3 1761 07882932 2

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sginventairesomm01arch

534

69

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

LOIR-ET-CHER

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR MM. FERNAND BOURNON, ERNEST ROUSSEL, ALFRED BOURGEOIS, ARCHIVISTES

LOIR-ET-CHER

CLERGÉ SÉCULIER

SÉRIE G

TOME Ier

(Articles 1-967)

BLOIS

IMPRIMERIE C. MIGAULT ET Cie, RUE PIERRE-DE-BLOIS, 14

1894

LIBRARY
SEP 1 7 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CD
1215
L3A452
v.1-2

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des Archevêchés; Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des Évêchés: Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

Évêché de Blois.

Dotation épiscopale. — Mense distraite de l'Abbaye de Saint-Laumer.

G. 1. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1443-1776. — Titres de propriété à Blois. — Don de la moitié d'une maison « assise au fois Sainct Laumer en rue Pavée », fait à Jehan Solliers et Melline, fille de Jehan Forças, sa fiancée, par Pierre Solliers et Pernelle sa femme, père et mère du dit Jehan (1443). — Vente de la moitié de la dite maison à frère Guillaume, frère aumônier de Saint Laumer par Jehanne, femme de Jehan du Bourg, moyennant vingt écus d'or (1454). — Baux à ferme de la dite maison appartenant à l'abbaye de Saint Laumer, au profit de l'amônerie à Gillet Pollier (1472); — à Jacquet du Maine, tessier en toilles (1544). — Acte par lequel noble homme Pierre Revers, gouverneur des pages de la reine mère du Roi, se reconnaît détenteur et propriétaire de la dite maison « assise au dict Foix, rue du Sermon, parroisse de Saint Nicolas » (1622). — Bail par l'évêque de Blois du lieu et métairie des Granges lès Blois à Jeanne Morin, veuve de Pierre Saron, laboureur (1776).

G. 2. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1460-1787. — Prieuré de Champigny, dépendant de l'abbaye de Saint-Laumer, réuni à la mense épiscopale en 1697. — Vente par Simon Bonvalet, meunier de la paroisse de Saint Martin et Saint Lubin de Landes à Michel Arnolet, marchand à Blois « d'une place de molin à blé « assise en la parroisse d'Averdon sur la rivière de la « Scisse, appellée Ymbert, laquelle place de molin le dit « Simon a n'aguières prise à rente, ferme ou pension des « religieux hommes et honnestes abbé et couvent de Saint « Laumer à Blois au prouffit de la prieuré de Champigny. » (1460). — Adjudication à la somme de 100 livres tournois du moulin Imbert par les commissaires subdélégués pour le fait de la vente et aliénation du revenu temporel des bénéfices du diocèse de Chartres, le prieuré de Champigny ayant été taxé à 400 livres tournois pour sa quote part de la somme de cent mille livres tournois fixée sur le diocèse de Chartres et de quinze cent mil livres sur tout le clergé de France (1676). — Baux à ferme du moulin Imbert par François de Crussol, évêque de Blois à Gilles Jouanneau meunier d'Averdon (1738); — à Denis Lemaire (1752) à la charge annuelle de 60 livres, douze canards bons, gras et recevables, vingt quatre anguilles et vingt quatre brochets. — Analyse de l'acte de vente du dit moulin par Louis-Joseph de Lauzière Thémines, évêque de Blois, à Abel-François Poisson, marquis de Menars et de Marigny moyennant une rente annuelle de deux muids de blé-froment, et de soixante livres payables aux Ursulines de Blois (1778). — Baux à ferme par les évêques de Blois du revenu temporel du prieuré et seigneurie de Champigny (1735); — du four banal du dit lieu (1770); — des moulins de Chétiveau et de Chanteloup, et de la métairie des

Coudrais, en la même paroisse (1780). — Autorisation donnée par le Roi en son conseil d'Etat à l'évêque de Blois sur sa requête, de faire différentes coupes dans le bois de Champigny, pour en employer le produit à la construction d'une chapelle au château de Madon, maison de campagne de l'évêque, au déplacement des écuries et remises qui en dépendent, et à la façon d'une grille de fer pour servir de principale porte d'entrée au dit château (1778).

G. 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1633-1784. — Prieurés de Moutiers (1) et d'Ilou en Beauce. (2) — Transaction entre l'évêque de Blois et Louis Fagon, chevalier, seigneur comte de Remalard, Voves, la Moutonnière, la Boische et autres lieux, au sujet de la haute justice dans la paroisse de Dorceau (3) à cause du prieuré de Moutiers (1633). — Bail à ferme du revenu temporel des prieurés de Moutiers et d'Ilou par l'évêque de Blois à Thomas Hache, demeurant ordinairement à Evreux, actuellement à Paris, hôtel et rue des Prouvaires, moyennant trente mille livres de fermage pour chacune des neuf années du bail (1784).

Mense distraite de l'Abbaye de Bourg-Moyen.

G. 4 (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1398-1780. — Titres de propriété à Blois. — Autorisation donnée par la duchesse d'Orléans à Jehan Fournier, prieur de Selommes, membre dépendant de Bourg-Moyen, lequel fait construire une maison située devant la première porte de l'église de Bourg-Moyen, dans la rue qui va du Change à l'église, de garder à toujours trois petits poteaux de bois mis au premier pan du bas de la dite maison (1472). — Vente de la dite maison par Hellainne Barbes à Louis le Vers, vigneron, demeurant aux Groix de Blois (1578). — Déclaration de François Hémery greffier du grenier à sel de Cheverny, par laquelle il se reconnaît détenteur de la dite maison chargée envers l'évêque de Blois de deux deniers de cens et de douze livres de rente par an (1764). — Hypothèque de 12 livres au profit de l'abbaye de Bourg-Moyen sur une maison sise grande rue à Blois, « abuttant vers amont sur une petite ruelle commune ayant issue en la ruelle de Rebourse-Pénil. » (1614). — Don par Jehan de Beausse et Aliz sa femme à l'abbaye de Bourg-Moyen d'une maison sise rue du Puits Châtel, faisant le coin de la rue par où on va à la Foulerie (1398). — Déclaration d'une maison située devant la grande Fontaine de Blois, chargée de 12 livres envers l'évêque de Blois (1758). — Déclaration de Guillaume Rebours, vigneron à la Tupinière paroisse Saint Sauveur, comme propriétaire d'une pièce de vigne située à Courtefoue, paroisse Saint Honoré de Blois, chargée d'une somme de trois sous, quatre deniers de rente envers l'abbaye de Bourg-Moyen (1611). — Bail d'une maison « assize au « hault du Bourg Neuf sur les pavez de Sainct Lazare » (1627).

G. 5. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1491-1779. — Titres de propriété à Blois. — Vente par l'abbaye de Bourg-Moyen à Pierre de Malles, bourgeois de Blois, d'une maison « abutant » par devant sur la rue de la Foulerie et par derrière sur les murs de la ville (1492). — Cession du droit de reversion de cette maison par les religieux de Bourg Moyen qui ont com- « mancé à faire bastir et rediffier l'église de la dicte « abbaye ruynée et desmollye par ceulx de la religion « prétendue réformée, ...pour laquelle refaire ilz ont jà « faict de grandz fraiz et despens qu'ilz n'ont moyen de « supporter sans l'alliennation d'aucuns leurs domai- « nes..... » (1607). — Déclaration de Pierre Druillon, conseiller du Roi, lieutenant-général des baillage et gouvernement de Blois, comme propriétaire d'une maison rue de Beauvais, touchant par derrière aux pères Cordeliers, chargée envers l'évêque de Blois d'une rente annuelle de cent sols (1733). — Bail d'une maison située à Blois « rue d'entre les portes près le Pont » (1685). — Bail d'un jardin enclos de haies vives et mortes, situé en Vienne au lieu appelé Bigaye, touchant vers amont à la ruelle de Bologne (1621). — Baux d'une maison sise rue du Poids le Roy, vis à vis la fontaine, faisant le coin de la rue du Champ des Oiseaux. — Bail par l'évêque de Blois à Louis Lorieux, quincaillier à Blois, d'une maison attenant à l'église de Bourg Moyen et s'abutant contre ses murs (1731). — Déclaration par Paul Herry, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Blois et damoiselle Marguerite Chartier, veuve de Louis Pelluys en son vivant commissaire des guerres de l'artillerie du Roi, de deux

(1) Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton de Voves.

(2) Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton de Brézolles, commune de Dampierre-sur-Avre.

(3) Orne, arrondissement de Mortagne, canton de Remalard.

maisons se tenant vis à vis Saint-Solenne, touchant d'une part à la rue des Rouillis, et d'autre part à la rue allant du Palais à la porte Clouseaulx (1693).

G. 6. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1457-1785. — Titres de propriété à Blois. — Sentence prononcée par Jehan Martel, licencié en loix, juge de la terre, justice et seigneurie de Saint Jehan en Grève, à la suite d'une contestation entre les religieux de Bourg Moyen demandeurs et Jehan Durant défendeur ; le défendeur est condamné pour le fond et les dépens (1509). — Vidimus par le bailli de Blois (1459) d'un acte de 1457 par lequel Charles duc d'Orléans donne à son valet de chambre Josse Dubois pour ses bons et agréables services un hôtel qui lui appartenait en la paroisse Saint Martin « jouxte contre le cloichier de l'abbaye et monastère de « Bourg Moyen. » — Baux d'une maison assise au Bourg Neuf sur les pavés de Saint-Lazare, touchant à un bout aux terres de Bourg-Moyen (1580-1772). — Bail par les religieux de Bourg-Moyen à Jeanne Barbes, veuve de Jehan d'Orléans, en son vivant apothicaire à Blois, d'une maison située rue des Changes (1555). — Bail par messire François Lacaille, bénéficier en l'église cathédrale de Blois, receveur général de l'évêque, agissant en son nom, à Michel Ronflard, voiturier par eau, d'une maison « scize au port vieil de cette ville » (1705). — Déclaration d'Elisabeth Péan, veuve de Martin Lefèvre en son vivant lieutenant du bailliage et siège présidial de Blois, comme propriétaire d'une pièce de terre aux Basses Granges (1732). — Bail à Louis Berault, voiturier par terre, de deux chambres avec écurie, faisant partie d'une maison sise au Bourg-Neuf (1659). — Baux de plusieurs pièces de terre assises au lieu de la Croupe et à Pigelée paroisse Saint-Honoré (1777).

G. 7. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1451-1784. — Actes de vente, d'échange et baux dans diverses paroisses, savoir : Averdon, huit boisselées de terre à Sceaux, paroisse d'Averdon, plus une pièce de terre touchant à la rue par laquelle on va de la Chapelle à Sceaux (1754). — Candé, onze boisselées de terre au bas de rivière (1757). — Chailles, bail d'une grange, à Étienne Chereau, vigneron, et Marie Robert, sa femme (1782). — La Chapelle St-Martin, pièces de terre assises aux Touches, aux mazures de Villers Saint-Martin, au Mellier, autrement, la Haute-Borne (1782). — Cheverny, bail à Louis Charbonnier, vigneron, demeurant à la levée d'Asnières paroisse de Cheverny, du lieu et closerie de la Supligière (1777). — Coulommiers. — Cour-sur-Loire : Déclaration de « haut et puissant seigneur Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, Monthier, Montreuil aux Lions, Bouresche, Lucy, le Boccage et aux lieux, conseiller du Roy en ses conseils, commandeur de ses ordres, lieutenant-général des provinces de Beauce et Orléanois, capitaine-gouverneur du château royal de Blois, gouverneur des villes de Blois, Menars la Ville et Suèvres, directeur et ordonnateur général des bâtiments de Sa Majesté, jardins, arts, académies, manufactures royales, légataire universel de feue très haute et très puissante dame madame Jeanne-Antoinette Poisson, sa sœur, duchesse marquise de Pompadour et de Menars, dame de Nozieux, Saint-Ouen et autres lieux, l'une des dames du Palais de la Reine, » — par laquelle le dit marquis de Marigny se déclare propriétaire d'une pièce de terre sis aux grèves de Cour, chargée envers l'évêché de Blois de trois livres de rente foncière par an (1769). — Mulsans : baux à ferme d'une maison et de pièces de terre situées à Mulsans « juxta iter per quod itur de bono puteo ad Mulcentium » 1459).— Saint-Bohaire. — Saint-Dié : bail à rente par les religieux de Bourg Moyen à Guillot Durcheau, demeurant à Saint-Dié, d'une masure « assise au village de Saint-Dyé en la grant rue » (1495). — Saint-Sulpice de Pommeray : bail d'une métairie touchant au chemin par lequel on va à la forêt de Blois, et d'autre part au chemin du marché de Champigny (1455) ; — requête de David Nicolas de Bertier, évêque de Blois, aux maîtres des requêtes du Palais, afin de faire assigner les possesseurs de la métairie de Pommeray en payement du fermage de la dite métairie, à partir de l'époque où le bail emphythéotique de 30 livres par an est expiré (1702) ; — mandement des gens des requêtes au premier sergent royal de faire tous les actes de justice nécessaires pour satisfaire à la réclamation de l'évêque de Blois (22 juillet 1702). — Talcy : Bail de la métairie du Colombier par Benoist Gobard, actuellement logé à Blois, à l'hôtel du Royal-Chambord, paroisse Saint-Solenne (1776). — Villerbon. — Vineuil : bail d'un demi arpent de pré situé au clos de la Folie, à Pierre Boesnier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances (1777).

G. 8. Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1754-1789. — Titres de propriété à Orléans. — Bail par l'évêque de Blois à demoiselle Catherine Chas-

sinat, fille majeure demeurant à Orléans, paroisse Saint-Liphare, de la maison où elle demeure actuellement, commune a la maison du Gros-Anneau, qui appartient également à l'évêque de Blois (1754) ; aliénation de la même maison, « située vis à vis les Petits Carmes, à messire Jacques Mignot, chanoine de l'église collégiale da Saint Aigean, à Orléans, moyennant 80 livres de rente foncière par an (1755). — Aliénation de la maison dite du Gros-Anneau, à Henri Sulpice de Troyes, écuyer, seigneur de Gottray et de la Motte-Saint-Cyr et à Madeleine Sinson de Senestreville, sa femme (1746.)

Mense distraite de l'Abbaye de Pontlevoy.

G. 9. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1565-1785. — Titres de propriété et biens fonds en plusieurs lieux, savoir : Blois : Déclaration de Philippe Deportes, veuve de Pierre Bernier en son vivant huissier du grand conseil, et de François Desouches, « pintre d'estaing », comme propriétaires d'une maison à Blois, rue de Beauvais, chargée envers l'abbaye de Pontlevoy de vingt sous de rente par an (1565) ; — Choussy : reconnaissance d'une rente sur le moulin Cornet (1753) ; — bail de six arpents de pré dans l'ancien étang de Brault (1785) ; — Couddes : reconnaissances de rentes en nature à prendre sur la métairie de la Herbaudière (1705) ; — Fougères : déclaration de dame Marie-Nicole Florimonde de la Grange se reconnaissant propriétaire de la terre et Seigneurie de Fougères en Blésois (1753) ; — Monthou sur-Cher (1741).

G. 10. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1147-1690. — Prieuré de Saint-Jean en Grève unt à la mense épiscopale. — Dossier relatif à une contestation élevée au XVII^e^ siècle entre le prieuré et le présidial de Blois pour l'exercice de la haute justice dans le bourg Saiht-Jean : copies de chartes de Thibault comte de Blois (1147) Jean de Châtillon (1372) comtes de Blois octroyant an prieuré de Saint-Jean des privilèges sur les bateaux qui viennent au port Saint-Jean. — Lettre de M. du Gravier, sindic du Présidial, au prieur de Saint Jean lui exprimant les regrets de « nostre compagnie d'estre obligée de se deffendre contre vous ». — Factum (imprimé) pour les officiers du bailliage et siège présidial de Blois, inthimez, contre messire Olivier François de Fourcy, prieur commandataire de Saint Jean en Grève les Blois, appelant. — Autorisation donnée par le Parlement à maître Guillaume Boucherat, conseiller en la Cour, prieur de Saint Jean d'intimer les officiers du Présidial au lendemain de la Saint-Martin, et jusque là de faire rendre la justice par ses juges ordinaires sous peine pour ceux qui s'y opposeraient d'une amende de mille livres (2 septembre (1666.— Actes de la justice du prieuré à l'époque de la contestation avec le présidial ; appels portés devant le bailli de Blois (1627-1680). — Nomination par Jehan Cognard, prieur de Saint Jean, de Jacques de Jouannes, avocat au siège présidial de Blois, comme juge ordinaire de la justice de Saint-Jean (1623). — Nomination et confirmation par Guillaume Boucherat, prieur de Saint Jean, de maître Arnaud Blanchet, avocat au présidial, comme yailli, de Jehan Aragon comme lieutenant et de maître Claude de la Plaine comme procureur fiscal de la justice haute, moyenne et basse de Saint-Jean (1661).

G. 11. (Liasse.) — 72 pièces parchemin; 5 pièces papier.

1598-1744. — Prieuré de Saint Jean en Grève. — Baux à ferme par les prieurs de Saint Jean, puis par les évêques de Blois « du four à ban du hault et bas bourg Saint Jean lès Blois, avec les dépendances d'iceluy, ainsi qu'il se poursuit et comporte et qu'on a aceoutumé d'en jouir, avec une masure en ruine, un petit jardin derrière » à charge de cinquante quatre livres tournois et « un gasteau d'un boisseau de fleur de farine bien embeuré » tous les ans, le gâteau devant être remis le jour des Rois (1598-1744). — Baux de quatre boisselées de terre sises près la perrière Saint Jean, paroisse Saint Solenne, touchant en aval aux terres de la Visitation Sainte Marie et Véronique (1666-1696). — Baux d'un petit clos de vigne et jardinage appelé le clos de la fosse, enclos de murailles, assis proche l'église de Saint-Jean, moyennant dix-sept livres tournois (1666-1687). — Bail à Isaac Boisnier d'une maison située au bas bourg Saint-Jean, anciennement appelée « le Mouton Vert », actuellement « le pauvre laboureur » (1687). — Baux de la pièce de terre dite le Pré, dans l'enclos du prieuré, avec tous les saules qui sont dans ledit pré, et un noyer près de la chapelle Saint-Thibault (1673-1696. — Déclaration des religieuses de Notre Dame des Anges ou Sainte Véronique, reconnaissant qu'elles détiennent une pièce de terre au clos Furelle, paroisse Saint Victor, chargée d'un cens envers le prieuré de Saint-Jean (1665).

G. 12. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1508-1782. — Prieuré de Saint-Jean en Grève. — Baux à ferme par les prieurs de Saint Jean, puis par les évêques de Blois, d'une pièce de terre labourable située en haut du Bourgneuf, derrière le couvent des Véroniques (1675-1782). — Vente par Philippe René Baron, grand chantre de l'église de Blois, d'une remise située au haut bourg Saint-Jean, dans la rue allant du dit haut bourg à la porte Clouseaulx, — la dite remise ou gaste provenant de la succession de feu le sieur Mahy de Cormeré. — Bail par l'évêque de Blois à Henri Chabault, vigneron, des droits de dîmes qui se perçoivent dans toute l'étendue de la paroisse Saint-Solenne à l'exception du clos de la Fosse et de l'enclos du Séminaire (1771). — Déclaration censuelle de Quantin Dumoustier, autrefois valet de chambre de défunts le duc et la duchesse de Nevers, actuellement canonier ordinaire de l'artillerie du Roi, comme propriétaire d'une maison sise rue Pavée au faubourg du Foix (1579). — Déclaration de « noble homme Jacques Godaire, « cappitaine du chasteau de Monfrault, y demeurant par- « roisse de Thoury en Sollongne, comme détenteur de la « dite maison, en laquelle soulloit avoir ung jeu de « paulme, faisant le coing de la ruelle par laquelle on va « de la rue Pavée, à present appellée la rue du Sermon, à « la maison de l'enseigne de l'Estoille » (1626). — Aliénation du jardin de la dite maison par messire Gilbert de Termont, évêque de Blois, à Claude Ditely, receveur général des deniers patrimoniaux de la ville de Blois (1762). — Bail par religieuse personne frère Pierre Meslée, Jehan Boullier et Estienne le Roy, élus au gouvernement des négoces et affaires de la ville de Blois, à Jehan Saulteau, texier en draps, — « d'une place à faire maison, « assise dedans le boulevard de porte Clouseaulx, tenant « d'une part à la porte qui a été faicte neuve tirant aux « champs » (1508). — Bail à ferme d'une maison sise à Blois, grande rue, paroisse Saint Honoré (1740).

G. 13. (Liasse.) — 55 pièees, parchemin ; 10 pièces, papier.

1431-1758. — Prieuré de Saint Jean en Grève. — Bail à ferme par frère Guillaume Carreau, prieur du prieuré de Sigy et « secretin du prieuré Saint Jehan en Grève lès Blois », à Charles Duchesne, marchand apothicaire et épicier de Blois, d'un jardin situé en la rne Menier, paroisse Saint Solenne, joignant à la ruelle qui va au puits du haut bourg, d'un bout au chemin de Saint Jean à Saint Solenne, et d'autre bout au grand Remenier (1590). — Sentence de Pierre Convers, lieutenant de la terre, justice et seigneurie de Saint Jean condamnant Pierre Margotat à continuer le payement de la rente qu'il doit comme détenteur d'un clos de vigne au Sanitas, paroisse Saint Solenne (1548). — Bail emphythéotique du même clos (1573). — Échange d'un petit appentis, situé à Blois dans la rue par laquelle on va de la Croix au Change, cédé par le prieuré de Saint Jean à Philippe des Vignes, contre un arpent de pré assis près des murs qui font la clôture du prieuré, le long de la route de Saint Jean à Saint Victor (1431). — Bail d'un demi-arpent de saullaye au lieu dit la Bonde, paroisse Saint Solenne (Février 1469). — Copies collationnées d'un arrêt du Parlement maintenant les droits de culture et de labourage du prieuré sur les terres touchant au chemin qui va du pressoir à la Loire, — au détriment des échevins de Blois (1471). — Bail d'un arpent de vigne à Montigny (1587). — État des cens dus au prieuré de Saint Jean (XVII^e siècle). — Baux à ferme par Pierre Guillays, receveur du prieuré, de toutes les terres de l'enclos de Saint Jean et du droit de foire que perçoit le prieur sur toutes les marchandises vendues dans le faubourg le jour de Saint Jean Baptiste (1696). — État de tous les biens et droits du prieuré affermés en 1703, à la réserve du droit de péage « sous les ponts de Blois » et du censif du haut et bas bourg. — Etat général du revenu temporel du prieuré et des réparations qu'il convient de faire aux bâtiments (XVIII^e siècle).

G. 14 (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 2 pièces, papiers.

1496-1771. — Prieuré de Saint-Jean en Grève. — Bail par Louis de Nossay, doyen de l'église d'Orléans e prieur commandataire de Saint Jean en Grève, à Collin Halle, marchand, demeurant à Blois de quatre arpents de terres labourables situés paroisse Saint-Solenne, touchant d'une part aux grèves de la rivière de Loire, et d'autre part au chemin qui va de Blois à Saint-Victor (1508). — Autres baux à ferme et reconnaissance de rentes sur le même enclos appelé les Tuileries (1566-1722.) — Reconnaissance d'une rente foncière de cent cinquante livres sur la maison du pauvre laboureur, au bas bourg Saint Jean (1703-1771). — Bail par François de Crussol, évêque de Blois à Barthélemy Gandeau, marchand à Blois d'un petit jardin situé au haut bourg Saint-Jean au lieu appelé le Remenier dépendant autrefois des domaines du prieuré, entouré de murailles, par lequel est l'entrée d'une grotte qui en dépend, au-dessous du jardin des Pères Cordeliers

de Blois (1747.) — Reconnaissance de vicariat du chapitre de Saint Jacques de Blois pour le prieuré de Saint Jean, à cause de vingt-deux sous six deniers tournois à prendre sur deux enclos dépendant du prieuré (1496-1507). — Baux d'une maison au bourg Saint-Jean, se composant de chambres, jardins, cours, fourneaux à tuiles et à chaux baillée à ferme par les prieurs de Saint Jean (1500-1594).— Reconnaissance d'une rente foncière de trois livres envers l'évêché de Blois par Etienne Poinclou, marchand chandelier de Blois à cause d'une pièce de terre sise aux Secretins comprises entre les enclos du Sanitas et de Montigny (1742).

G. 15 (Liasse.) — 119 pièces parchemin.

1527-1709. — Prieuré de Saint-Jean en Grève. Titres de propriété à Candé et à Chailles. — Baux à ferme par les prieurs de Saint Jean, puis par les évêques de Blois, de pièces de terre sises à la Fosse, autrement les trois cailloux, paroisse de Candé (1527-1721) ; — au Long-Boyau sur le Cosson (1713) ; à Beaubaille (1527-1709) ; au clos de la grange Saint Jean (1673-1680) ; — en rivière vis à vis la grange Saint Jean (1698) ; au clos des Guillais, touchant au grand chemin de Chailles à Blois (1714) ; au lieu dit le Moulin (1713) ; — au Marais et à la Bertière (1736) ; — à l'arpent de Fluche en la prairie (1713-1753) ; — aux Frittereaux (1776) ; toutes les dites pièces de terre situées dans la paroisse de Chailles.

G. 16 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1550-1788. — Prieuré de Saint-Jean en Grève. — Titres de propriété et de rentes à la Chaussée Saint-Victor : bail d'un arpent de vigne en friche au Perreux (1680) ; — bail d'un demi-arpent de saulaie sis entre le canal du bas bourg Saint-Jean et les murs démolis du prieuré ; plus d'un autre demi arpent de pré au lieu appelé la rue Couverte, à Saint Victor (1740). — Titres à Saint-Denis sur Loire : bail d'une pièce de terre au lieu appelé Champrousset (1776). — Baux de plusieurs pièces de terre à Villerbon (1550-1721) ;—Bail de la closerie du Pavé, situé à Sablé (1), paroisse de Notre Dame, fait à Jean Loison, closier moyennant 325 livres de rente annuelle (1788).

(1) Sablé, (Sarthe) arrondissement, canton et commune du Mans.

G. 17 (Registre.) — In-folio ; 235 feuillets.

1744. — « Inventaire des titres concernans les biens, droits, et revenus de l'Évêché de Blois et des abbayes, prieurés et autres bénéfices en dépendant, fait en 1744. » — Cet inventaire est divisé en quatre parties 1° Documents relatifs à l'érection de l'évêché de Blois ; 2° titres de la mense distraite de Bourg-Moyen ; 3° titres de la mense distraite de Saint-Laumer ; 4° titres de la mense distraite de l'abbaye de Pontlevoy (seuls les titres concernant la fondation de l'évêché ont disparu)—brevet de Sa Majesté. du 21 mars 1693, par lequel elle a uni à perpetuité à l'évêché lors futur les abbaies de Saint Laumer et Bourg Moyen, vaccans par les démissions des anciens titulaires ; bulle de notre Saint Père le Pape Innocent XII portan érection du dit évêché et union des dites abbayes de Sain Laumer et Bourg Moyen dont les titres sont supprimés aussi bien que les titres des prieurés simples de Saint Jean de Blois et Saint Félix de Champigny et nomination de M. de Berthier, premier évêque sur la présentation de Sa Majesté, du 1er juillet 1697. — Acte de délibération tenue à l'hôtel de ville de Blois, à la suite duquel est le procès-verbal de transport des maire et échevins sur le lieu de la construction du dit évêché, avec leur acquiescement (3 août 1698) ; — lettres patentes de Sa Majesté portant concession de la rue des Papegaults, des murs et fossés de ville pour la construction du dit évêché du mois de décembre 1698 ; — acte de délibération de la ville « portant consentement que le dit seigneur évêque et ses successeurs disposent d'un terrain à prendre depuis le coin de la maison du prieur de Saint Solenne jusqu'à la porte Clouseaulx et en descendant de la dite porte par la rue des Papegaults jusqu'aux dègrés qui conduisent au Puits-Châtel (3 février 1699) ; — arrêt du Conseil qui commet M. l'Intendant pour faire la visitte et reconnaissance d'un lieu convenable pour construire le palais épiscopal, et les grands maîtres des eaux et forêts de Paris et Blois pour la visite et reconnaissance des bois unis à l'évêché de Blois (décembre 1698) ; — autre arrêt du Conseil ordonnant la coupe des bois appelés Garette dépendant de l'abbaye de Pontt levoy (6 août 1701) ; — adjudication au rabais devan-M. l'Intendant des ouvrages pour la construction du dit évêché à Jean Jacquet pour 85000 livres, du 19 juillet 1700 ; — vente par les sieurs de Tremault et de Menoult de la place et les murs où étaient cy devant un jeu de panme et la maison qui en dépend, situé au haut bourg Saint-Jean, moyennant 800 livres (8 juillet 1701) ; — titres de propriété de deux maisons provenant des successions des

demoiselles Pains de la Pommerie, fugitives pour cause de religion, situées rue des Papegaults, acquises pour la construction dudit évêché, moyennant 1500 livres (20 décembre 1697); — transaction entre les évêques de Blois et de Chartres, portant partage et fixation de ce que chacun des évêchés doivent porter de décimes, devant Guillard, notaire à Chartres (19 avril 1700); sentence des requêtes du Palais à Paris qui condamne les religieux de Saint-Laumer de Blois à faire faire les réparations aux bâtiments par eux abandonnés à l'évêché (30 avril 1701); — plus l'inventaire fait des papiers de l'évêché après le décès de M. de Caumartin, à la requête de l'économe et des héritiers, du 1er mars 1735 et jours suivants. — Inventaire des titres provenant de la mense Bourg Moyen : dîmes, rentes, censifs, titres confiés à M. Ditely, receveur général des deniers patrimoniaux de la ville. — Mense Saint Laumer : transaction entre M. de Berthier, évêque de Blois et l'abbaye; — « procès-verbal de plusieurs maisons de Vienne en 1700, dans lesquelles on voulait rentrer »; — seigneuries de Villelouet et de Madon; liasse contenant un titre latin des droits de l'abbaye et mémoires pour la régie; baux à rente foncière du droit de boucherie du Foix, moyennant 80 livres (1732). — Mense de Pontlevoy : censifs de Pontlevoy et de Richeville; plans et arpentages des bois de Pontlevoy.

Chapitre de la Cathédrale. — Ancienne Collégiale Saint-Sauveur.

G. 18 (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; — 3 pièces, papier.

1385-1782. — Chapelle Notre Dame Grosse Mère de Dieu. — Copies collationnées de la charte de fondation de la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Sauveur par Guy de Châtillon, comte de Blois « pour l'affection, amour « et remède de l'âme de nostre bon seigneur et frère le « comte de Blois dont Dieu ait l'âme, lequel gist et repose « au chœur de la dicte église. » (22 juin 1385). — Titres de propriété et baux dans diverses paroisses : Blois : bail par messire Maxime Cordier, chapelain de la chapelle N. D. Grosse Mère de Dieu, à Jacques Gandon, marchand forain, de six boisselées de terre à Saint-Lazare, joignant d'une part au chemin de Francillon, et d'autre part aux terres de Messieurs de Saint Lazare (1768). — Chambon : baux par les chapelains de la chapelle Notre Dame de pièces de terre sises au Vau Guérin et aux Isles, paroisse de Chambon (1545-1684). — Marolles : bail à Jean Remay, vigneron, de quinze boisselées de terre situées au Buisson, autrement dit la Cave et au Ciboté, touchant aux religieux de Marmoutiers (1782). — Saint-Sulpice : baux de pièces de terre à la Croix des Alouetes, à Fosse-Poislée, à la Vallée, à l'Erable, joignant aux terres de l'hôtel Dieu de Fontevrault (1554-1736). — Villerbon : baux de deux arpents de terre situés aux Grands-Champs, touchant « aux seigneurs de Saint Ladre et aux terres du Refuge. » (1494-1695).

G. 19. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1556-1786. — Chapelle N. D. Grosse-Mère de Dieu. — Titres de propriété et biens fonds à Mulsans : baux par les chapelains de pièces de terre sises à la Croix-Blanche, « au Noyer de la Vofve », au lieu de Villechien, à Villefrisson, aux Plantes, aux fossés Guillaume, aux Carreaux, aux Hautes belles lames (1556-1786).

G. 20. (Cahier.) — In-8°, 55 feuillets, papier.

1584. — « Inventaire des tiltres de la chappelle fondée en l'église Saint-Saulveur de Blois à l'autel de la Grosse Mère de Dieu, que tient de present messire Jullien Pillet, prebstre hebdomadier en la dicte église, faict par moy notaire du chappitre d'icelle eglise, suivant l'ordonnance à moy faicte le lundy premier jour d'Octobre mil cinq cens quatre vingtz quatre » : analyse de tous les baux à ferme passés par les chapelains, pour les paroisses de : Villebarou, Chailles, Mulsans, Asnières, Saint Sulpice, Villerbon, Fontaines en Sologne, La Chaussée, Saint Honoré de Blois, Chambon, Onzain, Francillon.

G. 21 (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1418-1745. — Chapelle Notre-Dame du Benoitier. — Déclaration que fait M. René Gallard des biens dependants de la chapelle du Benoistier établie en l'église cathédrale de Saint Louis de Blois, dont il est pourvu, pour satisfaire à l'ordre qui lui en a été donné par M. de la Mothe (1714). — Reconnaissance de rente foncière due par Raoul le Maire, seigneur de Viry et Jehan Segondeux, seigneur de Villemaslart, à cause d'une pièce de vigne sise « aux haults Groix de Blois », paroisse Saint Nicolas (1564). — Différents baux relatifs à la même pièce (1593-1722). — Vidimus par l'official de l'archidiacre de Blois

du testament de feu Regnault Charruier, autrefois chanoine des églises Saint Sauveur et Saint Jacques, contenant un don au chapitre de Saint Sauveur d'une pièce de vigne aux Groix dans la rue de la Caillette, au mois de juin 1418. — Baux d'une pièce de terre de quatre boisselées, sise à Villejoint paroisse Saint Honoré (1690-1726). — « Coppie du bail et lettres de prinse des heritages de Saint Gervais faict par messieurs de Saint Sauveur de Bloys au proffit de la chappelle N. D. du Benoistier, fondée en la dicte eglize : bail général à Etienne Maçon demeurant à Saint Gervais, garde des eaux et foretz du Roy nostre Sire en son comté de Blois à la charge d'une rente annuelle de soixante livres tournois (1510). » — Baux de pièces de terre « sises « dans la même paroisse « au Groué, la Marinière, Cham- « phé, Gratechien, Précigny-le-Goullioux, le Grippau, la « Varenne, les Martinières, la Pillaudière, les *Burgensis*, « Vauxallus » (1560-1745).

G. 22. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1538-1671. — Chapelle Notre-Dame du Benoitier. — Baux par les chapelains de la métairie de la Cocque, sise paroisse de Villebarou et de deux boisselées de terre à Francillon, même paroisse (1538-1671). — Pièces de procédure et sentences rendues au profit du chapitre contre les fermiers de la dite métairie de la Cocque pour l'exécution des baux, les réparations à faire aux bâtiments et le payement des redevances en nature (XVII^e^ siècle). — « Procès-verbal de visitation et expertise de la métairie « de Villebarou, occupée alors par Pierre Marchais, fait à « la requête de messire Pierre Poignant, chapelain, par « Jehan Thomas commis au greffe du bailliage de Blois « (27 janvier 1652). » — Arpentages de la dite métairie faits en 1610 et 1655, donnant pour contenu total trente quatre arpents, trois boisselées et demie moins une chesnée.

G. 23. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1700-1755. — Chapelle Notre-Dame du Benoitier. — Baux de pièces de terre, situées paroisse de Villebarou aux lieux dits : le buisson Garnier (1725), — les Brinzettes, la Pellée, les Meltrizes (1741), — la Simonette (1732), — la Manière, la Saulaye, les Réveils (1741), — le haut-Chemin (1731), — les Guignières (1735), — le chemin de derrière (1726), — la Croix rouge (1725), — les haitres (1700), — le marais de Villebarou (1723), — Vineuil (1726), — la Fosse Molle, le désert, la Fuye, le Guignegault (1724), — l'arpent carré, la Fosse Girard (1755), la Minacerie (1723).

G. 24. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1503-1762. — Chapelle Saint-Sylvain. — Reconnaissance d'une rente foncière de trois écus d'or et vingt-cinq sous tournois à prendre sur une maison sise rue des Chalans en Vienne, que possède Nicolas Boucheron, sergent royal en la grande prévôté de l'hôtel, demeurant actuellement à Paris, rue de la Harpe, à l'enseigne de l'arbalète (1581). — Vente au chapitre de Saint-Sauveur par la veuve et les enfants de Pierre Villot, en son vivant seigneur de Villelouet, d'une rente de vingt-huit sous à prendre sur le lieu et closerie « de vigne appellé la Roche Villelouet » appartenant au chapelain de la chapelle Saint Silvain (1503). — Baux et reconnaissances de rente au sujet d'un arpent de vigne à l'Ormeau, paroisse Saint Saturnin de Vienne, touchant aux terres de la pitancerie de Saint Laumer, à celles du curé de Vienne et au chemin par lequel on va à Chailles (1595-1762).

G. 25. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1521-1745. — Chapelle Notre-Dame du Pilier. — Hypothèque sur une maison sise en Vienne, au coin de la rue des Chalans, « au bout du vieux pont tombé, » donnant d'un côté sur la rue du Vieux Pont, et touchant à la maison de Saint-Christophle au profit de messire Joseph Paris, chapelain de la dite chapelle (1745). — Transaction passée entre Georges Charron, chapelain de N. D. du Pilier, et Robert Delamont, écuyer, seigneur de Beray et de Beauval pour la jouissance de pièces de terre sises paroisse de Monthou près du pont des Montils et au gué de Renais (1624).

G. 26 (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1527-1765. — Chapelle Saint Denis. — Baux d'une pièce de vigne au lieu dit les Vaux, aux Granges paroisse Saint Honoré de Blois (1765) ; — à la Croix Chevallier (1713) ; — pièces de procédure et baux relatifs à une pièce de pré sise dans le bas bourg Saint Jean à la bonde des Tuileries (1586-1742). — Titres de propriété à la Chaussée Saint Victor et à Malives. — Hypothèque passée sur un arpent de vigne sis au clos de l'Ecuelle, paroisse de Saint-Dié (1560). — Bail à Jacques Nerment, fruitier

du Roi, demeurant à Blois, de deux arpents de pré assis en la prairie de Saint-Gervais, touchant d'un bout au Cosson, à la charge que le preneur « sera tenu faire « ouster tout le sable et terre qui est en la moitié de la « dicte pièce de pré, baillée au moyen des creues et « inondacion d'eaues de la Rivière de Loire, qui est ad- « venue par troys foys en la presante année ; » et également à cette condition que, si le preneur ou ses successeurs « se despartent de l'obéissance de l'église rommainne « encienne et catholique, » les chapelains pourront reprendre la dite pièce sans être tenus à aucun dédommagement (1571). — Baux de six arpents de terre, moitié vigne, moitié labour, en huit pièces, sises dans la paroisse de Villebarou et à Francillon (1527-1698).

G. 27. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin, dont un plan; 14 pièces, papier.

1312-1787. — Chapelle Notre-Dame du Pupitre. — Donation par Micho Poitevin, chanoine de Saint Sauveur, au chapitre de Saint Sauveur « pour l'aumentation de la chapelerie que feu Martin de Ceris, jadis chanoine de Tours et de la dicte eglise de Saint Sauveur fonda jadis en la dicte eglise de Saint Sauveeur », d'une maison située devant le « poiz de la chesne » au bourg Saint Jehan de la Grève de Blois (du lundi avant la Chandeleur 1311-1312 n. s.). — Bail par Georges Lecharon, chapelain de la chapelle N. D. du Pupitre, à maître Emmanuel Moreau, seigneur de Panesles, d'une maison actuellement bâtie en appentis, située devant le cimetière de Saint Solenne, donnant sur la grande rue qui va du palais à la porte Clouseaulx (1608). — Baux d'un demi arpent de pré au lieu des Palliz près Pigelée, paroisse Saint Honoré de Blois (1550-1727). — Accord entre les chanoines de Saint Sauveur et le sieur Jacques Chicoyneau, greffier ordinaire du bailliage de Blois, au sujet de « quatre beaux et amples « censifs assis en la paroisse de Chouzy sous Blois, appelé « l'un d'iceux St Lhomer, l'autre St Lazare, l'autre Cadion, « et l'autre Garendeau » (1600). — Titres d'une rente foncière sur une maison et une pièce de pré situées en la paroisse de Chousy, au lieu dit « l'Isle Moteuse » (1489-1710.) — Bail de six boisselées de terre, mesure de Fontaines, faisant trois quartiers, mesure de Blois, sises à la Breviande, paroisse de Fontaines (1774). — Baux de pièces de pré sises à la Vallée Bourdais, paroisse de Fossé (1783) et à René, proche le pont des Montils, paroisse de Monthou (1751). — Plan du pré de René, annexé à un bail de 1755.

G. 28. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1349-1773. — Chapelle Saint Sébastien. — Charte par laquelle Oudet Roigelin et Jehanne sa femme fondent « pour après leur decedz une chapellerie à l'austier de « Saint Sebastien, qui est jouxte l'entrée du cueur de la « dicte eglise » (1349). — Titres d'une rente foncière de 10 livres tournois sur une maison située au bas bourg Saint Jean, donnant sur la rue du dit lieu (1435-1773). — Baux à ferme d'une maison couverte de tuiles « in burgo Vigenne prope Blesis, in vico Cathene » (en Vienne, rue de la Chaîne), touchant d'une part à une maison qui appartient à la dite chapelle, et d'autre part à la maison de Jean du Temple (1433-1437). — Echange par lequel Adam Orillart, demeurant à Fontaines, cède à la chapelle de Saint Sébastien deux arpents de pré « assis au dessouz du pont Saint-Micho », plus une maison « assise au puiz Chatet », et une autre maison au bas bourg Saint Jean, contre la dîme de Bray, en partage avec l'abbesse et le couvent du lieu Notre Dame lez Romorantin, située en la paroisse de Mur et de Souain (Soings), tenue en foi du comte de Blois — et la dîme de feu Pibery, en la paroisse de « Courtmamain » et de Mur au lieu appelé Moncourtois (1354). — Baux de la maison du Puits Châtel (1562-1664). — Titres de rente et baux à Saint-Gervais, Saint Sulpice et Villerbon.

G. 29. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1461-1783. — Chapelle Saint-Jean-Baptiste. — Nomination par Jacques, abbé de Bourg Moyen et prieur de Saint-Honoré, de Philbert Mulot, prêtre, comme châtelain de la chapelle Saint Jean Baptiste (1501). — Baux de diverses pièces de terre dans les paroisses Saint Honoré et Saint Solenne de Blois à Montigny (1461) ; — Guignegault, près Villejoint (1484) ; — à l'Orme Germain et aux petites Rues sur le chemin qui conduit de la Chaussée à la foire (1697) ; — à Hérigny (1688) ; — bail à maître Mathurin Picard, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée de Blois, et substitut du procureur général en la chambre de justice de Paris, d'une maison et jardin au lieu de la Bretonnerie (1665). — Déclaration censuelle donnée au couvent des Ursulines de Blois à cause de leur censif de Villaine, paroisse de Fossé, de 24 arpents et une demi boisselée de terre en vingt pièces, par maître Pierre Lucas, chapelain de la chapelle Saint Jean Baptiste (1753).

G. 30. (Liasse) — 34 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1533-1780. — Chapelle Saint Étienne. — Bail d'une maison située à Mer, au dessus du marché, passé par messire François Faverel, chapelain de la chapelle Saint Etienne, à Pierre Yvonnet, vigneron à Mer, moyennant quarante sous tournois de rente par an (1604). — Affermage par Jean Cœurdoux, chapelain, à Pierre Caillard, serrurier à Menars, d'une rente de 18 septiers de blé à prendre sur la ferme de Bordebure au seigneur de Mer ; de six petites maisons sises à Mer, de 125 perches de terre à Herbilly, 150 perches à Vineuil, quatre livres de rente et un fromage gras, moyennant 195 livres de rente annuelle (1712). — Transaction passée entre Pierre Gaillard, chapelain de la chapelle Saint Étienne, et Benoît Malbrand, par laquelle ce dernier abandonne à la chapelle Saint Etienne la jouissance d'une maison sise à Mer, au dessus du marché à blé (1772).

G. 31. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1471-1732. — Chapelle Sainte Catherine. — Baux passés par les chapelains de diverses maisons sises à Blois, savoir : rue de la Foulerie, sur une maison en trois corps de logis, touchant d'un côté sur la rue de la Vieille Poissonnerie, et donnant, d'autre part, par derrière sur les murailles de la ville (1577) ; — rue Vauvert, paroisse saint Solenne (1584) ; — en Vienne, rue de la Roncerays (1545-1732) ; — à Huisseau-sur-Cosson, sur le clos de Beauvoix : échange du dit clos par le marquis de Saumery, contre deux parties de rente, l'une de trente livres, l'autre de vingt deux livres et une salade d'herbe annuelle et non rachetable sur une maison du faubourg de Vienne ; — mémoire des héritages de la closerie de Beauvoix et autres terres dépendantes de la chapelle Sainte-Catherine XVIII^e^ siècle) ; — baux à rente et pièces de procédure concernant les biens de la chapelle dans la paroisse d'Huisseau (1471-1689) ; — certificat du chapitre de Saint Sauveur constatant que Julien Aubin est chapelain de la chapelle Sainte Catherine, et que le revenu annuel de cette charge est de cinquante livres tournois et au-dessus (1621).

G. 32 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1565-1765. — Chapelle Saint-Louis. — Bail fait par François Godé, chapelain, à Acarse de Faisses, écuyer suivant la cour, d'une maison sise à Blois, rue Saint Laumer près la porte du Foix, moyennant cent sous tournois de rente (1565). — Déclaration par laquelle messire Jacques Beaujouan, chapelain de la Chapelle Saint-Louis, se reconnaît possesseur de deux maisons sises proche la porte du Foix à Blois, chargées envers l'abbaye de Marmoutiers d'une rente de quatre septiers de blé et quatre d'avoine à prendre sur les terres de Villetard, paroisse de Maves (1720).

G. 33 (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1517-1790. — Chapelle Saint-Eloi. — Déclarations censuelles d'une maison sise rue et degrés Chemonton, paroisse Saint-Honoré de Blois chargée envers la chapelle Saint Eloi d'une rente annuelle de vingt-cinq livres.

G. 34 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1409. — Chapelle Saint Jean de Coliers. — Acte par lequel Guiot du Plessis, écuyer, reconnaît que le lieu de Coliers, paroisse de Muides, en la châtellenie de Blois, est chargé d'une rente d'un muids de seigle bon, mesure de Suèvres, « à une chapelle que l'on appelle vulgaument « la chapelle de Coliers. » (1409).

G. 35 (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1331-1333. — Chapelle Saint Jacques. — Fondation par le comte Guy de Châtillon d'après l'ordre du pape Jean XXII qui l'a autorisé à faire un pèlerinage à Saint Jacques en Galice, à la condition de fonder en l'église Saint Sauveur une chapelle de Saint Jacques, et de la doter d'une rente annuelle de douze livres et d'une somme de quatre cents petits tournois (29 juillet 1331 ; copies du XVI^e^ siècle).

G. 36 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1540. — Chapelle Saint Thomas de Cantorbery. — Acte de nomination de Jean de Mole, comme chapelain par le chapitre de Saint Sauveur, qui l'a soumis au choix du comte de Blois, collateur des bénéfices de la chapelle Saint Thomas de Cantorbery (1540).

G. 37 (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1448-1764. — Chapelle Sainte-Barbe. — Vidimus par l'official de l'archidiaconé de Blois de la charte de fondation de la Chapelle Sainte-Barbe par Jean de Saveuze, ecuyer, conseiller et premier chambellan du duc d'Orléans en 1448 (copie sur papier du XVI^e^ siècle) ; concession à ladite chapelle de maisons à Blois, rue de la Foulerie (in vico Fullonarie) ; dans la rue du Change (in vico Clangerie) ; de pièces de terre sises à Saint Gervais ; à Pimpeneau (apud Pimpenellum), paroisse de Vineuil ; aux Nouelles, à la charge par le chapelain de dire une messe tous les jours sans exception à l'autel de Sainte-Barbe. — Titres d'une rente de 10 livres, 4 sols tournois sur une maison sise à Blois rue Poids le Roy, touchant par derrière à la rue du Griffon (1659-1764).

G. 38. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1529-1787. — Chapelle Saint-Genou. — Bail d'un demi-arpent de vignes situé aux Rentes, paroisse des Montils, à la charge de douze livres et demie de rente annuelle, fait par le chapitre de Saint Sauveur pour la chapelle de Saint Genou à Louis Chéreau, vigneron de Candé (1787). — Bail passé entre le chapelain de Saint Genou, d'une part, Antoine de Gombault, archer des gardes du corps du roi, demeurant à Onzain, et Anne Ollivier, sa femme, d'autre part, de trois pièces de terre sises à Onzain aux lieux dits les Gelleries, le Clos Forgilles et le clos du Pressoir moyennant deux écus d'or soleil par an (1585). — Bail par messire Jean Haudessant, chapelain de Saint Genou à Jacques Bonnet, vigneron, demeurant au village d'Asnières paroisse d'Onzain d'une pièce de vigne sise à Onzain au clos Forgille au prix de quatre livres de rente (1529.)

G. 39. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1270-1763. — Chapelle Saint Eustache. — Charte de fondation de la chapelle Saint Eustache par Jean de Saint Sulpice, doyen de Saint Sauveur (1270 — vidimus du XV^e^ siècle.) — « Extraict des lettres, tiltres et enseignemens des heritaiges et rentes appartenans au chappelin de la chapelle monsieur Saint Eustache fondée en l'église collegial Saint Sauveur » (XVI^e^ siècle). — Acte de reconnaissance d'une rente due à la chapelle pour une maison où pend l'escu de France, sise au Bourg Neuf à Blois (1526). — Vente par Mathieu, dit Belin, et sa femme, à Pierre de la Chaussée, chapelain, de trois pièces de terre au lieu dit Roncerays, dans la paroisse de Villeberfol (1277). — Titres de rente sur une maison sise au Foix Saint Laumer, en la rue de Richebourg, entre la rue et la rivière, touchant aux religieux de Saint Laumer (1410). — Bail à ferme d'un arpent de pré situé au lieu de la Fontaine, au dessous du pont Saint Michel, paroisse de Vienne lès Blois (1560.) —Titres de propriété à Mer : Vente par Jeannette, femme de Jehan le Maçon, bourgeois de Blois, du droit qu'elle avait « en ung censif qui partist avec le chappellain de Saint Eustache, à cause de sa chapelle qui y avoit les deux pars du dict censif » (1383). — Bail du clos des Varennes, paroisse de Mer (1531). — Titres de rente et baux à ferme de la chapelle à Mulsans, Saint-Dié, Suèvres et Villefrancœur. — Vente par Jean le Peletier et Mabille sa femme, Pierre Leiard de Bury et Mathée sa femme, à Michel, dit Picard, chapelain de Saint Eustache, d'un arpent et demi de terre au lieu dit la Quarte, dans la paroisse de Saint Lubin en Vergonnois *(sancti Leobini in Vergonnia, 1273)*.

G. 40. (Registre.) — In-4°, parchemin de 26 folios.

1533. — Aveu et dénombrement des fonds et heritages dependant de la chapelle Saint Eustache de Blois, donné par maistre Jacques Leconte, chapelain (10 juin 1533.)

G. 41. (Cahier.) — In-8°, papier de 46 folios.

1521. — « Déclaration du revenu des chappelles de Saint Saulveur de Blois. — Chapelle Saint Genoul, que possède à présent messire Pierre Louaise, prestre (fol. 1) ; — Chapelle Saint Jean Baptiste, chapelain, François Bouer, prêtre (fol. 2 v°) ; — Chapelle Saint Sébastien, chapelain, Etienne de Montdoulcet (fol. 5) ; — Chapelle Saint-Nicolas, chapelain, Jehan le Maire (fol. 7 v°) ; — Chapelle Saint-Denis, chapelain, Julian du Cloux (fol. 8 v°) ; — Chapelle Sainte Catherine « appartenant à Nicolas Pelloquin à cause de sa chapelle de Saincte-Katherine » (f° 11) ; — Chapelle « Saint Loys, jadis roy de France », chapelain, maître Eustache de Sens (fol. 15 v°) ; — Chapelle Saint Jacques, chapelain, Jehan Milleteau (fol. 17) ; — Chapelle « Saint-Jean Baptiste, appelée de Colliers », chapelain, Jehan Tardiveau (fol. 18 v°) ; — Chapelle Saint Antoine, que possède messire Loys de Dampierre, prêtre (fol. 19 v°). — Chapelle Saint Quentin, chapelain, « Jehan le Moine, *alias*

Kalès, prêtre » (fol. 20). — Chapelle Saint Eustache, chapelain, Pierre Royneau (fol. 21. — Chapelle N. D. près le Pulpitre, chapelain, maître Jacques Baudouyn (fol. 25 v°). — Chapelle Saint Thomas, chapelain, maître Jehan du Bois (fol. 29). — Chapelle N. D. du Benoîtier, chapelain, maître Jean Ferret, prêtre (fol. 29 v°). — Chapelle Saint Eloi, chapelain, messire James du Buisson (fol. 31 v°). — Chapelle St Jean Baptiste, chapelain, Macé Rosays (fol. 34). — Chapelle Saint-Guillaume, chapelain « messire Loys Crochet, osmonnier de monseigneur des Perotz, gouverneur de Guyenne » (fol. 35 v°);—Chapelle appelée la Grosse Mére de Dieu, chapelain, maître Pierre Prousteau (fol. 41). — Chapelle St Jeau Baptiste, chapelain, maître Charles Le Paige, clerc (fol. 43 v°) Chapelle Saint Silvain, chapelain, Noël Foulcher (fol. 44 v°. — Chapelle Saint Etienne, chapelain, maître Raymond de Montdoulcet.

G. 42. (Cahier.) — In-8° de 18 feuillets, papier.

1521. — Déclaration du revenu des chapelles dépendant de Saint Sauveur de Blois; double incomplet de l'article précédent, où figure seulement le revenu des chapelles suivantes : Chapelle Saint Denis (fol. 1); — Chapelle Sainte Catherine (fol. 3); — Chapelle Saint Denis « que possède à present maistre Pierre Denisot, prebstre » (fol. 4); — Chapelle Saint-Jean Baptiste appelée de Coliers (fol. 8); — Chapelle N. D. du Benoistier (fol. 9); — Chapelle Saint-Jacques (fol. 10); — Chapelle Saint-Jean Baptiste (fol. 11); — « Chapelle appellée la Grosse-Mère Dieu (fol. 14 v°).

G. 43. (Cahier.) — In-8° de 12 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — « Etat des biens et revenus des vingt deux chapelles de l'eglise de Blois à la pleine collation du chapitre que mettent devant nous, Monsieur Gallois, commissaire nommé par M. l'Evêque de Blois, les députés du chapitre de l'Eglise cathédrale de Blois, poursuivants au nom du dit chapitre l'extinction et suppression des titres des diltes vingt deux chapelles et communauté des chapellains pour en former une manse destinée à doter des chanoines hebdomadiers et des officiers gagistes necessaires au service de la dilte eglise cathedrale, ledit etat certifié par chacun des titulaires des susdiltes vingt deux chapelles » : Chapelle Sainte Catherine (titulaire M. l'Eguillon) possédant un revenu de 118 l. 2 s.; — Chapelle Saint Denis (titulaires par portion MM. Georges dit Laurent, et Fournier), 190 l. 4 s.; — Chapelle Saint Eloi (M. Barbier) néant; — Chapelle Saint Etienne (M. Couteau) 470 l.; — Chapelle Saint Eustache (M. Rambourg) 312 l.; — Chapelle Saint-Eustache de Nervie (M. Métivié) 88 l.; — Chapelle Saint-Genou (M. Mathieu) 383 l.; — Chapelle St Guillaume (M. Georges) 199 l. 10 s.; — Chapelle Saint-Jean (M. Bourgiteau) néant; — Chapelle Saint-Jean (M. Chotard, pour portion) 480 l.; — Chapelle Saint Jean de Seur (M. Beaudouin) 302 l.; — Chapelle St Jean (M. Hatri, pour portion) 88 l.; — Chapelle St Jean de Coliers (M. Picard) un muids de seigle; — Chapelle Saint Louis (M. Mauduit) 277 l.; — Chapelle St Nicolas (M. Cormier) 129 l. 10 s.; — Chapelle N. D. des Benoitiers (M. Gaston) 963 l., 2 s., 6 deniers; — Chapelle N. D. Grosse Mère de Dieu (M. Masseant) 429 l.; — Chapelle N. D. de Morvilliers (M. Villain) 62 l.

G. 44. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1302-1507. — Titres relatifs à la communauté des chapelains de Saint-Sauveur : accord par lequel les chanoines de Saint Sauveur s'engagent à constituer une rente annuelle de 20 livres, au profit des chapelains, à la charge pour ceux-ci d'assister à tous les offices de grand messe (1302, acte en latin). — Constitution par le chapitre de Saint Sauveur de Denis Gaudin, Jean Clarin, Pierre Vinet, Jean Sabart, Laurent le Groict, Jean Aubelin, André Couturier « *clericos, discretos et providos viros notos et fideles* » comme procureurs chargés de représenter les intérêts des chapelains de Saint Sauveur (1411, original sur parchemin et copie moderne sur papier). — Acte de fondation par messire Jean le Picart, autrement dit Phelipeaux, curé de l'église N. D. de Torcy, au diocèse du Mans, de deux messes basses par semaine pendant les matines à la charge par le fondateur de fournir aux chapelains de Saint-Sauveur une rente annuelle de trois cent vingt livres tournois (1507).

G. 45. — 1 rôle, sur parchemin.

1542. — « Taxa ecclesie collegiate Sancti Salvatoris Blesis cum illius dependentiis quotizata per reverendum in Christo patrem dominum Ludovicum Dei et sancte sedis apostolice gracia Carnotensem episcopum, diocesanum nostrum, pro duabus decimis integris ad summam ducentarum sex librarum, quinque solidorum, decem denariorum turonensium, clero per eumdem reverendum prius congregato et per eumdem clerum duabus predictis decimis accordatis et concessis, pro subveniendo domino nostro Regi et per modum doni gratuiti et caritativi subsidii eidem domino nostro regi impartiendi, monitione precedente, ad perso-

lutionem prefate summe ducentarum sex librarum quinque solidorum, decem denariorum turonensium pro duabus decimis integris in festo Pasche domini proxime veniente, pro cujus dilacione nos decanus et capitulum prefate ecclesie in capitulo nostro congregati ad que superius sunt consuetudinem et formam recolligi modo et forma sequentibus » : chapitre, 106 livres 80 sols, 8 deniers tournois; doyen, 24 s. t.; — chantre, 20 s. t.; — sous-doyen, 8 livres; — prévôt, 4 livres, trésorier, 10 livres.....

Titres du Chapitre de Saint-Sauveur.

G. 46. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1501-1687. — Ville de Blois. — Acte d'échange entre Florimond de Moullins, chevalier, seigneur de Rochefort et Villouet, demeurant à Villouet, paroisse de Chailles, et les chanoines de Saint-Sauveur, par lequel ceux-ci abandonnent leur droit de censif au bourg de Chailles, qui se payait le dimanche après la décollation de Saint-Jean Baptiste à la porte des Apôtres de l'église Saint Sauveur, et ils reçoivent une rente de soixante livres à prendre sur deux corps de logis situés dans la grande rue de Blois, dans l'un desquels habite Etienne Bérault, trésorier payeur de la gendarmerie de France, et dans l'autre Charles Delagrange, drapier (1623). — Acte d'hypothèque d'une rente de trente sous tournois à prendre sur une maison « assise au carroy de la croix de Blois, paroisse Saint-Martin » (1621). — Déclarations censuelles d'une rente de cinquante sous sur une maison située au Foix lès Blois, rue Richebourg « en laquelle pend pour enseigne les troys fertz » (1581-1687.)

G. 47. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1503-1654. — Ville de Blois. — Bail à rente par le chapitre de Saint Sauveur à François d'Orléans, comte de Dunois, d'une maison « assise ou chasteau de Bloys, que n'a guères soulloit tenir d'eulx maistre Denis le Mercier, joignant d'une part à la maison de la dicte eglise, que tient à rente monseigneur le maréchal de Gyé, et d'autre part à la maison de la dicte église, que tiennent à present à rente les enffens de feu maistre Charles de Prennes, abutant d'un bout sur la grant cour du dit chasteau et d'autre bout aux murs d'iceluy », à la charge de douze livres tournois de rente (1503). — Bail à rente à Pierre de Sarred, chevalier, seigneur de Moran, conseiller du roi et général de de ses finances, président de la Chambre des Comptes de Blois, et Eustache Nepveu, seigneur d'Etrechy, procureur du comté de Blois, agissant au nom du roi, d'une place et masure dans la basse cour du chasteau de Blois « viz à viz et à l'aspect du dict chastel » (1581). — Autres baux de maisons sises dans l'avant cour du château. — Etat des travaux de mâçonnerie et menuiserie à faire à une de ces maisons en 1635. — Comptes faits par maîtres Jacques et Isaac Papin, receveurs des domaines, des sommes payées au chapitre de Saint Sauveur pour le roi à cause du chapitre des dépenses intitulé « Fiefs et aumônes » (1653).

G. 48. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1429-1711. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre de Saint-Sauveur à Pierre Posteau et Guillemette sa femme d'une maison située « près la porte Closeaux », touchant les murs de la ville, pour le prix de six onces et demie d'argent fin ou sa valeur (1429). — Bail emphythéotique d'une maison sise derrière le couvent des Cordeliers rue des Rouillis en la paroisse Saint Honoré; — d'une autre maison en la rue de derrière les Halles, même paroisse (1660). — Acte par lequel François de Mollens, doyen de l'église collegiale Saint Sauveur, tant en son nom que comme procureur de Philippe Hurault, seigneur de Cheverny, conseiller du Roi en son conseil privé prend à bail du chapitre de Saint-Sauveur une maison canonialle, sise dans la basse-cour du château de Blois derrière Saint-Sauveur, « joignant la chappelle Saincte Constance que « tenoit en son vivant maistre Theodore Garnier » (1576). Baux par le chapitre de maisons sises rue du Port-Vieux, — rue de Beauvais (Beauvoir), — rue du Palais, — dans le Bourg-Neuf. — Lettres de Charles IX, annulant, à la requête du chapitre de Saint-Sauveur, un bail par le chapitre à Guillaume de Meulles « d'un estail à vendre chair... appellé l'estail de l'esglise de Saint-Sauveur, assiz et scitué en la grant boucherie de Blois, faisant le bout pour entrer en icelle boucherie du costé de la porte du pillory... » le dit bail fait pour cinquante neuf ans à charge de trente trois livres par an et vingt cinq écus pour une fois payés aux chanoines « pour aider à réparer leur église ruinée et desmollie par ceulx de la nouvelle oppinion des dernières guerres... » (1573). — Procès-verbal des réparations de mâçonnerie, charpente et couverture qu'il est nécessaire de faire à une maison sise en la rue des Rouillis (1678).

G. 49 (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1525-1716. — Ville de Blois. — Actes de procédure du chapitre de Saint-Sauveur contre François Char-

don, seigneur de la Bretasche et Olivier Berruyer, d'abord, et contre Jacques de la Mothe ensuite, au sujet d'une maison « assise à Blois en la grand rue du dit lieu, joingnant d'une part devers le vent d'amont à la maison de « la dicte eglise que tiennent à present Phelippot du Boys « et Regnault Richart, d'autre part à Jehan Chencau, dit « d'Anjou, abutant d'un bout par le derrière sur l'Arrou, « d'autre bout sur la dicte grand rue » (1525-1686). — Déclaration censuelle de Georges le Court, « tappicier suivant la court du Roy, » et d'honnête personne maître Martin le Masne, praticien en cour d'église à Blois, comme détenteurs, à cause de leurs femmes, d'une maison sise à Blois « faisant le coing de la rue allant de la Fontaine de Blois à la ruelle du chastel du dit lieu, jouxte d'une part à la maison que tient de present la vefve feu Jehan Dymanche, de l'eglise Saint-Saulveur de Blois, et d'autre part à la maison de l'aulmosnier de Bourg-Moyen de Blois que tient de present Michel Quibut, abutant sur les rue et ruelle dessus dictes; *item*, une autre maison assise au dict Bloys, devant la dicte maison dessus declarée et faisant l'autre coing de la dicte rue allant de l'eglise Saint Martin au dict chastel de Blois, avecques une estable assise derrière la maison dernière declarée, jouxte d'une part à la voye et degré montant au chastel de Bloys par une poterne du cousté de devers l'eglise Saint-Martin, et d'autre part à une place servant à mettre boys, vulgairement appellée le Buscher, appartenant à l'eglise de Saint-Saulveur... » (1534). — Autres déclarations relatives aux mêmes maisons, indiquées à partir de 1608 comme situées rue des Violettes, paroisse Saint-Martin (1608-1656.)

G. 50. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1316-1751. — Ville de Blois. — Titre d'une rente foncière de quarante sous tournois due au chapitre de Saint Sauveur à cause d'une maison sise en Vienne « rue du Mollin Baptouer », joignant vers le vent de galerne à la rivière de Loire (1579-1603). — Vente par Jean Raslon, marchand, demeurant à Blois, au chapitre de Saint Sauveur, d'une maison située dans le Bourg-Neuf, paroisse Saint-Nicolas, ou pend pour enseigne « l'ymage Saint-Elloy », pour le prix de 80 livres tournois (1526). — Baux à ferme, par le chapitre de la dite maison moyennant une rente annuelle de quatre livres (1527-1687). — Bail par le chapitre à Jacques de Moulins, licencié en lois, maître de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, d'une maison située dans la rue de la Juiverie, moyennant 60 sols tournois par an (1470). — Don par Gilet l'Argentier, aux doyen et chanoines de Saint-Sauveur, d'une maison avec ses dépendances « seant au leu que l'on appelle la Jueverie de Blois, et est appelée la Roiche-Gilet l'Argentier, jouste la meson feu Jehan Petitbon, d'une part si comme elle se porte dès la rue de la Jueverie contremont jusques à la rue de la Pierre de Blois... », à condition que le chapitre fournira audit Gilet pendant sa vie chaque jour trois sous de la monnaie courant à Blois par les mains du boursier de Saint-Sauveur, et quatre pains semblables à ceux des chanoines (1316 n. s.). — Autres baux par le chapitre de maisons situées rue de l'Herberie, derrière les Halles, entre les deux portes du pont, rue des Rouillis. — Don par Jehan le Picart, dit Phelippeaux, curé de Torscy, demeurant à Blois, à Pierre le Picart, dit Phelipeaux, son frère, d'un clos de vignes appelé « l'Espinière », paroisse de Cour-Cheverny et d'une maison située à Blois sur les degrés par lesquels on monte de l'image Saint Michel à l'église Saint-Solenne, la dite maison chargée d'une rente de 15 sous tournois envers l'église Saint Sauveur (1509).

G. 51. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1331-1785. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre, d'une maison située devant l'église Saint-Solenne « en laquelle meson feu Jacqueline la Vachete demouroit ou temps qu'elle vivoit, jouste la meson as diz honorables, et en laquelle la quohue demeure à present... » (1331). — Bail à ferme par le chapitre à Michel Hardi, « mareschal », et à Jeanne sa femme, d'une maison sise rue de la Foulerie, paroisse Saint-Solenne, faisant le coin de l'image Notre-Dame, joignant à la rue à venir de l'image Saint-Michel au port Neuf, et par le derrière à la ruelle de Vauvert (1539). — Accord entre le chapitre et les échevins de Blois au sujet d'une maison située au lieu appelé la Bretonnerie que les dits échevins voulaient acheter pour y installer le collège royal (1602). — Déclaration de Jullien Mercier, sieur du Breuil, François Imbert, bourgeois, Philippe de Carpentier, écuyer, sieur de Chaumont, Claude Durand, bourgeois, tous échevins, comme seigneurs et propriétaires en cette qualité des bâtiments du collège royal de Blois, chargés envers le chapitre de Saint-Sauveur d'une rente annuelle de six écus évalués à dix-huit livres tournois (3 Février 1671). — Baux de terres situées paroisse Saint-Saturnin de Vienne et paroisse Saint-Louis derrière le couvent des Cordeliers.

G. 52 (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1393-1655. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre à Michel Fortiex, bourgeois de Blois, d'un

arpent de vigne situé paroisse Saint-Nicolas, près des terres de Saint-Laumer et joignant le chemin par lequel on va de Blois à Saint-Georges (1410 n. s.). — Echange entre le chapitre de Saint-Sauveur et Jean de Saveuse de plusieurs maisons sises rue du Bas-Quartier près du puits du quartier, contre une rente annuelle de dix livres tournois (1442). — Baux de maisons sises rue Saint-Lubin, près de la porte de ville (1424-1460), rue de la Boucherie, à la porte Chartraine, etc. — Bail à Pierre Turmeau, taillandier et Jeannette sa femme, d'une maison située « au quarefourch Guaudebert [» moyennant une rente de cent sous tournois (1393).

G. 53. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1515-1752. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre « à honorable homme Michel le Maire, clerc des offices du feu Roy Loys, derrenier decedé, que Dieu absoille, » d'une maison sise près le cimetière de Saint-Solenne, donnant sur les degrés à monter à l'église, moyennant seize livres tournois par an (1518). — Titre d'une rente de vingt-cinq livres sur une pièce de terre sise à la Croix de la Bonne, anciennement appelée Malgratte, en Vienne (1691). — Déclaration d'Etienne Bourreau comme propriétaire de vignes sises en Vienne près de la métairie de la Mothe et du chemin de Blois à Candé, devant au chapitre une rente annuelle de dix sous tournois (1575). — Sentences du bailliage de Blois relatives à une maison située à l'image Saint-Michel sur le carroir de ce nom (1590-1715). — Baux d'une rente de cent sous tournois due au chapitre de Saint-Sauveur à cause d'une maison située dans la rue à aller du Bas-Quartier au poids de Blois ; dans les actes du XVII^e^ siècle, cette maison est désignée comme faisant le coin de la rue du Pipot ou du Chant des Oiseaux et de la rue des Quatre Clefs (1515-1684).

G. 54 (Liasse). — 41 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1481-1755. — Ville de Blois. — Bail à Robin Anxoine, serviteur du duc d'Orléans, d'une maison assise au Foix Saint-Nicolas en la rue Richebourg, pour cinquante neuf ans, moyennant dix sept sous six deniers de rente par an (1485). — Autres baux de la même maison (1503-1687). — Déclaration d'Aulbin Huré comme détenteur d'une maison ayant pour enseigne le Barrillet, sise sur la grand rue du Bourg-Neuf et donnant par derrière sur les « appartenances du Cheval Blanc » (1588).

G. 55 (Liasse). — 35 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1461-1732. — Ville de Blois. — Quittance de Denis Garnier, procureur et receveur du chapitre de Saint-Sauveur, d'une somme de quarante sous tournois que lui a payée Adam Rance à cause d'une maison sise au bas-bourg Saint-Jean, près de celle du Mouton-Vert (1617). — Bail par le chapitre à Jean Salle « cordonnier », de deux maisons que le dit Salle a fait reconstruire à neuf, sises rue de la porte Saint-Lubin près des degrés par lesquels on monte au château, et s'adossant aux murs du dit château (1476). — Bail à Guillaumin de Beau-Rain, garde de la vaisselle d'or et d'argent de la duchesse d'Orléans, « d'une place assise soubz le chastel de Blois ainsi qu'elle se poursuit et comporte de hault et de bas, de long et de large à prendre depuis les deux coings des deux huis l'un estant joignant le puiz, et l'autre est l'huis de la cave, laquelle cave est de cest present bail et prise, en allant contremont jusques à l'eritage de Jacquet Francuer, et joingnant par le haut aux murs du chastel et par le devant sur la rue » (des Violettes) au prix de cent sous tournois de rente (1471).

G. 56. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1388-1775. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre à Denis Chauveau, marchand, et Michelette sa femme, d'une maison située « en la rue de Chemanton ainsy comme l'on va de porte-Costé à la porte Chartraine, jouxte le four de monseigneur le duc d'Orléans appellé le four de Chemanton, d'une part, et jouxte la maison des dits chappellains (*sic*) que tiennent à present les Charruaulx... » pour le prix de vingt sous tournois par an (1453). — Bail de la dite maison, indiquée comme située « aux degrés de Chemanton », à Etienne Pothée, écuyer, seigneur de Montrichard, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée de Blois (1662). — Bail à Marguerite du Cloux, veuve de Liéphard Texier, en son vivant président en l'élection de Blois, d'un petit jardin sis au haut bourg Saint-Jean, près du puits du dit lieu, touchant d'une part au chemin de la Chaussée, et d'autre part au chemin allant à la Grand Pièce (1640). — Baux de maisons sises aux Groix, paroisse Saint-Nicolas; — rue Saint-Lubin et au Sanitas, en la prairie de Saint Jean (1502-1755).

G. 57. Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1488-1740. — Ville de Blois. — Baux à loyer et hypothèques d'une maison sise grande rue de Blois, paroisse Saint-Honoré donnant par derrière sur l'Arrou, où pend pour enseigne la Corne de Cerf.

G. 58. (Liasse.) — 128 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1495-1785. — Ville de Blois. — Sentence de Denis Barbes, garde de la prévôté de Blois, relative à l'hypothèque d'une maison sise en Vienne, rue de la Chaîne, ou pend pour enseigne la Croisille (1568). — Déclaration de noble homme Hiérosme Suzanne, gouverneur des pages du Roi, comme détenteur et propriétaire d'une maison sise rue de la Chaîne, « en laquelle souloit pendre pour enseigne la Crosille, et de present les trois roys » la dite maison chargée d'une rente de soixante sous envers les marguilliers de Vienne (1577). — Déclaration des religieux de Bourg-Moyen comme détenteurs d'une maison sise en Vienne « sur le quay du pont neuf, qu'ils ont depuis un an fait construire en place d'une autre qu'ils ont acquise de Martin, Anne et Marguerite Sieste,... dont partie est en pavillon... » chargée envers la communauté des chapelains de Saint-Louis d'une rente annuelle de dix livres (1726). — Baux à ferme de pièces de terre sises paroisse Saint Honoré, au Cahier (1744); — au clos de la Guignardière, près de l'étang de Pigelée (1495-1773); — aux grands-fossés (1783); — au Closeau (1785); — d'une maison sise paroisse Saint-Solenne en la rue du Marché, faisant le coin de la rue Couverte (1764); — bail par le chapitre de la Cathédrale à René Oudin, vigneron, d'une pièce de vignes lignage et auvernat rouge contenant trois quartiers, appelée la Bafardre, située au lieu appelé « les Ecouttes s'il pleut », terroir des Croix, paroisse Saint-Nicolas, moyennant quatorze livres de ferme par an (1747). — Bail à Louis Malherbe, marchand boucher en Vienne, d'une maison sise paroisse Saint-Saturnin « devant l'Arrivoy » (1735).

G. 59. (Liasse.) — 38 pièces parchemin; 27 pièces, papier.

1361-1773. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre de Saint-Sauveur à Guillaume Morel et Jeannette, sa femme, d'une maison assise en la rue de la Pierre de Blois, nommée « l'uis de fer », joignant à la rue par où l'on va de la dite rue de la Pierre de Blois aux degrés du cimetière Saint Honoré, et de deux gastes touchant à cette maison, au prix de six livres tournois par an (1406). — Sentences du bailli de Blois, relatives à l'échange de ladite maison, entre le chapitre et Jean de la Saussaye, seigneur de la Raboys, maître de la chambre des comptes de Blois (1553-1594). — Mandement des commissaires délégués pour le fait de la vente et aliénation des 50000 écus de rente accordés au roi et au pape sur les biens de l'église en 1576, d'après lequel le chapitre de Saint-Sauveur, taxé à la somme de 736 livres tournois, met en vente le domaine de la Picardière sis paroisse Saint Honoré (16 mai 1577). — Bail à Pierre de Fontaines, dit Sommilleux et à Sebille sa femme, d'une maison sise en la rue devant les Halles (rue de la Bourrellerie) touchant de tous côtés à la maison de Jean de Morvilliers l'aîné, moyennant une somme annuelle de soixante sous tournois (1361). — Autres baux et déclarations censuelles de la dite maison (1427-1773).

G. 60 (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1522-1789. — Ville de Blois. — Baux à ferme du chapitre de Saint-Sauveur, puis de la communauté des chapelains de l'église Saint-Louis, sur des maisons sises en Vienne, rue Croix-Boissée, rue de la Chaîne et rue Clérancerie.

G 61. (Liasse). — 75 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1442-1785. — Ville de Blois. — Titres d'une rente de soixante sous tournois sur une maison sise en Vienne rue de la Chaîne, où pendait autrefois pour enseigne le Cheval Blanc, et où pend actuellement la fleur de lys (1534-1688). — Bail à ferme à Thomas Bugy, marchand à Blois, d'une maison sise en Vienne, près le bout du pont, sur la rue qui mène du dit bout du pont au carroir de Vienne (1557). — Vente par Denis Bourseau, marchand cuisinier à François Roumin, maître sergier, d'une maison appelée la maison de Saint-Thomas faisant l'un des coins de la rue de Vauvert, près de la fontaine des Elus (1612). — Baux à ferme de maisons sises dans le Bourg-Neuf, paroisse Saint-Nicolas, près le puits du quartier et rue des Chalans (1482-1785).

G. 62. (Liasse). — 94 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1410-1779. — Ville de Blois. — Déclaration de René Fesneau, conseiller du roi, lieutenant de l'élection de

Blois, comme propriétaire d'une maison « située sur les pavés de Bourg-Neuf, appelée autrefois le Soleil », chargée envers le chapitre d'une rente de vingt sous (1764). — Vente par Colin Longemeau, tiellier, à Thenot Dutout, drapier, « d'une thiellerie assise en la paroisse de Saint-Solenne près de la turssie comme on veit de Saint-Vitteur à Blois » (1410). Déclaration de Raymond Hubert de la Chaise, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, ancien capitaine des grenadiers royaux, et d'Elisabeth Soubras Bordereau, comme propriétaires d'une pièce de terre où il y avait autrefois une tuilerie, appelée la tuilerie de la Bonde, sur la levée de Loire, paroisse Saint-Solenne, devant au chapitre de la Cathédrale une rente de trois livres (1762). — Déclaration de Joseph Masson, imprimeur à Blois et de Madeleine Regnault, son épouse, comme propriétaires d'une maison sise dans la grande rue paroisse Saint-Honoré, « vis à vis et devant le lieu où estoit autrefois l'eglise Saint-Jacques » (1750).

G. 63 (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1495-1690. — Ville de Blois. — Bail fait à André Bonnault, maçon à Blois, par Jacques Hurault conseiller du Roi et général de ses finances, d'une maison sise à Blois « en la rue à descendre des Halles à la Pierre de Blois, moyennant huit livres tournois par an (1504). — Déclaration de damoiselle Catherine Chandelier, veuve de Blaise de Vernaizon, comme propriétaire « d'une pièce de terre le tout en un tenant et au clos de Tapegrenon, assiz entre la queue de l'estang de Pigelée et le grand chemin du dict Pigelée tendant à la forest de Blois, et qui fait part et portion de la métairie de la Picardière, laquelle mestairie de la Picardière deppend de l'eglise de Saint-Sauveur... » (1620). — Bail d'un appentis sans cheminée, couvert de tuile, situé entre les hautes et les basses granges (1495).

G. 64. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1495-1715. — Ville de Blois. — Bail à ferme par le chapitre à Thomas Hureau le jeune, marchand boucher en Vienne, de deux étaux dont le dit preneur n'en fait qu'un qu'il appelle « le grand estail », situé en la grande boucherie de Blois, moyennant 90 livres tournois par an, à la charge par le preneur d'entretenir son étal de bonne chair sauf aux jours prohibés et défendus, en sorte que les bailleurs n'en reçoivent aucune plainte (1668). — Baux à Jeanne Bérault, veuve de Pierre Larron, voiturier par terre, de deux pièces de terre sises l'une à Montigny, l'autre à l'Orme-Germain, paroisse Saint-Solenne, et de trois arpents de pré au dessous du pont Saint Michel, paroisse de Chailles (1687-1692). — Bail à Pierre Loyson, chapelain de Saint Sauveur d'une maison située au dessus de la Bretonnerie, « au bout du cymestière de Champbourdin, pour le prix de sept livres dix sous tournois par an, — acte passé en présence d'Antoine Jutin écuyer de cuisine de monseigneur le dauphin, et Christofle Durant, garde des clefs du château de Blois (1534). — Testament de « maistre Guillaume Tropellin, chantre de la chappelle de musique du Roy et chappellain de la chapelle Saint Jehan Baptiste fondée en l'eglise collegial Saint-Sauveur de Bloys, demourant sur les pavez de Chambourdin », par lequel il donne aux chanoines de Saint-Sauveur qui assisteront à son convoy et enterrement, un écu d'or soleil, et à Marie Grossart, une maison sise rue Champbourdin, joignant à la maison du sieur de Saint-Bohaire (1574).

G. 65 (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1226-1753. — Ville de Blois. — Sentence d'hypothèque d'une rente de quarante cinq sous tournois rendue par le bailli de Blois au profit des chanoines de Saint-Sauveur, à prendre sur « une ysle assise en la rivière de Loyre, au droit du pressouer de Saint-Ladre, près du bort de la dicte rivière de Loire du cousté devers la Sauloigne » (1513). — Vente par Mathieu le Baudeoier « burgensis Blesensis » et Michelle sa femme, aux chanoines de Saint-Sauveur, de trois arpents de terre sis aux Granges « que terre vocantur plante defuncti magistri Richeri Mauboier, quondam canonici ecclesie Carnotensis », moyennant sept livres de monnaie courant à Blois (1278). — Baux à ferme par le chapitre des dites terres (1280-1596). — Bail par maître Audry de Coue, chanoine de Saint Sauveur, à Nicole Gauche, chapelain en ladite église d'un arpent de vigne en deux pièces « assis ès-Groix dou Fois », dont l'une touche « la vigne à l'aumosnier de Mores » (1356). — Don par W. le Bugle, chevalier, à l'église Saint-Sauveur de Blois, d'un muids de blé et d'un muids d'avoine qu'il percevait annuellement sur la dîme de Villejoin, paroisse Saint-Honoré (« in decima de Villajoin »), de telle façon que si l'église de Saint-Sauveur ne pouvait plus percevoir ces deux muids, elle les prendrait sur les biens du donateur, « in decima de Materiis » (1226). — Baux de pièces de vignes sises paroisse Saint-Honoré au lieu de Villiersfins (XIV^e^ et XV^e^ siècles). — Déclaration de rentes dues au chapitre sur des maisons sises rue Saint-Lubin, au pied du château, près la porte du Foix (1498-1753).

G. 66 (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1461-1761. — Ville de Blois. — Bail par le chapitre à Martin Durjon, maçon à Blois, d'une maison faisant le coin de la rue qui mène à l'église Saint-François et aux prisons de Blois, donnant du bout de derrière sur la cour de Saint-François, et du bout de devant sur la rue par laquelle on va de la Porte-Chartraine aux Halles (1461 n. s.) — Sentence du bailli de Blois, ordonnant l'amortissement de la rente de 35 sols tournois affectée sur la même maison, qui est mentionnée comme située « rue de Beauvoix » (1528). — Déclaration de Victor Gobillon, boulanger, comme propriétaire de ladite maison, devant à la collégiale Saint-Sauveur deux écus et demi d'or soleil par an, soit sept livres dix sous tournois (1583). — Déclaration de Gabriel Soudry, maître tonnelier à Saint-Dyé, comme propriétaire d'une maison sise rue de la Foulerie « faisant le coing de la rue de la porte Saint-Jean et de celle de la porte Neufve, aultrement de la Bastille » (1666). — Baux de maisons sises rue de la Boucherie et en Vienne.

G. 67 (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 4 pièces papier.

1346-1688. — Ville de Blois. — Titres relatifs à la métairie du Clouseau : don fait par Oudet Rogelin, bourgeois de Blois, à l'église de Saint-Sauveur, de toutes les terres qu'il possédait entre Blois et Villebarou, « inter villam Blesensem et villam Baronis » (1346). — Bail à ferme par le chapitre à Pierre Marie et Thomas Morise d'une métairie appelée « Clouseaulx » en la paroisse Saint-Solenne à la charge de « six muids de blé froment deux deniers moins de lite, deux muys d'avoine et une myne de poix bons grains et marchans le tout mesure de Blois » (1508). — Autre bail de la dite métairie, contenant l'énumération complète de toutes ses dépendances (1565). — État de la Métairie du Clouseau en 1594 et en 1630.

G. 68 (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1439-1691. — Ville de Blois. — Vente par maître Jacques Thomas, licencié en lois, avocat à Blois, à Louis Crochet, chapelain de la chapelle Saint-Guillaume fondée en l'église Saint-Sauveur, d'une maison sise au lieu de la Bretonnerie sur l'Arrou, moyennant 25 livres tournois par an (1518). — Déclaration d'hypothèque de la dite maison envers le chapitre, faite par Ignace Bourillon, marchand vinaigrier de Blois, à la suite de l'acquisition qu'il vient d'en faire à Jean Brillard, seigneur de l'Arbre-Sec, garde du corps de feu Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans (1684). — Déclaration d'hypothèque rendue par René le Maire, garde de la prévoté de Blois, au profit du chapitre de Saint Sauveur sur une maison rue du Bas-Quartier (1573). — Déclaration de Denis Prevost, maître paveur à Blois, comme propriétaire d'une maison sise devant la Fontaine-des-Élus, « proche la maison où estoit jadis le grenier à sel », paroisse Saint-Solenne, chargée envers le chapitre d'une rente de quatre livres (1626). — Bail par le chapitre à Jean Deschamps, d'une pièce de terre labourable sise en Vienne « à la Boullye, près la Croix aux Demeulles, joignant d'un long sur le chemin à aller de Vienne à Orléans, et d'autre long aux terres de la Boullye..... » à tenir pendant la vie du preneur et de sa femme, et 99 ans après leur décès, au prix de sept sous six deniers tournois par an (1530). — Déclaration de Mathurin Rabouin, marchand bonnetier à Blois, comme propriétaire du lieu et closerie appelé la Guignardière, situé à Pigelée paroisse Saint-Honoré, et de quatre pièces de vigne attenant au dit clos, à cause de quoi il doit au chapitre une rente de quatre livres tournois (1690). — Bail à Guillemin Ligaire, mercier et à Michelle sa femme de six sextérées de terre sises en la paroisse de Saint Saturnin de Vienne joignant au chemin de la Regnauldière, au chemin du Moulin batoer au pont Saint-Michel et au chemin de Vienne à Verrières, pour le prix de vingt sous tournois « marc d'argent valant sept livres cinq solz tournois, » de rente annuelle (1437). — Déclaration de propriété des dites terres appelées « le lieu de la Jardinière », par Philippe Gaillard, marchand demeurant en Vienne (1677). — Déclaration de Daniel Amiot et consorts comme propriétaires de deux boisselées de terre à la Jardinière, proche la Croix-Rouge, joignant à la cure de Saint-Saturnin et aboutissant d'une part à l'héritage du Saint-Sacrement de Vienne, et d'autre part aux terres de Saint-Laumer, à la charge de dix sous de rente au chapitre de Saint-Sauveur (1691). — Déclaration de « noble homme maistre Jehan Champion, conseiller du Roy et l'un de ses elleuz en l'élection de Bloys, seigneur de Monchault, demeurant à Bloys, » comme propriétaire d'une pièce de terre sis aux Crés paroisse Saint Saturnin, dépendant de son lieu de Verrières, chargée envers le chapitre de douze sous six deniers tournois de rente (1595-1674).

G. 69. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1360-1750. — Ville de Blois. — Vente par Raoul de Villebresme, chevalier, « sire de Sievre », à Guillaume

Haudeau, prêtre, d'une rente de douze sous, monnaie courante à Blois, à prendre sur une maison sise rue Porte-Côté, où demeure à présent Olivier Gobichier, prêtre, « pour le pris et somme de diz florences d'or des vueilles de fin or et de bon pois » (1360). — Bail par le chapitre à « Loys Hellebout, segretaire de monseigneur le duc d'Orleans », d'une maison sise rue Porte-Côté, près de l'hôtel des doyen et chapitre, et faisant le coin de la rue à aller en la rue de Chemonton, moyennant quarante sous tournois de rente (14 mars 1457 n. s.). — Déclaration de « noble homme Hercules Chapelier, conseiller du Roy, receveur general de ses finances en la generalité d'Orleans, demeurant à Blois, comme propriétaire et possesseur d'une maison située rue Porte-Côté, « entiennement « appellée le Chapeau Rouge, joignant d'un long vers aval « à la maison des héritiers du deffunt sieur Chereau..... « vers gallerne sur la rue, d'autre bout sur les fossez du « chasteau du dit Blois », chargée envers le chapitre de Saint-Sauveur d'une rente de douze livres (1620). — Déclaration de Michel Cosson, seigneur de la Varenne, demeurant à Blois, comme détenteur d'une maison sise « rue de Chemonton », donnant par derrière sur les murs de la ville, que possédait autrefois « Dominique de Cortonne (1), varlet de chambre et menuysier de la Royne », à la charge de sept livres dix sous tournois de rente (8 mars 1531 *n. s.*). — « Extraict du contrat de vente faict par maître Jacques Prudhomme, bailly de Monbazon, tant pour luy que comme procureur de damoiselle Elizabeth Siret, sa femme, de messire Jacques Prudhomme, leur filz esné, à noble homme Jacques Suard, sieur de Moniouan, lieutenant des eaux et forestz de Marchesnoir, Mer ; André Patinonneau, procureur au siége présidial de Bloys, et leurs femmes, d'une maison assise audit Bloys, rue de Chemonton » (1634). — « Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à « honneste homme Jehan Cheneau dit Danjou, tailleur, suyvant la court du Roy nostre Sire », d'une maison sise au carrouer Gaudebert, paroisse Saint-Honoré, au prix de sept livres tournois par an, et à la charge par le preneur d'édifier la dite maison tout à neuf, à deux étages, avec une cave dessous (1522). — Déclaration de Louis Lasnier, sergent royal au bailliage de Blois, comme détenteur d'une maison sise « rue du Poix, abutant d'un bout sur la rue vers sollerne, d'autre vers galerne sur l'Arou », devant au chapitre une rente annuelle de quinze sous tournois (1621).

(1) C'est vraisemblablement l'Italien *Dominico de Cortone*, architecte de l'Hôtel de Ville de Paris en 1540. On pourrait conclure du fait de sa résidence à Blois en 1530, qu'il fut employé par François Ier à la construction de la partie du château de Blois dite de François Ier.

G. 70. (Liasse.) — 44 pièces parchemin; 5 pièces, papier.

1467-1692. — Ville de Blois. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, à Jehan de la Surgères, archer sous la charge du prévôt des maréchaux de France, d'une maison située rue du Mellier, au Foix, paroisse Saint-Nicolas, moyennant vingt-deux sols six deniers tournois de loyer par an (1559). — Déclaration de propriété de la dite maison par René Rondeau, « tailleur de la deffuncte Royne mère du Roy » (1597). — Bail à Jehan Gaultier, marchand boucher au Foix Saint Laumer lez Blois, « d'une gaste ainsi qu'elle se comporte », sise rue Neuve, paroisse Saint-Nicolas, donnant d'un bout sur la rue de Rochefort, au prix de soixante sous tournois par an (1511). — Autres baux relatifs à la même maison (1537-1686). — Bail à Jehan Boudet, contrôleur de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, d'une maison sise en une ruelle « qui abute sur la rue aux Paiges », moyennant trente sous de rente, le marc d'argent valant dix livres tournois (1467). — Déclaration de propriété par Marguerite Grousteau, veuve de Nicollas Besnard, maître tannenr, de la même maison ainsi désignée : « Une maison scize au dict Blois, rue des Estuves, aultrement la Vieille Poste, paroisse de Saint-Martin » (1662).

G. 71. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1505-1782. — Ville de Blois. — Bail à « noble homme Andreas d'Alesso, maître ordinaire de fourrière du Roy nostre Sire, d'un jardin assis à la Bretonnerie, proche et joignant d'une part aux murs des jardins du Roy, d'autre part au jardin des Eschellardes, et d'autre part à une ruelle commencée d'un bout sur la rue par laquelle on va au Pressouer blanc, et d'autre part à ung autre jardin..... », moyennant vingt-cinq sous tournois payables au seul terme de la Saint-Jean (1505). — Déclaration de Marie Ivonneau, propriétaire d'une maison à la Bretonnerie, près des jardins des allées du Roi, et touchant au chemin qui conduit dudit lieu à la forêt, chargée envers le chapitre de Saint-Sauveur d'une rente de cinquante sous (1687). — Déclaration des administrateurs de l'hôpital général de Blois, assemblés en leur bureau ordinaire, comme propriétaires de la dite maison de la Bretonnerie, plus d'une autre maison enclavée dans l'enceinte de l'hôpital, touchant à la rue des Barbeaux et à l'église de Vienne, et d'une autre maison sise rue des Violettes, ces trois maisons devant au chapitre de Saint-Louis, la première cinquante sous, la seconde dix sous et la troi-

sième trois livres de rente annuelle (1758). — Reconnaissance d'une rente de cent sous due par Nicolas Janvier, marchand chamoiseur, sur une maison faisant le coin de la Porte et de celle qui conduit au pont neuf, paroisse Saint-Martin (1750). — Reconnaissance d'une rente de trois livres à prendre sur une maison sise rue de la Vieille Poissonnerie, à présent rue du Pont Neuf, ayant une sortie sur une petite ruelle qui conduit dans la rue de la Vieille Poste (1732). — Déclaration de Louis Nouveau, agent des affaires de monsieur Begon, seigneur de la Picardière, Meuves et autres lieux, et de Claude Hadou, boulanger à Blois, comme détenteurs d'une maison située au faubourg du Foix, rue Pothier, autrement de Loricard, devant au chapitre de la Cathédrale, à cause de la mense Saint-Sauveur, trois livres quinze sous par an (1744).

G. 72. (Cahier.) — In-4°; 38 feuillets, papier.

1559. — Ville de Blois. — « Declaration des maisons « assizes en la ville, faulxbourgs et banlieue de Blois, ap- « partenants à messieurs les venerables doien, chanoines « et chappistre de l'eglise collegial Sainct-Saulveur de « Bloys, exemptes de festaige. » — Maisons assises sous le pied du château, que tiennent maître Jacques Machefert et « la Descartes » joignant aux murs du château, à la rue des Violettes et à la rue Saint Martin, donnant de l'autre bout sur les « estables de la dicte eglise que tient madame la generalle Hurault » (fol. 1 v°); — une maison située devant l'église Saint-Martin « à aller de la grand fonteyne à la croix de Blois » (f° 5 v°); — maison assise en la rue du Bas-Quartier à aller au poids de Blois (f° 10 v°); — maison sise à la Bretonnerie, possédée par la veuve de Guillaume Perrault, maître des eaux et forêts à Blois, « joignant à la source de la fonteyne de l'Arciz » (f° 11 v°); — « deux maisons assizes à Blois en la rue de la Follerie, joignant à la vieille porte, et au coing de l'une des dictes maisons où est à present l'image Nostre-Dame, que tiennent les heritiers feu Pierre Gendre, joignant d'un long à la rue de la Follerie, d'autre long à la rue de Vauvert, d'un bout à la rue de la Juifverie, auquel bout est la fonteinne des Esluz et d'aultre bout à Martin Mongeau » (f° 14 v°); — maison rue Porte Côté appartenant à maître Pierre Albert, greffier de la Chambre des Comptes de Blois (f° 25 v°); — maison rue porte-Côté, que tient maître Anthoine Aubert, greffier, joignant au jeu de paume de feu Grillat et aux murs de la ville (f° 57 v°); — « et le jeudy unziesme jour de juing mil cinq cens cinquante neuf, les dictz de Saint Saulveur ont baillé l'original de la presente declaration contenant certain nombre de maisons qu'ils maintiennent estre exemptes du dict droit de festaige, qui sont en nombre neuf vingts maisons, oultre lesquelles est le nombre de quarente cinq maisons pour lesquelles et de chacune d'icelles ils ont promis paier par chacun an à la recepte de Blois la somme de cinq solz tournois, en ce non comprinses les maisons qu'ils tiennent au dedans des murailles et enclosture du chastel de Blois..... »

G. 73. (Cahier.) — In-8°; 39 feuillets, papier.

XVII^e Siècle. — Ville de Blois. — Déclaration des maisons sises en la ville, faubourgs et banlieue de Blois, appartenant au chapitre de Saint Sauveur et exemptes de festage; déclaration semblable à la précédente, non datée, mais dont l'écriture permet de l'assigner à la première moitié du XVII^e siècle.

G. 74. (Liasse). — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1390-1761. — Ville de Blois. — Testament de René Girault, bourgeois de Blois, par lequel il lègue vingt livres aux pauvres mendiants et pauvres honteux tels que l'on avisera; plus quarante livres aux pauvres honteux de sa paroisse de Saint-Sauveur; plus deux cents livres à l'hôpital-général, etc. (28 mai 1694). — Bail par le chapitre à Michel Boudet le jeune, argentier de la duchesse d'Orléans, d'une maison située au carroy de la grande fontaine de l'Arcis, moyennant seize livres tournois de loyer annuel (1476). — Confirmation par le bailli de Blois d'un bail fait par le chapitre de Saint Sauveur à Gilet Barbe, paroissien de Vineuil, d'une place où il y avait maison « qui par le fait de la guerre eust esté arse et destruite » en Vienne lez Blois, le dit bail fait moyennant trente sous tournois par an et à la charge par le preneur « de maisonner et ediffier de bonne maison et convenable à ses propres fraiz, couz et despens, parmy ce que les diz honnorables li devoient et doivent aydier de la somme de neuf francs d'or du coing du Roy nostre sire, ensemble et pour une fois seullement » (1390).

G. 75. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1698-1786. — Ville de Blois. — Titres de baux et rentes au profit du chapitre de la cathédrale agissant comme « ci-devant chapitre de Saint-Sauveur » : reconnaissances d'une rente de cent sous tournois due par le sieur Rabouin, maître perruquier à Blois, comme propriétaire d'une maison rue du Pissot « autrement le Chant des

Oiseaux » (1755); — d'une rente de sept livres dix sous due par Janvier Charrier, maître paulmier à Blois, à cause de son jeu de paume carré situé au haut bourg Saint Jean, donnant sur la rue des Champs (1771); — d'une rente de sept livres onze sous à cause d'une maison faisant le coin du carrefour de la porte Neuve autrement dite Bastille, à l'extrémité de la rue de la Foulerie (1751); — d'une rente de six livres due par Nicolas Bouvet de Brouville, doyen de la cathédrale comme propriétaire d'une maison sise en haut des degrés par lesquels on va de l'église Saint Solenne au carrefour Saint Michel (1775); — d'une rente de deux sous six deniers due par Gabriel Dutertre, vigneron, à cause de sa maison sise aux Groix, au lieu dit les Imberts (1750).

G. 76 (Liasse.) — 115 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1699-1790. — Ville de Blois. — Baux par le chapitre de la cathédrale, mense Saint-Louis, ci-devant mense Saint-Sauveur; à François Marie Pivart, chevalier, seigneur de Chalulé, maréchal du camp du Roi, d'une maison sise au fond de l'avant cour du château, moyennant 300 livres de loyer (1789); — à Jean Mathias Courault, ciseleur, d'un corps de logis donnant sur l'avant-cour du château, faisant le coin des degrés par lesquels on descend pour entrer dans l'église de Saint-Sauveur (1779); — à François Beord, vigneron, de quatre boisselées d'héritages moitié en terres, moitié en vignes, situées aux Groais au climat de la Corin, à charge d'entretien des dites terres et moyennant sept livres dix sous de ferme annuelle (1782); — à Sébastien Giburge, vigneron, de trois quartiers de vignes, également situés aux Groix, au lieu dit le Sault au Moine, moyennant trente livres par an (1736); — à Gabriel Brouard, maçon, d'une maison sise au bas de la rue Chambourdin, dans la rue qui conduit au gouffre, au prix de trente-six livres de loyer (1733-1747); — à Louis Brisset, voiturier par terre, et à Madeleine Guyot, sa femme, d'une maison située paroisse Saint-Sauveur, faisant le coin de la rue porte du Foix et celle de la Taupinière du côté de la ville, à la charge de réparer le pavé de devant et le plomb des vitres de la dite maison, moyennant soixante livres de loyer annuel (1779); — à Pierre Dufois, vigneron, d'un demi-arpent de terre en trois pièces situé à la Queue des Bateaux, paroisse Saint Honoré, moyennant treize livres dix sous de rente (1789); à Alexandre Goûté, maître corroyeur à Blois, d'une maison rue de la Serrurerie paroisse Saint Solenne, au prix de soixante dix livres de loyer (1778-1789).

G. 77 (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1558-1747. — Ville de Blois. — Devis des travaux de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture à entreprendre à la closerie des Groix, paroisse Saint-Nicolas, appartenant au chapitre de Saint-Sauveur (1650-1652). — Bail par le chapitre à Jean d'Orléans, marchand demeurant en Vienne, d'une pièce de pré d'un arpent sise « en la prarye et paroisse du dict Vienne, près les buttes du dict lieu », joignant au chemin qui mène du gué Notre-Dame aux dites buttes, moyennant une rente de quatre livres tournois (1558). — Bail à maître Sébastien Garnier, conseiller et procureur du Roi aux bailliage et siège présidial de Blois, d'une pièce de terre assise entre le pont Chastre et le pont Saint-Michel, à la charge d'un écu valant soixante sous tournois de rente annuelle (1587). — Déclaration « d'honorable fille Marie Bernier comme propriétaire d'une maison située rue de la Chaîne en Vienne, devant six livres de rente au chapitre de Saint-Sauveur (1671).

G. 78 (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1294-1784. — Ville de Blois. — Titres de rentes et sentences d'hypothèques relatifs à une pièce de vigne sise à Montigny, paroisse Saint-Solenne, appartenant au chapitre de Saint Sauveur, puis au chapitre de la cathédrale (1303-1784). — Mandement de Jean de Centoingnonville, archidiacre d'Orléans, et Denis de Montlivault, doyen de Hirecons en Berry, délégués comme exécuteurs du testament de Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, prescrivant pour le chapitre de Saint-Sauveur une restitution de douze livres pour les arrérages des rentes dues sur les terres de Pigelée, « que l'estang de Pigelée avoit seurprises » (1294). — Actes de rentes et d'hypothèques des pièces de terre sises à Pigelée, appartenant au chapitre de Saint-Sauveur (1387-1646).

G. 79 (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 plan.

1554-1789. — Autainville. — Plan visuel de 52 boisseaux de terre labourable en trois pièces avec leurs tenants (1789). — Bail à Timothée Deschamps d'une maison sise à Autainville, joignant à la cure et au chemin qui mène à Citeaux (1612). — Déclaration de Gentien Billard, journalier, comme propriétaire d'une maison sise à Autainville donnant sur la rue, d'une part, et le chemin de Binas, d'autre part, et devant trois livres de rente au chapitre (1780).

G. 80 (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1593-1781. — Bauzy. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à maître Samuel Boullais, notaire d'Huyzon en Sologne, de trois arpents de vigne en une pièce, sise au clos du tertre, paroisse de Bauzy, pour cinquante-neuf ans, moyennant quarante sous de ferme par an (1593). — Bail de la même pièce de terre à « messire Paul René Dupont, chevallier, seigneur de Veillenne, Meninville et autres lieux ; major d'infanterie, chevallier de l'ordre roial et militaire de Saint-Louis, demeurant en son château de Cerqueux, paroisse de Josne en Beauce », au prix de six livres de ferme par an (1781).

G. 81 (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1486-1785. — Candé. — Cession par les chanoines de Saint-Sauveur aux chapelains de la même église d'une rente de dix sous tournois et d'une poule (*« unam pullam sive galinam perpetui redditus »*), que leur avait léguée la veuve de Jean de Preure, orfèvre, à prendre sur une maison de la paroisse de Candé, près de l'église, à la charge de célébrer tous les ans une messe le jour de Sainte Anne dans la chapelle de Saint-Michel à Saint-Sauveur (1486). — Déclarations censuelles de la même rente due à la communauté des chapelains de Saint-Sauveur (1559-1785.)

G. 82 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1571-1769. — Cellettes. — Bail par le chapitre à Mathieu Chereault, tailleur et valet de chambre ordinaire du Roi, du lieu appelé la Beaugencière, en la paroisse de Cellettes, touchant au chemin qui mène de Cellettes à Montrion ; d'autre part au Beuvron, d'un bout aux garennes de Montrion et d'autre bout aux terres de Beauregard, et de ses dépendances, moyennant cent dix sous tournois de rente, « et aussi à la charge par le dict Chereault, preneur, faire faire une vitre en l'église de Cellettes en laquelle sera escript son nom et cognom » (1571). — Mémoire pour demander avis et conseil sur l'aliénation de la closerie de la Baugencière... délibéré à Paris le 18 mars 1659, signé Duhamel. — Déclaration de François de Rondepierre, sieur de Villetard, comme possesseur de la dite closerie devant cent six sous de rente au chapitre de Saint-Sauveur (1689).

G. 83. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier; 1 plan.

1399-1788. — Chailles. — Vidimus par l'official de l'archidiacre de Blois, du testament de Geoffroy Macoire, qui lègue au prieur de Chailles trois sous tournois, à la confrérie de N.-D. de Chailles un demi-arpent de pré ; « à la planche de Chailles », un demi-quartier de pré ; à l'hôpital de Saint-Jacques, dans la grande rue de Blois, dix sous de rente à prendre sur une pièce de vigne sise à Chailles (1399). — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, au profit de la chapelle de derrière le chœur, à Fabien Gilles, laboureur à Chailles, de six boisselées de terre sises à Chailles, « en rivière, au lieu des Sousches de l'Isle », moyennant sept sous six deniers de rente (1565). — Baux par le chapitre, de pièces de terre sises à la Nozillette, à la Charrière, aux Fosses du Pont Saint Michel, aux Buffières, au Pré du Saule, en l'île Bourreau. — Plan de la pièce de pré « portée actuellement à l'article 21 du chapitre 5e de la Grande Bourse. »

G. 84. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1711-1777. — Chambon. — Baux à ferme par le chapitre de Saint-Louis, ancienne mense Saint-Sauveur, agissant au profit de la chapelle Notre-Dame-Grosse-Mère de Dieu, de quatorze boisselées de terre en deux pièces, sises au lieu dit les Grandes-Iles, paroisse de Chambon, au prix de trente livres par an.

G. 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1579. — Champigny. — Vente par Pierre Dupré, laboureur, demeurant au bourg de Champigny, à Bertheran Poullin, de quinze boisselées de pré, mesure de Vendôme, moyennant trente-cinq écus d'or soleil, avec charge d'un cens de deux deniers tournois par an au profit du prieur de Champigny ; « ladite vente faite par devant Mathurin Benye, notaire juré commis par justice au lieu et paroisse de Champigny » (1579).

G. 86. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1362-1779. — La Chapelle-Saint-Martin. — Vente par Jean Saussain et Praye, sa femme, à Jean de Villebresme, doyen de Saint-Sauveur de Blois, de la moitié du tiers de la métairie située au Villiers Saint-Martin, qui

appartenait à feu Jean Piquardeau, seigneur de La Haye, de partie avec le dit doyen et Jean de Morvilliers l'aîné, au prix de douze francs d'or du coin du roi Jean (1362 n. s.). — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, à Martin Faineau, paroissien de la Chapelle Saint-Martin, de la dite métairie du Villier, moyennant vingt setiers de grain, mesure de Blois, huit de froment et douze d'avoine par an (1445 n. s.). — Autres baux et reconnaissances de propriété de la dite métairie, en 1525, 1569, 1600 et 1621. — Vente par Jeanne Maria, veuve d'Isaac Jouan, à Jean Fesneau, laboureur, demeurant au Villier, d'une grange couverte de tuiles, sise paroisse de la Chapelle Saint-Martin, au prix de 160 livres tournois (1691). — Acquisition par les chapelains de Saint-Sauveur, de la créance de la veuve Jouan sur Jean Fesneau, y compris les arrérages et intérêts des 160 livres tournois, prix de la dite grange (1701). — Arpentage et plan de la métairie du Villiers Saint-Martin, occupée par Etienne Poullain, fait et levé en 1773 par J. Croüin, arpenteur du Roi, paroisse Saint-Solenne, divisée en trois saisons contenant, savoir : saison des blés (1773), 29 arpents, 23 perches, 9 pieds ; — saison des mars (1773), 28 arpents, 87 perches, 3 pieds ; — saison des guérets (1773), 29 arpents, 76 perches, 8 pieds ; le présent arpentage fait à raison de cent perches carrées pour arpent, et la perche de vingt-deux pieds.

G, 87. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1301-1790. — La Chaussée Saint-Victor. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, à Étienne Maci, de la Chaussée, de trois arpents de vignes dites « les vignes au déan », au prix de quatre livres de la monnaie de Blois par an, et en outre à la charge pour le preneur de mettre aux dites vignes tous les ans un demi-millier de fourches et deux cent cinquante de jouans, « et y fera cinq garez « en deux ans et y proignera chescun an de quinze « proigneurs ;..... suposent quant à ce soy et ses biens « à la jurisdiction de la court de la contée de Blois en « Blesois » (1301). — Bail à Étienne Prévost de pièces de terre sises en la paroisse de Saint-Victor, au clos de Blanc-Toupet, au clos des Varennes, à « la maison as Reniers », et au clos des Grièves, paroisse de Saint-Denis (1379). — Bail à Guillaume Leroux, marchand, demeurant à Blois, « d'un quartier de fusche ou environ, assis à Tillerre, joingnant aux prés du dict preneur, d'une part, et au chemin par lequel on va du pressouer des noirs feu maistre Jehan de Joudoigne à la rivière de Loire, abutant sur le chemin par lequel on va de Blois à Saint-Victeur..... », le dit bail fait au prix de six sous trois deniers tournois par an (1477). — Approbation donnée par les chanoines de Saint-Sauveur à un contrat d'échange fait entre François de Prevost, écuyer, seigneur de Beauregard, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et demoiselle Florimonde Picard, sa femme, d'une part ; Claude Petit, conseiller au présidial de Blois, d'autre part, au sujet de biens situés à la Chaussée et chargés de redevances envers le chapitre (1647).

G. 88. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1488-1763. — Chitenay. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, à Pierre Roy, vigneron, « demeurant en la paroisse de Chistenay et Seur, par alternatifves années » de deux pièces de terre sises au clos des Varennes de Seur « ès dictes paroisses de Seur et Chistenay par les « dictes alternatifves années », moyennant une rente annuelle de dix sous tournois (1536). — Baux de pièces de terre sises dans la paroisse de Chitenay, à la Guillonnière (1488) ; au clos des Chapelles (1660) ; — aux Coudrayes (1723) ; — dans la plaine du Foy (1751).

G. 89. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1388-1785. — Chousy. — Vente par Guillaume Musnier, « paroicien de Chosi », à Guillaume Marou, de la même paroisse, « d'un appentis de meson couvert d'ardoize, assis au dit lieu de Chosi jouxte la meson Jehan Rambert et jouxte la meson au grenier de Maremoustier, ou censif de Saint-Sauveur de Blois, à deux deniers de cens sans autre charge », moyennant trente sous tournois (1388). — Déclaration de dame Françoise Jumeau, veuve de Samuel Soifve, maître chirurgien à Blois, comme propriétaire d'une pièce de vigne contenant deux arpents et un quartier, sise au clos d'Argenson, « paroisse de Chouzy soubz Blois », touchant à la rue qui mène à la Gaillardière, et chargée envers le chapitre de Saint-Sauveur d'une rente de cent sous tournois (1675). — Déclaration relative à la même rente par Françoise Souesve, veuve de Théophile Bellanger, marchand de Blois, et fille de Françoise Jumeau, mentionnée dans l'acte précédent (1690). — Baux de pièces de terre sises au clos Beaumont, au Marchais, dans les prés de Saint-Laumer, même paroisse. — Déclaration d'Henri Gaultron, bourgeois et commis-greffier de la Chambre des Comptes de Blois, demeurant au château royal de Blois, comme fondé de pouvoirs de « messire François-Didier Mesnard, chevalier, seigneur de Chousy, Chesle et aultres lieux, conseiller du

Roi en ses conseils, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, procureur général du Conseil de la Reine, intendant général des maisons et finances de madame la Dauphine, demeurant à Versailles, paroisse Notre-Dame », au sujet d'un censif et d'un arpent d'héritage chargé envers le chapitre de la cathédrale : le censif de dix livres de rente, et l'arpent de quinze sous et d'une livre de cire évaluée à quinze sous, également de rente (1748).

G. 90. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1742-1754. — Courbouzon. — Bail passé par devant Guillaume Dumont, bailli de la châtellenie de Vaux, à Barthelemy Voisin, par Pierre Legrettier, maître cordonnier, Jean et Pierre Chapon, maîtres tailleurs d'habits, demeurant à Menars-la-Ville, de neuf quartiers de pré sis au Clazis, au prix de cinquante-quatre livres par an (1742). — Bail par les mêmes, de huit quartiers de pré sis aux Huttes, appartenant au chapitre de la cathédrale.

G. 91. (Liasse. — 9 pièces, parchemin.

1331-1788. — Cour-sur-Loire. — Déclaration de Perrin Gosse, Renaut et Pasquier Mabille, comme propriétaires « d'une mesières avecques un petit de vergier » sis dans la paroisse de Cour-sur-Loire et devant au chapitre de Saint-Sauveur une rente de douze sous (1331). — Baux et titres d'hypothèque d'une rente de sept livres due au chapitre sur la métairie du Monceau (1360-1633), — Acte d'échange conclu entre le chapitre de Saint-Sauveur d'une part, et Michel Bégon, président du bailliage de Blois, agissant au nom de « messire Jean-Jacques Charron, chevallier, comte de Menards, baron de Conflans-Sainte-Honorine, seigneur de Neufville, Han, Villerongneux, Aulnay, Montcourtois, Cour-sur-Loire, Nozieux, Mulsans et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils et de sa cour de Parlement de Paris, surintendant des finances de la Royne et capitaine des chasses du comté de Blois, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache..... », d'autre part, de la métairie de Malitourne, que cède le chapitre contre celle des Métivières et de leurs dépendances, sises paroisse de Cour-sur-Loire (20 avril 1672).

G. 92 (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 plan.

1388-1681. — Cour-Cheverny. — Vente par Jean des Prés et Jeanne sa femme, au chapitre de Saint Sauveur agissant au nom des chapelains de la même église, d'une rente de cent sous tournois à prendre sur deux clos appelés l'un Poilly et l'autre Villeavrain, moyennant cinquante florins d'or du coing du Roi (1388). — Plan de la closerie de l'Ardoise située près du Tertre, paroisse de Cour-Cheverny, appartenant au chapitre de Saint-Louis. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à « honnestes personnes Symon du Bois, sommelier de paneterye de feu Madame de Savoye, Françoise du Bois, vefve de deffunct Hierosme Thierry, luy vivant marchant chandellier, Guillaume Deshais, escuier en cuisine de deffunct monseigneur frère du Roy, et Bonne Girard, femme du dit Deshais », de la métairie des Brénelles près le lieu du Hautbois, moyennant une rente annuelle de trente sous tournois (1584). — Baux de la closerie du Hautbois au prix de vingt, puis soixante sous de rente annuelle (1562-1681).

G. 93 (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1526-1786. — Cour-Cheverny. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur, passé par devant Louis d'Etampes, seigneur de Valançay, conseiller du Roi, gouverneur et bailli de Blois, à Jacques Robin l'aîné, marchand à Blois, de la closerie de la Cartaudière et de ses appartenances, moyennant un loyer de six livres dix sols tournois (1526). — Baux de la closerie de la Champinière appartenant au chapitre de Saint-Sauveur, puis de Saint-Louis (1534-1677). — Déclarations de rentes dues au chapitre sur des pièces de terre sises aux Garnisons, à Ingrande, à l'Epinglerie, au Vivier, à la Pichonnière, au clos Trubert, au Martet (XVIII^e^ siècle).

G. 94 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1753. — Feings. — Déclaration du sieur Henri Beauvais, marchand demeurant à la Basme, paroisse de Candé, comme propriétaire d'une métairie appelée le Bas-Faveras, sise au village de Faveras, paroisse de Feings, et devant au chapitre de la cathédrale une rente annuelle de cent sous tournois.

G. 95 (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 plan.

1729-1780. — Fontaine en Sologne. — Déclaration de Michel Perret, tonnelier à Cour-Cheverny, représentant le chapitre de la cathédrale, par devant le notaire royal au grenier à sel, comté-bailliage de Cheverny, des biens que le chapitre possède sur la paroisse de Fontaine, notamment l'étang Gatien situé près du village de la Loire,

chargés de cens et de tous autres droits conformes à la coutume de Blois, envers « haut et puissant seigneur Messire Jean Baptiste Louis de Clermont d'Amboise, chevalier, marquis de Renel, Saint Blaise, Villiers sur Marne, marquis de Montglas, comte de Chiverny, baron de Rupt, prince d'Élin, gouverneur pour le Roy et grand bailly de Chaumont en Bassigny, gouverneur et grand bailly de Provins, mestre de camp du regiment de Santerre-Infanterie ». — Plan des dits héritages.

G. 96. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1296-1754. — Fossé. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à « monseigneur Jouffroy de Vendosme, sire de Vienne », d'un muids de froment à prendre sur la grange de Fossé tous les ans, par suite de la donation faite audit chapitre par feu Guillaume du Quartier, chanoine de Saint-Martin de Tours (1296). — Accord entre les chanoines de Saint-Sauveur d'une part et Jean Vigreux, écuyer, châtelain de Blois et Jeanne de Plainvillier, sa femme, par lequel il est établi que la terre de Fossé est est chargée d'une rente d'un muids de froment par an, et que le payement des arrérages de la dite rente sera fixée à vingt-sept livres tournois (23 juin 1400). — Sentence de Michel Ribier, conseiller du Roi, lieutenant particulier des bailliage et gouvernement de Blois, condamnant « Messire François Prudhomme, chevalier, sieur de Freschines au nom et comme curateur des enffans de deffunct messire Jehan de Reffuge, vivant sieur de Foussez », à payer au chapitre de Saint-Sauveur, demandeur, la somme de vingt écus, un tiers d'écu et dix sols tournois pour les arrérages de la rente d'un muids de froment à prendre sur la terre de Fossé (20 décembre 1589). — Transaction relative à la dite rente, rendue entre le chapitre et demoiselle Louise Delescoux, dame de Conan et de Fossé (1693). — Baux d'une maison sise à Oudun, paroisse de Fossé (1717-1744).

G. 97. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1770-1775. — Fougères. — Bail par le chapitre de Saint-Louis « cy-devant Saint-Sauveur », à Henry Boulay laboureur et vigneron « du lieu, métairie et closerie de Mon-Crochet, sise paroisse de Fougères, dépendant du dit chapitre, consistant en un corps de logis couvert d'ardoise composé d'une chambre haute à cheminée, aux deux côtez de laquelle il y a deux garderobes l'une desquelles est sans plancher, une chapelle-grenier dessus de l'étendue dudit bâtiment, une chambre basse à côté du dit bâtiment, servant de cuisinne, grenier dessus, un petit cellier de l'autre côté et un autre bâtiment à côté dans lequel il y a un petit preseoir à pressurer vin, au bout duquel est une écurie, une étable à vache et une bergerie, une grange au dessus de la cuisine, cour devant les dits bâtimens entouré de murs, un jardin derrière le dit logis, un vivier dans le dit jardin, le tout en un tenant contenant un arpent ou environ... » plus d'autres pièces de terre, moyennant 225 livres, 12 chapons et dix boisseaux de seigle par an (1770).

G. 98. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1560-1782. — Huisseau. — Déclaration de Jehan Charlemaigne, marchand à Blois, comme possesseur de vingt-et-un échemaux de vigne formant environ un demi-arpent, situés rue des Asniers, au clos de Beauvoir, près Saumery, paroisse d'Huisseau, et hypothéqués au profit des chapelains de Saint-Sauveur (1560). — Déclaration d'une rente de quarante-deux livres quinze sous à prendre sur la closerie de Beauvais, paroisse d'Huisseau, due au chapitre de Saint-Louis « par messire Jacques de Johanne de la Carre, chevalier, seigneur marquis de Saumery, capitaine et gouverneur de Chambord, demeurant au château de Chambord, comme héritier de messire Jacques-François de Johanne de la Carre, chevalier, seigneur marquis de Saumery, son père, qui estoit de messire Jacques de Johanne..... aussy son père » (1740).

G. 99. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1240-1656. — Landes. — Vente par André Moreau, de la paroisse Saint-Lubin de Landes, au chapitre de Saint-Sauveur, d'une place contenant deux toises, située devant la porte de la métairie de Landes « jouste le coural au dit vendeur et jouste le chemin ou censif au sire de la Boissière », moyennant vingt-huit sous de monnaie courant à Blois (1331). — Vente au chapitre par « Guyot de Droe, escuyer, et Talis, sa femme, d'une disme que les dits vendeurs avoient comme ils disoient à Vaus, ou teroer de Lande, pour le pris de oyt vingt livres » (1298). — Acte par lequel Guillaume du Quartier, écuyer, reconnaît au chapitre de Saint-Sauveur le droit de posséder vingt-huit arpents de terres dans les paroisses de Saint-Martin et de Saint-Lubin de Landes « *apud* Chesne-Doart, *apud* Le Chataignier, *apud foveam de* Lestteine, *apud Mombertum et super vallem aque nigre et circa* », à la charge d'établir et constituer un vicaire (*vicarium*) et de payer les cens accoutumés (1266). — Charte de Bochart de Villerusche, chevalier, confirmant les privilèges du

chapitre de Saint-Sauveur sur les terres du dit chapitre, près de Baines, dans sa censive, et qui appartenaient autrefois à Geffroy de Lande (1270). — Reconnaissance d'une rente de sept livres dix sols deux deniers maille due au chapitre à cause de la dîme de Vaux, sise paroisse Saint-Lubin de Landes (1340-1346). — Vente par Jacques Lesbay, seigneur de Landes, au chapitre de Saint-Sauveur, d'un quartier de pré s'étendant le long de la rivière de Landoison, touchant au pré de la cure et chargé d'un cens de quatre deniers tournois au seigneur de Moullins, au prix de vingt-cinq livres tournois (1534). — Déclarations des héritages du chapitre de Saint-Sauveur, dépendant du censif de Moulins (1518-1556). — Arpentage fait par Pierre Vollant, maître arpenteur, demeurant à Blois, des bois dépendant de la métairie de la Cullais, sise paroisse Saint-Lubin de Landes, appartenant au chapitre de Saint-Sauveur (1656).

G. 100. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1559-1789. — Marolles. — Cession par Laurent Brilleau, vigneron à Marolles, au chapitre de Saint-Sauveur, du droit de quatre setiers de blé froment et de deux setiers d'avoine, qu'il prenait tous les ans sur une pièce de terre labourable contenant huit arpents, sise au lieu dit « de Berthe la Noire, autrement les Frisches de Marolles » (1559). — Bail par le chapitre à Antoine Renou, vigneron, demeurant à Marolles-les-Blanches, de la même pièce de terre, à la charge d'un setier, quatre boisseaux de blé méteil tous les ans (1691). — Baux par le chapitre, de pièces de terre sises aux Évées, paroisse de Marolles, et dépendant de la ferme de Villerongneux (1752).

G. 101. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1527-1789. — Maves. — Bail du chapitre de Saint-Louis, à Pierre Jolly, laboureur, de terres labourables situées dans la paroisse de Maves : au terroir de la Botte, proche le Bourget-Massé; — aux carrières de Villebrèche; — à la Vallée d'Ardun; — à la Croix des Pèlerins; — au Clos de Maves; — au Champ Bourillart; — au Grand Champ; — à l'Hermitage, moyennant un muids de blé froment par an (1786).

G. 102. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1712-1753. — Menars. — Note établissant « qu'il est dû au chapitre de Blois, mense Saint-Sauveur, par madame la marquise de Menars, deux rentes foncières en bled froment, l'une... sur la terre et seigneurie de Villexanton;... l'autre, de six septiers, sur le lieu et métairie de la Boutillière, située paroisse de Menars-la-Ville... Ces deux rentes ont esté reconnues par M. et Mme de Castellane par hypothèque passée devant maître Léonnard et son confrère, notaires à Blois, le 3 janvier 1753 ».

G. 103. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1701-1786. — Mer (Menars-la-Ville). — Baux à ferme par le chapitre de Saint-Louis, ancienne mense Saint-Sauveur, de pièces de terre sises à Moncellereux;— au Moulin-Porte; — au Moulin-Félix, sur le ru de Mer; — à l'Orme du Guet, ou Chemin-Haut, terroir de Villangon; — aux Varannes; — aux Hauts Prés du Val de la Loire.

G. 104 (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1370-1782. — Montlivault. — Vente par Simon Tardiveau, paroissien d'Huisseau, aux doyen et chapitre de Saint-Sauveur de trois arpents de terre situés à Montlivault en plusieurs pièces, au prix de soixante sous tournois par an (1403). — Baux de pièces de vignes situées au Couteau-Billard; — au clos des Ruelles; — au val de Montlivault; — à Chaude-Caille, sur les chemins de Maslives et d'Huisseau; — au Chaillou; au chemin des Portes; — au Ponceau; — à la Seigneurie; — à l'Epinay. — Acte par lequel le chapitre reconnaît Pierre Belin, praticien à Blois comme procureur général de Jean Lemaire, seigneur de Montlivault, maître des comptes ordinaires, et pouvant en vertu de cette procuration, rendre au dit chapitre les actes de foi et hommage et serment de fidélité dus par le seigneur à cause de la dîme de Montlivault (1691). — Sentence du présidial de Blois condamnant Jean Lemaire, seigneur de Montlivault, à payer au chapitre vingt années d'une rente de douze livres, qui lui était due à cause de la dîme de Montlivault (1716).

G. 105. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1375-1782. — Mulsans. — Notification par l'official de l'archidiacre de Blois d'un testament de Jean des Vignes, bourgeois de Blois, prescrivant les legs suivants : au curé de Saint-Solenne, paroisse du testateur, cinq sous; au chapelain de la même église, trois sous; aux

malades de l'Hôtel-Dieu de Blois (*infirmis et egrotantibus domus Dei Blesis*), trois pitances ; aux prieur et frères de la même maison, vingt sous ; aux abbayes de Bourg-Moyen et de Saint-Laumer, chacune cinquante sous ; au chapitre de Saint-Sauveur cinquante sous ; au chapitre de l'hôpital Saint-Jacques, trente sous ; audit chapitre de Saint-Sauveur le quart et le tiers du quart de la dîme de Mulsans en Beauce ; .... à l'œuvre ou fabrique (*opere seu fabrice*) du pont de Blois, trois francs pour acheter cinq sous de rente ; au pont appelé en français Chastre (*ponti Chastre gallice*) et au pont Saint-Michel, cinq sous ; — au chapitre de Saint-Sauveur, la moitié de ses héritages propres, en réservant l'usufruit à ses héritiers légitimes (1375) (1). — Baux par le chapitre de la Cathédrale, ancienne mense Saint-Sauveur, de diverses pièces de terre sises dans la même paroisse de Mulsans, aux Fresnys (1747) ; — proche la métairie de la Fortière (1744) ; — aux Grimois (1782).

G. 106. (Liasse) — 6 pièces, parchemin.

1734-1780. — Neuvy. — Bail par le chapitre de Saint-Louis, ancienne mense Saint-Sauveur à Nicolas Boussicault et à Jean le Large, laboureurs demeurant à Dhuizon, de cinq arpents de pré situés dans la paroisse de Neuvy au pré du Grand Meslet, près de la métairie de la Mardelle et du Moulin neuf sur le Beuvron à charge de onze livres de ferme par an, les preneurs s'engageant à « jouir des diz prez en bons pères de famille », et à payer annuellement le fermage (1743). — Bail de six journaux de terre dans la prairie des Prateaux sur le Beuvron, moyennant vingt-quatre livres par an (1754).

G. 107. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 4 plans sur papier.

1500-1786. — Onzain. — Bail par le chapitre à Martine et Gervais Brosses de diverses pièces de terre sises au clos d'Asnières, paroisse d'Onzain, au prix de huit sous quatre deniers tournois par an (1500). — Mémoire de travaux à exécuter dans une petite maison à Asnières, dépendant du chapitre de la Cathédrale, ancienne mense Saint-Sauveur : faire un mur de quatorze à quinze pieds de long, 18 livres ; — réparer la toiture, poser des lattes neuves, établir les deux fermes de pointe de pignon à plomb, etc. ; — total des travaux, 136 livres 15 sols (1770). — Arpentage et plans des héritages dépendant de la dite ferme. — Bail par le chapitre à Jacques Bévault, seigneur de Bois-Guérin, bourgeois de Blois, et dame Catherine Leguay, sa femme, de sept pièces de terres labourables sises paroisses d'Onzain et de Monteaux « compris cinq quartiers à present en terres labourables par le moien des crues de la riviére qui y a laissé des sables », moyennant cent dix livres de fermage annuel (1650).

G. 108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1757-1763. — Ouchamps. — Bail par le chapitre de la Cathédrale où assistaient messires Joseph Paris, Jean-Baptiste François Dahuron, François Jallon, Ange-Gaspard Imbert, Adam-Ignace Pelay, Honoré le Roy, Pierre Morioux, Pierre Mestivier, Vincent Amiot, Jean Pointeau, Pierre Gaillard, Gabriel Landas, Alexis-Ange Beauchesne, Philippe Bellanger et Joseph Villemain, à Jean-Joseph François le Conte, sieur de Bièvre, conseiller du Roi et son procureur royal aux bailliages royaux, sièges de police et des eaux et forêts de Romorantin et Millançay, de deux arpents et demi de vignes sises au lieu du Petit-Motteux, près du village de Chènevelle, paroisse d'Ouchamps, moyennant 21 livres de fermage annuel (1757). — Bail par les chanoines de la Cathédrale à Nicolas Garnier, marchand à Blois, paroisse Saint-Martin, et à Françoise Roger, sa femme « d'une pièce d'héritage contenante y compris les hayes et fossés trois cent cinquante une chaînée de vingt quatre pied de Roy, ou un peu plus de trois arpents et demi, suivant l'arpentage qu'en a fait faire le dit sieur Garnier, savoir : cent vingt cinq chesnées et demi de frische compris les hayes et fossez et dix neuf chaînées et demie de vignes, et quarante six chaînées de chaintres en buissons et bois taillis », située à Monterochet, près la Piochoute, paroisse d'Ouchamps, au prix de trente-six livres par an (1763).

G. 109. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièces papier.

1490-1775 — Ouzouer le Doyen. — Acte par lequel Guillaume du Puis, paroissien « d'Ourouer » prend « à moison de grain des doyan et chapitre de Saint-Saulveur de Blois, à la personne de Jehan de la Croez, leur procureur, si comme il dit, une mestairie qu'ils ont assise en la dicte paroisse, appelée Maillonville », au prix de trois muids de grain, moitié blé, moitié avoine, par an ; « et sera le dit preneur [tenu] de tenir la dicte mestairie, se mestier en est... et laquelle moison dessus dicte le dict

(1) Une copie de ce document a été envoyée par M. P. de Fleury au Comité des Travaux historiques, devant lequel M. de la Saussaye l'a analysé (Cf. *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 6e série, ome II, p. 470).

preneur prist et gaiga devant nous par sa foy rendre et paier aux diz doyen et chapitre ou au porteur de ses lettres au dict terme en leur grenier à Chasteldun à ses propres coulz et despens, à la mesure de la Ferté de Villenueil, sur peine d'amende commise et gaigée à rendre et paier au Roy nostre sire ou à son certain commandement, avec tous coulz, mises, dommèges et despens... Donné à Bonneval, sous les seaulx de la dicte prevosté, l'an de grace mil IIIIe, le vendredi XXVIe jour de novembre ». — Renouvellement du même bail à « Guillot du Puis, demourant à Maillonville, parroisse d'Orouer le Doyen », à la charge de trois muids six septiers de grain par an (1406). — Arrêt du Parlement de Paris, rendu à la requête du chapitre de Saint-Sauveur contre Guillaume Trochon, Claudine Davignon et Guillaume Davignon, et prescrivant aux défendeurs « eulx desister et departir de la detention et occupation du dict lieu de Maillonville », avec cette clause toutefois que si le chapitre refait bail du dit lieu, les défendeurs seront préférés à tous autres (1567). — Baux de la métairie de Maillonville (1675-1775).

G. 110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Roches. — Bail passé par devant le gouverneur et bailli de Blois entre le chapitre de la Cathédrale et Anne Montro, veuve de Jacques Girault, de la métairie de Villiers le Belot, située paroisse de Roches et des pièces de terre suivantes : la grande pièce de Moqueberry, touchant aux terres du seigneur de Talcy et du seigneur de Villiers; la petite pièce des Courts-Réages; une autre pièce aboutissant au chemin de Concriers à Roches; — les dites pièces revenant à cinq muids moins un septier, à raison d'un septier pour arpent, mesure de Châteaudun ou Marchenoir, et à raison de vingt deux pieds de roi pour perche, et de cent perches pour arpent.

G. 111. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1633-1711. — Saint-Claude. — Acte d'hypothèque d'une pièce de vigne contenant deux arpents, située aux Bruères, paroisse Saint-Claude de Diray « chargée envers honnorable homme Louis le Mestayer comme seigneur propriétaire de la verge noble fieffée et hereditaire de l'abaye de Saint-Lhomer de Blois... de la somme de dix solz huict deniers tournois et deux moysives de raisins genetins, bons et raisonnables » (1633). — Acte d'échange entre les chapelains de Saint-Sauveur et Jacques Johanne de la Carre, seigneur de Saumery, demeurant au lieu seigneurial de Saumery, paroisse d'Huisseau, par lequel les chapelains abandonnent une pièce de terre contenant une mouée, appelée les Lunettes, sise au lieu des Paillardières, autrement dit les Arbalestières, paroisse d'Huisseau, joignant au chemin de Blois à Chambord, plus un arpent de terre sis à Beauvais, plus deux arpents et demi en deux pièces, l'une an clos Rebour, l'autre au grand clos du petit Saumery, le tout situé paroisse d'Huisseau — et reçoivent une rente de six livres à prendre sur une maison, cour, jardin et vignes, située à Mersans, paroisse de Saint-Claude (1657).

G. 112. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 30 pièces, papier, dont un plan.

1317-1789. — Saint-Denis. — Vidimus par le bailli de Blois de deux actes, l'un de février 1250 (n. s.) par lequel Eudes, doyen de l'église de Blois, certifie que Simon de Saint-Denis a abandonné à l'église de Saint-Sauveur un pressoir et sept arpents de vigne sur lesquels il prenait dix-huit deniers de cens annuel, à la charge par la dite église de lui payer un cens double; — l'autre de septembre 1255 par lequel Simon de Saint-Denis abandonne à l'église de Saint-Sauveur toutes ses possessions en fiefs et censives à la charge des redevances accoutumées (1151 n. s.). — Accord entre le chapitre de Saint-Sauveur et Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis sur le cens à payer au sujet du pressoir et des sept arpents de vigne mentionnés dans les actes précédents (1461). — Bail par le chapitre à Jean Girard de cinq quartiers de vigne « assis au terrouer de Pissevin » moyennant soixante sous de fermage annuel (1545). — Baux par le chapitre de diverses pièces de terre sises dans la paroisse de Saint-Denis aux lieux dits : le Clos, les Tourettes, Villesceron, la Bonde, les Grives, Fosse-Neron, Chamgallot. — Acte passé par devant Michel Lasseron, notaire à Blois, par lequel les chanoines de Saint-Sauveur se déclarent censitaires du seigneur de Saint-Denis sur Loire « à cause de son censif de Villemanzy qui se reçoipt au dict lieu, le jour de Sainte Croy, troisième de may », pour trois septrées de terre sises dans la paroisse de Saint-Denis (1644). — Arpentage fait par Pierre Vollant, maître arpenteur à Blois, à la requête des chanoines de Saint-Sauveur, de deux pièces de terre sises à Villeneuve, tenues à ferme par Denis la Caille, sergent royal et Barthelemy la Caille (1659). — Plan des dites pièces.

G. 113. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1189-1626. — Saint-Dyé. — Acte par lequel

Ysembert de Saint-Dyé (*de Sancto Dieto*) et Marie, sa femme, déclarent avoir pris à rente du chapitre de Saint-Sauveur, pour leur vie, et moyennant une rente annuelle de huit livres les choses ci-après nommées : vingt-huit septrées de terre labourable sises à Saint-Dyé ; — le quart de la dîme du vin et du blé, et le quart du terrage de la dite paroisse ; — la dîme de Colliers ; — « *Quartam partem rotagii* (1) *et sextam partem minutarum decimarum ejusdem ville de Sancto Dicto* » ; — deux sous à prendre sur le cens de Saint-Sauveur et le quart de vingt sous de cens communs entre cette église, le prieur de Saint-Dyé et les héritiers de Mer *(de Mari)*, avec les profits de ces censives (1255). — Copie faite au XVII[e] siècle d'une charte de Thibault, comte de Blois, notifiant une vente faite au chapitre de Saint-Sauveur par Jean et Guillaume de Boschet et Robert de Villefleurs (de *Villaflorum*) des droits qu'ils possédaient à Saint-Dié, entre autres le quart de la dîme petite et grande, le quart de la prise des poissons le vendredi, le quart de l'eau où les chanoines pourront établir un moulin (1189). — Pièces de procédure relatives à un procès soutenu en 1559 par le chapitre de Saint-Sauveur contre François Gohyer, avocat du Roi au Châtelet, seigneur de Saint-Dyé, et où les chanoines ont à faire valoir leurs titres d'amortissement donnés par les comtes de Blois. — Copies collationnées de ces titres (indiquées par l'inventaire de 1744 comme ayant été faites par « M. du Tillet, greffier en chef du Parlement »). — « A touz ceus qui verront cestes presentes lettres, Johan de Poissi, chevalier, balli monsegneur l'evesques d'Orleans, salut. Sachent tuit que comme nos eussoions assené de par monseigneur l'evesquez pour raison de son eveschié à plusieurs terres, vignes, cens et dismes et à autres choses que honorables homes et sages le chapitre de Saint-Sauveur de Blois aveint acquises ès rerefiez dou dit eveschié en la parroche de Mede (2) et de Saint-Dyé, et les aveins mises en nostre main et commendé à iceux que il les meissent hors de leur main dedenz l'an et le jour, pour ce que nous ne vouloiens pas que ils les tenissent en morte main : le devant dit chapitre deissent aucunes raisons par quoi nos ne devoiens mettre empoichement ès choses desus dictes entre lesqueles ils n'avoient pas les dites choses estre tenues des rerefiez de l'eveschié d'Orleans ne movoir, et, tout fust-il einsit qu'eles en meussent, si disoient il que il les avoient par si lonc tems tenues paisiblement que par prescription, us et coustume de pois, il aveint droit de les tenir et poursoier ; et nos enformerent de ce souffisenment, tant par tesmoinz que par lettres autentiques, et sus ce en consoil de bones gens et de sages il fut regardé que nos n'aveiens droit de empoichier les choses dessus dites, pour laquele chose nos ostans nostre main des dictes choses et l'empoichement, et les delivrons paisiblement au dit chapitre. En tesmoing de la quele chose, nos avons sellés ces lettres dou scel de nostre Seigneur MCCC et dues » (1303). — Bail par le chapitre à Jean le Roy d'une grange couverte de tuiles, de trois boisselées de terre derrière celte grange, d'un petit jardin situé « en Bourgfeste », d'une pièce au dessous du port de l'Escuelle, d'une autre pièce au lieu appelée le Degré, et d'un clos dans les prés de Saint-Martin, le tout paroisse de Saint-Dyé, moyennant une rente annuelle de cinquante sous tournois aux deux termes de Noël et de la Saint-Jean. (1494 ; copie collationnée en 1609.)

(1) Droit de roulage : « recepte des rouages c'est à savoir de chars ou charrettes qui à loier mennent denrées. » (Cf. Ducange.)

(2) Muides (canton de Bracieux, arrondissement de Blois.)

G. 114 (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1457-1775. — Saint-Dyé. — Déclaration de maître Bernard Suzanne, procureur en l'élection et siège présidial de Blois, comme possesseur à cause de sa femme Maria de Beynes, fille de feu noble homme Mathurin de Beynes d'un arpent de vigne à Saint-Dyé, qui est chargé d'une rente de quarante sous tournois à payer tous les ans aux chanoines de Saint-Sauveur à la Toussaint « en la maison du boursier ou recepveur des dits sieurs » (1621). — Bail d'une maison « assise au fauxbourg de Saint-Dyé en la rue de Chambord » (1628). — Bail par le chapitre à Guillaume Lemareschal, curé de Saint-Claude et chapelain de Saint-Sauveur, d'un corps de maison située hors et proche la ville de Saint-Dyé « au lieu appelé d'antienneté l'aireau des Roys », et de diverses autres pièces, moyennant une rente annuelle de neuf livres tournois (1624). — Arpentage fait par Pierre Léal, arpenteur-juré au comté et bailliage de Blois « d'un petit lieu apelé l'aireau des Roys, assis proche les murailles de la ville de Saint-Dyé, une petite pièce de terre entre deulx » (1627). — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à Vincent Blouyn, laboureur à Saint-Dyé, de la moitié du port de Saint-Dyé, et des droits qui y affèrent — l'autre moitié appartenant au prieur de Saint-Dyé — moyennant une rente annuelle de quinze sous tournois (1457). — Même bail passé entre le chapitre et Hercules Arnoton, receveur et boursier de Saint-Sauveur, au prix de trois écus et un tiers d'écu soleil par an (1583). — Sentences du bailliage de Blois rendues en 1627 et 1629, par lesquelles le chapitre de Saint-Sauveur rentre en possession de ses droits sur le port de Saint-Dyé, saisis avec les autres biens du sieur Arnoton.

G. 115. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1499-1776. — Saint-Gervais. — Bail par le chapitre à François Jumeau, vigneron, demeurant à Villemesle, paroisse de Saint-Gervais, d'une pièce de vigne sise au clos des Clouseaux, joignant au chemin de Saint-Gervais à Clénord, et à la ruelle de la Borde, moyennant cinquante sous de fermage annuel (1653). — Déclaration de Philippe Drouard, Massé Mignot et Lucas Foucquet comme propriétaires d'une maison sise à Saint-Gervais sur le chemin qui mène du pont Saint-Michel à Vineuil et hypothéquée d'une rente de cinquante sous par le chapitre de Saint-Sauveur (1645). — Baux de pièces de terre sises à la Borde, au dessus du pont Saint-Michel, aux Boissières, etc. — Extrait du testament de messire René Aubin, chanoine et prévôt à Saint-Sauveur, donnant une pièce de vigne sise au clos de la Borde, au chapitre, à la charge de célébrer tous les ans le 1er Août une « grande messe à notte des trespassez avecq diacre et sous-diacre... en la chapelle où se celebrent les services des fondations particulières de leurs bienfaiteurs » (1663).

G. 116. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1523-1754. — Saint-Gourgon. — Pièces d'un procès soutenu par le chapitre devant les juridictions de Château-Renault et du présidial de Tours, à la suite duquel les enfants mineurs du sieur Barthelemy Yvon sont condamnés à payer aux chanoines de Saint-Sauveur une rente de dix sous tournois qui leur est due à cause de trois arpents et six chesnées de terre sis à Saint-Gourgon (1685).

G. 117 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Saint-Léonard. — Bail par le chapitre de la cathédrale, mense Saint-Louis, ci-devant Saint-Sauveur, à François Chauveau, laboureur, de la métairie de Bournigale la petite, à la charge de tous les droits accoutumés, plus l'obligation de « faire tous les charois qui conviendront pour approcher les matériaux nécessaires aux réparations », moyennant six muids de blé par an, mesure de Blois « la dite mine de chacun muid comble. »

G. 118 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1400-1757. — Saint-Secondin. — Déclaration par le sieur le Moyne, taillandier, de diverses pièces de terre dont il est possesseur, et pour lesquelles il doit une reute de dix sept sous six deniers au chapitre de Saint-Sauveur, savoir : une pièce de vigne au clos de la Beaussière, touchant au chemin par lequel on va de la Grossardière à la forêt de Blois; — un demi-arpent situé près de Ville-Auléant, etc., le tout situé paroisse de Saint-Secondin (1531). — Acte par lequel Michel Cayneu, officier de Madame la Dauphine, reconnaît devoir au chapitre de Saint-Sauveur une rente perpétuelle de 30 sous à cause d'un tiercier de vigne qu'il possède « au clos de la Maltière, paroisse Saint-Secondin des Vignes » (1688). — Bail à Mathurin Raimbourt d'une minée de vignes sise à la Mercerie, touchant d'un bout au chemin qui va de Blois au Guaythoreau, au prix de soixante-dix sous de fermage annuel (1655).

G. 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1769. — Saint-Sulpice. — Déclaration de Louis Martineau, laboureur à Saint-Sulpice, à cause d'Élisabeth Demange, sa femme, de la métairie de la Fosse, pour laquelle ils doivent aux chanoines de Saint-Louis, comme possédant les biens de la chapelle de Saint-Sébastien, quatre livres de rente annuelle payables à la Toussaint.

G. 120. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1276-1692. — Saint-Victor. — Acte passé par devant le châtelain de Blois, par lequel Johannin Gilebert et Perrenelle sa femme déclarent avoir vendu à Couraut le Chantier et à Aumelinne sa femme « dis e oyt joualées de vigne », moyennant quatre livres et quatre sous de la monnaie courant à Blois; ce fut fet en l'an Nostre Seigneur mil cc seixante et seuze, ou mois de Deloyr » (Décembre). — Bail par le chapitre à Jehan Bouquin le jeune de deux pièces de vigne en cinq quartiers « assises as Bourdinières en la paroisse Saint-Viteur, l'une piece jouste la vigne feu Aliz dou Chemin, d'une part et jouste la vigne Maie le Roux, et l'autre pièce jouste la vigne Johanne la pol de loue... » pour sept sous de rente annuelle (1350). — Bail à plusieurs habitants de Saint-Victor solidairement de pièces de vigne sises au clos de la Pierre et au Marchais, à la charge pour les preneurs de payer une rente de soixante sous tournois pendant au moins trois ans consécutifs « sans interval de temps ou qu'ils se separent de la relligion catholicque, appostolique et rommayne, ce que Dieu ne veille permettre » (1608).

G. 121. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 plan.

1510-1782. — Seris. — Bail par les chanoines à Noël Tournois, demeurant à Seris, d'une métairie « qu'ils

ont eue par decret de justice des Tiercelins de Seris », assez près de l'église du dit lieu, — plus d'une pièce sise à la Vallée de quatre mesures, — d'une autre sise au Vau d'Aulnay, joignant aux terres du seigneur du Grand Hostel, etc., le tout moyennant une rente de quatorze septiers de bon froment, mesure de Blois (1510). — « Plan visuel de plusieurs pièces de terre appartenant aux sieurs chapelains de Saint-Sauveur de Blois, sise au terroir de Seris, levé par Voisin, juré arpenteur au bailliage royal d'Orléans, demeurent au dit Seris, à la mesure de vingt deux piez pour perche et cent perche pour arpent le 16e et 17e jour d'octobre l'an 1782 ».

G. 122. (Liasse.)— 39 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 plans.

1378-1785. — Suèvres. — Acte passé par devant le bailli de Blois, suivant lequel Jean Robinet, dit Mainguet, prend à bail, moyennant vingt sous tournois par an, une maison couverte d'ardoise, située dans la paroisse Saint-Christofle de Suèvres, dite « la meson des greniers » (1378). — Bail par le chapitre à Charles Dupont, bourgeois de Blois, d'une maison sise paroisse Saint-Lubin de Suèvres, près des Forges, joignant au seigneur des Forges et ouvrant sur la grande rue de Suèvres. — 2 plans, l'un à l'encre, l'autre au lavis de la dite maison (1745). — Résiliation de ce bail par Charles Dupont au profit du sieur Lemaire, vigneron à Suèvres, à la charge de payer conformément aux clauses de l'acte de 1745 une somme de soixante livres par an dont cinquante-cinq aux chapelains de Saint-Sauveur, et le surplus à M. de Vernaison (1762).

G. 123. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1407-1786. — Talcy. — Bail par le chapitre à Mathurin Giraume, paroissien de Talcy, de la métairie de Fains, dans la dite paroisse, au prix de neuf muids de de grain, mesure de Blois, cinq de froment et quatre d'avoine, rendus à Blois dans les greniers du chapitre (1407). — Autres baux de la même métairie qualifiée dans les actes postérieurs de « métairie non logée » (1606-1786). — Arpentage des terres dépendant de la dite métairie : « le manoir du dit lieu de Feins ainsi qu'il se comporte et poursuit de masures et viels bastiments....; — l'aultre pièce, appellée Pissaloue...; — une aultre pièce appellée les Vielles Vignes...; — une aultre pièce appellée le long-Rayé..... J'ay Loys Marcade, arpenteur juré du comté de Dunois et seigneurie de Baugency et autres membres deppendans des diz lieux certiffié à tous qu'li appartiendra que ce jourd'huy vingt deuxiesme jour de juing mil cinq cens quatre vingts et trois, à la requeste de venerables et discrettes personnes messieurs les doyen et chanoines de l'eglise collegiale Saint-Sauveur de Blovs, je me suis transporté avec les diz doyen et chanoines en la terre et mestairie de Feins en la paroisse de Talcy à eulx appartenant, pour mesurer et arpenter.... » — Déclarations de propriété d'une maison et ses dépendances, sise à Morée, paroisse de Talcy, donnant sur la grande rue du dit Morée, et chargée envers le chapitre de Saint-Sauveur d'une rente de dix sous tournois (1655-1741).

G. 124 (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1380-1785. — Tour en Sologne. — Déclaration de « noble homme Me Michel Poirier, receveur de la creue d'Ingrande, demeurant audit lieu », comme propriétaire du lieu et closerie de la Cave, comprenant cave, jardins, bois de haute futaie et taillis, deux étangs appelés : l'un la Forcière et l'autre l'étang Sauveur, pour lequel lieu il doit au chapitre de Saint-Sauveur dix livres tournois et cinq sous de rente annuelle (1571). — Bail par le chapitre à noble homme François Trochet, sieur de Launay, du tiers de la dîme « appellée Goslant, assize en la paroisse de Tour en Saullongne », dont la dame de Villesavin a les deux autres tiers, moyennant une rente de vingt sous tournois et à la charge par le preneur de faire « delivrer aux dicts sieurs bailleurs oultre la dicte ferme sans diminucion d'icelle une lettre en grosse des presentes dedans huict jours prochainement venants » (1589). — Bail à Jean Joliveau, paroissien de Court lès Cheverny, d'un arpent de pré à Machefer, moyennant cinq sous tournois par an « et sera tenu le dit preneur et l'a promis par sa foy de estreper et copper les espines d'icellui pré et en oster les mottes et mettre en bon estat et convenable, et de le soustenir durent cellui temps en bon estat, et en la fin le renddre en bon estat et suffisent senz rien dire encontre » (1394). — Accord entre le chapitre et dame Marie Allart, veuve de Guillaume Perrault, maître des eaux et forêts du comté de Blois, au sujet du même arpent de pré que Louis du Ru, seigneur du Mesneul avait saisi féodalement (1564). — Bail à Gilles Limousin, marchand boucher à Bracieux d'un arpent de pré sis proche le Carroir, paroisse de Tour, entre les deux rivières du Beuvron et de la Bonneheure, moyennant vingt-six livres et deux chapons bons et gras, par an (1767).

G. 125. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1490-1771. — Tourailles. — Baux par le chapitre de la métairie de Tourailles et de ses appartenances

moyennant diverses redevances en nature et une rente de dix livres par an, et sous obligation de certaines conditions, parmi lesquelles celles de recevoir et d'héberger les chanoines quand ils viendront à Tourailles : « nous et nos successeurs et officiers logerons au dit corps de maison et noz chevaulx et estables, toutesfoiz et quantes qu'il nous pleuroit nous transporter au dict lieu pour nos affaires, mesmes pour le faict et exercice de nostre justice que avons au dict lieu... » (1566-1732). — Devis des réparations à faire à la métairie (1624). — Baux de pièces de terre sises dans la paroisse de Tourailles aux lieux dits la Ruelle, le Chaillou, Longueraye, Libourt. — Acte de rétrocession au chapitre par M. Martin des Chandeliers, bourgeois de Blois, d'une maison sise au faubourg de Tourailles, sur le chemin qui mène à Landes, moyennant une somme de cent soixante livres (1651).

G. 126. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1270-1656. — Tourailles. — Copie collationnée d'un accord entre le comte de Vendôme et les religieux de Saint-Sauveur, aux termes duquel le comte reconnaît au chapitre le droit de haute, basse et moyenne justice dont il jouissait sur le territoire de Tourailles, et le chapitre de son côté déclare que le ressort et la souveraineté appartiennent aux comtes de Vendôme : « ...comme entre nous parties dessus dictes descors et debats feussent meuz ou esperez à mouvoir sur ce que nous, conte devant dict, disions et maintenions les dicts doyen et chapitre estre et debvoir demourer noz subjects en cas de ressort et de souvrainnté à cause de leurs terres et de leurs justices que ils ont au lieu de Tourailles et environ, au dedans des bonnes devers le Vendosmois, lesquelles bonnes furent pieça assises par certains accordz d'eschanges entre le comte de Blois et de Vendosme, et les dicts doyen et chapitre debatens le contraire pour ce qu'ils disoient les dits accords et eschanges faicts sans leurs assemblemenz et sans eulx appeller, non debvoir estre prejudiciables à eulx et à leur dicte eglise, et que si eulx et leurs subjects estoient tenuz de obeir à nous comme à leur souvrain, ce leur seroict prejudice et dommaige en plusieurs poincts : à la parfin, accordé est entre nous..... » (Mai 1270). — Déclarations faites de 1643 à 1656, à l'occasion d'un procès, de tous les biens de Tourailles, dépendant du chapitre de Saint-Sauveur comme seigneur de la châtellenie de Tourailles.

G. 127. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 176 pièces, papier.

1586-1732. — Tourailles. — Pièces relatives au procès soutenu par le chapitre de Saint-Sauveur contre messire François Brullard de Sillery, abbé de l'Espau et prieur de Tourailles, au bailliage de Blois, puis en appel au Parlement de Paris, le chapitre prétendant ne devoir la dîme au prieur à cause de la métairie qu'à raison de la quarantième gerbe ; le prieur soutenant de son côté que la dîme lui était due à raison de la vingtième gerbe. — Saisie par le bailli de Blois, au nom du Roi, des revenus de la métairie de Tourailles (1586). — Enquête sur les faits articulés au procès, faite par René Grimauldet, écuyer, sieur de la Croiserye, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, et de monseigneur le duc d'Orléans, comte de Blois, lieutenant général en cette partie (1656). — Plainte adressée au lieutenant criminel du bailliage de Blois par messire Mathieu du Jardin, vicaire de l'église de Tourailles, portant qu'à la suite d'une déposition qu'il avait faite dans le procès du chapitre de Saint-Sauveur, il a été maltraité et insulté par le sieur de Sillery, abbé de l'Espau et des gens à sa solde (1656).

G. 128. (Liasse). — 94 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1569-1789. — Villebarou. — Bail par messire Michel de Nevers, chapelain de la chapelle N.-D. du Benoitier, passé « soubz le bon plaisir et voulloir de venerables doyen, chanoines et chapitre de l'église collegial de Saint-Sauveur », à Alexandre de Lance, marchand à Blois, d'un arpent de vigne situé à Francillon, commune de Villebarou, au prix de quatre livres tournois par an « pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, où le dict preneur sera tenu tenir, maintenir et entretenir les ditz héritages sn bonne vigne, bien spée et encharnellee » (1569). — Baux de différentes pièces de terre sises paroisse de Villebarou, aux lieux dits : la Coque, l'Orme-Godeau, l'Autasnière, les Plantes aux Viens, le Chemin de Derrière, la Masnière, le Bail de Brusettes, les Genets, les Deserts, la Fosse-Molle, les Hayes, la Sollaye, Gastegune, Guignegault, les Plées, l'Abbaye (1697-1699).

G. 129. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1688-1762. — Villefrancœur. — Sentence du présidial de Blois rendue au profit de Me Jean Rivière, chapelain de Saint-Sauveur, contre Étienne Guillon, fermier d'une terre appelée Franchedixme, sise à Villefrancœur, attribuant au demandeur dix septiers de blé et avoine, deux chapons et toute la moisson de la dernière année (1688). — Baux par le chapitre à Jacques Machefert, laboureur, de diverses pièces de terre dont une joignant de solaire, de galerne et d'amont M. Bégon, seigneur de

Fréchines, et touchant d'autre part aux terres de l'église de Villefrancœur (1762).

G. 130. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 1 pièces, papier.

1360-1777. — Villerbon. — Bail passé par devant André Couturier, tabellion juré du sceau aux contrats de Blois, par lequel le chapitre de Saint-Sauveur abandonne pour neuf ans à Pierre Verqueue, paroissien de Villerbon, une mouée de terre sise au terroir de Villerogneux, moyennant un muid de grain par an, le tiers en froment, le tiers en méteil et le tiers en avoine (1405). — Bail à Jacques Thibault, laboureur, d'un lot de terre en plusieurs pièces, sises au clos de Villerogneux, aux Ouches, à la Garenne, au chemin Saint-Léonard, au Grand-Grot, au Chemin-Chaussée, aux Exées, à la Fosse-au-Sel, à l'Argevault, au Buisson, au Chauné, au Chrillou de Jarday, le tout paroisse de Villerbon, au prix d'un muid de grain par an (1775). — Baux d'une métairie non bâtie ni logée, sise à Villerogneux, paroisses de Marolles et de Villerbon (1492-1631).

G. 131. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1392-1788. — Villexanton. — « A tous ceulx qui verront ces présentes lettres, le baillif de Blois salut en nostre Seigneur. Sachent tuit que comme noble homme feu monseigneur Guillaume de Chaumont, père de monseigneur Guillaume de Chaumont, ad présent vivant et seigneur de Menois, eust pour le temps qu'il vivoit octroyé par donnoison faicte en son vivant aux honorables hommes et saiges doyen et chapitre de Saint-Sauveur de Blois ung muy de froment, mesure de Sueuvre, et ycelluy muy de froment le dit feu monseigneur Guillaume eust promis asseoir et assigner aux dis honorables, bien et convenablement en la chastellenie de Blois, et il soit ainsi que le dit feux monseigneur Guillaume soit allé de vie à trespassement sans asseoir le dit muy de froment, et ait laissié son fils le dit monseigneur Guillaume de Chaumont, lequel, meu de devocion, et en volant continuer la bonne volonté et devocion de son dit feu père, ait assis le dit muy de froment si comme ci-après sera fait mention, et pour ce, estabh en droict par devant nous, le dit monseigneur Guillaume de Chaumont congnut et confessa tout ce dessus dit estre vray et leus, ratiffia et conferma le don fait par son dit feu père aux honorables dessus diz du dit muy de froment de rente dessus dit, lequel muy de froment il a assis et assigné aux dis honorables especiallement sur toute la terre du dict chevalier assise au lieu de Villexanton et sur toutes les appartenances d'icelle terre.....» (1392). — Acte d'amortissement du dit muid de froment accordé au chapitre par Regnaut Charnier, chevalier, à cause de sa femme Ysabel de Saint-Bricon, qui recevait la foi et l'hommage de la terre de Villexanton, en raison de leur fief de la Cour de Saint-Bricon, assis à Mer, la dite terre alors possédée par Pierre d'Illiers, écuyer, et Aalis, sa femme, héritière de Guillaume de Chaumont (1405 n.s.). — Quittances données par le chapitre au sujet de la même rente à Jacques de Sitiis, écuyer, seigneur d'Avaray et de Villexanton (1593-1602). — Bail par le chapitre « à noble homme Denys Hurault, seigneur de Villeluysant, demeurant en ceste ville de Blois, » de la métairie de Bravesse, située sur les paroisses de Villexanton et de la Chapelle-Saint-Martin, par années alternatives, pour en jouir pendant quatre-vingt-dix-neuf ans et quatre-vingt-dix-neuf cueillettes entières et accomplies, à la charge de seize setiers de blé par an, livré dans les greniers des bailleurs (1563).

G. 132. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1331-1771. — Vineuil. — « Declaration des héritages assis en la paroisse de Vineuil à l'église Saint-Saulveur de Bloys, desquels sont debtenteurs les Loreaulx » : pièces de terre au clos des Grois, au clos de Pierre-Besse, à Champigny, au clos du Foix, etc. (XVI[e] siècle). — Baux du Pressoir aux Cordes, métairie de la paroisse de Vineuil : à Françoise Pesard, veuve de Jacques Aubry, dit Tassin (1691) ; — « à honneste homme Raymond Gallon » (1638) ; — à Guillaume Grieux, marchand vitrier à Blois, neveu de Raymond Gallon (1690). — Bail par le chapitre à « messire Claude Gaultier, chanoyne théologal de la dicte église (Saint-Sauveur), demourant aux Lices lès Blois », d'une pièce de terre sise près les vignes des Belleries, touchant au Cosson et d'autre part « au vieux chemin à aller du Pont Chastré à Saint-Gervais », moyennant quarante-huit livres tournois de fermage annuel (1621). — Bail d'une pièce de terre située au lieu appelé le Goulet, près la rue Collyn, paroisse de Vineuil (1599). — Bail de la métairie de la Vallée à « noble homme Claude Ribier, controlleur ordinaire des guerres, et sieur de Bruslée, demourant à Blois, paroisse Saint-Solleyne, et dame Anne Maugier, sa femme » (1586).

G. 133. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1384-1782. — Vineuil. — Bail par le chapitre à Micho le Barillier et Jehanne sa femme, demeurant à Blois,

d'un arpent de vigne situé à Boissière, paroisse de Vineuil, au prix de dix-huit sous par an de monnaie courant à Blois (1384). — Bail par le chapitre au nom des chapelains aux frères Petit, paroissiens de Vineuil, de cinq quartiers de vigne sis au clos de Saint-Sierge, moyennent dix-sept sous six deniers par an (1385). — Plan des biens de Vineuil, dépendant de la communauté des chapelains de Saint-Sauveur, dressé par « Christophle Piron, maistre orlogeur et geoumetrien, demourant à Bloys » (1618). — Déclarations censuelles du lieu et closerie de Pimpeneau, paroisse de Vineuil, comme devant annuellement soixante sous ou trois livres de rente au chapitre de Saint-Sauveur, rendues par Catherine Plocquin, veuve d'honnête homme Denis Boursault, marchand à Blois (1653); Louis Crouin, huissier, sergent royal au bailliage de Blois (1664); — maître Claude Peltreau, huissier royal à Blois (1692). — Déclaration rendue par « Anthoine Spire, tailleur de l'escurie de la Royne, demourant au chastel de Bloys », comme détenteur d'un arpent de terre sis au lieu appelé la Vallée, devant trois sous de rente annuelle au chapitre, « le dict arpent en frische et desert et inutille à la dicte église, et tout ainsi qu'il se poursuict et comporte, joignant d'une part au dict Spire, et d'autre part sur le chemin par lequel on va de ceste ville de Blois à Russy » (1564).

G. 134. (Cahier.) — In-8° de 21 feuillets, papier.

XV^e Siècle. — « Registre de quelques fonds que le chapitre donne à rente et ferme » : baux passés par le chapitre de Saint-Sauveur de maisons sises à Blois, rue de la Haulte-Gloriette (1424); rue Couverte, près des Halles (1414); sous le chastel en la rue de la Porte du Foix (1438); maison « en la grant rue, appellée la Roiche... si come elle se poursuit et comporte de roiche, de vergier et autre choses, sauve et excepté ung solier qui passe du travers de la dicte maison en roiche, lequel solier tient à present la veufve de feu Robin Fromentin » (1431); maison « assise au quartier de Bloys, joignant au four Jehan de Faveroys, seigneur du dict quartier..., abutant par derrière au ruisseau d'Arrou » (1437); maison « couverte d'essorne, assize à Bloys, en la rue du Hault-Quartier... devant la maison de Sainct Ladre de Blois... joignant la mareschaussée de Sainct Ladre (1434); maison située dans la rue du Bourc-Mestayer (1439); maison située « devant l'Omosne de Blois, joignant le four de monseigneur le Comte, appellée le Four de l'Omosne et faisant le coing de la ruelle par où l'on vait de devant la dicte Aumosne vers les Frères Prescheurs » (1425); maison sise en Vienne « en la rue comme l'on vait des tirés à la Porte des Champs » (1423); maison sise rue de la Basse-Gloriette; maison rue de la Petite Gloriette, touchant aux murs de la ville; maison rue de la Basse-Gloriette, « joignant aux degrez par où l'on vait du Puits-Châtel à Saint-Solemne »; mandement de Charles VII aux commissaires réunis à Bourges au sujet du dixième à percevoir sur les bénéfices ecclésiastiques, les informant qu'il dispense de ce dixième les gens d'église de Chartres et des archidiaconés de Dreux, Pinceroys et Dunoys, dépendant du diocèse de Chartres (Lesignen, 9 mars 1441, 1442 n. s.).

Dimes et Censifs du Chapitre de Saint-Sauveur.

G. 135. (Cahier.) — In-8° carré de 4 feuillets, parchemin.

XV^e Siècle. — « S'ensuit le repertoyre des lettres des acquets des dysmes de Saint-Dyé, de Malive, de Coliers, de Duizon et de Vuillaye, la lectre de la maison de Saint-Dyé, l'amortissement du conte Thibaut et de Mathieu de Sainct Brice et de l'eveque d'Orliens. Item une lettre du curé de Thory en Sauloigne, qui doibt chacun an à la dicte eglise quatre muys et demy de saigle », — inventaire de quelques actes antérieurs à 1250 et relatifs aux dîmes possédées par la collégiale de Saint-Sauveur : « ....Item, une lettre d'amortissement de monseigneur le conte Thibault, conte de Bloy, senechal de France, lequel [donne] à l'eglise de Saint-Sauveur la quarte partie de la dysme petite et grande de Saint Dyé, tant am blé comme en vin que en autre choses qui sont nommez au dict admortissement..... Item, une lectre de Mathieu de Saint Brice, chevalier, qui recite comment, de son consentement, Agate, sa mere, et sa femme, pour le remede de leurs ames, tout le fié et le droict que Pierre de Montlivault avoit ou povet avoir en la dysme de Thory, le dict Saint Brice, sa mere et sa femme amortist la dicte dysme de Thory... Item, une lettre d'ung debat qui fut entre le curé de Duyson et Nicholas de Suevre, pour aucunes dysmes nouvelles estans en la dicte paroisse de Duyson.... »

G. 136. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1588-1689. — Baux passés par le chapitre de Saint-Sauveur à Jacques Rouget, puis à Noel Raimboust, vignerons demeurant en la paroisse de Saint-Secondin des Vignes, de la dîme dite de Boutrouge, paroisse de Saint-Lubin en Vergonnois, les dits baux faits pour trois ans,

moyennant un demi-muid de blé et un demi-muid d'avoine par an, remis aux greniers des bailleurs le jour de la Saint-Remi.

G. 137. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1527-1636. — Acte passé en présence de Pierre Gendrier, notaire et tabellion royal à Mont, par lequel « honnestes femmes Anthoynette Prieur, veufve feu Charles Demazilles, vivant garde ordinaire en la forest de Boullongne, demeurante à Huisseau, Jehanne Prieur, veufve feu Pierre Sebille, demeurante au dict Huisseau, en leurs noms heritiers et bien tenant de deffuncte dame Jehanne Langongne, leur mère et Me Paul Daveau, huissier à cheval au Chastellet de Paris » déclarent qu'elles possèdent la moitié de la dîme des vins d'Huisseau, appelée la dîme du petit-Bion, l'autre moitié appartenant aux religieux de Bourgmoyen, et que cette moitié de dîme est hypothéquée envers les chanoines de Saint-Sauveur d'une rente annuelle de cinquante six tournois (1636). — Autres baux et actes hypothécaires de la dite moitié de dîme.

G. 138. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1231-1769. — Dîme de Mulsans. — « *Ego Petrus Bocelli, miles, omnibus notum facio presentes litteras inspecturis quod Jodoinus de Remorentino, miles, et Milesendis uxor sua, concedente et laudante Raginaldo filio suo, invadiaverunt ecclesie sancti Salvatoris Blesis, pro decem libris Carnotensium sibi solutis et numeratis, totam decimam, grandem et minutam, quam percipiebant in parrochiis de Mulcenchio et de Averduno, de marcio in marcium redimendam..... Actum anno Domini* M°CC°XXX° *primo, mense Novembris.* » — Acte par lequel Jean Toutnoir, paroissien de Saint-Denis, déclare devoir au chapitre de Saint-Sauveur, au profit du prévôt de la dite église huit muids sept sextiers de grain pour le quart de la dîme de « Menicench » (1404). — Relation d'une saisie faite par Pierre Chippon, sergent royal au bailliage de Blois, d'une pièce de terre située « au dedans du circuyt de la dixme de tous grains de la paroisse de Mulsens », la dite saisie faite pour défaut de foi et hommage à vendre à « noble homme Berthelemy de Meung, escuier, seigneur de la Ferté-Avrain, la Grange, et la Masure de Mulsens » (1530). — Acte de foi et hommage rendu par le chapitre de Saint-Sauveur à Barthelemy de Meung à cause de « la quarte partye et la moityé d'une autre quarte partye de la disme de tous grains assise et sictuée en la parroisse de Mulsans en Beausse, et le sixiesme de la disme de Villejambon... » (1531). — Bail à ferme par le chapitre à Jacques Thomas, charpentier à Bompuy, paroisse de Mulsans, du quart et demi de la grande dîme de Mulsans, dont les autres parts appartiennent au prévôt de Saint-Sauveur, à l'abbé de Bourgmoyen et au prieur de Saint-Honoré (1689).

G. 139. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1590-1639. — Dîme de Menars. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à « Noel Garnier, tessyer en toilles demourant en la paroisse de St Cristophle de Sueuvre », de la huitième partie de la dîme en grains et vins de la paroisse de Menars, que le dit chapitre possède en partage avec les chanoines de Saint-Martin de Tours, ce bail passé moyennant un écu un tiers de fermage annuel (1600). — Autre bail de la même dîme passé à « honnestes hommes Mahiet Bergeron, couretier de vins demourant au Nicé, parroisse Sainct-Denis sur Loire et Pierre Cosson, sergent royal au bailliage de Blois, demourant à Menards » (1629).

G. 140. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1206-1770. — Dîme de Villexanton. — « *Ego Guillelmus de Mehervilla, miles, omnibus presentes litteras inspecturis notum facio quod ego, cum assensu et voluntate Roberti mei, militis, dedi et concessi in perpetuum ecclesie sancti Salvatoris Blesensis totum feodum et quicquid juris habebam in tota decima quam eadem ecclesia possidebat apud Villam sanctorum, ex dono Ivonis de Curva villa, quondam Castellani Blesensis, cum excambio facto ei a monachis beate Marie de Fontanis in Turonia, cisterciencis ordinis...* » (1206). — Charte de Garnier de Saint-Brice, écuyer, faisant savoir que Pierre Ternier, chevalier et Marie, sa femme, ont engagé au chapitre de Saint-Sauveur, moyennant 160 livres de monnaie de Blois, à eux payées, la moitié de la dîme qu'ils possédaient dans la paroisse de Villexanton (1252). — Charte par laquelle Jean de Châtillon, comte de Blois, approuve et ratifie l'acte précédent (1253 n. s.). — Bail passé entre noble homme Pierre Doré, seigneur de Baignoux, demeurant à Blois, et les chanoines de Saint-Sauveur « assamblez en leur greneterie à cause de la difficulté qu'il y a d'entrer au chastel du dict Bloys (1) », de la dîme de Baignoux, à

(1) Les historiens du château et de la ville de Blois ne nous fournissent aucune lumière sur ce fait curieux de la difficulté d'entrer au château de Blois (on sait que l'église St-Sauveur était située dans l'avant-cour du château), le 11 juin 1593. Toutefois, nous pouvons affirmer que cet état de choses ne dura pas longtemps, car un acte du 12 juillet 1593 nous montre les chanoines de Saint-Sauveur « deuement assemblés en leur chapistre, au son de la campane, en la manière accoustumée. » (G. 138.)

raison de deux muids de grain moitié blé de dîme et moitié avoine, par an (11 juin 1593). — Baux des dîmes réunies de Villexanton, Baignoux et Talcy (1534-1769). — Transaction conclue entre Jean Constade, doyen du chapitre de la cathédrale et le marquis de Marigny... gouverneur du palais du Luxembourg, capitaine et gouverneur du château royal de Blois et gouverneur de la même ville, demeurant ordinairement à Paris en son hôtel, petite place du Louvre, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, de present en son château de Menars, au sujet des droits de dîmes dans les paroisses de Villexanton et de Talcy, et du censif des Péquets (1770).

G. 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1283. — Dîme de Landes. — Vidimus par le bailli de Blois en 1415 de l'acte suivant : « A touz ceulz qui verront cestes presentes lettres, gie, Robert d'Estouteville, sire de Hoalmont et du Boschet en Vendomois, salut en nostre seigneur. Saichent tuit que, come Ysabeau, femme feu Gile des Noiers, et Phelipe des Noiers aient vendu et en nom de vente octroyé au doien et chappistre de l'eglise Saint-Sauveur de Blois, à touzjoursmes perdurablement, tout le droit et la seignorie, la propriété et la possession que ils avoient et povoient avoir, en quelque maniere que ee feust, en la disme de Rivières, mouvent de mon fié ou de mon rerefyé, et seant ou terrouer de Lande en Vendomois, pour le pris de quatre vins livres et douze livres de la monnoie courant, à la dicte Ysabeau et au dict Phelipe paiez et nombrez, gie, comme sire de qui fié ou rerefié muet la dicte disme, la devant dicte vente vueil et octroy, et lo et approuve, et ay et aray d'ores en avant ferm et estable, et promet en bonne foy que gie encontre ne vendray ne ne feray venir par autres, encois, vueil et octroy especialment et expressement que les diz doyen et chappistre tiengnent et puissent tenir franchement, paisiblement et quittement en main morte d'ores en avant à touz jours mès la dicte disme, laquelle disme ge leur amortis de moy et de mes hoirs, et vueil et octroy que ge et mi hoir ne les puisson contreimpdre ne pourforcer d'ores en avant de la mettre hors de leur main, ne de la vendre ne aliener en quelque maniere que ce soit. Et de ce tenir fermement et loiaument ge lour en oblige moi et mes hoirs et touz mes biens meubles et non meubles, presens et à venir, en quelque lieu qu'il soient. Et que ce soit ferm et estable, ge leur en dons cestes presentes lettres, scellées de mon seau. Ce fut faict l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil deux cens quatre vins et trois, ou mois de juillet. »

G. 142. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1308-1656. — Baux des dîmes de la Chaussée et Montigny dépendant de l'église Saint Sauveur, au prix de 22, puis 20 livres tournois par an. — « Ce sont les faiz, causes et raisons proposées par devant vous sire juge monseigneur le baillif de Blois de la partie de honnorables et discrettes personnes le doyen et chappistre de Saint Sauveur de Blois », au sujet de la dîme de la Chaussée, contre Simon Thibault, défendeur : « Premierement, dient les diz honnorables ou non que dessus, que ès parties de la Chaucée sainct Victeur et environ, a une disme appelée communelment la disme que a Marmoustiers et a Sainct Sauveur, en laquelle disme les diz honnorables ont et à eulx appartient, à cause de leur dicte eglise de Sainct Sauveur et fondation d'icelle, la quarte partie d'icelle disme, et d'icelle quarte partie ovecques les droits qui y appartiennent sont et ont esté en bonne possession et saisine de tel et si longtems qu'il n'est memoire du contraire..... ...*Item*, et par tout consideré ce que dict est, avecques ce que vostre bonne et sage discrecion, sire juge monseigneur le baillif, pourra sur ce suppleer et adjuster, doit par vous estre dit et juigé pour et à l'entention des diz honnorables, et selon ce que il requiert et concluent en ceste partie, veu ce que dit est et selon droit, raison, usages et coustumes, etc... *Item*, et est vray que tout droict de disme est aussi come le commencement et propre fondacion de saincte eglise, et ung des premiers biens baillé et attribué à l'eglise, pour quoy faist en tel cas à l'eglise par ses gens et admenistrateurs prandre et à lui apliquer le droit de disme, mesmement ès lieux à lui appartenant, et dont elle est en pocession et saisine, et vault et proffite la pocession que elle en a et prant pour lui soustenir et desmontrer le droit de disme à lui appartenir, et suffist en tel cas desmonstrer sa pocession pour vraye verification de son droit de disme et aussi le vieult raison et use l'on communelment, pour quoy etc..... » (xv^e^ siècle.)

G. 143. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1654-1760. — Bail par le chapitre de Saint-Sauveur à « Pierre Lemaignan, garde ordinaire de la foretz de Bloys en la collocation de Molineuf, demeurant à Chambon », de la dîme de Saint-Sulpice de Pommeray, contre une redevance annuelle de trois muids et demi de blé et de trois muids et demi d'avoine, quatre chapons, et un cent et demi de paille à lien de gerbes (1654). — Autre bail de la même dîme à Jacques Didier Demange, garde de

la forêt de Blois, moyennant quatre muids et cinq septiers de blé, et trois poinçons de vin (1760).

G. 144. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1287-1765. — Dîmes de Villebarou, Villandun et Villeflanzy. — Baux par le chapitre de la dîme de Villandun, moyennant sept, puis neuf muids de grain et un « demy cent de faisseaux de paille de froment à lien de gerbe ». — Baux de la dîme appelée « le petit marchais de Villeflanzy, située paroisse de Villebarou », moyennant trois muids de blé, autant d'avoine, et un demi cent de faisseaux de paille. — Cahier contenant la copie faite au XVI^e^ siècle des titres originaux relatifs à ces dîmes savoir : don par Colin Belardeau et sa femme « pour la devotion qu'ils ont ès biens fez et es prieres de l'eglise de Saint-Sauveur », de tous les droits et seigneurie qu'ils avaient sur la dîme de Villaudun (1296) ; — confirmation et amortissement par Isabelle, veuve de Mathieu de Bussières, chevalier, du don fait par feu « B. Angisii », chantre de Saint-Sauveur, du quart de la dîme de Villaudun, au dit chapitre de Saint-Sauveur (1290) ; — charte par laquelle Geoffroy Borel de Beaumont, chevalier, fait savoir que Roger le Bugle, chevalier, a engagé à l'église Saint-Sauveur, moyennant soixante cinq livres tournois, toute la dîme qu'il percevait à Villeflanzy sur le blé et le vin (1233) ; — Vente par Geoffroy, dit le Preuz, et Agathe sa femme, à Barthelemy Angise, chantre de Saint-Sauveur, de tout le droit et seigneurie qu'ils avaient sur la dîme de blé et de vin « de villa audeu », au prix de vingt livres de monnaie courant à Blois (1275) ; — Sentence de l'archidiacre de Blois, restituant à Barthélemy Angise la pessession de quatre septiers une mine d'avoine, quatre septiers, une mine de blé méteil, et un baril de vin que lui avait contestée Mathieu, dit Petitbon, sur la dîme de Villaudun (1288). — Sentence rendue par l'official de Chartres en faveur du chapitre de Saint-Sauveur, contre Jean Laurent, curé de Villebarou « *presbyter, rector, seu curatus curæ et parrochialis ecclesiæ de Villebaronis* », au sujet des dîmes de Villebarou (1534).

G. 145. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1347-1752. — Dîme de Villerbon. — Déclaration par devant le bailli de Blois, par laquelle « Gilet dou Marois, Hervet Saquier, Colin Saquier, Jehan Saquier demeuranz en la parroisse de Muede, et Guillaume Ponlevoy, de la parroisse Saint Victeur » reconnaissent qu'ils doivent tous les ans au chapitre de Saint-Sauveur vingt cinq muids de grain, mesure de Blois, à raison de la dîme de Villerbon qu'ils tiennent en fermage annuel (1347). — Autres baux de la même dîme, à « messire Jehan Vollant, prebstre vicaire de Villerbon » (1549) ; — à « honnête homme Simon Galloys, sergent royal de l'eslection de Blois, y demourant » (1613), etc. — « Memoire des bornes et limites de la grande dixme de Villerbon apartenant à messieurs du chapitre de Blois pour la moitié, et un cart à monsieur le marquis de Menards, et un demy quart à l'hopital de Blois et un demy quart aux dames de Moncé : premièrement au lieu appelé la Mardelle, aujourd'huy il s'appelle le Mardubouquillon, terroir de Villesecron, joignant de gallerne la dixme de Saint Martin, à continué long de la saute de Fossercal jusques au chemin de Saint Leonard à Blois ; à reprendre de chevaille en chevaille jusque au chemin pavé de Blois à Marchenoir, a continué le dit chemin jusque au buison Garnier, de là, remonté de chevaille en chevaille, tout les réage du lons des vent sont de la dilte disme, joignant de soller les messieurs de Siteaux jusques à chemin de Blois à St Leonnard ; du dit chemin à remonté un reage de lons le lons d'un brejon, joignant la dixme de St Jean en Grève ; de là, à remonté au climat appelé le Pot, terroir de Jarday, à continué le lons de la saute des buissons, joignant de soller la dixme de Villefollet, parroisse de Saint-Denis, à continué jusques dans le fons des ravineaux, à remonté le lons de deux arpents de terre aux heritiers de defunts le sieur Cousin, jusqu'au aux de la Vallée-Marteau, terroir de Villesecron, joignant d'amon la dixme de St Martin, à remonté à droite ligne au dit lieu de Mardubouquillon... » (XVIII^e^ siècle.)

G. 146. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1567-1712. — Censifs d'Huisseau, Muides et Pigelée. — Bail par le chapitre à Jean Paryot, marchand, demeurant à Huisseau « d'ung censif montant en menuz deniers la somme de quinze solz ou environ, qui se reçoit par chacun an au lieu de Byon, paroisse d'Huisseau, le jour du dymanche d'après la Saint Jean, foire de Blois, appellé le censif des Bernières », moyennant un écu deux tiers par an (1587). — Recette du censif d'Huisseau pour l'année 1567 par Marin le Coq, prêtre chapelain et boursier de la communauté des chapelains de Saint-Sauveur. — Échange passé entre le chapitre d'une part, et « Arnault de Johanne, escuier, sieur de Saumery, conseiller du Roy, tresorier de France, general de ses finances et intendant des bastiments au comté et bailliage de Blois, y demeurant », agissant au nom de son fils, par lequel le chapitre abandonne le censif de Bion et reçoit une rente de quatre

livres à prendre « sur quelques maisons ou heritages assis en cette ville ou fauxbourgs de Blois » (1608). — Bail à « noble homme Jehan Guetterotte, seigneur de la Grange, archer de la garde du corps du Roy, demeurant en la basse-court du chastel de Blois », du censif du bourg et paroisse de Muides, moyennant un écu d'or soleil de rente annuelle (1602). — Consultation relative à la manière de percevoir les dîmes et censifs dans la paroisse de Muides : « ...Messieurs du chapitre demandent s'ils seroient bien receus à demander contre les habitants de Muide condamnation de payer la dixme à mesure qu'ils recueillent, et de chacune des espèces de raisin que la terre leur produit, sans estre assujettis à recevoir du seul leignage, après que les trois quarts de la vendange est faitte. — Le conseil soussigné, qui a veu le memoire cy-dessus, est d'avis que la dixme estant deübe de droit en espèce sur les fruits decimables et le raisin auvergnat et meslier n'estant pas moins sujet à dixme de sa nature que le lignage, il seroit de règles que le chapitre fust payé de la dixme des uns et des autres à proportion de ce que chaque proprietaire en recueille, mais l'usage estant d'un grand poids en fait de perception de dixme, et la possession estant certaine, mesme reconnue par le chapitre que la dixme des vins se paye en vin de lignage, il sera difficile de vaincre cet usage, parce que l'article 50 de l'ordonnance de Blois porte que les dixmes se leveront selon les coustumes des lieux et de la cotte accoutumée en iceux... Déliberé à Paris le 5 décembre 1712, Nouet. » — Actes de cession des censifs de Pigelée et Villiersfin faite par le chapitre de Saint-Sauveur au sieur Michel Bégon, conseiller du Roi, président au siège présidial de Blois (1678).

G. 147. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1262-1715. — Moulin de Panelles, situé paroisse de Monteaux. — Vidimus par le bailli de Blois en 1444 de titres relatifs à la possession d'une rente du chapitre sur le dit moulin, savoir : charte de Geoffroy de Cormeray certifiant que Jean de Panelles a vendu à Étienne le Closier, moyennant huit cents livres de monnaie courant à Blois, une rente de deux muids de blé à prendre sur les issues du moulin de Pasnelles (du lundi avant la mi-carême 1261, 1262 n. s.) ; — Charte par laquelle Hugues de Châtillon, comte de Blois, amortit en faveur de Berthault le Closier « son amé clerc et chanoine de Saint-Sauveur », la rente de deux muids de blé qu'il a à prendre sur le moulin de Pasnelles (1294) ; — Acte passé devant le bailli de Blois, par lequel Guillaume Engebault et Gillet de Beausse, son gendre, paroissiens de Monteaux, déclarent devoir au chapitre de Saint-Sauveur quatre muids de grain, dont deux muids à cause du moulin de Panelles (1389). — Accord entre le chapitre de Saint-Sauveur et Emmanuel Moreau, seigneur de Panelles, propriétaire pour les deux tiers du moulin du dit lieu (1608). — Sentences du présidial de Blois et transactions à la suite dssquelles le sieur Léger des Pousses, écuyer, seigneur de la Tournière, propriétaire des deux tiers du moulin de Panelles, s'engage à payer au chapitre de Saint-Sauveur ou au chapelain de la chapelle Saint-Louis, la rente accoutumée de deux muids de froment (1685).

G. 148. (Liasse). — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1353-1645. — Moulins de la Noière, situé paroisse de Cour-sur-Loire, et Félix, situé paroisse de Mer. — Ratification par le bailli de Blois du testament de Gillon, fille de feu Berthelot Beaufou, par lequel elle léguait à Michiel Gallen, chanoine de Saint-Sauveur, son exécuteur testamentaire, « l'uitiesme partie du molin de la Noiroie, assiz au dessouz du Vivier, entre le Vivier et Sueuvre » (1353). — Vente par Henri Jourdain et Jeanne, sa femme, à Michel Gallen, « de chescun mui que le moulin de la Noierie, appelé le Moulin dessus est baillié à rente, ferme, louaige ou pencion par chescun an une mine de blé, tel et à telle mesure comme le dit moulin est baillié, laquelle mine, comme dict est, les dits vendeurs ont sur le dict moulin, si, comme ils dient, et generaument tout le droict reson et action, partie et portion come il ont et pevent avoir ou dit moulin et ès appartenances d'icellui ou censif ou sire de Coulonges », cette vente faite moyennant « quatorze florins appellez royaux et deux escuz d'or dou coing dou Roy Jehan nostre sire » (1360). — Déclarations de propriété d'une mine de blé à prendre sur le moulin « de Felix » ou « de Phelix assis sur le ru de Mer, au lieu de Moncellereux », et à délivrer chaque année aux chanoines de Saint-Sauveur. — Sentence du lieutenant général du bailliage de Blois, condamnant « noble homme Jacques Jourdain, fourrier des logis de son Altesse Royale », à payer aux chanoines de Saint-Sauveur une somme de trente cinq livres six sous tournois, montant des arrérages d'une rente d'une mine de blé à prendre sur le moulin Félix (1645).

G. 149. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

Titres de Propriété dans le Département d'Eure-et-Loir.

1192-1711. — Bonneval. — « *Universis presentes*

litteras inspecturis et audituris, decanus et capitulum ecclesie collegiate Sancti Salvatoris Blesis..., notum facimus quod... tradimus et concedimus ad annum redditum firmam seu pensionem honorabili vivo Petro Gaultier, procurato et pratico in villa de Bonneval *gallice, qui eciam cepit a nobis quasdam grandes et antiquas masuras nobis pertinentes, situatas in villa predicta de* Bonneval, *juxta portam* Herisson *gallice, prout se prosequuntur et comportant, tenentes ab uno latere muris dicte ville de* Bonneval, *et ex alio latere et buto, uni parve vicelle eunte a dicta porta* Herisson *ad vicum* Beausire *gallice, et aperientes ipsas masuras super magnum vicum dicte ville de* Bonneval..... (1492). — Copie faite au XVI^e^ siècle de l'acte précédent. — Autres baux de la même maison, parmi lesquels un bail passé par le sieur Grimault, chanoine de Saint-André de Châteaudun au nom du chapitre de Saint-Louis (1702).

G. 150. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1603-1689. — Châteaudun. — Titres d'une rente de quinze livres quinze sols à cause « d'une place où soulloit avoir maison appellée l'image Saint-Jacques, assize sur la rue de la Bonnerie en la parroisse Sainct Vallerian », tenant d'un bout sur la rue de la Petite-Boucherie, tendant du marché au blé au marché au bétail (1603-1634). — Échange conclu entre Nicolas Boeste, marchand à Châteaudun agissant comme procureur du chapitre de Saint-Sauveur, d'une part, et « noble homme Pierre d'Alvimare, advocat en parlement, conseiller esleu pour le Roy en cette eslection, et dame Marie Baignous, sa femme, » d'autre part, par lequel le chapitre abandonne une maison « en mauvais estat et preste à tomber », située à Châteaudun, rue des Huilleries, et reçoit en contre échange une rente de dix livres dix sols tournois à prendre sur la maison à l'enseigne de l'image Saint-Jacques (1656).

G. 151. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1686-1788. — Neuvy en Dunois, Ouzouer le Breuil, Saint-Mametz. — Bail passé par Simon Courgibet, fermier général de l'abbaye de Nottonville, paroisse de ce nom, agissant au nom du chapitre de Saint-Louis, à Antoine Belhomme, de la métairie de Montguérin, paroisse de Neuvy en Dunois (1), moyennant une rente de trois cent cinquante livres et cinquante quatre septiers de blé (1768). — Titres d'une rente de 12 septiers, une mine de blé et autant d'avoine due au chapitre de Saint-Louis sur la métairie de Morenneville, située paroisse d'Ouzouer le Breuil (1) (1706-1743). — Baux et pièces de procédure relatifs à une maison en ruine située dans le bourg de Saint-Mametz (2), dans la rue du Presbytère, et appartenant au chapitre de la cathédrale (XVIII^e^ siècle).

G. 152. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1569-1750. — Villampuy et Villantier. — Acte par lequel « noble homme Jehan Fabry, seigneur de Villévesque et de Villandry, conseiller du Roy, tresorier general de l'extraordinaire des guerres et de la quavallerie legere », reçoit en foi et hommage Jean de Châteaufort, huissier de salle du Roi, demeurant à Villesavoir, paroisse de Chousy, comme fondé de procuration du chapitre de Saint-Sauveur, à cause de la métairie de Villandry, sise paroisse de Villampuy (3) (1612). — Autres actes de foi et hommage en raison de la même terre. — Baux et pièces de procédure relatifs aux biens du chapitre à Villantier (4) et Mosny. — État de répartition de grains provenant de ces biens : « *sequitur prima distributio primi quaterni incipientis prima die mensis Julii anni Domini millesimi quingentesimi sexagesimi novi pro anniversariis grani, pane capituli, et in pane capitulensi necnon processionibus diebus dominicis et lune* », distributions faites au prévôt (le doyen absent), au trésorier, à Potier, Duboys, Le Doyen, Phelippeaux, Alagille, Saulton, Couldray, Garnier, Guérin, se montant en total à une somme de vingt-cinq mille deux cent trois boisseaux. — Arpentage des terres de Villantier et de Mosny fait par l'arpenteur juré du bailliage et comté de Dunois (1663).

G. 153. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1260-1768. — Dîmes, censifs et champart de Sancheville (5). — Charte par laquelle Mathieu Cholet, chevalier, fait savoir qu'en sa présence Perrochel de Mereville, écuyer, a vendu aux doyen et chanoines de Saint-Sauveur moyennant cent trente cinq livres toute la grosse dîme qu'il avait à Sancheville et le dit Cholet

(1) Arrond^t^ de Châteaudun, c^on^ de Bonneval.

(1) Arrond^t^ et c^on^ de Châteaudun.
(2) Donnemain-Saint-Mamez, arrond^t^ et c^on^ de Châteaudun.
(3) Villampuy, Eure-et-Loir, arrond^t^ et c^on^ de Châteaudun.
(4) Villantier, com^ne^ de Civry, arrond^t^ et c^on^ de Châteaudun.
(5) Arrond^t^ de Châteaudun, c^on^ de Bonneval.

approuve et amortit cette vente, en sa qualité de seigneur du fief (1260). — « Par devant nous Jacques Couste, licencié en loix et Adam Cornilleau, praticien en eourt laye, substituz de messeigneurs les commissaires maistres Jehan Guillart, notaire et secretère du Roy nostre sire et Gervaise Goyet, licencié es loix, ordonnez par le Roy nostre dit seigneur sur le fait des francz fiez et nouveaux acquestz ès pays, terres et seigneuries appartenant à monseigneur le conte du Maine », déclaration de Jean Martel au nom du chapitre de Saint-Sauveur, comme possesseur de la dîme de Sancheville, rapportant chaque année environ six muids de blé (Juillet 1472). — Accord entre le chapitre de Saint-Sauveur et le curé de Sancheville, par lequel ce dernier déclare renoncer à tous droits sur la dîme de sa paroisse (1450). — Baux de la dîme de Sancheville, passés par le chapitre ou ses procureurs à divers fermiers (xv^{e}-xvii^{e} siècle). — Sentence du bailli de Blois, rendue à la requête du chapitre contre le sieur Lescuyer, curé de Sancheville, ordonnant la main-levée d'une saisie faite par le dit curé sur la dîme de Sancheville, et lui défendant de s'adresser à d'autres juges qu'à ceux du bailliage de Blois, quoique son presbytère soit tenu à cens du sieur de Bernis, justiciable en première instance du bailli de Dunois (1623).

G. 154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1775-1779. — Bail par le chapitre de Saint-Louis à Jacques Arnoult, laboureur, de la métairie de Mersanges située paroisses de Charé et Tiville alternativement, moyennant les charges ordinaires d'entretien, plus six cents livres en argent et six chapons par an (1779). — Bail par le chapitre à François Roussille, laboureur, demeurant à Gemenville, paroisse de Villiers Saint-Aurien, *alias* Sainte-Christine, « de tous et chacuns les fruits, profits et revenus temporels qui appartiennent et peuvent appartenir aux dits sieurs bailleurs dans les pays chartrain et dunois », sauf les métairies des Grandes Terres (Binas), de Mayenville et du Josnet (le Mée), les terres de la Championnière (Charay), la dîme de Villervault (Verdes) et six septrées de terre à Autainville, le dit bail conclu moyennant une rente annuelle de 2500 livres, outre les frais d'entretien, et deux septiers de méteil en temps de carême aux Cordeliers de Vendôme, « à eux accordés par les dits sieurs bailleurs pour aumosne » (1775).

G. 155. (Registre.) — In-8° ; 89 feuillets, papier.

1571-1611. — Registre de dépenses et de notes concernant le chapitre de Saint-Sauveur. 1571 : « les dits seigneurs ont envoyé à monseigneur de Nevers, chanoyne en la dicte eglise estant à Paris pour solliciter leurs procès et payer certaines espèces la somme de soixante escuz d'or au soleil, delivrez à Montrivier, de ceste ville, pris au coffre. Le dict Montrivier est revenu de Paris et n'ayant trouvé le dict seigneur de Nevers, a raporté les dicts soixante escuz, lesquels ont esté remys au coffre (f° 2 r°); — payements au serrurier et au vitrier (f° 4) ; — pris au coffre huict escuz soleil qui ont esté donnez et aulmonnez aux predicateurs du dernier advent (f° 5 v°). — 1572 : remboursement à la dame Louise Saullon, veuve du receveur d'Angers d'une somme de 1323 livres deux sous tournois qu'elle avait prêtée au chapitre pour réparer l'église (f° 7 v°) ; payement de cinquante livres « au menuisier qui a faict le tour de l'autel et le coffre des chappiers », de vingt écus aux fondeurs « qui ont fondu les pilliers de l'entour de l'autel (f° 10 r°). « Mercredy quatorziesme jour de janvier mil v^{c} soixante treze, baillé à Jehan le Limeur et Jehan Buret, fondeurs demeurant à Orleans la somme de troys cens dix sept livres dix huit solz tournois neuf deniers pour avoyr faict les pilliers et traverses du maistre autel, le tout de cuyvre » (f° 11 r°) 1574 : payement de six écus d'or soleil « au maistre des enffans » (f° 13 v°). — 1575 : payement de trente neuf livres, treize sous six deniers au serrurier qui a fourni la ferrure de la vitre de la chapelle Saint-Eustache (f° 15 r°); « le dernier jour de juing mil cinq cens quatre vingts et deux, Thomas Arnoton a esté admys à l'office de thesaurier, en suivant la résignation faicte par monseigneur M^{e} Léon Fesneau, thezaurier d'icelluy (f° 23 r°) ; payement de douze écus au charpentier pour réparation au clocher et à la greneterie (f° 29 r°) ; « 1585, a esté tiré du coffre ung escu quatre solz tournois pour quatre payres de souliers à seize sols piece pour les enfans de cueur (f° 31 v°) ; payement à Olivier, tailleur, de trois livres dix sous tournois pour « les fassons de quatre hault et bas de chausses de drap rouge » et pour la doublure des quatre haut de chausses (f° 32 v°); dépenses pour l'encens, les cordes des cloches, la façon des robes des enfants de chœur (f° 36 r°) ; « le venredy xvii^{e} juing ou dict an mil v^{e} iiii^{xx} et huict, a esté baillé sept livres dix sols tournois pour bailler aux chantres et choristes et compagnons d'icelle eglise pour la feste-Dieu » (f° 43 r°) ; 1594 : « baillé au barbier ung escu et demi pour avoir medicamenté ung des petyz enffans de cueur » (f° 49 r°); payement de onze livres treize sous six deniers à la dame de l'Ecrevisse, pour le vin du souper du jour de l'Ascension (f° 54 v°) ; — « le dix huitiesme jour de febvrier mil six cents et deux, a esté receu à chanoyne en nostre eglise

maistre Georges Baudry, l'aisné, clerc du diocèse de Chartres, par la resignation pure et simple qu'en a fait en noz mains messire François Baudry, le jeune. Le dit maistre Georges Baudry a payé ses droits (f° 63 v°). — Le XXVI[e] jour d'avril, avons accordé à monseigneur Baudry pour l'exempter de faire ung disner commung, le dimanche d'après l'Ascension, sauf qu'il fera soupper à nostre conseil et à la compagnie le jour de l'Ascension au soir; aussy, qu'il payera ung escu à la garde claef, et aux prisonniers l'aulmosne accoustumée; aussy, qu'il fera sonner durant les troys jours » (f° 65 r°); « le mercredy huictiesme de may a esté compté en chappitre l'argent qui est dans le coffre, et c'est trouvé cinquante cinq escus »; 1607 : réception d'un titre en parchemin de l'année 1570, portant nomination de la théologale conférée à M[e] Guillaume Malerbaut (f° 72 r°); « le XV[e] janvier 1610, nous avons donné congé à Pantaleon, l'un de nos chantres, d'aultant qu'il nous demandoit augmentation de gages » (f° 74 r°).

G. 156. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1220-1578. — Offices conventuels. — Chapelains. — Copie faite au XVII[e] siècle d'un accord entre le chapitre et les chapelains de Saint-Sauveur, par lequel les chanoines s'engagent à constituer une rente de vingt livres pour célébrer une grande messe; chacun des chapelains qui y assistera recevra un denier; les chapelains, de leur côté, considérant la dévotion et affection des chanoines leurs seigneurs (*canonicorum dominorum suorum*), leur donnent une somme de quatre cents livres, à condition qu'ils jouiront des legs qui leur auront été faits nominativement, les legs non spécifiés devant appartenir aux chanoines (1302). — Acte par lequel les chapelains déclarent avoir reçu les titres et lettres (énumérés dans la pièce) relatifs à une rente de deux muids de froment que leur avait léguée « venerable et circunspecte personne maistre Pierre Sauvage, prebstre, maistre en ars, chanoine et soubz doyen en l'eglise collegiale de Saint Sauveur de Blois, conseillier et garde des granz seaulz de très hault et très puissant prince monseigneur Charles de Vallois, duc d'Orleans », à charge de célébrer une messe de requiem le jour anniversaire de sa mort (1443). — Quittance donnée par Jean Bordier, chapelain, boursier des chapelains de Saint-Sauveur, au receveur du chapitre de la même église, de deux setiers de blé pris sur la greneterie, dus aux dits chapelains tous les ans, à cause de la fondation de feu maître Jehan de Curia, chanoine de Saint-Sauveur (1572). — État des rentes que les chapelains ont le droit de prendre sur la greneterie, la grande et petite bourse et communité du chapitre de Saint-Sauveur (1578).

G. 157. (Liassse.) — 52 pièces, parchemin; 26 pièces, papier, dont 1 imprimée.

1349-1780. — Trésorerie. — Sentence des requêtes du Palais à Paris, maintenant maître Jean Fesneau en la possession du titre de trésorier de l'église collégiale de Saint-Sauveur, avec le droit de célébrer le service divin en cette qualité, et les autres privilèges y afférant (1565). — Pièces de procédure et « mémoire pour Simon-Jean Montaron, prêtre du diocèse du Mans, pourvu à titre d'indultaire de la trésorerie de l'église cathédrale de Blois, demandeur, contre le sieur Pivart de Chatulé, prétendant droit à la même trésorerie, défendeur, et les chanoines et le chapitre de la cathédrale de Blois » (XVIII[e] siècle). — Titres de biens appartenant à l'office de la trésorerie. — Acquisition d'une rente d'un demi écu sur une maison de la rue de la Chêne à Blois (1515). — Acte par lequel Charles, duc d'Orléans, comte de Blois accorde un délai de deux ans pour payer les droits d'amortissement au trésorier de Saint Sauveur, à cause d'une maison sise aux Groix, au lieu dit Brochart et d'une autre maison rue Porte Chartraine « lesquelz heritaiges ont par cy devant esté acquis pour augmenter les revenues de la dicte tresorerie qui estoient et encores sont petites, et à l'occasion des guerres fort diminuées » (1459). — Vente par Jeanne, fille de feu Martin Goulast à Michel Galan, chanoine de Saint Sauveur, d'une maison « sise ou Fois Sainct Lomer près de la porte de la Barre » et de tous les héritages que la dite Jeanne a « assis au poix de Cury..... en la paroisse Saint-Cernin de Vienne (1349). » — Titres de biens à Seris, aux Montils, et de rentes sur les moulins de la Noieroie et de Souvigny. — Charte par laquelle Jean d'Ouques, trésorier de Saint-Sauveur constitue des procureurs pour gérer toutes ses affaires et notamment percevoir une rente de quarante sous sur une maison à Chartres « in vico per quem itur ad ecclesiam Sancte Fidis » (1379). — Table des titres et papiers de la trésorerie de l'église de Blois (XVIII[e] siècle).

G. 158. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1501-1698. — Office du sous-doyen. — Échange conclu entre Louis Huyn, prieur de Saint-Léonard, sous-doyen du chapitre de Saint-Sauveur et Pierre Blanchet, seigneur de Bonvallet, conseiller du Roi, prévôt provincial des maréchaux de France au comté de Blois, par lequel le

dit Louis Huyn abandonne le tiers de la moitié de la dîme de Villexanton, le tiers du censif des Péquets, le tiers du fief de Villexanton, la dîme du Marlet et le censif de la Suppligière, et reçoit la métairie du Petit Villerusche, paroisse de Marolles (1671). — Titres d'une rente de vingt-cinq sous due à cause d'une maison sise sur les fossés de la porte Chartraine (1501-1698). — Pièce de terre sise à la Cour de l'ayreau des Rois, paroisse de Saint-Dié (1634).

G. 159. (Registre). — In-folio de 503 pages écrites.

1747. — « Inventaire et extraits des titres concernant les fonds en terres appartenants au chapistre de l'eglise cathedralle de Blois, manse Saint-Sauveur, dans l'étendue du comté de Blois, tant en Beauce qu'en Sologne et dans la banlieue de Blois, dressé en 1747. » Cet inventaire est indiqué comme divisé en cinq parties : 1° titres concernant les biens fonds en terre dans l'étendue du comté de Blois; 2° titres des maisons situées dans la ville et les faubourgs de Blois; 3° titres relatifs aux censifs; 4° titres des biens possédés par le chapitre dans le Dunois et le pays Chartrain; 5° « ce qui aura rapport tant à la fondation de la dite eglise et aux fondations faites en differents temps par divers particuliers que aux statuts et reglemens qui s'y observent. » La première partie seule figure dans le registre; les quatre autres, qui ont dû être rédigées à part, ne nous sont pas parvenues plus que les titres suivants mentionnés par le rédacteur de l'inventaire : « J'ai énoncé dans cet inventaire un grand nombre de « tiltres dont j'ay eu connaissance par mes recherches, « mais que je ne trouve point dans le thrésor, et qui par « conséquent ne doivent pas être cottés. J'ay, entre autres, « eu grand soin de faire usage dans les occasions d'un « registre d'amortissements qui me paroît avoir plus de « 300 ans d'antienneté et qui indique l'origine de la plus « grande part des biens du chapitre. Il contient l'extrait « de 334 pièces qui sont toutes cottées en marge, et il est « intitulé en teste : Premier cayer, ce qui suppose qu'il y « en avoit d'autres. La perte de ces registres et des titres « précieux dont ils contenoient des extraits est, sans « doute, la suite des desordres arrivés lors des troubles « pour la religion; il fut prouvé juridiquement que les « religionaires avoient pillé le tresor des tiltres de notre « eglise, et en consequence le Roy Charles donna ses « lettres du 8 Aoust 1568 que les comptes rendus au « chapitre par les receveurs depuis les dix dernières « années tiendront lieu de tiltres. » — Indication des titres mentionnés plus haut comme n'existant plus dans les archives du chapitre lors de la rédaction de l'inventaire (1) : Blois (paroisse Saint-Nicolas, les Grois) : « l'extrait d'une lettre de Jean Soupplice, chanoine de Saint-Sauveur, de l'an 1264, faisant mention comment Berthaut des Prez, chevalier, et Pierre, fils de feu Pierre de Thorigny, jadis chatelain de Blois, ont octroyé et quité à l'église de Saint-Sauveur tout le droit qu'ils avoient ou pouvoient avoir en trois arpants de vigne qui furent à la Concierge, assis ès Grois du Foix » ; sentence du bailli de Blois en 1380, mentionnant la vente faite au chapitre par les héritiers de Jacques de Villebresme d'une maison sise « sur le haut des Grois du Foix, la dite maison jouxte le chemin par où l'on va de Blois en la forest de Blois »; titre relatif à la même maison, du 23 août 1381; bail par Ivonet de l'Isle à l'église de Saint-Sauveur, d'une pièce de vigne située au clos de Bruslé, dans le censif de la dite église, 1370; rente de quarante sous à prendre par le chapitre à cause de la métairie des Bordes, savoir vingt sols sur une maison « assise entre les deux *portes* de Blois (2) », et vingt sols sur les vignes des Groix (1382); acte de Geoffroy Pichard, chevalier, châtelain de Blois en 1265, relatif à une vente faite par Jacqueline, femme de feu Pierre de Selles, à Ode du Poids, chanoine de Saint-Sauveur, du lieu « que l'on appelle la place ès Groix du Foix »; acquisition en 1249 par Jean Dangon, chanoine de Saint-Sauveur, du lieu « que l'on appelle la place ès Groix du Foix »; acquisition en 1249 par Jean Dangon, chanoine de Saint-Sauveur, d'un demi-arpent de vignes aux Groix, dans le censif de l'Aumône de Blois (pages 3 et 4). — « Nous apprenons par l'antien registre des amortissements à la page 20 que l'an 1250 au mois de juin, M. Jean de Chastillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, amortit à l'église de Saint-Sauveur la dîme des Bordes, assise dans la paroisse de Saint-Nicolas, acquise par achapt de Andry, maître Thomas et Ysambart de Saint Dyé, freres, tenue en foy de Geoffroy de Cormeray, lequel Geoffroy la tenoit en foy de maistre Hue de Cormeray, et le dit messire Hue du comte de Blois : la ditte lettre est cottée en marge du dit registre XXX, et est ecrit d'ecriture ancienne à la dite marge que celte dixme s'appelloit dès lors la dixme des Bournas » (p. 12). — Blois, la Picardière : amortissement par Guy de Chatillon, le 26 février 1387, de la métairie de la Picardière assise près de la forêt de Blois, qui fut à Isabeau de Saint-Dié, à la réserve des droits de festage, de justice et de cens (p. 29). — Amortissement en 1345 par Louis de Châtillon, comte de Blois, de pièces de terre à

(1) Nous nous bornons dans le dépouillement de ce registre au relevé des titres actuellement disparus.

(2) Nous pensons qu'il faut restituer : assise entre les deux portes *du pont* de Blois.

Villers, à la Noye-Herbeuse, à Fosselevent, dans le censif de Saint-Lazare ; — rente de vingt-cinq sous sur le pressoir de la Josseaume, au terroir de Villiersfins (p. 33). — « Titre de l'an 1239 par lequel Robert de Landes et Marquise, sa femme, amortissent à l'eglise de Saint-Sauveur tous les heriltages qu'elle possedoit dans leur censif entre la Loire et le Cosson, à la charge de leur payer et à leurs heritiers chaque année dix huit deniers de cens et de leur donner un vicaire à la mort duquel il leur seroit payé un relief suivant la coutume du pays » (p. 71). — Villebarou : acte de 1238 mentionnant qu'à cette époque le chapitre de Saint-Sauveur possédait la métairie de la Besannière ; autres pièces relatives à la même propriété (p. 89) ; — amortissement par Hue de Châtillon, en 1295, de deux arpents de terre situés aux Marches de Villeflanzy ; amortissement en 1316 par Guy de Châtillon, de la maison du Marchais, vignes et appartenances, évaluées à quarante sous de rente (p. 95) ; — titres relatifs aux dîmes et censifs de Pentin, Villeflanzy et Villeaudun, possédés au XIII^e^ siècle dans la paroisse de Villebarou par le chapitre de Saint-Sauveur (p. 106). — Montigny : charte de donation en 1239 par Jeanne de Berfontaine et Arnault son fils, à l'église de Saint-Sauveur, d'un arpent de vigne sis dans leur censif à Montigny, devant sept deniers de cens à vente, relief et vicaire ; donation par Jean, dit Lucas, clerc à l'église de Saint-Sauveur, « de douze deniers de cens qu'il avoit par an sur un arpent de vigne que la dite eglise tenoit à Montigny, laquelle vigne fut jadis à Jean le Sellier, chapelain de la dite église. » (p. 109). — La Chaussée : amortissement en 1315 par Guy de Chatillon de pièces de terre sises près l'ereau feu Macy Fleury ; charte de Marguerite comtesse de Blois, approuvant la donation faite à l'eglise Saint-Sauveur par Thibault-Gaudin, chevalier, de soixante sous de cens annuel à Cheverny, Saint-Victor et la Chaussée (1230) ; vente en 1235 par Guillaume de Rouilly, chevalier, de dix sous de cens sur deux arpents de vigne à la Chaussée (p. 135). — Averdon : charte de Louis de Blois en 1195, relative à la dîme de Ceany et de Monchiot ; « lettre de M. Berthelot, doyen de Blois de l'an 1232 au mois de fevrier, qui notifie que Pierre Boisseau, chevalier, de l'assentement de Agnès sa femme et de Guarin, son premier fils, a engagé à la dite eglise les deux parts de toute la dixme grande et petite, assise à Seany en la paroisse d'Averdon » ; chartes de 1226 et de 1233 relatives à la dîme de Maizières (p. 148). — Villerbon : testament de Guillaume Beauperdu, en 1362, donnant à l'église Saint-Sauveur, toutes les terres qu'il avait acquises de Jean Hurault à Jarday et Villerogneux (p. 177). — Suèvres : « à la page 15^e^ du registre des admortissements est l'extrait d'une lettre de Jean Blandin, lieutenant à Baugency du bailli d'Orleans, donnée l'an 1368, dix huit janvier, par laquelle il delivre à l'eglise de Saint-Sauveur la metairie de Diziers et appartenances... » (p. 189). — Villexanton : charte de Thibault, comte de Blois, approuvant la vente faite à l'église de Saint-Sauveur par Herbert de Mauvoix de tout ce qu'il avait en la dîme de Villexanton (1189) ; charte de Louis, comte de Blois, constatant que Yvon de Courville, avant de partir pour Jérusalem, a donné au chapitre le quart de sa dîme de Villexanton (1202) ; charte par laquelle le couvent de N.-D. de Fontaines en Touraine abandonne au chapitre son droit sur la dîme de Villexanton, en échange de quoi le chapitre renonce à ses droits sur la dîme de Landes (juin 1226) ; charte de Jean de Chatillon approuvant l'invadiation faite au chapitre par Pierre Ternier, chevalier, de la moitié de la dîme de Villexanton (1252) ; chartes de 1295 et de 1309 relatives aux dîmes de Baignoux et de Gilly (p. 204). — Mulsans : charte de Thibault, comte de Blois, en 1195, certifiant que Hervé d'Escheles a donné au chapitre sa terre de Mulsans avec les cens du dit lieu, s'y rendant à la Saint Denis, et amortissant ces biens dépendant du fief du comte (p. 215). — Roches : vente en 1299 par Jean le Picard à messire Berthault, chanoine de Saint-Sauveur, de la métairie de Villiers Belot ; amortissement de la dite métairie par Hue de Châtillon, comte de Blois, la même année (p. 251). — La Chapelle Saint-Martin : titres relatifs à l'acquisition et à l'amortissement de la métairie de la Pinardière, en 1278 ; aux terres de Villefrisson en 1275 et 1316 (p. 252). — Maves : titres de 1255 et 1315 relatifs à trois arpents de terre situés à Maves dans la censive du prieur de Villeberfol et vendus au chapitre de Saint-Sauveur (p. 255). — Nozieux : charte de 1195, par laquelle Louis, comte de Blois, notifie la vente faite à l'église de Saint-Sauveur par Macé de Chanteloup et Eudes son fils de cens assis en Vienne et à Diray ; charte de 1233, relative à des échanges de cens entre les religieux de Saint-Sauveur et ceux de Bourg-Moyen (p. 259). — Onzain : permission donnée par Guy de Bury, chevalier, seigneur d'Onzain, à l'église de Saint-Sauveur, en 1295 d'acquérir sur ses fiefs et censifs hors de la ville d'Onzain jusqu'à dix livres de rente et de les tenir pour amorties ; — bail par Perrenelle, femme de Philippe de Morvilliers, fille de messire Étienne de Genouillac, de deux arpents de pré situés sur la rivière d'Onzain (1392) ; amortissement (non daté) par Hue de Châtillon de la dîme de Vauliart que le chapitre avait acquise du seigneur de Vauliart (p. 273). — Saint-Secondin : amortissement donné par Louis de Châtillon en 1345 au chapitre de Saint-Sauveur, de pièces de terre situées au gué Torel, aux censifs des

prieurs d'Orchaise et de Chambon (p. 287). — Saint-Gervais : amortissement par Louis de Châtillon, en 1345 de maisons appartenant au chapitre, à la réserve pour le comte des droits de festage, justice et cens; acte de 1338, passé par devant le bailli de Blois, par lequel messire Robert Levoin, seigneur de Meslay, amortit au profit du chapitre plusieurs héritages qui appartenaient autrefois à messire Jean de Villebarou; donation en 1363 par Jean de Villebresme, doyen de Saint-Sauveur, de cinq arpents de pré assis au lieu du Vivier, et de la dîme du Monceau sur la paroisse d'Ouchamps; donation en 1209, par Robert de Cormeray et Hervet Leroux, d'une vigne située à Saint-Gervais dans leur censif, à la charge par le chapitre de donner vicaire; vente en 1372 par Jean de la Fontaine et Marion l'Arragote, sa femme, des droits de cens et acquêts qu'ils avaient sur les paroisses de Vineuil et de Saint-Gervais; vente en 1241 par Gillette la Birette et Jean son fils à Pierre Dupuy, chanoine de Saint-Sauveur, d'un pressoir sis dans la paroisse de Saint-Gervais des Prez (f° 334 r° et v°). — Vineuil : amortissement en 1339 par Guy de Chatillon de divers biens dépendant des censifs des abbés de Bourg-Moyen, de Saint Benoît et de Pontlevoy; amortissement, le 22 juin 1389, par Vincent de Bourry et Sancelte sa femme, de plusieurs pièces de vigne au profit du chapitre; donation en octobre 1244 par Micho Amelin, chanoine de Saint-Sauveur, de trois arpents de vigne « qu'il avoit aux Noeles, au territoire de Beraut »; amortissement de ces trois arpents en 1251 par Pierre du Rouillis, écuyer, à la charge de donner vicaire; titres relatifs au censif de Saint-Sauveur à Vineuil (f° 389 r°). — Huisseau : « Le chapitre y a possédé la métairie des Landes, du don de messire Jean Die, ainsi qu'il paroist par deux lettres de l'an 1341, l'une de l'official et l'autre du baillif de Blois dont l'extrait se trouve à la page 49 du registre des amortissemens... Mais, par acte des 17 et 19 juillet 1675, elle fut vendue à M. de Saumery, et les 3550 livres qui provinrent de cette vente furent employées à retirer une maison sise rue du Change, qui est celle qu'occupe le s[r] Prousteau... » (f° 408 v°). — Montlivault : transaction en juillet 1223, entre le chapitre et les religieux de Bourg-moyen, par laquelle le chapitre reçoit les trois quarts des cens, reliefs et ventes de la paroisse de Diray, et les religieux l'autre quart, ces derniers devant jouir en récompense de deux sous de cens en ventes et reliefs sur la paroisse de Montlivault; vente en 1336 par Sanson de la Ferté et Perrenelle, sa femme, de onze deniers obole de menus cens dans la paroisse de Montlivaut, savoir à Lopinet, au Rouet, au petit pont de Brière, en la vallée de Betoc, à Remets, aux Landes, — le dit cens payable le second jour de la foire de Blois. — Charte de Manassès, évêque d'Orléans, en avril 1220, constatant que Geoffroy, archiprêtre de Neuvy, ratifie le don fait par Étienne de Neuvy, son oncle, d'une pièce de vigne assise à Montlivaut; amortissement en 1345, par Louis de Châtillon, comte de Blois, de sept quartiers de pré sis à Montlivaut au lieu appelé Chassay, au censif de l'Aumône de Morée (f° 427). — Cour-Cheverny : acte de 1293 mentionnant le don fait par maître Berthaut de Closier, chanoine de Saint-Sauveur, d'une maison avec un pressoir et six arpents de terre à Cour-Cheverny, au lieu appelé Volay; amortissement du dit don par Guy de Châtillon en 1316 et 1339; amortissement en 1344 par Robert, seigneur de Vieuxpont et de Bury, « du pressoir qui fust jadis aux Mallequins au terroir de Volay jouxte Cour lès Cheverny »; don par Agnès, dame de Volay et de Saint-Cyr, de deux arpents de vigne au clos et derrière le dit pressoir (1332); autres titres relatifs au dit pressoir; charte du bailli de Blois en 1390 mentionnant l'amortissement donné par Pierre de Cheverny pour un quartier de vigne sis au clos du bas-Volay; charte par laquelle Thibaut Gaudin, chevalier, vend en 1229 à l'église de Saint-Sauveur soixante sous de cens en ventes et reliefs qu'il possédait à Cheverny, Villiersfins, Villerbon, Blois, Saint-Victor, la Chaussée, la Roche et « ès moulins folerés »; approbation de la dite vente en 1229 par Marguerite, comtesse de Blois; amortissement semblable, de la même année, donnée par Gautier, seigneur d'Avesnes et comte de Blois (f[os] 441-443). — Fontaine : amortissement par Jean de Châtillon de divers biens situés dans cette paroisse, parmi lesquels la grange de Bussay, la Touche de Bois, à la réserve de la justice et seigneurie; bail par le chapitre à Simon Valignier, le 28 octobre 1379, de sept arpents de vignes en friche, au chêne de Buissay, moyennant vingt sous de rente (f° 457). — Les Montils et Ouchamps : don par Colin Cailletin et sa femme à l'église de Saint-Sauveur, d'une minée de terre assise à Ouchamps, touchant à la terre de la cure, et au terroir de Jean du Mesnil, en 1356; vente en 1300 par Peret Geoffroi d'une maison et appartenances à Montruchet, paroisse des Montils, au censif de Bourgmoyen (f° 473). — Chitenay : charte de janvier 1219 par laquelle Marguerite, comtesse de Blois, approuve la vente faite à l'église de Saint-Sauveur par Regnaut de l'Isle, vicomte de Blois, des deux quarts de la dîme qu'il prenait en la paroisse de Chitenay; charte de 1276, constatant l'acquisition faite par le chapitre de Jean Brun d'une minée de terre sise à Chitenay, au lieu appelé Eminguet (f° 485).

MENSE SAINT-JACQUES.

G. 160, (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1359-1624. — Titres de fondation. — Don par Jean de Morvilliers le jeune, bourgeois de Blois, de cent sous de rente à l'hôpital de Saint-Jacques à Blois « pour la très-grant devocion, amour et affeccion qu'il a à l'ospital monseigneur Saint-Jacque, nouvellement ordené en la ville de Blois, et pour ce que le dict Jehan soit de la confrerie dou dict hospital, et pour estre et demourer participant ès messes, prières, aumosnes et biens fez en celui ospital » (17 septembre 1362). — Acte par lequel Macé Sabbart, bourgeois de Blois, demeurant actuellement à Paris, déclare que « les chanoines et chappitre de l'ospital Sainct-Jasques de Blois » ont pris et assigné trente sous de rente annuelle et perpétuelle sur « certaines plantes, perrières et vergiers qui furent feu maistre Andry de Cone, jadis bourgoys de Blois, assis en la Bretonnerie, près de Bloys, joignant aux heritages feu Guillaume Bellelance, d'une part, et au long du chemin par où l'on vait de Bloys à Molineuf » (1401). — Pièces d'un procès entre le chapitre et Jean d'Orchèse, à la suite duquel ce dernier est condamné à passer une hypothèque de trente sous et à payer les arrérages de cette rente sur les biens du chapitre précédemment énoncés (1478). — Déclaration de la dite rente au profit du chapitre par noble homme Georges Dumesnil, « coureur de vins du Roy nostre sire », à prendre sur le lieu et verger de la Bretonnerie, et sur un verger situé en la Foulerie de Blois, que Plaisance, fille de Jean d'Aguyson et femme de Jean de Morvilliers, avait hypothéqué en 1359 pour les chanoines de Saint-Jacques (1582).

G. 161. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1438-1781. — Titres de propriété et de rentes. — Ville de Blois. — Bail à Jeanne, veuve de Jean Belin, marchande à Blois, et Bastien Pinon, aussi marchand à Blois, par Michellon, femme de Jean Pelletier, d'une maison située à Blois, devant l'église Saint-Jacques, « en la grant rue du dict lieu, en laquelle sont les goulletz dessoubz qui descendent en Arroul... chargée la dicte maison et appartenances de deux deniers tournois de sepage envers monseigneur le duc d'Orléans... » (1493). — Acte d'hypothèque d'une rente de trois livres assignée sur la dite maison au profit du chapitre de Saint-Jacques par feu Hurault, conseiller du Roi et général de ses finances (1522). — Titres semblables relatifs à la même maison, qualifiée de « maison des Goullets » (1523-1628). — Pièces relatives à une rente de six livres possédée par les chanoines de Saint-Jacques sur une maison située à Blois, donnant par devant sur la grande rue et par derrière sur les murailles de la basse-cour du château (1503-1693). — Bail par le chapitre à Françoise Pasquier, veuve de Jean Chesneau, mâçon à Blois, moyennant un loyer annuel de soixante-trois livres, « d'une petite boutique ouvrant sur la grande rue de cette ville, vis-à-vis les trois Goullets... petite cave dessous, dont l'entrée est dans la boutique, un petit derrière au bout et de plain-pied, dans lequel sont les lieux communs, autrement latrines, auquel le nommé Tallebert, tailleur d'habits, et sa famille ont droit d'aller et venir par une petite porte qui ouvre dans le dit petit derrière, et de suitte est une grande chambre à feu, carrelée, sollivée et planchayée, dont la principalle entrée est du costé de la rue de la Fontaine Saint Jacques, chambre haute dessus, aussi à feu, carrelée, sollivée et planchayée, et le grenier qui est au dessus de la seconde chambre... (1735). — Bail par le chapitre à Jean Angevine, marchand à Blois, d'une maison sise dans la grande rue « comme l'on va à Porte-Chartraine », touchant d'une part à la maison de Saint-Sauveur et d'autre part à la « maison des Hospitaliers en laquelle demeure à present Jehan le Mesle le Jeune », au prix annuel de dix livres tournois, marc d'argent, valant sept livres tournois (1438). — Déclaration de Michel Guimont, balancier au comté de Blois, comme détenteur de la même maison (1688).

G. 162. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1528-1778. — Ville de Blois. — Acte par lequel « honneste homme Jacques du Bellay, maistre barbier et cirurgien à Blois », se déclare détenteur d'une maison « faisant le coing de la rue de Rebourse-Peny » et de la grande rue de Blois, chargée d'une hypothèque de dix livres envers dame Françoise Richard, veuve de « messire Jehan Morin, luy vivant chevalier, conseiller du Roy, trésorier de France et général de ses finances au comté de Blois, sieur de la Chesnaye et de Lugny » (1573). — Déclaration de Denis Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis sur Loire, capitaine de Blois, comme propriétaire d'une maison sise rue de la Foulerie, donnant par derrière sur les murs de la ville, qui doit soixante-quinze sous tournois de rente au chapitre de Saint-Jacques (1528). — Titre d'une rente de quarante sous tournois assignée au profit du chapitre de Saint-Jacques sur « une maison

assize dans le caroir de la Porte Chartraine de cette ville, paroisse Saint-Honoré, faisant le commencement de la rue de Beauvais, consistant en une boutique, arrière-boutique, deux chambres... joignant d'un long d'aval au degré ou escallier par lequel on monte à la tour de la Porte Chartraine..., par le devant sur le dict carroir et par le derrière à la dicte tour et aux murailles de cette ville (1700). — Testament de dame Marie Boivin, par lequel elle lègue au chapitre de Saint-Jacques une rente de trente-sept livres quatre sols à prendre sur sa maison de la rue Porte-Côté, à charge par le chapitre de divers services religieux et « de fournir en outre deux cierges ardants sur le grand autel pendant les huict salutz de la feste et octave, qui seront six cierges ardants, sçavoir quatre cierges au premier institud et deux d'augmentation, aussy à la charge que les ditz salutz seront sonnez à la diligence des dictz sieurs par l'hospitallier ou garde de l'hospital, ou par autre homme qu'il commettra à cet offre, et non par les enfans de chœur de la dicte église, affin d'éviter touttes immodesties et desordres des enfans, lequel garde d'hospital ou homme qu'il mettra allumera les dictz six cierges avant le salut, et les esteindra à la fin d'icelluy... » (1655).

G. 163. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

1496-1781. — Ville de Blois. — Titres d'une rente de deux livres six sous trois deniers due au chapitre sur une maison dite de toute ancienneté le Lion d'Or, sise dans la rue d'entre les deux portes du pont (1598-1761) ; la dite maison désignée comme étant « entre les portes du pont éboullé » dans un acte du 7 décembre 1718, et « entre les portes de l'ancien pont » dans les actes postérieurs. — Rentes du chapitre sur des maisons sises rue de la Bourrellerie et rue de la Poissonnerie, autrement dite de la Baudroyrie.

G. 164. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1470-1749. — Ville de Blois. — Don par maître Allard Mesureur, licencié en lois, demeurant à Blois, à l'église collégiale de Saint-Jacques, d'une somme de vingt-deux sous six deniers à prendre, savoir : douze sous six deniers sur un verger où il y a un cavereau, sis paroisse Saint-Solenne, contre les fossés de la ville et dix sous sur un autre verger sis au bas bourg Saint-Jean, touchant également aux fossés de la ville (1487). — Autres baux relatifs aux mêmes terrains, indiqués comme situés *au petit* Reménier dans les pièces postérieures à 1615. — Quittance à l'Évêque de Blois de maître Mathurin Fournereau, procureur de la seigneurie de Saint-Lubin en Vergonnois, demeurant à Champigny, d'une somme de vingt-trois livres dix sous « pour le dedommagement de l'occupation que fait le mur de la terrasse du dit seigneur evesque dans un jardin scis au Petit Reménier... » (1702). — Acte d'hypothèque d'une rente de douze sous tournois due à l'église collégiale da Saint-Jacgues par maître Jean l'Esbahy et ses frères Jacques et Pierre sur leur « hostel assis au quartier de Blois » (1470). — Titres de la dite rente sur la même maison sise rue du Haut Quartier, appartenant en 1624 à Jacques de Bernonville, avocat en la cour de Parlement, à Paris ; en 1630 à Judith Festeau, veuve de noble homme René Rivière, « vivant présidant aux Grands Jours de Vendosme » ; en 1740 à messire Michel Margotin, prêtre chapelain en l'église paroissiale Saint-Honoré de Blois.

G. 165. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1526-1774. — Ville de Blois. — Déclaration de « honneste femme Michelle Mignot, femme et procurateur de Jehan Reguyn, maistre palfrenier en l'escurye de Monsieur, frere du Roy, demourant au Foix lés Blois... destempteresse, dame, proprietaire et possesseresse de deux maisons et jeu de paulme ...assis au hault bourg Saint Jehan lès Blois », touchant aux fossés de la ville, à cause desquels elle doit une rente de vingt sous tournois (1571). — Sentence de Jean Bouchier, licencié en lois, bailli « de la justice, terre et seigneurye de Sainct Jehan en Grève lès Blois », condamnant Christophle Durand à passer au profit du chapitre de Saint Jacques un acte d'hypothèque de dix sous de rente sur une maison sise au bas bourg Saint Jean, près la porte du même nom et touchant aux fossés de la ville (1579). — Bail par le chapitre de la cathédrale, manse Saint-Jacques, à Georges Brosseau, maître charpentier, moyennant trois livres par an « d'une mazure scize au bas bourg Saint Jean lès Blois, et deux cavereaux au bout, fouillez dans le roc sous un jardin appartenant aux dits sieurs bailleurs, qu'ils se réservent, à l'un desquels cavereaux y a un trou qui perse dans le dit roc jusques dans le dit jardin, qui sera bouché dans le haut, lequel trou servoit anciennement de cheminée, laquelle mazure sert de passage pour aller du dit bas bourg Saint Jean aux dits cavereaux... la dite mazure abuttante de solers sur la rue du dit bas bourg Saint Jean, d'autre de galerne sur les dits cavereaux ou rocher... » (1702).

G. 166. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1551-1776. — Ville de Blois. — Testament de « discrette personne messire Marin Bureau, prebstre curé de l'eglise parrochial de Vallières les Petites et chanoinne en l'eglise collegial Saint Jacques de Bloys » ...par lequel il désigne comme lieu de sa sépulture l'eglise collegiale Saint-Jacques de Blois « près la fousse feu Claude Sebille, devant l'autel de Notre Dame de Lorette ; item, il veut et ordonne estre porté par huit gens d'eglise à sa sepulture, auxquelz il donne à perpetuité, à messeigneurs les chanoinnes et chapitre de l'eglise collegial Saint-Jacques de Bloys, sa maison en laquelle il demoure à present, assise et située au bas bourg Saint Jehan... abutant par le devant sur la rue par laquelle on va de Bloys à l'eglise Saint Jehan, d'un bout, et d'autre bout par le derrière à la rue de Remenier... » (1551). — Sentence de Jacques Viard, gouverneur et bailli de Blois, accordant aux chanoines de Saint-Jacques « la patience » de jouir de la maison à eux donnée par le testament de Marin Bureau (1551). — Acte de la même année par lequel les religieux de Bourg-Moyen amortissent pour moitié jusqu'à concurrence de six livres de rente la dite maison, et d'autre part, le chapitre de Saint-Jacques amortit au profit de l'abbaye de Bourg-Moyen une maison sise dans la Grande-Rue, donnant « sur une petite ruelle à aller au four au temple. » — Bail par le chapitre d'une autre maison sise sur les rues du bourg Saint-Jean et « rue Mesnier » à Pierre Lefoyer, prêtre curé de Candé « estant de present habitué en l'eglise parrochial Saint-Soullaine de Blois (1580). — Baux de la même maison, au prix de quarante huit livres par an (1593-1776.)

G. 167. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1525-1775. — Transport et confirmation par honorable homme Triste Langlois, écuyer, seigneur d'Iry, des dispositions testamentaires de feu son père Jacques Langlois, également écuyer et seigneur d'Iry, en vertu desquelles il donne, à la charge de services religieux, à la collégiale de Saint-Jacques une rente de six livres sur une maison et jardin en la Bretonnerie, près Blois, paroisse Saint-Nicolas (1525). — Déclaration de « messire Leons de la Loue, chevallier, seigneur du Portail, y demeurant, paroisse de Monteaux, au nom et comme ayant la garde noble de Leon de la Loue, son fils mineur et de deffuncte dame Cecille Jeanne Dupuy, son épouse », comme détenteur de sept quartiers de vigne situés à la Bretonnerie, près du Pressoir-Blanc, et devant aux religieux de Saint-Jacques une rente annuelle de quinze sous (1681). — Déclaration de Henri Bellay, docteur en médecine comme fondé de procuration de messire Jacques Bellay, conseiller et médecin ordinaire du Roy et premier médecin ordinaire du Roy et premier médecin de Son Altesse Royalle Mademoiselle, demeurant au palais d'Orléans, par laquelle il se reconnaît possesseur de la dite maison de la Bretonnerie et débiteur envers le chapitre de Saint-Jacques de la même rente de quinze sous (1684). — Déclarations relatives à cette rente sur la même propriété, appelée le Jardin Bellay, par Pierre Boys, premier huissier audiencier au siège présidial de Blois (1700), Pierre Morin, barbier perruquier à Blois (1704), Louis Gallois, marchand cierger-chandellier (1733), Nicolas Menager, maître barbier-perruquier et Marie Morin, sa femme (1745), Louis Cheron, marchand boulanger (1764). — Bail par le chapitre de Saint-Louis, manse Saint Jacques, à François Amiot, vigneron, demeurant aux Granges, de deux boisselées de vignes sises à l'Arche près l'Arrou, moyennant quarante sous de loyer par an (1759),

G. 168. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1536-1770. — Bail par le chapitre de Saint-Jacques à Louis Bordier, marchand chaussurier demeurant aux Granges, d'une maison couverte de tuiles, sise aux Hautes-Granges « joignant d'une part du vent d'aval au chemin par lequel on va du dict lieu des Granges à Vendosme, et d'autre part au chemin de Voie-Herbue, du vent d'amont... », le dit bail au prix de trente deux sous par an (1536). — Déclaration de Macée Savathier, veuve d'André Berthelot, en son vivant sergent de la justice de Pontlevoy, comme propriétaire d'une maison sise aux Hautes-Granges, au lieu appelé les Chardonnettes, paroisse Saint-Honoré, laquelle doit une rente de dix sous au chapitre de Saint-Jacques (1569). — Bail par le chapitre à Louis Lereigle, maître savatier à Blois, d'une maison sise aux Hautes-Granges, et d'un quartier de vigne en une pièce, moyennant quinze livres par an, à la charge de faire les réparations, entretenir les haies de la vigne, payer et acquitter les cens et festages qui peuvent être dus à cause de la dite maison, etc. (1647). — « A tous ceux qui ces presentes lettres verront, le gouverneur et bailli de Blois, salut. Sçavoir faisons que par devant Nicolas Boureau, notaire royal au dit Blois, fut present en sa personne Me François Leroy, demeurant à Blois, au nom et comme procureur substitué de Me Paul Demaubeuges, receveur general du marquisat de Chasteaurenault, fondé de procu-

ration generalle d'hault et puissant seigneur messire François-Louis de Rousselet de Chasteaurenault, comte de Crozon, Portzay, Rosmedeel, vicomte d'Artois, baron de Beaumont, chevalier des ordres du mont Carmel et de Saint-Lazare de Jerusalem, grand prieur de Bretagne, lieutenant general commandant les armées navalles de Sa Majesté, la dite procuration passée devant Liger et Delocques, notaires au dit Chasteaurenault, le neuf juillet mil six cent quatre vingts deux, la dite substitution pour la regie, gouvernement des biens et affaires des malladeries de Blois appellées Saint-Lazare, hospital et confrairie Saint Jacques du dict Blois, aumosnerie des Montils, hospital de Chaulmont et malladeries de Cangy et d'Escures, le tout annexé au dit grand-prieuré de Bretagne..... », lequel baille à Guillaume Savaron, Hilaire Deniau et Jacques Resneau, vignerons demeurant aux Granges quinze boisselées de vignes dépendant du dit hôpital et confrairie de Sainct-Jacques, sises aux Basses-Granges, sur le chemin de Landes, paroisse Saint-Honoré, moyennant quinze livres de fermage annuel (1689). — Bail par le chapitre de la cathédrale à Charles Jarry, vigneron, de dix boisselées de terre assises « au Veilly appellée l'Arou, paroisse Saint-Honoré, au prix de treize livres par an (1756). — Déclaration de François Darmoisin, marchand gantier à Blois et Anne Laguelle, sa femme, comme propriétaires d'une maison bâtie de bois et de coulombage, donnant sur la petite rue qui conduit de Bourgmoyen à la rue Saint-Lubin, et sur la rue qui conduit de la grande fontaine à la dite abbaye de Bourgmoyen et à l'Hôtel-Dieu, laquelle maison est chargée envers le chapitre de la Cathédrale d'une rente de trois livres (1794).

G. 169. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1465-1785. — Baux par le chapitre de Saint-Jacques à Étienne Tournon, maçon, demeurant au Foix Saint Laumer lès Blois, d'une maison sise rue Bourreau au Foix, moyennant soixante sous de loyer par an (1513-1517). — Transaction passée entre le chapitre et Jeanne Carroue, aux termes de laquelle le dit chapitre devient possesseur d'une rente de trois livres à prendre sur une maison sise au Foix Saint-Laumer, « en la rue par où l'on va de Blois à Amboise » (1529). — Bail à « honneste personne Michel Lure, maistre boullanger, demeurant au Foix Saint Lhomer », d'une maison sise dans la grande rue du Foix, « où soulloit estre le four à ban de la rue Bourreau », au prix de soixante sous de loyer annuel (1574). — Vente par Jean du Bourg, bourgeois de Blois, à Étienne de Cougniers, « d'un jardin assis à la bonne du Foix jouxte la rivière de Loire, d'une part, et le grand chemin par où on va de Blois à Amboise, d'autre part », le dit jardin chargé d'une rente de cinq sous envers les religieux de Saint-Jacques (1465). — Déclaration, signée Maury, de l'acquisition faite pour les chanoines de la Cathédrale, d'une masure sise rue du Foix et rue des Ecuries du Roi, au prix de cent soixante livres (1785).

G. 170. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièces, papier.

1506-1733. — Déclaration de maître Amaury, sergent royal au présidial de Blois, comme possesseur « d'un petit lieu appelé la Guerinière, assis aux Hautes-Granges, paroisse de Saint-Nicolas-lès-Blois », pour lequel il doit au chapitre de Saint-Jacques une rente de vingt sous (1677). — Déclaration d'une rente de quatre livres sept sous six deniers, due au chapitre pour une maison sise aux Hautes-Granges, sur la rue « au chemin à aller de Blois à Vendosme », du XVI^e^ au XVIII^e^ siècles.

G 171. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 pièces papier.

1489-1782. — Déclarations par différents propriétaires, parmi lesquels Pierre Forget, « procureur et praticien en court laye à Blois » (1525), d'une rente annuelle de dix sous due sur un tiercier de vigne « assis ou cloux de la Gallière, paroisse de Saint-Honoré de Blois, joignant du vent de gallerne à la vigne de la marelle Saint-Honoré... abutant d'un bout sur le chemyn à aller des Basses-Granges à Vendosme... » (1489-1719), ladite pièce indiquée à partir de 1573 comme sise au clos des Grèves. — Acte par lequel « messire Pierre Roté, sieur du Maré, conseiller et antien advocat du Roy au bailliage et siége présidial de Blois, le sieur Jacques le Noir, marchand maistre apothiquaire, messire François Orillard, conseiller du Roy, assesseur en la mareschaussée de Blois et duché de Vandosmois, et le sieur Jacque le Roy, marchand drapier », marguilliers de la paroisse Saint-Honoré, reconnaissent qu'il est dû par la merelle de la dite paroisse une rente de soixante sous à cause de services religieux que doit rendre le chapitre de Saint-Jacques pour le repos de l'âme de Frère François de Mirencourt, en son vivant prieur de la dite paroisse, mort le 15 décembre (1686). — Constitution de René Deniau, chanoine de Saint-Jacques, comme « vicaire vivant et mourant », aux religieux de Saint-Lazare, à cause d'un héritage que possède dans leur censif le chapitre de Saint-Jacques à Villiersfins, au clos de la Souche, paroisse Saint-Honoré (1597). — Baux de la même pièce de terre au prix de cinq livres de loyer annuel (1644-1772). — Déclaration de M. Jean Bechede

de Longchamps, père, receveur général des domaines et bois du comté de Blois, par laquelle il reconnaît devoir une rente de sept livres aux chanoines de la Cathédrale, mense Saint-Jacques, à cause de sa maison sise rue Beauvais, paroisse Saint-Solenne (1782).

G. 172. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1450-1759. — Déclaration de Pierre Sarron, laboureur, Louis Perret, garde des bois et chasses de Monsieur Begon, intendant de marine au département de Normandie, Jeanne Sarron, sa femme, et Claire Sarron, veuve de Claude Devineau, vigneron, comme propriétaires solidairement d'une petite closerie sise aux Granges, « joignant de gallerne au chemin du dit lieu aux Vieux Minimes, de solaire et abuttant d'aval sur l'Evêché, et d'amont sur les Dames Véroniques », pour laquelle ils doivent aux chanoines de Saint-Louis une rente de vingt sous (1743). — « Déclaration des Dames prieure et religieuses du couvent de Saincte-Ursule à Blois, à cause d'une maison sise au fauxbourg neuf de Blois, donnant sur la rue qui conduit à Saint-Lazare, et touchant par derrière aux murs de clôture des dites religieuses, qui est chargé d'une rente de trente livres envers les chanoines de Saint-Louis » (1745). — Donation par Jeanne, femme de Jean Berart, « bien meue, bien advisée, et bien pourveue, et en son bon sens et memoire et sans induction d'autruy et pour la très-bonne, singulière amour et affeccion parfaite que elle avoit et a, si comme elle disoit, envers venerables et discrettes personnes les chanoines et chappitre de Sainct Jaques de l'ospital de Blois... », d'une maison couverte de chaume sise au Bourg-Neuf, du côté des Granges, au censif de l'abbaye de Saint-Laumer (mai 1450). — Vente au chapitre par Pasquier Guignelet, de la paroisse de Saint-Lubin en Vergonnois, d'une rente de soixante sous affectés sur la même maison, moyennant la somme de trente livres (1456). — Déclaration devant le bailli de Blois d'une rente de quinze sous tournois due au chapitre de Saint-Jacques sur une maison sise « en Angleterre, paroisse de Saint-Honoré, sur la rue tendant de Bloys à Marchenoir » (1535). — Vente par François Tarrondeau à Claude de Fuzellier, écuyer, seigneur de la Mothe-Cormeray, d'une rente de cent sous sur une pièce de vigne sise à Montigny et sur une maison « assise au lieu d'Angleterre lès Blois, paroisse Saint-Soulaine, près le marché aux pourceaux, joignant d'une part au chemin tendant de porte Clouseaux à Saint-Lazare, vers le vent d'aval, d'autre part, vers le vent d'amont, à la grande pièce de terre de l'abbaye de Bourg-Moyen... » (1595). — Titre d'une rente de six livres sur une maison sise au Bourg-Neuf, paroisse Saint-Honoré, « où anciennement pendoit pour enseigne l'image Saint-Michel » (1759).

G. 173. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1401-1785. — Vente au chapitre par Marion, veuve de Jean Poitrau, bourgeoise de Blois, d'une rente de cent sous à prendre « especialement sur ung lieu appelé Montigny, paroisse Saint-Solenne », au prix de cinquante livres tournois (1401). — Baux par le chapitre, également moyennant une rente de cent sous, de la même closerie et de ses dépendances, possédée en 1750 par Jacques Coullon, huissier royal à Blois, et dame Anne Coullon, sa sœur. — Acte passé par devant les gouverneur et bailli de Blois, aux termes duquel dame Anne-Marie de Berland de la Louëre, femme de messire Charles, comte de Charitte, capitaine de vaisseau, demeurant au château de la Louëre, paroisse de Marçay sous la Haye en Touraine, déclare qu'elle doit au chapitre de la Cathédrale une rente de quinze livres à prendre « sur une maison assise en cette ville de Blois, au haut de la rue de la Pierre du dit Blois, paroisse Saint-Solenne, actuellement appellée le Caffé Anglois, aboutissant du midy sur les grands degrés de Saint-Solenne, joignant du midy et du nord sur les petits escaliers qui conduisent de la place de la Cathédrale aux dits grands degrés de Saint-Solenne... » (1785).

G. 174. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1493-1773. — Faubourg de Vienne. — Baux par le chapitre de quatre arpents de pré situés au lieu de la Fontaine, entre les planches de Saint-Gervais et le pont Saint-Michel, affermés successivement à Guillemin Demeulles et Jean Belin, bouchers (1536); à André Butard et François Dufou, marchands bouchers (1563); à François Dufou, seul (1572); à Jean Guérin et Pierre Guignard, laboureurs (1599); à Gilles Grousteau, Guillaume Crochet et Thomas Chahuneau (1615), moyennant une rente de trente livres par an. — Déclaration de Pierre Terreau « faiseur d'euvre blanche » et de Renée Thuillier, sa femme, comme propriétaires d'une maison avec jardin sise rue de la Chaîne, pour laquelle ils doivent une rente de dix livres au chapitre de Saint-Jacques (1652). — Bail par Jaquet Meslée, potier d'etain, « demourant sur les pons de Blois », à Jean Prousteau le jeune, marchand en Vienne, du tiers de la moitié d'une hôtellerie sise rue de la Chaîne, à laquelle pend pour enseigne l'image de Saint-Jacques (1494). — Vente faite

par Françoise Tarondeau au chapitre de Saint-Jacques, moyennant une rente de trois livres par an, d'une maison avec jardin sise à la Voirye près la Clerencerie, paroisse Saint-Saturnin de Vienne, touchant aux terres de l'Aumônerie de Vienne et au chemin par lequel on va de la Clerencerye au pont Saint-Michel (1548). — Baux de la même maison, appelée « la Sourderie » dès 1599, et d'une pièce de terre en dépendant, sise au lieu dit la Mothe, paroisse de Vienne (1599-1669). — Bail par le chapitre à Urbain Gillet, marchand boucher, de deux arpents de terre en friche sis au lieu dit « le moulin Foubleret, en la prairie d'au dessoubz du pont Chastré, paroisse de Vienne, joignant des deux longs anx terres dependant de la chapelle de Saint-Nicolas fondée en l'église de Saint-Honoré de Blois.. » (1702).

G. 175. (Liasse.) 3 pièces, parchemin.

1752-1779. — Averdon. — Bail par le chapitre à Henry Legras, laboureur demeurant à Averdon, de la métairie de la Mardille et de trois saisons formant trente quatre arpents, huit boisselées et demie, sis sur les deux paroisses d'Averdon et de la Chapelle-Vendômoise, moyennant une redevance de deux muids et demi de blé, six chapons et dix livres de fermage annuel (1779)

G. 176. (Liasse.) 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, dont 1 imp.

1528-1769. — Extrait fait en 1581 par Thomas Pelletereau, notaire à Blois, du testament de Raoul Hurault, chevalier, seigneur de Cheverny et Vibraye, à la demande de Jacques Hurault, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Cheverny et Vibraye, fils aîné du dit Raoul Hurault : « ..... Je donne mon ame à Dieu et à toutte la cour celestielle, les supplye avoir mercy et pityé de moy et me vouloir pardonner tant de pechez que j'ai faictz et commis envers eulx ; quant à mon corps et charongne, j'ay ordonné à mes serviteurs le faire mettre en terre en la plus prochaine eglise du logis où je suis ; mais je veux et ordonne que, pour le bien de mon ame, de celle de feu mon pere, ma mere, mes freres et seurs, parens et amys, et pour la remission d'icelle, que sur mes biens soyt fondé en l'eglise Saint-Jacques de Bloys, ou le corps de feu mon pere est enterré, une messe par chacun jour de la sepmaine, c'est assavoir cinq haultes messes et deux basses, et à la fin d'icelles ung *De Profundis*, le *Subvenite*, et suffrages tels qu'ilz sont ordonnez en la fondation de feu mon pere, qui se diront par le prebstre qui aura dict la messe, et veulx que les dictz grandes messes, s'il est possible, se puissent dire à l'heure de sept heures du matin, qui est l'heure ordinaire de celle de feu mon pere, et les basses se diront entre neuf et dix heures : en ce faisant, y aura deux messes par jour, l'une haulte et l'autre basse..... Et finissant par ces motz : faict en la ville de Capoue, au lict de la mort, le sixiesme jour d'Aoust, l'an mil cinq cens vingt huict, signé Hurault, et scellé du scel de ses armes, en placquart de cire rouge ». — Accord passé entre le chapitre de Saint Jacques et Jacques Hurault, nommé dans l'acte précédent, aux termes duquel le chapitre s'engage à se conformer aux volontés contenues dans le testament de Raoul Hurault, moyennant une rente de 66 écus 2 tiers d'or, assise sur la terre de Cour-sur-Loire (1581). — Sentence rendue au Châtelet de Paris, prescrivant le payement de 300 livres au chapitre de Saint Jacques, pour une année et demie de la vente précédente, sur le produit de la saisie et vente de la terre de Cour sur Loire (1625). — « Transaction entre le chapitre et messire Henry Hurault, comte de Cheverny, par laquelle il consent que les deux messes et obits fondés chaque jour par messire Jacques Hurault, et l'autre par Raoul Hurault, le chapitre ne soit plus tenu que de dire une messe basse chaque jour de l'année à l'heure la plus commode et un obit solennel le 25 Octobre, au moyen de quoy le chapitre décharge la terre de Cour-sur-Loire de 200 livres de rente qu'il avoit droit de prendre sur icelle pour la fondation du dict seigneur Raoul Hurault, à la charge que le dit Henry Hurault leur donnera d'icy 2 ans 43 livres de rente foncière, franche de tous droits, et jusqu'à ce temps assigne la dicte rente sur la dicte terre de Cour-sur-Loire... » (1632). — Bail passé par Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars.. intendant de justice, police et finances en la generalité de Paris, à Michel Touscheron et André Bourdonneau, vignerons demeurant à Cour, de tous les droits de dîme et de jaugeage à percevoir à Cour, à la charge par eux de payer tous les ans 200 livres tournois au curé de Cour, qui avec cette somme doit payer au chapitre de Saint Jacques les 43 livres mentionnées ci-dessus, et à la marelle de Saint Solenne, 25 sous (1683). — Déclarations de la même rente de 43 livres due sur la terre de Cour-sur-Loire, fournies au chapitre de Saint Jacques par « hault et puissant seigneur messire Henry-Michel-Ange, chevallier, seigneur marquis de Castellane, guidon dans la gendarmerie, et haulte et puissante dame Louise Charlotte Charron de Menards, son epouse » (1753), et par le marquis de Marigny (1769).

G. 177. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1691. — Cour-Cheverny. — Bail passé par le chapitre de Saint Jacques à Charlemagne Bellay, maître chirurgien à Blois, de deux arpents de terre en friche sis au lieu dit l'Epinglerie, près de Jouvençay, paroisse de Cour-Cheverny, moyennant un fermage annuel de 50 sous.

G. 178. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1505. — Huisseau. — Extrait d'un aveu fourni au chapitre de Saint-Jacques par « noble homme Jehan de Refuge, escuyer, sieur du Quartier de Bloys et de la Marpaudière », savoir : le lieu de Vert, anciennement appelé la Boucquinière ; une pièce de terre sise au vau d'Huisseau ; la dîme des blés, vins, lins, etc., dite la dîme des Heraulx, « laquelle dixme commance depuis la dicte rivière du Cousson, entre les prez de Huet et Marion la Boutelle en venant parmy la grosse haye, du hault bout au bineau de la Brosse à l'aumosnier de Saint-Laumer, et du dit bineau jusques aux trois noyers de feu Jehan Collas, et des dictz trois noyers, en allant tout au long de la dixme des chapellains de Saint Sauveur, jusques à la dicte rivière du Cousson droict à la fontaine de Bisons, et d'illec, en allant au long de la dicte rivière jusques aux dits prez de Huet et de la Boutelle » ; plus, des pièces de terres sise au Reugé, à la croix au Boucquyn, à la Berrye, etc.

G. 179. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1506-1765. — Marolles. — Bail par le chapitre de Saint-Jacques à Mathurin Chouasnart, laboureur, de divers biens situés dans la paroisse de Marolles, savoir : deux arpents de terres labourables sis au lieu dit les six arpents ; trois septrées de terre sises au buison de la Brenette ; une minée de terre auprès de Pray ; un arpent de terre situé à Rideuze, deux septrées de terres sises près du dit Pray ; une autre à la Vallée ; une minée sise à Torte-raye ; trois quartiers de terre au petit Clot ; une septrée de terre sise à la Bruyère-Villebresme, touchant aux biens du seigneur de Marolles, le tout moyennant huit setiers de blé froment, mesure de Blois, par an (1506). — Autres baux et déclarations des mêmes biens, possédés en dernier lieu par « honneste homme René Michelin, marchand demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré ».

G. 180. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1488-1782. — Maves. — Vente aux chanoines de Saint-Jacques par Jaquet Normand, marchand à Blois, d'une rente de quatre écus d'or du coin du Roi, à prendre sur une métairie sise près du pont de Maves et sur la métairie de la Roche-Poitou, sise en la paroisse de la Chapelle Saint-Martin (1488). — Acte passé par devant le bailli de Blois, par lequel « noble et discrette personne monseigneur maistre Gilles de Cocherel, prebstre, chanoine, et prevost de Suevre » déclare recevoir à vicariat le chapitre de Saint-Jacques pour la rente de cent sous qu'ils possèdent sur les deux métairies du pont de Maves et de la Roche-Poitou (1539). — Bail par le chapitre à André Blanchet, laboureur, de tous ses biens à Maves, formant vingt cinq lots, moyennant une redevance annuelle de dix sept setiers de blé et six chapons, et à la charge par le preneur d'acquitter tous les cens, droits et devoirs seigneuriaux (1773).

G. 181. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1736-1755. — Menars. — Déclarations : 1° de Louis Romain, vigneron, serviteur domestique du sieur Denis Jolly, syndic de la paroisse Saint Christophle de Suèvres (1736), 2° d'Etienne Boucher, vigneron, demeurant rue Fortineau à Menars, comme propriétaires d'un demi-quartier de vigne sis à la Fosse aux Chevaux, autrement dit le clos de Varanne, donnant sur le grand chemin de Menars à Pomme-gorge, pour lequel ils doivent au chapitre de la cathédrale dix sous de rente annuelle.

G. 182. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1455-1770. — Mer. — Vente par le chapitre de Saint-Jacques à Jean Maillet, et Jeanne sa femme, paroissiens de Mer, d'une pièce de terre en friche, autrefois plantée de vigne, sise au clos de Varenne, joignant le chemin de Mer à « Coppe-gorge », moyennant une rente de dix deniers tournois, et à la charge par les preneurs de planter de vigne la dite terre (1455). — Bail par le chapitre à Étienne Pasquier, marchand à Mer, d'un demi-arpent de vigne sis aux Retz, au prix de dix sous tournois par an (1531). — Autres baux de la même pièce de terre, le dernier en 1666 à Daniel Chabin, tanneur et corroyeur, moyennant une rente de trois livres.

G. 183. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1590-1787. — Monthou-sur-Bièvre. — Sentence de Jacques Turmeau de la Morandière, bailli, juge civil et criminel du bailliage et châtellenie d'Ouchamps, et acte d'hypothèque confirmant au chapitre de la cathédrale une rente de cinq livres à prendre sur divers biens-fonds situés paroisse de Monthou-sur-Bièvre, savoir : « un jardin en friche où autrefois y avoit une chambre et une etable... » donnant sur la rue de Monthou au grand cimetière, une pièce d'ouches en friche, un quartier de bois taillis sis aux Guains, un autre quartier de taillis et ouches près du grand cimetière, et un autre quartier sis au Portou, le tout possédé par Pierre Foullioux, journalier et Elisabeth Tournier, sa femme.

G. 184. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1700. — Monthou-sur-Cher. — Transaction entre le chapitre de la cathédrale et les héritiers de Marie Drouineau, par laquelle il abandonne à ceux-ci les métairies de la Bertaudière et de la Frelonnière qui devaient rentrer en sa possession à l'expiration du bail, moyennant une rente de 5 livres.

G. 185. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1719-1761. — Mulsans. — Déclaration de Louis-François Cousin, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Blois, et d'autres personnages comme possédant solidairement plusieurs pièces de terre sises à Mulsans, aux lieux dits les Noyers ou les Buissonnets ; le Château-Gaillard ; Bellance ; le Sacrement ; le Gouffre ; la Vanne ; Courguain ; les Carreaux ; la Claborne ; Villefrisson ; les Portes ; lesquelles terres doivent au chapitre de la cathédrale trois setiers de blé froment (1750).

G. 186. (Liasse.) 2 pièces, parchemin.

1737-1754. — Orchaise. — Baux par le chapitre à Jacques Fay, vigneron (1737), puis à Jean Daridan également vigneron (1754), de trois arpents de terre en friche sis au lieu dit les vignes en friche ou les Herpines, moyennant un fermage annuel de trois livres, et avec la permission pour les preneurs de défricher tout ou partie de la dite terre et de la faire valoir comme bon leur semblera.

G. 187. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1481-1786. — Saint-Claude. — Vidimus du bailli de Blois, en 1518, d'une vente faite par le chapitre de Saint-Jacques à Clément Gaultier demeurant à Nozieux, paroisse de Montlivault, d'une maison sise à Montlivault, que son beau père, Jean Drouet, dit Cochon, tenait déjà à bail, la dite vente faite moyennant dix sous tournois de rente (1481). — Vente par le chapitre à Sébastien Guibert, marchand à Vineuil, d'un censif s'étendant sur plusieurs héritages de Nozieux, paroisses de S[t] Claude de Diray et de Montlivault, montant en menus deniers, moyennant dix écus d'or (1577). — Déclaration de « Jehan Lemaire, escuier, sieur de Montlivault, conseiller du Roy, tresorier general de France en la generalité d'Alençon », comme propriétaire du censif de Nozieux, pour lequel il doit au chapitre de Saint-Jacques une rente annuelle de trois livres (1651). — Déclaration de Jacques Gaudon, demeurant au Sanitas, paroisse Saint Solenne, et d'autres personnes, comme possédant solidairement deux arpents de vigne sis aux Bruères, paroisse de Saint Claude, pour lesquels ils doivent au chapitre de la Cathédrale une rente de 5 livres 10 sous (1786).

G. 188. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce papier.

1392-1771. — Saint-Dié. — Vidimus, par le bailli de Blois en 1472 d'un acte de 1392 par lequel Guillaume Turtin, écuyer, amortit au chapitre de Saint-Jacques, moyennant seize livres tournois, deux arpents de vigne sis « au lieu du hault chemin appellé la Plante » donnés autrefois par Jean Pignié, paroissien de Saint-Dié, « aux chanoines de Monsieur Saint-Jacques fondé en la grant rue de Blois ». — Bail par le chapitre à Pierre Tessier, vigneron à Saint-Dié, d'un arpent et demi de vigne donnant sur le chemin par lequel on va de Blois à Orléans, et sur celui qui mène de Saint-Dié à Chambord, moyennant trente sous de rente (1574). — Autres baux de la même pièce, affermée en 1771 au prix de six livres par an.

G. 189. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 1 plan.

1514-1779. — Saint-Gervais. — Bail par le chapitre de Saint-Jacques à Pierre Gaucher et Catherine sa femme, moyennant trente cinq sous de rente, d'une maison « couverte d'essorne, assise en la parroisse de

Saint-Gervaise, à l'entrée du village du dict lieu... joingnant d'une part aux jardins de Saint-Sauveur que tiennent les hoirs feu Jehan Garnier, et d'autre part au chemyn par lequel on va des planches du dict Saint Gervaise à l'eglise du dict lieu, et d'un bout au chemyn par lequel on va du dict lieu au pont chastré.. » (1514). — Bail de la même maison en 1682 à Pierre Bretheau, vigneron, moyennant 12 livres par an. — Déclaration de Jean Guillon, vigneron, comme devant cinquante sous de rente au chapitre de la Cathédrale à cause d'une maison sise au dessous de l'église de Saint-Gervais (1746). — Acte par lequel « messire Adam-François Melchiort Mahy, escuier, seigneur de l'Aubepin, conseiller du Roy, auditeur-honoraire à sa chambre des Comptes de Blois, y demeurant paroisse de Saint-Solenne », se reconnaît propriétaire de trois arpents de terre sis à la Borde, paroisse de Saint-Gervais, enclavés dans le grand parc de l'Aubepin, donnant sur le chemin de Blois à Clénord et sur le chemin qui mène à la forêt, pour lesquels il doit aux chanoines de la cathédrale une rente annuelle de trois livres (1750). — Baux par le chapitre à Louis Chouart, Jean Sebille, Nicolas Simon, Pierre Arnoult, d'une pièce de pré située à la Fosse-Courte, sur le chemin du pont Saint Michel à Chailles, moyennant 36, puis 54 livres de fermage annuel (1713-1771). — Arpentage de la même pièce, avec plan, fait par Pierre Vollant, maître arpenteur à Blois, à la requête du chapitre de Saint Jacques (1654).

G. 190. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1699-1759. — Saint-Lubin. — Déclaration de messire François Bertheau, prêtre, curé de Saint Lubin en Vergonnois, d'une hypothèque de quatre livres de rente que le chapitre de la cathédrale perçoit sur la cure de Saint Lubin, « à cause du patronnage de la dicte cure de Saint-Lubin, dont les dits sieurs de S[t] Louis sont presentateurs... » (1699). — Déclaration analogue fournie en 1729 par Jacques Grousteau, curé. — Bail par le chapitre à messire Louis de Moulins de Rochefort, chevalier, seigneur de Villelouet et Chailles, au nom et comme fondé de pouvoir de la marquise de Rancogne, dame de la Sourdière, d'un arpent de vignes sis au clos de Beaucoup, paroisse de Saint-Lubin, à la charge d'acquitter les cens et de payer tous les ans deux setiers de blé froment (1759).

G. 191. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1772. — Saint-Secondin. — Bail par le chapitre de la cathédrale, mense Saint-Jacques, à Jacques Clergeau, meunier à Chambon, d'un demi-arpent de vigne lignage sis au clos de la Gaste, paroisse Saint-Secondin des Vignes, et de deux autres pièces de terre situées l'une au dessus de la closerie, et l'autre sur la Cisse, donnant sur le chemin du « Gaythereau » (Gué-Taureau), au prix de trente six livres de fermage annuel.

G. 192. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1467-1786. — Saint-Sulpice de Pommeray. — « A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, le bailly de Bloys, salut. Savoir faisons que par devant Jehan Callo, clerc tabellion juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois vint et fut presente Guillemette femme de Jehan Duboys, demourant à Blois,... laquelle congnut et confessa que, pour la bonne amour et affection qu'elle a, si comme elle dit, envers Marion, fille de Estienne Doubtes, fournier demourant à Blois, aagée de seize ans ou environ, et de Perrette, sa femme, cousine de la dicte Guillemette, pour aider à la dicte Marion à estre maryée, et pour avoir ses necessitez de vesture et autres quant elle sera maryée, elle, dès maintenant et presentement a donné à la dicte Marion, sa cousine, la somme de vingt sols tournois de rente annuelle et perpetuelle que doit par chacun an à tousjours mais Jehan Morault... », à la charge par la dite Marion de faire dire pour la donatrice une messe de Requiem tous les ans huit jours après la Toussaint, à partir de la Toussaint qui suivra sa mort (1467). — Vente au chapitre par Marion, femme de Toussaint Chauveau, des vingt sous de rente mentionnés dans l'acte précédent, moyennant une somme de dix sept livres tournois (1493 n. s.). — Bail par le chapitre à Joseph Moreau, meunier, de 17 arpents de terre en deux pièces, sises au Moulin-Franc, moyennant deux muids par an (1786).

G. 193. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1485-1771. — Suèvres. — Accord entre le chapitre et noble homme Jean de la Boissière, chevalier, seigneur de Fleury, sur les profits des rentes à vicaire de ses censifs (1491). — Acte par lequel le chapitre déclare qu'il possède une rente de quatre livres tournois sur le lieu de Guignedame, paroisse Saint-Lubin de Suèvres, sur le moulin de Choyseau et sur plusieurs autres lieux situés « ès paroisses de Sainct Cristofle, Sainct Lubin et Sainct Martin de Sueuvre » ; plus une rente de soixante sept sous sur une maison située sur le chemin qui va de la Loire en Beauce, et sur d'autres biens au clos Jouas-

lan, que ces biens dépendent de noble homme Alexandre de la Boissière, chevalier, seigneur de Fleury, et que le vicaire en est René Denyau, prêtre et chanoine de Saint-Jacques (1588). — Vente par Etienne de Vernezon, écuyer, seigneur des Forges, à François Lemaire, chevalier, seigneur de Villeromard, conseiller du Roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère delà et deçà les monts, capitaine des chasses du duché d'Orléans, demeurant ordinairement à Paris sur le quai Bourbon, île Notre-Dame, d'un moulin à eau assis au Choiseau, à Suèvres, devant foi et hommage à la dame de Fleury, et chargé d'une rente de quatre livres envers le chapitre de Saint-Jacques, la dite vente faite moyennant 8,000 livres (1671). — Bail par le chapitre à M. Jean-Jacques-Honoré Houel, conseiller du Roi, président en l'élection de Blois, d'une petite maison sise à Suèvres, près de l'église de Saint-Lubin, au prix de trois livres de loyer annuel (1744).

G. 194. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1691-1787. — Tour en Sologne. — Déclaration de demoiselle Anne André, veuve de Louis Gourdineau et de ses enfants, comme propriétaires d'un manoir appelé la Cave, des bois, futaies et taillies qui en dépendent, de l'étang Sauveur, d'une petite ferme et de dix arpents de vignes, pour lesquels ils doivent au chapitre une rente de dix livres (1691). — Acte constatant que dame Marie-Marguerite de la Loère, veuve de Mre René Adine, écuyer, seigneur de Villesavin, l'un des fermiers généraux du Roi, doit au chapitre de la Cathédrale une rente de vingt sous à cause d'une pièce en friche appelée la Potonnière, dépendant de la seigneurie de Villesavin. — Confirmation du dit acte (1723-1756). — Acte par lequel « haut et puissant seigneur Charles-Robert, marquis de la Pallu, Capitaine de dragons au regiment de Loraine, Seigneur de Guay et autres lieux », comme ayant la garde de son fils mineur, Charles-Auguste de la Pallu, reconnaît que ce dernier est propriétaire d'un arpent de pré dans la prairie du Beuvron, près du moulin de Machefer, pour lequel il doit quatre livres cinq sous de rente au chapitre de la Cathédrale (1787).

G. 195. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1718-1733. — Tourailles. — Bail par le chapitre de la cathédrale à Jean Hardouin, maréchal de forges demeurant à Landes, paroisse de Saint-Lubin, d'une maison sise au lieu appelé la Court, sur le chemin de Landes, moyennant neuf livres par an et à la charge de toutes les réparations. — Sentence du bailliage d'Herbault, condamnant par défaut les héritiers de Jean Hardouin à payer au chapitre une somme de quarante cinq livres, représentant cinq années de la rente de neuf livres indiquée dans l'acte précédent.

G. 196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Tripleville. — Bail par le chapitre à François Lucereau, laboureur, du lieu, terre et seigneurie de Monthierville, situé paroisse de Tripleville, moyennant une rente de cent livres, de dix muids de blé et de douze chapons bons, gras et recevables, les bailleurs se réservant les droits et profits seigneuriaux provenant de leurs vassaux et le droit de pêche.

G. 197. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1738. — Châteaudun. — Acte passé devant « Nicolas Tiercelin, l'un des principaux notaires du comté et bailliage de Dunois, residant à Châteaudun », par lequel Louis Lehery, marchand boissellier à Châteaudun, déclare qu'il doit au chapitre Saint-Louis de Blois 52 sous, 6 deniers de rente foncière sur un terrain situé à Châteaudun, paroisse de Saint-Valerien, rue Dunoise (1738).

G. 198. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1485-1554. — Orléans. — Fondation par Jacques Hurault, chevalier, seigneur de Vineuil, de la Grange et de Cour sur Loire, « pour la grande et singuliere devocion qu'il a envers l'eglise de monseigneur Saint Jacques de Blois, et à ce qu'il, feue Marie Garendeau, sa femme, leurs enffens et autres leurs parens et amys vivans et trespassez soient à touzjours més particippans ès prieres, bienffaiz et oroisons d'icelle eglise », d'une messe qui sera dite tous les jours au second autel devant Notre-Dame, par un des chanoines, « incontinant après sept heures sonnées, soit yver, soit esté, laquelle messe se sounera à quinze coups de gobet d'une cloche que le dict seigneur fondateur a donnée et aumosnée à la dicte eglise, nommée Hurault..... » ; pour cette fondation le dit Jacques Hurault a créé au profit du chapitre une rente de cent livres. « Ce fut faict et passé et accordé par le dit seigneur donateur avec les dictz chanoines et chappitre de Saint-Jacques, es presences et du consentement de

tres reverend pere en Dieu, monseigneur Jacques, evesque d'Ostun, messire Raoul Hurault, chevallier, seigneur de Cheverny, conseillier du Roy nostre sire, general de ses finances, noble homme maistre Jehan Hurault, conseillier et maistre des requestes ordinaire du dict seigneur, enffens du dict donnateur, nobles hommes maistre Jehan de Poucher, tresorier des guerres du dict seigneur, et Jehan de Moulins, seigneur de Rochefort, greffier du grant conseil du dict seigneur, ses gendres, et damoiselle Jehanne Hurault, fille d'icelluy donnateur et fondateur, et femme du dict de Moulins (4 octobre 1519). — Titres concernant la dite rente de cent livres, constituée sur des biens du donateur à Orléans, savoir : acte de concession par Louis duc d'Orléans, à Jacques Hurault et Jean Boudet, trésoriers et contrôleurs de ses finances, de terrains vagues, murs et fossés de la ville d'Orléans : « Loys, duc d'Orleans.... savoir faisons à tous presens et advenir, comme il soit ainsi que du vouloir et consentement et ordonnance de monseigneur le Roy, aions deliberé de faire acroistre et augmenter nostre ville d'Orleans du cousté et devers les faulxbourgs de la porte Parisie, de la porte Banier, de la porte Regnart, de la barière Flambert et de Sainct Laurens, esquelz sont situez et assiz les couvens des freres Prescheurs et mineurs de Nostre-Dame du Carme, au moien de laquelle clousture les places et lieux tant des murs qui font la clousture de nostre dicte ville que des foussez joignans à iceux murs, et autres places vagues et wides soient nostres et à nostre disposicion, parquoy pour tousjours augmenter et peupler nostre dicte ville, affin de tousjours acroistre nostre revenu, est besoin de bailler à gens qui y fassent construire et edifier maisons à la decoration et utilité de la dicte ville.... » (Paris, décembre 1485) ; — confirmation par Charles VIII du bail précédent, par acte donné à « Lyon sur le Rosne », le 22 novembre 1495. — Acte énumérant les places et terrains donnés à bail à Jacques Hurault et Jean Boudet, formant une superficie de 173 toises, « depuis la bute des arbalestriers qui est du costé de la porte Banier jusques à l'entrée de la dite porte Banier, et depuis la dicte porte Banier, icelle incluse; avecques le portail et le boulevart en tirant et montant vers la porte Parisie jusques au coing du cymetière Saincte Katherine et la tour du Heaulme, et depuis la dicte tour et cymetière jusques à la poterne Saint Sauxon, ensemble toute la vieille muraille et la dicte tour du Heaulme qui est à l'endroict du dict cymetière avecques toutes autres appartenances et appendances, en y comprenant les foussez, douves, jardins, édiffices, murs, cloustures et autres choses quelzconques... » (20 septembre 1496). — Copie faite au XVII[e] siècle de l'acte par lequel Jacques Hurault a établi la rente de cent livres précédemment énoncée sur plusieurs des maisons et terrains qu'il avait à Orléans (1523 n. s.).

G. 199. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1512-1783. — Dime de Cormeray. — Acte de foi et hommage rendu par le chapitre au duc de Vendôme, « pour raison de la disme des vins, aigneaulx, cochons ; chanvre, lins et autres menues dismes au lieu de Cormeray en la paroisse de Chistenay à trois lieues de Blois ou environ..., tenue à foy et hommaige de mondict seigneur à cause de sa baronnie de Montdoubleau, laquelle disme il avoit donnée et leguée à la chapelle de sainct Jehan fondée en la dicte eglise de Saint Jacques à l'augmentation de la dicte chapelle... » (1512). — Autre acte de foi et hommage contenant la délimitation de la dîme : « laquelle dixme se commance à l'orme de la tombe, au longs du grant chemyn par lequel on va de Bloys à Contres, finissant le long à la Grougrerie, et de la dicte Grougrerie tendant à travers les boys de Cormeray à une bourne assise entre les hoirs Feu Philippon Belin et les hoirs feu André Charbonnier ; et de la dicte bourne.. à travers pays à une bourne assise au puiz du Chaucheys ; et fendant la dicte disme du puiz du Chausseys au carrouer du Postilz ; et du dict carrouer du Poustilz à une autre bourne qui est assise au pré du noyer chevreau ; et du dict noyer chevreau, fendant la dicte disme, à une autre bourne assise au vau du latz, d'un travers d'entre le pré des hoirs feu Jaquet Ligier et du seigneur de la Mote, devers le vent de galerne, allant tout au long des prey au Ponceau de Gonembert à une bourne qui est assise ès terres du vau du Latz, joignant d'une part et d'autre les terres de messire Thibault de la Tousche, devers le vent d'aval, et de la dicte bourne qui est au meilleu de la dicte terre du vau du Latz, fendant à travers pays à la bourne qui est au chemyin par lequel on va de Cormeray à Chistenay ; et de la dicte bourne au chemyn fendant à travers pays, d'un long à la bourne qui est au dellà de l'estang des Predignes à travers pays, et de la dicte bourne du dict estang à une autre bourne qui est assise entre la terre de Jehan Dimenche à Mousiers, et de la dicte bourne à travers païs aux chesnes aux Goupils ; et tirant des dits chesnes aux Goupils, aux ousches de feu Martin Colin, et des dictes ousches du dict feu Martin fendant à travers pais, au carroué de Favras tout au long du chemyn par lequel on va du carroué de Favras à l'orme de la tombe.. » (1517). — Bail par le chapitre à François Sebille, demeurant à Blois, et à Guillot de Meulles, demeurant en Vienne lez Blois, de la dîme de Cormeray, au prix de quarante

cinq livres tournois par an (1520). — Acte de saisie de la dite dîme, à la requête du procureur fiscal de la reine de Navarre, pour défaut de foi et hommage et de paiement par le chapitre d'un gros d'or fin, lors de la mutation d'un vicaire (1567). — Echange conclu entre le chapitre et Claude le Fuzelier, écuyer, seigneur de la Motte de Cormeray, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Blois paroisse Saint-Honoré, de la dite dîme contre une rente foncière de dix écus d'or soleil (1598).

G. 200. (Liasse. — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1514-1684. — Dîme des Tresseaux, paroisse d'Averdon. — Testament de Jean du Refuge, écuyer, seigneur du Cartier de Blois et de Cosnon : «... Et premièrement a commendé son ame à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et à toute la court celeste de Paradis, puis après, veult et ordonne ses debtes estres payées et ses forfaictz amendez par les mains de ses executeurs... Et premierement a ordonné sa sepulture, quant Dieu fera son commandement de luy, en l'eglise et monastere de Nostre Dame de Bourgmoyen de Bloys, c'est assavoir en la chapelle Madame Saincte-Anne, en la sepulture de ses predecesseurs de tout temps apellé la sepulture des Refuges... *Item*, veult et ordonne le dict testateur avoir à conduire son corps à la dicte sepulture les processions de la dicte ville de Bloys, c'est assavoir Sainct-Lomer, Bourgmoyen, Sainct-Saulveur, Sainct-Jacques, Sainct-Solemne, Sainct-Honoré, Sainct-Martin, l'Aumosne, Sainct-Ladre, les Jacobins, et les Cordelliers qu'il veut estre payez et contentez selon la coustume du pays. *Item*, veult et ordonne avoir à son obit vingt et cinq torches qui seront portées devant son corps à la sepulture par vingt et cinq pouvres, qui veult estre revestuz de deux aulnes de drap noir en deueil, selon qu'il est accoustumé en tel cas... Item, veult et ordonne estre donné et distribué aux pouvres pour l'aumosne de Dieu, à la fin de l'an de son obit, la somme de cent solz tournois pour prier Dieu pour luy » ; donation de 100 sous à chacune des églises Saint-Honoré, Saint-François, des Jacobins, de l'Aumône et Hôtel-Dieu de Blois ; de 50 sous à l'hôpital Saint-Jacques ; « *Item*, donne et legue à la Maison-Dieu que feue Jehanne de Faveroys a fondée à Bloys près la maison de monseigneur Robertet, pour l'entretenement d'icelle et de pouvres qui y affluent, la somme de soixante sols tournois de rente annuelle et perpetuelle à tousjours mes, qu'il a assis et assigné en et sur la dixme des Tresseaulx, en la paroisse de Adverdon. *Item*, donne et legue aux pouvres filles à marrier, pour leur aider à pourveoir et vivre en leur mesnaige, la somme de trente livres tournois, qui seront distribuez à icelles selon et à la voulenté et discretion de ses executeurs » ; creation de messes et services religieux à la chapelle Sainte-Anne de Bourgmoyen, en échange d'une rente de 25 livres à prendre sur la dîme de Tresseaulx, avec la clause que si les religieuses de Bourgmoyen ne consentent pas à se charger de ce service, il sera attribué avec la rente aux chanoines de Saint-Jacques. « *Item*, donne et legue le dict testateur à tousjours mes à Michelet, son bastard, pour luy aider à vivre et entretenir son estat au temps advenir, et ad ce qu'il soit tenu prier Dieu pour l'ame de luy et de ses predecesseurs, sa mestairie appellée l'Archerie, assise et située en la parroisse de Sainct-Lienard en Beaulce... » ; donation par le testateur de sa terre et seigneurie du Quartier de Blois à demoiselle Catherine de Brebançoys, femme de noble homme Pierre Grangier, seigneur de Campoys, pour « la bonne amour et parfaicte affection qu'il a et de longtemps a eue, et a encores de present » envers elle. « *Item*, veult et ordonne le dict testateur que ce present son testament soit faict, corrigé et amendé en tout et en partie par gens de lettre et sçavans, en la meilleure forme et façon que faire ce pourra... Faict et passé au lieu de Cosnon, paroisse de Cellettes, es presences de discrette personne messire Benoist Lemaire, curé de Dorceau, et de noble homme Pierre Belin, seigneur de Rocheres, tesmoings ad ce requis et appellez, le premier jour d'Aoust l'an mil cinq cens et quatorze. » — Déclaration de « noble homme Pierre de Villebresme, escuyer, seigneur de Rougeoux, demourant au dict lieu parroisse de Fresnes » comme détenteur de la dîme des Tresseaulx, pour laquelle il doit au chapitre de Sainct-Jacques une rente de 25 livres payable tous les ans à la Toussaint (1552). — Déclarations analogues fournies par demoiselle Nicolle Symonnet, veuve de Pierre de Villebresme demeurant à Rougeou (1607), et par Gaspard de Fieubet, chevalier, vicomte de Beauregard, seigneur de Cellettes, Conon, Vineuil, le Goullet, Sandré, Jouy, Legay et autres lieux (1684).

G. 201. (Cahier.) — In-4° de 16 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — « Fundations du chapitre de l'eglise cathédralle de Blois, mense Saint-Jacques ». — Etat, divisé par mois, des fondations, messes basses, obits et autres cérémonies à célébrer par les chanoines, avec l'indication du prix des fondations et la déduction des messes. — En tête, est la note suivante : « Il y a tous les mois un chanoine qui acquitte *ad turnum* les messes de fondation. Les anniversaires, grandes messes sans vigilles sont acquittées par le chœur de la cathedralle, composée des menses Saint-Sauveur et Saint-Jacques ; les chanoines

de la mense Saint-Jacques ne sont tenus à aucunes grandes messes pour l'acquit de leurs fundations. Les retributions des fundations se distribuent dans l'ordre suivant : la retribution de la messe de chaque anniversaire aquitée à basse voix par le chanoine en mois, ainsi que les grandes messes sans vigilles, est de dix sols ; — la retribution de la messe de l'anniversaire de M. Remeon, qui tombe dans le mois de mars, a été fixée par le sieur Remeon à vingt sols ; — le surplus de dix sols pour la messe de chaque anniversaire, et grandes messes sans vigilles se partage en cinq ; — la retribution de toutes les basses messes fundées apartient au chanoine en mois de messes ; — le Roy de Pologne a fundé une messe touts les mois, qui doit estre celebrée dans la chapelle Saint-Jean-Nepomucesne, ainsi que les cinq qu'il a egalement fundées pour le 16 may, jour de la feste de Saint-Jean-Nepomucesne, lesquelles doivent estre celébrées par les cinq chanoines de la mense Saint-Jacques dans la ditte chapelle ; — la retribution des suffrages et supplications se partage egallement ; — Mrs les chanoines de la mense Saint-Jacques ne portent point chappes les festes decanalles, c'est à dire touts annuels majeurs ; quand ils portent chappes, il leur est donné par leur mense à chacun douze sols ; — le celebrant, ainsy que le chappier qui l'accompagne à l'encent, n'ont aucune retribution ; — les mardis sont les jours où Mrs les chanoines s'assemblent dans leur chapitre pour leurs affaires temporelles ; il est donné à chaque chanoine cinq sols pour son asistance ».

G. 202. (Registre.) — In-folio, de 353 feuillets, papier.

1362-1770. — Inventaire des titres de la manse Saint-Jacques : — Copie de la bulle d'institution de l'hôpital Saint Jacques en 1362. — Table de l'inventaire, divisé en 7 chapitres ainsi qu'il suit : 1° censifs ; 2° rentes foncières ; 3° biens reversibles ; 4° terres, vignes, jardins et dîmes ; 5° fermes de prés ; 6° maisons ; 7° fermes en blé. — F° 2 : Censif de Villefrisson situé dans la paroisse de Mulsans et relevant de la seigneurie du Pissot, sis en Bourg-Neuf à Beaugency : amortissement de ce censif par un seigneur du Pissot, le 14 juillet 1397. — F° 6 v° : cens de 5 deniers sur cinq maisons bâties sur l'emplacement de l'église Saint-Jacques, à la suite d'un arrêt du 8 juin 1700 par lequel le Roi a autorisé le chapitre à démolir l'église Saint-Jacques et à construire des maisons sur son emplacement. — F° 17 r° : rente de 3 livres, sur une maison et jardin sis en Vienne à la Voirie, appelée la Sourderie (1548). — F° 37 v° : vente par Jaquet Normand au chapitre, de 4 écus d'or de rente sur deux métairies, l'une près du pont de Maves, et l'autre appelée la Roche Poitou, paroisse Saint-Martin (1488). — F° 42 r° : transaction passée entre le chapitre de Saint-Jacques et celui de Saint-Sauveur, d'une part, le sieur Denis Bequin, d'autre, portant transport d'une rente de 40 sous autrefois assise sur le jeu de paume de la Ratte au haut bourg Saint Jean, et établie sur la closerie du Cormier-Melin, paroisse de Chitenay (1609). — F° 46 r° : don par Jean Bertheron, prêtre vicaire de Saint-Martin, d'une rente de cinq livres à prendre sur une maison sise devant la tour de Bourgmoyen (1586). — F° 41 r° : don à la marelle de Saint Honoré par Jean Thirion, de 10 écus d'or soleil à prendre sur un lieu appelé Saint-Bohaire, une closerie à Villeberfol et une autre closerie à Favras (1592). — F° 54 r° : vente par Jeanne de la Couste à Jacques Hurault, d'une maison sise à Blois, rue Saint-Lubin, où pendait autrefois pour enseigne une harpe (1510). — Amortissement de la donation de cette maison faite par les enfants du dit Jacques Hurault au chapitre de Saint-Jacques. — F° 60 r° : mention d'une maison sise au lieu appelé l'Angleterre (1556). — F° 71 r° : bail fait par le chapitre à Jean Chesneau, marchand, « d'une maison sise au Change de cette ville, faisant le coin de la rue de la Chaussetterie » (1531). F° 89 r° : bail par le chapitre à Jean Duloy, vigneron aux Granges d'un quartier de vigne sis au Vau de l'Arche, paroisse Saint-Honoré, près de Frileuse (1556). — F° 112 r° : don fait au chapitre par Raoul du Refuge, conseiller garde des sceaux de la duchesse d'Orléans, fils de Jean du Refuge, docteur ès lois, régent de l'université d'Orléans, et de dame Jeanne du Saintrois, d'une maison sise aux Groix (1482). — F° 131 r° : baux de maisons sises entre les portes du pont (1503-1577). — F° 145 v° : bail d'une maison située dans la grande rue, près de la grande porte de l'église Saint-Jacques (1570). — F° 172 r° : « transaction entre le chapitre et autres propriétaires de la dîme de Saint-Lubin en Vergonnois, d'une part, et le curé de la paroisse, d'autre part, pour son gros qui doit être de 16 septiers de froment, 16 septiers de meteil et 16 septiers d'avcine, payables à la Toussaint » (15 juin 1519). — F° 176 v° : titres de propriété de la terre de Mezières, paroisse d'Averdon (1409-1770). — F°s 195 et suiv. : lettres d'amortissement données : en 1362, par Louis de Châtillon, comte de Blois, « de plusieurs maisons en la grande rue, destinées lors à faire la chapelle Saint-Jacques, du lieu de Montgangnier et ses dependances paroisse Saint-Lubin, d'un censif à Blois partissant avec Guillaume de Chambord » ; en 1449, par Charles duc d'Orleans, de trois maisons en la grande rue, « l'une faisant le coin de Saint-Honoré, une autre plus bas, et l'autre encore au dessous » ; amortissements en 1519 et 1521, par François Ier et la reine Claude, des fondations de Jacques Hurault. — Vicariats donnés

par le chapitre à différents seigneurs : pour le censif de Bourgmoyen, à cause d'une maison sise entre les portes du pont (1405-1503); aux religieux de Boulogne, à cause d'une maison et jardins à Cormeray ; à l'abbaye de Pontlevoy, à cause de la dîme de Chitenay ; au censif de la commanderie de Lours, à cause d'une maison sise à Blois attenant à l'église Saint-Jacques et à la maison de Gaucher de Faverois ; aux censifs de l'Hôtel-Dieu de Blois, à cause des prés situés entre Vienne et Saint-Gervais et de ceux de Montlivault (1469) ; aux censifs de Saint-Laumer, à cause de deux maisons situées, l'une au Foix, rue Neuve, et l'autre au Bourgneuf (1491) ; à M. de Rochefort, seigneur de Villelouët, pour deux arpents de pré au censif de Laubépin, paroisse de Candé, et pour un demi-arpent de terre au gué de Laveux, censif de Villelouet (1750).

Chapitre de Saint-Louis. — Manses Saint-Sauveur et Saint-Jacques.

G. 203. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1726-1744. — « Dioceze de Blois. — Declaration que donne à nos seigneurs de l'assemblée generalle du clergé de France et à Messieurs du bureau du dioceze de Blois le chapitre cathedral de Saint-Louis de Blois, manse Saint-Sauveur, pour satisfaire à la deliberation de l'assemblée generalle du clergé de France du 12 Decembre 1726 » ; état des revenus : 24148 livres, 13 sous, 11 deniers ; état des charges : 400 livres de rentes en blé ; rentes pour portions congrues aux curés de Villerbon, Talcy, Saint-Denis, Villexanton, Saint-Dyé, la Chapelle-Vendômoise, Saint-Nicolas, Saint-Martin de Suèvres, Muides, Mulsans, la Chapelle Saint-Martin, Sancheville, du Gault, au vicaire perpétuel de Saint-Sauveur, au curé de Neuvy ; rente de cent livres au collège des Jésuites de Blois ; de quarante huit sous au censier du Roi ; de 3639 livres pour l'entretien des enfants de chœur ; 1200 livres pour leur nourriture ; 200 livres pour la sonnerie ; pour réparations de dix sept métairies, seize maisons et deux moulins en campagne, 2200 livres ; pour la régie des biens du chapitre, 1200 livres, etc. etc. Total des charges : 16625 livres, 15 sous, 3 deniers. — Inventaire des biens de feu messire Jean Pouthier, prêtre chanoine en l'église cathédrale de Saint-Louis : une tenture de tapisserie dauphine en six pièces contenant douze aunes, estimée 20 livres... « une montre à boiste et chaisne d'argent, garnye de sa clef de cuivre... » un paravent à quatre feuilles couvert de serge rouge, estimé 6 livres ; «... item, un fert à faire du pain à chanté, estimé dix sols » ; une tenture de tapisserie au point de Hongrie, estimée trente livres, etc. etc. (1744).

G. 204. (Cahier.) — In-f° de 19 feuillets, parchemin.

1705-1706. — Compte de la grande bourse de l'église cathédrale, rendu par M^e^ François Lacaille, prêtre chapelain de la dite église, receveur commis par le chapitre « des deniers provenants des rentes et revenus d'icelle eglise, tant en recepte que depence, et ce pour un an entier commençant au jour et feste de Saint-Jean Baptiste 1705 et finissant à pareil jour mil sept cent six... » ; dépenses : 2694 livres, 2 sous au maitre d'enfants de chœur, aux chantres, compagnons, marguilliers et choristes pour l'année du compte ; « pour le mandé et lavement des pieds du jeudy saint, dix livres, quinze sols » ; pour étrennes et œufs de Pâques des musiciens et autres officiers de messieurs, onze livres dix sous ; 43 livres, 9 sous, 1 denier aux pauvres de l'hôpital ; à Claude Simon, cordonnier, la somme de quarante livres pour l'année échue au jour de Saint-Jean 1706 de la chaussure des quatre enfants d'aube du chapitre ; dépense de 6174 livres, 12 sous, 2 deniers pour le payement des ouvrages de maçonnerie et autres aux maisons du chapitre ; dépense totale : 16543 livres, 15 sous, 7 deniers ; recette totale : 8961 livres, 16 sous, 9 deniers.

G. 205. (Registre.) — in-f° de 247 feuillets, papier.

XVIII^e^ Siècle. — Compte de la grande bourse, premier registre. — « Monseigneur le Comte de Blois, huit livres que MM. de la Chambre des Comptes ont ordonné estre payées par le receveur du domaine du comté de Blois, pour et en recompense des maisons que tenoient feux Michel de la Varenne et Laurent Farçay, lesquelles le Roy Louis 12 prit pour faire une grange à mettre l'artillerie, comme appert par contrat passé devant mes dits seigneurs des comptes, du 14 Avril 1509... » (f° 10). — Pierre Perotin, neuf livres pour six boisselées de vignes sises sur les coteaux de Saint-Solenne (f° 34). — M. Mahy de l'Aubepin, trois livres pour trois arpents de terre entre la justice de Blois et la forêt (f° 50). — Le collège de Blois, trente livres de rente pour une maison et ses dépendances, située à la Bretonnerie, près du dit collège (f° 65). — M. le chevalier de la Saussaye, au lieu de M. son père, quatre livres de rente foncière d'un demi-arpent de vignes, paroisse Saint-Saturnin de Vienne (f° 102). — M. Desmoriers, chanoine, au lieu de M. Suard, pour trois

boisselées de vignes faisant partie d'une collocation abandonnée, sise aux Grois pour en joir sa vie canonialle de la Toussaint 1764, le surplus étant dans la possession du chapitre (f° 110). — M. de Diziers de Quercheville, au lieu de M. son père, pour le lieu de Belloue, paroisse Saint-Martin de Suèvres, cent sous (f° 125). — Le seigneur de Chitenay, au lieu des hoirs de M. de Souvré, cinq sous de rente foncière pour un arpent de vignes sis à Chitenay (f° 130). — Les sieurs Metivier, douze livres de rente foncière pour deux arpents sept boisselées de pré sis à l'île Boureau, et un demi arpent au dessus des planches de Chailles (f° 165). — Mémoire de deux cent livres employées dans l'état du Roi du 20 Mars 1717 pour l'évaluation de la rente foncière de sept livres sur une maison démolie en 1717 pour faire l'entrée de la rue de la Chaîne (f° 192).

G. 206. (Registre). — in-f° de 247 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — Compte de la grande bourse, deuxième volume. — Le curé de Saint-Lubin, quatre livres pour le patronage de l'église de Saint-Lubin (f° 251). (1). — M. Petit, quinze sous de cens pour une maison à Blois au carroir Saint-Michel (f° 253). — Monseigneur le comte de Blois, trente cinq livres seize sous sur les recettes de son comté, comme il appert par les comptes rendus en 1559 et ceux qui se rendent annuellement et par l'etat du Roi » (f° 260.) — L'hôtel de Ville, dix huit livres, terme Saint Jean pour partie des logements où est à présent le collège de Blois (f° 279.) — Les frères prêcheurs de Blois, cinq livres dix sous de rente et deux deniers de cens pour une maison touchant à la porte du Foix (f° 298). — Cinquante livres de loyer sur une maison sise rue Couverte. — Le sieur Gaudron, soixante sous de rente sur une maison rue de la Chaîne, à l'enseigne des trois Rois (f° 328.) — Soixante douze livres de loyer sur trois maisons sises en Vienne, près du petit cimetière (f° 335.) — Mention d'une maison près la porte Côté (f° 372.) — Le sieur Chabault, cent vingt livres de loyer près la maison de la Croix d'Or sise dans les degrés du château (f° 409). — « Monseigneur le comte de Blois, au lieu de Jean Billard, trois livres de rente foncière pour une maison près la porte du Foix, lesquelles sont prises sur le domaine du comté de Blois, comme appert par extrait des registres de feu son Altesse Royalle du 22 novembre 1642 et par arrêt de la Chambre des Comptes de Blois du jeudy 14 janvier 1649. » (f° 414.) — Les administrateurs de l'hôpital, cinquante sous de rente pour deux maisons et jardins à la Bretonnerie (f° 424.) — Le sieur François Roussille, 2500 livres pour les domaines des pays de Dunois et Chartrain (f° 451.)

(1) Le foliotage du premier volume a été continué pour le second par le rédacteur du compte.

G. 207. (Cahier.) — In-f° de 9 feuillets, parchemin.

1705-1706. — Compte de la petite bourse de l'église cathédrale de Saint-Louis, de la Saint Jean 1705 à la Saint-Jean 1706 : recette des rentes sur les maisons, fermes, dîmes, etc, se montant à 4709 livres, 15 sous ; dépenses : aux chanoines, pour avoir assisté aux chapitres généraux tenus les jours de la Sainte-Trinité d'hiver et d'été, 94 livres, 9 sous ; « au sieur Bourget, chirurgien, six livres pour les gages d'avoir fait les cheveux aux enfants d'aube de la dite eglise.. » ; à la lavandière qui a blanchi les linges de la sacristie, vingt huit livres ; payement aux chanoines de 334 livres d'une part, et 329 livres 10 sous, d'autre part pour avoir assisté aux processions et au service divin ; total des dépenses : 1612 livres, 19 sous, 10 deniers.

G. 208. (Registre.) — In-f° de 250 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — Compte de la petite bourse. — M. de Gaucourt, cent dix sous de rente sur le lieu de la Beaugencière, paroisse de Cellettes (f° 34). — L'hôpital de Blois, au lieu de la veuve Joly, dix sous pour une maison près de l'église de Vienne, enceinte dans le dit hôpital (f° 39). — Mention de deux boisselées de terre sises à la Jardinière, en Vienne (f° 49). — Louis Sebille, 700 livres pour la dîme de Saint-Dyé (f° 55). — Jacques Amyot, 160 livres pour la dîme de Colliers (f° 57). — « M. de Diziers, seigneur de Montlivault,.. douze livres de rente pour la dixme et censif de Montlivault, à la charge de porter la foy et hommage au chapitre à chaque mutation.. (f° 59). — Le marquis de la Palu, seigneur de Villesavin, 4 livres 5 sous pour un arpent de pré situé paroisse de Tour (f° 63). — Le seigneur de Chitenay, 400 livres de rente pour les dîmes de Chitenay (f° 64). — Le sieur Delaunay, 250 livres pour une maison sise à Blois, appelée le Mortier Saint-Jean (f° 87). — Rente de 60 livres sur une maison près de la grande fontaine (f° 111).— Léon Hardouin, boucher, cent livres de ferme pour deux étaux de boucherie, par bail de 1777 (f° 192). — « Monseigneur le comte de Blois, 25 livres payables par le receveur du domaine de Blois pour le salage ; mondit seigneur, 30 livres de rente.. assignées sur la grande boucherie (f° 195). — Mention d'une maison sise au bas bourg Saint-Jean, où pendait pour en-

seigne le Mouton (f° 204). — Le sieur Bergeron, 450 livres pour la chapelle supprimée de Saint-Eustache, à la réserve du grangeage (f° 210).

G. 209. (Cahier.) — in-f° de 10 feuillets, parchemin.

1705-1706. — Compte de la graineterie, présenté par maître François Lacaille. — Recettes : « de monseigneur le comte de Blois, qui doit chacun an à la ditte eglise au jour et feste de Saint-Michel la quantité de trois muids froment, mesure de Blois, assis et assignés sur les moulins du dit Blois et sur autre rente et recepte de son dit comté, pour et en contre-échange du moulin au quay et du moulin à quartier assis sur les ponts de Blois, lesquels appartenoient cy devant à la ditte eglise, et furent anciennement acquis par icelle eglise, de Jean Picard et Jeanne, sa femme, en l'an de grace 1299... » — Du comte de Blois, trois muids de froment, en échange du moulin aux Pescheurs, situé sur la Cisse. — Du comte de Blois, neuf muids de blé et trois muids de seigle, par titres donnés par le comte Thibault en 1188. — « De monseigneur l'evesque de Blois, au lieu des sieurs abbé et religieux de Bourgmoyen, à cause des vignes de Macé, la quantité de six septiers de bled froment, et six septiers de seigle, mesure de Blois, pris ès greniers du dit Bourgmoyen, payables au jour de Saint Remy, comme apert par condamnation de Mr l'official de Blois, le samedy d'après la resurrection l'an 1275... ». — Recette des dîmes de Fossé, Villaudun, Villerbon, Mulsans, Villexanton, Talcy, Saint-Sulpice, Vauforget, Landes, Mézières. — «.... Partant, la recette en froment, meteil, seigle, paille et chapons est egalle à la depense; en avoine, la depense excède la recette de deux muids et quatre septiers, sept boisseaux, et en argent, la recette excède la depense de la somme de sept cents quatre vingt sept livres, trois sols neuf deniers... ».

G. 210. (Registre.) in-f° de 145 feuillets, papier.

1778-1790. — Compte de la graineterie. — Registre offrant les mêmes renseignements que le précédent, avec cette différence que des feuilles blanches sont réservées pour l'inscription des recettes à mesure qu'elles s'effectuent.

G. 211. (Registre.) — in-4° de 169 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Journal des rentes et biens fonds du chapitre, contenant un répertoire alphabétique des noms des détenteurs de biens.

G. 212. (Registre.) — in-4° de 788 feuillets, papier.

1718-1753. — Registre des actes capitulaires du chapitre de l'eglise cathédrale Saint-Louis de Blois. — Payement par le chapitre de 75 livres pour un quartier de la pension de Monsieur Pegnart, clerc chanoine étudiant en théologie à Paris (f° 8 v°). — Réception d'un enfant de chœur : « que si dans six mois il n'est trouvé capable de servir l'eglise, il sera renvoyé sans aucune récompense, et que s'il sort sans congé du chapitre, il n'aura non plus recompense, et sera obligé de servir le tems de dix ans, pourquoy il aura par an dix livres d'argent et un habit, ou vingt livres pour le dit habit en sortant, et si au bout de dix ans il est trouvé propre à servir, il servira toujours à raison de dix livres par an, et s'il ne sert pas les dix ans, il ne sera payé qu'à prorata du tems à dix livres par an, et à la charge que son père le fournira de menu linge, comme de chemises, mouchoirs, collets, chaussettes et chaussons... » (f° 14 r°). — Remboursement au chapitre d'une rente foncière de quatre livres assignées « sçavoir quarante sols sur la maison appartenante au sieur Charles Garnier, courrier d'Espagne, et Françoise Leger, sa femme, et quarente sols sur une autre maison au sieur Nicolas Le Normand, sises rue de la Foulerie près la porte de la Paterne, lesquelles doivent estre demolies pour servir aux abords du pont de Blois (f° 15 r°). — Installation de l'évêque de Blois, Jean François Paul Lefèvre de Caumartin, en date du 11 Juillet 1720 (f° 56 v°).— Payement d'une pension de 240 livres à Louis Mesnard, clerc chanoine, pendant le temps qu'il étudiera à Paris, et jusqu'à la fin de sa philosophie, la pension devant être portée à 300 livres le jour où il entrera en théologie (f° 65 r°). — Prise de possession du prieuré de Saint-Solenne par M. Huet de Dampierre, le 28 Septembre 1722 (f° 86 v°). — Marché passé avec les sieurs Joly et Brocard, fondeurs demeurant à Brenane en Lorraine, pour la fonte de deux grosses cloches « ... la grosse cloche pèse à present selon le poid qui en a esté faict, 8600, et la moyenne 5800, mais les fondeurs pretendent qu'on peut s'estre trompé sur les poids, et estiment la grosse cloche selon leurs mesures à 9000 au moins, et la moyenne à 6000 au moins ; les cloches ont esté fondues dans l'avant-cour de l'evesché, près le petit escalier, vis à vis la petite porte de l'eglise. On a fait deux creux : le premier, qui estoit près le dit escalier, estoit pour construire le fourneau pour mettre le feu, et le second estoit attenant le premier en remontant vers la place de la cathédralle... » (f° 101 r°).—Bail à Guillaume Guillot, de Saint-Dyé, le 30 Avril 1730, de la moitié du port et passage de Saint-Dyé, moyennant 180 livres et

14 fromages (f° 185). — Députation du doyen et du grand chantre à Paris pour défendre au conseil du Roi le droit du chapitre de pouvoir résigner « même dans le tour de sa Majesté » (f° 217). — Mention de onze actes « tirés du trésor » pour le procès mentionné ci-dessus, parmi lesquels des concessions de canonicats accordés au XIV^e^ siècle, « la coppie du procès-verbal fait en 1568 au sujet de l'incendie du thrésor du chapitre ;... l'original en parchemin des lettres de Charles IX données en 1568 pour faire valloir les nouveaux titres du chapitre au lieu et place des anciens qui avaient été incendiez » (f° 218). — Remises de certains loyers aux fermiers dont la récolte a été perdue prr l'inondation de la Loire en mai 1733 (f° 255). — Prise de possession de l'évêché par Mgr. de Crussol, le 28 Février 1735 (f° 266). — Donation par M. Trotereau, chanoine, « de toutes les pièces de tapisserie qu'il a desja fait tendre dans le chœur de la cathédrale la veille du dimanche des Rameaux dernier (1736), pour les dites tapisseries y rester à tousjours et jusqu'à leur entière destruction (f° 279). — Enregistrement par le chapitre de lettres patentes données par le Roi au mois de Janvier 1736 pour l'établissement d'un séminaire, par lesquelles il est permis à l'Évêque de Blois d'emprunter une somme de vingt à vingt cinq mille livres pour l'établissement dudit séminaire (f° 298). — « 26 Juillet 1737 :... les dits sieurs ont député MM. de Casan et Mahy pour aller à Champigny trouver monseigneur l'Évêque au sujet du trouble arrivé hier aux obsèques de M. Trotereau » (f° 306). — 9 Novembre 1742 : installation du prieur de Saint-Honoré, M. Jacques Chevrin-Rivière (f° 362). — Règlement pour les sonneries extraordinaires (f° 382). — Députation de deux chanoines « sur ce qu'on a rapporté au chapitre que monsieur le lieutenant général avait levé les sceaux que le baillif du chapitre avoit apposés chez le sieur Marié pendant les trois jours de l'Ascension qu'ils ont toute la jurisdiction des comtes de Blois, sans que le dit sieur lieutenant général ait intimé le dit baillif à la levée des dits sceaux » (f° 391). — « .. Il a esté arresté d'une voix unanime que le chapitre feroit venir une commission du Parlement pour faire assigner le dit sieur lieutenant-général aux fins de veoir dire que le chapitre sera maintenu et gardé dans la possession d'exercer seul et à l'exclusion de tous autres, toute justice dans l'estendue de la ville et banlieue de Blois pendant les trois jours qui suivent l'Ascension... » (f° 392). — Acceptation du sieur Lucas comme serpent, à six livres par semaine (f° 395). — Somme annuelle de 1400 livres accordée à M. Garnier, maître de musique, dont 1100 livres prises sur les recettes du chapitre, et 300 sur l'Evêché, « comme en ont jouy par cy devant les maistres de musique » (f° 409). — Reconnaissance de la communauté des notaires de Blois s'engageant à payer au chapitre sept livres 10 sous de redevance annuelle, le troisième jour après l'Ascension, pour jouir du droit de passer des actes pendant les trois jours (f° 428). — « Messieurs Legroux et Marchais, premiers échevins, se sont présentés au chapitre pour inviter mes dits sieurs à la manière ordinaire, à assister et officier demain (12 Août 1751) à la procession de Sainte-Claire » (f° 499). — « 12 Mai 1752 : a été arresté que, dans la suite, Messieurs s'assembleront au chapitre et non à la sacristie, comme cy devant, le jour de l'Ascension, pour aller au Palais prendre possession de la comté et de toute la justice qu'en depend » (f° 515). — 11 Août : députation des échevins pour inviter le chapitre à officier le lendemain à la procession du vœu de ville (f° 526). — Remise d'un arrêt du Conseil du Roi, en date du 11 Avril 1752, concernant les dîmes et revenus des gens de main-morte (f° 531). — Résolution de refondre la grosse cloche, cassée depuis plusieurs années (f° 540). — Vente de la récolte de la dîme de Chitenay, pour l'année 1754, à M. Mahy de Cormeray, au prix de 350 livres (f° 576). — Payement de 40 livres par an à la blanchisseuse pour le linge de la maîtrise (f° 621). — Congé accordé à M. Chevalier, maître de psallette, pour aller à Paris, à condition qu'il mettra quelqu'un pour instruire les enfants de chœur pendant son absence, et qu'il reviendra à la Pentecôte (f° 640). — « 27 Août 1756 : .... a été rendu plainte que mercredi dernier, feste du patron, malgré la permission que le chapitre avoit donnée au sieur Lucas de faire chanter, le sieur Chevalier, maistre de musique, avoit arraché à matines, avec indecence et scandal, la partie de dessus de l'enfant de chœur Manthelau, et n'avoit pas voulu la rendre, quoique monsieur le Doyen lui eût fait dire de la remettre ; que, le dit sieur doyen ayant voulu envoyer le dit enfant de chœur à la sacristie, le dit maître de musique l'avoit retenu par le bras en lui deffendant et faisant beaucoup de bruit dans le chœur : que monsieur le Doyen ayant fait venir l'enfant à sa place, et lui ayant ordonné d'obeir en allant à la sacristie, le dit maître de musique l'y avoit suivi, et que sur ce que le dit sieur lui avoit représenté que c'ettoit par une pure idée qu'il ne vouloit plus donner de la musique à trois parties, puisque le *Te Deum* qu'il alloit faire chanter étoit composé à trois par son predecesseur, il lui avoit répondu plusieurs insolences. Le chapitre a ordonné que la dite plainte seroit inscripte sur le registre pour joindre aux mecontentemens qu'il a eu jusqu'à ce jour du dit maître de musique... » (f° 650). — Allocation de 48 livres « à messieurs de la musique » pour la fête de Saint-Louis (f° 677). — Destitution de M. Chevalier,

maître de musique, le 13 Juin 1760 (f° 731). — Requête pour faire assigner le curé de Mulsans, qui trouble le chapitre dans son droit de dîme (f° 757). — Délégation d'un chanoine « pour convoquer les corps à se trouver lundy prochain au service solennel qui se fera pour le repos de l'ame de feu Madame de Termont, mère de Monseigneur l'Évêque » (f° 767).

G. 213. (Registre). — In-4° de 213 feuillets, papier.

1775-1789. — Actes capitulaires. — Ordre donné aux bedeaux de faire sortir les pauvres du rond-point pendant l'office, et au sonneur de boucher hermétiquement les caves des morts, à cause de la mauvaise odeur qui résulte de leur ouverture. « De plus, ont prié MM. les clercs chapellains de se rendre plus assidus à approcher des sacremens les festes prescrites par les statuts du chapitre, du moins de s'y preparer et d'avertir M le president du chapitre qu'ils se sont approché du sacrement de penitence ; en outre, de porter la tonsure cléricale, et à tous Messieurs du chœur de n'y point entrer la soutane retroussée, ny par une autre porte que celle du costé où il est installé » (f° 2). — Bénédiction de quatre drapeaux neufs à l'usage de la ville de Blois, le 25 Juin 1775). — « 22 Juillet 1776 : Monsieur le Doyen ayant déclaré que Monseigneur Charles Gilbert de May de Termont etoit decedé ce matin sur les dix heures un quart, le chapitre a deputé Messieurs Courtade et Reidellet pour se transporter à l'Évêché et rapporter l'etat dans lequel ils l'avoient trouvé ; lesquels estant de retour, ont rapporté qu'étant entrés dans l'appartement, ils auroient trouvé le corps du dit seigneur Évêque déposé mort sur son lit, et qu'après avoir fait leur prière, ils auroient donné l'eau benite ordinaire. Ont rapporté en même temps les sceaux du secrétariat du dit seigneur Évêque, qui ont été déposés au chapitre, et ont arrêté les registres du dit secrétariat » (f° 11). — Refus de congé et renvoi du sieur Decry, basse-contre, à cause de son ivrognerie habituelle et scandaleuse, même dans le chœur (f° 14). — Autorisation à M. Jean Pommerie, grand archidiacre, « d'aller prendre les bains au mont d'Or, en Auvergne » (f° 19). — 1778 : « Messieurs ont arresté une basse-contre passante pour 15 jours, et ont réglé qu'on lui donneroit pendant ce temps dix livres par semaine » (f° 26). — Nomination de M. Claude Métivier, prêtre chapelain, à la cure du château, le 22 Octobre 1780 (f° 59). — 1782 : envoi d'ouvriers pour réparer les vitres du chœur à l'église Saint-Lubin de Landes (f° 73). — « 26 Janvier 1785 :... M. le Doyen a représenté au chapitre que les intentions de Monseigneur, en supprimant la Guiche, étaient de faire transporter dans son eglise cathédrale les tombes des fondateurs, et de faire faire deux services pour eux, et que, pour cela, il seroit retribué un muids de blé, ce que le chapitre a consenti » (f° 110). — Décision portant que, pour le choix d'un avocat, les chanoines seront convoqués *per domos* (f° 115). — Autorisation au sieur Petit, fripier, de construire aux frais du chapitre un auvent au dessus de sa boutique, à la condition de rembourser au chapitre 18 livres et de faire démolir cet auvent à ses frais, s'il survenait une injonction de l'autorité supérieure (f° 132). — Élection de deux chanoines députés à l'hôtel de ville, pour assister à toutes les délibérations et donner leur voix (f° 167). — Bail de la closerie de l'Ardoise, en Sologne, à raison de 200 livres par an (f° 189). — 1789 : « cahier des doléances de l'église de Blois relativement à la prochaine tenue des Etats Généraux du Royaume » : nécessité de voter par ordre et non par tête ; « cette forme de deliberations discutée dans les trois chambres sera bien plus mûre, bien plus approfondie et moins sujette à l'influence des grands, au torrent de l'eloquence et à l'abus du pouvoir arbitraire » ; suppression de privilèges dans la répartition de l'impôt ; nécessité de réunir les États Généraux au moins tous les cinq ans ; demande d'assemblées provinciales semblables à celles du Dauphiné ; demande de conciles provinciaux tous les trois ans et d'un synode diocésain tous les ans ; suppression du droit de déport ; suppression du casuel pour l'administration des sacrements ; protestation contre le règlement du 24 Janvier 1789 n'assimilant pas, pour l'assignation aux Etats généraux, les dignitaires et chanoines aux autres bénéficiers (f° 196 et suiv.). — Bénédiction des drapeaux de la milice bourgeoise, le 26 juillet 1789 (f° 208).

G. 214. (Cahier) — In-8° de 91 feuillets, papier.

1743-1786. — Actes capitulaires, mense Saint-Jacques. — Nominations de chanoines nouveaux et règlement de la « cotte morte » des chanoines décédés (f°s 1-60). — Requête des chanoines à l'Évêque de Blois, dans le but d'être autorisés à emprunter une somme de 3,000 livres, « disants que se trouvant contraints par les ordonnances de MM. les tresoriers de France de la generalité d'Orleans de reconstruire presque en entier deux maisons dependantes du dit chapitre, sises en cette ville...., la cherté du pain depuis plusieurs annnées et la misère des gens de campagne, fermiers de la plus grande partie des biens du dit chapitre, les mettent dans le cas de ne pouvoir se procurer le payement des arrerages de leurs dits fermiers sans faire des saisies multipliées, et se trouvant d'ailleurs hors d'etat de faire les dites re-

constructions et grosses reparations sans faire quelque emprunt.... » (f° 66). — Emprunt des chanoines à Marguerite Labbé, « fille domestique de M. l'abbé Ditely », d'une somme de 600 livres à constitution au denier 20 (f° 73). — Emprunt analogue fait à Françoise Porchon, domestique de M. de Brouville, à charge de lui fournir une rente annuelle de cinquante livres (f° 91). — A la fin du cahier se trouve un état inachevé des rentes de la mense Saint Jacques, divisé en : rentes foncières, censifs, dîmes et métairies.

G. 215. (Cahier). — In-8° de 30 feuillets, papier.

1755-1775. — « Cahier des délibérations capitulaires de Messieurs les venerables doyen et chanoines de l'eglise cathedrale de S[t] Louis de Blois, touchant les appretiations qu'ils ont faite de leurs grains, et generalement touchant leurs biens ou affaires purement temporelles... »

G. 216. (Cahier). — In-4° de 144 feuillets, papier.

1739-1784. — « Registre contenant tous les actes sujets au contrôle. — Enregistrement des nominations de chanoines, chapelains et curés dont le bénéfice dépend du chapitre de la cathédrale.

SÉMINAIRE DE BLOIS.

G. 217. (Cahier). — In-8° ; de 6 feuillets, papier.

1768-1791. — Copie certifiée de lettres patentes de Louis XVI ordonnant la suppression de la manse conventuelle du monastère de Boulogne et sa réunion au séminaire de Blois, « pour les revenus en estre employés en bourses et demi-bourses au proffit des jeunes seminaristes du dit diocèse pendant la durée de leur seminaire, et à la nomination du dit evesque de Blois et de ses successeurs.... Voulons que, sur les revenus dont jouit actuellement le dit monastere, et prealablement à tout autre emploi, il soit payé à chacun des trois religieux dont il est composé une pension alimentaire et viagère, laquelle sera, à l'egard du prieur actuel, de la somme de mille livres ; à l'egard de Dom Mazaud, de la some de neuf cents livres ; à l'egard de Dom Serane, de celle de huit cent livres, lesquelles pensions par la mort des dits religieux augmenteront en faveur des survivans, savoir : celle du prieur jusques à la some de douze cents livres, et celles des deux autres religieux jusques à la somme de mille livres, et seront les dittes pensions exemptes de toutes charges, revenues et impositions ordinaires et extraordinaires, de quelque nature qu'elles soient..... Les prieurs et religieux du dit monastère seront tenus de remettre aux archives du seminaire de Blois tous les titres de propriété, baux, papiers et enseignemens concernant les biens du dit monastère, desquels il sera fait un inventaire-sommaire signé double par le prieur du monastère et les superieurs et administrateurs du seminaire, au pied de l'un desquels sera donné décharge aux dits prieur et religieux, et l'autre sera deposé aux archives du dit seminaire (1). — Les lieux claustraux, eglise et batiments dependants du dit monastere, qui seront regardés comme inutiles et d'un entretien onereux pourront estre vendus dans les termes ordinaires, pour être les deniers provenants des dites ventes employés par les superieurs et administrateurs du dit seminaire à la reparation d'icelui ou en acquisitions d'effets permis par notre edit du mois d'Aout mil sept cents quarante neuf au proffit du dit seminaire. La transaction passée entre les dis prieur et religieux et le sieur abbé de Glandève, prieur commendataire du dit monastère de Boulogne, par laquelle le montant du revenu annuel de la mense priorale a été fixé à deux mille sept cent livres, sera executée selon sa forme et teneur, et ce pendant la vie seulement du dit sieur abbé de Glandève ; et arrivant le decès d'icelui, voulons que la ditte manse soit et demeure fixée à perpetuité à la valeur en argent de cent vingt septiers de bled froment, mesure de Paris, et la ditte valeur fixée quand à present à la some de deux milles quatre cents livres, laquelle sera payée de quartier en quartier par les administrateurs du dit prieuré de Boulogne à celui qui sera par nous pourvu du dit prieuré..... Donné à Versailles le 17 mai 1770. » — Extrait des registres de l'église paroissiale Notre-Dame du Puy de Figeac, constatant le décès sur la paroisse Saint-Martin, de Baltazar Serane, religieux de l'ordre de Saint-Étienne de Grandmont, le 13 octobre 1774. — Provision au prieuré de Boulogne, en faveur de maître Joseph-Thomas Durand (1768). — Déclaration de copie conforme des actes précédents donnée au dit Joseph-Thomas Durand par le sieur Fantoulier, notaire royal à Eymoutiers (Haute-Vienne), le 12 mars 1791. —

(1) Cette double formalité ne fut pas accomplie et le fonds du séminaire ne se compose que d'une partie des titres du prieuré de Boulogne, titres inventoriés plus bas. Le reste des documents n'a été réuni que révolutionnairement, et forme un fonds distinct dans la série H.

Légalisation de la signature du notaire, donnée le 13 Mars 1791 par François-Ruben de l'Ombre, président du tribunal du district de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

G. 218. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1373-1789. — Rentes et biens-fonds. — Beaugency : rente de deux sous sur un demi-arpent de vigne sis à la Pointe-Ribault, due au prieuré de Marigny annexé à celui de Boulogne (1769). — Bracieux : acte par lequel Michel Lebansais, supérieur du Séminaire reconnaît que, par suite de l'annexion faite au dit Séminaire du prieuré de Boulogne, le moulin à blé sis à Bracieux, sur le Beuvron, doit au sieur Marin Chéron une rente de quatre septiers de blé (1774). — Briou : rente d'un muids de blé sur la métairie du Grand-Moncelon, paroisse de Briou (1453-1779). — Titres de propriété de 24 minées de terre au même lieu, à cause du prieuré de Marigny, dépendant de celui de Boulogne (1373-1783). — Champigny : bail par les administrateurs du Séminaire à Christophe Boury, fermier du prieuré de Champigny, d'un petit cellier et de diverses pièces de terre dépendant du séminaire, moyennant 33 livres de fermage annuel (1789). — Chauvigny : hypothèque d'une somme de 80 livres due au Séminaire sur la métairie de Beauchesne, par Jean Lorin, laboureur (1781). — Cormeré : déclaration par laquelle « messire Frederic-Guillaume de Sahuguet-Damarrit, baron d'Espagnac et Cormeré, comte de Sancerre, seigneur d'Uzac et autres lieux, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi, demeurant à l'hôtel royal des Invalides.. » reconnaît devoir au Séminaire de Blois une rente de trois setiers de seigle à prendre sur la grange de Cormeré (1782). — Lestiou : «.... furent presens Jacob de Beignes, boucher, demourant à present à la Bandrottière, paroisse de Lestiou, natif de la ville de Beignan sur la Rivière du Run, ès haultes Allimaignes, distant au dessus de Coulongne sur le Run vingt lieues ou environ, aagé de sexante huict ans, ou environ, et Jehanne, sa femme, natif de Mer en Blaisoys, considerant qu'il n'a aucuns parens, amis ne enffans en ce Royaulme, et que se aucune necessité lui survenoit à sa personne, soit par maladie ou autrement, il ne sauroit à qui se conseiller, ne aussi que personne ne luy surviendroit, et qu'il n'a aucuns enffans, et aussi qu'il a mis grant paine et travail à gaignier quelque peu de heritage et biens meubles ; et aussi la dicte Jehanne, qu'elle n'a aucuns parens ne amis qui la vueillent secourir ne aider, lesqueulx et mesmement la dicte femme o l'auctorité du dict son mary... » ont donné tous leurs biens « au prieust et eglise Nostre-Dame de Marigny, situé et assis en la forest de Marchesnoiz, parroisse de Lorges, à ce present venerable et religieuse personne frere Jehan Talbot, prebstre-prieur du dict lieu... ; cest don faict pour les causes que dessus et aussi à ce que les dits donnateurs soient participans comme freres du dit prieuré au divin service qui se fait et fera à touzjoursmès en icelle eglise ; aussi que le dit prieur et ses successeurs ou temps advenir seront tenuz de querir et administrer aus dits donnateurs giste, boyre, menger et fournir de tous abillements ainsi que à leur estat appartient comme freres du dict prioré ; et les dits donnateurs seront tenuz servir en la dicte maison et prioré ès negoces et affères d'icelle selon leur possibilité ; et sera tenu le dict prieur et ses successeurs bailler par chacun an aus dictz donnateurs vingt solz tournois.... » (13 Décembre 1499). — Lorges : bail de la métairie de la basse cour de Marigny, par le supérieur du Séminaire à Grégoire Camus, laboureur, moyennant un loyer annuel de 2,400 livres, 6 chapons et 6 canards (1788).

G. 219. (Liasse.) 31 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1396-1789. — Rentes et biens-fonds. — Mont : bail par les religieux de Boulogne à Jean Richart, d'une pièce de terre en deux arpents sise à la Tillaudière au prix, de quatre sous et deux deniers de rente (1476). — Don d'une pièce de vigne sise au clos de l'Épicerie, par Guillaume Gaudelant à son fils, frère Laurent Gaudelant, religieux du prieuré de Boulogne, « à ce que icelui religieux soit tenu prier Dieu pour les ames de sa dicte feue mere et de son dict pere après son trespas... » (1477 n. s.). — Titre d'une rente de quinze sous due au Séminaire de Blois sur une maison sise à la Chabardière (1744). — Les Montils : baux par les religieux de Boulogne d'un corps de logis appelé les Hayes des Montils (1752-1769.). — Montlivault : don par Jean Briside aux religieux du prieuré de Boulogne de deux sous et six deniers de rente sur une maison sise dans la ville de Montlivault (1396). — Saint-Bohaire : arrêt du conseil d'État autorisant le Séminaire à couper dans les taillis qu'il possède entre Saint-Aubin (*sic*), pour Saint-Lubin, et Saint-Bohaire, les baliveaux qui auront atteint l'âge de quarante ans (1734). — Saint-Cyr : Bail par le supérieur du Séminaire à François Pajon, marchand, demeurant au faubourg de la Ferté, paroisse Saint-Cyr, « de trois planches et deux carreaux de pré autrefois en jardin situés au Marais de la Ferté » au prix de trois livres par an (1781.) — Saint-Gervais : baux de la maison des Belleries au sieur Jean Cuvier, salpêtrier à Blois, moyennant seize livres par an (1693-1773). — Saint-Sulpice : bail par le supérieur du Séminaire à Étienne Godineau, fils, de la métairie de Boulogne, sise

sur la paroisse de Saint-Sulpice (1785). — Tour en Sologne : acte par lequel « hault et puissant seigneur messire Charles Robert, marquis de la Pallu, seigneur de Villesavin, Tour, Mont, la Ravinière et autres lieulx, aydemarechal général des logis de l'armée, demeurant ordinairement à Paris rue Barbette,... au nom et comme mary et maistre des actions de haulte et puissante dame Marie-Antoinette Adine de Villesavin, seulle et unique heritière de feu messire Louis-Joseph Adine de Villesavin, chevalier de Saint-Louis... », se déclare propriétaire du moulin à blé de Villesavin, autrement Ariau, pour lequel il doit au séminaire de Blois une rente de quatre setiers de blé (1778). — Viévy : bail d'un petit clos de terre situé sur le bord de l'étang de Saint-Mandé, touchant au chemin qui mène de Blois à l'église de Saint-Mandé, moyennant trois livres dix sous par an (1781).

G. 220. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1463-1765. — Prieuré de la Chapelle-Vicomtesse, réuni au séminaire de Blois. — Déclarations de censives tenues de la seigneurie de la Chapelle-Vicomtesse : — lot de terre situé à la Nardousière (1492-1742) ; — métairie du grand Baillé (1473-1745) ; — métairie des Rouleaux, devant chaque année un cens de cinq sous tournois et une rente de vingt sous, deux poules, plus « huit deniers pour la saulce » (1653) ; — métairies de la Troterie, des Boiteaux, de Meltière et des Nardeux (1620-1742).

G. 221. (Liasse) — 63 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1454-1777. — Prieuré de la Chapelle Vicomtesse. — Déclarations au prieur, comme seigneur de la Chapelle-Vicomtesse, d'une maison avec granges et terres sise à Fontaine-Raoul, chargée de cinq sous de cens, d'une rente de cent sous, « de deux chappons et quatre deniers pour la saulce » (1479-1554). — Déclaration faite en la châtellenie de la Chapelle-Vicomtesse, par laquelle maître Marin Lefort, curé de Fontaine-Raoul, déclare que sa cure est tenue de payer tous les ans au séminaire deux biquets gras « et quatre livres en argent pour la sause d'iceux biquets », à cause de l'abandon fait par les cidevant prieurs de la Chapelle-Vicomtesse à la dite cure de la dîme sur la terre des Plumauviers (1745). — Reconnaissance faite par Lubin Bonneau au prieur de la Chapelle-Vicomtesse d'une maison sise à Fontaine-Raoul, pour laquelle il doit par an deux sous six deniers de cens, dix sous de rente, une poule et un double pour la sauce (1554). — Baux de la métairie de Fontaine-Raoul passés au profit du séminaire, moyennant 120 livres et quatre poulets par an (1743-1777).

G. 222. (Liasse.) 25 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1584-1770. — Prieuré de Monthodon, (1) réuni au Séminaire. — Acte passé par devant les notaires au Châtelet de Paris, par lequel « messire François Daydie, conseiller aumônier du Roi, doyen et grand-vicaire de Tours, abbé commandataire de l'abbaye d'Uzerche, et prieur du prieuré de Montodon, ordre de Saint-Benoist, de la congregation de Saint-Maur, diocèse de Blois, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de l'Université paroisse Saint-Sulpice.... a dit que, voulant contribuer d'une façon toute particulière au bien du diocèse de Blois et à l'etablissement du séminaire du même diocèse, il s'est, par ces presentes, demis et démet purement et simplement du prieuré de Montaudon.... » (20 Février 1740). — État des réparations qu'il y a lieu de faire aux bâtiments du prieuré, dont la dépense se monte à 434 livres, 9 sous (1742). — Baux à ferme par le séminaire du revenu temporel du prieuré, moyennant mille livres par an. — Déclaration censuelle du fief du petit Gonesse, paroisse d'Authon, fournie par le Séminaire à « haulte et puissante dame Madame Charlotte-Anne de Rabodanges, abbesse de l'abbaye royalle d'Estival, en cette qualité dame du prieuré du Boullay, terre et fiefs en dependant, reunis à la ditte abbaye.... » (1758).

G. 223. (Registre). — In-4° de 47 feuillets, papier.

1756. — Revenus du séminaire de Blois. — « Le revenu du seminaire de Blois, tel qu'il existe maintenant, consiste en deux prieurés et quelques parties de rentes, sçavoir : 1° le prieuré de la Chapelle-Vicomtesse au Perche, peut produire année courante, (sans aucune deduction faite pour reparations, etc.) vers quatorze à quinze cens francs (2) ; — 2° le prieuré de Monthodon peut produire 6 à 7 cens livres, année courante, sans deduction faite des reparations, etc. (3) ; 3° une rente de 1000 livres sur le clergé general, payable en 2 termes au premier avril

(1) Département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Châteaurenault.

(2) D'une autre écriture, au-dessous de ce paragraphe : « Il n'en revient pas mille livres. »

(3) « Il n'en revient que la moitié ».

et au 1er octobre ; 4° une rente de 600 livres sur l'abbaïe de Saint-Laumer de Blois, payable le jour Saint-Jean-Baptiste ; 5° une rente de 150 livres sur le clergé général (1) ; une rente de 100 livres sur le clergé general ; 7° une rente foncière de 30 livres sur les heritiers de François Creusé de Champigny ; plus une autre de 5 livres, racheptable sur les mêmes ; 8° une rente de 25 livres sur André Melot de Champigny. — Total : 4054 livres ».

G. 224. (Registre). — In-f° de 45 feuillets, papier.

1785. — « Registre des terres de la Chapelle-Vicomtesse et de Fontaine-Raoult, 1785. — Charges du séminaire » : au curé de la Chapelle-Vicomtesse, 104 boisseaux de blé et 108 boisseaux d'avoine, plus 45 livres le jour de Noel pour les « dixmes novalles » ; 6 livres à la fabrique de la Chapelle-Vicomtesse ; 52 livres, 4 sous pour décimes ; payement des dîmes des religieux de l'Étoile à condition qu'ils diront la messe matutinale à Monthodon ; « 11 sous 6 deniers de taille (c'est le terme), au seigneur de Maray, à Champigny, à cause de ce que nous tenons dans le bourg du dit lieu » ; à M. Courtin, bailli de la justice de la Chapelle Vicomtesse, « son travail pour les seigneurs du dit lieu est gratuit » ; à M. Destouches de Montdoubleau, comme procureur fiscal de la même juridiction ; « son travail est gratuit pour Messieurs du séminaire, qui ne lui doivent que ses déboursés » ; 48 livres pour le garde des bois de la Chapelle-Vicomtesse et de Fontaine-Raoul ; 300 livres par an à la maison de Valognes ; au médecin, M. Baignoux, pour honoraires, 30 livres ; au barbier, 30 livres par an, à la foire de Blois ; aux domestiques, 96 livres ; à Jean Hunaut, vigneron, pour façons des vignes du coteau, 180 livres.

Collégiale Saint-Georges de Vendome.

G. 225. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1431-1558. — Transactions. — Acte par lequel le chapitre de Saint-Georges, d'une part, et Guillaume Gaultier, chevecier, d'autre part, s'en rapportent à l'arbitrage et juridiction « de excellent, hault et puissant seigneur monseigneur messire Loys de Bourbon, conte de Vendosme, fondeur et patron de la dicte eglise », dans une contestation qu'ils avaient sur les faits suivants : « c'est assavoir que les dits du chapitre disoient et premierement que la dicte eglise estoit et est, de la fondation encienne d'icelle, douée et augmentée de plusieurs beaulx et notables domaines, fiez, cens, rentes, seignories et possessions, esquieulx en la plus grande partie de la dicte fondation de la dicte eglise avoit toute justice haulte, moyenne et basse, et tant de la dicte encienne fondation que aultrement, laquelle justice appartient à la dicte eglise, et que, au gouvernement de la dicte justice ne pouvoit ne ne devoit mettre le dict chevecier, de lui seul, bailli, sergens et officiers, ou que, ycelui chevecier en entreprenant contre les droiz dudit chapitre lui y avoit mis et voulu mettre yceulx bailli, sergens et officiers ou préjudice du dit chapitre..... ; et aussy disoient les dits du chapitre que les foires de monseigneur Saint-George et de la dedication de la dicte eglise devoient estre chevauchées par une personne connue de la dicte eglise avecques les maires et sergens d'icelle, et que yceulx maires et sergens fussent commis par les chevecier et chappitre ; et plus disoient les diz de chappitre que les diz chevecier et tous les chanoines d'icelle eglise ont droit et privillège de dire la grant messe toutesfoiz qu'il leur plaist en ycelle eglise, et quant le sepmanier reserve à luy l'offrande, ycelle appartient au dit sepmanier et non pas au chevecier et chanoine, et pareillement des messes des trespassez quand il y a argent à distribuer ; requeroient avecques ce que les festes ausquelles le dit chevecier doibt en la dicte eglise le service fussent desclairées et denominées.... » (Mars 1432 n. s.) — Accord entre le chapitre et les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, par lequel le premier amortit tout ce que l'Hôtel-Dieu tient de lui à cens ou double cens, et les seconds amortissent une rente d'un muids de froment à Villemarchais, 3 livres par mutation de doyen sur la métairie de la Rochehaye, le tiers des dîmes de Rocé, et la dîme de Saint-Firmin (1443). — Accord conclu entre les huit chanoines hebdomadiers de la collégiale et les douze anciens, par Antoine, roi de Navarre, duc de Vendôme, au sujet des revenus de l'église : « ... et par les dits anciens auroit esté dict qu'en la dicte eglise de toute ancienneté, mesme du temps de la refformation faicte en icelle l'an mil deux cens quinze, estoyent douze chanoines, y comprins le chevecier et chantre, qui est le nombre parfait des apostres, y avoit aussy quatre hebdomadiers et deux mareliers inegaulx en distributions avec les dictz chanoines, ainsy qu'il est recité et aprouvé par la seconde refformation faicte par Alberic, evesque de Chartres, de l'authorité du pape Grégoire lorsqu'il estoit l'an mil deux cent vingt neuf.... savoir faisons que, veu

(1) En marge : « remboursée en 1777 ».

par nous les demandes des huict chanoines hebdomadiers, reponse à icelle des diz douze anciens chanoines, repliques, dupliques, tripliques et quadrupliques des dictes parties, la fondation de feu de bonne memoire nostre predecesseur Louis de Bourbon, conte de Vendosme, de l'an mil quatre cens vingt huit, par laquelle il erige de nouveau en la dicte eglise Sainct Georges les dicts huit chanoines hebdomadiers, lesquelx il dotte de certain revenu specifié en la dicte fondation, autre fondation en la dicte eglise des dignitez de prevost, soubzchantre, tresorier et chancelier, les reformations faictes en la dicte eglise l'an mil IIcXV, IIcXXIX, IIcXLVI, et la dernière de l'an m. Vc VI..., nous avons enjoint, commandé, enjoignons et commandons aux dits huit chanoines hebdomadiers de vivre en paix et avec toutte modestie avec les douze anciens chanoines, sanz qu'ils entrepreignent de rien immuer ou innover de l'ancienne observance et de tout temps accoustumé en la dite eglise... Fait à Reims le vingt huitiesme jour de Juillet mil cinq cens cinquante huit (signé, autographe :) Anthoine. »

G. 226. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1615-1757. — Transactions. — Règlement rendu par César, duc de Vendôme, entre les hebdomadiers et les anciens chanoines, par lequel chacun d'eux est maintenu en possession des revenus attribués à leurs prebendes; les huit hebdomadiers assisteront à tous les chapitres, généraux et particuliers, où ils auront voix délibérative, tant active que passive, sans que les douze anciens puissent se réunir sans eux; les jeunes chanoines, anciens, hebdomadiers, chapelains ou habitués qui seront autorisés à faire leurs études, jouiront du revenu de leur bénéfice en payant 20 livres à la fabrique « à la charge aussy de rapporter par chacuns ans au chappitre general d'après la feste Sainct-Georges ung certifficat de leur regent ou prefect des colleges comme ilz sont estudiants et assistent aux leçons ordinaires, et à la charge aussy que ceux qui estudieront au collège des Peres de l'Oratoire de cette ville, d'assister aux jours de festes et dimanches à la grande messe et heures canoniales de ladicte eglise Sainct Georges et aux processions generalles.., et par ces presentes avons limité le plus long cours de leurs estudes au temps et terme de huict ans, et seront tenuz les dictz estudiants de faire leurs estudes des humanitez et de philosophie inclusivement au collège des dictz Peres de l'Oratoire de cette ville, et, à la fin de leur cours, en rapporter certifficat au dict chappitre, et, de là, pourront, si bon leur semble, estudier en theologie ailleurs... » (Vendôme, 1er Décembre 1640). — Accord entre le chapitre et la fabrique St Martin de Vendôme, aux termes duquel un chanoine de Saint-Georges dira tous les jours la messe des Chereaux à l'autel Saint Nicolas de l'église Saint-Martin (1670). — Accord entre le chapitre de Saint-Georges, les révérends prêtres de l'Oratoire, la fabrique de Saint-Martin, le couvent de la Virginité, d'une part, et Pierre le Gay, curé de l'église Saint-Pierre de Rocé, d'autre part, au sujet des droits de dîme de Rocé (1740). — Transaction entre le chapitre et dame Jeanne de Malitourne, par laquelle le premier se désiste de toutes prétentions de cens sur la seigneurie de Cherchevoix (1757).

G. 227. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1251-1713. — Transactions. — Pièces relatives aux petites écoles de Vendôme (1). — Accord conclu entre le chapitre de Saint Georges et l'abbaye de la Trinité de Vendôme, par lequel le chapitre jouira du privilège de diriger les écoles à Vendôme et dans la banlieue, en payant chaque année au chapelain de Notre-Dame de Pitié, dépendant de la Trinité, une somme de cinquante sous (Décembre 1251, copie du du XVIe siècle). — Procès-verbal de payement de cette somme de cinquante sous, effectué le jour de l'Ascension 1393 dans l'église Saint-Martin de Vendôme : « .... Frater Nicolæ, prior prioratus Sancte Marie de Vindocino, ecce ego affero vobis quinquaginta solidos turonenses, scilicet unum francum auri et unum florenum ad scutum et novem albos vallentes quilibet decem denarios turonenses; et sic sunt hic quinquaginta solidi turonensium, qui vobis ad causam prioratus vestri debentur quolibet anno ad festum Assentionis Domini per certam compositionem scolarum Vindocinensium.. ». — Acte par lequel les chanoines de Saint-Georges payent au chapelain de Notre-Dame de Pitié une somme de dix livres représentant les quatre dernières années échues de la rente des écoles (1634). — Accord conclu entre les chanoines et Joseph Souin, chantre du chapitre, par lequel ce dernier, et ses successeurs dans la dignité de chantres, auront le droit de choisir et nommer les maîtres et maîtresses des petites écoles, à la charge de payer tous les ans la rente de cinquante sous due à la Trinité (1713).

G. 228. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1368-1776. — Maisons canoniales. — Bail par Guillelmin Ourseau, écuyer, à Bertrand Perrier, prêtre,

(1) Les documents contenus dans cette liasse font l'objet d'une note détaillée et ont été publiés en partie dans le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques*, année 1883, p. 145-151.

moyennant cinq sous de rente, « d'une roiche si comme elle se poursiet, o les appartenances, tant en l'alée comme en autres choses quicunques, seant en la rue Ferme de Vendosme, joignant d'une part aux Nonnains de la Virginité, et d'autre part à la roiche qui fut feu monseigneur Jehan Lefevre, prestre, tenue du sire de Chantelou... » (1368). — Acte par lequel Jean Daveu, chapelain et actuellement procureur et receveur de l'église collégiale Saint-Georges, prend à bail des chevecier et chapitre de la dite église, moyennant trois deniers de cens et cinq sous de rente, « une place de maison ainsi qu'elle se poursuit et comporte, avecques ung jardin, cave derrière la dicte maison, seant en la rue Ferme de Vendosme, joignant d'une part aux choses de la chevecerie de la dicte eglise, d'autre costé à la rue comme l'on monte de la dicte rue Ferme à Sainct George.... » (1488). — Bail analogue par Jean Boiseau, chapelain, d'une maison également située rue Ferme, au prix de trois deniers de cens et quarante sous tournois de rente (1492). — Cession par messire Pierre Ballery, chapelain de l'une des chapelles de Saint-Georges, à révérend père monseigneur maître Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, d'un jardin sis en la rue Ferme, « joignant d'un costé au jardrin que tient à present messire Mathurin Allard, prebstre, d'autre cousté à une ruelle qui descend de la dicte rue Ferme à une poterne qui est sur la rivière du Loir, d'un bout à la dicte rue, et d'autre bout aux murs du chasteau, et en échange le dit évêque d'Avranches cède au dit Pierre Ballery une rente de vingt sous tournois sur une maison sise rue Guesnault à Vendôme (1505). — Procès-verbaux d'adjudications aux chanoines par le chapitre de maisons sises rue Ferme, près la prison, proche la chantrerie, derrière les greniers du chapitre, à des prix variant entre 18 et 202 livres par an (1707-1776).

G. 229. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1536-1600. — Enfants de chœur. — Don par messire Bouchard Chailleu, prêtre de Saint-Georges, au chapitre de Saint-Georges, pour les enfants de chœur du dit chapitre, d'une rente de trente sept sous onze deniers à prendre sur deux maisons sises « ès forsbourgs de la porte Saint-Georges du dict Vendosme, près Saint-Sulpice, en la paroisse Sainct-Lubin, joignant... d'un bout par derrière au foussé du Mardereau, et d'autre bout au pavé des dictz forsbourgs... » (1538). — Sentence du présidial relative au payement de la dite rente.

G. 230. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1572-1720. — Constitutions de rentes. — Acte par lequel les conseillers du roi de Navarre réunis en la chambre du conseil, « messire Joachim le Vasseur, chevalier, seigneur de Conques et Forget, gouverneur du pays et duché de Vendosmois, maistres Claude Baranger, seigneur de la Verrerye, Jehan de la Rivoire et Loys du Perroux », d'une part; maître Jacques Raoul, prévôt et chanoine de Saint-Georges, d'autre part, font la convention suivante : le chapitre renonce, au profit du roi de Navarre, à tout le droit qu'il pouvait avoir sur la rivière du Loir, depuis les moulins de Varennes jusqu'au moulin « du Guet du Loir », et, de son côté, le roi de Navarre concède au chapitre une rente de soixante dix sous à prendre sur la recette de la châtellenie de Vendôme (28 Juin 1572). — Constitution par le chapitre d'une rente de vingt livres au profit des religieuses de Saint-Denis de Saint-Calais (1679). — Constitution d'une rente de dix sept livres dix sous sur tous les biens du chapitre à « venerable messire Pierre Ollivier, prêtre, archediacre de l'archediaconé du chasteau du Loir », moyennant 350 livres (1691). — Constitution d'une rente de 125 livres faite par le chapitre à « messire Charles Ruau, escuyer, seigneur du Tronchet, la Ribauchère, Vildieu, Tréés et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller secretaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances, demeurant ordinairement à Paris rue des Petits Champs, parroisse de Saint-Eustache.. », la dite rente devant être payée chaque année le 29 mars au château de la Ribauchère, paroisse de Villedieu, moyennant une somme de cinq mille livres, sur le pied du denier quarante (1720).

G. 231. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1456-1724. — Biens du Chapitre. — Ville de Vendôme. — Bail par les chevecier et chanoines de Saint-Georges à Collin Corbin, sergent du comte de Vendôme, « d'ung quartier et demy de terre, ou environ, en buissons et en jardin, seant à la Bastière, joignant de toutes pars aux choses de la Bastière,... tenu de la dame de la Bastière à trois deniers tournois de cens... *item*, ung autre quartier de terre ou environ, seant en la paroisse d'Araines... joignant d'un cousté à l'abbé de Vendosme, et d'un bout et d'autre costé aux choses de l'ostel-Dieu de Vendosme », moyennant six sous, trois deniers de rente (1478). — Bail par le chapitre, moyennant six sous de

rente, à Jean Rogier, « homme de braz, demourant en la parroisse de Sainct-Beneuré lez Vendosme », d'un jardin « assis près la fontaine Regnart et les molins de la Chappe en la dicte parroisse Sainct-Beneuré, ouquel jardin a autresfoiz eu maison joignant d'un costé à la rivière du Loir appellée la rivière du cellerier, d'autre costé au chemin tendant du pont Sainct Bié de Vendosme à Araines,.. tenu du chapellain de la Cave-Badran fondée en la dicte eglise de Sainct Georges.. (1493). — Bail à Étienne Esnault, paroissien de Saint-Lubin de Vendôme, d'une maison située « au cloux des Plantes de Bloys », au prix de 22 sous, 6 deniers de rente, payables à la Toussaint (1468). — Sentence du bailli du Vendômois, condamnant Jean Berruyer, boucher, et Mathurin Deniau, tanneur, à payer au chapitre de Saint-Georges une somme de quatre livres dix sous, arrérages d'une rente de trente sous pendant trois ans, à laquelle le chapitre a droit sur une maison sise en la rue du pont Saint-Byé, joignant au pavé de la rue et à la rivière, avec une allée commune qui descend au ponceau (1533). — Vente par Jean Boullier, marchand, demeurant à Lancé, à Lucas Texier, curé de Linières et chanoine de Saint-Georges, d'une rente de quarante sous sur des maisons sises près du pont Saint-Byé, « joignant d'un costé à l'allée des escolles de Vendosme, d'autre costé à la maison des hoirs feu maistre Anthoine Molière, d'un bout au pavé de la rue du dict pont, et d'autre bout aux choses des dictes escolles », et d'une autre rente de dix sous sur une maison joignant au jardin des dites écoles (1523).

G. 232. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1354-1713. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Perrin Chauvin et Perrine, sa femme, moyennant vingt sous tournois de rente, d'une maison avec jardin et cave, sise paroisse Saint-Lubin de Vendôme, près Saint-Sulpice, joignant « à la chappelle Sainct-Supplice, et d'un bout au chemin allant de Vendosme à Bloys » (1467). — Bail d'une autre maison sise au lieu de Saint-Sulpice, joignant au grand chemin de Tours (1479). — Mention d'une maison sise « rue de la porte meresse » (1432), indiquée dans un bail de 1633 comme celle « où pend pour enseigne les trois Mores, prest la porte Sainct Michel du dict Vendosme.. touchant.. à la porte du pont Saint Michel d'un bout, par devant au pavé de la rue, d'autre bout par derrière à la tour et murs de la dicte ville ». — Vente au chapitre par Thibault Poirier, marchand mercier, d'une rente de vingt sous à prendre sur une maison sise « rue de la Poterye », tenue en fief des chanoines de Saint-Georges (1517). — Bail par le chapitre à Jehannot Rozier et Jeanne, sa femme, d'une maison « seant sur le pont Sainct-George de Vendosme, joignant à la meson Robin Mahot, d'une part, et à la meson Richart Beauventre, d'autre part », au prix de trente sous de rente (1351). — Vente par Jean le Vasseur, seigneur de Coigniers, au chapitre de Saint-Georges, « pour la très-grande devotion qu'il a à l'eglise collegiale de monseigneur Sainct-George », moyennant six écus d'or, d'une rente de sept sous à prendre sur une maison sise rue du pont de la Chèverie (1465). — Vente par Jean Peschart le jeune, bourgeois de Tours, à Guillaume de la Fosse, prêtre, d'une rente de quarante sous sur la maison d'un nommé Jean Bouguereau, sise à Vendôme au pont Rondin, joignant à la rivière qui vient du pont-Perrin à l'arche Saint-Père de la Mote, et touchant au pavé de la rue du pont Rondin (1473). — Bail par le chapitre, moyennant trente cinq sous tournois de rente, à « Jehan Bourdon, seigneur de la maison où pend pour enseigne l'Escu de Brethaigne », d'une maison située aux faubourgs de la porte Saint-Georges, sur le pavé de la rue ou chemin allant de la dicte porte Saint-Georges aux grands moulins, donnant par derrière sur le Loir (Janvier 1505 n. s.). — Reconnaissance d'une rente de 7 sous, 6 deniers due au chapitre par Jean Girard, « fetissier en draps », à cause de la maison qu'il occupe rue de la Grève, au faubourg Saint-Georges (1634).

G. 233. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1350-1749. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Ogier, paroissien de Saint Lubin, d'une maison « seant au marcheis de Vendosme », moyennant seize sous de rente (Dimanche après la Sainte-Croix de Mai 1354). — Sentence de François Belot, lieutenant-général de Vendômois, « donnée es pletz de Vendosme », condamnant Jean de Potelles à payer aux chanoines de Saint-Georges 14 livres tournois représentant les arrérages de deux années d'une rente qu'il doit sur la maison faisant l'un des coins de la grande rue de Vendôme (1530). — Bail à Pierre Cardeau, puitier, et Jeanne, sa femme, moyennant quatre livres de rente et six deniers de cens, d'une maison sise dans la grande rue de Vendôme (1414). — Vente par « honneste personne Jehan Macé, marchant demourant en la ville de Vendosme.. à honnorable homme et saige Jehan Laumosnier, secretaire et argentier de très-haulte et très puissante princesse Madame la comtesse de Vendosmois et de Sainct-Pol.. », d'une rente de quarante sous à prendre sur un bout de maison sis dans la grande

rue, et dépendant de l'hôtellerie du Cerf (1506). — Acte par lequel Charles de Bourbon, comte de Vendômois amortit cette rente donnée au chapitre de Saint-Georges par le dit Jean Laumosnier, secrétaire de sa mère, « par condition telle que toutes fois et quantes que d'ores en avant, la prevosté de nostre dicteeglise escherra en vaccation, soit par cès ou decès, ilz seront tenus chanter et celebrer en icelle eglise à nostre intencion, et pour le salut et remede des ames de feuz messeigneurs noz predecesseurs, une messe du Saint-Esprit à note, à diacre et soubz-diacre, le lendemain du jour de la feste du dict Sainct-Sacrement de l'année en laquelle adviendra le dict cès ou decès.. » (Fait au château de Vendôme le 26 Juillet 1506). — Sentence du bailliage de Vendôme, condamnant Pierre Rogemont, marchand drapier, à payer au chapitre de Saint-Georges les arrérages d'une rente de quarante sous à prendre sur une maison sise dans la grande rue, « joignant d'ung cousté aux halles de la dicte ville.. » (1498).

G. 234. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 35 pièces papier.

1371-1708. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Étienne le Huchier et Gilete, sa femme, au prix de vingt sous de rente, d'une maison « seant en la rue aux Beguignes de Vendosme, joignant aux murs de la ville » (1371). — Baux relatifs à la même maison, où ne figure plus la mention des murs de la ville, et où la dite maison est désignée comme touchant à la fabrique et au cimetière de la Madeleine (1488-1558). — « Jugement du lieutenant-general du Vendosmois, portant condemnation vers Berthelot Cochet et Vignon, en leurs noms, et vers les procureurs fabriciers de l'eglise de la Madeleine de Vendosme, de paier les arrerages d'une rente de 20 sols due à Mrs de Saint-Georges, et de continuer la dite rente assise sur une maison qui, depuis, a été demolie, et est, depuis longtemps déjà, l'entrée de l'eglise de la Madeleine par la rue des Beguines, en 1529, le 14 Février » (cote du XVIIe siècle).

G. 235. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1364-1751. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Macé Audouin, chapelier, « d'une cave avecques le dessus d'icelle et autres appartenances », sise près du pont Saint-Bié, joignant au chemin qui va de la rue Ferme au dit pont Saint-Bié, moyennant une rente annuelle de quinze sous (1364). — Vente par Macé Legrant, dit Maublanc, serrurier, à maître Jean de la Rogeraye, prêtre, chanoine et sous-chantre de Saint-Georges, et à Jean Maugres, marchand, agissant comme procureurs de la confrérie de Sainte-Opportune, établie dans la dite église de Saint-Georges, moyennant six livres tournois, « d'une petite maison et d'un petit jardin.. seant au derrière au conte, près le marché de Vendosme, joignant... à l'allée commune comme l'on va du dict marché à la rivière du Loir.. » (1485). — Mention dans un bail de 1542, de la même maison indiquée comme située « au lieu appelé le derrière au Comte, près le marché et pillory de ceste dicte ville de Vendosme... « — Bail par le chapitre, moyennant six deniers de cens et vingt sous de rente, à François Hogu, conseiller du Roi, président en l'élection, « d'une place vague etant de present en jardin, où autrefoys etoit bastye une maison, située en la rue de Fricambault, paroisse Saint-Martin de Vendosme.. » (1708). — Testament de Françoise Dabanse, par lequel elle désire que son corps soit enterré dans l'église des Cordeliers de Vendôme, devant l'autel de la Vierge, sous la tombe de sa mère, que les quatre paroisses assistent à son convoi, etc. ; elle lègue au chapitre de Saint-Georges 400 livres à prendre sur Madame Saincton et les héritiers de Pierre Neilz ; « *item*, donne et lègue comme dessus à Marie Roger et à Marie Gaillard, ses deux juppes blanches, sa devantière blanche et son juste au corps gris, et son corps de cotte, le tout à partager entre elles.. » (1680).

G. 236. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1351-1751. — Ville de Vendôme. — Vente par Jean de l'Abbaye, l'aîné, au chapitre de Saint-Georges, d'une grange avec la terre qui en dépend, « seant devant le grand semetière ès faulxbourgs du dict Vendosme... », moyennant vingt cinq livres, dix sous tournois, avec deux sous et six deniers en vin de marché, le marc d'argent valant sept livres huit sous tournois (1440). — Acte d'échange conclu entre noble homme Gilles Gaston, seigneur de Bellefontaine, en la paroisse de Selommes, et Odinet Cannon, « queux du Roy nostre sire », par lequel le dit Gilles Gaston cède une maison sise au Bourge-Robert, dans les faubourgs de Vendôme, sur le chemin de Mondoubleau, devant au seigneur du Bellay dix deniers de cens et vingt cinq sous de rente ; et le dit Cannon s'engage à fournir une rente de six setiers de froment, deux boisseaux de pois et un boisseau de fèves ; et, comme cette rente est de plus grande valeur que la maison échangée, le dit Gilles Gaston a payé une somme de dix écus d'or, six setiers de froment et un boisseau de fèves (1476).

— Bail à Guillaume Chaillon, « homme de braz », d'une pièce de terre sise à la Periche, sur le chemin de Vendôme à Blois, tenue par les frères de l'hôtel-Dieu de Vendôme, moyennant une rente de vingt-huit sous tournois (1508). — Bail par le chapitre à Michel Tournebeuf et Jeanne sa femme, au prix de cinq sous tournois de rente vyaire, « d'une place de courtil où souloit avoir meson avec une cave fondue seant au bout du dict courtil, et comme tout se pourssuit, seant ou marcheys de Vendosme par deça Saint Suplice, joignant aus diz preneurs, d'une part, et à Jehan Grosse-Teste, d'autre part, et au pavé, d'un bout, et lesquelles choses furent feu Gobineau, qui ont esté demolies et arsses par gens de guerre.. » (1437). — Don par Macée, veuve de Berthellot Patry, à Gillet Patry, son neveu, d'une maison sise rue de la Chèvrerie, « et laquelle meson la dicte Macée disoit estre en tel ruine que elle doubtoit qu'il failist abatre icelle par justice, pour doubte des periz qui en pourroient ensuir et que desjà les voisins ly ont dit que ce elle ne faisoit reparer icelle, qu'ilz s'en pleindroient à justice ; et fut faicte ceste presente donnoison, cession et transport par la dicte Macée au dict Gillet Patry, son nepveu, pour Dié et en aulmosne, affin que le dict Gillet soit plus enclin à prier Dieu pour l'ame d'elle, et aussy que ycellui Gillet et ses hoirs soient tenuz acquitter la dicte Macée et ses hoirs de la somme de douze livres tournois... » (1431). — Vente par Guillaume Renou et Perrine, sa femme, nièce de messire André Delaunay, prêtre, aux chanoines de Saint-Georges, d'une somme de quarante sous tournois à prendre sur une maison « seant à Vendosme en la rue feu Gasnault, joignant.. au ruisseau du ponceau et au pavé de la rue.. » (1439). — Titre d'une rente de quatre livres due au chapitre par dame Françoise de Tremault, veuve de « messire François Gedeon, comte de Vic, vivant chevallier, seigneur de Moran, Autroche et autres lieux », à cause d'un grand corps de logis situé proche le pontereau et au bout de la place de la ville de Vendôme, « ... cour devant le dit logis avec un grand portail, écurie, grenier dessus, escalier, petit jardin derrière et à costé deux planchers sur le canal qui descend du pontereau, au bout duquel jardin, vis à vis du dit sallon, y a une porte de cloture, avec droit de sortie dans une allée commune au dit logis et aux dames abbesse de la Virginité et au sieur Jabre pour aller à l'arrivoir du dit canal et sortir dans la rue du pont Saint Bié, et pour sûreté du dit logis une arcade et muraille entre ycellui et la muraille du s[r] de Chabot, avec une grille de fert » (1751).

G. 237. (Liasse.) 35 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier, dont 3 imp.

1431-1751. — Ville de Vendôme. — Don au chapitre par Pierre Renouard, prêtre, chapelain d'une des chapelles Saint-Pierre fondée en l'église collégiale de Saint-Georges, d'un jardin situé aux faubourgs de la porte Chartraine de Vendôme, « ès ruelles Saint-Denis », tenu en fief du prieuré de Lavardin, la dite cession faite « pour et en consideration et recongnoissance que, dès sa jeunesse, il a esté nourry, entretenu et instruict aux despens de la dicte eglise comme estant enffant de cueur d'icelle, et depuis, benefficié en la dicte eglise, en laquelle, pour autant qu'il dict et crainct n'avoir peu faire son debvoir et soy acquitter des charges èsquelles il seroit tenu pour le service d'icelle, tant pour les malladies èsquelles il avoit esté longuement destenu que autrement, et aussi ad ce qu'il demeure à perpetuité, luy, ses parens, amis et biensfaicteurs ès prières et biensfaictz de la dicte eglise Monseigneur Sainct-George, et aussi pour ce que ainsy luy a pleu et plaist ce faire.. » (1555). — Condamnation par le bailliage de Vendôme du sieur Denis Herode, huissier, à payer au chapitre les arrérages d'une rente de vingt sous due à cause d'une maison sise près du boulevard du faubourg Chartrain (1699). — Avis imprimé d'adjudication, le 7 Mai 1661, d'une maison sise à Vendôme sur le Ponceau, joignant d'un côté aux fours à ban des Dames de la Virginité, d'un bout sur le dit Ponceau (3 exemplaires). — Déclaration de demoiselle Renée Saincton, comme propriétaire d'une maison et tannerie située en la rue de la porte Saint Béat, joignant d'un bout au pavé de la rue, et d'autre bout aux dépendances du jeu de paume, pour laquelle elle doit au chapitre de Saint Georges une rente de vingt sous (1741).

G. 238. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin.

1280-1784. — Ville de Vendôme. — Vente par Guillaume Garnyer à Pierre Breton, prêtre, au prix de trente quatre écus d'or, d'une rente de quarante sous à prendre sur une maison faisant le coin de la rue de l'Esguillerie et de celle qui va au pont Rondin, tenue en fief de Jean Beauxoncles, à cause de son fief « de la sale de viex pont » (1448). — « Gie, Phelippe de Lille, chevalier, faiz à savoir à touz ceux qui cestes presentes lestres verront et orront, que gie ay donné et quitté à Dé et à l'iglise de monseigneur Saint-Jorge de Vendome, tout le droit et toute l'auction et toute la seigneurie que je avoie et povaye

et devaye avoir en demi arpent de vigne seant à Montpansier en ma censsive, joignant d'une partie à la vigne as Templiers, et d'autre partie à la vigne as moines de Cysteaus... » (1280). — Testament de Robert « de Venetis », prêtre, chapelain dans l'église Saint-Georges de Vendôme: « ... Primo, do et lego ecclesie beati Georgii de Vindocino, in qua elego sepulturam, domum meam de vico sancti Beati, quam emi a deffuncto Johanne Midi et ejus uxore pro anniversario [meo in] dicta ecclesia perpetuo faciendo. Item, pro processione dicte ecclesie habenda in die obitus mei, triginta solidos. Item, illis qui corpus meum in die obitus mei ad ecclesiam deportabunt, et ad sepulchrum, sex solidos. Item, fratribus minoribus de Vindocino, ut meo intersint obsequio, decem solidos.. Item, magistro et fratribus domus-Dei de Vindocino, quinque solidos pro processione ipsorum habenda. Item, ecclesie sancti Beati de Vindocino, duodecim solidos annui et perpetui redditus, assignatos et impositos super rupem meam sitam prope dictam domum, pro anniversario meo in dicta ecclesia perpetuo faciendo. Item, do et lego Marionne, ancille mee, rupem meam predictam, habendam, tenendam et hereditario nomine perpetuo possidendam ad voluntatem. Item, do et lego dicte Marionne sex solidos cum dimidio annui et perpetui redditus, quos habeo super domum que fuit defuncti Martini Veron.. Item, do et lego predicte Marionne duos lectos finitos qui sunt in rupe in qua moror, cum culcitris pinctis, nec non omnia lintheamina, mappas magnas et parvas et manutergia, et omnem fillaciam, fillatam et non filatam.... » (1345). — Bail par le chapitre à Guillaume le Taixier, gantier demeurant à Vendôme, d'une petite maison « seant desoubz Saint-Beneuré, près le pont Saint Bié, joignant.. à la cure des curez de Saint-Beneuré.. », moyennant une rente de vingt cinq sous tournois (1423). — Bail à Jean Maraglant et Tenote, sa femme, d'un être, « lequel estre fut feu Symon Bonsacre, et ouquel n'a de present nulles mesons, lesquelles ont esté demolies par le fait et ocasion des guerres, seant le dit estre et appartenances à la haulte chappe, sur le chemin si comme l'on va du pont Saint-Bié aux moulins de la dicte chappe.. » (1432). — Mention de la même pièce de terre appelée la Goysonnière, dans un acte de 1446. — Vente par Jean Bois à « venerable et discrette personne maistre Robert de la Chesnaye, licencié en loix et maistre des escolles de Vendosme », de dix sous de rente sur une maison sise rue du pont Saint-Bié, moyennant dix livres tournois (1474). — Mandement du Roi au trésorier général des finances de Tours, pour lui enjoindre d'assigner une rente de 9 livres, 5 sous sur le domaine et aides de Vendôme, au profit de frère Jacques le Breton, prieur de Saint-Père de la Mothe à Vendôme, de Marc Souyn, chapelain de Saint-Nicolas en l'église collégiale de Vendôme et de la veuve de Jean Moulin (Compiègne, 6 Juillet 1557, — signature autographe : « Henry »).

G. 239. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1299-1775. — Ville de Vendôme. — Bail par Johannin Moreau et Jehanne, sa femme, à Macé et à Aeliz, sa femme, d'une maison et de ses dépendances « dès le bourt Sainct-Martin de Vendôme jusques au Loir, joingnant d'une part à l'estre à l'un des personnes de Saint-Martin, et d'autre part à la place Johannin Sorre, qui fut Jeoffroy Amours, tenue de Monseigneur Saint-George de Vendome à quatre soulz de cens... » (1299). — « S'enssuit la declaration des choses heritaulx lesquelles je, Michiel Ficheppel tiens et advoue à tenir, à cause de Katherine ma femme, de vous, venerables et discretz messeigneurs les chevecier et chapitre de l'eglise collegial de monseigneur de Saint-George de Vendome, et les devoirs que par raison d'icelles choses je vous doy par chacun an ; c'est assavoir la quarte partie par indiviz des hostelz, houstellerie, habergemenz et appartenances des Barillet et Saulmon, seans en la ville du dict Vendosme, au bourt de Sainct Martin du dict lieu, joignant icelles choses, d'une part, aux choses Jehan Belonneau, l'esné, et, d'autre part, au presbitaire de Saint-Martin du dit Vendosme, du bout d'avant, à la grant rue du dict bourt de Sainct Martin, et, du bout de darrière, à la rivière descendant du pont Perrin au Moulin Rondin » (1555). — Bail à Jean Damy, homme de bras, demeurant en la paroisse de la Madeleine, d'une partie de la maison sise « rue de Socquambault en ceste ville de Vendosme », touchant aux murs de la ville, et chargée de deux deniers de cens envers le chapitre de Saint-Georges (1508). — « Saichent tous presens et advenir comme messire Gilles Patri, prebstre chanoine de l'eglise collegial monseigneur Sainct George de Vendosme, despieça eust esté procureur et receveur du revenu de la dicte eglise Sainct George par cinq années, de laquelle recepte il n'a tenu compte avecques les chevecier et chappitre de la dicte eglise, ce que est tenu faire, mais, obstant ce qu'il dit avoir perdu partie de ses acquitz des mises par lui faictes durant le temps de la dicte recepte, tant pour l'entrée des Bretons en la ville de Vendosme, distance et longueur de temps qu'il a delaissée la dicte recepte, qui est de vingt trois ans ou plus, il ne pourroit rendre ses ditz comptes, combien qu'il dit et confesse estre tenu en grans sommes de deniers et quantité de blez, pour plus avoir receu que mis..., ont receu icelluy messire Gilles à finaison et composicion pour

le reste de ses dits comptes et entremise d'icelle recepte, lequel messire Gilles, en voullant acquitter et descharger sa conscience, a finé et composé à mes dis seigneurs les chevecier et chappitre de Saint-George de Vendosme à la somme de cinq cens livres tournois.. » à prendre de la façon suivante: une maison sise rue de la Chèvrerie, plusieurs pièces de pré, un jardin situé rue du Bas-Robert, vingt sous de rente ou un millier de tuiles, au choix du dit Patri, etc. (22 Avril 1482). — Acte par lequel Guillaume Chereau, prêtre, se dessaisit, au profit du chapitre, des biens meubles et immeubles qu'il possédait par suite du decès de Gilles Patry, prêtre, parmi lesquels « huit escuelles, deux platz et deux estamaulx d'estain, ung brevière à l'usaige de Chartres, à deux demiz-temps et fermouers d'argent, une robe noire fourrée de cuissetes noires, une sainture de cuir garnie d'argent, ung lit, couverture, ung ciel, avecques ung petit dressouer à verres » (1485).

G. 240. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1401-1752. — Ville de Vendôme. — Don au chapitre par Rémon Ménier, prêtre, d'une rente de quarante sous à prendre sur une maison, colombier, jardins et appartenances sise à Vendôme « en la rue feu Guanault » (1446). — Don par Guillaume Allain, prêtre, chevecier de l'église collégiale, au chapitre de Saint-Georges, d'une rente de quarante sous qu'il possédait sur une maison sise rue Gasnault, touchant aux murs de la ville (1453). — Acte d'aveu rendu au chapitre par « maistre Estienne Deslandes, presidant ès grands jours de Vandosmois, demeurant au chasteau de Vandosme, » à cause d'un corps de logis situé rue Guesnault, joignant d'un bout au ruisseau qui descend du ponceau au Pont-Neuf (1682). — « Bail d'un quartier de vignes en trois planches contiguz scituez ou cloux de Fredoly derrière le chastel de Vendosme, joignant.. d'un bout au grand chemin tendant du dict chasteau de Vendosme au Temple... » (1524). — Sentence du bailliage de Vendôme, reconnaissant au chapitre une rente de trois sous sur une maison appelée Badran, située au faubourg Saint-Bienheuré devant la fontaine Regnard (1699). — Bail par le chapitre à René Raboulleau, vigneron, au prix de quatre livres par an, de sept boisselées et un quart de terre, appelée la terre des Vicaires, sise au haut de Rotsan, paroisse Saint Bienheuré de Vendôme (1724). — Déclaration de « Florent Martin l'esné, marchant questeur demourant à Vendosme, et Jacques Alton aussy marchant hoste », comme propriétaires d'une maison sise rue de la Cormejais, pour laquelle ils doivent au chapitre de Saint-Georges dix sept sous six deniers de rente par an (1673). — Déclaration de demoiselle Marguerite Digue, demeurant dans l'avant-cour du château de Blois, comme propriétaire de trente boisselées de terre situées aux Coulis, paroisse Saint-Lubin de Vendôme, pour lesquelles elle doit au chapitre quinze sous de rente (1752). — Vente par Louis Barrier à maître Louis de Bourbon, protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller du Roi au Parlement, moyennant dix livres tournois, du quart d'une maison sise à Vendôme en la rue Quesnault, près du ponceau, joignant à la ruelle par où l'on va de l'hôtellerie de l'Ours au dit ponceau (1484).

G. 241. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1307-1695. — Ville de Vendôme. — Don par Pierre Parfait, chanoine de la collégiale de Saint-Georges, au chapitre de la même collégiale, d'une rente de quarante cinq sous sur la maison qu'il occupe sise « dans la rue qui va du pont Sainct-George à la porte meresse » (1453). — Extraits du testament de Pierre Gaillard, chanoine de la collégiale : « .. *Item*, je desire que mon ame estant separée de mon corps, qu'il soit inhumé et enterré en l'eglise de Sainct-Georges auprès de deffunct monsieur Soucioux, et supplie mes très honorez confreres les chevecier, chanoines et chappitre de Sainct-Georges faire ma sepulture comme ils ont de bonne et antienne coustume » ; donation à la dite église d'une rente de cent sous sur une maison située à la porte Sainct-Georges ; « .. que se d'avanture je meurs de la malladie dangereuse, je desire estre inhumé au petit cimetière de la Magdeleine proche ma demeure, et supplie messieurs le curé et procureur de la fabrique de le permettre, et en consideration de ce je donne à la dicte fabrique cinquante solz de rente annuelle et perpetuelle, à prandre chacun an sur mon logis situé en la rue Sainct-Jacques.. » (1629). — Bail par « monseur Micheou le Charron et monsor Pierre Ruau, marilliers en l'iglise de monseigneur Saint Jorge de Vendome », à Thomas Rochier, clerc, bourgeois de Vendôme, et à Agnès, sa femme, « d'un estre que li diz marrilliers avoient seant à Vendome au leu ou près que l'en appelle Friquambaut, si comme celuy estre se poursiet en vigne, en pré, en courtiz, en arbres chargenz et non chargenz, en hayes et en toutes autres appartenances, joignant d'une part à l'estre as diz prenceurs, et d'autre part à l'eyve de Friquambaut que l'en appelle les Fossez le Conte, et d'autre part au grant Loir (1307 a. s.). — Vente par Charles d'Argouges, conseiller en cour laie à Vendôme, à Louis de Bourbon, protonotaire du pape, conseiller au Parlement, d'une maison sise rue Garnault, au prix de 90 livres tournois (1483).

G. 242. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1401-1759. — Ville de Vendôme. — Acte par lequel Thenin des Haies déclare renoncer, en faveur du chapitre de la collégiale, à une maison « seant ou marcheys desoubz le chastel de Vendosme » (1447). — Transport par le chapitre à Robert Mesmin, conseiller du Roi, contrôleur et grenetier à sel de l'élection de Vendôme, d'une rente de vingt sous sur une maison sise au marché de la ville, « laquelle maison est à present en ruine et dont ne restent que les fondements et quelques vieilles mazures par la negligence et mauvaiz usage qu'en ont cidevant fait les propriettaires d'icelle, qui l'ont laissée et abandonnée en l'estat qu'elle se trouve, pour ne pas payer et acquitter la dite rente » (1687). — Bail par Catherine Lelong, veuve de Louis Bourdilleau, greffier du grenier à sel, à Jacques Palaiseau, marchand hôte et Charlotte Vallée, sa femme, d'un corps de logis appelé vulgairement le Griffon, au faubourg Saint-Georges, moyennant soixante livres de rente (1725). — Mention d'une pièce de terre appelée la Harpe, sise à la croix de pierre, paroisse Saint-Lubin (1717).

G. 243. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1373-1630. — Ville de Vendôme. — Vente par Jean Gresille, demeurant à « Masengé », à Jean de Vailly, clerc, d'une maison sise rue du Pont-Perrin, joignant à la maison de Guillaume de Saint-Martin, chevalier, moyennant quarante sous de monnaie courante (1391). — Bail par le chapitre à Robin Halouyn, paroissien de Saint-Lubin, de deux quartiers de terre sis à la croix de pierre, joignant au chemin par où l'on va de Vendôme à Tours, moyennant quatre deniers tournois de cens et vingt deniers de rente (1455). — Testament de Jean Ogereau, prêtre chapelain de la chapelle Saint-Michel dans l'église Saint-Georges (XVI^e siècle).

G. 244. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1419-1778. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Michel Lacroix, d'une maison située rue du pont Saint-Bié, près de la maison des écoles (1457). — Bail à Pierre Crosnier et à Simonne, sa femme, « d'un appentilz de maison ainsi qu'il se poursuict et comporte, ouquel appentilz se tiennent de present les escolles des petiz enfans de cueur de la dicte eglise de Sainct-George, situé et assis près les grans escolles de Vendosme, en la rue du pont Sainct-Bié, joignant le dict appentilz d'un costé à l'allée par laquelle l'on va de la dicte rue aus dictes grans escolles.. », moyennant quinze sous de loyer par an (1495). — Baux d'une maison sise à la Basse-Chappe, paroisse Saint-Bienheuré (1424-1759). — Vente par Jean Brandeau, boucher, à Mathurin Poussin, clerc, et à Marguerite sa femme, d'une rente de 20 sous sur une maison sise rue de la Saunerie, joignant à la halle où est la boucherie (1458). — Mention, dans un acte de 1533, de la même maison indiquée comme « joignant d'un costé au vieil auditoire de Vendosme, une ruelle entre deulx, et d'un bout à la boucherie ». — Déclaration de Louis Quettin, marchand, comme propriétaire d'une maison où pendait pour enseigne la Croix Blanche, sise au faubourg Saint-Bienheuré, pour laquelle il doit au chapitre de Saint-Georges une rente de trois livres, dix-sept sous et six deniers (1683). — Déclaration analogue fournie par « messire Jacques de Bidereu, chevalier, seigneur de Lemangis » (1774).

G. 245. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1379-1784. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à « Jehan Dalier, enquesteur du Vendosmois », d'une maison sise rue Guesnault, moyennant trente-cinq sous de loyer annuel (1499). — Déclaration de propriété de la même maison par René de Chabot, chevalier, seigneur de Moncé, la Roche et autres lieux, demeurant en son château de Moncé, paroisse de Saint-Firmin (1784). — Bail par le chapitre à Perrin Bellangier et à Fluvie, sa femme, d'une maison sise dans la rue de la Porte-Meresse près du four de la Poterie, au prix de deux deniers tournois de cens et douze sous de rente (1445). — Autres baux de la même maison (XV^ème-XVIII^ème siècle).

G. 246. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 20 pièces papier,

1475-1786. — Ville de Vendôme. — Déclaration de Louis-Joseph de Bodin, chevalier, seigneur de la châtellenie de Vaux, la Brosse et autres lieux, et de dame Louise de Ferrière, sa femme, comme propriétaires de l'hôtel où ils demeurent rue Poterie, pour lequel ils doivent au chapitre de Saint-Georges une rente de trente quatre sous (1786). — Cession au chapitre par « noble et circonspecte personne maistre Jehan de Vendosme, prothonotaire du Saint Siège apostolique, curé de Lunay, et

maistre François de Vendosme, son frere, prevost et chanoine en l'eglise collegial de Saint-George », d'une rente de six livres sur une maison sise près de la porte du pont Saint-Bié (1503). — Baux de la même maison, mentionnée dans un acte de 1767 comme touchant d'un côté aux Bénédictins, le mur de ville entre deux, et de l'autre côté aux tours de la porte Saint-Bié (XVI^ème^-XVIII^ème^ siècle).

G. 247. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1444-1785. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Mathurin Chaillou, Philibert Gallart et Jacquin Crosnier, de « troys mynées de terre ou environ, aus dits de chapitre appartenans, situées et assises près les plantes de Bloys et de la justice du Temple de Vendosme, en la parroisse de Sainct Beneuré.. »—Testament de « honorable femme Phelippes Girard, veufve de feu honorable homme Jullien Jallais, vyvant marchant.... *item,* veult et ordonne après que l'ame sera separée de son corps, son dict corps mort soit inhumé et enterré en l'eglise de la Magdalayne ou lieu où le dict deffunct son mary a esté enterré, davant l'hostel Sainct-Sebastien, et que son dict corps soit porté par six pauvres qui seront contentez raisonnablement... *Item,* veult estre donné pour les reparations des eglises : savoir est à l'eglise de la Magdalayne neuf sols et douze deniers au curé qui en fera la prière ; deux sols à l'eglise Sainct-Martin ; pareille somme de deux sols à la chappelle du grand cimetière et pareille somme de deux sols à l'eglise de Nostre-Dame d'Arayne, et six deniers tournois à chacun curé ou vicaire qui en fera la prière... *Item,* a declaré qu'elle veult estre donné et aulmosné aux pauvres necessiteux de ceste ville et forsbourgs six boesseaulx de bled en petites miches ou en morceaulx de pain ainsy que ses executeurs cy après adviseront... » (1565). — Bail d'une maison sise rue Basse, appelée autrefois rue aux Chereaux, joignant d'un côté au sieur Hogu, président au siège de l'élection de Vendôme, et d'autre côté aux écuries du moulin de la rue Basse (1699).

G. 248. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1622-1780. — Ville de Vendôme. — Fermage par les chanoines de Saint-Georges de leur four à ban situé rue Saint-Jacques, à René Denyau et à Renée Dupin, sa femme, moyennant 90 livres tournois par an (1622). — Enquête et jugement du bailliage sur la jouissance d'une cour dépendant du four banal du chapitre (1671). — Nouveaux baux du four, affermé à cinquante et à soixante livres seulement en 1744 et en 1764. — Devis estimatif des travaux de réparations à faire à la maison du four, et procès-verbal d'adjudication au rabais au sieur Herode pour la somme de 1050 livres (1769).

G. 249. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1384-1778. — Ville de Vendôme. — Déclaration de Jean Lemarié, marchand, comme propriétaire d'une maison sise au faubourg Saint-Georges, touchant aux remparts du château, pour laquelle il doit trente sous de rente au chapitre de Saint-Georges (1753). — Bail par le chapitre à Étienne Auchier, « cordouannier », d'un jardin situé au dessous de l'église Saint-Beneuré, au faubourg du Pont Saint-Bié, au prix de quinze sous de loyer annuel (1489 n. s.). — Quittance de sept livres dix sous, payées par « noble homme François Ollivier, argentier des escuries de deffunct Mademoiselle », au chapitre de Saint-Georges, à cause d'une pièce de terre sise à la Croix-Bedin, paroisse de Saint-Bienheuré, joignant en pointe les chemins de Vendôme à Beaumé et de Vendôme à Areine (1694). — Vente par « le sieur Jean-Étienne Potere, maître en chirurgie et doyen de la communauté des maîtres chirurgiens de cette ville, et dame Jeanne-Catherine Marquet, son epouse », à Pierre-Paul Fortin, maréchal de forge, d'une maison sise rue de la Poissonnerie, sur laquelle le chapitre de Saint-Georges a une rente de cinq livres (1771). — Copie du testament de maître Nicolle Denyau, prêtre, par lequel il veut que son corps soit « inhumé et enterré en l'eglise monseigneur Sainct-François en la chappelle Nostre-Dame, près l'huys comme l'on entre de la dicte chappelle en la chappelle Nostre-Dame de Lorette », et donne diverses sommes aux églises de Saint-Bienheuré, de Villiers, de Mazangé, pour la réparation de ces églises (1555). — Bail par René Moreau, sieur de Vianne, à maître Pierre Crochet, chapelain de l'église Saint-Georges, d'une maison faisant le coin du Bourg-Neuf, moyennant vingt six livres par an (1695).

G. 250. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1473-1753. — Ville de Vendôme. — Vente par Jean Dudilieu, marchand parcheminier à Vendôme, comme ayant la procuration de Charles Lescuyer, « marchand paticier demourant à Brye-Contre-Robert », à François Martellière, menuisier, d'une rente de quinze sous sur une maison du faubourg Saint-Georges, joignant par derrière

à la rue des Forges et à la rue des Marchands (1573). — Vente par Jeannette, veuve de Jean Chaillon, au chapitre de Saint-Georges, d'une rente de vingt sous sur la moitié d'une maison sise dans la rue « par laquelle l'on va de la ville de Vendosme à Sainct-Supplice » (1473). — Déclaration de Théodore Pasquer, marchand vitrier, comme propriétaire d'une maison sise rue de l'Écrevisse, paroisse Saint-Martin «... avec le droit de traite par l'alée commune pour aller à la rivière ou canal d'eau du grand tournois qui descend du Pont-Parain au Pont-Rondin, et droit au plancher commun qui est sur le dit canal... », pour laquelle il doit au chapitre une rente de six livres (1742). — Bail par Jean de la Rogeraie, chanoine d'Avranches, à Louis Mauguy, praticien en cour laye, d'une maison sise rue de l'Eguillerie, moyennant une rente de soixante dix sous tournois (1405). — Déclaration de propriété de la même maison, indiquée à partir du XVII^ème^ siècle comme étant située « rue au Bled, paroisse Saint-Martin ». — Vente par Jean Dubois, cordonnier, à Jean Lecomte, chanoine de Saint-Georges, d'une rente de vingt-cinq sous sur une maison sise dans la rue « tendant du marché au pont neuf » (1512). — Actes du XVIII^ème^ siècle, où la même maison figure comme étant dans la rue du Pont Neuf.

G. 251. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1392-1787. — Ville de Vendôme. — Vente par Gilles Hellin et Pierronne, sa femme, à Jacquelin Louet, bourgeois de Vendôme, d'une rente de quarante sous à prendre sur une maison sise dans la grande rue de la ville (1392). — Baux par le chapitre de la dîme de Saint-Sulpice, paroisse Saint Lubin de Vendôme, et de seize boisselées de terre en deux pièces sises, l'une sur la Motte, paroisse Saint-Lubin, et l'autre à la Croix de pierre, même paroisse (1744-1780). — Sentence du bailliage de Vendôme condamnant Jean Quelain à payer au chapitre les arrérages d'une rente de trois sous et huit deniers sur trois jardins situés à la Grève, au faubourg Saint-Georges (1602). — Baux par le chapitre du moulin de la Vicomté sis à la Basse-Chappe, paroisse Saint-Bienheuré, moyennant quatre vingt six livres par an (1747-1784). — Bail par le chapitre à Jean d'Artigalobe, écuyer, et demoiselle Anne Beauxoncles, sa femme, demeurant à Vendôme, de dix-huit septrées de terre environ, sises « au lieu de Brocepoisson, touchant au chemin de Vendôme à Blois et joignant aux terres de la Galoche, moyennant une rente de deux setiers de froment et d'un setier de seigle (1438). — Bail de la même pièce de terre « à noble homme Jehan de Fromentières, escuyer d'escurie du Roy nostre sire, et seigneur du Plesseis-Sainct-Amand », moyennant six setiers de blé-froment par an (1487). — Bail de la partie de la dîme de Brochepoisson qui appartient au chapitre, à Léonard Ferrand, journalier et Anne Collin, sa femme, moyennant quinze livres de loyer annuel (1762).

G. 252. (Liasse.)—12 pièces, parchemin; 24 pièces, papier, dont 2 imp.

1502-1746. — Ville de Vendôme. — Bail par le chapitre à Jean Lecomte, prêtre, procureur et receveur de l'église collégiale de Saint-Georges, d'une pièce de pré sise entre les fossés de la ville, la rivière du Loir et les moulins le Comte, telle que la possédait Jean de Charnières, chevecier du chapitre, moyennant cinquante sous de rente (1502). — Autre bail du même pré à « noble homme Pierre de Signac, écuyer, seigneur du Plessis, Berthelemer, Villeneufe-lez-Froville et la Roche-Landault » (1561). — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant le payement au chapitre de Saint-Georges, par privilège sur les autres créanciers, de 581 livres, 13 sous, 4 deniers pour les arrérages d'une rente de vingt livres à cause du pré mentionné plus haut, à prélever sur la vente des biens d'Adam Galland, sieur de Vallière, et Suzanne de Constant, son épouse (1690). — Acte du bailli du chapitre, René Bellot, aux termes duquel « messire Charle-Antoine de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure et autres lieux, demeurant en la ditte terre de la Bonnaventure », est reçu à foi et hommage, et est condamné à payer le droit de rachat à cause des prés Signac, dont il est possesseur par son mariage avec dame Marguerite-Angélique du Bellay (1724). — Déclaration de Gerard Cormier, gantier, comme propriétaire d'une maison sise dans la rue et sur la place de la Poissonnerie, paroisse Saint-Martin, pour laquelle il doit au chapitre 24 livres par an, tant de cens que de rente (1733). — Procès-verbal des réparations qu'il y a lieu de faire à la dite maison (1746).

G. 253. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1443-1692. — Ville de Vendôme. — Actes d'acquisition par Nicole Scelles, curé de Villemardy, de plusieurs maisons sises rues Fricambault, et don par le même au chapitre de Saint-Georges d'une rente de quinze sous à prendre sur ces maisons (1443-1468). — Sentence du bailliage de Vendôme, condamnant Léobin Gaillard à payer au chapitre les arrérages d'une rente de vingt sous sur une maison sise rue du Puits (1597). — Déclaration

de Denis-François Bucheron comme propriétaire « d'un grand corps de logis et appartenances où pend pour enseigne les trois Chandeliers, sittué rue du Change proche la porte Chartraine... joignant d'un costé aux murs de la ville.. », pour lequel il doit au chapitre une rente de cinquante huit sous (1692). — Bail par le chapitre à Étienne Haudry et Jeanne, sa femme, d'une place de maison sise au Ponceau, à Vendôme, moyennant dix sous de rente (1445).

G. 254. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1319-1515. — « Ville de Vendôme : titres relatifs au moulin de l'Isle. — Sachent tuit presenz et avenir que monseigneur Jehan de Lille, chevaliers, a reconneu en droit, en nostre court de Vendome, que il a vendu et otroié et encores vent et otroye par non de vente à touz jourz mes... au chevecier et au chappistre de l'eglise monseingneur Saint-Jorge de Vendome, un mui de froment de rante à la mesure de Vendome, valant chacun setier quatre deniers... rendu chacun an à Vendome ou molin au dit chevalier, dedenz la feste de la decolacion Saint-Johan Baptiste prochaine à venir le premier an, et, chacun an d'illecques en avent, le dit mui de froment sera rendu et paé à la feste Saint-Remi... » (1319). — Charte de Bouchard, comte de Vendôme, autorisant « ceulx qui devoient les cenz tornez » à ses moulins, à venir moudre au moulin de l'Isle « qui est jouxte le pont Saint-George », comme ils le faisaient avant la vente faite par Jean de Lille au dit Bouchard. « Donné à nostre chasteau de Montoire l'an mil ccc quarante et sept, le xi jour de may ». — Bail par le chapitre à Jeannot Richart et Philippe sa femme, du moulin situé « au lieu appellé le pont Saint-George », moyennant quatre muids et demi de grain, mesure de Vendôme, tous les ans, payables par moitié aux fêtes de la Toussaint et de la résurrection de Notre Seigneur (1394). — Sentence du bailli de Vendôme prescrivant la restitution d'une certaine quantité de farine que les officiers du comte avaient indûment confisquée comme ayant été moulue au moulin de l'Isle, malgré la protestation du procureur du chapitre (1503).

G. 255. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier, dont 1 plan.

1552-1774. — Ville de Vendôme. — Suite des titres du moulin de l'Isle. — Bail à Jean Jallais, moyennant soixante setiers de grain par an, et à la charge de reconstruire le moulin « prest à tomber en ruyne » (1552). — Procès-verbal d'une enquête faite par Pierre Venyer, chanoine ancien et chancelier de la collégiale Saint-Georges, au nom du chapitre, auprès d'Hillaire Rouet et Jacques Duhoux, marchands drapiers au faubourg Saint-Georges, et « leur a faict entendre que la veufve feu Marin Vaucelles, fermière du moullin de l'Isle, appartenant aux sieurs les douze chanoines antiens de la dicte eglise a cy devant presenté requeste aux dictz sieurs chanoines antiens, par laquelle elle leur a faict entendre et remonstré avoir aeu et souffert perte grande puis la prise de Vendosme reduicte en l'obeissance du Roy, dès cinq ans et demy sont ou environ, en ce que, lors du siège faict par le dict seigneur Roy davant ceste dicte ville, furent bruslées et embrassées les maisons jusques au nombre de vingt, lesquelles estoient situées ès dictz forsbourgs Sainct-Georges près la chappelle Saint-Sulplice, ou fief de la dicte eglise Sainct-Georges... et qu'elles estoient subjettes au dict moullin de l'Isle, luy estoient de proffict, pour droict de moulte, de six boisseaulx de bled par sepmaine, qui reviendroit à vingt six setiers par chacun an... A quoy inclinans, les dictz Ruet et Duhoux ont dict que de leur cognoissance tout le dict nombre de vingt maisons a esté bruslé au temps susdict, estoit subject au dict moullin de l'Isle, et que depuis le bruslement en l'endroict des dictz logis, n'en a esté rebasty aucun sinon celle d'icelluy Duhoux qui a faict rebastir un peu au dessus, ou fief neanlmoings de la dicte eglise, et que à, leur advis, les dictes vingt maisons estoient de proffict à la dicte veufve de quatre boesseaulx de bled pour le moings par chacune semaine... » (5 mai 1595). — Bail par le chapitre du moulin de l'Isle à Henry Aubert, meunier, et à Marie Pezant, sa femme, moyennant 72 setiers de blé, moitié froment, moitié seigle, par an (1637). — Procès-verbal de visite du moulin par experts (1641). — Sentence du bailli de Vendôme condamnant le fermier du moulin de l'Isle à faire les réparations nécessaires aux chaussées du dit moulin (1666). — Procès-verbal d'estimation à 275 livres de tous les ustensiles du moulin (1762). — Autre procès-verbal de constatation relatif à l'état des chaussées communes au moulin de l'Isle et au moulin de la Fontaine, ce dernier appartenant au couvent de l'Oratoire (1774). — Plan du moulin de l'Isle (xviii^{ème} siècle).

G. 256. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1439-1575. — Ambloy. — Acte de foi et hommage rendu au chapitre par Jean Hameau à cause de « la mairise de Beauchesne », pour laquelle il est tenu « de

vous fournir de sergent pour faire office de sergenterie ès toute la dicte terre et seigneurie de Beauchesne, aux droiz, gaiges, prouffiz et esmolumens accoustumez et comme à offices de sergent appartiennent selon la coustume du pays ; et aussy vous doy foy, hommage, droit et obeissance comme homme de foy et de fy simple doibt à son seigneur, et vos loyaulx aides, tailles... » (1439). — Acte semblable de 1452 (n. s.). — Bail par le chapitre à Jean Chaleau et à Jullien Pillon, demeurant à Ambloy au lieu de Beauchesne, d'une pièce de terre sise au dit Beauchesne, moyennant dix sous de cens et rente annuels (1480). — Accord entre le chapitre et Charles Lasneau, curé d'Ambloy, aux termes duquel ce dernier se désiste, pour lui et ses successeurs, au profit des douze chanoines anciens, de tout droit de dîme dans la seigneurie de Beauchesne, « pour le regard des bledz, orges, avoynes, meslarde et vins seullement, sans y comprendre la dixme des poys, febves, vesses et aultres lesgumynaiges, chanvres, lins et aultres menues dixmes et premisses, lesquelles, ensemble la dixme des vignes jusques à quatre quartiers de vigne, si tant s'en treuve, demeure et demeurera pour le tout au dict Lasneau ou dict nom de curé... » ; le chapitre sera tenu, en échange, de fournir aux curés d'Ambloy une rente de cinq setiers de blé froment, cinq setiers de seigle et cent boisseaux d'avoine, payables à Beauchesne « en la grange terraigesse que les dictz de Saint-Georges auront au dict lieu ou autre, en laquelle seront recueilliz et amassez les fruictz decymaulx et terraigeaulx appartenans aux dictz de Sainct-Georges... » (1575).

G. 257. (Liasse.)— 17 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1420-1759. — Ambloy. — Bail par le chapitre à maître Pierre Lemarreux, un des chanoines, du droit de dîme et terrage de Beauchesne moyennant cinq setiers de grains « tiercez en forment, seigle et avoine » (1586). — « C'est la declaration des choses heritaulx que je, Jehan Crosnier, demourant au lieu de Vilaines, paroisse d'Ambloy, tiens et advoue tenir de vous messeigneurs les venerables chevecier, chanoynes et chappitre de l'eglise collegiale monsieur Saint-Georges de Vendosme à cause de vostre fief et mettaierie de la Crochetière, aultrement appellé le Hault-Beauchesne.. » (1578). — Vente par Gillette, « femme de Jehan Pouleau, estant prisonnier à present des Bourgoignons », au chapitre de Saint-Georges, d'une rente de cent sous sur un « estre » sis en la paroisse d'Ambloy (24 Janvier 1420 a. s.). — Sentence de Paul Blanchecotte, conseiller du duc de Vendôme, lieutenant du bailli de Vendômois au siège de Montoire, condamnant plusieurs propriétaires à comprendre dans leurs déclarations de terrage dû au chapitre « les terres à eux appartenantes aux terroirs des Brosses, Laubepin, Viollet, Foussettes, Grand-Marchais, Malecoste, Chesne courant, les Foussettes, appelées la Bonne, le Poirier, Callier, Terresblanches, Espinelles, petits prez et Larderie » (1620). — Jugement des grands jours de Vendômois confirmant la sentence précédente (1621). — Déclaration fournie par Jacques Bublet des biens qu'il tient du chapitre à Beauchesne (1759). — « Table du plan du fief du Tremblay, à Ambloy (XVIII^{ème} siècle).

G. 258. (Cahier.)— In-8°, de 21 feuillets, papier.

1651. — Ambloy. — « Estat ou memoire des terres qui sont subjettes au terrage de messieurs les venerables chanoines et chappitre de l'eglise Saint-Georges de Vendosme en la tenue de Beauchesne, en la parroisse d'Ambloy » : pièces joignant au chemin de Saint-Amand et Prunay, au fief des Boules, à la Terre-Blanche ; « pièce de vigne qui joint d'un costé au dict prieuré de Pruné, d'autre costé et bout aux prez et village de Beauchesne, et d'autre bout au dict chemin de Beauchesne à Pouillet » ; pièce appelée les Eschats ou Rotteau, joignant au chemin de Beauchesne à la Borderie ; pièce appelée les Épinettes, sur les chemins de Beauchesne à Vendôme, et d'Huisseau à Prunay ; pièce des prés Mulot, joignant aux terres de la dame d'Ambloy et de l'Oratoire de Vendôme, et au fief de la Barre.

G. 259. (Cahier.) — In-8°, de 17 feuillets, papier.

1669. — Ambloy. — État des terres sujettes au terrage du chapitre dans la tenue de Beauchesne, paroisse d'Ambloy ; double du cahier précédent, daté sur la couverture de 1669.

G. 260. (Cahier.) — In-f°, de 186 pages, papier.

1777. — « Papier censif et à terrage du fief de Beauchesne en la paroisse d'Ambloy, appartenant à messieurs les doyens, chanoines et chapitre de l'eglise royale et collegiale de Saint-Georges de Vendôme, dont la recette se fait : pour le cens, le jour de Saint-Eutrope, dernier avril, en la ville de Laverdin, et pour le terrage, sur les heritages y sujets, à la douzième rendue en la grange ter-

rageresse à Beauchesne, avant d'enlever aucuns autres fruits et avertir prealablement le terrageur pour compter les gerbes ou javelles ; le dit papier fait et dressé conformement aux declarations qui ont été rendues à ce fief par les detenteurs qui y possedoient en l'année mil sept cent soixante dix sept et suivantes.... » ; — état des terres, divisé en 446 articles, à la suite desquels est annexé un cahier représentant leur plan par parcelles.

G. 261. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1418-1756. — Areines. — Bail par le chapitre à Samxon Rollant et Jeanne, sa femme, paroissiens de Meslay, au prix de quarante sous tournois de rente, de deux arpents et demi « que terre que pré, seans en la paroisse de la chappelle d'Araines, joignant aux choses de l'abbaye de la Virginité, d'une part, et aux choses au sire du Boschet, d'autre part.. » (1410). — Baux par le chapitre d'une pièce de terre dépendant du fief de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, mentionnée dans un bail de 1586 comme touchant aux « moullins de Ronsart » (1453-1635). — Arpentage de la même pièce, fait sur la demande du chapitre, par Mathurin Chenaye, « mesureur et arpenteur en Vendosmoys, demeurant à Tours » (1584). — Baux de pré situés à la Croix-Bodin. — Arpentage d'un pré sis à Areines à la pointe « du ruisseau qui descend à la rivière du Loir », par Alexandre Morin, notaire et arpenteur en Vendômois, colloqué à Thoré (1709).

G. 262. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1442-1774. — Areines. — Vente par Mathurin Amyot, laboureur demeurant à Crucheray, à Lucas Texier, prêtre, curé de Lynières, chanoine de Saint-Georges, de quatre quartiers de pré « situez et assiz sur la rivière de Houscé, près Baulmay, joignant d'un costé aux prez de l'abbaye de Vendosme, d'autre costé aux prez des curez de Saint-Beneuré, d'un bout aux boys tailliz, ung chemin comme l'on va dudict Baulmay à la maladerie du Chigny par devers les Tuffières entre deulx, et d'autre bout à la dicte rivière de Houscé... » (1508). — Vente par Jean Macé, marchand demeurant à Vendôme, à Jean Leconte, prêtre, chanoine de Saint-Georges, de quatre quartiers de pré sis à Areines, touchant au seigneur de la Pierre et au seigneur de la Bastière (1510). — Baux par le chapitre de la même terre, dont le dernier passé à « Francois de la Salle, directeur des carosses du bureau de Vendome, y demeurant, paroisse de la Madelaine, au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsi qu'il l'a dit, du sieur Jean-Baptiste du Petitrieux, fermier general des carosses et messagerie de la generalité d'Orléans et autres... » (1751). — Bail par le chapitre à Arnoul Bellangier et Collin Larchier, marchands de Vendôme, de la tonture de six quartiers de pré situés « sur la rivière du Loir, entre Nostre-Dame d'Araynes et les molins de la Cappe lèz Vendosme.. », moyennant dix livres dix sous tournois par an, payables à la Saint-Remi (1496 a. s.). — Bail par Jean d'Avoyse, écuyer, seigneur d'Avoyse, à Pierre Breton, prêtre demeurant à Vendôme, de deux pièces de pré sises à Areines, au prix de vingt cinq sous de rente et deux deniers de cens annuel (1442). — Bail par le chapitre à maître Jean de la Rogeraye, chanoine d'Avranches et official de Vendôme, d'une pièce de pré sise en la paroisse « de la chappelle d'Araynes », sur le Loir, moyennant soixante sous de rente (1491). — Autres baux de la même pièce, affermée en 1764, au prix de cinquante cinq livres par an, à Barthelemy Péan, cavalier de maréchaussée de la généralité d'Orleans, à la résidence de Vendôme, y demeurant.

G. 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1644. — Beauchesne. — Bail par le chapitre à Ambrois Alton, tailleur d'habits demeurant à la Barre, paroisse de Saint-Amand, du droit de terrage de Beauchesne, moyennant une rente de dix septiers de blé, mesure de Vendôme, « bon et tel qu'il sera recueilly et qu'il proviendra du dict terrage ».

G. 264. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1544-1790. — La Chapelle-Enchérie. — Baux par le chapitre à Jacques Asselin de deux arpents de terre, bois, halliers, etc., sis au bois de Briquesac, moyennant une rente d'une livre quinze sous, et à Jean Vincent et Pierre Martineau d'un arpent et demi de terre au même lieu, moyennant une rente de vingt six sous trois deniers (1544). — Requête de vingt deux habitants de la Chapelle-Enchérie (nommés dans l'acte), au maître particulier de la maîtrise des eaux des forêts de Vendôme, afin de faire mettre en adjudication les bois de Briquesac qu'ils possèdent comme biens communaux de temps immémorial, et pour lesquels ils doivent solidairement au chapitre de Saint-Georges huit livres quinze sous ; à la suite de cette pièce, procès-verbal d'adjudication des dits bois au sieur Sébastien Tassin, moyennant cent quatre-vingt-dix livres

(février 1790). — Bail par maître Michel Chaponel, chanoine et chantre de Saint-Georges, agissant au nom du chapitre, à Mathurin Buisson, laboureur, de soixante dix neuf boisselées de terre sises à la Honguaise, moyennant une rente de dix huit boisseaux de blé livrés chaque année à la Toussaint (1763).

G. 265. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1423-1787. — Coulommiers. — Vente au chapitre par Michau Ernouleau, paroissien de Coulommiers, de plusieurs pièces de terre sises dans cette paroisse, joignant au chemin de Villejumart à Malignays, de Villejumart au moulin de Beton, à la métairie de la Roche, aux prés du comte de Vendôme et du sire de Fontenailles, etc., moyennant une rente de cinq setiers de froment et de vingt sept sous six deniers tournois (1423). — Baux des dites pièces, affermées en 1762 à Louis Chaillou au prix de dix sous pour les droits seigneuriaux, deux chapons bons et gras ou vingt sous au choix du bénéficier et sept setiers de blé par an (1509-1762). — Arpentage des dits biens fait en 1771 par Cheroute, notaire et arpenteur à Villetrun, faisant au total dix neuf septrées, huit boisselées et un sixième de boisselée, « le dit arpentage fait à la mesure du Vendomois qui est de vingt huit pieds pour perche, cent perches carrées pour l'arpent, soixante quinze perches pour la septrée contenant douze boisselées et six perches un quart pour la boisselée » ; l'acte porte la mention que le présent arpentage a coûté 4 livres au chapitre. — Baux de pièces de terre sises à la Vieille-Roche, et à la Vallée-Béchereau (XVIII[e] siècle). — Bail de 1772 contenant la mention suivante : «.. les venerables doyen, chanoines et chapitre de l'eglise royal et collegiale du dit Saint-Georges de Vendôme, à cause de leur fief et seigneurie de Coullommiers, ont droit d'avoir et prendre chacun an deux deniers de cens, payable chacun an au jour de la recette du dit fief, en la maison seigneuriale d'iceluy ».

G. 266. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1329-1762. — Coulommiers. — Métairie de la Grange Rouge. — Vente par Laurence la Guilloguie, veuve de Guillot Guy, au chapitre de Saint-Georges, au prix de sept livres monnaie courante, de « deux quartiers de pré ou environ seans en la rivière de Houscé, joignant au pré Garnelle et au pré as hoirs feu Colin Viau, afrontent au boys au seigneur de Becon, tenu du dit seigneur à un denier de cens rendu chacun an à la mi-quarasme » (1329). — Bail par André Delaunay, prêtre, chapelain de la chapelle de la Madeleine fondée en l'église Saint-Georges, à Mathurin Marques et Macée, sa femme, de la métairie nommée la Grange-Rouge, moyennant huit setiers de froment et deux setiers d'avoine, mesure de Vendôme, tous les ans à la Toussaint, à la charge par les preneurs de payer à l'abbé de Bourgmoyen de Blois six setiers de méteil, à l'abbé de Vendôme dix sous tournois et « de faire faire une maison en la dicte mestairie, bonne et suffisante, dedans deux ans prochains venans.. » (1455). — Autres baux de la même métairie dont l'un, daté de 1535, contient la clause suivante : « premièrement de faire construire, bastir et ediffier (par le preneur).... en l'aistre d'icelle mestairie de la Grange-Rouge, au lieu où il luy sera monstré, une maison de pierre et terre à deux pinacles, le tout enduictz à chaulx et sable, dedans l'un desquelz pinacles y aura une cheminée à chaulx et sable, et laquelle maison aura de longueur huit toises, de largeur troys toises et demye, et de haulteur de six piedz et demy soubz solliveau, et sera couverte de bardeau ; item, unes estables de charpenterye qui aura six toises de long et deux toyses et demye de large, le tout dedans en dedans, laquelle sera autant plain que vuide par le bas ou de muraille enduicte à chaulx et sable au cheoix du dict Guenon.... ; item, a promis et sera tenu faire unes bergeries et autres tectz à bestes, convenables à la dicte mestairie, et clorre la court d'icelle mestairie de muraille et terre enduictz comme dessus.. ». — Requête du chapitre de Saint-Georges contre les religieux de la Trinité de Vendôme qui ont indûment établi une garenne près de leurs terres de la Grange-Rouge, et sentence des requêtes du Palais ordonnant la destruction de la garenne (1701). —

G. 267. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1352-1782. — Faye. — Charte par laquelle Jean de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Faye, « a franchi et amorti » au chapitre de Saint-Georges, moyennant cent cinq sous, deux pièces de terre contenant environ trois septrées, sises en la dite paroisse (1352). — Charte du chapitre d'Orléans contenant le testament de Jean Chereau, chanoine de ce chapitre, licencié en l'un et l'autre droit, daté du mois d'avril 1214 : « ..... Item, prefate ecclesie Aurelianensi do et lego domum meam de Hersia, Aurelianis, in parrochia Sancti Martini existentem, que est libera et tenta in allodis, taliter et non alias quod dicta domus onerabitur in viginti libris parisiensium, videlicet duodecim pro quatuor missis perpetuo singulis

ebdomadis in capella Sancti *Michiel*, pro salute et remedio anime mee, patris mei et benefactorum meorum celebrandis..... Item, eisdem dominis capitulo Sancti Petri Virorum [Aurelianensi] do et lego catholicum meum, in pergameno scriptum, quem poni et cathenari volo in choro dicte ecclesie, ubi expediens videbitur dictis dominis ecclesie. Item, volo et ordino per executores meos fundari unam missam perpetuam singulis diebus de requiem pro anima mea et patris et matris, fratris et propinquorum et benefactorum meorum, ad altare juxta quod est sepultus defunctus pater meus et parentes mei et ubi inhumabitur mater mea in ecclesia beati Martini de Vindocino ; et volo quod si non sit fundata per me et redditus acquisiti antequam moriar, quod executores mei tradant quingenta scuta semel solvenda capitulo sancti Georgii de Vindocino, si domini ipsius ecclesie se voluerint onerare pro dicta missa, et in casu quo nollent, magistro et patribus Domus-Dei de Vindocino tradentur dicta quingenta scuta..... Item, bedello nationis mee, in casu quo ero Aurelianis sepultus, lego tres francos, ut sit contentus, nec robam aliquam habeat. Item, heredibus defuncti Johannis de Vi, quondam baillivi Vindocinensis, volo solvi tria scuta auri..... Item, volo publice in ecclesiis civitatis Aurelianensis quadam die dominica proclamari in pronis ecclesiarum parrochianarum quod, si sint aliqui quibus tenear, quod accedant ad executores meos, et quod eis una cum uno teste credatur dicentibus me teneri sibi in aliquo... Item, Nicolao Cherelli, fratri magistri Johannis Cherelli, cognato meo, do et lego pro tenendo ipsum in scolis Parisius per unum annum, quasdam decretales quas habet mutuo a me magister Petrus Olerii, que quidem decretales benevalent sexdecim francos, et quatuor libras parisiensium, in quibus idem magister Petrus michi tenetur ex mutuo, et de decretalibus et dictis quatuor libris parisiensium habeo unam cedulam scriptam propria manu ipsius in uno scrino meo.....» — Quittance de Jean Beauxongles, bourgeois de Vendôme au chapitre de Saint-Georges, par la main de Jean Rougemont, d'une somme de soixante livres que lui devait le chapitre « pour cause de certaine composition faite entre eulx, tant du quint denier qu'il lui devoient à cause de la mestairie de Cornouailles que les diz chevecier et chapitre ont vendue au dit Rogemont comme du don que feu maistre Jehan Chereau leur a fait, que de toutes autres choses quiconques que le dit maistre Jehan Chereau deust ou peust devoir au dit Beauxoncles à cause de son fié de Fay.. » (22 janvier 1414). — Arpentage fait par Mathurin Chenaye, mesureur et arpenteur juré en Vendômois, de la métairie du chapitre à Faye, dont l'étendue est de trente-huit septrées, deux boisselées de terre, et dix sept boisselées deux tiers de pré (1579). — Baux de la dite métairie appelée la Périne (XVIIIe siècle).

G. 268. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1367-1764. — Gombergean. — Vente à l'abbé et au couvent de la Trinité, à Vendôme, par Guillaume de Courbenton, écuyer, seigneur de Noyers en Vendômois, et Isabeau, sa femme, de la métairie de la Fortinière, moyennant quatre vingt dix florins d'or « appelez franz, de bon or et de juste pois et loial... » (1367). — Cession à la même abbaye, par Philippon Turlain, écuyer, de la paroisse de Lazenay en Berry, des foi, hommage, profits de rachat ou rachats de fief, de justice, de seigneurie, et tous autres droits et servitudes, qu'il pouvait avoir sur la métairie de la Fortinière, moyennant quarante florins d'or (1374). — Charte de l'abbé et du couvent de la Trinité constatant le don fait par l'abbaye au chapitre de Saint-Georges de la métairie de la Fortinière, à la charges de messes à célébrer au son des grandes cloches à l'autel de la Trinité dans l'église de Saint-Georges (1383). — Bail par le chapitre à Guillaume Denis et Aline, sa femme, de la même métairie, moyennant une rente de dix setiers et une mine de froment, et six setiers de seigle (1464). — Autres baux des terres de la Fortinière affermées en 1708, au prix de soixante livres par an, à maître Michel Guenette, notaire de l'abbaye de Vendôme, et à Scolastique de la Place, sa femme (1633-1764). —

G. 269. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1607-1787. — Huisseau en Beauce. — Déclarations d'une rente de quatre livres due au chapitre de Saint-Georges, pour une maison sise dans le bourg d'Huisseau, près de l'église et joignant au cimetière (1607-1754). — Acte de dotation par messire Bernard de Fortia, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, tant en son nom que comme exécuteur testamentaire de demoiselle Marguerite Leclerc, sa femme, en faveur de « la chappelle construite et bastye en la maison seigneurialle du Plessis-Clereau, par luy et la dicte damoiselle acquise, fondée de Sainte-Catherine.. » (1621). — Baux par le chapitre de pièces de terre, sises à la Croix du Vau, près du grand cimetière d'Huisseau, affermées en dernier lieu à Étienne Frileux, laboureur, et Marie Bouchaud, sa femme, demeurant au village de la Simonnetterie, paroisse d'Huisseau (1649-1787).

G. 270. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1443-1708. — Lancé. — Accords entre le chapitre de Saint-Georges et les frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme sur les foi et hommage qu'ils se doivent réciproquement pour leurs biens dans la paroisse de Lancé (1443-1515). — Quittance donnée par le chapitre d'une rente de six septiers de blé sur la métairie du Teil, paroisse de Lancé, due par « noble homme Pierre du Plessis, seigneur de Perrigny », et fournie par Simon Regnard, marchand à Nourray, fermier de la dite métairie (1529). — Bail par les héritiers mineurs de Laurent Souché, officier vétéran de la fourrière du Roi, et de damoiselle Catherine Michelin, sa femme, à Silvain Deschamps le jeune, laboureur à Tourailles, de la métairie du Teil et de ses dépendances, moyennant une rente annuelle de 365 livres, quatre chapons, quatre poulets « et un gasteau de fleur de farine et froment » (1699). — Copie en double expédition de l'arpentage de la métairie de Villemarchais, fait par Mathurin Joussard, notaire et arpenteur en Vendômois (1601).

G. 271. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1283-1788. — Landes. — Charte par laquelle le chapitre de Saint-Georges acquiert de l'abbaye de Fontaines les Blanches, au diocèse de Tours, la maison qu'elle possédait à Vendôme, rue Ferme, avec les roches qui y touchent, (« *in vico* Firmato, et... quasdam rupes cum virgulto, plateis ante sitis eidem domui contiguas... »), et cède en échange une rente d'un muids de froment à prendre sur sa dîme de Landes, appelée communément la dîme de Rivières (1283). — Vidimus de la même charte par l'archidiacre de Vendôme et l'official de Tours (1283). — Sentence de « nos seigneurs du Palais à Paris » à la suite d'un jugement du bailli de Vendôme, réglant les arrérages de la dite rente due par le chapitre à l'abbaye (1630). — Baux par le chapitre à Mathurin Roulleau, laboureur, du fief, terre, seigneurie et terrage du Grand-Beine, situé en la paroisse de Saint-Martin de Landes, avec les profits des fiefs, cens, rentes, revenus et avenages qui en dépendent, moyennant cinquante, puis quatre-vingts livres de loyer annuel (1742-1788).

G. 272. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1551-1790. — Lavardin. — Acte d'échange par lequel maître Gilles Tesnière, prêtre, licencié en droit, chantre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme, et « maistre de la malladerie du dict Vendosme », cède à maître René Doulcin, docteur en médecine à Vendôme, agissant au nom de Jacquine Tesnière, veuve de Marin Guynebault, la seigneurie de la Belletière située sur les paroisses de Saint-Rimay et de Villavard, d'une valeur annuelle de cent sept sous six deniers, plus six quartiers de pré sis dans la vallée de Sasnières, joignant à la rivière du dit lieu, « tenus en fief de monseigneur le duc et per à cause de son fief du dict Sasnières à troys deniers tournois de franc debvoir », et reçoit en retour la seigneurie dite le Fief-Patris, situé au dedans de la paroisse de Saint-Genais de Lavardin, le dit fief tenu à foi et hommage simple du chapitre de Saint-Georges (1551). — Bail par le chapitre à « noble homme Thomas Labbé, levreur d'oyseaux de la fauconnerie du Roy », demeurant à Huisseau, du censif du Fief-Patris, Langeron et Beauchesne, « qui s'estendent en la ville de Lavardin et ès environ, » au pris de cinquante livres et deux couples de chapons par an (1629). — Baux du moulin de Feubrun et de ses appartenances, paroisse de Lavardin, le dernier bail passé en 1790 au nom du chapitre par maître René Bouvier, sous-chantre de l'insigne eglise du chapitre Saint Georges, à Denis Poussin, meunier, moyennant cent quinze livres par an, plus le terrage de Langeron et la grange terrageresse du dit lieu de Feubrun, baillés pour neuf ans, « si ce n'est dans le cas où en vertu des décrets de l'Assemblée nationale le dit objet serait remboursé ou supprimé » (1754-1790). — Procès-verbal d'estimation du moulin et de ses dépendances (1770).

G. 273. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1462-1736. — Lignières. — Acte de foi et d'hommage simple « à un cheval de service », rendu au chapitre de Saint-Georges par Jean d'Illiers à cause de la seigneurie du Tertre et de ses dépendances (1462). — Aveu semblable rendu par Nicole Norment, prêtre, au nom et comme procureur de « honnorable dame ma dame Marguerite de Beauvillier, vefve de feu de bonne memoire messire Yves d'Illiers, en son vivant chevalier seigneur des Radretz, Bonneuil, le Tertre, le Dé, Lynières, Beton et Espineaulx... » (1502). — Acte d'accord aux termes duquel le chapitre fixe à quarante livres la somme des arrérages dus par « haulte et puissante dame ma dame Magdalene de Joyeuse, dame des Radretz, du Tertre et de la Berruyère », sur une rente de soixante sous qu'il perçoit à cause d'une maison sise entre la rue Saint-Jacques et la

rue aux Béguines, et de la seigneurie du Tertre (1537). — Aveu et dénombrement de la même seigneurie rendu par dame Félice d'Illiers, femme de Jacques de Corbinelly, chevalier, seigneur d'Arsilière, le Tertre et autres lieux (1654). — Aveux analogues rendus par Jean Guichard, chevalier, seigneur du Peray, Renay, le Tertre, le Breuil, fiefs de la Roche-Turbault et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, demeurant en son château de Renay... » (1676), et par dame Marguerite-Françoise de Corbinelli, veuve de Guillaume de la Palue, chevalier, seigneur de Guissenay (1703). — Certificat légalisé par le prévôt des marchands et échevins de Paris, délivré par maîtres Silva et Gervais, docteurs en médecine de l'Université de Paris, aux termes duquel l'état de santé de Jean-Baptiste Geoffroy Petit de Saint-Lienne ne lui permet pas de faire le moindre voyage (1721). — Sentence du bailli de Vendôme condamnant le sieur Petit de Saint Lienne à venir faire lui-même au chapitre l'aveu, foi et hommage qu'il doit à cause de bois taillis dépendant de la seigneurie du Tertre (1722). — Aveu de « messire Louis-Joseph, marquis de Grasse, chevalier, seigneur du Tertre, Lignière et autres lieux, donataire universel de dame Marguerite-Francoise de Corbinelly... demeurant ordinairement à Paris hostel de Toulouze, parroisse de Saint-Eustache » (1726). — Déclaration de P. Dehaigne, curé de Faye, d'où il résulte que, le 18 juillet 1730, sa paroisse a été ravagée par la grêle, notamment le canton du Thueil, et que, la visite du dommage ayant été faite par M. Duvivier, élu au siège de l'élection de Vendôme, la paroisse a obtenu cinquante francs de diminution sur la taille (1736). — Acte de foi et d'hommage rendu au chapitre par François Debonnerie, bourgeois et receveur de la terre de Meslay, au nom de François de la Porte, écuyer, seigneur de Meslay, Saint-Firmin et autres lieux, à cause de la terre du Tertre (1736).

G. 274. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1457-1786. — Lignières. — Baux par le chapitre de Saint-Georges à Jean Becquereau, moyennant vingt sous de rente, d' « un arpent de pré ou environ, seant au dessus de la chaussée du moulin de Beigneux, joignant au Loir d'une part et aux choses de la mestairie du dit lieu de Beigneux, d'autre part, tenu de Jehan Declaie à huyt deniers de cens... » (1457-1496). — Accord par lequel Hemond de la Berruyère, seigneur de la Roche-Turbault, paroisse de Pezou, abandonne au profit du chapitre tous ses droits seigneuriaux sur le dit arpent de pré, sauf le cens annuel de huit deniers (1514). — Autres baux de la même pièce, le dernier à Toussaint Huet, laboureur au prix de quarante trois livres par an (1584-1669). — Baux d'un autre arpent de pré situé aux Noues Maries près la chaussée de Bagneux, joignant d'un côté au Loir et des trois autres côtés entouré de fosses; le dernier bail à Jean Fichepain, marchand, et Madeleine Goudeau, sa femme, moyennant cent livres de loyer annuel, à la charge par les preneurs « de jouir et user de la dite pièce de pré en bons pères de famille », de faucher, fanner et serrer l'herbe aux époques convenables et de fumer le pré de bon fumier une fois pendant le cours du présent bail (1763-1786).

G. 275. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1459-1787. — Lunay. — Bail par le chapitre à Guillot Lefebvre, bourgeois de Vendôme, moyennant une rente de trente sous tournois, de deux quartiers de pré « seant en la rivière de Lunay soubz Vaulouaust » (1459). — Autres baux de la même pièce de terre, appelée la Beaumondière dans un acte du XVIII^ème^ siècle, et ainsi désignée dans le bail de 1511 : « .....deux quartiers de prez ou environ en deux pièces situez en la parroisse de Lunay près la Picarde, joignant d'un cousté au ruisseau tendant de la Bezardière à Lunay, et d'autre cousté et d'un bout au seigneur du dict lieu de la Bezardière... » (1478-1764). — Baux par nobles hommes Raphaël, François, Abel, Edme de Taillevis, chevaliers, seigneurs de la Mezière, de la Godinière, de Perrigny, demeurant en la maison seigneuriale de la Mezière, paroisse de Lunay, du moulin de Bessay et de ses dépendances, situé sur le Loir, même paroisse, à la charge pour les preneurs de fournir au chapitre de Saint-Georges une rente de quatre setiers de blé (XVI^ème^-XVIII^ème^ siècle). — Bail par le chapitre à Jacques Chaillou, vigneron, de deux quartiers de pré sis à la Picardière, moyennant quarante livres par an (1783). — Baux du droit de terrage appartenant aux chanoines sur plusieurs terres situées à Sainte-Radegonde et à la Carte, et des deux tiers des dîmes de la grange de Clouzeaux, le tout paroisse de Lunay (1787).

G. 276. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 39 pièces, papier, dont 1 imp.

1270-1766. — Marcilly. — Vidimus par l'official de Bourges du testament de Pierre Rembault, chanoine, contenant la clause suivante : « Ecclesie beati Georgii Vindocinensis pratum de Marcilli, pro anniversario meo et

parentum meorum (1270). — Vente par Pierre Preudomme, demeurant à Marcilly, à Macé Chereau, demeurant au lieu d'Huisseau, d'une sexterée de terre sise aux Bordes, paroisse de Marcilly, touchant aux terres de l'Hôtel-Dieu de Vendôme (1492). — Sentence de Philippe Raymond, docteur en droit, lieutenant-général du bailli de Vendômois, adjugeant par décret au chapitre de Saint-Georges une maison sise à Marcilly sur l'étang de Berge, joignant aux biens du prieur de la Hubaudière, pour faute de payement par son possesseur, Jean Pecquet, des arrérages d'une rente de quinze sous, à laquelle le chapitre a droit sur cette maison (1490). — Accord entre le chapitre et Simon de Vaucler, curé de Marcilly, sur les limites de la dîme pour plusieurs terres de la paroisse : « C'est assavoir à prendre depuis la banlieue de Vendosme à tirer le grand chemin de Vendosme droit à Villierffault jusques au pont du dit lieu de Villierffault; et, du dict pont, tirant le long d'un petit chemin, droit au coullombier de Villerable jusques à une grosse pierre faisant la separation de la mestaierie de feu Denis Hurault, et de la dicte pierre tirant le long des chevailles des terres jusques à la dicte banlieue » (1491). — Baux par le chapitre des terrages et dîmes de la paroisse, le dernier passé en 1650 à Abraham Renout, hôte, demeurant à Varane, paroisse de Thoré, moyennant un fermage annuel de deux setiers de blé, deux de seigle et deux d'avoine (1540-1650). — Bail de pièces de terre sises à la Longue Raie, au Chaillen et à la Courte-Raie, dont les unes touchent aux terres de l'abbé de la Couture (1474). — Baux de la métairie non logée de Marcilly, « dependant de la chapelle de la Nativité de Notre-Dame, érigée en la dite eglise (Saint-Georges), et reunie au corps du dit chapitre par la mort de Me Jean Collot, titulaire d'icelle... » (1744-1762). — Baux de la métairie des Bordes, le dernier passé avec Leonard Salmon, laboureur, moyennant un fermage annuel de quatorze septiers de blé et quatre chapons bons, gras ou vingt sous par chaque couple au choix du bénéficier (1743-1766).

G. 277. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1475-1760. — Mazangé. — Don par Macée Georges, veuve de Jean Hameau, « à la fabrice et frayerie de ma dame Saincte Opportune fondée et entretenue en l'eglise collegial de Monseigneur Sainct George de Vendosme », d'une rente de cinq sous à prendre sur un quartier de vigne sis à Mazangé (1475). — Sentence par laquelle Jean Thezon, prêtre, est condamné à payer à la dite confrérie dix sous d'arrérages comme possesseur de la même pièce de vigne ainsi désignée : « seant à Mazengé ou cloux de la Croix, joignant.... d'autre bout au grant chemin.. » (1496). — Baux d'un arpent de pré situé près du gué du Loir, le premier bail moyennant six livres dix sous et le dernier moyennant quarante livres et deux chapons ou vingt sous de fermage annuel (1493-1760).

G. 278. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1451-1563. — Morée. — Baux de la métairie des Bretonneries sise paroisse de Morée, ayant appartenu d'abord à Jean Lecomte qui par testament l'a léguée en 1516 au chapitre de Saint-Georges ; le dernier bail de 1563, à « noble homme Pierre de Champgirault, écuyer, sieur de Morsant », moyennant une rente de vingt cinq livres tournois, avec faculté pour le chapitre d'exiger la conversion de cette rente en une somme de cinq cents livres une fois payée (1563).

G. 279. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 50 pièces, papier, dont 2 imp.

1294-1776. — Naveil. — Charte d'amortissement donnée par Jean, comte de Vendôme au chapitre de Saint-Georges pour les biens acquis par lui, savoir : « par reson de rachat de mon seigneur Hue de Poncay, chevallier, vint et oit seterées de terres... assises à la Vove, en la paroisse de Naveil, trois setiers de blé en terrages, quarante souz de taillée à lever chacun an sus terres, quatre oblies fournies à la coustume Vendomaise, vint et deus souz de cens ou environ sus vignes, trois mesons, courtiz et autres choses à ventes et à relies, et un quartier de pré ou environ assis en la dicte parroisse près dou Loyr, et la voierie que le dit chevalier avoit ès dictes choses et en chacun d'icelles et toutes les autres choses appartenans à la dicte Vove, lesquelles le dit chevalier avoit achetées de madame Dyonise dame de la Pynelière, lesquelles choses vendues sont en noz rerefyez.. » (1294) — Charte par laquelle Bouchard, comte de Vendôme, abandonne au chapitre ses droits sur une métairie sise à Naveil, et en échange les chanoines renoncent à ce que leur devait le comte, soit « trente livres pour les lettres de nostre chière dame et mere qu'elle avoit lessé en son testament pour acheter rente pour faire son anniversaire par chacun an en ycelle eglise, et quatre vins livres de monnaie courant pour cause de restitucions et amendemenz en quoy nostre chier oncle monseigneur Bouchart de Vendosme, sire de Boneval estoit tenuz à ycelle eglise... Donné en nostre chastel de Montoire le vie jour de septembre l'an de grace

mil trois cens quarante et cinq ». — Vente par Jean de Saint-Martin, écuyer, fils aîné de Jean de Saint-Martin écuyer, sire de Fey, au chapitre de Saint-Georges, d'une rente de six setiers de froment à prendre sur la métairie du chapitre à Naveil, moyennant vingt florins d'or « à l'escu dou coing dou roy Johan, de bon or et de bon pois... » (1359). — Bail par le chapitre à Regnauld Roussyneau de la dite métairie appelée de la Vove, et de ses dépendances, moyennant un muids de blé, moitié froment, moitié méteil, de rente (1444). — Autres baux de la même métairie, le dernier de 1759 et aux conditions suivantes : « treize septiers de blé froment, bon, sec, net, nouvel, loyal et marchand, mesure du marché de Vendome, et quatre chapons bons et gras ou vingt sols pour chacun couple au choix et option du sieur beneficier à qui ils escherront... ». — Baux par le chapitre de la métairie non logée de la Grelordière (1756-1766). — Baux de la métairie de Villaria, valant au XVIII[ème] siècle trente setiers de blé, vingt livres en argent et quatre chapons de loyer annuel (1488-1763). — Baux et sentences rendues au profit du chapitre pour les arrérages d'une rente qu'il perçoit sur une cave en roc avec jardin, sise à Naveil dans la vallée de Monrieul (1598-1709). — Baux : de sept quartiers de vigne au clos de Brenière (1751); d'une pièce de terre au clos du petit Serois (1705); de deux quartiers un quart de vignes au clos de la Chèvre (1585-1776).

G. 280. (Liasse.)—6 pièces, parchemin; 31 pièces, papier, dont 1 imp.

1511-1723. — Nourray. — Sentence des requêtes du Palais à Paris, portant transaction entre le chapitre et damoiselle Anne de Gœte, veuve de François de Joyeuse, seigneur de Preaulx, le Teil, Romalart, Rochefort et Bousas, pour les arrérages d'une rente de trente livres due au chapitre par suite de la fondation faite en 1428 par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, d'une rente de dix livres à prendre sur chacune des seigneuries de Preaux, le Teil et Romalart (1511). — Copie du XVI[ème] siècle de la même sentence, au dos de laquelle est la suscription suivante : « A nostre très honnoré seigneur monseigneur maistre Adrian Genielly, docteur en theologie, grant archidiacre de Laon et chevecier en l'eglise collegial de monseigneur Sainct-George de Vendosme, estant à present au collège de Sorbonne à Paris », délégué du chapitre en cette procédure. — Sentence des requêtes du Palais condamnant Jean de Saint-Heren, seigneur des Fonds et du Preaulx, à continuer au chapitre la dite rente de trente livres (1580). — Déclaration des héritages que tient du chapitre de Saint-Georges Alexandre Girard : savoir une « aistrise consistant en logis, estable, grange, cour, jardin et appartenances situées à la Monjoye, paroisse de Nourray... », pour laquelle il doit une rente de vingt sous au chevecier du dit chapitre (1634). — Placard imprimé du XVIII[ème] siècle, ainsi conçu : « De par le Roy. De l'ordonnance de Messieurs les Presidens, Lieutenans, Esleus de l'Eslection de Vandosme rendue sur la Requeste de Monsieur le Procureur du Roy le [*date en blanc*] il est enjoinct aux Manans et Habitans des Parroisses de la dicte Eslection de s'assembler incessamment pour nommer des Scyndics, à la diligence des Fabriciers qui en apporteront l'acte de nomination ou de leurs diligences, au Greffe d'icelle, dans quinzaine, à peine de dix livres d'amande en leurs privez noms, payables par corps, nonobstant, etc. Et le dit temps passé, En sera nommé d'office ».

G. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1713-1772. — Oucques. — « Extrait du bail à ferme fait du lieu, terre, métairie et dixme du Tremblay situés paroisse de S[t] Jean d'Oucques par devant nous Claude Cheroute, notaire royal en Vendomois residant à Viltrun, soussigné... par maistre Pierre Gastineau, prêtre curé de la parroisse du dit Viltrun, y demeurant, au nom et comme fondé de la procuration speciale sous seing privé de Gaspard-Maximilien, marquis d'Élèvemont, ancien lieutenant-general de la province du Vexin François, chevallier, seigneur de Sainte-Marie des Champs, Viltrun, le Tramblay, Molignas et autres lieux, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, signée de luy et dattée à la Tourelle près Vernon sur Seine... », sur laquelle métairie le chapitre de Saint-Georges perçoit une rente de sept setiers de blé et trente six boisseaux d'avoine, mesure de Vendôme (1772).

G. 282. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1350-1782. — Perrigny. — Vidimus du bailli de Vendôme, en 1499, d'un bail passé par le chapitre à Jean Barrier et Perronne sa femme, pour les terres dont suit la désignation : « c'est assavoir la moitié par indivis d'une mouée de terre ou environ en plusieurs pièces, seant en la parroisse de Perrigny, l'une pièce contenant cinq minées seant près Fosse-Massot, joignant au prieur de Perrigny d'une part..., l'autre pièce seant sur le bois de Buternoys, joignant... au grant chemin de Blois. Item, la moitié de deux sextrées de terre joignant à la terre au seigneur de Perrigny... » (1350). — Sentence du bailli de Vendôme

condamnant Philippe Breton à payer au chapitre les arrérages d'une rente de trente sous qu'il doit à cause des terres des Chevailles, de la Croix et des Lendes (1694). — Vente par Jacques Marchal et Étienne Brethon, vignerons, au chapitre de Saint-Georges des quatre cinquièmes du moulin de Bezart, situé sur la rivière de Housée (1620). — Testament de « messire Jacques Soucieulx, prebstre, chanoine antien de l'eglise collegial Saint-Georges de Vendosme y demeurant...», contenant des legs aux pauvres de la ville, aux pauvres de l'hôpital, aux pauvres prisonniers, aux religieux de Saint-François, aux chanoines et à la fabrique de Saint-Georges, à la fabrique de l'église de Thoré, où il est né, aux prêtres de l'Oratoire de Vendôme, à l'abbaye de la Trinité, aux religieuses de Notre-Dame du Calvaire, à la confrérie de Notre-Dame de Chartres, etc. (1627).

G. 283. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1749-1758. — Pezou. — Baux par le chapitre d'une « pièce de pré située aux Noues-Marie, proche les chaussées de Beigneux », paroisse de Pezou, touchant au Loir, et des autres côtés entourée de fossés, moyennant un loyer annuel de quarante cinq livres en 1749, et de cinquante en 1758.

G. 284. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1356-1750. — Pray. — « Saichent ici presenz et avenir que, par devant nous, en nostre court de Vendosme en droit establi, Habert Bisieu, escuier, cognut que il a vendu... à Gervese Malon, bourgois de Vendosme, à Agnès, sa femme, à leurs hoirs et à ceux qui auront cause de eux toutes et chacunes les rentes et taillées en deniers que il avoit et povoit avoir à present en la parroisse de Peroy ou terrouer de la Mote, que pluseurs genz li estoient tenuz faire, rendre et paier au jour de la Saint-Remy au dit lieu de la Mote pour cause de certaines chouses heritaulx que ils tenoient dou dit escuier, et generalment toutes et chacunes les chouses quicunques que il avoit et povoit avoir en la dicte parroisse de Peroy en la tenue de monsseur Hue de Peroy, chevalier... à foy et hommage... et fut faicte ceste presente vention pour le pris et somme de sept vinz florins d'or à l'escu dou Roy Jehan... » (1356). — Transaction d'où il résulte que les droits susdits ayant passé par la mort de Gervaise Malon à son fils, maître Philippe Malon, chapelain en l'église de Saint-Georges, et par le testament de celui-ci à l'église même de Saint-Georges, noble homme Pierre de Peray, prêtre, seigneur de Peray les a saisis « disant que le chevecier et chappitre de la dicte eglise ne sont pas gens cappables à luy en faire foy et hommage, combien que les dits chevecier et chappitre aient plusieurs foiz essayé à faire aucun traicté... » ; par suite le dit Pierre de Peray et Herlan son frère reconnaissent devant le bailli de Vendôme qu'ils ont pris tous les droits du chapitre à la Mote, moyennant une rente de soixante dix sous tournois (1382). — Acte par lequel Guyon Peigné, seigneur de Pray, reconnaît devoir au chapitre une somme de cent douze sous six deniers tournois pour les arrérages de la rente de soixante-dix sous mentionnée dans l'acte précédent (1447). — Déclaration semblable de Charles-François Louis de Devezeaux, chevalier, marquis d'Herbault, seigneur de Rancogne, Puiraveau et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment Dauphin-Étranger, par laquelle il se reconnaît débiteur envers le chapitre d'une rente de trois livres dix sous à cause de sa seignenrie de Pray, dépendant du marquisat d'Herbault (1750).

G. 285. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1253-1704. — Prunay. — « Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Raginaldus, divina miseratione humilis abbas Sancte Trinitatis de Vindocino, totus que ejusdem loci conventus, salutem in Domino. Cum venerabilis pater in Christo M. Dei gratia Carnotensis episcopus nobis dederit et concesserit decimas novalium existentium in territorio de Gastina, terrarum tam cultarum quam colendarum in Carnotense dyocesi, infra metas inferius annotatas, videlicet a Valle-Roulin a meta ad metam usque ad fossata fratrum de Hubauderia, et a dictis fossatis usque ad fossata fratrum de Hubauderia, et a dictis fossatis usque ad crucem defuncti Colini, et ab eadem cruce, per defensum domini comitis Vindocinensis, desuper tegulariam versus stipitem magni fagi qui est ante domum Stephani Hodeier et Gervasii Hodoier, et a stipite ejusdem fagi usque ad fossam de Compas, et ab eadem fossa usque ad haias de bosco Roberti, et ex alia parte haiarum, prout venda de Roschous protenditur, usque ad terras antiquas majoris monasterii de Senteris, et ab eisdem terris, prout se extendunt, usque ad magnum chemin de Heremitis ad Castrum-Raginaldi, et ab illo chemino versus les Booleiz, prout brotia de castanea se extendit ; ita quod nos de dictis decimis predicti territorii ecclesie et canonicis beati Georgii de Vindocino annis singulis infra festum Sancti Remigii viginti et duo sextaria sufficientis sigilinis, et decem et octo sextaria suffi-

cientis avene reddere teneamur in grangia nostra de Monte-Odonis, ab eis vel mandato eorumdem percipiendis, noveritis quod predictam summam bladi et avene predictis ecclesie et canonicis promittimus et tenemus reddere... In cujus rei testimonium... » (1253). — Sentences du bailliage de Vendome prescrivant le payement des arrérages de la dite rente au profit du chapitre (1577-1704). — Bail par « noble et puissant seigneur monseigneur messire Jehan Bastard de Vendosme, chevalier, seigneur de Bonneval sur Braye », à Thomas Gargnereau et Jeanne, sa femme, de la métairie de Tartiffaine, sise paroisse de Prunay, et de ses dépendances, à la charge, entre autres obligations pour les preneurs « de faire une voiture ou charroy de bœufs par chacun an, à leurs propres coustz et despens, à mener du vin pour mon dict seigneur, la vie durant de luy et de madame sa femme seullement, à charger le dict vin sur le vau du Loir depuis Vendosme jusques à Artins, à mener le dict vin à Vendosme ou à Bonneval au choix et ellection du dit chevalier, lequel charroy les dictz preneurs seront tenus faire entre la Toussainctz et Pasques... » (1478). — Acte par lequel « haut et puissant seigneur messire Gilles de Souvray, chevallier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller d'estat et affaires et chambellan ordinaire de Sa Majesté, seigneur du dict lieu de Souvray, Courtanneau, Gervaise et Bonnevau, baron de Meslé, le Revoir et Chastillin, demeurant au dict lieu seigneurial de Courtanneau, parroisse de Bessé », cède au chapitre de Saint Georges une rente de six setiers de blé sur la métairie de Tartifaine et reçoit en échange le fief de la Crapaudière, paroisse de Bessé (1585).

G. 286. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1544-1723. — Renay. — Baux par le chapitre de pièces de terre et de bois sises à Briquesac et à la Grosse-Pierre, paroisses de la Chapelle-Enchérie et de Renay, le premier bail en date de 1544, contenant la clause suivante : «...le dict cens portant ventes, reliefz à cher pris, amendes et autres prouffitz et adventures de fief quant le cas y escherra par la coustume du pais et duché de Vendosmoys, non obstant que les dictz deux arpens de terre baillez soient au dedans des fins et limites des fiefz Blezois, dont le dict preneur a declairé estre bien et deuement acertirré... le tout au pouffit et utillité de la grant bourse du corps de la dicte eglise et non autrement... » — Déclaration de Jacques Pardessus, laboureur demeurant à Selommes, par laquelle il reconnaît tenir du chapitre un quartier de pré « scittué à la prée de la Mollière paroisse de Renay, joignant... d'autre costé au seigneur de Renay, des deux bouts aux frisches vers amont et vers abas, soubz le devoir d'un denier de cens... » (1723).

G. 287. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1318-1671. — Rocé. — Vente par Colin Lenglays, « fevre », et Tiphaine, sa femme, au chapitre de Saint-Georges, de « sept livres de petis tournois chescun pour un petit denier de annuel et perpetuel rente chascun an, nonobstant les ordennances ou statuz du Roy nostre sire, de ses successeurs ou d'autres princes quicunques sus le cours des monnaies faictes ou à faire au contraire .. » assises sur tous les biens des deux vendeurs dans la paroisse de Rocé et sur leur « habergement » à Vendôme; acte passé par devant le bailli de Vendôme « et scellé du scel aux causes de nostre dicte court l'an mil trois cent vint et deulx, le jeudi après le dymenche que l'on chanta en saint eglise : *Oculi mei ;* et pour ce que à nous, Jehan Peschart, baillif de Vendosme à present est apparu que unes autres lettres faictes autrefoiz sur la forme de cestes estoit en doubte de corrumpre en bref temps pour habundance de eves cheaites sur ycelles ou chasteau de Vendosme ou temps que les anemis du Royaume le tenoient, nous avons donné congié et licence à Symon Lemercier, tabellion de Vendosme, à present de faire cestes presentes sur la forme d'icelles et de les tabellionner, signer et mettre en forme publique... » (1367). — Vente par « Guillaume de Saint-Amen, chevalier, seigneur de Poulies », à Jean Letillier et à Agnès, sa femme, de quarante-sept sous six deniers tournois de tailles et de quatre sous six deniers « que plusieurs personnes lui sont tenus faire chacun an au jour de la feste Saint Remi à cause et par raison de son fié de la Tousche-Chevart... » (1400). — Vidimus par l'official de Vendôme d'une clause testamentaire par laquelle le dit Jean Letillier, dit Fleuri, lègue au chapitre quarante-huit sous tournois, tant de revenu que de taille à prendre sur le fief nommé plus haut (1420). — Autres actes d'acquisitions de rentes par le chapitre dans la paroisse de Rocé (1318-1671). — Vente par « Jehan dit Vigoureux, escuier, et demoyselle Jehanne de Plainvilliers, sa femme », à Pierre Begin, bourgeois de Vendôme de tous leurs biens, droits, fiefs, tailles, dans la paroisse de Rocé : «... *Item*, doze livres ou environ, que cens, que taillées, rendues les dictes taillées à la Saint Remy, et les cens, partie à la Saint-Pere et Saint-Paul, et partie au dit jour de Saint Remy et partie à la Chandeleur... *Item*, justice et seigneurie en toutes et chascunes les chouses dessus dictes et en tous les fiez et rere fiez ci-dessous nommez

jusques à soixante soulz et le dessouz et ce qui en deppend par coustume. *Item*, les foy, hommage et service et autres servitutes et redevances que Julieez de Mailili, escuier, devoit aux diz vendeurs pour la disme de tout le terrouer de Ville-Badain et du terrouer de Mehodoin, de blez, avoine, vins, potages et naveaux, assis yceux terrouers en la paroisse de Villeromain en Vendosmois, excepté trois sexterées de terre en quoy le curé de Villeromain prent la disme... *Item*, la foy, hommage et service et toutes autres servitutes, redevances et obeissances que Guillaume de la Raiete, escuier, sire de la Rivière, devoit aux diz vendeurs à cause et pour raison de sa terre, demaines, fiez, rerefiez, justices et seigneuries de la Rivière. » *Item*, les foi et hommage dus par Jean Moireau, de Vendôme, Johannot de Chantelou, écuyer et la femme de feu Gervaise Menant, dans la paroisse de Rocé, « tenues les dictes chouses vendues de noble dame Madame la contesse de Vendosme comme aiant le bail ou garde de Bouchart, conte de Vendosme, son fils, à foy et à hommage lige... » (1366). — Main levée de l'opposition faite au chapitre sur la justice qu'il prétendait avoir « en la ville de Rocé et ailleurs en la juridiction et territoire des fiez Vendomais, jadis Blesoiz » (1399). — Aveu de Jean Marteau pour ses biens de Rocé et l'hommage simple qu'il doit au chapitre de Saint-Georges, devenu acquéreur de la seigneurie de Rocé qui appartenait avant à Pierre Bégin (1417). — Aveux rendus à la même date par d'autres vassaux du chapitre pour la même seigneurie.

G. 288. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1377-1772. — Rocé. — Dix neuf baux passés le même jour entre le chapitre de Saint-Georges et divers habitants de la paroisse de Rocé et reproduisant des stipulations analogues, pour le fermage de pièces de terre sises à la Bigarrée, ces conditions étant le paiement d'un simple cens à payer « le dimenche de *Letare Jerusalem*, que l'on dit estre le jour de la my-Karesme », et l'obligation de « deffrischer, et mettre en bonne faczon et labour » la pièce de terre affermée, dans un délai de trois ans (14 mars 1490 n. s.). — Vente par Jean Auger et Catherine Bellac, sa femme au chapitre de Saint-Georges, d'une rente de quatre setiers de blé sur la métairie de la Touche-Chevart, moyennant trente sept livres tournois et le vin de marché (1506). — Vente au chapitre par Jeanne, veuve de Pierre Guillon, marchand de Vendôme, de deux quartiers de pré « seans au dessoubz de la fontaine de la Tousche », moyennant quarante livres tournois (1516). — Baux et contrats de vente passés par le chapitre des biens dont les noms suivent : Cloux-Hersant, Pellebert, Gros-Chesne, la Béguinière, la Ferté, la Morandaye, les Bruères de la Mollière, la Noe-Bouan, la Noneraye, la Court, la Guillière, les Bordes (1405-1772).

G. 289. (Cahier.) — In-4°, de 32 feuillets, parchemin.

1476. — Rocé. — Enquête judiciaire faite à la requête du chapitre de Saint-Georges contre Jean Georget, élu pour le Roi en l'élection de Vendôme, pour l'exercice de la seigneurie de Rocé; dépositions de plusieurs habitants de la paroisse appelés comme témoins : « Julian Marquentin, laboureur... dit et deppose que il est natif de Freteval en Dunoys, et que XXV ans a et plus il s'en vint demourer en la dicte paroisse de Rocé où il a touzjours depuis continuellement demeuré; depuis lequel temps il a eu congnoissance de l'eglise collegial Saint-Georges de Vendosme, qui est eglise collegial, laquelle est composée de chevecier, chantre, chanoines, chappellains et autres suppostz d'eglize, lesquelz par et chacun jour font le service divin en icelle eglize bien, devotement et solennellement; pour l'entretenement duquel service icelle eglise est fondée de plusieurs belles terres, seigneuries, possessions, dommaines, cens, rentes et revenus, et, entre autres terres et seigneuries sont seigneurs de la terre et seigneurie de Rocé en laquelle ilz ont pletz, lesquelz pevent faire tenir trois ou quatre foiz l'an, et plusieurs subgetz tenans d'eulx censifvement et feodalemeut, et scet les choses dessus dictes parce que depuis le dict temps de XXV ans il a frequenté en la dicte eglise de Sainct-George, a veu en icelle chevecier, chanoines, chappellains et autres suppostz et à iceulx faire et cellebrer le service divin bien et honnestement... » (f^os^ 1-2). — Pierre Raveau, laboureur... ne sçauroit depposer quel droict de justice les dicts opposans (les chanoines) ont en leur dicte terre et seigneurie de Rocé par haulte, moyenne et basse. Bien a veu tenir les pletz pour et au nom d'eulx... Sur les XXI et XXII^e^ des dicts articles, dict et deppose que il a oy dire et maintenir que les terres et village de Rocé et de la Rivière estans en la dicte chastellenie de Vendosme se reglent et gouvernent par les us et coustumes du conté de Blois, et scet certainement que les subgez des dictes terres de Rocé et de la Rivière ne respondent en la jurisdiction ordinaire de Monseigneur le conte de Vendosme, mais en une jurisdiction particullière qui se appelle les fiefz jadiz Blesoys, qui à present sont Vendosmois, parce que il a veu les dicts subgez repondre en la dicte jurisdiction et decliner en la jurisdiction ordinaire de la chastellenie de Vendosme... » (f^os^ 3 r° et v°). « Thonine, femme de Jehan Daveu... dit et

deppose par son serement que feu Jehan Martin, son pere, a tenu le four du dit complaignant (Jean Georget) à ferme, et pendant qu'il le tenoit, vit elle qui deppose, au lieu de la Paluz situé au bourg de Rocé, ou fyé des dicts deffendeurs et opposans, ung petit four ouquel prenoit bien le pain de deux ou trois boesseaulx de blé, auquel aistre demouroit ung nommé Gillet Hennequin, lequel y faisoit cuire des flannetz, tartes et du pain blanc à vendre, et y a trente ans et plus, et depuis le dict temps de trente ans ne y a veu cuire pain ne autre chose... » (f° 10 v°).

G. 290. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1515-1765. — Sainte-Anne. — Vente par Jean Courtin au chapitre de Saint-Georges d'un « demy quartier de pré appellé le quartier des Bignons situé et assis en la praierie de Tarche », paroisse de Sainte-Anne, moyennant onze livres quinze sous tournois (1515). — Bail par le chapitre à Christophe Laboureau, sieur de la Corbinière, de trente six boisselées de terre sises sur les paroisses de Sainte-Anne et de Villerable, « à la charge par le dit sieur preneur de bien et duement jouir des dites terres comme il appartient et qu'un bon père de famille doibt et est tenu.... » et moyennant un septier de blé méteil par an (1692). — Déclaration par laquelle maître Pierre du Moustier, conseiller du Roi, son avocat ès sièges royaux de Loudun, y demeurant paroisse Saint Pierre du Marché, reconnaît devoir, en qualité de mari d'Élisabeth Lenain, à la fabrique et confrérie de Ste Opportune fondée en l'église Saint-Georges, une rente de cinq boisseaux et demi-tiers de méteil, seize sous d'argent et cinq boisseaux demi-tiers de froment, à cause de sa terre de la Rougerie (1745). — Baux de la terre de l'Anglechère à Barthélemy Guenette, procureur au bailliage de Vendôme (1700), puis à Marguerite Pescher, sa veuve (1739). — Bail de la métairie de la Guinetière à Michel Roussineau, laboureur, moyennant un septier de grain par an (1763).

G. 291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1705-1741. — Saint-Firmin. — Déclaration de Marguerite Fournier, veuve de maître François Ollivier, conseiller du Roi et de Son Altesse au siège des Grands-Jours de Vendôme et commissaire aux recrues des troupes passant par cette ville, comme propriétaire d'une pièce de terre sise à Haistechamps, paroisse de Saint-Firmin, pour laquelle elle doit au chapitre de Saint-Georges « une livre de cire jaulne apreciée à vingt sols » (1705). — Vente au chapitre par Nicolas Vallery, laboureur, d'une grange située au bas du village de la Graperie, « bastie de charpente et bouzillages, couverte de chaulme, contenant trente deus pieds de long sur dix huit de large... » moyennant cent livres « et trois livres de pot de vin, qui ont eté presentement comptés, numérés et reellement delivrés.. » (1737). — Certificat par lequel le doyen du chapitre reconnaît que l'acquisition ci-dessus mentionnée, bien qu'ayant été faite en son nom et de ses deniers, ne l'a été « que pour faire plaisir au chapitre de Saint Georges, pour luy faciliter l'exploitation de la dixme de Saint-Firmin, consentant que la dite grange demeure et reste au chapitre en pleine propriété, m'en desaisissant dès ce jour en sa faveur, reconnoissant avoir été remboursé.. » (1741).

G. 292. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1667-1688. — Saint-Gourgon. — Vente au chapitre par Michel Godeau, sieur de Bordebure, y demeurant, de trois quartiers de pré à la corde et mesure de Touraine, à raison de deux boisselées et demie par quartier, touchant à la métairie de la Chappe, et de deux autres boisselées de pré, près du même lieu, tenues en fief de Messieurs de Saint-Gatien de Tours (1667). — Sentence du bailliage déclarant le sieur Godeau déchu du droit de réméré stipulé dans l'acte de vente précédent (1673). — Baux par le chapitre des pièces de terre ci-dessus énoncées (1668-1688).

G. 293. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759-1765. — Saint-Lubin-en-Vergonnois. — Baux par le chapitre à René, puis à Jean Montaru, de quarante septrées de terre situées au Vau de Landes, touchant aux terres de la métairie du Guimier et joignant au chemin de la Chapelle-Vendômoise à Herbault, d'une part, à celui de Landes à Villegré, d'autre part, moyennant soixante livres de fermage et quatre chapons de suffrages par an.

G. 294. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1334-1788. — Saint-Rimay. — Vidimus par l'official de Vendôme du testament de Mathée, veuve de Samson Le Vachier, par lequel elle lègue au chapitre une rente de soixante sous à prendre sur ses biens, en échange de laquelle les chanoines célébreront son anniversaire, celui

de son mari et de son fils (1334). — Acquisition par le chapitre de deux septrées de terre sises à S[t] Rimay, moyennant une rente de blé à la mesure de Lavardin (1348). — Aveu à foi et hommage simple rendu au chapitre de Saint Georges par « Robin Le Molnier, autrement dit le maire de Charchenay, » à cause de sa « mairie de Charchenay » (1526). — Aveux analogues fournis par Raphaël de Gennes, élu en l'élection de Vendôme (1641), puis par Louis Bodineau, conseiller du Roi, premier élu assesseur en la dite élection (1648) « à cause de leur mairerye de Charchenay ». — Baux par le chapitre de pièces de terre sises à Saint Rimay aux lieux dits les Pastis (1758), les Nonas (1762), Saint-Yves (1766), les Hauts Prés ou Prébandes (1772).

G. 295. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1515-1686. — Sasnières. — Vente aux chanoines de Saint-Georges par noble homme Mathurin de Corpsdonné, seigneur de la Rivière, en la paroisse de Sasnières d'une pièce de pré appelée les Prés-Secs située sur la rivière de Sasnières, avec le droit de garenne en la dite rivière, « et a esté et est faicte ceste presente vendicion pour la somme de sept vingts cinq livres tournois paiez, soluz, comptez et nombrez en nostre presence et à veue de nous par les dits stipullans, des deniers du corps de la dicte eglize, en quarante escuz soleil de bon or et de poix, et le reste en monnoye » (1515). — Baux par le chapitre de cette pièce de terre, moyennant un fermage de six écus deux tiers, en 1586, « huit ecus soleil tournois, qui est vingt quatre livres tournois », en 1601, et trente livres et deux chapons de rente en 1686.

G. 296. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1402-1761. — Savigny sur Braye. — Bail par le chapitre à Jean Pichet et Marguerite sa femme, de la métairie de Villeaust, moyennant quarante sous de rente (1402). — Baux de la dite métairie (1465-1697). — Déclaration de Pierre Odeau, laboureur, comme propriétaire « du lieu et bordage de Villaux » et de ses appartenances, pour lequel ils doivent au chapitre de Saint-Georges une rente annuelle de six livres (1761).

G. 297. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin, dont 2 plans ; 23 pièces, papier, dont 1 plan.

1338-1778. — Selommes. — Don au chapitre par Ysabeau, femme de Jean de Lespine, d'un muids de froment à la mesure de Vendôme, à prendre tous les ans sur ses biens, à la charge par le chapitre de célébrer tous les ans l'anniversaire de son décès (1338). — Vente au chapitre par Mathurin Guillier, laboureur demeurant à Chissé, paroisse de Selommes, d'une « maison à troys chatz, couverte de tuille et de bardeau, avecques les appartenances d'icelle de court, jardins et autres choses, seant au villaige de Chissé, joignant d'un costé aux choses de Monseigneur, d'autre costé au chemin tendant de Rodon à Villemardi... », la dite vente moyennant quarante six livres, huit sous tournois (1517). — 2 plans sur parchemin et en couleur, représentant les dîmes de Selommes, avec l'église figurée au centre et des compartiments qui contiennent une, deux ou trois gerbes indiquant le nombre des quartiers de terre ; au dessous de chacune, des légendes conçues dans cette forme : « ces trois quartiers sont à la dicte grant disme ; l'un des dits quartiers a esté levé par le commissaire. — Ce quartier est aux curez de Saint Martin de Vendosme. — » (xv[ème] siècle). — Vente au chapitre par Philippot Moreau, bourgeois de Vendôme demeurant à Selommes, d'une rente de froment bon, sec, à prendre sur tous ses biens « et par especial sur son habergement de Villeluisant et sur les appartenances et appendances d'icellui.... et fut faicte ceste presente vencion pour le pris et la somme de quarante florins appellez franz, de bon or et de juste poys, du coing du Roy nostre sire.. » (1386). — Sentence de Jean Georget, « bailli des fief jadiz Blesoys qui à present sont Vendosmoys, pour très hault et puissant seigneur Monseigneur le comte de Vendosme, seigneur d'Espernon et de Montdoubleau », consacrant un acord par lequel Jeanne Morelle, dame de Villeluisant et petite fille de Philippot Moreau, mentionné dans l'acte précédent, reconnaît devoir au chapitre la rente d'un muids de froment dont son aïeul a chargé la terre de Villeluisant, et, pour avoir quittance des arrérages de la dite rente, abandonne certains droits qu'elle avait sur plusieurs maisons sises au pont Saint-Bié à Vendôme (1461). — Extraits des registres capitulaires de l'église collégiale Saint-Georges, établissant le droit du chapitre à percevoir la rente d'un muids de froment dont il est question dans les actes précédents : déclarations à ce relatives de Jacques Hurault, Denis Hurault, capitaine de Blois, Jean de Auger et Pierre Bouvier, propriétaires et seigneurs de Villeluisant (1528-1567). — Baux par le chapitre de plusieurs pièces de terre sises aux Vaux, paroisse de Selommes, touchant à la paroisse de Villemardi, joignant aux terres du seigneur du Plessis-Saint-Amand (1493-1559). — Arpentage de la métairie du Deffais, par Mathurin Chenaye, mesureur et arpenteur en Vendômois, à la requête du chapitre de Saint-Georges et suivant la

mesure usitée en Vendômois, qui est « vingt huict piedz pour perche et cent perches pour chacun arpent, et soixante quinze perches pour chacune septrée » (1579). — Bail par le chapitre à Jean Grimauldet, sieur de la Croiserye, conseiller du Roi à Vendôme, d'une pièce de terre contenant seize septrées et huit boisselées de terre environ, dépendant de la métairie de l'Ouzier, et d'une autre pièce sise à Chissay, le dit bail moyennant un fermage de quinze septiers de blé moitié froment et moitié méteil (1592). — Autres baux de prés situés à Chy (1761) et à la butte de Villemardy (1758). — Bail de la métairie de la Chanoinerie sise à Villarceau, paroisse de Selommes, et de ses dépendances, moyennant un fermage de soixante-six septiers de froment, et, « pour suffrages », six couples de chapons ou trente sous pour chaque couple, tous les ans à la Toussaint (1778).

G. 298. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1453-1785. — Thoré. — Accord passé devant le bailli de Vendôme entre le chapitre et Philippot Pouleau, suivant lequel ce dernier est maintenu en saisine d'une pièce de pré sise au dessus du moulin de la Fontaine, moyennant une indemnité de quatre écus (1453). — Bail par le chapitre à Jehan Levassour, « paroissian de Thoré,... du molin de la Fontaine, situé et assis sur la rivière du Loir en la dicte parroisse de Thoré, ainsi qu'il se poursuit et comporte, avecques les banniers, banquiers et appartenances d'icellui molin... », moyennant un fermage annuel de cinq muids de grain, « quatre douzaines d'anguilles bonnes et raisonnables » et la somme de trente sous (1479). — Baux du même moulin (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles), affermé en 1778 à François Augis, meunier, moyennant seize cent cinquante livres par an. — Procès-verbal de Martin-Charles-Étienne Vourgère, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Vendôme, portant, qu'à la requête du chapitre de Saint-Georges, il s'est transporté au moulin de la Fontaine pour y constater les réparations qui ont été faites au sus-gravier du dit moulin (1785).

G. 299. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1421-1729. — Thoré. — Vente au chapitre par Jean Cordereau, l'aîné, et Michelette, sa femme, de vingt sous tournois de rente à prendre sur leur maison « sise en la ville de Toiré, et sur six audains de pré sis à la Cunaille » (1421). — Bail par Bouchard Cordereau à Guillelmin Ferart, d'une « place de maison... seant en la dicte parroisse de Thoré, joingnant d'un costé et d'un bout aux hoirs feu Jehan Raoulleau et d'autre costé au chemin allant du pont du dict lieu de Thoré au gué du Loir et d'autre bout à la rocte allant du chemin dessus dit à l'eglise du dict lieu de Thoré... » (1479). — Autres baux de la même place appelée dans les actes du XVIII^{ème} siècle le petit cimetière (1488-1729). — Vente par Jean Poulleau à la confrérie de Sainte-Opportune fondée dans l'église de Saint-Georges, représentée dans l'acte par les administrateurs de la maladrerie de Vendôme et par les autres confrères, de plusieurs pièces de terre sises dans la paroisse de Thoré, moyennant soixante livres tournois (1494). — Vente au chapitre par Jean Allaire, d'une rente de quinze sous tournois à prendre sur une maison sise au « villaige de Thoré », et sur un demi quartier de vigne à Chantevillain, même paroisse (1394 n. s.). — Vente à la confrérie de Sainte-Opportune établie en l'église Saint-Georges, d'une maison sise à Boisneuf, paroisse de Thoré, laquelle maison est couverte de bardeau et est pourvue d'une cheminée (1496). — Bail par Jacques Soucieux, chapelain de la chapelle Saint Jean-Baptiste en l'église Saint Georges de Vendôme, à Jean Pecquet et Jérôme Gillard d'un demi-quartier de pré sis au Pissot, moyennant une rente de quatre livres dix sous (1624.)

G. 300. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1468-1780. — Thoré. — Bail par le chapitre à Jean Heullin et à Jeanne, sa femme, de deux pièces de terre sises à Vaugouffart, paroisse de Thoré, moyennant cinq sous de rente et quatre deniers de cens, les dites pièces prises à terrage (1468). — Échange conclu entre le chapitre et « honnorable homme sire François Bodineau, seigneur de Bazineau, marchand bourgeois de Vendosme », aux termes duquel celui-ci cède une demi boisselée de terre « en laquelle les dits de chappitre espèrent faire faire, construire, bastir et edifiier une grange à mettre leurs terraiges de Thoré, située et assise au lieu de la Penardoye au bourg du dict lieu de Thoré, joignant... d'autre costé au chemin tendant du pont de Thoré à Villiersfault, d'autre au chemyn de la rue Froyde, tenue des dictz de chappitre à foy et hommaige simple » ; de son côté le chapitre abandonne « une place de grange en laquelle soulloit estre anciennement la grange terrageresse des dictz de chappitre, située et assise au dict bourg de Thoré près le dict chemyn de la rue Froide... » (1537). — Actes de reconnaissance de plusieurs possesseurs de terres soumises au terrage du chapitre (1577-1641). — Transaction entre le chapitre et « messire René du Vivier, chevallier, seigneur de Rochambeau, demeurant au dit lieu

seigneurial de Rochambeau, relative aux terres qui sont soumises au terrage (1652). — Arpentage de la métairie de la Nouette fait par Alexandre Morin, notaire et arpenteur demeurant à Thoré, à la requête des fermiers du terrage, pour la solution d'une contestation sur le payement de la dîme (1714). — Baux par le chapitre des « grands terrages » de la paroisse de Thoré, plus « du fief et terrage de la merie de Thoré », plus du quart des dîmes de grains et de la moitié des dîmes de vignes, moyennant une rente de six cent cinquante livres en argent, deux setiers de blé, dix huit boisseaux d'avoine et quatre chapons ou vingt sous pour chaque couple (1751-1760). — Baux d'une pièce de pré à la Saunerie (1662-1766); — de vingt quatre boisselées de bois taillis appartenant au marquis de Rochambeau, sises à Mont-Benoît (1772); — d'une pièce de terre sise à la Pointe (1672-1759). — Déclaration d'une rente de trois livres dix sous due sur une maison sise dans le bourg (1646-1780.)

G. 301. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1250-1769.—Villemardy.—Vente au chapitre par Lucas, dit Borriau, et Jeanne, sa femme, d'une minée de terre sise « *inter Villam Mardi et Villam Lammay* » (1250). — Vidimus en 1354 d'un acte de vente au chapitre « par madame Mahaut, dame de la Bastière, feme jadis feu Philippe Turbaut, chevalier », de quatre setiers de froment à prendre sur sa métairie de Villanmoy et à livrer « en la rue Ferme, ès greniers de l'eglise », moyennant « dix livres chartrains et engevins cinq pour quatre deniers» (1319). — Vidimus, daté du même jour, de l'acte de vente au chapitre d'un demi-muids de froment par Philippot Basset, écuyer, « sire de Duez et de la Bassetière... especialement sur sa mestaierie de Villelanmoy... la dicte mestaierie tenue de monsegneur le conte de Vendosme... pour le pris de quinze livres, c'est assavoir en florins à l'escu de bon or et de juste pois, faiz ou coing dou Roy de France nostre sire... » (1346). — Bail par le chapitre à Jean Chevrier d'une métairie sise à Villanmoy, appelée la Gressière, contenant en terres quatre noes et demie ou environ, moyennant une rente de dix neuf setiers de froment (1422 n. s.). — Déclaration des terres composant la métairie de la Grassière (1738). — Déclaration analogue de la dite terre possédée par dix neuf propriétaires, dont Léonard Fabre de Malitourne, gouverneur pour le Roi de la ville du Lude, seigneur de Mihaudoin et autres lieux, demeurant ville de Vendôme, paroisse de Saint Martin (1769). — Sentences du bailliage de Vendôme rendues au profit du chapitre pour le payement des arrérages d'une rente de deux setiers de froment sur la métairie de la Touche (1523-1764). — Baux de dix huit septrées, sept boisselées de terre labourable situées aux environs de Villamoy, paroisse de Villemardy, moyennant une rente de neuf setiers de blé (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles). — Ventes au chapitre par André Cornet, paroissien de Villemardy, de douze sous tournois de rente à prendre sur tous ses biens, moyennant six livres tournois, et par Denise, femme du dit Cornet, d'une rente égale pour la même somme (10 juin et 4 juillet 1419).

G. 302. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1345-1759. — Villerable. — Bail par le chapitre de Saint-Georges à Jean Chocart et à Johannot son fils d'un quartier de vigne « seant en Coquaigne, joignant à Phelippot Lusurier et à Guillaume Taupin, tenu dou seigneur de Chantelou à trois deniers de cens... » (1345). — Testament de Jean Planche, chefcier de Saint-Georges, contenant entre autres legs, le don au chapitre de quarante sous de rente sur ses vignes « de Quoquaigne et du Bornays » (1393). — Bail par le chapitre, moyennant quarante sous de rente, à Bertrand Gouin, paroissien de Villerable, et à Jeanne, sa femme, d'un « estre seant à Bracueil o ses appartenances, tant en maisons, courtilz, terres, arbres chaigans et non chaigans, comme en aultres choses appartenans au dit estre... » (1417). — Sentence de Jean Georget, châtelain de Vendome, pour l'exécution du testament de Gervaise Colin, en son vivant prêtre, par lequel le chapitre avait reçu un aître sis à Chantelou, paroisse de Villerable, sur le chemin de l'église, et s'engageait à célébrer un anniversaire solennel du testateur et à « distribuer par chacun an, le jour du Saint Sacrement, aux gens de la dicte eglise qui auront porté et convoyé corpus Domini à la procession, et qu'ils seront remontez en la dicte eglise, demye jalaye de vin et quatre pains vallant chacun deux deniers tournois la pièce... » (1463). — Bail par le chapitre à Macé Mahoudeau, paroissien de Villerable, de deux quartiers de terre ou environ, « en frische, seans aux Floteries près les Perraiz, joingnans aux Moreaulx des deux costez et à la vallée du dict lieu de Perraiz... », moyennant trois sous et quatre deniers tournois de rente (1474). — Acte par lequel Bernardine, fille de feu Michel Bouju, corroyeur à Vendôme, cède à Berthault Lefeuvre, « esguilletier » à Vendôme, tous les droits qu'elle peut avoir dans la succession de Lucas Tessier, chanoine de Saint-Georges et curé de Linières, pour laquelle un procès était pendant entre le dit Bouju et « le chapitre de Saint-Georges du chastel du dict Vendosme »; cette cession faite

moyennant une somme de six livres tournois (1529). — Baux et arpentages de la terre de la Tessière (XVII^ème-XVIII^ème siècles).

G. 303. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 32 pièces, papier, dont 5 imp.

1445-1776. — Villerable. — Accord aux termes duquel Alaire Dutertre, curé de Marcilly, déclare ne prétendre à aucun droit sur la dîme de Villerable, appartenant au chapitre de Saint-Georges (1445). — Déclaration par laquelle Mathurin Amyot et Étienne Fouschart reconnaissent que le chapitre de Saint-Georges de Vendôme et le couvent de la Pitié-Dieu, près le Mans, possèdent une dîme sur quatre pièces de terre sises à Villerable, dont l'une touche au chemin de Vendôme à la Croix Saint-Amand (1481). — Accord entre le chapitre, le chapelain de Saint Sulpice et les religieux de la Pitié-Dieu, autrement dit l'Espau, à cause de leur prieuré du Temple, d'une part, le curé de Villerable, d'autre part, par lequel celui-ci cède aux premiers toutes les dîmes anciennes et nouvelles de sa paroisse, à la charge de sept setiers de froment, un de seigle, un d'avoine et dix sous de rente (1500). — Bail par le chapitre à messire Guillaume Bailleu, prêtre, demeurant à Vendôme, de la dîme de Bourdigalle à Villerable, moyennant un setier de blé moitié froment et moitié seigle par an (1551). — Bail par le chapitre et le couvent de l'Espau des dîmes de Villerable, moyennant quatorze setiers de grains par an, rendus moitié pour les chanoines dans leurs greniers de la rue Ferme, moitié pour le couvent à son prieuré du Temple (1551). — Sentence des Grands Jours du Vendômois entre le chapitre et le curé de Villerable, aux termes de laquelle la moitié des menues dîmes appelées prémices de pois, fèves, orges, lins, chanvres recueillies aux terroirs d'Orges, Braureil, Puteaux et Villesnes appartiendra au chapitre et l'autre moitié au curé (1604). — « Copie d'un acte d'assemblée de la paroisse de Villerable, extraite du registre à ce destiné sur papier timbré, coté et paraphé par Monsieur de Tremault, lieutenant-general, le seize Décembre mil sept cent soixante : le sieur curé, les procureurs, fabriciers et la plus saine partie des habitans de la paroisse de Villerable s'etant assemblés au banc de la marelle au son de la cloche ont delibéré et conclu d'autoriser le procureur-fabricier actuellement en recette et les suivants à faire un employ avantageux des deniers actuellement au thresor et de ceux qui proviendront de la reddition des comptes echus et à echoir. Le projet de cet employ de deniers est la decoration du chœur : premièrement on laissera le contre-mur de l'ancien autel; secondement on placera au dessus de la corniche le grand crucifix qui menace ruine et pourroit ecraser quelqu'un. Ce crucifix placé au milieu du pignon formera le fond du chœur; tout le carreau sera relevé à la hauteur de six pouces et borné par un rang de pierres dures en demi-cercle et deux côtés droits dont le centre qui fera la porte d'entrée du sanctuaire sera poussé jusqu'au niveau du pillier, ce qui formera le tiers de toute la nef. Il sera fait un autel à la romaine en marbre noir, en tombeau, dont le devant et les deux côtés seront du dit marbre et les pierres de l'ancien autel formeront la face interieure de l'autel. La table de communion sera baissée, fixée à arc boutants de fer sur le rang de pierres dures en demi-cercle et terminée par deux côtés droits. La poutre qui forme les limites actuelles du chœur et cancel sera sciée le plus près de la basse goute possible, et sur ce reste de poutre sera appliquée une feuille de tôle peinte sur laquelle sera ecrit en gros caractères : chœur et cancel. D'ailleurs, pour plus grande sûreté des decimateurs, les habitans susdits reconnoissent que le chœur actuel a vingt trois pieds de longueur à prendre depuis le contre-mur de l'ancien autel jusques et compris l'epaisseur de la poutre. Attendu que le banc fondé par les autheurs de demoiselle Bompart est viel, mal construit et gêneroit la table de communion, il sera remboursé à la dicte demoiselle les vingt cinq livres de fond donné, sauf à deduire les rentes dues, et la demoiselle sera priée de faire enlever son banc dès qu'on travaillera au nouveau chœur. Le banc des confrères de Saint Sebastien etant indecent, le fabricier pourra le vendre à l'enchère et en faire construire un autre plus petit et plus honneste qui sera placé au dessous du banc de la fabrique, lequel banc de fabrique sera remonté de deux pieds et demi, et, pour ce, on arrachera le petit ancien benitier devenu inutile. La chaire, le confessionna et le banc de fabrique seront peints ainsi que la table de communion en gris à filets bleus. Par la suite on pourra boiser le chœur, faire faire un aigle en bois et une stale accompagnée de son prie-Dieu, dont le fond servira à renfermer les livres de l'eglise. Ont été presents à cet acte de deliberation Pierre Rouleau, Philippe Texier, Antoine Chereau, procureurs-fabriciers, Maurice Aubert, syndic, Jacques et Pierre les Gilard, Pierre Moreau..... (noms des habitants de la paroisse), L. Guignau, curé » (1776).

G. 301. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1417-1767. — Villerable. — Baux par le chapitre de Saint-Georges à divers habitants de Vendôme d'une

maison sise rue du Puits, près des murs de la ville (1417-1551). — « On faict assavoir que pour satisfaire par les chevecier, chanoines et chapistre de l'eglise collegial monsieur Saint Georges de Vendosme, diocèse de Chartres, au paiement de la somme de six cens cinquante escuz à laquelle ilz ont esté taxez pour leur cotte-part des cinquante mille escuz de rente accordée au Roy nostre sire par messieurs du clergé de France en l'année dernière mil cinq cens quatre vingtz et six par la permission de nostre saint père le pape, ils entendent exposer en vente suivant la permission de messieurs les commissaires subdeleguez au diocèse de Chartre pour le fait de l'alienation des dictz cinquante mil escuz de rente à eulx sur ce faicte le quinzeiesme jour des presens mois et an, c'est assavoir une maison située en la rue du Puys, paroisse de la Magdeleine du dict Vendosme.... *item*, une maison, grange, verger, estrize et appartenances située au vilage de Chanteloup, en la paroisse de Villerable....; *item*, une pièce de terre.. située à l'Ormeau, près le dit lieu de Chanteloup....; *item*, une autre pièce de terre appellée la Masure située près le dict lieu de Chanteloup.... » (1587). — Testament de Robert Planche, chapelain de Saint-Georges, par lequel il lègue au chapitre un quartier de vigne sis au lieu appelé en français Coquaigne (1418 n. s.). — Bail par le chapitre à Colin Langlois d'une minée de terre « assise au Puiz-Fondu en la parroisse de Villerable, joignant d'un costé au chemin tendant du dict lieu de Villerable au pont de Villiersfault » (1490). — « Saichent tous presens et avenir que comme ja pieça feu Estienne Gombault fust tenu au chappellain de la chappelle perpetuel de monseigneur Saint Supplice de Vendosme en la somme de vingt solz tournois et deux chappons, le tout de rente, à cause et par raison de son estre et appartenances d'Orgis avecques les terres et vignes appartenans au dit estre, et il soit ainssy que le habergement du dit estre par gens de guerre ait esté brullé, demoly et ars, par quoy la dicte rente est en aventure de devenir en non valloir, veu lequel demolissement et arssure des mesons du dict estre et desgast des appartenances d'icelui pour le fait de la dicte guerre, les heritiers du dict feu Estienne Gombault ne eussent peu fere ne continuer la dicte rente... », accord par lequel le chapelain réduit cette rente à celle de dix sous tournois (1488). — Bail de huit boisselées de terre sises à Chanteloup, joignant « d'un bout au grand chemin de Vendosme à Tours » (1491). — Bail par le chapitre à Pierre Laurenceau, laboureur, de la métairie de la Rochehaye, moyennant vingt sept setiers de blé (1760). — Vente par « messire Corantin Billouard de Kervaugau, seigneur de la Montellière et autres lieux, ancien capitaine d'artillerie, chevallier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, demeurant en son chateau de la Montallière, paroisse de Lunay, tant en son nom que comme epoux et se faisant et portant fort de dame Marie-Catherine Cadot », à Jean Tessier, vigneron, d'un terrain de deux boisselées sis à Bracueil, appelé la Hublotterie ou la Blancharderie, sur lequel le chapitre de Saint-Georges a droit de prendre vingt sous de rente (1767).

G. 305. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1378-1770. — Villeromain. — Vidimus par le prévôt de Beaugency en 1448 (n. s.) d'un aveu rendu par Pierre Chereau à noble homme Hubert de Beauvillier, écuyer, d'une grange, de deux maisons, cour, vignes et courtil sis au lieu appelé le Coudray-Turbault et de plusieurs pièces de terre joignant au chemin, à la fontaine, à la rivière de Ville-Rahart, à la fontaine de Veas, au moulin de Vauperreux, au Grand-Pas de Chesneau (1378). — Testament de Jeanne, dite la Bobine, par lequel, entre autres legs, elle donne au chapitre de Saint-Georges quatre livres de rente sur une maison sise contre le pont Perrin (à Vendôme), près de la rue qui va au Bourg neuf et de la maison du four des religieux de la Trinité ; au curé (*rectori*) de Villeromain dont elle est paroissienne, cinq sous tournois pour prier pour le salut de son âme ; à Thibaut Labbelle et à ses enfants, le manoir où elle demeure à présent, appelé le Coudray Turbaut... (1413). — Aveu rendu par le chapitre à « noble damoiselle Margueritte de Beauvillier, dame de Dizier et de la Court près Sueuvre », pour la métairie du Coudray-Turbaut (1449, copie du XVI^ème^ siècle). — Accord aux termes duquel Regnault de Cintray, écuyer, et damoiselle Marguerite de Tillières, sa femme, amortissent la dîme de la métairie du Coudray, au profit des chanoines de Saint-Georges (1450, n. s.). — Vidimus par Jean Leprestre, garde de la prévôté d'Orléans, en 1453, du testament de feu Jean Chereau, chanoine de Sainte-Croix d'Orléans et de Saint-Georges de Vendôme, contenant, entre autres, les clauses suivantes : « *Item*, le dit testateur donne et lesse à Messeigneurs de Saint George de Vendosme une mestayerie appellée le Couldray-Turbault, assise en la parroisse de Villeromain...; *item*, ung grant jardin assis emprès la ville du dict Vendosme sur la rivière du Loir...; *item*, quatre livres parisis de rente que le dit testateur a sur trois maisons assises en la dicte ville de Vendosme en la rue aux Chereaux, c'est assavoir... sur la maison qui faict le bout de la dicte rue en alant au pont Saint George... (1446). — « Extrait des arpentages faicts de la terre et seigneurie du Couldray-

Turbaut-Bourcier et la Roche-Bourgongne, suivant l'ordonnance du lieutenant général d'Orléans au siège particulier de Beaugency (1652).

G. 306. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1421-1765. — Villetrun. — Don par Jeanne, femme de Pierre Juré, demeurant à Vendôme, autorisée par son mari, à l'église collégiale de Saint-Georges, de trois maisons sises à Villetrun et de plusieurs terres dans la même paroisse situées aux Chastelées, à la Croix de Rocé, et touchant au chemin de Rocé à Villetrun, à la charge de divers services religieux à célébrer pour la donatrice et ses parents (1421). — Bail par le chapitre à Louis Roger, laboureur, de vingt cinq septrées et quatre boisselées de terre labourable, en dix-sept pièces sises au Presse et à Bonne-Fontaine, sur les paroisses de Villetrun, Fay, Rocé et Coulommiers, moyennant un fermage de dix huit setiers de blé, moitié froment, moitié méteil et deux chapons par an (1649). — Baux des mêmes terres à Jean Laurenceau, laboureur, moyennant un fermage annuel de quatorze setiers de blé et dix livres par an (1745-1765).

G. 307. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1392-1693. — Villiers. — Accord par lequel Jean Bégin, demeurant à Vendôme, et Jeannette, sa femme, se constituent comme débiteurs envers le chapitre de Saint-Georges d'une rente de quatre setiers de froment en payement des arrérages d'une rente de dix-huit setiers de froment due par eux sur plusieurs domaines de Vendôme et de Villiers (1392). — Bail par le chapitre à Vincent Chevé, paroissien de Villiers, de dix-huit boisselées de terre sises « au pertuys Hennequin », touchant aux terres de l'infirmier de l'abbaye de Vendôme et au chemin par où l'on va de Vendôme à Villiers (1492). — Vente au chapitre par Louis Roncelet, marchand de Vendôme, moyennant trente livres tournois, de quarante sous de rente sur une maison et des terres sises au lieu appelé la Grange, paroisses de Villiers et de Naveil, tenues du seigneur de la Boissière (1450). — Bail d'une pièce de terre sise à Villepoupain, au même fief de la Boissière (1451). — Bail à Gillet Guillart, paroissien des paroisses communes de Villiers et Mazangé, de deux quartiers de prez situés « entre le Gué du Loir et le rocher Saint-André, joignans d'un cousté au Loir et d'autre cousté au chemin du Gué du Loir, et d'un bout à la Beraudelle » (1454). — Vente au chapitre par Jean Rollandeau, prêtre vicaire en l'église collégiale de S[t] Georges, d'une rente de vingt sous tournois à prendre sur le lieu de la Grange, paroisses de Villiers et de Naveil (1507). — Vente au chapitre par Denis Martray, paroissien de Naveil, d'une rente de vingt sous tournois à prendre sur une pièce de bois contenant un quartier de terre, « séant en la vallée de Vaulevrier, joignant aux Hervetz de Villiers.... et au chemin qui maine de Villiers en la dicte vallée, et d'autre bout au seigneur de la Boessière.... » (1476 n. s.). — Déclaration de plusieurs habitants de Villiers comme propriétaires et détenteurs de dix-sept septrées de terre « au long reage de Vilpoupain, paroisse de Villiers, joignant d'un costé à la traitte tendante de Vilpoupain à la Procureurerie, d'autre costé à Julien Menard, huissier au bailliage de Vendosme, d'un bout au chemin de Villiers à Vilpoupain, du vent d'amont et d'autre bout au chemin de Villiers à la Procureurerie... », pour lesquelles ils doivent au chapitre solidairement une rente annuelle de dix sous (1693).

G. 308. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1358-1648. — Villiersfaux. — Vente au chapitre par Regnaut Courtin, de la paroisse de Villiersfaux, moyennant six florins d'or à l'écu du coin du Roi, d'une rente de deux setiers de froment à prendre sur tous ses biens (1358 n. s.). — Vente par Jean de Courcelles écuyer, au chapitre de Saint-Georges, d'une rente d'une boisselée et demie de terre sise à Villiersfaux, joignant au curé du lieu et au vendeur (1407). — Baux par le chapitre de pièces de terre sises à Villiersfaux aux lieux dits la Gayetière (1486), les Vallées (1491), à l'Aubépine (1504), à Fossé-Palluau (1512), à Villegenart (1603). — Déclaration par laquelle Charles Depheline, écuyer, sieur de Villiersfaux, reconnaît comme appartenant à la censive du chapitre une pièce de terre sise au Moirier joignant aux terres du prieur du dit lieu et à la fabrique, une autre pièce de terre sise au Barquet, joignant au sieur de Rochambeau, et enfin trois septrées de terre touchant au chemin de Vendôme à Lavardin (1648).

G. 309. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1446-1764. — Villiersfaux. — Bail par le chapitre

à Simon Bailleu, moyennant cinq sous tournois de rente, de deux quartiers de terre en buissons « joignant au chemin de derrière l'eglise » (1446). — Baux, déclarations de rentes et sentences relatives au payement des arrérages d'une rente de quatre septiers de blé perçue par le chapitre sur les terres de la Chevalerie (1476-1768). — Bail par le chapitre à Michau Hullin, paroissien de Lunay, d'une « borde ou mestaierie appellée la Hidousière », moyennant une rente de huit setiers de froment et un d'avoine (1477). — Vente par le chapitre à Étienne Broust, demeurant à « Villefault », d'une pièce de terre sise à Pierre-Plate « joignant au chemin comme l'on va du pont de Villefault aux Roches l'Evesque... » (1476). — Baux par le chapitre de la dîme de blé, maïs et autres grains de la paroisse de Villiersfaux, appelée la dîme des petites haies, moyennant une rente de trois setiers de blé (1559-1761). — Baux des métairies de la Cour, du Coudray et de la Ratellerie (1750-1764).

G. 310. (Registre.) — In-f° de 62 feuillets, papier.

XVIIIème **siècle.** — État des revenus en grains, dîmes, terrages, moulins, etc., dans l'ordre alphabétique des paroisses, « clos et arresté le 16 aoust 1790 »; comptes du receveur, indication des payements reçus et des arrérages à toucher : dû au chapitre par les RR. PP. Bénédictins de cette ville six boisseaux un quart de seigle de rente assignée sur la métairie de la Vassor, paroisse de Périguy. — 4 setiers de blé dus par les dames Ursulines de Vendôme pour leurs métairies de Villethierry, paroisse de Crucheray. — Dîme de Selommes, affermée à raison de 588 boisseaux d'avoine par an. — Vaugouffard : il est dû au chapitre par le sieur Chevé, maître de postes de cette ville neuf boisseaux d'avoine de rente assignée sur la métairie de Vaugouffard, paroisse de Villiersfaux, etc., etc.

G. 311. (Registre.) — In-4° de 85 feuillets, papier.

XVIIIème **siècle.** — « Sommier ordinaire des fermes en argent de messieurs du chapitre de Saint-Georges de Vendôme ». Rentes à Vendôme : maison joignant le doyenné, rue Ferme, la maison des greniers, la maison à côté de la prison, la maison vis-à-vis les greniers ou le pont neuf; rue de la Volaille, ou Poissonnerie, une maison proche le puits; rue Saint-Jacques, la maison du four à ban; faubourg Saint-Bienheuré, le moulin de la Vicomté, une grange et environ quatre boisselées de terres situées faubourg Chartrain près le fossé Chevrier; cinq quarts de vigne à la Sable, par le chemin qui va du Château au Temple (f°s 1-13). — Fermages des paroisses de Pezou, Azé, Villiers, Mazangé, Lunay, Naveil, Marcilly, Lavardin, Thoré, Sasnières, Saint-Rimay, les Roches, Villerable, Gombergean, Areines, Meslay, Saint-Firmin, Ozouer le Breuil, Saint-Lubin en Vergonnois, Rocé, Villetrun, Espereuse, Landes (f°s 15-85).

G. 312. (Registre.) — In-4° de 257 pages, papier.

XVIIIème **siècle.** — « Sommier pour la recette en argent de messieurs du chapitre de Saint Georges de Vendôme ». Revenus des maisons de Vendôme et des fermages des paroisses. Rente de 252 livres seize sous à laquelle le chapitre a droit sur la recette générale des domaines de Vendôme suivant l'arrêt du Conseil du 17 décembre 1737 à la chambre des Comptes de Paris : la dite rente indiquée comme reçue par le comptable, de 1761 à 1790.

G. 313. (Registre.) — In-f° de 114 pages, papier.

1738-1790. — Extrait du grand sommier des grains appartenant au chapitre de Saint-Georges, précédé « d'une table alphabetique et distinctive des heritages sur lesquels sont assis les revenus en blé et autres grains, ensemble ceux de moison provenant de la ferme des métairies et des terres non logées ».

G. 314. (Registre.) — In-4° de 69 pages, papier.

1738-1790. — « Ce present cahier contient l'extrait fait par moi du sommier qui contient l'état des bleds et grains qui constituent le revenu de l'eglise roiale collegiale de Saint Georges de Vendome, le dit extraict fourny au chapitre en Janvier 1738. — C'est à ce present extrait qu'il convient de s'arreter, ainsi qu'au double que j'en ay fourni et presenté au chapitre le 3 janvier 1737 comme etant le plus exact et fidelement bon... ». Double du registre précédent.

G. 315. — 1 pièce, papier (1).

1593. — Testament de Claude Régin, évêque d'Oloron et chevecier en la collégiale Saint-Georges de Vendôme, demeurant à Vendôme, par lequel il demande à être enterré dans l'église Saint-Georges, à l'endroit où sont enterrés les chevecliers ; vingt-cinq pauvres portant chacun une torche assisteront à son enterrement ; ils seront revêtus chacun d'une aune et demie de bure et prieront Dieu pour le Roi ; le blé et vin qui seront trouvés à son décès en ses greniers et caves seront distribu és aux pauvres ; il donne à la collégiale cent écus et la croix d'argent qui sert à présent à l'église, à charge de célébrer son anniversaire chaque année ; soixante-six écus à distribuer aux pauvres de Mauléon et des environs ; il déclare que « la Majesté du Roy luy avoit assigné quatre mil livres de rente au lieu du revenu de son évesché qui luy valloit plus de dix mil livres en Béarn, de quoy il n'a esté payé entièrement, luy en estant deubz quatre années d'arrérages » ; il veut qu'on rende la tapisserie et les meubles qu'il peut avoir pris ci-devant au château de Vendôme, selon l'inventaire qu'il en a baillé au concierge du château ; il nomme pour ses exécuteurs testamentaires René Dupont, lieutenant au bailliage de Vendôme, Marc Semy et Claude Nail, chapelains en l'église Saint-Georges, et René Jourdain, marchand à Vendôme ; il donne cinquante écus aux pauvres du pays de Vendômois. — Codicille du 22 décembre 1595 par lequel Claude Régin déclare que, au cas « où l'on ne vouldroict permettre son corps estre inhumé et enterré en l'église Saint-Georges de Vendosme, pour n'y avoir lors de son déceds libre acceds au chasteau de ceste ville de Vendosme à cause des troubles et guerres qui ont courru longtemps, et comme estant la dicte église en l'enclos du dict chasteau », il veut que son corps soit inhumé en l'église de la Maison-Dieu de Vendôme près du corps du défunt abbé de l'Étoile, en son vivant maître de cette Maison-Dieu ; treize pauvres seulement assisteront à son enterrement ; il donne : à Abraham Carré, son secrétaire, soixante écus ; aux pauvres du Vendômois, vingt-cinq écus seulement ; il reconnaît devoir à Bernard Denafloux quarante livres de reste des deniers qu'il lui a promis pour l'apprentissage de Pierre Régin, dit le Parisien, pour lui montrer son métier de tailleur d'habits. (Copie collationnée de 1614.)

(1) Les articles 315-336 ont été retrouvés postérieurement à l'impression de l'inventaire des articles précédents.

G. 316 (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1246-1312. — Ville de Vendôme. — Sentence arbitrale de M., sous-doyen de Notre-Dame de Tours, déclarant qu'une pièce de vigne « au boes la barbe » appartiendra à l'abbaye de Fontaines-en-Touraine et qu'une maison sise à Vendôme en la rue Ferme et une vigne à « Chasteau Boeau » demeureront à H., chevecier du chapitre de Saint-Georges, en payant à l'abbaye 4 l. de monnaie vendômoise de loyer annuel au lendemain de la Saint-Georges d'été (1246). — Concession par Herry, chevecier du chapitre de Saint-Georges, à l'abbaye de Fontaines-en-Touraine, de la liberté d'un homme de Vendôme que réclamait le chevecier ; la maison et la roche dans la rue Ferme, avec leurs dépendances et les améliorations qui y ont été faites par Herry, sauf les meubles qu'il a acquis et acquerra qui se trouveront lors de son décès dont il pourra disposer, demeureront après son décès à l'abbaye, avec toutes les vignes qu'il tient d'elle (mars 1254). — Vente par Jean d' « Espinox » et Eustache, sa femme, aux chevecier et chapitre de Saint-Georges, moyennant 160 l. de monnaie vendômoise, de toute la dîme, tant du blé que du vin qui fut à feu Agathe, dame de Rondon, mère de la dite Eustache, sise dans la paroisse de Saint-Martin de Vendôme, dans le fief d'Hugues de Saint-Agil, chevalier (1255). — Ratification de cette vente par Hugues de la Ferté, écuyer, frère d'Eustache (1255). — Vente au chapitre de Saint-Georges par Jean, « dit le Galays de Soday », écuyer, sieur de Souday, de la dîme « de blez, de vin, de postaiges, de chanvres, de lins et de toutes autres choses » dans les paroisses de Saint-Martin de Vendôme, de Saint-Ouen et de Naveil, avec tous les cens qui appartiennent au vendeur à Vendôme et aux environs, et tous les droits et aventures qui dépendent de ces cens, tant de droit que de coutume, avec les deux foires que le vendeur avait chaque année à Vendôme aux deux fêtes de Saint-Martin et tous les fiefs qu'il pouvait avoir dans le comté de Vendôme, moyennant la somme de 500 l. payée comptant (1302). — Accord entre le chapitre, d'une part, et Jean de Souday, dit le Galais, chevalier, Jeanne, sa femme, et Amaury de Noisy, père de la dite Jeanne, d'autre part, pour raison d'une « groite » faite par Jean de Souday au temps de la susdite vente, par lequel le chapitre lui paie 150 l. t. et demeure dorénavant quitte de toute réclamation (1312).

G. 317. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1393-1782. — Ville de Vendôme. — Constitution par Guyon Luday, marchand apothicaire à Vendôme, au profit de maître Daniel Legras, prêtre, chapelain de l'une des chapelles Saint-Jean-Baptiste fondées en l'église Saint-Georges de Vendôme, de 4 l. de rente à prendre sur une maison sise près l'église Saint-Martin, joignant d'un côté au petit cimetière de cette église (février 1548). — Cession de cette rente par Daniel Legras au chapitre de la collégiale (1573). — Titre nouvel de cette rente passé au profit du chapitre par Jean Gobert, maître apothicaire à Mer (1673). — Sentence du bailliage de Vendôme condamnant la veuve Michel Henry à payer au chapitre deux rentes sur deux maisons en la rue des Béguines (1661). — Vente par Regnault Chartrain à Gillet Jacques de 10 s. de rente sur l'emplacement d'une maison de la rue des Béguines (1451). — Titres nouvels de cette rente par Jean Bertault, drapier, au profit du chapitre (1673 et 1782). — Remise par le chapitre à Maurice Huby, « seigneur de l'ostel du Signe », de six livres tournois sur les douze livres dues au chapitre pour arrérages de 40 s. de rente sur l'hôtel du Cygne, en raison de ce que les guerres et le logement des gens d'armes qui sont demeurés longtemps à l'hôtel du Cygne n'ont pas permis à l'hôtelier de faire son profit (février 1434). — Sentence de Michel Pérot, châtelain et lieutenant général du bailli de Vendôme, déclarant que ceux qui demeurent dans la maison du Cygne, qui est devers l'église Saint-Martin, sont francs et non contribuables à la taillée de quarante livres levée par le comte de Vendôme : un débat s'était élevé entre Jean Hémon et Jacquet Péliçon, collecteurs de la taille de quarante livres tournois que le comte de Vendôme lève chaque année à la Toussaint, sur ses sujets dans la ville de Vendôme, et Jean Courtin demeurant en la maison du Cygne, que les collecteurs prétendaient être sujet et estagier du comte. Courtin ayant abandonné le procès, le chapitre de la collégiale reprit la cause : il soutint que ceux qui étaient soumis à la juridiction du chapitre et relevaient de lui avaient été de tout temps exempts de cette taillée ; or la maison du Cygne était du fief et censif du chapitre, auquel elle payait 4 d. de cens, et on y avait même à diverses fois tenu les plaids du chapitre, où ses sujets avaient été jugés par son bailli ; les chanoines s'engagèrent à faire la preuve de ce fait par une information qui fut ordonnée (1445). — Titre nouvel par Pierre Le Boutellier, écuyer, au profit du chapitre, de 4 d. de cens et 40 s. de rente sur la maison du Cygne (février 1473). — Titres nouvels de ces cens et rente sur la dite maison sise près la porte de l'abbaye de la Trinité, au lieu appelé le Change, par Louis Manguy (1520) ; par Jean Rotrou et Jean Manguy, avocats et praticiens à Vendôme (1550). (Le cens devra être payé chaque année, au jour de la Saint-Georges en avril, à la Croix de la rue Ferme et au pied des marches du château.) — Échange entre le chapitre, représenté par Jean Moreau, chanoine et trésorier de la collégiale et maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, d'une part, et noble homme Macé Signac, élu pour le roi à Vendôme et Jacquette Labelle, veuve de noble homme Binet Duval, dame de Villeneuve-lès-Frouville, d'autre part, par lequel ces derniers reçoivent du chapitre une rente de 26 s. 8 d., en échange d'une rente de 28 s. sur une maison sise devant le Four aux Moines et « abutant sur le pavé de la rue comme l'on va du bourg Saint-Martin au Pont-Perrin » (1490). — Titre nouvel de cette rente sur la susdite maison sise en la rue du Change (1673). — Bail à rente par le chapitre à messire Nicole Chastin, prêtre, chapelain en la collégiale Saint-Georges, d'une maison et d'un jardin en la rue de la Chévrerie, chargée de 30 s. de rente envers noble homme Jean Levassour, seigneur de Conquiers, moyennant 30 s. de rente annuelle, et à charge de bâtir une maison bonne et convenable dans un délai de trois ans, et de fonder un anniversaire pour lui en l'église Saint-Georges jusqu'à la valeur de 20 s. et plus (1475). — Titres nouvels de la susdite rente de 30 s. passés au profit du chapitre : par Jean Bry, tisserand en toile (1500) ; — par Jean Lecœur, drapier, et Jean Duthon, charpentier, à cause de deux corps de logis sis en la rue de la Cormeraye (1623). — Bail à rente par le chapitre à Suzanne Maitray, veuve de Fleury Guillet, et à Clément Detheolière, maître armurier, d'une maison en la Grande Rue, moyennant 18 l. de rente (1658). — Accord entre le chapitre de Saint-Georges et Jean Fermin : le chapitre disait que Fermin était tenu de lui faire 60 s. de rente à cause d'une maison joignant à la Porte Chartraine, dans le fief du prieur de Lavardin. Fermin répliquait que le chapitre avait acquis certains héritages d'un appelé Chamegnault, tenus de lui, Fermin, à cause de la Ratellerie à 6 d. de cens et 26 d. de taille par an, et il réclamait le droit de vente sur ces héritages avec l'amende pour vente cachée, les arrérages des cens et tailles avec l'amende des cens non payés, et exigeait « qu'ilz li en baillassent homme ou meissent hors de leurs mains ou en faissent indampnité compétente. » D'après la transaction, le chapitre aura 60 s. de rente sur Étienne

Leureux, qui les doit à Fermin « par raison du buege et de la fenestre de la dicte maison », et tiendra paisiblement les héritages acquis de Chamegnault au fief de la Ratellerie, à condition de payer les devoirs dus chaque année, lequel paiement se fera par la main de Robert Colin, chanoine de l'église, « qui de présent est baillé pour vicaire au dit Fermin », et de payer les redevances dues au fief, suivant la coutume « à muance du dit vicaire » (1393). — Bail à rente par le chapitre à Guillot Gaudichon d'un demi-quartier de terre en friche sis au clos Saint-Barthelémy, tenant au grand chemin de Vendôme à Chartres, moyennant 1 d. de cens et 2 s. de rente (1488). — Sentence rendue « ès pletz de Vendosme », condamnant Gabriel, Georges et Macé Régnier à payer au chapitre 20 s. de rente sur une maison sise près le moulin à tan de monseigneur le duc au faubourg de la Porte Saint-Michel (1528). — Titre nouvel par Nicolas Hamard, boucher en la paroisse Saint-Lubin de Vendôme, au profit du chapitre, de 5 s. de rente sur une cave sise près les grands moulins de cette ville, paroisse de Saint-Lubin (1741).

G. 318. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1551-1713. — Ville de Vendôme. — Cession par Jeanne de Beaugé, veuve de Macé Rougnon, marchand à Vendôme, à Pasquier Grillet, marchand à Vendôme, de la moitié indivise d'une maison sise à Vendôme en la rue de la Porte Saint-Michel, paroisse de la Madeleine, chargée de 15 s. de rente envers René Viau et de 20 s. d'autre rente envers les chevecier et chapitre de Saint-Georges de Vendôme (1551). — Vente par Louis Proger, « fétissier en draps », et Jacquine Rongnon, sa femme, à Étienne Champenois, marchand tanneur à Vendôme, de tous les droits qui leur appartiennent par la succession de Macé Rongnon en une maison sise en la rue de la Poterie de Vendôme, chargée de 40 s. de rente envers le chapitre de Saint-Georges de Vendôme (1564). — Titre nouvel de 20 s. de rente sur cette maison par René Gabillau, maître boulanger et pâtissier à Vendôme, au profit du chapitre de Saint-Georges (1700). — Sentence du bailliage de Vendôme qui condamne Pierre Gabillau, pâtissier, à payer au chapitre de Saint-Georges 18 livres pour dix-huit années d'arrérages de cette rente (1700). — Titre nouvel de cette rente par René Gabillau, maître pâtissier boulanger, au profit du chapitre de Saint-Georges (1713).

G. 319. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1395-1686. — Ville de Vendôme. — Faubourg Saint-Bienheuré : bail à rente « viaire » par le chapitre de Saint-Georges de Vendôme, à Guillaume Paraige, d' « une place en laquelle a un fournil à chaux, séant au pont Saint-Bié, devant la fontaine », moyennant 6 d. de cens et 8 s. de rente « viaire » (août 1395). — Bail à rente par les chevecier et chapitre de l'église collégiale Saint-Georges de Vendôme, représentés par Jean Gillet, prévôt, et Jean Daneu, procureur et receveur, à Jean Rogier, demeurant en la paroisse de « Sainct Béneuré lez Vendosme », d'un jardin contenant deux boisselées de terre, sis près l'Ermitage, en la paroisse Saint-Bienheuré, tenant au chemin qui « va du pont Saint-Bié à la chappe à l'Ermitage », moyennant 3 s. t. de rente annuelle et perpétuelle (1489). — Vente par André Legot à messire Lucas Texier, prêtre, demeurant à Vendôme, d'une maison avec un jardin et une allée, le tout sis aux faubourgs du « Pont Sainct Byé », joignant à la rivière du Loir et au chemin tendant du pont Saint Bié à la Chappe, le tout tenu du curé de Saint-Bienheuré à un denier tournois de cens au jour de Saint-Bienheuré et à cinq sous tournois de rente audit jour, et chargé en outre de dix sous de rente envers messire Nicole Galloys, prêtre, cette vente faite moyennant 31 livres 5 sous (1492). — Bail à rente de cet héritage par messire Lucas Texier, prêtre, curé de Lignières, et chanoine de Saint-Georges de Vendôme, à Bernard Rogier, marchand, moyennant 30 sous de rente annuelle (1506). — Bail par le chapitre de Saint-Georges, représenté par Jean Moreau et Jean Thillier, chanoines, à maître Thomas Garnier, notaire et secrétaire du Roi, et chantre de l'église collégiale Saint-Georges, d'une cave avec ses dépendances sise prés Saint-Bienheuré, tenant à la cave de Pierre Breton, prêtre, et à la cave des curés de Saint-Bienheuré, et aboutant sur le chemin tendant du pont Saint-Byé à la chappe, moyennant 12 sous 6 deniers de rente viagère (1491). — Bail par le chapitre de Saint-Georges à maître Nicole Deniau, prêtre, d'une cave assise sous et près l'église de Saint-Bienheuré, moyennant 7 sous 6 deniers de rente annuelle (1502). — Titre nouvel de 7 sous 6 deniers de rente par Marguerite Goesneau, au profit du chapitre de Saint-Georges, à cause d'une maison sise près le cimetière Saint-Bienheuré (1634). — Titres nouvels de cette rente au profit du chapitre de Saint-Georges : par Marie Launay, veuve de Pierre Jeoffroy, maçon (1673) ; — par

Michel Baussan, gantier (1683) ; — par Pierre Lenoir, marchand (1686). — Échange entre le chapitre de Saint-Georges et messire Jean Bonneau, dit Martineau, chancelier du chapitre de Saint-Georges : le chapitre cède une « septrée » de terre sise au lieu appelé « Pierre levée », léguée au chapitre par Jean Lecomte, chanoine de Saint-Georges, et que le cellérier de l'abbaye de Vendôme, dans le fief duquel elle est située, ne leur a pas voulu permettre de tenir, en échange d'une « septrée » de terre à la Haute Chappe, en la paroisse Saint-Bienheuré (1520). — Bail par le chapitre de Saint-Georges d'un quartier de pré au lieu de Baumay, joignant au moulin de Baumay, à maître Claude de Luynes, élu pour le Roi à Vendôme, moyennant 20 sous par an (1550) ; — à Gilles Gaultier, marchand à Baumay, paroisse Saint-Bienheuré, moyennant 2 deniers de cens et 35 sous de rente (1597). — Sentence du bailliage de Vendôme condamnant Pierre Gauthier et André David à payer au chapitre de Saint-Georges les arrérages de ces cens et rentes (1647). — Cession par René Gaultier, foulon à Vendôme, à l'abbaye de la Trinité, comparant par dom Gatien Mantrot, cellérier, d'un quartier en « gast, friches et pastures », qui était autrefois en pré, sis près le moulin de Baumay, moyennant 2 deniers de cens et 35 sous de rente que les religieux seront tenus de payer au chapitre de Saint-Georges (1684).

G. 320. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1429-1647. — Ville de Vendôme. — Cens et rentes. — Bail à rente par le chapitre de Saint-Georges à Jean Malu, d'une cave avec la cour et le courtil sur cette cave, « séant au Marchoys, moyennant 7 sous 6 deniers de rente viagère » (1429). — Bail, par le chapitre de Saint-Georges, d'une cave et ses dépendances, sise aux faubourgs du Pont-Saint-Georges de Vendôme, en la paroisse de Saint-Lubin, à Mathurin Ragot, moyennant 2 deniers de cens et 15 sous de rente (1502). — Vente par Jean de Feuil, marchand à Vendôme, à Thomas Toursin, d'une maison, cave et jardin, sis au faubourg de Pont-Saint-Georges, chargés de 2 deniers de cens et 15 sous de rente envers le chapitre de Saint-Georges, moyennant dix livres (1512). — Bail de cet héritage par Marion, femme de Huguet Demeulles, « malade de lespre », « ladite Marion dame de soy et usant de ses droiz » à Jacques Rousselin, marchand à Vendôme, à charge de payer 2 deniers de cens et 15 sous de rente au chapitre de Saint-Georges, et en outre moyennant 30 sous de rente (1521). — Sentence du bailliage de Vendôme, condamnant Pierre Vennier et Jacques Rousselin à payer au chapitre de Saint-Georges 30 sous pour deux années d'arrérages de 15 sous de rente sur le susdit héritage (1533). — Bail par le chapitre de Saint-Georges à maître Henri de Guine, chirurgien ordinaire et valet de chambre de Monseigneur duc et pair, d'une maison, cour, cave et jardin, sis en la « rue du Marchais », aux faubourgs de la Porte-Saint-Georges, tirant à Saint-Sulpice, paroisse Saint-« Léobin », tenant par derrière aux douves du château de Vendôme, échus au chapitre par droit d'« aulbenaige » par le décès sans héritiers apparents de Jacques Rousselin, moyennant 2 deniers de cens et 15 sous de rente ; ce bail a été fait au preneur en considération de ce qu'il est « serviteur domestique de mondict seigneur » ; il sera tenu d'acquitter toutes les dettes dues par feu Rousselin (1554). — Bail par le chapitre de Saint-Georges de Vendôme, à Charles Dargouges, bourgeois de Vendôme, de deux pièces de terre, sises « au Coulleys », contenant l'une dix boisselées de pré, l'autre vingt boisselées de terre tenant à la rivière du Loir et au chemin tendant des Moulins-le-Comte à Naveil, moyennant 15 sous de rente (1482). — Sentence du bailliage de Vendôme, condamnant maître Michel Dupont, lieutenant particulier au bailliage de Vendôme, et maître Guillaume Dupont, chanoine de Notre-Dame d'Évreux, à payer au chapitre de Saint-Georges de Vendôme les arrérages de 27 années de 15 sous de rente à cause de 30 boisselées de terre « aux Coullées » (1614). — Arrêt du Parlement confirmatif de cette sentence (1647).

G. 321. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1459-1785. — Azé. — Bail à rente perpétuelle au chapitre par Philippe, veuve de Michel le Gastelier, demeurant en la paroisse de Mazangé, de ses droits sur le fief et seigneurie de la Poterne, sis en la paroisse d'Azé et aux environs, moyennant six setiers de grains, dont quatre de froment et deux de seigle, mesure de Vendôme, à rendre chaque année à la Toussaint, et cinquante livres tournois une fois payées ; la bailleresse donne au chapitre les titres du fief (4 septembre 1488). — Vente au chapitre par Pierre Cochon, marchand, demeurant aux Roches-l'Évêque, des deux tiers du fief et seigneurie de la Poterne, tenus du comte de Vendôme à foi et hommage simples, et chargés de deux setiers de grain de rente envers Colas Salier, moyennant 272 livres tournois (20 septembre 1488). — Transaction entre le chapitre et

noble homme maître Jean Ducrocq, conseiller du Roi et assesseur en l'élection de Vendôme, par laquelle le chapitre baille à rente à Ducrocq douze septrées de terre au lieu dit les Ruaux, paroisse d'Azé, moyennant 8 deniers de cens, payables au jour de Saint-Pierre en juin, à la recette qui se fait sous la galerie de l'église d'Azé, et quatre setiers de blé méteil, payables pour la première fois à la Toussaint 1656 seulement, attendu que les eaux ont endommagé une partie des terres qu'on ne pourra labourer ni ensemencer ; Ducrocq paie en outre au chapitre 72 livres pour bail par le chapitre à Pierre Breton, chanoine de la collégiale, de six quartiers de pré en la rivière de Boulon, tenant aux prés du sire du Bellay, tenus du dit Breton à cause de son fief de Boulon, moyennant quarante sous de rente, et pour demeurer « ès bienfais, prières et oraisons de l'église », il abandonne et amortit cette rente (1459). — Vente, par les frères Doré et Pierre Augier, à messire Pierre Breton, prêtre, l'aîné, de 30 sous de rente à prendre sur leurs biens (1469). — Vente par Jean Chaloppin, menuisier aux Roches-l'Évêque, à Nicolas Sallier, du tiers de six setiers de blé de rente annuelle sur Gervaise Arraby, de la paroisse d'Azé (27 avril 1485). — Bail par le chapitre à Thomas Brandeau et Guillaume Arondeau, marchands à Vendôme, de six setiers de terre entre Buissay et Nuyssement, d'une mouée de terre sur la Touche de la Poterne, d'une pièce de terre en gast contenant une mouée, située aux Orailles de la forêt de Vendôme, deux boisselées de terre « en l'aistre de Buissay », et la moitié d'une touche appelée les Orailles de la Forêt, joignant la Forêt-le-Comte, moyennant 2 sous de cens et 12 setiers de grain (janvier 1490). — Accord entre le chapitre et les religieux de la Trinité de Vendôme, au sujet d'un aître que les religieux prétendaient dépendre de leur fief de Courtozé, et les chanoines, de leur censif de Fosse-Courtin, par lequel le chapitre se désiste de ses prétentions (1506). — Vente par Jeanne Jumeau, veuve de Jean Chesneau, avocat à Vendôme, à maître Adrien de Gémelly, docteur en théologie, archidiacre de Laon et chevecier de la collégiale Saint-Georges de Vendôme, des arrérages de cens et rentes, au sujet desquels un procès était pendant entre eux (12 juin 1654). — Baux par le chapitre, de deux quartiers de pré en la prairie de Boulon, paroisse d'Azé (1677-1785).

G. 322. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1333-1778. — Azé. — Constitution, par Alexandre Lebreton, de 20 sous de rente au profit de la « grant bourse » du chapitre, à prendre sur tous ses biens, moyennant trente livres (1333). — Titre nouvel de cette rente par Jean Graffart, paroissien d'Azé (février 1420). — Constitution de 20 sous de rente au profit du chapitre par Jean Lecourt, demeurant à Vendôme, à prendre sur leur « estre séant en la rivière de Boulon, appelé la Pellonnière, et sur trois quartiers de pré sis en la dicte rivière » (septembre 1414). — Constitution de 30 sous de rente au profit du chapitre, par Jean Detrou, à prendre sur les prés Detrou, sis au pont de Courtozé (octobre 1414). — Échange entre le chapitre et messire Pierre Breton, prêtre, chanoine de la collégiale : ce dernier abandonne plusieurs quartiers de pré en la rivière de Boulon, et cinq septrées de terre en la Varenne de Villiers, en échange d'une rente que possède le chapitre sur un hôtel sis dans la rue du Pont-Saint-Georges à Vendôme, et de deux autres rentes à Villiers et Pezou (janvier 1449). — Constitution de 25 livres de rente à prendre sur le lieu de Bondereau, en la paroisse d'Azé, dont 20 livres au profit de l'acquéreur et de ses héritiers, et 5 livres pour le chapitre (1533). — Donation de la rente de cinq livres par Adrien de Gémelly au chapitre, à charge de célébrer chaque année la fête de Saint-Adrien, le lendemain de la Nativité de Notre-Dame, « de laquelle feste Saint-Adrien sera faict seullement mémoire le dict jour de la Nativité, et le lendemain tout le service sera fait double du dict Saint-Adrien, avecques mémoire de la dicte feste de la Nativité de Notre-Dame, c'est assavoir la légende propre et toute l'histoire du commun du martir » (1535). — Titres nouvels de cette rentte.

G. 323. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1476-1738. — Cloyes. — Copie de bail. — Bail à rente par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, à Jean Donillart, le maître de ses œuvres et réparations, des hôtel, métairie, justice et seigneuries de Fresnay, Bordes, Frementeau et Assée, au comté de Dunois, à charge de 60 livres de rente (février 1476). — Assignation par Jean Donillart de cette rente au profit du chapitre de Vendôme à prendre sur quatre maisons sises en la ville de Vendôme, à la décharge de 60 livres de rente que le comte de Vendôme doit au chapitre « pour partie des fondacions de deux nouveaux chanoines sepmainiers nouvellement fondez en la dite église de Vendosme, » par feu Louis de Bourbon, comte de Vendôme, dernier décédé (août 1477). — Quittance d'une rente de

22 livres payée au chapitre par : Jacques de Taix, sieur de Fresnay, et Philippe du Puisart, sieur de Beaumarchais (7 octobre 1550) ; — René Leliepvre, écuyer, sieur de Beauvois, tuteur des enfants mineurs de feu Charles Deshaies, écuyer, sieur d'Ouzouer-le-Doyen (1602) ; — Jacqueline Deshaies, femme de René Meschevaulx, écuyer, sieur de la Pézatière, séparée de biens, dame du lieu de Beaumarchais (1635) ; — dame Léonor de Franceschy de Rougemont, veuve d'Énéas du Coudray, chevalier, seigneur de Saulnay, comme dame de la métairie d'Assée, paroisse de Brévainville ; Renée de Méchivault, veuve de François de Caillet, écuyer, sieur de Saint-Hilaire, demeurant à Cloyes, comme dame de Beaumarchais, et maître Mangot, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, comme seigneur de Fresne (1646) ; — René du Plessis, chevalier, seigneur de Beaumarchais, capitaine au régiment d'infanterie d'Artois (1698) ; — Philippe Guillois, écuyer, officier de Madame la duchesse d'Orléans, seigneur de la Rochevert, Beauvoir, la Galloire, Beaumarchais et Fresnay, demeurant à Châteaudun (1738).

G. 324. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1254. — Courtiras. — Amortissement par Philippe de Poncé, prévôt de Vendôme, au profit de la collégiale, d'une pièce de vigne sise à Courtiras, dans la censive du dit Philippe, et d'une autre vigne sise à « Merrolles », que Pierre de Courtiras, prêtre, tenait du dit Philippe, ces deux vignes données à la collégiale par Jean Soef et Pierre de Courtiras, tous deux prêtres ; cet amortissement est fait à la condition que le chevecier et le chapitre de la collégiale paieront à Philippe et à ses héritiers, au lieu de 10 deniers de cens, 20 deniers chaque année à la mi-carême à Vendôme (septembre 1254).

G. 325. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1431-1776. — Crucheray. — Accord entre le chapitre et Pierre de Châtillon, à cause de sa femme, Simonne de Plainvillier, auparavant femme de feu Macé du Plessis, écuyer, qui était seigneur du lieu et domaine de Malignas et à ce titre avait droit de prendre sur un aître, sis à Malignas, 5 deniers de cens payables chaque année la veille de la Décollation de Saint-Jean « foire à Bloys » et 2 s. 6 d. de rente : le chapitre reconnaît devoir ce cens et cette rente à Pierre de Châtillon (1431). — Bail par le chapitre à Robin Greillet de l'aître susdit, moyennant 5 sous de rente (1436). — Bail à rente à Jean Berthelot par Perrine, veuve de Jean Leboucher, fille et héritière de feu messire Jean Porcher, prêtre, d'une maison sise près l'église de Crucheray et tenant au grand cimetière, d'une place de maison « où souloit avoir forge », et de diverses terres, moyennant 20 sous tournois et deux poules de rente (1446). — Vente de cette rente par Perrine, veuve de Jean Leboucher, à Geoffroy Pasquier (mars 1450). — Cession de cette rente par Jean Pathereau à messire Pierre Breton, prêtre, chanoine de la collégiale, moyennant 16 l. 10 s. t. (1452). — Bail par le chapitre à Jean de Dampierre, écuyer, sieur de Saint-Pierre, d'un clos de terre, partie en terre labourable, partie en vigne, sis près la Roche de Crucheray contenant seize boisselées, moyennant six livres de rente à prendre sur sa terre de la Rochebourgogne (1696). — Baux par le chapitre de neuf septrées et onze boisselées de terre sises à la Roche-Tardon, paroisse de Crucheray : à François Fortin, laboureur au Plessis, moyennant quatre setiers six boisseaux de froment (1757), et à René David, aux mêmes conditions (1776).

G. 326. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier ; 4 plans sur papier.

1521-1757. — Danzé. — Vente par le chapitre à Pierre Habert le jeune, marchand à Vendôme, de la coupe du bois taillis nommé le Pertuis de la Barre, autrement dit le Bois à la Cochonne, moyennant deux cents livres tournois (février 1521). — Arpentage du Bois-Cochon qui contient 28 arpents (1689). — Vente par le chapitre à Charles Martellière et Denis Bloué, marchands à Danzé, de la coupe du Bois-Cochon, moyennant 515 livres (1689). — Bail de ce bois pour douze ans par le chapitre à Charles Martellière, fermier du prieuré de Danzé, et Denis Bloué, marchand aux Alloys, à charge d'en faire la coupe par moitié en 1700 et 1701, moyennant 60 livres par an (1693). — Sentence de la maîtrise des eaux-et-forêts qui ordonne la production des titres de propriété du Bois-Cochon (1757). — Sentence de la réformation des eaux-et-forêts qui maintient le chapitre en possession du Bois-Cochon déclaré non domanial (1757). — Plans du Bois-Cochon (XVIII^e^ siècle).

G. 327. — 1 pièce, papier.

1529. — Épuisay. — Vente par Thomas Martellière, laboureur au Tertre, paroisse de Sargé, au chapitre de

Saint-Georges de Vendôme, de huit septrées de terre, partie en buissons et bruyères et partie en guérets, étant au lieu de Beauvoir, et de diverses autres terres au même lieu, moyennant cinquante écus couronne d'or et 80 livres tournois; les 80 livres sont prises sur les deniers autrefois légués à l'église par messire Adrien Gémelly, grand archidiacre de Laon et chevecier de la collégiale Saint-Georges, pour le service par lui fondé de l'entretien de l'eau bénite, et les cinquante écus à prendre sur pareille somme donnée à la collégiale par messire Jean Rouleau, chanoine, pour la fondation d'une procession chaque mercredi après Pâques, de l'église Saint-Georges en l'église Saint-Jacques de la Maison-Dieu de Vendôme; on chantera vêpres et vigiles des morts en l'église Saint-Jacques, on dira une messe notée à diacre et sous-diacre, pendant laquelle on allumera quatre petits cierges sur la fosse des père et mère du donateur enterrés en la dite église; le chapitre devra faire distribuer quatre livres aux assistants de la procession; messire Jean Rouleau promet en outre de donner à l'église un calice du poids de deux marcs d'argent (copie informe du XVIIe siècle).

G. 328. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1562-1757. — Espéreuse. — Bail par le chapitre à maître Julien Ménard, avocat à Vendôme, d'une pièce de terres vagues, présentement en « halliers, souches, grosses pierres et chaillouz, gastz et non valleur », en laquelle il y a encore quelques gros arbres qui ont été vendus à Jean Arondeau; cette pièce de terre, contenant trente arpents, sise en la paroisse d'Espéreuse, près la Rayette, dépendant des grands bois de la Rayette, qui appartiennent au chapitre, avec le droit de pâturage et herbage dans les grands bois du chapitre, aussi longtemps qu'ils seront en bois, moyennant 7 sous tournois de rente et 6 deniers de cens par arpent, revenant le tout à 10 l. 10 s. de rente et 15 s. de cens par an, et de plus 225 livres une fois données, pour être employées en l'achat d'une croix à porter en procession en l'église Saint-Georges, « parce que celle qui y estoit cy davant a esté depuis six mois en çà mal prinsse et desrobbée »; Ménard sera tenu de faire bâtir dans les dites terres une maison et grange, et de mettre la plus grande partie des terres en labour dans l'espace de six ans, et de les faire entourer de fossés et de haies vives (1562). — Bail à cens et à rente par le chapitre à maître Julien Ménard, avocat à Vendôme, d'une pièce de terres vagues, présentement en souches et halliers, et en laquelle il y a encore quelques gros arbres et chênes qui ont été vendus à des marchands, contenant sept arpents demi, sise en la paroisse d'Espéreuse, près la seigneurie de la Raiste, appartenant à la collégiale, et joignant les terres de la métairie de la Croix de Marchais-Long, appartenant au dit Ménard, moyennant 17 sous de rente et 6 deniers de cens par arpent, soit en tout 52 s. 6 d. de rente et 3 s. 9 d. de cens, et de plus 84 l. une fois payées, qui serviront à payer les deux décimes dus au Roi par la collégiale (1569). — « Comme pour l'injure et malice du temps que les guerres civilles qui ont eu cours en ce royaulme, et pour les grands orages de grelle, innondations d'eaues et calamitez advenues en ce pays et duché de Vendosmoys depuis dix ans en cza, les paouvres laboureurs ayent esté contrainctz quitter leur labours et laisser les mestaieries désertes, en sorte que les maisons et édiffices seroient tombés en ruyne, et entre autres des mestaieries deppendans de l'église collégial de Sainct-Georges de Vendosme, mesmes des mestairies de la Court de la Béguynière, en la paroisse de Rocey, la mestaierie de la Chastaignyère, en la paroisse de Perrigny et autres lieulx, au très grand regret des sieurs chevecier, chanoines et chappitre de la dicte église, qui à tout leur pouvoir se sont efforcez les restaurer et réparer, à quoy faire ilz ont employé grandes sommes de deniers, et ne pouvant y satisfaire de leur revenu pour les grandes subventions et subsides levez par le Roy sur les biens du clergé, » ils ont cherché le moyen d'achever ces réparations; pour y parvenir, ils avaient voulu mettre en vente sept arpents de terres vagues au lieu de la Longuerette, près le Bois aux Moines, paroisse d'Espéreuse, mais il ne se présenta aucun acquéreur; seuls, Valery et Mathurin Malivert, offrirent de prendre ces terres à 3 d. de cens et 2 s. 6 d. de rente par arpent, et de payer en outre 320 l. pour l'entrée : bail à cens et rente par le chapitre à Malivert et Valery, laboureurs au lieu de la Raiste, paroisse d'Espéreuse, d'une pièce de terres vagues en friche, contenant sept arpents deux boisselées, joignant à la forêt de Vendôme, appartenant au Roi de Navarre, moyennant 21 deniers de cens et 17 s. 6 d. de rente, et 320 l. présentement payées à maître Marin le Danseur, receveur du chapitre (1577). — Titre nouvel de ce cens et de cette rente, passé au profit du chapitre par Marie-Madeleine et Jeanne Delahaye (1758). — Déclaration des héritages que Françoise Rogier, veuve de Jean Deniau, marchand à Vendôme, tient de messire Toussaint Renier, prêtre, chanoine de la collégiale de Vendôme, prieur-curé de Notre-Dame d'Espéreuse, seigneur du fief d'Espéreuse, c'est à savoir la métairie de Boisvert et diverses terres

(1626). — Constitution de 33 l. de rente au principal de 600 l., par Jacques Jourdain et Denis David, marchands tanneurs à Vendôme, au profit de la collégiale, à prendre sur une maison sise au Marché au Blé, paroisse Saint-Martin de Vendôme, et sur un bordage sis à Espéreuse (1641). — Vente par Jacques Jourdain, notaire à Vendôme, à noble homme Claude Ollivier, docteur médecin à Vendôme, d'un bordage et de terres à Espéreuse, à charge de payer 450 l. au chapitre de la collégiale, restant de la somme de 600 l. (1658). — Constitution de 11 l. 2 s. 3 d. de rente par Claude Ollivier au profit du chapitre sur une « aistrize » sise à Espéreuse, pour la somme de 200 l. restant à amortir de celle de 450 l. due au chapitre (1659). — Bail par le chapitre de la métairie de l'Arreste, sise en la paroisse d'Espéreuse, contenant douze mouées, deux septrées et une boisselée de terre : à Nicolas et René Froissaut, moyennant 200 l. et huit chapons (1687) ; — à Jean Martellière, moyennant 300 l. et huit chapons (1757).

G. 329. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1258-1690. — Houssay et Lignières. — Vente, par devant Névelon, seigneur de Fréteval, écuyer, par Jean de Courcelles, chevalier, au chapitre de Saint-Georges, de deux muids de froment à prendre sur deux métairies sises à Courcelles, paroisse de Lignières, dans le fief du seigneur de Fréteval (1258). — Amortissement par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, et dame d'Avesnes, à la prière de son « amé cousin mon seur Bouchart, frère le conte de Vendôme », de cette rente de deux muids de froment qu'elle avait fait saisir, comme dépendant de son fief (janvier 1288). — Bail par le chapitre de Saint-Georges à René Soucieux, laboureur à la Souesnerie, paroisse de Houssay, de la métairie de la petite Souesnerie, autrement la Hidouzière, moyennant neuf setiers de blé, moitié froment, moitié méteil, et quatre chapons (1690).

G. 330. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1598-1703. — Mondoubleau. — Sentence des Requêtes du Palais, qui condamne François d'Escoubleau, sieur de Sourdis, baron de Mondoubleau, à payer au chapitre de Saint-Georges de Vendôme, chaque année, 40 l. de rente, avec cinq années d'arrérages ; le chapitre disait que Louis de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Épernon et baron de Mondoubleau, avait, le 4 mai 1488, fondé huit chanoines hebdomadiers en la collégiale Saint-Georges, lesquels devaient y faire continuelle résidence, et prendre dans toutes les bourses communes, même dans la bourse du double, pareille distribution qu'avaient coutume de prendre les précédents chanoines, et à cet effet il avait constitué 40 l. t. de rente sur la baronnie de Mondoubleau au profit du chapitre, qui en avait toujours joui depuis, jusqu'au moment où François d'Escoubleau en étant devenu seigneur, avait refusé de payer cette rente, ce qui avait contraint le chapitre à réclamer la saisie du domaine de la terre de Mondoubleau, et à la suite de diverses procédures, le baron de Mondoubleau avait évoqué la cause aux Requêtes du Palais, en vertu de ses lettres de committimus du 18 juin 1596. François d'Escoubleau répondait que depuis six ans il était propriétaire de la baronnie de Mondoubleau par acquisition faite du Roi sans aucune charge de cette rente, qu'il n'était par suite nullement tenu de payer (1598). — Accord entre le chapitre et François d'Escoubleau, par lequel ce dernier, qui avait interjeté appel au Parlement de la sentence rendue aux Requêtes du Palais, renonce à cet appel et paie au chapitre 120 écus pour les arrérages de la rente et 50 écus pour les dépens, et s'engage à payer dorénavent la rente de 40 l. (1600). — Requête du chapitre de la collégiale au Parlement, à l'effet d'obtenir que la terre de Mondoubleau ne puissse être vendue qu'à la charge par l'acquéreur de payer la susdite rente de 40 l. (1681). — Arrêt du Parlement, qui ordonne que les arrérages de cette rente seront payés au chapitre sur le revenu de la terre de Mondoubleau (1699). — Arrêt du Parlement ordonnant que la terre de Mondoubleau ne pourra être vendue qu'à la charge par l'adjudicataire de payer la rente de 40 l. au chapitre (1703).

G. 331. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1763. — Règlement des bois du chapitre de Saint-Georges par la maîtrise des eaux-et-forêts de Vendôme : en la paroisse de la Chapelle-Enchérie, le buisson de Brissac contenant 120 arpents ; en la paroisse de Renay, les bois de Saint-Georges contenant 50 arpents ; en la paroisse de Rocé, le bois de l'Ormeau contenant 13 arpents ; en la paroisse de Sainte-Gemmes, la garenne de Crevessé, contenant 10 arpents ; en la paroisse de Faye, le bois du Touchot, contenant 6 arpents ; en la

paroisse de Selommes, le bois de Montault, contenant 9 arpents, et un autre buisson au même lieu, contenant 9 arpents ; en la paroisse de Gombergean, les Hauts Taillis, contenant 11 arpents, le buisson des Acrus, contenant 24 arpents et le taillis appelé Megué, contenant 5 arpents ; en la paroisse d'Azé, le Bois-Cochon, contenant 45 arpents; en la paroisse d'Espéreuse, les Bois Brulé et de Montignon, près la métairie de l'Arreste, contenant 29 arpents, le taillis appelé la Touche au même lieu, contenant 4 arpents, le taillis de la Grande Noue, de 3 arpents, et le bois du Clos, de 15 arpents, tous au même lieu de l'Arreste. Tous ces bois seront exploités en vingt-trois coupes.

G. 332. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1750-1762. — Registre des actes sujets à contrôle. — Prise de possession de canonicats en vertu de provisions accordées par le Roi : à Georges-Gabriel Gérignon de Bonvalet, prêtre du diocèse de Blois (14 janvier 1750) ; à Michel Simon, prêtre du diocèse de Blois (30 juin 1750) ; à Michel Chaponel, prêtre et chanoine de Vendôme, de la sous-chantrerie (juin 1754) ; à Claude-Nicolas Lebrun, prêtre du diocèse de Chartres (juillet 1754) ; à Louis Marquet, prêtre du diocèse de Blois (novembre 1754); à Jean Paumeri, prêtre et grand-chantre de l'église de Saint-Georges, du doyenné (janvier 1752) ; à Michel Chaponel, sous-chantre, de la grande-chantrerie (janvier 1755) ; à Hilaire Gardeau, prêtre du diocèse de Paris, de la sous-chantrerie ; à Jean-Louis Salmon de Courtemblay, chanoine de cette église, de la prévôté (mai 1756). — Vente et adjudication de 161 baliveaux des bois de l'Arrête, appartenant au chapitre, en la paroisse d'Espéreuse, aux sieurs Guillonneau et Hermand, à 6 l. 7 s. 6 d. le pied (octobre 1756). — Prises de possession des chanoines : Thauvin, Bouvier, Pierre d'Elissèche et Henry Pinel.

G. 333. (Cahier.) — In-4° ; 22 feuillets, papier.

1763-1773. — Registre des actes sujets à contrôle. — Prises de possession des chanoines : Goussant, curé de Naveil ; — Antoine Courtin, prieur de Lunay ; — Nicolas Beaussier ; — Jean Cretté ; — François Noullin ; — Guillaume Guerrier. — Consentement des dignitaires, chanoines anciens, chanoines hebdomadiers et des quatre vicaires, composant le corps de l'église Saint-Georges, à la suppression des seize chapelles fondées dans l'église, et à la réunion des revenus de ces chapelles aux vingt canonicats et aux quatre vicariats de l'église : les sieurs Prévost et Pinel, chancelier, et les chanoines hebdomadiers s'étaient opposés à l'enregistrement des lettres patentes du Roi de septembre 1742 portant suppression de ces chapelles ; ils se désistent de toute opposition (28 avril 1772).

G. 334. (Cahier.) — In-4° ; 32 feuillets, papier.

1773-1780. — Registre des actes sujets à contrôle. — Adjudication de la partie du quart de réserve appelé le bois de Bricsac, sis paroisse de la Chapelle-Enchérie ou Renay, qui a été incendiée (1773). — A la suite « d'un examen par experts à ce priés par le chapitre de la composition et exécution d'un motet en musique par le sieur Jean-Baptiste-Marie Gugelot, prêtre du diocèse de Saint-Omer et chapelain musicien dans la cathédrale de Gand, » le chapitre le présente à Monsieur, frère du Roi, pour lui être conféré le canonicat de maître de musique vacant en l'église par le décès de Claude-Henri Plantar, dernier titulaire (avril 1778).

G. 335. (Cahier.) — In-4° ; 28 feuillets, papier.

1781-1790. — Registre des actes sujets à contrôle. — Prises de possession : par Nicolas Rouzet, prêtre du diocèse de Chartres, du canonicat hebdomadier vacant par le décès de Michel Simon, dernier titulaire (14 septembre 1781) ; — par Marien Sommers, prêtre du diocèse de Fernes en Irlande, naturalisé français par lettres patentes de mars 1770, du canonicat ancien vacant par le décès de messire Jules Pinel (14 juillet 1786) ; par François Galopin, clerc tonsuré du diocèse de Blois et clerc de la sacristie du chapitre, de la place de vicaire-chapelain, vacante par la mort de Charles-Mathieu Guérin (5 mars 1790).

G. 336. (Cahier.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1790. — Compte présenté par maître Louis Moynerie, chanoine-hebdomadier et receveur du revenu temporel du chapitre de Saint-Georges pour les six derniers mois de l'année 1789. Recettes : rentes sur la ville et faubourgs; deniers immuables, 170 l. ; deniers mua-

bles, 475 l. ; rentes de la campagne, 246 l. ; fermes des campagnes, 3,358 l. ; rentes foncières et constituées, 474 l. ; rentes de campagne, 33 l. ; arrérages des fermes de campagne, 1,389 l. ; rentes constituées, 1355 l. ; recette extraordinaire, 4,764 l. Recette en grains : seigle, 42 setiers ; avoine, 1,426 boisseaux, etc. Dépense en blé : pour les enfants de chœur, 12 setiers ; pour les clercs de sacristie, 7 setiers ; pour les bedeaux, 2 setiers. Dépense en argent : pour la moitié de la pension des enfants de chœur, 78 l. ; pour six mois de gages des clercs et pour la sonnerie, 150 l. ; au porte-masse pour la Toussaint, 1 l. 10 s. ; à M. Bellanger, pour ses honoraires de l'instruction des enfants de chœur, 40 l. ; pour remise faite au fermier de Thoré pour la perte causée par la gelée et la grêle, 100 livres. Total de la recette en argent, 11,184 l. ; total de la dépense en argent, 18,218 l.

Collégiale Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain.

G. 337. (Registre.) — In-4°, 337 feuillets, papier.

1177-1506. — Cartulaire. (Plusieurs feuillets manquent au commencement et à la fin.) — F° 1 : baux, par le chapitre de la Ferté-Avrain, à messire Macé Roncin, chanoine de la collégiale, durant sa vie et celle de Jean Gallon et Fleury Roncin, ses neveux, et cinquante-neuf années après la mort du dernier survivant : d'un héritage en friche et désert, appelé le Clos-Clavier, contenant un arpent et demi, moyennant six sous huit deniers tournois de rente annuelle, et à charge de le défricher et de le rendre en pré à l'expiration du bail ; dans le cas où les preneurs décéderaient sans héritiers, la terre ferait retour au chapitre, sans qu'aucun seigneur puisse rien y prétendre par « droit de aulbinaige » (février 1485) ; — de huit boisselées en pré et verger, moyennant sept sous six deniers de rente, à charge d'y construire une maison de cinq toises de longueur, garnie d'une cheminée et couverte en chaume (mars 1484). — F° 3 v° : vidimus d'une charte d'Hugues de Meung, seigneur de la Ferté-Avrain, du mois de mai 1204, confirmant les donations faites à la collégiale par ses prédécesseurs, des deux foires qui se tiennent à la Ferté la veille et le jour de Saint-Barnabé et de Saint-Barthélemy, de toutes les censives des maisons et vignes de la Ferté, de six mines de seigle sur son moulin de la Ferté, d'une denrée de pain sur chaque fournée de son four, et du terrage de ses terres de la Ferté. — F° 4 : donation à la collégiale, par Jean Bellion, charpentier en grosserie, en la paroisse de Tremblevif, de dix-sept sous de rente sur un pré et une noue à Neung, à charge d'un anniversaire chaque année la veille de la Toussaint (1497). — F° 6 : reconnaissance, par Jean Garreau, écuyer, « sire de la Fermeté-Avrein », et Guillemette, sa femme, de diverses redevances qu'ils doivent au chapitre : 5 s. pour l'anniversaire de noble homme feu Thibault de Meung, chevalier, père de la dite Guillemette ; 8 s. pour l'anniversaire de feu Guillaume Garreau, écuyer, fils de Thibault ; 6 s. 9 d. et obole de cens sur la prévôté de Châteauvieux, etc. (janvier 1310). — F° 7 : donation par Payen, chanoine de la Ferté, à Guillaume Leprêtre et Renaud, son frère, tous deux également chanoines, de ses vignes de Monbauffray, de sa vigne du Ruau-David et de ses maisons, à prendre après son décès, à condition qu'après leur mort, celui qui aura ces tenures paiera, à chacun des anniversaires qui seront célébrés par les chanoines pour le repos de leurs âmes, deux sous de monnaie chartraine (1224). — Vente par Étienne Chaperon et Héremburge, sa femme, au chapitre de la Ferté, d'un pré à la Régalière, qu'ils tenaient d'Étienne Billon, à 6 d. de cens, moyennant 100 s. p., du consentement du dit Billon, dont Héremburge était la serve (janvier 1253). — F° 8 : ordonnance de Robert, évêque d'Orléans, rendue à la requête des chanoines de la Ferté-Avrain, déclarant qu'à l'avenir le chapitre de la Ferté suivra la coutume usitée dans le diocèse d'Orléans et que les chanoines ne seront tenus qu'à six mois de résidence ; l'argent contenu dans la bourse du chapitre sera partagé entre les chanoines qui assisteront à l'office divin et aux heures canoniales (1266). — F° 10 : accord entre le procureur du chapitre et Jeanne de Cornay, veuve de messire Étienne Garreau, chevalier, seigneur de Châteauvieux, sur ce que le chapitre « maintenoit que le dit feu messire Estienne Garreau, au temps qu'il vivoit, ou aultres pour luy, avec ses complices et alliez, se estoet transportés en la davant dicte esglise de Sainct Barthélemy et l'avoest désolée et mise à terre, pour le fait et occasion de la guerre, et la matière de ladite esglise, comme pierres, bois, tielles et aultres choses, avoit pris et fait prandre et ampourter et mectre en son dit chastel de Chasteauviez, à son proffict, et avec ce avoit pris ou fait prandre certain grand nombre de tielles sur les maisons du dit chapitre, et tout le boys et couverture de deux aultres maisons qui estoest au dit chapitre, et icelles feist mectre et lever en son dit chastel, et ancor y sont » : Jeanne de Cornay, pour le bien de paix et la décharge de l'âme de son mari, cède au chapitre le moulin à eau des Bordes, sis sur la rivière de Beuvron, en la paroisse de Neung (1374). — F° 12 :

constitution par Jean Breton, demeurant au lieu de Molinaux, paroisse de Neung, au profit d'Antoine Yvonnet, seigneur du moulin et métairie de Molinaux, de cinq setiers de blé seigle de rente, mesure de Châteauvieux, assignés sur le quart du lieu du Plessis et la moitié du lieu de la Tournerie, sis en la paroisse de Neung, moyennant trente francs (1472). — F° 15 : ordonnance de Robert, évêque d'Orléans, — rendue après une visite de l'église de la Ferté-Avrain, où il avait constaté que, les revenus du chapitre n'étant pas suffisants pour les neuf chanoines qui existaient de toute ancienneté, très peu de chanoines résidaient, au grand détriment du service divin, — par laquelle il réduit de neuf à huit le nombre des chanoines, lorsque la première vacance se produira (1263). — Vente par Raoul Bourdin au chapitre de la Ferté-Avrain, de tous ses prés sis entre la Ferté-Avrain et le moulin de Rigonneau, moyennant quinze livres et demie tournois (1261). — F° 16 : donation au chapitre, par Jean de la Gravette, écuyer, d'un pré sis au « biez de Burtain », à charge d'un anniversaire au jour de son décès; si le seigneur de qui ce pré est tenu en fief ne consent pas à cette donation, le donateur ou ses héritiers paieront au chapitre cent sous tournois (1304). — Bail à cens par le chapitre à Jean Potier, Jean Pignée, Étienne Baroneau, Pierre Orillart, Laurent Orillart, dit Mignot, Thibaud Lesueur et leurs héritiers, en communauté ou séparément, des déserts qui furent baillés à Hervé d'Auteroche et à feu Archambaud Salerne, des déserts qui dépendent des héritages des prébendes, situés depuis le chemin de la Ferté-Avrain à Chanfurlent, jusqu'au Clos Poillegay, et des patellières, moyennant vingt sous de cens annuel, payables le lendemain de la Saint-Barthélemy d'été, et à charge des reliefs, coutumes, droits de vente et amendes, chaque fois qu'ils sont exigibles : le chapitre permet en outre aux preneurs d'abreuver tous leurs bestiaux à l'étang de la Fromyère (1324). — F° 18 : renonciation, par Milesant de Bonneville, veuve, au débat qu'elle avait soulevé contre Renaud et Guillaume, frères, chanoines de la Ferté-Avrain ; elle prétendait qu'ils détenaient à son préjudice cinq arpents de vignes, une maison sise à la Ferté, près du monastère, et quarante livres de biens meubles en coffres, vin, blé, tonneaux et lard ; elle disait que tous ces biens avaient appartenu à Payen, prêtre, chanoine de la Ferté-Avrain, frère d'Hersent de Bonneville, mère de la dite Milesant, et qu'ils auraient dû, après la mort de Payen, revenir à Hersent, sa sœur, et par conséquent à elle-même, fille de feu Hersent, et elle demandait à en être mise en possession ; Pierre de Bonneville, son procureur, abandonne enfin les droits qu'elle revendiquait (février 1252). — F° 19 : accord entre l'abbé de Saint-Mesmin et le chapitre de la Ferté, au sujet d'une contestation qui existait entre eux pour la propriété du lieu de la Rue, sis dans la paroisse de Chaumont : les chanoines, qui recevaient dix deniers de cens sur ce lieu, percevront désormais 16 deniers à la Saint-Barthélemy, et la propriété en demeurera à l'abbaye, sauf le droit de justice, qui restera au chapitre, suivant la coutume de la châtellenie de la Ferté-Avrain (1228).— F° 20 : accord entre le chapitre de la Ferté-Avrain et Jean des Châteaux, Étienne Lecamus, Étienne de la Druillaye et Martin Évrard, au sujet de l'étang des Châteaux ; le chapitre ayant fait faire et agrandir un étang situé dans la paroisse d'Ivoy, près du chemin d'Ivoy à la Ferté, et tenant aux landes des Châteaux, les susdits Jean, Étienne et Martin prétendirent que la chaussée et les terres occupées par l'étang étaient leur propre héritage depuis un temps immémorial ; une enquête ayant prouvé par témoins qu'ils étaient réellement propriétaires de ce terrain, le chapitre, en dédommagement des terres qu'il leur a prises, leur donne à cens perpétuel des terres qu'ils tenaient de lui à terrage : Jean, pour quatre minées de terre,. paiera 8 d. p. de cens ; Étienne Lecamus, pour six minées, paiera 6 d. p. ; Étienne de la Druillaye, pour deux minées de terre, 4 d. p., et Martin Évrard, pour deux minées, 4 d. p. De plus, les personnes susdites et leurs héritiers auront droit d'abreuver les bestiaux à l'étang, de la Toussaint à la Saint-Urbain, et si après la Saint-Urbain leurs bestiaux, chassés par les mouches, allaient boire à l'étang malgré leur pâtre, le chapitre ne réclamerait pas d'amende ; mais si les eaux de l'étang inondaient un clos qui se trouve à la queue, et si le chapitre était obligé de surélever la chaussée, il serait tenu d'indemniser les propriétaires pour les terrains qu'il leur prendrait; en échange, les susdits propriétaires renoncent à tout droit sur les terrains occupés par l'étang et par la chaussée (1332). — F° 25 : cession, par Girard de la Pierre, de la paroisse de Neung, au chapitre de la Ferté-Avrain, de plusieurs terres et prés, pour paiement de la somme de dix-huit livres, due par Girard au chapitre, pour les arrérages de fermage des héritages du chapitre à la Pierre (1299). — F° 28 : extrait du testament de Jeanne Troussebois, jadis femme de feu Jean Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, par lequel elle lègue au chapitre de la Ferté dix sous de rente sur les enfants de Pierre Hénaudière, à cause de leur maison sise près du moulin de Rigonneau, à charge d'un anniversaire solennel chaque année (mars 1450). — F° 29 : reconnaissance, par Jean de Molineuf, de la paroisse de Chaumont, écuyer, de 5 sous de rente légués au chapitre de la Ferté par Geoffroy, son père, à charge d'un anniversaire

chaque année : Jean de Molineuf pourra se libérer entièrement de cette rente en payant en une seule fois cent sous (1313). — F° 29 v° : reconnaissance, par Philippe de Meung, écuyer, et Isabeau de Meung, veuve de Adam de Meung, écuyer, seigneurs de Châteauvieux, des rentes qu'ils doivent au chapitre de la Ferté, pour les anniversaires de leurs devanciers, Thibaut de Meung, chevalier, Gervaise, son fils, écuyer, et Gervaise de Meung, chevalier, frère de Thibaut, seigneurs de Châteauvieux, lesquelles rentes sont à prendre sur la prévôté de Meung, les cens de Neung et le moulin des Bordes (1304). — Accord entre Manassès, évêque d'Orléans, et le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et Maubert, doyen, et les chanoines de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain, d'autre part, au sujet de l'église de la Ferté, que l'évêque avait donnée au chapitre de Sainte-Croix ; l'évêque et le chapitre remettent l'église et le doyen de la Ferté dans leur ancien état, c'est-à-dire sous la dépendance des chanoines de cette collégiale ; le doyen et les chanoines jurent de conserver l'église de la Ferté sous la même règle et de ne pas la séparer de l'église d'Orléans ; tous es nouveaux chanoines seront tenus, dans la quinzaine de leur institution, de faire le même serment devant le chapitre de Sainte-Croix. Le chapitre de la Ferté accorde en échange, au chapitre de Sainte-Croix, le droit et les redevances qu'il avait sur l'église de Neung (1177). — F° 31 : renonciation, par le bailli d'Orléans, aux empêchements qu'il avait soulevés contre la possession, par le chapitre de la Ferté, des moulins des Clois et des Bordes, assis sur la rivière du Beuvron (février 1374). — Échange, entre le chapitre de la collégiale et Jean de Giverlay, écuyer, seigneur de Villebrosse, par lequel le chapitre cède 6 sous de rente à prendre sur les cens et revenus du lieu de Viellebrosse, en échange de 4 sous 4 deniers parisis de cens sur les lieux de la grande et de la petite Lande, paroisse de Tremblevif : les six sous de rente avaient été donnés à la collégiale par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur de Villebrosse, à charge d'un anniversaire le 27 août de chaque année (1459). — Reconnaissance, par Jean Louyn, seigneur de Tillay, au profit de la collégiale de la Ferté, de 10 sous de rente sur le clos de pré du Baillet, sis sous la planche du Ruau, cette rente donnée à la collégiale par feu Geffroy Louyn, chevalier, père de Jean, à charge de célébrer chaque année son anniversaire (mars 1385). — F° 34 : extrait du testament de Philippe la Vise, veuve de Guillaume Mesnaion, par laquelle elle lègue à la collégiale de la Ferté 5 s. p. de rente sur le tiers de l'étang de la Giraulde, situé dans la paroisse de Neung, à charge d'un anniversaire chaque année (1400). — Accord entre le chapitre et Hervé Damont, bourgeois d'Orléans, propriétaire de l'étang de la Giraulde, au sujet des arrérages de la susdite rente de 5 sous, qui furent composés à 20 sous présentement payés (février 1466). — Accord entre le chapitre de la Ferté et celui de Sainte-Croix d'Orléans, au sujet de la propriété du cens et de la terre acquis par le chapitre de la Ferté d'Umbaud Pilâtre : le cens et la terre demeureront au chapitre de la Ferté, qui paiera chaque année à celui de Sainte-Croix treize deniers parisis de cens au maire de Villiers (1225). — F° 36 : constitution, par Guillaume Boel, d'une rente de huit mines de seigle à la mesure de la Ferté-Avrain, au profit du chapitre de la Ferté, à prendre sur le moulin de Villemalet ; si le moulin était détruit par incendie ou de toute autre façon, cette rente serait assignée sur la terre de Briseeher (1248). — Sentence arbitrale rendue par Gervaise de Meung, écuyer, et par maître Dreux Beaugendre, clerc, dans un débat mû entre le chapitre de la Ferté et Lancelin de Meung, écuyer : ce dernier sera tenu de payer au chapitre une rente annuelle de six mines de blé, à la mesure de la Ferté, à prendre sur son moulin de la Ferté, pour l'anniversaire de Lancelin de Meung, chevalier, son père, célébré chaque année dans l'église de la Ferté (1310). — Vente par l'abbé d'Olivet, à Pasquier de Verville, prêtre, de 3 s. p. de rente à payer par le curé de Neung sur le moulin de Berthault, paroisse de Neung (1256). — F° 38 : reconnaissance de cette rente par Étienne Roger, curé de Neung, au profit du chapitre de la Ferté, auquel elle avait été léguée par Pasquier de Verville, pour célébrer chaque année son anniversaire (1300). — Vente par Jean Berry, maire de Fontaines, à Jean Broyer, chanoine de la Ferté, des vignes et déserts assis aux Poiriers, et de quatorze minées de terre à Piébelin, moyennant 20 l. p. — F° 40 : vente d'une pièce de vigne, sise au lieu des Plantes, au chapitre de la Ferté, par Ameline de la Caillarde, qui l'avait reçue en legs de Jean Ruboi, chanoine de la Ferté (janvier 1271). — Donation au chapitre de la Ferté, par Guillette de la Chastre, femme de noble homme Pierre Martel, écuyer, de quarante sous de rente, à charge de célébrer chaque année quatre anniversaires sonnés aux quatre cloches ; les sonneurs recevront pour leur salaire 10 deniers à chaque anniversaire ; cette rente est assignée sur l'étang d'Ambout, paroisse de Chaumont, et sur partie de l'étang de Pont-Bretoys, paroisse de Marcilly-en-Gault (1449). — Extrait du testament de Jeanne Troussebois, veuve de Jean Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, par lequel elle lègue au chapitre de la Ferté 10 sous de rente sur une maison et un verger appartenant aux héritiers de feu Pierre Hénaudière, à charge d'un

anniversaire annuel (1414). — Accord entre Étienne Courau, seigneur du lieu de la Basse-Varenne, paroisse de Neung, et le chapitre de la Ferté, au sujet d'un cens dû par le chapitre, à cause du moulin de Bouchault : les chanoines ne paieront que 4 deniers de cens annuel, mais seront tenus de célébrer une messe basse des trépassés le jour de Saint Louis (1461). — F° 46 : bail à rente par le chapitre à Étienne Coquin et à ses héritiers, d'une place en laquelle est une maison couverte de tuiles, sise au marché de la Ferté, moyennant 8 sous tournois de rente (janvier 1405). — F° 48 : constitution, par Jean Potier, au profit du chapitre, de 5 sous de rente sur le pré qui est au-dessous de la maison de Potier, à charge de célébrer l'anniversaire de feu Jean de Bour (1303). — F° 49 : Fondation, par Jacquet de Brueil, d'un anniversaire le 28 avril de chaque année dans la collégiale de la Ferté, pour laquelle fondation il assigne au chapitre 7 s. 6 d. de rente sur son grand hôtel de la Ferté et sur son pré près la Fontaine Potier (1462). — F° 50 : fondation d'un anniversaire par noble demoiselle Jacquette Garrelle, veuve de noble homme Jean de Meung, écuyer, seigneur de la Ferté, en considération de ce que depuis son jeune âge elle a eu une grande dévotion à la collégiale de la Ferté, dans laquelle elle a été baptisée, et où Guillaume Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, et Jeanne de Mornay, ses père et mère, Jean de Meung, son mari, et ses autres parents sont inhumés, et où elle a elle-même choisi sa sépulture ; le service comprendra : chaque dimanche, après none, vigiles des morts, et le lundi, après prime, une messe à notes de l'office des morts, lesquelles vigiles et messes seront sonnées aux deux grosses cloches ; pour entretenir cette fondation, Jacquette donne au chapitre 28 livres tournois de rente sur la grande dîme de Chaumont-en-Sologne qu'elle a le droit de percevoir en totalité tous les trois ans ; pour chacune des deux autres années, elle y lève quatre-vingts mines de seigle, mesure de Chaumont, et le surplus appartient au prieur du Bourg-Notre-Dame et au chapelain de la chapelle Saint-Georges de Chaumont (janvier 1484). — F° 55 : fondation, dans l'église collégiale de la Ferté, par Simon Lambert, couturier, d'un anniversaire annuel à la Saint-Michel, comprenant vigiles et messe de *Requiem* à l'autel de Sainte Catherine, pour laquelle fondation il assigne au chapitre une rente d'un setier de seigle, mesure de Villebrosse, et de 3 s. 4 d. t. sur la métairie de Lenvronnière, paroisse de Tremblevif (1473). — F° 57 : Accord entre le chapitre et Hervé Lemaire, marchand à la Ferté, au sujet d'une rente de 12 sous que le chapitre prétendait avoir droit de prendre sur un pré et courtil tenu par Hervé au lieu des Fontaines, et que ce dernier déclarait ne pas devoir : le chapitre percevra désormais 3 sous de rente sur cet héritage (1466). — Fondation, en la collégiale de la Ferté, par Marguerite, veuve de Perrinet Testart, d'un anniversaire annuel le jour de la Saint Pierre en février ; pour l'entretien de cette fondation, Marguerite assigne au chapitre une rente de trois mines de seigle sur la métairie de la Lande, paroisse de Tremblevif (1486). — F° 60 : fondation, par les héritiers de Jacquet Francquet, de Tremblevif, d'un anniversaire annuel dans la collégiale de la Ferté, et assignation au chapitre d'une rente de trois mines de seigle, mesure de Millançay, sur le lieu d'Avignon, paroisse de Neung (1484). — F° 62 : conversion, par messire Macé Testart, prêtre, chanoine de la collégiale de la Ferté-Avrain, en quatre anniversaires solennels, des douze messes par an qu'il avait ordonné être célébrées, et dont il avait assigné le paiement sur les héritages qu'il avait dans les paroisses de Tremblevif et de la Ferté, par lui donnés à Marguerite de Rocbroc, de Tremblevif, lors de son mariage avec Perrinet Testart, son fils naturel, et assignation, au profit du chapitre, de 30 sous de rente sur la métairie de la Lande, paroisse de Tremblevif (1463). — F° 64 : donation au chapitre, par Étienne Sueur, de 10 sous de rente, à charge d'un anniversaire solennel le 24 mars, cette rente assignée sur la maison de la Corne-de-Cerf, sise à la Ferté, et sur la métairie du Pré-Girault, paroisse de Ruan, au diocèse de Chartres (1472). — Ratification, par les héritiers de Jeanne, veuve de Guillemin des Landes, dit Biergereau, demeurant à Piébelin, du legs par elle fait au chapitre de cinq sous de rente sur le lieu de Piébelin, à charge d'une messe basse des morts chaque année, et promesse d'acquitter cette rente (1482). — F° 66 v° : fondation, en l'église de la Ferté, par Guillaume Cautan, chanoine, d'un anniversaire solennel la veille de l'Assomption, et assignation au chapitre de dix sous de rente sur une maison proche l'église de la Ferté (1482). — F° 71 : promesse, par Pierre Poulloye, de la paroisse d'Ivoy, de payer au chapitre, au mois d'août prochain, deux mines de seigle d'arrérages d'une rente d'une mine de seigle sur le lieu de la Courardière, paroisse d'Ivoy (avril 1429). — F° 73 : fondation, dans la collégiale, par messire Jean Couturier, chanoine, d'un anniversaire solennel la veille de Saint Simon et Saint Jude, apôtres, pour l'entretien de laquelle fondation il a donné au chapitre une sextrée de terre labourable sise sur la sente par laquelle on va de la Ferté au Gué-de-Girault, et dix sous de rente sur sa maison sise à la Ferté (1482). — F° 75 v° : fondation, par Pierre Lemaire, marchand à Saint-Aignan-en-Berry, d'un anniversaire solennel dans la collégiale le jour de la Décollation de

Saint Jean-Baptiste, et donation au chapitre de 12 sous de rente sur la moitié du lieu de la Guillardière, paroisse de Meung (1483). — F° 77 : fondation, par Hervet Lemaire, d'un anniversaire perpétuel la veille de la Saint-Jean, et assignation au chapitre de sept sous 6 deniers de rente sur le lieu des Fontaines (1463). — Addition, par Hervet Lemaire, d'une nouvelle rente de 2 sous 6 deniers, à condition qu'après la messe d'anniversaire, les chanoines présents iront sur la fosse du fondateur avec leur croix et y chanteront le *Libera* (1461). — F° 78 v° : fondation, par Jean Guiton, laboureur à la métairie de la Poualière, paroisse de la Marolle, d'une messe et vigile le jour de Saint-Marc, et assignation au chapitre sur l'étang de la Poualière, d'une rente de 11 sous, dont 10 sous pour les chanoines et 12 deniers pour les enfants de chœur (mars 1498). — F° 80 v° : Fondation, en la collégiale, par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, et Catherine Deschelles, sa femme, d'une messe de l'office de Notre-Dame, qui sera célébrée après la fin des laudes des matines, tous les dimanches ; pour l'entretien de cette fondation, ils donnent au chapitre l'étang des Sauvagères, sis dans la paroisse de Tremblevif, entre le lieu de Nozieux et celui des Sauvagères, où les détenteurs de la métairie des Sauvagères ont leur aisance de champayer et abreuver leurs bêtes et de faucher des litières, parce que cet étang comprend des héritages acquis des propriétaires de cette métairie (1477). — F° 85 : vente par Jean Courau, l'aîné, laboureur en la paroisse de Tremblevif, et consorts, à noble homme Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, de l'étang des Sauvagères, moyennant cent livres tournois : l'acquéreur pourra prendre des terres des vendeurs ce qui sera nécessaire pour hausser, allonger et élargir la chaussée de l'étang, sans être obligé de les en dédommager, et aussi la coupe de deux bois appartenant à Courau, pour aider à hourdir l'étang (1476). — F° 88 : vente, par Jacquet Mesnager, laboureur en la paroisse de Nouan-le-Fuzelier, à Guillaume Garreau, seigneur d'Auteroche, des héritages qui lui appartiennent et qui sont compris dans l'étang des Sauvagères, ou de ceux qu'il sera nécessaire d'y comprendre, lorsque la chaussée sera haussée de deux pieds (1482). — Accord entre Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, et Jean de Vallenciennes, écuyer, seigneur du Portail, au sujet d'une contestation qui s'était élevée entre eux, Garreau prétendant que de Vallenciennes lui devait le revenu d'une année du lieu de Bois-Aubert, à cause de la donation faite de ce lieu, tenu en fief du sieur d'Auteroche, par Étiennette, veuve d'Odinet Foubert, aux filles du dit Jean de Vallenciennes, celui-ci au contraire déclarant que pour ce don il ne devait aucun profit, parce qu'au jour de la donation ses filles étaient mineures et sous sa puissance, et qu'elles n'étaient pas émancipées, en sorte que la donation lui revenait : de Vallenciennes demeure quitte de tous les profits, rachats, quints et requints, qui pouvaient être dus à cause du lieu de Bois-Aubert, et d'Auteroche, de son côté, demeure quitte des ventes et arrérages de cens qu'il pouvait devoir à cause de l'étang des Sauvagères, tenu du lieu de Bois-Aubert ; de plus, de Vallenciennes paie soixante-dix sous tournois (1492). — F° 91 v° : donation au chapitre de la Ferté-Avrain, par Jean de Vileret, chanoine, de tout ce qu'il possède au lieu des Cloies, sis dans le fief de feu Gazon des Forges, chevalier, à condition qu'il en conservera l'usufruit ; les revenus de ces biens seront partagés entre les chanoines ; si cette donation était attaquée par ses héritiers, Jean de Vileret déclare que dans ce cas le chapitre aurait le cinquième de tous ses héritages, en quelque lieu qu'ils soient situés (1285). — F° 93 : donation au chapitre, par Robert de Chartres, chevalier, de tout le droit et toute la seigneurie qu'il pouvait avoir au lieu appelé les Cloies, paroisse de Neung, sur tout ce que le chapitre et Robert de Laleu possèdent en ce lieu ; — donation analogue de Raoul, sire de Beaugency, de qui ces héritages étaient tenus en arrière-fief, et permission accordée par lui au chapitre de faire désormais des acquisitions dans ses fiefs et arrière-fiefs, jusqu'à la somme de quarante livres de rente et de posséder ces acquisitions sans aucun amortissement et sans payer de redevance ; — quittance du même pour les seize livres parisis payés par le chapitre pour l'amortissement de la seigneurie qu'il leur a donnée au lieu des Cloies (1289). — Amortissements, par Étienne des Forges, écuyer, Raoul Boniau, chevalier, et Geoffroy Payen, sire de Monpipeau, des héritages possédés par le chapitre au lieu des Cloies et de ceux que tient de lui Robert de Laleu (1289-1299). — F° 101 : extrait du testament de Robert de Montreteaume, écuyer, chanoine de la Ferté, par lequel il lègue au chapitre cent sous tournois pour les réparations de l'église, et la moitié des moulins à blé et à draps sis aux Cloies, sur la rivière du Beuvron, avec soixante sous de rente sur deux maisons à la Ferté, à charge de célébrer chaque samedi une messe à note pour le repos de son âme (1419). — F° 102 : bail par le chapitre à Guillaume et Perrinet Johanne, pour leur vie et celle de leurs femmes et de leurs enfants, des moulins et métairie des Cloies, tant le moulin à blé présentement édifié que le moulin à fouler les draps non édifié, moyennant trois minées et demi de seigle, deux chapons et un demi-cent d'anguilles de fermage chaque année (1471). — F° 105 : vente au chapitre par Gervaise de Meung, chevalier, sei-

greur de la Ferté, de tout ce qu'il avait à Bouchault, paroisse de Neung, dans la censive de Robert de Varenne, écuyer, moyennant cinquante-cinq livres tournois, et amortissement de ces biens par Robert de Varenne et Agnès, sa femme (1265). — Vente par Renaud, seigneur de Bouchault, et Isabeau, sa femme, à Geoffroy de Montoutant, chanoine de la Ferté, de la moitié du moulin de Bouchault, tenu à 4 deniers de cens de Robert de Varenne, moyennant 42 livres parisis (1254). — F° 107 : vente par Pierre de Bannon et Alice, sa femme, à Renaud de Bouchault, du tiers du moulin de Bouchault, moyennant quarante livres tournois (1256). — Vente par Renaud de Bouchault, à Geoffroy de Montoutant, chanoine de la Ferté, de tout ce qu'il possédait au lieu de Bouchault, jusqu'au fossé du Vigné (1258). — Bail par le chapitre à Jean Hénaudière et Jean Évrard, leur vie durant, des moulin et métairie de Bouchault, moyennant dix-huit setiers de seigle à la Toussaint; les héritiers des preneurs devront rendre les meubles, dont la valeur est de quinze livres tournois (1446). — F° 113 v° : résiliation du bail viager fait par le chapitre à Jean Hénaudière et Jean Évrard, meuniers, et nouveau bail aux mêmes des moulin et métairie de Bouchault, moyennant deux muids de seigle, mesure de Châteauvieux, un quarteron d'anguilles et deux chapons (1469). — F° 115 : accord entre Jean Hénaudière et messire Guillaume Cautau, chanoine de la Ferté, auquel le dit Hénaudière avait transporté le bail qui lui avait été fait du moulin de Bouchault; Hénaudière voulait faire procès au chanoine, disant avoir été déçu d'outre moitié de juste prix, et impétrer du Roi lettres de relief en rescision de contrat; il renonce à ses prétentions, moyennant 40 sous tournois et trois mines de seigle, mesure de Châteauvieux (1482). — F° 117 v° : accord entre le chapitre et André Roquet, de Beuvron, au sujet d'une brèche faite par la rivière de Beuvron, qui a ensuite pris son cours par cette brèche, dans une pièce de pré à André Roquet, sise au bout des chaussées du moulin de Bouchault, en sorte que l'eau s'en va par la brèche derrière les chaussées, ce qui prive d'eau le moulin : Roquet permet au chapitre de faire clore cette brèche par son pré et de prendre la terre nécessaire à ce travail, et le chapitre fait remise à lui et à ses héritiers d'un cens de trois deniers, une geline et une quarte de seigle, sur trois quartes qu'il devait chaque année à cause de son lieu de Beuvron (1431). — F° 119 : bail à rente viagère par le chapitre à Robin de Boislong, d'une pièce de courtil contenant deux boisselées, moyennant quinze deniers tournois (1451). — F° 120 : bail à rente pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Jean Mousset, d'une place où était une maison, sise en la rue du Chaume, moyennant 2 s. 6 d. de rente et à charge d'y construire, dans le délai de neuf ans, une maison propre à un homme de bras (1455). — F° 122 : bail pour vingt-neuf ans par le chapitre, à Guillaume de Fénières, écuyer, seigneur de Villebourgeon, des terrages que celui-ci devait au chapitre à cause de son lieu de Villebourgeon, moyennant 3 s. 9 d. t. par an (1462). — F° 126 : bail pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Pierre Girard, tisserand, demeurant au Bourg, près Châteauvieux, d'une pièce de vigne en façon et d'un petit bois, sis au clos de Bauffroy, laquelle vigne contient environ la journée de quatre hommes, moyennant 2 s. 1 d. t. de rente (1464). — F° 128 : bail analogue par le chapitre, à Pierre Bour, demeurant en la paroisse de Neung, d'une pièce de vigne contenant la journée de huit hommes, sise au clos de Bauffroy, moyennant 3 s. 9 d. t. de rente (1464). — F° 129 : accord entre le chapitre et Pierre Poulaye, laboureur, propriétaire de la métairie des Courardières, paroisse d'Ivoy, au sujet d'une mouée de terre joignant à l'étang des Noues et tenue à terrage du chapitre, laquelle est en friche depuis longtemps, en sorte que le terrage est de peu de valeur : Pierre Poulaye promet de défricher la moitié de cette terre dans un délai de dix-neuf ans, et le chapitre lui fait remise pendant ce temps du tiers des terrages qui sont dus par toutes les terres des Courardières (1464). — F° 131 : bail par le chapitre à Jean Simon, laboureur aux Courardières, du droit de terrage de deux pièces contenant vingt-quatre minées de terre, moyennant un fermage annuel de trois setiers de seigle et deux chapons (1487). — F° 134 : extrait du testament de feu Pierre Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, passé le 1er décembre 1461, par lequel il lègue au chapitre de la Ferté dix livres de rente à prendre sur les deux étangs de l'Espinay et de la Rogerie, et sur les seigneuries de Châteauvieux et de Tavers, à charge de chanter chaque jour de l'année, après la messe, un *Libera* et un *De Profundis* sur la sépulture du donateur, ainsi que sur celle d'Annette de Beauvillier, son épouse, dans le cas où elle serait enterrée dans l'église de la Ferté (1467). — F° 153 : règlement de comptes entre noble homme Jean de Meung de la Ferté, écuyer, seigneur de la Ferté-Avrain, et Anne de la Rivière, sa femme, d'une part, et le chapitre de la Ferté, d'autre part, au sujet des arrérages de diverses rentes, legs et fondations, délaissés au chapitre par Jean de Meung, écuyer, seigneur de la Ferté, et Jacquette Garrelle, sa femme, père et mère de Jean de Meung, et leurs prédécesseurs : trois setiers de seigle sur le moulin à blé de la Ferté, quatre setiers de blé sur la métairie de Jean de Meung, sise dans la paroisse de la Ferté, 43 s. 4 d. t. pour quatre anni-

versaires fondés par Jacquette Garrelle, le vendredi des jeûnes des Quatre-Temps, une rente due au chapitre à cause d'un verger sis derrière l'hôtel de la Motte, un anniversaire fondé par Jacquette Garrelle chaque semaine et assigné sur la grande dîme de Chaumont, et six annuels célébrés dans l'église de la Ferté pour l'intention de Jean de Meung et Jacquette Garrelle, duquel compte Jean de Meung s'est trouvé devoir au chapitre 45 l. t. qu'il a de présent payés (1489). — F° 157 v° : vente par messire Jean de Souppeaux, chanoine de la Ferté, à messire Geoffroy Dubrio, également chanoine, de deux maisons sises à la Ferté, devant l'église de Saint-Barthélemy, avec la cour et les courtils qui en dépendent, chargées de 5 s. de rente envers le chapitre et de 5 s. pour l'anniversaire de Jean de Souppeaux, moyennant 12 l. t. (1406). — F° 159 v° : fondation par Jean Thibault, dans la collégiale de la Ferté, d'un anniversaire chaque année le jour de Saint Jacques et Saint Christophe, et constitution par lui, au profit du chapitre, d'une rente d'un setier de seigle sur le lieu de Bordebure, sis en la terre des Marguilliers (1407). — F° 164 v° : bail pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Simonnet Lambert et ses héritiers, d'une terre en bruyère et bois contenant sept minées, communément appelée la Perriche, sise en la paroisse de Tremblevif, moyennant 6 d. de cens et 2 s. de rente (1455). — F° 167 : bail à rente pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Guillaume de Villethenay, Martin et Jean Biergeau, laboureurs à Bordebure, paroisse de Tremblevif, de cinq arpents étant de présent en pâtis et déserts, situés en la terre et justice des marguilliers clercs en l'église de Sainte-Croix d'Orléans, moyennant 7 s. 1 d. de rente et 5 d. de cens (1490). — F° 169 : bail à rente pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Étienne et Guillaume Froin, frères, et à Jean Loison, laboureurs en la paroisse de Tremblevif, d'une pièce de huit mines de terre au clos de Garendon, moyennant quatre mines de seigle, mesure d'Auteroche (1496). — F° 173 : bail à cens perpétuel par le chapitre, à Pierre Berthault et Lambert Coquin, de certaine quantité de déserts, jadis en vignes, sis dans la terre des Marguilliers, entre la sente de Ruaudain et le lieu de Piébelin, moyennant 2 s. p. de cens (1492). — F° 175 : accord entre noble homme Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, et Jean Lambert l'aîné, seigneur de Nozieux, et ses enfants, au sujet de l'écoulement des eaux du petit et du grand étang de Nozieux dans celui des Sauvagères, lorsqu'on vide les étangs de Nozieux : Lambert et ses enfants permettent à Guillaume Garreau de faire mettre une bonde au bout de la chaussée du petit étang de Nozieux, en sorte que l'eau aille dans l'étang des Sauvagères par un fossé que Guillaume Garreau fera faire ; les étangs de Nozieux ne pourront être vidés ailleurs que par cette bonde, sinon lorsqu'ils seront si bas que l'eau ne pourra plus couler par la bonde et par le fossé, dans lequel cas on pourra vider l'eau par la maîtresse bonde du petit étang (1479). — F° 178 v° : bail pour cinquante-neuf ans par le chapitre, à Jean Dumont et Pierre Fontaine, laboureurs en la paroisse de Neung, de la métairie des Isles, sise en la paroisse de la Ferté, moyennant quatorze setiers de seigle, mesure de la Ferté, et à condition que le chapitre garantira les preneurs qu'ils ne seront pas tenus de venir cuire leur pain au four banal de la Ferté, ou leur rabattra chaque année la somme de dix sous tournois (1464). — F° 182 : sentence du bailli de la Ferté-Nabert, par laquelle il donne main-levée des landes du chapitre, près d'Ivoy, que le procureur de monseigneur de Graçay avait fait mettre en sa main, comme étant de son domaine (1345). — F° 185 v° : partage entre le chapitre, d'une part, et Jean Sundans, Marquet, son beau-frère, Étienne, Isabeau et Jeanne Coirart, enfants de feu Archambaud Coirart, des gâts de la Brosse, qui étaient communs entre eux, dont le chapitre aura la moitié (1282). — F° 187 : sentence arbitrale rendue par maître Guillaume Rogier, avocat et conseiller en cour laye à Orléans, entre maître Étienne Duverger, curé de Neung-en-Sologne, étudiant en l'Université d'Orléans, d'une part, et le chapitre de la Ferté et maître Jean de Sergy, prieur commendataire du prieuré du Bourg-Notre-Dame, d'autre part, par laquelle il maintient le chapitre et le prieur en possession de prendre les dîmes des fruits croissant dans l'étang de Beaumont, paroisse de Neung (1492). — F° 188 : accord entre le chapitre et Étienne Froin et Macé Morice, demeurant au lieu du Petit-Serveant, paroisse de Tremblevif, au sujet de bestiaux que le chapitre avait fait prendre dans l'étang neuf de la Fromière et garder prisonniers à la justice d'Auteroche, pour recouvrer les dommages commis par ces bestiaux ; Froin et Morice disaient pouvoir mener et champayer leurs bêtes dans cet étang, parce qu'il comprenait des terres qui leur avaient été baillées par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche : par cet accord, ils renoncent à tout droit d'héritage dans la comprise de l'étang (1491). — F° 194 : donation au chapitre, par Guillaume d'Auteroche, chanoine, du lieu des Isles, consistant en bois, maisons et prés, sis dans la censive du chapitre, sous réserve de l'usufruit pour lui, sa vie durant, et, après sa mort, pour Guillaume d'Auteroche, chanoine, et assignation au chapitre de quarante-cinq sous de rente sur l'usufruit du lieu des Isles, à charge de célébrer chaque année son anniversaire et celui de son

père et de sa mère (1292). — F° 196 : transaction entre le chapitre et Laurent Gautron, laboureur en la paroisse de Neung, par laquelle Gautron reconnaît tenir à terrage du chapitre deux pièces de terre, l'une de deux seterées, et l'autre de cinq minées, sises dans l'étendue du terrage des Pierres, appartenant au chapitre, en la paroisse de Neung, entre les rivières de Beuvron et de Néant, mais ce terrage ne sera, par chacune seterée de terre en froment, seigle ou orge, que de six boisseaux de grain, rendus à la maison de Gautron, à la Druillonnière le 1er septembre; de plus, les chanoines seront tenus, chaque année où il y aura emblavement dans ces terres, de célébrer une messe à haute voix pour le salut de l'âme de Gautron, le mardi après Quasimodo (1505). — F° 207 : reconnaissance par Jean Dubrio, curé de la Ferté-Avrain, que le four joint à la maison de la cure appartient au chapitre, et que les chanoines peuvent y faire cuire leur pain toutes les fois qu'il leur plaît (1397). — Accord entre le chapitre et Jean de Meung, écuyer, seigneur de la Ferté-Avrain, par lequel ce dernier, sa vie durant, permet au chapitre de construire un four dans ses métairies des Isles et du Clos-Luau, et d'y cuire du pain pour les chanoines et leurs métayers, et le chapitre fait remise à Jean de Meung, sa vie durant, d'une rente de quarante sous à prendre sur le four banal de la Ferté et les héritages des Chamardières (1446). — F° 226 : Sentence arbitrale rendue entre le chapitre et les héritiers de Jean le Redde, qui voulaient obliger le chapitre à payer une rente de deux écus d'or due à Jacquet Poirier, marchand d'Orléans, sur le moulin de Rigonneau, qui avait été donné à la collégiale par Jean le Redde, à charge d'un anniversaire le lundi de chaque semaine et d'une autre messe de *Requiem* le huitième jour de chaque mois : les héritiers le Redde sont condamnés à payer cette rente à Poirier, et à en décharger le moulin de Rigonneau (1474). — F° 231 : transaction entre le chapitre de la Ferté et messire Pierre Briçonnet, chevalier, conseiller du Roi et général de ses finances, par laquelle Pierre Briçonnet donne au chapitre douze mines de seigle et une livre de cire, sur la dîme du Chastelier, paroisse de Neung, une mine de froment sur le moulin à eau de Neung, pour être employée à faire le pain à célébrer les messes, et une rente de dix sous sur l'étang de Ribert, paroisse de la Marolle, à charge par le chapitre de célébrer deux anniversaires par an, le 7 mai et le 5 novembre, et de dire, avec la croix et les enfants de chœur, chaque dimanche : *Credo quod redemptor vivit*, avec les trois collectes (1505). — F° 239 : échange entre le chapitre et Étienne de Laubuette, chanoine, par lequel le chapitre cède une rente d'un setier de seigle, mesure de la Ferté, à prendre sur le lieu de la Haute-Varenne, paroisse de Neung, en échange de divers héritages, et donation par Étienne de Laubuette, de la susdite rente d'un setier de seigle au chapelain de la chapelle Saint-Éloi, fondée en la collégiale Saint-Barthélemy de la Ferté, à charge de célébrer chaque année une messe des morts le jour de Saint-Éloi (1496). — F° 244 v° : donation au chapitre par Jean Salmon, de la Vallière, d'un clos de pré contenant un journal, sis en la terre des marguilliers, appelé le Clos-Clavier, et d'un quartier de terre, à charge de chanter chaque année pour le donateur une messe du Saint-Esprit pendant sa vie et deux anniversaires après sa mort. — F° 254 v° : transaction entre le chapitre, d'une part, et Jean Villetenay et Guillaume Dardo, d'autre part, qui avaient démoli et rompu la chaussée de l'étang neuf, sis en la terre d'Auteroche, au-dessus de l'étang de la Fromière, et fait des fossés par lesquels l'eau de l'étang et les poissons se perdaient, prétendant que ces arrière-chaussées étaient construites sur leurs héritages : Villetenay, Dardo et consorts cèdent au chapitre les héritages qu'ils peuvent avoir en la comprise de l'étang et une pièce de terre contenant une minée, appelée la Vigne aux Chiens, et consentent à ce que le chapitre fasse construire un autre étang à bondes, chaussées et arrière-chaussées, de telles longueur, largeur et hauteur que bon leur semblera, à condition de payer cent sous tournois par chaque minée de terre leur appartenant que l'étang comprendra ; en échange de ces concessions, le chapitre cède huit boisselées de terre au terroir du Clos-Bigot, et accorde à Villetenay, Dardo et consorts, de champayer et abreuver leurs bêtes dans les susdits étangs (1502). — F° 259 v° : échange entre le chapitre et Clément Thibault et consorts, par lequel le chapitre cède tous les déserts assis au-dessus de son étang de la Vieille-Fromière, paroisse de Tremblevif, tels qu'ils sont tenus par Thibault et consorts, moyennant 7 s. de rente et 3 d. de cens, en échange de cinq minées de terre en désert, étant en grands chênes et bouleaux ; de plus, le chapitre pourra faire construire un autre petit étang ou « gardouer », au-dessous de l'étang de la Jeune-Fromière, mais Thibault et consorts y auront leur champay et abreuvage, pourvu qu'il y ait six pieds d'eau au fond de l'étang ; ils pourront labourer et faire des avoines dans cet étang, quand il sera de repos, mais dans les héritages seulement qu'ils ont baillés ou échangés ; ils fourniront la semence et la reprendront avant partage, et le reste sera partagé par moitié avec le chapitre (1497). — F° 266 : Accord entre Philippe Paillault, fermier de la dîme de Taruyn et des terrages de la Billeratière, appartenant au chapitre de la Ferté, et Jean de Villedy, labou-

reur au lieu de la Billeratière, paroisse d'Ivoy, au sujet du terrage de deux pièces de terre dépendant du lieu de la Billeratière : Jean de Villedy reconnaît tenir ces deux pièces de terre en terrage du chapitre, c'est-à-dire que, toutes les fois qu'elles sont labourées et ensemencées, le chapitre perçoit le douzième des grains et fruits, et le détenteur des terres doit avertir les chanoines ou leur fermier, de venir prendre le droit de terrage, avant qu'il n'ait enlevé aucune chose des grains et fruits, sous peine de soixante sous d'amende : pour cette fois, il sera payé sept boisseaux d'avoine, mesure de la Ferté-Nabert, sans amende (1482). — F° 279 v° : accord entre le chapitre et Pierre Fontène, laboureur, qui tient à rente du chapitre la métairie des Isles, paroisse de la Ferté, au sujet de la construction d'un étang dans une noue et bois : Fontène consent à ce que les chanoines prennent les héritages nécessaires à la construction de l'étang, à condition qu'il lui soit rabattu de sa rente la quantité de sept mines de blé par an (1475). — F° 282 : concession au chapitre, par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, du chemin qui va de la Ferté au gué de la terre, qui est compris dans les limites de la seigneurie d'Auteroche, et qui est nécessaire à la construction d'un étang près de la Croix des Isles, à charge d'en fournir un nouveau, bon et convenable, où l'on puisse aller et venir, de jour et de nuit, à pied, à cheval et à charrette (1475). — F° 283 : transaction entre le chapitre, d'une part, et Jean Aubin et Jean Macelot, de Brey, et Jean de Bordeaux, de la Plaine, d'autre part, au sujet du droit d'habergage que le chapitre disait avoir sur « tous les héraus, habergemens et héritages » situés dans un territoire compris dans l'étendue de la seigneurie de Châteauvieux, ce droit consistant à fournir à manger à la moitié du chapitre et du collège de l'église, une fois chaque année : conversion de ce droit que le chapitre avait sur les habergements de Jean Aubin, Jean Macelot et Jean de Bordeaux, en une rente annuelle de sept sous tournois, payable à la Saint-Rémi (1356). — F° 287 : donation au chapitre, par Jean Lescullier et Denise, sa femme, de trois pièces de terre arable, sous réserve de l'usufruit pendant la vie du survivant, à charge de célébrer leurs anniversaires à pareil jour de leur décès (juin 1290). — F° 288 v° : échange entre le chapitre de la Ferté et noble homme Lancelin de Meung, écuyer, sire de la Ferté-Avrain, par lequel ce dernier cède divers héritages, terres arables, vignes, prés, déserts et noues, et vingt sous de rente à prendre sur son ban de vin de la Ferté, en échange de deux foires que le chapitre possédait à la Ferté le jour de la Saint-Barthélemy et la veille de cette fête (1310). — F° 295 v° : vente au chapitre, par Jean Berry, maire de Fontaines-en-Sologne, et Jeanne, sa femme, de deux pièces de terre contenant vingt-six minées, sises à Fousse-Parfon, paroisse de Neung, et du clos de feu Hue Chastellene, tenant à la garenne Lancelin de Meung, moyennant vingt livres tournois (janv. 1302). — F° 298 : donation, par Jean Garreau, chevalier, et Isabeau de Meung, sa femme, à Guillaume Boichard, de la paroisse de Neuug, d'héritages sis à Neung, échus à Jean Garreau par la forfaiture de feu Jeanne, femme dudit Boichart (1310). — F° 302 : bail par le chapitre, à Martin Sauvaige, demeurant à Ivoy, d'une petite place d'étang, sise en la paroisse d'Ivoy, communément appelée la Folie, moyennant dix sous de rente (1418). — F° 316 : vente par Laurent Bernart, de la paroisse de Neung, à Guillaume Bochart, prévôt du Roi en Sologne, d'une maison et ouche sise à Neung, en la censive de Jean Lejay, chevalier, moyennant huit livres dix sous tournois (1298). — F° 317 v° : accord entre le chapitre et Macé de Laubespin, de la paroisse de Nouan, au sujet de Simon, fils de feu Drouet de Laubespin, homme de corps du chapitre : Macé lui baillera pendant huit ans ses nourriture, chaussures et vêtements, entretiendra ses maisons en bon état et percevra pour son compte les revenus de ses biens, et, à la fin de ces huit années, il sera tenu de payer à Simon trente livres (1342). — F° 320 v° : ratification, par Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, de l'échange intervenu entre le chapitre de la Ferté et Regnault de Clari, écuyer, par lequel ce dernier cède la dîme qu'il avait au terroir qui est « entre le Néan, devers Briodan, en la paroisse de Neung, Marcille et de Verno », en échange des terres que le chapitre possédait entre les Vigneaux et Tremblevy, et du clos Carmesme ou Chalandron, sis en la paroisse de Tremblevif : Robert de la Varenne, du fief duquel mouvait cette dîme, a donné son consentement à cet échange (juin 1270). — F° 321 v° : dénombrements baillés par le chapitre aux commissaires du Roi, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts dans les terres de Madame la duchesse d'Orléans (1476 et 1483). — F° 330 : vente par Jean d'Auteroche et Marion, sa femme, à Gervaise Forreau, d'une pièce de terre gaignable, contenant huit minées, sise à Garsendon, en la censive de l'acquéreur, moyennant douze livres tournois (1305). — F° 335 : donation au chapitre, par maître Jean Jaupitre, notaire et secrétaire du Roi et du Dauphin, auditeur des comptes du Dauphiné, natif de Nouan-le-Fuzelier, d'une rente de quinze mines de seigle, moitié d'une rente de trente mines, qu'il avait droit de prendre sur la dîme de la Marolle, appartenant à présent à Benoîte, veuve de Jean de la Varenne, du Petit-Nol,

écuyer, seigneur du lieu de la Guignonnière, en la paroisse de la Marolle, à charge d'un anniversaire solennel chaque année, la semaine des jeûnes des Quatre-Temps du mois de septembre, et d'une messe basse le premier jour de chaque mois (janvier 1455). — F° 338 v° : donation au chapitre, par Pierre d'Auteroche, chanoine, d'une rente de quinze sous tournois, à prendre sur sa terre de Garsendon, tenant au chemin de la Ferté à Neung, contenant seize minées. (Cet acte est incomplet, la fin du registre ayant disparu.)

G. 338. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1713. — Inventaire des titres et papiers concernant les biens, droits, revenus et fondations du chapitre de la Ferté-Avrain, fait à la requête du chapitre de Saint-Léphard de Meung, en vertu du décret de l'évêque d'Orléans du 28 avril 1712, portant extinction de la mense capitulaire de la collégiale de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain et de toutes les prébendes de cette église, et union des fruits et revenus à la manse capitulaire de la collégiale de Saint-Léphard de Meung. — Inventaires des meubles, linges et ornements du chapitre, qui sont laissés à la paroisse de la Ferté, attendu le besoin qu'elle en a. — Inventaire des titres déposés dans « un grand coffre de bois de chesne de plus de cinq pieds de long sur environ deux pieds de large, fermé à trois clefs, où il a esté trouvé grand nombre de papiers en mauvais ordre », entre autres : un martyrologe de parchemin, couvert de basane, en quarante-quatre rôles, finissant par ces mots : Nicolas Chou, chanoine, 1663 ; vingt-deux comptes de 1480 à 1600, etc ; titres de dîmes et terrages dans les paroisses de Meung, Ivoy, Chaumont-en-Sologne, dans les terroirs d'outre le Néant, de la Pierre, de Bouchaulx, de Bourdeau ; titres de rentes et cueilloirs de cens.

G. 339. (Liasse.) — 5 cahiers de 14, 59, 35, 39 et 6 feuillets, papier.

1513-1547. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de la Ferté-Avrain. — Mises faites par Claude Lemaire, chanoine, de 1513 à 1516 : pour la collecte levée sur les églises pour le Roi, 9 livres ; pour mon dîner à Neung, 10 deniers ; pour mon dîner et celui de mon cheval à Millançay, 2 sous ; pour un souper à Orléans, 2 sous ; baillé une oie sauvage prise chez Dardo pour porter à monsieur l'official, 5 sous ; pour le goûter de Hurault, du petit chanoine et de moi, 2 sous 6 deniers ; pour recevoir les cens le jour de Pâques 1515, baillé en vin et pour legoûter du curé de la Marolle et pour les gens qui devaient les cens, à cette fin qu'ils baillent plus volontiers déclaration de leurs héritages, 3 sous 4 deniers ; pour la façon de cierges de Pâques avec le grand cierge et la torche, 2 sous ; pour deux milliers six cents de briques et tuiles, 52 sous ; pour six journées d'hommes, 12 sous 6 deniers ; baillé à sept ou huit Cordeliers qui demandèrent l'aumône, 2 sous 6 deniers ; baillé à monsieur du Mesnil pour quatre lapins, pour l'entrée de monsieur l'évêque, 10 sous ; pour deux bécasses baillées à l'official, 2 sous 2 deniers — Compte de messire Raymond Dutertre pour l'année 1522 : recette des cens et rentes, 62 livres 8 sous ; termes de paiement : le Dimanche après Saint-Barthélemy, le Dimanche après Saint-Denis, le jour Saint-Viâtre, la veille de Noël, le jour Saint-Blaise et le jour Saint-Grégoire. Mises : pour la visitation de monseigneur d'Orléans, 10 livres tournois ; — à maître Louis qui prêcha la Passion, 27 sous. — Paiement des biens de l'église à maître Jean Huré, écrivain : pour la façon de deux processionnels de parchemin, 25 livres ; — payé aux compagnons écrivains, trois sous tournois pour payer leur goûter, quand ils eurent parachevé les livres ; — pour leur vin d'avoir fait les dits livres, 40 sous tournois ; — à Martin Lesourt, libraire d'Orléans, pour avoir relié cinq grands volumes, 16 livres ; — baillé douze livres pour avoir du parchemin normand à Orléans, parce que maître Jean Huré avait marchandé aux chanoines de fournir du parchemin breton pour leurs livres, lequel coûtait quinze livres tournois la grosse ; de l'avis de monsieur Lemaire et autres, il en fut acheté du normand qui coûtait dix-huit livres tournois la grosse. — Dépense de luminaire de l'église pour les reliques de saint Mammès ; pour quatre grands clous à crochet pour tendre les cordes devant saint Mammès pour pendre les drapeaux, 10 deniers. — Recette : 21 sous six deniers reçus des reliques de monsieur saint Barthélemy, l'année qu'elles furent dérobées et qu'il fut plaidé aux gagers. — Mises : baillé 6 deniers à Mathurin Chéreau pour serrer les carreaux de l'église, l'année des grandes eaux ; — baillé cinq sous à Pierre Pélandin pour porter à Blois à notre procureur en 1529 pour comparaître pour nous aux quatre états. — Le 3 août 1531, pour deux couples de perdreaux que j'achetai pour donner au procureur du Roi à Blois, 2 sous 8 deniers ; — baillé à la Fleur de lys, pour le vin du marché de l'horloge, 7 sous 6 deniers ; pour le souper d'un chantre de la Ferté-Imbault, 2 sous ; baillé pour un saumon que nous donnâmes à monsieur de la Ferté-Avrain, quand il amena sa femme, 3

livres 5 sous ; — à un homme qui l'alla quérir à Blois, 7 sous 6 deniers. — Mises en 1532 : baillé à Jean Noblesse l'aîné, pour deux livres de cire qu'il avait baillées pour faire le cierge pascal, 11 sous ; — baillé à Mottet pour avoir été quérir notre poisson aux Sauvagères, 2 sous 6 deniers. — Mises en 1534 : baillé, quand nous allâmes à Bouchault, « pour mestiver les bleds de la mestairie », pour six oisons, 12 sous ; — pour la visitation de cette présente année, 10 livres. — Recettes en 1535 : reçu des gagers sur les quêtes de l'église, où messieurs les chanoines ont les deux tiers, 60 sous ; reçu de monsieur de la Ferté-Avrain quatorze livres tournois que feu monsieur son père avait données à l'église par testament, laquelle somme a été employée à payer les ornements, 14 livres. — Mises en 1535 : payé au brodeur d'Orléans pour les ornements qu'il a faits pour notre église, 28 livres. — Note de messire André Tassin, chanoine receveur : « il me semble que je ne dois avoir moins de gages que messire Raymond Dutertre, receveur précédent, qui avait 10 livres par an ». — Année 1541 : recettes : cens et rentes : 182 livres ; la dîme de Bouchault, partagée avec le prieur du Bourg, rapporte 4 muids 3 setiers 6 boisseaux ; la dîme d'outre le Néant, 4 muids 7 setiers ; la dîme de Taruin, 2 muids 7 setiers ; la dîme et terrage de Bourdeaulx, 12 setiers ; la dîme d'agneaux de Bouchault, cinq agneaux et demi ; la dîme d'agneaux d'outre le Néant, sept agneaux ; celle de Taruin, cinq agneaux ; poulaille due au chapitre chaque année : cinq poules ; dix-neuf chapons ; 200 anguilles.

G. 340. (Liasse.) — 4 cahiers de 54, 41, 138 et 62 feuillets, papier.

1547-1555. — Comptes des recettes et dépenses. — Année 1547 : recettes : la moitié de la dîme de Bouchault avec le prieur du Bourg, 3 muids ; la dîme d'outre le Néant, sur laquelle le chapitre de la Ferté-Imbault prend un quart, vaut environ quatre muids pour le tout ; la dîme de Taruin et Villebourgeon, un muid ; le terrage des Chasteaux, de la Tibargère et de la Courardière, contenant deux nouées, trois muids ; le terrage de la Billeratière, un setier de blé ; le terrage de Bry, contenant huit minées, un setier ; le terrage de la Drelaye, un setier ; le terrage de la Pierre, sur lequel le prieur de Bourg prend un muid de blé ; le terrage de la métairie des Prés, quatre setiers ; le terrage de la Contaudière, cinq mines ; la dîme de Bourdeaulx, un muid de blé. — Mises de 1548 : le 18 novembre, je fus à Orléans, pour consulter avec le conseil, touchant l'ajournement que l'évêque d'Orléans avait fait faire contre les chanoines, touchant la procuration ou past prétendu par lui en faisant sa visitation dans notre église ; — le 23, je suis allé à Blois : payé à l'avocat Basin qui avait plaidé notre cause, 15 sous ; — le 20 mars 1550, fut faite la visitation en notre église « par monsieur le théologien Bailly, vicaire de monsieur l'évesque d'Orléans », payé pour la procuration dix livres ; payé au promoteur pour un salaire qu'il demandait de long temps pour être venu d'Orléans jusqu'à la Ferté-Avrain ouïr les comptes de Guilmin, 34 sous ; à messire Gentian, chevecier, pour ses salaires de conduire l'horloge, 50 sous ; — le 13 juin 1550, donné à un pauvre chantre passant son chemin, 2 sous 6 deniers ; — le 13 juin 1551, j'ai envoyé Jean Pajon à Millançay pour quérir le barbier dudit lieu, afin de faire les barbes de messieurs qui devaient avoir la visitation, par ce que le barbier Larriage était mort ; — le 20 octobre 1552, je suis allé à Orléans pour faire consultation sur les exploits du chanoine de l'Estang, qui voulait entièrement les fruits de sa prébende, en vertu de son privilége d'étude ; — pour deux fers à mon cheval, 3 sous ; — le 6 avril 1554, payé au Chat, messager de Romorantin, pour avoir apporté de Paris des lettres de monsieur Cosnard, 3 sous ; — le 1er mai, baillé à messire Denis Poirier, curé de la Ferté-Avrain, pour payer deux décimes au Roi et au receveur des décimes, 20 livres 8 sous 4 deniers ; — le 30 janvier 1555, payé aux personnes qui ont curé la rivière du Néant à l'endroit des prés de Cerneant, 10 sous ; — baillé au prédicateur qui a notablement prêché tout le carême, 47 sous ; — le 28 juillet 1555, « j'ai envoyé quérir à Tremblevy quatre hallebrans pour porter à Orléans à nostre advocat », 7 sous 6 deniers.

G. 341. (Liasse.) — 4 cahiers de 22, 30, 22 et 42 feuillets, papier.

1562-1572. — Comptes de recettes et dépenses. — Mises de l'année 1562 : payé cent sous tournois à la veuve Jean Piquault, hôtelière à la Ferté-Avrain, pour la dépense qui fut faite par les gens du Roi, qui prirent des blés du chapitre aux métairies du Clos-Louau et des Isles. — Mises de 1564 : frais et dépens faits pour le procès que le chapitre avait contre le seigneur de la Ferté, touchant la vente qu'il voulait faire faire de leurs censives et rentes.

G. 342. (Liasse.) — 5 cahiers de 51, 54, 28, 47 et 9 feuillets, papier.

1574-1577. — Comptes de recettes et dépenses. — Dépenses de 1574 : payé au commissaire pour ce commis, pour contraindre les ecclésiastiques au

paiement des décimes, 31 sous ; — payé pour un décime et demi, échu le 1er février 1574, la somme de vingt livres tournois ; — payé pour deux décimes et demi, échus le 1er octobre 1574, la somme de 31 livres 10 sous ; — payé au commissaire, pour ses salaires d'avoir apporté et exhibé à messieurs la commission du Roi, pour la demande qu'il faisait d'un million sur le clergé, la somme de quinze sous ; — le 14 octobre, je suis allé à Orléans porter la somme de 30 livres 15 sous, à laquelle le chapitre de la Ferté avait été cotisé, pour sa portion du million octroyé au roi par le clergé ; — le lundi 20 décembre, monsieur le chanoine Consard a été envoyé à Orléans, par devers messieurs les députés du clergé pour remontrer la pauvreté du chapitre de la Ferté ; pour sa dépense, baillé 35 sous ; — Mises faites par le receveur pour obvier aux incursions des gens de guerre : le 17 mars 1574, j'ai baillé à maître Barthélemy Lemaire, notaire de la Ferté-Avrain, pour aider à défrayer ceux qui étaient allés au-devant des gens d'armes qui étaient à Marcilly-en-Gault, 6 sous ; — baillé à maître Barthélemy Lemaire la somme de 20 sous 6 deniers pour aider à payer les messagers qui étaient allés par deux diverses fois à Vouzon pour savoir s'il y avait des gens de guerre à Jargeau ; — le 29 mars, baillé à maître Sylvain Simon, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Chaumont et de là s'en vinrent au bourg de Neung, la somme de 12 sous : — le 17 avril, baillé pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Pierrefitte, la somme de 30 sous 6 deniers ; — le 3 mai, baillé à maître Barthélemy Lemaire, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Sennely, et était chef de la compagnie un nommé le capitaine la Grange, 4 sous ; — le 5 mai, baillé à Jean Rousseau, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Vouzon, 10 sous ; — payé, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient aux faubourgs de Romorantin, la somme de six livres, afin de les détourner de ce pays, où ils s'attendaient de venir ; — le 10 octobre, payé à maître Barthélemy Lemaire, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Ligny, 2 sous ; — payé à maître Barthélemy Lemaire, pour envoyer, par deux diverses fois, au-devant des gens d'armes qui étaient devers Jargeau, 17 sous 6 deniers. — Dépenses de 1575 : le 5 mars, messieurs ont passé l'accord fait avec monsieur d'Herbault, seigneur du Châtelier et Villemalet, après lequel accord messieurs sont allés banqueter à l'Écu de France avec monsieur d'Ingrande et plusieurs autres, et ai payé la somme de 34 sous ; — j'ai payé, pour aller au-devant des gens d'armes, la somme de 25 sous en trois diverses fois ; la première, j'ai payé à Pierre Charrier un teston, la seconde, six douzains, et la troisième fois, quatre sous, qui fut le jour que monsieur de Saint-Martin alla au-devant des gens d'armes. — Dépenses de 1577 : le 12 mars, baillé à Sylvain Dormes et Barthélemy Papin, pour aider à faire la dépense du sergent Panis, qui alla au-devant des gens d'armes qui avaient passé par Jargeau, 18 sous ; — le 10 juillet, délivré à Philippe Coqueton et autres, la somme de 24 sous pour aider à payer la dépense du sergent Panis et autres qui étaient allé au-devant des gens d'armes ; — le 27 juillet, baillé à la veuve Jacques Lamoureux la somme de 24 sous, pour contribuer à la dépense qu'aucuns gens de guerre avaient faite dans sa maison ; — le 19 août, baillé à Sylvain Dormes 14 sous, pour envoyer au-devant des gens d'armes ; — le 29 août, baillé 48 sous à l'hôtesse de l'Écu de France pour contribuer à la dépense faite par plusieurs gens d'armes qui disaient vouloir loger en ce bourg ; le jour Saint-Viâtre, je suis allé exprès à Tremblevif pour recevoir les cens ; il m'a convenu attendre jusqu'à soleil couché, parce que personne ne payait ; — le 2 décembre, je suis allé à Tremblevif, on n'a pas plaidé, à cause des gens d'armes qui s'en allèrent tard.

G. 343. (Liasse.) — 3 cahiers de 33, 49 et 37 feuillets, papier.

1578-1580. — Comptes de recettes et dépenses. — Dépenses de 1578 : le 17 mai, veille de la Pentecôte, baillé un demi-teston, qui vaut 7 sous 3 deniers, pour aller au devant des gens d'armes ; — le 9 août, baillé dix sous tournois pour aller au-devant des gens d'armes ; — le 16 août, baillé trois livres, pour aider à faire la somme de vingt écus, qui furent baillées au capitaine qui était à Tremblevif ; — au commencement d'octobre, donné 2 sous 6 deniers pour aller au devant des gens d'armes. — Dépenses de 1580 : payé pour dix-huit toises de cordes, pour les deux petites cloches de notre église, vingt sous ; — le 11 octobre, baillé dix sous tournois pour aider à faire les dépens de ceux de cette paroisse, qui étaient allés au-devant des gens d'armes ; — le 30 novembre, pour envoyer au devant des gens d'armes, 5 sous.

G. 344. (Liasse.) — 4 cahiers de 58, 38, 24 et 10 feuillets, papier.

1584-1587. — Comptes de recettes et dépenses. — Dépenses de 1584 : payé à Jean Loze, menuisier, trente sous, pour avoir fait le châssis du ciel qui est au-dessus de notre grand-autel ; — payé à Jean Ydreau, charpentier, sept sous, pour avoir refait et remis le bois derrière

le grand-autel, pour mettre et faire tenir les images, ainsi qu'il était accoutumé. — Dépenses de 1585 : payé à maître Louis de Courcelles, la somme de vingt sous, qu'il avait avancé pour notre chapitre, pour aller au-devant des gens d'armes. — Dépenses de 1586 : baillé cinq sous, pour aller au-devant des gens d'armes qui étaient à Millançay ; — baillé, en deux diverses fois, deux sous, pour envoyer au-devant des gens d'armes ; — baillé en juin trois sous, pour le même motif ; — même dépense en septembre ; — baillé la somme de six sous six deniers à la femme d'Euverte Bernard, le 6 décembre, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Montault ; — le 8 décembre, baillé deux sous six deniers, pour envoyer au-devant des gens d'armes, qui étaient à Marcilly-en-Gault ; — le 24 décembre, baillé à Antoine Calles cinq sous tournois pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient aux faubourgs de Romorantin. — Dépenses en 1587 : en mai, baillé à Calles, Migourant et Dumont, pour aller au-devant des gens d'armes, quarante sous.

G. 345.(Liasse.) — 5 cahiers de 29, 23, 30, 40 et 2 feuillets, papier.

1589-1659. — Comptes de recettes et dépenses. — Dépenses de 1589 : payé pour neuf livres de cire qu'il a convenu avoir pour faire les cierges de la Toussaint, qui sont au nombre de six, pesant dix livres un quart, y compris les dégout et petits bouts des vieux cierges, pour lesquels j'ai payé à raison de huit sous la livre, 108 sous ; à deux garçons qui sont allés exprès au bourg d'Ivoy pour porter fondre les cierges, 5 sous : — pour la façon des cierges, payé dix sous : —pour un quart de livre de chandelles de suif qu'il a convenu fournir, pour dire matines le jour de Toussaint, 21 deniers ; — pour avoir fourni de chandelles de suif à dire matines qui ont été dites avant le jour, les jours de la Conception Notre-Dame, de Noël, de la Circoncision et des Rois, 2 sous 9 deniers. — Dépenses de 1590 : baillé à Antoine Calles, pour envoyer au-devant des gens d'armes qui étaient à Salbris, Saint-Genoux et autres lieux, la somme de cinq sous tournois ; — payé à Jean Tendron, homme de bras, pour avoir travaillé et fait six journées, pour notre chapitre, pour fortifier et faire les fossés de la maison de monsieur de la Ferté, à six sous par journées, 36 sous. — Cuilibets fait par les chanoines de la Ferté-Avrain, pour l'année 1659, entre Mathieu Regnault, Gilles Morel et Jean Calles, chanoines résidents.

G. 346. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1771-1778. — Comptes rendus des biens et revenus du ci-devant chapitre de la Ferté-Avrain, réuni à celui de Saint-Léphard de Meung. — Comptes de 1771 : total de la recette ordinaire, 1565 livres ; deniers comptés et non reçus, 110 livres. — Mises : au curé de la Ferté-Avrain, 150 livres : — au curé de Neung, pour deux années de 47 livres 15 sous, 95 livres 10 sous ; — réparations, 633 livres, etc. — La recette excède la mise de 233 livres, qui sera distribuée aux chanoines, à proportion de leur résidence. — Compte de 1778 : recette ordinaire, 1635 livres ; — mises : au curé de la Ferté, 150 livres : — au curé de Neung, 47 livres 15 sous ; — contribution aux réparations du chœur de l'église de Neung, 60 livres. — Total des mises : 776 livres. — État des biens du ci-devant chapitre de la Ferté-Avrain, tant en argent qu'en blé, en 1778, fait par Simon Dubourg, prêtre du diocèse de Paris, chanoine de Meung, âgé de trente-trois ans, la quatrième année depuis son entrée dans le chapitre, et cela pour soulager le syndic, son intime ami, qui avait déjà passé trois fois par l'état de syndic, et qui était un peu fatigué.

G. 347. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes rendus des biens du ci-devant chapitre de la Ferté. — Année 1789 : recette ordinaire, 2086 livres ; recette extraordinaire, 115 livres ; deniers comptés et non reçus, 394 livres. — Mise ordinaire, 272 livres. — Mise extraordinaire : payé à monsieur Brignet, curé de la Ferté-Avrain, douze livres accordées par le chapitre pour les pauvres de la paroisse ; réparations, 458 livres ; voyage de la Saint-Barnabé, frais d'auberge, étrennes, 35 livres 10 sous. Total de la mise extraordinaire, 523 livres. — Excédant de la recette sur la dépense ; 1012 livres, sur laquelle somme sera donné à la fabrique pour onze livres de cire neuve, 16 livres 10 sous, et pour les charges du chœur, 50 livres. — Reste : 945 livres 19 sous. — Le doyen recevra sur cette somme 72 livres ; deux chanoines, chacun 97 livres ; douze autres chanoines, 48 livres, ainsi que le séminaire et le fabricien.

G. 348. (Liasse.) —14 pièces, parchemin.

1290-1496. — Fondations, donations. — Donation au chapitre de la Ferté-Avrain par Jean Lesculier et

Denise, sa femme, de trois pièces de terre sises à la Ferté, à charge par le chapitre de célébrer chaque année leurs anniversaires à pareil jour de la mort de chacun d'eux, mais réserve faite de l'usufruit, leur vie durant (1290). — Fondation par Hervé Lemaire et Perrette, sa femme, de la Ferté, d'un anniversaire perpétuel en la collégiale de la Ferté, la veille de la Saint-Jean, pour le service duquel ils assignent la somme de 7 sous 6 deniers sur leur lieu des Fontaines (1463). — Acceptation par le chapitre de cette fondation, qui comprendra, l'avant-veille de la Saint-Jean, entre l'heure de none et vêpres, vigile des morts à neuf leçons et neuf psaumes, et la veille de la Saint-Jean, entre l'heure de prime et l'heure de tierce, une messe à note de l'office des morts (1463). — Fondation par Guillaume Cautau, prêtre, chanoine de la Ferté, d'un anniversaire solennel la veille de l'Assomption, et assignation au chapitre d'une rente de dix sous tournois sur une maison, en laquelle il demeure, sise près l'église de la Ferté et joignant au cimetière de l'église (1482). — Fondation par Pierre Lemerre, marchand boucher à Saint-Aignan-en-Berry, d'un anniversaire solennel, le jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, et assignation au chapitre d'une rente de douze sous six deniers sur la moitié de la métairie de la Guillardière, paroisse de Neung (1483). — Testament de noble demoiselle Catherine d'Eschelles, femme de Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche : elle élit sa sépulture en l'église paroissiale de Tremblevif, et donne 60 sous à la fabrique de l'église, pour l'ouverture de la terre dans l'église et pour les ornements qui serviront à ses obsèques ; elle donne 20 sous tournois aux deux fermiers et chapelains de la cure de Tremblevif, à condition qu'ils iront en surplis à la maison d'Autroche et conduiront son corps jusqu'à l'église de Tremblevif ; elle ordonne, pour le jour de sa sépulture, treize messes et vigiles des morts ; à ses obsèques assisteront treize pauvres revêtus d'une aune et demie de drap, qui tiendront chacun une torche durant le service ; elle donne à chaque couvent des quatre ordres mendiants d'Orléans et aux deux de Blois, la somme de trente sous tournois, et au couvent des Cordeliers de Meung, quarante sous, à charge d'un service, pour le salut de son âme ; le jour de ses obsèques, il sera donné aux pauvres le pain d'un muid de blé, et un tonneau de vin ; elle donne au chapitre de la Ferté les deux tiers de la dîme des vins et grains et toute la dîme des « charnages », appelée la dîme de Boisimbault, à partager avec Jean de Rivaudes, écuyer, seigneur des Foucardières, mais elle réserve l'usufruit de cette donation, pendant dix ans après son décès, au profit de Robinet Chalopin, chanoine de la Ferté, pour l'aider à s'entretenir aux écoles pendant dix ans ; il sera célébré un « trantin » pour le repos de son âme dans les églises de Tremblevif et d'Huisseau ; elle donne à Catherine Chalopin un lit garni de « coeste, coessin, coverture et quatre draps de lit, ugne touaille et deux queuverchers », avec dix livres tournois (1485). — Amortissement par Guillaume Garreau de la susdite dîme, qui relève de sa seigneurie de la Motte de Lesplect (1491). — Accord entre les chanoines de la Ferté et maître Robert Chalopin, l'un des chanoines, écolier étudiant en l'université d'Orléans, leur adjoint, d'une part, et nobles hommes Claude d'Eschelles, écuyer, seigneur de Marmeignes, Colas Foyal, écuyer, seigneur d'Herbault, Jean Foyal, écuyer, son frère, et consorts, au sujet des deux tiers indivis d'une dîme de grains et vins et de toute la dîme des « charnaiges » qui se lève en la paroisse de Tremblevif, appelée communément la dîme de Noynteau, ou de Bois-Imbault, que le chapitre disait lui appartenir, par la donation qui lui en a été faite par feu noble demoiselle Catherine d'Eschelles, femme de noble homme Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Autroche, tante du seigneur de Marmeignes, pour l'entretien de la messe de Notre-Dame à note, à célébrer chaque dimanche à l'issue de matines pour Guillaume Garreau et sa femme, et par l'amortissement qui en avait été fait par le seigneur d'Autroche, de qui cette dîme était tenue en plein fief : le chapitre baille à rente à Claude d'Eschelles, les deux tiers de la dîme de grains et vins et toute la dîme de « charnaiges » de Noynteau, moyennant dix-huit setiers de seigle, mesure de la Ferté, à rendre dans les greniers du chapitre le jour de Saint-Michel, laquelle rente est assignée sur la métairie de la Boulaye, paroisse de Tremblevif, tenue en cens de la terre de Villiers, et sur le moulin de Chabourreau, tenu en fief du seigneur d'Autroche, et sera remboursable à 160 livres tournois (1495.) — Fondation d'un anniversaire en la chapelle de Saint-Éloi, par Messire Étienne de Laubuette, chanoine de la Ferté (1496).

G. 349. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1489-1595. — Fondations, donations. — Testament de Jacquette Garreau, veuve de Jean de Meung, seigneur de la Ferté, par lequel elle donne : deux douzaines de cottes rouges aux pauvres filles à marier ; à l'hôtel-dieu de la Ferté-Avrain, cinq livres ; à l'hôtel-dieu de la Ferté-Nabert, 16 sous parisis ; elle nomme ses exécuteurs testamentaires Jean de la Rivière, chevalier, son cousin, Guillaume de Fesnières, seigneur de Villebourgeon, et Jehannet de la Ferté, seigneur d'Alousse;

elle donne au chapitre de Bourg, 16 sous parisis, et à la fabrique de l'église Saint-Barthélemy, pour avoir sa sépulture dans l'église, dix livres tournois (1489). — Abandon au chapitre par les exécuteurs testamentaires de Jean Gallon, chanoine de la Ferté, d'une maison sise près le pont du Beuvron, à charge d'acquitter les legs faits par Jean Gallon (1530). — Sentence du bailli de Châteauvieux qui condamne Maria Arnault, demeurant en la paroisse de Neung, terre de Châteauvieux, à payer au chapitre de la Ferté une rente de deux setiers de seigle légués au chapitre par Jean Gallon, à charge d'anniversaires, et assignés sur le lieu de la Heroyère (1530). — Bail à rente par Claude Lemaire, chanoine, à Antoine Villeneuve, marchand à Neung, de quatre boisselées de terre, sises en Bourgneuf, près le bourg de Neung, à charge d'y édifier une maison (1535). — Fondation par Jean Cousturier, chanoine, d'un anniversaire solennel, la veille des saints Simon et Jude, apôtres, et donation au chapitre d'une seterée de terre, située sur la sente par laquelle on va de la Ferté au gué de Girault, et de dix sous de rente sur une maison sise à la Ferté (1482). — Fondation d'une messe du Saint-Sacrement, tous les jeudis, et donation au chapitre d'une rente sur les lieux de la Pleigne et de la Borde, paroisse de Chaumont, et sur la moitié de l'étang de Bordeaux, sis entre le lieu de Bordeaux et le lieu de la Pleigne. — Testament de Marie Normant, veuve de Georges Chantelou, demeurant à la Ferté, par lequel elle fonde en l'église de la Ferté un anniversaire solennel et donne à cet effet au chapitre quatre écus et deux setiers deux boisseaux de seigle (1595)

G. 350. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1524-1663. —Procédures, — Sentence du bailli de la justice de Villiers pour les marguilliers clercs en l'église d'Orléans, par laquelle il condamne Guy Desbordes à payer au chapitre de la Ferté les arrérages de trois muids et demi de seigle, par lui dus à cause du moulin des Clois (1524). — Procédure au sujet de réparations au moulin des Bordes (1551). — Procès intenté par le chapitre à Denis Coffrant. — Sentence du lieutenant de la châtellenie de la Ferté, rendue dans la cause entre maître Jean Aulard, prieur du Bourg-Notre-Dame, et maître Pierre Plisson et Roulin Thuault, ajournés pour déclarer ce qu'ils doivent au chapitre de la Ferté, et le chapitre appelé pour consentir la délivrance des choses arrêtées, par laquelle il est ordonné que délivrance sera faite par Plisson à Aulard de la quantité de sept setiers de blé à lui dûs par le chapitre, sauf à Plisson à avoir recours contre les chanoines, s'il ne leur doit pas cette quantité (1631).

G. 351. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1510-1636. — Biens du chapitre. — Chaumont-en-Sologne. — Main-levée par Michel Bailly de la saisie qu'il avait fait faire des fruits étant sur les héritages de la Plaigne (1510). — Sentence du bailli de la châtellenie de la Ferté, qui condamne Michau Bouguier, métayer, détenteur des lieux de la Borde et de la Pleigne, paroisse de Chaumont, à payer à Guillemette Lemaire, veuve de Michel Bailly, une rente de dix-sept setiers de seigle, mesure de Chaumont, et les arrérages de deux années de cette rente (1530). — Reconnaissance par Michel Bouguier et Jean Guyon, laboureurs au lieu de la Pleigne, paroisse de Chaumont, d'une rente de vingt mines de seigle, mesure de Châteauvieux, au profit de Barthélemy Bailly, marchand à Orléans (1538) — Quittance par Barthélemy Bailly du paiement de vingt-quatre mines de seigle, pour les arrérages d'une rente de douze mines, faits par Jean Fide, Sylvain Damont, Jean Chappelin et Jean Darboys, marchands à Chaumont (1546). — Vente par Philippe Perdreau, laboureur au Haut-Véroudier, paroisse de Villeny, à Pierre Bennoyon, marchand au bourg d'Ivoy, d'une rente de trois mines et demie de seigle, mesure de la Ferté-Nabert, à prendre à la Saint-Michel sur le lieu de la Chevallerie, paroisse de Chaumont (1585). — Transaction entre le chapitre de la Ferté et Jacques Lemaître, meunier au moulin de la Motte, paroisse de Chaumont, par laquelle le chapitre consent à ce que Lemaître enlève tous les meubles d'une maison sise au bourg de la Ferté, appelée la Maison du Coin, qui lui avait été louée par le chapitre, pour neuf ans, à condition qu'il continuera d'emblaver en seigle, jusqu'à la fin du bail, la moitié des terres labourables, et qu'il mettra un locataire dans la maison (1636).

G. 352. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1458-1652. — Chaumont-en-Sologne. — Reconnaissance par Jean Brassin d'une rente de dix sous parisis, due au chapitre de la Ferté sur le lieu de Villiers, sis en la paroisse de Chaumont, à cause de deux anniversaires fondés par les prédécesseurs dudit Brassin (1458). — Vidimus par Hervé Martin, clerc substitut juré du notaire de la châtellenie de la Ferté, de deux articles contenus dans le martyrologe de la collégiale de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain, « lequel est bien ancian et bien autenticquement faict par semblance » ; à la date du 14 juin : « hic obiit Robertus de Villaribus et Reginaldus Chouet, pro quorum anniversariis distribuuntur VI

s. par. desuper Villiers prope Calvomonte in feria Sancti Bartholomei ; » et à la date du 18 juin : « hic obiit mater magistri Thome de Petra et dictus magister, pro quorum anniversariis distribuuntur VI s. par., Reginaldus Chouet VI s. par. super Villiers et Philippus de Léon II s. par. super domum suam » (1463). — Titre nouvel par Mathelin Gauguin, demeurant en la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, de la moitié d'une rente de 12 sous 6 deniers sur le lieu de Villiers, au profit de la collégiale de la Ferté (1464). — Titres nouvels de la rente de 12 sous 6 deniers sur la métairie de Villiers : par Nicolas Chou, contrôleur du domaine de Romorantin, et Jérôme Maillet, marchand au même lieu (1573) ; — par noble homme François Souchay, sieur de Villiers, élu à Romorantin (1624) ; — par Gabrielle Pellé, sa veuve (1628) ; — par François Garrault, écuyer, sieur des Châteaux (1651). — Procédures par le chapitre contre François Garrault, pour le paiement de cette rente (1652).

G. 353. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1403-1788. — La Ferté-Avrain. — Bail à rente par le chapitre à Étienne Coquin, d'une maison sise au marché de la Ferté, tenant au chemin par lequel on va de la Ferté à Nouan-le-Fuselier, moyennant huit sous de rente (1405). — Extrait du testament de Pierre Garreau, écuyer, seigneur de Châteauvieux, passé en 1461, par lequel il donne au chapitre de la Ferté dix livres de rente à prendre sur ses deux étangs de l'Espinay et de la Rogerie et sur les seigneuries de Châteauvieux et de Tavers (1467). — Bail à rente pour cinquante-neuf ans par le chapitre à Guillot Dubrio, demeurant au bourg près Châteauvieux, d'une pièce de vigne, sise au clos de Raufray, contenant la journée à huit hommes, moyennant neuf sous de rente (1467). — Bail à rente par le chapitre : à messire Jean Rathier, chanoine, d'un verger contenant trois boisselées, sis sur la rivière de Beuvron (1474) ; — à Martin Dusuc, serrurier, d'une place d'héritage à la Ferté, contenant deux boisselées, tenant au grand chemin d'Orléans, à charge d'y construire une maison (1480) ; — à Jean Pasquier, couturier, d'un verger contenant une boisselée et demie, tenant au ruisseau du Coasnon (1485) ; — à Guillaume de Villethenay, Martin et Jean Biergeau, laboureurs à Bordebure, paroisse de Tremblevif, de cinq arpents, étant de présent en pâtis et déserts, sis en la terre des marguilliers clercs de l'église Sainte-Croix d'Orléans, moyennant sept sous un denier tournois de rente et cinq deniers de cens (1490) ; — à Gencian Boislin, hôtelier et marchand à la Ferté, d'une place sise au bourg de la Ferté, où était anciennement le four du chapitre (1542). — Sentence du bailliage de la Ferté-Avrain, qui condamne Marie Vinaugier à payer au chapitre dix sous de rente assignés sur une maison sise à la Ferté, près le four à ban (1549). — Vente par Toussaint Genssonnet, marchand à Massay, à Pierre Charrier, marchand tanneur à la Ferté, de la maison de la Fleur de Lys, sise à la Ferté, moyennant cinquante écus (1581). — Bail par le chapitre à Jean Dumeillen, maçon et couvreur, d'une maison sise à la Ferté (1606). — Baux par le chapitre de Meung d'une maison sise au bourg de la Ferté, derrière l'auberge du Dauphin, à Antoine Sauger, aubergiste (1764) ; — à Joseph Barré, maître charpentier (1782 et 1788). — Baux par le chapitre de Meung d'une maison sise à la Ferté, vis-à-vis la petite porte de l'église, et joignant au jardin du presbytère à François Chauchement, greffier de la justice de la châtellenie de la Ferté (1721) ; — à Gabriel Gallois, marchand (1745) ; — à François Berthault, curé de la Ferté (1754) ; — à Denis Bonnin, tisserand en toile (1788).

G. 354. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1204-1633. — La Ferté-Avrain. — Copie de la charte de Hugues de Meung de 1204 (déjà analysée dans l'article G. 337). — Donation au chapitre de la Ferté par Jean Thibaut d'une rente d'un setier de seigle, mesure des marguilliers, à prendre sur le lieu de Bordebure, à charge d'un anniversaire le jour de Saint-Jacques et Saint-Christophe (1407). — Donation au chapitre par Étienne Sueur et sa femme, d'une rente de dix sous, à charge d'un anniversaire, et assignation de cette rente sur une maison à la Ferté, appelée la maison de la Corne-de-Cerf, et sur la métairie de Prégiroult, en la paroisse de Ruan, au diocèse de Chartres (1473). — Sentence du bailliage de la Ferté qui condamne Jean Sauger à payer cette rente au chapitre, avec six années d'arrérages (1548). — Titre nouvel de cette rente par Pierre Quicte, tisserand en drap, Jean Sauger, maréchal, et Denis Collas, menuisier (1579). — Bail à rente pour quatre-vingt-dix-neuf ans par le chapitre à Pierre Coeffier de la maison de la Corne-de-Cerf (1530). — Titre nouvel par Euverte Baudoin, marchand à Millançay, et Sylvain Gaulier, drapier à la Ferté, d'une rente de deux écus et une poule due au chapitre sur la maison susdite (1633).

G. 355. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1303-1670. — La Ferté-Avrain. — Bail par le

chapitre à Pierre Berthaut et Lambert Coquin, de certaine quantité de déserts, jadis vignes, sis dans la terre des marguilliers, moyennant deux sous parisis de cens (1392). — Donation au chapitre par Jean Salmon de la Vallière, d'un clos pré, contenant un journal, appelé le Clos-Clavier, à charge de deux anniversaires (copie). — Bail à rente par le chapitre à Guillaume Pelault, dit le Faudeux, de huit boisselées de terre, partie en pré, partie en courtil (1479). — Donation au chapitre par les exécuteurs testamentaires de Jean de Bour, d'une rente de cinq sous, à charge d'un anniversaire (1503). — Fondation par Jacquet de Brueil, d'un anniversaire, le 28 avril, en la collégiale de la Ferté, et assignation au chapitre de 7 sous 6 deniers de rente, c'est à savoir 5 sous sur son grand hôtel de la Ferté, joignant sur la sente allant à Saint-Nicolas, et 2 sous 6 deniers sur son pré, sis près la Fontaine-Potier, sur lequel les chanoines ont déjà une rente de cinq sous (1462). — Bail à rente par le chapitre à maître Michel Dhuismes, chanoine, d'une maison sise hors le bourg, du côté de la rivière de Beuvron (1575). — Bail par le chapitre à René Lemaire, marchand au Bourg-Notre-Dame-lès-Châteauvieux, d'une maison sise au bout du pont du moulin de la Ferté (1637). — Vente par le chapitre à Charles Bary, sabotier à Vernou, de tous les aulnes, bouleaux et trembles, qui peuvent servir à faire des sabots, sis dans les héritages dépendant des lieux des Isles et du Clos-Louau, sans que les moindres aient moins d'un pied de tour, à prendre à un pied du roi de hauteur de terre; il pourra prendre du bois pour faire une loge; cette vente est faite au prix de cinquante livres (1604). — Bail par le chapitre à Jean Foucher, cordonnier, d'une maison à la Ferté, proche la Maison-Dieu, moyennant neuf livres et les cens, qui sont payés au chapitre le jour de Sainte-Croix en mai, en la galerie de l'église. — Titre nouvel d'une rente de dix sous par Simon Lemaire, marchand à la Ferté, due au chapitre sur une maison proche le logis des Trois-Piliers (1627).

G. 356. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1601-1785. — La Ferté-Avrain. — Vente par Euverte Charrier, marchand à la Ferté, à Guillaume Ramon, d'une maison sise à la Ferté, appelée la Maison du Coin, moyennant cinquante-quatre écus (1601). — Baux par les chanoines de la Ferté, de la Maison du Coin à eux donnée par messire Louis Gorpil, chanoine : à Toussaint Villeneuve, marchand, moyennant 15 livres tournois (1613); — à Gabriel Arnault, marchand (1625); — à Jacques Lemaistre, meunier au moulin banal de la Ferté (1634); — à Jacques Gara, marchand (1637); — à Jacques Gignain, meunier au moulin banal de la Ferté (1649); — à Laurent Fontaine, marchand, demeurant au prieuré Notre-Dame du Bourg, paroisse de Meung (1685); — à Nicolas Belleneuc, cabaretier (1702); — Baux de la même maison par le chapitre de Saint-Liphard de Meung : à Damien Goulleau, marchand drapier à la Ferté (1714); — à Jean Chayer, cordonnier (1178); — à Louis Deslandes, charpentier (1723); — à Gabriel Delarue, fournier (1727); — à Étienne Lombrage, fournier, moyennant trente-cinq livres (1756); — à Jean Bisson, aubergiste (1783); — à Pierre Simon, maréchal de forge (1785). — Arrêt du Parlement qui règle la manière en laquelle on paiera, pour l'année 1709, les cens, rentes, redevances foncières, etc., payables en vin, huiles, noix, châtaignes et autres espèces de fruits (imprimé).

G. 357. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1385-1790. — La Ferté-Avrain. — Bail par le chapitre à Robert de Montreteaulme, écuyer, chanoine, d'une place dans la ville de la Ferté, tenant au chemin d'Orléans à Romorantin et aux héritages de Jean de Meung, écuyer, et d'un arpent et demi de pré, tenant à cette place, moyennant dix sous parisis de cens (1385). — Sentence du bailliage de la Ferté portant hypothèque de 12 sous 6 deniers de rente au profit du chapitre sur le pré aux Bariz (1587). — Titre nouvel de cette rente sur un arpent, qui était autrefois en pré et jardins, et à présent tout en jardins, sis devant le logis du Dauphin et tenant aux jardins de l'Image Notre-Dame (1670). — Quittance des arrérages de cette rente payés par Marie Leroy, principale fermière de la terre de la Ferté-Beauharnais, pour acquit de messire François, marquis de Beauharnais, chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, seigneur de la Ferté-Beauharnais (1767). — Bail à rente par le chapitre à Hervé Lemaire, marchand, d'une place où était autrefois une maison, sise près du Coasnon, tenant au chemin qui mène de l'hôtel des Trois-Piliers à Romorantin (1463). — Bail à rente par le chapitre à René Lemaire, marchand, de deux planches de jardin sises aux jardins des Tanneries, tenant à une place où il y avait une tannerie bâtie (1623). — Titre nouvel par Pierre Gegeard, marchand, d'une rente de quinze sous due au chapitre sur deux boisselées et demie d'héritage, à présent en jardin et cour, et où il y avait ci-devant une maison, tenant à la maison de la Chapperonnerie (1670). — Bail par François Charrier, marchand

cordonnier à la Ferté, à René Lemaire, marchand, d'une place où était une maison, assez près des fossés du château de la Ferté (1601). — Donation au chapitre par les héritiers de François Charrier de dix sous de rente sur la susdite place, à charge d'un anniversaire chaque jeudi d'après Pâques (1613). — Baux par le chapitre de Meung d'une maison et d'un petit jardin sis dans le bourg de la Ferté : à Michel Boissière, jardinier (1723); — Claude Thierry, journalier (1747); — à Louis Barré, maître charpentier (1768); — à Claude Leprêtre (1785).

G. 358. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1553-1788. — La Ferté-Avrain. — Bail à rente par Claude Lemaire, chanoine de la Ferté, à André Lemaire, d'une pièce de terre labourable, contenant trois seterées, sise près de la Croix-Boissée de la Ferté-Avrain, à charge d'y bâtir une maison, et moyennant 25 sous de rente à Noël (1553). — Fondation par Claude Lemaire, chanoine, d'un anniversaire perpétuel, comprenant une grande messe à note en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, qui sera célébrée chaque vendredi après matines, et cette messe sera sonnée de la grosse cloche à branle et après à douze coups, et donation au chapitre : de deux maisons sises devant l'église de la Ferté; de 25 sous de rente sur la maison de la Croix-Boissée; de 18 sous de rente sur une maison en Bourgneuf près le bourg de Neung; de 25 sous de rente sur une maison sise en la ruelle du Bourgneuf; de 10 sous de rente sur un clos environné de haies, sis au-dessous du mont de Neung; de 10 sous de rente sur un clos de vigne, contenant une minée, sis sur le chemin de Neung à la Marolle; de trois minées de terre en labour, sises aux Noues de Geneçay; d'un pâtis planté en bouleaux, sis sur le bas chemin de Bouchault, appelé le Pâtis-Roty; de deux boisselées de terre en labour aux Terres-Noires; de cinq sous de rente sur la cour des Trois-Piliers de la Ferté; de 7 sous 6 deniers de rente sur le lieu de la Perrine, sis au Bourg-Notre-Dame, où est la forge du bourg; de la moitié du Pâtis-Sauvage, et de huit livres de rente sur les héritages de la Blanchardière (1567). — Déclaration censuelle par Marguerite Berthet, veuve de Jean-Baptiste Porcher, demeurant au château de la Borde-Vernou, du logis de l'Écu de France, sis au carrefour de la Ferté, et autres héritages, tenus à cens du chapitre de Meung (1769). — Bail à rente par Barthélemy Decourcelle, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de la Ferté-Avrain, à Pierre Hourie, de la moitié d'un petit lieu, appelé la Gitonnerie, et de divers héritages sis à la Ferté, moyennant 10 livres de rente (1570). — Fondation par Barthélemy Decourcelle d'un service, comprenant une messe basse tous les dimanches, en la collégiale de la Ferté, et donation au chapitre de la rente de dix livres à prendre sur Pierre Hourie (1570). — Titres nouvels de cette rente : par Michel Milleroin, marchand (1641); — par François Arnault, marchand, et Pierre Rousseau, scieur de long (1670); — par maître Jean Naudin, marchand (1782). — Titres nouvels d'une rente de trois livres due au chapitre sur la maison des Hautes-Fontaines, sise à la Ferté : par François Leroy, marchand au lieu de Grozellay, paroisse de Neung (1661); — par maître Jacques Bidet, brigadier en la maréchaussée générale d'Orléans (1729); — par Sylvain Simon, domestique de labour, demeurant au lieu et métairie du Ruau, paroisse de Neung (1788).

G. 359. — 1 pièce, parchemin.

1376. — Ivoy-le-Marron. — Charte de Regnault seigneur de Graçay, Lile et la Ferté-Nabert, par laquelle il convertit en une redevance annuelle de douze sous parisis chacun des huit « mangiers » qui lui étaient dus par Jean Bineau, Thévenon Le Cousturier, Jehannot de Villendy, Regnaut Ouazeau, Guillot de la Fontenaille, Martin Pénier, Guillaume Ségur, Martin Rigolet, Perrot Paus, Arnoul Lamoreux, Guillot Boulangier, Regnaut Lecamus, Perrot et Regnaut Boursant, tous de la paroisse d'Ivoy, chacun pour une portion de « mangier », pour laquelle ils avaient jusqu'alors payé au receveur une certaine somme chaque année, « pour doubte qu'ilz feissent faute de faire le mangier en la manière que entiennement a esté acoustumé, de laquelle finance ilz se tenoient moult grevez » (1376). (copie du XIV^e^ siècle).

G. 360. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1457-1782. — La Marolle. — Donation au chapitre de la Ferté par Jean Jaupitre, secrétaire du Roi, natif de Nouan-le-Fuselier, de dix-huit mines de blé sur la dîme de la Marolle (1457) (cet acte est déjà analysé dans l'article G. 337). — Fondation d'un anniversaire le jour de Saint-Marc par Jean Guiton, laboureur demeurant à la métairie de la Pouallière, paroisse de la Marolle, et donation au chapitre d'une rente de 11 sous, dont dix sous pour les chanoines et douze deniers pour les enfants de chœur, à prendre sur l'étang de la Pouallière (1497). — Titre nouvel de cette rente par Jean Dhuysmes, marchand, demeurant à la

Pouallière (1582). — Titres nouvels d'une rente de 10 sous due au chapitre sur l'étang de Ribert, paroisse de la Marolle : par Louise de Longueau, veuve de Philippe Artault, écuyer, seigneur de Lescullière, demeurant au lieu seigneurial de Bordebure, paroisse de la Marolle, au nom et comme aïeule des enfants mineurs de feu Gaucher Aulbin, écuyer, seigneur de Bordebure et Apilly (1588) ; — par François Goutault, seigneur de Villebourgeon, écuyer du duc d'Orléans, de présent au lieu seigneurial de Villebourgeon, paroisse de Neung (1662) ; — par Hervé Florent de Bury, écuyer, seigneur de la Marolle et de Bordebure (1762) ; — par Amédée-François-Gabriel Baguenault de Villebourgeon, seigneur de la Marolle et Villebourgeon, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Orléans (1782).

G. 361. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1225-1688. — Neung. — Donation par Payen, chanoine de la Ferté, à Guillaume et Renaud Leprêtre, chanoines, de ses vignes de Monbaufray, sises dans la censive de Saint-Barthélemy, à condition qu'après leur mort, elles feront retour au chapitre, à charge de célébrer leurs anniversaires (1225). — Bail par le chapitre à Pierre Franchomme, demeurant au Bourg-lès-Châteauvieux, d'une pièce de vigne en désert, sise au clos de Baufray, paroisse de Neung, contenant la journée à cinq hommes, moyennant deux sous six deniers tournois de rente (1437). — Bail par le chapitre à Pierre Beno d'une pièce de vigne, contenant la journée à huit hommes, sise au clos de Bauffray, moyennant trois sous neuf deniers de rente (1464). — Renonciation de Milesent de Bonneville au débat par elle soulevé contre Renaud et Guillaume, chanoines de la Ferté (1252) (voir l'analyse dans l'article G. 337). — Bail par le chapitre à Pierre Girard, tisserand au Bourg, près Châteauvieux, d'une pièce de vigne et d'un petit bois, sis au clos de Bauffray, moyennant 2 sous 1 denier de rente (1464). — Vente par François Girault, marchand, à messire Gentian Robineau, chanoine de la Ferté, official de l'archidiaconé de Bouzy, demeurant à la Ferté, de trente-quatre boisseaux de blé, mesure de Chevignon, de rente, à prendre sur les héritages de feu Simon Blanchard, sis aux lieux de Guarry, Avignon et la Brouetterie, dans les paroisses de Neung et Vernou (1595). — Fondation par les héritiers de Gentian Robineau, d'une messe haute le premier jeudi de chaque mois en la collégiale de Saint-Barthélemy, et donation au chapitre d'une maison sise au bout du pont de la Ferté et de la vente de trente-quatre boisseaux de blé (1595). — Donation au chapitre par Jean Bellion, charpentier en grosserie, demeurant en la paroisse de Tremblevif, de cinq sous de rente sur le pré des Clouzos, sis en la paroisse de Neung, et de cinq sous de rente sur la Noue Bouschart, en la même paroisse, à charge d'un anniversaire solennel (1497). — Bail par le chapitre à François Leroy, marchand à Neung, d'une pièce de vigne, dépendant de la cure de Neung, sise au-dessus des monts de Neung, moyennant trente livres dix sous (1688).

G. 362. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1431-1766. — Neung. — Vente par Pierre Bourdillet à messire Jean Bricat, chapelain de Neung, d'une maison, sise à Neung, sur le chemin qui va de Neung au Bourg, moyennant soixante-dix sous (1431) — Donation au chapitre de la Ferté par Jean Hénaudière, meunier à Bouchault, du quart d'un petit héritage, sis au mont de Neung et du quart d'un morceau de terre, contenant la journée à quatre hommes, d'un désert de vigne, à charge de quatre messes, une haute et trois basses (1482). — Vente au chapitre de la moitié de ces héritages par Guillaume Lachèze et André Chauffart (1482). — Bail par le chapitre à Jacques Thiellay, greffier du bailliage de Châteauvieux, de deux maisons sises au bourg de Neung, d'un bois taillis appelé les Monts de Neung avec une nouée, et autres héritages (1614). — Bail à rente par le chapitre, d'une petite maison en mauvais état, sise au bourg de Neung, vis à vis le chœur de l'église de Neung, appelée la maison Tubeuf, moyennant 7 livres (1698). — Bail par le chapitre d'une maison sise au bourg de Neung, tenant à la rue de Bourgneuf, à aller du four banal au gué de Tharonne, proche la maison des Monts de Neung (1702).

G. 363. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1524-1786. — Neung. — Bail par Claude Lemaire, chanoine, à René Estesse, homme de bras, demeurant au village de Neung, d'une pièce d'héritage en pré et verger, sise près le bourg de Neung, contenant quatre ou cinq boisselées, joignant au pont et chemin de Tharonne, moyennant vingt sous de rente et à charge d'y bâtir une maison (1549). — Titre nouvel d'une rente de 18 sous due à Claude Lemaire par Claude Delanoue, sergent royal à la Ferté, à cause d'une maison sise en Bourgneuf-lès-Neung (1564). — Sentence du bailli de

Châteauvieux condamnant Jean Bourdas, maréchal à Neung, à payer à Claude Lemaire, chanoine, une rente de cinq sous sur une pièce d'héritage, étant à présent en courtil (1524). — Titres nouvels d'une rente de cinq sous due au chapitre sur la maison des Trois-Piliers, sise au bourg de Neung : par maître Sylvain Panetier, procureur au siége de Châteauvieux, et greffier du bailliage de Villiers et Chevignon (1640) ; — par Jacques Mercier (1781). — Sentence, rendue aux requêtes du Palais, qui condamne maître Charles Bourlabbe, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, et consorts, à payer au chapitre de la Ferté huit sous parisis de rente, à cause de la métairie du Petit-Soupeaux (1585). — Titres nouvels d'une rente de cinq sous due au chapitre par le curé de Neung sur une portion de son jardin (1731-1786).

G. 364. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1580-1775. — Saint-Cyr-Semblecy. — Bail à rente par Juliette Poivrier, veuve de Martin Herpin, demeurant au bourg d'Ivoy, à Gentien Guillebert, laboureur, du lieu et manoir de la Coquinerie, sis en la paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, moyennant un grand muid de seigle, mesure de Baugency, à 24 mines par muid (1580). — Vente par Jacques Poivrier, tailleur d'habits à Ivoy, à maître Michel Pasty, vicaire à Ivoy, d'une mine de seigle de rente, faisant partie de 24 mines, à prendre sur le lieu de la Coquinerie, moyennant sept écus (1601). — Acquisition par Michel Pasty de cinq mines de cette rente, de Damien Nauldinet, laboureur au lieu de la Trembloye, paroisse de Souvigny, et de Jean Poulin, laboureur et marchand au lieu de l'Aulne, paroisse de Neuvy-en-Sullias (1601). — Donation au chapitre par maître Michel Pasty, chanoine de la Ferté-Avrain, d'une rente de six setiers de seigle, à prendre sur les lieux de Jouy et la Coquinerie, paroisse de Saint-Cyr-Semblecy, possédés par Mathurin Rousseau, à charge de célébrer chaque mercredi une messe haute de Requiem (1617). — Titre nouvel de la rente de six setiers de seigle due au chapitre sur la métairie du Marchais, autrefois la Coquinerie, par Louis et Marie Tranchot (1656). — Conversion de cette rente en une rente de trente livres, due par Henri Gaullier, lieutenant et notaire royal à Chaumont (1734). — Titre nouvel de cette rente par Isabelle-Claire-Coyet, douairière de feu messire Julien Ghirlain, comte de Pestre et de Séneffe, seigneur de la Châtellenie de la Ferté ci-devant Saint-Aignan (1775).

G. 365. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1476-1700. — Tremblevif (1). — Titres de l'étang des Sauvagères. — Vente par Guillaume Courau et consorts à Guillaume Garreau, écuyer seigneur d'Auteroche, d'un étang sis près du lieu des Sauvagères, en la paroisse de Tremblevif, appelé communément l'étang des Sauvagères, moyennant cent livres tournois (1476). — Fondation par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Auteroche, et Catherine d'Eschelles, sa femme, en la collégiale de la Ferté-Avrain, d'une messe à note de l'office de Notre-Dame chaque dimanche, et donation au chapitre de l'étang des Sauvagères (1477). — Bail par le chapitre à Hervé Lemaire, marchand à la Ferté-Avrain, des étangs des Sauvagères, de la Formière et des Isles, moyennant 29 livres (1506). — Amortissement de l'étang des Sauvagères par Louis de Vallenciennes, seigneur du Portail-lès-Romorantin et du lieu de Boisaubert, constitution d'un vicaire par le chapitre, et promesse de payer un cens de 3 sous 4 deniers parisis, dû au censif de Boisaubert (1537). — Baux, par le chapitre, de l'étang des Sauvagères, sis en la paroisse de Tremblevif, terre et seigneurie d'Auteroche : à Barthélemy Bailly, marchand à Orléans, moyennant 24 livres tournois (1553) ; — à Barthélemy Decourcelles, marchand à la Ferté-Avrain (1566) ; — à Anthoine Calles, greffier de la Ferté, et René Lemaire, marchand, moyennant treize écus par an, et un demi-quarteron de carpes à chaque pêche (1585). — Déclaration censuelle baillée par le chapitre à Nicolas Sain, sieur d'Auteroche, demeurant à Bourges, pour l'étang des Sauvagères (1669). — Baux de cet étang.

G. 366. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1502-1682. — Tremblevif. — Titres de l'étang de la Formière. — Accord au sujet de l'étang neuf, sis en la terre d'Auteroche, au-dessus de l'étang de la Formière, entre le chapitre et Jean Villethenay et consorts (1502). — Baux par le chapitre de trois étangs à bondes, sis au lieu de la Formière, paroisse de Tremblevif : à Pierre Charrier, marchand à la Ferté, moyennant neuf livres (1568) ; — à Euverte Dormes, marchand à la Ferté (1575) ; — à Claude Cocqueton, moyennant dix-huit livres (1639) ; — à Jean Houry, laboureur au lieu du

(1) Depuis 1856, cette localité a pris le nom de Saint-Viâtre

Petit-Nointeau, paroisse de Tremblevif, moyennant vingt livres (1658). — Bail par le chapitre à Marguerite Plisson, veuve François Arnault, et Louis Arnault, son fils, de la Ferté-Avrain, de trois étangs sis en la paroisse de Tremblevif, appelé le Vieil Étang des Formières, l'Étang neuf des Formières et le Grenouillon, et de la moitié d'un étang sis en la paroisse de Chaumont, appelé l'Étang de Bourdeaux, moyennant six livres par an, et à charge de réparer ces étangs qui sont en ruine et mauvais état, d'y faire bondes, auges, chaussées, fossés et ruisseaux (1682).

G. 367. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1303-1788. — Tremblevif. — Cession au chapitre de la Ferté-Avrain par Jean Berry, de deux arpents de vigne, sis au lieu appelé Garsandon sur lesquels il devait au chapitre une rente de vingt sous (1303). — Donation au chapitre par Pierre d'Autroche, chanoine, de quinze sous de rente, sur la terre de Garsandon, tenant au chemin de la Ferté à Neung et à la terre de l'aumône de la Ferté, et sur diverses autres terres, contenant en tout dix-sept minées, à charge d'un anniversaire (1311). — Vente à Pierre d'Autroche, chanoine, par Étienne Bériourau, de la Ferté, et Denise, sa femme, « feme de chief et de cous » de Lancelin de Meung, écuyer, sire de la Ferté-Avrain, d'une pièce de terre contenant dix minées, sise à Garsandon, tenant au chemin de la Ferté à Nouan, au censif de Raoul d'Auteroche, écuyer, moyennant 70 sous tournois (1317). — Vente par noble homme Huet Bureau, écuyer, à Jean et Jeanne, enfants de feu Hervé d'Auteroche, d'une vigne à six hommes, sise en Garsandon (1446). — Bail à rente pour cinquante-neuf ans par le chapitre de la Ferté, à Étienne et Guillaume Froin et Jean Loison, laboureurs en la paroisse de Tremblevif, de huit minées de terre, sises au clos de Garsandon, moyennant quatre mines de seigle, mesure d'Auteroche (1496). — Bail par le chapitre à Viâtre Géraudin, homme de bras, du lieu de Garsandon, avec les loges couvertes de chaume, contenant de quatre à cinq setiers, avec quatre journaux de pré sis sur la la rivière du Néant et tenant au chemin de Tremblevif à la boulaie de Marmaigne, moyennant cent sous tournois et une paire de poulets à chacun des chanoines (1552). — Testament de Mathieu Legueult, chanoine de la Ferté, par lequel il demande à être enterré dans le chœur du chapitre, « du costé où il sied »; les curés des paroisses voisines seront convoqués à son enterrement et recevront chacun trente sous; il donne au chapitre deux journaux de pré sur la rivière de Beuvron, proche le village de la Pierre, paroisse de Neung, appelé le pré de l'Islet ou des Rousseaux, et trois journaux de pré, sis gué de Girault, sur la rivière de Néant, paroisse de Tremblevif, et dix livres dix sous de rente sur Jacques Guguain, à charge d'un anniversaire qui sera enregistré dans le martyrologe au jour Saint Mathieu (1661). — Baux par le chapitre des terres de Garsandon, contenant environ trois seterées (1668-1788).

G. 368. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1473-1782. — Tremblevif. — Fondation par Simon Lambert, couturier, et Quotance, sa femme, d'un anniversaire le jour de Saint-Michel, et donation au chapitre, d'une rente d'un demi-setier de seigle, mesure de Villebrosse, et de 3 sous 4 deniers sur le lieu de Lenvronnière, paroisse de Tremblevif (1473). — Titres nouvels de cette rente au profit du chapitre passés: par Gentien Forget (1583); — par Guillaume Delalande, écuyer, sieur de Courmesmes et Lenvronnière (1598). — Fondation par les héritiers de maître Louis Goupil, chanoine de la Ferté, de deux messes basses chaque semaine dans la collégiale de la Ferté, et constitution au profit du chapitre d'une rente de trente-deux livres sur le lieu de la Brosse (1650). — Titres nouvels de cette rente. — Bail des rentes en blé dues au chapitre, moyennant 102 livres (1782). — Déclaration par Augustin de la Place, écuyer, seigneur de Maranbert, contrôleur général au bureau des finances de la généralité d'Orléans, de la métairie de la Lande, paroisse de Tremblevif, tenue du chapitre de Meung, à cause du chapitre de la Ferté, à 6 sous 6 deniers de cens et 12 sous de rente (1774).

G. 369. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1474-1759. — Tremblevif. — Vente par Marion, femme de Pierre Fougery, couturier à Romorantin, à messire Jean Richier, chanoine de la collégiale de Romorantin, de 25 sous de rente, à prendre sur la moitié d'une maison, sise à Tremblevif, tenant à la rue de Tremblevif à Chaumont et au chemin qui est devant l'hôtel-dieu, et sur la moitié d'un verger appelé Langlacherie (1474). — Vente de cette rente par messire Jean Richier à Jean Dameron, prêtre, demeurant à Tremblevif (1488). — Déclaration d'hypothèque de 25 sous de

rente dus au chapitre par la veuve de Jean Ruzé, dont 12 sous 6 deniers ont été donnés pour un anniversaire fondé par messire Jean Dameron, et 12 sous 6 deniers pour la réparation de l'église de la Ferté (1536). — Transaction entre noble dame Esmée de Chastellux, femme de René de Meung, dit de la Ferté, chevalier, seigneur de la Ferté-Avrain, et Françoise d'Eschelles, veuve de François de Villebresme, seigneur de Fougères, au sujet du droit de dîme sur le lieu du Gué de la Terre (1593). — Vente par Françoise d'Eschelles, dame de Marmeignes, Lancelot du Lac, écuyer, seigneur de Châteauvieux, et Claude de Villebresme, son épouse, à messire Louis Goupil, chanoine de la Ferté, official de Sologne, d'une rente de quatre setiers deux boisseaux de seigle, mesure d'Auteroche, sur la métairie du Gué de la Terre, paroisse de Tremblevif, appartenant à René de Meung, chevalier, seigneur de la Ferté-Avrain (1596). — Donation de cette rente au chapitre par messire Louis Goupil, à charge d'une messe le jeudi de chaque semaine (1611). — Bail par le chapitre à maître Jean Decourcelles, procureur au siége de Châteauvieux, demeurant à Neung, des dîmes et terrages de Bourdeaux et la Pleigne, la dîme de Bourdeaux étant de vingt gerbes l'une, et le terrage étant du douzième des grains recueillis sur diverses terres de la paroisse de Chaumont (1666). — Baux de la rente de quatre setiers quatre boisseaux de seigle, mesure d'Auteroche, due par le seigneur d'Auteroche au chapitre de Meung, à cause du chapitre de la Ferté.

G. 370. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1610-1611. — Vernou. — Vente par Mathieu Jouhan, laboureur et marchand au lieu de la Berthière, « personnerye de Vernou et Millançay », à Thorin Génevief, meunier au moulin de Guischin, paroisse de Vernou, de deux journaux de vigne au clos de Boisrégnier, paroisse de Vernou (1610); — de quatre journaux de vigne au clos du Marais Delaune, paroisse de Vernou, moyennant 22 livres tournois (1611).

G. 371. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1597-1653. — Villeny. — Vente par Pierre Nauldin, maréchal au bourg de Villeny, à messire Guillaume Jouvenel, chanoine de la Ferté-Avrain, de trois écus dix sous de rente sur le lieu de la Motte, paroisse de Villeny (1597). — Déclaration d'hypothèque d'une rente de deux mines et demi-boisseau de seigle, mesure de Beaugency, due au chapitre de la Ferté sur le lieu de Massollière et la huitième partie du lieu de la Borde, paroisse de Villeny (1653).

Chapitre Saint-Taurin de la Ferté-Imbault

G. 372. (Liasse.) — 2 cahiers, papier; 13 et 8 folios écrits.

1731-1740. — La Ferté-Imbault. — Déclaration des biens du Chapitre : — « Estat du reuenus et des charges du Chapitre de la Ferté-Imbault, présenté à Sa Grandeur Monseigneur l'Archeueque de Bourges par ledit Chapitre de la Ferté-Imbault. » La déclaration énumère successivement les revenus en seigle, montant à 180 setiers, estimés 720 livres ; puis les revenus en argent, qui se montent à 2146 livres; les charges, montant à 73 setiers de seigle et 1664 livres en argent; par lesquelles charges le revenu du Chapitre est réduit à 581 livres, somme insuffisante pour payer les bénéfices des chanoines, montant à 832 livres, d'autant que le Chapitre tant en maisons incendiées qu'en fermes restées en non-valeur a perdu 450 livres de revenu, et qu'il doit en outre à divers créanciers une somme de 1300 livres. Ladite déclaration se termine par une plainte contre le Prieur de Loreux qui perçoit injustement une rente sur le Chapitre et veut en outre l'induire en frais de procédure (1731). — « État des droits, fruits et reuenus du Chapitre de l'Eglise Collégiale et sécullière de Saint Taurin de la Ferté-Imbault, diocesse de Bourges, et en même temps, vn état des charges dudit Chapitre, fournis à Monseigneur l'illustrissime et révérandissime Patriarches, Prima et Archeueque de Bourges, en exécution de son ordonnance du trante décembre mil sept cent quarante, par les sieurs chanoines dudit Chapitre. » De cet état résulte que « la totalité du reuenu annuelle de chaque chanoines du Chapitre de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, au nombre de six résident, montent à la somme de cinq cent trois livres. » Les chanoines attestent en outre que « le Chapitre est composé d'une prébendes prieuralles seulle et vnique dignité non sujette à résidences, possédée par Monsieur Blaise Esterlin, pretre docteur en théologie, et de six prébendes, toutes presbitérales, l'une possédée par Monsieur Claude Thomas pretre, l'autre par Monsieur Estienne Pradeau, aussy pretre ; les autres quatre prébendes sont vacantes depuis quelques année ; toutes lesquels prébendes, tant prieuralle qu'autre sont à la nomination de plain droit de Monsei-

gneur l'Archeueque de Bourges. En outre le Chapitre a droit de nommer de plain droit à la vicairie de Saint-Jean du Follet, deppandante dudit Chapitre, non sujette à résidence, et qui a toujours été possédée par l'ancien chanoine du Chapitre, mais possédée à présent par Monsieur Baudry, curé de Coulon en vertu d'une résignation faite en sa faveur par feu Monsieur François Seruenet, en son viuant ancien chanoines de notre Chapitre, et don le bien est scitués paroisse de Pierrefitte, diocesse d'Orléans, et peu produire, estant en bonne état, la somme de cent liure de reuenu par chascun an. En outre cella, le Chapitre a aussy droit de nommer et présenter aux cures de Soemes, et de Marcilly en Gaux » (1740). — (Inventaire de 1743 ; liasse Ferté-Imbault A.)

G. 373. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1449. — La Ferté-Imbault. — Jehan Brethon, marchand, reconnaît devoir au Chapitre un cens annuel de 5 s.t. sur le Pré-Launay. — (Cette pièce est la seule qui reste de la liasse Ferté-Imbault D de l'inventaire de 1743. Les liasses B et C ont complètement disparu.)

G. 374. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1460-1764. — La Ferté-Imbault. — Rentes dues par le château. — Donation par Loyset Potaire, écuyer, et sa sœur Jeanne, veuve de Martin Arceualle, de 10 sous de rente foncière, assignée sur un pré sis à Courgerois, à charge pour le Chapitre de célébrer deux messes tous les ans pour les donateurs (1460). — Extrait authentique sous le sceau de Moyse Baudry, bailly de la Ferté-Imbault, du testament de feu Michel d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbault et de Valençay, réglant les funérailles du testateur, et portant fondation d'une messe quotidienne perpétuelle et de divers anniversaires, et constitution en faveur du Chapitre de Saint-Taurin, d'une rente de 50 s.t., assise sur la seigneurie de la Ferté-Imbault (1490). — Instrument de l'amortissement de la dite rente, au moyen de l'abandon des dimes de Marcilly, Loreux et Tremblevif (1514). — Abandon par le curé de Selles-Saint-Denis, de la dîme des terres et novales de la Place, en échange de la dîme de la Chape, et de dix setiers de seigle, mesure de la Ferté (1631). — Fondations, testaments, cessions de dîmes, échanges, rachats de rentes. Liste des rentes de blé dues par le château de la Ferté-Imbault : sur Bourdaloue, 4 setiers, 6 boisselées ; — sur les Bordes, 1 s.; — sur la Canneterie, 3 s.; — sur Courgerois, 3 s., 4 d.; — sur le Tertre, 4 s., 6 d. — Autres déclarations. — (Inventaire de 1743 ; liasse Ferté-Imbault F. La liasse E a disparu.)

G. 375. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1528-1736. — La Ferté-Imbault. — Fondation de messe (1528). — Contrat de vente de diverses parcelles du pré du Gué Vallier. — Divers titres concernant les mêmes parcelles. — (Inventaire de 1743 ; liasse Ferté-Imbault G.)

G. 376. (Liasse). — 10 pièces, parchemin.

1376-1568. — La Ferté-Imbault. — Donation au Chapitre par Guillaume Jonchère, tisserand, et Alice, sa femme, d'une maison sise à la Ferté, près de la Croix Buissée, à charge de dire à leur intention, tous les ans, une messe du Saint-Esprit, leur vie durant, et une messe des morts après leur décès (1376). — Donation au Chapitre, par Jean de Sauzay, curé de Souesmes, de tous les biens qu'il possède à la Ferté, comme acquéreur de l'héritage de Jean Berthelot, prêtre, sauf une piéce d'ouche et une pièce de pré, baillées à Jean Radon, moyennant un cens perpétuel de 10 s. t. (1467). — Accensement par le Chapitre à Silvain Delaune, de deux boisselées de jardin, près la Croix Boissée, à charge de bâtir sur le dit emplacement « une maison sur seulles de six à sept thoises de long, de trois thoises et demyes de largeur, et faire cheminée dedans jcelles, dedans trois ans prochains venans, et oultre paier et bailler... par chacun an la somme de vingt sols tournois, et trois deniers tournois. » Cette maison s'est appelée la Maison du Dauphin (1561). — Déclaration d'hypothèque touchant la dite rente (1568). — (Inventaire de 1743 ; liasse Ferté-Imbault J. La liasse H a disparu.)

G. 377. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1404-1776. — La Ferté-Imbault. — Constitution par Jeanne Machefarde, veuve, en faveur du Chapitre, d'une rente foncière et perpétuelle de 5 s. t., assignés sur sa maison, sise dans la garenne, près du cimetière de Saint-Lazare, à charge de chanter tous les ans à son

intention une messe anniversaire (1404) — Constitution par Michel Merllas, charpentier, tant en son nom qu'en celui de Jeanne, sa femme, en faveur du chapitre, d'une rente foncière et perpétuelle de 5 s. t., assise sur une maison couverte en chaume dans la rue de Balletain, moyennant paiement, par ledit Chapitre, d'une somme de 50 s. t. (1530). — Bail emphytéotique d'une maison. — Baux de diverses maisons. — (Inventaire de 1743; liasse Ferté-Imbault L.)

G. 378. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1404-1736. — La Ferté-Imbault. — Fondations de messes, constitutions de rentes sur diverses maisons, notamment dans l'île Saint-Taurin, sur la maison proche la Tour, sur un jardin près le pont de Brasleau, ou petit pont de l'île. — Titres de propriété et baux de diverses maisons.—(Inventaire de 1743; liasse Ferté-Imbault M.)

G. 379. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1480-1766.— La Ferté-Imbault. — Échange entre le chapitre et Michel de Leuray (1480). — Constitution par Denis Deuvres, sergent royal au bailliage de Blois, et Jacques, son frère mineur, en faveur du chapitre, d'une rente foncière de seize demi-quartes de seigle, assignée sur une maison couverte en tuiles, sise devant l'Hôtel-Dieu, moyennant paiement par le chapitre d'une somme principale de 16 l. t. (1541). — Déclaration censuelle rendue par les particuliers du bourg de la Ferté, à cause des maisons qu'ils possédaient, terres et prés, dans le censif du chapitre (1550). — Accensement fait à Silvain Goujon, meunier des Grands Moulins, pour huit ans, d'une maison sise derrière la sacristie (1618). — Achat d'une maison en l'île Saint-Taurin (1551). — Baux de diverses maisons et immeubles. — (Inventaire de 1743; liasse Ferté-Imbault N.)

G. 380. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1473-1734. — La Ferté-Imbault. — Instrument authentique du testament de messire Jehan Neuvyllon, chanoine de Saint-Taurin et curé de Marcilly en Gault, par lequel ledit testateur fonde plusieurs services, laisse au chapitre diverses sommes d'argent, trois pièces de vigne sises : l'une au clos de l'Espinière, paroisse de Loreux; l'autre aux déserts d'en bas; la troisième au Clos des Cerisiers, paroisse de Mennetou-sur-Cher; et des dîmes sur Prégy, Monboulan et Châtres; plus, aux églises et aux curés de Notre-Dame et de Saint-Martin, de Marcilly, de Selles-Saint-Denis, de Saint-Genoux, de Loreux, à l'hôtel Saint-Ladre et à l'Hôtel-Dieu de la Ferté-Imbault, aux Quatre-Mendiants de Bourges, et à plusieurs particuliers, divers biens-fonds ou legs d'argent (1473) — Testaments portant constitutions de rentes, donations d'une maison et du pré du Rosaire. — (Inventaire de 1743; liasse Ferté-Imbault R. Les liasses O, P, Q, ont disparu.)

G. 381. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1373-1782. — La Ferté-Imbault. — Hôtel-Dieu et Maladrerie. — Accensement par le recteur de l'Hôtel-Dieu, autorisé par le chapitre, collateur dudit office, d'une maison sise entre le château et la maladrerie de la Ferté, ledit accensement concédé pour une durée de vingt-neuf ans (1373). — Donation par testament au chapitre, du grand et petit étang de Marcilly en Gault, lesdits étangs chargés d'une rente de 101 l. t. au profit de l'Hôtel-Dieu (1513). — Contrat de vente de deux bois-selées d'ouche tenues à rente du maître de l'Hôtel-Dieu (1528). — Bail des étangs de l'Hôtel-Dieu à Marcilly (1530). — Sentence interlocutoire de Claude Musset, lieutenant général au gouvernement de Blois, rendue à la requête du chapitre, et ordonnant une enquête touchant les réparations à faire à l'Hôtel-Dieu (1539). — Transaction entre le chapitre et Jacques Deuvres, maître de l'Hôtel-Dieu, mettant fin au procés mû devant l'Official de Bourges, au sujet des malversations commises par ledit maître, en les bois de l'Hôtel-Dieu. Jacques Deuvres s'engage dorénavant à ne couper aucun bois de haute futaie, il pourra seulement ébrancher pour fabriquer les ustensiles nécessaires, il ne prendra bois mort et mort bois que pour son usage et celui des pauvres; au cas où il n'y aurait aucun bois en exploitation, il pourra couper des bois de haute futaie, pour l'usage des pauvres seulement; quant aux bois à couper pour les réparations de l'Hôtel-Dieu, il s'entendra avec le chapitre. Enfin il consent à payer aux chanoines, pour frais du procès entamé, 2 écus soleil (1541). — Adjudications des réparations à faire aux étangs de l'Hôtel-Dieu (1567). — Pièce de procédure touchant les 10 l. de rente dues à l'Hôtel-Dieu sur les étangs de Marcilly (1575). — Amodiation pour un an du revenu de l'Hôtel-Dieu à Jean Delaune, sergent royal, notaire et

praticien en la justice de la Ferté, à charge de faire audit Hôtel-Dieu les réparations nécessaires (1595). — Déclaration des biens de Saint-Lazare, lesdits biens dépendant du chapitre : le manoir de Saint-Lazare ; la Malladerie ; une pièce de terre derrière ladite maison et la bergerie dudit lieu ; le bois dudit lieu ; une autre pièce de terre derrière la grange dudit lieu ; une pièce de terre devant ladite maison ; une pièce de terre au terroir de la Brosse, sur le chemin de Salbris ; une pièce de terre entre le bois et le chemin de Vierzon ; une pièce de terre sur le chemin du Plessis ; une pièce de terre entre le chemin du Plessis et le chemin de Peuillard ; une pièce de terre sur le chemin de Saint-Genoux ; une pièce de terre au terroir de Courgerois ; une pièce de taille joignant au fossé qui descend au pré Baudry ; une pièce de pré sur la rivière de Sauldre, dit le pré de la Chappe ; une pièce de pré sur le ruisseau de la Beauce, près de Pontaudran ; le pré de Saint-Lazare sur le ruisseau du Maupas ; la dîme de la Jonchère. — Sur tous ces biens le chapitre doit recevoir chaque année deux setiers et une demi-quarte de seigle, mesure de la Ferté, et la somme de 30 s. (1632). — L'échevin de Vierzon, administrateur de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, auquel l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie de la Ferté ont été réunis, concède au chapitre, pour un bail de neuf ans, tout le revenu desdits Hôtel-Dieu et Maladrerie de la Ferté, moyennant une somme annuelle de 115 l., ledit bail comprenant : la maison de l'Hôtel-Dieu ; cinq ou six quartiers de pré près du pont ; douze boisselées de terre sur le chemin de Saint-Genoux ; une rente de cinq setiers, cinq boisseaux de seigle sur la métairie du Buisson, paroisse de Marcilly ; vingt-deux boisseaux de seigle sur la dîme de Marcilly ; onze boisseaux de seigle sur la dîme de Souesmes ; 20 l. et six chapons de rente sur des pâturages, près de Chantelouze, paroisse de Marcilly ; une rente de 30 l. due par le chapitre lui-même à cause des biens dépendants de la Maladrerie (1726). — Transaction entre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Vierzon et le chapitre, au sujet des réparations réclamées audit chapitre sur les biens de l'Hôtel-Dieu de la Ferté-Imbault, en vertu du bail de 1726. Par cette transaction, les biens connus et inconnus de l'Hôtel-Dieu et de la Maladrerie, sont « du consentement des gens du Roy au bailliage et « siége royal de Vierzon, et en conséquence de l'assem- « blée générale des habitants de Vierzon » de nouveau arrentés audit chapitre, moyennant une somme totale de 110 l. (1737). — État des biens arrentés par la transaction de 1737. — Quittance de l'amortissement payé par les archidiacres de Sologne, pour les biens de l'Hôtel-Dieu, par suite de la réunion du chapitre de Saint-Taurin à l'archidiaconé de Sologne (1756). — Baux et pièces de procédure concernant notamment la rente de seigle sur la métairie du Buisson. — (Ces pièces faisaient partie de la liasse Ferté-Imbault, 20e liasse, Hôtel-Dieu. Les liasses S, T, U, ont disparu ; elles comprenaient les comptes du chapitre.)

G. 382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1741. — Marcilly. — Sentence de René Berthier, bailly de la Ferté-Imbault, condamnant George Baronger à payer au chapitre 45 l., qu'il devait à la succession de Silvin Salmon.—(Inventaire de 1743 ; liasse Marcilly C. Les liasses A et B ont disparu.)

G. 383. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1515-1777. — Marcilly. — Mandement du roi François Ier au Prévôt de Paris, délivré à la requête de Jean Berthier, curé de l'église Saint-Martin à Marcilly, d'avoir à surroger ledit Berthier à feu Guillaume Grimault, son prédécesseur en ladite cure, dans la cause pendante entre ledit feu Grimault demandeur et Jacques de Nogentel défendeur, et entre ledit feu Grimault, défendeur et Ursin Garreau demandeur, au sujet de ladite cure de Saint-Martin, en s'enquérant au préalable si Jean Berthier a bien succédé canoniquement à Guillaume Grimault (1515). — Sentence de Toussaint Sagot, lieutenant général au bailliage de la Ferté, ordonnant, à la requête du chapitre et du seigneur de la Ferté, le rétablissement d'un chemin public, labouré par Pierre Rottes, et prescrivant une enquête pour vérifier si les piquets n'ont pas été déplacés par les gens du défendeur (1515). — Instrument passé devant Clément de Milbert, bailli de la Ferté. « Comme il soit ainsi que Jehan du Fresne, Bernarde et Liénard du Fresne, frères et seur, enffans de feu Guillaume du Fresne et de feue Jehanne Actonnet, leur père et mère, eussent esté conuenuz et adjournez ce huy par devant nous, à la requeste des vénérables chanoines et chapitre de sainct Thaurin de ladicte Ferté, pour déclairez s'ilz vouloient tenir et ensuyre la condicion serville de mesdis seigneurs de sainct Thaurin, dont estoit ledit feu Guillaume du Fresne, leur père ; lesquelz, Jehan du Fresne a dit et déclairé qu'il renoncoit à la condicion seruille desdis seigneurs de sainct Thaurin, dont estoit ledit feu Guillaume du Fresne, son père, et qui vouloit tenir et ensuyvre la condicion de ladicte feue Jehanne Actonnet, sa mère, qui estoit de franche condicion. Et par lesdits Bernarde et Liénard fut dit et déclairé qu'ilz vouloient tenir et ensuyvre la condicion dudit feu

Guillaume du Fresne, leur père, comme les parties disoient apparoir par les lettres d'aveu qui sur ce en ont esté faites cedit jour. Et lesdites parties avoient jà party et faict partaige entre eulx des biens meubles demourez du déceps de leurdis feu père et mère à chacun d'eulx pour une tierce partie. » Bernarde et Liénard, en vertu du partage définitif, promettent de payer à leur frère Jean, une somme de 10 l. t., ou à défaut dudit paiement s'engagent à lui servir une rente perpétuelle d'un setier de seigle, assignée sur leur héritage du Donjon, ladite rente toujours rachetable, soit intégralement, moyennant paiement de la somme de 10 l., soit pour moitié et réductible d'une mine, moyennant paiement de 100 s. t. (1515). — Sentence de François Bourcin, lieutenant particulier du bailliage de la Ferté, confirmant le chapitre dans la possession d'une rente foncière de 5 s. t., constituée par testament de feu Michel de Latouche, sur deux maisons sises le long du chemin de l'église Saint-Martin à l'église Notre-Dame (1549). — Accensement pour sept ans à Martin Boisrond, de deux journaux et demi de pré, dits le pré du chapitre ou de Bonne Fontaine, sis à Boisrond, sur le chemin de Marcilly à Salbris (1577). — Divers baux du même pré. — Mandement du roi Henri III au « premier nostre huissier ou sergent » de faire fournir, à toute réquisition du chapitre, « par tous greffiers, scribes, tabellions, notaires et autres personnes publiques, » les lettres et titres dont le dit chapitre pourra avoit besoin, pour soutenir son appel au Parlement de la sentence rendue par le bailliage de Blois en faveur du seigneur de Tremblevif (1577). — Sentence de Nicolas Morin, bailli de Blois, confirmant jugement du bailli de la Ferté, en faveur du chapitre et condamnant pour fol appel, Philippe de Méray à l'amende envers le roi et aux dépens (1620). — (Inventaire de 1743 ; liasse Marcilly E. La liasse D a disparu.)

G. 384. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1294-1584. — Selles-Saint-Denis. — Instrument, passé sous le sceau de la prévôté de Bourges, de l'accord intervenu au procès en nouvelleté intenté par le chapitre à Nicolas de Courgerois, prêtre, au sujet de certains moulins construits par celui-ci, sur la rivière de Sauldre, entre le pont de Selles et les moulins de l'Aune, et ce, nonobstant l'opposition dudit chapitre, signifiée, selon droit, « per jactum lapidis » aux ouvriers dudit Nicolas. Le chapitre renonce à son opposition et à son action moyennant une rente perpétuelle de cinq setiers de seigle, mesure de la Ferté, sur lesdits moulins, et à condition que Nicolas ne pourra relever le niveau du bief desdits moulins, sans le consentement du chapitre (1294). — Instrument, sous le sceau de l'Official de Bourges, de la fondation d'une messe perpétuelle par Franquelin de Balanges, damoiseau et sa femme Guillemette, seigneurs de Courgerois, à charge d'une rente de trois setiers de seigle, constituée en faveur du chapitre sur les terres du Plessis (1389). — Accensement à Thibaud Blanchet et à ses hoirs, moyennent un cens annuel de 4 s. 2 d. t. et une poule, d'une pièce de terre de quatre septerées, sise à Courgerois, joignant au chemin du pont de Selles à la Ferté, au censif de Champnoir, et au chemin de Peullard à la Ferté (1474). — Sentence du bailli de la Ferté en faveur du chapitre, contre Jacques Coillebault, défenseur original, et Claude de Boismes, écuyer, archer de la garde du roi, entré en la cause, portant déclaration d'hypothèque sur les moulins de l'Aune, en garantie d'une rente de quatre setiers deux quartes et demie de seigle (cinq quartes au setier) mesure de la Ferté ; ladite rente créée par feu Nicolas de Courgerois et Élyénor Vaillant, femme de Darty Gallette (1535). — Constitution de 10 s. de rente sur les prés de l'Arsenal, accensement desdits prés. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles C. Les liasses A et B ont disparu.)

G. 385. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1567-1606. — Selles-Saint-Denis. — Rente assise sur le ban de Montelletier, terroir de Villeherviers. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis E. La liasse D a disparu.)

G. 386. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1514-1772. — Selles-Saint-Denis. — Titres d'achat, d'accensements et de baux des vignes du Liat. — Accensements et baux des dîmes et terres du Perrais. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis F.)

G. 387. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1475-1769 — Selles-Saint-Denis. — Accensement à Pierre Symon, meunier, pour 29 ans, d'un journal de pré, sis sur la rivière de Sauldre, au bout des écluses des moulins de la Place, sur le chemin de Saint-Genoux à Salbris, et de sept quartelées de terre, sises le long des

Prés-Longs, sur le chemin de la Ferté aux moulins de la Place, moyennant un cens annuel de 7 s. et 6 d. t. (1745). — Transaction touchant une terre sise entre les chemins qui vont du Pont des Pèlerins, l'un à Méan, l'autre à Bourdaloue ; le chapitre renonce à ses réclamations moyennant 79 l. t. — Accensements et baux des terres et dîmes de la Place, du Pont aux Pèlerins et de Lullier. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis I. Les liasses G et H ont disparu.)

G. 388. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1677-1756. — Selles-Saint-Denis. — Titres et actes de procédure concernant une rente foncière de 35 s. t., assignée sur la métairie de Vignaux. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint Denis M. La liasse L a disparu.)

G. 389. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1550-1778. — Selles-Saint-Denis. — Constitutions de rentes, baux et déclarations d'hypothèques, sur les prés des Reconnés, près Boisméan, sur les métairies de Montelletier et de Vignaux, et sur le pré de la Fontaine à Morct. — Inventaire de 1743 ; (liasse Selles-Saint-Denis N.)

G. 390. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1537-1782. — Selles-Saint-Denis. — Constitutions de rentes, reconnaissances de cens et déclarations d'hypothèques, en faveur du chapitre, sur une maison sise au bourg de Saint-Genoux, et dite la Maison Brûlée. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis O.)

G. 391. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1527-1699. — Selles-Saint-Denis. — Sentences et déclarations d'hypothèques, en faveur du chapitre, touchant une rente foncière d'un setier de seigle (5 quartes au setier), due par le seigneur de la Ferté, sur le lieu des Bordes. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis P.)

G. 392. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1539-1599. — Selles-Saint-Denis. — Accensement de 3 journaux de vigne, à présent en déserts, sis au clos de Peullard, joignant les déserts des Gaueaulx, moyennant un cens annuel de 2 s. t., à Jehan Fortier et Denis Frontault, laboureurs, pour trois vies d'homme et 59 ans après lesdictes vies : « sauoir est la vye desdictz Jehan Fortier et Denis Frontault pour la première vye ; la vye de Siluain et Jehan, enffans du dit Jehan Fortier, et Jehanne et Pierre Frontault, enffans du dict Denis Frontault, pour la seconde vye ; et la vye des enffans des susdictz enffans des dictz Fortier et Frontault, pour la tierce et dernière vyè ; et les dictz cinquante-neuf ans après les dictes troys vyes fynies » (1539). — Baux et accensements de vignes aux clos de Peullard, des Piédécoux, de l'Espinière et de Peloille. — (Inventaire de 1743 ; liasse T. Les liasses Q, R et S ont disparu.)

G. 393. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1514-1778. — Selles-Saint-Denis. — Déclarations de rente sur un journal de pré au Gué-Roland, métairie de la Bodinière. — Constitution, par Guillaume Milleret, tisserand, en faveur du chapitre, d'une rente de 74 s. 2 d. t. sur une maison sise au bourg de Saint-Genoux, près du chemin de Romorantin et du pré de l'Aunay, moyennant paiement de 44 l. 10 s. t. (1560). — Déclaration d'hypothèque sur les dits biens (1574). — Transfert de la dite rente par Blaise Blanchard, peigneur et cardeur, sur une pièce de terre aux Sablons (1599). — Bail à rente à François-Bertrand Thibonneau, marchand, d'une place à bâtir et de 3 boisselées de jardin, sur les chemins de Saint-Denis et du Perreire, le dit bail conclu moyennant le prix annuel de 3 l. t. (1728). — Accensements, déclarations d'hypothèque, baux de 3 journaux de pré sis à la queue de l'Étang de l'Aune, moyennant 3 l. t. de cens. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis Y. Les liasses U et X ont disparu.)

G. 394. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1449-1778. — Selles-Saint-Denis. — Constitutions de rente, accensements, baux, déclarations d'hypothèques, sur le Pré-Long, le pré Billard, le pré Gros-

grain, le pré de la Bassinière, le pré de la Noue Conraut, le pré de la Reculée, le pré Morin, les prés Blanquet, Coquart et La Pointe, le pré de la Braye ou des Bichettes, les prés des Fondreaux ou de la Fontaine Moret, sur le pré Bureau, au dessus du Gué de l'Ambray, sur le pré de la Passion, dans le Gué-Vallier, sur le pré de la Mare, sur le pré du chapitre derrière l'église, sur une maison à la Ferté, sur une autre au bourg de Selles, sur la terre des Granges, au terroir de la Bédinière, enfin sur la terre de la Barbillonnière. — (Inventaire de 1743 ; liasse Selles-Saint-Denis AA.)

G. 395. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1636-1642. — Loreux. — Deux sentences rendues à la requête du chapitre, et portant que certains baux contestés sont exécutoires. — (Inventaire de 1743 ; liasse Loreux B. La liasse A a disparu.)

G. 396. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1481-1769. — Chatres. — Accensement par voie d'échange, aux termes duquel les frères Jean et Phelipon Horris reconnaissent avoir pris à cens pour vingt ans, et moyennant une redevance annuelle de 20 s. t., le pré de la Saulaye, contenant un arpent et demi, et reçoivent, en échange, du chapitre, deux journaux au pré Grosgrain, chargés de 2 d. t. de cens perpétuel (1481). — Bail du pré de l'Aunay (1510). — Échange par lequel François Tassay, prêtre, acquiert la moitié de la métairie de Chaume (1517). — Déclaration, sous le sceau du bailliage de la Ferté, du legs d'une mine de seigle fait au chapitre par feu François Tassay (1550). — Titres et déclarations d'hypothèques concernant la dite rente. — (Inventaire de 1743 ; liasse Chatres A.)

G. 397. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1526-1741. — Pierrefitte. — Vicairie de Saint-Jean du Follet. — Accensement par Martin Robin, vicaire de Saint-Jean, à Antoine Bruère, marchand, et à son fils Phelipon, pour une durée de 12 ans, et moyennant un cens annuel de deux muids de seigle, payable en l'hôtel du bailleur, « en paient par le dict bailleur le disner des chartiers » de la métairie du Follet, terroir de Tracy. Le bailleur se réserve la coupe de deux pièces de bois, l'une de 4 septerées en futaie et taillis de chêne, l'autre d'une septerée en taillis de chêne. Les preneurs pourront couper les autres bois, la neuvième année du bail, mais après chacune des couppes « seront tenus de bouscher les lieux où les dictes couppes auront esté faictes, et les garder en sorte que les bestes ne les puissent dégaster » (1526). — Ratification du dit accensement par le chapitre. — Transaction entre le chapitre et les frères Charenton, vicaires de Sainte-Agnès et de Saint-Jean, touchant le paiement des décimes effectué par le chapitre. Les vicaires s'engagent à payer désormais tous les ans, au chapitre, deux sous pour livre sur les revenus des vicairies (1627). — Accord entre le chapitre et Jacques Lefebvre, vicaire de Saint-Jean, successeur de son oncle, Martin Charenton. Le dit vicaire promet de payer au chapitre 85 l. t. pour les messes fondées dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, que le chapitre a fait célébrer, et pour les défauts d'assistance du dit vicaire aux chapitres généraux, pour droit de chappe, de prise de possession et frais d'assignations, plus 100 s. t. pour le dernier paiement de décimes effectué par le chapitre en l'acquit du dit Lefebvre. De plus, le susdit vicaire sera dorénavant tenu de payer tous les ans 15 l. t., tant pour messes dites et défauts d'assistance, que pour paiement des décimes, hors le cas où, disant ou faisant dire les messes et assistant aux chapitres, il ne serait plus tenu qu'au remboursement de 100 s., montant des décimes de la vicairie (1650). — Reconnaissance par Michel Gautier, chanoine de Saint-Taurin, fondé de procuration de son frère Gabriel-Claude Gautier, vicaire de Saint-Jean, par laquelle il reconnaît que les biens de la dite vicairie « sont sujets et redevables envers messire François d'Orléans, cheuallier, seigneur de la terre, justice et seigneurye de Tracy..... à droict de cens, portans profficts de vente du franc quatre blans, amande de 60 sols parisis, faute de payer les profficts et desprier les dictes ventes dans le temps porté par la coustume, cinq sols pour le deffault, faulte de payer le dict cens. » — Déclaration des dits biens : la maison de la petite Gouairie, dite la Robinerie ; seize setiers de terre, pâtis, bruyères, sur l'ancien emplacement de la métairie des Robineryes ; trois setiers de terre sur le chemin d'Orléans ; vingt boisselées sur le même chemin ; trois mines de bruyère et patis, cinq septerées de bruyères, deux septerées de terre à la grosse borne des justices de Nouan et de Tracy ; deux septerées de terre sur le chemin du Follet à Champvers ; deux septerées de terre et bruyère sur le même chemin ; six septerées de terre aux Mousses ; trois septerées de terre au Tertre des Mousses ; deux septerées de terre et bruyère sur le che-

min du Follet au Saulçay; une mine de terre, bruyère et pâtis à la Brosse; trois boisselées au Jardin des Robineryes; quatre septerées de bruyère et champars sur le chemin de Pierrefitte à Orléans; trois septerées de terre et bruyère sur les chemins de Pierrefitte aux Cézardes et à la Gouairie; vingt boisselées de terre au Paradis; deux septerées de terre près du tertre du Paradis et sur le chemin de Pierrefitte à Jargeau; une septerée de terre au Paradis, contre le pré du Paradis et le chemin du Follet à Villemignon; une mine de terre et pâtis au pré du Paradis; vingt boisselées à la Saute; tous ces biens chargés « envers le dict sieur de Tracy de quatre sols huict deniers et une poulle de cens par chacun an ». Par le même acte, attendu que « icelluy sieur Gaultier est homme de mainmorte et que par la coustume des bailliages et préuosté d'Orléans, soubz laquelle la censifue du dit seigneur de Tracy est régye et gouuernée, il est obligé de bailler homme vivant et mourant... a dict et déclaré icelluy sieur Gaultier que il donne et nomme par ces présentes le dict sieur Gabriel-Claude Gaultier » (1704). — Même acte que le précédent, concernant les biens de la vicairie dépendants du chapitre de Saint-Vrain de Jargeau. Ces biens sont les suivants : un quart de journal de pré, « se partisant à la fourche et au rateau auec les seigneurs du lieu de la Granette, joignant le pré des Bois, le dit pré chargé d'un cens de 2 d. »; une rente de 5 setiers de seigle due à la vicairie sur la métairie de la Granette, et « lors de chaque mutation est du le profit de vente et amende comme ci-dessus » (1704). — Bail des biens de la vicairie à Vrain Bertin, pour neuf ans, moyennant un cens annuel de 75 l. t. (1704). — Reconnaissance identique aux précédentes, par Philippe Baudry, curé de Coullon-Graçay en Berry (1741). — (Inventaire de 1743; liasse Pierrefitte A.)

G. 398. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1404-1571. — Salbris. — Accensement par le chapitre, du pré des Lutz, sur le chemin de Salbris à Vierzon, à Guillemin de Cheinz et Joanne des Luz, sa femme, pour une durée de neuf ans, et moyennant un cens annuel de 10 s. t. — Divers baux et accensements de la même terre. — (Inventaire de 1753; liasse Salbris A.)

G. 399. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1378-1784. — Salbris. — Reconnaissance par Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbault, du droit qu'avait le chapitre de jouir d'une rente annuelle de 10 l. par., constituée par les anciens seigneurs de la Ferté pour fonder une messe quotidienne (la jouissance de la dite rente n'ayant été interrompue que « du temps des guerres que les enemis du royaume de France auoient occupé le pays de Sauloigne », ainsi que l'ont établi le rapport des prud'hommes et les comptes anciens de la châtellenie), et donation au chapitre par le dit seigneur, pour s'acquitter des arrérages de la dite rente et la racheter, de la métairie du Lyat, à lui échue par la mort de Perrin du Liat, son « homme de chef et de corps » et de la dîme de blé, charuage et cens de prés, dite de Villarcher, à charge pour le chapitre de continuer à célébrer la dite messe quotidienne, et de célébrer en outre désormais deux messes anniversaires pour le donateur et sa femme (1378). — Échange par lequel le chapitre abandonne à Regnault et Pierre Sebutz, dits les Brungs, laboureurs : trois septerées de terre à la Croix, sur le chemin du Lyat à Salbris; une septerée au Petit-Clos de la métairie du Lyat; huit quartelées à la Jonchère; une septerée de bruyère sur le chemin des Bornes; un petit clos de pré, bois et paturage, contre le Petit-Clos; une mine au clos de Tremblais, entre le Grand-Clos et le Petit, et reçoit en échange : la moitié de la terre de Blanchetorse, sur le chemin d'Arceau à Salbris et sur le gué de la Planche; deux quartelées de bruyère sur le même chemin et sur celui de la Ferté à Theillay; trois septerées de bois sur ce dernier chemin. Cet échange étant fait en raison de l'établissemement d'un étang par le chapitre, les dits frères abandonnent « tous tels autres drois d'héritages qu'ilz ont et peuvent avoir et que l'eaue du dict estang poura comprendre, sauf un paturage appelé le Saulle, et permettent aux chanoines de faire la chaussée de l'étang de telle hauteur que bon leur semblera », ils se réservent « le pasturer et abruver de les bestes on dict estang depuys le Font de la Nohe par laquelle descend l'eaue dever le villaige des Vaux, en tirant vers le chemin par lequel on va de la dicte Ferté à Theillay, et sans préjudice du dict estang ne des poissons d'icelluy estang; et se l'eaue estoit basse de cinq piez à la bonde, il seront tenuz garder de abruver leurs dictes bestes on dict estang; et porront lesdis venerables faire faire la quieuve du dict estang où bon leur semblera au prouffict du dict estang au moyns de dommaige que faire ce poura » (1467). — Déclaration capitulaire par laquelle le chapitre accense aux frères Guillaume et Jean Laurent, de Salbris, et à leurs héritiers ou ayant cause, pour une durée de 29 ans : 1° la métairie du Lyat, moyennant un cens de 3 l. t. d'argent et 2 setiers de seigle (mesure de la Ferté), commençant le dit accensement en 1479; 2° une pièce de pré

sur la Sauldre et le chemin de Salbris à Vierzon, moyennant 22 s. 6 d. t. de cens, commençant ledit accensement en 1476; 3° une seconde pièce de pré sise au-dessus de l'Arbalesterie, moyennant 5 s. t. de cens, commençant le dit accensement en 1476. Les dits accensements sont consentis en vue de la réparation de l'église Saint-Taurin, principalement de la couverture et du carrelage, que les accensés ont promis de faire, remettant en gage dix écus d'or au coin du roi. Les dits accensés feront en outre à la métairie un toit de 9 toises de long sur 3 et demi de large, mais ils auront l'usage des bois de la métairie en vue de cette réparation, ainsi qu'en vue de toutes les constructions qu'ils jugeront bon de faire pour leur logis, la garde des animaux; ils auront de plus leur chauffage (1474). — Échange entre le chapitre et Jean du Puy l'aîné, au nom de son fils Pierre, et Jean du Puy le jeune, dit de la Granche. Le chapitre cède quatre rabats au pré d'Avau, contre le Gast du Lyat et les bornes des terres du Lyat, un journal de pré, huit septerées de terres et pâturages aux Vignettes, contre le clos des Vaux et le bois des Vignettes et sur le chemin des Vaux au moulin du Ponceau, quatre quartellées de bruyère sur le chemin des Bornes, et accorde aux du Puy l'aisance de leurs bestes pour aller « boire, paistre et pasturer, tant grosses que menues, parmy les terres par eulx bailées par eschange ausdis prieur et chapitre tant que l'eaue du dict estang sera au-dessus de six piedz pris à la bonde du dit estang; et seront tenus les dis du Puys de bien et deuement garder leurs dictes bestes de rompre la chaussée du dit estang. » De leur côté, les Dupuy cèdent au chapitre trois septerées de terre au terroir du Puys, contre la Planche-Torse et sur les chemins de la Ferté à Theillay et de Salbris à Chatres, tous les droits des gasts, bruyères et landes que l'étang pourra comprendre. Le chapitre fera, dans la pièce de terre à lui cédée, un chemin pour aller du gué de Courray à la Ferté; en revanche, le chapitre aura l'aisance de sa métairie du Lyat pour mener paître les bêtes au clos de Sadde, sur le chemin des Bornes à la Ferté, si ces terres ne sont ni bouchées ni emblavées (1477). — Échange par lequel le chapitre cède à Jean et Michau les Augiers et à leurs femmes Tiphaine et Jeanne, deux septerées et demi sur les terres du Lyat, une septerée sur les mêmes terres, une quartelée au bois des Vaux, six quartelées de bruyères aux Vaux, un chemin faisant communiquer les Vaux, le Lyat, le Grand-Clos et les Boulaiges, le droit de pâturage pour leurs bêtes à l'étang établi par les chanoines dans les mêmes conditions que les habitants des Vaux et du Lyat, c'est-à-dire au-dessus de trois pieds d'eau. Les dits Augiers cèdent en retour au chapitre une quartelée de terre à la Planche-Torse, sur laquelle le chapitre a construit la chaussée de son étang, tous leurs droits sur le gast du dit étang, un chemin couvert par le dit étang, quatre quartelées de terre contre l'étang et le chemin de la Ferté à Theillay. Il est stipulé que si, en dehors des terres comprises au dit échange, l'étang ne couvre pas plus d'une mine des terres des dits Augiers, le chapitre ne leur devra aucune nouvelle compensation de ce chef (1479). — Accensement de la métairie du Lyat à Guillaume Laurent, l'étang réservé au chapitre avec faculté de régler le niveau à sa volonté (1487). — Vente d'un journal de pré, sis dans la noue du Puy; reprise du dit pré par les vendeurs sous condition d'un cens annuel de 12 s. 6 d. t., que l'acheteur et bailleur attribue au chapitre (1501). — Accensement par le chapitre à Hugues Thireau, chanoine du chapitre, de l'étang du Lyat pour 12 ans, moyennant un cens annuel de 8 l. t. (1528). — Divers accensements, baux, déclarations et sentences de maintenue de rente sur la dite métairie. — (Inventaire de 1743; liasse Salbris B.)

G. 400. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1527-1778. — Salbris. — Sentence d'Étienne Gaveau, lieutenant particulier au bailliage de Salbris, ordonnant payer les arrérages d'une rente de 45 s. t. due au chapitre sur le Séchay (1527). — Diverses reconnaissances de la dite rente. — Baux du lieu de la Billarderie, dont dépendait le Séchay, réservant la dite rente au chapitre. — (Inventaire de 1743; liasse Salbris D. La liasse C a disparu.)

G. 401. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1450-1760. — Salbris. — Reconnaissance par Jean du Buisson, de l'arrentement perpétuel, à lui consenti par le chapitre, de l'héritage appelé l'Aunoy, sis entre l'étang du Buisson et le chemin du Buisson à la Ferté, et de deux autres pièces de bois ou de terre, le tout moyennant une rente de 4 boisseaux de seigle (1450). — Sentence de Martin Charrier, lieutenant général du bailliage de Salbris, condamnant Pierre Brachet, entré en la cause pour Pierre Damau, défendeur original, à rendre au chapitre l'herbe et le foin pris à son préjudice au pré de l'Aune (1549). — Transaction, après appel de la dite sentence au bailli de Blois, et confirmation par le dit bailli, entre le chapitre et Pierre Brachet, fixant

les dommages à payer par celui-ci, à la somme de 100 l. t., payable dans le délai de 15 jours (1551). — Déclaration d'hypothèque de 2 l. t. de rente sur le pré de l'Aunay (1742). — Titres concernant une rente d'un setier de seigle (ou neuf demi-quartes), due au chapitre sur un pré de deux journaux, appelé les Chétifs-Prés ou le Pré de la Foucherie, partagé entre les métairies du Buisson et du Ménil; une rente de deux setiers de seigle sur le lieu des Petites-Brosses ou Fourneau-Rond ; la dite rente due par le propriétaire des Grandes-Brosses. — (Inventaire de 1743; liasse Salbris E.)

G. 402. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1551-1605. — Salbris. — Titres et sentences concernant une rente de 5 s. t., due au chapitre par le seigneur de la Ferté, sur le pré Beuguon. — (Inventaire de 1743 : liasse Salbris G. La liasse F a disparu.)

G. 403. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1557-1782. — Salbris. — Titres et sentences concernant une rente sur le pré de la Grenevanche et une pièce de futaie, tous deux sis au lieu de Valaudran, entre Salbris et Monboulan, et une autre rente sur trois maisons sises au bourg de Salbris et appelées le Cheval-Blanc.— (Inventaire de 1743 : liasse Salbris H.)

G. 404. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1516-1779. — Salbris. — Titres et sentences concernant une rente de 6 setiers de seigle, due au chapitre sur la métairie de Varenne ou Laubrette, et d'un setier sur le pré de la Fontaine sur le Méan.—(Inventaire de 1743 ; liasse Salbris L. La liasse J a disparu.)

G. 405. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1472-1764. — Salbris. — Bail emphytéotique pour 59 ans, des terres de la Tronceau, passé par le chapitre en faveur de Jean Baudry dit Houssays, moyennant 4 quartes de seigle (1472). — Déclaration des biens du chapitre à la Tronceau (1649). — Titres concernant une rente d'un setier de seigle et deux poules sur le lieu de la Tronceau. — Titres, sentences et déclarations d'hypothèques concernant une rente d'un setier de seigle due au chapitre sur le lieu de Monboulan.— (Inventaire de 1743 ; liasse Salbris M. La liasse N a disparu.)

G. 406. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1690-1738. — Theillay. — Extrait des registres du bailliage de Bourges portant réception du rapport d'estimation des biens de la cure de Theillay, ordonnée au cours du procès intenté par Silvain Gérard, curé, à Alexandre-Germain Courtin, seigneur de Thiarville et de Theillay. La dite estimation porte sur trois arpents de taillis, près du bourg de Theillay; deux quartes de pré; deux arpents au pré des Veaux; 45 boisselées de terre près du bourg; 15 boisselées à Loumejean; 23 boisselées aux Aurettes; un quartier au pré de Rozay; la dîme de Liparin, la Plandière et Mormetière, évaluée 43 l.; la dîme de Coins évaluée 10 l.; la dîme d'Olivet, appelée la dîme de la rente la Blandelière, lainage et charuage en dépendant, évaluée 33 l.; la dîme de la Ferté-Imbault, évaluée 36 l.; le lainage et charuage de la Ferté, dus sur les métairies de Poirieux, la Blondelière, la Réauté et Lemensues, évalués 13 l.; les trois quarts de la moitié de la dîme des Bonnins, évalués 5 l. 10 s.; une septerée de terres novales à une lieue de Theillay; 12 setiers de seigle sur Ardeloux, évalués 35 l.; 2 setiers de seigle dus, l'un par la dame de Réré, l'autre sur la dîme de la Ferté-Imbault, évalués 6 l.; dans la paroisse de Mennetou-sur-Cher, trois quartiers de vigne au clos des Touches, estimés 14 l.; dans la paroisse de Theniou, un quartier au pré Nau, estimé 2 l.; dans la paroisse de Mery, le pré Cardeux Durard et le pré au-dessous du château, un demi-arpent au Pré aux Dames, estimé 10 l. 10 s. La dite estimation s'élevant pour l'ensemble à 340 l. 12 s. 6 d. (1690). — Autre déclaration des biens de la dite cure (1699). — Accord entre le chapitre et Étienne Bergé, curé de Theillay, aux termes duquel le dit curé est mis en possession des biens de la dite cure, dépendant de Saint-Taurin, et le chapitre demeure déchargé du paiement de la portion congrue (1738). — (Inventaire de 1743 ; liasse Theillay A.)

G. 407. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1514-1732. — Theillay. — Mandement du bailli de la Ferté-Imbault, portant que le chapitre est « en

bonne possession et saisine d'une belle et grande décime de tous grains, communément appelée la dixme de la Bertonnière » (1514). — Constitution par Toussaint Deniau, laboureur, en faveur du chapitre, d'une rente de 13 s. 9 d. t. sur une maison appelée la Chitocquerie au Liparin (1617). — État des fondations faites en faveur de la cure de Theillay (1697). — État des novales de la paroisse de Theillay (1698). — Divers baux des biens de la dite cure et actes de procédure la concernant. — (Inventaire de 1743 ; liasse Theillay B.)

G. 408. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1536-1626. — Theillay. — Vente par Robert le Loup, chevalier, seigneur de Mennetou-sur-Cher, à Louise Rousseau, veuve de Martin Poteau, de divers héritages sis en majeure partie au terroir de Bibaury, les dits héritages provenant au vendeur « par droict de servitude » du décès des défunts Soupizon et Germaine de Bibaury, gens de serve condition ; la dite vente effectuée avec toutes les charges qui grevaient auparavant les dits héritages, plus une somme principale de 12 l. t. et une rente perpétuelle de 2 setiers de seigle à payer à des tiers; le prix de vente fixé à 70 l. t. pour le sort principal et 60 s. t. pour le vin du marché, plus une rente annuelle de 3 s. t. et 2 chapons, rendus au château de Mennetou (1536). — Déclaration par laquelle Jean Guillermeau reconnaît devoir au château de Mennetou, sur un quartier de pré dit du Château ou aux Chetys Prés, une rente d'un chapon et 2 s. 6 d. t. (1597). — Déclaration d'hypothèque prononcée en faveur du chapitre contre messire Georges Gaucher (1626) — (Inventaire de 1743; liasse Theillay C.)

G. 409. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1550-1570. — Souesmes. — Donation au chapitre, par Christophe de Francières, écuyer, seigneur de Souesmes, d'un arpent de pré près la Lande aux Prêtres (1550). — Instrument public de l'enquête par laquelle Jean du Puy, chanoine, au nom du chapitre, demande à divers habitants de Souesmes « si venerable et discrette personne, messire Jullien Chassignol, prebstre, à présent viccaire et adcenseur de la dicte cure du dict Soismes, est homme de bien et homme cappable pour desservir la dicte cure du dict Soismes, et s'il faict bien et deuement son debvoir du service de Dieu, qu'il conviend faire journellement en l'aglise parrochiale dudict Soismes, ensemble pour adnoncer la parolle de Dieu et les sainctes euvangilles ès dimanches, festes sollennelles et aultres festes choumables et quant besoing est. » Lesquels habitants ont répondu affirmativement (1562). — Baux de la cure de Souesmes. — (Inventaire de 1743 ; liasse Souesmes A.)

G. 410. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1550-1637. — Pièces de procédure, touchant déclaration d'une hypothèque sur Courgerois. — (Inventaire de 1743 ; liasses Souesmes B et C.)

G. 411. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1443-1606. — Souesmes. — Cession au chapitre par Jeannette Laguerme, veuve de Jean Aucussay et mère de Jean Neulhon, chanoine, d'une rente de 5 s. sur le pré d'Ouche (1448). — Accensement perpétuel par le chapitre à Jean des Landes et à Benoîte, sa femme, de la grange du chapitre, sur les chemins de l'église au château et du château aux Ardelous, moyennant une rente de 16 d. t., à charge de faire construire une maison sur le dit héritage (1451). — Accensement de 29 ans par le chapitre à Guillemin du Ruau et à Jean Poulart, de diverses pièces de terre ou de pré aux Quartiers aux Prêtres, près de la forêt de l'Isle-Brung, au Pré-Baron, moyennant 100 s. t. et 2 poules, et à charge de défricher les dits prés dans le délai de 8 ans (1492). — Accensement par le chapitre à noble homme Pierre de Moranville, écuyer, seigneur de Bodin, et à Blaise Landais, marchand, du Pré Gateau et de la Gillotière, moyennant 50 s. t. et à charge de défricher (1517). — Accensement du pré de la Brimeur (1524). — Sentence en faveur du chapitre concernant une rente de 5 s. sur le pré de la Chatonnière (1533). — Sentence du bailli de Souesmes, rendue à la requête du chapitre, et condamnant Jean et Pierre Grassetz à enlever une treille de vigne, un fagotier et un fumier établis par eux dans la grande rue contre le presbytère (1541). — Accensement de neuf ans à Marc Texier, laboureur, de deux journaux de pré sur la Sauldre, près le Bois Cornu, le dit pré chargé de cens dus au seigneur de Souesmes, moyennant 45 s. t., avec défense de couper aucun bois dans les deux ans qui précéderont l'expiration du bail et faculté de résilier au bout de trois ans (1541). — Bail du pré de la Lande aux

Prêtres (1542). — Accensement à Julien Rogier du pré du Poirier pour 40 s. t. et une poule (1565). — Accord entre le chapitre et Pierre de Saint-Marc, praticien, en suite de la sentence prononcée contre le dit Pierre par le bailli de Souesmes, et maintenue en appel par celui de la Ferté, le condamnant à restituer 345 fagots pris par lui au pré de la Lande, accord par lequel les dommages sont fixés à 7 l. t., et est réservé le recours dudit Pierre contre Jacques Guery, chanoine, qui lui avait accensé le dit pré (1572). — Sentence du bailli de la Ferté, rendue en désertion d'appel à la requête du chapitre contre Louis Brigot et ses neveux (1606). — (Inventaire de 1743; liasse Souesmes E. La liasse D a disparu.)

G. 412. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1790. — Compte rendu par M. Gilbert Madet, prêtre, receveur et régisseur des biens fonds, fruits et revenus du chapitre suprimé de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, à Messieurs les archidiacres de Sologne, Bourbon et Sancerre, pour l'année 1790. La balance du dit compte s'établit ainsi : Recette, 2431 l. 17 s. — Dépense, 2323 l. 11 s. — Excédant, 108 l. 36 s. — Pièces à l'appui du dit compte.

G. 413. (Liasse.) — 2 registres, papier; 55, 57 folios; 1 cahier, papier;

1742-1790. — Inventaire de M. Thomas, chanoine (1742). — Inventaire des titres de l'église Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, par M. Pommier, archiprêtre de Bourges. Cet inventaire est partagé en 3 cahiers. Fol. 1, mention d'un autre inventaire rédigé par M. Thomas, chanoine. 1er cahier, la Ferté-Imbault. — Liasse A, fol. 1, droit de passage les jours de foire à la Ferté. — Liasse B, règlement de l'archevêque de Bourges qui donne droit aux archidiacres de rouler avec les chanoines (1749). — Liasse D, Yves de Bellevue donne au chapitre la dîme du vin de Moncebeton (1216). — Gilles Plaisance reconstitue une rente d'un setier de seigle sur une terre à Villemenar (1239). La liasse E, disparue, contenait les titres de Champnoir, du pré des Mossières, du pré Mareille, de la Fontaine Joannet et de la Pierre, et de la rente de Saint-Lazare. La liasse F, fol. 5, mentionne une transaction entre le chapitre et le seigneur de la Ferté, touchant la pêche de la Sauldre (1437). — Droit de charuage aux Ordonières (1514). La liasse O, disparue, contenait un acte de 1330, par lequel Alix de Brebon permet au chapitre de posséder en pure aumône les biens par lui acquis. Les liasses S, T, V, disparues, contenaient, fol. 15, les comptes du chapitre, les registres capitulaires, le département des blés. La liasse X, les nouvelles déclarations, les comptes des archidiacres, AA, les anciennes pièces des cens et terriers. — 2me cahier, Marcilly, A, fol. 17, patronage de la cure. Liasse B, affranchissement des dîmes par le comte de Blois (1295). — Selles-Saint-Denis. La liasse H, fol. 260, constitution de rente en faveur de la vicairie de Saint-Étienne (1368). — 3me cahier, Villehervier, fol. 55, dîme de Villehervier (1296). — Inventaire des pièces du ci-devant chapitre de Saint-Taurin, remises au district de Romorantin (1790).

G. 414. (Liasse.) — 2 registres; 158 folios, parchemin; 93 folios, papier.

1523-1688. — Terrier de l'église de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault fait par Demoles, notaire, en mil cinq cent vingt-deux. (v. st.) — F° 1 : suscription de Verani de Varenne, archidiacre de Sologne, abbé d'Aubignac (1741). — Lettres royaux de François Ier « sur la requête des chanoines, contenant que à cause de leur dicte église, leur compectent et appartiennent plusieurs beaulx droictz, fiefz, arrière-fiefz, domaines, bois, prez, vignes et autres possessions, aussi sont tenuz d'eulx tant en fief comme en censive plusieurs héritaiges à cause desquelz leur sont deubz par les détenteurs d'iceulx héritaiges plusieurs fiefz, cens, rentes, dismes, terrages, champarts, coustumes, corvées, bourdelages et autres devoirs annuelz; pareillement ont plusieurs hommes et femmes serfs et de serve condiction, les ungs taillables à volunté raisonnable une foiz l'an et les autres de taille abonnée; de partie desquelz droiz et devoirs lesdictz supplians n'ont aucun terrier ou enseignement, obstant ce que à l'occasion des guerres et divisions qui par cy devant ont eu cours en nostre royaulme et que ladicte église a esté par longtemps en ruyne, les terriers, livres, cartulaires et papiers aucuns par lesquelz apparessoit clairement des dictz droiz et devoirs, ensemble des limites et confrontation des héritaiges et possessions sur lesquelz ilz estoient deubz ont esté perduz, adirez ou desrobez; aussi pour les mortalitez et mutacions des détenteurs des dicts héritaiges, domaines et possessions, ceulx qui sont à présent, par malice ou autrement, ont détenu et recellé, détiennent et recellent lesdictz droiz et devoirs, cens, rentes et ont esté et sont reffusans en faire recongnois-

sance et paiement ausdictz exposans et à confronter et limiter les limites et confrontacions des lieux sur lesquelz jls sont deubz, jaçoit ce qu'ilz en aient esté mainteffoiz sommez et requis; au moyen de quoy doubtent lesdictz supplians que, au temps advenir, les détenteurs desdictz lieux veillent du tout desnyer lesdictz cens, droiz et devoirs, lesquelz sont fort apetissez et diminuez et se pourroient perdre du tout, qui seroit en leur grant grief, préjudice et dommaige »; lesdites lettres royaux portant mandement aux baillis de Blois et de Bourges, ou au premier d'entre eux, de commettre un notaire à l'établissement dudit terrier et de contraindre les détenteurs des dits biens à faire leur déclaration (10 janvier 1523 n. st.) — F° 3 : commission par Denis Musset, lieutenant au bailliage de Blois, de procéder auxdites confrontations et rédaction (23 janvier 1523). — F° 5 v° : déclaration de Jean Richier l'aîné, demeurant à Fontaine-Arbault, des biens qu'il tient à la Joinchière, « desquelz héritages il déclare deuoir quatre deniers tournois de cens payables à la Ferté-Imbault, le lendemain de la Saint-Georges, les dicts cens portans vente de vingt deniers tournois pour livre, cinq solz tournois par faulte de paier lesdictz cens au dict jour et admande de soixante sols tournois pour le recellement desdictes ventes, à applicquer moictié à justice, moitié ausdictz vénérables. » — F° 8 : déclaration par Jean Sauvegrain « baillée par Jean Richier son sire, soy disant aduohé et faisant fort de luy » de biens situés à la Jonchière, chargés de 2 d. t. de cens payables le lendemain de la Saint-Georges. — F° 11 : déclaration par Jean Pasnay de biens situés audit village et chargés d'un cens de 3 d. t. comme dessus. — F° 15 : par Thomas Sauvegrain, de biens chargés d'un cens de 3 d. t. comme dessus. — F° 18 v° : par Jean, fils de Michel Blanchard, au nom de Robine Pasnay, sa mère, de biens chargés de 4 d. t. comme dessus. — F° 21 v° : par Silvain Pasnay, de biens chargés de 14 d. t. comme dessus. — F° 24 v° : par N..., de divers biens, sis notamment au bois de la Taille, aux Vallées, aux Noues, au chemin des Bonnes, etc., le tout chargé de 10 d. t. comme dessus. — F° 27 v° : par Étienne Sauvegrain, de divers biens, notamment à la Terre Creuze, au Lyat, à la taille du Groux Bois, à l'ouche de la Mousseterie, au Boys Bousché, au bois de Lescher, à la noue des Tretelz et au bois du village de la Jonchère, le tout chargé d'un cens de 3 d. t. comme dessus. — F° 30 : par Perrichon Sauvegrain, de divers biens sis notamment à la Garenne, à la Gounerye, au Bois Bousché, aux Clouses, aux Noues, aux Rotures, au Replat, aux Groux Bois, aux Chetites Vignes, à l'Aubier, aux communs de la Jonchère, le tout chargé d'un cens de 4 d. t. comme dessus. — F° 33 : par Étienne Sauvegrain, demeurant à la Fontaine, paroisse de Salbris, de divers biens, notamment au bois de Lescher, aux Clouzes, aux Noues, au Boullat, à la Chabriérerye, au pastureau au Bœuf, aux Groux Bois, à la Garenne, aux communaux de la Jonchère, le tout chargé de 2 d. t. de cens comme dessus. — F° 35 v° : par Jean de l'Ousche, d'une pièce de terre sise au Poyrier du Carroy de Vignolles. — F° 36 : déclarations de biens sis en Pié d'Oye, par Jean Tiersault et Jeanne, veuve de Georges Bienvenu, et Silvain et Guillaume Bienvenuz, lesdits biens chargés de 2 d. t. — F° 36 v° : par ladite Jeanne et ses dits enfants pour biens chargés de 1 d t. — Déclarations de biens assis au village du Lyat et du Puy. — F° 37 : par Georges Augier, pour des héritages sis notamment en la Noue des Esses et chargés d'un cens de 2 d. t. — F° 38 : par Étienne Thron, pour des biens sis au Puy, notamment à la Peleuze du Bout des Genetz, à la Boullaye Martin, aux Noues de Louvray, aux Vignetes, à la Croix, au chemin des Carreaulx, aux Petitz Carreaulx, aux Maconneaulx, à la Borne Saint-Georges, à Bordebure, à la Pierre, au Chesnau, à Clossat, au bois des Pentes, au Bout de la Court, au Bout de la Rue, au Pré de Davant, au Pré de la Fontaine, au Pré des Luneaulx, au Pré de la Lande, au Pré des Landes, à la taille du Clossart, au Pré Champeaulx, aux Esmeoys, au Bois des Vignetes, au Bois du Prasteau, au Bois de la Garenne, à la Noue de la Croix, au Bacquet, pour l'usage de paître et champayer ses bêtes du tertre des Vaux au tertre de Puibault et au Bout de la Rue; pour des terres au bois Derrière les Ouches, à la Bruyère du grand Chemin, aux Eschemeaux des Pesches, aux Eschemeaux des Puicts, le tout chargé de 3 d. t. de cens. — F° 46 v° : par Étienne Bajou, Jean et Étienne Gon, pour des biens sis aux Carreaux, au Tarsat, à Bordebure, au Pré de la Courbelande, aux Bonnes, à la Noue Pinault, aux Boullaies, au Devaleux, à la Noue des Aises, à la Noue du Lyat, à la Noue de la Courbelande, le tout chargé de 7 d. t. de cens. — F° 48 v° : par Étienne Bajou seul, pour un héritage chargé de 1 d. t. de cens. — F° 49 : par Vincent Champeaulx, pour un bien à la Jonchère, chargé de 1 d. t. de cens. — F° 49 v° : par Jean Popelin, pour des biens sis aux Mynées, aux Pageryes, aux Chetites Vignes et chargés de 2 d. t. de cens. — F° 50 v° : par Regnault Champeaulx, pour des biens sis aux Mynées, au Clos de l'Aubier, au Clos de Piédecous et chargés de 4 d. t. de cens. — Déclarations des héritages de la Bardinerie. — F° 51 v° : par Thomas Gaveau, pour un bien chargé de 1 d. t. de cens. — F° 52 : par Jean Despons, pour des biens sis notamment à la Soiche, aux Chetits Ouches et chargés de 3 d. t. de cens. — F° 53 : par Jean et Jean

Fredilly, pour un bien à la Soiche ou la Bardinerie, chargé de 7 d. t. de cens. — F° 53 v° : par Jean Fredilly, le jeune fils de feu Pierre, pour des biens chargés de 1 d. obole t. de cens. — F° 54 v° : par Jean Despons, Thomas Gaveau, Jean Fredilly, fils de feu Pierre, Jean et Jean les Frediltz, enfants de feu Jean Fredilly, pour un bien près de la Soiche, et chargé de 1 d. t. de cens. — Déclarations d'héritages au Pré, paroisse de Salbris. — F° 55 : par Marguerite Gaveau, veuve de Jean Folletier, Philippe Gaveau, fille de Jean Folletier le jeune, toutes deux filles de feu Jean Gaveau, pour un bien sis au Pré et chargé de 2 d. t. de cens ; par les mêmes, pour la Boullaie Sercleuse, chargée de 8 d. t. de cens. — F° 56 : par Gillet Richer, pour un bien chargé de 1 d. t. de cens. — F° 56 v° : par Jean Frédilly le jeune, pour un bien chargé de 1 d. t. de cens. — Déclarations des héritages situés au censif de Saint-Denis, du Ruau et de Saint-Genoux. — F° 59 : par Gyonnet Sebut, pour une maison à Saint-Denis, chargée de 1 d. t. de cens. — F° 59 v° : par messire Hervet Dormes, prêtre, pour une maison chargée de 1 d. t. de cens. — F° 60 : par Catherine, veuve de Jean Dormes, pour un bien sis en Cloisons et chargé de 1 d. t. de cens — F° 60 v° : par Pierre Dormes, pour divers biens chargés de 1 d. t. de cens. — F° 61 : par Jacques Bonnestat, pour divers biens sis à Saint-Denis, à la Charbonnerie, et chargés de 3 d. t. de cens. — F° 62 : par Jacquat Bellard, pour biens à Saint-Denis et à Cloisons, chargés de 1 d. t. de cens. — F° 62 v° : par Martin Bourratier, pour une maison à Saint-Denis, chargée de 1 d. t. de cens payable comme dessus et 2 s. t. de rente payables à Saint-Genoux, le dimanche après la Saint-Denis ; par le même, pour une vigne au Clos de Piédecoux, chargée de 2 d. t. de cens. — F° 63 v° : par Étienne Thoin, pour une maison à Saint-Denis, chargée de 1 d. t. de cens. — F° 64 : par maître Pierre Delaune, prêtre, Catherine, femme de Étienne Ruissi, Cécille, femme de Blaise Guillemeau, Nicole et Brice, enfants de feu Marc Delaune dit Marcillot et de Philippe, sa femme, pour une maison à Saint-Denis et une pièce de terre au Ruau, près les prés des Regous, le tout chargé de 3 d. t. de cens. — F° 65 : par Pierre Tassay, pour une maison à Saint-Denis, chargée de 1 d. t. de cens et pour une vigne chargée du même cens ; de même pour une pièce d'ouche. — F° 66 : par Benoît Delaune, pour des biens sis à Saint-Denis et à Saint-Genoux, près du Pommier de Vain et chargés de 2 d. t. de cens. — F° 67 : par Louis Nauldin, marchand, comme tuteur de ses enfants, héritiers de sa femme Marion, et au nom de Marion Durant, femme de Michellet Pouppeau, pour un pré sur la Saudre, chargé de 1 d. t. de cens. — F° 68 : par Noël Poteau et Marion, femme de Thomas de Villesavin, fille dudit Noël, et Noël Poteau, fils de Silvain Poteau, pour maisons et terres au Ruau, chargées de 1 d. ob. t. de cens. — F° 68 v° : par Regnault Bodan, pour maison et terres assises au Ruau et chargées de 2 d. t. de cens. — F° 69 : par François Charrier, pour terres au Ruau et aux Cloisons, chargées de 3 d. t. de cens. — N[a] : l'église de Saint-Denis est dans la censive du chapitre. — Déclarations concernant le censif de la Foussonnerye. — F° 71 : par Étienne Porcher, pour ses biens à la Forconnerye de la Sébillière, chargés de 1 d. t. de cens, pour sa vigne en Crochetin, chargée de 1 d. t., et pour sa terre de Villarcher, chargée du même cens ; enfin pour divers biens sis au Prateau, à l'Espineux, aux Brosses, au Ruau, le tout chargé de 1 d. t. de cens. — F° 73 : par Jean Dufresne dit Chastillon, pour une vigne en Crochetin, chargée de 1 d. t. de cens et pour d'autres vignes chargées du même cens. — F° 75 : par Simon Blanchard, pour une terre en Crochetin, chargée de 1 d. t. de cens et pour une autre au Maroys Rond, près Monteltier, chargée de 4 d. t. de cens. — Déclarations concernant le censif de la Rue. — F° 77 : par noble homme Pierre Fournier, écuyer, seigneur de la Noue, pour le Clos de Villemars. — F° 77 v° : par Bernard Bodan et Jeanne Bodan, femme de Jaquet Delaborde, pour biens sis au clos de Crochetin et au Méant, le tout chargé de 5 d. t. de cens. — F° 77 v° : par Blaise Pasdeloup, pour biens à Langerye, près la Rue, chargée de 8 d. t. ; pour terre au Bois Blanc, chargée de 1 d. t. ; pour terre aux Tramblaux, près des Ampérières, chargée de 3 d. t. ; pour pré aux Thomasseries, chargé de 2 d. t. ; pour terre aux Ampérières, chargée de 1 d. t. ; pour d'autres biens chargés de 3 d. t. et de 19 d. t. ; pour terre au Pré du Pressoir, chargée de 2 d. t. ; pour maison au Chesne et biens à la Chesnaye, aux prés de Bourboyn, le tout chargé de 2 d. t. ; enfin pour une terre chargée de 4 d. t. — F° 81 v° : par Jaquet Lemaistre, pour vignes au Crochetin, chargées de 3 d. t. — F° 82 : par Adam, Pierre et Fiacre Richer, pour vigne au clos des Cloisons, chargée de 3 d. t. — F° 82 v° : par Simon Groton le jeune, Étienne Tron et Jaquet Lemaistre, pour terres au Méant, chargées de 3 d. t. — Déclarations des héritages de Laubret. — F° 83 v° : par Étienne Geoffroy et Jean Mosset, pour la maison de Laubret et les biens sis aux Montoux, le tout chargé de 20 d. t. — Déclarations des héritages de Rougerin, Crochetin et Piédecous, depuis le Follet. — F° 84 v° : par Jean de Mourroux, pour vignes au Crochetin, chargées de 5 d. t. ; pour pré sur le Méant, à la queue du Grand Étang de l'Écluse et autres terres, chargés de 1 d. t. — F° 86 : par Pasquete, veuve de

Jean Rouzé et ses enfants, Denis, Jean et Martin, pour vigne au clos des Lictz, chargée de 2 d. t. — F° 86 v° : par Jeanne Demores, femme de Bertrand Dechaulmes, pour vigne au Crochetin, chargée de 3 d. t. — F° 87 : par Noël Blanchet, pour vigne au Clos de Piédecous, chargée de 1 d. t. — F° 87 v° : par Noël Blanchet, Noée Blanchet, sa sœur, et autres, pour le chesal de Rouzerain, le pré de la Fontaine et autres biens sis notamment au pré des Cormiers, à la Malle Terre, le tout chargé de 4 d. t.; et pour le Pastoureau des Vignes, chargé de 2 s. 6 d. t., d'une poule, d'un chapon et de la dîme. — F° 90 : par Étienne Blanchet et Perrichon Blanchet, femme de Denis Boizereau, pour vignes au clos Piédecous, chargée de 4 d. t. — F° 91 : par Jean Blanchet, pour vigne au clos des Cloisons et une terre, chargées de 2 d. t. — F° 91 v° : par Denis de Reneys et consorts, pour vigne en Crochetin, chargée de 4 d. t. — F° 92 : par Jeanne Dobin, veuve de Jean Gourreau, pour vigne au Crochetin, chargée de 1 d. t. — Déclarations des héritages de Monteltier. — F° 92 v° : par Jean Tholinet et Jeanne, sa femme, pour la maison de Monteltier et autres biens sis notamment au clos de Monteltier, au Crochetin, au Prasteau, à Boisredon, aux Longues Royes, aux Étangs de Reze, en Cachoux ; pour le droit au pâturage, partagé avec Jaquet Berthon, Monseigneur de la Noue et autres, sur les communs appelés les Taintures, les Landes, entre Faverolles et la Contancinière, la Lande d'en haut Boisredon, Boisbourdin, l'Aujonnière de la Croix, le tout chargé de 13 d. t. — F° 95 : par Silvain et Philippon Thireau, fils de Loys, pour une maison et des biens sis notamment au clos de Monteltier, au clos de Crochetin, à l'Ouche d'Abas, au pré de Boisbourdin, à la Regnardière, au Bois Clerc, au bois de la Litze, à la terre du Replat, à la Longue Roye, à la Trembloye, aux étangs de Redze, pour le droit de pâture aux communs comme ci-dessus. — Déclarations des héritages du Chesne, des Rougerins et de la Rue. — F° 97 : par Thibaut Ruissi, Robine Ruissi, femme de Pierre Boullaye, Silvain Gyon, pour des biens sis notamment à la Longue Roye, au Chesne, à la Barellerie, à Champaullet, au Pourtau, aux Grans Landes, au Bois Blanc, à la Coquoye, à la terre des Bonnes Femmes, au Bois du Puy, à Forest, aux Cloisons, le tout chargé d'un cens de 7 d. t. et 10 gluys de paille, le dit cens portant vente de vingt d. pour livre et amende de 60 s. t. pour recel ; et pour une pièce de terre à la Rue, chargée de 2 d. t. — F° 101 : par Silvain Guyon, pour vignes aux Cloisons, chargées de 2 d. t. — Déclarations des héritages de Chézardin. — F° 102 : par Jean Advouvet et Marion Advouvet, femme de Denis Botet, pour des biens sis notamment à la Mourillière, sur le chemin de l'Écluse, à Marembert, et pour le droit de pâture aux Landes des Coustaulx, le tout chargé de 4 d. t. de cens. — F° 103 : par Jean Bodan, pour une vigne au Crochetin, chargée de 1 d. ob. t., et au nom de Berthelin, sa femme, pour biens sis à Chelardin, à Villarcher et aux Chardonnières, le tout chargé de d 3. t. — F° 104 : par Michaud, Champeaulx, pour une vigne au Crochetin, chargée de 1 d. ob. t. — F° 104 v° : par Martin Carré et Jeanne, femme de Pierre Mesny, pour une vigne au clos de Monteltier, chargée de 1 d. t. — F° 105 : par Pierre Sourdon, à cause de Pasquette Glatigny, Martin Blondelière, Catherine, femme de Jean Lebeuf, et Jeanne, femme de Pierre Gymeau, pour terres chargées de 2 d. t. — F° 105 v° : par Clément Pasquier, Jean Gonard et Pierre Dufresne, à cause de Thiennon Gonard, pour une terre assise au Marais Rond, chargée de 2 d. t. de cens. — F° 106 : par Vincent Collart, pour des biens sis au clos des Noues et chargés de 2 d. t.; et pour d'autres sis à Crochetin, chargés du même cens. — F° 107 : par Jacquet Duport, pour des vignes chargées de 1 d. t. — F° 107 v° : par Mathurin Truau, pour une vigne chargée de 4 d. t. — F° 108 : par Pierre Dufresne, pour une vigne au clos des Noues et le pré des Esposières, chargés de 1 d. ob. t. — F° 108 v° : par Jean Boisson, pour une vigne au Crochetin, chargée de 4 d. t. — F° 109 : par Simon Planchard, pour divers biens sis notamment au clos de Monteltier, au pré de la Rouchère, au Maroys du Saule, le tout chargé de 3 d. t.; et pour une pièce de terre à l'Espineux, chargée de 1 d. t. — F° 111 : par Martin Thireau, pour une vigne en Crochetin, chargée de ob. t. — F° 111 v° : par Martin Boulommiers et Jeanne, Pierre et André, enfants de feu Jean Boulommiers, pour biens sis notamment à la Perrellerie et chargés de 2 d. t. — F° 112 v° : par Denis Jarry, pour une vigne au clos de Piédecous, chargée de 2 d. t., et pour sa maison près de la Bertanche, chargée de 1 d. t.; pour une autre terre chargée du même cens, et pour la terre des Caillerottes, près la Boille, chargée d'un cens de 2 quartes de seigle. — F° 114 v° : par Philippon de Chaulmes, pour la maison du Chesne et autres biens sis notamment à la Chesnaye, à la Barellerie, à Forest, aux Pelleteries, à Laugerye, au pré du Pressoir, aux Emprières, au pré de Bourboyn, au bois du Puy, aux Cloisons, le tout chargé de 8 d. t. comme dessus et de 10 gluys de paille payables la veille de Noël. — F° 117 : par Jean Demores, pour vignes en Crochetin, chargées de 1 d. t. — F° 117 v° : par Martin Thireau, au nom de Noël, son fils, et de feu Jeanne Gaudre, pour biens aux Cloisons, chargés de 1 d. t. — F° 118 : par Jean Girault, pour un bien au Vignau, chargé de 1 d. t.;

par Pierre et Catherine Mousset, enfants de Étienne et de feu Philippe Souppiron ; par Catherine, veuve de Macé Delaune, et par Louis Delaune, à cause de Perrichon, fille de Guillaume Moireau et de feu Jeanne Souppiron, pour une terre près le Pont d'Auau, chargée de 2 d. t.; pour le clos des Escoutz, chargé du même cens ; pour le pré de l'Espineux, chargé du même cens ; pour la Harsebizet, chargée du même cens ; pour le Maroys Viret, chargé du même cens ; pour divers biens sis notamment au Chasteau de la Cocterye, à la Fontenille, aux Noues des Cocteryes, le tout chargé du même cens ; pour une vigne à la Challemelle, chargée du même cens. — F° 120 v° : par Etienne Mousset, pour une vigne aux Cloisons, chargée de 1 d. t. — F° 121 : par Blaise Frédilly, pour des vignes chargées de 1 d. t. et pour une terre chargée du même cens. — Déclarations d'héritages à la Ferté-Imbault. — F° 124 : par Pierre Hervier l'aîné, pour une maison chargée de 3 d. t. — F° 124 v° : par Pierre Hervier l'aîné, Jean Hervier le jeune et Silvain Peillon, pour maison et ouche chargées de 1 d. t. — F° 125 : par messire Charles Rogier, prêtre, maître de l'Hôtel-Dieu, à cause dudit Hôtel, pour une ouche chargée de 10 d. t. et pour une ouche à la Chaussée, chargée de 10 d. t. — F° 126 : par Guillaumette, veuve de Jean Dufresne, Pierre Richer, Pierre et Simon Dufresne, Agnès, veuve de Thibault Barré, et Perrette, veuve de Pierre Blanchet, pour une grange chargée de 3 d. t. — F° 126 v° : par Guillemin Hue, pour une maison chargée de 1 d. t., et pour une vigne au Grand Clos de Pelloille, chargée de 1 d. t. — F° 127 v° : par Mathurin Truau, pour une maison chargée de 5 d. t. — F° 128 : par Simon Chaume, pour une maison chargée de 1 d. t. et pour une ouche chargée de 5 d. t. — F° 129 : par Jean Chaume le jeune, Simon Pierre, Guillemette, veuve de Guillaume Fouchay, Marguerite, Marion et Jeanne, frères et sœurs, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 129 v° : par Jean Seguret, pour une maison chargée de 2 d. t. — F° 130 : par Pierre Huet, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 130 v° : par Pierre Tassay, pour une maison chargée de 10 d. t. — F° 131 : par Jean Boucquetz et Marion, femme de Blaise de Saudre, pour une maison chargée de 2 d. t.; pour une autre maison à la Croix-Boissée, chargée de 2 d. t.; pour une ouche chargée de 1 d. t., et pour une maison en l'île Saint-Taurin, chargée de 1 d. t. — F° 133 : par Noël Desprez, à cause de Noée Durant, sa femme, pour une maison chargée de 3 d. t. — F° 133 v° : par Pierre Richer, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 134 : par Guillaume Barandart, pour une maison. — F° 134 v° : par Colas de Chasteluz, pour une maison chargée de 1 d. t., et pour un pré en Guerreau, chargé de 1 d. t. — F° 135 v° : par Jean Richer dit Courtin, Guillaume Richer et Jean Richer dit Moireau, pour une maison à Champnoir, chargée de 2 d. t., payables le lendemain de la Saint-Jean; pour une ouche chargée de 2 d. t.; pour une terre le long du Grand Fossé du Guect, chargée de 2 d. t., et pour une vigne au Grand Clos de Pelloille, chargée de 1 d. t. — F° 137 : par Guillaume Richier le jeune, pour une maison au Champnoir, chargée de 1 d. t. de cens et de 4 boisseaux de seigle de rente à la Saint-Michel. — F° 137 v° : par Jean Richer dit Moireau, pour une maison en Guerreau, chargée de 1 d. t. — F° 138 : par Martin Richier, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 138 v° : par Jean Chauvet, pour une vigne au Grand Clos de Pelloille, chargée de 3 d. t.; pour une terre chargée de 1 d. t.; pour une autre terre près du Pont de Peloille, chargée de 1 d. t.; pour une maison et une grange, le tout chargé de 1 d. ob. t.; pour un pré sur la Saudre, chargé de 2 d. ob. t.; pour une ouche sur la Rue de Balletan, chargée de 4 d. t.; pour le pré du Gué au Vallier, chargé de 1 d. ob. t.; pour un autre pré sur la Saudre, chargé de 1 d. t.; au nom de Guillemette, sa femme, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 141 v° : par Colas Micho, pour maisons et biens chargés de 1 d. ob. t.; pour vignes au Grand Clos de Pelloille, chargées de 2 d. t.; pour terres chargées de 2 d. t.; pour pré en Guerreau, chargé de 2 d. t., payables à la Saint-Jean ; pour pré au Gué-Vallier, chargé de 1 d. t.; pour le pré de la Cloye, chargé de 1 d. t. — F° 144 v° : par Silvaine, veuve de Gilbert Micho, Jean, Jeanne, Thiennon, Denis et Catherine, ses enfants, pour maisons et biens chargés de 1 d. t.; pour biens au Clos de Pelloille et pour la terre de Chaumery, le tout chargé de 2 d. t.; pour le pré des Granges, chargé de 1 d. t. — F° 146 : par Michel Micho, pour maison et ouche, chargées de 1 d. t.; pour biens au Clos et sur la Rue de Pelloille, chargés de de 2 d. t.; pour le pré des Granges et le pré du Gué-Vallier chargés de 2 d. t. — F° 148 : par Philippon Nauldinet, au nom de Denise de la Fontaine, veuve de Jean Hermé, pour une maison chargée de 1 d. t.; pour le pré Guerreau, chargé de 1 d. t. — F° 149 : par Martin Belin, à cause de sa femme, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 149 v° : par Michel Nicollas, pour une maison sur la Rue de Balletan, chargée de 1 d. t. de cens et de 4 s. 6 d. t. et une poule de rente. — F° 150 : par Martine, veuve de Étienne Thierry, pour une maison à Paulforches et un jardin sur la Rue de Balletan, chargés de 2 d. t. — F° 150 v° : par Jeanne, veuve de Georges Bienvenu, pour une maison sur la Rue de Balletan et

une ouche, chargées de 2 d. t. — F° 151 : par Mathieu de Chasteluz, pour maison et ouche, chargées de 2 d. t. — F° 151 v° : par Jean de Chastelluz, pour une maison sur la Rue de Balletan, chargée de 3 d. t.; pour une ouche sur ladite rue, chargée de 3 d. t. — F° 152 v° : par Jeanne Gaultron, pour deux maisons chargées de 4 d. t.; pour une ouche près la Malladerie Saint Ladre, chargée de 2 d. t.; pour le pré des Lappereaulx, chargé de 2 d. t.; pour terres en Piédoulx, chargées de 1 d. ob. t. — F° 154 : par Jean Morillon, pour une maison chargée de 1 d. t. — F° 154 v° : par Macé de la Fontaine, pour une maison chargée de 6 d. t.; pour des terres chargées de 6 d. t.; pour un pâturage à la Bousachonnerye, chargé de 4 d. t.; pour un autre pâturage chargé de 2 d. t.; pour une terre sur le Méant, à la Caillerote, chargée de 2 d. t.; pour une terre près les jardins de l'Hôpital, chargée de 2 d. t.; pour une terre aux Vaulx, chargée de 1 d. t.; pour une terre à la Chaussée, chargée de 5 d. t. de cens et 5 s. t. de rente; pour une pièce de terre et bois chargée de 2 d. t. de cens et 2 s. 6 d. t. de rente, payable à la Saint-Denis; pour un pré sur le Méant, chargé de 1 d. t.; pour un autre pré sur le Méant, le cens payé avec ceux des habitants des Espotières. — Les marges de ce terrier contiennent de nombreuses mentions de reconnaissances des cens y énumérés; ces reconnaissances datent du XVIII[e] siècle, ainsi que la mention du contrôle et du scel : F° 67, Controllé à la Ferté-Imbault, le 6 May 1769, reçu six sols six deniers. Berge. Scellé à Romorantin, le onze may 1769. Reçu pour demy droit six sols six deniers. Marie — Terrier du chapître de Saint Taurin, par Berge, notaire à la Ferté, en 1688.

G. 415. (Registre.) — 160 folios écrits et 2 folios liminaires, papier.

XVIII[e] siècle. — Copie collationnée du terrier de l'église de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, fait par Demolles, notaire, en 1522. — Outre la copie, ce registre contient : 1° un modèle de quittance pour les droits de lots et ventes dus à l'église de Saint-Taurin. « Je soussigné et comme fondé de procuration de M[rs] les archidiacres de Sologne, Bourbon et Sancerre, jouissant des biens de l'église de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, reconnois avoir reçu des dénomés au présent contract les simples droits de lots et ventes pour raison des hypothèques qui relèvent de la censive de la ditte église; dont quitte, sans préjudice des droits d'autruy, payement des cens annuels et de nouvelle reconnoissance d'iceux. Fait en la recette de mesdits sieurs à la Ferté-Imbault, le..... du mois de..... l'an.....; 2° une notice historique sur le chapitre. « Hervé, premier seigneur de Vierzon et seigneur de la Ferté-Imbault, par son mariage avec Aénor, dame de la Ferté-Imbault, bâtit et fonda l'église collégiale l'an onze cent soixante et quatre, en l'honneur de saint Thaurin. Guilleaume, I[er] du nom, son fils, seigneur de Vierzon et de la Ferté, donna au chapitre, l'an 1197, le droit d'établir des foires et de prendre les droits. Il n'y avoit dans ce chapitre qu'une seule dignité, appellée doyen ou prieur; elle fut réunie à l'archidiaconé de Sologne par Simon de Sully. LXX. archevesque de Bourges, l'an mil deux cent vingt-deux. Le titre est au trésor. Outre la prébende affectée au prieur, il y en avoit huit autres, dont deux ont été supprimées par André Fremiot. XCIX. archevesque de Bourges, l'an 1610. Autrefois il y avoit quatre prébendes presbitérales, deux diaconnalles deux soudiaconnalles, depuis elles ont été déclarées presbitéralles par arrêts de Charles le huit, roy de France, l'an 1492. L'archevesque de Bourges étoit seul collateur de la dignité et des canonicats. Il y avoit deux vicaireries, la première appellée celle de Saint-Estienne, qui obligeoit à résidence et qui n'existe plus; la seconde, appellée Saint-Jean du Folet, ou Saint-Jean-Baptiste, qui existe. Le titre est à la chappelle, à gauche dans la neph. Le chapitre nommoit ses deux vicaireries; celle de Saint-Jean est un bénéfice simple nommée par les archevesques de Bourges depuis la réunion des biens de l'église aux archidiaconnés de Sologne, Bourbon et Sancerre, faite par Mgr le Cardinal de la Rochefoucauld, archevesque de Bourges, grand-aumônier de France, abbé général de Clugni, le 13 janvier 1742, en vertus des lettres patentes du roy Louis quinze, homologuées au Parlement. Ledit seigneur archevesque mourut à Paris le vendredi vingt-neuf avril mil sept cent cinquante-sept, regretté de son roy et de tous. L'église de Saint-Taurin fut brûlée par les huguenots au seizième siècle, les chanoines chassés et partie tués, les titres brûlés en partie, ils se retirent à Vierzon et à Souesme. Les seigneurs de la Ferté les obligèrent de revenir; l'église fut rebâtie, il ne restoit que la tour. Saint Guilleaume, archevesque, a fait beaucoup de bien à cette église. Les biens de cette église relèvent du Roy, à cause de son comté de Blois. Il y a actuellement un vicaire qui dessert cette église et vn chappelain non titulaire, lesquels acquitent les fondations dont le chapitre étoit chargé. — Lors de l'extinction du chapitre, le sieur abbé de Varenne, archidiacre de Sologne, étoit prieur, les sieurs Thomas, Pradeau et Le Clerc de Fleurigni, chanoines, les trois autres prébendes étoient vaquentes. Ils ont consentis à la réunion des biens

et extinction du chapitre. Le décret est au trésor. Le chapitre étoit curé primitif de Souesme et de Marsilly et nommoit à ses deux cures ; le décret donne la nomination à l'archevesque pour le dédommager de la perte qu'il fait des canonicats. M^rs^ les archidiacres feront attention que presque toutes les dixmes de Saint-Taurin sont inféodées et que les autres décimateurs doivent concourir aux portions congrues et aux réparations des chœurs et cancelles des églises paroissiales » ; 3° F° 158, état des prétentions de M^rs^ les archidiacres de l'église de Bourges, représentants l'ancien chapitre de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault contre le seigneur dudit lieu de la Ferté-Imbault ; déclaration censuelle de 10 s. par an sur les bâtiments et locature de la Jonchère ; de 10 d. sur le Péray ; reconnaissance des héritages de Bourdaloue, du clos d'Ardou de la Sibillière ; reconnaissance censuelle sur la rivière de Saudre, depuis la rivière de Courgerais, en montant jusqu'au Gué aux Biches, et dudit gué jusqu'au moulin à draps de ladite ville de la Ferté-Imbault, qui étoit au dessous du grand pont ; déclaration des héritages des Grands Moulins entre la Saudre, le Méan et le chemin du Pont au Pèlerin ; d'une pièce de terre au terroir des Varennes de Champnoir et de Saint-Lazard ; des dépendances de Ruillard ; des héritages des Grands Moulins, au terroir des Cotteries, entre le chemin du Pont d'Avau à la métairie des Vaux et le chemin du Pont au Pèlerin à Bourdaloue ; de 3 s. de cens sur la Motte et les fossés de la Ferté ; désistements de droits censuels prétendus sur le Lyat et sur les Lutz ; reconnaissance d'une rente de 3 poules sur Courcelle ; le tout sans préjudice d'autres droits à répéter sur les métairies de Moret, la Tronceau et autres, qui ne sont pas compris en la reconnaissance de M^me^ la marquise de Piercour du 29 aoust 1760.

G. 416. (Liasse.) — 2 registres ; 373 et 53-43 pages, papier.

1739-1783. — Liéve ou registre des biens de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, donnée par Messieurs les archidiacres à leurs régisseurs pour faire leur recette (1757). — Le registre est coté et parafé par l'abbé de Varenne. — P. 1, lettre A. Rentes en argent. N^a^. Toutes les rentes en argent sont dues à la Saint-Michel et se paient au bureau de la recette, à la Ferté. Cette catégorie comprend 39 articles, dont 27 situés en la paroisse de la Ferté : Méant, le château de la Ferté, les Rouzerins, le Vigneau, une versine de jardin au bourg, la Bédinière, les Cotteries, la maison du Baltan, une maison rue du Baltan, la Rue, la Marsellerie, la métairie de Monteltier, une maison ruinée à Saint-Genou, Boisnéant, la maison près la halle, une maison à Saint-Genou, une maison et jardin à la Ferté, les prés de la Chape, un jardin à l'Isle, la maison du Dauphin près les halles, les déserts des Liards, les vignes près les fossés, le pré des Fondraux, les terres laissées par l'Hôtel-Dieu de Vierzon, le château de la Ferté, les héritiers Berge, trois particuliers indivis nommés Bourdon, Bourdaloue et Delaune ; 5 articles sis en la paroisse de Salbris : Valaudran, le Cheval-Blanc, la Billarderie, le Chesne, le pré de Launay ; 3 articles sis en la paroisse de Marcilly-le-Coudrais et Faye : la maison du Patronage, le pré des Chanoines et Fontaine Bonne ; 1 article sis en la paroisse de Souesme : le Dauphin ; 1 article sis en la paroisse de Mennetou-sur-Cher : les vignes ; 2 articles en la paroisse de Selles-Saint-Denis : un bail de 27 ans au terroir des Pellouailles, une rente consentie par Pierre Guyon. — P. 83, lettre B. Dîmes en argent, payables à la Toussaint, à la recette. Cette seconde catégorie compte 24 articles : ce sont les dîmes sur Chabot et Masny (inféodées au château), la dîme dite de Saint-Taurin, en la paroisse de Tremblevif, la dîme d'Outreméant, en la paroisse de Neung, la dîme du Plessis et la Jonchère, la dîme de la Rabutinière, en la paroisse de Souesme, la grande dîme de Marcilly (inféodée au comté de Blois), le droit de plassage, la dîme d'agneaux de Souesme, la dîme de Vilherviers, la maison du Gaillon, la maison du Bourg, le grand Champnoir, la maison près le Petit Pont, la maison près le Grand Pont, la maison près la Tour, la maison Croix de par Dieu, la maison du Pommier, la maison Fabre, le Petit Champnoir, le bien du Liat, la maison du Sacristain, la maison Thomas (destinée au logement du desservant), la maison du Prieuré ou Bidauderie (destinée au logement du receveur), enfin une terre à la Bédinière. — P. 125, lettre C. Fermes des prés, payables à la Saint-Denis, à la recette. N^a^. Il faut obliger tous les preneurs à épiner et taupiner. Cette troisième catégorie compte 22 articles : le pré de la Brosse, le pré Rozaire et Vicaire, le pré de la Mare, le Pré des Vesves et de la Boele, le pré de la Fosse, le pré Dabat, le pré de Saint-Taurin, le pré de la Bazinière, le pré Morin, le pré Chaussebot, le pré du Gué-Vallier, le Pré-Long, les prés Coquard, Planquet et la Pointe, le pré des Reculées, les prés de Méry, le pré de l'Hôtel-Dieu, le pré Bureau, le pré de la Passion, le pré des Fondreaux, le pré des Bichettes, les prés des Moussières, Brousettes et de la Guyeuze, dépendants de l'ancien lieu de Chezaudon et la Chabrière, le pré Billard. — P. 168, lettre D. Rentes en blé, payables à la Saint-Michel, « rendu conduit sauf celles marquées requirables ». Cette quatrième catégorie compte 26 articles : le château, Monboulant sur Raire, le Chesne, Douy, la Blondelière en la paroisse

de Theillay, les Grandes Brosses, Ardelou, le Buisson, la Thibaudinerie, la dîme de Marcilly, le Liat, Varanne ou l'Aubrette, Chardonnière ou Barbillonnerie, Méan, le Tronceau, le Thou en la paroisse de Salbris, le Cerbot, les petites Brosses ou Fourneau Rond, le Moulin-Neuf requérable, la dîme de Champeaux, le Buisson en la paroisse de Marcilly, la dîme de la Haye, les Brétais, la dîme de Bichevieux en la paroisse de Salbris, Monboulan sur Saudre (paiement à la Toussaint), le Moulin de l'Aune. — P. 214, lettre E. Blés de ferme payables à la Toussaint. Cette dernière catégorie compte 13 articles : le Grand Champnoir, le Thou, Villarcher, la grande dîme de Marcilly, les Vaux, le Veignaux, le Chesne et Monboulan, Michenon, le Pérais et dîme de l'Aune, Courcellay, Villervier, la dîme de la Place, Chezaudon et les Anges, le Piperon, l'Huqueterie, le Plessis et la Jonchère, les Luts, Courcelles et Vanteau, la dîme de Méant. — P. 250. Autres droits : le droit de pêche dans la Saudre, depuis le Gué-Moulin jusqu'au Pied de Biche ; un bois de haute futaie appelé l'Huqueterie, d'environ 142 pieds d'arbres en la paroisse de Loreux ; les lods et ventes comme censiviers et les droits de cens tous les ans à la Saint-Marc ; un droit de dîme de cochons. — P. 252. Charges : en blé : « au s[r] Prieur de Saint-Genou, pour supplément de sa portion congrue comme curé de Celle-Saint-Denis, 31 septiers. En argent : 1° à M. l'archidiacre de Sologne, pour son préciput, 200 l. ; 2° à M. le curé de Salbris, 92 l. ; 3° à M. le curé de Souesme, 200 l. ; 4° à l'Hôtel Dieu de Vierzon, 110 l. ; 5° au curé de Celle-Saint-Denis, pour la moitié du droit de patronage qu'il doit à l'abbaye de Saint-Satur (?), 5 l. ; 6° à M. d'Estampes, rente racheptable de 1,300 l., 65 l. ; 7° aux décimes, 218 l. 8 s. ; 8° au s[r] vicaire de Saint-Thaurin, 400 l. pour ses honnoraires et 30 l. pour blanchissage, pain, vin, ensent et cire, cy 430 l. ; 9° au chapellain du château, quand il y en a, 400 l. ; 10° au Chesne, deux demy-quartes d'avoine, un demy-quart de seigle et un coq ; le tout estimé 2 l. — Est dû à M. Thomas, actuellement chanoine à Dun-le-Roy, pendant sa vie, 200 l. — Plus est donné pour un sacristain, sans néanmoins y estre obligé par le décret, 30 l. » — Ce tableau des charges, en 1757, a subi jusqu'en 1783 quelques légères modifications. — P. 254, table. — P. 262. Aveu et dénombrement au comté de Blois, du 19 septembre 1628, des dîmes inféodées. « N[a]. Les dixmes ne doivent les réparations des chœurs et cancelles quand elles sont inféodées, comme celles-cy le sont, qu'après que les dixmes ecclésiastiques sont épuisées, et elles ne viennent que concurrament avec toutes dixmes des laïques. L'abbé de Varenne. » — P. 266. État des ornements, linges, argenterie, livres et autres meubles et effets de l'église de Saint-Taurin de la Ferté, suivant l'inventaire en date du 26 décembre 1763, par le R. P. Salomon, religieux Minime desservant de la dite église et régisseur des biens en dépendant. — P. 292. Censif de l'église de Saint-Taurin : « Les lots et ventes se payent au douzième du prix de l'acquisition, on remet le quart en dépriant. L'on est dans l'usage de faire publier huit jours devant la Saint-Marc, que ceux qui doivent les cens ayent à les payer le dimanche d'après la Saint-Marc ; faute par eux de le faire, on poursuit les débiteurs par les voyes ordinaires. Le paiement desdits cens se fait sur la halle de la Ferté-Imbault ou chez M. le régisseur desdits biens. Tous les articles contenus audit censif montent, sauf erreur de calcul, à la somme de 16 l. 16 s. 8 d. — Copie d'une ancienne liève par M. Thomas (1739).

Collégiale Notre-Dame de Romorantin.

G. 417. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1594-1726. — Testaments et legs. — Copie collationnée, faite au XVIII[e] siècle, du testament de maître Goulepied, chanoine de Romorantin, contenant les dispositions suivantes : « Je veult que mon corps soit honnestement et honnorablement ensépulturé et mis en une bière et porté par quatre hommes d'église au cimetière Sainct-Martin, au lieu où ont esté mis mes pères et mères, ausquelz j'ordonne estre donné à chascun dix sols » ; fondation de services dans l'église paroissiale ; « ... item, qu'il y ayt, durant les dits services, treize torches ardantes que porteront treize pauvres, en révérance des treize apostres, ausquelz sera donné à chascun une aulne de serge bure ou un escu. Item, à ceux qui porteront la croix et eau beniste, à chascun cinq sols. Item, je ordonne que, le jour de mon décès, mon glas soit sollempnellement sonné aux deux grosses cloches, et que, le soir, soit aussi sonné aux dites cloches à bransle comme dessus, depuis huit heures du soir jusque à neuf... » ; don à Jaquette de la Brosse, veuve d'Hélie Goulepied, belle-sœur du testateur, d'un corps de logis donnant sur la rue qui est sur la chaussée de l'étang par laquelle on va de Romorantin à Villeherviers ; « ... item, à ma fillole Marie, fille de Jean Tauvin, six escus pour ayder à la marier, une fois payés ; item, à Marie, ma fillole, dix escus pour la ayder à marier, pour les agréables services qu'elle m'a faicts ; item, à la dicte

Marie, une coueste, un coussin et deux linceulz telz quelz et une robbe de bure, serge ou drap, telle qu'elle vouldra..... Item, je donne à ma sœur Jacquette mon tableau où est ma figure, avecq un de mes grandz tableaux de thoille qu'elle vouldra. Item, je donne à ma dicte sœur mon curedent d'argent..... Je donne aussy à la dicte eglise (Notre-Dame) mon tapy de velour cramoisy pour servir de parement à l'autel de la dicte esglise..... » (1594). — Extrait du testament d'Étienne Aglinet, marchand à Romorantin, par lequel il donne aux chanoines une somme de quarante sous et au chefcier la somme de dix sous, à prendre sur une maison sise à Romorantin, appelée le Mouton-Blanc (1640). — Extrait du testament de Nicolas Jousselin, marchand, demeurant en l'Ile-Marin, par lequel il lègue au chapitre de Notre-Dame une rente de seize livres treize sous quatre deniers tournois et une rente de soixante livres à prendre sur sa maison de l'Ile-Marin (1652). — Testament de « venerable et discrette personne maistre Pierre Brachet, bachellier en théologie, prestre chanoine en l'église seculliere et collégiale Nostre-Dame de Romorantin, demeurant en la basse-court du chasteau du dict Romorantin », par lequel il fonde plusieurs services religieux dans l'église collégiale et donne, entre autres legs à ses parents, sa bibliothèque, son bénitier d'argent et son miroir, sa montre, sa canne argentée, sa robe de chambre, etc. (1662). — Testament de maître Gabriel Ferté, chanoine de la collégiale, par lequel il veut « son corps estre mis dans ung cercueil de boys et enterré en la dicte église de Romorantin, au lieu proche la chappelle Saint-Jacques », donne à l'Hôtel-Dieu de la ville une somme de vingt livres, au chapitre une rente de six livres, etc. (1669). — Extrait du testament de maître Robert Chayer, chanoine, par lequel il lègue à la collégiale une somme de 800 livres, principal de quarante livres de rente, pour la célébration de divers services religieux (1683). — Testament de maître Pierre Collas, chanoine, par lequel il lègue tous ses biens au chapitre de Romorantin, à l'exception de 300 livres pour sa servante (1720). — Testament de Gabriel Barbellion, maître boulanger et pâtissier de Romorantin, par lequel il lègue une rente de vingt-cinq livres à la boîte de Saint-Sébastien de la paroisse, à la charge de divers services religieux par les chanoines (1726).

G. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, dont 1 imp.; 11 pièces, papier, dont 1 imp.

1727-1771. — Testaments et fondations. — Vente aux chanoines de la collégiale, par demoiselle Anne Raguin, d'une rente de cinquante livres, en échange de laquelle le chapitre s'engage à célébrer, après le décès de la dite demoiselle, une messe basse le mardi de chaque semaine, ou, en cas d'empêchement, le lundi ou le mercredi (1727). — Fondation par la dame Madeleine Goudé, veuve du sieur Jean Picard, et par ses deux filles, d'une messe basse chaque semaine et d'un salut le jour de l'Immaculée Conception, moyennant quinze cents livres une fois payées au chapitre de la collégiale (1745). — Fondation par le sieur Simon Lecomte, contrôleur des aides, directeur des francs-fiefs de la ville et élection de Romorantin, d'une messe dite chaque jeudi à l'autel du chœur des chanoines et par l'un d'eux, après la grand'-messe, « laquelle messe sera sonnée de huit coups de don de la cloche appellée Don et ensuitte de la cloche appellée le Petit-Saint, pourquoy il offre payer aux dits sieurs chanoines la somme de sept cents livres en argent, pour estre icelle somme mise et employée en fonds d'héritages ou rentes foncières et de payer le controlle, insinuation et droits d'amortissement de la dite fondation seullement..... » — Quittance imprimée d'une somme de 93 livres 6 sous 8 deniers, payée par le chapitre pour droits d'amortissement dus au Roi à cause de la fondation précédente de 700 livres (1746). — Testament de Jacques-Joseph Leconte, prêtre chanoine de Romorantin, par lequel il veut être inhumé dans un cercueil de bois au cimetière Saint Martin, et fait les legs suivants : cinquante-cinq livres de rente au chapitre, cinquante livres de rente à sa domestique, soixante livres aux pauvres honteux de la ville, « trente livres à tous les pauvres qui se trouveront à sa porte »; à sa nièce, Marie-Anne Leconte, une écuelle d'argent et une tasse d'argent à deux oreilles, évaluées à cent livres ; à l'église Saint-Martin, quarante livres, etc. (1747). — Fondation, par maître Charles Devasselle, chanoine de Romorantin, « pour l'édification du peuple de cette ville et l'ogmantation du culte divain », de deux grandes messes solennelles du Sacré Cœur de Jésus, à célébrer par le chapitre, l'une le mardi de la Quinquagésime, l'autre le vendredi de l'octave du Saint-Sacrement, avec l'exposition du Saint-Sacrement pendant chacun de ces deux jours, et donation à cet effet au chapitre d'une somme de deux cents livres. — Autorisation par l'évêque d'Orléans d'exposer le Saint-Sacrement aux jours indiqués ci-dessus et quittance des droits d'amortissement payés par le donateur pour la dite fondation, ces droits s'élevant à trente-trois livres six sous huit deniers (1748). — Testament de dame Jeanne Pin, veuve de Paul Labbé, marchand drapier de la ville, contenant les dispositions suivantes : don de 150 livres à la fabrique de la paroisse, de 400 livres à son neveu et à

sa nièce, la dite somme devant être conservée par le bureau de l'Hôtel-Dieu de la ville jusqu'à la majorité des dits légataires, et s'ils n'atteignent pas cette majorité, « les dits legs resteront à l'Hôtel-Dieu de cette ville pour le pot et bouillon des pauvres »; don de la maison où demeure la testatrice, située rue du Puits-Taron, à la boîte des Cinq-Plaies, pour aider à faire chanter la messe des Cinq-Plaies chaque vendredi, etc. (1748). — Testament du sieur Joseph-Nicolas Leconte, sieur de la Pinauderie, par lequel il donne aux chanoines de la ville une somme de 2,000 livres pour fondation de divers services, plus « à la sacristie du chapitre de Romorantin, une robbe de damas blanc, une robbe de damas brun à fleur, un juppon garny d'une frange et d'un gallon d'argent, le tout à l'usage de la deffunte dame Cahu, son épouze, pour estre employez à faire des ornements au chœur de la ditte église, et estimé le dit legs pouvoir valloir la somme de quatre-vingt-dix livres » (1758). — Testament de Jean Grougnard, chanoine de Romorantin, contenant diverses fondations de services à célébrer par le chapitre, et pour son exécuteur testamentaire le don de tel livre de sa bibliothèque qu'il jugera à propos et qui lui fera plaisir (1771).

G. 419. (Cahier.) — In-8° de 5 feuillets, papier.

1178-1527. — Droits. — Copie mutilée, faite au xv^e^ siècle, de quelques actes relatifs aux droits du chapitre, savoir : bulle d'Alexandre III, confirmant les possessions du chapitre; «..... locum in quo ipsa ecclesia sita est cum salvitate ejusdem loci, capellam sancti Martini sitam in cymiterio quod est foras murum ipsius castri; decimam... tam viri quam annone quas habetis in vineis et terris adjacentibus eidem castro; viginti solidos quos dominus ejusdem castri de redditibus suis vobis debet annuatim persolvere; tonloneum omnium fororum et nundinarum que sunt apud idem castrum; decimam totius panis qui recipitur de furnagiis furnorum ejusdem castri; pectora omnium bovum et lumbos porcorum qui, causa vendendi, in eodem castro occiduntur aut aliunde afferuntur; venales homines, terras, possessiones, prata, vineas, census anni et mensis ubicumque eos habere noscimini; piscaturam... faciendam, tam ultra idem castrum quod extra, per flumen qui Saldria nuncupatur.....» (1178). — Confirmation par le pape Innocent IV des privilèges du chapitre, datée de la sixième année de son pontificat (1250). — Transcription des chartes de 1247, 1265, 1266, et de la sentence du 16 août 1527, appartenant à la liasse analysée plus bas.

G. 420. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1248-1580. — Four banal (1). — Charte de Guillaume, évêque d'Orléans, consacrant un accord entre le chapitre et Guillaume du Four, chevalier, aux termes duquel ce dernier reconnaît devoir aux chanoines et leur payer la dîme de tout le pain qui sera cuit dans son four : «...quod dictum capitulum habebit decimam totius furnagii panis qui decoquetur in eodem furno, et etiam si pro eodem furnagio dictus miles vel heredes sui acceperint denarios, de dictis denariis similiter habebit dictum capitulum decimam. Pro tortellis vero vel pro denariis vel obolis vel etiam pane qui pro tortellis recipientur in eodem furno, idem capitulum habebit unum tortellum pro decima tortellorum, omnibus diebus in quibus in predicto furno panis decoquetur, si ibi sint tortelli; qui tortellus non erit de majoribus neque de minoribus, sed de mediocribus. Diebus vero in quibus non erunt tortelli in predicto furno predictum capitulum habebit unam nummatam panis pro tortello..... » (janvier 1248 n. s.) — Charte de confirmation de l'accord précédent, par Robert, évêque d'Orléans (1265). — Charte par laquelle Jean de Châtillon, comte de Blois, donne au chapitre de Romorantin une rente de cent sous, à prendre sur son four de cette ville, pour faire chanter toutes les semaines une messe du Saint-Esprit ou de Notre-Dame, « et voil et commant que de ces cent sous desus diz soient départis toutes les semaines deus sous à ceuz qui seront à la dicte messe...» (1772). — Vidimus par Jean de Vaux (1368) et par Denis des Planches, châtelain de Romorantin (1427), de l'acte précédent. — Quittance par Jean Marchan, chanoine du chapitre, d'une somme de cent sous que lui a délivrée Jean Boutet, receveur du duc d'Orléans à Romorantin, pour les arrérages de la fondation de Jean de Châtillon (1425). — Vente par dame Jeanne Artaude, veuve de Jean Lesbay, écuyer, seigneur de Lande, à Hugues de Signy, chevalier, seigneur de Bastarde et du Liège, d'une rente de cent sous tournois à prendre sur plusieurs de ses biens, savoir la métairie du Poulinat, sise paroisse de Gièvres, plus « une maison faicte de muraille alentour, assise en la basse court du dit lieu de Romorantin... joignant à la rue à aller de la grosse tour de Romorantin d'une part, à la rue à aller de la dicte grosse tour de

(1) Sur cette question du four banal, on pourra aussi consulter les Archives de la mairie de Romorantin, liasses FF. 1-3.

Romorantin à la tour Jaquemart, d'autre..... Item, en et sur ung lieu et appartenances assis en l'Isle Marin lez l'eglise collegial Nostre-Dame de Romorantin, ouquel noble, venerable et discrete personne maistre Estienne d'Orléans, prebstre, curé de Theillay, demeure à présent, joignant à la rue à aller de la dicte église aux molins de Chastel-Viel... » (1494). — Don au chapitre de la rente de cent sous à prendre sur les biens énoncés dans l'acte précédent, par « noble dame Katherine d'Orléans, dame de Bastarde et de la Grange de Redzé et de ses biens et droictz, à present veufve de feu noble homme messire Hugues de Signy..... » (1499). — Sentence du châtelain de la ville condamnant Pierre Achard, boulanger, à payer aux chanoines la dîme de tous les pains cuits dans son four, à raison de leur droit « qui est la douziesme partie des proffits qui viennent et peuvent venir pour la douziesme fournée et cuisson desdits pains.. .. » (1527). — Accord entre les chanoines et Jean Perrault, boulanger, aux termes duquel ce dernier s'engage à leur payer le droit de dîme qui leur appartient, « à la raison du prouffit de douze fournées une, c'est assavoir de la douzeyesme fournée de gros pain quatre deniers tournois, et de la douzeyesme fournée de petit pain six deniers tournois pour septier.....» (1528). — Bail par le chapitre à Jean Guillebert, boulanger, de la dîme du grand four à ban de la ville et banlieue et des petits fours qui sont au dedans, moyennant un fermage de quatre livres tournois par an (1528 n. s.) — Bail analogue passé avec Jean Guillebert, à raison de deux écus soleil par an (1580).

G. 421. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1649-1788. — Four banal. — Bail par « hault et puissant seigneur messire Hipolite de Bethune, chevallier, comte de Selles et aultres places, estant de présent en son chasteau de Selles », à Jean Jahan le jeune, marchand drapier, du four banal de Romorantin, moyennant deux cent soixante-dix livres de fermage, à la charge de payer six livres tournois par an au chapitre, de fournir « un gasteau de la valleur de cent sols à chascun jour de feste des Roys, rendu et conduict au chasteau du dit Selles. A mon dict seigneur accordé au dict preneur une douzeaine de perches par chascun an pour faire des queues de pelle et crochetz », à prendre dans la forêt d'Aveigne, lorsque les bois seront coupés (1649). — Bail passé par le dit comte de Selles au dit Jean Jahan du lieu seigneurial de la Prévostière, de la métairie du Poulinas et de leurs dépendances, à la charge de payer les rentes suivantes : au prieuré de Gièvre un setier de blé, au curé de Gièvres quatre setiers de blé, cent sous au chapitre de Romorantin, et pour le vendeur quatorze cents livres, quatre oies grasses et deux cochons (1650). — Baux analogues passés par les procureurs des comtes de Selles (1660-1676). — Requêtes, citations, actes de défaut du chapitre poursuivant devant les Requêtes du Palais le payement des arrérages de la rente de six livres à laquelle il a droit sur le four banal et s'opposant à la vente et adjudication par décret de la terre de Selles si la rente du chapitre n'est pas imposée à l'adjudicataire (1692-1694). — Déclaration faite par le procureur de « messire Paul Cardin Le Bret, chevalier, comte de Selles, mestre de camp de cavalerie, chevalier militaire de l'ordre royal et capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, et de messire Cardin François-Xavier Le Bret, chevalier, seigneur de Pentin, conseiller du Roy en tous ses conseils et son avocat général au grand conseil, demeurants à Paris, rue Saint-Louis au Marais », pour la rente de six livres qu'ils doivent au chapitre sur le four banal de Romorantin et celle de cent sous sur le pré du Poulinat. — Déclaration analogue en 1788.

G. 422. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1400-1778. — Biens du Chapitre — Ville de Romorantin. — Bail par le chapitre à Colin Boussay, paroissien de Romorantin, d'une place où il y avait autrefois maison et cellier, « assise ez faubourgs de Romorantin... joignant à la rue appellée la rue as Limozins, d'une part, et à la rue à aller de Romorantin à Orléans, d'autre part... », moyennant cinq sous tournois de loyer annuel (1399, jour de la Tiphaine, 1400 n. s.). — Vente par Jean Belineau, laboureur, à Jean Raoul, prêtre de Romorantin, d'une rente de dix sous tournois à prendre sur sa maison sise rue des Limosins et sur quatre boisselées de courtils joignant à la dite maison (1482). — Déclaration d'une rente de cinq sous tournois dont jouit le chapitre sur une maison de la rue des Limousins, « es forsbourgs de la Tour Millon » (1558). — Bail par maître Adrian Gallus, chanoine et syndic de l'église collégiale, à Jean Gaultier, voiturier par terre, d'une place contenant environ une boisselée, sise au coin de la rue des Limosins, au faubourg Notre-Dame des Aides, au lieu appelé la Croix de Bois, moyennant trois livres de loyer par an (1674). — Bail par le chapitre à Jean Colin, tanneur, de « ung chas de une maison assise en la ville de Remorentin, sur la rue de

darrière le four, ovecques le solier qui est sur le dict chas et ung autre petit solier d'icelle maison qui est au droit de ung chas d'icelle maison, que messire Jean Cahu tient à present... », moyennant 40 sous de fermage (1421). — Bail à Jean Garsonnet, notaire royal, de la même maison ainsi désignée : « sur la rue à aller de la rue du Meilleu de la ville de Romorantin à la porte Lambin, jouxte d'une part, d'un bout et par le devant à la dicte rue, d'autre bout et par le derrière... à la rue feu Gaudelu... », moyennant soixante-cinq sous tournois de rente (1543 n. s.). — Bail analogue à Pierre Guyard, avocat au siège royal de Romorantin, de la même maison, sise « sur la rue du Millieu, aultrement la rue de derrière le four à ban », moyennant quatre livres tournois de rente (1597). — Dernier bail à maître Pierre Robert, contrôleur des vingtièmes, à raison d'un loyer annuel de soixante livres (1778).

G. 423. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 14 pièces, papier, dont 1 imp.

1504-1786. — Ville de Romorantin. — Déclaration de Claude Simon, marchand et maître boucher, comme propriétaire d'une maison sise « rue de la Seraine », pour laquelle il doit au chapitre une rente de dix-sept sous (1669). — Déclaration analogue de Jean Deschamps, tissier en draps, pour la même maison indiquée comme située au cul-de-sac de la Porte aux Dames (1786). — Sentence de Jean Lalemant, châtelain de Romorantin, condamnant Guillon, veuve de Jean Perreuz, à payer au chapitre les arrérages d'une rente de douze sous tournois, constituée par le testament de feu Jean Blanchart, grènetier du grenier à sel, sur une maison sise dans la grande rue des faubourgs, près de celle de la Tête-Noire (1504). — Déclaration d'une rente de trente-sept sous due au chapitre à cause de la même maison, désignée comme sise « sous les auvents, grande rue de la Varenne » (1768). — Déclaration d'une rente de quarante sous tournois dus au chapitre par Jean-Louis de la Pivardière, chevalier, seigneur de Villemorant, à cause de sa maison sise au Carroy-Doré de Romorantin, touchant du côté de midi aux fossés et murailles de la ville, du côté opposé à la rue du Carroy-Doré (1749). — Bail par le chapitre à Louis Millet, marchand, d'une maison sise rue des Monceaux, touchant par derrière aux murailles des jardins du Roi (1588). — Baux de la même maison indiquée comme sise rue des Capucins (1694-1786). — Extrait du testament de Jacquette de la Brosse, veuve d'Hélie Gaulepied, par lequel, entre autres legs, elle donne au chapitre une rente de trois livres sur la maison où elle habite, sise dans la rue du Vieux-Marché (1613). — Déclaration de cette rente due par Michel Thijeau, cabaretier, pour la dite maison sise « sur la rue de la Seraine, devant le vieil marché et sur la rue des Vieux-Fossez de ceste ville » (1664). — Déclaration de Pierre et Jean Delaune, drapiers, comme détenteurs d'une maison sise rue de Beauvais au Bourgeau, et d'un jardin en dépendant, appelé les Champs-Ragot, pour lesquels ils doivent au chapitre une rente annuelle de cent sous tournois (1756).

G. 424. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1390-1779. — Ville de Romorantin. — Bail par le chapitre, à raison de vingt deniers de cens, d'une place ou courtil sise près de l'église Notre-Dame (1390). — « ... Comme Pierre Brinas et Perrette, sa femme, eussent jà pieça pris à rente à leur vie durant et à ung de leurs enffens, lequel que les diz Brinas et Perrette, sa femme, vouldroyent eslire et nommer en leur dernière voullanté à la dicte vie durant des diz Brinas et Perrette et de leur dict enffent et du survivant d'eulx trois en cest ciècle mortel, de venerables et discrecz les chanoines et chappitre de l'eglise collegial de Nostre-Dame de Romorantin..... une place en laquelle a de présent une maison couverte de tieulle, assise lez les vielz murs de l'Isle Mazin (1); item, une pièce de courtil contenant quatre boissellées ou environ, tenant à icelle place et maison, joignant icelle place et courtil aux heritaiges de Quantinet de Barbenchon, escuyer, seigneur de Champleroy,... et au chemin par où l'on vait de la dicte eglise aux molins de Chasteauviez..... », renouvellement du dit bail par le chapitre, à raison d'un loyer annuel de vingt sous tournois (1462). — Baux de la même maison, appelée dans les actes du XVIII[e] siècle la Courtinerie, mentionnée comme située près du moulin des Poulies, le dernier bail à Jean Souchay, blanchisseur, au prix de trente-six livres de loyer (1779). — Bail par le chapitre à Jean Roigneau, chapelain, moyennant vingt-deux sous six deniers tournois, « d'une pièce de courtil et vergier, assis au lieu appellé l'Isle-Marain, près de la dicte eglise... joignant par devant à la rue à aller de la dicte église au pont du

(1) Cette orthographe bizarre, qui traduit le son *z* par une notation des lettres *s* ou *z*, a déjà été signalée dans d'autres documents de la même ville, au XVI[e] siècle. (V. l'*Inventaire des Archives communales de Romorantin*, note de la page 24.)

Bourgeau de Romorantin, par le derrière aux vergiers de la cure de Romorantin et de la fabrique de la dicte eglise... » (1474). — Cession au chapitre, par Isabeau de Verrières, femme de Pierre Sauge, notaire royal, d'une rente de quinze sous tournois à prendre sur une maison sise au Bourgeau (1543). — Baux et reconnaissances de cette rente au profit du chapitre, sur la même maison désignée ainsi dans la dernière reconnaissance : «... deux chambres basses de maison, grenier dessus, couvert de thuille, desquels deux chambres et grenier n'en existe aujourd'hui qu'une chambre, grenier dessus, couvert de thuille, et que la place où estoit bastie l'autre ditte chambre et grenier est actuellement vague ; le tout situé, enclos et confondu aujourd'hui dans les dépendances des bastimens et cours du logis auberge où pend l'enseigne du Grand-Monarque, scitué sur la grande rue du Bourgeau, faubourg de cette ville et paroisse de Romorantin... » (1750). — Reconnaissance par François Poitevin, marchand cordonnier, d'une rente de treize sous quatre deniers due au chapitre pour la maison dont il est propriétaire rue des Trois-Rois, « autrement la rue par laquelle on passe de la place de la Grande Croix, qui est devant la ditte eglise, pour aller au petit pont qui est à l'entrée du Bourgeau... » (1750).

G. 425. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1516-1787. — Ville de Romorantin. — Vente par Étienne Rousseau, mesureur au grenier à sel, au chapitre de l'église collégiale, moyennant quatre écus d'or soleil, de tous les droits qu'il pouvait avoir « en et sur les maisons, vergiers, vignes et appartenances de la Morisque, assis lez l'estang de la ville du dict Romorantin... » (1516). — « Venerable et discrete personne maistre Pierre Gombault, prebstre curé de Saint Laurens d'Orléans, demourant à Saint-Germain des Prez lez Paris, confesse avoir vendu... à honnorable homme maistre Michel Besnard, notaire royal à Romorantin, et Jehanne de la Bonne, sa femme,... une maison, jardins, cours, vignes derrière, estables, selliers, le lieu, ainsi qu'il se comporte et estend, assis au dessus de l'estang de la ville de Romorantin, lieu appellé la Morisque, tenant d'une part à la rue commune tendant de la rue Doulce aux foussez du dict Romorantin passant par les vignes... » (1540). — Bail par le chapitre, moyennant un loyer annuel de quinze livres, à Pierre Leroy, journalier, d'une maison « assise dans la rue de la Morie, du fauxbourg de la rue Doulce... » (1696). — Baux de la même maison, le dernier à Pierre Pinon, ouvrier en laine, au prix de vingt-cinq livres par an (1786). — Déclaration d'une rente de quarante sous due au chapitre sur « deux maisons se joignant l'une l'autre, estans soubz ung mesme chastz, assizes au carroir Bonneau et respondant par le devant à la rue à aller de Romorantin à Saint-Lazare... » (1613-1787). — Déclaration de Jean Duport, vigneron, comme propriétaire d'une maison sise au faubourg Saint-Lazare, joignant d'un bout au pavé du dit faubourg, pour laquelle il doit au chapitre une rente de cinq sous et neuf deniers (1774). — Baux de trois journaux et demi de vignes, sis à la Croix des Bugles, joignant au chemin pour aller de Romorantin à Vierzon et au chemin du Portal, le dernier acte mentionnant en outre une maison et un jardin qui, à l'occident, touche à la dite Croix des Bugles (1662-1756). — Déclaration d'une rente de vingt-quatre sous due au chapitre sur l'Étang-Rogneux, situé sur le chemin de Romorantin à Selles (1612-1787). — Bail par le chapitre à Jean Gaudron, voiturier par terre, à raison de quinze livres par an, de deux journaux de pré sis dans les prés de la Roche, touchant d'un bout à la Sauldre (1729).

G. 426. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

XIV^e^ siècle-1768. — Bauzy. — Baux par le chapitre de plusieurs pièces de terre « assises en la paroisse de Bauzy » (1379 ?) (1). — Déclaration de diverses personnes comme propriétaires « premièrement d'une pièce de terre en désert où il soilloit avoir vigne, assise en la paroisse de Fontaine-Raoul, proche le lieu de la Humellière, contenant dix-huit journaux ou environ, joignant d'un long au chemin à aller de Courmesmain à Bracieux ; ..... plus une pièce de terre labourable, contenant une septrée ou environ, assize en la paroisse de Bauzy, joignant d'un long à la charrière à aller de la Humellerie à la Foucauderie... et d'un bout au viel chemin à aller du lieu de la Humellerie à Bauzy..... », etc., pour lesquelles ils doivent au chapitre solidairement cent sous et deux chapons de rente (1650).

(1) Les pièces sur parchemin composant cette liasse ont été tellement détériorées par l'humidité, qu'elles sont presque en totalité indéchiffrables.

G. 427. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 imp.

1721-1772. — Billy. — Vente par Jacques Taffu, bourgeois de Blois, à Élisabeth Taffu, veuve de Nicolas Lecomte, sieur de Mesplay, étant « cejourd'huy à Blois logée à l'hostellerie de l'Écu du faubourg de Bourg-Neuf », des deux tiers de la métairie de la Villatte, sise paroisse de Billy, près Selles en Berry, moyennant quatorze cents livres (1721). — Transfert de cette propriété à François Michel, demeurant à Selles-sur-Cher (1735). — Testament de maître Jacques-Joseph Leconte, prêtre, chanoine de Romorantin, par lequel il donne entre autres legs à la collégiale « la somme de unze cent cinquante livres, principal de cinquante-cinq livres de rente deube audit sieur testateur par le sieur Michel, bourgeois demeurant en la ville et paroisse de Selles... » — Codicille ajouté au même testament, et contenant entre autres dispositions que le testateur lègue « à Pierre Darnoy, de présent au séminaire d'Orléans, sa meilleure soutanne d'étamine et une autre de serge, et ce pour les services qu'il luy a rendus, et un roché et un surplis aux choix des dits héritiers..... » (1747). — Quittance imprimée des droits d'amortissement payés par le chapitre pour la donation précédente; ces droits se montant à 66 livres 13 sous 4 deniers (1747).

G. 428. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1508-1789. — La Chapelle-Montmartin. — Bail par Pierre Guillemeau, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en l'église collégiale de Romorantin, à Pasquet et Jean Masson, père et fils, et à leurs femmes, d'une pièce de pré appelé le Quartier Tiercé, sis en la paroisse de « la Chappelle Moynemartin », moyennant vingt sous tournois de fermage (1508). — Bail de la même pièce à « honneste homme Pierre Blanchart, procureur et praticien à Menetou sur Cher », au prix de quarante sous tournois par an (1577). — Baux analogues du même pré, indiqué comme situé dans la paroisse « de la Chapelle Moynemartin », à messire Claude-Pierre Vallois, écuyer, lieutenant de Roi, demeurant à Romorantin, rue de l'Écu, au prix de trois livres de fermage annuel (1780-1789).

G. 429. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1519-1789. — Lanthenay. — Bail par le chapitre à Jean Morisset, maçon, d'une pièce de vigne et désert sise au clos des Granges, joignant au chemin par lequel on va aux moulins de Longueval, moyennant vingt-deux sous six deniers de rente (1519). — Baux analogues de la même pièce et de pièces voisines, toutes sises aux Granges et au clos de Tournefeux, paroisse de Lanthenay (1528-1788). — Baux par le chapitre de douze journaux de vignes sis au clos du Chaillou, joignant au chemin qui mène au clos des Étrangle-Chiens (1541-1787). — Bail par le chapitre à Claude Veret, vigneron, demeurant au Carroy-Bonneau, faubourg de Romorantin, d'« un journau et demy de vignes ou environ en desert, sans charniers et peu de sepes pour avoir esté negligez de fassons depuis plusieurs années en ça, assis au clos des Verdons, vignerie de Romorantin et parroisse de Lanthenay », moyennant quatre sous six deniers de rente foncière (1742). — Baux de trois journaux de vignes sis au clos des Gentils, moyennant un loyer de trente-cinq sous (1637-1758). — Déclaration de Christophe Leconte, marchand à Romorantin, comme propriétaire d'une pièce de pré « sise au bas de la seconde arche du chemin de cette ville à Orléans, paroisse de Lanthenay », pour laquelle il doit au chapitre neuf livres de rente foncière (1786).

G. 430. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1627-1742. — Marcilly-en-Gault. — Extrait de l'acte du partage des biens de feu Julien Menoust, licencié en lois, avocat au siège royal de Romorantin, portant que la fille du défunt, Catherine Menoust, femme de Laurian Rousselet, a donné quittance à son frère des arrérages d'une rente de cent sous due au chapitre pour un salut fondé à l'intention de leur mère, Marie Bidault (1627). — Déclaration de demoiselle Madeleine de Barbançon, portant que tous les biens qu'elle a dans les paroisses de Marcilly et de Lanthenay sont chargés envers le chapitre d'une somme de cent sous de rente pour la fondation mentionnée dans l'acte précédent (1702). — Déclaration de demoiselles Madeleine et Charlotte-Renée de Barbançon de Champleroy, par laquelle elles reconnaissent devoir au chapitre, pour la susdite fondation, une rente de cent sous à prendre sur leur métairie de Boisvert, sise en la paroisse de Marcilly-en-Gault (1742).

G. 431. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1482-1787. — Mur. — Bail par le chapitre à Denis des Marches, dit Poullet, meunier, demeurant à Lassay, d'une pièce de pré sise à Mur, « sur la rivière de Croyne, au lieu appelé Croyne, contenant troys quars de journau ou environ, à prendre icelle pièce de pré depuys une grosse soiche de chesne au pié de laquelle sera mise une grosse bonne de pierre, à tirer d'icelle bonne à ung gros cormier qui est en la dicte pièce de pré, au pyé duquel sera mise une autre bonne de pierre et joignant au pré du dict preneur d'une part, au boys au dict preneur, la dicte rivière entre deux, d'autre, au chemin par lequel l'en vait de Lanthenay à Mur, d'autre, et aux héritages que Jehanne, femme de Jehan Noichon, tient à present à rente des dicts venerables, d'autre part... », moyennant une rente de vingt sous (1482). — Déclaration de propriété par messire Louis-Étienne de Languedoue, chevalier, seigneur de Montgiron, de la même pièce de terre ainsi désignée : « environ trois journeaux de pré, compris les haies et fossés, assis proche l'étang Poulet, paroisse de Mur, joignant d'un bout au dict étang, de deux longs à des terres labourables et pâtis appartenant aux chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de cette ville et d'un bout au pont Fouard, plus d'un morceau de terre en friche et placeau, contenant dix boisselées, proche le dit étang et joignant d'un long à la chaussée du dit étang, d'un bout au grand chemin de Veilleins, et d'autre bout au biet du dict étang... », pour lesquelles terres il doit au chapitre une rente de quinze livres, payables à la Toussaint (1785). — Bail par le chapitre à Toussaint Musset, marchand à Selles, de tous les biens de la collégiale situés à Bray, paroisse de Mur, moyennant trente livres et quatre chapons (1657).

G. 432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1734. — Pruniers. — Fondation par dame Jeanne Le Conte, veuve de Jacques de Baffard, chevalier, seigneur de Boussay et autres lieux, d'une messe célébrée le jeudi de chaque semaine par le chapitre de Romorantin, et acquisition par le chapitre avec les deniers mêmes de cette fondation, soit six cents livres, d'une pièce de pré sise à Pruniers, au dessous de la chaussée de l'étang Rougneux.

G. 433. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1489-1751. — Selles-Saint-Denis. — Vente par Jean Duport le jeune, laboureur, « paroissien de Celles-Saint-Denis, à noble homme Robinet d'Orléans, escuier, seigneur de Rezé », de six setiers de blé-seigle, mesure du dit lieu, à prendre sur le lieu « communellement appellé le lieu du Vignau, assis et situé en la dicte paroisse de Celles-Saint-Denis... » (1489). — Charte mutilée, contenant l'extrait du testament de Pierre [de Cordon], fourrier ordinaire du Roi, par lequel il lègue au chapitre de Romorantin les six setiers de seigle mentionnés dans l'acte précédent, « ad mensuram Feritatis Imbauldi » (1509). — Déclaration de Louis-René de Menou, chevalier, seigneur de Chanlivault, y demeurant, comme propriétaire de la métairie appelée le Vignau, pour laquelle il doit au chapitre de Romorantin la dite rente de six setiers de blé-seigle, mesure de la Ferté-Imbault (1705).

G. 434. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1362-1788. — Selles-sur-Cher. — Bail par Perrot Soudiun, « bourgeois des dictes Celles », à François Barangier, paroissien de Selles, d'une pièce de terre sise au dit lieu, moyennant neuf sous tournois de rente, un chapon et douze deniers de cens (1362). — Bail analogue de ladite terre, ainsi désignée : « une pièce de pré et une pièce de terre entretenant ensemble, séant jouste la fontaine de la Bodice, contenant le dit pré un arpent, que en pré que pasturaiges, espinettes ou environ, et la dicte pièce de terre contenant une sexterée ou environ... » (1369). — Bail par le chapitre de Romorantin de la même terre, à Jean Heureau l'aîné, paroissien de Selles, « en la chastellenie de Bomorantin », moyennant « six sols trois deniers tournois de monnoie vallans sept livres dix sols tournois marc d'argent de rente par chascun an » (1438). — Déclaration de propriété de le même terre par plusieurs laboureurs la possédant solidairement, et devant pour ce fait au chapitre une rente de huit livres et quatre chapons (1788). — Bail par le chapitre de trois quartiers d'arpent de pré appelé le Pré Fonteny, « assis sur les bornes des paroisses de Selles et Chabris » (1588). — Bail du même pré (1724).

G. 435. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1391-1743. — Villeherviers. — Charte d'Étienne du Pont, châtelain de Romorantin, déclarant qu'en présence de Pierre de la Martinière, clerc notaire juré de la châtellenie, Robin le Grias a pris en bail des chanoines de Romorantin une pièce de terre contenant « ung journau et demi », sise à Villeherviers, au dessous des moulins de Molinneuz, sur la Sauldre, au prix de huit sous tournois par an (1391). — Bail par le chapitre à Me Claude Bazin, licencié en lois, conseiller avocat à Romorantin, de la pièce de terre mentionnée plus haut, d'« une pièce de jardrin assis ès jardrins de la rue Doulce, près les prez des Brethons, contenant quatre boisselées ou environ, joignant aux héritaiges des dictz Brethons, d'aultre, aux héritaiges de la mestairie des Granges... » (1553). — Testament de messire Odinet Imbault, prêtre, demeurant à présent à Villeherviers, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église collégiale, près du lieu où est enterré son père, prescrit la célébration de plusieurs messes à chacune desquelles « soit offert treize pains, treize vins et treize chandelles », et lègue les biens qu'il possède dans la paroisse de Villeherviers, savoir : à la chapelle Saint-Jean-Baptiste fondée dans l'église Notre-Dame de Romorantin, dont il est actuellement chapelain, la moitié d'une pièce de pré appelée les Grands-Prés, touchant à la Sauldre ; au chapitre de Romorantin, cinquante sous tournois de rente sur la moitié d'un pré appelé le Pré de la Fontaine, sur la moitié d'une pièce de terre appelée la Terre du Gué Bertran, et sur la moitié d'une pièce de terre située devant le lieu de la Repenellerie (1499). — Baux par le chapitre de ces différents biens (1518-1596).

G. 436. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1419-1755. — Villeherviers. — Mandement « de Guillaume Trié, lieutenant général de noble homme et saige Philippe du Mesnil-Regnart, conseiller et chambellan de monseigneur le comte de Vertus et chastellain de Romorantin et de Millançay pour monseigneur le duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Couci, au premier sergent de mon dit seigneur le duc ès dictes chastellenies de Romorantin et Millançay, qui sur ce sera requis », d'avoir à se transporter par devers Louis Le Moyne, seigneur de Cornilly, et de lui intimer l'ordre de payer au chapitre de Romorantin les cinq setiers de blé de rente auquel les chanoines ont droit tous les ans à la Saint-Michel (1419). — Sentence du châtelain de Romorantin, condamnant François de Montigny, seigneur de Cornilly, à payer la même rente et ses arrérages au chapitre (1489). — Déclaration de Jacques de Renier, écuyer, sieur de la Vanne, demeurant au lieu seigneurial de Cornilly, comme propriétaire « du château de Cornilly, consistant en maison haulte ayant chambres basses à cheminées, chambres haultes aussy à cheminée, greniers au dessus, trois aultres bastimants servants d'escuries et estables, un coullombier, cours, jardins, vignes, terres labourables... », à cause duquel il doit au chapitre de Romorantin la dite rente de cinq setiers de blé (1696). — Déclarations analogues de propriété, faites par Jacques Gallus (1734), et par Louis de la Pivardière, chevalier, seigneur de Villemorant (1755), comme seigneurs ou ayant les droits des seigneurs de Cornilly.

G. 437. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1469-1671. — Chapelle de la Madeleine. — Bail par Jacques Boucher, chapelain de la Madeleine, dans l'église collégiale Notre-Dame de Romorantin, à plusieurs laboureurs demeurant dans cette ville, d'une pièce de terre qui y est située, au lieu dit le Glandier (1469). — Bail analogue passé par Louis Bore, chapelain, où le Glandier est indiqué comme sis sur la paroisse de Lanthenay (1488). — Collation par le chapitre de la chapellenie vacante de la Madeleine, en faveur de Jean Brebant, prêtre (1511 n. s.). — Déclaration d'une rente de six sous tournois due au chapelain de la Madeleine sur quatre journaux de vigne en désert sis aux Basses-Forêts, au clos des Jagauldières et au clos du Maroy, paroisse de Lanthenay, touchant d'un bout au chemin appelé « le chemyn qui fault » (1544). — Sentence de Jean Gallus, châtelain de Romorantin, condamnant Étienne Lemeignen à se dessaisir au profit de maître Guillaume Cosnard, chapelain de la Madeleine, de six journaux de vigne, sis au clos de la Rabbe, paroisse de Romorantin (1671).

G. 438. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1641-1770. — Chapelle Notre-Dame de Lorette. — Bail par « Renée Coucfüer, vefve Esme Meusnier, demourante en l'Isle-Marin, fauxbourg de Romorantin,

administratrice de la chapelle Notre-Dame de Laurette... », à Pierre Lalance, marchand foulon, demeurant à Romorantin, d'une chambre basse d'une maison sise rue des Limousins, au lieu appelé la Court-Couet (1641). — Bail analogue passé par « honneste femme Louyse Minyer, femme d'honneste personne Jean Coullon, marchant, demeurant à l'Isle-Marin, faubourg du dict Romorantin, administratrice du revenu temporel de la chapelle Nostre-Dame de Lorette fondée en l'église Nostre-Dame de l'Isle-Marin du dict Romorantin... » (1646). — Autre bail de la même maison, passé par Charles Lemeignant, marchand drapier, « comme receveur des biens dépendants de la chapelle de Notre-Dame de Lorette » (1728). — Déclaration d'une rente de huit livres six sous huit deniers due à la dite chapelle sur « un petit lieu appellé la Planche, assis paroisse de Gy » (1730-1770).

G. 439. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1692-1788. — Chapelle Notre-Dame de Pitié. — Bail par Louis Mestivier, maître chirurgien de Romorantin, à André Perot, vigneron, de cinq boisselées de terre sises au village du Petit-Monceaux, au clos de la Plotière, paroisse de Lanthenay, moyennant un fermage annuel de trois livres, payables le jour de Saint-Denis (1692). — Déclaration de plusieurs habitants de Romorantin comme solidairement propriétaires de la même pièce de terre, formant sept journaux de vignes, pour lesquels ils doivent la dite rente de trois livres à la chapelle de N.-D. de Pitié (1788). — Baux de deux journaux de vignes sis au clos du Grand-Gerlet ou des Grelets, paroisse de Romorantin, moyennant une rente de deux livres quinze sous due à la chapelle de N.-D. de Pitié (1693-1782).

G. 440. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, dont 4 imp.; 20 pièces, papier, dont 2 imp.

1664-1788. — Chapelle Notre-Dame des Aides. Accord entre Catherine Bonnault, veuve de Jean Joubert, sœur de feu Jean Bonnault, et noble homme Isaac-Dominique Boutillier, conseiller du Roi et son président au grenier à sel de Romorantin, exécuteur testamentaire du dit Jean Bonnault, aux termes duquel la chapelle N.-D. des Aides demeure saisie du legs de cent cinquante livres porté au testament de Jean Bonnault (1729). — Quittance des droits d'amortissement de ce legs, montant à vingt-cinq livres (1732). — Quittances analogues payées par les fabriciens de la chapelle (1731-1747). — Baux d'une maison sise au faubourg d'Orléans, vis à vis la chapelle N.-D. des Aides, pour laquelle la fabrique reçoit une rente de douze livres (1725-1775). — Bail d'une maison sise rue du Four à Chaux, « joignant du soleil levant au mur de la ville... du midy à la dicte rue du Four à Chaux » (1788). — Déclaration de Marin Barbier, journalier, demeurant à Villeherviers, comme propriétaire de cinq journaux de vigne sis au clos de la Pierre-l'Abbé, paroisse de Langon, pour lesquels il doit à la fabrique « de l'église Notre-Dame des Aydes, bastye au fauxbourg d'Orléans du dict Romorantin », une rente de cinq livres dix sous (1673). — Déclaration du sieur André Bodin, bourgeois de Romorantin, comme propriétaire de la métairie du Pied Berthaut, sise à Langon, pour laquelle il doit à la chapelle Notre-Dame des Aides une rente de deux livres six sous six deniers (1788). — Déclarations semblables de rentes dues à la même chapelle pour des pièces de terres et de vignes situées au clos des Forêts et au clos des Verdons, paroisse de Lanthenay (1664-1788).

G. 441. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1555. — Chapelle Sainte-Barbe. — Pièce du procès mû par devant Martin Sergent, lieutenant du bailli de Blois au siège de Romorantin, dans la cause intentée en saisine et nouvelleté par Mathurin Morin, soi-disant chapelain de la chapelle Sainte-Barbe, contre Pierre Guillaumet, soi-disant également chapelain de la dite chapelle.

G. 442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1489-1776. — Chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, ou la Petite. — Bail à Jean Buisson, pour lui, sa femme et ses enfants nés et à naître « et au survivant d'iceulx seullement et à cinquante-neuf ans prochains après enssuyvant icelluy survivant », par Jean Roigneau, chapelain de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste, d'une pièce de bois et désert au Pierreux, et d'une pièce de terre joignant aux Plessis de la Bourdinière, moyennant paiement des cens anciens et d'une rente de 4 s. t., à charge de planter en vignes la dite pièce de bois et désert dans un délai de six ans et de l'entretenir selon la coutume du pays (1489). — Accord entre Jean Gouyn, chapelain, au sujet des vignes de la chapelle (1574). — Baux des dites vignes, au clos de la Davière, par les chapelains Claude Moreau (1703), François Toupeau (1716-1728), Jacques Deloynes (1740-1748), Pierre Normand (1776).

G. 443. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1478-1749. — Chapelle Saint-Martin. — Bail par Jean Berthe, clerc chapelain de la chapelle Saint-Martin, à Jean Pappin, charron à Romorantin, d'un verger et courtil appartenant à la dite chapelle, situé à l'endroit où descendent les eaux en l'étang de Romorantin, en partie sur cette paroisse, en partie sur celle de Lanthenay (1478). — Bail du même pré, mentionné comme étant au clos des Crevés, passé par « dame Marguerite Guignard, veuve de deffunt Anthoine Mauguin, apoticquaire, demeurante en cette ville de Romorantin, au nom et comme se disante avoir charge et pouvoir du sieur Pierre Mauguin, son fils, chapellain en la chapelle de Saint-Martin de Romorantin, demeurant en la ville de Bourges... » (1721). — Bail par Jean Berthe, chapelain, de deux pièces de terre « en désert, bois et gaasts, assises et scituées au Perreux, en la paroisse de Lanthenay..., joignant au chemin par où on va de Lanthenay à la fontaine de Lardillat..., et aux héritaiges des abbé et couvent Nostre-Dame d'Olivet... » (1503). — Bail analogue où la chapellenie est ainsi désignée : « la chappelle monseigneur Saint-Martin, fondée ou cémestière de Romorantin, membre despendant de l'église collegial Nostre-Dame de Romorantin » (1512). — Baux d'une septrée de terre sise au clos des Petites Favignolles, paroisse de Romorantin, proche le clos des Petits Grelets (1538-1741). — Déclaration d'une rente de trois livres due au chapelain de Saint-Martin sur une maison sise à Romorantin, rue de l'Écu (1639-1728). — Vente par François Delacube, maître cordonnier, à Pierre Chauchemert, chapelain, d'une rente de trois livres à prendre sur une maison sise rue du Tripot, et sur deux boisselées de terre au village du Petit-Monceaux, paroisse de Lanthenay (1749).

G. 444. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1482-1786. — Chapelle Saint-Nicolas. — Vidimus par Jean Gallus, châtelain de Romorantin, de l'extrait d'un testament aux termes duquel Girardine, veuve de Jacques Gombault et d'Odinet Foubert, a donné à la chapelle Saint-Nicolas la moitié d'une pièce de vigne située au vignoble de Mennetou-sur-Cher, au lieu appelé les Chabats, et deux setiers de blé de rente à prendre sur « l'ereau des Achardeaulx », même paroisse (1482). — Bail de la pièce de vigne ci-dessus mentionnée, passé par « maistre Michel Ramon, prebstre, chanoine de l'église collégiale monsieur Sainct Berthellemy de la Ferté Avrain et chapellain de la chapelle monsieur Sainct Nicollas, fondée en l'église collégiale Nostre Dame de Romorantin, demourant à la maison du bout du pont du moulin de la Ferté-Avrain, du costé vers Chasteauviez » (1609). — Autre bail passé par Me Joseph Gigot, chapelain de la dite chapelle, demeurant « au bourg de Saint-Austrille lèz Graçay (1676). — Bail par Antoine Lablée, chapelain de la même chapelle, à Jean Boutron, vigneron de Mennetou, moyennant trente livres par an, « d'un morceau de vigne contenant environ trois quartiers, scitué au clos de Milleray, autrement le bois des Ruaux, paroisse de Langon » (1786).

G. 445. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1685. — Productions, pour le chapitre contre le procureur du Roi, par-devant le maître des Eaux et Forêts de Romorantin, concernant trois procès-verbaux faits à la Verrie de la Couarde et de la Joubardière, les 28 avril, 1er et 29 mai 1681. — Extraits des dits procès-verbaux. — Enquête de Louis de Barbançon, maître particulier des Eaux et Forêts de Romorantin et Millançay, assisté de Pierre Le Griffe et Charles Carré, lieutenant et garde-marteau. — Procès-verbal de comparution devant la maîtrise.

Chapitre de Saint-Aignan en Berry.

G. 446. (Registre.) — 392 pages, papier.

1761-1770. — Registre des délibérations du chapitre, commencé le 23 octobre 1761. — P. 1. Remerciements au Doyen pour ses dons à l'église, savoir : « 1°, un aigle pour servir de lutrin en la place de celui en bois, lequel a coûté, rendu conduit, environ quatorze cents livres; 2°, un plat d'argent; 3°, la grande porte ou principale grille de fer qui est posée vis-à-vis de la porte de la sacristie, qui a coûté près de neuf cents livres; 4° le don de trois cent vingt-quatre livres pour servir à la confection de sept autres grilles de fer; 5° la fabricque du gradin et autel neuf faict à ses dépens; 6° le don de deux superbes chandeliers qui sont posez sur le nouveau

gradin, qui ont coûté environ six cents livres, de cuivre en couleurs; 7° un magnifique tabernacle de même matière que les deux chandeliers cy dessus, pozé sur le gradin au milieu des dits chandeliers et quy a coûté environ douze cents livres. Tous lesquels dons montent ensemble à plus de quatre mil six cents livres. Alors estoient capitulants messire Jean-Marie de La Touche-Boutin, doyen, Mr. Bernard Michel, intérim, Mr. Jacques Godeau, chanoine, Mr. Alexandre de la Borde, chanoine, Mr. Estienne de Bonafau, chanoine, Mr. Sylvain Gaultier, chanoine, Mr. Estienne Dobin, chanoine, Mr. J.-B. Mouzay, chanoine, Mr. René Bardou, chanoine, Mr. Godeau, chanoine, syndic, Mr. Dupont, receveur, Mr. Charluchet, notaire. — Communauté des vicaires, Mr. Fr.-Xavier Mouzay, Mr. Jean Gastignon, Mr. Agnan Bry, Mr. Agnan Charluchet, Mr. Charles Deville, Mr. Jacques Musnier. » — « Monsieur de la Borde écrit à Monseigneur l'archevesque de Bourges pour la résidence du sr. Musnier, vicaire de Notre-Dame du Chevet, attendu son étroitte obligation. » — P. 3. Chapitre général. Outre les chanoines ci-dessus énumérés, mention est faite de J.-B. Guérineau, « canonicus ad honores ». Les attributions des différents vicaires sont spécifiées : Xavier-François Mouzay, vicaire perpétuel du chapitre; François Caillou, vicaire de St-Étienne; Claude Praule, vicaire de Gué-Péan, « nullo tenetur officio quia nullum percipit fructum ». François-Xavier Mouzay, vicaire de Notre-Dame « a scamnis », « una cum vicario beati Petri veteris ad hebdomadas dicti domini decani obligatus et ad residentiam actualem cum annexa...., ipse facit officium et dicit unam missam per hebdomadam »; Bernard Michel, vicaire de St-Jacques « in criptis », « cum dispensatione summi pontificis pr pter duo beneficia in hac nostra ecclesia, facit ejus officium d ctus dominus Bardou et dicit unam missam per hebdomadam »; Simon Berger, vicaire des SS. Denis et Guillaume, « ad residentiam actualem..... obligatus, facit ejus officium dominus Gaultier et dicit unam missam per hebdomadam »; Jean Gastignon, vicaire de St-Pierre-le-Vieil (v. Vicaire de N.-D. a scamnis), « dicit unam missam per hebdomadam et unam per mensem »; François-Xavier Mouzay, « sacrarii custos, una cum annexa ad residentiam actualem per litteras fundationis... obligatus, facit ejus officium dictus dominus J.-B. Mouzay et dicit unam missam per hebdomadam et unam per mensem et quatuor per annum »; Jacques Godeau, vicaire de Ste-Marie-Madeleine « in criptis », « cum dispensatione..., propter duo beneficia..., ipse facit officium et dicit unam missam per hebdomadam »; Aignan Bry, vicaire de N.-D. des Miracles, « ipse facit officium et dicit unam missam per hebdomadam »; « vicarius de Comte vacat et nullo tenetur officio quia nullum percipit fructum »; J.-B. du Rozier, vicaire de la confrérie de St-Pierre, « ad residentiam actualem... obligatus, ipse facit officium et dicit quatuor missas per annum »; Louis Choussi, vicaire de N.-D. du Grand Cimetière, « facit ejus officium dictus dominus Godeau et dicit unam missam per hebdomadam »; François Laleu, vicaire de St-Martial, « ad residentiam actualem... obligatus, facit ejus officium dictus dominus Gaultier et dicit unam missam per mensem »; Georges Aubin, vicaire de St-Laurent, « facit ejus officium dictus dominus Godeau et dicit quatuor missas per annum »; Aignan Cherluiset, vicaire de St-Lazare, « facit ejus officium dictus dominus Gaultier et dicit unam missam per mensem »; Denis Duval, vicaire de St-André, « ipse facit officium et dicit quatuor missas per annum; » Jacques Musnier, vicaire de N.-D. du Chevet, « ad residentiam actualem... obligatus, facit ejus officium gratis dictus dominus decanus usque ad ultimum anni diem »; « magister puerorum, ratione vicariæ Sci. Christophori, debet unam missam per mensem, ipse facit officium ». Bacchalarii : Christophe Moreau. Habituati : Jean Martinet. Pueri simphoniaci : primus, Andreas Contaut; secundus, Carolus Peche; tertius, Ludovicus Buisson; quartus, Franciscus Tretignon. — P. 5. On engagera M. Naudet à nous procurer un homme qui puisse peindre en marbre notre autel. — P. 6. Délégation à M. Gaultier pour prendre part à la nomination des officiers municipaux, avec mandat de voter pour le sr. Jacques de Lorme. Délégation à Étienne Dobin pour se rendre à l'assemblée de ville et y agir au mieux des intérêts du chapitre. — P. 7. Mandat de 76 l. 10 s. à M. Paingault, organiste, pour réparation à l'orgue. — P. 8. Opposition à la réconciliation du petit cimetière, contigu à l'église et interdit par Mgr. de la Rochefoucauld, « les mêmes inconvéniens augmentant chaque jour, de façon qu'on a esté obligé, il y a plus d'un an, et encore de ces jours, d'estayer et appuyer le corps de la sacristie, qui fait corps avec les voûtes de l'église du côté du petit cimetière dont est question; qu'enfin il est impossible de rétablir ce petit terrain en cimetière, y faire des fosses et y enlever des morts, sans exposer toute l'église à une entière ruine. » — P. 9. « M. Bardou nous a rapporté la somme de soixante-douze livres, qui est le prix de notre ancien tabernacle, laquelle, du consentement de Mr. le doyen, sera employée à la décoration de l'autel. Mr. Dobin ira à Paris pour nous procurer un organiste prêtre. » — P. 11. Mandat de 7 l. pour réparation du bénitier d'argent par Lubin, orfèvre de Blois. — P. 12. Désistement par le sieur Beauvais de son appel au Parlement contre une sentence rendue au

siége de Loches en faveur du chapitre. — P. 13. Paiement de 96 l. au peintre qui a marbré l'autel. Protestation contre le R. P. Joseph de Romorantin, capucin, chargé de prêcher une mission, et qui, après avoir refusé, veut la commencer le Vendredi Saint ; et contre le vicaire de St-Aignan, qui a annoncé au prône lesdits sermons sans en référer au chapitre. — P. 15. Dispense de résidence au sieur Musnier. — P. 16. Chapitre général du 12 juin 1762. — P. 20. Feuillet des distributions manuelles pour toutes les messes de fondation, obits, saluts, etc., le tout montant à 690 l. 2 s. 9 d.— P. 22. Bénédiction du nouveau cimetière. — P. 23. « Le chapitre seul nommera aux bénéfices qui pourraient vaquer dans la semaine qui appartenait au sr. Michel, chanoine, son enfance étant notoire et juridiquement constatée. » — P. 24. Affaire contre les parents des enfants de chœur sortis de la maîtrise. — Acte d'assemblée de ville concernant les sonneurs. — P. 25. Délégation à M. Bodin pour assister à l'assemblée de ville et faire, le cas échéant, les déclarations du chapitre touchant le petit cimetière. — René Duval, prieur de Couffy, présente ses lettres de nomination au Patronlay. — P. 26. Pierre-Denis Duval, curé de St-Romain, remontre que, à cause de son bénéfice de St-André, il a droit de jouir pendant six mois du revenu de toutes les prébendes vacantes. Sommé de desservir la prébende vacante par le décès de M. Michel, il a consenti que le chapitre pourvoie à la desserte, en attendant qu'un autre, choisi par lui, vienne desservir.— Appel interjeté de la sentence rendue par la justice de St-Aignan dans l'affaire de la maîtrise, et requête aux fins d'obtenir distraction des revenus de la maîtrise pour la nourriture et instruction de quatre enfants de chœur. — Défense au sr. Deville de desservir le Patronlay. — P. 27. Réparation de l'ouverture du clocher dans le chœur. — Chapitre général du 16 novembre 1763. — On sommera le sr. Deville de rendre les habillements des enfants de chœur. — P. 30. Mandat de 103 l. pour l'ouvrier qui a fait l'exposition du Saint-Sacrement. — On fera faire un commandement par le bailli à l'Hôtel-Dieu pour les blés qu'il doit au chapitre. — Le doyen représente que ses infirmités l'empêchent de donner à manger au chapitre, suivant la coutume et comme il a toujours fait, les jours où il officie. — P. 31. « On enverra incessamment à M. de Lestang, procureur, afin qu'il fasse ses diligences pour faire juger le provisoire de la procédure contre le sr. Deville, maître de chapelle, par un appointé à mettre, et on lui marquera de demander défalcation convenable des revenus de la dite maîtrise, pour la nourriture de quatre enfants de chœur, comme aussi les deux chambres hautes de la dite maîtrise et l'usage exclusif de la cuisine pour les dits enfants, et la moitié du grenier, tant pour loger les dits enfants de chœur, s'il nous est possible d'en trouver, que pour loger la femme quy les gouvernera, et le blé nécessaire pour les nourrir, et encor l'usage de la cour, pour les promener au tems des récréations, et des commodités renfermées en icelle, attendu qu'il restera encore assez de bâtiments pour l'usage du maître, sçavoir une grande salle, un cabinet et une grande chambre, le tout par bas, qui sera d'autant plus suffisant pour luy qu'il n'a ny servante ny vallet, quoyqu'il y soit obligé par son bail. Et l'on remarquera audit sieur de Lestang que, depuis que ledit sr. Deville est dans la maîtrise, nous avons été à différentes fois sans enfans de chœur ; que, depuis le bail à vie que nous luy avons fait, il les a tous successivement forcés de partir ou les parens de les retirer avant qu'ils aient esté en état de servir l'église, et que, particulièrement depuis plus de sept mois, nous n'avons aucun enfant de chœur pour le service divin, quy par ce moyen ne peut se faire avec la décense ordinaire ». — P. 32. Rectification à la table des bénéfices à conférer. — Décret pour la réunion des bénéfices Saint-Nicolas et Saint-Michel. — « Informé par la voix publique que François-Xavier Mouzay, ci-devant vicaire perpétuel de l'église, vicaire de la Madeleine des Bancs, et en cette qualité chargé d'une des hebdomades de M. le doyen, avoit été, samedy, quinze du présent mois, jugé en la Tournelle criminelle de Paris, Grand Chambre et Tournelle assemblées, et par arrêt renvoyé en estat de décret de prise de corps à la charge d'un plus ample informé indéfini, quy le rend incapable de posséder aucun bénéfice, le chapitre a nommé pour acquitter ladite hebdomade, M. Silvain Gaultier ». — P. 35. Le sr. Paingault rentre comme organiste. — P. 36. Mandat de 55 l. 3 s. 4 d. pour réparations à l'église de Châteauvieux, entreprises conjointement avec le curé de Châteauvieux et l'abbaye de Pontlevoy. — Arrêt obtenu contre le sr. Deville pour la maîtrise. — P. 37. Remise des clefs de la maîtrise. — P. 38. M. Gaultier fera les poursuites nécessaires pour le paiement des dépenses que le chapitre répète du sr. Deville. — Chapitre général du 13 juin 1763. — P. 41. Feuille des distributions manuelles. — P. 43. « Messieurs les maire et eschevins se sont présentez en notre chapitre pour nous prier de vouloir bien faire des prières pour obtenir de Dieu un tems plus favorable aux biens de la terre ». — P. 44. Ordre de chanter le Te Deum pour la paix. — PP. 44-60. Tableau des cassets. « M. Godeau, syndic, a rapporté les nouveaux cassets qu'il a dirigés pour la distribution des blés de rente et dixmes et grains habitués à estre distribués dans les cassets et pareillement les volailles et autres

suffrages qui y doivent estre compris, lesquels cassets ont été tirés au sort ». — P. 63. Réception dans le chœur de Claude Dupond, fils de M. Dupond, receveur du chapitre, tonsuré de ce diocèse, à qui M. le doyen a donné le surplis à l'entrée du chœur, suivant l'usage. — Refus de M. Babou, vicaire de la paroisse, présenté par le curé de St.-Romain, vicaire de St.-André, tant en son nom qu'en celui de M. Aubin, vicaire de St.-Laurent, pour célébrer l'annuel de M. Godeau ; ledit refus fondé sur les occupations de M. Babou comme vicaire de la paroisse. — P. 64. Concession d'une bachellerie à Claude Dupond. — Désignation de M. Maucler, avocat au Parlement de Paris, comme arbitre dans le différend entre le chapitre, le curé de Noyers et la marquise de Valençay. — P. 65. Chapitre général du 16 novembre 1763. — P. 69. Te Deum pour le mariage du duc de Beauvilliers, petit-fils du duc de St.-Aignan. — P. 72. Réception de Christophe Moreau, prêtre, comme maître de psallette, en place du sr. Deville, à charge de lui en passer bail de neuf ans, ledit bail tombant de plein droit au cas où ledit maître accepterait une vicairie. — Réparations à la maîtrise, achat d'étoffes pour l'habillement des enfants ; demande d'enfants de chœur. — P. 73. Réception de Silvain Bourdier, René Guy, Pierre Le Page, Grégoire Oudet, comme enfants de chœur ; ils n'entreront à la maîtrise que quand leurs parents auront donné leur consentement. Les père et mère desdits enfants leur donneront une paire de souliers neufs en entrant à la maîtrise ; ils laisseront dans ladite maîtrise leurs habits, pour leur être rendus s'ils en sortent avant leur temps expiré, afin qu'à l'avenir ils n'emportent plus aucun habit appartenant au chapitre. — Délibération au sujet des droits des vicaires de St. Laurent et St.-André sur les prébendes vacantes, et de la desserte, par eux due, d'un annuel pour les chanoines défunts. — P. 76. Partage des vignes restées à la charge du chapitre. — P. 81. Bail de la recette par M. Dupond. — P. 82. Renonciation par M. Potevin des canonicats auxquels l'avait nommé le doyen. — Autre renonciation de M. Luillier de la Mardelle. — P. 85. Présentation des lettres d'approbation accordées à M. Musnier comme vicaire de la paroisse. — Présentation par le R. P. Daniel, de sa mission pour prêcher le carême. — P. 87. « Nous avons chargé M. Dobin, notre confrère, de 4 marcs de vieille argenterie, d'anciens chandeliers que les enfants de chœur portoient aux processions et aux autres cérémonies de l'église, pour en faire faire de neufs à Paris sur le compte de M. le doyen, qui a promis en faire la dépense à ses frais pour l'excédent ». — Arrêté d'avertir M. Potevin de ne plus paraître au chœur en habits canoniaux ; s'il persiste, de lui faire signifier par le bedeau de se retirer ; s'il ne se rend, de le faire assigner, le tout sauf avis du doyen absent. — P. 93. Don du doyen de 400 l. pour les chandeliers d'argent. — Adjudication de la grande dîme de Noyers. — P. 94. Chapitre général du 18 juin 1764. — P. 99. Mesures contre le curé de Noyers, qui a élevé contre l'église un bâtiment qui pourrait nuire audit édifice. — Feuille des distributions manuelles, montant à la somme de 705 l. 8 s. 6 d. — P. 102. Le doyen fait don de deux chandeliers d'argent. — P. 103. Réparation à l'encensoir. — M. Mazuray a gagné son procès, qui le maintient dans la possession du canonicat prétendu par le sr. Potevin. — P. 105. Chapitre général du 16 novembre 1764. — Le sr. Jacques Meunier n'ayant pas depuis longtemps assisté aux chapitres généraux, bien que résidant dans la ville, sera averti d'y assister sous les peines de droit. — Notification du maintien de M. Mazuray dans son canonicat et de M. de Bonnafaut dans sa vicairie de St.-Jacques des Grottes, contre le sr. Potevin. — Défense à l'organiste de jouer hors des offices, sans permission du chapitre. — P. 110. Adjudication des coupes du bois des Belles-Allées. — P. 111. Assemblée préparatoire pour l'élection d'un doyen, par suite du décès de M. de la Touche-Boutin. — P. 112. Décidé de faire venir de Paris deux chandeliers de cuivre pour les enfants de chœur et une plaque de cuivre sur laquelle sera gravée l'épitaphe de M. le doyen et l'énumération des différents présents qu'il a faits à l'église, laquelle sera incrustée dans une tombe de pierre qui sera mise dans la chapelle du rosaire. — P. 115. Délégation pour obtenir de l'archevêque de Bourges la permission de procéder à l'élection du doyen. — P. 121. Constitution du bureau pour l'élection : M de Bonnafaut, président ; MM. Teret, lieutenant de la justice de St.-Aignan, et Charbonnier, avocat au Parlement, directeurs ; M. J.-B. Gastignon, scribe et syndic ; MM. Charluchet de St-Aignan et Aubry de Selles, notaires royaux ; MM. Dupond, contrôleur des actes, Aubry, marchand, et Michel, marchand, comme témoins. — P. 122. Adjudication des bois des Dangers. — P. 124. Envoi du bâton de chantre à Orléans pour réparation. — P. 125. Décidé de donner assignations « à l'aigle et aux portes de l'église » de comparaître le 29 mars pour procéder à l'élection d'un doyen. — P. 126. Lecture d'une lettre par laquelle M. Mazuray, chanoine, annonce qu'il a obtenu en cour de Rome le prieuré et doyenné de l'église, « sur quoy ayant délibéré, d'un consentement unanime, nous avons arresté et statué que nos délibérations précédantes, tendantes à l'élection de notre doyen seroient exécutées selon leur forme et teneur, et qu'attendu l'atrocité du procédé du sieur Ma-

zuray, nostre confrère, la trahison dont il a usé à l'égard de sa compagnie, la justice de nostre cause et, pour la conservation d'un droit aussi prétieux, nous soutiendrons à nos frais le procès qui seroit intenté par ledit Mazuray contre celuy que nous élirons le vingt-neuf mars prochain. » — P. 129. Approuvé la réquisition de M. Dobin concernant les droits du doyen et les usurpations qu'on avait tolérées de la part de M. de la Touche-Boutin, et demandant qu'il fût décidé qu'à l'avenir « Mrs. les doyens officiroient seulement le jour de Noël, celui de Pasques, Pentecoste, Feste de Dieu, Assumption et saint Aignan ; que ce jour-là ils feroient l'office en entier, ainsy que celui des premières vespres ; que le jour de la Feste-Dieu M. le doyen donneroit la bénédiction ; que les jours suivants elles seroient données par les chanoines suivant leur rang d'ancienneté *ad turnum*, et celle du dernier jour de l'octave par le chanoine en semaine ; que les bénédictions des quarante heures, l'ouverture s'en fera par M. le doyen, et les deux autres jours par les deux anciens chanoines ; que le jeudi saint M. le doyen seul aura la prérogative de faire l'office en entier et le lavement des pieds ; officiera aussi le jour du vendredi saint ; que M. le doyen ne pourra jamais estre mis sur la table pour les messes de fondation quelquonques ; que dans les processions, il ne pourra marcher que du costé droit à la file, immédiatement après le plus ancien chanoine, et jamais dans le milieu, comme il a esté pratiqué par M. de la Touche-Boutin, attendu que ce droit n'appartient qu'à l'évêque seul, lorsqu'il est en chappe et en mitre ; ledit sieur Dobin nous a représenté que sa réquisition estant conforme aux usages observés dans l'église cathédralle de Bourges, il nous supplioit, après en avoir délibéré, d'en faire acte ; encor, a ajouté ledit sieur Dobin, que MM. les doyens devoient seuls avoir le droit de faire l'ouverture de jubilé et d'entonner les Te Deum dont les mandemens nous seroient envoyés par Monseigneur l'archevesque ; qu'enfin lesdits sieurs doyens officieroient dans toutes les cérémonies publiques qui seroient ordonnées tant par Sa Majesté que par mondit seigneur l'archevesque ». — P. 131. Procès-verbal de l'élection de M. de la Borde comme doyen. — P. 133. Concession à M. Breusard, prêtre, de la bachellerie vacante par résignation de M. Christophe Moreau. — P. 135. Chargé M. Dobin de faire faire un bénitier d'argent avec la matière d'une lampe et de l'ancien bénitier. — Bail de la maison dite les greniers du chapitre. — P. 141. Feuille des distributions manuelles de la St-Jean, montant à 665 l. 6 s. — P. 149. Le syndic rappellera à M. Mazuray qu'il doit 50 l. pour son droit de chappe. P. 150. Délégation à M. Gaultier pour assister à l'assemblée de ville et prendre part à l'élection des officiers municipaux et des notables. — P. 151. Corrections à la table des bénéfices à conférer. — Chapitre général du 16 novembre 1765. — P. 160. « Sur la représentation que nous a faite M. le doyen, que, depuis l'année 1758, M. le curé de St.-Aignan étant incapable de faire aucunes fonctions, la paroisse avoit été sans desservant et avec un seul vicaire qui ne peut, attendu le grand nombre des habitans et l'estendue de la paroisse, remplir tous les devoirs attachés à la cure, et que, depuis longtemps, il n'y a eu aucunes instructions nécessaires pour l'édification et le salut des fidelles, nous avons, d'un consentement unanime, arresté, en notre qualité de curé primitif, qu'on prendroit incessamment des mesures convenables et même juridiques, si besoin est, pour rétablir le bon ordre et faire en sorte que la paroisse soit instruite et desservie ». — P. 162. Chargé le syndic d'acheter des pierres des démolitions du château du Breuil. — P. 163. « Le doyen a représenté qu'estant hors d'estat de régaler, les six festes où il a droit d'officier, tous les chanoines, à cause de son âge et de ses infirmités, pour quoy il a offert payer au chapitre ce qu'il exigeroit de luy pour le dispenser de régaler tous les chanoines, ainsi qu'il y est tenu en sa qualité de doyen ». Ajourné au prochain chapitre général. — P. 164. Mémoire de 188 messes acquittées par les Capucins — Mandement de l'archevêque de faire un grand service pour Mgr. le Dauphin. — P. 165. Mandement de l'archevêque autorisant de manger des œufs, le carême prochain, jusqu'au dimanche des Rameaux. — Le P. Daniel, capucin, présente sa mission pour prêcher le carême. — P. 166. Le doyen représente que M. de la Touche-Boutin a fait abattre tous les chênes futaies qui étaient dans la taille de la Louvetière. — P. 169. Paiement, par M. de la Borde, de 100 l. pour son droit de chappe du doyenné. — P. 170. M. de la Borde se démet de son canonicat. — P. 171. Nomination, au canonicat vacant par ladite résignation, de M. J.-B. Gastignon, vicaire, à condition de se démettre de son bénéfice. — P. 173. Démission par ledit de sa part des bénéfices de St.-Pierre le Vieil et de la Madeleine des Bancs. — P. 174. M. Bardou, chanoine, renonce à sa part du bénéfice de St.-Pierre le Vieil. — P. 175. Mandat de 25 l. pour l'impôt des réparations du pavé et chemin de la porte St.-François et du cimetière. — M. Gautier, chanoine, consent à la réunion du bénéfice de St.-Étienne, dont il est titulaire. — P. 176. Paiement de 123 l. 14 s. pour l'étoffe rouge des enfants de chœur, de 40 l. pour 2 chandeliers, et de 27 l. 8 s. pour un petit chandelier. — P. 177. Délégation à M. Gaultier pour aller à Herbault

passer foi et hommage à l'archevêque et s'assurer si le dernier homme vivant et mourant est toujours en vie. — Réclamation au bureau de l'Hôtel-Dieu au sujet des gâteaux dus par le fermier de la Grange-Dieu pour la procession de la Pentecôte, qui n'ont pas été payés l'année dernière. — P. 178. Chapitre général du 18 juin 1766. Le doyen est autorisé, personnellement, à ne régaler qu'à la fête de St.-Aignan, à charge de payer, tous les ans, comme compensation des cinq repas, une somme de 100 l., qui sera employée *pro sancto*. — P. 186. MMrs. de ville se sont présentés et nous ont prié de vouloir bien faire une neuvaine pour avoir du beau temps. — « Nous avons chargé M. Gaultier, nostre sindic, de se transporter au chapitre de messieurs les vicaires et bachelliers de cette église, pour leur communiquer le projet que nous avons fait pour la réunion de nos bénéfices et vicairies; et pour ce, priera le syndic de ladite communauté d'assembler les sieurs vicaires, ses confrères, dans leur chapitre et d'y apporter leurs registres pour y inscrire les propositions qui y seront faites par nostre dit sindic en nostre nom ». — P. 137. « Sur ce que nostre doyen nous a représenté que, depuis longtemps, la messe des vicaires tantost n'a point été célébrée, tantost n'a point été chantée, et que, notamment aujourduy, le sr. Meusnier a monté à l'hotel pendant nostre office et a dit la messe basse et de façon que le corps des vicaires n'a pu se trouver assez à tems pour pouvoir la chanter, et que le public encor n'a pu y assister et n'a pu arriver que lorsque cette messe estoit à la préface; attendu qu'il ne doit être célébré aucune messe pendant l'office canonial, que celle des vicaires doit estre chantée, que l'heure et le moment en sont marqués afin que les bénéficiers, qui ont droit d'y assister, et le peuple puisse s'y rendre, vu le scandale que cela occasionne, que la fondation n'est point acquitée, que nostre service est interrompu, que les bénéficiers et le peuple ne pouroient pas s'y rendre, Mr. le doyen nous a requis de délibérer et d'empêcher qu'à l'avenir le désordre n'arrive. Sur quoy avons statué qu'à l'avenir la dite messe des vicaires ne seroit sonnée qu'après l'office canonial entièrement finy, et même, les jeudis, après le Libera chanté; qu'en conséquence l'ordre en seroit donné à nos sonneurs et que le sieur Moreau, sindic, seroit averty par M. Gaultier, nostre confraire, de se trouver demain, vendredy, en nostre chapitre, où lecture luy sera faite de la présente délibération ». — P. 188. Accord avec deux chantres gagistes. — P. 189. Le syndic des vicaires entend la lecture de la délibération ci-dessus et promet de rapporter la clef de la chapelle St.-Étienne; « et, attendu que, ce matin, la messe des vicaires n'a point esté chantée et que l'heure en a esté retardée par mauvaise humeur, et que le public en a esté scandalisé, M. le doyen et le chapitre lui ont enjoint itérativement d'avertir la communauté de remplir ses devoirs, sinon qu'il prendroit des mesures pour les y contraindre et commettroit des personnes suffisantes pour acquiter la fondation ». — P. 190. « Se sont présentés MM. Jacques Meunier, Aignan Charluchet, Christophe Moreau, nostre maistre de psallette, tous trois seuls composant la communauté des vicaires, lesquels, après avoir examiné le projet qui leur a été présenté par nostre syndic, à l'effet de procéder à l'extinction de la communauté des vicaires et union des revenus à d'autres titres de bénéfices pour former des places qui fussent d'un revenu suffisant pour la subsistance des ecclésiastiques qui les posséderont; attendu que ladite communauté manque de sujets et qu'il est plus convenable d'en appliquer les revenus à d'autres bénéfices, et cela pour l'utilité non seulement des bénéficiers, mais encore pour que le service divin soit célébré d'une manière plus décente, lesquels nous ont dit, qu'en adhérant aux intentions du chapitre et reconnoissant que c'est le moyen d'augmenter dans le chœur le nombre des bénéficiers, qu'ils consentoient à ladite extinction et réunion, et jusqu'à ce que Mrs. du chapitre ayent obtenu de monseigneur l'archevesque l'agrément pour ladite extinction et union, qu'ils ayent fait toutes les formalités nécessaires, même homologuées en cour souveraine, Mrs. de Bonafaut, Gaultier, Bardou et Bry ont promis de ne point assister au desservissement de ladite communauté ny de participer à aucuns émolumens et revenus d'ycelle, ainsi que feront tous autres chanoines, pendant le cours de ladite union, qui seroient nommés à quelque vicairerie, et cependant, où Monseigneur l'archevesque ou quelqu'autre puissance empêcheroit ladite extinction et union, les chanoines pourvus de vicairies rentreront dans tous leurs droits pour assister dans ladite communauté et participer aux revenus et émolumens d'icelle, sauf protestation et défance desdits sieurs Charluchet, Meunier et Moreau, qui feront valloir leurs droits en tout estat de cause, ainsi qu'ils aviseront ». — P. 191. « M. Gaultier écrira à Mrs. les vicaires qui sont éloignés pour les prier de nous envoyer leur procuration en bland pour consentir l'extinction de la communauté des vicaires et la réunion et extinction de leurs bénéfices pour en former des places à résidence. » — P. 192. Feuille des distributions manuelles s'élevant à la somme de 684 l. 9 s. 3 d. — P. 195. On offrira à M. Chausé 120 l. de pension et à M. Vergne 50 l. pour qu'ils consentent à remettre le titre de leur bénéfice en vue de l'extinction de la communauté des vicaires. — P. 197. Délégation

à M. Gaultier pour aller à Herbault prêter foi et hommage à M. d'Herbault. — Réparations aux portes de l'église. — P. 198. M. Gaultier rend compte de sa mission à Herbault, il a nommé pour homme vivant et mourant Simon Rouleau, praticien, âgé de 17 ans. — Tirage des cassets. — P. 221. Chapitre général du 15 novembre 1766. — P. 223. Nomination de M. Mouzay comme syndic adjoint, et de M. Gastignon comme maître des cérémonies. — P. 226. Remontrances de M. Dobin, tendant à ce que les cassets soient, conformément à l'usage, tirés tous les deux ans et non comme la dernière fois au bout de trois ans. — P. 227. Nomination de Mrs. Gaultier et Bry, comme maîtres d'œuvres, pour visiter les maisons du chapitre et aviser aux réparations. — Mission à M. Gaultier de la Brosse de classer les titres du chapitre. — P. 232. M. Chausé, chanoine de Tours et bénéficier de la chapelle du Grand Cimetière, consent à remettre son titre en faveur de la réunion projetée, sauf à être dédommagé. — P. 233. La recette des bancs pour l'année 1766 s'élève à 125 l. 15 s. — P. 235. Ordonné qu'il sera placé des chaises dans la nef, lesquelles seront louées par le sonneur à raison de 6 d., et les jours de grande solennité 1 s., afin d'éviter la confusion et la scandale produits par les fidèles qui apportaient leurs chaises dans la nef pour écouter les prédicateurs et empêchaient les ecclésiastiques d'entendre. — P. 242. Bail de la terre de la Tinturerie à Mlle de la Cléraudière. — P. 243. Bail des prés et pâturages de la Sornière. — P. 250. « La compagnie s'étant aperçue que quelques particuliers avoient érigé dans nostre église des espèces de confrairies, pour le service desquelles on sonnoit des messes d'une manière inusitée, pour à quoy obvier, et obtempérant aux arests de nos seigneurs de la cour qui défendent toutes confrairies et associations, il a esté aresté que les différens corps et communautées qui désireroient, seulement par piété, sans néanmoins former confrairie ni association, faire célébrer dans nostre église, à quelqu'unes de nos chapelles, des messes de dévotion ou des services, que les messes ou services seroient célébrés à quelqu'unes de nos chapelles qui seroient désignées par le chapitre, ainsi que l'heure et l'eclésiastique qui dira lesdites messes et services ». — Application desdites règles aux vignerons. — P. 251. Chapitre général du 13 juin 1767. — Déclarations de l'accomplissement des fondations. — P. 257. « M. Dobin nous ayant représenté que lors du décez des chanoines, il arrivoit assez ordinairement que les sonneurs, fosseyeurs, alloient chez les parens du deffunt avec indécence y exercer des espèces de contributions; que d'ailleurs les parens des deffuns, soit par deffaut de fortune, soit par avarice quelquefois, ne faisoient pas les frais funéraires avec une décence égalle; qu'il conviendroit mieux que le chapitre se chargeât de tous les frais funéraires de chaque chanoine ou doyen qui décéderoit, en déterminant une somme, laquelle seroit payée à M. le syndic par les héritiers du chanoine décédé, si mieux le chapitre n'aimoit, ainsi qu'il se pratique dans bien des églises, sans rien recevoir des parens du deffunt, faire tous les frais quelquesconques des funérailles de chaque doyen ou chanoine qui décéderont; nous a représenté en outre qu'il étoit convenable que, par la suite, nous n'assistions à aucuns enterremens des particuliers laïcs, que dans les cas où nous en serions requis, soit par la disposition de dernière volunté des deffuns, soit par le désir des parens, aux conditions que l'enterrement sera sonné par les grosses cloches du chapitre, au moment que monsieur le curé partira pour aller lever le corps, lequel conduit dans l'église par le sieur curé et son vicaire, l'office des morts par eux préalablement chanté, ledit corps sera remis par ledit sieur curé ou son vicaire, au chapitre, qui se trouvera assemblé à la grille de fer de la principale entrée du chœur; que le chapitre ensuite finira seul la cérémonie, dans laquelle officiera le chanoine hebdomadier, et que le corps sera enterré sous les gros saints (1) ou dans notre église souterraine; que, pour les honoraires de cet enterrement, seront payés trente livres et dix livres pour la fosse, lesquels quarente livres seront appliqués *pro sancto;* que le luminaire sera de deux cierges d'une livre pour l'autel, d'un cierge d'une demi-livre pour la lampe; que tous les autres cierges, tant pour le corps que pour le clergé, seront pareillement d'une demie livre ». Adopté. — P. 263. Demande de prières pour avoir beau temps. — Messe chantée à cette intention à N.-D. des Miracles et procession autour de l'église. — P. 264. Feuille de distributions manuelles montant à 689 l. 19 s. 9 d. — P. 266. M. Dobin écrira aux agents du clergé au sujet du don gratuit imposé sur les villes. — P. 268. Sur la représentation du maître de psallette, que le dernier enfant de chœur est sourd, statué qu'il sera congédié le prochain lundi. — Délégation à M. de Bonnafant pour prendre part à l'élection des notables de la ville. — P. 270. Le chapitre prend à ferme les héritages de la vicairie St.-Laurent pour la vie bénéficiale du sr. Aubin, titulaire, moyennant la somme de vingt-quatre livres ar an. — « M. de la Borde, avocat et maire de ville, et M. Michel, échevin, s'étant présentés hier, à l'issue de nos vespres, dans notre sacristie, de la part de Mes-

(1) Il s'agit ici des cloches, *signa*.

sieurs de ville, et nous ayans demandés notre consentement pour prendre une portion de la cour de la locature de St.-Laurent, à l'effet d'élargir la rue, aprés nous être transportés sur les lieux et reconnus le tort que cela feroit au bénéfice, et d'ailleurs n'étant point les maîtres d'accorder un pareil droit, nous avons arrêtés que la cour et le terrain resteroient dans l'état où ils sont actuellement. En outre, attendu la manière grossière et outrageante dont ledit sieur Michel a parlé à un de nos confrères, qui, sagement, a méprisé les invectives dudit sieur Michel, nous avons arrêtés que M. Gaultier, notre syndic, prieroit Messieurs de ville, lorsqu'ils auroient des affaires à traiter avec nous, de ne plus nous envoyer pour député ledit sieur Michel, attendu que les portes de notre chapitre luy seroient fermées ». — P. 273. Chargé MM. Mouzay et Gaultier d'aller visiter la maîtrise pour voir si les enfants de chœur sont proprement couchés et nettoyés. Attendu qu'il n'est pas possible de parvenir à la guérison d'Oudet, enfant de chœur, arrêté qu'on le congédiera et qu'on en prendra un autre. Arrêté qu'on fera poser les portes neuves incessamment. — Arrêté qu'on passera bail de la censive du chapitre au duc de St.-Aignan. — Paiement de 99 l. pour les frais de l'enquête de commodo et incommodo au sujet de la réunion de nos bénéfices. — P. 275. Chapitre général du 16 novembre 1767. Arrêté que le registre du chapitre ne sortira plus et qu'aucun syndic ne pourra l'emporter chez lui. — « M. Bardou sera chargé de veiller à tout ce qui concerne la sacristie. M. Dobin voudra bien veiller à toutes les affaires contentieuses pour les régler et y travailler avec nostre avocat. M. de Bonnafaut sera chargé de soigner aux bénéfices qui nous ont été abandonnés, tant pour percevoir les revenus qu'empêcher la prescription des titres, et, quant aux fermes, elles seront faites dans le chapitre après les criées ordinaires, comme aussi pour vendre la levée de nos prés qui ne se trouveront point affermés et les rames des saules et autres arbrisseaux. MM. de la Brosse et Gastignon seront chargés de mettre nos titres en règle, et eux seuls en délivreront des copies toutes fois que besoin sera, aussi de travailler à reconnaître les articles de notre censif qui sont en contestation avec M. le duc. MM. Gaultier et Bry seront chargés de veiller aux réparations qui sont à faire tant aux biens de campagne qu'aux maisons de ville, le faire faire après en avoir conféré avec la compagnie ». — P. 280. Visite des bois de Brouard. — P. 281. MM. de Bonnafaut, Gaultier, Bardon et Bry, pour le bien et utilité de l'église, promettent ne jamais résigner ni permuter les vicairies dont ils sont titulaires actuellement. — « La compagnie s'étant aperçue à différentes fois que M. Oudart, bailli de St.-Aignan, s'étant présenté, festes et dimanches, dans notre chœur et y ayant aperçu dans une stalle, qui est la première en entrant par la grille de fer du côté de la sacristie, soit des ecclésiastiques, soit des gentilshommes, soit des bourgeois, les auroit fait sortir de ladite place pour s'y mettre, et attendu que ledit sr. Oudart, ni personne, excepté M. le duc et M. le doyen, n'a jamais eu ny pu avoir de place prohibitive, et vu le scandale que cela a causé et pouroit encore causer dans la suite, et pour l'éviter et arrêter les entreprises audacieuses dudit sr. Oudart, nous avons statué et ordonné que le sr. Oudart sera averti : 1° que, lorsqu'il sera convoqué et qu'il arrivera en corps, la principale entrée du chœur luy sera ouverte et la première stalle haute proche le pillier du côté de la sacristie luy sera réservée, ainsi qu'il est pratiqué dans toutes les églises cathédrales et collégiales lors des cérémonies publiques auxquelles les corps doivent assister ; 2° que ledit sieur Oudart, à l'avenir, hors les temps marqués dans l'article cy-dessus, aura une place dans le chœur, lorsqu'il y viendra comme tous les autres honnestes gens, s'il s'en trouvent de vacantes, et que, s'il luy arrivoit de contraindre, hors les temps cy-dessus, les personnes qui se seroient placées dans ladite stalle d'en sortir, le chapitre le poursuivera juridiquement pour que deffence luy soit faite de récidiver ; 3° la compagnie par respect pour M. le duc de St.-Aignan, luy écrira à ce sujet et lui faira l'honnesteté de le prévenir de ses intentions ». — P. 283. « Le doyen a représenté que, depuis longtemps, par bonté du chapitre, on avoit différé de demander à M. le curé le paiement qu'on avoit fait, pendant neuf années consécutives, de cent cinquante l., par chacun an, au lieu et place dudit sr. curé ; attendu, qu'étant dans l'impuissance d'en faire les fonctions, il étoit obligé de fournir un desservant qui le représentast, et que, n'en ayant point eu, le vicaire en a tenu lieu, et que ledit sr. curé devoit payer ses honoraires, ne pouvant recevoir gratuitement sa portion congrue ; pour quoy il requéroit la compagnie de délibérer à l'effet de contraindre ledit sr. curé de luy rendre la somme de treize cens cinquante l., qu'on a bien voulu payer pour luy, par avance, et ce, pour le soulager dans les moments où il pouvoit se trouver dans le besoin... Et à l'instant est entré ledit sr. curé, qui a supplié de luy accorder un mois pour prendre ses mesures, ce que nous avons accepté. » — P. 284. Congé donné à l'organiste, en raison des abus qui se commettent dans l'orgue. — Remontrances au sujet des sonneurs. — Nomination par le chapitre, en vertu de la résignation du droit de présentation faite par M. Mouzay, de M. Gautier de la Brosse, chanoine, à la vicairie de St.-Denis et St.-Guillaume. —

P. 286. Achat d'une croix argentée. — Sur « les murmures qui nous sont parvenus que M. Mouzay, curé de St.-Aignan, paroissoit dans notre église, revêtu, soit du surplis, soit du rochet et camail, avoit fait le catéchisme en habit de chœur et assisté aux processions et enterremens et chanté également en habit de chœur aux messes de paroisse et services », ledit sr. promet se conformer à l'interdiction qui lui est faite de renouveler cet abus. — P. 288. Arrêt de poursuivre le curé de St.-Aignan en restitution de 1,162 l. 10 s. qu'il refuse de payer, pour frais de la desserte de sa cure, dont il prétend conserver le revenu intégral, bien qu'il n'ait pu depuis plus de sept ans en remplir les obligations. — P. 289. Le R. P. Marcellin de Poitiers, gardien du couvent des Capucins de Blois, présente sa commission pour prêcher le carême. — P. 295. Mandat de 30 l. aux capucins pour la prédication du dernier carême. — P. 296. M. Moreau, maître de psallette, ayant obtenu un canonicat à N.-D. de Graçay, résilie son bail. — Processions de St.-Prix et de la Trinité. — Chapitre général du 13 juin 1768. — Arrêté de citer le curé devant l'official au sujet de la desserte de son bénéfice. — P. 301. Arrêté qu'on n'accordera désormais aucune procession pour neuvaine, sans délibération, le Maire et les Échevins convoqués. — P. 304. L'aumônier de l'Hôtel-Dieu est autorisé à prendre place au chœur, à condition de se conformer aux usages du chœur et de recevoir de M. le doyen le surplis à la grille de fer, suivant la coutume.— M. Gaultier de la Brosse, jouissant de deux bénéfices, abandonne au chapitre le revenu de celui de St.-Denis et St.-Laurent, pour le paiement des chantres gagistes. — P. 305. Réparations au presbytère de Faverolles. — Feuille des distributions manuelles s'élevant à 609 l. 9 s. 6 d. — P. 308. Lecture d'un mémoire de M. Chapelot, intendant du duc de St.-Aignan, expositif du droit que prétendent le Bailli et le Procureur ducal d'avoir deux places exclusives dans le chœur tous les jours de l'année, savoir : l'une du côté droit après le premier chanoine, l'autre à gauche, également après le premier chanoine. — « Le chapitre persiste dans ses intentions et déclare que ce sera toujours avec la plus vive douleur qu'il se verra forcé d'entrer dans un procès que ses sentimens et la religion l'obligent de soutenir jusqu'à arrêt définitif ». Ayant appris que ledit sr. Chapelot se propose de venir accompagné d'un notaire requérir lesdites places au chœur, le chapitre envoie M. Gaultier à Blois pour conférer avec les avocats les plus expérimentés. — P. 309. M. Gaultier a rapporté une consultation de Blois, signée de Me Legros; en conséquence « MM. Mouzay, Gastignon et Dobin, pour éviter le scandale et empêcher l'interruption de l'office, dans le cas où les officiers de la justice de St.-Aignan auroient la témérité de se présenter dans notre chœur avec notaire et témoins, à l'effet de requérir des places telles qu'ils les prétendent, sortiront du chœur et se transporteront dans la sacristie, comme députés, et pour faire telle réponse que de raison et conforme à la consultation ».—Arrêté « que MM. les avocats seroient priés de s'abstenir de venir en notre chœur en robe les jours de cérémonie, attendu que notre chœur est très-petit, qu'ils n'ont aucun droit, et pour éviter toutes contestations que pourrait occasionner une prétendue procession ». — M. le procureur fiscal étant en même temps, comme intendant, chargé des affaires du seigneur, sera prié de vouloir bien s'abstenir de connaître d'aucune des affaires contentieuses du chapitre. — P. 310. Mandement de l'archevêque de célébrer un service solennel pour la défunte reine. Convocation audit service des officiers de la justice de St.-Aignan. « MM. les officiers de la justice de St.-Aignan sont avertis que pour obvier à toutes contestations qui pourroient troubler une cérémonie si respectable, Mrs. du chapitre, malgré l'étrécité de leur chœur et le petit nombre de stalles, leur donneroient les deux dernières stalles hautes du côté droit, c'est-à-dire du côté de l'épître, et les deux dernières stalles basses du même côté, pour Mr. le procureur de cour et le greffier, et si Mr. le lieutenant se trouve absent, Mr. le procureur de cour pourra occuper sa place ». Même convocation à Mrs. les Maire et Échevins, avec cette différence que suivant la déclaration du Roi on leur donne, du côté gauche, le même nombre de stalles. — Sommations des officiers de la justice de St.-Aignan « d'avoir à les laisser jouir, tout présentement, ledit sr. bailli de la dernière stalle du côté gauche, le sr. procureur de la dernière du côté droit, comme places prohibitives, tous les jours de l'année ainsi qu'il leur plairoit, même en habit court ». — Répondu que, par considération pour M. le duc, le chapitre consent à laisser occuper à ses officiers, les jours de fêtes solennelles, d'assemblées générales et de convocations, les places à eux destinées par les arrêts et règlements, mais qu'il proteste contre la possession chimérique par eux alléguée et contre le refus par eux fait à M. de la Borde de la qualité de doyen, qui de temps immémorial a toujours été donnée au chef de la compagnie et immédiatement jointe à celle de prieur. — P. 373. M. Dobin a représenté « qu'étant allé mercredi dernier à l'audience, les causes du chapitre n'ayant été appelées qu'à l'heure de midy sonné, et le sr. baillif, qui ne connaît pas des affaires du chapitre, s'étant retiré, il auroit représenté en pleine audience que, depuis longtemps, il s'apercevoit que lorsque le chapitre avoit des

causes à plaider, on les mettoit les dernières au rôle et on affectoit de charger l'audience de causes, de sorte qu'il étoit impossible d'avoir le temps de les plaider; que d'ailleurs le sr. Théret, lieutenant, et leur juge, avoit quitté cette ville, pour aller demeurer à cinq lieues d'ici ; pour quoi il prioit qu'on eût à placer les causes du chapitre dans le rang usité, suivant que M. Charbonnier les faira enregistrer par le greffier, qui auroit attention de les appeler dans cet ordre, et qu'on eût à donner un juge stable et connu au chapitre. Sur laquelle remontrance M. Chapellot, procureur fiscal, auroit prétendu qu'il étoit en état de juger les causes du chapitre à l'exclusion de tous autres, en cas d'absence ou d'empêchement de la part du baillif ou du lieutenant, lorsque son ministère n'étoit pas nécessaire, et que, lorsqu'il seroit besoin de donner des conclusions, un autre officier du siège le remplaceroit. A quoy ledit sr. Dobin auroit reppliqué audit sr. Chapellot qu'il ne pouvoit connoître des affaires du chapitre, attendu qu'il avoit été assigné à sa requeste par devant Mrs. du bailliage et siège présidial de Blois; que ledit sieur Chapellot auroit pris ladite réponse pour récusation indécente dont il auroit dressé procès-verbal ». — P. 315. Signification d'une requête présentée devant le Parlement par le duc de St.-Aignan, touchant l'affaire des stalles. Délibéré que l'affaire sera suivie, procureur constitué, et la précédente délibération maintenue. — P. 318. Prières et procession pour obtenir la cessation des pluies. — P. 319. Engagement de Joseph Michau, maître d'école, pour toucher de l'orgue, chanter aux offices en habits de chœur et y faire la chappe si besoin est. — P 320. Chapitre général du 16 novembre 1768. — P. 323. M. le doyen ayant représenté que depuis plusieurs jours la messe de la communauté des vicaires ne s'acquittait plus à l'issue des matines, a été arrêté que le syndic en parlera à M. Meunier, seul prêtre de ladite communauté. — P. 324. M. Charluchet, titulaire des vicairies St.-Lazare et de la Madeleine des Grottes, consent à leur union à la mense capitulaire. — P. 327. — M. Mouzay, curé de St.-Aignan, accepte le régime de la portion congrue. — P. 329. Le R. P. Prosper de Beaumont, capucin, présente sa commission pour le carême. — P. 332. Adjudication pour 9 ans, de l'entretien des vitraux, à Pierre Chatelin, vitrier à Montrichard. — P. 336. Remise d'un projet d'accommodement dans l'affaire des stalles, à la prière de l'archevêque de Bourges. — P. 337. Sommation à M. Bry d'avoir à résider plus régulièrement. — P. 338. « S'est présenté M. Pierre Jamard, clerc tonsuré de ce diocèse, natif de Néroude, près Nevers, pour remplir la place de maître des enfants de chœur, et toucher notre orgue et faire dans notre chœur la chappe quand besoin sera, y résider avec exactitude, instruire les enfants en leur apprenant à lire et écrire, le plain-chant, la musique, conduire lesdits enfants à l'église, les en ramener, les accompagner à la promenade, et faire généralement tout ce qui est de son devoir. Après en avoir délibéré, nous l'avons reçu pour maître de nos enfants de chœur, pour jouir de tous les revenus de ladite maîtrise, aux charges ci-dessus, en outre de nourir lesdits quatre enfants de chœur d'une manière honnête et d'avoir à ses dépens une servante pour les soigner, tous lesdits revenus étant fixés par le bail ci-devant fait au sr. Christophe Moreau, dont ledit sr. Jamard a pris lecture et connaissance, et dont il s'est contenté sans pouvoir rien exiger de plus ; et en vertu du titre de St.-Jacques et St.-Christophe, joint à ladite maîtrise, ledit sr. Jamard aura droit à la communauté des vicaires en y assistant, après s'être fait recevoir, et ledit sr. Jamard restera dans ladite place tant et si longuement quil plaira au chapitre, ce qu'il a accepté. Et à l'instant ledit sr. Jamard nous ayant représenté que, d'un côté, n'étant pas au fait de conduire un ménage, que, de l'autre, craignant que les revenus de ladite maîtrise ne fussent pas suffisants, il nous prioit de nous charger de la dépense de ladite maîtrise, pour quoy il nous les abandonnait, même tout ce qu'il pourra tirer de la communauté des vicaires, au moyen duquel abandon il nous demandoit la somme de 200 l. par an, et nous sommes obligés de lui payer ladite somme, de faire toutes les dépenses de la maîtrise, de nourir ledit sr. Jamard, ainsi que les enfants de chœur et la servante, dont nous payerons les gages. A été donné 6 l. audit sr. Jamard pour se faire recevoir à la communauté des vicaires ». — P. 339. Délibération relative à la résidence de M. Bry, chanoine. — P. 341. Ledit sr. Bry signifie que, ses infirmités le mettant hors d'état de s'acquitter des fondations, il se restreindra seulement aux hebdomades et sous-semaines auxquelles il est obligé par le titre de son bénéfice, se réservant seulement le revenu du fonds de sa prébende et les distributions manuelles de ses assistances au chœur, abandonnant le surplus jusqu'à l'établissement du point qu'il réclame avec instance, s'en remettant du tout à la décision de l'archevêque. — P. 342. Adjudication du moulin Varenne. — Adjudication du Château-Gaillard et de la cave. — P. 343. Délibération touchant la résidence de M. Bry. — P. 344 Chapitre général du 13 juin 1769. — « M. Dobin a représenté que quelques personnes mal informées auroient répandu dans le public que les particuliers de cette compagnie auroient fait un traité par lequel, en donnant chacun une somme plus ou moins considérable au chapitre, ils se dispensoient de résider et

n'assistoient à l'office que lorsqu'ils le jugeoient à propos ; qu'attendu que cette imputation est aussi fausse que déshonorante pour un corps auquel les honnêtes gens rendront toujours la justice qui lui est due, ayant jusqu'alors célébré l'office canonial avec autant de régularité que de décence, il prioit la compagnie de vouloir bien déclarer si jamais il a existé, soit verbalement, soit par écrit, un traité si contraire aux bonnes règles. Sur quoy, les voix colligées, chacun, vivement touché d'une imputation si injurieuse, a déclaré et affirmé que jamais il n'avoit été fait de semblables traités, qu'il est vrai que quelques membres de la compagnie ayant représenté que l'absence de quelques-uns, l'infirmité et le défaut de voix des autres, exigeoit que l'on gageât des chantres ; que, vu la médiocreté du revenu du chapitre, ils offroient volontairement d'y contribuer à leurs dépens, pour quoy M. de Bonnafau offrit trente livres par an, M. Gaultier douze livres, M. Dobin quarante livres, M. Mouzay trente livres, M. Bry quatre-vingts livres comme ayant deux bénéfices dans notre église, M. Gaultier de la Brosse douze livres et tout le revenu d'un petit bénéfice simple, aussi de notre église, M. Bardou également tout le revenu d'un bénéfice de cent livres dont il est pourvu ; qu'en conséquence le chapitre a gagé trois chantres, ce qui augmente le nombre des surplis dans le chœur et contribue à la décence de l'office divin et que, malgré ces sommes généreusement données, tous les chanoines, excepté le sr. Bry, ont résidé avec exactitude, ce qui prouve évidemment que jamais le chapitre n'a fait le traité odieux qu'on lui impute. A quoy M. Bry a répondu qu'il est très vrai qu'il n'y a jamais eu d'abonnement ni traité pour les absences et que la somme de quatre-vingts livres a été par lui offerte et donnée volontairement et sans condition pour le paiement des chantres, mais qu'il a résidé six à sept mois et qu'il persiste toujours à demander le point, a signé et s'est retiré. A quoi le chapitre a répondu que jamais de notoriété publique ledit sr. Bry n'a seulement résidé, depuis environ quatre ans qu'il est chanoine, que quatre mois à peine par chacun an. » — P. 351. Feuille des distributions manuelles s'élevant à 718 l. 1 s. 9 d. — P. 356. Tirage des cassets, qui désormais ne seront plus changés, « pour que chacun, connaissant ses débiteurs, puisse leur donner du terme et veiller à ce qu'ils entretiennent les héritages chargés de rente ». — P. 357. Accord avec la marquise de Valençay touchant une dîme de vin. P. 360. Chapitre général du 16 novembre 1769. — P. 365. État de tous les ornements, linges et argenteries de la paroisse. — P. 366. Délibéré de ne payer au curé de St.-Aignan sa portion congrue que lorsqu'il aura remis les titres de fondations qu'il détient. — P. 369. « Attendu que la manière dont se distribuoient les cierges que nous voulions bien faire donner à plusieurs particuliers le jour de la Chandeleur, occasionnoit quelquefois un petit tumulte et du retard à la célébration de l'office, nous avons arrêté que, pour obvier à ces inconvéniens, les cierges seront seulement distribués par le célébrant à M. le doyen, aux chanoines, bénéficiers, chantres, enfants de chœur et bedeau, et qu'à l'égard des laïques, auxquels nous en donnerons par bonne volonté seulement, seront portés et distribués par notre bedeau à ceux qui lui seront indiqués, pendant le temps de la distribution au clergé ». — P. 370. A la demande de M. de la Borde, le chapitre renonce à revendiquer pour son prieur le titre de doyen, à l'encontre du duc de St.-Aignan. — P. 374. Nomination de M. Guillaume Courdebesse, prêtre du diocèse de St.-Flour, comme maître des enfants de chœur. — P. 376. Délibération touchant les réclamations de M. Bry. Envoi d'un mémoire en Sorbonne touchant les mêmes difficultés. — P. 378. Ouverture du jubilé ordonné par le pape. — P. 380. « M. de la Borde nous a représenté que, nonobstant les charités que nous faisions, chacun en notre particulier, la misère du peuple étoit montée à son dernier période par l'excessive cherté du bled ; qu'il étoit trop persuadé des sentimens religieux de la compagnie pour ne pas croire qu'elle se prêtera volontiers au soulagement des misérables, nos frères en Jésus-Christ ; pour quoy il nous prioit, malgré la pauvreté du chapitre et la médiocrité de nos revenus, de chercher les moyens de fournir un nombre de livres de pain chaque semaine, jusqu'à l'ouverture de la moisson. Sur quoy, après en avoir délibéré et en recevant avec joie la réquisition de mondit sr. de la Borde, nous avons arrêté que, sans différer, on emprunteroit la somme de douze cens livres, qui seront employées à acheter du bled, pour être ensuite fabriqué en pain et distribué aux pauvres ; et, à l'instant, nous avons convoqué M. Meunier, desservant de cette paroisse, à l'effet de concourir avec nous à ladite distribution, et nous l'avons prié de nous donner une liste des plus nécessiteux, ce qu'il nous a promis faire. En conséquence de ce que dessus, M. Dobin, notre confrère, nous a prêté une somme de douze cens livres, et nous avons statué qu'incessamment M. Gautier et M. Bardou traiteront avec un meunier pour nous livrer de la bonne farine de froment, jusqu'à la concurrence de douze cens livres ; que cette farine sera conduite par portions égales chez Mrs. de la Borde, de Bonnefau, Gautier, Dobin, Mouzay, Bardou et Gautier de la Brosse, qui la feront employer en pain et la distribueront aux pauvres, suivant la liste et le jour qui leur seront marqués ; et nous nous sommes obligés de rendre audit

sr. Dobin ladite somme de douze cens livres, à sa volonté ». — « Le sr. Picard, meunier, pour contribuer à cette charité, offre de moudre gratuitement tout le blé destiné au pain des pauvres. Il lui est donné un louis d'or pour être employé en charités à telle personne qu'il jugera à propos. — P. 381. M. de Bonnafau est député pour assister à l'assemblée tenue à Châteauvieux, en vue des réparations à l'église et au presbytère. — P. 382. A la suite du vol des nappes des autels St.-Louis et St.-Blaise, arrêté que l'église sera fermée après la grand'messe, jusqu'au premier coup de vêpres, et, après vêpres, jusqu'au premier coup de matines. — Chapitre général du 13 juin 1770. — P. 385. « Sur la représentation qui nous en a été faite que les portes de notre chœur n'étoient pas régulièrement fermées les jours de fête et dimanches, et que, par ce moyen, une multitude d'enfants s'introduisoient dans notre chœur, y faisoient du tumulte et que, souvent, des chiens y entroient et y commettoient des indécences, nous avons arrêté qu'à l'avenir elles seroient fermées après l'office commencé, et qu'attendu que le baillif et le procureur ducal ont par arrêt le droit d'occuper deux stalles, quand bon leur semble, il sera donné deux clefs des portes aux deux grands enfants de chœur pour les leur ouvrir lorsqu'ils se présenteront... A l'égard des jours de Te Deum, cérémonies publiques auxquelles les officiers du seigneur et de la ville ont droit d'assister, nous avons arrêté qu'il seroit donné quatre places, savoir : trois hautes pour le bailli, le lieutenant, le procureur fiscal, et une basse pour le greffier; et quatre autres, savoir : deux hautes, pour deux échevins, et deux basses, pour deux conseillers, la petite étendue de notre chœur ne nous permettant pas d'en donner davantage, vu le nombre des chanoines, bénéficiers, chantres et habitués ». — P. 386. Permis aux maréchaux de placer leur bâton de St.-Éloi dans la chapelle de St.-Pierre, du côté de l'Épître, sous la condition que M. de la Borde leur donnera un aumônier.— Mandat pour les réparations de Châteauvieux. — La recette des bancs s'élève à 134 l. — P. 387. M. Bry déclare vouloir résider et acquitter les fondations. — « M. de la Borde, notre dignitaire, pour constater à l'avenir les résidences d'un chacun, nous a requis d'établir un point exact ; en conséquence, d'un consentement unanime, nous avons chargé M. Gastignon de tenir un registre à cet effet, lequel sera signé et arrêté par mondit sr. dignitaire et apporté, chacun vendredi, au chapitre ; et ledit point commencera demain premier juillet et finira au dernier décembre prochain ; on sera censé absent dans le cas où on ne se trouverait pas au chœur avant le *Gloria Patri* du premier psaume de chaque office ». — P. 389. Feuille des distributions manuelles s'élevant à 132 l. 4 s. 9 d. — P. 391. Délibération touchant la résidence du titulaire de N.-D. du Chevet.

G. 447. (Registre.) — 376 folios, papier.

1758. — « Sommier général contenant tous les revenus de Messieurs du chapitre de St.-Aignan-en-Berry...» — D'après ce document, les biens du chapitre sont les suivants : à Blois, une maison en Bourgneuf, tenue par les Ursulines ; — à Châteauvieux, la dîme de vin, le lainage et charruage, Brouard ou la Fiévoye, le moulin Porches, l'héreau de l'Aubraye, le clos du Puy Blanc ; — à Chémery, des vignes et des prés au Petit Parçay, des héritages au Grand Parçay, une maison au bourg de Chémery ; — à Couddes, une septerée de terre à la Haie d'Azay, un jour de pré et patureau à la Gitonnière ; — à Contres, deux maisons appelées le Croissant, la métairie de Grandes Brosses ; — à Couffy, le pré Bouleine, les prés Bourdiers au lieu de Rocher, la métairie Bourcier et l'héreau du Couger, le pré Gaudechau, 3 arpents de terre appelés les Petites Versées, 5 arpents d'héritages appelés les Grandes Versées, 1 arpent de pré appelé le Pré Fontaine, 1 arpent de pré appelé la Fontaine de la Coudre, 1 arpent d'héritage appelé la Noue Foureillon, le pré des Dix Quartiers, les menues et vertes dîmes de la paroisse, 1 arpent de pré appelé le Pré Bernardet, les Prés Morceaux, les Prés des Lances, le pré Laise, la Cruchaudière, l'héreau du Petit Breuil, le Plessis, les Guais Moreaux ; — à Faverolles en Berry, l'héreau de la Couture, tenu par les Augustins de Châtillon, l'étang du Mil ; — à Fontaines, les métairies de Mallache et de la Gitonnière ; — à Luçay le Male, les prés de Bourdiclou, tenus par le seigneur de Luçay ; — à Lye, le moulin des Bans, la Pousselière, la dîme d'Appençay ; — à Mareuil en Touraine, un héritage au Coudray, l'héreau Aucœurs, les Vignes Blanches, des vignes et des terres à la Rouère de l'Aune, le Barat ou les Vaujourant, les Motats, deux morceaux de vigne au clos des Éguillons, la seigneurie de Meusnes, le pré Fondu et les héritages y joints, les vignes appelées les Pellottières, l'héreau de la Lyonnière ; — à Monthou, le moulin Varenne et le Château Gaillard, une maison près du bourg, 5 arpents appelés les Prés Guémeaux, 6 boisselées de pré à la Fosse du Clos, près le Gué Péan ; — à Nouans en Touraine, deux morceaux de pré au village de Neuilly ; — à Orbigné, la métairie de la Renaudière ; — à Pouillé, un demi-arpent de vigne au Clos de la Pertière, les Prés Bagneux ; — à Romorantin, une maison au Bourgeau ; — à St.-Romain, des

prés en Brichoanne, 5 arpents de terre en Brichoanne, des héritages au Bois l'Abbé, la maison du Crocq, une boisselée d'ouche tenue par Denis Duval, curé de Saint-Romain, le Pied-Ferrand ; — à Sassay, un héritage situé à Égrin ; — à Seigy, un clos de vigne de 2 arpents, la moitié du pré Sarrasin, un jardin et autres héritages à St.-Génefort, le pré du Marchais Sarazin, un héritage à Roche, l'héreau de la Sornière, l'héreau de Charuel, 1 arpent de vigne aux Cartes, des vignes et héritages à Vaubernon, le lieu de Piécochelin, 3 arpents de vigne à Planche Moreau, les patureaux de la Sornière, un pré et une terre aux Coufflons, les Grands et Petits Coufflons, la Fosse aux Ladres, la Grange Sordon, 7 quartiers de prés appelés les Prés Bault, 3 quartiers de vignes en Gourneau, des vignes et héritages à St.-Génefort, des vignes aux Basses Cartes, moitié du pré Sarrazin, la Teinturerie, le Prateau, 5 quartiers de pré à la Borde, un jardin à l'Arche Bricon, 6 boisselées aux Cochards, une pièce de vigne aux Forets ; — à Thézée, bâtiments et terres au village de Voué, la Poissonnerie, une pièce de pré près le Pont Louet, le pré Picault, les Tétuères et Rebuffeaux, le pré Guinebault, 7 pointes de pré en Aveigne, près la Fontaine Bidet ; — à Tours, paroisse St.-Pierre du Bois, une maison près la chapelle St.-Liber ; — à Villentrois, le fief de Rochebouin et le village au Page ; — à Noyers, la maison du Château Gaillard, sur la chaussée des Ponts, une autre maison sur ladite chaussée, les eaux et îles des Coufflons et les Burat, les prés Guémeaux, les prés du Bois, la pêche des eaux et rivières, le Mardillon et Chaumières, le pré Nivard, l'île Chardon, l'île Bonneau, l'héreau du Petit Bray, les îles Feleaux, les eaux au-dessus et au-dessous des ponts, la maison du Cygne, un corps de logis appelé le Croissant, un autre appelé les Trois Rois, et la dîme de la Cochonière. — A St.-Aignan, une maison près la porte de Noyers, appelée vulgairement la Choinarde ; une maison avec grange et jardin à Nouilliers, appelée Pissevache ; une maison avec grange à Nouilliers ; un jardin à Nouilliers, hors la porte sous le parc du château ; une maison devant le Carroy du Pont, joignant par derrière aux douves du château et par devant à la rue du Pont ; une maison rue du Pont, joignant par derrière à la Carrière ; une maison joignant à la maison du Croissant et par derrière à la rivière du Cher ; une autre joignant à la Carrière ; une autre joignant par devant au pavé de ladite rue ; une autre, en deux corps de logis, joignant à la Carrière et au jardin du chapitre ; une autre joignant aux murs de la ville et aux écuries du Croissant ; la grange et les écuries du Croissant joignant aux héritages de la chapelle St.-Laurent ; la maison appelée l'ancien Croissant, vis-à-vis la chapelle St.-Laurent ; deux corps de logis joignant, l'un à la précédente maison, l'autre à la suivante, et, par derrière, à la Carrière ; une maison au bas de l'escalier à monter de ladite rue à l'église ; un grand corps de logis au pied dudit escalier, joignant par derrière à la maison curiale ; une maison sise le long du même escalier et joignant par derrière au jardin de la maison du chapitre ; une autre joignant à la précédente, par devant au pavé de la rue, et par derrière au degré de l'église et au jardin du chapitre ; une autre entre la précédente et la suivante, joignant par derrière au cimetière ; une chambre basse à cheminée joignant à la précédente et par derrière au cimetière ; une autre maison joignant au pavé de ladite rue et par derrière au Cher ; une autre joignant à la précédente et par derrière au Cher et aux murs de ville ; une autre, entre la précédente et la suivante, joignant par derrière aux murs de ville ; une autre entre la précédente et la suivante, joignant aussi aux murs de ville ; une autre entre la précédente et la suivante ; une autre entre la précédente et une ruelle ; une autre de l'autre côté de ladite ruelle ; une autre, dans la ruelle ci-dessus, qui descend de la rue du Pont à la rivière par derrière la maison précédente ; une autre joignant d'un long à ladite rue du Cher et par devant à la rue du Pont ; un corps de logis devant la Boucherie, joignant devant à la rue qui conduit de la porte du Cher au pilori ; un cellier le long de la rue du Cher ; un autre le long de la rue de la Pécherie ; deux maisons dans la rue du Cher, joignant à une ruelle ; une maison entre la rue du Cher et la rue qui descend au puits de la Bajoue ; une maison jadis appelée la Grande Écurie ; une maison rue de la Boucherie au Ruau, le long de la ruelle qui decend de la Boucherie à la Tuerie ; une maison même rue, joignant à la précédente ; deux corps de logis joignant le logis du Chien Couchant ; un corps de logis rue du Ruau, joignant à la maison du chapitre ; une autre joignant à la précédente, entre la rue du Ruau et la rue de la Pécherie ; un petit bâtiment rue du Ruau ; un autre même rue, joignant à la maison du Doyen ; un autre joignant au précédent ; un grand corps de logis appelé les Greniers du Chapitre ; une maison joignant à la précédente et à la ruelle qui descend de la rue de la Bajoue ; une grande maison rue du Ruau, joignant à la place commune et à une ruelle ; un grand corps de logis sis au Croc, faubourg du Ruau, et joignant à l'allée commune ; deux maisons avec cour commune rue du Ruau, et joignant aux fossés de ville ; une maison avec jardin, jadis tannerie, maintenant salpétrière, le long du chemin qui va de la rue du Ruau à la tour de la Dorée, sur les fossés et joignant par derrière au ruisseau de l'Hôtel-Dieu ; un jardin au fau-

bourg du Ruau, joignant au mur des Capucins ; une maison sur la rue du Ruau, joignant par derrière à la place des Pressoirs, le long de la rue du Ruau aux Pressoirs ; une maison entre la précédente et la maison des vicaires et bacheliers, une ruelle entre les deux, sur la rue du Ruau, joignant par derrière à la rue de la Pie et à la place des Pressoirs ; une autre entre la rue du Ruau et la rue de la Pie ; une autre joignant à la précédente ; une maison devant le puits du Ruau, joignant par derrière aux murs de ville ; une maison rue du Ruau, appelée la Croix Blanche, joignant à la grande rue qui conduit du puits du Ruau à l'Hôtel-Dieu et d'autre part à la ruelle qui va à la cour de Varenne ; une maison entre la rue de la Pécherie et les Greniers du Chapitre ; deux corps de logis contigus à la maison précédente, entre ladite rue et la rue qui va de la Bajoue à la porte du Ruau, joignant aux jardins du doyenné ; une grande maison entre la rue de la Pécherie et la rue de la Bajoue ; une autre joignant à la précédente ; une autre, même rue ; une autre, entre ladite rue de la Pécherie et la petite rue qui mène à la petite tour ; une maison entre la rue de la Bajoue et la rue qui va de la rue du Ruau au puits de la Bajoue ; un jardin, dans lequel il y a un puits, entre la rue de la Pécherie et les murs de ville ; une maison, tannerie et jardin, entre la rue qui mène de la porte du Cher à la tour de la Dorée et les murs de ville ; une maison, entre la rue de la Bajoue et la rue qui conduit à la rivière ; une maison, rue de la Pécherie, entre la petite rue qui va de la Boucherie à la Bajoue et la place ; une maison, entre la rue de la Pécherie et la rue qui descend de la Boucherie à la tour de la Dorée ; une maison, autrefois appelée le Dauphin, à l'entrée de la rue du Pont et de la rue de la Boucherie au Pilori, joignant aux masures du prieur et par derrière au cimetière ; un logis, entre la rue de la Boucherie au Pilori et le cimetière ; une maison appelée la Fontaine, entre ladite rue, le cimetière et l'église, joignant à la précédente ; deux maisons entre la rue du Pilori et la place de l'église ; une maison rue du Pilori, entre la précédente et la suivante, joignant par derrière au placis de l'église ; une maison au Carroy du Pilori, entre la précédente et la suivante, joignant par derrière au placis de l'église ; une maison vis-à-vis le pilori, entre la précédente et l'escalier de l'église, joignant par derrière au parvis ; une autre entre la rue du Pilori et le Carroy des Pressoirs ; une autre même rue, entre la précédente et une petite ruelle qui va de la rue du Pilori aux Pressoirs ; trois maisons attenantes, entre la rue du Pilori et la rue des Pressoirs ; une maison devant le four, entre la rue qui va du Pilori au Marché, la rue derrière les Halles, le palais et la prison de ville ; un petit logis rue du Pilori à la Halle, en face de ladite Halle ; une maison sur la grande rue du Marché ; une maison à l'enseigne de la Rose, sur la rue qui conduit du puits de la Raquette à la porte du Marché ; une maison à la porte du Marché, entre la rue et les murs de ville ; une autre située de même ; une maison entre la rue du Puits de la Raquette à la porte du Marché et la rue des Ruisseaux ; deux corps de bâtiment sur la même rue du Puits de la Raquette ; plusieurs corps de logis, sur la même rue, joignant à la rue des Granges du Château et à l'ancien Champ de Foire ; une grande maison entre ladite rue du Puits de la Raquette et la rue de la Championnerie ; un bâtiment avec cour, entre la rue du Pilori et la rue du Puits de la Raquette à l'église ; une maison sur la rue de la porte du Marché à l'église, entre la psallette et la rue qui va de la précédente rue à la rue de Bodon ; la maison curiale occupée par M. Mouzay, vicaire perpétuel ; la maison canoniale vis-à-vis l'église et la tour des « gros saints » (1), occupée par M. Godeau, chanoine ; une maison au coin de la rue Bodon et de la rue qui va au puits de la Raquette et au Pilori, joignant au logis de la Madeleine des Bancs, au logis du Patronlay Naudet et à la cour du logis de la Cage Verte ; une maison devant le pilori, au coin de la rue Bodon et de la rue de la Boucherie, le long de l'escalier de l'église ; une maison entre la précédente et la suivante, entre le placis de l'église et la rue Bodon ; une autre sur ledit placis, entre la précédente et l'allée commune, un grand corps de logis sur la rue du Pilori à Bodon, joignant par derrière au placis de l'église, entre la maison de la vicairie de St-Pierre le Vieil et le chemin qui monte du puits de la Raquette à l'église ; la maison de ladite vicairie joignant à la précédente et audit chemin ; une maison rue du Pilori à Bodon, occupée par le desservant du Patronlay Naudet ; un grand corps de logis entre la rue du Puits de la Raquette à l'église, la Psallette et la rue à Bodon, occupée par les marchands drapiers ; la maison de la Psallette entre la précédente, la ruelle qui mène à la rue de Bodon et ladite rue de Bodon ; une grande maison le long de la rue de Bodon et de la rue qui va de la rue St.-François au Carroy de France ; une autre entre la rue de Bodon et la rue St.-François ; une autre derrière la précédente, au coin de la rue du Bodon et du Puits de France ; une maison entre la rue de Bodon et le Degré du Château, occupée par le jardinier du duc de St.-Aignan ; une autre, entre la précédente et

(1) L'orthographe étymologique serait *seings* ; il s'agit, en effet des cloches, *signa*.

la suivante, la rue de Bodon et le château ; une autre, entre la précédente et la suivante, la même rue et le château ; une autre, entre la précédente et la suivante, le Carroy de Bodon et le château ; une autre, entre la précédente et la suivante, ledit carroy et ledit château ; une autre, rue de Bodon, entre les murs de ville, la porte St.-François et les murs du château ; une maison, porte St.-François, entre la rue et les murs de ville ; un jardin hors la porte St.-François, entre le chemin de St.-Aignan à Orbigny, le jardin de N.-D. de Pitié et le cimetière ; une maison entre le Puits de Bodon et le Puits de France ; un cellier rue de Bodon, le long de la rue qui va au Puits de St.-François ; une maison rue de France ; deux maisons avec jardin, dépendant du Patronlay Piard et sises rue de France, occupées par M. de la Borde, chanoine ; une maison et ses appartenances entre la rue de France, la rue de Bodon au Puits de France, le Patronlay Piard, la place et carroy de la rue de France ; une maison et jardin entre la rue qui va du Puits de Bodon à la rue de France et la rue qui monte du carroy de France aux murs de ville ; une maison joignant à la précédente et à ladite rue ; une maison sur la rue du Puits de France ; une maison avec jardin en France, entre une petite place, les murs de ville et le jardin de la Psallette ; une autre au Carroy de France, entre la rue de France, les murs de ville et le jardin de la Psallette ; une maison, entre le Carroy de France et la rue qui va dudit Carroy à la porte du Marché ; un cellier rue des Rousseaux et rue de France ; une maison entre le Patronlay Piard et la rue de France ; une maison, joignant à la précédente, sise sur la rue qui va de la rue de Bodon à la rue de France ; une maison rue des Granges du Château et contiguë au logis des religieux d'Aiguevive ; une autre même rue ; une autre, au coin des rues du Marché et de la Championnerie ; une autre, rue de la Championnerie ; une autre, même rue ; une autre, même rue, joignant à la maison du Vert Galant ; une autre, même rue, entre le Vert Galant et la ruelle qui va de la rue de la Championnerie au Puits du Ruau et à Meunes ; une maison avec jardin sise rue de Repousse penil ; un corps de logis rue de la Championnerie ; deux petites chambres sur la rue de Meunes ; la maison du Vert Galant entre la rue de la Championnerie et la rue de Meunes ; une maison, même rue, le long d'un bâtiment de la communauté des Vicaires ; une autre, même rue ; une autre, le long d'un bâtiment de l'Hôtel-Dieu ; une autre, entre les pressoirs banaux et la rue qui va du four banal au puits du Ruau ; une autre, entre la rue de la Championnerie, la maison de M. de la Borde, la halle et la rue qui conduit de la rue de la Championnerie à la halle ; la maison occupée par M. de la Borde, chanoine ; une autre entre la précédente et la rue de la Pie ; une autre joignant au faubourg du Marché, au grand chemin de la Porte du Marché, à la rue Chèvre et à la ruelle qui mène de ladite porte au couvent des religieuses ; une autre sise au même faubourg et entre les dits chemins, appelée la maison du Billard ; un jardin sis au même faubourg et enclavé dans les terres des religieuses, avec accès sur le chemin qui va de la porte du Marché à Salver ; un jardin à la Poterie, sur le chemin de la Poterie à la Sandrinière, ledit jardin appartenant aux religieuses ; une maison sur le chemin de la porte du Marché à la rue Chèvre ; une autre maison avec jardin, audit faubourg ; une autre, devant le puits du Marché, hors la ville ; une autre, vis-à-vis le puits du vieux Marché, hors la ville ; deux maisons contiguës et un jardin audit faubourg, entre le chemin de la rue Chèvre et le chemin des Ormeaux ; la maison appelée la Cave Anxou, avec son jardin et son clos, entre le chemin de la rue de la Chèvre, le chemin de Châteauvieux et le chemin de l'ancien champ de foire ; une maison avec jardin et dépendances sise à la Planche de Bois ; une maison sur l'ancien champ de foire ; un clos de vigne, occupé par M. Godeau, chanoine, entre le parc du château et la prébende de M. de la Borde ; un clos de vigne appelé le Cormien, entre le précédent, le chemin du château et la vigne occupée par M. Aignan Bry, chanoine ; un demi-arpent de vigne au clos des Bournais ; une autre vigne au dit clos ; une grange à l'héreau des Noues ; les deux corps de logis de l'héreau des Noues ; une petite maison au village de la Céverie, entre le chemin du Carroy du Puy à la Croix St.-Jacques ; une pièce de vigne entre le chemin de St.-Aignan à Berluet et les terres de la Chotinière ; un arpent de vigne au clos de la Croix St-Jacques, entre le chemin de St.-Aignan à Vaudechaume et la rouère de la Louettière ; un autre arpent de vigne à la Céverie ; quatorze boisselées de vigne aux Vauluisards ; une vigne au clos des Vauluisards, joignant à la vigne de l'Hôtel-Dieu ; la vigne des Parises, sur le chemin de la rue Chèvre à la Dobinerie ; un lopin de vigne le long du chemin des Petites Croix ; un arpent de vigne au clos des Ormeaux, entre le chemin de la rue au Loup aux Petites Croix et le grand chemin de St.-Aignan à Montrésor ; un arpent de vigne au lieu appelé la rue Chèvre ou « Chainguedons » ou les Jumelles ; l'héreau de la Nicotière ou de la Badronière ; un lopin de vigne à « Chainguedons », le long du chemin de St.-Aignan à Loches ; une vigne sise rue Chèvre, entre la rue du Patronlay Naudet et le chemin de St.-Aignan à Nouan ; deux morceaux de vigne au lieu appelé Cailiers ou les Gasses, le long du chemin de la rue des Gasses à la rue au Loup ; une autre vigne au

clos de « Chainguedon » et le long du chemin de Salvert à Roches ; un lopin de vigne au clos des Ormeaux, appelé la vigne de la Sacristie, le long du chemin de la Dobinerie ; un morceau de vigne au clos de Berluet, joignant aux vignes de l'Hôtel-Dieu ; un arpent de vigne aux « Chainguedons », entre la sente des vignes et les terres de Roches ; la terre appelée l'Héreau-Fouquet, entre le chemin des Noues du Chapitre et celui de Linière à la rue Chèvre ; l'Héreau de la Bigeolière, près du bois des Patureaux ; deux morceaux de vigne sis à la rue Chèvre ; un arpent de vigne au clos de Saint-André, entre le chemin de Montrichard et la rivière qui descend de la Bérardière audit chemin ; une vigne aux Roteaux ; la métairie des Brosses ou de l'Aubrinière ; un morceau de vigne aux Ormeaux ; une vigne au clos de Noblon, joignant à la vigne de la maîtrise.

G. 448. (Cahier.) — 10 folios, papier.

1750. — « État présent de toutes les redevances des bleds tant de fermes que dîmes et gros deues à Mrs du Chapitre de St.-Aignan en Berry. Ledit état fait pour servir à la construction des cassets qui doivent être faits cette année 1750 jusqu'à toujours, mais plus encor pour donner connaissance des reconnoiscences qui périclitent, afin d'y soigner en sorte qu'aucunes ne prescrivent. Le présent état dressé le 12 août 1750. » Les blés de rente sont dus : dans la paroisse de St.-Aignan sur la Pinouardière, Tartigoutte, Vaudechaume, la Mifrairie, les Brosses ou l'Aubinière, l'héreau Gauthier, la terre en Poitou, les Vauxbizards, la terre aux Ormeaux, la Gitonnière, la Céverie, les terres en champs Guédon et aux Nouettes, la terre à Tournepoussin ; dans la paroisse de Châteauvieux, sur l'héreau Sauvé, la Caillaudière, la Chapinière, la Bergeonnière ou le Pont de la Rue, possédée par les Administrateurs de l'Hôtel Dieu, la Doltière, les terres à la Cossaye, l'héreau Salver, les terres à la Boirie, le moulin Porest, la Cossaye ; dans la paroisse de Chémery, sur l'héreau Rouzay, les Brossards, le moulin de Chémery ; dans la paroisse de Cloué, sur la Poterie ; dans la paroisse de Couddes, sur les Anglées ; dans la paroisse de Couffy, sur les Pelées, Villequemoy, la Chausse, l'héreau Pascot, la Bodinière, le Plaissys ; dans la paroisse de Faverolles, sur Mosson, Bois-Simon, la Touche aux Droits, la Berthinière, la Trotellerie ; dans la paroisse de Lye, sur le Bois Pontois, les Oubliages de Lye, les Guais-Moreaux ; dans la paroisse de Mareuil, sur l'héreau de la Jouannière, la Malpenée, le Haut-Bagneux, la Chotinière, Boisgentenay, le Coudray, la Renaudière ; dans la paroisse de Mehers, sur Bordebure, tenu par l'Hôtel-Dieu, et sur une terre avec pré ; dans la paroisse de Monthou, sur la Chambaudière ; dans la paroisse de Noyers, sur le Puits-St.-Martin, la terre de Grosbois, la Cochonnière, la Colonière et la Garde, la Martinerie ou la Chossée, les terres à Néchien, la Loge ; dans la paroisse de Saint-Romain, sur l'héreau Picault, le Pied-Ferrand ou Cheminée-Ronde, la Couarde et les Monpertuis, les Tétuères et Rebuffeaux, dans la paroisse de Sassay, sur les Belles Allées, la Fagotière ; dans la paroisse de Seigy, sur la Grange-Dieu, tenue par l'Hôtel-Dieu, l'Ouvronnière, la Grange-Chardon, Terreforte, la maison et terre des Cochards ; dans la paroisse de Thézée, sur la Poissonnerie, la Bougonetière ; dans la paroisse de Villantrois, sur Rocheboin. — Les blés de dîmes dus au chapitre sont : dans la paroisse de Saint-Aignan, la grande dîme, la dîme de ville, la dîme de la banlieue ; dans la paroisse de Châteauvieux, la grande dîme, la dîme de Bourdelin et la dîme de la Taboue ; dans la paroisse de Châtillon, la dîme et terrage du Puy-Blanc et moitié du terrage des Mardelles ; dans la paroisse de Couffy, la grande dîme et les menues et vertes dîmes ; dans la paroisse de Faverolles, la dîme de Mossou ; dans la paroisse de Lye, la dîme d'Apancay et la dîme de Sarçay ; dans la paroisse de Mareuil, la dîme de Felinne ; dans la paroisse de Noyers, la grande dîme, la dîme de Montériou, la dîme de Bachaux, la dîme de Contre, enfin la dîme de vin de Châteauvieux.

G. 449. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1498-1786. — Testaments. — Instrument sous le sceau de l'official de Bourges, par André Robinet, notaire, du testament de maître Jean Nyvard, chanoine de St.-Aignan. Le testateur élit sa sépulture dans l'église de St.-Aignan, au milieu de la nef, devant la chaire à prêcher ; il règle l'ordonnance de son service et de ses anniversaires, et lègue au chapitre tous ses biens meubles et immeubles, à charge d'entretenir et de fonder une maîtrise composée du maître et de quatre enfants de chœur, qui devront notamment chanter à l'autel de St.-Nicolas un service pour les défunts et dire certains répons sur la tombe du testateur. Les biens par lui légués sont les suivants : l'héreau et manoir de Malchache et du Tertre, et autres terres dans la paroisse de Fontaines ; diverses rentes sur des biens à Vallière en Beauce, paroisse d'Autinville ; la maison du testateur à St.-Aignan ; une pièce de vigne à la Badronnière ; une autre aux

Ormeaux; une rente sur un jardin sis au Marché; la cave Ansoult; un héreau à Mareuil; diverses rentes sur plusieurs maisons; sa maison de la rue du Pont; une rente sur la maison et le jardin des religieux d'Aiguevives; une maison à Tours, derrière la boucherie, proche la chapelle St.-Libert, près des murs; une rente de grains, mesure de Montrichard, achetée de Jean Briçonnet, receveur général du roi; la grande dîme des vins de Chémery; une maison avec jardin au bourg de Noyers, contre le cimetière; une maison avec jardin à St.-Aignan, en France; diverses rentes sur la Badronnière, Noyers, Vaudechaume; sur un verger sis paroisse de St.-Venant, dans la rue de Mainmorte; le lieu et métairie de la Chaussée, près des Ponts de St.-Aignan; une rente sur une maison rue du Pont, etc., et généralement tous ses biens, sauf une maison qu'il possède à Blois par indivis, « quam mediam partem domus quia cognatione (*sic*) jure adeptus fuit, parentibus suis qui ab intestato forent eius heredes futuri confert et dimictit ». Le testateur stipule en outre que le maître et les enfants de chœur habiteront une des maisons qu'il laisse et la choisiront à leur gré en conservant pour leur usage « lectos, culcetras, pulvinaria, lintheamina et alia ustencilia predictis magistro et pueris necessaria »; il ordonne encore que « magistro et pueris dicte ecclesie nutritis, vestitis, colocatis et alimentatis ut decet, residuum redituum et aliorum bonorum, si que sint, ultra illa que superius declarantur, remaneant... jamdicte ecclesie... pro implicando reparationibus et augmentacionibus librorum, caparum et aliorum ornamentorum ac necessitatum prefate ecclesie ». Enfin le testateur stipule, au cas où le chapitre se refuserait à instituer une maîtrise, que tous les biens ci-dessus énumérés passeront à la Chartreuse de St.-Jean du Liget, près Loches, et il institue pour exécuteurs testamentaires Guillaume de Montigny, prieur du chapitre, François de Palmes, licencié en lois, avocat à la cour de St.-Aignan (1498). — Testament de Jean Le Jart, doyen du chapitre, ledit testament augmenté de codicilles. Le testateur élit sa sépulture au tombeau de ses père et mère, dans la nef de l'église, et règle les dispositions de son service funéraire. Il lègue au chapitre, pour assurer diverses fondations de messes, services et saluts, une rente de 100 s. t. sur la tannerie du Ruau, une autre de même valeur sur un jardin avec cellier, sis à la Pêcherie. Il dispose du moulin Gaultier, paroisse de Mareuil, de façon à assurer la fondation de trois messes par semaine dont est chargée la possession dudit moulin, et stipule qu'au cas où ses héritiers refuseraient d'acquitter ladite fondation, le moulin fera retour à la boîte des Trépassés de Mareuil. Il ordonne le paiement des gages de ses domestiques pour tout le temps de l'année, lègue dix écus à l'hôpital et ordonne une distribution de pain et de vin aux pauvres, il demande qu'à son lit de mort on appelle le curé et les capucins, et lègue 80 l. à son exécuteur testamentaire (1631). — Par un premier codicille, il attribue au chapitre, en remplacement des rentes ci-dessus, depuis remboursées, le revenu de sa maison de l'Écu à Noyers, et de la maison dite la Grange du Château (1634). — Par un nouveau codicille, il renonce à toutes créances inférieures à deux écus; tient quitte les locataires de la Molletterie des arrérages de leur ferme jusqu'à concurrence de 20 l.; donne 50 l. à l'église de Mareuil, dont il a été curé, pour être employées en ornements, et 10 l. à la confrérie du Rosaire de Saint-Aignan; tous ses ornements et vêtements d'église à son neveu et confrère François Le Jart, et 150 l. à sa nièce et filleule Catherine Le Jart. — Par un dernier codicille, il tient quitte son neveu de toutes pensions et nourritures reçues chez lui, ainsi que de toute pension obtenue sur le prieuré de Beaune, qu'il s'était réservé (1644). — Approbation dudit testament par les héritiers du testateur: Charles Le Jart, écuyer, sr. de la Voulte, demeurant au Bois Legué, paroisse de Pouillé; Antoine de la Chapelle, sr. de Launay, demeurant à Blancafort, à cause de dlle Anne Le Jart, sa femme; Charles de Bonnafau, sr. de Châteauvieux, Alexandre de Bonnafau, sr. de Presgnes; François de Bonnafau, écuyer, curé de Châteauvieux, et Claude de Bonnafau, sr. de Laubrais, à cause de dlle. Hélène Le Jart, leur mère (1644). — Acceptation du legs ci-dessus par le chapitre assemblé, présents: MM. François de Bonnafau, doyen, Philibert de Daron, Pierre Michel, Jacques Moranges, Noël Chéreau, Gabriel Goislard, Jacques Hugues, François Le Jart et Étienne Badille (1645). — Testament par lequel Jean Moreau, cardeur, lègue au Patronlay Piart, dont il est parent, tous les immeubles qui lui sont échus par la succession de Michel Moreau, son cousin, et le quart de ses propres paternels (1693). — Étienne Picault, chanoine, pourvu du Patronlay Piart, élit sa sépulture dans la sépulture du Patronlay des Piarts, « sous les gros sains », en fournissant, par son exécuteur testamentaire, de la pierre de Chémery pour recouvrir la fosse « Si avant de mourir je me démettais de ma prébende, j'entends que mon exécuteur fasse dire un annuel comme si j'étois mort chanoine. » Le testateur lègue au chapitre tout ce que celui-ci peut lui devoir; au Patronlay, 12 l. de rente et son calice d'argent. Il partage tous ses vêtements et ornements sacerdotaux entre ses neveux ecclésiastiques; celui qui sera pourvu du Patronlay se chargera du calice et dira deux messes basses par an à l'autel de N.-D. des

Miracles. Le testateur abandonne tous les fruits de sa prébende, gagnés pendant l'année de son décès, à la confrérie de la Charité de St.-Aignan, ou si elle ne subsistait plus, à l'hôpital. Il lègue à perpétuité à sa sœur, Anne Picault, tous ses meubles, actions et droits mobiliers, tous ses acquêts et le quart de ses propres, y compris la donation à lui faite auparavant par ladite Anne et sa défunte sœur Marie-Élisabeth, et invite ses héritiers à laisser à ladite Anne la jouissance de la totalité de sa succession. Il charge ladite sœur de l'exécution de son testament et de ses charges, et du partage entre ses neveux de ses ornements d'église et de ses livres, réservant les livres de droit à ses neveux, Jean Picault et François Charbonnier, avocats (1695). — Testament de demoiselle Marie Picault de la Grisonnière, par lequel elle lègue au chapitre 800 l. pour fonder divers services, et 30 l. aux Capucins (1786).

G. 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XIII^e siècle.—Salines.—Henri, évêque de Saintes, notifie l'accord intervenu par-devant lui et Robert de Turneham, sénéchal de Poitou et de Gascogne, entre le prieur de St.-Aignan, d'une part, et Pétronille Paola, Pétronille Bonnefemme, Aimeri et Pierre Marchadous, au sujet de leurs droits sur la saline de Bertherant; lesdites Pétronille et consorts font abandon de toutes leurs prétentions, moyennant six livres de pot de vin et six boisseaux de blé, que ledit prieur leur a remis.

G. 451. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1682. — Bois du Chapitre. — Vente à François Gittard, marchand à St.-Aignan, de la coupe de tous les bois taillis dépendant dudit chapitre, assis en forêt de Brouard, lesdits bois appelés les Bois Folin, ladite vente pour 12 ans, à charge d'« en faire la débousche, aura un an après la coupe de chacune vente. » Lesdits bois seront partagés en 12 portions égales : la vente des Vieilles Forges en deux, celle des Dangez aussi, les autres appelées Folin, les Chardons, les Charpes, Beignelons, les Brûlées et la Herse, en huit coupes ou ventes. Ladite vente est passée moyennant le prix de 2,400 l. t.: dont 800 payées comptant au chapitre; 800 payables dans le délai de six ans aux chanoinesses de Beaulieu-lès-Loches, pour rachat d'une rente constituée par le chapitre; 500 payables dans douze ans aux Cordeliers de Loches, pour éteindre une autre rente; et, dans le même délai, 300 l. à M^e Ét. Picault, l'un des chanoines, en déduction de ce qui lui est dû par le chapitre, par contrat du 23 juillet 1663 devant Raboin. Le pot de vin de 100 l. que paiera ledit Gittard à la St.-Jean prochaine sera employé en ornements.

G. 452. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 1 plan, papier; 1 plan parchemin.

1741-1781. — Bois du Chapitre. — Visite des bois du chapitre, par Christophe Hardouin, sieur de Frileuse, maître des eaux et forêts (1741). — Quittance de Jacquelin, greffier en chef des eaux et forêts du comté de Blois, de la somme de 368 l. 10 s., montant des vacations des officiers de la maîtrise, pour ladite visite (1742). — Arpentage des bois du chapitre par Jean Legendre, arpenteur général (1741). — Arpentage et aménagement desdits bois par Christophe Hardouin de Frileuse et Jean Legendre (1742). — Quittance de 200 l. par ledit Legendre pour prix de ses opérations et de trois plans desdits bois. — Ledit plan sur parchemin desdits bois consistant en trois pièces: la première appelée Bois de Brouard, dans laquelle est le quart de réserve, contient 229 arpents 30 perches; la seconde, appelée les Ventes du Denger, contient 57 arpents 20 perches; la troisième, appelée Bois Simon, contient 15 arpents 18 perches; au total, 307 arpents 22 perches, desquels a été distrait pour réserve la quantité de 76 arpents, le surplus divisé en douze coupes. — Procès-verbal de visite par René Moreau, garde-marteau de la maîtrise de Blois, de 300 pieds d'arbres épars et des réparations urgentes à faire aux bâtiments et métairies dépendants du chapitre, selon l'ordonnance de M. de Grandbourg, grand-maître au département de Blois et Berry (1751). — Procès-verbal de visite et réarpentage, par Pierre-Paul Boesnier, maître particulier de la maîtrise de Blois. — Autre plan sur papier, résultant des dites opérations (1781).

G. 453. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1751-1789. — Bois du Chapitre. — Quart en réserve. — Le sur-intendant Machault rappelle aux chanoines en instance pour obtenir une coupe extraordinaire, qu'ils doivent lui faire parvenir la copie de la déclaration du temporel du chapitre (1751). — Correspondance pour obtenir du Conseil d'État l'autorisation de

faire une coupe extraordinaire. Autorisation du Conseil d'État. Procès-verbal de délivrance de 864 arbres, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État (1778). — Nouvelle autorisation de coupe extraordinaire par le Conseil d'État (1779). — Quittance de 426 l. pour vacations des officiers de la maîtrise (1780). — Cahier des charges et adjudication du quart de réserve (1781). — Autorisation accordée au chapitre de modifier après coup les réparations à faire aux bâtiments et, après expertise, de charger l'adjudicataire du quart de réserve de continuer les travaux ainsi modifiés (1784). — Arrêt du conseil d'État qui autorise la vente de 820 pieds. — Procès-verbal de délivrance desdits arbres (1789). — Dépôt au greffe des eaux et forêts des pièces, comptes et devis concernant les réparations faites aux bâtiments et métairies du chapitre (1789).

G. 454. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1753-1788. — Bois du Chapitre. — Procès-verbal de constat, par le garde du chapitre, d'un incendie dans le bois des Vieilles Forges, dans la forêt de Brouard, paroisse de Faverolles, ledit incendie ayant pris dans les bois de Villeloin (1753). — Commission, par les Doyen et chapitre, de garde des eaux et forêts à Louis Roucein, entrepreneur de corvées sur la route de Blois (1785). — État des bois du chapitre suivant les coupes réglées par la maîtrise de Blois, en datte du 17 avril 1742 et jours suivants, par lequel il est constaté « que nous avons douze coupes, dont onze dans les bois de Brouard et une à Bois-Simon. Par le relevé de nos registres, il a paru que l'ordre de la vente de nos coupes ayant été interverti par ignorance du règlement, et Messieurs de la maîtrise nous ayant recommandé de rétablir l'ordre, pour y parvenir nous avons dressé le tableau qui suit. En 1781 ont été vendues au sr. Tropdoux deux coupes de nos bois qui sont la troisième et la quatrième, 2,600 l. En 1782 a été abattue la troisième, et vuidangée en 1783. En 1783 a été abattue la quatrième, et vuidangée en 1784. En 1785, le 6 may, ont été vendues à Garant de Nouan deux coupes de nos bois, sçavoir : 1,600 l. En 1785 a été abattue la cinquième, et vuidangée en 1786. En 1786 a été abattue la sixième, et vuidangée en 1787. Le 11 juillet, en 1788, a été vendue la huitième coupe et vuidangée en 1789, à Charles Le Bert, 800 l. En 1789 sera vendue la première et vuidangée en 1790. En 1791 sera vendue la seconde, et vuidangée en 1792. En 1792, suivant l'adjudication de la réserve, en datte du 30 août 1781, a été abattu le uart de rqéserve, lequel, suivant l'arrêt du 2 février 1779, forme quatre coupes qui remplaceront les septième, neuvième, dixième et onzième coupes, dont la première doit être vendue après dix ans révolus, pourquoy, en 1793, sera vendue celle représentant la septième et vuidangée en 1794. En 1795 sera vendue celle appelée la neuvième et vuidangée en 1796. En 1797 sera vendue celle représentant la dixième, et vuidangée en 1798. En 1799 sera vendue celle représentant la onzième et vuidangée en 1800. En 1801 sera vendue celle de Bois Simon ou Malache. » Conditions de la vente : moitié comptant, dix-huit livres au garde, nettoyer la vente selon la coutume et rafraîchir les fossés, et laisser 25 baliveaux par arpent.

G. 455. (Liasse.) — 6 cahiers de papier timbré de 6 rôles chacun.

1661-1762. — Baux emphytéotiques de titres de rente envers le chapitre. — Reconnaissance par Silvain Gaultier, chanoine, d'une rente foncière de 30 s. et 2 chapons, assise sur une maison rue du Pont, entre le Cher, la rue qui va de la Boucherie aux Ponts et les granges et écuries du Croissant. — F° 2 : Bail emphytéotique à François Aubry, pêcheur, d'une pièce d'eau dans le Cher avec le droit de pêche et les îles contenues en la rivière, le tout situé dans les paroisses de Noyers et de Seigy, le fil de l'eau servant de séparation auxdites deux paroisses; à prendre ladite pièce d'eau et droit de pêcher, par le haut, depuis la haie de la Garde, faisant séparation de la terre de la Garde et des prés appartenants au sr. Naudet, autrement dit le Bouge des Forêts, jusqu'à la haie du Buret, séparant les héritages de la métairie de la Croix Verte des héritages de la métairie de la Martinière, le tout du côté de Noyers et du côté de Seigy, à commencer par le haut depuis l'héritage du sr. Alexis Bardon, à descendre le long des héritages desdits vénérables jusqu'aux buissons enradiés dans le pré des Mises, vis à vis la haie et orme du Burat, ledit bail consenti pour dix-neuf ans, aux charges de planter tous les ans des saules et gravelins dans lesdites îles, sans nuire à la navigation et sans avoir, le chapitre, à payer d'indemnité au cas où les baliseurs feraient supprimer lesdites îles; moyennant paiement de 100 s. et de 12 d. de cens, et fourniture de dix plats de poisson vivant, chacun plat composé de cinq livres de carpe, tout au plus en deux pièces, ou de quatre livres de brochet, en une ou deux pièces, ou enfin de quatre livres de perches ou de plies, tout au plus en trois pièces, et de vingt pluviers, lesdits plats de poisson payables dans le cours du carême de chaque année, et les pluviers dans les mois de janvier ou février, le tout rendu dans la maison de chacun des chanoines, à raison

de deux plats et quatre pluviers au doyen, et un plat et deux pluviers à chacun des autres chanoines, avec licence, à défaut de poisson, de prendre quarante sous pour chacun desdits plats. — F° 4 : Reconnaissance de rente foncière de 7 s. 6 d. et 2 poules, assise sur une maison au faubourg du Marché, entre le chemin de la porte du Marché à la rue Chèvre, et le chemin de ladite porte au couvent des religieuses, et d'une autre rente de 10 l. sur la même maison. — F° 7 : Reconnaissance d'une rente de 2 s. 6 d., assise sur une maison située devant le puits du faubourg du Marché, et d'un denier de cens sur la même maison. — F° 9 : Reconnaissance de 9 s. 6 d. de rente et un denier de cens assise sur une maison au faubourg du Marché, le long du chemin de la rue Chèvre. — F° 10 v° : Reconnaissance d'une rente de 3 s. 3 d. et une poule, assise sur deux maisons le long du chemin qui conduit de la porte du Marché à Salvert. — F° 12 v° : Bail d'une maison sise rue du Puits de France, pour une durée de neuf ans, et moyennant le prix de 21 l. et deux chapons, ou 20 s. pour lesdits chapons, au choix du chapitre, et 3 d. de cens, ladite somme payable à la St.-Jean-Baptiste, les chapons à la St.-Michel, et les cens à N.-D. de septembre, et rendus conduits devant l'autel de N.-D. des Miracles. — F° 14 : Bail d'une maison sise en face de l'église, pour une durée de neuf ans, et moyennant le prix de 14 l. et deux chapons, et un cens de 8 d. — F° 16 : Bail emphytéotique de 49 ans, d'un moulin à blé appelé le Moulin Forets, avec ses dépendances en prés et terres, moyennant 10 s., deux poules de rente et 8 d. de cens dus à la seigneurie de Châteauvieux, et de 35 s. et un setier de froment de rente envers le chapitre, moyennant la somme de 30 l. et 40 s. — F° 18 v° : Reconnaissance d'une rente de 20 l. et deux chapons, et d'un cens de 4 d. sur deux maisons rue de la Pêcherie et sur une maison jardin entre les rues qui vont de la porte du Réau au puits de la Bajoue et à la rivière. — F° 21 : Bail d'une maison moyennant la somme de 8 l. et un cens de 4 d. — F° 23 : Bail de deux quartiers de pré au Breuil et au Grand Pré, moyennant un loyer de 10 l. et un chapon, et un cens de 8 d. — F° 24 v° : Reconnaissance d'une rente de 3 l. 5 s. et un chapon, et d'un cens de 8 d., assis sur la maison du Dauphin, le long de la Grande Rue et de la rue du Pont. — F° 26 : Reconnaissance d'une rente de 7 s. 6 d. et d'un cens de 6 d. sur un demi-arpent en vigne et verger, sis au faubourg du Marché, le long du chemin de Salvert, et d'une autre rente de 6 s. 8 d. et cens de 2 d., assis sur une maison située rue de la Pêcherie et attenante aux murs de ville et à la tour de la Dorée. — F° 28 : Décharge des réparations usufruitières, accordée au locataire du château Gaillard, sur la chaussée des Ponts, paroisse de Noyers, à charge de payer 30 l. de loyer au lieu de 24. — F° 30 : Bail pour neuf ans, d'une maison sur la rue qui va du Carroy à la rue St.-François, entre la maison qui dépend de la Madeleine des Bancs et celle qui dépend du Patronlay Naudet, moyennant un loyer de 30 l. et 3 chapons, et un cens de 4 d. — F° 32 : Reconnaissance d'une rente de 3 l. et d'un cens de 2 d., sur un demi-arpent au clos de la Cesverie. — F° 34 : Reconnaissance, par Jacques Lhuillier, principal du collège de St.-Aignan, d'une rente de 7 l. sur un grand corps de logis sis au quartier du Réau, le long de la ruelle qui va de la rue du Réau à celle de la Pêcherie. — F° 36 : Bail au meunier du moulin de Galerne, d'un demi-arpent au pré dit le Pré-Sarrazin, pour neuf ans, et moyennant 24 l. et 4 chapons de loyer, et 2 d. de cens. — F° 39 : Bail à ferme, pour 18 ans, d'un quartier de vigne près l'ancien champ de foire, moyennant 100 s. et 3 chapons de loyer, et 1 d. de cens. — F° 41 : Bail à ferme, pour neuf ans, de 8 boisselées de terre au Paris, entre une terre de la ferme de Ligniére et le chemin de la Mifrairie, et 4 boisselées sur le chemin de la rue Chèvre aux vignes des Gaches, le tout moyennant un loyer de 10 boisseaux de froment, deux chapons et 5 s. en argent. — F° 43 : Reconnaissance d'une rente de 30 s. et d'un cens de 1 d. sur une maison, rue du Pont, contiguë à l'ancien cimetière. — F° 45 : Déclaration censuelle de 4 d., assis sur une maison rue du Ruau, contiguë à l'auberge du Chien Couchant. — F° 46 v° : Bail pour neuf ans, d'une maison place du Carroy, entre l'église et la rue qui va de la Porte du Cher à celle de St.-François, moyennant un loyer de 30 l. et quatre chapons, et un cens de 3 d. — F° 50 : Bail emphytéotique pour 29 ans, du lieu et héritages où étoit autrefois l'héreau du Pied-Ferrand, autrement l'héreau de l'Orme ou les Cheminées Rondes, consistant en quatre séterées tant en terres que prés, le long du chemin du bourg de St.-Romain à Méhers, moyennant huit setiers, six boisseaux de seigle et orge par moitié, le comble au setier, six chapons, le tout rendu conduit, deux tiers au chapitre, un tiers à la communauté des vicaires. — F° 55 : Reconnaissance de rente de 3 l. et d'un cens de 4 d. sur une maison rue St.-François et le long de la ruelle qui va de ladite rue au Carroy de France. — F° 58 : Reconnaissance d'une rente de 10 s. et d'un cens de 1 d. sur la maison du Cygne, paroisse de Noyers, contiguë aux cours de l'auberge de la Croix-Blanche. — F° 60 : Bail pour neuf ans, du lieu et métairie de Bois Simon. — Cahier X, f° 1 : (1)

(1) Ce Cahier est séparé des cinq précédents par une lacune qui ne permet pas de lui donner de numéro d'ordre.

Bail à ferme pour neuf ans, de la maison du Vert-Galant, sur la rue du Marché au Blé à Meusnes et sur la rue de la Championnerie, moyennant un loyer de 35 l. et 2 chapons. — F° 3 : Reconnaissance d'une rente de 32 s. 6 d. et 1 chapon, sur une maison rue du Réau, appelée la Croix-Blanche. — F° 5 : Bail à ferme pour neuf ans, des prés appelés les Prés des Dix Quartiers, paroisse de Couffy, entre les prés de Lignière et les prés de la Richardière, d'un autre quartier de pré près du pré dépendant de la Poterie, appartenant aux religieuses, d'un autre proche du pré de la métairie de Vilquemoy, d'un arpent de pré sis aux Roches, même paroisse, d'un demi-arpent sis à la Carluche, près du Colombier, joignant au pré dépendant du prieuré de St.-Eutrope, d'un autre quartier près des prés du Palais, moyennant un loyer de 36 l. et 10 chapons et 2 oies grasses. — F° 8 : Reconnaissance d'une rente de 20 s. et de 4 d. de cens, sur une maison rue du Réau, vis-à-vis des boucheries, le long de la ruelle du carroy de la Boucherie à la rue de la Pêcherie. — F° 11 : Reconnaissance d'une rente de 10 l. sur une petite maison devant les grandes portes des halles, du côté du Puits de la Raquette, le long de la rue du Marché et sur une petite boutique sise sur la même rue du Marché.

G. 456. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1506-1767. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance, par Antoine Viau, du bail et arrentement passé à lui et à ses descendants d'hoir en hoir en ligne directe, d'une maison rue du Pont, entre la Grand Rue qui va de la porte du Pont à l'église, et le sentier qui longe les fossés du château par derrière, ledit bail passé pour la somme de 70 s. t. de rente, payable au terme de la St.-Jean-Baptiste (1506). — Sentence de François Siret, bailli de St.-Aignan, portant déclaration nouvelle de ladite rente (1571). — Vente d'une rente sur ladite maison (1534). — Acte passé sous le sceau de Jean Grenasie, bailly de Pontlevoy, du quart d'une rente de 3 s. t. due par le chapitre sur une pièce de vigne au clos de Noblon, joignant aux russeaux du moulin de Jean Angys, ladite rente vendue 40 s. t. (1531). — Le chapitre fait remise à Jean Franquelin de 60 s. 6 d. t. que doit celui-ci sur une rente de 70 s. dont est chargée la maison qu'il habite rue du Pont et reçoit en échange dudit Franquelin, à toujours mais une rente de 3 s. sur une plus grande rente qui lui est due sur un demi-arpent de vigne à Noblon, près des vignes de la vicairie St.-Pierre (1532). — Diverses déclarations de ladite rente. (F° 6 v° du Sommier.) (1)

G. 457. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1741-1786. — Saint-Aignan. — Maisons. — Bail à François Simon, cordonnier, et à Marie Bonne, sa femme, d'une chambre faisant partie de la maison du Paradis, rue du Pont, moyennant un loyer de 15 l., sous cette condition que ledit François « promet et s'oblige d'assister à toutes les offices de leurs églizes des festes et dimanches sans exception... et d'aider ausdits vennérables à chanter les matines et autres offices » (1741). — Autres baux de la même chambre. — Bail par le chapitre d'un corps de logis rue du Pont, joignant à la ruelle qui descend de ladite rue à la rivière, moyennant un loyer de 33 l. (1786). — (F° 11 v° du Sommier.)

G. 458. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1407-1788. — Saint-Aignan. — Maisons. — Échange par lequel Jean Vincent, dit Chémery, paroissien de St.-Aignan, « octroye, lesse et quicte à Penon Gorele, femme Piet Pannier... et à ses hoirs... et à touzjours mes à héritaige les choses qui s'ensiguent, c'est assavoir l'alée d'une maison assise en la grant rue du Pont, devant la maison que la femme feu Estienne Baudoin et ses hoirs tiennent du prieur et chapitre... laquelle alée dure et a de long dès l'uis devant de ladicte maison jusques à ung autre huis darières d'icelle par lequel huis darières ledit Vincent entre de la maison où il demeure on selier bas de ladicte maison ; item, une petite chambre tenant audit selier ; item, le haut de la moitié d'icelle maison tout du long de ladicte allée, avecques les espasses et treilles qui sont darrière ladicte maison, tenans et partans ycelles choses à l'autre moitié de ladicte maison où demeure à présent ladicte Penon, ou le fons et ou les appartenances appartenant audit Jehan Vincent..., pour l'autre partie de ladicte maison où demeure à présent ladicte Penon, c'est assavoir l'ovreur de devant, le chauffeur et une petite chambre basse tenant audit chauffeur ; item, les chambres et espasses du haut de ladicte moitié de maison devers la grant rue du Pont, tenant et joignant ycelles choses à l'autre moitié de ladicte maison et à l'eritaige de Perrin Pierre (1407 n. s.). — Baux desdites portions de maison (1786).

(1) On a cru utile de renvoyer, autant qu'il a été possible, au Sommier analysé à l'art. 447.

G. 459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1382. — Saint-Aignan. — Maisons. — Jean Guillotat et Penelle, sa femme, prennent à cens du chapitre, pour eux et un de leurs hoirs engendré de leur chair une maison. . « estant davant la grenesterie, joignant... à la rue qui vait droit à la maison feu Johan Charge..., et au pavement de la grant rue qui vait droit à la porte dou Ruau... pour cinquante sols tournois de la monnoie courant on pais de cens annuele. » (F° 19 v° du Sommier.)

G. 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1451. — Saint-Aignan. — Maisons. — Accensement par le chapitre, d'une maison sur la rue qui va à la Porte du Ruau, moyennant 50 s. t. de rente. — D'après une note du xviii[e] siècle, au revers du parchemin, il semblerait que cette maison portait le nom de Maison du Cygne. (F° 28 du Sommier.)

G. 461. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680-1741. — Saint-Aignan. — Maisons. — Cession à François Jacquelin, boucher, d'une portion de maison sise près la porte du Ruau et comprenant notamment une boutique, à charge de payer au chapitre 50 s., portion de plus grande rente due sur l'ensemble desdits bâtiments (1680). — Acte passé sous le sceau de la baronie de Graçay, portant reçu de 40 l., payées par Bardon, maître boucher de Saint-Aignan, à Philippe Avenet, chanoine de N.-D. de Graçay, pour solde des 75 l. de pot de vin convenues pour l'abandon fait audit Bardon d'une maison sise aux Crottes et baillée par le chapitre aux auteurs dudit Avenet, sur lesquelles 40 l. ledit Baron conserve 20 l. pour acquitter ledit Avenet des arrérages que peut prétendre le chapitre de la rente assise sur ladite maison (1692). — Bail de 9 ans, à Jacquelin, boucher, par le chapitre, de ladite maison sise au Crot, près la porte du Ruau, moyennant un loyer de 15 l. (1700). — Cession du bail de 59 ans de ladite maison, pour les 36 ans qui restent à courir (1741).

G. 462. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1557-1765. — Saint-Aignan. — Maisons. — « Comme ainsi soit que dres le mercredy après la feste Dieu, en l'an que l'on comptoit mil troys cens soixante trois, les vénérables prieur, chanoine et chapitre... ayent baillé à rente perpétuelle et foncière une maison... assize, joignant d'une part par le devant à la rue pavée, tendant de la boucherie où soulloit anciennement estre le prétorie et gréneterye dudict St.-Aignan à la porte du Ruau, à la maison... anciennement appellée la maison de Dyors, et d'autre cousté à la maison... anciennement appellée la maison de Coursele, pour le pris et somme de soixante solz tournois de rente foncière annuelle et perpétuelle... auxdictz vénérables et de deux deniers tournoiz de cens envers la dame de Diors, appartenant à présent au seigneur de Chasteau-Landon, laquelle maison aye esté depuis bruslée par fortune de feu advenue en la ville dudict St.-Aignan, au moyen duquel feu, lesdictz preneurs... ayent quicté et délaissé ladicte maison et plaice ausdictz vénérables..., et lesdictz vénérables drés l'an mil cinq cens quarente ung... ayent fait nouvel bail de ladicte place, estant en gaste et mazure à cause dudict feu pour le pris et somme de quarante solz tournois de rente », le chapitre agrée la vente faite par le dernier preneur à Nicolas Pélorguin, bourgeois de Blois, qui demeure chargé des mêmes obligations vis-à-vis du chapitre (1557). — Vente, par Catherine Sandrier, comme héritière de feu Pierre Sandrier, vicaire, d'un corps de logis sur la rue qui va de la Halle au puits du Ruau, et joignant aux pressoirs banaux, ledit bâtiment chargé de 7 s. 6 d de rente envers le chapitre, et de 2 d. de cens envers le duc, pour la somme de 750 l., dont 300 l. payables à la communauté des vicaires, savoir : 200 l. comme principal d'une rente constituée par la venderesse auxdits vicaires, et 100 l. pour arrérages de ladite rente (1785). (F° 35 du Sommier.)

G. 463. (Liasse.) — 2 pièces parchemin.

1699-1752. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance d'une rente de 42 s. et d'un cens de 2 d., assis sur une maison donnant rue du Ruau et rue de la Pie. (F° 37 du Sommier.)

G. 464. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1486-1585. — Saint-Aignan. — Maisons. — Acte capitulaire donnant à cens la maison située « in vico de Ruvelo... juxta... vicum quo itur de plebicitis dicti loci

sancti Aniani ad portam de Ruvello... pro firma seu censsa quadraginta duorum solidorum, sex denariorum turonensium... cum duobus denariis censsus » (1486). — Échange entre le preneur au précédent acte et Macé Marpon, par lequel ledit Bernardet cède la maison ci-dessus désignée « devant le puitz du Ruau... joignant... à la grant rue allant des pletz dudict Saint-Aignan, » et reçoit en échange une autre maison sise devant la montée du château, entre la rue qui va à la porte de la chapelle de la ville et la ruelle de la vicairie de la Madeleine, ladite maison chargée envers le chapitre d'une rente de 30 s. (1488). — Sentence du bailli de St.-Aignan, portant reconnaissance d'une rente de 42 s. sur la maison sise devant le puits du Ruau (1585). (Fos 38 à 41 du Sommier.)

G. 465. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1624.—Saint-Aignan.— Maisons.— Reconnaissance de rentes : 1° sur un corps de logis au carroi du puits du Réau, 45 s.; 2° sur un sellier dans la rue qui va du puits du Réau à la porte du Marché, 25 s.; 3° sur un corps de logis au Carroy des Grands Eschalles, par lesquelles on monte de la rue du Pont en l'église, contiguë à la maison du prieur, 40 s. de rente et 3 d. de cens; 4° sur un petit jardin près Meunes, joignant aux murs de ville et à la ruelle par laquelle on va sur lesdits murs, 7 s. 6 d. de rente et 1 d. de cens; 5° sur un arpent de vigne sis aux Cartes, paroisse de Seigy, 8 s. 4 d. de rente et 4 d. de cens. (Fos 38 à 41 du Sommier.)

G. 466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1626. — Saint-Aignan. — Maisons. — Bail emphytéotique pour 59 ans, d'un corps de logis sis devant le puits du carroy du Ruau et donnant sur la rue qui va de la Boucherie à la porte du Ruau, moyennant 3 l. t. de loyer et 3 d. de cens. (Fos 38 à 41 du Sommier.)

G. 467. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1683. — Saint-Aignan. — Maisons. — Bail à ferme pour 29 ans, par le chapitre, d'une maison rue du Ruau, moyennant 10 l. t. et 2 chapons de ferme, et 6 d. de cens (Fos 38 à 41 du Sommier.)

G. 468. (Liasse.) — 2 parchemins.

1551-1573. — Saint-Aignan. — Maisons. — Cession par Claude Bryais, notaire à St.-Aignan, à Pierre Demadare, d'une cour en la Pêcherie, et sur la rue qui va de la Boucherie au puits de la Bajoue, ladite cour chargée de 5 s. t. de rente envers le chapitre. — Commission d'André du Douet écuyer, seigneur de la Cochetière, licencié en lois, bailli de St.-Aignan, mandant de saisir ladite terre à la requête du chapitre, faute de paiement d'arrérages. (Fo 43 du Sommier.)

G. 469. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1470-1491. — Saint-Aignan. — Maisons. — Prise à cens par Pierre Dusson et Jeanne Martine, sa femme, pour eux, le survivant de leurs enfants et « pour un hoir tel que ledit survivant vouldra eslire en son testament ou aultrement... d'une maison et place... en la rue de la Pescherie... joignant à la rue allant... à la tour de la Dorée et à une ruelle... pour le pris et somme de vingt-cinq livres tournois... et une gelline de ferme ou censse por chacun an... à Noël et à la Nativité saint Jehan-Baptiste... » avec clause résolutoire en cas de défaut de paiement pendant trois ans (1470). — Déclaration capitulaire d'accensement... « Andree Poterat, mulłori, parochiano de Segiaco, et Johanni Cloteriou... accipientibus pro se et pro heredibus suis descendentibus de herede in heredem in directa linea sine herede collaterali et pro superviventi eorumdem dumtaxat quandam domum sitam in vico Piscature... juxta vicum tendentem de janua Cari recte ad turim de la Dorée... oneratam dictam domum seu redibilem erga nos et ecclesiam nostram de tribus denariis census ab antiquo nobis debitis quolibet anno in feste nativitatis beate Marie virginis... pro precio seu summa viginti solidorum turonensium firme seu annue censse... in festo nativitatis Dominice et in festo nativitatis beati Johannis-Baptiste... Et in deffectu solucionis eiusdem censse seu firme per tres annos continuos et se invicem et immediate sequentes... poterimus assignare dicte domui nostre... » (1490). — Accensement, par André Poterat, de moitié de ladite maison, à Gervaise Paris, prêtre (1491). (Fo 51 du Sommier.)

G. 470. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces papier.

1620-1780. — Saint-Aignan. — Maisons. — Bail de la précédente maison, moyennant un loyer de 8 l. et une poule (1620 et 1645). — Bail de ladite maison, moyennant 12 l. et 2 poules (1673). — Bail à Jean Ledoux, sergent de la ville, de ladite maison, moyennant un loyer de 24 l. et 2 chapons, et les 2 d. de cens (1708). — Autre bail emphytéotique, moyennant 27 l. (1720). — Sentence du bailli de St.-Aignan maintenant ladite rente emphytéotique (1749). — Autres baux, dont le dernier conclu moyennant un loyer de 36 l. et 2 chapons (1780). (F° 51 du Sommier.)

G. 471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1537. — Saint-Aignan.—Maisons.—Bail d'un corps de logis, rue de la Pêcherie, près de la tuerie, chargé d'une rente de 15 s. t. envers maître Jean Lesaige, et du droit de cens envers le chapitre (1537). (F° 53 du Sommier.)

G. 472. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1738-1772. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance d'une rente de 4 l. 10 s. et 2 chapons, assise sur une maison située dans la rue qui va du four banal à la place de la Halle. (F° 66 du Sommier.)

G. 473. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1642-1771. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance d'une rente de 15 s. t., assise sur une boutique « en bas costé, contre l'auditoire de ceste ville, » joignant à la maison de la Boule-Verte, et le long de la rue qui va de la porte du Marché au carroy du Pilori, ledit corps de logis échangé par le comte de St.-Aignan, au profit du Doyen, contre un petit jardin du chapitre, dépendant des plassages et ruines du prieuré (1642). — Diverses déclarations de la même rente. (F° 67 du Sommier.)

G. 474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1689. — Saint-Aignan. — Maisons. — Transaction entre le chapitre et le sr. Charles Goislard, au sujet d'un testament, par lequel ledit Goislard abandonne au chapitre 15 s. de rente foncière hypothéquée sur la maison du sr. de Bonnafaut, et 25 s. sur sa maison (1689). (F° 74 du Sommier.)

G. 475. (Liasse.) — 6 parchemins.

1363-1542. — Saint-Aignan. — Maison dite de Mareuil. — Acte passé devant Étienne Baudry, notaire de l'officialité de Bourges à St.-Aignan, par lequel « Vulquinus dou Tret et Johanna de Valencayo, domina de Mesnes, ejus uxor... confessi fuerunt se adcensasse... a venerabilibus viris priore et capitulo ecclesie collegiate sancti Aniani in Bituria... domos dictorum prioris et capituli cum rocha, ortis et aliis pertinenciis universis quas tenere solebat deffunctus dominus Laurencius Martini, condam canonicus dicte ecclesie..., sitas in villa predicti sancti Aniani, juxta fossata castri dicti loci, ex una parte, et juxta parvum cimiterium ex altera parte, et juxta domum curati ejusdem loci et juxta domum et ortum in qua moratur dominus Petrus de Maraya, presbiter, ex altera parte, habendas... a dictis coniugibus et ab ipsis causam habentibus, necnon et uno heredum eorum de sua propria carne in matrimonio procreato, durante dicto matrimonio, et in casu quo non haberent heredem in matrimonio procreatum ut dictum est, quod unus de liberis quos dicta Johanna habet ad presens post decessum dictorum conjugum habeat... dictas res... pro firma seu censa decem librarum parisiensium..., ad duos terminos videlicet ad terminum nativitatis Domini medietatem, et ad terminum beati Johannis Baptiste aliam medietatem » (1363). — Prise à cens par Jean Nivart, chanoine de St.-Aignan, « à luy, à Pierre Nivart, son frère, et à Pierre Nivart, son nepveu, filz dudit Pierre Nivart dessus nommé, et aux hoirs dudit Pierre Nivart, ses nepveux... et aux hoirs de ses hoirs en descendent d'oir en hoir en droicte ligne sans hoir de cousté, et oultre et par dessus le temps dessusdit jusques à cinquante-neuf ans... d'une maison neufve assise devant ladicte esglise encontre le placeis et cymestière d'icelle esglise, joignant à ung estal que les pasticières tiennent de ladicte esglise et aux degrez par lesqueulx l'on monte du quarroir et rue allant à la porte du marché et au chasteau en ladicte esglise. — Item, une aultre maison avecques le courtil et appartenances à icelle, excepté le columbier que maistre Guillaume Vacquier tient de ladicte esglise, que feu Loys de Marueil, en son vivant souloit tenir de ladicte esglise, joignant au jardin dudict

maistre Guillaume Vacquier et au petit cymestière et à la maison de la cure... et aux faussez du chasteau .. pour six livres tournois de la monnoie courant on pais...» à charge de « faire construire, bastir et édiffier une maison toutte à neuf à deux estaiges et plancher et par dessus le premier planchier, qui est en la maison et portal dudit lieu de Marueil, bonne et convenable à deux chemynées de pierre à chaux et à sable...; et s'il advient que ledit maistre Jehan Nivart mette hors de ses mains ladicte maison premièrement nommée qui est joignant audit placeis, que les hoirs dudit Nivart ne seront tenuz ausdiz de chapitre pour ladicte maison de Marueil que dix sols tournois, qui sera en cas dessusdict six livres dix solz, et icelle demeure en l'estat qu'elle est pareillement n'en paieront que ladicte somme de dix solz tournois pour icelle; et avecques ce de renouveller leurs lectres de ladicte prise à chacune mutation d'oir » (1460 n. st.).— Acte capitulaire donnant à bail emphytéotique à Pierre de Dampierre, écuyer, à ses descendants légitimes en ligne directe, ou faute d'enfants, à l'un de ses hoirs à son choix et aux descendants dudit hoir en ligne directe « quandam nostram domum cum viridario et pertinenciis ejusdem in curtibus seu curiis et ortis aliisque pertinenciis sitam prope dictam nostram ecclesiam, vulgariter nuncupatam Marueil, contiguam, parte ex una, claustro et cymiterio dicte ecclesie et domui curie dicti sancti Aniani, hereditagiis dicte ecclesie que Olivarius Corset tenet et hereditagiis dicte ecclesie que tenent heredes deffuncti Michaelis Hardi a nobis et ecclesia nostra partibus ex aliis », moyennant une rente de 5 s. t., payable à la St.-Jean (1505). — Cession dudit bail par ledit sr. de Dampierre, à demoiselle Françoise de Féchal, y compris le colombier acquis par ledit cédant d'Olivier Corset, moyennant 300 l. t. « en quatorze nobles à la roze au pris de soixante-six livres, trente-six nobles de Henry, au pris de six-vings-six livres, quarante-quatre ducatz, pour quatre-vings-deux livres dix solz, douze réaulx pour vingt-quatre livres, et trente livres en monnoye. » (Aignan Marris, notaire.) — Acte capitulaire consentant ladite cession (1510). — Bail de ladite maison à Pierre de Raisines, chanoine, pour 20 l. t. de rente (1548). (F° 78 du Sommier.)

G. 476. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1614-1670. — Saint-Aignan. — Maisons. — Sentence rendue au bailliage de Saint-Aignan, portant agrément d'une transaction intervenue au procès intenté par Claude Leroy contre Nicolas Pichon, tous deux chanoines, au sujet d'un contrat pour le partage des fruits du colombier de la maison de Mareuil, où demeure ledit Pichon; « tellement qu'à faulte de dellivrance de la moictyé desdicts fruitz, ledit Leroy l'auroit faict ajourner (Pichon) pour s'y voir condampner, et que pour cet effect ilz auroient chacun une clef, afin que l'ung d'eux n'y pust aller sans l'autre. » Les parties « ont transigé de ce que dessus par tel que au lieu de la moictyé des fruitz dudict coullombier que debvoit avoir ledict Leroy en baillant partye de la nouriture des pigeons, sera tenu et promis ledict Pichon, bailler et fournir audict Leroy... par chacun an la quantité de trois douzaines de pigeonneaulx à troys foy aux troys vollée et à chacune d'icelle une douzaine telz qui ce trouverons audict coullombier, demourant, en ce faisant, ledict Leroy quite et deschargé de la nourriture desdictz pigeons et sans estre tenu de l'entretien dudit coullombier » (1614). — Bail par le chapitre, à Me René Michelle, chanoine, durant sa vie canoniale de : « un grand corps de logis, ainsy qu'il se poursuit et comporte en un cellier bas, deux chambres hauttes, grenier desus et alée, le tout couvert en thuille, et un desgré de pierre par le devant du logis pour monter dans lesdittes chambres hauttes, une petite gallerie, un bas costé qui prend de depuis ledict escalier dernier desclaré tout de long des murailles de l'enclos et proche les portes qui vont dudict jardin à la carrière, dans lequel bas costé il y a une petite chambre à cheminée dans laquelle il y a un four et tout le reste dudict bas costé servant d'estable et escuries ; item, un autre petit logis contenant une chambre à cheminée, planché dessus, couvert de thuille ; item, le collombier estant proche ledict logis, aveq le puy qui est entre deux et un thoit à paurcs au coings dudict collombier, avecq le jardin et traille qui est entre tous lesdits bastimens et ladicte cour avecq la cave qui est soubs ledict logis et bas costé et tout ainsy qu'il se poursuit et comporte et qu'en a jouy deffunct maistre Philbert de Dierin, vivant chanoinne dans ladicte esglise, ledict logis appellé anciennement la maison de Marueil, et encore joignant de l'autre part à la maison presbytéralle de laditte esglise, d'autre part au jardin dudict sieur Michelle, et d'autre au bastiment et jardin du Croissant, et d'autre part à laditte carrière », moyennant 24 l. et 4 chapons de rente payables à la St.-Jean et 3 d. de cens (1670). — (F° 78 du Sommier.)

G. 477. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Saint-Aignan. — Maisons. — Requête présentée par le chapitre au bailli du duché-pairie de

St.-Aignan, juge-voyer, dudit duché, aux fins de pouvoir reconstruire, une maison sise au carroy de St.-François, entre la rue de l'Ormeau et la maison dépendant de la cure, le chapitre ayant dû la démolir en raison de sa vétusté. — Ordonnance dudit bailli, fixant le jour où, accompagné du procureur ducal ou de son substitut, il donnera, faisant droit à ladite requête, l'alignement au chapitre. — Procès-verbal des opérations d'alignement ensuite desquelles, ladite maison étant située sur une petite place sur laquelle il y a un puits, sur la rue St.-François et une rue y adjacente, l'encognure du pignon du côté de la rue St.-François doit être reculée de 13 pouces, et le milieu, où se trouve une borne, de 9 à 10 pouces, sauf à se conformer en tout à l'art. 7 du titre Ier de la coutume de St.-Aignan (1784). — Quittance délivrée au chapitre par le contrôleur des actes au bureau de St.-Aignan, portant reçu de la somme de 123 l., formant le sixième de l'augmentation d'une maison par eux construite à neuf, située rue des Capucins, plus pour les dix sous pour livre dudit droit, 61 l. 10 s. (1785). — (F° 78 du Sommier.)

G. 478. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1494-1784. — Saint-Aignan. — Maisons. — « Déclaration de prise à cens pour une maison, sise au « lieu de France, joignant d'une part à la maison de la « vicairie du châtel dudit St-Aignan,... d'autre à la rue « par où l'on va du chastel au puiz de France, moyennant « loyer de 20 s. t., payables à Noël, à la St.-Jean, et un « cens de 2 d. payable à N.-D. de septembre (1494). — « Bail d'une maison rue de France et rue du Carroy de « France à la Grande Rue de la Porte Baudon au Pilori » (1605). — Autres baux. — (F° 79 du Sommier.)

G. 479. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1693. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance, par Marguerite Rabier, comme héritière de sa mère, feu Marie Chardault, et en vertu d'un bail emphytéotique de 1630, d'une rente de 100 s. t. et un chapon, et d'un cens de 2 d., dont est grevée la maison dont elle jouit, sise, ladite maison, rue de Baudon, près la porte St.-François, joignant par derrière au jardin du château, d'un côté à la maison du Patronlay de Bellebat (1693). — (F° 92 du Sommier.)

G. 480. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1503-1788. — Saint-Aignan. — Maisons. — Acte capitulaire par lequel le chapitre accense à Jean de Marcheville, chanoine, par bail emphytéotique « pro se et pro uno herede tali, quem voluerit eligere in suo testamento vel alias, necnon pro uno alio herede tali quem dictus heres per dictum de Marcheville eligendus etiam eligere volet in suo testamento vel alias, dum taxat » une maison joignant aux fossés du château, moyennant 17 s. 6 d. de rente et 2 d. de cens (1503). — Bail de ladite maison, sise rue St.-François, ci-devant rue Baudon, moyennant loyer de 50 l. et 2 chapons, et un cens de 3 d. (1769). — Bail de ladite maison, moyennant 72 l. et 2 chapons (1776). — Baux de diverses portions de ladite maison. — (F° 94 du Sommier.)

G. 481. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1423-1786. — Saint-Aignan. — Maisons. — Instrument passé « en la court monseigneur le conte de Tonnerre, seigneur de St.-Aignan en Berry,... laquelle court monseigneur le duc d'Orliens, conte de Blois, tient en sa main à cause de sadicte conté, par deffault d'omme et d'aultre devoir de fyé », par lequel Marguerite, veuve de Clément Lavesque, déclare avoir « pris et accenssé à elle et à Johanne, fille de Johan de Courtalin, cousturier et de Johanne, sa fame, ladicte Johanne fille de ladicte Marguerite, et à vng des hoirs de ladicte Johanne, procréé, né et engendré de sa chair en loial mariage, et à ceulx qui d'eulx auront cause, à tant comme ladicte Marguerite, ladicte Johanne, et ung des hoirs d'icelle Johanne seront en ceste présente vie et au survivent d'eulx troiz tant seullement, de vénérables et discrectes personnes, le prieur et chapitre de l'église collégialle dudis St.-Aignan, deux chambres de maison avecques les courtilz et places estant devant et darrière, icelles assises en la ville de St.-Aignan dessusdit jouxte une chambre et courtil de la cure dudit St.-Aignan et à la maison Guillemin Georget et au chemin par lequel on vait de ladicte maison à la maison où demeuroit Jehan Barbery et à la rue alant en l'ostel que messire Guillaume Pelion tient de ladicte esglise, à savoir, tenir poursuir et esploicter paisiblement et empaix d'icelles Marguerite et Johanne, et dudit hoir de ladicte Johanne et du survivent d'eulx troiz... et ce pour le pris et la somme de diz solz tour-

nois, monnoie courant on païs, de cense annuelle que ladicte Marguerite, pour elle, ladicte Johanne et pour sondit hoir... en a promis par sa foy rendre et poier auxditz honorables bailleurs..., la moictié au terme de la nativité de Nostre-Seigneur, et l'autre moictié au terme de la nativité sainct Johan-Baptiste... Et avecques ce ladicte Marguerite, pour elle et ladicte Johanne, sera tenue et a promis par sa foy de édifier et bastir esdictes places et lieux dessusdiz une maison bonne et suffisente à cheminée, et icelle ainssi faicte, la tenir et soustenir en bon point et suffisent de toutes choses nécessaires à leurs propres cousts et despens. Et ce ladicte Marguerite, ladicte Johanne et sondit hoir, deffaillent de poier ladicte cense auxdiz honorables ou de bastir et édifier en ladicte place une maison bonne et suffisente, par deux ans continueulx, lesdiz honorables et le procureur de leurdicte esglise pour eulx, pourront assigner auxdictes places, courtilz et lieux, et les prandre comme leurs de leur propre autorité, senz appeler ne requierre justice, cest assurement estant nul, et néantmoins les pourront faire exécuter des arréraiges qui seroient deuz de ladicte cense du temps passé et les poursuire de les mectre en bon point et convenable et des domaiges amander » (1423). — Bail emphytéotique de ladite maison, sise carroy de Baudon, moyennant loyer de 25 l. et 4 chapons, et cens de 2 d. (1712). — Autres baux. — (F° 98 du Sommier.)

G. 482. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1751. — Saint-Aignan. — Maisons. — Acte capitulaire portant bail de neuf ans, à Jean Pinon, journalier, d'un cellier sis rue de Baudon, moyennant un loyer de 9 livres et le droit de cens (1751). — (F° 100 du Sommier.)

G. 483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1483. — Saint-Aignan. — Maisons. — Prise à cens d'une maison et jardin, rue de France, joignant aux murs de ville, et un lopin de friche sis en Vaujourrant et contenant un arpent, moyennant un loyer de 13 s. 8 d. t. et une géline payable au chapitre, ledit accensement consenti la vie durant des preneurs, de leurs enfants et des enfants desdits enfants et du dernier survivant d'entre eux. — (F° 107 du Sommier.)

G. 484. (Liasse.) — 4 parchemins.

1782-1790. — Saint Aignan. — Maisons. — Bail de neuf ans, par le chapitre, à François Bodeau, boulanger, d'une maison sise au carroir de France, moyennant un loyer annuel de 24 livres et 2 chapons (1782). — Bail à Guillaume Chevallier, d'une maison sise sur la rue qui va de la grande rue de Baudon en France, moyennant un loyer annuel de 22 l. et un chapon, ou 15 s. pour la valeur dudit chapon (1788). — Bail de neuf ans, par le chapitre, à Françoise Barataut, veuve Venier, d'une maison sise au caroy de France, contiguë au Patronlay Piart, moyennant un loyer annuel de 24 l. et 2 chapons, ou 30 s. pour la valeur desdits chapons, et le cens de 2 d. (1786). — Sentence de Louis-Brice Gaultier de Guillerville, bailli de St.-Aignan, condamnant ladite venve à accomplir les charges dudit bail (1790).

G. 485. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1447-1747. — Saint-Aignan. — Maisons. — Acte capitulaire d'accensement à Jean Paillon, à ses hoirs et au survivant d'eux, d'une petite maison sise « proppe locum vocatum gallice France », moyennant une rente annuelle de 30 s. t. (notaire Delorme) (1447). — Acte capitulaire portant bail emphytéotique à Jacques Paillon, Marie, sa femme, et aux survivants des enfants du grand Jean Moreau, cordonnier, d'une maison contiguë à celle de Me Antoine Rousseau, moyennant une rente de 45 s. t. (Corat, notaire) (1538). — Bail emphytéotique à Louis Baffond, d'une masure sise aux Rousseaux, joignant aux bâtiments de Me François Chereau, sr. de Champtelouze, et par devant au pavé de la rue par laquelle on va du carroy de France à la Rose, pour un loyer de 25 s. et une poule (1668). — Bail à ferme pour 49 ans, d'une cour fermée de murs, rue des Rousseaux, à charge d'y bâtir un cellier couvert de tuiles, au plus tard dans deux ans, sans y pouvoir rien prétendre par la suite, et moyennant un loyer de 30 s. et 2 chapons, et un cens de 4 d. (1697). — Bail d'un corps de logis rue des Ruisseaux, moyennant loyer de 8 l. et 2 chapons (1747). — (F° 110 du Sommier.)

G. 486. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1613-1777. — Saint-Aignan. — Maisons. —

Bail emphytéotique à Séphaurien Jacques, charpentier, et à Catherine Herisson, sa femme, et au survivant d'eux ou de leurs enfants, d'une maison avec petit jardin, telle que la tenait Antoine Gaultier, aïeul de ladite Catherine, ladite maison sise près le carroy de France, et par le devant sur la rue par où l'on va de la maison de noble homme Étienne Rousseau, bailli de St.-Aignan, audit carroy, moyennant une rente de 35 s. et un chapon (Delaunay, notaire) (1613). — Ratification par Catherine Hérisson (1624). — Bail à Alexandre Baffard de ladite maison, sise au carroy de France, joignant au jardin du Patronlay Piard, d'un bout à la rue par où l'on va de la rue St.-François audit carroy, d'autre bout à une petite rue par où l'on va dudit carroy au puits de France, moyennant un loyer de 6 l. et 2 chapons, et un cens de 3 d. (Seiller, notaire) (1667). — Cession du susdit bail à Michel Chaslon, à sa femme, tisseurs en toile, et pour le pot de vin de ladite cession, ainsi que pour les améliorations faites audit logis, les premiers ont payé au cédant 46 l. et 4 aunes de toile commune (Bodin et Seiller, notaires) (1697). — Bail de 29 ans, à Nicolas Ribotton, jardinier du château, et Thérèse Baffour, sa femme, moyennant un loyer de 13 l. 10 s. et 2 chapons, et le cens de 3 d. (Raboin, notaire) (1697). — Bail de 49 ans, à Nicolas Ribotton, marchand, moyennant un loyer de 30 l. et 2 chapons (Chauveau, notaire) (1725). — Partage de ladite maison en 3 lots, ensuite du décès de Nicolas Bibotton, entre les hoirs dudit (Michel, notaire) (1726). — Ladite veuve dudit Bibotton, femme Léon Mortier, cède au sr. Labbé sa part et ses droits audit bail (Gaudeau, notaire) (1736). — Sentence par François Oudart, bailli de St.-Aignan, condamnant ledit sieur Labbé à payer 5 années de jouissance de ladite maison (1739). — Cession de bail par Jean Labbé à Grégoire Oudet, son collocataire (Gaudeau, notaire) (1743). — Bail de neuf ans par le chapitre, à Jacques Barattan, sabotier, moyennant un loyer de 87 l. et 2 chapons (Charluchet, notaire) (1767). — Bail de neuf ans, à Jean Deré, menuisier, moyennant un loyer de 36 l. et 4 chapons (1775). — (F° 111 du Sommier.)

G. 487. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1410-1771. — Saint-Aignan. — Maisons. — Acte par lequel Gillet Charbonnier, dit Pinon, et sa femme Ragonde, prennent à cens pour eux et le survivant de leurs hoirs engendré de leur chair et au « survivant d'eulx troiz seulement... deux maisons assises en la ville de St.-Aignan, avecques une allée appelée venelle, entre une desdictes maisons et la maison que Jullien de Boillon tient desditz honorables, joignants aux héritaiges de la vicairie du grand semetière hors ladicte ville... et à la rue qui vait droit au poiz de la Championnerie ; item, ung courtil assis au Ruau, joignant... au courtil de la cure de St.-Aignan et audit Ruau... lesdictes choses accensées... avecques tous les amandemens qui en istront et pourront issir... pour vint et ung solt tournois, monnoie courant, de cense annuelle... aux termes de Noël et de la nativité monseigneur saint Jehan-Baptiste..., sauve et excepté que durant la vie de Jehan Charbonnier, qui naguères tenoit lesdictes maisons, yceulx preneurs ne paieront aux diz termes que la somme de vingt solz tournois » (1410). — Sentence du bailli de St.-Aignan, qui gage sur lesdites deux maisons une rente foncière de 37 s. 6 d., payable au chapitre (1573). — Reconnaissances et déclarations concernant ladite rente (F° 119 du Sommier.)

G. 488. (Cahier.) — 6 folios, parchemin.

1644. — Saint-Aignan. — Maisons. — Déclarations de cens et rentes : 1° 5 s. et 2 d. sur une maison servant de tuerie rue Repousse-Penil ou de Meunes ; 2° 15 s. et un chapon sur une maison rue de la Championnerie ; 3° 20 s. t. et 2 chapons sur une boisselée de jardin à la Pêcherie, le long des murs de ville ; 4° 4 d. de cens sur un arpent et demi de vigne à la Robinière, paroisse de Seigy ; 5° 4 d. de cens sur une maison dans la rue qui va de la Boucherie au Puits du Ruau, et par derrière sur la rue de la Pie (F° 121 du Sommier).

G. 489. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1761-1771. — Saint-Aignan. — Maisons. — Reconnaissance d'une rente foncière de 7 s. 6 d. et 2 poules sur une maison au faubourg du Marché, entre le chemin qui conduit de la porte du Marché à la rue Chèvre, et celui qui conduit au couvent des Bernardines, et une autre maison attenante à la précédente. (F° 133 du Sommier.)

G. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1566. — Saint-Aignan. — Maisons. — Cession par maître Jeon Lesaige, chanoine de St.-Aignan et prieur du

prieuré de Paillaudant, à Jean Goislard, marchand à St.-Aignan, d'une maison rue de la Rabouynerie donnant sur la rue par où l'on va de la Tuerie à la Tour à la Dorée, chargée, ladite maison, envers le chapitre, de 10 s. t. de rente, ladite cession moyennant 30 l. tournois de principal et 30 s. de vin de marché (Raboyn, notaire).

G. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1749. — Saint-Aignan — Maisons. — Sentence de François Oudart, bailli de St.-Aignan, qui condamne Anne Dangé, veuve de Gentien Moreau, à payer au chapitre quatre années de rente à raison de 30 l. et 4 chapons, à cause d'une maison sise à St.-Aignan, sans plus ample désignation, et à rentrer dans ladite maison, en vertu du bail emphytéotique passé par Gaudeau, notaire, le 20 janvier 1741.

G. 492. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Saint-Aignan. — Maisons. — Bail de neuf ans, à Agathe Touret, lingère, d'une maison sise à St.-Aignan, sans plus ample désignation, moyennant un loyer de 22 livres et 1 chapon, ladite maison occupée par le sr. Guillaume Chevallier, cordier, intervenant dans l'acte pour consentir à quitter le logis à fin de bail sans signification de congé.

G. 493. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1748. — Saint-Aignan. — Terres. — Cession, par François Jacquelin, drapier, à François Bourginne, cordonnier, d'un demi-arpent de vigne au clos du Cormier, joignant d'un bout au chemin qui conduit des jardins du château au village de la Séverie, ladite vigne chargée du droit de cens envers le duc de St.-Aignan, ladite cession à charge de payer une rente de 8 l. 10 s. due au chapitre par le cédant, tant que l'acquéreur tiendra ladite vigne, et moyennant un pot de vin de 98 l. (F° 146 du Sommier.)

G. 494. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1605-1769. — Saint-Aignan. — Terres. — Reconnaissance d'une rente de 15 s. et 2 chapons, payable à la Saint-Michel au chapitre, sur deux arpents de vigne au lieu dit les Bournais, « joignant d'un long au chemin par lequel on va du grand cemetière au village de la Cesverye » (1605). — Cession de portion de ladite vigne (Adam, notaire) (1683). — Transaction entre les divers détenteurs de ladite vigne et le chapitre, qui réclamait les arrérages de la rente et la reversion de ladite vigne, en s'appuyant sur une série de baux, le plus ancien de 1485 (Adam, notaire) (1683.) — Reconnaissances de cessions et baux. — (F° 147 du Sommier.)

G. 495. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1699. — Saint-Aignan. — Terres. — Bail, par Raboin, notaire, « à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle, néantgmoins révercible vers messieurs les vénérables du chapitre de Saint-Aignan », en faveur de Joseph Liger, d'un quartier de vigne aux Bournais, chargée du droit de cens et de 5 s. de rente envers le chapitre, la rente en faveur du bailleur fixée à 6 l. t. (Adam, notaire). — F° 148 du Sommier.)

G. 496. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1456-1789. — Saint-Aignan. — Terres. — Prise à cens par Étienne Honoré, d'un demi-arpent de vigne aux Champs-Guédon, appelé la Quenaye, joignant au sentier qui mène en Caillenère et aux Ormeaux, joignant aussi aux vignes de la vicairie Saint-Marsault, moyennant 15 s. et un chapon de rente à la Toussaint (1456). — Prise à cens par Jean Tuoteau, prêtre, pour lui, Jeanne, veuve de Louis Brunet et Étienne Brunet, fils de ladite Jeanne, et un hoir tel que le dernier survivant des trois voudra l'élire en son testament ou autrement de ladite vigne aux mêmes conditions (1478). — Vente de quatre boisselées de terre, sises au lieu de Parize, sur le chemin de Vaudechaume, et chargée envers le chapitre d'une rente de 10 s. t. et 2 poules (1574). — Cession du bail de la vigne et terre de la Quétine ou la Quénaie, par le sr. Chevalier, curé de Seigy, moyennant 6 l., 2 chapons et 8 boisseaux de noix, pendant quatre ans (1684). — Baux et cessions desdites terres. — (F° 160 du Sommier.)

G. 497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1761. — Saint-Aignan. — Terres. — Bail de 18

ans passé par le chapitre, d'un quartier de vigne situé près de l'ancien champ de foire, entre le clos du patronlay Naudet et le grand chemin de la rue Chèvre à ladite vigne, moyennant une rente de 100 sous et 3 chapons, ou 30 s. et un cens d'un d. (Charluchet, notaire). — F° 166 du Sommier.)

G. 498. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1475-1763. — Saint-Aignan. — Terres. — Prise à cens de Guillaume Hardi, marchand à Orléans, d'un arpent et demi de vigne, sis aux Ormeaux, sur le chemin de la Rochette, pour une durée de 20 ans, et moyennant une rente de 25 s. t. (1475). — Bail emphytéotique par le chapitre, à Antoine Collet, à sa femme et à ses hoirs nés ou à naître de ses deux mariages, d'un arpent de vigne au lieu dit les Ormeaux, appelé la Vaudoye, entre le chemin des Touzellets à la Rochette, et celui de St.-Aignan à la Rochette, ladite vigne chargée de 4 d. t. de cens, et ledit bail passé moyennant une rente de 22 s. t. (Jean Daussainct, notaire.) (1564). —Transaction entre le chapitre et le sieur Glatigny, par laquelle le chapitre, se désistant, moyennant dix livres, de son action en éviction relative à la vigne du clos des Ormeaux, sise entre le chemin de Montrésor et le chemin de la Dobinerie, tenue jadis par Antoine Coller, en vertu d'un bail emphytéotique pour lors expiré, et baille ladite vigne audit Glatigny pour trois ans, à charge de payer le cens de quatre deniers, et au lieu des arrérages de la rente de 22 s. 6 d., de fournir par chacun jour de l'année, à l'entrée de matines, dans l'église dudit Sainct-Aignan, vne chopine de vin, mesure dudict Sainct-Aignan, pour le sacrifice de la saincte messe » (Rabouin, notaire) (1635). — Bail de ladite vigne entre la rue au Loup et le chemin de la Dobinerie, pour une durée de onze ans, moyennant le prix annuel de 25 l. t., 4 chapons et le cens de 4 d. (Raboin, notaire) (1693). — Bail de ladite vigne, sise entre le chemin des Petites-Croix et celui de Montrésor, pour une durée de vingt-sept ans, et moyennant le prix annuel de vingt l. et 4 chapons, ou 20 s. pour chaque couple de chapons (Gaudeau, notaire) (1739). — Autres baux. — F° 169 du Sommier.)

G. 499. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1746. — Saint-Aignan. — Terres. — Cession d'un quartier de vigne au clos des Champs-Guédon, chargée envers le chapitre d'une rente de 7 l. 10 s., rachetable au principal de 150 l. et, de la moitié d'une rente foncière de 17 s. 6 d. et 2 chapons (Chauveau, notaire) (1710). — Autre cession de la même vigne (Gaudeau, notaire) (1746). — (F° 171 du Sommier.)

G. 500. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1627-1740. — Saint-Aignan. — Reconnaissance d'une rente de 16 s. et 2 poules, assise sur trois boisselées de terre à l'Héreau-Fouquet, le long du chemin de la rue Chèvre à Linières, ladite rente payable à la Saint-Michel (1627). — Reconnaissance d'une rente de 30 s. et 2 poules, assignée sur l'Héreau-Fouquet, entre le chemin de St.-Aignan aux Noues du chapitre, et le chemin de la rue Chèvre à Linières (1740). — F° 173 du Sommier.)

G. 501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1764. — Saint-Aignan. — Terres. — Bail à ferme pour 29 ans, de l'Héreau de la Bigottière ou village des Charbonniers, contenant 30 arpents ou environ, entre le chemin dudit lieu à l'Étang, les terres de la Minetterie et celles de la Tricaudière, et les terres et déserts des Brières, moyennant le prix annuel de 30 l. et 4 chapons, ou 40 s. (Mazuray, notaire) (1754) — F° 174 du Sommier.)

G. 502. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1698. — Saint Aignan. — Terres. — Reconnaissance d'une rente de 5 s. envers le chapitre, assise sur un demi-arpent de terre jadis en vigne, sis aux Ormeaux (Raboin, notaire). — F° 178 du Sommier.)

G. 503. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1704-1740. — Saint-Aignan. — Terres. — Constitution, en faveur du chapitre, d'une rente de 4 l. au principal de 30 l., montant des arrérages des fermes et dîme des Bachaux, dont le chapitre quitte les constituants, ladite rente assise sur un quartier de vigne au clos de Berluet, entre le chemin de la Besnardière et celui de la Chotinière (Raboin, notaire) (1704). — Reconnaissance de ladite rente (Gaudeau, notaire) (1740).

G. 504. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1735-1740. — Saint-Aignan. — Terres. — Cession d'un quartier de vigne à la Cévrie, entre le chemin de St.-Aignan à Vitray et celui de St.-Aignan à la Cévrie, chargé, envers le curé d'Orsay, d'une rente de 6 l. 15 s., et, envers le chapitre, d'un boisseau et demi de froment, faisant partie de plus grande rente due solidairement avec d'autres (Gaudeau, notaire) (1735). — Autre cession de la même vigne.

G. 505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1473, (n. st.) — Saint-Aignan. — Terres. — Reconnaissance par Denis de Mé, prêtre, du bail emphytéotique consenti par le chapitre à lui, son frère, sa belle-sœur, ses neveux, le dernier survivant d'entre eux et leurs ayant cause, 39 ans après, de neuf boisselées de terre à la « Cesverie », entre le chemin du grand cimetière de St.-Aignan audit village et la terre de la commanderie de Linières, ledit bail consenti pour le prix annuel de 3 s. 4 d., payable à la Toussaint, et à charge de planter ledit terrain en vignes.

G. 506. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Saint-Aignan. — Terres. — Sentence de Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, bailli de St.-Aignan, au sujet d'une rente d'un setier de froment sur l'héreau de la Cévrie, abandonnée par la propriétaire au chapitre, pour le prix de cent cinquante livres, payés « en 9 louis d'or de chacun 14 l., et le surplus en louis de 3 l. 12 s. et autres menues monnayes. »

G. 507. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1503-1751. — Saint-Aignan. — Terres. — Bail emphytéotique des terres et héreau de la Guitonnière, compris entre l'Hôtel-Dieu, la rivière et la rouère qui va de Chemigny à la Tray, ladite métairie contenant : 13 boisselées de terre près la fontaine de Vitray, entre les terres de la Herbaudière et la terre aux Fèves; une minée de terre à Chavignon; 10 boisselées de terre entre les terres de l'Hôtel-Dieu et le chemin de Viltray à Linières; ledit bail consenti moyennant une rente perpétuelle de 1 setier de froment et 1 setier de blé, mesure de St.-Aignan, rendu audit lieu, à la Saint-Michel, et de 30 s. t. et 2 poules, payables à la Toussaint (1503). — Sentence en déclaration d'hypothèque sur lesdits biens, rendue par Adrian Dudons, bailli du comté de St.-Aignan (1597). — Semblable sentence par Étienne Rousseau, bailli de St.-Aignan (1604). — Déclaration desdites rentes (1608). — Gagement de ladite rente sur les mêmes biens, ainsi désignés et délimités : plusieurs bâtiments entre le chemin de la Croix-Seiller à « Vistré » et les terres de la Pouynière; entre la rouère par laquelle les eaux descendent de Chemignan au Cher et les terres de la métairie de Vitray; l'autre héritage sis à la Cosse, entre les terres des métairies de Vaudechaume, de Vitray et de la Jaunerye, et entre les terres de Vitray et des Noues (1694). — Autres gagements.

G. 508. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1764. — Saint-Aignan. — Terres. — Reconnaissance d'une rente de 10 s. et 2 chapons, envers le chapitre, assise sur deux pièces de vigne, l'une d'un arpent et demi aux Vaubizard ou aux Noisettes, entre le chemin de St.-Aignan à la Cévrie et une terre dépendante de l'Hôtel-Dieu; la seconde de sept quartiers, sise au même lieu (Charluchet, notaire) (1764).

G. 509. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1599-1786. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique d'un arpent et demi de vigne aux Rottes, entouré de haies vives et de fossés, entre le chemin de St.-Aignan à Orbigné et celui qui va du chemin ci-dessus aux Noues, moyennant le prix annuel de 1 écu 47 s. 6 d. et 3 chapons, plus le cens de 2 d. (1599). — Bail par le chapitre, d'un arpent de terre jadis en vigne, entouré de haies vives et fossés, sis aux Rottes, le long du chemin du clos des Grands-Ormeaux, et contigu à la terre de la cure de St.-Aignan, ledit bail consenti pour la vie des preneurs et celle de leurs enfants, à charge « de bien et deuement faire et fassonner laditte vigne de toutes fassons ordinaires et y faire des provins et iceux fumer et razer, l'entretenir de charnier et de bouchure, et d'ellever la terre qui en deppend en vigne, dans le temps de huit ans au plus tard », et moyennant le prix annuel de 110 s. et 3 chapons, et 6 d. de cens, le tout payable à la

Saint-Michel (1681). — Bail par le chapitre, d'une pièce de terre jadis en vigne, sise aux Ormeaux, contiguë aux terres de la Dobinerie et de Roches, ledit bail consenti pour une période de 29 ans, moyennant le prix annuel de 30 s., 7 boisseaux de froment, 2 chapons, payables à la Toussaint, et un cens de 4 d., payable à Notre-Dame de septembre (1687). — Bail par le chapitre, d'une septerée de terre sise aux Ormeaux, ledit bail consenti pour neuf ans, moyennant le prix annuel de 6 boisseaux de blé, 20 s. et 2 chapons, ou (20 s., au gré des chanoines), et le cens de 6 d. (1755). — Autres baux des mêmes terres.

G. 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1663. — Saint-Aignan. — Sentence par Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, bailli de St.-Aignan, condamnant Jean Crépin à fournir au chapitre titre nouvel d'une rente de 8 setiers d'orge, assise sur 10 boisselées de terre au Pied-Ferrand.

G. 511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1673. — Saint-Aignan. — Terres. — Bail de neuf ans par le chapitre, de trois quartiers de vigne et terre, dits Vigne-Quétine, contigus à une vigne de la communauté des vicaires, le long du chemin de Salvert aux Ormeaux, moyennant le prix annuel de 6 l. et 2 chapons, plus le cens de 4 d. (Seiller, notaire).

G. 512. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1435-1693. — Saint-Aignan. — Vignes rue Chèvre. — Accensement par le chapitre, à Étienne Huguet, à sa femme et à leurs descendants en ligne directe, d'un quartier de vigne à la rue Chèvre, joignant à la vigne de la vicairie Saint-Guillaume, moyennant un cens annuel de 5 s. t., payables à la Toussaint (1435). — Bail par le chapitre, à René Blanchet, avocat au siège de St.-Aignan, de la même pièce de vigne, chargée de 1 d. de cens, payable à la fête de N.-D. de septembre, moyennant une rente de 20 s. t. et 1 chapon, payable à la Toussaint (1573). — Reconnaissance de ladite rente et de 4 d. de cens (1609). — Bail de 19 ans, par le chapitre, dudit quartier de vigne sis rue Chèvre, entre la vigne de la Madeleine des Grottes et le chemin de St.-Aignan aux Ormeaux, moyennant le prix annuel de 3 l. et 2 chapons, payable à la Toussaint (1652). — Sentence par Étienne Chéreau, bailli de St.-Aignan, condamnant Anne Blanchet à payer au chapitre 6 années d'arrérages par elle dues en vertu de l'acte de 1573 (1752). — Bail de ladite pièce par le chapitre, à Aubry, pêcheur, pour sa vie et celle de ses enfants mâles, ou à défaut d'enfants mâles, de ses héritiers, 29 ans après son décès, moyennant le prix annuel de 20 s. et 1 chapon, payable à la Saint-Michel, et 2 d. de cens payables devant la chapelle N.-D. des Miracles, à la Nativité de N.-D. (1677). — Autre bail emphytéotique, moyennant le prix anuuel de 4 l. 10 s. et 2 chapons (1693).

G. 513. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Saint-Aignan. — Bail par le chapitre, de 4 boisselées de terre aux Roches, ledit bail consenti pour 13 ans, moyennant un prix annuel de 7 l., payables à la Toussaint, et de 2 chapons payables à Noël, plus un cens de 2 d. payable au jour de Notre-Dame de septembre, devant la chapelle Notre-Dame des Miracles.

G. 514. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1691-1752. — Saint-Aignan. — Déclarations d'une rente de 3 l. 10 s., assise sur une maison rue du Pont, contiguë aux murs de ville, ladite rente payable à la St.-Jean, et d'une autre rente assise sur la métairie de Vaudechaume, consistant en un setier de froment, un setier de seigle et 6 boisseaux d'avoine, ladite rente payable à la Saint-Michel.

G. 515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1565. — Saint-Aignan. — Sentence prononcée par François Siret, lieutenant général du comté et bailliage de St.-Aignan, consacrant les droits du chapitre sur une rente de 45 s. t. et 2 chapons, payables à la Toussaint, ladite rente provenant du bail emphytéotique de 1503, par lequel ledit chapitre a baillé ses biens à Vitray, dont suit l'énumération : 5 boisselées d'ouche entre la rouère qui descend de Vitray à la Fontaine-Blondeau et le chemin du Mesyer; une pièce de vigne joignant à ladite rouère; une autre pièce de vigne en Vaujourant, joignant aux vignes de la vicairie Saint-

Pierre; une boisselée d'ouche joignant au ruau qui descend de la Fontaine-Blondeau; une autre pièce d'ouche joignant à la rouère qui descend de ladite fontaine à la Bruyère; un demi arpent de terre à Vaujourant; une pièce de terre autrefois en bruyères, joignant au chemin de Périllat; un arpent et demi autrefois en bruyères, sis à Vaujourant, entre le chemin de la Bernardière à la Chapelle-Saint-André, les terres de Saint-Martin de Tours et le chemin de Saint-Aignan; un arpent de pré joignant aux prés dudit Saint-Martin, et au chemin de St.-Aignan à Mareuil.

G. 516. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1682-1781. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique de 19 ans, de la braye de l'Aune, dans le Cher, moyennant le prix de 7 l. 5 s. et 2 chapons, payables à la Saint-Michel (1682). — Bail pour 9 ans, de ladite braye et pécherie, moyennant ledit prix annuel, ou 20 s. pour les deux chapons, au gré des bailleurs, plus 2 d. de cens (1705). — Bail pour 7 ans, d'une « parée d'eaux, pescherie et isleaux », depuis les ponts de St.-Aignan jusqu'aux eaux de la seigneurie du Guéret; plus les eaux et pécherie de Bagneux, le long des prés du chapitre, paroisse de Pouillé, jusqu'au fil de l'eau; plus la braye de l'Aune, paroisses de Mareuil et St.-Romain, moyennant le prix annuel de 57 l., 8 plats de poisson valant chacun 10 s., et 10 d. de cens, l'argent conduit chez le receveur du chapitre, et le poisson chez les chanoines, à la St.-Martin, les cens devant N.-D. des Miracles; de plus, le preneur a reconnu devoir sur la parée de Guéry, en la paroisse de Noyers, une rente foncière de 30 s. (1726). — Bail pour 29 ans, de la braye des Avenettes, à prendre depuis la moitié de l'arche des moulins de la ville, tant sur la grande rivière que sur le braseau dit la Rivière du Plat-d'Étain, et depuis la moitié des arches du Pont jusque au dessous de la rouère Blondeau, à charge de construire une braye où il y a coutume d'en avoir, et où il en reste encor des piquets, moyennant le prix de 45 l. et 8 plats de poisson, payables à la St.-André (1743). — Prolongation dudit bail pour 9 ans, moyennant payement annuel, outre le prix convenu, de 20 pluviers (1748). — Bail pour 9 ans, des brayes Avenettes et des brayes Bagneux, moyennant le prix annuel de 45 l., 20 pluviers, et 45 livres de poisson, divisés en 10 plats, «... qui seront composés chacun d'un brochet ou d'une carpe de 3 à 4 livres, et le restant en deux perches, sinon 12 sols pour la valeur de chacune livre dudit poisson, l'argent rendu en la maison du receveur, au terme de Saint-André, les pluviers au carnavel et le poisson en temps de caresme, rendus aux domicilles de Mrs. les vénérables suivant l'ordre de leurs cassets » (1781).

G. 517. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1714-1747.—Angé. — Reconnaissance par-devant Labbé, notaire à Montrichard, par Samuel Bruneau, chirurgien, demeurant au Bourget, paroisse d'Angé, d'une rente de 19 l. 5 s. assise sur le lieu et métairie de la Carrière, rachetable pour 308 l., et due à dame Claude Adam, veuve de Samuel Rousseau, sieur de Grandmaison, grand prévôt d'Orléans (1714). — Constitution par ledit Bruneau en faveur de Jacques Picault, chanoine, d'une rente foncière de 20 l., sur ledit lieu et métairie et ses dépendances, comprenant environ 65 arpents; ladite rente créée pour le prix de 400 l., payé comptant, rachetable à charge de prévenir le bénéficiaire trois mois à l'avance (Raboin, notaire) (1714). — Titre nouveau de de ladite rente (Gaudeau).

G. 518. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1625-1725. — Chateauvieux. — Reconnaissance d'une rente de 14 boisseaux de froment, 14 boisseaux d'avoine et 4 chapons, assise sur une pièce de terre dite la Caillaudière, sise le long du chemin de la Richardière à la Grossinière et de celui du village des Noireaux à la haie appelée la bret Lorieux, due au chapitre comme ayant les droits du duc de St.-Aignan (Delaunay, notaire; 1625). — Reconnaissance d'une rente de 14 boisseaux de froment, 14 boisseaux d'avoine et 4 chapons, payable au chapitre et assise sur 3 septerées de terre aux Bruères, le long du chemin de la Groussinière à St.-Aignan et du chemin des Vallées de Lye à Château-Landon (Lefebvre, notaire. 1640). — Sentence du sieur des Chesneaux, bailli de St.-Aignan, entre le chapitre et le sieur Lhuillier, écuyer, sieur de la Coudre et de Sarey, ordonnant production par celui-ci des quittances des arrérages prétendus par le chapitre (1662). — Cession par ledit sieur de ladite terre de la Caillaudière, chargée comme dessus (Raboin, notaire. 1707). — Reconnaissance de ladite rente (Chauveau, notaire. 1725).

G. 519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1674. — Chateauvieux. — Bail emphytéotique de 29 ans, de 14 boisselées de terre labourable, sises au au Gros-Chaillou de Picardière, entre les terres de la Génetière, le chemin de St.-Aignan à Escuillay, les terres de la Thibaudière, le grand chemin de St.-Aignan au Gros-Chaillou-Rouge, moyennant le prix annuel de 56 s. et 1 chapon (Seiller, notaire).

G. 520. (Liasse.) — 1 pièce et 2 cahiers, parchemin.

1596-1700. — Chateauvieux. — Sentence rendue par Pierre Michel, lieutenant général du comté et bailliage de St.-Aignan, en faveur du chapitre, demandeur en déclaration d'hypothèque et en pétition d'arrérages d'une rente de 6 boisseaux de froment et 6 boisseaux de seigle, assise sur la Chappinière (1596). — Gagement de ladite rente et déclaration des terres qui y sont soumises : un héreau et 30 chainées audit village; 3 chambres et 52 chainées au même village; 384 chainées au Jucheray, entre la rouère des eaux de la Randière et la sente de la Chappinière à Châteauvieux; 5 chainées aux Cherpes; 6 chainées aux Malpougnes, le long du chemin de la Chappinière à la Bergeonnière; 4 chainées audit lieu; 134 chainées audit lieu, le long du chemin de Château-Landon au Gué de Viollin; 97 chainées aux Ardilles, le long du chemin de St.-Aignan à Château-Landon; 26 chainées aux Galopières; 14 chainées aux Malpougnes; 98 chainées aux Bournais, le long de la rouère des eaux de la Genetière, et joignant les terres de la Bergeonnière; une pièce au clos de la Chappinière; une pièce de terre à la Randière; une pièce de terre à la Cosse, joignant au chemin de la Béraudière et aux terres des Bergeries; 60 chainées au même lieu, joignant au chemin de la Chappinière à la fontaine; 2 chainées de pré, près de la fontaine, le long dudit chemin; 5 chainées de pré au Clouseau; 1 chainée d'ouche à la fontaine; 13 chainées au pré Poirier, entre les terres des Galoppières et le chemin de la Chappinière à Châteauvieux; 2 chainées au Courty, joignant au Carroy dudit village; 45 chainées au Coudoye; 1 pièce de terre le long de la rouère des eaux de la Riffaudière; 71 chainées au Juchery, le long de la dite rouère; 1 chainée aux Prés-Longs; 32 chainées à la Randière, entre la rouère des eaux dudit lieu et le chemin de St.-Aignan à Château-Landon. Ladite rente montant à 6 boisseaux de froment et 6 boisseaux de seigle, payables au chapitre, 1 setier de froment et 40 s. d'une part; 5 s. et 1 chapon d'autre part, à la communauté des vicaires; enfin 2 setiers 3 boisseaux de froment et 2 setiers 3 boisseaux de seigle à maître Jacques Girault, procureur à Selles (Deyneau, notaire; 1639). — Autre gagement de ladite rente (Raboin, notaire. 1700).

G. 521. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1630-1674. — Chateauvieux. — Bail emphytéotique de 29 ans par le chapitre, à Nicolas Gaveau, laboureur, de 6 boisselées de terres et vignes, dites les Gaillardières, joignant aux terres des religieuses de St.-Aignan, ledit bail passé moyennant le prix annuel de 16 s. et 1 poule (Seiller, notaire; 1674). — Sentence rendue par Nicolas Morin, sieur de la Basme, la Borde, Vernou et le Theillay, bailli de Blois, entre le chapitre et René Bertin, le chapitre requérant déclaration de fin du bail emphytéotique de l'héreau de la Cossaye, en date de 1475, ordonnant que le défendeur fera justification des années qui restent à courir dudit bail (1630).

G. 522. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1548-1574. — Chémery. — Bail emphytéotique par le chapitre, pour la vie des preneurs et des enfants des enfants de leurs enfants, des pièces de terre qui suivent : une pièce de vigne contenant la journée de quatre hommes, sise au lieu de Parsay; 6 pointes de pré entre ladite vigne et le chemin de Chémery à Contres; 2 boisselées de terre à la Motière, près la Fosse-Sèche, entre le chemin de Couddes à Roujeou et la terre de la confrérie N.-D. de Chémery; 2 boisselées de terres en Vaupollain, le long du chemin de Couddes à Parsay; 2 boisselées de terre au Carrouer des Arrables; 4 boisselées à la Rougonnière, entre l'étang de Bonneuil et la Pelletière; toutes lesdites terres faisant autrefois partie du lieu et appartenances de Parsay; ledit bail passé moyennant le prix annuel de 12 s. 6 d. et une poule (Parent, notaire; 1548). — Gagement de la rente du Petit Parsay (Raboin, notaire; 1797). — Déclarations et reconnaissances. — (F° 193 du Sommier.)

G. 523. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1599-1789. — Chémery. — Reconnaissance d'une rente de 30 s. t. et 1 poule, due au chapitre sur les

biens suivants : 10 boisselées de terre à la Douhairière; 4 boisselées de terre aux Terres-Blanches, le long du chemin de la Belletière à Chémery; une enclôture de désert et vigne au village de Parcay, contenant cinq à six journées d'homme de vigne, le long du chemin de la métairie de Parçay à Chémery (Leredde, notaire ; 1599). — Reconnaissances de ladite rente. — (F° 194 du Sommier).

G. 524. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1580-1775. — Chémery. — Reconnaissance d'une rente de 7 boisseaux froment, 7 boisseaux seigle, 1 setier d'avoine et 7 chapons, payables au terme de St.-Michel au duc de St.-Aignan, ladite rente assise sur l'héreau des Brossards, contenant 7 arpents environ, entre les terres du duc, le long de l'étang Bonneuil et à la queue de l'Étang-Neuf, et le chemin de Couddes à Chémery (Chauveau, notaire; 1580). — Reconnaissance de ladite rente, payable au chapitre par suite d'un échange avec le duc, passé le 23 novembre 1580 devant Jean Forest (Sandrier, notaire ; 1583). — Baux et déclarations.

G. 525. (Liasse.) — 11 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1477-1720. — Chémery. — Accensement aux frères Daudier, à leurs enfants, aux enfants de leurs enfants et au survivant d'eux, d'un héreau appelé l'Héreau Rouzay, contenant « une chétive maison et deux septerées en cours, courcières, ouches, vignes, courtil, avec une plante de nouvel plantée en bois et buisson », le tout en un tenant; une parée de terres de six septerées de labours, bois, buissons et bruyères, entre le carroy de Brossay et la vallée de la Louaire; 18 boisselées de terre le long du chemin de Chémery à Blois ; 3 boisselées de terre entre le chemin de la Belletière et les terres de Grondeux; moyennant le prix annuel de 10 s. t. et 2 chapons, payables à la Toussaint, à charge de bâtir une maison bonne et convenable à demeurer et y faire une cheminée, sans pouvoir aliéner ces biens, à moins de les offrir d'abord au chapitre, et sans pouvoir les charger d'aucune rente, malgré le chapitre (Lecourt, notaire ; 1477). — Sentence par Étienne Rousseau, bailli de St.-Aignan, au profit du chapitre, condamnant Pierre Perdreau et Sébastien Chauvet en paiement d'arrérages (1624). — Gagement de 30 s. de rente et 2 chapons dus solidairement par les différents détenteurs de l'héreau Rouzay (Payneau le Jeune, notaire ; 1628). — Bail de 59 ans à maître Pierre Poitevin, chirurgien à Selles en Berry, par René Blanchet, doyen, et le chapitre, desdites terres et d'une masure à la Cornatterie, moyennant le prix de 100 s. t. (Delaunay, notaire ; 1633). — Assignation par ledit Poitevin des sieurs Androuins, pour cueillette indue des fruits à lui appartenants en vertu du bail ci-dessus (1633). — Instrument de la dénonciation faite par ledit Poitevin à maître Jehan Lejart, écuyer, sieur de Guéret, doyen du chapitre, des entreprises faites par le sieur de Gouvalin, pour détruire la masure assise au lieu de la Cornatterie, et dont il est détenteur par le susdit bail; protestations respectives desdits doyen et Poitevin, que ladite dénonciation ne saurait leur préjudicier et qu'il appartient à chacun d'eux, à l'exclusion de l'autre, de se pourvoir (Dulac, notaire ; 1639). — Autres baux.

G, 526. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 sceau.

1490-1756. — Chémery. — Vente à Jean Nyvard, chanoine de St.-Aignan, d'une maison avec jardin, sise en la ville de Chémery, sur le grand chemin de l'église au château, joignant au four banal, pour le prix de 22 l. 5 s. t., ladite maison chargée en tout et pour tout de 2 s. 4 d. de rente envers le prieur de Chémery. Ledit acte en date de 1490, passé devant Jean Lecourt, notaire, et grossoyé seulement en 1493 par Jean Dupont, notaire, vu la mort dudit Lecourt, en vertu de commission de Louis de Palmes, lieutenant du bailli de St.-Aignan. — Acte capitulaire portant accensement à Jean Roullet, prêtre, demeurant à Chémery, et pour sa vie durant, de ladite maison, moyennant le prix annuel de 40 s., payables par moitié à Noël et à la St.-Jean, et d'un chapon payable à la Toussaint, à charge pour le preneur de « facere plancaria fienda in dicta domo et intertenere dictam domum de omnibus rebus ad eam et ad intertentum ipsius domus necessariis, tam de coopertura in hoc quod continet tota domus supradicta en (sic) cameris, torcularis et aliis porcionibus dicte domus, quam aliis reparacionibus...; venerabiles reservaverunt et exceperunt torcular existens in una camerarum dicte domus, cum facultate tenendi cum hoc cuvas, folearia, vasa, ala isque res ipsis necessarias ad vina et vindemias suas in dicto torculari faciendas ; locandique dicta sua vina et vasa, quamdiu eisdem venerabilibus opus erit...; et poterit dictus Roullet facere torcular unum suum ac vindemiam anno quolibet in dicto torculare, et pro se tantummodo, et post hoc quam dicti venerabiles se serviverunt de dicto torculari » (1508). — Autres baux. A dater de 1730, ladite maison est loué avec l'héreau Rouzay. — (F° 195 du Sommier.)

G. 527. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1741. — Chémery. — Sentence par Jacques-François Oudart, bailli de St.-Aignan, à la requête du chapitre et de la communauté des vicaires, contre Élisabeth Besnée, en interruption de possession de la moitié de 8 boisselées de terre le long du chemin Chiffray de Chémery à la Baudinière, à Langebaudière et à Génetay, faute de paiement des arrérages d'une rente de 7 setiers de seigle, 1 setier froment et 3 l. d'argent et 2 chapons, due pour deux tiers audit chapitre et pour un tiers à la dite communauté, estimés lesdits arrérages de deux ans à 101 l. 8 s. pour le chapitre.

G. 528. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1759. — Contres. — Reconnaissance de rente de 40 l. due sur le lieu, fief et métairie des Brosses, consistant en « maison à demeurer, grange, thoits à bestes, pressoirs, cours, coursières, ouches et jardins, cinq étangs, garennes, bois de haulte futayes, taillis, terres labourables, patureaux, bruières et deux clos de vignes en six arpens, le tout ensemble contenant quarante-cinq ou cinquante arpens, lesquels étangs sont à présent partie en prés et sans eaux, et trois desquels, sçavoir l'étang des Ténières, du Cellier et de la Fresnaye, chaussées bondées, lesdites terres labourables contenant vingt arpens, les vignes six arpens, deux desquels sont en valleur et les autres en friche, et lesdits bois taillis, futays et bruères quatorze arpens, joignant le tout au lieu de la Humerie, d'autre part audit étang des Fresnayes, d'autre part au chemin par lequel on va des Philippières au village des Ténières, par le long du grand clos de vignes des Brosses et aux terres de la dite Philippière, et d'autre part de la Gridelenne; 2° sur le censif du lieu des Brosses, portant profits de lots et vente, relief, deffaud et amande, la tierce partie de la dîme, partageant pour les deux autres tiers le seigneur de Cornilly, relevant en plein fief, foy et hommage du seigneur de la Goudelaine; 3° l'héreau de la Humière, consistant en terres labourables, bois taillis, pâtureaux, étang et futaye, et environ un tiers d'arpent de pré appellé l'étang des Chanoinnes, contenant en tout trente arpens ou environ, joignant d'une part à la Fontainne et à la queue de l'étang de la Fresnaye, d'autre à l'étang de la Philippière, d'autre part aux terres du seigneur de Chémery, et d'autre part aux terres d'Aline de la Goudelaine », ladite rente payable le jour de N.-D. de mars et due en vertu de la transaction passée le 10 juillet 1620 devant Delaunay (Mazuray, notaire). — (F° 199 du Sommier.)

G. 529. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, ppier.

1642-1650. — Couddes. — Transaction entre le doyen Jean Lejart et le chapitre, d'une part, et les sieurs Ménage et Godet, au sujet de 29 années d'arrérages que ces derniers avaient été condamnés à payer, comme détenteurs du lieu de la Guittonnière, au chapitre, celui-ci ayant droit du comte de St.-Aignan, par contrat d'échange du 23 novembre 1580; lesdits arrérages se montant pour chaque année à deux setiers, savoir : 4 boisseaux froment, 13 boisseaux seigle et 2 boisseaux d'orge; ladite transaction intervenant pour détourner les succombants d'appeler de ladite sentence rendue par le bailli de la Bame, stipulant ladite transaction l'annulation de tout procès et le paiement au chapitre de la somme de 200 l. (Lefebvre, notaire; 1642).— Baux et ventes.

G. 530. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1622-1786. — Couddes. — Bail perpétuel par le doyen René Blanchet et le chapitre, de 14 arpents de terre aux Anglées, telles qu'ils ont été baillés par le comte audit chapitre, à charge de payer le droit de cens au comte, et au chapitre une rente de 6 setiers de seigle (Delaunay, notaire; 1622). — Autres baux des Anglées avec la Guittonnière et les Testuères.

G. 531. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, 2 cahiers, papier.

1609-1782. — Couffy. — Conférence pour la montre et arpentage des prés Bourdiers, en la prairie de Couffy, près la chapelle Saint-Eutrope, lesdits prés sujets à la rente de 112 s. et 6 chapons, payable à la Saint-Michel, laquelle rente a été par l'arpenteur répartie entre les divers tenanciers desdits prés sis notamment : au lieudit les Quartiers, entre les prés de St.-Martin et le chemin de la prairie; au Fonteny, entre le pré de la métairie de la Malloche et le pré du Porche; au bout du pré du prieur de Saint-Eutrope; près de la chapelle aux grands Prés; entre le pré de la grange d'Aveigne et celui de la métairie de la Grisonnière; aux Versées (1609). — Bail des prés Bourdiers, tenants en quatre morceaux : un quartier au lieu des Rouchères, joignant au pré de la métairie du Marchais et au pré de la seigneurie de Lye; un quartier

joignant au pré de ladite seigneurie ; le troisième morceau joignant à la chapelle Saint-Eutrope ; et le quatrième morceau sis aux Quartiers ; ledit bail est consenti pour 9 ans, moyennant le prix annuel de 10 l. et de 1 oie grasse de 20 s. (Raboin, notaire) (1705). — Autres baux, le dernier montant à 40 l., 4 chapons et 1 oie, évalués 4 l. 10 s. et le cens de 4 d. (Charluchet notaire; 1782). — (F° 202 du Sommier.)

G. 532. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1698-1949. — Couffy. — Gagement de la rente du Gauger sur : une boisselée et demie de terre au Haut des Lardinières ; une boisselée et demie aux Chailloux de Champroy, le long de la rouère de Coqu; l'héreau du Gauger, contenant six boisselées, sis le long du chemin dudit village à Couffy ; trois boisselées audit lieu, le long de la rouère de Chardasne ; une boisselée et demie aux Lardinières; une boisselée au Chabot, le long de la rouère du Chabot; deux boisselées au Gauger, le long de la rouère de Chardasne; trois boisselées audit lieu, le long du chemin du Puy de Saray; une boisselée audit lieu, le long de la rouère qui descend à Couffy; cinq boisselées aux Lardinières, joignant aux vignes de la Perche ; une boisselée et demie au Gauger, le long de la rouère de Chardasne ; une demi-boisselée de terre au haut des Lardinières, joignant à la vigne de la Perche; l'héreau Girardin, avec deux boisselées sur le grand chemin de Couffy à Soubris; trois boisselées à Champroy, le long de la rouère de Coqu ; une demi-boisselée aux Lardinières; une chambre avec demi-boisselée au lieu de Girardin; tous lesdits héritages chargés solidairement d'une rente perpétuelle de 50 s. payable à la Toussaint (Raboin, notaire; 1698). — Reconnaissance de rente de 20 s. sur la métairie de Boursier et de partie de 50 s. de rente sur l'héreau du Gaucher (Gaudeau, notaire ; 1738). — (F° 203 du Sommier.)

G. 533. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1395-1758. — Couffy. — Prise à cens, pour la vie du preneur et celle de ses enfants, de une pièce de « pasturaux apelez les Versées », contenaut trois arpens, sur le chemin du cimetière de Couffy au Cher, plus un arpent de pré dans la rivière de Couffy, moyennant une cense annuelle de 40 s. t., 30 s. pour les patureaux, 10 s. pour le pré, payables à la Toussaint, le premier terme réduit à 15 s., à charge de clore ledit pré... (1395). — Accensement d'un arpent de terre et prés aux Versées (Lecourt, notaire; 1475). — « C'est la déclaration des herretaiges que la vefve feu Jehan Visard tiens de messieurs les vénérables chapistres de St.-Aignan, lesquelz herretaige ladite vefve les ha baillé, fait déclaration à messieurs les comissaires à faire le papier terrier de monseigneur le conte de Saint-Aignan. Une pièce de terre, tant en bois taillis que labouraible de son patrimoigne..., chargé de rente, envers messieurs lesdits chapistres...., de quinze sols, une gelline..., ledit lieu apellé la Mardelle des Feilletz ; deux boisselées de terre..., patrimoigne, assis près ledit lieu de la Mardelle, joignant au chemin par lequel on va du villaige de Gaugier à Couffy,...; cinq boissellées de terre..., matrimoigne, assises en deux lieu, au lieu apellé les Versées, joignant au chemin par lequel on va de Couffy au passaige, et d'autre part aux prés de monsieur de la Cour, chargé de rente, envers messieurs de chapistre, de portion de quarante-trois solz quatre deniers...; la seizeiesme partie d'ung arpent de pré matrimoigne..., au lieu apellé les Fontenis, joignant d'une part au pré de monsieur de la Court et d'autre part au pré de la chapelle de Nostre-Dame des Miracles, chargée comme dessus..,.; la seizeisme partye de trois quartiers de pré matrimoigne..., au lieu apellé le Socheron..., chargé comme dessus...; quatre boissellées de terre... au lieu apellé les Versées, patrimoigne..., chargé comme dessus » (1553).—Sentence par François Siret, lieutenant général du bailliage de Saint-Aignan, ordonnant paiement des arrérages dus au chapitre sur le pré des Épinettes et le pré des Versées (1572). — Exploit portant sommation d'accomplir ladite sentence (1595). — Gagement des Versées (Sandrier, notaire ; 1604). — Autres gagements de 1624, 1644, 1697 et 1758. — (F^{cs} 205 et 206 du Sommier.)

G. 534. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1571-1697. — Couffy. — Vente par André Prousteine, laboureur, à Étienne Berthin, marchand, de la moitié d'un arpent de pré clos et bouché de haies à la Noue-Farcillon (alias les Grands-Buissons), en la grande prairie d'Aveigne, justice de Valençay ; chargée ladite pièce, envers le chapitre, de 25 s. t. et 1 poule de rente, payables à la Toussaint, et de 1 d. de cens payable à la N.-D. de septembre ; cette vente passée pour 50 l. t. en principal et 50 s. t. en vin de marché (Jean Daussainct, notaire ; 1571). — Reconnaissance de ladite rente (Adam, notaire ; 1697). — (F° 209 du Sommier.)

G. 535. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1677-1771. — Couffy. — Bail pour 9 ans, au terme de la Saint-Martin d'hiver, moyennant le prix annuel de 24 l. et 4 chapons, des pièces suivantes : 1°, 1 quartier de pré proche des prés de Linière et du pré de l'Ormeau, appartenant au sieur du Gué-Péan et de la Noue-Parée; 2°, demi-arpent de pré derrière le pré de Roche, joignant au pré de la Poterie, appartenant aux religieuses de St.-Aignan, et au pré du prieuré et cure de Couffy; 3°, 3 quartiers de rochers joignant au pré des prieurés; 4°, demi-arpent de pré au lieudit la Caluche, près le Colombier, le pré du prieuré Saint-Eutrope et les prés de Linières; 5°, 1 quartier de pré proche des prés du Pallais, dépendant de Gué-Péan et des prés de la Richardière et de Lignières; 6°, 1 quartier de pré joignant aux prés de Linières (Seiller, notaire; 1677). — Bail desdits prés, dits prés des Dix-Quartiers, moyennant 25 l., 6 chapons valant 3 l. et 1 oie grasse de la valeur de 20 s. (Raboin, notaire; 1706). — Autres baux, le dernier montant à 60 l., 6 chapons et 2 oies. (Charluchet, notaire ; 1771). — (F° 210 du Sommier.)

G. 536. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1383-1764. — Couffy. — Prise à cens par Guillaume Gonest, pour lui et ses hoirs en ligne directe, de Bernart Fabre, chanoine de St.-Aignan, des pièces suivantes : 1°, l'héreau du Petit-Breuil et ses appartenances; 2°, une pièce de bois; 3°, 4 boisselées de terre; 4°, 9 boisselées de terre; 5°, 3 boisselées de terre le long de la rouère du Breuil; 6°, 2 septerées de terre entre le chemin de l'ormeau de la Croix-Longue à Lye et le chemin de l'Angibaudière au grand cimetière de Couffy; 7°, 1 septerée de terre le long du grand chemin de Châteauvieux à Couffy ; toutes lesdites choses acquises par le vendeur de Colas Filet et déjà par lui accensées pour 9 s. de cens « le dimanche après huittièves Saint Hillaire, l'an de grâce mil trois cens soixante et doze, à Guion Douquaut », qui y renonce, le nouvel accensement consenti moyennant un cens de 5 s. t., payable à la Toussaint (N. de Bouflanges, juré ; 1383). — Gagement d'une rente de 4 l. envers le chapitre, assise sur : 1°, deux héreaux dits le Petit-Breuil ou l'héreau Grangier; 2°, 8 arpens terre et taillis, près desdits héreaux, sur le chemin de Couffy à la Guibaudière, près des taillis du Carroy le Prieur, des terres de l'Arche et du chemin du Breuil aux Vallées de Lye; 3°, 10 arpens de labours et taillis dits la ligne du Pied-Cornu, le long desdits chemins susdits ; 4°, une septerée de terre à l'Arche, entre les chemins de la Gibaudière et de Couffy; 5° une septerée aux Cosses; 6° une septerée à la Vallée (Picault, notaire; 1644). — (F° 218 du Sommier.)

G. 537. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 12 folios.

1736. — Faverolles. — Sur l'action intentée par Louis-Pierre Juchereau, doyen, et le chapitre, contre Louis-Honorat de Matheflou, seigneur de la Cour de Couffy, sieur de St.-Georges, en déclaration d'hypothèque sur le lieu des Jouberts, en raison du bail emphytéotique de 3 setiers froment, 3 l. argent, 4 chapons et le cens de 2 d., passé par ledit chapitre pour 59 ans, à Louis-Hippolyte de Matheflou et Catherine de Bonnafaut, père et mère dudit Honorat, lequel met en cause le sieur du Bois d'Hault, acquéreur dudit lieu; celui-ci reconnaissant avoir acheté de M. de Matheflou du Chaillou, frère et cohéritier d'Honorat, lesdits héritages des Jouberts, autrement dits la Trotellerie, conjointement avec le domaine de la Chavignière, par-devant Glivot, notaire, a objecté la difficulté qu'il y avait de statuer sur leur demande, résultant en premier lieu de l'impossibilité de reconnoître les héritages portés et expliqués, tant par le bail emphytéotique susdaté, que par la déclaration consentie par lesdits sieurs de Matheflou de Saint-Georges et de Matheflou du Chaillou, après le décès de leur père et mère, le 30 juin 1763; « en second lieu l'impossibilité aussy de constater l'état véritable où pouvoit être les lieux lorsque les auteurs desdits sieurs de Matheflou ont commencé à les posséder, puisque depuis deux cent cinquante ans, même avant ce tems, l'on n'a pu les désigner au juste » ; en conséquence, ledit sieur propose et le chapitre accepte une transaction par laquelle le chapitre se dessaisit de toute propriété sur lesdits héritages, sauf l'hypothèque établie sur tous les lieux dépendants des Jouberts, savoir : 1 septerée au Cormier de la Beauvais, sur le chemin de St.-Aignan à Écueillé, 2 septerées à la Malardrie, sur le chemin de St.-Aignan à la Ferrière, 8 boisselées au Clos de la Croisé, 1 septrée devant le Marchais-Pitray, 5 boisselées au dessus du Clos, 7 boisselées au Champ-Poirier, 2 septrées aux rouères des Cosses, sur le chemin de la Croisé à Moissou, 3 arpents aux Jouberts, joignant à la Baronnerie, 1 minée à la Martinière, joignant au pré de la cure de Faverolles; ledit bail à rente fait moyennant la quantité de 40 boisseaux froment, mesure de St.-Aignan,

3 l. en argent et 4 chapons, « et le cens à raison du denier à quartier, suivant la coutume, joint et indivisible avec ladite rente et comme faisant partie d'icelle, ledit cens portant profit de lods et ventes, reliefs, défauts et amandes, quant le cas y échoit, selon la coutume » (Charluchet, notaire).

G. 538. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1430. — Faverolles. — Accensement des biens suivants : « ung héreau au lieu appellé le Sorrin, ouquel héreau a trois maisons, dont les deux sont couvertes de chaume et en une d'icelles deux maisons a une cheminée, et l'autre maison est couverte de chaume partie et de bardeau ou essorne »; 10 boisselées sur le chemin dudit héreau au « Bois-au-Mouene »; une pièce de vigne sur le chemin qui aboutit à celui de St.-Aignan à Faverolles, et sur celui du Bois-au-Moine; une pièce de terre joignant à la terre de Colas, cuisinier de la comtesse de Tonnerre, et au chemin de l'héreau Charpentier au Bois-au-Moine; 8 boisselées sur le même chemin ; 18 boisselées encore audit lieu; une touche de bois d'un demi-arpent; 14 boisselées; une pièce de terre et bois; ce moyennant 3 septerées de froment, mesure de St.-Aignan, de rente perpétuelle (Étienne Girault, notaire).

G. 539. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1745-1784. — Faverolles. — Reconnaissance d'une rente de 8 boisseaux de froment, 8 boisseaux de seigle et 8 boisseaux d'avoine et 30 s., due au chapitre sur l'héreau de Mossou, avec ses dépendances, comprenant 21 arpents d'un tenant, joignant aux Cornillières et aux prés dépendants de la seigneurie de la Pinollière et de la forêt de Brouard, aux taillis du Fauchet et de la Pinollière, au taillis du Préry, au chemin du Préry, aux Noues de la Grouste, aux prés du Marchais-Boisson, au lieudit le Petit Pré et au ruisseau, par lequel descendent les eaux de l'étang de Moisson à la fontaine dudit étang (Gaudeau, notaire. 1745). — Autre reconnaissance de ladite rente (Charluchet, notaire. 1784).

G. 540. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1701-1746. — Faverolles. — Reconnaissance par Étienne Chéreau, chanoine d'Orléans, d'une rente de 5 setiers de blé, 3 setiers de seigle et 2 setiers d'avoine, payable au chapitre, au terme de la Toussaint, sur la métairie de la Touche aux Droits, anciennement appelée la métairie de Goussay ou l'héreau Joing, joignant au village des Rifaut, ledit chapitre étant aux droits des prédécesseurs du duc de St.-Aignan, par contrat d'échange de 1580, devant Forest, notaire (Raboin, notaire. 1701). — Autre reconnaissance de ladite rente (Michel, notaire. 1746).

G. 541. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1661. — Faverolles. — Vente par-devant Raboin, notaire du duché de St.-Aignan à Contres, d'une rente de 1 setier de froment sur un héreau au village de la Sécherie, paroisse de Saint-Aignan, et d'une autre rente de 30 boisseaux de froment et 6 boisseaux de seigle, sur les lieux et métairie de la Roberie, Batagon et autres lieux, paroisses de Faverolles et Chasteaux ; ladite vente moyennant la somme de 535 l. t., pour le pricipal desdites rentes, plus 38 l. pour 3 setiers de blé, dus comme arrérages. Copie délivrée par Bouchereau, notaire (1661). — Rien dans ledit acte ne concerne le chapitre, sauf la présence d'un chanoine comme témoin. Il était attaché avec la liasse analysée à l'article précédent.

G. 542. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1631-1778. — Mareuil. — Bail emphytéotique par le chapitre à Sébastien Charbonnier, notaire, demeurant à Angé, et Antoine Marteau, peigneur et cardeur, demeurant à Mareuil, des pièces de terre suivantes : 1 chainée et trois quarts de vigne aux Ripayes, entre les terres du chapitre, dont jouit le sieur de Mareuil, et le chemin de Vaugelay à Mareuil ; 18 chainées d'ouche audit lieu des Ripayes ou du Coudray ; 3 chainées de terre audit lieu ; 16 chainées de bois taillis, etc. etc. ; moyennant le prix annuel de 20 s. et 2 chapons, et à charge de payer une rente de 6 s. et 1 chapon, due par le chapitre, sur lesdites terres, à la communauté des vicaires et bacheliers, sauf déduction dudit paiement du total du loyer (Delaunay, notaire. 1631). — Sentence rendue par Charles Goislard, sieur de la Droittière, bailli de St.-Aignan, entre le chapitre et messire Pierre Desbans, seigneur de Mareuil, Corbes et autres lieux, condamnant, sur productions des demandeurs, ledit sieur à payer au chapitre les anciens arrérages d'une rente de 17 s. 8 d., par lui due sur une partie du Coudray, autrement la Ripaye ou la Ripière. Parmi les productions est signalé

l'acte de cession dudit bien au chapitre en date de 1496 (1669). — Baux, gagements et sentences. — (F° 223 v° du Sommier.)

G. 543. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1698-1746. — Mareuil. — Reconnaissance d'une rente de 30 s. et 2 chapons, payables à la Saint-Michel, assignée sur 15 boisselées de terre au lieudit les Vignes-Blanches (Raboin, notaire. 1698). — Titre nouveau de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1746). — (F° 224 du Sommier.)

G. 544. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1597-1743. — Mareuil. — Reconnaissance d'une rente de 7 s. 6 d., payable à la Toussaint, assignée sur un quartier de vigne à l'Aune, le long du chemin qui va de la Chotinière au Cher (Sandrier, notaire. 1597). — Sentence de Pierre Quantin, bailli de St.-Aignan, ordonnant nouvelle déclaration de ladite rente (1699). — Autres reconnaissances. — (F° 224 v° du Sommier.)

G. 545. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1697-1740. — Mareuil. — Reconnaissance d'une rente de 10 s. et 2 poules, payable à la Saint-Michel sur une septerée de terre sise aux Barats, ou Vaujurant, entre les terres du sieur de la Vouste, la vigne de l'hôpital et le chemin de St.-Aignan à la Fontaine de Feline (Raboin, notaire. 1697) — (F° 224 v° du Sommier.)

G. 546. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1693-1728. — Mareuil. — Rétrocession par les époux Bigot à la veuve Charrault, d'une rente de 7 l. 17 s. 6 d., que ladite et feu son mari leur avaient cédée à prendre sur le nommé Michel Lemercier, par acte du 3 juillet 1689, pour éteindre une dette de 74 l. contractée par lesdits Charrault envers lesdits Bigot ; ladite rétrocession faite, moyennant déduction des arrérages perçus par les rétrocédants, à savoir la somme de 28 l., et moyennant le paiement du surplus de leur créance, soit 46 l. 14 s., selon billet dudit défunt Charrault, plus 20 s. pour vacations desdits deux actes, savoir en tout 50 l. 14 s., que ladite veuve Charrault a payés auxdits Bigot et dont ils la quittent par les présentes. Ladite veuve Charrault reconnaît en outre que ladite somme a été payée des deniers de madame la duchesse par les mains de noble homme de Lommare, intendant du duc, et consent par suite que ledit sieur prélève préférablement à elle.

G. 547. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1790. — Mareuil. — Bail par le chapitre à Henry Legendre, pour 18 ans, d'un arpent au Pré-Fondu, à charge de fournir déclaration de tous les arbres y contenus, et de laisser abattre par les bailleurs les arbres dont ils auront besoin, moyennant une rente de 100 s. et 2 chapons (Charluchet, notaire). — (F° 226 v° du Sommier.)

G. 548. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1390-1736. — Mareuil. — Étienne de Chasteaucharlon reconnaît avoir cédé à Perrin Pierre et à ses hoirs, 3 quartiers de vigne au clos de la Piloetière, contre un demi-arpent au clos de la Saudroie (Pierre Martin, notaire. 1390). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. due au chapitre sur ladite pièce de vigne (Delaunay, notaire. 1605). — Autres reconnaissances. — (F° 227 du Sommier.)

G. 549. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1695-1735. — Mareuil. — Reconnaissance par les Marquets, d'une rente de 22 s. 6 d., 1 chapon et demi-livre de cire due au chapitre sur la Lionnière, moyennant laquelle reconnaissance le chapitre consent à réduire à 30 l. la somme de 46 l. 16 s., à lui due comme arrérages (Raboin, notaire. 1695). — Sentence de la justice de St.-Aignan, condamnant Michel Marquet à fournir au chapitre titre nouvel de ladite rente (1735). — (F° 227 du Sommier.)

G. 550. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1452-1736. — Mareuil. — Jean Gautier et sa femme reconnaissent avoir accensé du chapitre, pour

eux, leurs hoirs et le dernier survivant, 20 boisselées de terre « au grant cymistière de Marueil », entre ledit cimetière, le chemin de St.-Aignan à Montrichard, et le chemin de Linières ; plus 7 boisselées entre le chemin de Linières et le chemin du Moulin à Mareuil ; plus 7 boisselées appelées l'Eschallier, entre la terre du vicaire du Guéret et celle du curé de Mareuil ; moyennant une rente de 10 s. t. à la Toussaint (Philippe Delorme, notaire. 1452). — Transaction entre les héritiers Janvier et le chapitre, au sujet du procès en revendication de 7 années d'arrérages, d'une rente de 10 s. t. due sur un préau près du cimetière, appelé les Maisons-Neuves, ou le Village des Gautiers (1571). — Déclarations de ladite rente.

G. 551. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1468. — Mareuil. — Bail emphytéotique de deux pièces de vigne le long du chemin de la Besnardière à la chapelle St.-André, moyennant une rente de 2 s. 6 d. et 2 d. de cens (Lecourt, notaire).

G. 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1484. — Mareuil. — Transaction intervenue au procès mû entre le chapitre et Jean Pigier, curé de Mareuil, pour raison de ce que les demandeurs disent « que ledict curé és mestives dernières passées avoit pris et emporté le dixme de certainnes pièces de terre assises et situées au dedans des fins et méthes d'un droict de dixme appellé le dixme et terrage de Hervet du Bois, assis en ladicte paroisse de Mareuil, à eux appartenant... ; ledict messire Jehan Pigier... disant au contraire que ledict droict de dixme est situé en ladicte paroisse, et pour ce il a droict de novalles ès terres nouvellement défrichées et que les terres où il avoit pris le dixme sont terres nouvelles ». Accord est conclu en telle manière que « ledict prieur et chapitre et leurs successeurs auront et prendront doresnauant toutes choses décimables, qui viendront et croistront doresnavant au dedans dudict dixme, c'est à sçavoir depuis une borne qui est au chemin qui vient des Boucherons à St.-Aignan et de ladicte borne tirant à la borne ou pierre qui a esté plantée au pied d'ung gros chesne qui est en l'héreau de la Bergeonnière, que les Baillifs tiennent de Monseigneur dudict St.-Aignan et en tirant à une aultre bourne ou pierre qui a esté plantée en la tousche de la Bantière, au pié d'un gros chesne appartenant ausdicts Baillifs, et de là à une aultre bourne estant au pié d'un gros esbaupin en la terre des Baillifs, qui est joignant au chemin venant de la fonteine desdits Baillifs, en tirant à la Herbaudière, et de ladicte borne tout au long dudict chemin jusques au millieu des terres qui sont aux Déèze, en tirant à la Prunellière, qui souloit estre entre lesdicts prés desdicts Baillifs et la Boatière, et desdicts Déez et de ladicte Prunellière, en tirant droict à la chaussée de l'estang de Linières, à prendre du costé devers la ville dudict St.-Aignan, appartiendront ausdicts de chapitre, sans que ledict curé de Mareuil ne ses successeurs y puissent jamais prétendre droict de dixme par droict de novalle ne aultrement, réservé au village de la Boatière, auquel à présent demeurent lesdits Baillifs, ledict curé prendra doresnavant les dixmes des dixmes des charnages, vignes, poix, feuves, lins et chanvres, ainsy que ledict village se poursuit à présent, et s'il advenoit que les ouseches dudict village fussent emblavées en bled, froment, seigle, orge ou avoyne, lesdicts de chapitre y auront et prendront les dixmes ; et depuis les bornes dessus dictes, en tirant devers l'église de Linières, et devers le bas en la parée dudict dixme de Hervet du Boys, ledict curé et ses successeurs prendront doresnavant tout droict de dixme, et ce pour tout le droict de disme que ledict curé et ses successeurs pourroyent et devroyent avoir au dedans des fins et méthes de ladicte dismerie. Et demeurent lesdictes parties devers la cour dudict St.-Aignan, chacun de sa part pour moyctié ; et payeront par moictié aux fermiers des deulx années dernières passées, c'est à sçavoir au petit Menet et Jehan Blondeau, chacun 2 septiers fromant et seigle par moictié desquelz ledict Blondeau en aura ung septier et ledict Mesnet 3 septiers, dont ledict chappitre payera ausdictz Blondeau et Menet à chacun ung septier moictié fromant et seigle, et ledict curé payera audict Blondeau les deux aultres septiers, et partant sont demourez d'accord et sans despens estre tenuz payer l'unne partie à l'aultre, promettant, etc., obligeant, etc., et renonçant, etc. J. Le Court, en son protocolle du chappitre, feuillet 148. Au même prothocolle de Jehan Le Cour, fol. 114, il appert du dixme de Fellines par la foy et hommage faicte pour icelle par messieurs du chappitre de St.-Aignan en ces termes : Le 18e jour de jeuillet 1484, les vénérables prieur et chappitre de ladite église ont constitué et ordonné messire Robert de Launay, prestre, chanoyne en ladicte église, leur vicaire et procureur spécial, pour faire pour eux et en leur nom la foy et hommage que tenuz sont de faire au seigneur de la Court et du Plessis, à cause d'une moictié du dixme de Fellines, assis en la paroisse de Mareuil, et faire tout ce qui, au cas dessus-

dict, appartient... Ledict jour ledict messire Robert de Launay a faict la foy et hommage tel qu'il appartient à noble homme Guillaume de Mathefelon, escuyer, seigneur du Plessis et de la Court, à cause de la moictié du dixme de Fellines, qu'ils ont piéca eu par eschange de feu Loys de Mareuil, estant en son vivant sieur dudict lieu de Mareuil, et de laquelle dixme en appartient l'aultre moictié à ladicte église de toute ancienneté ».

G. 553. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 cahier, papier.

1569-1749. — Mareuil et Pouillé. — Échange entre Jacques Rogier, procureur fiscal du comté de St-Aignan, et dame Marie Babou, au nom de son mari Claude de Beauvilliers, comte de St.-Aignan, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances, sous la charge de monseigneur le duc, frère de Sa Majesté. Ladite dame cède trois arpents de terre et bruyères au-dessus des lieux de la Cochonnière et de Monplaisir : le premier arpent vis-à-vis la grand porte de Monplaisir et le long du grand chemin allant de St.-Aignan à St.-Romain ; les deux autres arpents à prendre à la haute porte de Monplaisir, tirant droit à la petite porte le long des murailles, en laissant chemin à charette et rejoignant les terres de la Cochonnière, avec droit de retenue d'eau et de faire chaussée et étang entre Monplaisir et le premier arpent dessus déclaré ; à charge de fournir chemin avec droit de champage et de panage pour les bêtes de Monplaisir, dans la forêt du Gros-Bois. En contre-échange, ledit Roger cède au comte six boisseaux de blé de rente foncière moitié froment et seigle, à prendre à la Saint-Michel sur l'héritage du Bois-Genthenyn et s'engage à payer pour les 3 arpents susdits 6 d. de cens à la Notre-Dame de septembre et une oie grasse à la Toussaint (Michel Roy, notaire. 1569). — Sentence par Adrien du Douet, bailli de St.-Aignan, ordonnant que ladite rente sur l'héritage du Bois Gentenay sera payée au chapitre comme ayant les droits du comte de St.-Aignan, par contrat passé devant Jean Forest et Julien Sandrier (1581). — Conférence du Bois Gentenay : la dame Chéreau, à cause de la métairie de la Maraudière, une pièce de 14 chainées de terre, une autre pièce de 181 chainées et demie, joignant à la terre de la métairie de la Vollandière et au chemin de Pouillé à Orbigné, une autre de 27 chainées, est cotisée pour sa part de ladite rente à froment deux tiers et demi, seigle autant. Ladite dame à cause de sa métairie de la Vollandière, une pièce de 80 chainées au Bois-Gentenay, paroisse de Pouillé, une autre de 27 chainées, est cotisée à froment un quart, demi-tiers et un vingt-quatrième, seigle autant. Etienne Saugier pour 31 chainées, est cotisé à un douzième et un vingt-quatrième. Antoine Marteau pour 35 chainées est cotisé à un demi-tiers de boisseau de froment et autant de seigle. M. Delaunay Lachapelle pour 27 chainées, est cotisé à un douzième et un vingt-quatrième, etc. (1642). — Gagements de ladite rente.

G. 554. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1542-1771. — Mareuil et Pouillé. — Vente d'héritages sujets à la rente due au chapitre par le pré Bagneux (Chevalier, notaire. 1542). — Bail à ferme dudit pré, moyennant 9 l. (Gaudeau, notaire. 1747). — Autre bail (Charluchet, notaire. 1771).

G. 555. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin.

1595. — Mareuil. — Vente de trois boisselées de terre, sises au lieu dit les Bournais ou le Poirier-Buret et chargées du droit de cens, envers le chapitre, et d'un quart de boisseau de blé froment et seigle de rente d'aide, envers le seigneur de la grange d'Aveignes ; ladite vente moyennant 5 écus sol et 30 s. payés en quarts d'écu d'argent, et moyennant 16 s. 6 d., en vin de marché, dépensés entre les parties (Jean Secousse, notaire).

G. 556. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 cahier, papier.

1625-1751. — Mareuil. — Louis Carré, demeurant au lieu de la Chapelle du Grand Cimetière, prés St.-Aignan, reconnaît tenir : une pièce de terre à la Chotinière, le long du chemin de la Pouinière au Cher; une autre le long de la Rouère qui descend du Sellier au Cher ; une autre aux Rouères, le long de la Rouère qui descend de la Noue Carré au Cher ; une autre le long de ladite Rouère ; une autre au même lieu ; une autre à la Chesnaye, le long du chemin de l'Aillerie au Cher ; lesdites terres chargées envers les sieurs Georges et Antoine Rousseau, écuyers, sieurs de l'Étang et de Candé, d'une rente de 6 boisseaux de blé seigle, payables à la Chotinière le jour de Toussaint (Cormier et Carré, notaires. 1625). — Testament par lequel Catherine Michet, veuve de Henri Lefebvre, sieur du Verger, archer des gardes du corps du Roi, lègue ladite rente au chapitre (Raboin, notaire. 1660). — Déclarations et baux.

G. 557. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 1 cahier, papier.

1461-1788. — Retrait lignager d'une rente de 4 setiers de blé sur plus grosse rente, dépendant de la succession de feu Perrin Pierre, prêtre (Et. Leguay, notaire. 1481). — Bail à rente des biens de la Johannière, chargée d'une rente de 5 boisseaux de seigle envers le chapitre (Jean Lecourt. 1472). — Vente d'une rente de 2 setiers de froment, 2 setiers de seigle, un setier d'orge, 17 boisseaux d'avoine, mesure de St.-Aignan, 1 chapon, 2 gelines et une livre et demi de cire neuve, payables à la Saint-Michel, et cinq corvées d'homme dues chaque année au mois de mars, lesdites rentes et corvées telles qu'elles étaient dues par Etienne Johanne, ensuite de la baillée à lui faite par feu Perrin Pierre (1477). — Vente d'une pièce de pré à la Johannière (Raboin, notaire. 1479 n. st.) — Vente de la Jouanière à Jean Nyvard, chanoine (Jean Sygoigneau, notaire à Selles. 1486). — Partage de la Jouanière (Pierre Batailli, notaire. 1568). — Sentence par Raymond Viard, écuyer, seigneur de la Borde, conseiller du Roi, bailli de Blois, ordonnant le paiement au chapitre de 27 années d'arrérages de la rente de 7 setiers de grains sur le lieu de la Jouanière ou de la Bézaudière (1588). — Sentence par Étienne Chéreau, sieur de la Guillebaudière, bailli de St.-Aignan, ordonnant paiement de ladite rente (1629). — Mémoire en requête d'arrérages présenté au bailli de St.-Aignan. — Sentences, baux et déclarations concernant ledit héritage.

G. 558. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1413-1483. — Méhers. — « En la court de noble et puissant seigneur, monseigneur le conte de Tonnerre, seigneur de Chastaubelin et de Saint-Aignen en Berry... par devant Jehan Dufour, clerc-juré de ladicte court, laquelle court monseigneur le duc d'Orléans, conte de Bloys, tient en sa main, à cause de son dit conté, par deffault de homme et autre devoir de fyé, Pierre de Bray, paroissien de Méers..., a vendu en non et par titre de pure et perpétuelle vencion... à Johanin Sauveterre, mareschal, demourant en ladicte ville dudict St.-Aignan..., vint solz tournois, de la monnoie courant on pais, de rente annuelle et perpétuelle... en et sur l'ostel que ledit vendeur a, assis en la ville de Méers, et sur les appartenances d'icelluy...; à rendre et payer ladicte rente... chacun an... au terme de la Toussains..... Laquelle vente dessusdicte a esté faicte pour le pris et la somme de dix livres tournois... A promis ledit vendeur de rendre et restorer entérignement tous et singuliers les domaiges, coustx, missions et jntérestz eus et causez par deffault de garentie ou de paiement au simple séremment du preneur » (1413). — Copie d'une clause du testament du 18 octobre 1482, par lequel Jean Sauveterre donne au chapitre, et à la communauté des vicaires pour un tiers, la rente ci-dessus (Jean Barbery, notaire. 1483). (V. l'article suivant.)

G. 559. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1400-1753. — Méhers. — « En la présence de Pierre Demonceaux, nottaire juré du seel de la chastellenie de Romorantin, Pierre de Plainvillier, écuyer,... a baillé à rente à touzjourmès à Pierre Debray... une méson couverte de chaume, ou le font, assise en la ville de Méers, joignant au chemin à aller de Saint-Aignein à Souain, d'une part...; item, une pièce de terre appellée Fromentau, contenant dix-huit boissellées ou environ, assise en la paroisse de Méers, joignant au pré du Vignau... et à la sente à aller de Noviller au ruisseau...; jtem un jour d'auberoies appellées les Esprées feu Prost..., joignant à la terre de l'esglise de Mers..., lesquelles choses dessusdictes Johannot Mirabrein tient à sa vie seulement; item la moitié par indevis de une masure, de une roche et de deux boisselées d'osche tenant ensemble, assis en la ville de Mers, partent ouecques ledit preneur, joignant au chemin à aller de Saint-Aignein à Souain; item ung courtil... appellé le courtil feu Micho Lemoigne..., joignant à la rivière de Mers...; item un cavereau où il y a ung noer..., joignant au chemin à aller de Saint-Aignein à Souain...; pour le pris de dix solz tournois et trois chappons... et pour deux deniers de cens..., à payer les dix soulz... et trois chappons au terme de la feste saint Michel et les cens à Mers le jour de la décollation saint Jehan-Baptiste » (1400). — Déclaration d'hypothèque et baux desdites terres, aux lieuxdits la Brosse ou les Maisons Rouges, Morat, la Planche Pichot, le pré du Guérets près le moulin d'Ecoute-Pluie.

G. 560. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1730. — Méhers. — Sentence de Jacques-François Oudard, bailli de St.-Aignan, condamnant le nommé

Bourbon à payer au chapitre, entre les mains de maître Michel Delaborde, son receveur, le prix du bail à ferme d'une vigne, fait à son père le 6 janvier 1724, à raison de 8 l. par chaque année, 2 chapons et 2 deniers de cens.

G. 561. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1488-1748. — Méhers. — Jean Dalibert, reconnaît « avoir fait les fondacions, dons, délais inrévocables... entre les vifs... aux... prieur et chappitre, vicaires et bachelliers... : 30 s. t. de rente perpétuelle que ledict fondateur disoit luy estre deuz par les Louez de la paroisse de Marueil, et ce pour et en fondation perpétuelle d'une anniuersaire...; en oultre ledict maistre Jehan Dalibert déleisse auxdicts chapitre et vicaires... la moictié des metsairies, lieux et appartenances de Bourdebure et de Souldun, avecques la moictié d'un estang assis en la parroisse de Mers, lesquelles... ledit fondateur disoit auoir acquises auecques Jehanne sa femme, durant leur mariage, et ce pour et en fondacion de quatre anniversaires... en ladicte église, après le trespas de ladicte femme..., parce qu'il en a délaissé l'usufruit à sadicte femme... Desquieulx rente, moictié desdictes deux mestairies de Bourdebure et Souldun, et dudict estang ledict donnateur et fondateur s'est dessaisi, etc. » (Jean Habert, tabellion. 1488). — Ensuite du legs fait, par Jean Dalibert, licencié en lois, au chapitre de St.-Aignan, au profit du chapitre pour les deux tiers et de la communauté des vicaires pour un tiers, d'une rente de un setier de froment, sept setiers de seigle, 60 s. t. et 2 chapons sur la métairie de Bordebure, et d'une autre rente de 5 setiers de seigle et 1 boisseau de fèves sur les terres de Souldun, Guillaume de Marcheville et Marguerite Davault, sa femme, seigneur et dame de Beauregard, de qui lesdits lieux étaient tenus en censive, prétendaient un droit d'indemnité et d'amortissement, en raison de la qualité de gens d'église des légataires. Une transaction fut conclue par devant Julien Bernardeau et Martin Coste, notaires, entre ledit sieur de Marcheville et Guillaume de Montigny, prieur, Aignan Leconte, Pierre Portier et Jean de Cravant, chanoines délégués, fixant à 20 l. t. le montant de l'amortissement (1507). — Sentence rendue par Pierre Martin, licencié en lois, lieutenant ordinaire du baillli de St.-Aignan, portant condamnation en paiement d'arrérages (1542). — Sentence par le même, ordonnant la vente d'héritages sis à Bordebure et réservant la rente du chapitre (1544). — Devant Guillaume de l'Espine, substitut uré, compte d'arrérages avec les détenteurs des héritages de Bordebure (1552). — Sentence par François Siret, lieutenant du bailli de St.-Aignau, en empêchement de saisie (1566). — Sentence ordonnant déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages par Adrien Dudouet, bailli de St.-Aignan (1584). — Gagement de ladite rente (Et. Delacroix, notaire. 1586.) — Sentences, gagements, conférences, baux relatifs auxdits héritages.

G. 562. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1453-1536. — Méhers. — Par-devant Guillaume Phelipot, notaire à Celles, Jean Nivart reconnaît avoir pris à cens pour lui et ses hoirs : 1° la métairie feu Souldun, joignant à l'église de Méhers, sauf l'étang feu Souldun, au-dessous de l'étang de Plainvilliers; 2° une pièce de terre de 10 boisselées, dépendant de la métairie de Bordebure, entre l'ouche de la cure de Méhers et la terre de la confrérie de Notre-Dame; le tout, moyennant une rente annuelle de 5 setiers de seigle et un boisseau de fèves (1453). — Messire Pierre Pillault, prêtre, héritier de sa sœur Jeanne, veuve de Jean Dalibert, reconnaît avoir reçu de Pierre Nyvard, licencié en lois, comme héritier de Jean Nyvard, son père, les arrérages d'un an de la rente de la métairie feu Souldun (Julien Bernardeau, notaire. 1494). — Julien Bernardeau reconnaît avoir pris à rente du chapitre l'étang Souldun, tel qu'il était tenu par feu maître Aignan Leconte, moyennant la somme de 4 l. t. payables chaque année à la Toussaint (Aignan Martin, notaire. 1518 n.st.). — Cession dudit étang, à charge de payer la rente au chapitre et à la communauté des vicaires. (Pierre Bryays, notaire. 1536).

G. 563. (Liasse.) — 5 parchemins; 1 papier.

1453-1751. — Meusnes. — Appointement entre « vénérables et discrètes personnes messeigneurs les prieur et chapistre de l'esglise collégial de monseigneur Saint Aignan en Berri, comparans ès personnes de maistre Guillaume Poignant, licencié en lois, prieur de ladicte esglise, de messires Jehan Nivart, Guillaume Vacqueer, Robert de Roiches, Morice Gaillart, et Robert Foillet, prestres et chanoines de ladicte esglise, d'une part; et les vicaires et bachelliers de ladicte esglise, comparens ès personnes de maistre Jehan Barbier, Estienne Rousseau, Bernart Philippon, Jehan Adenin, Jehan Ourel, Jehan Troteau, Pierre des Bans, Guillaume Haurri, Ro-

bert Potier, Loys de Visle, Félix Genis, Jehan Tireau, Pierre d'Aultri, Thomas Cordeau, prestres, de Pierre Pigier, Pierre Paris, et Aignan Paillon, tous vicaires et bachelliers de ladicte esglise et eulx... faisans fors pour les aultres vicaires absens. » Les chanoines « demandoient... 75 s. aux vicaires pour les gages et poines du recepveur et censsier de ladicte esglise, de recevoir et cuillir, chacun an, pour iceulx vicaires et bachelliers, la somme de quatre-vingt-dix livres que ilz ont chacun an sur ladicte esglise, par certain appoinctement et instrument fait et passé par feux messire Jehan Péan, prestre, notaire apostolique et impérial; et disoient iceulx vénérables que, depuis ledit appoinctement, lesdiz vicaires et bacheliers avoient touzjours poié et desconté audit recepveur et censsier ladicte somme, fors que depuis six ou sept ans en çà que ilz avoient délessé de poier ladicte somme. » Les chanoines demandaient en outre « bien environ six vings neuf livres neuf solz quatre deniers tournois, que ilz disoient avoir poiées, pour lesdiz vicaires et bachelliers, pour certains amortissemens du temps passé de la seignourie dudit Saint-Aignan, ouecques plusieurs autres grans alléguacions et altercacions... Et iceulx vicaires... disoient et proposoient... que, de ladicte somme de soixante et quinze solz ils n'en devoient riens et que, par ledit appointement faisant, n'estoit faicte aucune mencion que ilz deussent paier ladicte somme...; et que, se aucune chose en avoit esté paié, ce avoit esté par amour et par courtoisie et non aultrement. Et aussi de ladicte somme de six vings neuf livres neuf solz quatre deniers tournois deuoient riens, ne cuidoient, ne cuident en riens en estre tenus, et, se ainssi heut esté, lesdiz vénérables n'eussent pas tant attendu à eulx en faire paier. Et oultre plus disoient... que ils avoient la tierce partie en deux muiz de blez, c'est assavoir en vingt sestiers de seigle et quatre setiers avoine que doit chacun an le seigneur de Villentras sur le lieu et appartenances de Bois Pontois et sur certaines dismes à lui appartenantes, lesquieulx deux muiz lesdiz vénérables prieur et chapistre prenoient et levoient, par chacun an, par eulx ou leur recepveur, sans iceulx vicaires et bachelliers en souffrir estre paiez de leur dicte tierce partie. Et aussi faisoient demande... d'une maison que leur donna feux messire Jehan Paian, prestre..., en laquelle demeure à présent maistre Pierre Chevalier, baillj dudii Saint-Aignan. Semblablement demandoient... cinq s.t. de rente que leur donna feux Imbert Guillotat sur la disme de Berart, assise vers la chaussée dudit Saint-Aignan. Item, cinq s.t. de rente sur la maison que tient... de ladicte esglise Jehan de la Croiz, pour certain lais à eulx fait par feux Johanne de Villefarlay. Item, de 20 s. t. de rente sur la maison... de ladicte esglise... assise auprès du four dudict Saint-Aignan. Item,... de 5 s. t. de rente... sur deux arpens de pré assis oultre Mondon. Item,... de 5 s. t. de rente, sur le jardin que tient de ladicte esglise Charbonnier. Aussi... de la tierce partie des laiz faiz par feux messire Guillaume de Montigny..., par son testament, sur la braie que tient la Vernoe et sur la maison où il soulloit demeurer et sur aultres héritaiges. Et aussi la tierce partie des laiz faiz à ladicte esglise par feux messire Jean Beaufilz, à l'augmentation de la messe de monseigneur Saint-Aignan, chantée chacun juedi de l'an. Auxquelles demandes lesdiz vénérables répondoient..... touchant ledict blé de Bois Pontois..., que en l'acquisition d'icelluy blé n'est faicte aucune mencion desdiz vicaires..., et, se aucune chose en avoient heu et receu le temps passé, ce a été par don et non aultrement. Et, en tant que touche la maison de feux messire Jehan Paian, respondoient que ladicte maison estoit à eulx..., tant par don à eulx fait de la moictié d'icelle par feux Jehan le Rechigne, que par trante solz tournois de rante, à eulx donnez par feux Macé Beauleu, sur la partie dudit Paian, et aussi par décret à eulx donné d'icelle par justice, du consentement des héritiers dudit feux Payan, et que jouy en avoient par temps suffisent... Et pareillement disoient... que ilz avoient jouy et usé des aultres rentes et héritaiges dessusdiz franchement et quittement, sans riens paier auxdiz vicaires et bacheliers, par temps suffisant. Au regard des laiz de feux Montigny et de feux Beaufilz, respondoient... que ilz n'en avoient riens receu et que tout estoit en débat, tant ovecques monseigneur dudit Saint-Aignan que ovecques Jehan de Montigny, et que, de leur droit, n'y avoient mis point d'empeschement. A la parfin pour bien de paix et de concorde, et pour nourrir amour et dilection entre lesdictes parties et pour fouir, obvier et éviter toutes manières de plaidoieries et de procès, qui ne seroient pas bien convenables ne consonans, veu qui sont tous d'une vocation et d'une mesme esglise, aujourd'huy, lesdictes parties, pardevant Phelippe Delourme, clerc juré de ladicte court... ont cogneu... avoir... fait... les convenances qui s'enssuivent... Lesdiz vicaires et bacheliers... seront quictes de ladicte somme de soixante et quinze solz pour les gages dudit recepveur et censsier... et auront et prandront, d'ici en avant, par chacun an, à touzjours, la tierce partie dudit blé de Bois Pontois, ainssi qui sera receu et paié, et demeureront quictes iceulx vicaires et bacheliers... de toutes les choses que ilz puent estre tenuz ausdiz vénérables, pour tous les admortissements obtenuz de tout le temps passé, tant de monseigneur d'Orléans que de la seignourie dudit Saint-Aignan, jus-

ques au date de ces présentes, et ovecques ce demoureront quictes des ventes de la maison que ilz ont heue nouvellement de Jehan Gressent, qui fut feux Macé Rogier, qui est en censifs de ladicte esglise, en paiant, chacun an, le cens deu sur icelle et les relliez à chacune mutacion d'omme. Et aussi demeureront quictes de dix-sept solz six deniers de rente, qui doivent chacun an de rente à ladicte esglise par les parties qui s'enssuivent... : trois solz tournois de rente sur la vigne que tient Pierre Sendrier, assise au Molin ; item de dix-huit deniers tournois de rente sur une pièce de terre, estant en labouraige, qui soulloit estre en vigne, assise près de la fontaine feux Blondeau, qui joint à une pièce de terre au maistre du Porche de Noiers ; item de cinq solz tournois de rente sur la maison et appartenances que soulloit tenir d'eux feux Jehan Clément, dit Maehepois, assise en la Pescherie ; item de quatre solz tournois de rente sur la maison que feux Jehane la Bourelle leur donna, que tient à présent Jehan Levroux ; item de deux solz tournois de rente sur la maison que tient à présent d'eulx Gervaise Le Breton, assise darrière la Boucherie... ; et de deux solz tournois de rente sur la maison que tient d'eulx Estienne Girault, pescheur, ovecques tous les arréraiges desdictes rentes. — Et pour ces causes et en récompenssacion, lesdiz vicaires et bacheliers... transportent à iceulx vénérables tout le droit que ilz avoient... ès rentes et héritaiges dessus diz..., dont ilz faisoient domande..., ovecques les arréraiges..., réservé la tierce partie des cent solz tournois pour une fois paiéz qui ont esté receuz des arréraiges des rentes et héritaiges feux Beaufilz, qui seront convertiz... pour la despence faicte à faire cestui présent accord. Et pareillement transportent lesdiz vicaires ausdiz vénérables... la somme de trante-trois solz six deniers tournois que ilz disoient eurs estre deue par lesdiz vénérables, chacun an, de rente, pur les chooses qui s'enssuivent : sur les vignes feux Boussault, 18 deniers t. ; sur la maison feux Thomas de Lodun, que tient à présent Perrin Chevalier, dit Boudrot, assise devant la maison Jehan Bellier, quatre solz tournois de rente ; sur le lieu et appartenances de Victray, que tient à présent Guillon Prestesoigle, quinze solz, dont lesdiz vicaires et bacheliers disoient y avoir vingt et cinq solz, en transportent tout leur droit comme dessus ; sur la maison que tient à présent Jehan Tessier de ladicte esglise, cinq solz tournois de rente ; sur la maison que tiennent à présent les Corces de la Villetresmoy, de ladicte esglise, que feux Thomin Coetlier en soulloit tenir, assise en la pescherie, trois solz tournois de rente ; et sur la maison feux messire Pierre Baudri, en laquelle demeure à présent Macé Rabouin, cinq solz tournois de rente » (1458). — Reconnaissance par le chapitre des droits des vicaires en ladite rente, ensuite de l'accord passé par ledit chapitre avec « Pierre Malpenée, pour et au nom de dame Hellaine de Chambes, dame de Villentroys, en partie, et de Tristan de Châtillon, seigneur, aussi en partie » (1527, n. st.). — Transaction entre le chapitre et la dame de la Bourdaisière, au sujet des deux tiers de la forêt et de la métairie de la Sénecoustière, vendue sur la Petite-Métairie en 1527, par feu Christophe des Essars, seigneur de Lye, à Françoise de Rohan, veuve de feu Louis, comte de Tonnerre et et de St.-Aignan, pour la somme de 600 écus soleil (valant 45 s. t. pièce) et rétrocédée le même jour par celle-ci au chapitre, propriétaire du dernier tiers, pour la même somme de 600 écus soleil (valant 1350 l. t.), à valoir sur la somme de 4,000 l. t., promise au chapitre par ladite rétrocédante pour fondation d'une messe quotidienne et d'autres services. Dudit contrat n'était pas sorti effet « par faulte de reblandissement, foy et hommaige non faictz et droictz et debvoirs non payez », lesquels droits et devoirs cédés par feu René de Beauvilliers, comte de St.-Aignan, à Anne Rogier, veuve de messire René Bazin, avaient été transférés par elle à messire Denis Rogier, bailli de St.-Aignan, qui les avait rétrocédés par contrat du 18 mai 1560, à Marie Gaudin, dame de la Bourdaisière, veuve de messire Philebert Babou, chevalier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. Celle-ci prétendait jouir des biens ci-dessus mentionnés jusqu'à reblandissement fait et droits et devoir payés, auquel cas de reblandissement elle entendait « prendre lesdicts biens par puissance de fief et retenue féodalle, ou bien estre payée de ses droictz de quinct et requinct à son cheoix et option ». Par l'accord dont s'agit, ladite dame reprend lesdits biens en restituant au chapitre les 1,350 l. qui sont consignées entre les mains des deux dépositaires pour, dans le délai d'un an, être convertis par le chapitre en terres destinées à assurer les services fondés par Françoise de Rohan, ladite contractante appelée à approuver lesdites acquisitions (1560). — Vente par Denis Daugustin, écuyer, sieur de Bourguisson, et sa femme Claude de Raspault, demeurant d'ordinaire à Bourguisson, paroisse d'Esuigny en Touraine, Louis de Raspault, demeurant d'ordinaire à Lye, pays blaisois, et Marie de Raspault, femme de François de Prye, baron de Planne, demeurant ladite demoiselle à Bourguisson, tous logés à Paris, près la porte Saint-Germain, rue des Cordeliers, chez un chandelier ; à dame Sarah de la Plancourt, veuve de Jean d'Étampes, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, seigneur de Valançay, Lye, Villentrois et autres lieux, demeurant

à Paris, vieille rue du Temple, des trois quarts de la seigneurie de Bois Pontois (Laisné, notaire au Châtelet, 1624). — Titre nouveau de la rente de Bois Pontois par Voyer d'Argenson (1751).

G. 564. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1663-1721. — Monthou-sur-Cher. — Bail de six ans, par le chapitre, de la vigne de la Touche-Ronde, moyennant le cens de 5 d. et une rente de 6 l. et 2 chapons (Michel Raboin, notaire. 1663) — Bail de la même vigne pour 29 ans, à Michel et à Sulpice Gervais, tessiers en toile (Jacques Seiller, notaire. 1666). — Par-devant Labbé, notaire à Montrichard, Sulpice Gervais, demeurant au moulin de la Varanne, paroisse de Monthou, reconnaît être obligé à payer à la dame Élisabeth Bonroy une rente foncière de 3 l. 5 s., sur divers héritages (1699). — Vente par Sulpice Gervais, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, à Jacques Marsellon, foulon, demeurant à Seigy, de l'héreau des Varannes et appartenances, entre le ruisseau qui descend de Choussy au moulin des Varannes, le chemin qui conduit de la Varanne à la Chapelle St.-Lyé, et les tailles de la Bigotterie ; ledit héreau chargé de 7 s. 6 d. de cens vers la seigneurie de Gué-Péan, et d'une rente de 3 l. 5 s... Ladite vente comprend la fin du bail du moulin de la Varanne, passé par le chapitre à Gervais, en date du 26 octobre 1693, devant Raboin, notaire, à charge par les acquéreurs de payer tous dommages et intérêts dus au chapitre par le cédant. Ladite vente consentie pour la somme de 400 l. comptant, dont 170 l. prêtées aux acquéreurs par le chapitre, et 230 l. par René Leloup, marchand à St. Aignan (Chauveau, notaire. 1721).—(V. Sommier, f° 228.)

G. 565. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1661-1778. — Monthou-sur-Cher. — Cession d'une rente de 9 l. 15 s., par E. Besnard, meunier, à Mathurin Bry, marchand, par-devant Charles Houssay, notaire de la châtellenie de Gué-Péan (1693). — Constitution d'une rente foncière de 13 l. t., assise : 1° sur un corps de logis situé au village du Peu, paroisse de Monthou, sur le chemin de Monthou à la Mardelle ; 2° sur 2 boisselées et demie de terre le long du chemin du Peu au Grand-Gué de Monthou ; 3° sur une enclôture de 2 boisselées, le long du premier chemin. Ladite rente rachetable moyennant 260 l. payables en quatre termes égaux de 65 l. (Leconte, notaire de la châtellenie du Gué-Péan. 1681). — Quittance, en marge, par devant Jullien Jardin, notaire à St.-Aignan, du premier terme dudit rachat et réduction de la rente à 9 l. 15 s. (1685). — En marge : « J'ay receu de Noël Carré, vigneron, les lots et vente du présent contrat, sans préjudice de mes autres droits seigneuriaux et féodaux et de l'autruy. Ce 23 octobre 1695. Du Bousquet de Vallençay ». — Charles Besnard, meunier à Fresne, pour se décharger du bail que lui avait fait le chapitre du moulin de la Varanne, le 15 juin 1689, abandonne audit chapitre, avec le moulin, un demi-arpent de vigne à lui appartenant, sis au village du Peu, chargée d'un s. t. et demi chapon de rente envers la seigneurie de Gué-Péan, plus la rente de 9 l. 15 s. ci-dessus (1693). — Transaction entre le chapitre et Mathurin Bry, au sujet de ladite rente (Raboin, notaire. (1694). — Déclarations de ladite rente. (F° 228 v° du Sommier.)

G. 566. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1700-1719. — Monthou-sur-Cher. — Claude Adam, veuve de Samuel Rousseau, écuyer, sieur de Grandmaison, grand prévôt d'Orléans, reconnaît devoir au chapitre une rente de 7 s. 6 d. sur 8 boisselées de pré au Gué-Péan (Bouchereau, notaire à Montrichard. 1700). — Déclaration de la même rente par la veuve de Charles Boilleau, receveur général des décimes, en la généralité d'Orléans, et ses fils Charles, officier de vaisseau, et Augustin, prieur de St.-Jacques de Notonville (Mahon, notaire à Montrichard (1736). — Sentence du marquis d'Argenson, bailli de Touraine, entre le chapitre et les héritiers des Boileau, ordonnant que la déclaration du sieur de Grandmaison sera exécutoire (1779). — (F° 229 v° du Sommier.)

G. 567. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1735-1782. — Noyers. — Bail de 39 ans par le chapitre, de la pêche, eaux et rivière de Mardillon et Chaumières, paroisses de Noyers et Seigy, à prendre les eaux de Mardillon par le bas au port au Loup et à la noue de Fousay, et, par le haut, à la rivière de Valançay; celle de Chaumières à prendre, par le bas, à la rivière de Trompsoury et, par le haut, aux rivières des sieurs Bardou de Thésée et de la demoiselle du Plessis, et ce

des deux côtés de ladite rivière, moyennant le prix annuel de 9 l. et 4 chapons, 4 d. de cens et deux plats de poisson ou 20 s. au lieu desdits plats (Gaudeau, notaire. 1735). — Autres baux. — (F° 275 du Sommier.)

G. 568. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1392-1782. — Noyers. — Accensement à Étienne Jalet et à ses deux fils Guillaume et Jean, pour leur vie durant, par le chapitre, de tous les biens que feu Martin Huguet tenait dudit chapitre dans la paroisse de Noyers, moyennant le prix annuel de 40 s. t. et 2 chapons, payables à la Toussaint (Nicolas de Vouflanges, curé. 1393 n. st.). — Copie informe d'un autre accensement des mêmes biens, moyennant 60 s. t. et 2 chapons de rente (1470). — Bail emphytéotique, par le chapitre, de moitié d'une parée d'eaux en la rivière du Cher, à prendre vers les murailles de St.-Aignan, depuis la porte du Cher jusqu'au coin de la ruelle par où l'on vient du Coufflon au moulin du Ruau, joignant aux eaux de la cure de Noyers, moyennant 17 s. 6 d. t. de rente. (Sandrier, notaire. 1577). — Déclaration par René le Jard, sieur de Bagneux, et la veuve de Jean Goislard et Aignan Ferrand, pêcheur, de la rente de 26 s. t. due au chapitre et aux vicaires, sur une parée d'île de deux arpents, à l'île des Cygnes, vis-à-vis la chapelle St.-André, joignant aux îles du seigneur de Fouzay, dépendants de la seigneurie de Château-Landon, et d'autre part à la rivière du Cher. (Delaunay, notaire. 1612). — Bail des pêcheries de l'île Chardon, joignant à la fontaine de Pontpéreau et aux Pillardières (Dulac, notaire. 1644). — Mémoire du chapitre, et catalogue des baux qui établissent sa possession depuis 1396 (1686). — Autres baux. — (F° 277 du Sommier.)

G. 569. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1584-1724. — Noyers. — Bail aux Bonneau, des prés dits les Prés-aux-Gays (1584). — Bail de 29 ans, par le chapitre, à Charles-Hubert Le Jart, écuyer, sieur de la Voulte, Boislesvet et autres lieux, demeurant au lieu seigneurial de la Voulte, paroisse de Pouillay, du sixième des prés appelés les Prés-aux-Gays, près le port aux Pierres, paroisse de Noyers, indivis avec le seigneur de Château-Landon, moyennant 4 l. 10 s. et 4 chapons de rente et 4 d. de cens payables au jour de Notre-Dame de septembre, devant la chapelle des Miracles. — Baux desdits prés, dits de l'île Bonneau (Seiller, notaire). — (F° 278 du Sommier.)

G. 570. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1699. — Noyers. — Gagement de la rente de 15 s. t. et 2 chapons, assise sur la métairie du Petit-Bray (Adam, notaire). — (F° 279 du Sommier.)

G. 571. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1636-1768. — Noyers. — Bail pour 9 ans, par le chapitre, de six arpens de pré aux îles Festeau, moyennant 38 l. t. et 6 chapons de rente et 12 d. de cens (Duval, notaire. 1636). — Autre bail desdits prés, contenant 3 ou 4 arpents, joignant au Cher, aux prés dépendant du Porche de Noyers, et aux prés de la Martinerie (Chauveau, notaire. 1724). — Bail desdits prés, contenant deux arpents et demi, moyennant 26 l. de ferme (Gaudeau, notaire. 1733). — Autres baux. — (F° 280 du Sommier).

G. 572. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1390-1762. — Noyers. — Accensement, par le chapitre, d'une maison sise à Noyers, sur le chemin de St.-Aignan à Selles, moyennant 10 s. de rente annuelle, payables moitié à la St.-Jean, moitié à Noël, et à charge de terminer, dans le délai de deux ans, deux cheminées de pierre commencées dans ladite maison (Nicolas de Vouflanges, juré. 1390). — Déclaration d'une rente de 10 s. due au chapitre sur la maison du Cygne, joignant au chemin de Montrichard à Selles et aux cours de l'auberge de la Croix-Blanche (Charluchet, notaire. 1762).— (F° 283 du Sommier.)

G. 573. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1432-1743. — Noyers. — Vente par Guillaume de Montigny, prêtre chanoine en l'église de Saint-Aignan en Berry, au chapitre, d'une rente de 4 setiers de blé, par tiers seigle, orge et avoine, plus d'une autre rente d'un setier de seigle due par Jean Piquart dit Cochon, à cause de certains héritages sis à Belle-Roche, ladite vente moyennant le prix de « dix réaulx d'or de pois de franc de soixante et quatre au marc » (Philippe Delourme, clerc

juré. 1432). — Sentence en déclaration de rente d'un setier de seigle sur la Cochonnière (1513). — Sentence en déclaration de rentes sur la Cochonnière et sur la Fuye (1525). — Gagements de la rente de la Cochonnière. — (F° 286 du Sommier.)

G. 574. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774. — NOYERS. — Reconnaissance d'une rente de 20 s. due au chapitre sur la maison de la Pomme-de-Pin, entre le chemin de Montrichard à Selles, les biens de la métairie de la Garde et le chemin de St-Romain à l'église de Noyers (Charluchet, notaire. 1774). — (F° 288 du Sommier.)

G. 575. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1378. — NOYERS. — Bail emphytéotique de 59 ans, par le chapitre, à noble Pierre Legrand, docteur médecin, demeurant à St.-Aignan, d'un arpent de pâtureau à la Sornière, entre le Cher et les patureaux de la Hémonnière, moyennant le prix annuel de 8 l. (Seiller, notaire). — (F° 289 du Sommier.)

G. 576. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1615-1664. — NOYERS. — Bail emphytéotique, par le chapitre, d'une parée d'eaux à la Sornière, près du port aux Pierres, et d'une autre parée d'eaux à la Sallaize, entre les eaux de Trompesoury, les caux des Roches et les chantiers du Cher, à charge du cens de 6 d., et moyennant le prix annuel de 8 l. et 2 chapons (Delaunay, notaire. 1615). — Bail de 9 ans desdites parées, moyennant 9 l. et 3 chapons (Seiller, notaire. 1664).

G. 577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1692. — NOYERS. — Reconnaissance par Henry Albout Delommare, intendant et procureur au cas spécial du duc Paul de Beauvilliers, de la rente de 30 s. t., payables à la Saint-Jean, et du cens de 13 d. payables au jour de Notre-Dame de septembre, dont est affectée envers le chapitre la maison du Plat-d'Étain, sur la chaussée des Ponts et sur le chemin de St.-Aignan à Thésée, du côté de la rivière (Adam, notaire). — (F° 290 du Sommier.)

G. 578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1698. — NOYERS. — Bail emphytéotique, par le chapitre, d'une septerée de terre le long du chemin de Noyers à Selles, à charge de la planter en vigne dans le délai de trois ans, et moyennant le prix annuel de 3 l. et 2 chapons, plus le cens de 6 d. (Raboin, notaire).

G. 579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1632. — NOYERS. — Transaction entre le chapitre et André Avenet, vicaire en l'église de St.-Aignan et ci-devant curé de Noyers. Par sentence du bailli de St.-Aignan, en date du 19 juillet 1630, ledit Avenet avait été condamné à payer au chapitre les arrérages depuis 1622, d'une rente de 32 s. 6 d. sur les eaux du Cher, et d'une autre rente de 4 l. sur une maison sise à la pêcherie de St.-Aignan, plus à passer gagement audit chapitre de 12 l. t. par an, pour moitié des oblations de la paroisse de Noyers, et de 40 s. t. pour moitié de la dîme de vin de ladite paroisse. Avenet ayant fait appel de ladite sentence au présidial de Blois, l'avait vu infirmer en mai 1631, ladite sentence portant renvoi, quant au troisième chef, devant l'official d'Orléans. Appointés en droit sur les autres chefs, les membres du chapitre avaient fait ajourner, le 17 mai 1631, devant le présidial, ledit Avenet, pour fournir déclaration des biens qu'il tenait du chapitre, à quoi se refusait ledit sieur, disant avoir fourni gagement que le chapitre n'avait pas voulu accepter comme non conforme aux baux. En outre, sur requête au bailli de St.-Aignan, en date du 6 décembre 1630, et portant réclamation audit sieur, comme héritier de François Martineau, chanoine, de 156 l., pour 26 années de jouissance des oblations de la paroisse de Lye en Berry, depuis 1591, le chapitre avait obtenu de saisir, entre les mains de René Blanchet, prieur, certaines sommes dues audit Avenet ; laquelle saisie, sur appel au présidial de Blois, avait été infirmée. D'autre part, ledit Avenet avait assigné le chapitre devant le bailli de la châtellenie de Gué-Péan, en paiement de certaine quantité de blé due par le meunier du moulin Varanne et distribué audit feu Martineau ; il avait été débouté et condamné aux dépens. Par transaction, tant sur les chefs pendants que sur la taxation et compensation des dépens réciproques, le chapitre quitte le sieur Avenet des arrérages échus jusqu'au 19 juillet 1630 de la ferme de la moitié de la dîme des vins de Noyers et de la moitié des oblations de la même

paroisse ; aussi des arrérages dus, comme héritier de feu Martineau, sur la ferme de la moitié des oblations de Lye ; et de tous les dépens à lui adjugés et à adjuger. En compensation, ledit Avenet quitte le chapitre des dépens et dommages à lui adjugés et à adjuger ; et s'engage en outre à donner 120 l. t., dont 60 l., pour le principal, à payer avant la Saint-Michel, et le surplus, pour les dépens faits par le chapitre, payé comptant en pistoles d'Espagne, quarts d'écus et autres monnoies. Quant aux arrérages des 32 s. 6 d. sur les eaux et des 4 l. sur la maison, ledit Avenet les payera et en passera gagement, ledit chapitre lui faisant bail, sa vie durant et 59 ans après, de ladite maison en la rue de la Pêcherie, joignant la rue qui descend de la Grande Rue au Puits de la Bajoue et touchant par derrière aux dépendances des Greniers du chapitre, à charge de payer la rente due par ladite maison à la communauté des vicaires, la rente de 4 l. au chapitre, et le cens de 4 d. (Delaunay, notaire).

G. 580. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1688-1697. — Noyers. — Bail de 9 ans, par le chapitre, d'une parée d'eau et îlots dans le Cher, à prendre depuis les Ponts jusqu'aux eaux dépendant de la seigneurie du Guéret, et des deux côtés aux chantiers de la rivière, non compris les îles dépendant de la prébende de M. Picault, et celle appartenant aux sieurs Lenormand et Dumoullin ; moyennant le prix annuel de 30 l. t. et le cens de 4 d. (Adam, notaire. 1688). — Bail de 18 ans des mêmes eaux, aux mêmes conditions, plus deux plats de poisson, valant chacun 10 s. (Raboin, notaire. 1697).

G. 581. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

1479-1738. — Pouillé. — Prise à cens du chapitre par Philippon Davière et sa femme, pour eux, leurs enfants et les enfants de leurs enfants, jusqu'au dernier survivant, des biens suivants : une boisselée d'ouche ; un demi-arpent de vigne au clos d'Ormeaux, appelé la Basse-Vigne, sur « le chemin à aller d'Oulmeaux à Poillé » ; un demi-arpent de vigne dit la Vigne-Blanche ; un demi-quartier de vigne au Vignau, « joignant à la vigne de la confrairie Saincte Katherine dudit Poillé » ; un demi-quartier aux prés d'Houmeau ; 2 boisselées 1/2 de terre, le tout au lieu d'Houmeau, pour le prix de 12 s. 6 d. t. et 2 gelines, au terme de la Toussaint, à charge en outre de payer les cens et devoirs anciens desdits biens, sans les pouvoir grever ni aliéner que du gré du chapitre (Jean Le Court, notaire juré. 1479). — Autre accensement des mêmes terres. (Fragment du sceau aux contrats de la prévôté de St.-Aignan. 1487 n. st.). — Bail à ferme par le chapitre, pour 59 ans, d'un demi-arpent de vigne en trois pièces, au clos des Perrières dont : la première, contenant quartier sur le chemin de Pouillé à Houmeau, moyennant 20 s. t. et 2 chapons au terme de la Saint-Martin d'hiver (Seiller, notaire. 1668). — Gagement de ladite rente (Raboin, notaire. 1704). — Bail de 29 ans, desdites pièces, pour 40 s. t. et 2 chapons (Paul-Nicolas Gaudeau, notaire. 1738). — Bail de 29 ans, pour 6 l. en argent et 2 chapons, ou 25 s. (Charluchet, notaire. 1769). — (F° 231 du Sommier.)

G. 582. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1371-1385. — Pouillé. — «..... En la court monseigneur le conte de Blois à Saint-Aignan en Berry, laquelle court ledit monseigneur le conte tient en sa main par deffaut de home », Étienne Brichet reconnaît avoir pris à cens perpétuel pour lui et ses hoirs, de Bernart Fabre, chanoine : une maison avec ses appartenances, à la Remonnière, sur le chemin de l'église de Pouillé ; 1 boisselée 1/2 de terre au Poirier Mangé, sur le chemin par où l'on vait de la Berruérerie à Poillé ; 3 boisselées de terre à la Remonnière, sur ledit chemin ; toutes pièces que ledit Brichet vient de vendre audit chanoine ; il a de plus pris à cens du même bailleur une minée de terre joignant à la maison susdite ; 9 boisselées de terre appelées la Terre de Gaschart ; une pièce de pré à la Noue du Noyer ; le tout pour une rente perpétuelle de 13 s. et 1 chapon (Jean Cousin, clerc-juré. 1371). — «..... En la cour monseigneur de Saint-Aignan en Berri », Bernart Fabre, chanoine, reconnaît avoir accensé à perpétuité à Agnès Buote, veuve de Guillaume Boisseau, l'héreau dudit défunt et une pièce de vigne que le défunt tenait, sa vie durant, dudit bailleur ; ledit accensement pour le prix de 4 s. t. et 2 gelines de rente au terme de la Saint-Michel (Jean Guéret, clerc-juré. 1376 n. st.) Au dos de cette charte est écrit : « Le xvi^e^ jour du mois de février l'an mil ccc. iiij.^xx^ et cinq. Agnès Buote, femme feu Guillaume Boisseau, paroissien de Poillé, l'eyné, etc., cesse, quitte, etc., à honorables et discrètes personnes le prieur et chapitre de l'église de Saint-Aignan, etc., et à leurs successeurs, etc., tout le droit, etc., que elle avoit, etc., en touz et singles les héritages, etc., conteneuz,

ou blanc de ces lettres, parmy les quelles, etc., et s'en dessaisit, etc., et les en fait possesseur, etc., pour certaine et juste cause, etc., promettant que encontre, etc. Vouflanges ». — Prise à cens du chapitre, par Colin Pain et Guillemette, sa femme, pour eux et un des hoirs de leur chair, d'un héreau et d'une pièce de vigne, moyennant la rente de 4 s. t. et 2 gelines (Nicolas de Vouflanges. 1386 n. st.).

G. 583. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1586-1742. — Saint-Romain. — Sentence par Adrien Dudouet, bailli de Saint-Aignan, entre le chapitre, comme ayant les droits de feu Claude de Beauvilliers, demandeur en déclaration d'hypothèque et pétition d'arrérages contre Marie Duval, veuve de Pierre Parent, au sujet d'une rente de 2 setiers, 6 boisseaux de seigle, 1 oie grasse et 3 chapons, payable à la Saint-Michel et assise sur 5 arpents de terre en Brichoanne, le long du Cher ; ladite pièce de terre arrentée par le comte, le 9 juin 1567, par devant Michel Roy, dont grosse passée par Bernard en 1573. Condamnation de ladite veuve à payer les arrérages en déclaration d'hypothèque (1586). — Bail par le chapitre, à Gabriel Charault, notaire du comté de St.-Aignan, demeurant à Thézée, de 4 arpents de pré à Brichoanne, moyennant 4 d. de cens et 13 boisseaux de seigle, 1 oie grasse et 3 chapons de rente (Raboin, notaire (1651). — Bail par le chapitre, pour l'espace de 29 ans, de 20 boisselées de terre, appelées les Parenteries, le long des chantiers du Cher, entre la seigneurie de Mareuil et les terres de la métairie du Parc, moyennant le prix annuel de 6 livres (Godeau et Ceré, notaires. 1742. — (F° 232 du Sommier.)

G. 584. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1670-1752. — Saint-Romain. — Gagement d'une maison, avec 2 boisselées d'ouche, sise à la Mothe, le long du chemin de Saint-Romain à Selles, et grevée d'une rente de 4 l. 10 s. envers Philibert Gaillard, sergent du duché de St.-Aignan, et Jean Brullé, huissier royal à Montrichard (Couéte, notaire. 1670). — Autre gagement de la même rente envers le chapitre (Raboin, notaire. 1681). — Cession de ladite maison, chargée de 4 l. 10 s. de rente envers le chapitre, à charge de faire à ladite maison les réparations nécessaires, se montant à 60 l., et de payer au chapitre 33 l. 15 s. d'arrérages qui lui sont dus (Raboin, notaire. 1714). — Sentence par Silvin Michel, ancien avocat au siège du duché et pairie de St.-Aignan, en paiement d'arrérages de ladite rente. 1752). — (F° 233 v° du Sommier).

G. 585. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Saint-Romain. — Transaction entre le chapitre et les héritiers de François Gaillard, condamné par sentence du 31 janvier 1676, au paiement des arrérages de la rente du Pied-Ferrand, liquidés, jusqu'à la Saint-Michel 1673, à la somme de 351 l. 5 s., pour le chapitre, et de 134 l. 10 s. pour les vicaires. Lesdits hoirs abandonnent au chapitre la rente de 20 l. 6 s. 10 d. à eux constituée sur la maison de la Croix-Blanche, et la rente de 4 l. 10 s. sur l'héreau de la Mothe (Sellier, notaire).

G. 586. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1724-1752. — Saint-Romain. — Bail de 9 ans, par le chapitre, d'une boisselée d'ouche, dont le tiers appartient à la communauté des vicaires, contiguë aux terres du Pied-Ferrand, moyennant une rente de 20 s. (Michel, notaire. 1724). — Autres baux. — (F° 301 du Sommier.)

G. 587. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1737-1777. — Saint-Romain. — Gagements, dans l'un desquels intervient Éloy Compost, garde des bois et chasse du duc de St.-Aignan, demeurant au Bourget, paroisse de Saint-Romain, de 2 boisselées d'ouche à chanvre, chargées de 35 s. de rente envers le chapitre (Gaudeau et Charluchet, notaires).

G. 588. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1769-1790. — Saint-Romain. — Bail de neuf ans, par le chapitre, à Antoine Louvet, garde des bois et chasse du duc, demeurant au Bourget, de 3 quartiers de pré à la queue de l'étang des Moulins-le-Comte, entre les terres de la Barbière et les prés de la cure, moyennant 3 d. de cens et 15 l. de ferme (1769). — Même bail, moyen-

nant 24 l. de ferme (Charluchet, notaire. 1777). — Même bail par Pierre Juchereau, doyen, et le chapitre, desdits prés, sis à la Barbière, à travers lesquels passe le ruisseau de l'Étang-Morlu, moyennant 24 et 2. chapons (1790).

G. 589. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1649. — Saint-Romain. — Vente à François Gaillard, notaire royal à Montrichard, par la veuve Pierron, d'une maison au bourg de St.-Romain, sur la route de St.-Aignan à Blois, de moitié d'une enclôture d'ouche, contenant, ladite moitié, 3 boisselées, d'un petit jardin en friche, contenant 1 boisselée, et de 3 s. 6 d. de rente, moitié du tiers d'une rente, plus 2 journées de vigne au clos de Baudrier, le tout moyennant 60 l. de principal et le vin de marché du sol pour livre, ladite somme payable 60 l. à la réquisition de ladite veuve, et 10 l. lors de son décès, au curé de St.-Romain, pour ses sépulture et funérailles (Antoinet, notaire). — Cet acte porte en marge la mention suivante : « Contre les Gaillards, touchant les rentes de Chailly ». — (V. art. 593.)

G. 590. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1700-1732. — Saint-Romain. — Bail de 9 ans, par le chapitre, François de Bonnafau, doyen, d'un demi-arpent de pré près les Basses-Noues, dans la prairie d'Aveignes, entre les prés et les terres de la Chauvellière et le pré de la cure de Mareuil, moyennant le prix annuel de 30 s. et 2 chapons (Raboin, notaire. 1700). — Autre bail de 9 ans, commençant à la Saint-Martin d'hiver, moyennant le prix annuel de 20 l. et 2 chapons (Charluchet, notaire. 1768). — Autre bail de 9 ans dudit pré, joignant au ruisseau de St.-Romain aux Moulins-Le-comte, moyennant 25 l. et 30 s. au lieu de 2 chapons (1779). — Autre bail de 9 ans dudit pré, au lieu des Étris, entre le chemin du Gué des Clères et la rivière dudit lieu, moyennant 22 l. et 2 chapons (1782).

G. 591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573-1615. — Saint-Romain. — Bail emphytéotique par Claude de Beauvilliers, de trois arpents de terre en rive de Maupertuis, au lieu dit la Coirarde, moyennant une rente perpétuelle de 12 boisseaux de seigle, une geline et 1 oie grasse, payable à la Toussaint (Michel Roy, notaire. 1573). — Arpentage de ladite terre (1615). — Gagement de ladite rente (1622).

G. 592. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1573-1639. — Saint-Romain. — Bail emphytéotique, par Claude de Beauvilliers, de 4 arpents de terres, bruyères et buissons, en rive de la forêt de Grosbois, au lieu appellé la Fontenelle, moyennant une rente perpétuelle de 18 boisseaux de seigle et 4 chapons (Michel Roy, notaire. 1573). — Bail de ladite terre par le chapitre, René Blanchet doyen, à Pierre du Breuil, écuyer, sieur de la Bruyère, moyennant 15 boisseaux de seigle et 2 chapons, payables à la Toussaint. Témoins : Gilbert Nugière, principal du collège de St.-Aignan; Mathurin Royer, maître de psallette (René Payneau le jeune, notaire. 1628). — Bail pour 29 ans, par le chapitre, Jean Lejart doyen, de ladite terre, à Jean Girault, notaire et sergent du comté, moyennant 1 setier de seigle, payable à la Saint-Michel (Silvin Lefebvre, notaire. 1639).

G. 593. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1693-1768. — Saint-Romain. — Transaction entre les hoirs Gaillard et le chapitre, demandeurs en arrérages de trois rentes de 20 l., 9 l., et 30 s., à lui léguées par feu François Chailly et sa femme (v. art. 563). — Par sentence du bailliage de St.-Aignan, en date du 6 septembre 1637, le chapitre s'était vu attribuer la somme de 402 l. 3 s. 6 d. sur le prix de l'adjudication de la moitié de la métairie de la Glandière, et pour le surplus de ses réclamations, se montant à 1121 l. 6 s. 6 d., avait été renvoyé à se pourvoir contre lesdits Gaillard. Ceux-ci, par cette transaction, abandonnent au chapitre les biens suivants : une maison en ruines au bourg de St.-Romain, le long du chemin de St.-Aignan à Contres, une demi-boisselée de jardin audit lieu, sur le chemin du village des Béguins, une demi-boisselée d'ouche, joignant à celles de la Croix-Blanche, deux boisselées de terre appelées l'Héreau-Gaudet, onze boisselées de terre à l'Étang-le-Comte ; une boisselée de terre sur le chemin de St.-Romain à la Barbière ; 2 boisselées de terre à la Bauquetière, joignant aux terres de la Bergeonnière et au chemin de Morlu ; 3 boisselées joignant aux terres de la métairie du Peu et au même chemin ; 2 boisselées de terre aux Vallées, joignant à la terre de la cure ; 1 boisselée joi-

gnant à ladite terre ; 6 boisselées joignant aux terres du chapitre et au chemin du village des Roulets à St. Aignan ; 3 boisselées de terre à la Roche ; 2 boisselées sur le chemin des Bouchellines ; 2 boisselées à Pied-Ferrand, joignant aux terres et prés du chapitre ; 1 demi-arpent de pré au Meurtrier, joignant au pré du chapitre et au ruisseau de Beauregard ; 1 demi-quartier de pré au Baudrier, entre le petit Gué-des-Clercs, le pré de la cure, le ruisseau et le chemin du Gué-aux-Clercs ; 4 pointes de pré audit lieu, sur ledit chemin et ledit ruisseau ; 3 pointes de pré joignant au chemin, au ruisseau et au pré de la Baronnerie ; 3 pointes de pré sur le chemin et le ruisseau ; 3 autres pointes joignant au ruisseau et aux prés de la Baronnerie ; 4 pointes de pré sur le ruisseau de la Bergeonnière et le ruisseau de St.-Romain ; 1 quartier de pré près la Planche de St.-Romain, joignant au pré de la cure ; 35 s. de rente foncière sur une ouche au bourg de St.-Romain, joignant à la terre de la Baronnerie et au chemin de St.-Aignan ; tous lesdits héritages et rentes provenant de la succession de François Gaillard, père des défendeurs ; plus 1 demi-arpent près du Gué-des-Clercs, sur le chemin du Gué-des-Clercs au village des Béguins et sur le ruisseau ; plus un quartier de pré près de la Fontaine des Beaussiers, sur le chemin de ladite fontaine ; plus un quartier de pré dans le bourg de St.-Romain, sur le chemin de Contres, et joignant aux prés du duc de St.-Aignan ; valant, l'ensemble desdits héritages, 920 l., auxquels lesdits Gaillard ont ajouté 60 l. en argent. Et comme le chapitre s'était engagé à se restreindre à 900 l., il tiendra compte du surplus sur ce qui lui est dû par certains des contractans pour garantie de la cession de la Croix-Blanche, et sur le quart de la rente de 20 s. dont est grevé ledit bien envers le duc, et de celle de 85 s. dont il est grevé envers les vicaires (Raboin, notaire. 1693) (v. art. 596). — Baux desdits héritages, moyennant 29 l. 10 s. et 6 chapons, puis 21 boisseaux de seigle (1730, 1768).

G. 594. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1624-1746. — Saint-Romain. — Gagement d'une rente d'un setier de seigle payable au chapitre le jour de la Toussaint, sur trois arpents de terre au lieu de Maupertuis ou de la Bruyère, entre les tailles de Maupertuis, le chemin de Véretz à St.-Romain et les tailles de la Bourdonnais, et sur un arpent à la Coirarde (v. art. 564) entre les tailles de Maupertuis, les terres de la métairie du Parc, au sieur De Launay, la chapelle d'un bout, et le chemin de St.-Aignan aux Planches (Jacques Delaunay et Payneau, notaires. 1624). — Gagement d'une rente de 2 setiers de seigle, payables au chapitre à la St.-Michel, sur 15 boisselées de terre appelées le Maupertuis, entre le bois de Monseigneur, la terre de la métairie du Haut-Monteriou, la terre de la métairie du Parc et la terre de la cure de Mareuil ; sur 15 boisselées de terre entre le bois, le chemin, les Clères et le bois du seigneur ; sur 3 boisselées aux Coirardes, entre le bois de Maupertuis, la terre de la métairie du Parc et le chemin de St.-Aignan aux Planches Sorez ; sur une septerée de terre aux Maupertuis (Gaudeau, notaire. 1746).

G. 595. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573. — Saint-Romain. — Bail à rente perpétuelle, par « messire Claude de Beauvillier, chevallier de l'ordre, conte de St.-Aignan, baron de la Ferté-Hubert et de la Salle-lez-Cléry, et de Luçay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy nostre sire, guidon de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, soubz la charge de monsieur le duc d'Anjou, frère du Roy », d'un arpent de terre en bruyères, assis en l'une des rives de Maupertuis, du côté du village de Monteriou, moyennant une rente de 3 boisseaux de blé et 1 chapon, avec le cens de 4 d. payable le jour de N.-D. de septembre, la rente payable au terme de Noël (Michel Roy, notaire juré. 1573).

G. 596. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1428-1763. — Saint-Romain. — Testament de Jean Delorme, « juré de la court de St.-Aignan » par-devant Jean Barbery, juré de ladite court : « ..... Et vieulx estre enterré on placeis de l'église dudit Saint-Aignan ; et vieult avoir le jour de mon obit la prossession avecques les grox seinz ; et ledit jour vieulx avoir trois messes à note au grand aultier, et à chacune messe soit offert treze pains, treze pintes de vin et treze chandelles, et treze aultres messes basses et autant au jour de mon obsèque et octave ; item, je donne au curé dudit Saint-Aignan deux solz et six deniers une fois poiez ; item, je donne à la méson Dieu dudit Saint-Aignan, à la fabrice de l'église de Ségy, à saint Lourant, à saint Ladre, au porche de Noiers, à l'église de Noiers, à la chappelle du grand cimitière, à chacun d'iceulx lieux doze deniers ; item, je vieul avoir en luminaire quatre torches chacune d'une livre et demie de cire, et autant à l'octave ; item, je donne à la confrarie de Dieu dix solz une foiz poiez ; item, je vieulx

avoir ung trantenier; je donne à ladicte méson Dieu dudit Saint-Aignan deux draps de lit; item, je vieulx et ordonne que, se moy et Philipe, mon filz, alons de vie à trespassement senz hoir de nostre cher, que tous mes héretaiges, quelque part que ilz soient assis, soient et demeurent à messieurs le prieur et chapitre de l'église dudit St.-Aignan et à leurs successeurs à touz jours mès à héritaige, sauve et reservé à mondit filz Philipe et à Jehanne, sa femme, à avoir à tenir lesdiz héritaiges, leur vie durant tant seulement, parmy ce que lesdiz prieur et chapitre et leurs successeurs à touz jours mes seront tenuz de chanter et célébrer en ladite église doze messes de Requiem pour le remède de mon âme et de touz mes amis, èsquelx héritaiges dessusdiz les vicaires et bacheliers de ladicte église auront et prandront la tierce partie; item..... que tous ceulx qui jureront que je leur doy ou suy tenu soient creuz par leur sérement, jusques à vingt solz; item..... que mes hoirs facent chanter des messes juques à la somme d'un escu d'or et dix solz pour feu messire Philipe Pelé; et aussi facent chanter mesdiz hoirs quatre messes pour feu maistre Alouete; et ordonne mes exécuteurs messire Jehan Beaufilz, Moirset Javelot, chanoines de ladicte église..... et Philipe Delourme, mon filz..... » (1428). — « ..... Par-devant Guillaume Poignant, juré de la court de St.-Aignan, Marion, vefve de feu Jehan Delorme, en son vivant praticien....., d'une part, et maistre Philipe Delorme, filz et héritier dudit feu Jehan Delorme et de feue Perrenelle Hermanne, jadis sa femme, d'autre part; ..... confessent..... que comme naguères ils eussent commancé à départir et diviser entre eulx les meubles que ledit feu Jean Delorme et ladicte Marion avoient au temps du décéès d'icellui feu Jehan Delorme, et en eust eu ladicte veufve, pour sa porcion, une moitié, et ledict maistre Philippe l'autre moitié, et, depuis lequel partaige commancé, fuist meu débat entre eulx à l'occasion de ce que ladicte femme disoit avoir droit èsdiz meubles et aussi ès heritaigez d'icellui deffunct, moiennant et par vertu de certainne donacion que lui avoit faicte icellui deffunct, et aussi demandoit à avoir récompensacion de plusieurs deniers yssus du meuble commun entre ledit deffunct et elle, lesquielx avoient esté mis et emploiez tant à fère tout à neuf le derrière de la maison où demouroit icellui deffunct, que à tenir ledit maistre Philippe aux escolles et à lui achater livres de droit, lesquielx il a par deuers lui; et lequel maistre Phelippe disoit et alléguoit plusieurs raisons tant de droit que de coustume au contraire; aujourd'huy..... jcelles parties, en la présence de honorable homme et saige maistre Robert Poignant, licencié ès loys, bailli dudit St.-Aignan, et par le conseil, délibéracion et advis de Jehan Chevalier, frere de ladite veufve, et de plusieurs autres personnes d'estat,..... sont demourez à cest adcord que, toutes donacions, récompensacions et autres débaz mis au nyent, lesdiz biens meubles seront parachevez de départir et partiz par moitié entre eulx, par ainsi que commancé a esté; et, paraillement, les acquestz, faiz durant la vie dudit feu Jehan Delorme et de ladicte veufve, seront départiz bien et loiaument, c'est assavoir la moitié à ladicte veufve et l'autre moitié audit maistre Phelippe; et en tant que touche le douaire de ladite veufve, elle aura pour icellui, sa vie durant, la moitié de touz les autres héritaiges dudit deffunct. Et après ce, lesdictes parties ont parti les acquestz, ainsi qu'il s'ensuist, c'est assavoir que à icelle veufve, pour et en récompensacion du droit qu'elle a en troys quartiers de vigne ou environ, que l'on appelle la Plante-Assise au lieu de la Croix de Razay, joignant aux vignes aux Hémonneaux, le chemin entre deux, et lesquielx furent acquis par elle et ledit deffunct, il a esté baillé à ladicte veufve et elle a pris à gré, pour elle et pour ses héritiers à touziours mes, à héritaige vng quartier de vigne ou environ, séant à Ségi, appellé le Quartier de Ségi, joignant à la vigne Jehan Paquart et à la vigne Guillaume des Arsiz, lequel quartier de vigne estoit le propre patrimoine dudit deffunct; item, demeure à ladicte veufve et aux siens à touziours mes à héritaige la moitié d'un arpent de pré par plus, par moyns, par indivis, assis en la prarye de Coffy, appellé Maurusset.....; item tout ce qui fut acquis par ledict deffunct et par ladicte veufve, au lieudit la Painchardière; et, pour la partye dudit maistre Phelippe, à cause desdiz conquestz, demeure à touzjours mes à héritaige lesdiz troys quartiers de vigne appellés la Plante, assis audit lieu de la Croix de Razay, ovecquez la moitié dudit arpent de pré, assis en ladicte prarye de Coffy. Et au regard du douaire de ladicte veufve, ledit maistre Phelippe lui a baillé à tenir la vie durant d'elle ce qui s'ensuist, c'est assauoir : la sale de la maison neufve où demouroit ledit deffunct, ovecquez le grant grenier de dessus, ovecquez le cellier de dessoubz et avec une chambre appellée le gelinier; et le surplus de la maison où demouroit ledit deffunct, demeure audit maistre Phelippe; toutesvoyez les alées, depuis l'uiz devant, sont communes entre les parties pour aler et venir ès porcions que ilz ont en ladicte maison, toutes foiz que il leur pléra; et pareillement une petite chambre basse, en laquelle a une cheminée, ouecques l'alée basse par laquelle l'on vait à la cour, sont et demourent communes entre les parties; item, et au regard d'une chambre et la court qui est devant, que ledit deffunct print jà piéçà de messieurs de l'église dudit Saint-Aignan, qui la lui baillèrent pour lui et pour le survivant de ses hoirs à quinze soulz de rente.

icelle chambre, ovecques les chambres privées basses qui sont ou piller qui est auprès de l'uisserie de ladicte court, demeure à ladicte veufve, à sa vie durant seulement, et sera elle tenu de poier lesdiz xv s. de rente aux diz de chapitre et de l'église ; toutesvoyez ladicte court demeure commune entre les parties ; item, a esté baillé à ladicte veufve, pour sondit douaire, la vielle vigne de Razay, contenant demy arpent ou environ.....; item, ung autre loppin de vigne contenant ung quartier appellé Planche-Moreau ; et quant au regard des prés et autres héritaiges qui estoient du propre dudit feu Jehan Delorme, jcelle veufve en aura la moitié, sadicte vie durant, par droit de douaire ; toutes voyez elle sera tenue de tenir en bon estat et suffisant les choses qui baillées lui sont pour sondit douaire, tant maisons, vignes, comme autres choses à la coustume du pays. Et quant est des maisons, courtilz et chénevreaux, et autres choses qui furent acquises à Saint-Romain par ladicte veufve et ledit deffunct, les parties sont à ung que ladicte veufve les tienne sa vie durant, et, après la mort d'elle, ledit maistre Phelippe et ses hoirs y auront la moitié et les hoirs de jcelle veufve l'autre moitié ; et aussi sont à ung et quittent lesdictes parties l'une l'autre de toutes les choses que ilz se povoient entredemander l'une à l'autre tant de biens dudit deffunct que autrement ; et demeurent les livres de droit audit maistre Phelippe, ovecques l'arbaleste et hauberjon ; et le traversier de vin demeure à la veufve ; et au regard de la cuve, elle demeure encores à départir, mes ladicte veufve en fera ses exploiz sa vie durant ; et n'y a plus aucuns meubles à départir, mes sont contentes les parties ; item demeurent à ladicte veufve deux courtilz, l'un assis sus les chantiers où qu'il a ung noyer, joignant.....au courtil de la cure de Saint-Aignan, ledit noyer demourant commun, l'autre courtil assis au Ruau, joignant au long du courtil de l'hospital de Linières et au chemain par lequel on va droit à Ségy » (1433). — Accensement par Philippe Delorme à Étienne Beauxamis, de tous les héritages qu'il possède en la paroisse de Saint-Romain, « réservé une pièce de terre contenant de quatre à cinq boisselées, assise à Morluz », pour le prix de six setiers de blé, moitié seigle, moitié orge ; à charge, en outre, de faire abattre et amasser les noix pour les bailleurs, et de faire tous les ans une boisselée de chanvre, en recevant la semence ; plus d'acquitter toutes les charges et devoirs desdits héritages (Moreau, notaire. 1456). — Déclaration baillée, par-devant Louis de Palmes, licencié ès-lois, lieutenant de Pierre Chevallier, licencié ès-lois, bailli de St.-Aignan, à maître Pierre de Launay et à messire Gilles de Palmes, chanoines, représentants du chapitre, par Philippe Delorme, maître ès-arts, deux ans après la mort de sa femme Jeanne Tavernier, des héritages légués par son père Jean Delorme, au chapitre, à défaut d'hoirs du corps dudit Philippe : la maison dudit feu Jean Delorme, à St.-Aignan, joignant à une cour et appentis tenue dudit chapitre, « en laquelle maison a cinq cheminées » ; la métairie de Jean Delorme, à Saint-Romain, tenue par Étienne Beauxamis, moyennant une rente annuelle de 4 setiers de seigle et 2 setiers d'orge ; une rente de 5 s. t. et 2 gelines sur une maison à la Jalletière, paroisse de Châtillon-sur-Cher ; une rente de 30 s. t., due sur un arpent de pré au Marchais-Sarrazin ; une rente de 10 s. t. et 2 gelines sur deux quartiers de pré, l'un à Lourmelet et l'autre aux Épinières ; la plante de feu Jean Delorme à Razay, contenant un arpent, entre les terres de la Grange-Chardon et le chemin de Seigy ; la vieille vigne du défunt à Razay ; un quartier de vigne tenu par le déclarant à Planche-Moreau ; un courtil au Ruau, baillé à rente de 3 s. 9 d. t. ; un autre courtil sur les Chantiers, tenu par Guillaume de la Maison-Dieu, pour 3 s. 4 d. t. de rente ; un quartier « tiercé » à la Touche à la Péraulde, baillé à rente pour 7 s. 6 d. t. et 1 chapon ; un lopin de terre « tout foussoyé », près du Cher, au droit de « Beignoulx », tenu à rente de 12 d. et 2 poules ; une friche à Seigy, baillée à rente de 15 d. et 1 geline ; une rente de 5 s. et 1 geline sur une ouche à Seigy ; un quartier d'ouche sur le Cher, tenu par le déclarant ; une ouche à Morluz, baillée à rente de 12 d. t. ; un quartier de terre en bois et buissons aux Perrières de Monseigneur, paroisse de Noyers, joignant au bois dudit Monseigneur. Et par le même acte, renonciation dudit Philippe en faveur du chapitre, de son droit d'usufruit (1475). — Partage entre Denis Beauxamis l'aîné, fils de Jean, et sa sœur, par lequel ledit Denis reçoit les biens suivants, sixième partie de l'héritage de son père : une chambre à cheminée au Pied-Ferrand, sur le chemin de St.-Romain à Méhers ; une boisselée de terre à faire chanvre, audit héreau ; une boisselée de terre à la « Voiraye », devant la porte de ladite chambre ; plusieurs terres à Menotrier et le long du ruau qui descend de Méhers à l'estang de St.-Romain ; un lopin d'ouche, joignant au pré de la cure de St.-Romain et au pré de la seigneurie de St.-Aignan ; une journée de vigne au clos du Vigneau, sur le chemin de Mehers à St.-Romain ; 3 boisselées de terre à la Massonnière ; 8 boisselées à la Bouchellière, sur le chemin de la maison des Regains, appelé le chemin de Maugeguy ; 3 boisselées de bois et buissons sur ledit chemin ; une minée de terre au Buisson-Scauli ; 5 boisselées de terre au « Vallet », joignant à la forêt de St.-Aignan ; une minée de terre aux Vallées de St.-Romain, sur le chemin de St.-Romain à Noyers ;

2 boisselées aux Vallées; 1 septerée à l'Ormeau de Pré, joignant au chemin de St.-Romain au Moulin-le-Comte, le chemin par dedans; 2 journées de vigne au clos de St.-Georges. Le reste des dépendances du Pied-Ferrand demeure à Denis Beauxamis, Jean Beauxamis et Jeanne, leur sœur. Le tout à charge d'acquitter : ledit Denis Beauxamis l'aîné, 1 setier de blé, moitié orge et seigle, à la communauté des vicaires et bacheliers; et ses frères et sœur cinq setiers de pareil blé, moitié orge et seigle. Les arbres fruitiers restent communs (Pierre Bryais, tabellion juré. 1517). — Gagement de la rente du Pied-Ferrand, ou la Cheminée-Ronde (Delaunay, notaire. 1609). — Autres gagements (1622, 1644). — Sentence par Jacques Chereau, procureur fiscal du duché de St.-Aignan, en l'absence du bailli, ordonnant paiement d'arrérages de la rente du Pied-Ferrand, par les Gaillard, au chapitre (1676). — Transaction ensuite de ladite sentence (Seiller, notaire. 1678). — Bail pour 9 ans, du Pied-Ferrand, pour 4 setiers de blé, seigle et orge (Raboin, notaire. 1680). — Autre bail, moyennant 6 setiers 1/2 et 3 chapons, et le cens de 3 d. (Adam, notaire. 1689). — Nouvelle transaction avec les Gaillard, par laquelle ils se dessaisissent en faveur du chapitre, du Pied-Ferrand, estimé 920 l. (Raboin, notaire. 1693). (V. art. 593.) — Bail desdits biens, moyennant 28 l. et 4 chapons, ou 40 s. (1693). — Autres baux de 1716, 1725, 1734. — Reconnaissance de la rente de Pied-Ferrand (Gaudeau, notaire. 1752). — Sentence par Jean-Bonaventure Theret, lieutenant civil criminel et de police du bailliage de St.-Aignan, en faveur du chapitre, ordonnant paiement d'arrérages, réparation de dommages, et déclarant valable le bail passé par ledit chapitre et contesté par les fermiers évincés (1763). — Note du XVIII^e^ siècle : « Pied Ferrand n'est point une baillée de fond, mais une ferme donnée à Bredier, moyennant 4 setiers 3 boisseaux seigle, 4 setiers 3 boisseaux orge, 3 chapons, 1 l. et 4 d. de cens..... Bail de 29 ans, qui ont commencé à la St.-Michel 1761, devant Charluchet, notaire..... » (F° 305 du Sommier.) — A cette liasse est joint, en raison d'une cession de rentes aux Gaillard par les Chailly (v. art. 563 et 567) l'acte de fondation, par François Chailly, écuyer de cuisine et bouche de la reine douairière de France, et Jacquette Briays, sa femme, d'un salut à la Fête-Dieu et de deux obits la veille de la Toussaint et le lendemain de la Commémoration des Morts, avec stipulation détaillée de l'ordonnance de ces services (Sandrier, notaire. 1600).

G. 597. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1730-1739. — Saint-Romain. — Sentence en faveur du chapitre, par Jacques-François Oudart, bailli de St.-Aignan, en paiement d'arrérages de la rente de l'héreau Sicault, consistant ladicte rente en 8 setiers de blé par quart, savoir : froment, seigle, orge, avoine, 14 boisseaux au setier (1730). — Sentence du même bailli, après saisie-arrêt opérée par le chapitre (1736). — Autres sentences en paiement d'arrérages et déclaration d'hypothèque.

G. 598. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1696-1778. — Saint-Romain. — Gagement d'une rente de 100 s. due au chapitre sur : un arpent de vigne au clos du Petit-Bois-l'Abbé, contiguë à la vigne de la métairie de l'Aubrière; 5 boisselées de terre audit lieu, joignant aux terres de Lye; 3 boisselées audit lieu, joignant aux terres de la cure de Mareuil; 3 boisselées audit lieu, sur le chemin de Bray à St.-Romain; une boisselée et demie d'ouche audit lieu, contiguë à la Rue de l'Aubrière; un quartier de vigne tiercé et nouvellement planté au lieudit Chuet, sur le chemin dessus nommé (Raboin, notaire. 1696). — Autre gagement (Charluchet. 1778).

G. 599. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1711. — Saint-Romain. — Copie du bail à ferme, devant Raboin, par le chapitre, pour 9 ans, des biens suivants : 11 boisselées de terre à l'Étang-le-Comte; 1 boisselée audit lieu, sur le chemin de la Barbière; 2 boisselées à la Bouquière, entre la noue des Louets, la Bergeonnière et le chemin de Morlu; 3 boisselées audit lieu, entre ledit chemin et les terres du Peu; 10 boisselées à la Vallée, joignant à la terre de la cure de St.-Romain; 1 boisselée audit lieu, joignant à ladite terre; 6 boisselées audit lieu, joignant à la terre du chapitre et au chemin des Roulliz à St.-Aignan; 8 boisselées à la Rouche; 2 boisselées audit lieu, sur le chemin de St.-Romain aux Bouchellières; 2 boisselées au Pied-Ferrand; un demi-arpent de pré au Meurtrier, entre les prés du chapitre et le ruisseau de Beauregard à St.-Romain; un demi-quartier de pré au Baudrier, près le Gay-aux-Clercs, le pré de la cure de St.-Romain, le chemin dudit Gay et le ruisseau; 4 pointes de pré entre ledit chemin et ledit pré; 3 pointes de pré entre ledit Gay, le ruisseau, la Baronnerie; 8 pointes de pré entre le chemin, le ruisseau et le pré de l'abbaye de Pontlevoy; 8

pointes de pré audit lieu ; 4 pointes de pré sur le ruisseau de la Bergeonnière ; 1 quartier de pré près les Planches de St.-Romain ; 1/2 arpent de pré au Gué-des-Clercs, sur ledit chemin et sur celui des Vignes ; un quartier de pré près de la fontaine des Beaussiers, entre le ruisseau et le chemin de ladite fontaine ; un quartier de pré dans le bourg de St.-Romain, sur le chemin de Contres et le long du pré de Monseigneur ; le tout moyennant le prix de 9 l. 10 s. et 4 chapons, ou 40 s. pour les chapons. Par le même acte, le chapitre baille, à titre de rente foncière et perpétuelle, audit preneur, une maison au bourg de St.-Romain, sur le chemin de St. Aignan à Contres ; une demi-boisselée de jardin sur le chemin du village des Regains ; 2 boisselées et demie d'ouche, joignant aux ouches du logis de la Croix-Blanche (lesdits biens chargés de portion de rente envers le duc de St.-Aignan et la communauté des vicaires et bacheliers), moyennant la rente de 6 l. 10 s. et le cens de 3 d.(1711).

G. 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1769. — Saint-Romain. — Sentence par Louis-Marie Poictelan Dutarde, lieutenant général du bailliage de St.-Aignan, entre le chapitre, demandeur, et Marie-Élisabeth Guittard, veuve Louis Dessimoneau, seigneur de la Vouste, en paiement de 29 années d'arrérages de la rente de 50 s. réclamée, et les arrérages dus de la seconde rente de 20 s., également réclamée.

G. 601. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1609-1689. — Sassay. — Gagement d'une rente foncière et perpétuelle de 20 s. envers le chapitre, au terme de St.-Michel, sur un héreau d'un demi-arpent au village « d'Esgrain » (Négrain), sur le chemin de la Croix-Boissière de Sassay audit Négrain (Delaunay, notaire. (1609). — Gagement de ladite rente, snr une maison, une grange, une étable, un toit à porcs, le 1/3 d'une maison dite la Cheminée-Ronde, etc. (Delaunay, notaire. 1624). — Visite de l'héreau ci-dessus, sur ordonnance du présidial de Blois, au cours du procès en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages, intenté par le chapitre (1625). — Transaction par laquelle le sieur Mabilleau reste possesseur de l'héreau, et renouvelle déclaration d'hypothèque (Louis Carré, notaire. 1626). — Déclaration d'hypothèque (Delaunay, notaire. 1635). — Autre déclaration (Adam, notaire. 1689). — (F° 234 v° du Sommier.)

G. 602. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1621-1716. — Sassay. — Bail à rente de la Fagotière, par le chapitre, qui considère « les grandes perthes qu'il souffre tous les ans par le guesvement qui leurs estoient faictz par ceulx qui pocceddoient les terres, herritages subjectz aux rentes que monseigneur le conte leurs avoit baillées par eschange pour la récompance de leurs mollins, mesme du lieu et mestairie de la Fagotière..... chargé de six septiers de bled seigle, qui leur avoit esté guesvé et quicté quinze ans sont et plus, et demoure désers sans en avoir, par eux ou leurs recepveurs, reçu ung seul grain de bled, et encores seroient les bastimens tombez et presques en ruine, n'y restant plus qu'une grange menaçant encore ruine.....; que ayant longuement cherchay pour rebastir ledit lieu aux mesme pris de six septiers de bled de rente, et ne c'estant trouvé aulcunes personnes qui en ayent voullu bailler plus de quatre septiers, sauf ung nommé Jehan Gallier....., ledit preneur..... sera tenu de faire faire une chambre à demouré ayant cheminée avecq une garde-robe dans l'un des cousté de ladicte grange, et ung four au pinacle d'icelle, faire rebastir lesdits deux thoictz à bestes.... dedans trois ans; ..... pour quoy faire poura prendre du bois dans lesdicts herritages au moings dommageable que faire ce poura » (Delaunay, notaire. 1621).—Transaction entre le chapitre et les hoirs de feu Jouauneau, à qui avait été cédée la Fagottière, en contre-échange d'une rente de 2 setiers 2 boisseaux 1/2 de seigle, autant d'orge, et 26 boisseaux et demi d'avoine, avec garantie de paiement. Lesdits hoirs gardent la Fagottière, mais chargée, comme anciennement, de la rente de 6 setiers (Raboin, notaire. 1691.) — Reconnaissance de ladite rente (1716).

G. 603. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1319-1788. — Seigy. — «..... Jehan Ragot et Perrenelle, sa femme, parrochians de Coffi, hont confessié en droit en la court monseigneur le conte d'Auxeurre à Saint-Aignan en Berri, par-devant Thomas Beaufilz, clerc juré de ladite court, que il ont pris et adcensié à aux et à Guillaume leur filz et à celz qui d'aux auront cause à tant comme il seront en ceste présente vie et le survivant d'aux trois tant solement, dou prieur et dou chapitre doudit Saint-Aignen, une pièce de pré et une pièce de terre entreteneuz et les aubiers et les appartenances de-

denz et d'environ, joignanz à la rivière de Chier d'une part, et au chemin qui vait de la grange de la meson à la grange de feu Robert de Clameci, d'autre part, et est appelée ladite pièce de pré communément la Noe feu Poclin; et une autre pièce de terre et de pastureau et les aubiers et les appartenances dedenz et d'environ entreteneuz, joignanz au ruau de la Noe de la meson Deu d'une part, et audit chemin qui vait de la grange de la Maison-Dieu à la grange feu Robert de Clameci, d'autre part; à avoir, à tenir et à esploitier pésiblement..... o autretant de droit, de seignorie, de raison et de accion comme lesdiz prieur y avoient et avoir pooient et devroient..... et tout ce pour sexante et dix-neuf solz de la monnoye courant on pais de annuelle cens ou rente..... chescun an, durant leur viage, as termes qui s'ensiguent, c'est assavoir à la feste de Touz Sainz à moitié et à la feste de Noël empres ensigant l'autre moitié..... » (1319). — « ..... En la court monseigneur le conte d'Aucerre et de Tournerre, seigneur de Saint-Aignan en Berry », Macé Chargé et sa femme, prennent à cens pour eux et leurs hoirs et le survivant d'eux, de Perrin Pierre, le lieu de « la Sourrinière » avec les appartenances « par deçà Chier tant seulement » pour 15 s.t. et 1 chapon aux termes de Noël et de Saint-Jean-Baptiste, et à charge d'acquitter envers le chapitre la rente d'un setier de froment dont est grevé ledit lieu (Nicolas de Vouflanges, notaire. 1391). — « A tous ceulx qui ces présentes lettrés verront, la garde du scel estably aux contractz de la prévosté du conté de Saint-Aignan, salut. Savoir faisons que aujourd'huy Blaise Bianchet et Mathurin Masson, noctaires jurez de la court dudit Saint-Aignan et dudit scel, nous ont relaté soubz le dire de leur serment, auxquelz nous croyons fermement quant aux choses qui s'ensuyent et autres greigneurs avoir veu, leu, tenu et diligemment regardé de mot à mot une nocte en pappier seines et entière en seing et escripture, estant ou xxj^e^ feuillet d'ung prothecolle commancent par ces mots : mil iij.^c^ xxj, le xij^e^ jour de décembre. Sequitur registrum venerabilis capituli ecclesie secularis et collegiate beatissimi Aniani in Bituria, Bituricensis diocesis, inceptum per me Philipum de Ulmo, magistrum in artibus et bachelarium in legibus, die martis nona die mensis decembris, qua die receptus fui in notarium et scribam dicti venerabilis capituli, post juramentum in talibus fieri solitum per me factum et prestitum anno domini millesimo quadringentesimo viscesimo primo; et finissant par ces motz : ledit jour et an dessusdit, Jehan Seneau, présent et acceptant à luy et Thevenon, sa femme, et à ung de leurs hoirs engendrez de leur chair, et etc., desdiz prieur et chappitre, ung hereau ovecques ses [appartenances], assis en la paroisse de Chasteauvieux. — Ou dedant duquel prothecolle a huict feuilletz, et troys et demi non escriptz, à icelui prandre notte jusques à la fin de la teneur de laquelle notte s'ensuyt : Le venredi xxvij^e^ jour de novembre l'an mil iiij^c^ trente et troys, Berthelot Le Loup dit Chantelou, parroissien de Seigy, et Johanne, sa femme..... prisdrent et accensèrent à eulx et à leurs hoirs..... de leur chair..... et aux hoirs d'iceulx hoirs en dessendant d'oir en droicte ligne senz hoirs de cousté, etc., de vénérables et discrettes personnes les prieur et chapitre..... le lieu et appartenances de la Sourrinière..... que Guillaume Chargé tenoit de feux Perrin Pierre, et lequel lieu..... feux messire Pierre Baudry acquist dudit feux Perrin Pierre et l'a laissé et donné à ladicte église pour la fondacion de la messe monsieur Saint-Aignan, que se chante par chacun juedi de l'an au grant aultier, incontinant après matines; item, les esves de Chérelles estans en la rivière de Chier, ovecques une noe contenant demi-arpent ou environ, que ledit Guillaume Chargé tenoit dudit Perrin Pierre, et lesquelles ledit feu messire Pierre Baudri a acquises dudit feu Perrin Pierre et donné à ladicte église, etc., joignant à la noe de Adam Edenin et à ses esves et aux esves que les hoirs feux Hémon tiennent desdiz vénérables, et aux terres dudit lieu de la Sourrinière, à avoir....., ledit temps durant, etc., pour xv. s. tournois, ung chappon..... et ung sestier de fromant..... à payer par chacun an au terme de Toussaint..... Ainsi signé : P. Delourme. — En tesmoing desquelles choses et à la relacion desdiz jurez, nous avons signé ces présentes, le cinquiesme jour de may l'an mil. v.^c^ xlix. Masson. — Gagement de ladite rente (Sandrier, notaire. 1603). — Autre gagement (Dulac et Martin, notaires. 1644). — Bail de la Sornière, moyennant paiement de ladite rente (Seiller, notaire. 1664). — Bail de 9 ans, pour 40 s. et 2 chapons (Gaudeau, notaire. 1744). — Bail de 9 ans, moyennant 5 livres et 2 chapons (Gaudeau. 1753). — Bail de 9 ans, moyennant 9 livres et 2 chapons (Charluchet, notaire. 1778). — F° 240 du Sommier.)

G. 604. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1607-1648. — Seigy. — Bail de neuf ans, par le chapitre, à René Beaupetit, de deux pièces de prés et pâtureaux, près de la Sornière : la première sur le Cher et sur le chemin de St.-Aignan à la chapelle St.-Eutrope, par les prés, et joignant aux Champs de Chède; la seconde, de 3 quartiers, entre le ruisseau du moulin de Seigy et le chemin susdit; moyennant le prix annuel de

21 l., 3 chapons et 1 oie grasse (Delaunay, notaire. 1607). — Bail de 9 ans, à Nicolas et André Beaupetit, des mêmes pièces, moyennant 21 l., 4 chapons et 2 oies grasses (Lefebvre, notaire. 1639). — Bail de 29 ans, à Nicolas Beaupetit, moyennant 24 l., 2 oies grasses et 4 chapons (Dulac, notaire. 1648). — F° 247 du Sommier.)

G. 605. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1439-1762. — Seigy. — Prise à ferme du chapitre, de trois quartiers de vigne au Bournays, le long du chemin du grand cimetière de St.-Aignan à la Cesverie, ledit bail consenti pour la vie des deux preneurs et de leurs descendants en ligne directe, moyennant 7 s. 6 d. t. et 2 chapons de rente, payables à la Toussaint, plus 3 d. d'ancien cens (1439). — Reconnaissance d'une rente foncière de 7 s. 6 d. sur 6 arpents de terres, vignes et taillis, au Pied-Cochelin, le long du grand chemin du moulin de Planche-Moreau au moulin de Roches (1699). — Autres reconnaissances de la même rente. — Compulsoire des actes concernant ladite rente (Raboin, notaire. 1715). — Sentence par Jean Guénier, sieur de Chambrossard, bailli de St.-Aignan, condamnant Jean Buot en 29 années d'arrérages de ladite rente de 7 s. 6 d. (1716). — F° 245 du Sommier.)

G. 606. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1698-1738. — Seigy. — Reconnaissance d'une rente de 30 s. et 1 poule envers le chapitre et d'un cens de 4 d. sur un arpent de prés « seicherons » aux Coufflons, « restant de deux arpents..... le surplus ayant esté emporté par la rivière de Cher », entre ladite rivière, les prés de la Madeleine des Bancs et les prés du chapitre (Raboin. 1698. — Autre reconnaissance. — (F° 248 du Sommier.)

G. 607. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1703-1787. — Seigy et Noyers. — Transaction entre le chapitre, qui réclame réversion des eaux et îles des Burats ou Coufflons, donnés par bail emphytéotique du 25 avril 1494, à Jean Charron, ses hoirs et les hoirs de ses hoirs, à charge d'une rente de 5 l. 1 s., et les Blondeau, qui prétendaient la possession de ces îles par prescription, encore qu'ils eussent payé tous les ans la rente susdite. Par la transaction, le chapitre concède auxdits Blondeau la jouissance desdites îles et eaux, leurs vies durant seulement, à charge de ladite rente (Raboin, notaire. 1703). — Transaction de même nature pour portion de ladite rente avec un héritier d'un desdits Blondeau (Mazuray, notaire. 1760). — Bail de 9 ans, par le chapitre, de 5 arpents aux Prés Coufflons, et des 3 arpents des Prés Gaigneaux, en la prairie St.-Lazare, paroisse de Noyers, pour 250 l. et 14 chapons, ou 10 l. 10 s. (Charluchet, notaire. 1787) — (F° 282 du Sommier.)

G. 608. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1765. — Seigy. — Bail de 9 ans, par le chapitre, du pré de la Fosse au Ladre, entre le pré de la Barre, le pâtureau de Gâtine, le ruisseau et le pré de la métairie de la Grange-Dieu, ledit pré auparavant baillé à ferme à messire Jacques Gaudeau, chanoine; ledit bail consenti moyennant le prix annuel de 60 l. et 8 chapons, ou 4 l., payables à la St.-Michel (Charluchet, notaire). — (F° 250 du Sommier.)

G. 609. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1412-1770. — Seigy. — «..... En la court de monseigneur le duc d'Orléans, conte de Bloys, à Saint-Aignan..... laquelle court monseigneur le duc, à cause de sadicte conté de Bloys, tient en sa main par deffault d'omme et d'aultre deyoir de fyé », vente à Pierre Baudry, chanoine de St.-Aignan, de « une pièce de pré..... oultre la rivière de Pré-Herbault, contenant sept quartiers, joignant au pré de la vicairie de St.-Jehan, fondée au chastel dudit St.-Aignan, que tient à présent monsieur Pierre Espaillart, prestre, d'une part, et aux prez de Chenevières, d'autre part, moyennant 35 l. t. paiés « en quinze escuz d'or aux trois fleurs de lis, du coing du roy nostre sire, vallant chascune pièce vingt et deux solz six deniers tournois et le demourant en monnoye blanche, c'est assavoir en blans de dix tournois chascun blanc » (Jean Delorme, juré. 1412). — Les vendeurs précédents ayant racheté de Pierre Baudry ledit pré pour la même somme, et l'ayant revendu pour 36 l. t. plus une maison à St.-Aignan, sur la rue Pavée, qui va de l'église à la porte de la chapelle, pour 8 l. t., avec droit de rachat au même prix, ledit droit ayant de nouveau été exercé par le vendeur, il revend lesdits biens audit Pierre Baudry pour 53 l. t. (Delorme. 1413). — Vente par Phi-

lippe Delorme à Pierre Baudry, chanoine et curé de Châteauvieux, d'un arpent de pré situé en Pré-Bault, joignant « au pré, buisson et espinière qui sépare gastine » pour 30 l. t. (Guillaume Jainu, notaire, juré. 1425). — Ledit Philippe Delorme prend à cens, sa vie durant, de Pierre Baudry, le pré ci-dessus pour 25 s. t. de rente (1425).— Bail emphytéotique, la vie durant des preneurs, d'un arpent de pré en Pré-Bault, sur le chemin des moulins de Seigy à la Sornière, moyennant le prix annuel de 17 l. t. et 8 chapons (Delaunay, notaire. 1610). — Bail de 29 ans, par le chapitre, d'un arpent aux Prés-Bault, joignant aux terres et buissons de la métairie de la Grange-Dieu, au pré de la vicairie St.-Denis et St.-Guillaume, aux prés des métairies de la Cossaye et de Beauvois, et au pré de la demoiselle de l'Herminière, moyennant le prix annuel de 4 l. et 2 chapons (Seiller, notaire. 1676). — Bail de 9 ans, de 7 quartiers de pré, dans le Pré-Fossé, aux Prés-Baux, sur le chemin de la Sornière, joignant aux prés de l'Hôtel-Dieu et de Vaubernon, moyennant 43 l. et 8 chapons, ou 4 l., plus le cens de 6 d. (Chauveau, notaire. 1723). — Bail de 9 ans, d'un arpent aux Prés-Baux, joignant au patureau de la Grange-Dieu, moyennant 12 l. 10 s. et 2 chapons, ou 20 l. (Chauveau, notaire. 1721). — Bail de 9 ans, au sieur Jacques Picault de la Grisonnière, chanoine, d'un arpent aux Prés-Baux, moyennant 12 l. 10 s. et 2 chapons (Michel, notaire. 1730). — Bail de 9 ans, des 7 quartiers au Pré-Fossé, moyennant 50 l. et 8 chapons, ou 4 l. (Gaudeau, notaire. 1732). — Bail de 9 ans, du Pré-Fossé, pour 50 l. et 8 chapons (1741). — Bail des 7 quartiers de pré et d'un arpent dit le petit Pré-Baut, dont jouissaient précédemment le métayer de Vaudechaume, moyennant 90 l. et 4 chapons, ou 40 s. (Mazuray, notaire. 1754). — Autre bail identique (Charluchet, notaire. 1763). — Bail des mêmes pièces, moyennant 110 l. et 8 chapons (1770). — (F° 252 du Sommier.)

G. 610. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1700-1772. — Seigy. — Transaction au sujet de la rente, prétendue reversible, de 4 l. et 4 chapons, due au chapitre sur 1 quartier tiercé de pré aux Prés-Baux, entre le ruisseau du moulin de Seigy et le Pré des Miracles, un fossé entre deux, la réversibilité de ladite rente étant contestée, ainsi que son taux ramené à 3 l. 15 s. et 4 chapons. Le chapitre reconnaît les prétentions du détenteur, qui renonce à répéter 10 l. t. pour les quarante années d'arrérages perçus en trop (Raboin, notaire. 1700). — Autres déclarations de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1748). — (Charluchet. 1752). — (F° 255 du Sommier.)

G. 611. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1497-1775. — Seigy. — Acte capitulaire de bail emphytéotique à Bernard Gaultier du Pommier, et à Cécile, sa femme, et à leurs hoirs en droite ligne à perpétuité, d'une pièce de vigne « vulgariter appellatam les Fruisches..... continentem unum arpentum..... juxta rutellam sancti Ginneforti », pour le prix de 15 s. t. de rente et 4 d. t. de cens, la rente payable à la Toussaint, le cens à la Nativité de la Vierge (1497). — Vente d'un arpent de vigne au-dessus de la chapelle de St.-Génefort, le long de la rouère de la Grange-Chardon à ladite chapelle, chargée de 7 s. 6 d. de rente, faisant moitié de 15 s. d'une rente due au chapitre ; ladite rente moyennant 260 l. t. de principal, le sol pour livre en vin de marché (Legay, notaire (1670). — Déclaration d'hypothèque de ladite rente de 15 s. et du cens de 4 d., sur un arpent de vigne au-dessus de St.-Génefort, le long du chemin du clos des Touvents et du chemin de la Grange-Chardon, sur un demi-arpent de vigne audit lieu, le long de la rouère qui descend à St.-Génefort, sur deux quartiers de vigne audit lieu, le long de ladite rouère ; plus d'une autre rente de 18 l., payable à la Toussaint, gagée sur l'arpent ci-dessus par fondation testamentaire de Jean Chartier, en date du 27 avril 1680 (Charluchet, notaire. 1775). — (F° 254 du Sommier.)

G. 612. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1466-1790. — Seigy. — Acte capitulaire accensant à Guillaume Delaunay (*de Alneto*), licencié en droit canon, chanoine, et à un hoir à son choix, et 59 ans après le décès dudit hoir, une pièce de pré « gainnau » (*guinnali*), contenant un arpent « sitam in anteriori parte molendini de Planche-Morcau, prope plancheam lapideam contiguam rivulo descendenti de molendino de Rupibus, Cari et hereditagiis abbatis et conventus de Pontilevio et de Aqua Viva, dicto rivulo intermedio », moyennant une rente de 50 s. t. et un cens de 2 d., payables, les 50 s. à la Toussaint, les 2 d. à la fête N.-D. de septembre (1466). — Reversales en français du preneur (P. Delorme. 1466). — Traduction dudit acte capitulaire. — Échange par lequel Mathurin Symonneau cède à Pierre Gasteau un demi-quartier de vigne en « Chainguedons », au-dessus de la

Fontaine de Tourne-Poussin, chargé seulement du droit de cens envers le chapitre, et en reçoit en échange une demi-boisselée de terre labourable audit lieu, sur le chemin du moulin de Roches à St.-Aignan, chargé aussi du droit de cens envers le chapitre (Dulac, tabellion. 1642). — Bail par transaction du tiers du pré de Planche-Moreau, pour 3 l. (Delaunay, notaire. 1638). — Bail de 9 ans, des prés de la Sornière, avec le pré ci-dessus (Seiller, notaire. 1678). — Sentence par Antoine Picault, sieur de l'Herminière, avocat en parlement, conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine-mère, bailli de St.-Aignan, ordonnant que le bail du pré de la Bonde sera exécutable, et que les arrérages prétendus par le chapitre lui seront payés (1652). — Baux de 1705, 1724, 1737, 1742, 1769, 1790, les premiers moyennant 18 l., le dernier, des deux pièces réunies, moyennant 54 livres 7 boisseaux de blé et 6 chapons. — (F° 259 v° du Sommier.)

G. 613. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1698. — Seigy. — Déclaration d'une rente de 10 s. t., payable à la St.-Michel, sur un morceau d'ouche près l'Arche-Bricon, entre le grand chemin de St -Aignan et le ruisseau des eaux de Planche-Moreau (Adam, notaire. 1698).

G. 614. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 1 pièce, papier.

1572-1770. — Seigy. — Déclaration de plusieurs rentes : sur l'héreau de la Chambaudière, en la paroisse de Monthou, le long du village de la Morcière au moulin du Gué-Péan; sur un héreau même paroisse, entre la métairie de Terre-Neuve et l'Étang maître Jacques; sur 6 boisselées de terre entre le chemin du moulin de la Varanne au bourg de Thézée, le chemin du moulin Fayot à St.-Aignan, le chemin du village de la Croix au moulin du Gué; sur une pièce de vigne près de la Chambaudière; sur 30 boisselées de terre appelées le Champ-Baptiste; sur un demi-quartier de pré sous l'étang Jacques Beaussire, entre le ruisseau du moulin Beaussire au moulin Varanne et le chemin de la Varanne à la Morcière; sur 20 boisselées au Pré, entre le chemin de la Morcière à Monthou et le ruisseau ci-dessus; sur toutes ces pièces, 7 setiers de blé par quart, froment, seigle, orge et avoine. De plus, 5 d. de cens sur un arpent et demi jadis en vigne, aux Basses-Cartes, paroisse de Seigy, joignant à la Chiquauderie et au chemin de St.-Aignan aux moulins de Seigy; 15 d. de cens sur une pièce de terre avec corps de logis au Petit-Bray, paroisse de Noyers, joignant aux Fesneaux; 30 s. de rente et 13 d. de cens sur la maison du Plat-d'Étain à Noyers; 12 s. 6 d. de rente et 5 d. de cens sur un arpent de vigne aux Cartes, paroisse de Seigy, le long du chemin de la Croix de St.-Génefort aux Hautes-Cartes; 2 d. de cens sur un arpent de vigne à la Grange-Chardon, entre le chemin et la rouère de St.-Génefort; 2 d. de cens sur un demi-arpent jadis en vigne aux Basses-Cartes, entre la terre de l'Hôtel-Dieu de St.-Aignan et le chemin de St.-Aignan aux moulins de Seigy; 10 s. sur une épaule de mouton de rente payable à la Toussaint et 6 d. de cens sur un arpent et demi de vigne au lieu de la Forêt. En ladite déclaration ne sont contenues ni la maison que le déclarant tient du chapitre sur la Chaussée des Ponts, dont il a baillé déclaration particulière, ni divers héritages dépendant de la Grange-Chardon, dont il offre bailler déclaration (Payneau et Delaunay, notaires. 1572). — Autre déclaration de la dernière rente de 10 s. et une épaule de mouton sur la vigne de la Forêt (Charluchet, notaire. (1770). — F° 261 v° du Sommier.)

G. 615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1488-1583. — Seigy. — Copie de la prise à cens par les frères Badron et Marchant, pour eux, leurs enfants, les enfants de leurs enfants, jusqu'au dernier survivant, des « illes, appelées les illes feu Caillery, au bout de Couflon, que soulloit tenir feu Caillery....., joignant au pré de la vicairye feu Jehan Desbans..... et au pré du prioré de Paillandant, et pour une pièce de pré qui part avecques le pré de la vicairye Sainct-Estienne, contenant demy-arpent ou environ, assis en Couflon..... chargée de douze deniers tz. de centz deubz ausdictz de chappistres et autres, et pour onze livres tournois et six chappons par chacun an, payable..... au terme de Thoussaintz » (Lecourt, notaire. 1488). — Sentence par Adrian Dudouet, écuyer, bailli de St.-Aignan, ordonnant paiement au chapitre de 11 écus soleil pour arrérages de 3 années de ladite rente de 11 l. t., évaluées à trois écus sol. 2/3 d'écu, et nouvelle déclaration d'hypothèque (1583).

G. 616. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1725. — Seigy. — Sentence par « François Chéreau, ancien avocat au siège du duché et pairie de Saint-Aignan

en Berry, juge en cette partie pour la vacance du siège », déclarant valable le bail de 10 boisselées de terre aux Cochards, et condamnant les défendeurs à payer au chapitre 9 années d'arrérages de la rente foncière de 10 l. et 1 setier de froment, et de 12 d. de cens (1725).

G. 617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1643-1726. — Seigy. — Déclaration de rentes sur : 6 boisselées de terre à l'Ouvronnière, le long du chemin de St.-Aignan au village des Bodrans; 9 boisselées de terre audit lieu ; 5 boisselées audit lieu; un demi-arpent de vigne audit lieu; 10 boisselées de terre audit lieu, le long du chemin de St.-Aignan à Nouan ; 8 boisselées de terre le long du chemin de la Pinouardière à la Touche-des-Cherpes et du chemin de St.-Aignan à Nouan; 1 quartier de vigne au clos de l'Ouvronnière, le long du chemin de St.-Aignan à Nouan; 5 boisselées de terre près du Bois-Pegné, le long dudit chemin ; 6 boisselées de terre entre ledit chemin et celui de la Pinouardière à la Touche-des-Cherpes; 2 boisselées de terre ; une septerée de terre; le tout chargé de 3 setiers de froment envers le chapitre, et d'un setier de méteil envers la communauté des vicaires (Dulac et Picault, notaires. 1643). — Bail par le chapitre, de 63 boisselées de terre et trois quartiers de terre à l'Ouvronnière, paroisses de St.-Aignan et Seigy; le tout en plusieurs pièces; ledit bail consenti pour une durée de 9 ans, par suite de déchéance des précédents locataires, moyennant le prix annuel de 18 boisseaux de blé et 2 chapons, payables aux chanoines, et un setier de seigle payable aux vicaires (1726).

G. 618. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1673-1778. — Seigy. — Bail de 9 ans, au terme de la St.-Martin d'hiver, de 12 boisselées de terre au lieudit la Terre-Forte, entre le jardin de la Grange-Dieu, une haie vive entre deux, le pré du village des Tassins, les pâtureaux de la Grange-Dieu, le chemin de St.-Aignan à Couffy et la rivière du Cher, moyennant le prix annuel de 50 s. et 2 chapons, payables à la Saint-Michel (Seiller, notaire. 1673).— Copie du bail emphytéotique de 29 ans, de ladite terre, à charge par le preneur de « faire une fosse, ainsy qu'il y en avoit une cy-devant, et dont la levée existe encore à commencer depuis le jardin de la Grange-Dieu jusqu'à la rivière du Cher », moyennant le paiement annuel, à la St.-Michel, de 3 boisseaux de seigle et 2 chapons (Cère, notaire. 1748). — Bail de 8 boisselées de terre à la Terre-Forte, « sans par les preneurs pouvoir inquietter ni rechercher lesdits vénérables pour défault de continence des dittes huit boisselées, soit pour le présent, soit pour l'avenir, laditte terre étant exposée aux dommages de la rivière », moyennant le paiement de la redevance ci-dessus, ou 30 s. pour les 2 chapons (Charluchet, notaire. 1778).

G. 619. (Liasse.) — 3 pièce, parchemin ; 1 pièces, papier.

1690-1758. — Thézée. — Cession par Charles Lefebvre, marchand à St.-Aignan, à François Prou, vigneron à Thézée, des biens suivants : 4 chevronnées d'une grange couverte de tuile, avec le pignon du côté de levant, et les cours et ouches dépendant de ladite portion au village du Voué ou de la Basse-Ramée ; 3 boisselées de terre au même lieu; 2 boisselées 1/2 de terre au Buisson; 1 boisselée au puits dudit lieu, sur le chemin de la Vallée de Voué à Thézée ; 1 boisselée audit lieu et sur ledit chemin ; 1 boisselée à la Rousselière, joignant à la terre de la métairie de Gué-Péan, à titre de rente foncière perpétuelle de 105 s.t., rachetable de 105 l. en principal (Raboin, notaire. 1690). — Vente par ledit Lefebvre à René Leloup, de ladite rente, moyennant 105 l. t. (Adam, notaire. 1701). — Gagement et déclaration nouvelle de ladite rente (1722, 1758). — F° 262 du Sommier.)

G. 620. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1611-1768. — Thézée. — Échange par lequel le chapitre cède à Pierre Lesdet, « une pièce d'ousche, plassaige, cours, coursières, d'ung héreau qui soulloit estre en icelle aveq une masure qui est en icelluy, le tout en un tenant, contenant une boisselée et demye ou environ, assize au villaige de la Poissonnerye..... joignant..... d'ung bouct au chemin par lequel on va du Fourneau-Thibault en la forest de Choussy », tenue à rente par le père dudit Lesdet, avec le droit de cens envers le comte ; et ledit Pierre Lesdet cède au chapitre « une boisselée et demyes ou environ, environnée de haies..... en laquelle y a plusieurs chesnes et ormeaux, assize audict villaige..... » ; plus 1 boisselée 1/2 audit lieu, chargée du droit de cens envers le comte; dont ledit Leddet continuera à jouir sa vie durant, aux lieu et place de ceux baillés à son père par contrat devant Sandrier, en date de

1594 (Delaunay, notaire. 1611). — Bail pour 6 ans, de la Poissonnerie, moyennant 20 boisseaux de seigle (Seiller, notaire. 1665). — Bail de 9 ans, moyennant 15 boisseaux de seigle et une poule (1674). — Sentence en paiement d'arrérages (1694). — Bail pour 9 ans, des biens suivants : l'héreau de la Poissonnerie; 15 boisselées de pâtureau à l'étang de Souillard; 7 boisselées de terre entre le chemin des Mottets, celui de la Croix de la Brande au Gué-Péan et celui de Thézée à Contres; 3 boisselées aux Rues, sur ce dernier chemin; 3 boisselées à la Chabassière, entre la terre de la Feuillette et celle de la Servandière; 10 boisselées à la Fosse-Morin, sur le même chemin; 2 boisselées près des pâtureaux de la Coulommière; 1 boisselée à la Croix de la Brande, sur le sentier du Four-Thibault; 3 boisselées au Vignes de la Besnarderie, (*al.* aux Marnières, *al.* aux Fourneaux); 1 boisselée aux Grands Vignes, sur le chemin de la Coulommière à la Boussignière; 5 boisselées au-dessus des Noues et bruyères de la Coulommière et de la terre de la Penellerie, et sur le chemin de la Penellerye au Gros-Chesne; 2 boisselées au Marchais, sur le chemin de la Coulommière à la forêt de Choussy; 2 boisselées près la Besnarderie; 3 pointes de pré à Cherpin, prairie d'Aveigne, entre le pré de la métairie de Bizard et celui de la Servandière; 5 pointes et demie de prés en ladite prairie, entre les pâtureaux de la Bougonnetière et les prés du moulin de Chanteraine; 2 pointes 1/2 audit lieu : le tout moyennant 30 boisseaux de seigle et 2 chapons ou 20 s., payables à la Saint-Michel (Raboin, notaire. 1708). — Bail de 9 ans, moyennant 26 boisseaux de seigle, 2 chapons et 5 s. (Chauveau, notaire. 1721). — Bail de 9 ans, moyennant 26 boisseaux de seigle, 2 chapons et 10 s., plus le cens de 12 d. (Michel, notaire. 1730). — Sentence par Étienne Charbonnier, ancien avocat, faisant fonctions de bailli, en paiement d'arrérages et annulation de bail (1732). — Bail de 9 ans, pour 18 boisseaux de seigle, 2 chapons et 10 s., plus le cens (1732). — Bail de 9 ans, moyennant 18 boisseaux, 2 chapons, 10 s. 12 d. de cens; plus 100 s., une poule et 2 d. de cens pour le pré Guinebault (v. art. 621) (Gaudeau, notaire. 1742). — Bail de 9 ans, conforme au précédent (1752). — Bail de 9 ans, moyennant 13 boisseaux de seigle, 2 chapons, 100 s. d'argent et 2 d. de cens (Charluchet, notaire. 1768). — (F° 262 v° du Sommier).

G. 621. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1700-1731. — Thézée. — Bail de 9 ans, par le chapitre, d'un quartier de pré à Guinebault, entre le pré du Duc et le ruisseau du Moulin-le-Comte au moulin de Chanteraine, et le pâtureau de la Chauvelière, moyennant le prix annuel de 7 l. (Raboin, notaire. 1700). — Bail de 9 ans, moyennant 100 s., 1 poule et le cens de 1 d. (Michel, notaire. 1731). — (F° 264 du Sommier.)

G. 622. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Thézée. — Bail de 9 ans, par le chapitre, d'un morceau de pré en la prairie d'Aveigne, joignant à la terre de la métairie de la Chauvellière, moyennant 25 s. de ferme (Chauveau, notaire).

G. 623. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1692-1758. — Thézée. — Transaction entre le chapitre, agissant pour lui et les vicaires, intéressés pour un tiers, et « noble Charles Goislard, sieur de la Droictière, sy devant bailly de Saint-Aignan », au sujet des arrérages, réclamés par le chapitre, de 29 années de la rente de 4 setiers seigle, 4 setiers orge, 2 setiers avoine et 6 chapons, sur les héritages et le terrage de Vauréau, conformément au bail emphytéotique du 26 avril 1498. Ledit Goislard excipait d'ignorance et de prescription quarantenaire, prétendant les héritages insuffisamment spécifiés dans l'acte produit, et, au contraire, la rente insuffisamment spécifiée dans la vente de certains héritages passés par son père devant Dulac, le 24 décembre 1642; il alléguait au reste que, depuis ladite vente, dessaisi des héritages, il ne pouvait être tenu de la rente. Le chapitre répondait, en offrant de prouver que ledit Goislard était toujours détenteur desdits héritages, la vente susdite étant feinte, et que ladite rente avait été payée par les auteurs dudit Goislard et leurs prédécesseurs, tellement que lesdits auteurs avaient acheté, devant Delaunay, notaire, le 27 février 1603, la Bougonetière, chargée du quart de la rente en question, ce qui fait bien juger que les deux autres métairies y joignant ont été acquises aux mêmes charges; que ledit achat, en mettant les Goislard hors de bonne foi, suffisait à interrompre la prescription; enfin que, lors du partage entre le défendeur et ses cohéritiers, ladite rente avait été reconnue. Par transaction, le sieur Goislard reconnaît ladite rente, affectée sur ses métairies de la Bougonnetière et Aveigne; le chapitre a renoncé aux arrérages passés, s'en tenant aux arrérages échus depuis l'instance formée, que ledit Goislard a promis payer au jour de Pâques charnelle prochain. Ladite transaction

lue aux vicaires, qui l'ont approuvée (Adam, notaire. 1692). — Reconnaissance de ladite rente (Michel Chauveau, notaire. 1721). — Reconnaissance, par-devant les conseillers du roi, notaires à Tours, Dreux et Chéreau, de ladite rente, par Madeleine Gaultier, veuve de Louis Goislard de la Droictière, négociant à Tours, paroisse St.-Pierre-du-Chardonnay (1757). — Autre reconnaissance par les Goislard (Mazuray, notaire. 1758).

G. 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1702. — Thézée. — Constitution, en faveur du chapitre, d'une rente foncière de 28 l. 15 s. t., affectée sur la Bougonnetière, par Charles Goislard et sa femme, jusqu'à remboursement, en deux paiements égaux, de la somme de 275 l., due par les constituants « pour arrérages de plusieurs rentes du temps que feu honnorable homme François Gittard estoit leur recepveur (des chanoines), et suivant le compte arrêté par les directeurs des créanciers dudict deffunct sieur Gittard » (Adam, notaire).

G. 625. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1712. — Luçay (Cher). — Opposition par le chapitre, au greffe du duché, à la saisie de la terre et seigneurie de Lucé, requise par la dame de Beauvau, femme séparée de biens de messire François de Rochefort, chevalier, seigneur comte dudit Luçay ; ladite opposition pour être conservée en la rente de 3 l. due sur deux arpents de pré, et pour être payée de 6 années d'arrérages de ladite rente, échues au jour de St.-Jean-Baptiste dernier, sans préjudice de l'année courante, sans préjudice des frais adjugés au chapitre pour raison de ladite rente, par sentence du 15 janvier 1710. — Opposition aux requêtes du Palais, à Paris. — Jugement des requêtes du Palais, à Paris, ordonnant que la terre de Luçay et ses dépendances ne sera vendue qu'à charge, par l'adjudicataire, de fournir et payer au chapitre ladite rente de 3 l., affectée sur 2 arpents de pré au lieu dit le Potereau, conformément aux sentences du bailli de Luçay, du 22 décembre 1704, (messire de Rochefort consentant), et du bailli de St.-Aignan, du 15 janvier 1710, et ordonnant de payer audit chapitre la somme de 21 livres pour arrérages dus. — (F° 221 du Sommier.)

G. 626. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1628-1741. — Écueillé (Indre). — Reconnaissance d'une rente de 5 quarts de froment, portion de la rente de 15 boisseaux de froment, ladite portion de rente affectée sur 28 boisselées de terre à l'Aubuée, paroisse de Cloué, joignant à la terre du sieur de la Fouquetière (Delaunay, notaire. 1628). — Déclaration desdites 28 boisselées, tant à cause de la métairie de la Poterie, qu'en raison d'acquêts, entre la terre de la Fouquetière et la « Fontaine de l'Arable », chargée, avec autres biens et bâtiments, envers le chapitre, ayant droit du comte, d'une rente de 15 boisseaux de froment (1631). — Sentence par Étienne Chéreau, sieur de la Guilbardière, avocat en parlement, bailli de St.-Aignan, en paiement d'arrérages de ladite rente (1631). — Promesse de paiement au sieur Juchereau, demeurant à Cloué, par François Bodin, fermier de la seigneurie de la Bridelière, pour vente d'une cavale sous poil gris pommelé, la somme de 115 l. t. (Helluye, notaire à Loches. 1683). — Sentence par Jean Cheret, licencié ès-lois, avocat au Présidial de Châtillon-sur-Indre, bailli de la châtellenie d'Écueillé, pour « messire Jean-Louis Marcot de Fiesque, chevalier, comte de Fiesque et prince de l'Empire, de Lavaigne, Callestan et de Croizy, baron de Leparoux et de Brion, seigneur chastellain dudict Escueillay, Sestray et aultres lieux, et des fiefs des Haultes et Basses Roches, la Loitière, la Borde et des deux tierces partyes du fief de la Ferrière », contre le sieur Juchereau, en paiement d'arrérages de la rente de la Poterie ou Lucrye (1663). — Transaction avec le sieur Juchereau, pour l'exécution de la sentence ci-dessus, moyennant 114 l. 8 s. 4 d. (1665). — Gagement de ladite rente sur 28 boisselées de terre à l'Aubuez, entre le ruisseau des Clavetières au moulin de la Roche, et celui qui des Nouhées et de la Poterie descend au ruisseau d'Écueillé ; un corps de logis à la Poterie avec 3 boisselées ; 15 boisselées au-dessus des Clavetières, entre les terres de la Poterie et de la Bouttinière, qui dépend du prieuré de Cloué, et les terres de la Ferrière à madame d'Écueillé ; une boisselée d'ouche à la Poterie, sur le chemin de la Ferrière à Cloué ; 9 boisselées sur le chemin de la Poterie à la Ferrière ; 6 boisselées de terre, taillis, prés, nouhées, marchais ; 4 boisselées aux Cailloux, entre le chemin d'Escueillé à la Chaultière, et la nouhée de la Ferrière ; 6 boisselées audit lieu, sur le ruisseau des Nouhées de la Poterie au ruisseau d'Écueillé (Bernardeau, notaire. 1670).—Sentence par Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, bailli de St.-Aignan, en paiement d'arrérages de ladite rente (1699). — Ordonnance de paiement de 32 l., pour quatre années d'arrérages de la rente de 16 boisseaux de froment, sur l'Aubuée et la Poterie, à raison de 10 sous le boisseau, à prendre, par privilège, sur les deniers de la vente de la Fouquetière

(1710). — Reconnaissance de la rente de la Poterie, par Antoine de Préaux, baron de la Fouquetière (paroisse de Luçay) (Raboin, notaire. 1716). — Sentence en déclaration nouvelle de ladite rente (1744). — Note du XVIII[e] siècle : « Prescrite faute de titres nouveaux ».

G. 627. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1666-1671. — Villantrois (Indre). — Bail pour 3 ans, d'une maison avec une septerée de terre au village des Pages, avec tous les héritages vendus au chapitre par Pierre Sajot l'aîné, le 4 décembre 1664, ledit bail consenti moyennant 23 l. de ferme (Seiller, notaire. 1666). — Bail pour 5 ans, d'un tiers du domaine de la cure de Villantrois, ainsi que le tenait Pierre Sajot, moyennant 40 l. de ferme (1670). — Bail pour 9 ans, d'une maison au village des Pages avec les héritages en dépendant, moyennant 3 setiers de blé par quart de ferme, payable au curé de Villantrois, à la décharge du chapitre, pour ce qui est dû audit curé sur le lieu de Rocheboin ; plus 6 l. 13 s. de rente, payables au sieur Étienne Picault, pour sa part auxdits héritages (Raboin, notaire. 1694). — Bail pour 9 ans de ladite maison, avec une septerée de terre près ladite maison, joignant de toutes parts aux terres du Petit-Courjon ; une autre septrée joignant aussi auxdites terres ; 8 boisselées situées de même ; 3 boisselées dans les Chesnets, entre les terres du Petit-Courjon et celles de Rocheboin ; 15 boisselées audit lieu des « Chesnatz », entre lesdites terres ; 4 boisselées à la Cave-Bodin ; 4 boisselées près du village aux Pages, sur le chemin du Petit-Courjon à Châteauvieux ; 4 boisselées entre ledit chemin et le moulin des Bans et l'arche de la Belle-Roche ; 18 boisselées aux Prés, sur le chemin de la Grossinière à la prairie de Courgeon ; ledit bail moyennant 6 l. 13 t. de ferme, et à charge de payer, à l'acquit du chapitre, 3 setiers de blé par quart au curé de Villantrois « pour son gros deub sur le lieu de Rochebouin » (1711). — (F° 267 du Sommier.)

G. 628. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1747-1788. — Nouans (Indre-et-Loire). — Arpentage, par Louis Desorbiers, notaire, arpenteur du comté de Montrésor, résidant au château de Ferté, paroisse d'Orbigné, de deux morceaux de pré, l'un appelé le Breuil, contenant 25 chaînées, l'autre appelé le Grand-Pré, contenant un quartier, le long du ruisseau qui descend de Moreu au Tufeau ; lesdits prés appartenant au chapitre (1747). — Bail de 6 ans, par le chapitre, desdits prés, moyennant 18 l. et 2 chapons ou 20 s. (Mazuray, notaire. 1754). — Bail de 18 ans, moyennant 19 l. et 2 chapons, ou 30 s., plus le cens de 3 d. (Charluchet, notaire. 1788). — (F[os] 230 et 239 du Sommier.)

G. 629. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1471-1775. — Tours (Indre-et-Loire). — Sentence par « Jehan Lopin, licencié en lois, juge des plez et juridicion temporelle de honnorables hommes et saiges messeigneurs les doyen et chappitre de l'église de Tours », ordonnant délivrance aux Hardi, comme plus proches parents en la ligne paternelle, de moitié des biens laissés par feu maître Jean Bouteron, chanoine, « ou fief desdiz honnorables » ; malgré les prétentions d'autres parents, et sur examen des généalogies et enquêtes produites de part et d'autre, et faites respectivement par le bailli de St.-Aignan, et le bailli de St.-Benoît-sur-Loire ; mettant aussi à néant l'opposition du procureur général du chapitre de Tours, maître Louis Quetier, qui disait « que ledit feu Bouteron estoit décédé aubain ou fief desdiz honnorables, par quoy les biens dudit feu saisiz appartenoient par aubenage auxdiz honnorables ». Plége et caution Macé Testu « subget et estaiger desdiz honnorables » (1741). — Cession à maître Jean Nyvard, chanoine de St.-Aignan, de 33 s. 4 d. de rente, faisant les deux tiers d'une rente de 50 s. payable à Noël et à la Saint-Jean, sur un jardin à Tours, hors la ville, le long du chemin appelé la rue de Mainmorte, moyennant 30 l. t., dont quittance (Bernardeau, notaire juré. 1497). — Messire René Gazillart, vicaire et chapelain en l'église de Tours, prend à rente de Jean Nyvard, une maison en la ville de Tours, au fief de Saint-Léobart, le jardin touchant à la chapelle dudit saint, moyennant une rente de 110 s. t., en 2 termes, à Noël et à la Saint-Jean, payant en outre, ledit preneur, 15 s. t. de rente, pour le fonds de ladite maison, au chapelain de la chapelle Ste.-Marthe, fondée en l'église de Tours (M. Testu, notaire à Tours. 1502). — Sentence par « Jacques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne et de Blainville, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller, chambellan du roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, commissaire gardien, juge seul et pour le tout donné et député de par le roy nostre dit seigneur, aux maistres régens et escolliers estudians en l'Université de Paris et aux suppostz d'icelle », en faveur de Jean Nyvart, joint en la cause à « maistre Mathurin Boussiraille, aussi prebstre et escollier

estudiant en l'université de Paris », pour la possession de ladite maison de « St.-Liffard », à lui contestée pour partie par des hoirs de Me Bouteron (1503). — « Entre le procureur de la court du fief, terre et seigneurie, monsieur Sainct-Libert de Tours, membre deppendant de l'abbaye Sainct-Pierre de Pouilly, demandeur en matière de saisye par deffault d'exibition de contractz, droictz et devoirs non payez à ce jour, demandeur, d'une part », et maître Antoine Boutin, défendeur, requérant main-levée de ladite maison, au fief St.-Libert, du consentement dudit procureur, main-levée est faite. « Faict au Pallais royal de Tours, comme territoyre emprunté, par nous, Françoys Soulet, licencié ès-loix, bailly dudict lieu Sainct-Libert, le sabmedy cinquiesme jour d'aoust, l'an mil cinq cens cinquante et neuf. » — Reconnaissance d'une rente de 9 livres, payable au chapitre de St-Aignan, sur ladite maison, paroisse de St.-Pierre-des-Corps, sur la rue la Cour-Fourier (René Luillier, notaire à Tours. 1632). — Autre gagement de ladite rente, faisant mention du titre constitutif, passé entre le chapitre et Simon Bellanger, aïeul du déclarant, devant Sandrier, le 23 août 1594 (1698). — Sentence du présidial de Tours, en paiement d'arrérages de ladite rente, et permettant au chapitre de rentrer en possession de ladite maison (1718). — Bail à vie, à la veuve Bellanger, à charge des droits seigneuriaux de quelques petites rentes prétendues par le chapelain de St.-Libert, et moyennant une rente de 12 l. 10 s. (1719). — Charles de Menout, doyen, logé à Tours, en l'hôtel St.-Jacques, paroisse St-Étienne, loue à titre d'empyhtéose, à Louis Coullon, procureur au présidial, et à sa femme, leurs vies durant, ladite maison, à charge des rentes dues comme ci-dessus, et la rente de 12 l. 10 s. (Georges et Gersans, notaires à Tours. 1522). — Bail de 9 ans, moyennant 48 l. (Gaudeau et Guillonneau, notaires. 1775). — (F° 266 du Sommier.)

G. 630. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1646-1764. — Procédures. — Liasse de sentences relatives à des biens du chapitre non désignés. — Sentence de François Coureau, lieutenant général du bailliage, ordonnant, entre maître René Berton et Pierre Toreau, l'achèvement de l'exécution commencée (1646). — Sentence d'Antoine Picault, sieur de l'Herminière, bailli de St.-Aignan, entre maître René Bertin, et Mathurin Girard, dépositaire des biens de justice, lequel, dans l'exécution ci-dessus, s'est volontairement rendu dépositaire de 30 brebis et 2 vaches, condamnant ledit Girard « par emprisonnement de sa personne, à se présenter et mettre ès-mains du sergent exécuteur ou autres, lesdites brebis et vaches », sous peine de payer la dette pour laquelle l'exécution a été faite (1646). — Sentence en paiement d'arrérages par Pierre Quantin, en laquelle le chapitre n'apparaît pas (1692). — Ordonnance de compulsion par Pierre Quantin, dans la cause entre le chapitre et Groslier, marchand à Châtellerault, autorisant sa femme, Élisabeth Ragueneau, au sujet d'une rente non désignée (1698). — Sentence par François Chéreau, plus ancien avocat du siège, faisant fonctions de juge, ledit siège vacant, ordonnant paiement de lods et ventes au chapitre pour l'achat d'une maison (1728). — Sentence ordonnant, sur la requête du chapitre, à un dépositaire, de se dessaisir des fruits et effets, exécutés à la requête dudit chapitre (1728). — Saisie-arrêt par François Dudouet, bailli, à la requête du chapitre, pour cause de réparations à faire à des bâtiments tenus dudit chapitre (1737). — Sentence en paiement de 5 ans d'arrérages d'une rente de 7 l. (1737). — Sentence en paiement de cinq ans d'arrérages d'une rente de 4 l. 10 s. (1739). — Sentence par Bernard Benoist, bailli de la châtellenie de Villeloin, en paiement d'arrérages de deux ans d'une rente de 23 l. et 4 chapons (1744). — Sentence en paiement de 29 années d'arrérages et en déclaration nouvelle de 20 s. de rente sur une maison (1746). — Sentence par Jean-Bonaventure Théret, avocat du présidial de Châtillon-sur-Indre, lieutenant civil et criminel et de police du bailliage de St.-Aignan, en paiement d'un loyer de 16 s. sur une maison à Noyers (1763). — Sentence par Étienne Meusnier, notaire royal, ancien procureur au comté de Montrésor, faisant fonction de bailli audit comté, ensuite de saisie-arrêt ordonnant de payer au chapitre 33 l. 3 s. pour 6 années de rente foncière, à raison de 110 s. 6 d. par an (1764).

G. 631. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1721. — Doyenné. — Saint-Aignan. — Les Noues. — Bail de 9 ans, par messire Charles de Menoust, doyen, d'un quartier de pré ou pâtureau, provenant du partage que messieurs du chapitre ont fait de la métairie des Noues, située aux environs du village de la Cesverie, et de 10 boisselées de terre près Saint-André, le tout moyennant le prix annuel de 35 l., payable à la Saint-Martin d'hiver (1721).

G. 632. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733-1738. — Doyenné. — Saint-Aignan. — Baux par Jacques Leloup, doyen, d'un arpent de vigne rue Chèvre, contigu au chemin de Montrésor, ledit bail passé pour 9 ans, et moyennant le prix annuel de 25 l. et 4 chapons, payables à la Saint-Martin d'hiver (1733 et 1738).

G. 633. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1731-1760. — Doyenné. — Couffy. — Bail par Jacques Godeau, chanoine, fondé de procuration de messire Jacques Leloup, grand-chantre de l'église de Dol et doyen du chapitre de St.-Aignan, à Noël-Pierre Bourgognon, sieur de la Guitonnière, bourgeois de St.-Aignan, pour 9 ans, d'un arpent de pré dans la prairie de Couffy, près la chapelle de St.-Eutrope, moyennant 18 l. de rente (1731). — Bail de 9 ans, par Jean-Marie de la Touche-Boutin, doyen, dudit pré, joignant au pré de la Boirie, appartenant à M. Duval, curé de St.-Romain, moyennant 16 l. de ferme à la Saint-Martin (Gaudeau, notaire. 1751). — Bail par ledit doyen, pour 9 ans, dudit pré, moyennant 20 l. (Cère, notaire. 1760).

G. 634. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1755. — Doyenné. — Couffy. — Bail par M. de la Touche-Boutin, doyen, pour 9 ans, d'un quartier de pré en la prairie de la Rochière, moyennant 3 l. et 2 poules de ferme à la Saint-Martin (Ponel, successeur de Mazuray, notaire. 1755).

G. 635. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1700-1744. — Doyenné. — Couffy. — Cession par Marie Charrault, femme de Gilles Besson, cardeur à St.-Aignan, à Pierre Bigot, journalier à Couffy, de : 3 boisselées de terre au lieudit le Moulin ou les Rivières, entre les terres de la Droittière, le Prateau et le Cher ; sa part à 1 boisselée de terre audit lieu ; 1 boisselée de terre au lieudit Rossignol, entre les terres de la Droittière, le chemin de Couffy à St.-Aignan et les friches ; lesdites terres chargées de cens et de portion de rente envers le prieur de Couffy, jusqu'à concurrence d'un boisseau de seigle, deux boisseaux et deux écuellées d'avoine, 18 d. et portion de chapon ; ladite cession faite moyennant constitution d'une rente foncière perpétuelle de 1 boisseau de méteil et 1 boisseau d'orge à la Saint-Michel ; ladite rente amortissable de la somme de 15 l. (Raboin, notaire. 1700). — Échange par lequel Charles de Menoust, doyen, cède à Antoine Charault 2 boisselées de terre dépendant du doyenné, à cause du partage de la métairie des Noues, près la Sèverie, sur le chemin de St-Aignan à Orbigné et la rouère qui descend dans la taille de la Louattière, chargées du cens envers le chapitre ; et ledit Charrault cède audit doyen la rente de 1 boisseau de méteil et 1 boisseau d'orge, rachetable de 15 t. sur divers biens à Couffy (v. ci-dessus) (Chauveau, notaire. 1718). — Reconnaissance de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1744).

G. 636. (Liasse.) — 1 papier.

1754. — Doyenné. — Couffy. — Cession, par Pierre Duveau, peintre à Romorantin, à Jacques Carré, laboureur à la Salaise, paroisse de Couffy, de : 1 boisselée 1/2 de terres, faisant moitié de trois, à Trompesoury, entre les prés de la Salaise et de Trompesoury ; 1/2 boisselée au Rossignol, entre le chemin de St.-Aignan à Couffy et la métairie du Colombier ; lesdites terres chargées de portion de 3 boisseaux de seigle et orge envers le doyenné, et de pareille portion de la rente solidaire de 8 boisseaux de seigle et de 14 boisseaux d'avoine envers le prieuré de Couffy (Cère, successeur de Gaudeau, notaire. 1754).

G. 637. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1506-1758. — Doyenné. — Mareuil. — Acte par lequel le chapitre accense à Noël Bénard, pêcheur, et à ses hoirs en ligne directe « medietatem pro indiviso braye aquarum et piscariarum de Alno, partiens pro alia medietate cum dicto Bénard qui eam tenet a nobis », moyennant 45 s. t. de ferme, payable à la St.-Jean et à Noël (1506). — Bail desdites brayes et eaux, à Michel Clément, sa vie durant, moyennant 16 l. t. et 1 brocheton, ou 5 s. (Daussainct, notaire. 1563). — Bail de 29 ans, au terme de la St.-Michel, de ladite parée d'eau entre l'eau des vicaires, l'eau de la Braye-le-Comte et les terres de Brichouanne, moyennant 30 s. et 2 chapons (Raboin,

notaire. (1653). — Bail par Jean Michel à Noël Bigot, d'un morceau de terre à la rouère de l'Aune, entre le chemin de St.-Aignan à Mareuil et la rouère de l'Aune, moyennant une rente de 4 l. (Bodin, notaire. 1678). — Bail de 59 ans, par François de Bonnafau, doyen, dudit morceau de terre, moyennant 20 s. de ferme au terme de la St.-Martin (Raboin, notaire. 1698). — Bail de ladite pièce, par M. de la Touche-Boutin, doyen, moyennant 40 s. de ferme).

G. 638. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1754. — Doyenné. — Saint-Romain. — Bail de 9 ans, par Jacques Leloup, doyen, d'un arpent de pré, joignant au pré de la métairie de la Chauvelière, moyennant 8 l. de ferme (Gaudeau, notaire. 1740). — Bail de 9 ans, par M. de la Touche-Boutin, doyen, dudit pré, dans la prairie de Lourtière, entre le ruisseau du Moulin-le-Comte au Moulin de l'Aubière, et le chemin du Moulin des Ponts aux Planches, moyennant 8 l. de ferme (Mazuray, notaire. 1754).

G. 639. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1733-1760. — Doyenné. — Seigy. — Bail pour 9 ans, par Jacques Leloup, doyen, d'un quartier de pré entre les Grands-Prés de Seigy et la métairie de la Guilbardière, tel que le tenait messire Gaudeau, charron, moyennant 4 l. 10 s. de ferme (Gaudeau, notaire. 1733). — Bail de 9 ans, par M. de la Touche-Boutin, doyen, moyennant 4 l. de ferme (1748). — Bail de 9 ans, par le même, moyennant 100 s. de ferme (Cère notaire. 1760).

G. 640. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1681-1767. — Prébende de M. René Bardou. — Saint-Aignan. — Bail de 9 ans, par maître J.-B. Moreau, chanoine, d'un quartier de vigne portant noyers et arbres fruitiers, avec un quartier d'ouche et jardin, portant amandiers et arbres fruitiers, au lieu appelé la Laurendière, au faubourg du Marché, fermé de haies du côté du champ de foire, moyennant 8 l. t. et 2 poulets de ferme au terme de la St.-Martin (Raboin, notaire. 1681). — Bail de 9 ans, par le même, moyennant 100 s. t. et 2 poulets (Raboin, notaire. 1682). — Bail par maître Antoine Blondeau, chanoine, durant le temps de sa vie canoniale, dudit quartier de vigne, moyennant 8 l. pour les trois premières années et 10 l. pour les suivantes (Chauveau, notaire. 1723). — Bail de 9 ans, par maître René Bardou, d'un quartier de vigne au clos des Champs-Guédon, moyennant 10 l. de ferme (Charluchet, notaire. 1767).

G. 641. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1762-1774. — Prébende de M. René Bardou. — Saint-Aignan. — Iles du Cher. — Sentence de Jean-Bonaventure Théret, avocat au présidial de Châtillon-sur-Indre, lieutenant civil, criminel et de police du bailliage de St.-Aignan, condamnant le défendeur à payer 23 l. à maître René Bardou, chanoine, pour la tonture d'un morceau de pré contenant un arpent, situé aux îles du moulin, près des ponts (1702). — Bail par ledit chanoine, de ladite pièce de pré, contenant deux arpents ou environ, ledit bail passé pour 9 ans, à charge « d'entretenir ledit pré en bonne nature de lieux, sans y laisser croître d'épinnes ni taupinnes, d'éteister les arbres étestaux en tems et saison convenable, sans en avancer ny retarder les couppes », et moyennant le prix annuel de 25 l. et 4 poulets, payable à la Saint-Martin, en la maison du bailleur (1764). — Autre bail du même pré, pour le même temps, moyennant 30 l. et 4 poulets (1774).

G. 642. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1733-1772. — Prébende de M. René Bardou. — Saint-Aignan. — Terre des Noues. — Bail par Jean Charbonnier, chanoine, de 6 à 7 septerées de terres sises aux Noues, joignant aux Noues du chapitre, un chemin entre deux, aux terres des métairies de Vaudechaume et du Guéret, au chemin de Vaudechaume et au chemin qui conduit du chemin des Noues du chapitre au chemin de St.-Aignan à Orbignay, ledit bail passé pour 9 ans et moyennant le prix annuel de 20 l. 15 s., payable à la Saint-Michel (1733). — Bail de la même terre, par maître J.-B. Guérineau, chanoine, pour 9 ans, et moyennant le prix de 20 l., payable à la St.-Martin (1747). — Bail passé par le même, pour la durée de sa vie canonniale, moyennant 25 l. par an au même terme (1756). — Bail de 9 ans, par maître René Bardou, chanoine, moyennant 21 l., payables à la Saint-Martin (1763). — Bail de 9 ans, par le même, moyennant 26 l. 2 s. et 2 poulets (1772).

G. 643. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1709. — Prébende de maître Antoine Blondeau. — Saint-Aignan. — Bail de 46 ans, par ledit chanoine, d'une boisselée de terre en friche, au Cormier, le long du chemin de St.-Aignan au bas village de la Séverie et du grand chemin de St.-Aignan au carroy dudit village, ledit bien dépendant du canonicat dudit sieur et de J.-B. Thoreau avant lui, ledit bail passé moyennant le prix annuel de 20 s., payable à la Saint-Martin d'hiver.

G. 644. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778.—Prébende de messire Étienne de Bonnafau.— Saint-Aignan. — Bail par ledit chanoine, d'un demi-arpent de vigne, avec la terre attenante, derrière le parc du château, au lieudit le Cormier ou le Bassin, ledit bail passé pour la vie canoniale du bailleur, à charge d'entretenir ledit demi-arpent « bien cultivé, fumé, provigné, façonné et encharnellé de charnier rond », et moyennant le prix annuel de 18 l., payable à la Saint-Michel. — Bail par le même, pour la durée de sa vie canoniale, d'un quartier de vigne sis rue au Loup, ou aux Ormeaux, moyennant le prix annuel de 8 l., payable à la Saint-Michel.

G. 645. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1735-1754. — Prébende de messire Étienne de Bonnafau. — Saint-Aignan. — Bail de 9 ans, par ledit chanoine, de 18 boisselées de terre aux Cosses, entre les terres des religieuses de Saint-Aignan, de Vaudechaume, de Vitray et de la Janverie; 2 boisselées de terre au-dessus des vignes des Baraudières, entre lesdites vignes, les terres de Vitray et le chemin de Vaudechaume à Vitray; deux boisselées de terre aux Nouettes, entre les Baraudières, la sente de St.-Aignan aux Baraudières et la rouère; six boisselées au même lieu, entre les rouères et les Terres de la Foinière et de la cure de St.-Aignan; 2 septerées de chénevières, entre le chemin des Noues aux petites Croix de la Dobinerie, et ceux des Ormeaux à la Terre-Rouge et à la Croix Saint-Jacques, ledit bail consenti au nom dudit chanoine par dame Catherine Garnier, sa mère et tutrice, moyennant le prix de 14 l. 15 s., payable à la Saint-Michel (1735). — Bail de 9 ans des mêmes terres, par ledit chanoine, moyennant le prix de 15 l., payables à la Saint-Michel, et un gâteau d'une valeur de 30 s. au jour des Rois (1754).

G. 646. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1727-1751. — Prébende de messire Étienne de Bonnafau. — Saint-Aignan. — Constitution de rente foncière par Jacques Picault de la Grisonnière, chanoine, sur une demi-boisselée de terre et friche sise aux Nouettes, village de la Cesverie, joignant par le dessus à la rouère de la Louettière, et par le dessous au grand chemin de St.-Aignan à Orbigné, ladite rente montant à la somme de 10 sols et 1 denier de cens joint et indivisible, payable à la Saint-Martin, et le cens à la Notre-Dame de septembre, conduit devant la chapelle N.-D. des Miracles (1727). — Reconnaissance de ladite rente en faveur de messire Étienne de Bonnafau, chanoine (1751).

G. 647. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1750-1774. — Prébende de messire Étienne de Bonnafau. — Saint-Aignan. — Constitution, par maître Silvain Gautier, chanoine, d'une rente foncière perpétuelle de 30 s., assignée sur une boisselée de terre à Vitray entre le chemin dudit Vitray et la rouère, ladite terre baillée à dame Hilaire Lequé, veuve de Gilles Depont, garde des plaisirs du duc de St.-Aignan, ladite rente payable à la Saint-Martin (1750). — Bail de 9 ans, passé par messire Étienne de Bonafau, chanoine, à son confrère Jacques Godeau, de la portion des bâtiments, terres, ouches, jardins et dépendances du lieu de Vitray, annexée à la prébende dudit bailleur, ledit bail consenti moyennant le prix de 16 l. (1751). — Autre bail de 9 ans des mêmes terres, à Jacques Bodin, journalier, moyennant 19 l. et 4 canards (1764). — Autre bail des mêmes terres pour 8 ans, par le même au même, moyennant le prix annuel de 24 l. (1774).

G. 648. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Prébende de maître Alexandre Delaborde. — Saint-Aignan. — Bail de 9 ans, par ledit chanoine, de 3 morceaux de pâtureau et une boisselée d'ouche à Vitray, moyennant le prix annuel de 30 s., payable à la Saint-Michel.

G. 649. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1629-1785. — Prébende de maître François-Antoine Gastignon. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique de 59 ans, par le chapitre, de 5 boisselées de terre à la Hure, joignant par le bas au chemin de la Porte-Baudon à Vaubizard, et d'autre part à une ouche dépendant de la vicairie du château, moyennant le prix annuel de 40 s. et un chapon, payable à la Toussaint, et un cens de 4 d. payable à la fête de N.-D. de septembre (1629). — Bail de 10 ans, par maître J.-B. Thoreau, chanoine, de 10 boisselées de terre à la Hure, moyennant le prix annuel de 6 l., payable à la St.-Michel (1691). — Bail de 27 ans, par F.-A. Gastignon, chanoine, d'un demi-arpent d'anciennes vignes à la Hure, derrière le parc du château, moyennant le prix annuel de 6 l., payable à la Saint-Martin d'hiver (1785).

G. 650. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1696. — Prébende de maître J.-B. Thoreau. — Saint-Aignan. — Bail de 29 ans par ledit chanoine, de 18 boisselées de terre aux Bournais, près du village de la Cesverie, le long du chemin dudit village au grand cimetière de St.-Aignan, moyennant le prix annuel de 7 l. et un cens de 9 d. (1696).

G. 651. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1653. — Cure de Saint-Aignan. — Thézée. — Copie d'un bail de 6 ans, par Pierre Naudet, curé de St.-Aignan, de 1/2 arpent de pré à la Fosse-Bidet, « dépendant des fondations de laditte cure de St-Aignan, moyennant 4 l. et 2 poulets de ferme » (Porceval, notaire. — (F° 205 du Sommier.) (Le curé de Saint-Aignan était généralement compté parmi les membres de la communauté des vicaires et bacheliers. Il a pourtant fallu classer cette pièce parmi les prébendes des chanoines, en raison de son inscription au Sommier.)

Chapitre de Saint-Aignan. — Communauté des Vicaires et Bacheliers.

G. 652. (Liasse.) — 1 cahier, papier; 161 pages, papier.

1753. — « Livre contenant les revenus actuels de la communeauté des vicaires et bacheliers de l'église collégiale de St.-Aignan en Berry, tant rentes que fermes en argent, bleds que volailles, ensemble l'invantaire de tous les titres que possède actuellement la ditte communeauté, découverts par une recherche générale et exacte de tous les papiers, écrits et non écrits, fait par les sieurs François-Xavier Mouzai, curé, et Jean Gastignon, sindic de laditte communeauté, et qui a fait ledit livre, commencé le 21 octobre 1753 ». — P. I. Rentes d'argent dues à St-Aignan, ville et paroisse, pour une maison avec jardin, rue de la Pêcherie et sur la rue qui descend du Puits du Réau à la tour de la Dorée, titres de 1438 à 1689. — Un cellier entre la rue de la Pêcherie et la rue qui va de la porte du Cher à la porte de la Dorée, titres de 1435 à 1748. — Une maison avec jardin, au faubourg du Réau, entre le chemin de St.-Aignan, la Grande-Planche-de-Bois, le ruisseau et le chemin du Parc, titres de 1451 à 1735. — Une maison audit faubourg, sur le chemin de Seigy, titres de 1690 à 1736. — Une maison rue du Four-Banal, entre ledit four et la place des Pressoirs, titres de 1507 à 1734. — Deux arpents de vigne au clos des Tousselets, entre le chemin de la rue Chèvre à Roche et celui du moulin de Bout-de-Chien, titres de 1425 à 1736. — Un jardin avec puits, au Réau, entre le chemin du Parc, la terre de la Grange-Dieu et le jardin de l'Hôtel-Dieu, titres de 1362 à 1734. — Une maison rue de la Boucherie, entre la rue qui descend du Pilori au Carroy de la Boucherie et le Carroy des Pressoirs banaux, titres de 1377 à 1734. — Une maison rue du Pont, joignant aux maisons de la Carrière, titres de 1406 à 1738. — Une vigne à Vaubizards, entre le Patronlay Piard et les noues de la métairie de Vaudechaume, titres de 1650 à 1736. — Un arpent de vigne au clos de Salvert, entre la rue au Loup et la rue des clos des Touzelets et des Ormeaux, titres de 1476 à 1735. — Un jardin rue de la Pêcherie, entre les murs de ville, la brèche qui mène à la rivière et la ruelle qui donne sur la rue de la Pêcherie, titres de 1563 à 1735. — Une maison sur la rue qui descend du Pilori à la Boucherie, titres de 1643 à 1748. — Petite maison avec jardin, appelée les Fosses, au faubourg du Marché, entre le Champ de Foire et le Patronlay Naudet, titres de 1566 à 1751. — Un quartier de vigne appelé l'Audinette, sur la sente de vignes, titres de 1429 à 1736. — Une cour avec bas-côtés, rue de la Championnerie, entre la rue du Puits de Réau au quartier de France, et la ruelle où se trouve l'escalier qui mène aux appartements hauts de Gaudeau, notaire. La communauté y a le tour d'échelle, titres de 1521 à 1710. — Le jardin appelé la Planche du Bois, ou la Garsonnerie, entre le ruisseau et la clôture des jardins des Capucins, titres de 1521 à 1751. Ledit jardin tenu par le sieur

Michet, élu de Romorantin. — Un demi-arpent de terre au lieudit le Prieuré, titres de 1615 à 1737.—Trois quartiers de vigne aux Gasches, sur la rue au Loup, titres de 1613 à 1736.— Une maison rue de la Pêcherie, joignant à la rue du Puits de la Bajoue, titres de 1545 à 1736.— Une maison même rue, donnant aussi sur la rue qui va du Puits du Réau à la tour de la Dorée, titres de 1401 à 1736. — Une maison devant le Puits du Marché, titres de 1447 à 1736. — Deux maisons entre le chemin qui va de la porte du Marché à la rue Chèvre et la ruelle qui va de ladite porte au couvent des Bernardines, titres de 1390 à 1736.— Une maison au Carroy de France, donnant sur la rue de France, titres de 1576 à 1734.— Une maison rue de l'Ormeau, titres de 1545 à 1734.—Une maison appelée « la Cave en son, » faubourg du Marché, entourée d'un clos, titres de 1639 à 1751. — Un quartier de vigne aux Ormeaux, sur le chemin de la Dobinerie, titres de 1761 à 1786. — Un corps de logis sur la place des Pressoirs et des Halles, entre lesdits pressoirs et la rue qui va des halles au puits du Réau, titres de 1665 à 1736.— Une maison rue du Cher, vis-à-vis la maison du chapitre, titres de 1419 à 1736. — Une maison rue du Pont, devant le logis de l'Écu, appartenant au chapitre, titres de 1690 à 1735. — Une maison appartenant au chapitre, rue du Réau, en face du Puits, titres de 1405 à 1735. — Une maison avec jardin, rue de la Pêcherie, joignant aux murs de ville, titres de 1486 à 1735. — Une maison entre les rues de la Pêcherie et de la Bajoue, titres de 1586 à 1736. — Une maison rue du Pont, titres de 1486 à 1735.— Une maison rue du Réau, entre la cour commune et la rue qui y mène, titres de 1426 à 1746. — Une maison appelée la Croix-Blanche, rue du Réau, titres de 1430 à 1761.— Deux corps de logis entre la rue du Réau, la rue qui descend à la rue de la Pêcherie et l'auberge du Chien-Couchant, ledit logis tenu principalement par la Charité des pauvres de la ville, titres de 1614 à 1751. — Une maison rue du Cher, titres de 1628 à 1735.— Une maison même rue, joignant à la ruelle par laquelle les eaux de la rue du Pont descendent à la rivière, titres de 1747. — Une maison nouvellement bâtie dans un ancien jardin près du Carroy de France, entre la rue qui mène de la rue St.-François audit Carroy, et une autre rue traversante, titres de 1614 à 1733. — Un corps de logis avec écurie, grenier et cour, rue de France, titres de 1529 à 1736. — Un morceau de vigne entre la rue au Loup et le chemin de la Rochette, titres de 1574 à 1736.— Une maison avec jardin en France, joignant à la maison et au jardin de la cure, titres de 1560 à 1758. — Une maison devant le Pilori, sur la rue qui va de la porte St-François à la porte du Cher, titres de 1615 à 1733. — Une vigne appelée Mignonne, aux Champs-Guédon, entre la terre de la vicairie St-Jacques, la vigne de la Commanderie de Linières et le chemin de la porte du Marché audit lieu, titres de 1567 à 1689.— Une maison rue de la Championnerie, titres de 1501 à 1736.— Une maison rue de la Pêcherie, entre la maison du Doyen et la rue qui va de la rue à la rue du Réau, titres de 1455 à 1736. — Une maison devant le four, le long de la rue de l'église au champ de foire, et joignant à la maison du bénéfice de la Madeleine des Bancs, titres de 1490 à 1735. — Une maison rue du Réau, joignant au logis du Chien-Couchant, autrefois appelé l'Ours, titres de 1620 à 1734. — L'emplacement de l'Hôtel-Dieu, titres de 1487 à 1734. — Une maison avec ses appartenances, au village de la Céverie, sur le carroy du puits dudit lieu, titres de 1478 à 1751. — Une vigne au clos de Champ-Guédon, titre de 1719. — Une maison rue de la Pêcherie, donnant sur la ruelle qui descend des tueries à la tour de la Dorée, titres de 1506 à 1734.— Un jardin à Novilliers, titres de 1433 à 1746.— Une maison rue de la Bajoue, donnant sur la rue qui descend de la boucherie à la pêcherie, titres de 1620 à 1751.— Un jardin appelé Paradis, au faubourg du Marché, sur le chemin qui va à la rue Chèvre, titres de 1479 à 1723. — Une maison audit faubourg, sur le chemin du champ de foire au château, titres de 1490 à 1739.— Trois quartiers de terre appelées les Pichonnes et dépendantes de la Dobinerie, tenus par les Bernardines, titres de 1517 à 1623. — Un jardin enfermé dans l'enclos desdites religieuses, titres de 1630 et 1648.— La terre de la Garsonnerie, plantée en vigne et tenue par lesdites dames, titres de 1623. — Les héritages au-dessus du couvent desdites dames, titres de 1459 et 1519.— Un jardin au faubourg du Marché, sur le chemin du grand cimetière, titres de 1323 à 1757. — Une maison rue Baudon ou St-François, joignant à la maîtrise des enfants de chœur, une ruelle entre deux, titres de 1448 à 1690. — Un jardin sur le chemin de la porte Baudon à la Céverie, titres de 1623 à 1757. — Une maison au faubourg du Marché, entre le chemin de la rue Chèvre et celui du grand cimetière, titres de 1548 à 1738. — Les fermes d'argent sont assises dans la même paroisse, sur les biens suivants : Des terres et prés près la chapelle St-André, titres de 1432 à 1758.— Une maison entre la rue du Réau, la rue qui conduit de la boucherie au puits du Réau et celle qui conduit des pressoirs audit puits, titres de 1437 à 1716. — Une maison en France, entre le carroy de France, la ruelle qui va de la rue des Rouseaux au puits de France et la rue qui monte dudit carroy audit puits, titres de 1495 à 1753. — Une maison rue du Réau, entre la rue du puits du Réau à la boucherie et la rue dudit puits aux pressoirs banaux, titres de 1437 à 1723. — Une maison rue Poussepénil et

donnant sur la rue qui va de la rue du Réau à ladite rue, titres de 1412 à 1743. — Une pièce de vigne au Bois Carpeau, le long du chemin des Petites-Croix à la Rouère Blondeau, titres de 1655 à 1759. — Une maison en France, entre la rue et la ruelle qui conduisent au carroy de France, titres de 1519 à 1751. — Un arpent de vigne au clos de l'Audinette, entre la rue Chèvre et la sente des vignes, titres de 1617 à 1737. — Une maison en France, entre la rue qui va au carroy de France et la ruelle qui conduit au puits de France, titres de 1519 à 1736. — Une maison appelée l'Ormeau, sise rue de France et donnant sur la rue qui va du carroy de l'Ormeau au puits de France, titres de 1620 à 1736. — Un jardin en France, touchant aux murs de ville, titres de 1450 à 1747. — Un jardin au Réau, entre le ruisseau et le grand chemin de Seigy, titres de 1482 à 1755. — Une pièce de vigne sur le chemin du couvent des Bernardines, titres de 1560 à 1747. — Une pièce de vigne aux Champs-Guédon, sur le chemin de Roche, titres de 1605 à 1747. — Une pièce de vigne au même lieu, entre la vigne du chapitre, la terre de la Torellerie et le chemin de Roche, titres de 1560 à 1750. — « Messieurs les Doyen, chanoines et chapitre doivent auxdits sieurs par an, en deux termes, savoir : Noël et Saint-Jean, la somme de quatre-vingt-dix livres... qui se partagent entre lesdits sieurs suivant leur assistance à l'office du chœur..... »—Transaction entre le chapitre et la communauté, le 16 février 1425. — Autre transaction sur procès entre le chapitre et la communeauté, le 13 juillet 1566. — Les rentes et fermes de blé dans la paroisse de St-Aignan sont assises sur les biens suivants : La dîme de Mossou, où les vicaires prennent le tiers, le surplus au chapitre. — Le tiers de la moitié du terrage du Bois. — Le tiers du quart de la dîme des Ormeaux, le surplus appartenant au chapitre. — Une rente d'un setier de froment due par les Bernardines sur la Poterie, titres de 1561 à 1623. — Six boisseaux de froment et six boisseaux de seigle, sur quinze boisselées de terre appelées la Terre des Ouches, sises en la rue Arrault, entre le chemin de la Vallée, le chemin de la Poterie et le chemin de la Grande Planche Chalumeau, et sur un arpent de pré sis sous la Roulerie, entre les terres de la Roulerie et le ruisseau qui descend de Bachaud au moulin de Bout-de-Chien, titres de 1433 à 1742. — Les rentes, fermes, cens, tant d'argent que de blé, dus à la communauté en d'autres lieux sont assis sur les biens suivants. — A Mareuil : trois quartiers de vigne à l'Aune, titres de 1576 à 1738. — Les îles des Sablières, dans la rivière du Cher, joignant aux îles de la seigneurie de Mareuil et aux prés de la Morinière, tenues par le seigneur de Mareuil, titres de 1389 à 1746. — Le clos de l'Aune, entre le chemin de St-Aignan, le chemin de la Renaudière au Cher et la rouère qui descend de la Chotinière au Cher, titres de 1484 à 1736. — Deux boisselées de terre appelées le Coudray, entre les terres de la seigneurie de Mareuil et le chemin de Vaugelé, titres de 1609 à 1736. — Un arpent de vigne au clos des Aubiers, entre les terres de la seigneurie des Deux-Bouts, le chemin qui descend de la Brahaudière et celui qui descend de la Fontaine, titres de 1574 à 1781. — Une maison au carrefour de Mareuil, entre le grand chemin de St-Aignan à Pouillé et le chemin dudit carrefour à l'église, tenue par le seigneur de Mareuil, titres de 1558 à 1746. — Une parée d'eaux, îles, braies et pêcheries, appelées Iles-Badron, dans le Cher, entre les prés et pâtureaux de la Morinière, et de la Méchinière, aux prés et chantiers de Bréchouanne, paroisse de St-Romain, le gué de Feline et les eaux de Guéret, dans laquelle parée d'eaux il y a une fosse appelée Marigny, titres de 1453 à 1748. — Deux arpents de vigne au-dessous de la chapelle St-André, entre le chemin de St-Aignan à Mareuil et la rouère par où les eaux descendent de la Bénardière au Cher, titres de 1376 à 1736. — Un arpent de vigne près la chapelle St-André, situé comme les précédents, titres de 1479 à 1749. — Six boisselées de terre aux Sables, près la Méchinière, sur le chemin de St-Aignan, 18 chenées d'ouche et le quart du carroy du placis à la Méchinière, 37 chenées de terre et une maison entre la rouère qui descend des Bonneaux, le chemin du village et le carroy du Placis, 6 boisselées aux Sables, un corps de logis au village, sur le chemin du Cher, une masure et deux boisselées d'ouche audit village, sur ledit chemin, titres de 1564 à 1734. — Le château de Mareuil et ses entours, entre l'église, le Cher et les terres de la seigneurie, titres de 1541 à 1746. — Les héritages des Bourdes, titres de 1603 à 1749. — Dans la paroisse de Pouillé, trois septerées de masures, ouches et jardins, à la Pinaudière, entre le chemin de Mareuil à Aiguesvives et la terre de la seigneurie de la Voute, titres de 1450 à 1735. — Douze boisselées de terre aux Maisons-Brûlées ou Baudardières, titres de 1566 à 1751. — Un quartier de vigne aux Bournais, dans le clos des Portiers, joignant à la terre des religieuses de Montrichard, titres de 1453 à 1734. — Dans a paroisse d'Angé, une maison sur le grand chemin des St-Aignan à Montrichard, joignant à la cure, titres de 1566 à 1734. — Dans la paroisse de Seigy : un demi-arpent de vigne au clos de St-Génefort, sur le chemin de la chapelle à la Grand-Chardon, titres de 1511 à 1736. — Un arpent de vigne au clos des Cartes, joignant au carroy dudit clos, titres de 1652 à 1746. — Deux arpents de vigne au Pied-Cochelin, le long du chemin de St-Aignan

à Châteauvieux et des héritages de la Grand-Chardon, titres de 1559 à 1736. — Un quartier de vigne au-dessus de Planche-Moreau, près St-Génefort, entre la vigne et la terre du Patronlay de la Bajoue, titres de 1536 à 1756. — Une vigne au clos de Tous-Vents, le long de la rue qui va au chemin des Cartes, titres de 1539 à 1742. — Un demi-arpent de vigne à la Grand-Chardon, titres de 1344 à 1735. — Trois quartiers de pré au Pré-Sarrazin, entre le chemin de St-Aignan à Couffy et le pré de la cure, titres de 1360 à 1736. — Cinq boisselées de terre près du Vivier, entre le chemin de St-Génefort et le ruisseau de Planche-Moreau, titres de 1445 à 1749. — Un demi-arpent de vigne aux Cartes, titres de 1436 à 1737. — Cinq quartiers de vigne aux Tous-Vents, entre le chemin qui descend aux Cartes et celui de St-Génefort aux Cartes, titres de 1339 à 1719. — Un pré dans la prairie de Couffy, entre le marchais Sarrazin et le pré de l'Hôtel-Dieu, titres de 1532 à 1736. — Quatre arpents de terre et bois taillis aux Badrons, appelés le Bois-Pené, titres de 1503 à 1751. — Une pièce de terre à Gourmain, titres de 1376 à 1736. — Une pièce de vigne à Gourmain, entre la terre de la Grand-Chardon et la vigne dépendant de la vicairie des Miracles, titres de 1413 à 1736. — Un arpent de vigne appelé les Bergeries, entre la Grand-Chardon et la rouère de St-Génefort, titres de 1615 à 1736. — Une pièce de vigne à la Croix-de-Razai, contre les terres de la Grand-Chardon, titres de 1434 à 1736. — La vigne des Touches des Charpes, contiguë aux terres des religieuses, titres de 1622 à 1749. — Le lieu de l'Ouvronnière, titres de 1456 à 1643. — Dans la paroisse de Couffy : le lieu de Girardin, le long du chemin de Couffy au gué de Soubris, titres de 1512 à 1752. — Un morceau de terre près la fontaine de la Coudre, titres de 1329 à 1759. — Un demi-arpent de pré au même lieu, titres de 1689 à 1749. — Des ouches près le bourg, titres de 1426 à 1736. — Quinze boisselées de terre aux Pochetières, entre le chemin du prieuré et la rouère par où les eaux descendent du carroy à la prairie et la terre dépendant du Plessis, titres de 1474 à 1750. — Un arpent de pré dit le Pré-aux-Oies, joignant aux pâtureaux du Plessis, titres de 1423 à 1750. — Un arpent de vigne au clos de Rossignol, le long du chemin de Vilquemoi, titres de 1419 à 1729. — Huit boisselées de terre autrefois en ouches, dites l'Ouche-des-Palmes, sur le chemin du Carroi des Augeons à Couffy, titres de 1576 à 1752. — Un quartier de pré en la prairie de Soubris, joignant à la rouère du Moulin, titre de 1750. — Partie de l'héreau et clos Rossignol, titres de 1572 à 1734. — Un quartier de pré situé au Fontenis, joignant le pré de l'Ormeau, titres de 1584 à 1751. — La rente de Poulas, titres de 1570 à 1734. — L'héreau du Breuil, titres de 1596 à 1617. — Cinq quartiers de pré à Colibret et aux Grands-Radiers, titres de 1421 à 1753. — Dans la paroisse de Châteauvieux : le lieu de Chapureau, titres de 1437 à 1759. — Le lieu et héreau de la Petite-Davière, titres de 1560 à 1736. — Un quartier au pré des Comtes, près la Chapinière le long du pré de la Rifaudière et de la Borie, ledit pré tenu par l'Hôtel-Dieu, titres de 1458 et 1677. — Le moulin de Châteauvieux, sur lequel le chapitre doit à la communauté une rente d'un setier de froment, titres de 1435 à 1750. — Dans la paroisse de Faverolles : une ouche jadis couverte de bâtiments, où l'on peut semer trois boisseaux de chènevis, avec un puits au milieu, entre les chemins de la Chatinière et de la Pinolière, titres de 1391 à 1748. — La Gitonnière, titres de 1493 à 1751. — Dans la paroisse de Lye, le moulin des Bans, titres de 1677 à 1734. — Le lieu de Bois-Pontois, chargé d'une rente due par les seigneurs de Lye, deux tiers au chapitre et un tiers à la communauté, titres de 1453 à 1751. — Dans la paroisse de Noyers : le lieu de la Martinerie et ses dépendances, entre le chemin de la chaussée des Ponts à la Croix-Verte, les terres de la métairie de Poiriers, le chemin de ladite chaussée à Poiriers et le chemin de St-Aignan au moulin de Contres, titres de 1533 à 1734. — Une vigne à Novilliers et l'auberge du Plat-d'Étain, sur la chaussée des Ponts et le chemin de St-Aignan à la Croix-Verte, titres de 1613 à 1726. — La grande maison entre la chaussée des Ponts, le chemin de St-Aignan à la Croix-Verte et la ruelle qui conduit à Noyers, titres de 1456 à 1726. — La maison sise entre la chaussée des Ponts, le jardin de l'abreuvoir du Plat-d'Étain et la rivière, titres de 1736. — Dans la paroisse de St-Romain, six boisselées de terre au lieu de Bré ou des Clochis, entre la terre des Cormains, le chemin de Thésée à St.-Aignan et le Cher, titres de 1534 à 1738. — Le lieu de Pié-Ferrant, titres de 1428 à 1622. — Une boisselée d'ouche au bourg, tenue par le curé. — Dans la paroisse de Thésée : l'héreau des Faucheux, avec sept septerées de terre, entre le chemin de St-Aignan à Monthou et les terres de l'abbaye de Pontlevoy, titres de 1414 à 1733. — Une chambre avec quinze boisselées de terre au lieudit l'Héreau-Feragu ou la Lédéterie, entre le chemin de la Servandière et celui de l'étang de Morlu, titres de 1505 à 1736. — Trois quartiers de pré au lieu de la Touche-Péraude, prairie « Davigne », dépendant de la métairie de la Halbardière, entre la terre dépendant de Pichonnerie et un pâtureau dépendant de la métairie où il y a un frêne, titres de 1566 à 1751. — Une maison avec puits, ouche contenant trois boisselées, sis rue Soignet, entre les chemins de la forêt de Choussi et de

Gué-Péan, titres de 1698 à 1721. — La maison de l'Écu et ses dépendances, titres de 1523 à 1720. — Le lieu de la Bougonnetière doit une rente dont deux tiers appartiennent au chapitre, qui en garde les titres. — Dans la paroisse de Monthou : deux boisselées de terre entre le ruisseau du moulin Bahuet et le grand chemin du Carroy, titres de 1436 à 1734. — Quatre boisselées plantées en vigne, au lieu de Toucheronde, joignant aux vignes de la seigneurie du Gué-Péan, titres de 1424 à 1736. — Dans la paroisse de Thenay : la métairie de la Pichonnerie, au village de Faye, titres de 1474 à 1752. — Dans la paroisse de Méhers : la métairie de Moncheneux, tenue par l'Hôtel-Dieu, titres de 1472 à 1617. — Dix boisselées au village de Bray, le long du chemin de la Fonbonnière, titres de 1473 à 1736. — Le lieu de Bordebure, tenu par l'Hôtel-Dieu, et sur la rente duquel le chapitre a les deux tiers, titres de 1493 à 1748. — Dans la paroisse de Chémery : trois septerées au Poirier-Rond, titres de 1539 à 1735. — Dans la paroisse de Contres : divers héritages non spécifiés, titres de 1444 à 1752. — Un demi-arpent de terre jadis en vigne, au clos de la Buxière, le long du petit chemin de la Grapinière à Tous-Vents, titres de 1622 à 1735. — Une maison entre la place du Marché, la rue de St-Aignan à Bracieux et la rue qui mène à Selles, titres de 1431 à 1735. — Une maison le long du chemin de St-Aignan à Blois. — Vingt arpents de terre en labours, ouche, bruyère et désert, où était jadis bâti l'héreau de la Bretonnière, le long du chemin de Pontlevoy, titres de 1488 à 1735. — Les termes énumérés pour le paiement des rentes et cens sont : la Toussaint, Noël, Saint-Jean et Saint-Michel. — En tête du registre sont établies deux tables, l'une des rentes de blé, l'autre des volailles pour l'établissement des cassets.

G. 653. (Liasse.) — 5 pièces, papier

1620-1780. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 30 s.t., payable à la Saint-Jean, sur une maison « composée d'une chambre basse, seillier, deulx chambres haultes, une garde-robbe, greniers dessus, cours davant et derrières, où y a ung arpent..... en la rue de la Pescherye, joignant..... d'autre part à la rue par laquelle on va de la Boucherie au puy de la Bajoue..... et à la rue par laquelle on va de ladite Boucherie à la tour à la Dorée » ; et d'une autre rente de 6 s. 8 d. sur 1/3 d'arpent jadis en vigne, au Ponceau, ladite rente payable à la Saint-Michel (Carré, notaire. 1620). — Autre déclaration de la première de ces rentes (Adam, notaire. 1689). — Autres déclarations de 1735, 1751 et 1780.

G. 654. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1643-1670. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 3 l. sur une maison touchant à la boucherie et entre les rues par lesquelles on va du Marché et du Ruau à la Porte du Pont, composée de « cellier, chambre dessus, boutique, chambre haultes, grenier dessus », ladicte rente payable à la Saint-Michel, appartenant ci-devant au comte, et cédée aux vicaires par contrat d'échange du 18 septembre 1642, en retour de 10 boisselées à la Fontaine-Blondeau (Dulac et Picault, notaires. 1643). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise rue du Pilori (Legay, notaire. 1670).

G. 655. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1454-1787. — Saint-Aignan et Mareuil. — Constitution, en faveur des vicaires et bacheliers, d'une rente perpétuelle de 25 s.t., par Guillaume Bonnardon et Marion, sa femme, « sur leur braie, eaux, escluses, qu'ilz ont en la rivière de Chier, en la paroisse de Marueil, que tient à présent desdiz espoux Martin Dechier et sa femme », ladite constitution passée « parmy et moyennant ce que iceulx vicaires et bacheliers..... seront tenuz et ont promis, par leur foy, célébrer et chanter à l'autier Notre-Dame du Chevet, en ladicte esglise, par chascun an à touzjours pour lesdiz espoux et pour demeurez et estre participans en toutes leurs prières et biens faiz qui par eulx et leurs successeurs seront faiz en ladicte esglise, deux messes à note ou mois de mars, c'est assavoir, l'une le v^e^ jour dudit mois, et l'autre le xxix^e^ jour dudit mois après enssuivant, auxquieulx jours et à chascune desdictes messes iceulx vicaires et bacheliers seront tenuz bailler ausdiz espoux et à leurs hoirs et héritiers ung pain vallent deux deniers tournois et ung torticeau de cire de ladicte valleur de deux deniers, pour offrir par iceulx espoux ou leurs diz hoirs ausdictes messes ; et ou cas que les hoirs et héritiers desdiz donateurs seroient deffaillens et qui ne s'en trouveroient nulx pour ce faire, iceulx vicaires et bacheliers seront tenuz faire faire ladicte offrande par l'un d'eulx par la manière dessus dicte ; et ovecques ce seront tenuz iceulx vicaires et bacheliers..... le notifier et faire assavoir ausdiz espoux et à leurdiz hoirs les jours que lesdictes deux messes seront chantées et célébrées ; et ovecques ce seront tenuz iceulx vicaires et bacheliers..... ausmolner et donner aux povres, le

jour que lesdictes messes seront dictes, à chascun jour xiij pains de la valleur de deux deniers la pièce, qui seront donnez et aulmonez à xiij povres, les plus esgaulment et plus cheritablement que faire ce pourra; et on cas que lesdiz pains seroient en plus grand valeur, lesdiz vicaires et bacheliers seront tenuz fournir de pain jusques à la valeur de vingt-six deniers, duquel pain sera fait xiij parties, qui seront aulmosnées à xiij povres comme dit est et à chascune desdictes messes; et ovecques ce seront tenuz iceulx vicaires et bacheliers aller à chascune desdictes messes sur la fosse du père et mère de ladicte Marion, le prestre revestu, ovecques les oraisons acoustumées, et, après la messe dicte, chanter une collecte ovecques les oraisons acoustumées, et seront chantées lesdictes deux messes au vivent desdiz donateurs, à leur dévocion et, après leur décès, de mors; et seront paiez lesdiz vingt-cinq solz de rente au jour de Pasques par les mains desdiz espoux et de leurs hoirs » (Philippe Delourme, clerc-juré. 1454 n. st.). — Transaction, ensuite du procès mû par-devant le lieutenant du bailli de Touraine à Loches, en pétition d'arrérages contre Aignan du Cher, qui prétendait n'avoir point à payer ladite rente sur les braies qu'il tenait, et renvoyait les vicaires aux hoirs des donateurs; lesdites braies ainsi spécifiées : la braie et eaux au lieu de Marigny, contenant 10 arpents, en la paroisse de Mareuil, en la terre et justice de St.-Aignan, entre les îles du seigneur de Mareuil, le pré des Janviers et les eaux de la Fosse de Marigny; un brasseau et burat, joignant auxdites îles du côté des écluses des eaux susdites et auxdites eaux; un autre brasseau joignant aux terres de la Morinière, au pré des Meschins et aux Grandes-Eaux, le tout accensé par les donateurs à Martin du Cher, moyennant 4 l. t. de rente payable à la Toussaint. Par la transaction, Aignan du Cher se reconnaît obligé de la rente contestée et s'accorde avec les vicaires, tant pour deux années d'arrérages, que pour les frais du procès entamé, à la somme de 27 l. t. (Corset, notaire. 1506). — Transaction, ensuite du procès en pétition d'arrérages de la rente de 45 s. sur les « parées d'eaux, isles, braiges et aubraiges et pescherie », en la paroisse de Mareuil, le long des prés et pâtureaux de la Morinière et de la Meschinière, et des prés et chantiers de Brichoinne, entre le gué de Felène et les eaux du Guéret, dans laquelle parée il y a une fosse appelée Marigny. Par cette transaction, les possesseurs se reconnaissent obligés deladite rente et transigent, pour les arrérages et frais réclamés à la somme de 4 écus sol, plus 2 plats de poisson valant chacun 5 s. Delaunay, notaire. 1598). — Déclaration de ladite rente sur l'île Badron (Raboin, notaire. 1693). — Autre déclaration au nom de messire Louis Lenormand de Chamflé, demeurant à Montrichard (Michel, notaire. 1734). — Déclaration de ladite rente jointe à autres rentes : l'une de 3 l. sur une maison à St.-Aignan, rue du Pilori, joignant à la boucherie (v. art. 654); l'autre de 20 s., sur un cellier rue de la Pêcherie et sur la rue de la Porte du Cher à la porte de la Dorée (Michel, notaire. 1748). — Autre déclaration des rentes dues sur l'île Badron, sur la maison sise rue du Pilori, et d'une autre rente de 10 s. sur un arpent de vigne en Berluet (Charluchet, notaire. 1787).

G. 656. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1383. — Saint-Aignan. — « Monseigneur Jehan de Roiches, prestre héritier et exécuteur seul et pour le tout..... de feu André Le Breton, a confessé en droit en la court monseigneur le conte de Tonnerre à St-Aignan en Berri, par-devant Nicolas de Vouflanges, prestre juré de ladicte court, qu'il a cessé..... à honorables et discrètes personnes le prieur et chapitre de l'église de St-Aignan..... tout le droit, raison et accion que le dessusdit monseigneur Johan avoit et povoit avoir en deux courtilz avec le fonz et appartenances d'iceux, séanz au Ruau, estanz du censif des dessusdiz prieur et chapitre, l'un des courtilz séant vers l'arche feu Bricon, joignant à ladicte arche d'une part.....; et en a saisi..... les devant diz prieur et chapitre....., sauves et exceptez as vicaires et bacheliers de la dessusdicte église..... diz solz de rente..... que ledit feu André a lessez et donez audiz vicaires et bacheliers en son testament..... sur les deux courtilz dessusdiz....., pour célébrer et chanter, chascun an....., deux messes de mors en la dessusdicte église pour le remède de l'âme dudit feu André (1383).

G. 657. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1460-1719. — Saint-Aignan. — A censement par acte capitulaire, à Étienne Barbier, prêtre, et à l'un de ses hoirs à son choix, d'un jardin près de l'Arche-Bricon, que tenait du chapitre feu Robert de Roches, près du ruisseau qui descend de l'étang de Roches, près du jardin appartenant aux vicaires et bacheliers, et du chemin qui va de St.-Aignan à Couffy, moyennant 2 s. 6 d. t. de ferme au terme de la Toussaint, et à charge de payer, au même terme, 5 s. t. aux vicaires et bacheliers (*P. de Ulmo*, notaire. 1460). — Aignan Dufour reconnaît

avoir pris à cens perpétuel de « messire Estienne Barbier, prebstre, vicaire de la vicairie monseigneur Sainct-Ladre..... ung jardin assis au lieu appellé le Ruau, joignant..... au chemin par lequel l'on vait de la ville dudict Saint-Aignan à la chappelle de Saint-Guyneffon, » moyennant 6 s. 8 d. t. de rente perpétuelle, payables à la Toussaint (Lecourt, notaire. 1468 n. st.). — Devant Guillaume de Melly, notaire juré de la court de St-Aignan, François Bernardin, licencié ès-loix, prend à cens des vicaires et bacheliers, énumérés dans l'acte, pour lui et ses hoirs en ligne directe, « ung jardin séant près la Planche de Boys..... sur le ruisseau descendant du molin de Planche-Moreau en la rivière de Cher, » que tenait feu Nicolle Huguet, vicaire, sur le grand chemin de St-Aignan à Châteauvieux et sur le ruisseau « à la larche Bricon », moyennant 15 s.t. et 1 chapon de rente (Antoine Frougier, notaire, sur l'ordre de Jean Huguet, lieutenant de St-Aignan. 1522). — Sentence par Blaise Blanchet, juge et garde de la prévôté de St-Aignan, dans le procès des vicaires et bacheliers contre Mathias Masson, vu la promesse du défendeur de payer « dans les jours et nuictz accoustumez » 15 s. et 1 chapon de rente pour le jardin susdit, sis sur le chemin de la Maison-Dieu à Planche-Moreau, et 12 s. 6 d. pour quatre boisselées de vigne aux « Quartis, sur le chemin par lequel on va de St-Aignan par au-dessus de la Grange-Dieu, » ordonnant ledit paiement et nouvelle déclaration desdites rentes (1559 n. st.). — Résiliation du bail viager desdits jardins par Michel Bernier, marchant, et bail à Ursin Collet, l'un des vicaires, pour sa vie etc elle de sa sœur et 59 ans après, moyennant la même rente de 27 s. et 1 chapon (Raboin, notaire. 1581). — Reconnaissance de la rente de 15 s. et 1 chapon sur le jardin de la Planche de Bois, près du jardin des Capucins (Gaudeau, notaire. 1729).

G. 658. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1448-1615. — Saint-Aignan. — Sentence par « Pierre Chevalier, licencié ès-loys, commis à l'excercice du bailliage de Saint-Aignan en Berry, de par monseign ur de Husson, seigneur dudit lieu, » dans le procès mû par le chapitre, pour le fait des vicaires et bacheliers, contre les détenteurs d'une maison sise sur la rue par où l'on monte au château, sur laquelle maison avait été léguée aux vicaires et bacheliers une rente de 5 s.t. à la St-Jean, à charge de célébrer un anniversaire ou autre service divin pour l'âme de la donatrice ; ladite sentence ordonnant le paiement de la rente (1448). — Transaction par laquelle Gabriel Rousseau reconnaît devoir aux vicaires et bacheliers : 5 s. de rente sur un logis en la rue du Pilori à la Porte Baudon ; 6 s. 8 d. sur son logis et jardin au faubourg du Marché, joignant à une ruelle et à la rue qui va de la Porte du Marché à Salvert ; 12 s. et une poule sur une pièce de terre en labour, près de la chapelle Saint-Génefort, entre le ruisseau et le chemin des Pars à ladite chapelle ; 6 s. sur 1/2 arpent de vigne aux Bergeries, paroisse de Seigy, près la Grange-Chardon. Les vicaires et bacheliers abandonnent toute réclamation d'arrérages (Sandrier, notaire. 1615).

G. 659. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1689-1732. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente perpétuelle de 40 s. et 2 poules, payable à la Saint-Jean, sur une maison sise rue du Cher, par où l'on va de la boucherie à la porte du Cher, vis-à-vis la maison des chanoines (Adam, Michel, notaires. 1689, 1732).

G. 660 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1408-1779. — Saint-Aignan. — Prise à cens, en la court du comte de Tonnerre, par Perrin Pierre, bourgeois de St-Aignan, des vicaires et bacheliers, « en la personne de messire Jehan Bidaut, curé dudit Saint-Aignan », de « une place de maison..... au lieu appellé France, joignant..... à la rue par où l'on vait de la grange Monsieur dudit Saint-Aignan..... à la maison aux Piars », pour 4 s.t. de rente perpétuelle payable à la Saint-Michel (Guillaume Guéru, clerc-juré. 1408 n. st.). — Vidimus, à la requête des vicaires, de l'accensement perpétuel, en la court du comte de Tonnerre, mise en la main du duc d'Orléans, comte de Blois, faute d'homme, par le susdit Pierre Perrin et Perroche, sa femme, à Jean Piart, de « ung courtil et appartenances assis devant la maison où demoure lesdictz Piart et sa dicte femme, que ilz tiennent d'iceulx Perrin Pierre et de sa femme, joignant à la grange Monsieur de Sainct-Aignan dessusdit et à la maison que lesditz preneurs tiennent de l'abbé et couvent d'Esguevifve..... », moyennant 10 s.t. de rente perpétuelle payable en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean ; ledit accensement passé par G. Guéret en 1413 (Adam du Douet, sieur de la Tochetière, bailli. 1575).— Gagement de ladite rente sur ladite maison, sise en la rue qui conduit de la rue St-François au carroy de France (Michel, notaire. 1733). — Copie d'autre gagement (Charluchet, notaire. 1779).

G. 661. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 sceau.

1361-1734. — Saint-Aignan. — Guillaume Piart et Gilette, sa femme, prennent à cens perpétuel, de Chevauch..... « une maison assise en la rue de France, joignant au courtil d'Aignevyve », pour 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, payable aux deux termes de la Saint-Jean et de Noël (Jean Beaufils, juré. 1361). — « En la court de Sainct-Aignan..... par-devant Guillaume de l'Espine, substitut juré du tabelion de ladicte court, Pierre de Nozoie, dict de Blézé, masson », déclare avoir pris à rente « par contraict d'emphitoyse », de Jacques de l'Espine, tanneur, « une maison estant en ruyne et désert, assise en la rue de l'Ormeau, près la porte Baudon », tenant au jardin que le bailleur tient des vicaires et bacheliers, et à la rue qui conduit de l'église à la rue de France, ladicte maison chargée de 4 s. t. envers la frarye de Sainct-Pierre », moyennant la rente de 20 s. t. (1543 n. st.). — Vente par Jacques « Bellespine », tanneur, à Jean Lesage, prêtre, de ladite rente, payable à la Saint-Jean par « Pierre Voiraye », sur ladite maison, sise en la rue « qui descend du puy de France au puy de la porte Bauldron »; ladite vente moyennant 19 l. t. en principal et 12 s. 6 d. en vin de marché (Claude Briays, tabellion juré. 1545). — Sentence par « Pierre Martin, licencié ès-loix, lieutenant général du conté et bailliage de Sainct-Aignan en Berry, » en faveur de Jean Lesage, prêtre, ordonnant paiement d'arrérages et déclaration nouvelle de ladite rente (1548). — Sentence analogue pour la même rente, en faveur des vicaires et bacheliers, par René Blanchet, lieutenant de la prévôté de St-Aignan (1563). — Déclaration d'une rente de 45 s. sur ladite maison et la moitié d'un jardin y joignant (Sandrier, notaire. 1576). — Déclaration de ladite rente (1614). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, en la rue de l'Ormeau, qui mène du carroy de France à la porte St-François (Raboin, notaire. 1658). — Autre déclaration (Michel, notaire. 1734).

G. 662. (Liasse.) — ? pièces, papier.

1783. — Saint-Aignan. — Double expédition du bail par les vicaires et bacheliers, pour 3, 6 ou 9 ans, d'une chambre de maison au carroy de France, joignant à la ruelle qui conduit au jardin de la maîtrise et à la rue qui communique avec ledit carroy, moyennant 18 l., payables aux deux termes de Noël et de la Saint-Jean (Charluchet, notaire. 1783).

G. 663. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1520-1779. — Saint-Aignan. — Vente aux vicaires et bacheliers, par Georges Leconte, curé de St-Romain, Pierre Combault, curé de Lye, et consorts, de 45 s. t. de rente annuelle, savoir : 35 s. pour « quatre messes fondées, à dire à note, par lesditz vicaires et bacheliers, en leur communauté, au service de la Saincte Croix, chacun jour de vendredy des quatre temps, devant la croix et crucifix au lieu de Lestry, par lesdiz feuz Jehan Leconte l'ainsné et Annette, sa femme, à aller par eulx, après icelle messe chantée, sur leur fousse chanter *Libera* ou autre respond et verset des trespassez..... et à tout ce faire invocquer par lesdictz vicaires et bachelliers, ou l'un d'eulx, l'un des parens desdictz deffunctz », et 10 s. t. pour une messe comme dessus, fondée par feu maître Aignan Leconte, le jour et fête monseigneur saint Aignan d'hiver; lesdites rentes affectées sur deux maisons sises au lieu de France, lesdites maisons chargées de 20 s. t. de rente et 2 d. de cens envers les hoirs Guillaume Edevyn (Martin Torset, notaire. 1520 n. st.). — Déclaration de ladite rente (Michel, notaire. 1734). — Autre déclaration (Charluchet, 1779).

G. 664. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1560-1779. — Saint-Aignan. — Bail par les vicaires et bacheliers, à Nicolas Roullet, maître barbier et chirurgien, et à ses hoirs en ligne directe, d'un petit jardin, moyennant 12 s. 6 d. de ferme (Aignan Dryon, Jean Syru, notaires. 1560). — Déclaration de rente concernant : un corps de logis au carroy de France, chargé de ladite rente de 12 s. 6 d.; un autre corps de logis près du premier, sur la rue qui va de la porte du Ruau au carroy de France, et celle qui va de la Grand-Rue de Baudon audit carroy (Sandrier, notaire. 1615). — Bail par Pierre Mahault, sieur de la Baraudière, demeurant à Blois, de ladite maison, chargée de ladite rente (Seiller, notaire. 1663). — Déclarations de ladite rente (Michel, Mazuray, Charluchet, notaires. 1736, 1758, 1779).

G. 665. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Saint-Aignan. — Bail de 9 ans, par les vicaires et bacheliers, d'une maison au Carroy de France, entre la rue qui va dudit carroy à la porte du Marché, et

celle qui va dudit carroy au puits du quartier de France, moyennant un loyer de 40 l. et 4 chapons (Charluchet, notaire).

G. 666. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1520-1743. — Saint-Aignan. — Philippon de la Jouste, maçon, prend à rente, pour lui et ses hoirs en ligne directe, des vicaires et bacheliers, une maison en la rue de France, « léguée puis naguères..... par les héritiers de feu..... maistre Aignan Leconte....., chanoine, » joignant « à une rue à aller..... au puiz de France, et une autre rue allant à l'église », moyennant 42 s. 6 d. t. de rente, payables à la Saint-Jean..... (Martin Corset, notaire juré. 1520 n. st.) — Ledit arrentement par lesdits vicaires. — Jacques Bouvrin, vicaire, prend à rente pour sa vie durant, de la communauté, une maison en la rue de France, à charge des réparations dans le délai de 3 ans, et moyennant la rente de 50 s. t. et 1 chapon à la Saint-Jean (Georges Bataille, clerc, notaire juré. 1544). — Bail de ladite maison par la communauté, à Michel Crestian, vicaire, et à un de ses hoirs à son choix, moyennant une rente de 45 s. t. et 1 chapon (1548). — Bail par les vicaires, assemblés au « revestoire » de l'église, à leur confrère Aignan Daulphin, sa vie durant, moyennant la rente de 4 l. 10 s. et 2 chapons (Pierre Bataille, notaire juré. 1564 n. st.) — Déclaration concernant un corps de logis entre la rue qui va de la boucherie à la porte du Cher et la ruelle d'égout de la grande rue du Pont dans le Cher, chargée d'une rente de 10 l. 8 s., rachetable de 208 l. de principal envers Hélène Carré, veuve de Bernard Chevery, archer des gardes de S. A. R. (Raboin, notaire. 1655). — Vente de ladite rente par ladite dame aux vicaires et bacheliers, moyennant 208 l. (Seiller, notaire. 1665). — Sentence par Charles Goislard, sieur de la Droitière, bailli, condamnant ladite dame à payer aux vicaires la rente ci-dessus (1669). — Abandon aux vicaires et bacheliers d'un logis rue de France (1671). — Bail dudit logis, pour 10 l. et 1 chapon (Seiller, notaire. 1671). — Cession du bail de ladite maison (Michel, notaire. 1724). — Bail de ladite maison, moyennant 10 l. et 2 chapons (1743).

G. 667. (Liasse. — 5 pièces, parchemin.

1469-1736. — Saint-Aignan. — Constitution par Perrette, veuve de Pierre Johenne dit Bidault, d'une rente de 7 s. 6 d. en faveur des vicaires, assignée « sur sa part et porcion de une maison et jardin derrière icelle, assise au lieu du Marché, joignant au chemin allant de la porte du Marché au grant cymetière..... d'autre part au jardin de l'Ostel Dieu, d'aultre au jardin de noble homme Thibault, bastard de Husson, escuyer, d'autre à l'ostel des hoirs de feu Jehan Johenne, le chemin qui vait dudit hostel au lieu des Foussés entre deulx » ; ladite rente payable « au terme du vendredi des jeûnes des Quatre-Temps, après la feste Sainte-Luce », et constituée à charge de célébrer tous les ans une messe à note ledit jour (Jean Lecourt, notaire. 1469). — Vente par Georges Gaulère à Guillaume Babillon, menuisier, de « ung appentiz..... ou quartier de France, à tirer du puys de France à la porte de la Chapelle », chargé de 7 s. 6 d. envers les vicaires et bacheliers (Étienne Rousseau, clerc notaire juré. 1501 n. st.). — Sentence par Adrien du Douet, bailli, ordonnant le paiement de ladite rente (1676). — Reconnaissance de cette rente sur ladite maison, au faubourg du Marché, au lieudit Les Fossés, entre une ouche du chapitre, le chemin de la douve des Fossés à la rue Chèvre, et le champ de foire appelé les Fossés; ladite déclaration faite par Étienne Rousseau, sieur de la Guillebardière, bailli, Jean Coupechou et Jean Bodin, homme de bras, Étienne Drouin, tailleur d'habits (Sandrier, notaire. 1613). — Autre déclaration (Gaudeau, notaire (1736) (v. art. 670).

G. 668. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1540-1787. — Saint-Aignan. — « Vincent Fermé, *alias* Chianlit, prend à cens pour lui et ses hoirs en droite ligne, des vicaires et bacheliers, un courtil au lieu de France, joignant aux murs de la ville, moyennant 6 s. t. de rente au terme de la Toussaint (Ph. Delorme, clerc juré. 1450). — Bail par la communauté à Hugues Ravoy, vicaire de N.-D. du Chevet, sa vie durant, d'un jardin près du Puits de France, joignant aux murs de ville, moyennant 40 s. et 2 chapons (Et. Desroches, notaire. 1571). — Bail dudit jardin, contenant une boisselée, à Étienne Legay, archer de la compagnie de monseigneur le duc, frère du roi, moyennant 40 s. et 2 chapons (Raboin, notaire. 1573). — Bail de 29 ans, d'un jardin en France, joignant aux murs de ville, moyennant 5 l. 10 s. (Gaudeau, notaire. 1718). — Bail conforme au précédent (Michel, notaire. 1747). — Bail pour 9 ans, d'un jardin près du puits du Carroy de France, joignant au mur de ville, moyennant 7 l. (Charluchet, notaire. 1787).

G. 669. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

1487-1664. — Saint-Aignan. — Transaction, ensuite du procès en partage de biens entre Lyénard Paillon, prêtre, et Jean Paillon. Léonard renonce à sa part d'une maison à St.-Aignan, « davent l'auditoire dudit lieu, joignant..... par le davent à la grant rue publique » et à sa part de tannerie et maison assise au lieu du Ruau....., joignant au Ruau de Planche-Moreau; ladite renonciation moyennant 10 écus d'or « du coing du roy », plus une rente annuelle de 3 setiers de froment, payable à la Toussaint, assignée notamment sur l'héreau de la Méchinière, paroisse de Mareuil, ladite rente rachetable de la somme de 30 livres en un ou plusieurs termes, chacun d'au moins 10 l., et moyennant aussi l'annulation d'une cédule autrefois passée par Léonard à Jean (Julien Bernardeau, clerc tabellion juré. 1487). — Les vicaires et bacheliers arrentent à Étienne Rebuffeau, tanneur, pour lui et ses hoirs en ligne directe, ou la descendance directe d'un hoir à son choix : une maison au Ruau, entre le ruisseau qui descend de Planche-Moreau, le chemin de l'Hôtel-Dieu, les maison, tannerie et jardin de Jean Paillon et les douves des fossés de la ville, un chemin entre deux; un jardin en dépendant, entre « la ruette par laquelle on va entre les jardins dudict Hostel-Dieu à Sainct-Guinefon » et le grand chemin de Couffy, moyennant 50 s.t. de rente, payables aux deux termes de Noël et de la Saint-Jean (Aignan Martin, clerc notaire juré. 1501). — Arrentement à Simon de Louraye, à ses hoirs et ayant cause, de ladite maison, entre le chemin de Seigy et le ruisseau de la maison du teinturier et ledit jardin, moyennant 4 l. 10 s. de rente, payable à la Saint-Jean (Philippe Nivard, notaire. 1523 n. st.). — Gagement de ladite rente par Thibaut de Vouinroye (sentence de Pierre Martin, lieutenant général. 1443). — Renonciation en faveur des vicaires, par Thibaut de Vouinroye, à ladite maison et au jardin, que les vicaires baillent alors à Philippe Dupuy, détenteur des maison et tannerie de Jean Paillon; ledit arrentement moyennant 4 l. 12 s. 6 d. de rente, payable à la Saint-Jean (Antoine Frogier notaire, Guill. de l'Espine, substitut juré. 1546). — Sentence par Adrien du Douet, bailli, portant gagement de ladite rente sur ladite maison, au faubourg du Ruau, entre le chemin de l'Hôtel-Dieu à la porte du Ruau, et le ruisseau du moulin de Roche (1594). — Déclaration de ladite rente (Sandrier. 1610). — Bail desdits biens, abandonnés et en ruine, et dont la rente n'a été servie depuis 20 ans, moyennant le même chiffre (Seiller, notaire. 1664). — D'après des notes du XVIII^e^ siècle, écrites au dos de quelques-uns de ces actes, ladite rente était alors due par l'Hôtel-Dieu, qui avait bâti sur ledit emplacement.

G. 670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1726-1751. — Saint-Aignan. — Vente, par Alexandre Delaborde, bourgeois, et Anne Bourgougnon, sa femme, demeurant au bailliage de Châtillon-sur-Cher, à Gilles Depont, officier du duc, de la Cave Ensou, au faubourg du Marché, avec vigne et jardin, chargée des rentes de 7 s. 6 d. envers le chapitre, et de 35 s. envers les vicaires et bacheliers (Michel, notaire. 1726). — Reconnaissance de ladite rente au nom des enfants mineurs de feu Gilles Depont, garde du duc; ainsi que d'une rente de 3 s. 9 d., moitié de la rente de 7 s. 6 d., assise sur une maison au faubourg du Marché, appelée les Fosses (v. art. 667). (Mazuray, notaire. 1751).

G. 671. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1735-1779. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 15 s. en faveur des vicaires et bacheliers, sur une maison en la rue qui va de l'église au champ de foire, et joignant à la maison qui appartient au bénéfice de la Madeleine des Bancs, ladite rente payable à la Saint-Jean (Michel, notaire. 1735). — Autre déclaration de ladite rente (1743). — Autre déclaration (Charluchet, notaire. 1779).

G. 672. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1738-1765. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 15 s. en faveur des vicaires et bacheliers, sur une maison au faubourg du Marché, entre le chemin qui conduit des fossés des remparts à la fosse du Marché et celui qui va de la porte St.-François aux Capucins (Céré, successeur de Gaudeau, notaire. 1738). — Sentence par Bonaventure Théret, lieutenant civil et criminel du bailliage, en paiement d'arrérages de 10 années, et déclaration nouvelle (1765).

G. 673. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1689-1779. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 11 l. 2 s. 3 d. t. sur une maison près des pres-

soirs et halle de St.-Aignan, sur la place des Pressoirs et sur la rue qui conduit de la halle au puits du Réau, ladite rente rachetable 200 l. t. (Adam, notaire. 1689). — Sentences en paiements d'arrérages (1729, 1734). — Autres déclarations (Gaudeau, notaire. 1730 et 1736). — Sentence par François Oudart, bailli, ordonnant paiement de 25 années d'arrérages de ladite rente, et déclaration nouvelle (1736). — Autre déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise place du Marché-au-Blé et dans la rue qui va de ladite place à la rue de la Pie, avec sortie sur cette dernière rue (Charluchet, notaire. 1779).

G. 674. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1447-1779. — Saint-Aignan. — «..... Pardevant Philipe Delorme, clerc juré de la court de Saint-Aignan, laquelle court est tenue en la main du roy nostre sire, pour aucunes causes ad ce le mouvans », constitution en faveur des vicaires et bacheliers, d'une rente foncière perpétuelle de 5 s. t., assignée sur une maison et forge sise au Marché, près St.-Aignan, joignant à un courtil du chapitre, et sur les biens des constituants à Faverolles, et ce moyennant la somme de six livres (1447). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite maison, sise le long du chemin de la porte du Marché à Salvert (Sandrier, notaire. 1620). — Autre déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise devant le puits du Marché (Raboin, notaire. 1658). — Autres déclarations (Adam, Gaudeau, Charluchet, notaires. 1690, 1736, 1779).

G. 675. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1390-1662. — Saint-Aignan. — Vente d'une place au Marché de St.-Aignan, joignant aux fossés de la ville, moyennant 7 l. t. (Nicolas de Vouflanges, juré. 1390). — Cession aux vicaires et bacheliers, d'une rente de 6 s. 8 d. sur ladite place, où a été bâtie une petite maison, ladite rente payable à la Saint-André, à charge de dire tous les ans, le lendemain de la fête des Morts, une messe à note dans la chapelle des Miracles pour l'âme des cédants (Jean Habert, clerc tabellion juré. 1487). — Sentence par Pierre Martin, lieutenant ordinaire du bailliage, ordonnant paiement d'arrérages et déclaration nouvelle. 1544). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite maison, joignant aux murailles du couvent des religieuses et au chemin de Salvert et des Ormeaux (Isaac Dulac, notaire. 1646). — Autre reconnaissance (Raboin, notaire. 1662).

G. 676. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1480-1613. — Arrentement par Guillaume Pigier, « à vénérable et discrette personne messire Loïs Jarry », prêtre, pour lui et ses hoirs, d'un jardin contenant environ 1 boisselée, sur le « grand chemin par où l'on va par la porte dudict Marché autour des foussez à la chapelle du grant cymetière », avec droit pour le preneur de le « vendre, engaiger et adénerer..... fors et excepté que icelui bailleur, ses hoirs et aians cause..... en doivent estre les premiers reffusans ; icelui preneur..... pourra ouster sa maison dudit jardin, laquelle il a fait bastir en icelui.....; et aussi aura et prandra ledit bailleur la moictié des pomes du pommier de la Bidaulde de la part qui cherra ondict jardin. » Ledit arrentement moyennant 4 s. 8 d. t. de rente payable à la Saint-Michel (Étienne Rousseau, clerc juré, substitut du tabellion (1480 n. st.). — Vente par ledit Pigier audit Jarry, d'un lopin de jardin de 4 toises sur 1 toise 1/2, contigu au précédent, moyennant 52 s. 6 d. t. (1482 n. st.). — Échange par lequel ledit Jarry rend audit Pigier un demi-quartier de vigne au clos du Bournais, qu'il avait pris à rente dudit Pigier, sur le chemin de la Sévrie à St.-André ; et ledit Pigier donne audit Jarry un petit lopin de jardin à la porte du Marché, près la maison dudit Jarry, appelée Paradis, tel qu'il se poursuit jusqu'au chemin qui va de la porte du Marché à la chapelle, et mesurant « une trase et demie en carré », chargé envers ledit Pigier de 4 d. t. de rente payable à la Saint-Michel ; « et prandra ledit Pigier les noez du noyer qui cherront de son cousté, et ne pourra iceluy Jarry, la vie durant dudict Pigier, abatre ledict noyer pour quelsconque cause que ce soit. » (1483). — Arrentement par Louis Jarry à Colin Augis, de sa maison dite le Paradis, avec les jardins en dépendant, moyennant 27 s. 6 d. t. de rente, la vie durant du bailleur, et 28 s. t. après son décès (Julien Bernardeau, notaire juré. 1495). — Constitution par Louis Jarry, d'une rente de 7 s. 6 d. t. en faveur des vicaires, à charge par eux de dire tous les ans à son intention une messe à la Saint-Louis ; ladite rente par lui payable sa vie durant, et, après son décès, assignée sur sa maison dite le Paradis et ses dépendances, sur le chemin de la Porte du Marché au lieu de la Hure, de telle sorte qu'au cas où ses hoirs seraient refusants de payer ladite rente, lesdits vicaires se puissent saisir desdits héritages sans y appeler justice (Martin Corset, notaire juré. 1504). — Renouvellement dudit legs, stipulant en outre que la messe sera dite devant l'autel monseigneur Saint-Marsault (1511). — Autre

renouvellement portant, comme le précédent, acceptation de la communauté (1515). — Vente par Berthier Amedieu de Selles, aux vicaires et bacheliers, moyennant 12 l. 10 s. t., de 15 s. 6 d. t. faisant partie de la rente de 28 s. t. plus haut stipulée par Louis Jarry (1519). — Vente : 1° d'un jardin près de la maison du Paradis, chargé de 3 s. 4 d. de rente d'aide pour payer une rente plus considérable aux vicaires et bacheliers ; 2° d'héritages à la Poterie et à la Piarderie ; le jardin vendu 50 l. ; les autres biens 70 l. (Tulline, notaire. 1575). — Gagement de la rente de 28 s. t. due sur le Paradis aux vicaires-bacheliers (Sandrier, notaire (1613).

G. 677. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1465-1736. — Saint-Aignan. — Simon Adenin et sa femme prennent à cens, pour eux et leurs hoirs en ligne directe, des vicaires et bacheliers, « ung arpentiz » sis rue de la Pêcherie et sur le chemin de la Porte du Cher à la tour de la Dorée, moyennant 20 s. t. de rente aux deux termes de Noël et de la Saint-Jean (Ph. Delorme, notaire juré. 1465). — Sentence par Pierre Martin, lieutenant général du bailliage, en paiement d'arrérages d'une rente de 20 s. et une poule sur une maison et un jardin en la rue de la Pêcherie et en la grand rue qui descend de la porte du Ruau à la tour à la Dorée (1550). — Sentence par Adrien du Douet, en paiement d'arrérages et continuation d'une rente de 20 s. sur une maison sise en la rue de la Pêcherie et en la rue qui va du puits du Ruau au puits de la Bajoue (1603). — Sentence conforme à la précédente, par Antoine Picaut, sieur de l'Herminière, bailli (1647). — Titre nouvel de deux parties de rentes, l'une d'une poule sur un jardin et l'autre de 20 s. sur un cellier (Gaudeau, notaire. 1735). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison rue de la Pêcherie et rue de la Bajoue (1736). — Déclaration de la rente de 20 s. sur un cellier, sis rue de la Pêcherie, qui conduit de la Tuerie au Cher (1736).

G. 678. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1438-1491. — Saint-Aignan. — Jean Hallier prend à cens des vicaires et bacheliers, pour lui et ses hoirs à perpétuité, un courtil à la Pêcherie, joignant à celui du prieur de Seigy, moyennant 5 s. t. de rente à la Toussaint (Ph. Delorme, clerc juré. 1438). — Benoît Groizon, couvreur, prend à cens des vicaires et bacheliers, pour lui et ses hoirs en ligne directe, ou à défaut d'hoirs de sa chair, pour un hoir à son gré, et encore un hoir élu par ce dernier, « une place de jardin », où le preneur a fait bâtir maison, à la Pêcherie, joignant au jardin du prieur de Seigy et à la rue qui descend de la grande rue du Ruau en la Pêcherie, moyennant 5 s. t. de rente à la Saint-Jean (Bernardeau, notaire juré. (1491). — D'après des notes du xvii[e] siècle, la première de ces rentes serait assise sur la place occupée par la maison désignée à l'article précédent.

G. 679. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1455-1691. — Saint-Aignan. — Accensement par le chapitre, au profit des vicaires et bacheliers, à Jean Leconte et à ses hoirs en ligne directe, ou à défaut de ses hoirs, à un hoir désigné par testament de lui ou de sa femme, d'une mauvaise maison et ses appartenances, en la Pêcherie, moyennant 3 s. 9 d. de rente, payables en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean (Ph. Delorme, clerc-juré. 1455). — Abandon de ladite maison, chargée de ladite rente, à un chanoine (Bernardeau..... jurés. 14...) (l'acte est mutilé). — Déclaration d'une rente de 3 l. t. à la Saint-Jean, sur ladite maison, sise en la rue de la Pêcherie et en la rue qui va de ladite rue à la porte du Réau.

G. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1650. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 6 s. 3 d. sur une maison sise rue de la Pêcherie et rue de la Bajoue ; et d'une rente de 10 s. sur un arpent de vigne à Vaubizard, le long du chemin du carroy de la Sévrie et joignant à la terre du Patronlay Piart (Raboin, notaire. 1650).

G. 681. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1506-1779. — Saint-Aignan. — Transaction intervenue au procès entre Symone, veuve Groison, « demanderesse et desgaigant à l'encontre » des tuteurs de Jeanne, fille de feu Colas Le Maire, à propos d'un tonneau de vin que les défendeurs avaient fait passer par la cour de la maison de la demanderesse, sise en la rue de la Pêcherie et sur le chemin « à aller à la tour de la Douzée », les défendeurs s'y prétendant autorisés par un

droit de servitude. «..... Pour esviter le jugement et sentence de monsieur le bailly, qui seroit à craindre pour l'une ou l'autre des parties, parce qu'il est doubteux et incertain, et ausi pour esviter les veccations, misses et despens qui pourroest ensuir », la demanderesse reconnaît à la maison de la mineure le « droict de servitude de chemin..... lequel chemin ce prandra à venir de l'uys de darrière à ladicte maison de ladicte mineure, entre la maison de ladicte Symoune et le jardin pour tirer à la rue allant à la tour à la Douzée, tellement que ladicte mineure et ceux qui d'elle auront cause à touziousmais poront entrer en leurs dicte maison par ledict huys de darière, à venir à ladicte rue par dedans ladicte court, par laquelle il pouroest passer à pié et à cheval et mener et conduire leurs biens propres et nécessaires selon la proprotion de ung tonneau de vin et des personnes nécessaires à le conduire.....; et oultre ne poura ladicte Symone, ni ses hoirs, faire ne esdiffier aucune chouse en ladicte court, ne aussi ondict jardin, par lequel la veue soit tollue et ostée où elle est à présent ; et seront tenuz, lesdictes parties fournir par moictié et entretenir l'huysserie faisant la clôture de ladicte court sur ladicte rue allant à la tour de la Douzée » (Raboin, notaire. 1506). — Vente par Jean Hémon, à Jean Farou et à Jeanne, sa femme, d'une rente de 55 s. t., assignée : sur la maison à la Pêcherie, que ledit Farou a, le jour même, vendue audit Hémon ; sur 8 s. t. de rente gagé sur une autre maison ; sur un arpent de pré et terre en Bray, entre les terres de damoiselle marquise de Lodières, le Cher et le chemin de Véret ; et sur une noue d'un arpent en Bray, joignant aux terres des Hémon (Aignan Martin, notaire. 1514). — Jeanne Lemaire, veuve de Jean Farou, cède aux vicaires et bacheliers les rentes suivantes : 55 s. t. sur une maison rue de la Pêcherie et sur les biens de Jean Hémon ; 2 setiers de froment sur divers héritages à Méhers, par contrat du 7 décembre 1475, devant Huguet, notaire ; 1 setier de froment sur des héritages à Méhers, par contrat du 26 nov. 1472, devant Huguet ; (ces deux rentes acquises par Pierre Lemaire, aïeul de la cédante) ; 14 s. sur un arrentement passé le 15 février 1517 (n. st.) devant Aignan Martin ; 5 s. t. acquis par Pierre Lemaire, levant Étienne Maupou, tabellion juré, le 25 sept. 1483 ; le tout à charge de dire tous les ans 12 messes solennelles, le 5 de chaque mois, dans la chapelle de N.-D. des Miracles, et de fournir à chacune de ces messes 12 s. de pain, dont la donatrice et ses successeurs pourront distribuer en aumône la valeur de 9 d. (Aignan Martin, notaire. 1517). — Déclaration en faveur des vicaires et bacheliers, par noble homme François Lefebvre, sieur du Vergier, garde du corps de feu le duc d'Orléans, des rentes suivantes : 55 s. sur une maison à la Pêcherie, près de Jean Gauguery, curé de Lye, en la rue du puits du Réau à la tour de la Dorée, et en la rue de la Boucherie à ladite tour ; 6 s. t. sur une petite maison au faubourg du Réau, le long du chemin du moulin de Seigy ; 45 s. t. et 1 chapon sur un grand jardin à l'Arche-Bricon, faubourg du Réau, entre le chemin de Couffy et le ruisseau de Planche-Moreau (v. art. suivant.) (Adam, notaire. 1690). — Reconnaissance, par Paul Lefebvre, tanneur, de la rente de 55 s. (Michel, Charluchet, notaires. 1734, 1779).

G. 682. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1451-1620. — Saint-Aignan. — Les vicaires et bacheliers accensent un courtil au Ruau, joignant à celui que tient la veuve de Jean Chardon, dit l'Homme-de-Bois, moyennant 7 s. 6 d. t. de rente (Ph. Delorme, clerc-juré (1451). — Transaction intervenue au procès « pendant par-devant messieurs les gens tenans le parlement du roy nostre sire, en son palais royal à Paris », entre les vicaires et bacheliers, et Jean Boyvault, cordonnier, et « à cause de ce que ledict Boyvault s'estoit fait par Alexandre Champion, sergent royal, maintenir et garder en possession et saisine d'un petit jardin assis au Ruau, joignant d'une part au chemin allant à la Planche feu Grasset, et d'autre part au ruau venant de ladicte Planche à l'Arche-Bricon ». Sur le vu des pièces authentiques établissant la propriété, Étienne Boyvault se désiste du procès, et les vicaires abandonnent toute action en appel contre lui, « et pourveu qu'il plaira au Roy nostredict seigneur et à sa court de parlement, leur donner congié d'accorder » (Jean Subleau, clerc-tabellion juré. 1482 n. st.).—Échange entre le chapitre et la communauté des vicaires, par lequel le chapitre cède deux jardins au Ruau : l'un à l'Arche-Bricon, que tenait messire Et. Barbier (v. art. 657), entre l'Arche, le Ruau, le chemin de Couffy, le jardin de l'Hôtel-Dieu et le jardin des vicaires, tenue par Jean Beauvoix, cordonnier (v. sup.) ; l'autre entre ledit jardin de Jean Beauvoix et la rue qui va de l'Hôtel-Dieu à la Planche-Grasset et aux Cartes. Les vicaires cèdent en contre-échange une place derrière la maison que tient du chapitre Hugues Raboin, entre le jardin que tient Jean Baudry, conseiller du roi au Parlement, les murs de ville et la maison de Saint-Jacques-des-Grottes, une ruelle entre deux (Lecourt, notaire. 1483 n. st.) — Vente d'une maison en ruines, où reste encore le pinacle avec la cheminée, y compris une boissclée d'ouche, le tout

sis à la Planche-de-Bois, et appelé la Maison des Gascons, entre le ruisseau qui descend du moulin de Planche-Moreau au moulin du Ruau, et un petit ruau qui sépare les paroisses de St-Aignan et de Seigy ; ladite vente à charge d'acquitter la rente dont ledit bien est chargé envers les vicaires, et le cens envers les seigneurs, et moyennant le prix de 6 écus d'or sol., payables à la prochaine fête de Noël (Gilles Raboin, notaire. 1591). — Déclaration des rentes suivantes envers les vicaires : 25 s. sur une maison dans la rue qui va du Pilori au Ruau ; 6 s. sur une maison au faubourg du Ruau ; 45 s. et 1 chapon sur une maison et jardin au faubourg du Ruau, près l'Arche-Bricon, entre le ruisseau et le chemin de Couffy (Sandrier, notaire. 1620).

G. 683. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1421-1614. — Saint-Aignan. — Aignan Pichon, boucher, prend à cens des vicaires et bacheliers, pour lui et ses hoirs en ligne directe, une maison, entre la rue qui méne du puits de la porte du Ruau à la porte du Marché, et « la maison de l'abbaye de Selles, qui sort en la Championnerye », moyennant 45 s. t. et une poule de rente (Guillaume de Milly, notaire juré ; grossoyé par Frogier, notaire, de l'ordonnance de Jean Huguet, lieutenant du bailliage. 1421). — Transaction entre René Blanchet, prieur du chapitre, au nom des vicaires, et Anne Duchesne, femme séparée de biens de « honnête personne Dallibert, sommelier de la paneterie de la reine », au sujet du procès pendant en Parlement, en pétition d'arrérages de ladite rente de 45 s. ; ladite dame promet de continuer à payer ladite rente, et en paiement des 421 l. 1 s. 6 d. réclamés, donne une reconnaissance de pareille somme passée à son mari par Pierre de Constantin, écuyer, sieur du Pin (Philippe Pichard, notaire. 1614). — Bail de 99 ans, par les vicaires et bacheliers, d'une cour où était une maison appelée la Pichonnerye..... en la rue du Puits du Ruau au Carroy de France, entre la maison des bailleurs, tenue par le sieur de la Voute, et une ruette où les bailleurs ont le tour d'échelle seulement, à charge du droit de cens, et moyennant 25 s. t. et une poule de rente, payables à la Saint-Michel (Sandrier, notaire. 1638).

G. 684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin

1674-1723. — Saint-Aignan. — Déclaration par laquelle : 2 corps de logis rue de la Pêcherie ; en outre la maison rue du Puits du Ruau, près du Chien-Couchant ; un autre corps de logis entre les deux bâtiments ci-dessus, joignant au logis de l'Ours ; une boutique sur ladite rue du Puits du Réau à la Boucherie ; un cellier rue de la Pêcherie, sont chargés ensemble des rentes suivantes : rente de 22 s. 6 d. et rente de 12 s. 6 d., constituées pour fonder une messe annuelle à la fête de N.-D. en mars, provenant du testament de Jeanne Guibault, veuve de Jean Vallée ; rente de 10 s. et rente de 7 s. 6 d., faisant en tout 52 s. 6 d. ; les trois premières formant 45 s. 6 d., payables à la Saint-Jean ; celle de 7 s. payable à la Toussaint (Seiller, notaire. 1674). — Autre reconnaissance desdites rentes (Jean Guermeur, sieur du Gué-des-Champs, bailli ; Lesleu, notaire. 1743). — (V. l'art. suivant.)

G. 685. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1620-1751. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 45 s. t. à la Saint-Jean, envers les vicaires et bacheliers, sur un corps de logis sis en la rue qui mène de la Boucherie à la Porte du Ruau, joignant à la maison de l'Ours (Carré, notaire. 1620). — Déclaration conforme à la précédente (Raboin, notaire. 1658). — Déclaration de ladite rente, assise sur 2 corps de logis en la rue qui descend à la Pêcherie ; sur un corps de logis en la rue du Puits du Réau à la Boucherie et contiguë au Chien-Couchant (*alias* l'Ours) ; sur un cellier joignant à la maison précédente ; sur un corps de logis joignant de deux côtés au Chien-Couchant ; sur une boutique en la grande rue du Ruau ; sur une grange nouvellement bâtie rue de la Pêcherie (v. art. précédent) (Mazuray, notaire. 1751).

G. 686. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1710-1734. — Saint-Aignan. — Bail à rente perpétuelle par les vicaires et bacheliers, « d'une court et place où estoit entienement basty une maison, pour entrer dans laquelle il y a un portal », sise dans la rue de la Pichonnerye, joignant par le devant à la grand rue qui conduit du Puy du Réau au quartier de France, ladite place chargée du droit de cens de 1 d., et baillée moyennant 7 l. t., payables à la Saint-Jean (Adam, notaire. 1710). — Dépôt dudit bail chez Michel, notaire, et copie authentique par ledit (Michel, notaire. 1734).

G. 687. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1615-1779. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 35 s. en faveur des vicaires, sur une maison sise en la rue pavée qui va de la Boucherie à la Porte-Baudon et devant le Pilori (Philippe Pichard, notaire et tabellion juré. 1615). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise en la rue qui va de la porte Saint-François à la porte de Cher (Raboin, notaire. 1656). — Autres déclarations conformes (Seiller, Michel, Charluchet, notaires. 1673, 1733, 1779).

G. 688. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1501-1736. — Saint-Aignan. — Jean Vinçonnet, « maçon et perrier », cède à Guillaume de Montigny, prieur du chapitre, une place où il a commencé à bâtir, à charge par le preneur de continuer ladite maison; ledit preneur et ses hoirs tiendront ladite place aussi longtemps que ledit bailleur, sa femme et ses hoirs en ligne directe, tiendront les biens qu'ils tiennent des vicaires; ladite cession passée à charge, par le preneur, de payer aux vicaires et bacheliers une rente de 20 s. en 2 termes, à Noël et à la Saint-Jean, et moyennant la somme une fois payée de 10 l. t. et 2 setiers 6 boisseaux de seigle et une mine d'orge (Aignan Martin, clerc notaire juré. 1501). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise en la rue qui va du puits du Réau à la porte du Marché, et à côté de la maison appelée la Pichonnerie (Sandrier, notaire. 1620). — Déclaration d'une rente de 20 s. sur une maison sise rue du Pont-Patris, par où l'on va du Pilori à la porte du Marché, à côté du logis de l'Image (Carré, notaire. 1620). — Déclaration de ladite rente sur une maison sise rue de la Championnerie ou du Pont-Patris (Gaudeau, notaire. 1736).

G. 689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1646-1733. — Saint-Aignan. — Reconnaissance d'une rente de 5 s. t. envers les vicaires, assise sur un jardin au faubourg du Ruau et sur le chemin de Couffy (Dulac, notaire. 1646). — Vente d'une maison sise en la rue qui va du puits de la Raquette à l'église et en la rue du Marché; et d'un jardin au faubourg du Ruau, lequel est grevé d'une rente de 5 s. envers les vicaires (Raboin, notaire. 1711). — Sentence de Jacques-François Adam, bailli, en paiement de 29 années d'arrérages d'une rente de 15 s. sur une maison et 5 s. sur un jardin, envers les vicaires. 1733).

G. 690. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1672-1734. — Saint-Aignan. — Déclaration, en faveur des vicaires, de rentes : de 20 s. sur une maison en la rue du Pont-Patris ou du Pilori, qui descend dudit Pilori au carroy de la Boucherie; et de 5 s. sur 1/2 arpent de jardin, avec un puits au faubourg du Ruau (Seiller, notaire. 1672). — Déclaration desdites rentes (Michel, notaire. 1734).

G. 691. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1408-1774. — Saint-Aignan. — Cession, par Pinon Gorelle, femme de Pierre Paumier, à messire Pierre Bourdon, prêtre, et à ses hoirs, d'une maison joignant par derrière aux fossés du château, « sauve..... aux diz époux et au survivant de eulx deulx leur demourance en ladicte maison », à charge, par l'acquéreur, d'acquitter désormais aux vicaires et bacheliers une rente de 5 s. t. dont est chargée ladite maison, pour fondation d'une messe annuelle de *Requiem*, à charge encore pour ledit acquéreur de célébrer tous les ans, sa vie durant, une messe du Saint-Esprit (Jean Delorme. 1408). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, rue du Pont (Michel, notaire. 1736). — Autre déclaration (Charluchet, notaire. 1774).

G. 692. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1486-1768. — Saint-Aignan. — Jean Vinçonnet l'aîné prend à cens pour lui et ses hoirs en ligne directe, du chapitre, agissant pour le profit des vicaires et bacheliers, « le hault d'une maison avecques ung petit sellier dessoub...., avecques ung jardin derrière », ladite maison sise en la rue du Pont, et joignant par côté à la maison dite l'Hermitage, par derrière à la douve des fossés du château; moyennant 30 s. t. de rente payables auxdits vicaires en 2 termes, à Noël et à la Saint-Jean (Jean Lecourt, notaire juré. 1486). — Copie de ladite pièce. — Jean Vinçonnet l'aîné cède, à Guillaume Pichon le droit de bail et accensement qu'il peut tenir des vicaires

sur une maison sise en la rue du Pont, joignant « par darrière aux douhes des foussez du chastel », chargée envers lesdits vicaires de 30 s. t. de rente ; ladite cession moyennant 6 l. t. (Jean Lecourt, notaire juré. 1490). — Déclaration de ladite rente (Sandrier, notaire. 1615. — Autres reconnaissances (Michel, Charluchet, notaires. 1735, 1768).

G. 693. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1431-1751. — Saint-Aignan. — Vente aux vicaires, d'une maison rue du Ruau, moyennant « vingt et neuf escus d'or vielx et de pois de soixante-et-quatre au marc, pesans trois onces et demie, deux esterlins et demy » (Ph. Delorme, clerc juré. 1431 n. st.). — Guillaume Naudet et sa femme prennent à cens, pour eux et leurs hoirs en ligne directe, du chapitre, agissant pour le profit des vicaires, une maison rue du Ruau, « pour ung escu d'or de pois, de fleurance aient de présent cours, bon et de bon or, et douze solz tournois en monnoie courant, de censse ou ferme annuelle » en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean (1437). — Hilaire Boire et sa femme prennent à cens des vicaires, pour eux, le survivant de leurs enfants et 59 ans après son décès, ladite maison, pour 37 s. 6 d. t. et 1 chapon de rente, en deux termes (1464). — Acte dudit accensement par le chapitre au profit des vicaires (1464). — Sentence par Jean Huguet, lieutenant ordinaire du bailli, en paiement d'arrérages de 19 s. 9 d. t. et 2 chapons, faisant moitié de la rente de 37 s. 6 d. et 1 chapon, assise sur la maison à l'enseigne de la Croix-Blanche, près le puits du carroy du Ruau (1536). — Autre sentence conforme, par Blaise Blanchet, juge et garde de la prévôté de Saint-Aignan (1562 n. st.). — Vente de ladite maison, chargée de ladite rente (1564). — Transaction par laquelle les vendeurs, en l'acte précédent, renoncent à faire casser la vente, et par laquelle l'acquéreur complète le paiement (1566). — Reconnaissances de ladite rente (Carré, Gaudeau, notaires. 1618, 1751).

G. 694. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1736. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 6 s. en faveur des vicaires, assise sur une maison au faubourg du Réau, sur le grand chemin de Saint-Aignan à Seigy (Michel, notaire. 1736).

G. 695. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1426-1736. — Saint-Aignan. — Pierre Bourdier, cordonnier, constitue aux vicaires et bacheliers 10 s. t. de rente perpétuelle sur la maison qu'il habite en « la rue par où l'on vait de la Plédarie à la porte du Réau » et sur la moitié de la vigne que le vendeur a en Gasteloux, joignant à la vigne de la vicairie Saint-Jean des Bancs, ladite rente payable en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean, ladite rente moyennant 8 l. t., payées en 2 moutons d'or du coin du roi, et le surplus en monnaie de cinq et de dix deniers pièce ; le tout sans préjudice de 12 s. de rente déjà assignées aux vicaires sur ladite maison, par testament de feu Étienne Trille (André Baudry, notaire et juré. 1426 n. st.). — Déclarations de ladite rente (Michel, notaire. 1736, 1746).

G. 696. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1722. — Saint-Aignan. — Sentence, par Jean Gueryer, « seigneur de Goudeschau et de Chambrossard », bailli de St-Aignan, en paiement de 29 années d'arrérages d'une rente de 10 s. envers les vicaires, affectée sur un jardin entouré de murailles (1722).

G. 697. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1680. — Saint-Aignan. — Bail pour 29 ans, par les vicaires, d'une cour devant le logis de la preneuse, moyennant 3 l. t. ; et déclaration par ladite dame d'une rente de 10 s. t. sur certaines eaux appelées les Mariettes, en la rivière du Cher, depuis la porte du Cher jusqu'aux arches des ponts ; plus de portion d'une rente de 10 s. et une poule assignée sur : 1 arpent de pré en plusieurs pièces, appelé le Petit-Pré ; un quartier de pré joignant à la noue de Monseigneur ; un quartier de pré à la noue Chaboisseau ; un quartier au pré de Roche (Adam notaire. 1680).

G. 698. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1651-1742. — Saint-Aignan. — Bail de 19 ans, par les vicaires, des ouches de la rue Arrault et d'un demi-arpent de pré à la Petite-Planche, moyennant 6 bois-

seaux de froment, 6 boisseaux de seigle et 1 chapon, payables à la Saint-Michel (Raboin, notaire. 1651). — Bail de 9 ans, par les vicaires, d'un morceau de pré à la Petite-Planche, entre le chemin de Châteauvieux à Linières, le ruisseau qui descend du moulin Bachaux à Boutechien, et les déserts et friches des Religieuses, et de 15 boisselées de terre à la rue Arrault, moyennant la ferme ci-dessus (Seiller. 1676). — Bail de 39 ans, par les vicaires et bacheliers, de 15 boisselées de terre aux Ouches ou à la rue Arrault, entre le chemin de Montrésor, le chemin d'Orbigné, les terres de la Vallée, le chemin de Châteauvieux ; plus 1/2 arpent de pré à la Petite-Planche, entre le ruisseau et la Rouillière, moyennant 1 setier de froment et 1 setier de seigle (Gaudeau, notaire) (v. art. 707). — Bail moyennant 9 boisseaux froment et 9 boisseaux seigle (Michel. 1742).

G. 699. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1695-1787. — Saint-Aignan. — Extrait du testament de Léonard Carré, veuve Pierre Chottard, déposé par Jacques Picault de la Grisonnière, chanoine, exécuteur testamentaire de la défunte : fondation de 5 messes à dire par le curé de St-Aignan, à l'autel paroissial, moyennant legs d'une rente de 10 l. à la Saint-Martin, sur 3 quartiers de vigne au grand cimetière, entre le fossé des vignes du château et la vigne qui dépend de la vicairie de M. Bourdon, ladite rente constituée devant Seiller, notaire, le 11 juin 1670 ; par un codicille, ensuite du remboursement de ladite rente, la testatrice légue aux mêmes intentions une rente de 10 l. qu'elle assigne sur 5 quartiers ou 1 arpent de vigne au Bois-Carpeau (Raboin, notaire. 1695). — Bail par « Claude-Cézart Chevery, curé recteur de Montrichard » et sa sœur, de 5 quartiers de vigne au « Bois-Carpot », sur le chemin qui descend des Petites-Croix de la Sèverie à la rouère de Vitré, ladite vigne au fief de la seigneurie de Mareuil, moyennant 25 l. de rente, dont ledit preneur paiera 9 l. au curé de St-Aignan (Labbé, notaire à Montrichard. 1721). — Transaction par laquelle, sur les différends nés entre ledit sieur Chevery, doyen rural, et les vicaires et bacheliers, du fait des legs faits par la testatrice susdite, ledit sieur Chevery abandonne aux vicaires et bacheliers ladite vigne du Bois-Carpeau, à condition d'être acquitté d'une rente de 9 l. sur une maison (Lesleu, notaire à Montrichard. 1723). — Bail de ladite vigne par les vicaires, moyennant 20 l. et 1 chapon à la Saint-Martin (Michel, notaire. 1733). — Bail de 27 ans, moyennant 22 l. et 2 chapons (Mazuray, notaire. 1760). — Bail de 9 ans, moyennant 24 l. et 2 chapons (Charluchet, notaire. 1787).

G. 700. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1435-1734. — Saint-Aignan. — Jean Guillotau, boucher, (ayant jadis accensé à Adenet Barde un quartier de friche en Berluet, joignant à la vigne de l'abbaye d'Aiguevive et à une vigne du chapitre, sur le chemin de Berluet à Saint-André, ladite friche auparavant accensée pour une rente de 2 s. 6 d. t. par-devant Guillaume Guéret, clerc-juré, le 28 mai 1419), vend audit Adenet Barde ladite rente de 2 s. 6 d. pour 2 « royaulx d'or » (Guill. Poignant, juré. 1435). — Mathurin Pouyn et Guillemin Guybault prennent à rente, pour eux et leurs descendants en ligne droite, des vicaires et bacheliers, « une pièce de vigne et nohe, tenant ensemble, le tout contenant demy-arpent ou environ, assis en Berluet, joignant aux plantes du prieur..... et au chemin à aller en Vaujourant », moyennant une rente de 10 s. t. et une poule à la Toussaint (Martin, notaire. 1517). — Vente de ladite vigne, sur le chemin de la rouère Blondeau à la Chottinière, à charge de payer ladite rente, par les vicaires, à messire Antoine Desbans, prieur du chapitre, moyennant 7 écus sol. 20 s. t. en principal (Nicolas Chabassier, notaire tabellion juré. 1589). — Déclarations de ladite rente (Michel, Mazuray, notaires (1736, 1754).

G. 701. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1567-1766. — Saint-Aignan. — Reconnaissance par voie de transaction, d'une rente de 35 s., 1 chapon et 1 poule, assise sur un demi-arpent de vigne appelée Mignonne, sur le chemin de la porte du Marché à Châteauvieux (Maussaint, juré. 1567). — Sentence par Adrien du Douet, bailli, en paiement d'arrérages de moitié de ladite rente (1588). — Déclaration de ladite rente sur ladite vigne Mignonne, au clos de « Changuédon », le long du chemin de Planche-Moreau, soumise également à 2 d. de cens (Besnard et Adam, notaires. 1689). — Assignation devant le bailli en paiement d'arrérages. (1766). — Déclaration nouvelle (Charluchet, notaire. 1766).

G. 702. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1460-1463. — Saint-Aignan. — Guillaume Gallart et sa femme prennent à rente, pour eux et leurs hoirs à perpétuité, de maître Jean Barbier, maître ès-arts, vicaire, 1/2 arpent de vigne assis en Champ-Guédon, joignant par dessous à la vigne de la confrérie de N.-D. du Chevet, pour 6 s. t. de rente, payables à la Toussaint (Pierre Génétoux, clerc notaire juré. 1460 n. st.). — Ledit Jean Barbier cède aux vicaires et bacheliers ladite rente de 6 s., à charge par eux de célébrer tous les ans une messe à note des trépassés pour l'âme du père du donateur et celles des morts de sa famille (P. Génétoux, notaire juré. 1463).

G. 703. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1433-1680. — Saint-Aignan. — Pierre Daille accense à « Simon Ohnet, courieux », une pièce de vigne et friche à la rue au Loup, contenant 1/2 arpent, pour 4 s. t. de rente payables à la Toussaint, et 1 d. de cens (Jean Delorme, juré. 1433 n. st.). — Jacques Bonequeau, marchand, vend à Gabriel Bosseray, marchand tanneur, un quartier de vigne à la rue au Loup, chargé de 5 s. t. de rente envers les vicaires et bacheliers, et de 1 d. de cens au seigneur, moyennant 10 l. t. en principal et 10 s. en vin de marché (Macé Paynneau, clerc substitut juré du tabellion. 1539 n. st.). — Jacques Bonnequeau vend à « Pierre Bernart, cousturier », les deux tiers indivis d'un quartier de vigne sis rue au Loup, sur le chemin des « Tourellets », chargé de 5 s. t. de rente envers les vicaires et bacheliers, ladite rente moyennant 9 l. t. au principal et 15 s. en vin de marché (Mathurin Masson, clerc substitut juré du tabellion. 1543 n. st.). — Sentence par Adrien Dudouet, en continuation et paiement d'une rente de 20 s. en faveur des vicaires et bacheliers, payable à la Toussaint, sur un arpent de vigne au lieu des Gasses, entre la rue au Loup, par laquelle on descend des Ormeaux au moulin à tan de Roches, ladite rente constituée en fondation de 2 messes par an (1576). — Déclarations de ladite rente (Sandrier, notaire. 1613, 1632). — Autres déclarations (Raboin, Lesleu, Chauveau. 1660, 1680, 1719).

G. 704. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1723-1775. — Saint-Aignan. — Bail de 9 ans, par les vicaires et bacheliers, d'un arpent de vigne au clos des Champs-Guédon, *alias* les Audinets, entre la vigne de la vicairie St-Nicolas, celle de M. Durand, curé de Châteauvieux et le chemin de Nouans, moyennant 20 l. et 6 chapons de ferme à la Saint-Martin d'hiver (Lesleu, notaire. 1723). — Bail de 29 ans, par les vicaires et bacheliers, d'un quartier de vigne aux Champs-Guédon, sur le chemin des Religieuses, moyennant 6 l. de ferme à la Saint-Martin d'hiver (Gaudeau, notaire. 1735). — Bail de 18 ans d'un quartier de vigne aux Champs-Guédon, entre une vigne du chapitre, la vigne de la vicairie Saint-Martial et le chemin de Roche, moyennant 4 l. et 1 chapon de ferme à la Saint-Martin (1734). — Bail de 9 ans d'un quartier de vigne aux Champs-Guédon, entre une terre du chapitre, la terre de la Torellerie et le chemin de Roche, moyennant 4 l. de ferme à la Saint-Martin (Michel, notaire. 1741). — Bail de 39 ans, par Laurent Gipoulon, maître de psallette, syndic de la communauté, au nom des vicaires, d'un quartier de vigne aux Champs-Guédon, entre la terre de Charolais et le chemin des Religieuses, moyennant 3 l. et 1 chapon de ferme au même terme (Gaudeau, notaire. 1748). — Bail de 9 ans d'un quartier de vigne au clos des « Changaizons », entre la terre du chapitre, celle de la Torellerie et le chemin de Roche (1750). — Bail d'un quartier de vigne entre tiers, à charge d'acquitter la rente de 3 l. et 1 chapon aux vicaires et bacheliers (Cère, notaire. 1761). — Bail de 9 ans dudit quartier, moyennant 100 s. de ferme (Charluchet, notaire. 1774). — Bail de 9 ans, moyennant 3 l. (1775).

G. 705. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1560-1663. — Saint-Aignan. — Mathieu Meignan, bachelier, prend à rente des vicaires et bacheliers, trois pièces de vigne de chacune un quartier tiercé à Champ-Guédon, l'une sur le chemin de Salvert aux Ormeaux et aux « Thouzelles » ; la seconde au-dessous dudit chemin et joignant à la vigne de la vicairie Saint-Marsault, toutes deux franches du droit de dîme ; la troisième joignant encore au même chemin, franche des devoirs envers les seigneurs et dames ; ledit arrentement moyennant 110 s.

2 poules et 2 chapons, payables à la Toussaint (Antoine Frogier et Jean Droulin, notaires. 1560. — Bail par les vicaires et bacheliers, à Denis Coulton, sabotier, et à sa femme, leur vie durant, desdites trois pièces de vigne au Champ-Guédon, moyennant 10 l. et 4 chapons de ferme, payables à la Saint-Michel (Raboin, notaire. 1663).

G. 706. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1460-1482. — Saint Aignan. — «... En la court temporelle de messeigneurs les doyen et chapitre de l'église de Tours, à Tours », Jeanne Dufour, veuve de Pierre Maréchal de Romorantin, confirme l'accensement que ses consorts à l'héritage de messire Bouteron, chanoine de Tours, avaient fait à Colas Thouzet, de St-Aignan, et à sa femme, de 3 quartiers de vigne au Champ-Guédon, le long de la rue Chèvre, par où l'on va de St-Aignan aux Ormeaux, entre la vigne du Porche de Noyers et celle de la vicairie Saint-Nicolas, moyennant 5 s. t. de rente, payables aux vicaires et bacheliers de St-Aignan, pour fondation perpétuelle d'une messe annuelle au jour Saint-Hilaire, à laquelle fondation ladite veuve voulant participer, accorde son agrément audit accensement pour sa part de ladite vigne, à charge, par ledit Thouzet, de payer audit vicaire 2 s. 6 d. t. de rente, en outre des 5 s. t. dessus spécifiés (Vincent. 1460). — Simon Gautier, dit Gascon, vend à Aignan Génétoux, prêtre, demi-arpent de vigne en la rue Chèvre, entre la vigne du prieur de Paillan lant et le chemin des Ormeaux, moyennant 7 l. t. payées en 4 écus d'or, le surplus en monnaie blanche (Jean Subleau, clerc tabellion juré. 1482). — (Bien qu'attachée à la première, cette seconde pièce ne semble pas sûrement s'y rapporter.)

G. 707. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1483-1575. — Saint-Aignan. — Constitution au profit de messire Guillaume Gourmon, prêtre, d'une rente foncière et perpétuelle de 1 setier de froment affecté sur les biens suivants : l'héreau de la Dobinière, entre les terres et les ouches du seigneur de Pignignon ; 20 boisselées sur le grand chemin de St-Aignan à Villeloin ; 2 septerées au terroir de Brosses, sur le chemin de l'hôtel Macé Coislard, à St-Aignan ; 18 boisselées sur le chemin de Châteauvieux à Linières ; 1/2 arpent entre le ruau de l'Angerière et ledit chemin ; 18 boisselées au terroir de Rondet, joignant aux terres de la Belinière ; l'héreau de la Roulerie, contenant une septerée, 1/2 arpent de pré et 1 quartier de vigne ; ladite rente constituée pour le prix de 112 s. 6 d. t. (Jean Subleau, clerc tabellion juré. 17 avril 1483). — Constitution d'une autre rente d'un setier, assignée sur les mêmes biens par le même constituant, Jean Arrault, en faveur du même bénéficiaire Guillaume Gourmon (20 mai 1483). — Accord entre Jean Arrault et Guillaume Gourmon, par lequel ledit Arrault, pour amortir ladite rente de 2 setiers, cède les biens suivants : 15 boisselées appelées la Terre aux Soches, entre les chemins de St-Aignan à « Monthessor », de St-Aignan à Orbigné, et d'Orbigné à Châteauvieux ; 1/2 arpent de pré sous la Noveraye, le long du chemin de Châteauvieux à Linières, un ruau entre deux ; le tout franc et quitte de tous devoirs quelconques, tant de cens que de rente ; moyennant quoi ledit Guillaume Gourmon lui remet ladite rente de 2 setiers et les arrérages de 10 ans non payés (Gilles Raboin, notaire. 1508). — Accensement perpétuel desdites terres par Guillaume Gourmon, moyennant 14 boisseaux de froment (1509 n. st.). — Sentence par Jean Huguet, lieutenant ordinaire du bailli, en paiement d'arrérages de ladite rente (1524 n. st.). — Autre sentence conforme (1529). — Autre sentence conforme par Adrien Dudouet, sur ladite terre des Souches, *alias* la Rue-Arrault, sur ledit pré, sous la Noveraye, dit la Petite-Planche, joignant aux vignaux de la Rousselière (1575). (V. art. 698).

G. 708. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1716-1766. — Saint-Aignan. — Bail par Pierre Bonnemaire, vicaire, pour 28 ans qui restent à courir du bail emphytéotique à lui consenti par la communauté des vicaires et bacheliers, d'un arpent de vigne au clos de l'Audinette, le long de la rue Chèvre, moyennant 18 l. de ferme à la Saint-Martin d'hiver (Gaudeau, notaire. 1716) — Bail de 9 ans par les vicaires, à Jacques Delorme, corroyeur, de ladite vigne, entre le grand chemin des Ormeaux et la vigne du curé de St-Aignan, comme titulaire du bénéfice de St-Nicolas, moyennant 17 l. Charluchet, notaire. 1766).

G. 709. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1574-1779. — Saint-Aignan. — Reconnaissance d'une rente de 11 s. t. envers les vicaires et bacheliers, sur 1/2 arpent de vigne au Bois-Langlois, entre la rue au

Loup et le chemin du moulin à tan à la Croix des Ormeaux, ladite rente payable à la Toussaint (Julien Sandrier. 1574). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite vigne à Roche, entre la rue au Loup et le chemin du moulin à tan à la Dozionnière (Jean Sandrier. 1622). — Déclaration par Nicolas Pottier, maréchal en œuvres blanches, de ladite rente sur ladite vigne, le long du chemin de la Rochette (Lesleu. 1725). — Autres déclarations (Gaudeau, Charluchet, notaires. 1736, 1779).

G. 710. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1671-1736. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 20 s. payable au terme de la Saint-Jean, aux vicaires et bacheliers, sur un quartier de vigne au clos des Ormeaux, sur le chemin de la Dobinerie, provenant de la succession de maître Léonard Bourgougnon, prêtre en l'église de St-Aignan, ladite rente léguée par testament du 21 mai 1638 auxdits vicaires et bacheliers (Seiller, notaire. 1676). — Déclaration de ladite rente par Augustin Le Cirier, sergent ducal (Adam, notaire. 1706). — Autre déclaration conforme par Antoine Le Cirier, cardeur (Gaudeau, notaire. 1736).

G. 711. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1516-1621. — Saint-Aignan. — Jean Becavin prend à rente des vicaires et bacheliers 14 boisselées de terre, bois, buissons, déserts, entre l'héreau de la Roullerie et la terre des Vallées, moyennant une rente de 6 boisseaux de seigle et de 6 boisseaux d'orge, payable à la Saint-Michel (Martin Corset, notaire juré. 1516). — Gagement de ladite rente (Sandrier, notaire. 1606). — Déclaration de ladite rente (1621).

G. 712. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1477-1695. — Saint-Aignan. — Messire Jean Tireau, prêtre, vicaire en l'église de St-Aignan, donne aux vicaires et bacheliers deux rentes, l'une de 12 s. 6 d. t., et l'autre de 5 s. t., payables à la Toussaint, assignées : la première, sur un arpent de vigne en « Caillevère », entre la prébende messire Giles de Palmes, le chemin qui va à la rue au Loup et à la vigne de la vicairie de la Madeleine ; la seconde sur un quartier en Vaubisart, sur le chemin qui va de la chapelle du grand cimetière à la Sévrie. Doivent servir à fonder : ladite première rente, deux messes le jour de la Madeleine et le jour de la Sainte-Barbe ; et la seconde rente, une messe pour l'âme des père et mère du fondateur (Lecourt, notaire juré. 1477 n. st.). — Déclarations de ladite rente de 12 s. 6 d. sur la vigne de Salvert (Sandrier, Dulac, Adam, notaires. 1615, 1644, 1695).

G. 713. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1478-1730. — Saint-Aignan. — Guillemette Bonnelle, femme de Guillaume Pouin, ayant accensé à son frère Macé Bonneau « ung chas de maison en l'éreau de la Cesverie », (lequel héreau leur venait de leur père, et auquel il y avait trois chas et le chas accensé étant le chas où est le grenier) ; plus sa tierce partie des courcières par indivis, et en outre 4 boisselées au lieudit la Septrée, entre la terre de la Chalote, le chemin de St-Aignan à Linières et la terre de la Chapelle des Miracles ; plus 1/2 quartier de vigne audit héreau de la Sévrie, sur le chemin de la Sévrie à St-André ; le tout moyennant 7 s. 6 d. t. de ferme : par accord intervenu, ledit Macé renonce audit arrentement et rend lesdits héritages à sa sœur, moyennant la promesse que celle-ci ou ses ayant-cause, durant 9 ans, « ne pourront faire aucun feu en ladicte maison délaissée, jusques à ce qu'ilz y aient fait une cheminée, affin que la partie de ladicte maison d'icellui Macé ne soit pas en danger de feu » ; ladite Guillemette baille à rente pour 9 ans, et moyennant le même prix, à Méry Rabier, les héritages délaissés ; la rente payable à la Saint-Michel (Lecourt, notaire. 1478). — Partage entre ladite Guillemette et ledit Macé, celui-ci étant aux droits, par acquêt, de son autre sœur Jeanne Bonnelle, femme de Michel Potier. Audit Macé : 2 chas de la maison dudit héreau, du côté de St-Aignan ; un toît à bêtes ou travée de maison, partant avec Heliot Bonneau ; deux tiers des courcières ; 2 pièces de terre aux Crosses, l'une sur le chemin de Vitray, l'autre aux Prés, sur le chemin de la Fontaine-Blondeau. A ladite Guillemette : le chas auquel est le plancher et le tiers des coursières ; 4 boisselées de terre à la Septrée, sur le chemin de St-Aignan à Linières, et 1/2 quartier de vigne au clos de la Sévrie, sur le chemin de St-André (1478). — Échange entre Étienne Rabier et messire Aignan Genétoux, par lequel Ét. Rabier cède le 1/3 d'une maison à la Sévrie ; le 1/3 des cours dudit héreau ; 1/2 quartier de vigne à la Sévrie, « auquel a ung porrier foucquet et ung autre matousge », joignant à la vigne des Sesves, le tout franc de devoirs ; 15 d. t. de rente sur les hoirs Macé-Bonneau, pour une ouche où

était autrefois une maison près du puits de la Séverie et les Plantes des Bois, tous biens lui venant de sa mère Guillemette Bonnelle ; il reçoit en échange une rente de 5 s. t. et 1/2 chapon par eux souscrite à Bernard Lefaucheux. (Bernardeau, notaire. 1500). — Étienne Rabier vend à messire Aignan Genétoux, prêtre, pour lui et ses hoirs, la rente de 5 s. t. et 1/2 chapon de rente que ledit Genétoux avait baillé « ce jourdhuy auparavant cest faict » audit vendeur, en contre-échange de certains héritages, ladite vente moyennant 11 l. 10 s. (Bernardeau, notaire juré. 1500). — Fabien de Roches prend à rente des vicaires et bacheliers les biens sus-énoncés, moyennant 12 s. 6 d. t. et 1 chapon de rente (Martin Corset, notaire. 1502). — Déclaration de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1730).

G. 714. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1594. — Saint-Aignan. — Gilles Aillault, hôtelier, vend à Gervais Carré un quartier tiercé de vigne à la Rouère-Blondeau, entre les vignes de la cure de St-Aignan et la rouère des eaux de Vitray au Cher, ladite vigne chargée de 6 s. 8 d. envers les vicaires et bacheliers (Chabassier, notaire. 1594) — (Cette pièce était attachée aux actes de l'article précédent.)

G. 715. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1613-1774. — Saint-Aignan. — Déclaration d'une rente de 10 s. sur 1/2 arpent de vigne au clos des Touzelets, entre la sente qui va de la rue Chèvre à Roches et le grand chemin de St-Aignan au moulin de Boutechien, payables aux vicaires et bacheliers à la Toussaint (Sandrier, Gaudeau, Charluchet. 1613, 1736, 1774).

G. 716. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1444-1690. — Saint-Aignan. — « .... En la court de noble et puissant seigneur, monseigneur de la Trémoille, seigneur de Sully, de Craon et de Celles en Berry, à Celles », Simon Chuet, de St-Aignan, prend à rente, pour lui et ses hoirs à perpétuité, de « Perrin Hardi l'ainzné, marchant, demeurant aux dictes Celles », un arpent et demi de vigne en Vaubizart, entre la plante aux Bigots, les vignes du Chaucheiz et les déserts du chapitre, moyennant 10 s. t. de rente au terme de Noël (Sauvé, notaire à Selles. 1444). — Déclaration de ladite rente sur ladite vigne, « au clos des Vaubizards », joignant à la terre du « patrollé » de maître Étienne Picault, sieur de Villeroy (Adam, notaire. 1690).

G. 717. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1621-1734. — Angé. — Déclaration en la court de la châtellenie du Gué-Péan, par Maurice Rochays, seigneur de la terre et justice d'Angé, d'une rente de 25 s. payable à la Saint-Michel, envers les vicaires et bacheliers, assise : 15 s. sur une maison à Angé, dépendant de la cure dudit lieu, et 10 s. sur une petite cave de roc (René Maillard, notaire et tabellion juré du Gué-Péan. 1621). — Ajournement par Ledoux, sergent du duché de St-Aignan, sur la requête des vicaires, à Jean Boully, d'Angé, d'avoir à comparaître pour se voir condamner au paiement de 29 années de ladite rente (1710). — Déclaration nouvelle (Michel, notaire. 1734).

G. 718. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin.

1672. — Chateauvieux. — Sentence par Charles Goislard, sieur de la Droittière, bailli, condamnant Louise de Bonnafaut à abandonner aux vicaires et bacheliers la métairie de Chapureau et à leur payer onze années d'arrérages de la rente de 8 setiers de blé et 9 années de cens de 5 s. (1672).

G. 719. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1485-1750. — Chateauvieux. — Jean Forest, meunier, vend à Aignan Genétoux, prêtre, une rente de 1 setier de blé payable à la Saint-Michel, assise sur le moulin du bourg de Châteauvieux et sur 2 quartiers de vigne, l'un au clos Baranger, l'autre à la Galopière, sur sur le chemin de la Chopinière à la Grevellière ; ladite rente moyennant 7 l. t. (Pierre Nivard, tabellion juré. 1485) — Sentence par Jean Huguet, lieutenant du bailliage, en déclaration d'hypothèque de ladite rente en faveur des vicaires, comme ayant les droits d'Aignan Genétoux, qui leur a laissé ladite rente pour fonder un un service (1522). — Sentence par Blaise Blanchet, « juge, comme plus ancien avocat, assistant à la barre pour l'absence de monsieur le bailli », en paiement d'arrérages de ladite rente aux vicaires et bacheliers (1560).

— Vente dudit moulin Forest, chargé de la sixième partie de deux muids de blé de rente envers le chapitre et autant au duc de St-Aignan pour le droit de chasse ; plus 1 setier de rente envers les vicaires et bacheliers (Gilles Viguier, notaire. 1573). — Vente du quart dudit moulin ainsi grevé (P. Chaviz, clerc notaire juré. 1573). — Sentence par Jean Cothereau, lieutenant général du bailliage, en paiement d'arrérages de ladite rente (1601). — Sentence conforme par Étienne Rousseau, bailli (1612). — Déclaration de ladite rente par Imbert de Bonnafaut, sieur de Châteauvieux (Julien Martin, commis de Mathurin Faultre, notaire. 1615). — Bail de 59 ans par le chapitre, dudit moulin, chargé de ladite rente envers les vicaires (Chauveau, notaire. 1728). — Sentence par François Oudart, bailli, en paiement d'arrérages (1750).

G. 720. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1561-1736. — Chateauvieux. — Testament de maître Guillaume Frollier, vicaire de la vicairie de Saint-Pierre-le-Vieux. Le testateur règle ses obsèques et les services qu'il fonde ; il donne aussi « ung escu en l'honneur de Dieu, sçavoir est ; vingt solz tournois aux enffans de l'escolle, lesquelz pour ce diront les sept pseaulmes de requiem... sur la fosse, et le surplus aux pauvres ». Pour la fondation d'un obit, il lègue au chapitre et aux vicaires une rente de 30 s. t., payable à la Saint-Jean, sur les maisons de la Pingonière, au lieu de la Pêcherie, près de la Tuerie, entre la rue qui va de la Boucherie à la Tuerie, le chemin qui va de la Tuerie à la tour de la Dorée, et la rue qui va de la Boucherie au puits de la Bajoue, un tiers de ladite rente attribuée aux vicaires. En fondation de 12 messes annuelles, il lègue aux vicaires : 3 pièces de vigne de, chacune, un quartier tiercé, aux Champs-Guédon, les deux premières sur le chemin de Salvert aux Ormeaux et aux Touzelets, et joignant aux vignes de la vicairie Saint-Martial, chargées ensemble de 9 s. t. et 1 poule envers les prieur et couvent de Villiers ; la troisième sur le chemin susdit et franche de toutes charges ; et à charge de ne les pouvoir bailler qu'à l'un d'eux et à sa vie seulement ; plus 60 s. de rente sur le tiers de la métairie de la Grande-Davière (André Avenet, notaire juré. 1561 n. st.). — Déclaration d'une rente de 3 l. sur la Petite-Davière (Michel, notaire. 1736).

G. 721. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1364-1677. — Chateauvieux. — En la court du comte d'Auxerre, à St-Aignan, Jean Chaumart et sa fille vendent à Robin Marches une rente de 5 s. et 1 chapon, et 1 d. de cens « à ventes et à reliez » à eux due par Robin Fenon, « sur les deux pars d'une maison et la moitié dou vergier... joignant au chemin par où l'on vait de Chasteauviez à Briare et au poiz feu Poignardeau », ladite vente moyennant cinq francs d'or du coin du roi Jean (Jean Beaufils, tabellion juré. 1364). — En la cour monseigneur de St-Aignan, Robin Marches vend à Perret de Roches ladite rente, payable à la Toussaint, moyennant 60 s. (Jean Guilloteau, clerc juré (1381).— Extrait d'une clause du testament de feu Robin de Roches, chanoine, léguant aux vicaires : 1° ladite rente ; 2° une rente de 2 s. 6 d. t. sur un moulin au Ruau, pour fonder un anniversaire (Étienne Legay, notaire juré. 1458). — Déclaration de ladite rente, assise sur un quartier de pré, dit le Pré-des-Comtes, près de la Chappinière, joignant au pré de la Riffaudière et de la Boirie, payable à la St-Michel (Raboin, notaire. (1677).

G. 722. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1361-1761. — Chateauvieux. — «... Saichent tuiz présenz et avenir que Phelippon de La Lande, homme de chep et de corps, si comme il disoit, de honorables et discrez le prieur et chapitre de l'église de St-Aignan en Berry, ha confessé en droit en la court monseigneur le comte d'Aucerre, à Saint-Aignen dessus dit, par davent Pierre de Maraye, prestre juré de ladicte court,... que il ha pris et accensé desdiz prieur et chapitre, à luy et à ses hoirs, qui seront de sa condicion et de sa dicte seignorie, sanz hoir de costé à touziourmes,... ung herau ovecques les appartenances, séanz à la Broie, joignant... au chemin par où l'on vait de Faveroles à Montrichart ; item, quatre pièces de terre contenenz environ huit sexterées : l'une pièce joignant au chemin par où l'on vait de la Broie as Chézeaux et ches Johanneau ; la seconde pièce joignant au chemin par où l'on vait de Beau-Voaire à Chasteau-Viez, ledit chemin par ladicte terre ; la tierce pièce joignant au chemin par où l'on vait de la Chalonnière à Chasteau-Viez.....; la quarte pièce joignant au chemin par où l'on vait de Faveroles à Montrichart.....; item, une pièce de nohe joignant à la première pièce de terre ; item, tele partie et tel drois comme les diz prieur et chapitre hauoient en une pièce de pré contenant environ le quart d'un quartier, partent ou Jehan Beger et ou Macé Vioroy et toutes les appartenances desdictes choses ou le fonz, assises en la paroisse de Chasteauviez.... ; pour

quinze solz de la monoie courant ou pais et deux chapons bons et soffisanz de cense ou de rente annuel et perpétuel..... au terme de la Touzsaint » (1361 n. st.) — Déclaration de ladite rente de l'Aubrais (Mazuray, notaire. 1761).

G. 723. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1411-1698. — Chateauvieux. — En la court du comte de Tonnerre, seigneur de St-Aignan, à Contres, ladite cour tenue en la main du duc d'Orléans, Jean Guillotat vend à Jean Bonin 40 s. t. de rente sur la moitié de la métairie de la Chappinière, paroisse de Chasteauvieux, et sur le pré de la Badronière, paroisse de St-Aignan; sur 5 septerées de terre, joignant audit pré et accensées par le vendeur, 20 s. t.; ladite rente payable à la Saint-Michel; cette vente faite pour le prix de 20 l. t. (Jean Delacourt, clerc juré. 1411). — Extrait par Ph. Delorme, clerc-juré de la cour de St-Aignan, en la main du duc d'Orléans, d'une clause du testament de feu Thevenette Chauvelte, par laquelle elle donne aux vicaires et bacheliers une rente de 1 setier de froment, assignée sur Jean Chauveau et sur la métairie de la Chapinière, pour fondation d'une messe de morts (1478). — Sentence par Jean Huguet, lieutenant du bailli, sur la demande des vicaires, en pétition d'arrérages de ladite rente, condamnant lesdits demandeurs aux dépens, vu leur désistement (1519). — Sentence par Jean Gallus, bailli de St-Aignan, en paiement d'arrérages de ladite rente aux vicaires et bacheliers (1519). — Sentence par Adrien Dudouet, bailli, en continuation et paiement d'une rente de 1 setier de froment et de 45 s. et 1 chapon en faveur des vicaires (1580). — Sentence par François Serin, lieutenant général du bailliage de St-Aignan, en continuation de rentes de 1 setier froment, 40 s. t. 5 s. t. et 1 chapon (1580). — Contrat de profession de demoiselle Marguerite de Bonnafau, de Châteauvieux, au couvent de Notre-Dame-des-Anges-lez-St-Aignan, par lequel la mère et tutrice abandonne audit couvent la métairie de la Chappinière, avec les bestiaux estimés 300 l., sauf la faculté de racheter, dans 9 ans, ladite métairie pour 3000 l. t. (Seiller, notaire. 1666). — Assignation par Deschamps, huissier, à la requête des dames dudit couvent à Marie de Launay, veuve de Charles de Bonnafau, pour le paiement de la rente de 1 setier froment et 40 s., due aux vicaires et bacheliers (1698).

G. 724. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1540-1736. — Chémery. — Pierre Levêque vend aux vicaires et bacheliers ses héritages du Poirier-Rond, moyennant 52 l. t., sauf à lui la faculté de les racheter pendant deux ans, en restituant aux acheteurs lesdites 52 l. et leurs frais et dépens (Guillaume Delespine. 1540 n. st.). — Jean Charron, pêcheur, prend à rente des vicaires et bacheliers trois septerées, un étang, maison, grange et terres au Poirier-Rond, sur le chemin de Chémery à la fontaine de Nouelle et le chemin de la Croix-Morelles au Gué-Macé, au censif du prieur de Chémery, soumis à 5 d. de cens, payables à la Décollation St-Jean-Baptiste, moyennant 52 s. t. de rente emphytéotique en deux termes, à Noël et à la St-Jean (Guill. Delespine, clerc substitut juré. 1540 n. st.). — Gagement de ladite rente (Sandrier, notaire. 1615). — Sentence par Étienne Chéreau, bailli, confirmant ladite rente (1639). — Appointement par Charles Goislard, sieur de la Droittière, en reprise de procès au sujet de ladite rente (1661). — Reconnaissance de ladite rente (Michel, notaire. 1735).

G. 725. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 fragment de sceau.

1431-1774. — Contres. — Accord par lequel Jean Budin et Marie, sa femme, échangent, pour la vie de chacun d'eux, une maison à Contres, sur la rue qui va à Blois, appartenant à ladite femme, contre une pièce de vigne au clos de Razay, paroisse de Seigy, appartenant audit homme (Jean Delacone, juré. 1431). — Don par lesdits époux à Louis Charpi et à Jeanne, sa femme, de ladite maison, avec deux boisselées d'ouche sises à Barbereau, en considération de leurs services, et notamment à titre de salaire de 5 ans de service de ladite Jeanne auprès de ladite Marie, et à charge de faire chanter en l'église de Contres une messe de requiem annuelle pour les donateurs (Jean Barbery, juré. 1437). — Compulsoire par Adrien du Douet, seigneur de la Cochetière, bailli, donné au chapitre et à la communauté des vicaires, des actes insérés au prothecolle, « couvert de parchemin, contenant treize cahiers et deulx cens trente-quatre feuilletz de pappier, tant escriptz que non escriptz.....» de « Jehan Le Court, licencié ès-loix, bachelier en décret, notaire en la court de Sainct-Aignan en Berry et scribe de l'esglise séculière et collégiale dudict Sainct-Aignan,

commançant le vingt-ungiesmes jour du mois d'octobre, l'an mil quatre cens soixante et huict »; notamment de l'acte capitulaire du 20 juillet 1470, par lequel le chapitre accense ladite maison « Nicollao de Castro Forti, Fougeris commoranti », à son frère, à ses enfants, aux enfants de ses enfants et à leurs ayant-cause, jusqu'à 59 ans après leur décès, à charge de payer la rente de 7 s. 6 d. aux vicaires et bacheliers; et des quatre comptes présentés par les vicaires et bacheliers, d'où appert le paiement de ladite rente (1575). — Sentence par ledit bailli, en continuation de ladite rente (1575). — Autres reconnaissances (Carré, René Payneau, notaires; Berthe, notaire à Contres; Bouchereau, notaire à Contres. 1621, 1641, 1736, 1774).

G. 726. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 sceau.

1377-1774. — Contres. — Benoît Néel vend à Jean Breton, prieur de l'église de St-Aignan et à ses hoirs à perpétuité, 30 s. de rente assignés sur 2 maisons et leurs appartenances, au marché de Contres, le long de la route de Blois, et sur deux pièces de vigne contenant 12 homées au clos de l'Arpent (ladite rente payable en deux termes, à Noël et à la Saint-Jean), moyennant 15 francs d'or du coin du roi (Étienne Barrau, prêtre, juré. 1377). — Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de St-Aignan, ensuite de la disposition testamentaire par laquelle Jean Breton a laissé « à noz bien amez chapellainz et clers, les vicaires et bacheliers » 30 s. de rente perpétuelle que devait au défunt Benoît Néel, de Contres, à charge de célébrer tous les ans quatre messes à note, à la requête desdits vicaires, « disanz qu'ils ne pourroient avoir..... les trante solz dessus diz en leur main comme morte » les autorise à la tenir « senz ce que nous ou noz successeurs les puissionz contraindre à ladicte rente mettre hors de leur dicte main, et senz nous en poier aucune finence », à charge de chanter une messe annuelle du Saint-Esprit la vie durant du comte, de Requiem après son décès (1388 n. st.). — Reconnaissance de ladite rente (Étienne Folet, juré. 1408). — Donation par Aignan Foillet, sous-diacre et vicaire de St-Jacques-des-Grottes, de ladite maison de Contres et des biens qu'il possède à Thenay, aux vicaires et bacheliers, à charge de dire tous les ans deux messes, l'une le jour anniversaire du décès de la mère du donateur, à la Saint-Martin d'hiver, l'autre le jour anniversaire de sa propre naissance, à la Saint-Pantaléon (Jean Lecourt, notaire juré. 1474). — Partage entre les vicaires et Jean Charpy, barbier, de la maison cédée par Macé Goupillette (v. art. 725) à sa sœur Jeanne et à son mari Louis Charpy, sur laquelle maison lesdits vicaires avaient les droits des trois sœurs dudit Jean; ensuite de ce partage, Jean Charpy abandonne sa part aux vicaires, à charge de dire tous les ans 3 messes à la Saint-Cosme et Saint-Damien, à la Conception Notre-Dame, à la Mi-Carême, ou, faute de ce faire, payer audit cédant ou à ses successeurs 20 s. t. de rente (Robert Lesage, notaire. 1489). — Reconnaissances (Benoist, Perseval, Berthe, Bouchereau. 1622, 1704, 1735, 1774).

G. 727. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1622-1754. — Contres. — Déclaration d'une rente de 5 s. envers les vicaires et bacheliers, sur 1/2 arpent de vigne au clos de la Bussière, le long du chemin de Contres à Méhers (Benoist, notaire. 1622). — Reconnaissances et gagements (Villet et Gendron, Raboin, Michel, Bouchereau. 1647, 1695, 1735, 1754).

G. 728. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1489-1735. — Contres et Oisly. — Jean Mercier promet continuer aux vicaires et bacheliers la rente de 1 setier de seigle et 3 s. 9 d. t. à eux laissée par Jean Dalibert, laquelle rente était servie audit Dalibert par ledit Mercier, à raison de l'arrentement : 1° pour les 3 s. et 9 d., de 1/2 arpent au clos de Bonneil, paroisse de Contres; 2° pour le seigle, de l'héreau de la Bretonnière, « paroisses de Contres et d'Oaly », et sur 2 journaux de pré paroisse de Contres, touchant au pré de la Boîte des Trépassés de St-Aignan (Lecourt, notaire juré. 1489). — Sentence par Adrien Dudouet, bailli, en continuation et paiement d'arrérages de la rente de 1 setier de seigle (1576). — Déclarations de ladite rente (Vellet et Gendron, Berthe, notaires. 1647, 1735). — Assignations en paiement d'arrérages (1695).

G. 729. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1448-1752. — Contres. — Pierre Dubois, garde du sceau royal aux contrats de la prévôté d'Issoudun, et Pierre Truillant, receveur et garde du sceau de la baronnie de Graçay, notifient la vente passée devant Pierre Seurrat, clerc juré et notaire desdits sceaux, par Jeanne Perrette et Jean Hamelin, son mari, à Jean Baudry,

licencié ès-lois et à Gervais Lebreton, bourgeois, pour 73 écus d'or du coin du roi : (cinquante écus d'or, deux aunes de gris au prix d'un écu et demi, 16 setiers 1/2 de seigle du prix de 6 écus d'or), « ce pour estre et demourez quittes et deschargez envers lesdiz achapteurs, comme seigneurs du lieu de Roches, duquel sont tenuz partie des héritages cy-après déclarez venduz par lesdiz vendeurs auxdits achapteurs, du rachapt que iceulx vendeurs devoient et pouvoient devoir ausdiz achapteurs par le moyen du mariage d'iceulx vendeurs, et de demi-roussin de service avec les quins deniers et autres prouffiz féodaulx, esquelz iceulx vendeurs estoient ausdiz achapteurs comme seigneurs dudit lieu de Roches, pour et à cause de cette présente vente, le tout avalué et quallecullé par lesdictes [parties] à ladicte somme de soixante et treze escuz d'or ». Lesdits biens font la moitié par indivis de tous les biens appartenant à feu Macé Menier, aïeul maternel de Jeanne Perrette, dans les paroisses de Contres, « Oailly », « Codes », Sassay, St-Romain, « Thésées », Chémery, et dans la terre, justice et châtellenie de St-Aignan, « savoir : maisons, granges, métairies, héreaulx, prez, vignes, terres, bois, buissons, rivières, gastz, pastureaulx, rentes, revenues, fielz, rezeffiez, cens, censives, obliages, bourdelages, et autres professions, seigneuries, domaines et héritages » (1448 n. st.). — En la cour de monseigneur de Husson, seigneur de St-Aignan, devant Thomas Fourré, clerc notaire juré, Benoît Goupilleau, de Contres, a pris à cens de Gervais Lebreton, de St-Aignan, un quartier de pré à la queue de l'étang de Rollant, moyennant 13 s. 4 d. t. de rente (1451). — En ladite cour, Pierre et Jean Boireau prennent à cens de Gervais Lebreton et d'Étienne Thourault, une pièce de vigne à la Varenne, contenant la journée de 5 hommes, et une pièce de vigne à la Bussière, contenant la journée de 4 hommes, moyennant 9 s. 7 d. t. (Th. Fouré, notaire juré. 1451). — Étienne Auchier et Jeanne, sa femme, prend à cens de Gervais Lebreton et d'Étienne Thourault une maison avec une muraille, moitié couverte de « treulle », l'autre moitié « fondue » sur le chemin du cimetière à Contres au Quarreau, et deux boisselées d'ouche au Sault, y compris le fossé dudit Sault, « dont les enfens dudict Fouré ont six herez en milieu des deux dittes boisselées, joignant à la Bieuvre » ; une pièce d'ouche à faire pré, à Fontenil, entre ladite rivière de Bieuvre et le chemin de Contres à Chevallier, à charge d'acquitter les devoirs, de faire une cheminée, ce moyennant 15 s. t. et 2 chapons (1451). — Jean Ménage, de Contres, vend à Gervais Lebreton 10 boisselées de terre, moyennant 50 s. t. payés en 1 écu d'or et 22 s. 6 d. t. en monnaie (Pierre Genétoux, notaire juré. 1456). — Jean Durant prend à cens de Gervais Lebreton une maison à Contres, et tous les biens du bailleur, à Contres, « Saxay », Coudes et « Oaly », plus une septrée de terre en la Prelle, moyennant une rente de 6 setiers de seigle, 2 setiers d'orge et 2 setiers d'avoine (Yvonnet Delacouve, notaire à Contres. 1460). — Jean Brillay, de Fresnes, vend à Gervais Lebreton 18 boisselées de terre labourable, « partissant avecques autres dix-huit boisselées appartenant audit achapteur », en la paroisse de Contres, au Chaillou, chargée de certain droit envers le prieur de Boulogne et du droit de dîme pour toutes charges, moyennant 4 l. t. (Huguet Raboin). — Étienne Boucheron, de Contres, cède à Gervais Lebreton, marchand à St-Aignan, la moitié d'une pièce de terre contenant deux septerées, sur le chemin de Contres aux Maisons-Rouges, chargée de trois mailles de cens ; et en reçoit, en échange, une septerée de terre en la paroisse de Sassay, entre le chemin de l'Aunoy à la croix feu Cormier et celui de Sassay à « Soyn », et la terre de l'église de Sassay (Ét. Legay notaire. 1463 n. st.). — Jean Durant, de Contres, prend à cens pour lui et ses hoirs, de Gervais Lebreton, une métairie à Contres, telle que ledit Lebreton la lui a déjà accensée ; tout ce qu'il a acquis de Jean Boulay, et tout ce qu'il a acquis de la fille de Macé Menier, sauf ce qui en a déjà été arrenté « et les cens et les foy et hommaiges », sauf ce que comprend et couvre l'étang de Rollant, appartenant à Pierre de Reffuge, de Blois, c'est-à-dire le pré qui fut baillé à Goupilleau ; ledit accensement moyennant 6 setiers de seigle et 2 setiers d'orge (Philippe Delorme. 1464). — Copie d'une clause du testament de Gervais Lebreton, par laquelle il lègue aux vicaires et bacheliers « omnes et singulos redditus et suos proventus quos actualiter ipse testator possidet in parrochiis de Contres, de Sassayo, Oelly et de Coddes, et unam domum cum suo fundo sitam seu situatam in villa sancti Aniani in vico seu rueta de Piscaria.....; una cum hoc dat et legat predictis..... unum feudum seu locum nobilem appellatum..... feudum de Vaten, situm in dicta parrochia de Contres ; et hoc pro uno anniversario in secunda die cujuslibet mensis..... celebrando in altare seu ad altare sancti Cristofori....., sub hac condicione videlicet quod....., in dicto anniversario, per manus predictorum, offeratur panis pro summa et valore decem denariorum turonensium, sub ista condicione scilicet quod media pars predicti panis detur et arrogetur pauperibus gratis pro Deo, et alia pars maneat pro illo qui est in suo turno ad panem capiendum, secundum statuta dominorum prioris et capituli..... Et propter hoc faciendum dictus testator ordinavit et assignavit predictis vicariis et bachalariis unum sextarium frumenti capiendum et levandum, quolibet

anno, super Guillermum Poyin, parrochianum ruralem dicti sancti Aniani. » (Talouer, notaire. 1467). — Devant Ét. Barbier, notaire de l'officialité de l'archidiaconé de Sologne, accord entre la veuve de Jean Pelletier et Robert de Launay, procureur et receveur des vicaires et bacheliers, au sujet de 8 boisselées de terre appartenant à ladite veuve, entre les terres desdits vicaires, tenues par Jean Durand, et le chemin de Contres à Fresnes ; ledit mettait empêchement à l'enlèvement de la la récolte de seigle par ladite veuve, prétendant que cette terre était tenue en fief des vicaires, et voulant saisir le seigle pour défaut d'homme féodal ; par transaction, ledit receveur permet l'enlèvement de la récolte, et ladite veuve promet de prêter foi et hommage dans le délai de la Saint-Laurent (1468).—Entre Étienne Tourault, marchand à Fresnes, et les procureurs des vicaires et bacheliers, partage amiable des rentes ci-après déclarées, entre eux communes, dont moitié par indivis avait été légué auxdits vicaires par Gervais Lebreton Aux vicaires sont échus : une rente de 9 s. 7 d. t. sur les frères Boyreau ; une rente de 5 s. sur Jean de la Place. A Étienne Tourault : une rente de 8 s. 4 d. t. et 2 poules sur Jean d'Azevry-le-Grand ; une rente de 3 s. t. et 1 poule sur Perret Marguier (Lecourt, notaire. 1470). — Sentence par Pierre Martin, lieutenant général du bailliage, en continuation de rente de 8 boisseaux de seigle et 8 boisseaux d'orge, faisant partie de plus grande rente sur la métairie de Gervais Lebreton (1546). — Déclarations et sentences en continuation et paiements d'arrérages de ladite rente de la Chappinière (1560, 1569, 1570, 1573, 1575, 1612, 1631, 1633, 1736, 1752).

G. 730. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1504-1618. — Couffy. — Marguerite, veuve de Guyon Ferrand, cède aux vicaires et bacheliers une rente d'un setier de blé, par elle achetée le 28 février 1501 (n. st.) d'Étienne Béraut dit Martineau, et Marion Guignarde, sa femme, et par eux constituée ; ladite cession à charge de chanter tous les ans deux messes à notes des Trépassés, le jour de la Sainte-Marguerite et le jour de la Sainte-Arragonde, en offrant à chaque messe du pain pour 15 d. t., en vue de quoi ladite cédante assigne encore auxdits vicaires une rente de 2 s. 6 d. sur un demi-arpent de vigne près la Fontaine-Blondeau (M. Corset, notaire. 1504 n. st.). — Sentence par Adrien Dudouet, bailli, en continuation de ladite rente (1596). — Sentence par François Deraines, chevalier, seigneur de Villegomblin, conseiller du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gouverneur et bailli de Blois, confirmant en appel la sentence du bailli de Saint-Aignan, au sujet de l'héreau du Breuil (1599). — Sentence par Étienne Rousseau, bailli de St-Aignan, ordonnant saisie-arrêt du Breuil sur le chemin de Couffy à la Guibaudière (1617). — Transaction par laquelle les vicaires et bacheliers font remise de 15 années sur 23 années d'arrérages échus à la Saint-Michel précédente (1618).

G. 731. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1506-1749. — Couffy. — Maître Jean Poubys, prêtre, et Pierre Foillet, de St-Aignan, et Étienne Bourbon, de Châteauvieux, prennent à cens des vicaires et bacheliers, savoir : ledit Ponbys pour la moitié, à lui et à l'un de ses hoirs à son choix, lesdits Foillet et Bourbon pour la seconde moitié, et aussi pour la première après le décès de l'héritier désigné par Poubys, à eux et à leurs hoirs en ligne directe, les biens ci-après : 1 quartier de pré sous la Fontaine de la Couldre, joignant au pré de maître Jean de Marcheville, à cause de sa prébende ; 1 quartier de pré en la « Praerie », joignant aux prés du chapitre ; la moitié indivise avec le chapitre, de 1 arpent au Pré Assailly, moyennant 30 s. b. d. t., payables à la Saint-Michel (M. Corset, notaire 1506 n. st.). — Sentence par Étienne Chéreau, sieur de la Guilbardière, bailli, en paiement d'arrérages (1636). — Sentence conforme par Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, bailli (1691). — Sentence conforme par le même, contre Gigault, chevalier, seigneur de Bellefond (1696). — Bail de 9 ans, par les vicaires et bacheliers, de 1/2 arpent de pré à la Fontaine de la Couldre, entouré de fossés, entre le pré de la vicairie Saint-Guillaume et celui de la vicairie Saint-Jacques-des-Grottes, moyennant 16 l. et 2 chapons de ferme à la Saint-Martin (Adam, notaire. 1718). — Bail conforme, moyennant 17 l. et 2 chapons (Gaudeau, notaire. 1749).

G. 732. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1717-1745. — Couffy. — Échange entre Antoine Blondeau, chanoine, et Sébastien Menault, laboureur à Thézée, par lequel ledit Blondeau cède une rente de 8 boisseaux de blé, par quart, sur la Pichonnerie, paroisse de Thézée, et une autre rente de 4 boisseaux de blé, par quart, faisant portion de la rente de la Barengerie, même paroisse ; et Hénault cède 1/2 arpent de pré à la Noue-Gon, près la Fontaine de la Couldre, paroisse de Couffy, partageant à

la fourche et au râteau avec autre 1/2 arpent appartenan audit Blondeau, entre les prés de la Grosinière, de Batagon et de Linières (Michel, notaire. 1717). — Bail de 9 ans par les vicaires, de 1/2 arpent de pré à la Noue-Gon, partageant à la fourche et au râteau, avec un arpent à demoiselle Blondeau, entre les prés de Batagon, de la Salaize, des Roches, le pré de la Grosinière, moyennant 12 l. et 2 chapons à la Saint-Martin (Michel, notaire. 1736). — Bail de 9 ans, par les vicaires et bacheliers, de 1/2 arpent de pré à la Noue-Gon, partie de l'arpent partageable à la fourche et au râteau avec la métairie de Bourcier, joignant au pré du prieuré de Couffy et à ceux de la métairie de Sallaize, moyennant 12 l. et 4 chapons de ferme (Gaudeau, notaire. 1745).

G. 733. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1704-1726. — Couffy. — Reconnaissance envers les vicaires et bacheliers, d'une rente de 3 l. 10 s. et 2 chapons, et d'un cens de 3 d., par Joseph Mayault, chirurgien-major des Hôpitaux du Roy, Pierre Mayault, soldat, demeurant à présent à St-Aignan, et Pierre Beschon, meunier à Seigy, sur : 1° un quartier de pré au Fonteny, entre le pré de la métairie de la Rue et le pré du Porche de Noyers, et un quartier à Bouchery, entre le pré de la métairie de la Rue et celui de la métairie du Marchais; 2° un quartier de pré à Sarazin, paroisse de Seigy, sur le chemin de St-Aignan à Couffy, et un quartier de pré aux Lances, paroisse de Couffy, joignant au pré du prieuré de Couffy ; plus d'une rente de 13 s. 4 d. sur 2 quartiers de pré à Sarrazin (Michel, notaire. 1704). — François Beschon, meunier au Moulin-à-Vent, paroisse de Soings, vend à François Beschon, meunier à Seigy, le tiers d'un arpent de vigne au clos des Robiniers, paroisse de Seigy, entre le chemin de St-Aignan à Villantrois, les terres de la métairie de Vaubernon et du moulin de Seigy, et le grand cimetière de Seigy ; le tiers de 3 quartiers de pré entourés de fossés, audit lieu de Sarrazin, *alias* la Rouchère, entre le chmin de St-Aignan à Couffy et le pré de la cure de Seigy ; le tiers d'une rente de 4 l. assignée sur trois quartiers de vigne à la Cosse ; le tiers de 10 pointes de pré près du moulin de Seigy ; le tiers d'un demi-arpent de vigne en deux morceaux, au village de Charesse, du côté de la Touche des Charpes ; le tiers d'un quartier de pré près du moulin Rouzeau ; le tiers d'une cuve carrée, actuellement au logis d'Étienne Beschon, père de l'acquéreur, tirant 10 à 12 poinsons ; ladite vente moyennant 220 l., dont 60 livres pour ledit tiers de cuve, le sol pour livre en vin de marché (1726). — Vente d'un autre tiers desdits biens à Étienne Beschon (1726).

G. 734. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1523-1752. — Couffy. — Robin Charbonnier et André Hunon, au nom de leurs femmes, vendent à honnête homme Simon Saulges, de Couffy, tous leurs droits sur la succession de feu Perrine, mère desdites femmes, moyennant 26 l. t. (Philippe Nivard, notaire juré. 1523 n. st.) — (Au dos : « ceste terre sert à la fondation de Simon Francquelin, dit le Triste »). — Transaction par laquelle Gilles Jourdain, poursuivi en paiement d'arrérages, après criées et constatation d'une rente de 5 setiers et 6 boisseaux, par vénérable et discrète personne messire Jacques Chotin, cède audit poursuivant : 5 boisselées de terre au Chaillou, paroisse de Couffy ; 2 boisselées de terre au Gros Chêne ; 5 boisselées en la Petite Lardière ; 2 boisselées de terre aux Grandes-Varennes ; 2 boisselées aux Petites-Varennes, sur le chemin de Soubrys au moulin du Ruisseau ; 3 boisselées en Mortins, sur le chemin du pont de Soubris à Paumery ; 2 boisselées aux Versées ; 3 journées d'homme de vigne en Champroy ; 2 journées aux Plantes des Chailloux, le long de la rouère du puits de Sazay à Coqu ; 2 journées en Cocqu ; 4 journées en Darderie, paroisse de Meusnes, sur le chemin du pont de Soubris à Paumery ; 1 quartier de pré aux Fonteniz, paroisse de Couffy ; une maison en l'héreau feu Guirardin ; la sixième partie des granges, cours et coursières dudit héreau ; le tout à charge de 3 boisseaux de froment, seigle et orge, envers le maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de St-Aignan ; et le pré des Fonteniz, chargé de 2 s. 6 d. de rente envers le chapitre ; le tout estimé à la somme de « cent cinq livres tournoises », pour délivrance de quoi ledit Chotin a fait remise audit Jourdain de la rente de 5 setiers 6 boisseaux de froment, et lui a en plus payé 20 l. t. Ensuite de quoi ledit Chotin a baillé audit Jourdain tous lesdits héritages pour 9 ans, moyennant 100 s. t. de rente (Gilles Raboin, notaire. 1528 n. st.). — Bail emphytéotique par Jacques Chotin, vicaire de la vicairie N.-D. des Miracles, à François Jourdain, des biens ci-dessus spécifiés, moyennant 105 s. t. et 2 chapons de rente, payable à la Saint-Michel (Henri Dulac, notaire juré. 1532 n. st.). — Simon Saulget, de Couffy, baille à rente à Jacques Chotin les 2/3 d'une maison avec ses dépendances, contenant en tout demi-arpent, paroisse de Couffy, au village feu Pierre Morin, joignant aux terres du seigneur de la Court et au chemin

de Couffy à Châteauvieux; 4 boisselées de terre sur le chemin de Lye à St-Aignan; 8 boisselées entre ladite maison, le clos de Sazay et le chemin de Couffy à Châteauvieux; 2 boisselées entre les terres du seigneur de la Court et le chemin de Couffy à Châteauvieux, moyennant 15 s. t. de rente, payable à la Saint-Michel (Pierre Martin, clerc notaire juré. 1533 n. st.). — Simon Saulget cède à Simon Franquellin, marchand, ladite rente de 15 s. t. payable à la Saint-Michel par Jacques Chotin, moyennant 15 l. t. en principal et 2 s. 6 d. en vin de marché (1533 n. st.). — Jacques Chotin cède à Simon Saulget les héritages ci-dessus, à charge de ladite rente de 15 s. envers Simon Franquelin (1533 n. st.). — Gagement de la rente de 100 s. sur l'héreau Girardin (Julien Sandrier. 1577). — Autres déclarations (Jean Sandrier, Pierre Legay, Paul-Nicolas Gaudeau, notaires. 1612, 1647, 1752).

G. 735. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1484-1752. — Couffy. — Berthomier Ménage, de Couffy, prend à rente, pour lui et ses hoirs, de Jean Paillon et de sa femme Simonne, 4 boisselées à l'ouche « des Parmes », entre le pré de Louis de Palmes, frère de ladite Simonne, et le chemin du Plessis à la Chaussée, moyennant 12 s. 6 d. t. de rente payable à la Saint-Michel (Jean Lecourt, notaire. 1484). — Reconnaissance de ladite rente sur l'ouche des Palmes, envers les vicaires et bacheliers (Julien Sandrier, notaire. 1576). — Autres déclarations (René Payneau, Gaudeau, notaires. 1636, 1714, 1752).

G. 736. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1475-1751. — Couffy. — Antoine Foilhet, notaire de la cour de St-Aignan, vend aux vicaires et bacheliers une rente de 6 s. t., faisant moitié d'une rente de 12 s. qu'il a sur l'héreau de la Cochetière, au lieu du Plessis, moyennant 6 l. t. (Lecourt, notaire. 1475 n. st.). — Ledit Foilhet cède auxdits vicaires la seconde moitié de ladite rente de 12 s., à charge de chanter une messe des morts tous les ans au jour anniversaire de son décès (1475 n. st.). — Transaction entre les vicaires et bacheliers et Naudin Tassin, acquéreur de l'héreau de la Pochetière, les vicaires prétendant que ledit héreau leur appartient, par suite de diverses fondations, et que les vendeurs le tenaient d'eux par contrat d'emphytéose, moyennant une rente de 22 s. 6 d. et 2 poules, et le cens de 2 d., dont ils réclament audit Tassin 3 années d'arrérages. Par transaction, ledit Tassin reconnaît le droit des vicaires, il reçoit à rente ledit héreau et ses dépendances, sises entre la métairie du Plessis et le chemin du carroy des Augeons au Cher, près le pont aux Pierres, moyennant ladite rente, et les vicaires l'acquittent des 3 années d'arrérages (Blaise Blanchet, substitut juré du tabellion. 1533). — Bail emphytéotique à Antoine Jourdain, desdits biens, moyennant 25 s. et 2 poules de rente (1575). — Reconnaissance de ladite rente (René Rousseau. 1618). — Sentence par Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, en paiement d'arrérages (1696). — Reconnaissance de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1714, 1751).

G. 737. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1573-1734. — Couffy. — Reconnaissance en faveur des vicaires et bacheliers, de la rente de 21 s. 3 d. t., payable à la Toussaint, sur l'héreau de la Poue (Sandrier, notaire. 1573 n. st.). — Reconnaissance de ladite rente, assignée sur : un jour de vigne au Bois-Maillard, *alias* la Buette, sur le chemin de Viltremoy à Couffy; un jour de vigne au clos de Rossignol, appelé la Guirarde, joignant à la vigne du prieuré de Couffy et aux tailles de Rossignol; une grange au village des Morins, sur le chemin de Couffy; un corps de logis audit village, avec dépendances de 2 boisselées et 2 toits bêtes (Sandrier, notaire. 1622). — Autres reconnaissances (René Payneau, Michel, notaires. 1638, 1734).

G. 738. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1479-1759. — Couffy. — Antoine Foillet et son fils Aignan, prêtre, vendent à Jean de La Fons, prêtre, une rente de 13 s. t. et 1 chapon, due par Jean Pregillet, sur un demi-arpent de vigne en « Roussigno », entre les vignes des Girards et le chemin de Villetresmoy, ladite vente moyennant 8 écus d'or (J. Lecourt, notaire juré. 1479). — Jean Hardi, prêtre, fondé de procuration dudit Jean de La Fons, cède au prieur et chapitre, au profit des vicaires et bacheliers, la rente ci-dessus, en échange d'une rente de 7 s. 6 d. à prendre sur la maison de feu Guillaume Lepelletier, à Valançay, en la rue qui va de la Boucherie à l'abbaye de la Barzelle, et sur 1/2 arpent de vigne au clos de la Barzelle, ledit arpent appelé « la Herce », sur un autre quartier de vigne et sur une sep-

terée de terre, joignant au chemin de Valençay à Leuvroux (1479). — Reconnaissances de ladite rente de 13 s. et 1 chapon (Sandrier, Adam, Gaudeau, Mazuray. 1613, 1689, 1729, 1759).

G. 739. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1751. — Couffy. — Bail de 9 ans, par les vicaires et bacheliers, d'un arpent de pré dit le Pré-aux-Oies, joignant aux pâtureaux du Plessis, moyennant 16 l. et 2 chapons, au terme de la Saint-Martin (Mazuray, notaire).

G. 740. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1605-1773. — Couffy. — Les vicaires et bacheliers, parmi eux Philippe Parent, abbé de l'abbaye Sainte-Souffrette, donnent à bail emphytéotique, au profit de ladite abbaye, à Louis Marpon, marchand, et à ses hoirs en ligne directe : un quartier de pré, clos de fossés, dans la Grande Prairie de Couffy; un quartier de pré à Soubrys, paroisse de Couffy, terre de Valençay, joignant au ruisseau qui descend de Lye; moyennant 50 s. t. et 2 poules de rente, payables aux abbés et religieux de ladite abbaye, le jour des Innocents (Sandrier, notaire. 1605). — Bail de 9 ans, par Jacques Picault, chanoine, des prés qu'il tient à ferme des vicaires et bacheliers, savoir : un quartier aux Fonteny, joignant aux pâtureaux de l'Ormeau ; l'autre aux Grands-Prés, près du moulin de Soubris, sur la rivière de Nodon ; ledit bail moyennant 7 l. et 2 chapons, au terme de la Saint-Martin d'hiver (Raboin, notaire. 1696). — Bail de 9 ans par le même, du second morceau de pré ci-dessus, moyennant 100 s. et 1 chapon ; plus le cens de 1 d. dû au chapitre à la fête Notre-Dame de septembre (Chauveau, notaire. 1720). — Bail conforme au précédent (Michel, notaire. 1732). — Bail pour 9 ans dudit pré, par les vicaires, moyennant 6 l. (Gaudeau, notaire. 1751). — Bail pour 9 ans, par les vicaires, de un quartier tiercé de pré aux Fontenis, joignant au pré de l'Ormeau, moyennant 18 l. (Charluchet, notaire . 1773).

G. 741. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1651. — Couffy. — Bail pour 9 ans, par les vicaires et bacheliers, de : 3 quartiers aux Grands-Prés, entre les prés de la vicairie St-Denis et de la Grisonnière; 1/2 arpent de pré aux Rabières, joignant aux prés de Vaudechaume, moyennant 9 l. t. et 2 chapons de ferme, payable à la Saint-Michel (Raboin, notaire).

G. 742. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1576-1773. — Faverolles. — Reconnaissance d'une rente de 10 s. t., payable à la Saint-Michel, aux vicaires et bacheliers, sur une maison en la vallée du bourg de Faverolles, contenant 8 chambres, dont 3 à cheminée, appelée la maison des Gassecars, entre le chemin de Nouans, celui de la Pignolière (Julien Sandrier, notaire. 1576). — Compulsoire au sujet de ladite rente, auquel sont mentionnés : le précédent titre; un compte rendu par Aignan Guiliemain, vicaire de la vicairie St-Étienne, et receveur des vicaires et bacheliers, en date de la Saint-Jean 1577, contenant 137 feuillets, par lequel la constitution de ladite rente est attribuée à Michel Du Faurt, en fondation d'une messe de Requiem à la Sainte-Cécile; un autre compte rendu par Ursin Collet, vicaire de la vicairie de la Madeleine des Bans, en 1581 ; divers autres comptes rendus par Simon Menoust, Jacques Maillard, vicaire, René Payneau le jeune, notaire, la veuve de Philippe Dulac, receveurs de la communauté (Adam, notaire. 1689). — Autre compulsoire (1689). — Déclaration de ladite rente sur une ouche, jadis bâtie, avec un puits, entre les chemins de la Chastignière et de la Pignollière, par Jacques Gouneau, curé de Faverolles (1691). — Autre déclaration sur ledit terrain, avec une maison entre les chemins de la Châtaignerie, de la Pignolière et de Saint-Aignan, et la terre de Graçay (Charluchet, notaire. 1773).

G. 743. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1383-1578. — Faverolles. — Guillemette, veuve de Pierre Assailly, baille à cens ce qu'elle possède en l'héreau de la Martinière, paroisse de Faverolles, plus une septerée de terre, joignant au gagnage de la Dambonnière, moyennant 10 s. t. de rente (Pierre Martin, clerc juré. 1383 n. st.). — Don de ladite rente aux vicaires et bacheliers, par les hoirs de ladite Guillemette, à charge de deux messes de requiem tous les ans (1391). — Reconnaissance de ladite rente sur l'héreau de la Martinière, avec une septerée de terre joignant aux terres de la Pignolière et au chemin de la Raberie à la Pignolière (Tulloue, notaire. 1578).

G. 744. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1476-1751. — Faverolles. — Sentence par Antoine Roiblart, garde de la prévôté d'Orléans, conservateur des privilèges royaux de l'étude et université dudit lieu, en paiement d'arrérages et continuation d'une rente de 14 boisseaux de froment sur l'héreau feu Étienne Hémeré, *alias* la Guitonnière, au profit de maître Robert Lesage, bachelier en lois, écolier étudiant en ladite université (1476). — Jean Thireau, prêtre, cède aux vicaires et bacheliers une rente de 20 s. sur un arpent de pré en quatre morceaux, au Petit-Pré, aux Pâtureaux, à la Noue-Cabasseau et aux prés de Roches, (rente constituée à 30 s., après achat desdites terres, moyennant 17 l. t., par acte de 1480, devant P. Charenton, clerc tabellion, depuis modérée à 20 s.) ; plus une rente d'un setier de froment sur l'héreau de la Guitonnière ; ladite cession pour fonder le service de Sainte-Barbe (1493). — Sentence par Denis Roger, bailli, en paiement, au profit des vicaires, de trois années d'arrérages de la rente de 3 setiers 3 boisseaux de froment sur la Guittonnière (1559). — Sentences et déclarations conformes (1613, 1670, 1678, 1679, 1751).

G. 745. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 sceau; 1 fragment.

1574-1731. — Mareuil. — Procuration des vicaires et bacheliers, pour un procès devant le bailli de St-Aignan, contre Étienne Berthin (J. Sandrier, notaire. 1574). — Sentence d'Adrien Dudouet, seigneur de la Cochetière, en paiement de deniers aux vicaires et bacheliers (1574). — Sentence par le même, en continuation d'une rente de 20 s. et 2 poules, terme de la Toussaint, au profit des vicaires, sur un arpent de vignes et ouches aux Aubiers, près du bourg de Mareuil, le long du chemin de la Herpinière (1574). — Autre sentence conforme (1575). — Déclaration de ladite rente, assise sur une maison et vigne au bourg de Mareuil, entre les chemins des Guérets et du moulin Fuzellet et l'ouche de Gabriel Charbonnier, curé de Mareuil (François Marquet, notaire). — Autre déclaration pour ladite vigne, au clos des Aubiers, entre les chemins de la Brahaudière et de la Fontaine (Gaudeau, notaire. 1731).

G. 746. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1484-1773. — Mareuil. — Bail à rente perpétuelle de 10 boisselées de terre à l'Aune, entre les chemins de la Chotinière, de la maison Courrellier, des des Ruetes au Gué-de-Félines, moyennant 11 s. 8 d. t. de rente (J. Lecourt, notaire. 1484). — Cession de ladite rente aux vicaires et bacheliers (1486). — Reconnaissance de ladite rente, sur un arpent au clos Brouillard, entre le chemin de la Regnauldière au Cher et la rouère de la Chotinière (J. Sandrier, notaire. 1576). — Déclarations de ladite rente (Sandrier, Gaudeau, Charluchet. 1622, 1736, 1773).

G. 747. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1513-1773. — Mareuil. — Testament de Simone, veuve de Jean Boullon, dressé par Garnier, curé de St-Aignan ; la testatrice lègue aux vicaires et bacheliers une rente de 15 s. sur sa vigne de l'Aune, le long du chemin de St-Aignan à Mareuil, en fondation de 2 messes (1513). — Déclarations de ladite rente (Gaudeau, Michel, Charluchet. 1696, 1737, 1738, 1773).

G. 748. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1376-1775. — Mareuil. — Perret Vallet, pâtissier, et sa femme, prennent à rente perpétuelle 3 quartiers de vigne à l'Aune, entre l'héritage de l'hôpital de Linières et le chemin de l'Aune, chez les Chotins ; plus un lopin de friche sur le chemin de St-Aignan à Mareuil et au Cher, moyennant 8 s. t. de rente (Jean Guéret, juré. 1376). — Reconnaissance au profit des vicaires de ladite rente, sur un taillis au Bois-Bourreau, le long de la rouère de la Bernardière au Cher (Sandrier. 1613). — Reconnaissance de ladite rente pour 2 arpents de vigne au-dessous de la chapelle St-André (Raboin, notaire. 1656). — Déclarations conformes (Seiller, Gaudeau, Charluchet. 1673, 1696, 1736, 1775).

G. 749. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1494-1783. — Mareuil. — Legs, par Perrette, veuve de noble homme Thibaut, bâtard de Husson,

aux vicaires et bacheliers, d'une rente de 2 setiers de froment, payable à la Saint-Michel, sur l'héreau des Logis, devant les Bourdes, près de Linières, en fondation perpétuelle de 4 messes des Trépassés, tous les ans, le vendredi après la Pentecôte, le vendredi après la Sainte-Croix, en septembre, le vendredi après Saint-Luc, et le dimanche des Brandons (Rousseau, garde du sceau aux contrats. 1494). — Georges de Marcheville, curé de Corbon, au diocèse de Séez, fils de ladite Perrette Garnière, et son exécuteur testamentaire consent à la délivrance dudit legs (Rousseau, notaire. 1502). — Gagement de ladite rente sur l'héreau et village des Bourdes et appartenances, contenant un arpent, entre le chemin du village des Blouetz, *alias* de la Bonetière et Savatière, à Mareuil, et les terres de la commanderie de Linières : 4 septerées à la Bruyère, entre le chemin de St-Aignan à Linière et les terres de Claude des Bans, seigneur de Mareuil ; une pièce de terre et pré à la Prébaudière, entre le chemin de St-Aignan au village des Bailly, et l'étang de la commanderie ; 28 boisselées aux Rouères ; 18 boisselées aux Cloux, près des Bordes, sur le chemin de Linières ; 15 boisselées à la Nouraye, entre les terres de la Commanderie et le chemin des Bordes aux Blouetz ; 1 septerée de bois à l'étang des Bordes, entre l'étang de Linières et le chemin de St-Aignan au village des Bailly ; 4 boisselées à la Cosse ; un lopin de terre au pré au Gay, sur le chemin des Bordes aux Blouetz ; 2 boisselées aux Cormiers, sur le chemin de St-Aignan aux Bordes ; un quartier de pré à la Rouchière, près l'étang de Linières ; un arpent au Clos des Vignes des Bordes, entre le chemin des Bordes à la Fontaine et celui de Mareuil aux Blouetz (Sandrier, notaire. 1625). — Autres gagements de ladite rente et de portions de ladite rente (Payneau, Raboin, Gaudeau, Charluchet, notaires. 1636, 1695, 1749, 1783).

G. 750. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1435-1772. — Mareuil. — Louis de Mareuil, écuyer, vend aux vicaires et bacheliers une rente de 5 s. t. et 1 chapon, payable le dimanche après la Toussaint, sur l'héreau des Raoulez, « pour troys réaulx d'or, chacun de pois de franc » (Jean Barbery, juré. 1435). — Gagements, reconnaissances et sentences en paiement d'arrérages de ladite rente, sur les biens situés aux Ponts ou au Coudray.

G. 751. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1540-1746. — Mareuil. — Sentence par Pierre Martin, lieutenant du bailliage, condamnant François Desbans, seigneur de Mareuil, en paiement d'arrérages au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 30 s. sur la seigneurie de Mareuil (1540). — Transaction entre les vicaires et bacheliers et François Desbans, écuyer, au sujet de la rente de 1 setier de blé, moitié froment, moitié seigle, constituée en leur faveur par Louis de Mareuil, sur tous ses biens, à titre de fondation perpétuelle de deux messes; le seigneur de Mareuil reconnaît ladite rente et l'assigne désormais sur le château de Mareuil ; les vicaires renoncent aux arrérages de 5 années qu'ils réclamaient (Delespine. 1541). — Sentences et reconnaissances conformes. — Reconnaissances, au nom de dame Marie Bourdaloue, dame de Mareuil, Vaugelay, la Terre-du-Bois, la Billardière, Beaumont, la Noue-Hery, Contres-sur-Marais et autres lieux, veuve de messire Charles Lefuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray, au profit des vicaires, d'une rente de 1 setier de blé sur le château de Mareuil ; d'une rente de 30 s. sur une maison au bourg de Mareuil, et d'une rente de 25 s. sur les braies de la Sablinière (cf. art. 752) (Chauveau, notaire. 1734). — Déclaration conforme à la précédente par Louis, comte de Maillé, chevalier, seigneur de Roujoux, Fresne, Terre-Neuve, Mareuil, la Terre-des Bois et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Rougeou, paroisse de Fresne (Gaudeau, notaire. 1746).

G. 752. Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 sceau.

1389-1619. — Mareuil. — En conséquence du legs fait aux vicaires par feu Guillaume de Mareuil, de « ses ayves de Champ-Chapeau » et de « une petite ayve assise sur le port de la Chotinière », ledit legs à charge de 3 messes perpétuelles, Jean de Mareuil, neveu et héritier du défunt, prétendant que lesdits vicaires ne pouvaient tenir lesdites eaux, « sens en faire finance ou aucun autre devoir », mais ne voulant empêcher la célébration desdites messes, prend à cens perpétuel du prieur et du chapitre, agissant au nom des vicaires, lesdites eaux moyennant une rente de 5 s. t., payable à la Saint-Jean (N. de Vouflanges. 1389). — En la cour de St-Aignan, en la main du duc d'Orléans, Jean de Mareuil arrente à perpétuité à Guillaume Chotin dit Denis, toutes ses eaux du Cher, depuis le gué de Félines jusqu'aux eaux que Simon Chotin tient de monseigneur de St-Aignan et de Michelle de de Château-Chalon, moyennant une rente de 5 s. t. « et ung trancheur de poisson blanc au pris de cinq solz », payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean; à charge, si le preneur établit une braie, que le bailleur et ses

ayant-cause « auront à touzjoursmès chascun an en ycelle braye une nuytée pour pescher ; et sera tenu ledit Guillaume et ses hoirs de ly bailler et à ses hoirs à touzjoursmès ses engins pour les tendre, adfin de pescher en ladicte braye, lesquelx engins Jullien Guillaume et ses hoirs seront tenuz de les tendre et de les leuer chascun an à touzjourmès es dittes nuiz. Et prendra ledit preneur..... à touzjoursmès du bois pour faire des fagoz, pour forrez ladicte braye et faire des ramées, esdittes ayves sur le rivaige de la Cossonnière » (Ét. Giraut. 1412). — En la cour de St-Aignan, tenue en main du duc d'Orléans, vente par Phelipeaux à Huguenin de St-Coulon de 3 quartiers de pré pour 22 écus d'or aux trois fleurs de lis (P. Delourme. 1423). — Huguenin de St-Colon, maître des eaux et forêts de la baronnie et seigneurie de Saint-Aignan, donne aux vicaires et bacheliers les eaux de Jean de Mareuil, tenues par Guillaume Denis, par le contrat ci-dessus, les autres eaux dudit seigneur arrentées à 15 s. et le pré acquis de Phelipeaux, à titre de fondation perpétuelle de 12 messes, à célébrer une le 8 de chaque mois (André Baudry, juré. 1433 n. st.). — Prise à rente desdites eaux, moyennant 25 s. t. (1577). — Sentence par Nicolas Morin, bailli de Blois, condamnant Claude Desbans à payer aux vicaires et bacheliers les arrérages de ladite rente, sur les îles et braies de la Sablière, ladite sentence confirmative d'un jugement du bailli de St-Aignan (1613). — Mandat d'ajournement en désertion d'appel, décerné par le bailli de Blois contre Claude Desbans (1615). — Mandement d'exécution contre ledit Desbans, décerné par ledit bailli (1619).

G. 753. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 pièce, parchemin.

1601-1621. — Mareuil. — Reconnaissance au profit des vicaires : d'une rente de 2 s. 6 d. t. sur un quartier de vigne en Vaujourant, entre le chemin de St-Aignan à la Rouère de l'Aune et celui de la Ménardière à St-André ; d'une rente de 10 s. t. sur 1/2 arpent de vigne en Berluet, entre les vignes et les terres du prieuré de St-Aignan et le chemin de la Bénardière (Sandrier, notaire. 1601). — Autre reconnaissance desdites pièces (1621).

G. 754. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1482-1788. — Méhers. — « La garde du sel aux contractz de la court de Saint-Aignan en Berry, par Jehan Subleau, clerc tabellion juré d'icelle », vidime le testament de Philippe Delorme et Jeanne Tavernier, sa femme, en date du 25 septembre 1473. Par ledit testament, Philippe élit sa sépulture « on placis, là où est sépulturé son feu père », et Jeanne en la chapelle des Miracles, avec ses père et mère ; « et voulons avoir la procession de tout le colliège et les groux sains » ; ils règlent les diverses cérémonies des obsèques, octaves, « trenteniers, annaux » ; ordonnent « qui soit donné pour Dieu ung tonneau de vin aux pouvres, le jour de nostre trespassement ou de l'octave, et huit setiers de blé mousturanche là où noz exécuteurs verront estre le mieulx employé ; item, donnons aux chappelles acoustumées chacun dix deniers à une foiz paiez ; item, voulons que soit donné aux frazies dont nous sommes, chacune une livre de cire pour l'ogmentacion de luminaire d'icelle ; item, donnons à la frazie Saint-Michel cinq solz une foiz paiez » ; donation générale en usufruit au dernier survivant ; « et donnons au curé v. s. une foiz paiez et à la fabrice de l'église .x. s. une foiz paiez ; item, donnons à la maison Dieu dudict Saint-Aignan, deux draps de lit pour secourir et coucher les pouvres.....; item, louons et aprouvons le don par nous fait de la rente de l'Espinière au prieur et chappitre..... et aux vicaires et bacheliers, selon les lettres dudict don ; item, donnons ausdiz vicaires et bacheliers..... à touzjourmès, après la mort du survivant de nous deux, seize solz tournois et ung chappon de rente que Jehan Pietre Besson nous doit par chacun an sur les héritages qu'il tient à Mers pour avoir deux anniversaires l'an à tel jour que nous yrons de vie à trespassement » ; fondation de messes et services ; « item, donne ladicte Jehanne à Jehanne, sa chambrière, sa robe noire garnie de pane, ung escu, deux draps de lit, deux touailles et deux longières et quatre moutonneaux estans cheux son père ; item, donne à Perrine, sa chambrière, sa robe de gris garnye de panne, deux draps de lit et une oueille et son aigneau, pris cheux son père ; item, donne à sa fillelle, fille de Jehan Chiquart, sa robe de pers et une aulne de drap noir ; et à la Tutade son chapperon de tous les jours, une de ses chemises ; et à sa niepce Christine ses matines, son tissu noir, les oueilles de cheux Morin et trante francs que Pierre Aubert doit, et sa bonne robbe de viollet et une tasse et une cueiller d'argent et son droit des tasses de ses feu père et mère, avec le tissu et aigneaux, ung tablier et deux longières ouvrées ; item, donne à Jehan Paillon les oueilles et mouttons que nous avons au Virely ». Élection d'exécuteurs testamentaires. « Item, donne aux vicaires et bacheliers cinq solz de rente assis sur Jehan du Halet, sur sa vigne de Razay..... ; et doit à sa chambrière .lx. s. Le cinquiesme jour de sep-

tembre, ledit maistre Philippe de Lourme, testateur, vieult et consent que les hoirs de feue sa femme aient, prennent et jouissent dès maintenant de l'éritaige de Brouare, pour en récompence et faisant satisfaçon ausdiz héritiers pour ce qu'ilz l'ont lessé jouyr, ainsi qu'il cognoist et confesse, des meubles et héritaiges sa vie durant, d'une partie des meubles, et vieult de rechef et ce consent que celui qui se portera héritier que du surplus des héritaiges et meubles qui demourront, que ledit héritier paie ses dettes et forfaitz; et aussi vieult que des blez desquelz sont tenuz en soit baillé et donné deux septiers à sa chambrière ». Certificat de Martin Bourguie, « prebstre, recteur et commis à régir et gouverner la cure l'église collégial de monseigneur Sainct-Aignan » (1482). — Sentence d'Adrien du Douet, bailli, en faveur des vicaires et bacheliers, en paiement d'arrérages de la rente de 16 s. et 1 chapon sur l'héreau de Bray et dépendances (1575). — Déclarations de ladite rente.

G. 755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1610. — Méhers. — Reconnaissance au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente d'un setier de froment à la Saint-Michel, sur l'héreau de Moncheneux et ses dépendances, savoir : une masure et 6 boisselées à Moncheneux, entre les chemins du Gay du Matin et de l'étang du ruisseau; 4 boisselées au Morillet, entre les terres du comte et le chemin du Gay du Matin; 2 boisselées à la Grosse Pierre, entre le chemin du Gay du Matin à Contres et celui des Fourellières à Méhers; 2 boisselées aux Rottes; 1 boisselée au Petit Clos; 2 boisselées au Vinet, joignant au clos des vignes du Vinet; 2 boisselées à Moncheneux; 1 boisselée à Bray, sur le chemin de Moncheneux à la Fouvenière; 1/2 boisselée de chènevière à Bray; 7 pointes de pré aux Gallatines, *alias* les Cloudy; 4 journées de vigne au clos de Vinet, en 7 pièces, la septième dite la Marinière; 8 boisselées à la Morandière; 6 boisselées aux Tricaudières (Sandrier, notaire).

G. 756. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1436-1678. — Monthou-sur-Cher. — Jean Perroque du Billart, cède à Jean Hérou « une place de meson en la ville de Monto-sur-Chier..... joignant au chemin par où l'on vait du molin..... à l'esglise », moyennant 20 s. t., à charge pour le vendeur de payer le cens de 1 d. au prieur de Monthou, à la Saint-Jean (J. Barbery, juré. 1436). — Jean Pichery, demeurant aux Landes, paroisse de Monthou, vend à Jean Hérou : une maison à Monthou, joignant au moulin et au grand chemin de Monthou à Terre-Neuve; 2 boisselées de terre avec place à bâtir, et 2 noyers entre les terres du prieur de Monthou et le chemin de St-Aignan; « une vieille cuve tenante environ deux pippes et son marc »; le tout pour 4 réaux d'or (M. Praut, notaire à Montrichard. 1436). — Jean Hérou et sa femme baillent à rente perpétuelle les héritages spécifiés par le présent acte, à Jean Bleré, moyennant 15 s. t. de rente à la Saint-Jean (1438). — Vente de ladite rente, aux vicaires et bacheliers, moyennant 10 l. t. (P. Delorme. 1462). — Accensement, par les vicaires et bacheliers, de 2 boisselées d'ouche au bourg de Monthou, près du moulin, moyennant 10 s. de rente (Sandrier, notaire. 1612). — Déclaration de ladite rente sur une maison et terre au carroy de Monthou (Seiller, notaire. 1600). — Cession par Mathurin Bry, marchand à St-Aignan, à Hilaire Legrand, de Monthou, d'une maison et de divers biens au village de la Croix, paroisse de Monthou, sur le chemin de Thézée et celui de l'Arche-Ferrand, au censif de la seigneurie de Terre-Neuve; et d'autres biens à Villatre, au censif du Gué-Péan (Seiller, notaire. 1678). (Cette pièce, bien qu'attachée aux précédentes, semble n'avoir aucun rapport avec le chapitre de St-Aignan.) — Bail de 39 ans dudit emplacement, moyennant 10 s. (Michel, notaire. 1738).

G. 757 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1446-1660. — Monthou-sur-Cher. — Jean Riquart, de Thésée, en la cour de St-Aignan, tenue en la main du roi, prend à cens pour lui et ses hoirs en droite ligne, des vicaires et bacheliers, un demi-arpent de vigne à la Touche-Ronde, entre les vignes du seigneur du Gué-Péan et celles de Regnault de Fourras, moyennant 5 s. t. de rente payable à la Toussaint (P. Delorme. 1446). — Accensement pour 3 vies, par les vicaires, énumérés en l'acte, à Pierre Roulet, de ladite vigne, sur le chemin de Monthou au Cher, moyennant 7 s. 6 d. t. et 1 poule de rente (Pierre Martin et Aignan Drion, notaires jurés. 1537). — Sentence par René Bodin, licencié ès-loix, lieutenant et juge ordinaire du bailliage et châtellenie du Gué-Péan, pour l'absence de monsieur le bailli, en paiement d'arrérages de ladite rente (1575). — Reconnaissance de ladite rente (Raboin, notaire. 1660).

G. 758. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1704-1788. — Monthou-sur-Cher. — Bail perpétuel, par les vicaires, à Jean Bonnet, huissier royal à Monthou, de 4 boisselées de vigne aux Touches-Rondes, moyennant 18 s. t. et 1 poule de rente, payables à la Saint-Michel (Adam, notaire. 1704.) (V. art. 757). — Vente à René Bardou, marchand à Thézée, d'un arpent de vigne aux Touches-Rondes, chargé d'une rente de 23 s., payable à la Saint-Martin, aux vicaires et bacheliers, et du cens envers le seigneur du Gué-Péan; ladite vente moyennant 250 l. (Vincent Jacquemard, notaire de la châtellenie du Gué-Péan, à Monthou. 1738). — Lettre de René Bardou à l'abbé Meunier, receveur de la communauté des vicaires, demandant des renseignements au sujet de ladite rente (1788).

G. 759. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1736-1775. — Noyers. — Déclarations, au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 20 s. t., payable à la Saint-Jean, sur une maison et dépendances à la chaussée des Ponts, entre le Cher et la maison du Plat d'Étain (Gaudeau, Charluchet, notaires. 1736, 1775).

G. 760. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1726. — Noyers et Seigy. — Déclaration au profit des vicaires et bacheliers, de trois rentes : l'une de 20 s. sur la maison du Plat d'Étain, paroisse de Noyers, entre la chaussée des Ponts et le chemin de St-Aignan à la Croix-Verte ; la seconde, de 7 s. 6 d. sur la Grande Maison Neuve, entre ladite chaussée, ledit chemin et une ruette qui va à Noyers ; la troisième, de 12 s. 6 d. sur 3 quartiers de vigne au Clos des Cartes, paroisse de Seigy, sur le chemin des Grandes Cartes (Gaudeau, notaire).

G. 761. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1533-1773. — Noyers. — Bail emphytéotique par Jacques Chotin, prêtre, à Adrien Martin, à sa femme et à leurs hoirs en ligne directe, de 2 maisons à la chaussée des Ponts, une cour entre deux, entre le chemin de St-Aignan à St-Romain et celui de Poiriers au Port-aux-Pierres, avec une septerée de terre au Port-aux-Pierres, moyennant 4 l. 12 s. 6 d. t. de rente (Antoine Frogier, notaire juré. 1533). — Jean Chotin, frère et exécuteur testamentaire dudit Jacques Chotin, vicaire de Notre-Dame des Miracles, cède aux vicaires et bacheliers la rente ci-dessus, en exécution d'une clause du testament de Jacques Chotin, en date du 2 mars 1536 n. st., ledit testament relaté en l'acte : Le testateur élit sa sépulture « au plaissis, près sa maison », et règle ses obsèques et services. « Item, je donne à messieurs mes frères les vicaires et bacheliers, huit messes de chescune dix solz, assises sur ma maison de la Chaulcée, que Adrian Martin tient; item, je donne à ma seur, qui m'a pensé en ma maladie, une roube qui est desfourée, dont je portoie la fouruze ;..... et donne à Nostre-Dame des Miracles et aux troys bouestes à chescune douze deniers ». Ladite cession faite à charge de chanter 9 messes au lieu de 8 portées par le testament, aux fêtes suivantes : la Toussaint, la Conception Notre-Dame, les Innocents, l'Annonciation, l'Ascension Notre-Seigneur, la Fête-Dieu, les saints Jacques et Christophe, en juillet, la Notre-Dame mi-août, la Notre-Dame des Miracles (septembre) (P. Martin, notaire. 1536). — Georges Martin échange la Martinière avec Gabriel Bergeron, ledit héritage chargé de la rente ci-dessus (Tulloue, notaire. 1574). — Sentence par Adrien Dudouet, condamnant ledit Bergeron au paiement de ladite rente (1575). — Gagements de ladite rente (Carré, Raboin, Michel, Charluchet, notaires. 1622, 1672, 1734, 1773).

G. 762. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1458. — Pouillé. — Perrin Vincent de Chémery, boucher à Noyers, prend à cens, pour lui et ses hoirs en ligne directe, de Macé Raboin, « maistre et garde des hommes de serves conditions de la seigneurie dudict Sainct-Aignan », un demi-arpent de pré sis aux Patz, entre les terres que ledit Chémery tient des vicaires et bacheliers, et le chemin des Patz, par où l'on va de St-Aignan à Noyers, moyennant 7 s. 6 d. t. de rente, payable à la Saint-Michel (Huguet Raboin, clerc notaire juré. 1458).

G. 763. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1536. — Pouillé. — Julien Legrand prend à bail emphytéotique, pour lui et ses hoirs en ligne directe, des vicaires et bacheliers, un quartier de vigne à la Perretière,

et un demi-quartier au Vigneau, moyennant 10 s. 6 d. t. de rente, payables à la Toussaint (Aignan Drion, notaire juré. 1536.)

G. 764. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1689-1735. — Pouillé. — Déclaration au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 10 s. t. et 1 poule, payable à la Toussaint, sur plusieurs bâtiments et terres, contenant 3 septerées, à la Pinaudière, entre les terres de la Tesnière et du Colombier, de la seigneurie de la Voûte et le chemin de Mareuil à Aiguevives (Adam, Michel, notaires. 1689, 1735).

G. 765. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1738. — Saint-Romain. — Déclaration, au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 5 s., payable à la Saint-Michel, sur 6 boisselées de terre au lieu de Bré ou des Clochis, entre la terre de la métairie des Germains, le chemin de Thézée à St-Romain et le Cher (Gaudeau, notaire. 1738).

G. 766. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1501-1784. — Seigy. — Testament de Gatienne, femme d'Étienne Rebuffeau, de lui autorisée, dressé par Jean Esnys, vicaire et recteur de la cure de l'église collégiale de St-Aignan, et portant don par la testatrice, aux vicaires et bacheliers, d'une rente de 7 s. 6 d. sur une vigne en Berluet, pour fondation d'une messe (1501). — Transaction par laquelle le détenteur de ladite vigne, qui contestait ladite rente, cède la vigne aux vicaires, qui la lui arrentent, renonçant aux arrérages échus (Martin Corset, notaire juré. 1511). — Reconnaissance de ladite rente (Carré, notaire. 1620). — Transaction sur le procès intenté par les vicaires aux anciens possesseurs de ladite vigne, qui l'avaient vendue sans réserver la rente due à la communauté; lesdits anciens possesseurs assignent ladite rente à prendre à la Saint-Michel sur 1/2 arpent de vigne au clos de St-Jamefort, vignoble de St-Aignan, sur le chemin de la chapelle dudit vocable (Adam, notaire. 1689). — Déclarations de ladite rente (Gaudeau, notaire. 1736, 1750. Charluchet. 1784).

G. 767. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1635-1651. — Seigy. — Étienne Foucher, prêtre, baille à rente perpétuelle à Louis Chollet, 1/2 arpent de vigne aux Cartes, entre la sente de la Grand-Chardon et le chemin de la croix de St-Guénefort au carroy des Cartes, chargée du cens envers le comte et de 4 s. 2 d. t., portion de plus grande rente due aux vicaires et bacheliers, moyennant une rente de 100 s. t., payable à la Toussaint (Sandrier, notaire. 1635). — Reconnaissance de ladite rente au profit de Clément Foucher, par Crespin, aux droits de Chollet (Isaac Dulac et Aimé Picault, notaires). — Don fait au revestière de l'église, par Clément Foucher, aux vicaires et bacheliers, de ladite rente à lui due sur 1/2 arpent de vigne au-dessus du village des Cochards, avec droit auxdits vicaires, en cas d'amortissement, de toucher la somme de 100 l.; ledit donateur donne en outre « son calice et patène d'argent, un grand messel, deux chasubles, une de camellot blanc et l'autre de camellot noir, ensemble tous ses autres ornements..... à la réserve des nappes d'autel, moyennant troys d'icelles nappes qu'il a présentement donnez à ladite communauté..... Et commenceront les arrérages de ladite rente à courir au proffict de ladite communeauté du jour de Toussainct dernier passé »; le donateur se réserve l'usufruit des autres objets énumérés. Le tout à titre de fondation perpétuelle de 2 messes chantées, l'une à la fin mois de mars, l'autre à l'anniversaire du décès du donateur, plus de dire à son intention les 3 messes basses de Noël, qui seront payées 18 s. (Raboin, notaire. 1651).

G. 768. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1726-1781. — Seigy. — Déclaration de 3 rentes, au profit des vicaires et bacheliers : 1° 20 s. sur le Plat d'Étain à Noyers; 2° 7 s. 6 d. sur la Grande-Maison-Neuve à Noyers; 3° 12 s. 6 d., sur 3 quartiers de vigne aux Cartes (V. art. 760). — Déclaration de ladite rente de 12 s. 6 d. (Charluchet. 1784).

G. 769. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1436-1735. — Seigy. — Pierre Cendrier prend à cens pour lui, sa femme et ses enfants au dernier survivant, de messire Pierre Chastre, prêtre, censier et pro-

cureur des vicaires et bacheliers, 1/2 arpent de vigne à Moulin, paroisse de Seigy, moyennant 6 s. t. de rente, payables à la Toussaint (Jean Barbery, juré. 1436). — Les mêmes prennent à cens un arpent de vigne aux Cartes, moyennant 6 s. t. de rente, payables à la Toussaint (1436). — Bail dudit arpent de vigne, chargé de 6 s. 8 d. t. envers les vicaires et bacheliers, moyennant 25 l. de ferme (Adam, notaire. 1688). — Déclaration de ladite rente (Adam. 1704). — Sentence par J.-F. Oudart, bailli, ordonnant paiement des arrérages de ladite rente au profit des vicaires et bacheliers.

G. 770. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1749. — Seigy. — Pierre Bergery, demeurant à la Quézardière, paroisse de Seigy, cède à Gabriel Simonneau un arpent de vigne à la Touche-des-Charpes, joignant aux dames Religieuses, chargé, au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 5 boisseaux de seigle; ladite cession moyennant 31 l. 10 s. par forme de pot-de-vin (Gaudeau, notaire).

G. 771. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1742. — Seigy. — Déclaration, au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 100 s., payable à la Saint-Michel, sur 1/2 arpent de vigne au clos des Tous-Vents, entre la rue de la Grand-Chardon et le chemin des Cartes (Gaudeau, notaire).

G. 772. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1620-1736. — Seigy. — Déclaration, au profit des vicaires et bacheliers, d'une rente de 25 s. t., payable à la Toussaint, sur 1/2 arpent de vigne en la prairie de Couffy, paroisse de Seigy, près du Marchais-Sarrazin, entre le pré du Guéret, le pré de l'Hôtel-Dieu de St-Aignan et le pré de la cure ou fabrique de Seigy (Sandrier, notaire. 1620). — Déclaration conforme à la précédente (Gaudeau, notaire. 1736).

G. 773. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1413-1523. — Seigy. — En la cour de St-Aignan, aux mains du duc d'Orléans, Macé Guillotat, clerc, vend à Pennin Le Coich, 1 quartier de terre à « Gromain », joignant aux vignes « de la vicairie monsieur Saint-Jaque, fondée en crotes soubz l'esglise de Saint-Aignan..... et à la vigne de la vicairie de Nostre-Dame des Miracles, fondée jouxte l'esglise dudit Saint-Aignan »; moyennant 45 s. t., à charge de payer le cens de 2 d. au seigneur de Sazay (Jean Pignart, clerc juré. 1413). — Colas Baderon, en ladite cour, aux mains du duc d'Orléans, vend audit Le Coich, 1/2 arpent de vigne, situé comme le précédent, moyennant 60 s. t.; ladite vente faite en présence et du gré de Jean de Saint-Martin, écuyer, seigneur terrier du vendeur (Guillaume Guéret, clerc juré. 1418). — Ledit Penin Le Coich, cordonnier, vend les deux pièces de vigne susdites à Guillaume Bournardon, moyennant 13 l. t. (J. Barbery, juré et notaire. 1433 n. st.). — Bail emphytéotique par ledit Bournardon, moyennant 7 s. 6 d. t. de rente, payable à la Toussaint (P. Delorme. 1463 n. st.). — Quittance par noble Aignan de Bournardon, écuyer, seigneur de la Rabberye, de 3 années d'arrérages de ladite rente (M. Corset, notaire juré. 1515). — En exécution de la volonté de Guillemette, veuve de Guillaume de Bournardon, écuyer, de fonder 2 messes en l'église de St-Aignan, en attribuant 15 s. à cette fondation, son fils Aignan cède aux vicaires et bacheliers la rente ci-dessus de 7 s. 6 d. t. et une autre rente de même valeur sur une métairie à Thézée (Raboin, notaire. 1523).

G. 774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1456-1605. — Seigy et Chateauvieux. — Jeanne, femme de Jean Sordet, cède aux vicaires et bacheliers son héritage de l' « Ourrière », paroisse de Châteauvieux, son héritage de Gromain, en la paroisse de Seigy, en fondation d'une messe de requiem (P. Delorme. 1456). — Vente par Marchant, homme de bras, à Ursin Sandrier, menuisier à St-Aignan, des biens suivants : 1 boisselée 1/4 au clos de l'Ouvronnière, paroisse de Seigy ; 3 boisselées au Chêne-Brûlé, dépendant de l'Ouvronnière; 1/2 quartier de vigne audit clos; le tout chargé envers les vicaires et bacheliers de 4 setiers de blé et 2 chapons, et 15 d. de cens (1605).

G. 775. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1544-1680.—Seigy.—Étienne Normant et son fils Aignan Normant, prêtre, prennent à bail emphytéotique, leur vie durant, des vicaires et bacheliers, un quartier de

terre, ouche et vigne, au Pied-Cochelin, sur le chemin de St-Aignan à Châteauvieux, moyennant 5 s. t. de rente, payables à la Toussaint (Delespine, notaire. 1544 n. st.). — Autre bail de ladite vigne, moyennant la même rente (Jacques Symonnet, notaire juré. 1559). — Déclaration de ladite rente.

G. 776. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1434-1508. — Seigy. — Jean Delacroix, tisserand, et sa femme, prennent à cens du chapitre, au profit des vicaires, leur vie durant et celles de leurs enfants, une pièce de vigne à la Croix-de-Razay, moyennant 5 s. t. de rente, payable à la Toussaint (P. Delorme, clerc-juré. 1434). — Renouvellement dudit accensement par les vicaires (1441). — Jean de Laugière et Huguette, sa femme, prennent à cens des vicaires, leur vie durant, celle de leurs enfants et petits-enfants, un arpent de vigne et friche, sis au Moulin, près des Cartes, entre une vigne de la vicairie St-Jean et le chemin de Gourmain, moyennant 5 s. t. de rente, payables à la Toussaint (1451 n. st.). — Guillaume Delacroix, tisserand à « Oually », par contrat d'échange, cède à Guillaume Saunier, barbier à St-Aignan, un quartier de vigne à la Croix-de-Razay, chargé de 5 s. t. de rente envers les vicaires et bacheliers, contre la coupe du bois d'une pièce de terre à Oisly et 25 s. t. de soulte (Jean Lebreton, clerc-tabellion juré. 1481 n. st.). — Vidimus par Julien Bernardeau et Aignan Martin, notaires jurés, d'un acte de vente passé devant J. Barbery, juré, le 10 juin 1434, par Jean et Thomas Pègne, à Martin Rousseau, d'un arpent de vigne à la Croix-de-Razay, sur le chemin de ladite Croix à la Planche-Galerne; ladite vigne chargée de 5 s. t. de rente envers les vicaires (1508).

G. 777. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1736. — Seigy. — Déclaration, au profit des vicaires et bacheliers, de quatre rentes : 1° 5 s. t. sur un quartier de vigne à la Croix de Razay (v. art. 776); 2° 6 s. t. sur 1/2 arpent de vigne aux Bergeries, près la Grange-Chardon et la rouère St-Guénefort; 3° 10 s. t. sur une pièce jadis en vigne, au Gourmain; 4° 7 s. 6 d. t. sur une vigne au Gourmain, entre la vigne de la vicairie des Miracles et la terre de la Grange-Chardon (Gaudeau, notaire). — Copie dudit acte.

G. 778. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1360-1766. — Seigy. — Étienne Juignet, à Châteauvieux, donne aux vicaires et bacheliers, pour fonder une messe, la moitié d'un pré à partager avec le barbier de Seigy, à la fourche et au râteau, entre le « Cloditz » de la maison Dieu de St-Aignan et le chemin du moulin de Seigy à Couffy, plus le quart d'une autre pièce de pré sur le même chemin (Pierre de Maraye, prêtre juré. 1360). — Étienne le Sesve, dit le barbier de Seigy, vend aux vicaires et bacheliers sa moitié du premier pré susdit et son quart du second, pour 30 s. t. (1360). — Guillaume Ragot, chanoine, donne aux vicaires et bacheliers sa part auxdits prés, pour fonder une messe (Pierre Martin, prêtre juré. 1387). — Pierre Thomas, huilier, demeurant à St-Aignan, prend à rente des vicaires, 3 quartiers de pré en la rivière de Couffy, près le moulin de Seigy, que tenait Bernard Ferrand, prêtre, bachelier, moyennant 13 s. 9 d. t. (J. Lecourt, notaire juré. 1486). — Déclaration de ladite rente sur le pré Sarrazin, joignant au pré du moulin de Seigy (Adam, notaire. 1689). — Autres déclarations de ladite rente sur ledit pré Sarrazin, ou la Rouchère, entre le pré du moulin, le pré de la cure de Seigy et le chemin de St-Aignan à Couffy (Michel, notaire. 1736. Charluchet. 1766).

G. 779. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1551. — Thézée. — Sentence par P. Martin, lieutenant du bailliage, sur la demande des vicaires et bacheliers, nommant des experts pour apprécier les réparations à faire à la maison de l'Écu-de-France par le détenteur. — Sentence ordonnant, vu le rapport des experts, que lesdites réparations seront faites de la Toussaint suivante en un an.

G. 780. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1415-1436. — Thézée. — Guillaume Mélian donne aux vicaires et bacheliers la rente de 60 s. à lui due par le tenancier de son héreau en la ville de Thézée et de ses vignes, au lieu de Février, dite paroisse, à charge de fonder 12 messes (Guill. Jamet, juré. 1415 n. st.). — Les vicaires et bacheliers baillent à rente

lesdits biens, moyennant 25 s. t. de rente (J. Barbery. 1436 n. st.).

G. 781. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1548-1551. — Thézée. — Titres d'une rente de 3 setiers 6 boisseaux de seigle, 3 setiers 6 boisseaux d'orge, payables à Pâques; 2 setiers 11 boisseaux de seigle, 2 setiers 4 boisseaux d'orge, 3 setiers 13 boisseaux d'avoine, payables à la St-Laurent, sur Vaurnau, ou la Bougonetière, dont un tiers à la communauté des vicaires (Guill. De l'Espine. 1548., Bernardeau, 1551).

G. 782. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1505-1784. — Thézée. — Rosette, veuve de Jean Chevalier, donne aux vicaires 30 s. t. sur une rente de 40 s., acquise par lettres du 22 juin 1483, à charge de fonder 4 messes à l'autel de N.-D. des Miracles, chacune « le lendemain des quatre assises qui se tiendront à St-Aignan » (Martin Corset. 1505). — Achat par René Lédet, des héritages chargés de partie de ladite rente (Jean Sarrazin. 1553). — Sentence par Adrien Dudouet, bailli, en paiement, au profit des vicaires, des arrérages de la rente de la Leddetière (1597). — Sentence confirmatoire du Présidial de Blois (1599). — Diverses déclarations de la rente de 35 s. sur la Lédeterie ou héreau Féragu.

G. 783. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1553-1695. — Thézée. — Sentence au profit des vicaires et bacheliers, ordonnant paiement de 2 années d'arrérages de la rente de 5 s. sur l'héreau de la « Serrarinière » (1553). — Quittance dudit paiement. — Déclaration au profit des vicaires, d'une rente de 5 s. sur la Sarazinière, près Pré, paroisse de Thézée, et d'une autre rente de 7 s. 6 d. sur la Suzanerie ou le Buffeteau, ces deux terres dépendant de la Pichonnerie (Gaudeau, notaire. 1695).

G. 784. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1714-1751. — Thézée. — Déclarations d'une rente de 10 s. et 1 chapon, au profit des vicaires et bacheliers, sur 3 quartiers de pré à la Touche, grande prairie d'Aveigne, dépendant de la Halbardière (Gaudeau, notaire. 1714, 1751).

G. 785. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1445-1504. — Thézée. — Jean Lefaucheux et consorts prennent à cens des vicaires, une maison à Thézée, avec différents biens en dépendant, moyennant 20 s. t. de rente, payables à la Toussaint (P. Delorme. 1445). — Jean Duval prend à cens desdits vicaires, une maison à Thézée, avec les biens en dépendant, moyennant 45 s. t. de rente (1466). — Marie, veuve de Bernard Faucheux, intimée par les vicaires et bacheliers, substitués aux droits d'Aignan Génétoux, bachelier, titulaire d'un legs de 30 s. de rente fait par ledit feu Faucheux, abandonne auxdits vicaires une rente de 44 s. t. (Martin. 1504 n. st.)

G. 786. (Cahier.) — 20 fos, papier.

1765. — Lye (Indre). — Sentence des requêtes de l'hôtel, à Paris, en faveur du chapitre et de la communauté des vicaires, contre les propriétaires de la terre de Lye et du fief de Bois-Poulain, condamnant ces derniers à payer aux chapitre et communauté une rente de 10 setiers de blé et 2 setiers d'avoine.

G. 787. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1477. — Vicairie Saint-Bernardin. — Saint-Aignan. — Constitution à noble homme Jean Baudry, conseiller au Parlement, exécuteur testamentaire de son frère Guillaume, « et au prouffit de la vicairie ordonnée à fonder par ledit deffunct », d'une rente de 5 s. t., payable à la Saint-Jean-Baptiste, sur un héritage à Roches; ladite rente constituée pour le prix de 60 s. t., sur ce que le constituant devait audit Jean Baudry (Jean Lecourt, notaire-juré. 1477).

G. 788. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1671-1745. — Vicairie Saint-Bernardin. — Seigy. — Déclaration d'une rente de 8 s., assignée sur 10 boisselées de chènevière, près des Cochards, entre le chemin

de St-Aignan à Couffy et la terre de la sacristie de l'église de St-Aignan, à Pierre Moreau, chapelain de la vicairie St-Bernardin (Seiller, notaire. 1671). — Reconnaissance de la rente de 8 s. 4 d. sur ladite pièce de terre (Raboin, notaire. 1699). — Autres déclarations (Adam, Michel, notaires. 1713, 1745).

G. 789. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1608-1787. — Vicairie Saint-Bernardin. — Selles-sur-Cher. — Déclaration d'une rente de 25 s. et 2 poules, assise sur un arpent de vigne au clos de la Bondise, sur le chemin de Selles à la Bondisse, au profit de Simon Maubouet, vicaire de Saint-Bernardin, et quittance par ledit vicaire, après saisie, de deux années d'arrérages (Sandrier, notaire. 1608). — Reconnaissance de ladite rente, payable à la St-Michel, à Étienne Bernou, vicaire de St-Bernardin (Marie Delorme, notaire à Selles. 1647). — Abandon de ladite pièce de terre, jadis en vigne, par la veuve de François Carré, sergent royal, à maître René Siret, prieur de Jaugy, vicaire de St-Bernardin, demeurant à Blois, moyennant quittance des arrérages dus ; et par le même avec bail pour 9 ans, de ladite pièce, moyennant le prix annuel de 3 l. 10 s., payables à la Saint-Jean (Jacques Binneau, notaire à Selles. 1683). — Autre bail moyennant 4 l. (Pierre Charrier et Jean Talbot, notaires à Selles. 1705). — Autre bail, par Charles Berrier, clerc tonsuré, moyennant 4 l. 10 s. (Cotté, notaire à Selles. 1731). — Autre bail par ledit Berrier, curé d'Orçay, et vicaire de Saint-Bernardin (1738). — Autre bail de 29 ans, par Jean Gastignon, de ladite pièce de vigne, moyennant 10 l. (Gaudeau, notaire. 1749). — Bail de ladite vigne, moyennant 18 l. (Charluchet, notaire. 1778). — Bail par Louis Gibert, maître de psalette, titulaire du bénéfice de St-Bernardin, de ladite vigne sur le chemin de Turpinay, moyennant 18 l. (Clivot, notaire. 1787).

G. 790. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1505-1778. — Vicairie Saint-Bernardin. — Selles-sur-Cher. — Arrentement d'un arpent de vigne au clos de Barrillet, joignant aux terres de la Maison-Dieu de Selles, moyennant une rente perpétuelle de 24 s. t., payable à la Saint-Michel et assignée en outre pour plus de garantie sur une maison et ses appartenances, au village de Treppinay (Jean Habert, clerc substitut juré du tabellion. 1505). — Déclaration de ladite rente au profit de la vicairie St-Bernardin (Sandrier, notaire. 1615). — Autre déclaration au profit de maître Pierre Moreau, vicaire (Jean Joubert, notaire à Celles. 1668). — Sentence par François Picard, bailli de Selles, en déclaration d'hypothèque au profit de maître René Céret, vicaire de St-Bernardin (1697). — Reconnaissance de ladite rente sur 8 boisselées de terre jadis en vigne, au profit de maître Charles Berrier, titulaire du bénéfice (Cotté, notaire à Selles. 1720). — Autre déclaration, portant énumération des titres de ladite rente, au profit de maître Jean Gastignon, vicaire (Souchay, notaire à Châtillon-sur-Cher. 1738). — Déclaration de ladite rente, sur lesdites 8 boisselées, sises à la Capeauderie, au profit du chapitre, vu l'absence du titulaire de la vicairie St-Bernardin (Picard, notaire à Selles. 1778).

G. 791. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1383-1788. — Vicairie Saint-Bernardin. — Selles-sur-Cher. — Vente d'une maison sise à Selles, à Jeannin d'Orléans, pour 12 francs d'or du coin du roi (Jean du Nanz, clerc juré de la cour de Selles. 1383). — En la court de Selles, ladite cour en la main du comte de Blois, faute d'homme, Guillemin d'Orléans, « bourgeois desdictes Celles », partage à l'amiable, avec sa sœur Marguerite, femme de Jaques Regnart, l'héritage de son père Jeannin d'Orléans. Audit Guillemin sont échus : la chambre et le cellier de la grande maison devant l'église, du côté de la boucherie, « ainsi comme ladicte chambre se poursuit et comporte devant et darrière, de sale et de selier tout contremont jusques au fest d'icelle, chargée de deux deniers seulement, par ainsi que le mur qui despart ladicte chambre sera commun entre ledict Guillemin et ladicte Marguerite » ; 3 arpents de terre sur le chemin de Blois à Candé ; 8 s. de rente sur une maison au bout de Vienne, sur le même chemin ; toutes les vignes de Rilly, avec la maison assise en l'héreau de la Hallerie, dite paroisse, avec tous les courtils et chénevreaux de ladite maison ; « et ovecques ce toutes les eues, vesseaux et autre mesnaige estans en ladicte maison » ; 1 arpent de vigne en Calabre, appelé l'arpent d'en haut, sur le chemin du Bourgeau de Selles au Teil, entre Calabre et la petite Barillette ; la moitié et « ung po plus » de 2 arpents de vigne audit clos de Calabre, l'arpent du milieu et l'arpent de dessous ; 1/2 arpent de pré et 1/2 arpent de bois entre Bezennes (Bezaine) et Villede (Villedieu) sur Cher. A Marguerite sont échus : le surplus de la grande maison, savoir le devant, chauffoir,

chambre à demeurer, salle et chambres hautes et soliers, jusqu'au faîte, le mur commun, à charge de 3 d. de cens et 6 s. de rente dus chaque année à l'église de Selles; la grande maison sise au bout de Vienne, avec le courtil et appartenances, entre le grand chemin et la Loire; le surplus des deux arpents du milieu et du dessous, au clos de Calabre; 1 boisselée d'ouche ou de chenevière, joignant à la Loire, un chemin entre deux (Jean Richeoust, juré de la cour de Selles. 1414 n. st.). — En la cour de Selles, ladite cour en la main du comte de Blois, faute d'homme, vente à Guillemin d'Orléans, de : 8 boisselées de terre joignant à la vigne des Sablons; 1 boisselée d'ouche au Bourgeau, sur un sentier qui mène au Cher; le tout moyennant 63 s. 9 d. t., dont quittance (1417).— Vente par Michau Minost de Meneto-sur-Néon (Mennetou-sur-Nahon), à Jean Baudry et à sa femme, Annette d'Orléans, du quart indivis d'une maison couverte de tuile, sise à Celles, à lui naguère échue de feu Jean Salle de Villedieu, en laquelle maison on dit qu'Étienne Ymbault, de Romorantin, possède les deux tiers; plus du quart, d'une place derrière ladite maison, joignant à la rue traversant, entre ladite maison et celle de Marguerite d'Orléans; le tout pour 8 réaux et 2 écus d'or du coin du roi, et du poids de 64 au marc, dont quittance (Jean Barbery, notaire. 1440). — Arrentement par Jean Baudry le jeune, agissant pour lui et ses frères et sœurs, à Jaques Umbraige, pêcheur, d'une maison avec cave et jardin, sur la rue du Portail de la Pêcherie, moyennant 45 s. t. de rente perpétuelle, payable à la Saint-Jean (Pierre Phelipot, clerc notaire juré de la cour de Selles. 1483 n. st.). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison, sise en la rue qui va de la porte du Pont à la Pêcherie, au profit de messire Jacques Gaunier, maître des enfants de chœur de l'église de St-Aignan et vicaire de St-Bernardin (Philippe Péchard, notaire. 1613). — Déclaration conforme, au profit de Jacques Roullet, vicaire (Desnoues, notaire à Selles. 1637); — de maître Bernou (Delorme, notaire à Selles. 1647); — envers maître René Soin, par François Picard, procureur du Roi au grenier à sel (Jacques Bruneau, notaire à Selles. 1677). — Sentences d'Étienne Durand, bailli de Selles, par Jacques Bruneau, procureur du bailliage de Selles, en l'absence du bailli, en paiement d'arrérages de ladite rente sur la maison de la Croix-Blanche (1693). — Sentence analogue, par François Picard, bailli de Selles (1701). — Autres déclarations, au profit de maître Charles Berrier et de maître Gibou (Cotté, Picard, notaires à Selles. 1734, 1788).

G. 792. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 5 cahiers, parchemin, de 6, 24, 6, 8, 40, 68, 88, et 6 feuillets; 7 cahiers, papier, de 48, 20, 12, et 6 feuillets.

1460-1752. — Vicairie Saint-Denis et Saint-Guillaume. — Noyers et Saint-Romain. — Transaction entre Charles Chevallier, chanoine, et ses consorts en l'héritage de Jean Chevallier et de Perrine Lesage, d'une part, et d'autre part messire Jean Buffin, prêtre. Celui-ci avait pris à rente d'une veuve Deberry divers héritages sis à la Robinière, au village de Montériou, lesquels avaient été arrentés par lesdits héritiers Chevallier à feu Deberry, à charge de 6 setiers de seigle, 2 setiers d'orge et 12 s. 6 d. t. de rente, et à condition de ne les pouvoir vendre ni aliéner. Les hoirs Chevallier revendiquaient donc ces héritages, à l'encontre dudit Buffin. Par la transaction, Jean Buffin reprend pour lui et un hoir à son choix, lesdits biens, moitié de ceux de feu Deberry, moyennant une rente de 22 boisseaux de seigle, 5 boisseaux d'orge et 3 s. t., payables à la Saint-Michel. Lesdits biens consistent en : 2 maisons à cheminées, sises paroisse de St-Romain, à la Robinière, contenant, avec toutes leurs appartenances, 2 boisselées sur le grand chemin de St-Aignan au Moulin-le-Comte, et contre le puits commun audit héreau de la Robinière; plus diverses pièces de terre, notamment au Gros-Chaillou, entre le chemin de St-Aignan à Maupertuis et celui de Noyers à Montrichard; à la Tuilerie, sur le chemin de St-Aignan à Thésée, près du Gros-Bois; aux Croix. Mais ledit Buffin renonce au pré sis au lieu de Sorces, et qui dépendait desdits héritages (Martin, notaire. 1538). — Bail emphytéotique par Roberte, femme de Jean le Faucheux, et sa sœur Martine, femme de Jean Lesage, à Jean Thouzellet et à leurs hoirs en droite ligne, d'un héreau à Montériou, et de diverses pièces devant le pont Ste-Marie, aux Parcs, près des prés du Bois, moyennant une rente perpétuelle de 4 setiers de seigle et 2 d'orge, et de 12 s. 6 d. t., payable à la Saint-Michel (Philippe Delorme, clerc juré. 1460). — Bail emphytéotique par Robert Moreau, fils de feu Charles Moreau, procureur au Parlement, à Étienne Bonpaillard, d'une maison et ses dépendances, à la Robinière, avec différentes pièces de terre, notamment à la Cave, à la Planche, « aux Cloux-des-Auvernatz », à la Boduère, à l'ouche de la Galette, à Maupertuis, à la Chaumette ou Noraye, au Petit-Coullon, à Véret, aux Noues-des-Chuets, à Bréchouane, à Sorée; le tout moyennant une rente perpétuelle de 3 écus 1/3, payable à la Saint-Michel (Nicolas Chabassier. 1582). — Sentence par

Adrien du Douet, bailli de St-Aignan, contre les Thouzellets, en continuation, au profit d'Étienne Bonpaillard, de la rente de 14 boisseaux de seigle et 7 boisseaux d'orge, pouron de plus grande rente (1584). — Sentence du même bailli, condamnant les Thouzelets, au profit de Pierre Sandrier, vicaire de St-Denis et St Guillaume, au paiement des arrérages d'une rente de 3 setiers de seigle et 1 setier d'orge, et 12 s. 6 d. t., conformément à l'acte passé devant Gilles Raboin, le 22 octobre 1574, entre les Bazangiers, les Thouzelets et maître Esmard Le Roy, vicaire de ladite vicairie (1587). — Procès verbal de saisie faute de paiement, exécutée en vertu de la sentence de 1587, sur Hubert Bazangier ; ladite saisie porte sur : un vêtement de drap de bure, les manches doublées de méchant drap, un haut-de-chausses de drap blanc, une garde-robbe de toile, sept écuelles d'étain, une « cocquye », deux « marre large », un pot de fer tenant quatre écuelles, une pinte et une chopine (1595). — Déclaration nouvelle de ladite rente, au profit de messire Pierre Sandrier, sur les biens sis aux lieux ci-dessus spécifiés, ainsi qu'à la Fosse-aux-Vilains, à la Vallée-Marpon, à l'ouche Dufour, au chemin de la Robinière à la Cave, au chemin de St-Aignan à Thézée, au chemin du Grand-Bray à « Monteriou », au chemin de St-Aignan à Sorée, au Bois-Arrault, à Norrat, au Marchais-Guillaume et au chemin dudit Marchais à Véretz, à la Mothe, à l'ouche feu Guillette (Julien Sandrier, notaire (1598). — Procès-verbal de « monstrée et obstention au doibt et à l'œil », contre la veuve Touzelet, de divers héritages dépendants de la Robinière (Charrault, sergent. 1618). — Sentence d'Étienne Rousseau, bailli, en faveur de Pierre Sandrier, vicaire (sceau de pâte. 1625). — Deux sentences conformes, par Étienne Chéreau, sieur de la Guillebardière, bailli (sceau de pâte. 1628). — Procès-verbal de saisie de : 1 chaudron d'airain tenant 2 seilles d'eau ; un autre tenant une seille et demie, ayant les anses ; 1 chaudron de fer tenant 1 seille et demie ; 2 écuelles ; 1 pinte, 1 chopine à vin et 1 chopine à eau, une tasse, le tout d'étain ; une coueste de lit avec ses traînes ; 4 draps de lit de toile commune ; une huche de chêne fermant à clef ; une robe de bure usée et commune (Legay, sergent. 1628). — Cession, par le meunier de Chantereau, paroisse de Thézée, de biens dépendants de la Robinière, et chargés de 1 boisseau de blé, 2/3 seigle, 1/3 orge, et de 3 d. t., portion de la rente ci-dessus (Dulac, notaire. 1638). — Gagements de ladite rente, arpentage, déclarations.

G. 793. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — Vicairie Saint-Denis et Saint-Guillaume. — Saint-Aignan. — Bail par Joseph Pion, chanoine de St-Martin de Tours, vicaire de St-Denis et St-Guillaume, pour 9 ans, au terme de la St-Martin, d'un 1/2 arpent de vigne au clos de la rue Chèvre, sur le chemin de Montrésor et le sentier des Ormeaux, moyennant 7 l. 10 s. de ferme (Michel, notaire).

G. 794. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1719-1732. — Vicairie Saint-Denis et Saint-Guillaume. — Seigy et Couffy. — Bail par Joseph Pion, clerc tonsuré, vicaire de St-Denis et St-Guillaume, pour 9 ans, au terme de la Saint-Martin, de 7 quartiers de pré à la Petite-Prairie, paroisse de Couffy, moyennant 16 l. et 2 chapons (ou 20 s.) de ferme (Chauveau, notaire. 1719). — Bail par ledit Joseph Pion, clerc tonsuré et titulaire du bénéfice, pour 9 ans, à la Saint-Martin, de de 3 quartiers de pré en 2 morceaux, l'un à la Fontaine de la Coudre, entre le pré du chapitre et le chemin de St-Aignan à Couffy, moyennant 22 l. de ferme (1721). — Bail par Joseph Pion, titulaire du bénéfice, pour 9 ans, au terme de la Saint-Martin, de 5 quartiers de pré en 3 morceaux, l'un aux Prés-Baux, joignant à celui de la vicairie des Miracles et à celui du chapitre, les deux autres à la Fontaine de la Coudre, entre le pré du chapitre et le chemin de St-Aignan à Couffy, moyennant 42 l. de ferme (Michel, notaire).

G. 795. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1768. — Vicairie Saint-Denis et Saint-Guillaume. — Bail pour 9 ans, au nom de Simon Vergne, chanoine du chapitre de « St-Pillier » à Tours, à Alexandre-Ursin Michel, notaire à St-Aignan, du revenu temporel de la vicairie, moyennant 50 l. de ferme à la Saint-Martin (Gaudeau, notaire. 1740). — Bail pour 9 ans, par Alexandre-Ursin Michel, élu de Romorantin, au nom de Simon Vergne, chanoine de St-Pierre-Puellier, de la rente de Monteriou (art. 792), d'un arpent de vigne rue Chèvre (art. 793), de 5 quartiers de pré aux Prés-Baux et à la Fontaine-de-la-Coudre, de 7 quartiers appelés les Quartiers-Longs (art. 794), d'un arpent de terre près Roches, et de tous les biens temporels du bénéfice, moyennant 55 l. de ferme (Mazuray, notaire. 1751). — Bail par Simon Vergne, des mêmes biens, pour 9 ans, moyennant 50 l. et à charge d'acquitter toutes les charges du bénéfice, tant droits seigneuriaux que messes à faire dire, estimées en-

viron 45 l. (Chéreau, notaire. 1760). — Bail pour 9 ans, par Gautier de la Brosse, chanoine de St-Aignan et titulaire du bénéfice, dudit revenu, moyennant 60 l. de ferme (Charluchet, notaire. 1768).

G. 796. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1574-1668. — Vicairie Saint-Étienne. — Saint-Aignan. — Sentence par Adrien du Douet, bailli de St-Aignan, en paiement d'arrérages et continuation, au profit d'Aignan Guillemain? vicaire de St-Étienne, d'une rente de 3 setiers de seigle, sur une maison sise entre les rues qui vont de la porte du Ruau à l'église et à la Tour de la Dorée (1574). — Extrait d'une sentence par René Grimauldet, sieur de la Croissaie, lieutenant général du bailliage de Blois, recevant Louis Carré, vicaire, en son opposition à la saisie d'une maison à St-Aignan, et ordonnant la vente de ladite maison, à charge de la rente de 3 setiers de seigle et des arrérages, conformément au contrat d'hypothèque passé devant Raboin, le 9 février 1632 (1634). — Déclaration de ladite rente, par Isaac Adam, huilier (1668).

G. 797. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1594-1664. — Vicairie Saint-Étienne. — Saint-Aignan. — Sentence par Adrien du Douet, bailli, au profit de François Menoust, vicaire, en continuation d'une rente de 9 boisseaux de seigle, sur une maison près la porte du Ruau, en la rue qui mène à la Boucherie, ladite rente formant portion d'une rente de 3 setiers, payable à la Saint-Michel (1594). — Déclaration de ladite rente de 9 boisseaux, au profit de Louis Carré, vicaire (Seiller, notaire. 1664).

G. 798. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 fragment de sceau de pâte.

1612-1678. — Vicairie Saint-Étienne. — Saint-Aignan. — Déclaration, au profit de maître François Menoust, vicaire de St-Étienne, d'une rente de 3 setiers de seigle, assignée sur une maison « où pend pour enseigne la Grisle », en la rue du Ruau; plus, d'une autre rente de 9 boisseaux de seigle, portion de plus grande rente de 3 setiers, sur les écuries et étables dudit logis; plus, d'une somme de 109 l., valeur de 54 setiers d'arrérages non payés (Philippe Pichard, notaire. 1612). — Déclaration de ladite rente de 3 setiers, au profit de maître Louis Carré, vicaire (Hilaire Raboin, notaire. 1653). — Moyens de droit et de répliques produits dans un procès en revendication d'arrérages de ladite rente (1674, 1678).

G. 799. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau de pâte.

1653-1681. — Vicairie Saint-Étienne. — Saint-Aignan. — Déclaration, au profit de la vicairie St-Étienne, par Grenouillon et Devers, de deux rentes, l'une de 9 boisseaux, l'autre de 18 boisseaux de seigle, portion d'une rente de 42 setiers (Michel Raboin, notaire. 1653). — Déclaration de ladite rente de 9 boisseaux, au profit de maître Louis Carré, vicaire (Jacques Seiller. 1664). — Trois sentences du bailliage de St-Aignan, en paiement d'arrérages de 9 boisseaux de rente au profit de J.-B. Thoreau, chanoine et vicaire de St-Étienne, contre René Peron-Chaton, contre Isaac Devers, contre la veuve de ce dernier (1680, 1681).

G. 800. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1653-1668. — Vicairie Saint-Étienne. — Châteauvieux. — Déclaration, au profit de la vicairie Saint-Étienne, d'une rente de 18 boisseaux de méteil, payables à la Saint-Michel, et assignée sur : un arpent de vigne contigu aux terres de la métairie de Chappureau; 10 boisselées aux Terres-Rouges, sur le chemin de Couffy; 7 boisselées à la Grosse-Pierre, entre ledit chemin et celui de St-Aignan à Villantroys (Michel Raboin, notaire. 1653). — Sentence par Antoine Picault de l'Herminière, bailli de St-Aignan, en paiement de 15 l., à maître Louis Carré, vicaire. 1654). — Reconnaissance conforme à la première (Jacques Seiller, notaire. 1668).

G. 801. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1287-1332.—Psallette : Vicairie Saint-Jacques-des-Grottes et Saint-Christophe. — Vidimus, par l'official de Bourges, du testament de Colin Tavernier, bourgeois de St-Aignan, passé sous les sceaux du prieur et du chapitre. Ledit testateur ordonne que « quædam vicaria fiat et de novo construatur in ecclesia Sancti Aniani, in altari beati Jacobi in crotis, ad cujus vicariæ

lego omnes hereditates meas et omnia conquesta mea immobilia et de cetero conquerenda ubicumque fuerint et quæcunque in domibus, vineis, terris, pratis et insulis et in aliis immobilibus quibuscumque; item..... centum libras ad emendos redditus quindecim librarum ad ornamenta altaris dictæ vicariæ emenda; item..... quatuor bonos lectos garnitos et dolia ad reponendum sexaginta summas vini, sexdecim toailhas tam magnas quam parvas, tres potos cupreos, chauderiam et patellam, duas mensas et quatuor formas; item volo quod Matheus Clericus, canonicus Sancti Aniani dictam vicariam conferat prima vice et ex tunc in antea prior et capitulum Sancti Aniani conferant eandem; item volo quod dictus vicarius, qui pro tempore erit, reddat et persolvat de bonis dictæ vicariæ ecclesiæ Sancti Aniani annis singulis quadraginta solidos pro anniversariis meis, quater in anno in dicta ecclesia faciendis, in quibus volo quod vicarii et bachelarii habeant duos solidos in quolibet anniversario; item volo quod dictus vicarius solvat annuatim anniversariis parentum meorum, fratres mei et sororis mei prout ego solvere consuevi; item lego pro processione mea canonicis Sancti Aniani quadraginta solidos, bachelariis decem solidos; item lego cuilibet pauperi advenienti die sepulturæ meæ tres denarios; item quilibet presbiter deferens crucem habeat duos solidos, ita quod teneatur celebrari missam pro anima mea; item volo quod in primo festo Pentecostes, post obitum meum dentur quatuor modii bladi pauperibus in karitate; item lego sexaginta libras pro vestibus et calciamentis pauperum de castellania Sancti Aniani usque ad tres annos videlicet quolibet anno vigenti libras per manus exequutorum meorum; item lego triginta libras ad emendos redditus ad opus pontis Sancti Aniani; item omnibus ecclesiis infra duas leucas existantibus circa Sanctum Anianum, duos solidos cuilibet pro servicio meo faciendo; item lego cuilibet perpetuo vicario in ecclesia beati Aniani duos solidos ita quod quilibet teneatur celebrare duas missas pro deffunctis; item lego domino Girardo Pagii viginti quinque libras; item Girardo nepoti Mathei duos boves et duas vaccas et centum solidos; item lego Benedictæ uxori Stephani Pelliparii triginta libras; item lego Dyonisio dicto Biaucosin centum libras; item lego fabricæ ecclesiæ Sancti Aniani centum solidos; item lego capellano Sancti Aniani quadraginta solidos, Johanni Faverot presbitero quatuor sextarios silliginis; item lego capellanie Sancti Aniani centum solidos ad emendos redditus pro anniversario meo anno quolibet ibidem faciendo, Fratribus minoribus de Lochis quadraginta solidos, Fratribus minoribus Bituricensibus, Turonensibus et Blesensibus, cuilibet conventui viginti solidos; Fratribus predicatoribus Blesensibus viginti solidos; item lego fabricæ ecclesiæ Bituricensis viginti solidos, domui Dei Blesensi centum solidos ad emendos redditus pro anniversario meo faciendo, domui Dei Bituricensi viginti solidos, porticui de Noeriis viginti solidos, domui Dei de Sancto Aniano viginti solidos, domui sancti Lazari viginti scilicet;..... item volo quod omnes cultrinæ meæ, pulvinaria, lintheamina, toailliæ et cooperturæ et telæ distribuantur pauperibus puellis maritandis in castellania Sancti Aniani, per manus exequutorum meorum.....; item volo quod unum dolium vini distribuatur pauperibus de Sancto Aniano..... ; item lego decem libras ad emendos redditus ad opus lampadis capelle beate Marie de cimiterio; item lego alias decem libras ad emendos redditus ad opus lampadis capelle beati Laurentii et pro anniversariis meis in dictis capellis annuatim faciendis..... » (Un grand nombre de legs particuliers font connaître les noms d'un certain nombre d'habitants. 1287). — Vidimus, sous le sceau de la prévôté de St-Aignan, donné, en 1332, à la requête de Martin Droin, « adonc vicaire de ladite vicairie doudit feu Colin le Péageeur », des actes suivants : 1° « Gie Guillaume de Chalon, cuens d'Auxerre et sires de St-Aignan en Berri, fois savoir à tous ceulx qui verront et orront cestes présentes lettres, que gie, pour l'amour de De, pour le salu de m'arme et pour le salu des armes de ma chière mère et de mez antécesseurs, amortis et confirme à touzjoursmès perpétuellement à l'église de St-Aignan en Berri et à la vicairie qui est fondée de novel en ladite yglise, pour feu Colin le Payageur, toutes les choses qui sont ci-après nommées et devisées, c'est assavoir : la vigne feu Mellin de Gromain, environ ung arpent ou censif as moines de Ville-Loing; derechief la vigne qui est appellée Peliçon, séant jouste les vignes feu Guillaume le Barbier, c'est assavoir : demi-arpent au censif ou chapitre de Saint-Aignan; derechief la moitié de la vigne Audinot de Planche-Morel, c'est assavoir, quartier et demi devers le molin de Planche-Morel, ou censif doudit chapitre; derechief la moitié des vignes de Chamgaidon, qui furent feu Pierre Brûlé, c'est assavoir, demi-arpent ou censif au seigneur de Billi; de rechief demi-quartier de vigne à la maison Jofroy Richart, qui fut feu Raoul le Pennelier, ou censif doudit chapitre; derechief la vigne feu Rappaut du Poirier-Oyseau, c'est assavoir, ung quartier, ou censif Renaut de la Forest; derechief la vigne feu Martin Brûlé dou Presseur, c'est assavoir, trois quartiers joignans à mes vignes de Felines, ou censif doudit chapitre; derechief, une minée de terre qui fut à la fille feu Guérin Rydois, ou censif doudit chapitre; de rechief ung arpent de pré qui fut feu Pierre Brûlé, séant à la Fonteine-de-la-Corde, ou censif Robert de Clameci; derechief la

moytié de la meison desor le pont Piccois, ou censif doudit chapitre; derechief la meyson qui fut feu Montet fey, ou censif doudit chapitre. Ein tel manière que quiconques sera vicaires de ladite vicairie soit tenuz à célébrer ou faire célébrer messe de mors chescun an vne foiz pour l'arme ma chière dame ma mère, au jour de son anniversaire. Et quant à cest amortissement et conformement, tenir et garder sans venir encontre à nul temps mes, gie oblige moi et mes hoirs et mes successeurs. Entresigné est après. Ce fut fait en l'an de grâce mil deux cenz quatre-vinz et onze, ou mois de ottobre »; 2° Cession d'une vigne par un certain Archambaud à Colin le Péageur (1280); 3° Vente à Colin le Tavernier, en la cour de Jean de Châlon, d'une maison sur le pont Piccois et la rue de la Regraterie (1274); 4° Déclaration de vente à Colin le Tavernier, par Rainaud Rapaut, d'une pièce de vigne « in territorio de Vaubisart, apud lacum qui dicitur le Poirier Oisel, inter..... vineas capituli de Sancto-Aniano et vineam prioratus de Pailleendent » (sous le sceau de Herbertus de Capella, miles, baillivus Sancti-Aniani in Bituria. 1273); 5° Vente par dame Jeanne d'Argy, au chapitre, « aux us et aux exploitz de la vicairie que feu Colin le Péageur fut » d'une rente perpétuelle de « ung muy de seigle bone et bien recipiau », assigné « sus toute la diesme que laditte Johanne ha, si comme elle disoit, en la paroisse de Chasteauviez », pour 40 l. t. (1288); 6° Instrument, passé sous le sceau de l'official de Bourges, d'un accord au sujet de ladite rente : « cum esset orta questionis materia inter Radulphum le Blay, militem, ex parte una et Guillelmum de Blesis perpetuum vicarium Sancti-Aniani in Bituria, ex alia, ut dicebant, inter partes super hoc et ex eo quod dictus vicarius tenuerat et perceperat, tenebat et percipiebat, ut dicebant ipsi miles et vicarius, nomine et ratione vicariæ suæ unum modium silliginis redditualem ad mensuram Sancti-Aniani super et de decima bladi de Castro Veteri quem modium bladi dictus miles asserebat fuisse et esse feodalem et in et de feodo suo et ob hoc proponeret, contra ipsum vicarium, ipsum non posse nec tenere debere tanquam manum mortuum dictum modium bladi feodalem, nec voluisset nec vellet idem miles, ut dicebat, dictum feodum suum in jus feodale quod se habere dicebat in dicto modio bladi in manu mortua, prout erat et est dicta vicaria, cadere nec subesse et ob hoc diceret ipsum modium ad se debuisse devenire et spectare et vellet assenare, ut dicebat, ad ipsum bladum, quod sibi licebat, ut dicebat, facere tam de consuetudine quam de jure; dicto vicario in contrarium prestante. Tandem ipsæ partes personaliter ob hoc coram Petro de Chan clerico jurato nostro notario, loco nostri, recognoverunt et pura [voluntate] confessæ fuerunt quod de dicta contencione fuerat, erat et est, mediantibus bonis viris, amicabiliter compositum seu ordinatum et actum inter ipsos in modum qui sequitur; videlicet quod pro omni jure feodali et actione quod et quam idem miles habebat et habet et habere potest quoquo modo in dicto modio bladi, habuerat et eciam coram dicto jurato recognovit se habuisse a dicto vicario duos medios siliginis ad dictam mensuram et centum solidos turonensium; de quibus denariis et blado dictum vicarium et suos coram dicto jurato quitavit; et ob hoc et pro ipsis blado et denariis in presencia dicti jurati dictus miles modium bladi et jus feodale, quod habebat in eodem quoquo modo, cessit, tradidit, remisit et quitavit dicto vicario presenti et recipienti et suis successoribus in dicta vicaria; et ipsum feodum et jus feodale quod et quam (*sic*)habebat in dicto modio bladi totaliter emortivit et a fide sua ipsum vicarium et quoscumque successores ipsius in prefata vicaria sibi actione dicti modii bladi prestanda et suis absolvit et penitus liberavit et extra fidem suam esse voluit et vult; et promisit per fidem suam pro se et heredibus pro quibus quo ad hoc manuceps de rato super omnes res suas, quod ipse et dicti sui heredes præmissa omnia et singula rata et grata habebunt et inviolabiliter observabunt... » (1311 n. st.).

G. 802. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1566-1665. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Résignation, aux mains du pape, par Aignan Dauphin, de la vicairie St-Jacques et St-Christophe (René Blanchet, notaire. 1566). — Provision, par le chapitre, à la présentation de Pierre Leroy, de la vicairie St-Christophe, vacante par la mort de Pierre Flottes, en faveur d'Aignan Guillemin (1593). — Provisions, par le chapitre, de ladite vicairie, à maître Jean Brethon, diacre, ensuite de la résignation de maître Claude Forest, et de la présentation de Claude Leroy, chanoine, « comme..... la nomination et présentation en appartient à celuy qui est en son tourt ou sepmaine proclamé et inscript ad beneffices conférends....., suivant l'antienne et louable coustume d'icelle esglise, et à nous (chapitre) la collation, provision, et toutes autres sortes de disposition » (1628). — Bail par Jean Brethon, chanoine de Notre-Dame de Romorantin et vicaire de St-Jacques-des-Grottes, à Jacques Augis, pour cinq ans, du revenu temporel de ladite vicairie, moyennant 80 l. t. de ferme, payables à la Saint-Michel, ledit bail comprenant : une rente de 1 muid de blé par quart sur le grand dixme de Châteauvieux; une rente de 1 setier de froment sur la

vigne de Cœur-d'Ane à Pouillé; 4 boisselées de terre; 3 l. 10 s. de rente sur la vigne de Champ-Guédon, ou la rue au Loup, *alias* les Gastes; 20 s. t. de rente sur un quartier de vigne; 15 s. de rente sur une maison à St-Aignan; 15 s. de rente sur le pré de l'Aune; 5 s. de rente sur 1 arpent de vigne et terre; 5 s. 10 d. t. de rente sur une vigne et taille; 5 s. de rente sur une place de maison à St-Aignan; 20 s. de rente sur 1 arpent de vigne; moitié de 2 arpents de pré à Couffy, près du Plaussis; 1 boisselée aux « Vaux-Biscards » (Pierre Delamartinière, notaire à Romorantin. 1641). — Bail de 5 ans, par le même au même, moyennant 66 l. (Jean Trottereau, garde du scel; Jean Delalandre, notaire. 1653). — Autre bail de 54 l. (1665). — Information faite par Gilles Chausse, curé de Luçay le-Mal, de l'ordonnance de l'archevêque de Bourges, et les conclusions du promoteur de l'officialité de Bourges, sur l'utilité d'annexer, conformément à la requête du chapitre de Saint-Aignan, la vicairie St-Christophe à la Psallette de ladite église; Michel Menoust, vicaire de Notre-Dame-du-Chevet, dépose qu'en l'église « il y a toujours eu psallette ou maistrise, avecq quatre enffans de cœur, lequel maistre et ses enffans assistent à touttes les heures du service divin et chantent la musique aux dimanches et festes, ce que estant esté luy qui deppose, enfant de cœur en ladicte maistrise, quarante ans sont ou environ, que les gages dudit maistre n'estant que de cent livres d'argent, vingt-quatre setiers de blé méteil et huit poinssons de vin, cela est trop peu pour norir ledit maistre avecq quatre enffans et une servante, qui faict qu'ung maistre ung peu capable n'y veult arrester; a ouy dire que messieurs du chapitre de St-Aignan y veullent annexer la chapelle de Saint-Christophle, qui peult bien valloir, touttes charges faittes, douze escus; ceste annexe serait fort à propos, d'aultant que cela acommoderoit ladite maistrise, et n'est capable de avoir et arrester ung vicaire ». Maître René Bodin, vicaire de St-André, dépose qu'il a été enfant de chœur, durant 9 ans, et que l'insuffisance des gages est cause que « les enfants sont assez mal instruits »; Clément Foucher, depuis vingt ans bachelier de l'église de St-Aignan, fait une déposition conforme et ajoute, au sujet de la vicairie St-Christophe, que « maître Louis Bailly, qui la posséddoit en dernier, avoit encor un patron laïc et du bien patrimonial, que le revenu de ladicte vicairie consiste en ung arpent et demy de pré sis au Poullas; trois septiers de seigle et six livres de rente sur la seigneurye de Beauregard-l'Alleu; quarante solz aussy de rente sur une maison en la rue de Bauldon, et ung quartier de vigne qui vault environ vingt solz de rente; et doibt icelle chapelle une messe chacune sepmaine, et trois livres ou environ de deyme »; Pierre Augis, curé de St-Aignan, dépose, conformément aux précédents témoins, qu'il a été pensionnaire de la paroisse il y a 30 ans, et que tant dudit temps que depuis, il y a eu plusieurs maîtres, à cause de l'insuffisance des gages, que le pré de Poullas est affermé 25 l. et 2 chapons; déposition conforme de Jacques Lefebvre, procureur, de J. Sandrier, notaire, et de Guilbert....., principal du collège de St-Aignan (1632). — « Inventaire des pièces mises ès mains de vénérable personne messire Mathurin Royer, prestre, vicaire de la vicairye Sainct-Christofle, fondée en l'église de Sainct-Aignan, demourant en la ville dudict lieu, par vénérable personne messire Clément Foucher, prestre, bachelier en ladicte église, cy-devant exécuteur du testament et dernière vollonté de deffunct missire Louys Bailly, en son vivant prestre, pourveu de ladictte vicairye et desquelz ledict Foucher estoit chargé, ainsy qu'il a dict, lesdictes pièces concernant le faict de ladictte vicayrie »: 4 sentences, des 28 février 1572, 12 et 24 juillet 1572, 4 décembre 1574, au profit d'Ursin Collet, vicaire, au sujet de la rente de Beauregard, une quittance d'arrérages de ladite rente, par Antoine Necton, vicaire, du 15 janvier 1532 (n. st.), une enquête du 28 novembre 1571, à la requête d'Ursain Collet; diverses procédures faites par Louis Bailly, vicaire, au sujet de ladite rente, aux dates du 12 novembre 1601, du 4 décembre 1604, du 13 juillet 1604, et une transaction du 23 février 1608; plus un bail des prés de Soubris, par ledit Bailly, en date du 31 octobre 1620. Lesdites pièces remises le 12 décembre 1635. Et le 19 février 1636, ledit Mathurin Royer reconnaît avoir reçu en sus, 3 sentences des 24 mars 1572, 27 juillet 1605 et 25 janvier 1606, et une transaction du 23 février 1606, relative à la rente de Beauregard; un bail du 16 décembre 1490 et une sentence du 6 juillet 1560, relatives à la maison de la rue de l'Ormeau; un bail des prés de Soubris, du 13 septembre 1527, et un bail d'une vigne à Noblon, du 16 décembre 1437 (1636).

G. 803. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1499-1617. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques-des-Grottes. — Saint-Aignan. — Pierre Beauvoix, prêtre, fondé de procuration de Pierre Pobis, vicaire de St-Jacques, et Moyse Baudry, fondé de procuration d'André Baudry, son frère, conseiller au Parlement, échangent auxdits noms une rente de 15 s. t. sur une maison sise à Saint-Aignan, sur la rue du Marché, contre deux rentes, l'une de 10 s. et 2 gélines, sur une « maison perrière », à Roches, et l'autre de 5 s., sur

une pièce de vigne. Les deux procurations suivent la teneur de l'acte (Julien Bernardeau, notaire. 1499). — Déclaration au profit de Claude Forest, vicaire, d'une rente de 15 s. t., assise sur une maison située en la rue qui va de la Boucherie à la porte du Ruau, et sur une ruelle qui va de ladite rue à la Halle (Louis Carré, notaire. 1617). — Analyse du XVIII^e siècle : « rente de 15 s. sur maison qui estoit devant l'Ours et à présent ruinée, et sert de rue pour aller de l'Ours aux Pressoirs ».

G. 804. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1490-1597. — PSALLETTE : VICAIRIE SAINT-JACQUES ET SAINT-CHRISTOPHE. — Saint-Aignan. — Bail par le chapitre « ad utilitatem Andree Chesneau, presbiteri viccarii viccariæ perpetuæ fondatæ ad altare beati Christofori....., Jacobo Breon, carnifici, pro se et pro heredibus suis..... in directa linea », d'une maison sise « in vico Ulmi, juxta vicum quo itur de dicta ecclesia ad portam capellæ dicti Sancti Aniani », ladite maison grevée de 4 deniers de cens envers le chapitre; ledit bail moyennant une rente de 32 s. 6 d. (1490). — Assignation et opposition, par Louis Bailly, vicaire de St-Jacques et St-Christophe, sur une rente de 40 sous, assignée sur une maison rue de Baudon; et sentence favorable (1597).

G. 805. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 2 pièces, parchemin.

1437-1691. — PSALLETTE : VICAIRIE SAINT-JACQUES ET SAINT-CHRISTOPHE. — Saint-Aignan. — Jean de Vaux et Robin Potel, vicaire de St-Cyr d'Issoudun, procureurs d'Antoine Conraut, archidiacre de Vulguérin-le-Françoys et vicaire de Saint-Christophe à Saint-Aignan, accensent à Philippot Halouain et Simone, sa femme, un quartier de vigne en Noblon, entre le chemin de la porte du Marché à Planche-Moreau, la vigne du prieur de Villiers et la vigne de la vicairie de messire Pierre Chastre, pour leur vie et celle de leur fils, moyennant 10 s. t. de rente (1437). — Bail à rente perpétuelle, par René Bertin, greffier au grenier à sel de Montrichard, de 1/2 arpent de vigne au clos de Noblon, sur le vieux chemin de Châteauvieux, chargé de 20 s. t. de rente envers la vicairie St-Jacques (Dulac, notaire. 1644). — Déclaration de ladite rente au profit de maître René Michel, chanoine et titulaire du bénéfice (Raboin, notaire. 1691).

G. 806. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1736-1755. — PSALLETTE : VICAIRIE SAINT-JACQUES ET SAINT-CHRISTOPHE. — Saint-Aignan. — Bail par François Michel, titulaire, à Antoine Beaujean, d'un quartier de vigne au clos des Ormeaux, ou à la rue aux Loups, moyennant 7 l. de ferme (Michel, notaire. 1736). — Sommation audit Beaujean, d'avoir à payer trois années de ferme, à la requête de François Michel, héritier de feu François Michel, son fils, en son vivant titulaire du bénéfice, et à la requête de Bernard Michel, titulaire actuel (1740). — Bail par Bernard Michel, vicaire, moyennant 100 s. de ferme (Mazuray, notaire. 1755).

G. 807. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 cahiers, papier, de 6 et 8 feuillets.

1494-1785. — PSALLETTE : VICAIRIE SAINT-JACQUES ET SAINT-CHRISTOPHE. — Couffy. — Devant Étienne George, notaire de Bourges, Antoine Netton, vicaire de St-Christophe, loue pour 15 ans, à Mathurin Lesourt, moyennant 47 s. 6 d. de rente, payables à la Toussaint : « tria quarteria prati in prato et dumo existencia in praheria de Subtus Bris; juxta dumum domini de Saray, quodam rivulo intermedio; juxta pratum dicti adcensatarii de duobus butis.....; item unum reliquum quarterium prati siti in dicta praheria de Soubz Bris..... et juxta prata Joannis Chollet architenentis (?) etalia parte et juxta prata multoris du Rousseau, qui tenet a domino de la Court, et alamayo (?) Dionisy de Nant, etiam quodam rivulo intermedio » (1494). — Arrentement à Étienne Lesourt, à sa femme et à leurs hoirs en droite ligne, par le chapitre, agissant au profit d'Antoine Netton, vicaire de St-Christophe, de deux pièces de pré au gué de Soubris, joignant à la terre de Valençay et aux prés du seigneur de Sazay, moyennant une rente de 60 s. t. et 1 chapon, payable à la Toussaint (Philippe Nivard, notaire et sorite du chapitre (1527). — Bail de 9 ans, par messire Louis Bailly, vicaire de la vicairie St-Jacques et St-Christophe, desdits prés, moyennant 25 l. t. et 2 chapons (Jean Sandrier. 1620). — Bail pour 7 ans, par Mathurin Royer, vicaire de St-Christophe, moyennant 29 l. t. à la Saint-Martin (Ysaac Dulac. 1633). — Bail pour 7 ans, par le chapitre, à maître René Suppligeon, greffier des eaux et forêts, au profit de messir eMathurin Royer, maître de la Psallette, desdits prés dépendants de la vicairie St-Jac-

ques et St-Christophe, annexée à la Psallette, moyennant 29 l. t. (1640). — Bail de 9 ans, par le chapitre, du lieu de Poulas, appelé aussi les Grands-Prés de Soubris, dépendant de la Psallette, l'un des morceaux joignant au faux ruisseau qui descend de Lye au gué de Soubris et aux prés de la seigneurie de Châteauvieux, l'autre entre le pré de ladite seigneurie de Châteauvieux et ceux de la seigneurie de la Pierre, moyennant 36 l. 5 s. et 4 chapons, payables à la Saint-Michel; plus 5 d. de cens au chapitre à N.-D. de septembre (Chauveau, notaire. 1720). — Bail conforme pour 36 l. et 4 chapons (Gaudeau, notaire. 1739). — Bail conforme au meunier de Soubris, moyennant 26 l. (Michel, notaire. 1748.) — Bail du pré l'École, moyennant 30 l. (Charluchet, notaire. 1770). — Bail desdits prés, moyennant 42 l. et un quintal de foin évalué 30 s. (1777). — Bail conforme, moyennant 44 l. et 2 douzaines d'œufs évaluées 12 s. (1785).

G. 808. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1566-1713. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Mareuil. — Julien Guérin, vicaire, au Ruisseux, arrente le gué de l'Aune, entre la rouère de l'Aune, qui descend de la Chotinière au Cher, et le cours du Cher, moyennant 15 s. (1566). — Déclarations par François Hénault, possesseur de la métairie de la Renaudière, par François Durand, chirurgien, au profit de Gabriel Goislard, vicaire, au profit de maître René Michel, chanoine, titulaire du bénéfice, d'une rente de 15 s., payable à la Saint-Michel, et assignée sur une pièce de pré sise au Ruisseau, paroisse de Mareuil, entre la rouère de l'Aune, le pâtureau de la Besnardière, le Cher et le chemin de Saint-Aignan (Adam, notaire. 1685. — Raboin, notaire. 1713).

G. 809. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1627-1633. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Mareuil. — Bail emphytéotique, par Claude Forest, vicaire, d'un arpent de terre aux Mardelles ou aux Ridardes (ou Vaujouran), entre le chemin de la Bénardière au Cher et l'héritage de la vicairie St-Pierre, fondée en la haute chapelle de la chapelle des Miracles, moyennant 50 s. de rente à la St-Michel (Louis Carré, notaire. 1627). — Déclaration au profit de Jean Brethon, chanoine de Notre-Dame de Romorantin, vicaire de St-Jacques, de ladite rente, assise sur une terre en Vaujouran, entre le chemin de la Pouynière au Cher et celui de la Chotinière à la Rouère-Blondeau (Ysaac Dulac, notaire. 1633).

G. 810. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1616-1714. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Mareuil. — Bail emphytéotique par Claude Forest, vicaire, de 4 boisselées à l'Aune, sur le chemin de la broue de l'Aune à la Chotinière, déjà baillées par ses prédécesseurs Pierre Chartier et Jean Mesnet, plantées de 6 noyers et de 1 châtaignier, moyennant 12 boisseaux de noix de rente à la Toussaint (Carré, notaire. 1616). — Déclaration au profit dudit Forest, d'une rente de 3 s. 6 d. t. à la Toussaint, assise sur une pièce d'héritage au Bois-Bourreau, entre le chemin de Linières à la chapelle St-André, la vigne de la vicairie St-Pierre et le chemin du Grand-Cimetière à Mareuil. (1617). — Bail pour 6 ans, par Thomas Le Gentilhomme, vicaire de St-Jacques, de 2 pièces de terre, l'une à la rouère St-André, sur le chemin de la Bénardière au Cher, l'autre à la Rouère de l'Aune, moyennant 6 boisseaux de blé de ferme (Jacques Seiller, notaire. 1668). — Bail pour 9 ans, par René Michel, vicaire, moyennant 8 boisseaux de blé (Raboin, notaire. 1690). — Bail pour 9 ans, par le même, moyennnant 4 boisseaux de froment, 4 boisseaux de seigle et la moitié des châtaignes (1714).

G. 811. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 cahier, papier, de 8 feuillets.

1532-1680. — Psallette : Vicairie Saint-Christophe. — Méhers. — Rente de Beauregard. — Antoine Netton, vicaire de St-Christophe, reconnaît avoir reçu de Guillaume Bernart, de St-Romain, fermier de Charlotte de Marcheville, dame de Beauregard, les arrérages de la rente de 6 l. d'argent et 3 setiers de seigle, due à la vicairie au jour de Saint-Michel (Blaise Blanchet, substitut-juré du tabellion. 1432 n. st.). — Sentence par laquelle François Syret, lieutenant général du bailliage de St-Aignan, après trois défauts aux ajournements des 26 janvier, 3 mars et 31 mars, donne défaut à Ursin Collet, vicaire de St-Jacques et St-Christophe, contre dame Marguerite de St-Mauris, veuve de Jean de Voisines, seigneur de Beauregard (1571). — Condamnation par défaut, de ladite dame, en laquelle sentence est mentionnée une transaction du 20 juillet 1444, entre Pierre Daille, vicaire de St-Christophe, et Étienne Douhault, sieur de Beaure-

gard (1572). — Sentence en conversion de saisie de 200 l. sur Taillandier, débiteur de ladite dame, au profit dudit vicaire (1572). — Par devant le même, à l'appel de la cause entre Ursin Collet et ladite dame, femme de Bertrand de Foissy, « chevalier de l'ordre du roy, chambellan ordinaire de monseigneur le duc, fils et frère de roy », les parties se sont accordées pour 6 années, de la rente de Beauregard, moyennant 30 écus d'or soleil, payés comptant (Maussaint, greffier. 1572). — Sentence par Adrien Dudouet, sieur de la Cochetière, bailli de St-Aignan, contre Jean Roullet, fermier de la seigneurie de Beauregard, en paiement de ladite rente, au profit d'Ursin Collet (1574). — Transaction entre Louis Bailly, vicaire de St-Jacques et St-Christophe, et Claude de Voisine, sieur de Beauregard, après condamnation de ce dernier au bailliage de St-Aignan et au présidial de Blois. — Déclaration nouvelle de la rente et transaction pour les arrérages à 160 l. t. (Delaunay, notaire. 1606). — Au dos de cette pièce est écrit : Le 4e juin 1691, a esté envoyé l'original à notre procureur à Paris, pour s'opposer au décret de Beauregard. — Requête de Jean Hulin, maître de la Psalette, chapelain de la chapelle St-Jacques et St-Christophe, au Conseil privé, pour obtenir exécution des arrêts par lui obtenus contre le sieur de Pradines, seigneur de Beauregard, à laquelle ledit sieur prétendait échapper à l'aide d'arrêts de surséance contre ses créanciers privés, faisant journellement des coupes, ventes et dévouissement, jusqu'à mille pieds d'arbre dans une année, au préjudice de la terregage de la rente. Sur le rapportde M. Harlay, est fait droit à la requête. Lettre de chancellerie (1678). — Arrêt du Conseil, contraire au précédent, rendu au rapport du sieur de la Salle (1680).

G. 812. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 cahier, parchemin, 36 fos; 3 pièces, papier; 2 cahiers, papier, de 30 et 17 fos écrits.

1493-1752. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Pouillé. — Prise à cens par Louise Pénigaulde, veuve de feu Martin Pichot, « en son vivant esleu pour le roy nostre sire, sur le fait des aydes pour la guerre dudit seigneur et terres », de Pierre Pobis, « prestre, vicaire de la vicairie fondée à l'austel de monseigneur Saint-Jacques ès Crotes », de 3 pièces de terre au lieu appelé la Chantellouère ; un arpent de vigne sur le chemin de l'Ormeau de la Droitière, au lieu des Ormeaux; 9 boisselées de terre entre le chemin de Pierrefritte à Pouillé et le bois des Sagerts ; et un lopin de terre y joignant, moyennant une rente de 1 setier de froment et 5 s. t., payable à la Saint-Michel (Jean Lecourt, notaire. 1493). — Gagement de la rente du Cœur-d'Ane, à Pouillé : sur 3 arpents de vigne audit Clos, entre le chemin de la Premollière au caroy de l'Ormeau, la vigne de feu Hugues Gautier, sieur de la Roche-d'Asnière, la sente à pied par où l'on va du lieu où était anciennement le village de Cœur-d'Ane, à Pouillé, les vieilles masures dudit Cœur-d'Ane, la taille de la « Chante-Louelle » ; ladite rente de 12 boisseaux de froment et 2 poules, au vicaire de St-Jacques, pour lors Jean Breton (Antoine Dangé, notaire-tabellion. 1633). — Conférence et arpentage de ladite pièce de vigne ; sont nommés les lieux suivants : le chemin du village des Verriers à la fontaine de Pouillé ; la taille de la Chantelouère ; le chemin du village d'Hommeaux au carroy de l'Ormeau ; le chemin qui va de Pierre-Fritte au bourg de Pouillé (1644). — Gagement de ladite rente, au profit de J.-B. Goislard, vicaire ; mention comme tenue de la vigne du chemin des Verriers au village du Pont (Marcoul Dangé, notaire à Pouillé. 1672). — Gagements des divers détenteurs de ladite rente, au profit de René Michel, chanoine, titulaire de la vicairie Saint-Jacques ; les 2 poules sont estimées 9 s. pièce ; sont signalés : le chemin de la Premolière à la Fontaine; le chemin de la Premollière à la rue de l'Ormeau ; la métairie de la Roche ; le chemin des Verriers à Pouillé ; le chemin de la Prunollière à Pouillé (Raboin, notaire. 1691-1692). — Recettes et notes de recette de ladite rente, depuis 1690 jusqu'à 1752.

G. 813. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1488-1735. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Seigy. — Accensement par le chapitre, au profit d'Aignan Fortier, vicaire de St-Jacques, d'une pièce de vigne en « Gromain », contiguë à la vigne de la vicairie fondée à l'autel « des Allemens », et aux terres de la Grange-Chardon ; ledit accensement moyennant 7 s. 6 d. de rente à la Toussaint (Jean Lecourt, notaire-juré. 1488). — Déclaration au profit de Claude Forest, vicaire de St-Jacques, d'une rente de 5 s. 10 d., portion de de la rente ci-dessus, et assise sur 3 quartiers de vigne en Gourmain, joignant à une autre pièce de vigne de la vicairie St-Jacques, aux deserts et toulles de la vicairie St-Bernardin, dont est pour lors titulaire Jacques Canyvet, aux terres de la Grand-Chardon et au fonds de la rouère de Gourmain. Ladite déclaration acceptée par René Forest, sergent royal au bailliage de Blois, père du titulaire (Louis Carré, notaire. 1621). — René Michel, vicaire de Saint-Jacques, et René Seret, prieur de Geaugy, vicaire de

St-Bernardin, louent pour 9 ans, à la St-Martin, 3 quartiers de terre en Gourmain, moyennant 40 s. t. de ferme (Raboin, notaire. 1691). — Déclaration de la rente ci-dessus, de 5 s. 6 d. sur la vigne en Gourmain, au profit de René Michel, titulaire de la vicairie (1693). — René Michel loue, tant en son nom qu'en celui de René Seret, vicaire de St-Bernardin, les tailles et terres des deux vicairies, moyennant 40 s. de ferme (1701). — Autre bail par ledit René Michel, vicaire de St-Jacques, et Charles Berrier, vicaire de St-Bernardin, moyennant 45 s. de ferme (Chauveau, notaire. 1722). — Reconnaissance de la rente de 5 s. 10 d., au profit de maître François Michel, clerc tonsuré, titulaire de la vicairie St-Jacques (Mazuray, notaire. 1735).

G. 814. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1542. — Psallette : Vicairie Saint-Jacques et Saint-Christophe. — Luçay (Cher). — Le chapitre, pour obtenir main-levée de la saisie féodale, mise par Gabriel de Châteauvieux et Charles Sallezard, lieutenant de Luçay-le-Mâle, seigneurs du Fay, sur une rente de 60 s. perçue par le chapitre sur les prés de Bourdillon, présente pour homme de foi et vicaire, Jean Lesage, vicaire de St-Jacques et St-Christophe (Jean Rousseau, *alias* Delaunay, notaire. 1542). — Cette pièce pourrait être classée aux biens du chapitre (v. art. 625).

G. 815. (Liasse.) — 1 parchemin ; 2 papiers.

1711-1782. — Vicairie Saint-Jean-Baptiste. — Saint-Aignan. — Vente d'une maison située rue de la Championnerie et place de la Halle, grevée d'une rente de 8 l. à la vicairie Saint-Jean-Baptiste, et 2 chapons au chapitre (Chauveau, notaire. 1711). — Première déclaration de ladite rente de 8 l. à maître Michel, vicaire de St-Jean-Baptiste (1720). — Déclaration de ladite rente au profit de J.-B. Gastignon, chanoine et titulaire du bénéfice (Clivot, notaire. 1782).

G. 816. (Liasse.) — 8 parchemins; 6 papiers.

1524 n. st.-**1782.** — Vicairie Saint-Jean-Baptiste. — Noyers. — Transaction entre Denis David, vicaire, et les Hesmon, pour six septerées de terre situées entre les deux chemins de St-Aignan à Thézée et aux Planches-Saurées, celui de Bray à Monteriou et la terre tenue du seigneur de la Barre ; et le pré des Rochières, joignant aux prés du seigneur du Guéret, arrentées moyennant 50 s. t. et 2 poules (Pierre Bryais, tabellion-juré. 1524 n. st.) — Transaction conforme à la précédente, par laquelle Louis Gombault, vicaire de la vicairie St-Jean-Baptiste, se désiste de la commise qu'il prétendait sur les biens de Bray, pour défaut de paiement de 4 ans d'arrérages, contre les hoirs Hesmon, et leur arrente à nouveau lesdits biens, moyennant 50 l. et 2 poules de rente, payable à la Saint-Jean ; lesdits biens consistant en 6 septrées de terre audit lieu de Bray, paroisse de Noyers, entre les chemins qui vont de St-Aignan à Véret et à Thézée, et en un arpent de pré appelé les Bochières, paroisse de St-Romain (Gink-Delespine, substitut-juré. 1539).— Autre transaction par Louis Gombault, écolier de l'Université de Paris, pour des maisons au village des Morceaux, cy-devant de la Hesmonnière, portant arrentement de ladite maison, moyennant des rentes : 25 s. t. et 2 chapons ; 5 s. t. et 1 chapon (J. Raboin, notaire. 1548). — Autre, pour une pièce de terre au Fresne, et le pré des Rochères, 27 s. t. (1548). — Vente desdits biens, à charge d'acquitter les rentes vis-à-vis la vicairie (1550 n. st.) — Déclaration de portion desdites rentes au profit de Jean Corset, écolier de l'Université de Bourges, vicaire de St-Jean-Baptiste (Jacques Raboin, clerc-notaire-juré. 1553 n. st.). — Transaction entre Nicolas Dubois, curé de St-Martin de Graçay, vicaire de St-Jean-Baptiste, et Georges-Étienne Chevallier, seigneur du Chastellier de Marolles, paroisse d'Écueillé, détenteur des biens ci-dessus, annexés à sa métairie du Parc, paroisse de Noyers, sur laquelle il reconnaît par suite assigner 10 l. de rente à ladite vicairie (Seiller, notaire. 1673). — Déclarations conformes des de Bonnafau, la dernière au profit de J.-B. Gastignon, chanoine, titulaire du bénéfice (1729, 1750, Paul, notaire. 1782).

G. 817. (Liasse.) — 1 cahier, papier; 4 f°s.

1489-1717. — Vicairies Saint-Laurent et Saint-André. — Délibération capitulaire, sur la requête présentée par Symon Seigneur, vicaire de la chapelle St-Laurent, et Denis Hardy, vicaire de la chapelle St-André, « tendant à fin que par le décedz de deffunct monsieur maistre Jacques Bellart, en son vivant chanoine et prieur de ladicte église, il leurs fut permis et loisible de faire le service acoustumé estre faict chacun jour, un an durant, quy est d'estre et assister pour luy à toutes les

heures, messes anniversaires et autres suffrages de ladicte église, et faire les dommades (hebdomades) dudit deffunct et cellébrer tous les jours une messe de *Requiem*, jusqu'à un an, l'an révolu, à commancer du jour de demain à célébrer ladicte messe et autre service aux autels de Ste-Anne et Ste-Magdelaine, du pain bénist ou autres autelz de ladite église, propres et acomodez à célébrer ladicte messe. A quoy lesdictz vénérables capitulants, tant pour eux que inclinant à ladicte requeste comme juste et civile, ont obtempéré....., à la charge par lesdictz vicaires et chapellains..... faire et accomplir les choses susdictes et le devoir qu'eux et chascun d'eux sont obligés et doibvent faire en tel cas requis et accoustumé, le tout suivant la forme et teneur contenue en certaine transaction autre fois faicte en ce dit chapitre.....; et avant ladicte messe à cellébrer, lesdictz de chapitres ont ordonné qu'elle sera sounnée par lesdictz vicaires et chapellains et chascun d'eux à la grosse cloche, sonner, prendre une croix et de l'eau bénitte, et aller sur la fosse dudit deffunct, et ilec dire *De profundis clamavi, usque in finem*, avec les collectes y accoustumées, en prenant par lesdictz vicaires....., pour l'accomplissement du devoir susdict, tous et chascuns les fruictz quy sont à présent pendant par les racines, d'une des prébendes dudict prioré, jusqu'à un an et à la charge aussy de faire ou faire faire et entretenir le devoir et charges susdictes, et, à deffault de cellébrer ou faire dire et cellébrer ladicte messe par chascun jour de l'an entier et faire tout ce que dessus, lesdictz vicaires seront, le jour qu'ils deffauderont, reputtés pour absens; aussy seront tenus, lesdicts vicaires..... faire faire et fassonner les vignes d'une des prébandes dudict prioré, bien et deument, et de les laisser en tel estat et fasson quy les ont trouvez et qu'elles sont à présent, à la fin de ladicte année.... » (Jean Daussin, notaire-juré. 1568). — S'ensuit la teneur de ladicte transaction : « ..... Cum lis et processus moti fuerant..... inter..... priorem et capitulum ex una parte, et dominos Bernardum Filleti et Joannem Dalibert,..... vicarios seu capellanos perpetuos vicariarum.... extra ecclesiam predictam fundatarum, videlicet beati Laurentii et beati Andreæ apostoli, ex parte altera, super hoc quod dicti venerabiles dicebant et proponebant quod habebant actum quo per prædecessores suos fuerat statutum factum in dicta ecclesia a domino archiepiscopo bituricensi, confirmatum pro remedio ac salute animarum canonicorum dictæ ecclesiæ, mentionem expresse faciens quo modo predicti vicarii, seu capellani, capellaniarum predictarum tenebantur pro se et successoribus suis perpetuo cantare et celebrare aut cantari aut celebrari facere per quemlibet diem cujuslibet septimanæ anni, excepto die dominico, unam missam de defunctis, toties quoties contingat aliquem canonicorum dictæ ecclesiæ decedere ab humanis, incipiendo a die obitus sui usque ad finem anni pro salute et remedio animæ ipsius, et quod, propter hoc, prædicti vicarii..... tenebantur recipere et habere solummodo grossos fructus venientes ad anniversaria, secundum formam et tenorem dicti statuti super hoc facti et ordinati..... Et ex parte dictorum vicariorum fuerit dictum et propositum quod, ratione dicti servitii per ipsos facti et dicti, ecclesiæ venientes tum ad grossum quam ad distributiones et quod fructus venientes ad anniversaria vocantur distributiones; item dicebant quod ipsi representabant per totum illum annum personam canonici deffuncti et quod ipsi debebant recipere pro ipso omnes fructus et reditus eodem modo sicut prædicatus canonicus deffunctus viveret; una cum pluribus aliis rationibus super hoc allegatis. Hodie, die veneris, tertia decima mensis augusti, anno Domini millesimo quadringintesimo vigesimo nono, pro bono pacis et concordiæ..... dictæ partes..... concordaverunt in hunc modum : videlicet dicti domini..... volunt successoribus in perpetuum recipere et recipiant..... omnes fructus et redditus venientes tum ad grossos fructus, quam ad anniversaria et distribuciones etiam in offertoriis, diurnis, mortuariis, et aliis utilitatibus dictæ ecclesiæ venientibus, eodem modo et pari forma sicut faceret canonicus pro quo locum tenent et quem representant et sicut unus predictorum dominorum presentium faceret; per hoc tamen quod præ licti vicarii..... tenebuntur perpetuo cantare et celebrare..... per omnes dies cujuslibet septimanæ unius anni, pro anima cujuslibet canonici..... deffuncti unam missam de deffunctis et ire supra fouceam ubi corpus suum fuerit inhumatum, cum vestimentis sacerdotalibus, cum cruce et aqua benedicta, ante inchoationem missæ et ibi dicere *De profundis* cum orationibus ad hoc consuetis; et, cum hoc, tenebuntur facere, per totum illum annum, in suo turno hebdomadam sicut faceret canonicus quem ipsi representant et viveret et ibidem resideret hebdomadas et etiam anniversaria; et, cum hoc, interesse omnibus horis dictæ ecclesiæ ad supplementum dicti canonici deffuncti et etiam aliorum canonicorum absentium..... » — Sur la nomination de François de Daron, clerc du diocèse d'Angers, présenté par le duc de St-Aignan à la prébende vacante par la mort de Philbert de Daron, les vicaires Jacques Huguet et Jacques Chevalier, des vicairies St-André et St-Laurent, réclament la jouissance de ladite prébende, à quoi consent le chapitre et le nouveau titulaire, réservé que « Monsieur Hugues, attendu qu'il est chanoyne, n'aura pas double distribution, ce que ledit sieur Hugues a contesté et sera reiglé

par monseigneur l'archevesque de Bourges » (1670). — Requête de Jacques Chevallier, vicaire de St-Laurent, au décès de Jacques Mollanger, chanoine, sur laquelle lui est consentie la moitié du revenu de ladite prébende, le vicaire de St-André ne résidant pas (1680). — Même réquisition à la mort de maître Étienne Bennon, chanoine (1691); — de maître Étienne Picault (1698). — Au décès de maître Étienne Chireau, les deux bénéficiers étant seulement clercs, le chapitre chargea maître Chevalier, oncle du vicaire de St-Laurent, de la moitié du service, et les autres chanoines du reste. Une note fait observer que cette décision est contraire aux droits desdites vicairies, dont les titulaires, aux termes de la transaction, peuvent faire accomplir lesdits services (1707). — Au décès de maître Jacques Chevalier, M. Coutan, vicaire de St-Laurent, simple diacre, est autorisé à faire faire le service, ainsi que M. Hervet, vicaire de St-André, absent (1717).

G. 818. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1768. — Vicairie Saint-Laurent. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique, par Georges Aubin, chanoine, semi-prébendé de Levroux en Berry, vicaire de St-Laurent, à François-Xavier Mouzay, curé de St-Aignan, et à J.-B. Mouzay, chanoine, son frère, leur vie durant, du bâtiment appelé St-Laurent et situé entre la rue du Pont et les cour et écuries du Croissant, moyennant un loyer annuel de 20 l., payable à la St-Jean (Charluchet, notaire. 1768).

G. 819. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1705. — Vicairie Saint-Laurent. — Saint-Aignan. — Jacques Chevalier, chanoine et vicaire de St-Laurent, ayant représenté « que la mazure qui restoit de la vouste de la chappelle qui deppend de ladite vicairie, assize en cette ville, sur la rue du Pont, menaçoit ruine et estoit prest à tomber sur une partye du logis qui y joint de trois parts, appartenant à maistre François Michel, avocat en ce siège, qui par ce moyen n'estoit pas en sûreté dans sa maison », a été autorisé à s'entendre avec ledit Michel pour le prier « de s'accommoder de partye de ladite mazure et de la faire démolir, n'estant d'aucune utilité;..... à quoy ledit sieur Michel a volontairement consenty..... et quoy que ladite mazure n'ait esté estimée que la somme de quinze livres, néantmoins a offert pour le bien et utilité dudit bénéfice, audit sieur Chevallier, une rente de 50 solz par chacun an à uy due..... sur un cellier assis audit St-Aignan, sur la rue par laquelle on va de la grande rue de St-François au Carroy de France, néantmoins rachetable de la somme de cinquante livres en principal ». Ledit échange est accepté, avec l'agrément de Marie Pinon, veuve Durand, comme tutrice de ses enfants, « laquelle a droit de jouir de ladite mazure et de la cour qui y joint pendant les vyes d'Anne Jourdault, sa belle-mère, et d'André Durand, son beau-frère, par les partages faits des biens d'André Durand, père »; ledit agrément moyennant réduction du loyer de 100 s. à 4 l. 10 s., et l'engagement par le sieur Michel de lui faire bâtir un cellier sur les murs de la place réservée et à souffrir à perpétuité l'égoût dudit cellier dans sa cour (Raboin, notaire. 1705).

G. 820. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1753-1769. — Vicairie Saint-Laurent. — Saint-Aignan. — Procès-verbal, à la requête de George Aubin, vicaire de St-Laurent, de l'état dans lequel feu François Coutan, vicaire avant lui, a laissé tomber la vigne du Bois-Carpeau; il y a plus de quinze ans qu'elle n'a été façonnée d'aucune façon, elle ne peut passer que pour une terre en friche; il reste pourtant quelques ceps qu'on peut raser par le pied, pour remettre la vigne en état à force de provins; il n'y a pas de charniers; de quatre à cinq ans on ne pourra rien récolter ou presque rien; pour le travail à faire, le fumier, etc., il faut au moins dépenser 300 l. (Gaudeau, notaire. 1753). — Bail de ladite vigne, pour 9 ans, moyennant 16 l. et 2 chapons à la Saint-Martin, et le cens de 3 d. envers le chapitre à N.-D. de septembre (Charluchet, notaire. 1769).

G. 821. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1777. — Vicairie Saint-Laurent. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique, au nom de Georges Aubin, vicaire de Saint-Laurent, d'une pièce de terre sise sur le grand chemin de St-Aignan à Noyers, joignant aux terres de la métairie de la Croix-Verte et à la terre de Poiriers, bornées de deux pierres « qui ont pour témoins chacune deux thuillots, un charbon et un morceau d'ardoise », mesurant ladite terre, 9 toises 2 pieds de large sur 74 toises de long, ledit arrentement moyennant 3 livres de rente perpétuelle, payable à la St-Martin d'hiver (Charluchet, notaire. 1777).

G. 822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1289. — Vicairies Saint-Laurent et du Grand-Cimetière. — Saint-Aignan. — Guillaume « de Biaulis », garde du sceau royal de la prévôté d'Issoudun, fait savoir que devant Mangin de Vasselay, clerc-juré dudit sceau, Geoffroi de Palluau, damoiseau, fils de feu Harrand de Palluau, chevalier, a vendu à toujours à Pierre Langlois (*Anglici*), vicaire perpétuel de N.-D.-du-Cimetière, près de la ville de St-Aignan, et à Pierre de Rochefort, vicaire perpétuel de la chapelle de St-Laurent de ladite ville, moyennant 20 l. t., dont quittance, un muid de seigle de rente assigné sur tous les biens du vendeur, et spécialement sur la dîme et terrage de Bachaus, paroisse de St-Aignan, payable à la Saint-Michel, sous peine de payer 10 s. t. par semaine de retard. Rabeau de « Vyvil » et Jean dit de Jau, damoiseau, « se constituunt plegios et principales redditores, garantizatores et etiam deffensores erga dictos emptores » (1289. Vidimus de 1427).

G. 823. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1492-1769. — Vicairie Saint-Laurent. — Contres. — Gilles Pain, garde du sceau royal de la prévôté de Bourges, fait savoir que devant Jean Couldreau, clerc et notaire du roi, Jean Guichart, vicaire de St-Laurent, a affermé pour 29 ans, moyennant 13 s. 9 d. t. : 3 boisselées d'ouche à la Coulhardière, paroisse de Contres, joignant à l'ouche de la communauté des vicaires ; 1/2 arpent de pré audit terroir, touchant à l'ouche susdite et à la rivière de Bièvre (1492). — Déclaration au profit de Jacques Chevalier, vicaire de St-Laurent, d'une rente de 20 s. sur un arpent aux prés de Bordière, entre le pré du chapitre et à la rouère de Bièvre (Raboin, notaire. 1691). — Promesse sous seing privé, de passer nouveau titre de ladite rente au profit de M. Aubin, vicaire (1755). — Lettre de Sébastien Péan, père, demeurant à Blois, paroisse St-Nicolas, au vicaire de St-Laurent, qui se plaint qu'on exige de lui un titre nouveau et un dérangement dans une saison aussi peu « gracieuse » (15 décembre 1769).

G. 824. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1625-1766. — Vicairie de la Madeleine-des-Bancs. — St-Aignan. — Bail par Charles Simonnet, vicaire, d'une pièce d'ouche et jardin près l'Hôtel-Dieu de St-Aignan, entre le jardin dépendant de la Madeleine-des-Grottes, et le chemin de St-Aignan à « Ségy », moyennant 20 s. t., payables à la Saint-Michel (Carré, notaire. 1625). — Cession par « Madame Henriette-Louise Colbert, épouze de très-hault et très-puissant seigneur, Monseigneur Paul de Beauvilliers, duc de St-Aignan, pair de France, grand d'Espagne, chevallier des ordres du roy, premier gentilhomme de sa chambre, chef du conseil royal des finances, ministre d'estat, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne, maistre de sa garde-robbe, cy-devant son gouverneur, surintendant de la maison de monseigneur le duc de Berry, premier gentilhomme de sa chambre, cy-devant son gouverneur, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, du Havre-de-Grâce et pays en deppendans, cy-devant gouverneur du roy d'Espagne, surintendant de sa maison et premier gentilhomme de sa chambre », fondée de procuration de mondit seigneur, à Pierre Lhuillier, clerc-tonsuré du diocèse de Bourges, vicaire de la Madeleine-des-Bancs, à présent au séminaire de Bourges, d'une rente de 7 livres à prendre sur celle de 7 l. 5 s. due au duc par André Contant, sur la maison qu'il occupe au faubourg du Marché, conformément à la déclaration du 20 décembre 1704, devant Adam, notaire. Ladite cession faite en paiement de 140 l. due à ladite vicairie pour achat d'un jardin qui est présentement compris dans l'enclos du jardin de l'Hôtel-Dieu. — Suit l'approbation du chapitre (1706). — Mentions d'un procès du sieur de la Tesserye, vicaire, contre le susdit André Contant ; défaut et jugement (1731, 1732). — Nouvelle déclaration au profit de François-Xavier Mouzay, curé de St-Aignan, titulaire du bénéfice (Céré, notaire. 1766).

G. 825. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1444-1733. — Vicairies de la Madeleine-des-Bancs et de Notre-Dame-de-Pitié. — Saint-Aignan. — Le sieur Duval, intendant de monseigneur Paul-Hippolyte de Beauvilliers, pair de France, duc de St-Aignan, comte de Montrésor, la Salle-lez-Cléris, ambassadeur de Rome, gouverneur du Havre-de-Grâce et des villes et châteaux de Loches et Beaulieu, fait échange, au nom dudit seigneur, avec maître Étienne Bourgougnon, sieur de la Tesserie, vicaire de la Madeleine-des-Bancs, de 3 boisselées de terre au bout du parc du château, le long du chemin de Mareuil et des terres de François Mouzay, du Plat-d'Étain, et avec maître Élie Pion, vicaire de

N.-D.-de-Pitié, demeurant ordinairement à Tours, d'une rente de 50 s., fondée par ledit duc, en raison du cimetière de cette ville; et cède auxdits vicaires et vicairies trois quartiers de prés situés dans l'étang de « Mers ». — Suit la ratification du chapitre (Gaudeau, notaire. 1733). — Pierre Daille et sa femme, qui par contrat du 15 janvier 1437 (n. st.), ont pris à cens, pour eux et leurs hoirs en ligne directe, de Jean Péan, vicaire de la Madeleine, moyennant 7 s. 6 d. t. à la Toussaint, 2 arpents de friche au Champ-Guédon, entre la vigne de la vicairie Ste-Anne, la vigne de l'abbaye de Villeloin, une friche de l'abbaye d'Aiguevive et les vignes de ladite vicairie de la Madeleine; cèdent, devant Jean Barbery, juré, à Martin Rousseau, et sa femme, 1 arpent de friche joignant à la vigne de la vicairie St-Guillaume, tenue par le titulaire de ladite vicairie Étienne Paris, à charge de payer pour eux, à la Toussaint, 3 s. 9 d. sur la rente ci-dessus (1444). — Déclaration au profit de Philippe Dulac, vicaire, d'une rente de 7 s. 6 d. sur 2 boisselées de terre entre le chemin de Mareuil et celui des jardins du château (Louis Carré, notaire. 1630).

G. 826. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1615-1706. — Vicairie de la Madeleine-des-Bancs. — Saint-Aignan. — Remise à huitaine par Étienne Rousseau, bailli, de la demande intentée par Charles Symonnet, en déclaration nouvelle et paiement d'arrérages de rente (1615). — Autre remise « après anneuf » (22 décembre 1615). — Ordonné qu'il sera donné copie aux défendeurs de la rente en question (1616). — Sentence condamnant les défendeurs à payer une année d'arrérages de ladite rente de 13 s. 4 d. et à passer titre nouveau (1616). — Déclaration au profit de Philippe Dulac, vicaire, d'une rente de 13 s. 4 d., à la Toussaint, sur 2 arpents de vigne en Champ-Guédon, joignant aux vignes du sieur de la Linandière et de la vicairie St-Guillaume (Isaac Dulac, notaire. 1636). — Déclaration de ladite rente au profit de Michel Lhuillier, vicaire (Picault, notaire. 1647). — Autre déclaration au profit de Pierre Bourdon, vicaire (Seiller, notaire. 1664). — Vente de portion desdites vignes, à charge de portion de ladite rente (1670). — Déclaration, au profit de Pierre Lhuillier, vicaire (Raboin, notaire. 1706).

G. 827. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1643-1764. — Vicairie de la Madeleine-des-Bancs. — Saint-Aignan. — Transaction entre Ambroise Uslin, drapier, et sa femme, et Pierre Lhuillier, vicaire de la Madeleine, qui leur contestait la possession de 2 boisselées de terre à la Maurisset, près de la Rouère-Blondeau, entre le chemin de Mareuil, celui de la Sévrie et ladite rouère, « comme estant les vyes des preneurs finies et expirées », aux termes du bail emphytéotique passé devant Lecourt, en date du 13 août 1484; par ladite transaction, ledit Lhuillier, reconnu possesseur de ladite terre, la loue pour 9 ans audit Uslin, au terme de la Toussaint, moyennant 10 s. de ferme annuelle (Picault, notaire. 1643). — Bail pour 9 ans, par François-Xavier Mouzay, curé de St-Aignan, de 6 boisselées dépendant de la Madeleine-des-Bans, dont 4 près la Morisset, la rouère entre deux, et 2 à la Rouère-Blondeau, moyennant un loyer annuel de 3 boisseaux froment (Cère, notaire. 1764).

G. 828. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1702. — Vicairie de la Madeleine-des-Bancs. — Saint-Romain. — Pierre Bourdon, chapelain du château, aumônier du duc de St-Aignan, ci-devant vicaire de la Madeleine-des-Bancs, donne à ladite vicairie, actuellement possédée par maître Pierre Lhuillier, 3 l. de rente perpétuelle, assignée sur un quartier de vigne au clos du Gros-Chaillou, paroisse de Saint-Romain, constituée devant Seillier, notaire, le 21 janvier 1674; ladite rente payable à la Saint-Martin et acquise par ledit sieur Bourdon, le 22 janvier 1682, devant Raboin; ladite donation faite en décharge de 23 l. « quy a cy-devant esté mise entre les mains dudit sieur Bourdon, ou quoy que ce soit de défunt honorable homme Jean Bourdon, son père, par Messieurs du chapitre de Saint-Aignan, qui l'avoient reçu des héritiers de défunt Michel Lhuillier, cy-devant titulaire de ladite vicairie »; et à charge de dire à perpétuité, tous les ans, deux messes basses, les jours ou lendemains de Saint-Pierre ou de Sainte-Madeleine (Raboin, notaire. 1702).

G. 829. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1672-1699. — Vicairie de la Madeleine-des-Bancs. — Seigy. — Vente, par des tiers, de morceaux de vigne au Clos de Gourmain (Seiller, notaire. 1672. Pierre Garnier, notaire à Couffy. 1673). — Vente desdites pièces, sises au Clos des Cartes, à maître Henry

Albout de Lommare, intendant du duc de St-Aignan (Raboin, notaire. 1699). — Ledit intendant échange ladite pièce, au nom du duc, avec Pierre Bourdon, vicaire, contre une autre pièce de vigne appartenant à ladite vicairie, sise près de l'ancien parc du château, en la paroisse de St-Aignan, joignant audit parc, à la vigne de la vicairie St-Lazare et aux vignes du duc (Raboin, notaire. 1699).

G. 830. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1535-1690. — Vicairie Saint-Martial. — Saint-Aignan. — « En la court de la baronnye de Chasteauneuf à Tours..... maistre Jehan Picot, chanoyne de l'église collégiale monseigneur Sainct-Pierre-le-Pullier, dudict Tours, et vicaire de Sainct-Marsault de Sainct-Aignan », donne procuration à Jacques Pyart, prêtre, de bailler à rente par contrat d'emphytéose, la maison dépendant de la vicairie Saint-Martial à Saint-Aignan, moyennant 15 s. t. de rente, et à charge des réparations et de l'entretien (J. Pineau. 1535). — Bail, pour 29 ans, au terme de la Saint-Martin, par François Durand, vicaire, de 1 quartier de vigne en la Rue-au-Loup, moyennant 30 s. t. de rente (1689). — Suit la transaction entre ledit François Durand et René Michel, vicaire de St-Jacques-des-Grottes, au sujet de la propriété de ladite vigne ; par laquelle ladite propriété est reconnue à la vicairie Saint-Jacques-des-Grottes (Raboin, notaire. 1690).

G. 831. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1739. — Vicairie Saint-Martial. — Châteauvieux-Couffy. — Déclaration, par T.-R. Marie de Jarnaye des Aubruns, prieure perpétuelle du monastère Reine-des-Anges, situé au faubourg du Marais, à St-Aignan, en faveur de maître André Viette, vicaire de St-Martial, supérieur du séminaire de Meung-sur-Loire, d'une rente de 3 setiers de méteil et de 12 l. d'argent, assignée sur : 2 boisselées de taillis à la Pinonière, sur le chemin de Faverolles-en-Berry à Montrichard ; 6 septerées de terre et buissons aux Grands-Champs, entre ledit chemin, le bois desdites dames et le chemin de la Bourgonnonière au bois de Monseigneur ; 1 arpent audit lieu, entre les terres du Grand-Brouard et le chemin de Brouard au bois de Monseigneur ; 1 quartier de pré à la Chédelière, entre la fontaine dudit lieu et le chemin de Faverolles à Montrichard ; 1 quartier de pré aux Fontenis, paroisse de Couffy, joignant au pré Monsieur et à celui de la Grisonnière ; 1/2 arpent de pré aux Aiguillons, même paroisse, joignant à ceux de Pluvineau et de la Cour de Couffy ; 1 arpent et 1/2 de taillis près du Buisson-des-Chaumes, paroisse de Châteauvieux, entre le bois de Monseigneur et le Chemin-Blanc ; 2 septerées de terre au Terrageau, sur le chemin de St-Aignan à Nouans ; 2 boisselées au-dessus de la fontaine de Tavenay, *alias* les Mazons, sur ledit chemin ; 1 arpent de taillis dans la vente des Fonteaux, près l'étang de l'Ardoize, entre le bois desdites Dames et le bois Monseigneur ; 1/2 arpent dans ladite vente, sur le chemin de la Bourgonnonière au buisson des Champs ; 1 quartier de bois au Grangé, entre lesdits bois des Dames et de Monseigneur, et le chemin du bois Monseigneur ; 1/2 arpent de bois aux Fosses (Michel, notaire. 1739). — Cession, par la prieure et les dames, desdits biens au sieur Douaire, à charge d'en acquitter la rente (Mazuray, notaire. 1739).

G. 832. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1381. — Vicairie Saint-Michel. — Titre de fondation. — « A touz ceulz qui verrons ces présentes lettres, Louys de Chalon, conte de Tonnerre et seigneur de St-Aignan-en-Berry, salut. Comme nostre bien-amé monseigneur Bernart Fabre, prestre, chanoine de l'église doudit St-Aignan, nous ait exposé en suppliant, que, si il nous plaisoit, avec l'aide de Dieu, il auroit désir et affection de fonder une vicairie en l'amour de Dieu et de monseigneur saint Michel en la dessus dicte église de Saint-Aignan, et de donner à ladicte vicairie et à l'église doudit St-Aignan de ses possessions, et, pour ce, nous pleust souffrir que l'église et les chapellains et chascun d'eulx qui seront ordenez en ycelle vicairie puissent perpétuelement tenir tous et chascun les héritages qui s'ensiguent : c'est à savoir la mettoierie de la Thibaudière, séant en la paroisse de Chasteauviez, avec les appartenances, valant par an deux muis de blé par quart, ou environ, de rente estans au censif de l'ospital de Linières et d'autres persones ; et doit laditte mettoierie au chapitre de Saint-Aignan diz solz de rente et audit hospital de Linière et Jehan Bos, onze solz neuf deniers ; item, quinze solz de rente que les hoirs feu Colin Vau Ruau doivent, assis sur une maison..... séant en la ville.... ; item, vint et cinq sols et deux chapons de rente annuele et perpétuele..... sur la mettoierie de la Cousseroie, assise en laditte parroisse de Chasteauviez, que..... Jacques Besson et sa femme tiennent doudit monsieur Bernart ; item, cinq sols de rente que Regnaut Chotin, *alias* de Saint-Ladre, doit chascun an sur une pièce de terre séant

à la Chaucée, en la paroisse de Noiers; item six sols et un chapon de rente..... sur une pièce de vigne assise en la paroisse de Coffi; item, la mettoierie de l'Aubinière, séant en la parroisse de Saint-Aignan..... que Louys Fournier tient à touzioursmes pour six sextiers de blé par tiers, froment trois sextiers, seigle troix sextiers et orge deux sextiers, laquelle mettoierie Henri Pelaut tient doudit monsieur Bernart, estant ou censif Jencon de Sigui et en l'obliaige de Jehan Le Bloy et ou terraige de plusieurs personnes; item, une pièce de vigne appellée Peste, contenant demy-arpent ou environ, séant en la parroisse de Saint-Aignan davant dit, ou censif de la dessus ditte église de Saint-Aignan; item, une pièce de pré séant en la paroisse de Coffi, apelé le pré Anfort, que ledit monsieur Bernart aquist de feu Johannot le Chandelier; item doze solz et un chapon de rente..... assis sur une maison en ladicte ville de Saint-Aignan; item, la mettoierie de la Pinonnière, séant en la parroisse de Chasteauviez, valant par an dix et huit sextiers de blé par quart de rente, ou environ, ou censif de l'abbaye de Villeloing, et ou terraige de plusieurs persones; item, cinquante sols de rente sur..... des maisons ou censif de la dessus ditte église; item, vint et cinq sols cinq sextiers froment et six sextiers seigle de rente; item, une pièce de pré séant en la rivière d'Avaigne, contenant un arpent ou environ, que ledit monsieur Bernart aquist de feu Johannot le Chandelier; item, une maison assise en la ville.....: savoir faisons que nous, les choses dessus dittes considérées, pour l'amour et affection que nous avons à l'église et à ladicte vicairie, en l'onour de Dieu et de monseigneur saint Michel, et pour l'amour de notre dit amé monsieur Bernart, et aussi pour la finance de vint et cinq francs d'or que nous en avons euz et receuz....., avons les choses dessus dittes..... franchies et à présent franchissons de toute finance et proffit d'indampnité et..... avons amorti et amortissons perpetuelment..... Et ovec ce avons volu et ottroié audit monsieur Bernart, de grâce espécial, qu'il puisse faire et édiffier, lui ou ceulx qui de lui auront cause, toutefoiz qu'il leur pléra, en aucuns des héritaiges dessus diz, là où mieulx leur semblera, un colombier de pierre à norrir colons, duquel..... ils porront user et jouir perpetuelment, paisiblement, sens nul contredit..... [Donné en] nostre chastel de Celles-en-Berry le xviii[e] jour dou mois de juillet, l'an de grâce mil trois cens quatre vins et un. »

G. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1752. — Vicairie Saint-Michel. — Châteauvieux. — Bail pour 9 ans, par François-Xavier Mouzay, curé de St-Aignan, « titulaire du bénéfice simple et non sujet à résidence, de Saint-Michel », à René Paumier, demeurant à la Petite-Braudière, paroisse de Châteauvieux, de la métairie de la Thibaudière, contenant environ 50 arpents, en un tenant, dont 30 boisselées de terres labourables par chaque saison, « le surplus en buissons, bruyères et dégâts, y compris une noue entourée de haies vives, dans laquelle il y a plusieurs arbres, chênes, taillis et étang, à travers desquels héritages passe le chemin de St-Aignan à Écueillé, par les bois; la circonférence de tous lesquels héritages joint d'une part..... à la métairie de la Grande-Braudière, d'autre part aux héritages de la Bergerie, d'autre part aux héritages de l'Aubraye ». Se réserve le bailleur, le taillis de la Balmière, contenant 4 arpents, joignant à la noue et au chemin qui conduit à Bauvais. Ledit bail conclu moyennant 30 l. et 4 poulets de ferme, payable à la St-Martin d'hiver (Mazuray, notaire. 1752).

G. 834. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1741. — Vicairie Saint-Michel. — Châtillon. — Alexandre-René Delaborde, bourgeois de St-Aignan, cidevant titulaire du bénéfice de St-Michel, déclare que lorsqu'il en prit possession, il reçut des héritiers de maître Hauldry, chanoine de Vatan, et son prédécesseur au bénéfice une somme de 120 l., et qu'il offrit à François Mouzay, son successeur, de lui consentir un contrat de rente de 6 l., ce que ledit Mouzay accepta; en suite duquel consentement ledit Delaborde constitue ladite rente et l'assigne sur la métairie de la Gourd, payable au 25 février (Michel, notaire. 1741).

G. 835. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — Vicairie Saint-Michel. — Faverolles. — Déclaration au profit de Joseph Haudry, chanoine de Vatan et vicaire de St-Michel, d'une rente de 2 setiers de froment et 2 poules, sur la métairie des Bruères ou de la Chesnerie (Chauveau, notaire).

G. 836. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1698-1729. — Vicairie Saint-Nicolas. — Saint-Aignan. — Déclaration au profit de Jacques Picault,

chanoine, vicaire de St-Nicolas, d'une rente de 50 s. sur une maison située rue du Four (Raboin, notaire. 1698). — Autre reconnaissance de la même rente sur ladite maison, assise devant le Palais (Chauveau, notaire. 1729).

G. 837. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1661-1700. — Vicairie Saint-Nicolas. — Saint-Aignan. — Testament de Pierre David, vicaire : « pour récompenser autant qu'il est en lui les manquements et deffaults qu'il peut avoir faits dans le bénéfice dont il est pourveu dès son bas aage, à quoy il désireroit satisfaire entièrement s'il en avoit le pouvoir, a déclaré qu'il donne et lègue à perpétuité, à la chapelle et vicairie de St-Nicolas, dont il a toujours jouy, la somme de soixante et dix livres, si mieux n'aiment les héritiers de ses propres laisser à ladite vicairie le quart desdits propres, aux charges que le vicaire qui sera pourveu après lui et ses successeurs seront tenus..... de dire ou faire dire, par chacun an, deux messes, le lendemain des deux fêtes de St-Nicolas, tant à son intention que de celle du premier fondateur de la chapelle. Et en cas que les héritiers des propres veulent donner ladite somme de soixante et dix livres, ils seront tenus d'en faire intérêts jusqu'à ce qu'il se soit trouvé un héritage de pareil valeur, qui sera achepté de ladite somme de 70 l. pour demeurer en fonds à ladite chapelle » (1661). — Promesse des héritiers (1662). — Assignation par Martin Deschamps, sergent, à la requête de Jean Picault, titulaire du bénéfice, à Anne David, héritière de feu Pierre David, d'avoir à payer 3 années d'arrérages de la rente de 3 l. 10 s. (1695). — Déclaration au profit dudit Picault, de ladite rente, assignée sur une maison sise en la rue qui va du puits du Réau à la tour de la Varanne (Raboin, notaire. 1700).

G. 838. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1702-1745. — Vicairie Saint-Nicolas. — Saint-Aignan. — Bail pour la vie du bailleur, Jacques Picault, vicaire, d'un arpent de vigne au clos de la rue Chèvre, *alias* l'Audinette, contiguë à la vigne de la communauté des vicaires, moyennant 20 l. de ferme (Raboin, notaire. 1702). — Bail pour 9 ans, d'une vigne dont l'autre moitié en la vigne ci-dessus spécifiée, sise sur le chemin de St-Aignan à Nouans, moyennant 10 l. de ferme (Michel, notaire. (1730). — Bail pour 9 ans, par François-Xavier Mouzay, curé de St-Aignan et vicaire de St-Nicolas, de la première des deux vignes, joignant aux vignes de la communauté des vicaires, au clos de la Couleuvre et au chemin de St-Aignan à Bouchien, moyennant 18 l. de ferme (Michel, notaire. 1745).

G. 839. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1696-1723. — Vicairie Saint-Nicolas. — Seigy. — Bail pour 9 ans, par Jacques Picault de la Grisonnière, vicaire, d'un arpent aux Prés-Baux, entre le chemin du moulin de Seigy à la Sornière et le pré de la Grand-Chardon, moyennant 17 l. de ferme (Raboin, notaire. 1696). — Bail dudit pré au meunier de Planche-Moreau, moyennant 28 l. de ferme et le cens de 6 d. au chapitre (1714). — Autre bail conforme au précédent (Chauveau, notaire. 1723).

G. 840. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1663-1760. — Vicairie Saint-Nicolas.—Thézée. — Vente à Charlotte de Bourdalloue, veuve d'Antoine Picault, sieur de l'Herminière, maître des requêtes ordinaires de la reine-mère et gentilhomme servant de la duchesse d'Orléans, stipulante par Anne Picault, avocat en Parlement et lieutenant des eaux et forêts du bailliage de St-Aignan, de portion d'une rente de 15 boisseaux de blé par quart, froment, seigle, orge, avoine, moins une écuellée, faisant partie d'une rente perpétuelle de 40 boisseaux ; lesdits 15 boisseaux assignés, 12 sur la métairie de la Pichonnerie, et 3 sur la Bellangerie ; ladite vente pour le prix de 125 l. t. (Seiller, notaire. 1663). — Vente à ladite dame de 10 boisseaux par quart de la même rente, sur lesdites métairies de la Pichonnerie et de la Barrengerie, moyennant 86 l. 13 s. 4 d. (1664). — Déclaration des rentes dues sur la métairie de la Pichonnerie ou la Sarrazinière, au village de Bray, paroisses de Mareuil et Thézée (1665). — Augustin Le Cirier, sergent du duché, au nom de dame Suzanne Le Roux, veuve de Nicolas Chauvel, sieur de la Martinière, demeurant à Paris, au palais d'Orléans, paroisse St-Sulpice, déclare ladite rente au profit de Jean Picault, avocat à St-Aignan, fils de Charlotte de Bourdaloue et d'Antoine Picault. — Vente de 6 boisseaux de rente audit Jean Picault, moyennant 54 l. (Raboin, notaire. 1699). — Déclaration au profit de Jacques Picault, chanoine et vicaire de St-Nicolas, de la rente de 32 boisseaux de blé par quart, sur la Pichonnerie, payables à la Saint-Michel

(Chauveau, notaire. 1729). — Autre déclaration de ladite rente, au profit de François-X. Mouzay (Mazuray, notaire. 1760).

G. 841. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1515. — Vicairie Notre-Dame-du-Chevet. — Saint-Aignan. — Jean Pouyn l'aîné cède à la vicairie de Notre-Dame-du-Chevet une rente perpétuelle de 5 s. 6 d., payable aux termes de Notre-Dame de septembre et de mi-août, sur une maison à la Pouynière et sur un arpent de vigne autour de ladite maison, à charge de dire à perpétuité deux messes et « sept pseaulmes », les deux messes au jour Notre-Dame de Septembre et à la Sainte-Anne, les sept psaumes au jour des Trépassés (Briays, tabellion-juré. 1515).

G. 842. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1493-1725. — Vicairie Notre-Dame-du-Chevet. — Saint-Aignan. — Bail emphytéotique par le chapitre, au profit de Thibaud de Fromentières, vicaire de Notre-Dame-du-Chevet, d'une pièce de terre à Vaudechaume, sise sur le chemin de St-Aignan à Paillandant, chargée de 2 d. de cens, moyennant 35 s. de rente. Avec vidimus de la procuration générale dudit vicaire, en date de 1482 (1493). — Bail pour 9 ans, par François le Jart, écuyer, sieur de Baigneux, vicaire, à Pierre Michel, chanoine, prieur de Seigy, d'un arpent de vigne sur le chemin de la Mifrairie, à charge d'acquitter une messe hebdomadaire due par ladite vicairie (Raboin, notaire. 1648). — Bail pour 9 ans, par François Chéreau, sieur de Chantelouze, vicaire de Notre-Dame-du-Chevet, audit Pierre Michel, de ladite vigne, aux mêmes charges (1655). — Bail pour 9 ans, par Alexandre Delaborde, vicaire, à demoiselle Marie Picault de la Grisonnière, de ladite vigne, et de 6 boisselées de terre y contiguës, sur le chemin de la Herbaudière et les friches de la Mifrairie, moyennant 12 l. de ferme (Chauveau, notaire. 1725).

G. 843. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1529-1786. — Vicairie Notre-Dame-du-Chevet. — Châteauvieux. — Prise à rente de Pierre Cyret, vicaire, d'une pièce de vigne à la Vallette, moyennant 5 s. et 2 gélines de rente annuelle (Blanchet. 1529). — Bail emphytéotique par Hugues Ranay, vicaire, à Simon Foillet, demeurant au village de la Cossoye, paroisse de Châteauvieux, de 4 boisselées de vigne à Champroy, *alias* aux Grandes-Vignes, joignant à la vigne de la cure de Châteauvieux et à la vigne de la vicairie St-Étienne, moyennant 20 s. et 1 chapon de rente (René Saffaire, notaire. 1575). — Bail de ladite pièce de vigne, par Michel Menoust, vicaire, de la chapelle, aux mêmes conditions (Louis Carré, notaire. 1628). — Bail pour 9 ans, par François Chéreau, vicaire, de ladite pièce, au clos de Champleroy, moyennant 40 s. t. de ferme, payables à la Saint-Michel (Raboin, notaire. 1655). — François Chéreau, sieur de Chantelouze, bachelier en droit canon, vicaire, baille pour 5 ans un morceau de vigne au lieu de Galerne, moyennant 6 l. t. de ferme (Seiller, notaire. 1666). — Bail par ledit sieur pour 9 ans, des terres suivantes : 6 boisselées à la Vallée, entre les terres du chapitre, de la seigneurie et les vignes de la cure ; 4 boisselées, joignant aux terres de Chappureau ; 5 boisselées en l'île Château, sur le chemin de Chapureau à Châteauvieux ; moyennant un setier de blé par moitié, froment et seigle, de ferme, payable à la St-Martin, plus un quarteron de grosse paille par culture (1679). — Bail par ledit, pour 19 ans, d'un arpent de vigne à la Vallette, d'un quartier de pré à Viollain, sur le ruisseau qui descend du moulin de Vieuroy, un autre quartier audit lieu, joignant aux terres de la métairie de la Doltière, moyennant 7 l. t. et 2 chapons (Raboin, notaire. 1682). — Bail pour 9 ans, par le même, d'un arpent de vigne appelé l'Arsnière, entre le chemin de St-Aignan à Faverolles, les terres et taille de Chapureau et les terres du sieur de Châteauvieux, moyennant 10 s. et 1 poule de ferme (Raboin. 1687). — Bail pour 29 ans, par Jean Charbonnier, avocat, au nom de Jean Charbonnier, étudiant en théologie à Paris, vicaire, de : 3 arpents de vigne à Champroy, *alias* la Girarde ; 6 boisselées de terre à la Vallette, joignant à la Cossaye ; 5 boisselées à Clouzeau ; 4 boisselées à la Mouchenie ; 1 arpent 1/2 de terre et friche, jadis en vigne, à la Bruère, entre le chemin de Galerne à la Richardière, la vicairie et la terre du sieur de Châteauvieux ; 1/2 arpent de pré sous la Doltière, le tout moyennant 10 l. t. (Adam, notaire. 1692). — Bail pour 29 ans, par ledit vicaire, d'un pâtureau dans la vallée de Violain, joignant au pré de la Dolletière et au ruisseau qui en descend ; d'un quartier audit lieu, entre ledit ruisseau, le pré de la Roue, les prés de la Paunarderie et de la Dolletière, moyennant 100 s. de ferme (Raboin, notaire. 1715). — Bail pour 29 ans par ledit, de 10 boisselées aux Tailles des Rouères, près la métairie de Chapureau, moyennant 40 s. de ferme (Raboin, notaire. 1717). —

Bail pour 9 ans, par Jacques Meunier, clerc tonsuré, vicaire, de 1/2 arpent de pré aux Gains, entre la sente de Châteauvieux à la Chapinière, et le pré de ladite métairie, moyennant 14 l. et 2 poulets de ferme (Mazuray, notaire. 1758). — Bail pour 9 ans, par Jacques Meunier, prêtre, vicaire, de 10 boisselées de terre près Chapureau et Galerne, moyennant 6 l. de ferme (Paul, notaire. 1783). — Bail pour 9 ans par ledit, de : 1/2 arpent aux Gains, joignant aux prés de la métairie de la Grénettière ; 2 quartiers de pré dans la vallée de Viollain, sur le ruisseau du moulin Vaurouët ; 6 boisselées de terre à la Valette ; 5 boisselées à Cluseau ; 6 boisselées à la Mouchenie ; 12 boisselées à la Bruère ; ledit bail moyennant 36 l. en argent et 15 boisseaux de froment, le tout de ferme, payable à la St-Martin (Paul, notaire. 1786).

G. 841. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1613-1674. — Vicairie Notre-Dame-du-Chevet. — Seigy. — Déclaration au profit de Michel Menoust, vicaire, d'une rente 2 s. 6 d. t. et 1 poule, payable à la Toussaint, sur 9 boisselées de terre au Cordeau (Guillemin, notaire. 1613). — Autre déclaration (Dulac, notaire. 1635). — Déclaration au profit de François Chéreau, vicaire (Gaudeau, notaire. 1674).

G. 845. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1680. — Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Châtillon-sur-Cher. — Bail par Philippe Parent, vicaire, pour le temps de sa vicairie, à Nicolas Barillet, sergent du bailliage de Selles, de 1 septerée de terre à la Laurandière, entre la forêt d'Aveigne et les dépendances de la métairie de la Norisse, moyennant 20 s. et 1 chapon de rente, payables à la St-Michel (Guill. Girault, notaire à Selles).

G. 846. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1609-1725. — Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Couffy. — Bail pour 9 ans, par Guillaume Bonnet, de 1 arpent au Grand-Pré, moyennant 110 s. et 1 chapon de rente (Jean Sandrier, notaire. 1609). — Bail pour 7 ans, par ledit, moyennant 6 l. et 1 chapon (1618). — Bail conforme au précédent (1626). — Bail pour 5 ans, par Claude Rousseau, prieur de Paillaudan et vicaire, dudit pré, au lieu appelé les Fontenys, moyennant 18 l. t. (1640). — Bail, par François Chéreau, chanoine, au nom de Noël Chéreau, vicaire, dudit pré, moyennant 100 s. et 2 chapons (Raboin, notaire. 1662. — Bail pour 9 ans, par Louis Picard, vicaire, dudit pré, moyennant 2 l. de ferme (Michel, notaire. 1725).

G. 847. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1611. — Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Mareuil. — Guillaume Bonnet, vicaire, cède pour 9 ans, 1 quartier de pré à la Herbaudière, entre le ruisseau qui descend de la Fontaine de la Borde, le pré de la commanderie de Linières, grevé de toutes les charges envers le commandeur de Linières, soit une livre de cire et le droit de cens, et de toutes autres charges, moyennant 3 l. t. une fois payées (Sandrier, notaire.)

G. 848. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1610-1738. — Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Méhers. — Extrait de la déclaration, au profit de Guillaume Bonnet, vicaire, d'une rente de 2 setiers froment et 1 setier seigle, 7 boisseaux d'avoine et 2 chapons, sur : une maison avec jardin à la Galioterie, tenant en tout 2 boisselées, entre le chemin de la cure à Contres et le chemin de Méhers à Chémery ; 1 boisselée d'ouche près le presbytère de Méhers, entre le chemin de Chémery et les ouches de la cure ; 1 boisselée d'ouche à Moncheneux ; 18 boisselées de terre à Lenoirat ; ..... 4 boisselées à la Brosse ; 8 boisselées à la Pichauderye, le long des terres de la Mourandière ; 2 boisselées en Durefort, le long du chemin du « Gay-du-Mattain » à Contres ; 8 boisselées à Russiers, joignant à la terre de Beauregard ; 1 boisselée à Viques, entre la terre de la cure et le chemin de l'étang des Ruisseaux à la Croy-de-Nivet ; 10 boisselées près du Petit-Cloux ; 1 boisselée près le moulin de Plainvilliers, sur le chemin de Méhers à la Fonbénite ; 8 boisselées près Moncheneux, sur le chemin de Méhers aux Fourchers ; 1 boisselée près Moncheneux, sur le chemin de Mur à Contres ; ..... 3 journées de vigne au Petit-Vinet, entre la terre de Beauregard et le chemin de Méhers à Contres ; un quartier de pré près le « Gay-de-Mers » et ledit chemin : 1 autre sur le ruisseau qui descend dudit gué au moulin de Beauregard ; 1 arpent de pré à la Claudy ; 1 quartier de vigne au Petit-Clos, entre les vignes de la cure et de Planvillers.

— Extrait de la saisie faite par Gaterot, sergent, au profit dudit Noël Chéreau, desdites terres, le 25 juin 1682 ; 18 boisselées près le Petit-Vinet, appelées les Moreaux, joignant à la Challandière et à Charpliault ; une boisselée au Noual ;..... 5 boisselées à Moncheneux, vulgairement appelées Sale-Vusse, entre les terres du Gay-du-Mattain, la Tremblay et le chemin de Méhers aux Fourliers. — — Transaction par laquelle les détenteurs desdites terres promettent payer audit vicaire 150 l., et ledit vicaire les baille pour 29 ans, moyennant 2 setiers de froment, 1 setier de seigle, 7 boisseaux d'avoine et 2 chapons de rente annuelle (Raboin, notaire. 1684). — Bail pour 10 ans, par ledit, moyennant 18 boisseaux de froment et 18 boisseaux de seigle (Raboin. 1693). — Bail pour 9 ans, par Louis Picard, vicaire, moyennant un setier de méteil, 1 setier seigle et 1 setier orge, et 2 poulets de ferme (Michel, notaire. 1738).

G. 849. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1446-1710.—Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Noyers. — En la cour de St-Aignan, en la main du roi, Pierre Picard, baille « le temps..... qu'ont acoustumé bailler et baillent de présent les autres vicaires », deux places de maison à Noyers, dont l'une a un « cavereau à mettre deux pippes de vin » et un « cavereau fendu » joignant « à la foire dudit Noiers », moyennant 2 s. 6 d. t. de rente annuelle (Robin Aupers, notaire juré. 1446). — Prise à rente d'Aignan Seillier, vicaire, d'une maison à Noyers, moyennant 27 s. 6 d. et 1 poule de rente (Raymond. 1539). — Reçu par Denis Parent, marchand à Villeloin, au nom de son fils Pierre, vicaire, de 1 écu 2/3 et 6 poules, arrérages de 3 années de la rente de 27 s. 6 d. et 2 poules (1578). — Déclaration de ladite rente au profit de Guillaume Bonnet (Sandrier. 1624). — Exploit par Robert Lefèvre, sergent, à la requête de Noël Chéreau, vicaire, en sommation de paiement de 9 années d'arrérages (1673). — Déclaration nouvelle au profit de Louis Picard, vicaire. (Raboin, notaire. 1710).

G. 850. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1376-1721.—Vicairie Notre-Dame-des-Miracles. — Noyers. — « Guion Farsi et Armangeon, sa fame..... par davant Nicholas de Vouflanges..... ont pris et accensé à eux..... et à ceux qui de eux auront cause à touzioursmes....., de monseigneur Guillaume Ragot, prestre chanoine..... une roiche, la place davant et le chénevreau..... séanz à Noyers ou Champ de la Foire..... lesquelles choses ledit monseigneur Guillaume aquist et acheta de monseigneur le conte de Blois....., pour diz solz..... de rente annuelle et perpétuelle..... moitié à Noël et moitié à la nativité Saint-Jehan-Baptiste..... » (1376). — Au dos : mention, par Nicolas de Vouflanges, de la cession de ladite rente au chapitre (1380). — Déclaration, au profit de Guillaume Bonnet, vicaire, d'une rente de 50 s. et 3 poules, et du cens de 6 d. sur ladite maison (Sandrier, notaire. 1610). — Déclaration au profit dudit, d'une rente de 55 s. et 3 poules sur ladite maison (Sandrier, notaire. 1612). — Déclarations conformes, au profit de Noël Chéreau, vicaire (Seiller, 1663, 1673. Raboin, 1696). — Déclaration conforme au profit de Louis Picard, vicaire (Chauveau, notaire. 1721).

G. 851. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1609-1617.—Vicairie Notre-Dame-del-Miracles. Seigy. — Bail pour 9 ans, au terme de Toussaint, par Guillaume Bonnet, vicaire, d'une pièce de terre près de la Cèverie, et une autre pièce de terre en Gourmain, moyennant 3 l. t. de ferme (Sandrier. 1609). — Autre bail, par ledit, desdites pièces, moyennant 50 s. t. et 1 poule de ferme (1617). — Bail, par ledit, d'une autre pièce de terre près la Cèverie et près de la Croix-Saint-Jacques, moyennant 6 l. de ferme (1619).

G. 852. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1522-1761. — Vicairie Notre-Dame-de-Pitié ou du Grand-Cimetière. — Saint-Aignan. — Constatation de paiement d'une rente de 8 s., due tous les ans à la Toussaint par Jean de Cravant, chanoine, à Denis Longys, vicaire de la haute chapelle de Notre-Dame-du-Grand-Cimetière, pour 1/2 arpent de vigne, sis au Marché, sur le chemin de la porte du marché à la cour « feu Enxoult » (Guill. de Milly, juré. 1522). — Sentence par Jean Huguet, lieutenant ordinaire du bailli de St-Aignan, sur l'accord intervenu en la cause intentée par Charles Saunier, vicaire, contre Jacques Rabotin, au sujet d'une rente de 10 s. t. réclamée par le demandeur, sur une vigne au clos près du Grand-Cimetière, sur le chemin du Grand-Cimetière à la chapelle Saint-André, appelée aujourd'hui la Thibuée, et jadis Tuebeuf ; ladite rente remontant à une transaction de 1409 et remplaçant une redevance annuelle de deux « ancez de vandanges montaux

que vulgairement on appelle deux ancez fors » (1536). — Quittance par Pierre Reneis, vicaire, à Jean Delacroix, prêtre, d'une rente de 10 s. pour ses maison et jardin, au Marché (Jacques Raboin, notaire juré. 1543). — Sentence de Pierre Martin, lieutenant général du bailliage, au profit de Pierre Reneys, en continuation d'une rente de 10 s., constituée sur une maison au Marché, en l'an 1343 (1547). — Bail pour 5 ans, par Noël Chéreau, chanoine, au nom d'Étienne Chéreau, chanoine d'Orléans, vicaire, de ladite maison, moyennant 15 l. de loyer (Adam, notaire. 1691). — Bail pour 9 ans, par Louis Chaussi, chanoine de Tours et vicaire, de ladite maison, moyennant 27 l. et 2 chapons (Mazuray, notaire. 1761). — Bail par Louis Gibert, vicaire, moyennant 8 l., de 3 pièces d'héritage autrefois en un seul tenant, mais séparées par la nouvelle route de Châtillon-sur-Indre (Charluchet, notaire. 1786). — Bail emphytéotique par Pierre Foillet, vicaire, à Pierre de Lannoy, chanoine, et à ses ayant cause, d'une pièce de terre large de 30 toises, devant le château de St-Aignan, sur le chemin de St-André et de Berluet, moyennant 5 s. t. de rente payable à la St-Michel, et à charge de la planter en vigne (P. Delorme. 1465 n. st.). — Appointement, par Adrien Dudouet, bailli, entre Antoine Dobin, vicaire, et Gilles Raboin. — Rapport de sergent sur la montrée faite par ledit Dobin, ensuite dudit appointement, de la vigne Thibuée, entre le chemin de la porte Baudon à la Chauttinière, et le chemin de la Cesverie aux Aubuées (1586). — Vente de ladite vigne, grevée de 20 s. de rente envers la vicairie, moyennant 20 écus 1 sol. en principal, comptés en 5 doubles pistoles d'Espagne et 2 francs d'argent (Sandrier, notaire. 1605). — Sentences, déclarations, baux. — Acte d'échange entre le duc de Beauvilliers, le vicaire de Notre-Dame-des-Bancs et Élie Pion, vicaire de Notre-Dame-de-Pitié, pour les terres annexées au parc du château. (Gaudeau. 1733).

G. 853. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1617-1729. — Vicairie Notre-Dame-de-Pitié. — Contres. — Échange entre le duc et maître Menoust, vicaire de Notre-Dame-de-Pitié, des vignes du Grand-Cimetière, contre une rente de 10 l. et 12 chapons à Contres (Delaunoy, notaire. 1617). — Déclaration de ladite rente au profit de Jérôme Delestang, vicaire, sur des terres aux Hayes, entre le chemin de Fresnes à Oisly et celui qui va de Contres à l'abbaye de Cornilly (Charenton, notaire à Contres. 1628). — Autre déclaration de ladite rente, au profit d'Élie Pion, chanoine de Tours et vicaire (Chauveau, notaire. 1729).

G. 854. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1371-1439. — Vicairie Notre-Dame de-Pitié. — — Lucé-le-Mâle. — « ..... En la présence de Jenson de Signy, juré de la court monseigneur le conte de Bloys, de Saint-Aignan en Berry, laquelle court ledit conte tient en sa main par deffaut de home, noble home monseigneur Pierre de Paluau, chevalier, seigneur de Monthésour et de Luçay-le-Mal, ordena, vost et commanda que monseigneur Jehan de Maraye, prestre, feust paié de ses blez de la somme de vingt-et-cinq sextiers de blé froment et seigle qui li estoient deuz pour et au nom de feu monseigneur Pierre de Maraye, vicaire de la chapelle de Nostre-Dame de Saint-Aignan, de l'an mil trois cenz soixante et neuf, et sovint bien audit monseigneur de Monthésour qu'il avoit dit audit Maraye à Monthésour, que il venist à Luçay, et que il le paieroit..... Ce fut fait et dit en la ville de St-Aignan en Berry, chez Frenien Sauvaige, ou lit où ledit chevalier estoit..... Et en ce faisant ledit monseigneur Jehan a promis donner une messe audit monseigneur de Monthésour, chascune semaine, jusques à un an prochain venant » (1371). —Jean de Châteauneuf, seigneur de Luçay, déclare devoir à la vicairie du Grand-Cimetière 25 setiers de blé, 13 de froment, 12 de seigle, sur les dîmes et terrage dudit Luçay (1439).

G. 855. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1750-1767. — Vicairie Notre-Dame-de-Pitié. — Louis Choussé, pénitencier du chapitre de Tours et vicaire, afferme pour 9 ans, le revenu temporel de sa vicairie, savoir : 18 setiers de blé, moitié froment et seigle, sur la seigneurie de Luçay; la maison et jardin du Grand-Cimetière; un morceau de pré dans l'étang de Méhers; la rente de 10 l. et 12 chapons à Contres; (ledit revenu grevé de décimes et impôts jusqu'à concurrence de 12 l. et de la desserte de la chapelle, qui est de 26 l. pour une messe par semaine), moyennant 180 l. de ferme (Gaudeau, notaire. 1750). — Bail pour 9 ans par ledit au chapitre, dudit revenu temporel, augmenté d'une rente de 6 l., due par les maire et échevins de St-Aignan, pour une boisselée et demie de terre, cédée par la vicairie pour l'agrandissement du cimetière; le tout moyennant 150 l. par an (1767).

G. 856. (Liasse.) — 1 cahier, 6 folios parchemin ; 1 pièce, papier.

1562-1693. — Vicairie Saint-Pierre-le-Vieux. — Testament de Guillaume Frollier, vicaire de St-Pierre-le-Vieux, par lequel il donne 30 s. t. sur ses maisons de la Puigrinerie, en la Pêcherie, dont 1/3 aux vicaires et bacheliers, et à ceux-ci 3 quartiers de vigne en Champs-Guédon (Aveine, notaire. 1652). — Déclaration au profit d'Étienne Bourgougnon, vicaire, d'une rente de 3 s. 4 d. sur 5 boisselées au carrefour de la Cesverie (Raboin. 1693).

G. 857. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1698-1767. — Vicairie Saint-Pierre-le-Vieux. — Mareuil. — François Charbonnier, vicaire, baille un arpent de taille au Baudrillet, près la Benaudière, moyennant 30 s. de rente perpétuelle (Raboin, notaire. 1698). — Confirmation par le chapitre (1700). — Déclaration de ladite rente au profit de Jean Gastignon, sous-diacre et vicaire (Gaudeau, notaire. 1744). — Autre déclaration nouvelle (1746). — Bail pour 9 ans, par René Bardou, chanoine, moyennant 6 l. de ferme (Paul, notaire. 1767).

G. 858. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1718-1772. — Patronlay de Bellebat. — Couffy. — Déclaration par Joseph Raboin, curé de Seigy, pourvu du patronlay (1) de Bellebat, et ses consorts, de la rente de12 s. et 2 chapons, fondée au profit du chapitre, sur le pré des Boullaynes (Chauveau. 1718). — Déclaration conforme par Bernard Michel, chanoine, pourvu du patronlay (Gaudeau. 1746). — Et par Charles Dubois, curé de Monthou-sur-Cher, titulaire du patronlay (1772).

G. 859. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1771. — Patronlay Naudet. — Saint-Aignan. — Sentence par François Oudart, bailli, au profit de Nicolas Hullain, vicaire et titulaire du « patrollet », condamnant Chevalier l'aîné à lui verser, à l'exclusion de maître de St-Horent, ancien titulaire, deux années d'une rente de 12 boisseaux d'avoine, 2 poules et 2 s. 6 d., et Chevalier le jeune, deux ans d'une rente de 14 boisseaux seigle, 14 d'avoine, 14 d'orge, 2 pintes d'huile de noix et 2 poules, ladite rente appelée la rente des Barons ; plus, condamnant ledit St-Horent à faire toutes les réparations nécessaires aux bâtiments du patronlay.

G. 860. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — Patronlay Naudet. — Mareuil. — Déclaration au profit d'Alexandre Delaborde, chanoine, titulaire du patronlay, d'une rente d'un setier de froment, assignée sur : 4 boisselées de terre au Clos-Fournier, sur la sente à pied qui conduit des Bonneaux à St-Aignan ; un quartier de taillis aux Pontes ; 2 boisselées aux Ormeaux, *alias* au Poirier-d'Hiver, sur le chemin de Linière à la Grand-Maison ; 4 boisselées vigne et terre, appelées la Plante, entre la rouère de la Guérettière au Cher et le chemin de Linière au Cher ; 4 boisselées près du village des Bonneaux, entre ladite rouère et le chemin de Linière à la Méchinière ; 13 boisselées à la Formandière, entre ledit chemin et ladite rouère ; 3 boisselées 1/2 à l'Aucheron ; 1/2 quartier de pré au Grand-Pré, joignant au Pré-Nivet ; 2 boisselées à la Plante ; 1 corps de logis et dépendances, de 4 boisselées au village des Bas-Bonneaux, sur le chemin de Linière à la Méchinière ; 1 boisselée à « Flinne », sur le chemin de St-Aignan à Mareuil (Cère, notaire).

G. 861. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1622-1739. — Patronlay Naudet. — Seigy. — Déclaration, au profit de messire René Allamant, chevalier, seigneur du Gué-Péan, Bizard et la Grange-d'Avigne, d'une rente de 20 s. t. et 2 poules, payable à la Saint-Michel, sur une septerée de terre à Clamecy, sur le chemin de St-Aignan au gué de Seigy ; et 1/2 quartier de pré au dessous de ladite terre, ledit chemin entre deux (Sandrier, notaire. 1622). — Déclaration au profit de messire François Priques, seigneur du Gué-Péan, de ladite rente sur ladite terre, près des Planches de Seigy, entre le chemin de St-Aignan à Couffy et les terres de la métairie de Gâtine (Pingard, notaire à Mareuil. 1644). — Déclaration de ladite rente au profit de maître Alexandre Delaborde, chanoine, titulaire du patronlay (Gaudeau, notaire. 1739).

(1) Bénéfice dont le patronage appartient à un laïque.

G. 862. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1628-1760. — Patronlay Naudet. — Thézée. — Déclaration au profit de René Suppligeon, marchand, demeurant sur la chaussée des Ponts à St-Aignan, d'une rente de 2 boisseaux froment, 2 boisseaux seigle, 1/2 boisseau orge et le 1/4 d'une poule, sur une septerée de terre au Perron, paroisses de Mareuil et Thézée (Sandrier, notaire (1628). — Reconnaissance au profit des mineurs Sandrier, de 14 années d'arrérages de ladite rente (Seiller, notaire. 1672). — Déclaration de ladite rente du Perron, joignant aux terres de la Balangerie et de la Pichonnerie, au profit de Pierre Naudet, curé de St-Aignan, possesseur du patronlay de feu vénérable maître Pierre Naudet, en son vivant aussi curé de St-Aignan (Chauveau, notaire. 1720). — Déclaration au profit du sieur Martinet, notaire du « patron laïque » Naudet (Paul, notaire. 1760).

G. 863. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1637-1739. — Patronlay Naudet. — Thézée. — Déclaration au profit du chapitre, ayant droit, par échange, de Claude Gombault, avocat et conseiller au grenier à sel de Cheverny et consors, d'une rente de 2 boisseaux 1/2 froment, 2 setiers, 2 boisseaux 1/2 de seigle, 2 setiers, 2 boisseaux 1/2 d'orge et 2 douzaines 2 boisseaux 1/2 d'avoine, plus de 2 setiers froment, au profit des mineurs Jouhanneau, sur le lieu et appartenances de la Barrangerie (Jacques Delaunay, notaire. 1637). — Achat de ladite rente par maître Pierre Naudet, ainsi que d'une rente de 7 s. 6 d. sur une maison à Couffy, moyennant 160 l. t. en principal (Charbonnier, notaire (1679). — Sentence de Charles Goislard, bailli, en paiement d'arrérages de ladite rente (1685). — Autre sentence analogue, par Jacques-François Andant, au profit de maître Alexandre Delaborde, titulaire (1732).— Déclaration de ladite rente au profit dudit Delaborde (Gaudeau, notaire. 1739).

G. 864. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1573-1782. — Patronlay Piart. — Fondations et nominations. — Testament de Jeanne Piart ; elle règle ses obsèques et anniversaires, fait différents legs, entre autres 2 s. 6 d. t. à chacune des 4 boîtes de l'église de St-Aignan, savoir : des Trépassés, de Recordare, de Notre-Dame et de St-Sébastien ; ordonne de distribuer aux pauvres 1 poinçon de vin et 1 setier de blé, mouture, qui sera converti en pain; elle donne à « Denis Hardy, prêtre, tout ce qu'il lui doit peut et pourrait devoir, tant par cédulles, parties, mémoires, que autrement, et soit tant de bled, argent prêté, que pour quelconque occasion que ce soit, lesquelles cédules et autres connaissanees qui pourront être trouvées dudit Hardy, elle veut qu'elles lui soient rendues sans qu'il en soit tenu, ni sujet en payer aucunes choses »..... Elle annule tout autre testament que le présent, passé en présence dudit Denis Hardy, vicaire de St-André (1573). — Liste des titulaires dudit patronlay : Jacques Piart, premier fondateur; Simon Mauboir, Louis Bailly, André Avenet, Pierre Sandrier (1635), tous étrangers à la famille Piart; François Picault, Étienne Picault, Jacques Picault, Étienne Bourguignon de la Teserie, Jean Charbonnier, Alexandre Delaborde, tous de la famille Piart ; Claude Dupont, étranger. — Actes des nominations, les uns notariés, les autres sous seings privés, par les membres de la famille Piart (1635, 1649, 1652, 1698, 1733, 1737, 1747, 1782). — Il résulte desdits actes que ledit patronlay, fondé le 22 mars 1540, devait appartenir au plus ancien prêtre et plus proche parent du fondateur Jacques Piart, et qu'à défaut de parent dudit Piart, les membres de la famille nommaient le titulaire.

G. 865. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1702.—Patronlay Piart.—Saint-Aignan.—Jacques Picault de la Grisonnière, chanoine et titulaire du bénéfice, achète le droit de passage dans une vigne près du carroy de la Sévrie, pour aller dans la vigne nouvellement plantée du Patronlay, avec facilité d'établir une porte audit sentier; ledit droit vendu moyennant 40 l. (Raboin, notaire).

G. 866. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1671-1728. — Patronlay Piart. — Saint-Aignan. — Vente d'une maison située rue de France, chargée de 1 d. de cens envers le duché de St-Aignan, moyennant 103 l. de principal et vin de marché (Pierre Chartier, notaire à Selles. 1671). — Constitution au profit d'Étienne Picault, titulaire du patronlay Piart et de ses succes-

seurs, de 40 s. de rente à prendre sur la moitié de ladite maison, à charge de 2 messes annuelles à la Saint-Antoine et à la Saint-Jean, conformément au testament de feu Jean Moreau, en son vivant possesseur de ladite moitié de maison (Raboin. 1695). — Déclaration nouvelle de ladite rente, au profit de Jacques Picault, titulaire du bénéfice (Chauveau, notaire. 1728).

G. 867. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — Patronlay Piart. — Châteauvieux. — Extrait de l'acte de vente par le duc de Beauvilliers et ses tuteurs onéraire et honoraire, de la métairie de la Tricaudière : 13 boisseaux 1/2 froment et 16 s. de rente due au patronlay Piart, à prendre sur les terres situées paroisse de Châteauvieux, à conduire le jour de Saint-Michel en la maison du titulaire (Paul, notaire. 1785).

G. 868. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Patronlay Piart. — Mareuil. — Bail pour 6 ans, par Alexandre Delaborde, titulaire, de : une pièce d'héritage appelée la Chaillonnerie ou Basfert, entre le grand chemin de St-Aignan à Céré, le ruisseau qui descend à Basfert et la terre des représentants ; 1/2 quartier de pré à la vallée du Frêne, au-dessous du Grand-Village, joignant au pré des représentants ; 1 quartier joignant au pré du Grand-Village, moyennant 15 l. et 2 poules de ferme (Céré, notaire).

G. 869. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1587-1729. — Patronlay Piart. — Noyers. — Déclaration au profit des enfants de feu Étienne Parent, conseiller au Présidial de Tours, d'une rente de 22 s. 6 d. sur un arpent de vigne au Four-Guitton, joignant aux terres de la métairie de Ricoanne (Raboin, notaire. 1587. — Déclaration de ladite rente au profit de Pierre Parent, avocat à St-Aignan (Delaunay, notaire. 1613). — Donation de ladite rente par ledit Pierre Parent au patronlay Piart, à l'occasion de la nomination d'André Avenet audit bénéfice (Sandrier, notaire. 1633). — Déclaration au profit d'Etienne Picault, titulaire de ladite rente, sur le Four-Gitton, entre les terres de la Garde et de la Hémonnière (Raboin, notaire. 1657). — Autres déclarations (Raboin, 1680-1713 ; Chauveau. 1729).

G. 870 (1). (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1629. — Chapitre. — Saint-Aignan. — Reconnaissance d'une rente de 5 s. et 1 chapon et du cens de 6 d. sur 5 boisselées de terre plantées en vignes, au lieu de la Hure, entre le chemin de la Sévrie et les vignes de la Cherpie, et d'un cens de 1 d. sur un arpent de vigne au clos de Noblon, payables : la rente à la Saint-Michel, les cens à Notre-Dame de septembre (J. Delaunay et R. Payneau, notaires).

G. 871. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1766-1777. — Doyenné. — Saint-Aignan. — Baux de 5 septerées de terres aux Terres-Rouges, sur le chemin de Nouan, 10 boisselées aux Berluets, 6 boisselées à la Louetière, 4 boisselées à la Vigne-Longue, sur le chemin de la Mifrairie, joignant aux friches des Bernardines et à la terre de Vaudechaume, le tout moyennant fermage de 24 l. et 4 poulets (Céré, notaire).

G. 872. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1704-1731. — Doyenné. — Mareuil. — Bail par Charles de Menoust, doyen, pour sa vie canonique, de un arpent de pré au Motat, paroisse de Mareuil, moyennant 7 l. et 4 poulets par an, payables à la Saint-Martin (Adam, notaire). — Autre bail du même pré, par Jacques Leloup, doyen, moyennant 9 l. et 4 poulets par an (Gaudeau, notaire).

G. 873. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1600. — Doyenné. — Noyers. — Bail de 7 ans par René Blanchet, doyen, de moitié de 3 arpents de pré aux Iles-Festeaux, moyennant 5 écus et 20 s. t. et 10 poulets de rente (Legrand, notaire).

---

(1) Les articles qui suivent ont été formés de pièces retrouvées après l'impression de l'Inventaire du chapitre de St-Aignan, soit dans d'autres fonds, soit aux archives communales de St-Aignan.

G. 874. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700. — Prébende Michel — St-Aignan. — Sentence par Pierre Quantin, sieur des Chesneaux, bailli et maire perpétuel de St-Aignan, portant déclaration qu'un nommé Leloup n'élève aucune prétention sur une haie de la rue Chèvre.

G. 875. (Liasse.) — 1 registre, papier.

XVIII^e Siècle. — Communauté des vicaires. — État des rentes de la communauté ; double incomplet de l'art. 652.

Chapitre Saint-Martin de Troô.

Mense conventuelle.

G. 876. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1748-1790. — Troô. — Déclaration en faveur du chapitre, d'une rente de 23 s., due sur une cave en roc, à cheminée, avec jardin entre le chemin de la rue Gouffier et la superficie des caves de Montègre, appartenant au fief de la Voûte, sous le devoir de 2 d. de cens ; ladite rente payable à la Toussaint, fixée par acte de Martin Pillette, notaire, en date du 1^er^ mars 1717 (Briant, notaire. 1748). — Reconnaissance en faveur du chapitre, d'une rente de 23 l. sur différents biens formant le lieu de la Gruetterie, et sis sur le chemin de la fontaine de Desée, sur le chemin de la Charmois, sur celui de Val-Ribourg, au lieu des Coustières, au Champ des Arnouls, sur le chemin de la Bourdazerie à la Charmois, aux Hauts-Bois, à la Guenetterie, près de la fontaine de Villée et de la Guignarderie, à la Borde-Dieu, au Clos Mullot ; ladite rente échangée par le chapitre avec noble homme Pierre Daulier, secrétaire du roi, contre la terre de la Grande Salle, aux paroisses d'Artins et de St-Jacques-des-Guérets, par contrat passé en 1717 (Briant, notaire. 1756).—Cession par le chapitre, à Michel-Augustin Belin de Chantemesle, officier de Monsieur frère du roi et engagiste du droit de barque et passage sur la rivière du Loir, entre les paroisses de Troô et St-Jacques-des-Guérets, de deux caves à portée du port, sur la route de communication de la rue Basse à la rue du Milieu, pour établir sur cet emplacement le logement d'un marinier, moyennant 12 l. de rente perpétuelle (Pillette, notaire. 1759). — Bail pour 9 ans, de 8 boisselées de terre à Chenillée, moyennant une rente de 11 l. et 2 couples de poulets (1782). — Bail de différentes terres à Fossemoison, à la Ronserie, moyennant diverses rentes en grains (1782). — Bail par le chapitre, à François-Pierre Gruau, chanoine, pour sa vie canoniale, de la maison de la Chapellenie, moyennant un loyer de 36 l. Boucher, secrétaire du chapitre. 1784). — Bail par le chapitre, du jardin dépendant de la chapelle St-Michel (1786). — Bail de 3 caves en roc, l'une à feu, ayant cour devant, sises sur la rue du Milieu, ainsi que 4 boisselées de vigne, terroir de la Basse-Varanne, et 1/2 quartier de pré à Gratte-Pierre, et dépendant de la Grande-Chapelle, moyennant un loyer de 30 l. et un couple de poulets, payable à la Toussaint (Pillette, notaire. 1787). — Certificat de Picheray, maître en chirurgie, attestant que le locataire des biens précédents est atteint d'un asthme qui l'empêche de se livrer à son travail (1790). — Bail de 2 quartiers de pré à la Noue-Béalu, près Cornille, moyennant un loyer de 42 l. et 1 couple de poulets, payable à la Toussaint (1787).

G. 877. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1505-1523. — Artins. — Procès intenté à la cour de Baugé, devant le lieutenant du sénéchal d'Anjou, par le chevecier et le chapitre, à Guillaume Véron, curé d'Artins, en paiement d'une rente de 10 setiers de blé, mesure de Lavardin, moitié seigle, moitié froment, payable au jour des Trépassés. — Assignation à défaut donnée contre ledit curé ; requêtes (1505). — Foi et hommage au duc de Vendôme, à cause de sa baronnie de Lavardin, de ladite rente de dix setiers et d'une pipe de vin en la dîmerie de Pineaulx, paroisse d'Artins (1523).

G. 878. (Liasse.) — 1 cahier, 8 f^os^ parchemin ; 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1640-1737. — Fontaine-en-Beauce. — Sentence par François Lemeusnier, vice-gérant de l'official du Mans à Tours, déboutant Claude Garrault, chapelain du Grand-Autel de Troô, de ses prétentions, vis-à-vis du chapitre, à une rente assignée sur Fontaine, ordonnant restitution des arrérages perçus, lui interdisant de s'absenter sans la permission du chapitre et d'occuper dans le chœur d'autre place que celle réservée au chapelain

du Grand-Autel (1640). — Bail à rente par le chapitre, de 8 boisselées aux Vieilles-Vignes, joignant à la traite de la rue allant à la Maugrattée, moyennant 30 s. de rente à la Toussaint; ladite terre dépendant de la Grande-Chapelle, réunie au chapitre (1717). — Consultation juridique de Maulny, au Mans, encourageant le chapitre à poursuivre l'annulation du précédent contrat, ainsi que de celui de la rente de la Gruetterie (1732). — Titre nouveau de ladite rente de 30 s. sur lesdites vignes, près du du lieu de la Rue, le long du chemin de la Rue et de la Phelipière, à la Maugrattée et à la Porte-Loreau (1737).

G. 879. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Saint-Jacques-des-Guérets. — Transaction au sujet d'une haie dans la prairie de St-Mandé, la possession de ladite haie étant reconnue au chapitre, qui abandonne le fossé qui la borde (Briant, notaire).

G. 880. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Saint Martin-du-Bois. — Bail pour 9 ans, du manoir, domaine, fief et seigneurie de la Hupellière, moyennant un loyer de 600 l., outre les clauses ordinaires d'entretien, et diverses charges, telles que : de fournir tous les ans deux nappes d'autel, ou 4 l.; de fournir à chaque chanoine résidant une couple de chapons tous les ans à la Toussaint (Pillette, notaire).

G. 881. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1276-1778. — Saint-Quentin. — Geoffroi de Bruyères, chevalier, cède au curé de Troô et au chevecier du chapitre Saint-Martin, une dîme de vin, que ses prédécesseurs avaient détenu et possédé (1276). — Copie des lettres de Pierre, évêque du Mans, qui unit l'église paroissiale de St-Quentin au chapitre de Troô : « Universis, etc..... Petrus....., cenomanensis episcopus, salutem in Domino. Noveritis quod, cum nos, ex debito nostri officii, nostram diocesim visitaremus, invenimus quod cum, propter tenuitatem grossorum fructuum et distribucionum prebendarum ecclesiæ collegiatæ beati Martini de Troo....., capicerius et canonici ipsius ecclesiæ modicum et raro residere ibidem consueverint, nec bene curent ad ecclesiam ipsam venire ad dicendum divina officia, nocturna pariter ac diurna, prout deceret, nec ad hoc bono modo aliter possent induci, nisi eis distribuciones cotidianæ vel redditus augmententur; cum, propter hoc principaliter, divinum servicium in ipsa ecclesia, aliquibus annis jam, quasi deffecerit defficiatque ex toto, nisi super hoc in brevi provideatur de remedio opportuno; nos, cupientes quam viribus reformare seu reparare ibidem cultum divinum et in hiis et aliis spiritualibus ipsam ecclesiam restaurare, maxime cum nos ejusdem ecclesiæ simus patroni et ipsius ecclesiæ prebendarum et capiceriatus collatio ad nos spectet; habitis super hoc pluribus sollennibus et diligentibus tractatibus cum nostro capitulo cenomanensi et cum aliis probis viris et peritis; et de consilio et assensu capituli nostri....., et causis predictis et aliis....., ad honorem Dei et beati Martini, et ut reformetur seu augeatur ibidem cultus divinus, pro nobis et nostris successoribus..... ecclesiam parrochialem Sancti Quintini de Varenna prope Troum, cum redditibus, proventibus....., ad collacionem et liberam dispositionem nostram et episcoporum cenomanensium spectantem....., capicerio et capitulo ecclesiæ beati Martini de Troo..... concessimus et donavimus, cum modificacionibus, reservacionibus....., infrascriptis.....; distribucionibus communibus capicerii et canonicorum..... qui divinis officiis, nocturnis pariter et diurnis, in ipsa ecclesia presentes intererunt tantummodo profuturis et equis partibus distribuendis; ita tamen quod capicerius, qui pro tempore fuerit, in ipsisque officiis..... presens intererit, pro duobus canonicis ad hœc præsentibus et recipere debentibus computetur et recipiat in eisdem; et quod, pro triginta solidis monetæ currentis pro tempore sibi propter hoc annuatim solvendis, ipsi venerabiles capicerius et capitulum omnes sepulturas et oblaciones panis et vini, denariorum et candelarum, quæ singulæ et per se ultra decem solidos monetæ currentis non excedent, et omnes paleas presbitero seu perpetuo vicario qui in ecclesia Sancti Quintini predicta ad populum regendum ipsius parrochiæ et ad ipsam ecclesiam parrochialem deserviendam et officiendam, ad liberum arbitrium episcopi cenomanensis qui erit pro tempore, institui et præfici poterit, libere et in pace dimitere pro suis victualibus et necessariis teneantur; et ultra hoc ad solvendum vel solvi faciendum eidem presbitero seu vicario perpetuo viginti libras, monetæ pro tempore currentis, in duobus synodis cenomanensibus mediatim; et ultra hoc onera ipsius ecclesiæ (portare) tam in archidiaconi quam decani loci procuracionibus et deportis quam in solucionibus decimarum et quarumcumque subvencionum quæ per sedem apostolicam concedentur vel imponentur, ipsi venerabiles capicerius et capitulum de cetero et imperpetuum supportare teneantur. Omnia autem emolu-

menta sepulturæ et oblaciones singulæ tam sepulturarum quam missarum nubentium, quam aliæ valorem decem solidorum turonensium in quibuslibet rebus exedentes, et specialiter eciam quœcunque oblaciones festi Paschæ et aliorum quinque principaliorum annualium festorum ipsius parrochialis ecclesiæ ad ipsos venerabiles capicerium et capitulum perpetuo pertinebunt. Item, secundum quod consuetum est ab antiquo, prefati venerabiles capicerius et capitulum percipere et exigere ab ipso presbitero seu vicario perpetuo poterunt amplius, in vigilia Ascensionis Domini, singulis annis, unam quadrigatam juncorum seu panaillii ad duos equos per ipsum presbiterum, cum una pocheta ranarum seu granoillarum per ipsum presbiterum reddenda in ecclesia collegiata de Troo predicta. Sciendum autem est quod presbiter seu vicarius perpetuus dictæ ecclesiæ....., erit et debebit esse de choro præfatæ ecclesiæ..... de Troo et habere libere distribuciones anniversariorum ecclesiæ et chori, quocienscumque intererit, sicut quilibet de melioribus capellanis perpetuis ecclesiæ predictæ percipere consuevit; et ultra hoc, habergamentum presbiteratus ipsius ecclesiæ parrochialis Sancti Quintini cum suis exitibus, exepta grangia ipsius habergamenti, ad quam ipsi capicerius et capitulum decimas bladorum poterunt et debebunt in augusto colligere et eas tricturare ibidem et eam in statu debito reparare et eciam conservare tenebuntur. Et ipse vicarius, bladis collectis et etiam tricturatis, paleas suas et alia sibi necessaria poterit reponere in eadem et ea uti, quousque tempus messium reddeatur; ad presbiterum seu vicarium perpetuum..... libere et imperpetuum pertinebit et per ipsum presbiterum..... in bono et competente statu teneri debebit. In cujus rei testimonium..... Datum et actum, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo quarto, die veneris post festum circumcisionis ejusdem. » Suit l'approbation du chapitre du Mans (1325 n. st.). — Vidimus par Gui, évêque du Mans, des lettres du doyen de Troô, déclarant l'accord intervenu entre le chapitre et le vicaire de St-Quentin, Guillaume d'Orgères, au sujet des dispositions ci-dessus; « capicerius et capitulum..... prefato Guillelmo..... tradunt et concedunt premissas decimas et omnia alia ante unionem seu concessionem dicte ecclesiæ..... factam de rebus supradictis ad dictam ecclesiam Sancti Quintini, pertinentia nec non et partem..... capicerii et capituli et ad ipsos spectantem decimæ quæ decima Bocheri nuncupatur, sita in dicta parrochia Sancti Quintini,..... pro decem libris..... parvorum turonensium annuæ et perpetuæ pensionis seu firmæ, solvendis..... duabus synodis cenomanensibus; accordato..... quod, si contingat dictam unionem per sedem apostolicam fuisse revocatam....., dicta pensio.... extunc cessabit ac si premissa traditio nunquam extitis set.....; et prefatis capicerio et capituo rector et successores ejus, pro omni jure quod habent in antedicta decima, nuncupata decima Bocheri, unum modium frumenti ad mensuram de Troo, anno quolibet in festo omnium sanctorum reddere tenebuntur; et eciam omnia onera ratione dictæ ecclesiæ Sancti Quintini, ante unionem predictam, debita, sive revocentur sive non, penitus sustinere; et, in casu in quo donacio seu unio hujusmodi contingerit revocari vel jam fuerit revocata, ad reddendum et solvendum dictum modium frumenti predictis capicerio et capitulo dictus rector et ejus successores solvere tenebuntur et tenentur ut est dictum » (1337). — Extrait du testament, de 1457, de Pierre Garrault et de sa femme, par lequel ils lèguent au chapitre leur métairie de St-Juct? (1477) Inventaire des pièces ci-dessus. — Bail par le curé de St-Quentin, pour 6 ans, du revenu temporel de sa cure, moyennant 300 l. de ferme (1678). — Feuilles et exploits d'un procès intenté par le chapitre à maître René Boutier, curé de St-Quentin, au sujet de la rente de 18 l. due par ladite cour au chapitre (1686-1688). — Titres nouveaux de ladite rente de 12 l. et de 2 sommes de jaglus ou roseaux dus par la cure de St-Quentin (1756-1778).

G. 882. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1449-1789. — Saint-Quentin. — Bail viager par le Chapitre, de 3 boisselées de vigne au clos du Verger à à la Reine et d'une minée de terre, le tout sur le chemin de Troô à Montoire, moyennant 8 s. 4 d. de rente, payable au terme de St-Michel du Mont de Guargnon (1449). — Achat par le chapitre d'un quartier de vigne à Champfriloux, moyennant 100 s. t. (1526). — Bail à vie par le chapitre, à Charles Simon, curé de St-Quentin, de 5 boisselées de terre au carrefour de Bruet, à charge de 100 s. de rente viagère (1763). — Bail emphytéotique par le chapitre, à Laurent Le Clerc, boulanger et hôtelier à la Croix-Verte, de diverses pièces de terre sises notamment sur la route de Troô à la Haute-Berdière, sur le chemin de Troô au moulin d'Échoiseau, au lieudit les Chailloux et sur la route de la Haute-Berdière à La Place, moyennant une rente de 36 l. (1782). — Bail par le chapitre, pour 3 ou 6 années, de 1/3 d'arpent de pré aux Rivières, moyennant 14 l. de ferme (1782). — Bail par le chapitre, pour 6 ans, au terme de la Toussaint, de 56 boisselées de terre à la Couture, 10 boisselées à Boisneuf, et 5 boisselées sous l'hôtel Calû, 3 boisselées à l'Arche-du-

Pas et 5 boisselées au Pré-Gâté, à charge des devoirs envers la seigneurie de Challay, et moyennant une rente de 2 boisseaux et 1/2 de froment et autant d'orge, par boisselée et « par chacun ensemencé » sur les terres de la Couture et de Boisneuf et de l'Arche-du-Pas, et de 2 boisseaux seulement par boisselée sous l'Hôtel Calu; et pour le Pré-Gâté 13 boisseaux de froment et autant d'orge; le tout à la mesure de Montoire, 12 d. par boisseau moins du prix; plus à la Toussaint 8 couples de poulets (1783). — Bail par le chapitre, pour 6 ans, du 1/3 d'un arpent de pré près le Pré-Morin et le moulin de Papillon, moyennant 30 l. de rente (1785). — Bail par le chapitre, pour 9 ans, de 30 chaînées de vigne à la Chamarre, sur le chemin de la Haute-Berdière à Troô, moyennant 8 l. de rente (1789).

G. 883. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1790. — Sougé. — Déclaration censuelle par le chapitre, à cause du fief de Vermant, pour 7 quartiers de pré en la prée commune du Moulin-Barbier, entre les prés du seigneur de Boulloire, les prés du Grand-Autel de Troô, la rivière de Braye, le chemin ferré, tenus à 14 d. de cens, payables à la St-Jean, en la paroisse de Lavenay; plus pour 4 quartiers 8 cordes en la prée du Moulin-de-Motte, contigus aux précédents et à ceux du Boyau, lesdits 4 quartiers dépendant du Grand-Autel de Troô réuni au chapitre, et tenus de 5 d. de cens. — Autre déclaration censuelle à M. Testu, marquis de Balliveour, baron de Boullouère, à cause de son fief de la Roche-Vermant, pour 7 quartiers de pré en ladite prée commune du Moulin-Barbier, entre ceux de la Roche-Vermant, de l'abbaye de St-Calais, la rivière de Braye et le chemin ferré, tenus à 14 d. de cens (1722). — Bail par le chapitre, pour 6 ans, à René Granger, vigneron, demeurant aux Boutteveilles, de 3 quartiers dans la prairie du Moulin-Barbier, moyennant 15 l. et 2 poulets de ferme (1784). — Bail du même pré à René et Joseph Granger, à la Bluetterie, moyennant 16 l. et 2 poulets (1790).

G. 884. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1787. — Ternay. — Bail par le chapitre, pour 6 ans, à Jacques Percheron, meunier au moulin de la Rouse, de 5 boisselées à la Chenollière, moyennant 60 boisseaux de froment, 12 d. par boisseau moins du prix, et 5 couples de poulets (1783). — Bail pour 6 ans, d'un petit herbage appelé le Parc, moyennant 15 l. de ferme (1787).

G. 885. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1767-1783. — Doyenné. — Bail pour 9 ans, par maître Pierre-Noël-Benjamin Belin, licencié en lois, doyen du chapitre, aux frères Catroux, demeurant à la Borde-Gaudiveau, paroisse de Troô, de 96 boisselées de terre aux Renvoiseries, dite paroisse, moyennant 16 bonnes poulettes livrables tous les ans au jour de la Nativité de la Vierge, et 100 boisseaux froment, livrables chaque année à la Toussaint (1767). — Autre bail de la même terre (1783). — Bail par ledit doyen, pour 6 ou 9 ans, à Paul Souriau, laboureur à la Gâterie, paroisse de St-Jacques-des-Guérets, de 52 boisselées, à la mesure du Bas-Vendômois, dans la pièce de Lancé, et de 12 boisselées à la Gâterie, moyennant 117 boisseaux de froment d'une part, 40 boisseaux d'autre part et 13 poulettes (1780). — Bail par le doyen, de 4 quartiers 8 chaînées, dans la prairie de la Motte, paroisse de Sougé, moyennant 47 l. et 2 oies évaluées 50 s. (1783). — Bail de 12 boisselées de terre à la Sondrière, et de 6 boisselées au Parc-Gény, paroisse de Sougé, moyennant 24 boisseaux de froment d'une part, et d'autre part 24 boisseaux de froment et 24 boisseaux d'orge, et deux couples de poulets (1776,1782). — Bail par ledit doyen, prieur commendataire du prieuré N.-D. des Marchais, à Souriau, demeurant à l'Étrille, paroisse St-Martin-des-Bois, d'une pièce de terre près la Haudrière, dite paroisse, et d'une autre à la Gâterie, paroisse St-Jacques-des-Guérets (1780).

G. 886. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1514-1788. — Prébende de maître André Beucher. — Débris d'un cahier qui contenait la répartition des biens et revenus attribués aux diverses prébendes des chanoines: 1° premier feuillet, relatif à André Beucher; 3 boisselées au clos de la Plaine, entre la prébende du sieur Louis Le Roy, curé, et la terre du seigneur de la Voulte, du fief de la Voulte; 6 boisselées au même clos, entre la prébende de M. Dupont, le sieur de la Voulte et le chemin de la Croix-de-Pierre à St-Mandé, du fief du chapitre; 2 boisselées au grand clos de St-Mandé, entre les prébendes de M. Houette et de

M. Janvier, du fief du chapitre; 7 boisselées aux prés St-Mandé, entre la prébende Dupont, le chemin du carrefour de Chacieuse à St-Mandé, dit la route aux Aspics, le chemin de la Croix-de-Pierre audit carrefour de Chacieuse, de la Croix-de-Pierre au ruisseau de St-Mandé, du fief du chapitre; 3 boisselées au clos de Fisson, entre Houette et Dupont, la vigne dite la Greffière et le chemin du carrefour de Chacieuse à Chenillée, du fief du chapitre; 6 boisselées audit clos, entre la Bardoulière, le ruisseau de St-Mandé; 14 boisselées au Davênier, sous le parc de Cornille (paroisse de Troô), fief du chapitre; 10 boisselées au clos, joignant aux terres de Cornille; 7 boisselées de terre à la Rousselée, etc. — Titre d'une rente de 20 s. et 2 chapons sur la Chapellerie (1514). — Titre nouveau de ladite rente (1747). — Bail par ledit Beucher, de 36 boisselées de terre au Champ-Gâtineau, ou la Noue-Grenier; de 9 boisselées à l'Aiguillon, paroisse St-Jacques-des-Guérets; 3 boisselées à la Princerie, paroisse St-Martin-des-Bois, et 96 boisselées au Pré-Chapelet, paroisse de Ternay, moyennant 40 boisseaux de froment, 120 l., 10 poulets, 4 fromages et 3 livres de beurre (1786). — Bail de 21 boisselées, au Parc-Hardouin, et 7 boisselées à la Chenollière, paroisse de Ternay, moyennant 57 boisseaux de froment d'une part, 14 de l'autre, et 2 couples de canards et 1 couple de poulets (1788).

G. 887. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1783-1787. — Prébende de maître P.-Fr. Gruau. — Bail de 11 quartiers, en l'île de Brueil, paroisse de St-Quentin, moyennant 120 l. et 3 quintaux de foin par an (1783). — Bail de plusieurs pièces de terre, à la Borde-Dieu, à la Soude, à la Vallée-de-Vaux, près le pré de la Justice, paroisses de Troô et de Saint-Quentin, moyennant plusieurs rentes en grain (1785). — Bail de 9 boisselées de terre à Fisson, moyennant une redevance annuelle de 24 boisseaux de froment et d'un couple de poulets (1787).

G. 888. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Prébende de maître Julien Houëtte. — Bail pour 6 ans, de divers biens sis à Chenillé, à Fisson, à St-Nicolas, à la Rouserie, paroisse de Troô, à la Rangée, terroir de Chenillé, près la chapelle de St-André, à la Lampe.

G. 889. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Prébende de maître Jean Jouvenon. — Bail pour 6 ou 9 ans, de 22 quartiers, au Pré-aux-Prêtres, paroisse d'Artins, moyennant 200 l. de loyer.

G. 890. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1785. — Prébende de maître Louis-Jacob Morin. — Bail pour 6 ans, de 4 arpents de terre aux Doronneries, varenne et paroisse de Troô, moyennant une redevance annuelle de 70 boisseaux de froment et 4 couples de poulets. — Bail pour 6 ans, de 11 boisselées de terre à Chassieuse, paroisse de Troô, moyennant une redevance annuelle de 18 boisseaux de méteil.

G. 891. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1685-1689. — Vente par maître François Le Lièvre, chanoine du chapitre de St-Martin de Troô, du bordage de la Fauvrie, aux paroisses de Fontaine, Troô, Bonneval et autres lieux, et de la Borde du Mans, paroisse de « Sellé », à Jean Guillaume, marchand, aux charges de trois pensions viagères à trois sœurs du vendeur, religieuses, l'une à la Bourdellière, les deux autres à la Virginité, et à charge, à l'extinction desdites pensions, de diverses sommes aux beaux-frères dudit vendeur, savoir : Jean d'Arguy, seigneur de la Rouaudière et de Néron, et à René de Couteuse, seigneur de Vilprouvaire. — Acquisition par ledit Jean Guillaume, de diverses pièces de terre, sises aux Bompays, aux Perrons, à la Bobinerie, le tout dépendant du fief de l'Archidiacrerie, au prix de 17 l. 10 s. la boisselée, 12 cordes 1/2 à la boisselée.

Chapellenies

G. 892. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1243-1517. — Chapelle du Grand-Autel. — Fondation. — Vidimus du 4 août 1517, par le doyen de Troô, d'un autre vidimus en date du jeudi avant les Rameaux 1484 (n. st.), par l'un de ses prédécesseurs, des

lettres de Geoffroy, évêque du Mans, portant fondation de la chapelle du Grand-Autel : « Noverint universi quod Matheus, rector ecclesiæ de Fontibus, nostro assensu requisito primitus et obtento, in ecclesia beati Martini de Troo quamdam prebendam instituit ac fundavit, ita quod canonicus qui eam habebit teneatur ordinari in eadem ecclesia in ordine sacerdotali. Nos vero dictam fundacionem, de bonorum consilio, approbamus et eatenus confirmamus ut dictæ prebendæ collacio ad nos et successores nostros pertineat, sicut et aliarum collacio prebendarum dignoscitur pertinere. Verumtamen, dicto fundatori graciam exibere volentes, eidem concessimus quod ad ipsum, vita comite, pertinebit; post decessum vero ipsius, ad nos sicut et aliarum prebendarum ipsius prebendæ collacio sine contradictione aliqua pertinebit. Dictus vero Matheus redditus dictæ prebendæ usque ad vallorem viginti librarum turonensium assignavit, videlicet, in feodo domini de Troo, quamdam petrinam et quattuor rupes in villa de Troo existentes et unum arpentum vineæ quod dicitur Brunet, in parrochia de Troo extra villam; et in parrochia Sancti Quintini sex arpenta et dimidium terrarum quæ dicuntur la Couture, in feodo domini supradicti; et, in eadem parrochia unam peciam vineæ quæ dicitur vinea de Fuge, quam tenet a relicta Richardi Brechoys; et in parrochia de Troo unum quarterium vineæ quod vocatur Bruneau, in feodo Ugonis de Vallibus; et, in eadem parrochia, suam vineam, bordelechiam et in feodo Raymundi Lechantre; in feodo autem Hugonis Bonart, in parrochia de Besseyo, unum arpentum prati situm in riparia de Braye; in feodo autem prioris de Celleyo, septem quarteria pratorum in riparia de Asveniis, in parrochia de Selleyo; et, in eadem parrochia, tria quarteria et dimidium pratorum quæ dicuntur prata de Bordo, in feodis Guillelmi Ravoire, militis, et deffuncti Odonis Fauveau et Johannis Decelin. Dedit eciam idem Matheus eidem prebendæ sexdecim denarios censuales, ad vendas et relevamenta, et quinque solidos, nomine talliæ, quos sexdecim denarios et quinque solidos Gaufridus Dagneit debet eidem Matheo, singulis annis, super vinea sua quæ vocatur La Ju....erie, sita in parrochia de Fontibus, in feodo Biheron, et dominium quod habet in dicta vinea; quæ omnia, scilicet sexdecim denarios et quinque solidos et dominium, idem Matheus tenet a Biheron supradicto. Et ut rata esset fundacio, nos, ad peticionem dicti rectoris, presentes litteras, sigilli nostri munimine duximus roborari. Datum in crastino beatæ Mariæ Magdalenæ, anno Domini. M°. CC°. XL°. tercio. »

G. 893. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1479-1678. — Chapelle du Grand-Autel. — Troô. — Accensement par Jean Guibert, chapelain de la chapelle du Luminaire du Grand-Autel, de 3 boisselées près du Grand-Cimetière, sur le chemin de la porte Saint-Calais à la Borde-Chérouste, et sur celui de la Vieille-Porte audit Cimetière, tenues du seigneur de Challe à 2 d. de cens, moyennant 2 s. 4 d. t. de rente, payables à la Toussaint (1479). — Transaction entre Badère, chapelain du Grand-Autel, qui demandait à la cour de Troô l'exécution de titres royaux en révision de contrat par lui obtenus contre Jean Guétherot et ses hoirs, lequel avait pris à rente, 30 ans auparavant, du chapelain alors en titre, deux quartiers de vigne sur le chemin de Troô à Bonneval et sur le chemin de Villemuisson; Jean Badère, mieux informé de l'état d'abandon où se trouvait ladite terre lors du bail emphytéotique et des frais faits par le détenteur, renonce à demander la rupture du contrat, et Jean Guétherot, consent pour lui et ses hoirs à payer désormais de rente 7 s. 6 d. t. et 2 poulets, au lieu de 5 s. et 2 poulets fixés par son contrat (1481). — Bail emphytéotique par Louis Tourtery, chapelain, de 4 boisselées au Tertre, le long du chemin de Rainefort, moyennant 10 s. t. de rente (1494). — Bail de 3 cavereaux dans la rue du Milieu. — Vente à Paul Garrault, chapelain, d'un droit d'usufruit sur une vigne et terre à Rainefort, tenue à vie par ledit chapelain pour 30 s. t. (1610). — Accord consenti par Claude Garrault, chapelain, au sujet d'une maison sise au Ruau St-Quentin et sur le chemin du carrefour de Troô à Fontaine (1628).— Vente de 6 boisselées de terre derrière les murs de Troô, dont 2, joignant l'héreau de la Gouffrande, sont du fief du Grand-Autel (1648). — « Déclaration des choses héritaux que j'ay, René Rigault, prebstre, chapelain de la chapelle du Grand-Autel, desservie en l'église collégiale St-Martin de Troô, tient et avoue tenir de vous messeigneurs messieurs les vénérables chefcier, chanoines et chapitre de l'église collégiale St-Martin de Troô, au regard de vostre fief et seigneurie dudit chapitre » : un corps de logis, jardin et dépendances, en la haute ville de Troô, contenant 1 boisselée 1/2, joignant au chapelain de la chapelle St-Michel de ladite église, aux anciens murs de la ville et au chemin qui va de la grange dîmeresse du chapitre à la porte St-Calais, ledit corps de logis soumis à un cens de 2 d., payable à la St-Laurent et 5 s. à la mutation de chaque chapelain (1658). — Assignation

à la requête du chapelain du Grand-Autel, au détenteur de la Borde-Godiveau, près des Coettières, de payer les arrérages de la rente de 25 s., assise sur ledit héritage (1678).

G. 894. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1511. — Chapelle du Grand-Autel. — Cellé. — Bail par Pierre Salmon, chapelain du Grand-Autel, de deux pièces de pré en la rivière de Braye, paroisse de Cellé, la première attenante aux prés du prieur de Cellé, la seconde aux prés de la Vayerie, lesdits prés abandonnés par le précédent locataire, qui, incapable de payer la rente de 60 s., les a rendus audit chapelain, à condition de les louer au fils dudit cédant.

G. 895. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1504. — Chapelle du Grand-Autel. — Fontaine. — Pierre Salmon, chapelain, confirme le bail emphytéotique accordé par son prédécesseur à Louis Courtay, de 3 quartiers de terre avec une maison et un four, le tout situé au coteau de la Vallée de Vaux, moyennant une rente de 12 s. 6 d. et 2 poules.

G. 896. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1242-1517. — Chapelle du Grand-Autel. — Saint-Quentin. — Vente par Geoffroi de Bruyère, à Mathieu Personne, de Fontaines, doyen de Troô, de la terre de la Couture : « Universis presentes litteras inspecturis, ego, Gaufridus de Brueria, miles, dominus de Troo, salutem. Noveritis quod ego..... vendidi Matheo Persone de Fontibus, quondam decano de Troo, de ascensu et voluntate Onorie uxoris meæ, terram meam quæ vocatur terra de la Coture apud Challe, sitam in parrochia Sancti Quintini, pro .IIII.^{or} viginti et .X. lib. turon. de quibus teneo me pro pagato..... Si autm prædictus Matheus jam dictam terram ad edificationem capellaniæ sive prebendæ conferre voluerit....., ego vel heredes mei non poterimus compellere dictum capellanum.... ad eandem terram vendendam sive alienandam..... Tamen retinui..... in dicta terra, mihi et heredibus meis, eandem juridictionem et dominium quod prius habebam....., scilicet : vendas, si aliquo casu eam vendi contegerit, et relevamenta ad quæ, quocienscumque capellanus..... sive decesserit aut cesserit, successor ejus nobis et heredibus nostris tenebitur reddenda. Si autem dictus Matheus eandem terram extra manum suam possuerit, vita comite, ille cui conferet eandem ad relevamenta nobis et heredibus nostris minime tenebitur solvenda. Retinui..... omnem justiciam laïcalem et sex solidos et demedium census monete currentis..... in Ascensione..... Datum anno Domini .M°. CC°. XL°. secundo, in fine mensis aprilis ». — Vidimus de la lettre ci-dessus par Jacques Denezen et Denis Morin, « notaires jurez en court laie soubz les contractz du Bas-Vendosmois. » (1517).

G. 897. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 folios, papier.

1478-1529. — Chapelle du Grand-Autel. — Saint-Quentin. — Vidimus d'un bail emphytéotique en date du 13 novembre 1478, à Jean Allaire, moulinier d'Eschoiseau, et à son gendre, par Jean Pelu, chapelain, de 3 quartiers de terre près dudit moulin, entre le chemin qui mène des Créneaux à la Planche dudit moulin, et celui dudit moulin à Bré, tenue du seigneur des Créneaux à 2 s. t. de cens au lendemain de la St-Laurent, ledit bail pour 6 s. 3 d. t. de rente, payables à la Toussaint (1493). — Autre bail conforme par Louis Tourtay, chapelain, moyennant 7 s. 6 d. t. (1494). — Déclaration des biens par Roger Ricourt, chapelain, successeur de Pierre Salmon (1529).

G. 898. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1501-1505. — Chapelle du Grand-Autel. — Saint-Quentin. — Bail emphytéotique par Pierre Salmon, chapelain, de 2 quartiers 1/2 de vigne au Bois-Neuf, sur le chemin par où on monte à Eschoiseau, du grand chemin à Troô, moyennant 10 s. t. de rente, payables à la Toussaint (1501). — Vente de 2 quartiers et demi de vigne au Bois-Neuf, à Pierre Salmon, pour 10 s. t. de rente viagère (1515). — Bail emphytéotique par Pierre Salmon, deux quartiers de vigne, dont une petite partie est en friche, gâts et buissons, à la Fouciletière, moyennant une rente de 12 s. 6 d. t., payable à la fête de N.-D. de septembre (1505 n. st.).

G. 899. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1575-1577. — Chapelle du Grand-Autel. —

Saint-Quentin. — Défaut prononcé par les élus de Vendôme à la requête de Michel Garrault, chapelain, contre les paroissiens, manants et habitants de St-Quentin (1575). — Sentence des élus en faveur de Michel Garrault (1576). — Mandement d'Henri III aux élus de Vendôme, de faire exécuter par toutes voies leur sentence en faveur de Michel Garrault, contre les paroissiens de St-Quentin, qui l'avaient fait taxer, en raison des terres de la Couture, dépendant de sa chapellenie, et qui avaient été condamnés à lui restituer tous les frais et dommages de ladite cotisation indue et de ses suites (1576). — Nouvelle sentence des élus, conforme aux lettres-royaux ci-dessus (1577).

G. 900. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1786. — Chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — Bail, par procuration de maître J.-B.-Roch Sanguier, prêtre du diocèse d'Amiens, maître ès-arts de l'Université de Paris, chanoine de St-Martin de Pecquigny, titulaire de ladite chapelle, de : 1 quartier de vigne aux Bichayes; 30 chaînées de vigne à la Haute-Berdière; 5 boisselées de terre aux Grands-Champs; 6 boisselées de terre à la Butte de Marcadé, entre le chemin de Cellé et celui de Bessé; 2 boisselées de terre à la Sasserie, le long du carrefour Ste-Catherine à l'église; 2 boisselées de terre à la Place; 4 arpents 53 chaînées de terre aux Rouaux, près le Chêne-Rond, entre la Chauvalinière et la Charonnée, paroisses de Troô, St-Quentin et St-Martin, moyennant 100 l. de ferme (1784). — Autre bail à maître Beucher, titulaire de la chapelle St-Jean, de la maison sise à Troô, appartenant à la chapelle N.-D.-de-Pitié, moyennant 36 l. de loyer (1786).

Chapitre Saint-Liphard de Meung

(Chapelle Saint-Michel)

G. 901. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1384-1641. — Villermain. — Donations. — Donation, par-devant Pierre Taupin, prévôt de Meung, par Marie La Charnière, à Pierre Troin, vicaire de la chapelle St-Michel au chapitre de Meung, pour lui et ses successeurs, de 2 s. p. de cens perpétuel payables au jour des saints Jacques et Christophe, sur certaines terres sises à Villejuif, à charge d'une messe annuelle (1384). — Gilles Serin, prévôt royal des ressorts et exemptions du duché d'Orléans, notifie la vente faite par Pierre Oliveau, bourgeois de Meung, aux « nourriers » de l'église St-Liphart de Meung-sur-Loire, de 32 s. p. de rente sur tous ses biens, payables à Noël et à la Saint-Jean, pour 20 l. t. « à compter ung escu du coing du Roy pour vint et deux sols six deniers t. » (1445). — Deux copies de la première donation (1641).

G. 902. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1642-1716. — Villermain. — Hommages. — Réceptions d'hommages, pour les terres de Villedieu, par les sieurs de Thiville, seigneurs d'Ouzouer-le-Marché, des titulaires de portions de la chapelle St-Michel au chapitre Saint-Liphard : Gilles Lenain (1642); Jean Ferry, successeur de Amour Guillon (1648); François Michau (1660-1667); Julien-René Bonnemèze (1680). — Consultation en faveur du chapitre, portant que « le profit de quinti n'est jamais dub dans la coutume d'Orléans que par des contrats de vente et autres actes simbolisants à vendition; et ainsy, comme l'acte d'union fait au chapitre de St-Liphard de la chapelle St-Michel, cy-devant fondée en laditte église, et des domaines dépendants de laditte chapelle ne peut estre regardé ny comme un contrat de vente, ny comme un acte simbolisant à vendition, ledit acte n'a jamais pu engendrer au seigneur d'Ouzouer un profit de quinti, mais seulement un profit de rachapt, qui est le revenu de l'année, une somme d'argent, ou le dire de prud'hommes dont les parties conviendront. — Sur la seconde question..... lesdits sieurs du chapitre ne pourront se dispenser de porter la foy et de nomer vicaire, par la mort duquel sera dub profit de rachapt. Il y a lieu d'appréhender que le seigneur d'Ouzouer ne demande auxdits sieurs du chapitre un droit d'indemnité à l'occasion de l'union en question. Mais, comme le seigneur n'en a point parlé jusqu'à présent, il faut demeurer dans le silence là-dessus. » (1710). — Extrait des aveux de la terre de Villedieu depuis 1642 jusqu'à 1716.

G. 903. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1693-1701. — Villermain. — Exploits de saisie de la métairie de la Villette, faute de déclaration des

biens tenus en fief ou franc-alleu (1693). — Commandement d'avoir à fournir ladite déclaration (1701).

G. 904. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1486. — VILLERMAIN. — Louis Chartin, vicaire de la chapelle St-Michel, en l'église collégiale St-Liphard de Meung, baille à Guillaume Cherrière, par bail emphytéotique, la maison de Villejuif et terres en dépendant, moyennant deux rentes de 17 mines et de 20 mines de froment, mesure de Meung (1486 n. st.). — Autre expédition du même bail.

G. 905. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1545-1594. — VILLERMAIN. — Déclaration de rente par les héritiers Cherrière, sur la maison de Villejuif et les terres en dépendant, contiguës au chemin de Beaugency, aux terres de l'Hôtel-Dieu de Beaugency, aux terres de Villette, au chemin Boucheret, au chemin de Beaugency à Châteaudun, en faveur de Gentien Proust, titulaire d'une portion de la chapelle St-Michel, ladite rente constituée par le bail emphytéotique ci-dessus (1545 n. st.) — Copie authentique dudit acte, délivrée à Pierre Auvray, titulaire du bénéfice (1594).

G. 906. (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1564-1571. — VILLERMAIN. — Mandement de Charles IX au bailli d'Orléans, d'avoir à poursuivre le procès intimé en déclaration d'hypothèque, par Étienne Hérault, chapelain de la chapelle St-Michel, aux héritiers Fleury et Cherrière, dès l'année 1556 et interrompu par les troubles du royaume. — Copie authentique délivrée aux héritiers dudit Étienne Hérault, et déclaration, au 15 août 1564, de la rente ci-dessus (1571).

G. 907. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 cahier, papier; 7 f°s.

1580-1599. — VILLERMAIN. — Déclaration de rente sur partie des biens ci-dessus, en faveur de Pierre Auvray, titulaire d'une portion du bénéfice (1580). — Sentence du prévôt d'Orléans, en faveur dudit chapelain, en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages (1587). — Sentence du prévôt d'Orléans, déclarant, à la requête dudit chapelain, fini et accompli le bail emphytéotique des biens ci-dessus (1595). — Transaction entre ledit chapelain et Jean Lenormand, sieur de Moucy, et sa femme, fille de feu Léonard Leberger, sieur de Maizières, par laquelle il baille auxdits conjoints, pour 99 ans, 17 mines de terre à Villejuif (1597). — Lettre de Mangin, huissier, audit chapelain, au sujet de saisies par lui requises (1597). — Bail de 99 ans, par ledit chapelain, à Pierre Billault, archer des gardes du corps du roi, de l'ancienne dotation de sa chapelle, à Villejuif (1598). — Copie authentique de la transaction de 1597 (1598). — Copie authentique du bail de 1598 (1599). — Cahier contenant les copies des actes de 1485 et 1564 (1599).

G. 908. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1625-1689. — VILLERMAIN. — Mandement de Louis XIII au bailli d'Orléans, cassant, à la requête d'André Goislard, chapelain de la chapelle St-Michel, le bail emphytéotique passé le 31 mai 1593, pour 99 ans, par Pierre Auvray à Guyot Mullard, au mépris du bail passé par Louis Chartin le 12 janvier 1486, à Arnou Damien, et de la déclaration d'hypothèque donnée le 30 novembre 1564 à Étienne Hérault (1625). — Mandement semblable, cassant les baux conclus par Pierre Auvray, les 12 juin 1597 et 23 juin 1598, comme contraires aux stipulations du bail de Louis Chartin à Guillaume Cherrière, en date du 12 janvier 1486 (1625). — Sentences du bailli d'Orléans en entérinement des lettres-royaux ci-dessus (1626). — Bail de 9 ans, par André Goislard à Jean Pinard, de 51 mines de terre au terroir de Villedieu, moyennant 24 mines de blé, mesure de Beaugency, ou 60 l. t., au gré du bailleur, et 2 chapons (1626). — Copie authentique délivrée à André Goislard, d'un contrat de vente de 1554, par Pierre Poulain et consorts, à Vincent Boucher, sergent des tailles en l'élection d'Orléans, d'une rente de 3 muids de blé, moyennant 200 l. (1628). — Copie authentique d'une transaction de 1576 contre les hoirs Poulain et les hoirs Boucher, transformant ladite rente de 3 muids de blé en 16 l. 13 s. 4 d. (1628). — Copie authentique d'un contrat de 1602, par lequel les ayants-droit de Vincent Boucher quittent à Nicolas Poullain une rente de 2 écus sel, 46 s 8 d. (1628). — Promesse du preneur de ne demander aucune diminution (1629). — Bail de 9 ans, par André Goislard, à François Pinard, de la métairie de « Villegouy ou Villedieu », moyennant 72 l. t. de ferme (1629).

G. 909. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1634-1635. — VILLERMAIN. — François Levacher, titulaire du bénéfice, approuve la cession de bail faite par François Pinart à Jean Recoquille, et le prolonge jusqu'à six ans (1634). — Déclaration par Geneviève Leberger, veuve de Jean Lenormant, sieur de Moucy, en faveur de Fr. Levacher, d'une rente de 10 mines de blé sur 16 mines de terre dépendant de Villedieu (1635).

G. 910. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin; 1 pièce, papier.

1648-1657. — VILLERMAIN. — Bail de 6 ans, par Jean Ferry, chapelain, à Jean Roulleau, de la métairie de Villedieu ou Villejuif, moyennant 60 l. t. (1648). — Bail de 6 ans, à Guillaume Duguay, de ladite métairie, au nom de Jean Ferry (1657).

G. 911. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 5 cahiers papier de 6, 20, 10, 10 et 6 f°s; 1 cachet.

1663-1681. — VILLERMAIN. — Bail de 9 ans, par François Michau, titulaire du bénéfice, à Guillaume Duguay, de la métairie de Villedieu, moyennant 45 l. (1663). — Cahier contenant les copies dressées pour Fr. Michau, de trois actes : du 7 août 1626, du 16 avril 1635 et du 24 mars 1656, ce dernier portant sentence en paiement d'arrérages à Jean Ferry, chapelain, par les héritiers de feu Jean Lenormant (1668). — Opposition par Fr. Michau à la vente par décret de la terre de Mézières, sinon à charge de la rente qui est due à la chapelle Saint-Michel (1670). — Inventaire de production de Fr. Michau, opposant à la vente de la terre de Mézières, contre le sieur Pelloquin (1670). — Requête d'emploi pour contredits (1671). — Requête d'emploi pour salvation pour Fr. Michau contre Jacques Pelloquin (1671). — Liasse composée des 3 actes dont la copie est ci-dessus signalée, d'une expédition de la sentence des Requêtes du Palais, du 22 septembre 1671, en faveur de Fr. Michau, et d'une ordonnance de signification de ladite sentence au commissaire-régisseur de la terre de Mézières (1626-1671). — Sentence des Requêtes du Palais en faveur de Fr. Michau (1671). — Bail de 3 ans, par Fr. Michau, à Guillaume Dugué, de la métairie de Villedieu, moyennant 55 l. (1672). — Supplique par Fr. Michau au bailli d'Orléans, aux fins de faire citer la veuve et les enfants de Guillaume Dugué, à cause d'une année de bail non payée, et à faire saisir les biens de ladite succession; avec, au pied, le permis de saisir aux risques et périls du suppliant (1677). — Exploit de signification de la sentence du siège de Beaugency, qui déclare nulle la saisie ci-dessus, en raison de l'incompétence du siège présidial d'Orléans (1677), — Jean Dugué réclame, par son procureur, le renvoi de l'affaire devant le prévôt de Beaugency (1677). — Sentence du présidial déboutant les défendeurs dudit renvoi, cassant la mainlevée de la saisie et déchargeant Fr. Michau de l'amende prononcée par le prévôt de Beaugency (1677). — Signification de ladite sentence au commissaire-régisseur (1677). — Deux défauts obtenus par Michau, contre los défendeurs (1677). — Ajournement à Gervais Varry, pour rendre compte des fruits saisis sur la veuve Dugué (1677). — Signification audit Varry de la sentence du bailli d'Orléans, le condamnant à rendre compte desdits fruits (1677). — Note des terres de Guillaume Dugué (1677). — Bail de 27 ans, par Fr. Michau, à Gervais Varry, moyennant 60 l. et 2 chapons (1677). — Gervais Varry cède à ses fils Gervais et Hilaire portion dudit bail (1681).

G. 912. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1693-1704. — VILLERMAIN. — Publications au prône, au nom de Julien Bonnemèze, chapelain de St-Michel, des terres de Villedieu à affermer (1693). — Supplique dudit chapelain au bailli d'Orléans, en saisie sur la veuve Hilaire Varry, en garantie de 145 l. d'arrérages dus, sur les terres de Villedieu, *alias* la Petite-Villette (1694). — Ordonnance établissant Charles Dutertre garde du sequestre (1694).— Supplique dudit garde pour assigner le fils et la fille Varry, qui, pendant la messe, ont rompu les portes et enlevé des grains (1694). — Visite de la Petite-Villette, à la suite de l'enlèvement desdits grains (1694). — Substitution de François Varry, fils de Gervais, au reste du bail à courir (1694). — Bail de 9 ans audit Varry, pour 60 livres (1704).

G. 913. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1707-1758. — VILLERMAIN. — Reconnaissance en faveur du chapitre St-Liphard, en vertu de l'union de la chapelle St-Michel, par Jacques Communeau, seigneur de Mézières, d'une rente de 10 mines de blé stipulée par

le bail de 99 ans passé par André Goislard en 1626 (1707). — Signification à François Varry d'avoir à quitter la jouissance de la métairie de Villedieu (1721). — Bail pour 3 ou 6 ans par le chapitre, à Jean Boutet, demeurant à Jouy, paroisse de Villermain, de la métairie de Villedieu, moyennant 30 mines de méteil (1721). — Commandement audit Boutet d'avoir à livrer 15 mines de blé restant dues au chapitre (1724). — Bail de 99 ans par le chapitre, à Jacques Gabriel, contrôleur général des Bâtiments du Roi, seigneur de Mézières, de la métairie de Villedieu, moyennant 30 mines de blé (1724). — Arrangement entre le chapitre et Jacques Gabriel, par lequel les chanoines déclarent, au sujet de la saisie féodale opérée sur Gabriel par le seigneur d'Ouzouer, avoir retenu à eux la foi pour raison des choses baillées, et donnent pouvoir d'intervenir cntre le sieur Gabriel et ledit seigneur (1733). — Antoine-Ysaac de Besuerrote, s'engage, comme détenteur de la métairie de Villedieu, à exécuter les clauses du bail accepté par Jacques Gabriel, son père (1758).

G. 914. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1672-1675. — Chapelle Saint-Liphard. — Soings. — Opposition, au nom de François Faucheux, chapelain de la chapelle St-Liphard en l'église collégiale St-Liphard de Meung, à la vente par décret des biens de Pierre Gombault, sinon à charge de la rente d'un muid de seigle, mesure de Romorantin, due à la grande dîme de Fresnes et Soings, dépendant de ladite chapelle (1672). — Congé des Requêtes ordinaires de l'hôtel, à Fr. Faucheux, sur la requête de Jean de l'Eschize, trésorier extraordinaire des guerres en Languedoc, et sa femme, Marie Lenoir, héritiers bénéficiaires de feu François Lenoir, sieur du Fresne, capitaine-major du régiment de Bretagne, requérant qu'il plût à la Cour renvoyer ledit Faucheux à se pourvoir contre le sieur Gombault (1675).

FABRIQUES

Saint-Martin d'Ambloy

G. 915. (Liasse.) — 16 cahiers ; 8 pièces, papier.

1658-1789. — Comptes de la fabrique : Compte de Jacques Suard : Pour les trois ans écoulés, la recette s'est élevée à 188 livres 15 s. 6 d., perçues en quêtes, paiement de menues chandelles au jour de la Purification, ouverture de fosses dans l'église et services, rentes et redevances de terres, vente des noix du cimetière. La dépense s'élève à 170 l. 16 s. : mention de charroi pour réparation à l'église (1658). — Comptes des héritiers de Jean Raimbault : recette, 238 l. 15 s. 2 d.; dépense, 237 l. 2 s. Parmi les dépenses figurent notamment : recarrelage des fosses de l'église, raccommodage des marches de l'église, pose d'une croix dans le cimetière ; deux cents de pavés pour réparer l'église, 32 s. La fabrique achète régulièrement 9 s. de viande à Pâques, et un peu plus tard un rognon de veau ; un cent de carreaux, 15 s.; payé 15 l. pour faire les fossés pour la clôture du cimetière ; 9 l. pour 3 grilles aux entrées du cimetière. Le compte est écrit tout entier de la main du curé Gadeau (1680). — Compte de Jacques Fortin : recette, 162 l. 4 s. 5 d.; dépense, 102 l. 3 s. 6 d.; 350 carreaux d'Herbault pour recarreler ladite église, 42 s.; 600 carreaux, 108 s. (1684). — Compte de Mathurin Chevais : repavage de l'église (1688). — Compte de René Lambron : Parmi les dépenses, 15 s. au greffier de l'archidiacre lors de ses visites annuelles ; 20 s. pour « journées faites à racommoder le cimetière » ; 30 s. pour deux longes de veau achetées aux fêtes de Pâques (1690). — Compte de Mathurin Collas : le greffier de l'archidiacre perçoit désormais 20 s.; 40 s. « pour un quart de chaux prise à Montoire pour enfaister laditte église » ; 20 s. pour un cent de tuiles et un faîte ; 4 l. 10 s. pour 6 journées faites à employer les matériaux ci-dessus (1702). — Compte de Mathurin Préteseille : 8 l. 10 s. « tant pour vente de bois pour faire les grilles du cimetière et l'échelle du clocher, que charroy » ; 12 l. pour cinq cents de tuiles, autant de pavés, et charroi ; réparation aux haies et grilles du cimetière ; seize cents de tuiles, un festeau, un quart de chaux et huit bottes de lattes, pris à Saint-Arnoul ; un quart de chaux pour faire la patte de la croix du cimetière, 1 l. 17 s. 6 d.; 11 l. pour façon de la patte ci-dessus; 14 l. pour reliure de livres liturgiques ; 3 l. 15 s. pour réparation du dessus du saint ciboire ; 138 l. au charpentier-couvreur ; racommodage de l'encensoir et de la lanterne ; « demende qu'il luy soit tenu compte de dix-neuf livres pour diminution d'espèces qui se sont trouvées entre ses mains, le treize février dernier, sçavoir pour un louis d'or neuf trois livres, de six livres pour huit écus neufs, à raison de quinze sols par chaque de diminution, de huit livres pour trente-deux pièces de quarante-six sols, qui est à raison de cinq sols de diminution par pièce, de trente-sept sols six deniers pour quinze pièces de vingt-trois sols, qui est à raison de deux sols six deniers par pièce de diminution, et de deux sols six deniers pour deux petittes pièces d'onze sols six deniers, qui est à raison d'un sol trois deniers de diminu-

tion aussy par pièce; revenant toutte la diminution d'icelles pièces à dix-neuf livres » ; « plus demende douze livres pour les deux années de la gestion et administration de la fabrice » ; « plus quatre livres au notaire pour avoir dressé le présent compte. » Recette, 659 l. 6 s. 3 d.; dépense, 467 l. 10 d. (1723). — Compte de Guillaume Delaune : 16 s. pour 2 paires de burettes de cristal ; 6 l. pour une lanterne ; 3 l. « pour échange d'un lavabo et une paire de burettes d'étain de Cornaille » ; 12 s. pour « l'accoupleau » du battant de la cloche ; 12 s. pour une lampe de cristal ; 5 l. pour 5 chaînes de l'encensoir ; ce compte mentionne encore l'acquisition d'une étole blanche et d'un parement d'autel violet ; des recarrelages de fosse ; le raccommodage de la croix ; la fonte, le voyage et l'installation des cloches ; une consultation à Vendôme au sujet du testament de M^lle^ Lepety et l'établissement du testament de d^lle^ Desmiers, veuve Jacques Dufour (1734). — Compte de Jean Crosnier, mentionnant : plantation de 9 noyers au cimetière ; achat de damas pour raccommoder les chappes de l'église ; blanchiment de l'église ; reliure du missel ; procès contre Péan, horloger ; pose de la croix du clocher, le 3 mai 1728 ; construction de la boîte de l'horloge (1734). — Compte rendu pour feu Jacques Cochereau, mentionnant : le carrelage de la fosse de M. de Laboulaie ; rhabillage des fonts baptismaux ; pose de trois grilles neuves au cimetière ; arrachage d'épines audit cimetière ; droit de visites au doyen de Villavard (1734). — Compte de Jean-Pierre Debare, mentionnant : réparation de la couverture du clocher ; réparation du confessional ; pose de la croix du cimetière ; visite de l'archidiacre ; « enhunage » de deux cloches ; l'enterrement de M^lle^ de la Chappelle ; fonte d'une cloche (1743). — Compte de Laurent Crosnier, mentionnant : consultations au sujet de certaines rentes (1751). — Compte de Charles Loyseau : réparations à la couverture du clocher et à la hune des cloches ; procès contre Crosnier (1754). — Compte de Mathurin Bublet, mentionnant : repiquage et « cholage » de l'église ; déclaration d'homme vivant et mourant pour le fief du Chaîné pour le pré de Marcé (1786). — Compte de Jean Doumette, mentionnant : assignation à Mathurin Bublet ; renouvellement des lattes à l'église et au clocher ; pose d'une hirondelle pour le coq du clocher ; réparations à la porte de l'église ; raccommodage et acquisition de chandeliers pour l'église ; réparation de la galerie et du pavage de l'église (1789).

G. 916. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1610-1770. — Testaments. — Pierre Rétif lègue 3 boisselées de terre au Long-Réage, entre les bois de la seigneurie de Saint-Amand et la métairie de Vilaine (Regnard, notaire. 1610). — Renée Fortier, femme Macey Gohier, lègue 3 boisselées contiguës aux noues de Merville, 3 boisselées 2/3 près des Marnières, entre la traite de Merville aux prés de Touchabert et les prés des Petites-Fontaines ; 1 boisselée 3/4 sur le chemin de Prunay (Crosnier, notaire. 1611). — Renée Blanchecotte, femme Mathurin Jusnier, lègue 3 boisselées de terre au Tronchet (Regnard, notaire. 1617). — Mathurin Jusnier lègue 3 boisselées au Tronchet, contiguës aux bois de la seigneurie de Saint-Amand (Regnard, notaire. 1617). — Anne Piard, femme Jacques Péquet, lègue 7 boisselées en deux pièces, l'une aux Terres-Creuses, près les Mousseaux, l'autre près Merville ; le tout tenu du prieuré de Lavardin (Bordier, notaire. 1633). — Mathurine Martin, veuve Pierre Nivoche, lègue 2 boisselées aux Corbières (Bordier, notaire. 1^er^ mai 1634). — Jean Rousseau, prêtre, donne 22 boisselées en 7 pièces : 9 boisselées aux Brosses, paroisse d'Ambloy, sur le chemin d'Authon à Vendôme ; 1 boisselée sur ledit chemin ; 2 boisselées 1/2 audit lieu ; 3 boisselées aux Épinettes et sur ledit chemin ; 5 boisselées 1/2 au Grand-Marchais et sur le chemin de Beauchêne à la Montclardière ; 2 boisselées au Chêne à Crurot et sur le chemin de Beauchêne à Ambloy ; 2 boisselées 1/2 aux Fossettes (Lanneau, notaire). — Catherine Gadeau, femme Honoré Charron, demeurant à Beauchêne, lègue 11 boisselées à la Mardelle, paroisse de Saint-Amand, entre les terres de la Brevière et le chemin d'Ambloy, tenues de la seigneurie de Claireau (Marin Bordier, notaire. 1650). — Marie le Baube, femme Simon Thyer, lègue 2 boisselées 3/4 aux Champarts, paroisses de Saint-Amand et Ambloy, tenues du fief des Champarts (Bordier, notaire. 1656). — Michel Girard lègue 2 boisselées aux Champarts (Gadeau, curé d'Ambloy. 1658.) — Michel Girard lègue deux boisselées de terre en Champart (Gadeau, curé. 1658). (Ce testament non porté à l'inventaire signalé ci-dessous.) — Daniel Maurice, officier du roi, demeurant au logis de la dame d'Ambloy, lègue 2 boisselées 3/4 à la Grande-Fosse, près le Bourg-Joli (César Bordier, notaire. 1663). La veuve Marin Bordier lègue un quartier de pré sous Beauchêne (curé d'Ambloy. 1673). — Marie Gadeau, veuve René Péquet, donne 4 boisselées au Tronchet, plus une nappe de toile de 3 aunes et demie qui doit servir à la Saint-Martin ; elle lègue aussi à l'église de Houssay 3 l. et semblable nappe (Simon Prout, notaire à Houssay. 1675). — Marie Péquet, veuve Pierre Colas, lègue 3 boisselées à la Croix-Percheron, paroisse de Houssay, sur le chemin qui va de ladite Croix au chemin de Mon-

toire à Vendôme (François Marin, notaire à Thoré. 1680). — Perrine Chauvin, fille, demeurant à Merville, lègue la somme de cent francs (Denys Regnard, notaire à Saint-Amand. 1684). — Messire Jean Gadeau, curé d'Ambloy, lègue à la fabrique 400 l. pour faire lambrisser le chœur de l'église ou autres réparations, et pour fonder les deux pierres qui sont sur les fosses de ses père et mère et faire célébrer 2 messes basses ; il lègue de plus à la cure 6 boisselées de vigne, dont le surplus appartient à ladite cure, sises à la Brosse, paroisse de Houssay, et par lui acquises, tenues du prieuré de Houssay, à charge d'une grande messe annuelle (D. Regnard, notaire. 1684). — Françoise Riquet, femme Denys Foucher, lègue 4 l. de rente sur sa maison à Merville et sur une boisselée de jardin sur la traite de Merville à Gennetay et le chemin de Merville à la Forêt, le tout relevant du prieuré de Lavardin ; ladite rente ainsi répartie : 50 s. au curé et 30 s. à la fabrique (Franç. Hubert, notaire à Montoire. 1687). — Joint au testament précédent le titre de propriété sur lesdits biens, en date de 1623. — Jeanne Rabot, veuve de Jacques Suard, lègue aux fabriques d'Huisseau et d'Ambloy, par moitié, 22 boisselées de terre sises paroisse d'Ambloy, au Long-Réage et aux Vallées (Jourdain, notaire. 1692). (Testament non porté à l'inventaire analysé ci-dessous.) — Pierre Colas lègue 6 boisselées 1/2 près la Norée, sur le chemin d'Ambloy à Saint-Amand (Jacques Péquet, notaire à Huisseau (1702). — Élisabeth Courcelle, femme Léonard Chaintron, lègue un pré à Prunay et 3 boisselées de prés au Clos-des-Hayes (Maurice Péquet, notaire. 1705). — Pierre Suard, demeurant à Villaine, lègue 24 boisselées en 5 pièces de terre : au Long-Réage, aux terres des Charmes et entre les terres du Grand-Villaine et le chemin de Merville au Nivocheries ; il lègue aussi 8 boisselées à la fabrique d'Huisseau (Maurice Péquet, notaire. 1706). — Renée Bellanger, femme Étienne Moreau, lègue 6 boisselées au Petit-Marchais, sur le chemin de Beauchêne à Montoire (même notaire. 1710). — Marin Rousseau lègue 13 boisselées à la Boulais, paroisse de Prunay, sur le chemin de Beauchêne à la Morlière (Picheray, notaire à Prunay. 1763). — Pierre Godineau lègue 10 boisselées aux Corbières, tenues du fief de Claireau (Picheray, notaire à Prunay. 1726). — Marie Trihoreau, femme Bublet le jeune, à Beauchêne, lègue 3 boisselées un quart à la Pierre-des-Bauses, sur le chemin d'Authon à Vendôme (même notaire. 1724). — Louis Bublet le jeune lègue 5 boisselées au Grand-Ormeau, sur le chemin de Beauchêne à Villethiou (Claude Chevé, notaire à Prunay. 1737). — « Mémoire des testaments qui se sont trouvez à l'ouverture du thrésor à la remise de la clef des héritiers Joubert, inventaire chez Courtin, notaire à Vendôme. Ambloy. 1770. » (Ce mémoire signé : « Michel Desvaux, curé d'Ambloy. 1768). » Cet inventaire signale en plus des testaments ci-dessus, ceux dont l'énumération suit : Mathurin Girard, demeurant au Tremblay, lègue 3 boisselées en la chevaille du Désert, paroisse de Saint-Amand, entre les terres du Désert et le chemin de Blois (Marin Bordier, notaire. 1655). — Anne Fichet, femme Daniel Morice, lègue 100 l. qui ont été placées par Jean Rimbaut, fabricien, en fonds d'héritage sur 1 quartier 1/2 de pré à Beauchêne ; elle lègue aussi un quartier de pré près dudit lieu, sur le chemin de Beauchêne à Vausoulin, tenu du fief et seigneurie du chapitre Saint-Georges de Vendôme (César Bordier. 1676). — Pierre Bretteau, demeurant à la Mortrée, lègue 25 l. pour mettre en fonds d'héritage ou pour réparer les autels (Péquet, notaire. 1693). — Messire Nicolas de l'Élie, curé d'Ambloy, lègue 240 l. ; plus 10 boisselées près du bourg et du petit bois de la Cure ; plus 1 boisselée audit lieu ; plus 3 boisselées près Merville ; plus, abandonne 30 l., qui lui étaient dues, pour parer les petits autels et à charge de tenir une lampe allumée nuit et jour pendant toute l'octave du Saint-Sacrement et tous les dimanches et fêtes (Maurice Péquet, notaire à Ambloy. 1693). — Dlle Magdeleine Desmiers, veuve Jacques Duffour, écuyer, sieur de la Brosserie et autres lieux, demeurant à la Fosse, lègue 100 l. à charge d'une grand'-messe annuelle, pour laquelle la rétribution du curé sera de 40 s. (même notaire. 1710). — Charles Chesnau, domestique à la Fosse, lègue 3 l. (même notaire. 1711). — Madeleine Fariau, veuve Héry, lègue 3 l. (Maurice Péquet, notaire. 1712). — Suit une énumération des terres que possède la fabrique d'Ambloy, classées par mouvance, avec indication de l'origine de chacune des pièces ; ces seigneuries sont : 1° la seigneurie de Saint-Amand ; 2° le prieuré Saint-Martin de Lavardin ; 3° le Plessis, en la seigneurie de Claireau. — Suivent trois notes du curé d'Ambloy : « Nota 1 : Il paroist qu'il y a eu autre fois à la fabrique un titre concernant une boisselée de terre donnée pour passage de la vigne de la cure d'Ambloy dans la tenue de la Brosse, paroisse de Houssay, par un inventaire informe trouvé à laditte fabrique ; j'en ai fait les recherches, il n'y a pas eu moyen de le trouver. — Nota 2 : Il ne s'est trouvé à la mort de mon prédécesseur, dit-on, aucune espèce de titres, ni papiers à la cure d'Ambloy ; il a été ordonné par justice que si j'en voullois, il me falloit prouver qu'il y en avoit, et que les héritiers les auroient enlevés, ce qui n'a pas été possible de faire, attendu qu'il auroit fallu trouver des témoins autres que des habitans ; j'y ai fait tout mon possible et sans aucun succez. Je me suis cru obligé d'en avertir mes

successeurs à venir, comme aussi de leurs donner connoissance d'un testament fait par M. Sorin, autrefois curé de Saint-Amand, devant Me Laurent, notaire à Vendôme, 1772, qui donne droit aux curés d'Ambloy, Huisseau, etc., de prendre, sous récépissé, et lire les livres qu'ils voudront dans la bibliothèque qu'il a laissée à Saint-Amand. — Nota 3 : Les bornes des Champarts, qui font la séparation des dixmes d'Ambloy et de St-Amand, ont été plantées du tems de M. Picheré, alors curé de Saint-Amand, et Mic. Desvaux, curé d'Ambloy, 1771, par M. des Brosses, notaire à Lancey, pour évitter touttes contestations à venir, ayant été sur le point de plaider, et vu une ancienne sentence de Vendôme, du sieur curé de Saint-Amand contre un curé d'Ambloy, par preuve testimoniale ; au seu et au conneu des témoins actuels et des plus anciens, et arpentage fait, les avons plantés d'accord pour couper chemin à la chicanne, et cela par acte de notaire à Lancey. »

G. 917. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754-1790. — Adjudication du bail général de toutes les terres de la fabrique, pour trente livres, à Jean Vié (Rouillon, notaire à Houssay. 1754) — Bail général de 3 ans à Louis Hubert des terres de la fabrique, se montant à 120 boisselées de terres et 2 quartiers de pré, moyennant 45 l. de ferme annuelle (1756). — « Déclaration faite à la municipalité d'Ambloy par Jean Verdier, procureur fabricier, des héritages appartenant à la fabrique, en 25 articles » (1790).

G. 918. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1788. — Ambloy. — Bail par adjudication de la « contaison » de 5 boisselées 1/2 de terres de la fabrique, sise dite paroisse, ensemencées au mois d'octobre de l'année 1782, consenti en faveur de divers particuliers, moyennant un total de 44 boisseaux de blé et 3 boisseaux et demi d'avoine (Roussineau, notaire à Houssay. 1782). — Autres baux dans les mêmes formes (1785 et 1788).

G. 919. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1775-1790. — Ambloy. — Bail pour 3 ans à divers particuliers de la « contaison » de 79 boisselées de terres, sises dite paroisse (1775). — Autre bail montant à 78 boisseaux 3/4 de blé et 20 boisseaux d'avoine (1778). — Baux de 1781, 1787 et 1790.

G. 920. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1679-1780. — Ambloy et Prunay. — Acquisition par Jeam Rimbault, procureur fabricier, moyennant 100 l. léguées par Anne Fichet, veuve de Daniel Morice, de deux quartiers de pré à Beauchêne, dont l'un sur le chemin de Beauchêne à Vauroulin (Pecquet, notaire. 1679). — Bail pour 3 ans des prés de la fabrique, savoir : celui de Beauchêne pour 18 l. par an ; celui de Marcé pour 8 l. 5 s., et celui de Sauleux pour 6 l. (Roussineau, notaire. 1777). — Autre bail de 1780.

G. 921. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1774-1789. — Ambloy et Saint-Amand. — Bail à divers particuliers de 47 boisselées de terre, sises paroisses d'Ambloy et Saint-Amand (1774). — Bail de la « contaison » des terres de la fabrique, qui seront ensemencées en blé au mois d'octobre de l'année 1780, consenti en faveur de plusieurs particuliers, moyennant paiement, à la Saint-Remy, de 68 boisseaux et 1/2 de blé et 29 boisseaux 1/4 d'avoine. (1780). — Autre bail de même forme (1789).

G. 922. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1788-1789. — Ambloy et Saint-Amand. — Procès de la fabrique contre Jacques Blondeau, en usurpation de 4 boisselées de terre aux Champarts. — Introduction d'instance (1788). — Reçu des frais d'instance. — Note du procureur de la fabrique, Bourgogne, au procureur de Blondeau. — Certificat de défaut contre Blondeau. — Sentence par défaut (24 janvier 1789). — Signification d'opposition par Marganne Rullière, procureur de Blondeau. — Notification de Bourgogne à Marganne. — Consentement par la fabrique à fournir nouvelle copie de l'instance. — Mémoire contre l'opposition de Blondeau. — Notification de Bourgogne à Marganne. — Mémoire contre la fabrique. — Notifications. — Second jugement contre Blondeau (7 mars 1789). — Signification d'appel par Blondeau (8 avril 1789). — (Nota.—A cette affaire se rattache la demande de Bourgogne, procureur, avec

pièces à l'appui et décision du district de Vendôme, en l'an III, pour être payé de ce que lui devait la fabrique pour cette affaire. Ce dossier classé à la série L.)

Saint-Louis d'Arville

G. 923. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1600-1741. — Testaments. — Michel Fourier, demeurant chez son père Pierre Fourier, aux Guilloisières, paroisse d'Arville, comme unique héritier de sa mère, feu Guillemine Angelier, ordonne sa sépulture au dedans de l'église d'Arville, près de sa mère, et donne « pour l'ouverture de la terre saincte » aux « gagers » de ladite église 20 s. une fois payés pour la réparation et fabrique de l'église; règle ses obsèques et services; donne et lègue aux églises circonvoisines, savoir : du Gault, de Saint-Agil et d'Oigny, à chacune 5 s. t. et à chacun des curés desdits lieux 12 d. t.; lègue en outre aux églises du Gault et d'Arville : à Arville 2 arpents et mine de terre au Champ de la Pointe, sis aux Chaussez-Morands, paroisse d'Arville, sur le « chemin chaussé », à charge pour les gagers et proviseurs de l'église de faire célébrer 3 messes annuelles; et à l'église du Gault un arpent au champ des Genêts, au lieu de Montfras, paroisse du Gault, à charge de deux messes annuelles; règle le reste de sa succession entre sa parenté (1600). — Raphaël Lecoq, demeurant au « Coureil », paroisse d'Arville, lègue à la fabrique un arpent de terre dans la métairie de Couret, entre l'étang dudit lieu de Couret et le chemin d'Arville au « grand chemin chaussé », à charge de 4 messes basses annuelles (Pierre Guerrier, notaire à Arville. 1611) — Pierre Fourier, demeurant à la Bellemoye (Bellemerie? Cassini) paroisse d'Arville, fonde 3 messes basses en l'église d'Arville, et lègue à cette intention un arpent de terre partie en noue, partie en terre labourable, au lieu du Petit-Chaussé-Foucault, paroisse d'Arville (Guill. Bourdin, notaire. 1612).— Jean Ducloux, laboureur, et Michelle Proust, sa femme, demeurant au Coureil (Couret? Cassini) lèguent à la fabrique un arpent de terre au Peray, au lieu du Petit-Chaussé, paroisse d'Arville, en fondation de 4 messes (Guerryer, notaire. 1615). — Jullianne Beauvais, femme de Thomas Poithou, demeurant paroisse de Saint-Avit, reconnaissant être tenue pour feu son mari et elle d'une rente de 3 livres aux marguilliers d'Arville, « pour sonner tous les jours à midy la cloche de ladicte église », lègue, pour acquitter cette rente, une pièce de terre appelée le Petit-Bois, et un jardin appellé le Jardin de dessous la Fosse, à la Dornière, paroisse d'Arville (Lohier, notaire. 1636). — Mathurine Lecoq, veuve de François Dutertre, demeurant au Couret, ordonne sa sépulture en l'église d'Arville, « au lieu où elle a coustume de se mettre en icelle église où ledit deffunt Dutertre a esté inhumé »; donne aux églises d'Arville, du Gault et d'Oigny, à chacune, 2 s. pour faire des prières, et dont chacun des 3 curés aura 12 d. t.; 40 l. pour l'ouverture de la fosse; donne à l'église d'Arville 1/2 arpent en guéret dans les trois arpents de la Dornière, entre les terres de la seigneurie d'Arville et le chemin de Couret à la Dornière (Mathurin Haineaux, curé. 1651). — Yve Guerrier, praticien au bourg d'Arville, lègue 40 s. de rente aux réparations de l'église et 3 l. 5 s. au curé pour 4 messes basses, à prendre lesdites 3 l. 5 s. sur la maison de l'Image Sainte-Catherine et le jardin, qu'il a baillés à rente perpétuelle à M. Denis Herpin, curé d'Arville; lègue à l'église 20 l. une fois payées, pour être employées en ornements convenables, laquelle somme il a été prié de payer par ses défunts père et mère, à condition que ses héritiers aient une place pour un banc en ladite église, au lieu et place où le dit testateur a été inhumé (Jean Bourdin, notaire. 1687). — Renée Perrot, veuve de Mathurin Gerbault, livre et cède à Thomas Gaultier, sergent de la châtellenie d'Arville, et à Marie Bourdin, sa femme, le droit au bail perpétuel, à elle passé par Jacques Hallouin, de 2 arpents de terre au Hacquereau, à charge de payer à la cédante, sa vie durant, 4 boisseaux de blé, mesure de Mondoubleau, valant à présent 16 s. le boisseau, de pension annuelle et après le décès de ladite, de payer à perpétuité à la fabrique d'Arville 30 s. de rente que ladite lègue par ces présentes à l'église, à charge par les procureurs fabriciens de faire recommander son âme aux prières des 4 fêtes solennelles, et de faire célébrer deux messes basses annuelles (Jean Forest, notaire au Gault. 1719). — Jacques de Lancé, écuyer, sieur de la Morlière, veut être inhumé avec feu Marie Debison, sa femme, et lègue à la fabrique 100 s. de rente amortissable pour la somme de 100 l. en principal, à la volonté des héritiers. (Nota : Saint Louis est donné comme patron de l'église, auparavant placée sous le vocable de Notre-Dame). (Même notaire. 1729). — Louis Tardiveau, bourgeois, lègue à la fabrique une rente de 40 s. sur une pièce de terre au clos situé en la tenue de la Grande-Frendière, joignant à la ruelle de la Fillaudière. « Je déclare par le présent mon testament qu'il y a un demy-arpent de terre au milieu de mes champs de Chaussé, quy ont esté autrefoys afermé avecq un arpent en broussils de Julienne Breton, dont la rente est finie en mil sept

cens trente-six. On a prétendu que ce morseau de terre est chargé de vingt sols chacun an envers la fabrique d'Arville, cependant on n'en voy point de titre, et comme j'ai peur que cela fasse tor à ma consiense, ce qui fait que je donne quarante sols cy dessus esnonsés et que je ne charge la fabrique que d'une messe et les prières come dessus, le restant ira au profy de laditte fabrique, à la charge que ledit demy-arpent demeurera en propre » (Même notaire. 1641).

G. 924. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1635-1792. — Arville. — Sentence par François Le More, sieur de la Rochée, bailli de la châtellenie d'Arville, au sujet d'une rente de 50 s. sur les héritages dits la Maladrye, due à la fabrique (1635). — Sentence par Thomas Herpin, sieur de la Lande, bailli de la châtellenie d'Arville, ordonnant production de pièces dans le procès entre les hoirs de feu Jacques Gouget, sieur de la Jarnetière, de son vivant gager et procureur de l'église d'Arville, et damoiselle Marie Le Breton, veuve de Jacques Des Pierres, écuyer, sieur de Chaulchepot (1676). — Nicolas de Boisgon, chevalier, sieur de Chaussepot, demeurant paroisse de Poislay, reconnaît devoir sur la Maladerie, entre les chemins d'Arville à Saint-Agil, de la Sourdière et de la Tuerie, 50 s. de rente (Forest, notaire. 1731). — Reconnaissance de 40 s. de rente en faveur de la fabrique, sur la Fillauderie, léguée par Louis Tardiveau (Michel Charbonnier, notaire de la châtellenie de Courtalain, au Gault. 1770). — Pierre Louvel, aumônier des Bénédictines de Saint-Calais, reconnaît devoir à l'église d'Arville une rente de 3 l. 10 s. pour les legs de Raphaël Lecoq, qu'il promet payer à l'acquit de Henry de Pheines, écuyer, sieur de la Tudinière, en vertu de l'acquisition d'une pièce de terre appelée les Boures; plus une rente de 30 s. pour la sonnerie quotidienne de la cloche à midi (Fouquet, notaire du comté du Maine à Souday. 1697). — Les hoirs François Méan reconnaissent devoir à la fabrique une rente de 5 l., obligeant de ce fait les héritages de la Liberdière et les Maisons-Neuves (Jacques Le Roy, notaire du Maine à Saint-Agil. 1750). — Marie Malescot, veuve Louis Vigneul, demeurant aux Terrières, paroisse du Gault, avait 25 s.t. de rente, à cause du legs de feu Marin Vigneul et Madeleine Arnoul, sa femme, fait devant Brezard, notaire, le 20 septembre 1617 (Jean Gaultier, notaire au Gault. 1663). — Devant Michel Tréhet, sieur du Val, bailli d'Arville, Louise Seguin, veuve André Trécul, demeurant au Buisson, reconnaît devoir 25 s. de rente, en vertu du legs Marin Vigneul, à la fabrique, sur ledit lieu du Buisson (Forest, notaire. 1734). — Michel-Jean Le Breton, bailli d'Arville, notifie amortissement par Jacques Courtin, marchand, demeurant à Chalumelles, paroisse de Souday, d'une rente de 4 l. 12 d. dus à la fabrique sur la Dolnoudière, paroisse d'Oigny, et la reconnaissance de la rente de 25 s. sur le Buisson, paroisse d'Arville (Henri-Valentin Bois, notaire à la Fontenelle. 1757). — Constitution par Gabriel Gaudard et sa femme, en faveur de l'église d'Arville, d'une rente de 6 l. 18 s. 6 d. hypothéqués sur la Pointe (Tardiveau, notaire. 1792).

G. 925. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1642-1771. — Arville, La Chapelle-Vicomtesse et Le Gault. — Bail à rente perpétuelle de 6 l. 7 s., à Jean Blanchelande, des terres léguées par Pierre Fourier, Michel Fourier, Jean du Cloux, en tout 4 arpens 5 boisselées (François Le More, sieur de la Roschet, bailli. 1642). — Sentence de Marin Boulay, bailli du Gault, ordonnant paiement d'arrérages et titre nouvel (1687). — Sentence de Denis Foureau, sieur de la Réaulté, lieutenant de la châtellenie d'Arville, qui déboute les gagiers de demandes de comptes contre leurs prédécesseurs (1694). — Nicolas Florentin, sieur de la Gougeterie, bailli du Gault, ordonne nouvelle reconnaissance de la rente de 6 l. 12 s. 6 d. (1735). — Reconnaissance de ladite rente sur les Guilloisières (1736). — René Renvoiset, juge de la châtellenie de Courtalain, notifie que Julien Germond, marchand à Pouancé, comme époux de Marie-Anne Hée, est possesseur de la Hignerie, paroisse du Gault, et est tenu de payer à la fabrique une rente de 6 l. 12 s. 6 d. (Michel Charbonnier, notaire. 1770). — Reconnaissance d'une rente de 5 l. en faveur de la fabrique d'Arville, par les possesseurs de la Vinotterie, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse, ladite rente fondée par le sieur de Lancé, père du sieur de Lancé, vendeur aux déclarants (Courtin et Desvaux, notaires.)

G. 926. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1769-1786. — Oigny. — Reconnaissance d'une rente de 15 l. 9 s. sur le bordage de la Coustierre de la Feillée, paroisse d'Oigny, constituée par le sieur de Lancé (Michel-Valentin Bois, notaire de la châtellenie de Droué à la Fontenelle. 1769). — Autres reconnaissances de la même rente (L.-S. Tardiveau, notaire. 1772 et 1786). —

Reconnaissance d'une rente de 15 l. en faveur de l'église « Saint-Louis » d'Arville, hypothéquée sur la Grande-Roussière, paroisse d'Oigny (Pourmarin, notaire à Souday. 1770).

Saint-Genoux d'Aunay (1)

G. 927. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1653-1777. — Comptes de Marelle. — Compte rendu par Pierre Chauveau, devant les habitants catholiques ; mises : au sieur Deslandes, pour les profits du vicariat, 8 l. ; à M. Dutane, pour la grosse du vicariat, 25 s. ; pour la dépense de la procession de Beaugency, 3 l. 4 s. ; pour les processions de Saint-Mars (Mer), 3 l. ; pour la procession de Villexanton, 40 s. ; pour le carrelage de ladite église, 38 s. ; « au sonneulx », 100 s. ; services pour madame d'« Avaré » et pour madame Leprince, 4 l. 10 s. ; à l'archidiacre pour la visite, 30 s. (1643). — Compte de Mathieu Doyen et de Jehan Le Roux : les articles renvoient aux quittances qui n'existent plus (1677). — Compte de Jean Gautier et Pierre Bagaut (1679-1680). — Compte de Louis Guibert et Jean Gaulier : réparation à la lampe et à l'encensoir, 5 s. ; pour un couvercle au coffret où sont les papiers de l'église, 25 s. ; et pour les ferrures dudit coffre, 28 s. ; pour une custode, 9 l., 40 s. pour les dîmes des deux pères prédicateurs capucins ; 10 l. 4 s. à la dame Borone, à Blois, pour une aube ; 12 s. pour la procession d'Herbilly ; 21 s. pour réparation au hopeau de la cour et serrure à la sacristie ; 6 l. 2 s. pour carrelage (1681, 1682). — Compte de Silvain Grossin et Denis Habert : 23 l. 4 s. au sieur Rathoin, brodeur à Orléans, pour l'achat d'une chasuble blanche ; 12 l. au fondeur de cloche ; 30 s. à Lardier, notaire, pour l'assemblée des habitants tenue le 3 septembre 1690 ; fonte de la cloche du mois d'octobre ; 50 s. pour aller à Orléans porter les titres de l'église au traitant des droits d'amortissement ; 102 s. pour les grilles du cimetière ; 15 l. pour le vitrage de l'église (1689,1690). — Paquet des quittances fournies à Michel Venot, marguillier ; 100 s. pour une navette et cuiller de cuivre et un bassin d'étain fin ; pose d'une girouette à la croix du clocher ; échange de divers ustensiles d'étain, tels que chandeliers, vases de saintes huiles, vase de baptême et burettes neuves, et de pièces d'étain qui ont été employées au raccommodage de la cloche (1701). — Compte de Jean Vernouillet : 5 l. pour un soliveau rompu par la chute de la cloche ; 1 l. 10 s. pour un baudrier pour la cloche (1728). — Compte de Jacques Le Roux au prieur d'Aunay, aux marguilliers et habitants : 1 l. pour raccommodage du ferrement de la cloche (1729). — Comptes, devant Louis Antoine, premier chanoine régulier, prieur d'Aunay, de Jean Bardin (1730). — Compte de Mathurin Gentyl (1731) ; — de François Roux (1733). — Comptes de Jacques Gobin, avec un paquet de quittances (1757). — — Compte de François Jolly, fermier du four banal (1758). — Comptes de Jean Charon (1759) ; — de François Dodin (1760) ; — de Michel Georget, avec un paquet de quittances (1761) ; — de Jean Jamet, avec quittances annexées (1763). — Comptes de Mathurin Chantosme et Séguin, prieur d'Aunay, avec 5 pièces annexées, dont une requête dudit fabricier au bailli de Menars, pour assigner en répétition de deniers Jacques Gobain, ancien fabricier (1765) ; — de M. Hemme de Borde et Guillet Regnier à Chervin Rivière, prieur d'Aunay (1768, 1769). — Quittances fournies par Pierre Gentil (1772). — Pièces de procédure de Georges Chantôme, fabricier, en répétition contre Pierre Gentil, ancien fabricier (1774). — Compte de Jean Boulart, avec quittances à l'appui ; Séguin et Leger, prieurs (1777).

G. 928. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 cahier de 47 f°s ; 38 pièces, papier.

1635-1775. — Comptes de la Charité. — Compte de Jean Lebreton, de 1635 à 1638 (les deux premiers folios manquent). Recettes en rentes sur divers biens aux Marais, au-dessus du Temple, à Closneuf, à la Masnière, à Champferreux et au Fourneau, au Fleschau, aux Rouziers, aux Cousteaux, à la Motte-Baudet, à Lescorpin, à Saint-Marc, au Réalle, à la Chabardière, au Guignenis, en Malgrappe, à la Petite-Ruelle, en Bourneuf, près les murailles de Mer, en Dorée, au Clos-Huguet, au Clos-Rouzeau, près la Porte des Benoists, à la Croix-Boissée, à la Cousture, à l'Ormeau, à l'Ebbée, en Beinechien, à la Grand-Ruelle, à Buray, à la Rue des Ridderetz, à la Cohue, à la Herpinière, au Grand-Marrois, à Barreau, à laVaranne ; montant pour les 3 années à 286 l. 19 s. 7 d. Dépenses : en secours, en droits seigneuriaux à M. de Saint-Marc (30 s.), en honoraires d'avocats (48 s.), d'huissiers (20 s.), de notaires (40 s.), 208 l. 4 s. (1639). — Compte de Vincent Dupuy : secours en argent et en nature (1639-1640). — Comptes : de Guillaume Beaujouan (1643-1644) ; — de Thomas Maryal ; mention d'une as-

(1) Commune de Mer.

signation et saisie à la requête de Messieurs de Saint-Martin de Tours (1649,1650) ; — de Jean Gauthier (1651, 1652) ; — de Pierre Gaullier (1653,1654) ; — de Macé Lenoir (1655,1656) ; — de Hilaire Charon (1657,1658) ; — de Jacques Beaujouan (1659,1661) ; — du même (1662, 1664) ; — de Jacques Bardin (1667,1668) ; — de Lubin Bruère (1669,1670) ; — de Jacques Georges (1671,1672) ; — de Michel Vernouillet ; mentionne réparations au presbytère et paiement de 30 s. au curé pour la célébration du service de Quasimodo (1677) ; — de Jean Leroux : la recette se monte à 183 l. 15 s. et à 10 setiers 1 mine de blé ; la depense à 106 l. 18 s. ; deux quittances annexées (1680,1682) ; — de Lubin Bruère, recettes 130 l. 10 s. ; dépenses 89 l. 4 s. (1683,1684) ; — de Jean Gaullier, recette 228 l. 19 s. (1685,1688) ; — de Jacques Gentils, recette, 98 l. 6 s. ; dépense 76 l. 10 s. (1690,1691). — de Jacques Boistard (1691,1692) ; — de Louis Guibert, avec pièces annexes (1693,1694) ; — de Michel Vernouillet le jeune, tonnelier, recette 120 l. 4 s. ; dépense 32 l. 4 s. (1695-1696) ; — de Jacques Mortier et Dyé Gaulier, recette, 172 l. 15 s. ; dépense 113 l. 12 s. (1697,1698) ; — de Georges Chantôme, recette 155 l. 10 s. ; dépense 52 l. (1736,1737) ; de Georges Chantôme le jeune (1738,1739) ; de Michel Vernouillet, recette 179 l. et 18 minots de blé (1754,1755). — Quittance par Bezard, maître d'école, de 43 l. 10 s. à valoir sur 2 années de gages à lui dues par la Charité, à raison de 30 l. par an (1777).

G. 929. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1511-1762. — Guillaume Giraulme prend à rente de Bobin Le Breton, « procureur et gouverneur de la boiste en laquelle sont recueillies les aulmosnes et deniers donnez à l'entretènement de la messe des trepassez célébrée chacune sepmaine en l'église [d'Aulnoy], au jour de mercredi », un quartier de vigne appartenant à ladite boîte par don de Laurent Vernouillet et sis à la Croix de « Villeangon », à charge de 7 s. 6 d. de rente perpétuelle (Jean Vallet, clerc tabellion juré. 1511). — Procès-verbal de l'assemblée générale des paroissiens, donnant pouvoir : 1° aux marguilliers de faire citer Louis Lesé-neschal, prieur d'Aulnay, au sujet d'une terre contiguë à l'église et au cimetière, propriété de la fabrique, et que prétend s'approprier ledit curé, en supprimant le sentier qui donne accès à l'église, et aux fins d'obtenir dudit Leséneschal, déclaration d'hypothèque de 50 s. sur ladite terre et paiement des arrérages dus ; 2° auxdits marguilliers et aux procureurs de la Charité, ainsi que de la boîte des trépassez, de passer avec Bernard Girard, marchand à Avaray, le marché de la couverture de la chapelle que lesdits paroissiens font construire à l'église ; 3° de passer avec qui ils voudront le marché de maçonnerie (Timothée Baignoux, notaire à Mer. 1628). — Bail pour 4 ans, par les sieurs Jean et Salomon Les Cossons, comme fermiers généraux des biens temporels de la fabrique, cure et boîte des Trépassés, à Claude Lemaire, d'un quartier de vigne dépendant de ladite boîte, sis en 3 pièces au Landa, contre la traite de Bordebure et près de la garenne de Bordebure, moyennant 6 l. 10 s. (Michel Huiltiau, notaire. 1702). — Feuille de répertoire portant institution envers le chapitre Saint-Martin de Tours de divers vicaires (hommes vivants et mourants) ; mentionne le vicariat du prieuré d'Aunay, avec le sieur Pionnier, prieur, qui succède à ses prédécesseurs Leroy et Chenillé, ce dernier par acte devant Quantin, notaire à Suèvres en 1701 (1727) ; — de la chapelle St-Nicolas de Blois pour ses biens de Marolles (1717) ; — du prieuré de St-Solenne pour ses terres à Villerbon (1723) ; — de la boîte des Trépassés de Villexanton (1712) ; — de la cure de Saint-Martin de Suèvres (1732) ; — des Carmélites de Blois pour la métairie de Chouzy (1720) ; — des habitants de Fleury pour les champs communs (1719) ; — de l'Hôtel-Dieu de Suèvres (1709) ; de l'Hôpital général de Blois pour sa métairie de Villiers et ses terres au Tremblay et à Bahesvre (1713) ; — de l'église et fabrique de St-Lubin de Suèvres (1701) ; — de la fabrique de Saint-Martin de Suèvres (1717) ; — de la fabrique de Saint-Christophe de Suèvres (1701). — Jacques Marchand, marguillier, afferme pour 9 ans à Pierre Ivonnet la moitié d'un demi-quartier de vigne à la Bouge et demi-quartier de vigne à Bordebure, moyennant 50 s. de ferme annuelle (Levieuge, notaire à Villangon (1735). — Supplique au bailli de Blois par Étienne Bagault, marguillier de la chapelle de Villangon, pour assigner Mathurin Brisset, ancien marguillier, en reddition de comptes et remises de fonds (1702). — Assignation audit Brisset (1702).

G. 930. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1665-1681. — Prieur. — Inventaire des meubles de l'église d'Aulnay : « Quinze nappes pour servir sur les autels ; plus une grande nappe qui sert pour la communion ; deux serviettes à servir à l'église ; sept essuy-mains ; 3 chappes, savoir une tirant sur le blanc, une autre tirant sur le violet et une autre chappe noire ; une paire de rideaux de toille peinte avecq le parement d'autel et un ciel de mesme avecq un parement de chaire ; un

ciel de serge verte avecq un parement de mesme couleur; un autre parement d'autel de tapisserie figurée; trois aubes et autant d'amictz; un chasuble noir, un chasuble blanc, un chasuble bleu, un chasuble figuré tirant sur le violet, un chasuble figuré tirant sur le rouge, un chasuble noir vieil, un vieux chasuble vert; un calice d'argent avecq la patène, un calice d'estain et sa patène; deux voillez blanz, un voyle noir, un voile figuré en forme de soleil; quatre chandelliers d'estain, quatre chandelliers de cuivre, un chandellier de cuivre pour mettre la croix; deux croix; une bannière rouge de damas figuré; un parement de chaire en tapisserie, un parement d'autel en broderie; deux paires de choppinettes; un parement de camelot rouge; deux tableaux; un ciboire d'argent; quatre corporaux; six purificatoires; deux palles; deux coussinetz. — Le présent inventaire a esté mis ès mains de Étienne Venot et Julien Chantosme, marguilliers de l'église d'Aulnay, en l'année mil six cent soixante et cinq, Mre Altin Pluet pour lors prieur de ladicte église d'Aulnay. A. Pluet, curé d'Aulnay. » — « Extraict des héritages de l'église d'Aulnay : une maison size au carrefour, hypothéquée à l'église d'Aulnay; une planche de marroys assize à Laneray; un morceau de vigne assiz à la Pointe; un autre morceau de vigne assiz à la Pointe; un morceau de terre assiz en Fléchau; un morceau de terre assis à la Cave des Brejons; une planche de vigne assize à la Roussière; un morceau de vigne assiz à l'Eschelles; un morceau de vigne assis à l'Ormeteau; cent solz de rente pour cent livres baillées à feu Guillaume Beaujouan de moityé; un morceau de vigne assiz au Coulombier; deux morceaux de terre le long du chemin de Buray; un morceau de terre assiz aux Hayes-Prieur; un morceau de terre assiz à Malvau; un morceau de terre assiz au terrouer de Villegon; les dismes de Villerfain; deux morceaux de vigne l'un à l'Ormeteau et l'autre à Bordebure. » — Autre inventaire de meubles qui ne contient aucune nouvelle mention intéressante que celle-ci : « un soleil d'argent donné à l'église d'Aulnay par monseigneur de Menard. » — Arrêt du Grand Conseil condamnant le chapitre Saint-Martin de Tours, comme décimateur de la paroisse, à payer au sieur Thauvin, prieur d'Aunay, 200 l. pour sa portion congrue, en abandonnant par ledit Thauvin les dîmes, gros domaines et autres revenus de ladite paroisse, à l'exception du creux et casuel de l'église, obits et fondations; avec obligation pour les décimateurs de faire entre eux ventilation desdites 200 l. devant le lieutenant général de Blois, dans le délai de 6 mois, et mettant hors de cour et de son consentement, ledit Thauvin, sur sa demande d'avoir un vicaire avec portion congrue de 150 l. (1681).

G. 931. (Liasse.) — 1 registre; in-8°, 72 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1654-1765. — Fondation de l'Oratoire. — P. 1 : Transaction entre François Duchesne, procureur du roi, fondé de procuration des PP. de l'Oratoire de la maison d'Orléans, et Denis Moreau, prêtre desservant la fondation établie en l'église d'Aunay par nomination desdits PP. de l'Oratoire, par laquelle lesdits PP. renoncent à l'administration de la métairie de Poupris en Beauce, paroisse d'Arthenay, sur les revenus de laquelle est établie ladite fondation (1765). — P. 17 : Titre portant établissement par les soins des PP. de l'Oratoire aux intentions d'un pieux donateur, d'une fondation pour entretenir un prêtre capable de prêcher, catéchiser et enseigner les habitants de telle paroisse où il sera établi, le donateur consacrant à cette fondation les revenus de la métairie, dont acquisition est faite en l'acte par le P. de Monelly, supérieur de l'Oratoire (1654). — P. 37 : Nomination de M. Jean Ladoubé, prêtre du grand vicariat de Pontoise, logé au collège de Laon en l'Université, montagne Ste-Geneviève, pour desservir ladite fondation à Aulnay, ledit sieur devant, outre la messe à dire, enseigner à lire à 30 garçons, 20 dudit lieu, 10 des villages environnants, aider le curé dans le divin service, et devant recevoir les meubles nécessaires à la fondation dont inventaire en l'acte, avec acceptation dudit Ladoubé et des paroissiens d'Aulnay (1660,1661). — Fixation perpétuelle de ladite fondation à Aulnay (1673). — Déclaration nouvelle par Jean Siour, des terres du Poupris à lui affermées par les PP. de l'Oratoire (1765).

Saint-Sulpice d'Autainville

G. 932. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1618-1749. — Testaments. — Macé Pasquier, marchand à Autainvile, lègue à l'église dudit lieu un minot de terre joignant au Grand Cimetière; et aux églises de la Colombe, Binas et Autainville, savoir : à Autainville, 5 s. t.; à Binas, 2 s. t. et à la Colombe, 2 s. t. pour faire faire des prières (Robert Gastien, notaire de la baronnie de Marchenoir et Autainville. 1618). — Marie Bigot, veuve de René Baligant, lègue à l'église un minot de terre au territoire de Guigny, et 10 s. t. à

l'église de Semerville (Louis Potyer, curé. 1626). — Étiennette Germonneau, femme de Simon Baston, lègue à l'église une mine de terre, 3 boisseaux dans la vallée de Chèse, entre les terres de la Pourcelière et le chemin de Binas à Cîteaux, 1 boisseau dans une pièce de 3 boisseaux, sise même vallée (1634). — Marie Germonneau, veuve de Toussaint Porchier, élit sa sépulture auprès de son mari, au cimetière de l'église, « soubz le chapistreau d'icelle », et lègue à ladite église 20 s. t. de rente à la Toussaint sur un corps de logis avec marais et jardin, sis au village de Laleu, à charge de prières et de faire mettre son nom dans le « martologue » de ladite église, au rang des donateurs et bienfaiteurs (Jean Rogier, notaire. 1635), et par un codicille, révoque ladite donation de rente et y substitue le legs d'un minot de terre entre les terres de l'église et le chemin de Laleu à la forêt de Marchenoir (1636). — Françoise Doret, femme de François Goisneau, demeurant au Plessis-l'Échelle, lègue à l'église dudit lieu 5 minots de terre labourable au terroir de Vallières, et à l'église d'Autainville 5 minots au même terroir, dont l'un abute sur le chemin qui mène de Villeneuve à Vallières (Guillemin, vicaire du Plessis. 1641). — Partage entre Pierre Huard, prieur de Marchenoir, le Plessis et Saint-Thomas de Bellin, et Noël Leclerc, curé d'Autainville, des biens légués aux deux églises du Plessis et d'Autainville, par feu Françoise Doret, en vertu duquel sont attribués : à l'église du Plessis un minot à Villeneuve, sur le chemin de Vallières, une mine au Vau, terroir de Vallières, joignant aux terres de la Roullerie, 1 minot sur le chemin de Chantosme à Villegruau, 1 minot à Huchegrenouille, sur le chemin de Vallières à Binas ; et à l'église d'Autainville 1 minot à Villeneuve, sur le chemin de Vallières, 1 mine au terroir de Vallières, 1 minot joignant aux terres de Marchesgeing, 1 minot entre la terre la terre de la cure et le chemin de Vallières à Binas (Pasquier Bretheau, notaire à Marchenoir. 1641). — Jean Chevereau, demeurant à Vallières, et sa femme, consentent par testament au legs d'un minot de terre à Vallières, contigu aux terres du Verger, par un héritier de Jean Bigot, à qui ils l'avaient engagé pour 13 l. t. (Toussaint Sarradin, notaire. 1653). — Jacquette Meunier, demeurant à Laleu, lègue à prendre sur ses immeubles une rente perpétuelle de 40 s. t. (même notaire. 1657). — Gille Chaillou, marchand à Autain-demande l'inhumation en l'église ; lègue un minot de terre sur le chemin de Verdes ; 10 l. pour la réparation de l'autel de la Vierge (J. Sarradin, notaire. 1661). — Sébastienne Baligant lègue 50 l. à la fabrique (Gentien Baudry, notaire. 1680). — Michel Moret, homme de peine, lègue une maison et clos entourés de haies vives, au pâtis de Villegruau, paroisse Saint-Laurent-des-Bois, chargée d'un cens de 3 d. envers M. de Longueville (Étienne Gautier, curé. 1687). — Bernarde Trébouilleau, demeurant à Nouzay, paroisse de Moisy, veuve de Robert Galliot, demande à être inhumée en l'église ; lègue à la fabrique de Moisy un setier de terre en 3 pièces, l'une au terroir de Fosse-Rouge, l'autre aux Haies-Sauté, devant le cens à l'abbé de Bonneval ; et à l'église d'Autainville une maison à Chaise avec les jardins et 1 minot de terre dans la dite paroisse (Mathurin Renoult, curé de Moisy. 1690). — Marguerite Trebouleau, veuve en dernières noces de Louis Venot, demeurant à Chaise, demande sépulture en l'église, et lègue à la fabrique 5 mines de terre et une masure, au territoire de Guigné, en plusieurs pièces, joignant à la métairie de Guigné, à la rue de Guigné à Voellon, au grand chemin d'Autainville à Châteaudun, au terroir de Malabri, sur les revenus desquelles seront acquittées chaque année 14 s. d'honoraires au curé et les rentes dues à M. de Préville à cause de sa femme (Louis Chéri, curé. 1716). — Marie Corneau, femme de François Doret, ordonne douze messes pour lesquelles il sera payé 6 l. au curé ; lègue à l'église la moitié d'une maison à Laleu, sur la rue de Laleu à Villeneuve ; une mine de terre au terroir d'Autainville, en allant à Vallière, et un clos (Michel Houssu, curé. 1720). — Jacques Jallon, homme de peine, demeurant à Vallière, lègue 20 s. de rente sur son clos sis à Laleu, entre les terres de l'abbé de Cîteaux et le chemin de Laleu au Luet (Houssu, curé. 1720), — Marin Hallard, tailleur d'habits à Vallière, lègue 10 l. aux pauvres, à distribuer par le curé ; et à la fabrique 1 minot de terre sis dans les bas de Villeneuve, dans les réages de la Fosse, entre les deux chemins haut et bas ; il lègue aussi une rente de 3 l. sur sa maison (Hesti, notaire. 1722). — Sulpice Barthélemy, fagoteur, et Étiennette Boulle, sa femme, font don à l'église de 3 boisseaux de terre, jardin et marrois à Autainville, enclos de haies, pour en jouir après leur décès, à charge d'en acquitter les rentes (François Girard, notaire à Marchenoir. 1746). — Pierre Gesmin, fagoteur, demande sa sépulture dans l'église ; lègue à la fabrique une rente de 6 l. sur tous ses immeubles (1749).

G. 933. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1722-1789. — Autainville (bourg). — Bail par les fabriciens, devant Michel Doucet, curé, en vertu d'adjudication publique du 5 juillet, d'une maison avec ses dépendances, au Grand-Cimetière, sur la rue d'Autain-

ville, moyennant une rente perpétuelle de 5 l. et 1 s. (Barthélemy Hesti, notaire. 1722). — Reconnaissance en faveur de la fabrique d'une rente de 6 l. sur une maison à Autainville (André Thauvin, notaire à Binas. 1775). — Bail de 3 ans par Jacques Malfray, laboureur au Grand-Viertiville, paroisse d'Autainville, premier fabricien, à Jean Létang, charron, d'une maison sise au Grand-Cimetière, pour 36 l. de loyer annuel (Pierre-Paul Basché, notaire à Marchenoir. 1789).

G. 934. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1701-1750. — Autainville (Chaise). — Bail à rente perpétuelle par Pierre Naille, curé, et les fabriciens, à Hyacinte Pelleau, laboureur à Semerville, d'un corps de logis au village de Chaise, sur le chemin de Lierville, et d'une mine de terre audit terroir, entre la rue de Chaise, le vivier du seigneur de Chaise et Lierville, à charge d'acquitter les droits seigneuriaux aux seigneurs et dames de Chantosme, et moyennant une rente de 5 l.; lesdits héritages provenant du legs de Léonarde Treboulleau (J.-B. Caillard, notaire. 1701). — Cession desdits héritages, grevés de ladite rente (Noël Garnier, notaire à Binas. 1750).

G. 935. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1680-1789. — Autainville. — Laleu : Création par Sébastien Boullard et Renée Baston, sa femme, au profit de la fabrique, d'une rente de 50 s. sur plusieurs pièces de terre à Laleu; ladite constitution représentant le legs de 50 l. fait par Sébastienne Baligant (Baudry, notaire. 1680). — Reconnaissances d'une rente de 4 l. 10 s. en faveur de la fabrique, sur divers héritages à Laleu (Lemaignen, notaire à Autainville, 1758. Thauvin, notaire à Binas. 1775). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. au profit de la fabrique, sur 3 boisseaux de terre tant en marais qu'en pré, au village de Laleu (Thauvin, notaire. 1774). — Bail à rente perpétuelle en vertu d'adjudication publique du 5 juillet, d'une maison à Laleu, sur la rue de Villeneuve; d'une mine de terre sur le chemin d'Autainville à Vallières, et joignant aux terres de la Croix-Blanche, et d'une portion de clos, moyennant 10 l. de rente (B. Hesti, notaire, 1722). — Reconnaissances de ladite rente (Garnier, notaire. 1750. Lemaignen, notaire, 1758. Thauvin, notaire, 1775. Basché, notaire, 1789).

G. 936. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1714-1784. — Autainville. — Vallière : Bail par Louis Chénée, curé, et les fabriciens, moyennant 20 s. de rente, d'une mine de terre sise au terroir de Vallière, au lieu dit les Perrières, en court Réage et léguée par Claude Jouy à ladite fabrique (Hesti, notaire. 1714). — Reconnaissances d'une rente de 3 l. sur une maison à Vallière, rue d'Autainville, ladite rente léguée à la fabrique par Marin Hallard (Garnier, notaire, 1751. Thauvin, notaire. 1775). — Bail de 3, 6 ou 9 ans, par Pierre Rougeoreille, garde des bois de Cîteaux, fabricier d'Autainville, de 15 mines de terre en 3 saisons : aux Rangées, entre le chemin d'Autainville à Marchenoir et le chemin haut qui va de Laleu à la forêt; à Laleu, sur ledit chemin haut; au Grand-Cimetière; à Guigny, sur le chemin d'Autainville à Châteaudun; à Villeneuve, sur le chemin de Binas à la forêt; aux « Seins foins », joignant aux terres du Châtellier; aux vallées de Poil-à-Loup, sur le chemin de Parinville à Beaugency; sur le même chemin et celui d'Autainville à Verdes; à Guigny, joignant aux terres du Grand-Viertiville et au chemin des Moines; sur le chemin charette de Binas à Cîteaux; sur le chemin d'Autainville à Beaugency; sur le chemin de Guigny à Villeloup; le tout moyennant 14 boisseaux et 1 quart de blé, mesure de Marchenoir (Basché, notaire. 1784).

G. 937. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Autainville et Binas. — Bail de 3, 6 ou 9 ans, par Pierre Rougeoreille, fabricier, de 5 mines de terre à Binas; au Pommier-Blanc, terroir de Vallière; à Fosse-Creuse, dit terroir, entre les terres de la fabrique de Plessis-l'Échelle, de Goellard de Villebrême, du Petit-Cîteaux, le chemin de Vallière à la forêt; à la Rouillerie, dit terroir, sur le chemin de Vallière à Caignière, joignant au prieuré de Vallière; au Fossé-Pinier, dit terroir; au Cormier, paroisse de Binas, joignant aux terres de Marchegouin; à Jeu-de-Grenouille, terroir de Vallière, joignant à la terre de la cure d'Autainville, sur le chemin de Vallière à Binas; à la Couture, dit terroir, joignant au prieuré de Vallière et aux terres de la Davièze; le tout moyennant une redevance annuelle de 18 boisseaux et 1 quarte de froment (Basché, notaire).

G. 938. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1701-1775. — Saint-Laurent-des-Bois. — Bail à rente perpétuelle par Pierre Noville, curé, et les fabriciers, à Jean Guilbert, journalier à Villegréau, paroisse de Saint-Laurent-des-Bois, d'un corps de logis avec un minot de terre, contigu à la duchesse de Nemours, sur le chemin de Villegréau à Marchenoir, et légué à la fabrique d'Autainville par Michel Mauret, moyennant une rente annuelle de 3 l. (J.-B. Caillard, notaire. 1701). — Reconnaissances de ladite rente (Garnier, notaire, 1750; Thauvin, notaire. 1775).

G. 939. (Liasse.) — 2 parchemins; 2 papiers.

1712-1782. — Ouzouer-le-Breuil (Eure-et-Loir). — Reconnaissance d'une rente de 25 s. au profit de Louis Chenée, curé d'Autainville, en vertu du bail emphytéotique de 27 ans par lui consenti, d'une mine de terre au terroir d'Harbouville (Lemaistre, notaire à Ouzouer-le-Breuil. 1712). — Les fabriciers d'Autainville, comme propriétaires de ladite mine de terre, reconnaissent devoir le cens au seigneur (Toussaint Beneufve. 1731). — Reconnaissances de ladite rente de 25 s. au profit de la fabrique d'Autainville (Louis Bonsergent, notaire à Châteaudun, 1774. Jacques-Julien Anthoine. 1782).

G. 940. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1716-1788. — Cure : Autainville et Binas. — Louis Chenée, curé, baille pour 9 années, à Jacques Fricot, marchand à Vallière, paroisse de Binas, 14 boisseaux de terre en 2 pièces, joignant à la terre de l'Éperonnière, et au chemin de Villegréau, et sur le chemin de Vallière à Binas, moyennant 3 boisseaux de froment litte et 3 boisseaux de méteil (Vincent Coutanceau, notaire à Binas. 1716). — Bail par Louis Leménager, curé, pour 6 ou 9 ans, à Jean Grenon, journalier, demeurant à Vallière, paroisse d'Autainville, de 14 boisseaux aux Champs de Grenouille, moyennant 10 boisselées de froment (Basché, notaire. 1781). — Bail par René Jolly, curé, pour 9 ans, à Pierre Rougeoreille, de 50 boisseaux de terre aux Terriers; à Saint-Sauveur; aux Croix; aux Sains-Foins; à Poilloup; à la Croix des Pellerins; aux Rangées; à Grepernier; au Moulin des Nelles, moyennant 18 boisseaux de froment (Desachy, notaire à Binas. 1788).

G. 941. (Liasse.)—1 registre in-8° relié veau; 246 f°s papier, écrits.

1770. — « Inventaire des biens et titres de la fabrique d'Avaray, 1770 ». — Table. — Art. préliminaire : Copie de l'acte d'assemblée par lequel il est arrêté qu'on fera le présent inventaire. — P. 1 : « Le premier titre de ce volume est un ancien inventaire des biens et des titres de la fabrique d'Avaray, dont l'extrait se trouve cy-après au présent livre d'inventaire, à la page 41. Il y a aussi un autre inventaire plus ancien, relié en un volume séparé, conjointement avec le plus ancien compte de fabrique, sous le titre de premier volume des comptes de fabrique, dont les extraits se trouvent dans le présent livre d'inventaire à la page 25 et suivantes. L'original du présent inventaire se trouve à la page 1 d'un volume intitulé : Titres de la Fabrique, de la Cure et de la Charité. La plus part de ces titres en papier étaient chiffonnés, couppés. On en a fait un volume pour les mieux conserver; on y a compris aussi les titres de la Charité et de la Cure, parce qu'il y en avait trop peu pour faire des volumes séparés; chacune des parties intéressées aura droit de recourir au présent volume ». — P. 2 : Testaments faits au profit de l'église d'Avaray : Jeanne Deliers, dame de Villexanton et Aulnay, veuve de Jacques de Sily, seigneur d'Avaray et le Tertre, au château d'Avaray, demande à être inhumée dans l'église auprès de son époux; lègue à l'église d'Avaray : 4 l. de rente foncière en fondation de service; la somme de 30 l. pour une chape noire; à l'église d'Avaray la somme de 110 l., savoir : 80 l. pour la réédification de ladite église, et 30 l. pour une vitre dans le chœur avec ses armoiries; à l'église de Villexanton 10 l.; à François de Sily, fils de feu son mari, 100 l. de rente. — F° 3 v° : Testament de M^e^ Jean Herbellin, notaire royal à Avaray, du 17 avril 1613, qui lègue à la fabrique trois quarts de quartier de vigne à la Bonruisse, et à la cure 5 planches de marais à la Noue, chargées de cens envers le seigneur de la Rivaudière. — F° 4 v° : Testament de Noëlle Fusillier, femme de François Simon, du 19 février 1624, qui lègue à la fabrique moitié d'une maison sise à la Plaine, sur la rue de la Croix-d'Avaray, chargée de cens envers le seigneur d'Avaray, pour la censive de la Cornillière. — F° 5 v° : de Jeanne Drouel, veuve Léonard Nivoche, qui lègue à la fabrique et à la boîte des Trépassés un quartier et demi de pré au Bois d'Ingrand, sur le chemin de la Fosse Jean Leroux, et d'une rente de 24 s. — F° 6 : de Claudine Thierry, femme Pierre Herbelin, tonnelier, qui lègue à la fabrique un demi-quartier de vigne à la Croix-d'Avaray, sur le che-

min de Seris (Girard, notaire. 1635). — F° 6 v° : de Pierre Herbellin, notaire, qui lègue un demi-quartier de vigne à la Place, sur le chemin des Coquins et le sentier de la Place (Thomas Granger, curé. 1642). — F° 7 ; de Dlle Anne Dudésert, veuve Noël Dupont, sieur de Boissimont et de Chaumont, demeurant audit Chaumont, demeurant audit Chaumont, paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, qui ordonne sa sépulture en l'église d'Avaray, auprès de son fils, sieur de Chaumont, dans la nef du côté du septentrion, devant la chaire, et lègue 200 l. en fondation d'anniversaire, un arpent de pré aux Noroux, sauf le droit de François Dubreuil, sieur de Chaumont, petit-fils de la testatrice, de retraire ledit pré, moyennant une rente de 20 l.; ordonne de poser sur sa fosse une tombe avec ses armoiries et l'inscription du don fait à l'église ; donne la garde-noble de sondit petit-fils à Théophile de Béziade, seigneur d'Avaray, et fait à celui-ci don de tous ses biens en cas de décès dudit François Dubreuil ; (n^a : ce dernier s'est fait moine.) (Rousselet, notaire à Beaugency. 1665). — F° 9 : de Charlotte Sauvé, veuve Jacques Girard, qui lègue à la cure un quartier de vigne sis aux Chambrelins, et à la fabrique un demi-quartier de vigne au Bressol ; 2 boisselées de marois au Tertre, sur le chemin de Lestiou (Étienne Tournois, notaire. 1669). — F° 9 v° : de Silvin Renard, qui lègue un demi-quartier de vigne à Chabousseau, paroisse d'Avaray ou Courbouson, et un demi-quartier de terre à Fourgouffier, paroisse de Courbouzon, sur le chemin de Séris, et un autre demi-quartier à la Pelletière, sur le chemin Blésois (Tournois, notaire. 1674). — F° 10 : de Jeanne Goupy, femme Gervais Cossé, charron au Tertre, qui lègue un quartier de vigne au Sentier-à-l'Ane et aux Vignes-Blanches (Paul Tournois, notaire. 1676). — F° 10 v° : Sentence du bailli du Tertre, au sujet de dégradations commises en une pièce de vigne à la Roussière, appartenant à la fabrique. — F° 11 : Testament de Jacques Rousseau, qui lègue à la fabrique une maison sur la grande rue d'Avaray, près du château, plus une demi-mine de vigne aux Goux (Ét. Tournois, notaire. 1692) ; et vente de ladite maison pour 9 l. de rente. — F° 12 : Déclaration des biens de la fabrique (Crillon, notaire à Beaugency. 1693). — F° 12 v° : Testament de Pierre Mallet, qui lègue un arpent de terre aux Echapts (Ét. Tournois, notaire. 1695). — F° 13 : d'Ét. Tournois, qui lègue une rente de 3 l. sur sa maison sise en la rue d'Avaray à Lestiou (1696). — F° 13 v° : Quittance de 225 l. pour droits d'amortissement (1697). — F° 14 : Concession d'un banc près les cancelles du chœur de la Ste-Vierge (1700). F° 14 v° : Arrêt du Conseil d'État autorisant les marguilliers à faire arracher et vendre les ormes du cimetière qui nuisaient à la couverture de l'église (1767). — F° 15 : Déclaration des biens et revenu temporel de la cure d'Avaray, en l'année 1686, avec abandon d'iceux pour avoir la portion congrue de 300 l.; n'a pas eu d'exécution. — F° 15 : Autres déclarations des biens de la cure, de la fabrique ou de la charité ; droit de réparations ; extrait de terriers ; mémoire touchant les dîmes et novales de la métairie de l'Isle. — F° 25 : Copie de l'ancien inventaire plus haut signalé, énumérant : 1° les rentes et fermes dues sur divers biens sis au Clos-Gaudin, à la Fontaine-Daudin, à la Meulle-Morisset, au Pré-Bourel, aux Vignes-Blanches, aux Murgiers, à la Fontaine-du-Monceau, au Marois-d'Avaray, à la Rue, aux Grois-de-Lestiou, au Clos-de-Courtguain, sur le chemin des Touches à Lussay, paroisse de Seris, sur le chemin de Mer à Beaugency et du Tertre à Lussay, au Daing, au Carrefour du seigneur d'Avaray, au Clos de la Prasle, aux Champs-Pétereau, au Clos de la Cornillière, sur la rue d'Avaray à Courbouzon ; 2° les dons et legs des sieurs de la Cornilière, de Jacquette Garandeau, v^e Guill. Chesnu, de Germain Rondin, de Périchon, femme Simon Chapelain, transformés en rentes et fermes sur divers biens au Tertre, à la Justice d'Avaray, sur le chemin d'Avaray à Lussay, à Beaugency, rue Pavée, près l'église Saint-Nicolas, à Château-Gaillard, à la Prasle, au chemin du Gué, près de la métairie des Bobiers et sur le chemin du Roi ; 3° l'état des héritages de l'église d'Avaray, tenus à cens du seigneur d'Avaray, et sis notamment sur le ru du Moulin-d'Avaray, près du Pâtis aux Bœufs, sur le Grand-Ru, sur le ru de Pissevache, au Chemin Blésois, à la Meulle, au Courtgain, à la Hère, à l'Enrouée, aux Grois-de-Ver, en tout 23 quartiers ; 4° état des héritages de la confrérie du Saint-Sacrement, tenus à cens du seigneur d'Avaray, en tout un quartier de pré à la Prasle. — F° 37 v° : Copie du plus ancien compte de la fabrique (1497). Recette 10 l. 7 s. 7 d. t.; dépenses 13 l. 12 s. ; les fabriciers ont avancé 3 l. 4 s.; parmi les dépenses, mention d'une torche offerte aux corps saints de Beaugency et d'une procession avec bannière à cette solennité ; au procureur de M. Saint-Antoine 4 s. 4 d., provenant de la moitié du prix d'un mouton offert à l'église et à M. Saint-Antoine ; procès avec le curé pour le ménage et les réparations du presbytère ; à un prêtre pour avoir chanté la messe un dimanche, parce que le curé ne voulait plus dire la messe, 1 s. 6 d. — F° 41 : Déclaration des prés appartenant à l'église d'Avaray en 1511, sis notamment à la Prasle, au Pâtis-aux-Bœufs, sur le ru de la fontaine de Véret, au ru de Pissevache, sur le chemin du Gué au Jars. — F° 42 v° : « rentes appartenantes à l'église d'Avaray, lesquelles rentes ne sont pour la plus part que des

fermes, sur des biens en des lieux déjà cités, à Avaray et à Courbouzon, sur la rue du Champsor aux Prés-Panon, au Pré-Pinon, au Plagnet et au Clos-Moreau. — F° 1 : « Autre déclaration des biens de la fabrique en 1542 », mentionnant, outre les biens déjà énumérés, le Clos-aux-Dieux, le Clos-Huet ou d'ancienneté a les Clos de la Picardière, la Croix-Colas, le chemin des Coutures, les marois de Coldoison, les Grès, les Justices, la Haslèe (par de Courbouzon), la Croix de Bourdoiseau. — F° 48 : Autre déclaration de décembre 1691, mentionnant la rue Creuse, le chemin de l'Agneret, la Rondinerie (Courbouzon), cinq quartiers de terre sis au Val de Loire, perdus pour l'église, à cause d'une levée qui y a été faite pour obvier aux inondations. — F° 53 : « Extrait des comptes de la fabrique d'Avaray qui sont contenus dans le premier volume des comptes de ladite fabrique. », 1610-1612 ; mention d'une vigne à la Haize ; « de plusieurs cochons et jambons offerts à l'honneur de Dieu et de M. Saint-Blaise », 1615 ; mention d'un héritage sis aux Mottes ; de cochons vendus pour 25 s. ; des oblations faites à l'honneur de Dieu et de M. Saint-Blaise, 25 s. ; de la pose du coq du clocher, 1621-1623 ; vente de cochons et jambons, procession à Saint-Martin de Cravant pour garantir les vignes des ulbres ; procession aux Capucins de Beaugency pour la santé de Louis XIII ; autres processions à Thuis, Lestiou, Tavers ; aux corps saints de Beaugency ; à Saint-Marc ; prédications par des Capucins et des Cordeliers de Meung et d'Orléans ; 9 brasses de cordeau pour suspendre un des bassins de l'église, 1629 ; mention de l'inondation de 1628, « qui endommagea tellement les terres, qu'il fallut diminuer la plupart des baux ; d'une vergette posée au bassin de Saint-Blaise ; de la procession d'Herbilly ; de la procession faite à l'église de M. Saint-Sébastien de Bagnolet, pour la contagion qui régnait alors à Avaray ; d'autres processions à Cléry, le jour de la Sainte-Croix, à Thuis, le jour de la Dédicace, à Saint-Firmin de Beaugency pour le Jubilé, à Saint-Roch de Lussay ; de réparations à l'autel de la Vierge et à la couverture ; de prédications, 1653-1655 ; mentions d'héritages à la Pinardière et à la terre d'Aulnay, 1666 ; mention de l'héreau des Guenordeau, 1667-1669, 1670-1672 ; mentions d'héritages à la Fontaine de la Vallée, à la Pleigne, aux Groix de la Caussée, 1676-1678, 1682-1684 ; mention d'héritages à la Marsinière, terroir du Tertre, de la Ruelle de la Fontaine du Bignon, à la Croix-Boissée de Lestiou, à Monnoury, près de l'Hausserie, 1688-1690 ; mentions de la Martiuière ou la Pinardière. « Le double des registres de l'église étoit lors dudit compte déposé au greffe de Beaugency ; depuis on les a déposés pendant quelques années au greffe du bailliage de Blois ; depuis 1762, il s'est écoulé quelques années sans que les registres ayent été déposés dans aucun greffe, à cause de l'incertitude du territoire où l'église est bâtie, et de sçavoir si elle se trouve dans le territoire régi par la coutume de Blois ou celui régi par la coutume d'Orléans, les greffiers des deux bailliages requérant le dépost desdits registres ; l'incertitude n'étant pas entièrement levée, la présomption étant néanmoins la plus favorable pour le district d'Orléans, il a été décidé qu'à l'avenir on les déposeroit à Beaugency, et ce pour la facilité du dépost et la commodité de ceux qui pourroient y avoir recours. » — 1691-1694 : mentions du premier archidiacre qui reçoit 3 fr. pour son droit de visite ; de réparations de deux « campanes » ; — 1695-1697 : mentions de la maison de la Pleigne, du Clos-Perseran, du lieudit de l'Égaré, de la Martinière, de la maison de la Boucherie ; — 1698-1700 : mentions du port-au-vin, de la fonte de la grosse cloche ; — 1701-1703 : mentions du Val, près les Aubépins, d'un paiement de 20 l. à un sculpteur pour le crucifix ; — 1704-1706, 1707-1779 : mention de la construction d'un porche à la petite porte de l'église ; — 1710-1712 : mention de l'élévation des gages dn sonneur de 2 l. à 13 l., de l'acquisition d'une chape noire pour 27 l. ; — 1713-1715, 1716-1718 : mention de la nomination d'un syndic ; « Le 27 dudit mois les louis d'or diminuèrent de vingt sols, et les écus de six livres de quatre sols, pareille diminution le 15 décembre suivant » ; — 1719-1721, 1722-1724 : mention de la Boudrotière, paroisse de Lestiou ; — 1725-1727, 1728-1730 : paiement de 42 l. pour l'armoire de la sacristie ; — 1731-1733 : « Fonte de la cloche, 92 l., dont 72 l. par M. d'Avaray, M. de Saumeri et Mme d'Auberconr ; 24 l. pour le bois, 13 l. pour les voitures, 4 l. 15 s. pour le charbon, 3 l. pour les œufs, 3 l. pour le fourneau, 1 l. 12 s. pour dépenses faites chez le cabaretier, 10 l. 8 s. pour briques, 9 l. pour ferrer la cloche, 30 s. pour suif et beurre ; total : 162 s. 5 l., plus 20 l. 4 s. ; — 1734-1737 : recette, 606 l. 16 s. ; — 1738-1740 : recette, 413 l. 7 s. 6 d. ; cloche fondue pour 36 l. ; 1741-1743 : recette, 470 l. 13 s. 6 d. ; — 1744-4746 : recettes, 450 l. 13 s. 6 d. ; payé 36 l. pour réparations à la maison de l'école ; — 1747-1750 : Recettes, 617 l. 12 s. ; dépenses, 40 l. pour ferrer les cloches ; 35 l. 10 s. pour droits de cherprix ; — 1751-1754 : Recettes, 705 l. 4 s. 3 d. ; réparations à l'école 24 l., 10 s. ; — Pour la croix du Tertre posée au mois de juin 1755, 12 l. 15 s. ; — 1755-1757 : Recettes, 550 l. 7 s. 3 d. ; — 1758-1760 : Recette, 501 l. 1 s., « le seul compte qui a été liquidé et soldé depuis bien des années et dont on aie donné décharge. » Ce compte et les 2 suivants se trouvent au 3e volume des comptes de la fabrique, page 44 » ; —

1761-1763, 1764-1766 : « ont fait faire des bans uniformes dans l'église au lieu des chaises et selles disparates qui la défiguroient, lesquels sont vendus par place à l'enchère et à forfait pour le temps que les adjudicataires auront leur domicile dans la paroisse; on a jugé cette méthode plus profitable à la fabrique que d'affermer les places, parce qu'en les vendant on reçoit la somme en l'enregistrant, au lieu qu'on ne parviendroit pas facilement à faire paier le loier » « d'une quête de vin faite pour l'église au moien de quarts mis dans les pressoirs et vendus au profit de l'église, ont reçu pendant les 3 ans nées collectivement comprises la somme de 179 l. »; « parmi plusieurs dépenses qu'il ont fait pour la décoration de l'église, outre le prix des bans, ont fait faire en entier l'autel de la Sainte-Vierge; ont fait relever à neuf le carrelis du sanctuaire et suprimé une marche très-incommode, refait la table de communion, ont acheté 2 chandeliers de cuivre, 2 d'étain, 3 aubes pour les enfants et 3 robes rouges, ont fait poser une croix de fer dans le cimetière, acheté une toilette de damas rouge pour le dais, fait dresser un sentier sablé dans le cimetière pour y faire plus décemment la procession, et autres dépenses qui ont commencé à décorer une église généralement dépourvue de tout embellissement, qui n'est pas susceptible de régularité par le défaut de sa construction, mais dont on peut sauver une partie des défauts par l'arrangement et l'ornement. » — 1767-1770 : Recette, 1264 l. 6 s.; « par le moien de l'inventaire, plusieurs héritages aliénés sont rentrés à la fabrique, comme on peut le voir dans le détail des articles; les constables ont aussi fait faire des bancs dans les places qui restoient encore à garnir; ont reçu de Me Saussel 72 l. pour le prix d'une robbe d'étoffe que Mme de Bessé avoit léguée à l'église; plus ont vendu les ormes du cimetière pour 160 l. 10 s. » F° 94 : « inventaire des baux, XVe et XVIe siècles, » 94 articles. — F° 122: « Supplément à l'inventaire des baux de la fabrique d'Avaray; les baux cy-après inventoriés, ainsi que les anciens titres de propriété qui sont relatés cy-après, n'ont point été compris dans le précédent inventaire, parce qu'ils n'ont été trouvés, confondus avec des titres de la Cure et de la Charité, et dans d'autres liasses dénottées *Papiers inutiles*, qu'après l'inventaire fait des baux de la fabrique. » Baux du XVe siècle, 16 articles; baux du XVe siècle, 17 articles; baux et titres du XVIIe siècle, 6 articles; baux du XVIIIe siècle, 22 articles. — F° 146 : « Inventaire des biens que possedde la fabrique d'Avaray en 1770, qui contient tout ce que les rédacteurs du présent ouvrage ont pu recouvrer par leurs recherches et l'examen des titres », 30 articles. — F° 182 : « Inventaire des rentesde la fabrique d'Avaray », 17 articles.— F° 220: « Ordre des fondations faites en l'église d'Avaray, d'après l'inventaire fait de tous les titres qui les constatent, dans lequel on a compris non seulement toutes les fondations inscrites sur l'ancien tableau des fondations dressé sous M. Poirier, curé en 1749 et 1757, affiché dans la sacristie, lequel tableau n'est qu'une coppie d'un plus ancien qui est péri de vétusté, dont on a trouvé des lambeaux en 1763, mais aussi toutes les anciennes fondations dont les titres subsistent et qui avoient été négligées, quoique la fabrique possedde les biens affectés à ces fondations, et dont le revenu excedde la rétribution requise pour l'acquist de ces fondations ». — F° 220 v° « Coppie de l'ancien tableau de fondations qui a été fait sans ordre de datte ». — F° 222 « Note : La plus part des services fondés en l'église d'Avaray le sont avec des vigilles à neuf leçons, sans qu'il soit mention des laudes; dans très peu il est fait mention d'un *Libera*. Par un règlement de Mgr Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, il a été statué que les vigilles à neuf leçons ne se doivent que pour les princes et pour les ecclésiastiques; quoique ce règlement ne pût influer sur les fondations antérieurement faites, néanmoins il paraît que pour se conformer au désir du prélat, on a fait depuis ce temps un changement dans les fondations en les rendant touttes uniformes, sçavoir de dire tous les services avec vigilles à 3 leçons, laudes, grande messe, et à la fin le *Libera* avec les suffrages; par ce moien, sans suivre littérallement l'intention des fondateurs, on remplit équivallemment le nombre des prières, on se conforme au règlement épiscopal et on adopte la distinction entre les ecclésiastiques et les laïques. — Autre note : Par tous les testamens inventoriés, il est ordonné que tous les services qui y sont fondés seront annoncés au prône de la messe paroissiale le dimanche précédent, et qu'il y sera fait une prière pour les testateurs. Cette note suffira pour toutes les fondations, pour éviter les répétitions dans le détail suivant des dites fondations ». — F° 223 ; Fondations. — F° 240 : « Tableau des fondations de l'église Notre-Dame d'Avaray, fait d'après la recherche et l'inventaire des titres qui les constatent ». — F° 241 : « Fondations selon l'ordre des mois ». — F° 247 : « Ordre cronologique des curés d'Avaray qui sont nommés dans les titres : Jacques Fortin à la fin du XVIe siècle; Jean Lair en 1601 ; René Sales en 1617; Jacques Arnou en 1626; Matthieu Renou en 1627; Gilles Forgé en 1627; Thomas Granger en 1631; Michel Granger en 1660; Thomas Granger, pour la seconde fois, en 1662; Alphonse Picotté en 1663; — Jean Lefevvre en 1682; Michel Poirier en 1721; Antoine Désir en 1762; Louis Mazuray en 1762; Michel-François Chauveau, premier vicaire, 1775. »

G. 942. (Liasse.) — 1 registre in-8°, IX-292 f°s papier.

1511-1770. — « Titres appartenans en commun à la Fabrique, à la Charité et à la Cure d'Avaray. 1770. » (Recueil factice). — F° 271 : « Règlement pour les écoles de la paroisse d'Avaray, approuvé par Monsieur l'archidiacre. — Les écoles commenceront depuis la Toussaint jusqu'à Pâques au soleil levant et dureront environ deux heures et demye ; les écoles du soir commenceront à une heure et finiront à trois heures ; elles seront annoncées matin et soir par un tintement de douze coups de la petite cloche ; après Pâques, il n'y aura qu'une école depuis neuf heures jusqu'à midy, laquelle sera aussy annoncée de même, et les écoles finiront à la moisson. — On commencera l'école par la prière telle qu'elle est dans le catéchisme du diocèse, en y ajoutant les actes de foy, d'espérance, de charité et de contrition ; le catéchisme se fera exactement deux fois la semaine dans les écoles, sçavoir le mercredy et le samedy au soir. — On se servira dans l'école de livres uniformes selon les degrés de capacités, et ces livres seront le Psautier, le Catéchisme du diocèse, l'Histoire abrégée de l'Ancien et Nouveau Testament, et autres livres aprouvés. — Il sera donné aux enfans un congé par semaine lorsqu'il n'y aura point de fêtes, et ce jour de congé sera le vendredy. — Le maître d'école sera tenu d'assister aux services, aux enterrements et aux offices de l'Eglise avec exactitude, le maître montrera le plain-chant à deux enfants gratis, et choisira ceux dans lesquels il trouvera plus de disposition, et ce hors le temps de l'école ; le maître sera tenu de servir ou faire servir la messe par les enfans. — Le maître et la maîtresse seront tenus d'assister aux catéchismes avec leurs écoliers afin de les tenir en respect ; ils auront soin de disposer leurs écoliers à la confession au tems du Carême et de l'Avent. — Les maîtres et maîtresses ne pourront recevoir leurs honoraires par quartier qu'ils ne soyent munis d'un certificat du sieur curé. — Le maître ne pourra être gagier ny sonneur, ny collecteur, ny compris aux corvées. — Les maîtres et maîtresses pourront recevoir dans leurs écoles les enfans des paroisses circonvoisines et recevoir d'eux les honoraires ; — on ne recevra les enfans de charité que depuis sept ans jusqu'à la première communion, conformément aux règlemens de ceux qui les payent ; on pourra néanmoins recevoir avant et après cet âge les enfans dont les parens voudront payer les mois. — Les maîtres et maîtresses diront et feront dire à perpétuité à leurs écoliers, tous les samedis, une prière à l'intention des fondateurs de la Charité et de l'école. — Les maîtres et maîtresses seront assujettis à la visite du sieur curé dans leur école ; ils seront aussy tenus de faire assister leurs écoliers au service divin, et à veiller à ce qu'ils s'y comportent avec modestie ; ils assisteront de même à la messe pendant le carême avec leurs écoliers ; ils assisteront avec leurs écoliers aux quatre services de fondations de la Charité. — Et sera loisible de changer, réformer ou ajouter audit règlement, avec le consente-du sieur curé, lorsque le bon ordre l'exigera. — Sera donné au maître cent livres par la Charité par chacun an et par quartier, ainsi qu'il a été statué à l'assemblée du 1^er^ septembre 1766. »

G. 943. (Liasse.) — 1 registre VIII-370 f°s papier.

1770. — « Inventaire des biens et des titres de la cure d'Avaray, en 1770. » — F° VII, table. — F° 1 : « Inventaire des titres de la cure d'Avaray en 1770 », 7 articles, concernant notamment le presbytère et les dîmes ; transaction entre Thomas Granger, curé, d'une part, et d'autre part les religieuses de Beaumont-lès-Tours et le chapelain de Montfrault (1649) ; procédure de M. Lefeuvre, curé d'Avaray, contre le curé de Chambord comme chapelain de Montfrault, décimateur pour un quart, aux fins d'obtenir la portion congrue de 300 l. « Cette procédure n'a pas eu de suitte ; le curé est resté en possession de son gros et de ses domaines ; et quoique la portion congrue soit augmentée de 200 l. par l'édit du 13 may 1768, le produit des biens étant augmenté, ainsi que la valeur du bled en même proportion, le sort d'un curé d'Avaray sera à peu près toujours égal, sauf les redevances en argent qui ne sont pas susceptibles d'augmentation ;..... la valeur excessive des grains et vins depuis l'édit de 1768, a toujours porté le revenu de la cure au delà de 500 l..... » — Rentes, 8 articles, y compris le paroissage. « Le paroissage est un droit curial qui se perçoit en cette église de tems immémorial pendant la quinzainne de Pasque, qui autrefois était partagé entre le curé et la fabrique ; la redevance par chaque communiant est de cinq deniers. On ne partage plus aujourd'hui ce paroissage ; il y a sur le banc de l'œuvre deux plats, l'un pour le curé, l'autre pour la fabrique ; les communians ne sont plus taxés, chacun met ce qu'il veut dans les plats. Dans l'ordre de la justice distributive, les marguillers ne doivent mettre qu'un plat sur le banc ; cependant l'usage a prévalu que les gagers mettent leurs deux plats, mais pour égaler toutte chose, on

y a aussi placé le plat de l'ancienne boëte des Trépassés ; ce qu'on met dedans appartient au curé. Le même plat de la boëte des Trépassés porté par le sonneur sert aussi à faire la quête dans l'église trois fois l'année, sçavoir le jour des Morts, les jours de Saint Sébastien et de Saint Thomas ; le produit de la quête appartient au curé, outre la rétribution de vingt sols par chacun desdits services de Saint Thomas et de Saint Sébastien, qui lui est payée par la fabrique. Il est aussi d'usage, à la fin de la messe de Saint Thomas, de dire des évangiles aux infirmes qui se présentent ; la rétribution pour une évangile est de six deniers. On dit aussi des saluts qui sont une antienne, un verset et une oraison du saint ; le tout chanté ; la rétribution est un sol. On demande aussi quelquefois la passion de Saint Jean ; l'usage est de les dire à la fin de la messe au lieu de l'évangile *In principio ;* la rétribution est de trois sols. Pareille somme appartient au curé pour les rellevées ; le curé fournit un cierge à la femme qu'on relève. Quand ces femmes font dire une messe devant l'autel de la Vierge, la rétribution pour la messe, pour la cérémonie et pour le cierge qu'elles tiennent allumé pendant toute la messe est de douze sols, cet usage s'est probablement introduit dans des temps où les curés manquoient de messes. — Outre le paroissage, il est d'usage que tous les communians se présentent à l'offrande ; l'offrande et le paroissage produisent environ dix livres au curé par chacun an. — Le lendemain de la petite Fête-Dieu, la confrérie du Saint-Sacrement fait dire un service pour les confrères défunts ; tous les confrères viennent à l'offrande ; la rétribution du service est de trente sols ; lorsqu'il meurt un confrère, la confrérie lui fait dire une messe basse. Quand il meurt une sœur de la confrérie de la Vierge, on lui dit un service ; la confrérie paie trente sols au curé ; les sœurs de la confrérie et les parens de la défunte vont à l'offrande. — La rétribution pour le service de Saint Vincent auquel on dit matine, laude, grande messe et vêpres, est de 40 sols ; précédemment on ne donnait que 30 sous ; cette rétribution n'étant pas proportionnée, a été augmentée en 1770 sans réclamation. (*Addition postérieure :* on paie aujourd'hui trois livres.) — Il était autrefois d'usage d'aller à l'offrande le jour de Toussaint ; cette pratique est tombée en désuétude en 1762, parce que le curé l'ignoroit. Ces détails pourront paraître minutieux ; on excusera néanmoins l'intention de celui qui les a rédigés, parce qu'il a cru que les moindres avantages ne sont point à négliger pour un curé dont le revenu est modique et qui peut n'avoir d'autre ressource que son bénéfice ; tous ces menus casuels peuvent produire, année commune, environ vingt-quatre livres. (*Addition postérieure :* Le premier décembre depuis 1776, il a été établi un service solennel de Saint Éloy, commandé et payé trois livres par un des laboureurs pour faire célébrer cette fête matines, laudes, grande messe et vêpres.) — F° 27 « Inventaire des livres reliés apartenants à la fabrique et à la cure et à la Charité d'Avaray. Trois inventaires reliés en veau : 1° le présent inventaire apartenant à la cure ; 2° l'inventaire des biens et titres de la fabrique (G. 942) ; 3° l'inventaire des biens et titres de la Charité (perdu) ; Un volume contenant tous les titres en papier apartenans à la fabrique, à la Charité et à la cure d'Avaray, ledit volume relié en parchemin peint (G. 941). Deux volumes des comptes de la Charité couverts en parchemin (perdus). Compte de fabrique de 1499 relié en un volume, avec un ancien inventaire des biens de la fabrique (perdu) ; quatre volumes des comptes de la fabrique, y compris un qui a commencé en 1771 et qui contient un compte détaillé de tous les revenus de la fabrique et équivaut à inventaire. Un ancien inventaire des biens et titres de la fabrique et de la Charité, fait par M. Lefeuvre, curé, qui, quoique incomplet, n'a pas pu servir aux présens inventaires (perdu). Dénombrement de la paroisse d'Avaray fait en 1763 (analysé au présent inventaire). Livre de paroissage (perdu). Un portefeuille contenant des quittances intéressantes à conserver pour la fabrique et pour la Charité (analysées au présent inventaire). Un livre relié des délibérations de la fabrique (perdu). » — F° 28 : « Inventaire des registres de la paroisse d'Avaray. Douze registres reliés en parchemin, sçavoir, le premier depuis 1600 jusqu'à 1611, de 1612 à 1618, de 1627 à 1647, de 1627 à 1649, de 1650 à 1667, de 1668 à 1675, de 1672 à 1679, de 1679 à 1698, de 1699 à 1724, de 1724 à 1745, de 1746 à 1757, de 1757 à 1768, le registre courant commencé en 1769 ; plus un supplément en grand format, de 1722 à 1762, qui contient tous les registres qui, à cause de leur grandeur disproportionnée, n'ont pu être reliés avec les autres. On a cependant incéré, année par année, dans les dits registres, une table des actes qui sont contenus dans ledit supplément. » — F° 29 : « Inventaire des titres des biens provenans de la boëte des Trépassés d'Avaray » ; 26 articles, mentionnant, entre autres, le bois du Verdelay, la pointe du Guidet, Villegogas, le chemin qui fourche, les Mottes, Montrichard, la Garenne, les Terrières, les Bagaux, le haut des Barbitaines, le chemin de la Fosse-Jean le Roux ou le chemin du Roy, Buzu, paroisse de Courbouzon, à la Claie, dans le val de Loire. — F° 36 : Copies de déclarations fournies à la censive d'Avaray par le proviseur de la boëte des Trépassés en 1505 et en 1623. — F° 37 : État des baux concernant les biens dépendant de la boëte des

Trépassés : Liasse A, Prasle et val de Loire ; liasse B, Pré Thibaut, Guidet ; liasse C, Enrouée et Mottes ; liasse D, La Touche ; liasse E, Barbitaine ; liasse F, Meule Maurisset et Rouelle ; liasse G, Pré du Bois d'Ingrand ; liasse H, rente de Buzu ; liasse I, rente de Courbouzon ; liasse J, Groix du Tertre ; liasse L, rue Creuse ; liasse M, Terrières ; liasse N, Justices ; liasse O, Chambrelins ; P, Vignes Blanches, Montrichard, Monceau, la Garenne, Limassière. — F° 42 : « Inventaire des effets mobiliers apartenans à l'église d'Avaray en 1770 : Un calice, une patenne, un soleil, un ciboire, un vase pour porter le saint-viatique, un autre pour l'extrême-onction, et un autre pour le batême, le tout d'argent ; le calice marqué aux armes de M. d'Avaray ; les vases du batême et de l'extrême-onction aux armes factices de Mr Poirier, qui les a donnés. Une petite croix d'or telle que les femmes en portent au col donnée à l'église. Une croix processionnelle d'argent, le baton de fer blanc. 2 croix et 4 chandeliers, un bénitier, un encensoir, navette et lampe, un bassin et son couvercle pour l'eau du batistère, le tout de cuivre. Une campanne pour les grandes processions, une clochette pour l'élévation. 8 chandeliers d'étain, dont deux appartiennent à la confrérie de la Sainte Vierge, ainsi qu'une des deux croix de cuivre. Cinq chandeliers de fer pour les enterremens. Un dais pour les processions du Saint-Sacrement, garni d'un ciel de satin bleu, brodé en or fin aux armes de France et de Navarre ; quatre pans de satin à fleur d'or garnis d'une crépine d'or fin et chargés chacun d'un écusson broddé en or aux armes de Mr d'Avaray, une voilette de damas rouge garnie par dessus d'une large dentelle ou tavaillotte. Un chasuble et un devant d'autel de velours cramoisi, l'un et l'autre garnis d'une croix de drap d'or, de galons et crépins d'or fin et un voile de calice de satin broddé en or. Un chasuble de satin blanc à fleur, la croix de drap d'or et galon faux. Un parement d'autel de damas blanc, la croix d'un galon de soie rebrochée. Deux chasubles de ra de Sicile rouge et blanc, dont l'un à la croix de tapisserie à point turc et un petit passe-poil d'argent fin accollé de galon de velours vert ; l'autre à croix de galon de soie jaune rebrochée. Un parement d'autel de damas rouge à galon de soie rebrochée. Un chasuble vert de calmande de soie, la croix broddée en soie. Un parement de damas vert, croix de sistème surdoré apartenant à la confrérie de la Sainte Vierge. Un rideau d'indienne pour mettre devant le tableau de la Sainte Vierge, apartenant à la confrérie. Une bannière de soie blanche peinte, représentant d'un côté la Sainte Vierge, et de l'autre saint Blaise. Un baton de la confrérie de Saint-Vincent. Un chasuble, une chappe et un parement d'autel noir à croix blanche. Une chappe rouge aux armes d'Avaray. Un chasuble vert, 2 violets, un rouge, le tout d'étamine et camelot de peu de valeur. Et un vieux chasuble blanc de soie à fleur, et l'image de la Sainte Vierge, broddée. Une aube de toille fine à dentelle. 3 mauvaises aubes. 3 aubes, 3 robbes rouges, 3 ceintures de soie pour les enfants de chœur. Une nappe d'autel à dentelle apartenant à la confrérie de la Sainte Vierge, deux pots dorés apartenants à ladite confrérie. Un calvaire de toile peinte en 3 pièces. 2 tapis pour le banc de l'œuvre, 2 nappes de communion, 36 nappes d'autel tant bonnes que mauvaises, dont 3 réunies pour le reposoir du jeudy saint, 6 amicts, 12 purificatoires, 24 tours d'étolle, 6 corporaux, 4 pattes broddées, 4 ceintures. Et sont tous les effets apartenans à l'église d'Avaray. » — F° 44 : « Relevé des batèmes, mariages et sépultures de la paroisse d'Avaray, faits pendant 20 ans. » De 1752 à 1771, le total a été de 577 batèmes, 103 mariages, 568 enterrements. — F° 45 : « Inventaire des baux de la cure d'Avaray », 33 articles, classés chronologiquement de 1602 à 1772. — F° 66 : « Table du volume des titres apartenans en commun à l'église, la Charité et la cure. » (C'est l'article G. 941 lui-même analysé dans l'article G. 942.) « La cure et la Charité ont trop peu de titres en papier pour former des volumes séparés ; c'est pour leur conservation réciproque qu'on les a réunis pour s'en aider mutuellement selon l'exigence des cas. D'ailleurs ces titres ne sont pas d'une conséquence aussi importante que les titres en parchemin que chacune des parties se réserve ; la plus part de ces titres reliés servent plus tôt d'enseignemens que de titres probatifs ; et en outre ledit volume doit être déposé dans le coffre à deux clefs, dont une est entre les mains du curé. « F° 69 : « Ordre des fondations » (reproduction de l'Inventaire de la fabrique G. 942). — F° 107 : Récapitulation des sommes dues au curé pour les fondations ». « La fabrique paie 71 l. 10 s. et ne doit pour les articles compris en l'état cy-dessus que 70 l. 6 s., dont il résulte que la fabrique paie 24 s. de trop ; mais comme la fabrique jouit des biens de la confrérie du Saint-Sacrement, les 24 s. exceddans peuvent être imputés à compte sur ce qui doit être paié au curé pour les processions ; peut-être même que la somme de 2 s. au temps que les biens de la confrérie du Saint-Sacrement ont été remis à la fabrique estoient une somme convenable pour la rétribution de chaque procession ; par cette supposition, la somme paiée au sieur curé quaddre avec les charges, en quelque façon, sauf à les faire augmenter si le cas y échet. » — F° 109 : Fondations aux charges du curé. » — F° 110 : « Ordre chronologique des curés d'Avaray qui sont nommés dans les titres » (v. G. 942). — F° 111 :

« Table des matières contenues dans l'inventaire de la fabrique d'Avaray » (c'est la table de G. 942). — F° 113 : « Table des matières contenues dans l'inventaire de la Charité : Extrait des comptes de la Charité d'Avaray, depuis 1645, page 1. Inventaire des titres et baux de la Charité, page 25. Inventaire des biens que possèdde la Charité, page 67. Récapitulation desdits biens, page 142. Rente de 9 l. due à la Charité, page 147. » F° 115 : « Inventaire des rentes dues à la fabrique d'Avaray » (v. G. 942). — F° 129 : « Etat des anciennes novalles dont jouissent les curés d'Avaray de temps immémorial. Comme les curés, en vertu de l'édit de 1768 concernant la portion congrue, n'ont plus de dixme novalle sur les défrichements qui seront faits à l'avenir, mais pourront seulement conserver les anciennes novalles, lorsqu'ils ne feront pas l'option de la portion congrue en abandonnant tout ce qui est réglé par l'édit, il est intéressant pour les curés d'Avaray, tant qu'ils ne feront pas l'abandon de leur domaine, de constater l'état des novalles au temps de l'édit. Par l'examen et la visite faite desdites anciennes novalles, il est de notoriété que les curés d'Avaray sont en possession de dixmer les novalles dans tous les endroits qui suivent lorsqu'ils sont ensemensés.....: les terres et marois de la Cornillière : les Rouelles et le Bois d'Ingrand ; le pré du Guidel ; l'herbage de l'isle Tillière ; le pré de la Grille ; le grand pré du Moulin ; les Noroux ; le pré Mahy ; en l'île, la vallée du Ru, appelé Défrichis ; la pièce des Défrichis ; la vallée des Plançons ; un demi-arpent de guéret à la Bonde ; le prati de Chaumont ; la Pointe ; la terre des Aubépins ; 5 arpents aux Piques ; le Pré de Séris ; les prés et l'avenue du Château au bois du Verdellet, contenant le Pré Bouret, les Bas Jardins et le Jeu de Paume, les Prés nouveaux, la Prasle, l'avenue du Chemin du Roy à la levée ; les Fontenailles ; l'herbage de la Verrerie ; l'île de Fraber, entre la Fosse aux Canards et la paroisse de Courbouzon ; en tout 21 articles. » — F° 135 : Notes et observations extraites des registres de la paroisse d'Avaray..... Au mois de novembre 1602, fut achevée de bâtir l'église de Létiou, avec un petit clochier sur la tour ; ladite tour tombée depuis et une autre bâtie par les soins de M^r Lambert, curé..... En 1605, enfans de Létiou batisés à Avaray, à cause de la maladie de M^r Macé Maupoint, curé dudit Létiou, d'où il paroist qu'il n'i avoit point alors de vicaire à Létiou, quoi que cette paroisse fût alors très nombreuse et qu'elle n'ait eté dépeuplée que l'an 1631 par une maladie contagieuse qui régna à Blois, à Létiou et presque point à Avaray..... Le 13 novembre 1607, Antoine Herbellin fut le premier batisé au son des cloches neuves nouvellement suspendues dans un clocher neuf ; c'est l'énorme flèche qui subsiste encore, sçavoir en 1769, qui a beaucoup coûté à construire et coutte beaucoup d'entretien. Le 20 décembre 1607 commença un hiver très rigoureux ; la Loire gela entièrement, déborda en même temps, causa un très grand ravage par son débordement et ses glaces..... Le 18 décembre 1600 se fit à Orléans l'ouverture du jubilé, qui dura jusqu'au 7 mars 1601. Le dimanche 9 décembre 1601, la lune fut presqu'entièrement couverte d'une éclipse qui dura 2 heures. Le 17 juin a été enterrée Jeanne Gymon, ma servante, native de Mouchi-St-Eloy, au païs de Picardie, près Senlis ; elle git au côté de la croix près la rue d'Avaray ; elle mourut d'un cancer à la mammelle droite. Le 31 juillet 1602 fut décapité le maréchal de Biron, à la Bastille, accusé d'avoir voulu attenter à la personne du roi Henri IV. Le 21 juin 1602, veille de l'assemblée de Thuis, il y eut une si grande pluie causée par un orage, et les coinons du Tertre et d'Avaray furent tellement remplis d'eau, que les maisons de la vallée furent en danger d'être renversées. Le 3 août 1602, un grand vent égraina tellement les bleds et les avoines, qu'il resta par terre plus que la semence. Le 28 juin 1603, moi, Jean Lair, curé d'Avaray, étant en la ville de Blois, ai assisté à l'ouverture de 3 reliquaires, en la chapelle du château, dans lesquels furent trouvés des ossements avec une petite bulle en laquelle pendait le sceau de cire, qui étoit de l'archevêque de Sens, signée Guill. Les ossements étoient de saint Calais, la bulle datée de 1171, regnant Loys, fils de Loys. Cette année 1603, il y eut une grande sécheresse..... « Le 1^er mars 1610 mourut à Thuis, entre sept et huit heures du soir, Segretier ; il aimoit bien à boire et se levoit devant le jour. » « Le dimanche 16 janvier 1611, j'ai marié Jean Bourdoiseau avec Françoise Lair, ma nièce, en l'église Saint-Lambert, diocèse d'Evreux ; en revenant, nous tombismes, moi et mon cheval, dans une petitte rivière passant sur un méchant pont de fagots et fus en danger d'être noié, mais la vierge Marie me sauva ». Le 14 février 1613, noble homme André de Sily, parrain..... Le 6 juin 1617, je vis dîner Marie de Médicis..... Le 22 avril 1627, à Jean Lair succedda Gilles Forgé, auparavant vicaire de ladite paroisse, et eut pour vicaire Jean Retaux ; avant Jean Lair, Jacques Fortain, curé : *Nota*, que Gilles Forgé ne succedda pas immédiatement à Jean Lair. En 1623, René Sales fut successeur de Jean Lair et n'a laissé aucuns registres. A René Sales succedda Mathurin Renou, qui n'a pareillement laissé aucun registre, et auquel succédda immédiatement Gilles Forgé..... Le 22 juin 1627, batême de Louis de Renty, fils de noble homme Claude de Renty, écuier, sieur de Vert, la Motte et

Baccon, et de dame de Courcy, le parain noble homme Jacques de Besiade, écuier, sieur d'Avaray, premier valet de garde-robe du Roy et huissier du cabinet secret de Sa Majesté, la mareine Marguerite Legerelier, femme de François de Sily, écuyer, sieur Dumaroys.... Le 24 février 1629, dlle Anne Du Desert, dame de Chaumont, mareine. Le 9 mars 1629, batême de Julles, fils de noble homme Julles Desniers, ecuier, sieur des Plains, exempt des gardes du corps du Roy, marquis de Brezay, et de noble dlle Madelaine de Rochebrune, parein noble homme René Dubois, écuier, chef de gobelet de Monsieur, fils unique du Roy..... Le 3 janvier 1630, batême par Marin Bignon, vicaire d'Avaray. Le 1er août 1631, batême de Jacques, fils de noble homme Jules Desnier..... parein Jacques de Bésiade, écuyer, seigneur d'Avaray, mareinne dlle Charlotte Dessiour de Sauveterre et d'Avaray..... Le 6 avril 1627, enterrement, dans l'église d'Avaray, de Mre Maturin Renou, curé dudit Avaray, par Forgé, vicaire. 12 janvier 1630, mourut de la contagion Jeanne Rémond. En 1631, n'est point question de contagion. Le 28 janvier 1631, enterrement dans l'église, de Marie Desniers, fille de Mr Desplains. Le 25 avril 1631, enterrement de Jérémie, fermier des moutons.. En 1631, il n'y eut que 15 enterremens..... Le 8 décembre 1631, batême par Thomas Granger, curé. Le 8 avril 1632, batême par Servain, vicaire. Le 17 juin 1632, bénédiction de la petite cloche nommée Marie, parein Jacques de Besiade, mareine dlle Louise Bouton, veuve du sieur Salomon du Désert, écuier, seigneur de la Motte-Talcy. Le 26 août 1632, parein Charles Pissonnet, receveur de Monseigneur d'Avaray. 16 juin 1633, parein Gervais Sellier, maître d'hôtel et chirurgien de Monseigneur de Sauveterre. Le 27 juin 1633, parein Noël Dupont, écuier, seigneur de Boissimont. 3 avril 1637, batême de Jeanne Moreau, de la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, à cause de la difficulté de passer ta rivière. Le 29 mai 1637, parein Jean de Casala, sommellier de Mr d'Avaray. Le 1er novembre 1637, batême par Hombert, prieur curé de Courbouzon. Le 16 janvier 1636, batême de Jacques, fils de Noël Dupont, écuier, sieur de Boissimont, et de dlle Anne Du Désert, parein Jacques de Besiade, marraine dlle Charlotte des Bans, femme de Salomon de Foville, écuier, sieur de Genève. Le 31 mars 1636, parrain messire Zacharie Moulinel, curé de Lorges. Depuis le mois de mars 1640 jusqu'au mois de novembre, tous les actes sont faits par M. Guellier, vicaire. Le 10 novembre 1641, batême d'un enfant du sieur Robert Hamelin, fermier général de la terre d'Avaray. Le 20 décembre 1642, batême de Nicolas, fils du dit Robert Hamelin, parrain sieur Jacques Hamelin, écuyer, sieur de la Feuillée, archer des gardes du corps de Monseigneur le duc d'Orléans. Le 26 septembre 1643, batême de Charles Loiseau de Chaumont, paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, marraine dlle Isabelle Du Désert. Le 11 juin 1645, parrain Louis de Marreau, écuyer, sieur de Boisblandin, de cette paroisse. Le 3 octobre 1645, batême par Michel Bonnin, vicaire de Courbouzon. En 1644, 23 batêmes; en 1645, 35 batêmes; en 1646, 34 batêmes. Le 31 décembre 1646, marraine, dlle Madelaine Begon, épouse de Mr de Boisblandin. Le 13 novembre 1647, batême de Théophile Hamelin, parrain Théophile de Bésiade, écuyer, seigneur d'Avaray, marraine dlle Geneviève Lamirault, dame de Courbouzon. Le 6 septembre 1651, batême par Michel Granger, habitué de Saint-Solenne. Le 20 mars 1652, parrain, Jean Daridolle, écuyer, sieur de La Borde, gendarme de la compagnie de la garde du roy, gentilhomme servant aide de ses camps et armées du roy, chevalier du guet à Provins. Le 21 mars 1652, parrain Jacques Dumoliat, maître d'hôtel de M. d'Avaray. Le 24 mars 1652, parrain Gervais Sellier, intendant de la maison de M. d'Avaray. Le 3 mai 1654, abjuration publique de la religion prétendue réformée par Noël Jehan. Le 11 septembre 1654, marraine dlle Anne Du Désert. Le 4 octobre 1654, parrain Gervais Sellier, receveur d'Avaray, marraine, dlle Françoise des Étangs. Le jour de Noël 1631, Jacques Tournois a été enterré dans les marois, pour soupçon de maladie contagieuse. Le 23 janvier 1632, enterrement de Liphard Garnier, âgé de 95 ans. Le 23 avril 1632, Claude Girard, mort de maladie contagieuse, enterré dans les marois. Le 16 avril 1638, enterré dans l'église Olivier Patel, cocher de M. d'Avaray. Le 20 octobre 1639, le corps de Jacques de Bésiade, écuyer, seigneur d'Avaray, déceddé le 16 septembre précédent dans le pays d'Armenac, en un lieu appelé En Chaux, posé dans le caveau dans la chapelle Saint-Claude en cette église... En janvier 1646, Jacques Malingre enterré à Chousi près Blois, en revenant de vendre du vin à Tours. Le 13 novembre 1646, enterrement d'un pauvre décédé à la métairie du Tertre en faisant un voyage à Saint-Vrain... Au commencement de janvier 1649, il y eut une grande inondation, Pierre Rousseau fut amené de l'île Saint-Brisson au port d'Avaray, où il mourut... Le dernier de février, enterrement du fils de Mlle de Boissimont, âgé de 17 ans. Le 3 août 1750, un serviteur de M. Hamelin s'étant noyé dans la Loire en lavant des brebis, fut retrouvé après qu'on eut célébré une messe du Saint-Esprit. Le 22 novembre 1650, deux morts du Tertre furent amenés en charrette... Depuis le mois mois d'octobre 1654 jusqu'au 15 avril 1655, la paroisse a été desservie par Michel Granger, prêtre, neveu de

Thomas Granger, et nommé curé le 17 juin 1655. Le 4 octobre 1655, parrain Théophile de Besiade, a signé pour la première fois d'Avaray ; jusqu'alors son grand-oncle, son père et lui-même signaient Besiade ; marraine dlle Françoise des Étangs. Jacques de Besiade, écuier, sieur de Sauveterre, acheta la seigneurie d'Avaray de M. de Sily, écuier, seigneur d'Avaray en 1620. Jacques de Sauveterre, officier de Henry IV, étoit considéré et avancé à la cour de Louis XIII, et spécialement protégé du conétable de Luine, qui le fit rapeller d'exil de Béarn, où il s'étoit retiré par ordre de Marie de Médicis, régente du roiaume après la mort de Henri IV. C'est le même M. de Sauveterre qui a fait faire les fossés du château et fait paver le bourg d'Avaray et touttes les avenues qui y conduisent. Les Messieurs de Sily furent persécutés par M. de Luine, lors très en faveur auprès du jeune roi Louis XIII, parce qu'ils avoient écrit contre le gouvernement, ou plus tost contre M. de Luine, à qui l'on reprochait tous les vices du gouvernement, parce qu'il s'étoit certainement rendu maître de l'esprit du jeune monarque par son caractère enjoué et insinuant : parmi les habitans d'Avarai, c'est encore une ancienne mais fausse tradition que les Messieurs de Sily avoient été poursuivis pour cause de magie ; la veritable cause de leur disgrâce étoit des libellés qu'on leur imputoit d'avoir fait contre M. de Luine, dont le descendant est aujourd'huy duc de Chevreuse, gouverneur de Paris, etc. Le 28 janvier 1656, Louis Dupont, écuyer, sieur de Boissimon, parrain. Le 28 mars 1656, baptême de messire Louis, fils de messire Théophile de Bésiade, chevalier, seigneur d'Avaray, et de dame Marie des Étangs, le parrain, Louis de La Marck, chevalier, seigneur de Talcy, abbé de Digni et de Brienne, la marraine haute et puissante dame Louise de Bullion, marquise de Montpensier. » Le 27 août 1656, première visite de M. de Bugy, archidiacre de Beaugency, successeur de M. Thisonneau. Le 8 septembre 1652, messire Claude Cornuel, chevalier, seigneur des Gachetières et Villepion, parrain avec dlle Charlotte de Bésiade. Depuis le 22 janvier 1659 jusqu'au 23 mars 1660, la paroisse desservie par M. Lelièvre, vicaire. Au 23 mars 1660, Thomas Granger, curé pour la seconde fois jusqu'en 1663. A dater de 1663, Alphonse Picotté, curé. Le 5 juillet 1663, parrain Antoine de la Borde avec honnête dame Renée de Cées. « Le 16 octobre 1664, parrain Jean de Bésiade Camu, abbé et prieur de Lesca ; marraine dlle Jeanne du Du Désert, dame de Chaumont ». 13 février 1665, baptême par Guillemin, vicaire. 1er mai 1665, parrain Jean de Bésiade Camu avec dlle Marie de Renty de Tavers. Le 22 novembre 1665, parrain Denis Mallebran, maître d'hôtel de M. d'Avaray. Le 9 mars 1666, parrain M. Mercier, receveur de Chaumont. Le 9 mai 1668, Mr Jean Delaborde, officier de fourrière de la reine, d'Avaray. Le 1er juillet 1668, visite de Mr de Cambout de Coislin, cardinal et évêque d'Orléans, qui ordonne et prescrit la forme des actes. Le 1er septembre 1668, mariage fait à Orléans par M. Guérin, curé de Bonne-Nouvelle, avec permision de M. Picotté. Le 27 octobre 1668, marraine noble dame Françoise Guimont, veuve d'honorable homme Jean-Batiste d'Incarville, conseiller du roi en la cour des aides de Normandie. Le 18 août 1669, baptême en présence de M. Coulin, maître d'école d'Avaray. Le 31 août 1669, visite de M. Demesliers, archidiacre de Beaugency. Le 2 octobre 1669, baptême de Dorothée, fille d'honorable homme Jacques Graindorge et de damoiselle Denise de Sainte-Faire ; parein noble homme Charles Regnault, écuier, sieur de Courbouzon, mareine noble dame Dorothée Barthon de Montbas, dame d'Avaray, témoins noble homme Matthieu de Brisacier, secrétaire des commandemens de la reine, et messire Achiles de Nerestaing, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare. Le 17 septembre 1671, batême de Marie, sœur de la précédente ; parrain Alphonse Picotté, curé, marraine Charlotte d'Avaray, fille de Théophile de Bésiade, seigneur d'Avaray et autres lieux, grand bailli d'Orléans. « Le 25 mars 1672, enterrement de dame Anne Du Désert, dame de Chaumout, veuve du sieur Louis Dupont de Boissimont, qui n'a laissé qu'un fils, qui s'est fait moine ; ladite dame Anne du Désert est inhumée sous une tombe au devant de la chaire ; elle a fondé 12 messes en l'honneur de la Sainte Vierge, qui doivent être chantées le premier samedy de chaque mois et un *Libera* à la fin : c'est M. d'Avaray, comme lieutenant de tous les domaines de Chaumont, qui s'est chargé de paier la fabrique et le curé pour l'acquit de ces fondations. La rétribution de ces services est renfermée dans les rentes qu'il paie annuellement, sçavoir, 35 l. 10 s. à la fabrique, et 33 l. au curé, dont il a promis passer reconnaissance. Mlle de Sily, dame d'Avaray, avait aussi fondé un service en cette église, qu'on n'acquitte point, quoique porté par le testament de ladite demoiselle, qui est dans les titres de la fabrique. Le 16 janvier 1672, témoin à un batême Jean Beaumont, gentilhomme de M. d'Avaray. Le 12 mars 1672, enterrement de Marie Lacarte de Villedon, demoiselle suivant de mademoiselle d'Avaray. Le 15 mai 1672, baptême de Jean, fils de Sébastien Dubois, écuyer de M. d'Avaray. En 1672, Frette, vicaire de Courbouzon. En 1673, Joré, vicaire d'Avaray. Le 1er janvier 1675, parrain M. Louis Drouet, chirurgien à Avaray. Le 5 avril 1675, parrain M. Graindorge Duclos ; la maison la plus apparente du bourg, actuellement occupée par madame

de Bessé, porte le nom vulgaire de la Duclotte, anciennement du Monceau. Le 15 avril 1675, parrain honorable homme Claude-Jean Bruneau, sieur de Clairandière, officier dans la compagnie de M. le comte de Lambertie, de cette paroisse. Le 18 avril 1675, parrain honorable homme Jean Parage, brigadier en la compagnie de M. le comte de Lambertie, de cette paroisse. Le 2 avril 1676, parrain, Jacques Drouet, sergent. Le 19 juillet 1676, baptême d'un enfant de Michel Transon, jardinier du château, parrain honorable homme messire Martin Firmin, écuyer de M. d'Avaray. Le 23 août 1676, parrain honorable homme mestre Alexis de Beauxoncles, écuyer, sieur de Courbouzon, avec damoiselle Marie-Charlotte d'Avaray. « Le 27 juillet 1677, Claude Picotté, curé d'Herbilly, frère du sieur Picotté, curé d'Avaray, qui avoient l'un et l'autre une très belle écriture pour des prêtres ». Le 29 août 1677, visite de M. Renouard, archidiacre. Le 10 octobre 1678, parrain Jean Talon, chanoine et maître de musique de N.-D. de Cléry. Le 22 février 1679, parrain messire Charles Sausset, procureur en Parlement. 1668, Varraguin, vicaire de Courbouzon. Le 14 août 1670, parrain honorable homme messire François de Barthon de Montbas, chevalier, seigneur de Lubignac, avec dlle Marie-Charlotte d'Avaray, tous deux de cette paroisse, témoin noble homme Mr André Le Jeune, lieutenant civil et criminel au bailliage de Beaugency. Le 9 janvier 1671, enterrement de Madeleine Cléammont, femme de Étienne Tournois, notaire. Le 13 novembre 1672, baptême de Marie, fille de Mr François Lefranc, procureur fiscal de la justice d'Avaray. Le 19 janvier 1673, mariage d'Estienne Tournois, notaire, et de Marie Parent, témoins Théophile de Bésiade et dame Dorothée Barthon de Montbas, son épouse. Le 5 avril 1673, batême de Marie, fille de Phildebert Rebours, demeurant à la verrerie d'Avaray, parrain noble homme Marc Dandelot. Le 19 septembre 1673, messire François Dubreuil, sieur de Chaumont, témoin à un baptême et a signé Chomont ». « Le 30 décembre 1681, enterrement de messire Théophile de Bésiade, chevalier, seigneur d'Avaray, Le Tertre, Létiou, Meunein, Oreithe, St-Gladie, La Brosse et autres lieux, grand bailli d'Orléans, dont le corps repose dans le caveau des seigneurs devant l'autel de la Sainte Vierge et de St-Claude. Mr Picotté, alors curé, était dans une si grande mésintelligence avec Mr d'Avaray, qu'il permuta sa cure avec Mr Lefeuvre, curé de Concriers, et refusa d'administrer Mr d'Avaray sur les premières réquisitions qui lui en furent faites, parce qu'il craignoit que ce ne fût un piège qu'on lui tendoit pour lui faire un mauvais parti, d'autant que le même jour, Mr d'Avaray jouissoit d'une parfaite santé et se disposoit pour le lendemain à un voïage de Paris. Il ne se rendit qu'après en avoir été requis par Mlle d'Avaray, qui calma ses craintes; l'entrevue fut suivie d'une réconciliation exemplaire. Après le décès de Mr d'Avaray, Mr Picotté proposa à Mr Lefeuvre d'annuller la permutation *propter sublatam causam*. Mr Lefeuvre u'y voulut pas entendre. Mr Picotté étoit d'Orléans, où il a encore des parents; il fut peu de temps après chanoine de Meun. » Le 12 juillet 1682, Marie-Françoise d'Avaray, marraine avec noble homme François André, président de l'élection de Beaugency. Le 25 août 1682, Jean Cassenave, maître d'hôtel de Mlle d'Avaray, parrain. Le 28 octobre 1682, enterrement de Thomas Dubois, sur le refus du curé de Saint-Laurent-des-Eaux, sa paroisse. Le 24 mai 1685, visite de Mr du Cambout de Coislin et ordonnance pour la forme des registres. Le 7 novembre 1685, baptême par Jean Morenne, curé de Thuis. Le 13 janvier 1687, le même Morenne se dit vicaire de Courbouzon. En 1687, Guérineau, maître d'école. En 1688, archidiacre Mr Carré de Bouchetaut Le 28 novembre 1688, parrain noble homme Pierre Lemaire de Deville, conseiller au Présieial d'Orléans, avec Mlle Marie-Françoise d'Avaray, témoin Mme Madeleine d'Espagne, épouse de noble homme Charles Picotté. Le 30 mars 1690, parrain honorable homme Pierre Barber, maître d'hôtel de M. d'Avaray. Le 3 juin 1692, enterrement de dlle Marie-Françoise de Bésiade, âgée de 28 ans, dans le caveau des seigneurs, en présence des curés circonvoisins. Le 20 décembre 1692, parrain honnête homme Pierre Barber, receveur de la seigneurie d'Avaray. Le 29 septembre 1693, parrain messire Joseph Foucault, chevalier, seigneur de Carcassonne, avec dame Angélique Foucault, épouse de M. d'Avaray, colonel de dragons; témoin dlle Charpentier, suivante de Mme d'Avaray. Depuis le 11 avril 1694 jusqu'à la fin de l'année, 44 enterrements, 4 baptêmes. Le 31 janvier 1695, parrain noble Jacques Graindorge, lieutenant de dragons, avec dlle Jeanne Charpentier, demoiselle de compagnie de Mme d'Avaray. Le 18 juin 1695, mariage d'honnête homme Pierre Barber, receveur des seigneuries d'Avaray, âgé de 31 ans, natif de la paroisse de Lagor en Béarn, depuis 10 ans en cette paroisse, avec Marguerite Benoist, âgée de 30 ans; témoin Mme d'Avaray. Le 27 jauvier 1697, baptême de Marguerite Barber, parrain Et. Tournois, avec Angélique Benoist, veuve Jullien Thuau, avocat en Parlement, et bailli de Meun. Le 1er février 1697, enterrement de dame Denise de Sainte-Faire, épouse de noble homme Jacques Duclos. Le 8 novembre 1697, enterrement d'Étienne Tournois, notaire. En 1698, François Tournois, notaire à Letiou, demeurant à Avaray, Denis Tournois, notaire à Avaray,

bailli dudit Avaray, et Jean Tournois, notaire à Nouan. Le 3 novembre 1698, baptême de Charles-Léon, fils de Pierre Barber, parrain messire Charles-Léon Cornuel de Villepion, maréchal des camps et armées du roy, marraine Angélique de Foucault, femme de messire Théophile de Béziade d'Avaray, brigadier des camps et armées du roi. Le 24 février 1700, baptême de Marie-Marguerite Barber, depuis dame de Bessé ; parrain messire Denis Malbran, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Mer, marraine dame Marie Benoist, veuve de Mr Jean Delaborde, chef de fourrière chez la reine. Le 9 novembre 1701, baptême de Charles, fils de messire Claude-Théophile de Bésiade, chevalier, seigneur d'Avaray, Letiou, Le Tertre, Courbouzon, La Brosse, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel d'un régiment de dragons, brigadier général des camps et armées du roy, et de dame Angélique Foucault ; parrain messire Isaac du Candal, écuyer, seigneur de Fontenailles, marraine dame Marie de Mareau, épouse de Jean Martinet, écuyer, seigneur de la Renardière, avocat en Parlement ; témoin dame Marie d'Espagne, épouse de M. Joseph de Courcelles. Le 16 juillet 1702, baptême d'Angélique Barber ; parrain Jean-Théophile, fils de messire Claude-Théophile de Bésiade, maréchal des camps et armées du roy, avec Marie Tournois, fille de Denis Tournois, notaire à Avaray. Le 17 avril 1703, mariage de Jean Galus, procureur à Romorantin, avec Marie Graindorge Duclos, fille de noble homme Jacques et de dlle Marie de Sainte-Faire. Le 7 septembre 1705, visite de Mr Boyetet de Perpignan, archidiacre. Le 21 octobre 1705, mort de Pierre Barber. Le 2 novembre 1707, parrain Denis Malbran, conseiller secrétaire du Roi. Le 25 novembre 1707, baptême de Marie-Catherine, fille de Jean Heau, laboureur à Chaumont, paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux, avec permission de M. Bussière, curé ; parrain Charles de Bésiade, chevalier, baron de Lussay, fils de messire Claude de Bésiade, seigneur d'Avaray, lieutenant général des camps et armées du roi, marraine Marguerite, fille de feu Pierre Barber. Le 12 mars 1708, le même parrain « qui ne sçait signer » avec dlle Anne de Boisrenard. Le 19 octobre 1708, le même parrain avec dlle Marie Tournois, fille de Denis. Le 21 janvier 1710, Jean de Bésiade, frère du précédent, avec Marguerite Barber. Le 9 octobre 1713, parrain messire Gabriel-Augustin Reccappé de Ménil, gentilhomme ordinaire, marraine dlle Anne-Olympe de Bésiade d'Avaray. Le 8 octobre 1714, visite de Mgr Louis Gaston, évêque d'Orléans. Le 5 décembre 1715, mort d'André Pothée, qui a contribué pour plus grande partie aux frais du lambris de l'église et a fait une fondation. En 1719, on a fait la levée telle qu'elle existe pour préserver tout le val des fréquentes inondations. Le 22 mars 1721, mort de M. Lefeuvre, curé pendant 40 ans, âgé de 67 ans ; son nom de baptême était Jean ; son inhumation faite en présence de Mre Nicolas Lefeuvre, chanoine de l'église d'Orléans, de Mres Lambert, curé de Létiou, Cocqueselle, prieur de Tours, Michel Poirier, curé d'Avaray. Le 1er juillet 1723, Louis Mazuray, actuellement curé de cette paroisse (en 1769), naquit à Orléans et a été batisé à Saint-Germain, paroisse aujourd'hui supprimée et réunie à Saint-Pierre-en-Pont, ledit Mazuray fils de Louis, procureur au châtelet d'Orléans, et de Louise-Angélique Bordier. En la même année mourut Philippe, duc d'Orléans, régent du roïaume. Le 20 juin 1723, jour de dimanche, à deux heures après midy, la ville de Châteaudun fut entièrement consumée par les flammes. Le même jour fut fondue la grosse cloche d'Herbilly. Le 27 septembre 1723, visite de M. Jaques de Maures, archidiacre. Les 17 et 20 octobre 1723 et 18 avril 1724, parrain messire Charles de Bésiade, chevalier, seigneur d'Avaray. Le 8 mai 1724, mort de Denis Tournois, notaire d'Avaray et procureur fiscal des justices seigneuriales d'Avaray. Le 6 septembre 1725, les réparations de l'église d'Avaray furent adjugées pour 2,380 l., dont 793 l. aux décimateurs. Le 25 septembre, 3 heures après midy, on posa la première pierre de la tour de Létiou. Le 26 octobre 1725, le roy de Pologne Stanislas vint habiter le château de Chambort. Le 3 mai 1726, M. Pierre Mazuray prit possession de la cure de Saint-Laurent-des-Eaux, en vertu de ses grades. Il étoit oncle de Louis Mazuray, curé d'Avaray. M. Poirrier, curé d'Avaray, avoit été vicaire de Saint-Laurent-des-Eaux, et son frère, qui fut depuis curé de Létiou, avoit été vicaire de Saint-Firmin de Beaugency. Le 8 août 1727, sur les 7 heures du soir, commença un orage si violent, accompagné de grêle et de pluie si abondantes, qui dura jusqu'à près de minuit, que presque toutes les vignes de la paroisse furent déponillées de feuilles et de fruits ; il y eut plusieurs maisons renversées et totalement rasées de dessus leurs fondemens, les matériaux enlevés à plus de 600 pas, 22 personnes noïées ou assommées par les eaux et la grêle. Le 11 novembre 1727, parrain sieur J.-B. d'Arridole, secrétaire de M. d'Avaray. Le 27 avril 1728, mourut à Paris dame Angélique-Catherine Foucault, épouse de Mre Claude-Théophile de Bésiade, seigneur d'Avaray, lieutenant général des armées du roy, grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de Perronne, cy-devant ambassadeur pour le roi en Suisse, âgée de 65 ans. Le 13 mai 1728, construction des fons de baptême de l'église d'Avaray. Le 26 août 1728, baptême d'Angé-

lique, fille du sieur Pution, homme d'affaires de Mr d'Avaray, parrain Théophile de Bésiade, maître de camp du régiment de Nivernois, avec dme Anne-Olympe de Bésiade. Le 27 août 1729, naissance de Mr le Dauphin. Au même temps, le lambris de l'église a été achevé. Le 8 novembre 1729, enterrement du sieur J.-B. Colin, officier de Mr d'Avaray. « Le 30 juin 1730, enterrement d'Anne Couillard, qui a fait une fondation, c'est la dernière qui a été faite en cette église. Mr Lefeuvre, curé, en a aussi fait une à son décès, ainsi que messieurs Thomas et Michel Granger, curés. Comme on ne peut plus faire facilement de fondations, en reconnaissance des petits soins que j'ai pris pour mettre quelqu'ordre dans les papiers de la fabrique, de la cure et de la charité, du presbytère, que j'ai fait refaire presqu'en entier, d'inhabitable manoir qu'il était précédemment, partie à mes dépens, de plusieurs petits droits que j'ai conservés ou fait revenir à la cure, je prie très-humblement messieurs mes successeurs de vouloir bien, lorsqu'ils liront ces mémoires, prier Dieu pour moy, de me recommander chacun une fois dans le cours de leur vie curialle aux prières de nos paroissiens et de célébrer chacuns une seulle fois une messe pour le repos de mon âme. Cet ouvrage n'est pas aussi exact et aussi correct que je l'aurais souhaité, ce n'est pas la bonne volonté qui m'a manqué, c'est le défaut d'une vue extrêmement basse et débile ; j'y ai travaillé pendant plusieurs années, à beaucoup de reprises, je n'ai passé presqu'aucun jour sans faire quelqu'extrait depuis 1763. Je n'ai commencé mes retiré qu'en 1769. Dieu veuille que je puisse conduire cette entreprise jusqu'à sa fin ». Le 23 mars 1730, sépulture de Marie-Thérèse Noveu, femme Pretreau, qui a fait à l'église présent d'une croix qu'elle portait au col. Au même temps a été posée la croix de pierre de taille qui est au cimetière ; elle fut faite au même temps par les mêmes ouvriers qui firent les pons du château ; elle était entierrement de pierre, le sommet s'est brisé en tombant ; en 1767, on y fit mettre une croix de fer. Au mois de février 1731, déclaration du roy concernant la forme des donations. Le 30 mai 1733, la Loire a débordé et perdu tous les grains et foins du val, la levée a été rompue entre Thuis et la Chaumette ; cette crue a été aussi grande que celle du 9 octobre 1707. Le 17 juin 1733, service à Avaray pour Mr Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, évêque d'Orléans, décédé à Orléans le 9. Le 11 octobre 1733, le banc des gagers a été posé dans l'église. Le 17 octobre 1733, Mr d'Avaray donna à l'église un ornement de velours rouge dont les orfrois étaient de drap d'or et d'argent, qui subsiste encore. Le 21 juin 1734, Mr le maréchal de Bervick est tué à Philisbourg. Le 13 juillet 1734, la petite cloche a été fondue à 2 heures du soir, bénie le 28 dudit mois ; parrain messire Jacques de Johannes de la Carre, marquis de Saumery, gouverneur de Chambord ; marraine dame Olympe de Bésiade, épouse de messire Daniel le Picard, seigneur d'Aubercourt. Le 10 octobre 1734, Mr le marquis d'Avaray fils, brigadier des armées du roy, âgé de 38 ans, décéddé à Gouastalla, en Italie, d'un coup de feu à la jambe ; Mr d'Avaray père reçut de la part du roi une lettre des plus honorables à la mémoire du défunt. Le 16 juin 1735, grêle considérable qui endommagea les blés et les vignes. Au mois d'août 1735, déclaration du roi concernant la forme des testaments. Le 13 décembre 1735, Mr le marquis d'Avaray, frère de celui qui fut tué en Italie et père de Mr le marquis aujourd'hui vivant, épouse à Paris, dans l'église paroissiale de Saint-Roch, dame Marguerite Mégret de Serilly. Le 9 avril 1736, déclaration du roi qui règle la forme des registres des baptêmes, mariages, vêtures, sépultures, etc. Le 11 avril 1736, on a démoli le vieux château d'Avaray. Le 15 avril 1736, les Corses ont élu un roi nommé Théodore, baron de Neuhof ; en 1769, ils ont été subjugués par les Français, leur général Paoli mis en fuite. Le 23 mai 1736, les vignes ont gelé. Le 2 juin 1736, entrée de Mr d'Avaray au château d'Avaray, on donna une fête. Le 4 juin 1736, on jeta les fondements du château d'Avaray. Le 9 novembre 1736, Mme d'Avaray accoucha d'un fils, qui est mort. Le 19 mai 1738, sépulture du sieur Jean Enéas, fils d'un secrétaire du roi, inhumé sur l'ordonnance du juge des Eaux et Forêts. Le 30 octobre 1739, bénédiction de la grosse cloche, parrain Mr de Saumery, évêque de Brieux, marraine Mme d'Avaray. Le 9 septembre 1741, visite de Mr Dagay, archidiacre. En 1742, il y eut 10 mariages, 23 baptêmes et 47 enterrements, et en 1743, 51 enterrements. Le 2 mai 1744, Mr le marquis d'Avaray nommé par le roi maréchal de camp après la prise de Menin, en Flandre. Le 6 avril 1745, messire Théophile de Bésiade, marquis d'Avaray, chevalier des ordres du roi, lieutenant général des armées de S. M., cy-devant son ambassadeur près les cantons Suisses, gouverneur de Perronne, grand bailli d'Orléans, de Roie, de Montdidier, âgé de 90 ans, décéda dans son hôtel, à Paris. Le 18 mai 1745, service solennel en cette église pour Mr le marquis, qu'on qualifiait des titres de Monseigneur et d'Excellence, à cause de sa qualité d'ambassadeur. Le 1er septembre 1747, M. Paris, archidiacre. Le 9 novembre 1748, éloge funèbre de Mme Barbert dans l'acte obituaire écrit par Mre Poirrier, « quoiqu'ils ne fussent pas lié de la moindre amitié. » Le 20 novembre 1748, enterrement auquel assista Louis Mazuray, alors vicaire de Cravant. « Pour laisser à ceux

qui voudront bien prendre la peine de s'informer des différents états que j'ai exercé, je diray qu'en 1747 je fus pourvu, étant diacre, d'une chapelle en l'église de Saint-Aignan d'Orléans, sous l'invocation de Saint-Jean-Saint-Aignan, à laquelle je fus nommé par Mr Costé, mon parent, chanoine de Saint-Aignan et alors en semaine *ad beneficia conferenda ;* en 1748, je fus nommé vicaire de Cravant, sous Mr Hélaire Courtévaux, homme d'un mérite et d'une érudition distinguée, quoique perclus et hors d'état de faire aucune fonction ecclésiastique. Je lui suis redevable d'excellens préceptes, conseils et instructions que j'ai reçus de luy après 7 ans de vicariat en cette paroisse. M. Paris, évêque d'Orléans, fit son possible, même joua les gradués, pour les frustrer de cette cure et me la procurer. Une sommation faite par un gradué fit échouer tous ses projets. Je fus ensuite second vicaire de Saint-Donatien d'Orléans, où ayant peu d'occupation, je m'adonnai pendant 2 ans à l'exercice de la chaire. Fatigué de ce ministère trop réitéré, je m'appliquai à l'étude du droit ; en 1756, je remportai le premier prix de l'Université, qui consiste en une médaille d'or du pois d'environ 96 l. ; en 1757 j'eus le second prix, qui est une médaille d'argent ; en 1758, j'obtins le premier prix comme en 1756 ; je fis mon *quinquiennium* et pris d'année en année mes degrés jusqu'au doctorat inclusivement, puis une année de stage en l'Université, pour avoir le droit d'assister, avec le corps de l'Université, aux cérémonies publiques et celui de porter l'épitoge ou chausse rouge dans les fonctions du ministère ecclésiastique. Pendant les dernières années de mon *quinquiennium*, je fus nommé desservant de Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans, dont le curé, Mr Leroy, étoit exilé depuis 1728 pour un sermon qu'il donna le jour de la Madeleine, fête de sa paroisse, où il donna trop d'efficacité à la grâce. Après mon droit fini, je fus à Paris prêter le serment pour être reçu avocat en Parlement ; je fus aussi immatriculé dans le collège des avocats du bailliage et siège présidial d'Orléans, je le fus aussi à la juridiction de l'Officialité. J'ai exercé cette profession pendant quelques années. J'ai aussi exercé la charge de bailli de la justice de la commanderie de Saint-Marc d'Orléans, par provision de Mr Blanchuisson, lors commandeur de Saint-Marc, et en qualité de bailli, le mis en possession ecclésiastique de sa commanderie en l'église de Saint-Marc, avec les mêmes cérémonies qu'on observe dans l'église à la visite d'un archidiacre. Je me préparois à disputer une place de docteur agrégé en l'Université d'Orléans, et l'affiche en avoit été envoiée à ma réquisition dans toutes les Universités du royaume, dans le dessein de concourir ensuitte la première chaire qui vacqueroit dans quelqu'Université ; mais une violente opthalmie m'affoiblit tellement la vue, que je fus obligé de renoncer pour toujours à tout genre d'étude. M. Curault, lieutenant général d'Orléans, et Mr Dedouy, procureur du roi, m'avoient confié le soin de donner des leçons de droit à leurs fils, à l'exclusion et au mécontement des docteurs agrégés, qui réclamèrent en vain ce droit, qu'ils prétendoient leur être exclusif. J'eus la satisfaction de voir le premier de ces deux candidats remporter le prix de l'Université et le déplaisir de discontinuer mes leçons au second par l'affoiblissement de ma vue, dans la crainte de la perdre totallement avant d'être pourvu d'un bénéfice qui pût suppléer à la modicité de ma fortune. Je requis, en vertu de mes grades, le premier bénéfice vacant, ce fut celui d'Avaray ; j'en fis la réquisition le 14 octobre 1762. En 1763, j'obtins la cure de Saint-Laurent-des-Eaux, par démission de mon oncle, qui en était curé ; au même temps je fus nommé chanoine de Saint-Aignan-en-Berry. De ces trois bénéfices, dont j'avois l'option, je permutai la cure de Saint-Laurent avec Mr Gombaut pour une chapelle en l'église de Saint-Aignan, sous l'invocation de Notre-Dame *in opere veteri*, avec dispense d'incompatibilité de bénéfice, *sub eodem tecto*. Des gradués me contestèrent le canonicat de Saint-Aignan-en-Berry ; je fus obligé de plaider avec eux au bailliage de Blois ; j'occupai dans ma propre cause en robe de palais en qualité d'avocat contre le célèbre Legroux et autres avocats de Blois ; après cinq audiences de plaidoirie, je fus maintenu par sentence en la paisible possession de ce canonicat. J'ai résidé 15 jours à Saint-Aignan pour essaier avec la plus grande assiduité de la vie canonialle ; cette vie uniforme et méthodique me rebuta tellement, que je me fixai d'autant plus volontiers à Avaray, que je venois d'y faire réparer le presbitaire, et d'inhabitable qu'il étoit, j'en ai fait un logement autant commode qu'il a été possible. Mr de Cipierre, intendant d'Orléans, répondit favorablement à toutes les requêtes que je lui présentai tant pour la première adjudication que pour deux additions au premier devis ; bien plus, il accorda une diminution sur la taille plus considérable que la somme qui avoit été répartie sur les habitans, de sorte que de la somme d'environ 3,000 l. qu'a coûté la restauration du presbitère, les héritiers de M. Poirrier ont paié environ 630 l. pour les dégradations usufruitières, environ pareille somme que j'ai payé pour les augmentations de pur agrément, le surplus a été paié par les propriétaires. Les bontés de Mr le marquis d'Avaray, qu'il m'a toujours continué, le bénéfice de Sainte-Marguerite de Lussay, auquel il m'a nommé à l'exclusion de plusieurs qui le sollicitoient, ont été encore des raisons

déterminantes pour m'attacher à cette paroisse. Je donna mon canonicat à Mr Bry, frère de ma belle-sœur, chapellain de Saint-Aignan-en-Berry et aumônier de Mme la marquise de Valançay. — F° 160 : « Le 17 aoust 1750, déclaration du roy, qui ordonne à tous les bénéficiers du roiaume de donner une déclaration des biens et revenus de leurs bénéfices. — Le 30 novembre 1750, mort de Mr le maréchal de Saxe au château de Chambort; le bruit courut alors qu'il avoit reçu un coup d'épée de Mr le prince de Conti. — Le 2 décembre 1753, abdication de Mr Nicolas Joseph de l'évêché d'Orléans. Mr de Colbert, alors vicaire général en faveur, fut porteur de cette démission avec une lettre de recommandation pour avoir cette prélature..... Mr de Monmorancy fui nommé par le roy à l'évêché d'Orléans. Pendant les troubles qui agitèrent le diocèse à l'occasion du refus de sacrement fait à Mr de Coignoux, chanoine de la cathedralle, pour cause d'appel de la constitution *unigenitus*, tous les grands vicaires prirent la fuite dans la crainte d'être décrétés. Mr de Monmorenci fut exilé. Mr Paris, ex-évêque, à qui la tête et l'usage de la parole manquoient totallement, fut nommé grand-vicaire: dans les nouvelles publiques, on mit que le diocèse d'Orléans était gouverné par un revenant, d'autant que, dans des nouvelles précédentes, on avait annoncé la mort de ce prélat, qui effectivement n'étoit mort qu'au monde. — Le 26 mars 1757, arrest du Parlement qui condamne Robert-François D'amien au dernier supplice, pour avoir attenté à la vie du roy la veille des Roix. Il a été exécuté par Tardiveau, boureau d'Orléans. — Le 23 juillet 1758, batême de Sophie Marin, fils de François Bertheau Duchêne, ancien officier au régiment de Lovendal, fils du sieur Bertheau Duchêne, régisseur de la seigneurie d'Avaray..... En 1760, M. Deloynes, archidiacre de Beaugency..... — Le 6 aoust 1761, arrest du Parlement qui ôte aux Jésuites les collèges. Une des dames Arnauld, religieuse de Port-Royal, avoit prédit leur destruction exactement et jour pour jour un siècle auparavant. J'ai vu ce livre, le jour même que l'arrest a été enregistré au baillage d'Orléans. Il y étoit dit formellement qu'ils ne subsisteroient pas au-delà du siècle; l'impression, le papier, la relieure, l'imprimeur, le privilège et touttes les circonstances et dépendances du livre attestoient à tous ceux qui le virent, ainsi que moi, dans la sacristie de Saint-Pierre-Empont, où il fut aporté par un ancien chanoine un peu janséniste, que cette prophétie n'étoit point fabriquée après l'événement. En 1762, établissement à Orléans d'une manufacture d'indienne par M. Jacques de Mainville. Le 12 novembre 1762, j'ai été pourvu de la chapelle Sainte-Marguerite de Lussay par Mr le marquis d'Avaray présentateur et collateur du bénéfice dont il a libre disposition..... Le 26 mars 1763, M. Roger (Louis), originaire de Mer ou Menars la Ville, marchand drappier à Paris, et ensuite controlleur du vingtième, élevé dans le protestantisme, a fait abjuration publique et a été désabusé de ses erreurs par les soins et les instructions de Me Antoine Semet, curé d'Herbilly. Il communia le même jour; la cérémonie fut faite en présence de plusieurs curés et des amis de Mr Roger. — Le 13 août 1766, déclaration du Roy, qui exempte de paier la taille et la dixme pendant quinze ans ceux qui défricheront des landes et terres incultes, moiennant néanmoins l'observation de certaines formalités portées en la déclaration. — Le 9 may 1767, arrest du Parlement qui chasse les Jésuites de l'étendue de son ressort; autres arrests de différentes cours de Parlement qui prononcent pareille expulsion; édit du roi qui confirme ce que les Parlemens avoient fait à cet égard. — En juillet 1767, Mr d'Avaray capitaine de cavalerie, fut nommé par le roi colonnel aux grenadiers de France. J'en apris la nouvelle par Mr d'Avaray lui-même, qui m'aportat au presbitère le brevet qu'il venait de recevoir de la cour. Il y eut grande réjouissance au château à l'occasion de cette promotion ». — En novembre 1768, vol au presbytère : Le voleur fut saisi par les gardes de la seigneurie et mis aux prisons du château d'Avaray. « Les cavaliers de maréchaussée l'ont transféré le lendemain aux prisons d'Orléans, où son procès a été instruit et jugé prévotalement. Par la sentence, il a été condamné aux galères à perpétuité. Je l'ai vu passer à Saint-Laurent-des-Eaux attaché à la chaîne.....; il n'avoit que 16 ans..... — Les vignes ont manqué de raporter pendant les années 1767, 1768 et 1769. Le peu de vin qu'on a recueilli a été vendu au prix le plus commun 120 l. Un tonneau de vin vieux de Beaugency a été vendu 400 l. ». — Fos 169-172 : « Extrait de quelques observations curieuses tirées des comptes de la fabrique, inventoriées au livre de la fabrique » (mentions de comptes de fabrique depuis 1497). — En 1497, le *paroissage* était de 2 l. 17 s. 6 d., partagé entre le curé et la fabrique. — Compte de 1622 : « A Macé Odeau, cabaretier, 50 s. pour dépense faite en sa maison par des Capucins et Cordeliers qui venoient prêcher les fêtes et dimanches.....; pour dépense faite au cabaret par des religieux prédicateurs de Mung et d'Orléans. — En 1628, inondation qui endommagea tellement les terres, qu'il fallut diminuer les baux de la fabrique. — F° 177 : « observations tirées des comptes de La Charité ». La Charité d'Avaray payait les honoraires du vicaire et du maître d'école (compte de 1670). — En 1734, ordonné que la Charité paiera le logement de la maîtresse d'école. » —

« Règlement pour les écoles de la paroisse d'Avaray, approuvé par M. l'archidiacre » (f° 182). — « État des liasses des titres de la fabrique déposées dans le coffre à deux clefs de la fabrique » (f° 185). L'acte le plus ancien est du 1er février 1485 (vieux style). — État des liasses des titres de la Charité (f° 186). — « Usages et cérémonies de l'église d'Avaray, tels qu'ils ont été pratiqués depuis longtemps par les précédens curés » (f° 187). — F° 191, v° : Cérémonies particulières suivant l'ordre du calendrier : la veille de Saint-Jean, on va processionnellement allumer le feu du Tertre à huit heures du soir ; on y porte le cierge pascal pour allumer le feu. — F° 203 : Formule de la déclaration que doivent fournir au greffe le curé et les marguillers d'Avaray pour satisfaire à l'arrest du Conseil d'État du 2 septembre 1760, concernant la déclaration des revenus des gens de mainmorte. — F° 204 : Inventaire des biens de la cure d'Avaray, 1770. — F° 273 : Transaction du 21 juillet 1649, entre messire Thomas Granger, curé d'Avaray, et les décimateurs d'Avaray, qui sont l'abbesse de Beaumont-lès-Tours, comme titulaire du prieuré Saint-Martin de Tavers, le curé de Chambord, comme chapelain de Montfraut, le seigneur d'Avaray. — F° 275 : Inventaire des biens que possède la fabrique d'Avaray en 1770. — F° 285 : Inventaire des biens que possède la Charité d'Avaray en 1770. — F° 331 : Quittances intéressantes à conserver pour la fabrique. — F° 332 : Obligations et quittances intéressantes pour la Charité d'Avaray. — F° 333 : Dénombrement des habitants d'Avaray en 1770. — F° 351 : Récapitulation des biens de la fabrique (biens affermés). — F° 352 : Récapitulation des biens de la Charité. — F° 355 : Récapitulation des biens de la cure (biens affermés). — F° 357 : Biens de la cure d'Avaray, dont le curé jouit par lui-même, en 1770. — F° 358 : Récapitulation des rentes de la fabrique, de la Charité et de la cure.

G. 944. (Liasse). — 16 pièces, parchemin.

1726-1772. — La Cure : Baux de biens dépendant de la Cure. — Baux de 6, 9, 15 et 18 ans par le curé. — Bail de 9 ans par Michel Poirier, curé d'Avaray, chapelain de Lussay (1756). — Titre d'une rente foncière de 10 sous due à la Cure. — Bail à ferme pour 18 ans par maître Louis Mazuray, docteur en droit civil et canonique, avocat au Parlement, curé d'Avaray, des biens dépendant du bénéfice de sa Cure, à différents fermiers (1763). — Bail de 18 ans par Louis Mazuray, de plusieurs quartiers de vigne dépendant de sa cure (1766).

G. 945. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1501 (n. s.)-**1779.** — La Fabrique : Donation à la Fabrique d'une « planche d'eritage » sise au Marais du Tertre, paroisse d'Avaray, par Agnès, femme de Jean Fourrier, de la paroisse de Mer, séparée de son mari « quant aux biens », pour « entretenir d'huylle doresenavant la lampe qui est mise devant l'entrée de N.-D. en l'église d'Avaray, a l'onneur de Dieu, d'icelle dame, sa benoiste mère » (1501). — Acquisition par la Fabrique d'un demi-quartier de vigne et de trois planches de « maroys » d'une boisselée et demie (Loys Maciquot, « gagier de l'église et Fabrique » (1550). — Baux de terres dépendant de la Fabrique. — Bail d'un quartier de vignes en deux pièces aux Vignes-Blanches, paroisse d'Avaray, par Gentien Rousseau l'aîné, vigneron au Tertre, et Louis Tournois, tonnelier et cabaretier à Avaray, « gagers et marguilliers de l'œuvre et Fabrique de l'église N.-D. » (1737). — Bail à ferme, pour 27 ans, par Jean Rousseau et Louis Guillot, vignerons à Avaray, « gagers et marguilliers de l'église paroissiale » (1764). — Bail à ferme par la Fabrique, d'un morceau de marais en 4 planches, sis à la Fontaine-des-Marais-du-Tertre, « lequel marais a esté posseddé depuis long temps par les curés comme apartenant a la Cure, et, par inventaire des titres, a esté reconnu apartenir a la Fabrique » (1770). (Tous les titres de la Fabrique ont, au dos, des numéros correspondant à ceux de l'Inventaire coté G. 941). — Reconnaissance faite par Symphorien Quérault, « maréchal de forge » à Avaray, « gagier » de la Fabrique de l'église N.-D., des biens que la Fabrique tient à cens de haut et puissant seigneur messire Claude-Antoine de Besiades, chevalier, marquis d'Avaray, baron de Lussay, seigneur du Tertre, d'Avaray, Lestiou, Courbouzon, Seris et autres lieux, grand bailli d'Orléans, colonel du régiment de la Couronne, maître de la garde-robe de Monsieur, frère du roi, à cause de sa seigneurie du Tertre ; ledit cens payable au château d'Avaray le 29 août de chaque année (1779). — Sous-bail à Jean Martineau, fait par Jean Duclos, « au nom et comme ayant épousé Marie Drouin, fille et unique héritière de feu Gentien Drouin, qui avait pris à ferme de la Fabrique, pour 18 ans, un quartier et moitié d'un demi-quartier de vigne, et de la Charité un quartier de vigne, aussi pour 18 ans (1764).

G. 946. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1626-1767. — La Boîte des Trépassés : Legs par Jeanne Drouet, d'un quartier et demi de pré, situé au bois d'Ingrand, à la Boîte des Trépassés. — Reconnaissance d'une rente foncière et perpétuelle de 10 s., assignée sur une maison et ses dépendances, à Courbouzon, au profit de la « Boîte ».

Averdon, paroisse Saint-Lubin

G. 947. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1647-1774. — La Cure : Échange entre la Cure et la Fabrique d'Averdon, de terres sises à Averdon et à Pierre-Levée (1647). — Déclaration faite au Roi, en vertu de l'édit du mois de décembre 1691, par le curé d'Averdon, des biens dépendant du bénéfice de sa Cure, ainsi intitulé : « Declaration que moy, Louis Soudart, pretre, curé d'Averdon, election de Blois, diocèse de Chartres, fournis pour satisfaire a l'edit du mois de décembre 1691 et arret du Conseil d'État du 18 mars 1692, a messire Antoine Gasté, chargé du recouvrement de la finance des offices de greffier des domaines de gens de main morte ». (Sont mentionnées des terres labourables, incultes et en friche, que le curé tient en censive de plusieurs seigneurs, les dîmes, la portion congrue). — — Bail « à titre de ferme et moison de grains », de toutes les terres labourables dépendant de la Cure d'Averdon, en plusieurs pièces, situées dans ladite paroisse, par messire Gabriel Aymard, prêtre, curé de la paroisse d'Averdon, « de present au palais episcopal de Blois » (1725). — Résiliation à l'amiable du bail d'un quartier de terre planté en vigne, situé en la paroisse d'Averdon et dépendant de la Cure dudit lieu ; cette résiliation passée par devant le notaire au marquisat-pairie de Menars, résidant à Villetard, paroisse de Maves (1752). — Mandement de l'évêque de Blois, Charles-Gilbert de May de Termont, au curé d'Averdon, pour l'autoriser à marier Barthélemy Arnoult l'aîné, veuf en secondes noces, avec la veuve Louise Feau, paroissienne d'Averdon (1761). — Bail de 3, 6, 9 ans, par devant le notaire au marquisat-pairie de Menars, demeurant à Villerbon, de 20 arpents et demi de terre, en plusieurs pièces, « en trois saisons inegalles », dépendant de la Cure, moyennant 177 boisseaux et deux tiers de boisseau de blé, non compris les « menues sufrages » (1766). — Bail pour 3, 6, 9 ans, de 20 arpents de terre, en plusieurs pièces, situées dans la paroisse d'Averdon et dépendant de la Cure, à Ch. Hamard, maître des petites écoles, et à Fr. Hamard ; ce bail passé en présence du curé d'Averdon, demeurant au bourg de la Chapelle-Vendômoise. Parmi les témoins, Martin Brisset, « tailleur d'habit et joueur du violon » (1772). — Bail à titre de « moison », par devant le notaire royal aux bailliages de Blois et de Vendôme, résidant à Champigny-en-Beauce, à Hamard, sonneur de la paroisse et maître des petites écoles, de certaines terres dépendant de la cure (1774).

G. 948. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1584-1660. — La « Grande Boîte » ou Fabrique de l'Église : Bail par Vincent Habert, « marchal de forge » à Averdon, marguillier et procureur de l'église, de toutes les terres appartenant à la Grande Boîte, pour 2 muids, 2 setiers de froment par année (E. Marignac, notaire à Averdon, 1584). — Bail de 9 ans, à titre de « moison, ferme et pension de grains », par le marguillier à maître François Barboteau, notaire royal à Averdon, et à Jean Morier, laboureur, de toutes les terres labourables dépendant de la Grande Boîte, sises dans la paroisse et ailleurs, moyennant 17 setiers de blé méteil, mesure de Blois, chaque année (1609). — Bail des terres labourables et non labourables de la Grande Boîte N.-D., « fondée en l'esglise d'Averdon », au curé de la paroisse (1628). — Bail de 27 ans, à la charge pour le preneur de planter la terre en vignes (1648). — Échange de terres entre la Fabrique et un marchand demeurant « en Bourneuf lez Bloys », avec le consentement des paroissiens d'Averdon (1652). — Déclaration pour M. de Toisy, de tous les héritages de la Grande Boîte qui dépendent de sa seigneurie (1637). — Quittance de cent livres dues par la Fabrique pour « droit d'amortissement payé par les gens de mainmorte », faite par Pierre Pidou, « commis par Sa Majesté a la recepte generalle des droicts d'admortissement » (1640). — Testaments : Testament par devant notaire de Jeanne Morisset, qui lègue à l'église « une chambre à feu, grange et etable, cour, jardins avec ung clos de vignes, le tout en un tenant, assis audict bourg d'Averdon » (1650). — Legs par Félix Chevalier, d'un arpent de terre labourable, à la charge pour la Grande Boîte de faire dire une messe haute (1618). — Testament de Thomas Chotard, curé d'Averdon, qui lègue 300 l. à la Grande Boîte ; il « a ordonné le lieu de sa sépulture en l'esglize dudict Averdon, dans le ceur d'ycelle, proche le

grand autel, et metre et poser sur sa fosse une tombe de pierre dure, sur laquelle on fera graver l'image de la mort, le non et callitté dudit testeur, le jour, mois et an de son deceds, estant revestu d'habits sacerdotaulx » (1622). — Testament, par devant le curé d'Averdon, de Noël Bourgouin, vigneron, demeurant au village des Tresseaux, paroisse d'Averdon. — Comptes de fabrique des années 1644, 1645, 1654, 1655, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660. — Dans le compte de 1644-45 : « plus paié a Léonard Baillet, pour avoir fourny de bouis pour departir au peuple le jour des Rameaulx, III sols »; dans le compte des recettes et « mises » de novembre 1658, 59, 60 : « plus payé huit solz pour deux jettoirs.....; plus payé trante solz au sergent de monseigneur l'official de l'archidiaconé de Bloys. »

G. 949. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1661-1750. — La Grande Boîte (suite) : Baux. — Bail par Jean Rousselet, laboureur au Plessis-Guédon, procureur marguillier de la Boîte N.-D. et procureur de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'eglise d'Averdon, de 15 arpents de terre labourable dépendant de la Boîte N.-D., et de 18 boisselées de terre labourable dépendant de ladite confrérie (1684). — Bail, avec le consentement du curé, par le « procureur fabrisié de la Bouette de Nostre-Dame d'Averdon » (1687). — Bail pour 9 ans, par Didier Labbé, curé de Saint-Lubin d'Averdon, « marguillier né de ladite eglise », et Michel Gobillon, vigneron à Villiers, même paroisse, « marguillier actuellement en charge de la Grande Boeste de l'eglise », de six arpents et une demi-boisselée de terre labourable, en plusieurs pièces (1741). — Déclaration par François Bosseray, vigneron à Villiers-le-Houdry, paroisse d'Averdon, procureur fabricier de la Grande Boîte, des biens tenus à cens de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, seigneur du censif du Plessis-Guédon, paroisse d'Averdon ; nomination d'un « vicaire » (homme vivant et mourant (1681). — Inventaire des titres de la paroisse d'Averdon, dressé par Mathurin Chouard, notaire royal au bourg et paroisse d'Averdon (1664). — Quittance du notaire d'Averdon, Sauger, qui reconnaît avoir reçu du marguillier de l'église 30 s. pour son « sallaire d'avoir fait la nomination des collecteurs de la dicte paroisse » (1673). — Saisie faite par les sergents royaux au domicile de Jacques Bouchault, « l'un des fabrisiers de l'eglize d'Averdon », pour avoir refusé de payer la somme de 250 l. (Droit d'amortissement) (1673). — Quittance par Jean Cretielle, qui a « traité de la generalité d'Orléans et eslection d'Estampes, avec maistre Jean Fumée, chargé par Sa Majesté du recouvrement des droits d'amortissement et de nouveaux acquets », de la somme de 6 l. 4 s., pour les deux sous pour livre de celle de 62 l. à laquelle la Fabrique d'Averdon a été taxée (1694). — Condamnation par défaut de Sulpice Lesourd, débiteur de l'église d'Averdon (acte du bailliage du marquisat-pairie de Menars (1708). — Accord passé par devant Jean Gautier, notaire et tabellion au marquisat-pairie de Menars, demeurant à Saint-Bohaire et « collocqué » à Averdon, entre la veuve de Sébastien Poitevin, laboureur, et les héritiers dudit défunt, au sujet d'un « legs verbalement fait » par S. Poitevin à l'église, de la somme de 100 l. pour l'achat d'un encensoir d'argent (1719). — Assemblée générale des manants et habitants de la paroisse d'Averdon (transaction entre les paroissiens et Soudart, bourgeois de Blois, héritier du curé d'Averdon) (1724). — Copie d'acte d'assemblée générale des paroissiens pour l'adjudication des travaux de réparation de l'église (1741). — Procès entre Jean Jourdan, maître couvreur à Blois, et la veuve de René Troudebout, meunier du Moulin d'Averdon et marguillier de l'église (1750). — Procès, devant l'officialité de Blois, intenté par Pierre Clément, maître charpentier à Blois, adjudicataire des travaux de l'église, au procureur et marguillier de la Fabrique ; condamnation du marguillier (1748). — Testaments : Legs de terres labourables à l'église par Louis Millet, vigneron et sonneur (1661). — Testament de René Jouanneau, prêtre, curé d'Averdon, qui lègue 300 l. t. à la Fabrique, à charge de services religieux (1677). — Donation de 30 l. t. par Jeanne Langellier, fille majeure, pour fondation d'une grand'messe de *requiem* pour le repos de son âme, annuellement et à perpétuité (1686). — Comptes de la Fabrique des années 1661, 1662, 1663. — Comptes de 1665-68 ; parmi les dépenses : « plus payé trante solz a monsr l'archidiacre pour son droict de visite ». — Comptes de 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677. — Comptes de 1678-79 ; parmi les dépenses : « plus payé vingt un sols pour du papier marqué pour escrire les bastesmes, les mariages, les antermans..... » ; « plus payé vingt et un sols pour la despansse de la procession a haler a S. Boher pour prier Dieu et monsieur S. Boher de nous donner de l'eau ». — Comptes de 1681-82. — Comptes de 1682-83 : « plus payé pour celuy qui a porté l'echellette (clochette) aux processions faictes durant les deux annéez, trante et six sols ». — Comptes de 1684 à 1690. — Comptes de 1691-92 ; « plus quinze solz pour de la chaux pour blanchir le cœur de l'eglise. » — Comptes de novembre 1693 à novembre 1695. — Comptes de 1695-97 : « plus payé quarante huict sols

pour la capitation de l'eglise pour les années 1696 et 1697, sur le pié de vingt quatre sols par an ». — Comptes de 1697 a 1706. — « Estat et memoire de ceux qui doibvent a la Grande Boete Nôtre Dame d'Averdon durant qu'il n'y a point eu de procureurs fabriciers, durant les années 1707, 1708, 1709 et 1710, qui sont 4 années. » Il est noté qu'en 1709 il a été distribué aux pauvres 15 setiers et un boisseau et demi de blé, « du consentement du sieur curé et habitans, par André Legras, sindic proposé pour cela, veü la misere du temps et l'année de la gelée ». Parmi les dépenses : « plus neuf livres payéz (*sic*) pour un enthifonaire et graduel acheptée (*sic*) a la vente du deffunct sieur curé de La Chapelle.....; plus pour l'exploitation des noyers qui ont estés (*sic*) gellée (*sic*) l'année du grand hiver..... » — Comptes de 1711 à 1719; de 1723 à 1728. — Comptes de 1729-30-31: « plus payé au sieur Allery, menuyzier, la somme de trois livres pour un tenebreau (?) fourny pour ladicte eglize, suivant sa quittance..... » — Comptes de 1732 à 1734; de 1738 à 1743. — Inventaire des comptes de l'église d'Averdon de 1644 à 1743.

G. 950. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1751-1785. — La Grande Boîte (suite) : Baux. — Inventaire des titres de la Grande Boîte et de la Boîte des Trépassés (1584-1751), — Assignation faite à la requête du procureur fiscal de la justice du bailliage du marquisat-pairie de Menars, aux trois nouveaux marguilliers d'Averdon (Grande Boîte, Boîte des Trépassés, Boîte de la Charité), pour affermer les terres, recevoir et vendre les blés « de moison » dus à l'église et faire « toutte autre chose necessaire pour le bien et utilité de laditte eglise » (1754-56). — Requête adressée au bailli du marquisat de Menars par le marguillier de la Grande Boîte pour faire assigner son prédécesseur (1754). — « Journal » de la Grande Boîte Notre-Dame (avec les noms des fermiers, 1763). — Comptes de 1774 à 1782.

G. 951. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1581-1632. — La « Boîte des Trépassés » d'Averdon : Baux. — Bail de toutes les terres labourables et de toutes les vignes appartenant à la Boîte des Trépassés (1597). — Bail, à titre de « ferme et pancion de grains », avec le consentement des paroissiens, de trois « septerées », deux boisselées de terre labourable, en sept pièces (1602). — Bail par Jehan Blondeau, laboureur à Villiers-le-Houdry, paroisse d'Averdon, procureur et marguillier de la Boîte des Trépassés, « après publications faictes par diverses foys en l'eglise dudict Averdon », à Jean Morier, vigneron, d'une maison sise à Averdon (1603). — Bail pour 6 ans, de sept boisselées de terre labourable et d'une boisselée de vigne sises à la Chapelle-Vendômoise, moyennant la redevance de 8 boisseaux de blé méteil, mesure de Blois (1604). — Échange de biens entre la Boîte des Trépassés et Thomas Gringault, tonnelier à Averdon (1592). — « Declaration des terres des Trepasséz d'Averdon estant en ceste presente année ensepmansées en bled » (1601). — Le marguillier et procureur de la Boîte des Trépassés reconnaît qu'il tient de Jacques de Villebrême, écuyer, sieur de la Buissière et de Boissay, à cause de sa terre et seigneurie de Boissay, certains « heritages » appartenant à la Boîte; il déclare, en outre, qu'à sa mort l'homme vivant et mourant de la Boîte sera son fils (1603). — Aveu et dénombrement, par Gabriel Lesné, vigneron aux Tresseaux, marguillier de la Boîte des Trépassés, des terres que la Boîte tient en fief, foi et hommage-lige de Jean Daguier, écuyer, seigneur du Plessis-Maugier, de Crotteau et du fief de La Boulaye, sis en la paroisse d'Huisseau (5 boisselées environ de terre labourable en deux pièces, sises au Court-Réage, près Averdon, et dépendant du fief de La Boulaye); nomination d'un homme vivant et mourant par devant notaire et en présence des principaux paroissiens (1618). — Aveu et dénombrement par Denis Quenioust, laboureur à Mezières, paroisse d'Averdon, procureur et marguillier de la Boîte des Trépassés, de tous les biens situés dans la paroisse et tenus en censifs du prieuré de Saint-Lazare-lès-Blois; nomination d'un « vicaire », Vincent Quenioust, fils de Denis, après la mort duquel sera dû au couvent de Saint-Lazare droit de relief, suivant la coutume du bailliage de Blois » (1630). — Don de 30 s. de rente perpétuelle à la Boîte des Trépassés, par Jullian Habert, marchand à Blois, paroisse Saint-Honoré; cette rente est assignée sur une maison du censif de Bonnes-Nouvelles, appartenant au sieur Chaillou, conseiller du Roi, maître de sa Chambre des Comptes à Paris, à cause de sa seigneurie de Toisy; acceptation de la rente par le procureur de la Boîte (1626). — Testaments. — Testament de Jean Quantin, laboureur à Averdon, qui lègue à la Boîte des Trépassés une boisselée de vigne, « à la charge que le marguillier de ladicte Boeste fera dire à tousjoursmès une messe, chacun an, le jour de son obit ou autre jour de la sepmaine pour le trespas de son cousin et de ses amys trespassés (1600).

G. 952. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1633-1649. — La Boîte des Trépassés (suite) : Baux : Bail par Jacques Rousselet, vigneron à Siany, paroisse d'Averdon, marguillier de la Boîte, après avis du marguillier de la Grande-Boîte et de plusieurs paroissiens, d'une maison appartenant à la Boîte des Trépassés, consistant en chambre à feu, grenier dessus, grange à côté, avec une petite étable au bout, le tout d'un seul tenant, couvert de chaume. — Aveu rendu par le marguillier de la Boîte des Trépassés, des biens tenus à foi et hommage de Me Guillaume Ribier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et président au siège présidial de Blois ; ces terres dépendent de son fief et seigneurie de La Boulaye (1635). — Déclaration, par le marguillier de la Boîte, des biens qu'il tient à cens de Jean Challou, écuyer, seigneur de Toisy, conseiller du Roi, secrétaire d'État (1639). — Testament, par devant le vicaire de l'église et paroisse de Saint-Lubin d'Averdon, de André Rondin, « tessier en toille », qui lègue, à charge de services religieux, « un bout de planche de marais » et un « chas de maison » (1641).

G. 953. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1650-1659. — La Boîte des Trépassés (suite) : Baux. — Bail par Jean Savaron, laboureur à Siany, paroisse d'Averdon, marguillier de la Boîte, de deux boisselées de terre labourable à Villiers, à la charge pour le preneur de les planter en vignes. — « Inventaire fait par Mathurin Chouard, notaire royal d'Averdon, des papiers, titres et enseignemens des heritages dépendant de la Boîte des Trépassés » (1655). — Autre inventaire dressé en 1658. — Échange de biens entre la Boîte des Trépassés et Jacques Renouard, valet de la garde-robe de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant à Averdon (1659).

G. 954. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1660-1700. — La Boîte des Trépassés (suite) : Baux.— Bail de 25 ans par le procureur et marguillier de la Boîte, après publication faite au prône, ainsi qu'il appert par le certificat du curé, à Silvain Blanchet, de 2 boisselées de vignes, dans lesquelles il n'y a pas encore de « charniers » (1663). — Bail par le « receveur et marguillier du revenu temporel des Trespassés de l'eglise d'Averdon » (1687). — Déclaration par le « procureur du bien de la Boeste des Trespassés, des terres tenues « a droit de pur cens portant proficts de lots et ventes, defaults et amendes quand le cas y eschet » de vénérable et discrète personne messire Louis de Coullon, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de N.-D. de Chartres, conseiller du Roi en cour d'église et aumônier de Sa Majesté, seigneur et prévôt de Mazangé, à cause de son censif de La Chapelle-Vendômoise, dépendant de la prévôté de Mazangé (1663). — Déclaration par Jacques Chauveau, laboureur au Plessis-Guédon, paroisse d'Averdon, marguillier de la Boîte des Trépassés, des biens tenus à cens des Bénédictins de la Très-Sainte-Trinité de Vendôme, seigneurs du censif du Plessis-Guédon ; nomination d'un « vicaire » pour ces biens de mainmorte (1681). — Échange de biens entre la Boîte et Jacques Gaultier, charron (1672). — Quittance par Jean-Baptiste Brunet, conseiller du Roi en ses Conseils, garde de son Trésor Royal, qui reconnait avoir reçu de la Boîte des Trépassés 62 l., somme réduite des 82 l., 13 s., 4 d. dus à Sa Majesté pour « droit d'amortissement et de nouvel acquest », en exécution de la déclaration du 5 juillet 1689 (28 juin 1691). — « Inventaire faict par moy, Mathurin Chouart, notaire et tabellion royal au bourg et paroisse d'Averdon, de tous et chacuns des baulx de la Boeste des Trépassés, fondée en l'eglize dudit Averdon » (1664). — Testaments. — Inventaire des testaments intéressant la Boîte, renfermés dans un coffre chez Louis Soudart, curé d'Averdon (1690). — Testament de Mathurine Picardeau, veuve Bougouin, léguant 3 boisselées de terre à la Boîte des Trépassés pour « estre comprise en les prières qui se font par chacun an en l'eglize pour les bienfaiteurs de ladicte Boiste » (1670). — Testament de Mathurin Sauger, valet de charrue, qui lègue à la Boîte « le total de ses biens meubles, acquests et conquests immeubles et le quart de ses heritages patrimoniaux en censive et quin[t] en fief aux chargespar les marguilliers de ladicte Boete de luy faire dire à tousjoursmais un [e] messe haulte et un *libera* par chacun an à pareil jour qu'il sera deceddé ou autre jour non empesché en la semainne » (1692). — Comptes de la Boîte des Trépassés de novembre 1699 à novembre 1701.

G. 955. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1701-1790. — La Boîte des Trépassés (fin) : Baux. — Bail de 9 ans, par le procureur et receveur de la Boîte, à Pierre Verret, marchand regratier à Averdon,

de 94 boisselées et demie de terres, à la charge pour le preneur de labourer, cultiver, fumer et ensemencer les terres affermées « en tems et saisons convenables sans les pouvoir dessaisonner ni surcharger de semences, pour les rendre en bon labour a la fin de la jouissance » (parmi les témoins, Jean Robert, maître d'école, 1790). — Sentence du Présidial de Blois, qui condamne un fermier de la Boîte à payer au marguillier 8 setiers, deux boisseaux de blé pour la « moison » de l'an 1703, et 10 setiers, 5 boisseaux pour 1704 (1705). — Quittance de Jean Nerbon, maçon à Averdon, qui reconnaît avoir reçu de Pierre Bouzy, marguillier de la Boîte, 107 livres pour transport de matériaux et réparation du « vicariat et autres apartenences de l'eglise » (1724). — Sentence du bailli et juge ordinaire, civil et criminel et de police de la châtellenie de Toisy et la Chapelle-Vendômoise, condamnant Jacques Arnoul, défendeur, à payer à Pierre Bouzy, marguillier de la Boîte des Trépassés, demandeur, la somme de 39 l., 17 s., 6 d. en argent ou en blé « bon et recevable », et aux dépens (1726). — Procès-verbal d'apposition de scellés au domicile de défunte Martineau, veuve Guignebert ; cette apposition faite à la requête de Claude Maréchal, marguillier de la Boîte, créancier d'une somme de 184 l. de feu François Guignebert (1768). — Exploit de Mercier, huissier royal, archer garde de la Connétablie et Maréchaussée de France à Paris, demeurant à la Chapelle-Vendômoise, chargé d'apposer les scellés (1768). — Déclaration, par le procureur de la Boîte, des biens tenus à cens de Me Claude-Henry Dudoyer de Vauventries, prêtre, dignitaire de l'église N.-D. cathédrale de Chartres et grand chanoine en ladite église, seigneur prévôt de Mazangé, la Haie-Bergerie, le Gué-du-Loir, Arcines, la Chapelle-Vendômoise et autres lieux, à cause du censif et seigneurie de la Chapelle-Vendômoise (1777). — Inventaire des titres de la Boîte des Trépassés (1504-1755). — « Inventaire fait par Jehan Gilles, comme procureur et marguillier de la Boeste des Trespasséz de l'église d'Averdon, des chasubles, chappes, tuniques, estolles, fanons, voisles, le tout noir, pour faire le service des Trespassés, ensemble les contraictz, testamens, tiltres et enseignemens des terres appartenant a la Boeste desdiz Trespasséz d'Averdon, avec la declaration de tous et chacuns les heritages dependans de ladite Boeste desdiz Trespassé (*sic*) de ladite paroisse dudict Averdon » (s. d., XVIIe siècle). — Comptes de la Boîte, de 1701 à novembre 1705. — « Estat et memoire de ce qui est deüb a la Boete des Trepassés d'Averdon pour les années 1705, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, qu'il n'y a point eu de procureurs fabriciers ». — Comptes de 1711 à 1722. — Comptes de 1726-28 : « 25 s. payéz à Vallon, notaire à Blois, pour les couts du vicariat qu'il a passé aux dames relligieuses de Sainte-Marie, des herittages de ladite Boeste rellevans d'elles ». (Ce compte a été rendu par le marguillier en 1732, à l'issue de la messe paroissiale, en présence du nouveau fabricier de la Boîte des Trépassés, du fabricier de la Grande Boîte, du fabricier de La Charité, du syndic, du curé, etc...). — Comptes de 1729 à 1734 ; de 1738 à 1746. — Récapitulation des comptes des recettes et « mises » de la Boîte des Trépassés de 1608 à 1749. — Comptes de 1774 à 1782.

G. 956. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1605-1685. — Titres communs a la Grande Boîte et a la Boîte des Trépassés. — Baux de terres appartenant aux deux Boîtes. — Bail de 3 ans, par les marguilliers de l'église d'Averdon, de 22 boisselées de terres labourables, en plusieurs pièces, dépendant de « la Boueste de Nostre-Dame et de la Boueste des Trespassés et de la frairie du Saint-Sacremant dudit Averdon » (1613). — Testament de René Pothé, « tailleur d'habits », qui lègue des terres à la Boîte N.-D. et à la Boîte des Trépassés. Le testateur « a déclairé qu'il debvoit deulx voyaiges, sçavoir : l'un a Nostre-Dame des Ardilieres, pres Saulmeur, et l'autre a Sainct Eutrope, a Morion, lesquelz il vouloit et entendoict estre faictz et acompliz » (1605).

G. 957. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1655-1788. — La Charité d'Averdon. — Baux de terres appartenant à la Boîte de La Charité. — Bail de 9 ans par le procureur et receveur des biens et revenus de La Charité, de 7 arpents de terres sises dans la paroisse (1774). — Reconnaissance, par Roulleau, d'une dette de 29 l. pour 20 années d'arrérages de rente à la Boîte de La Charité (1708). Déclaration des terres appartenant à La Charité d'Averdon (s. d., XVIe siècle). — Inventaire des comptes de La Charité (1695-1752). — Comptes de La Charité depuis 1774 jusqu'à 1788 (dans les dépenses, nombreuses distributions de blé aux pauvres de la paroisse).

Baillou

G. 958 (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1621-1788. — La Cure : Vente par Jacques Rétif à Louis Chevrier, curé de Baillou, d'un quartier et

demi-quart de quartier de pré au lieudit Le Pré-Saint-Jean (1627). — Vente par Pierre Gaultier à Louis Chevrier, curé de Baillou, d'un demi-quartier de pré au Pré-Saint-Jean (1628). — Autres actes de vente au même curé. — Échange entre Jean Louis, marquis de Courtarvel, chevalier, seigneur, patron et fondateur de l'église et paroisse dudit Baillou, seigneur de Valennes, Berfay, Verdes en Beauce, Hierville, Le Pressoir, Courcelle, Romainville et autres lieux, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi infanterie, demeurant en son château de Baillou, et le curé de cette paroisse, qui lui cède « le fief volant et sans domaine, dépendant de ladite Cure de Baillou, situé dans et près le bourg dudit Baillou, ainsi qu'il se poursuit et comporte avec les cens, rentes, lots et ventes, et autres profits de fief suivant la coutume du Maine, sans en rien retenir ny reserver, pas même les arrerages desdits cens et rentes qui peuvent être dus et seront dus au jour de Toussaint prochain, auquel effet le sieur curé a subrogé et subroge dans tous ses droits ledit seigneur marquis de Courtarvel, pour les exercer contre les sujets censitaires dudit fief, à la charge par ledit seigneur marquis de Courtarvel de tenir ledit fief, circonstances et dépendances, a foy et hommage simple dudit seigneur dont il releve, et de paier tous droits de rachat et cheval de service, suivant la coutume, comme rentrant ledit fief en main laïque et non morte ». En échange, le seigneur marquis de Courtarvel donne à la Cure une pièce de terre labourable d'un peu plus d'un arpent, dépendant du domaine de Baillou (1776). — Bail de 9 ans, par Me Pierre Le Boucher, curé, d'un lieu appelé La Borde, qui dépend du temporel de la Cure; les blés récoltés seront partagés par moitié entre le bailleur et le preneur (1788).

Bauzy, paroisse Saint-Baumer

G. 959. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1639-1775. — La Fabrique : Titre d'une rente de 8 l., 6 s., 8 d. constituée au profit de l'église et Fabrique par Étienne Prévost et sa femme, de la paroisse de Neuvy-sur-Beuvron (1639). — Bail à rente, moyennant 8 sous par an, par les marguilliers de la Fabrique, à Jacques Garnier, d'un « journau et demi » de vigne au clos du Couldray, paroisse de Bauzy (1640). — « Compte et estat des mises et receptes que font et randent par devant vous, monsieur l'archidiacre de Solongne, alias de Bauzy, les gagiers et fabriciers du revenu temporel de l'eglise et fabrique Sainct-Bommaire de Bauzy, en l'année mil six cent cinquante un et cinquante deux. » — Sentence du lieutenant et juge ordinaire civil et criminel du bailliage d'Herbault et Bracieux, au profit de l'église de Bauzy contre Jacques Desouches, « tutteur et curateur de l'enfant mineur de Pierre Sourcy », pour le paiement d'une rente de 32 s., 6 d. due à ladite Fabrique (1696). — Foi et hommage rendu par les gagers et fabriciers à « Monsieur d'Herbault, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de cette parroisse et de la terre, fief et seigneurye de l'Isle Le Coispré, dit Plainvilliers, et du Petit-Collier en despendant », pour les héritages appartenant à la Fabrique et relevant de ce fief; acte de nomination d'un homme vivant et mourant pour ces terres par le curé et les habitants de Bauzy; parmi les habitants, Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Veillenne (1704). — Reconnaissance d'une rente annuelle et perpétuelle de 110 s. 4 d. faite à la Fabrique par dame Marie Herveau, veuve de Jean Ledet, maître chirurgien à Vernou, « tant en son nom comme commune en biens avec ledit defunt, que comme mère et gardienne de leurs enfans mineurs » (1723). — Nomination de Jean Vauché, âgé de 17 ans, comme homme vivant et mourant, par les fabriciers de Bauzy, à cause de deux journaux de prés appartenant à la Fabrique et dépendant du fief de Georges-Louis Phelyppeaux d'Herbault, patriarche, archevesque de Bourges, conseiller du Roi en tous ses Conseils, seigneur d'Herbault en Sologne (1766). — Reconnaissance par Denis Bourguignon, marchand à Vineuil, et Étienne Bourguignon, greffier des bailliages d'Herbault et de Bracieux, demeurant à Bracieux, d'une rente perpétuelle de 110 s., 4 d. due à la Fabrique de Bauzy sur une métairie sise à La Loitière, paroisse de Vernou.

Beauchêne, paroisse Saint-Jacques

G. 960. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1671-1788. — La Fabrique : Réduction à la somme de 13 s., 4 d. d'une rente de 40 s. donnée par Claude Fourmy à la Fabrique, après observation des héritiers, qui déclarent que tous les immeubles du défunt ne pourraient suffire à payer cette rente (1671). — Testament de Pierre Gaing, « cy devant prieur de Beauchesne », qui lègue à l'église 15 l. de rente à prendre sur 16 quartiers et demi de pré en une pièce entourée de haies vives, sise au-dessous de La Roche, paroisse de Beauchêne; il désire être inhumé dans l'église Saint-Jacques

et, « s'il arrive que je décede à Savigny sur Braye, lieu de ma patrie, ou est situé mon bien, je desire que mon corps soit amené audict Beauchesne » (1681).—Différents titres de rentes foncières dues à la Fabrique. — Reconnaissance par Pierre Percheron d'une rente de 13 s. 4 d., due à la Fabrique, prix de 2 messes annuelles pour le repos de l'âme de Claude Fourmi, suivant son testament de 1671 (1742).

Beauvilliers

G. 961. — 1 pièce, papier.

1736. — La Fabrique : Délivrance par les héritiers de Pierre Hedet, cabaretier à Oucques, de 3 mines de terre, léguées par le défunt à la Fabrique, à la charge pour les procureurs fabriciers de faire dire à perpétuité une messe à haute voix avec vigiles, à trois leçons et laudes, dans le mois de juin, avec recommandation le dimanche précédent, pour le repos de l'âme de Pierre Hedet.

Billy

G. 962. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1488 (n. st.)-**1768.** — Le Prieuré-Cure : Échange de terres entre frère Pierre Villedieu, prêtre, prieur de Billy, et le seigneur dudit lieu (février 1488, n. st.). — Échange de terres entre Guillaume Imbaut et frère Pierre de Villedieu, prêtre de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Billy, « membre [dependant] de l'abaye et mounastaire de Nostre Dame de Celles en Berry » (1492). — Vente au curé, messire Gabriel de Noublanche, d'une boisselée de terre « en desert », sise en la paroisse (1604). — Échange entre André Gourdin, prieur-curé de Billy, et Jean de Crespin, écuyer, sieur de la Chaboisselas et de la terre et seigneurie de Billy, maréchal des logis de l'artillerie de France et capitaine d'une compagnie de gens de pied entretenue pour le service de Sa Majesté en la garnison de (*en blanc*), demeurant à Billy ; le curé lui cède « une piece d'heritage estant en labour qui jadis souloit estre en ousche appellée l'Ousche des Sept Pilles, en la paroisse de Billy, proche et au dessus du bourg de Billy » (1620). — Échange de biens entre la Cure et la Fabrique de Billy (1623). — Vente au curé d'une journée de terre « en desert, d'autrefois plantée en vigne » (1680). — Procès-verbal d'estimation de la dîme Picault à 22 l. pour Me Noublanche, curé de Billy (1695). — Procès entre le prieur-curé de Billy et le curé de Mur, au sujet de la perception de la dîme Picault, en la paroisse de Mur, dîme qui se partage par moitié entre le prieur de Billy et l'abbaye de femmes du Lieu-Notre-Dame ; arrêt du Parlement, qui condamne le curé de Mur à une amende de 12 l. et aux dépens (1696). — Vente à Jean-Louis Grougnard, prieur-curé de Billy, d'un arpent de « vieilles vignes, totallement denuées de charniers » (1768). — « Memoire et estat de toutes les terres et autres heritages estant au dedans du censif de Monsieur de Billy, et qui sont dependantes de la prieuré-cure dudit lieu de Billy, et qui sont a present possedées par messire Sanson Gourdin, prestre, prieur-curé dudit lieu » (s. d., XVIIe siècle). — Tableau des fondations de l'église de Billy (s. d., XVIIe siècle).

G. 963. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1704-1785. — La Fabrique : Rente annuelle et perpétuelle de 55 sous due à la Fabrique. — Bail à rente annuelle et perpétuelle non rachetable, de « trois pointes de près » appartenant à la Fabrique et contenant environ un tiers de quartier.

G. 964. — 1 pièce, parchemin.

1511. — Confrérie de Notre-Dame de Billy : Donation par Pion de Laugière et Jacquette, sa femme, demeurant à Billy, d'un « journal » de vigne au clos de Monpon, « pour l'affection qu'ilz ont a la frairie de Nostre Dame, fondée en l'esglise de Billy » (acte de 1511, contenu dans un acte de 1516).

Binas, paroisse Saint-Maurice

G. 965. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1663-1666. — La Cure : Testament de Mre Guillaume Le Gélinier, prêtre, chapelain de La Colombe et ci-devant prieur de Courbouzon, qui choisit pour héritier Sulpice Douert, curé de Binas. — Acquisition de la métairie du Parc, sise paroisse de Saint-Laurent-des-Bois, par Anthoine Thibault, procureur aux sièges royaux de Beaugency, fondé de pouvoir de Mre Sulpice Douer,

curé-baron de Binas, cette acquisition faite moyennant 3050 l.

G. 966. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1787-1789. — La Fabrique : Reconnaissance par le curé du paiement d'une somme de 670 l. pour réparations faites en l'église de Binas, payée par « haute et puissante dame Thaïs-Simone-Pauline de La Cour de Balleroy, veve de haut et puissant seigneur Étienne, vivant vicomte de Jaucourt, marquis de Chantôme, seigneur de Binas, Menainville, Saint-Laurent-des-Bois et autres lieux, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurante ordinairement en son hôtel rue Babilone, faubourg Saint-Germain, à Paris, de present en son château de Chantôme » (1787). Baux de terres dépendant de la Fabrique. — Bail de terres pour 9 ans par Jean Asseau, curé-baron de Binas, François Maloiseau, marchand, « le principal gagier », et Pierre Omerle, maçon, « le second gagier de l'Œuvre et Fabrique de Saint-Maurice-les-Binas ».

G. 967. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1724-1726. — La Charité de Binas : Sentence du Présidial de Blois, qui condamne Mre Chevalier, prêtre et baron de Binas, ancien administrateur des biens de la Charité, à payer au nouvel administrateur 1355 l., à la requête de Jan-Nicolas Chauvel, chevalier, seigneur de Croteaux, Chantôme, Binas et autres lieux; le curé avait été nommé administrateur par les habitants de Binas et feu le marquis de Terras, seigneur de Binas, en 1717, et depuis ce temps il n'avait pas rendu compte des recettes et des dépenses de son administration. (Il avait été révoqué comme administrateur en 1721.) — Remise au notaire, par Mathieu Gavril, prêtre, docteur en théologie, curé-baron de Binas, diocèse de Blois, du testament olographe de Noël Chevallier, prêtre, curé-baron de Binas. Entre autres clauses, Noël Chevallier lègue à son successeur 40 l. qui lui seront payées par son exécuteur testamentaire, pour dire une messe basse par semaine; « je demande aussy pardon », dit-il, « a tous ceux que j'ay offensez et scandalisez pendant ma vie, surtout a messieurs mes confreres et mes paroissiens.....; item, je donne une maison située dans le bourg vis-à-vis de mon clos, avec le jardin en dependant, ainsy qu'elle est construite et bastie à mes dépens pour servir a perpétuité a y retirer les pauvres mallades de la paroisse, quy est la fin pour laquelle je l'ay fait bastir, ou les y assister du revenu d'icelle dans leur particullier pendant leurs maladies avec l'autre revenu destiné pour cela par feu Mre Sulpice Douer, mon predecesseur ». Il lègue un « corps de logis pour servir a y loger un maître d'ecole quy sera tenu aux entretiens dudit corps de logis ». Il lègue « 13 l. de rente pour servir a entretenir un maître d'ecole, a condition qu'il montrera gratuitement à quatre pauvres enfans de la paroisse ».

FIN DU TOME Ier.

ERRATA ET ADDENDA

Page 4, art. 10, ligne 5, supprimer : « Comte de Blois ».

Page 11, art. 37, au lieu de : « in vico Clangerie », lire : « in vico Clavigerie » (rue des Trois-Clefs).

Page 19, art. 70, au lieu de : « La rue aux Paiges », lire : « La rue aux Plaiges ».

Page 35, art. 138, au lieu de : « Bocelli », lire « Borelli ».

Même page, art. 140, au lieu de : « Mehervilla » lire : « Mohervilla ». — Au lieu de : « 1206 » lire : « 1226 ».

Page 43, ligne 16, au lieu de : « aux Marches », lire : « aux Marchès ».

Page 51, art. 181 : « rue Fortineau à Menars »; il s'agit de Menars-la-Ville (aujourd'hui Mer).

Page 147, art. 420, ligne 27, au lieu de : « 1772 », lire : « 1272. »

Page 297, le titre : « Fabriques » doit être remplacé par : « Cures et Fabriques ».

Page 308, mettre comme titre, au-dessus de l'article G. 941 : « Avaray, paroisse Notre-Dame ». Dans tout cet article, au lieu de lire : « Sily », lire : « Stty ».

TABLE DU TOME Ier

Évêché de Blois :

Pages

Dotation épiscopale. Mense distraite de l'abbaye de Saint-Laumer..... 1
Mense distraite de l'abbaye de Bourgmoyen..... 2
Mense distraite de l'abbaye de Pont-Levoy..... 4
Chapitre de la Cathédrale. Ancienne Collégiale Saint-Sauveur..... 7
Mense Saint-Jacques..... 45
Menses Saint-Sauveur et Saint-Jacques..... 58
Séminaire de Blois..... 63
Collégiale Saint-Georges de Vendôme..... 66
Collégiale Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain (Ferté-Beauharnais)..... 106
Chapitre Saint-Taurin de la Ferté-Imbault..... 127
Collégiale Notre-Dame de Romorantin..... 145
Chapitre de Saint-Aignan-en-Berry..... 155
Chapitre Saint-Martin de Troô..... 287
Chapitre Saint-Liphard de Meung (Loiret)..... 294

Cures et Fabriques :

Ambloy..... 297
Arville..... 301
Aunay (Mer)..... 303
Autainville..... 305
Avaray..... 308
Averdon..... 324
Baillou..... 328
Bauzy..... 329
Beauchêne..... 329
Beauvilliers..... 330
Billy..... 330
Binas..... 330

Blois. — Imprimerie C. MIGAULT et Cie, rue Pierre-de-Blois, 14.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

LOIR-ET-CHER

INTRODUCTION

Le présent volume termine l'inventaire des archives des églises paroissiales de Loir-et-Cher, commencé dans le tome I[er] de la série G. Il comprend en outre un supplément consacré, pour la plus grande partie, à l'analyse d'un fonds assez important, le chartrier de la prévôté de Suèvres, et d'une collection de titres de fabriques paroissiales, retrouvés dans quelques mairies du département lors des inspections des archives communales. Le reste du supplément se compose de documents épars, recueillis de tous côtés dans notre dépôt, même dans les reliures de registres modernes.

Le tome II de la série G est l'œuvre de trois rédacteurs. La composition des articles G. 968 à 1053 est due à M. Jacques Soyer, archiviste du département du Loiret, qui exerçait alors les fonctions d'archiviste suppléant de Loir-et-Cher. Alfred Bourgeois a rédigé l'analyse des articles 1054 à 1144 : ce fut le dernier travail administratif de mon regretté prédécesseur. Enfin la composition de la fin du volume est mon œuvre personnelle.

On remarquera, par conséquent, des différences de méthode dans la rédaction de ces trois parties de l'ouvrage. Il est encore une autre dissemblance plus grave qui demande quelques explications. Elle résulte d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 25 mars 1909, qui prescrit le numérotage des pièces de chaque liasse et des feuillets de chaque registre, et l'indication de ces numéros d'ordre ou de foliotage dans l'inventaire des articles.

La circulaire ministérielle suivie d'abord avec quelques restrictions depuis l'article 2084 n'a été mise à exécution rigoureuse qu'à partir de l'article 2295.

Blois, 24 avril 1913.

Guy Trouillard.

Département de Loir-et-Cher.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G. TOME II.

PAROISSES DE LA VILLE DE BLOIS.

Iº — Paroisse Saint-Honoré

(Prieuré-cure relevant de l'abbaye de chanoines réguliers de N.-D. de Bourgmoyen de Blois).

G. 968. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 10 sceaux en mauvais état.

1250-1461. — Biens-fonds et rentes de la cure dans la ville et la banlieue de Blois. — Par-devant le doyen de Blois, Jean Jocelin, et Marie, veuve d'André de Villebou (*de Villa Bou*), vendent au prieur de Saint-Honoré tout le droit qu'ils avaient *tam jure dotis quam jure hereditario* sur tous les biens sis à Villebou, en la paroisse Saint-Honoré, savoir : terres, vignes, jardins ; Jean abandonne son droit sur lesdits biens pour 30 sous en monnaie de Blois, et Marie pour 60 sous. Leur fille, veuve de Pierre « Bele Aele », a donné son consentement, et, en plus, a abandonné au prieur et à ses successeurs tout le droit qu'elle avait ou pouvait avoir sur lesdits héritages *jure dotis* (1250, n. st.). — Par-devant l'official de l'archidiaconé de Blois, Pierre, dit « Frommaget » et *Estevennona*, sa femme, donnent à titre irrévocable au prieur de Saint-Honoré une maison avec un jardin et une vigne, sis dans la paroisse Saint-Honoré, à Villebou, dans la censive de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois (1304). — Vidimus par l'official de l'archidiaconé de Blois du testament de Jean Jocelin, qui lègue à Jeanne, fille de Renaut Herman et petite-fille dudit Jean, son jardin avec la terre sise derrière ledit jardin à Villiers-fins (*apud Villam Lifain*), pour être possédé après le décès de la femme dudit Jean par Jeanne et ses hoirs, à condition de payer 5 sous tous les ans au prieur de Saint-Honoré pour la célébration de l'anniversaire dudit Jean. Si, pour cause de vente, ladite Jeanne et ses hoirs ne voulaient pas payer les 5 sous, la somme devrait être distribuée par les exécuteurs testamentaires aux pauvres de la banlieue de Blois (1306). — Accord conclu entre le prieur-curé, la veuve de Jean Jocelin et les exécuteurs testamentaires : la veuve refusant de payer la rente de 5 sous léguée par son mari au prieur, il est convenu que ce dernier possédera le jardin sis à Villebou ; la veuve aura la moitié des revenus dudit jardin (1310). — Jean Amouraus, des Granges, Jean Pain, Amain et Colette, sa femme, reconnaissent, par-devant le bailli de Blois, qu'ils ont donné au curé de Saint-Honoré une pièce de vigne d'un quartier ou environ, sise aux Grèves (« as Grieves »), en la paroisse Saint-Honoré, « ou censif de Beauvoier » (Beauvoir), à condition que le curé et ses successeurs célébreront « l'anniversaire feu Maci Amouraus chescun an à touzjoursmès » (1312). — Accord entre le chapitre de la collégiale Saint-Sauveur de Blois et le prieur-curé de Saint-Honoré au sujet d'une maison sise à Villebou, entre le jardin et la terre qui appartenaient jadis à Jean Jocelin et le jardin et la vigne de Geoffroy dit Davy, et aussi au sujet d'une pièce de vigne

sise derrière ladite maison, dans la censive de Saint-Lomer de Blois; cette maison et cette vigne étaient grevées d'une hypothèque envers le chapitre Saint-Sauveur, qui soutenait que le prieur-curé devait payer les dettes, puisqu'il possédait maintenant les biens hypothéqués; il fut conclu que le prieur-curé serait dispensé de payer les dettes (1319). — Par-devant le bailli de Blois, Gilete la Pucelle, veuve de Martin Gadouin, Johannin et Grégoire, enfants de Gilete, reconnaissent avoir vendu au prieur de Saint-Honoré, « ou nom du prebitare », un demi-arpent de vigne en deux pièces, sises en la paroisse Saint-Honoré à Villebou, « ou Leu de Fosse Guischier, ou censif Saint-Lomer », pour le prix de 40 s. de la monnaie courant à Blois (1316). — Catherine, fille de feu Johannin Grégoire, de la paroisse de Saint-Denis-sur-Loire, vend à frère Hue, prieur de Saint-Honoré, une pièce de terre contenant 3 quartiers ou environ, sise « as Escharnières, en la paroisse Saint-Honoré..... ou censif Saint-Lomer », pour 40 sous de monnaie courant à Blois (1316). — Par-devant le bailli de Blois, Maci Bechi et Étienne, sa femme, de la paroisse Saint-Honoré, ont reconnu avoir vendu à frère Hue, prieur de Saint-Honoré, « deus pièces de vergiers ou les appartenances », sises à Villebou, pour 110 s. de la monnaie courant à Blois (1327). — Par-devant le bailli de Blois, Agnès, femme de Johannin Jolis, dit Langlois, demeurant à Villiersfins (« Ville Lieffain »), a reconnu avoir vendu au prieur de Saint-Honoré, « ou non dou presbitaire », 1 demi-quartier de vigne ou environ, sis en la paroisse Saint-Honoré à Villebou, ou censif de Saint-Lomer, pour 58 sous de la monnaie courant à Blois (1331. n. st.) — « Robin dou Pinet et Manon, sa fame, de la parroisse de Toiri en Seilloingne », reconnaissent devant le bailli de Blois qu'ils ont vendu au prieur de Saint-Honoré, « ou non de ladite prieuré », 3 quartiers de vigne ou environ, sis en la paroisse Saint-Honoré, en deux pièces, « ou censif de Bourgmoyen », pour 4 livres de monnaie blésoise (1334). — Par-devant le bailli de Blois, Johannin Robert et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Villebarou, ont reconnu avoir vendu au prieur de Saint-Honoré, « ou non de sa prieuré », une pièce de vigne contenant 11 « jouallées », sise près du Pressoir Chavy, au censif de Bourgmoyen, pour le prix de 38 sous de la monnaie courant à Blois (1335 n. st.).— « Johan Chidon le Vieil, Pierre et Johan Les Chidons, ses neveuz », demeurant aux Granges, paroisse Saint-Honoré, donnent au prieur et à l'église Saint-Honoré 11 « jouallées de vigne, assises entre les vignes doudit prieur de toutes parz en ladite paroisse, au leu appelé [les] Grieves », à condition que le prieur et ses successeurs fassent célébrer l'anniversaire de « feu Belon La Chidonne, jadis fame doudit Chidon le Viel, et doudit Chidon le Vieil, après son décès, et pour Berthollet Chidon et Milexant sa fame en ladite église » (1347). — Par-devant le bailli de Blois, Pasquier Terreurs, de la paroisse Saint-Honoré de Blois, a reconnu avoir vendu à frère Jean Alexandre, prieur de Saint-Honoré, au nom du prieuré, 1 demi-arpent de terre sis en une pièce en ladite paroisse, près la terre dudit prieur, d'une part, et près les terres de l'abbaye de Bourgmoyen, d'autre part, au censif de Bourgmoyen, à 2 deniers de cens chacun an, sans autre charge, pour 60 sous de la monnaie courant à Blois (1348). — Par-devant le bailli de Blois, Martin Maillard, de la paroisse de Villebarou, reconnaît avoir donné au prieur une pièce de terre sise en la paroisse, pour être quitte des 6 sous de rente que ledit Martin devait au prieur tous les ans à Noël, rente assignée sur un quartier de vigne à l'Orme Potaige (1348). — Par-devant le bailli de Blois, « Gilette la Mesureresse », femme de feu Gilet Mesureur, demeurant à Blois, a reconnu avoir baillé à frère Jean Alexandre, prieur de Saint-Honoré, une pièce de terre contenant un demi-arpent, sise en la paroisse Saint-Honoré, joignant aux terres dudit prieuré d'une part et d'autre, en échange de 2 pièces de vigne, sises « devant le Presseur Chavy », contenant 1 demi-arpent ou environ (1349 n. st.). — Andry Savaron et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Villebarou, « ladite fame o l'autorité et o l'assentiment doudit Andry, son seigneur », ont reconnu avoir baillé au prieur de Saint-Honoré 2 pièces de terre contenant 1 quartier ou environ, sises en la paroisse Saint-Honoré à Villiersfins, en échange d'un quartier de vigne audit lieu (1349, n. st.). — En la présence de Jean de Coulanges (*Johannis de Colongiis*), clerc juré de l'official de Blois, Jean Hervé lègue au prieur de Saint-Honoré et à ses successeurs un quartier de vigne sis *ad locum vulgariter nuncupatum Ville Liefain* (Villiersfins), dans ladite paroisse, pour la célébration de son anniversaire et de celui de feu sa femme (1349). — Pierre Janay, demeurant en la paroisse Saint-Honoré de Blois, reconnaît qu'il a « baillié par eschange à touzjoursmès à relligieux homme et honeste frère Jehan de Saint-Lienart, prieur de ladite paroisse, une pièce de vigne contenant ung quartier ou environ, assis en ladite paroisse, au bout des Hautes-Granges..... ou censif de Bourc Moien, à trois deniers de cens rendans chescun an sanz autre charge..... pour une pièce de terre contenent ung quartier et demi ou environ, assise en ladite paroisse, au lieu appellé Beauvouair, jouste la terre de Bourcmoien d'une part, et jouste la terre audit Pierre par un des bouz, ou censif de Beauvouair, à purs cens, sanz autre charge, laquelle terre les hoirs feu Colin Chidon donnèrent audit prieur.....»

(1363). — Testament de Ligier Siret, bourgeois de Blois, qui désire être enterré en l'église Saint-Honoré et qui, pour la célébration de son anniversaire et celui de son fils, donne 10 sous de rente perpétuelle au prieur, assignée « en et sur le lieu et habergement de Villeboin » (1364, n. st.). — Berthelot Nerveu et Belon, sa femme, vendent au prieur de Saint-Honoré une « sexterée » de terre ou environ, sise en la paroisse, au lieu appelé Fosse-Auger, jouste la terre de maistre Estienne Gobillon et jouxte le chemin Riou, ou censif monseigneur le Conte de Blois, plus un quartier de terre sis au clos de Saint-Lomer à Villiersfins, au censif de Saint-Lomer, pour le prix de 4 écus d'or « du coing du roi Jehan, nostre sire » (1365 n. st.). — Par-devant le bailli de Blois, Yvonnet de La Ruelle, de la paroisse de Saint-Honoré, a donné au prieuré un verger contenant 3 quartiers, sis en ladite paroisse, au lieu des « Haies aux Provoires », au censif de Saint-Lomer (1366). — Thibaut Bechi, demeurant en la paroisse Saint-Honoré, reconnaît avoir échangé avec le prieur de Saint-Honoré une pièce de terre d'un quartier, sise à Villebou, en ladite paroisse, au censif de Saint-Lomer, pour une pièce de terre d'un « tiercier », sise au Verger-Galon, en ladite paroisse, au censif de Saint-Sauveur, et pour une autre pièce d'un « demi-tiercier », sise en la Ruelle Marguier, au censif de Saint-Sauveur (1369). — Frère Étienne, censier de l'abbaye de St-Lomer de Blois, reconnaît avoir reçu de frère Guillaume de Fontenay, prieur de Saint-Honoré de Blois, six florins d'or pour la vente de plusieurs héritages acquis récemment par le Prieuré dans le censif de St-Lomer, et aussi pour le cens non payé à la dernière fête de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste (1375). — Par-devant le bailli de Blois, Jean de la Fontaine, bourgeois de Blois, donne au prieuré deux sous de rente perpétuelle, assignée sur tous ses immeubles et meubles ; Manon, sa femme, avec le consentement du mari, donne audit prieuré deux pièces de terre d'un arpent, sise en la paroisse Saint-Honoré, près de la Nozillette (1383). — Perrenelle La Chidonne, de la paroisse Saint-Honoré de Blois, « pour estre et demourer elle et feu Pierre Chidon, son expoux, ès prieres et oroisons d'icelle [église] », donne au prieur une pièce de terre contenant une minée ou environ, sise en la paroisse, au lieu de la Tousche, « ou censif de Herbaut » (1400). — Regnault Massuau, demeurant aux Granges, en la paroisse Saint-Honoré, reconnaît avoir échangé avec Guillaume Boileau, prieur de Saint-Honoré, une pièce de terre contenant 2 arpents ou environ, sise à La Touche, au censif Saint-Lomer, pour 3 quartiers de terre sis en une pièce aux Granges, plus pour une planche de terre contenant 1 demi-quartier ou environ, sise au lieu du « Marchès » ; plus pour deux « jouallées » de « frische », sises au « Marchès Sauleux » (1406). — Échange entre Berthelot Musnier, paroissien de Saint-Honoré, et Guillaume Boileau, prieur curé de ladite paroisse : Musnier donne au prieur une pièce de terre contenant un quartier, sise « devant Chavy, au lonc de la terre Guion de Villebresme, d'une part, et Pierre Chardon, d'autre part, ou censif de Herbaut », pour une pièce de terre en friche, contenant 1 demi-arpent, sis « au Marchès, jouxte la terre des Religieux de Bourcmoien » (1406). — Gilet de la Chartre, paroissien de Saint-Nicolas-du-Foix, près de Blois, reconnaît « avoir pris à ferme, rente ou pencion, de religieux homme et honeste personne frère Jehan Bouteillier, prieur de Saint-Honoré de Blois, membre de l'abbaïe de Nostre-Dame de Bourgmoien de Blois, ung tiercier ou environ de vigne en deux pièces, sis en ladite paroisse de Saint-Honoré ou clos de La Loiche, durant la vie dudit Gilet de la Chartre, durant la vie de Gervaisote, à présent sa femme et durant la vie du plus vivent de touz leurs enffens nez et à nestre ou mariaige d'eulx deux, et tant et si longuement que le plus vivent d'eux tous vivra et aura la vie natturelle ou corps seulment, pour le pris et somme de 7 sols 6 d. t. de rente..... par chascun an » (1423 n. st.). — Jean Chevreau et Mathelin Nicolas, de la paroisse Saint-Honoré, prennent à « moison, ferme ou pencion », du prieur de Saint-Honoré, une métairie appelée Villebou, en ladite paroisse, pour 3 ans, moyennant 24 setiers de grains; « assavoir : tiers froment, tiers mesteil et tiers avoine » (1428). — Étienne Berthelin, de la paroisse de Pommeray, vend au prieur de Saint-Honoré deux arpents de terre sis au lieu de « la Bonne-Blanche », (Borne-Blanche), en la paroisse Saint-Honoré, au censif Saint-Lomer (1433). — Pierre Bellelance, bourgeois de Blois, vend au prieur de Saint-Honoré deux « sexterées » de terres sises en la paroisse de St-Honoré, au dessous de « Villeburete », pour 7 l. t. (1434). — Jean Robert, de la dite paroisse, reconnaît « avoir pris à rente, ferme ou pencion, de religieux hommes et honnestes personnes l'abbé et couvent de l'esglise Nostre-Dame de Bourgmoien de Blois, ou nom et au prouffit du prieuré de Saint-Honoré, membre deppendant de ladite abbaie, demy arpent de vigne ou environ, assis en ladite paroisse, ou Cloux des Grèves, en une pièce et en ung tenant, jouxte les vignes de ladite prieuré, d'une part, et d'autre part les terres des Religieux de Saint-Lomer et abutant d'un bout sur le chemin par lequel on vait de Saint-Lubin à venir à Blois ». Ce bail fut fait « durant la vie dudit preneur, de Mathurine, à présent sa femme, et durant la vie de tous leurs enffens nez et à naistre ou

mariaige d'eulx deux et tant et si longuement comme le plus vivant d'eulx tous vivra et aura la vie naturelle au corps seulement, pour le prix et somme de quinze sols tournois par chascun an » (1461 n. st.).

G. 969. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1459-1709. — Biens-fonds et rentes de la cure dans la ville et la banlieue de Blois (suite). — Gilet Gaudouet, « tessier en toelles », demeurant à Blois, reconnaît avoir pris « à rente, ferme ou pension de religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent de N.-D. de Bourmoien de Blois ou non et au prouffit du prieur de Saint-Honoré... une maison couverte d'essourne assise à Blois en la rue par laquelle on va des Halles à Saint-Honnoré du cousté devers le jardin du dit prieur... pour 50 s. t. pendant sa vie, celle de sa femme et celle de leurs enfants » (1459). — Ratification du bail ci-dessus par le chapitre de Bourgmoyen (1459). — Copie du XVIII[e] siècle d'un bail de 1464 d'une maison sise Grande-Rue (le prieur de Saint-Honoré et le prieur de l'Hôtel-Dieu de Blois jouissaient par indivis de la rente assignée sur cette maison). — Bail par Mathurin Gaillard, prieur commendataire *sive administrator domus Dei seu Elemosine Blesis*, à Jean Courtin, couturier, demeurant à Blois, de deux maisons se touchant, sises à Blois, dans la rue de la Cordonnerie *(in vico Cordubanarie, durante vita dicti Johannis Courtin et Johanne, moderne ejus uxoris, omniumque suorum liberorum procreatorum et procreandorum in ipsorum amborum legitimo matrimonio* (1471, n. st.). — Jean Robert, en son propre nom et comme curateur de « Sainxonne », sa nièce, fille de feu Jean Robert, et Jean Robert, frère de ladite Sainxonne, reconnaissent « qu'ilz ont baillé, cédé et transporté à Guillaume Moricet, de la paroisse Saint-Honoré de Blois, tout le droit que les dessusdits ont en une pièce de vigne, trois quartiers ou environ assis ou clos des Greves » (1483). — Bail par les religieux de Bourgmoyen en leur chapitre et en présence de frères Jean Belin, prieur de l'Hôtel-Dieu ou Aumône de Blois, François Cosson, sous-prieur dudit Hôtel-Dieu, et Jean Poulyn, religieux du dit prieuré, de deux corps de maison qu'Augustin Dufour, marchand apothicaire à Blois, tenait par moitié de la cure de Saint-Honoré et de l'Hôtel-Dieu, « l'un assis sur la grant rue de ceste ville de Bloys et l'autre sur la ruelle appellée la rue Neufve, près l'hostellerie de l'Image Nostre Dame » (1563). Homologation du bail susdit par le vicaire général de l'évêque de Chartres (1564). — Acquisition faite par François Dufour, marchand à Blois, de Jean Baudouin et Isabelle Dufour, sa femme, d'une maison sise Grand'Rue (1593). — Reconnaissance par frère Curce Pelletier, prêtre, religieux, « secrétain et censier » de l'abbaye de Saint-Lomer, de la moitié des profits de lods et ventes dus à cause de l'acquisition de cet immeuble, qui était pour une moitié dans le censif de ladite abbaye de Saint-Lomer (1593). — Quittance par Marguerite Testard, veuve de Bernard Boucher, demeurant en Vienne-lès-Blois, fermière du revenu temporel de l'abbaye de Bourgmoyen, de la moitié des profits de lods et ventes dus à cause de « l'acquest » de Jean Dufour, la maison étant pour une moitié dans le censif de Bourgmoyen (1593). — Titre concernant une rente de 100 sous, due au prieur, sur une maison sise à Blois, rue Neuve (1608). — Bail d'une maison sise rue de la Bourellerie (1709).

G. 970. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1656-1786. — La Cure. — Titre concernant une rente de 5 l. assignée sur une maison à Blois, rue du Bas-Quartier (1656). — Baux par le prieur de Saint-Honoré de Blois d'une maison sise au haut de la rue proche l'église de Saint-Honoré. (1709-1745). — Extrait d'un acte de partage, par lequel le propriétaire d'une maison située Grande Rue du Faubourg du Foix demeure chargé d'une rente de 10 l. payable au prieur de Saint-Honoré (1712-1724). — Baux à loyer d'une maison sise paroisse Saint-Honoré (1750-1786). Bail d'une maison dépendant du prieuré-cure, sise rue Saint-Honoré (1772-1786).

G. 971. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1563-1778. — Biens de la Cure dans la Banlieue. — Baux de biens sis aux Hautes-Granges, aux Basses-Granges, au climat du Grenouillet (alias : les Grenouilles) à la Croupe, près les Granges, à la Gouallière, aux Grèves (Basses-Granges) (1575-1712). — Bail d'un quartier de terre situé à la Fruiterie, paroisse Saint-Honoré, passé par les vénérables religieux, abbé et couvent de l'abbaye Nostre-Dame de Bourmoyen de Bloys, deuement congregez et assemblez en leur chappistre général, au somp de leur « campenne » (1563). — Baux à ferme par les prieurs-curés de Saint-Honoré de terres, de menues dîmes et « novalles » sises à l'Ormeau-Brûlé (alias : Rougemont), paroisse de Saint-Honoré (alias : paroisse

de Villebarou). (1566-1705). — Bail de vignes sises au Grenouillet, près Chavy, paroisse Saint-Honoré (1679). — Bail à ferme de terre sise au clos Lucas, paroisse Saint-Honoré (1683). — Baux de terres sises au Quartier Cahier (alias : Cayer), paroisse Saint-Honoré) (1694-1726). — Baux de terres sises à Chipperon, paroisse Saint-Honoré (1697). — Baux de terres à la Croupe, près les Granges (1697). — Bail à ferme de terre sise à la Picardière, paroisse Saint-Honoré (1697). — Constitution, au profit du prieuré de Saint-Honoré, de 30 l. de rente sur une maison à Villejoint (1699). — Baux de terres sises à la Touche, paroisse Saint-Honoré ; au clos des Grèves (Basses-Granges), même paroisse (1703). — Baux de terres sises à Chipron (alias : Chipperon), paroisse Saint-Honoré, et à Chavy (1705-1711). — Baux de biens sis à l'Ormeau de Villiersfins (1706-1714). — Baux de bien sis au clos des Grèves (1589-1672) ; entre autres, bail par Jacques Agogay, prieur de l'église Saint-Honoré, grand prieur de l'abbaye de Bourgmoyen, official de l'archidiaconé de Blois, de 7 quartiers de vignes, moyennant un tonneau de vin à la Toussaint (1613). — Baux de terres sises paroisse Saint-Honoré et paroisse Saint-Sulpice-de-Pommeray (1711-12). — Arpentage de plusieurs pièces de terre dépendant de la métairie de Villebou (le Grenouillet, l'Ormeau, les Grèves) (1712). — Baux de biens au « Cartier Cahier », au Grenouillet, à Chiperon, à Chavy, à l'Ormeau, à la Croupe, au Moulin-à-Vent, aux Grèves, à la Gouallière, à la Bonne-Blanche, à la Picardière, (1719-1777). — Rente de 30 sous due au prieuré de Saint-Honoré, assignée sur 7 boisselées de vigne, sise paroisse Saint-Honoré à Chavy (1740-1778). Liste des fermiers de la cure dans la banlieue de Blois (s. d., fin du XVIII^e^ siècle) ; avec les prix du fermage.

G. 971. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1567-1774. — Titres intéressant la métairie de Villebou en la banlieue de Blois. — Bail par le prieur de Saint-Honoré, de la métairie de Villebou, à noble homme François de Loriny, valet de chambre ordinaire du roi (1611). — Accord entre le prieur et Jean Chesneau, « maistre couvreur pour le roy en son comté dudict Bloys », qui refusait de mettre en bon état la métairie de Villebou : Jean Chesneau fait remise de cette métairie au prieur, et le prieur le décharge de cet entretien en lui donnant 20 écus soleil ; il est convenu que Chesneau recueillera l'année présente les fruits pendants par les racines, moyennant 2 muids de froment, mesure de Blois (1597). — Bail de la métairie de Villebou « à titre de rente, ferme ou pention annuelle et en emphiteose, bien que ce ne soit à tousjoursmais », à noble homme Blaise de Vernaison (dans cet acte, la métairie de Villebou est dite sise paroisse Saint-Sulpice-de-Pommeray) (1597). — Blaise de Vernaison donne au prieur de Saint-Honoré la somme de 35 écus soleil, moyennant quoi il percevra les deux muids de blé dus par Jean Chesneau et sera déchargé des deux muids d'avoine dus par lui-même au prieuré. — Sous-bail par noble homme Blaise de Verneson, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, demeurant à Blois, à Georges Rou et Denis Laurent Le Jeune de la métairie de Villebou, que Verneson avait prise à longues années du prieur de Saint-Honoré (1608). — Autres baux de ladite métairie (1615-1697). — En 1697, la ferme est divisée. — Baux de vignes à Villebou (1697-1715). — Baux de maisons, terres, dîmes et vignes dépendant de la cure, sises à Villejoint et à Villebou (1609-1709).

G. 973. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1436-1771. — Biens-fonds et rentes de la cure dans diverses paroisses (Averdon, Candé, Cellettes, la Chaussée-Saint-Victor, Chailles, Chouzy, Selommes et Seur). — Bail à ferme de biens sis dans la paroisse d'Averdon (1771). — Bail de 9 ans par le prieur de Saint-Honoré, Jacques Agogay, conseiller et aumônier du roi, à noble homme François de la Chaize, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, de 2 arpents, sis paroisse de Candé, à l'Estumeau (1599). — Bail par Jean-Baptiste de la Roche-Négly, prieur de Saint-Honoré, et chanoine en dignité de l'église cathédrale de Blois, de biens sis au Gué-des-Mottes, près Madon, paroisse de Candé et de Chailles (1771). — Macée, veuve de Étienne Hay, Jean Hay l'aîné et Jean Hay le jeune, frères, enfants de la dite Macée et de feu Étienne Hay, vendent au prieuré un demi arpent de pré sis en la paroisse de Chailles « en la prarie de la Pralle » plus une minée de terre en une pièce sise en la paroisse, au censif de messire Jean de Reffuge. (1436). — Baux de terres sis en la dite paroisse de Chailles (1699-1771). — « Divis de la besongne de massonnerye qui est à faire dans la closerye de Russy » (paroisse de Cellettes), dépendant du prieuré de Saint-Honoré (1641). — Baux de vignes sises en la paroisse de « Saint-Victeur » (la Chaussée-Saint-Victor) (1525-1620). — Bail par le prieur à Jean Pelletereau, demeurant à la Guiche, paroisse de Chouzy, de trois quar-

tiers de pré. (1724). — Procès entre Christophe de Viviers, sous-doyen de la collégiale de Saint-Sauveur de Blois, prieur-curé de Selommes, en l'archidiaconé de Vendôme, et Nicolas Le Roulx, religieux de N.-D. de Bourgmoyen et prieur-curé de Saint-Honoré : ledit Viviers avait été auparavant prieur-curé de Saint-Honoré ; il avait résigné sa cure en cour de Rome en faveur de frère Jean Maillard, religieux de Bourgmoyen, son neveu, en retenant pour lui-même une métairie appelée Villebou, en la paroisse Saint-Honoré, et un lieu et « closerie de vigne » appelé Russy, en la paroisse de Cellettes, plus la moitié de la maison presbytérale de Saint-Honoré et 300 l. t. par an. Au décès de Jean Maillard, le prieuré-cure passa à frère Geoffroy Maillard, religieux en l'abbaye de Beaugency et aussi neveu dudit Viviers, qui laissa à son oncle sa pension viagère. Mais le prieur actuel, Jean Le Roulx, refusa de payer la dite pension. Le procès alla en cour de Parlement, mais pour y mettre fin, il y eut accord entre les deux prieurs. Viviers abandonna sa pension ; le prieur de Saint-Honoré lui fit une rente viagère de 100 l. t. et lui donna sa vie durant les dîmes du prieuré de Saint-Honoré ; il le déchargea en plus de la rente de blé due par le prieuré de Selommes au prieuré de Saint-Honoré, durant la vie dudit Viviers seulement. (1566). — Sentence rendue par les « gens tenant le siège presidial ordonné et estably pour le roy nostre sire à Blois », condamnant le prieur de Selommes à payer la redevance de six setiers de blé froment et quatre setiers d'avoine, mesure de Vendôme, qu'il doit au prieur de Saint-Honoré (1568). — Transaction entre le prieur-curé de Saint-Honoré et le prieur-curé de Notre-Dame-de-Selommes, membres dépendant de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bourgmoyen, au sujet du paiement de la rente de 6 setiers de blé froment, mesure de Vendôme, due au prieur de Saint-Honoré : la rente est arrêtée pour toujours à 1 muid et 1 mine de blé froment, mesure de Blois. (1661) — Bail de 9 ans par le prieur-curé de Selommes à Marin Jollis, laboureur, demeurant à Morée, paroisse de Talcy, de la métairie de « la Beauzouelaire » sise à Talcy, pour 210 l. en argent, 2 muids de blé, mesure de Blois, à savoir 18 setiers de froment et 6 setiers de méteil, 6 chapons vivants, à payer au bailleur les 210 l. en argent, 1 muid dudit blé, moitié froment, moitié méteil, et les 6 chapons et 1 muid de blé froment au prieur de Saint-Honoré ; « sera aussi le preneur tenu de nourir ledit sieur bailleur et son cheval trois jours durant une fois l'année chascun an » (1679). — Le prieur curé de la paroisse de Selommes reconnaît que son prieuré-cure et tous les « revenus, fruits, profits et emoluments » sont chargés envers le prieur-curé de Saint-Honoré, d'une rente perpétuelle de 25 mines de blé froment. (1687-1762). — Bail par le prieur-curé de Selommes à Martin Mestivier laboureur, de la métairie de « la Beauzouelaire » sise à Talcy, dépendant du prieuré de Selommes, moyennant 210 l. en argent, 2 muids de blé, savoir 18 setiers de froment et 6 setiers de méteil, 6 chapons vivants ; sur cette redevance sera pris un muid de blé froment pour être remis au prieur de Saint-Honoré (1694). — Acquisition par le prieur-curé de Saint-Honoré d'une demi-boisselée de vigne gros noir, sise à la Grande-Borne, paroisse de Seur (1691).

G. 974. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1365-1775. — Biens-fonds et rentes de la cure dans les paroisses de Saint-Dié-sur-Loire, de Saint-Gervais, de Saint-Sulpice-de-Pommeray et de Villebarou. — Rente foncière emphytéotique de 60 sous due au prieuré-cure de Saint-Honoré, assignée sur une maison à Saint-Dié-sur-Loire, derrière « le logis du Dauphin, proche le four à ban » (1526 n. st.-1697). Déclaration par Claude de Beaufort, prieur de Saint-Honoré, en présence de Jean Morillon, notaire royal à Saint-Dié, des héritages qu'il tient à « cens, proffict de ventes, deffauts et amandes, quand le cas y eschet, sellon la coutume de Blois », de messire Benigne Le Ragois, chevalier, seigneur de Bretonvilliers, Saint-Dié et autres lieux, conseiller du roi, président en sa chambre des Comptes de Paris, « y demeurant isle Nostre-Dame, paroisse Saint-Louis », à cause de ses censifs dudit Saint-Dié (1699). — Rente de 20 l. due au prieuré de Saint-Honoré de Blois assignée sur des biens en la paroisse de Saint-Dié, avec plusieurs lettres jointes aux titres, signées Ve Hanappier, lettres qui prouvent que la rente est due par les héritiers de cette dame ou par ceux de son mari (1674-1746). — Bail à ferme de terres sises paroisse de Saint-Dié et dépendant du prieuré-cure de Saint-Honoré (1766). — Paul Herry, écuyer, conseiller du roi et son procureur aux bailliage et siège présidial, eaux et forêts de Blois, « curateur né des pauvres prisonniers des prisons royaux de cette ville », baille pour 9 ans à Jacques Hanot, vigneron en la paroisse de Saint-Gervais, une pièce de pré de 15 boisselées, sise dans ladite paroisse, pour 6 l. de rente à payer au prieur de Saint-Gervais ; il devra payer en outre 16 l. par an de ferme à Catherine Jouanneau, veuve de Pierre Garnault, « chargée du soin des pauvres prisonniers desdittes prisons », sous les quittances de Jacques Chervin Rivière, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France,

prieur-curé de Saint-Honoré et, en cette qualité, administrateur né des pauvres prisonniers. — Gilon, veuve de « Berthelot Le Chandellier », reconnaît avoir vendu au prieur de Saint-Honoré 3 arpents et demi de terre sis en la paroisse de « Pommeroy » (Saint-Sulpice-de-Pommeray), plus un autre arpent sis en ladite paroisse, « jouxte les terres à l'abbé de Bourcmoien », plus 1 arpent et demi de terre en la paroisse de Villebarou, « jouxte la chapellerie de Saint-Sauveur », d'une part, et d'autre « jouxte la mestoirie de Saint-Sauveur » pour 12 francs d'or du coin du roi Jean (1365, n. st.) — Jean Marrigny, paroissien de « Saint-Suplice-de-Ponmeray », prend à ferme du prieur de Saint-Honoré un arpent « et ung peu plus » de terre, sis à la Croix feu Berthelin, en la paroisse de Saint-Sulpice-de-Pommeray ; cette terre est une « appartenance » de Villebou, propriété du Prieuré (1475). — Baux à ferme de terres sises au lieu dit les Cormiers ou le Moulin-à-Vent, paroisse Saint-Sulpice-de-Pommeray (1576-1687). — Baux à ferme de terres sises au lieu de Linières (alias : Lignières), paroisse de Saint-Sulpice (1617-1622). — Arpentage par André Derreux, arpenteur juré, demeurant à Villeflanzy, paroisse de Villebarou, de 2 pièces de vigne dépendant de la cure de Saint-Honoré, sise à la Linière (alias : Lignières), paroisse Saint-Sulpice (1687). — Bail d'une pièce de vigne de « gros noir » et « meslier », sise au clos de Lignière, paroisse Saint-Sulpice (1687). — Transaction entre Claude Beaufort, prieur-curé de Saint-Honoré, et Michel Bégon, conseiller du roi en ses Conseils, ancien président au présidial de Blois, conseiller honoraire au Parlement d'Aix, intendant des galères de France, au sujet de deux arpents de terre plantée en vigne au terroir de Linière, possédés depuis longtemps par le sieur Bégon, quoiqu'ils appartiennent au prieuré de Saint-Honoré ; Bégon abandonne les deux arpents au prieur (1687). — Sous-bail d'un arpent de vigne sis à Saint-Sulpice-de-Pommeray « aux Lignières » (1699). — Baux à ferme de terres sises au Moulin-à-Vent, paroisse Saint-Sulpice, à la Guibarde, à la Croix-des-Alouettes, même paroisse (1724-1775).

G. 975. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 2 cahiers, papier.

1757-1766. — Quittance par Jacques Chervin Rivière, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France, prieur-curé de la paroisse Saint-Honoré, de 7 livres pour une année de la rente qu'il prend sur le domaine de Blois ; somme qui lui a été remise par Guy-Guillaume Mahy de Cormeré (Cormeray), receveur général des domaines et bois du comté de Blois (1757). — « Comptes de Monsieur Chervin Rivière, prieur de Saint-Honnoré, des 9 et 30 décembre 1759 » ; parmi lesquels le « compte de la fondation de 100 l. de rente par Mlle Colas pour faire apprendre métiers aux pauvres enfants de la paroisse de Saint-Honoré de Blois, les filles préférablement aux garçons, commenceant en 1743. » — « Déclaration que donne à Messieurs du bureau du diocèse de Blois Jacques Chervin Rivière, prieur curé de Saint-Honoré de Blois, des biens et revenus dudit prieuré pour satisfaire à l'ordonnance de MM. dudit bureau du present diocese du mois de fevrier 1766. Ce prieuré est à la collation de Mgr l'évêque de Blois, comme abbé de Bourgmoyen, et la paroisse est composée de deux milles quatre ou cinq cents communiants, dont six cents de la campagne. » Les décimateurs sont : l'évêque, les chanoines de la Cathédrale, Saint-Lomer, Bourgmoyen, Saint-Lazare, le curé de Chambon, les dames de Fontevrault, MM. de la Saussaye (dîme inféodée) (1766).

G. 976. — Registre in-8°, papier, 188 folios (couverture en parchemin).

1714. — « État du bien du Prieuré de Saint-Honoré de Blois en 1714 », avec une table alphabétique des noms des débiteurs.

G. 977. — Registre in-f°, papier, 429 f°s ; reliure ancienne avec fers, en mauvais état. (Les premiers feuillets ont été altérés par l'humidité.)

1403-1786. — La Fabrique de Saint-Honoré. — « Inventaire des tiltres et papiers concernans le bien et revenu et affaires de la Marelle de l'église monsieur Sainct-Honoré de Blois et qui sont au trésor de ladite Marelle ». (Cet inventaire, commencé au XVI^e siècle, a été tenu à jour jusqu'à l'année 1786.) — Table au commencement du registre (6 feuillets préliminaires). — F^os 1 à 5 : « Vie de Saint Honoré, 4^e évêque d'Amiens, en français (écriture de la fin du XVI^e siècle). Incipit : « En l'an de salut six cens après la nativité de nostre seigneur Jhesus-Crist, du regne de Childebert, roy de Mets, et de la reyne Falube, sa femme..... » — Explicit : ..... « Ce que nous obtiendrons, pourveu que, de vyve foy et par bonnes et sainctes œuvres de verthu, nous honorions ce que Saint Honoré a honoré a l'honneur de nostre Sauveur Jhesus-Crist, lequel nous en face la grace. Amen. » — F° 7 : « Premierement, un don faict à ladicte marelle

par Nicaise, veufve Vincent Tarin, signé Chenu, notaire apostolicq, en datte du quatriesme jour d'aoust mil quatre cens soixante-dix-neuf, escript en latin, par lequel ladicte veufve Tarin a donné à ladicte marelle, à tousjoursmais, la somme de quinze solz tournois de rente foncière à prendre sur une maison assize en la Grand Rue de Blois, paiable par chascun an, au terme de Noël. » — « F° VII^{XX}XVI : Ung ipotecque passé par devant Jehan Sublet, notaire à Blois, le quatriesme octobre mil V^{c} cinquante-six, signé Sublet, par lequel noble homme Bertherand de Villars, archer de la garde, Quentin Le More, jardinier du roy, et Françoise Cottine, femme de Gervais Pillet, comme detenteurs et posseddans quatres chambres de maison en ung tenant, assizes au lieu de Chambourdin, et leurs appartenances, jougnant au cemetiere dudit Chambourdin et par devant sur la rue et grand chemin allant de Blois à la Bretonnerye, se sont obligez payer à ladicte marelle ladicte somme de quatre solz t. de rente foncière et continuer icelle par chacun an ausdictz termes pendant qu'ilz en jouiroient. » — « F° II^{c}LXXIII : Ung testament en parchemin receu et passé par devant Jacques Vaslin, notaire à Orléans, le premier jour de novembre mil V^{c} quatre-vingtz-trois, signé Vaslin, par lequel dame Anne Briçonnet, veufve de hault et puissant seigneur messire Claude Robertet, vivant chevalier, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du roy, baron d'Alluye et de Bury, dame de Corvay, entre aultres choses, donne à la marrelle dudict Saint-Honoré la somme de 1800 l. t. pour estre convertie en rente au profit de ladicte marrelle, à prendre sur tous et chascuns ses biens meubles et immeubles, aux charges contenues par ledict testament. »

G. 978. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1598-1764. — Biens-fonds et rentes de la Fabrique dans la ville et banlieue de Blois. — Visite par Étienne Duval, maître maçon, et Paul Bastard, maître charpentier à Blois, de certaines maisons appartenant à la « Marelle » de Saint-Honoré; estimation des dépenses à faire (1598). — Baux à ferme au nom de la Fabrique, d'un petit clos de vigne et jardin, situés au bas de la chapelle Sainte-Catherine, paroisse Saint-Honoré (1604-1688). — Baux d'une maison et jardin dépendant de la Fabrique, sis au faubourg de Vienne, rue de la Ronceray (1612-1686). — Fondation par dame Catherine Courthin, veuve de noble homme Isaye de La Litte, commissaire de l'artillerie de France et huissier du cabinet de Son Altesse Royale, demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré, d'une prédication en l'église Saint-Honoré, durant les octaves de l'Assomption, tous les ans, à perpétuité, prédication qui sera faite par l'un des Pères Capucins du couvent de la ville de Blois (1646). — Bail pour 9 ans, d'une fosse et de plusieurs saules plantés sur le terrain situé entre le Sanitas et le chemin de Thilliers (La Tillière) à la levée, paroisse Saint-Solenne (1764).

G. 979. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1466-1777. — Biens-fonds et rentes de la Fabrique dans la banlieue de Blois. — Différents baux d'un demi-arpent ou 4 boisselées de terre en cinq pièces, sises au clos du Grenouillet, paroisse Saint-Honoré, dépendant de la Fabrique ; au clos de Bellaude (*alias* Villy), en ladite paroisse (1466-1691). — Bail de 9 ans, par les marguilliers de Saint-Honoré, de la moitié par indivis d'un arpent de vigne en friche, sis au Clos-Penon, à Nicolas Malignon, « consierge et geollier des prisons de Bloys » (1551, n. st.). — Baux de terres et vignes aux Granges, à Villy (1512-1556). — Bail d'un demi-arpent de vigne au Clos-Penon, pour 19 ans (1564). — Titres concernant une rente de 40 sous faite à la Marelle, sur une maison sise aux Hautes-Granges (1594-1626). — Bail de 16 ans par les marguilliers de l'église Saint-Honoré de Blois, à Jean Perrault, d'un quartier de vigne en une pièce, sis au Clos-Penon, pour 15 sous de ferme; les marguilliers nommés sont « nobles hommes Nicollas Chauvel, conseiller du roy, juge et garde pour ledict sieur de la prevosté de Bloys, Jehan Montagne, l'un des cinq « postes (courriers) de court et suitte du roy, honnorables hommes Loys Leber, bourgeois de Bloys, et M^{e} Jacques Chicoyneau, greffier du bailliage de Bloys » (1598). — Déclaration par Noël Thibault, couvreur à Blois, d'une rente sur le Clos-Penon, due à la Fabrique (1599). — Testament de Guillemine Robert, veuve de Pierre Henault, dit Vaillant, demeurant aux Hautes-Granges, âgée de 85 ou 86 ans : elle veut être enterrée à Saint-Honoré, en la chapelle Saint-Roch. A charge de services religieux, elle donne 10 s. à la Grande-Boîte et aux Trépassés, par moitié ; 10 s. aux Cordeliers de Blois ; 5 s. aux Jacobins ; 5 s. à Saint-Jacques ; 5 s. à Saint-Solenne ; 5 s. à Saint-Nicolas ; 5 s. à N.-D. des Aydes en Vienne ; 5 s. à Saint-Martin ; 10 s.t. à l'église de Villebarou ; 5 s. à N.-D. de Chambourdin ; 5 s. à l'église Saint-Lazare ; elle donne une maison à la Boîte des Trépassés de Saint-Honoré, sise aux Hautes-Granges ; elle donne à l'église Saint-Honoré une « image faict en *Ecce*

Homo, garny et enchassé d'un estuy, qu'elle veult et entend estre mis au droict du maistre autel de ladite église »;..... « *item*, donne à la confrérie des cinq playes, fondée en l'esglise Saint-Honoré, une minée de terre, sise aux Basses-Granges;..... *item*, donne un poinsson de vin aux pauvres le jour des octaves de ses services, avecq un setier de bled converty en pain;..... *item*, veult et ordonne qu'il soit baillé à Magdelon Fourrier, à présent sa servante, 10 s. t. et deux draps;..... *item*, donne à l'Aumosne de Bloys deux draps qu'elle veut estre employez pour servir aux pauvres;..... *item*, donne à la veufve feu Jehan Buisson deux draps de lict; *item*, donne à la veufve feu Thomas Janvier, de Francillon, sa robbe de gris et ung chapperon à la fille de ladite Janvier;..... *item*, veut et ordonne que le lict et chaslict, couverture et ciel où elle couche soit vendu et l'argent desparty aux pauvres » (1608). — Rentes foncières dues à la Marelle, au Clos-des-Grèves, au Clos-Penon, en la paroisse Saint-Honoré (1610). — Bail à ferme d'un demi-arpent de terre en friche, sis au Clos-Penon, « par noble homme Michel Reneaume, docteur en médecine, honnorable homme Jacques Le Noir, maistre apoticaire, nobles hommes Jacques Du Bois, conseiller et esleu pour le roy en l'eslection de Blois, et Pierre Delagrange, bourgeois de Blois, marguilliers de l'église Saint-Honoré de Blois » (1640). — Bail par les marguilliers d'une demi-boisselée d' « héritage », sis au Clos de la Loge, paroisse Saint-Honoré, plus d'un demi-quartier de vigne sis au Clos de Villy (1653). — Bail de 29 ans par les marguilliers, d'une maison dépendant du domaine de « la Marelle », sise aux Hautes-Granges-lès-Blois, moyennant 8 l. t. de ferme par an (1674). — Bail de trois boisselées de terre en une pièce, située à Villiersfins, près de Villeburette, paroisse Saint-Honoré et dépendant du « domaine de la Marelle » (1701). — Bail de 2 boisselées de terre labourable en une pièce, sise aux Grèves, paroisse Saint-Honoré (1739). — Bail par Me François-Timothée Orillard, avocat en Parlement, le sieur Jacques Pajon, arpenteur du roi et receveur de l'Hôtel-Dieu, Me François Leddet, conseiller du roi, élu de l'Élection de Blois, le sieur Philippe Chartier, marchand de drap, Me René-Cristophe Pelloquin, conseiller au présidial de Blois, et le sieur Pierre La Caille, bourgeois, tous marguilliers de Saint-Honoré, d'un quartier de vieille vigne dépendant de la Marelle, sis au Grenouillé, dite paroisse, moyennant 3 l. de ferme (1749). — Rente foncière perpétuelle et non rachetable de 3 l. sur 6 boisselées de terre situées au Clos-Penon, paroisse Saint-Honoré (1764). — Bail pour 29 ans, à François Papineau, vigneron, d'un quartier de vigne, sis aux Grenouilles (*sic*) (1777).

G. 980. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1527-1773. — Biens-fonds et rentes de la Fabrique en diverses paroisses (La Chaussée-Saint-Victor, Cour-Cheverny, Fossé, Huisseau-sur-Cosson, Onzain, Saint-Bohaire, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Villemardy) : Bail d'un quartier de pré sis dans la rue de Vault (*alias* : du Vault), paroisse Saint-Victor (1723). — Rente foncière de 7 l., 10 s. due à la Fabrique de Saint-Honoré sur une closerie sise à La Touche, paroisse de Cour-Cheverny (1654-1679). — Bail par les marguilliers, de terres dépendant de la Fabrique, en 3 pièces, sises, la 1re aux Coquines, paroisse de Fossé, la 2e au lieu appelé Les Saules ou La Saulaye, en la paroisse Saint-Sulpice, la 3e au Clos-Penon, paroisse Saint-Honoré (1740). — Baux de terres dépendant de la Fabrique, sises en la paroisse de Fossé, aux lieux dits les Coquines et les Saules (1) (1532-1700). — Bail par les marguilliers, d'un quartier de vigne « de plusieurs spages », dépendant de la Marelle, sis au Clos des Hauts-Croteaux ou Clos de la Brosse, paroisse d'Huisseau-sur-Cosson (1738). — Nicolas Boutault, écuyer, sieur de Russy, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, demeurant à Blois, et dame Anne-Françoise d'Herbelin, son épouse, vendent à la Fabrique une pièce de pré, contenant 4 arpents, appelée « les Prez Changeans », sise en la paroisse d'Onzain, pour 1900 l. t. (1682). — Extrait du testament de Louis Boutaut, écuyer, sieur des Forges, par lequel il lègue à la Fabrique de Saint-Honoré la somme de 2000 l. pour être employée à l'achat d'immeubles, à la charge seulement de faire dire à perpétuité chacun an un service anniversaire; après contestation entre les héritiers du testateur et les marguilliers pour savoir par qui serait payé le droit d'indemnité au seigneur censier des biens que la Fabrique a acquis ou peut acquérir, il fut déclaré que les marguilliers satisferaient à tous les droits (1681-1682). — Bail par les marguilliers de Saint-Honoré d'une pièce de pré de 4 arpents, sise dans la grande Prairie d'Onzain (1698). — Baux de prés sis en la paroisse d'Onzain (1738-1769). — Prise à rente perpétuelle, par Jeanne Lucas, femme de noble homme Me François des Landes, d'un immeuble sis paroisse Saint-Bohaire (2) (1527, n. st.). — Procès entre la Fa-

(1) 4 pièces très altérées par l'humidité.

(2) Titre endommagé par l'humidité.

brique de Saint-Honoré et le seigneur de Moulins (paroisses de Saint-Lubin et Saint-Martin de Landes), qui refusait de payer la rente perpétuelle de 12 l. due à la Fabrique de Saint-Honoré, rente assignée sur un arpent de bois taillis et sur 3 quartiers de pré (1737-1754). — Reconnaissance d'une rente de 12 l. due à la Fabrique, rente assignée sur un arpent et 3 quartiers de pré à Saint-Bohaire, par Louise de Croisille, veuve de Charles-Paul de Lescoux, chevalier, seigneur de Saint-Bohaire, et par messire Nicolas-Charles Claude, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, le Plessis-Prevost et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, demeurant ordinairement à Paris, rue Richelieu, paroisse Saint-Roch, donataire de la terre de Moulins (1737). — Baux d'une pièce de vigne « gros noir et meslier », dépendant de la Fabrique, et sise à la Davière, près Villiersfins, paroisse Saint-Sulpice-de-Pommeray (1679-1707). — Déclaration de biens sis à la pièce dite « Les Trente-Arpents », près de Villebrême et Villeflanzy, paroisse de Villebarou, tenus à rente de 15 setiers de blé et de 15 setiers d'avoine au profit de la Fabrique de Saint-Honoré ; cette déclaration faite par Jean Forrest, vigneron, demeurant à Villeflanzy, paroisse de Villebarou, Toussaint Fromion, aussi vigneron, et Anne Forrest, sa femme..... etc....., « détenteurs et propriétaires et jouissant des héritages appelés les Trente-Arpents » (1773). — Testament d'Anne Breton, veuve de Jean Salomon, procureur au siège présidial de Blois, demeurant en la paroisse Saint-Honoré : elle « ordonne son corps mort estre mis dans ung cercueil de sapin et inhumé dans l'esglise des révérands pères Cordelliers de ceste ville de Bloys, devant l'autel du Saint Nom de Jésus..... » ; elle lègue aux Cordeliers, « au proffict de leur manse conventuelle, la jouissance pendant 40 années prochaines et consécutives, à compter du jour de son déceds, d'une maison scize audit Blois, rue de Beauvais, dicte paroisse Saint-Honoré..... » ; elle lègue à « la Marelle et Fabrique de l'esglise parroissialle de Saint-Honoré dudict Blois toutes les terres labourables et autres à elle appartenant, assizes en la paroisse de Villemardy, desquelles terres la dite Marelle jouira du jour du déceds d'icelle testatrice..... », à charge de messe anniversaire..... « *Item,* donne et lègue à l'hospital des pauvres enfirmez du faulbourg de Vienne-les-Blois la somme de quatre mil livres tournois » (1659). — Bail à ferme par la Fabrique des terres de Villemardy, données par Anne Breton (1679). — Déclaration des biens que la Marelle tient à cens en la paroisse de Villemardy, de Pierre de Vallance, notaire au duché de Vendômois, à cause du fief des Poiriers, en la paroisse de Villemardy (1665). — Baux de biens de la Fabrique en la paroisse de Villemardy (Champs Dolans, La Gibardière, Les Rottes de la Croix, Les Fougerets, Le Sollier) (1744-1772).

G. 981. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1601-1790. — Comptes de la Fabrique : Différents mémoires pour la cire, l'huile fournies à la Fabrique (1601-1602). — « Compte des rentes du dedans de l'église Saint-Honoré de Blois rendu à messieurs les prieur, marguilliers et habittants de ladite parroisse pour les années 1771 et 1772, par M. Guérin d'Ogonnière, comme marguillier de ladite parroisse. » — Parmi les dépenses : « Laigle, brigadier des gardes et tambours de la ville de Blois, pour solde et gratiffication accordée aux dixainiers et tambours de ladite ville, qui ont assisté et accompagné la procession de Saint-Honoré le jour de la petitte Fête-Dieu des années 1773 et 1774..... 36 l. » — « Compte que rend à MM. les prieur, marguilliers et paroissiens de la paroisse Saint-Honoré de Blois, Pierre Rabineau, notaire du roy à Blois, de la recette et dépense qu'il a faitte des revenus des dehors de la marelle de ladite paroisse Saint-Honoré en qualité de marguillier depuis le 16 may 1773 jusqu'à pareil jour de l'année 1775 ». Parmi les dépenses : « Plus, de la somme de 180 l. qu'il a payé au s. Duchesne, maître d'écolle, pour dix-huit mois d'instruction des écolliers de la Charitté, échus le 15 janvier 1775. » — « Compte que rend à messieurs les prieur, marguilliers et paroissiens de la paroisse de Saint-Honnoré de Blois, Charles Robert, procureur au bailliage et siège présidial de Blois, de la recette et dépense des revenus du dehors de la marelle »..... depuis le 16 mai 1775 jusqu'au 16 mai 1777. — « Compte des rentes du dedans de l'église de Saint-Honoré de cette ville de Blois, rendu par le sieur Ditely, pour les années 1777 et 1778. » — « Compte que rend à messieurs les prieur, marguilliers et paroissiens de la paroisse de Saint-Honnoré de Blois, Louis-François Gidoin, marchand, de la recette et dépense par luy faitte des revenus du dehors de la marelle de la ditte paroisse de Saint-Honoré, comme marguillier, du 16 mai 1777 au 16 mai 1779. » — « Compte rendu des rentes dues à l'eglise de Saint-Honoré de Blois pour l'intérieur de ladite église, dont la recette a été faite par M. Turpin, marguillier, pour les années 1779 et 1780 ». — « Compte, tant en recette, dépence que reprise, que rend Gervais Bellangé, notaire royal à Blois, à messieurs les prieur, marguilliers et habitans

de la paroisse de Saint-Honoré de Blois, de l'administration des biens et revenus de la Fabrique de la ditte paroisse, à compter du premier may 1779 jusqu'à pareil jour de l'année 1782 ». — « Compte que rend Jacques Mestivier à vous messieurs les prieur, marguilliers et paroissiens de l'eglise de Saint-Honoré de Blois, de la gestion et administration par luy faite des revenus et dépense de ladite paroisse, en ce qui concerne le dehors, des années qui ont commencé au jour et feste Saint-Honoré 1779 et fini à pareil jour de 1781 » (avec 19 pièces et quittances à l'appui). — « Compte tant en recette que dépence que rend Gervais Bellangé, notaire à Blois, à MM. les prieur, marguilliers et habitans de la paroisse..... du revenu de la fondation de 100 l. par an, faitte par la demoiselle Colas pour servir à faire apprendre des métiers aux pauvres de l'un et l'autre sexe » (1781-82-83). — « Compte que rend Jacques Mestivier à vous messieurs les prieur, marguilliers et habitans de la paroisse..... de l'emploi qu'il a fait du revenu de la fondation de 100 l. de Mlle Marie Collas, faite à la Fabrique à l'effet de faire apprendre des métiers à de pauvres enfants de ladite paroisse, les filles préférées aux garçons » (rendu en 1783, avec 14 quittances à l'appui). — « Compte rendu des rentes dues à l'église de Saint-Honoré pour l'intérieur de ladite église, dont la recette a été faite par M. Gellée de Beaulieu, marguillier, pour les années 1783 et 1784 ». — « Compte que rend Pierre Bruère, marchand, à MM. les officiers municipaux et marguilliers de la cy-devant paroisse de Saint-Honoré de Blois, de l'administration des biens et revenus de la Fabrique de ladite paroisse, à compter du 16 may 1788 jusqu'à pareil jour de l'année 1790 ».

G. 982. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier (dont 1 cahier).

1574-1747. — La Fabrique : Mandement du bailli de Blois au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, de saisir les fruits pendants par les racines chez certaines personnes se refusant à payer des rentes dues à la Fabrique pour services religieux (1574). — « Assemblée tenue en la marelle de Saint-Honoré de Blois par les sieurs prieurs et marguilliers des parroisses de Saint-Honoré, Saint-Sollenne et Saint-Martin, pour délibérer sur le choix et nomination d'ung prédicateur pour l'Advent de l'année 1654 et le caresme de l'année 1655 ». Il est arrêté que Sarrazin, prêtre, docteur en théologie, théologal de l'église de Chartres, prêchera l'Avent à Saint-Honoré en 1654 et le Carême à Saint-Solenne en 1655. — Inventaire des meubles et ornements de la sacristie de Saint-Honoré; parmi les objets : « un calice moitié argent et moitié vermeil, avec un petit Christ au pied, appartenant à la Confrérie des Tonneliers » (1747).

G. 983. — Registre in-4°, papier, en mauvais état ; 98 fos écrits.

1771-1778. — État des recettes et des dépenses de la Charité de Saint-Honoré. — Compte tenu par madame Butet, « dame trésorière des pauvres ». A la fin du registre (f° 87, v°), est le « Sommié des rentes deues aux pauvres de la paroisse de Saint-Louis de cette ville de Blois, fait en aoust 1792. »

G. 984. — Registre in-4°, papier; 89 f°s.

1688-1741. — La Charité de Saint-Honoré (suite). — Fos 1-2 : Établissement des écoles de garçons et de filles dans la paroisse. Le prieur et les marguilliers de Saint-Honoré, en exécution du testament de René de Humery, bourgeois de Paris, né à Blois, paroisse Saint-Honoré, établissent une école de pauvres garçons orphelins, et nomment comme maître, « pour leur aprendre à prier Dieu, lire et escrire », Jacques Gitton, diacre de l'église Saint-Honoré (1688). — F° 3 : « Extraict du testament dudit deffunt sieur de Humery, touchant ce qui regarde seullement l'écolle des garçons, quoyqu'il soit dit par ledit testament que le don qu'il faict est pour la fondation des deux écolles des deux sexes, garçons et filles ». — F° 6 : Procès-verbal de la situation des écoliers (5 avril (1688), dressé par des marguilliers de Saint-Honoré. — F° 7 : Nomination de deux marguilliers pour visiter l'école. — F° 8 : Acte concernant la rente donnée par Me de la Martinière pour l'établissement de deux sœurs grises comme maîtresses d'école des pauvres filles. — F° 9 : Établissement de l'école des filles (1689). — Nomination de deux dames pour visiter l'école des filles et d'un marguillier chargé de la recette (8 mai 1689). — Nomination de deux marguilliers pour visiter l'école des garçons (1689). — F° 12 : Nomination du sieur Rétif pour maître d'école au lieu et place de Gitton (1689). — F° 18 : Nomination d'un receveur et d'un maître d'école (1707). — F° 29 : « Nomination de six enfans pour mettre en aprentissage, et de M. Crochetet pour la visite des écolles ». — F° 21 : Mise en apprentissage. « Marché de la Norizon pour estre cousturiere». — « Marché de la Alliot pour estre coustu-

rière ».— « Marché de Pierre des Landes pour estre tailleur ». — F° 22 : « Copie du traitté fait avec les dames de la Charitté de Montoire pour l'établissement de deux sœurs dans la paroisse de Saint-Honoré de Blois, à l'effet d'avoir soin des pauvres malades et de l'instruction des pauvres petites filles, en exécution de la fondation de mons^r d'Humery et autres, » du 12 novembre 1704 — F^os 28-76 : Noms et prénoms des indigents de la ville (tableau dressé pendant la Révolution, avec l'indication de la rue et les noms de la « section » où résident les indigents ; ordre alphabétique). — F° 77 : Traitements de la maîtresse d'école de la paroisse Saint-Honoré, payés par Boys, procureur du roi en l'Élection et Grenier à Sel de Blois. — F° 83 : Traitements du maître et des maîtresses d'école jusqu'à 1741.

G. 985. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1658-1781. — Règlement de la Charité de Saint-Honoré, approuvé par Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres : « Règlement pour l'association de la Charité, érigée soubz le bon plaisir de Monseigneur de Chartres en la paroisse de Sainct-Honoré de Blois, pour subvenir aux pauvres malades de la dicte paroisse..... » (1658). — Établissement de sœurs pour les écoles des pauvres filles de Saint-Honoré : Il est établi deux sœurs de la communauté de La Charité de Montoire, « idoines, suffisantes et capables, l'une pour tenir et faire les écolles des pauvres filles de ladite paroisse et non d'autres, et ce en la forme et manière désignée par l'extrait du testament dudit deffunt sieur d'Humery,..... et l'autre sœur pour aller et venir visiter et secourir les pauvres mallades de ladite parroisse dans leurs malladies, leur faire les seignées, remèdes et médicamens dont ils auront besoins..... » (1704). — Testament de Madeleine Poisson, veuve de Nicolas Chéron, boulanger, paroisse Saint-Honoré, par lequel elle lègue aux pauvres de ladite paroisse une somme de 200 l., payable dans la huitaine de son décès. « Je veux et ordonne que ma fille soit mise en pension, sitôt après mon décès, chez les dames Ursulines ou Véroniques de cette ville, avec Marguerite Chahumeau, ma domestique actuelle, pour la servir et gouverner, qu'il soit payé annuellement 600 l. pour la pension de madite fille et 300 l. pour celle de ladite Marguerite Chahumeau ou autre qui la remplacera, aux conditions qu'elles seront bien et convenablement nourries, que la domestique de ma fille mangera habituellement des mêmes mêts avec elle dans sa chambre et y couchera dans un lit séparé ; et lesdites dames chez lesquelles elles seront en pension les feront journellement servir dans leur chambre, afin que la domestique de ma fille soit continuellement auprès d'elle » (1781).

G. 986. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 3 sceaux (dont 1 en très mauvais état).

1380-1786. — La Chapelle « Saint-Jean-la-Trouvée », en l'église Saint-Honoré : Donation par Jean Trouvé, bourgeois de Blois, et Jeannette, sa femme, pour la chapellenie qu'il a fondée en la chapelle Saint-Jean de Saint-Honoré, d'une dîme de blé, de vin et de « potaiges », sise en la paroisse de Cour-Cheverny, dîme qu'il tenait à foi et hommage de noble homme monsieur Jean de Courbençon, chevalier, seigneur de Ruaudin. Amortissement de ladite dîme par ledit chevalier, moyennant 17 francs d'or payés par Jean Trouvé (1380). — Titre de fondation de la chapellenie de Saint-Jean en l'église Saint-Honoré par Jean Trouvé et sa femme ; donation de la dîme de Cour-Cheverny, d'une maison sise en la ville de Blois, en la Grand Rue, assez près de Porte-Chartraine, tenue à cens de l'abbaye de Saint Lomer-de-Blois, d'une métairie de « La Pampelluere » (auj. La Pampeluere), paroisse de Santhenay, tenue à foi du comte de Blois, d'une métairie sise à Épieds, paroisse de Mulsans, de trois arpents de vigne en la paroisse d'Onzain, à Fougières, et de la moitié du lieu du Plessis, « auvecques toutes les appartenances », en la paroisse d'Onzain (1382, n. st.). — Vidimus, par l'official de Blois, de la lettre de fondation de la chapellenie Saint-Jean, par Jean Trouvé (1390, n. s.). — Vidimus, par l'archidiacre de Blois, de la lettre des vicaires généraux de l'évêque de Chartres, approuvant la fondation de Jean Trouvé et sa femme, et de la lettre du bailli de Blois à ce sujet (1390, n. st.). — Vidimus, par le bailli de Blois, d'une lettre d'amortissement du comte de Blois, Guy II de Châtillon, sire d'Avesnes, de Beaumont, de Schoonhoven et de Gouda (1) (datée du château de Blois (1386, n. st.), touchant la fondation par Jean Trouvé, prévôt de Blois, de la chapellenie de Saint-Jean (1407). — Mandement du duc d'Orléans au bailli de Blois ou son lieutenant, de laisser Jean Suzanne, chape-

(1) Avesnes, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord. — Beaumont en Hainaut (Belgique). — Shcoonhoven, sur le Leck (Hollande). — Gouda, au n.-o. de Schoonhoven, sur l'Hollandsche Ijssel (Hollande).

lain de la chapelle nommée « Trouvée», jouir de sa métairie de « Pampeluire », sise en la paroisse de Santhenay, et mouvant du comté de Blois (1493, n. st.). — Bail par le chapelain de la chapelle La Trouvée, d'une ferme sise à Épieds, paroisse de Mulsans, ledit bail fait à Philippot Vollant (1503). — Approbation par l'official de Chartres, vicaire général, en l'absence de l'évêque, du bail de la métairie de « La Papelueu » (*sic*), paroisse de Santhenay, dépendant de la chapelle Saint-Jean La Trouvée (bail passé en 1529, n. st.) (1531). — Prise de possession de la chapelle Saint-Jean La Trouvée, par Pierre Thenot, chapelain, chapelle desservie naguère par Pierre Roillard, abbé de N.-D. de Bourgmoyen (1534, n. st.). — Sentence de l'official de Blois, permettant à Pierre Sceneau, prêtre, licencié en droit canonique, chapelain titulaire de Saint-Jean La Trouvée qui a résigné son bénéfice en faveur de Pierre Thenot, de percevoir la dîme de Cour-Cheverny, du moins pendant le temps que ledit Thenot jouira de la chapellenie (1534). — Procès entre Guillaume Bailly, clerc de la chapelle de la très chrétienne reine de France et prieur de Nanteuil (*de Nantolio*) en Blésois, membre dépendant du prieuré conventuel de Cornilly (1) (*Cornilliacum*), au diocèse d'Orléans, et Pierre Thenot, chapelain de Saint-Jean La Trouvée, à propos du droit de dîme que Bailly prétendait avoir sur 2 ou 3 arpents de vigne sis en un clos appelé « Pigelée », dans les limites de la grande dîme de la chapelle La Trouvée, paroisse de Cour-Cheverny (*Curia juxta Chiverniacum*); il y a accord entre les deux parties : les 2 ou 3 arpents de vigne appartiendront à la chapelle La Trouvée, à condition que le chapelain payera au prieur de Nanteuil 12 sous t. de rente perpétuelle (1539). — Baux à ferme par les titulaires de la Chapelle Saint-Jean La Trouvée, de la dîme de La Trouvée, dépendant de ladite chapelle et sise dans la paroisse de Cour-Cheverny (1587-1639). — Procès-verbal d'une assemblée des paroissiens de Saint-Honoré, où l'on décide de nommer un nouveau titulaire de la chapelle Saint-Jean, vulgairement appelée « La Trouvée » ; la nomination et la présentation appartiennent au prieur et aux marguilliers de Saint-Honoré, la collation à l'évêque de Chartres. Les habitants demandent qu'il y ait deux titulaires au lieu d'un, les revenus de la chapelle s'étant considérablement augmentés (1562). — Démission de Simon Mesnage, prêtre du diocèse de Coutances, demeurant à Blois, chapelain d'une portion de la chapelle Saint-Jean-La-Trouvée (1633). — Les prieur et marguilliers de Saint-Honoré obligent Jérôme Collineau, chapelain de Saint-Jean La Trouvée, à assister à l'office divin pendant 6 mois de l'année (Extrait des registres du Parlement de Paris) (1654). — État des biens dépendant de la chapelle Saint-Jean La Trouvée (1687), savoir : La dîme La Trouvée à Cour-Cheverny ; La Pampeluère, paroisse de Santhenay ; une maison à Blois, Grande-Rue ; une métairie à Épieds, paroisse de Mulsans. — Provision de la chapellenie Saint-Jean en faveur de Jean Regnault, par les vicaires généraux de Chartres, l'évêché étant vacant (1691). — Baux à ferme de la métairie d'Épieds (1714-1786). — Signification faite par le prieur-curé de Saint-Honoré et les marguilliers au chapelain de Saint-Jean-La-Trouvée pour lui rappeler les obligations que lui impose sa fonction, « qu'une de ces obligations, qu'il a promis et juré par les saints Évangiles de remplir sans deffaut lors de son institution, est d'assister à l'office divin qui se célèbre dans ladite église de Saint-Honoré les fêtes annuelles à neuf leçons et les samedis et dimanches de chacune semaine, qu'à la vérité cette obligation a souffert une restriction, et qu'au lieu d'être pour toutte l'année elle ne [se] trouve plus, depuis l'arrêt de nosseigneurs de la cour de Parlement,..... que pour six mois seulement » ; le chapelain devra comparaître le dimanche 25 février au banc de l'œuvre et fabrique pour régler son service, de concert avec l'autre chapelain de ladite chapelle (1770). — Baux de la dîme de Cour-Cheverny (1746-1780). — Présentation à l'évêque de Blois, par les prieur-curé et marguilliers de Saint-Honoré, de l'abbé Hesté, prieur-curé de Tourailles et chapelain de la chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Honoré, pour l'obtention de la chapelle Saint-Jean La Trouvée. — Provision donnée par l'évêque de Blois audit Hesté. — Procès-verbal de la prise de possession de la chapelle Saint-Jean par Hesté (1762). — « Mémoire tant des vignes que des terres qui dépendent de la dixme de Saint-Jean La Trouvée dans la paroisse de Cour-Cheverny » (s. d. XVIII^e s.)

G. 987. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier ; 3 sceaux en mauvais état.

1440-1784. — Chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Honoré : Testament de Pierre Chauveau, bourgeois de Blois, fondateur de la chapelle Saint-Nicolas (1440, n. st.). — Codicille de Pierre Chauveau, qui lègue à l'abbaye de Bourgmoyen le huitième d'une dîme sise à Cour-Cheverny, à condition que les chanoines réguliers célébreront solennellement une messe à note dans leur église, chaque année, à perpétuité, au mois de janvier.

(1) Commune de Coutres (Loir-et-Cher).

Cet anniversaire devra être écrit dans le martyrologe de Bourgmoyen ; il donne aussi à l'Hôtel-Dieu de Blois 100 s. t. payables en une fois ; pour augmenter le revenu de la chapellenie de Saint-Nicolas, il lègue au chapelain un demi-arpent de pré sis au bord du Cosson « aux guez de l'Esviere », non loin du pré appartenant à la Léproserie de Saint-Lazare de Blois (1440, n. st.). — Demande d'information adressée par le pape Sixte IV à l'abbé de Saint-Lomer de Blois au sujet de la chapelle Saint-Nicolas qui n'était pas encore érigée dans l'église Saint-Honoré, ce dont se plaignaient fort les héritiers de Pierre Chauveau (bulle datée de Saint-Pierre de Rome, 1477). — Mauvaise transcription de cette bulle (XVIII[e] siècle). — Cahier contenant différents titres intéressant la chapelle Saint-Nicolas, entre autres le testament de Pierre Chauveau, la bulle de Sixte IV (1477) et plusieurs baux de biens appartenant à ladite chapelle (1440-1551, n. st.). — Lettre de Louis XI, datée de Paris, en réponse à la supplique de maître Jacques Gaillard, conseiller des requêtes de son Hôtel et de Catherine Bourdon, sa femme, héritiers de Pierre Chauveau, fondateur de la chapelle Saint-Nicolas. L'évêque de Chartres et l'archidiacre de Blois s'opposaient à l'érection de cette chapelle ; le juge délégué du Saint-Siège était l'abbé de Saint-Lomer : L'archidiacre de Blois avait « fait faire défense par ung nommé Guillaume Drouet, soy disant notaire de la court de son archidiaconé, audit abbé, juge délégué du Saint-Siège, qu'il ne congneust de ladite cause et matière ne de l'érection ou fondation d'icelle chappelle, einçoys qu'il renvoyast ladite cause avecques les parties par devant le conservateur apostolique de l'université de Paris ». Louis XI défend expressément à l'archidiacre de poursuivre devant le conservateur apostolique de l'Université de Paris. (1478). — Lettre de l'huissier en la cour de Parlement certifiant qu'il est allé aux domiciles du vicegérant du conservateur des privilèges apostoliques de l'Université et du procureur de l'archidiacre de Blois, faire la défense énoncée ci-dessus (1478). — Lettre de l'évêque de Chartres approuvant le legs de Pierre Chauveau et de Marion de Villebrême, sa femme, pour la fondation de la chapelle Saint-Nicolas (1479). — Vidimus par Denis Chenu, *in decretis licenciatus, diocesis Carnotensis publicus apostolica et imperiali auctoritatibus curieque archidiaconalis Blesensis predicte diocesis notarius juratus*, de la lettre de l'évêque de Chartres, approuvant la fondation de la chapelle Saint-Nicolas (1479). — Copie d'une lettre de l'évêque de Chartres au prieur-curé de Saint-Honoré lui faisant savoir que la présentation de la chapelle Saint-Nicolas appartient aux marguilliers de la fabrique de ladite église et la collation ainsi que la provision au prieur-curé (1479). — Guillaume de Loynes, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, permute avec Jacques Gaillard, chapelain de la chapelle Saint-Laurent, fondée en l'église du prieuré conventuel de Notre-Dame de Boulogne, diocèse de Chartres, ordre de Grandmont (1488). — Bail emphytéotique d'une maison sise à Blois, dépendant de la chapelle Saint-Nicolas (1491). — Diverses quittances de Jean Hasté, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas (1548). — Quittance par Etienne Garnier, religieux et censier de l'abbaye de Saint-Lomer, de la somme de 100 s. t. due à l'abbaye par Jean Hasté, chapelain de Saint-Nicolas pour le droit de relief sur une maison sise à Blois, « rue de Beauvoix » (1553). — Procès entre Jean Hasté, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, et Michel Rubert, tant en son nom que comme tuteur et curateur des enfants de Jean Barreau (1556, n. st.). — Sommation faite à la requête des procureurs de la fabrique de Saint-Honoré, à M[e] François Marignac, procureur au siège présidial de Blois, d'accepter sa nomination de marguillier de la paroisse et de vouloir bien présenter, avec ses collègues fabriciers, un chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, le chapelain Jean Hasté, venant de mourir ; refus de Marignac (1557). — Inventaire des lettres, titres et ornements de la chapelle Saint-Nicolas, fondée en l'église Saint-Honoré, trouvés en un coffre appartenant à messire feu Jean Hasté, chapelain de ladite chapelle ; ce coffre a été trouvé chez noble homme messire Claude Robertet, seigneur, baron d'Alluye et Bury, conseiller du roi et son « secrétaire finant en ses finances » (1557). — Jean Lespine, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Honoré, reconnaît que les marguilliers de cette église lui ont remis un calice d'argent, une « charuble, estolle et fanon et un sac ouquel sont les tiltres appartenans à la chapelle Saint-Nicolas, des quelz tiltres a esté faict inventaire qui est demouré es mains des marilliers. » Lespine a promis en plus « dire des orgues en ladicte église aux jours accoustumez sans pour ce en recepvoir aulcun sallaire » (1557). — Sentence rendue par le garde de la prévôté de Blois, forçant les marguilliers de Saint-Honoré à remettre à Macé Gallier, chapelain de Saint-Nicolas, les ornements de ladite chapelle et les titres de fondation (1559). — Procès à propos du droit de présentation à la chapelle Saint-Nicolas : Les marguilliers soutenant que c'est leur droit et le prieur s'opposant à la présentation faite par les marguilliers (1595). — Procès entre Hubert Legouest, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, et les marguilliers de Saint-Honoré, Legouest, soutenant qu'il était pourvu de ladite chapelle par la résignation que lui en aurait faite Gabriel Doreau, les marguilliers disant au

contraire que Gabriel Doreau n'avait pas le droit de faire cette résignation ; accord conclu entre les marguilliers et le chapelain (1598). — Supplique adressée à monsieur le bailli de Blois par les marguilliers de Saint-Honoré pour forcer le chapelain de Saint-Nicolas, Étienne Legouest, à s'acquitter ponctuellement de ses obligations selon le testament du fondateur de la chapelle, Pierre Chauveau (1621). — Démission de Rotté, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas (1723). — Présentation par les marguilliers d'un nouveau chapelain, Jean Lambert, au prieur de Saint-Honoré, collateur (1723). — Provision de ladite chapelle par le prieur audit Jean Lambert. — Acte de prise de possession de la chapelle. — Extrait mortuaire de Jean Lambert, chapelain (1734). — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse du 16 mai 1734, par lequel le prieur, les marguilliers et les habitants affectent ladite chapelle Saint-Nicolas et ses revenus, d'environ 300 l., à l'office de sacristain de la paroisse. — « Mémoire à consulter : La paroisse de Saint-Honoré de Blois de cinq à six mille âmes, manque de prestres habitués et surtout d'un sacristain prestre, qui soigne à la propreté et à l'entretien des ornemens, qui contribue à la célébration de l'office et à l'administration des sacremens. La paroisse souhaiteroit ériger un titre de sacristain qui fût un bénéfice suffisant pour faire subsister un prestre et le fixer. Il vaque depuis deux jours une chapelle fondée dans cette église paroissiale, d'environ 350 l. de revenu. Cette chapelle est à la présentation des marguilliers, par conséquent en patronage laïc, et à la collation du prieur curé de la même paroisse Saint-Honoré..... On souhaiteroit ériger un titre de sacristain et y réunir cette chapelle de Saint-Nicolas.... » (s. d.). — Requête présentée par le prieur, les marguilliers et habitants aux vicaires généraux du chapitre de la cathédrale, le siège épiscopal étant vacant, pour obtenir la confirmation de l'acte d'assemblée et l'affectation de ladite chapelle. Les conclusions du promoteur furent conformes aux fins de la requête. — Acte d'homologation de la demande des habitants par les vicaires généraux (27 mai 1734). — Nomination et présentation par les marguilliers à messire Antoine Macé, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, Congrégation de France, prieur-curé de la paroisse Saint-Honoré, auquel la collation et la provision de la chapelle Saint-Nicolas appartiennent, de la personne de M. Francois Le Court, prêtre du diocèse de Blois, vicaire de la paroisse Saint-Honoré, pour être chapelain de Saint-Nicolas ; approbation du prieur-curé (1734). — Nomination et présentation par les marguilliers de Saint-Honoré, qui ont la nomination et présentation de la chapelle Saint-Nicolas « vacante par le déceds de Me François Orillard, dernier titulaire et possesseur », de Me François Serrault, diacre du diocèse de Blois (1748). — Prise de possession de la chapelle Saint-Nicolas par Serrault (1748). — Déclaration par Me François Serrault, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, des biens qu'il tient à droit de pur cens de Mr Louis Demoullins, chevalier, seigneur de Rochefort, « Villelouet » (Villouet), Chailles et autres lieux, demeurant ordinairement en son château de Villouet, paroisse de Chailles, à cause de son censif de l'Orme-Cochard, sis paroisses de Chailles et de Candé (1749). — Assignation par le seigneur de Villouet à Serrault, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, pour comparoir par devant le bailli de Chailles ou son lieutenant et exhiber les titres des terres sises dans le censif dudit seigneur (1749). — Bail de trois quartiers de prés, sis à Chailles, dependant de la chapelle Saint-Nicolas, par dame Élisabeth-Charité Serrault, femme de Mre Timothée Dubin Grandmaison, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie dans le régiment de Beauvaisis, demeurant à Blois, paroisse Saint-Solenne, au nom et comme fondée de la procuration générale et spéciale de Mre François Serrault, « cy-devant curé de Puisay », actuellement chapelain de Saint-Nicolas (1771). — « Arpentage fait au réquisitoire de madame Dubin-Grandmaison d'une pièce de prez sablée size proche le pont Chatré, contenant trois arpens trois quarts, autrement trois arpens neuf boissellées » (1777). — Le prieur de Saint-Honoré, De La Roche-Negly, reconnaît avoir reçu de M. Grandmaison les papiers concernant le bénéfice que son frère possède dans la paroisse (1784). — Baux faits par Serrault-Grandmaison, fondé de procuration de Serrault, son frère, de terres dépendant de la chapelle Saint-Nicolas (1777-1784).

G. 988. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1787-1789. — Chapelles Saint-Jean-La Trouvée et Saint-Nicolas en l'église Saint-Honoré : « Procédures aux fins de l'union à la grande fabrique de la paroisse de Saint-Honoré de la Ville de Blois des biens et revenus de la chapelle et des portions de ceux de la chapelle de Saint-Jean-La Trouvée.... MM. les prieur-curé et marguilliers de ladite paroisse düement autorisés par le général des habitans requérans et poursuivant (*sic*) les dites unions. » — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse Saint-Honoré, par lequel lesdits habitants autorisent le prieur-curé et les marguilliers de la paroisse

à demander à l'Evêque de Blois l'union à leur fabrique des 2 chapelles fondées en l'église, pour subvenir à la portion congrue des vicaires de la paroisse (1787). — Requête du prieur-curé et marguilliers de Saint-Honoré à l'évêque de Blois pour l'union demandée (1787). — Procès-verbal de comparution des parties intéressées, savoir : 1° Serrault, titulaire de la chapelle Saint-Nicolas, représenté par Dubin de Grandmaison, son fondé de pouvoir ; 2° Couteau, prêtre, chapelain de la cathedrale de Blois, titulaire par indivis de la chapelle Saint-Jean-La Trouvée avec maître Broneau, prêtre, desservant des Véroniques de Blois, de la chapelle Saint-Jean-La Trouvée ; 3° le syndic, qui ont tous donné leur consentement à l'union requise ; en fin dudit procès-verbal se trouve l'expédition de la procuration donnée par Serrault et l'état des revenus et charges de la fabrique Saint-Honoré. — « Conclusions deffinitives du promoteur, tendantes à l'union requise » (1787). — Décret de l'évêque de Blois, ordonnant l'union des dites chapelles à la grande Fabrique de Saint-Honoré (1789). — « État des frais dus au greffier de l'officialité du diocèse de Blois pour ses assistance et expédition de la procédure instruite de l'autorité de M. l'Évêque par M. l'abbé de Thoraine, chanoine de l'église de Blois, commissaire en cette partie à la requête des prieur-curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Honoré de Blois pour parvenir à l'union à la grande Fabrique de l'église paroissialle de Saint-Honoré des biens et revenus de la chapelle de Saint-Nicolas fondée en ladite église et de ceux de la chapelle de Saint-Jean La Trouvée, aussi fondée en ladite église » (1787-89).

G. 989. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1466-1776. — Confrérie et chapelle Saint-Michel en l'église Saint-Honoré : Julien Mercier, de La Chapelle-Vendômoise, reconnaît « avoir pris à rente, ferme ou pencion de Jehan Morin, marchant, demourant à Blois, ou nom et comme procureur de la fraierie de Saint-Michel, fondée en l'église de Saint-Honnoré de Blois, et ayant puissance de bailler et affermer les héritages de ladicte frairie, comme apparu est audit juré (le notaire) par lettres de procuracion passées soubdiz le seel de la court de l'official de Blois, l'an 1465 », un demi-arpent de terre sis en la paroisse de La Chapelle, pour 59 ans, moyennant 2 s. 6 d. t. de rente annuelle (1466). — Jean Caillau, taillandier à la Chapelle-Vendômoise, reconnaît que « bien conseillé, pourveu et apencé, sans contraincte de nully ne induction d'aultruy, mais par la très grande amour et dévottion qu'il a, si comme il dit, envers monseigneur Saint-Michel l'ange » donne à la confrérie une rente de 2 s., 6 d. t. à prendre sur un pré sis dans la paroisse de la Chapelle-Vendômoise (1493). — Extrait du testament de Guillaume Bunel, prêtre, qui lègue à la confrérie Saint-Michel 30 s. t. de rente à charge de services religieux ; cette rente est assignée sur une maison et jardin sis en la paroisse de Saint-Nicolas, *prope sacellum seu cappellam Sancte Katherine* (1515, n. st.). — Jacques De La Brosse, laboureur, demeurant à La Chapelle-Vendômoise, reconnait qu'il est détenteur d'une pièce de terre labourable, contenant une septerée, sise en la paroisse de La Chapelle, plus d'un demi-quartier, qui sont « chargez, affectez, obligez et ypotecquez envers Jehan Davignon, boullengier, demourant à Bloys ou nom et comme procureur, facteur et entremetteur de la confrarie de Saint-Michel » (1544). — Louis Girault, marchand à Villeromain en Vendômois, reconnaît qu'il tient à ferme, de la confrérie Saint-Michel, une moitié de « septerée » de terre labourable et une moitié de demi-quartier de pré, sis à la Chapelle-Vendômoise (1577). — A la requête des procureurs de la confrérie Saint-Michel, Laurent Haye (?), vigneron aux Basses-Granges, est ajourné pour être condamné à rapporter et à rendre son compte de la recette et de la « mise » qu'il a faites durant le temps qu'il a été receveur de la confrérie (1584). — Don par messire Jean Alagille, prêtre, chanoine prébendé en l'église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, « l'un des confrères de la confrairie Sainct-Michel fondée en l'église Saint-Honoré de Blois », d'une maison couverte en tuile, sise à « Courgain, près la chapelle Saincte-Catherine des Montz, paroisse Saint-Nicolas » (1590). — Diverses quittances intéressant la confrérie Saint-Michel, entre autres, quittance pour le « festage » que la « frairie » doit « au roy nostre sire au jour Sainct-Hillaire à cause d'une maison et hébergement assise en la paroisse de Saint-Nicollas » (1612-1629). — Quittance par le procureur de la chapelle Notre-Dame de Chambourdin de 40 sous à lui donnés par Beliard, marchand à Blois et procureur de la confrérie Saint-Michel, à cause d'une rente que la chapelle de Chambourdin perçoit sur un immeuble appartenant à la chapelle Saint-Michel (1628). — Différentes quittances intéressant la confrérie (1614-1624). — Présentation par les marguilliers de Saint-Honoré, de Jacques Tellier, prêtre du diocèse de Reims en Champagne, pour être pourvu de la chapelle Saint-Michel (la collation et provision appartiennent au prieur-curé de Saint-Honoré.) (1631). — Jean Laurenceau, prêtre, prie le prieur et

les marguilliers, assemblés au banc de la marelle, de vouloir bien lui bailler les revenus de la confrérie Saint-Michel, à la condition par lui de satisfaire aux charges convenues ; ce qui lui est accordé (1662). — Démission du chapelain de la chapelle Saint-Michel, René Colas, prêtre du diocèse de Blois, « directeur des dames religieuses Ursulines de cette ville, érigées au Fauxbourg-neuf lez Blois, paroisse Saint-Nicolas » (1760). — Présentation et nomination de l'abbé Hesté à la chapelle Saint-Michel, par les marguilliers de Saint-Honoré et collation faite audit Hesté par le prieur-curé de Saint-Honoré (1760). — Prise de possession de la chapelle Saint-Michel par Charles Hesté, prêtre, au diocèse de Blois, ancien prieur-curé de Tourailles, diocèse de Blois (1760). — Mémoire par Guenois, notaire apostolique, des frais qui lui sont dus par l'abbé Hesté, pour la prise de possession de la chapelle Saint-Michel (1760). — Bail de 17 boisselées 1/2 de biens sis paroisses Saint-Louis et Saint-Nicolas de Blois, dépendant de la chapelle Saint-Michel (1776). — « Mémoire des tiltres et enseignementz des contractz appartenantz à la confrairie de Monsieur Saint-Michel, fondée en l'église de Saint-Honoré de Bloys » (s. d. XVII^e s.).

G. 990. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1623-1681. — Confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Honoré : Vente par dame Anne Poignant, veuve de « honorable homme Paul Rigault, vivant maistre orloger et vallet de chambre de Son Altesse royalle, demourant à Blois », à René Viau, écuyer, sieur de la Bergerie, conseiller du roi, juge et magistrat au bailliage et siège présidial de Blois, et à M^e Pierre Brunet, procureur au siège présidial de Blois, y demeurant, procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement, d'une pièce de vigne de « gros noir », « ci-devant en terre », contenant une minée ou environ, sise à Chavy, paroisse Saint-Honoré (1657). — Deux titres antérieurs concernant ladite terre (1623-1631). — Bail par noble homme Michel Cagniet, « escuyer de cuisine de feü Son Altesse royalle », demeurant à Blois, procureur de la confrérie du Saint-Sacrement fondée en l'église de Saint-Honoré de Blois, d'une pièce de vigne gros noir sise à Chavy, paroisse Saint-Honoré, dépendant de la confrérie (1681).

2°. — Paroisse Saint-Martin

(Prieuré-cure relevant de l'abbaye des chanoines réguliers de Notre-Dame-de-Bourgmoyen de Blois).

G. 991. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux, dont l'un en mauvais état.

1258-1516. — A la prière d'Aubry (*Albericus*), chapelain de Saint-Martin de Blois, Geoffroy, abbé de Marmoutier-lès-Tours, donne à Saint-Martin une partie des reliques du confesseur du Christ, à savoir des poils de la barbe du saint, conservés à Marmoutier (1258 ; charte en mauvais état, avec sceau pendant, représentant à l'avers l'abbé de Marmoutier debout ; au revers sa tête de profil avec la légende : *Gaufridi capiti credite sicut ei*). — Sentence de l'official de Chartres approuvant l'élection faite par les paroissiens de Saint-Martin, de noble homme maître Raoul Hurault, honorables hommes Robert Saulsaye, Denis Siclerc et Florentin Cheron, comme marguilliers de ladite église, et leur donnant pleins pouvoirs d'administrer les biens de l'église, de recevoir, de délivrer quittance, d'ester en justice au nom de l'église (1514). — Bulle du pape Léon X qui accorde des indulgences en faveur de l'église Saint-Martin de Blois, à la prière de Raoul Hurault, seigneur temporel de Cheverny, grand général des finances de François I^er (Bologne, 1515). — Lettre des vicaires généraux d'Érard, évêque de Chartres et de Liège, alors absent, autorisant la publication de la bulle de Léon X concernant les indulgences accordées en faveur de Saint-Martin (janvier 1516, n. st.). — Acte des cardinaux accordant, à la prière de Guillaume Hunault, laïque du diocèse de Chartres, 100 jours d'indulgences en faveur de l'église Saint-Martin de Blois, pour subvenir aux réparations de l'église et aux achats d'ornements et de livres (les jours où ladite église devra être fréquentée pour l'obtention de ces indulgences sont indiqués dans l'acte (Bologne, 1515 ; miniatures dans les marges, armes du pape Léon X, armes de Guillaume Hunault (?).

G. 992. — 1 cahier, papier, in-4°, 27 f^os

1370-1776. — Inventaire sommaire de titres intéressant la cure et la fabrique de Saint-Martin

(rédigé au XVIIIe siècle). — F° 3 : « Acquisition faite par la fabrique de Saint-Martin sur Jacques Chateau, pretre de Montlivault, en datte du 25 juin 1370, de 2 arpents de prés scis au dessous du pont de Saint-Michel, paroisse de Chailles ». — F° 24 : « Etablissement de la marelle Saint-Martin en l'an 1514 ». — « Sentence de condamnation de l'officialité de Chartres pour forcer à accepter la charge de marguillier, en 1644. »

G. 993. — 1 Registre, in-4°, papier, 50 f°s

1759-1788. — Registre des délibérations et des nominations des marguilliers de Saint-Martin (paraphé par Druillon, lieutenant général au bailliage et présidial de Blois). — F° 2 : Nomination par les marguilliers et les paroissiens de Saint-Martin, assemblés au banc d'œuvre au son de la cloche, à la réquisition des échevins de Blois et en exécution de l'arrêt du 22 janvier 1664, de six députés pris parmi lesdits paroissiens pour assister à l'élection prochaine des échevins et à toutes les assemblées générales qui se tiendront pendant l'année (1759).

G. 994. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin, 40 pièces, papier

1536-1772. — SAINT-MARTIN : Biens-fonds et rentes de la fabrique à Blois et dans la banlieue : Requête adressée par les paroissiens de Saint-Martin à François Ier, paroissien de ladite église « à cause de son chastel de Bloys », pour les exempter d'une rente et d'un cens assignés sur « une petite place contiguë d'icelle (église), de six piedz de largeur ou environ par laquelle on souloit descendre de la grant cour dudit chastel par derriere l'eglise Saint-Saulveur en la ville de Blois », acquise des héritiers de Jean Milleteau, orfèvre, « que les gens de vostre chambre des Comptes par cy devant avoient baillée à toujoursmès audit deffunt Milleteau à .lx. s. t. de rente et 1 denier de cens, à la charge de bastir une petite boutique et ung appentilz dessus, lesquelz se pourroient demolir sans recompense à vostre plaisir ». Les paroissiens voulaient « icelle place adjouster en leur dite église qu'ilz rebastissent de nouveau, pour toujours l'acroistre, obstant que à peine la moictié desdiz paroissiens y peuvent entrer et acceder pour ouyr le service divin, mais ilz doubtent sur ce pour l'avenir estre empeschez par vosdiz gens des comptes et officiers à Blois ou, à tout le moins, estre contrains de payer à vostre recepte à Blois ladite somme de .lx. s. de rente et ung denier de cens, ce que ladite eglise ne sçauroit commodement supporter, obstant qu'il n'y a aucunes rentes ou revenutz... » (s. d. 1536). — Deuxième requête des paroissiens à ce sujet (pièce lacérée). — Information par Jean Grenaisie, licencié en lois, conseiller du roi et maître de ses comptes à Blois, sur la requête de Charles de Beaulieu et Pierre Saulvé, « marregliers de l'eglise parrochialle de Saint-Martin » (même sujet, 1538). — Information par Jean Breton, conseiller du roi, secrétaire de ses finances et général du comté de Blois « et autres terres non estant de l'apanaige de la couronne... », sur la requête présentée au roi par les marguilliers et paroissiens de l'église Saint-Martin (1539). — Approbation par Jean Breton, seigneur de Villandry, Coulombiers et Savonnières, conseiller du roi, secrétaire de ses finances et général « ayant la charge et administration d'icelles, tant ordinaires que extraordinaires », de la requête formulée par les paroissiens de Saint-Martin, au sujet de l'exemption de la rente et du cens assignés sur la maison de feu Milleteau (1539). — Titres concernant une rente de 8 l. due à la fabrique, ladite rente assignée sur une maison à Blois, rue Porte-Closeaux (1576 n. st. — 1766). — Titres concernant une rente de 25 sous, assignée sur une maison à Blois, au bas bourg Saint-Jean (1555-1772). — Titres d'une rente foncière et perpétuelle de 7 l. sur une maison, faubourg Saint-Jean, à Blois (1579-1770). — Titres concernant une rente de 15 l. sur une maison, sise à Blois, Grande-Rue. Le dernier acte est une reconnaissance de cette rente par Nicolas Boutault, « escuier, sieur de Russy, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France, et de ses finances, demeurant à Blois » (1586-1685). — Titres d'une rente de 8 l. sur une maison à Blois, rue de la Vieille-Poste (alias : des Étuves), à l'enseigne de Saint-Joseph (1613-1767). — Titres concernant une rente de 30 l. léguée par Didier Raynaud, « sieur des Montignyz, bourgeois de Blois », dont 15 l. assignées sur une maison à Blois, devant la Grande Boucherie, et 15 l. sur une closerie, appelée Les Montigny, paroisse d'Ouchamps (alias : Cormeray-le-Bourg). La maison sise à Blois appartenait en dernier lieu au couvent de N.-D. des Anges, ou des Véroniques (1615-1767).

G. 995. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1557-1772. — Biens-fonds et rentes de la fabrique à Blois et dans la banlieue (suite) : Titres concernant une rente de 16 l. t. et une rente de 20 l. t, léguées à

la fabrique par Hélène Bourguineau, veuve de « honorable homme Jehan de Nogent, luy vivant, esleu pour le roy en son ellection de Chasteaudun », demeurant à Blois (1557). La rente perpétuelle de 16 l. était assignée sur une maison, rue du Marché, devant le cimetière Saint-Solenne ; sur cette rente 60 s. t. revenaient à l'abbaye de Pontlevoy. La rente de 20 l. t. était assignée sur un corps de maison sis à « la Croix de Blois (*sic*), en la rue par laquelle on va de la Croix de Blois à Saint-Martin et à la Fontaine ». « Seront tenuz (les marguilliers) », est-il dit dans le testament, « de paier et bailler par chacun mois de l'an à termes aux poures prisonniers enfermez es prisons royaux de Blois, vivens au pin et à l'eaue, la somme de 30 l. t..... ; plus seront tenuz paier et bailler par chacun an au clair (*sic*) ou chassepou de ladite eglize, qui servira esditz deux services, 10 s. t. » (1557-1767). — Titres de plusieurs rentes sur deux maisons sises en Vienne-lès-Blois, rue de la Clérancerie, à la Sourdière (alias : La Sourderie) ; sur une maison sise à Blois, au bas-bourg Saint-Jean (1605-1772). — Titres d'une rente de 6 l. assignée sur une maison, rue Saint-Martin ; 3 l. de cette rente revenaient à l'Hôtel-Dieu de Blois. La rente de 3 l. appartenant à la fabrique était primitivement payée « aux freres et seurs de la confrairie du Saint-Sacrement fondée en l'eglize dudict Saint-Martin » (1565-1767). — Titres d'une rente de 3 l., 10 s. sur une maison sise à Blois, rue Baudrerie (alias : rue de la Triperie, rue des Marchands) « où pend pour enseigne le Brad de Fert » ; cette rente avait été léguée à la fabrique, en 1581, par Marguerite Branchard, fille de « défunt Jehan Branchard, dit Lion, en son vivant marchant demourant en ceste ville de Bloys » (1581-1685). — Transaction entre les fabriciers de Saint-Martin et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois, qui règle définitivement les contestations et réclamations au sujet des cimetières de l'Hôtel-Dieu et de la paroisse Saint-Martin (1780). — Rente de 4 l. due à la fabrique, sur un jardin au Foix, « abutant de solaire sur la levée de la rivière et de gallerne sur la grande rue dudit Foix (alias, un jardin appelé le Petit Chouzy (1631-1770) ; parmi les titres, une permission donnée par le prieur-curé de Saint-Solenne au prieur-curé de Saint-Martin et à son vicaire d'administrer les saints sacrements à la veuve Mathurin Drouin, leur paroissienne, qui s'est retirée depuis 3 jours en la paroisse Saint-Solenne, à cause de maladie, et de recevoir tel testament qu'elle voudra faire (1631) ; testament de « Judic de Vallois », veuve Drouin, léguant la rente de 4 l. assignée sur un jardin appelé le Petit Chouzy, au Foix (1631) ; reconnaissance de cette rente par noble homme Étienne Moulinié, chef ordinaire de la musique de Son Altesse royale, demeurant à Blois (1659). — Rente de 20 s. due à la fabrique par l'abbaye N.-D. de Bourgmoyen, ordre de Saint-Augustin, Congrégation de France, rente assignée sur la mense de l'Aumônerie de ladite abbaye (1732-1767). — Rente de 110 s. sur une maison sise à Blois, faubourg de Vienne, rue Croix-Boissée (1673-1767). — Rente de 3 l. sur une maison sise au « Caroir » ou « Carroy de la Croix de bois », paroisse Saint-Martin (1735-1767). — Rente de 20 s. due à la fabrique, rente assignée sur une maison à Blois, rue du Chant-des-Oiseaux (alias : rue du Champs des Oizeaux) (1685-1772).

G. 996. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier

1439-1788. — Rente foncière de 30 l. due à la fabrique, sur une maison sise à Blois, rue des Balais (alias, « rue de La Chausseterie »), « proche le Change de Blois » et sur quatre mouées de terre labourable, paroisse d'Averdon (1577-1660). — Rente de 60 s. t. sur une maison sise « au Carroy de la Croix de boys », paroisse Saint-Martin (1605-1685). Reconnaissance de cette rente par honorable homme, François Laurier, « maistre orlogeur » (1657). — Extrait du testament d'Isabelle, veuve de Hamelin Morissault, paroissienne de Saint-Martin, qui donne aux prieur et aux frères de l'Hôtel-Dieu de Blois (*Domus Dei seu Elemosina*) un tiercier de vigne sis aux Grouëts (*in Groiis de Fisco prope Blesis*), à condition que le prieur et les frères de l'Hôtel-Dieu seront tenus à perpétuité de placer à leurs frais un cierge dans le chœur de ladite église Saint-Martin, pendant l'heure de vêpres, toutes les fois qu'ils seront chantés, et pendant les grandes messes des dimanches et grandes fêtes. Il est de plus spécifié que si la testatrice meurt avant les vendanges, l'Hôtel-Dieu aura la récolte prochaine du tiercier de vigne (1439). — Sentence du bailli de Blois, obligeant l'Hôtel-Dieu de fournir le cierge pesant 5 l. qui sera allumé au chœur de Saint-Martin pendant la grand'-messe et vêpres aux jours et vigiles des fêtes et dimanches de Noël, Pâques, Pentecôte, Saint-Sacrement, Toussaint, Ascension, fêtes de N.-D. et des Apôtres (1532). — Reconnaissance par l'Hôtel-Dieu de Blois de « cinq livres de cire jaune de rente foncière, annuelle et perpétuelle à tousjours et non rachetable » due à la fabrique de Saint-Martin et assignée sur un tiercier de vigne sis « aux Groix » (1732). — Procédures relatives à un procès entre les marguilliers et l'Hôtel-Dieu au sujet du paiement de cette rente. — Déclaration par l'Hôtel-Dieu de

Blois d'une rente foncière et perpétuelle de 7 l. assignée sur une maison sise à Blois, faubourg de Vienne, « rue de la Ronsseray », paroisse Saint-Saturnin, et d'une rente de 5 l. de cire assignée sur un tiercier de vigne « aux Grois », paroisse Saint-Nicolas de Blois (1686-1772). — Bail par la fabrique d'une moitié de maison sise rue des Violettes à Blois (1776-1788). — Titres d'une rente de 8 l. 10 s. due à la Fabrique sur une maison, à Blois, rue du Griffon (1598-1772) ; parmi ces titres, vente par Jacques Lehardy, écuyer, « sieur de La Mothe, Coullommiers et de Muyde, capitaine d'une compaignye de cent hommes de guerre à pied du regiment de Champaigne », d'une rente foncière de 2 écus, 50 s. t. sur une maison sise ruelle du Griffon, paroisse Saint-Solenne, à François Dufour, marchand ; testament de honorable homme François Dufour, bourgeois de Blois, léguant ladite rente à la marelle (1620). — Rente de 20 l. due à la fabrique, assignée sur une maison rue des Balais (1718-1776) ; la maison appartenait primitivement à la fabrique ; elle fut vendue en 1761, moyennant 20 l. de rente. — Titres d'une rente de 12 l. en 2 parties sur 2 portions de maison sise rue des Trois-Clefs (alias : rue des Quatre-Clefs, rue du Moulin-à-Vent) (1543-1787). — Acte de donation de ladite rente par Hélène Bourguineau (1543). — Testament d'Hélène Bourguineau léguant à Saint-Martin 10 l. t. pour les réparations de l'église ; aux fabriques de Saint-Solenne, de Saint-Honoré, de Saint-Nicolas, de N.-D des Aydes en Vienne, pour la réparation des églises, 20 s. t. à chacune, et différentes sommes aux églises de Chambon, Santhenay, Orchaise, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Blois et à divers particuliers (1557). — Transaction par laquelle Pierre Ditely l'aîné, « marchand mercier quaincailleur » à Blois, s'oblige à payer la somme de 1000 l. ou à passer contrat de constitution de 50 l. de rente pour être quitte de tout reliquat de compte des revenus de la fabrique, par lui gérés comme fabricier depuis octobre 1719 jusqu'à octobre 1721 (1733). — Accord par lequel Guillaume Barbes, Robin Barbes et Nicolas Sébille, marchands à Blois, ont cédé une rente de 69 sous à la marelle, rente assignée sur une maison et une vigne aux Hautes-Granges au lieu d'une rente de 60 sous léguée par Thomas Barbes et Marie Richart sa femme, à charge de service anniversaire ; les marguilliers avaient refusé cette rente de 60 sous parce qu'ils la trouvaient trop minime « pour la dite marelle, à la charge qu'ilz (les exécuteurs testamentaires) la vouloient bailler » (1538). — Rente de 3 l. assignée sur une maison en Vienne, « rue de la Voysie, par laquelle on va de la rue de la Clairencerie au pont Sainct-Michel ». (1555-1599, n. st.) — Reconnaissance par « honnorable femme Jehanne Begon, vefve feu honnorable homme Jehan Rougemont, bourgeoyse de Bloys », d'une rente perpétuelle de 20 l. t. assignée sur une maison dans la rue et près l'église Saint-Martin (1570). — Déclaration hypothécaire par François Carré, conseiller du roi, président au Grenier à Sel de Blois, demeurant en la basse cour du château royal de cette ville, paroisse Saint-Sauveur, en son nom et comme mari d'Anne Simart, d'une rente de 27 l., 5 s., 6. d. assignée sur tous ses biens meubles et immeubles (1733). — Bail de 99 ans par les religieux de N.-D. de Bourgmoyen « au proffit de ladite abbaye et crosse d'icelle » à Étienne Doget, apothicaire à Blois, d'une maison sise à Blois devant la Fontaine de l'Arcis, moyennant 12 l. t. de rente et 2 d. t. de cens à quête « portant lotz et ventes quant le cas y escherra »..... « Aussy sera tenu icelluy preneur nous acquitter de toutz droitz et charges comme festage, pavage, subsides de ville et aultres droitz, si aucuns en sont deübz (1572). — Vente par les religieux de Bourgmoyen du droit de reversion de la maison donnée en bail à rente à Étienne Doget, apothicaire ; l'acte a été passé par devant les « commissaires subdeleguez au dioceze de Chartres pour le faict et l'alienation accordée au roy par nostre saint pere le pape de la somme de cinquante mil escuz de rente du bien temporel des eglises de ce roiaulme pour subvenir aux affaires de Sa Majesté » (1583). — Bail par la marelle de Saint-Martin de ladite maison (1764).

G. 997. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1577-1772. — Biens-fonds et rentes de la fabrique Saint-Martin dans diverses paroisses (Chailles, Fougères, Herbilly, Orchaise, Saint-Gervais, Saint-Secondin, Suèvres). — Constitution d'une rente de 7 l. 10 s. par la fabrique de Chailles au profit de la fabrique Saint-Martin (1691). — Legs fait à la marelle par Françoise Hemery, femme de Jacques Labbé, de 100 sous de rente annuelle et perpétuelle sur un arpent et demi-quartier de vigne, sise au clos des Trente-Toises à Veillou, paroisse de Fougères, à charge de services religieux ; outre le legs des 100 s. de rente à Saint-Martin, le testament contient encore d'autres donations aux églises de Vienne-lès-Blois, Saint-Solenne, Saint-Nicolas, à Blois, aux églises de Vineuil, Fougères, Montlivault, Concriers ; donation d'un écu aux prisonniers de la ville de Blois (1577). — Titres concernant cette rente (1577-1763). — Titres d'une rente de 35 l., assignée sur une terre de la paroisse d'Herbilly : consti-

tution de la rente par dame Marie-Madeleine Benoist de la Grande Cour, veuve de Mre François-Christophe Hardouin, écuyer sieur de Frileuse, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts du comté de Blois, y demeurant, rue des Juifs, paroisse Saint-Solenne (1755) ; reconnaissance de la rente par Joseph-Étienne Lenormant, receveur au grenier à sel de Menars-La-Ville (Mer), y demeurant (1772). — Donation par Jacques Melleron, bourgeois de Blois, d'une rente foncière de 10 l. t. assignée sur une closerie, paroisse d'Orchaise (1613). — Reconnaissances de cette rente de 10 l. (1663-1772). — Bail d'un arpent de pré sis au Pont-Châtré, paroisse de Saint-Gervais (1727-1757). — Rente de 100 sous due à la fabrique de Saint-Martin, assignée sur une maison et jardin à Molineuf, paroisse « Saint Segondin des Veignes » ; parmi les titres, reconnaissance de la rente par noble homme Henri Picault, sieur de Rochecorbon, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Blois, demeurant à Blois (1673-1767). — Ratification par Anne Leddet, femme de Paul Dubois, de la donation d'une rente de 12 l., 10 s. faite par son mari à la fabrique ; cette rente est assignée sur une maison à Fleury, paroisse de Suèvres. (1674).

G. 998. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1627-1788. — La Charité de Saint-Martin : Constitution de 68 l. de rente par les fabriciers de Saint-Martin au profit de la Charité, en raison d'un emprunt fait par la fabrique à ladite Charité pour l'achat d'ornements (1785). — Bail d'un quartier de pré, sis paroisse d'Onzain, aux Fosses d'Asnières, donné à ferme par le prieur de la paroisse Saint-Martin, administrateur né des pauvres de ladite paroisse (1785). — Titres de propriété et baux à ferme par les administrateurs du bien des pauvres de la Charité de la paroisse Saint-Martin, de 15 boisselées de terres sises « à la descente des Ponts Chatrés » (alias : « Chastrés, Châtrés, Chartrés », aujourd'hui Chartrains (1627-1788) ; parmi les titres : vente par honorable homme Vincent de Meulle, marchand à Blois, cloître Saint-Lomer, aux pauvres de la paroisse Saint-Martin, de 14 boisselées sises au-dessous des Ponts-Chartrains (1679).

G. 999. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1450 (ou 1451)-1784. — Confrérie du Saint-Sacrement : Lettre de Jean, abbé de Saint-Lomer de Blois, permettant aux frères et sœurs de la confrérie du Saint-Sacrement établie en l'église Saint-Martin, et représentée par Jean Chiefdeville et Guillaume Gouallon, procureurs, de jouir de 2 arpents de pré sis au-dessous du pont Saint-Michel, le long du Cosson (*subtus pontem S^ti Michaelis, ad longum riparie Cossonni*), du censif de l'abbaye, à condition d'avoir un homme vivant et mourant (*vicarius*) et de payer le relief (*relevare*) à la nomination de chaque nouveau vicaire. — Mauvaise transcription de l'acte ci-dessus et traduction absurde, faites au XVIIIe siècle (1450 ou 1451). — Sentence du garde de la prévôté de Blois, obligeant le nommé Chaumet, fermier de la confrérie, de fumer les prairies sises près le pont Saint-Michel, comme il y est tenu par son bail (1589). — Condamnation de la veuve Chaumet, l'obligeant à fumer les prés suivant le bail (1590). — A la requête des bénédictins de Saint-Lomer, les marguilliers de Saint-Martin payent les arrérages de cens dus à l'abbaye pour les 2 arpents de pré sis au pont Saint-Michel, dépendant de la confrérie du Saint-Sacrement ; ils nomment, en outre, comme « homme vivant et mourant », Pierre Durant, âgé de cinq ans, fils de Pierre Durant, marchand à Blois, paroisse Saint-Martin (1606). — Reconnaissance par Jolly, pêcheur en Vienne, d'une rente de 55 s. due à la « marelle » du Saint-Sacrement de Saint-Martin, rente assignée sur une maison sise en Vienne-lès-Blois, « rue du Petit Batoir » (1784).

G. 1000. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1467-1758. — La Chapelle Saint-Fiacre : Accord entre la communauté des habitants de Blois et le prieur de Saint-Martin-de Blois, touchant la possession des revenus de la chapelle Saint-Fiacre, élevée sur le Pont de Blois. La possession en est attribuée à la Ville, sauf les droits du prieur à la moitié des oblations et émoluments de la chapelle : « Les dons et legs qui seront faicts au Pont de Bloys et à ladicte chapelle, soit conjoinctement ou divisement, seront et appartiendront ausdicts habitans pour convertir en la reparation dudict pont, sans que ledit prieur y puisse reclamer aucun droit... » (1467, copie de 1589). — Mandement de l'évêque de Blois, David-Nicolas de Bertier, qui transfère la dévotion à Saint-Fiacre, dans l'église Saint-Martin, après la chute du pont (1716). — Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Blois : « Assemblée particulière tenue a la chambre du conseil de l'Hôtel de Ville de Blois le 9 mars 1716, où estoient messieurs Bachod de l'Ébat, maire perpétuel, Baudry, procureur du roy, Belon, Petit, Rondin, eschevins, et Marchais assesseur » ; la chapelle

Saint-Fiacre sur le pont ayant été détruite de fond en comble avec la plus grande partie de ce pont, il est annoncé que l'Évêque de Blois a transféré toutes ces fondations faites dans la chapelle en l'église paroissiale de Saint-Martin ; l'assemblée arrête que la fondation de Jean de Saveuse, bienfaiteur de la ville, bailli et gouverneur de Blois, sous Charles d'Orléans, fondation consistant en une messe basse tous les lundis, sera acquittée dans l'église Martin, à l'autel Saint-Fiacre. — Autre extrait des registres des délibérations municipales de Blois : Il est arrêté en assemblée particulière que le service perpétuel en l'honneur de Jean de Saveuse sera payé 30 l. au lieu de 20 l., la rétribution étant devenue avec le temps trop modique, et les frères Jacobins se refusant à faire le service pour ce prix (1758).

3°. — Paroisse Saint-Nicolas du Foix

(*Sanctus Nicholaus de Fisco*)

G. 1001. — 1 pièce, parchemin.

1656. — La Cure : Bail par le curé de Saint-Nicolas d'un arpent de pré sis aux Iles de Chouzy, de 3 quartiers « tant en pré qu'en terre » sis au Gué de Gély, de 2 boisselées de vignes sises « en Bonne Fille », le tout paroisse de Chouzy.

G. 1002. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1507-1786. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois. Quartier de la Bretonnerie : Bail par les marguilliers d'un jardin sis à la Bretonnerie, au lieu dit « Courguain », à Blaise Robert, exécuteur des sentences criminelles du bailliage de Blois (1630). — Reconnaissance par les chanoines de la collégiale Saint-Jacques de Blois d'une rente de 5 s. sur un jardin sis à la Bretonnerie au lieu appelé « Courguain » (1690). — Titre d'une rente foncière de 3 l. sur une maison sise à la Bretonnerie-lès-Blois, devant la chapelle Sainte-Catherine (1660). — Bail à ferme par la fabrique d'une maison sise à Blois, à la Bretonnerie, près Sainte-Catherine (1597). — Rente de 4 l., assignée sur deux jardins à la Bretonnerie (1786). — Rente perpétuelle de 10 s. sur un petit jardin sis à la Bretonnerie. — Les marguilliers de Saint-Nicolas du Foix, au nom de la fabrique (*nomine matriculariatus fabrice ecclesie parrochialis Sancti Nicolai de Fisco prope Blesis*), donnent à bail à Jean de Reins, demeurant à Blois, un jardin (*ortum sive virgultum*) sis au lieu de la Bretonnerie (*ad locum de Britonaria*), en la paroisse Saint-Nicolas, pendant la vie de Jean de Reins, de sa femme, de ses enfants nés et à naître en légitime mariage et 59 ans après leur vie et celle de leurs enfants, pour le prix et somme de 10 s. t. de rente annuelle (1507, n. st.). — Titres d'une rente de 3 l., 18 s. assignée sur un jardin et une maison sis à la Bretonnerie (1711-1776). — Titres d'une rente de 4 l. due à la fabrique et assignée sur 2 jardins à la Bretonnerie (1713-1786). — Bail par les marguilliers d'un jardin sis à la Bretonnerie, moyennant 6 l. de rente payable à la Toussaint (1627).

G. 1003. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1392-1790. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Quartier du Foix : Titres d'une rente de 20 s. assignée sur un jardin sis grande rue du Foix (1623-1768). Rente de 6 s. sur une maison appelée Les trois Coqs (alias : « Les trois Coques », « Les trois Cougnées »). — Par-devant le bailli de Blois, « Guillaume Guillart et Jehanne sa femme, Girart Billon et Marion, sa femme », et « Jehan Bourges, filz de ladite Marion et de feux Samçon Bourges, jadis son espoux », ont reconnu devoir « aux marrilliers de l'eglise de Saint-Nicholas lez Blois, ou nom de ladite marillerie, savoir lesdiz Guillaume Guillart et sa femme 6 s. t. de rente et Girart Billon, sa femme et son fils 6 autres s. t. de rente perpetuelle » ; la rente due par Guillart est assignée sur une maison « et sur tous les appartences (*sic*) de vergiers et autres choses, assise en ladite rue (grant rue du Foys) devant la bonne de Saint-Lomer » ; la rente due par Billon est assignée sur une maison « ouvecques les appartenenz de vergier assis en la Grant Rue du Foys, jouxte la porte si comme l'en vait de Blois à Chosi et joignant les vieux murs de la veille forterese.... » (1392, n. st.). — Rente de 5 l. assignée sur une maison, carroir du Foix. — Accord entre « Yvonnet Texier, varlet de chambre et tailleur de la royne », — qui soutenait posséder une place vague au Foix Saint-Lomer, sur la Grand'Rue dudit lieu, près la Boucherie du Foix, à lui donnée par la reine pour bâtir, — et les marguilliers de Saint-Nicolas, à cause d'une allée « par eulx pretendue à aller du cimetiere Saint-Pierre » près de la Boucherie ; il est conclu que l'allée sera maintenue telle qu'elle existait depuis longtemps

(1522). — Bail à rente perpétuelle par les marguilliers d'une place vague « qui soulloit cy devant servir de cymitiere pour ensepvellir les trespassez d'icelle parroisse anciennement appelé le petit cimetiere d'abas de ladite eglise. » (1571). — Rente de 8 l., 17 s. assignée sur deux maisons sises à Blois, faubourg du Foix, l'une dans la grande rue, près la rue de l'Image-Notre-Dame, l'autre près les Écuries du Roi (1606-1787). — Rente de 20 s. assignée sur une maison rue Loricard au Foix (alias : rue Pottier, près la Galère, rue Pothier) (1597-1769). — Rente de 11 s. assignée sur une maison « rue Pottiere au Foix » ; alias « aux Grois » (1691-1769). — Rente de 12 s. assignée sur 2 maisons sises faubourg du Foix, Grande Rue (avec le testament de Guillaume Quatrebraz, léguant les 12 s. de rente à la fabrique) (1570-1769). — Rente de 4 l. due à la fabrique assignée sur un jardin situé au bout du cimetière Saint-Nicolas (1587-1744) ; le dernier titre est une reconnaissance de la rente par « dame Jeanne Hardouineau, épouse de messire François Pivart, chevalier, seigneur de Chastulé, demeurante en la Basse cour du chateau roïal de Blois, paroisse de Saint-Sauveur, au nom et comme fondée de procuration generale dudit sieur son mary absent, etant de present à Saint-Domingue » (1744). — Rente de 5 s. assignée sur une maison et jardin, rue Richebourg, faubourg du Foix (1524-1770). — Rente de 5 l. assignée sur une maison « proche le carroy du Fois » (1524-1693). — Reconnaissance par les marguilliers de Saint-Nicolas d'un cens de 30 s. t. dû à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois pour une moitié de maison sise au Foix, grande rue ; et nomination d'un homme vivant et mourant, Pierre Marcault, « filz de Jehan Marqault (*sic*), marchant demeurant au Foix lez Bloys, aagé de cinq ans ou environ, à la mutacion duquel ilz seront tenuz payer et bailler et leurs sucesseurs ausdictz sieurs Saint Lhomer et leurs successeurs et aians cause la somme de trente s. t. » (1612). — Bail de 6 ans par la fabrique de « la cy devant paroisse de Saint Nicolas » d'une maison sise faubourg du Foix, rue pavée, faisant le coin de la rue du Sermon (1790).

G. 1004. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1383-1786. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Quartier du Foix : Titre d'une rente de 3 l., 12 s., 6 d. faisant originairement partie d'une plus forte, due à la fabrique Saint-Nicolas et assignée sur une maison sise au faubourg du Foix dans la rue descendant de la rue de l'Ormeau dans la Grande Rue ; ledit titre fourni par les religieuses Carmélites, auxquelles appartient la maison, acquise de Charles de Lespergeou, sieur de La Forest (1692). — Titres d'une rente de 3 l., 17 s., 6 d., assignée sur une maison sise au Foix, près les Écuries du duc d'Orléans. — Bail à rente par les marguilliers à Jean Baubin, dit D'Anjou, « pallefernier ordinaire de l'escuierie du roy nostre sire, demourant ou Foix Saint Lomer lez Blois », de deux maisons couvertes de tuiles, sises audit Foix, avec un jardin, moyennant 110 s. t. de rente (1533). — Rente de 36 s. assignée sur un demi-arpent de vignes, appelé le Ningault, sis à la Croix du Foix. — Jean Sauvage, paroissien de Saint-Nicolas, lègue à la fabrique, après sa mort et celle de Mathieue (*Mathea*) sa femme, en pure et perpétuelle aumône, un demi-arpent de vigne sis au lieu dit le Goguet, près la vigne de Jean Quarico, d'une part, et près la ruelle du Goguet, d'autre part (1383). — Vidimus par l'official de l'archidiaconé de Blois, *archidiaconatu existente in manu regia*, d'un extrait du testament de Catherine, femme de Clement Blondelet, passé sous le sceau de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, et dont la teneur suit : *Item, dedit et legavit dicta testatrix imperpetuum fabrice predicte ecclesie Sancti Nicolai dimidium arpentum vinee situm in loco de Groiis, ita quod per hoc matricularii dicte ecclesie tenebuntur facere fieri annuatim in ecclesia predicta Sancti Nicolai anniversarium dicte testatricis imperpetuum* (1420). — Titre d'une rente de 20 s. due à la fabrique et assignée sur une maison, rue des Carmélites, au Foix (dans les titres antérieurs : rue de L'Ormeau) (1740). — Rente de 45 s. assignée sur une maison, carroir du Foix (1598-1786). — Rente de 25 s. assignée sur une maison sise au Foix « sur la levée ou chemin qui conduit aux Grois » (1701-1731). — Nicolas Durand, au nom de Mre Michel Bégon, chevalier, « seigneur de la Picardiere, Saint-Sulpice, Murblin et autres lieux, conseiller du roy en tous ses conseils, intendant de justice, police, finance et de la marine de la Nouvelle-France en Canada », demande au curé et à la fabrique de vouloir bien lui céder la propriété et possession d'une masure sise dans la Grande Rue du faubourg du Foix, à charge de 30 s. de rente perpétuelle non rachetable ; acceptation par le curé et la fabrique (1718). — Reconnaissance d'une rente perpétuelle de 25 s. assignée sur une maison « joignant, d'un long, par le devant, vers sollerre, à la levée de la riviere de Loire, d'autre, vers gallerne, au jardin de la veuve Jean Lhomme, abuttant, d'un bout, vers amont, sur une ruelle qui descend de la grande rue à ladite levée de la riviere de Loire, et d'autre, vers aval, sur la dite veuve Lhomme » (1691). — Rente de

10 s. t. due à la fabrique (1571-1607) ; sentence du bailli de l'abbaye de Saint-Lomer confirmant à la fabrique la possession de la rente de 10 s. assignée sur une maison au Foix, appelée le Pavillon (1571).

G. 1005. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1509-1780. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Les Grouëts : Titres d'une rente de 6 l., assignée sur un arpent de vignes au « Clos de la Vente de Jeanne de Bruxelles », alias « au cloux de la vente Jehan de Brusselles » (1591-1780). — Testament de Bertheline Bouquin, femme de François Doulcepiveine, maréchal, demeurant au Foix, qui lègue à la marelle 20 l. de rente perpétuelle à prendre sur tous ses biens patrimoniaux ; « ....item, donne à sa servante pour la bonne amour qu'elle ha envers ladite et service faict en sa malladie et qu'elle prie Dieu pour elle, luy donnne un escu soleil » (1591). Rente de 35 s. assignée sur un demi-arpent de vigne aux Bournats (alias : Les Bournois). Le dernier titre de reconnaissance de la rente est de J. B. Cournet, chirurgien, demeurant en Vienne-lès-Blois (1509-1737) ; la rente était primitivement de 25 s. t. — Bail par les marguilliers de vignes sises aux Grouëts : un demi-quartier « à l'hotel aux Pasquiers » en deux pièces, un demi-quartier au même lieu, un demi-quartier en deux pièces, proche ledit lieu (1772). — Baux de vignes sises près la Croix du Foix, près l'Hermitage (1624-1764). — Baux de vignes sises au Vaujagault ; alias : Vaugagault (1664-1778). — Baux de trois quartiers de terres sises aux Bournats ; le dernier bail de 29 ans, moyennant 13 l., 10 s. de ferme annuelle (1618-1780).

G. 1006. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1480-1770. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Les Grouëts : Reconnaissance d'une rente de 20 s. assignée sur une closerie de vignes noires appelée « le Pommier de Pin », par « noble homme Me Florend de Bonjan, secretaire de la royne et contrerolleur general en la maison de madame Marguerite, seur unicque du roy, duchessse de Berry » (1558, n. st.). — Jean Le Noir, vigneron, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas, fermier de « la closerie du Pommier de pain (*sic*) assize aux Bournas, apartenant aux enffans feu Florend de Bonjan, dont Estienne Beccaré est curateur », reconnaît que sur cette closerie comprenant « maison, cours, jardrins et ung arpent et demy de vigne, le tout en ung tenant, joignant d'un long au chemyn tendant de rue Bourreau à la Forestz appellé rue Ferrée..... » est assignée une rente de 20 s. t., due à la marelle (1571). — Titre de reconnaissance de la rente de 20 s. assignée sur une closerie appelée le Pommier de Pin, au lieu dit les Bournas, aux Grouëts, près la Butte, paroisse Saint-Nicolas, par Benoît Loison, « entreposeur du tabac, demeurant à Blois, paroisse Saint-Sauveur » (1768). — Reconnaissance par « Jaques Ferbon, varlet de fourrière de la royne Leonard (*sic*) douairiere de France », demeurant au Foix, d'une rente de 20 s. t. sur une maison, sise au lieu des Grenallières en la paroisse Saint-Nicolas (1557, n. st.). — Rente de 30 s. en deux parties, l'une de 10 s. assignée sur les Godinières, alias le Petit-Pont, l'autre de 20 s. sur les Grenouillières, alias les Grenaillières, aux Grouëts (1768). — Donation par Thomas Nyvette d'une rente de 20 s. t. sur la maison de Petit-Pont ou des Godinières (1556, n. st.). — Don fait à la marelle de Saint-Nicolas par Catherine, femme d'Adam Chalopin, de 10 s. de rente perpétuelle assignée sur une maison et cinq quartiers de vignes aux Grouëts, au lieu dit Les Godinières, à charge de services religieux (1507). — Reconnaissance de la rente de 30 sous assignée sur les Godinières et les Grenouillières, par « dame Catherine Rosalie Beauchesne, veuve en premières noces de messire Bonaventure Louët, gouverneur de Mahay en Inde » (1768). — Rente de 50 s. assignée sur un arpent et demi de terre sis derrière Saint-Georges (1533-1764). — Rente de 5 sous assignée sur une maison « aux Imberts » (1515-1691). — Rente de 10 sous foncière assignée sur une closerie à L'Hôtel Pasquier (1719-1727). — Rente de 11 s., assignée sur une closerie aux Grouëts, « près le Cougner, paroisse de Saint-Nicollas les Blois. » (1543-1727). — Reconnaissance de cette rente par « Jacques Viart, escuyer, sieur de La Noue, conseiller du roy et maistre des eaues et forestz de son conté de Blois, et damoiselle Françoise Mallier, veufve de feu Jacques de La Nyonnais, vivant aussy escuyer, sieur de Counon, demourans en ceste ville de Bloys, ledict sieur Viart en son nom, à cause de damoiselle Margueritte de Nantoville, son espouze, et ladicte damoiselle de la Nyonnais ou nom et comme ayant la garde et faisant en cette partye pour les enffans dudit deffunt son mary et d'elle.... » (1626). — Gillet Lembert, « escuier de cuysine de madame de Frontevrault, » donne à Colas Ribier, Pierre Forget et Michelet Clément, « procureurs et marrelliers de la Fabrique de l'église monsieur Saint-

Nicolas ou Foix Saint-Lomer lez Blois, 5 s. t. de rente perpétuelle, rente que Pierre Du Loich payait à Gillet à cause d'un demi-arpent de terre « qui fut en frische », sis au lieu des Gaudinières ; en échange, la Fabrique le dispense d'une rente perpétuelle de cinq sous que Gillet payait pour une pièce de terre d'un arpent, sise au lieu des Goualliers en ladite paroisse (1481). — Reconnaissance de la rente de 5 s. assignée sur un arpent de vignes sises aux Godinières par « honnorable femme Isabelle Guyot, veuve de feu honnorable homme Estienne de La Foy, vivant chevaucheur d'escurie du roy et tenant la poste pour Sa Majesté en ceste ville de Blois » (1598). — Autres titres de cette rente jusqu'à 1714. — Rentes de 30 s., de 50 s., de 25 s. assignées sur une maison appelée Les Ormeaux, près Bellevue, aux Grouëts, et sur des terressises aux Bournas (1480-1767). — Bertheline, femme de Jean Perrault l'aîné, clerc demeurant à Blois, reconnaît qu'elle a donné à la Fabrique, « pour la bonne amour, affection et dévocion qu'elle a si comme elle dit envers la fabrique de l'église monseigneur Saint-Nicolas du Foix les Blois et pour aider à soustenir les aournements, livres, calices et autres choses servans à la fabrique de ladite eglise, en laquelle eglise elle entend estre ensepulturée et enterrée »,..... « un demi escu d'or de rente en emphiteose annuelle et perpétuelle » assignée sur une maison sise « au lieu des Ourmeaux » (1480). — Les cinq marguilliers de Saint-Nicolas, parmi lesquels « honnorable homme François Dorsemaine, l'un des quatres (*sic*) portiers du chasteau de Blois », donnent à bail un quartier de vigne sis au Clos du Pigeon Blanc, paroisse Saint-Nicolas, pour 7 l., 5 s. de ferme. (1644). — Les marguilliers de Saint-Nicolas, parmi lesquels noble homme Nicolas Lemaindre, « orloger et valet de chambre de la deffuncte royne, mere du deffunct roy » donnent à bail un quartier de vigne sis aux Biarderies, paroisse Saint-Nicolas, pour 6 l. de ferme par an (1648). — Autres baux de la même vigne (1691-1770).

G. 1007. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1566-1765. — Rentes et biens-fonds de la Fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Quartier du Bourgneuf : Titre d'une rente foncière de 6 s. due à la Fabrique par les Minimes de Blois, assignée sur une place où était autrefois une maison dite Le Cheval Rouge, démolie par les Minimes, place où se trouve l'entrée de l'église du couvent (1726). — Anciens titres concernant cette maison du Cheval Rouge depuis 1572, parmi lesquels le testament de Perrine Hurlet, femme de Michel Marchais, marchand à Blois « sur les pavez de Champbourdin » qui lègue, entre autres choses, la rente de 6 s. t. à la marelle. (1572). — Titres d'une rente de 4 l. assignée sur une maison du faubourg neuf (1598-1765), parmi lesquels le testament de Louise Chauvereau léguant cette rente à la fabrique (1598) et une reconnaissance de ladite rente par devant les marguilliers de Saint-Nicolas (un des marguilliers est « noble homme Cesard Bourguignon, jardinier des jardins bas du chateau de Bloys ») (1647). — Sentence du lieutenant particulier du bailliage de Blois, condamnant le propriétaire d'une maison sise en Bourgneuf, faubourg de Blois, à payer régulièrement à la fabrique une rente de 4 l., 10 s. (1566). — Autre sentence condamnant Jean Legras, tuteur et curateur des enfants de Jean Thironneau, à payer à la fabrique cette rente de 4 l., 10 s. sur une maison sise en Bourgneuf, ainsi que sur une grange couverte de tuile et une maison couverte de chaume, sises au lieu de Rodeux, paroisse de Chouzy (1570).

G. 1008. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1548-1727. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Quartier des Granges : « Honneste personne Mathurin Martin, sommellier d'eschançonnerie du roy nostre sire, demourant sur les pavez de Chambourdin-lez-Blois,..... pour la bonne et singulliere devotion qu'il dict avoir envers la marrelle de l'eglise parroischial Sainct Nicolas du Foix Sainct Lomer de Bloys et pour estre et demourer participant es prieres, oraisons et bienffaictz qui se font ordinairement en ladicte eglise », donne à la fabrique une maison sise aux Hautes-Granges paroisse Saint-Nicolas, chargée de 10 s. t. de rente envers la marelle de cette église et de 29 s., 2 d. t. envers la marelle Saint-Honoré (1548). — Différents baux et titres de rente concernant la dite maison (1549-1727). — Testament de Magdeleine Vigoureulx, veuve de François Sohier, demeurant près le lieu de la Garenne, sur l'Arrou, par lequel elle lègue à la fabrique une rente de 6 l. assignée sur une maison aux Basses-Granges, « abuttant d'un bout sur l'Arrou, vers sollerre » (1588).

G. 1 09. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1528-1783. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Rue de la Foulerie, Bourg-Saint-Jean, paroisses Saint-Sauveur

et Saint-Honoré : Rente de 7 l. assignée sur une tannerie au Bas-Bourg-Saint-Jean lès-Blois, rue du Mouton-d'Or (1533-1783). Reconnaissance de cette rente par François-René Papin, marchand commissionnaire en vins, demeurant au Bas-Bourg-Saint-Jean-lès-Blois, paroisse Saint-Solenne, et dame Marie de Lescluse, sa femme (1716). — Bail à ferme par les marguilliers de Saint-Nicolas d'un quartier de vigne sis aux Blossières, paroisse Saint-Sauveur (1642). — Bail à ferme de 9 ans par la fabrique d'une pièce de terre labourable, contenant un quartier, sise au lieu de la Mitonnellerie, paroisse Saint-Honoré 1593). Autres baux de ladite terre (1603-1779). — Titres d'une rente de 5 l. assignée sur une maison, rue de la Foulerie (1528-1780).

G. 1010. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1575-1773. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville et la banlieue de Blois (suite). Faubourg de Vienne : Donation faite à la fabrique par Marie Rondeau, veuve de Nicolas Bourguignon, chirurgien à Blois, d'une rente de 20 s. assignée sur une pièce de terre contenant 7 boisselées au Clos-de-la-Porte, près la Croix-Boissée, « au bout du pavé du faubourg de Vienne » (1689). — Reconnaissance d'une rente de 20 s., au profit de la fabrique, assignée sur une partie d'une maison rue de la Chaîne « en Vienne-les-Blois » (1689). — Rente de 30 s. assignée sur une maison et un jardin, joignant « d'amont » (nord-est) à la rue de la Croix-Boissée (1575-1773).

G. 011. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1567-1785. — Administration de la fabrique ; fondations pieuses ; legs et titres de rentes divers : Nomination par l'official de Blois, à la prière des paroissiens, de trois marguilliers (*matriculatios seu provisores et procuratores*), Urbain Joanneau, Etienne Becarre, et Nicolas Fillastre ; promesse par ceux-ci de bien gérer la fabrique (1567). — « Devis des ouvrages quil (*sic*) sont a faire sur le cœur de l'eglise de Saint Nicolas..... » (1777). — Legs pieux et fondation en l'église Saint-Nicolas par noble homme Nicolas Poictevin, conseiller, architecte et ingénieur ordinaire du roi, demeurant ordinairement aux jardins hauts du château royal de Blois, paroisse Saint-Nicolas : il désire faire célébrer pour sa défunte femme Jeanne Colheu de Longpré et sa famille une grand'messe annuelle, à diacre et sous-diacre, dans l'église Saint-Nicolas, à la chapelle de Saint-Charles dite de l'Echanson, en laquelle le sieur Poitevin a fait enterrer sa femme ; le legs de 120 l. est accepté par le curé et les marguilliers d'autant plus que « ladite marelle se trouve (nt) (*sic*) extremement incommodée a cause des droits d'admortissement et de nouveaux acquets qu'elle est obligée de payer au roy en consequence de sa declaration rendue au mois de juillet de l'année derniere » (1690). — Assemblée des paroissiens de Saint-Nicolas au banc de la marelle, parmi lesquels on remarque messire Thomas Lecestre, curé de l'église, Charles Colheu de Longpré, directeur des jardins du roi au château de Blois, Claude Boust, écuyer, sieur de Langeron, prévôt des maréchaux du comté de Blois, Jacques Regratier, sieur du Mousseau, greffier de la maréchaussée, Nicolas Le Maindre, « maistre orloger », René Pauchet, lieutenant de la bourgeoisie, où est décidée la concession à Nicolas Poictevin, conseiller, président du Bureau des finances de la généralité d'Orléans, de la chapelle Saint-Charles dite de l'Echanson, sans préjudice aux droits du fondateur nommé Juston, pour la sépulture dudit Poictevin, de sa première femme Jeanne Colheu de Longpré, de dame Marie Thérèse de Chaussy « à present son epouse », de ses enfants et descendants, et de la dame Jeanne Bigoulx, veuve de Charles Colheu de Longpré et ses descendants, en reconnaissance des embellissements que Poictevin a fait faire dans l'église (1704). — Constitution de 40 l. de rente, au principal de 1000 l., au profit de la fabrique Saint-Nicolas, sur le clergé de France, emprunt de 1781 (1785). — Constitution de 30 l. de rente au principal de 600 l., au profit de Catherine Brossier, par la fabrique de Saint-Nicolas, rente assignée sur tous les biens de ladite fabrique (1684). — Testament de noble homme Pierre Deniau, « sieur de la Venetterye », qui lègue à la fabrique diverses rentes assignées sur des immeubles sis à Blois et dans la banlieue (rue Foulerie, Bas-Bourg-Saint-Jean, le Foix, les Bournas aux Grouëts), plus une rente en blé sur des biens sis à Averdon, savoir 3 setiers de méteil et 1 setier d'orge, plus la moitié de 15 arpents de terre au Noyer, paroisse de Villexanton ; « .....veult et ordonne que quand il plaira a Dieu l'appeller de ce monde, son corps estre mis dans ung cercueil de bois et inhumé en l'eglise monsieur Sainct Nicolas les Bloy sa paroisse devant l'hostel Sainct Michel soubz la tombe où ont esté enterrez ses pere et mere et que le corps soit assisté des quatre mandians et porté par des hommes d'eglise ausquelz sera donné chacun ung quart d'escu.....; item, veult et ordonne qu'il soit donné et distribué aux pauvres un muid de blé

mesteil au dernier de ses services converty en miches et ung tonneau de vin du meilleur de sa cave » (1631). — « Inventaire des pieces justifficatives des legs et fondations faictes a la marelle de Saint Nicollas par deffunt messire Deniau en son testament du 13e juin 1631» (1633). — Quittance d'une somme de 400 l. payée à la fabrique par François Leddet, conseiller du roi, élu en l'élection de Blois, pour un legs fait à ladite église par défunt Jean Leddet, son frère, officier du roi aux jardins bas du château royal de cette ville (1761). — Fondation de 6 messes basses en l'église Saint-Nicolas, moyennant 200 l. une fois payée à la fabrique, par Marguerite Gendron, fille majeure (1749). — Fondation dans l'église de Saint-Nicolas de Blois de 3 saluts annuels par Etiennette Fougeré, veuve de Nicolas Chenetier, « marchand voiturier par eau », moyennant la somme de 120 l. payée comptant (1763). — Fondation d'un salut en l'église Saint-Nicolas, moyennant la somme de quatre-vingts livres payées comptant par Marguerite Tournier, femme de Louis Nouveau, marchand demeurant à Meuves, « paroisses d'Onzain et Monteaux par années alternatives » (1751). — Titre d'un legs pieux de 100 l. fait à la fabrique par Catherine Garnier (1678).

G. 1012. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1536-1786. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans les paroisses d'Averdon et de Chambon : Rente de 6 l. assignée sur une maison et d'autres immeubles à Villiers Le Houdry, paroisse d'Averdon (1723-1786). — Titres de propriété antérieurs à la donation de cette rente (1566-1692). — Sentence rendue contre Robert Oudinet, curateur aux successions vacantes de défunts Lubin Poitevin et Sebastien Marignac, habitants d'Averdon, pour l'obliger à payer la rente due à la fabrique (1692). — « Patience » donnée à la boîte des Trépassés de Saint-Nicolas par les héritiers de Marion Pinson, femme de Michel Le Marchant, pour un demi-quartier de pré sis à l'Hérisson, paroisse de Chambon, légué par ladite Marion Pinson (1552). — Bail par les marguilliers de ce demi-quartier de pré, sis au lieu dit « Heurisson », joignant « des deulx longs a la dame de la Potherye et d'ung bout sur la riviere du Cousson » (*sic*, pour la Cisse) (1579). — Bail par les marguilliers d'une demi-boisselée de pré, sise paroisse de Chambon, au lieu dit « Hurisson », « près le molin de la prieuré dudit Chambon », à Jacques Fourmy, « marchant foullon en drapz et serge », demeurant au « molin folleret », paroisse de Chambon (1644). — Baux à ferme par Mre Isaac Girault, prêtre, bachelier de Sorbonne, curé de la paroisse Saint-Nicolas, et les marguilliers, d'une boisselée et demie de pré à l'Hérisson, paroisse d'Averdon (1752-1771). — Reconnaissance d'une rente de 5 s. due à la fabrique de Saint-Nicolas par la veuve Jean Martin assignée sur un demi-quartier de vigne « en cinq ornes », sis « à la Voye de Blois », au lieu dit La Rougette, paroisse de Chambon (1626). — « Patience » donnée par les héritiers de Solenne Chezeres aux marguilliers de Saint-Nicolas pour 20 s. t. de rente, légués par le défunt à la marelle à charge de services religieux ; cette rente est assignée sur une pièce de vigne au Clos de « Vau Raymbert », paroisse de Chambon, au lieu dit le Cormier. Autre rente de 20 s. t. donnée par sa femme à la marelle et assignée sur des terres en la paroisse de Rhodon (1566, n. st.). — Sentence de Gabriel Guynebault, licencié es lois, avocat en Parlement, bailli de Saint-Lomer-lès-Blois, pour « déclaration d'hypothèque » de cette rente (1593). — Reconnaissance d'une rente de 45 s. sur une pièce de vigne appelée le Cormier, sise au Clos-des-Rotis, paroisse de Chambon, par Louis Bry, écuyer, sieur de La Thomassière et de la Pigeonnière, demeurant audit lieu de la Thomassière, paroisse de Chambon (1751).

G. 1013. (Liasse.) — 4 rôles, parchemin.

1510-1518. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Martin. Donation de Robert Juston : Vente par Regnault de Cuynder à noble homme Robert Juston, écuyer, premier échanson de Madame, de la moitié par indivis d'une métairie sise à Morvilliers, en la paroisse de la Chapelle-Saint-Martin ; plus de la somme de 62 s., 6 d. t. de rente sur plusieurs immeubles sis à Saint-Marc, paroisse de Mer ; plus de la somme de 10 s. t. de rente sur une maison sise paroisse Saint-Christophe de Suèvres dans « la rue du Ru de Suevre » ; plus de la somme de 15 s. t. de rente sur plusieurs immeubles à Suèvres ; plus de la même somme de 15 s. t. de rente sur le lieu dit le Pavillon, aux Landes, paroisse de Mer ou de Suèvres ; plus de 2 arpents et demi de prés sis au Goulet-des-Prés Joigneux en la paroisse de Mer ; plus d'une pièce de pré dit le Pré-Cabu, en la paroisse de Suèvres (1510). — Donation à la marelle de Saint-Nicolas par noble homme Robert Juston, « maistre d'ostel de Madame, «des trois quarts de la métairie de Morvilliers, « assise ou pays de Beausse », en la paroisse de la Chapelle-Saint-Martin ; plus de 5 arpents de prés sis dans les paroisses de Mer et de Suèvres ; plus de 62 s.

6 d. t. de rente sur plusieurs immeubles, paroisse de Mer ; plus de 10 s. de rente sur une maison et des vignes sises en la paroisse de Suèvres ; plus de 15 s. t. de rente sur le Pavillon sis aux Landes, près Saint-Marc, paroisse de Mer ; cette donation faite à charge de services religieux. Les marguilliers devront payer tous les ans « au receveur de la Ville de Bloys pour et au prouffit d'icelle au terme de Toussains la somme de quarante solz tournois pour la reparacion des ponts..... et oultre, a la charge de paier, par les diz procureurs et marrigliers, a chascun des quatre eschevins et esleüz au gouvernement de la ville de Blois et au clerc d'icelle ville la somme de cinq solz tournois a chascun jour desdiz mecredi des quatre temps de l'an a l'issue de ladite grant messe a laquelle par ce moyen ilz seront tenuz assister en personne ; et ceulx desdiz quatre ou clerc qui deffauldront de assister lesdiz jours n'auront aucune chose pour le jour qu'il auront deffault, et sera applicqué au prouffit de ladite marelle, et aussi, moyennant ce, ledit clerc de la ville sera tenu le faire savoir ausdiz de la ville a chascun jour des quatre temps » (1514). — Confirmation du don fait à la marelle par « feu noble homme Robert Juston en son vivant conseiller et maistre d'ostel ordinaire de la royne », dont les exécuteurs testamentaires sont « noble homme Berthrand de Challuz, maistre d'ostel ordinaire de la royne », messire Philippe de Menon, chevalier, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de la reine, maîtres Albert Dupuy et Gabriel Myron, conseillers et médecins ordinaires de la reine, Mathurin Viart, capitaine de Blois, messire Robert Palluel, chapelain ordinaire dudit défunt, François Moysant, secrétaire de la reine, Adam Laigre, chapelain de la reine, Jacques Rouvyn, dit Lambin, marchand, demeurant au Foix-Saint-Lomer-lès-Blois, Jehan Rouvyn, fils dudit Jacques, Jacques Guérin, prêtre, maître Jean Dubois, chapelain de la collégiale Saint-Sauveur de Blois, et Jacques Allart, marchand et argentier de la reine. Robert Juston avait chargé ses exécuteurs testamentaires de vendre sa métairie appelée Herbouville (1) sise en la paroisse d' « Orouer le Brueil », au comté de Dunois ; selon la volonté du défunt la métairie fut vendue à Mathurin Viart au prix de 1600 l. t. somme payée en 672 écus d'or au soleil, 60 ducats, 11 nobles à la rose, deux nobles de.....(?), 8 angelots, trois lions. Suivent le testament et le codicille de Robert Juston : «.....et en vertu des lettres de naturalité et habilitation a luy octroyées par le feu roy Loys derrenier decedé (que Dieu absoille !), données a Romorantin ou mois de may l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} dix neuf.....a fait son testament..... Ledit testateur a esleü sa sepulture estre faicte en l'eglise de Sainct Nicollas du Foix lez Blois en une chappelle de Nostre Dame qu'il a fondée en ladite eglise et avoir ung tableau de cuyvre qui sera mys en la muraille la plus prochaine de ladite sepulture et une tumbe de pierre dure sur la fousse, ouquel tableau sera fait mencion de son nom et surnom et, en icelluy tableau sera nommé ledit testateur comme dessus et y aura deux anges, c'est assavoir Sainct Michel et Sainct Gabriel qui presenteront ledit testateur a Nostre Dame et dessoubz sera escript : cy gist noble homme Robert Juston, escuier, conseiller et maistre d'ostel ordinaire de la Royne, et oudit tableau sera mis le jour de son trespas et que on prie Dieu pour luy..... Item, ledit testateur veult et ordonne estre dit et celebré le jour de son obit pour le remede et salut de son ame cent messes, si tant de prestres ou peult trouver.....Item, veult et ordonne ledit testateur estre donné et distribué aux pouvres de Dieu qui se trouveront au lieu et au jour dudit obit, a chascun trois d. t. afin qu'ilz ayent souvenance de prier Dieu pour son ame ». Il donne 50 l. t. à chacun des couvents de femmes suivants : Sainte-Claire de Dinan, Sainte-Claire de Nantes « ou pays de Bretaigne », Sainte-Claire de Gien-sur-Loire, Sainte-Claire de Désir « aussi sur Loire », Sainte-Claire de Bourges, Sainte-Claire de Moulins, Sainte-Claire d'Aigueperse en Auvergne, Sainte-Claire de Notre-Dame du Puy en Auvergne. « .....Item, a donné et legué ledit testateur aux bons hommes (les Pères Minimes) du Plessis lez Tours la somme de trente livres t. une foiz paiéz..... » Il donne à 5 filles à marier, ayant bonne conduite, à chacune 50 l. ; aux exécuteurs testamentaires 300 l. t. pour acheter trois muids de froment à donner à l'Hôtel-Dieu de Blois. « Item, veult et ordonne que par ses executeurs, si par luy n'est fait durant sa vie, soit impetré de Notre Saint Pere le Pape ou de messeigneurs les cardinaux 500 jours de pardon ou autre telle quantité qu'il leur plaira plus grande..... Item, a donné ledit testateur à la Maison Dieu de Nantes la somme de 100 l. t..... Item, a l'ostel Dieu de Rodon en Bretaigne don ledit testateur a esté cappitaine..... 100 l. t..... Item, a donné et laissé a Christofle Juston, aagé de six a sept ans ou environ, enfant par luy adobté pour filz, c'est assavoir la mestaierie de la Follie, parroisse de Rodon..... et a esté ce present don fait en faveur et affin qu'il soit tenu a l'escolle et qu'il prie Dieu pour l'ame dudit testateur le temps avenir..... » Il donne 150 l. t. aux Jacobins et 150 l. t. aux Cordeliers de Blois, à charge de services religieux. « .....veult et ordonne estre fondé, baillé et

(1) Aujourd'hui Arbouville, près d'Ouzouer-le-Breuil (Eure-et-Loir).

continué une charité et aulmosne aux pouvres en pain deux fois l'an a touzjoursmais par les mains des marrigliers et fabriciers de ladite parroisse Sainct Nycollas du Foix, et, en ce faisant, donneront charge ausdiz pouvres de prier Dieu pour l'ame dudit testateur et pour ce faire pourront lesdiz marrigliers achapter rentes ou heritaiges qui seront regies et gouvernées soubz la main de ladite fabricque. Et prie ledit testateur aux quatre de la ville de Blois prandre garde et faire tenir et entretenir ce que dit est en ce present article pour l'honneur de Dieu et de ses pouvres.....Item, a donné ledit testateur par ces presentes a ung nommé Pierre Juston, archer de la garde du Roy, la somme de 150 l. t. une foiz paiéz si ledit Juston est vivant, qui autres foiz l'a servy de page, tant pour luy que pour ayder a marier ses sœurs et aussi pour soy donner garde de Christofle Juston que ledit testateur fait nourrir..... Item, ledit testateur a donné et legué par ces presentes lettres de testament aux freres myneurs et freres prescheurs de Blois a chascune desdites deux eglises la somme de trente livres tournois une foiz paiez affin qu'ilz prient Dieu pour son ame. Item, a donné ledit testateur ung lict de can a l'ospital de Monseigneur du Refuge a Blois, ledit lit fourny pour demourer aux pouvres pour leur aisance et non autrement. Item et autant, c'est assavoir ung autre lit de can fourny a l'ospital et maison Dieu de Vienne lez Blois..... Item, donne a Michel Aulbin, varlet de fourriere de madame Renée, qui autresfois a esté son serviteur, la somme de trente livres tournois une foiz paiez..... ». Le codicille termine ce rôle : « ...Item, vieult qu'il soit fait ung double de son testament en bonne et convenable forme lequel sera baillé es mains des quatre de la ville de Blois..... Item, donne et delaisse ledit Juston sa maison de Rochefort située et assise auprès du cymetiere de Sainct Nicollas de Blois a Pierre Juston, archer de la garde.... Veult et entend ledit testateur que les cinquante livres qu'il a assigné par le premier article escript en son testament a chascun couvent des seurs de Saint Clere sont les couvens qui s'ensuivent ; c'est assavoir : « Nantes, Dynan, Gian sur Loire, Notre Dame du Puy en Auvergne, Desire, Bourges, Moulin, Egueperse, Grenoble et Montbrison » (1518). — Autre rôle contenant le testament et le codicille de Robert Juston (1518).

G. 1014. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1510-1768. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Martin : Donation de Robert Juston (suite). — Titres concernant la métairie dite de l'Echanson, à Morvilliers, paroisse de la Chapelle-Saint-Martin. — Vente par Mathurin Bauldet l'aîné à Robert Juston de la quatrième partie de la métairie de Morvilliers (1510). — Accord entre Pierre de Villebresme, prêtre, licencié en décrets, *rector curatus parrochialis ecclesie Sancti Nicolai de Fisco prope Blesis, Carnotensis diocesis*, et les trois marguilliers, d'une part, et Robert Juston, *magister hospicii illustrissime Domine Regine Francie*, d'autre part, pour la fondation d'une messe quotidienne et perpétuelle en l'église Saint-Nicolas (Denis Sicler, notaire apostolique, 1515, n. st.). — Cession par Robert Juston à la fabrique des trois quarts de la métairie de Morvilliers à charge de services religieux dans la Chapelle N.-D. en l'église Saint-Nicolas ; la métairie et ses appartenances étant tenues à droit de cens du prévôt de Suèvres en l'église Saint-Martin de Tours, la fabrique devra payer chaque année au prévôt de Suèvres pour « droit d'indemnité » la quantité de deux setiers de blé froment, mesure de Suèvres (1515). — Approbation par Erard de La Marck, évêque de Chartres et de Liège, de la fondation faite par Robert Juston en l'église Saint-Nicolas (1515). — Cession par Martin Brisset à la fabrique de 8 boisselées de terre sises près la métairie de Morvilliers, en échange d'une petite pièce de terre en friche, appelée la Masure, et contenant 2 boisselées de terre ou environ, à la charge de pur cens envers Saint-Martin de Tours ; la fabrique lui donne en plus la somme de 12 l. t. (1567). — Bail de 6 ans de 8 boisselées de terre près de Morvilliers, cédées par Martin Brisset (1567). — Bail pour 9 ans par les marguilliers de la métairie de Morvilliers (1570). — Echange par la fabrique de 8 boisselées de terre labourable, faisant partie de la métairie de l'Echanson (Morvilliers) pour 12 boisselées sises paroisse de la Chapelle-Saint-Martin (1570). — Bail pour 9 ans de la métairie de l'Echanson (1587). — Sentence du bailli de Blois rendue contre le fermier de Morvilliers (1591). — Baux de la métairie (1596-1610). — « Declaration des maisons, terres et vignes appartenans a la marelle de l'eglise Saint Nicolas du Foix les Blois, deppendant le tout de leur métairie assize et scittuée a Morvilliers, parroisse de la Chapelle Saint Martin en Beause, baillée et advouée par Denis Dupuy, laboureur, et a present fermier et mestayer de ladite metairie par devant moy Macé Mestivyer, notaire en ladite parroisse de la Chapelle Saint Martin en Beause sous les sceaux royaux de Blois » (1623). — Bail pour 9 ans de la métairie (1627). — « Devis des reparations de massonnerye qu'il convient faire en la mestaierie de Morvilliers appartenant a la marelle Saint

Nicollas » (1637). — Baux de la métairie de l'Echanson ou de Morvilliers et de ses dépendances (1682-1768).

G. 1015. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1529-1784. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans les paroisses de Champigny-en-Beauce, la Chaussée-Saint-Victor, Chouzy, Choussy : Sentence de Simon Aubert, « licencié es loix, advocat a Bloys, comme plus ancien expediant cejourd'huy les causes du bailliaige de Sainct Lomer de Bloys pour l'absence de messieurs les bailly et lieutenant dudict lieu », condamnant les héritiers de Mathurine de la Noue, femme de Guillaume Quatrebraz, à laisser la fabrique jouir d'une « septerée » de terre leguée par la défunte (1577). — Les héritiers de Mathurine de la Noue donnent à la fabrique, au lieu de la septerée de terre léguée par la défunte, un arpent de terre à prendre en la paroisse de Champigny en deux pièces, l'une au lieu dit la Gravelle, l'autre aux Espineaulx (1578). — Bail desdites terres par la fabrique (1605). — Bail d'une « septerée » de terre en 2 pièces l'une au Marchais-Belin, l'autre a la Vollée, paroisse de Champigny (1628). — Bail par la fabrique d'un arpent de terre labourable en deux pièces, l'une à la Fontaine-Lambert, l'autre au lieu dit le Gouffre, paroisse de Champigny (l'acte au lieu d'être au nom du bailli de Blois, comme d'habitude, est au nom des « venerables doien, chanoines et chapistre de l'eglize collegialle de Saint Sauveur de Blois, comté dudict Blois durand les trois jours de l'Asumption de N. S. Jesus Christ » (1654). — Baux par la fabrique de terres sises aux Grands Préz, au Marché Belin, paroisse de Champigny (1740-1784). — Baux d'une pièce de terre sise paroisse de la Chaussée-Saint-Victor à Gailletiou (1615-1715). — Testament de la veuve de Guyot le Grand : « ..... Item, ordonne de donner icelle testatrixe, desmaintenant a tousjoursmays, à la marelle et aux trespasséz dudit Saint Nicolas ung quartier de vigne assis au cloz de Banlieue, parroisse de Sainct Victeur » (1529, n. st.). — Testament de Jeanne Bailly, veuve de Michel Mestivier, par lequel elle lègue à la fabrique une rente de 10 s. assignée sur sa maison sise en la paroisse de « Chossy » (Choussy) (1572). — Rente de 12 l., 3 s., 5 d. cédée à la marelle par Benjamin Brunyer, écuyer, sieur de Villesablon, y demeurant, paroisse de Chailles, et dame Renée de la Forest, son épouse, rente assignée sur un immeuble à Chouzy (1723), avec les titres antérieurs à la donation depuis 1627. — Sentence du garde de la prévôté de Blois condamnant la veuve de Jean Tironneau « ayant la garde des enffents myneurs d'age dudit deffunct et d'elle heritiers de feu Jehanne Guignard, mere de feu Tironneau », à laisser la fabrique jouir de la rente perpétuelle de 4 l. 10 s., assignée sur un immeuble au lieu dit Rodeux, paroisse de Chouzy (1557). — Reconnaissance par Honorat Le Gallois, écuyer, sieur de Bezay, demeurant au dit lieu de Bezay en Vendômois, « Andrée Dollard et Mathurine Richard, filles majeures uzantes et jouissantes de leurs biens et droicts demeurantes à Chouzy » d'une rente de 4 l., 10 s. assignée sur une terre au Rodeux, paroisse de Chouzy (1692). — Reconnaissance de cette rente de 4 l., 10 s. assignée sur une pièce de pré sise au Rodeux, paroisse de Chouzy, par Henri Gaultron, « commis greffier en la Chambre des Comptes de Blois, demeurant au chateau royal dudit Blois, paroisse Saint Sauveur, fondé de pouvoir de messire Didier François Mesnard, chevallier, seigneur de Clesle, Chouzy, Lilevert et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, procureur general du conseil de la reine, demeurant à Versailles » (1753). — Catherine Verger, veuve de honorable homme Anthoine Lorillau, marchand au Foix-lès-Blois, lègue à la fabrique 50 s. t. de rente perpétuelle, que ladite veuve a droit de prendre sur une pièce de vigne, en 18 ornes, contenant 1 quartier ou environ, sise au clos de Porte-Neuve, paroisse de Chouzy (1617). — Reconnaissance de cette rente de 50 s. t. par Siméon Bertheau, « capitaine de charrois de l'artillerie du roy, demeurant en Bourgneuf les Blois » (1691). — Autres reconnaissances de cette rente de 50 s. t. (1731-1773). — Baux de terres appartenant à la fabrique, sises paroisse de Chouzy « en Bonne-Fille », dans la prairie de Chouzy, près la Quarte, en Mauchenet, aux Terres-Rouges (1616). — Bail de toutes les terres, vignes et prés que possède la fabrique en la paroisse de Chouzy (1632).

G. 1016. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1487-1787. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans les paroisses de Mer, Monteaux, Onzain, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Suèvres, Talcy, Villexanton. — Sentence du bailliage de Blois, forçant plusieurs paroissiens de Mer à déclarer la rente d'un écu sol. assignée sur des immeubles sis à Saint-Marc, paroisse de Mer, au clos de la Fontaine-de-Saint-Marc, au Ronceray, aux Regnardières (1599). — Reconnaissance de ladite rente d'un

écu sol. « vallant 60 s. t. de rente fonciere annuelle et perpétuelle » (parmi les paroissiens de Mer et d'Aunay-lès-Mer, se trouve François Dutens, lieutenant ordinaire de la justice de Mer) (1599). — Reconnaissance d'une rente perpétuelle de 40 s. due à la fabrique et assignée sur une pièce de terre « près le moullin de Giepvre », paroisse de Monteaux (1620). — Les « procureurs et marreillers de l'eglise parrochial monseigneur Saint Nicolas lez Blois » reconnaissent que la marelle possède un quartier de pré sis à Monteaux, au censif du seigneur d'Herbault. Le seigneur s'était efforcé de dessaisir la fabrique de ce quartier de pré devenu bien de mainmorte ; pour que les « droiz de reliers et autres devoirs et prouffitz » puissent être perçus par ledit seigneur, les marguilliers, « de l'exprès vouloir et consentement des parroissiens de ladite parroisse » nomment un « vicaire », Jean Dupuy, tonnelier de la paroisse, « par la mort duquel les marcillers seront tenuz de relever ledit quartier de pré et de paier audit seigneur de Herbault reliers selon la coustume du païs..... », et « s'ilz estoient deffaillans de bailler autre vicaire après la mort d'un chascun vicaire, ledit seigneur de Herbault pourra contraindre lesdiz marreillers par justice de mettre hors de leurs mains ledit heritage » (1487, n. st.). — Baux par la fabrique d'une pièce de pré d'un quartier environ sise près le moulin de Gièvre, paroisse de Monteaux, alias à « la Butte de Gièvre », « au lieu appelé Iredare » (1595-1699). — Autres baux dudit quartier de pré sis à Monteaux, près le moulin de Gièvres (1745-1783). — Reconnaissance d'une rente de 4 l. due à la fabrique par « honorable femme Marie Dupuy, veuve de honorable homme Claude de la Villette, vivant huissier sergent à cheval au Chatelet de Paris », demeurant à Blois (1626). — Sentence du bailli, juge ordinaire civil et criminel du comté de Rostaing, condamnant Nicolas Hemery « a passer nouvel titre et declarations d'hipotheques » de la rente de 4 l. due tous les ans à la fabrique Saint-Nicolas pour un demi-arpent de pré sis paroisse d'Onzain (1711). — Titres de reconnaissance de la rente de 4 l. assignée sur un demi-arpent de pré sis paroisse d'Onzain, à la Saulaye de Marré ; le dernier titre est de Pierre-Louis Duchêne, avocat en Parlement, demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré (1753-1787). — Bail par le curé et les marguilliers de 3 quartiers de terre labourable en une pièce sise « aux Plantes d'Asnières », paroisse d'Onzain, dépendant de la marelle (1741). — Rente de 20 sous assignée sur une masure sise devant l'église de Saint-Sulpice et sur 2 arpents et une minée de terre labourable partie en vignes partie en « ousche » (1569). — Reconnaissance de cette rente de 20 s. assignée sur un demi-quartier « cy devant en mazure, ou autrefois estoit une maison assize à Saint Sulpice devant l'eglise » (1731-1765). — Bail par les marguilliers de Saint-Nicolas d'une pièce de terre contenant une boisselée sise au clos Baudy, paroisse Saint-Sulpice (1668). — Baux d'un quartier de terre autrefois en pré sis aux Iles, paroisse Saint-Lubin de Suèvres (1643-1783). — Copie du testament de noble homme Pierre Deniau, sieur de la Venetterye, demeurant au Foix-lès-Blois : il lègue à la fabrique entre autres choses, la moitié de 15 arpents de terre à partager avec la dame de l'Ardise, au Noyer, paroisse de Villexanton (1631). — Baux de 7 arpents et demi sis « au terrouer du Noyer », au lieu dit les Becards, paroisses de Talcy et de Villexanton (1663-1680). — Baux de 9 arpents de terre labourable sis au lieu dit les Becards, « paroisses de Talcy et de Villexanton alternativement » (1702-1777). — Foi et hommage, aveu et dénombrement rendus par les curé et marguilliers de Saint-Nicolas à Blois chez Guenois, notaire du roi, à messire Claude-Guillaume de Verneson, chevalier, seigneur des Forges, Fleury, la Haute-Cour et autres lieux, demeurant ordinairement au lieu seigneurial des Forges, paroisse Saint-Lubin de Suèvres, pour 9 arpents de terre labourable sis au terroir de la Basse à Gland, paroisses de Talcy et Villexanton alternativement, « relevant lesdits neuf arpens de terre an plein fief, foy et hommage, quint denier et cheval de service de laditte terre et seigneurie de Fleury, scituée paroisse de Saint Christophle de Suèvres »..... « Lequel sieur de Verneson, cy present, a bien voulu, pour cette fois seulement et sans tirer a conséquence, recevoir lesdits sieur curé et marguilliers, comme de fait les a receü, en laditte foy et hommage et ces presentes pour aveu et denombrement, n'entendant ledit seigneur de Fleury dispenser pour l'avenir lesdits sieur curé et marguilliers de rendre et porter laditte foy et hommage audit lieu seigneurial de Fleury, ou elle est deüe » (1748).

G. 1017. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1608-1773. — TITRES COMMUNS A LA CURE ET A LA FABRIQUE. — d'une rente de 53 s. due en partie à la fabrique, en partie à la cure, et assignée sur deux maisons et un jardin situés au Foix, rue Richebourg (alias rue du Petit-Chouzy) (1750-1770). — Rente de 28 s. en deux parties, savoir 10 s. à la fabrique et 18 s. à la cure, assignée sur une maison, grande rue du Foix, plus une rente de 25 s. due à la fabrique (1691-1717). — Rente de 3 l., 2 s.,

6 d. assignée sur une maison au Faubourg-Neuf, moitié de ladite rente pour la cure, l'autre moitié pour la fabrique ; le dernier titre est au nom de René Fesneau, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Blois (1628-1760). — Bail par le curé, à cause de la cure, et par les marguilliers à cause de la fabrique, à Jacques Guignard, marchand demeurant à « Chousy soubz Blois » : 1° de trois quartiers de vigne en une pièce sise « en Bonnefille », paroisse de Chouzy (la moitié appartenant à la cure, l'autre moitié à la fabrique) ; 2° d'une pièce de terre d'un arpent sise en la prairie de Chouzy (1608). — Bail par le curé et les marguilliers à Guillaume Bosseray, « garde des plaisirs du roy et archer de la maréchaussée de Blois, duché de Vendômois », demeurant à Chouzy, d'un arpent de pré en « trois tierciers et pièces, dependant de la cure et marelle de Saint-Nicolas, sis entre Chouzy et Asnieres, paroisse d'Onzain » (1701). — Baux par le curé et les marguilliers d'un arpent de pré en 3 pièces dépendant de la cure et de la fabrique par moitié, sis entre Chouzy et Asnières, au lieu dit les Fosses-d'Asnières, paroisses d'Onzain et de Chouzy, et de 3 quartiers de terre en une pièce dépendant de la fabrique, sis aux Plantes-d'Asnières, paroisse d'Onzain (1753-1773).

G. 1018. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin.

1512-1571. — La boite des Trépassés et la fabrique Saint-Nicolas. — Vente par Guiot Rimbault aux procureurs de la boîte des Trépassés fondée en l'église Saint-Nicolas, de 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle sur une maison sise rue Richebourg (ou grande rue du Foix) (1512). — Autre titre de cette rente (1567). — « Honnestes hommes Laurent Larpenteux, l'un des marreillers de Saint Nicolas, Jehan Moreau, Guillaume Palluet, procureurs et entremetteurs de la Boueste des trespassez dudit Saint Nicolas », baillent à rente annuelle et perpétuelle à Leonard Bourillon, maréchal, « ung pignon a faire maison avec une basse goute, le tout faict de muraille a chau et sable, avec ses appartenances d'un petit jardin assis a la Bretonnerye », moyennant 30 s. t. de rente (1524, n. st.) ; ces immeubles avaient été donnés à la fabrique et à la boîte des Trépassés. — Lettre de Charles IX, datée de Paris, adressée au bailli de Saint-Lomer et cassant le bail à rente fait par les marguilliers d'une maison avec jardin et appartenances à la Bretonnerie, donnée à la boîte des Trépassés (1571).

G. 1019. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1691-1786. — La confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Nicolas. — Transaction entre les marguilliers de la fabrique et les procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement au sujet de la procession du Saint-Sacrement à la Fête-Dieu (1691). — Sentence du présidial de Blois ordonnant l'exécution de la transaction de 1691 : La confrérie du Saint-Sacrement devra payer la rente de 12 l. due à la fabrique de Saint-Nicolas, à condition que deux marguilliers de la fabrique porteront le dais avec les procureurs de la confrérie à la procession de la Fête-Dieu (1738). — Autre sentence du présidial condamnant les marguilliers du Saint-Sacrement à payer 12 l. de rente à « la Grande Marelle » de l'église (1739). — Bail par le procureur de la confrérie du Saint-Sacrement de 3 arpents de terres labourables sises à Landes, au lieu de Pitouille et de Boulomer (1765). — Reconnaissance d'une rente de 17 s., 6 d. assignée sur une maison sise à la Bretonnerie, rente due à la marelle du Saint-Sacrement de l'église Saint-Nicolas (1786).

G. 1020. (Registre.) — in-8, 88 f°s écrits.

1749-1781. — « Registre pour servir a la recette des revenûs des écoles de la charité de la paroisse Saint Nicolas ». — « F° 1 : Inventaire des titres et papiers..... apartenans aux écoles de charité de la paroisse Saint Nicolas ». — F°s 5-61 : Dépenses et recettes pour les années 1749-1781. — F°s 62 et suiv. : « Estat des contrats deübs a la charité des sœurs de la paroisse de Saint Nicolas de Blois ». — F° 75, v° : « Filerie ; du 27 mars 1763, remis a madame Feineau, de la rüe des Carmelites, vingt quatre livres pour achepter de la filasse et la distribuer a de pauvres femmes qui la fileront ». — F° 79 : « Relevé des contrats de constitution apartenans a l'etablissement des écoles de la charité de la paroisse de Saint Nicolas de Blois ». — A la fin du registre, f° 88 v° : « registre des pauvres de la charité de la paroisse de Saint Nicolas depuis que M^e^ Vauduy est tresoriere, a commencé (*sic*) du 14 avril 1726, jour qu'elle a entré en charge ». — (Le registre a été commencé par les deux extrémités).

G. 1021. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1765-1777. — Mémoires et quittances concernant la charité de Saint-Nicolas (sans intérêt).

4°. — Paroisse Saint-Saturnin de Vienne

G. 1022. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1465-1789. — La Cure. — Biens-fonds et rentes à Blois et dans les paroisses de Candé, Chailles, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais, Villerbon. — Jeanne, veuve de Jean Dugué, barbier, demeurant « en Vienne-lez-Blois, donne à vénérable et discrète personne messire Philippe Rocheton, prête, curé de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Vienne, et à ses successeurs curés de cette église, un jardin sis « en Rivière », en la paroisse de Vienne, au lieu dit Carrelles, un quartier de « tousche » sis en la paroisse de Vienne, au lieu dit « les grans tousches », une minée de terre en ladite paroisse aux « Clouseaulx », une boisselée de terre sise en la paroisse de Vienne derrière le clos de Simon Pover ; sur ces immeubles sont assignés 3 s., 1 d. t. de rente dus à Robin Barbes, demeurant en Vienne, et à Pierre Peloquin (1468, n. st.). — Bail par vénérable et discrète personne maître Jean Bezet, prêtre, curé de l'église Saint-Saturnin de Vienne-lès-Blois et de Saint-Bohaire, d'une maison sise en Vienne « rue Cope Gorge » (1566). — Déclaration, au profit de la cure de Vienne, par Léonard Goujon et autres d'une rente de 17 s., 6 d. t. assignée sur une maison et ses dépendances, le tout contenant un arpent clos de haies vives et sis au lieu dit « le Quarrouer », autrement le Chaillou, paroisse de Vienne (1610). — Baux par le curé de biens sis aux Mottes, paroisse de Candé, entre les « Bohaire » (alias : Boire), même paroisse, au « Guay » près Madon, au clos des Bonnes-Vignes, paroisse de Chailles, aux Grands-Prés (1727-1789). — Étienne Cahier, vigneron à Chailles, prend à ferme de discrète personne Me Jean Bezée, prieur-curé de Saint-Bohaire, curé de Vienne-lès-Blois, un demi-arpent de pré sis en la paroisse de Candé, appelé les Grands-Prés ou l'Aubraye, dépendant de la cure, pour 9 ans, moyennant 45 s. t. et « une couple de chappons bons et convenables » (1581). — En la présence de Philippe Rocheton, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Vienne-lès-Blois (*Sanctus Saturninus de Vigenna prope Blesis*), et d'autres témoins, Jean Barrantin, marchand demeurant en Vienne, fait son testament : Il lègue à la cure, à charges de services religieux, deux pièces de pré, sises en la paroisse de Candé (*de Candeto*), l'une au lieu dit Buffières, l'autre au lieu dit les Hilleaux, plus une pièce de terre (*unam petiam terre seu virgultum*), sise en la paroisse de Vienne au lieu dit les Touches ; « *item statuit et ordinavit quod vittrum quoddam, per ipsum testatorem inceptum in ecclesia de Vigenna, in quo stant ymagines Sanctorum Clementis et Nicholai, perficiatur et manuteneatur ab heredibus suis. Item, voluit et ordinavit quod processio fratrum mendicantium sue sepulture assisteret. Item, dedit et legavit unum dolium vini et unum modium frumenti errogandorum pauperibus in die octabarum sui obitus. Item, legavit hospitali seu elemosine de Vigenna decem solidos turonensium semel solvendos. . . . . Item, legavit confratriis sancti Clementis, sancte Katherine et sancte Anne in Vigenna fundatis, cuilibet illarum, quinque solidos turonensium semel solvendos. Item, legavit Egidie, ancille sue, viginti solidos turonensium. Item, dedit duabus orphanis ad discretionem suorum executorum eligendis, cuilibet, decem solidos turonensium semel solvendos. Item, legavit Johanni Piedeboys suam tunicam cothidianam. Item, dedit Johanni Beauvoys duas ulnas boni grisei pro sua tunica nuptiali. . . . . Item, dedit Johanni Margueron, dicto Lancement, unum bonbicinium cum uno pari calligarum. . . . Item, dedit et legavit Robino filio suam tunicam nupcialem, panno violeto confectam, dictam vulgariter « surcot »* (1473). — Vente par Gillet Le Mercier, de la paroisse de Chailles, à Jean Barrentin, marchand en Vienne, d'un demi-arpent de pré sis en la paroisse de Candé, au lieu des Hilleaux ; le pré est dit « L'Espinière au prestre » (1465). — Baux par le curé de Vienne de terres sises aux Mottes, entre les Boires, au Lay (alias : au Guay), aux planches de Chailles, aux Grands-Prés (1584-1692). — Titre constatant que la cure de Vienne est propriétaire d'une pièce de pré, d'un demi-arpent ou environ, sise au lieu des Pastils en la paroisse de Saint-Gervais, léguée par Guillaume Guinchant, prêtre demeurant à Blois, à charge de services religieux (1559). — Baux de biens dépendants de la cure, sis dans les paroisses de Saint-Denis-sur-Loire et de Villerbon, à la grande Haye ou Champgouin, au Sollier (ou les Besniers), aux Buissons (ou les Vallineaux), terroir de Villesecron, à Pierre Cochée, au chemin de Villejambon, à la Tousche (1642-1675). — Bail par le curé de Vienne de quatre arpents de terre, sis paroisse de Villerbon (1743). —

Baux de biens dépendant de la cure sis dans les paroisses de Villerbon et de Saint-Denis-sur-Loire, aux Touches, au Champtome, à Champgouin, aux Santes à la Pièce (alias : la Pierre) Cochée, terroir de Villesecron (1753-1782). — « Déclaration des biens et héritages dépendans de la cure de Vienne-les-Blois, situés ès paroisses de Villerbon, Saint-Denis, tenus et mouvans en censive et directe seigneurie portant profit de lots et ventes, deffaux, saisines et amande quand le cas y echet, suivant la coustume de Blois, de haut et puissant seigneur Abel François Poisson, marquis de Menars, de Marigny, conseiller d'Etat ordinaire d'épée, commendeur des ordres du Roy, directeur et ordonnateur général des bâtiments de sa majesté, jardins, arts, académies et manufactures royales, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanois, capitaine gouverneur du château royal de Blois, gouverneur des villes dudit Blois, Mer, Suèvre, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, Bourèche, Lori Le Boccage, Vaudières, Montreuil-aux-lions, Mouttier, Fleury et autres lieux, accause de sa seigneurie de Villerbon et censif de Villececron » (1778).

G. 1023. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 34 pièces, papier

1531-1778. — La Cure. — Biens-fonds et rentes à Blois. — Reconnaissance en faveur du curé Joseph Dutail d'une rente de 17 s. 6 d. assignée sur deux maisons sises l'une rue de la Chaîne, l'autre sur le pont de Blois, déjà reconnue en 1687 en faveur du curé François Mahy (1718). — Reconnaissance au profit du curé Christophe Boislard, d'une rente de 20 s. sur une maison sise rue de la Chaîne (1661). — Reconnaissances au profit du curé Ch. Boislard d'une rente de 6 s. 8 d. sur une étable rue de la Chaîne, dépendante de la maison de la Fleur de Lys (1635-1651). — Reconnaissance au profit du curé Ch. Boislard d'une rente de 7 s. 6 d. sur une maison en Vienne, rue des Chalans (1647). — Deux reconnaissances en faveur du curé Boislard d'une rente de 42 s. 6 d. sur une maison rue Croix-Boissée (1635-1641). — Constitution par ordonnance de dernière volonté d'une rente de 5 l. sur une maison rue de la Chaîne en faveur de la cure de Saint-Saturnin (Simon Caillau, curé) (1498). — Reconnaissances de ladite rente (1539-1640). — Déclaration censuelle fournie au censif de Saint-Laumer de Blois des bâtiments, jardins, terres, vignes, prés et autres héritages dépendants de la cure de Vienne, dans l'étendue de ladite paroisse (1670). — Bail à ferme par François Mahy, curé, à trois vignerons, d'un arpent et demi de terre à la Jardinière et à la Motte (1687). — Baux à ferme d'un jardin à la Clérancerie (1636-1778). — Baux à ferme des biens de la cure (1627-1787). — Robert Bugi, marchand en Vienne-lez-Blois, fondateur dans l'église Saint-Saturnin de la chapelle de la Nativité, « en laquelle il eut fait portraire et paindre l'istoire de la Nativité Nostre Seigneur », constitue sur un jardin à la Croix-Boissée, une rente de 10 sous pour le curé et 15 sous pour la fabrique, à charge pour ledit curé de publier les indulgences de la Nativité (1581). — Six titres nouveaux d'une rente de 5 sous sur une maison sise à Vienne, ruelle Saint-Michel (1702-1768). — Déclaration de deux rentes de 42 s. 6 d. dues respectivement à la cure et à la fabrique de Saint-Saturnin, sur deux maisons sises rue Croix-Boissée (1768). — Rente de 20 s. sur une maison rue de la Chaîne (1707-1761). — Déclaration d'une rente de 4 l. 10 s. envers Émery Copin, sur une maison sise en la paroisse Saint-Solenne, ruelle du Griffon, par laquelle on va « de la rue du Foix à la rue de l'Erberge » (1535). — Même rente due à Guillaume Courtin, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi (1648). — Échange entre Jacques Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, de ladite rente avec Christophe Boislard, curé de Saint-Saturnin, assisté d'Alexandre Sertain, chef de fourrière de la maison du roi, et Mathurin Belin, marguilliers de la fabrique, contre un censif à Nanteuil, à raison de 3 l. 10 s. à prendre sur ladite rente; et avec la confrérie du Saint-Sacrement en l'église de Saint-Saturnin, représentée par Vincent Belin, boucher, procureur de la confrérie, assisté de trois de ses confrères, contre une boisselée de terre à Nanteuil et à raison de 20 s. à prendre sur ladite rente (1652). — Reconnaissances de ladite rente en faveur des curés de Saint-Saturnin, Philippe Bourdonneau (1667), Joseph Dutail (1709-1718), Jean Fesneau (1758).

G. 1024. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1642-1766. — La Fabrique. — Fondation par Gaston de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et comte de Blois, d'une lampe ardente à l'autel Notre-Dame-des-Aydes en l'église de Vienne, et donation à la fabrique d'une rente de 24 l. pour l'entretien de cette lampe (1642). — Lettres patentes de Louis XIV, données à Versailles, confirmatives de la donation faite par Gaston, duc d'Orléans, d'une rente de 24 l. pour l'entretien d'une lampe; rente à prendre sur la recette du domaine du comté de Blois

(1702). — Mandement par Jean-François de la Saussaye, écuyer, sieur de la Noue, conseiller du roi, président de la Chambre des Comptes, intendant des bâtiments et trésorier de France, général des finances au comté de Blois, aux receveurs généraux des domaines de payer aux marguilliers de Saint-Saturnin la rente de 24 l. (1703). — Enregistrement des lettres patentes de Louis XIV au greffe de la Chambre des Comptes de Blois (1703). — Assemblée des paroissiens de Vienne, où il est déclaré qu'il serait avantageux de choisir un des assistants pour recevoir les arrérages de rentes échues et à échoir sur les tailles et le domaine de Blois, dues à la marelle, afin d'éviter les frais de copies collationnées d'acte de nomination de chaque nouveau marguillier, que la paroisse est obligée de fournir aux receveurs des tailles et du Domaine. Élection de Jean Gaudron qui accepte. Les rentes dont il est ici question sont : 24 l. sur le Domaine, 43 l. 17 s. sur les tailles de l'élection de Blois (1766).

G. 1025. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1475-1786. — La Fabrique. — Biens-fonds et rentes à Blois, dans le faubourg de Vienne. — Pardevant l'official de l'archidiaconé de Blois, les exécuteurs testamentaires d'Étienne de Houlles et de Jeanne, sa femme, donnent patience aux trois marguilliers de la paroisse Saint-Saturnin de Vienne (*matricularii, provisores, procuratores fabrice ecclesie parrochialis Sancti Saturnini de Vigenna*) de jouir du legs de 5 s. t. de rente fait par les défunts à la fabrique, à charge d'un anniversaire ; la rente est assignée sur tous leurs biens (1488, n. st.). — Vente aux marguilliers par messire François Rondeau, prêtre demeurant en Vienne, d'un jardin sis en la rue du Poirier, en Vienne, « lequel jardin est pour convertir à eslargir le cimetière de ladite église » (1515). — Baux d'une grange, dite « la grange des dîmes » et d'un petit jardin, sis rue de la Croix-Boissée (1613-1772), avec le titre de donation de ces immeubles à la fabrique (1582). — Titres de propriété et baux d'une maison, avec jardin et dépendances, sise en Vienne, rue de la Clérancerie (1654-1774). — Baux d'une maison sise en Vienne, rue de la Clérancerie (1769-1777). — Vente à la fabrique par François Que, menuisier, demeurant en Vienne-lès-Blois, d'une « chambre haulte de maison, avecques la moittyé du grenier de dessus ladite chambre à prandre icelle moittyé de grenier du costé devers le vent d'aval » en la rue de « l'Alemendier » en Vienne, près de la rue du Moulin « a Baptouer » et de l'Aumône de Vienne ; plus de la somme de 12 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, assignée sur la moitié de la cave de ladite maison (1536). — Bail d'une maison sise en Vienne près du Poinçon Renversé, rue du Batoire (*sic*) (1786). — Bail d'une maison sise en Vienne, rue de l'Aumône, près du Poinçon Renversé (1785). — Déclarations d'une rente de 42 s., 6 d. assignée sur une maison en Vienne, rue de l'Aumône (1609-1738). — « Patience » donnée à la marelle de jouir de la rente de 40 s. t. léguée par feu Étiennette Rangeard, rente assignée sur une maison sise « rue du Mollin Battouer » (1583). — Déclaration d'une rente de 2 s. 6 d. t. assignée sur « ung appentilz, et ses appartenances, situé et assis en Vienne lez Blois, rue par laquelle on va du Molin Baptouer à l'église dudit Vienne » (1534). — « Patience » donnée à la fabrique par Jacques Viau, receveur ordinaire du domaine du comté de Blois, et Jeanne de Molins, sa femme, héritiers de feu Jeanne Hurault, femme de Thibaut de Moulins, mère de ladite Jeanne, de jouir de la rente de 2 s., 6 d. t., léguée par Jeanne Hurault et assignée sur « ung appentilz et appartenances située (*sic*) en la paroisse de Vienne, en la rue par laquelle on va du Molin Batouer à l'église dudit Vienne » (1513 n. st.). — Déclaration par Michel Boudet l'aîné, marchand à Blois, d'une rente de 2 s., 6 d. t. « annuelle chascun an a touzjoursmaiz en emphiteose » due à Raoulet Hurault demeurant à Blois, « pour raison d'un appentiz, couvert partie de tieulle et partie de bardeau, assis en Vienne lez Blois, ainsi qu'il se poursuit et comporte, de court devant ledit appentiz, jouxte l'eritage du curé dudit lieu de Vienne, devers soulerre, et à la rue qui maine de l'eglise dudit Vienne à l'Aumosne d'icelui Vienne..... » (1475, n. st.). — Bail d'un arpent de terre en deux pièces, la première sise à Grattechien, la deuxième aux Picuries, paroisse Saint-Saturnin (1783). — Legs à la fabrique d'une maison sise en Vienne, près de « la maison Bigarrée », à charge de services religieux ; au dos de l'acte, cette note : « la maison donnée par le lit testament, qui étoit située près la maison Bigarée, ne subsiste plus ; elle a été emportée par la crue de la rivière » (1685). — Bail par messire Joseph Villemain, curé de Saint-Saturnin, et Claude Barthélemy Dufay, bourgeois, demeurant en Vienne-lès-Blois, dite paroisse Saint-Saturnin, marguillier en charge de la grande marelle de l'église, de 6 boisselées de terres labourables en une pièce, sise en Vienne, proche les Corderies, « abuttant d'amont sur les Ponts Châtrés et d'aval sur les Corderies » (1775). — Titres concernant une rente de 62 s., 6 d. due à la fabrique et assignée sur une maison en Vienne, rue de la Croix-Boissée (1605-1652). — Déclaration d'une rente de 3 l., 2 s., 6 d.

due à la fabrique, et assignée sur une maison rue de la Croix-Boissée (1738). — Testament de Jean Girard, marchand en Vienne-lès-Blois, qui lègue à la fabrique la moitié d'un « pinacle » de pierre et de terre et quatre boisselées de terres et vignes, sises en Rivière, près de la maison des Oiseaux (1673).

G. 1026. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1458-1754. — La Fabrique. — Biens-fonds et rentes à Blois, dans le faubourg de Vienne (suite). — Messire Bernard de Mortefont, curé (*rector curatus*) de Saint-Saturnin de Vienne, Jean-Nicolas-Philippe Le Maneux et Jean Blondeau, marguilliers de cette église, baillent en emphytéose perpétuelle à Jacques Sappinier un jardin contenant 17 toises de long et une toise et demie de large, sis en ladite paroisse de Vienne, au bout de la rue de la Chaîne (*ad butum vici de la Chesne*) en allant vers les ponts Chartrains (*eundo versus pontem Castratum*), dans la censive de l'abbaye de Saint-Lomer, à deux deniers de cens à quête (*duobus denariis acqueste*), chaque année ; ledit jardin appartenant au curé pour une moitié et à la marelle pour l'autre, à tenir à perpétuité par ledit Jacques et ses successeurs pour le prix de 7 s. 6 d. t. en monnaie ayant alors cours. Ledit Jacques sera en outre tenu de faire bâtir dans ledit jardin, une solide maison de trois chambres (*de tribus camesiis*) (*sic*), couverte de tuiles, dans trois ans prochainement venant et à ses frais (1458, n. st.). — Cession par Sappinier à Jean de Meulles, boucher en Vienne, de l'immeuble donné en emphytéose par la fabrique et le curé « pour ce que [le dit Sappinier] n'avoit pas l'aisement ne la faculté et puissance de faire faire la dicte maison, ainsi que promis l'avoit. » (1471). — Déclaration par Guillemin de Meulles, marchand boucher en Vienne-lès-Blois, de la rente de 14 s., 2 d. assignée sur une grange sise au bout de la rue de la Chaîne, sur le chemin allant de Vienne à Vineuil, « savoir est 4 s. 2 d. t. emphiteose, faisent moictié de la somme de 8 s. 4 d. t. de rente emphiteose a touzjoursmais, à laquelle rente despieça fut baillée la place en laquelle est de present édiffiée ladicte grange par ladicte marelle et par le curé de ladicte église, à la charge de y édiffier maison, comme appert par lettres de bail de ce faictes et passées entre lesdictz curé et marrelle d'une part de Jehan de Meulles, père dudit Guillemin, d'autre datées du huitiesme jour de decembre mil quatre cens soixante et unze, signées Callo ; et les 10 s. t. de rente ont esté donnez et leguez à ladicte marrelle par feu Françoys de Meulles, frère dudict Guillemin, en son vivant seigneur de ladicte grange, à la charge de certain service mencionné par le marthologe d'icelle marelle » (1532, n. st.). — Déclaration par honorable homme maître Pierre Belin, procureur au baillage et siège présidial de Blois, y demeurant, et Jacques Belin, maître boulanger à Blois, d'une rente de 14 s., 2 d. due à la fabrique et assignée sur une maison « estant de présent en deux jardins entourés de murailles » sise en Vienne, rue de la Chaîne (1644). — Déclaration par Alexandre Belin, docteur en médecine, d'une rente de 14 s., 2 d. assignée sur un jardin clos de murs, sis en Vienne-lès-Blois, « rue des Pavez du Pont Chastré, joignant d'un long, vers gallerne, à la maison de la Crosille..... » (1684). — Déclarations d'une rente de 40 s. due à la fabrique, assignée sur une maison, consistant en une boutique, cave dessous, chambres hautes et autres appartenances, sise en Vienne, rue de la Chaîne, touchant de « galerne » (Nord-Ouest) à la rivière de Loire et par devant de « solaire » (Sud-Est) à ladite rue (1583-1720). — Déclarations d'une rente de 40 s. due à la fabrique et assignée sur une maison sise en Vienne, rue de la Chaîne (1525-1754). — Codicille de Denis Chenu, licencié en décrets, avocat et conseiller à l'officialité de Blois (*in foro ecclesiastico Blesis*) paroissien de Saint-Martin de Blois, qui lègue à la fabrique de Vienne une rente annuelle et perpétuelle de 15 s. t. : « ...*Item, dictus magister Dionisius dedit et legavit a modo in perpetuum fabrice ecclesie parrochialis de Vigenna, in cimiterio cujus deffuncti Stephanus Chenu et Jehanneta Guiart, ejus uxor, pater et mater, sunt inhumati, sommam quindecim solidorum turonnensium* (*sic*, *annui et perpetui redditus, anno quolibet ; quem redditum situavit et assignavit eidem fabrice in et super quadam domo sibi magistro Dionisio spectanti, sita in magno vico Vigenne ultra barreriam ejusdem loci ex vento superiori, cum omni jure, saisina, possessione et proprietate ipsius redditus ad tenendum, habendum et perpetuo possidendum a predicta fabrica predictum redditum quindecim solidorum turonensium.....* ». Parmi les autres clauses les plus curieuses, il faut citer : « *Dedit et legavit priori Sancti Martini Blesis sommam decem solidorum turonensium semel solvendorum ; item, fabrice sancti Martini totidem..... ; item, dedit et legavit Marione, ancille sue pro nunc sibi servienti, capucium deffuncte Jacquete sue uxoris et suam tunicam griseam..... ; item, dedit et legavit confratrie sancti Sacramenti de Vigenna sommam*

decem solidorum turonensium semel solvendorum; item, domui Dei seu Elemosine Blesis sommam viginti solidorum turonensium semel solvendorum..... » (1493). — En la présence de maître Jean Godefroy, « *vicarius ac rector ecclesie Sancti Saturnini de Vigenna, Carnotensis diocesis, curatusque ecclesie sancti Luciani dicti diocesis ....* », Jean Deschamps, paroissien de Saint-Saturnin, fait son testament : « *Imprimis suam elegit sepulturam in predicta ecclesia Vigennali, suam secus defunctam uxorem. Item, voluit et ordinavit habere, in die obitus sui, duas magnas missas suas, una de beata Maria et altera de defunctis cum sex missis bassis et vigiliis mortuorum. Item, voluit et ordinavit habere in die obitus sui, pro luminari suo, quattuor thedas quattuorque cereos cum sigillo et totidem in octava et fine anni. Item, dictus testator dedit et legavit predicte ecclesie de Vigenna sommam tringinta solidorum turonensium annuatim accipiendorum super domum in qua de presenti manet dictus testator, eoque ediles sive matricularii dicte ecclesie Vigennalis tenebuntur facere celebrare unam magnam missam diacono et subdiacono cum duabus missis, submissa voce, et vigilliis mortuorum, et hoc annuatim, tali die qua dictus testator migrabit ab hoc seculo. Item, ordinavit et legavit de bonis a Deo sibi collatis dederi pauperibus in die obitus sui sommam sex solidorum turonensium et totidem in die octabarum et fine anni. Item, dictus testator dedit et legavit fratri suo Guillelmo Deschamps tunicam griseam dupplicatam pellibus nigris. Item, dedit Dionisie Deschamps sommam quadraginta solidorum turonensium. Item, dedit reparationi predicte ecclesie de Vigenna quinque solidos turonensium.....* » (1501). — Noble homme Louis Daverton, seigneur temporel du lieu de Vienne-lès-Blois (*dominus temporalis loci de Vigenna prope Blesis*), à cause de son vif amour pour l'église paroissiale de Vienne, dans laquelle sont inhumés ses père et mère, permet aux marguilliers de tenir en mainmorte, à perpétuité, à condition d'avoir un homme vivant et mourant (*tenere et possidere suis in manibus licet mortuis, ad vicariatum imperpetuum*), la moitié d'une maison sise dans sa censive audit Vienne, dans la rue de la Chaîne (*in vico Cathene*), près de la maison ayant pour enseigne l'Homme Sauvage (*juxta domum, in qua de presenti pendet intersignium de l'Homme Sauvaige*) ; les marguilliers promettent de faire ainsi et choisissent pour premier homme vivant et mourant (*vicarius*) maître Antoine Estarge, clerc en Vienne (1509, n. st.). — Déclarations de la rente de 15 s. t. léguée à la fabrique par Denis Chenu, et assignée sur une maison au bout de la rue de la Chaîne (1516-1532). — Quittance par un marguillier de Saint-Saturnin de la somme de 75 s. t. pour les arrérages de 5 années finies à la fête de Saint-Jean-Baptiste, à cause de la somme de 15 s. t., moitié par indivis de 30 s. de rente que la marelle a droit de prendre sur une maison sise en Vienne, rue de la Chaîne, à l'enseigne de l'Homme Sauvage ; cette rente de 30 sous avait été léguée à la marelle par Jean Deschamps (1531). — Déclaration d'une rente de 15 s. t. due à la fabrique par Gabriel Perthuyz, maçon, demeurant en Vienne-lès-Blois, à cause d'une maison sise rue de la Chaîne, « à laquelle soulloit rendre pour enseigne le Plat d'estaing » (1570). — Déclaration d'une rente de 15 s. due à la fabrique par honnête homme Claude Rave, marchand boucher en Vienne, rente assignée sur une maison sise « rue du Pont Chastré », devant la maison où pend pour enseigne « La Crosille » (1671). — Testament de Pierre Thierry, maître cordier, et de Jeanne Moreau, sa femme, qui lèguent à la marelle une rente foncière de 5 l. 10 s. à prendre sur une maison sise rue de la Chaîne ; il sera donné « par les marguilliers presens et à venir chacun an, à tousjoursmais, en menus deniers 10 s. t., sçavoir 2 s. 6 d. t. aux pauvres prisonniers et le reste aux pauvres qui seront trouvez aux portes de ladicte eglise par œuvre pie et aumosne. » (1608). — Titre de déclaration de cette rente (1613). — Don fait à la fabrique par Mathurin Dufoix d'une rente de 4 l., 7 s. 6 d. à prendre sur une maison, rue de la Chaîne (1561). — Titres concernant une rente de 5 l. due à la fabrique et assignée sur une maison et ses dépendances, rue de la Chaîne (1617-1660). — Titres concernant une rente de 4 l., 2 s. 6 d. assignée sur une maison rue de la Chaîne ; la dite rente provient du legs d'une rente d'une livre par Madeleine Dupuy, du legs d'une rente d'une livre par Jacquette Chevalier, du legs d'une rente de 2 l. 2 s. 6 d. par Marie Dupont, veuve Guillaume Normant (1553-1672). — Testament de honnête femme Marie Dupont, femme de honorable homme Guillaume Normant, « fruictier du roy nostre sire », paroissienne de Saint-Nicolas-lès-Blois : « Item, ladite testatrice a voullu et ordonné son corps estre inhumé dedans l'eglise de Sainct Saturnyn de Vienne, devant l'ymaige de Sainct Michel, près es sépultures de ses feuz père et mère..... ; item, ladite testatrice a donné et délaissé à la fabrique et réparation d'icelle église de Vienne la somme de quarente deux solz six deniers de rente par chascun an à toujoursmais qu'elle a droit de prendre en et sur une maison assize audit lieu

de Vienne en la rue de la Chesne » ; suivent plusieurs donations aux autres églises séculières et régulières de Blois (1533). — Procès entre la fabrique de Vienne et Jean Dupuy, Jacquet Dupuy, Guillemin Dupuy « demourant sur les ponts de Blois » et autres héritiers de feu Aignan Dupuy et Jacquette Chevalier, sa femme, à cause de la rente de 20 s. leguée par ladite Jacquette Chevalier à ladite fabrique ; promesse par les héritiers de payer régulièrement la rente, à charge par la fabrique de certains services religieux (1537). — Procès entre la fabrique et l'héritière de feu Madeleine Dupuy, à cause d'une rente de 20 s. t. léguée par ladite Madeleine à ladite fabrique ; promesse par l'héritière de payer la rente (1537). — Titre de reconnaissance de la rente de 4 l. 2 s. 6 d. t. assignée sur une maison rue de la Chaîne ; rente léguée par Marie Dupont, Jacquette Chevalier et Madeleine Dupuy (1555, n. st.). — Pierre Beauventre, menuisier demeurant « en Vienne lez Blois » prend « à rente ; en emphetueuse annuelle et perpétuelle à touzjoursmès » de honorable homme maître Mathurin Grenazie, « procureur et praticien en court laye à Blois », une maison sise en Vienne, rue de la Chaîne, « par laquelle on va de Blois à Orliens » ; cette maison est chargée de 7 s. 6 d. de rente envers la fabrique de Vienne (1493). — Titres concernant une rente de 115 s. assignée sur une maison, rue la Chaîne (1548-1665).

G. 1027. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1493-1779. — La Fabrique : Biens-fonds et rentes à Blois, dans le faubourg de Vienne (suite). — Déclaration par Pierre Grignon-Bonvallet, entrepreneur des ouvrages du roi, demeurant au Foix-lès-Blois, paroisse Saint-Nicolas, d'une rente de 15 s. due à la fabrique, assignée sur une maison rue de la Chaîne (1760). — Déclaration d'une rente de 25 s. due à la fabrique et assignée sur une maison rue de la Chaîne (1778). — Déclaration d'une rente de 40 s. assignée sur une maison rue de la Chaîne (1778). — Titres d'une rente de 100 s. assignée sur une maison rue de la Chaîne (1768-1779). — Rente foncière de 4 l. sur une maison rue de la Chaîne (1619-1656). — Titres concernant une rente de 60 s. t., due à la fabrique de Vienne, sur une maison « en laquelle soulloit pendre pour enseigne la Croisille et à present les troys Roys », rue de la Chaîne, rente acquise de l'abbaye Notre-Dame de Bourg-Moyen (1564). — Lettre de patience d'une rente de 40 s. à prendre sur une maison « où pend pour enseigne les Quatre vents », rue de la Chaîne, rente donnée à la fabrique par Jacques Meslée, « en son vivant marchant potier d'estain », par son testament olographe en date du 20 mai 1538. — Titres concernant une rente de 4 l. 10 s., due à la fabrique, assignée sur une maison rue de la Chaîne, « à laquelle pendoit autres fois pour enseigne l'Home sauvage » (1557-1737). — Testament d'Étiennette Cornu, veuve en premières noces de Clément Boutteville, maître savetier, demeurant en Vienne-lès-Blois, qui donne, à charge de services religieux, la moitié d'une maison rue de la Chaîne, jadis à l'enseigne de l'Homme-Sauvage (1581). — Rente de 60 s. due à la fabrique, assignée sur une maison rue de la Chaîne, appelée l'Hôtel des Trois-Empereurs, et plus anciennement la Corne du Cerf (1738). — Sentence rendue par Jacques Baudry, licencié ès lois, avocat au bailliage et siège présidial de Blois, bailli de Saint-Lomer de Blois, condamnant Jean Marcault à passer nouveau titre de déclaration de la rente de 60 s. due à la fabrique sur une maison sise rue de la Chaîne, près l'Écu de France, et à payer 5 années d'arrérages (1605). — Patience donnée à la fabrique par les héritiers de Guillemin Moysant pour un legs d'une rente de 60 s. (1564). — Déclaration d'une rente de 25 s. due à la fabrique sur une maison rue de la Chaîne, avec le titre de donation de la rente (1562-1738). — Testament d'honnête homme Martin Melleron, boulanger en Vienne, passé par-devant Étienne Robert, curé de Sambin (*rector curatus de Cembino*), vicaire fermier de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Vienne-lès-Blois (*vicarius firmarius ecclesie parrochialis Sancti Saturnini de Vigenna prope Blesis*) : « *.....Dedit et legavit insuper sommam XX s. distribuendam seu dandam pauperibus semel solvendam trifarie pauperibus, die obitus, octabarum et fine anni. Dedit et legavit ulterius fabrice predicte ecclesie de Vigenna in perpetuum sommam XVII s. cum dimidio assignatam quolibet anno pro matriculariis dicte fabrice et eorum successoribus in dicto officio ad reparacionem predicte ecclesie, quam assignavit predictus testator super quoddam appenticium seu domum, curtum* (sic) *et introitum de vico ad transeundum usque ad dictum appenticium, jungentem ab oriente Johanni Meri et occidente Guilloto Reymond, ab austro Johanni de Meulles, a borea vero heredibus deffuncti Groxjean de Texieres ...Item, dedit et legavit Guillemette Charpentier ejus nepti, dum uxorata fuerit, pannum nigrum ad faciendum unam tunicam ; item, Mathurine, filie Johannis Arrault, unum scutum aureum, dum desponsabitur. Item, dedit et legavit generi Terault*

suam tunicam de griseo de cotidianis diebus. Item, dedit et legavit Katherine, filie Huby, unam ulnam cum dimidio de burelo..... » (1493). — Déclaration par Jacques de Neufville, « barbier et cirurgien demourant à Bloys », d'une rente de 17 s. 6 d. assignée sur une maison appelée le Petit-Saint-Antoine, rue de la Chaîne (1532, n. st.). — Autres titres concernant cette rente jusqu'à 1687. — Par devant l'official de l'archidiaconé de Blois, les marguilliers de Saint-Saturnin font citer maître Pierre Scesveau, prêtre, exécuteur testamentaire de Jean Scesveau, tuteur et curateur de ses enfants mineurs, pour avoir patience d'un legs fait à la fabrique par le défunt, devant Odin Delaborde, curé de l'église de Vienne, legs dont voici les termes : « *Item, voluit et ordinavit idem testator dici et celebrari annis singulis imperpetuum in dicta ecclesia, die festiva Sancti Saturnini, unam missam altam de deffunctis cum responsorio libera me et super foveam, et pro fundacione illius donavit et legavit fabrice ejusdem ecclesie de Vigenna sommam septem solidorum et sex denariorum turonensium annui et perpetui redditus fonciarii quem idem situavit et assignavit in et super quadam domo sita in Vigenna, in vico Cathene, in qua pendet intersignium de la Levriere, ubi illum redditum percipit imperpetuum ; et, ultra, predicte fabrice donavit omnia arreragia dicti redditus sibi testatori pro tempore preterito debita, et unum aureum sive scutum auri pro juvando ad indampnisandum dictum redditum.....* » (1518). — Titres concernant la rente de 7 s. 6 d. et une autre rente de 30 s. assignée sur une maison appelée La Levrière (alias : La Levrette), rue de la Chaîne (1525-1670). — Rente de 8 l. 10 s. assignée sur 2 maisons sises rue de la Chaîne et sur des immeubles sis en Rivière (1739).

G. 1028. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1469-1767. — La Fabrique : Biens-fonds et rentes à Blois, dans le faubourg de Vienne (suite). — Acquisition par les marguilliers de Saint-Saturnin d'un jardin pour agrandir le cimetière, sis devant l'église de Vienne, en la rue du Poirier (1516 n. st.). — Échange entre les marguilliers de Vienne et l'abbaye de Notre-Dame de Bourg-Moyen d'un jardin (*quandam peciam orti seu virgulti*), qui n'est qu'une dépendance de la maison et du jeu de paume, sis devant l'église de Vienne, pour une pièce de terre sise à la Croix-Nard (*prope Crucem aux Natz*) et deux minées de terre sise en la paroisse Saint-Saturnin (1515). — Donation à la marelle par noble homme maître Jacques Sandrier, conseiller du roi et lieutenant particulier en l'élection de Blois, d'une moitié de maison sise rue du Poirier, tenant au grand cimetière couvert de l'église de Vienne, à charge de services religieux (1644). — Délivrance du legs fait à la fabrique par Martin Hastevillin d'un jardin sis en Vienne, rue du Puits-Neuf, près et devant la Jardinière (1613). — Bail par la fabrique d'un quartier de terre en deux pièces, situé près les Murailles de la Jardinière, en Vienne-lès-Blois (1737). — Titres concernant : 1° une rente de 4 l. 19 s. 11 d., due à la fabrique, assignée sur une grange et sur une boisselée et demie de terre en Rivière, paroisse Saint-Saturnin ; 2° une rente de 15 s. due à la dite fabrique et assignée sur une maison rue du Puits-Neuf (1719-1761). — Titres concernant une rente de 15 s. assignée sur un jardin sis près de la Jardinière, en Vienne (1561-1665). — Déclaration d'une rente de 6 s. 8 d. due à la fabrique, assignée sur un « jardrin » sis « au bout de la rue du Moulin Baptouer », en Vienne (1531). — Jean Prousteau, demeurant en Vienne-lès-Blois, approuve le legs fait à la fabrique par Mathurine, sa mère, d'une rente perpétuelle de 5 s. 8 d., assignée sur un petit verger, sis « au Molin Baptouer », en Vienne (1469). — Titres concernant une rente de 35 s., due à la fabrique, sur une grange sise rue de la Roncerayе (1596-1738). — Titres concernant une rente de 45 s. sur une maison, et une rente de 40 s. sur un jardin, rue de la Roncerayе (1563-1767) ; titres antérieurs à la donation de cette rente à la fabrique (1529-1553). — Titres concernant une petite maison, sise en Vienne, rue du Jeu de Paume, et appartenant à la fabrique (1627-1731).

G. 1029. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1489-1738. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans la ville de Blois, faubourg de Vienne (suite). — Bail par la fabrique d'un jardin sis rue des Chalands (1673). — Titres concernant une rente de 45 s. assignée sur une maison et ses dépendances, rue des Chalands (alias : rue des Bouchers), avec le titre de donation de la rente à la fabrique par Bertrand Gigault, marchand, et Jeanne Brossart, sa femme (1563, n. st. — 1720). — Rente de 6 l. 6 s. due à la fabrique et assignée sur une maison rue des Chalands (1595-1737). — Extrait du testament de Marie Maussaint, femme de honorable homme René Nacquin, procureur au siège présidial de Blois, qui lègue à la fabrique, à charge d'un salut tous les ans : 1°, une

pièce de terre sise en Rivière ; 2° un jardin sis au bout de la rue des Chalands (1627). — Titre concernant une rente de 40 s. léguée à la fabrique (1612). — Bail à ferme par la fabrique d'une « mazure de gaste sans couverture ny charpente », sise en Vienne, rue des Chalands (1736). — Extrait du testament de Gatienne, veuve de Raoul Estarge, paroissienne de Vienne, qui lègue la somme de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle à la fabrique, rente assignée sur plusieurs maisons sises en Vienne « *in vico dicto le Molin Bastouer* », consentement des héritiers et autorisation donnée à la fabrique par Louis Daverton, écuyer, seigneur de Vienne-lès-Blois, de jouir de la rente en payant les « profits », à la mort de chaque « vicaire » (homme vivant et mourant) (1503). — Diverses reconnaissances de ladite rente de 20 s. due à la fabrique (1571-1728). — Titres concernant une rente de 5 s. due à la fabrique et assignée sur une maison rue des Chalands (alias : « rue du Moulin Batouer ») ; donation de ladite rente par Solenne, femme de Martin Meleron, boulanger en Vienne, à charge de services religieux (1489-1667). — Titre concernant une rente de 5 s. due à la fabrique et assignée sur une maison à Blois, rue des Chalands (1738). — Consentement donné aux marguilliers par les héritiers de Gatienne Cothereau, femme de Raoulin Estarge, de jouir de la rente de 20 s. léguée par ladite testatrice (1516). — Titres concernant une rente foncière de 40 s. due à la fabrique, assignée sur une maison en Vienne, rue des Chalands, « à laquelle maison souloit pendre pour enseigne le Cheval Blanc » (1582-1676). — Testament de Guillaume Jubin, marchand de poissons, et de Denise, sa femme : « ..... *corpora sua seu cadavera voluerunt inhumari in ecclesia parrochiali Sancti Saturnini de Vigenna, vulgo nostre Domine de Auxiliis in suburbiis Blesensibus, Carnotensis diocesis, in capella prefate Virginis, juxta altare Domni Rochi ; et, presertim, dictus testator ordinavit corpus suum ad dictam ecclesiam deportari, ibidem sepeliri, etiam si contingat ipsum decedere extra dictam parrochiam de Vigenna, intra tamen distantiam decem leucarum et non ultra....* » *Item, ambo testatores dant et legant Fabrice seu reparationi ecclesie dicti loci de Vigenna summam triginta septem solidorum, sex denariorum annui et perpetui redditus, sitam et assignatam in dicto loco de Vigenna, super domum in qua pendet intersignium barbionum* à l'enseigne des Barbeaux), *situatam in vico Maclariorum* (rue des Bouchers) (1) (1524). — Diverses déclarations de cette rente de 37 s. 6 d. jusqu'à 1695.

(1) Appelée plus tard rue des Chalands. En vieux provençal *mazelier* signifie boucher (latin classique, *macellarius*, dérivé de *macellum*, marché).

G. 1030. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1506-1783. — Biens-fonds et rentes de la fabrique à Blois (suite). — Reconnaissance d'une rente de 3 l. 2 s. 6 d. sur une maison rue Croix-Boissée (1774). — Reconnaissance d'une rente de 3 l. 10 s. sur 4 maisons rue Croix-Boissée (1779). — Convention d'une rente de 5 s. sur une maison rue Croix-Boissée (1509). — Reconnaissance (1536-1606). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur un cellier rue Croix-Boissée, contigu à la maison du Grand-Cerf et à la propriété de Jacques Papin, receveur du domaine (1640-1728). — Extrait du testament de Marguerite Pezon, veuve Gaulier, léguant : 1° un arpent à l'Orme-Mort, 2° un demi-arpent sur le chemin de Saint-Gervais ; une septerée à Haut-Champs (1648). — Reconnaissance d'une rente de 17 s. 6 d. sur une maison rue Croix-Boissée (1780). — Bail à rente de 50 s. t. d'une maison rue Croix-Boissée, attenant au Cimetière, et appartenant à la fabrique (1570). — Reconnaissance d'une rente de 3 l. 10 s. sur la dite maison (1675). — Reconnaissance d'une rente de 55 s. sur deux corps de logis, où pend pour enseigne la Lune (1636-1651). — Reconnaissance d'une rente de 35 s. sur une maison avec jardin au Carroir (1780). — Reconnaissance par l'Hôpital Général au profit de la fabrique d'une rente de 16 s. sur le jardin dudit Hôpital (1778). — Reconnaissance d'une rente de 11 l. 10 s. sur une maison sise au port jadis appelé Boucherie, sur une maison dans le même alignement et quelques autres brins (1760). — Extrait du testament de Mathurine Boisgenvre, veuve Sendrier, léguant à la fabrique 300 l. à employer en achats de verres (1652). — Reconnaissance d'une rente de 5 s. sur une maison vis-à-vis la Boucherie de Vienne (N^s^. Cette rente est due par le Roi, la maison a été abattue pour la construction de la levée) (1616-1651). — Legs par Pierre Pezay à la fabrique de 110 s. de rente sur 2 maisons en Vienne, dont l'une contiguë à la maison de l'Aumône (1506). — Déclarations nouvelles de ladite rente (1518-1783). — Déclaration d'une rente de 37 s. 6 d. en faveur de la fabrique entre la rue des Ponts-Chastrés et la ruelle venant de la rue de Boulogne (1756-1767). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur une maison rue des Chalans, dite le « Moulin-Battoué » (1615-1739). — Reconnaissance d'une rente de 4 l. sur une maison rue de la Chaîne, près la grange de l'Image

Saint-Antoine (1639-1560). — Reconnaissance d'une rente de 15 l. 15 s. sur une maison rue de la Chaîne (1778). — Reconnaissance d'une rente de 30 s. sur une maison rue de la Chaîne, contiguë à l'hôtellerie des trois Empereurs (1778). — Reconnaissance d'une rente de 30 s. sur l'hôtellerie des trois Empereurs et sur le corps du logis situé en face (1778). — Reconnaissance d'une rente de 1 l. 12 s. 6 d. sur une maison en Vienne (1780). — Reconnaissance d'une rente de 10 s. sur une maison rue du Moulin-Battouer ou des Chalans (1564-1582). — Reconnaissance d'une rente de 10 s. sur une maison rue des Chalans (1738). — Constitution d'une rente de 10 s. au profit de la fabrique, sur la moitié d'une maison indivise, contiguë à la maison de l'Aumône (1513). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur la même maison (1531). — Echange par la fabrique de Vienne d'une rente de 8 l. sur des prés contre une rente de 11 l. sur 5 maisons rue Croix-Boissée, moyennant célébration de services religieux (1551). — Reconnaissances de ladite rente (1607-1676). — Constitution, par ordonnance de dernière volonté, d'une rente de 40 s. au profit de la fabrique sur une maison rue Croix-Boissée, et reconnaissances (1568-1728). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur une maison rue Croix-Boissée et de l'Hôpital (1779).

G. 1031. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1530-1789. — Biens-fonds et rentes de la fabrique à Blois (suite). — Reconnaissances par des particuliers à l'Hôpital-Général d'une rente de 42 s. sur une maison rue Croix-Boissée (1688-1741). — Vente à la fabrique moyennant 15 l. d'une chambre et grenier au-dessus d'une chambre appartenant déjà à la fabrique, rue du Poirier (1713). — Reconnaissance d'une rente de 6 l. 6 s. 8 d. sur l'auberge de la Croisille (1789). — Don à la fabrique d'une rente de 60 s. t. sur la moitié d'une maison rue de la Chaîne, près du carroir de Vienne (1627). — Reconnaissances (1652-1725). — Rente par les héritiers de Jean Lyart du Berry à Hervet-Bérard, prêtre, au prix de 40 s. t., de leur part de maison, rue de la Chaîne, près de l'Homme-Sauvage, léguée pour moitié par ledit Berry à la fabrique de Saint-Saturnin (1509). — Reconnaissance de Louis « d'Averton », seigneur de Vienne, à la fabrique de posséder en mainmorte ladite moitié de maison (1509). — Bail à rente de ladite maison par la fabrique de Saint-Saturnin moyennant 60 s. t. par an (1509). — Cession à Mathurin du Foix, prêtre, de 102 s. 6 d. sur une rente de 8 l. t., constituée sur une maison rue de la Chaîne, ladite rente dépendant de la succession de Bastien Bonneau (1560). — Reconnaissance de ladite rente (1562). — Cession à la fabrique d'une rente de 46 s. 3 d., à valoir sur la rente de 8 l. t. léguée par Bastien Bonneau, hôtelier à la Cloche-Percée, sur la maison du Pigeon sise en Vienne, rente sur laquelle la fabrique avait déjà acquis, par donation de feu Mathurin du Foix, prêtre habitué dans la paroisse, 102 s. 6 d. (1564). — Vente à la fabrique d'une rente de 11 s. 3 d. sur ladite maison (1565). — Reconnaissances d'une rente de 9 l. 17 s. 6 d. sur la maison dite du Pigeon-Ramier ou des Trois-Pigeons (1636-1738). — Reconnaissance d'une rente de 35 s. sur une maison rue Clérancerie (1774). — Reconnaissance d'une rente de 30 s. sur une maison rue Clérancerie (1782). — Reconnaissances d'une rente de 24 s. sur une maison rue Clérancerie (1683-1768). — Reconnaissance par Le Roy, marchand à Blois, à Martin Vrillo, cuisinier du seigneur de La Tour, à Montrichard, d'une rente de 6 s. t. sur une maison rue du Puits-Neuf, contiguë aux héritages de l'Hôtel-Dieu en Vienne (1561-1582). — Reconnaissance de constitution par ordonnance de dernière volonté d'une rente de 10 s. sur plusieurs maisons contiguës sur la rue du Puits-Neuf à la Clérancerie (1542). — Sentence en reconnaissance d'une rente de 10 s. sur une maison rue du Moulin-Battouer (1579 n. st.). — Reconnaissances desdites rentes, puis d'une rente de 35 s. sur lesdits biens (1611-1672). — Testament de Thomas Morin qui lègue 5 sous aux défunts de Vienne ; 2 s. 6 d. à la confrérie du Saint-Sacrement ; autant à la confrérie N.-D. ; 2 s. à l'aumône de Blois ; un drap de lit à l'aumône de Vienne ; aux pauvres, le jour de son décès 20 s. et le jour de l'octave un traversier de vin, ni du meilleur ni du pire ; il lègue en outre à la fabrique une rente perpétuelle de 30 s. sur ses maisons en Vienne où pend l'image de Saint-Roch (1510). — Reconnaissances de ladite rente (1531-1670). — Accord entre les marguilliers et les héritiers de feue Jeanne Lucquau ; elle avait par son testament ordonné divers services dont le prix était assigné sur une maison au carroy de Vienne, allant sur la rue des Bouchers, à côté de la maison du Cerf, et en cas d'insuffisance sur 40 sous de rente constituée sur une autre maison près du pont de Vienne ; les héritiers consentent à reconnaître cette rente (1523). — Autres reconnaissances par François Laurendeau, sergent royal à Cellettes, par Henry Parrier, commissaire ordonnateur de l'artillerie de France (1602-1628). (La maison est à détruire pour construire la digue.) — Reconnaissances de la rente de 50 s. t. léguée par Marie Leschappe, femme d'Ernest Bourgeois et sur une maison rue du Moulin-Batouêr, sur

un jardin rue du Puits-Neuf (1583-1640). (La rente sur le jardin était due à la fin du XVIIIe s. par l'Hôpital-Général). — Reconnaissances d'une rente de 40 s. sur une maison rue des Chalands (1378-1779). — Bail à rente d'une maison du Moulin-Battouer et rue des Chalans, chargé d'une rente de 40 s. envers la fabrique (1579). — Reconnaissance de ladite rente (1582-1779). — Reconnaissance d'une rente de 5 s. sur une maison rue des Chalands (1738). — Jean de la Croix, prêtre habitué, donne à la fabrique une portion de maison et jardin rue du Poirier, acquises des héritiers de Michel de Russy, curé de Seur (1586). — Reconnaissance d'une rente de 50 s. sur une maison sise au faubourg du Foix à Blois (1778). — Reconnaissance d'une rente de 50 s. sur une maison faubourg du Foix à Blois (1721-1761). — Reconnaissance d'une rente de 50 s. sur une maison dans le quartier du Foix, rue Percée, *alias* rue Loricard, touchant à l'Hôtel de la Galère (1685-1695). — Vente audit Mathurin du Foix de moitié d'une maison en Vienne, au Port-Bouschoux, sur le chemin de Chailles, sur le censif de Saint-Lomer (1544). — Vente à Mathurin du Foix, prêtre, d'une maison et de différents biens dans le faubourg du Foix (1553, n. st.). — Achat par Mathurin du Foix de 2 maisons et autres héritages au bout de la rue des Chalans, chargés de 11 l. 10 s. de rente envers la fabrique de Saint-Saturnin (1554). — Reconnaissances de de ladite rente (1625-1678). — Constitution en faveur de la fabrique d'une rente de 30 s. t. sur une maison sise rue Croix-Boissée, au coin de la rue qui mène à la rue du Poirier, par où l'on va à l'église Saint-Saturnin, ladite constitution faite pour 32 l. 6 d. pris sur le legs de 40 l. t. fait par feu Pierre Gallois, prêtre, à charge de célébrer divers services (1530). — Sentences par Jean Sénéchal l'aîné, juge de Vienne, condamnant le détenteur de la maison ci-dessus à payer une rente de 12 s. 6 d. antérieurement constituée et reconnue en 1512, ainsi que la rente ci-dessus (1531). — Reconnaissance des deux rentes ci-dessus par Raymond Bordier, greffier du grenier à sel (1566). — Autres reconnaissances de ladite rente envers la fabrique (1626-1650). — Accord entre la fabrique et Pierre Peyras, boulanger, au sujet d'une construction élevée sur le mur de clôture du cimetière (1579). — Baux de différents biens de la fabrique (1736-1788).

G. 1032. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; pièces, papier.

1536-1787. — Biens-fonds et rentes de la fabrique dans les paroisses de Candé, La Chaussée-Saint-Victor, Chouzy, Les Montils, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Dié-sur-Loire, Saint-Gervais, Suèvres, Vineuil. — Bail par la fabrique de 20 boisselées de pré en 4 pièces, sises paroisse de Candé (1774). — Rente de 20 s. due à la fabrique, assignée sur une maison au village de Madon, paroisse de Candé (1559-1602). — Constitution au profit de la fabrique d'une rente de 10 l. par Louis Gaucher, meunier au Moulin du Bois, paroisse de Candé, et Nicolas Mercier, tonnelier en Vienne, rente assignée sur tous leurs biens (1736). — Déclaration par Léonard Alexis Le Poesle des Granges, demeurant à la Châtre en Berry, d'une rente de 20 s. due à la fabrique et assignée sur une maison et dépendances à Madon, paroisse de Candé (1783). — Titre d'une rente de 20 s. due à la fabrique et assignée sur une maison à Madon, paroisse de Candé (1720). — Déclaration par Guillemin Dupuy, marchand « potier d'estaing », demeurant sur le pont de Blois, d'une rente de 10 s. t. due à la fabrique, assignée sur la métairie de la Foucaudière, autrement dite la Haute-Métairie, sise paroisse de Candé (1536). — Les marguilliers de Saint-Saturnin cèdent à Salomon Morin, licencié ès lois, avocat au bailliage et siège présidial de Blois, la somme de 10 s. t. de rente perpétuelle assignée sur la Haute-Métairie ou la Foucaudière, paroisse de Saint-Claude (*sic*, pour Candé), en échange d'une rente perpétuelle de 27 s. 6 d. t. à prendre sur un quartier de vigne, sis au clos des Champs-d'Avoyne, paroisse de Saint-Claude-de-Diray (1628). — Titres concernant une rente foncière de 12 s. 6 d. due à la fabrique et assignée sur quatre boisselées de vigne, au Champ-d'Avoine, paroisse de Saint-Claude (1639-1725). — Bail par la fabrique de vingt boisselées de terres labourables, sises au Marchais, paroisse de la Chaussée-Saint-Victor (1780). — Testament de Jean Dupuy, curé de Vienne-lès-Blois : « Je veult, s'il plaist à Dieu, que, quand mon ame sera séparée de mon corps, il soyt entherré en l'église de Vienne, près mon deffunct neveu messire Jehan Dupuy..... J'ordonne que sur ma fosse il soit mis une pierre dure avecq ceste inscription : *Johannes Dupuy, hujus ecclesiae parrochus, et ejus nepos, presbittery* (sic), *hic sepeliuntur. Resquiescant* (sic) *in passe* (sic)..... Je donne aux esglises de Chousy, de Sainct Honnoré, de Villerbon et à la communitté des chappellains de Sainct Saulveur la somme de 40 l., qu'ilz partageront esgallemant entre elles, pour estre en leur prières. Je donne à l'église de Vienne les deux arpens et ung tiercier de pré ou environ que j'è cy devant acquis des héritiers de Jacques Leroux, siz en la paroisse de Chousy, pour en jouir seullement du jour de mon trespas..... Je donne à ceux qui exécuteront ceste

mienne dernière vollonté le meilleur thonneau de vin qui sera en ma cave lors de mon décedz..... » A la fin, est un codicille où il est dit : « Au lieu desdictz héritages, je donne à perpétuité à l'esglise de Vienne la somme de 20 l. de rante que j'è acquis de monsieur Villain sur les biens de Charles Massot..... » (1626). — Titres de propriété de 6 boisselées de terre dépendant de la grande marelle, sises paroisse des Montils, « au Clos des Grands Clervaulx » (1606-1760). — Titres de propriété de 12 « ornes » de vignes, sises à la Croix-Messire-Léonard, paroisse de Saint-Dié-sur-Loire, données à la fabrique par Michel Baritcau ; le dernier titre est un bail de 29 ans, moyennant 30 s. de ferme (1558-1740). — Baux d'un demi-arpent de pré, sis au Moulin-Fouleret, paroisse de Saint-Gervais, dépendant de la fabrique (1736-1775). — Bail de 18 boisselées de vignes, sises au Clos-des-Bordes, paroisse de Saint-Gervais (1760). — Rente de 15 l. assignée sur une maison aux Landes, paroisse Saint-Lubin de Suèvres, et rente de 40 s. assignée sur une maison à Blois, rue de la Croix-Boissée (1704-1760). — Baux à ferme par la fabrique d'un quartier de pré, sis au-dessus du Moulin-à-Vent de Vineuil, dite paroisse (1586-1629). — Bail de 3 boisselées de vignes, sises près La Couture, paroisse de Vineuil (1781). — Baux de 4 boisselées et demie de pré, sis paroisse de Vineuil (1745-1754). — Bail de 10 boisselées de pré, sis au Chemin des Mares, paroisse de Vineuil (1787). — Donation à la fabrique par Mathurin du Foix, prêtre, demeurant en Vienne-lès-Blois, de 18 boisselées de terre, sises en la paroisse de Saint-Gervais, au lieu dit Les Perrières, de 6 ornes de vigne, au clos de La Masnière, près « les Nouelles », paroisse de Vineuil, de 5 « ondains » de pré contenant un demi-quartier ou environ, sis au lieu de Pimpeneau, paroisse de Vineuil, plus de la somme de 5 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, assignée sur une pièce de terre « à la Boullye », paroisse de Vineuil (1545). — Constitution, au profit de la fabrique Saint-Saturnin, d'une rente de 15 s. par Jacques Belin le jeune, vigneron à la Grande-Maison, paroisse de Vineuil, Marguerite Amiot, sa femme, Jean de Pezay, dit Morgoué, vigneron à Poirioux, paroisse de Vineuil ; cette rente est assignée sur tous leurs biens, et spécialement sur une maison à la Grande-Maison et sur une maison à Poirioux, où demeurent lesdits Belin et Jean de Pezay (1720). — Déclaration par Jacques Belin, vigneron, demeurant aux Noëls, paroisse de Vineuil, d'une rente de 15 l. due à la grande marelle (1778).

G. 1033. (Liasse.) — 1 cahier, 21 pièces, papier.

1787-1789. — Compte de la Fabrique. — « Compte tant en recette que dépence que rend le citoyen Alexis Blin, au non et comme marguillier de la fabrique de la paroisse de Saint-Saturnin de Vienne lès Blois, de la gestion et administration des biens et revenus de laditte fabrique pendant deux années qui ont commancé le premier may 1787 et fini à pareil (*sic*) époque de l'année 1789 par devant les citoyens officiers municipaux de la commune de Blois assemblés en Conseil général ». — Mémoires et quittances à l'appui.

G. 1034. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 2 cahiers.

1771-1773. — La Charité de Vienne : Requête adressée par le curé, les marguilliers et les habitants de la paroisse Saint-Saturnin à l'évêque de Blois pour être autorisés à accepter le legs de la demoiselle Crespin, consistant en une maison et une somme de 4,000 l. destinée à entretenir 3 sœurs de charité : la première de ces sœurs instruira gratis les enfants des pauvres, la deuxième devra secourir les pauvres malades, la troisième instruira les enfants dont les parents pourront payer. Approbation de l'évêque (1771). — Lettres patentes de Louis XV, données à Compiègne, permettant au curé et aux marguilliers de Saint-Saturnin d'établir trois sœurs de charité dans la paroisse « pour l'instruction de la jeunesse et le soulagement des pauvres malades » ; avec la signature de Louis et le visa du chancelier Maupeou (1773). — Arrêt du Conseil supérieur de Blois ordonnant qu'avant de faire droit à la requête du curé et des marguilliers de Saint-Saturnin en homologation des lettres ci-dessus, il sera informé de la commodité ou incommodité de l'établissement énoncé auxdites lettres patentes et que les héritiers de la fille Crespin et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu seront assignés pour expliquer leurs prétentions sur la maison léguée par ladite Crespin (1773). — Informations faites en exécution de l'arrêt ci-dessus (1773).

G. 1035. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1470-1780. — Confrérie de la Conception Notre-Dame. — Par-devant Raoulet Robin, tabellion, Thomasse, femme de Jean Dureur, demeurant en Vienne,

vend à la confrérie, représentée par Étienne Dufour et Guillemain de Meulles, procureurs, la moitié d'une maison rue de la Chaîne donnant sur la rivière (ladite portion de maison grevée d'une rente perpétuelle de 30 sous tournois envers ladite confrérie, grevée en outre de cens et droit de festage), moyennant le prix de cinquante livres 5 s. t. et 20 s. pour vin de marché (1495). — Par-devant Gilles Prégent, Jean Mestais, cordonnier en Vienne, prend à rente d'Étienne Dufour et de Robert Bugy, procureurs de la confrérie, la moitié de ladite maison, sa vie durant, celle de sa femme, celle de tous ses enfants nés et à naître, et 59 ans après, pour la somme de cent sous tournois de rente, payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean (1499). — Par-devant Jean Chepelin, tabellion, Raoullet Lemaistre, boulanger en Vienne, prend à rente de Pierre Gent et Lyons Mynier, procureurs de la confrérie, ladite maison moyennant 6 livres 15 sous tournois de rente perpétuelle (1524). — Testament passé par-devant Martin Huguet, de Françoise Moue, femme de Michel Royneau, boulanger en Vienne : « Veult son corps estre enterré et enséputuré au cymetière vieil de l'église paroischial du dict Vienne, joignant le coing du revestouer de la dicte église...; item, donne à la réparation de l'église du dict Vienne 5 solz tournois une foyz paiez ; item, donne à la confrarie Nostre-Dame..... 5 solz tournois aussi une foyz paiez ; Et, oultre, la dicte Françoyse Moue a donné, cédé et transporté à touzjoursmais à la dicte confrarie N.-D. la somme de 25 s. t. de rente par chacun an à touzjoursmais ; laquelle elle a constituée, assise et assignée à la dicte confrarie sur une maison assise au dit Vienne, rue de la Chesne..... », à charge de services religieux par les procureurs de cette confrérie (1547). — Reconnaissance d'une rente de 8 l. t. due à la confrérie de la Conception Notre-Dame sur une maison sise en Vienne, rue de la Chaîne, appartenant à Jean Fornier, boulanger (1563, n. st.). — Autres déclarations de cette rente (1566-1709). — « Jaquet Roigeau, tisserant en toilles demourant en Vienne lez Blois », vend « aux frères et seurs de la confraierie de la Conception N.-D , faicte et cellébrée en l'église de Vienne », la somme de 20 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, moitié d'une rente de 40 s. t. que ledit vendeur et Marion, sa seur, avaient droit de prendre sur « les deux tierces parties d'une place » sise en Vienne (1474). — Bail à rente de « ces deux tierces parties de place » fait par ledit Jaquet Roigeau à Phelippot Nice, maréchal, et Jeanne, sa femme, demeurant en Vienne (titre antérieur à la vente, 1470). — Titres de reconnaissance d'une rente de 20 s. assignée sur une maison en Vienne « rue de la Croix Boissée » et due à la confrérie. Le dernier titre indique que la rente est due à la fabrique, la confrérie Notre-Dame ayant été supprimée et ses revenus réunis à ceux de la fabrique (1524-1780). — Vente par Simon Bernard, « mareschal d'euvre blanche, demourant à Celles en Berry », à Jehan Nicolas, marchand poissonnier, et Jean Durgers, « marchant d'euvre blanche » (taillandier), demeurant en Vienne, « ou nom et comme procureurs de la confraierie de la Conception N.-D., fondée en l'église de St-Saturnin du dit Vienne », de la somme de 15 s. t. de rente assignée sur une petite maison, couverte de chaume, avec jardin, sise en Vienne, rue de Boulogne (1477). — Déclarations de cette rente de 15 s. t. assignée sur une maison en Vienne, rue de Boulogne (alias : ruelle de Boulogne), et due à la confrérie de Notre-Dame (1524-1767). — Titres justificatifs d'une rente foncière de 10 s. due à la confrérie Notre-Dame et assignée sur deux immeubles en Vienne-lès-Blois, rue des Chalands (alias : « rue du Mollin Baptouer » (1563, n. st. 1780). — Titres concernant une rente de 20 s. due à la confrérie Notre-Dame et assignée sur une maison en Vienne, rue de la Croix-Boissée, « en laquelle pend pour enseigne l'ymaige Sainte-Barbe » (1535-1646). — Messire Simon Cornu, prêtre, Jeanne, veuve de Gillet Cornu, et Raymond Cornu le jeune, donnent aux frères et sœurs de la confrérie de la Conception Notre-Dame une rente perpétuelle de 17 s., 6 d. t. qu'ils ont droit de prendre sur une maison sise « au Puiz Neuf », paroisse de Vienne (1530). — Sentence du bailli de Saint-Lomer obligeant Jehan Gueretin à payer régulièrement la rente de 17 s., 6 d. t. due à la confrérie Notre-Dame pendant tout le temps qu'il sera détenteur de la maison du Puits-Neuf (1563, n. st.). — Diverses déclarations de cette rente de 17 s. 6 d., assignée sur une maison, puis sur un jardin, rue du Puits-Neuf ou de l'Ormeau (1573, n. st. — 1659). — Rente de 17 s., 6 d. assignée sur une demi-boisselée de terre, enclavée dans le jardin de l'Hôpital-Général de Blois, rue de l'Ormeau, alias rue du Puits-Neuf ; déclaration de cette rente due à la confrérie Notre-Dame par les administrateurs de l'Hôpital-Général de Blois (1708-1742). Titres concernant 2 boisselées de terres sises en Rivière, au lieu dit les Sablons (alias : « Sous les Vignes ») paroisse Saint-Saturnin ; le dernier bail a été fait par les marguilliers de la Grande-Marelle, les biens de la confrérie Notre-Dame, supprimée par l'Évêque de Blois, ayant été réunis à ceux de la fabrique (1538-1780). — Bail d'un arpent de terre en une pièce appelée Lamerdieu, sise en Rivière (1773). — Rente de 10 s. due à la confrérie et assignée sur une maison, en Vienne, près de celle du curé (1765).

G. 1036. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1502-1780. — Confrérie de la conception Notre-Dame en l'église Saint-Saturnin (suite). — Vente à la confrérie d'une rente de 40 s. t. assignée sur une maison sise en Vienne-lès-Blois, en la rue de Coupegorge (1502). — Vente à la confrérie d'une autre rente de 40 s. t. assignée sur une maison « au carroue (carrefour) de Coppegorge », déjà chargée envers ladite confrérie d'une rente de 40 s. (1505). — Déclaration par Etienne Lebert, « homme de bras », demeurant en Vienne, d'une rente de 4 l. t. assignée sur une maison « à laquelle soulloit pendre pour enseigne la Boulle Vert », sise en Vienne, « rue de Lallemendier », et promesse de payer la somme de 28 l. t. pour 7 années d'arrérages de ladite rente (1573). — Déclaration d'une rente foncière de 40 s. et d'une rente constituée de 40 s., « le tout faisant ensemble la somme d'un escu ung tiers d'escu de rente » ; ces deux rentes sont assignées sur une maison en Vienne, « rue de Coppe Gorge, autrement de Lalemandier, à laquelle soulloit pendre pour enseigne la Boulle Vert » (1580). — Autres déclarations de ces deux rentes (1616-1780). — Titres concernant une rente de 7 s., 6 d. due à la confrérie Notre-Dame et assignée sur une maison, rue de la Chaîne, en Vienne, où pendait primitivement pour enseigne le Singe-Vert (1555, n. st. — 1755). — Titres d'une rente de 10 s. due à la confrérie Notre-Dame et assignée sur une maison près du cimetière de Vienne, rue du Poirier ou de l'Ormeau ; dans le dernier titre, la rente est due à la fabrique (1525-1780). — Diverses déclarations d'une rente de 3 l. due à ladite confrérie et assignée sur une maison rue Croix-Boissée (1667-1767). — Déclaration d'une rente de 60 s. due à la confrérie et assignée sur une maison rue de la Croix-Boissée (1616). — Quittance par le procureur de la confrérie de la Conception de la Vierge d'une somme de 32 s. due pour fourniture de cire blanche (1670). — Divers titres déclaratifs d'une rente de 30 s. due à la confrérie et assignée sur une maison rue de la Croix-Boissée (alias « Croix Buixée »), près de la maison où pend pour enseigne le Poinçon-Renversé ; le dernier titre est au nom de la fabrique, la confrérie étant supprimée (1586-1780). — Vente à la confrérie par Christophe Chenu, marchand, demeurant à Troyes en Champagne, d'une rente de 30 s. t., assignée sur une maison dans la rue de la Croix-Boissée, en face l'église de Vienne (1582). — Vente par Christophe Jacquet, cordier, demeurant « sur les pontz de Blois », et sa femme, à Christophe Chenu, marchand à Troyes, de la rente de 30 s. t. assignée sur une maison, rue Croix-Boissée (1579). — Bail par la confrérie d'un arpent de vignes, sis au Clos-des-Boudelaches, paroisse de Vineuil, joignant de galerne à Jacques Fromet (1754). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur une maison rue Croix-Boissée (1768).

G. 1037. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683-1758. — Titres communs à la fabrique de Saint Saturnin et à la confrérie de la Conception Notre-Dame. — Extrait d'un acte de vente d'une maison sise rue Croix-Boissée, constatant que ladite maison et ses dépendances sont chargées de 3 l., 2 s., 6 d. de rente envers la marelle de l'église dudit Vienne et de 3 l. envers la confrérie Notre-Dame (1683). — Autre extrait d'un acte de vente de la même maison, avec les mêmes charges (1758).

G. 1038. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1507-1736. — Confrérie de Saint-Jean des Bouchers de Blois, fondée en l'église Saint-Jacques, puis établie en l'église de Notre-Dame-de-Bourgmoyen et enfin à Saint-Saturnin. — Bail par « Jehan d'Auxerre et Collas Roncier, au nom et comme procureurs de la confrarie de St Jehan des Bouchers, fondée en l'église Saint Jaques de Blois », à Jeanne, veuve de Michel Allain, d'une maison sise en Vienne, rue du Puits-Neuf, moyennant 50 s. de rente (1507). — Déclaration par Nicolas Pelletier, portefaix, demeurant en Vienne, d'une rente de 50 s. t. assignée sur une maison rue du Puits-Neuf et due aux « frères de la confrairie de Sainct Jehan, fondée par les bouchiers de la ville et forsbourg de Blois en l'eglise Saint Jaques de Blois, Guillemin de Meulles à ce present, stippulant et acceptant pour lui et les frères d'icelle confrairie, leurs successeurs et ayans cause ou temps avenir » (1526, n. st.). — Déclaration par « honnestes personnes François Lageau, maistre d'escolles, demeurant sur les pontz de ceste ville de Blois, et Laurette Brisset, veufve de feu Michel Brisset, vivant marchant demeurant à Blois, ou nom et comme ayant la garde et administration naturelle de Loyse Brisset, fille dudit deffunct et d'elle », d'une rente de 50 s. t. assignée sur une maison, rue du Puits-Neuf, due à « la confrairye Monsieur Sainct Jehan, fondée en l'eglise N.-D. de Bourgmoyen de Blois, honneste personne Jehan Durand,

marchant boucher, demeurant en Nangleterre *(sic)* lez Blois (aujourd'hui : rue d'Angleterre), procureur d'icelle confrairye à ce present, stipullant pour les confrères d'icelle » (1597). — Bail par « le procureur de la communeaulté des bouchers de la grande Boucherie de Blois et de la confrairie de Sainct Jehan Baptiste, fondée en l'eglize St Saturnin de Vienne », de deux masures « où soulloit cy devant avoir deux chambres de maisons basties..... apartenans à ladicte communeaulté et confrérie des Bouchers..... », sises en Vienne, rue du Puits-Neuf, à charge par le preneur de rebâtir les deux masures (1635). — Rente de 31. assignée sur une maison, sise rue du Puits-Neuf, et due par l'Hôpital-Général de Blois à la confrérie Saint-Jean des Bouchers (1683). — Déclarations d'une rente foncière de 20 s. et d'une autre de 45 s. assignées sur deux maisons et dues à la confrérie de Saint-Jean des Bouchers (1635-1722). — Baux par les procureurs et receveurs de la communauté des Bouchers d'une maison sise près « la Croisille », en Vienne (alias : « rue de la Croisille ») (1707-1736).

G. 1039. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1692-1696. — Confrérie de Sainte-Radegonde en l'église Saint-Saturnin. — Testament de Simon Caply, vannier demeurant en Vienne, qui lègue la somme de 600 l. à la confrérie de Sainte-Radegonde fondée en l'église Saint-Saturnin, à charge de services religieux ; codicille, dans lequel il réduit à la moitié le legs précédent (1694). — Titres relatifs à une rente de 15 l. léguée par le même à la confrérie de Sainte-Radegonde (1692-1696).

G. 1040. — 1 pièce, parchemin.

1666. — Confrérie des Agonisants en l'église Saint-Saturnin. — Testament de Marguerite Hiderreau, veuve de Gaston Pierre de Bergerat, marchand en Vienne : elle lègue à la confrérie des Agonisants « qui sera créé[e] en l'église St Saturnin » un jardin sis en Vienne, rue de la Croix-Boissée, contenant cinq quarts de boisselée, à charge de services religieux.

G. 1041. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1388-1789. — Confrérie de Saint-Saturnin en l'église de Vienne. — Pierre Robin, paroissien de Vienne-lès-Blois, « pour la très grant amour et parfaite affection qu'il a envers les frères et seurs de la confrarie de Saint Saturnin, faite et cellebrée en l'esglise dudit lieu de Vienne..... », a donné à cette confrérie « la moitié d'une meson couverte de chaume ouvec la moitié d'un arpent ou environ de terre parissant par indevis ouvec ladite confrarie qui y a l'autre moitié, assise en ladite paroisse, jouxte la terre de Saint Sauveur de Blois, d'une part, et jouxte la terre et vignes de St Ladre de Blois, ou censif de St Sauveur a ung parisi de cens, sans autre charge » (1388). — Martin Bourgon, de la paroisse de Vineuil, reconnaît avoir pris à ferme « des frères et seurs de la confrarie monsciguеur St Saturnin de Vienne » une pièce de vigne d'un demi-arpent sise au Clos de Perre-Besse (alias : Pierre Besse), en ladite paroisse de Vineuil « ou censif feu maistre Jehan Renier a deux deniers maille de cens, sans autre charge » (1419, n. st.). — Baux de ladite vigne et déclarations d'une rente de 50 s. t. assignée sur le fonds (1531, n. st. — 1665). — Baux de quatre boisselées de vignes sises au Clos-Pierre-Besse, paroisse de Vineuil (1729-1760). — Bail par les procureurs de la confrérie Saint-Saturnin, « fondée en l'église de Nostre Dame des Aydes de Blois », à Pierre Hardoyn, « serreüzier demeurant en Vienne lez Bloys », d'un arpent de pré appelé le Pré Belusse, près des « Ruaulx de Villangon » (1519). — Bail d'un arpent de terre en une pièce, sis près de la levée du Pré-Carré, paroisse Saint-Saturnin (1781). — Bail par le procureur et receveur de la confrérie de Saint-Saturnin de 8 boisselées de terres labourables, sises aux Oiseaux, paroisse Saint-Saturnin (1734). — Baux de 8 boisselées de terres en une pièce, sise près de la Jardinière, paroisse Saint-Saturnin (1757-1776). — Baux de six boisselées de terres en deux pièces, sises en Rivière, au lieudit l'Ormeau, paroisse de Saint-Saturnin ; le dernier bail fait au nom de la grande marelle ; les biens et revenus de la confrérie de Saint-Saturnin ayant été réunis à ceux de la fabrique (1651-1789). — Reconnaissance par honorable homme Jean Serlant, chef de fourrière de la maison du roi, demeurant en Vienne-lès-Blois, d'une rente perpétuelle de 20 s. t. due à la confrérie Saint-Saturnin et assignée sur une maison en Vienne-lès-Blois dans « la rue allant de l'esglize dudict Vienne à la maison de la confrérie dudit lieu » (1614). — Supplique adressée au bailli de Blois par les membres de la confrérie Saint-Saturnin, fondée dans l'église de Vienne, au sujet d'une maison sur laquelle était assignée une rente de 20 s. due à la confrérie ; cette maison ayant été détruite par un incendie, il n'en restait que la place, réclamée par la confrérie pour en tirer quelques revenus. — Autorisation du

bailli. — Procès-verbal de l'état des lieux (1672). — Bail à rente par la confrérie de Saint-Saturnin (le notaire a écrit par erreur confrérie du Saint-Sacrement) de la susdite place, moyennant 4 l. de rente (1672). — Rente de 4 l. due à la confrérie Saint-Saturnin, puis à la grande marelle de Vienne, assignée sur une maison rue des Chalands et rue du Poinçon-Renversé, alias rue de l'Aumône (1680-1780). — Baux de 2 boisselées et demie de terre en une pièce appelée la Pointe-Saint-Saturnin, sise près la Bonne, en Rivière, paroisse Saint-Saturnin ; à partir de 1780, les baux sont passés par un marguillier de la fabrique, la confrérie ayant été supprimée « lors de la dernière visitte de Monseigneur l'évêque de Blois » (1614-1789). — Baux par la confrérie Saint-Saturnin de plusieurs pièces de vignes sises au Clos-des-Plantes, paroisse de Vienne, au Clos-des-Vallées, même paroisse (1663-1702). — Bail de 89 ans par les deux procureurs de la confrérie Saint-Saturnin d'un « aireau », sis au lieu de Rivière, vulgairement appelé Chereau, joignant d'un côté « devers le vent de gallerne sur le grand chemin allant de Vienne à Candé et, d'autre part, devers le vent de soullerre, sur le chemin allant dudit lieu à Chailles..... » (1527, n. st.). — Baux d'une maison, ou « aireau », appelée vulgairement Chereau (alias : l'Hereau Chereau), en Rivière, paroisse de Chailles, alias paroisse de Saint-Saturnin (1561-1681). — Baux de terres, sises au Grand-Champ et à Grattechien, paroisse de Vienne (1768-1777).

G. 1042. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1331-1789. — Confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Saturnin : Biens à Blois. — « Micho Lobereau, bourgeois, et Johanne, sa fame.... » vendent aux « confrères de la confrarie de la Feste Dieu fête et celebrée chescun an en l'egleise Saint Cernin de Vianne jouste Blois », deux arpents de pré en une pièce « assis au dessoubz dou Pont Saint Micho, en rue Chievre, jouste les prez Johannin de Chambort » (1331, n. st.). — Bail à ferme, par les marguilliers de la confrérie, desdits 2 arpents de pré, sis en la prairie de Vienne, au lieu appelé le Buisson-de-l'Ile, au-dessous du Pont-Saint-Michel (1608). — Regnaut Pinart, bourgeois de Blois, donne à la « frairie du St Sacrement, célebrée en l'église de Saint Cernin de Vienne », un arpent de pré, sis en la paroisse de Saint-Gervais, au bout du Pont-Saint-Michel (1359). — Marion de Faverois, veuve de Martin de Faverois, sire de Fougères, bourgeoise de Blois, donne aux frères et sœurs de la confrérie du Saint-Sacrement, un « closeau » de terre, contenant un arpent, sis entre la Croix-Boissée et le Pont-Saint-Michel (1396). — Amortissement par Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Valois, comte de Blois, de Pavie et de Beaumont, seigneur d'Asti et de Coucy, des biens de la confrérie dn Saint-Sacrement de Vienne ; les frères et sœurs de la confrérie tenaient « à titre de dons, acquéremens et autrement, les héritages et rentes qui suivent, aux censifs ci dessous nommés : c'est assavoir une maison couverte d'essorne assize en la rue de la Croix Boissée.... ; item, trois gastes où souloit avoir trois maisons.... ; item, une maison couverte de thielle et ung vergier où est fait l'ospital pour logier les povres, qui doibt vint cinq solz tournois de ren'e à touzjoursmais à la Pitancerie de N.-D. de Bourgmoien, et est ou censif de Saint-Lomer.... ; item, ung arpent de pré assis au bout du Pont St Michel et huit boisselées de terre assises en la paroisse de St-Gervaise.... ; item, ung arpent ou environ que prez que buissons assis en la paroisse de Chailles, au lieu de Villesablon.... ; item, deux sexterées de terres assizes près des touches de Bourgmoyen jouxte les terres dudit Bourgmoyen, d'une part, et à la terre de la confrarie Nostre-Dame de Saint-Cerny (1) de Vienne, d'autre part.... ; item, dix boissellées de terre assises près de la Croix aux Nois, que Michel Guiart et sa freresche (2) et Heliot Le Dunois tiennent à dix solz de rente à touzjoursmès.... ; item, une pièce, ambroye (*sic*, pour aubroye) et pré assis en la parroisse de Saint Victor, contenant un arpent ou environ.... ; item, une pièce de terre contenant une sexterée ou environ en ladite parroisse, au lieu appellé Belle Poulle.... ; item, deux arpens de vignes ou environ assis es parroisses de Vinueil et d'Uisseau.... ; item, ung tiercier de pré assis en la paroisse de Diray... ; item, trois quartiers de terre assis en la paroisse de Saint Honoré ou cloux de Villebarou.... ; item, ung arpent de pré assis en la paroisse de Montlivault, joignant les prez Jacquet Lesbahy et à Macé Gaslain.... ; tous iceulx heritaiges tenuz en cens des religieux, abbez et couvens de N.-D. de Bourgmoien et de Saint-Lomer et des doyen et chappistre de l'église de Saint-Sauveur, des prieurs et couvens de Saint Lardre (*sic*) et de l'Aumosne de Blois, de l'aumosnier de Saint-Lomer et aussi du seigneur de Vienne.... ; et à tous les dessusdiz ont lesdiz frères et seurs baillé vicaires et paié l'indempnité pour tenir lesdiz héritaiges à leur voulenté pour les cens

(1) Cerny, Cernin, forme populaire dérivant régulièrement de *Saturninum*.

(2) Belle-sœur (*fratrissa*).

à eulx deuz et pour les rentes dessus declairées.... ; item, tiennent de nous et en nostre censif ce qui s'ensuit, excepté les cinq quartiers de pré qui sont en la paroisse de Montou : c'est assavoir un arpent, que vignes que terres, assis en la parroisse de St Honnoré ou clos appellé Vignoiseau.... ; item, deux sexterées de terres ou environ, que terres, sauloyes, pastiz et ormoye, assis en la parroisse de Vienne.... ; item, deux gastes assises en la ville des Montiz près de la Porte Blésoise.... ; item, quatre boisselées de terres assises au Vau de Madon, joingnant aux terres au sire de Cormeray.... ; item, en l'ospital des povres de ladite confrarie, a huict liz garniz de trente deux draps et de couvertures, et ung homme et sa femme qui gouvernent ledit hospital, qui est de grant charge par chascun an.... » ; cet acte qui porte la signature autographe de Charles d'Orléans est daté du château de Blois (1449, n. st.). — Blaise Féron, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Chartres, archidiacre de Dunois, abbé de Saint-Lomer de Blois, official et vicaire général pour le spirituel et le temporel de Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, autorise la publication des lettres pontificales unissant la confrérie du Saint-Sacrement de Vienne-lès-Blois à la confrérie du Saint-Sacrement en la basilique de Saint-Pierre de Rome (1658). — Par-devant le notaire de l'officialité de Blois, Jean Noël et Michelette, sa femme, paroissiens de Vienne, pour l'amour de la confrérie du Saint-Sacrement et pour participer aux prières de ladite confrérie, donnent aux frères et sœurs une pièce de terre, d'une contenance de 10 boisselées, sise paroisse Saint-Saturnin, *ad locum des Closeaux* (1456). — Bail de 20 ans, par les procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement, d'un arpent de terre sis en Vienne, près du Pont-Saint-Michel, pour le prix de 10 s. t. de ferme annuelle (1481). — Différents baux dudit arpent de terre, sis près du Pont-Saint-Michel (alias : près des Métairies) et deux quartiers de terre, sis près La Motte, paroisse Saint-Saturnin (1640-1787). — Bail par les procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement, à Jean Reneau, boulanger, d'une maison « couverte toute d'essourne » (bardeau), sise dans la rue de la « Croix Poessée » (1461). — Diverses déclarations d'une rente de 25 s. t. due à la confrérie et assignée sur une maison de la rue Croix-Boissée, parmi lesquelles celle de Guillaume Poullart, « canonnyer ordinaire en l'artillerye du roy nostre sire » (1520-1577). — Abandon à la confrérie d'une maison sise en la rue Croix-Boissée (1657). — Bail à ferme, au nom de la confrérie, à Jean Chayer, maître boulanger, d'une « gaste » (terrain vague), sise en Vienne, rue de la Croix Boissée (1658). — Baux par le procureur et le receveur de la confrérie d'une maison sise en Vienne, rue Croix-Boissée (1755-1772). — Bail par le procureur receveur de la confrérie à Marguerite Gigot, veuve de Sulpice Courtois, « filletoupier » (peigneur de chanvre) en Vienne, d'une maison, touchant au sud-est à la rue de l'Hôpital (1789). — Bail d'un arpent de terre, sis à Maupas, paroisse de Vienne (1633-1642). — Bail d'une partie d'une pièce de terre labourable, dépendant de la confrérie, et dont l'autre partie « a esté inondée et perdue à cause des inondations et levées de la rivière de Loire », sise en Rivière, au lieu dit Les Estrepeux, paroisse Saint-Saturnin (1604). — Bail d'une « pièce d'héritage, tant en terre, boys que saullayes, contenant deux septrées ou environ; assize au lieu des Estrepeux », paroisse Saint-Saturnin (1576). — Bail emphitéotique par les procureurs des frères et sœurs de la confrérie du Saint-Sacrement, d'une maison couverte « d'es ourne », sise en la rue de la Croix-Boissée, pour la somme de 25 s. t. de rente (1458). — Déclaration d'une rente de 23 s., 4 d. t., assignée sur une maison couverte de tuiles, en la rue de la Croix-Boissée (1520). — Déclaration d'une rente de 23 s., 4 d. t., due à la confrérie, et assignée sur une maison en Vienne, « à laquelle pend pour enseigne l'image Sainte Avoye » (1532). — Bail pour 99 ans d'une maison appelée la Maison de Sainte-Avoye, sise rue Croix-Boissée, moyennant un écu et deux tiers d'écu d'or soleil de rente (1578). — Vente par Marion, veuve de Macé Oury, « à présent femme de Jehan Litart » et Jeanne, veuve de Jean Bordier, « à présent femme de Robin Gouallart », au procureur de la confrérie, d'un arpent de terre sis à la Haute-Motte, paroisse Saint-Saturnin, moyennant 40 s. t. (1456, n. st.) — Honorables hommes Jean Dupont et Mathurin Barrantin, procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement de Vienne, baillent à ferme à Jean Pelletier, tailleur de pierres (*lathomus*), paroissien de Vienne, pour lui, ses hoirs et ayant cause, un tiercier de terre planté en vigne, aboutissant au chemin qui va de la Croix-Boissée de Vienne au lieu dit La Motte (*supra iter per quod itur de Cruce Buxata de Vigenna ad locum qui vocatur vulgari sermone La Mote*) (1513). — (Bail par « les confraires à la confrairie du St-Sacrement, fondée en l'église St-Saturnin de Vienne lez Bloys, assemblez en leur maison commune de ladicte confrairye au son de la grosse cloche de ladicte église, en la manière accoustumée pour traicter des négoces et affaires de ladicte église », d'une mine de terre labourable à la Haute-Motte (1640). — Jean Sénéchal, licencié en lois, juge de Vienne-lès-Blois, à la requête des « procureurs et entremetteurs de la confrarie du Saint-Sacrement fondée en l'église de Saint-Saturnin » vend à Jean Saussaye, marchand à Blois,

comme au plus offrant et dernier enchérisseur, une maison sise en Vienne, « rue du Moulin Batouer » et rue de « Lalemendier », pour le prix de 20 l. t., à la charge de payer 11 l. 10 s. t. de rente foncière à la Confrérie du Saint-Sacrement et 51 l. 10 s. t. pour les arrérages de ladite rente ; il vend à Robert Scesveau une autre maison « qui souloit estre en masure » sise audit lieu, et touchant à la maison précédente (1525). — Bail par les procureurs de la Confrérie d'une maison sise en Vienne-lès-Blois, en la rue des Bouchers (rue des Chalands) « devant le petit arrivouer » (1506). — Sentence du bailli de la justice de Saint-Lomer de Blois, condamnant la veuve Jean Buron à payer à la Confrérie du Saint-Sacrement de Vienne la rente de 35 s. t. assignée sur une maison en Vienne, « rue du Moulin Baptouer » (1568). — Bail par la Confrérie à Macé Humery, marchand en Vienne, de 3 arpents de pré sis au-dessous du Pont Saint-Michel, près le Buisson de l'Ile, pour 6 l. 15 s. t. (1526). — Autre bail desdits 3 arpents de pré à Jean Davalleau, « chevaulcheur d'escuirie du roy et tenant la poste pour ledit seigneur à Bloys », au prix de 7 l. 10 s. t. (1555). — Autre bail desdits 3 arpents de pré à honnête femme Jeanne Froment, veuve de honorable homme Jean Davalleau, « luy vivant chevaulcheur d'escurye du roy et tenant la poste pour ledit seigneur à Bloys », au prix de 12 l. t. de rente (1573). — Reconnaissance par honorable homme Gilbert Maubert, contrôleur des tailles en l'élection de Beaugency, demeurant à Orléans, d'une rente de 12 l. t., assignée sur trois arpents de pré, en une pièce sise au-dessous du Pont Saint-Michel, près le Buisson de l'Ile (1608). — Bail par le curé, le procureur et le receveur de la Confrérie du Saint-Sacrement, de 8 boisselées de terre en une pièce, sise « proche la Levée du Pré-Quarré », dite paroisse Saint-Saturnin (1762). — Bail par Daridan l'aîné, fermier des Métairies de Vienne, d'une maison, sise rue Croix-Boissée, au curé de Saint-Saturnin, aux marguilliers de la Fabrique et au procureur de la Confrérie du Saint-Sacrement, solidairement (1774). — Bail par les marguilliers en charge de la fabrique du Saint-Sacrement d'une maison sise en Vienne, « rue du Collier » (1782). — Bail d'une maison, sise en Vienne, rue du Poinçon-Renversé (1783). — Bail de 9 boisselées de terres, sises paroisse Saint-Saturnin, en deux pièces, l'une au Clos des Landes, l'autre au Clos de Saint-Sauveur, autrement La Mitonnerie (1785). — Bail d'une maison sise en Vienne, rue Croix-Boissée (1787).

G. 1043. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1411-1788. — Confrérie du Saint-Sacrement en l'église Saint-Saturnin : Biens à Blois (suite). — Vente à la Confrérie par Mathurin Guillot, « notonnier », et Simonne, sa femme, demeurant en Vienne, d'une rente de 10 s. t. assignée sur « une maison couverte en thuille, court, courtilz, bordage ou arrivouer, assis audit lieu de Vienne, en la rue du Molin Batouer » (1495). — Titres de déclaration de ladite rente de 10 s. (1566-1646). — Titres d'une rente de 10 s. assignée sur une maison, rue des Chalands (1688-1753). — Arrêt rendu par le Conseil d'État au sujet d'une rente de 73 l. 14 s. 11 d. due à la Confrérie, et assignée sur plusieurs maisons démolies pour la construction du quai du faubourg de Vienne : Après examen du procès-verbal d'estimation des immeubles, dressé par le sieur Soyer, ingénieur des turcies et levées, duquel il résulte que, pour cette construction, il a été démoli huit maisons sur lesquelles la Confrérie avait des rentes foncières, le Conseil d'État liquide l'indemnité due à ladite Confrérie à la somme de 1843 l., 2 s., 6 d. (1782). — Testament de Pierre Gent et de Philippe Deviers, sa femme, demeurant en Vienne : « ont voullu et ordonné que leurs corps soient ensépulturez en l'esglise parroischial dudit Vienne, près le benoistier de la grand porte.... ; *item*, lesdictz testateurs ont donné et donnent à la mareille de Vienne 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle..... ; ont donné et donnent à la Confrarie du Saint-Sacrement, fondée en l'esglise de Vienne, la somme de 60 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, laquelle rente ilz ont fondée, constituée et assignée sur une maison appartenant audict Gent ; laquelle maison est scituée et assise en Vienne lez Blois, en la rue de la Croix-Boessée, où soulloit pendre pour enseigne La Teste Noire..... ; ont donné et donnent à la confrarie N.-D., fondée en ladicte esglise de Vienne, 30 s. t. de rente annuelle et perpétuelle, laquelle rente lesdictz testateurs ont assise et assignée sur une maison à eulx appartenant scituée et assise en la rue de la Croix Boisseaulx (*sic*) jouxte la maison où pend pour enseigne la faulx..... ; *item*, lesdictz testateurs donnent à la repparacion de l'esglise dudit Vienne chascun 100 s. t..... ; *item*, donnent à Katherine, leur chambrière, fille de Jehan Bruneau, la somme de 20 s. t..... » (1536). — Baux d'une maison, dépendant de la Confrérie du Saint-Sacrement, sise en Vienne, rue des Bouchers, près de l'Hôpi-

tal (1761-1788). — Bail d'une maison sise près de la Jardinière, paroisse Saint-Saturnin, et de 2 boisselées et demie de terre (1786). — Vincent Bellin, procureur et receveur de la Confrérie du Saint-Sacrement, reconnaît que ladite Confrérie possède une maison sise en Vienne « en la rue à aller de ladicte église au grand arivoy de la rivière de Loire » et que sur cette maison est assignée une rente perpétuelle de 50 s. t. due à la Fabrique de l'église paroissiale Saint-Honoré (1657). — La Confrérie du Saint-Sacrement donne aux directeurs et administrateurs de l'Hôpital Général de Blois une maison sise en Vienne « en la rue allant de ladicte eglize au grand arrivoy », chargée de 50 s. de rente envers la Marelle de Saint-Honoré, du droit de festage envers le roi, à cause du domaine de son comté de Blois, et de pur cens au censif de sa Majesté à cause de son Domaine ; plus, une autre maison sise rue des Barbeaux, en échange d'une maison sise en Vienne et d'un grand jardin clos de murs, rue du Poirier, appartenant à l'Hôpital (1679). — Titres d'une rente de 4 l. 19 s. 11 d. due à la Confrérie pour fondations pieuses (1708-1747). — Bail d'une maison et de diverses terres sises en Rivière (1761). — Convention entre la Confrérie du Saint-Sacrement et Jean-Charles Gaudron, négociant en Vienne-lès-Blois, touchant la construction d'un escalier, appuyant le long d'un mur dont Gaudron est propriétaire et qui sépare son immeuble de celui de la Confrérie (1770). — Baux d'une maison sise en Vienne, rue des Chalands (1753-1762). — Baux d'un quartier de terre, sis près de la Motte, paroisse Saint-Saturnin (1754-1777). — Résiliation du bail fait par la Confrérie à François Chenu et à Élisabeth Carier, sa femme, aubergistes du Poinçon Renversé à Blois, d'une portion de la maison commune de ladite Confrérie (il s'agit de la maison de l'Aumône de Vienne) ; cette résiliation consentie par les héritiers de feu François Chenu (1782). — Bail par la Confrérie d'une partie de la maison de l'Aumône de Vienne, à Nicolas Lefèvre, journalier, déjà locataire « d'une chambre faisant partie de l'Aumône, ayant une porte qui ouvre en face de la classe des sœurs de la paroisse Saint-Saturnin » (1782). — Bail par la Confrérie d'un « magasin servant autrefois de cheminée pour les pauvres, situé dans la maison de l'Aumône », paroisse Saint-Saturnin (1784). — Baux d'une maison sise en Vienne-lès-Blois, rue des Chalands (1752-1787). — Titres concernant une rente de 100 s. due à la Confrérie du Saint-Sacrement et assignée sur une maison en Vienne, rue Croix-Boissée (1671-1784). — Pierre De La Lande, demeurant en Vienne, prend à rente perpétuelle « des frères et sœurs de la Confrarie du Saint-Sacrement » une maison couverte « d'essourne », sise rue Croix-Boissée, une « planche » de terre sise aux Vergers de Vienne, près la Croix-Boissée, une « sexterée » de terre, en ladite paroisse de Vienne « comme on vait ou Pont Saint-Michiel », pour le prix de 22 s. 6 d. t. de rente annuelle (1411). — Déclaration de la susdite rente de 22 s. 6 d. t., assignée sur une maison de la rue Croix-Boissée (1564-1761). — Laurent de Meulles, boucher à Blois, vend à la Confrérie du Saint-Sacrement en l'église « de Saint-Cernin de Vienne lez Blois », une maison couverte en partie de tuiles et de bardeau, sise « au bourg Mestaies en la rue de la Croix-Boissée », maison sur laquelle était assignée une rente de 22 s. 6 d. t. due à la Confrérie ; cette vente est faite au prix de 24 l. t. « monnoye aient à présent cours, valent real de 30 s. » (1446). — Vente à la Confrérie du Saint-Sacrement par Marion, femme de Jean Baudi, demeurant à Blois, de la rente de 22 s. 6 d. t. assignée sur une maison « couverte partie de thieulle et partie de bardeau » (1445). — Baux d'une maison sise en Vienne, rue de la Croix-Boissée, près de « la rue de la Clairenserie » (1660-1748). — Bail par la Confrérie d'une maison sise en la rue du « Moulin Batouer » (1507). — Déclaration d'une rente de 60 s. t. sur cette maison (1566-1588). — Baux d'une maison sise rue du Moulin-à-Batoir (1582-1629). — Bail d'une maison sise rue des Chalands (1755). — Bail d'une maison sise rue du « Molin-Baptouer » (1513). — Déclarations d'une rente de 10 s. t. assignée sur un immeuble à « la Ronsseraie », paroisse de Vienne, alias rue de la Ronceraye (1539-1753). — Rente de 10 s. t. due à la Confrérie du Saint-Sacrement, assignée sur une maison rue des Bouchers, alias rue des Chalands, « en laquelle souloit pendre pour enseigne les Barbeaulx » (1513-1754). — Rente de 60 s. t. assignée sur une grange, alias une maison, rue Croix-Boissée, touchant « par le derrière sur les foussez de la Combauldière (alias : Gombauldiere, auj. rue Cobaudière) (1544-1788). — Rente de 50 s. t. due à la Confrérie du Saint-Sacrement et assignée sur 2 setiers de terre en quatre pièces au lieudit Pontlevoy, à la Boire feu Bernier, à Grattechien, paroisse Saint-Saturnin (1604). — Bail par les procureurs de la Confrérie à Jean Dadoreau, sommelier de monseigneur le Dauphin, de plusieurs pièces de terres labourables en la paroisse de Vienne, près du Puits de Cuyry, et de la route allant de Vienne à Chailles (1522). — Vente à la Confrérie par Philippe Girault, écuyer de cuisine de Madame la duchesse de Lorraine, demeurant en Vienne, de la rente de 20 s. t. assignée sur une maison, rue de la Ronceraye (1565). — Déclarations de ladite rente (1577-1758). — Rente de 20 s. t. assignée sur une maison, rue du Poirier, et léguée à la Confrérie par messire Robert Plessis, prêtre en

Vienne ; cette rente lui avait été vendue en 1549 par Pierre Vaulthierry, chanoine de la Collégiale Saint-Pierre de Verneuil en Bourbonnais (1551-1601). — Déclaration par Nicolas Carré, écuyer, sieur de Chambon et de la Pigeonnière, « chef du gobellet du roy et l'un des chevaux légers de sa garde », demeurant en Vienne, de la rente de 20 s. due à la Confrérie et assignée sur une maison dont il est propriétaire, sise rue du Poirier, devant le cimetière de l'église Saint-Saturnin (1638). — Titres concernant une rente de 20 s. assignée sur une « gaste, où jadis etoit une maison » en face le portail de l'église Saint-Saturnin, rue du Poirier (1755-1766). — Bail par la Confrérie de terres sises à l'Ormeau et à Béjuin, paroisse de Vienne (1777). — Déclaration par les administrateurs de l'Hôpital Général de Blois d'une rente foncière de 25 s. due à la Confrérie (1762). — Rente de 100 s. assignée sur un jardin sis en Vienne-lès-Blois, rue de la Croix-Boissée (1685-1755). — Rente de 20 s. due à la Confrérie et assignée sur une maison sise en Vienne, rue Croix-Boissée (1613-1763). — Vente à la Confrérie par Laurent Cochet, « chandelier », et Perrichon Forges, sa femme, demeurant en Vienne-lès-Blois, d'une rente perpétuelle de 20 s. assignée sur une maison, rue Croix-Boissée, sur la moitié d'un jardin sis en Vienne, en « la rue du Puiz des Bonnes », et généralement sur tous les biens desdits vendeurs (1536). — « Jaquet Le Goux, cousturier », demeurant en Vienne, prend à rente des procureurs de la Confrérie une maison sise rue Croix-Boissée, moyennant 35 s. t. de rente (1460). — Titres concernant cette rente de 35 s., élevée ensuite à 40 s., sur ladite maison, sise rue Croix-Boissée (1513-1766).

G. 1044. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1364-1787. — Biens-fonds et rentes de la Confrérie du Saint-Sacrement de Vienne dans diverses paroisses du Blésois : Candé, Chailles, La Chaussée-Saint-Victor, Cour-Cheverny, Huisseau-sur-Cosson, Les Montils, Monthou-sur-Bièvre, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, St-Dyé-sur-Loire, St-Gervais, Vineuil. — Bail par la Confrérie de 3 boisselées de pré, sis aux « Bohaires », paroisse de Candé (1783). — Bail de 9 boisselées de terres, en trois pièces, sises paroisse de Candé, aux Grands-Prés, au « couteau de Villebazin » et près du Moulin-Dubois (1787). — Baux de 3 arpents de prés, paroisse de Candé et de Chailles (1739-1778). — Baux de la moitié d'un tiercier de pré, sis « aux Ruaulx de Villesablon », paroisse de Chailles, appelé le Pré aux Oies ou le Pré Chezon (1534-1565). — Baux de 19 boisselées de terres, sises paroisse de Chailles et paroisse St-Saturnin de Vienne (1754-1783). — Richart Chéron, chaussetier, demeurant à Blois, prend à ferme de messire Philippe de Rocheton, curé de Vienne-lès-Blois, et des procureurs de la Confrérie du St-Sacrement, un arpent de pré, sis paroisse de Chailles près des Planches de Chailles, le long de la rivière de Cosson ; la moitié de cet arpent appartient à la cure de Vienne, l'autre moitié à la Confrérie (1464). — Philippe Girault, écuyer de cuisine de Madame de Lorraine, prend à ferme du procureur et receveur de la Confrérie du Saint-Sacrement un arpent de pré, en une pièce, sis à Villesablon, paroisse de Chailles, appelé le Pré Feluche (1559). — Arpentage du Pré Feluze (*sic*), appartenant à la Confrérie (1658). — Bail d'un arpent et demi de pré, paroisse de Chailles, près la Planche de Chailles (1678). — « Jehan dou Chemin, filx feu Girart dou Chemin, bourgeois,... pour l'amour et bonne affection que il a à la frarie du Saint-Sacrement de l'autel, célébrée en Vienne jouste Blois », donne à ladite Confrérie un arpent de terre, en une pièce « en la paroisse Saint-Victeur, au lieu de Belle Poulle » (1364). — Mathurin Hardouyn, Clément Guynebert et Jean Recron, demeurant en la paroisse « de St-Victeur », prennent à rente des procureurs de la Confrérie du St-Sacrement un demi-arpent de terre en labour, sis au lieu de Belle-Poule en ladite paroisse, « abutant d'un bout sur le chemin de Paris » (1489). — Bail à ferme au nom de la Confrérie d'un demi-arpent, sis au Clos de Belle-Poule, paroisse St-Victor (1639). — Baux de 6 boisselées de terres labourables en une pièce, sises « en Belle Poule », paroisse St-Victor (1761-1769). — Bail d'un quartier de terre en friche, dans lequel est un « marjou » (tas de pierres), sis au Coteau, de 7 boisselées de terres audit lieu, de 6 boisselées de pré en une pièce appelée le Bois-Vachette, d'une pièce de terre de 5 boisselées, sise audit lieu, de trois quarts de boisselée audit lieu, le tout paroisse de la Chaussée-Saint-Victor (1778). — Bail de six boisselées de terre, sises paroisse de Cour-Cheverny, près de la rue des Belliers, à Me François Mahy, conseiller du roi, juge magistrat au siège Présidial de Blois (1747). — Bail de 14 boisselées de terres en deux pièces, sises paroisses de Saint-Claude-de-Diray et de Huisseau-sur-Cosson (1784). — Bail par le procureur de la Confrérie, à Jean Chacqueneau, marchand coutelier, demeurant aux Montils à l'enseigne de l'Écu de France, d'un demi-arpent de terre en friche en partie plantée en vignes, sis aux Quarteries, paroisse des Montils (1560). — Baux de terres, vignes et prés, aux Carteries (*sic*), à la Croix de Pierre (*alias*, la Croix des Paires), aux Noues

aux Bernardelles (alias, Barnardittes), paroisses des Montils et de Monthou-sur-Bièvre (1770-1788). — Bail de terres, prés, vignes à Rouillon, au clos de Tubœuf, au bout du Pont des Montils, paroisses des Montils et de Monthou-sur-Bièvre (1768). — Lettre de Scipion-Henry Rogier, maître en chirurgie, procureur et receveur de la Confrérie du St-Sacrement de Vienne, relative à une pièce de terre aux Montils, appartenant depuis plus de 400 ans à ladite confrérie (1778). — Titres concernant une rente de 20 s. due à la Confrérie et assignée sur une boisselée de vigne, sise au clos Tubœuf, paroisse des Montils (1702-1783). — Rente de 7 s. 6 d. due à la Confrérie et assignée sur deux corps de logis, situés aux Montils (1709-1787). — Déclaration d'une rente de 22 s. 6 d. t. due à la Confrérie et assignée sur un demi-arpent de terre sis à la Croix-de-Pierre, paroisse des Montils (1611). — Reconnaissance d'une rente de 1 l. 10 s. assignée sur un demi-arpent de vigne, appelé Beaune, sis au clos des Quarteries, paroisse des Montils (1611). — Titres concernant une rente de 20 s. due à la Confrérie et assignée sur des vignes sises au clos de Tubœuf, paroisse des Montils (1636-1686). — Rente de 7 s. 6 d. due à la Confrérie, assignée sur une maison aux Montils et sur un autre corps de logis audit lieu (1573-1688). — Reconnaissance d'une rente de 10 l. due à la Confrérie et assignée sur 2 arpents de pré en 2 pièces, sises près et au-dessous du Pont des Montils, paroisse de Monthou-sur-Bièvre (1611). — Bail par les procureurs à Jaquet Lepaige, vigneron demeurant à Huisseau-sur-Cosson, d'un arpent de pré, sis en la prairie St-Martin, paroisse de Montlivault (1415). — Autre bail de ce même arpent de pré à Laurent Né, paroissien de St-Dyé (1459). — Baux d'un arpent de terre, sis dans le val de Montlivault (1740-1778). — Bail d'un quartier de vigne, sis aux Mailles, paroisse de St-Dyé-sur-Loire (1784). — Baux de 2 arpents de pré, sis aux Grandes-Bornes, paroisse de St-Gervais (1753-1768). — Baux de 2 arpents de pré, sis au bout du Pont-St-Michel, paroisse de St-Gervais (1747-1756). — Bail de 7 boisselées de vignes, situées au clos de la « Grande-Bonne » (*alias* : les Grandes-Bornes), paroisse de St-Gervais (1745). — Bail de 2 arpents de terre aux Grèves, paroisse de St-Gervais (1783). — Bail de 4 boisselées et demie de vignes, sises dans le clos de Chanzy, paroisse de St-Gervais (1777). — Le prieur-curé de St-Solemne de Blois donne à la Confrérie du St-Sacrement de Vienne une vigne, sise au clos de « la Grande Bruère », paroisse de St-Gervais, en échange d'une pièce de vigne, sise au clos de « la Petite-Bruère », même paroisse (1666). — Bail par la Confrérie de ladite vigne, sise à la « Grande Bruère » (1666). — Bail de 4 boisselées de vigne, à Nanteuil, paroisse de Vineuil, et d'une boisselée et demie aux Blardières, même paroisse (1747). — Bail de 15 boisselées de vignes sises aux Bois-Martin et au Carroir, paroisse de Vineuil (1748). — Bail d'un arpent de vignes blanches, aux Herbaux, paroisse de Vineuil (1752). — Bail de 4 boisselées de terres et vignes, sises paroisse de Vineuil, près le Pont (1783).

5° PAROISSE SAINT-SAUVEUR

G. 1045. — 1 cahier, 12 pages, papier.

1698-1762. — Fabrique. — « Inventaire de tous les titres et revenu de la marelle de Saint-Sauveur. » Inventaire dressé en mars 1741, par Lubin, curé de la paroisse et tenu à jour jusqu'en 1762 ; cet inventaire mentionne : Une rente de 20 l. constituée par François Cheron, boulanger (Boureau, notaire, 1736). — Vente à l'Hôtel-Dieu d'une maison rue Saint-Lubin, grevée d'une rente de 10 l., léguée à la paroisse, par le sieur Girault (Bergevin, 1698, Lambert, 1721). — Constitution de rente de 4 l. 19 s. 6. d. au profit de Thomas Bordier, prêtre, ensuite léguée à la fabrique par dame Avoye Bordier (Lambert, 1720, Boureau, 1729). — Constitution de 30 l. de rente par Marin Cormier, curé, au profit de la fabrique (Bourgeois, 1727); *en marge* « a été rembourcé et colloqué au sieur Hemery, marchand, qui l'a rembourcé aussi et l'argent déposé dans le trésor le 8e juin 1761, et retiré le 30 aoust tant pour payer des dettes de l'église que pour la placer en marchandise de grains si cela se pouvoit. » — Constitution d'une rente de 7 l. 10 s. au profit de la fabrique par Marie Oger, veuve de Pierre Hydouin et de Charles Aignan, bourgeois, et par René Malalou, cordonnier (Boureau, notaire, 1734). — Remboursement de principal par la veuve Marchais et constitution au profit de la fabrique de 35 l. de rente par Claude Soudars, officier des chasses à Blois (Desprez 1723, Boureau 1737) ; *note marginale* : « cette constitution faite au sieur Soudard provient de 500 l. de la dame veuve Marchais de la Blinière, et 200 l. donné par les héritiers de demoiselle Viet. Le nommé Guétro ayant achetté du sieur Soudard qui l'a délégué de payer la marelle de pareille somme de 700 l. que ledit Guétro a remboursé et qui fait partie du principal colloqué à l'Hôtel-Dieu de Blois, le 3 avril 1757, de 1200 l. ; les 500 autres livres proviennent d'un remboursement de 800 l. par le sieur Danicourt, héritier de la dame de Longpré, sa grande mère, qui avoit légué cette

somme à la marelle ; les 300 l. restans desdites 800 l. rembourcé par sieur d'Anicourt ont servi à payer les dettes de l'église selon le compte sur sieur Héritte de la Martinière du.... » — Hypothèque au nom de Philippe Halle d'Anfreville, héritier de Dlle Marguerite-Nicolle Bigot, pour une rente de 50 l. léguée à la fabrique par dame Marguerite Halle d'Anfreville, épouse de Jean-Antoine Bigot, écuyer conseiller secrétaire du roi (Regnard et Guenois, 1710 — Loizon, notaire à Paris, 1736). — Création au profit de la fabrique, d'une rente de 20 l. (au principal de 600 l.) par Alexis Bauchesne, conseiller, et Madeleine Gaugueron, sa femme (Gentils, 1704). — Transaction entre la fabrique et les héritiers de Françoise Serreau, veuve de Charles Dubois, au sujet du legs par celle-ci d'une rente de 20 l. à la fabrique ; les deux branches payeront, chacune la moitié de ladite rente, mais sans solidarité de l'une à l'autre (Bourgeois, 1729) ; *note marginale :* « le sieur Lanier, huissier, demeurant à Onzain, a passé hipotèque pour la somme de 10 l. de rente foncière, comme ayant acquis du sieur Payard, procureur, une closerie hipotéquée spécialement pour la somme de 10 l. moitié de 20 l. due par la succession de dame Françoise Serreau veuve Dubois. » — Copie du testament de demoiselle Jeanne Viet, « pour dire 12 messes le 16e jour de chaque mois et un salut le 24 may, jour de sainte Jeanne, sa patronne, » et assignation, à la requête d'André Laurant, curé de Saint-Sauveur, aux héritiers pour obtenir entrée en jouissance (1719-1720). — Constitution au profit de la fabrique par Claude Collet de la Prée et Françoise Robichon, sa femme, et par Françoise Robichon, veuve de Christophe Picaut, sieur de Rochecorbon, d'une rente de 5 l. 10 s. hypothéquée sur une maison en Vienne, rue Croix-Boissée, possédée par la veuve Serrault, voiturier par terre; à charge de fonder trois messes aux jours de Pâques, de Notre-Dame d'Août et de la Madeleine (1743). — « Un contrat de constitution subi par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois, de 60 l. de rente au principal de 1200 l. à la charge de la diminution des impositions royales, en conséquence de la délibération de l'assemblée générale faite en l'hôtel commun de cette ville qui authorise lesdits administrateurs à faire des empreunts (*sic*) jusqu'à la concurrence de vingt mil livres pour ouvrages nécessaires audit Hôtel-Dieu » (Lambert, 1757). — Constitution par René Chantoiseau et sa femme Louise Rossée, d'une rente de 5 l. 10 s. au principal de 110 l., provenant à la fabrique d'un remboursement (Boureau, 1747-1748). — « Acte de donation fait pour dire une messe et un salut, le jour de la Visitation, par la dame Anne Barbin, veuve Thomas, d'un collier de perles et une bague de diamants estimés dans l'acte par laditte veuve Thomas 200 l., passé chés Me Debeine, notaire à Blois, le 14e février 1762; et estimés par les sieurs Baignoux et Lubin, orfèvres, 120 l., en présence des curé et marguilliers et Debeine, notaire, le 15 février dudit an ; et vendus par lesdits curé et marguillier le 13 may, cent cinquante livres à Abraham Lion, marchand juif au bureau des marchands de Blois. » — Don de 30 l. par Paul Rué, pour fondation d'une messe basse à perpétuité, le jour de saint Paul (1762). — « Un extrait des registres du Parlement de Paris du 7e septembre 1762 qui défend aux marguilliers de recevoir pour curés, déservants, aumoniers, chapelains, prédicateurs, etc., aucuns des membres de la société des soy-disant jésuites, que préalablement ils n'exhibent l'acte de serment qu'ils auront fait conformément à l'arrest de la Cour du 6e aoust 1762, à peine auxdis marguilliers etc., d'en répondre en leur propre et privé nom. Registré, dont acte, le 8e novembre 1762. Baignoulx, marguillier. »

G. 1046. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1716-1762. — La Fabrique. — Testaments. — Expédition de l'acte de dépôt en date du 8 mars 1720, par André Laurent, curé de Saint-Sauveur, chapelain de la cathédrale, en l'étude de Me Lambert, du testament de Jeanne Viet décédée le 16 novembre précédent. La clause qui portait constitution d'une rente viagère de 60 l. au F. Paul Viet, jacobin, frère de la testatrice, est raturée. La testatrice lègue à la servante qui la servira « une demi douzaine de chemises, ses bas, ses soulliers, ses bonnets de nuit, ses cornettes de nuit, ses mouchoirs de nuit et de jour, trois juppes, trois tabelliers, deux paires de bas de cotton, deux paires de laine ; » aux trois filles Mesnager « son gobellet d'argent, sa croix d'or, sa foy d'or, sa cuillert (*sic*) et sa fourchette d'argent ; » à la paroisse Saint-Sauveur « son collier de perles fines et son diamant... pour faire une couronne pour le Saint-Sacrement et dix livres pour les pauvres de la paroisse ; elle demande sa sépulture dans la paroisse Saint-Sauveur et ordonne pour le repos de son âme six messes basses, un service de bout de l'an ; elle se recommande aux prières des PP. Jacobins, demande leur assistance à son enterrement, et huit messes dont trois devant N.-D. de Santé, trois devant l'autel du Nom de Jésus, et deux devant l'autel du Rosaire, plus un service de bout de l'an dans leur église ; les lignes suivantes, relatives à la rente viagère du F. Paul Viet, qui devait être servie par les héritiers par l'intermédiaire et sous la quittance du pro-

cureur des Jacobins, sont en partie raturées. Le testament est daté de Blois, 28 mars 1716. — Il est suivi d'un codicile par lequel la testatrice substitue à la rente viagère destinée à son frère la fondation perpétuelle dans l'église Saint-Sauveur, de 12 messes basses, etc. (v. G. 1045), institue le curé de Saint-Sauveur son exécuteur testamentaire et lui lègue 60 l., assigne à l'acquit de la fondation ci-dessus une rente de 20 l. au principal de 400 l., autorisant ses héritiers à rembourser ladite rente à charge pour la paroisse de la recolloquer (Lambert, notaire, 1720). — Anne Barbin, veuve de François Thomas, procureur fiscal du comte de Cheverny, fait don à la paroisse Saint-Sauveur où elle réside, ladite paroisse représentée par François-Louis Challine, bachelier de Sorbonne, curé, Louis Baignoux, Raimond-Hubert de la Chaise, écuyer, ancien capitaine des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis, et Michel-Simon Thieslin de Launay, marguilliers, d'un diamant monté en or et d'un collier de perles, à charge de faire dire tous les ans à perpétuité le jour de la Visitation, une messe basse, un *De Profundis* à la fin et le soir du même jour un salut avec bénédiction du Saint-Sacrement et un *Libera* à la fin, et en outre de faire sonner tous les ans, aussi à perpétuité, le jour du Mardi Gras, depuis onze heures et demie du soir jusqu'à minuit la grosse cloche de la paroisse afin d'avertir les fidèles que le carême commence ; avec acceptation de ladite donation par les susnommés et par François Martin-Bernard Héritte de la Martinière, échevin de Blois, Didier Rangeard, Jean Le Bec, Claude-Étienne Pelletier, Pierre Drouet, Pierre La Hutte, François Arnoult clerc tonsuré et habitué en la paroisse, Bernard Odineau et André Roy, notable paroissien (Debeine, 1762). — Vacation et quittance du droit d'amortissement se montant à 33 l. 6 s. 8 d. — La chemise qui enveloppe ce dernier testament est un fragment de catalogue des rentes dues à la paroisse, classées par dates d'échéances : le 23 janvier, Chéron, Boullanger, 20 l. ; le 13 février, Pepate, 5 l. (cessée de payer l'année 1762, demeuré insolvable) ; 1er avril, Cormier, curé de Verdes, 15 l. (rayé) ; 27 avril, M. et Mme Beauchesne, 20 l. ; le 20 juin, Jacques Guestrot d'Averdon, 35 l. (remboursé) ; 24 juin, M. d'Amphreville 50 l., le même jour l'Hôtel-Dieu de Blois, 10 l. ; le 21 juillet, le sieur Marchais Champ-Rouge, 7 l. 10 s. ; le 1er novembre, le sieur Serreau, 10 l. et le sieur Fayard, 10 l. ; le 11 novembre, M. Hémery, au lieu et place du curé de Verdes (v. p. h.), 15 l. ; le 24, Chantoiseau, cordonnier, 5 l. 10 s. ; la dame veuve Aignan, et ses héritiers (Mlle Morand à présent), 7. l. 10 s. — Délibération de la fabrique représentée par Louis Chaline, curé, Louis Baignout, bourgeois, Raimond de la Chaise, chevalier de Saint-Louis, marguilliers, Simon Thieslain de Launay, bourgeois, marguillier honoraire, Michel-Sébastien Sanicourt, officier au Cap François, île et côte de Saint-Domingue, et Pierre Ferrandou fripier, pour délibération portant acceptation d'un legs par codicille fait en l'étude de Rabineau, par Paul Rué, serrurier à Blois, et se montant à 30 l. pour fondation perpétuelle d'une messe basse annuelle à la saint Paul, legs délivré par Jean Rué, cordonnier, et consorts, sauf aux héritiers naturels à payer l'insinuation et les frais d'actes dudit legs, vu la modicité de celui-ci (Rabineau, 1762). Avertissement et quittances du droit d'amortissement de 5 l. sur le legs ci-dessus.

G. 1047. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1729-1774. — La Fabrique. — Rentes. — Transaction entre les héritiers de dame Marie-Anne-Françoise Serreau, veuve de Ch. Dubois, officier du roi au château de Blois, et la paroisse représentée par Nicolas Girardeau, docteur de Sorbonne, curé, Charlemagne Viet et Jean Langlois, marguilliers, Claude Gautier, procureur de la confrérie du Saint-Sacrement, les hoirs représentés par Madeleine Laurandeau, veuve d'Antoine Serreau, praticien à Blois, fils d'Antoine Serreau, marchand à Blois, J.-B. Serreau, contrôleur des actes des notaires à Amiens, François Serreau, employé aux Aides du département d'Écouché en Normandie, Christophe Payard, procureur au bailliage de Blois, fils et gendre de Jean Serreau, ancien procureur audit bailliage. Les deux branches conviennent de payer chacune séparément la moitié de la rente de 20 l. constituée par la testatrice en son testament de 1728, chez Compin, notaire à Onzain, et assignent en garantie : 1° la branche d'Antoine, deux arpents de pré en la prairie d'Onzain en trois pièces, 5 quartiers aux Fosses-Gentilles, entre de Marré, de la Thomassière, le chemin du roi et le pré de l'église d'Onzain ; 1/2 arpent appelé la Noue-Douer, près la Petite-Arche, abutant d'aval sur la Cisse ; 1 quartier entre le pré de l'église de Chouzy, le pré du sieur Pineau, ancien curé d'Onzain, et le quartier Carré ; — 2° la branche de Jean, une closerie à Asnière entre le sieur de la Thomassière, le sieur de Villebouson, la rue d'Onzain à Blois ; sur 3 quartiers de vigne sis à la Seizerie, abutant d'aval sur le ruau ; sur un demi-quartier de vignes lignages au Clos-Ménage ; un demi-quartier de vignes au clos de la Marchère ; demi-quartier de vigne gros noir au même lieu ; demi-quartier de vignes

meslier au clos de la Marchère ; un quartier et demi de vignes lignages et meslier au clos des Leheaux, abutant sur le grand chemin d'Onzain à Blois ; un demi quartier de vignes lignages au clos de la Marchère, abutant d'aval sur une chaille commune et d'amont sur un ruau ; un quartier de vignes lignages, abutant de solaire sur le Tertre ; un quartier de vignes lignages entre le Tertre et le ruau ; un demi quartier de vignes lignages au même lieu, abutant d'amont sur le ruau ; demi arpent de vignes à la Rayardinière, contre les vignes de la cure d'Onzain (Serreau, 1729). — Titre nouveau de l'hypothèque sur la closerie d'Asnière (Amaury, 1761). — Titre nouveau de l'hypothèque sur les prés (Amaury, 1774). — Constitution par Toussaint-Yves Pepatte, marchand, maître apothicaire, à Anne Darmoisin sa femme, au profit de la paroisse Saint-Sauveur, acceptant par Nicolas Vée, docteur en théologie, curé, Nicolas Baulieu, marchand vitrier, et Claude Brochand, marchand fripier, marguilliers, Sébastien Bottereau, François Neilz de la Fosse, conseiller du roi, juge magistrat au bailliage, Franchois Fouchau dit Pot-de-Vin motessier, Didier Rangeard, maître serrurier, Claude Peltier et Pierre Ferrandou, maîtres vitriers, notables paroissiens, d'une rente perpétuelle de 100 s. assignée sur la closerie du Plessis, près Villouet, paroisse de Chailles, acquise au sieur Voyon, maître tailleur, et chargée déjà de 1200 l. de principal envers Chartier père, ancien marchand de drap ; moyennant la somme de 100 l. reçue de la fabrique et provenant du remboursement fait à ladite fabrique entre les mains dudit Pepate, alors marguillier, par Joseph Leblanc, charpentier (Serreau, 1746). — La même liasse contenait en outre : un livre du commis greffier du domaine de gens de mainmorte du diocèse de Blois pour faire faire une déclaration des revenus de la paroisse. — Un acte de fondation de 17 messes par les sieur et dame Langlois moyennant 400 l. colloquées sur Chéron et Féron sa femme, qui a failli, du 27 avril 1744. — Un acte de remboursement d'un principal de 100 l. en billets de banque et 5 l. pour la rente par les nommés Jean Moreau et Ét. Bourgiteau, aux droits de Michel Brunet et Claude Huet, passé le le 26 octobre 1720 ; — « qui sont des actes inutiles et de nulle valeur » ; ces pièces ont disparu.

G. 1048. (Liasse.) — 6 cahiers, papier : 52 pièces, papier : 1 pièce, parchemin.

1744-1769. — La Fabrique. — Comptes. — Sentence de l'official, entre Nicolas Vée, curé, Sebastien Bouchereau et Nicolas Bourbon, marguilliers, demandeurs, Toussaint-Yves Pepate, ancien marguillier, défendeur, et Laurent-François Chalemet, curé de Villebarou, ancien curé de St-Sauveur, intervenant ; le juge ecclésiastique admet le compte rendu par Pepate et renvoie les marguilliers à se pourvoir devant le juge compétent, tant au sujet des 100 l. remboursées à Pepate, par le sieur Chalemet, qu'au sujet des 278 l. 4 s. versées à Chalemet par le sieur Lubin, ancien curé, pour être employées aux réparations de l'église (1745). — Compte de Sébastien Bouchereau, maître serrurier, pour les années 1744 et 1745, entre autres M. de la Morandière, receveur de l'Hôtel-Dieu. Recettes : 108 l. pour la rente des stalles et bancs, suit l'énumération des rentes ; 59 l. 9 s. 6 d. pour la recette du tronc pendant les deux années ; 4 l. 12 s. 3 d. pour les quêtes des 2 années ; 15 l. pour les beaux ornements noirs pour les sépultures des sieurs et dames... de Boarnois (*sic*).... ; 2 l. pour le service de la fête des vitriers ; total 634 l. 16 s. 9 d. — Dépenses : 110 l. 15 s. pour 2 années des gages du sonneur ; 1 l. 10 s. au sonneur pour avertir les parents de feu M. et Mme Girault ; 3 l. pour aller à Verdes chercher 2 quittances de M. Cormier, curé ; 22 l. pour pain chanté ; blanchissage, 29 l. ; encens, 7 l. ; ornements, 13 l. 6. d ; ....4 l. à Clément, charpentier pour racommoder le « baffroy » des cloches ; 77 l. de cire à Landas, chandelier ; 18 l. à David, menuisier, pour le ténèbre et accommoder le banc devant la chaire et deux fauteuils du sanctuaire ; 8 l. 5 s. à Blanchet, procureur du St-Sacrement, pour assistance des prêtres et clercs le jour des Fêtes-Dieu ; 170 l. d'honoraires à Vée, curé ; 1 l. 12 s. pour deux ordo et le papier marqué des registres de l'église.... ; total 587 l. 16 s. ; successeur Baulieu. — Compte de François Gacongne dit Desroche, du 26 décembre 1749 au 26 décembre 1752. Recettes : 110 l. 10 s. des stalles et bancs pour 3 ans ; rentes ; 4 l. 10 s. pour vieux livres de la sacristie vendus à Charles, libraire ; 34 l. 30 s. 9 d. au tronc des Captifs ; 10 l. pour l'entretien de la lampe, total 862 l. 14 s. 6 d. Dépenses : 3 l. pour les registres de baptêmes ; 30 l. aux dames trésorières de la paroisse, suivant l'intention de Mme Longpré ; 9 l. à Guettée, tailleur de pierre, pour pose du pied de la croix au cimetière ; 55 s. pour fourniture de lins le jour des Rameaux ; 2 l. 8 s. pour le don gratuit ; 11 l. Quinchard, couvreur, successeur Didier Rangeard, pour avoir houssé les voûtes de l'église et l'avoir nettoyée en entier : total 856 l. 10 s. 6 d. — Compte de Baignoux Des Palis, pour 1761 à 1762. Recettes : 150 l. pour le collier de Mme Barbin : total 1,032 l. 11 s. 6 d. Dépenses : 60 l. à Loujou, fondeur, pour restant du

prix de la fonte de la grosse cloche : total 680 l. 9 s. 3 d. Successeur le sieur de la Chaise. Les quittances et mémoires sont annexés au compte. — Compte de Hubert-Raimond de la Chaise du 1er janvier 1763 au 1er janvier 1765. Recettes, total 1,073 l. 4 s. Dépenses : pour le contrôle des actes de délibération pour la nomination des députés à la ville, 1 l. 17 s. 6 d. ; à Blanchet, menuisier, pour couvrelatte posée à la maison de Lhuilier pour attacher les tapisseries pour le reposoir de la Fête-Dieu, 1 l. ; à Barbau, pour les réparations du cimetière 27 l. ; total 579 l. 3 s. Successeur Héritte de la Martinière — Compte de Bernard Héritte de la Martinière pour 1765 et 1766. Recettes : du titulaire de Sainte-Barbe, 5 l.... total 1227 l. 8 s. Dépenses : « payé à Bordereau (ce qui n'a jamais été porté sur aucun compte), trois livres pour avoir, dit-il, coupé les pains bénis le jour de la Rédemption, de la confrérie des Captifs, ce qu'il a exigé (contre l'usage), de Mr Coureaux qu'il a surpris devant le demander à M. Héritte qui sçait l'usage et qui ne les luy aurait pas donnés, lesquelles trois livres seront rabatues sur la première quittance des honoraires du dit Bordereau » ; deux cadenas, l'un posé au tronc des Captifs, l'autre à la chapelle du Sacré-Cœur, 15 s. ; total 472 l. 6 s. — Quittances et mémoires annexés. — Compte de Mathias Courau, pour 1767, 1768 et 1769. Recettes : 1,655 l. 7 s. Dépenses : réparation des ornements, 57 l. 15 s. ; façon d'un « banc renforcé » attenant à celui de Mme de Clénord ; total 1,579 l. — Compte de M. de Challine, curé, des dépenses faites pour l'embellissement du maître autel et les besoins de la sacristie. Ce compte se répartit sur 2 années et s'élève à 1,880 l. 2 s, dont 650 fr. fournis par la fabrique, 6 l. 14 s. par la confrérie du Saint-Sacrement, 1,223 l. 8 s. données par le curé (1768-1769).

G. 1049. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1558-1654. — La Cure. — Biens et rentes. — A Blois : Nicolas Blondeau, curé, demeurant en la basse-cour du château de Blois, baille à Jean et Jacques Les Bordiers, demeurant aux Groix, un arpent de vigne en une pièce, paroisse Saint-Nicolas-lez-Blois, entre le sieur de Vernouville, le sieur de Bécourt et la rue de Crève-cœur, ledit bail passé pour 9 ans à dater de la Toussaint, moyennant 20 l. et 2 boisseaux de noix nouvelles (Lasseron, 1628). — Nicolas Thierry, curé, baille ladite vigne à Nicolas Duchesne, voiturier par eau, et à François Lauranger, vigneron, demeurant au Foix, ladite vigne sise à Petit-Pont, pour 9 ans à dater de la Toussaint, moyennant un tonneau de vin « tel qu'il sera recueilly dans ladite vigne à le choisir dans le total en fust, en fus neufs, rendu et conduit » (Lasseron, 1645). — Gervais Boesteau, curé, baille à ferme à Jean Bauchart, vigneron à la Varenne, paroisse de Chailles, une minée de terre labourable à Rivière, paroisse de Vienne, pour 9 ans à dater de la Toussaint, pour une muine de seigle et 2 poulets par an (Becquereau, 1597). — Nicolas Blondeau, curé, baille à René Clairain, vigneron, ladite terre pour 9 ans, moyennant 60 s. par an (Testard, 1628). — Le même reloue la même terre au même René Pélerin (*sic*) et au même prix et pour le même temps (Lasseron, 1636). — Nicolas Thierry baille au même fermier, moyennant 60 s. et un demi-boisseau de pois (Lasseron, 1645). — Patrice Pinan, curé, loue au même ladite terre près le chemin de Grattechien, moyennant 4 l. par an (Désert, 1655). — A Cour-Cheverny : Nicolas Blondeau, curé, demeurant à la Bretonnerie-lez-Blois, baille à noble homme Antoine Marchant, conseiller du roi au bailliage, le censif de la cure appelé les Bourdonnières ou Ingrande, paroisse de Cour, tel qu'en a joui ci-devant feu Antoine Leroy, procureur à Blois, ledit bail passé pour 9 ans, à dater de la Saint-Jean, pour 20 s. t. par an, et le paiement, en sus, du cens de 5 s. t. et 1 poule, dus au comte de Cheverny en raison de sa seigneurie de la Bretache (Barthélemy, 1619). — Le même baille ledit censif, pour même période, à noble homme Abel Nivette, sieur de la Gaillardière, bourgeois de Blois, demeurant paroisse Saint-Honoré, moyennant 60 s. et 2 poules de rente, dont les 5 s. et les 2 poules payables aux héritiers du feu sieur de la Bretasche, Chardon, plus un pot de vin de marché de 18 l. (Lasseron, 1630). — A Saint-Secondin : Robert Mangot, orfèvre du roi, à Blois, prend à bail emphytéotique de 99 ans, du chapitre de Saint-Sauveur, au profit de la cure, occupée par Léon Sesbeau (plus bas Scéveau) : un demi arpent au Petit-Pré, donnant sur la Cisse ; un quartier de vigne aux Coustault, entre le sieur du Chaillou, la Cisse et le chemin du Guétereau à la Chambaudière, près le village de Molineuf, dite paroisse, moyennant 4 l. de rente annuelle, payable à la Toussaint rendu à la cure (Huguet, 1558). — Reconnaissance de ladite rente, au profit du sieur Nicolas Blondeau, par noble homme Jacques de Chaulmont, sieur de Cocquagne, demeurant paroisse Saint-Honoré, donataire universel de feu noble homme François de Loriny, en son vivant « de la musique et vallet de chambre du roi », oncle de damoiselle Lucrèce Seigle, femme dudit sieur de Chaulmont (Chicoyneau, 1633).

G. 1050. — 1 registre, papier, 81 f°.

1637-1705. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Comptes. — 1° (Le registre a une double pagination, ayant été commencé par les deux bouts): F° 1, en garde : listes de ceux qui ont pris le chanteau de pain bénit dans les années 1677, 1695, 1696, 1698 à 1705. — F° 2, « mémoire et catalogue des confrères de la confrairie du Saint-Sacrement, érigée en l'église collégiale Saint-Sauveur de Blois, de l'année 1637 : Messire Simon Courtin, chanoine ; M. du Rué, chanoine ; M. Aubin, prévost ; M. Bourdonneau, chapelin (*sic*) ; M. Picart, chapelin (*sic*) ; M. Arnault, vallet de chambre de Monsieur ; .... M. Ferry, huissier au Châtellet ; ... M. Soudé, officier du roy ; M. Poignant, chappelain ; ... M. Philippe de Luyne ; Madame de Lislevert. — En 1638, ... M. Guiot, chapelain ; ... Me de Vileruche ; ... Mademoiselle du Noyer ; M. Poignant, prestre ; ... — F° 4, notes de dépenses : ... « de la Saugère pour avoir imprimé deux cent trente-six coppies des indulgences concédées à la confrairie du Saint-Sacrement en cette église, cxviii. s. — F° 5, noms et surnom des confrères... M. le curé, M. de Vernaison, M. de Villeruche, M. de Brie, M. Bauldry, trésorier et chanoine, ... M. Poignant, maistre des enfans.... Mademoiselle du Noyer, Mademoiselle de Luynes, M. et Mlle de la Mothe, Mademoiselle de Lespinière, ... Madame de l'Isleverd, ... M. Duchesne, chapelain, ... M. de la Chapelle, ... Madame de la Fontaine. — F° 6, élection de M. Gendrier comme procureur, de 1645 à 1648 ; de M. Bonbruit, de 1648 à 1651. — Entrée de divers membres dans la confrérie. — F° 6, verso : « Les mises pour les nessésités (*sic*) de la confrairie du Saint-Sacrement 1660 ». Honoraires payés à M. Guilly, curé. — F° 7, « suite des confrères qu'il (*sic*) ont fait le pain bénit de l'année 1660 » ; à relever : M. de Chomont, Madame de la Fontaine, Madame d'Escomble, Me Dame-Saincte, chantre de Saint-Sauveur, M. Durué, chanoine de Saint-Sauveur, M. Journet, chanoine, M. Duchesne, maître des enfants de chœur, M. Laurant, chapelain, Madame de Lilevert, M. de la Chapelle, M. de la Caille, Louis Moignier et Simon Cornillau, enfants de chœur, M. de Verneson, M. de Maunou. — F° 8, notes de dépenses pour 1664. — F° 9, « suite des confrères qu'ils ont (*sic*) commancé a refaire le pain bénit, deupuis (*sic*) 1660 ». A relever outre les noms ci-dessus : M. Hurault de Saint-Denis, M. du Collombier. — F° 10, notes des dépenses de 1668 à 1672. — F° 9, *in fine*, entrées dans la Confrérie. — F° 11, dépenses de 1672 à 1673 ; honoraires à M. Réméon, curé, successeur de M. Guilly ; legs à la confrérie par M. de Menou : total 116 l. 15. — Dépenses en 1681. — F° 12, entrée en charge, le 21 juillet 1683, comme procureur, du successeur de M. de Coulombier, conseiller au présidial (M. de Reméon, curé) ; le compte de ce procureur va jusqu'en 1686. — F° 13, compte du sieur Bravard, à dater du 5 juin 1687 (ce compte se continue d'une autre main du 16 janv. 1689), et s'élevant au total à 121 l. 12 s. — 2° Pagination inverse. F° 1, recette de P. Calault, procureur, à dater du 24 février 1642 ; les dépenses sont mêlées aux recettes ; total des recettes 33 l. 1 s. 2 d., payé 28 l. 16 s. 6 d. — Compte de 1645-49 rendu par Gendron, procureur. — Comptes de 1650 à 1656, par Jean Bonbruit. Entrée de Mlle Anne Desbilleau, femme de chambre de Mademoiselle d'Orléans, Madame de Langon, dame d'atour de Madame la duchesse d'Orléans, Madame de Sainte, MM. Arnault et Ivonnet, chanoine (1654), M. Colin, valet de chambre des filles d'honneur de Madame. — Le 22 juin 1656, élection de Jean Imbert, me boulanger, en remplacement de Jean Bonbruit. Entrée de M. et Mme de Chaumont, cotisation de M. Ricois, chapelain ; entrée de Claude Charpentier et Bonne Didier, femme de chambre des filles d'honneur de Madame (1657) ; cotisation de M. Avrillon (1659) ; clos le 11 juin 1660. — Compte du sr Étienne Marçault, potier d'étain, clos le 29 juin 1667, et élection de Pierre Ditely, marchand. — Compte de Ditely, clos le 27 juillet 1672, et élection d'Amyot, marchand. Déliberation affectant le reliquat du compte Ditely à la confection d'un ornement blanc, savoir : parement, chasuble, étole, manipule ; clôture du compte le 22 juillet 1674. — Compte Paul Rigault : entrée de M. de la Croix l'aîné, chapelain, de M. Laurent le jeune, vicaire de la paroisse ; de M. Grison, chapelain ; délibération relative à une avance de biens à la fabrique pour l'achat d'une croix d'argent ; clôture du compte le 27 juin 1677. — Compte Paullet : entrées de M. le Dargy, de la Présidente Bégon, de M. de Launay, chantre et chanoine ; clôture du compte le 7 janvier 1681 ; le compte est arrêté à 89 l. 3 s. ; Paullet ne peut donner que 40 l. que prend le curé pour ses honoraires ; il promet de remettre plus tard le déficit à M. de Beauchesne son successeur. — Compte Beauchesne : entrée de M. Hardouin du Château. — Le compte est établi par noms de confrères, année par année, avec le montant des quêtes pour chaque année. Clôture le 24 juin 1683 et élection de M. de Chaumont. — Compte Chaumont, clos le 24 juin 1686. — Compte Brossard, clos le 20 juin 1689, par suite du décès du receveur ; M. Brossard, chapelain, représentant son père défunt. M. Mestais, ancien receveur de Saint-Sau-

veur, est élu procureur (f° 45). — Clôture du compte le 8 juin 1690 et élection du s^r^ Mallet (f° 52). — Compte Mallet, clos le 22 juin 1702 et élection du s^r^ Trinquart (f° 56). — Compte Trinquart : les chanoines et les chapelains sont désormais chanoines et chapelains de Saint-Louis par suite de l'incorporation du chapitre de Saint-Sauveur à l'église cathédrale ; clôture du compte 14 juin 1705 « dans l'allée du chapitre où Messieurs les chanoines alloient autrefois » ; élection du s^r^ Hardouin, tailleur d'habits, le curé est M. Laurent (f° 62). — Compte Hardouin clos le 24 juin 1708 par la délibération tendant d'élire « doresnavant deux procureurs qui seront en charge chacun deux ans et tous les ans procéder à un nouveau » ; élection de Paul Rué et Claude Garnier (f° 67). — Commencement du compte Rué, interrompu.

G. 1051. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1738-1784. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Comptes.— Compte Bauthereau : reliquat remis par M. Chéron, gendre de M. Labarte, précédent procureur, 77 l. — Total des rentes 270 l. 7 s. Dépenses : honoraires à M. Girardeau, curé, à M. Pommerie, curé, à M. Lubin, curé, à M. Lubin, ci-devant curé : total des dépenses 71 l. 3 s. (1738-1712).— Compte de Coutanceau et Pierre Palluau, pâtissier, ancien procureur. — Reliquat de Lerond, précédent procureur, 13 l. 4 s. ; total des recettes 143 l. 17 s. — Dépenses : ouvrages faits au soleil de la paroisse 13 l. 4 s. ; honoraires à M. Challine, curé, 92 l. ; reposoir au pied du château, les trois années du compte 9 l. ; total 140 l. 2 (les quittances et mémoires annexés) (1758-1760). — Compte de Michel Coutanceau, praticien, devant Chaline, curé, et Charles Parand, boulanger : total de la recette 139 l. 16 s. 6 d. ; des dépenses 124 l. 14 s. (quittances annexées) (1761-1763). — Compte de Charles Peslion, cordonnier, au lieu et place de feu Barthélemy Guettée : total des recettes 149 l. 1 s. ; des dépenses 109 l. 10 s. (quittances annexées) (1764-1766). — Compte de René Godet : recettes 170 l. 12 s. ; dépenses : une croix dorée et un christ pour la chapelle St-Etienne ; total 170 l. 9 s. 6 d. (1775-1778). — Pièces relatives au procès intenté aux marguilliers du Saint-Sacrement, Bois, cordonnier, et Bénardière, tourneur, par la grande marelle, en la personne de Louis Cupin, bourgeois, et de Pierre Lhuilier, graveur, au sujet de la préséance aux processions (1783). — Liasse de quittances afférentes aux gestions des sieurs Ferrandoux, Laurier et Bois (1779-1784).

G. 1052. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1677-1787 — Confrérie du Saint-Sacrement. — Biens et rentes. — Jugement provisionnel du présidial prononçant interruption dans la jouissance de la confrérie sur deux pièces de pré au-dessous du pont Saint-Michel, acquises par ladite confrérie de Jacques de Guéret, sieur de Verbois, et Marie de la Grange sa femme, et grevées d'une rente de 25 francs par les anciens propriétaires au profit du sieur Gulté, prêtre (1677). — Quittance de 109 l. 4 s. 2 d. d'amortissement (1695). — Déclaration des biens et revenus de la paroisse : 1° à la confrérie du Saint-Sacrement : ledit pré partagé avec la veuve Gault, acquis du sieur de Verbois, conseiller du roi, commissaire en la maréchaussée de Blois, par Pierre Beauchesne, S^r^ de Maunoy, conseiller au présidial, pour 600 l. comptant, devant Malescot, notaire, le 8 mai 1672, et donné par ledit Beauchesne à la confrérie en fondation perpétuelle d'une messe basse du Saint-Sacrement, le jeudi de chaque semaine ; lesdits prés affermés, devant Gentil, notaire, le 28 mai 1704, à Jacques Mauguin et Jean Rétif, de Vienne, pour 9 ans, moyennant 23 l. par an ; 2° une rente de 5 l. rachetable 100 l. due par Claude Huet, vigneron à Brou, paroisse d'Huisseau, Michel Brunet, vigneron à Loizillière, même paroisse, constituée devant Malescot, le 28 janvier 1688, provenant d'un remboursement d'une autre rente léguée par la dame Chéron en fondation de 6 messes basses annuelles ; 3° une rente de 5 l. léguée par René Girault, bourgeois (testament chez Bergevin, du 28 mai 1694, déposé le 3 juillet 1698), sur une maison près de l'Hôtel-Dieu, en fondation de messes basses l'une à la Saint-Joseph, l'autre le jour de son décès ; 4° une somme de 600 l. léguée en exécution et par voie de transaction, du testament de Jacques Gaugueron, médecin, reçu par Gentil, le 28 janvier 1703, et la transaction du 13 avril 1704 (1705).— Déclaration des biens et revenus de la confrérie passée par André Laurent, curé, à Claude Garnière, commis aux Aides, marguillier, du cens dû à Louis Leconte, chevalier, seigneur de l'Aubépin, Mouchy, Saint-Eloy, etc., à cause du censif de l'Aubépin, payable au jour des Trépassés, pour la moitié indivise avec les auteurs de Françoise Mesnard, veuve de François Gault, bourgeois de Blois, de 2 arpents et demi de pré en 2 pièces, en la prairie de Vienne, au-dessous du pont Saint-Michel, 5 quartiers 1/2 au buisson de l'Ile qui traverse le Cosson, entre de Flandre, le Cosson, la Boire, la dame de la Saussaye, la

confrérie du Saint-Sacrement de Vienne et le Long-Boyau, et 3 quartiers 1/2 entre le chapitre de Saint-Louis, le désert, le coteau, la forêt de Russy, la Boire. — Bail par adjudication des trois prés, en présence d'André Laurent, curé, Claude Garnier, procureur, François Soubras-Bordereau, apothicaire, et Augustin Beaujouan, orfèvre, marguilliers, pour une durée de neuf ans à François et Valentin David, vignerons à Saint-Gervais, la moitié indivis avec la veuve Gault, moyennant le prix annuel de 30 l. (Guenois, 1714). — Arpentage desdits prés et du pré de la fabrique de Saint-Sauveur, sis à la Guestre, paroisse Saint-Gervais (Poirier, notaire à Chitenay, 1718). — Bail par adjudication par Jean Bois, cordonnier, Victor Rué, serrurier, et Bénigne Lerond, menuisier, à partir avec la Vve Gault, à René Julliard, vigneron à Saint-Gervais, moyennant 40 l. de ferme (Desprez, 1723).— Bail par Claude Pelletier, vitrier, procureur, et Denis David, tripier, Denis Heté et Jean Trénier, vignerons en Vienne, desdits prés, divisés en 3 pièces par le Cosson ; 3 quartiers du pré de la Guestre, dans les Grands-Rés, 3 quartiers au Long-Boyau, un arpent dans le canal près la côte de la forêt, pour 9 ans, moyennant 70 l. (Amaury, 1751).— Bail par Charles Pillion, cordonnier, de la moitié indivise desdits prés (l'autre moitié à Legroux, avocat), à Denis Heté, jardinier en Rivière, pour 9 ans, moyennant 35 l. (Amaury, 1776). — Bail desdits prés par René Godet, vitrier, à Jean Blin, boucher en Vienne, pour 40 l. de ferme (Amaury, 1778).— Bail des trois prés par Charles Métivier, curé, et Florentin Guenegou, bourgeois, à François Guignebert, Guillaume Foulioux et Jacques Ribriou, vignerons au Bourget, paroisse de Saint-Gervais, moyennant 50 l. de ferme (Lemaignen, 1787).

PAROISSE SAINT-SOLENNE

PRIEURÉ DE BOURGMOYEN, PUIS ÉGLISE CATHÉDRALE

G. 1053. — 1 registre. 706 pages, papier.

1780.— P. 1re. — « Inventaire des titres, papiers et enseignemens concernant les rentes, fermes et loyers des biens et droits dépendants de la marelle de l'Église paroissiale de Saint-Solenne de Blois, dressé par ordre de Messieurs Laurent de Giroude, prêtre chanoine régulier de la congrégation de France, ordre de St-Augustin, prieur en dignité de l'église cathédrale dudit Blois, prieur curé de laditte paroisse Saint-Solenne, Jean-François de la Saussaye, chevalier, lieutenant de la noblesse et maire de cette ville, Gentien Guérin-Chambon, bourgeois,... Fleury, conseiller du Roy au bailliage et siège présidial à Blois, Louis Porcher, négociant, René Fesneau, conseiller du Roy, lieutenant en l'élection de Blois, et François Le Rasle, aussi négociant, en l'année 1780. » — 1re liasse : Plans et devis des ouvrages faits à l'église, dons du roi pour la reconstruction : Lettre de Charles IX à dlle Léonard Breton, dame de Villesavin, ayant l'administration de Chambord, portant don aux marguilliers de St-Solenne de la charpente et couverture d'une des tours de Chambord, et lettre de la dame de Villesavin en exécution de la précédente (1570) ; plan et devis d'un portail entrepris par Bouchault (1613); plan de la charpente du comble.— Arrêt du Conseil d'État relatif au don de 3000 l. fait par le roi, en raison d'un sou par livre sur les rentes de la généralité d'Orléans, en vue de la reconstruction de l'église (1678). — Marché de 9000 l. avec Habert, entrepreneur, pour l'achèvement de la reconstruction, dont 6000 l. données à nouveau par le roi (1681). — Copie conforme du devis des maçonneries et charpentes pour achever la tour. — 2e liasse : Inventaire des ornements, états des fondations et réduction de celles-ci. — Inventaire des meubles et ornements dressé par Marin Forges et Jean Guesdon, sur appointements du prévôt de Blois (1575). — Inventaire des meubles et ornements remis aux mains de Bernard Quentin, sonneur (1603). — Inventaire dressé par Emmanuel Moreau, Jean Lambelin, Étienne Hérodot, François Maussaint, marguilliers (1611). — Procès-verbal de visite en l'église et au cimetière, par Jean Breuillet, grand vicaire de Chartres (1640). — Inventaire des meubles et ornements de la Confrérie et chapelle de la Très Sainte-Vierge, présenté par Brissac, ancien procureur, à Thomas Petit, procureur (1644). — Inventaire de l'église (1657). — Copies de sentence arbitrale rendue par MM. Grimaudet, Trémault et Belot, officiers au Présidial, entre les prieur et marguilliers de la paroisse et les procureurs de la Confrérie du Très Saint-Sacrement, sur différents objets de préséance et de concessions (1659). — Requête à l'évêque de Chartres en vue de réduire les fondations en raison de leurs maigres revenus, et ordonnance conforme de Pierre Bertault, grand vicaire (1666). — Inventaire de meubles et ornements (1668). — Supplément au règlement des fondations de 1666 (1692). — Arrêt de la Chambre des Comptes portant concession d'un terrain sur les fossés de la ville, à la Porte-Clouzeaux, pour agrandir le cimetière (1719). — Requête à Mgr. de Caumartin, évêque de Blois, pour obtenir confirmation des trois Confréries du Saint-Sacre-

ment, des Agonisants, et de saint Jean Népomucène et la continuation des expositions, processions, saluts et bénédictions ; avec ordonnance confirmative (1731). — Lettre de M. Nouel, président en l'élection et marguillier, au sujet d'un nouveau tabernacle au maître autel (1742). — Approbation par Mgr de Crussol, évêque de Blois, de la dépense à faire pour ledit tabernacle (1742). — Inventaires de meubles et ornements (1753 et 1777). — Divers états des charges, messes, fondations, etc. — État de l'argenterie (1759). — Procès-verbal de visite (1779). — Règlement épiscopal des fondations (1781). — 3e liasse : État des livres légués au prieur et pièces concernant le prieur et son prieuré. — Mémoire des livres légués par feu M. Ribier à l'église et marelle de Saint-Solenne, pour l'usage de M. le Prieur et ses successeurs, suivant codicile du 16 août 1656, et remise desdits livres par M. Belot, sieur de Moulins, à M. Grasset, alors prieur (1663), et récépissé du Père Abélard, professeur de théologie de Bourgmoyen. — Échange entre Mgr de Berthier, évêque de Blois, et Louis Frotté, prieur de Saint-Solenne, par lequel ce dernier cède 4 maisons et appartenances, sises rue et près la Porte-Clouzeaux, dans l'emplacement où sont actuellement les bâtiments du chapitre, de l'officialité et de l'appariteur, contre une maison où demeure actuellement le prieur, au bas des degrés de St-Louis, rue Pierre-de-Blois, et 100 l. de rente perpétuelle pour la 1re maison, 12 l. de rente jusqu'à la fin du bail emphytéotique de la 2e, et deux maisons, l'une rue Basse et l'autre Carroir du Change, pour les deux dernières ; ledit prieur échange en outre deux rentes de 25 s. sur les maisons appelées Paradis et Belair, contre une rente de 3 l. appartenant à l'évêque sur un jardin au Haut-Bourg-Saint-Jean (1701). — Mémoire contre la prétention des marguilliers, au préjudice du prieur, de disposer et de distribuer aux prêtres les messes de fondation de la marelle. — Sentence de l'official condamnant les marguilliers à payer au prieur 2046 l. 9 s. 3 d. pour messes et services (1702). — État du temporel du prieuré au décès de M. Frotté, remis aux marguilliers pour être rendu à son successeur (1709). — Récépissés des livres de M. Ribier, par MM. Dourye et de Dampierre, prieurs (1710, 1722). — Sentence du présidial condamnant Bourgmoyen à rendre tous ces livres au prieur. — Récépissé du sieur Doury de l'état du revenu temporel (1716). — Consultation de Me Berroyer, avocat à Paris, portant avis que les 100 l. de rente perpétuelle donnée en contre-échange à M. Frotté, prieur, doivent tourner au profit de la fabrique à charge pour celle-ci des réparations du presbytère, avec note de M. Petit établissant que des réparations considérables ont été faites par M. de Dampierre, prieur (1725). — 4e liasse : Inventaires des titres de la marelle. — Le premier, relié et couvert en parchemin fait en l'an 1571, par Marin Forget et Jean Guesdon, marguilliers (1571). — Le second, non couvert (1652). — Le troisième volume relié, couvert en peau de mouton (1678). — 5e liasse : Sommiers des revenus de la marelle. — Le premier, registre commencé en 1537 ; — le deuxième, extrait du registre des déclarations des rentes assignées sur des maisons, places et jardins de la ville et faubourgs, du 27 septembre 1553 ; — le troisième, état des rentes dues à la marelle, commence en 1583 ; — les quatrième, cinquième et sixième, sommiers des rentes et revenus, de 1599 à 1668, de 1668 à 1707, de 1708 à 1758 ; — le septième, couvert en veau, et commencé en 1759 ; — le huitième, registre couvert en parchemin, intitulé journal de recette et dépense, commence au 25 janvier 1753 ; — le neuvième, registre couvert en parchemin, intitulé table chronologique des débiteurs des rentes foncières et fermes des biens de la marelle. — 6e liasse : Registre des délibérations de la paroisse. — Le premier, relié en veau, intitulé papier journal de la marelle de la paroisse Saint-Solenne de Blois, commencé par Louis Drouslin, sieur de la Boudonnière, le 1er janvier 1657 jusqu'au 1er mai 1749, comprenant 172 feuillets et plusieurs inventaires d'ornements du 1er décembre 1671 au 16 mars 1738. — Le deuxième, relié en veau, intitulé état des charges de la marelle, 13 janvier 1710, contenant 43 feuillets ; — le troisième, contenant 195 feuillets et portant les délibérations depuis le 22 décembre 1748. — 7e liasse : Quittances des droits d'amortissement et autres pièces relatives à iceux. — Déclaration de biens (1640). — État de revenus. — Arrêt de la Chambre souveraine ordonnant aux marelles de faire déclaration, avec commandement aux marguilliers de Saint-Solenne, de payer 660 l. de principal et 66 l. pour les 2 s. pour livre (1640). — Quittance de 400 l. en suite de l'arrêt de modération (1642). — Divers arrêts relatifs à la déclaration (1689, 1690, 1691). — Nouvelle déclaration (1691). — Quittance de 1590 l. 2 s. 6 d. pour nouveaux acquêts (1693). — Quittances de 1393 l. 11 s. 6 d. et 139 l. 6 s. 6 d. pour les 2 s. pour livre par arrêt de modération (1694). — Pièces relatives à la nouvelle déclaration (1700, 1702). — Taxation à 80 l. pour un arpent de pré à St-Gervais (1702). — Pièces relatives au droit de sixième denier (1702, 1705) et taxation à 25 l. et 50 s. pour une rente foncière de 7 l. 10 s. (1736). — Liasses 8 à 59 : Rentes foncières sur des maisons en ville. — Rente de 16 l. sur une maison rue Basse, ladite maison acquise par la Visitation en 1687 ; la rente remboursée en 1589 (1555-1582). — Rente par Pierre de Villebrême, seigneur de Roujoux, à la fabrique, de 4 l.,

5 s. de rente sur la maison du Cheval-Bardé, rue Foulerie, et de 4 l. sur la maison du Cygne, rue de la Chausseterie (paroisse Saint-Martin), moyennant 165 l. payés par Nicolas Dux, seigneur de Villemalard, exécuteur testamentaire de François Davignon (1555). — Autres pièces relatives aux mêmes rentes (1597-1762). — Achat et bail de rente d'une maison rue Vauvert ; parmi les détenteurs de ladite maison : Jacques de Miraulmont, Michel de Liepvre, Jean Daudin, sieur de la Bissonnière (1491-1758). — Legs d'une rente de 3 l. sur une maison rue Foulerie, et diverses pièces y relatives ; ladite rente a été remboursée (1491-1753). — Rente de 3 l. 10 s. sur une maison rue des Bureaux (1468-1769). — Rente de 20 s. sur deux maisons contiguës, rue Foulerie et rue Vauvert (1552-1765). — Rente de 4 s. sur une maison derrière les Halles ; parmi les détenteurs de la maison, Adam-François-Melchior Mahy, sieur du Plessis (1455-1780). — Rente de 40 s. sur une maison rue des Élus, joignant le four banal ; parmi les détenteurs, Guillaume de Cherert, élu, Jacques Gaultier, sieur du Poizy, demeurant à Gien (1515-1761). — Rente de 20 s. sur deux maisons sises rue Foulerie et rue Vauvert (1553-1745). — Rente de 6 l. sur la maison du Bœuf-Couronné, rue du Poids-du-Roi, léguée par Michelle Richart, veuve Jacques Damboise, ladite rente remboursée et placée sur le clergé de France (1544-1782). — Rente de 10 l. donnée par Étienne Viau, 4 l. sur une maison rue Foulerie, 6 l. sur 2 portions de maisons contiguës rue Vieille-Poissonnerie, à l'enseigne « le Rouable », remboursée et placée sur le clergé (1532-1782). — Baux emphytéotiques d'une maison derrière les Halles, moyennant 20 s. (1460-1782). — Rente de 10 l. sur la maison du Lion-d'Or, place de l'ancien cimetière Saint-Solenne (1656-1762). — Rente de 2 l. sur une maison rue du Chant-des-Oiseaux (1577-1782). — Rente de 3 l. sur une maison rue des Papegaults (1577-1782). — Rente de 17 l. 10 s. sur une maison rue Saint-Lubin, près les Grandes-Fontaines, appelée anciennement la maison de l'Écriture, où pendait pour enseigne les Enfants sans souci ; ladite rente reconnue par Michel Cuper, horloger, et restée dans sa famille (1510-1769). — Rente de 10 l. sur une maison rue Foulerie (1427-1782). — Rentes de 100 l. sur la maison dite du Paradis, rue des Papegaults, de 9 l. sur une autre maison même rue, de 12 l. sur le jeu de paume de la Ratte, au Haut-Bourg-Saint-Jean, de 9 l. sur une petite maison au bout et derrière le jeu de paume, toutes rentes réunies en une seule rente de 130 l. sur l'évêché, par transaction de M. de Berthier, évêque, pour la construction du palais épiscopal, ledit jeu de paume acquis de la faillite du sieur des Baronnières (1739). — Rente de 15 l. sur une maison rue des Papegaults, reconnue successivement par M. Ribier, Honoré Grimaudet, L.-Fr. Boreau du Touschet, le sieur Pelloquin, Joseph Cellier, lieutenant criminel, Philbert Lhoste (1612-1737). — Rente de 50 s. sur une maison au coin de la rue Basse et de la ruelle Rebroussepénil (1553-1735). — Rente de 15 s. sur une maison dans la rue qui conduit de la Pierre-de-Blois à la rue des Trois-Clefs (c'est la maison du sieur Lair, maître d'écriture en 1780), autre rente de 10 s. sur la moitié de la même maison et de 22 s. 6 d. sur une maison au Haut-Bourg (1468-1779). — Rente de 25 s. sur une maison rue de Rebroussepénil (1478-1758). — Rente de 30 s. sur une maison rue du Puits-Châtel (1506-1793). — Rente de 3 l. sur la maison à l'enseigne du Moulin, derrière les Halles : reconnue par Claude Mahy de Villebouzon et Anne Rotté, sa femme, par François Chartier, prévôt de l'église de Blois ; par F.-X. Ditely, chanoine de Saint-Jacques (1581-1782). — La rente de 4 l. ci-devant assignée sur une maison rue du Puits-Châtel, appartenant à M. Belot de Pezay, a été remboursée ; elle avait été acquise de partie d'une somme de 200 l. léguée à la fabrique par Jacques de Morvillers, archidiacre de Lisieux (1759). — Rente de 5 l. sur une maison sise rue du Chant-des-Oiseaux, autrefois rue du Pissot (1538-1758). — Remboursement de la rente de 7 l. 10 s. sur une maison rue Saint-Lubin, au pied du château (1767). — Rente de 30 s. sur une maison rue Foulerie, léguée par Jean Grenasie, juge des exempts par appel du comté de Blois (1551-1762). — Rente perpétuelle de 5 l. léguée sur une maison rue Foulerie par Étienne Billart, greffier du bailliage : reconnue par Barthélemy de Pussay, sieur du Monceau (1538-1767). — Rente de 22 l. sur une maison rue de la Baudrerie, acquise par Louis du Lutz, orfèvre ; adjudication de moitié de cette rente à Robert Gédouin, seigneur de Tour ; don de 100 l. par Anne Gédouin, veuve de Jean Le Breton, gouverneur et bailli de Blois (1517-1753). — Rentes de 6 l. sur une maison rue Vieille-Poissonnerie et de 4 l. sur une maison rue Foulerie (1532-1782). — Rente de 3 l. léguée par Marie Vautier, veuve de Martin de Chavrais, sieur de Chiperine, devant Fr. Jean Bourguignon, prieur de la paroisse ; assignation sur une maison rue du Palais ; reconnaissance par Guillaume Druillon, lieutenant général, et par Pierre-Jacques Druillon (1589-1740). — Rentes de 6 l. sur une maison rue Saint-Lubin, avec échange d'une rente sur une maison au bas bourg Saint-Jean, et de 20 l. sur la même maison, dues d'abord aux Philippeaux, puis à Jacques Viart, gouverneur et bailli, et à Françoise Viart, veuve de Jean Seignoüret, seigneur de la Borde, et acquises par la fabrique (1602-

1782). — Rente de 3 l. sur une maison derrière les Halles (1599-1764). — Rente de 5 l. sur une maison rue Vieille-Poissonnerie (1613-1744). — Rente de 12 l. assignée solidairement sur la closerie des Aunais, paroisse de Cellettes, à la requête des religieuses de Moncé, et sur une autre maison à Blois, rue des Etuves ou de la Vieille-Poste, reconnue notamment par Marguerite Minière, veuve de Claude de Roméon de Torigny, et demoiselle Auger de Boisguéret (1629-1756). — Rente de 9 l. sur une maison rue de la Juiverie, léguée par dame Marie Viart, veuve de Pierre de Sarred, seigneur de Morand, ladite rente reconnue notamment par Louis Courtin, sieur de Clénord, François de Roméon de Longuevault, Anne Rengeard de Feuillarde, veuve Aubry (1605-1758). — Rente de 6 l. sur une maison rue de la Pierre-de-Blois, et une maison au Haut-Bourg, reconnue notamment par dame Marie Gastineau, veuve de François Guéret, procureur en l'élection; par Guillaume Guérin de Beaumont, et Madeleine Guéret, son épouse; par François Petit, seigneur de Thoisy (1613-1751).— Rente de 3 l. sur une maison rue de l'Échellerie, près le carroir St-Michel, reconnue notamment par Ch. Testard, médecin; Pierre Piquet, s^{r} de Longueval; Jean Pineau, receveur du grenier à sel; Jean-François Mesnager, maître d'écriture (1621-1718).— Rente de 6 l. sur une maison place St-Louis, sur la façade de laquelle est un méridien, ladite rente léguée par Louis Butel, doyen du chapitre Saint-Sauveur, et reconnue notamment par Pierre Butel, sieur des Brosses (1627-1782).— Rente de 24 l. sur une maison Grande-Rue à l'Image-Notre-Dame, créée en faveur de Marie de Villebresme; de 16 l. 13 s. 4. d. sur deux maisons rue Neuve et Grande-Rue, cédée par demoiselle Jeanne de Marnac, femme de Claude de Bombelles, à Jacques Demoulins, seigneur de Rochefort, secrétaire du roi, et par François Demoulins, sieur de Rochefort et de Villelonët; de 6 l., portion des précédentes (1506-1772). — Rente de 7 l. assignée sur les biens de Marie Picault, veuve Jean Mahy; de Claude Mahy du Rouillis; de Françoise Mahy, veuve de François Petit; de François Petit, s^{r} de la Rodière, maître et doyen en la Chambre des comptes de Blois (1660-1758). — Rentes de 120 l. sur la maison et bureau du grenier à sel, constituée par Guillaume Ribier; de 66 l. sur une maison rue du Puits-Châtel et une maison rue des Papegaults, constituée par Jacques Belot, lieutenant criminel, et consentie par Michel Belot, sieur de Moulins, et Guillaume Belot, sieur du Clos, frères, et autres membres de la famille Belot, Belot de Pezay, Belot de Beauvais, etc. (1663-1793). — Rente de 3 l. sur une maison rue Foulerie, et 20 s. sur une maison au bas bourg St-Jean (appartenant en 1780 à M. Marchand, ancien greffier de la Chambre des Comptes), léguée par testament de Jacques Tabourdeau, seigneur de Vaulx, et consentie par les sieurs Tabourdeau et Alexandre de Couffy, lieutenant de Chaumont, son gendre (1510-1759).— Rente de 20 l. (revenue à 6 l. en 1780) sur une maison rue des Juifs, léguée avec d'autres sommes par dame Renée de Moulins, veuve de Jacques Filleul, sieur des Gasts (1651-1769).— Rente de 4 l. sur une maison rue Vieille-Poissonnerie au coin de celle de la Chaussetterie ou des Ballais, cédée par Pierre de Villebresme, seigneur de Roujoux (1555-1736). — Rente de 3 écus d'or couronnés sur une maison rue Foulerie, près la porte St-Jean, à l'image St-Denis, envers Louis Hurault, seigneur de St-Denis, léguée par Louise Boudet, sa veuve, et reconnue notamment par Antoine de Loynes, sa veuve Françoise Tissart, Marguerite de Loynes, veuve de Pierre Lasne, sieur de Chastillon (1531-1747). — Rentes et loyers sur une maison sise près la Fontaine des Élus, à Jean de Vitallis, s^{r} des Grands-Maisons (1647-1776). — Rente constituée à l'aide d'un legs de 1000 l. par le s^{r} Hérisson et d'un autre legs de 2000 l. par Françoise Guerry, veuve de François du Noyer, seigneur de Marquoy, pour être employée à l'entretien des écoles des pauvres enfants de la paroisse, ladite rente colloquée sur l'Hôtel de Ville de Paris, en une rente de 150 l. amortissable de 3750 l. (1694-1766). — Rente sur l'Hôtel de Ville de Paris de 88 l. au denier 40 amortissable de 2200 l., au profit de l'école des filles de la paroisse, dont M. Ponce-Doury, prieur de la paroisse, est directeur, ladite rente constituée en suite du legs de 2000 l. par dame Jeanne Leroux (1696-1767). — Rente sur l'Hôtel de Ville, provenant du testament de dame Marguerite Girard, veuve de Nicolas Morin, seigneur de la Basme, gouverneur et bailli de Blois, laquelle lègue: 1° 200 l.; 2° une rente constituée au principal de 2500 l; 3° une autre rente de 120 l. due par l'Hôpital de Blois, et, dans le cas où ledit hôpital serait remboursé d'un principal de dix mille livres qu'elle lui lègue par le même testament, dû par le chapitre de Rouen, les administrateurs de l'Hôpital rembourseront à la fabrique le fonds de ladite rente de 120 l., créée à denier 18; 4° 160 l. à prendre sur l'Hôpital de Blois, pour acheter une lampe d'argent; 5° 100 l. pour la réfection de l'église, ladite rente se montant à 22 l. 2 s. de rente au denier 50, acquise de 1600 l. en billets liquidés à 115 l., à prendre chaque année sur la recette des tailles de l'élection de Blois, et ladite rente reconnue par les prévôts et échevins de la ville de Paris (1675-1766). — Rente de 50 l. sur une maison au carroir St-Michel, léguée par Jacques Filleul, s^{r} des Gats, avec trois rentes et un dosciel *(sic)* d'écarlate en broderie de velours vert et bleu, ladite rente

reconnue par Claude Demeulles, à cause de sa femme Françoise Filleul, et remboursée par le sr de la Prée (1631-1635). — Don de 4000 l. par Jacques Blanchet, maître des comptes à Blois, fondé de procuration de dame Suzanne Phelypeaux, veuve de messire Paul Ardier, seigneur de Beauregard et Vineuil, à charge de faire distribuer chacun an à perpétuité aux prisonniers de cette ville 100 l., « soit en général ou en particulier, tel qu'ils verront bon être, en tel temps et saison de l'année et autant de fois que bon leur semblera, pour leur aliment ou pour quelque vêtement et autres choses nécessaires, laquelle somme sera distribuée par l'ordre et avis desdits sieurs prieurs et marguilliers, conjointement, sans que ladite somme ou partie d'icelle puisse être employée ni divertie ailleurs, pour quelque cause ou prétexte que ce soit, même à la délivrance d'aucun desdits prisonniers », à charge aussi de rembourser sur les dites 4000 l. diverses rentes (1643). — Rente de 50 l. constituée par le don de mille livres fait par François Bouchard, prieur, en vue du rachat d'une rente de cette valeur aux Carmélites de Blois, et de l'attribution de la rente ainsi dégagée à la rétribution des prêtres habitués de la paroisse (1675). — Les liasses 60 à 90 sont relatives aux rentes foncières et fermes sur des maisons et héritages assis au bourg Saint-Jean. — Baux à rente sur un jardin au Remenier, donné à la paroisse par Jean Dupont (1462) et loué notamment à Jean Haulde, marchand de vaisselle (Préguet, 1497), Roland de la Bruère, apothicaire (Poirier, 1524), François Puzelat, procureur (Becquereau, 1586), puis cédé à charge de 20 s. de rente à Maugnin (Philippe Bernard, 1623), à Florimond de Maucourt (1628), et à sa veuve Catherine Picault (Malescot, 1668) ; rétrocédé à la fabrique et loué notamment à Nicolas Lafoy, procureur (1679), au sieur Mahy de la Bersillière (1693); cédé en jouissance par Guillaume Mahy, receveur général des domaines de Blois, au sieur Guillory, contrôleur des actes (1720) ; loué par emphytéose à Claude Toutan et Jeanne Saron, sa femme (J.-J. Guénois, 1752). — Rente sur un jardin au Haut-Bourg Saint-Jean, cédé à la fabrique par Marie Arnoult, tessier en drap (Berthelin de Bonpuitz, 1462), avec constitution de vicaire par la fabrique et la confrérie Notre-Dame pour le droit de relief sur ledit jardin et sur une rente assignée sur une maison sise au bas bourg (Callo, 1463), ledit jardin loué par emphytéose, notamment à François Blanchetière, prêtre habitué (Mathurin Gastineau, 1671) ; à Simon Couvidoux, entrepreneur (Lermenier, 1706) ; à Philippe Bellanger, avocat (1720) ; à Pierre Baligant, sieur de Saint-Quentin (J. Guenois, 1743) ; à Pierre Payard-Boutinière, chirurgien (1751) ; à Gabriel Cachard, le jeune, maître serrurier (Lefèvre, notaire, 1780). — Rente de 15 s. sur une maison et un jardin au Haut-Bourg, près la grange Saint-Jean (J. Callo, 1467), due par Jean Trémasse, boucher (Peltereau, 1558), augmentée d'un legs de 20 s. de rente sur 3 quartiers de vigne aux Granges (Ph. Bernard, 1603), reconnues l'une et l'autre notamment par Ursule d'Huisme, veuve de Silvain Vigreux, marchand à Saint-Laurent-des-Eaux (Bernard, 1612); le dernier titre de François Cabaret (J.-J. Guenois, 1770). — Rente de 6 l. sur une maison au Haut-Bourg, léguée à la fabrique, avec 12 l. de rente sur le jeu de paume de la Ratte, par Jeanne Lucas, veuve de François des Landes, sieur de Moulins, secrétaire du roi (Robert Jarday, notaire à Landes, 1546), confirmée par le bailli de Saint-Jean-en-Grève (1677), reconnue notamment par Michel Tondereau, contrôleur des écuries de Monsieur (Bernard, 1628), par Guillaume Guérin, sieur de Beaumont, et Madeleine Guéret, son épouse (J. Guénois, 1736), par Jean Jouanneau, voiturier (Léonard Vallon, 1754). — Rente de 35 s. léguée à la fabrique par Jean Corbin, prêtre, sur un tiercier de vignes, nommé la Boulonne, au clos de l'Orme-Germain (Mathurin Cousin, 1538; Lefebvre, 1780). — Rente de 4 l. sur la maison de la Corne-de-Cerf, au Haut-Bourg (Demasne, 1464), léguée à la fabrique (1468), confirmée par le bailli de Saint-Jean-en-Grève (1472), reconnue notamment par Jean Berthier et Pierre Roignard, tessiers (Calo, 1476), par Diane-Louise de Prunelay, veuve de Gilles-François d'Ostrilles (Malescot, 1668), par Louis Pothée, sieur de Montrichard (1678), par les administrateurs de l'Hôpital des pauvres comme légataires de M. de Longavoine, prêtre (J. Lermenier, 1706), transférée de ladite maison sur deux jardins au Haut-Bourg, appartenant à l'Hôpital (J. Guenois, 1738), et reconnue en dernier par lesdits administrateurs (Cl. Charles, 1776). — Rente de 3 l. créée par Jacques Belot, lieutenant criminel vétéran, à Barbe Labbé, sa servante, moyennant 60 l. de principal payé par elle audit sieur, assignée sur une maison et un jardin au Haut-Bourg (V. Lefebvre, 1660), ladite rente cédée à la fabrique (1660), reconnue par Guillaume Belot, sieur du Clos (Guill. Malescot, 1669) et autres (1734, 1744). — Rente de 6 l. sur un jardin avec petite maison au Haut-Bourg, donnée à titre de fondation par Jean Mahy, contrôleur du grenier à sel, à Madeleine Galard, sa femme (Malescot, 1676), reconnue notamment par J.-B. Chevalier, avocat général en la Chambre des Comptes de Blois (Fr. Amaury, 1741). — Rente de 25 l. — Reconnaissance de ladite rente par Louis Cousin, marchand, qui a fait démolir ladite maison ainsi que la voisine grevée d'une autre rente de 37 s. 6 d., pour reconstruire un seul gros corps de bâtiment sur lequel

sont affectées lesdites deux rentes (Louis Lambert, 1727). — Sentences du bailli de St-Jean-en-Grève relatives à la rente de 58 s. 5 d. tournois assignée sur une portion de la seconde maison citée dans l'acte précédent (1503). — Bail du quart de ladite portion moyennant 37 s. 6 d. de rente (Grossin, 1518). — Legs de ladite rente de 37 s. 6 d., en même temps que d'une rente de 50 s. sur l'étang de Cornasse et autres héritages à St-Dié (plus tard échangée contre 5 l. sur 4 boisselées au Carreau, paroisse St-Christophe de Suèvres) ; d'une rente de 20 s. et 2 poules, sur la maison des Trois-Piliers, à St-Dié (depuis vendue par la fabrique) ; d'une rente de 20 s. sur une maison à la Chaussée-St-Victor, rue Tubille, actuellement payée par M. Gallais, lieutenant des eaux et forêts et les frères Daudin, tonneliers à St-Denis ; la rente se montant à 7 l. 17 s. 6 d. (Huguet, 1557). — Reconnaissance de la rente de 37 s. 6 d. (1661-1736). — Achat par la marelle d'une rente de 15 s. sur une maison au bas bourg, moyennant 15 l. payé par Etienne de Morvilliers, sur le legs de 200 l. fait à ladite marelle par Jacques de Morvilliers (Grossin, 1515). — Bail emphytéotique de ladite maison, dite de la Souche, grevée de ladite rente, par Anne Briçonnet veuve de Claude Robertet, seigneur Daluys (*sic*) et Bury (Jean Sublet, 1570). — Reconnaissances diverses de ladite rente (1578-1769). — Transaction portant de 3 l. à 3 l. 10 s. la rente due à la marelle sur une maison et tannerie au bas bourg (Poirier, 1535). — Reconnaissances diverses de ladite rente (1586-1743). — Remboursement de ladite rente et placement des deniers sur le clergé de France (1782). — Sentence de la prévôté condamnant Simon Dallier à payer les arrérages d'une rente de 30 s. sur une tannerie au bas bourg (1567). — Reconnaissances diverses de ladite rente (1585-1761). — Quittance du censier de Bourgmoyen pour les profits de lois et rentes pour acquit d'une maison au bas bourg dans le censif de Bourgmoyen (Jean Bérard, 1437). — Bail perpétuel de ladite maison, sise rue St-Jean, moyennant 50 s. de rente (J. Callo, 1477). — Sentence du bailli de St-Jean-en-Grève ordonnant paiement des arrérages d'une rente de 20 s. sur ladite maison vendue par Raimond Philippeaux, grenetier au grenier à sel (1492). — Reconnaissances de ladite rente par Pierre Robillart, prêtre, et divers autres (1568-1769). — Opposition par la marelle à la saisie de ladite maison et demande de garantie de ladite rente (1701). — Autres reconnaissances, la dernière par J.-B.-Jos. Marchand, ci-devant greffier en chef de la Chambre des Comptes de Blois (1708-1782). — Rente de 20 s. sur une maison et jardin au bas bourg (1537-1758). — Échange par la marelle de 25 s. de rente sur une maison au bas bourg pour 25 s. sur une maison à Suèvres (1616). — Annulation dudit échange (1620). — Reconnaissances diverses (1654-1760). — Reconnaissances diverses d'une rente de 35 s. sur la maison occupée en 1780 par Jean Battelier (1527-1769). — Portions du legs d'une rente de 7 s. 6 d. sur une maison au bas bourg, occupée en 1780 par Urbain Roublin (1520). — Bail de ladite maison moyennant 3 l. de rente (1538). — Don à la marelle de moitié de ladite rente de 3 l. (1538). — Legs de l'autre moitié devant Martin Chauvel, curé (1542). — Reconnaissance de la rente totale de 3 l. 7 s. 6 d. (1567) ; cette rente affectée sur la première portion de la maison formant le coin de la ruelle du Canon. — Bail pour 10 ans de la seconde portion de ladite maison moyennant 4 l. de rente (1575-1611). — Reconnaissances diverses (1533-1620). — Bail perpétuel des deux portions, tombées en ruines et converties en masure, moyennant 2 l. de rente (1642). — Reconnaissances de la rente de la maison du Canon (1666-1769). — Rente de 4 l. sur une maison au bas bourg (1519-1782). — Rente de 45 s. sur une maison au bas bourg, entre la Petite-Épée et Luxembourg, à l'enseigne de l'Ange, occupée en 1780 par le s^r^ Villette (1536-1763). — Rente de 25 s. sur une pièce de terre contenant 3 arpents avec maison et tuilerie entre le bas bourg et la dernière tuilerie (1637-1758). — Bail par les procureurs de la Confrérie St-Michel de 5 quartiers de terre à la Croix-Bouton, paroisse St-Solenne, moyennant 4 l. 10 s. de ferme pendant 19 ans (1607). — Consentement de la Confrérie à une résiliation « au moyen de ce qu'on avait pris et prenait encore une grande quantité de terre dudit héritage pour faire la levée le long de la Loire (1611). » — Bail perpétuel par la marelle de 3 desdits 5 quartiers, « pleins de trous et de concavités où de tout temps il avait été pris de la terre pour faire de la tuille », pour être annexés à la première tuilerie appartenant à M^e^ François Lafoy, procureur, moyennant 3 l. de rente (1668). — Reconnaissances diverses (1676-1741). — Reconnaissance d'une rente de 7 l. 10 s. assignée sur une maison au bas bourg où pendait pour enseigne l'Aventure, joignant d'amont l'auberge du Mouton-Vert ou du Pauvre-Laboureur, en faveur de Léonnart Viart, veuve de Pierre de Tergast (1603) ; — Mention, à l'article 74 du règlement concernant les fondations de l'église St-Solenne, par le grand vicaire du diocèse de Chartres, de la donation à la fabrique par ladite dame de Tergast, de ladite rente et d'une autre de 25 l. à prendre sur les tailles de l'élection de Blois (cette dernière a été supprimée comme les autres de cette nature) (1666). — Bail de la maison par les marguilliers de St-Solenne, le syndic de la communauté des chapelains de St-Sauveur, François Butel, prieur de St-Étienne de

Beaugency, tous créanciers hypothécaires ; le bail passé pour 6 ans moyennant 27 l. (1656). — Transaction par lesdits créanciers hypothécaires, y compris Louis Phelypeaux, secrétaire d'Etat, avec Charles Clément, charpentier, lequel, la maison menaçant ruine, la prend à bail pour 69 ans et s'engage à la remettre en état et à payer les rentes foncières (1667) ; — bail à Claude Clément de la portion indivise de ladite maison appartenant à la marelle, moyennant 14 l. de rente foncière (1725) ; et reconnaissances (1729-1769). — Rente de 3 l. sur une maison au bas bourg, possédée en 1780 par Eustache Jacquet (1663-1781). — Bail perpétuel par la marelle, de 2 boisselées en fossé et ruine au bas de la levée proche la Bonde, moyennant une rente de 30 s. (1668) ; — reconnaissances (1678-1729) ; — transfert dudit bail faute de paiement d'arrérages (1737) — ; dernière reconnaissance (1743). — La marelle cède 10 s. de rente sur un quartier de vigne à Onzain contre une rente de 10 s. sur une maison au bas bourg (réduite en grotte, dont jouit en 1780 le sieur Bourdonneau, commissionnaire) (1513) ; — reconnaissances (1517-1609) ; — bail de 18 ans moyennant 30 s. de loyer annuel (1654) ; — bail perpétuel moyennant 4 l. de rente et reconnaissance (1695-1783). — Rente provenant du testament de Me André Guibert, prêtre recteur des écoles de Blois, qui a légué à la fabrique (1500), outre la maison du Paradis (v. p. h.), diverses pièces d'héritage, jardin, maison et vignes, sises au Haut-Bourg, près l'Orme-Germaux et le Remenier, à Montigny et à St-Victor, et acquises d'André Regnier à Jacques Benoît, de la paroisse St-Nicolas (Callo, 1441); Laurent Quinaquefaire et consorts (1471) ; André Hubart de St-Victor (1475) ; Jean Boulot, médecin (Callo, 1483) ; Jolly, couvreur (R. Vié, 1492) ; avec les baux emphytéotiques, ladite maison sur la rue qui descend du puits au Remenier et sur les vignes de Montigny, à Michel Rondeleux, boulanger (1500) ; Eutrope Rondeleux, boulanger (1529) ; Le Prince, tourneur (Toutan. 1758) ; ladite rente remboursée moyennant 600 l. à M. Pointeau, marguillier (1790). — Rente de 24 l. sur une maison et pressoir au Haut-Bourg, avec vigne, paroisse St-Victor, donnée par Simon Boucheron, marchand (G. Haloppe, 1534) : d'abord de 10 livres reconnue ou prononcée notamment contre Lasseron, notaire (1603), portée par bail de la maison à 18 l. (Bernard, 1627), puis à 24 l. (Lefebvre, 1656) ; dernier titre de 1776. — Rente de 11 l. sur une maison à Montigny (Malescot, 1668), louée à Pierre Marchand, greffier au Présidial (Lermenier, 1711), reconnue par Claude Marchand, officier du roi (Guenois, 1740) et par J.-B.-J. Marchand (Lefebvre, 1782). — Bas-Bourg-St-Jean : Rente de 2 l. 5 s. sur une maison sise dans la ruelle de Courguin qui va du bas bourg au Remenier (1518-1585), reconnue par Arnoult Dumans, drapier (1591) et divers autres (1655-1769). — Rente de 10 s. créée à titre de fondation (1530) reconnue notamment par Etienne Brissac, sergent (1586) ; par Jacques Bihoreau, sieur du St-Amour. — Rente de 35 s. (1547-1757). — Bail emphytéotique par la marelle à Jean Bouquet, d'une maison avec jardin au bas bourg donnée à ladite marelle, moitié par Me Jean Dolendon par testament du 20 février 1504 et l'autre moitié par Annette, veuve de Michel Audonneau, par donation du 16 novembre 1506 ; le loyer fixé à 7 l. (Guillaume Haloppe, 1511) ; reconnaissance de ladite rente emphytéotique (Martin Huguet, 1558 ; — Gastineau, 1655). — P. 320 : Rentes foncières en Vienne. — Legs d'une rente de 50 s. à prendre sur 3 fr. 10 s. assignés sur une maison en Vienne « vis-à-vis l'emplacement où était lors le grand arrivoir ». (1487) ; — sentences et reconnaissances (1517-1766). — Echange par lequel Pierre Estarge, marchand, cède à Raymond de Caufape une rente de 3 l. sur la maison des Trois-Pucelles, rue de la Chesne (Ja. Richard, 1514) ; — testament dudit de Caufape léguant à la marelle ladite rente (1525) ; — saisie et vente de portion de ladite maison et procédures entre les créanciers (1553-1576) ; — reconnaissances (1586-1737). — Bail perpétuel de 2 boisselées de friches, autrefois en jardin, derrière les maisons de la rue Croix-Boissée, moyennant 2 l. de rente (Pathault, 1563) ; — reconnaissances diverses de ladite rente sur ladite friche transformée en jardin puis en maison (1577-1761).— Appointement au bailliage au profit de la marelle, ordonnant de déguerpir d'une maison rue de la Chesne, à l'entrée du Pont-Neuf (1622) ; — bail de ladite maison moyennant 14 l. de rente (1623) ; — reconnaissances (1645-1753). — Bail perpétuel par Pierre Garendeau à Louis Bédouin et Jean Rousseau, d'un jardin à la Gombauldière, moyennant 3 l. de rente (Callo, 1490) ; — testament de feu Bertault Mamis, léguant ladite rente ainsi que 8 l. sur une maison près du puits de la Foulerie, et 4 l. sur une maison au bas bourg, et 20 s. sur une maison rue Croix-Boissée (Martineau, 1537) ; — reconnaissances (1538-1783).— Don à la marelle de 2 l. de rente sur une maison au caroir et rue vis-à-vis la Truie qui file (Prégent Gilles, 1494) ; — reconnaissances (1541-1769). — Rente de 5 l. sur une maison rue de la Chesne, dont la dernière reconnaissance est de Nicolas Mestivier, cavalier de Maréchaussée (1733) ; « cette maison a été démolie pour former l'emplacement de la route neuve qui conduit du Pont-Neuf à St-Gervais, et la rente a été remboursée à la fabrique par le Roi ». — Extrait du legs de 4 l., dont 50 s. au prieur de St-Solenne et 30 s. à la fabrique, assignée

sur une maison en Vienne, proche la boucherie (1412) ; — quittance de 2 écus d'or pour l'amortissement dudit legs, par Anne de Verneuil, dame censitaire de Vienne (Berthelin de Bonpuiz, 1457) ; — reconnaissances (1535-1733). — Testament de Jean de Gyen léguant à la marelle une rente de 3 l. sur deux maisons rue Croix-Boissée (1482) ; — reconnaissances (1585-1770). — Reconnaissances d'une rente de 3 l. sur une maison rue de la Chaîne (J. Tassin, 1592-1595) ; — vente de ladite rente à Nicolas Guérin, maître des comptes, Michel Tahuron, élu de Vendôme, et consorts (1603) ; — cession de ladite rente par les héritiers Guérin à la marelle, en échange de pareille rente de 3 l. sur les biens de Marie Allard, sa femme *(sans date)* ; — reconnaissances (1613-1743) ; — « la maison cy-dessus ayant été démolie, on a fait dans l'emplacement d'icelle l'entrée de la route nouvelle qui conduit du Pont-Neuf à Saint-Gervais. Le Roi paie actuellement cette rente par les mains de M. Gendrier, entrepreneur des Ponts et Chaussées » ; — « remboursée et les deniers restés en caisse pour placer sur le Clergé lorsqu'il y aura des fonds à suffire » (1783). — Reconnaissance envers Jeanne Bondet par Denis Jouannet, canonier ordinaire du roi, et consorts, d'une rente emphytéotique de 7 l. sur une maison rue de la Chaîne (Jean Guillonnet, 1587) ; — legs de ladite rente par Jeanne Bondet, veuve de Basmaisons, et reconnaissances (1593-1742) ; — remboursement et placement sur le Clergé (1782). — Rente de 15 l. sur deux corps de logis rue de la Chaîne (appartenant en 1780 au sieur Dufay, ladite rente provenant du testament de Jeanne Bondet, veuve de Basmaisons, et les maisons dépendant de la chapelle Saint-Sébastien au chapitre Saint-Sauveur et laissées par bail perpétuel à Jean Bondet, grand-père de la légataire) (1482-1696) ; — remboursement de la rente (1791). — Rente de 6 l. sur une maison rue de la Chaîne, dépendant du même legs Jeanne Bondet (1613-1741). — Bail perpétuel de la maison de Salemande et de l'avant-dernière maison, par Simon Bondet, marchand, tant en son nom que pour Michel Bondet, évêque et duc de Langres, pair de France, moyennant 30 l. de rente (1511) ; — reconnaissances (1587, 1671) ; — saisie *(sans date)* ; — et reconnaissances (1642-1761). — Rente d'un écu un tiers (4 l.) sur une maison et jardin rue Croix-Boissée, joignant à la maison du Barillet, due à Olivier Chevalier, gouverneur des pages de la reine (1583) ; — transport à la Fabrique (1628) ; — procédures et reconnaissances (1628-1764). — P. 375 : Rentes foncières sur des maisons au Foix : — Don d'une rente de 4 l. sur une maison et jardin au Foix, rue de Richebourg (propriétaire en 1780, M. Boesnier), à charge de services religieux (1545) ; — adjudication par le bailli de Saint-Laumer du bail de ladite maison, moyennant 4 l. 5 s. (1571) ; — diverses déclarations de ladite rente, notamment par Jacques Desmarres, sieur des Roberdières (1577-1594) ; — autres déclarations, notamment par Henry de la Taverne, fruitier de la reine (1599-1614) ; — baux de ladite maison, appartenant moitié à la marelle, pour 10 l. de loyer total (1634-1663) ; — reconnaissances de ladite rente de 5 l. après adjudication par décret de ladite maison par Jacques Habert le jeune, l'adjudicataire ; par Pierre Boesnier, procureur du Roi au grenier à sel (1684-1763). — P. 380 : Rentes foncières au Bourg-Neuf et aux Hautes et Basses-Granges : — Cession à la fabrique d'une rente de 6 l. (dont 4 l. sur une maison rue des Papegaults, proche Clouzeaux, augmentées à 9 et faisant partie de la grande rente de 130 l. due par l'évêché, et 2 l. sur une maison en Bourg-Neuf possédée en 1780 par Flamand, marchand de bois), ladite rente acquise par les enfants Blanchet au prix de 240 l. léguées à leur père en 1546 par son frère Denis Blanchet, chancelier et chanoine de Langres, ladite rente par moitié à la fabrique et moitié à l'église Saint-Jacques (1551) ; — reconnaissances de la rente de 2 livres, notamment par Jean Ignart, archer (1556-1654) ; — autres reconnaissances de la même rente sur ladite maison où pendait alors pour enseigne l'image Saint-Michel (1654) ; — autres reconnaissances (1702-1722). — Reconnaissance d'une rente de 4 l. sur une maison en Bourg-Neuf, paroisse Saint-Nicolas, en 1780, dans l'enclos du couvent des Ursulines (1496) ; — reconnaissances diverses (1498-1612) ; — plusieurs reconnaissances des Ursulines (1672-1776) ; — fondation de services religieux moyennant don d'une rente foncière sur une maison avec jardin rue du Grain-d'Or (1676) ; — reconnaissances de ladite rente par Jean Bourgeon, grammairien (1702) ; — par Jean-Jacques-André Selleroy, marchand de soie (1736) ; — et Chollet, bourgeois (1770) ; — remboursement et placement sur le clergé de France (1782). — Reconnaissances d'une rente de 50 s., léguée en 1514 à la fabrique, sur maison avec jardin, aux Basses-Granges, faisant le coin de la rue des Armandines, paroisse Saint-Honoré (1543-1782). — Liasse relative à une rente de 30 s. sur une maison et deux boisselées de terre aux Hautes-Granges, léguée par Jean Germain, ladite rente prescrite depuis 1636 et ayant donné lieu à diverses procédures (1660-1666). — P. 395 : Rentes foncières sur des héritages assis ès paroisses de campagne : — Reconnaissances d'une rente de 25 l. sur la métairie de la Borde-Blanche, comme appartenant au chapitre Saint-Nicolas de Maintenon (1573-1579) ; — puis à la seigneurie de Cour-sur-Loire, reconnue par messire Jean de Refuge (1613) ; par Claude

Cothereau, lieutenant de Cour-sur-Loire, et fondé de procuration de dame Marguerite-Renée de Rostaing, veuve de messire Henry de Beaumanoir (1668) ; par messire Jean-Jacques Charron, marquis de Menars, seigneur de la Borde-Blanche (1707) ; par Jean-Baptiste Charron, marquis de Menars (1729), par Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars (1769). — Vente à la fabrique de moitié d'une closerie de vignes blanches à Pezay, paroisse de Mont, moyennant 100 écus d'or soleil valant 45 s. pièce, ladite somme léguée à la fabrique par François David (1540) ; — bail perpétuel de ladite moitié de closerie à l'ancien propriétaire moyennant 12 l. de rente hypothéquées sur la totalité de la closerie (1541) ; — reconnaissances et procédures diverses (1577-1769). — Constitution au profit de la fabrique d'une rente de 4 l. 10 s. sur 2 arpents de pré au lieu des Souches-de-l'Ile, paroisse de Chailles (1577) ; — reconnaissances diverses, notamment par messire Jacques-Louis Courtin, seigneur de Clénor, tuteur de ses enfants mineurs de lui et feu Suzanne de Lorme (1592-1725) ; — reconnaissance de ladite rente sur trois arpents de terre en une pièce nommée le Grand-Bois ou la Fosse-Buray, par Ch.-Ant.-Paul Manjot et dame Marie-Louise Courtin (1749). — Fondation de services religieux moyennant le don d'une rente de 10 l. sur la métairie des Défaits, paroisse de Selommes (1499) ; — reconnaissance de ladite rente sur les Défaits, la Pigeonnière et la Vallée, par Gilles Nateau, écuyer, acquéreur sur vente judiciaire (1641) ; — autres reconnaissances par Urbain Dargy (1669), dame Jeanne-Claire Jabre de Courtanvaux, femme de J.-B. Bégon, receveur des tailles à Vendôme (1704) ; J.-B. Bégon, ancien receveur général des finances de Montauban (1776). — Cession pour cause de retrait lignager de moitié de 40 s. de rente annuelle et perpétuelle sur une closerie à la Chaussée, grande rue, paroisse Saint-Victor (1507) ; — reconnaissances diverses de ladite rente (1526-1769). — Reconnaissance d'une rente de 20 s. sur 3 quartiers de vigne en deux pièces, l'une au Clos-Savetier, paroisse Saint-Denis, l'autre au Clos-Bourdeau, paroisse de Cour-sur-Loire (1527-1742). — Bail à rente perpétuelle de deux arpents de terre pour le clos de Villelouin, paroisse Saint-Denis, sur le chemin de la Chaussée (1487) ; — reconnaissance, en faveur de la fabrique, de ladite rente par Jean Phelypeaux, bourgeois de Blois (1540) ; — sentence de la prévôté contre ledit sieur Phelypeaux, le condamnant à abandonner ladite pièce de terre faute de paiement de 4 années d'arrérages (1547) ; — reconnaissance de ladite rente par Radegonde Garrault, veuve de Louis Phelypeaux, conseiller au présidial de Blois (1586) ; — autres reconnaissances (1646-1758). — Reconnaissances en faveur de la fabrique d'une rente de 25 s. sur demi-arpent de vignes blanches, aux Brosses, paroisse de Mont, par Pierre Belin, boucher (1573) ; par Robert Guibert, grenetier à Blois (1585) ; par Pierre Raimonneau, avocat, et Etienne Simon, chef d'échansonnerie de la reine (1626), au nom de Claude Raimonneau, veuve René Garnier, serdeau de la reine (1689) ; par Claude Rangeard, marchand, et Joseph Coulange Loucheron, commissionnaire (1739). — Vente de 4 boisselées de terre aux Carreaux, paroisse St-Christophe de Suèvres, pour 5 l. de rente remboursable à volonté moyennant 100 l. de principal (1729) ; — échange de ladite rente au profit de la marelle contre une rente non remboursable de 50 s. (1745). — Reconnaissance entre tiers d'une rente de 22 s. 6 d. sur 3 arpents d'héritages, près le Pont-Chatré, paroisse St-Saturnin (1497) ; — autres, notamment par Jacques Phelypeaux, avocat au Parlement de Paris, envers Anne Gaillard, veuve de Jean Bondet, secrétaire du roi (1546) ; par d^lle^ Léonard Viart, veuve Pierre de Tergnat, envers Jeanne Bondet, veuve Joseph de Basmaisons (1602) ; — legs et codicille de ladite Jeanne Bondet, donnant à la fabrique diverses rentes dont la présente et une de 15 s. sur une maison et vigne aux Bournas, paroisse St-Nicolas, plus divers ornements d'églises, étoffes et objets mobiliers (1608-1610) ; — commission aux marguilliers par l'exécutrice testamentaire de veiller aux charges dudit testament (1613) ; — vente de ladite pièce de terre au clos Savary, grevée de ladite rente (1669) ; — reconnaissances diverses (1688-1737) ; — remboursement (1783). — Fondation d'un salut le jour de St-Solenne (13 janvier), par Pierre Chevalier, ancien procureur au présidial, moyennant abandon d'une rente de 5 l. sur la closerie de la Garde, paroisse de Mont (1650) ; — reconnaissances par M^e^ Jean Simart, prêtre-chantre en dignité, curateur des enfants de feu René Serrault et de feu Marie Simart, sa femme (1710) ; par M^e^ Serrault, maître des Comptes à Blois (1741) ; par Guérin du Cormier, négociant (1783). — Legs à la fabrique d'une rente de 3 l. 5 s. sur celle de 4 l. 15 s. assignée sur une maison à Onzain, avec augmentation de 5 s. par les héritiers (1684) ; — assignation de ladite rente, à la suite de la ruine de la maison, sur 2 arpents de vigne au Vau-Cornille (1655) ; — reconnaissances (1695-1783). — Legs à la fabrique par Françoise Longuet, veuve de Jacques François, sieur de la Chesnaye, de 4 l. de rente sur la closerie de l'Archerie, paroisse de Cellettes, à titre de fondations pieuses (1635) ; — reconnaissances par Pierre Péan, sieur de Livaudière (1656) ; par Françoise Simonneau, sa veuve (1684) ; par Martin de Beauchesne, lieutenant au régiment Royal-Infanterie, émancipé sous l'autorité de M. de Chastulé, son curateur (1724) ;

par Martin de Beauchesne de Villefrisson (1729); par Marie-Catherine Pissonnet de Bellefonds, veuve de messire Florimond Hurault, sieur de la Gendronnière (1736); par messire François-Florimond de la Montagne et ses sœurs, héritiers de Catherine Hurault leur mère, femme Léonard de la Montagne (1776). — Legs à la fabrique, à titre de fondation pieuse, de 3 l. de rente sur des biens à Chouzy (1684); — reconnaissances diverses (1684-1762). — Bail à rente sous faculté de rachat perpétuel par Jean Benoist, marchand, et Florimond Segrétin, greffier, de la maison dite des Benoist, à Mer, moyennant 22 l. 10 s. de rente rachetable 450 l. (1666); — reconnaissances de moitié de ladite rente (1695, 1700); — legs de ladite moitié à la fabrique à titre de fondations (1712); — reconnaissances (1725-1758). — Bail de 9 ans par la fabrique, moyennant 50 s. de ferme annuelle, de deux pièces de vigne, de demi-quartier chacune, aux Daniers et à la Grange-Rouge (1697); — bail perpétuel des dites vignes moyennant 4 l. de rente perpétuelle (1740); — P. 451 : Terres et vignes situées au haut et bas bourg St-Jean, données à ferme : — Jardin, maison et galerie, au Haut-Bourg, appartenant anciennement à la Confrérie St-Michel en l'église St-Solenne puis à la fabrique ; celle-ci ayant été dépossédée du jardin haut par sentence du Présidial (1699) et ayant vendu le jardin bas à l'évêché pour solder les frais du procès (1701). — Bail d'un arpent de vigne, au Clos de Montigny, à Georges Piou, suisse ordinaire de la garde de S. A. R., pour 9 ans, moyennant 14 l. 10 s. (1646); — autres baux, notamment à Louis Chiquet, archer, moyennant 15 l. (1655, 1677); — autres baux (1686-1761). — Bail par la Confrérie St-Michel, d'un arpent de terre au Haut de Montigny, moyennant 8 s. de rente (1392); — reconnaissance d'une rente de 12 l. (1613); — bail d'une pièce de vigne au clos de la Galichonnière, moyennant 8 l. 5 s. (1622); — baux desdites pièces de vigne, à la Galichonnière et à l'Orme-Germain, par la marelle (1633-1768). — Vente entre tiers d'un quartier de vigne au clos de Montigny (1502); — cession à Guillaume Louat, vicaire de St-Solenne (1507); — legs de ladite vigne à la fabrique par Guillaume Louat, curé de Condrieu, avec 5 l. pour acquitter le droit d'amortissement (1524); — bail de 99 ans à Joachim Plessis, sonneur de la paroisse, moyennant 2 l. de rente, sa vie durant, et 50 s. après son décès (1524); — reconnaissances de ladite rente (1579, 1593); — baux divers (1665-1768). — Bail de 99 ans par la fabrique à Jean Chollet, prêtre, d'un quartier de vigne à Montigny, clos de l'Orme-Germain, moyennant une rente de 16 s. 3 l. (1526); — bail de 99 ans à Pierre Chatin, tanneur, d'un autre quartier de la même vigne moyennant une rente de 15 s. (1537); — reconnaissances desdites rentes (1577, 1613); — bail de 39 ans (1627); — échange contre 3 boisselées 1/2 au même lieu (1628); — autres baux (1709-1769). — Baux pour 29 ans, de 2 boisselées de vigne près Clouzeaux (1739, 1769). — Bail perpétuel de deux demi-quartiers de vigne au Haut-Bourg (1741); — bail de 29 ans après résiliation du précédent (1758). — P. 475 : Terres et vignes en campagne données à ferme : — Achats de divers biens assis aux pendants de Montigny et au clos de la Chabotière (1498-1505); — achat par Michel de Butout, secrétaire du roi, de 4 ornes de vigne aux pendants de Montigny (1518); de trois quartiers de vigne au clos de la Chabotière, paroisse de St-Victor (1518); de 4 ornes au même lieu (1521); — bail de 80 ans desdites pièces données à la fabrique par le s^r^ de Butout et sa femme (1540); — reconnaissances et déclarations d'hypothèque; baux divers (1567-1758). — Bail pour 99 ans d'un quartier de terre à Villiers, paroisse St-Honoré, au verger Jousse, au-dessous de Villejouin, moyennant une rente de 7 s. (1534-1602); — autres baux (1625-1758). — Bail à vie, par la Confrérie St-Michel, de vignes au clos des Grèves et au clos Imbert, paroisse St-Denis (1393); — autres baux et hypothèques au profit de ladite Confrérie (1444-1608); autres baux par la fabrique (1641-1765). — P. 493 : Terres non logées de la métairie des Merlettes, sises paroisse de Champigny. — Bail des terres par Guillaume Chauvel, sieur de Fins, moyennant 105 l. de ferme (1684); — Madeleine Daguier, veuve de m^re^ Raymond Riollé, seigneur de Villepassier, héritière de sa sœur Anne Daguier, veuve dudit sieur Chauvel, lègue lesdites terres à la fabrique St-Solenne, ainsi que divers ornements (1687); — bail desdites terres moyennant 72 l. 10 s.; — saisie des meubles du s^r^ Adam, marguillier, à défaut du paiement par la fabrique de 1807 l. 9 d., somme à laquelle s'élèvent les droits d'amortissement de ses biens (1691); — codicille par lequel ladite dame de Villepassier lègue à la fabrique 500 l. une fois payées « pour la dédommager de l'indemnité d'une chapelle et qu'on ne puisse faire aucune réduction. » (1692); — requête aux fins de toucher ladite somme en vue de payer les droits d'amortissement (1692); — soumission par la fabrique de rapporter ladite somme si la justice en ordonne ainsi (1692); — baux desdites terres (1702-1780). — P. 502 : Prés affermés : — Baux d'un arpent de pré sous le pont St-Michel, dans lequel pré on passe actuellement depuis la rupture de ce pont, et de deux autres arpents en la prairie de Vienne abutant à la levée du Pré-Carré (légués par la dame de Villepassier) (1695-1772); — Jeanne de Villebrème, veuve m^re^ André de Bonnas, lègue à la fabrique, à charge de fondation pieuse, 5 quartiers de pré au-dessous

et contre le pont St-Michel (1458); — bail dudit pré et d'un autre arpent à Villebouin, paroisse St-Denis, à Pierrette Cottereau, veuve Guillaume Phelypeaux (1527); à Raymond Phelypeaux, grenetier, et élu en l'élection de Blois (1543); à Radegonde Garrault, veuve Louis Phelypeaux, conseiller au Présidial (1586), et à divers (1642-1779). — Legs à la fabrique d'une rente emphytéotique de 55 s. sur 5 quartiers de pré en la prairie St-Gervais, au-dessus des ponts St-Michel (1495); — bail emphytéotique par la fabrique (1516) à Alexandre de Coffy, procureur (1529), et divers (1585-1778). — « Adjudication par les commissaires du Roi, subdélégués pour le fait de la vente et aliénation du revenu temporel des bénéfices du diocèse de Chartres, sujets et contribuables à ladite aliénation, de 4 arpents de prés dépendants du prieuré de St-Jean-en-Grève-lez-Blois, saisis, faute de paiement de la somme de 500 l. dont ledit prieuré a été taxé pour sa cotte part, de celle de cent mille livres, à laquelle le clergé de France a été taxé », desdits deux arpents de Longboyau, paroisse de Chailles, vendus à Jacques Rousseau, seigneur du Périou, et Pierre Moran, seigneur de Maupas, moyennant 500 l. (1575); — Nicolas Morin, seigneur de la Basme, vend à Jeanne Allego, veuve dudit s[r] Rousseau, 2 arpents de pré indivis avec les précédents, pour 166 écus deux tiers évalués à 500 l. (1596); — déclaration annuelle pour lesdits prés enclavés au censif du comté de Blois (1625); — cession à Marie Viart, veuve Jacques Martin, s[r] de Villiers, moyennant 6000 l., desdits prés et du capital de diverses rentes constituées (1646); — testament de Marie Viart, épouse de messire Jean de la Saussaye, ancien Président de la Chambre des Comptes, laissant à l'église St-Solenne 300 l. à convertir en ornements et les 4 arpents de pré ci-dessus à charge de fondation pieuse (1685-1688); — baux desdits prés (1695-1799). — Bail par François Croulé, chapelain de St-Sauveur, d'un quartier de pré en deux pièces en la prairie St-Victor (1651); — don, par ledit, dudit pré à la fabrique, à charge de fondation d'un salut (1654); — baux et procédures (1657-1780). — Concession « par la marelle, à messire Jacques Charon, seigneur de Nozieux, d'une chapelle en ladite église du côté de la rue des Papegauts (joignant la sacristie de la cathédrale) », moyennant 700 l. versées par ledit seigneur pour la construction, à charge par ledit seigneur, ses successeurs ou ayant-cause, de l'entretien de toutes réparations à toujours (1657); — acquisition de 3 arpents de pré à Monteaux, par Jacques Charon, seigneur de Nozieux (1661); — fondation d'une messe basse dans la Chapelle St-Jacques tous les dimanches et fêtes, par m[re] Jacques Charon, grand-bailli et gouverneur de Blois, en faveur de laquelle il donne à la fabrique 3 arpents de pré en deux pièces au lieu du Fresne, paroisse de Monteaux, à la charge que le chapelain (qui sera présenté par le seigneur de Menars ou Nozieux) aura 60 l. par an, le seigneur de Nozieux le fournissant d'ornements au fur et à mesure des besoins; — inventaire d'ornements et quittances d'amortissement: 1° d'Antoine Coutel, seigneur en partie de Monteaux; 2° d'Anne d'Astry, dame de Monteaux, veuve de m[re] Thomas d'Ecoman, seigneur d'Hostry (1668); — déclarations annuelles au sieur de Coustel, seigneur de Monteaux, pour son censif et prévôté de Basse-Beauce (1679), à sa veuve Marie Penteau (1695); — baux par la fabrique (1679-1781). — Legs à la fabrique de 7 quartiers de pré en deux pièces au gué Toreau, paroisse St-Secondin (1412); — baux divers (1413-1489); — sentence de la prévôté en paiement d'arrérages contre Pierre Billart, procureur au grand Conseil (1539); — autres baux (1545-1781). — Partage d'hoiries, devant Jean Leroux, conseiller au présidial, par lequel échoit à Catherine Bourion la moitié de la maison appelée la Souche, rue Foulerie, et un arpent 8 boisselées de pré, au lieudit les Brûlefert, paroisse St-Saturnin (1675); — vente de ladite portion d'héritage (1692); — vente au sieur Lambot « de laditte pièce de pré faite en longère, ayant la figure d'une doloire à manche droit », entre les Ponts-Châtrés et ceux St-Michel, « limités par 7 bornes de pierre dure non taillées qui se sont trouvées plantées à tous les coins », moyennant 800 l. (1732); — échange entre la fabrique et le s[r] René Lambot, contrôleur des guerres, dudit pré contre une petite maison, grande rue du bas bourg St-Jean, du côté du coteau, avec jardin et dépendances, autrefois du domaine de la Confrérie St-Michel, et deux rentes, l'une de 40 s. sur une maison où était une tannerie au bas bourg, et l'autre de 30 s. sur une maison rue Foulerie (1744); — baux par la fabrique (1738-1779). — P. 553: office de juré-crieur en la ville de Blois. — Quittance de finance délivrée par M. Bertin, receveur des revenus casuels, de la somme de 500 l. pour la finance de l'un des deux offices héréditaires de jurés-crieurs dans la ville de Blois, créés par édit du mois de janvier 1690, laquelle somme a été payée par les fabriques de St-Solenne, St-Honoré, St-Martin, St-Sauveur, St-Saturnin de Vienne et St-Nicolas, de ladite ville, en date du 5 mai 1696, signée Soubeyrart (1696); — quittance de 50 l., des 2 s. pour livre de ladite finance (1696); — quittance de 7 l. 10 s. pour frais d'expédition desdites quittances (1697). — Bail à Baillon, marchand-drapier, du droit de tenture dans l'église et dépendances, pour les sépultures, durée de 6 ans, moyennant 20 l. de ferme (1709). — Bail à Mestivier le jeune, sonneur, du droit de tenture, durée

6 ans, ferme 20 l. (1724) ; — autre bail, Pierre Mestivier père, sonneur, 9 ans, 20 l. (1759) ; — autres baux dudit droit, même prix (1769) ; — autre bail, 9 ans, 30 l. (1783). — P. 556 : Titres de certaines fondations dont les fonds ont été payés en argent, d'autres dont les rentes foncières sont ou amorties ou prescrites, servant seulement les uns et les autres pour l'argent des fondations.— Testament de Françoise Desfrances, épouse de Jean-François de la Saussaye, président de la Chambre des Comptes de Blois, fondant divers services religieux, moyennant un don de 700 l. à placer en un fonds inaliénable, en présence de ses héritiers (1685) ; — acte de patience des héritiers, qui paient, jusqu'à placement, 35 l. de rente (1695) ; — la somme a été touchée en 1714, ainsi que 300 l. léguées par la mère du sieur de la Saussaye, et ont servi à racheter une rente de 5000 l. produisant 50 l. de rente, contractée envers les Carmélites de Blois. — Rente de 3 l. sur une maison rue Foulerie, à Jacques Habert l'aîné, entrepreneur des bâtiments du roi ; « mais comme il a fait des augmentations à ladite église, en récompense de ce bienfait, les paroissiens lui ont fait remise à toujours de ladite rente » (1684). — Rente de 21 s. 3 d. due par le sieur Deflandres, de Paris, sur une maison en appentis, sise sur l'emplacement de l'évêché, ladite rente donnée à la fabrique par Gilles Pallejay, prêtre, en 1521 ; à la suite d'un décret rendu sans opposition de la fabrique, ladite rente a été perdue (1671). — Rente sur la maison du Bariller, en Vienne, prescrite depuis de longues années (fin XVIII[e] s.). — Cession à la fabrique, par m[re] Jean de Rivaude, seigneur de Villegomblain, héritier de feu m[re] Martin de Racine de Villegomblain, abbé du Petit-Citeaux, d'un contrat de rente au principal de 800 l. produisant 50 l. de rente, due par Marie Dupuy, dame de Vatan, ladite cession en acquittement d'un legs de pareille rente de 50 l. léguée par le défunt à la fabrique (1627) ; — sentence en paiement d'arrérages contre la dame de Vatan (1632) ; — remboursement (1644). — Rente de 6 l. sur le grenier d'une maison rue Foulerie, léguée par Angélique Moreau, veuve Jean Picault, procureur du roi au grenier à sel, à charge de services religieux (1632) ; — ladite rente a été remplacée par un don manuel qui a servi avec d'autres deniers au rachat d'une partie de la rente due à l'Hôtel-Dieu. — Testament de dame Marie Coulombeau, femme d'Etienne Crochu, sieur des Dominières, léguant 30 l. de rente rachetable de 600 l. (1642) ; — remboursée depuis, a servi au remboursement de l'Hôtel-Dieu. — Don de 300 l. affectées à la réparation de l'église (1637). Don de 80 l. une fois payées (1666). — Don de 200 l. une fois payées pour le linge de l'autel, par d[lle] Luce de Vernaison (1673). — Rente de 20 s. léguée à la boîte des Trépassés, sur une maison rue Vauvert (1550-1552). — Legs de 4 l. de rente sur une maison devant le grand puits du Marché (1548-1558). — Legs par Catherine Cornuau, veuve Pierre de la Braye, tanneur, d'une rente de 3 l. 5 s. sur une maison sise sous le porche de Bourgneuf (1627). — Testament de Jacques Demolins et Jeanne, sa femme, léguant à la fabrique une maison au Change, plus une rente de 3 l. 10 s. sur une maison rue Beauvoir (1497). — Testament d'Etienne Carré, léguant à la fabrique 3 l. de rente au rachat de 66 l. sur le revenu du lieu de la Boullais, paroisse de Fontaines (1684). — Legs de 500 l. tant en ouvrages de serrurerie faits en l'église qu'en argent, pour être employé au rétablissement de l'église (1686). — Sentence du bailliage condamnant la fabrique à faire dire le service fondé par le legs de Jean Marin et Anne Grenasie, sa femme, de 3 l. de rente sur une maison en Bourgneuf, paroisse St-Honoré (1524) ; — ladite rente a été vendue. — Vente d'une maison au haut bourg St-Jean, chargée de 5 s. de rente (1510) ; — prescrite depuis 1561. — Achat d'une chambre basse, derrière les Cordeliers, faisant le coin de la rue qui descend à la rue Beauvoir, donnée à la fabrique par Michel Debutout (1510-1556). — Dons des héritiers de Jacques de Morvilliers, archidiacre de Gassay, en l'église de Lisieux, savoir : Jean de Morvilliers, son frère, Jean de Morvilliers, aussi archidiacre de Lisieux, son neveu, Marie Gaillard, veuve Etienne de Morvilliers, son frère, sur le refus de la fabrique d'accepter le legs de 200 l. du défunt, comme étant insuffisant pour augmenter la fondation ; rente de 4 l. sur une maison rue du Puits-Châtel ; un arpent de pré dit le pré Guérin, à Chouzy, vendu à la dame du Perriou, mais sous réserve de rachat perpétuel ; rente de demi-écu d'or sur une maison rue de la Chaîne, rente de 15 s. sur une maison et jardin au bas bourg St-Jean ; 14 l. en argent ; rente de 3 l. sur un arpent de vigne à Montlivault (1517). — P. 580 : Dîme de Saint-Solenne. — Sentence du bailliage déclarant commune aux abbés de Bourgmoyen et religieux de St-Laumer, la sentence rendue au profit de la fabrique Saint-Solenne contre les chanoines de St-Sauveur, les religieux de Bourgmoyen et l'abbé de St-Sauveur, les condamnant tous à abandonner la dîme qu'ils ont dans ladite paroisse (1678) ; — transaction avec Bourgmoyen consentant à la possession de la dîme moyennant 73 l. une fois payées et 33 l. de rente annuelle jusqu'à complet remboursement des frais de réfection du chœur de l'église (1691) ; — bail par la fabrique de la portion de dîme abandonnée par St-Sauveur et St-Laumer, pour 9 ans, moyennant 83 l. de ferme (1694) ; — sentence

du présidial condamnant la fabrique à abandonner cette portion de dîme (1699). — P. 583 : « Don de diverses parties de rentes fait à l'abbaye de Bourgmoyen pour cause de fondation de certains services en l'église de ladite abbaye, par Mérigon Paris, reversible à la marelle de l'église St-Solenne dans le cas où Messieurs de Bourgmoyen négligeraient d'acquitter cette fondation et notamment aux jours indiqués par les lettres dudit don. Duquel ladite marelle pourra un jour tirer avantage par la vigilance de Messieurs les marguilliers de ladite paroisse en observant si cette fondation s'acquitte régulièrement. » — Don par Mérigon Paris, marchand à Blois, de 10 l. de rente assignées sur divers héritages : 4 arpents de pré en la prairie de Candé ; 8 setiers de froment sur la métairie du Guimier, paroisse de Jussay ; le tiers d'une maison rue Foulerie ; 2 arpents de vigne à Chailles ; un arpent de vigne au clos de Carcelle, paroisse de Cour-Cheverny ; à charge de s'assurer si les services fondés par le donateur à Bourgmoyen s'exécutent, avec un droit d'assistance de 10 s. à chacun des marguilliers à chaque service ; la fondation de Bourgmoyen montant à 106 l. 12 s. 6 d. (1521-1528). — P. 587 : Concessions de chapelles faites à divers paroissiens et de deux tombes ou caves. — Acceptation du don testamentaire fait en 1688 par Suzanne Moreau, veuve Jacques Pelloquin, de 1,500 livres, pour faire un autel et balustre de fer à la chapelle Notre-Dame, avec intervention de maître Ange Guerry, sieur Dizy, qui, comme acquéreur de ladite chapelle, s'est chargé d'acquitter la fondation, moyennant cession par la fabrique d'une rente de 23 s. 4 d. à prendre sur celle de 3 l. 10 s. assignée sur la maison du Mouton-d'Or, rue de la Chaîne. « Mais comme la concession de cette chapelle n'a pas eu lieu à cause du changement fait dans ladite église à l'occasion de l'érection d'icelle en cathédrale, et que l'emplacement de ladite chapelle sert actuellement de passage au rond point, ladite rente ne se paye plus ». — Convention entre la fabrique et M. Courtin, président au Présidial, au nom de M. Louis Picard, seigneur de Dampierre, et dame Bonne Courtin, son épouse, par laquelle la fabrique s'oblige de faire construire une chapelle sur l'emplacement ci-devant vendu aux sieur et dame de Dampierre, du côté de la rue des Papegaults, proche et au-dessus de celle de la maison de Cheverny, moyennant la somme de 1,200 l. (1657). — Concession perpétuelle de la place d'une tombe du côté de l'aile gauche en entrant, à Gilles Trémault, sieur de Bellatour, et Marguerite Aliphonce, son épouse, pour le prix de 30 l. (1658). — Concession de la première chapelle du côté de l'aile gauche et de la cave sous-jacente au sieur Samuel Truchon, des Grandes-Maisons, pour lui, sa femme, ses enfants et ceux qui en proviendront, moyennant 300 l., à charge de faire carreler, entretenir carrelage, vitrage et couverture. — P. 591 : Rente due à la Charité des pauvres de la paroisse Saint-Solenne par la marelle d'icelle. — Commandement à la requête des dames de Charité de payer 724 l. 7 s. pour arrérages d'une rente de 93 l. 4 s., suivant sentence du bailliage (1702) ; — signification de l'arrêt fait à la requête desdites dames entre les mains de l'évêque de ce qu'il pouvait devoir à la marelle (1702). — P. 593 : Vicariats au censif de l'abbaye de Bourgmoyen réunie à l'évêché de Blois. — Acte de vicariat passé par la fabrique à Bourgmoyen, en raison de plusieurs maisons enclavées dans les censifs de l'abbaye (1515). — Titres de l'ancienne confrérie de Saint-Michel, ci-devant érigée en l'église Saint-Solenne : rente de vicariat à Bourgmoyen pour un jardin au Haut-Bourg, à la Galochinière (1498) ; — quittance de Georges Barreau, censier de l'abbaye, pour les profits échus par la mort du vicaire (1498) ; — autre quittance (1527) ; — « registre, couvert en bois, de recette de la frairie des confrères de Saint-Michel, commencé en l'année 1537 et fini en l'année 1605, sur lequel sont inscrits les noms des confrères de ladite confrairie » ; — inventaire avec états de recettes, de rentes, de biens, de 1513 à 1520 (1584) ; — sentence condamnant à produire dans la huitaine à la fabrique un état de revenus et un inventaire des titres de ladite confrérie (1588) ; — inventaire au bas duquel décharge par les marguilliers à Mathurin Roberge, cy-devant procureur de la confrérie, des titres, argenterie et ornements d'icelle (1630) ; — titres divers non inventoriés, procurations, mainlevées pour francs fiefs et nouveaux acquêts (1391-1579). — Bail de 5 quartiers de terre à Montigny (1391) ; — don d'un tiercier de terre à Montigny (1410) ; — bail d'un arpent de terre au Haut-Montigny et d'une pièce de terre à la Croix-Boulier (1420) ; — autres baux dudit terrain à la Galochinière (1421-1444) ; — bail à maître Guillaume Piedfort, secrétaire du duc d'Orléans (1462) ; — don à la confrairie d'un quartier de vigne à la Galochinière (1466) ; — baux divers (1466-1619). — P. 603 : Comptes des recettes et dépenses, des revenus et charges de la marelle Saint-Solenne, faits par messieurs les marguilliers d'icelle. — Neuf cahiers en papier couverts en parchemin, le premier de MM. Marin, Forget et Jean Guesdon, commencé en l'année 1576 jusques et y compris 1587 (lacune, 1588 et 1589) ; le s[r] d'Escobichon, de 1591 à 1594 (lacune 1595) ; M. Belon, 1596 (lacune, 1597 et 1598) ; le s[r] Thirion, en 1599 et 1600. — 10 cahiers en papier couverts en parchemin : le s[r] Thirion, de 1601 à 1607 ; le sieur Jacques Lamblin, de 1608 à 1612 ; le journal des quêtes, enterrements et autres

revenus casuels, de 1603 à 1609 ; les comptes du sr Étienne Hérodot, de 1613 à 1615 ; du sr Mauguin, de 1616 à 1620 ; du sr Jean Leroux, de 1621 à 1623 (lacune, de 1624 à 1628) ; de M. Liger-Crouslé, en 1629 et 1630 ; (lacune, 1631). — Huit cahiers des comptes : de M. Florimond Maucourt, de 1632 à 1635 ; de MM. Guyot et Buzoy, pour 1636 et 1637 ; de MM. Guerry et Moreau, de 1638 à 1640 ; de M. Pierre Foucher, de 1641 à 1643 ; de MM. Druillon de la Morigonnerie ; Druillon de Morvilliers et Eustache Grousteau, de 1644 à 1648 ; de MM. Boreau, sr du Touschet, et Jean Mahy, en 1649 et 1650 ; de MM. Marc et Mauguin, de 1651 à 1654 ; de MM. Nicolas Guérin et Jacques Papin, en 1654 et 1655 (lacune, 1656 à 1661). — Vingt-neuf cahiers en papier, partie desquels sont couverts en parchemin ; comptes de Mme veuve Aymart en 1662 et 1663 ; de M. François Rogier, en 1662 et 1663 ; de M. La Foy, de 1664 à 1666 ; état au vrai de ce qui était alors dû, de la ferme des bancs de l'église en 1666 ; compte de messire Henry Picault, en 1666 et 1667 ; de M. Gastineau, de 1664 à 1668 ; de M. Blanchet, en 1668 et 1669 ; de M. Jean Véronneau, en 1668 et 1669 ; de M. Leroux, en 1669 et 1670 ; de M. Jacques Leroy, en 1670 et 1671 ; de M. Pierre Suzanne, en 1672 et 1673 ; de M. Louis Butel, en 1672 et 1673 ; de M. Guillaume de Flandres, en 1674 et 1675 ; de M. de Mahy, de 1674 à 1677 ; de M. Guéret, en 1676 et 1677 (lacune, 1678 et 1679) ; des héritiers de M. Jean Lefebvre, en 1680 ; de M. Chartier, de 1681 à 1686 ; de M. Fiacre Imbert, en 1684 et 1685 ; de M. Jean Lefebvre, en 1686 et 1687 ; de M. Paul Huart de Villanteuil, en 1686 et 1687 ; de M. Gilles-César Trémault de Belatour, de 1688 à 1691 ; de M. Adam, en 1690 et 1691 ; de M. Guillaume Mahy, en 1692 et 1693 ; de M. Nicolas Boutault, en 1692 et 1693 ; de Mme veuve Coulange Loucheron, en 1694 ; de M. Philippe Bellanger, en 1695 et 1696 ; de M. Chartier, de 1697 à 1699 ; de M. Malescot, en 1700 et 1701 (lacune, 1702 et 1703). — Compte de Pierre Marchand, en 1704 et 1705 ; de Martin Lefebvre, en 1706 et 1707 ; de M. Tramblay, en 1708 et 1709 ; de Mme veuve Demange, en 1710 ; de Françoise Leroy, de 1710 à 1714 ; de Jacques Buisson, en 1714 et 1715 (lacune, en 1716 et 1717) ; de M. Pasquier, en 1718 et 1719 ; de M. François Leroy, en 1720 et 1721 ; de M. Jean Ferrand, en 1722 et 1723 ; de M. François Petit, en 1724 et 1725 ; de M. Jacques Beaudoulx, en 1726 et 1727 ; de M. Joseph Chartier, en 1728 et 1729 ; de M. Jacques Leroy, en 1730 et 1731 ; de M. François Fariau, en 1732 et 1733 ; de M. Coulanges Loucheron, en 1734 et 1735 ; de M. Jacques Colineau, en 1736 et 1737 ; de M. Gentien Guérin, de 1738 à 1741 ; de la veuve du sr Jacques-François Leroy-Dutertre, pour partie, de 1741 et 1742 ; de M. Claude Girault-Garenne, pour partie, de 1742 et 1743 (lacune, de 1744 à 1746) ; de M. Moreau-Bergevin, du 14 avril 1747 au 1er juin 1750 ; de M. Le Rasle, comme héritier de son père, pour partie de 1750 ; de M. Pierre Amaury, du 5 sept. 1750 au 13 janv. 1753 ; de M. Laurent Girault-Roger, de 1753 à 1755 ; de M. Jean Poupard, en 1756 et 1757 ; de M. Claude Girault des Roches, en 1758 et 1759 ; de M. François Habert, en 1760 et 1761 ; de M. Isaac Boesnier de Bardy, de 1762 à 1764 ; de la veuve du sr Ferrand l'aîné, procureur, pour 1765 et partie de 1766 ; de M. Isaye Baignoulx père, en 1766 et 1767 ; de M. François La Caille, en 1768 et 1769 ; de M. Olivier Chiquet, en 1770 et 1771 ; de M. Pierre-Louis Bourdon-Borde, en 1772 et 1773 ; de M. François-Louis-Jacques Cousin, en 1774 et 1775 ; de M. Charles-Jean-Mathias Gendrier, en 1776 et 1777 ; de M. François le Rasle, en 1778 et 1779. — P. 618 : Un registre couvert en parchemin, de rentes et dépenses de la confrérie de St-Sébastien, érigée en l'église St-Solenne, commencé en 1584 et fini en 1607. — P. 619 : Acquits des comptes rendus par messieurs les marguilliers : Devis de l'étaiement lors à faire pour étayer la charpente de la grande nef de l'église (1537). — Marché avec Jean Cognau, maçon, des ouvrages de maçonnerie à faire moyennant 3500 l. (*sans date*). — Rachat par Denis Daudin d'un quartier de vignes, entre Villebouin et Jarday, paroisse de Villerbon (1569). — Acquits des comptes de M. Forget en 1578 ; des comptes de 1581, 1582 ; de 1583 ou marché de la charpente lors à faire de l'église, moyennant 690 écus d'or. — Extrait des noms des habitants de la paroisse et autres particuliers qui ont donné à ladite église pour contribuer aux réparations (1594). — Devis de la charpente et marché pour la reconstruction de l'église, moyennant 425 écus sol (1594). — Acquits des années 1594 et 1595. — Acquits de 1603 avec le marché de la réfection de la tour, moyennant 2,000 l. ; acquits de 1606, de 1608 à 1611, de 1613 à 1615, de 1620, de 1621 à 1623 ; acquits et procédures de 1623 à 1688 ; acquits du compte Garnier, en 1631 ; procédure contre la dame de Vatan ; acquits de 1632 à 1635, de 1636 à 1640, de 1639 à 1642 ; procédures de 1641 à 1659 ; amortissement de la rente faite par la fabrique à Mme Chapelier, provenant des tierciers de Mme de Beauregard (1643) ; procédures de 1646 à 1647 ; quittance des lods et ventes d'une maison au censif de Bourgmoyen, près la fontaine de la Foulerie ; acquits de 1651 ; — devis des ouvrages à faire en maçonnerie (1656 ; — devis de divers autres ouvrages (1657) ; — procédures de 1671 à 1675 ; acquits du compte de M. de Champigny, en 1662 ; de M. Aymard, en 1663, de 1664 à

1668 ; — marché d'entretien des vitres de l'église (1668) ; — acquits de 1668 à 1669 ; — procédures de 1663 et 1670 ; — acquits du compte de M. de Sudon, en 1670 ; — acquits de 1671, de 1672 ; — procédure contre Blanchet, couvreur (1672) ; — acquits de 1673, 1674, 1675, 1676 ; — acquits du compte de M. Guéret en 1676 ; — procédure contre messire Jullien Soulart, curé de Contres, en 1676 ; — acquits de 1676 et 1677 ; — acquits du compte de M. Avrain, 1678 ; — de M. Hardouin, en 1679 ; — de M. le Febvre, en 1680 ; — de M. Grousteau, en 1683 ; — des paiements faits aux ouvriers pour la réfection et parfait rétablissement des ouvrages de l'église (1687) ; — de M. Colineau, en 1688 et 1689 ; — de 1690, 1691, 1692 ; — de M. de Roussy, en 1692 ; — de M. Mahy de la Bersillière, en 1692 et 1693 ; — de M. Mahy de Boismartins, en 1696 ; — de 1697 et 1698 ; — de M. Malescot, en 1700 et 1701 ; — de M. de la Mothe, en 1702 ; — de M. Tasfu, en 1702 ; — de 1704 ; — de 1707 ; — de 1708 à 1710 ; — de M. Buisson, en 1709 ; — de 1710 ; — de M. Leroy, en 1714 ; — de 1714 et 1715 ; — de M. Lambert, en 1717 et 1718 ; — de 1719 et 1720 ; — de M. Leroy du Tertre, en 1721 et 1722 ; — de M. Serreau, en 1723 et 1724 ; — de 1724 ; — de 1727 et 1728 ; — de 1729 et 1730 ; — de 1730 ; — de 1733 ; — de 1734 ; — de 1736 à 1738 ; — de 1738 à 1741 ; — de 1742 à 1744 ; — de 1747 à 1750 ; — de 1750 avec quittance de 20 l. d'amortissement pour 120 l. léguées pour fondation d'un salut par Joseph Bordier ; — acquits de 1750 à 1753 ; — de 1758 à 1760 ; — de 1760 à 1762 ; — de 1765 à 1766 ; — de 1744 à 1745 ; — de 1762 à 1764 ; — de 1766 à 1767 ; — de 1768 à 1769 ; — de 1770 à 1771 ; — de 1772 à 1773 ; — de 1774 à 1775 ; — de 1776 à 1777 ; — de 1778 à 1779, avec les lettres de l'évêque, du chapitre et des Bénédictins de Blois, par lesquelles ils consentent à payer la portion congrue du vicaire de St-Solenne, d'après la demande qu'en formera M. le prieur ; — et un marché avec les fondeurs de Paris pour fondre les deux cloches de la paroisse ; puis divers actes relatifs à la réception desdites cloches et un état des sommes que la marelle paye actuellement aux sonneurs (1778-1779). — P. 639 : Titres et pièces recouvrés depuis la rédaction du présent inventaire. — Délivrance du legs fait par feu Jacques Pinart, d'une rente de 17 l. 5 s., en trois parties : 10 l. sur une maison sise rues Foullerie et Vauvert (à M. Fourré, notaire, en 1780) ; 4 l. 10 s. sur un moulin à tan et plains au bas bourg St-Jean ; et 65 s. sur maison et jardin, situés au haut bourg St-Jean (1527) ; reconnaissances de la rente de 10 l. (1578-1660). — Sommations et significations faites aux prieur et marguilliers par l'évêque de Termont, de contribuer au paiement des réparations à faire tant au beffroi qu'aux deux calottes et à la galerie du clocher, à quoi lesdits n'ont voulu contribuer n'en étant nullement tenus (*sans date*). — Contre-lettre donnée à la marelle et pareille à celle donnée aux dames de la Charité des pauvres de la paroisse par M. Petit de Choisy, par laquelle il déclare que le contrat de constitution, au principal de 1500 l., subi le 1er mars 1751 par Mme de Piffons à Mme Adine de Villesavin, appartient à ladite Charité et qu'il ne fait que prêter son nom seulement par commisération pour les pauvres et pour que cette somme ne devienne pas inutile (1751). — Journal de recette et dépense de la marelle commencé au 20 janvier 1753 ; — table chronologique des débiteurs des rentes foncières et fermes des biens de la marelle (*sans date*). — Rente constituée de 200 l. au principal de 2000 l. sur le clergé de France (1783). — P. 669 : Table de l'inventaire.

G. 1054. — 1 cahier, papier, 26 fos écrits.

1412-1780. — « Etat général de touttes les fondations faites en l'église paroissiale de Saint-Solenne de Blois par les particuliers cy après nommés » : François Davignon, contrôleur au domaine de Blois, une haute messe tous les vendredis en l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur, moyennant 450 l. constituées en rente sur une maison au coin de la rue des Ballets, sur une maison rue Foulerie et sur une maison rue Basse (1554). — Robert Gédouin, baron et seigneur de Cour, deux messes par semaine : l'une le lundi, du saint nom de Jésus ; l'autre, le vendredi, de la Passion, moyennant deux rentes rue Vauvert et rue de la Baudrerie (1542). — Jeanne Berre, femme de Jean Jaslon, rente rue Foulerie (1520). — Jeanne Augeart, femme de Lucas Courtableau, rente rue des Bureaux (1494). — Pierre Marchand, rente rues Foulerie et Vauvert (1552). — Jeanne Moignart, rente derrière les Halles (s. d.). — Jean de Marande, curé de Meslay, diocèse de Bayeux, rente rue et près la Fontaine-des-Elus (1515). — Jean Girart, rentes rues Foulerie et Vauvert (1550). — Michelle Richart, veuve Jacques Damboise, rente rue du Poids-du-Roi (1544). — Etienne Viau, rentes rue Foulerie et rue du Pont (1532). — François Viart, rente du Lion-d'Or, rue du Marché (1538). — Marie Drouillon, veuve Jean Sébille, rente rue du Chant-des-Oiseaux (1532). — Michel Hébert, rente rue Saint-Lubin, près les Grandes-Fontaines (1510). — Jacques Pivart, rente rue Foulerie, tannerie bas bourg Saint-

Jean ; maison et jardin au Haut-Bourg (s. d.). — André Guibert, prêtre, rente du Paradis, rue des Papegaults, « au haut bourg St-Jean », à Montigny (1500). — Jeanne Lucas, veuve de François Deslandes, sieur de Molins, secrétaire du roi, rente sur le jeu de paume de la Rate (s. d.). — Denis Blanchet, chanoine de Langres, rentes rue des Papegaults et en Bourg-Neuf (1546). — Bonne Perrault, veuve Jean Pellouard, fonde une messe hebdomadaire, rente rue des Papegaults ; Guillaume Ribier, conseiller d'Etat, la transforme en messe quotidienne, rente sur le grenier à sel et legs de 1,000 fr. ; Jacques Belot, lieutenant criminel, y ajoute 3 messes basses par semaine, rentes rues du Puits-Châtel et des Papegaults (1668) ; transaction pour une messe basse quotidienne (1671) ; réduction en une seule messe tous les dimanches et fêtes de l'année et tous les jours de carême, à charge de dire ladite messe en la chapelle Saint-Michel (1769). — Marie Bourdin, femme de Jacques Legendre, deux messes basses à jours fixés, réduites à trois messes basses à jours commodes, rente 50 s. sur une maison rue Basse (1666). — Jean Prévost et Gabrielle Prévost, veuve de Pierre Bourdet, rentes sur une maison rue des Trois-Clefs et abandon d'une rente due par la marelle sur une maison au Haut-Bourg (1468). — Jacquette Dollart, femme de Philippe Boucher, un salut à la Saint-Jean, rente de 3 l. sur la même maison de la rue des Trois-Clefs (1616). — Héliette Gondy, veuve de Jean Legueux, rentes de 25 s. sur une maison rue Rebroussepénil (1478). — Jean et Guillot Moreau, rente de 30 s. sur une maison rue du Puits-Châtel (1506). — Louis Bichon et Jeanne Lambert, sa femme, 3 l. de rente sur une maison derrière les Halles (1581). — Jacques de Morvilliers, archidiacre de Gassay en l'église de Lisieux, une messe basse de sainte Croix tous les vendredis, réduite à 8 messes basses ; la fondation se composait d'un legs de 200 l. converti par les héritiers en rente de 4 l. sur une maison au Puits-Châtel et remboursée en 1759 ; du pré Guérin, à Chouzy, aliéné par la fabrique en 1610 ; d'un 1/2 écu d'or de rente sur une maison rue de la Chaîne, prescrit depuis plus de 100 ans ; 15 s. de rente sur maison et jardins au bas bourg Saint-Jean ; rente de 3 l. sur vignes à Montlivault, prescrite ; et 14 l. une fois payées. — Guillaume Tharondeau, rentes de 17 l. 8 s. en 3 parties : 12 l. sur une maison sur la place, remboursée en 1599 ; 5 l. sur une maison rue du Chant-des-Oiseaux ; 8 s. sur tuilerie et jardin au bas bourg Saint-Jean : messe basse des défunts tous les lundis, 12 hautes messes et 6 basses de requiem avec vigiles des morts, réduites à 10 messes basses. — Jean Grenasie, 3 l. de rente sur une maison aux Hautes-Granges ; 30 s. sur une maison rue de la Foulerie. — Marie Mesureur, veuve de maître Etienne Billart, rente de 5 l. sur une maison rue Foulerie (1537). — Marie Nantier, veuve de maître Martin de Chaurets, sieur de Chiperine, 3 l. de rente sur une maison devant le Palais (1589). — Jean Bourguignon, cordelier et prieur de Saint-Solenne, rente de 20 l. sur une maison rue Saint-Lubin. — Yvonne Jarry, veuve de Guillaume de Flandres, 3 l. de rente sur une maison derrière les Halles, rue des Rouillis (1599). — Mathurin Chauvereau, 6 l. de rente sur une maison rue de la Vieille-Poissonnerie (1612). — Jeanne Lemarié, veuve de Pierre Guillais, 12 l. de rente sur une maison rue des Etuves et sur une closerie aux Aunais (1613). — Marie Viart, veuve de Pierre Sarred, seigneur de Morand, 9 l. de rente sur une maison rue des Juifs (1605). — Maître François Maussaint, 6 l. sur une maison rue de la Pierre-de-Blois (1613). — Jean Lambelin, élu, 3 l. de rente sur une maison près du carroir Saint-Michel. — Me Louis Butel, doyen du chapitre Saint-Sauveur, 6 l. de rente sur une maison sur la place (1627). — Jean Pelluis, procureur, et Marguerite Gallon, sa femme, 6 l. de rente sur une maison Grande-Rue (1642). — Dame Marie Picau, veuve Jean Mahy, greffier en la Chambre des Comptes de Blois, 7 l. de rente sur tous les biens du sieur Petit de la Rodière (1660). — Jacques Thabourdeau, seigneur de Vaulx, et sa femme, 4 l. de rente, 3 s. sur une maison rue Foulerie ; 20 s. sur une autre au bas bourg Saint-Jean (1510). — Dame Renée Demoulins, veuve de Jacques Filleul, sieur des Gats, rente de 20 l. sur une maison rue des Juifs, réduite à 6 l., et 300 l. une fois payées pour les réparations de l'église (1651). — Dame Louise Bondet, veuve de Denis Hurault, seigneur de Saint-Denis (1556). — Marguerite Girard, veuve de Me Nicolas Morin, seigneur de la Basme, nombreux dons réduits à une rente de 22 l. 2 s. sur l'Hôtel de Ville de Paris (1675-1679). — Guillot Perdriau, rente de 15 s. sur un jardin au Haut-Bourg, et Jeanne Plumet, veuve de Pierre Lefebvre, 20 s. sur 3 quartiers de vigne aux Granges. — Jean Corbin, prêtre, 35 s. sur un tiercier de vigne nommé la Boulone. — Catherine, femme de Pierre Gaillart, 4 l. de rente sur des jardins au haut bourg, appartenant à l'hôpital (1468). — Barbe Labé, 3 l. de rente sur maison et jardins au haut bourg Saint-Jean (1660). — Jean Mahy et Madeleine Galard, son épouse, 6 l. de rente sur un jardin au haut bourg Saint-Jean (1676). — Simon Boucheron, 10 l. sur une maison au Haut-Bourg et 2 arpents 1/2 de vigne, paroisse de Saint-Victor. — Philippe Resion et Jeanne Barse, sa femme, 35 s. de rente sur une maison au Bas Bourg (1531). — Jean et Anne, veuve Michel Audonneau, une maison et jardin au bas bourg. — Gentien Pinart et

Mathurine Avrain, sa femme, rente de 50 s. sur l'étang Cornase à Saint-Dié, échangée pour une rente de 5 l. sur 4 boisselées de terre, paroisse Saint-Christophe, à Suèvres ; rente de 37 s. 6 d. sur une maison au bas bourg Saint-Jean ; rente de 20 s. sur une maison à Saint-Dié, amortie ; rente de 20 s. sur une closerie à la Chaussée. — Macée, femme de Jacques Fermé, rente de 35 s. sur une maison au Bas Bourg. — Rentes assignées sur une maison au Bas Bourg par la femme de Jean Mouée, Robert Mouée (1538), Jacquette Point, sa femme (1540), Jean Tharondeau (1546). — Mathurine, veuve d'Etienne Bernard, 10 s. de rente sur une maison au Bas Bourg (1530). — Jeanne Gendre, veuve de Jacques Perrault, 25 s. de rente sur la seconde tuilerie et trois arpents de terre en dépendant. — Léonarde Viart, veuve du sieur Pierre de Tergast, 25 s. sur les tailles de l'élection de Blois, rente supprimée ; rente de 7 l. 10 s. sur une maison au Bas Bourg dont, faute de paiement, la marelle s'est fait mettre en possession avec plusieurs créanciers et dont elle tire 14 l. de rente. — Raymond Caufape, 3 l. de rente sur une maison rue de la Chaîne (1525). — Jean Cothereau et Pierrette Dousset, rente de 14 l. sur une maison rue de la Chaîne. — Berthault Mamis, 8 l. sur une maison près le puits de la Foulerie, amorties en 1563 ; 4 l. sur une maison au bas bourg Saint-Jean, dont la marelle fut déboutée par le bailli de Saint-Jean en 1579 ; 20 s. de rente sur la maison du Barillet, rue de la Croix-Boissée, prescrits ; rente de 3 l. sur un pré près la Combaudière, en Vienne. — Fondation de 40 s. de rente sur une maison au carroir de Vienne, par Pierre Chaperon (1494). — Rente de 30 s. sur une maison en Vienne, près la boucherie, par Jean Lehaier et Marion, sa femme (1412). — Rente de 3 l. sur deux maisons en Vienne, par Jean de Gien et Marion, sa femme (1482). — Rente de 3 l. sur une maison en Vienne, rue de la Chaîne, par Marie Allard, veuve Nicolas Guérin (1603). — Rentes de 7 l. sur une maison en Vienne, rue de la Chaîne ; de 15 l. sur une autre maison même rue ; de 6 l. sur une autre maison même rue ; de 22 l. 6 s. sur 3 arpents de pré près les Ponts-Châtrés, à charge de 25 l. de rente à servir au chapelain de Saint-Sébastien par Jeanne Boudet, veuve de Joseph de Boismaisons, sieur de Thoisy ; ladite dame a, en outre, donné un grand nombre d'ornements de chapelle, comme parements d'autel, chasuble, calice, patène, chopine de vermeil doré, etc. — Rente de 4 l. sur une maison rue Croix-Boissée, par Daniel Martin, sieur de Villiers, et Madeleine Rousseau, sa femme (1620). — Rente de 4 l. sur une maison au Foix, transformée en un bail à rente de 5 l., fondée par Denise Challet, veuve Jean Chauvin (1545). — Rente de 4 l. sur une maison en Bourg-Neuf, actuellement enclavée dans le couvent des Ursulines, par Pierre Dorchaise et Philippe, sa femme. — Rente de 10 l. sur un jardin rue du Grain-d'Or, par Charlotte Fouquet, veuve Guillaume Egresset (1676). — Rente de 50 s. sur maison et jardin aux Basses-Granges, par Jeanne Hurault, veuve Thibaut de Molins (1514). — Don par François David de 300 l. qui ont été employées à l'achat de la moitié de la closerie du val de Pezay, paroisse de Mont, donnée à bail, moyennant 12 l. de rente. — Rente de 4 l. 10 s. sur 2 arpents de pré en la souche de l'Isle, paroisse de Chailles, par Jean Chaperon. — Rente de 10 l. sur la métairie des Défaits, paroisse de Selommes, par Jeanne Gaillard, veuve Jacques Chambon (1499). — Rente de 25 s. sur 1/2 arpent de vigne, paroisse de Mont, par Catherine Bourguineau, veuve de Pierre du Bourg (1492). — Rente de 5 l. sur la closerie de la Garde, paroisse de Mont, fondée par Me Pierre Chevalier, pour un salut le 13 janvier, fête de la translation de saint Solenne, et faire reposer le Saint-Sacrement sur l'autel de Notre-Dame en faisant la procession (1650). — Rente de 3 l. 10 s. sur deux arpents de vigne au Vau-Cornille, paroisse d'Onzain, par Françoise Forget, veuve de René Crouin (1634). — Rente de 4 l. sur la closerie de l'Archerie, paroisse de Cellettes, par Françoise Longuet, veuve Jacques François, sieur de la Chesnais (1631). — Rente de 3 l. sur une maison à Chouzy, par Catherine Rahard, femme de Martin Viau (1684). — Rente de 11 l. 5 s. sur une maison et dépendances à Mer, par Geneviève Segrettier, veuve Eloy Gendron (1712). — Don par Me Guillaume Louet, curé de Condrieu, d'un demi-arpent de vigne à Montigny, affermé 10 l. (1529). — Don par Marion, veuve de Pierre Tauchien, d'un quartier de vigne à Montigny, affermé 3 l. — Don par Madeleine Daguier, veuve de Mre Raymond Riollé, seigneur de Villepassier, de la métairie non logée des Merlettes, paroisse de Champigny, affermée 180 l., et de 2 arpents de pré en Vienne, affermés 42 l. ; plus de 500 l. pour acquitter les droits de fondation (1685). — Don par Jeanne de Villebresme, veuve de Mre André de Bonnas, de 5 quartiers de pré au-dessous des ponts Saint-Michel, affermés 36 l. (1458). — Don par Catherine Munet, veuve d'Etienne Chenu, de 5 quartiers de pré en la prairie de Saint-Gervais, affermés 40 l. (1594). — Don par dame Marie Viart, femme de Mre Jean de la Saussaye, ancien premier président de la Chambre des Comptes de Blois : de 300 l. pour être employées en achat d'ornements ; et de 4 arpents de pré, paroisse de Chailles (étant ci-devant du prieuré de Saint-Jean, ayant été vendus par des commissaires du roi, subdélégués pour la vente du revenu temporel des bénéfices

du diocèse de Chartres et affermés 160 l.) (1688). — Don par Mre François Crouslé, chanoine de Tours, d'un quartier de pré, paroisse Saint-Victor, affermé 8 l. (1654). — Don par Mre Jacques Charron, seigneur de Nozieux, gouverneur et grand bailli de Blois, de 3 arpents de pré en la prairie de Monteaux, affermés 81 l. (1668). — Don par Etienne Pellé de 7 quartiers de pré au Gué-Toreau, paroisse de Saint-Secondin, affermés 55 l. (1412). — Rente de 40 s. par Etiennette, femme de Guillaume Grohan, sur une tannerie au bourg Saint-Jean et qui produit actuellement 4 l. 6 s. par bénéfice d'échange. — Rente de 30 s. par Jeanne Martin, veuve Jean Malfert, sur une maison rue Foulerie et qui produit actuellement 3 l. 4 s. par bénéfice d'échange. (Nota: Les rentes des deux fondations ci-dessus, avec une de 12 l. dépendante anciennement de la confrérie Saint-Michel, ont été données en échange par la marelle au sieur Lambot, lequel en contre échange lui a cédé environ 18 boisselées de pré en la prairie de Vienne, qui sont affermées 33 l.). — Don par Jean Dupont d'un jardin au Remenier, donné à bail emphytéotique pour 99 ans, moyennant 12 l. de rente (1462). — « Avant le règlement de 1666, la marelle était chargée de faire dire deux messes basses par semaine pour les confrères de Saint-Michel ; et par ce même règlement, lesdites deux messes ont été réduites à une grande messe par semaine. La marelle jouit des biens qui appartenaient à cette confrérie, le produit desquels se monte annuellement à la somme de 42 l. 10 s. de revenu, non compris un jardin qui a été vendu à l'évêché moyennant 150 l. faisant partie des biens de cette dite confrérie ». — Fondations dont les fonds ne subsistent plus : — Rente de 7 l. 10 s. sur deux maisons rue Saint-Lubin, par la dame Desgats, pour l'entretien de la lampe, remboursée à 150 l. en 1767. — Rente de 50 l. par Jacques Filleul, sieur des Gats, sur une maison au carroir Saint-Michel, remboursée en 1665 et le fonds employé au rachat de 55 l. 11 s. 2 d. de rente que la marelle devait à l'Hôtel-Dieu de Blois (1631). — Don par Mre François Douchard, prieur de Saint-Solenne, d'une somme de 1.000 l. en vue du rachat d'une rente de 50 l. que la marelle devait aux Carmélites de Blois, lequel rachat a eu son effet (1675). — Don par dame Jeanne-Françoise Desfrancs, femme de Mre Jean-François de la Saussaye, premier président de la Chambre des Comptes, en fondation d'une messe basse le samedi de chaque semaine à l'autel de Notre-Dame, d'une somme de 700 l. pour être employée en un fonds inaliénable ; laquelle somme, avec autres deniers de la marelle, a servi à rembourser la rente de 50 l. due aux Carmélites (1685). — Rente de 21 s. 3 d. sur une maison et jardin qui sont aujourd'hui sur l'emplacement de l'évêché, fondée en 1521 par Gilles Pallejay, prêtre, et perdue depuis 1671 faute d'opposition de la marelle à une vente en décret. — Rente de 50 l. au principal de 800 l. sur Marie Dupuy, dame de Vatan, donnée par Mre Martin de Racine, seigneur de Villegomblain, abbé du Petit-Cîteaux, en 1627 et amortie en 1644. — Don par Angélique Moreau, veuve Jean Picault, d'une somme de 150 l. pour être employée à l'acquisition d'une rente et qui a servi au rachat d'une rente de 38 l. 6 s. que la marelle devait à l'Hôtel-Dieu de Blois. — Rente de 30 l., au rachat de 600 l., donnée par Marie Coulombeau, femme d'Etienne Crochet, dont le remboursement a servi au rachat de la rente ci-dessus, due à l'Hôtel-Dieu. — — Don par Barbe Doslard, veuve Michel Farineau, de 300 l. pour les réparations de l'église (1637). — Don de 80 l. par Anne Brillault pour fondation d'une haute messe de Requiem (1666). — Don par Suzanne Moreau, veuve Jacques Pelloquin, en fondation d'une messe basse, de 1.500 l. pour faire un autel et balustre de fer à la chapelle de Notre-Dame (1688). — Rente de 15 l. sur une maison rue du Pissot, fondée par dame Marguerite Peltau, veuve de Jean Duthier, chevalier, seigneur de Beauregard, dont l'amortissement a servi à rembourser la rente de 22 l. 10 s. due au nommé Perrault. — Rente de 3 l. 10 s. fondée par Anne Demareau, veuve de Jean Chevalier, et dont l'amortissement a servi aux réparations de l'église. — Rente de 5 s. sur une maison au haut bourg Saint-Jean, par Jaquette, veuve de Jean Dupuy, et depuis amortie. — Rente de 45 s. sur un jardin au Remenier, par René Gasnier. — Rente de 22 s. par Perrette, veuve de Samson Branger, amortie en 1631. — Don par Jeanne Héron de : la moitié d'une maison derrière les Halles, qui fut vendue, de l'avis des paroissiens, au sieur de Beaufort en 1609 ; une rente de 6 setiers de blé sur la métairie de Roussé, paroisse d'Orchaise, qui n'est pas servie depuis plus de 120 ans et dont il n'existe aucun titre ; un quartier de vigne avec jardin à Villebouin, acquis à réméré qui eut son exécution en 1569 et dont la marelle reçut 32 l. 10 s. ; 40 l. et 60 l. de rente dont il ne se justifie aucun emploi. — Rente de 25 s. sur deux tuileries aux braies Saint-Victor, par Catherine de Bayeux, veuve d'Etienne Moray, amortie il y a plus de 115 ans, pour 37 l. 10 s. — Don par Françoise Perrault, en fondation de messes, de 400 l. pour être employées aux réparations de l'église. — Don par Lucrèce Gastineau, veuve de Raymond Plessis, de 150 l. destinées à un achat de rente ou aux réparations de l'église et employées en 1606 au remboursement d'une obligation de 159 l. au profit de Catherine Charenton. — Don de 100 l. par Jeanne Bruslé, femme de Salomon Voisin, sieur de la

Touche. — Don par Laurent Belon, d'un calice de vermeil pesant deux marcs six onces. — Don par Catherine Blondeau, veuve de Claude Morel, procureur au Parlement, de 150 l. produisant 7 l. 10 s. de rente remboursés il y a plus de 115 ans. — Rente de 5 l. 7 s. 6 d. sur une maison au bas bourg Saint-Jean par demoiselle Françoise Blanchet, veuve de ... de la Rue, sieur de Boubardière, et dont la marelle ne jouit pas depuis longtemps. — Don par Jacques Moreil, prêtre, de 700 l. employées au rachat de 62 l. 10 s. de rente constituée pour pareille somme empruntée en 1635 à Françoise Morin, veuve de Louis Prévost, pour faire la charpente de l'église. — Don par Anne Pillault, veuve de Jacques Coyau, de 175 l. destinées à un achat de rentes. — Rente de 50 s. sur une maison en Vienne, rue de la Chaîne, par Marguerite Guérin, veuve Michel Truchon, et dont la marelle ne jouit plus depuis 1560. — Rente de 50 s. sur la même maison par Jeanne Sébille, veuve d'Etienne Blanchet, et dont la marelle ne jouit pas non plus. — Rente de 3 l. 6 s. sur une maison sous le porche du Bourg-Neuf par Catherine Cornuau, veuve de Pierre Labrais et dont la marelle ne jouit plus (1627). — Don par Gatienne Maubouet d'un principal de 200 l. produisant rente, remboursée en 1683 et appliquée au rachat d'une rente de 15 l. au principal de 300 l. due à la fabrique Saint-Martin (1665). — Don par Mre Pasquier, conseiller au présidial, de 700 l. pour le rétablissement de l'église. — Don de 700 l. par les sieur et dame Dequeux pour le rétablissement de l'église. — Don de 700 l. pour le rétablissement de l'église. — Don par la veuve de Denis Marin, serrurier, de 500 l., tant en ouvrages de ferrures qu'en argent employé au rétablissement de l'église; laquelle ferrure a été vendue depuis l'érection de l'évêché et l'argent employé en partie à faire les balustrades qui étaient à la chapelle des fonts et à celle où se placent les marguilliers (1686). — Don de 100 l. par dame Marie Serreau, veuve Charles Rousseau, employées à la réparation de l'église (1680-1686). — Rente de 7 l. 10 s. par Mme Lefebvre, remboursée à 160 l. — « La marelle a fondé un salut le jour de Saint-Philippe et le lendemain une messe haute de requiem à diacre, sous-diacre et chapiers, et un autre salut le cinquième dimanche de chaque mois, le tout chacun an à perpétuité, pour Mre Philippe Druillon, archidiacre et desservant de ladite paroisse, en reconnaissance de ce qu'il a contribué à la dépense de la table de communion faite en fer et des services qu'il a rendus à cette paroisse, par délibération de la marelle du premier mai 1749 ». — « Par autre délibération du 19 janvier 1772, ladite marelle a fondé 8 saluts pour M. de Pommerie, archidiacre, aux festes de Saint-Mathieu, Saint-Louis, Saint-Martin, Saint-André, Saint-Thomas, Saint-Etienne et Saint-Jean l'Evangéliste et le second dimanche du mois d'octobre, tant qu'elles seront chômées. » — Fondations dont on ne connaît pas le fonds : Madeleine Avrin et Jacques Bourguigneau, une haute messe. — Barthélemy Rouleau, sieur de Grandlieu, trésorier des finances de S. A R., vigile et une haute messe. — Marie, femme de Girard Juglas, une haute messe. — Gilles Chauvet, une haute messe. — Jaquette Bourdin, une haute messe. — Etiennette et Rose Sébille, une haute messe. — Henry de l'Etang, une haute messe. — Jacques Demolins et Jeanne, sa femme, une messe basse par semaine; et, pour ce, ont donné une maison au Change et 4 l. de rente sur une autre maison non désignée par leur testament; ladite femme a, en outre, pour fonder vêpres, vigiles des morts à neuf leçons et une grande messe à diacre et sous-diacre au jour de son décès, donné 3 l. 10 s. de rente sur une maison rue Beauvais (Beauvoir); la marelle ne paraît pas avoir joui de ces biens (1497-1500). — Renée Rochette, veuve de Simon Gaillard, a donné 4 l. de rente sur une maison devant le puits du marché ; la marelle ne paraît pas en avoir joui (1548). — Etienne Carré a donné 3 l. de rente, rachetable de 66 l., à prendre sur le revenu du lieu de la Boullais, paroisse de Fontaines, à la charge de remploi en rentes ou héritages au profit de la marelle; la marelle ne paraît pas en avoir joui (1684). — Addition aux fondations dont les fonds ne subsistent plus : Anne Grenasie, veuve Jean Mamis, a donné 3 l. de rente sur une maison en Bourgneuf, vendue par la marelle et dont l'argent a été employé à la réparation de l'église avec faculté de rachat en rendant la somme de 60 l. reçue par la marelle. — Joseph Bordier, cordonnier, et sa femme ont fondé un salut et procession le 2e dimanche d'octobre et donné 126 l. (1750).

G. 1055. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1640-1734. — Fabrique. — Déclaration des héritages et biens immeubles de la fabrique, par MM Guerry, Bugy, Guyot et Moreau, marguilliers, à la Chambre souveraine établie pour le recouvrement du droit d'amortissement (1640). — Autre déclaration (sans date). — Cette liasse est la 7e liasse de l'inventaire de 1780, p...; les liasses 1 à 6 n'existent pas aux Archives.

G. 1056 (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1468-1769. — Rente rue des Bureaux. — Don par Simon Anjart, tisserand, de 5 s. t. de rente sur sa

maison, couverte de tuiles, sise rue des Bureaux et joignant par derrière au verger de Fontevrault, en fondation d'une messe basse de *Requiem* (Jean Callo, clerc tabellion, 1468). — Jeanne, fille dudit Simon Anjart, femme séparée de biens de Lucas Courtableau, donne à titre de fondation à la fabrique la moitié qu'elle possède en ladite maison, concurremment avec Guillaume Vivien. (Raoulet Robin, tabellion, 1494). — Bail à rente emphytéotique de ladite moitié de maison par Pierre de Malles, Jean Delestang, Simonet Guischart et Jean Boyvin, marguilliers, à Yrasse Beaumont, tessier en draps, et à Jeanne Branchu, sa femme, pour 50 s. t. par an (1494). — Sentence par Simon Musset, lieutenant général, en déclaration d'hypothèque de ladite rente (1496). — Prise à bail emphytéotique de la moitié indivise de ladite maison, moyennant 70 s. t. de rente, par Charles Thierry, marchand, des mains de Nicolas Druillon, praticien en court laye, Jacques Pinart, Geoffroy Lenoir et Guillot Dollart, fabriciens (Hallope, 1513).— Sentence par Denis Barbes, garde de la prévôté, en déclaration de ladite rente (1570). — Déclaration de 70 s. de rente emphytéotique sur ladite maison, ruelle du Palais ou des Bureaux, par les détenteurs, Pierre Mercier, serrurier, et Marie Mallet, sa femme, pour deux tiers, Léonard Billard, sergier, et Catherine Mallet, sa femme, pour un tiers, avec François Chenu, hôtelier, détenteur de l'étable, en présence de Macé Chicoyneau, marchant « cuicturier », fabricien, ladite maison étant venue en leur possession aux droits de Charles Thierry, aïeul maternel de leurs dites femmes (Denis Thomas, 1572). — Déclaration de ladite rente par Barthélemy Lejeune, sergent au bailliage ; la maison est spécifiée comme joignant à la maison « où soulloit estre le four à ban », par le derrière sur Me Charles Gallon, procureur au présidial, et sur François Chenu, demeurant au Tambourin (Jean-Simon, 1577). — Autres déclarations par Jean Chesneau, marchand et maître couvreur (Pierre Becquereau, 1586) ; — Denis Boreau, trésorier et payeur de la gendarmerie de France (Jacques Barthélemy, 1600) ; — Jacques Normand, procureur au présidial (1655) ; — sa veuve Marguerite Tixier (1672) ; — Joachim Richard, hôtelier, et Marguerite Casteau, sa femme, acquéreurs de la ve Normant (Lermenier, 1708). — Lettre de M. Debrie relative à une nouvelle déclaration (1759). — Cette liasse est la 12e de l'inventaire de 1780, p... ; les liasses 8 à 11 n'existent pas aux Archives.

G. 1057. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1577-1643. — Rente rues Foulerie et Vauvert. — Hypothèque de la rente de 20 s. assignée sur une maison sise rues Vauvert et Foulerie, par testament de Jean Girard, reçu par Charles Rouvin, vicaire de St-Solenne (Pierre Melleron, 1577). — Autres reconnaissances (Becquereau, 1585 ; Gastineau, 1643). — Cette liasse est la 16e de l'inventaire de 1780, p... ; les liasses 13 à 15 n'existent pas non plus que les pièces 1, et 5 à 8 de la liasse.

G. 1058. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1441-1738. — Rente du Paradis, rue des Papegaults. — Prise à rente de Berthault de la Ferté, bourgeois de Blois, par Jean Cuque, curé de St-Martin de Landes, de la maison ci-après désignée. (Jean Bérart, 1441). — Jean et Roulet de la Ferté, écuyers, fils de feu Berthault et de feu Catherine Dame, sa femme, vendent pour 40 écus d'or du coin du roi, ayant présentement cours, à Pierre Garendeau, bourgeois et marchand demeurant à Blois, 60 s. t. de rente faisant partie d'une rente perpétuelle de 4 l. 10 s. t., au prix du marc d'argent valant 8 l. 5 s. t. et au-dessous, due par les héritiers de Jean Cuque, sur une maison appelée Paradis, paroisse St-Solenne, avec appentis et cour, entre les murs de la ville et la ruelle de Gloriette, plus un jardin tenant auxdits murs et à ladite maison. (Guillaume Talu, 1474). — Accord passé devant Simon Musset, lieutenant général du bailli de Blois, entre fr. Jean Perrault, prieur de Jussay, demandeur, et les détenteurs d'une maison sise en la rue qui va de la porte Clouseaux à l'image Saint-Michel, joignant à la maison et cour appelées Paradis, appartenant audit Jean Perrault ; ce dernier demandait contre ses voisins « qu'ills feussent condamnés et contrains à clourre, bouscher et estoupper, selon la coustume de Blois, certaines fenestres estans assises ou pinacle » de leur maison, « c'est assauoir on l'estage d'ambas à l'endroit de ladicte court, deux fenestres de pierre de taille, presque quarrées et près d'icelles en dict premier estage, vng pertuys de demy pié de hault et... deux piez de large, non fermé, et, environ deux piez et demy plus hault, vne autre fenestre quarrée ; et ou second estage vne fenestre en la salle et en la chambre de derrière, joignant aux murs de la ville de Blois, deux fenestres au-

dessus desquelles y a vne autre fenestre carrée ; et ès greniers dudict hostel deux autres fenestres ; à ce que doresnavant on ne peust par icelles fenestres aller, venir, passer ne repasser, veoir ne regarder en l'ostel et court dudict frère Jehan Perrault » ; la transaction stipule «que lesdits deffendeurs seront tenus, de jour à jour et de heure à heure, bouscher et estoupper lesdictes fenestres à fer et voirre dormant seulement, tellement que, par ledict fer qui y sera mis, vne personne ne puisse passer la teste par icelles fenestres, sauf lesdictes deux grans fenestres estans en ladicte chambre de derrière qui seront seulement ferrées de barreaulx de fer entre les euures par la manière dessusdicte, sans verre, en telle manière que par lesdis barreaulx de fer on ne puisse passer la teste d'une personne, comme dit est, pour afin aussi qu'on ne gecte immondices ne autres choses sur la maison et court dudit demandeur, moiennant la somme de six escus d'or que lesdis deffendeurs seront tenus paier et bailler audit demandeur pour souffrir les choses dessusdictes ; toutesfois se ledit demandeur ou les tenans et possédans sadicte maison ou temps advenir veulent édiffier contre ledit pinacle, faire le pouront de telle haulteur que bon leur semblera sans ce que les deffendeurs ou les tenans et possédans leurdicte maison le puissent contredire ne empescher. »(1476). — Vente par autorité de justice de ladite maison du Paradis, à la mort de Jean Perrault, prieur de Marchenoir, sur la renonciation de l'abbaye de Bourgmoyen, par son procureur Léveillé, à la requête de Pierre Garendeau, demandeur en paiement d'arrérages de la rente de 70 s. t. assise sur ladite maison, du consentement de Jacques Perrault, neveu du défunt, nommé curateur aux biens, après quatre publications faites par Jobert, sergent, les trois premières de quinzaine en quinzaine à trois jours de dimanche, à l'issue de la grand'messe paroissiale de la paroisse St-Solenne où est située la maison, le quatrième huit jours après, au change de Blois, devant l'auditoire de la prévôté, à l'issue de la grand'messe de Bourgmoyen ; pour être le produit de ladite vente réparti entre : Pierre Garendeau, demandeur ; Jeanne, veuve de Jean Pougrée ; Marion Galin ; Etienne Perrault ; Jean Belin ; Etienne Gendre ; Martin des Granges, créanciers manuels ; l'abbaye de Bourgmoyen pour les reliefs de ladite maison tenue d'eux à cens et pour les droits censuels en raison de l'acquêt de la maison par le défunt et autrement ; Jean Mamys, procureur de Raymond de Molins, prieur commendataire du prieuré de St-Solenne, propriétaire d'une rente de 25 s. t. sur la maison ; et le domaine du comté de Blois pour le fêtage de ladite maison ; les enchères mises par André Guibert, prêtre, maître ès arts, Jean Grenasie, Jean Sénéchal, la première à 30 l., la dernière à 60 l. et l'adjudication prononcée en faveur dudit André Guibert. (Gendre, greffier, 1489). Au dos du rouleau, reçu par le greffier de la consignation des 60 l., et quittance de fr. Jean Peletier, censier de Bourgmoyen, à André Guibert, des profits d'acquêt et de relief dus par la succession Jean Perrault (1489). — Vente par Pierre Garendeau à André Guibert, vicaire de « St-Victeur les Blois », de la rente de 70 s. t., moyennant 80 l. t. (François Gorttebert, 1493). — Reçu par Pierre Meslé, censier de Bourgmoyen, de Jean Trippe, Robin Bailli, Jean Dubois et Pierre Munet, marguilliers de Saint-Solenne, de 28 l. t., « à laquelle somme lesdis marreillers ont finé et composé... pour les reliefz et indampnité de pouoir tenir ès mains d'eulx et de leurs successeurs, comme en main morte, sans ce que mesdis sieurs les puissent jamais contraindre à mectre hors de leurs mains les héritages et rentes qui s'ensuivent » : la maison du Paradis donnée par André Guibert, chargée d'une rente de 25 s. t. envers le prieur de Saint-Solenne ; une rente de 55 s. t. léguée par Catherine, femme d'Etienne Chenu, sur un arpent de pré en la « prarie de St-Gervaise, près Blois » ; une rente de 30 s. sur une maison rue Foulerie, près la porte du côté devers la rivière de Loire ; une maison aux Halles que tiennent desdits marguilliers les Arnoullets (1501, *n. st.*). — Jean Martin, praticien en cour d'Église, prend à bail emphytéotique, pour sa vie, celle de Marion Vié, sa femme, de Jean et Etienne Maupou, fils de Gervais et de Marion en premières noces, et des enfants à naître dudit Martin et de ladite Marion, et du dernier survivant d'entre eux et 59 ans après, la maison du Paradis, grevée de la rente de 25 s. t. au profit du prieur, moyennant 7 l. 5 s. t. par an et à charge de dépenser, dans les quatre ans de jouissance, cent écus d'or en réparations ; ledit bail conclu par les « marigliers » ci-dessus, du consentement de m^e^ Louis de Villebresme, m^e^ Nicolle Ribier, prêtre, m^e^ François Gaudillon, Jean Guischart, Pierre Carré, Guyot Nantier et plusieurs autres paroissiens (Hilaire Grossin, 1503. *n. st.*). — Sous l'autorité de Louis d'Etampes, seigneur de Valançay, conseiller du roi, gouverneur et bailli de Blois, par devant Jean Sublet, notaire, Christophe de Viviers, chanoine de Saint-Sauveur, prieur de Cour les Cheverny, curé de Saint-Martin de Mont, prend à bail emphytéotique la maison du Paradis, sise rue de Gloriette et sur les murs de ville, entre m^e^ Nicolle Ribier et m^e^ Jean Perrault, pour le jardin qu'il tient des seigneurs de Saint-Sauveur. Le bail est conclu dans les conditions suivantes : le 20 janvier 1510 (*n. st.*), par devant Guillaume Halloppe, notaire, la marelle a loué ladite maison à Etienne

Robert pour sa vie durant et 59 ans après, moyennant 7 l. 5 s. t. de rente à la marelle et à charge de 25 s. t. de rente aux prieurs de Saint-Solenne, ainsi que de certaines réparations spécialement stipulées; Etienne Robert a cédé son bail à Claude Chevalier, prieur de Champigny, garde de la librairie du roi, lequel à son tour l'a transporté audit de Viviers; mais ce dernier s'étant aperçu que, même en faisant les réparations stipulées au bail primitif et en y dépensant la somme convenue, il ne se pourrait convenablement loger, a proposé aux marguilliers Jean Leroy, licencié en lois, lieutenant particulier du bailliage, Jacques Richart, Guillot Gaillard et Alexandre de Couffy, de lui consentir un nouveau bail qui durerait toute sa vie et 99 ans après, à charge des mêmes rentes, moyennant quoi lui, preneur, fera réparer et réédifier la maison jusqu'à concurrence de 500 l.; ces propositions acceptées par les principaux paroissiens, maîtres Jean Perrault, Pierre Berserolles et Jacques d'Amboise, licenciés en lois, conseillers et avocats en court lay, maîtres Jean Grossier et Jean Moreau, notaires et secrétaires du roi, Jacques Vyart, receveur ordinaire du domaine du comté de Blois, Louis de Villebrême, conseiller et maître de la Chambre des Comptes, Hilaire Grossin, greffier de la prévôté, Macé Ardillier, greffier des Elus, Jean Savoys, huissier du grand Conseil, et les réparations à exécuter élevées au chiffre de 600 l., il fut procédé au présent bail (1525). — Reconnaissance d'hypothèque desdites rentes sur ladite maison par François de Bouvault, écuyer, sieur de Méon-sur-Cher, fondé de procuration de Jean Foucault, sieur de Rosé, trésorier général de France à Bourges, Jean Girard, sieur de Pounan, et Etienne Girard, secrétaire de la chambre du roi, lesdits Girard en leur nom et comme procureurs de Claude Genton, écuyer, sieur de Morillon, et, pour une sixième partie, par Jacques Guerry, conseiller du roi, trésorier des gardes du corps, au lieu et place de Jacques de Genton, écuyer, sieur de la Salle, demeurant à Blois; le tout au profit des marguilliers de Saint-Solenne, nobles hommes Emmanuel Moreau, sieur de Pasnesles, conseiller du roi au présidial, Jean Lambelin et Etienne Girodot, conseillers aux Elus de Blois, et honorable Pierre Maussaint, procureur au présidial; ensuite du bail de Christophe de Viviers, décédé le 17 septembre 1567 (Jacques Barthélemy, 1612). — Reconnaissance par les marguilliers au profit de me François Douchard, prieur, de la rente de 25 s., telle qu'elle avait été reconnue par l'acte ci-dessus au profit de Jacques de la Marre, alors prieur; ladite reconnaissance en conséquence de la reprise de possession par la marelle à l'expiration du bail emphytéotique (1666). — Henri Picault, sieur de Rochecorbon, conseiller du roi, lieutenant général en l'élection de Blois, Mathurin Gastineau, tabellion royal, Jean Véronneau, avocat au présidial, marguilliers, constituent au profit des Carmélites de Blois, qui acceptent par R. M. Madeleine de Saint-Joseph, prieure, Catherine de Jésus-Maria, sous-prieure, et ss. Catherine de la Miséricorde de Dieu et Madeleine de Jésus, dépensières, « assemblées au parloir trillissé de leur couvent, au son de la cloche », une rente perpétuelle de 100 livres, assignée sur la maison du Paradis, ladite maison louée 110 l. au sieur Leroux, conseiller, ladite constitution faite moyennant 2.000 l. payées comptant par lesdites religieuses (Malescot, 1666). — Bail par les marguilliers à Jean Leroux, juge au présidial, de la maison du Paradis, du 7 septembre à la Noël de la même année, pour 29 l. 18 s. 6 d., et depuis lors pour 6 ans, moyennant loyer de 110 l. t. et à charge d'acquitter sur ledit loyer la rente des Carmélites, et, en sus dudit loyer, le droit de festage et la rente de 25 s. au prieur (1666). — François Douchard, prieur, Jacques Courtin, chevalier, seigneur de Nanteuil, président du bailliage, Jacques Belot, lieutenant criminel, Jean de la Saussaye, écuyer, seigneur de la Rabois, président de la Chambre des Comptes, trésorier de France, général des finances, intendant des bâtiments et maisons du comté de Blois, Michel Belot, sieur de Moulins, et Jean Leroux, sieur de Sudon, juges au présidial, Pierre et Guillaume Deflandres, père et fils, présidents en l'élection de Blois, Claude Hardouin, juge au présidial, Simon Mauguin, avocat au Parlement et au présidial, Valentin de la Boussière, commissaire des guerres, Guillaume Chauvel, écuyer, sieur de Feins, François Léons, docteur en médecine, Michel Ricoul, sieur de la Fouassière, Grousteau, grénetier des greniers à sel de Blois et Mer, Gabriel Ferrand, Louis Lubin, Pierre Suzanne, Quenoille, Apou, Robert Moreau, procureurs au présidial, Claude Bobin, garde-meubles du château, Charles Rousseau, bourgeois, Claude Garnier, ancien élu, François Cottard, marchand tanneur, Hérault, paumier, Denis Mothier, huissier, sergent royal, formant la plus saine partie des paroissiens de Saint-Solenne, sur les représentations des marguilliers que les revenus de la fabrique se montent en tout à 900 l. et le casuel à environ 300 l. par an, et que, les charges et dettes atteignant environ 850 l., il ne reste de disponible qu'environ 25 l. par an, somme insuffisante pour entretenir la sacristie, faire les réparations à l'église, payer les gages des officiers et menues dépenses journalières, et que les voûtes, cloisons et autres augmentations qui ont été faites à ladite église ont de beaucoup excédé les revenus de ladite marelle; que, de leur avis, fut faite l'année dernière une réparation de charpente et couver-

ture au-dessus de la voûte qui est à la principale entrée de ladite église pour éviter le dépérissement de ladite voûte, et un trésor au bas de ladite église, près l'entrée de la cour, pour mettre commodément les titres et papiers de la marelle ; qu'il a été impossible de payer les charges et dettes et que les ouvriers ont déjà fait condamner la marelle aux intérêts et dépens, que d'autres menacent de l'assigner à nouveau, et qu'il est dû plus de 3.000 l.; sur la question posée par lesdits marguilliers : si l'on fera une quête dans la paroisse ; si l'on recevra les débiteurs des rentes foncières à en faire l'amortissement, suivant les offres de certains, sur le pied du denier quarante ; si l'on alièneera avec garantie la maison du Paradis ; ou si l'on empruntera la somme de 3,000 l. par contrats ; — lesdits paroissiens répondent que le temps est trop misérable pour faire des quêtes et qu'on en fit une qui produisit fort peu lors de la construction du trésor ; qu'on ne peut recourir à l'amortissement des rentes, la marelle ne subsistant qu'au moyen de ces rentes, que du reste la plupart sont des fondations et que ce serait aller à l'encontre des intentions des fondateurs ; que, pour la même raison, on ne doit pas aliéner la maison ; mais plutôt emprunter par contrat de rente rachetable ; et décident enfin qu'il sera emprunté 2,000 l. t. seulement, par contrat de rente assignée sur ladite maison (1666). — Louis Butel, écuyer, conseiller du roi, maître des comptes à Blois, Pierre Suzanne, procureur à Blois, Guillaume de Flandres, président de l'élection de Blois, Claude Bobin l'aîné, bourgeois, marguilliers, louent ladite maison à Jean Leroux de Sudon, juge au présidial, par reconduction du bail de 1666, pour 6 ans, moyennant 110 l. de loyer annuel, et aux mêmes charges (1672). — Consentement par lesdits marguilliers que le preneur paye ledit loyer aux Carmélites à l'acquit de la marelle (1672). — Quittance par les Carmélites, établies au faubourg du Foix, S. Catherine de la Nativité de Jésus, supérieure, S. Claire-Thérèse de Jésus, S. Anne de la Sainte-Mère de Dieu et S. Marie de Jésus, à Guillaume Deflandre, Jean Mahy, contrôleur des greniers à sel de Blois et Mer, et Jacques Guéret, ancien procureur, marguilliers, de la somme de 1,020 l. 16 s. 8 d., dont 1,000 l. pour l'amortissement de la dernière moitié à rembourser de la rente ci-dessus, ladite somme provenant de don manuel de R. P. François Douschard, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de France, curé de Saint-Solenne, à condition d'être substitué auxdites religieuses dans leurs garanties et hypothèques (1675). — Ces pièces forment le premier paquet, non détaillé, de la liasse 25 de l'inventaire, p. 66 ; les liasses 17 à 24 n'existent pas aux Archives.

G. 1059. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1556-1738. — Rente de l'évêché. — Sentence par Jacques Viart, bailli et gouverneur de Blois, sur la mise en vente, à la réquisition du procureur du roi, des biens de Jacques Deslandes, condamné à être brûlé vif le 26 octobre 1554, et sur diverses oppositions faites à cette vente. Les opposants sont : les héritiers de feu Michel Cosson, les marguilliers de Saint-Solenne, Jeanne Barentin, veuve de Jacques Jaslon, Clément Festeau, curateur judiciaire de François Deslandes, fils du condamné, Alain Symon, Pierre Raoullet et Florimonde Nantier, sa femme, la veuve Pierre Maucourt et ses enfants, Me Jacques Allart, l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, Me Jean Sénéchal, Me Claude Marchant, les marguilliers de Saint-Honoré, Me Clément Foulcher, chapelain de la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Sauveur, messire Laurent André, Jean Cotineau, Jacques Sanxon, Me François Cordon, Jacques Decrane, Me Jean Saulton, Noël Chastaing, Julien Debaulge, Jacques Rousseau, demoiselle Marguerite Ferme, veuve de Pierre Sanxon, Mes Jacques Billault, Michel Bouyon, René Jacquelin, René Belon, Christophe Guibert, Jean Bourdais, Me Jean Dupré, Jeanne Haslé, messire Gervais Guettault, Anne Gilbert, veuve d'Aubin, Verdier, Nicolas Dupont, Martin Prouvyn, Me Oudet de Baillon, Etienne Lemoyne, Thomasse, femme de Jean Girault, boulangère et marchande publique, Léger Souchenard, Christophe Gilles, Me Martin Symonnot, Me Jacques Mâchefert et messire Jean Dupuy, chevalier, sieur du Moulin ; les héritages mis en vente sont : le lieu et closerie de la Malletière ; la seigneurie de Gryvelles, paroisse de Saint-Bohaire ; le moulin de Chesneau, sur la Cisse, paroisses de Saint-Lubin et Saint-Martin des Landes par années alternatives ; le lieu de la Perrière, mêmes paroisses ; la métairie du petit Moulins, mêmes paroisses ; trois corps de maison à Blois, près des Halles ; un jardin au haut bourg Saint-Jean, enclos de murs ; la closerie de la Grand-Maison, près du moulin Beschereau, paroisse de Mer ; la boucherie du Bourgneuf-lez-Blois ; l'hôtellerie du Cheval-Blanc au Bourgneuf ; la seigneurie de Marquoy avec les métairies de Guygargnère, de la Salle, des Boucauldières et de la Bourgeoisie, même paroisse de Landes ; la métairie de Grand-Moulins ; le lieu de Villerou, paroisse de la Chapelle-Vendômoise. La sentence distrait de la vente : la boucherie du Bourgneuf, vendue à Michel Cosson le 4 décembre 1552 ; le censif de Villerou, vendu à Michel

Bougon le 28 juin 1554 : une rente de 12 l. sur la maison et le jeu de paume de Jean le Rat au haut bourg Saint-Jean ; une rente de 6 l. sur la maison de Jean Chaillou, charpentier, au bas bourg, ces deux rentes léguées par damoiselle Jeanne Lucas, veuve de noble homme François Deslandes, le 6 juin 1546 ; le corps de maison rue de la Bourellerie, en face les Halles, vendu à Jeanne Barentin le 13 décembre 1553 ; le lieu de Grivelles donné par Jacques Deslandes à François son fils le 5 avril 1554. La sentence ajourne en outre à 3 semaines pour productions de preuves : Alain Simon qui demande distraction de la maison assise à Blois, devant les Halles, à lui vendue le 23 avril 1554 ; Pierre Raoullet et Florimonde Nantier, sa femme, demandant distraction de la closerie de la Malletière, près Molineuf, paroisse Saint-Secondin, vendue le 2 mai 1553, et de quatre jardins en un tenant, sis à Blois, au haut bourg Saint-Jean, et de la rente foncière de 12 l. sur le jeu de paume, vendus le 23 février 1554 *(n. st.)* ; la veuve Pierre Maucourt et ses enfants demandant distraction d'un arpent en nature de pré et jardin derrière le Cheval-Blanc ; le tout sans préjudice des 25 s. t. de rente dus à la marelle de Saint-Solenne. Enfin la sentence maintient la mise en vente du surplus des héritages aux charges qui s'ensuivent : les droits seigneuriaux et même la moitié du moulin Chesneau en foi et hommage envers Jacques Allart, à cause de sa seigneurie de Villiers et les fruits pris et perçus depuis la saisie dudit Allard et les profits à lui dus, et l'autre moitié à 2 s. 1 d. à cher prix de cens, et des reliefs qui lui sont dus ; le même moulin est chargé envers l'abbaye de Notre-Dame de Fontaine-lez-Blanche d'une rente de 3 setiers, mesure d'Orchaise, moitié froment, moitié seigle, suivant contrat du 15 mai 1406 ; les pièces de terre suivantes : 3 septerées, mesure de Vendôme, en la seigneurie de Rivière, paroisse Saint-Martin de Landes, près le lieu de Pierre-Levée, la pièce dite la Courte-Septerée, audit lieu ; trois septerées, même seigneurie, au lieu dit les Trois-Cormiers, et une minée, au même lieu, sont chargées de 15 d. t. de cens à cher prix envers Jean Sénéchal, avocat du roi à Blois, à cause de sa seigneurie de Rivière et du petit Villeruche ; les 3 arpents de vigne, sis à Mer, au Clos-Long, chargés de 4 d. de cens par arpent envers Claude Marchant, à cause de son lieu de Pomegorge (la qualité de cher prix contestée à ce cens par le procureur du roi restant soumise à l'information) ; un arpent de pré à Montigny, paroisse de Saint-Bohaire, et un arpent de bois à Chesneau, même paroisse, chargés d'une rente foncière de 4 l. envers la marelle de Saint-Honoré de Blois, suivant contrat du 16 janvier 1526 ; la maison derrière les Halles de Blois, près la porte Gautier, d'une rente de 4 l. t. envers Clément Foucher, chapelain de la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église Saint-Sauveur, et de la fin du bail passé à feu Jeanne Lucas par le chapitre de Saint-Sauveur au profit des chapelains de Notre-Dame ; ledit bail en date du 5 juillet 1531 ; la seigneurie de Marquoy, chargée de 100 l. t. de rente viagère envers Laurent André, suivant contrats du 26 février 1547 *(n. st.)* et du 21 septembre 1553 ; tous les biens seront aussi vendus avec garantie envers Jean Cottereau et François Gillebault, d'une maison aux Basses-Granges, vendue par feu Jeanne Lucas le 22 novembre 1548. Les premiers deniers en provenant seront d'abord appliqués auxdites charges ; en second lieu, le reliquat du compte de l'administration des biens de Jacques Sanxon par demoiselle Jeanne Lucas ; en troisième lieu, la rente de 200 l. constituée par Jacques Deslandes à feu Juliette de la Mothe, sa femme, suivant contrat de mariage en date du 9 novembre 1546, substituée par Clément Festeau, curateur de François Deslandes ; en quatrième lieu, ledit curateur recevra délivrance des meubles délaissés par la mort de ladite Juliette communs entre son mari et son fils, de laquelle valeur le curateur sera cru sur son serment ; en cinquième lieu, les marguilliers de Saint-Solenne seront payés du legs de 100 l. t. à eux fait par Jeanne Lucas pour la réparation de leur église, et de la somme de 12 l. léguée par la même Jeanne aux quatre marelles, par testament du 6 juin 1546 ; en sixième lieu, sera payé M^e^ François Cordon de la somme de 1,800 l. pour laquelle Jacques Deslandes lui avait constitué une rente de 150 l. t. sur le lieu de Moulins et tous ses autres biens par contrat du 3 septembre 1552 ; en septième lieu, Jacques Decrane sera remboursé de 600 l., prix de constitution d'une rente de 50 l. en date du 8 décembre 1552 ; en huitième lieu, M^e^ Jean Sauton, de 123 l. 8 s. 4 d. restant dus sur une obligation de 200 écus, en date du 9 novembre 1552 ; en neuvième lieu, Noël Chastain, d'une obligation de 1,000 écus soleil, en date de janvier 1553 ; en dixième lieu, François Cordon remboursé de 1,200 l., prix de constitution d'une rente de 100 l., du 19 février 1553 ; en onzième lieu, Baulge, de 4,600 l. t. prêtées le 8 mars 1553 ; en douzième lieu, Jacques Rousseau, d'une obligation de 220 écus, en date du 11 avril 1553 ; en treizième lieu, Cordon remboursé de 600 l., prix de constitution d'une rente de 50 l., en date du 26 août 1553 ; en quatorzième lieu, Jean Sauton, d'une obligation de 400 écus, en date du 17 janvier 1554 ; en quinzième lieu, les héritiers Michel Cosson, d'une obligation de 3,000 l. t., en date du 12 mars 1554 ; en seizième lieu, Marguerite Fermes, veuve de Pierre Sanxon, d'une obligation de 100 écus d'or soleil, du 28 avril 1554 ; en dix-septième lieu, Jacques Billault, de 600 écus, prix de constitution

d'une rente de 50 écus d'or, suivant contrat du 22 mai 1554; en dix-huitième lieu, Jacques Machefer, de 1,200 l., prix de constitution d'une rente de 100 l., suivant contrat du 26 mai 1554; en dix-neuvième lieu, Michel Bougon, du quint et requint de 2,023 l., prix d'achat par ledit Bougon du lieu de Villerou, sans expresse mention que les deniers de ladite vente « veinssent frans audit vendeur », suivant contrat du 23 juin 1554, tous lesdits héritages vendus en outre à charge de l'éviction de la métairie de Villerou; en vingtième lieu, seront payés par concurrence à René Jacquelin, 22 l. t. dues par cédule du 15 juillet 1555, à René Bellon une obligation de 532 l. 10 s. t. du 7 février 1554 et 62 l. 11 s. t, par sentence du prévôt de Blois du 20 novembre 1554, 14 l. 20 s. 7 d. t. par exécutoire de dépens du 29 avril 1555; à Christophe Guibert 30 l. 6 s. t. par sentence du prévôt de Blois du 18 décembre 1554, et 16 l. 3 s. 9 d. par exécutoire de dépens; à Jean Bourdays 291 l. t. par cédule du 7 septembre 1554; à Jean Dupré une obligation de 350 l. t. du 28 mai 1554; à Jeanne Haslé la valeur d'une rente viagère d'un muid de blé sur le lieu de la Salle et 20 écus par donation du 16 juin 1554; à messire Gervaise Guétault 3,000 l. t., prix de constitution d'une rente de 250 l., suivant contrat du 11 octobre 1553; à Jeanne Gilbert, veuve Aubin Verdier, une obligation de 100 l. t. passée devant Guillaume Pochet et Adrien Ragon, notaires au Châtelet de Paris, le 22 septembre 1553; à Nicolas Dupont 60 l. t. pour 4 ans de gages des services faits à la mère de Deslandes et à Deslandes même; à Martin Prouvyn 300 l. t., prix d'une rente de 2 muids de blé, mesure de Blois, sur le lieu de Gryvelles, suivant contrat du 6 novembre 1553; à Me Oudet de Baillon 50 écus d'or soleil, par cédule du 31 août 1554; à Etienne Lemoyne 120 l. t. promises par cédule du 20 décembre 1555, sauf à déduire dix écus, plus les habillements et vêtements nuptiaux de la femme dudit Lemoyne, à lui promis par la même cédule, « et oultre pour prouuer la valleur desquels habillemens nupciaulx et... que ledit Deslandes luy a promys l'impence du festin et bancquet des nopces... ensemble la valleur dudit festin et bancquet, il est ordonné que ledit Lemoyne amènera ses tesmoings dedans le dictes troys sepmaines »; à Thomasse, femme de Jean Girault, boulangère et marchande publique, 27 l. 4 s. t. par cédule du 6 septembre 1554, plus 9 l. t. par exécutoire de dépens du 4 décembre 1554; à Léger Souchenard 40 l. t. par sentence du 3 août 1555. « Et se purgeront par serment lesdis opposans s'ils ont poinct receu aucunes sommes de deniers sur les sommes par nous à eulx adjugées. Et quant à Christophe Gilles, opposant pour la somme de 1,600 l. t. de rente empeschée par ledit procureur du Roy... ledit Gilles et ledict procureur feront preuve des faictz... dedans troys sepmaines... Et quant à Martin Symonnet, opposant pour l'éviction du molin à blé scitué dans la paroisse de Mer, au lieu de Moncellereux, ensemble pour la douzeiesme partye d'un aultre molin assis en ladicte paroisse sur le ru, qu'il prétend luy auoir esté vendu par Deslandes le pris et some de dix huict cens l. t... il fera apparoir du contract de vente desdiz molins... Et auons adiugé despens auxdiz opposans, à iceulx prendre sur le reste desdiz deniers et où il ne suffiroit à les prendre sur les autres héritaiges apartenans audict Deslandes, la taxe d'iceulx despens à nous réservée. Vyart, Musset, Guinart, Phellippeaulx, Chardon, Barbes, Hardouyn, Fleury, Lesvéher et Bourgeoys » (1556). (Cette pièce est la seule qui reste de l'article 3 de la liasse 25 de l'inventaire, relatif à la rente sur le jeu de paume; l'article 2, relatif à une rente de 9 l. sur une maison rue des Papegauts, n'existe plus aux Archives). — Louis Frotté, curé, et les marguilliers Guillaume Mahy, greffier en chef des Eaux et Forêts du comté, Louis Mahy, sieur des Boismartins, juge au présidial, et Joseph Coulange, sieur de Loucheron, commissionnaire en vins, baillent à rente foncière perpétuelle, à Gaspard de Triolon, prêtre, missionnaire du roi, un jardin contenant une chambre sise au Haut-Bourg, derrière le jeu de paume de la Ratte, clos de murailles, comprenant 17 toises de longueur, 4 toises de large non compris la chambre qui mesure 3 toises carrées, moyennant 9 l. de rente, et à charge pour le preneur de toutes réparations grosses et menues à la chambre couverte de tuiles, aux murailles et l'entretien du jardin de toutes saveurs et légumes, et sans pouvoir ledit preneur céder le présent bail hors le consentement de la marelle (Malescot, 1693). — Etienne Lorieux, curé de Pont-Levoy, fondé de procuration de Gaspard Triolon, transporte à Florent Belot, écuyer, sieur de Moulins, le bail ci-dessus, pour en jouir ledit sieur de Champigny, à dater du jour de l'acte. Passé à Saint-Gervais, maison dudit sieur de Champigny. Signé Belot-Champigny (Garnier, 1696). — Louis Frotté, curé, Philippe Bellanger, procureur du roi en la prévôté de Chambord, avocat au présidial, François-René Rogier, sieur de la Mothe, maître des eaux et forêts du comté, Jacques Chartier, procureur, Louis Texier, juge au présidial, Michel-Jacques Baudry, écuyer, procureur du roi au présidial, bailliage, chambre des comptes, eaux et forêt, maréchaussée et ville de Blois, Nicolas Buisson, avocat du roi auxdits sièges, Jean-François de la Saussaye, écuyer, président de la chambre des comptes, général des finances, intendant des bâtiments du comté, Nicolas Boutault, écuyer, sieur de Russy, secrétaire du

roi, maison et couronne de France et de ses finances, Louis Butel, écuyer, garde-marteau des forêts du comté. Jean Veronneau et Philippe Bigot, avocats en parlement et au présidial, et Jacques Janvier, procureur au présidial, sur la demande de Florent Belot, consentent à la substitution et continuation du bail Triollon audit Belot, d'autant que ledit Triollon a reconstruit à chaux et à sable neuf toises des murs des terrasses qui étaient seulement à terre, ledit de Belot est autorisé à démolir la chambre sur le Haut-Bourg et à la remplacer par un cabinet bien construit sur les terrasses ; il remplacera également les clôtures de haies vives par des murs (Garnier, 1696). — Reçu de 919 l., payées par M. Belot à M. Bellanger, marguillier, comme étant aux droits de M. Triollon (1696). (Ces pièces sont ce qui reste du 4e article de la liasse 25 de l'inventaire ; les autres n'existent pas aux Archives). — Accord entre David-Nicolas de Berthier, conseiller du roi, premier évêque de Blois, d'une part ; et Louis Frotté, docteur en théologie, prieur, curé de Saint-Solenne en l'église cathédrale, et les marguilliers de ladite paroisse, Pierre Marchand, greffier du présidial, François Huet de Bertheaut, juge au présidial, Martin Lefebvre, avocat en Parlement et en ce siège : l'évêque reconnaît que, pour faire l'emplacement du palais épiscopal, il a fait démolir la maison dite du Paradis où il y avait un puits, celui qui se trouve actuellement dans les offices du palais, maison donnée jadis à la marelle par André Guibert, et que pour cette maison il s'est engagé à payer à la marelle une rente de 100 l. ou à lui fournir un fonds de même valeur, et à l'acquitter de la rente foncière dont ladite maison était grevée ; il reconnaît en outre avoir acquis devant Garnier, notaire, de Charles Dufour et de Marie Gousset, sa femme, le 4 novembre 1698, une maison rue des « Papes Gots », chargée d'une rente de 9 l. envers la marelle, comme appert du dernier titre devant Bergevin, le 21 janvier 1673 ; avoir acquis du sieur de Trémault, juge au présidial, et de Claude Menoust, syndic des créanciers des Baronnières, une maison et place, le 8 juillet 1701, où était bâti le jeu de paume de la Ratte, chargée de 12 l. de rente envers la marelle ainsi qu'il appert en dernier titre devant Lefebvre par Pierre Bruère et François Barat, maîtres paumiers ; avoir aussi compris dans ledit emplacement un jardin en terrasse avec une chambre au bout dudit jeu de paume loué à toujours, mais pour une rente de 9 l. au sieur Triolon devant Malescot, le 11 juillet 1693, auquel se serait substitué le sieur Belot devant Garnier, le 9 décembre 1696 ; toutes lesdites rentes se montant à la somme de 130 l. que ledit évêque s'engage à payer tous les ans à la marelle, exemptes de toutes charges et taxes, jusqu'à ce qu'il ait pu fournir de fonds de même valeur à la bienséance de la marelle (Jacques Lermenier, 1705). (Cette pièce est la sixième de la liasse 25 de l'inventaire ; la cinquième qui était la grosse de l'accord ci-dessus n'existe pas aux Archives). — Assignation à François de Crussol d'Uzès, évêque de Blois, au sujet de cette rente (1738). (Cette pièce est la huitième de la liasse 25 de l'inventaire, la 7e et la 9e et dernière n'existent pas aux Archives).

G. 1060. (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1612-1737. — Rente de 15 l. sur une maison rue des Papegaults. — Reçu par les mains de M. Lambelin, marguillier, de M. Ribier, ancien lieutenant particulier du bailliage, la rente d'un an et demi sur la maison qu'il habite rue des Papegaults, ladite rente léguée par Bonne Perrault, veuve de Jean Pellouart, procureur au grand conseil du roi, ledit Ribier héritier de ladite testatrice à cause de demoiselle Marguerite Perrault, sa femme (1612). — Reconnaissance par Honoré Grimaudet, sieur de la Chesnuère, de ladite rente de 15 l. sur deux maisons d'un seul tenant, rue des Papegaults (Malescot, 1668). — Déclaration par Jacques-François de Johanne, chevalier, marquis de Saumery et autres lieux, conseiller du roi, reçu en survivance au gouvernement des château et parc de Chambord et en la capitainerie royale des chasses dudit lieu, maître de camp d'un régiment de cavalerie entretenu pour le service de Sa Majesté, gouverneur et bailli des comté, bailliage et gouvernement de Blois, de la reconnaissance de ladite rente par Léonard-François Boreau, sieur du Touschet, chef de fourrière de la maison du roi, aux droits de feu Charles Grimaudet, archidiacre de Dol, par contrat de Pincenoise, notaire à Vendôme (Malescot, 1679). — Reconnaissances sous seing privé de ladite rente par Pelloquin, ensuite du partage des biens de son beau-père M. Simart (1702). — Reconnaissance de la même rente par Joseph Cellier, sieur de Bouville, lieutenant général criminel au bailliage, comme mari de Catherine Pelloquin (Guenois et Rué, 1730). — Reconnaissance par Philbert L'Hoste, maître couvreur, comme acquéreur de ladite maison des mains de Joseph Cellier et Catherine Pelloquin (Guenois, 1737). (Cette liasse est la 26e de l'inventaire, v. f° 70).

G. 1061. (Liasse). — 10 pièces, parchemin.

1492-1662. — Rente de 30 s. sur une maison rue du Puits-Châtel. — Par devant Jean Susenne, notaire

de l'official de Blois, Jean Moreau, « timpanorum pulsator » de l'église Saint-Solenne, et Michelette, sa femme, font leur testament : ils élisent sépulture dans le cimetière Saint-Solenne, confirment la donation entre vifs qu'ils se sont faite par les mains de Richard Vié, tabellion ; de plus, ledit Jean Moreau fonde à perpétuité en ladite église trois messes basses à célébrer aux deux fêtes annuelles de saint Solenne et à celle de saint Frouennus, moyennant une rente de 15 s. t. assignée sur sa maison au Puits-Châtel ; les testateurs instituent exécuteurs testamentaires les marguilliers, un pour le tout, qui seront en fonction à l'époque de leurs décès (1492). — Accord entre Etienne Chenu, praticien en cour d'église, André Pesnin, procureur et praticien en cour laye, et Jean Dupuy, marchand, marguilliers, Jean Moreau, sonneur, Philippe, femme de Pierre Perrichot, maçon, et Michelle, tous trois fils et filles de Guillot Moreau, sonneur, Perrette, veuve dudit Guillot, et Guillot Moreau, aussi sonneur et fils de feu Jean Moreau, de son vivant également sonneur de Saint-Solenne, d'autre part ; par lequel lesdits héritiers confirment les legs faits à la marelle par lesdits défunts Jean et Guillot les Moreaux, qui ont laissé, en fondation de deux messes basses en l'honneur de saint Solenne, chacun une rente de 15 s. sur la maison appartenant présentement auxdits héritiers et sise rue du Puits-Châtel, joignant d'une part aux murs de la ville une ruelle entre deux, et d'autre part à un verger qui tient Etienne Poulin, abutant par devant à ladite terre et, d'autre bout, à une gaste que lesdits héritiers tiennent de Saint-Sauveur ; lesdits marguilliers s'engageant à faire célébrer ladite fondation, moyennant que les héritiers les tiendront quittes de tous gages dus aux défunts Jean et Guillot (Grenasie, 1510). — Accord entre Guillot Gaillard, Jean Saussaye, Jean Meignan et Louis Moreau, marguilliers, d'une part, et Etienne Richard, menuisier, d'autre part, poursuivant en vertu d'un exécutoire de dépens donné des seigneurs du Parlement tenant les Grands Jours de Poitiers, la somme de 44 l. 16 s. t. sur la veuve de Pierre Perrichot et Robert Lebref et requérant de ce fait, faute de meubles, la vente par autorité de justice de la maison ci-dessus, sur mise à prix de 22 l. 8 s. t. ; les marguilliers ayant été reçus à opposition contre ladite vente à raison de la rente assignée à la marelle sur ladite maison, et de 10 l. t. d'arrérages encore dus, pour éviter les suites et frais d'un procès. Etienne Richard, paroissien de Saint-Solenne, cède à la fabrique ladite créance, moyennant 5 écus 1/2 d'or soleil, valant 12 l. 7 s. 6 d. t., réservant tous ses droits sur l'autre moitié de ladite créance vis-à-vis de Robert Lebref (Poirier, 1542). — Philippe Moreau, veuve Perrichot, vend à Pierre Driet, l'un des marguilliers, la maison ci-dessus pour s'acquitter de la rente annuelle de 30 s., de 11 l. 10 s. d'arrérages et de la créance Richard ci-dessus, à condition qu'elle conservera sa vie durant une chambre à cheminée dans ladite maison (1546). — François Gaudillon, licencié ès lois, avocat à Blois, Pierre Driet, Jean Meignan, procureurs, et Guillot Gaillard, couvreur, tous marguilliers, louent à bail perpétuel à Adam Marquereau, menuisier, ladite maison pour 30 s. t. de rente (Martin Huguet, 1549 *n. st.*). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite maison, abutant à une ruelle par où l'on monte à l'église Saint-Solenne, par Martin Baron, maître maçon (Pierre Jamet, 1579) ; — par Mathurin Gouaneau, drapier drapant (Philippe Bernard, 1612) ; — André Gouaneau, drapier (la ruelle dénommée ruelle des Gastes) (Léons, 1637) ; — Pasquière Buffereau, veuve André Gouaneau (Lefebvre, 1660) ; — Henri Auqueulle, bourgeois de Blois, acquéreur des mains de la précédente (Gastineau, 1662). — Ces pièces constituent la 30e liassse de l'inventaire de 1780 ; les pièces 11 et 12 n'existent pas aux Archives, non plus que les liasses 27 à 29.

G. 1062. (Liasse). — 14 pièces, parchemin.

1517-1668. — Rente de 11 l. sur une maison rue de la Baudrerie. — Jacques d'Amboise, licencié en lois, conseiller et avocat à Blois, vend à Louis Dulutz, marchand orfèvre, moyennant 500 l. t., payées en 250 écus d'or au soleil, une rente perpétuelle de 22 l. t. sur une maison en la rue de la Baudrairie occupée par Gérin Cordier, chaussetier, ladite rente échue audit Jacques d'Amboise par le décès de sa mère Philippe Chenu, veuve de Jean d'Amboise, son père, et mariée en secondes noces à Florent Fournier, et par partage avec sa sœur Jeanne d'Amboise, femme de Jean Fournier (Hilaire Gressin, 1517 *n. st.*). — Retrait lignager de moitié de ladite rente, au nom de Philippe d'Amboise, fille émancipée de Jacques, assistée de Jean Lemoyne, son curateur aux causes (1517). — Ledit Jacques d'Amboise, châtelain de Bury, déclare que pour opérer le retrait lignager ci-dessus, il a dû emprunter 250 l. t. et 35 s. t. à Robert Gédoyn, seigneur du Tour, conseiller et secrétaire des finances du roi, et que, ne pouvant rendre ladite somme, il abandonne audit Gédoyn la rente de 11 l. sur la maison susdite (1518). — Reconnaissance d'une rente de 11 l. par Guérin Cordier, marchand, au profit de Me Robert Gédoyn, sur ladite maison (1519). — Demoiselle Anne Gédoyn, veuve de Jean Lebreton, seigneur de Villandry, Savonnières, Montdoucet, conseiller du roi, secrétaire de

ses finances, bailli et gouverneur de Blois, en raison de la dévotion pratiquée par le défunt à l'église Saint-Solenne, où son cœur est inhumé, et en exécution de ses dernières volontés, donne et baille comptant 100 l. t. à Jean Saussaye, seigneur de Brezelles, bourgeois de Blois, Jean Meignan, greffier du prévôt des maréchaux, et Louis Moreau, greffier des eaux et forêts du comté, tous trois marguilliers, à charge de services à célébrer chaque année le 19 août, anniversaire du décès du défunt, dans la chapelle de la Passion où est inhumé son cœur ; avec, au dos, approbation dudit acte par les principaux paroissiens : Jean Grenaisie, maître de la chambre des comptes, et autres (Sublet et Heillault, 1542). — Anne Gédoyn, veuve de Jean Lebreton, seigneur de Villandry, Coulombiers, etc., et Claude Gédoyn, par son mari, Emard de la Rue, en exécution des testaments de Robert Gédoyn, leur père, fait à Paris le 30 mars 1531 (*n. st.*) et fondant divers services à Saint-Solenne, moyennant une rente perpétuelle de 15 l., dont 11 l. assignées sur une maison sise paroisse Saint-Martin, près des Changes, et dont le surplus n'est pas encore constitué, voulant lesdites deux héritières contribuer à l'augmentation de la fondation, assignent en sus une rente de 9 l. t. sur une maison rue Vauvert ; avec, au dos, approbation des principaux paroissiens (1542). — Reconnaissance au profit de la marelle de Saint-Solenne de ladite rente de 11 l., par Perrette Bezée, veuve François Locquet, pâtissier du roi (Martin Huguet, 1557) ; — par Marie Menuet, veuve de Mathurin Riolleau, acquéreur de ladite maison des mains de la veuve Locquet, devant Becquereau, le 23 avril 1572, Marin Forget, procureur au bailliage, stipulant comme marguillier (Pierre Becquereau, 1577) ; — par Jacquette Estarge, veuve Boismartin, acquéreuse de ladite maison sise rue de la Baudrerie par laquelle on va de la Grande-Rue sur le Pont de Blois ; Pierre Maussaint, procureur au bailliage, stipulant comme marguillier (Pierre Melleron, 1582) ; — par Pierre Boureau, étudiant en l'université de Bourges, fils de Pierre Boureau, procureur, et de Jeanne Boismartin, et propriétaire, par partage de la succession de Jacquette Estarge, son aïeule, de ladite maison à l'enseigne du Mouton-d'Or et où demeure François Demeules ; Jacques Lecomte, greffier ordinaire du bailliage, stipulant comme marguillier (Becquereau, 1586) ; — par Catherine Challemaigne, veuve de François Demeules, marchand (Philippe Bernard, 1613) ; — par Daniel Payon, bourgeois de Blois, acquéreur en l'adjudication sur saisie obtenue par Gourdinière contre François Demeules (Georges Prudhomme, 1638) ; — par Adrien Dupin, drapier, acquéreur de ladite maison sise en ladite rue à aller de la Croix de Blois au Change (Michel Masseron, 1642) ; — par Marie Dubin, fille mineure émancipée du précédent (Guill. Malescot, 1668). — Cette liasse était la 35e de l'inventaire de 1780, p. 96 ; les liasses 31 à 34 n'existent pas aux Archives.

G. 1063. (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1613-1692. — Rente de 5 l. rue de la Vieille-Poissonnerie. — Déclaration d'une rente de 100 s. t. sur une maison dite rue, entre Jean Morin, sieur de Laurière, et la veuve Jacques Dehoulle, par Geneviève Moué, veuve de Mathurin Chauvereau, marchand, et gardienne de ses enfants, en exécution de la fondation portée au testament dudit Chauvereau en date du 29 novembre 1612, stipulant comme marguilliers Emmanuel Moreau, juge au Présidial, Jean Lambelin et Etienne Hérodot, élus, et François Maussaint, procureur (Philippe Bernard, 1613). — Sentence par Gilles Trémault de Belatour, lieutenant particulier, en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre Jacques de Montigny et sa femme (1646). — Déclaration par René Mercier, tanneur, acquéreur des mains de Marguerite Tissier, veuve de Jacques de Montigny, sieur des Escottais (Mathurin Gastineau, 1653) ; — par Marie Demeulle, veuve de René Mercier, gardienne des enfants mineurs dudit (G. Malescot, 1667) ; — par Marie Mercier, veuve de Denis Girault, tanneur, et étant aux droits de sa mère ci-dessus ; la maison désignée comme contiguë à celle appartenant à l'abbaye de Moncé (Nicolas Hesté, 1692). — Cette liasse est la 40e de l'inventaire de 1780, p. 114 ; les pièces 6 et 7 de la liasse, ni les liasses 36 à 39 n'existent aux Archives.

G. 1064. (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1629-1683. — Rente de 12 l. rue de la Vieille-Poste. — Extrait de l'adjudication faite à Claude Charles, sieur de la Vallée, de la closerie des Aunais, paroisse de Cellettes, saisie sur la succession de Pierre Guillais à la requête de l'abbaye de Moncé, ladite closerie grevée d'une rente de 12 l. constituée au profit de Saint-Solenne par Jeanne Lemarié, mère dudit Guillais, ladite charge supportée solidairement par les autres biens de la testatrice (1629). — Déclaration de ladite rente constituée par le testament de Jeanne Lemarié, veuve de Pierre Guillais, tanneur, en date du 19 avril 1613 ; ladite déclaration passée pour moitié par Nicolas Guillais, marchand, comme curateur des enfants de feu Honoré Furques, apo-

thicaire, et de Catherine Guillais, fille de la testatrice, et pour moitié par Catherine Briais, veuve de Claude Charles, l'acquéreur ci-dessus, et gardienne de son fils (Michel Masseron, 1633). — Sentence en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre Pierre Minier, aux droits des hoirs Foulques (1646). — Sentence par François de Clermont, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils, marquis de Monglat, grand-maître de la garde-robe de S. M., gouverneur et bailli de Blois, ordonnant, à la requête des marguilliers, la mise en vente des effets saisis sur Claude Charles (1646). — Reconnaissance de ladite rente par Claude Leroux, sieur de la Héronnière, et Marguerite Minière, veuve de Claude de Reméon, sieur de Torigny, juge au présidial, détenteurs de la maison sise rue des Etuves ou de la Vieille-Poste, paroisse Saint-Martin, et par les Auger, détenteurs de la closerie des Aunais (1683). — Cette liasse est la 41e de l'inventaire, p. 117; les pièces 6 à 9 n'existent pas aux Archives.

G. 1065. (Liasse). — 8 pièces, parchemin.

1644-1689. — Baux d'une maison rue de l'Echellerie. — Pierre Foucher, grenetier des greniers à sel de Blois et Mer, Pierre Druillon, sieur de la Place, maître des comptes, et Eustache Grousteau, procureur du roi en l'élection de Blois, marguilliers, procèdent à l'adjudication du bail d'une maison près de la fontaine des Elus, à Noël Despy, passementier, pour six ans et moyennant 55 l. t. par an (Michel Delaunay l'aîné, 1644). — Eustache Grousteau et François Druillon, sieur de Morvilliers, en l'absence de Pierre Druillon, sieur de la Morigonnerie et de la Cistière, maître des comptes, et de Jacques Charron, intendant des turcies et levées des rivières de France, tous marguilliers, louent à Jean de Vitalis, écuyer, sieur des Grands-Maisons, gentilhomme ordinaire de S. A. R., une maison rue Fontaine-des-Elus, joignant Guillaume de Flandres, pour 5 ans, moyennant 50 l. par an (1647). — Eustache Grousteau, François Druillon, Jean Mahy et François Boreau, sieur du Touchet, règlent avec Marguerite Thiery, femme de Noël Despy, pour les termes échus du bail résilié et les déductions à opérer (1648). — Sur résiliation de Jean Vitalis, les marguilliers derniers nommés louent ladite maison à Jean Petit, teinturier en soie, pour 9 ans et moyennant 64 l. par an (1649). — Nicolas Guérin, écuyer, sieur de Beaumont, Jacques Pepin, sieur de la Couauldière, François d'Herbelin, chevalier, seigneur de Champigny, la Hocquetière et autres lieux, conseiller et maître d'hôtel de la maison du roi, et Louis Droullin, sieur de la Baudonnière, marguilliers, louent par adjudication à Thomas Petit, pour 9 ans, moyennant 64 l. par an (Nicolas Lefebvre, 1657). — Henri Picault, sieur de Rochecorbon, lieutenant du roi en l'élection, Mathurin Gastineau, notaire, et Jean Veronneau, avocat en Parlement, marguilliers, louent la même maison à Thomas Petit pour 3 ans et moyennant 55 l. par an (G. Malescot, 1667). — Barthélemy Collineau, commissionnaire, et Léonard Adam, procureur, louent ladite maison à Pierre Romagnac, teinturier, pour 9 ans et moyennant 56 l. par an (G. Malescot, 1689). — Cette liasse est la 53e de l'inventaire de 1780, p. 162; les pièces 9 à 16 de la liasse et les liasses 42 à 52 n'existent pas aux Archives.

G. 1066. (Liasse). — 4 pièces, papier.

1688-1710. — Fondation de l'école des garçons. — Extraits: du testament de Jacques Hérisson, maître des comptes, en date du 16 juin 1688, léguant 1,000 l. pour l'entretien des petites écoles des pauvres enfants de la paroisse Saint-Solenne; du testament de Françoise Guerry, veuve de François Dunoyer, écuyer, seigneur de Marquoy, gentilhomme ordinaire de S. A. R., en date du 3 décembre 1694, et qui augmente de 2,000 l. le legs de Jacques Hérisson, son fils, et ordonne jusqu'à délivrance du legs de payer 100 l. de rente, le tout pour être employé à l'entretien d'un maître; du partage entre Ange Guerry, écuyer, sieur du Marquoy, et Tanneguy Guerry, écuyer, sieur de la Chesnais, légataires universels de la testatrice susdite, le sieur Ange Guerry se chargeant dudit legs et, jusqu'à délivrance des 3,000 l., de continuer comme il a fait jusqu'à présent l'entretien d'un maître d'école (1709). — Devant messire Louis Frotté, docteur en théologie, abbé de Saint-Léger de Soissons, prieur en dignité de la paroisse Saint-Solenne, Louis-Nicolas Buisson, receveur du grenier à sel, Jacques Tremblay, capitaine de la bourgeoisie, Claude de Reméon, sieur de Thorigny, juge au présidial, et Guillaume Demange, marchand, tous marguilliers, et en présence de Jacques-Michel Baudry, écuyer, sieur de la Blandinière, procureur au présidial, Ange Guerry, sieur du Marquoy et de la Guillaumière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame de Mont carmel et de Saint-Lazare, maître des comptes, fait offre de délivrer les 3,000 l. des legs ci-dessus spécifiés; ensuite de laquelle offre lesdits prieur et marguilliers lui demandent de constituer cette

somme en un contrat sur l'hôtel de ville (Regnard et Lermenier, 1709). — Louis Frotté, prieur, Nicolas Buisson, Claude de Reméon, Jacques Tremblay, marchand, Guillaume Demange, contrôleur des actes de notaires, tous marguilliers, donnent procuration à Jean-Jacques Geoffroy, bourgeois de Paris, d'accepter le contrat de constitution de 188 l. de rente, au principal de 3,000 l. au denier seize, qui sera passé à leur profit en conséquence de la quittance de finance de M. de Montargis, garde du trésor royal, en date du 17 avril (1709). — Jean Payard, prêtre desservant le prieuré de Saint-Solenne, Claude de Reméon, Jacques Bernard, écuyer, sieur de Beaulieu, et François Leroy, greffier de l'hôtel de ville de Blois, marguilliers, reçoivent d'Ange Guerry la grosse du contrat de constitution de rente, ledit Guerry se réservant les 8 l. de principal en sus des 3,000, en vue de libéralités qu'il se propose de faire à l'église Saint-Solenne (1710). — Les mêmes marguilliers, Philippe Druillon, chapelain de la cathédrale Saint-Louis, et Jean Payard, prêtre, tous deux desservant le prieuré-cure de Saint-Solenne, donnent procuration à Louis Bérenger, bourgeois de Paris, rue du Renard, pour toucher les arrérages de ladite rente sur les aides et gabelles de France (1710). — Cette liasse est la 54e de l'inventaire de 1780, p. 167 ; les pièces 5 et 6 n'existent pas aux archives.

G. 1067. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1752-1766. — Rente sur l'Hôtel-de-Ville — Extrait du registre des délibérations de la marelle, portant élection de MM. Bernard de Beaulieu et Amaury, notaires, en remplacement de MM. Dufour et Duprateau, comme marguilliers, ledit extrait délivré au sieur Amaury, marguillier comptable, pour lui permettre de toucher les revenus de la marelle, et notamment ceux sur les tailles échues et à échoir (1752). — Certificat du receveur des tailles de l'élection de Blois, Guérin d'Ogonnière, déclarant avoir payé à Isaac Boesnier, marguillier comptable, 22 l. 2 s. de rente dues sur les tailles de 1761 à Saint-Solenne (1766). — Cette liasse est la 56e de l'inventaire de 1780, p. 175 ; les pièces 1, 2 et 4 n'existent pas aux archives.

G. 1068. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1636-1702. — Rente pour les prisonniers. — Entre frère Jean Blanchet, conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Solenne, et Pierre Foucher, grènetier aux greniers à sel de Blois et Mer, Michel Ricoul, sieur de la Fouardière, Pierre Druillon, sieur de la Place, conseiller du roi et de S. A. R., maître des comptes, Eustache Grousteau, procureur du roi en l'élection, tous quatre marguilliers, d'une part, et Jacques Blanchet, maître des comptes, fondé de procuration de Suzanne Phelippeaux, veuve de Paul Ardier, seigneur de Beauregard et Vineuil, trésorier de l'épargne, d'autre part, est accordé ce qui suit : Jacques Blanchet remet aux marguilliers la somme de 4,000 l. en écus sol, pistoles, quarts d'écus et autres monnaies, qu'il a reçus dudit prieur, son frère, à qui les avait remises ladite dame ; moyennant quoi lesdits marguilliers délivreront chaque année 100 l. t. aux prisonniers (cf. G. 1053, p. 63, col. 1) ; « sera tenu celluy des marguilliers qui fera la recepte, par chacun an, d'avoir ung registre dans lequel il escrira, d'article en article, ce qui sera ainsy donné et distribué auxdicts prisonniers et chacun desdicts articles sera parafé par lesdicts sieurs prieur et marguilliers qui auront ordonné ladicte distribution, ce qui suffira pour toutte asseurence et seureté de la delivrance desdicts deniers, sans qu'il y soit requis aultre formalité ny que personne, pour quelque cause que ce soit, puisse prétendre congnoissance de ladicte distribution, sinon ledit registre paraffé comme dessus » ; ladite somme de 4,000 l. affectée au remboursement de 2,400 l. dues par constitution, 2,000 l. à la demoiselle Chappelier et 400 l. à la dame Parant, aux hypothèques desquelles ladite fondation sera subrogée, le surplus de ladite somme, soit 1,600 l., devant être consacré, dans le délai d'un an, à l'achat d'héritages ou rentes foncières ou au rachat de rentes ou héritages antérieurement aliénés (Delaunay, 1643). — Procuration de la dame de Beauregard, demeurant à Paris, rue Gérard-Bocquet, paroisse Saint-Paul, à Jacques Blanchet (1643). — Autorisation donnée aux marguilliers par l'assemblée des paroissiens, nommément Simon Chauvel, écuyer, sieur de la Pigeonnière, président et lieutenant général du bailliage, Florent Bourdineau, écuyer, sieur de Muzebelin, président au bailliage, Jacques Belot, juge criminel au présidial, Gilles Trémault, écuyer, sieur de Bellatour, lieutenant particulier, Emmanuel Moreau, sieur de Pasnelle, ancien conseiller, Charles Guyot, conseiller au présidial, Michel Bégon l'aîné, ancien receveur des tailles en l'élection de Blois, Jacques Guerry, trésorier des gardes du corps de S. M., Pierre Gombault, Florimond de Maucourt, Charles de Bernonville, élus en l'élection de Blois, Jean Mahy, greffier des eaux et forêts et procureur au grenier à sel, Jacques Delorme, avocat au présidial, Denis Moreau, Pierre Ricoul, bourgeois, Adrien Picault, greffier criminel, Raimond

Lescheray, sieur de Carrelles, et François Feuillet, maître apothicaire (1643). — Amortissement du contrat de rente passé à Blois, devant Chicoineau, le 11 août 1630, par les sieurs de la Vernot, sieur de Moresville, Louis Garnier et Jean Pelluye, marguilliers, en faveur de demoiselle Marie de Béaigne, veuve d'Hercule Chapelier, receveur général des finances à Orléans (1643). — Même acte pour contrat passé devant Delaunay à Blois, le 4 mai 1636, par les sieurs Gourdineau, Butel, Guyot, conseiller, Bugy, sieur de Troussay, marguilliers, au profit de Marie Pousteau, veuve de François Parant (1643). — Constitution de rente à la dame Parant (v. ci-dessus, même article), sous l'autorité de Jacques Delorme, avocat au présidial « et bailli soubz les vénérables doyen, chanoines et chappistre Sainct Sauueur de Blois, contes dudict Blois durant les trois jours de l'Assention de nostre sauveur et rédempteur Jésus-Christ » (1636). — Requête du procureur du roi tendant à l'institution d'un administrateur des fondations faites en faveur de la charité des prisonniers ; et nomination du sieur Vauquier, graveur (1682). — Requêtes, extraits, assignations, procès-verbaux de saisie, tendant à forcer la fabrique à accomplir la fondation (1682-1702). — Cette liasse est la 58e de l'inventaire de 1780, p. 181 ; la liasse 57 n'existe pas aux Archives.

G. 1069. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1780. — Jardin au haut bourg Saint-Jean. — Laurent de Gironde, prieur, Jean-François de la Saussaye, maire de ville, et les autres marguilliers baillent à Gabriel Caillard le jeune, serrurier, et à Jeanne Pavard, sa femme, un jardin au Haut-Bourg, sur le chemin de la Chaussée, dont jouissait auparavant le sieur Payade-Boutinière, chirurgien ; ledit bail pour 18 ans, moyennant 24 l. par an et à charge pour les preneurs de construire une citerne d'une contenance de 20 poinçons (Lefebvre, 1780). — Cette pièce est la 20e de la liasse 61 de l'inventaire de 1780, p. 191 ; les pièces 1 à 19 de la liasse n'existent pas aux Archives, non plus que les liasses 59 et 60.

G. 1070. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1468-1628. — Rente au Haut-Bourg. — Guillot Perderiau, vigneron au haut bourg Saint-Jean, laisse à la fabrique, à charge de fondations, une rente de 15 s. t. constituée sur un verger à lui appartenant, sis audit Haut-Bourg, près la grange Saint-Jean et sur le chemin de la Chaussée-Saint-Victor, au censif de Saint-Jean en Grève (Callo, 1468 *n. st.*). — Jean Trémasse, vigneron et boucher au Haut-Bourg, prend à rente perpétuelle de 110 s. t., des mains d'Etiennette Tarrondeau, femme séparée de biens de Gentien Dorléans, une maison au Haut-Bourg, près la grange Saint-Jean, chargée de 7 s. 6 d. t. de rente envers la fabrique Saint-Solenne, sur le chemin de la Haute-Chaussée, et joignant le jardin d'Antoine Chartier, seigneur de l'Ardoise (Thomas Pelletereau, 1558). — Requête au prévôt de Blois, en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages contre ledit Trémasse (1567). — Reconnaissance d'hypothèque par Jeanne Foucquet, veuve de Robin Masson, et Jeanne Ecorchenet, veuve de Jean Plommet (Jean Guilomet, 1580 *n. st.*). — Testament de Jeanne Plumet, veuve de Pierre Lefebvre, voiturier par terre, par lequel elle donne 30 l. t. à la marelle à titre de fondation ; lègue à Marie Augé, veuve de Pierre Regnard, « une vache à poil rouge et la rente qui est et sera due d'icelle qui est entre les mains d'un nommé Chouard, avec une buée d'étain et un rouet à filer », à charge pour ladite Auger de payer 18 l. à la marelle, à compter sur lesdites 30 l. ; et codicille qui substitue au legs de 30 l. une rente perpétuelle de 20 s. t. assignée sur trois quartiers de vigne aux Granges (Ph. Bernard, 1603). — Reconnaissance desdits 35 s. t. de rente par Ursule d'Huisme, veuve de Silvain Vigreux, marchand à Saint-Laurent-des-Eaux, comme gardienne de ses sœurs Marie et Jeanne, filles de Marin d'Huisme et de Marie Pleumet (1612) ; — par René Hidouin, vigneron à Saint-Dié, et Marie d'Huisme, sa femme (1628). — Cette liasse est la 62e de l'inventaire de 1780, p. 197 ; les pièces 1 et 10 à 13 n'existent pas aux Archives.

G. 1071. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1464-1678. — Rente de 4 l. sur l'hôpital général. — Pierre Gaillart, marchand, et Catherine, sa femme, baillent à Olivier Richart, tessier en toiles, et à Thévenette, sa femme, à bail emphytéotique, leur vie durant et celles de leurs enfants nés et à naître, la maison de la Corne-de-Cerf, au haut bourg Saint-Jean, moyennant une rente annuelle de 4 l. et à charge de faire et parfaire une chambre audit hôtel, en laquelle sont les soliveaux, savoir « plancher, tarrasser, quarreler, et faire ung grenier dessus » dans le délai de 5 ans, « de recepper les murs et de faire les huis et fenestres », et sous défeuse

d'abattre ou démolir le colombier (Jacques Demasne, 1464). — Homologation par l'official de Blois, présents Michel Dupont, marchand à Blois, exécuteur testamentaire de Catherine, veuve Pierre Gaillart, et les marguilliers Jean Cothereau et Jean Sébille, du legs fait à la fabrique, à charge de fondations pieuses, de la maison de la Corne-de-Cerf, avec son jeu de paume et ses dépendances, suivant testament passé devant Pierre Rousseau, le 4 septembre 1468 (1469). — Jacques Gaillart, licencié ès lois, juge de la terre et justice de Saint-Jean en Grève les Blois, condamne Olivier Richart au paiement des arrérages échus, et, sur le rapport des trois experts commis à la vérification des réparations, Guillot de la Tour, maçon, Pierre Petit, charpentier, et Denis Ferrant, couvreur, « à pourférir et garnir les murailles, maçonner le faîte, mettre et emploier douze toises de plancher, refaire une heuze de cheminée, mettre ung lissouart et ung soliveau, deux milliers de tuile et deux cens de latte, ung millier de clou à late, ung septier de chaux et ung tombereau de sablon pour enfester et garnir au long des cheminées » (1472). — Sentence de Mathurin Gaillart, licencié en lois, lieutenant de monseigneur le juge et voyer de Saint-Jean en Grève, rendue à la requête de Guillaume Poisson, licencié en lois, et Jean Mignart, marguilliers, contre Olivier Richart, en paiement de 14 l. d'arrérages et en exécution de réparations fixées « pour paine d'ouveriers et matières » à 29 l. t., « savoir : de maçonnerie, dix escuz; de charpenterie, quatre livres; et de couverture, dix livres », sur l'expertise de Gilet Humbert, maçon, Pierre Bruyant, charpentier, et Denis Ferrant, couvreur (1475). — Autre sentence contre ledit à la requête des marguilliers Jean Mignart et Michel Mesieur et de l'ancien marguillier Jean de Gien, en paiement de 13 l. d'arrérages (1475). — Olivier Richart fait abandon à Laurent Brahin, Guillot de la Tour et Martin Girault, marguilliers, du bail de la maison, moyennant quittance de 32 l. 6 s. 8 d. sur les 43 l. 6 s. 8 d. qu'il doit pour arrérages ou réparations, et à charge pour lui de payer, de 3 mois en 3 mois, 20 s. t. jusqu'à plein acquittement des 11 l. dont il reste débiteur (Guillaume Talu, 1477 *n. st.*). — Bail emphytéotique par Jean Ferme, Laurent Brahin, Guillot de la Tour et Martin Girault, marguilliers, à Jean Berthin et Pierre Proignart, tessiers en toiles, pour leur vie, celles de leurs femmes et de leurs enfants, moyennant 4 l. 10 s. t. de rente (Jean Callo, 1477). — Bail emphytéotique par Jean Ferme, receveur du domaine du comté de Blois, marguillier, et ses collègues, à Michel du Marchais, sa vie durant, celles de sa femme et de ses enfants et 59 ans après, moyennant 4 l. de rente (Ph. Prégent, 1478). — Bail par Pierre de Malles, Jean Delétang, Jean Boyvin le jeune et Simonnet Guichart, marguilliers, du consentement de Berthault de Villebresme, Jean Grenasie, Jacques Blanchet et Jean Martel, licenciés en lois, Jean Mondoulcet, Etienne Perrault, Etienne Robin, Etienne Talu, Jacques Perrault, Jean Guichart, Jean Trippe et Jacques Ferme, paroissiens, à Jean Charlemagne, pelletier, de ladite maison entre le haut chemin de la Porte Clouseaux à la Chaussée et le Remenier, par où l'on va du Haut-Bourg à Saint-Jean-lez-Blois, par cession des droits des hoirs du Marchais (Raoulet Robin, 1494 ; grossoyé, par décès de R. Robin, par Richart Vié, 1502). — Déclaration d'hypothèque devant Claude de Beauvilliers, bailli de Blois, par Mathurin Maillet, fruitier du Dauphin, et Anne Charlemagne, sa femme (Mathurin Cousin, 1539 *n. st.*). — Sentence du présidial contre Jean Charlemagne, à la requête de Henri Couette et Renée de la Combe, sa femme, et de Henri Segray, ordonnant la mise en adjudication, à charge de la rente due à la marelle (1577). — Déclaration d'hypothèque, par devant Jean Buret, conseiller privé, président à Metz, gouverneur et bailli de Blois, par Mathurin Poulvé, voiturier par terre (Pelletereau, 1578); — par Pierre Tondereau, tonnelier (Ph. Bernard, 1628); — Toussaint Daudin, marchand, et Françoise Quillet, sa femme (Mi. Delaunay l'aîné, 1654) ; — Jacques Guéret, procureur, au nom de dame Diane-Louise de Prunelay, veuve de Gilles-François d'Ostrilles, chevalier, seigneur de Ferlingant, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain (G. Malescot, 1668); — Louis Pothée, écuyer, sieur de Montrichard, conseiller du roi, lieutenant ancien en la maréchaussée de Blois et duché de Vendômois, et bailli des bailliage et châtellenie de Suèvres (1678). — Cette liasse est la 65e de l'inventaire de 1780, p. 207; les pièces 20 à 22 de cette liasse, non plus que les liasses 63 et 64 n'existent aux Archives.

G. 1072. (Liasse).— 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1472-1675. — Vignes à Montigny. — André Rényer et Jacques Benoiste, de la paroisse de Saint-Victor, vendent à André Guibert, « maistre recteur des escolles de Blois », un quartier et demi de vigne près l'Orme-Germain, au censif acquis de Saint-Lomer de Blois, pour 23 l. t., savoir 8 écus en or et le reste en monnaie courante et 20 s. de vin de marché (J. Callo, 1472 *n. st.*). — André Thibaut, de la paroisse de Saint-Victor, vend à André Guibert 5 ornes de vigne faisant 1/2 quartier, moyennant 10 l. t. payées en six écus d'or du coin de

France, valant chacun 35 onzains, et 8 s. 4 d. t. (1476 *n. st.*). — Bail à rente par Etiennette, veuve de Colas Breteau, à Gervais Lagogué et Solenne, sa femme, d'une planche de jardin et d'un toit à porcs, pour 52 ans, moyennant 15 s. t. de rente (Prégent, 1479 *n. st.*). — Les tuteurs des mineurs Michel et Maillard vendent à André Guibert diverses pièces de vigne à Montigny, dont 8 ornes chargées de 5 s. t. de rente envers le prieuré de Saint-Solenne, la vie durant de la venderesse et de ses enfants; ladite vente moyennant 16 l. 10 d. t., payées en monnaie de 11 d. t. la pièce (1481). — Jean Bordier et Jeanne, sa femme, fille de Colas Bretheau, vendent à Jean Boulot, médecin, pour 10 l. 10 s. t., la moitié d'une maison et jardin au Haut-Bourg, baillés par Laurent Quinaquefaire et Etiennette, sa femme, pour 59 ans, dont 46 restent à courir; plus deux planches de verger (Callo, 1484 *n. st.*). — Les mêmes vendent l'autre moitié desdits héritages à André Guibert pour 6 l. t. et une paire de chausses à femme (Callo, 1486 *n. st.*). — Jean Boulot, médecin, vend à André Guibert la moitié desdits héritages sis dans la rue qui va du puits du Haut-Bourg à Saint-Jean, pour 8 l. t. (1486). — Michel Bondet l'aîné, marchand, vend à André Guibert sa moitié de la rente de 45 s., assignée sur lesdits biens (Etienne Robin, 1487). — Vente de ladite maison à André Guibert par Pierre Joly, couvreur, natif de Neuvy, près Provins, demeurant à Montrichard, et époux de Philippe, fille de Laurent Quinaquefaire (Ri. Vié, 1492). — Sentence de l'official de Blois, accordant patience et délivrance des dons faits à la fabrique Saint-Solenne par André Guibert, chapelain, fermier de la paroisse et cure Saint-Victor, près Blois, à la requête des marguilliers Pierre Munet, Jean Trippe, Robin Bailly et Jean Duboys, et vidimant ledit testament passé devant Jean Jouanneau, notaire de l'official, et par lequel : il lègue à la fabrique de Saint-Victor, s'il y décède et y est enterré, une pièce de vigne à Montigny, appelée la Pointière, contiguë à la vigne appartenant « reparationi pontium Blesis », et son calice d'argent, à charge de faire dire un psaume sur sa fosse au retour de la procession qu'on fait chaque dimanche avant la grand'messe ; à la fabrique Saint-Solenne, la maison du Paradis et la maison du Haut-Bourg avec jardin « cum virgultis ejusdem domus et magnis cuveis in eadem existentibus » et deux arpents de vigne qui la suivent ; à l'Hôtel-Dieu de Blois « duo lintheamina de duabus telis cum suis duabus *estamines* stanni prout sunt » ; à la fabrique Saint-Honoré, 35 s. t. pour la réparation de l'église ; à la communauté des chapelains de ladite église, 20 s. t. ; à la réparation de la chapelle N.-D. de Chambourdin, 10 s. t.; aux frères mineurs de Blois, « unam suarum tassearum argenti et suam bonam mappam quam sibi vendiderat Loreta la Dolivete » ; aux frères prêcheurs de Blois, 20 s. t. ; .....à l'église de Limeray, pour sa réparation, 20 s. t. ; à Jacquette, fille de feu Mathurin Thomas, « unum lectum munitum culcitra, pulvinari et cooperturâ de trolleis » ; à Jean Eschalart, prêtre, 35 s. t. ; à son filleul André, demeurant avec lui, « unum lectum munitum culcitra *de duvet* gallice et coopertorio lane albe, sex lintheamina, duo capitegia, unum auriculare » ; à André Johanneau, son filleul, 35 s. t. ; à ses autres filleuls et filleules, à chacun 2 s. 6 d. t. ; à Jeanne Micarde, sa servante, 20 l. t., « sex scutellas, unum discum et unam quartam stanni » et son lit; à la même 3 aunes 1/2 « panni lanei de moree galice pro sibi fieri faciendo unam tunicam » ; à la même l'usufruit sa vie durant de tous ses héritages dans la paroisse Saint-Christophe de Suèvres, pour la nu-propriété revenir à la fabrique de ladite paroisse (1500). — Bail à rente de ladite maison et vignes à Michel Rondeleux, boulanger, pour 59 ans, moyennant 6 l. de rente (R. Vié, 1500). — Reconnaissance d'hypothèque par Eutrope Rondeleux, boulanger (Mi. Poirier, 1529). — Bail à ferme par Guillaume de Flandres, président de l'élection, Nicolas Bobin l'aîné, bourgeois, Jean Mahy, contrôleur des greniers à sel, Jacques Guéret, ancien procureur au bailliage, marguilliers, à Louis Berthelot, vigneron, pour 9 ans et moyennant 100 s. t. par an (G. Malescot, 1675). — Cette liasse est la 68e de l'inventaire de 1780, p. 219 ; les pièces 2, 4, 8, 16 à 23, 25 à 31 n'existent pas aux Archives, non plus que les liasses 66 et 67.

G. 1073. (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1528-1661. — Rente de 35 s. sur une maison au Bas-Bourg. — Reconnaissance d'hypothèque par Jacques Taverne, maçon, de la rente de 35 s. constituée par feu Macée, veuve de Jacques Fermé (J. Chapelin, 1528 *n. st.*) ; — par Guillemette, veuve du précédent (P. Thomas, grossoyé, pour décès, par Defontaines, 1536) ; — par Guillaume Joignet, praticien en cour laie, François Villain, pâtissier du roi de Navarre, demeurant à Mont-de-Marsan, et Etiennette Tarondeau, femme séparée de biens de Gentien Dorléans, ancien marchand (M. Huguet, 1553 *n. st.*) ; — Jean Melin, cordonnier, tuteur des enfants Leveau (Lefebvre, 1661). — Cette liasse est la 81e de l'inventaire de 1780, p. 276 ; les pièces 6 à 8 et les liasses 69 à 80 n'existent pas aux Archives.

G. 1074. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1512-1687. — Rente de 2 l. sur une maison au Bas-Bourg. — Sentence de l'official accordant patience du legs de 7 s. 6 d. t. de rente, par Jeanne Moué, sur sa maison au Bas-Bourg (1512). — Reconnaissance par Jean Fournier le jeune, tanneur, de ladite rente sur ladite maison sise sur la rue du Bas-Bourg et la ruelle qui mène à la rivière de Loire (Poirier, 1528 *n. st.*). — Vidimus du bail de ladite maison, pour 3 l. de rente, par Robert Moué à Jean Fournier, devant P. Thomas, 1527 (M. Cousin, 1588). — Robert Moué, marchand, demeurant à Maintenon, donne à Jacques Viart, l'aîné, bourgeois, Pierre Pelloquin, Guillot Gaillart, marchands, et Macé Ardiller, greffier en l'élection, marguilliers, moitié de la rente de 3 l. à lui due par Jean Fournier pour bail de ladite maison (M. Cousin, 1539 *n. st.*). — Acte de patience du legs fait de l'autre moitié de ladite rente par testament de Jacquette Point, femme de Robert Moué, en date du 27 mars 1541 *n. st.*), à la requête des marguilliers Jean Meignan et Louis Moreau, praticiens, et Guillot Gaillart, marchand (M. Poirier, 1542). — Déclaration d'hypothèques de 3 l. 7 s. 6 d. sur ladite maison, par Guillaume Thibault, pêcheur, demeurant au Brays, paroisse Saint-Victor (Fabien Picard, 1567). — Léonard Péan, sieur de Beaumont, procureur au présidial, Berthault de Pussay, sieur du Mousseau, Pierre Guérin, marchand, marguilliers, de l'avis d'Eustache Nepveu, sieur d'Estréchy, procureur du roi au comté de Blois, Pierre Prévost, avocat au présidial, Pierre Morin, sieur du Maupas, Guillaume Cardinal, bourgeois, François Puzelat, procureur au présidial, paroissiens, baillent à Pierre Lucas, tanneur, ladite maison tenant à la ruelle et à la maison du Canon, pour 30 ans, moyennant une rente de 4 l. t. et à charge de la réparer de fond en comble (Pelletereau, 1575). — Autre bail par Emmanuel Moreau, sieur de Panelle, juge au présidial, Etienne Hérodot et Jean Lamblin, conseillers en l'élection, François Maussaint, procureur, marguilliers, à Martin Seluz, savetier, pour 10 ans (Ph. Bernard, 1611). — Bail perpétuel, par Jean Gautier, tanneur, à Jean Dubois, maçon, moyennant 3 l. de rente de l'autre portion de la maison ci-dessus (M. Poirier, 1533). — Vente par ledit Gautier à Guillaume Tharondeau, marchand, de ladite rente de 3 l. (P. Thomas, 1535). — Reconnaissance de ladite rente par Jean Dubois au profit de Guillaume Tharondeau (Poirier, 1536). — Acte de patience et délivrance du legs de ladite rente avec une autre rente de 3 l. sur deux maisons au Foix, par testament de Jean Tharondeau, fils de Guillaume, reçu le 15 juin 1546, par Tostain, prêtre (1547). — Jean Demondyet, canonnier ordinaire en l'artillerie du roi, prend à rente perpétuelle de François Gandillon, licencié en lois, avocat, de Jean Meignan et Pierre Dryet, procureurs, et Guillot Gaillard, marchand, marguilliers, ladite maison en ruines, moyennant 3 l. t. par an, et à charge de dépenser 100 l. dans le délai d'un an à la réparer et de l'entretenir ensuite (1548). — Reconnaissance de ladite hypothèque par Marcou Racault, cordonnier, demeurant à présent au bas bourg Saint-Jehan lez Blois « à raison des troubles et gens de guerres notoires en ce pays », naguères demeurant au Méon, paroisse de Saint-Denys-sur-Loire (Becquereau, 1585). — Jugement par défaut de la prévôté de Blois, en déclaration d'hypothèque, à la requête des marguilliers Jean Courtin, sieur de Nanteuil, Laurent Bellon, Jean Thirion et Gabriel Ferrant contre Jacques Grison (1606). — Reconnaissances par Pierre Chartier le jeune, marchand (Bernard, 1612); — par Pierre Regnard, marchand, sur la première portion de maison (Testard, 1620). — Sentence en déclaration contre Jacques Cautereau (1632). — Bail perpétuel par les marguilliers Nicolas Huart, sieur de Villantreuil, maître des comptes, Henri Mauguin, juge en l'élection, Guillaume Chauvel, sieur de Fains, maître des eaux et forêts, René Siret, avocat au présidial, à Daniel Hardran, dit la Rivière, maçon, de ladite première portion de maison réduite en masure, moyennant une rente de 2 l. avec faculté de la rétablir (Delaunay, 1652). — Reconnaissance de ladite rente par Françoise Gaudry, veuve de Hardran (Malescot, 1668) ; — par Jean Hannard, curateur des mineurs Hardran (1687). — Cette liasse est la 82e de l'inventaire de 1780, p. 279; les pièces 21 à 24 n'existent pas aux Archives.

G. 1075. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1588-1661. — Rente de 45 s. sur une maison au Bas-Bourg. — François Delaunay, maître charpentier, et Philippe de Loursière, sa femme, déclarent devoir respectivement, sur deux maisons au Bas-Bourg, deux rentes, l'une d'un écu sol un tiers, l'autre de 45 s. (François Butel, 1588). — Même déclaration par Barthélemy Thier, ferrandier, (Bernard, 1616) ; — par Jacques Tiger, marchand (N. Lefebvre, 1661). — Cette liasse est la 84e de l'inventaire de 1780, p. 292 ; les pièces 4 à 6 de la liasse, ni la liasse 83, n'existent aux Archives.

G. 1076. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1511-1721. — Rente de 15 l. sur la maison de la Salamandre en Vienne. — Simon Bondet, marchand, en son nom comme en celui de Michel Bondet, évêque et duc de Langres, pair de France, et de Jean Bondet, receveur des tailles à Chartres, donne à bail perpétuel à Jean Gruault, serrurier, et à Jean Rouyon, boulanger, deux corps de maison contigus, avec un four à ban, ledit four chargé de 10 s. t. de rente, moyennant 30 l. t. de rente et à charge de dépenser 800 l. en 4 ans aux réparations dudit logis (Pi. Grenasie, 1511). — Déclaration de ladite rente par René Collin, apothicaire, et Mesmes Métivier, boulanger de la reine-mère, au profit de demoiselle Jeanne Bondet, dame de Thoisy, fille de feu Jean Bondet, receveur de Chartres, et d'Anne Gaillard (Jean Guillonet, 1587) ; — par Jacques Rouin, sieur de la Morietterie, bourgeois de Blois, au profit de ladite dame, veuve de Joseph de Basmaison, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France ; il ne s'agit plus que d'un des deux corps de logis, celui de Mestivier, où pend pour enseigne la Salamandre, et la rente est par suite réduite à 15 l. (P. Jamet, 1610) ; — par Pierre Levillain, marchand et Marie Chicoyneau, sa femme, au profit des marguilliers de Saint-Solenne, aux droits de Jeanne Bondet (Ph. Bernard, 1617). — Opposition des marguilliers à la saisie de ladite maison sur Levillain (1634). — Sentence en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre Philippe Rouillon (1642). — Déclaration en conséquence (Ja. Lenoir, 1642). — Déclaration par Robelain, teinturier (Gastineau, 1654) ; — par Etiennette Robelain, fille du précédent, veuve de François Magny, officier du roi (Lerminier, 1702) ; — par Jean Tergat, teinturier et Marie Magny, sa femme (Regnard et Lermenier, 1721). — Cette liasse est la 104e de l'inventaire de 1780, p. 366 ; la pièce 11 de la liasse et les liasses 87 à 103 n'existent pas aux Archives.

G. 1077. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1551-1722. — Rente de 2 l. sur une maison au Bourg-Neuf. — Accord entre Marie Blanchet, en son nom et en celui de ses frères, et Jean Meignan, praticien en cour laie, marguillier, par lequel elle assigne 6 l. de rente, dont 2 sur une maison en Bourg-Neuf, en exécution du legs de son oncle, Denis Blanchet, chancelier de l'église de Langres, ledit legs spécifié dans l'acte (Poirier, 1551). — Déclaration de ladite rente sur ladite maison et hôtellerie de l'image Saint-Michel, par Aimel Lesueur, marchand (Huguet, 1557 *n. st.*) ; — par Jean Ignart, archer du prévôt des maréchaux au comté de Blois et duché de Vendômois (Melleron, 1573) ; — par Olive de la Roche, veuve du précédent (Becquereau, 1586) ; — par Claude Roger, curateur des mineurs Afichet, fils d'Alain et de Jeanne Ignart (Bernard, 1612). — Sentence en déclaration nouvelle contre Jacques Girault (1654). — Déclaration en conséquence par ledit marchand et Marie Roger, sa femme (Barthélemy, 1554) ; — par Nicolas Nesles, tonnelier, héritier de Marie Roger (Lermenier, 1702) ; — par François Flament le jeune, tonnelier, et Madeleine Soudée, sa femme (Regnard et Vallon, 1722). — Cette liasse est la 107e de l'inventaire de 1780, p. 366 ; les liasses 105 et 106 n'existent pas aux Archives.

G. 1078. (Liasse). — 9 pièces, parchemin.

1573-1789. — Cour-sur-Loire. — Rente de 25 s. sur la Borde-Blanche. — Guilles Bordier, marchand, déclare tenir la terre de Borde-Blanche, paroisses de Cour et de Montlivault, des chanoines de Saint-Nicolas de Maintenon, chargée d'une rente de 25 s. au profit de la fabrique Saint-Solenne (Melleron, 1573). — Bail de 9 ans par lesdits chanoines, à Julien Moué, marchand à Blois, des terres qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Dié, Cour et Montlivault, du don de feu Jean Cottereau, seigneur de Maintenon (1574). — Déclaration de ladite rente par Marguerite Tessier, veuve de Julien Moué (Jamet, 1579) ; — par Jean de Reffuge, chevalier, baron de « Couesmes », seigneur de Fossé et de Cour-sur-Loire, François Maussaint, procureur au présidial, Jean Lambelin et Etienne Hérodot, élus, stipulants comme marguilliers (Lasseron, 1613). — Sentence en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre Jean Barentin, fermier de la seigneurie de Cour-sur-Loire (1619). — Déclaration par Claude Cothereau, lieutenant du comté de Rostaing et de Cour-sur-Loire, procureur spécial de Marguerite-Renée de Rostaing, veuve de Henry de Beaumanoir, marquis de Laverdin, dame de Varenne et Fontaine en Anjou et de Cour-sur-Loire, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, paroisse Saint-Eustache (Malescot, 1668) ; — par J.-J. Charron, marquis de Menars, etc, président à mortier au parlement de Paris, de présent en son château de Menars (Amiart, notaire de Menars, 1707) ; — par J.-B. Charron, chevalier, mar-

quis de Menars, baron de Conflans Sainte-Honorine, seigneur de Neuville et autres lieux, conseiller du roi, capitaine des chasses et gouverneur du château royal de Blois, brigadier des armées de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue de Bourbon, paroisse Saint-Eustache, de présent en son château de Nozieux (Guénois et Rué, 1729) ; — par Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, vicomte de Clignon, seigneur de Nozieux, Mouthiers, Montreuil aux Lions, Bouresche, Lucy le Bocage et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de ses ordres, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanais, capitaine gouverneur du château royal de Blois, gouverneur des villes de Blois, Menars-la-Ville et Suèvres, directeur et ordonnateur général des bâtiments de S. M., jardins, arts, académies et manufactures royales, légataire universel de feu très haute et très puissante dame madame Jeanne-Antoinette Poisson, sa sœur, duchesse-marquise de Pompadour et de Menars, dame de Nozieux, Saint-Ouen et autres lieux, l'une des dames du palais de la reine, épouse séparée de biens de messire Lenormand, chevalier, ladite dame acquéreur des terres de Menars et Nozieux par contrat du 30 juin 1760, devant Aleaume, notaire à Paris, demeurant ledit marquis de Marigny à Paris, en son hôtel, petite place du Louvre (1769). — Cette liasse est la 112e de l'inventaire de 1780, p. 395 ; les liasses 108 à 111 n'existent pas aux Archives.

G. 1079. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1577-1749. — Chailles — Rente de 4 l. 10 s. sur 3 arpents de terre à la Fosse-Buray. — Déclaration de ladite rente par François Boucheron, marchand, sur deux arpents de pré aux Souches-de-l'Ile, entre la charrière et les Ruaux de Villesablon, acceptant Marin Forget, procureur au présidial, marguillier, ladite rente donnée autrefois à la fabrique par Jean Chapperon (Jamet, 1577); — par François Mondy, tanneur (1592) ; — par Louis Millet, vigneron, demeurant au haut Villelouët, paroisse de Chailles, ladite pièce appelée la Souche-de-l'Ile ou la Fosse-Buray (Bernard, 1616); — par Jean Bellot, tonnelier à Chailles, au nom de sa belle-mère Françoise Henryau, veuve de Louis Millet, Antoine Ribou à cause de Michelle Millet, sa femme, et Guillaume Goupillau, vigneron à Villelouët, à cause de Mathurine Millet, sa femme (Bernard, 1621) ; — par Claude Godeau, officier de la fauconnerie de Gaston d'Orléans, demeurant à Madon, paroisse de Candé, Michel Ribou, chapelain de Saint-Sauveur, demeurant au Foix, Jacques Tessier, tonnelier à Chailles à cause de Michelle Ribou, sa femme, Catherine Guertin, veuve de Pierre Ribou, laboureur à la Mothe, paroisse de Vienne, comme gardienne de son fils Pierre ; les deux arpents situés au bout du grand bois de Villesablon, et qui étaient autrefois en pré ont été mis en terres (Delaunay, 1646) ; — par Jeanne Gaudeau, fille de Claude et veuve de Gilles Guenette, bourgeois de Blois, Pierre Ribou, laboureur en Vienne, et Marie Chasteau, fille de Guyet et de Michelle Tessier, ladite terre contiguë au pré de la Nozillette et contenant 5 boisselées à la veuve Guenette, non sujettes à la rente (Bergevin, 1678) ; — par Jacques-Louis Courtin, écuyer, seigneur de Clénord, Beauvais et Pezé, comme gardien de ses enfants avec feu Suzanne Delorme, sa femme, aux droits de son père André Delorme, chef vétéran de fourière de la maison du roi, lui-même aux droits, par donation, de la veuve Guenette, sa tante (Bernard et Lambert, 1725) ; — par Ch.-Ant.-Paul Menjot, chevalier, vicomte de Groustel, seigneur de Champfeur, et sa femme, Marie-Louise-Suzanne Courtin, demeurant à Alençon et, de présent, chez son aïeule maternelle, veuve d'André Delorme, ladite dame Menjot, seule héritière de Suzanne Delorme, sa mère, et étant en outre aux droits de Pierre Ribou et de Marie Chasteau ; ladite pièce de terre est aussi appelée le Grand-Bois Guenois, 1749). — Cette liasse est la 114e de l'inventaire de 1780, p. 404 ; la liasse 113 n'existe pas aux Archives.

G. 1080. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1499-1669. — Selommes. — Rente de 10 l. sur les Grands et les Petits Défaits. — Contrat de fondation de services religieux entre Jean Trippe, Robert Bailli, Jean Dubois, (Simon Guichard absent), marguilliers, et Jeanne Gaillard, bourgeoise de Blois, veuve de Jacques Chambon, maréchal des logis du duc d'Orléans, qui assigne, en vue de ladite fondation, une rente de 10 l. t. sur sa métairie du « Defoix » en la paroisse de « Selonne », qu'elle tient en foi et hommage de Monsieur de Vendôme (Prégent, 1499). — Déclaration par Gilles Natheau, écuyer, sieur des Grands et des Petits Défaits, la Pigeonnière et la Vallée, demeurant à Paris, rue d'Orléans, paroisse Saint-Eustache ; acceptant pour la fabrique, Michel Ricoul, bourgeois, marguillier (Delaunay, 1641) ; — par Urbin

Dargy, écuyer (Malescot, 1669). — Cette liasse est la 115e de l'inventaire de 1780.

G. 1081. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1507-1769. — La Chaussée-Saint-Victor. — Rente de 20 s. sur une closerie. — Philippe Benoit et Jacques Benoit, son neveu, paroissiens de Saint-Victor, cèdent, par retrait lignager, à Pierre Avrain, de Nouan-sur-Loire, la moitié d'une rente perpétuelle de 40 s. t. que feu Etienne Avrain avait acquis de Jean Benoit l'aîné, frère de Philippe et père de Jacques, sur une maison couverte de tuiles à la Chaussée-Saint-Victor, grande rue ; rente que lesdits Philippe et Jacques avaient rachetée de Marion, veuve d'Etienne Avrain, de Gentien Pinart et Mathurine, sa femme, fille de ladite Marion, se portant fortes de Pierre Avrain, alors mineur (Ri. Vié, 1507). — Déclaration par Jean Picart, l'aîné, marchand et vigneron à la Chaussée, au profit de Gentien Pinart, marchand à Blois, d'une rente de 20 s. sur une maison à la Chaussée, rue Thubille (P. Thomas, 1526). — Mathurin Picart, vigneron à Fleury, paroisse Saint-Christophe de Suèvres, Mathurin et Laurent les Savarons, Barthélemy Samedi, vigneron à la Chaussée, à cause de Jeanne Savaron, sa femme, en leur nom et en celui de Mathurin Savaron le jeune, beau-frère de Samedi et de Barthélemy Godin, fils de Barthélemy et de feu Michelle Savaron, font déclaration nouvelle et promettent de payer 21 années d'arrérages de la rente de 20 s. sur ladite maison, rue, Tubille contiguë à sire Pierre Belon, mercier en l'écurie du roi ; ladite déclaration au profit de Saint-Solenne, acceptant, comme marguillier, Jacques Lecomte, greffier ordinaire du bailliage, en suite de donation en date du 2 août 1557, par Artuze Pinart, veuve de Jean Bourdais, Marie Bourdon, veuve de Denis Pinart, procureur au grand Conseil, au nom de Philippe Dréve, veuve de Jean Pinart, receveur des deniers communs de Beaugency, tous héritiers de Gentien Pinart et de Mathurine Avrain, leurs père et mère, et aux fins de subvenir au service fondé par ledit Gentien (Becquereau, 1597). — Déclaration par Françoise Estiauvrain, veuve de Pierre Belon, mercier du roi, fournissant ses écuries, et Marie Savaron, veuve de Mathurin Jacques, vigneron à la Chaussée, pour elle et son neveu Pierre Savaron (Testard, 1613) ; — par Michel Gobillon, marchand à la Chaussée, et Nicolas Chéron, demeurant à Blois, pour lui et ses frères et sœurs, tous héritiers d'Adrien Chéron et Marguerite Cohignac, leurs père et mère (Delaunay, 1646) ; — par Louis Gobillon, marchand à la Chaussée, et Claude Imbert, drapier à Blois, aux droits des frères et sœurs Chéron (Malescot, 1663) ; — par Laurent Daudin, marchand à Saint-Denis-sur-Loire, à cause de Catherine Gobillon, sa femme, et de ses sœurs Madeleine et Louise, filles de Michel et de Marie de Fains, et par Louis Gallais, bourgeois de Blois, paroisse Saint-Solenne, aux droits de son aïeule maternelle feu Marguerite Chéron, veuve de Claude Imbert (Gentil et Lambert, 1724) ; — par Madeleine Gobillon, demeurant à la Chaussée, en son nom et en celui de Louise, sa sœur, demeurant au Rap, en Franche-Comté, et solidairement avec le sieur Gallois (Guenois et Rue, 1729) ; — par François Lacaille, avocat au Parlement, chancelier du sceau de la chancellerie présidiale, comme tuteur de Pierre-Louis Gallois, étudiant en droit en l'Université de Paris, fils unique de Louis-Jean, officier de milice bourgeoise, et par les Daudin (Charles et Guenois, 1769). — Cette liasse est la 116e de l'inventaire de 1780, p. 410.

G. 1082. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1527-1681. — Menars et Saint-Denis. — Rente de 20 s. sur le clos du Savetier et sur le clos Bodeau. — Déclaration de ladite rente par Etienne Alain, marchand à Saint-Denis, de ladite rente sur lesdites vignes, joignant au chemin de Villiers à Villerbon, en vertu du legs de Jeanne, veuve Jacquet Toutdoux ; ledit Allain consent en outre à annuler l'échange fait avec la fabrique devant Hallope le 21 mars 1519 (*n. st.*) de ladite rente contre une rente de même valeur à lui transportée par Chabot, orfèvre, sur 35 s. de rente sur une maison au Foix Saint-Lomer et dont ledit Chabot l'a remboursé (Thomas, 1527) ; — par Etienne Grousteau, Simon Devaulx, Pierre Pillot, Denis Pillot, frères, Guillemin Couturier, curateur de ses enfants et de Macée Allain et Denis Cornu, tous héritiers d'Etienne Alain (Poirier, 1539 *n. st.*) ; — par Etiennette Allain, veuve de Simon Devaulx, Jean et Pasquier Grousteau, Claude Perier, Gentien Tonturier, Pierre et Denis Pillot et Jacquet-Cointhault, vignerons (Lambert, notaire à Saint-Denis, 1552) ; — par Denis Pillot, marchand, demeurant à Villeneuve, paroisse Saint-Denis, pour lui, sa fille Perrine et son gendre demeurant à Saint-Sulpice, par Jalentin Pillot, vigneron aux Mées, Mathurin Devaulx, vigneron à Villiers, Raoullet Toutnoir, vigneron à Menars, pour lui et ses frères et sœurs, fils de Gentien, Denis Drouet, vigneron, pour les mineurs Groisteau, enfants de feu Louis et de Roulline

Piquet, femme dudit Drouet, en secondes noces, et Jean Raimboust, tisserand à Villiers, à cause des droits propres de sa femme et de son douaire comme veuve en premières noces de Jean Groisteau (Guaynon, notaire à Saint-Denis, 1580 ; — par divers membres des mêmes familles (1605, 1614, 1653, 1681). — Cette liasse est la 117e de l'inventaire de 1780, p. 414 ; les pièces 9 à 13 n'existent pas aux Archives.

G. 1083. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1573-1739. — Mont. — Rente de 26 s. sur une vigne à Pezé. — Déclaration par Pierre Belin, boucher en Vienne, de ladite rente sur 1/2 arpent de vigne blanche, joignant à la forêt de Russy, avec une rente de 6 s. 3 d. t. sur une maison à Mont, ladite déclaration au profit de la fabrique de Saint-Solenne, acceptant Léonard Péan, procureur au présidial, marguillier, en conséquence du don fait par Catherine Bourguigneau, veuve de Pierre Dubourg, le 8 novembre 1492 (Melleron, 1573). — Sentence du bailli de Vienne en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre la veuve Belin (1577). — Déclaration par Robert Guibert, grénetier du grenier à sel, demeurant paroisse Saint-Honoré ; la vigne est désignée sise aux Brosses ; ledit Guibert est acquéreur à la vente par autorité de justice, exécutée sur la veuve Belin (Becquereau, 1585) ; — par Jean Raymonneau l'aîné et Jacques Gendrier, marchands à Mont, la vigne située sur le chemin de Mont à Clénord (Bernard, 1612) ; — par Pierre Raimonneau, avocat au présidial, et Etienne Pinon, chef d'échansonnerie de la reine-mère (1626) ; — par demoiselle Marguerite Lehoux, demeurant aux Montils et demoiselle Elisabeth Raimonneau, demeurant à Blois, pour elle et sa sœur Claude, veuve de René Garnier, serdeau de la feu reine, demeurant à Montrichard (Malescot, 1689) ; — par Claude Rangeard, marchand en Vienne, et Joseph Coulange, sieur de Loucheron, commissionnaire à Blois (Guenois, 1739). — Sentence du présidial en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle, contre Nicolas Lenormand (1760). — Cette liasse est la 119e de l'inventaire de 1780, p. 423 ; la liasse 118 n'existe pas aux Archives.

G. 1084. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1650-1783. — Mont. — Rente de 5 l. sur la closerie de la Garde. — Fondation par Pierre Chevalier, ancien procureur au présidial, d'un service pour sa femme Madeleine Baudoin, et constitution de ladite rente (Gastineau, 1750). — Déclaration par Jean Simart, prêtre, chantre en dignité, curateur des enfants de René Serrault et de Marie Simart, héritière de sa mère, Françoise Chevalier, fille de Pierre Chevalier (1710) ; — par René Serrault, maître des comptes, demeurant en Bourg-Neuf (Guenois, 1741) ; — par René Guérin du Cormier, négociant acquéreur (Lefebvre et Riffault, 1783). — Cette liasse est la 122e de l'inventaire de 1780, p. 436 ; les liasses 120 et 121 n'existent pas aux Archives.

G. 1085. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1634-1789. — Onzain. — Rente de 3 l. 10 s. sur une vigne au Vau-Cornille. — Accord entre Pierre Tournois, sergent royal au bailliage, et Claude Crouin, sa femme, seule héritière de Françoise Forget, sa mère, veuve de René Crouin d'une part et, d'autre part, Florimond de Maucourt élu, Pierre Gourdineau, sieur de Chandry, Jacques Delorme, avocat au présidial et Louis Butel, maître des comptes, marguilliers : sur le refus des marguilliers de fonder un salut pour la rente de 3 l. 5 s., stipulée par le testament de ladite Françoise Forget en date du 27 avril 1634, les époux Tournois assignent sur la rente qu'ils possèdent sur une maison au bourg d'Onzain, 3 l. 10 s. pour fonder ledit service (Delaunay, 1634). — Transaction entre les marguilliers Guillaume Chauvel, sieur de Feins, Pierre Rémonneau, avocat au présidial, Nicolas Guérin, sieur de Beaumont, Jacques Pépin, sieur de la Couauldière, d'une part, et, d'autre part, Claude Cotereau, bourgeois de Blois, et Claude Crouin, sa femme en secondes noces, par lequel ces derniers, vu la ruine de la maison ci-dessus spécifiée, assignent la rente convenue sur deux arpents de vigne au Vau-Cornille (Lefebvre, 1650). — Déclaration par Claude Cotereau, bourgeois, et par Françoise Moreau, femme de François Thomas, procureur, et fille de feu Pierre et de feu Claude Cotereau, seule héritière de Claude Crouin (Malescot, 1695) ; — par Jacques Balleux, greffier du comté de Rostaing, acquéreur des héritiers Thomas (Guénois et Rue, 1730) ; — par Jacques Patoureau, marchand à Onzain (Lefebvre, 1783). — Assignation aux fils dudit Patoureau en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle (1789). — Cette liasse est la 123e de l'inventaire de 1780, p. 438.

G. 1086. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1684-1762. — Chouzy. — Rente de 3 l. sur une maison et grange. — Testament de Catherine Rahard, femme de Martin Viau, voiturier par eau, demeurant rue Foulerie, léguant ladite rente assignée sur son bien à Chouzy, tant bâtiments que trois arpents d'héritages, à titre de fondation pieuse (Davau, 1684). — Déclaration nouvelle par les détenteurs de ladite maison, sise près le bourg ancien de Chouzy appelé le Carroy-Godelan, les vignes à la Bourdinière, et la grange à la Petite-Guiche et des terres aux Terres-Noires (Davau, 1684). — Déclaration par Jacques Ragois, vigneron (Jouanneau, 1724) ; — par les fils Ragois, les vignes ayant été vendues au nommé Guignard et autres Guénois, 1762. — Cette liasse est la 125e de l'inventaire de 1780, p. 444, et la liasse 124 n'existe pas aux Archives.

G. 1087. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1666-1790. — Mer. — Rente de 11 l. 10 s. sur la Grande-Maison des Benoist. — Bail à rente perpétuelle, par Jean Benoit, marchand à Beaugency, et Florimond Segrétier, greffier de l'élection de Beaugency, à Jacques Gibon, marchand à Mer, et à Marthe Huetteau, sa femme, de ladite maison, joignant par derrière à la rue des Pichots, contiguë à Marin, sieur de la Chobinière, avec deux planches de marois au-dessus, joignant à Rousseau, notaire à Lorges, et deux autres boisselées de marois sur la traite commune qui descend des murs de la ville audit Gibon, ladite maison chargée de pur cens envers le seigneur de Villegomblain, moyennant une rente de 22 l. 10 s. t., rachetable 450 l. (1666). — Reconnaissance de moitié de ladite rente par André Régnier, tanneur à Beaugency, au nom de Marie Gibon, sa femme, et de Jacques Gibon, son beau-frère, au profit d'Eloy Gendron, sieur de la Croissanderie, marchand à Contres, mari de dame Segrétier, fille de Florimond (Lemaignen, notaire à Talcy, 1695). — Extrait du testament de Geneviève Segrétier, veuve d'Eloy Gendron, demeurant paroisse Saint-Solenne, par lequel elle lègue à la fabrique ladite rente de 11 l. 5 s. (Regnard, 1712). — Déclaration par Philibert Bastard et Madeleine Rouballay, sa femme, acquéreurs des époux Régnier (Meignan, notaire à Villesanton, 1700) ; — par Antoine Bordet, tailleur de pierre et entrepreneur de bâtiments, et sa femme, Madeleine Bastard, pour ladite maison, sise Grande-Rue et rue des Pichots, vis-à-vis la rue de Toute-Voie, au profit de la fabrique (Charles, notaire à Mer, 1725) ; — par Gabriel Fleury, maçon, aux Grois, paroisse de Mer, fils de Madeleine Bastard (Habert, notaire à Mer, 1758). — Sentence du bailliage de Mer en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre Jean-François Clément, tonnelier à Launeray, paroisse de Mer (1790). — Cette liasse est la 126e de l'inventaire de 1780.

G. 1088. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1697-1740. — Chouzy. — Rente de 4 l. sur un quartier de vignes à Villesavoir. — Les marguilliers Philippe Belanger, avocat en parlement, procureur du roi à Chambord, François-René Rogier, sieur de la Motte, maître des eaux et forêts, juge au présidial, Jacques Chartier, procureur, baillent à rente à Françoise Prévot, veuve de Claude Thomas, marchand, et à Jean Debeine, vigneron à Chouzy, un quartier de vigne en deux pièces, l'une à la Grange-Rouge, l'autre joignant aux Touches de Villesavoir, pour 9 ans et moyennant 30 s. de rente (Garnier, 1697). — Philippe Druillon, archidiacre de St-Louis et prieur de St-Solenne, et les marguilliers Jean Mahy, sr de Boismartins, juge au présidial, Jacques-François Leroy, marchand, Jean-Nicolas Mahy, sr de Savonnières, avocat général à la Chambre des comptes et juge au présidial, Claude Girault l'aîné, tanneur, les anciens marguilliers Denis Dio, comte de Monpéroux, J.-J. Honoré Houel, président de l'élection, Gentien Guérin, sr du Cormier, commissionnaire, après l'insuccès des publications faites en l'église St-Martin de Chouzy, baillent à Michel Chabault, couvreur à Blois, et à sa femme, Marie David, lesdites pièces de vigne, moyennant 4 l. de rente perpétuelle (Guenois, 1740). — Cette liasse est la 127e de l'inventaire de 1780, p. 449.

G. 1089. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1646-1767. — Blois. — Eaux à Montigny. — Les marguilliers Pierre Druillon, sieur de la Morigonnerie et de la Place, maître des comptes, Eustache Grousteau, procureur du roi en l'élection, Jacques Charron, intendant des turcies et levées de France, et François Druillon, sieur de Morvilliers, baillent par adjudication à Suzanne Regrattier, procuratrice de Georges Piou, suisse ordinaire de la garde de S. A. R., les

vignes de la marelle au clos de Montigny, pour 9 ans, moyennant 14 l. 10 s. de ferme (Delaunay, 1646). — Les marguilliers Pierre Raimonneau, Guillaume Chauvel, sr de Fains, Nicolas Guérin, sr de Beaumont, Jacques Pépin, sieur de la Conauldière, baillent par adjudication à ladite Suzanne Regrattier, veuve de Georges Piou, les mêmes vignes pour 9 nouvelles années, moyennant la même ferme (Lefebvre, 1655). — Les marguilliers Raymond Blanchet, sr de la Touche, Jean Véronneau, Michel Belot, sr de Moulins, Jacques Leroy, marchand, baillent par adjudication à Louis Chiquet, archer de la maréchaussée de Blois et duché de Vendômois, et à Anne Pothet, sa femme, lesdites vignes pour 9 ans, moyennant 15 l. t. de ferme (Malescot, 1668). — Continuation dudit bail au même prix pour 29 ans (1677). — Bail de 9 ans, moyennant 14 l., à René Cornu et Louis-Albert-François Bordier, vignerons, demeurant au Haut-Bourg (1686) ; — à Jean Leroux, Thomas Racault, vignerons au Haut-Bourg, pour 29 ans et moyennant 14 l. ; les vignes sont transformées en terre (Regnard et Lermenier, 1714) ; à Laurent Rabier et à Marguerite Devineau, sa femme, pour 29 ans et moyennant 16 l. par an (Guénois, 1740) ; — par Anselme Roustille, prieur, et les marguilliers, Léonard Guilly de la Maisuère, lieutenant honoraire de l'élection, Claude Girault-Desroches, marchand tanneur, et Habert, procureur, à Jean Chevet, journalier, et à Marie Gougauld, sa femme, pour 29 ans et moyennant 15 l. par an, (Guénois et Amaury, 1761). — Désistement de bail de Martin Sibet, rue du Remenier, veuf de Marie Rabier, avec déduction de 72 l. pour augmentations sur les 200 l. d'arrérages dont il est redevable (Amaury, Guénois, 1761). — Cette liasse est la 129e de l'inventaire de 1780 p. 452 ; la liasse 128 n'existe pas aux Archives.

G. 1090. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1393-1759. — Blois. — Baux aux Galettes *alias* l'Orme-Germain. — Etienne Charpentier prend à rente perpétuelle de Guillaume Giboyne et Jean Richard, « procureurs de la frarie de Saint Michel faicte et celébrée en l'église de Saint Sollenne de Blois », un arpent de terre au Haut-Moulin pour 5 s. t. de rente (C. du Refuge, bailli de Blois, 1398, *n. st.*). — Gentienne Chaillou, veuve de Jacques Gauthier, boulanger à Blois, reconnaît posséder ladite terre et devoir de ce fait à la confrérie St-Michel 12 l. t. de rente pendant 9 ans restant à courir du bail contracté (Bernard, 1613). — Mathurin Roberge, couvreur, procureur de la confrérie St-Michel, ensuite des publications faites au prône et jointes à l'acte, du consentement de Guillaume Guillebert, vicaire de St-Solenne, de Louis Brart, tailleur, Mathurin Mangon, couvreur, Michel Chevau, savetier au Bourgneuf, Isaac Leroy, charpentier au Bas-Bourg, Jacques Père, sonneur de St-Solenne, André Perier, marchand, confrères, baille à Léonard Beaufrère, mesureur à la halle de Blois, ledit arpent de vigne au clos de la Galochinière « de présent en ruyne et desgas a cause des hurbetz qui l'ont gastée et mangée comme les autres vignes de l'entour », à charge d'arracher les vignes et les replanter « en bon overnat et mollier », dans le délai de 3 ans ; ledit bail passé pour 29 ans et moyennant 8 l. 5 s. de ferme (Bernard, 1622). — Jean Basselin, boulanger transporte à Charles Petit, boulanger, le bail à lui fait d'un autre arpent de vigne au clos de Montigny, pour 18 ans et moyennant 12 l. t. (1623). — Bail par les marguilliers à Jacques Mignot, savetier, dudit arpent au clos de Montigny, pour 12 ans et moyennant 8 l. (Delaunay, 1633). — Reconnaissance par les héritiers de Léonard Beaufrère, au profit de la marelle, de rentes, l'une de 8 l. 5 s. et l'autre de 3 l. sur un arpent de vigne au clos de la Galochinière, et un tiercier de terre présentement planté en vigne, près l'Orme-Germain joignant au chemin de Chastignères à Blois, et d'autre part aux terres de Ste-Véronique (1635). — Bail par les marguilliers à Jean Haran, Claude Selon et Jean Beaufrère, vignerons au Haut-Bourg, des différentes pièces ci-dessus, pour 29 ans et moyennant 23 l. de ferme (1654). — Bail à Madeleine Vignier, veuve de Jean Haran, de partie des pièces ci-dessus, pour 29 ans et moyennant 11 l. t. de ferme (Malescot, 1688) ; — à Barthelemy Roy, vigneron au Haut-Bourg d'une autre partie, pour 29 ans et moyennant 6 l. 5 s. (1633) ; — à Sébastien Poitou, vigneron au Sanitas, une autre partie pour même temps et moyennant 4 l. 10 s. (1683) ; — à Guillaume Jarry et Alexis Grousteau, vignerons, de 5 boisselées aux Galettes, et 3 boisselées en une autre pièce, pour 29 ans et moyennant, 5 l. 10 s. (Regnard et Lermenier, 1721) ; — à Pierre Marquenet, vigneron au Haut-Bourg, de moitié des pièces du bail précédent pour 9 ans et moyennant 55 s. (Guénois, 1741) ; — à Nicolas Pezier et sa femme, vignerons à la Chaussée, de la totalité des deux baux précédents pour 9 ans et moyennant 110 s. de ferme (1759). — Cette liasse est la 130e de l'inventaire de 1780, p. 455 ;

G. 1091. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1503-1769. — Blois. — Baux d'une vigne aux Galettes. — Solenne, femme de Robin Ballereau, vend à

Jean Johanneau, paroissien de St-Solenne, un quartier de vigne au clos de Montigny, entre le chemin haut de la Chaussée et les vignes du prieuré de St-Solenne pour 20 l. et 10 s. de vin de marché (Vié, 1503 *n. st.*). — Vente de ladite pièce par les héritiers Johanneau à Guillaume Louat, vicaire de St-Solenne, pour 35 l. t. (Grossin, 1507). — Quittance d'Henry Tiberge procureur du prieuré de St-Jean en Grève, pour les ventes de ladite vigne (1507). — Accord entre les héritiers de Guillaume Louat, prêtre, demeurant à Blois et curé de Coudrecieu, ses exécuteurs testamentaires et les marguilliers de St-Solenne, Jean Leroy, lieutenant particulier, Jacques Richard, Alexandre de Coufly, praticiens, et Guillot Gaillart, marchand, par lequel les héritiers donnent patience aux marguilliers du legs fait par le testament de G. Louat en date du 28 août 1520, de deux quartiers de vigne, l'un au Bas l'autre au Haut-Montigny (Poirier, 1524). — Joachim Plessys, clerc et sonneur de St-Solenne, prend des marguilliers ladite vigne à rente emphytéotique de 50 s. pour 99 ans (1524). — Déclaration d'hypothèque par Madeleine Poirier, veuve de Jean Bellanger, pour divers biens dont la maison de la Corne-de-Cerf et la vigne ci-dessus (Pelletereau, 1759) ; — par Etienne Georget, homme de bras au Haut-Bourg, pour la vigne (1593) ; — par les marguilliers François Baille, ancien avocat du roi au bailliage, Michel Bégon, receveur des tailles, Philippe Leroux, juge en l'élection, et Jacques Jullian, bourgeois, à Jean Beaufrère, vigneron au Haut-Bourg, pour 29 ans, moyennant 110 s. t. (Bernard (1623) ; — à Jean Bretheau, vigneron au Haut-Bourg, pour 20 ans et moyennant 6 l. t. (Malescot, 1665) ; — à François Cosson pour 29 ans, même prix (1684) ; — par les marguilliers François Petit, bourgeois, Jacques Rondin, juge au présidial, et Jacques Beaudoulx, bourgeois, aux mêmes conditions (Regnard et Lermenier, 1724) ; — aux héritiers Cosson, même temps, moyennant 7 l. (Guénois, 1740). — Substitution et autre bail (1743, 1768). — Cette liasse est la 131e de l'inventaire de 1780, p. 462). — Bail à Jean Guignard, vigneron, de 2 boisselées de terre près Clouzeaux, pour 29 ans et moyennant 4 l. de ferme (Chenu et Guénois, 1769). — Cette pièce est la 2e et la seule qui reste de la 133e liasse de l'inventaire de 1780, p. 472 ; la pièce 1, non plus que la liasse 132, n'existe aux Archives.

G. 1062. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1498-1758. — La Chaussée-Saint-Victor. — Rente de 7 l. 10 s. au clos de la Chabotière et aux Pendants. — Marion, veuve de Jean Chaslot, de la Chaussée, et les enfants Couturier, ses fils d'un premier lit, vendent à Guillot Pineau, menuisier à Blois, 1/2 tiercier de vigne et friche, aux Pendants de Montigny, abutant sur Vauparfont, pour 70 s. t. et 5 s. de vin de marché (Prégent, 1498). — Pierre Lesieure, paroissien de Saint-Victor, vend audit Pineau, quatre ornes de friches en la vallée de Vauparfont, moyennant 10 s. t. et 2 s. 6 d. de vin de marché (1498). — Marion, veuve Chaslot, et Pierre Couturier, son fils, vendent 1/2 quartier de vigne, aux Pendants, moyennant 55 s. t. et 5 s. de vin de marché. (1498). — Jean Crosteau, de Saint-Victor, vend audit Pineau un quartier de vigne, aux Pendants, pour 115 s. t. et 5 s. de vin de marché, dont quittance « et renonça par sa foy à l'exception d'icelle somme en vin de marché non avoir euz et et receuz à gré » (Robin, 1499). — Vincent Flumas, de Saint-Victor, vend à Pierre David, à Blois, 10 ornes de vigne au clos de Montigny, à la Chabotière, sur le chemin de Blois à Suèvres, pour 72 s. 6 d. t. et 3 s. t. de vin de marché (Vié, 1505 *n. st.*). — Denis Maslart, vend à Pierre David, tuilier au Bourg-Saint-Jean, un quartier de vigne à la Chabotière pour 7 l. 6 s. t. et 7 s. t. pour vin de marché (Vié, 1504). — Vincent Flumas vend à Pierre David, paroissien de Saint-Solenne, 9 ornes de vigne à la Chabotière pour 75 s. t. (1505). — Pierre David vend à Michel de Butout, seigneur de Chalumelle, secrétaire du roi, 3 quartiers de vigne en une pièce, à la Chabotière, pour 30 l. t. payées en 15 écus d'or (Grenaisie, 1518). — Jean Duloyel, de Saint-Victor, vend audit de Butout, seigneur de Troigny, un quartier de vigne et 4 ornes au clos des Pendants pour 10 l. t. et 10 s. de vin de marché (Poirier, 1519 *n. st.*) — Louis Benoist vend à de Butout 1/2 quartier de vigne à la Chabotière, moyennant 8 l. t. (Thomas, 1521). — Mathurin Hoquet, de Saint-Victor, vend à de Butout 4 ornes à la Chabotière pour 8 l. 10 s. t. (Chapelin, 1522 *n. st.*). — Bail par adjudication à Guillaume Robin, pâtissier, par les marguilliers, assistés de François de Prennes, curé de Grandchamp, Hilaire Grossin, Pierre-Joachim Driet, praticiens, Pierre Chastain, Rolland de la Bruyère, Jacques Hérière, Régue du Thou, Pierre Bellanger, Nicolas Phesnin, Guillaume Thibierge, Joachim Plessis, et autres paroissiens, des vignes ci-dessus pour 80 ans et moyennant 6 l. t. de rente, en garantie de laquelle le preneur hypothèque sa maison, rue du Haut-Marché, joignant à la maison de Villeborson (Poirier, 1540). — Sentence en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle contre les héritiers Robin (1567). — Sentence contre Bricoingne (1580). — Déclaration par Vincent Guignart le jeune, avocat au présidial, de 2 écus d'or sol ou 6 l. de rente,

assignés sur lesdits biens (Becquereau, 1584); — par Gentien Régnier, vigneron à la Chaussée (Bernard, 1612); — par les héritiers Régnier (Malescot, 1668, Garnier, 1698). — Bail par François-Vincent de Dampierre, prieur, et par les marguilliers Jacques-César Jabre, sieur de la Cousinière, lieutenant particulier au bailliage, Jacques Leroy, marchand, François de Réméon, sieur de Longuevau, François Fariau, greffier de l'élection, à Denis Leroux, vigneron à la Chaussée, et Charlotte Drouet, sa femme, pour 29 ans et moyennant 10 l. de ferme (Guénois et Rué, 1730); — à Denis Régnier, vigneron à la Chaussée, même temps, moyennant 5 l. (1730). — Aux mains de Philippe Dubois, prieur, et des marguilliers François Petit, sieur de Thoisy, conseiller en la cour des monnaies, François Lerasle, négociant, Etienne Chéron, lieutenant particulier, Jean-Jacques Honoré Houel, président de l'élection, la veuve de Denis Leroux résilie son bail et promet payer 100 l. d'arrérages dont elle est redevable (Charles et Guénois, 1749). — Bail de 9 ans à Pierre Daudin, tonnelier, Pierre Régnier, dit Mathuzon et Catherine Gaudron, sa femme, moyennant 8 l. de ferme (Serreau et Guénois, 1749); — par Anselme Roustille, prieur, et par les marguilliers Jean-François de la Saussaye, sieur de la Rabois, Claude-Nicolas de Réméon, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, Claude Girault-Desroches, marchand, Léonard Guilly de la Massuère, lieutenant honoraire de l'élection, Jean Poupard et Charles-François Habert, procureurs, audit Pierre Régnier et sa femme, moyennant le même prix et pour 29 ans (Lambert et Guénois, 1758). — Bail de l'autre portion pour 29 ans aux héritiers Régnier (1758). — Cette liasse est la 135e de l'inventaire de 1780, p. 475; la liasse 134 n'existe pas aux Archives.

G. 1096. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1527-1758. — Blois. — Baux de la vigne de Vergecour. — Jean Hulle, laboureur au Haut-Bourg, prend à rente emphytéotique de 99 ans, des marguilliers Jean Leroy, lieutenant particulier, Alexandre d'Escouffy, praticien en cour d'église, et Guillot Gaillart, moyennant 7 s. t. de rente, un quartier de terre labourable à Villiers, paroisse Saint-Honoré, abutant aux terres de Bourgmoyen (Hallope et Grenaisie, 1527). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite terre assise au verger Jousse, au-dessous de Villejoint, paroisse Saint-Honoré, par Jeanne Pallejay, veuve de Jean Robert, vigneron à Francillon, paroisse de Villebarou (Huguet, 1559); — par Jacques Haran, vigneron au Haut-Bourg, sur la même terre au Verger-Gousse (Pelletereau, 1580); — par Etienne Charron, portefaix au Bas-Bourg (Butel, 1586); — par Claude Lemeire, marchand, laboureur aux Hautes-Granges, paroisse Saint-Nicolas (Bernard, 1602). — Bail de 29 ans par adjudication des marguilliers à Michel Haye, vigneron aux Granges, paroisse Saint-Honoré, moyennant 50 s. de ferme (1625); — à Jeanne Bruère, veuve en dernières noces de Léonard Bourdonneau, demeurant au Haut-Bourg, Jean Gilles, voiturier par terre (la pièce désormais plantée de vigne), et Françoise Haye, sa femme, au même lieu, pour 9 ans et moyennant 100 s. de ferme (Lefebvre, 1655); — audit Jean Gilles et à sa femme, mêmes conditions (Malescot, 1668); — à Michel Thibault et Eloi Amiot, vignerons aux Hautes-Granges, même temps, et moyennant 3 l. de ferme (1679); — à Eloi Amiot, pour 19 ans, moyennant 3 l. 10 s.; la pièce dénommée Vergegousse (Lermenier, 1703); — à Jean Bourgeois, vigneron aux Granges, paroisse Saint-Nicolas, pour 29 ans et moyennant 100 s. de ferme; la pièce dénommée Vergecourt (Lambert et Guénois, 1758). — Cette liasse est la 136e de l'inventaire de 1780, p. 483.

G. 1097. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1394-1765. — Saint-Denis-sur-Loire. — Baux des vignes aux Grèves. — Regnault, de Villerbon, paroisse de Saint-Denis, prend à rente, sa vie durant, de la confrérie Saint-Michel en la paroisse Saint-Solenne, moyennant 8 s. t. de rente, un tiercier de vigne en trois pièces, deux au clos des Grèves et la troisième au clos Imbert, au long de la vigne au Roy (1394 *n. st.*) Etienne Thévenin, de Saint-Denis, prend à rente pour sa vie, celle de sa femme et de ses enfants, moyennant 2 s. 6 l. de rente, de Jean Midi, procureur de la confrérie Saint-Michel, lesdites pièces de vigne, l'une joignant à celle de la confrérie Saint-Jacques de l'église de Saint-Denis (J. des Etangs, 1444); — Jean Savoire et Jean Lefèvre, procureurs de la confrérie, baillent à rente pour 59 ans à Pierre Chefdeville, taillandier à Blois, et à sa femme, moyennant 17 s. 6 d. t. de rente, lesdites pièces de vigne aux Mées (Vié, 1507). — Déclaration de ladite rente par Guillaume de la Roche, tailleur à Blois, et François Defrance, sommelier de monseigneur le duc de Longueville (Thomas, 1529). — Thomas Cormier, vigneron à Saint-Denis, prend à rente pour 14 ans, de Patris Picard, procureur de la confrérie, lesdites pièces de vigne moyennant 22 s. 6 d. de rente (Pathault, 1563). — Déclaration de ladite rente par Nicolas Jorran, tonnelier

en Bourg-Neuf, Jean Daudin, vigneron aux Mées, et Jacques Bordier, vigneron à Saint-Denis (Denis Thomas, 1570). — Fabien S..., greffier des eaux et forêts du comte, procureur de la confrérie, et René Marchais, savetier, l'un des confrères « formant la plus grande et sayne partye » baillent à ferme, pour 30 ans et moyennant 30 s. t. de rente, lesdites pièces à Jacques Bordier, marchand à Saint-Denis, et Jean Guillonneau, tailleur d'habits à Blois (Pelletereau, 1577). — Macé Biart, savetier, et Pierre Marquet, meunier, procureurs de la confrérie, du consentement des confrères, Jean Foucquery l'aîné, charpentier, Gentien Russet, « rotteur », Ambroise Renaudeux, voiturier par eau, Jean Mirre, Antoine Polbot, Michel Binet, Louis Biart, tailleurs, Michel Chevau, savetier, et Mathurin Mangon, corroyeur, baillent à ferme pour 19 ans et moyennant 60 s. t., aux frères Bordier, lesdites pièces de vigne (Bernard, 1608). — Bail de 29 ans, par adjudication des marguilliers de Saint-Solenne, à Daniel Arnault, vigneron aux Mées, paroisse de Saint-Denis, moyennant 7 l. 10 s. de ferme (Delaunay, 1641). — Bail de 10 ans par les marguilliers Pierre Viart, sieur de la Sablonnière, président de la Chambre des comptes, général des finances, surintendant des maisons, bâtiments et domaine du comte de Blois, Jean de la Saussaye, chevalier, seigneur de la Rabois, intendant des turcies et levées de France, et Raymond Aymard, juge en l'élection, à la suite du départ des Arnault, à Jacques Pilot, vigneron aux Mées, moyennant 10 l. t. de rente, desdites pièces de vigne sur le chemin des Mées à Menars et celui des Mées à Villiers (Lefebvre, 1660) ; — à Michel Morel, tailleur à Blois, pour 9 ans et moyennant 7 l. 10 s. (Malescot, 1669) ; — au même et même prix, pour 19 ans (1678) ; — aux frères Mestivier pour 29 ans et moyennant 3 l. de ferme (Guénois, 1736) ; — par Anselme Roustille, prieur, et les marguilliers Gentien Bourdon, procureur en la maréchaussée générale d'Orléans, résidence de Blois, subdélégué, Isaac Boesnier de Bardy, négociant, et Isaac Baignoux, orfèvre, aux Duval et aux Métivier, pour 29 ans et moyennant 3 l. (Toutan et Guénois, 1765). — Cette liasse est la 137e de l'inventaire de 1780, p. 488.

G. 1095. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1695-1753. — Blois. — Baux du pré du pont Saint-Michel. — Bail à Thomas Rousseau, journalier, rue Croix-Boissée, en Vienne, pour 9 ans et moyennant 15 l. t. (Malescot, 1695) ; — par les marguilliers Pierre Marchand, greffier du bailliage, François Huit, sieur de Berthault, juge au bailliage, Martin Lefebvre, avocat au parlement, à Nicolas Crespin, ferrandier, pour 9 ans et moyennant 18 l. (Lermenier, 1704) ; — à René Colesse, boucher, et Catherine Malherbe, sa femme, pour 9 ans et moyennant 33 l. (Lambert et Lermenier, 1724 ; — à Léon Malherbe, boucher, pour 9 ans et moyennant 24 l. (Lambert et Guénois, 1753). — Cette liasse est la 139e de l'inventaire de 1780, p. 502 ; la liasse 138 n'existe pas aux Archives.

G. 1096. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1458-1779. — Blois. — Baux de 5 arpents de pré au pont Saint-Michel. — Jeanne de Villebresme, veuve de André de Bonnas, chevalier, donne ledit pré à la fabrique à charge de fondations (B. de Bonpuiz, 1458). — Jean Cottereau, marchand, prend à rente, de Jean Sébille et Samson Branger, marguilliers, durant sa vie, celle de sa femme et de ses enfants, ledit pré moyennant 30 s. t. de rente (Callo, 1468). — Déclaration de ladite rente par Perrette Cottereau, veuve de Guillaume Phelippeaux, ainsi que d'autre rente de 40 s. sur une vigne, léguée par Jean Cottereau, son père (Chapelin, 1527). — Raymond Phelippeaux, grénetier et élu, prend à rente ledit pré pour 99 ans et moyennant 35 s. t. de rente. (Poirier, 1543). — Déclaration de ladite rente par Radegonde Garrault, veuve de Louis Phelippeaux, juge au présidial (Becquereau, 1586). — Bail par adjudication à Nicolas Jacquet, meunier au Port-Vieux, pour 9 ans et moyennant 26 l. t. de ferme (Delaunay, 1642) ; — à Jean Loizon et Jean Raffron, poulaillers en Vienne, pour 9 ans et moyennant 24 l. (1647) ; — à Jean Raffron, mêmes conditions (Lefebvre, 1655) ; — à François Moisy et à la veuve Jacques Séguin, pour 5 ans et moyennant 18 l. (Malescot, 1695) ; — à Philippe Mosny, marchand en Vienne, pour 6 ans et moyennant 24 l. (Malescot, 1666) ; — renouvellement de 9 ans au sieur Ribriou, garde des chasses à Saint-Gervais (1720) ; — à Jean Duvau et Catherine Palgé, sa femme, à Saint-Gervais, pour 9 ans et moyennant 10 l. (Guénois, 1734) ; — à Jacques Duvau et Marie Chavigny, sa femme, pour 9 ans et moyennant 20 l. (1744) ; — par les marguilliers Jacques-François Bernard de Beaulieu, comte d'Ecoman, et Pierre Amaury, notaire, à Jacques Duvau, pour 9 ans et moyennant 20 l. (1753) ; — par Laurent de Gironde, prieur, et les marguilliers François Cousin, grénetier, Pierre Bourdon des Bordes, bourgeois, Olivier Chiquet, père, marchand, à Pierre Guibert, vigneron, pour 9 ans et moyennant 36 l.

(Guénois, 1770) ; — par ledit prieur et les marguilliers Pierre de Rambourg, gentilhomme servant le roi, François Lerâle, négociant, François Fesneau, à Guillaume Fouillou, vigneron, pour 9 ans et moyennant 50 l. (1779). — Cette liasse est la 140e de l'inventaire de 1780, p. 506.

G. 1097. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1596-1779. — Blois et Chailles. — Baux de prés à Egreffin et Longboyau. — Nicolas Morin, sieur de la Basme, gouverneur de Selles, de présent à Blois, vend à Jeanne Alego, veuve de Jacques Rousseau, sieur du Perriou, sa moitié indivise avec elle aux 4 arpents de pré en deux pièces, l'une joignant aux prés de Saint-Lazare et aux prés de Saint-Sauveur, l'autre sise à Longboyau et sur le chemin des ponts Saint-Michel à Chailles, mouvant de la succession de son père Pierre Morin, sieur de Maupas, moyennant 166 écus 2/3, évalués 500 l. t., payés en quarts d'écus d'argent et autre monnaie courante (Tassin, 1596). — Jean Doujat, conseiller au parlement de Paris, y demeurant rue des Mathurins, paroisse Saint-Benoît, sa femme Anne Leroux, Pierre de Pleurs, maître d'hôtel du roi et maître en la chambre des comptes de Paris, y demeurant rue du Petit-Musc, paroisse Saint-Paul, gardien des enfants d'Elisabeth Leroux, sa femme, et au nom de Jean Leroux, chevalier, seigneur de Langrye, et de Marie Leroux, son épouse, héritiers de Marie Rousseau, veuve de M. Leroux, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, leurs père et mère, vendent à Marie Viart, veuve de Jacques Martin, sieur de Villiers, trésorier général de France à Blois, stipulant par Antoine Belin, officier de la Reine, demeurant rue Fromenteau, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois : 1° une rente de 112 l. 10 s. constituée par feu Antoine Lelarge, sieur de la Chaussonnière, prévôt des maréchaux de France en Vendômois, pour lui et sa femme Louise de Beauce, au profit de Jeanne Allego, veuve de Jacques Rousseau du Perriou, trésorier général de la maison du roi, reconnue par Claude Barentin, sieur de l'Ardoise et de la Salle, et autres héritiers desdits époux ; 2° une rente de 120 l. sur les héritiers Elie Chicoineau, notaire à Blois, et sur Nicolas Buisson, son successeur, avec 180 l. d'arrérages, ladite rente constituée au profit de François de la Chaitre, sieur de Limasson ; 3° 4 arpents de pré en deux pièces, paroisse de Chailles ; pour 2620 l. en principal la première rente ; 2580 l. la seconde ; et 800 l. pour les 4 arpents : en tout 6,000 l. (1646). — Extrait du testament de Marie Viart et de son codicille, léguant à la fabrique 300 l. pour ornements et les 4 arpents susdits (1685, 1688). — Bail de 6 ans à Pierre Marche, cabaretier au Bas-Bourg, moyennant 50 l. de ferme (Malescot, 1695) ; — sur insolvabilité de Jean Richoudeau, fermier pour 15 ans, les deux ans restant à courir dudit bail sont loués solidairement à divers, moyennant 71 l. par an (Regnard et Lermenier, 1725) ; — à divers pour 9 ans et moyennant 72 l. (Guénois, 1744) ; — à Jean Granger, demeurant à la Galle, en Rivière, mêmes conditions (Amaury et Guénois, 1761) ; — à Jacques Granger, même temps, moyennant 120 l. de ferme (J.-J. Guénois, 1770) ; — à Joseph Guédon pour 18 ans et moyennant 160 l. (Rabineau, Lefebvre, 1779). — Cette liasse est la 142e de l'inventaire de 1780, p. 518 ; les pièces 1 et 16 et la liasse 141 n'existent pas aux Archives.

G. 1098. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1657-1772. — Monteaux. — Baux des prés du Frêne. — Concession d'une chapelle à Jacques Charron (Lefebvre, 1657). — Copie de l'acte de fondation du service institué par Jacques Charron dans la chapelle Saint-Jacques (1668). — Bail des prés de Monteaux, par les marguilliers, à Macé Guilpain, pour 3 ans et moyennant 46 l. 10 s. de ferme (Malescot, 1679) ; — Déclaration censuelle par les marguilliers (1679). — Bail à Michel Leduc et Nicolas Marville pour 6 ans et moyennant 33 l. de ferme (1695). — Autres baux (1720, 1772). — Cette liasse est la 144e de l'inventaire de 1780, p. 531 ; les pièces 10 et 14 de la liasse et la liasse 143 n'existent pas aux Archives.

G. 1099. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1661-1672. — Blois. — Rente de 3 l. sur une maison rue Foulerie. — Déclaration par Etienne Tondereau, voiturier par terre, joignant aux murs de ville (Lefebvre, 1661) ; — par Jacques Habert l'aîné, entrepreneur de bâtiments du Roi, pour avoir incorporé l'emplacement de la maison de Tondereau, dit Grillade, dans un grand bâtiment qu'il a fait construire rue Foulerie (Poignant, 1672). — Cette liasse est la 149e de l'inventaire de 1780, p. 559 ; les liasses 146 à 148 n'existent pas aux Archives.

G. 1100. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1514-1613. — Blois. — Rente prescrite sur une maison dans l'emplacement de l'évêché. — Jeanne Néret, femme de Raoullet Locquet, parcheminier, vend à Gilles Pallejay, prêtre, demeurant au Haut-Bourg, une rente perpétuelle de 25 s. t. sur une maison au Bas-Bourg, donnant sur le chemin qui descend du petit cimetière Saint-Solenne à la porte du Bas-Bourg, sur laquelle rente est due une autre de 3 s. 9 d. à Soullin Catreetmaille, ladite vente moyennant 14 l. 10 s. t. (Grenaste, 1514). — Testament dudit Palgey, chapelain de Saint-Solenne, par lequel il lègue ladite rente à la fabrique (1521, *n. st.*) — Lettres de patience de délivrance dudit legs par les héritiers de Gilles Palgé (1522 *n. st.*).— Déclarations de ladite rente, sentences et procédures en paiement d'arrérages et déclarations nouvelles de la rente sur ladite maison donnant sur le petit Remenier (1591-1613). — Cette liasse est la 150e de l'inventaire de 1780, p. 559; la pièce 9 n'existe pas aux Archives.

G. 1101. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1482-1612. — Blois. — Rente prescrite sur la maison du Barillet, rue Croix-Boissée en Vienne. — Jeanne, veuve de Jean Richart, vend à Raoulet Laurenceau une maison couverte de tuiles en Vienne, rue Croix-Boissée, chargée d'une rente de 25 s. envers la fabrique de Saint-Solenne, 10 s. t. envers Michel Guyau, la moitié d'un anniversaire envers le curé de Vienne, et 5 s. t. envers la fabrique de Vienne après le décès de la vendeuse, en échange de 20 boisselées de terre, mesure de Fontaines, en la paroisse de Contres, joignant l'étang des Tesnières et la chaussée de l'étang de la Fresnoye, au censif des Brosses (Callo, 1482). — Sentence en déclaration d'hypothèque de ladite maison contre Pierre Huguet, garant de Regnaul Boué, à la requête d'Etienne Chenu, André Pesnon, Gentien Pinart et Dupuy, marguilliers, par Jean Martel, juge et voyer de Vienne (1506). — Sentence prononçant le rachat d'une rente de 8 l. t. constituée au profit de la marelle par Berthaut Mamys (1563). — Sentence en déclaration d'hypothèque sur ladite maison du Barillet, au profit de Berthaut Mamys (1525). — Déclaration d'hypothèque sur la même maison au profit de la fabrique (1539). — Autres déclarations (1577-1612). — Cette liasse est la 151e de l'inventaire de 1780, p. 560.

G. 1102. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1627-1632. — Vatan. — Rente sur la seigneurie. — Jean de Rivaude, chevalier, seigneur de Villegomblain, Méry et autres lieux, héritier de Martin de Racine, seigneur de Villegomblain, aumônier du roi, abbé du Petit-Cîteaux et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, pour demeurer quitte du legs fait par ledit défunt à St-Solenne, de 50 l. t. de rente constituée audit abbé par Marie Dupuy, dame de Vatan, le Méon, le Puy, St-Laurian et Villeneuve sous Barillon, a mis le testament aux mains de Emmanuel Moreau, sieur de Panelle, juge au présidial et exécuteur testamentaire, en vue de savoir des marguilliers s'ils acceptent le legs et ses charges (Cl. Remille, notaire à Oucques, 1627). — Sentence en paiement d'arrérages et déclaration nouvelle, au profit de la fabrique contre la dame de Vatan (1632). — Cette liasse est la 152e de l'inventaire de 1780, p. 561.

G. 1103. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin. 4 pièces, papier.

1609-1656. — Blois. — Rente prescrite sur une maison, rue Foulerie. — Jacques Morisse, archer des maréchaux, prend à rente de Nicolas Lepage, marchand, un grenier, rue Foulerie, près d'une ruelle qui va à la rue Vauvert, moyennant 6 l. de rente perpétuelle, rachetable 120 l. (Jamet, 1609). — Ordonnance de saisie mobilière par Paul Garnier, lieutenant du prévôt, contre Jacques Maurice à la requête de Lepage (1614). — Poursuite contre la veuve Maurice en vue de faire vendre ladite rente au profit de la veuve Lepage (1625). — Michel Lepage, en son nom et pour lui et sa mère, vend à Jean Picault, procureur au grenier à sel de Blois, garde-meuble du château de Blois, ladite rente de 6 l. t. pour 120 l. sur laquelle somme sont payées diverses dettes des vendeurs, notamment à Charles Tascher, docteur en théologie, gardien des Cordeliers, pour vêtement fourni à Nicolas Lepage, cordelier, fils et frères des vendeurs ; « faict et passé en la basse-cour des Cordeliers » (Bernard, 1635). — Extrait du testament d'Angélique Moreau, veuve de Jean Picault, qui lègue ladite rente à la fabrique (1631). — Déclaration de ladite rente par Jacquette Maurice, veuve de Barthélemy Soliveau, greffier de la maréchaussée du comté de Blois (Delaunay, 1634). — Certificats relatifs à l'état de la couverture dudit

grenier (1656). — Cette liasse est la 153e de l'inventaire de 1780, p. 563.

G. 1104. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1637-1673. — Fondations diverses. — Extrait du testament de Marie Coulombeau, femme d'Etienne Crochet, écuyer, sieur des Dominières, lieutenant de la maréchaussée aux comtés de Blois et duché de Vendômois, laquelle donne à titre de fondation 30 l. de rente amortissable de 600 l. et ordonne de mettre deux plaques de cuivre, pour rappeler ses fondations, dans l'église St-Solenne et dans celle des Cordeliers (Barthélemy, 1642). — Extrait du testament de Barbes Dollart, veuve de Michel Farineau, garde des Grandes-Allées du Roi au château de Blois, qui lègue 300 l. pour la réparation de l'église, à charge de service (Delaunay, 1637). — Accord entre François Douschard, prieur, les marguilliers d'une part, et d'autre part Marie Boyvau, veuve de Pierre Raimonneau, avocat, exécutrice testamentaire d'Andrée Brillault, sa domestique, qui a légué, par son testament du 8 novembre 1666, 80 l. à la marelle (Malescot, 1668). — Extrait du testament de Luce de Vernezon qui lègue à la sacristie 200 l. « pour avoir du linge nécessaire au service de l'autel » (Malescot, 1673). — Ces pièces constituent les liasses 154, 156, 157 et 158 de l'inventaire de 1780, pp. 564 à 567 ; les liasses 153 et 155 n'existent pas aux archives.

G. 1105. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1525-1552. — Fondations diverses. — Lettres de patience des héritiers de Pierre Bellanger, marchand, de la délivrance du legs de 20 s. t. de rente à la boîte des Trépassés, sur une maison rue Vauvert, (Huguet, 1550). — Pierre Bellanger, boulanger en Vienne, vend à son beau-frère Nicolas Mignot, pelletier au Foix, 6 s. t. de rente, sa part successorale, de 100 s. de rente, sur lesquels la marelle en a 20 (Poirier, 1551). — Même opération par Jean Bellanger, tonnelier et vigneron aux Granges (Huguet, 1552) ; — par Jean Bellanger, vigneron au Haut-Bourg 1553 *n. st.*). — Testament de Jacques Demolins et Jeanne, sa femme, qui lèguent à la fabrique une maison au Change et 4 l. t. sur une autre maison et 3 l. 10 s. t. de rente sur une maison rue Beauvoir (1497). — Ces liasses sont la 159e et la 162e de l'inventaire de 1780 ; pp. 567 et 571 ; les liasses 160 et 161 n'existent pas aux Archives.

G. 1106. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1486-1610. — Fondation de Morvilliers. — Jean du Lezis, maçon, et Collette, sa femme, prennent à rente perpétuelle de Jeanne Guérine, femme de Pierre de Malles « receveur pour le roi des cinq pour cent que ledit seigneur fait lever sur les draps d'or et de soie à Lyon et, ou vivent de feu monseigneur de Guienne, clerc de ses offices », une maison rue du Puits-Châtel, chargée de cens au profit de St-Sauveur, moyennant 4 l. de rente (Albert Pauvert, 1486). — Marie Gendre, femme de Morin Colin, tanneur, baille à rente à Etienne de Morvilliers, maître des comptes, procureur général au comté de Blois, un arpent de pré à Chouzy, appelé le Pré-Guérin, entre les prés de St-Lomer et ceux du curé de Chouzy, moyennant 46 s. t. de rente perpétuelle (Grossin, 1516 *n. st.*). — La même vend au même une rente perpétuelle de 4 l. sur la maison de la rue du Puits-Châtel appartenant à Jean Duloisir l'aîné, comme héritière de Jeanne Guérin, sa mère ; ladite vente moyennant 110 l. t. payées en écus d'or au soleil, et 4 l. de vin de marché (1516 *n. st.*). — Accords entre les héritiers de Jacques de Morvilliers, archidiacre de Gassay, et les marguilliers de St-Solenne au sujet de l'acceptation du legs constitué par ledit Jacques en faveur de ladite église : à ce legs, les héritiers, sur le refus de la fabrique, sont obligés d'ajouter, en constituant diverses rentes au profit de la marelle, sur les biens ci-dessus (1517). — Consentement du doyen et chapitre de St-Sauveur à la possession en main-morte par la fabrique des biens provenant du legs Morvilliers et appartenant au censif du chapitre (1525). — Sentence contre François Bureau en déclaration nouvelle de l'hypothèque sur ladite maison (1567). — Déclaration par Marguerite Maignan, veuve de François Bureau, marchand (Thomas, 1577). — Note relative à un arpent de pré, dit pré Guérin, cédé à la fabrique par lesdits héritiers Morvilliers, en même temps que la rente de 4 l. sur la maison rue Puits Châtel, appartenant à Michel Gitton, sieur du Verger ; ledit pré vendu par la fabrique à Madame du Perriou (Bernard, 1610). — Cette liasse est la 168e de l'inventaire de 1780, p. 577 ; les liasses 163 à 167 n'existent pas aux Archives.

G. 1107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

1657. — Fondations diverses. — Accord entre les marguilliers et Louis Picard, trésorier des parties casuelles, seigneur de Dampierre, et dame Bonne Courtin, son épouse, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse St-Eustache, par lequel la fabrique promet de faire bâtir en ladite église, dans la place à eux vendue 150 l. t., une chapelle du côté de la rue des Papegauts, au-dessus de celle de Cheverny, conforme au dessin et marché qu'ils ont fait de cette chapelle et d'autres avec Antoine Jacquet, maçon, à Blois ; les marguilliers accordent en outre auxdits fondateurs le premier banc qui vaquera dans la nef, des douze neufs qui y sont à présent, avec faculté de l'échanger s'ils ne le trouvent commode, ladite concession pour une durée de 50 ans ; le tout moyennant 1200 l., dont moitié présentement payée et l'autre après achèvement de la chapelle, les marguilliers dispensés pendant 50 ans de toute réparation (Lefebvre, 1657). — Acte de réception de la chapelle par Courtin de Nanteuil, mandataire des fondateurs, et versement par ledit aux marguilliers de la somme de 600 l. restant à payer (1661). — Cette liasse est la 172e de l'inventaire de 1780, p. 589 ; les liasses 169 à 171 n'existent pas aux archives.

G. 1108. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin

1444-1619. — Biens de la confrérie Saint-Michel à Montigny. — Bail à vie par Jean Midy, procureur de la confrérie, à Philippe Agaice, de 1/2 arpent de vigne à la Galochinière, moyennant 16 s. de rente (J. des Etangs, 1444). — Thomas Tabourdeau, corroyeur, donne à la confrérie un quartier de vigne à la Galochinière, (Callo, 1466). — Bail à vie par les procureurs audit Tabourdeau de diverses pièces de terre (1466). — Bail pour 59 ans à Georget Gobillon, de 1/2 arpent de vigne à la Galochinière (Grosin, 1507). — Déclaration d'une rente de 5 l. 5 s. sur 5 arpents de vigne par Pierre Morin et Pierre Paisant (Haloppe, 1519). — Déclaration par Chantereau de 35 s. de rente sur 6 boisselées de vigne au clos de la Galochinière (Heillault, 1538). — Sentence au profit de la confrérie rendue par la prévôté contre les détenteurs de divers héritages (1548). — Bail de 29 ans par les procureurs à Berthault Charon, vigneron, de 5 quartiers de vigne, moyennant 6 l. de rente (Poirier, 1550). — Bail de 19 ans par les procureurs à Pierre Marquet et Jacques Gautier de 6 quartiers à la Galochinière, moyennant 4 écus sol de ferme (Butel, 1588). — Bail de 19 ans à Pierre Margota d'un tiercier de terre à l'Orme-Germain, moyennant un écu sol de rente (1588). — Déclaration d'hypothèque de 37 s. 6. d. sur 1/2 arpent de vigne à la Galochinière, par Jean Michel et André Cothereau (Bernard, 1610). — Bail de 39 ans à Bernard Beaufrère d'un tiercier de terre près l'Orme-Germain, moyennant 3 l. de ferme (1618). — Bail de 29 ans à Jean Cothereau de 1/2 arpent de vigne à la Galochinière, moyennant 3 l. de ferme (1619). — Cette liasse est la 178e de l'inventaire de 1780, p. 597 ; les pièces 1 à 6 et 8 et 9 de la liasse, et les liasses 173 à 177 et 179 à 200 n'existent pas aux Archives.

G. 1109. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 20 pièces, papier.

1657-1780. — Pièces diverses. — Une liasse de 18 pièces concernant la chapelle de Saint-Jacques, mémoires, lettres et notes relatives à la desserte et aux difficultés avec les fondateurs (1657-1699).

Copie du testament de Guillaume Ribier (1662).

Copie de la vente par Guillaume Guérin, seigneur de Beaumont, ancien capitaine au régiment de Ponthieu-Infanterie et Madeleine Guéret, son épouse, demeurant rue du Puits-Châtel, à François Petit, conseiller à la Cour des Monnaies, de 2 maisons, l'une rue Pierre-de-Blois, l'autre degrés Saint-Solenne, chargée, la première, de 6 l. de rente au profit de la fabrique.

Bail de 9 ans à Michel Camus, laboureur, de 33 arpents en 38 pièces à Champigny, moyennant 220 l. de ferme (1780). — Aucune de ces pièces n'a été inventoriée en 1780.

Convention entre Pierre Simon, prieur, et les marguilliers Bernard-Gabriel Herry de Maupas, chevalier, ancien major de dragons, lieutenant pour le Roi de la ville de Blois, chevalier de Saint-Louis, Pierre Druillon, lieutenant général du bailliage, seigneur de la Fosse-Andillon et autres lieux, Louis Gitard, conseiller, rapporteur du point d'honneur, Gentien Bourdon, avocat en Parlement et de la fabrique de Saint-Solenne, subdélégué, Paul Pointeau et Paul Legros, négociants, d'une part, et d'autre part dame Constance de Constantin, supérieure générale de la congrégation des Sœurs de la Charité de Querhouent, *alias* Montoire, sous le bon plaisir d'Alexandre-Amédée de Lauzières Thémines, évêque de Blois, et de Gaspard Geoffroy de Gousson, évêque du Mans, supérieur immédiat de la congrégation. Les marguilliers connaissant le le zèle desdites sœurs fondées sur lettres-patentes datées

de Fontainebleau en juin 1681, par M. Moreau, curé de Saint-Laurent de Montoire et autorisés par délibération de la fabrique du 21 avril 1788 à demander deux sœurs de ladite communauté pour la paroisse, la supérieure s'oblige à leur envoyer avant le 1er juillet deux sœurs qui « seront tenues de soigner et médicamenter gratis les pauvres malades et de se charger de l'instruction des jeunes filles, aussy gratis, et généralement faire dans ladite paroisse tout ce dont elles sont tenues suivant leur institution et tout ainsy et de la même manière que le font et sont tenues de le faire les sœurs établies dans trois paroisses de cette ville » ; la fabrique s'engage à « payer annuellement auxdites deux sœurs, à compter du jour de leur établissement, la somme de cinq cents livres de pension chacun an, payable par demi-année et d'avance...; de leur fournir pour leur arrivée une maison commode et ameublement convenable suivant que les autres sœurs sont dans l'usage d'être logées et meublées, à l'exception qu'au lieu de trois lits il n'y en aura que deux jusqu'à ce qu'on ait la plus grande facilité d'en fournir un troisième et d'augmenter ladite pension si elle est considérée comme trop modique.. ; en cas de changement de demeure desdites sœurs elles ne seront tenues à aucun des frais de délogement... ; quant aux meubles, linges et autres effets qui seront fournis auxdittes deux sœurs, il en sera dressé un état détaillé par forme d'inventaire... » la procuration des sœurs de la congrégation est annexée à l'acte (Riffault, 1788).

G. 1110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1086. — Cure.— « Gaufridus, Dei gratia Carnotensis episcopus, apostolice sedis legatus, dilecto fratri Petro, abbati sancte Marie Blesis et successoribus ejus regulariter substituendis, in perpetuum. Oportet quidem et ministerii nostri racio id requirit, ut nos qui speculatores domus Israel a Deo provisi sumus, Christi pauperibus et precipue regulam sanctam professis, in suis necessitatibus opem ferre studeamus, et ecclesiasticas possessiones in usum et servicium ecclesiasticarum personarum propensiori diligencia conferamus. Quocirca, dilecte frater Petre, abba, ecclesiam Sancti Sollemnis in castro Blesis sitam ecclesie Beate Marie Blesis, cui per Dei graciam in abbatem prefectus es, salvo jure Carnotensis ecclesie, donamus et concedimus ; et donum nostrum, ut ratum et illitatum semper maneat, presentis privilegii pagina communimus. Liceat igitur vobis et successoribus vestris in predicta ecclesia de canonicis vestris, quos volueritis substituere et amovere et eidem per omnia racionabiliter providere. Si quis ergo, quod absit, hujus nostre constitucionis pagine temere contraire presumserit, si commonitus digne satisfacere noluerit, districte ulcionis penam subeat et a liminibus sancte ecclesie alienus fiat, necnon et anathemati subjaceat. » — Au dos de la charte est écrit, en chiffres arabes d'un caractère assez ancien, le chiffre 1086. Ce chiffre s'accordant suffisamment avec les années de l'épiscopat de Gesffroy et avec le caractère paléographique de l'acte, nous l'avons adopté pour la date de l'acte.

G. 1111. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1543-1658. — Cure : biens à Blois ; rue Basse. — Jeanne Lucas, veuve de François Deslendes, notaire et secrétaire du Roi, gardienne de son fils Jacques, seigneur de Moulins et Villebourjon, cède par échange à Bourgmoyen, au profit de Jacques Roillart, prieur commendataire de Saint-Solenne, une rente perpétuelle de 12 l. t. sur une maison rue du Bas-Quartier, joignant à la rue Neuve, au censif des collégiales Saint-Sauveur et Saint-Jacques, ladite rente acquise par Fr. Deslendes de Jeanne de Marnac, femme de Claude de Bombelles, sieur de Lavau, contre une autre rente de 10 l. t. appartenant audit Bourgmoyen sur une maison assise devant les halles, joignant à la grande rue du Marché et à la maison de ladite cédante, ladite rente constituée par François Deslandes pour 89 ans (J. Chapelin, 1543). — Reconnaissance de ladite rente sur ladite maison au coin de la rue Neuve et de la rue du Puits du Quartier, joignant à la maison du Sermon, par Anne Girard, veuve en dernières noces de Moïse Allais, orlogeur, au profit de fr. Jean Blanchet, bachelier en la théologie de Paris, prieur (Delaunay, 1653) ; — par Marc Girard, orlogeur, au profit de Jean Grasset, docteur en théologie, prieur (1658).

G. 1112. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1454-1780. — Blois : rues Bourreau et des Carmélites, ou de l'Ormeau. — Accord entre Laurent de Gironde, prieur, et François Chaumet, vigneron aux Grois : ledit Chaumet est autorisé à appuyer le mur de dossier d'un appentis qu'il veut construire rue Bourreau sur 1/2 arpent de vigne appartenant au prieuré, au-dessous des Capucins, la surface desdites vignes restant encore au-dessus dudit mur ; moyennant quoi il consent

à payer au prieuré 2 l. de rente sur ledit appentis (Amaury et Charles, 1775). — Reconnaissance d'une rente de 3 l. t., sur une écurie, avec grenier, cour et dépendances au faubourg du Foix, donnée à charge de ladite rente par François Douschard, alors prieur, à Jean Bouer, curé de Maves, pour sa sœur Anne Bouer, joignant à la rue de l'Ormeau et à la rue de Rochefort, ladite reconnaissance faite par J.-B. Tergat, chirurgien à Lavardin, et Marie Bouer, sa femme, au profit de Pierre Doury, prieur (Pecquet, notaire à Lavardin, 1713) ; — par Pierre Michelot, vigneron aux Grois, au profit de M. de Dampierre, prieur (Guénois, 1740) ; — par les filles Imbert au profit de Laurent de Gironde (Lefebvre et Charles, 1780).

Jean Guiton, demeurant au Foix Saint-Lomer, prend à rente de Bourgmoyen, au profit du prieuré de Saint-Solenne, un jardin et masure audit Foix, joignant à la masure de l'église Saint-Nicolas et à la rue de Rochefort, à tenir sa vie durant et celles de sa femme et de ses enfants, moyennant 5 s. t. de rente (Talu, 1454). — François de la Barre, maître queux és cuisines du roi de France et de Pologne, absent pour le service du Roi, et sa femme Marie Dordillon, prennent à rente de Jean Bourguignon, licencié en théologie, prieur, une place, où jadis soulloit avoir maison et depuis les troubles est à présent en gaste, assize au Foix Sainct-Lhomer lez Blois en la rue de l'Ormeau, du costé de l'église Sainct-Nicollas, joignant par le derrière sur la rue de Rochefort, à tenir 99 ans, moyennant 12 s. 6 d. t. de rente, à charge de faire bâtir « une petite maison construite d'une petite chambre basse et grenier dessus, et y employer pour le moings jusques à la somme de deulx centz liures tz... dedans cinq ans prochainement venants », ce que lesdictz preneurs ne peuvent faire plus tost, attendu la malice du temps (Aubert, 1574). — Homologation par le chapitre de Bourmoyen, où étaient FF. Pierre Rousseau, grand prieur, François de Miraucourt, sous-prieur, Roland de Rougemont, prieur de Chambord, Henri Mauville, Nicole Leroux, prieur de Saint-Honoré, Robert Rouvyn, aumônier, Guillaume Hameau, Raymond Barbes, prieur de Saint-Martin, Jean Picard, Pierre Legoué, Hugues Guibert, secrétaire, Adrien Druillon et Mathurin Rouget ; en faveur de laquelle ratification les preneurs ont baillé comptant 3 écus d'or pour les réparations les plus nécessaires de l'abbaye « laquelle a esté desmollie et ruynée par les héréticques ces années passées (Georges Lespleigne, notaire et secrétaire de l'abbaye, 1574). — Ajournement à Sulpice Ruelle, demeurant rue de l'Ormeau, de passer déclaration nouvelle de ladite rente, à la requête de Jacques Delamarre, docteur en théologie, prieur (1612). — Déclaration dudit Ruelle, marchand vigneron, acquéreur des mains de Jacques Auxoine et Catherine de la Barre (N. Lasseron, 1612). — Accord entre François Douchard, prieur, d'une part, et Jean Bouer, curé de Maves, à Denis Papin, receveur du domaine de Blois, d'autre part, au sujet de ladite place dont l'arrentement était expiré, sans que les Bouer, derniers détenteurs, eussent fait construire les bâtiments conformes à la convention de 1574 : Bouer et Papin paient les frais du procès intenté ; Douchard baille à rente perpétuelle de 3 l. à Anne Bouer, sœur de Jean, l'écurie, grenier et cour établis sur ledit terrain (Malescot, 1676). — Quittance par le prieur des 100 l. dues en vertu de ladite transaction par Denis Papin, et acquittées par ledit Papin, par Paul Charles, sieur de Sublesse et Marie Papin, sa femme, par Madeleine Pajon, veuve d'Isaac Papin, sieur des Coudrets, receveur général du domaine de Blois et ses enfants, par dame Jeanne Papin, fille majeure, et demoiselles Charlotte et Renée Gousset, filles majeures, tant pour eux que pour Anne Leroyé, veuve de Nicolas Papin, médecin à Saumur et ses enfants (1676).

G. 1113. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1473-1782. — Blois, Grande-Rue et paroisse Saint-Honoré. — Acte de patience du legs ordonné par Michelette, veuve de Laurent Lequeux, bourgeois de Blois, en son testament du 22 février 1472 (*n. st.*) : « Item ordinavit perpetuis temporibus, annuatim duodecim missas celebrandas in ecclesiis sanctorum Solennis et Honorati, videlicet cuilibet ecclesiæ sex missas et hoc quolibet mense unam missam, et post missam sacerdos dicet De profundis et Fidelium supra tumulum, et faciet dominicis precedentibus recommandaciones in prono suæ ecclesiæ, quas missas ordinavit solvi supra suam domum de Magno Vico et supra omnia hereditagia sua » en faveur de maître Raymond de Moulins, licencié és-lois, prieur de St-Solenne, passé par Jean Suzanne, prêtre-chapelain, fermier du dit prieuré. De plus, « quia dicta deffuncta Micheleta, tanquam parrochiana ecclesiæ parrochialis sancti Solennis fuit et est inhumata in dicta ecclesia..., fuit accordatum inter dictum priorem et... parentes et amicos dictæ deffunctæ, quod idem prior tenebitur post missam celebratam, pro dictâ deffunctâ dicere seu dici facere supra tumulum De profundis et Fidelium ac in prono suæ ecclesiæ facere recommandationem in diebus dominicis precedentibus et pro hoc faciendo, idem prior et sui suc-

cessores priores imperpetuum habebunt et accipient supra dictam domum sommam viginti duorum solidorum sex denariorum turonensium, monetæ nunc currentis, videlicet pro qualibet dictarum sex missarum, summam trium solidorum quatuor denariorum turonensium et pro servicio quod tenetur facere supra dictum tumulum post celebracionem cujuslibet dictarum sex missarum summam videlicet quinque denariorum turonensium » (1473, *n. st.*). — Reconnaissance de 22 s. 6 d. t. de rente, moitié de 45 s. légués aux prieurs de Saint-Solenne et de Saint-Honoré sur ladite maison, joignant à celle des hoirs de feu « Burgensis », par Mathieu Chérault, tailleur et valet de chambre ordinaire du Roi, et sire Jacques Lefebvre, marchand à Blois, pour eux et pour Jean Dudot, leur beau-frère, aussi tailleur et valet de chambre de Monseigneur le duc, frère du Roi, et Michelle Lefebvre, sa femme, et autres, leurs consorts, au profit de fr. Jean Bourguignon, licencié en théologie, prieur (Becquereau 1575). — Pierre Becquereau, notaire, propriétaire de ladite maison près le carroy Gaudebert, « considérant la cherté de vivres advenue depuys la fondation », la modère à 3 messes au lieu de 6, les premiers lundis de janvier, février, mars, avril, mai, juin, heure de 8 heures, qui seront dites à 6 heures, les 1er, 2 et 3 mars, à l'autel N.-D., le prieur fournissant ornement, luminaire et toutes choses requises et s'engageant à sonner ou faire sonner à branle et trois gobetz à l'une des petites cloches de l'église par le prêtre qui la dira, allant à l'autel (Barreau, 1582). — Reconnaissance de ladite rente par Marie Chicoyneau, veuve d'Etienne Parent, avocat au présidial, héritière de ses parents Elie Chicoyneau, notaire, et Marie Becquereau, au profit de Jean Blanchet, prieur (Buisson 1639) ; par Jacques Vauquer, graveur, acquéreur de Michel Chicoyneau, au profit de François Doucard, prieur (Poignant 1672). — Bail d'une maison, paroisse Saint-Honoré, pour 3, 6 ou 9 ans, moyennant 130 l.

G. 1114. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1572-1671. — Blois : rue des Papegaults. — René de Boufflers, pâtissier du duc d'Anjou, et Marie Maillard, sa femme, vendent à Jean de Morvilliers, membre du conseil privé, seigneur de Marcoy, la Sourdière, et la Cour Saint-Lubin, stipulant par Léonard Péan, procureur, sieur de Beaumont, un corps de maison, appelé Paradis, joignant à la maison du sieur de Mondoucet, président à Blois, et à la maison du sommelier Bizoton, ladite maison chargée de 7 l. 10 s. de rente envers la fabrique de Saint-Solenne, pour laquelle rente la fabrique a loué ladite maison à feu Christophe de Viviers, sous-doyen de Saint-Sauveur, sa vie durant et 99 ans après, par contrat en date du 26 juin 1525 ; lesdits vendeurs cèdent aussi une maison contiguë dite la Croix d'or, tenue du chapitre de Saint-Sauveur à 10 l. de rente emphytéotique et 4 d. de cens à cher prix portant lods et ventes et reliefs, « pour lequel cher prix advenant à chacune mutation de seigneur de ladite maison par mort en sera seullement deub par les héritiers la somme de cent solz », rente constituée à titre de bail auxdits vendeurs par contrat du 6 avril 1571 ; ils cèdent aussi une maison gaste et cour, même rue, chargée de 20 s. de rente envers le prieur de Saint-Solenne, en vertu du bail passé par Jacques Roillard, prieur, à Christophe de Viviers ; lesdits héritages échus à ladite Marie Maillard, par le décès de Christophe de Viviers, son oncle, et par partage avec Marie de Viviers, sa tante ; ladite vente consentie pour 5280 l. dont quittance de 2700 l. payés comptant en mil escuz pistoletz et le reste en testons de coing de roy et monnoye, ayant le tout à présent cours, le surplus payable avant la Saint-Jean, à Blois (Denis Thomas, 1572). — Michel Cottereau, seigneur de la Chesnaye, contrôleur en la maison du Roi, reconnaît une rente de 7 l. 10 s. sur une maison rue des Papegaults, joignant à la rue Porte-Clouseau, à l'allée de Jean de Morvilliers, et au grand marché, pour 89 ans, restant à courir d'un bail de 93 ans, au profit de Jean Bourguignon, prieur (Pelletereau, 1577). — Reconnaissance par Catherine Davonneau, veuve du précédent, pour 2 écus et demi d'or soleil, valant 7 l. 10 s. t., en vertu du bail passé à Mathurin Barrier et Denise Girard, sa femme, le 1er décembre 1573 (Herpin, 1588). — Reconnaissance par les marguilliers de la rente de 25 s sur la maison du Paradis, au profit du prieur (Malescot, 1671).

G. 1115. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1454-1755. — Blois : rue des Papegaults. — Jean le Maréchal, de la paroisse de Saint-Solenne, vend à Vincent Volant, de la paroisse de Murchenen, une rente perpétuelle de un écu et demi d'or, soit 41 s. 3 d. t., assignée sur une maison couverte d'ardoise, nommée la Forge-Carrée, tenant au cimetière de Saint-Solenne, moyennant 15 écus d'or (Jean Cognault, notaire de la prévôté de Suèvres, 1454, *n. st.*). — Le même constitue au profit de Jean Richard, marchand à Blois, une autre rente

perpétuelle de 1 écu sur la même maison, ayant de présent cours de soixante et un au marc, moyennant 15 écus d'or. (G. Talu. 1456, *n. st.*), — Jean le Maréchal, couturier, ayant constitué à Guillemin Neveu, marchand de batterie, demeurant à Orléans, une rente perpétuelle de 3 écus d'or de 70 au marc, sur sa maison de la rue du Poids, moyennant 30 écus d'or, et ayant ensuite vendu ladite maison à Jean Prévost, marchand à Blois, sans faire mention de ladite rente, sous couleur qu'il pouvait racheter ladite rente par réméré, n'ayant du reste pas profité de ladite faculté en temps utile, ledit Prévost a exigé que la maison fut déchargée de ladite rente ; les héritiers de Guillemin Neveu ont consenti au rachat, moyennant 32 écus d'or dont Jean le Maréchal a payé 10 et Jean Prévost 22 ; en paiement desdits 22 écus, Jean le Maréchal assigne audit Prévost une rente perpétuelle de 2 écus d'or sur la Forge-Carrée, chargée en tout de 60 s. envers les Maillard (1456, *n. st.*). — Vincent Volant, de la paroisse de Meurceuhs en Beausse, vend à Jean Cordier, maréchal à Blois, ladite rente d'un écu et demi pour 15 écus d'or neufs (Demasne, 1460, *n. st.*). — Jean Richard, marchand, vend à Thomas Coillart, à Blois, la rente d'un écu sur la Forge Carrée, moyennant 15 écus d'or (1459). — Jean Prévost vend à Jean Cordier, maréchal, la rente de 2 écus pour 32 écus d'or neufs (1466). — Vidimus des lettres de vente par Etienne Cordier, fils de Jean, à Raymond de Moulins, archidiacre de Blois, de la Forge-Carrée, chargée de 70 s. t. de rente : 30 s. envers Thénot Picard, de Saint-Denis, 15 s. envers le prieur et les frères de Saint-Ladre de Blois, 15 s. envers Mathurin Cousson, de Fleury, paroisse Saint-Christophe, et 10 s. envers le duc, ladite vente moyennant 270 l. (Vié, 1493, Prégent, 1499). — Reconnaissance de la rente de 3 écus et demi sur la Forge-Carrée, par Pierre Margotta, marchand de batterie, au profit de Jean Bourguignon, docteur en théologie, gardien du couvent Saint-François de Blois, prieur de Saint-Solenne (Tassin, 1595) ; par Pierre Suzanne, procureur au présidial, au profit de Jean Blanchet, la rente évaluée à 10 l. (Buisson, 1649) ; — envers François Douchane (Gaillard, 1678). — Assignation à René Lepère, menuisier, à la requête de Geoffroy-François Daumane, fermier général du domaine du comte de Blois, devant la Chambre des comptes, en paiment de 18 l. pour le placement de 3 grandes boutiques, sur la place de cette ville, appartenant au Roi, et près de la descente de la rue Pierre-de-Blois (1712). — Intervention du prieur au procès (1712). — Assignation à Jacques Crochet, ancien procureur et à sa femme, héritiers de Pierre Suzanne, procureur, à la requête de Ponce Doury, prieur, en renouvellement d'hypothèque (1716). — « L'adjudication faite par Mons^r l'intendant des turcies et levées, le 15 novembre 1707, à Jean Jacquet, de plusieurs ouvrages estant de la place devant la cathédralle : L'entrée de cette place du costé du pallais, qui est la principalle ouverture percée par la maison qui est aux héritiers du feu sieur Suzanne sera démollye et l'apente coupé d'alignement au pignon qui est proche la dessente des marches, avec un mur de 10 toises de longueur et 15 pieds de haulteur réduits pour soutenir les terres de ladite place dans cette partie ; ladite muraille fera un angle sur la rue dessendant à la rue Pierre-de-Blois, avec la muraille de l'apentil de ladite maison qui restera. Cette maison et les charges, avec partie de l'apentil et du jardin, sera payée par l'entrepreneur suivant la convention qui en a esté faitte et les mathériaux luy apartiendront » (1707). — Copies de lettres de consentement à la démolition de ladite maison (1716-1707). — « Du bail et adjudication au rabais faitte par Monsieur Robert, intendant des turcies et levées de France, à Jean Jacquet, entrepreneur des ouvrages à faire pour le rétablissement des ponts et chaussées, grands chemins et avenues de la ville de Blois, suivant les lettres-patentes de Sa Majesté et arrests rendus à ce subjet, laditte adjudication faitte le 15 novembre mil sept cens sept, en présence de messieurs les officiers de l'élection de Blois et du sieur Dubois, eschevin de laditte ville, députté par la compagnye, a esté extrait ce qui suit : Premièrement, il convient borner et dresser la place de devant l'église cathédralle de Saint-Louis, relever les pavez pour dresser les pentes des rues qui y aboutissent et la rendre pratiquable. Cette place sera bornée du costé de l'évesché à l'alignement du dernier pillier des chapelles de laditte église proche la tour, par quatre pilliers de pierre de taille dont le premier pillier sera posé à dix-huit pieds de distance des maisons qui sont sur la place à l'endroit du coude desdittes maisons. Plus sera continuée la chaussée cy-dessus de trois toizes de largeur dans l'alignement de celle qui est faite de vingt-quatre toizes de longueur, à joindre la maison de feu le sieur Suzanne suivant les pentes et revers ou toutes platles d'un seul revers sy besoin est pour s'accorder avec les pavez et terres d'entre laditte chaussée et les relever de devant les maisons et ceux qui seront faits dans l'emplacement de laditte maison qu'il faut desmolir, l'entrée de cette place du costé du pallais, qui est la principalle ouverture, estant trop étroite et serrée par ladite maison qui appartient aux héritiers de feu Suzanne ; [elle] sera démolie (v. p. n.) ». Les travaux adjugés à Jean Jacques l'aîné pour 16,567 l. 18 s. 4 d. dont il sera payé par les trésoriers des turcies sur mandement de l'intendant général, à

proportion des fonds faits chaque année et de l'avancement des travaux, sauf à être toujours en avance d'un quart. Fait à l'hôtel de la Galère. Robert de Courtoux, Thiaion, Petit, Collet, Laprée, Bois et Dubois ; et Fariau, greffier de l'élection, turcies et louées (1707). — Assignation à la requête des époux Crochet, héritiers du sieur Suzanne, à Irégnon Bonvallet, entrepreneur des ouvrages du Roi, demeurant au Foix, cohéritier de feu Jacquet, devant le présidial, en responsabilité vis à vis du prieur, pour n'avoir pas été par ledit Jacquet satisfait au dégrèvement de l'hypothèque sur la maison démolie (1716). — Conclusions du prieur (1716). — Pièces de la procédure à ce sujet (1716). — Transaction entre Pons Doury, chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes de Soissons, prieur de Saint-Solenne et les héritiers Jacquet, par laquelle la rente de 10 l. est assignée au profit des prieurs sur une autre maison de la succession Jacquet, sise rue des Papegaults, joignant à d[lle] Maby de Villebouzon (1716).— Déclaration nouvelle de ladite rente sur ladite maison où demeure M. Dubourg, auditeur des comptes, par M. Pierre Crignon de Bonvallet, entrepreneur, au nom de Mathurin Jacques, aussi entrepreneur à Moulins, paroisse d'Izeure (Debeine et Rué, 1755).

G. 1116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1683-1779. — Blois. — Rue du Pissot ou du Chant-des-Oiseaux. — Louis Frotté, prieur, donne à rente perpétuelle de 40 s. à Jacques Couturier, couvreur, « une place où autrefois il y avoit une vieille maison, toute ruisnée et inhabitable, contenant de longueur seize pieds et quatorze pieds de largeur... dans la petite rue du Pissot, proche le Poids-du-Roi » (Gaillard, 1683). — Déclarations nouvelles par Jacques Couturier, orfèvre, demeurant à Tours (1719) ; — par Pierre Benoit, teinturier, au profit de Ponce Doury, prieur (Regnard et Belin, 1721) ; — par Pierre Perdoux, vinaigrier, au profit de François-Vincent Dampierre, prieur (Guénois, 1740) ; — par Pierre Perdou le jeune, fripier, au profit de Laurent de Gironde, prieur (Irroy et Charles, 1779).

G. 1117. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1586-1790. — Blois. — Rue du Poids-du-Roi et paroisse Saint-Martin. — Reconnaissance au profit de Jean Bourguignon, prieur, d'une rente d'un écu valant 60 s. t. et de 2 d. t., par Jacques Baussay, seigneur de Banlieue et du Couldray, demeurant à Courmesmin, en vertu du bail passé à Bourgmoyen à feu Jean Papin, greffier du bailliage, le 23 août 1527, sur une petite maison en appentis, rue de Chevrette ou rue Doreau, par laquelle on va du carrefour Saint-Michel à la rue de l'Arrou, près le Poids de Blois, joignant à la maison de François Moreau, joueur d'instruments (Herpin, 1586). — François Blanchet, prieur, baille ladite maison à Madeleine Picard, veuve de Jacques Baussay, pour 9 ans, moyennant 9 l. t. de loyer. — Bail d'une maison, carrefour du Change, paroisse Saint-Martin, pour 9 ans et moyennant 162 l.

G. 1118. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1542-1693. — Blois. — Porte-Clouseaux. — Léonard Foyer, mercier, prend à rente de Bourgmoyen, au profit de Jacques Roillart, prieur commendataire, une maison menaçant ruine de couverture seulement, dans la rue des Halles à la Porte-Clouseau, qui a été visitée par Pierre Bourbon, maçon et Jean Arnoul, charpentier, maîtres jurés de Blois, pour 99 ans, moyennant 100 s. t. de rente et 2 d. de cens, et à charge de la reconstruire dans le délai de 4 ans, en y dépensant 200 l. (Chapelin, 1542). — Déclaration de moitié de ladite rente par Troïlus Chaillou, praticien, et Marie Mignot sa femme, pour eux et Michelle Bouvet, veuve de Charles Mignot, tailleur d'habits, deux maisons ayant été édifiées sur l'emplacement arrenté, et sur chacune d'elles restant à courir 60 ans du bail (Pelletereau 1577). — Déclaration par les mêmes d'une rente de 2 s. par. sur une petite cour contiguë à la maison ci-dessus, à celle des Dollart, et au presbytère de Saint-Solenne (1577) ; par Jeanne Gilles, veuve de Raoul Dollar, pour l'autre moitié de ladite rente sur la seconde maison (Guilomet, 1578). — Jean Grasset, prieur, baille à Charles Trinquart, huissier au présidial, une desdites maisons pour 6 ans et moyennant 45 l. de loyer (Barthélemy, 1663).— Renouvellement de 9 ans par François Douchard, prieur, au même prix (1672). — Bail par Louis Frotté, prieur, à Antoinette Bernard, veuve de Jacques Druillon, juge au présidial, et à Françoise Bertin du Vivier, fille majeure, pour 6 ans et moyennant 40 l. de loyer (Gaillard, 1693).

G. 1119. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1547-1691. — Blois. — Porte-Clouseau. — Christophe de Viviers prend à rente pour sa vie durant et 99 ans après, au profit de Jacques Boillart, prieur com-

mendataire de Saint-Solenne, « une maison avec une vieille et petite gaste demy couverte et demy découverte soustenue de pousteaux de boys seullement, qui menace ruyne... ladicte maison faisant le coing du presbitaire devers Porte-Clouseaux et faisant partye et portion du logis et presbitaire dudit lieu et d'autre bout tirant vers le marché et joignant à une maison dudit presbitaire en laquelle demeure de présent Léonard Foyer, abutant sur le verger dudict presbitaire, tirant jusques à la rue par laquelle on va et descend de Porte-Clouseaux à l'image Saint-Michel », moyennant 7 l. t. de rente (Farineau, 1547 *n. st.*) — Jacques Roillart, ayant à tort loué à Christophe de Viviers, comme dépendant de la maison des Coqs, une petite gaste qui n'en faisait pas partie, et ce dernier ayant consenti à l'annulation, ledit Roillart donne ladite gaste audit de Viviers, pour 99 ans et moyennant 20 s. de rente. (Langlumé, notaire au Châtelet d'Orléans, 1557). — Délibération capitulaire présidée par fr. Jean de Philon, grand prieur de Bourgmoyen, vicaire général et procureur spécial de R. P. en Dieu, messire Baptiste Praillon, abbé commendataire, présents les ff. François de Mirancourt, sous-prieur, Jean Belot, Henri Mauville, Robert Rouvin, aumônier, Etienne Besault, Pierre Legoy, Jean Picart, et Marin Mullot, assemblés en la chapelle de Saint-Jean, qui sert de chapitre pour la ruine du monastère, par laquelle la communauté confirme les actes précédents au profit des héritiers de Viviers, René de Boufflers et Marie Maillard (1570, *n. st.*) — Fr. Douschard, prieur, loue à Valentin de la Boissière, bourgeois, commissaire des guerres, une maison Porte-Clouseaux, pour 9 ans et moyennant 90 l. de loyer (Barthélemy, 1665). — Quittance de Gabriel Laurent, maçon, pour travaux aux latrines de ladite maison (1666). — Quittance de Mathurin Blanchet, couvreur (1665). — Quittance pour vidange des latrines (1666). — Quittance par Nicolas de Fourcroy, commis à la recette des taxes ordonnées selon déclaration du 13 juin 1641, sur tous les détenteurs de biens ecclésiastiques, à Paul Pousteau, trésorier des régiments des gardes, et à Marie Pousteau, veuve de François Parent, comme détenteurs de ladite maison (1644). — Louis Frotté, prieur, loue ladite maison à Anne Leroy, veuve de Raymond Aymart, sa vie durant, moyennant 70 l. de loyer (1691).

G. 1120. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1422-1773. — Blois : Bas Bourg Saint-Jean. — Bonase, veuve de Pierre Rémon, donne au prieuré 10 s. t. de rente sur une maison couverte partie d'ardoise et « partie d'essourne », au bas bourg Saint-Jean, ladite maison déjà chargée au profit dudit prieuré d'une rente de 5 s. constituée par Jeanne la Courdaude, sa mère (Jean Hoquin, 1422). — Bail à ferme par Jean Bourguignon, prieur, à Jeanne Liger, fille de feu Jean Liger, maître charpentier, « d'une gaste en laquelle y a une petite maison contenant chambre et cheminée en roch, cave à costé, jardrin dessus ledit roch, » pour 9 ans, moyennant 30 s. t. de ferme (Pelletereau, 1575). — Bail emphytéotique de 59 ans à Jacques Malepert, à charge de ratification par Bourgmoyen (Guillomet, 1586). — Bail de 9 ans à Pierre Vincent, charpentier-couvreur, par fr. Jean Blanchet, aumônier du Roi, prieur de Saint-Calais et de Saint-Solenne, moyennant 15 s. de rente, et à charge de faire en 3 ans les constructions et réparations stipulées dans le procès-verbal de visite et jusqu'à concurrence de 276 l. (Delaunay, 1637). — Bail de 9 ans par François Douschard, prieur, à Jacques Tiger, charcutier, moyennant 4 l. de loyer. (Barthélemy, 1668). — Bail perpétuel par Louis Frotté, prieur, à Thomas Poictevin, voiturier par eau, et Marie Mirault, sa femme, moyennant 3 l. de rente, sans autre garantie dudit prieur contre les contestations éventuelles du sieur Bailly, que d'en fournir les titres aux preneurs (Gaillard, 1685). — Reconnaissance de Louis Sanitourde, charpentier, acquéreur de Poictevin (1696), par René Angelier, marchand à Fresnes, gardien de ses enfants mineurs, et de Marie Saintour, sa femme, au profit de François-Vincent de Dampierre (Desprez, 1732) ; par Louis Angelier, charpentier, et Charlotte Hémery, veuve de Jacques Terreau, tonnelier, et ses enfants, au profit du s[r] de Gironde (Charles, 1773).

G. 1121. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1696-1730. — Blois : Haut Bourg Saint-Jean. — Déclaration par Madeleine Pothereau, veuve de Noël Oudinet, au profit du prieuré, d'une rente de 5 s. sur un jardin au haut bourg, joignant le petit Remenier (Gaillard 1696), par dlle Marie-Anne Baudry, fille et héritière de Michel Baudry, sieur de la Blandinière, procureur du Roi au présidial, ledit jardin joignant à la maison dépendant de l'hôpital général, au chemin du haut bourg et au chemin de Clouseaux (Vallon, 1730).

G. 1122. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1737-1768. — Blois : Haut Bourg Saint-Jean. — Bail à ferme par F.-V. Huet de Dampierre, à Louis Thillier, procureur au bailliage, d'un jardin devant le Remenier pour 9 ans et moyennant 24 l. de loyer (Vallon, 1737) ; par Anselme Roussille, à Claude Boillot le Jeune, pâtissier, pour 9 ans et moyennant 48 l. (1754) ; par Laurent de Gironde, à Charles Racault, marchand cartier, pour 6 ou 9 ans, moyennant 50 l. (Charles, 1768).

G. 1123. (Liasse.)— 5 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1508-1780. — Blois : Haut Bourg Saint-Jean. — Simon Vérault prend à rente de maître Jean de Molins, notaire et secrétaire du Roi et greffier du Grand-Conseil, procureur fondé de Jean Vaillant, élu d'Orléans, un jardin avec une mesure joignant au jardin du prieur de Saint-Solenne, à la rue du Haut-Bourg, à la grange Saint Jean et à « la rue Menyer », moyennant 25 s.t. par an au profit de la chapelle Sainte-Catherine en l'église Saint-Solenne, et à charge de bâtir une maison dans la dite masure, sous deux ans, et à concurrence de 60 l. (Grossin, 1508). — Sentence en déclaration d'hypothèque, et paiement de 10 ans d'arrérages par Jacques Guéret, garde de la prevôté, au profit de Jean Bourguignon, prieur, contre messire Louis Jarry, pour quatre corps de logis au Haut-Bourg, avec ordonnance de garantie au profit dudit défendeur original par les époux Bernet et Lefebvre (1593, *n. st.*) — Louis Jarry, vicaire de Saint-Solenne, les époux Bernet, voituriers par terre, les époux Lefèvre et Jean Gaudon, vigneron, reconnaissent la rente de 25 s. (Tassin, 1593 *n. st.*) — Déclaration de ladite rente par Jacquette Barboteau, veuve de Pierre Gendrier, marchand, et Noëlle de Treilli, veuve de Nicolas Marchais, vigneron, et consorts, sur « quatre chasts de maisons, jardins et appartenances d'iceux, assis au haut bourg Saint-Jean à Blois, devant le puy du carrouer sur le chemin à aller à Francillon et à la Chaussée » Delaunay, 1633). — Assignation à la requête de François Douchard, par Peltreau, sergent au bailliage, à Marie Dubois, veuve d'Henry de la Rue (1669). — Déclaration par la dite et ses consorts Barthélemy, 1670). — Autres déclarations et assignations (1696, 1733 et 1766). — Bail par L. de Gironde à Mary Prou, veuve Pierre Denis, jardinier, d'une maison au Haut-Bourg, avec jardin et un petit roc à côté, pour 9 ans, moyennant 48 l. de loyer (Charles, 1780.)

G. 1124. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1529-1785. — Blois : Vienne. — Sentence par le juge de Vienne en déclaration d'hypothèque, au profit de Jean Boudet, prieur, contre Guillaume Panouze, Geoffroy de Houlles et Damien Servain, de 50 s. t. sur une maison en Vienne, près la boucherie, joignant à Olivier Saussaye et donnant sur la rue qui va de Blois à l'église de Vienne (1529). — Autres déclarations par Jacquette Mordant, femme de Sébastien Panousse, tailleur, Françoise Bugy, veuve de Geoffroy Dehoulles, Julien Raimon, apothicaire et Nicolas Bouté (Blondeau, 1574) ; — Nicolas Boutté, chandelier, Pasquier Bernard, sergent au bailliage, et Jacquette Mordant (Cohimac, 1590) ; — Nicolas Crespon, apothicaire et consorts, Barthélemy Robert, poëlier et consorts, et Pierre Janvier, tailleur, (Gastineau, 1632), — et par divers (1665, 1679, 1774.) — Bail à Toussaint Aubry, jardinier, pour 9 ans, moyennant 72 l. (Riffault 1785).

G. 1125. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1368-1632. — Blois : banlieue, Montigny. — Berthelin Mignart et Jeanne, sa femme, vendent à fr. Olivier Lebouteiller, prieur de Saint-Solenne, 2 pièces de vigne, « ou les appartenances de haies de bois et d'autres choses, » sises paroisse de Saint-Solenne, au petit Montigny, près Saint-Jean de la Grève, entre les vignes dudit prieur et celles de Saint-Sauveur, du propre héritage de ladite Jeanne, pour 10 francs du coin du roi (Villebresme, bailli de Blois, 1368). — Déclaration par plusieurs vignerons de Saint-Victor, au profit de Jean Boutet, prieur, d'une rente de 30 s. t. sur un arpent de vigne en une pièce, au clos de Montigny, entre le sentier de Porte-Clouseaux et le grand chemin de Paris, à eux échu de l'héritage de leurs pères, Jean et Pierre Sameny (Thomas 1528, *n. st.*) — Même déclaration (Thomas, 1534). — Par devant les notaires au Châtelet de Paris. Jacques Royllard, conseiller au Parlement, prieur de Saint Solenne, afferme ledit bail pour 99 ans, à Guillaume Tessier, messager ordinaire de Blois, moyennant 30 s. t. de rente (1559). — Confirmation de l'acquêt fait dudit bail à Guillaume Tissier par René Billot, secrétaire de la Chambre du Roi, sieur du Pinet, avec déclaration de rente au profit de

Jean Bourguignon, prieur (Thomas Pelletereau, 1576). — Déclaration par Renée Lejay, veuve de Charles du Courroy, écuyer, sieur de Muides et de la Moillon, maréchal des logis de feu Monseigneur, frère du Roi, demeurant au Foix, au profit de Jacques Delamare, docteur en théologie, prieur (Masseron, 1610), — par Françoise Tirion, veuve de Simon Feuillet, apothicaire et épicier, au profit de Jean Blanchet, prieur (Delaunay, 1632).

G. 1126. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1521-1772. — Blois : banlieue, Montigny. — Jean Hasle et Guillaume Robert, laboureurs, prennent à rente de Bourgmoyen au profit du prieuré, deux arpents de vigne en deux pièces, joignant l'une au Pressoir-Bourdon, l'autre aux vignes de la confrérie Saint-Michel, pour 59 ans et moyennant 15 s. t. de rente (Thomas, 1521). — Jean Bourguignon, prieur, baille à Jacques Mallapart, marchand au bas-bourg, lesdites pièces à charge de les planter en bon plant de vigne dans le délai de 3 ou 4 ans, pour 59 ans et moyennant 20 s. t. de rente. (Pelletereau, 1581). — Jean Grasset, prieur, baille à ferme à François Marchais, vigneron, demi-quartier de vigne en une pièce au clos de la Caranchonnière, sur les ruelles qui vont de Montigny à la Chaussée, pour 9 ans, moyennant 3 l. (Barthélemy, 1658). — Bail à rente par François Douschard, prieur, à Pierre Croiseau, marchand ciergier-chandelier, pour 20 ans, moyennant 30 s. t. de rente (1665). — Bail à ferme par Louis Frotté, prieur, à Catherine Croisseau, veuve de Charles Fourré, chandelier, pour 29 ans, moyennant 40 s. par an (Gaillard, 1707); — par L. de Gironde à Pierre Laborne, orfèvre, pour 29 ans, moyennant 4 l. (Charles, 1772).

G. 1127. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1656-1767. — Blois : banlieue, Montigny. — Bail à ferme par Jean Graset, prieur, à Antoine et Etienne Trémeau, vignerons, d'une pièce de vigne de 8 boisselées au clos de Montigny, pour 9 ans et moyennant 12 l. de ferme (Barthélemy, 1656). — Par François Douschard, prieur, à Claire Thiercelin, veuve de Michel Davoine, huilier, pour 9 ans, moyennant 12 l. (1665). — Par Ponce Doury, prieur, à Jean Chahuneau, vigneron, à Villebarou, pour 9 ans, moyennant 6 l. (Regnard, 1720). — Par L. de Gironde, prieur, à Jean Guignard, vigneron, desdites 8 boisselées de terre à l'Orme-Germain, plus de 18 boisselées « sur le sentier pierreux qui conduit à Montigny », et sur un sentier errant qui conduit à la Chaussée, pour 29 ans, moyennant 35 s. de ferme par boisselée, ou 45 l. 10 s. pour le tout (Charles, 1767).

G. 1128. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1694-1773. — Blois : banlieue, l'Orme-Germain. — Bail à ferme par Louis Frotté, prieur, à Louis Berthault, commis aux aides de l'élection d'Amboise et à Georges Berthault son frère, huissier royal à Grassay, d'une boisselée de vigne à l'Orme-Germain, pour 9 ans, moyennant 35 s. par an (Gaillard, 1694). — A Gentien Perrotin, vigneron, pour 29 ans (1704); par L. de Gironde à Gentien Hannot, pour 29 ans, moyennant 30 s. (Charles, 1773).

G. 1129. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1545-1784. — Blois : banlieue, l'Orme-Germain. — Toussaint Penneau, maçon, prend à rente de Bourgmoyen, au profit de Jacques Roillard, prieur commendataire, d'une seterée de terre en vigne, au clos du Seulx, près l'Orme-Germain, sur le haut chemin de Suèvres à la Chaussée, « lequel héritaige estoit usurpé par les hoirs de feu Jehan Samedi et n'en faisoient aulcune rente parce qu'ils disoient que leur dict feu père avoict prins ledict héritaige a planter pour en avoyr et jouyr de la moictyé mais n'avoient aulcun tiltre », ledit bail passé pour 99 ans, moyennant rente de 15 s. t. (Joignet, 1545, *n. st.*) — Sentence du Présidial au profit de Jean Blanchet, prieur, renvoyant ledit prieur en possession d'une seterée de terre labourable à l'Orme-Germain (1644), — Bail fourni par L. de Gironde à Jacques Courveau, de Saint-Victor, de 12 boisselées aux Bouillons, et 20 à l'Orme-Germain, pour 9 ans et moyennant 63 l.

G. 1130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1562-1652. — Blois : banlieue. — Michel Delorme, contrôleur de la maison de la feu reine Eléonore, fondé de procuration de Jacques Roillard, baille à rente à François Bourreau, marchand à Blois, une seterée de terre au village de Chasny, paroisse Saint-Honoré, sur le chemin de Blois à Landes; 2 seterées à Arrigny,

paroisse Saint-Solenne, entre les terres de Saint-Jacques, de Saint-Ladre et du Roi ; une minée de terre audit lieu, joignant à celles de Saint-Lomer ; 2 arpents de terre auprès de la queue de Bableux entre les terres de Bourgmoyen et celles de Saint-Lomer : « *Nota* que c'est une septerée de terre qui est assise près Francillon, à la queue de Baptouer, touchant d'une part aux terres Saint-Lomer du vent d'amont, d'autre de vent d'aval aux terres que faict François Lemaire à Blois, du bout de vent de gallerne, sur le chemin tendant de la Chaussée à la forest de Blois » ; un arpent de terre à l'Orme-Germain, sur le chemin de Blois à Francillon, joignant à la confrérie de Saint-Michel ; un arpent de terre audit lieu, joignant à la demoiselle de Rochefort ; un arpent de terre à Montigny, sur le chemin de Blois à la Chaussée, joignant aux terres de la fabrique ; une seterée audit lieu abutant aux Rousseaux ; une seterée de terre en deux pièces, entre le bois Vachette et les levées de Loire, et sur le chemin dudit bois à Saint-Victor : le tout pour 9 ans, moyennant un muid de froment par an, payable à la Toussaint (Pathault, 1562). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Claude Amyot, marchand à la Chaussée, de : 1 septerée derrière la Gouallière, paroisse Saint-Honoré, entre la vigne de Saint-Lazare, les terres de la Gouallière et le chemin de Saint-Lubin ; une septerée à la queue du Batouer, paroisse Saint-Solenne, sur le chemin de la banlieue de la Chaussée à la forêt ; 2 arpents de terre à la Vallée-Maillard, dite paroisse, entre les terres des Granges à Bourgmoyen, et celles de Villejuin ; une minée de terre en Érigny, dite paroisse, joignant aux terres de Saint-Sauveur et de Saint-Jacques ; 2 septerées de terre audit Érigny, dite paroisse, joignant aux terres de l'Aumônerie de Bourgmoyen et à une terre de Saint-Lazare ; 1 arpent à l'Orme-Germain, *alias* les Sept-Arpents, joignant à la confrérie Saint-Michel, et sur le chemin de Blois à Saint-Léonard ; 1 quartier audit lieu ; 1 arpent audit lieu sur le chemin de Blois à Villerbon ; 1 arpent audit lieu, joignant aux vignes de Saint-Jean en Grève ; 1 septerée audit lieu, joignant aux terres Saint-Sauveur et à celles de la Charité de Saint-Victor, et sur le chemin de Villerbon ; 1/2 arpent à l'Orme-Germain, contenant une perrière, sur le grand chemin de Paris ; 3 arpents de terre en deux pièces, autrefois en vignes, à l'Orme-Germain, sur le chemin Perreux de Blois ; 1 arpent de terre au grand clos de Montigny, joignant aux terres de Bourgmoyen et de Saint-Lomer ; 1 quartier au droit du bois Vachette, joignant aux terres de la confrérie du Saint-Sacrement de Vienne, abutant sur la levée et le chemin bas ; 1/2 arpent audit lieu ; 2 arpents de pré, dits le pré du Chandelier, au lieu de Tillère, joignant aux terres de Tillère et du Sanitas, entre le chemin du bas Saint-Jean à Saint-Victor et le petit chemin de Tillère à la Levée : le tout pour 9 ans, moyennant 120 l. t. et 2 chapons de ferme (Delaunay, 1632).

G. 1131. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1573-1696. — Blois et environs. — Jeanne Fouquet, veuve de Robin Masson, fermière de la métairie de la grange Saint-Jean, prend à ferme et moisson de grains, de Jean-Bourguignon, prieur, 9 arpents et une minée de terre labourable en onze pièces, paroisses de Villebarou, Saint-Honoré, Saint-Solenne et Saint-Victor, pour 9 ans, moyennant un muid de froment sec et nouvel et quatre chapons de ferme (Pelletereau, 1573). — Bail à ferme, par ledit prieur et gardien des Frères mineurs de Blois, à Jeanne Fouquet, veuve Massonet et à Anne Masson, femme de Mathurin Poullène, capitaine du « charroy » du Roi, de divers héritages énumérés dans les articles ci-dessus, pour 9 ans et moyennant un muid de froment, 4 chapons, 1 oison gras et un cochon de lait (Guilomet, 1586). — Bail à ferme par Jacques Delamare, prieur, à Françoise Venon, veuve de Martin Pothereau, marchand chaussonnier, d'un 1/2 arpent de terre à l'Orme-Germain, sur le grand chemin de Paris, pour 9 ans, moyennant 6 l. t. et 2 chapons de ferme (Prudhomme, 1626). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Denis Prévost, paveur à Blois, de diverses pièces de terre, y compris la précédente, pour 9 ans, moyennant 120 l. et 2 chapons (Delaunay, 1632). — Arpentage à la requête dudit prieur par Pierre Vollant, maître arpenteur, de 17 pièces d'héritage dépendantes du prieuré et contenant en tout 12 arpents, (1640). — Bail à ferme par François Douschard, prieur, à Jean Gilles, de 18 pièces de terre, pour 9 ans, moyennant 135 l. et 2 chapons de ferme (Delaunay, 1666). — Par le même à Jean Chabault, boulanger à la Chaussée, pour 9 ans et moyennant : 135 l., 2 chapons, 3 voitures de son charroi qu'il fera de Macé ou de Saint-Gervais au logis du prieur à Blois, et 2 quintaux de foin rendus en sa maison de Macé (Gaillard, 1677).— Par Louis Frotté, prieur, à Jeanne Bérault veuve de Pierre Sarron, voiturier par terre, y compris les prés de Chailles, pour 9 ans, moyennant 194 l., 4 chapons, 3 voitures de charroi de Macé ou de Saint-Gervais, et 2 quintaux de foin (1691).

G. 1132. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1711-1745. — Blois, Chailles et Saint-Gervais. — Ponce Doury, prieur, baille à ferme à Pierre Sarron, voiturier par terre : les pièces énumérées dans l'article précédent, plus : 1 arpent et 1/2 quartier de pré au Buisson de l'Ile, paroisse Saint-Gervais, entre Saint-Lomer et le petit Cosson ; 10 boisselées de pré au clos d'Aigrefin, joignant aux sieurs de Bourgmoyen ; 1 arpent de pré au lieudit Fluche, joignant aux prés de l'Aumône de Blois ; 9 boisselées, 1 corde 1/2, 2 pieds de pré, aux Nozillettes, *alias* la Bouche de l'Ile, joignant aux terres du prieuré de Chailles ; 5 boisselées moins 1 corde de pré au Chaillou, entre le Cosson, le prieuré et la fabrique de Chailles ; 1/2 boisselée et 1/4 de corde, coupée par un ruisseau, joignant aux terres des Trepassés de Chailles ; 5 boisselées de pré devant le grand clos d'Aigrefin : le tout pour 29 ans, moyennant 200 l. et 2 chapons de ferme (Gaillard, 1711). — Bail par M. de Dampierre au même, desdits héritages, augmentés d'un arpent de terre près la Croix-de-l'Hermitage (par Saint-Victor) : le tout pour 9 ans, moyennant 210 l. et 2 chapons (Vallon, 1737). — Autre bail par J.-J.-Honoré Houel, président de l'élection, fondé de procuration dudit prieur, pour 9 ans, moyennant 240 l. et 6 chapons ou poulardes, au choix des preneurs, ou 3 l. en argent au choix du bailleur (1745).

G. 1133. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1767-1775. — Blois et la Chaussée. — Bail à ferme par Laurent de Gironde à Louis Daudin, vigneron à la Chaussée, de 3 pièces de terre à la Vallée Maillard, et au bois Vachette, pour 9 ans, moyennant 28 l. 15 s., à raison de 25 s. la boisselée (Charles, 1767). — A Denise Moreau, veuve de Jean Rimbert, tuilier, de 6 boisselées au bois Vachette, pour 29 ans, moyennant 8 l. de ferme, à charge de plantation en vignes (1775).

G. 1134. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1775-1783. — Chailles. — Bail à ferme, par L. de Gironde, prieur, à François Herbou et Michel Daluyzeau, vigneron, de : 2 arpents, 1 quartier et 1/4 de boisselée (271/4) au Pré au Coq, *alias* la Grande Voie de Villesablon, joignant aux dames de Fontevrault ; 2 boisselées 1/2 de terre à la Nozillette, *alias* la Souche de l'Ile ; 1/2 arpent et 1/2 quartier moins une corde (7 boisselées 1/2) dont 3 boisselées moins 1 corde en terres, à l'Etumeau ; 5 boisselées, 3 cordes en une pièce audit lieu, dont 3 boisselées moins 2 cordes en terres ; le tout pour 9 ans, moyennant 63 l. de ferme (Charles, 1775) ; — par ledit prieur à Nicolas Ribou, de Chailles, de : 10 boisselées au clos d'Aigrefin, entre les sieurs de Bourgmoyen et le chemin de Blois à Chailles ; 1 arpent à la Flèche, joignant aux sieurs de Bourgmoyen et à l'Hôtel-Dieu ; 9 boisselées, 1 corde 1/2 aux Ruzilières, joignant au prieuré de Saint-Solenne et à l'Hôpital ; 5 boisselées au Chaillou, joignant au prieuré de Chailles et au Cosson ; 1/2 boisselée et 1/4 de corde joignant aux Trépassés ; 5 boisselées aux grands Prés d'Aigrefin, sur le chemin de Blois à Aigrefin (en tout 3 arpents 5 boisselées 1/2), pour 19 ans et moyennant 72 l. de ferme (1783).

G. 1135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1756-1767. — La Chaussée. — Bail à ferme par Anselme Roustille, prieur, à Michel Oudin, des héritages du prieuré sis dans ladite paroisse, pendant 9 ans et moyennant 117 l. (Vallon, 1756) ; — par L. de Gironde, prieur, à Pierre Régnier dit Bernace, vigneron à la Chaussée, de l'arpent (12 boisselées de terre) à la Croix de l'Hermitage, joignant au chapitre de Saint-Louis, pour 29 ans et moyennant 15 l. 10 s. de ferme (Charles, 1767).

G. 1136. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1713-1783. — La Chapelle-Saint-Martin et Maves. — Bail à ferme par M. de Dampierre, prieur, à Jacques et François Jahannot, laboureurs à Villeromard et à Couture, paroisse de Maves, d'un arpent à Villeromard, joignant au seigneur dudit lieu et au chemin de Blois ; d'1 seterée aux Plantes du Moulin Mestivier, joignant aux terres du moulin et audit chemin ; d'1 seterée même terroir, joignant au seigneur de Villeromard et au chemin des Collinettes ; 1 arpent à l'Essert, joignant audit seigneur, à la fabrique de Maves et aux sentiers de Villerussien à Maves, pour 9 ans et moyennant 4 setiers de blé passé méteil (Vallon, 1724) ; — par le même à Jacques Hamet, laboureur à Villerussien, avec deux

moulins de redevance en plus (1742) ; — par Julien-Marie Legault, prieur, à Jean Deschamps (1759) ; — par Anselme Roustille, prieur, laboureur à Villeromard, pour 9 ans et moyennant 32 boisseaux et 2 poulets de ferme (Gelhay, 1764) ; — par L. de Gironde, prieur, à André Blanchet, laboureur au moulin Métivier, de 4 arpents de terre à Villeromard, savoir : 8 boisselées, joignant aux terres du chapitre ; 12 boisselées sur le chemin du Moulin à Marchenoir ; 8 boisselées au carroir du Moulin Métivier et de la paroisse de la Chapelle Saint-Martin, joignant audit chemin et à l'hôpital de Blois ; 8 boisselées près Villeromard, joignant en pointe le chemin de Villevy à Maves ; 12 boisselées au bas de Maves ; le tout pour 9 ans et moyennant 36 boisseaux de froment et 4 poulets (Charles, 1777) ; — par le même au même et aux mêmes conditions (Riffault, 1783). — Bail à ferme par Ponce Doury à Jacques et François Jahannot, pour 6 ans et moyennant 4 setiers de blé passé méteil (Belin, 1713).

G. 1137. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1573-1663. — Maves. — Bail à rente par Jean Bourguignon, prieur, à Jean Blanche, vigneron à Villeromard, de 4 arpents de terre labourable en 5 pièces (v. ci-dessus), pour 9 ans, moyennant 7 setiers de froment, mesure de Blois, 2 boisseaux de pois et 2 chapons (Gatien Peltreau, 1573) ; — par Guillaume Chantereau, receveur et maître d'hôtel de la maison de monseigneur de Villegomblain, fondé de procuration de Jacques Delamarre, prieur, à Gilles Chrétien, vigneron à Villeromard, acceptant pour lui et Jean Grousteau, laboureur à Boufeny, paroisse de Mulsans (Mulcens), de 6 seterées et 1 mine de terres labourables, à la corde et mesure de Blois, pour 29 ans et moyennant 5 setiers de blé dont 3 froment et 2 méteil (Jean Bourgoyne, notaire de la châtellenie de Vendôme, 1609). — Ratification et déclarations des terres ci-dessus baillées (1609, 1660). — Bail par Jean Blanchet à Martin Goujon, pour 9 ans, mêmes conditions (Delaunay, 1638) ; — par Jean Grasset, prieur, à Jean Sauvé, laboureur à « Villesauxton », pour 9 ans, moyennant 3 setiers de méteil sec et nouvel sain de noir et de grenage (Barthélemy, 1663).

G. 1138. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1406-1716. — Menars. — Jean Poicheneux de Cour-sur-Loire, prend à rente de Macé Poitreau, prieur, 1/2 arpent de vigne, dite paroisse, au clos de Champhay en 3 pièces, sa vie durant et celle de sa femme, moyennant 8 s. t. de rente (Hoquin, 1406). — Victor Levert, de Cour, prend à rente un tiercier de friche en Champhay, « où souloit avoir vigne », abutant sur le chemin de Blois à Cour et vers la rivière, sa vie durant et celle de sa femme et de ses enfants, pour 4 s. 2 d. t. de rente (Demasne, 1455). — Macé Moreau, de Cour, prend à rente de Jacques Grenaisie, grand prieur de Bourgmoyen, au profit du prieuré Saint-Solenne, un quartier de vigne au clos de Champhay, pour 9 ans, moyennant 20 s. t. de ferme (Thomas, 1533). — Reconnaissance sur ladite vigne, par divers, au profit de Jean Bourguignon, prieur, d'une rente emphytéotique de 25 s. t. (Aubert, 1578). — Arpentage desdites pièces de vigne, par Macé Daudin, arpenteur à Villebarou, à la requête de Denis Drouot, vigneron audit lieu, lesdites pièces spécifiées comme étant sises au village de Ménars (1603). — Reconnaissance par les Racault au profit de Jacques Delamarre, prieur, de la rente de 25 s. sur lesdites pièces de vigne (Testard, 1613). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Mathurin Delahaye, vigneron à Ménars, desdites pièces de vigne, pour 29 ans et moyennant 100 s. de rente par an (Delaunay, 1649). — Echange entre Jean Grasset, prieur, et Guillaume Charron, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et de la cavalerie légère de France, vicomte de Ménars, desdites pièces de vigne, contre 1/2 quartier d'héritages, moitié vigne et moitié terre, en 6 ornes, sis aux Ouches, sur le pavé de Ménars à Montcourtois et sur le chemin de la Cour du Puits, et 3 boisselées moins 12 pieds 1/2 de vigne audit lieu (Augier, notaire à Ménars, 1659). — Déclaration censuelle pour lesdits héritages par François Douschard, prieur, à Jean-Jacques Charron, comte de Ménars (Barthélemy, 1672). — Échange entre François Douschard, prieur, et Macé Gresleau, vigneron à Ménars, d'une boisselée de vigne autrefois en terre, au lieu dit le Moulin, paroisse de Saint-Denis, sur le chemin de Macé à Villemansy ; de 2 boisselées de vigne aux Quatre-Arpents, dite paroisse, sur ledit chemin, contre les biens ci-dessus énumérés du prieuré, à charge pour ledit Gresleau de payer une rente perpétuelle de 40 s. sur le demi-quartier de vigne aux Ouches (Gaillard, 1677). — Déclaration d'hypothèque, conforme audit échange (Belin, 1716).

G. 1139. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1574-1783. — Mulsans. — Louis Lemaire et Jean Fermé, marchands à Espies, paroisse de Mulsans, déclarent au profit du prieuré une rente de 7 s. 6 d. t. sur une maison couverte en chaume, entourée d'un arpent

de terre sur la rue d'Espies, en vertu d'un bail emphytéotique dont il reste à courir 56 ans (G. Thomas, 1574). — Bail à ferme par Jean Bourguignon, prieur, à Louis Lemaire, d'un arpent de terre à Espies, terroir de la Mothe-Vert, pour 9 ans, moyennant un setier de froment et 1 setier d'avoine (Aubert, 1575). — Sentence du présidial en exécution dudit bail contre les héritiers Lemaire (1588). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Jean Grousteau, laboureur à « Séry », pour 9 ans, moyennant 10 boisseaux de méteil et 3 douzaines d'alouettes (Delaunay, 1632). — Prise à ferme par Pierre Bretheau, pour 6 ans, moyennant 10 boisseaux de méteil (1641). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Pierre Bretheau, d'Espiais, d'une maison et d'un arpent de terre en une pièce, plus d'un arpent de terre à la Mothe-Vert, joignant aux chapelains de Saint-Sauveur, pour 9 ans, moyennant 3 setiers de méteil et 2 chapons de ferme (1647). — Résiliation dudit bail (1652). — Bail à Pierre Lemaire, pour 9 ans, moyennant 3 setiers de méteil et 4 poulets (1652). — Bail par Bourgmoyen, au profit de Jean Grasset, prieur, à Mathurin Garnier, pour 9 ans, moyennant 3 setiers de méteil et 6 poulets (Barthélemy, 1657). — Par François Duschard à Pierre Jolly, pour 9 ans, moyennant 12 boisseaux méteil (1664). — A Alexandre Mestivier, pour 9 ans, moyennant 2 setiers de blé, passé méteil, et 2 poules (Gaillard, 1679). — A Pierre Jolly, mêmes conditions (1674). — Résiliation et règlement avec Alexandre Mestivier (1697). — Bail par M. de Dampierre, prieur, à Laurent Chauveau, pour 6 ans, moyennant 2 setiers de méteil et une poularde (Allon, 1728). — Par L. de Gironde, à Jean Chandon, pour 9 ans, moyennant 18 boisseaux de froment et 2 poulardes (Charles, 1775) ; — à Pierre Salmon, pour 29 ans, moyennant 20 boisseaux de froment (Riffault, 1783).

G. 1140. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1511-1777. — Saint-Bohaire. — Prise à ferme par André Chahuneau, vigneron à Saint-Bohaire, au profit de Jean Bourguignon, prieur, d'une « haire » de courtil, contenant 2 boisselées mesure dudit lieu, assise à la Claye, en la Vallée, joignant aux seigneurs de Bourgmoyen et aux Trépassés du lieu ; d'une autre boisselée de courtil, présentement en pré, au lieu dit Carsaulx ou la Grosse Motte, joignant aux courtils de la fabrique, à la rivière de Varanes, à « la raz » de Bourgmoyen, moyennant 10 s. t. avec un boisseau de gros pois, mesure de Blois (Thirion, notaire à Saint-Bohaire, 1576). — Quittance d'arrérages par Jean Boutet, prieur, à Philippot Mesnager, meunier à Saint-Bohaire, de 10 s. t. de rente sur 7 boisselées de « maroys » dont 4 au lieu de la Taiballeuze, joignant aux sieurs de Bourgmoyen, et 3 aux Carresseurs, joignant à la fabrique, à la Cisse et à l'Arrisson (1511). — Prise à ferme par Toussaint Routrillay, au profit de Jean Blanchet, prieur (la pièce au lieudit Carsault ou les Écluses), pour 9 ans, moyennant 30 s. et 2 poules (Bergevin, notaire à Fossé, 1633). — Déclaration desdites 2 pièces par ledit Rouballay (1651). — Bail à ferme par François Douschard à Jean Paindorge, maréchal de forge, pour 9 ans, moyennant 4 l. t. (Gaillard, 1676). — Par Ponce Doury, prieur, à Gilles Lestrade, laboureur, mêmes conditions (Belin 1718) ; — par M. de Dampierre, au même, mêmes conditions (Vallon, 1728) ; à Pierre Suart, vigneron, mêmes conditions (1742) ; — par Anselme Roustille à François Badaire, vigneron, pour 9 ans, moyennant 6 l. (1753) ; — par L. de Gironde, au même, pour 9 ans, moyennant 8 l. (Charles, 1777).

G. 1141. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1659-1773. — Saint-Denis. — Déclaration censuelle, par Louis Fretté, prieur, de 12 d. de cens, au profit de Dame Marie Florimond de Troyes, veuve de Jacques Florimond Hurault, seigneur de Saint-Denis, à raison du grand censif de Saint-Denis, pour la maison de Macé consistant en deux chambres, grenier, cave, cour, jardin, étables, joignant la rue de Macé à la rivière (1704). — Vente par Bourgmoyen à Florimond Hurault, du petit censif de Macé, joignant à un ruisseau ; de 4 boisselées de friche aux Arches de Macé, joignant à un ruisseau ; de 4 boisselées de friche aux Godées, sises au grand censif de Saint-Denis, moyennant 100 l. t. (Barthélemy, 1659). — Transaction entre Florimond Hurault et François Douschard, prieur, au sujet de l'acquisition par ce dernier d'une maison sise à Macé, au censif dudit seigneur de Saint-Denis, à tenir en main morte, à charge de payer les lods et ventes au douzième denier de la valeur et de fournir homme vivant et mourant (Malescot, 1675). — Reconnaissance par la dame de Saint-Denis de la rente de 100 s. due au prieuré à titre d'intérêts de la somme de 100 l., prix d'acquisition du petit censif de Macé, lequel principal elle paiera lorsque le prieuré aura trouvé un fonds à acquérir (1704). — Même reconnaissance par David-Nicolas Hurault (Lambert, 1734), au profit de M. de Dampierre ; — par David-

Nicolas et Raoul-Marc Hurault, au profit de L. de Gironde (Moineau, 1773).

G. 1142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1569-1591. — Saint-Gervais. — Déclaration d'une rente de 5 s. t. au profit de Jacques Roillard, prieur, sur une seterée tant terre que vigne à la Grande-Bruyère, paroisse de Saint-Gervais (Becquereau, 1589). — Prise à terme de ladite place, par Etienne Joly, pêcheur en Vienne, au profit de Jean Bourguignon, prieur, pour 19 ans, moyennant 40 s. t. de rente (Tassin, 1591).

G. 1143. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1413-1791. — Vineuil. — Prise à rente emphytéotique par Pierre Colineau, au profit de Macé-Poitreau, prieur, de 1/2 arpent de vigne à Vineuil au clos des « Coustaulx » pour sa vie durant, moyennant 3 s. t. de rente (Jean de Bonneville, 1413). — Par Mathelin Cornu, au profit du prieuré, d'un tiercier de vigne au clos des « Coustaux » et de 1/2 quartier de vigne au clos des Basses-Grèves, sa vie durant et celles de sa femme et de ses enfants, moyennant 10 s. t. de rente (Gendre, 1458). — Prise à ferme de Raoul Bugert et sa femme, au profit de Jean Boutet, prieur, d'un tiercier de vigne aux Coteaux de la Basse-Rue-des-Nouelles, joignant au chemin de la Basse-Rue à Pimpeneau et d'une autre vigne au clos de Forbourg, pour 9 ans, moyennant 10 s. t. (Chapelin, 1526). — Par Colin Bordier, au profit du prieuré, de : 1 boisselée 1/2 de terre à la Mèze, sur le chemin de Blois à Huisseau ; 1/2 quartier de terre avec une petite masure à la Rue-Basse ; 1/2 quartier de pré et patureau au lieu de Guiault, joignant au pré du Saint-Sacrement de Vineuil et abutant au Cosson, pour 99 ans, moyennant 10 s. t. de rente (P. Thomas, 1535). — Desdites pièces, la première entre les deux chemins de Pimpeneau à la Basse et à la Haute-Rue, pour 99 ans, moyennant 10 s. t. de rente et 1 d. de cens (Capelin, 1539). — Déclaration par divers au profit de Jean Bourguignon, prieur, d'un tiercier de vigne au « Four-Bellon », sur le chemin de Blois aux Hautes-Nouelles, d'un quartier terre et vigne aux Côteaux, de ladite rente de 10 s. t. (Becquereau, 1575). — Par Jacques Belin, vigneron, au profit de Jean Blanchet, prieur, pour 99 ans, moyennant 6 s. t., sur la pièce du Four-Belon, partie en friche, partie en jeune plant (Belin, notaire à Vineuil, 1634). — Arpentage de la pièce de vigne aux Cotaux, par Pierre Vollant de Blois (1643). — Bail à ferme desdites deux pièces par Jean Grasset, prieur, à Pierre Gallois, vigneron (la seconde dite au Fourt-Bleau), pour 9 ans, moyennant 3 l. t. (Barthelemy, 1660). — Par François Douchard à Philippe Galloys, vigneron, pour 9 ans, moyennant 3 l. et 1 chapon (1669-1679). — Par Louis Frotté, prieur, à Pierre Gallois (Gaillard, 1698). — Par F.-V de Dampierre, moyennant 4 l. et un chapon (Vallon, 1724). — Par Anselme Roustille à Michel Gault et Marie Gallois, sa femme, pour 29 ans, pour 4 l. (1748). — Par L. de Gironde, prieur, à Michel Gault, demeurant à l'Aumône, paroisse de Vineuil, pour 9 ans, moyennant 9 l. (Charles, 1776). — Par Pierre Simon, prieur, à Alexis Grandineau et Marie Gallois, sa femme, la pièce du « Fort Belord », pour 18 ans, moyennant 3 l. (Riffault, 1785. — Mention de la vente le 26 janvier 1791.

G. 1144. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1491-1653. — Vineuil. — Jean Guérin de Vineuil, prend à rente de Bourgmoyen, au profit du prieuré, 7 quartiers de vignes en un tenant, joignant à celles de Jean de Villebresme ; 1 quartier de pré au lieu de la Vaugalin ; 6 boisselées de terre ; 1 quartier d'aubraie, sa vie durant et celles de sa femme et de leurs enfants, moyennant 27 s. 6 d. t. de rente (Demasne, 1491) ; — prise à rente par Mathurin Viau, au profit du prieuré de : 1 boisselée 1/2 de terre à la Mèze, sur le chemin de Blois à Huisseau ; 1/2 quartier de terre, avec une petite masure, à la rue Basse ; 1/2 quartier de pré et pâtureau, au lieu de Gibault, joignant au pré du Saint-Sacrement de Vineuil et abutant au Cosson, pour 99 ans et moyennant 10 s. t. de rente (P. Thomas, 1535). — Déclaration de ladite rente par Étienne Musnier, vigneron, au profit de Jacques Roilart (Poirier, 1540). — Par Andrée Blanche, veuve de Marin Billault, au profit de Jean Bourguignon, prieur (Tassin, 1594). — Bail à ferme par Jean Blanchet, prieur, à Guillaume Billault, vigneron, demeurant à Foux, paroisse de Vineuil, et Andrée Billault, veuve de Denis Rotte, vigneron à Nanteuil, pour 18 ans, moyennant 3 l. de ferme (Delaunay, 1634). — Procès en arrérages au fils de ladite veuve Rotte (1649). — Bail à ferme par Jean Grasset, prieur, à Pasquier Rotte, boucher en Vienne, pour 9 ans, moyennant 3 l. (Barthélemy, 1653).

BOISSEAU (SAINT-PIERRE)

G. 1145. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1575-1772. — Titres de la cure et de la boîte des trépassés. — **1. 2.** Transactions au sujet de la portion congrue du curé, entre messire René du Raynier, chevalier, seigneur de Boisseleau, les religieux de la Trinité de Vendôme et Me Raphaël Esnault, curé (1687). — **3.** Reconnaissance desdites transactions par messire Michel de Leslez, receveur général des finances d'Artois, seigneur de Boisseleau (1738). — **7.** Déclaration des terres, héritages et revenus appartenant à la boîte des trépassés (1575).

BONNEVILLE (NOTRE-DAME) (1)

LA BOSSE (SAINTE MARIE-MADELEINE)

G. 1146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1705-1789. — Titres de la cure et de la fabrique. — **1.** Procès devant le Parlement de Paris entre Me Michel Bihonay, curé de Bonneville et Me Gilbert Berroyer, régent en l'Université d'Orléans (1723).

BOUFFRY (NOTRE-DAME)

G. 1147. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1550-1788. — Titres de la fabrique. — **1.** Testament d'Antoine de Lorin, écuyer, seigneur de la Brochardière et de Saint-Jacques d'Aigrefoin, léguant une rente foncière. Le dit testateur « veult et entend que son « corps soit conduit en sa chapelle audit lieu de « Saint-Jacques et en icelle ensepulturé proche l'hostel... « *Item* veult et entend qu'il soit mis sur sa dicte fosse « une tombe de pierre de taille sur laquelle sera escript « le nom et qualité et jour de décès dudict testateur ». (1604). — **8.** Testament de Marguerite Granger, veuve de Me Charles Héruet, bailli de la châtellenie de Courtalain, léguant une somme de 200 l. (1746). — **10.** Reconnaissance d'une rente foncière par Pierre Toustaire, ingénieur en chef de la marine au département de Rochefort, demeurant au château de la Croiserie, paroisse de Danzé (1788).

(1) Paroisse réunie à Villeny depuis la Révolution.

G. 1148. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1597-1774. — Titres de la fabrique.

BOURSAY (SAINT-PIERRE)

G. 1149. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1643-1784. — Titres de la fabrique. — **28.** Legs de rente foncière par messire François de Courtarvel, chevalier, seigneur de Boursay, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi et messire Jean de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire (1672). — **29-31.** Reconnaissance de ladite rente par messire Coezard de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Remy et Boursay, ci-devant lieutenant au régiment des gardes françaises, par Françoise de Courtarvel et par messire Jean-Louis, marquis de Courtarvel, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie au régiment du Roi. (1702-1777).

G. 1150. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier

1613-1778. — Titres de la fabrique. — **32.** Legs d'une maison et dépendances par messires François de Courtarvel, seigneur de Boursay, Claude de Courtarvel, seigneur de Saint-Denis, Jean de Courtarvel, seigneur de Saint-Hilaire, René de Courtarvel, seigneur de Courtarvel et Alexis de Courtarvel, seigneur de Saint-Germain (1664). — **36.** Reconnaissance de rente foncière par Jacques de la Bersière, officier du Roi à la Martinique (1773).

G. 1151. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1600-1776. — Titres de la fabrique.

G. 1152. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1618-1787. — Titres de la fabrique. — **19.** Bail d'un bordage appelé « La Maladrerie », sis en la paroisse de Boursay, à François de Courtarvel, écuyer, sieur de Boursay (1650). — **29.** Reconnaissance de rentes foncières par Gabrielle Lefèvre, veuve de Me Louis Lhermitte, notaire royal et greffier au grenier à sel de Mondoubleau,

et par Me Julien Lhermitte, avocat, demeurant à Château-du-Loir (1782). — **40.** Bail de terres à Michel Mavrée, maître chirurgien à Mondoubleau (1732).

G. 1153 (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1544-1781. — Titres de la fabrique. — **5. 6.** Legs d'une rente foncière par messire Jean de Courtarvel (1711). — **7. 8.** Reconnaissances de ladite rente par Madeleine Cosnier de Montigny, veuve de Me Gabriel Rousseau, avocat et procureur fiscal de la baronnie de Mondoubleau (1740) ; par Me Jacques Guilotteau, receveur des aides au département de Mondoubleau (1776). — **34.** Reconnaissance de rente par dame Jeanne de Maillet, veuve du sieur Pierre Juré du Buisson, chirurgien et officier chez le Roi (1776).

G. 1154. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

1675-1729. — Comptes de la fabrique.

G. 1155. (Liasse.) — 24 cahiers, papier.

1730-1760. — Comptes de la fabrique.

G. 1156. (Liasse.) — 27 cahiers, papier.

1762-1789. — Comptes de la fabrique.

G. 1157. (Liasse.) — 5 pièces et cahiers, papier.

1752-1786. — Titres divers de la fabrique. — **1.** Inventaire des papiers et meubles de l'église (1752). — **4.** Acte de réception d'un sacriste. Ledit sacriste « sera « tenu de faire l'écolle aux garçons si monsieur le curé « luy ordonne et suivant les règles qu'il lui prescrira ». (1782).

BRACIEUX (SAINT-NICAISE)

G. 1157bis. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1660-1663. — Marché passé entre les marguilliers de Bracieux et Gaspard Imbert, maître sculpteur, demeurant à Blois, paroisse de Saint-Martin, pour la construction du maître-autel et contretable de l'église de Bracieux ; ladite contretable devra être exécutée conformément au dessin fait par le Père Chasseret, jésuite, moyennant le prix de 850 livres tournois. — Procès-verbal de la réception du travail.

G. 1157ter. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1624-1630. — Titres de la cure. — **1.** Transaction pardevant le bailliage de Blois entre Me Martin de Racines, aumônier du Roi, prieur du prieuré de Boulogne, et Me Nicolas Tremblay, curé de Bracieux, au sujet des réparations à la chaussée du moulin banal de Bracieux (1624). — **2.** Procès devant le bailliage de Blois entre Mre Balthazard Phelypeaux, seigneur d'Herbault et Bracieux et Me Nicolas Tremblay (1645). — **5.** Transactions entre Mre Balthazard Phelypeaux et Me Louis Maray, prieur et curé de Bracieux (1654). — **7. 16.** Monitoires de Philippe Bourdonneau, chanoine de Saint-Sauveur et de Christophe Boyssard, recteur de Saint-Saturnin de Vienne, vicaires de l'évêque de Chartres dans l'archidiaconé de Blois, enjoignant de venir à révélation des droits de propriété de la cure (1655-1659). — **9-14, 17-18.** Dépositions des révélants. — **19-39.** Procès devant le bailliage de Blois entre Jean Phelypeaux, seigneur de Villesavin, et Me Louis Maray, curé de Bracieux, au sujet des droits de pêche du curé dans la rivière du Prieuré (1659-1660).

G. 1157quater. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1639-1762. — Titres de la cure. — **2.** Vente sous le sceau de Henry Hurault, gouverneur et bailli de Blois, d'une maison et dépendances à Me Gervais Hantraye, prêtre, principal du collège de Bracieux, établi par Monseigneur d'Herbault (1639).

G. 1157quinquies. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1602-1784. — Titres de la cure. — **17.** Déclaration des biens de la cure par Michel Rangeard, curé de Bracieux (1692). — **18.** Déclaration censuelle de Me Jacques Bourguignon, curé de Bracieux, à dame Jeanne Gallon, veuve de feu messire François Phelypeaux, seigneur d'Herbault et Bracieux, intendant général des armées navales de Sa Majesté (1716).

G. 1157[VI]. Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1586-1694. — Titres de la fabrique. — **1.** Donation de biens par Pierre Leddet, sieur du Chastelin et Laurent Bertheaume, sieur de la Touche, chef de fruiterie de la feu reine mère Marie de Médicis (1644). — **12.** Testament de Pierre Leddet, sieur du Chastelin (1653). — **13.** Testament de M[e] François Bertheaume, prêtre, précepteur des enfants de monsieur le président Lelièvre (1658).

G. 1157[VII]. Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1646-1789. — Titres de la fabrique. — **2.** Vente d'un jardin par Eustache Legendre, chirurgien à Bracieux (1648). — **8.** Vente d'héritages par Remy Baudu, cavalier au régiment de Bourgogne (1769). — **18.** Vente de terres à Etienne Mariau, chirurgien à Bracieux (1789).

G. 1157[VIII]. (Liasse. — 6 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1724-1780. — Titres de la fabrique.

G. 1157[IX]. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1648-1747. — Titres de la fabrique et de la boîte des Trépassés. — **1-5.** Déclarations censuelles des biens de la fabrique à messire Jean Phelypeaux, seigneur de Villesavin (1648) ; — à Louis Phelypeaux, seigneur d'Herbault et Bracieux (1747) ; — à Marguerite de Villesavin, épouse de Georges Johanne de la Carre de Saumery, gouverneur et bailli de Blois (1747). — **6.** Donations à la boîte des Trépassés (1659).

BUSLOUP (SAINTE-ANNE)

G. 1158. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 3 pièces, papier.

1683-1770. — Titres de la fabrique.

CANDE (SAINT-BIENHEURÉ)

G. 1159. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièce papier.

1545-1769. — Titres divers de la paroisse. — **1.** Bail à réparer la charpente de l'église (1545). — **4.** Inventaire des meubles de l'église, dressé à la requête de messire Guy de Seigneuret, écuyer, prieur commendataire de Candé (1661).

G. 1160. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1458-1788. — Titres de la cure. — **11.** Échange de terres avec messire Félix Macquart, baron de Rullecourt, chevalier, colonel d'une légion au service de Pologne (1777). — **15.** Reconnaissance de rente par Jean Locques, « orlogeur de son Altesse Royale », demeurant au Foix-lès-Blois (1657). — **17.** Lettres patentes de Charles VII ordonnant le jugement au bailliage de Chartres d'un procès entre Jean Duret, curé de Candé, et Jean Destaiz, prieur dudit Candé et le soustrayant à la juridiction du conservateur des privilèges de l'université de Paris, à laquelle Jean Destaiz, étudiant en l'université, voulait recourir. Ledit prieur demandait la moitié des « oblations qui sont offertes par chacun an en ladite « église de Candé, ès jours de Noel, Penthecouste, et « aussi la moictié des oblations d'or, d'argent, chandelles « de cire et autres quelzconques qui sont offertes ès jours « de Toussains, de la Circuncision, et des apostres et « autres festes, et ès jours de dimanche, et semblablement « la moictié des offrandes qui sont faictes en ladicte « église par les femmes qui relièvent de gésine d'en- « ffans... ». (Paris, 27 juin 1458). — **18.** Relation de la signification desdites lettres à M[e] Martin Defresnes, vice-gérant du conservateur des privilèges de l'université, à Jean le Bugle, greffier de la conservation et à Jean Destaiz (28 juin). — **19.** Sentence du garde de la prévôté de Paris, commissaire gardien et conservateur des privilèges de l'université de Paris, dans un procès entre Jean Destaiz, prieur de Candé, et Jean Duret, curé dudit Candé, étudiant en l'université de Paris, au sujet du droit de gros dû par ledit prieur audit curé. Jean Destaiz est condamné à livrer chaque année à Jean Duret un tonneau de vin « loyal et marchand, mesure du païs », à la charge par ledit Duret de fournir le fût (28 janvier 1470). — **20.** Accord entre les religieux de S. Lomer, messire Louis Esmelin, prieur de Candé, gros décimateurs de la cure de Candé et messire Jean-Joseph Anxoine, curé dudit Candé (1692). — **21.** Transaction passée par Guillaume Potin, curé de Candé, au sujet des dîmes de Rivière, inféodées à la seigneurie de Villesavin (1547). — **22.** Sentence de Christophe Boissard, curé de S. Saturnin de Vienne-lès-Blois, juge et official de l'archidiaconé de Blois, condamnant les marguilliers de Candé à payer les services et messes de fondation à Jean Geoffroy, curé dudit Candé (1660).

G. 1161. Liasse. — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1439-1685. — Titres de la fabrique. — **1-4, 11.** Ventes de terres à Guillot Daridan, fauconnier de Louis Pot, évêque de Tournai (1494-1506). — **12.** Echange de terres avec demoiselle Claude de Villebresme, dame du Mesny, agissant au nom de son frère, Me Florimont le Charron, trésorier général de Bretagne (1541). — **19. 22.** Reconnaissances de rentes par Pierre Store, écuyer, seigneur de la Gaillardière (1520) ; — par demoiselle Nicolle Saulton, veuve de Guillaume de Jerneson, conseiller du Roi et secrétaire des finances (1608).

G. 1162. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1471-1761. — Titres de la fabrique. — **3.** Donation d'une maison par Jacques Leroy, soldat de la milice de Candé (1701). — **4.** Echange de terres avec Jean Seigneuret, seigneur de la Borde, trésorier et receveur général de l'artillerie du Roi (1544). — **8.** Vente aux frères et sœurs de la confrérie de la Conception Notre-Dame, en l'église de Vienne-lès-Blois, d'une rente de 10 s. t. assignée sur une maison sise en Vienne, dans la rue du « molin batonez » (1471). — **9.** Vente de ladite rente par lesdits confrères (1473). — **10-11.** Reconnaissances envers la fabrique de Candé de 10 s. t. de rente, assignés sur une maison sise en Vienne, en la rue des Chalands (1588, 1660).

G. 1163. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1512-1783. — Titres de la fabrique.

G. 1164. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1439-1773. — Titres de la fabrique.

G. 1165. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1439-1736. — Titres de la fabrique. — **13.** Echange de terres avec Michel de Seigneuret, chevalier, seigneur de la Borde et Candé (1643).

G. 1166. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1587-1787. — Titres de la fabrique. — **1-2.** Vente par demoiselle Jeanne de la Thuille, veuve de Jean de Refuge, écuyer, Henri de Refuge, écuyer, et frère François de Refuge, écuyer, aumônier de l'abbaye de S. Lomer, procureur de demoiselle Jeanne de Refuge, veuve de Gallois du Plessis, écuyer, à Jacques de la Villette, sergent à cheval au Châtelet de Paris, d'une rente de 6 l. 13 s. 4 d. t. assignée sur deux maisons voisines, situées à Blois, « abutant par le devant sur la rue du Mollin à vent, et par le derrière sur la rue de Reboussepenil » (1587). — **4.** Vente d'une maison sise à Blois, rue des Trois-Clefs, à Me Guillaume de Conte, greffier de la châtellenie de Suèvres (1625). — **5.** Testament de Guillaume de Conte, prieur commendataire de S. Bienheuré de Candé, léguant à la fabrique une maison sise à Blois, « ouvrant dans la rue des Trois-Clefs et dans la rue de Bouspeny » (1688). — **20.** Bail de ladite maison par les marguilliers de Candé (1787).

G. 1167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1661-1766. — Inventaire des biens de la fabrique (1661). — Bail général des biens de la fabrique et de la boîte des Trépassés (1766).

G. 1168. Liasse. — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1520-1782. — Titres de la boîte des Trépassés. — **6.** Echange de terre avec Claude Gaudeau, officier de feu son Altesse Royale, demeurant en Vienne-lès-Blois (1674).

G. 1169. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1610-1697. — Titres de la boîte des Trépassés. — **11.** Inventaire des biens de la boîte des Trépassés (1661).

G. 1170. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1695-1786. — Comptes de la boîte des Trépassés. — **29.** « Déboursé 6 l. 12 s. pour rafraîchissemens, « suivant la coutume, lors des cinq processions faites « pour la bénédiction des fruits de la terre » (1766).

G. 1171. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1480-1657. — Titres de la confrérie du S. Sacrement. — **1.** Reconnaissance de rentes en faveur de la confrérie (1480). — **2.** Déclaration des revenus de ladite confrérie par devant Simon Musset et Mathurin Gaillart, conseillers et auditeurs des comptes de Madame la duchesse d'Orléans, comtesse de Blois (1482).

CELLÉ (NOTRE-DAME)

G. 1172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1621-1783. — Titres de la cure. — **4.** Taxes d'amortissement pour les dons faits à la cure (1693.) — **5-10.** Titres des dîmes et d'un poinçon de vin dûs à la cure par les prieurs barons de Cellé. [Prieurs : messire Joseph de Lestenou (1711), Henri de Belloy (1737), François Fleury (1783).]

G. 1173. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1668-1781. — Titres de la fabrique. — **1-2.** Inventaires des titres de la cure et de la fabrique. — **3.** Déclaration des biens de la fabrique. — **4.** Déclaration censuelle à Georges Loyau, seigneur de la Rochevermans (1780). — **5-8.** Procès devant le bailli de la baronnie de Cellé entre la fabrique, René Jaglin et Henry de Musset, chevalier, capitaine au régiment d'Etampes, au sujet d'une rente foncière due à la fabrique et assignée sur la métairie du Puy, en la paroisse de Cellé (1730-1731). — **19-21.** Baux de terres à Geoffroy de Torquat, sieur de la Coullerye.

G. 1174. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1618-1780. — Titres de la fabrique. — **10-19.** Procès devant le bailliage de Vendômois entre la fabrique de Cellé, messire Antoine de Meaux de Vallières, prieur dudit Cellé et autres, au sujet du paiement d'arrérages de rentes dues à la fabrique (1735-1736). — **22.** Testament de Jean Demeslet, écuyer, prieur baron de Cellé (1618).

CELLETTES (SAINT-MUNDRY)

G. 1175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1447-1776. — **1.** « Charles, duc d'Orléans et « de Valois, conte de Blois et de Beaumont, seigneur « d'Ast et de Coucy, au maistre des eaues et des forestz « de nostre dit conté de Blois ou son lieutenant, salut.

« Savoir vous faisons que tant pour pitié et asmone, « comme pour l'onneur et reverence de monseigneur « saint Mundris, nous avons donné et octroyé, donnons « et octroyons, de grâce espécial, par ces présentes « et pour une foiz, aux curé et parocchiens de l'église « dudit saint Mundris, la couppe et tonture d'un « arpent de boys à maisonner, pour reffere et red- « difier la dicte eglise qui par orage de feu fut depieca « brûlée, à icellui boys prendre et lever en nostre forest « de Recy. Si voulons, vous mandons que ledit arpent « de boys vous baillez et delivrez auxdiz curé et habitans, « en ladicte forest, au lieu plus aisié et prouffitable pour « eulxs, et moins dommagable pour nous, et par rappor- « tant seulement, avec ses présentes, lettre desdiz curé « et habitans sur la reception dudit boys, nous voulons « que vous en demourez quictes et deschargiez partout « où il appartiendra, car ainsi nous plaist-il et voulons « estre fait, nonobstant quelxconques ordonnances, man- « demens ou deffences à ce contraires.

« Donné en nostre ville d'Orléans, le xiij[e] jour de « septembre, l'an mil cccc quarante-sept.

« Charles *(Paraphe)*

« Par Monseigneur le duc, Messieurs les contes d'An- « golesme, de Dunoiz et autres, présens,

« Egont *(Paraphe)*. »

[Original, parchemin. Sceau pendant sur simple queue, (Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 944.)]

2. Marché passé entre les marguilliers et le sieur Dutertre, horloger à Ménars-la-Ville, pour l'acquisition d'une horloge destinée au clocher de l'église paroissiale (1775).

G. 1176. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1622-1766. — Titres de la cure. — **1.** Règlement des dîmes et novales dues à la cure, entre dame Louise Olier, épouse de messire Paul Ardier, chevalier, seigneur de Beauregard, Cellettes et Vineuil, et messire

Michel Ribou, curé de Cellettes (1653 — **4.** Echange de terres et maison avec Jean Baudouin, écuyer, sieur de Brétigny, capitaine au régiment de Navarre (1706). — **6-11.** Déclarations censuelles à messire Gaspard de Fieubet, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Beauregard et Cellettes ; — à Jérôme Drouin, écuyer, seigneur de Bousseuil ; — à Madeleine le Fuzelier de Cormeray, veuve de messire Jacques de Laiglehoux — **12-13.** Déclarations des biens et revenus de la cure.

G. 1177. Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1544-1784. — Titres de la fabrique. — **6-8.** Bail de terres à Honoré Amiot, huissier royal en la ville de Blois. Reconnaissances de rentes par ledit Honoré Amiot, Jean-Baptiste Simon, huissier royal à Blois, et Samuel-Rémy Amiot, procureur au bailliage et siège présidial de Blois. — **9-11.** Echanges de terre avec Jacques Clément, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Blois ; — avec Gilbert Grenet, maître chirurgien et procureur fiscal du bailliage de Cellettes ; — avec Michel Boys, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection de Blois.

G. 1178. Liasse. — 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1577-1785. — Titres de la fabrique. — **37-38.** Baux de terres à Mathias Raoult, comte de Gaucourt, chevalier, vicomte de Beauregard, Cellettes et Vineuil, premier guidon des gens d'armes de la Garde du Roi ; — à dame Henriette de Fieubet, veuve dudit Mathias.

G. 1179. Liasse. — 27 pièces, papier ; 27 pièces, parchemin.

1690-1785. — Titres de la fabrique et des boîtes Notre-Dame et des Trépassés. — **1-2.** Baux de terres par Jacques Jallon, officier du Roi, garde des chasses dans la capitainerie de Blois (1720). — Baux de terres à Gentien Dubois, garde de la forêt de Russy (**10**) ; — à Jacques Lorieux, maître chirurgien à Cellettes (**18-19**) ; — à Jacques Vankahen, dit la Rue, jardinier au château de Beauregard (**30-31**) ; — au sieur Antoine Bernard, maître en chirurgie à Cellettes (**42**). — **44-54.** Significations et quittances des droits d'amortissement dûs par la fabrique.

G. 1180. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1545-1697. — Titres des boîtes de Notre-Dame, de Saint-Sébastien et des Trépassés.

G. 1181. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1628-1780. — Titres des boîtes de Notre-Dame, du Rosaire et des Trépassés. — Baux de terres au sieur de la Cour, demeurant au Foix-lès-Blois (**5**) ; — au sieur Mésange, concierge du château de Beauregard (**7**). — Reconnaissances de rentes par Louis Huart, écuyer, sieur de Villanteuil, maître en la Chambre des Comptes de Blois (**14**) ; — par Jean-Jacques Guénois, notaire apostolique à Blois (**16**). — **17.** Donation par René Grosbois, bourgeois de Blois, Laurent Laurendeau, garde des chasses du Roi, et Catherine Grosbois, veuve de Florimond Simon, écuyer, sieur de la Varanne. — **33.** Échange de terres avec Pierre Péan, sieur de la Livaudière. — **35.** Testament de François Laurendeau, procureur au siège de Beauregard et Cellettes.

G. 1182. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1579-1748. — Titres des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés.

G. 1183. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1512-1724. — Titres des boîtes de Notre-Dame, des Trépassés et de Saint-Sébastien.

G. 1184. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1557-1733. — Titres des boîtes de Notre-Dame, des Trépassés et de Saint-Sébastien. — **8.** Donation sous le sceau de Raymond Viart, écuyer, seigneur de la Couldraye, conseiller du Roi, gouverneur et bailli de Blois (1582). — **24.** Bail de terres à Maxan Daussy, archer de la porte du Roi, demeurant à Cellettes (1637).

G. 1185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1641-1769. — **1-4.** Déclaration des revenus de la fabrique et de la boîte des Trépassés. — Déclarations

censuelles de la fabrique et de ladite boîte, à Louis Courtin, écuyer (**5**) ; — à Jérôme Drouin, écuyer (**6**); — à messire Paul Ardier, chevalier, vicomte de Beauregard (**7**) ; — à messire Louis Mahy, seigneur de Laireau (**10**); — à Honoré Calles, bourgeois de Paris, sieur du Vivier (**13**) ; — à messire René le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray (**14**). — **15.** Bail de terres à dame Madeleine le Fuzelier, veuve de messire Jacques de Laiglehout (1730). — **16.** Inventaire des titres des boîtes de Notre-Dame, des Trépassés et de S. Sébastien. Dénombrement des héritages dépendant desdites boîtes (1769).

CHAILLES (S. MARTIN)

G. 1186. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 16 pièces, papier.

1753-1787. — Titres de la cure. — Baux de terre par les prieurs-curés (curés : François Paulinier et Antoine Leclercq, chanoines réguliers de la congrégation de France ; Jean Boutault, principal du collège royal de Blois).

G. 1187. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1480-1785. — Titres de la fabrique. — **1-2.** Vente et constitution de rentes, sous le sceau de Jacques Viart, gouverneur et bailli de Blois, par René de Boufflers, pâtissier du Roi et de Monsieur, élu pour le Roi en l'élection de Blois (1570-1576). — **9-12.** Emprunt de 300 l. et constitution de rentes au profit de Marie Casteau et de François Mareschau, écuyer, seigneur de Corbeil.

G. 1188. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1615-1783. — Titres de la boîte Notre-Dame. — **4.** Reconnaissance de rentes par Nicolas Bouché, cabaretier à Blois, rue du Poids-le-Roi (1764). — **5.** Vente sous le sceau de Nicolas Morin, chevalier, seigneur de la Basme, gouverneur et bailli de Blois (1615). — **7.** Echange de terres avec Me Joseph Chartier, procureur au bailliage et siège présidial de Blois (1736).

G. 1189. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin : 16 pièces, papier.

1606-1784. — Titres de la boîte Notre-Dame. — **1-2.** Reconnaissances d'une rente d'un pain béni de la valeur de 14 sols et d'une pinte de vin, payables au jour de Pâques, chaque année ; « lequel pain béni sera offert « le dit jour de Pâques, à la grand'messe, et ensuite coupé « et exposé pour, à la fin de ladite messe, en prendre par « chacun des communiants dudit jour un ou deux mor- « ceaux » (1751, 1784). — **3.** Echange de terres avec René Delorme, sieur du Carroy, demeurant à Blois (1611).

G. 1190. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1482-1692. — Titres de la boîte Notre-Dame. — **9.** Bail de terres sous le sceau de François de Clermont, chevalier, marquis de Mouglas, bailli, capitaine et gouverneur des villes d'Orléans et de Blois, grand maître de la garde-robe de sa Majesté (1647). — **20.** Bail de terres à Louis Locques, garde ordinaire de la forêt de Russy (1657). — **22.** Bail de terres à Nicolas Mersier, garde ordinaire des forêts du comté de Blois (1674).

G. 1191. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 24 pièces, papier.

1586-1783. — Titres de la boîte Notre-Dame. — **15.** Bail de terres à Pierre Lasseray, commissaire de l'artillerie du Roi (1624). — **29.** Inventaire des titres de la boîte Notre-Dame. — **30.** Comptes des marguilliers de la boîte Notre-Dame (1689-1692). — **31.** Comptes des fabriciens de la boîte Notre-Dame (1781-1783). P. 10 « 20 sols pour avoir raccommodé la soutane du chantre et maître d'école. »

G. 1192. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1635-1775. — Titres de la confrérie du S. Sacrement. — **1.** Bail de terres par François de Lorme, garde ordinaire de la forêt de Russy, procureur de la confrérie (1635) ; sous le sceau de messire Henry Hurault, comte de Cheverny, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et bailli des comté de Blois, duché et bailliage d'Orléans, conservateur des privilèges royaux de l'université d'Orléans, lieutenant général pour Sa Majesté des duchés, comtés et cours d'Orléans, Chartres, Blois, Dunois, Vendômois et pays adjacents. — **2.** Bail de terre sous le sceau de messire Jacques de Johanne de Lacarre, maître de camp du régiment de son Altesse Royale, gouverneur des comté et bailliage de Blois (1650).

G. 1193. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1588-1770. — Titres de la confrérie du S. Sacrement. — **3.** Bail de terres à Nicolas Lemercier, garde ordinaire des eaux et forêts du comté de Blois (1673). — **8.** Bail de terres à Paul Michelet, garde titulaire de la forêt de Russy, collocation de Chailles 1715). — **11.** Bail de terres sous le sceau de Jacques de Johanne de Lacarre, gouverneur des comté et bailliage de Blois (1649). — **27.** Bail de terres sous le sceau de Henry Hurault, gouverneur et bailli du comté de Blois (1640). — **29.** Bail sous le sceau de Raymond Viart, gouverneur et bailli de Blois (1588). — **37.** Inventaire des titres de la confrérie.

G. 1194. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1595-1782. — Titres de la boîte des Trépassés. — **20.** Donation sous le sceau de Nicolas Morin, gouverneur et bailli de Blois (1607). — **25.** Extrait du testament de Joseph-Nicolas Carré, écuyer, sieur de la Pigonnière et de Cambon, léguant deux arpents de prés assis « proche les ponts Chastrés » (1686).

G. 1195. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1603-1695. — Titres de la boîte des Trépassés. — **6.** Bail de terres sous le sceau de messire Henry Hurault, gouverneur et bailli de Blois (1635). — **15.** Bail de terres sous le sceau de Nicolas Morin, gouverneur et bailli de Blois (1626). — **29-30.** Baux de terres à Nicolas Lemercier, garde ordinaire des eaux et forêts du comté de Blois (1677).

G. 1196. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1702-1782. — Titres de la boîte des Trépassés. — **8.** Vente de terres par François Laisné, marchand boisselier demeurant sur les ponts de Blois (1702). — **16.** Bail de terres à Philippe Deronne, garde des bois du Roi, demeurant à Chailles (1757).

G. 1197. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier

1525-1767. — Titres de la boîte des Trépassés.

G. 1198. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1599-1785. — Titres de la boîte des Trépassés.

G. 1199. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1551-1785. — Titres de la boîte des Trépassés.

G. 1200. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1586-1727. — Titres de la boîte des Trépassés. — **10.** Vente à François Delorme, garde ordinaire de la forêt de Russy (1635).

G. 1201. (Liasse.) — 19 cahiers, papier.

1661-1789. — Comptes de la boîte des Trépassés. — **2.** P. 11 : « Quatre livres dix solz tournois payés au « nommé Dupuy, marchant en la ville de Blois, pour une « estolle et une manipulle » (1669). — **6.** P. 8 : « Treize « livres pour une couverture de lit blanche, achetée à la « foire de Blois, pour servir aux vicaires ». — P. 9 : « Pour « un fouet à chasser les chiens de l'église, deux sous » (1683). — **10.** P. 8 : « 240 l. payées aux Révérends « Pères Cordeliers de Blois pour deux années de déserte « des festes et dimanches qu'ils ont faits à nostre esglize « à raison de 120 l. chascun an » (1729). — **12.** P. 5 : « 3 livres paiées au sieur Courtade, secrétaire de Mon« seigneur l'évêque de Blois, pour droit de visite épisco« pale » (1765).

G. 1202. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1445-1761. — Titres de la boîte Saint-Sébastien. — **9.** Vente de maisons et terres par Jean du Carroil, demeurant au Foix Saint-Lomer (1445).

CHAMBON (S. JULIEN)

G. 1203. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1635-1782. — Titres de la cure.

G. 1204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1697-1787. — Titres de la fabrique. — **1.** Bail « des deux parties de mauvais terrain restantes du grand

« cimetière » (1787). — **2.** Reconnaissance de rentes par messire Joseph Marin, écuyer, lieutenant-colonel de volontaires (1773). — **18.** Partage des biens de feu Me François Florance, vivant notaire et procureur fiscal de la châtellenie et prévôté de Blémars (1734). — **22.** Vente de terres à Me Mathurin Requille, procureur au siège présidial de Blois (1697).

G. 1205. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1742-1777. — Titres de la boîte des Trépassés. — **1-2.** Baux de terre à Julien Leloup, garde des chasses du comté de Rostaing ; — à Julien Leloup, le jeune, garde de la terre et seigneurie de S. Bohaire (1767, 1777). — **9.** Registre « concernant les biens et revenus « de la marelle, de la confrérie du S. Sacrement et de « la boîte des Trépassés ».

CHAMBORD (S. LOUIS)

G. 1206. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1577-1667. — Titres de la cure. — **1.** Lettres d'Henri III notifiant au bailli de Blois la collation de la chapelle de Montfraud à Jacques Picard, clerc du diocèse de Chartres (1577). — **2.** Lettres de Gaston d'Orléans notifiant au bailli de Blois la collation de ladite chapelle à Me Robert Barbe, clerc du diocèse d'Orléans (1626). — **4.** Lettres de Louis XIII, notifiant au bailli de Blois la collation de ladite chapelle à Me Jacques Brunet, prêtre du diocèse du Mans (1634). — **6.** Prise de possession de la cure de Chambord (érigée en paroisse par lettres de Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, du 23 mars 1666), et de la chapelle de Montfraud annexée à ladite cure (1667).

G. 1207. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1657-1730. — Titres de la cure. — **1-2.** Baux des dîmes indivises entre le curé et les religieux de S. Lomer (1669-1680). — **3.** Sentence du bailliage de Blois qui adjuge au curé de Chambord les dîmes de la paroisse contestées par le curé de Thoury (1730). [P. 1 : « Veu les lettres patentes de Louis XIV données à S. Ger- « main en Laye, en février 1666, par lesquelles il aurait « ordonné qu'il y aurait une communauté d'habitants en « forme de paroisse, composée de tous ceux qui étaient et « demeuraient dans l'enclos du parc de Chambord... et « que par le sieur évêque de Chartres ou son grand vi- « caire il serait erigé, avec toutes les solemnités requises, « une église paroissiale en la chapelle qui était au devant « dudit château... sous le titre de S. Louis, sous la ré- « serve de la présentation à la cure pour le Roi..... »]. — **6.** Bail par messire Jacques Brunet, chapelain de Montfraud, de la dîme d'Avaray, indivise entre ledit chapelain, le seigneur d'Avaray et les religieuses de Beaumont-les-Tours (1657).

CHAMPIGNY (S. FELIX)

G. 1208. (Cahier.) — Papier, 24 feuillets.

1610. — Accord entre messire Guillaume Fouquet de la Varenne, abbé commendataire de S. Lomer et les manants et habitants de Champigny, au sujet de la réparation de l'église et du presbytère de Champigny, et de la reddition des comptes des marguilliers ayant exercé leur charge depuis 30 ans.

G. 1209. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1562. — Lettre de provision de la cure de Champigny pour Me Jacques Boyvin.

G. 1210. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1579-1784. — Titres de la cure. — **1.** Testament de Me Rodolphe Poussin, curé de Champigny (1683).

G. 1211. (Cahier.) — Papier, 24 feuillets.

XVIe s. — État des biens de la cure de Champigny. — Inventaire des biens légués à la cure. — Cens dûs par la cure. — Rentes dues au curé pour les anniversaires.

G. 1212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1662-1788. — Titres de la fabrique. — **23.** Bail de terres à François Desbouige, maître des petites écoles à Champigny (1769).

G. 1213. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1745-1789. — Titres de la fabrique. — **7.** Bail de terres par Martin Durand, maître chirurgien à Champigny (1781). — **11.** Bail de terres à Denis Chabin, maître des petites écoles à Champigny (1783).

G. 1214. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1745-1787. — Titres de la cure, de la fabrique et de l'hôpital. — **1-3.** États des biens de la fabrique (1765-1780). — **4.** Déclaration censuelle des biens de la fabrique à messire Louis-César de Fontenay, seigneur de la Béquignière, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi (1787). — **6.** Inventaire des titres de la cure, de la fabrique et de l'hôpital. P. 2 : « Un extrait des registres du Conseil privé du Roi qui ordonne l'établissement d'un hôpital à Champigny, en date du 4 mai 1697, enregistré au Parlement le 13 juin 1698. »

G. 1215. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1610-1612. — Comptes de la fabrique. — **2.** P. 7 : « Payé à Monsieur le Doyen de Vendosme pour la « visite qu'il a faict en ladicte eglise, la somme de 22 s. « 6 d. » (1612).

G. 1216. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1588-1596. — Titres de la boîte des Trépassés. — Comptes des marguilliers. — Déclarations de biens.

CHAON (S. PIERRE)

G. 1217. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1510-1779. — Titres de la cure et de la fabrique.

G. 1218. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1603-1788. — Titres de la fabrique.

G. 1219. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1375-1789. — Titres de la fabrique. — **26.** Vidimus, sous le sceau de l'official d'Orléans, du testament de Guillaume de Villechauve en 1370 (1375).

LA CHAPELLE-MONTMARTIN (S. APPOLLINAIRE)

G. 1220. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1490-1773. — Titres de la cure. — **7.** Donation de terres par demoiselle Marguerite de Cornuaille (1681).

G. 1221. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1588-1786. — Titres de la fabrique.

LA CHAPELLE S. MARTIN (S. MARTIN)

G. 1222. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1686-1780. — Titres de la cure. — Transactions et procédures entre le chapitre de S. Martin de Tours, la collégiale de S. Sauveur à Blois et les chanoines de Bourgmoyen à Blois, au sujet de la portion congrue due au curé de la Chapelle S. Martin.

G. 1223. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1709-1712. — Procès devant le bailliage de Blois et le Parlement de Paris entre le chapitre S. Martin de Tours, le chapitre S. Louis de Blois et les chanoines de Bourgmoyen à Blois, au sujet du paiement des réparations à l'église de la chapelle S. Martin.

G. 1224. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1679-1789. — Titres de la cure.

G. 1225. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin.

1503-1790. — Titres de la fabrique.

G. 1226. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1678-1690. — Titres de la fabrique.

G. 1227. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1568-1789. — Titres de la boîte des Trépassés et de la boîte du S. Sacrement.

LA CHAPELLE-VENDOMOISE (NOTRE-DAME).

G. 1228. (Registre.) — In-8°. 34 feuillets, papier.

XVII^e-XVIII^e s. — Registre des fondations et anniversaires de l'église de La Chapelle-Vendômoise. — « Mars... Une messe pour deffunct Jean de Lodière, seigneur de Thoisy ». — Sur les feuillets restés libres, comptes des biens de la cure, de la Grande Boîte et de la Boîte de Notre-Dame et comptes personnels du curé (1695-1714).

G. 1229. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1491-1751. — Titres de propriété de la cure. — Échange par le curé d'une rente foncière assignée sur le lieu de « l'Houstellerye » sis au bourg de La Chapelle (1530). — Bail de terres par M^e Pierre Raoul, curé de La Chapelle et prieur du « grant hostel » de Provins (1537). — Bail, par devant le lieutenant général du bailliage et gouvernement de Blois, des revenus temporels de la cure, saisis à la requête des marguilliers de La Chapelle « pour seureté des reparations qu'il convient faire tant aux bastimens que heritages d'icelle cure »; ledit bail passé en présence des commissaires établis au régime et gouvernement du revenu temporel de la cure (1587). — Bail de terres par mess. Jacques Bachelier (1499) et par mess. Pierre Raoul, curés de La Chapelle (1505). — Titres de terres sises au lieu dit La Vallée des Noues, en la paroisse de La Chapelle. — Reconnaissance au profit de mess. Thomas Touzay, curé de La Chapelle, d'une rente assignée sur quatre « chastz » de maison sis à La Chapelle (1641).

G. 1230. Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1482-1785. — Titres de propriété de la cure. — Donation d'une somme de 156 l., 5 s. faite à la cure par mess. François Morel, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur châtelain de Thoisy, La Chapelle-Vendômoise et autres lieux, à charge de prières pour ledit seigneur, Élisabeth Véronneau, son épouse, et dame Marguerite Béranger, veuve de défunt mess. Jacques Morel, mère dudit seigneur donateur (1729). — Procédure au sujet de ladite donation poursuivie devant le bailliage du prieuré et seigneurie de Champigny en Beauce par M^e François Mauny, curé de La Chapelle (1736). — Reconnaissance envers M^e Jean Costineau, recteur-curé de La Chapelle, d'une rente foncière assignée sur une maison sise à Thoisy (1549). — Bail de terres de la cure fait par mess. Jean Martin, curé, à Jacques Goyer, maréchal de forge à La Chapelle (1759).

G. 1231. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1722-1788. — Titres des Boîtes de Notre-Dame et des Trépassés. — Bail par André Gaullier, marguillier de la Boîte des Trépassés, « d'une pièce d'héritages qui servoit autres fovs de cimetière de la paroisse » (1726).

LA CHAPELLE-VICOMTESSE (SAINT MICHEL).

G. 1232. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1661-1766. — Titres de la cure et de la fabrique. — Marché passé entre les fabriciens de La Chapelle et hon. h. Pierre Janvier, peintre de Son Altesse Royale, demeurant en la ville de Mondoubleau, « pour faire ung tableau pour mettre et apposer au grand autel de l'esglize de ladite Chappelle..., dans lequel tableau sera representé et figuré la sainte resurrection de Nostre Seigneur, icelluy faict a l'huille et sur toille »; ledit marché fait pour et moyennant la somme de 100 livres (1661). — Reconnaissance d'une rente annuelle de 20 s. assignée sur le lieu de La Michonnière, en la paroisse de La Chapelle, et léguée à la cure par donation testamentaire de M^e Bailleau, ancien curé de La Chapelle, en l'année 1599 (1662). — Déclaration des biens et revenus de la cure donnée au bureau du diocèse de Blois par Nicolas Gouffault, curé de La Chapelle (1766).

G. 1233. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1606-1790. — Titres de propriété de la fabrique. — Testament de François Jusset, léguant à la fabrique une rente annuelle de 3 l. (1662). — Fondation par Mathurin de Montallays, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Chambellay et de Fromantières, gouverneur du duché de Beaumont, et dame Anne Le Doyen, son épouse, d'une rente de 100 livres t. donnée aux églises de La Chapelle-Vicomtesse et de Saint-Christophe en Touraine, « pour icelle somme estre employée au sallaire d'un predicateur qui preschera la Passion » chaque année dans chacune des deux églises, et « ce qui reste de ladicte somme estre employé a achapter des hournemans pour servir » aux dites églises (1606). — Reconnaissance d'une rente foncière envers la fabrique par M^e Jacques Le Goux, pro-

cureur fiscal de la châtellenie et vicomté de La Chapelle-Vicomtesse (1748). — Constitution d'une rente foncière de 6 s. t. envers la fabrique par Pierre de Chenu, écuyer, sieur des Boisbersis ; ladite donation faite par ledit sieur de Chenu pour « avoir place en l'eglize de La Chappelle Vicontesse pour y mettre et placer ung banc, suivant le consentement des habitans et parroissiens » (1617). — Fondation d'une rente foncière de 10 s. t. par Me Jean Duvallet, greffier de La Chapelle-Vicomtesse, « a la charge que ledict Duvallet aura une place dedans ladicte esglize pour faire ses prieres et ouir les offices divins » (1619). — Titres d'une rente foncière de 4 l. assignée sur la métairie de la Boulifardière, en la paroisse de Saint-Marc-du-Cor.

G. 1234. (Cahier.) — In-8e ; 6 feuillets, papier.

1757-1768. — Registre des actes de la fabrique : adjudications des bancs de l'église, nominations de fabriciers, adjudication de la tonture des prés de l'église.

G. 1235. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

1541-1691. — Comptes rendus par les « gagers » et procureurs de la fabrique et des Boîtes de Notre-Dame, des Trépassés et de Saint-Sébastien. — Recettes des quêtes, du profit des chandelles, des rentes et anniversaires dûs à l'église. — Reçu pour le beurre, à Pâques de l'an 1542, la somme de 44 s. — Mises... « pour le visiteur qui a visité en l'an 1542, VI s. ; au doyan qui estoit avec luy, V s. ». — **1609.** « Paié 43 s. pour la despence du curé et des escolliers aux processions de la Trinité a Vendosme et de monsieur Saint Sebastien a Saint Callais ;... paié pour monsieur l'archediacre trante cinq solz t. pour sa revisitation ». — **1630.** « Payé au peintre nommé Jehan Berail la somme de 50 l. pour avoir par luy paint les images qui sont dans ladicte eglise, ensemble le tableau de la Resurrection de Nostre Seigneur et le tabernacle ».

G. 1236. (Liasse.) — 26 cahiers, papier.

1700-1787. — Comptes rendus par les fabriciers de l'église. — **1742.** « Reçu 3 l. de Madame de la Tournelle pour une année de rente qu'elle est obligée de faire a la fabrique par chacun an pour la permission qu'elle a de faire ses pasques dans la chapelle de Sainte Apoline ». — **1743.** « Payé 10 l. 12 s. pour la depense et salaire pour avoir eteint le feu dans le clocher veneu par le tonnerre, le 10 may ».

CHATEAUVIEUX (SAINT HILAIRE).

G. 1237. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1573-1774. — Titres de propriété de la cure. — Bail de la dîme de la cure de Châteauvieux (1673). — Transaction pour les bornes de leur dîme entre Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre et chef des Conseils du Roi, Me François Michel, prieur de Châteauvieux, et Me Henry Dupond, bachelier en théologie, curé de Châteauvieux (1687). — Procès devant le bailliage de Saint-Aignan au sujet des dîmes et novales dûes au curé de Châteauvieux (1597). — Bail d'une dîme par Me François Durand, curé de Châteauvieux (1692). — Reconnaissance envers la cure d'un droit de gros assigné sur la dîme de La Taboüe ; ladite reconnaissance faite par le chapitre de l'église collégiale de Saint-Aignan (1774).

G. 1238. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1580-1770. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Reconnaissances envers la cure de rentes foncières assignées sur le lieu de la Genetière, en la paroisse de Châteauvieux (1743) ; — sur le moulin Paulmier, sis en la paroisse de Faverolles (1603). — Donations testamentaires à la cure. — Testament de Joseph Vignier, docteur en théologie, natif de Châteauvieux et curé de Ponson (Landes), léguant à l'église de Châteauvieux une croix d'argent du prix de 800 livres (1762).

CHATILLON (SAINT BLAISE).

G. 1239. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1554-1787. — Titres de propriété de la cure. — Bail de terres fait par mess. Jean Lorfray, curé de Châtillon-sur-Cher ; « le preneur entretiendra libre le long de la rivière du Cher le passage large de 16 à 18 pieds pour la balize, montée et dessente des bateaux » (1770). — Bail de terres fait par mess. François Violet, curé, au sieur Brisson, marchand fermier, demeurant au château de Selles (1778).

G. 1240. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1642-1767. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Reconnaissances de rentes.

CHATRES (SAINT MARTIN).

G. 1241. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1631-1781. — Titres de propriété de la cure. — Acquisition par les manants et habitants de la paroisse de Châtres d'une maison sise au bourg dudit Châtres ; ladite maison acquise pour « a l'advenir estre et demourer a la cure dudict Chastres et servir de logis presbiteral de ladicte cure » (1631). — Baux de terres dépendant de la cure. — Reconnaissances de rentes envers la cure par Jean Pasquier, tailleur d'habits demeurant à Châtres (1738) ; — par Jacques Desouches, organiste du chapitre de Romorantin (1761) ; — par mess. Jacques Simon Leclerc, écuyer, seigneur de Douy, conseiller du Roi, juge magistrat au bailliage et siège présidial d'Orléans (1769) ; — par Claude Barandard, marchand parcheminier à Thénioux (1681).

G. 1242. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1605-1765. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Reconnaissance de rentes au profit de la cure par Pierre Leconte, parcheminier au bourg de Châtres (1674). — Fondations dans l'église de Châtres par Me Claude Durand, notaire de la châtellenie de Mennetou (1658). — Reconnaissance de rente par Etienne Gaschet, hôtelier au bourg de Châtres (1708). — Acquisition de rente foncière au profit de la cure par mess. Jean Mouton, recteur curé de Châtres (1663).

G. 1243. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1508-1768. — Titres de propriété de la fabrique. — Echange par les habitants de la paroisse de terres appartenant à la fabrique ; ledit échange passé sous le sceau de Jean de Bazoges, écuyer, capitaine de Mennetou-sur-Cher et garde du sceau de la châtellenie dudit lieu (1547). — Donations testamentaires à la fabrique. — Baux de terres appartenant à la fabrique.

CHAUMONT-SUR-LOIRE (SAINT NICOLAS).

G. 1244. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1488-1788. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Reconnaissance de rentes au profit de la cure par Marie-Anne Robin de la Pertière, veuve de mess. Charles-Paul de Regnard, écuyer, seigneur de La Hardonnière (1752). — État des titres de la marelle de Chaumont. — Transaction sur procès au sujet des droits prétendus par le maire de Vallières et Mosnes à la nomination des officiers de la prévôté de Vallières et Mosnes et à la perception des droits censitaires et féodaux ; ladite transaction passée entre Pierre de Salnon de Courtemblay, chanoine prébendé de Saint-Martin de Tours, prévôt de Vallières et Mosnes, et mess. Charles Lelarge, sieur de la mairie dudit Vallières et Mosnes (1755).

G. 1245. (Liasse.) — 17 cahiers, papier.

1477-1534. — Comptes de recettes et mises des « marrelliers et fabriciers » de la paroisse. — **1477.** « Quant monseigneur de Chartres vint visiter, lui fut donné demye douzaine de poullez, pour ce V s. ;... pour les synodez, X s. ». — **1483.** « Pour l'acheit de dix neuf quartiers de pierre de Bouray, achitez de Billete, pour pareschever le campanier ou sont les cloches, XXXIIII s. X d... Paié a ung charrestier pour avoir monté lesdiz XIX quartiers de pierre de la riviere jusques a l'eglise, X s... Item, l'acheit d'une pinte d'uylle,... mesure de Chaumont, pour ce III s. IX d... Item, pour l'acheit de demy cent de quartiers de pierres de Bouray, pour faire l'arc de l'eglise, IIII l. X s... Item, pour l'acheit de deux cens quartiers simples de la pierre de Seumur, VII l... Item, pour cinq journées d'omme pour avoir desrompu le mur et fait les fondemens de l'arc, XII s. VI d. ». — **1492.** « Pour l'achit de vingts huyt quartiers de pierre de Saulmeur, XX s... Pour deux pieces de boys a tenir les cintres de l'arc, V s... ». — **1505.** « Pour la p[r]ossession de monseigneur saint Silvin de Noiers, pour la depance tant pour les prestres et clercs et pour les fabriciers, VII s... Item, baillé pour l'aulauge, VI escux. Item, plus pour ladicte orreloge pour la faire sonner, XXV s... Pour ung barry et des claquectes pour le mallade de lepre, II s. VI d. ». — **1507.** « Pour la despence des beaulx peres quant ilz precherent la sepmaine saincte, payé X s. t... Pour le disner de monsieur l'assediacre de Blois quant il vint visiter les esglises de Saint Nicollas et Saint Martin, payé la somme de VII s. VI d... Item, baillé au victrier cent solz t. pour avoir faict la victre de dessus la porte pour l'ange, avecques ung escuz d'or que monsieur de La Herpiniere a baillé... ». — **1508.** « Baillé a Franczoys Briaut, ymager, pour avoir faict le croyson et les troys ymaiges, la somme de CX s. t... ». — **1527.** « Item, pour trois pippes [de] chaux prises au fourneau de Seris, LX s. ».

— **1531.** Inventaire des reliquaires de la fabrique. « En unne croix d'argent,... du fust de la vraye croix. Item, en ungne ymaige Nostre Dame d'argent y a de la sainture que Nostre Dame portoit, elle estant sur terre. Item, ungne ymaige saint Nicollas ou il y a de l'uylle qui decoule du tombeau dudit saint Nicollas... ». — **1534.** « Mise faicte touchant la besongne des murailles et pilliers de l'eglise Sainct Nicollas:... pour troys poinçons de chau achaptée... aux fourneaulx de Rilly, a vingt sept solz six deniers pippe, cy XLI s. III d. ;... paié a Jehan Lauret, masson, pour sa despence et des chartiers qui sont allez a Pontlevoy querir de la pierre, V s. III d. ».

G. 1246. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1536-1572. — Comptes rendus par les procureurs, fabriciers et marguilliers des églises de Chaumont. — **1551.** « Receu la somme de cent cinq livres, neuf solz, huict deniers tournois, tant en douzains rongnez que autres especes de monnoye ». — **1559.** « Paié a monsieur l'official de Bloys qui auroit receu leur serment lors qui furent instituez procureurs de ladicte fabrice, II s. VI d... Payé pour ung present porter a messieurs les esleuz a Blois afin d'avoir rabbais de la taille, et porter le deschet des personnes deccedez en ladicte paroisse depuis ung an, XII s. VI d. ». — **1569.** « Payé la somme de 250 solz t. ...prestée a ladicte fabrice pour parfaire au recepveur des tailles a Bloys pour le Roy la somme de quarente une livres, sept solz t. ...Pour les journées desdiz procureurs et marilliers qui seroient allez expres a Bloys pour engaiger l'ymaige d'argent ou est le relliquaire des Saincts Innocens et le grant callice d'argent doré dudict Chaumont,... la somme de cent solz t. ». — **1572.** « Pour la procession du jour sainct Marc conduicte a Vallaires, oultre la queste, paié par lesdiz marrilliers XV s. ; pour la procession de Noiers, [le jour et feste sainct Silvain], paié,... oultre la queste, LXX s. ; pour la procession conduicte a Rilly le jour et feste saincte Eugene, payé,... oultre la queste, XXX s.; pour la procession du jour sainct Urban, tant pour la messe que pour la despence faicte a Cembin, oultre la queste, XXV s. ; pour la procession conduicte a Nostre Dame de Fonteines les Blanches le jour sainct Barnabé, ...payé, oultre la queste, XXX s. ; item, pour la procession conduicte le jour sainct Gervais au lieu d'Onzain, payé... XXVIII s. ; item, pour la procession conduicte le jour de la Magdelaine (?) a Nostre Dame de Nentheuil, payé... XXXII s. VI d. ; pour la procession conduicte a monsieur saint Sulpice au lieu de Vallieres, payé... XXVII s. VI d... Item, paié à Me Jehan Bescan, fondeur de cloches, la somme de vingt six livres tournois pour avoir par luy fondu et faict la cloche nouvellement fondue et mise en l'eglise Sainct Nicollas dudit Chaumont... Item, pour autre despence faicte le jour qu'elle fut fondue, tant pour le desjeuner, vin porté aux hommes qui souffloient et qui auroient porté les souffletz [et] porté le mestal, pour le disner d'iceulx, dudit fondeur, de son homme, que pour le gouster après qu'elle fut mise hors terre et portée en l'eglise, la somme de sept livres tournois ».

G. 1247. (Liasse.) — 14 pièces et cahiers, papier.

1579-1740. — Comptes rendus par les marguilliers des églises de Chaumont. — **1579.** « Baillé deux escuz d'or solleil par le commendement des habitans dudit Chaumont, pour envoyer aux jandarmes qui estoient a Vallieres, cy VI l. ... Payé la somme de treize livres t. pour despence faicte per les esleuz de Bloys lors qu'ilz feirent faire visitation, sur l'ordonnance du Roy, des pertes et dolleances des parroisses pour raison des troubles;... plus la somme de unze livres unze solz t. pour autre despence faicte en [la] maison de Claude Brossard par le cappitaine Caillo ;... pour autre despence faicte par l'homme de monsieur des Paulx qui apporta une sauvegarde... ». — **1590.** « Receu la somme de ung escuz dix solz pour vente d'une petite truye donnée a la frarie Saint Authoynne, cy III l. X s. ». — **1591.** « Avoir achepté unne lampe de verre par ce que celle qui y estoit avoit esté guassée par ung des escolliers de monsieur le curé, III s. Ne comptent lesdictz comptables aveoir achepté aulcun quoton pour lesdictes lampes, par ce qu'il en a esté donné par les mersiers qui estallent sur les simetieres..... Item, compte aveoir payé a Pierre Orillar qui est allé jusques a deulx fois a Blois par l'advis de monsieur le curé et desdictz habitans de Chaulmont pour querir monsieur l'official pour benistre nostre esglize que l'on diroit estre polué[e],... XX s. ». — **1640.** « Payé a Cathelin Huguet la somme de huict solz t. pour une journée d'avoir esté a Bloys porter la nomination des soldatz de l'année 1638 suivant le commandement du Roy,... cy VIII s. ...Payé a Jehan Leguay, maitre fondeur de cloches, la somme de cinquante cinq solz pour avoir fondu et fait deux petittes cloches pour servir a l'esglise... ». — **1660.** « Chappistre [des recettes] de l'ouverture des fosses des defunctz, auquel ledict contable tient conte pour les grand fosses de la somme de trois livres, pour les petites la somme de trente solz... ».

CHAUMONT-SUR-THARONNE (SAINT ÉTIENNE).

G. 1248. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1606-1607. — Procès devant le bailliage d'Orléans entre Jacques de Meung, écuyer, et Damien Cormier, curé de Chaumont en Sologne.

LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR.

G. 1249. (Cahier.) — In 12 ; 8 feuillets, parchemin.

XIV^e siècle. — Office de saint Victor. — Fol. 1 : neuf leçons de l'office. — Fol. 7 : hymne en six strophes : « Pange, lingua, gloriosi || Victoris preconium ». — Fol. 7, v° : autre hymne, en cinq strophes : « Pange, lingua, trabeati || Victoris præconia ». — Fol. 8 : antienne. « O quam venerandus es, egregie confessor Christi... », verset, répons et oraison : « Deus qui beato Victori, confessori tuo atque pontifici... ». — Sur la couverture en parchemin, d'une écriture cursive du XV^e siècle : « Ex historia Guidonis, parte prima... » — Au dos de la couverture : « Sainct Victor pres Bloys, 1554 » [1].

G. 1250. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1410-1710. — Titres de l'église paroissiale et de la chapelle des Bouliers. — Homologation par devant l'official de Blois d'un accord passé entre Pierre, Jean-Jacques et Jacques Boulier, d'une part, et M^e Albert Thiery, recteur curé de Saint-Victor près Blois, et les marguilliers de la paroisse, d'autre part ; ledit accord ratifiant la donation testamentaire de terres et de rentes foncières faite en 1460 à la fabrique de Saint-Victor, par Jeanne, veuve de Noël Boulier, marchand, bourgeois de Blois, à la charge de fondation d'une messe de *Requiem*, suivie d'une « messe saiche », à célébrer tous les vendredis de l'année dans la chapelle « des Bouliers », fondée autrefois par Jean Engenne (?), père de ladite Jeanne (1503). — Lettres de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, permettant au curé et aux marguilliers de Saint-Victor de faire « le transport de l'esglise parrochiale au village de La Chaussée, [ou est la demeure des principaulx parroissiens], et de faire mettre le sainct ciboire et fons baptismaulx en la chappelle des Bouliers et y celebrer le divin service parrochial, jusques ad ce que ladicte esglise soit de nouvel edifiée,..... et a la charge que la place de ladicte esglise de Sainct Victor ne sera profanée, ains demourera pour la sepulture de ceulx qui y vouldront estre inhumez, et que es jours de sainct Victor se y fera tous les ans processions solennelles par lesdicts curé et parroissiens ». Blois, 3 juin 1575. — Copie du procès-verbal de la pose « de la premiere pierre de taille a la fenestre au milleu du grand autel pour servir a y mettre le cyboire;... estoient presants les hommes d'esglise de la parroisse avec les marrillers et les tailleurs de pierre q i accompagnoient le maistre ouvrier architecte, nommé M^e Claude Lafrique » (1610). — Lettres de Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres. Sur la représentation du curé et des marguilliers de Saint-Victor que « l'eglise paroissiale de Saint Victor estant distante d'un grand quart de lieue du bourg et dans un lieu dont on ne sçauroit approcher l'hiver, a cause des eaux qui l'environnent de toutes parts, feu Monseigneur de Thou, lors evesque de Chartres, auroit permis au curé de faire les fonctions parochiales en cas de besoin et de necessité dans une chapelle bastie dans le bourg, laquelle estoit trop petite pour contenir tous les paroissiens », l'évêque permet au curé et aux marguilliers « de faire accroistre ladicte chapelle de deux ou trois toises » et commet « M^e Christophe Boiffard, curé de Vienne, pour faire la benediction de la premiere pierre ». Paris, 22 août 1663. — Procès-verbal de visite et de bénédiction de la chapelle nouvellement agrandie, par Christophe Boiffard, prévôt, chanoine et théologal en l'église Saint-Sauveur de Blois, official de l'archidiaconé de Blois et grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Chartres audit archidiaconé (1665). — Monitoire de Christophe Boiffard, vicaire de l'évêque de Chartres dans l'archidiaconé de Blois, enjoignant de venir à révélation au sujet des calomnies répandues contre mess. Jacques Moüe, curé de Saint-Victor, et imputées à quelques uns de ses paroissiens qui accusaient ledit sieur Moüe « d'estre allé de nuit en l'eglise Saint Victor aveq le sonneur, ou il auroit pris les reliques de la chasse dudit saint Victor et les auroit données a des religieuses de Bloys... etc. » (1671). — Procès-verbal de la visite de l'église paroissiale et de la chapelle de La Chaussée par M^e Jean-François de Boisay, chanoine et archidiacre de Blois. Sur les remontrances du curé que l'église paroissiale étant éloignée du village de La Chaussée et de toute autre maison, et que des vols ayant été commis en diverses églises de l'archidiaconé, il serait à propos de ne pas laisser le

(1) Ce manuscrit est analysé par M. Bournon dans le *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières*, Paris, 1886, p. 186. — Il a été publié *in extenso* par Dupré dans une *Notice sur la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor-les-Blois*, Blois, 1866.

ciboire d'argent dans ladite église, l'archidiacre permet au curé de transporter le ciboire en la chapelle de La Chaussée. Le curé remontre également qu'il serait nécessaire de faire des réparations à la chasse du chef de saint Ursin et au reliquaire du bras de saint Victor (1675). — Lettres de M. de Berthier, évêque de Blois, faisant droit à la requête du curé et des marguilliers de Saint-Victor et leur permettant d'agrandir la chapelle de La Chaussée « en y employant les cinq cent livres qu'ils ont en reserve, sans toucher aux fonds ny aux revenus courants ». Blois, 5 mai 1700. — Donation faite à la fabrique de Saint-Victor, par l'abbaye de Marmoutier, d'une pièce de terre destinée à l'agrandissement du cimetière de la paroisse, à la charge pour le curé de rappeler cette donation tous les dimanches, au prône de la messe paroissiale (1410). — Requête adressée à l'évêque de Blois par le curé et les marguilliers de Saint-Victor pour demander la permission d'établir un cimetière au village de La Chaussée, parce que souvent l'église de Saint-Victor et son cimetière « sont inondez par les crûes de la rivière de Loire qui sont plus grandes et plus frequentes qu'elles n'estoient cy devant, et que quand lors de ces crûes il est decedé quelqu'un, on est fort en peine pour la sepulture des corps qu'on est obligé de porter a ladite eglise en batteau avec beaucoup de peril ». Lettres de M. de Berthier, évêque de Blois, commettant le sieur Moüe pour bénir l'emplacement du nouveau cimetière (Blois, 15 novembre 1710). — Procès devant le bailliage de Blois entre les marguilliers de Saint-Victor et Philippe de Carpentier, écuyer de S. A. R. le duc d'Orléans, sieur de Chaumont et de La Borde, au sujet du droit de passage, par l'enclos de La Borde, de la procession des Rogations; les marguilliers prétendant avoir le droit de passage par le chemin Riolé, près d'un cimetière comprenant un grand nombre de tombeaux de pierres, « sépultures de vieux gaulois », trouvés depuis trois ou quatre ans en plantant de la vigne (1677).

G. 1251. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1550-1788. — Titres de propriété de la cure. — Vidimus, sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Blois, des testaments de Pétronille Rogoneau léguant des biens à la cure, à charge de fondations (1396); — de Jeanne, veuve de Jean Marchent, *alias* « Petit Maistre », léguant des biens à la cure ; la testatrice fait aussi des legs à la Maison-Dieu de Blois et aux ponts de Blois : « item legavit pontibus Blesis, Sancti Michaelis et Castrati, cuilibet duodecim denarios » (1402 ; le testament est du 26 avril 1367). — Testament de Me Jacques Moüe, ancien curé de Saint-Victor, léguant des biens à la cure (1715). — Baux de terres appartenant à la cure, passés par Mes Hugues de Boisvert, Jean Duloy, Mathurin Lacaille, Guillaume Rebullard, Jacques Moüe et Michel Chabault, curés de Saint-Victor.

G. 1252 (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1529-1786. — Titres de propriété de la cure. — Échange par mess. Jean Duloy, curé de Saint-Victor, de terres appartenant à la cure et sises à Villerogneux, paroisse de Villerbon, dans la censive « des seigneurs de Sainct Martin de Tours » (1579). — Baux de terres et de maisons sises à Maves. — Bail des débris d'une maison sise à Maves et détruite pendant les guerres de 1652, « les gens de guerres y ayant mis le feu, de sorte qu'elle fut incendiée et entierement ruisnée » (1676).

G. 1253. (Liasse. — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1569-1780. — Titres de propriété de la cure à Blois et à Saint-Denis. — Baux de terres sises au chemin de la Banlieue, paroisse Saint-Honoré de Blois; — de prés sis au lieu de La Galle, paroisse de Vienne-lez-Blois. — Arpentage et baux de terres sises proche le moulin à vent de Villefollet, paroisse de Saint-Denis.

G. 1254. (Liasse. — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1615-1780. — Titres de propriété de la cure à La Chaussée-Saint-Victor. — Procès-verbal de prise de possession de la maison curiale par mess. Georges Prudhomme, curé de Saint-Victor; les marguilliers déclarent ne pouvoir faire les réparations nécessaires « a cause de la pauvreté de ladicte marelle qui est depuis peu chargée de la somme de 400 livres t. qu'ilz ont de naguere empreunctée du sieur Raymonneau, advocat, pour payer le droict d'indampnité qui estoit deu a Sa Majesté » (1645). — Testament fait par mess. Lacaille, curé de Saint-Victor, avant son départ pour Rome, Lorette, Naples et Venise ; ledit mess. Lacaille lègue à la cure des vignes sises au Clos de Margot (1622). — Acquisition par mess. Guillaume Rebullard, curé de Saint-Victor, de vignes sises à la Croix-Neuve, près le moulin Chouard, au censif de Courbenton, appartenant au seigneur de Saint-Denis-sur-Loire (1658). — Baux de terres sises à La Grapharde, aux Charnières, à L'Ermitage, aux Carelles, à L'Arche, etc.

G. 1255. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1439-1757. — Dîmes appartenant à la cure. — Transaction sur procès passée devant l'official de l'archidiacre de Blois entre Jean Fornier, recteur curé de Saint-Victor, et les marguilliers de la paroisse. Le droit de dîme sur les veaux naissants, appartenant au curé, est fixé à un denier pour les veaux mâles et à une obole pour les veaux femelles ; les obligations du curé pour l'entretien des biens de la cure et l'acquittement d'un service de fondation sont également déterminées (1439). — Bail des dîmes des grains et chenevières et des novales appartenant à la cure, affermées pour la redevance annuelle de 13 l. 10 s. t. et un boisseau de pois secs, mesure de Blois (1613). — Transaction au sujet de la perception des novales dépendant de la cure, passée entre mess. Jean Audine, curé, et Mathurin Bordier, fermier des dîmes du prieuré de Saint-Jean-en-Grève (1626). — Baux des dîmes de la cure (1682-1715). — Abonnement de dîmes passé entre Michel Chabault, curé, et le sieur Pierre Boesnier, marchand, bourgeois de Blois (1757).

G. 1256. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

XVI^e^-XVIII^e^ s. — Déclaration des biens et revenus appartenant à la cure. — Déclaration du XVI^e^ siècle : terres sises à Maves, à Villejambon, à Villerbon et à Francillon, vignes sises à Saint-Victor, « marois a faire chenneviere ». — Déclarations faites vers 1705 : terres, portion de dîme dans la paroisse de Saint-Victor, abandonnée par les décimateurs ecclésiastiques. « Nota qu'il y a bien la moitié des fermiers pauvres et insolvables. — M. de Menars et M. de Saint-Denis possèdent les dixmes non ecclésiastiques, dans la paroisse de Saint-Victor ».

G. 1257. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1581-1687. — Titres de propriété de la grande marelle : donations, biens et rentes à Blois. — Donation d'une somme de 110 écus d'or faite à la grande marelle et à la Boîte des Trépassés par mess. Jean Duloy, ancien curé et recteur de Saint-Victor (1593). — Testament d'Anne Sainct, léguant 60 livres t. à la marelle : « Item, desire ladicte testatrice son corps estre inhumé et enterré en l'eglise de monsieur Saiuct Victor et estre donné vingt sols pour la fosse, suivant la coutume de l'eglise » (1646). — Testament de Guillemine Brice, léguant à la marelle une rente de 50 sous t. assignée sur une maison sise à Blois, « au lieu de Bourgneuf, proche le marché aux veaux » (1581). — Reconnaissances au profit de la marelle d'une rente foncière assignée sur une maison sise aux Hautes-Granges, paroisse Saint-Honoré de Blois. — Titres de propriété de terres sises au Perreux et à la rue Bertier, en la paroisse Saint-Solenne de Blois.

G. 1258. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1615-1730. — Titres de propriété de la grande marelle : biens à Blois. — Baux de terres sises au clos d'Érigny, paroisses Saint-Honoré et Saint-Solenne de Blois.

G. 1259. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1619-1769. — Titres de propriété de la grande marelle : maisons et rentes au bourg de La Chaussée-Saint-Victor. — Testament d'Étiennette Cothereau, léguant à la marelle une rente foncière assignée sur une maison sise au village de La Chaussée, paroisse de Saint-Victor. — Reconnaissances de ladite rente ; la dernière passée en 1769 par Jacques Gaudichau de Lestre, maître en chirurgie à Blois et lieutenant du premier chirurgien de Sa Majesté audit Blois. — Testament de Jeanne Daudin, léguant à la marelle une portion de maison sise à La Chaussée. — Baux d'une maison sise à La Chaussée et donnée à la marelle « pour le logement du maître d'escolles » (1736-1744).

G. 1260. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1617-1746. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dépendant de l'ancien ermitage de Saint-Victor. — Donation de terres faite par Antoine Deschallatz, demeurant à Noisy, au frère Louis Beaudoulx, religieux ermite, « a la charge et condition que ledit frere Beaudoulx s'emploiera pour l'instruction de montrer a lire et escripre... a David Deschallatz, filx dudit donataire » (1617). — Donation de terres faite, à charge de fondation, au frère Louis Beaudoux, « prebtre, hermitte anacorette, demeurant en l'ermitage de Nostre Dame des Roches, parroisse de Sainct Victor » (1625). — Donations et ventes de terres faites aux frères René Godart et Antoine Vincent, religieux profès de l'ordre de saint Antoine, ermites audit ermitage (1628-1654). — Lettres de Jacques Lescot, évêque de Chartres, approuvant les donations faites à l'ermitage (1648). — Lettres de Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, unissant et annexant à la fabrique et

marelle de Saint-Victor l'ermitage des Roches, abandonné depuis trois ans, avec sa chapelle et ses dépendances (1664). — Procès intenté devant les commissaires du domaine du comté de Blois (Jacques Belot, Jean de La Saussaye et Louis Butel) par mess. Claude Viallet, fermier général des domaines de France, contre le curé et les marguilliers de Saint-Victor, le sieur Viallet prétendant que lesdits curés et marguilliers ont pris possession sans titre légitime des biens de l'ermitage « vaguans et ainsy appartenans a Sa Majesté ». Les commissaires renvoient les défendeurs « de la demande, fins et conclusions contre eux prises » (1674). — Lettres de Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres, permettant au curé et aux marguilliers de Saint-Victor de faire démolir la chapelle et les bâtiments de l'Ermitage, « esloignés non seulement de l'eglise dudit Saint Victor mais aussy du bourg de La Chaussée... et sur un grand chemin, exposés a l'abord des coureurs et vagabons qui s'y retirent... et même pour y entrer ont plusieurs fois rompu les portes, desmoly et enlevé plusieurs pieces desdicts bastimens... » (1682). — Baux par les marguilliers des biens dépendant de l'ancien ermitage.

G. 1261. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1571-1772. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises aux Allais, à La Banlieue, à la rue Bertrier, au Bois Saint-Victor, aux Bouillons et au Buisson. Bail à Jacob Garnier, voiturier par eau, demeurant aux Braies, d'une place où anciennement « y avoict une maison qui a esté aboullée par la crue de la riviere de Loire, advenue a la sainct André derniere passée » (1629).

G. 1262. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1566-1765. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises à Champcornu, aux Champs de Molin, à Champlouet, à Champmorin, au Chemin Neuf et à La Claye.

G. 1263. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1610-1790. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Bail de terres sises au Clos-Petit. — Donation testamentaire de vignes sises au lieu de Coupe-Gorge. — Baux de terres sises à La Croix-Cailleteau, à La Croix-Cassée, à La Croix-Feumouze, aux Fosses et à Gastargent.

G. 1264. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1581-1790. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises au Grain d'Or. — Acquisition et baux de terres sises à Grattechien et aux Grèves. — Donation testamentaire de terres sises aux Grois de La Chaussée.

G. 1265. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1595-1790. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises à La Ménardière, à La Meusnerie, au Moulin-Chouard, à Montigny, à La Palle et au Clos de la Pierre. — Acquisition de terres au Clos de Plante-Courdault. — Baux de terres sises au Clos de la Pouthière.

G. 1266. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1620-1780. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises à La Prairie de Saint-Victor. — Transaction sur procès en réparation de dégradations, entre les marguilliers de Saint-Victor et le sieur Pierre Morin, ministre de la religion prétendue réformée à Châteaudun (1682).

G. 1267. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1599-1768. — Titres de propriété de la grande marelle : biens et rentes dans la paroisse de Saint-Victor. — Titres de rentes foncières sur une maison et des terres sises à La Roche. — Acquisitions et baux de terres sises à La Roche. — Donation testamentaire d'une maison et de terres sises à Rudebille par dame Anne Dalançon, veuve du sieur Michel Bourillon, maître chirurgien (1684). — Baux de terres sises à Rudebille et au Saumonnet.

G. 1268. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1594-1753. — Titres de propriété de la grande marelle : biens dans la paroisse de Saint Victor. — Donation testamentaire de terres sises à La Tourette. — Baux de terres sises à La Tourte et à La Trème-Gaugé. — Acquisitions de terres sises au Val, par échange avec Eustache Grousteau, conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Blois (1672), et Pierre Maubouet, maître

cordier demeurant sur le pont de Blois (1677). — Baux de terres sises au Val de Saint-Victor et aux Varannes. — Titres d'une rente foncière sur les marais des Varannes.

G. 1269. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1553-1780. — Titres de propriété de la grande marelle : acquisitions et baux de terres sises à Mulsans, Saint-Denis, Suèvres, Villerbon et Vineuil.

G. 1270. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1792. — Comptes des recettes et dépenses de la grande marelle. — Reconnaissances de dettes par les fermiers de la marelle (1741-1742).

G. 1271. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1603-1782. — Titres de propriété de la Charité : donations testamentaires, biens à Blois, Marolles et Maves. — Acte de patience du don fait à la Charité par Philippe Prévost, frère utérin de mess. Jacques Moüe, curé de Saint-Victor (1694). — Baux de terres sises à la pointe de L'Orme-Germain, en la paroisse Saint-Solenne de Blois ; de terres sises dans les paroisses de Marolles et de Maves.

G. 1272. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1589-1786. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Denis. — Baux de terres.

G. 1273. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1632-1696. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Denis. — Baux de terres.

G. 1274. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1623-1790. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Acquisitions et baux de terres sises aux Allais, à La Banlieue, à la rue Bertrier et à la Butte.

G. 1275. Liasse. — 21 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1611-1790. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Acquisitions et baux de terres sises au Champ-de-Molin, à Champmorin, à Champrousset, à la Croix-de-Bois, à la Croix-Frimouze, au Fossé-Néron, à Gaste-Argent et au Grand-Clos.

G. 1276. (Liasse. — 18 pièces, parchemin : 9 pièces, papier.

1565-1768. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donations testamentaires, acquisitions et baux de terres sises à La Palle, en la Prairie, à La Roche et au Val.

G. 1277. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1570-1792. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Baux de terres sises au Val.

G. 1278. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 9 pièces, papier.

1613-1785. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Villebarou.

G. 1279. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1607-1777. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Villerbon. — Baux de terres.

G. 1280. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1635-1699. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Villerbon. — Baux de terres.

G. 1281. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1703-1790. — Titres de propriété de la Charité : biens dans la paroisse de Villerbon. — Baux de terres.

G. 1282. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1586-1784. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : donations, déclaration générale des biens

et revenus, biens dans les paroisses de Blois, Champigny, Menars et Saint-Denis. — Testament de Jacques Besnin léguant une rente foncière à la Boîte des Trépassés et donnant « au Roy des confreres de la confrairie de Nostre Dame vingt sols pour les salaires de porter son corps en terre » (1586). — Donation d'une rente foncière par Jacques Mars, cordonnier de Madame la duchesse d'Orléans, demeurant à Blois (1656). — Déclaration des biens et revenus de la Boîte (1705). — Baux de terres sises au Clos-Guignard, paroisse Saint-Honoré de Blois. — Aveux et dénombrements baillés par le procureur et le vicaire de la Boîte des Trépassés pour des terres sises en la paroisse de Champigny-en-Beauce et dépendant de la seigneurie de Conan ; lesdits aveux et dénombrements baillés à mess. Gabriel de Chambray, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre et seigneur de Conan (1594), et à mess. Charles de Balsac, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au duché et gouvernement d'Orléans, seigneur de Marcoussy, Conan et Saint-Bohaire (1603). — Donation et baux de terres sises à Menars et à Saint-Denis.

G. 1283. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1545-1767. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Denis. — Acquisition et baux de terres.

G. 1284. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1573-1788. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donation testamentaire et baux de terres sises aux Allais.

G. 1285. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1532-1663. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donations testamentaires, acquisitions et baux de terres sises à La Banlieue, aux Bouillons, au Buisson, à Champcornu, à Champlouet, à Champmorin et à Champrousset.

G. 1286. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1545-1786. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donations, acquisitions et baux de terres sises au Clos-Petit et à Coupegorge.

G. 1287. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1575-1708. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donations, acquisitions et baux de terres sises à Galletrou, à Gastargent, au Grain-d'Or, au Clos-Graffard, au Grand-Pré et au Clos des Grèves.

G. 1288. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1587-1693. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donations testamentaires et baux de terres sises au Marchais, à Margot, aux Masnes, à La Ménardière, à La Mestairie, à La Palle et aux Pendans.

G. 1289. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1580-1740. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Donation et baux de terres sises à La Pierre et à La Ponthière.

G. 1290. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1620-1777. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans la paroisse de Saint-Victor. — Acquisitions et baux de terres sises en La Prairie, à Rudebille et au Clos des Rues-Haran.

G. 1291. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1572-1782. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens dans les paroisses de Saint-Victor et de Villebarou. — Donations testamentaires, acquisitions et baux de terres sises à La Tourette, à La Trème Gogué, au Val, à Villeboin et à La Voiselle (baux de terres à Ange Chenu, maître d'école de Saint-Victor, 1773 ; échange avec Laurent Daudin, huissier du bureau de la Chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, 1666, etc.) — Quittance des droits d'amortissement dûs par la Boîte des Trépassés pour ses biens temporels (1641).

G. 1292. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1587-1785. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame et de la confrérie du Saint-Sacrement. —

Donations testamentaires de biens ; acquisitions et baux de terres.

G. 1293. (Liasse. — 9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1587-1748. — Titres de propriété des confréries de Saint-Jacques, de Saint-Michel, de Saint-Roch et Saint-Sébastien et de Saint-Victor. — Donations testamentaires, acquisitions, baux de terres.

CHAUVIGNY (SAINT JEAN).

G. 1294. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1654-1776. — Titres de la cure et de la fabrique. — Procès intenté devant le Parlement de Paris par François Coisnon, curé de Chauvigny, pour le paiement de son droit de gros (1664-1668). — Acquisitions de maisons et de terres au profit de la cure. — Procès-verbaux d'élection de procureurs fabriciers de l'église Saint Jean de Chauvigny (1773-1776).

G. 1295. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1594-1737. — Titres de la fabrique. — Donations de biens et de rentes à la fabrique.

G. 1296. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1637-1779. — Titres de la fabrique. — Adjudications des réparations à faire à la maison du vicariat (1778). — Acquisitions et baux de maisons et de terres : bail à mess. Gabriel de Gravelle de Rouvray, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur de la noblesse au département de Châteaudun et pays Dunois, seigneur de la chatellenie de Chauvigny (1772), etc.

G. 1297. (Liasse. — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1670-1790. — Titres de la fabrique. — Reconnaissances et remboursements de rentes foncières : reconnaissance par dame Augustine Le Comte, veuve de mess. Louis Fournier de La Chataigneraye, seigneur de La Ville-aux-Clercs (1787), etc.

G. 1298. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1755-1787. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs fabriciers de Chauvigny.

G. 1299. (Registre.) — In-folio : 28 feuillets, papier.

1778. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique, dressé par Pierre Neilz, notaire de la chatellenie de Chauvigny. — Titres inventoriés : requête du curé et des habitants, présentée le 19 août 1747 à la duchesse de Vendôme, pour la reconstruction de la chapelle de Saint Gildéric ;... registre des délibérations de la paroisse de 1769 à 1776 ; ... copie de l'inventaire des titres de la fabrique fait en 1673... etc.

CHÉMERY (SAINT GUILLAUME).

G. 1300. Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1608-1788. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) : biens-fonds. — Donations et acquisitions de terres et de maisons. — Baux de terres. — Acquisitions de portions d'étangs par le prieur-curé ; les vendeurs se réservant « le champay et abrevé de leurs bestiaux » (1702-1709).

G. 1301. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1651-1728. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Acquisitions de terres par les prieurs-curés.

G. 1302. Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1682-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure : reconnaissances d'une rente assignée sur une maison sise à Saint-Romain et léguée à la cure par Antoine Martin, sieur de La Foubenière, en 1721, etc.

G. 1303. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1609-1784. — Titres de propriété du prieuré-cure : rentes foncières. — Reconnaissance par le sieur Charles Bertrand, maître chirurgien à Chémery (1752), etc.

G. 1304. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1609-1738. — Titres de propriété du prieuré-cure : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes :

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Selles-sur-Cher (Ordre des Feuillants).

reconnaissance d'une rente foncière achetée en 1701 par mess. François Dubois, curé de Chémery, à Jacques Drouyn, écuyer, sieur de Vauléard : ladite rente ayant été primitivement (en 1645) créée et constituée par Louis de Crespin, écuyer, sieur de Billy, au profit de demoiselle Anne Bazin, veuve de Jacques de Bernonville, sieur de Lisle.

G. 1305. (Liasse. — 3 pièces, parchemin ; 1 cahier, papier.

1720-1731. — Titres de propriété de la fabrique. — Fondation de François Dubois, prieur-curé de Chémery : testament de mess. Dubois (1720) ; sentence du bailliage de Saint-Aignan ordonnant l'exécution dudit testament et confirmant les fondations faites en l'église de Chémery par ledit mess. Dubois (1730) ; transaction entre les héritiers du sieur Dubois, d'une part, et le curé et les fabriciens de Chémery, d'autre part : la fondation de mess. Dubois « sera deservie a perpetuitté par un vicaire qui sera estably en laditte parroisse de Chemery par monseigneur l'évêque d'Orléans » (1731) ; inventaire fait par Augustin Berthe, notaire à Contres, des titres et papiers concernant les biens de la fondation de mess. François Dubois (1731).

G. 1306. Liasse. — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1504-1788. — Titres de propriété de la fabrique. — Acquisitions et baux de terres par les « procureurs et gaigiers » de l'église paroissiale. — Adjudication des réparations à faire à l'étang de Launay. — Titres divers de propriété ayant appartenu plus tard à la fabrique (1504-1696).

G. 1307. (Liasse. — 19 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1623-1777. — Titres de propriété de la fabrique. — Autorisation donnée par les fabriciers et principaux habitants de la paroisse au sieur Antoine Fillet, fermier général de la terre et baronnie de Chémery, de faire établir un banc dans l'église dudit Chémery, à la charge de payer à la fabrique une rente annuelle de 10 sous 1755). — Reconnaissances de rentes par Joseph Drouillon, sieur de La Bourdonnière, bourgeois de Blois, etc. — Reconnaissance d'une rente « de telle quantité d'huille de noix qu'il en fauldra par chacun an pour fournir a entretenir la lumière de la lampe de ladicte eglise qui est devant l'authel de Nostre Dame » 1623).

G. 1308. Liasse.) — 19 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1683-1774. — Titres de propriété de la fabrique. — Acquisitions et reconnaissances de rentes.

G. 1309. (Registre.) — In-folio ; 27 feuillets, parchemin.

XVI^e^ s. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame. — Baux de terres par les procureurs et gagiers de la confrérie. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie (actes de 1565 à 1581 ; le registre a été transcrit entre les années 1581 et 1596.)

G. 1310. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1601-1779. — Titres de propriété des confréries de Notre-Dame et de Saint-Pierre. — Baux de terres par les gagiers et procureurs de la confrérie de Notre-Dame. — Reconnaissances de rentes foncières au profit des deux confréries.

CHEVERNY (SAINT ÉTIENNE).

G. 1311. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1657-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Transaction entre mess. Gilles Heurtault, prieur-curé de Cheverny, et le sieur Jacques Bruère, maître-chirurgien à Blois, et dame Marie Dubin, sa femme : le sieur Bruère et la dame Dubin cèdent au prieur des terres sises à Buon, paroisse de Cheverny, sur lesquelles Gilles Heurtault prétendait avoir droit à une rente foncière (1684). — Baux de terres consentis par mess. Louis Mithon, docteur en théologie (1717-1725), Charles Duvaucel de Vaucardel, docteur en théologie (1743-1760), Pierre Lallemand (1764-1783) et Jacques Gouthière (1785-1787), prieurs-curés de Cheverny.

G. 1312. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1539-1787. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés : biens-fonds et rentes foncières. — Constitution de rente foncière au profit de la fabrique par M^e^ Jacques Carré, conseiller du Roi,

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourg-Moyen de Blois (O. S. A.).

receveur du grenier à sel de Cheverny (1703). Reconnaissances de ladite rente par Me Robert Boilleve, receveur du grenier à sel de Cheverny (1737) ; par Nicolas Texier, écuyer, sieur de Russy, ancien officier de dragons, demeurant à Blois (1772). — Donation testamentaire de biens à la Boîte des Trépassés 1539). — Baux de terres par les marguilliers de la Boîte : bail consenti au sieur Jacques Lorieux, maître chirurgien à Cellettes (1763), etc.

G. 1313. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 30 pièces, papier.

1651-1776. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens; baux de terres par les marguilliers.

G. 1314. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1652-1772. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Donations, acquisitions et ventes de biens; baux de terres par les marguilliers.

G. 1315. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1644-1783. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Donations, reconnaissances et remboursements de rentes : reconnaissances par Jacques de Sabrevois, écuyer, sieur de Bouchemont, seigneur de la Ménardière, demeurant au château de Cheverny (1693) ; — par Me Louis Bugy, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Blois et seigneur de Troussay (1654). — Titres d'une rente foncière remboursée en 1748 par mess. Jacques Druillon, écuyer, sieur de Chéry, lieutenant général du bailliage et gouvernement de Blois, et dame Marie Bachod de L'Ébat, son épouse.

G. 1316. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 23 pièces, papier.

1615-1790. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers de la Boîte.

G. 1317. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1659-1773. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : rentes foncières. — Donations et reconnaissances de rentes : reconnaissance par mess. François Bachod, écuyer, sieur de L'Ébat, conseiller au présidial de Blois, d'une rente foncière léguée en 1713 à la Boîte de Notre-Dame par mess. Charles Carré de Villebon, écuyer, sieur de Fontenay, a la condition que « son ban qui est présentement dans laditte esglise sera et demeurera a perpetuitté a ceux ou a celles a quy appartiendra la closerye des Vallées, avecq droit de sepulture soubz la tombe du sieur testateur » (1750). — Donation testamentaire d'une rente foncière de 15 livres par Françoise Michelin, veuve de Me François Herbinot, écuyer des enfants de feu M. le marquis de Montglat, comte de Cheverny ; ledit testament fait et passé au pavillon du château de Cheverny, demeure de la testatrice (1707).

G. 1318. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1622-1744. — Titres de propriété des Boîtes de Notre-Dame et de Saint-Sébastien : biens-fonds et rentes foncières. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la Boîte de Notre-Dame : reconnaissance d'une rente annuelle d'une pinte d'huile de noix ; constitution d'une rente de 29 livres 7 sous, payable aux marguilliers de la Boîte de Notre-Dame pour être « distribuée manuellement aux pauvres malades et plus nécessiteux, à l'ordre et par les mains du prieur curé » (1734). — Baux de terres par les marguilliers de la Boîte de Saint-Sébastien. Constitutions de rentes au profit de ladite Boîte.

G. 1319. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1622-1769. — Titres de propriétés communes aux trois Boîtes de la paroisse. — Donations, acquisitions et baux de terre ; reconnaissances de rentes ; déclarations des biens et charges des Boîtes (1692).

G. 1320. (Cahier.) — In-4° ; 24 feuillets, papier.

1761. — Inventaire des titres et papiers des trois Boîtes de la paroisse ; ledit inventaire dressé par Barthélemy Bimbenet, notaire royal à Cour. — Titres d'une rente de 12 livres 5 sols sur les tailles de l'élection de Blois, achetée par les marguilliers à Me Philippe Lambert, notaire à Blois. — « Coppie d'un acte reçu devant les notaires au Chatellet de Paris, le 28 mars 1713, par lequel M. le marquis de Clermont a fondé un maître d'école et fait plusieurs dispositions au proffit des pauvres de Cour-Cheverny ».

CHISSAY (SAINT SATURNIN).

G. 1321. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1611-1777. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds et rentes foncières. — Transaction au sujet de la mitoyenneté des murs de la cure, passée entre Me Georges Gaudron, curé, et mess. François Pierre Prévost, ancien brigadier des armées du Roi, capitaine de cavalerie (1777). — Baux de terres. — Donations et reconnaissances de rentes.

G. 1322. Liasse.) — 2 cahiers, parchemin.

1775. — Titres de propriété de la fabrique. — Arrêt du Parlement de Paris homologuant une transaction passée entre le curé et les fabriciens de Chissay ; par laquelle transaction les fabriciens ont abandonné au curé la jouissance des biens des Boîtes des Trépassés et de Saint Sébastien et de l'ancienne confrérie de Sainte Catherine, et se sont engagés à payer chaque année 50 livres au curé, pour sa rétribution de l'acquittement des fondations de la fabrique et desdites Boîtes et confrérie 1775). — Ordonnance de M. de Fleury, archevêque de Tours, supprimant le titre de la chapelle de Sainte Catherine, fondée en la paroisse de Chissay, et unissant les biens et revenus de ladite chapelle à l'église paroissiale et fabrique de Chissay, aux charges, pour la fabrique, de faire célébrer chaque mois une messe dans la chapelle de Sainte Catherine et de fournir à perpétuité un logement, garni des meubles nécessaires, aux vicaires qu'il plaira à l'archevêque de députer au service de la paroisse (1775).

G. 1323. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1602-1761. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Donations testamentaires, acquisitions et baux de terres.

G. 1324. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 24 pièces, papier.

1602-1779. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires, baux de terres, ventes de fruits de vendanges. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1325. Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 14 pièces, papier.

1604-1701. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Donations testamentaires ; baux de terres par les « procureurs bastonniers » de la Boîte.

CHITENAY (NOTRE-DAME).

G. 1326. Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 16 pièces, papier.

1619-1785. — Titres de la cure et de la fabrique. — Transaction entre le curé et les habitants de Chitenay, par laquelle les habitants s'engagent à faire, aux dépens de la marelle de l'église, un chemin d'accès à la cure ; ledit chemin pris sur l'enclos du cimetière (1718). — Transaction entre mess. Henry Boesnier, curé de Chitenay, et le sieur Nicolas Bezard, au sujet de droits de mitoyenneté prétendus par ledit sieur Bezard (1740). — Échanges de terre entre mess. Michel de Beaulieu, curé de Chitenay, et Samuel Truchon, écuyer, seigneur des Grandes-Maisons (1650) ; entre mess. Henry Boesnier, curé, et mess. Guillaume Mahy, seigneur de Cormeray, receveur général des domaines au département d'Orléans (1734). — Baux de terres appartenant à la cure. — Déclaration des biens et revenus de la cure par Me Joseph de Reyrolle, bachelier de Sorbonne, chanoine de l'église royale Saint-Julien de Brioude, curé de Chitenay (1692). — Arpentage général des biens appartenant à la cure par René Poirier, notaire et arpenteur à Chitenay (1725). — Bail de la dime des Coudrays dépendant de la cure (1785). — Assemblée des marguilliers et des principaux manants et habitants de la paroisse approuvant l'emploi fait par mess. Henry Boesnier, curé, d'une somme de 500 livres donnée à la marelle par dame Marie de Bourdaloue, veuve de messire Charles Le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray ; ladite somme ayant été employée à la construction d'une grange pour la cure et à l'achat d'une nouvelle croix d'argent pour l'église (1728).

G. 1327. Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1539-1589. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Legs et donations de biens.

G. 1328. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1592-1699. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Legs et donations de biens :

donation par Marie Maillard, veuve de Thomas Lenoir, mesureur du grenier et magasin à sel de Blois (1592) ; donation de terres sises en la paroisse de Chitenay et joignant aux terres « d'Ysabel Brebier, consierge du chastel de Blois » (1593) ; donation testamentaire par Marguerite Marcault, veuve de n. h. Pierre Mahay, écuyer de cuisine de la maison du Roi (1621). — Échange de terres entre le procureur de la Boîte et Nicolas Huard, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Blois (1648). — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1329. Liasse. — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1583-1619. — Titres de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Legs et donations de biens.

G. 1330. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1613-1785. — Titres de propriété des Boîtes de Notre-Dame, du Rosaire et de Saint-Sébastien : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de biens faites à la Boîte de Notre-Dame ; baux de terres par les marguilliers de ladite Boîte ; donation de rente foncière à ladite Boîte par dame Elisabeth Péan, veuve de Me Martin Lefeuvre, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Blois (1734). — Donations testamentaires de biens faites aux Boîtes du Rosaire et de Saint-Sébastien.

CHOUE (SAINT CLÉMENT).

G. 1331. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1483-1785. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Baux de terres appartenant au prieuré-cure : bail à François de Nantonville, gendarme de la compagnie du duc de Nevers, demeurant à Choue (1615), etc. — Reconnaissances de cens et de rentes au profit de la cure. — Cession d'une place près de l'église faite aux habitants de Choue par l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun ; ladite cession faite pour la construction d'une maison presbitérale destinée au prieur-curé de Choue (1617). — Acquisition d'une grange par le prieur-curé de Choue ; ladite acquisition faite pour le prix de 130 livres tournois payées par François de Nantonville (1615).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun (O. S. A.).

CHOUZY (SAINT MARTIN).

G. 1332. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1650-1780. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds et rentes foncières. — Transaction au sujet des portions congrues du curé et du vicaire de Chouzy, passée entre mess. Jacques Guy, curé de Chouzy, et mess. Paul de Lionne, abbé commendataire de Marmoutier, seigneur de L'Aleu et gros décimateur de la paroisse de Chouzy (1687). — Acquisitions de biens. — Baux de terres appartenant à la cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure : reconnaissance par Martin Blain, dit des Poiriers, marchand et capitaine de la bourgeoisie de Saint-Pierre-des-Corps, de la ville de Tours (1722), etc.

G. 1333. Liasse. — 9 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1683-1786. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres.

G. 1334. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1649-1777. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes.

G. 1335. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1630-1779. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Constitution et reconnaissances de rentes.

G. 1336. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1545-1767. — Titres de propriété des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame : biens-fonds et rentes foncières. — Donations de terres. — Baux de terres par les marguilliers. — Reconnaissances de rentes par n. h. Abraham Gribelin, « varlet de chambre et orlogeur du Roy », demeurant à Blois (1642) ; — par Honoré Amiot, marchand, demeurant au pont de Chouzy, au logis « ou pend pour enseigne Les troys Marchands » (1650) ; — par Catherine, veuve de défunt Me Guillaume Millet, chevaucheur d'écurie du Roi et tenant la poste pour Sa Majesté au pont de Chouzy (1622), etc.

LA COLOMBE (SAINT MARTIN).

G. 1337. Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1769-1787. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Baux de maisons et de terres dépendant de la cure.

CONAN (SAINT SATURNIN).

G. 1338. Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 10 pièces, papier.

1644-1787. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens ; baux de terres.

G. 1339. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1621-1775. — Titres de propriété de la Charité, des Boîtes des Trépassés et du Rosaire : biens-fonds, rentes foncières. — Donations testamentaires de biens : testament de mess. Nicolas Billouard, curé de Conan, léguant un sol tournois à chacun des « petiz escolliers » qui assisteront à ses services, et donnant tous ses livres au couvent des Cordeliers de Vendôme (1631). — Acquisitions et baux de terres. — Reconnaissances de rentes.

CONCRIERS (SAINT FIRMIN).

G. 1340. Liasse. — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1737-1778. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donations de biens et de rentes. — Aliénations de terres. — Constitutions de rentes au profit de la fabrique.

CONTRES (SAINT CYR ET SAINTE JULITTE).

G. 1341. Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1416-1759. — Titres de propriété de la cure. — Donation de terres. — Constitutions et reconnaissances de rentes. — Arrêt du Grand Conseil condamnant les religieux de Chezal-Benoist à payer au curé une portion congrue de 200 livres par an (1665).

G. 1342. Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 11 pièces, papier.

1628-1746. — Titres de propriété de la fabrique : donations testamentaires, biens-fonds. — Testament de mess. Étienne Jagault, curé de Contres, léguant à l'église de Contres une somme de deniers et une maison destinée au logement d'un maître d'école (1741). — P. v. d'adjudication des réparations à faire à l'église et à la maison curiale de Contres ; les habitants s'étant obligés de faire exécuter ces réparations dans l'acte d'acceptation du testament de mess. Jagault (1741). — Donation de terres faite en échange d'une place pour mettre un banc dans l'église (1692).

G. 1343. Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1582-1771. — Titres de propriété des Boîtes des pauvres et des Trépassés : biens-fonds et rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte des pauvres. — Déclarations des biens appartenant à la Boîte des Trépassés (XVIIe siècle). — Legs et donations de biens et rentes foncières à la Boîte des Trépassés.

G. 1344. (Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1594-1773. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds et rentes foncières. — Acquisitions de terres par échange. — Baux de terres par les marguilliers. — Donations testamentaires de rentes foncières.

G. 1345. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1557-1761. — Titres de propriété des Boîtes du Saint-Sacrement et de Notre-Dame : biens-fonds et rentes foncières. — Donation de terres à la Boîte du Saint-Sacrement par mess. Jehan Ferrant, l'aîné, prêtre, demeurant au bourg de Contres, maître des écoles de Contres et curé de Sassay (1557). — Donations de terres faites à la Boîte de Notre-Dame. — Donation de rentes par François Renard, aide d'échansonnerie de la maison du Roi ; ladite donation faite en échange d'une place pour mettre un banc dans l'église (1672). — Donations testamentaires. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la Boîte.

G. 1346. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1688-1765. — Titres de propriété des Boîtes de Notre-Dame et du Rosaire : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires; constitutions et reconnaissances de rentes.

CORMENON (SAINT PIERRE).

G. 1347. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1676-XVIII^e siècle. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration des biens et revenus dépendant de la cure (XVIII^e siècle). — Donation testamentaire de biens.

COUDDES (SAINT CHRISTOPHE).

G. 1348. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1646-1788. — Titres de la cure et de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus de la cure (1705). — Donations testamentaires de biens et de rentes; acquisitions de biens par échange ; baux de terres ; reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Sentence du bailli de la châtellenie de La Basme et Couddes condamnant l'ancien curé de Couddes à fournir à mess. François Bouet de La Nouë, chevalier, seigneur de La Basme, un acte d'obligation de rendre une somme de 180 livres à ses successeurs, curés de la paroisse (1752). — Procès devant le bailliage de Blois entre le curé de Couddes et mess. Valérien de Rhodes, seigneur de La Basme ; ledit procès intenté par le sieur curé pour paiement de son droit de gros (1762-1763). — Donation testamentaire de biens à la fabrique de Couddes.

COUFFY (SAINT MARTIN).

G. 1349. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1619-1691. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens. Baux de terres.

G. 1350. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1558-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Baux de terres. Bail de terres avec droit de pêcherie dans la rivière de Fouzon ; ledit bail fait pour le prix de 3 s. t. et « ung plat de poisson, bon et recepvable » de rente et 6 d. t. de cens (1562).

G. 1351. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1597-1715. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de biens et de rentes ; reconnaissances de rentes.

G. 1352. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1619-1778. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de biens et de rentes ; reconnaissances de rentes : reconnaissance d'une rente d'un boisseau de méteil, un pain d'un sol, une pinte de vin et une chandelle, etc. (1768).

G. 1353. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1578-1789. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres. Donations testamentaires et reconnaissances de rentes.

G. 1354. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1588-1780. — Titres de propriété du prieuré-cure : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes.

G. 1355. (Registre.) — In-folio ; 90 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — État des biens et revenus du prieuré-cure. — État des biens-fonds et maisons affermées (une maison à Saint-Aignan, au lieu de la Pêcherie, près des murs de la tour de la Dorée), des dîmes affermées, des droits de gros dûs par le seigneur de Lye, par M. de Meusne, par le duc de Saint-Aignan, etc., des cens et rentes dûs à la cure. Comptes sommaires des recettes de ces biens et revenus. Dépôts volontaires de sommes d'argent faits entre les mains du prieur-curé par quelques paroissiens de Couffy.

G. 1356. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1618-1768. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. Procédures devant le bailliage de Saint-Aignan pour le paiement de rentes.

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Selles-sur-Cher (Ordre des Feuillants).

G. 1357. (Registre.) — In-4° ; 16 feuillets parchemin, 46 feuillets papier.

1638-1639. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Reconnaissances de cens et de rentes au profit de la fabrique et de la Boîte (recueil de titres originaux réunis en registre factice).

COULANGES (SAINT DENIS).

G. 1358. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1655-1779. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers de la fabrique. Bail de terres à Me François Fourré, sieur de Goulioux, La Bouquinière et Beaujour, ancien avocat du Roi au présidial de Blois (1772).

G. 1359. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1618-1779. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1360. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1621-1730. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres par les marguilliers. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. Reconnaissance de rente par Jacques Foucquet, seigneur de Goulioux (1730).

G. 1361. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1529-1719. — Titres de propriété des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame : biens-fonds et rentes foncières. — Acquisitions et baux de terre par les marguilliers de la Boîte des Trépassés. — Reconnaissances de rentes au profit de ladite Boîte. — Baux de terres par les marguilliers de la Boîte de Notre-Dame.

G. 1362. (Registre.) — In-4° ; 89 feuillets, papier.

1535-1794. — Registre des revenus et des comptes de la fabrique et de la Boîte de Notre-Dame. — Extraits de baux de terre par les marguilliers. Extraits de donations testamentaires de rentes. Déclarations d'héritages tenus à rente. Réception des comptes des receveurs des deniers de la grande marelle. Comptes des marguilliers. Recettes de cens. Inventaires du mobilier de l'église.

COULOMMIERS (SAINT JEAN).

G. 1363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1655-1732. — Titres de propriété de la cure : presbytère et dépendances. — Acquisition d'une grange par le curé. — Cession d'un clos par les religieux de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — Transaction au sujet des réparations du presbytère. — Acquisitions de terrains par le curé.

G. 1364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1505-XVIIIe siècle. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières, dîmes et novales. — Baux de terres par les curés de la paroisse. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — État des terres novales dans les paroisses de Coulommiers et de Périgny (postérieur à l'édit de 1768).

COURBOUZON (SAINT SATURNIN).

G. 1365. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1662-1779. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) : biens-fonds. — Baux de terres par les prieurs-curés. — Déclaration par mess. Denis Drouet, prieur-curé, des héritages tenus à cens de dame Élisabeth de Bodin, veuve de mess. François Le Fuzelier, chevalier, seigneur de Cormeray, et de demoiselle Madeleine de Bodin, à cause de leur censif de Vaux (1715).

G. 1366. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1659-1790. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens faites à la fabrique. — Baux de terres par les gagers et marguilliers.

G. 1367. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1456-1758. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres par les

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency (O. S. A.).

marguilliers. Bail de terres sises à « Corbouson », passé en la présence de Raoulet Vallet, clerc tabellion, substitut et commis juré par justice en la paroisse de Mer (1456). — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique, par Charles de Berry, maître chirurgien à Courbouzon (1679), etc. — Acquisitions de rentes par les marguilliers.

G. 1368. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1748-1792. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux de terres par les proviseurs de la Charité des pauvres.

G. 1369. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1526-1773. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres par les procureurs de la Boîte des Trépassés. Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte.

COUR-CHEVERNY (SAINT AIGNAN).

G. 1370. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1576-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) : biens-fonds et rentes foncières. — Transaction sur procès meu devant les Requêtes du Palais, passée entre Me Bernard Foucquet, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, prieur-curé de Cour-Cheverny, et plusieurs habitants de Cheverny : lesdits habitants abandonnent au prieur-curé des terres sises à Cour (1576). — Échange d'une grange et d'un bas-côté entre le prieur-curé et le sieur Jacques Cottard, officier de la capitainerie de Blois (1728). — Échange de terres entre mess. Noel Hambys, prieur-curé de Cour-Cheverny, et mess. Guillaume Mahy, seigneur de Cormeray (1747). — Bornage de terres appartenant à la cure. — Bail d'un bâtiment dépendant de la cure et situé dans la cour de l'auberge des Trois-Marchands (1785). — Baux de terres sises à Cour-Cheverny.

G. 1371. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1505-1787. — Titres de propriété de la fabrique. — Concession d'un banc dans l'église à Charles de Dorotte, écuyer ; ladite concession faite en échange d'une donation de terres (1664). — Donations à la fabrique : donation de biens par n. h. Jean de La Mote, écuyer, seigneur de La Mote (1505) ; donation testamentaire de Marie Saulvaige (dedit et legavit tribus capsis ecclesie prefate [de Curia], cuilibet duodecim denarios turonenses, 1537), etc. — Échange de terres entre la fabrique et Me Louis Mahy, sieur de Boismartin, juge au présidial de Blois (1680). — Acquisitions et baux de terres par les marguilliers.

G. 1372. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1700-1787. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres consentis par les marguilliers à mess. François Guéret, écuyer, conseiller du Roi, maître honoraire en sa Chambre des Comptes de Blois (1765), au sieur François Pichery, me chirurgien au bourg de Cour-Cheverny (1758), etc.

G. 1373. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1572-1772. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres. Bail emphytéotique pour 99 ans consenti à mess. François-Joseph Adine, chevalier, seigneur de Villesavin (1757).

G. 1374. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1580-1787. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1375. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1572-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1376. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1382-1714. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres consentis à n. h. Nicolas Bourdineau, sieur de Murebelin (1572), etc. — Vente d'une pièce de terre faite par « Jehan de Court, escuier, demourant a present avec monsieur de Harbaut » ; ladite vente faite « pour le pris et somme de quinze frans d'or du coing le Roy nostre sire », 1382 (titre ancien de terres baillées par les marguilliers). — Ventes de terres faites par les marguilliers à René Gaultron, maître chirurgien à

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

Cour (1686), etc. — Procès poursuivi par les marguilliers devant la prévôté de Blois (1554).

G. 1377. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1503-1787. — Titres de la fabrique : rentes foncières, comptabilité. — Confirmation d'un legs de rente foncière à la fabrique ; ladite confirmation faite par mess. Jean de Launay, curé de Talcy, et Jean de Launay, son frère, praticien à Cour, héritiers du donateur (1503). — Donations testamentaires de rentes. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Pièces justificatives de la comptabilité des marguilliers (quittances du commis à la recette des droits d'amortissement, du Garde du Trésor royal, etc.)

G. 1378. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1537-1670. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Donations et legs de biens à la Boîte. — Acquisition de terres par les marguilliers. — Vente de terres à n. h. Auguste Gallot, conseiller du Roi (1670).

G. 1379. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1606-1620. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Déclarations censuelles fournies par les procureurs de la Boîte à mess. Henry Hurault, chevalier, comte de Cheverny (1616). — Baux de terres par les procureurs de la Boîte.

G. 1380. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1575-1673. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux de terres par les procureurs et marguilliers.

G. 1381. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1554-1728. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Donation de biens à la Boîte et baux de terres par les procureurs et marguilliers.

G. 1382. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1572-1640. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux de terres par les procureurs et marguilliers.

G. 1383. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1613-1785. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux de terres par les procureurs et marguilliers.

G. 1384. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1705-1789. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux de terres à Alexandre Jouan, procureur aux bailliages de Tour et Bracieux (1769), à François Bridier, voiturier par terre, demeurant au bourg de Cour-Cheverny (1787), etc.

G. 1385. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1506-1775. — Titres de la Boîte des Trépassés : rentes foncières, comptes des marguilliers. — Donations et legs de rentes à la fabrique. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Boîte, par dame Marie-Anne Lafoy, veuve de Me René Pinegault, conseiller du Roi, juge au bailliage de Blois (1713), par Laurent Bourgeois, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de Cheverny (1771), etc. — Procédure en reconnaissance de rente par devant le présidial de Blois (1573). — Compte des recettes et dépenses de la Boîte. Recettes des rentes foncières, des biens affermés, du luminaire et des cierges, des quêtes. Dépenses : procès, dessertes, écoles : « quarente livres payées au sieur Olivier, maître d'écoles », etc... (1744).

G. 1386. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1656-1782. — Titres de propriété de la Boîte et confrérie du Saint-Sacrement : biens-fonds et rentes foncières. — Donation testamentaire de biens à la Boîte. — Bail de terres par les procureurs et marguilliers. — Constitution de rentes au profit de la Boîte.

G. 1387. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1510-1685. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens. Testament de dame Marie Chappelier, veuve de Claude Leddet : elle lègue à ses filles Marie Leddet, femme de Claude Blanchet, contrôleur provincial des guerres, et Anne Leddet, femme de Me Jacques Duboys,

conseiller et élu en l'élection de Blois, la closerie de Chéry échue à ladite testatrice de défunt Hercule Chappelier, conseiller du Roi et receveur général de ses finances à Orléans, son cousin (1630). — Donations de biens.

G. 1388. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1553-1790. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens ; baux de terres par les marguilliers.

G. 1389. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1522-1787. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Donation testamentaire de biens sis à Murblain, paroisse de Cour, au censif de Monsieur Bégon (1683). — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1390. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1628-1787. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : biens-fonds. — Échanges et baux de terres par les marguilliers.

G. 1391. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1685-1777. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : rentes foncières et revenus divers. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la Boîte. — Sentence du bailliage de Cheverny condamnant un paroissien de Cour à l'offrande d'un pain bénit (1777).

G. 1392. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1679-1727. — Titres de la Boîte de Saint-Sébastien. — Baux de terre. — Procédure en paiement de droits féodaux et censuels poursuivie contre les marguilliers de la Boîte par mess. Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny (1709).

COURMEMIN (SAINT AIGNAN).

G. 1393. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1313-1439. — Titre de propriété du prieuré-cure (1) : biens-fonds. — Vente d'une pièce de pré au prieur de Courmemin ; ladite vente faite sous le sceau de Mahuy Remon, châtelain de Romorantin (1313). — Procès devant le châtelain de Romorantin (Denis des Planches, licencié en lois) entre Guillaume Chesneau et le prieur et convent de Saint Côme de Lisle-lez-Tours ; ledit procès intenté au sujet de la propriété d'une fosse et « douau », sis à Courmemin, que les religieux de Saint Côme prétendaient leur appartenir à cause de leur cure et prieuré de Courmemin (1439).

(1) Prieuré dépendant du prieuré de Saint-Côme, réuni à la collégiale de Saint-Martin de Tours.

G. 1394. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1436-1634. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Titres de vignes sises au clos des Hayes, en la paroisse de Courmemin : échanges et baux desdites vignes (1436-1451) ; acquisition desdites vignes par le prieur-curé (1453) ; bail par Jean de Thenou, écuyer, protonotaire du pape et prieur-curé de Courmemin (1509, n. st.) ; cession de vignes au clos des Hayes, faite au prieur-curé (1634). [Les actes de 1436 à 1451 sont passés en présence de Jean Delabonne et de Jean de « Sascey », clercs notaires jurés du scel de la châtellenie de Romorantin, et sous les sceaux de Denis des Planches et de Regnault de l'Estelle, licenciés en lois, châtelains de Romorantin].

G. 1395. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1301-1515. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Titres de biens dépendant du prieuré et sis au clos des Druillais (bail par le prieur, 1301 ; ventes de terres sises audit clos, faites en présence de Jean Raio et de Martin Barengier, clercs notaires jurés du scel de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Pierre des Vaulx, écuyer, châtelain de Romorantin, 1417-1418), au clos du Monceau (donation de terres faite en la présence de Jean Riveno, clerc tabellion juré « es parties de Selloingne en la chastellenie de Blois », 1389), au Chastellier (échange de terres, 1457) et à la Jargoullière (lettre d'attestation de bail à rente par le prieur, 1515), en la paroisse de Courmemin.

G. 1396. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1315-1786. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Procès poursuivi devant le châtelain de Romorantin par Nicolas Baudres, prieur de Courmemin, contre Huet Le Jay, écuyer (au sujet de l'étang du Courtois, sis en la paroisse de Courmemin,

1391) et contre Étienne Gatian et Jean Rousseau (au sujet de la possession d'une vigne, 1392). — Titres de biens dépendant du prieuré : vente de terres au prieur de Courmemin, faite en la présence de Johannot Beauperdu, clerc juré du sceau de la cour de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Me « Johan dou Chemin », châtelain de Romorantin, 1315; vente d'une « place gaaste,. assise en la ville de Courmesmain, joignant a la rue par ou on vait au quarroy de Cormesmain a l'eglise dudit lieu et joignant au semetire de la dicte eglise », ladite vente faite en la présence de Pierre de Lamartinère, clerc notaire juré du scel de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Jean Somelier, châtelain de Romorantin, 1401; vente de terres et courtils « assis en la ville dudit lieu de Courmesmain, joignant à l'ostel ouquel la cave du prieur de Courmesmain est faicte et assise, d'une part,... et au chemain par ou l'en va de Courmesmain a Mur et a Soing, d'autre part », 1418; bail de terres sises en la paroisse de Courmemin, 1441; procès devant le châtelain de Romorantin entre Geoffroy Baussay et Jean Baussay au sujet de la propriété de bois sis à La « Bouacière », en la paroisse de Courmemin, 1501. — Confirmation par Pierre de Rivaudes, écuyer d'écurie du Roi, d'un accord passé entre Étienne de Rivaudes, écuyer, son père, et mess. Geoffroy Blondeau, prieur de Courmemin (1452). — Baux de terres dépendant du prieuré-cure (1746-1786).

G. 1397. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1397-1645. — Titres de propriété du prieuré-cure : rentes et revenus. — Reconnaissance au profit du prieur-curé d'une rente de 11 deniers t. assignée sur une pièce de vigne appelée « la Bordellaiche,... joignant au chemin par ou l'an vait de Verno a Villeneuve » (1397). — Donations testamentaires de rentes. Testament de Jean Marecheau : « Je donne a Nostre Dame de Fontainez V s... Item, je donne a la torche de Courmamain II s. VI d. Item, a la frazie de Saint Legier dudit lieu II s. VI d... Item, je donne et lesse a tourjoursmès au prieur curé de Courmamain V s. assis et assinez sur l'estanc de La Mallechiere en la dicte parroisse » (1426). — Testament d'Étiennette Lenfant, de la paroisse Saint-Saturnin de Vienne-lez-Blois, léguant au prieuré-cure de Courmemin 10 sous de rente assignée sur la moitié de l'étang de Gouin : « Item dedit atque legavit pauperibus de domo Dei Blesis, decem solidos semel solvendos. Item, pontibus de Blesis dedit decem solidos semel solvendos »; ledit testament passé par devant Jean Suzanne, prêtre, notaire de la cour de l'archidiacre de Blois (1472). — Fondation d'une messe de *Requiem* en l'église de Courmemin (1615). — Reconnaissances de rentes au profit du prieur-curé.

G. 1398. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 cahier, papier.

1418-1494. — Titres de propriété du prieuré-cure : dîmes. — Transaction entre mess. Godefroy Dupuy, chevalier, seigneur du Coudray, d'une part, et Antoine Lenoin, écuyer, et Jeanne de Paluau, sa mère, d'autre part : Antoine Lenoin abandonne à Godefroy Dupuy une dîme de vin en la paroisse de Courmemin (1418). — Ratification de ladite transaction par Marguerite, sœur d'Antoine Lenoin (1419). — Procuration par mess. Louis Dupuy, chevalier, seigneur du Coudray, pour passer lettres de donation de la dîme de Courmemin au prieur-curé de Courmemin (1494). — Donation des deux tiers de la dîme de Courmemin faite par Me Jacques de La Bonne, procureur de mess. Louis Dupuy, à frère Jean Sabbart, prieur de Lanthenay, (membre dépendant du prieuré de Saint Cosme de Lisle-lez-Tours) procureur de frère Jean Treppereau, sous-prieur dudit Saint Cosme et prieur commendataire du prieuré-cure de Saint-Aignan de Courmemin (1494).

G. 1399. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1588-1777. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Donations testamentaires de biens. Testament de Louise Porcher et lettres de Gentien Robineau, official de Sologne, ordonnant l'insertion dudit testament dans les registres du greffe de l'officialité; ladite ordonnance délivrée « dans le cours des visittacions » de l'official, à la requête des gagers de la fabrique (1592). — Délaissement de biens à la fabrique par les héritiers de Marie Baussay, femme de Jean Raveau, lieutenant en la terre et justice de Bracieux (1588). — Donation de terres faite à la fabrique par Me Pierre Beauchesne, sieur de Vauliens, conseiller du Roi, magistrat au présidial de Blois, et Madeleine Guerry, son épouse; ledit don fait à la condition que les donateurs jouiront d'ores en avant d'un banc placé dans la nef de l'église, pour lequel ils payaient chaque année à la fabrique la somme de 7 sous 6 deniers (1672). — Bail de terres par les marguilliers.

G. 1400. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1524-1785. — Titres de la fabrique : rentes foncières, procédures, comptabilité. Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Titres d'une

rente foncière de 6 l. sur l'étang de Touchon (donation testamentaire de la ladite rente par mess. Charles Carré de Villebon, écuyer, sieur de Fontenay, 1713; reconnaissance par Michel Baudry, chevalier, seigneur de La Blandinière, et dame Françoise de Taillevis, son épouse, 1723, et par mess. Alexandre de Taillevis, chevalier, 1785). — Reconnaissance d'une rente assise sur le clos des Coudrais, en la paroisse de Bauzy. — Procès poursuivi par les marguilliers devant le bailliage de Cheverny (1621). — Procès en reddition de compte intenté par les habitants de la paroisse contre les anciens gagers de la fabrique : sentence de Jean Longis, curé de Mur et official de Sologne, sentence de l'official d'Orléans (1588). — Donation de terres à la Boîte des Trépassés.

COUR-SUR-LOIRE (SAINT VINCENT).

G. 1401. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1625-1778. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds, rentes et dîmes. — Déclaration des biens et revenus de la cure sis dans la mouvance du marquis de Menars, à cause de sa seigneurie de Cour-sur-Loire (1774). — Baux de terres appartenant à la cure, consentis à Pierre Terrier, voiturier par terre, demeurant au Vivier, paroisse de Cour (1704). — Constitution de rente au profit de la cure (1625). — Transaction au sujet du droit de gros dû au curé de Cour-sur-Loire, passée entre mess. Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars, et mess. Jacques Lelièvre, curé de Cour (1685).

G. 1402. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1602-1776. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Mémoire pour passer déclaration des biens de la fabrique (1776). — État analytique des donations testamentaires de biens faites à la fabrique et aux Boîtes des Trépassés, de Sainte Barbe et de Saint Sébastien (XVIIe siècle). — Échanges de terres par les marguilliers. Échanges avec Jean Le Roux, voiturier par eau, demeurant au Vivier (1696) ; avec le sieur Antoine Lefèvre, régisseur du marquisat de Menars, chargé de pouvoir de mess. Abel François Poisson, marquis de Marigny et de Menars (1776), etc. — Donations testamentaires de biens à la fabrique et aux Boîtes de la paroisse. Testament de Mathurin Ballier, vigneron à Cour : il légue des terres à Denis Marreau, vigneron à Cour, « a la charge que ledit Denys Marreau fera ou fera faire pour et en l'acquict et descharge dudit testateur, c'est ascavoir troys voyages, deuz a Sainct Fiacre en Brye et l'autre a Sainct Marcoul de Corbeny en Picardye ; et passera ledit Marreau, ou autre pour luy, par l'esglise de Nostre Dame de Liesse ou il fera dire une messe a l'intention dudit testateur, et fera dire une autre messe audit lieu de Sainct Marcoul, ensemble une autre messe audit lieu de Sainct Fiacre, le tout a l'intention dudit testateur » (1608). Testament de Madeleine Lelièvre léguant à la fabrique une maison sise au Vivier, et à la confrérie de Saint Jacques, un morceau de vigne sis au Clos du Pendu ; ce dernier don fait « pour l'honneur et reverance que ladite testatrisse a eu... d'avoir faict le voyage dudit Sainct Jacques » (1602).

G. 1403. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1653-1696. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1404. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1634-1697. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Dons et legs de terres à l'œuvre et fabrique de Cour. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1405. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1650-1687. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1406. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1703-1761. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1407. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1705-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux par les marguilliers (Jean Le Roux, « passeux du passage de Cour », marguillier en 1727) d'une maison sise au Vivier ; — de terres sises dans les paroisses de Cour et de Menars. — Bail d'un quartier de vigne sis au Noir Pothée, paroisse de Menars (1741) ; ladite terre « réduite à une boissellée par la route, suivant l'arpentage du sieur Marie du 9 mars 1772 ». — Vente de terres sises à Cour.

G. 1408. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1651-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux par les marguilliers (le sieur Guil-

laume Court, officier de feue S. A. R., marguillier en 1696) de terres sises dans les paroisses de Menars, Saint-Dyé et Suèvres. — Baux à Joseph Thibault, notaire royal à Saint-Dyé (1757), au sieur Antoine Pothin, voiturier par eau demeurant à Saint-Dyé (1696), etc.

G. 1409. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1644-1698. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux par les marguilliers de terres sises dans les paroisses de Cour, Menars et Suèvres. — Procès en revision des clauses d'un bail, poursuivi par les marguilliers devant le présidial de Blois.

G. 1410. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1691-1744. — Titres de la fabrique : rentes, comptabilité. — Testament de mess. Jacques Lelièvre, curé de Cour, léguant une somme de 25 livres par an pour l'entretien et nourriture d'un maître d'école qui demeurera dans la paroisse de Cour ou à Fleury. Ledit maître d'école sera choisi par les sieurs curés et marguilliers de la paroisse et par deux de ses plus proches parents, et en cas qu'il y ait quelqu'un de ses dits parents capable de faire ladite école, il sera préféré à tous autres ; lequel maître d'école sera tenu et obligé de « montrer et enseigner gratis douze pauvres de la paroisse » (1701). — Constitution d'une rente foncière de 10 livres au profit de l'école des filles de la paroisse de Cour (1744). — Paiement des droits d'amortissement et nouveaux acquêts dûs par la fabrique : commandement d'huissier, quittances du Garde du Trésor royal.

G. 1411. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1596-1793. — Titres de propriété de la Charité, des Boîtes des Trépassés, de Notre-Dame et de Saint-Sébastien. — Baux de terres par les receveurs et administrateurs de la Charité « fondée pour l'entretien des pauvres ». — Donations testamentaires de biens à la Boîte des Trépassés. — Baux de terres appartenant à la Boîte de Notre-Dame. — Donations testamentaires de biens à la Boîte de Saint-Sébastien.

COUTURE (SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAIS).

G. 1412. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1540-1771. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donation testamentaire de biens faite à la cure. Acquisition de terres par le curé. Déclaration censuelle des biens appartenant à la cure et relevant de mess. Emmanuel de Roussellet, chevalier, seigneur marquis de Châteaurenault, lieutenant général de la haute et basse Bretagne, seigneur de la Poissonnière ; ladite déclaration rendue aux assises du fief et seigneurie de la Poissonnière (1733). Titres d'une rente foncière due à la cure et assignée sur une pièce de pâture située au lieu dit « le Paradis aux asnes », en la paroisse de Couture. Procédure en paiement d'arrérages de ladite rente poursuivie par mess. César Chapplain, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, doyen rural de Troô et curé de Couture (1701). — Titres de rentes foncières dues à la cure et à la fabrique : donation testamentaire, constitution, reconnaissances. Donation testamentaire d'une rente de 12 boisseaux de blé faite à la cure et à la fabrique par demoiselle Isabeau Dévoré de La Petite Fosse, veuve de n. h. Jean de La Couture, écuyer, seigneur de La Courbetière (1540). Titre d'obligation à ladite rente pour les héritiers de n. h. Nicolas Guillory, officier de la défunte dame Reine, aïeule du Roi (1654).

G. 1413. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1707-1744. — Inventaires des titres de la fabrique et de la confrérie du Rosaire. — Inventaire des titres de la fabrique, dressé en 1729. Titres inventoriés : comptes rendus par les procureurs de la fabrique (1606-1693) ; procédures faites par les procureurs fabriciers (1604-1693) ; titres des bancs de l'église ; ordonnances de M. de Tressan, évêque du Mans, et de M. Olivier, archidiacre de Château-du-Loir, au sujet des bancs et des sépultures dans l'église (1643-1709) ; testaments, legs et fondations ; marchés passés pour les réparations de l'église (construction de la chaire, réparations du clocher, 1643-1683). — Nouvel inventaire des titres de la fabrique, dressé en 1744. Titres inventoriés : donation de rente par demoiselle Marguerite Cotterais, veuve de M. Fournier, officier de Mademoiselle (1690) ; titres divers de propriété, baux de terres, comptes de gestion. Après inventaire, les titres ont été déposés dans le tronc de la fabrique et enfermés sous deux clefs dont l'une a été remise au curé et l'autre au procureur de la fabrique. — Inventaire des titres de la confrérie du Rosaire, dressé en 1707. Titres inventoriés : testament de Me Marie Dubois, valet de chambre du Roi, portant fondation d'une grand'messe de *Requiem* (1676) ; reconnaissance par Me Antoine Barbot, docteur en médecine, d'une donation testamentaire de 200 livres, faite à la chapelle

du Rosaire par sa mère, Marguerite Le Marié, veuve en premières noces de Jacques Barbot, capitaine d'une compagnie, et en secondes noces de Jean « Docquinquan », apothicaire et valet de chambre ordinaire du Roi (1677); donation testamentaire de mess. Charles Guillory, sieur de La Morière, ci-devant capitaine des gardes du corps de la défunte Reine mère, écuyer du comte de Comminges (1666) : ordonnance de M. de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, rendue sur requête de Marie Dubois, sieur du Poirier, valet de chambre du Roi et procureur du Saint Rosaire, et ordonnant l'emploi du legs du sieur Charles Guillory, au profit de la confrérie du Rosaire (1667); ordonnance de M. Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, portant règlement des oblations dues pour les services célébrés devant l'autel du Rosaire : grand'messes, 8 sous au célébrant et 2 sous aux prêtres assistants; messes basses, 6 sous; vigiles et matines chantées, 8 sous à l'officiant et 2 sous aux prêtres assistants (1668); donation testamentaire de rente foncière par demoiselle Françoise Guillory, épouse de Gilles Chastaignier, officier du duc d'Orléans (1685); donation testamentaire de biens par Jean Breton, sieur de Burlocquet, officier de feue madame la duchesse douairière d'Orléans (1676), etc. Après inventaire, les titres ont été remis entre les mains du curé de Couture, doyen rural de Troô.

CROUY (SAINT MARTIN).

G. 1414 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1622-1760. — Titres de la paroisse et de la fabrique. — Plan de délimitation entre les paroisses de Crouy et de Saint-Cyr-Semblecy, dressé par Nicolas Lorillard, arpenteur juré demeurant au bourg de Cléry (1714). — Dons et legs de biens à la fabrique. Donation par mess. Guillaume Hamard, vicaire de Crouy (1631), etc. — Baux de terres par les gagers de la fabrique. — Vente par adjudication de la tonture des prés appartenant à l'église. — Reconnaissance de rentes au profit de la fabrique.

G. 1415. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1593-1628. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Dons et legs de biens. Testament de Mathurin Viau léguant 5 s. à la réparation du pont de Crouy (1593). Donation testamentaire d'une pièce de terre chargée de cens envers la baronne de La Ferté-Hubert, à cause de sa mairie de Crouy (1628). — Baux de terres par les procureurs de la Boîte : baux consentis à Pierre Thouret, hôtelier au bourg de Crouy (1611), etc.

CRUCHERAY (SAINT PIERRE).

G. 1416. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1550-1685. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique : dîmes et rentes foncières. — Procédures entre les curés de Sainte-Anne et de Crucheray, au sujet des dîmes de La Roche-Bourgogne en la paroisse de Crucheray (1684-1685). — Délivrance par Emery, Mathurin et Jean Roger, seigneurs de Villethierry, de rentes foncières léguées à la fabrique par Mathurin Roger et Jeanne Regnard, sa femme (1550).

DANZÉ (SAINT MARTIN).

G. 1417. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1611-1646. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de biens. — Assemblée des paroissiens et habitants de Danzé acceptant une donation faite à la fabrique par la veuve de François Ruau à charge de fondation et à la condition qu'elle ne pourrait être taxée pour toutes tailles qu'à la somme annuelle de 10 livres (1646).

G. 1418. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1651-1738. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de biens et de rentes. Testament de mess. François Melot, curé de Danzé, léguant aussi aux Capucins de Vendôme tous les livres qui lui appartiennent (1682), etc.

G. 1419. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1666-1670. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux généraux des terres appartenant à la fabrique.

G. 1420. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1704-1785. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres par les

fabriciers. — Donation de rente foncière faite à la fabrique par demoiselle Marie Guenette à charge de fondations et de distribution annuelle aux pauvres de la paroisse de cinq pains blancs pesant chacun 14 livres, et aussi à charge d'employer le surplus « par forme de supplément, à l'entretien d'un vicaire à Danzé, cy devant fondé par le testament du sieur René Brillard, passé devant Marchand et son confrère, notaires au Chatelet de de Paris, le six octobre mil sept cent six, aux charges par ledit vicaire, et ainsy qu'il est porté par ledit testament, d'enseigner gratis les prières, catéchisme et à lire aux pauvres enfans de ladite paroisse de Danzé » (1741). — Donation testamentaire de rentes. — Reconnaissance de rente par Nicolas Mouchard, marchand aubergiste, demeurant en la maison où pend pour enseigne la Rose, au faubourg Saint-Michel de la ville de Vendôme (1775).

G. 1421. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1657-1791. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Donation testamentaire de rentes. — Titres de rentes : reconnaissance au profit de la fabrique par dame Anne Marganne, veuve du sieur René Souin de La Martinière, lieutenant de milice du régiment de Blois (1775), etc.

G. 1422. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1647-1656. — Titres de la fabrique. — Procès devant le bailliage de La Trinité de Vendôme entre les religieux de l'abbaye et les procureurs fabriciers de Danzé, au sujet de la déclaration des biens acquis par la fabrique depuis 40 ans et du paiement des droits d'indemnité dûs par ladite fabrique auxdits religieux en qualité de prieurs du prieuré de Danzé, curés primitifs, seigneurs de fief et fondateurs de l'église paroissiale. Transaction entre les parties : les procureurs de la fabrique reconnaissent aux religieux de La Trinité la propriété de la chapelle de Saint-Aignan fondée dans l'église de Danzé ; ils s'engagent à ne faire enterrer aucun corps dans la chapelle ou dans le chœur de l'église et à supporter les charges d'entretien de ladite chapelle (1647-1648). — Nouvelle transaction, entre les mêmes parties, sur procès poursuivi devant les Requêtes du Palais. Les procureurs de la fabrique ayant laissé inhumer les corps de trois personnes dans le chœur de l'église, renouvellent les engagements qu'ils ont pris dans la transaction précédente (1656).

G. 1423. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1646-XVIII^e^ s. — Titres de la fabrique : inventaires des titres, ornements et objets mobiliers de l'église. — « Plus les titres de l'érection d'une confrairie du Très Saint Sacrement érigée dans cette église par feu Monseigneur de Bertier le 14 avril 1719, approuvée par Monseigneur de Caumartin dans le cours de sa visite le 28 septembre 1724 et insérée dans le registre de l'évesché de Blois le 6 janvier 1731 par M. Gauthier, doyen de la cathédrale et vicaire général de Monseigneur l'évesque de Blois ».

DHUISON (SAINT PIERRE).

G. 1424. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1490-1773. — Titres de la cure. — Signature en cour de Rome constituant une pension de 60 livres sur la cure de Dhuison en faveur de Gentien Herbellault, résignataire de ladite cure (1653). — Titres de propriété de la terre des Petites Blottières, en la paroisse de Dhuison. Bail de l'héreau des Petites Blottières par M^e^ Guy Laurant, curé de Dhuison (1490). Reconnaissance au profit de la cure de rentes assignées sur ledit héreau. Procès poursuivi par le curé de Dhuison au sujet de la propriété de terres dépendant des Petites Blottières (1669-1679).

G. 1425. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1526-1663. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Titres d'une maison et de terres sises au village du Sain, en la paroisse de Bauzy, et acquises par la fabrique en 1741 : vente de la maison et des terres pour le prix de 25 écus d'or soleil, revenant à la somme de 75 livres (1597), etc. — Vente par les « gaigers » de la paroisse d'une minée de terre sise à Dhuison (1526). — Sentence du bailli de Thoury ordonnant le délaissement à la fabrique de terres sises à Dhuison (1663).

DOULÇAY (1).

G. 1426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3 cahiers, papier.

1510-1784. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Transaction sur procès entre mess.

(1) Loir-et-Cher, commune de Maray, canton de Mennetou-sur-Cher.

Gabriel de La Chastre, chevalier, seigneur de Nançay, La Maison-Fort et Doulçay, et mess. Pierre Vergereul, curé de Doulçay. Pierre Vergereul s'engage à payer un droit de terrage à Gabriel de La Chastre qui concède à la cure certains droits de dîmes (1510). — Transaction entre Me Pierre Héreau, curé de Doulçay, et dame Angélique de La Motte-Audencourt, duchesse de La Ferté. Pierre Héreau abandonne les biens, rentes et dîmes de la cure à la duchesse de La Ferté qui s'oblige à payer aux curés de Doulçay une somme annuelle de 276 l., à titre de portion congrue (27 novembre 1690). — Baux de terres appartenant à la fabrique.

DROUÉ-BOURGUÉRIN-BOISSELEAU (1).

G. 1427. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1552-1787. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — État des biens acquis par le curé de Droué (XVIIe s.) — Transaction entre le curé et les habitants de Bourguérin-Boisseleau pour le partage des revenus provenant des legs faits à l'église paroissiale (1681). — Élection pour deux ans de deux « gagers pour l'œuvre, fabrique et Saint Rosaire » des églises de Bourguérin-Boisseleau ; ladite élection faite par les habitants de la paroisse réunis en l'église de Bourguérin (1705). — Donations testamentaires aux fabriques de Bourguérin-Boisseleau par Denis Aubert, sergent royal au bailliage de Blois, demeurant à Châteaudun (1552) ; par mess. Guillaume Aubert, prêtre (1559), etc. Procédures au sujet desdites donations. Baux des terres et reconnaissances des rentes léguées par les testateurs.

G. 1428. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1515-1769. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires de François Chesnin, léguant à la fabrique 4 liv. de rentes sur une maison sise à Châteaudun, près la porte Chartraine (1720) ; de François Communeau, léguant à la fabrique une somme de 6 écus, à la charge pour les gagers de le « faire inscrire au catalogue des autres légateurs » ; de Madeleine de Courcy ; de Marguerite Deniau, femme de Julien Vandecranne, maître chirurgien à Bourguérin (1686) ; de Me Jean Duvallet, bailli de la châtellenie de Chauvigny (1625), etc. Procédures au sujet desdites donations. Baux des terres et reconnaissances des rentes léguées par les testataires.

G. 1429. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1615-1779. — Titres de propriété de la fabrique : donations testamentaires. — Assemblée du général des habitants refusant d'accepter un legs fait à la fabrique par Jeanne Gouget (1685). — Donations de Marguerite Halot : la testatrice lègue ses biens mobiliers à Agnès du Raynier, fille de mess. Louis du Raynier, chevalier, grand châtelain des châtellenies de Droué et de Montigny-le-Gannelon, seigneur de Bourguérin-Boisseleau ; elle lègue aussi 50 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris et une somme de deniers « pour la fondation qui sera faite pour les pauvres et pour enseigner la jeunesse de la parroisse » (1682) ; — de Louis Lemore, sieur de La Rachée (1653), etc. Procédures au sujet desdites donations. Reconnaissances des rentes léguées par les testataires.

G. 1430 (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1607-1777. — Titres de propriété de la fabrique : donations testamentaires. — Procédures au sujet desdites donations. Baux des terres et reconnaissance des rentes léguées par les testataires.

G. 1431. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1618-1776. — Titres de propriété de la fabrique : donations testamentaires de Paul Roy (1652), cabaretier au bourg de Droué ; de Pierre Sancé, maître chapelier à Droué, léguant à la fabrique une rente de 3 livres (1680), etc. Transaction au sujet de rentes léguées, passée entre les habitants de la paroisse et mess. Claude Sevin, chevalier, seigneur de Vilmesle, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, frère du Roi, demeurant en son château de Vilmesle, paroisse de Boisgasson (1697), etc. Procédures au sujet desdites donations. Baux des terres et reconnaissance des rentes léguées par les testataires.

G. 1432. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1573-1775. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières légués à la fabrique par donations testamentaires. — Sentence du Parlement de

(1) Jusqu'au XVIIe siècle, Droué demeura un simple village compris entre les paroisses de Saint-Nicolas de Bourguérin et de Notre-Dame de Boisseleau. A partir du XVIIe siècle, on rencontre la mention : paroisse de Droué-Bourguérin-Boisseleau.

Paris ordonnant que les terres et seigneuries de Droué et de La Fontenelle, saisies réellement sur le marquis de Brancas, ne seront adjugées qu'à la charge pour l'acquéreur de payer annuellement à la fabrique de Bourguérin-Boisseleau 34 livres de rente foncière en sept parties, léguées autrefois à la fabrique (1775). Titres anciens desdites parties de rentes : donation testamentaire de mess. René du Raynier, chevalier, seigneur de Boisseleau, ancien capitaine au régiment des Gardes du Roi, demeurant au château de Boisseleau, paroisse de Rhodon (1694) ; acte de délivrance du legs dudit mess. René du Raynier, par son fils mess. Henry Valentin du Raynier de Boisseleau, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte Marie-Madeleine de Châteaudun (1697) ; titres d'une rente foncière léguée par Jeanne Girard et reconnue (1709) par dame Marie du Raynier, épouse de mess. Charles d'Estampes, etc.

G. 1433 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1604-1693. — Titres de propriété de la fabrique. — Procédures devant la châtellenie de Droué et le bailliage de La Fontenelle au sujet de rentes léguées à la fabrique.

G. 1434. (Liasse. — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1637-1772. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Baux de terres par les procureurs-fabriciers. — Procès devant la châtellenie de Montigny entre les « gagers et proviseurs » de la fabrique et mess. Louis du Raynier, chevalier, seigneur de Droué ; ledit procès poursuivi sur assignation de mess. du Raynier, en paiement de ses droits de profits (1655). — Constitutions de rentes au profit de la fabrique par Jean Lelièvre, maître d'hôtel de mess. Isaac du Raynier, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maréchal de camp en ses armées, seigneur de Droué, Bourguérin, Boisseleau et La Fontenelle (1637) ; — par Me Jacques Juchet, procureur fiscal de la châtellenie de Droué (1670). — Assemblée des habitants de la paroisse acceptant une constitution de rentes faite au profit de la fabrique par Henriette du Raynier de Boisseleau, dame de La Fontenelle (1724).

G. 1435. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1529-1712. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique par Me Pasquier Belocier, praticien à Droué (1676) ; — par dame Marie du Raynier, épouse de messire Charles d'Estampes, marquis de Mosny, premier capitaine des gardes du duc d'Orléans, et dame de la châtellenie de Droué (1712), etc. — Titres d'une rente assignée sur une maison sise à La Fontenelle.

G. 1436 (Liasse.) — 17 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1604-1785. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente donnée à la fabrique par dame Françoise Dumans, veuve de mess. Louis de Monlibert, sieur des Glassières, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de Gondrain : donation par Françoise Dumans (1718) ; reconnaissance de ladite rente au profit de la fabrique par Guillaume Lamy, cuiseur de charbon (1785), etc. — Titres d'une rente foncière assignée sur des terres sises à La Fontenelle : reconnaissances au profit de la fabrique ; procédures en paiement d'arrérages poursuivies par les gagers de la fabrique devant la châtellenie de Droué et devant le bailliage de La Fontenelle.

G. 1437. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1526-1787. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Titres de rentes données à la fabrique par Me Pasquier Belocier : donation du sieur Belocier (1673) ; reconnaissances au profit de la fabrique. — Titres d'une rente assise sur la métairie de La Rivière, en la paroisse de Bourguérin-Boisseleau : transaction, procès en reconnaissance de ladite rente devant le bailliage de Droué.

G. 1438. (Liasse. — 50 pièces, papier.

1690-1773. — Comptes de gestion de la fabrique. — Comptes présentés par le curé aux marguilliers et habitants de la paroisse. Dépenses : 12 livres 6 sols pour 7 aunes et demie de toile de Laval ;... 7 livres 12 sols pour 4 aunes de toile d'Alençon... Recettes : 81 livres de Mgr le marquis de Brancas, seigneur de cette paroisse, à l'occasion du « parentage » de la bénédiction de la cloche (1773).... Inventaires des ornements de l'église (1764-1773). — Quittances délivrées aux gagers de la fabrique par les receveurs des décimes du diocèse de Chartres ; — par les receveurs des droits des registres paroissiaux du diocèse de Chartres ; — par l'archidiacre

de Dunois pour ses droits de visite (juin 1700 et juin 1701); — par les curés de Bourguérin-Boisseleau pour leurs honoraires (1690-1703). — Quittance par Simon Jaban d'une somme de 30 livres sur ce qui lui était dû pour avoir fondu la grosse cloche de Boisseleau (1700).

G. 1439. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1711-1723. — Comptes de gestion de la fabrique. — Quittances délivrées aux gagers de la fabrique.

G. 1440. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 45 pièces, papier.

1685-1692. — Comptes de gestion de la fabrique. — Procès en paiement de reliquat de comptes poursuivi par les gagers de la fabrique contre leurs prédécesseurs : procédures devant la châtellenie de Droué (1685) ; procédures en appel devant le bailliage de Dunois (1686-1692); procès-verbaux d'assemblées des habitants de la paroisse, réunis « soubs le chapistereau de ladicte eglize » pour délibérer sur ledit procès.

G. 1441. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1683-1788. — Titres « des pauvres » de la paroisse : rentes foncières, comptes de gestion. — Titres de rentes acquises par le procureur et receveur des pauvres : reconnaissance desdites rentes par Me Barthélemy Florentin, lieutenant de la seigneurie du Gault, au Perche-Gouet, etc. ; procédures au sujet desdites rentes. — Ordonnancements par le curé de Droué des dépenses faites par le receveur des pauvres pour fourniture de pain et de vêtements et pour distribution de secours en argent aux pauvres malades.

G. 1442. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1628-1682. — Titres des confréries du Rosaire et de Notre-Dame du Mont-Carmel : donations testamentaires, biens-fonds et rentes foncières. — Testament d'Hilaire Bouvet, maçon, nommant pour exécuteur testamentaire Alexis Delaroche, maître d'école de Droué (1652), etc. — Reconnaissances de rentes au profit de la confrérie du Rosaire. — Vente de terres par les gagers de ladite confrérie.

G. 1443. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1692-1751. — Titres des confréries du Rosaire et de Notre-Dame du Mont-Carmel. — Comptes rendus par les gagers des confréries. Visa desdits comptes par l'évêque de Chartres (14 octobre 1737) et par l'archidiacre de Dunois (13 octobre 1751), dans le cours de leurs visites. — Inventaires des titres de la confrérie du Rosaire par Charles Esnault, notaire et tabellion de la châtellenie de Droué (1692)

ÉCOMAN (NOTRE DAME).

G. 1444. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1752-1793. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Bail de terres par le curé d'Écoman. — Etat des biens appartenant à la fabrique (1793). — Bail par les habitants de terres appartenant à la fabrique et d'un droit de pacage dans les bruyères de la tenue de Beauvoir.

ÉPIAIS (SAINT MARTIN) (1).

G. 1445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1643-1676. — Titres de propriété du prieuré-cure. — Donations testamentaires de biens et de rentes foncières au prieuré-cure. — Titres d'une pièce de terre sise à Epiais et cédée (1667) au prieuré-cure par Me Charles Marthon, notaire à La Chapelle-Enchérie. — Reconnaissance de rentes au profit de la cure.

ÉPUISAY (SAINT ÉTIENNE).

G. 1446. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1598-1641. — Titres de propriété de la cure. — Baux de terre. Désistements de terres au profit de la cure.

ESPÉREUSE (NOTRE DAME) (2).

G. 1447. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1464-1748. — Titres du prieuré-cure et de la fabrique. — Lettres de provision du prieuré-cure d'Espéreuse pour Quentin Leconte, religieux de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (1526). — Testament de mess.

(1) Prieuré dépendant (probablement) de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (O. Prémontré).

(2) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (O. Prémontré).

Thomas Mallemard, curé du Rouillis, léguant 20 deniers t. à l'église d'Espéreuse (1563). — Transaction au sujet des droits de terrage et d'avenage sur la métairie de Bordebure, passée entre le prieur-curé d'Espéreuse et Me Jean Habert, notaire à Vendôme 1611). — Procès au sujet des droits de cens sur la métairie de Boisvert entre Pierre Lancement, receveur des tailles de Pont-L'Evêque, et le prieur curé d'Espéreuse. Pièces produites au procès : acquisition de ladite métairie par Barat Lancement, sieur de La Brière, huissier de chambre de la défunte reine Marguerite et receveur au grenier à sel de Vendôme (1638), etc. — Procès au sujet des droits de cens sur la métairie de La Musse entre Me Pierre Bonnemaire, curé d'Espéreuse, et Me Joseph Godineau, chanoine de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme (1741-1748).

FAVEROLLES (SAINT AUBIN).

G. 1448 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1669-1749. — Titres de propriété de la cure. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — Procès au sujet de rentes, de droits de dîme et de la propriété d'un pré entre le curé de Faverolles, les religieux de l'abbaye de Beaulieu, près Loches, et les religieuses du couvent de Notre-Dame-des-Anges de Saint-Aignan en Berry ; ledit procès poursuivi devant l'official de l'archevêque de Bourges, le bailliage du duché de Saint-Aignan et les Requêtes du Palais. Mémoire présenté par les religieux de Beaulieu, établissant que les pièces produites par le curé de Faverolles sont « fausses et faussement fabriquées » (1675).

FAYE (SAINT BRICE).

G. 1449. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1651-1764. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Testament de mess. René Guiot, curé de Faye, léguant des terres à la cure et à la fabrique (1684). Acquisition par ledit René Guiot de terres vendues par Jean Bigot, ouvrier en soie, demeurant à Lyon 1678). — Acquisition de terres par mess. Pierre Baussan, curé de Faye (1695). — Baux de terres appartenant à la cure. — Procès-verbaux d'assemblée des habitants de la paroisse donnant permission au curé d'arracher un quartier de vigne dépendant des biens de la cure, pour mettre la terre en labour ou autrement (1704, 1710). — Procès devant le bailliage de Vendôme au sujet des biens de la cure. — Procès-verbal d'assemblée des habitants de la paroisse abandonnant au curé le « revenu et maniement temporel » de la fabrique (1671).

FEINGS (SAINT PIERRE).

G. 1450. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754-1765. — Titres de propriété de la cure. — Baux de terres appartenant à la cure.

LA FERTÉ-AVRAIN (SAINT BARTHÉLEMY) (1).

G. 1451 (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1601-1757. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — Donation testamentaire de biens au profit de la fabrique. — Titres de propriété de la maison de la Croix Verte, sise en la Grande Rue de La Ferté-Avrain, et de ses dépendances : acquisition desdites terres et maison par les gagers et fabriciers de la paroisse (1719) ; bail à ferme de ladite maison consenti par les marguilliers à Robert Sarton, marchand aubergiste au bourg de La Ferté-Avrain (1752), etc.

G. 1452. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1628-1788. — Titres de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Donation testamentaire d'une rente foncière à la fabrique. Reconnaissances de ladite rente. — Testament de mess. Augustin Poirier, chanoine en l'église collégiale de La Ferté-Avrain, léguant à la chapelle de Notre-Dame de Pitié et à la Boîte des Trépassés une maison sise sur le chemin à aller aux halles de La Ferté (1643). — Procès poursuivi devant le bailliage de La Ferté-Beauharnais par les proviseurs de la Boîte des Trépassés.

(1) Aujourd'hui La Ferté-Beauharnais. Ce nouveau nom apparaît dans les documents, vers la fin du XVIIIe siècle.

LA FERTÉ-SAINT-CYR (SAINT SULPICE) (1).

G. 1453. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1472-1618. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Donations de terres faites à la cure de La Ferté-Hubert. — Testament de Jean Jourdain, marchand à la Ferté-Hubert, et de sa femme, léguant à la cure des terres sises à Saint-Cyr et une rente de 5 sous tournois. Les testateurs font aussi des legs à la fabrique, à la Maison-Dieu et à la léproserie de La Ferté : « Item dederunt et legaverunt Domui Dei seu Elemosine dicti loci de Feritate Huberti duos solidos et sex denarios turonenses ac duo lintheamina lecti, unam maxam et duo capitegia semel solvenda. Item dederunt et legaverunt pro reparando cappellam domus leprosarie ejusdem Feritatis alios duos solidos et sex denarios turonenses semel solvendos » (1472, ledit testament passé par devant Guillaume Giraudat, notaire de la cour d'Orléans et chapelain de l'église paroissiale de La Ferté-Hubert). — Testament de mess. Étienne Hervé, curé de La Ferté-Hubert, léguant des terres à la cure (1618).

G. 1454. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1471-1779. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Titres de terres et maisons sises dans la paroisse de Crouy : bail par mess. Philippe de La Bruyère, curé de la paroisse (1471) ; bail par mess. Etienne Hervé, curé, à Jacques Rabiet, marchand et tavernier au bourg de Crouy (1604) ; bail par ledit mess. Hervé des réparations à faire à la maison de Crouy, ledit bail fait avec le consentement des habitants de La Ferté et après ordonnance et permission du maire de la « mererye » de Crouy (1624) ; bail à noble homme Mathurin Calles, chevaucheur des écuries du Roi, tenant la poste pour le service de Sa Majesté à Saint-Dyé (1688), etc.

G. 1455. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1540-1789. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Titres de biens sis à Crouy et à Saint-Cyr-Semblecy : ventes et baux de terres ; échange de terres entre Me Jacques Dumoutier, curé de La Ferté-Saint-Aignan, et le sieur Henry Albout, sieur de Lommart, intendant du duc de Beauvillier, seigneur baron de La Ferté-Saint-Aignan (1702), etc.

G. 1456. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1583-1789. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Titres de biens sis à Saint-Cyr-Semblecy : acquisition par mess. Guillaume Bougnier, curé de La Ferté, de terres vendues par Pierre Peronnot, voiturier par terre, demeurant à La Ferté (1583) ; échange de terres entre mess. Pierre Dugoin, curé de La Ferté-Saint-Aignan, et mess. Denis de Vassan, chevalier, seigneur de La Motte et du Gué-du-Roy (1646) ; baux de terres au sieur François Delahaye, contrôleur des actes, demeurant en la basse-cour du château de La Ferté (1761), etc. — Procès au sujet des terres de Mizardan, en la paroisse de Saint-Cyr, poursuivi devant la maîtrise des eaux et forêts de La Ferté-Saint-Aignan, entre mess. Joseph Tournus, curé de La Ferté, et Jean-Baptiste Midon, écuyer, sieur de La Corretterie et de Fambron, ancien major du régiment d'Agenais (1734-1736).

G. 1457. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1520-1788. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Titres de biens sis à Saint-Cyr-Semblecy : bail de l'étang de La Brosse, consenti par Me Jean Beguyneau, curé de La Ferté, « pour ung quarteron de carpe bonne et marchande, de l'estimation de vingt deux deniers tournois pour chascune piece, par chascun an » (1547) ; baux de la métairie de La Brosse et d'autres terres.

G. 1458. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1535-1783. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds, rentes foncières, procédures. — Titres d'une rente foncière assignée sur un jardin sis au bourg de Crouy : procédure devant le maire et juge ordinaire de la mairie de Crouy (1699) ; reconnaissances de ladite rente par dame Marie Balagny, veuve du sieur Nicolas Jubert, officier de S. M. le roi de Pologne (1733), etc. — Titres d'une rente foncière assignée sur la terre de Rhuys, en la paroisse de Crouy : reconnaissance de ladite rente par dame Angélique Goussault, veuve de mess. Henry-François Hurault, seigneur de Venil, du Pisseau et de Rougemont (1733) ; procédures poursuivies par les curés de La Ferté contre Gilles Le Chat, écuyer,

(1) Cette paroisse était anciennement appelée La Ferté-Hubert. Elle a pris les noms de La Ferté-Saint-Aignan, au milieu du XVIIe siècle (vers 1646), et de La Ferté-de-Pestre, à la fin du XVIIIe siècle (vers 1779).

sieur de Rhuys (1599), contre Charles Le Chat, écuyer, sieur de Thenay (1603), contre mess. Jacques de Grenolach, chevalier, seigneur de Rhuys (1776), et contre mess. René Proust, écuyer, seigneur de Rhuys, premier fourrier des logis de S. A. R. Mgr le comte d'Artois (1783) : quittance de ladite rente délivrée à mess. Antoine de Lamirault, chevalier, seigneur de Rhuys 1703. — Procès poursuivi devant le bailliage de Suèvres par mess. Jean Bouer, curé de La Ferté-Hubert (1535).

G. 1459. (Cahier.) — In-4. 38 feuillets, papier.

1744-1759. — Comptes personnels du curé : journal de recettes. — 1745. « Reçu de Cabour..... pour l'avance que j'ai faite pour un rochet et 2 bonnets quarrez pour le maître d'école et pour un clerc... ». — 1748. « Vendu à M. le curé le Montrieux la Somme de de Saint Thomas, 6 livres, et les huit tomes de la théologie de Grenoble, 12 livres ».

G. 1460. (Cahier.) — In-4°. 57 feuillets, papier.

1744-1749. — Comptes personnels du curé : journal de dépenses. — 1746. « Donné au garçon Dubin qui apporte de Beaugency la gazette, 3 s. ...M. le curé de Saint Cir m'a apporté de Beaugency 4 livres de sucre à 1 l. 2 s., 4 l. 8 s. ...Fait venir de Beaugency une douzaine et demie d'alouettes, 1 l. ...Pour une soutane, pour le maître (?) clerc, et journée à la faire et celle du maître d'écolles, 2 l. 10 s. — Payé à M. le curé de Saint Cir pour une livre de tabac râpé qu'il m'a apporté d'Orléans, 3 l. 10 s. ». — 1748. « Payé 26 s. pour une demi livre de tabac à fumer, appelé scaferlatty de Virginie ».

G. 1461. Liasse. — 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1540-1786. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. Testament de Jean Corton, léguant une somme de deniers à l'église de La Ferté. « Item dedit valetudinario, alias Domui Dei, unum pannum lecti » (1540). — Testament de mess. Joseph Ennemont Tournus de Simiane, curé de La Ferté, léguant à la fabrique sa vaisselle d'argent pour être employée à l'achat d'une croix processionnelle (1759). — Acquisition par les fabriciers de terres sises à Crouy et chargées de cens envers le duc de Saint-Aignan, à cause de sa mairie de Crouy (1676). — Baux de terres sises à Crouy, passés par les fabriciers de l'église. — Donation testamentaire de rentes faite à la fabrique. — Reconnaissances de rente par Denis Blondeau, marchand hôtelier, demeurant au logis de la Corne-de-Cerf, à La Ferté (1588) ; par dame Barbe Mariette, veuve de n. h. François Midou, écuyer de cuisine de la maison du Roi, sieur du Grand Fambron (1678) ; par Jean-Baptiste Sourgeron, maître de poste à Saint-Laurent-des-Eaux (1762). — Donation testamentaire d'une rente foncière de 100 sous faite par le sieur Jean Anceau, précepteur à La Ferté, en faveur du maître des écoles de La Ferté, « a la charge de par luy enseigner un enfant des pauvres de ladite paroisse ou de celle de Saint Cir Semblecy et d'en donner chascun an vingt sols aux gagers de l'eglise de La Ferté, pour estre par eux distribuée aux pauvres desdites paroisses de La Ferté et de Saint Cir » (1689).

G. 1462. Liasse.) — 47 pièces, papier.

1789-1792. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers de la fabrique. — Recette d'une somme de 25 livres pour cinq années d'une rente dûe avant l'année 1787 — époque à laquelle l'enseignement public a cessé — au maître d'école, et depuis à la fabrique (1792). — Pièces justificatives des comptes.

FONTAINE-EN-BEAUCE (SAINT PIERRE).

G. 1463. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1600-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes. — Bail de terres sises en la paroisse de Tour. — Titres d'une rente d'huile pour une lampe pendante devant le grand autel, et de vin pour les communiants pendant la quinzaine de Pâques : procès, reconnaissances. — Titres d'une rente foncière léguée en 1624 par demoiselle Jacqueline de Chapuiset, femme de Louis de Jossart, écuyer, sieur du Mesny-lez Fontaines : reconnaissance de ladite rente par le sieur René Begenne, préposé à la régie de la terre et seigneurie d'Ambloy (1738) ; procédures en reconnaissance de ladite rente. — Constitution et reconnaissances de rentes foncières.

G. 1464. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1663-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique par demoiselle Jacqueline de Marescot (1663) et par Me Ferdinand Brossier, sieur de La Roullière, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage de Bellesme (1726).

FONTAINE-EN-SOLOGNE (NOTRE-DAME).

G. 1465. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1762-1763. — Titres de propriété de la cure. — Procédure en paiement de portion congrue, poursuivie par le curé de Fontaine contre les chanoines du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, gros décimateurs de la paroisse. Le curé présente un état des revenus annuels de sa cure : 54 setiers de seigle (valant 324 livres) qui lui sont payés pour son gros par le chapitre ; 45 livres payées par le fermier du chapitre pour les anciennes novales ; les dîmes d'agneaux, etc.

G. 1466. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1488-1700. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds légués par donations testamentaires. — Vidimus, sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Sologne, d'un testament de Jean Druillon (1486) léguant à la fabrique sept eschemeaux de vignes, sis en la paroisse de Fontaine (1488). — Testament de dame Marie Baussay, femme de Me Jean Raveau, praticien à Bracieux, léguant à la fabrique une pièce de terre sise à Fontaine. La testatrice donne aussi « a la reparation de l'eglize de Bracieux, lors qu'elle sera rediffiée, la somme de dix escuz d'or » (1586). — Testament de Simonne Bellineau léguant une métairie sise à La Haye, en la paroisse de Mur ; la testatrice ordonne que ladite métairie soit vendue par les gagers et habitants de Fontaine et de Mur, pour que les deniers provenant de la vente soient employés aux réparations de la tour et des voûtes de l'église de Fontaine et à la réfection de la chapelle de Saint-Loup et Saint-Gilles (1610). Transaction sur procès entre les héritiers de Simonne Bellineau et les gagers de Fontaine et de Mur : les gagers renoncent à tous leurs droits sur la métairie de La Haye, moyennant une indemnité de 360 livres (1611).

G. 1467. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1459-1682. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds légués par donations testamentaires. — — Testament de Pierre Gendre léguant des terres à la fabrique : « Item, dedit Pisside deffunctorum ejusdem loci duos solidos cum sex denariis turonensibus, semel solvendos. Item, Domui Dei dedit unum pannum seu lintheamen lecti semel solvendum » (1504). — Testament de Jean Laurendeau, léguant des vignes à la fabrique : « Plus, a declaré ledit testateur qu'il donnoit pour la reparation de la contretable dudit Fontaynes un poinson de vin... » (1623). — Vidimus, sous le sceau de l'officialité de l'archidiaconé de Sologne, du testament (1431) de Jeanne Ragoget léguant à la fabrique « suum stallum, cum platea ad dictum stallum pertinente, situatum in macello dicti loci de Fontanis » (1459). Bail par les gagers et proviseurs de la fabrique de ladite « place d'estal a detailler chair, assise en la boucherie de Fontaines » ; ledit bail passé pour le prix de 2 sous 11 deniers tournois (1470). Reconnaissance de la rente assignée sur une place où jadis était un bâtiment « dans lequel soulloit avoir ung estail a vendre chair » (1627).

G. 1468. Liasse. — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1476-1651. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Biens acquis et échangés par les gagers et proviseurs de la fabrique. — Baux de terres consentis par les marguilliers à n. h. Étienne Fortin, sieur de La Borderie (1622), etc.

G. 1469. Liasse. — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1641-1786. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1470. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1470-1654. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1471. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1469-1785. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers : bail de terres sises au « carrouer de la malladerye » (1530), etc. — Arpentage de terres appartenant à la fabrique, par Charles Marchant, mathématicien, demeurant à Fontaine (1690).

G. 1472. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1421-1663. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières léguées par donations testamentaires. — Testament de Jean des Courtilz léguant une rente d'un

setier de blé, mesure de Romorantin (1421). — Testament de Jean Liephard léguant une rente de 10 sous tournois assignée sur deux journaux (*journatos*) sis en la paroisse de Bauzy (*de Bausiaco*, sur les bords de la rivière « *de mala Hora* » (nommée la Bonne-Heure en 1550) (1477). Reconnaissances de ladite rente. — Vidimus, sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Sologne, du testament de Jeanne Barbier léguant à la fabrique une rente de 15 sous tournois. « Item, dedit et legavit Domui Dei seu Elemosine dicti loci de Fontanis unum lintheamen lecti semel solvendum et in usus pauperum convertendum » (1483).

G. 1473. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1470-1700. Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières léguées par donation testamentaire. — Testament de Pierre Pichon passé par devant Jean Auger, notaire apostolique (1507, curieux seing manuel du notaire apostolique, avec clefs de saint Pierre). — Testament de Simon Hubert léguant à la fabrique une rente de 10 sous t. « Item, idem testator ordinavit dari confratribus venerabilis et sanctissimi Sacramenti Domini nostri Jesu Christi, die qua predicti confratres missam celebrare fecerint pro anime sue salute,... unum arietem, gallice *mouton*, cum pane et vino ad hunc edendum necessariis... » (1545). — Reconnaissances de rentes léguées à la fabrique.

G. 1474. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1477-1693. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières léguées par donations testamentaires. — Reconnaissances desdites rentes.

G. 1475. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1536-1690. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Acquisitions de rentes par la fabrique. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique par dame Marguerite de Madelène, veuve de Me Aymard Lecoq, seigneur de Germain, conseiller au Parlement de Paris, demeurant au château de La Ravinière, en la paroisse de Fontaine (1664), etc.

G. 1476. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1557-1659. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique par noble demoiselle Marguerite Phelypeaux, veuve de Daniel Delaunay, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances, trésorier général de France en la généralité de Tours, seigneur de La Ravinière (1628), etc.

G. 1477. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1519-1657. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Procédures en reconnaissance de rentes poursuivies par les marguilliers de la fabrique devant l'official de l'archidiaconé de Sologne (1536), devant le lieutenant du prévôt de Sologne au siège de Fontaine (1552) et devant le bailli du comté de Cheverny (1613), etc.

G. 1478. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1550-1726. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Biens-fonds et rentes foncières légués par donations testamentaires. — Baux de terres par les marguilliers. — Reconnaissances d'une rente foncière assignée sur une maison sise au bourg de Fontaine, dans la rue qui conduit du carroi du Pilori à Bauzy (1664).

G. 1479. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1622-1694. — Titres de propriété des Boîtes des Trépassés, de Notre-Dame, du Rosaire et de Saint-Sébastien : biens-fonds et rentes foncières. — Donations testamentaires, baux de terres par les marguilliers, reconnaissances de rente.

FONTAINE-RAOUL (SAINT MARC).

G. 1480. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1629-1751. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Testament de Me Marin Lefort, curé de Fontaine-Raoul, léguant à la cure des terres sises à Cloyes et donnant à la fabrique le reste de ses biens (1747). P. v. de la vente des meubles et effets mobiliers dudit Me Lefort (1750). — Baux de terres par les gagers de la fabrique. — Donations testamentaires de rentes faites à la fabrique par Isaac Beaugendre, praticien à Fontaine-Raoul (1685), etc. — Reconnaissance de rentes au profit de la fabrique.

LA FONTENELLE (SAINT GILLES).

G. 1481. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1617-1787. — Titres de la cure et de la fabrique. — Cession faite à Me Jacques Tasse, curé de La Fontenelle, du bail à ferme des grosses et menues dîmes que le chapitre de Chartres a le droit de percevoir en la paroisse de La Fontenelle (1787). — Procès-verbaux d'élections de gagers de la fabrique (1754-1757). — Titres de biens légués à la fabrique par donations testamentaires : testament de Nicolas Deslandes, léguant un boisseau de terre sis aux Hayes, en la paroisse de La Fontenelle (1626 : baux de ladite terre sise en la censive de mess. René du Raynier, chevalier, seigneur de Boisseleau, La Fontenelle et Villeneuve-la-Frouville, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, naguères capitaine au régiment de ses gardes et gouverneur pour Sa Majesté de la ville et citadelle de Mirecourt (1661), etc.

G. 1482. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1615-1769. — Titres de propriété de la fabrique : biens légués par donations testamentaires. — Testaments, baux des terres léguées, procédures au sujet desdites terres.

G. 1483. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1620-1780. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Titres de biens et de rentes concédés par legs et donations. — Donation de rente par mess. Louis de Boutarvillier, écuyer, sieur de Miseray (1646). — Baux de terres par les gagers de la fabrique.

G. 1484. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1622-1777. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique par donations testamentaires. — Reconnaissances de rentes par le sieur Jean Olivier, régisseur du château de Saint-Agil (1777), etc. — Procédures en reconnaissance de rentes.

G. 1485. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1597-1774. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique par donations testamentaires. — Reconnaissances de rentes par dame Marie Lambert, veuve de n. h. Étienne Drapperon, contrôleur en la maison de la reine Marguerite, demeurant à Châteaudun (1634), etc. — Procédures en reconnaissance de rentes.

G. 1486. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1571-1769. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique par donations testamentaires. — Reconnaissances de rentes par dame Jacqueline Guyné, veuve de n. h. François Breton, officier du Roi, demeurant à La Fontenelle (1670) ; par le sieur d'Alès, chevalier, seigneur du Corbet (1726) ; par demoiselle Geneviève d'Alès, dame de Richeville (1769), etc. — Procédure en reconnaissance de rente poursuivie par devant le bailli de la châtellenie de Courtalain par les gagers de la fabrique contre n. h. Claude François Breton, sieur des Bordages, valet de chambre de feu la reine mère du Roi (1717).

G. 1487. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1609-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Donation d'une rente foncière par Pierre de Phelline, écuyer, sieur de La Tudinière et de La Buzettière ; ladite donation faite par devant notaire, « soubz le chapiteau de l'eglize » de La Fontenelle (1636). — Reconnaissances de rentes par mess. Charles Maximilien, marquis de Fieunes, chevalier, seigneur de La Fontenelle, maréchal des camps et armées du Roi, (1748) ; par dame Claude Marie Carrion, veuve de mess. François Camus, chevalier, seigneur de Fontaine et La Brunelière, châtelain de Villefort en Poitou (1670) ; par mess. François Abel Camus de Villefort, chevalier, seigneur de La Brunelière (1740), etc. — Procédure en reconnaissances de rentes.

G. 1488. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1778. — Compte de gestion de la fabrique rendu par les anciens gagers aux nouveaux marguilliers et au général des habitants de la paroisse (1778). — Visa et approbation dudit compte par l'archidiacre de Dunois, au cours de ses visites (octobre 1781).

G. 1489. (Registre.) — In-folio : 122 feuillets, papier.

1758. — Inventaire des « tiltres, papiers et enseignements » des biens et revenus de la fabrique, dressé à la requête des gagers par Henry Valentin Bois, notaire de la châtellenie de Droué, demeurant au bourg de La Fontenelle ; ledit inventaire, arrêté sous le chapiteau de l'église, à l'issue de la grand'messe, par devant l'assemblée générale des habitants. — Titres inventoriés : testament de mess. René du Raynier, chevalier, seigneur de Boisseleau et La Fontenelle, et de dame Marguerite de Longueval, son épouse (1681), léguant à la fabrique une rente foncière de 20 livres ; extrait du rôle des amortissements et nouveaux acquêts dûs au Roi pour les biens de main-morte (1701), par lequel la fabrique a été taxée à la somme de 305 livres 4 deniers ; 40 grosses en papier des comptes des biens et revenus de la fabrique (1667-1750) ; deux anciens inventaires des titres de la fabrique arrêtés en 1648 et 1702 après inventaire, les titres furent enfermés dans des sacs de toile et conservés au trésor de l'église).

G. 1490. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1625-1775. — Titres de la confrérie du Rosaire : biens-fonds, rentes foncières et comptabilité. — Titres de biens légués ou donnés à la confrérie. — Acquisition de terres par les procureurs de la confrérie. — Testaments de François Lormeau, léguant à la fabrique 30 sous pour l'ouverture de sa fosse (1641) ; de Marie Chesnin, léguant une rente à la confrérie, au nom de n. h. Georges Binoys, son fils, officier de S. A. R. (1656), etc. — Reconnaissances de rentes au profit de la confrérie. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par le gager de la confrérie (1775).

FORTAN (SAINT CALAIS) (1).

G. 1491. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1617-1784. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds. — Donation de terres sises au lieu de Rocheguyard, en la paroisse de Mazangé, faite à la cure par Jean de Salmon, chevalier, sieur du Chastelier, de La Fertière et des Roches (1617). Baux desdites terres. — Baux par les prieurs-curés de la métairie du fit prieuré et du bordage des Fricaudières, sis en la paroisse de Lunay. — Bail de terres sises à Bonn vau, consenti à dame Marie Roche (?), sœur supérieure de la Charité de Bessé-sur-Braye (1726).

G. 1492 (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1623-1740. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Dons et legs de biens. Testament de demoiselle Jeanne de La Pallu, veuve de Pierre de Frémont, écuyer, sieur de La Mervilhère, lieutenant du gouvernement de Vendôme (1673). Testament d'Anne Baussan donnant à l'église de Fortan, « pour servir au maître autel,... la nappe dont elle sera couverte à son inhumation » ; ledit testament passé par devant Alexandre Lichany, prieur-curé de Fortan, doyen rural de Saint-Calais, en présence de mess. René de Taillevis, chevalier, seigneur des Chasteliers, demeurant au logis seigneurial de La Diasnière, en la paroisse de Fortan (1704)

G. 1493. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1609-1774. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les procureurs-fabriciers.

G. 1494. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1642-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Donations testamentaires de rentes. — Constitutions de rentes au profit de la fabrique par mess. Claude de Besnard, chevalier, seigneur d'Arville et Villegager (1714), etc. — Reconnaissance d'une rente au profit de la fabrique par mess. Louis Charles Texier de Fontenay, écuyer, seigneur de Nervault (1779). — Reconnaissance d'une rente foncière léguée par le testament de feu mess. Louis de Regnard, écuyer, sieur de La Blinière (1776).

G. 1495. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1599-1632. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs-fabriciers de l'église. — 1599. « Baillé a Guesdon, marguillier, pour aller query le cresme a Sainct Callais, sept solz six deniers. » 1614. Sommes de deniers reçues pour les personnes qui ont été inhumées et enterrées dans l'église : 20 sous pour les adultes, 10 sous pour les enfants. « Paié dix

(1) Prieuré dépendant (probablement) de l'abbaye de Saint Calais (O. S. B.).

solz a l'archediacre quant il vint faire sa visite en ladicte église. » — 1615. « Reçeu... pour la vente... des noiz des noiers du cymetiere, III l. IV s. » — 1624. « Pour le pain et pour le vin pour communier a Pasques, X s. » 1629. « Payé tant pour la croix que pour estuict,... VI[xx] IX l. : pour les despans dudit Mauduit, [fabricier,] d'estre allé deux fois a Tours pour faire faire ladicte croix, IV l. X s. ».

G. 1496. (Liasse.) — 12 cahiers, papier.

1635-1677. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs-fabriciers de l'église. — 1653. « Payé au fondeur de cloche, tant pour la façon que pour avoir fourny et employé cinquante quatre livres de mestail, LXXII l. VIII s. »

G. 1497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 15 cahiers, papier.

1678-1731. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs-fabriciers de l'église ; pièces justificatives. — 1691. Quittance de paiement des droits d'amortissement et nouvel acquêt. — 1702. Recettes : rentes dues à la fabrique, recettes des menus deniers (quêtes), recettes de l'ouverture des fosses. — 1710. « Reçu pour les pommes du cimetière, 16 l. 12 s. ». — 1711. « Payé 10 livres au sieur Lesueur pour les registres baptismaux pour l'année 1711 ; payé 10 sols au segretaire de Monsieur l'archidiacre, lors de sa visitte ». — 1719. « Le jour que l'on porta la Sainte Larme a Vendôme, Monsieur le prieur y alla par dévotion avec la croix et habittans qu'il avoit convoqués, pour assister a la procession et cérémonye qui s'y fait ordinairement... ». — 1728. Recettes des quêtes faites dans l'église, de la vente des petits cierges, le jour de la Purification, et de la vente des fruits des arbres plantés dans le cimetière, etc. .... Visa du curé de Vic, doyen rural de Saint-Calais, lors de sa visite faite en vertu de la commission de l'évêque du Mans (octobre). — 1731. Visa du doyen rural de Saint-Calais (octobre).

G. 1498. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 13 cahiers, papier.

1730-an II. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs-fabriciers ; pièces justificatives. — 1741. Quittances de paiement des droits d'amortissement. — 1753. Visa de l'archidiacre dans le cours de ses visites (août). — 1781. « 227 l. 3 s. pour l'encensoir ; l'ancien ayant été pris pour 133 l. 5 s., sur 360 l. 8 s. que coûte le nouveau, il reste 227 l. 3 s. ». — 1790. « 3 l. 12 s. a Monsieur Tironneau, féodiste du fief du Châtellier, pour une déclaration des biens de ladite église ». — An II. « 13 l. payées à Josias, charpentier, pour avoir supprimé les fleurs de lis du clocher et pignon... ; 300 l. payées au citoyen Rivière, sculpteur et peintre à Vendôme, pour ouvrage de son métier par lui fait au chœur et église dudit Fortan ».

FOSSE (SAINT SÉBASTIEN).

G. 1499. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1745-1786. — Titres de propriété de la cure, de la fabrique et des Boîtes des Trépassés et de Saint-Sébastien. — Baux de terres.

FOUGÈRES SAINT ELOI).

G. 1500. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1499-1729. — Titres de la cure et de la Boîte des Trépassés. — Biens et rentes foncières légués par mess. Nicolas de Chasteaufort, ancien curé de Fougères. Transaction au sujet dudit legs, passée par devant l'official de l'archidiacre de Blois, entre mess. Jean de Fouynais (?), curé de Fougères *(de Fulgeriis)*, et les héritiers du sieur de Chasteaufort. Lesdits héritiers cèdent à la cure 1° une pièce de pré sise aux « Rocheretz », en la paroisse de Rilly ; 2° 11 eschemeaux *(eschemellos)* de vignes sises au clos des Salardières, en la paroisse d'Ouchamps *(de Oschampis)* ; 3° 4 livres tournois de rente foncière assignée sur deux maisons sises à Pontlevoy, l'une à l'enseigne de Sainte Barbe *(in qua pendet intersignum sancte Barbare)* et l'autre en la rue « Chaumontoise », et sur la métairie de Rougeux, en la paroisse de Pontlevoy (1499). Baux de la terre des Roucherets. — Compte rendu par Étienne Meignan, fabricier de la Boîte des Trépassés (1729).

FRANÇAY (NOTRE-DAME).

G. 1501. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1615-1653. — Titres de propriété de la fabrique, donations testamentaires. — Legs d'une somme de 75 livres et de plusieurs ornements d'église, fait à la fabrique par dame Claude Le Noir, dame de La Guillaumière (1626), etc.

G. 1502. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1571-1695. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds légués par donations testamentaires. — Testament de Julienne Huet : « Item, elle a donné a l'Hostel Dieu de Paris, a l'Hostel Dieu de Chartres, aux Quinze Vingt aveugles de Paris, a la confrarye Nostre Dame de Chartres, a chacun douze deniers une feiz payez » (1571). — Testament de Me Mathurin Proust, procureur fiscal de la châtellenie d'Herbault (1604). — Testament de Sébastien Boullay, sergent de la châtellenie d'Herbault, léguant à la fabrique quatre boisselées de terres tenues en fief de La Guillaumière (1619). Acte d'acceptation dudit legs par l'assemblée des habitants, réunie sous la galerie de la principale porte et entrée de l'église (1620). Acte d'offre de foi et hommage faite par ledit vicaire, « teste nue et sa seintture ostée », devant la principale porte du lieu seigneurial de La Guillaumière (1620).

G. 1503. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1554-1667. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Acquisitions et échanges de terres par les marguilliers. — Acquisition de terres sises près Les Plantes de La Guillaumière et vendues par Me Léonard Hadou, procureur de la seigneurie d'Herbault ; ladite acquisition faite pour la somme de 200 livres, léguée à la fabrique par mess. Charles de Prunelay, chevalier, seigneur d'Herbault (1632).

G. 1504. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1536-1781. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers. — Bail fait pour le nombre et quantité de « huit douzaines huit boesseaulx de blé froment et six douzaines d'avoyne, tout bon grain et marchant, mesure de Herbault, de ferme, moeson ou pension, par chacun an, que ledit preneur.... a promis... payer.... ausdiz bailleurs... au jour et feste de Toussaincts, et rendu le tout aux despens dudit preneur au lieu de Françay, devant l'eglise dudit lieu ou en la maison de l'un desdiz marrilliers, au choix d'iceulx marrilliers » (1536). — Baux de terres à Jacques Boureau, garde des bois et plaisirs du marquisat d'Herbault (1732), à François Badaire, fermier du four banal de Saint-Bohaire (1781), etc. — Procédures en revendication de biens.

G. 1505. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1518. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Procès au sujet d'une rente foncière d'un muids de froment, poursuivi devant le sénéchal d'Anjou, conservateur des privilèges royaux de l'université d'Angers, entre les procureurs-marguilliers de Françay et Me Jean Landeny, bachelier en lois, écolier étudiant en ladite université. Mandement du roi François Ier, ordonnant au sénéchal d'Anjou de permettre aux manants et habitants de la paroisse de s'assembler pour nommer un ou plusieurs procureurs pour passer, au nom desdits habitants, transaction et appointement sur ledit procès. Amboise, 12 mars 1518 (n. st.). « Par le Roy, a la relation du Conseil, Guyot » (original parchemin, scellé sur simple queue, sceau disparu). Lettres de commission de Raoul Leroy, lieutenant général du sénéchal d'Anjou, commandant au premier sergent royal de convoquer en assemblée les manants et habitants de Françay, pour nommer et constituer des procureurs en ce procès. Angers, 18 mars 1518 (n. st.). Procès-verbal de la convocation et assemblée desdits habitants par devant Jacques Maillart, sergent à cheval au bailliage de Blois, Mathurin Bigot, notaire de la cour d'Herbault, demeurant à Villefrancœur, et Jacques Dareteste, trompetté et sergent du bailliage de Blois ; les habitants constituent pour procureurs François Proust et Macé Bureau, fabriciers et marguilliers de la paroisse. 11 avril 1518.

G. 1506. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1486-1755. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Dons et legs de rentes. — Testament de Me Charles Dunoyer, notaire à Herbault en Beauce (1639). — Constitutions et acquisitions de rentes par échange. — Reconnaissances de rente par Me René Dunoyer, procureur fiscal et notaire en la châtellenie d'Herbault (1665), etc.

G. 1507. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1537-1652. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs de biens-fonds. — Testament d'Henry des Massus, sieur de Rocquigny (1573). — Testament de mess. Mathurin Ruau, prêtre, demeurant au bourg de Françay. « Item, a ledict testateur ordonné estre baillé et distribué, par chacun desdictz services, aux escolliers de Françay, cinq soiz tournoys » (1582). —

Testament de Mathurine Bordier, léguant à la Boîte « trois meres vaches, des meilleures qu'elle ayt,... pour en disposer par les procureurs marguillers ainsy que bon leur semblera » (1652). — Echange de terres entre les procureurs de la Boîte et n. h. Mathias Le Noir, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, seigneur de Bardelay et de La Guillaumière (1586).

G. 1508. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1666-1769. Titres de propriété de la confrérie du Rosaire. — Dons et legs de biens-fonds. — Procédure en reconnaissance de rentes poursuivie devant le bailli de la châtellenie d'Herbault par le procureur de la confrérie contre mess. René de Coutance, chevalier, tuteur et curateur de mess. François d'Argy, fils de mess. Jean d'Argy, chevalier, seigneur de La Rodière (1688).

FRÉTEVAL (SAINT NICOLAS (1).

G. 1509. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1631. — Titres de propriété de la cure. — « Mémoire des terres novales de la paroisse de Fréteval qui appartiennent au sieur curé dudit lieu. »

G. 1510. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin : 12 pièces, papier.

1473-1702. — Titres de propriété des fabriques de Saint-Victor et de Saint-Nicolas : dons et legs de biens-fonds, de rentes foncières et de sommes de deniers. — Donations de rentes foncières par Macé Lebloy (1492) ; par mess. Jean Vié, prêtre, demeurant à Morée (1505). — Donation d'une minée de terre sise en la censive de Rocheux ; ladite donation faite par devant Audré Égret, tabellion juré et garde des sceaux établis aux contrats de la ville et châtellenie de Fréteval (1520). — Testament d'Olivier Thomas, demeurant en la basse cour du château de Fréteval (1543). — Testament de Catherine Thouvenet, léguant 30 sous à la fabrique de Saint-Nicolas, pour aider à payer le tableau que l'on fait faire pour mettre devant l'autel de Notre-Dame (1623). — Testament de mess. Jean Bigot, licencié en lois, bachelier en droit canon, recteur-curé de Fréteval (1635).

(1) La ville de Fréteval était divisée en deux paroisses : Saint Nicolas et Saint Victor. Cette dernière fut réunie à la paroisse de Saint Nicolas au commencement du XVIII[e] siècle.

G. 1511. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1514-1623. — Titres de propriété des fabriques : dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières. — Titres d'une maison sise dans la basse cour du château de Fréteval, sur le chemin allant du château à la porte « Blesoize » ; ladite maison léguée aux fabriques par donation testamentaire d'Yves Pouvart, prêtre (1514-1583). — Titres de rentes léguées aux fabriques : donation d'une rente par noble demoiselle Jeanne d'Illiers, dame de Fontenailles, et n. h. François des Hayes, son fils, écuyer, seigneur dudit lieu (1531) ; reconnaissance de ladite rente par la dame des Couldreaulx (1623), etc.

G. 1512. (Liasse.) — 2 cahiers, parchemin ; 2 cahiers, papier.

XVI[e] siècle. — Titres de propriété des fabriques : extraits de testaments portant dons et legs aux fabriques. — Testament de Jean Courtin et Catherine, sa femme : « Item, ont esleu leurs sepultures en l'esglisse de Sainct Nicholas de Frecteval en paiant les droits acoustumés, c'est assavoir cinq solz t. au curé et cinq solz t. a la fabrice... Item, ont laissé ung drap de lit a la Maison Dieu et ung autre aulx povres ladres de la maladerie de Frecteval » (1501). — Testament de feue Pasquiere, femme de Jehan Barville, léguant à la fabrique de Saint-Nicolas une rente assignée sur le moulin à tan de Saint-Lubin des Prés. [Les testaments analysés sont compris entre les années 1477 et 1525].

G. 1513. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1490-1778. — Titres de propriété des fabriques : biens-fonds. — Acquisition par n. h. Charles de Boigné, prieur du prieuré de Moisy, de terres vendues par mess. Étienne Becquignon, sieur des Bretonnières ; ladite acquisition faite au nom de la fabrique de Saint-Nicolas (1664). — Acquisition de terres par la fabrique de Saint-Nicolas pour en affecter les revenus à l'entretien de la lampe de l'église (1660). — Échanges de terres par les gagers. — Baux de biens-fonds appartenant aux fabriques. — Procédure devant le bailli de Dunois pour le paiement de deux années de bail des fossés de la ville, affermés par la fabrique de Saint-Nicolas (1717-1718). — Procédure en paiement de fermages contre Jean Bordeau, meunier des moulins banaux de Fréteval (1718).

G. 1514. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1478-1722. — Titres de propriété des fabriques : biens-fonds. — Titres de la terre de Montlavy, en la paroisse de La Bosse : acquisition par les gagers et provisseurs d'une rente assignée sur ladite terre ; abandon de ladite terre au profit de la fabrique, pour le paiement des arrérages de rentes ; baux de la terre de Montlavy ; reconnaissances de rentes ; procédure devant la prévôté de Marchenoir (1551-1552).

G. 1515. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1664-1775. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes par Joseph Roulleau, maître chirurgien à Fréteval (1701) ; par Me Jean-Louis Chaillou, fermier général du prieuré de Morée, notaire et greffier dudit lieu de Morée (1775) ; par Alexandre Blatteau, garde des bois de la forêt de Fréteval, demeurant à Saint-Hilaire la Gravelle (1701), etc.

G. 1516. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1520-1672. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes et paiements d'arrérages. Mémoire présenté au bailli de Dunois par les procureurs-fabriciers de Saint-Nicolas : les procureurs allèguent « la perte des tiltres des eglises par les guerres et troubles, ... ayant esté mesme celle de Saint Victeur brusiée par les heretiques » vers 1636).

G. 1517. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1512-1614. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes et paiements d'arrérages.

G. 1518. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1530-1621. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes et paiements d'arrérages. Procédures contre Marie Nourry, veuve de Me Louis Graffard, lieutenant général de la baronnie de Fréteval (1613). — Titres d'une rente assignée sur une maison sise à Fréteval, « en laquelle pend pour enseigne l'ymaige sainct Nicolas » (1532).

G. 1519. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1467-1736. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes et paiements d'arrérages. — Titres d'une rente assignée sur des terres sises à Fontaine, paroisse de Pezou (vente de ladite rente par Colin Dalippeau, serviteur de monseigneur de Nevers, demeurant au lieu de Pigelée près Blois, 1506, etc.). — Titres d'une rente assignée sur une maison sise en la basse cour du château de Fréteval (1580-1582). — Titres d'une rente de 5 sols et d'un pain bénit, dûe à l'église de Fréteval par la fabrique de Saint-Lubin des Prés.

G. 1520. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1497-1736. — Titres de propriété des fabriques : rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes et paiement d'arrérages. — Titres d'une rente assignée sur une maison sise à Fréteval, en la Grande rue, proche les murailles de la ville (1579). — Sentence du bailli de Dunois condamnant Me René Vié, Me Gabriel Roucin et Me Louis Isambert, procureurs au siège de Fréteval, à payer à la fabrique la somme de 60 sous pour « droict d'entrée des sieges » qu'ils ont dans l'église et à fournir à la fabrique une rente annuelle de 10 sous, tant qu'ils auront lesdits sièges (1612).

G. 1521. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

XVIe siècle-1756. — Titres des fabriques : impôts, comptabilité et travaux d'entretien de l'église. — Mandement des commissaires députés par le roi en la ville de Paris sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ordonnant main-levée de la saisie du revenu temporel des deux fabriques, « mis en la main du Roy par faulte d'avoir baillé la declaration d'icellui revenu en temps deu » (1554). — Paiement de la taxe de la fabrique de Saint-Nicolas pour la possession de biens aliénés par les ecclésiastiques et les bénéficiers (déclaration du Roi du 31 octobre 1675) : saisie faite à la requête de Pierre des Essarts, chargé de recouvrer lesdites taxes dans le diocèse de Chartres ; assemblée des manants et habitants, sous le chapiteau de l'église de Saint-Nicolas (1680). — Redditions de comptes par les fabriciers (1703-1756). — Permissions d'user de beurre et de laitage pendant le carême, accordée par les vicaires de l'évêque de Chartres aux manants et habitants des paroisses de Fréteval, « en

payant par les plus riches xxx deniers et les moyens xx deniers et les plus paouvres x deniers, ou a la discretion de leur curé ou vicaire; lesquelz deniers seront employez, c'est assavoir les deulx pars a la reparation de leur eglise et la tierce portion au paouvre monastere des Filles Dieu près Chartres ». Rôles des deniers perçus « pour le congé (?) du beurre » (XVI[e] siècle). — Pièces justificatives des comptes des gagers. Quittances des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts (1527), des droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1697). Quittances des vicaires pour leur service des fondations et anniversaires. Quittances pour travaux de menuiserie, serrurerie, vitrerie et maçonnerie. Quittance d'une somme de 4 écus, délivrée par Laurent Mailleu, imagier, pour la façon d'une image de saint Thomas (1549). — Marché pour la réparation de l'horloge de l'église, passé avec Philippe Dutartre, maître horlogeur demeurant au bourg d'Oucques (1754).

G. 1522. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des titres des fabriques. — Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Nicolas dressé, postérieurement à 1703, par Claude Pardessus, curé de Fréteval, et Claude Caillard, procureur-fabricier de l'église. Pièces inventoriées : un inventaire des meubles et titres de l'église de Saint-Nicolas, fait par les gagers en 1577, etc. (les pièces inventoriées sont reproduites dans l'inventaire analysé sous la cote G. 1523). L'inventaire est suivi d'un état des bancs et sièges fondés dans l'église de Saint-Nicolas : les bancs, à raison de 10 sous de rente annuelle, les sièges et bancelles, à raison de 8 et 5 sous de rente annuelle. — Inventaire des titres des fabriques de Saint-Nicolas et de Saint-Victor (cet inventaire est la copie des premiers articles de l'inventaire analysé sous la cote G. 1523).

G. 1523. (Registre.) — In-4°; 87 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Inventaire des titres des fabriques de Saint-Victor et de Saint-Nicolas (postérieur à 1741). — Fol. 1 : donation de deux quartiers de pré par demoiselle Perrette la Pescharde, femme de Guillaume de Villervault, écuyer (1440). — Fol. 41, v° : don et legs d'un calice d'argent et de plusieurs ornements par Pierre Montaillé, prêtre, religieux de Marmoutier, prieur de Fréteval (1547). — Fol. 50 : testament de M[e] Jean Meneret, procureur fiscal de Fréteval, léguant aux églises une planche de jardin située en la basse-cour du château (1584). — Fol. 62, v° : lettres en parchemin portant indulgences à perpétuité en cette église, accordées par N. S. P. le pape Clément X, en date du 4 janvier 1676, et visées par Mg[r] l'évêque de Chartres, le 7 juillet de ladite année. — Fol. 72, v° : exploit signifié, à la requête des curé et gagers de l'église, à Pierre Mauduit pour être condamné à rendre compte de la gestion des deniers et revenus de l'église de Saint-Victor pendant les années 1731 et 1732 (1733). — Fol. 78, v° : état des biens et revenus de l'église (pêche des fossés de la ville, coupes des herbes et aubiers et fruits des noyers étant en ces fossés ; maison sise en la ville et appelée la Grande Cour, abutant d'un bout à la rue aux Prestres et d'autre bout aux murailles et tourelles des fossés de la ville, etc.). — Fol. 82 : inventaire des comptes rendus aux églises de Saint-Nicolas et de Saint-Victor (26 anciens comptes de 1547 à 1697, etc.).

LA GAHANDIÈRE (SAINT JEAN-BAPTISTE) (1).

G. 1524. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1635. — Titres de propriété de la fabrique. — Reconnaissance d'une rente foncière.

LE GAULT (NOTRE DAME).

G. 1525. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1644-1783. — Titres de propriété de la fabrique. — Baux de terres par les gagers et proviseurs de la fabrique. — Reconnaissances de rentes léguées par mess. Pierre Savigny, curé du Gault (1652) et par d'autres.

GIÈVRES (SAINT PIERRE ET SAINT PAUL).

G. 1526. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1661-1738. — Titres de propriété de la cure, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Donations testamentaires de biens et de rentes foncières à la cure. — Bail de terres au curé de Gièvres. — Procès au sujet des réparations du presbytère poursuivi devant le bailliage de Selles en Berry entre le curé et les manants et habitants de Gièvres (1738). — Donations testamentaires de biens à la fabrique et à la Boîte des Trépassés.

(1) Depuis 1789, La Gahandière est réunie à la paroisse de La Colombe.

GY (SAINT MARTIN).

G. 1527. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1653-1664. — Titres de la cure. — Transaction au sujet de la vicairie de Gy entre mess. Jean Billot, curé, et les manants et habitants de la paroisse : les habitants s'obligent à payer une somme annuelle de 50 livres tournois audit sieur Billot qui sera chargé d'entretenir un vicaire; cette somme sera imposée et levée sur tous les habitants, suivant « l'esgallement » qui en sera fait à la prochaine visite de l'archidiacre de Sologne (1664). — Marché de travaux à la maison curiale passé entre le curé de Gy et deux maîtres charpentiers du pays de Limousin, étant présentement au bourg de Gy (1653).

G. 1528. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1515-1728. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Donation à charge de fondation par mess. Noël Dufour, prêtre, du manoir et métairie de Touchenault, en la paroisse de « Gii » (1515). — Acquisition par mess. Claude Dufour, curé de Gy, de l'étang de la Quartée, en la paroisse de Rougeou ; ladite acquisition faite sous le sceau de Jean Seneschal, licencié en lois, conseiller au siège royal du Perron de Blois et bailli de « Rougeo » (1523). — Déclarations censuelles dudit étang de la Quartée fournies par les curés de Gy au sieur des Pins (1606), à Jacques de La Chesnaie (?), écuyer, sieur de La Fouguetière (1630), à la dame des Pins (1660) et au sieur d'Arville (1674). — Procès entre le curé et les habitants de Gy au sujet de la possession de la terre de Touchenault et de l'étang de la Quartée : ordonnance de l'évêque d'Orléans portant modification au service de la fondation de mess. Noël Dufour ; sentence du bailliage de Blois confirmant le curé de Gy dans la jouissance et possession desdits biens (1727-1728).

G. 1529. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1482-1576. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Acquisitions de biens par les curés de Gy : acquisition faite sous le sceau de Michel de Bacons, licencié en lois, bailli de « Rogeo », 1482, etc.

G. 1530. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1471-1768. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Échanges de biens par les curés de Gy. — Baux de terres sises « in parrochia de Giaco » (1471). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure et de la fabrique.

G. 1531. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1535-1772. — Titres de propriété de la fabrique et de la confrérie de Sainte Catherine : biens-fonds et rentes foncières. — Testament de dame Anne de Laboullais, épouse de mess. Nicolas de Boisvilliers, écuyer, sieur de La Rousselerie, léguant des biens et une rente de 20 livres à la fabrique ; elle nomme pour son exécuteur testamentaire mess. Louis de Barbançon, seigneur du Moulin (1721). Procès devant le bailliage de Saint-Aignan au sujet de l'exécution dudit testament (1723). Reconnaissance de ladite rente de 20 livres. — Baux de terres par les procureurs de la confrérie de Sainte Catherine (« procureurs, bastonniers et fabriciers de la frazie madame Saincte Katherine », 1535 ; « procureurs de la frarye saincte Katherine », 1580).

LES HAYES (SAINT LÉONARD).

G. 1532. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1641-an IV. — Titres de la fabrique. — Donations testamentaires de biens-fonds et de rentes. Testament de Michelle Barbreau : elle lègue aussi à sa filleule la somme de trois livres pour son gâteau le jour de ses noces, ou autre jour qu'il lui plaira (1656). — Baux à ferme des biens de la fabrique : fruits des arbres plantés dans le cimetière, herbe dudit cimetière, etc. (1791). — Procédures en reconnaissance de rente foncière par devant le bailliage de Montoire (1719-1739). — Inventaire des titres et papiers de la fabrique dressé en 1770 par Jean Buffereau, notaire à Ternay. Pièces inventoriées : titres d'une rente léguée vers 1690 à la fabrique par mess. Claude du Bellay, chevalier, seigneur de Drouilly, et dame Simonne Bouchard, son épouse ; procès-verbal de la concession faite aux habitants par dame Marie du Tillet, veuve de mess. François du Bellay, chevalier, seigneur de Drouilly, de la chapelle qu'elle avait en l'église des Hayes, ladite concession faite aux charges par les habitants de déplacer le banc de ladite dame du Tillet et de le mettre dans la place où est la sépulture de feu Charles des Touches, en son vivant seigneur de la paroisse (1725) ; une liasse de 35 comptes rendus par les fabriciers, etc.

HERBILLY (SAINT AIGNAN).

G. 1533. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1631-1788. — Titres de propriété de la cure, de la fabrique, de la Charité et de la Boîte des Trépassés. — Baux de terres appartenant à la cure et à la fabrique d'Herbilly. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Bail de terres par le proviseur de la Charité. — Baux de terres par les procureurs et proviseurs de la Boîte des Trépassés. — Reconnaissances de rentes au profit de ladite Boîte : reconnaissance par Me Baptiste Calles, praticien à La Ferté-Saint-Aubin, fils de Baptiste Calle, maître de la poste de Nouan-sur-Loire (1658), etc.

G. 1534. (Registre.) — In-4° ; 111 feuillets (écrits), papier.

1784. — Inventaire des biens et rentes foncières de la fabrique.

HOUSSAY (SAINT JACQUES).

G. 1535. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1617-1740. — Titres de propriété de la vicairie et de la fabrique : donations testamentaires de biens et de rentes foncières. — Testament de Pierre de Montigny, officier du Roi, demeurant à Houssay (1679). — Testament de mess. René Guyard, prêtre habitué à Houssay, léguant à la fabrique son calice d'argent, son missel, ses graduels et antiphonaires romains et manceaux (1711). — Sentence du bailliage de Montoire ordonnant le déguerpissement de biens donnés à la fabrique par testament (1740).

G. 1536. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1716-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Titres de la maison du vicariat, sise à Houssay : acquisition de terres dans l'enclos, baux. — Titres de biens sis à Houssay, Lavardin, Saint-Rimay, Sasnières et Thoré : donations testamentaires, acquisitions, baux. Acquisition (1740) de terres par la fabrique pour le prix de 800 livres (600 livres provenant de personnes charitables et « destinées pour estre fait un fond pour montrer aux petites écolles gratuitement aux pauvres de ladite paroisse de Houssay, suivant et conformément aux intentions desdittes personnes charitables qui n'ont voulu estre nommées par humilité »).

G. 1537. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1612-1785. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières à Houssay, Saint-Rimay et Villiersfaux. — Baux de terres ; donations testamentaires et reconnaissances de rentes (reconnaissance par Pierre Blanchet de Langeron, conseiller du Roi et contrôleur honoraire au grenier à sel de Montoire, 1785) ; procédures en paiement d'arrérages.

G. 1538. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1657-1784. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières à Saint-Rimay et Thoré. — Donations et baux de terres ; procès-verbal d'assemblée des habitants portant approbation d'un bail passé par le curé (1700) ; donation testamentaire de rente foncière ; constitution de rente au profit de la fabrique par Me Gilles Carré, notaire à Artins (1737) ; procédures en reconnaissance de rente et paiement d'arrérages. — Constitution de rente par la fabrique au profit du chapitre de la collégiale Saint-Georges de Vendôme (1741).

G. 1539. (Registre.) — In-4° ; 59 feuillets, papier.

1784. — Inventaire des titres de la fabrique conservés au banc de l'œuvre ; ledit inventaire dressé à la requête du procureur-fabricier de l'église par Mathurin Roussineau, notaire royal à Houssay. — Fol. 35, v° : requête présentée à l'intendant d'Orléans, par François Proust, marguillier, tendant à prendre à intérêt la somme de 303 livres 6 s. 6 d. pour payer des droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1691). — Fol. 39, v° : requête présentée à l'évêque du Mans tendant à la modération des charges des fondations faites en l'église d'Houssay ; la requête est suivie d'une ordonnance d'un grand vicaire portant nomination du doyen rural de Troô pour dresser procès-verbal de la commodité ou incommodité des réductions demandées (1737). — Fol. 40 : procès-verbal de M. Boucher, doyen rural de Troô, suivi d'une ordonnance de M. de Froulay, évêque du Mans, portant réduction desdites fondations (1737). — Fol. 47 : testament de Me Julien Haye, prêtre, donnant à l'église une rente de 36 livres pour aider à faire la condition d'un vicaire (1669).

G. 1540. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1626-1788. — Titres de la Charité et de la confrérie de Saint Jacques. — Constitution de rente au profit des pauvres de la paroisse. — Bulle d'Urbain VIII concédant des indulgences aux confrères de Saint Jacques (28 janvier 1626, traduction française imprimée en placard). — Donations testamentaires de biens. — Testament de Jacques Marmion léguant « la valleur de ce que coustra ung grand tableau ou sera imprimé l'image de sainct Jacques » pour mettre sur le grand autel (1654).

HUISSEAU-EN-BEAUCE (NOTRE DAME).

G. 1541. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1567-1741. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — État des terres appartenant à la fabrique. — Legs de biens-fonds. Testament de Mathurin Gareau, passé par devant mess. Jean Tironneau, vicaire d'Huisseau : « Item, il a ordonné qu'il soyt baillé aulx troys processions ordynayres, sçavoir est a Sainct Pierre a Marcilly, cinq solz, a Nourray, cinq solz et a Villerable, cinq » (1597). Testament de Jeanne Gohyer : « Item, a donné a la reparation de ladite eglise [d'Huisseau] vingt solz et a la reparation de l'eglise Nostre Dame a Bloys, parelle somme de vingt solz » (1599). Testament de Silvain Bordier, laboureur, léguant à la fabrique six boisselées de terre « a la charge expresse qu'il sera loisible a ses heritiers de faire mettre et apposer sur sa sepulture qui sera en l'eglise dudict Huisseau... une tombe de pierre dure, laquelle y demeurera a tousjousmais » (1634). — Échange de terres approuvé par l'assemblée générale des paroissiens, réunis devant la principale porte et entrée de l'église (1614). — Échange de terres avec n. h. Pierre Rabot, fourrier ordinaire des logis du Roi, sieur de La Noue (1623). — Rentes foncières : dons et legs, reconnaissances (1609-1741). — Inventaire des titres et ornements de la fabrique dressé par devant Mathurin Margotin, notaire juré en la châtellenie de Vendôme (1624).

G. 1542. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1647-1702. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : legs de biens-fonds et de rentes foncières.

HUISSEAU-SUR-COSSON (SAINT ÉTIENNE).

G. 1543. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1554-1791. — Titres du prieuré-cure (1). — Dispenses matrimoniales et permission de célébrer mariage données au curé d'Huisseau par les évêques d'Orléans et de Blois (1791). — Titres de biens sis à Huisseau et dépendant du prieuré-cure : baux de maisons et de terres (bail à François Rouillon, maître chirurgien à Huisseau, 1681). — Procédures (en paiement d'arrérages de rentes) par devant Jean Dabin, lieutenant de la prévôté de Beynes, au siège d'Huisseau (1554). — Reconnaissances de rente foncière par Guillaume Seigneuret, sieur de Villeneuve (1542) ; par n. h. Blaise de Paviolles, écuyer, sieur de Villeneuve, maître de la garde-robe et valet de chambre de Madame la Dauphine, et demoiselle Françoise de Boullay, sa femme (1542) ; par n. h. Jean Descouet, écuyer, sieur de Villeneuve (1544) et par n. h. François Mallier, conseiller du Roi, grand maître des eaux et forêts d'Orléans [copies du XVII^e^ s.]. Procédures au sujet de ladite rente entre le prieur-curé d'Huisseau et M^e^ Jacques Mallier, lieutenant particulier au présidial d'Orléans (1653-1655). Pièce produite au procès : vente par Scipion Viart, écuyer, conseiller du Roi, grand maître des eaux et forêts et capitaine des chasses au comté de Blois, époux de Marie Mallier, et par Jacques de La Nionaire, écuyer, sieur de Counon, époux de Françoise Mallier, de leur part de succession dans la terre et seigneurie de Villeneuve ; ladite vente faite à François Mallier, écuyer, sieur de Villeneuve (1614). — Reconnaissance par les procureurs de la Charité de Saint-Martin de Blois d'une rente assignée sur une maison sise à Blois dans la rue Saint-Lubin, au bas de la descente du château, vis-à-vis les portes des Jacobins (1785). — Baux et abonnements par les prieurs-curés d'Huisseau de leur dîme des vins d'Huisseau et de Vineuil, des menues et vertes dîmes d'Huisseau, de Mont et de Saint-Claude (1599-1780). Procès-verbal d'assemblée des habitants de Vineuil, propriétaires ou fermiers de vignes, déclarant qu'ils n'entendent pas payer la dîme du prieur d'Huisseau « en nature de raisins, mais bien en vin dans leurs caves et celliers où lesdits vins s'enfusteront, à raison d'un boisseau de vin par poinçon, telle qu'elle a coutume d'être levée et perçue » (1779). — Sentence du bailli de Blois condamnant les maîtres et

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

administrateurs du bien des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Blois à payer au prieur-curé d'Huisseau les droits de dîme dûs pour les vignes de la closerie du Chiteau appartenant à l'Hôtel-Dieu (1592). — Procès entre Jean Coquery, prieur-curé d'Huisseau, et les habitants de la paroisse, légataires du sieur Grillet, prieur décédé dudit Huisseau, au sujet de l'affectation aux réparations du presbytère des deniers provenant de la succession dudit sieur Grillet (1682-1683).

G. 1544. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1615-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Inventaire général des terres et héritages mentionnés dans les titres et enseignements de la marelle ; ledit inventaire fait pour la conservation du domaine et revenu annuel de ladite église, à la requête des marguilliers et administrateurs, et dressé par Jean Gendrier, notaire royal (1615). — Déclaration censuelle par les marguilliers des biens de la fabrique sis dans les censifs dépendant de la seigneurie de Saumery, savoir les censifs de La Grange, de Richebourg, des Aranchères, du Grand Clos de Chiteau, des Vallées de Crotteaux, de Biou, de Basselandes, de Villeneuve, de Saumery, de La Foltière et du Roi ; ladite déclaration présentée pour satisfaire aux lettres à terrier obtenues le 23 mai 1770 en la chancellerie du Palais, par mess. Louis Georges de Johanne de La Carre, marquis de Saumery, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine des chasses et gouverneur de Chambord, grand bailli et commandant pour le Roi de la ville de Blois. Biens déclarés : l'église Saint-Étienne d'Huisseau, avec un cimetière en dépendant et un emplacement où sont les étaux de boucherie dépendant de ladite fabrique ; un autre cimetière, situé vis-à-vis de ladite église, où était ci-devant l'église ou chapelle dédiée à Saint Mye, et joignant au jardin de la maison d'école, etc. (1788). — Prise en charge par les marguilliers d'une somme de 400 l. t. léguée à la fabrique par le sieur de La Blanchardière à la condition d'être employée en acquisition d'héritages (1640). — Testament de Jean de Carrère, domestique du seigneur de Saumery à Chambord, léguant à la fabrique une somme de 100 livres t. pour acheter un fonds d'héritage ; le testataire déclare que n. h. M^e^ Pierre Collet, dit La Prée, receveur du domaine de Blois, lui doit la somme de 600 l. t. pour six années des gages attribués à sa charge et office de portier du château royal de Montfraud (1666). — Donation par mess. Nicolas Grillet, prieur-curé d'Huisseau, d'une somme de 1000 livres en louis d'or, à la charge d'être employée en achat d'héritages (1673).

G. 1545. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1596-1777. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans la paroisse d'Huisseau. — Legs d'une portion de maison sise au bourg d'Huisseau. — Testament de Vincende Rotté passé par devant frère Jean Bouillon, prieur-curé d'Huisseau, et léguant à la fabrique une pièce de vignes sise au lieu des Quatre-Vents (1615). — Acquisition par échange de vignes sises aux Paradisières. — Baux par les marguilliers de terres sises aux Évrettes, à La Cailleterie, aux Paradisières et au clos des Quatre-Vents.

G. 1546. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1572-1782. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans la paroisse d'Huisseau. — Échange de terres entre les marguilliers et mess. Jacques de Johanne, conseiller du Roi, écuyer, seigneur de Saumery (1657). — Baux par les marguilliers de terres sises à La Quenouillère, à La Closerie, au Champ-Martin, à La Chauvinière, à La Claudetterie, à Champchaux, aux Fourneaux, à la Vallée du Soucy, à La Rue, à La Spelle et à La Bruère.

G. 1547. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1498-1792. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans la paroisse d'Huisseau. — Dons et legs de biens sis à La Borde, au clos du Chiteau, au clos de La Faroire et à La Guiche. — Baux de maisons et de terres sises à La Borde, à La Chaussée-Le-Comte et au Clos du Chiteau.

G. 1548. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1516-1787. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans la paroisse d'Huisseau. — Donations testamentaires de biens sis au Petit-Saumery et à Richebourg. Testament de Marie Leroux, léguant à la marelle des vignes sises à Guigny ; ledit testament passé par devant le prieur-curé d'Huisseau, en présence de M^e^ François Perrier, maître des écoles (1701). — Baux de terres sises au Petit-Saumery, au Clos de Guigny, au Clos de Gilles Gobin, à La Boiste, à Richebourg.

G. 1549. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1545-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans la paroisse d'Huisseau. — Dons et legs de biens sis au village de La Hézardière, au Clos Poulin, aux Reniers. Acceptation par les marguilliers d'une donation testamentaire de biens sis à Beauvais, faite par demoiselle Marie Meignan, veuve de n. h. Sébastien Mallier, sieur de Longny et de Villeneuve, conseiller du Roi, trésorier de France à Orléans (1614). — Acquisition par les marguilliers de terres sises à La Neuraille. — Baux de terres sises à Briou, aux Garennes de Saumery, à La Rue aux Asniers, à Lazin, à Beauvais, à Champ-Gaillart, aux Vallées de Crotteaux, au Clos Poulin, au Clos de Rebuffé, à Cottenoire, à La Closerie, à La Borde, au Clos des Guérins, à La Guillemaudière, à La Croix Saint Mye (bail à Michel de Larguillière, portetable de la maison du Roi, demeurant à Huisseau, 1607).

G. 1550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1619-1768. — Titres de propriété de la fabrique : biens dans les paroisses de Mont et de Tour-en-Sologne. — Baux de terres sises aux Picardières, en la paroisse de Mont ; au Pont-Neuf, en la paroisse de Tour.

G. 1551. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1598-1681. — Titres de propriété de la fabrique : baux des étaux de boucherie et mercerie du bourg d'Huisseau. — Bail pour 9 ans à Vincent Mauger, marchand boucher à Huisseau, d'« ung estail a vendre chair en destail », situé et assis devant l'église (1598). — Bail à Vincent Mauger et Thomas Cousteau, marchands bouchers à Huisseau, de « cinq estaux garnis de leurs planches, couvertz de thuille, servant a vendre chair en destail avec leur places a vendre trippes » ; ledit bail consenti pour 6 ans, moyennant le prix de 15 livres tournois de ferme annuelle (1607). — Bail (pour 9 ans et 3 livres t. de ferme) du troisième étal de l'église à Louis Destilly (?), marchand mercier demeurant à Blois (1619). — Bail à Guillaume Rouillon, marchand boucher à Huisseau, d'un « estail a vandre chair en destail et aultres marchandizes, estant dans l'encloz du cimettire » (1651). — Bail à Mathurin Aubry, marchand mercier à Huisseau, d'un étail « a vendre mercerye seullement » (1653).

G. 1552 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1472-1762. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Donations testamentaires de rentes foncières. — Donation d'une rente de 20 sous t. faite à la marelle par Robin Poulain, marchand demeurant à Blois, « pour la bonne amour, affection et devocion qu'il a a ladite eglise et pour aider a soustenir les aournemens, vestemens, livres, calices et autres choses appartenans a la marrelle de ladite eglise » (1472). Reconnaissances et procédures en reconnaissance de ladite rente. — Constitutions de rentes au profit de la fabrique (1727 et 1738 ; les contrats de constitution passés en assemblée générale des habitants).

G. 1553. (Cahier.) — In-4° : 69 feuillets, papier.

1620-1623. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — Recettes provenant des fosses creusées dans l'église (31 l.t. par fosse). — Recettes des « charités offertes en ladicte eglise aux escuelles aumosnieres d'icelle,... qui ont esté mises et couschées au present compte par le commandement de Monseigneur l'evesque de Chartres, faisant sa visite, estant en la ville de Sainct Dié ». — Dépenses faites dans les processions à Chambord, à Saint-Claude, à Saint-Dyé, à Montlivault, à Fontaine.

G. 1554. (Cahier.) — In-4° : 28 feuillets, papier.

1644-1646. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — Dépenses : « Payé a la procession du jubillé a Nostre Dame des Aydes..., XL s... Payé pour la despence qui fut faicte quand on fit le marché de fondre la cloche,.. III l., X s. Payé pour despence faicte a Blois quand on alla acheter le mestail de la cloche... XL s. Payé à monsieur Durand pour le mestail de la cloche... VI^{xx} l.... Payé pour despence qui a esté faicte a fondre la cloche et le landemain qu'elle a esté tirée du fourneau... X l... Payé au fondeur pour la fasson de la cloche... XX l. Payé pour 11 livres de cire qui a esté employée pour escrire les lettres de la cloche,... XXXVII s. Payé pour du chanvre et bourre pour faire le moulle de la cloche... XLII s. Payé pour du suif pour le moulle de la cloche... XLIIII s. Payé pour la fosse et fendre le bois pour fondre la cloche... XXX s. Payé au chartier qui a voicturé les materiaux pour faire le fourneau de la cloche... V l. IIII s. Payé pour de la bricque

pour faire le fourneau de la cloche... V l. X s... Payé pour le charbon pour le moulle de la cloche... III l. VIII s. ».

G. 1555. (Cahier.) — In-4° ; 70 feuillets, papier.

1648-1652. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — « Payé pour la visitte de Monsieur l'archidiacre... XXX s... Payé audit Richard, [masson], pour la besongne qu'il a faitte en la maison de l'escolle... IX l... Payé au vitrier pour avoir fait accommoder la vistre lors que l'eglise fut vollée.., XL s. ».

G. 1556. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1658-1673. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (pour les années 1658-1661, 1664-1666 et 1670-1673). — 1673. « Payé la somme de neuf livres au sieur La Rose pour satisfaire le payement de la pinture de la chasse... Payé la somme de huict livres audit sieur La Rose pour la pinture de la couverture de ladite chasse, pinte en bleu avec fleurs de lis et estoilles tout autour... ».

G. 1557. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1673-1681. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers.

G. 1558. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1681-1692. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1681-1684. « Paié a Roger, maistre d'escolle, pour avoir transcript le martirologe de l'eglise... XX s... Pour la visite du sieur official en l'année 1682, XXX s. ».

G. 1559. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1695-1711. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1695-1697. « Depence de bouche faitte chez le sieur Dupont, hostellier en Vienne, pour deux processions faittes sçavoir une a Nostre Dame des Aydes et l'autre a Saint Bohaire, VIII l. XIII s. ».

G. 1560. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1712-1729. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1715-1717. « Payé à Jean Beaujouan, pour avoir fait une bande à la porte de l'écolle, 16 s. ». — 1724-1726. « Payé au sieur Estienne Charle, imprimeur à Blois, la somme de trente sols pour avoir imprimé un cent de quittances pour les rentes de la fabrique ». — 1727-1729. « Reçu cinquante sols pour l'enfent d'un Polonois quy a été enterré dans l'église ».

G. 1561. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1730-1753. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1733-1735. « Payé au segretère de monseigneur l'evesque pour son droit de visitte, 3 l. ». — 1751-1753. « Reçu des habitans de ladite paroisse et autres qui ont contribué pour la fonte d'une des cloches de ladite paroisse, 104 l. 14 s. 6 d. Payé à Simon Michel, fondeur à Blois, pour avoir fondu et augmenté l'une des cloches de ladite paroisse, suivant le marché fait entre luy et les habitans le 10 juin 1751, 218 l. 10 s. ». — Payé la somme de 24 s. « au sieur Hogué pour une requeste présentée à M. l'intendant pour faire contribuer les habitans à la fonte de la cloche ».

G. 1562. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1754-1780. — Compte des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1766-1768. Compte rendu par devant mess. Jean Caillard, curé de Mont, commissaire nommé par l'évêque de Blois pour l'examen et reddition des comptes.

G. 1563. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

XVII^e^ siècle-1752. — Inventaires des titres de la fabrique. — Inventaire dressé vers 1622. « Plus une transaction faicte entre le prieur et gagiers de l'eglise d'Huisseau touchant les dons et oblations faictes a la chasse d'ycelle eglise, passée pardevant Godart et Rousseau, notaires royaux a Blois, le huictiesme decembre mil V^c^ quarente neuf ». — Inventaire de 1689. « Un extrait en parchemin des registres du greffe des eaues et forests du comté de Blois, faisant mention du don qui a esté fait aux habitans de la paroisse d'Huisseau par defunt hault et puissant prince Jean de Chastillon, comte de Blois, pour pouvoir mener leur bestial en la forest de Boullogne, ledit extrait en datte du mardy quatriesme decembre mil six cens trente cinq, signé Gaultier. Item, copie collationnée en parchemin du reglement du Conseil de Sa Majesté du six novembre 1669 de la reformation generalle des forests du comté de Blois par lequel Sa Majesté permet aux curé et habitans d'Huisseau et autres parroisses de prendre du bois sec, mort, et mener pâtu-

rer leurs bestes dans les forests de Russy et Boullogne, ledit extrait collationné et signé Chartier, greffier de la Chambre des Comptes, le 11e aoust 1669. Item, la grosse d'un acte d'assemblée faitte par les habittans de ladite paroisse d'Huisseau par lequel ils donnent pouvoir a Me Alexandre Ciret, procureur a Blois, de pour eux s'o-poser a la publication qui a esté fait faire par Messieurs de la Chambre des Comptes de Blois de la boucherie dudit Huisseau, ledit acte passé par ledit Gendrier, notaire [a Huisseau], le 4e aoust 1619 ». — Inventaire dressé en 1696, pour satisfaire à l'édit de décembre 1691 concernant les acquisitions faites par les gens de main-morte. — Inventaire dressé en 1752. « Plus l'expédition d'un eschange fait entre Madame Catherine Charron, espouze de monseigneur Jacques de Johanne, chevallier, seigneur de Saumery,... et les procureurs de la Charitté dudit Huisseau, 1685. Plus l'expédition de l'inventaire de l'argenterie, ornements et linges donnés de la libéralité de Monsieur et Madame de Saumery, 1686 ».

G. 1564. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1668-1781. — Titres de propriété de la Charité et des confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Charité des pauvres. — Legs de sommes de deniers, de maisons et de terres aux confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire.

JOSNES (SAINT MÉDARD).

G. 1565. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1628-1777. — Titres de propriété de la cure. — Baux d'une grange et de terres sises à Josnes.

G. 1566. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1659-1792. — Titres de propriété de la fabrique. — Donation testamentaire d'une minée de terre sise à Lorges. Baux de terres sises à Josnes.

JUSSAY (SAINT MARTIN) (1).

G. 1567. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1577-1774. — Titres du prieuré-cure (2). — Sentence des commissaires subdélégués au diocèse de Chartres pour le fait de l'aliénation des 50.000 écus de rente accordés au Roi sur les biens de l'Église par N. S. P. le pape; ladite sentence portant vente et adjudication pour le prix de 39 l. t., somme à laquelle avait été taxé le prieuré-cure de Jussay, de 8 boisselées de terres sises à Jussay et appartenant au prieuré-cure (1577). — Baux des grosses, menues et vertes dîmes appartenant au prieur-curé dans la paroisse de Jussay (1771-1774).

G. 1568 (Cahier.) — In-4°; 8 feuillets (écrits), papier.

1786-1792. — Registre des actes et délibérations concernant les droits et intérêts de l'église et fabrique de Jussay (coté et paraphé par le procureur fiscal du bailliage du marquisat-pairie d'Herbault). — Réceptions de comptes d'anciens marguilliers. — P. v. d'élections de marguilliers. — P. v. de la bénédiction de la nouvelle église d'Herbault (avril 1791). — Examen, par l'assemblée générale des habitants, du marché conditionnel passé avec le sieur Cassas pour exécuter une décoration au grand autel et « réparer toutes les statues, les décorations et pierres d'ornements et autres que la fabrique, fondée sur les ordres du Département et du District, a fait enlever de La Guiche » (août 1791). — Examen par l'assemblée générale des habitants des ouvrages dudit sieur Cassas, plâtrier décorateur (mars 1792).

G. 1569. (Registre.) — In-4°; 34 feuillets, parchemin.

XVe-XVIIe siècle. — Martyrologe et cartulaire de l'église de Jussay. — Fol. 2-18: calendrier du xve siècle (sont indiquées en lettres rouges les fêtes du Christ, de la Vierge, des apôtres et évangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Martin, de sainte Anne, de saint Laurent, de Tous les Saints, de sainte Catherine, de saint Nicolas et de saint Étienne) sur lequel sont inscrits les services de fondations. — Fol. 19-34: transcription ou extrait des actes de donations faites à la fabrique à charge de fondations (xvie-xviie s.). Testament de mess. René Deniau, chanoine de l'église Saint-Jacques de Blois, léguant des terres à la fabrique (1609). Assemblée des habitants de la paroisse (réunis sous la galerie de l'église) acceptant la donation faite par ledit René Deniau (1609). — Fol. 34, v°: bénédiction de la grosse cloche de l'église: parrain, Charles Richard, officier du Roi, receveur de la terre et seigneurie d'Herbault; marraine, Marie Dunoyer, fille de Me René Dunoyer, procureur fiscal dudit Herbault (1665).

(1) Paroisse transférée à Herbault vers 1790.
(2) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

G. 1570. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1542-1785. — Titres de la fabrique. — Devis et adjudication de réparations à l'église de Jussay (1772). — État des biens de l'église, remis au greffe des domaines des gens de main-morte établi à Vendôme (1697). — Déclarations censuelles des biens de la fabrique sis dans les seigneuries de La Chesnaye et d'Herbault ; lesdites déclarations fournies par les marguilliers à mess. Jacques Guillomet, seigneur de Rocons et de La Chesnaye, directeur des aides et droits du Roi en l'élection de Blois (1772), et à mess. Charles-François de Devezeaux, chevalier, marquis d'Herbault, vicomte de Landes, seigneur de Rancogne, ancien mousquetaire de la Garde du Roi (1785). — Dons et legs au profit de la fabrique. Donation par René de Marvillier, prieur-curé de Jussay, d'une maison sise à Jussay et par lui acquise de n. h. Jacques Regrattier, sieur du Monceau (1672). Legs de biens sis au censif d'Herbault, par Marie Godeau, marchande bouchère à Herbault (1682). Legs par Françoise Laillier, de terres sises à La Carte, paroisse de Jussay, et d'un calice d'argent de la valeur de 40 l. t. (1614). Dons et legs de biens sis à Chambon, à Coulanges, à Lancôme, à Landes et à Santenay. — Échanges de terres avec Jean de La Chartres, seigneur de Limasson et de La Fortière (1592) ; avec le sieur Charles Legrand, sieur des Grandes-Maisons (1698) ; avec Laurent Serraut, sieur de Limasson, conseiller du Roi, assesseur en la maison de ville de Blois (1716). — Partage de terres entre les marguilliers et Jacques Johanet, sergent de la seigneurie d'Herbault (1636). — Baux par les procureurs de la fabrique d'une maison sise à Longuetouche, au censif du seigneur d'Herbault (1542) ; de terres sises à Chambon et à Coulanges.

G. 1571. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1674-1742. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — « Étiquettes » ou états des biens de la fabrique à affermer par adjudication.

G. 1572. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1645-1775. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 1573. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1609-1751. — Titres de la fabrique : rentes foncières et procédures. — Bail à rente perpétuelle par n. h. Me Étienne Héraudot, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Blois (1609). — Cession d'une somme de 80 l. portant 4 l. d'intérêt, faite à la fabrique par Charles Richard, sieur de La Pigeardière (1689). — Contrat de vente de biens portant constitution de rente au profit de Nicolas Bourguineau, écuyer, fourrier ordinaire des logis du Roi, demeurant à Châteaurenault (1685). Cession de ladite rente (assignée sur une maison où pend pour enseigne la Croix-Blanche, située sur la place du marché au blé d'Herbault) faite à Claude Rabouin, fermier général de la seigneurie d'Herbault, par François Leconte, écuyer, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée du duché de Vendômois, et par Louis Buffereau de La Rougerie (1711). — Remboursement d'une somme de 300 l. portant intérêt de 15 l., fait par les fabriciers à Me Pierre Dufour, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel d'Herbault (1751). — Concession d'une place dans l'église, pour y établir un banc, faite à Louis Mireau, syndic, moyennant une somme de 10 l. et une rente annuelle de 10 s. — Testament du sieur André Lamé de Vaux, receveur du grenier à sel d'Herbault, fondant en l'église de Jussay une messe dite messe des pauvres. « Je désire que mon corps mort soit gardé vingt-quatre heures sans estre mis en terre... Je désire que mon corps soit enterré dans le cœur de l'église de Jussé, sous le bang de la justice,... et qui soit mis et posé une plaque de cuivre... au dessus du bang de justice,... sur laquelle sera gravé en lettres d'or... l'épitaphe qui suit : Sous ce bang de justice repose le corps de M. André Lamé, sieur de Vaux, premier receveur du grenier à sel d'Herbault, dont l'ouverture a commencé le premier octobre 1724, lequel a exercé cet emploi jusqu'au jour de son décès,... sans avoir fait payer aux ressortissans dudit grenier aucunes amandes, ni restitutions de droits de gabelles, non plus qu'aux collecteurs, et cela sans faire aucun tort à la ferme. Il excite les receveurs qui lui succéderont d'en user avec la mesme modération » (1735). Procédure en délivrance du legs du sieur Lamé de Vaux, poursuivie par les marguilliers devant le bailliage du marquisat-pairie d'Herbault.

G. 1574. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1571-1629. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1571. Payé par les procu-

reurs et fabriciers, « le jour qu'ilz furent a Vendosme pour prester le serment et lever leur commission », au greffe de l'officialité dudit Vendôme, xxx s. — Payé à Vendôme « le jour et feste de Trinité, pour le disner de monsieur le prieur de Jussay qui mena et conduist la procession dudit Jussay a Vendosme, IIII s. — Payé a monsieur le doyen de Vendosme ou son commis pour avoir faict visitation de l'eglise dudit Jussay, la somme de IX s. ». — 1577. Payé à Monsieur le « revisiteur de l'officialité de Vendosme le jour qu'il vint faire revisitation en ladicte eglise de Jussay, au mois d'octobre Vᶜ LXXVII,... VII s. VI d. ». — 1578. Payé 5 s. 6 d. t. « a ceulx qui ont porté la croix, la banyere et l'echellette en procession a Nostre Dame des Aydes en Vienne lez Bloys, le premier jour de may. — Payé la quantité de quatre boesseaulx et ung tiers de boesseau d'avoine avec trois solz six deniers, pour l'obliau qui est deu au chasteau de Herbault ». — 1624-1628. Recettes pour moisons de terres, pour ouvertures de fosses. — Payé la somme de XX s. « pour le pain et vin qui a esté fourny aux recepvans a Pasques ». — Procédures en reddition des comptes de la fabrique pour les années 1624-1628; pièces justificatives desdits comptes (assemblée générale des habitants déclarant qu'il n'y a aucun moyen de faire l'assiette des impositions établies par les officiers de l'élection de Châteaudun et Bonneval « atandu que la plus grande partie desditz habitans est depuys ung an en ça deceddée... et n'est resté que les plus pauvres, ayans grandz charges d'enfantz, qui sont contraintz quicter et abandonner ladite parroysse de Jussay, mesmes aller mendier leur vye », 1628, etc.)

G. 1575. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1628-1656. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1628-1631. « Payé au sieur Sanson, doyen rural de l'archidiaconé de Vandosme, XVII s. VI d. pour son droict de visitte. — Payé a Loys Duret, siergier, la somme de quarente solz tournois pour quelques sierges et bougies par luy fournis (?)... lors de la contagion qu'ils ne pouvoient en avoir de Belliard, leur siergier a Bloys ». — 1644-1645. « Payé pour de la despance d'un des marguilliers quy est allé a Chateaudun, de la a Chartres et de Chartres a Orleans, pour trouver monsieur l'intendant ou son commis pour asseyer d'avoir diminution de la grande taxe a quoy la marelle a esté taxée, XV l. ».

G. 1576. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1660-1782. — Compte des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1687-1689. « Paié au sieur archidiacre de Vendosme cent solz pour deux visittes qu'il a fait dans ladite eglize ».

G. 1577. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1558-1609. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés et de la confrérie du Saint-Sacrement. — Dons et legs de biens à la Boîte des Trépassés. Donation par mess. René Denyau, chanoine en l'église de Saint-Jacques de Blois (1609). Acte d'assemblée générale des habitants acceptant ladite donation (1609). — Testament de mess. Mathurin Ruau, prêtre, demeurant au bourg de Françay, léguant à l'Hôtel-Dieu de Paris 5 s. t., à l'Hôtel-Dieu de Chartres 5 s. t., à la confrérie de Notre-Dame de Chartres 2 s. 6 d. t., aux Quinze-Vingt aveugles de Paris 2 s. 6 d. t. etc. Le testateur ordonne qu'il soit baillé, à chacun de ses services, 5 s. t. « aux escolliers de Francey » et lègue des terres à la Boîte des Trépassés de Jussay (1582). — Constitution d'un vicaire faite par les confrères du Saint-Sacrement à Mᵉ Jacques Allart, seigneur de Villiers (1558).

G. 1578. (Registre.) — In-4° ; 208 feuillets, papier.

1757. — Inventaire général des titres de la fabrique. — P. 2 : inventaire fait par devant Dunoyer, notaire de la châtellenie d'Herbault, des titres, papiers et enseignements de l'église (1669). — P. 22 : inventaire fait par Rétif, notaire, des titres, effets et ornements de l'église (1732). — P. 273 : testament de Mᵉ Marin Resnaud, contrôleur du grenier à sel d'Herbault et procureur fiscal du marquisat-pairie d'Herbault, léguant à la fabrique une rente de 20 livres (1735). — P. 335 : titres d'une rente léguée par dame Marie Vaudouin, femme de François Roy, écuyer, sieur de Crassai (1608).

LALEU (SAINT ÉTIENNE) (1).

G. 1579. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1696-XVIIIᵉ siècle. — Titres de la cure et de la fabrique. — Extrait des titres concernant les dîmes de la cure (pour servir à la séparation des dîmes de Pontlevoy et de Laleu). — Bail des dîmes de la cure. — Procès par devant le bailliage royal de Montrichard entre les curés de Laleu et les fermiers de leurs dîmes. — Correspondance

(1) Paroisse aujourd'hui réunie à celle de Pontlevoy.

adressée à M. de Frécine, curé de Laleu, relativement aux bornages de ses dîmes (lettres de M. de Crussol, évêque de Blois, du prieur de Pontlevoy, etc. 1739-1760). — Papiers personnels du curé : difficultés avec ses paroissiens, avec le sieur Belot, seigneur de Laleu. — Ordonnances de M. de Fleury, archevêque de Tours (1758-1772). « Vu le procès-verbal de visite de l'église,... nous avons ordonné et ordonnons que tous assisteront exactement aux offices, prônes et instructions qui se feront à la paroisse... Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, manquoit encore à satisfaire au devoir paschal, M. le curé nous en donnera avis pour que nous prenions les moyens d'arrêter le cours d'un pareil désordre... Le cimetière sera exactement renfermé, de façon que les animaux ne puissent y entrer... Les comptes de la fabrique seront rendus tous les ans dans la forme ordinaire, et les livres et pièces justificatives renfermés avec les papiers de l'église dans un coffre fermant à deux clefs, dont M. le curé aura une et le fabricier en charge, l'autre. Les personnes faisant fonction de sage-femme seront instruites par M. le curé sur la manière d'administrer le sacrement de baptême » (1767). — Testament de Jacques Voisin, garde des chasses de Montrichard, léguant une somme de 200 livres à la fabrique de Laleu (1696).

LANCÉ (SAINT MARTIN).

G. 1580. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1597-1769. — Titres de propriété de la cure, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs de biens à la cure : donation de Me François Cousturier, notaire à Lancé (1688). — Constitution d'une rente foncière au profit de la cure par mess. Claude Leclerc de Courcelles, chevalier, conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris, fils de mess. Jean Leclerc, chevalier, seigneur de Boisrideau, conseiller et maître d'hôtel du Roi, et de dame Louise de Vanssay (1664). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Legs d'une rente foncière à la fabrique par Me Pierre Rousselet, notaire à Lancé (1679). — Dons et legs de biens à la fabrique et à la Boîte des Trépassés : legs de Jacques Montharu, sergent ordinaire au bailliage de Lancé (1631).

LANCOME (SAINT PIERRE).

G. 1581. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1525-1728. — Titres de la cure. — Déclaration des biens de la cure (1697). — Échange de terres entre le curé et les paroissiens de Lancôme. — Baux des terres de la cure. — Baux des dîmes appartenant à la cure, moyennant la somme de 30 livres et deux charrois de bois par chaque année (1691). — Sentence du lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou, à Baugé, condamnant l'abbé de La Trinité de Vendôme et le prieur de Lancôme à payer au curé de Lancôme une portion congrue de 300 livres (1687). Procédure en appel de ladite sentence par devant le Parlement de Paris (1687-1688). — Accord entre le curé et les habitants de la paroisse au sujet des rétributions prétendues par le curé pour l'acquittement des services de fondation dont est chargée la fabrique (1692). — Procédure en reconnaissance de ses droits de dîme dans l'étendue du prieuré de Lancôme, poursuivie par le curé de Lancôme devant le bailli de l'abbaye de La Trinité de Vendôme (1715).

G. 1582. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1509-1783. — Titres de la fabrique. — Donation testamentaire de biens par Me Silvain Lebeau, notaire à Lancôme, receveur général de la terre et seigneurie de Rainsay (1784). — Déclaration des biens de la fabrique tenus de mess. François de Rohan, cardinal-abbé de La Trinité de Vendôme, à cause de son fief de Rainsay, membre dépendant de ladite abbaye (1655). — Baux de terres par les marguilliers. — Titres de rentes foncières : donation, reconnaissances. — Reddition de comptes par les procureurs de la fabrique (1563).

LANDES (SAINT LUBIN et SAINT MARTIN).

G. 1583. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1458-1758. — Titres communs aux cures et fabriques de Saint-Lubin et de Saint-Martin. — Partage de biens entre les curés des deux paroisses (1458, en la présence de Berthelin de Bompuiz, clerc, tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Transaction relative aux prés des deux cures. — Donation de terres aux deux fabriques. — Bail à rente par les marguilliers des deux églises (1470, par devant Étienne Perrault, clerc, tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Reconnaissances de rentes foncières au profit des deux fabriques.

G. 1584. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1527-1772. — Titres de propriété de la cure de Saint-Lubin. — Saisie, par faute de payement d'arrérages de cens, des biens de la cure sis au censif de la seigneurie de Moulins (1608). — Reconnaissance par le curé de Saint-Lubin des terres tenues à droit de cens de dame Anne de Tuffany, veuve de mess. Nicolas de Croisille, chevalier, seigneur de Moulins, intendant de la maison du duc d'Angoulême (s. d.). — Enquête faite par devant Gervais Jarday, notaire à Landes, pour déterminer les dépendances de la cure (1597). — Acquisition de terres par le curé. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Transactions et procédures au sujet des dîmes et des droits de gros de la cure : procès entre Michel Galloys, curé de Saint-Lubin, et les moines de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches (1527) ; transaction entre le curé et le fermier du temporel de ladite abbaye (1599) ; procès par devant le bailli du marquisat-pairie d'Herbault entre Claude Chéreau, curé, et le chapitre de Saint-Sauveur de Blois (1740) ; extrait de l'arrêt du Parlement qui règle la manière de payer les fermages stipulés par les baux payables en une certaine quantité fixe de grains (1740).

G. 1585. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1510-1614. — Titres de la fabrique de Saint-Lubin. — État des « legs, messes, services et prières... fondés en l'église » de Saint-Lubin (1614). — Legs faits à la fabrique à charge de fondations : testament de mess. Mathurin Hadou, prêtre, demeurant à Landes, léguant à la fabrique la sixième partie d'un moulin sis à Bourges, en la paroisse de Landes, « aux esglises ou on a de coustume d'aller en procession comme a Pray, La Chappelle Vendomoise, Tourraylles, Jussay, Françay, Lancome et Saint Lubin en Vergonnois, a chascunes desdites esglises, dix deniers tournois », et nommant pour exécuteur testamentaire Jeanne Lucas, femme de Me François Deslandes, seigneur de Moulins (1537). — Donation de biens faite à son neveu par mess. Jean Potier, prêtre, demeurant à Landes, à la charge de « fournir par chascun an a tousjoursmais de vin a l'eglise de Saint Lubin de Landes, a toutes personnes qui recepvront le corps de Jhesus Crist le jour de Pasques » (1510).

G. 1586. (Cahier.) — In-8° ; 53 feuillets, papier.

1733. — Etat des biens de la fabrique et des Boites de Saint-Lubin. — État des biens-fonds et des charges censuelles et seigneuriales des Boîtes de Notre-Dame, des Trépassés, du Saint-Sacrement et du Rosaire. — État des rentes foncières : rente abandonnée à l'église par Louise de Croisille, épouse de M. de Saint-Bohaire et dame de Moulins ; rente foncière constituée par mess. François d'Herbelin, seigneur de La Hocquetière, en 1664 ; rente d'un demi-cent de paille (« ladite paille se livroit autresfois dans cette église et s'y répandoit dans la nef, comme il est à présumer, pour la commodité des habitans de cette paroisse et afin de les garentir de l'humidité et de la fraîcheur du pavé pendant les offices de ladite fête [de Noël] et des suivantes ; ladite paille ainsi répandue dans l'église y restoit jusqu'au jour de l'Épiphanie inclusivement, en étoit ensuite ôtée et abandonnée au sieur curé ;... depuis,... il a été ordonné ou on a jugé à propos de n'en plus faire pareil usage, comme aiant son indécence et son danger à cause du feu, et.. on a estimé plus expédiant de la vendre au profit de l'église..»). — État des biens de la Boîte de la Charité, fondée en 1719 par mess. François Morillon, prêtre, curé de Saint-Lubin, lequel donna à l'église une somme de 1.200 livres pour constituer une rente de 60 livres au profit d'un prêtre chargé d'enseigner les « enfans mâles » de la paroisse, de leur faire les petites écoles, gratuitement s'ils étaient pauvres, et de faire le catéchisme les dimanches et jours de fêtes.

G. 1587. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1576-1789. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Lubin : biens-fonds. — Acquisition de terrains pour l'agrandissement du cimetière. — Échange de biens par les marguillliers. — Baux de terres par les marguilliers : bail à Nicolas du Paisant, écuyer, sieur de Landes (1576), etc. (quelques baux faits par adjudication, en assemblée générale des habitants).

G. 1588. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1631-1792. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Lubin : biens-fonds. — Baux de terre par les marguilliers : bail de biens sis près « la Maladrie » (1631), baux d'une maison sise à Villeruche, vente d'ormeaux du cimetière, vente de tonture de bois taillis.

G. 1589. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1491-1766. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Lubin : rentes foncières. — Reconnaissances

d'une rente foncière assignée sur une maison sise à Landes, au lieu appelé le « Gué aux malades » (1491-1688). — Constitution par Jean Debenne, vigneron, d'une rente foncière assignée sur un corps de logis sis à Villeruche (1727). Procédures en recouvrement d'arrérages et en reconnaissance de ladite rente par devant le bailliage du marquisat-pairie d'Herbault (1736-1764 ; Claude Rigault, lieutenant particulier de la ville de Vendôme, subdélégué de Monseigneur l'intendant de la généralité d'Orléans au département du Vendômois, bailli du marquisat-pairie d'Herbault en 1736). — Titres d'une rente foncière assignée sur les terres du fief de Villiers : reconnaissance de ladite rente par François Boutault, écuyer, sieur de Villiers (1708).

G. 1590. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1623-1716. — Titres de la Boîte des Trépassés de Saint-Lubin : dons et legs. — Testaments léguant à la Boîte plusieurs maisons, parcelles de terres ou sommes de deniers : testament de Geneviève Pichot léguant une somme de 60 l. pour le rétablissement du maître-autel de Saint-Lubin (1688). — Donation de terres à charge de fondation d'une messe annuelle pour Pierre Dorion « décédé depuis quelque temps en qualité de milicien pour la paroisse de Landes » (1716).

G. 1591. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1632-1780. — Titres de la Boîte des Trépassés de Saint-Lubin : biens-fonds et rentes foncières. — Acquisitions et échanges de terres par les marguilliers (quelques terres sises au censif de La Hocquetière, 1684). — Baux de terres par les marguilliers : bail à Philippe Cousturier, serviteur de dame Catherine Perochel, veuve de mess. Simon de Croisille, chevalier, seigneur de Charsonville et Moulins (1687), etc. — Titres de rentes foncières : constitutions (constitution faite en assemblée générale des habitants réunis sous la galerie de l'église, 1742), reconnaissance par André Callut, huissier du marquisat-pairie d'Herbault (1767).

G. 1592. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1426-1789. — Titres de la Charité et de la Boîte du Saint-Sacrement de Saint-Lubin. — Bail par le marguillier de la Charité d'une maison sise à Saint-Lubin et appelée la maison de l'école (1789). — Testament de Madeleine Machefert léguant des terres à la Charité et à la Boîte du Saint-Sacrement, à la charge pour les procureurs-fabriciers « de faire mettre ladite testatrice aux martirologes des bienfaicteurs » de l'église (1733). — Baux de terres par les procureurs et marguilliers de la Boîte et confrérie du Saint-Sacrement (titre ancien de propriété : vente de terres sises à Landes, au censif du seigneur de Moulins, par devant Jean « des Estancs », tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Blois, 1426).

G. 1593. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1621-1753. — Titres des Boîtes de Notre-Dame et du Rosaire de Saint-Lubin. — Dons et legs à la Boîte de Notre-Dame. Testament d'Antoine Réquille, léguant des terres à ladite Boîte ; le testateur donne 100 livres à sa filleule « a la charge que lesditz deniers seront pour son gasteau et pour l'entretenir aux escolles et apprendre mettier » (1666). — Testament de Pierre Hallier, serviteur de mess. Simon de Croisille, chevalier, seigneur de Moulins, léguant à la Boîte de Notre-Dame les sommes de deniers qui lui sont dues par ledit sieur de Croisille et autres (1676). — Baux de terres par les procureurs de la Boîte. — Constitutions et reconnaissances de rentes foncières au profit de ladite Boîte. — Dons et legs de terres, rentes et sommes de deniers à la confrérie du Rosaire : donation d'une rente foncière de 10 livres t., assignée sur la terre de Moulins, faite par dame Anne de Taffany, veuve de mess. Nicolas de Croisille, conseiller du Roi, intendant de la maison du duc d'Angoulême, seigneur de Moulins (1647). — Assemblée générale des habitants donnant procuration à Me François Morillon, curé de Saint-Lubin, pour conclure l'amortissement de ladite rente proposé par Louise de Croisille, dame de Moulins (1717).

G. 1594. (Cahier.) — In-8° ; 48 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de l'église de Saint-Lubin. — Transaction entre les habitants de la paroisse et mess. François d'Herbelin, seigneur de La Hocquetière et de Villiers : ledit sieur d'Herbelin fait remise entière aux paroissiens des arrérages de plusieurs droits censuels qui lui sont dus, à la condition qu'on lui accordera le droit de banc dans la chapelle de Saint-Jacques, pour lui et dame Françoise Pathault, son épouse ; les habitants devront en outre lui constituer un homme vivant et mourant pour vicaire (1664). — Constitution d'une rente foncière au profit de la fabrique par

mess. Charles de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire, et Louise de Croisille, son épouse, dame de Moulins (1727). — Sentence réglant les devoirs de l'église envers la seigneurie de Villiers, à 2 deniers de cens par arpent et à 1 écu 1/2 d'or soleil à mutation (1506). — Vicariat et déclaration donnés à la seigneurie de Moulins (1656). — Vicariat et déclaration donnés à la seigneurie de Landes; devoirs de l'église : cens à cher prix, terrage de 12 gerbes ou javelles, 7 deniers de taille par arpent (1667). — Procès-verbal et ordonnance de visite de M. Lemaire, archidiacre de Vendôme : « entr'autres choses y est ordonné qu'on payera pour ouvertures des grandes fosses, sous la gallerie, 30 s. et 15 s. pour les petites » (1655). — Papiers concernant la réfection de la tour de cette église, publiée au rabais et adjugée devant M. Belot, lieutenant général de Blois, depuis 1674 jusqu'en 1677. — Règlement fait par M. Huart, commis par l'évêque de Chartres pour la visite de l'église (concernant « ceux qui n'avoient point fait de Paques » 1682). — Patente portant l'établissement de la confrérie du Rosaire dans l'église de Saint-Lubin par le P. Laurilleau, jacobin du couvent de Blois (1647). — « Requête présentée à Monseigneur l'évêque de Blois tendante à obtenir confirmation de ladite confrérie..., à laquelle mondit seigneur n'a voulu répondre pour ne pas paroître approuver les statuts de ladite confrérie..., sauf à nous pourvoir par une requête pure et simple tendante à demander l'établissement d'une confrérie de la Sainte Vierge, au lieu et place de celle du Rosaire, induement et irrégulièrement établie ». — Instruction pastorale de l'évêque de Blois pour l'établissement général de la confrérie du Saint-Sacrement dans les églises paroissiales du diocèse (1731). — Instruction pour dresser les comptes des fabriques, envoyée « par messieurs de l'officialité ». — Requête présentée par le curé et les habitants à M. l'intendant d'Orléans, tendante à obtenir une décharge du droit d'amortissement demandé pour la fondation de M. Morillon. Ordonnance de décharge de M. l'intendant (1731). — « Rolle portant le nombre des pauvres de cette paroisse et des riches qui devoient contribuer à leur subsistance en 1709 ; y est joint un arrest du Parlement concernant l'ordre desdites contributions de charité ». — Reconnaissance de rente au profit de la fabrique par mess. André-Abraham de Lescoux, seigneur de Saint-Bohaire (1735).

G. 1595. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1526-1787. — Titres de propriété de la cure de Saint-Martin. — Testament d'Oudin Lespleigne léguant des terres à la cure (1526). — Baux de terres : bail à Me René Lebeau, procureur au marquisat-pairie d'Herbault (1769), etc. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — Bail des dîmes appartenant à la cure (grosses dîmes, dîmes novales, menues et vertes dîmes, 1787).

G. 1596. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1489-1777. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Martin : dons et legs de biens et de rentes foncières. — Sentence de l'officialité de Vendôme ordonnant la rédaction en forme publique d'un projet de testament de Guy Mulot, rédigé par Mathurin Chamberlain, curé de Saint-Martin de Landes, et resté informe par suite du décès dudit Chamberlain ; la sentence est rendue à la requête de l'exécuteur testamentaire de Mulot et après audition de témoins (1503). — Testament de Mathurin Poussin, passé par devant Michel Regnart, vicaire de l'église de Nourray (1510). — Extrait du testament de Me Louis Cothereau, curé de Saint-Martin, léguant à la fabrique des terres, une somme de 100 livres et des ornements sacerdotaux (1690). — Legs par Pierre Poullevé de vignes sises à La Gribourie et par lui acquises de Me Jean Ferrand, procureur au présidial de Blois (1703). — Legs d'une somme de 1.000 livres fait à la fabrique, à charge de fondation, par Madeleine Chiquet (1777).

G. 1597. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1483-1791. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Martin. — État des biens-fonds, rentes et charges (devoirs seigneuriaux dans les fiefs et censives de Rivières, de Fontaines-les-Blanches, de Glatigny, de Moulins, de Villeruche et de Villiers) de la fabrique, dressé par Jean Gallier, tabellion juré, substitut et commis pour les tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois (1483). — Acquisitions de biens par les procureurs et marguilliers de la paroisse : acquisition de terres sises près de « Rampcé », dans le terrage du seigneur de Rivières, et vendues par mess. Jean Dany, prêtre, receveur de Rampcé (par devant Mathurin Boussire, tabellion juré et commis au lieu de Landes, 1532), etc. — Échange de terres entre les marguilliers et mess. Jean Davyd, curé de Lancôme (1547). — Baux de terres par les marguilliers (marguilliers : Me Pierre Breton, notaire royal en Vendômois, régisseur de la terre et seigneurie de Moulins, 1751 ; Pierre Houssard, fermier général de la seigneurie du Grand Villeruche, 1788 ; quelques baux passés en assemblée générale des habitants).

G. 1598. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1733-1790. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Martin : biens-fonds. — Déclaration par les marguilliers des terres de l'église sises au fief de mess. René de Berlant, écuyer, seigneur de Villeruche, et chargées du droit de cens, à raison de 4 deniers par arpent (1756). — Baux de terres par les marguilliers. — Ventes de coupes de bois taillis appartenant à l'église.

G. 1599. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1514-1790. — Titres de propriété de la fabrique de Saint-Martin : biens-fonds et rentes foncières. — Baux à rente perpétuelle par les procureurs de la fabrique d'une sexterée de terre sise au terroir de Rivières (1514) ; reconnaissances de ladite rente par Claude Cousturier, « texier » en toile, demeurant au bourg de Saint-Martin (1631), etc. — Constitution de rente au profit de la fabrique par Jean Guillobé, laboureur, moyennant la somme de 120 livres qu'il devait à l'église pour moison de terres (1753). — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique : reconnaissances d'une rente d'un pain à bénir qui doit être offert et présenté annuellement le jour de saint Philippe et saint Jacques (1702-1790).

G. 1600. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1493-1786. — Titres des Boîtes des Trépassés et du Mont-Carmel (de la paroisse de Saint-Martin). — Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières à la Boîte des Trépassés (legs fait en 1493 par devant Jean Gallier, clerc, tabellion juré substitut et commis par Pierre Munet, clerc, tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Bury, etc.). — Délivrance par les exécuteurs testamentaires de Perrine Brosses, de biens légués à la Boîte et sis au terroir de Rivières (1528). — Reconnaissances de rentes au profit de ladite Boîte. — Legs de biens-fonds à la confrérie de N.-D. du Mont-Carmel : legs de trois boisselées de terres tenues du fief du Grand-Beine (1718), etc.

LANGON (SAINT SULPICE).

G. 1601. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1686-1746. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Échange entre dom Gilles Bonnet, prieur-curé de Langon, et Jean Bourgeois, maréchal de forge à Langon : le curé cède des terres à Jean Bourgeois pour l'amortissement d'une rente de 8 l. dont son prieuré-cure était chargé envers ledit Bourgeois (1686). — Échanges de terres entre M. Henry de Monsigot, prieur-curé de Langon, et Pierre Hurtault, marchand à Romorantin (1699) ; entre François Binet, prieur-curé de Langon, et Pierre Sarton, aubergiste à Villefranche-sur-Cher (1746).

G. 1602. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1553-1730. — Titres de propriété de la fabrique et de la Charité. — Dons et legs à la fabrique. Sentence de Pierre Guyard, licencié en lois, bailli du bailliage et châtellenie de Mennetou-sur-Cher, ordonnant l'enregistrement au greffe du bailliage du testament d'Étiennette Duchay qui lègue à la fabrique une septrée de terre (1611). Testament de Madeleine Brossier léguant des terres à la fabrique : la testatrice ordonne que tous les dimanches, pendant une année, il sera dit et chanté un *Libera* sur sa fosse et offert à l'église un pain de la valeur de 12 deniers (1634). — Bail de terres chargées de 15 sous t. de rente envers l'église de Langon (1553, par devant Macé Morice, clerc, notaire et tabellion juré, et sous le sceau de Jean de Bazoges, écuyer, capitaine de Mennetou-sur-Cher et garde du scel aux contrats de la châtellenie dudit lieu). Reconnaissances de ladite rente. — Titres de propriété de deux boisselées de terre sises à La Croix-Fourneau, paroisse de L'Hôpital, et appartenant à la Charité de Langon.

LANTHENAY (SAINT LAURENT).

G. 1603. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1640-1786. — Titres du prieuré-cure (2) et de la fabrique. — Bail d'un pré appartenant au prieuré-cure. — Procédure en paiement de portion congrue poursuivie par devant le lieutenant général du bailliage de Romorantin par Me Antoine Blondeau, prieur-curé de Lanthenay, contre mess. Charles Philippe, comte d'Étampes, marquis de Salbris, comte de La Ferté-Imbault, seigneur du Liot, brigadier de la maison du Roi, ci-devant capitaine des gardes du duc d'Orléans (1728-1729). —

(1) Nous ne savons de quelle abbaye dépendait le prieuré de Langon.

(2) Prieuré dépendant du prieuré de Saint-Côme, réuni à la collégiale de Saint-Martin de Tours.

Procès par devant le lieutenant-général du bailliage de Romorantin entre Me François Gervaise, prieur-curé de Lanthenay, et la veuve d'Aignan Musset : ladite dame Musset est condamnée à restituer au curé des terres et jardins dont elle s'était indûment emparée (1786). — Déclaration par les procureurs-fabriciers des biens et revenus de la fabrique (1640). — Reconnaissance d'une rente foncière de 5 s. au profit de la fabrique.

LASSAY (SAINT HILAIRE).

G. 1604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1449-1779. — Titres de la cure et de la fabrique. — Reconnaissance (1400, par devant Pierre de La Martinière, clerc, notaire juré du sceau de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Jean Somelier, châtelain de Romorantin) par les héritiers d'Étienne Gerbaut d'une rente annuelle de 10 sous t. léguée par ledit Gerbaut à la cure et à la « fabrisse de Laccay » (vidimus de 1449, par devant Pierre Garsonnet, clerc, notaire juré du sceau de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Regnault de L'Estelle, licencié en lois, châtelain de Romorantin). — Procédure en reconnaissance de rente poursuivie par devant le bailliage de Blois, par les marguilliers contre Jacques Savarre, écuyer, demeurant à Blois, rue Chemonton (1743). — Mémoire des meubles et effets appartenant à la fabrique de Lassay : « Plus, un antiphonier des matines et vespres fourny par M. Savare, au nom et comme gros décimateur de cette paroisse... Plus a esté fourni par ledit sieur Savare deux processionnaux, conformément à l'ordonnance de M. l'archidiacre...» (1741). — Comptes des gagers de la fabrique rendus par devant l'archidiacre de Sologne, au cours de ses visites (1739-1779 ; la reddition des comptes est suivie de l'élection des nouveaux gagers-marguilliers). Recettes : quêtes, droits d'inhumation, concessions de bancs et de chaises, rentes, vente d'aunes de toile provenant des dons de « différents particuliers qui font présent d'un écheveau de fil à certaines fêtes de l'année ».

LAVARDIN (SAINT GENEST).

G. 1605. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1524-1787. — Titres de la fabrique. — Legs de cinq boisselées de terre à la fabrique par Remy Toutans, chirurgien à Lavardin : « Item donne et lègue a la fabrice dudict Lavardin la somme de trente livres, pour ladicte somme estre convertie a la reparation de la croix de l'eglise dudict lieu » (1682). Procédure en exécution dudit legs poursuivie pardevant le lieutenant du bailli de Vendômois, à Montoire, par les procureurs-fabriciers contre les héritiers de Remy Toutans (1686-1689). Testament de mess. Pierre Crespon, prêtre, maître administrateur de l'hôtel-dieu de Lavardin, léguant à la fabrique un demi-quartier de vigne située à Champ-Rousin; le testateur nomme pour exécuteur testamentaire Claude Lemaistre, officier de la duchesse d'Orléans, demeurant à Lavardin (1662 ; témoin, Urbain Lemaistre, officier du duc d'Anjou, demeurant à Lavardin). — Legs de rente foncière à la fabrique. Procédures en reconnaissance de ladite rente par devant le bailliage du comté de Montoire (1738-1740). — Testament de mess. Jean Laurent, curé de Crollon, au diocèse d'Avranches, donnant à la fabrique une somme de 250 livres pour l'édification d'une chapelle au grand cimetière de Lavardin et léguant à ladite chapelle une rente de deux setiers de blé méteil, assise sur le lieu de La Gaudellerie, en la paroisse de Fontaine (1559). Reconnaissance de ladite rente au profit de mess. Pierre Crespon, chapelain de ladite chapelle (1654). Transaction entre les marguilliers et mess. François de Verthamon d'Ambloy, chevalier, seigneur des Épineaux : les marguilliers reconnaissent que ladite rente de deux setiers de méteil relève censivement du fief des Épineaux et qu'elle est chargée envers ledit fief des droits de lods et ventes, reliefs et autres profits, suivant la coutume d'Anjou et l'usage local du Vendômois, le susdit relief payable à toute mutation d'homme vivant et mourant, à raison du douzième denier de la valeur du fonds de la rente; et afin de donner ouverture au droit de relief, les marguilliers nomment un homme vivant et mourant (1772). — Baux de terres par les procureurs-fabriciers. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1606. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1653-1785. — Titres de la fabrique. — Testament de Louise Buisson léguant des terres à la fabrique (1659). Bail desdites terres par Claude Boust, sieur de Langeron, officier du duc d'Orléans, procureur-fabricier de l'église (1661). — Baux de terres à rente foncière perpétuelle par l'assemblée des habitants. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique. — Procès en reddition de comptes intenté par les procureurs-fabriciers aux héritiers de Jean Mauclerc, ancien fabricier de l'église : transaction par laquelle lesdits héritiers s'obligent

à payer à la fabrique une somme de 100 livres (1703) ; lettres de rescision commandant au bailli de Vendômois ou à son lieutenant à Montoire de remettre les parties en tel état qu'elles étaient avant la transaction de 1703, l'acceptation par cette transaction de la somme de 100 l. pour tout reliquat de compte n'ayant été faite que sur le fondement d'un testament, sans aucun compte préalable (1708) ; nouvelle transaction par laquelle les héritiers reconnaissent devoir à la fabrique une somme de 271 l. 4 s. et, faute de pouvoir payer cette somme, constituent au profit de l'église de Lavardin une rente foncière de 13 l. 11 s. 3 d. (1709). — Compte de la gestion et administration des biens et revenus de la fabrique rendu par Jean Barbier, procureur-fabricier de l'œuvre et fabrique de la paroisse (1785).

LESTIOU (SAINT SULPICE).

G. 1607. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1631-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Legs de biens à la fabrique, par devant Me Étienne Tournois, notaire, tabellion royal à Lestiou (1647-1688), et par devant Gentien Mesnager et J. Lambert, curés de Lestiou (1690-1716). — Baux de terres par les gagers de la paroisse (baux pour 9, 15, 18, 27 et 29 années ; baux à vie).

G. 1608. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin : 7 pièces, papier.

1595-1769. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Legs de rentes à la fabrique : testaments de mess. Julien Rottier, curé de Lestiou, léguant à la fabrique une somme de 573 l. 10 s. et une rente de 6 livres (1678) ; de Jeanne Hamelin, femme de mess. François Mathagon, huissier royal au bailliage de Beaugency, léguant à la fabrique une rente foncière de 3 l. (1715). — Bail de terres à rente perpétuelle à mess. François de Briou, écuyer (1720). — Titres d'une rente assignée sur une maison sise à Lestiou : reconnaissances de ladite rente au profit de Charles Lepelletier, sieur de La Bruère, bourgeois d'Orléans (1727) ; au profit de la fabrique (1769), etc. — Acquisition par la fabrique et la Charité de Lestiou, d'une rente de 18 l. 15 s., vendue par Anne André, veuve de Louis Gourdineau, écuyer, sieur de Chandry (1689). — Reconnaissance de rente au profit de la fabrique par Jacques Jusseaulme, voiturier par eau, demeurant à Lestiou (1598).

G. 1609. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1655-1782. — Titres de propriété de la Charité. — Baux de terres par les proviseurs de la Charité : baux à rente à Me Denis Tournois, notaire royal à Beaugency (1760), à Me François de Briou, écuyer (1720). — État des rentes données par Me Charles Lepelletier de La Bruère aux pauvres malades, infirmes et autres de la paroisse de Lestiou (1750). — Reconnaissance de rentes au profit de la Charité par Me François Coudroy, notaire royal à Beaugency (1770), etc. — Titres d'une rente appartenant aux écoles de Lestiou : bail à rente de vignes sises à Lestiou, consenti par Charles Lepelletier, sieur de La Bruère, au sieur François Moyrin, concierge du château royal de Beaugency, ladite rente payable au sieur Lepelletier, pendant sa vie, et après sa vie aux écoles des garçons et filles de Lestiou, conformément aux donations faites auxdites écoles par ledit sieur Lepelletier (1745) ; reconnaissance de ladite rente envers les écoles de charité (1769).

LIGNIÈRES (SAINT AIGNAN).

G. 1610. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Titres de propriété de la cure : bail de terres par Me Jacques Chevereau, curé de Lignières.

LISLE (SAINT JACQUES).

G. 1611. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1582-1781. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) et de la fabrique. — Baux de maisons et de terres par les prieurs-curés. — Bail par les prieurs-curés d'une portion de dîmes en la paroisse de Saint-Firmin (1664). — Bail du temporel du prieuré-cure (terres, dîmes) par Toussaint Surblé, prieur-curé de Lisle (1781). — Procès-verbal d'arpentage de terres joignant les biens du prieuré-cure (1635). — Sentence du bailliage de Lisle condamnant Jean Gourgoullin et la veuve Maulger à payer une rente foncière à la fabrique de Lisle (1582).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (O. Prémontrés).

LONGPRÉ (SAINT PIERRE).

G. 1612 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Titres de propriété de la fabrique : bail de terres par les procureurs-fabriciers à Me Louis Besnard, curé de Longpré.

LOREUX (SAINT LAURIAN).

G. 1613. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1491-1783. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Baux de terres par les curés de Loreux : bail à n. h. René Nepveu, valet de pied du Roi, demeurant à Loreux (1630) ; bail d'un jardin sis à Loreux, moyennant le prix de 12 livres par an et à la charge pour le preneur d'aller chaque année chercher les saintes huiles à Villefranche ou à Mennetou, au choix dudit preneur (1774) ; bail général de tous les biens de la cure (terres, prés, bois, étangs) pour le prix de 396 livres, un demi quarteron de carpes marchandes, un brochet et 25 bottes de paille (1777). — Remontrance présentée aux habitants de Loreux par mess. Jean-Baptiste Renauldon, curé de la paroisse, au sujet des dîmes dont sont chargés les biens de la cure (1727). — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — Construction, aux frais communs du curé et des paroissiens, de la maison du sonneur de l'église, dans le bourg de Loreux. Bail de ladite maison, en assemblée générale des habitants. — Testament de mess. Étienne Lebert, prêtre, demeurant à Loreux, léguant des rentes à la cure et à la fabrique : le testateur veut être enterré dans l'église de Loreux, demande qu'il soit mis une tombe de pierre sur sa fosse et qu'il soit dit dans l'année de son décès un « trantinier grégorial » ; il lègue à la fabrique une chasuble, une étole et deux manipules, et à son « fillou », Etienne Hochet, une pièce de pré, pour le mettre en état d'aller aux écoles (1528). — Reconnaissance au profit de la cure et de la fabrique de rentes foncières assignées en partie sur l'étang d'En Haut, en la paroisse de Loreux, par dessus la chaussée duquel est le chemin nommé du Gruage qui sépare les justices de Millançay et de La Ferté-Imbault ; le détenteur se reconnaît chargé de l'entretien de la fontaine de Saint-Laurian, près dudit étang, et d'un exhaussement de terre autour de la fontaine « affin que l'on puisse aller et venir à l'entour de ladite fontaine..., y mener la procession, y puiser de l'eau et faire toutes choses nécessaires et accoustumées d'ancienneté par les paroissiens et pellerins qui alloyent et vont en voyage à ladite fontaine » (1677). — Acquisition de terres par les procureurs des manants et habitants de la paroisse (1491, sous le sceau de Hardouin Pasteau, licencié en lois, garde des sceaux aux contrats de la châtellenie de La Ferté-Imbault, et par devant Berthonnet Robert, clerc, notaire juré). — Échange de terres par les marguilliers. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

LORGES (SAINT MARTIN).

G. 1614. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1668-1789. — Titres de propriété du prieuré-cure (1), de la fabrique et de la Charité. — Vente de terres faite à mess. François Chevron, prieur-curé, par mess. Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, comte de Saumery, Lorges et autres lieux, lieutenant du Roi au gouvernement d'Orléanais, au département du pays Blésois, Dunois et Vendômois (1697). — Bail des terres et dîmes du prieuré-cure par mess. Louis de Bodin, chevalier, seigneur de Boisregnard, prieur de la paroisse de Montcour, ci-devant Lorges (1757). — Bail à rente d'une maison sise à Villemuzard, fait par mess. Henry Laumaillé, curé de Lorges, à mess. Jacques Ducandal, chevalier, seigneur de Fontenailles, conseiller du Roi (1668). Reconnaissance de ladite rente par Nicolas Silly, facteur garde-vente en la forêt de Marchenoir (1786). — Donation de biens faite à la fabrique par Jeanne Bonvallet, veuve de Jean Letard, concierge du château de Lorges (1676). — Acquisition par la fabrique de Montcourt de terres sises dans les paroisses de Montcourt et de Briou (1710). — Baux de terres par les gagers et marguilliers : bail à Jean Chantelou, marchand hôtelier à Lorges (1687), etc. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique par Michel Brissot, agent de Monsieur de Briou, et Pierre Umbredane, maître des écoles de la paroisse de Lorges (1784). — Baux par les gagers de la fabrique des terres de la Charité : bail à Louis Umbredane, tailleur d'habits à Lorges (1753).

LUNAY (SAINT MARTIN).

G. 1615. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Titres de propriété du prieuré-cure (2). — Bail des bâtiments et domaines du prieuré-cure par Me Antoine Courtin, prieur-curé primitif de la paroisse.

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Pontlevoy (O. S. B.).
(2) Prieuré dépendant de l'abbaye d'Évron (O. S. B.).

LA MADELEINE-VILLEFROUIN.

G. 1616. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1525-1793. — Titres de la cure et de la fabrique. — Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Villefrouin (*Beate Marie Magdalenes de Villafroyni*) par Pierre Thenot (1525). — Échange de terre entre le curé de La Madeleine-Villefrouin et mess. Théophile de Béziade, chevalier, seigneur d'Avaray et de La Brosse, conseiller du Roi et grand bailli d'Orléans (1675). — Baux de terres par les gagers et marguilliers.

MARAY (SAINT AIGNAN).

G. 1617. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1612-1767. — Titres de propriété de la cure. — Legs de biens et de rentes foncières à la cure. — Baux de terres par les curés : bail du pré de la foire et des droits de péage et de plaçage dans ledit pré, perçu sur les marchandises et les bestiaux le jour de la foire de Sainte Croix (1737), etc. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure.

G. 1618. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1504-1778. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de terres à la fabrique. — Procédure en maintien de possession de biens, poursuivie par les procureurs-fabriciers pardevant le bailli de la châtellenie de Maray (1776-1778). — Échange de terres entre les procureurs de la fabrique et Claude de La Chastre, écuyer, sieur de La Maison-Fort (1550). Procès-verbal de l'assemblée générale des habitants de la paroisse ratifiant et confirmant ledit échange (1550). — Baux de terres par les procureurs-fabriciers ; par l'assemblée générale des habitants. — Sentence de Florent Gaultier, lieutenant général au bailliage de Maray, reconnaissant à la fabrique le droit de percevoir une rente de 13 pintes de vin, payable au temps des vendanges (1574).

MARCHENOIR (NOTRE-DAME).

G. 1619. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1556-1754. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) et de la fabrique. — Vente d'une maison par Étienne Duval, prieur-curé de Marchenoir, pour le prix de 12 écus qui devront être employés à réparer une grange sise au faubourg de Marchenoir et menaçant ruine « a cause et raison des troubles et incurtions de gens de guerre qui ont eu cours en ce pays depuis douze ans en ça » ; ladite vente faite du consentement de Me Michel Dupont, licencié en lois, lieutenant général du bailliage de Dunois, de Me Guillaume Huard, conseiller du Roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres de la généralité de Tours, et d'autres habitants catholiques de la paroisse de Marchenoir (1600). — Legs de terres à l'église par Jacques Compoinct, sergent de la baronnie de Marchenoir (1656). — Baux de terres par les gagers et proviseurs de l'église. — Donation d'une rente foncière de 10 l. 10 s. faite à la fabrique par Gabrielle Petit, veuve de Me Michel Dubois, greffier des eaux et forêts de la baronnie de Marchenoir, 1672 (titres de ladite rente : bail de terres à rente foncière par Jacques Dubois, garde du corps du Roi, demeurant à Marchenoir, 1663, etc.). — Reconnaissance par Pierre Buard, maître chirurgien à Marchenoir, d'une rente foncière due à la fabrique, assignée sur une maison sise au faubourg de Marchenoir et joignant Me Michel Dupont, docteur en médecine (1650). — Reconnaissances au profit de la fabrique d'une rente foncière assignée sur une maison sise sur la douve des fossés de Marchenoir.

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

MARCILLY-EN-GAULT (SAINT MARTIN).

G. 1620. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1515-1783. — Titres de la cure. — Sentence du garde de la Prévôté de Paris ordonnant l'entérinement des lettres royaux obtenues par Me Jean Berther, dans un procès pendant par devant le Châtelet de Paris et relatif à la possession de la cure de Marcilly (1515). — Baux de terres appartenant à la cure. — Bail à ferme des dîmes de la cure pour le prix de 300 l. par an (1778). — Bail des vertes dîmes et de deux journaux de prés de la cure, sis proche le pont d'Avignon, en la paroisse de Neung (1736). — Reconnaissances de rentes au profit de la cure par Joseph Itasse, orfèvre, demeurant au « Marteroy » d'Orléans (1739), etc.

G. 1621. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1528-1789. — Titres de propriété de la fabrique et de la chapelle de Notre-Dame : biens-fonds. — Don d'une partie d'un journal de pré pour la réparation de la

chapelle de Notre-Dame (1528, par devant André Gaultier, clerc, notaire juré de l'officialité de Bourges). — Baux de terres par les gagers et procureurs de l'église et de la chapelle de Notre-Dame (quelques baux passés en assemblée générale des habitants).

G. 1622. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1443-1774. — Titres de propriété de la fabrique et de la chapelle de Notre-Dame : biens-fonds et rentes foncières. — Donation d'une pièce de terre sise à Fontaine-Bonne, faite à la chapelle de Notre-Dame en exécution d'un legs de Jean Boisrond (1511). Bail de ladite terre à rente perpétuelle — Bail à rente perpétuelle de 5 s. t. d'une pièce de pré sise aux prés de Coinches ; ledit bail fait par les procureurs de l'église à Me Jacques Gombault, licencié en lois, demeurant à Romorantin (1443, en la présence de Pierre Garsonnet, clerc, notaire juré du sceau de la châtellenie de Millançay, et sous le sceau de Denis des Planches, licencié en lois, châtelain de Romorantin et Millançay). Sentence du lieutenant général du bailliage de La Ferté-Imbault condamnant Jacquette Gombault et consorts à passer reconnaissance de ladite rente envers la fabrique (1519). Reconnaissances de ladite rente. — Transaction sur procès passée entre les fabriciers et procureurs de l'église et Jacquet Gombault, demeurant à Romorantin, au sujet de la possession du pré de Villaines (1509, en la présence de Phelippon Meignen et de Martin Guillaumet, clercs, notaires jurés du sceau de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de Jean Gallus, licencié ès droits, châtelain de Romorantin).

G. 1623. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1491-1792. — Titres de propriété de la fabrique et de la chapelle de Notre-Dame : rentes foncières. — État des rentes dues à la fabrique (1787). — Legs de rente foncière à la fabrique par Me Jacob Esmory, curé de Marcilly (1661). — Titres d'une rente foncière léguée en 1655 par Jacques de Pothin, écuyer, sieur de Chantelouse, et Blanche d'Estampes, son épouse. — Donation à la chapelle de Notre-Dame d'une rente foncière assignée sur une maison du bourg de Tremblevif (1676). — Testament de mess. Jacques de Pothin, chevalier, seigneur de Chantelouse, léguant à la fabrique une somme de 120 l. « pour être mise à constitution ». Le testateur veut « qu'il soit achepté à ses despens un drap mortuaire pour demeurer sur son monument l'année de son décès ». Il nomme pour exécuteur de son testament, dame Anne de Potin, son épouse (1694). — Donation d'une rente annuelle de 12 l. par mess. Jules Thiballier, écuyer, sieur de Micherie, et dame Anne de Pothin, son épouse ; ladite donation faite à charge de fondations pour le repos de l'âme de mess. René Gaspard de Pothin, écuyer, sieur de Chantelouse (1711). Reconnaissances de ladite rente par dame Anne de Pothin, veuve de mess. Thomas Thiballier, écuyer, sieur de La Boullaye, demeurant au château de L'Écluse, paroisse de Selles-Saint-Denis (1756) ; par mess. Pierre Thiballier, écuyer, seigneur de Chantelouse, et dame Émilie Terrier, son épouse (1774). — Bail à rente perpétuelle d'une pièce d'ouche et courtil, par les procureurs de la fabrique (1491, par devant Jean Compère, notaire juré, et sous le sceau d'Hardouin Pasteau, licencié en lois et garde des sceaux aux contrats de la châtellenie de La Ferté-Imbault). — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Procédure en reconnaissance d'une rente assise sur l'étang de Theillay, poursuivie par les gagers pardevant le lieutenant général du bailliage de Tremblevif (1544).

G. 1624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1740-1791. — Titres de la fabrique de Saint-Martin et de la chapelle de Notre-Dame : comptes de gestion et pièces justificatives des comptes. — Comptes des recettes et mises pour les années 1785-1788, rendus par les procureurs-fabriciers des fabriques de Saint-Martin et de Notre-Dame. — Quittance d'une somme de 12 l. 10 s. pour droits d'amortissement, délivrée à la fabrique par le receveur général des domaines et bois de la ville et généralité d'Orléans (1740).

MAREUIL (SAINT MARTIN).

G. 1625. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1531-1774. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration des biens de la cure (terres, dîmes), produisant un revenu annuel de 180 livres (1640). — Déclaration des biens de la cure sis dans le censif de la seigneurie du Vau Saint-Georges, en la paroisse de Thézée, fournie par Me Julien Corneau, curé de Mareuil, à mess. Jean de Gentil, écuyer, seigneur de Saint-Romain et du Vau Saint-Georges (1743). — Transaction sur procès entre Me Antoine Desquiou, curé de Mareuil, et les héritiers de feue Jeanne Bergeault : les héritiers font délivrance à la cure d'une septerée de terre léguée par le testament de

ladite Bergeault et sise près des Fossés de Vaubrun, en la paroisse de Mareuil (1536).— Testament de mess. Gabriel Charbonnier, prêtre, léguant à la cure une pièce de vigne sise à Mareuil. Le testateur donne à l'église sept ruches d'abeilles pour l'entretien du luminaire ; il lègue aussi son calice d'argent à mess. Jean Lejard, curé de Mareuil (1621). — Lettres de l'official de l'archidiacre de Tours, approuvant et ratifiant des baux de terres appartenant à la cure (1531). — Bail d'une maison sise au bourg de Mareuil et appartenant à la cure. — Baux de terres sises à Mareuil, à Thézée, à Saint-Aignan, à Saint-Romain (mess. Jean Lejard, écuyer, sieur du Guéret, chanoine en l'église collégiale de Saint-Aignan et curé de Mareuil, 1623). — Transaction sur procès entre mess. Gabriel Charbonnier, curé de Mareuil, et Antoinette de Saltin, dame du Guéret, femme d'Étienne Desroches, écuyer : la dame du Guéret cède à la cure des bois taillis et buissons sur la chaussée de l'étang du Guéret (1601). — Monitoire de l'official de Tours accordé au curé de Mareuil, sur sentence du bailliage de Saint-Aignan, et ordonnant de venir à révélation des faits prouvant l'usurpation des biens temporels et la détention des titres du revenu spirituel de la cure (Tours, 6 juin 1669). Aggrave et réaggrave de l'official de Tours excommuniant ceux qui n'ont pas révélé ce qu'ils pouvaient connaître sur les faits contenus dans le précédent monitoire (Tours, 11 juillet 1669).

G. 1626. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1554-1699. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Legs de rentes à la cure par René Desbans, écuyer, seigneur de Mareuil (1554). — Reconnaissances de rentes au profit de la cure. — Sentence du présidial de Blois condamnant Antoine Charrault à passer nouveau titre et déclaration d'hypothèque de rente au profit de la cure (1597). — Transaction sur procès entre Me Antoine Desquiou, curé de Mareuil, et Jacques du Mesnil, seigneur de La Pignollière et de Vaubrun : Jacques du Mesnil reconnait devoir à la cure une rente de 6 boisseaux de froment et 6 boisseaux de seigle (1597).

G. 1627. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1514-1757. — Titres de la cure : dîmes et droits de gros ; décimes. — Baux à ferme des dîmes appartenant à la cure (1590-1757). — Transaction au sujet des dîmes de la cure, entre le curé de Mareuil et les possesseurs du village et héreau de Beauchesne, en la paroisse de Mareuil : ceux-ci s'obligent de payer tous les ans, pour tous droits de dîmes, deux setiers de blé et deux chapons (1547). Reconnaissance de ladite dîme abonnée. (1628). — Transaction entre mess. Gabriel Charbonnier, curé de Mareuil, et Phelippon Louet et consorts : pour tous les droits de dîmes prétendus par le curé sur le village des Guérets en la paroisse de Mareuil, ledit Louet s'engage à payer chaque année 16 boisseaux de blé et deux chapons (1595). — Dîme de Mareuil et droit de gros réservé au curé sur ladite dîme : procès et transaction avec les seigneurs de Mareuil et de Mesnes. Lettres de l'official de Tours commettant Me Mathurin Simon, vicaire de Mareuil, pour procéder à une information sur la transaction relative aux dîmes de Mareuil, passée entre Hugues Morisson, curé de Mareuil, et François Desbans, écuyer, seigneur de Mareuil (1514). Enquête de Me Mathurin Simon (1514). Ratification de la transaction précitée par Martin, archevêque de Tours (1525). Vidimus de ladite transaction, sous le sceau de l'official de l'archevêque de Tours (1525). Transaction sur procès au sujet de ladite dîme, passée entre le curé de Mareuil et Pierre Pion, écuyer, seigneur du Breuil (1550). Acquisition par Marie Chaumon, femme de Claude Desbans, écuyer, seigneur de Mareuil, de rentes, dîmes et droits de terrage en la paroisse de Mareuil, vendus par Adrien de Bailly, écuyer, seigneur de Rossay, et François de Bailly, écuyer seigneur de Vaubrun (1598). Procédures au sujet des dîmes de Mareuil et du droit de gros sur lesdites dîmes, poursuivies par devant le bailliage et présidial de Blois par Gabriel Charbonnier et Jean Lejard, curés de Mareuil, contre Claude Desbans, écuyer, seigneur de Mareuil, et Robert de Pothin, écuyer, sieur de L'Écluse, curateur des enfants dudit Claude Desbans (XVIIe s.). Transaction entre mess. Charbonnier, curé, et Charles de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Mesnes (1606). — Droits de gros sur la dîme de Villeloin. Baux des dîmes de l'abbaye de Villeloin, en la paroisse de Mareuil, à la charge pour le preneur de payer le droit de gros dû au curé de Mareuil : bail par mess. Michel de Marolles, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Villeloin, à Philippe Beauvais, seigneur de Mesnes (1670), etc. Procédure poursuivie pardevant le présidial de Tours par Me Pierre Lefebure, curé de Mareuil : la seigneurie de Mesnes ayant été saisie, à la requête des Ursulines de Tours, sur Philippe Beauvais et sa femme, Me Lefebure fait opposition et demande que ladite seigneurie soit vendue à la charge de son gros sur la dîme de Villeloin (1675). — Procès en recouvrement de décimes intenté au curé de Mareuil par Me Etienne Luillier, receveur des décimes du diocèse de Tours (1663-1664).

LA MAROLLE (SAINT PIERRE).

G. 1628. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1479-1784. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) et de la fabrique. — Donation de tous ses biens faite au prieuré-cure par Marion Blondeau, à la charge pour le prieur de nourrir et alimenter ladite Marion pendant sa vie (1479). — Baux de maisons et de terres par les prieurs-curés : baux d'une maison et dépendances, appelée la Petite Marolle et sise à Mer, en la rue basse d'Aunay, etc. — Procès poursuivi pardevant le bailliage de Blois par Me Guy de Croizant, prieur-curé (possession de terres, droits de passage, 1747-1748). — Constitution de rente au profit de la cure. — Reconnaissance de rente au profit de la fabrique par Étienne Jullien, marchand aubergiste au bourg de La Marolle (1767).

MAROLLES (NOTRE-DAME).

G. 1629. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1617-1789. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Déclarations des biens dépendant de la cure de Marolles (appelée souvent Marolles-les-Blanches). — Reconnaisance des biens de la cure tenus à droit de cens de la prévôté de Suèvres ; ladite reconnaissance fournie pardevant Paul Pointeau, commissaire au terrier de la prévôté de Suèvres, suivant les lettres à terrier obtenues en chancellerie le 11 mai 1763 (1770). — Déclarations des biens de la cure tenus et mouvant en censive de mess. Auguste Poisson de Malvoisin, seigneur du marquisat-pairie de Menars, à cause de sa seigneurie de Villerogneux faisant partie dudit marquisat ; lesdites déclarations affirmées pardevant Étienne Marchand, notaire à Menars, commis pour la suite des opérations du terrier du marquisat de Menars (1787, 1789). — Cession de vignes à la cure de Marolles. — Baux de terres par les curés.

G. 1630. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1644-1747. — Titres de propriété de la cure : dîmes et novales, droits de gros et de portion congrue, procédures. — Transaction entre le chapitre de Saint-Martin de Tours et Me Georges Pillot, curé de Marolles : les chanoines de Saint-Martin accordent au curé 4 setiers de blé méteil pour son droit de gros sur la dîme de Villerogneux, dont ils jouissaient comme seigneurs de la prévôté de Suèvres (1644). — Transaction entre l'abbé de Marmoutier et le curé de Marolles : l'abbé s'engage à payer au curé une portion congrue de 40 l. t., à la charge pour ledit sieur curé de payer les décimes de la cure (1644). — Bail par mess. Georges Pillot, curé de Marolles, du quart de la dîme des novales de la cure pour le prix annuel de 15 boisseaux de blé méteil, « a la condition que s'il arrive quelques orages de gresles, sera tenu ledict sieur bailleur desduire ausdictz preneurs de ladicte ferme suivant la coustume » (1648). — Sentence de péréquation des droits de gros et de portion congrue dus au curé de Marolles par le prieur de Villeberfol, l'abbé de Marmoutier, les chanoines de Saint-Martin de Tours, l'abbé de Citeaux et le commandeur de la maladrerie de Saint-Lazare, seigneurs décimateurs de la paroisse (sentence du lieutenant général du bailliage de Blois, 1687). — Transactions entre les prieurs de Villeberfol et les curés de Marolles au sujet de leurs droits de dîmes et novales et de la portion congrue due aux curés (1697-1743). — État des titres des dîmes novales appartenant à la cure (1747). — Sentence du bailliage de Blois condamnant les marguilliers de la paroisse à fournir au curé les ornements et le pain et vin nécessaires pour le saint sacrifice de la messe ou, s'ils le préfèrent, à lui payer 100 s. par an (1685).

G. 1631. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1517-1778. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Déclaration censuelle des biens de la fabrique sis dans la censive de Jarday, fournie à mess. Louis de Rousselet de Chateaurenault, chef d'escadre, commandant l'armée du Roi dans les mers du Ponant, grand-prieur de Bretagne, auquel grand-prieuré est annexée la maladrerie de Saint-Lazare de Blois (1685). — Testament de Marie Haslé, léguant des biens à la fabrique et à la Charité (1696). — Donation d'une maison et de terres sises à Marolles, faite à la fabrique par mess. Gervais Martineau, ancien curé de la paroisse (1517). — Donation d'une boisselée de vignes faite à la fabrique par Claude Ditely, officier du Roi, demeurant à Blois, en échange d'une place dans l'église pour y faire construire un banc (1733). — Acquisition par les marguilliers d'une maison sise à Marolles (1682). — Échange de terres entre la fabrique et le marquis de Pezay (représenté par Michel Bellejambe, ingénieur-géographe, demeurant au château

(1) Prieuré dépendant du prieuré de Saint-Côme, réuni à la collégiale de Saint-Martin de Tours.

de Pezay, 1778). — Baux de terres par les marguilliers. (1517-1700) : bail de terres sises à Champfoireux, en la paroisse de « Merrolles » (1517), etc.

G. 1632. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1701-1750. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux de maisons et de terres par les marguilliers : baux à Guillaume Arnoul, maître d'école au bourg de Marolles (1716, 1727), etc.

G. 1633. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1716-1787. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières, procédures. — Baux de terres par les marguilliers (1732-1787). — Transaction par laquelle la fabrique est maintenue en possession et jouissance de terres sises près le bourg de Marolles (1716). — Constitution et reconnaissance de rente au profit de l'église.

G. 1634. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1662-1787. — Titres de propriété de la Charité. — Baux de terres par les marguilliers et procureurs de la Charité : bail par mess. Étienne Marchais, curé de Marolles, administrateur des biens de la Charité, et Jacques Remay, marguillier de ladite Charité (1741), etc.

G. 1635. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1579-1792. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs de terres : donation par Michel Challopin, vigneron (1579), etc. — Échange de terres entre les habitants de Marolles et l'archevêque de Tours : les habitants cèdent une partie du cimetière de la paroisse et, en contre-échange, l'archevêque donne à la Boîte des Trépassés une pièce de terre dépendant de la métairie sise au bourg de Marolles et faisant partie de la mense abbatiale de Marmoutier, unie à l'archevêché (1744). Ratification dudit échange par François de Crussol, évêque de Blois (Madon, 25 juin 1746). Nouvel échange de la pièce de terre cédée par l'archevêque de Tours, entre la Boîte des Trépassés, d'une part, et Me Étienne Marchais, curé de Marolles, et mess. Michel Belot, chevalier, seigneur de Pezay et Marolles, d'autre part (1746). Ratification de ce nouvel échange par l'évêque de Blois (Madon, 26 septembre 1746). — Baux de terres par les procureurs et marguilliers de la Boîte. — Bail de terres appartenant à la Boîte, passé par le conseil général de la commune (1792).

MASLIVES (SAINT MARTIN).

G. 1636. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1627-1786. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de biens à la chapelle (1) de Saint-Martin de Maslives (1627-1675). Testament de Léonarde Bauchart, passé en présence de René Loppé, vicaire et chapelain de Maslives (1627). Testament de Jeanne Galliot : elle donne à sa filleule 100 s. pour son gâteau (1672). Testament de Pierre Billon : il lègue à sa filleule une somme de 150 l. pour son cochelin (1675). — Rétrocession faite à la fabrique par Vincent Mariette, procureur syndic des habitants de Maslives, d'une somme de 450 livres environ, restant due sur les anciens rôles d'imposition et sur un exécutoire de dépens de l'officialité de Paris, décerné contre les habitants du hameau de Lescuelle et autres, appelants du décret de l'évêque de Chartres pour l'érection de Maslives en paroisse (1698). — Donation faite à la fabrique par Françoise Sébille, de terres sises à Maslives et chargées de cens envers M. de Saumery et Madame de Bretonvilliers, dame de Saint-Dyé ; ladite donation faite à la charge de faire établir dans l'église, aux frais de la fabrique, un banc à dossier qui appartiendra à ladite donatrice et à ses héritiers, moyennant une rente annuelle de 5 sous (1708). Reconnaissance de ladite rente par Guillaume Sébille, sieur de La Bouteillerie (1732). — Échange de terres entre les marguilliers et Jean Morillon, notaire royal à Saint-Dyé (1706). — Baux de terres par le procureur et receveur de la chapelle de Maslives (1648) et par les marguilliers de la fabrique. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Ajournement par devant le lieutenant général du bailliage de Blois, donné aux marguilliers de Maslives par Louis Georges de Johanne de La Carre, marquis de Saumery, pour se voir lesdits ajournés condamner : 1° à vendre une maison et des terres sises à Maslives et léguées à la fabrique par Marie Villiers, s'ils n'aiment mieux payer au seigneur ajournant 150 l. pour tous droits seigneuriaux, 2° à exhiber entre les mains de Jean Moreau, commissaire au terrier de la seigneurie de Saumery, tous les titres des biens appartenant à la fabrique dans l'étendue de ladite seigneurie (1775). Pièces annexes : lettres, terrier, consentement du seigneur de Saumery (1770) ; sentence du lieutenant du

(1) La chapelle de Saint-Martin de Maslives fut érigée en paroisse en 1681.

bailliage de Blois ordonnant la publication desdites lettres à terrier et commettant Jean Moreau, notaire royal à Chambord, pour recevoir les déclarations des vassaux et sujets de la seigneurie (1770).

MAVES (SAINT DYÉ).

G. 1637. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1654-1788. — Titres de propriété de la cure, de l'église, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Bail de terres appartenant à la cure (1771, témoin : Louis Oudine, maître d'école à Maves). — Plan de l'église de Maves dressé par Pierre Vollant, maître arpenteur juré à Blois (1654). — Baux de terres par les marguilliers de la fabrique et par les receveurs de la Boîte des Trépassés : bail à Denis Chabin, maître d'école à Maves (1777) ; bail en présence de Michel Savaron, maître des petites écoles à Maves (1787), etc. — Cession de rente à la Boîte des Trépassés. — Reconnaissance de rente au profit de ladite Boîte.

MEHERS (SAINT CLAIR).

G. 1638. (Liasse). — 16 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1483-1790. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration des héritages et revenus appartenant à la cure de « Mers » (1483). — Legs de biens et de rentes au profit de la cure. Legs de Noëlle Aubry, femme de Claude Hardoin, hôtelier au logis de La Croix-Blanche, au bourg de Chémery (1660) ; de Catherine Carré, veuve de Piere Jephon (?), sieur du Pinchault (1682) ; de Me Jean Michel, curé de Mehers (1694), etc. — Échanges de terres de la cure. — Baux à ferme et à rente perpétuelle de biens appartenant à la cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure.

G. 1639. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1600-1777. Titres de la cure, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Titres d'une donation faite à la fabrique par Elisabeth Martin des Brosses : transport de rentes au profit de Me Éloi Martin, sieur des Brosses, fermier général du comté de Saint-Aignan, demeurant à Chémery (1650) ; bail à rente par Marguerite Chicoyneau, veuve de n. h. Louis Pénigault, lieutenant au comté et bailliage de Selles (1651) ; reconnaissance de rente au profit de dame Marie de La Boullays, veuve d'Éloi Martin (1668) ; transport d'une rente constituée fait par René Martin, sieur de Saint-Martin, au profit de Louis Martin, son frère, sieur des Brosses, fermier de la terre et seigneurie de Corberande (1677). — Legs de biens à la fabrique par François Céré (1724). Pièces annexes : bail de terres par Nicolas Thierry, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Selles (1699) ; quittance des droits d'amortissement des biens légués par François Ceré (1731), etc. — Échange de terres de la fabrique (conclu en assemblée générale des habitants, 1759). — Bail de terres par les procureurs-fabriciers. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Testament de mess. Clément Fonteneau, curé de Méhers, léguant une pièce de terre à la Boîte des Trépassés de Mehers. Le testateur donne une partie de ses biens à son neveu pour son entretien aux écoles, à la condition qu'il soit prêtre (1600). — Inventaire des titres et papiers de la cure et de la fabrique, dressé par Me Étienne Chrétien, notaire à Chémery (1757). Pièces inventoriées : testament d'Élisabeth Martin des Brosses léguant une rente foncière à la fabrique (1707, par devant Me Guillard, notaire à Blois).

MEMBROLLES (SAINT MARTIN).

G. 1640. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Titres de propriété de la fabrique : bail de terres par les marguilliers.

MENARS (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 1641. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1628-1771. — Titres de la cure. — Mémoire des services fondés en l'église paroissiale de Menars. « Tous les mardis de l'année, une messe haulte de *Requiem* pour messire Guillaume Charron, vivant seigneur de Menars ». — Donation de biens faite à la cure de Menars par dame Françoise Barantin, veuve d'Hercule de Bedoue, écuyer, seigneur de Menars et de Moncourtois (1628). — Extrait du testament de mess. Guillaume Charron, chevalier, vicomte de Menars, léguant à la cure une rente foncière de 300 l. « dont en sera baillé 250 livres au vicaire que ledit seigneur souhaite et entend être entretenu à l'advenir en ladite église » de Menars (1669). — Constitution de rente au profit de la cure par mess. Jean-Jacques

Charron, chevalier, marquis de Menars, président à mortier au Parlement de Paris (1691). — Transaction entre Jean-Jacques Charron et les habitants de Menars : les habitants abandonnent au marquis de Menars tous les biens donnés à la cure pour sa dotation, à la charge, pour le marquis de Menars, de garantir aux curés de la paroisse le paiement de la portion congrue fixée par la déclaration du Roi de 1686 (1701). — Transaction entre Me André Leconte, curé de Menars, et Abel François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, lieutenant général des provinces de Beauce et Orléanais, directeur et ordonnateur général des bâtiments du Roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, gouverneur du Palais du Luxembourg à Paris, capitaine gouverneur du château royal de Blois, gouverneur de la ville de Blois : le sieur Leconte abandonne tous les biens, revenus et dîmes de la cure au profit du marquis de Menars qui s'oblige à faire servir aux curés de la paroisse une portion congrue de 500 livres (1771 ; la transaction contient quelques détails sur l'érection de la cure de Menars, en 1629, et la formation du parc du château de Menars, vers 1701). — Baux des terres de la cure : bail à Jacques Ponette, garde à cheval des plaisirs du Roi, demeurant à Menars (1667), etc.

G. 1642. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1587-1732. — Titres de la fabrique. — Translation du cimetière de Menars. Procès-verbal de visite du cimetière et du terrain proposé pour l'établissement d'un nouveau cimetière, par François de Brisay, vicaire général de l'évêque de Chartres (1676). Donation du terrain pour le nouveau cimetière par Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars, seigneur de Neuville, Nozieux et autres lieux, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, intendant de la généralité d'Orléans et surintendant des finances de la Reine ; ladite donation faite à l'église de Menars à charge de fondations et à la charge pour les marguilliers de donner une palme chaque année, le jour des Rameaux, au seigneur de Menars et à ses successeurs (1677). — Déclarations des biens et revenus de la fabrique (1692, 1706). — Dons et legs à la fabrique. Testament d'André Rougemont, marchand à Menars, léguant 30 livres à son neveu pour faire des voyages et visites à Notre-Dame de Liesse, à Vendôme, à Saint-Thomas, à Notre-Dame des Aides à Blois, à Notre-Dame de Chitenay, à Saint Mye d'Huisseau, à Saint Eutrope de Monrion (1631). Nouveau testament d'André Rougemont léguant à la fabrique la moitié d'une maison sise à Menars « pour y loger et retirer ung prestre ou aultre personne religieuse qui pourrait estre en la parroisse dudict Menards, pour enseigner et instruire la jeunesse et monstrer a lire et escripre aux enffans » (1633). Donation d'une rente foncière, de vases sacrés et d'ornements, faite à la marelle par Madeleine Fesneau (1656). Testament de Pierre Cosson, ancien sergent royal au bailliage de Blois, léguant des terres à la fabrique à la charge de fondations et d'inscription au « martiauloge » de l'église (1655). Donations d'une somme de 30 l. et d'une rente foncière de 40 s. faites à l'église de Menars par Josias de Goguay, écuyer, seigneur de Moussonvilliers, et Marie Bourdonneau, sa femme (1658). Testaments d'Anne Thomas, veuve de Michel Umbredasne, officier de S. A. R., demeurant à Menars (1684) ; de Claude Mainbielle, femme de Nicolas Bouzy, garde à cheval des plaisirs du Roi au comté de Blois (1687) ; de mess. Denis Picardeau, curé de Menars (1698). Donation de terres à l'église de Menars par Mathurin Massion, « l'un des jardiniers » du château de Menars (1725).

G. 1643. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1606-1744. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Échanges de terres appartenant à la fabrique : échange entre les paroissiens et habitants (réunis en assemblée) et Me Jean Guénois, notaire royal à Blois (1744), etc. — Baux par les marguilliers de terres sises dans les paroisses de Menars et de Cour-sur-Loire (1606-1650) : bail à Macé Moreau, sergent de la justice de Menars (1617), etc.

G. 1644. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1651-1792. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux par les marguilliers de terres sises dans les paroisses de Cour-sur-Loire, Menars, Saint-Denis, Saint-Dyé et Villerbon : bail passé en présence d'André Rabier, maître d'école à Menars (1763), etc.

G. 1645. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1668-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique par Denis Chabault, garde des chasses de la seigneurie de Menars (1743), etc. — Constitutions de rentes au profit de la fabrique par Marcoul Devaux, cabaretier à Menars, et Avoye Mahy, sa femme (1668-1669). Procès au sujet desdites rentes poursuivi par les marguilliers contre Jacques Godaire, garde à cheval des plai-

sirs du Roi, et Avoye Mahy, sa femme, veuve de Marcoul Devaux (1680-1687, par devant le bailliage de Menars). Ordonnance de l'archidiacre de Blois, prescrivant aux marguilliers de poursuivre le paiement des arrérages desdites rentes (1688). Transaction entre les habitants de Menars et le sieur Godaire (1691). Nouveau procès entre les mêmes parties, par devant le bailliage de la châtellenie de Suèvres (1703) et par devant le prévôt d'Orléans, en appel de la sentence du bailliage de Suèvres (1704-1705).

G. 1646. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1674-1774. — Titres de propriété de la Charité et de la Boîte des Trépassés. — Baux d'une maison et de terres par les procureurs et administrateurs de la Charité (Me Charles Massion, notaire à Menars, procureur en 1774). — Reconnaissances de rentes au profit de la Charité. — Legs de terres à la Boîte des Trépassés. — Bail de terres par le procureur de ladite Boîte.

MENNETOU-SUR-CHER (SAINT URBAIN).

G. 1647. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1552-1773. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration des biens, revenus et charges de la cure. Revenus : gros, payé par les Bénédictines de Mennetou, pouvant valoir chaque année 110 l., etc. Charges : pour don gratuit, 100 l., pour nouvelle taxe, 36 l., pour droits synodaux, 20 s. ; pour les gages d'un vicaire, 300 l., etc. (1693). — Déclaration censuelle des biens de la cure sis dans le censif de Chambonnet, fournie par le curé de Mennetou à mess. François d'Estampes, chevalier, seigneur de la baronnie de Sauveterre et Saint-Loup (1665). — Titres concernant le presbytère et ses dépendances : bail à rente perpétuelle et amortissable fait à mess. René Simon, curé de Mennetou, d'une maison sise dans la cour du logis curial dudit Mennetou, chargée de cens et de droit de festage (1741) ; amortissement de ladite rente et acquisition de ladite maison par René Simon (1752) ; procès relatif aux réparations du logis curial entre mess. François Nicolas, curé, et les habitants de Mennetou, d'une part, et Perpétue Simon, héritière de mess. René Simon, d'autre part ; abandon de la maison acquise par René Simon en 1752, fait au profit de la cure par Perpétue Simon, pour être déchargée des grosses réparations du logis curial (1758). — Legs à la cure de terres sises à Maray. — Fondation d'anniversaire au profit de la cure. — Acquisition par mess. Jacques Gaultier, curé de Mennetou, d'un jardin sis au faubourg de Bonne-Nouvelle dudit Mennetou (1644). — Échanges de terres appartenant à la cure. — Partage de terres indivises appartenant à la cure et sises à Maray (1552). — Bail par François Menard, curé de Mennetou et archiprêtre de Vierzon, de l'ancien moulin de Dalenet et dépendances, construit sur la rivière de Rère *(Reize)*, en la paroisse de Villeherviers (1599). Nouveau bail dudit moulin fait à n. h. Pierre Dubois, écuyer de cuisine de la bouche du Roi, demeurant à Romorantin, à la charge pour le preneur d'acquitter la taxe de « cureure » de la Rère et de faire homologuer le présent bail par l'archevêque de Bourges ou ses grands vicaires (1603). — Baux de terres sises dans les paroisses de Langon, Maray, Mennetou et Thénioux : bail par Me Philippe Bureau, docteur de la maison et société de Sorbonne, grand vicaire de l'archevêque de Bourges, archidiacre de Châteauroux et curé de Mennetou (1680), etc.

G. 1648. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1472-1717. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Dons et legs de rentes à la cure. Testament de Jeanne Poularde léguant des rentes aux curés de Mennetou, « Chastres » et Langon, et faisant des donations aux églises de Mennetou, Langon, Saint-Loup, « Theniou », « Teillay » et « Mazay », aux maisons-Dieu de Bourges et Mennetou, etc. (1472, en présence de François Dautroche, clerc juré notaire de la châtellenie de Mennetou). Donation de rente faite à charge de fondation par Me Jean Delajon, procureur au présidial de Bourges (1582, sous le sceau de Robert de Bazoges, écuyer, capitaine de « Menesto sur Cher »). — Vente de terres sises à Maray et chargées d'une rente envers la cure (1535, sous le sceau de Claude de Lafeulle, écuyer, capitaine et garde du scel établi aux contrats de la châtellenie de Mennetou). — Contrat d'échange de la moitié du « logis de la Lande », sis en la ville de Mennetou, joignant d'un bout les murailles de la ville et d'autre bout la rue tendant de la boucherie dudit Mennetou à la porte de Bonne Nouvelle, et de la moitié d'un jardin sis aux faubourgs de la ville, joignant d'un côté la tour appelée « le Fondement » et d'autre côté le chemin « tendant de la porte de la riviere dudit Mennetou a Langon » ; lesdits logis et jardin chargés de rente foncière envers la cure de Mennetou (1597). — Vente d'une vigne chargée de rente envers la cure, par Sébastien Delaulne, parcheminier, demeurant au Bourgeau de Romorantin (1614). — Reconnaissances de rentes au profit de la cure, par Jeanne Mazette (1541 ?,

sous le sceau de Jean de Bazoges, écuyer, garde du scel établi aux contrats de la châtellenie de Mennetou), par Pierre Masson, procureur fiscal de la seigneurie de Mennetou (1608), par Claude Chevallier, marchand parcheminier à Mennetou (1620), par Robert Girault, marchand hôtelier, demeurant au bourg de Langon (1630), par Me François Masson, conseiller du Roi, élu en l'élection de Romorantin, demeurant à Mennetou (1640), etc. — Quittances de paiement de rentes dues à la cure de Mennetou. — Procédures en déclarations d'hypothèques et paiement d'arrérages de rentes dues à la cure.

G. 1649. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1484-1738. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Testament de Geoffroy Fadignon, léguant une rente à la fabrique de « Monesto sur Cher » (1484, en présence de Pierre Lepyn, notaire aux contrats de la châtellenie de Mennetou, et sous le sceau de Jean Potin, écuyer, garde du scel aux contrats de ladite châtellenie). — Testament de François Gaultier, marchand à Mennetou, léguant à l'église un écu de rente assignée sur une maison sise au Grand Carroir de Mennetou, près de la maison du Dauphin, et à l'hotel-Dieu et hopital dudit Mennetou, la somme de 10 écus « pour estre employée a bastir ung bas costé prez ledit hostel Dieu » (1599, en présence de Me René Gaultier, lieutenant au bailliage de Mennetou, de Jacques Gaultier, procureur au siège dudit Mennetou, etc.). — Donation de vignes à la fabrique et au prieuré de Mennetou et à la chapelle de Bonne-Nouvelle par Françoise Goujon, veuve de Me Guillaume Berserolle, avocat au siège royal de Romorantin, procureur du Roi en l'élection et grenier à sel de Romorantin (1623). — Testament de Jean Chevallier, cordonnier, léguant des rentes à la fabrique et à la chapelle de Bonne-Nouvelle (1662). — Legs d'une rente de 15 l. et d'argenterie en œuvre fait à la fabrique par Marie Turpin ; ladite argenterie donnée pour être employée à l'acquisition d'un encensoir d'argent (1723).

G. 1650. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau (de la châtellenie de Mennetou, 1476).

1476-1775. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Cession de biens sis à Langon faite à la fabrique par Cyprien Sarton, marchand, demeurant au Bourgeau, faubourg de Romorantin (1726). — Échanges de terres entre les procureurs de la fabrique et le sieur Grangier, écuyer, seigneur de La Brosse (1575). — Baux de terres appartenant à la fabrique : bail par les procureurs de la fabrique (1476, sous le sceau de Jean Potin, écuyer, garde du scel aux contrats de la châtellenie de Mennetou) ; baux judiciaires des biens de la fabrique. — Opposition à la saisie d'une portion de maison et de terres sises à Langon (et léguées à la fabrique en 1506 par Denise Cangier), formée par le procureur de la fabrique et le curé de Mennetou (XVIIe s.).

G. 1651. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1574-1764. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur le clos des Fontaines, en la paroisse de Mennetou. Bail dudit clos à rente perpétuelle, reconnaissances de ladite rente (par François Decuillay, parcheminier à Mennetou, 1729, etc.), procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages. — Titres d'une rente léguée à la fabrique par Cyprien Callou. Testament et codicilles testamentaires de Cyprien Callou, marchand demeurant à Mennetou, léguant : 1°, au curé, aux marguilliers et au sonneur de la paroisse, une rente de 62 s. ; 2°, à la fabrique, une rente de 4 setiers de seigle et d'un poinçon de vin pour être distribués sur sa tombe aux pauvres de la paroisse, le jour anniversaire de son décès ; ladite rente assignée sur la maison dudit Callou, sise en la ville de Mennetou, près les murailles de la ville et près « la rue a aller de la porte d'embas au Grand Carroy », sur le lieu, manoir et métairie du Frottier, en la paroisse de La Chapelle-Moine-Martin, et sur quelques pièces de terre. Le testateur légue aussi à la fabrique une somme de 10 livres « pour estre employée a avoir des ornements pour l'eglise », à sa fille Françoise Callou, religieuse à Beaumont, une rente annuelle de 10 livres « pour avoir ses petites necessitez » et à chacun des enfants de l'école qui assisteront à son enterrement, 6 deniers (1574-1576). Reconnaissance de ladite rente par Me Abraham Baron, notaire en la baronnie de Graçay, résidant à La Chapelle-Moine-Martin, et consorts (1648). Vente du lieu du Frottier, faite par Me Jacques Garnier, notaire royal en la châtellenie de Romorantin, à Me Macé Sarton, notaire en la baronnie de Graçay et greffier du bailliage de Villefranche-sur-Cher (1660). Procédures en reconnaissance de ladite rente. P. v. d'assemblée des manants et habitants de la ville de Mennetou déclarant qu'ils sont d'avis d'accepter le remboursement desdites rentes pour employer les deniers provenant dudit remboursement à avoir un vicaire et un maître ou une maîtresse d'école (1756). Admission par le bailli de Mennetou du sieur Jean Villette, maître écrivain demeurant à Bourges, en l'état de précepteur de la jeunesse de Menne-

ton et des paroisses dépendant de la juridiction dudit Mennetou, pour enseigner aux jeunes garçons (gratuitement, pour ceux qui présenteront un certificat de pauvreté délivré par le curé de Mennetou) la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les prières de la religion catholique et le catéchisme du diocèse ; le précepteur devra se faire agréer par l'archevêque de Bourges et par le seigneur de Mennetou ; il recevra une somme annuelle de 100 livres et de plus tous les revenus de la fondation Callou (1756).

G. 1652. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1540-1758. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Constitution de rentes au profit de la fabrique. — Reconnaissances de rentes fournies aux fabriciers (Jean Delaval, concierge du château de Mennetou, procureur-fabricier en 1674) par Me Jacques Salmon, officier du duc d'Orléans, demeurant à Romorantin (1674), par Me Jean Delabat, ci-devant directeur des Aides de l'élection de Romorantin (1694), par Silvain Batailler, parcheminier demeurant au faubourg de l'Ile des Ponts de Mennetou (1741), etc. — Procédures en reconnaissance de rentes. — Testament de Jean Delajon, maçon demeurant à Mennetou, léguant à la Boîte des Trépassés deux quartiers de pré, deux journaux de vignes et une rente de 10 s. 6 d. (1540, par devant Jacques Gaultier, notaire, et sous le sceau de Jean de Bazoges, écuyer, capitaine de Mennetou et garde du scel établi aux contrats de la châtellenie dudit Mennetou).

MER (SAINT HILAIRE).

G. 1653. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1488-1785. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Acquisition d'une maison sise en la ville de Mer faite par mess. Louis-Daniel Marie, prieur-curé de Mer, après autorisation du père Sutaine, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et général des chanoines réguliers de la congrégation de France (1737). — Baux de terres par les prieurs-curés. — Échange de rentes et de biens chargés d'un anniversaire envers le prieur de Mer (1488). — Vente d'une terre chargée de rente envers le prieuré-cure de Mer.

G. 1654. (Registre.) — In-folio ; 247 feuillets, papier.

1758-1792. — Registre des délibérations des assemblées tenues au banc de l'œuvre et fabrique de Mer (coté et paraphé par Antoine Gentil, avocat en Parlement, bailli du bailliage de Menars). — Fol. 2. Réception par le prieur, les marguilliers et habitants du compte de Laurient Turmeau, marguillier de la paroisse en 1751 (1758). — Fol. 2, v°. Adjudication des travaux d'entretien et de nettoyage de l'église (1758) ; concession d'un banc dans l'église faite aux sœurs de l'Hôtel-Dieu, à la condition d'en payer une rente de 25 s. ; ce banc leur étant d'autant plus convenable que lesdites sœurs ont presque toujours quelques petites pensionnaires qu'elles mènent à l'église avec elles (1758). — Fol. 3. Concession d'un banc dans l'église à M. Hemery, procureur postulant au siège de Menars (1758) ; élection d'un marguillier de la grande fabrique et d'un marguillier de la Boîte des Trépassés (1758). — Fol. 4. Réception du compte du procureur de la Boîte des Trépassés pour les années 1751-1754 (1760) ; visa et approbation de M. Coullon, doyen rural de Suèvres et curé de Saint-Denis (par ordre de l'évêque de Blois, 1760) ; réception du compte du marguillier receveur de la fabrique pour l'année 1752 (1760). — Fol. 5. Assemblée du prieur, des marguilliers et habitants, par devant messire François Coullon, doyen rural de Suèvres, commissaire député par l'évêque de Blois. Sur la représentation faite par le sieur Leroy, second vicaire, chargé d'acquitter les fondations de l'Hôtel-Dieu et des écoles, « qu'estant distrait dans l'ordre et dans l'exercice de son ministère par la partye de la fondation faite par feu M. Begon, ancien prieur de cette paroisse, qui oblige le second prestre a enseigner aux enfants pauvres de la paroisse à lire, leur apprendre le cathechisme et enseigner generalement le latin tant aux pauvres qu'aux riches, consentant à remplir cette dernière obligation, il desireroit se decharger d'apprendre à lire aux veritables pauvres en chargeant de cet office le maître d'ecole seculier, offrant payer à cet effet audit maître d'ecole la somme de trente livres par chacun an, sur ses emoluments ordinaires ; le sieur Huetteau, maître d'ecole seculier, present, ayant de sa part representé qu'il vouloit bien accorder aux desirs du sieur Leroy, mais aux conditions seulement qu'on fixeroit le nombre des pauvres sur celuy qui de tout tems, l'un portant l'autre, avoit coutume de se trouver à l'ecole du maître de latin, attendu que sans ce reglement tous les peres et meres des enfants qui viennent a son ecole en payant pretendroient estre tous pauvres et qu'alors, n'estant point fondé en aucune façon pour l'ecole qu'il fait et n'ayant pour la faire que la retribution de ses ecoliers, il se trouveroit dans le cas d'enseigner et d'instruire gratuitement presque tout le monde », l'assemblée règle et statue ce qui suit : « 1°, que pour obvier à la multiplication de ceux qui se disoient pauvres, il n'en sera

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

reçu aucun gratuitement à l'école du maître seculier qu'il ne soit auparavant muny de notre attache et jugé par nous, prieur et administrateurs, veritablement pauvre ; 2°, que les dits pauvres n'y entreront que proportionellement au nombre où ils se trouvoient cy devant, et seulement depuis l'age de huit ans jusqu'à dix ou onze ; 3°, qu'il sera payé sur la fondation de l'ecole au maître seculier la somme de trente livres par le marguillier en recette des deniers de ladite fondation ». L'assemblée fixe ensuite l'heure de la messe à l'Hotel-Dieu (1760). — Fol. 8. Réception du compte du procureur de la Boîte des Trépassés pour les années 1755-1757 (1760). — Fol. 9. Elections de marguilliers de la grande marelle et de la Boîte des Trépassés (1760-1761). — Fol. 10. Règlement du cérémonial des processions, déterminé à la suite de contestations entre les marguilliers de la grande marelle et les marguilliers du Saint-Sacrement (1762). — Fol. 10, v°. Règlement sur les sonneries des baptêmes : à chaque baptême, les particuliers qui voudront avoir la grande sonnerie devront donner une somme de 30 s., en partie réversible à la fabrique (1762). — Fol. 11. Adjudication de la reconstruction des vitrages de la nef et des deux chapelles (1762). — Fol. 11, v°. Adjudication d'un banc à Me Fricot, receveur des Aides à Mer (1762). — Fol. 12. Adjudication d'un banc à la veuve de Me Joseph Lenormant, président au grenier à sel de Mer (1763). — Fol. 12, v°. Adjudication des travaux de démolition du grand cimetière et de construction des murs d'un cimetière neuf (1763). — Fol. 15. Quittance définitive de remboursement de rente donnée aux religieux de Bourgmoyen (1764). — Fol. 16, v°. Élection d'un procureur de la Boîte des Trépassés (1764). — Fol. 20. Remploi d'une somme de 1056 l. formant une partie du revenu du troisième prêtre (1766). — Fol. 21. Marché entre les paroissiens de Mer et le sieur Martin Gaulard, maître fondeur de cloches à Orléans : ledit sieur Gaulard s'oblige de refondre la grosse cloche et de la rendre sonore et d'accord avec la seconde, moyennant la somme de 150 l. (1767). — Fol. 33, v°. Concession d'un banc au sieur André Moreau, maître de poste à Mer (1775). — Fol. 35, v°. Consentement des habitants pour le placement d'une somme de 3.497 l. sur l'abbaye de Sainte-Geneviève (1776). — Fol. 37. Consentement donné par les habitants pour faire un emprunt de 1.200 l. ; lettres de M. de Thémines, évêque de Blois, autorisant ledit emprunt (1777). — Fol. 42, v°. Concession de banc à M. Despaignol-Lafagette (1780). — Fol. 43, v°. Réception du compte du receveur de la confrérie de la Sainte Vierge, pour les années 1778-1780 (1781). — Fol. 48, v°. Délibération relative aux réparations de l'église paroissiale : l'assemblée nomme trois commissaires pour faire auprès de l'intendant les démarches nécessaires, pour prévenir l'évêque de Blois qu'il veuille bien concourir aux réparations du chœur, pour répartir justement sur tous les propriétaires fonciers les frais de ces réparations et pour faire établir un devis estimatif des travaux (1783). — Fol. 50, v°. Délibération sur une lettre circulaire de l'intendant, proposant l'établissement d'un bureau d'aumône et de charité, conformément aux intentions du Roi dont le but est de détruire la mendicité de son royaume : l'assemblée statue que, vu l'établissement d'un bureau de charité qui existe à Mer, les aumônes seront versées à l'avenir dans la caisse commune de ce bureau, que chacun ne fera plus l'aumône à sa porte mais remettra entre les mains des économes désignés par le bureau de charité les aumônes qu'il avait coutume de distribuer manuellement, et que le bureau de charité sera autorisé à faire tous règlements convenables (1783). — Fol. 53. Délibération des habitants autorisant le marguillier de la fabrique à lever des grosses de plusieurs baux de l'église, aux dépens de la fabrique (1784). — Fol. 53, v°. Délibération relative aux écoles : sur la représentation que M. Jullien, maître des petites écoles de garçons, étant décédé, il y avait des difficultés pour le remplacer, faute de logement, l'assemblée décide qu'on assignera au futur maître d'école une somme annuelle de 60 l., payable sur les deniers de la fabrique, pour se choisir un logement convenable, à portée de l'église ; et comme il ne s'est encore présenté aucun sujet pour remplir la place vacante, il est statué qu'on en référera à l'évêque de Blois, auquel seul appartient le soin de l'instruction publique (1784). — Fol. 55. Acte d'installation du sieur Jaulnet, demeurant à Ouzouer-le-Doyen, pour maître des petites écoles de Mer ; l'assemblée supplie l'évêque de Blois d'accorder au sieur Jaulnet toutes lettres sur ce nécessaires (1784). — Fol. 56, v°. P. v. d'élection à la charge de marguillier, de Pierre du Tens de Léry, écuyer, chevalier de Saint-Louis (1785). — Fol. 58. Délibération des habitants autorisant le prieur et les marguilliers à faire un emprunt de 1.200 l. pour acheter les ornements nécessaires à l'église (1786). — Fol. 58, v°. P. v. d'élection à la charge de marguillier, du sieur Lenormant du Mesnil, greffier secrétaire du point d'honneur (1786). — Fol. 62. Nomination d'un notaire, d'un procureur et d'un huissier de la fabrique ; les titres nécessaires leur seront remis par les marguilliers qui ne pourront retirer les papiers du trésor sans y mettre un récépissé (1787). — Fol. 65. Délibération relative aux écoles. Les marguilliers représentent : 1°, que par acte passé par devant Me Huetteau, notaire à Mer, le 7 mars 1712, M. Begon, lors prieur de la paroisse, « a fondé un maître d'écolle » chargé d'instruire les pauvres enfants de la pa-

roisse ; 2°, que par autre acte passé devant Me Turmeau, notaire à Mer, le 23 novembre 1738, les habitants de la paroisse, reconnaissant que la fondation de M. Begon était devenue inutile par suite des changements fréquents des sujets proposés pour acquitter cette fondation, avaient arrêté que ce serait à l'avenir un prêtre qui serait chargé de l'éducation et de l'instruction des enfants, que ledit prêtre jouirait, en qualité de maître d'école, du revenu de plusieurs fondations, et particulièrement de la fondation du sieur Begon, qu'il serait en outre payé audit prêtre une somme de 30 s. par mois, par chacun des enfants qui apprendrait le latin, excepté quelques enfants pauvres qui pourraient avoir des dispositions et qui devraient être instruits gratuitement ; 3°, que depuis quelque temps, le sieur Gourdet, troisième prêtre, chargé d'acquitter ces fondations, n'avait point rouvert ses classes et refusait d'enseigner le latin aux enfants. L'assemblée décide : 1°, qu'il sera alloué au régent des classes, par chaque écolier latiniste, 3 livres par mois, ainsi qu'il est en usage depuis plusieurs années déjà ; 2°, que les classes dureront le matin depuis 9 heures jusqu'à 11 heures et demie, et l'après-midi depuis 2 heures jusqu'à 4 heures et demie, tant en été qu'en hiver, et qu'il ne sera donné aux écoliers que deux congés par semaine, les après-midi des mercredis et samedis ; 3°, qu'il sera dressé les premiers janvier, avril, juillet et novembre de chaque année, un état des pauvres que ledit régent sera obligé d'instruire ou faire instruire à ses frais, par le maître d'école ordinaire ; 4°, que ces conditions seront proposées à l'abbé Gourdet, et, en cas de refus de sa part, qu'il en sera écrit à l'évêque de Blois pour le supplier d'accorder à la paroisse un prêtre en état de faire les classes (28 décembre 1788). — Fol. 66, v°. Nouvelle délibération relative aux écoles. M. le prieur représente que les désirs des notables habitants de la paroisse étaient : 1°, qu'à l'avenir, le troisième prêtre grammairien ne pût donner que deux congés par semaine ; 2°, qu'il y eût des heures fixées pour les classes, savoir pour le matin de 9 heures à 11 heures, et pour le soir de 2 heures à 4 heures ; 3°, que le prêtre grammairien fût autorisé à prendre 3 livres par mois pour chaque écolier, et à défaut de paiement, à renvoyer le non-payant. M. le prieur ajoute que M. Gourdet demandait qu'on voulût bien lui accorder, suivant l'usage de tous les collèges, deux mois de vacances, savoir les mois de septembre et d'octobre, ainsi que la vacance de la quinzaine pascale. L'assemblée adopte ces propositions et décide qu'elles deviendront une règle pour l'avenir (18 janvier 1789). — Fol. 68, v°. Assemblée des notables habitants. Sur la proposition du prieur, il est arrêté que l'évêque de Blois sera supplié de vouloir bien nommer le sieur Jacques Julien, pour remplir la fonction de maître des petites écoles des garçons, vacante par la retraite du sieur Jaulnet. L'assemblée détermine les obligations du recteur de l'école : il sera tenu d'ouvrir son école de 9 heures à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir ; il aura un jour entier de congé par semaine, suivant l'usage ; il enseignera aux enfants la lecture, l'écriture et les premiers éléments de la religion catholique, ainsi que l'arithmétique aux plus avancés ; il ne pourra s'absenter sans en avoir obtenu l'agrément ; il formera des enfants pour faire l'office de petits clercs à l'église et enseignera le plain-chant à ceux qui auront des dispositions et de la sagesse, afin que son école soit comme une pépinière de chantres ; il recevra gratis dans son école les enfants des pauvres hors d'état de payer, au nombre déterminé par le prieur et les marguilliers, auxquels il sera pareillement réservé de modérer le prix des mois fixé par la paroisse. Le recteur sera exempt, suivant la coutume, de toute taxe et imposition personnelle ; il aura le logement ; il recevra une somme de 30 livres qui lui sera donnée annuellement par le troisième prêtre, suivant la coutume ; il lui sera payé par mois les sommes de 6 s., 12 s. et 20 s. pour chacun des enfants, au prorata de leur avancement, savoir le premier prix pour les commençants, jusqu'à ce qu'ils sachent un peu lire, le deuxième prix pour les enfants qui pourront lire et écrire, et le troisième prix pour ceux qui pourront apprendre l'arithmétique ; le recteur sera seul en droit de tenir les écoles publiques pour les garçons au-dessus de 7 ans, et l'évêque de Blois sera supplié d'interdire toutes autres écoles qui se seraient formées ou pourraient se former. Le sieur Julien demandant encore à la paroisse qu'elle voulût bien lui adjuger une somme fixe et invariable, il est autorisé à se pourvoir, sur ce point, auprès des officiers municipaux (10 mai 1789). — Fol. 73, v°. Acquisition d'un serpent vendu, pour le prix de 60 livres, par M. l'abbé Duplessis, musicien de la cathédrale de Blois (1790). — Fol. 200-213. État des bancs placés dans l'église, avec les noms de ceux qui les possèdent et le prix des rentes qu'ils en font : bancs concédés à M. Martin de Corteuil, receveur du grenier à sel ; à Mlle Bodin du Chatellier, dame de Vaux ; à M. Gentil, bailli du bailliage du marquisat-pairie de Menars, etc. — Fol. 213-221. État des places et stalles du chœur. — Fol. 247. État des charges ordinaires de la fabrique.

G. 1655. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1501-XVIIIe siècle. — Titres de la fabrique : nominations de marguilliers ; tableau de fondations. —

Nomination de marguilliers faite, à la requête des paroissiens, par l'official de l'archidiacre de Blois (1501). — P. v. d'élection de trois marguilliers (mess. François de Bodin, chevalier, seigneur de Vaux, Pierre Roger, sieur de Motheux, etc., 1697). — Arrêt du Parlement de Paris (rendu en appel d'une sentence du bailliage de Menars) ordonnant qu'à l'avenir il y aura, dans la paroisse de Mer, trois marguilliers qui exerceront leur charge chacun pendant trois ans; qu'il sera élu un marguillier chaque année; que les fabriciers garderont entre eux le rang de leur nomination et que le plus ancien fera la recette de la fabrique (1726). — Tableau des services de fondations de l'église de Mer (XVII[e] s.).

G. 1656. (Registre.) — In-4°; 16 feuillets, papier.

XVII[e] siècle. — Titres de propriété de la fabrique : état des biens et rentes foncières appartenant à l'église (dressé vers 1650).

G. 1657. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1422-1723. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Don d'une rente de 10 sous t. fait à la « marrellerie de Mer » par Étienne Griveau, paroissien dudit Mer (1422, par devant Jean Colombet, tabellion juré du scel et écriture de la prévôté de Suèvres). — Testament de Martine, femme de Pierre Hemes, paroissienne de Mer : « Dedit et legavit torchie ejusdem loci de Mari, quindecim denarios turonenses ; item, cereo ardenti ante crucifixum, dimidiam libram cere ; item, candelle beate Marie ecclesie ejusdem loci, dimidiam libram cere ; item, dedit et legavit confrarie Sancti Sacramenti ejusdem loci unam libram cere ; item, Elemosine dicti loci de Mari unum lintheamen ; item, dedit et legavit Caritati ejusdem loci unum septarium bladi et unum septarium siliginis vel ordei... » (1442, sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Blois, et en présence de Pierre Guibelet, notaire juré de la cour de l'officialité). — Testament de Jeannette, femme de Jean Coichet : « Item, dedit et legavit Elemosinis de Carnoto, de Blesis, de Sodobrio et de Mari, cuilibet decem denarios » (1445, par devant le prieur-curé de Mer et sous le sceau de l'église de Mer, *sigillum ecclesie mee*). — Délivrance par Jeanne « la Passopere » d'un demi-arpent de terre, sis au-dessous de Chantecaille et légué à la fabrique par Vincent « Passoper », écuyer, demeurant à Mer, et père de ladite Jeanne (1447, en présence de Pierre Guibelet, clerc, tabellion substitut ordonné et commis-juré par justice en la paroisse de Mer, par l'absence de Jean Robillart et de Philippe de Masne, tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Délivrance par les héritiers de Pierre Hemes, paroissien de Mer, d'un quartier de terre sis « au Passage aux Nonins », près la terre de Pierre Charnier, écuyer, et donné à la fabrique par ledit Pierre Hemes (1452, en présence de Raoulet Vallet, clerc, tabellion substitut et commis juré par justice, en la paroisse de Mer, par l'absence de Guillaume Talu, clerc, tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Don par Jeanne Duchau d'un quartier de terre sis à « Champ Dieu le Fils », au censif du seigneur de La Ferté (1463). — Donation par Jacques Doulcet, bourgeois et marchand demeurant à Blois, d'une rente de 13 sous et 9 deniers assignée sur une maison et dépendances sise aux *Meizes*, paroisse de Mer, près le grand chemin de Mer à Marchenoir ; ladite rente étant autrefois échue à la duchesse d'Orléans « par aulbenaige et biens vacquans », et ayant été vendue audit donateur par décret de justice (1493, par devant Jean Vallet, clerc, tabellion juré, substitut et commis par justice au lieu et prévôté de Mer, du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Extrait du testament de Mathurine Le Mesureux, bourgeoise de Beaugency, léguant à l'œuvre, fabrique et réparation de l'église de Mer une rente de 16 sous parisis (1516). — Donation d'une rente à la fabrique par Guillaume Roussignol, marchand à Orléans (1535). — Donation par Catherine, veuve de Gentien Thierry, marchand à Mer, d'un ouvroir sis devant la maison de ladite veuve et abutant sur le chemin allant au cimetière (1537). — Testament de Mathurin Barbier, léguant à la fabrique un demi-quartier de vigne ; le testateur donne un écu à la réparation de l'église pour être enterré dans ladite église (1584, par devant mess. Jean Compaignon, vicaire de Mer). — Testament de Jacques Arnould, vigneron (1605, par devant Alexandre Leclerc, docteur en théologie, prieur-curé de Mer et notaire apostolique en l'évêché de Chartres). — Titres de biens donnés plus tard à l'église : acquisition de terre par demoiselle Marguerite Mesmain, veuve de François de Dampierre, écuyer, sieur de Chantecaille (1669), etc.

G. 1658. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1488-1776. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations censuelles. — Déclarations censuelles et désignations de vicaires fournies par les marguilliers à Robert Saussaye, bourgeois de Beaugency (1488, par devant Jean Vallé, clerc, tabellion juré, au lieu et prévôté de Mer, du scel aux contrats de la châtellenie de Blois) ; à M[e] Gentien Benoist, praticien demeurant à Mer, seigneur de La Motte (1573) ; au chapitre de Saint-Sauveur de Blois

(1576) ; à Jean Dallibert, marchand à Orléans, seigneur du censif des Dallberts (1582) ; à Jacques Landier, écuyer, sieur du Portail (1635) ; au seigneur de Rivaudes, chevalier, seigneur de Villegomblain, Mer, Aunay et Bordebure (1663) ; à mess. Guillaume de Vernaison, chevalier, seigneur des Forges (1716) ; à Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, conseiller d'État ordinaire, commandeur des ordres du Roi (1776, par devant Jean-Luc Rochet, notaire commis pour la confection du terrier du marquisat-pairie de Menars et seigneurie de Nozieux).

G. 1659. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1449-1742. — Titres de propriété de la fabrique : acquisitions et échanges de biens-fonds par les marguilliers, titres de biens entrés plus tard dans le domaine de la fabrique. — Échange de terres entre les marguilliers et le « maistre et administrateur de la Maison-Dieu et Aumosne » de Mer : la fabrique reçoit un demi-arpent de terre sis à Mer, sur le grand chemin de Beaugency, en échange d'une masure et d'un quartier de terre sis près la métairie de Chantecaille (1449). — Échange de terre entre les marguilliers et Pierre Chenu, paroissien de Mer : les marguilliers reçoivent en échange une minée de terre sise au censif Saussaye, chargée d'un denier tournois de cens payable chaque année le jour de saint André, au lieu de « Courbouson » (1475). — Échange de terre entre les marguilliers et Gentien Mesnagier, paroissien de Mer : la fabrique reçoit en échange une planche de marais sise au clos de La Fontaine Barreau, au censif des hoirs de feu noble homme Pierre Charnier (1500). — Échange de terre entre les marguilliers et Jean Mallevault, marchand à Mer (1529, par devant Jacques Maussainct, notaire ; et ledit Maussainct étant mort sans avoir grossoyé l'acte, il a été mis en forme, « selon le vray registre et notte dudict deffunct », par Mathurin Buisson, clerc, commis par Denis Musset, lieutenant général du bailliage et gouvernement de Blois). — Échange de terres entre les marguilliers, proviseurs, fabriciers et entremetteurs de la paroisse, et Jean Raoullet, marchand demeurant à Herbilly : les marguilliers reçoivent en échange une petite place en forme d'appentis, sise derrière l'église de Mer jusqu'au « lieu et place ou soulloit avoir chemyn ou de present on a commancé a edifiier le cueur de ladicte eglise » ; sur laquelle place les marguilliers seront tenus d'établir un passage au lieu du chemin que les précédents marguilliers ont pris pour accroître et élargir ledit chœur (1537, pardevant Étienne Grossin, notaire à Mer, et en présence de Guillaume Ymbert et Jean de Blois, maçons demeurant en la ville de Blois). — Échange de terres entre les marguilliers et Me Michel Durant, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection de Blois, demeurant à Mer (1657). — Échange de terres par les marguilliers (Jacques Foucher, écuyer, garde du corps de S. A. R., marguillier, 1659). — Échange de terres entre les marguilliers et demoiselle Charlotte de Cambier, veuve de feu Me Daniel Jurieu (1664) ; entre les marguilliers et Isaïe Guimet, sieur de Beaulieu, garde du corps du feu duc d'Orléans (1666 ; entre les marguilliers et Jacob Chabin, sieur des Bordes, demeurant à Mer (1671). — Échange de terres entre la fabrique et le sieur Salomon Belton, marchand, demeurant à la Porte des Croix, en la paroisse de Mer (conclu en assemblé générale des habitants, 1742).

G. 1660. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1563-1672. — Titres de propriété de la fabrique ; baux de la place de l'église. — Bail par les marguilliers d'une place « a mettre estail », sise en la ville de Mer (1563). — Bail à Mathurin Pillet, Vincent Pastoureau et autres d'une place « a estaller leur marchandise de soulliers » les jours de foire de Mer ; ladicte place sise près de la tour de l'église (1581). — Bail à Jacques Ourry, marchand à Mer, du « dedans des pilliers encloz tout allentour, estans deriere l'eglise » ; le preneur devra tenir fermé l'enclos desdits piliers ; il ne pourra y mettre ni y souffrir aucun immondice et il sera tenu d'en faire l'ouverture chaque fois qu'on ordonnera une procession (1584). — Bail à André Gaudon et autres, maîtres cordonniers, d'une place sise devant l'église jusla porte de Saint-Éloi, « pour y tenir par lesdictz preneurs leur boutique dudict estat de cordoynier aux jours de foires que l'on a acoustumé de tenir audict Mer» (1590). — Bail à Jean Brisson, marchand boucher à Mer, d'une place « ou y a cinq pilliers qui est contre ladicte eglise de Mer, enfermée a murailles, sauf une traicte par dedans ladicte place par laquelle on a acoustumé de passer et repasser pour faire la procession » (1591). — Bail à Jean Sauvé, marchand à Mer, de la place sise autour de l'église, « appelée la place des pilliers, ou se tiennent les foires de cette ville, pour par ledit preneur jouir et recevoir et percevoir chacun an aux jours de foires le droit de place » (1672).

G. 1661. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1443-1496. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers de biens-fonds sis dans

les paroisses de Mer, Aunay et Suèvres. — Bail à vie d'un quartier de friche sis au clos de Rue-chièvre (1443, par devant Pierre Guibelet, clerc, tabellion substitut ordonné et commis juré par justice en la paroisse de Mer, par l'absence et du consentement de Jean des Estangs, Denis Berthelin et Philippe de Masne, tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail (pour 59 ans) d'un quartier de friche en buisson, que le preneur sera tenu de « mettre et ediffier en bonne vigne » ; ledit bail consenti après que les marguilliers « ont eu fait crier et sebaster [ledit quartier] tant aux prosnes ... comme a yssue de la grant messe ... par trois dimenches, comme il est acoustumé » (1445, en présence de Pierre Guibelet, et du consentement de Jean des Estangs, Philippe de Masne et Berthelin de Bompuiz, tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail (pour 59 ans) d'un quartier et demi de vigne en friche sise à Champferreux (1449, en présence de Pierre Guibelet, et du consentement de Jean Robillart, Philippe de Masne et Guillaume Tallu, tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail d'une masure tenant d'une part à l'église de Mer et d'autre part aux « estaux a boucherie » de l'Aumône de Mer ; ledit bail est passé pour une durée de 20 ans et il est spécifié que si, durant ledit temps, les marguilliers et paroissiens « vouloient eslonger et acroistre » l'église, le bail serait annulé (1454). — Bail d'un quartier de vigne, sis près la Rue aux Fortuneaux (1461, en présence de Raoulet Vallet, clerc tabellion juré, en l'absence et du consentement de Berthelin de Bompuiz, Jean Callo, Jacques de Masne et Étienne Gendre, clercs tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail de vignes sises à La Varanne (1477, en présence de Raoulet Vallet, clerc tabellion juré, substitut et commis par justice en la paroisse de Mer, sous le scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail de terres sises au Noyer-Drouin (1479, en la présence de Guillot Turpin, clerc tabellion juré). — Bail de terres sises en la paroisse de Mer (1483, en présence de Jean Vallet, clerc tabellion juré, au lieu et prévôté de Mer, du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Bail de terrres, sises en la paroisse de Saint-Lubin de Suèvres (1493, par devant Jean Vallet, auquel les marguilliers présentent leurs lettres de commission données par l'évêque de Chartres). — Bail (pour 59 ans) de terres sises à La Varenne, en la paroisse de Mer (1496, par devant Jean Vallet, auquel les marguilliers présentent leurs lettres d'institution délivrées par l'official de la cour de Blois).

G. 1662. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1503-1522. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers, de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Herbilly et Saint-Lubin de Suèvres.

G. 1663. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

1524-1558. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers, de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Courbouzon et Saint-Lubin de Suèvres.

G 1664. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1560-1575. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers, de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay et Saint-Christophe de Suèvres.

G. 1665. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1576-1584. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers, de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Herbilly, Saint-Lubin de Suèvres et Thuye. — Bail à Gentien Thenot, canonnier de l'artillerie du Roi, demeurant à Mer (1579), etc.

G. 1666. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1585-1599. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Courbouzon, Herbilly, Saint-Lubin de Suèvres, Thuye et Villexanton.

G. 1667. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1600-1612. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme par les marguilliers, de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Saint-Christophe et Saint-Lubin de Suèvres, Thuye et Villexanton. — Bail d'une pièce de vigne sise près le colombier de La Motte, en la paroisse de Mer (1612, en présence de n. h. Jean Leroy, sieur du Pipeau, poursuivant d'armes ordinaire de l'écurie du Roi, demeurant à Maslives), etc.

G. 1668. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1613-1626. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme de biens-fonds sis dans les paroisses de

Mer, Aunay, Saint-Lubin et Saint-Christophe de Suèvres et Villexanton. — Bail de vignes, sises à la Croix-Boissée, paroisse de Mer (1617, en présence de Charles de Sanson, écuyer, sieur de La Sansonnière, en la paroisse d'Herbilly), etc.

G. 1669. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin.

1638-1665. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Herbilly, Thuye et Villexanton.

G. 1670. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1666-1699. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Herbilly, Saint-Christophe et Saint-Lubin de Suèvres et Villexanton.

G. 1671. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1700-1788. — Titres de propriété de la fabrique : baux à ferme de biens-fonds sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Avaray, Courbouzon, Séris, Saint-Lubin de Suèvres, Thuye et Villexanton.

G. 1672. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1497-1547. — Titres de propriété de la fabrique : reconnaissances de rentes emphytéotiques au profit de la fabrique.

G. 1673. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1550-1672. — Titres de propriété de la fabrique : reconnaissances de rentes emphytéotiques au profit de la fabrique.

G. 1674. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1536-1735. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Constitution de rentes au profit de la fabrique, par mess. François de Bodin, chevalier, seigneur de Vaulx (1703). — Acquisitions de rentes par la fabrique. — Accroissement de rente au profit de la fabrique consenti par Marion Testuat et par demoiselle Claude de Saulle, fille d'Allabre de Saulle, grand prevot des maréchaux de France, et femme de Nicolas Girard, écuyer, sieur de La Bonnaventure, valet de chambre ordinaire du Roi (1536).

G. 1675. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1506-1748. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Bail à rente perpétuelle ; reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

G. 1676. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1497-1705. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur une maison et sur des terres sises à Villexanton : reconnaissances, procédures (1504-1705). — Titres d'une rente assignée sur des terres sises aux Clos-aux-Gens, en la paroisse de Mer : reconnaissances, procédures (1497-1648).

G. 1677. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1473-1698. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes entrées plus tard dans le domaine de la fabrique : bail à rente perpétuelle de deux « jouaulx » de vigne sis en la paroisse d'Herbilly, près des biens de la Charité d'Herbilly et de l'Aumône dudit Herbilly (1473), etc.

G. 1678. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1670-1696. — Titres de propriété de la fabrique : produit des bancs de l'église. — Concession d'une place pour poser un banc, faite par les marguilliers, moyennant le paiement d'un droit d'entrée de 60 sous et d'une rente annuelle de 10 sous (1671). — Concession par les marguilliers d'un banc placé dans le chœur de l'église, près du coffre de la confrérie du Saint-Sacrement (1672). — Reconnaissance d'une rente de 10 sous pour la jouissance d'un banc, faite au profit de la fabrique par Bon Guillard, « restaurateur des corps humains » (1686). — Concession d'un banc faite à Marguerite Mesmin, veuve de François de Dampierre, seigneur de Chantecaille (1696).

G. 1679. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1612-1696. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1613. « Payé au greffier

de l'officialité, lors de la visitation, XII s. — Payé sur le disner de Monsieur André, [vicaire], et ses chantres, au retour de la prossession de Suèvre, XXIII s. ».

G. 1680. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1707-1740. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1735. Reçu de M. de La Goupillière pour une année de pension du maître d'école, 209 l. 5 s. — Reçu de M. Lambert, boucher, pour une année de pension du maître d'école, 41 l. 5 s.

G. 1681. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1742-1758. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1758. Payé 8 livres à M. Huetteau, maître des petites écoles.

G. 1682. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1759-1780. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers.

G. 1683. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1781-1789. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — Compte rendu par mess. Pierre du Tens, sieur de Léry, capitaine d'infanterie au bataillon de garnison du maréchal de Turenne, marguillier pendant l'année 1787. — Comptes pour l'année 1789. Recettes (rentes, fermages, bancs et stalles, recettes extraordinaires) : 3.684 l. 8 s. 4 d.; dépenses : 3.564 l. 11 s. 6 d.

G. 1684. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1446-1791. — Titres de la fabrique : comptabilité et impositions. — Reconnaissance par Jeanne, femme de Millet Fillastre, « ladre et separé du siecle », d'une dette de 30 s. t. envers les marguilliers « a cause des coustemens et mises faiz par lesdiz marrigliers pour mener ledit Millet aux espreuves, tant a Cbartres que ailleurs » (1446, en présence de Pierre Guibelet, clerc tabellion et substitut ordonné et commis juré par justice en la paroisse de Mer, par l'absence et du consentement de Jean Robillart et de Philippe de Masne, tabellions jurés du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Lettres de Guillaume Le Bourrelier et Berthault de Villebresme, licenciés en lois, conseillers de la duchesse d'Orléans, commissaires ordonnés par ladite duchesse sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts faits par les gens d'église et les non-nobles au comté de Blois, donnant à la fabrique souffrance et patience de tenir et posséder plusieurs héritages non amortis, déclarés par les marguilliers ; ladite patience donnée moyennant une somme de 75 s. t. et pour le temps seulement que la duchesse aura le bail et garde du duc Louis d'Orléans; après lequel temps les marguilliers devront mettre lesdits héritages hors de leur main, sous peine de prise et application au domaine du comté de Blois (1472). Au dos : quittance de la somme de 75 s. t. par Jean Serine, receveur ordinaire du domaine du comté de Blois (1472). — Droits d'amortissement, de francs-fiefs et nouveaux acquêts : signification de rôles, quittances (1583-1708). — Pièces justificatives des comptes de la fabrique pour l'année 1789 : quittances du don gratuit, etc. (1789-1791).

G. 1685. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1410-1679. — Titres de la fabrique : travaux de construction et de réparations à l'église, fontes de cloches, mobilier. — Lettres de l'official de l'archidiacre de Blois, ordonnant l'établissement d'une imposition de 100 livres à répartir sur les paroissiens « *per modum taillie* » ; ladite imposition destinée aux constructions et réparations de l'église de Mer (1410, n. st.). — Quittance d'une somme de 40 l. 10 s. délivrée aux marguilliers par deux couvreurs de Blois, « pour cause de la couverture du comble de ladicte esglise et l'afutage des noez et de la galerie et tailler le demourant de l'ardoize, et pour la paine a venir de Blois au port de Muide conter l'ardoize, comme on l'amenoit » (1454). — Quittance d'une somme de 110 livres, d'un tonneau de vin et d'un demi-muids de blé, délivrée aux marguilliers par trois charpentiers de Meung-sur-Loire et de « Cravans » (1454). Reconnaissance par lesdits charpentiers d'une dette de 9 l. 14 s. envers les marguilliers, « pour cause d'argent baillé par les dessusdis [marilliers] durant le temps que lesdis charpentiers ont fait la charpenterie de l'esglise de Mer, plus qu'il ne leur appartenoit » (1454). — Quittance d'une somme de 12 l. 5 s. 10 d. « pour cause de la vendition de quatre milliers et ung cent d'ardoize » pour l'église, délivrée aux marguilliers par Lorin « Poellevillain », paroissien de Mer; les marguilliers promettent en outre audit Lorin « de le acquitter envers Jaquet de Chaumont de la somme de quatre escuz d'or, et de la somme de trante soubz pour la taille de ladicte esglise

et,... pour la taille du Roy, de la somme de soixante trois soubz, neuf deniers » (1455). — Lettres de l'official de l'archidiacre de Blois, ordonnant l'établissement d'une imposition de 120 livres sur les paroissiens de Mer ; ladite imposition destinée aux constructions et réparations de l'église (1481). — Quittance d'une somme de 240 livres delivrée aux marguilliers par honnête homme Pierre Contant, maçon, demeurant à Blois, « pour et a cause de la besongne que ledict Contant a faicte de sondict mestier a la tourt de l'eglise de Mer » (1513, n. st.). — Marché passé entre les marguilliers et N. Fanen (?), marchand, demeurant à Saint-Pierre de Bançay, en la paroisse de Saint-Avertin, près Tours ; ledit marchand s'engage à fournir et livrer au port de Muide la quantité de pierres suivantes : 100 grands blocs, 100 demi-blocs, 100 parpaings et 150 quartiers, le tout de pierre de Lye et de Saint-Aignan, pour le prix et somme de 200 l. t. (1540). — Bail par les marguilliers des travaux d'entretien de la couverture de l'église (1659). — Reconnaissance par les marguilliers d'une dette de 63 livres envers Mathurin Dupuy, fondeur et marchand à Orléans, « pour cause de la fonte et fasson de deux cloches » faites pour l'église et « pour certaine quantité de mestail que ledit Mathurin a baillé pour fere lesdittez cloches » (1462). — Marché entre les marguilliers et Jacques Buret, marchand fondeur à Orléans : le sieur Buret s'engage à refondre la grosse cloche de l'église, moyennant la somme de 165 livres ; le fondeur devra mettre « en grosses lettres telle inscription que bon semblera ausdictz marguilliers et habittans, ensemble les armes de Monsieur et Madame de Villegomblain, seigneur et dame dudict Mer » (1659). — Obligation de Guillemin Lemère, orfèvre, demeurant à présent à Beaugency : ledit Lemère ayant fait une croix d'argent pour l'église, consent que si « dedens deux ans prouchains venans et ensuyvans l'un l'autre ladicte croix estoit aucunement despecée ou desoubdée, par sa coulpe et faulte », il en feroit à ses frais toutes les réparations nécessaires (1447). — Quittance et décharge des meubles et ornements de l'église, donnée aux anciens marguilliers par les habitants de la paroisse (1562). — Inventaire des meubles de l'église (1679).

G. 1686. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1485-1582. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès soutenu par les marguilliers devant les Requêtes du Palais (1485). — Transaction sur procès entre frère Jacques Grenazie, prieur de Mer, et les marguilliers de la paroisse : le prieur sera tenu de faire sonner, à ses frais, l'une des grosses cloches de l'église tous les jours ouvrables, à l'heure du point du jour (1499). — Procès devant le bailliage de Blois entre les marguilliers et le procureur général du Roi au comté de Blois : appointement de Denis Musset, lieutenant général du bailli de Blois, enjoignant aux marguilliers de « mettre en justice » le devis de l'édifice qu'ils ont commencé de construire devant la maîtresse porte et la galerie de l'église, « pour estre [ledit devis] monstré et communiqué au [procureur] et aux autres gens et officiers du Roy... pour veoir et savoir [si s'est forteresse et] si le Roy, nostre dit seigneur, et la chose publicque peuent avoir interestz et dommaige oudit edifice », ordonnant « que les inhibicions faictes ausdiz [marregliers] de non besongner oudit edifice ..... cesseront jusques a ce que par justice autrement en soit ordonné » et assignant les parties à huitaine pour bailler « leurs faiz par escript » (1507). — Procès devant le bailliage de Blois entre les marguilliers et Jean Mallevault, possesseur d'une maison sise à Mer et joignant à une ruelle, près de l'église ; ledit Mallevault prétendant qu'il n'était pas loisible aux marguilliers d'édifier sans son consentement une muraille « faisant clousture » de l'église. Production fournie par les marguilliers disant « que l'esglise parrochial de Mer de long temps et grant ancienneté a esté circuye et environnée de murailles, tant d'une part que d'autre » ; que des travaux ont été faits aux murailles de l'église depuis dix ans et plus ; que les murailles « a l'endroit du cueur » ont été abattues et refaites depuis dix ans et plus ; « que ledit cueur parachevé, lesdiz marrilliers par le conseil de gens de bien congnoissans que le closcher de ladicte esglise estoit moult ancien, veil et caducque et qu'il n'estoit pas suffisant pour porter les cloches telles qu'il apartenoit a ladicte esglise, par deliberacion de conseil adviserent et conclurent qu'ilz feroient faire une tour de pierre pour soustenir le clocher de ladicte esglise et cloches d'icelle », etc. (1509). — Transaction sur procès entre les marguilliers et Jean Marchandon : les marguilliers renoncent à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur une maison sise à Mer, moyennant le don d'un tonneau de vin « d'auvernatz », bon et marchand, et la cession d'une rente d'un setier de blé assignée sur une maison sise à « Tallecy » (1519). — Procès en reconnaissance de rente, poursuivi par les marguilliers devant Jean Potée, lieutenant du prévôt de Beaugency au petit siège de Suèvres (1526). — Procès devant le bailliage de Blois entre les marguilliers et Me Antoine de La Grange (1540). — Procédure en paiement de profit de vicariat poursuivie devant la justice de la seigneurie de La Motte par le procureur de ladite seigneurie contre les marguilliers (1559). — Constitution

de procureurs par les habitants de la paroisse (assemblés devant la principale porte et entrée de l'église) pour reprendre un procès en restitution des meubles de l'église pendant devant le bailliage de Blois (1582).

G. 1687. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1660-1758. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès en paiement d'arrérages de cens et autres droits seigneuriaux, poursuivi contre les marguilliers par la veuve de n. h. Louis Leblond, dame des Forges (1660). — Procès devant le Grand Conseil du Roi, poursuivi par n. h. Michel Rousseau, huissier du chambellan du Roi, contre les marguilliers qui refusaient de lui donner le pain bénit aux messes paroissiales avant les officiers du grenier à sel de Mer et de reconnaître ses droits de préséance sur lesdits officiers dans les processions et assemblées publiques (1700-1701). — Procès poursuivi contre les marguilliers par mess. Nicolas Gervaise, prévôt de Suèvres : le prévôt demande que les marguilliers soient condamnés à passer nouveau vicariat pour les biens de la fabrique sis aux censifs de la prévôté et à payer les profits, arrérages de cens et autres indemnités qu'ils peuvent lui devoir (1718). — Procès (devant le bailliage du marquisat-pairie de Menars) poursuivi contre les marguilliers par Jacques Jouffre, opposant aux publications d'un banc de l'église, qu'il prétendait lui appartenir (1731-1733). — Procès en paiement de fourniture de livres poursuivi (devant le bailliage de Menars) contre les marguilliers par le sieur Paul Charles, libraire (1752-1753). — Procès en paiement de profits de fief et de censive poursuivi (devant le bailliage de Menars) contre les marguilliers par le sieur Jean Poirier, ci-devant fermier de la seigneurie de Menars (1758).

G. 1688. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1732-1771. — Titres de la fabrique : procédures. — Opposition, par les marguilliers, au décret, vente et adjudication des biens saisis sur Charlotte Cottard (1763-1769). — Procédure en règlement de comptes de marchandises fournies à la fabrique, poursuivie (devant le bailliage de Menars) contre les marguilliers par Pierre Bourdon, marchand épicier et cirier à Mer (1769-1770). — Procédure en déclaration d'hypothèque, poursuivie par les marguilliers (1732-1771).

G. 1689. (Cahier.) — In-4° ; 12 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — Titres de la fabrique : inventaires des titres des biens et revenus de l'église (vers 1677).

G. 1690. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1717. — Titres de la fabrique : inventaire « des papiers de l'église qui ettoient confus et sans ordre dans une armoire, dans la chapelle Saint Jean ».

G. 1691. (Cahier.) — In-folio ; 18 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de la fabrique : inventaire des titres des rentes appartenant à la fabrique (dressé vers 1758).

G. 1692. (Registre.) — In-4° ; 86 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de la fabrique : inventaire des titres des biens et rentes de l'église (en forme de sommier, dressé vers 1790 ; chaque article est suivi du nom des acquéreurs par devant le district de Mer). — Fol. 22 : rente de 180 livres, franche de vingtièmes, constituée au profit de la fabrique par les chanoines de l'abbaye de Sainte-Geneviève. — Fol. 78, v°-79 : état des charges et revenus de la fabrique (1786). — Fol. 80 : état des charges et revenus de la fabrique, suivant la déclaration faite à l'Assemblée nationale, le 2 mars 1790.

G. 1693. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1409-1776. — Titres communs à la fabrique et à l'Hôtel-Dieu de Mer ; à la fabrique et à la Charité de Mer. — Donation d'une maison sise en la ville de Mer, au censif de mess. Regnault Charnier, chevalier, faite par Guillot Aubin à la « marrillerie » de l'église et à l'Aumône de la ville de Mer (1409, en la présence de Jean Aubelin, clerc, tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Blois). — Baux de terres appartenant à la fabrique et à l'Hôtel-Dieu (1756-1759). — Mandement des commissaires ordonnés et députés par le Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ordonnant la main-levée du revenu temporel de la fabrique et de la Maison-Dieu de Mer, saisi par faute de déclaration (1572). — Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières à la fabrique et à la Charité. — Baux de terres par les marguilliers et par les procureurs de la Charité. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique et de la Charité

G. 1694. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1493-1595. — Titres communs à la fabrique et à la Boîte des Trépassés : dons et legs. — Dons et legs de

biens-fonds et de rentes foncières : donation d'une rente assignée sur une maison sise à Mer, en la rue « a aller du pont de Mer a l'eglise dudit lieu » (1522), etc.

G. 1695. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1470-1770. — Titres communs à la fabrique et à la Boîte des Trépassés : déclarations censuelles, baux à ferme. — Déclarations censuelles (et nominations de vicaires) fournies par les gagers et les proviseurs de la Boîte à mess. Charles de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Courbouzon et autres lieux (1649) ; au chapitre de Saint-Martin de Tours et au prévôt de Suèvres (1748 et 1770 ; la dernière passée devant Paul Pointeau, commissaire au terrier de la prévôté de Suèvres, suivant les lettres à terrier obtenues en chancellerie, le 11 mai 1763). — Baux à ferme par les marguilliers et les procureurs, de terres sises dans les paroisses de Mer, Avaray, Séris, Saint-Christophe de Suèvres et Thuye (1470-1599).

G. 1696. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1506-1788. — Titres communs à la fabrique et à la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les marguilliers et les procureurs, de terres sises dans les paroisses de Mer, Avaray, Courbouzon, Herbilly, Saint-Christophe et Saint-Lubin de Suèvres et Thuye. — Reconnaissance de rente emphytéotique au profit de la fabrique et de la Boîte (1506).

G. 1697. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1460-1703. — Titres communs à la fabrique et à la Boîtes des Trépassés : rentes foncières. — Échange de rentes entre les marguilliers et procureurs et mess. François de Bodin, chevalier, seigneur de Vaux et de Chantecaille (1703). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique et de la Boîte. — Procès en reconnaissance de rentes et paiement d'arrérages, poursuivi devant le bailliage de Suèvres (1621). — Titres de rentes entrées plus tard dans le domaine de la fabrique et de la Boîte (1483-1518).

G. 1698. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1703-1735. — Titres communs à la fabrique et à la confrérie des dames de la Charité. — Donations testamentaires : donation faite par demoiselle Suzanne Charles à la condition « de faire dire à perpétuité un salut du Saint-Sacrement, le soir du mardi gras de chacune année, et un *Libera* à l'issue » (1703). — Bail de terres par les marguilliers et par le procureur-receveur des biens de la confrérie (1726).

G. 1699. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1550-1760. — Titres de propriété de la Charité de Mer : biens-fonds. — Déclaration censuelle de biens sis au censif de Saint-Marc, fournie aux religieux de Saint-Lomer de Blois par le procureur de la Charité (1698). — Baux à ferme par les procureurs, de biens sis dans les paroisses de Mer et d'Aunay (1550-1760).

G. 1700. (Registre.) — In-4° ; 78 feuillets, papier.

1641-1646. — Comptes des recettes (des rentes emphytéotiques et foncières) rendus par le procureur de la Charité.

G. 1701. (Registre.) — In-4° 86 feuillets, papier.

1649-1654. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur-receveur de la Charité. — Recette des rentes emphytéotiques et foncières. — Dépenses : aumônes distribuées par semaine ou en sommes de deniers « une fois payées » ; secours aux pauvres saisis ; achat de toiles pour l'ensevelissement des pauvres défunts.

G. 1702. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1693-1697. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur de la Charité.

G. 1703. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1679-1726. — Titres de la confrérie des Dames de la Charité. — Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières. — Échange de terres par dame Françoise Fouché, femme de mess. Denis Malbran, receveur au grenier à sel de Mer, agissant au nom de la confrérie (1700). — Baux à ferme par les trésorières et par le procureur-receveur de la confrérie. — Acquisitions de rentes par les trésorières de la confrérie. — Constitution de rente au profit de la confrérie. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les trésorières (1712, 1718).

G. 1704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1523-1673. — Titres de la Boîte des Trépassés. — Nomination d'un procureur de la Boîte par l'official de l'archidiacre de Blois (1523). — Accord entre mess. Guillaume Rousseau, prieur de Mer, et le procureur de la Boîte : le prieur s'engage à faire le service des fondations de la Boîte, moyennant une somme annuelle de 90 livres (1673).

G. 1705. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1702-1785. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : états des biens et rentes foncières appartenant à l'église (dressés en 1702 et en 1785).

G. 1706. (Liasse). — 12 pièces, parchemin.

1470-1579. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs. — Dons et legs de biens-fonds et de rentes ; donation d'une pièce de vigne par Jean Dalibert, hôtelier à Mer (1480) ; ratifications et confirmations de dons et legs.

G. 1707. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1484-1653. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : déclarations censuelles, quittance de profits censuels. — Déclarations censuelles (et nominations de vicaires) fournies à dame Jacquette Saulton, dame du Portail (1565) ; à l'abbé et au couvent de Notre-Dame de Beaugency (1622) ; à Guillaume Landier, écuyer, sieur du Portail (1653). — Quittance de profits et devoirs censuels, donnée aux procureurs et gouverneurs de la Boîte par Me Jean Rogier, receveur de Jean de Beauvillier, écuyer, seigneur de La Ferté-Hubert et de « Thory » en Sologne (1484).

G. 1708. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1466-1667. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Acquisitions de biens par les procureurs et gouverneurs « de la Boiste en laquelle sont recueillies les aumosnes données a l'entretenement de la messe des Trespassez celebrée par chascune sepmaine en l'eglise, au jour de mercredi » (1466-1491). — Échanges de terres par les procureurs (1557-1667). — Vente et bail de terres entrées plus tard dans le domaine de la Boîte.

G. 1709. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1466-1495. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs, de biens sis dans la paroisse de Mer.

G. 1710. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin.

1546-1569. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs et entremetteurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, La Chapelle-Saint-Martin et Saint-Lubin de Suèvres.

G. 1711. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1570-1599. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs et entremetteurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, La Chapelle-Saint-Martin, Thuye et Saint-Lubin de Suèvres.

G. 1712. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin.

1601-1619. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, Aunay, La Chapelle-Saint-Martin, Saint-Lubin de Suèvres et Thuye.

G. 1713. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1620-1649. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : bien-fonds. — Baux à ferme par les procureurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, Aunay, La Chapelle-Saint-Martin et Saint-Lubin de Suèvres.

G. 1714. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1651-1672. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Herbilly, Saint-Lubin de Suèvres et Thuye.

G. 1715. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1673-1699. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procu

reurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, Aunay, Saint-Lubin de Suèvres et Thuye. — Bail de la tonture de l'herbe des deux cimetières (l'un près de l'église et l'autre en dehors de la ville, à la Croix-Boissée); de la tonture des ormeaux et des fruits des noyers plantés dans lesdits cimetières (1694).

G. 1716. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1493-1786. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs et administrateurs, de biens sis dans les paroisses de Mer, Aunay et Saint-Lubin de Suèvres (1700-1780). — Reconnaissances de rentes emphytéotiques au profit de la Boîte (1493-1551).

G. 1717. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1468-1726. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Baux à rente perpétuelle, par les procureurs de la Boîte, d'une maison et de terres sises à Mer (1722-1726). — Acquisitions de rentes par les procureurs et gouverneurs (1478-1679). — Titres de rentes entrées plus tard dans le domaine de la Boîte (1468-1483).

G. 1718. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1507-1787. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Boîte.

G. 1719. (Registre.) — In-4° ; 62 feuillets, papier.

1549-1555. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur de la Boîte des Trépassés. — 1549. Recettes des rentes et fermages, des ventes de récoltes (pour vente d'un setier de blé, 41 s.; pour vente de 8 poinçons de vin, vendus au prix de 6 livres le tonneau, 24 l.), des dons et legs. — Dépenses pour façons de vignes, pour vendanges et pour services de fondation. « Pour sept vendangeux et deux hotteux, et demye journée d'homme pour fouller les jailles... XXXVI s., X d.; item, pour le charroy de vingt cinq jaillées de vendange, cy, X s. t. ; item, aux preseureurs qui ont presuré le vin, pour ce, X s. t. ». — 1550. « Baillé au recepveur du Roy ordonné pour recepvoir les deniers des francz fiefz, nouveaulx acquestz et main morte a Blois, XV l. X s. t..... Baillé au recepveur du bailliaige d'Orleans pour le Roy, touchant les mainmortes, X l. V s. t. ». — 1553. « Baillé a Pierre Laurens pour avoir faict le cerqueur qui est ou grand cemetiere, qui sert a porter les corpz en terre oudit cemetiere..., IX s. t. ».

G. 1720. (Registre.) — In-4° ; 74 feuillets, papier.

1555-1558. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur et entremetteur de la Boîte des Trépassés. — 1557. « Baillé a Jacques Louau, comme procureur des seigneurs de Saint Saulveur de Bloys, quarente huict solz pour les proffictz de reliefz. Item, paié par le vicaire baillé a maistre Martin Simonnot, seigneur de Vaulx..., VII s. VI d. ».

G. 1721. (Registre.) — In-4° ; 55 feuillets, papier.

1558-1561. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur et entremetteur de la Boîte des Trépassés.

G. 1722. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1571-1577. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs et entremetteurs de la Boîte des Trépassés (pour les années 1571-1572 et 1574-1577).

G. 1723. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1577-1591. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la Boîte des Trépassés (pour les années 1577-1578 et 1583-1591). — 1583. « Pour ma depense pour avoir esté faire le serment a Bloys devant Monsieur l'official, VII s. VI d. ».

G. 1724. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1603-1614. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la Boîte des Trépassés (pour les années 1603-1607 et 1610-1614).

G. 1725. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1693-1745. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la Boîte des Trépassés (pour les années 1693-1696, 1716-1718 et 1743-1745).

G. 1726. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1549-1756. — Titres de la Boîte des Trépassés : procédures. — Saisie-brandon faite à la requête du procureur de la Boîte par Michel Benoist, sergent royal ordinaire au bailliage de Blois (1549). — Procès en paiement d'arrérages de ferme et de loyer, poursuivi (devant le bailliage de la seigneurie de La Motte-lez-Mer) par le procureur de la Boîte contre n. h. Jacques Villiers, officier du duc d'Orléans (1653-1655). — Saisie-brandon de biens appartenant à la Boîte faite, par défaut de vicariat, à la requête de mess. Jean-Jacques Charron, comte de Menars (1676). — Procédure en remise des titres de la Boîte poursuivie (devant le bailliage de Menars) par le procureur contre son prédécesseur et les fermiers de ladite Boîte (1756).

G. 1727. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

XVIe siècle — 1673. — Titres de la Boîte des Trépassés : inventaires des titres des biens et revenus de la Boîte (3 inventaires dressés au XVIe siècle, en 1670 et en 1673).

G. 1728. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1598-1774. — Titres communs à la Charité et à la Boîte des Trépassés. — Désignation de vicaires à présenter à la dame de La Perryne faite aux procureurs de la Charité et de la Boîte des Trépassés par les manants et habitants catholiques de la paroisse (1605). — Baux à ferme par les procureurs de la Charité et de la Boîte de biens sis dans les paroisses de Mer et de Saint-Lubin de Suèvres. — Échange de biens et de rentes foncières entre lesdits procureurs et Me François Dutens, lieutenant ordinaire de la justice de Mer : les procureurs reçoivent en échange une rente foncière assignée sur une maison sise à Mer, près « le vieil Martroy » (1598). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Charité et de la Boîte des Trépassés.

G. 1729. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1556-1758. — Titres de propriété des Boîtes du Saint-Sacrement et de Notre-Dame. — Bail de vignes sises en la paroisse de Mer, fait au profit de la Boîte du Saint-Sacrement. — Baux de biens-fonds appartenant à la Boîte de Notre-Dame.

G. 1730. (Registre.) — In-4° ; 131 feuillets, papier.

1725-1785. — Registre de la confrérie des Agonisants. — Fol. 1 : règlement pour la confrérie des Agonisants établie en l'église paroissiale de Mer en janvier 1725 et autorisée par l'évêque de Blois, le 22 février de la même année. — Noms des frères et sœurs de la confrérie. — Recettes et dépenses des procureurs de la confrérie. — Procès-verbaux de nomination des procureurs.

G. 1731. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1413-1744. — Titres de biens-fonds et de rentes foncières entrés plus tard dans le domaine de l'église de Mer (fabrique, Charité, Boîtes et confréries). — Ventes de biens sis dans les paroisses de Mer et de Séris (1413-1682) : vente par Charles Musset, écuyer, sieur de La Bonnaventure, demeurant en la ville de Blois (1617) ; vente à n. h. Isaïe Guimet, sieur de Beaulieu, commissaire ordinaire de la marine du Ponant et archer de la connétablie, camp et armée du Roi, demeurant à Mer (1643) ; vente à Michel Beaugendre, instructeur de la jeunesse, demeurant à Mer (1671) ; vente par dame Judith Foucher, veuve d'Isaïe Guimet, sieur de Beaulieu et garde du corps de S. A. R. (1682). — Échange et baux à ferme de biens-fonds. — Baux à rente perpétuelle. — Vente et reconnaissances de rentes foncières. — Procédures en reconnaissance de rentes.

MESLAND (NOTRE DAME).

G. 1732. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1687-1755. — Titres du prieuré-cure (1). — Transaction entre Me Jacques Rondin, curé de Mesland, et les habitants de la paroisse : les habitants se désistent des procédures qu'ils avaient faites, par devant l'officialité et le bailliage de Blois, au sujet de l'heure de la célébration de la messe paroissiale les jours de fêtes et dimanches, et du revenu des cierges offerts par les garçons et filles de Mesland le jour de la Purification (1755). — Procès, au sujet des dîmes appartenant à la cure, entre Me Samson Legalais, curé de Mesland, et Pasquier Rousseau, demeurant à Monteaux (1687). — Transaction au sujet des limites des dîmes des paroisses de Mesland et de Fleuray, passées entre le curé de

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier (O. S. B.).

Fleuray et dom François Noël, procureur de l'abbaye de Marmoutier (1721).

G. 1733. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1652-1666. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Fondation d'une rente de 3 livres t. par Mathurin Savare, écuyer, sieur du Boisguillot, gentilhomme servant du Roi et chef de son gobelet. Concession de la chapelle de saint Armet, en l'église de Mesland, avec droits de clôture, de banc, de sépulture et d'apposition d'armes, faite audit sieur du Boisguillot par Daniel Forget, conseiller et aumônier ordinaire du duc d'Orléans, prévôt de Saint-Laurent et prieur-curé primitif de Fontaine-Mesland (1652). Approbation de ladite concession par les marguilliers et paroissiens de Mesland : le sieur du Boisguillot s'engage au paiement d'une rente annuelle de 3 livres t. et baille 150 livres t. à Jean Simonneau, maître maçon tailleur de pierres, natif du Poitou et demeurant à présent à Mesland, pour faire un autel dans la chapelle de saint Armet (1652). — Fondation d'une rente de 3 livres t. par Henry de Passac, écuyer, sieur du Chesne et de Grosbois. Concession de la chapelle de saint Sébastien en l'église de Mesland, avec droits de clôture, de banc, de sépulture et d'apposition d'armes, faite audit sieur de Grosbois par Daniel Forget, prieur-curé primitif de Mesland (1653). Approbation de ladite concession par les marguilliers et paroissiens de Mesland : le sieur de Grosbois s'engage au paiement d'une rente annuelle de 3 livres t. et d'une somme de 150 livres t. destinée à rembourser les frais de réfection du contretable de la chapelle de saint Sébastien (1653). — Testament de mess. Jacques Drouault, curé de Mesland, léguant à l'église, à charge de fondations, douze boisselées de terre et une somme de 60 livres t. Le testateur lègue 100 livres t. à l'église de La Chapelle-au-Riboul, pays du Maine, son lieu natal (1666).

G. 1734. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1634-1764. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations censuelles, biens-fonds, rentes foncières. — Reconnaissance par le procureur de la fabrique, d'une rente emphytéotique possédée par l'église de Mesland en la mouvance de la seigneurie du Portail (1744). — Échanges de biens-fonds par les marguilliers : échanges avec Marie de Vallentienne, veuve de Léon de La Loue, écuyer, sieur de Nutteau (1667) ; avec Claude Landelle Gastellier, sieur du Boisguillot (1695), etc. — Baux d'une grange et de terres appartenant à la fabrique. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

G. 1735. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1717-1754. — Titres de propriété communs aux Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame : biens-fonds. — Échange de terres consenti par les marguilliers ; baux d'une grange et de terres appartenant aux deux Boîtes.

G. 1736. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier

1606-1741. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : déclarations censuelles, biens-fonds. — Déclaration censuelle (et désignation de vicaire) fournie par le marguillier de la Boîte à mess. Marc-Antoine de Coutel, chevalier, seigneur de La Haute-Bourottière, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie détachée de la marine (1716). — État des héritages dépendant de la Boîte des Trépassés, dressé à la requête du procureur de ladite Boîte, par Gabriel Rocheron, greffier des tailles et de la justice de Mesland (1606). — Échanges de terres consentis par les marguilliers. — Baux de terres appartenant à la Boîte.

MESLAY (SAINT CALAIS).

G. 1737. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1609-1765. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, biens-fonds. — Dons et legs de biens à la fabrique. — Bail des biens de la fabrique.

MEUSNES (SAINT PIERRE).

G. 1738. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1660-1790. — Titres de propriété de la cure. — Acquisition de biens-fonds par mess. Jacques Dhibon, curé de Meusnes (1660-1662). Testament dudit Jacques Dhibon léguant à ses successeurs les acquêts qu'il a faits en terres, prés et vignes (1663). — Échange de terres par Me François Bardon, curé de Meusnes (1702). — Bail de terres appartenant à la cure. — Reconnaissance de rentes au profit de la cure. — Transaction au sujet de la portion congrue du curé de Meusnes passée entre François Bardon, curé, et dame Rose Drouillon, veuve

de mess. René de Monsabré, chevalier, seigneur de La Sabardière et décimateur de la paroisse (1696).

G. 1739. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1704-1784. — Titres de la Charité : dons et legs, rentes foncières, comptabilité. — Testament de François Bardon, curé de Meusnes, léguant à la paroisse une somme de 2.000 l. pour la fondation d'une Charité (1704). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Charité. — Procès-verbal de visite de l'archidiacre de Sologne, ordonnant qu'à l'avenir la perception des revenus de la Charité sera confiée à un receveur nommé par les habitants de la paroisse (1733). — Comptes de gestion des revenus de la Charité rendus par les curés de la paroisse et les receveurs de ladite Charité à l'archevêque de Bourges et à l'archidiacre de Sologne, au cours de leurs visites (1720-1784). Dépenses : habillements d'enfants pauvres ; distributions aux pauvres de sommes de deniers, de blé, orge, seigle et mouture ; paiement de blé, viande et bois fournis aux pauvres.

G. 1740. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1740-1751. — Titres de la Charité : procédures. — Procès en paiement d'arrérages de rente foncière, poursuivi (par devant les bailliages de Selles-en-Berry et de Blois) par le receveur de la Charité contre Louis Jucherceau et les religieux Feuillants de l'abbaye de Selles.

MILLANÇAY (SAINT AIGNAN).

G. 1741. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1399-1522. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) : dons et legs. — Donation d'une rente annuelle de 60 sous, à prendre sur les revenus de la prévôté de Millançay, faite au prieuré par Jean de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes ; ladite rente concédée « en recompensacion de une livraison que li diz prior avoit en mon hoste a Millençay totes foiz que je ou ma feme ou mi hoir estions a Millençay, c'est assavoir de six pains, de un pot de vin, de une escuele de viande et de quatre chandeles et de dous torticeaus » : 1271, n. st. (vidimus sous le sceau de Denis des Planches, châtelain de Romorantin : 1447, n. st.). — Mandement de Louis d'Orléans, comte de Blois, ordonnant à son conseiller, Jean Le Flament, de faire payer au prieur-curé, par le receveur de Romorantin, une rente de 115 sous t. que ledit prieur avait droit de prendre chaque année sur le domaine des châtellenies de Romorantin et de Millançay. Paris, 6 février 1399, n. st. (vidimus sous le sceau de Jean Somelier, châtelain de Romorantin, 1399). — Donation au prieuré-cure, à charge de fondation, d'une rente perpétuelle de 2 sous 6 deniers t. assignée sur une pièce de courtil assise en la Varenne de Millançay (1488). — Donation faite au prieuré-cure, à charge de fondation, par Étienne Labbé, prieur de Millançay, d'une rente perpétuelle de 10 sous t. assignée sur une maison et dépendances sise au château de Millançay et tenant aux murailles dudit château (1489). — Donation d'une rente perpétuelle de 2 sous 6 deniers t. faite au prieuré- cure (1522).

G. 1742. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1432-1678. — Titres de propriété du prieuré-cure : biens-fonds, rentes foncières et revenus divers. — Vente d'une partie du lieu des Petites-Blatières faite à Jacques Lambert, prieur-curé, acceptant pour lui et pour ses successeurs, par Noël Vigner, cardeur, demeurant en la franchise de Millançay (1516). — Échange de terres consenti par Jacques Lambert, prieur-curé, agissant en son nom et au nom de ses successeurs : ledit prieur reçoit en échange un « journau » de pré assis au-dessous de la chaussée des Grands-Étangs de Millançay, appartenant à la comtesse d'Angoulême (1507). — Reconnaissance de rentes foncières au profit du prieuré-cure, par Étienne Fleury, écuyer, paroissien de Millançay (1432). — Échange de rentes foncières entre le prieur-curé et mess. Jean Hogueron, prêtre, demeurant à Millançay (1502). — Titres d'une rente foncière de 50 sous t. appartenant au prieuré-cure et assignée sur les étangs de Chênecreux et de Chardonnière : procédures ; reconnaissance de ladite rente par n. h. Jean Boisguéret, conseiller du Roi, trésorier provincial des ponts et chaussées de la généralité de Bourges et lieutenant criminel en l'élection de Romorantin (1640). — Bail à ferme par Christophe Leduc, prieur-curé, de tous les biens et revenus de son bénéfice : dîmes, droit de gros, terres, prés et étangs (1658). — Donation d'une rente perpétuelle de 25 livres, faite à la chapelle seigneuriale de Marcheval (annexée en 1679 au prieuré-cure de Millançay) par mess. Jacques de Varade, chevalier, seigneur de Marcheval (1674).

(1) Prieuré dépendant du prieuré de Saint-Cosme de Lisle-lez-Tours (O. S. A.).

G. 1743. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1447-1754. — Titres de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Donation d'une rente annuelle de 30 sous t., à prendre sur les revenus de la prévôté de Millançay, faite à l'église paroissiale par Jean de Blois, seigneur de Châteaurenault et de Millançay : 1332 (vidimus sous le sceau de la châtellenie de Romorantin : 1447, n. st.). — Transaction entre les marguilliers et habitants de la paroisse et Charles de Boisguéret, écuyer, sieur du Vieil-Millançay : ledit sieur de Boisguéret donne à la fabrique un jardin et une rente foncière de 20 sous t. en échange de la concession d'un banc dans l'église paroissiale qui lui est faite par les marguilliers (1674). — Constitution et reconnaissance de rentes foncières au profit de la fabrique. — Inventaire des titres de la fabrique. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte des Trépassés, par Me Guillaume Thorin, contrôleur au grenier à sel de Romorantin (1692). — Inventaire des titres de la Boîte des Trépassés.

MOISY (LA MADELEINE).

G. 1744. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1525-1786. — Titres de la cure et de la fabrique. — Baux des biens et revenus de la cure par mess. Jean Maillet, curé : bail à ferme des terres et dîmes, telles que le bailleur a droit de les percevoir dans la paroisse, savoir : trois gerbes par setier de terre ensemencée en blé ; deux gerbes par setier de terre ensemencée en mars ; un sol par bête à laine ; pour les chanvres, de treize poignées, l'une ; pour les porcs, de treize l'un (1777 ; en présence de Jean Gassot, maître d'école à Moisy). — Dons et legs de biens-fonds à la fabrique : testament de Siméon Gauvin, passé en présence de Jean Caillard, maître d'école à Moisy (1730). — Acquisition de biens-fonds par les gagers. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

MONDOUBLEAU (SAINT DENIS).

G. 1745. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1661-1785. — Titres du prieuré-cure (1). — Legs de rente foncière. — Échange de biens appartenant à la cure, par Me Thomas Aliès, prieur-curé ; ledit échange ratifié par l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, supérieur général des chanoines réguliers de la congrégation de France (1745). — Baux passés par les prieurs-curés. Baux à ferme de maisons sises à Mondoubleau, en la rue des Fossés et au-dessous de la porte Vendômoise (1745-1785). Baux à moitié des métairies de La Buffière et de La Soucherie, en la paroisse de Baillou (1707-1784). — Rentes foncières. Bail à rente perpétuelle par le prieur-curé. Reconnaissances de rentes au profit du prieuré-cure : reconnaissance d'une rente assignée sur une maison où pend pour enseigne le Chapeau rouge, sise à Mondoubleau (1772), etc. — Procédures au sujet du droit des prieurs-curés de prendre chaque année une charretée de foin sur les domaines de la baronnie de Mondoubleau ; ledit droit concédé en 1747 par mess. François Gilbert Colbert, marquis de Chabannais, et Antoine Alexandre Colbert, marquis de Sourdis, propriétaires, à titre d'engagement, de la terre et baronnie de Mondoubleau (1747-1779). Résultat du Conseil de Monsieur, autorisant le receveur général de ses domaines à faire dénoncer au prieur de Mondoubleau qu'il n'entend point exécuter la transaction de 1747 (1779).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de La Madeleine de Châteaudun (O. S. A.).

G. 1746. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1471-1758. — Titres communs au prieuré-cure et à la fabrique : rentes foncières. — Testament de Jeanne Pastourelle, demoiselle, veuve de Jean de Saint-Mars, léguant au prieuré-cure et à la fabrique 7 s. 6 d. t. de rente foncière assignés sur deux places de maisons sises en la vieille ville de Mondoubleau, près l'hôtel du prieur de Beaufeu (1471). — Titres de rentes léguées par Jean Peschard, écuyer, sieur des Rouaudières, et assignées sur une maison sise à Mondoubleau, en la rue Saint-Pierre : donation par ledit Jean Peschard (1649) ; reconnaissance de ladite rente par mess. Jean de Courtalvert (1701). — Titres de rentes assises sur le lieu et métairie de La Borde-Hamard, en la paroisse de Cormenon : reconnaissance desdites rentes par Me Marin Nicolas Demeré, prieur de Villemoutiers en Gâtinais, et mess. Étienne de Prévost, chevalier, seigneur de Prinay, commandant le premier bataillon au régiment de S. A. le prince de Conti, mari de dame Charlotte Demeré (1726).

G. 1747. (Cahier.) — In-folio ; 9 feuillets, papier.

1722-1727. — Registre des délibérations des assemblées paroissiales tenues à la tablette du comptoir

de la fabrique (coté et paraphé par Lubin Martin, avocat en Parlement, bailli de la baronnie de Mondoubleau). — Élections de procureurs-fabriciers ; réparations aux boiseries du grand autel (1724) ; adjudication des fournitures de cierges, etc.

G. 1748. (Registre.) — In-4° ; 125 feuillets, papier.

1777-1788. — Registre des délibérations des assemblées paroissiales et des actes des marguilliers (coté et paraphé par Jean-Laurent Gheerbrant, conseiller du Roi, bailli-président au bailliage royal de Mondoubleau). — Fol. 1. Décisions de l'assemblée générale, prises en exécution de l'ordonnance de visite de l'évêque de Blois, concernant le mobilier et les titres et papiers de l'église, l'examen des comptes de la fabrique, la maison du vicariat, etc. (1777). — Assemblées générales des paroissiens : élections des marguilliers, adjudications des fournitures de luminaire de l'église et du blanchissage du linge, examen des comptes des marguilliers, démolition des grilles et murs de clôture entourant le cimetière voisin de l'église (1779), etc. — Actes des marguilliers : concessions de bancs et de chaises dans l'église, vente de l'herbe du cimetière et des prés de la fabrique. — Fol. 34. Enregistrement des lettres de l'évêque de Blois commettant le sieur Boissel pour desservir la cure de Mondoubleau (1782). — Fol. 64, v°. Visa du vérificateur et du contrôleur des actes notifiant aux fabriciens d'avoir à tenir dorénavant leurs registres sur papier timbré (1788).

G. 1749. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1721-1780. — Titres de la fabrique : administration paroissiale. — Ordonnance de M de Caumartin, évêque de Blois, fixant la célébration de la fête de saint Denis, patron de la paroisse, au 8 octobre au lieu du 9, à cause d'une foire considérable qui se tenait à pareil jour dans la ville de Mondoubleau (1721). — Ordonnance de M. de Thémines, évêque de Blois, interdisant le petit cimetière de la paroisse et ordonnant que « les corps et ossements y renfermés soient décemment exhumés et transportés dans le grand cimetière, en prenant toutes fois les précautions nécessaires pour que ladite exhumation ne puisse nuire à la salubrité de l'air » (1780). — Approbation par l'assemblée générale des habitants d'un projet de taxation des bancs de l'église pour assurer les revenus nécessaires à la subsistance d'un vicaire (1751). — Augmentation des gages du sacristain par l'assemblée générale (1750).

G. 1750. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1650-1771. — Titres de propriété de la fabrique ; état des biens et revenus, dons et legs (de biens-fonds et de sommes de deniers), biens-fonds. — Déclaration des biens, revenus et charges de la fabrique, faite par les marguilliers et procureurs au greffe des domaines de mainmorte du diocèse de Blois (1705). — État des revenus et charges annuelles de la fabrique (1764). — Testament de mess. Guillaume Levesque, prêtre habitué de Mondoubleau, léguant à la paroisse une somme de 500 livres (1663). — Testament de demoiselle Jeanne Rousseau, léguant à la fabrique 60 livres pour les réparations de la chapelle du grand cimetière, 300 livres pour l'acquisition d'ornements et 1.000 livres pour la fondation d'une école de charité à Mondoubleau ; la testatrice lègue en outre pour l'établissement de ladite école le bordage de La Bonde et la maison où elle demeure (1745). Sentence du bailliage royal de Mondoubleau ordonnant la délivrance aux procureurs fabriciers desdites sommes de 60, 300 et 1.000 livres, et déclarant nul et caduc le legs, pour l'établissement d'une école, du bordage de La Bonde et de la maison de ladite demoiselle Rousseau (1753). — Acquisition par la fabrique d'une maison sise à Mondoubleau. — Bail de terres par les marguilliers.

G. 1751. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1535-1785. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Legs testamentaire d'une rente foncière de 100 sous fait à la fabrique par Françoise Maurée, veuve de Gillet Châtaignier, officier de Monsieur, frère unique du Roi ; la testatrice désire que son corps soit inhumé sans cercueil dans l'église de Mondoubleau (1710). — Titres d'une rente foncière assignée sur une maison sise en la basse ville de Mondoubleau. — Donation par M° Michel Rousseau, procureur fiscal de la baronnie de Mondoubleau, d'une somme de 1.500 livres tournois pour la construction d'une chapelle (dédiée à saint Michel et à sainte Barbe) dans l'église, et d'une rente de 90 livres t. pour l'entretien et fondation de ladite chapelle (1649). Reconnaissances de ladite rente par Jacques de Nepveu, écuyer, sieur des Proustières (1672) ; par mess. Nicolas de Brossard, écuyer, sieur de La Griselière (1752). — Testament de demoiselle Marguerite Rousseau, femme de René de Taillevis, écuyer, sieur du Breuil, léguant à la fabrique une rente de

50 livres 1642) ; la testatrice donne à son père l'usufruit de ses biens immeubles pour le récompenser des frais qu'elle lui a occasionnés pendant ses longues maladies (particulièrement des frais de voyage aux bains de Bourbon). Reconnaissances de ladite rente par demoiselle Françoise Ganery, veuve de Jean Goislard, sieur de L'Espeau, officier de feue S. A. R. le duc d'Orléans (1683) ; par mess. Agathange Huet, sieur de La Poirière, ancien officier de marine (1741). — Donation d'une rente de 15 livres par Marie-Madeleine Cosnier de Montigny, veuve de Me Gabriel Rousseau, avocat et procureur fiscal de la baronnie-pairie de Mondoubleau (1722). — Donation de rente par Me Simon Leconte, directeur des francs-fiefs, receveur des domaines et contrôleur des actes des notaires à Romorantin (1747). — Donation de rente par Me Robert Quelain, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Blois (1639).

G. 1752. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1515-1776. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente léguée, en 1515, par Jean Robillart, marchand à Mondoubleau. — Titres de rentes léguées par Me Pierre Crosneau, avocat en Parlement, conseiller et maître des Requêtes ordinaires de la maison de la Reine (1670), et par Me Daniel Hudan, notaire à Mondoubleau (1698).

G. 1753. (Registre.) — In-4° ; 127 feuillets, papier.

1658-1662. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la fabrique. — Fol. 14. Recette des fermes et rentes dues à la fabrique (1658). — Fol. 16. Recettes des rentes des bancs placés dans l'église et dans les chapelles (1658). — Fol. 16, v°. Recettes des droits de sépulture dans l'église et dans les chapelles (1658). Inhumations avec un cercueil : 31. 5 s. ; sans cercueil : 35 s. Inhumations d'enfants avec un cercueil : 35 s. ; sans cercueil : 20 s. — Fol. 18. Recettes des étrennes, quêtes et distributions de chandelles, y compris celles qui ont été fournies pour l'administration de l'extrême-onction aux malades (1658). Recette de la quête faite dans l'église et dans la ville, pour les étrennes, le 1er janvier ; recette du produit de la vente du blé et du chanvre recueilli par les quêteurs envoyés dans les paroisses circonvoisines, au commencement du mois de janvier. Le jour de Pâques, recette du droit dû à l'église pour la permission de manger du fromage pendant le carême. — Fol. 123, v°. Charges ordinaires de la fabrique. « Il a esté accordé au sacriste par un règlement faict avec les... procureurs de la fabrique, quarante sols pour ses sallaires de tendre des draps au devant des maisons des relligionnaires de cette ville les jours de la feste du Sainct Sacrement et de l'octave d'icelle ». — Fol. 120, v°. « Le samedy 29 juin [1658], Mr le prieur, assisté de Mr Gaultier, son vicaire, a conduit la procession a Vendosme ou nous avons séjourné jusques au lendemain dimanche, quatre heures après midy. J'ay payé pour la despence desdits sieurs prieur et Gaultier, aux disner et souper du samedy, au disner et a la collation du dimanche et pour la despence de leurs chevaux, compris ce qui a esté donné aux serviteurs de l'hostellerie, la somme de neuf livres, sept sous ». — Fol. 112. Le 6 juillet 1659, le legs par dame Barbe Houaslet (?), veuve de Me Michel Rousseau, d'une somme de 150 livres, destinée à l'achat d'un tableau du Sépulcre du Sauveur, a été accepté, « et en mesme temps a esté convenu avec Pierre Janvier, peintre, pour la façon dudit tableau moiennant ladite somme ». — Fol. 104, v°. Le 13 avril 1660 « payé à Pierre Janvier, peintre, ... la somme de quarante livres a déduire sur la somme de cinquante livres a luy accordée... pour la façon d'un tableau de la Vierge ». — Fol. 102, v°. « Monsieur le marquis de Sourdys estant en cette ville le 7e jour du mois d'octobre [1660] et ayant jugé que le tableau faict par Pierre Janvier, peintre, portant la représentation du Sépulcre de Nostre Sauveur, ... estoit recepvable, a donné ordre de le recepvoir et de le faire attacher devant l'autel de saint Michel et sainte Barbe ». — Fol. 102. Le 21 novembre [1660], payé « a Monsieur Janvier, peintre, ... la somme de dix livres qui luy estoit deue de reste de la somme de cinquante livres pour la façon du tableau de l'Annonciation de la Vierge ».

G. 1754. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1761-1786. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les anciens marguilliers (plusieurs comptes sont visés et approuvés par M. de Thémines, évêque de Blois, en cours de visite pastorale, le 15 avril 1777).

G. 1755. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1691-1767. — Titres de la fabrique : impositions, procédures. — Procès-verbal de l'assemblée générale des habitants donnant aux procureurs-fabriciers l'autorisation de vendre des biens-fonds pour en employer le prix de vente au paiement de la somme de

1.360 livres à laquelle la fabrique a été taxée pour droit d'amortissement (1691). — Quittance de droits d'amortissement et de nouvel acquêt délivrée par le garde du Trésor royal (1695). — Procès devant le Parlement de Paris entre les marguilliers et Jeanne-Françoise du Buisson, veuve de Me Michel Le Breton, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Mondoubleau, au sujet du paiement du rachat du banc de ladite dame Le Breton dans l'église paroissiale (1767). — Procès entre le prieur-curé et les marguilliers, poursuivi devant le bailliage royal de Mondoubleau : le curé s'oppose à l'exécution d'une délibération des habitants accordant au sieur Robin, prêtre, demeurant à Mondoubleau, une somme annuelle de 170 livres pour la célébration d'une première messe les jours de dimanche et fêtes (1767).

G. 1756. (Cahier.) — In-4°; 36 feuillets, papier.

1699. — Titres de la fabrique : inventaire des titres des dons et legs faits à la fabrique de 1500 à 1696 (dressé en 1699 par Jean Chasselou, notaire royal au Maine, en présence de Nicolas Pissot, maître d'école et autres témoins). — Fol. 24, v°. Testament de Bonaventure Geslain, sieur de La Morandière, portant don à la fabrique d'une somme de 31 livres pour être employée à l'achat d'ornements (1666). — Fol. 27, v°. Testament de Me Mathurin Belot, vicaire de Mondoubleau, portant don à la fabrique de deux corps de logis situés dans la petite rue qui conduit de l'église à la rue vulgairement appelée Cudoison (1679).

G. 1757. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1618-1748. — Titres des confréries du Rosaire et des Agonisants et de la chapelle du cimetière. — Legs de biens-fonds à la confrérie du Rosaire. — Constitution de rente au profit de la confrérie des Agonisants. — Testament de Marguerite Godet, veuve de René Moussu, léguant une rente de 20 livres pour le service de fondations dans la chapelle Notre-Dame du grand cimetière ; la testatrice désire être inhumée dans ladite chapelle qu'elle a fait édifier (1640). — Legs de rentes foncières à la chapelle du grand cimetière.

MONT (SAINT MARTIN).

G. 1758. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1371-1762. — Titres de propriété de la cure. — Déclarations des biens et revenus appartenant à la cure. Déclaration faite en exécution de l'édit de décembre 1691 et de l'arrêt du Conseil d'Etat du 18 mars 1692 : dîmes (de vin, de menus grains et d'oignons), novales, vignes, terres labourables, prés, gros (de 30 setiers de grain, dû par les religieux de Saint-Lomer à cause du lieu seigneurial de l'infirmerie de Mont), rentes constituées (1692). — Échange de terres entre le curé et Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, sieur de La Martinière, conseiller du Roi en ses Conseils, avocat général en la Chambre des Comptes (1737). — Baux à ferme de terres appartenant à la cure. — Bail à rente perpétuelle d'une maison et dépendances, sise en la paroisse de « Court lez Cheverny », au censif de Jean Hurault, fait à Pierre Debray par Pierre Le Mareschal ; le preneur s'engage à payer au curé de « Mons » une rente annuelle de 4 sous (1371).

G. 1759. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1667-1737. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Testament de Claude Mauguin, léguant des vignes à la fabrique (1679, en présence d'Emérance Letor, maîtresse d'école à Mont). — Testament de Françoise Touchain, léguant des vignes à la fabrique ; la testatrice ordonne que son corps soit enseveli dans un cercueil et enterré dans le cimetière (1690). — Transaction sur procès entre les marguilliers et l'héritier de Jean de Pezé, au sujet du legs fait à la fabrique, par ledit de Pezé, d'une somme de 1.200 livres, destinée à l'entretien d'un maître d'école dans la paroisse de Mont (1735).

G. 1760. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1690-1693. — Titres communs à la fabrique, à la Charité, aux Boîtes et aux confréries de la paroisse. — Déclaration des biens donnés et légués, depuis 1642, à la fabrique, à la Charité et aux Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame (1690). — Déclaration des biens et charges de la Charité et des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame, faite en exécution de l'édit de décembre 1691 et de l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1692 (1692). — Extrait des testaments portant legs et donations à la fabrique, à la Charité, aux Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame et aux confréries du Rosaire et de Saint-Jacques (1693).

G. 1761. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1663-1765. — Titres de propriété de la Charité : dons et legs, rentes foncières. — Testament de Jean

Gendrier, garde des chasses de la capitainerie royale de Chambord, léguant à la Charité une somme de 400 livres ; le testateur donne à son filleul une tasse d'argent de la valeur de 36 livres, « pour son gasteau » (1742). — Constitution de rente foncière au profit de la Charité.

G. 1762. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1637-1673. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs. — Testament de François Charron, garde des chasses des plaisirs du Roi et de S. A. R. au comté de Blois, léguant des vignes à la Boîte (1646).

G. 1763. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1642-1670. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Échange de terres entre les marguilliers et Me Pierre Jouanneau, notaire royal à Mont (1653). — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte (baux passés après publications au prône de la messe paroissiale et au cimetière, à l'issue de ladite messe, et après cri public par le crieur ordinaire de Mont).

G. 1764. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1671-1696. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte.

G. 1765. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1714-1778. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds, rentes foncières. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte : bail passé en présence de Louis Cormier, maître d'école à Mont (1743) ; bail après publications faites par le sieur Paul Hanoteau, maître d'école à Mont (1747). — Reconnaissance de rente au profit de la Boîte.

G. 1766. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1640-1780. — Titres de la Boîte de Notre-Dame : dons et legs, biens-fonds, comptabilité. — Dons et legs de vignes. — Acquisition de terres par les marguilliers. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte. — Compte des recettes et dépenses rendu par Claude Porcher, marguillier de la Boîte (1724-1729) : payé 350 livres à M. Berrier, sculpteur, pour l'ouvrage fait au maître autel.

G. 1767. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1719-1737. — Titres de propriété de la Boîte de Saint-Sébastien : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte.

G. 1768. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1593-1787. — Titres des confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Jacques. — Convention entre les confrères du Saint-Sacrement pour établir une fondation de messes et services dans l'église paroissiale et pour ordonner le comice et banquet annuel des confrères, le jour de la fête du Saint-Sacrement (1593). — Bail à ferme par le procureur de la confrérie du Saint-Sacrement (1787). — Legs de vignes à la confrérie de « monsieur saint Jacques » (1626).

MONTEAUX (SAINT PIERRE).

G. 1769. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1603-1788. — Titres de la cure. — Legs de terres à la cure. — Extrait des déclarations fournies (en 1788) par Me Brault, curé de Monteaux, à mess. Augustin Bernard, marquis de Montebise, capitaine de dragons, seigneur de la châtellenie de Monteaux (lesdites déclarations passées par devant Pierre Jouen, commissaire à terrier des fiefs de ladite châtellenie, en vertu de lettres obtenues en la chancellerie du Palais à Paris, le 27 novembre 1779). — Échanges de terres par les curés : échange avec Annibal de Vallentiennes, écuyer, sieur du Portail et du Pressoir-Beauvillier (1609). — Baux à ferme de terres appartenant à la cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Sentence de l'official de Blois fixant les honoraires dûs par la fabrique au curé de Monteaux, pour célébration de messes et services de fondation (1706). — Transaction sur procès, au sujet de la propriété d'un morceau de pré, entre le curé de Monteaux et mess. Augustin Bernard de Montebise (1786).

G. 1770. (Registre.) — In-4° ; 16 feuillets, parchemin.

XVIe siècle. — Titres de propriété de la fabrique : état des biens, rentes et revenus de la fabrique (*s. d.*).

— Fol. 8. Un demi-quartier de pré cédé à la fabrique, à titre d'échange, par demoiselle Jeanne d'Amboise, dame de « Piéaigu », et noble homme Jean « Desquartes », son fils.

G. 1771. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1598-1788. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, déclarations censuelles. — Legs de rente foncière par Me Denis Lemaire, greffier des présentations de la prévôté de Blois (1598). Amortissement de ladite rente par François Moreau, écuyer, sieur de Pasnelles, héritier dudit Lemaire (1633). — Déclarations censuelles (et désignations de vicaires) fournies par les marguilliers à mess. Augustin Bernard, marquis de Montebise (1784-1788).

G. 1772. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1614-1777. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Acquisition de terres par les marguilliers. — Échange avec mess. Pierre de Castillon, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Blois, seigneur du Portail et de La Bourottière (1773, 1777). — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1773. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1700-1789. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1774. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1569-1757. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-marguilliers. — 1619-1620. « Déboursé au greffier de l'officialité... X s. VIII d. Plus, déboursé le jour de la procession de la my-aoust à Meslan... XV s... Payé pour la despence par le clergé de la procession de Meslan, le lundy de Pasques,... XX s. Plus, en despence, le mardy de Pasques, par ledit clergé de la procession de Nostre Dame de Fontaines les Blanches... XXX s... Payé pour la despence faite par ledit clergé et susdits marguilliers de la procession à Cangey, du lundy de la Pentecoste,... XXX s. ». — 1620-1622. « Payé au greffier de l'officialité, à la visite,... X s. ». — 1627-1629. Recettes des droits accoutumés pour les fosses dans l'église : 60 sous ; 20 sous pour les enfants. « Payé pour le droict de visite à monsieur l'official... X s... Plus, pour la procession de la saint Barnabé à Fontaynes... XXX s... Pour la despence qui fut faicte d'une procession extraordinaire à Cangey... pour prier pour le Roy nostre sire qui estoit dans La Rochelle... XII s. ». — 1651-1653. Recettes des droits d'ouverture des fosses dans l'église : 3 livres ; 30 sous pour les enfants. Reçu pour la vente des noix du cimetière, 46 sous. — 1689-1691. « Payé à Jean Goujé IIII l. XVIII s. pour porter les déclarations du bien de l'esglise à Orléans. Plus payé à monsieur l'archidiacre, lors de sa visite, XXX s... Plus ont paié trente solz pour leur part de la dépance faicte à Blois durant deux jours qu'ilz ont esté audit Blois pour parler a monsieur l'intandant pour les affaires de la fabrice, et dix solz pour la requeste qui luy ont présentée ». — 1721-1723. Payé au bureau des décimes la somme de 27 l. 10 s. pour la subvention et le don gratuit imposés sur la fabrique pour les années 1721 et 1722. — 1736-1738. Recettes des indemnités dues à la fabrique pour l'ouverture de fosses dans l'église : 4 livres par fosse. — 1740-1742. Payé 25 l. 6 s. 3 d. « au sieur Barret, fondeur, pour moitié de l'augmentation du métal que ledit Barret a fourny pour la fonte de la grosse cloche ».

G. 1775. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1743-1772. — Titres de la fabrique : acquisition du presbytère, réparations à l'église et au presbytère. — Transaction entre Catherine Bégon (agissant en son nom et au nom de son frère, mess. Michel Bégon, chevalier, conseiller au Parlement de Metz, premier commis de M. le comte de Maurepas, ministre et secrétaire d'État, et de son beau-frère, mess. Louis-François-Nicolas de Lorgeril, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi), mess. Jacques Pérachon, chevalier, comte de Bury, ancien mestre de camp de dragons, et mess. André Arnoult, curé de Monteaux : Catherine Bégon et le comte de Bury s'engagent à faire exécuter les réparations nécessaires au chœur et cancel de l'église paroissiale (1748). — Réparations au clocher, nef et cancel de l'église (1767-1772). — Acquisition d'une maison, par les habitants, pour servir de presbytère (1743). Acquisition de dépendances de ladite maison par mess. André Arnoult, curé de Monteaux, et par mess. Isaac d'Alençon, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Monteaux (1744). — Procès-verbal des réparations à faire à l'église et au presbytère (1765).

G. 1776. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1588-1664. — Titres de propriété communs à la fabrique et aux Boîtes des Trépassés et de Saint-Sébastien. — Dons et legs. — Échanges de terres par les marguilliers : échange avec Jacques Coutel, écuyer, sieur d'Argilly (1664).

G. 1777. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1604-1746. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : état des biens, dons et legs, déclarations censuelles. — État des biens et domaines de la Boîte des Trépassés (1604). — Legs de biens-fonds à la Boîte. — Déclaration d'héritages relevant des censifs de Carry et de la seigneurie de Meuves, fournie par le procureur-fabricier à la dame du Portail et à mess. Michel Bégon, chevalier, seigneur de La Picardière (1746).

G. 1778. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1609-1778. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds, rentes foncières. — Baux à ferme, par les marguilliers, de terres appartenant à la Boîte. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte.

G. 1779. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1618-1686. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-marguilliers de la Boîte des Trépassés.

G. 1780. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1624-1747. — Titres de propriété de la Boîte du Saint-Sacrement : dons et legs, déclarations censuelles. — Donation de terres faite à la Boîte par demoiselle Marie de Vallentiennes, demeurant à Monteaux (1624). — Déclarations censuelles fournies par les marguilliers au seigneur du Portail (1744) ; à mess. Isaac d'Alençon, écuyer, inspecteur des chasses de la capitainerie de Saint-Germain en Laye, ci-devant capitaine des gardes et colonel d'infanterie pour le service du roi de Pologne, seigneur de Monteaux (1745) ; à mess. Michel Bégon, seigneur de La Picardière (1746) ; au prieur de Saint-Thomas-lez-Amboise, seigneur de Fleuray (1747).

G. 1781. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1580-1778. — Titres de propriété de la Boîte du Saint-Sacrement : biens-fonds, rentes foncières. — Échange de terres entre les procureurs de la Boîte et Claude de Mondoucet, chevalier (1580). — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la Boîte. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte.

G. 1782. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1622-1745. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers de la Boîte du Saint-Sacrement.

G. 1783. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1673-1768. — Titres de la Boîte de Notre-Dame. — Déclaration censuelle fournie par les marguilliers au prieur de Saint-Thomas-lez-Amboise, seigneur de Fleuray (1747). — Baux à ferme, par les procureurs-marguilliers, de biens appartenant à la Boîte. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-marguilliers (1673-1681).

MONTHAULT (SAINT PIERRE?) (1)

G. 1784. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1728-1729. — Titres de la cure. — Procès en matière de dîmes (par devant le bailliage de Romorantin) entre Me Galliot, curé, et messire Charles-Philippe d'Étampes, marquis de Salbris, comte de La Ferté-Imbault, brigadier des armées du Roi, ci-devant capitaine des gardes de feue S. A. R. le duc d'Orléans.

G. 1785. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1545-1733. — Titres de la fabrique. — Dons et legs : legs d'une rente foncière de 60 livres par Me Nicolas Cosnard, curé de la paroisse, à charge de fondations et d'entretien d'une lampe ardente devant le Saint-Sacrement (1707). — Échange de terres par les procureurs-fabriciers. — Baux à ferme, par les gagers et procureurs, d'une maison et de terres appartenant à la

(1) Paroisse aujourd'hui réunie à Veilleins.

fabrique. — Constitution de rente au profit de la fabrique par Jacques Gruau, écuyer, sieur de Blangy, et dame Anne Sarazin de La Bretonnière, son épouse (1733). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique. — Inventaire des titres de la fabrique (s. d.)

MONTHOU-SUR-BIÈVRE (SAINT MARTIN).

G. 1786. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1605-1786. — Titres de propriété de la cure. — Échanges de terres par les curés : échange avec Noël Sinet, écuyer, sieur de La Berthaudière, archer des gardes de Monseigneur, frère unique du Roi (1642). — Baux à ferme des terres appartenant à la cure.

G. 1787. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1741-1789. — Titres de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique : bail à François Tournier, fermier général du prieuré de Monthou-sur-Bièvre (1764). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers. 1747-1750. « Payé au secrétaire de Monseigneur l'évêque de Blois la somme de quatre livres dix sols pour le droit de visite faite le 18 mai 1747 ». 1765-1768. « Payé pour un registre qui sert à écrire les délibérations des assemblées de marelle..., 16 s. ». — Compte de gestion des revenus de la fondation de Monsieur Pommerié, archidiacre et prieur de Monthou, rendu par le receveur de ladite fondation (1778-1789). Recettes : les revenus de la fondation sont de 100 écus par an. Dépenses : aux chirurgiens qui ont traité les malades (remèdes, pansements, visites) ; secours en argent aux pauvres malades (« avant l'époque affligeante de l'an 1789 je ne donnais que des billets pour viande, mais l'extrême misère me les a fait changer en argent ») ; « billets pour viande », pour les pauvres ; réparations de l'église « jugée par M. de La Blandinière, archidiacre, dans une visite qu'il a faite en 1788, comme la plus indécente du diocèze, pour ne pas dire l'indécence même » ; honoraires de messes à l'intention du fondateur. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte des Trépassés.

LES MONTILS (LA MADELEINE).

G. 1788. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1734-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Bail du temporel du prieuré-cure à Jean Tournier, maître de poste aux Montils, pour le prix de 1200 livres par an (1734, par devant Jean Sebault, notaire et tabellion de la châtellenie d'Ouchamps, demeurant aux Montils). — Baux à ferme de biens appartenant au prieuré-cure.

G. 1789. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1498-1705. — Titres de propriété de la fabrique : déclaration des biens et revenus, biens-fonds. — Déclaration des biens et rentes dépendant de la fabrique, faite par devant Paul Jacquelin, notaire aux Montils (1705). — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique (1498-1695).

G. 1790. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1465-1779. — Titres de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières, comptabilité, procédures. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique (1700-1779). — Bail d'une septrée de terre, mesure des Montils, par les marguilliers ; ledit bail fait pour la vie du preneur, de sa femme et « du plus vivant de leurs enfans nés et à naistre ou mariage d'eulx deux... et cinquante neuf ans après » (1465, en la présence de Julien Grojart, clerc tabellion juré du scel aux contrats de la cour du bailliage « d'Oschamps »). — Constitution sur le Clergé d'une rente annuelle de 40 livres au profit de l'œuvre et fabrique des Montils (1776). — Reconnaissance de rentes foncières au profit de la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le procureur-marguillier de la fabrique (1627-1628). Recettes « concernant l'ouverture [des fosses] et enterrage des corps mortz enterrez en ladicte église » : 40 sous par fosse ; 20 sous pour les enfants. Dépenses faites pour les processions : à Ouchamps, le jour de la fête de saint Pierre ; à Candé, le jour de la fête de saint Bienheuré ; à Sambin, le jour de la fête de saint Urbain ; à Chailles, aux fêtes de saint Laurent et de saint Blaise ; à Chitenay, le lundi de Pâques et le jour de l'Assomption ; à Monthou, le jour de la fête de saint Gilles et saint Loup ;

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

en Vienne-lès-Blois, le lundi de la Pentecôte, et le jour de la fête de sainte Anne. « Payé au sieur official, à sa visite, sept solz ». — Sentence du présidial de Blois condamnant les héritiers de Mathurin Gougeon à fournir et payer chaque année à la fabrique, le jour de La Madeleine, un pain bénit de trois boisseaux de blé, mesure de Blois (1624).

G. 1791. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1634-1780. — Titres des Boîtes des Trépassés, de Notre-Dame et de Saint-Sébastien et de la confrérie du Rosaire. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant aux Boîtes des Trépassés (1727-1780), de Notre-Dame (1646-1733) et de Saint-Sébastien (1634-1652). — Acte d'institution de la confrérie du Rosaire dans l'église paroissiale des Montils par frère Julien Joubert, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Blois (1646).

MONTLIVAULT (SAINT PIERRE).

G. 1792. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1634-1786. — Titres de la cure. — Donation d'un pressoir faite à la cure par mess. Jacques Gauldray, curé de Montlivault (1740). — Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1700-1786) : bail passé en présence du sieur Claude Bezard, maître d'école à Saint-Claude (1757). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la cure. — Procès entre les curés et les seigneurs de Montlivault : arrêt du Parlement de Paris condamnant Me Jacques Le Maire, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Montlivault, à payer chaque année 24 livres au curé pour la portion de décimes à laquelle ledit Le Maire sera tenu tant qu'il percevra des dîmes dans la paroisse (1635) ; arrêt du Parlement de Paris confirmant la sentence précédente et condamnant Jean Le Maire, écuyer, trésorier de France en la généralité d'Alençon, seigneur de Montlivault, à payer au curé les dîmes et la portion congrue qui lui étaient dûes (1662). — Transaction sur procès entre le curé de Montlivault et les religieux de Bourgmoyen : les religieux abandonnent au curé les dîmes dont jouissait le sacristain de l'abbaye dans l'étendue de la paroisse ; le curé renonce au droit de gros et à la portion congrue qu'il prétendait lui être dûs par le sacristain (1635). — Procès entre le curé de Montlivault et les administrateurs de l'hôpital général de Blois : le curé est condamné par sentence du bailliage de Blois à fournir à l'hôpital une rente annuelle de six poinçons de vin (1759-1762). — Procès en paiement d'arrérages de services de fondations poursuivi (par devant l'official de l'archidiaconé de Blois) contre les marguilliers par mess. Pierre Racouet, curé de Montlivault (1657).

G. 1793. (Registre.) — In 4° ; 100 feuillets, papier.

1725-1790. — Registre des affaires paroissiales. — Fol. 3. État des revenus de la fabrique (vers 1725) : quêtes et distributions de bougies aux enterrements et à la Chandeleur ; rentes foncières : rente sur le marquis de Menars, chargé pour moitié de l'acquittement d'un legs fait au profit de l'église de Montlivault par feu mess. Jean Charron, seigneur de Nozieux ; recettes extraordinaires : fil donné à l'église par les jeunes mariées — Fol. 19. Tableau des fondations de l'église (1732) : le premier lundi d'après la Toussaint, à l'ouverture des écoles, une messe basse du Saint-Esprit à l'intention de M. Boullé qui « a donné sa maison pour loger une dame pieuse pour instruire de pauvres filles ». — Fol. 24. État des revenus de la Charité (vers 1725). — Fol. 31. État des revenus de la cure (1730) : vignes, prés, terres, gros (72 livres 7 s. 6 d. par an, dûs par le seigneur de Montlivault), dîmes (du vin, des grains, pois, lentilles et chènevières), rentes, fondations. — Fol. 36. Élection, par l'assemblée des principaux habitants, des trois marguilliers de la fabrique et du procureur de la Charité (1730). — Fol. 37. École des garçons. Il est d'usage que la fabrique donne au maître la somme de 40 livres pour faire l'office de chantre et de sacristain ; en outre, la fabrique « s'oblige de le loger ». La Charité lui donne la somme de 20 livres « pour montrer gratis aux pauvres désignés par M. le curé ». Le maître a de plus la quête des javelles et du vin, les mois de ceux qui sont en état de les payer et les sommes que le curé lui donne « par bonne volonté ». — Fol. 38. École des filles. Elle a été fondée en 1729 par Marin Bordier, officier du Roi, garde des chasses de la capitainerie de Chambord, qui a légué une somme de 1600 livres, portant 80 livres de rentes, « pour montrer gratis à douze pauvres filles de la paroisse ». Les habitants ont présenté à M. de Caumartin, évêque de Blois, une requête par laquelle ils ont demandé : 1° que l'instruction fût donnée à toutes les filles de la paroisse ; 2° qu'il fût pris sur les revenus de la Charité une rente de 20 livres « pour, avec celle de 80 livres, faire celle de 100 livres pour l'entretien » de la maîtresse d'école ; 3° que la maîtresse fût logée aux dépens de la Charité. Ladite requête « a été répondue en tous ses chefs » par l'évêque, au jour de sa visite épiscopale (le 11 juin 1731) ;

et l'évêque a fait choix, pour maîtresse d'école, de dame Marguerite-Françoise Delajoue, ci-devant supérieure des Nouvelles Catholiques de Blois, à laquelle il a accordé en outre, une pension viagère de 60 livres. M. Boullé, docteur en droit, maître de pension, demeurant à Paris, a donné (en 1731) pour l'école des filles de la paroisse une maison sise au bourg de Montlivault. — Fol. 46-54. Élections, par l'assemblée des principaux habitants, des marguilliers de la fabrique et des procureurs de la Charité et de la confrérie du Saint-Sacrement (1733-1757). — Fol. 54, v°. Nomination d'un maître d'école des garçons par l'assemblée des principaux habitants : le maître recevra chaque année 20 livres de la fabrique et 20 livres de la Charité, à la condition d'instruire gratuitement six enfants pauvres désignés par le curé ; les habitants se réservent la faculté de déposer le maître sans aucune formalité, quand ils le jugeront à propos (1759). — Fol. 76, v°. « Catalogue de ceux et celles qui ont été confirmés le 15 avril 1723 » par M. de Caumartin, évêque de Blois (dans la liste figurent 2 hommes mariés et 17 femmes mariées). — Fol. 74. Liste des personnes confirmées par M. de Caumartin, le 11 juin 1731. — Fol. 72, v°. Liste des paroissiens de Montlivault confirmés à Saint-Dyé par M. de Crussol, évêque de Blois (21 juin 1735).

G. 1794. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1660-1703. — Affaires paroissiales diverses. — Mandement royal incorporant à la paroisse de Saint-Claude (anciennement appelée Diray) le hameau de Nozieux, distrait de la paroisse de Montlivault ; ledit mandement délivré sur requête des habitants de Nozieux présentée au Roi lors de son dernier voyage à Chambord (Paris, décembre 1660 ; copie tirée du trésor de Menars en 1741). — Procès-verbal de l'assemblée des habitants accordant au maître d'école de la paroisse, admis et reçu par le curé, une somme annuelle de 50 livres à prendre sur les revenus de la fabrique et de la Charité (1703).

G. 1795. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1616-1774. — Titres de propriété de la fabrique : déclaration de biens, dons et legs, déclarations censuelles, biens-fonds. — Déclaration, par les marguilliers, des héritages appartenant à la fabrique (1640). — Cession d'une pièce de pré faite à la fabrique par mess. Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux (1663). — Déclaration censuelle fournie par les marguilliers à mess. Cécile-Éléonore Guycn de Dziers, lieutenant des vaisseaux du Roi, major des armées navales, et à dame Marie-Anne-Angélique Le Maire de Montlivault, son épouse, seigneur et dame de Saint-Dyé, Maslives et Montlivault (1774, par devant Me François Tassin, notaire à Saint-Claude, commissaire au terrier de la seigneurie de Montlivault, suivant les lettres à terrier obtenues de S. M. le 14 février 1770). — Acquisition de terres par les marguilliers. — Échanges de terres par les marguilliers : échange avec mess. Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux, Saint-Claude et Villerbon, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, gouverneur et grand bailli de Blois (1667).

G. 1796. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1504-1599. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1797. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin.

1600-1625. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1798. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin.

1626-1649. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1799. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1650-1679. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1800. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1681-1784. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique.

G. 1801. (Liasse). — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1538-1781. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières, produit des bancs de l'église. — Échanges de rentes foncières par les marguilliers : échange avec mess. Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux (1664). — Reconnaissances de rentes fon-

cières au profit de la fabrique : reconnaissance par M. Alexandre-Amédée Lauzières de Thémines, conseiller du Roi en tous ses Conseils, évêque de Blois et abbé de Bourgmoyen (1781). — Procuration donnée par les marguilliers au curé de Montlivault pour recevoir les arrérages d'une rente concédée à la fabrique (en 1655) par mess. Jean Charron, seigneur de Nozieux. — Concession de bancs dans l'église faite par les marguilliers.

G. 1802. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1620-1697. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1639-1652. Payé à maistre Antoine ..., fondeur, la somme de cinquante livres tournois pour sa peine d'avoir fondu les deux cloches » (1644). « Plus, payé pour l'achapt de la cloche qui a esté amenée d'Orléans, la somme de quatre cens unze livres, quinze soulz tournois. Plus, payé pour toute la despance faitte par lesdiz contables de deulx voyages qu'il ont fait à Orléans pour l'achapt de ladite cloche ». — Payé 102 livres 5 sous « au sieur David, paintre à Tours, pour deux tableaux fourniz pour ladicte église » (1673). — 1676-1679. Recettes : pour ouvertures de fosses dans l'église (3 livres par fosse) ; pour vente de chanvre donné par oblation, 21 sous.

G. 1803. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

1706-1759. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers [plusieurs comptes sont visés et approuvés par MM. de Crussol (1735) et de Termont (1764), évêques de Blois, au cours de leurs visites pastorales].

G. 1804. (Liasse.) — 21 cahiers, papier

1760-1789. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — 1778-1779. Payé 277 livres au sieur Métivier, orfèvre à Blois, pour façon et fourniture d'une croix d'argent à l'église.

G. 1805. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1663-1765. — Titres de la fabrique : impositions, travaux de réparations à l'église, procédures, inventaire des titres. — Procès-verbal d'assemblée des habitants autorisant les marguilliers à emprunter une somme de 300 livres pour être employée au paiement d'une partie des droits d'amortissement dûs par la fabrique (1691). — « Contrat et marché de besogne » passé entre les marguilliers et Pierre Guilbert, menuisier à Bracieux : ledit Guilbert s'engage à faire dans l'église des travaux de menuiserie (autels, balustre, bancs, aigle, etc.) pour le prix de 565 livres (1666). — Projet de destruction de la chapelle fondée en l'église paroissiale par mess. Jean Charron, seigneur de Nozieux (en 1655) et de transfert de ladite fondation dans une autre chapelle de l'église (1765). — Procès en paiement de reliquat de compte de gestion, poursuivi par les marguilliers contre leurs prédécesseurs (1708). — Inventaire des titres et des meubles, linges et ornements de l'église, dressé par Pierre Sébille, notaire et tabellion royal à Saint-Dyé (1663).

G. 1806. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1690-1790. — Titres communs à la fabrique, à la Charité et aux confréries du Saint-Sacrement et de Notre-Dame. — Déclaration des biens-fonds appartenant à la fabrique, à la Charité et à la confrérie de Notre-Dame (1690). — État des charges et revenus de la fabrique, de la Charité et de la confrérie du Saint-Sacrement (1790). — Revenus de la fabrique : rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, etc. — Revenus de la Charité : rentes sur le Clergé, etc. — Inventaire des titres de la fabrique, de la Charité et de la confrérie du Saint-Sacrement, dressé par Louis Thibault, notaire royal à Saint-Dyé (1748). Titres inventoriés : procès-verbal de réunion de la confrérie de Saint-Jacques à la fabrique (1671), etc. — Inventaire des titres de la fabrique et de la Charité (1790).

G. 1807. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1510-1777. — Titres de la Charité. — Baux à ferme par les procureurs et administrateurs de la Charité (1510-1777) : bail passé en présence du sieur Mathieu Hautin, grammairien et maître d'école à Saint-Dyé (1716). — Amortissement de rente foncière constituée au profit de la Charité. — Compte de gestion rendu par le procureur de la Charité (1691-1696).

G. 1808. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1584-1789. — Titres de la Boîte des Trépassés. — Baux à ferme par les marguilliers et procureurs de la Boîte. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Boîte.

G. 1809. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1655-1779. — Titres des confréries du Saint-Sacrement, de Notre-Dame et de Saint-Pierre. — Échange de biens-fonds entre les confrères du Saint-Sacrement et mess. Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux, Saint-Claude et Villerbon, conseiller du Roi en ses Conseils d'État, gouverneur et grand bailli de Blois (1667). — Baux à ferme par les procureurs de la confrérie du Saint-Sacrement. — Compte de gestion rendu par le procureur de ladite confrérie (pour les années 1776-1778). — Échanges de terres entre mess. Jacques Charron et les procureurs de la confrérie de Notre-Dame (1655-1667). — Baux à ferme par les procureurs de ladite confrérie : bail à François Carré, voiturier par terre demeurant à Montlivault (1683). — Baux à ferme par les procureurs de la confrérie de Saint-Pierre.

MONTOIRE (PAROISSE DE SAINT-LAURENT).

G. 1810. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1594-1784. — Titres de la cure. — Dons et legs. — Cession de terres faite à la cure par François Perdoulx, sieur des Bardillères, gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie du Roi, demeurant à Orléans (1680). — Baux à ferme et à rente de biens appartenant à la cure. — Rétrocession par Étienne Mullot, directeur de la poste à Montoire, de biens chargés de rente foncière envers la cure (1713). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure : reconnaissance par le sieur Michel Marganne, marchand gantier-parfumeur à Paris (1744). — Quittances de rentes délivrées par les curés de la paroisse (1594-1688). — Procès en contestation de propriété de biens-fonds, entre mess. Antoine Daulier, curé de Saint-Laurent et doyen rural de Troô, et Me Nicolas Bailly, prieur commandataire de Saint-Gilles et curé primitif de la paroisse de Saint-Laurent : enquête par Paul Blanchecotte, lieutenant du bailli de Vendômois au siège particulier du Bas-Vendômois, commissaire en cette partie par renvoi du Parlement de Paris (1647; les témoins déclarent que vers 1567 un grand incendie brûla une partie des maisons de la ville de Montoire et particulièrement l'église de Notre-Dame de Pitié).

G. 1811. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1620-1683. — Affaires paroissiales diverses. — Permission concédée par Émeric de La Ferté, évêque du Mans, de transférer au dimanche suivant la fête de la dédicace de l'église paroissiale de Saint-Laurent, jusque là célébrée le neuvième jour de mai. Donné à Montoire, en cours de visites, le 10 juillet 1640. — Extrait du procès-verbal de visite de l'église paroissiale de Saint-Laurent par l'archidiacre de Château-du-Loir (1631) : « Et sur la remontrance que ledict curé nous a faicte de deux actes, l'un en parchemin et l'aultre en papier, contenant que, à la prière et requeste dudit curé et habitans, la révérande abbesse de La Virginité... leur auroict concédé... une partye d'une dent de monsieur saint Laurent pour la décoration de l'église de Saint Laurent dudict Montoyre, laquelle partye ilz auroient receue de ladicte abbesse et insérée dans ung reliquaire d'argent, lequel représente l'image de mondict sieur saint Laurent, martir, nous suppliant y vouloir aporter nostre authorité, affin que plus valablement elle soict exposée au peuple pour l'honorer ; sur quoy, avons ordonné que lesdictz actes seront représentés par ledit curé a monseigneur le révérand évesque du Mans, pour y statuer ce que de raison ». — Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Saint-Laurent fixant les droits de sépulture dans l'église de Notre-Dame de Pitié : 100 sous, depuis l'entrée de l'église jusqu'au crucifix, et 7 livres 10 sous, depuis le crucifix jusqu'à la clôture du chœur (le tout au profit de la fabrique) ; 10 livres dans le chœur (sur lesquelles le curé percevra 7 livres 10 sous) ; pour les enfants au-dessous de dix ans, il sera payé la moitié desdites sommes (1620). — Acquisition d'un terrain, par les procureurs-fabriciers, « pour servir d'accroissement à l'entrée du cimetière » de Saint-Laurent (1683).

G. 1812. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1603-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique ou constituées à son profit. — Titres d'une rente de 3 livres 10 sous assignée sur des terres sises à Saint-Quentin. — Legs par Jeanne Fandeux d'une rente de 30 sous et d'un quartier de vigne sis à Saint Quentin. Déclaration censuelle desdites rente et vigne, fournie par les procureurs de la fabrique à mess. Jean de Marescot, chevalier, seigneur de Chaslay et des Créneaux (1643). Transaction entre les procureurs-fabriciers et les héritiers de Jeanne Fandeux : les procureurs abandonnent lesdites rente et vigne en échange d'une rente foncière de 3 livres 10 sous. — Titres d'une rente foncière léguée (en 1721) par Claude Lenormand, sieur de La Place, bourgeois de Tours ; ledit legs fait à charge de fondations

dans l'église de Notre-Dame de Pitié où se fait ordinairement le service divin de la paroisse de Saint-Laurent.

G. 1813. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1639-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique ou constituées à son profit. — Titres des rentes léguées par Antoine Daulier, curé de Saint-Laurent (en 1649), et par Jacques Normand, sieur de La Place, directeur général des domaines royaux de l'Occident en la province de Bretagne (en 1714).

G. 1814. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1529-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes léguées à la fabrique ou constituées à son profit. — Titres d'une rente léguée (en 1636) par Me Christophe Dupin, sieur de La Hardonnière, ancien avocat, demeurant à Montoire. — Titres de rentes appartenant autrefois à la confrérie de Saint-Jacques (réunie à la fabrique).

G. 1815. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1785-1788. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers.

G. 1816. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1491-1717. — Titres de la fabrique : construction de l'église paroissiale et de la chapelle du Rosaire, travaux à ces édifices, procédures. — Lettres de François de Bourbon, comte de Vendôme, permettant aux manants et habitants de la paroisse de faire édifier une nouvelle église à l'intérieur de la ville de Montoire et leur concédant le terrain, la pierre et le bois nécessaires à cette construction (château de Vendôme, 23 mai 1491 ; signature autographe). — Mandement de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, permettant au recteur de Saint-Laurent de Montoire (*de Monteaureo*) de célébrer la messe sur un autel portatif dans la nouvelle église paroissiale en cours de construction (8 août 1492). — Permission concédée par Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, de célébrer la messe dans une chapelle nouvellement « bastie, continuement a l'église paroeciale de Saint Laurent de Montoire, autrement dite de Notre Dame de Pitié » (1626). — Procès-verbal de bénédiction de ladite chapelle (dite chapelle du Rosaire) par mess. Antoine Daulier, curé de Montoire, agissant en vertu d'une commission de l'évêque du Mans (1636). — Acquisition par les procureurs-fabriciers d'un terrain joignant à l'église Notre-Dame de Pitié (en laquelle se dit l'office divin de la paroisse de Saint-Laurent) pour agrandir la chapelle du Rosaire attenante à ladite église (1669). — Marché pour l'exécution des travaux d'agrandissement de ladite chapelle, passé entre les procureurs-fabriciers et René Hogu, charpentier à Montoire (1686). — Acquisition par les fabriciers des terrains nécessaires à la construction d'une sacristie derrière l'église Notre-Dame de Pitié (1687-1695). — Marché pour la construction d'une clôture de chœur en ladite église, passé entre les fabriciers et le sieur Jean Leconte, menuisier à Saint-Calais (1628).

G. 1817. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1658-1768. — Titres de la confrérie du Saint-Sacrement. — Statuts et règlements de la confrérie, établie en l'église Saint-Laurent par Philibert de Lavardin, évêque du Mans (1658). — Permissions de continuer certaines pratiques de dévotion, accordées aux confrères du Saint-Sacrement par les évêques du Mans (1673-1768). — Décisions des évêques du Mans fixant les jours d'obtention des indulgences accordées auxdits confrères par le pape Clément X (1681-1730). — Titres d'une rente foncière léguée à la confrérie : procédures en reconnaissance de ladite rente.

G. 1818. (Liasses). — 2 pièces, parchemin.

1521-1618. — Titres des confréries du Rosaire et de Saint-Jacques. — Acte d'institution de la confrérie du Rosaire en l'église de Notre-Dame par frère Michel Beaudoux, vicaire général de la congrégation des Frères Prêcheurs en France (1618). — Lettres de Louis de Bourbon, évêque du Mans, approuvant les statuts de la confrérie de Saint-Jacques, établie en 1519 dans l'église de Notre-Dame, nouvellement construite. Montoire, 11 juin 1521.

MONTOIRE (PAROISSE DE SAINT-OUSTRILLE).

G. 1819. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1613-1784. — Titres de propriété de la cure. — — Biens-fonds : déclaration censuelle fournie à mess. Balthazar de Marescot, chevalier, seigneur de Challay et des Créneaux (1759). — Rentes foncières : legs, reconnaissances.

G. 1820. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1618-1779. — Titres de propriété de la fabrique. — Testament de Nicolas Boullay, écuyer, sieur de La Barre, garde du corps de la feue Reine mère, léguant à la fabrique une boisselée de terre et une somme de 50 livres (1688). — Testament de Louis Desvaux, sieur du Carroi, léguant une rente annuelle à la fabrique, à charge de fondation (1650). Ordonnance de l'évêque du Mans portant réduction des services de ladite fondation (1732). — Titres d'une rente foncière léguée (en 1674) par n. h. Me Louis Fredureau, sieur du Grand-Lay, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Montoire : transfert de ladite rente par son fils Jacques, sieur du Gué, conseiller et maître des Requêtes de la défunte Reine (1687).

MONTRICHARD (SAINTE CROIX).

G. 1821. (Registre.) — In-4° ; 24 feuillets, papier.

1785-1792. — Registre des délibérations des notables habitants de la ville, concernant les affaires des fabriques de Sainte-Croix et de Notre-Dame de Nanteuil (coté et paraphé par Étienne Soudée, procureur du Roi au bailliage et siège royal de Montrichard). — Élection des fabriciers des deux églises. — Fixation des revenus des deux vicaires de la paroisse (1787). — Assemblée du 1er décembre 1792 : il est arrêté que, vu la loi du 19 août dernier qui confère aux corps municipaux l'administration des fabriques, « les registres, titres, papiers et tous renseignemens concernant la fabrique et de présent déposés dans une armoire de la sacristie seront transférez au secrétariat de cette municipalité, avertissement préalablement donné aux fabriciers encore en exercice et inventaire préalablement fait ».

G. 1822. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1603-1676. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Acquisition par les marguilliers d'une cave en roc sise à Montrichard. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique et de la Boîte des Trépassés.

MONTRIEUX (SAINT LOUP ET SAINT GILLES).

G. 1823. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1743-1759. — Titres de propriété de la cure. — Échange de terres par mess. Eutrope Rodon, curé de Montrieux en Gault (1759). — Échange de rentes foncières entre ledit sieur Rodon et Joseph Laigre, sieur de La Fillatraye, demeurant en la ville de Gorron, au pays du Maine, légataire universel de mess. Mathurin Laigre, son frère, décédé prieur de La Marolle (1743).

G. 1824. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1614-1694. — Titres de propriété de la fabrique. — Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières : legs Hercule de Gratemesnil, écuyer, sieur de Montrieux et de Vaugouin (1628), etc.

MORÉE (NOTRE-DAME).

G. 1825. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1703-1777. — Titres de propriété de la cure. — Baux à ferme. — Titres de rentes foncières appartenant à la cure : bail à rente d'une masure à Me Jean-Pierre Drivet, notaire, procureur au bailliage de Morée et fermier général du prieuré dudit lieu (1755).

G. 1826. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1602-1791. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Legs de rente foncière par Jeanne Brisson, fille de Me Étienne Brisson, receveur de la baronnie de Marchenoir (1603). — Donation de rente foncière par Henry de Lorin, écuyer, sieur de Sémerville, et demoiselle Marie d'Eschelles, son épouse (1644). — Legs de biens-fonds par Me Jacques Orry, procureur au bailliage de Morée, juge de la justice du prieuré dudit Morée (1679). — Fondations de bancs dans l'église paroissiale : fondation par Me Jean Thiédot, avocat en Parlement, seigneur des Grandes Maisons (1681).

G. 1827. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1603-1687. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Acquisitions et échanges de biens par les procureurs-fabriciers.

G. 1828. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1604-1681. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Acquisitions et échanges de rentes par les procureurs-fabriciers. — Baux à rente par les ga-

gers et proviseurs de la fabrique. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique : reconnaissance par Étienne Berquignon, sieur des Brethonnières et de La Maugerye, juge de la justice du prieuré de Morée (1668).

G. 1829. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1611-1769. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages de rentes, poursuivis par les marguilliers. — Procès en paiement de reliquat de compte de gestion poursuivi contre un ancien fabricier (1767-1769).

G. 1830. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1604. — Titre de la Boîte des Trépassés. — Donation de biens-fonds à la Boîte.

MUIDES (SAINT LUBIN).

G. 1831. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1677-1789. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration censuelle fournie à mess. Louis de Clermont, chevalier, comte de Thoury, seigneur de Muides (1677). — Échanges de biens-fonds. — Baux à ferme des dîmes et biens-fonds de la cure.

G. 1832. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1644-1780. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs d'une somme de 300 livres par mess. Charles de Clermont, chevalier, comte de Thoury, seigneur des Grands et des Petits Colliers de Muides, et dame Catherine de Sénicourt, son épouse (1668). — Baux à ferme, par les marguilliers, de biens appartenant à la fabrique. — Titres d'une rente foncière cédée (en 1716) à la fabrique par les héritiers de Marguerite Chartier, veuve de Louis Pelluys, sieur de Gallery, conseiller du Roi et commissaire des guerres : création de ladite rente par mess. Jacques Chartier, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire et provincial des guerres, demeurant à Saint-Dyé (1644).

G. 1833. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1747-1787. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Baux à ferme par les procureurs de la Boîte.

MULSANS (NOTRE-DAME).

G. 1834. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1573-1698. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Baux à ferme de biens appartenant à la cure.

G. 1835. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1709-1789. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Baux à ferme de biens appartenant à la cure : baux passés en présence de Joseph Martin, maître d'école à Mulsans (1750), d'André Rabier, maître d'école à Menars-le-Château (1772), de Pierre Perseille, maître d'école à Mulsans (1789).

G. 1836. (Registre.) — In-4° ; 23 feuillets, papier.

1777-an IV. — Registre des affaires paroissiales (coté et paraphé, en 1777, par Jacques Touzard, avocat en Parlement, bailli du marquisat-pairie de Menars). — Nominations de marguilliers de la fabrique, de procureurs de la Charité et de la Boîte des Trépassés. — Reddition de comptes de gestion par les marguilliers et les procureurs de la Charité. — Ventes par adjudication de biens appartenant à la fabrique. — Fol. 17, v°. Procès-verbal d'installation du sieur Yves Latimier, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, élu, par l'assemblée électorale du district de Mer, curé de la paroisse de Mulsans, vacante par suite du refus de prestation de serment du sieur Marin Chéron, ci-devant curé (dimanche 3 avril 1791, en présence de la municipalité assemblée au banc de la marelle). — Fol. 19, v°. Inventaire de l'argenterie de l'église déposée au directoire du district de Mer (1792).

G. 1837. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1771-1789. — Titres de propriété de la fabrique. — Baux à ferme par les marguilliers.

G. 1838. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1510-1789. — Titres de la Charité. — Élections de procureurs de la Charité faites en assemblées générales des habitants (1616-1774). — Déclaration des terres de la Charité (1510). — Déclarations censuelles fournies par les

procureurs à mess. Auguste Poisson de Malvoisin, à cause de sa seigneurie de Mulsans et de sa mairie de Villesecron ; aux chanoines de l'église cathédrale de Blois, mense Saint-Jacques, à cause de leur censif de Villefrisson (1789).

G. 1839. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1566-1789. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux à ferme par les marguilliers : bail passé en présence du sieur Jacques Bourgouin, maître d'école à Mulsans (1746).

G. 1840. (Liasse.) — 18 cahiers, papier.

1596-1702. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les procureurs de la Charité. — 1596. « Baillé pour avoyr mené et conduit par plusieurs foys la quantité de deulx muyz de blé a Court sur Loyre, au grenyer de monsieur le chancellyer, pour la crainte des gens d'armes qu'il ne fut perdu, la somme de X s. ». — 1597. « Baillé pour le procès verbal, plaintes et dolleances de ladicte parroisse qu'il estoit enjoint faire par messieurs les president et elleuz par ung sergent de l'election, pour aller par les hameaux pour en ouyr lesdictes plaintes, emsemble pour ceulx qui ont porté ledict procès verbal et dolleances, emsemble pour affermer ledict procès verbal, plaintes et dolleances par devant lesdiz sieurs,... la somme [de] deulx escuz ung tiers et cinq solz t. Item,... baillé pour faire les presans a messieurs les president, elleuz et greffier de l'election, par les commissaires de ladicte paroisse de Mulsans et habitans, tant pour lesdictz presans que pour leur despense, la somme de unze livres ».

G. 1841. (Liasse.) — 20 cahiers, papier.

1703-1788. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la Charité. — 1738-1740. « Payé au maître d'école la somme de dix huit livres qui lui sont accordées... Plus, payé au maître d'école, tant en qualité de sonneur que de chantre, pour avoir assisté au service de ladite Charité... 1 l. 2 s. ».

G. 1842. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1616-1789. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terre à la Boîte. — Baux à ferme par les procureurs de la Boîte ; par mess. Marin Chéron, curé de Mulsans, jouissant des biens et revenus de la Boîte en vertu d'une décision des habitants (1779-1789).

MUR (SAINT PIERRE).

G. 1843. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1675-1738. — Titres de propriété de la cure. — Reconnaissances de rentes foncières.

G. 1844. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1614-1776. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés. — Bail à ferme par les gagers de la fabrique. — Titres de rentes foncières. Legs de rente par mess. Julien Le Pescheulx, curé de Mur ; le testateur ordonne un service funèbre dans l'église de « La Baroche » (au pays du Maine), sa paroisse natale (1614). Legs de rente par Gabrielle Manchet, veuve de Pierre Sartiault, valet de fourrière du Roi, demeurant à Mur ; la testatrice lègue aussi des sommes de deniers à l'Hôtel-Dieu au couvent des Capucins de Romorantin, et aux pauvres prisonniers dudit Romorantin (1649).

NAVEIL (SAINT GERVAIS).

G. 1845. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1589-1786. — Titres de la cure et de la fabrique. — Baux à ferme de biens appartenant à la cure. — Ordonnance du lieutenant-particulier au bailliage de Vendôme portant permission au curé de Naveil de faire arracher des vignes dépendant de la cure, pour le terrain en être converti et rétabli en labour (1786). — Titres de rentes appartenant à la cure. Vente d'une pièce de pré sise à Naveil et chargée d'une rente envers la cure ; ladite vente faite par mess. Charles, seigneur du Bellay, chevalier, prince souverain d'Yvetot, à Nicolas Guymont, sieur de La Guinebaudière, coureur de vin de Monseigneur, frère unique du Roi, demeurant à Tours, et à Louis Allard, sieur de Pointras, demeurant à Vendôme (1640). — Baux à ferme, par les curés, de leurs menues et vertes dîmes et de leurs dîmes novales. — Transaction sur procès, au sujet de leur droit de dîme, entre le curé de Naveil et le prieur de Saint-Mars-lès-Vendôme (1606). — Procès, relatif aux novales et prémices appartenant à la cure, entre le curé de Naveil

et Jean Ducoin, fermier des dîmes et prémices de l'abbaye de Marmoutier dans l'étendue de la paroisse (1685-1717). — Cession des dîmes novales pouvant lui appartenir, faite par le curé aux religieux de Marmoutier, à la charge d'une redevance annuelle de 70 livres (1770). — Bail des dîmes de Naveil appartenant au prieur de Saint-Mars lès Vendôme : le preneur sera tenu de payer chaque année au curé de Naveil, pour son droit de gros, 36 setiers de blé, mesure de Vendôme (1698). — Procès, en demande de portion congrue, poursuivis par les curés, vicaires et fabriciers de Naveil, contre les prieurs de Saint-Mars (1687-1695 ; 1771-1772). — Acquisition par le curé et les paroissiens d'un corps de logis et dépendances destiné à servir de presbytère ; ledit corps de logis sis à Naveil, près du chemin allant au gué du moulin à papier, et tenu du roi de Navarre, duc de Vendôme, à cause de sa châtellenie de Vendôme, à deux deniers tournois de cens (1589). — Accord entre les procureurs de la fabrique et Me Pierre Gérard, substitut du procureur général du Roi en Vendômois : le substitut quitte les paroissiens des ventes dûes pour l'acquisition de la maison presbytérale et de l'obligation de donner un homme vivant et mourant, moyennant une somme de dix écus, payable au receveur de la châtellenie de Vendôme, et à la charge de continuer le cens accoutumé et de payer 30 sous tournois, pour droit d'indemnité, à chaque mutation de curé (1593).

NEUNG (SAINT DENIS).

G. 1846. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1497-1718. — Titres de propriété de la cure. — Ratification par Alizon Garreau, épouse d'André de Mornay, seigneur de « Chasteauvielz », d'une transaction par laquelle ledit de Mornay avait cédé plusieurs héritages au curé de Neung, en compensation des biens de la cure nouvellement inondés par suite du rétablissement de l'étang du Gué-Mullon (1497). — Echanges de terres par les curés de la paroisse : échange avec le chapitre collégial de La Ferté-Avrain (1653). — Constitution de rente foncière au profit de la cure.

G. 1847. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1546-1769. — Titres communs à la cure, à la fabrique et à la Boîte des Trépassés. — Partage et division de biens communs entre la cure, la fabrique et la Boîte des Trépassés. — Titres d'une rente de trois setiers de seigle, commune à la cure et à la fabrique : procédures en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages, reconnaissances.

G. 1848. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1654-1772. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, biens-fonds. — Donation de terres par dame Marie-Anne Lerasle, veuve de Me François Thuault, avocat en Parlement et bailli de Châteauvieux (1726). — Baux à ferme par les fabriciers.

G. 1849. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1490-1765. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Baux à rente perpétuelle par les gagers ; constitutions et reconnaissances de rentes ; procédures. — Titres d'une rente assignée sur une maison appelée la Maison neuve, sise à « Sercottes », devant l'hôtellerie Sainte-Barbe, et léguée à la fabrique (en 1698) par mess. Charles Dubuys, ancien curé de Crouy. — Titres d'une rente foncière de 20 livres assignée sur le presbytère de Neung. Acquisition par mess. Charles Dubuys, curé de Neung, d'une maison sise au bourg de Neung et destinée à servir de presbytère ; ladite maison vendue par n. h. Claude Belot, lieutenant particulier au bailliage de Blois, pour la somme de 400 livres tournois dont l'acquéreur s'oblige à payer la rente (1653-1654). Remboursement de ladite rente avec les deniers de la paroisse et subrogation de la fabrique aux droits et hypothèques des héritiers Belot (1711). — Reconnaissance d'une rente de six boisseaux de seigle par mess. Claude de Meung, chevalier, seigneur de La Ferté-Avrain, et Me Claude Belot, conseiller et élu pour le Roi en la ville et élection de Romorantin (1648). — Constitution de rente par Me François Lerasle, curé de Saint-Viâtre de Tremblevif (1747).

G. 1850. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1653-1765. — Titres communs à la fabrique, à la Boîte des Trépassés et à la chapelle du Rosaire : rentes foncières. — Legs d'une rente à la fabrique par Claude Decourcelles, lieutenant de la châtellenie de Châteauvieux (1653). — Transaction sur procès entre les gagers de la fabrique et Pierre de Launay, écuyer, sieur de La Borde, exécuteur testamentaire de Catherine de La Borde, veuve de Louis de Régnier, écuyer, sieur de Bicherieux, au sujet d'un legs fait à la fabrique par ladite dame de Bicherieux (1668).

G. 1851. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1613-1773. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs. Legs de biens-fonds par Marguerite Chéry, demeurant au bourg de Notre-Dame lès Châteauvieux, en la paroisse de Neung (1613). Legs de rente foncière par dame Marie Degives, veuve de mess. Jean de Puisvinault, chevalier, seigneur de Châteauvieux (1679); reconnaissance de ladite rente par mess. Gaspard Devellard, chevalier, seigneur de Châteauvieux (1726). — Baux à ferme et à rente, par les proviseurs de la Boîte.

NEUVY (SAINT PIERRE).

G. 1852. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1461-1787. — Titres de propriété de la cure. — Legs par mess. Jacques du Plessis, chevalier, de ses droits de dîmes à Lussay (près Séris), à Séronville (paroisse de Prénouvellon) et à Aunay (près Mer) [1461]. — Transaction sur procès entre le curé de Neuvy et demoiselle Andrée du Mesnil, veuve de Jacques de Varennes, écuyer, seigneur de Séronville : le curé cède à ladite dame du Mesnil ses droits sur les dîmes de Séronville, en échange d'une rente annuelle de deux muids de froment, mesure de Beaugency (1493). Reconnaissances de ladite rente de froment par les religieux du monastère de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans (1675-1774). — Bail à ferme, par le curé de Neuvy, de ses droits de dîmes en la paroisse d'Aunay ; ledit bail fait pour le prix et somme de 60 livres t. et quatre douzaines de fromages gras et salés de ferme annuelle (1660). — Sentence arbitrale déterminant les bornes et limites de la dîme de Milbert (en la paroisse de Tremblevif) contestées par le curé de Neuvy et par Claude Deloynes, chevalier, seigneur d'Autroche (1786). — Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que le gros du curé de Neuvy, assigné sur les charges du domaine du comté de Blois, sera payé à l'avenir en nature sur le pied de 7 muids 9 setiers de seigle par chaque année, sauf et réservé à S. M. de pouvoir se libérer, lorsqu'elle le jugera à propos, tant du paiement dudit gros que des autres charges affectées sur la dîme de Neuvy (1786). — Bail à ferme, par devant Jean Béchade, receveur des domaines du Roi à Blois, des biens et revenus du domaine en la paroisse de Neuvy (quatre arpents de pré, appelés les prés du Roi, situés auprès du pont de Neuvy ; droit de pêche dans la rivière du Beuvron ; dîmes des vins et grains dans l'étendue de la paroisse) ; lesdits biens et revenus adjugés à Me Lemoine, curé de Neuvy, pour le prix de 410 livres de ferme annuelle (1787).

G. 1853. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1473-1791. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte de Notre-Dame. — Acquisition de terres par les gagers de la fabrique. — Baux à ferme de terres et de maisons appartenant à la fabrique. — Bail à rente par les gagers de la fabrique (1473, sous le sceau de Michel de Bacons, licencié en lois, chatelain de Romorantin). — Constitution et reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique. — Donation de terres à la Boîte de Notre-Dame, à charge d'entretien de la lampe brûlant devant l'autel de la Vierge (1673).

NOUAN-LE-FUZELIER (SAINT MARTIN).

G. 1854. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1488-1782. — Titres de propriété communs à la cure et à la fabrique. — Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières : legs de rente par Me Jean Deslandes, curé de « Noan le Fuzelier » (1549); legs de terres par Gentienne Gaultier, femme de Me Isaac Baron, procureur fiscal en la justice de Nouan-Le-Fuzelier (en 1616). — Baux de terres communes entre la cure et la fabrique. — Titres d'une rente de 9 mines de seigle, mesure de Sully, assignée sur les terres de La Chouardière et de La Savaterye, en la paroisse de Sennely : donation de ladite rente par Gillette, veuve de Jean Rozé (1514 ; par devant notaire et sous le sceau de Clément de Milbert, licencié en lois, bailli de la châtellenie de Nouan-Le-Fuzelier). — Titres d'une rente de 4 livres 10 sous assignée sur le lieu de Varennes, en la paroisse de Salbris. Procédure en reconnaissance de ladite rente par devant le bailli de la baronnie de La Ferté-Imbault (1668). Reconnaissances par Me Claude Thorin, conseiller du Roi, élu en l'élection de Romorantin (1725); par mess. Claude Vallois, écuyer, lieutenant du Roi à Romorantin (1766).

G. 1855. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1646-1777. — Titres de propriété de la fabrique et de la Boîte des Trépassés — Sentence du bailli de la châtellenie de Nouan-Le-Fuzelier ordonnant la délivrance d'une maison léguée à la fabrique (1686). — Titres de

propriété d'une maison sise au bourg de Nouan, près le cimetière, et achetée par les marguilliers de la fabrique en 1723. — Échange de terres par les fabriciers. — Legs de terres à la Boîte des Trépassés.

NOUAN-SUR-LOIRE (SAINT AIGNAN).

G. 1856. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1575-1789. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Baux à ferme de terres appartenant à la cure. — Testament de Jacques de Bodin, écuyer, sieur de Bois-Renard et du Mousseau, portant donation de rente foncière à la cure et à la marelle ; le testateur veut que son cœur soit transporté dans l'église paroissiale de Nouan pour « estre mis dans la niche qu'il a ordonné estre faicte pour cest effect dans la chappelle qu'il a faict bastir et construire en ladicte esglize » (1645). — Acquisitions de terres par les marguilliers. — Baux à ferme de terres appartenant à la fabrique. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

NOYERS (SAINT SILVAIN).

G. 1857. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1548-1774. — Titres de propriété de la cure. — Legs de rente foncière. — Baux à rente et baux emphytéotiques de biens appartenant à la cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Abandon des domaines et droits de la cure au profit des chanoines de la collégiale de Saint-Aignan, à la charge pour lesdits chanoines de payer au sieur curé une portion congrue de 300 livres (1692). — Titres des dîmes appartenant à la cure : transaction sur procès entre le curé et le chapitre collégial de Saint-Aignan au sujet de leurs droits de dîme dans l'étendue de la paroisse (1718).

OIGNY (NOTRE-DAME).

G. 1858. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1616-1769. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique. — Concession d'un banc dans l'église faite à mess. Antoine de Saint-Loup, écuyer, sieur de La Foucherie, et à demoiselle Françoise de Guérin, son épouse, moyennant une redevance annuelle de 10 sous, payable par moitié à la cure et à la fabrique (1655). — Legs de rentes foncières à la fabrique. — Acquisition de terres par les gagers. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique : par mess. Charles Louis de Maigret, écuyer, sieur de Belligny (1758) ; par mess. Henri de Cosne, écuyer, garde du corps du Roi, demeurant à Saint-Avit au Perche (1769).

ONZAIN (SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAIS).

G. 1859. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1593-1787. — Titres de propriété de la cure. — Legs de biens-fonds. — Échanges de terres par les curés : avec mess. Michel Bégon, chevalier, seigneur de Murblin et de La Picardière, intendant de justice, police et finances en la généralité de La Rochelle (1696) ; avec Monsieur Péan, seigneur du comté de Rostaing (1770). — Baux à ferme de terres appartenant à la cure. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la cure.

G. 1860. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1542-1724. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Legs d'une somme de 150 livres par demoiselle Gabrielle d'Argy, fille de défunt Jean d'Argy, écuyer, sieur de La Cour, et de Marie Savare (1647). — Testament de François Marsanne demeurant au village de Meuve, paroisses d'Onzain et de Monteaux, par années alternatives (1676). — Testament de Pierre Thibierge, écuyer ordinaire de bouche de la feue Reine, portant donation à la fabrique d'une somme de 300 livres pour être en partie affectée à la fondation d'une messe dans la chapelle de la Vierge où seront exposées les reliques qu'il a données à l'église (1705).

G. 1861. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin.

1595-1672. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers. Bail passé en présence de Jean Bellort, voiturier par eau demeurant à Écure (1647). Bail de terres passé par les marguilliers en présence de Gilles Laurenceau, concierge du château d'Onzain, et de l'avis de la plus grande partie des habitants de la paroisse (parmi lesquels Jacques Hémery, garde des plaisirs du Roi et de S. A. R. en la varenne d'Écure, Urbain Dubois, officier de S. A. R., René Besnard, officier de la défunte Reine mère, etc.) [1656].

G. 1862. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1717-1760. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers. Bail de terres à Charles Boulon, voiturier par eau demeurant à Écure (1726) ; à Jacques Henry, dit La Rivière, garde des eaux et forêts du comté de Rostaing, demeurant au château d'Onzain (1752). Bail d'une boutique située rue du four à ban, au bourg d'Onzain (1758).

G. 1863. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1761-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers.

G. 1864. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1613-1789. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Permissions de faire construire des boutiques contre les murs du cimetière, concédées par les habitants à la charge pour les concessionnaires de payer à la fabrique une rente perpétuelle de 5 sous tournois (1613-1616). — Constitutions de rentes au profit de la fabrique. — Baux à rente d'une boutique joignant au pignon de l'église (1727), d'une maison sise au bourg d'Onzain (1756). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique : par Me Pierre Raffelin de Melleray, directeur des affaires du Roi, demeurant à Tours, au nom de dame Émilie Bry, son épouse, fille de feu mess. Laurent Bry, écuyer, sieur de La Thomassière (1748) ; par Me Louis Simon, avocat en Parlement, demeurant à Blois, au nom et comme mari de demoiselle Marguerite Bry de La Thomassière, héritière de dame Émilie Bry (1785).

G. 1865. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1599-1680. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs. — Testament de Jacquette Imbault, demeurant à Meuve, paroisses d'Onzain et de Monteaux, par années alternatives (1603).

G. 1866. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1598-1711. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Acquisitions et échanges de terres par les marguilliers : échange avec mess. Michel Bégon, chevalier, seigneur de La Picardière, Saint-Sulpice et autres lieux, intendant de la généralité de La Rochelle (1709). — Baux à ferme de biens appartenant à la Boîte (1598-1616).

G. 1867. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1621-1697. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme de biens appartenant à la Boîte : bail passé en présence de n. h. Jacques Hémery, garde des plaisirs du Roi, demeurant à Onzain (1660).

G. 1868. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1722-1789. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme de biens appartenant à la Boîte.

G. 1869. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1607-1789. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Baux à rente par les marguilliers : bail à Me Jean Dufour, docteur en droit, principal du collège royal de Blois (1617). — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la Boîte. — Contrat d'échange avec le procureur du couvent des Jacobins de Blois : les marguilliers cèdent un quartier de vigne aux Jacobins, en échange d'une rente de 70 sous t. à prendre sur un corps de logis assis au bourg d'Onzain (1655).

G. 1870. (Registre.) — In-folio ; 421 feuillets, papier.

1625. — Enregistrement des titres de la fabrique et de la Boîte des Trépassés (copies authentiques signées de Jean Fain, notaire et tabellion juré sous le sceau du bailliage, châtellenie et baronnie d'Onzain). — P. 1. Copie des titres de la fabrique (de 1599 à 1622). — P. 42. Déclaration d'hypothèque de n. h. Alexis Devaure, sieur de Marteau, capitaine du château d'Onzain, 1599. — P. 83. État des héritages dépendant de la fabrique. — P. 155. Copie des titres de la Boîte des Trépassés (de 1600 à 1625). — P. 473 *ter*. Copie de l'inventaire des meubles et ornements de l'église (1619). « Deux chappes de vellours rouge cramoisy faictes en broderye, en l'une desquelles, au chaperon d'icelle, est l'histoire de la nâtivitté Nostre Seigneur, et en l'autre l'histoire de l'adora-

tion des trois roys, le tout en broderye ... Ung cercueil de bois servant a porter les mortz, garny de deux boucles de fer par les deux boutz ». — P. 583. Copies et extraits de testaments portant dons et legs à la fabrique et à la Boîte des Trépassés (de 1538 à 1618). — P. 641. Copie d'un marché pour fourniture de soie, velours et bougran, passé entre les procureurs-fabriciers et René Ledoux, marchand de draps de soie, demeurant en la ville de Blois (1613). — P. 645. Copie d'un marché pour la façon d'une custode d'argent doré, passé entre les procureurs-fabriciers et Jacques Lemaire, maître orfèvre en la ville de Blois (1613). — P. 649. Copie d'un marché pour la façon d'une besogne de broderie, passé entre les procureurs-fabriciers et Charles de Provins, marchand brodeur à Blois (1613). — P. 695. État des héritages dépendant de la Boîte des Trépassés. — P. 781. État des fondations établies dans l'église d'Onzain. — P. 809. « Le venredy, second jour de may l'an mil six cent vingt cinq, par la grace de Dieu j'ay parrachevé d'escripre ce présent pappier et icelluy faict rellier par Monsieur Cottereau, libraire demeurant en la ville de Bloys, et ce a mes coustz et despens, ne desirant pas que ce soit aux despens des boestes de ladicte esglise d'Onzain, et ay icelluy donné a la fabricque et marelle d'icelle eglise, pour servir de tresor a icelle. En tesmoing de quoy, j'ay signé a la fin des presantes, estant aagé de cinquante trois ans : Fain, notaire ».

G. 1871. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1679-1749. — Titres de propriété des confréries du Saint-Sacrement et du Rosaire. — Legs de biens-fonds ; bail à ferme.

ORCHAISE (SAINT BARTHELEMY).

G. 1872. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1596-1788. — Titres de propriété de la cure. — Déclarations des biens et revenus de la cure. Déclaration faite en vertu de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 mars 1692: revenu total, 274 livres (1692, enregistrée au greffe des domaines des gens de main-morte, à Blois). Déclaration faite en 1761. — Cession de biens faite à la cure par Marie d'Herbelin, dame de Perrigny, veuve de mess. Charles Duplessis, chevalier, seigneur de Perrigny (1666). — Baux à ferme des biens de la cure: bail des terres et dîmes (1755). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la cure. — Droit de gros dû par l'abbé de Marmoutier, gros décimateur en la paroisse d'Orchaise. Procès en paiement d'un droit de gros de quatre muids de blé poursuivi (devant le lieutenant général du bailliage de Blois) par le curé contre le fermier du terrage de Marmoutier (1596). Transaction sur procès entre le curé d'Orchaise et mess. Jules Paul de Lionne, conseiller du Roi en ses Conseils, aumônier de S. M., abbé commendataire de l'abbaye royale de Marmoutier, demeurant à Paris en l'un des pavillons des grandes Écuries du Roi : l'abbé de Marmoutier s'oblige à payer annuellement au curé une somme de 100 livres d'augmentation de gros (1689). Bail à ferme par M. de Rastignac, archevêque de Tours, des droits de dîme et terrage lui appartenant, en la qualité d'abbé de Marmoutier, dans l'étendue de la paroisse d'Orchaise; ledit bail fait moyennant un fermage annuel de quatre muids de blé et de 250 livres en argent dont le preneur s'oblige à payer une partie au curé d'Orchaise pour son droit de gros et pour ses novales (1739). — Droits de dîmes appartenant à la cure. Bail à ferme, par Me Lecomte, curé, de ses droits de dîmes des cochons et agneaux de lait; ledit bail fait moyennant un fermage annuel de 45 livres (1774). Procédure en paiement de dîmes poursuivie par le curé contre le fermier du prieuré d'Orchaise (1675).

G. 1873. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1395-1779. — Titres de propriété de la fabrique. — Dons et legs (1395-1747) : legs d'une maison sise au bourg d'Orchaise par mess. Simon Pasquier, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas fondée au château d'Alluye, demeurant à Orchaise (1550). — Procès-verbal d'une assemblée des habitants de la paroisse constituant un procureur pour fournir une déclaration censuelle au seigneur de La Vrillière (1669). — Baux à ferme et à rente par les marguilliers : bail d'un arpent de pré sis à la Chaussée de Champigny, près le moulin fouleret dudit Champigny (1597) ; bail à mess. Pierre du Plessis, seigneur de Champigny (1704). — Transaction sur procès faite, après autorisation de l'intendant et de l'évêque de Blois, entre les fabriciers et les religieux de l'abbaye de Marmoutier : les fabriciers se désistent de l'opposition par eux formée à l'exécution des lettres patentes confirmatives du décret d'union du prieuré d'Orchaise à la mense conventuelle de Marmoutier, et consentent que les religieux soient à l'avenir déchargés de toute célébration de messes dans l'église paroissiale d'Orchaise ; en compensation, lesdits religieux s'obligent à payer à la fabrique une redevance annuelle de 119 livres (1756). — Ordonnance du vicaire général de l'évêque de Blois prescrivant le placement sur le Clergé de France d'une somme

de 968 livres appartenant à la fabrique (1758). — Titre de constitution, au profit de la fabrique, d'une rente annuelle de 40 livres sur le Clergé (1777). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique.

G. 1874. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1537-1791. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs. — Acquisition de vignes par les marguilliers. — Baux à ferme et à rente par les marguilliers : bail passé par devant Pierre Beglain, notaire et tabellion juré « au lieu d'Orchère » (1537). — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte.

G. 1875. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1655-1783. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame. — Baux à ferme par les marguilliers : bail à Jean Brillard, sieur de L'Arbresec, ci-devant garde du corps de défunte S. A. R., demeurant à Blois (1665). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Boîte : reconnaissance passée en présence de Michel Desaché, entreposeur du tabac, demeurant à Herbault en Beauce (1781).

G. 1876. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1703-1728. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Hubert. — Acquisition de terres par le procureur. — Constitution de rente foncière au profit de la confrérie.

OUCHAMPS (SAINT PIERRE).

G. 1877. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1748. — Titres de propriété de la cure. — Reconnaissance d'une rente de 4 boisseaux de blé au profit de la cure par mess. Jean-Nicolas Mahy, écuyer, conseiller du Roi, son avocat général en la Chambre des Comptes de Blois et conseiller au bailliage de Blois, seigneur de Savonnières et des Coudrais ; ladite rente hypothéquée sur la terre de Savonnières, aux charges d'une messe annuelle pour le repos de l'âme de Perrine d'Ambon, jadis dame de Savonnières (1748).

OUCQUES

G. 1878. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1452-1792. — Titres de propriété de la cure de Saint-Jean d'Oucques. — Dons et legs. — Acquisitions de biens-fonds par les curés. — Baux à ferme et à rente de maisons et de terres appartenant à la cure. — Titres de rentes foncières assignées sur la métairie du Tremblay, en la paroisse de Saint-Jean. Transaction au sujet de la perception des dîmes dans la paroisse, passée entre Jean Charlemagne, curé de Saint-Jean, et Jean Regnard, seigneur du Tremblay : Jean Regnard s'engage à payer à la cure une rente annuelle de froment et d'avoine (1523). Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que la terre du Tremblay, saisie réellement sur dame Gabrielle de Vimeur, sera adjugée à la charge pour l'adjudicataire de payer chaque année à la cure de Saint-Jean ladite rente de froment et d'avoine (1715).

G. 1879. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1608-1661. — Titres de propriété communs à la cure et à la fabrique de Saint-Jean. — Dons et legs de biens-fonds.

G. 1880. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1544-1770. — Titres de la fabrique de Saint-Jean. — Dons et legs de biens-fonds. — Déclaration censuelle fournie par les fabriciers à François Marchant, écuyer, sieur d'Écoman, époux de demoiselle Anne Le Maire, dame du Plessis-Saint-Martin (1639). — Baux à ferme d'une grange et de terres appartenant à la fabrique : bail passé par devant Guy Caillault, notaire « au lieu d'Ocques, en la chastellenie de Marchesnoir » (1545). — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Quittance de droits d'amortissement délivrée à la fabrique par le receveur général des domaines de la généralité d'Orléans (1757).

G. 1881. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1649-1731. — Titres de propriété communs à la fabrique de Saint Jean et à la fabrique de Saint-Séverin. — Dons et legs de terres et de maisons sises à Oucques.

OUZOUER-LE-DOYEN (SAINTE ANNE).

G. 1882. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1614-1719. — Titres de propriété de la cure. — Acquisitions et échange de terres au profit de la cure. —

Amortissement d'une rente constituée sur des terres appartenant à la cure.

G. 1883. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1520-1692. — Titres de propriété de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus de la fabrique (1692). — Dons et legs de biens-fonds (maisons et terres) [1520-1640].

G. 1884. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1641-1729. — Titres de propriété de la fabrique. — Dons et legs de biens-fonds (maisons et terres), de sommes de deniers et de rentes foncières.

G. 1885. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1500-1785. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — Acquisitions et échanges de terres au profit de la fabrique. — Baux à rente par les gagers : bail à Marin Dubois, « couvreur en chaulme », demeurant à Ouzouer-Le-Doyen (1675) ; à Noël Durand, marchand cabaretier audit Ouzouer (1730). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

G. 1886. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1684-1733. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire. — Dons et legs de biens-fonds. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie.

OUZOUER-LE-MARCHÉ (SAINT MARTIN).

G. 1887. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1637-1699. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Legs d'une rente foncière de 40 sous par demoiselle Hélène de Magny (1637). — Reconnaissances de rentes foncières au profit du prieuré-cure.

G. 1888. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1497-1784. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Donation de la métairie de La Roberdière, sise au bourg d'Ouzouer-Le-Marché, par Claude Bascle, bourgeois d'Orléans, et dame Marie de Saint-Clair, sa femme ; ladite donation faite à la charge « qu'il sera choisy et nommé par le sieur prieur et ses successeurs un maistre d'escolle tel que bon luy semblera, qui sera tenu enseigner les pauvres enffans de ladite paroisse d'Ouzouer le Marché dans la religion catholique, apostolique et romaine, leur apprendre a lire et escrire et généralement tout ce qui en deppend, sans pretendre par luy aucune chose de ses peines et soings, mesme sera tenu recevoir les autres enffans des paroisses circonvoisines, moyennant quoy luy appartiendra les fruits et revenus qui proviendront » de ladite métairie et des terres en dépendant (1683). Titres de propriété de ladite métairie de La Roberdière : échange de biens-fonds entre Claude Bascle, marchand à Orléans, et mess. Léonor de Thiville, chevalier, seigneur d'Ouzouer-Le-Marché (1669). — Extrait de l'acte de constitution, par un bienfaiteur anonyme, d'une rente de 1340 livres au profit des syndics du diocèse d'Orléans ; ladite rente devant être distribuée annuellement aux curés de plusieurs paroisses du diocèse (80 livres au curé d'Ouzouer-Le-Marché) pour être affectée au soulagement des pauvres et principalement des malades et des femmes en couche (1784).

G. 1889. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1524-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — Acquisitions de terres par les gagers. — Baux de terres appartenant à la fabrique. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

G. 1890. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1697-1791. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers de la fabrique.

G. 1891. (Registre.) — In-4° ; 94 feuillets, papier.

1787. — Inventaire des titres et papiers conservés dans le coffre de la fabrique ; ledit inventaire dressé, à la requête des marguilliers, par François Dumée, notaire royal au bailliage de Beaugency. — Fol. 10. Constitution, au profit des pauvres de la paroisse, d'une rente de 20 livres au capital de 400 livres léguées par défunt mess. Gaston Terrat, marquis de Chantôme et seigneur d'Ouzouer-Le-Marché (1721). — Fol. 29. Règlement fait par Me Freslon, prieur curé, « concernant l'ordre et la con-

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Euverte d'Orléans (O. S. A.).

duite que doit tenir le maître d'école » de la paroisse (1703). — Fol. 55. Aveu rendu par les fabriciers au syndic du chapitre cathédral de Blois, mense Saint-Jacques, pour raison de terres relevant en plein fief des chanoines du chapitre à cause de leur seigneurie de Monthierville en la paroisse de Tripleville (1738). — Fol. 73. Acte d'assemblée des habitants portant nomination d'un maître des petites écoles de la paroisse (1746).

PÉRIGNY (SAINT LUBIN).

G. 1892. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1607-1689. — Titres de propriété de la cure. — Dons et legs de biens-fonds. Convention entre le curé et les fabriciers de la paroisse, et les héritiers de n. h. Jacques Huet, sieur de Bertault et de L'Aumosne, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Vendôme : les fabriciers refusent d'accepter un legs de terres et de maisons fait à la fabrique (en 1635) par ledit Jacques Huet, à charge de fondations pieuses et à charge d'entretien d'un prêtre qui serait tenu de célébrer la première messe les dimanches et jours de fête et « d'instruire les enfants de ladite paroisse de Périgny, tant de leurs prières et catéchisme qu'à lire et à chanter, afin que l'église en soit mieux desservie, sans prendre aucun salaire ny récompense des pauvres mendians » ; les héritiers transfèrent le legs du sieur Huet au curé de Périgny, acceptant pour lui et pour ses successeurs, à la charge d'accomplir toutes les clauses et conditions dudit legs (1642).

PEZOU (SAINT PIERRE).

G. 1893. (Registre.) — In-4° ; 156 feuillets, papier.

1540-1565. — Enregistrement (par les curés et vicaires de la paroisse) des testaments portant donation à la cure, à la fabrique et à la Boîte des Trépassés. — Fol. 36. Testament de Jean Breton et de sa femme : « Item, donnent a l'hostel Dieu de Paris, pour gaigner les pardons, chascun cinq soulz t. » (1547). — Fol. 48. Testament de Jean Hurepoix, sommelier de madame de Vendôme (1540). — Fol. 68, v°. Testament de Jean Peschard et de sa femme : les testateurs veulent être inhumés dans l'église de Pezou et, « oultre le droict curial, donnent chascun d'iceulx dix soulz t. a la reparation d'icelle eglise, pour reparer les lieux ou ilz seront inhumés » (1550).

G. 1894. Registre. — In-4° ; 110 feuillets, papier.

1668. — « Martyrologe des biens dépendant » de la fabrique et de la Charité (état des biens et revenus, dressé en 1668 et complété par des additions postérieures). — Fol. 105. Extrait du titre de fondation du vicariat de Pezou par dame Françoise Guerry, veuve de mess. Emmanuel de Marescot, demeurant en sa terre de Chicheray, paroisse de Pezou. La fondatrice donne à la fabrique une rente annuelle de 288 livres sur la ville de Paris, pour être employée au paiement des honoraires d'un prêtre qui aura le nom de chapelain de Chicheray, remplira les fonctions de vicaire de la paroisse, et sera tenu « d'aider au curé à montrer et enseigner aux jeunes enfants, à prier Dieu, lire et écrire et à faire le catéchisme... au moins quatre jours la semaine, soir et matin » ; la donatrice se réserve, pour elle et pour ses successeurs, le droit de présentation dudit chapelain (1717).

PIERREFITTE (SAINT ETIENNE).

G. 1895. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1458-1780. — Titres de propriété communs à la cure et à la fabrique. — Titres du presbytère et de ses dépendances. Donation d'une maison pour servir de presbytère, par Marguerite Vacher, dame de La Croix-Blanche ; ladite donation faite à charge de récitation de prières liturgiques, à certains jours de fête, « devant l'imaige de la chappelle de Nostre Dame de la maladerie dudict Pierrefiete » (1608). — Echange de terres par le curé et les gagers de la fabrique. — Baux à ferme et à rente de biens appartenant à la cure et à la fabrique : bail à rente d'un clos de terre, sis en la paroisse de Pierrefitte, demeuré inculte par suite de « la guerre et division qui a esté en ce réaume » (1458). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure et de la fabrique. — Procédures en reconnaissance de rentes.

G. 1896. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1494-1767. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de biens-fonds), biens-fonds. — Testament de Gabrielle Torteau portant donation à la fabrique d'une maison sise au bourg de Pierrefitte, sur la rue allant à Salbris ; la testatrice lègue à chacun de ses filleuls « ung panier de mouches abeilles » (1689). — Testament de dame Marie de La Chapelle, veuve de François de Bar-

banson, portant donation de deux journées de pré situées dans la prairie de la ville (1732). — Acquisitions de biens-fonds par les gagers. Acquisition « d'une place de terre à prandre en la place ou de present sont assises les halles de Pierrefiete » (vendue par le chapitre de l'église collégiale Saint-Vrain de Jargeau, 1494). Acquisition d'une prairie (vendue par mess. Victor de Barville, chevalier, seigneur de Reuilly, 1747). — Baux à ferme de terres appartenant à la fabrique. Bail pour 9 années des prés appartenant à l'église, à la charge pour les preneurs d'avancer le prix des neuf fermages annuels ; ladite somme devant être employée à l'amortissement d'une rente de 225 livres t. dûe par la communauté des habitants à Me Pierre Leberruyer, seigneur de La Corbillère et constituée (en 1545 et 1546) par Me Eutrope Margat, « procureur et eschevyn de la ville de Pierrefiete », au capital de 2.700 livres, « pour convertir et employer lesdictz deniers a l'enceinte, closture et fortiffication de ladicte ville, suivant les lettres patentes obtenues a ceste fin par lesdictz habitans » (1564).

G. 1897. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1572-1784. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur le lieu et métairie de Lévy, sis ès paroisses de Pierrefitte et de Brinon, par années alternatives (1572-1753). — Titres d'une rente assignée sur une maison sise au bourg de Pierrefitte, dans la rue qui conduit à Brinon. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique : reconnaissance d'une rente assignée sur le logis à l'enseigne des Trois Rois, sis « au dedans de l'enclosture de ce bourg » (1682). — Procédures en reconnaissance de rentes.

LE PLESSIS-DORIN (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 1898. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1665-1666. — Titres de propriété de la cure. — Échanges de terres entre Me Marin Charon, curé du Plessis-Dorin, et mess. Claude de Courtarvel, chevalier, seigneur de Saint-Denis et de L'Aiglerie (1665) ; entre ledit Me Charon et mess. Jacques du Boullay, écuyer, sieur de La Londe, demeurant en la paroisse de Monnay, pays de Normandie (agissant au nom de mess. Gaspard de Mallevoue, chevalier, seigneur du Plessis-Monnay et du Plessis-Dorin [1666].

G. 1899. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1554-1768. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — Acquisition par les fabriciers d'un pré sis à la queue du grand étang de Boisvinet, paroisse du Plessis-Dorin. — Titres de rentes foncières léguées à la fabrique : legs de Me François de Huppy, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé du Plessis-Dorin (1661) ; testament de dame Marie-Élisabeth Guyonneau, épouse de François de Neveu, seigneur du Plessis-Dorin, portant constitution d'une rente de 100 livres au profit de la fabrique (1722). — Constitution d'une rente de 120 livres (au principal de 2400 livres) au profit de la fabrique par les religieux du prieuré de Solesmes (1752). Procès-verbal de l'assemblée des paroissiens acceptant la réduction de ladite rente au denier vingt-cinq, demandée par les religieux Bénédictins (1768). — Baux à rente par les procureurs-fabriciers. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1900. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1530-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente foncière assignée sur le lieu de La Chopinière, en la paroisse du Plessis-Dorin. Bail dudit bordage de La Chopinière par mess. Hector du Plessis, chevalier, seigneur de La Theuze, demeurant à Chartres (1721). — Testament de mess. François de Neveu, écuyer, seigneur du Plessis-Dorin, portant legs à la fabrique d'une rente de 10 livres assignée sur ledit lieu de La Chopinière : le testateur donne à l'église du Plessis-Dorin un calice, avec sa patène, valant 300 livres, à la condition que ses armes et son nom soient « apposés dessus » ; il lègue un bordage et 100 livres de rente à son fils naturel François de Neveu, et nomme pour exécuteur de son testament, Pierre de Neveu, seigneur d'Arras, son frère (1733). — Titres d'une rente de 15 livres léguée par Michel Leroy, curé du Plessis-Dorin (en 1631). — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

LE POISLAY (SAINT PÈLERIN).

G. 1901. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1743-1766. — Titres de propriété de la cure. — Constitution de rente foncière au profit de la cure. — Procédure en reconnaissance de rente par devant le bailliage de la seigneurie de La Theuze.

G. 1902. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1490-1686. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de terres et de sommes de deniers), biens-fonds (échange et baux à ferme de terres et de maisons appartenant à la fabrique).

G. 1903. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1545-1771. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Legs d'une rente de 103 sous par Me Jean Gueffier, secrétaire de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare et de Chartres, demeurant en la ville de Paris, natif de la paroisse du Poislay ; ledit legs fait à charge de fondation et aussi à la charge, pour les gagers, de poser dans l'église un « tableau de pierre » sur lequel sera gravé un « escript qui leur sera baillé par ledict Gueffier » (1570). Reconnaissance de ladite rente par n. h. François Breton, huissier de salle du Roi, demeurant au bourg de La Fontenelle (1638). — Titres de rentes léguées par Denis Gilloteau (en 1607) et par Marin Gilloteau, praticien, demeurant au bourg du Poislay (en 1631) : reconnaissance par Me Jacques Boucher, chanoine et trésorier de la collégiale Saint-André de Châteaudun (1752). — Legs d'une rente de 3 livres par n. h. François Poullain, seigneur de La Houdonière (en la paroisse du Poislay) : le testateur lègue à Jean Poullain, « qu'il a dict estre son bastard », un cheval et une somme de 50 livres (1611). Reconnaissances de ladite rente par mess. Louis du Raynier, chevalier, seigneur de Bourguérin-Boisseleau, Droué, Montigny-Le-Gannelon et autres lieux (1687) ; par dame Marie du Raynier de Droué, épouse de mess. Charles d'Estampes, commandeur des ordres du Roi, premier capitaine des gardes du corps de M. le duc d'Orléans (1705). — Titres d'une rente léguée (en 1622) par Me Jacques Gueffier, procureur au siège de la châtellenie de Courtalain : reconnaissances de ladite rente par Jacqueline Gueffier, femme de n. h. Pierre Dufay, officier de S. A. R., demeurant à Courtalain (1650) ; par Me Louis Dufay, lieutenant de Courtalain (1690), etc.

G. 1904. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1629-1751. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur des terres sises à Lhéry, en la paroisse du Poislay. Acquisition de ladite rente par n. h. Pierre Breton, sieur de La Varizière (en la paroisse du Poislay), valet de chambre de la Reine (1646). — Reconnaissances de ladite rente, au profit de la fabrique, par n. h. Pierre Oudineau, sieur de La Ferrière (en la paroisse de Saint-Pellerin), officier de S. A. R. (1649) ; par n. h. Pierre Rousseau, garde de la porte du Roi, demeurant à Droué 1732) ; par Me Pierre Rousseau, sieur du Charmoy, bailli de la châtellenie de Droué (1751). — Titres d'une rente de 20 livres assignée sur une maison sise au bourg de Droué : reconnaissance de ladite rente par mess. Jacques de Tragin, chevalier, seigneur de Cohardon (1674).

G. 1905. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1602-1768. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Constitution d'une rente de 26 livres au principal de 520 livres, ladite somme ayant été donnée « par personne inconnue pour estre employée en fond d'héritage, et le revenu estre employé annuellement a l'entretien d'une maîtresse d'école pour montrer a prier Dieu, a lire et écrire, par charité, aux pauvres petites filles de laditte paroisse du Poillay, qui sera résidante dans laditte paroisse ... et soubz condition expresse que le choix de laditte maîtresse d'école ne pourra estre fait que par ledit sieur Aumont, [curé], et ses successeurs curés et [par les] gagers en charge de laditte paroisse du Poillay, à l'advenir » (1732). — Constitution d'une rente de 3 livres 9 sous « pour l'établissement, en ce que suffire pourra, d'une maîtresse des petites écoles chrétiennes au bourg et paroisse » du Poislay (1745).

PONTLEVOY (SAINT PIERRE).

G. 1906. (Registre.) — In-4° ; 115 feuillets, papier.

1522-1550. — Enregistrement des testaments portant donation à la cure, à la fabrique et aux confréries (de 1522 à 1550). — Fol. 9. « C'est le papier et registre des laix et testamenz faictz, passez et enregistrez par moy Nicollas Veretz, prestre, vicaire et fermier de la cure Saint Pierre de Pontlevoy, diocèse de Chartres, ledict papier... commencé a faire en l'an mil cinq cent vingt deux ». — Fol. 15. Testament d'Étiennette Carré. La testatrice donne « a la maison Dieu de Pontlevoy ung drap de lictz pour ayder a coucher les pouvres » (1524). — Fol. 24. Testament de Jean Ryvon (?) : le testateur donne « a la confrarye de la Conception Nostre Dame en ladicte esglise ... ung vesseau de mouches a miel pour subvenir et ayder au luminaire de ladicte confrarie » (1527). — Fol. 28. Testament de Pierre « Boeceau » : le

testateur donne 3 den. t. à chacun des hôtels-Dieu de Paris et de Chartres (1529). — Fol. 94. Enregistrement des enterrements faits dans la paroisse (de 1534 à 1545). — Fol. 96, v°. « Le iiij[e] jour dudit moys et an que dessus [mai 1536] est dessedé ung june homme, barbier et serviteur de monseigneur de Chartres, luy estant audit Pontlevoy et faisant revisitation tant en l'abbaye que en l'esglise Sainct Pierre dudict lieu ». — Fol. 103, v°. Décès de mademoiselle de Marray (1539).

POUILLÉ (SAINT SATURNIN).

G. 1907. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1586-1773. — Titres de propriété de la cure. — Déclarations, par les curés de la paroisse, des biens et revenus appartenant à la cure (1692, 1715). — Sentence de l'officialité de Tours condamnant chacun des chefs de famille habitant la paroisse à payer annuellement 5 deniers au curé pour son droit de « petit blanc » ; la même sentence fixe l'heure de célébration des offices et détermine la durée des sonneries paroissiales (1624). — Sentence du bailli de Saint-Aignan faisant défense à un habitant de Pouillé d'enlever à l'avenir des gerbes de blé ou d'autres fruits sujets à la dîme sans avoir appelé les dîmeurs du curé de la paroisse (1754). — Procès (pardevant le bailliage ducal de Saint-Aignan et le Parlement de Paris) entre le curé de Pouillé et messire Louis de Simonneau, écuyer, seigneur de La Voûte, commissaire ordinaire d'artillerie, demeurant à Saint-Aignan : le curé est maintenu en possession de terres (1743-1745). — Titres de rentes foncières : donation à charge de fondation ; constitution par échange de terres avec n. h. René Lejart, écuyer, seigneur de Boislève (1595) ; procès en paiement d'arrérages ; reconnaissances au profit de la cure ; reconnaissance d'une rente constituée à l'origine (en 1655) par Charles Lejart, écuyer, seigneur de Launay et de La Brosse.

G. 1908. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1763-1765. — Titres de la cure : procédures. — Procès (devant le bailliage de Saint-Aignan) entre M[e] Michel Thierry, curé, et dame Françoise Lejart, veuve de Jérôme de Simonneau, dame de La Brosse : ladite dame demandant la démolition d'un colombier bâti dans les dépendances de la cure, est déboutée de sa demande.

G. 1909. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1610-1779. — Titres de la fabrique et des confréries de Saint-Jean et des Trépassés. — Extrait d'un inventaire des titres de l'église : « Item la lettre de la dédicace de l'eglise dudict Poillé, signée Beurriet, en datte du deuxiesme d'octobre l'an mil cinq cent vingt huict ». — Baux à ferme par les bâtonniers de la confrérie de Saint-Jean. — Reconnaissances de rentes foncières au profit des confréries de Saint-Jean et des Trépassés.

PRAY (SAINT PIERRE).

G. 1910. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1655-1790. — Titres de propriété de la cure. — Acquisition de biens-fonds au profit de la cure. — Baux de terres appartenant à la cure. — Transactions sur procès entre les curés de la paroisse et les religieux de l'abbaye de Marmoutier, au sujet de dîmes et de droits seigneuriaux prétendus par lesdits religieux (1655, 1688). — État des titres de la cure (1790).

G. 1911. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1604-1784. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de biens-fonds à charge de fondation. Testament de Guillaume Billouard, laboureur de la paroisse de Saint-Bohaire : le testateur veut et ordonne qu'il soit placé sur sa fosse, en l'église de Saint-Bohaire, une tombe de pierre sur laquelle seront écrits, en grosses lettres, son nom et le nom de son père ; « oultre, sera gravé sur ladicte tombe les ustencilles de laboureur, qui est un soy (soc), un coultre et une jauge, lesquelles lettres et ustencilles seront esmaillez de noir » (1635). — Échange de terres entre les fabriciers et le sieur Devezeaux de Rancougne, seigneur de la paroisse ; les terres cédées par ledit sieur de Rancougne étant destinées à l'établissement d'un nouveau cimetière (1784). — Baux à ferme de terres appartenant à la fabrique.

PRÉNOUVELLON (SAINT LUBIN).

G. 1912. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1703-1722. — Titres du prieuré-cure (1). — Aveux rendus par le prieur-curé à mess. César de Cour-

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency (O. S. A.).

tarvel, chevalier, seigneur de Saint-Rémi, Lierville, Verdes et autres lieux (1703, 1722).

G. 1913. Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1699-1784. — Titres de la fabrique. — Baux à ferme et à rente de biens appartenant à la fabrique. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique. — Compte de gestion des biens et revenus de la fabrique.

PRUNIERS (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 1914. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1712-1789. — Titres de propriété de la cure. — Legs de biens-fonds. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Procès en paiement de portion congrue poursuivi par le curé contre les gros décimateurs de la paroisse.

G. 1915. (Registre.) — In-4°; 45 feuillets, papier.

XVIII^e s. — État des revenus de la cure : revenus des novales de la paroisse.

RHODON (SAINT CLOUD).

G. 1916. (Registre.) — In-4°; 30 feuillets, papier.

XVI^e-XVIII^e s. — État des biens appartenant à la cure et à l'église paroissiale : déclaration des terres chargées de cens envers la cure et l'église; déclarations des héritages appartenant à la cure et à la Boîte de Notre-Dame (1529); extraits d'actes portant legs ou donations au profit de la Boîte des Trépassés.

G. 1917. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Titres de propriété de la cure et de la Charité : legs de biens-fonds à la cure et à la Charité.

ROCÉ (SAINT PIERRE).

G. 1918. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1628-1776. — Titres de propriété de la cure. — Donation de biens-fonds. — Acquisitions de biens par le curé. — Baux des domaines de la cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure par demoiselle Renée de Robert, veuve de Charles de Maslon, écuyer, sieur de Villemarest (1648); par Jean-Baptiste Catherinet, écuyer, seigneur de Villeporcher (1776). — Transaction au sujet de leurs droits de dîmes entre les curés de Rocé et de Faye.

ROCHES (SAINT ÉTIENNE).

G. 1919. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1471-1754. — Titres de propriété de la cure. — Legs de terres à la cure. — Acquisition de biens par le curé. — Donation de rente foncière à la cure par Guillaume Nérement, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur et seigneur du Plessis-L'Échelle (1471). — Reconnaissances de rentes au profit de la cure.

G. 1920. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1660-1782. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de terres à la fabrique. — Acquisition et échange de biens par les marguilliers. — Baux à ferme de biens appartenant à la fabrique.

LES ROCHES (SAINT ALMIRE).

G. 1921. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1664-1789. — Titres de propriété de la cure. — Baux à ferme de biens appartenant à la cure : baux de caves en roc; bail d'une ancienne perrière.

ROMILLY (NOTRE-DAME).

G. 1922. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1554-1768. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration des biens et revenus de la cure (1712). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Procès (par devant les Requêtes du Palais) au sujet des dîmes de Mornas entre M^e Macé Cochard, curé de Romilly, et les religieux de l'abbaye de La Trinité de Vendôme (1554-1572). Enquête par le commissaire des Requêtes : déposition de Charles Chalumeau, maître d'école à Romilly (1554), etc. — Transaction sur procès au sujet

des dîmes de Mornas, entre Marie Randon et le curé de Romilly : ladite Randon paiera la dîme à la quinzième gerbe seulement, et non à la dixième comme il est en usage dans la paroisse de Romilly (1625). — Transaction, au sujet de la limite de leurs dîmes, entre les curés de Romilly et de Saint-Marc (1646).

G. 1923. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1539-1738. — Titres de propriété de la fabrique : état des biens ; dons et legs. — Déclarations des biens et revenus de la fabrique (1697, 1705) — Legs de biens-fonds, de rentes foncières et de deniers faits à la fabrique à charge de fondation. — Testament de mess. René César de Taillevis, chevalier, seigneur du Breuil, portant donation d'une somme de cent livres (1720).

G. 1924. (Liasse) — 10 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1718-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Baux à rente par les marguilliers. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1925. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1676-1784. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. Reconnaissances par dem. Louise de Neveu, veuve d'Hector de Giraudeau, écuyer (1702) ; par dame Henriette de Giraudeau, veuve de mess. François de Commargon (1768).

G. 1926. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1627-1779. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire. — Baux à ferme par les procureurs. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie.

G. 1927. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689-1752. — Inventaires des titres et du mobilier de la cure, de la fabrique et de la confrérie du Rosaire (1689, 1752).

ROMORANTIN (NOTRE-DAME ET SAINT ÉTIENNE).

G. 1928. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1621-1787. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — Donation de biens-fonds à charge de fondations. — Dons et legs de rentes foncières. — Baux à rente par les marguilliers. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1929. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1597-1788. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Dons et legs de rentes. — Baux à rente par les fabriciers. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1930. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1614-1785. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Dons et legs de rentes. — Baux à rente par les fabriciers. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique : reconnaissance par mess. Jacques Savare, écuyer, seigneur de Champrenault, demeurant ordinairement en son château du Moulin, paroisse de Lassay (1732).

G. 1931. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1764-1785. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les fabriciers. — 1764-1767. Recettes : de droits de sépulture (ouvertures de fosses dans l'église et sous la galerie du grand cimetière, draps mortuaires, argenterie fournie aux convois) ; d'arrérages de rentes : rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur les tailles de l'élection de Romorantin, etc. Dépenses : payé 44 s. au directeur de la poste aux lettres, pour le port des lettres venues de Rome pour renouveler les indulgences de saint Étienne, le 26 août 1765.

G. 1932. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1698 1785. — Titres de propriété de la Charité et de la Boîte des pauvres honteux. — Baux à ferme par les administrateurs. — Constitution et reconnaissances de rentes au profit de la Charité et de ladite Boîte.

G. 1933. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1505-1760. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Legs de rentes à la Boîte. — Acquisitions de rentes, baux à rente par les procureurs. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte.

G. 1934. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1521-1779. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Legs de rentes à la Boîte. — Baux à rente par les administrateurs. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte : reconnaissance par Me François de La Chastre, conseiller du Roi et son procureur en l'hôtel de ville de Romorantin (1706).

G. 1935. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1515-1742. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Legs de rentes à la Boîte. — Baux à rente par les administrateurs. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte : reconnaissance par Claude Lechat, écuyer, sieur de La Bretasche de Rhuys (1605).

G. 1936. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1479-1759. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte : reconnaissances par Claude du Closel, écuyer, sieur de La Gouchère (1668) ; par dame Claude de Boisguéret, veuve de n. h. Jean Lecomte, sieur de La Dabinerie, et par François de Boisguéret, écuyer, sieur de Boissay (1708) ; par dame Marie de Boisguéret, veuve de mess. Valérien de Rhodes, écuyer, seigneur de Tressy (1749).

G. 1937. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1744. — Titres de la Boîte des Trépassés : inventaire des « titres et contrats concernant les biens et rentes dépendant de la Boîte ».

G. 1938. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1645-1749. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés de la chapelle de Saint-Martin : biens-fonds et rentes foncières. — « Guesnement » au profit de la Boîte d'une maison sise à Romorantin, en la rue Saint-Lazare. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte.

G. 1939. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1655-1767. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés de la chapelle de Saint-Martin : rentes foncières. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte.

G. 1940. (Registre.) — In-8° ; 18 feuillets, papier.

1738. — Titres de la Boîte des Trépassés de la chapelle de Saint-Martin : inventaire des « titres des rentes et héritages appartenant à la Boîte ».

G. 1941. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1640-1777. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : biens-fonds, rentes foncières. — Acquisition de biens-fonds et baux à ferme par les administrateurs de la confrérie. — Dons et legs de rentes : legs de Me Jacques Thiellay, officier de feu S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans (1676). — Acquisitions de rentes par les procureurs. — Baux à rente : bail de biens donnés (en 1646) par n. h. Me Jean Delaunay, sieur des Estangs, conseiller du Roi élu à Romorantin. — Reconnaissances de rentes au profit de la confrérie.

G. 1942. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1597-1783. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : rentes foncières. — Acquisitions de rentes par les administrateurs de la confrérie. — Reconnaissances de rentes au profit de la confrérie.

ROUGEOU (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 1943. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1613-1726. — Titres de propriété de la cure. — Biens-fonds : dons et legs, acquisitions et échanges de biens (échange avec mess. Pierre Hernault, écuyer, sieur de Beauvais, 1719), transaction relative au presbytère. — Rentes foncières : legs, baux à rente, reconnaissances de rentes au profit de la cure.

G. 1944. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1629-1698. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de terres ; reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

LE ROUILLIS (LA MADELEINE).

G. 1945. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1719-1725. — Titres de propriété de la cure. — Etat du presbytère et de ses dépendances. — Acquisition de terres par le curé ; cession de terres à la cure.

G. 1946. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1646-1786. — Titres de la fabrique. — Procès-verbaux des assemblées des habitants portant nomination de procureurs-fabriciers (1709-1761). Procès-verbal de l'assemblée générale des « habitants et propriétaires des biens de la paroisse », réunis pour délibérer sur les réparations à faire au presbytère (1786). — Legs de biens-fonds à la fabrique ; échanges de terres par les marguilliers ; baux à ferme. — Legs de rentes à la fabrique ; constitution (par Charles Grimaudet, sieur du Buisson, 1712) et reconnaissance de rentes au profit de la fabrique.

G. 1947. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1670-1784. — Titres de la fabrique : comptes de gestion, inventaire des titres. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers (1670-1784). — Inventaire des titres de la fabrique (1757).

RUAN (SAINT VALÉRIEN).

G. 1948. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785-1788. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Baux à ferme par les prieurs-curés.

G. 1949. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1671-1775. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs de biens-fonds à la fabrique. — Échange de terres et baux à ferme par les gagers.

1. Prieuré dépendant de l'abbaye de La Madeleine de Châteaudun (O. S. A.).

SAINT-AIGNAN.

G. 1950. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1654-1787. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — Legs de terres à la cure. Acquisitions de terres et baux à ferme par les curés de la paroisse.

G. 1951. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1592-1787. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur le lieu de La Gènetière, en la paroisse de Châteauvieux : procédures en déclaration d'hypothèque et pétition d'arrérages de ladite rente (contre n. h. Jean d'Apreville, écuyer, sieur de La Pelissonnière, 1592) ; p. v. d'arpentage du lieu de La Gènetière ; reconnaissance de ladite rente.

G. 1952. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1565-1776. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur le lieu et métairie de La Ragotterie, en la paroisse de Chémery : procédures en déclaration d'hypothèque ; reconnaissances de ladite rente par la veuve de Pierre Le Conte, sieur de La Guérinière (1701), et par Me Jacques Masson, conseiller du Roi, élu en l'élection de Romorantin (1734).

G. 1953. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1503-1787. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Titres d'une rente assise sur la terre de La Basme (paroisse de Couddes). Bail à rente du manoir et appartenances de « Mortesve », en la paroisse de Coddes », par Catherine de Palmes, femme de Me Pierre Brachet, licencié en lois, conseiller et avocat en cour laie, demeurant à Romorantin : le preneur sera tenu de payer au curé de Saint-Aignan une rente de 7 setiers de seigle, et à la seigneurie de Saint-Aignan 5 sous t. dûs chaque année « à ladicte seigneurie pour patience de tenir lesdiz heritaiges que feu Jehan Gressant et ses prédecesseurs avoient acquis des hommes et femmes de serve condition de ladicte seigneurie » (1503). Procès en reconnaissance de ladite rente contre dame Marguerite Girard, veuve de messire Nicolas Morin, sieur de La Basme (1639). Vente de la terre et seigneurie de La Basme faite, à la charge de servir ladite rente, à mess.

Pierre de Rhodes, chevalier, seigneur de Tressy, par mess. Claude François Bouet, chevalier, seigneur de La Noue et de Saint-Georges, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis (1759). — Titres d'une rente assignée sur un morceau de vigne sis en la paroisse de Mareuil. Titres anciens de ladite rente : reconnaissance au profit d'Henry Lefebure, écuyer, sieur du Verger, archer des gardes du corps du Roi, demeurant en la ville de Saint-Aignan (1635).

G. 1954. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1473-1785. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Titres d'une rente assise sur le lieu et métairie de La Tricaudière, ès paroisses de Saint-Aignan et de Châteauvieux : legs de ladite rente ; titres portant obligation de servir ladite rente pour Hélène Roullet, veuve de Guillaume Delaleu, écuyer, sieur de La Ferre, garde du corps du Roi, demeurant à Saint-Aignan (1669), et pour Mgr Paul de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France et baron de Chémery (1785). — Titres d'une rente hypothéquée sur une maison bâtie sur la chaussée des ponts de Saint-Aignan, en la paroisse de Noyers : reconnaissance de ladite rente par n. h. Claude Goislard, sieur de La Drouettière, lieutenant particulier en l'élection de Romorantin (1645). — Donation d'une rente hypothéquée sur une maison située à la « porte de Cher », en la ville de Saint-Aignan (1741).

G. 1955. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1606-1782. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — Titres d'une rente hypothéquée sur des bâtiments et héritages sis au village de La Soretterie, paroisse de Seigy : reconnaissance de ladite rente par Jean Abraham, dit Champagne, valet de chambre du comte de Saint-Aignan (1606) ; legs de ladite rente par Anne Pavillon, femme de Me Jean Sandrier, notaire et tabellion juré au comté et bailliage de Saint Aignan (1619). — Titres d'une rente assignée sur des vignes sises en la paroisse de Seigy : legs de ladite rente par dame Marie Moreau, veuve de Me Étienne Laisné, bailli de Valençay (1738).

G. 1956. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1473-1734. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés et de la confrérie de Notre-Dame du Chevet. — Titres d'une rente foncière appartenant à la Boîte des Trépassés et assignée sur une maison sise à Saint-Aignan, en la rue de la Pêcherie. — Bail à rente d'une pièce de vigne par les procureurs et bâtonniers de la confrérie de Notre-Dame du Chevet (1487).

SAINTE-ANNE.

G. 1957. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1620-1783. — Titres du prieuré-cure (1). — Déclarations des biens et revenus du prieuré-cure faites à l'évêque et à la chambre ecclésiastique de Blois (1705, 1783). — Actes de foi et hommage rendus par les prieurs-curés au lieutenant-général du bailliage de Vendôme (représentant le Roi, 1718) ; à messire Claude de Reviers de Mauny, chevalier, seigneur de La Roche-Bourgogne, ci-devant capitaine au régiment de Condé-cavalerie (1760). — Concession du droit de colombier faite par le prieur-curé à David Lenain, écuyer, sieur de La Rougerie (1691). — Baux à ferme de terres dépendant du prieuré-cure. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Mandement du lieutenant général du sénéchal d'Anjou, juge des exempts et cas royaux, ordonnant aux paroissiens de Sainte-Anne d'avertir le prieur-curé « des jours qu'ilz debveront recuillir leurs bledz, grains, fruictz, vins et autres choses decimables, affin de luy en paier le droict qui luy en appartient » (1620).

G. 1958. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1615-1779. — Titres de la fabrique. — Permission d'exposer le Saint-Sacrement pendant les offices, accordée par l'évêque de Blois aux prieur et paroissiens de Sainte-Anne (1759). — Legs à la fabrique de biens-fonds et de sommes de deniers. — Baux à ferme et à rente de terres appartenant à la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers (1704-1779). — Procès poursuivi par le procureur-fabricier de l'église contre l'ancien bâtonnier de la confrérie de Sainte-Anne : le procureur demande que « le déffendeur soit condamné luy payer la somme de douze livres pour le prix et adjudication qui luy a esté faitte en l'année mil sept cent dix, du baston » de ladite confrérie (1712).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (Ordre de Prémontrés).

SAINT-AVIT.

G. 1959. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1644-1789. — Titres de propriété de la cure. — Déclaration censuelle fournie par le curé à mess. Pierre de Neveu, écuyer, sieur d'Arras, et à messire Jacques de Tragin, chevalier, seigneur de Cobardon, mari de dame Aimée de Phélines, dame de la moitié de la seigneurie d'Arras (1687). — Legs de rente foncière par demoiselle Renée de Brossard, femme de Nicolas du Gastel, écuyer, sieur du Pré (1669). — Échange de biens-fonds entre le curé et mess. Julien de Phélines, écuyer, sieur du Grand-Pré (1644). — Bail à ferme des biens dépendant du prieuré simple et régulier de Saint-Avit; ledit bail réservant les droits du curé de Saint-Avit sur les dîmes de la paroisse (1789).

G. 1960. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1627-1630. — Titres de propriété de la fabrique : fondations, legs de sommes de deniers. — Fondation de messe par demoiselle Adrienne de Larcher, femme de Jacques de Savignac, écuyer, sieur de Cléraulnay (1627). — Legs de sommes de deniers par Jacques de Giraudeau, écuyer, sieur de La Noue (1630).

G. 1961. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1607-1774. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Titres du lieu et bordage de La Houssière, situé en la paroisse de Saint-Avit : bail à rente dudit bordage par Jacques de Phélines, écuyer, sieur de La Bichetière et de La Guetterie (1607) ; vente dudit bordage faite aux fabriciers par Jean de Phélines, écuyer, sieur de La Houssière (1641) ; baux à ferme, par les fabriciers, du bordage de La Houssière. — Baux à rente faits aux fabriciers par mess. Jacques Boullé, prieur commendataire du prieuré et baronnie de Saint-Avit (1644) ; par demoiselle Perrine de Brossard, veuve de René de Ferre, écuyer, sieur des Ferrendières (1684).

G. 1962. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1616-1741. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Legs de rentes par Me François Jouelin, licencié ès lois, bailli de la baronnie de Saint-Avit, lieutenant général de la baronnie de La Bazoche-Gouet (1627) ; par demoiselle Élisabeth de Brossard, veuve de Jacques de Giraudeau, écuyer, sieur de La Noue et de la seigneurie d'Arras (1652), etc. — Titres de rentes assignées sur les lieux de Launay, de La Saltière et du petit Chiloup (en la paroisse de Saint-Avit) : vente de la métairie de La Saltière faite à Pierre Dudoit, écuyer, sieur de La Riffaudière, par César de Girondeau, écuyer, sieur de La Noue (1668) ; reconnaissances desdites rentes au profit de la fabrique par Pierre Dudoit et par Frédéric de Girondeau, écuyer, sieur de Launay (1687), par mess. Claude de Mégret, écuyer, sieur de Belligny, lieutenant réformé au régiment de Champagne (1732). — Titres d'une rente assignée sur le lieu de La Papinière, en la paroisse de Saint-Avit : acquisition de ladite rente par Jean de Savignac, écuyer, sieur de Cléraulnay (1616) ; legs de ladite rente par Isaac de Savignac, écuyer, et par demoiselle Anne de Phélines, veuve de Jean de Savignac, sieur de Cléraulnay (1636). — Titres d'une rente assignée sur la terre de La Guetterie, en la paroisse de Saint-Avit : bail de ladite terre par Louise N..., épouse de Jacques Lecomte, sieur de La Martellerie, curateur des enfants mineurs de mess. Emmanuel de Tragin, chevalier (1741).

G. 1963. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1602-1732. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente foncière (en plusieurs parties) assignée sur La Girouardière et sur plusieurs autres héritages sis en la paroisse de Saint-Avit : legs de rente par Abraham de Brossard et Marguerite du Gastel, sa femme (1618) ; legs de rente à la chapelle de Saint-Étienne (au bourg de Saint-Avit) par Jacques de Brossard, écuyer, et demoiselle Anne de Phélines, son épouse (1668) ; legs de rente par Pierre Jaulneau, notaire royal à Landerneau, originaire de la paroisse de Saint-Avit (1705). — Titres d'une rente assignée sur la terre de La Borde, en la paroisse de Saint-Avit : acquisition de terres sises à La Borde faite par les gagers et proviseurs, moyennant une somme de cent livres t. donnée à la fabrique (en 1627) par Me Enguerrand Chéramy, sieur de La Brosse, bailli de la seigneurie d'Arras et de la baronnie de Saint-Avit (1628) ; bail à rente desdites terres ; procès en reconnaissance de ladite rente entre les fabriciers et René de Neveu, écuyer, sieur du Boulay (1684) ; reconnaissance de ladite rente par mess. Pierre de Neveu, écuyer, sieur des Proustières et seigneur d'Arras (1732).

G. 1964. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1668-1778. — Titres de la fabrique : comptes de gestion, inventaire des titres. — Examen des comptes rendus par les gagers (1668). Compte des recettes et dépenses rendu par les marguilliers (1778) et approuvé par l'archidiacre de Dunois, au cours de ses visites (en 1781). — Inventaire des titres de propriété de la fabrique (1717).

SAINT-BOHAIRE.

G. 1965. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1675-1787. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Legs de terres par le seigneur de Saint-Bohaire. — Baux de terres par les prieurs-curés : bail passé en présence de Pierre Paul Briard, maître des petites écoles de Saint-Bohaire (1767) ; bail à Mathurin Badaire, maître d'école à Saint-Bohaire (1780).

G. 1966. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1541-1677. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — Legs de Perrine Bergevin, femme de n. h. Jacques Villiers, officier de défunte S. A. R., demeurant en Vienne lès Blois (1662) ; d'Anne Bergevin, veuve de Charles Oudin, garde des plaisirs du Roi, demeurant à Saint-Bohaire (1677).

G. 1967. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1481-1790. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Sentence de Simon Musset, lieutenant général du gouverneur et bailli de Blois, donnant mainlevée, au profit de la fabrique, de la saisie d'une pièce de terre faite par le procureur général de la duchesse d'Orléans au comté de Blois, en vertu des droits d'aubenage de ladite duchesse (1481). — Vente de terres, sous faculté de rachat, par les marguilliers de la paroisse ; ladite vente faite pour le prix de 400 l., partie « de plus grande somme en quoy ladite eglise a esté taxée pour l'admortissement des droictz de mainmorte que le Roy prend sur ladite eglise » (1642). Rachat de ladite terre par les marguilliers. — Acquisitions et échanges de terres par les marguilliers : échange avec n. h. François Challemet, garde de la porte du château de Blois, demeurant en Bourgneuf lès Blois (1657). — Baux à ferme par les marguilliers. — Transaction sur procès (propriété de terres) entre les marguilliers et Gabriel Rousseau, sieur de Villejoint, gentilhomme servant de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans (1670).

G. 1968. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1607-1614. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terres.

SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY.

G. 1969. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1640-1788. — Titres de propriété de la cure. — Baux emphytéotiques et baux à ferme de terres appartenant à la cure : bail passé en présence des sieurs Jean Leconte (1741), André Nepveu (1748) et Claude Bézard (1758), maîtres d'école à Saint-Claude.

G. 1970. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1526-1728. — Titres de la fabrique : affaires paroissiales, dons et legs. — Lettres de l'évêque de Chartres notifiant que l'évêque de Sébaste (Palestine) a béni et consacré le chœur et le cimetière de l'église de Saint-Marcel « de Direyo » (1542). — Ordonnance de l'évêque de Chartres faisant défense de quêter des aumônes aux procureurs de deux confréries érigées sans permission dans l'église de Saint-Claude (1647). — Legs de terres et de sommes de deniers : cession par n. h. Guillaume Charron, commissaire de l'artillerie de France, demeurant à Saint-Dyé, d'une pièce de pré léguée par Claude Gendrier, son beau-père (1627). — Fondation d'un banc par n. h. Mathurin Gérard, grand valet de pied de défunte madame la duchesse douairière d'Orléans (1676).

G. 1971. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1541-1663. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Acquisition et échanges de terres par les marguilliers. — Baux à ferme par les marguilliers (1592-1625).

G. 1972. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1626-1699. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme par les marguilliers : bail

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

passé en présence de Guillaume Dumont, maître d'école à Saint-Claude (1698).

G. 1973. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1700-1789. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme par les marguilliers.

G. 1974. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

XVI^e^-XVII^e^ siècels.—Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières, droits de boucherie. — Reconnaissance d'une rente d'huile pour l'entretien d'une lampe ardente devant l'autel de Notre-Dame en l'église de « Diray » (1520). — Procès (par devant le présidial de Blois) au sujet des droits de boucherie dans la paroisse de Saint-Claude, intenté par les marguilliers contre le procureur du Roi au comté et bailliage de Blois : les marguilliers font opposition en la Chambre des Comptes de Blois au bail des étaux de boucherie établis près de l'église, en prétendant que ces étaux appartiennent à la fabrique (XVII^e^ siècle). Bail à ferme par les marguilliers des quatre étaux « servant à la boucherie et charcuterie » de Saint-Claude (1683).

G. 1975. (Liasse.) — 21 pièces et cahiers, papier.

1678-1773. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers de l'église. — 1678-1680. Recettes : 35 s. pour la coupe et tonture de l'herbe des deux cimetières ; recettes pour ouverture de fosses dans l'église (3 livres pour les adultes, 30 s. pour les enfants). Dépenses : des processions (à Montlivault, le jour de la saint Blaise ; à Notre-Dame des Aydes, en Vienne, le 1^er^ mai ; à Vincuil, le jour de la saint Martin d'hiver ; à Huisseau, le jour de la saint Étienne) ; dépenses pour carrelages de fosses dans l'église ; pour la visite de M. l'archidiacre, 30 s. payés à son greffier. Dépenses pour la réfection des deux cloches de l'église (après un acte passé devant M^e^ François Viau, notaire à Saint-Claude, le 18 août 1680, entre les marguilliers et le sieur Jean Riccau, fondeur de cloches de la ville d'Orléans,) : payé audit sieur Riccau, la somme de 80 l. pour la façon desdites cloches ; pour faire et couvrir les fourneaux qui ont servi à fondre lesdites cloches... ; pour faire recombler les trous et réparer la grange où ont été fondues lesdites cloches... — 1735-1737. Payé 3 l. au sieur de Pommerie, secrétaire de l'évêque de Blois, pour droit de visite ; payé 65 l. 13 s. pour les décimes de la marelle. — 1741-1743. Payé 24 l. au sieur Nepveu, maître d'école, pour ses gages de l'école. — 1744-1746. Payé 120 l. au sieur Nepveu, maître d'école, à raison de 40 l. par an ; payé 62 l., 19 s. pour les décimes de la marelle. — 1750-1752. Payé 132 l. au sieur Nepveu, tant pour ses gages de maître d'école (pour trois ans) que pour une année du blanchissage de la sacristie. — 1759-1761. Payé 24 l. au sieur Lacaille, maître d'école, lorsqu'il est venu pour s'établir dans la paroisse (approbation du présent compte faite, en cours de visite, le 12 mai 1764, par M. de Termont, évêque de Blois). — 1765-1767. Payé 63 l. au sieur Dupoux, ci-devant maître d'école, pour gratification. — 1768-1770. Payé 130 l. « au sieur d'Argentiny, peintre à Blois, pour ouvrage de son art, tant aux autels qu'autres endroits dans l'église ». Payé 117 l. 4 s. au sieur Rochet, commissaire à terrier, pour le coût des déclarations censuelles, foi, hommage et aveu fournis à M. le marquis de Mariguy. — 1771-1773. Payé 63 l. 10 s. au sieur Gauté, ci-devant maître d'école, « pour les gratifications qu'on avait convenu luy faire pour l'engager à faire son état avec exactitude et rester à la paroisse ». Payé 10 l. au sieur Tassin, commissaire à terrier de la seigneurie de Montlivault, pour le coût de la déclaration censuelle fournie à ladite seigneurie. Payé 7 l. 3 s. au sieur Moreau, commissaire à terrier de la seigneurie de Saumery, pour la déclaration censuelle fournie à ladite seigneurie.

G. 1976. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1575-1696. — Titres de propriété de la Charité. — Baux à ferme par les procureurs de la Charité. — Sentence du marquisat de Menars maintenant lesdits procureurs dans la propriété d'une rente foncière (1696).

G. 1977. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1540-1622. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terre à la Boîte : legs de vignes au « clos de la Grosse Pierre », en la paroisse de Diray (1540).

G. 1978. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1657-1755. — Titres de la confrérie du Saint-Sacrement. — Legs de terres à la confrérie. — Baux à ferme par les procureurs. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la confrérie (1728-1734). — Transaction sur procès entre le curé de la paroisse et les procureurs : la confrérie subsistera comme auparavant et ne sera pas réunie à la grande marelle, mais à certaines conditions (modifications dans le régime

d'élection des procureurs, paiement des mêmes honoraires au curé, etc.) [1737].

G. 1979. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin.

1463-1679. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame : biens-fonds. — Donation de terres à la confrérie (1472). — Acquisitions et échanges de terres par les procureurs : échange avec dame Madeleine Rogier, épouse de mess. Jacques Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président au siège présidial de Blois (1661). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les procureurs (1525-1599).

G. 1980. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1600-1668. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame : biens-fonds. — Baux à ferme par les procureurs.

G. 1981. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1520-1739. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame : biens-fonds, rentes foncières, comptes de gestion. — Baux à ferme par les procureurs (1670-1739). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie (1520-1596). — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la confrérie (1729-1739). Compte de 1738-1739 : payé 44 l. au maître d'école.

G. 1982. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678-1718. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame des Agonisants. — Legs de terres à la confrérie. Bail à ferme par les procureurs.

G. 1983. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1661-1717. — Titres de propriété de la confrérie de Sainte-Anne. — Legs de terres à la confrérie. Bail à ferme par les procureurs.

G. 1984. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1606-1734. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Claude. — Legs de terres à la confrérie. Baux à ferme par les procureurs.

G. 1985. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1713. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Jacques. — Bail à ferme par les procureurs.

SAINT-CLAUDE-FROIDMENTEL (1).

G. 1986. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1528-1777. — Titres de propriété de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus de la fabrique (1693). — Déclaration censuelle fournie par les procureurs-fabriciers à mess. Gabriel François Moreau, évêque de Mâcon, prieur commendataire et seigneur du prieuré de Morée (1776). — Legs de terres à la fabrique : legs par demoiselle Louise de Bernardon, femme de mess. Valentin de Brossard, écuyer, sieur du Parquet (1712). — Acquisitions de terres et baux à ferme par les gagers et proviseurs. — Rentes foncières (1528-1777) : titres d'une rente de 10 l. léguée à la fabrique (en 1650) par Me Étienne Draperon, lieutenant général du comté et bailliage de Dunois.

SAINT-CYR-DU-GAULT.

G. 1987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1727-1748. — Titres de la cure. — Legs de terres. — Ordonnance de l'intendant de la généralité de Tours portant réduction des droits d'amortissement dûs par le curé de Saint-Cyr (1746). — Procès en reconnaissance de rente foncière et paiement d'arrérages.

G. 1988. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1497-1712. — Titres de propriété de la fabrique : déclaration de biens, dons et legs. — Déclaration des biens et revenus de la fabrique fournie au greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Tours (1700). — Legs de biens-fonds, de rentes foncières et de sommes de deniers. Legs par h. h. Simon Rebous-sin, « venneur du Roy », demeurant en la paroisse de Saint-Cyr, d'une rente assignée sur une pièce de terre sise « au lieu nommé vullegallement le Buisson de la Bische », en ladite paroisse (1509). Legs de Jacques Malon, écuyer, seigneur de Jupeau, et d'Anne Robert,

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de Brévainville (Loir-et-Cher).

son épouse (1530). Fondation de messes par dame Marguerite de Carpentier, veuve de mess. Claude de Taillevis, chevalier, seigneur de Jupeau (ladite fondation faite en exécution des dispositions testamentaires prises en 1662 par défunts Esme de Taillevis, écuyer, seigneur de Jupeau, et Gabrielle de Maslon, son épouse, aïeuls dudit Claude de Taillevis) [1712].

G. 1989. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1643-1771. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds; rentes foncières. — Baux à ferme et à rente par les procureurs-fabriciers. Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1990. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1605-1773. — Titres de la fabrique : comptes de gestion rendus par les marguilliers, inventaires des titres. — Compte des recettes et dépenses pour les années 1605-1606. Dépenses : « pour aller quérir le cresme a Tours », 10 s; pour processions à L'Étoile, à Villedieu, à la Trinité de Vendôme, à Fontaine (le jour de la saint Barnabé), à Françay (le jour de l'Assomption); payé 17 s. à l'archidiacre de Tours pour sa visite. Recettes : pour la vente des noix du cimetière, 13 s; pour une fosse creusée dans l'église, 40 s. — Compte pour les années 1612-1614. Dépenses : payé 10 s. « pour le pain et le vin qui a servy au peuple après la sainte communion, a la feste de Pasques »; payé « 17 s. 2 d. à monsieur l'archidiacre lors qu'il a faict la visite en ladicte eglise..., et 2 s. 6 d... pour la despence des chevaux, tant dudict sieur archidiacre que de ceux quy luy assistoient ». Recettes : pour réparations de fosses dans l'église (40 s. par fosse). Ledit compte est suivi d'un p. v. d'élection de fabriciers et de remise aux nouveaux élus des meubles, ornements et titres de l'église, mentionnés dans un inventaire dont suivent quelques extraits : « Item, deux petites images posées sur une petite tombe tenant un petit vaisseau, le tout de leton, dedans lequel petit vaisseau y a quelques petites reliques qui sont honorées suivant la foy et tradition de nos anciens et predecesseurs, n'aiant autre congnoissance de ce que ce peut estre, laquelle tombe cy dessus est marquée des armes de la maison de La Ribellière... Item, deux grands chandeliers de cuivre jaune... qui ont aussy esté donnés par le sieur de La Ribellière, sur la patte desquelz sont les armes dudit sieur, gravées... Item, une chappe, une chasuble, deux tuniques, une vieille estolle, deux phanons ou manipules, le tout de damas rouge figuré et garny de leurs orfrais de broderye, marqué le tout des armes du seigneur de Saint Cir, seigneur fondateur de ladicte eglise... Item, une autre chappe, une chasuble avec deux tuniques garnies de leurs orfrais blancs avec deux estolles, deux phanons ou manipules, le tout de satin de Bruges noir, le tout aussy marqué des armes de la maison seigneuriale dudict Sainct Cir... Item, une bannière de damas rouge incarnat, garnie d'images tant de Nostre-Dame que dudict saint patron de ladicte eglise, le tout de fine broderie, et aussy marquée des armes dudict seigneur fondateur... » — Compte pour les années 1621-1623. Dépenses : pour processions à L'Étoile, à Saint-Gourgon, à Villethiou, à Vendôme, à Fontaine; payé 11 s. 6. d. à M. l'archidiacre lorsqu'il a fait sa visite en l'année 1622. — Compte pour les années 1629-1632. Dépenses : payé 11 s. 8 d. lors de la visite faite par M. l'archidiacre. — Inventaire des titres et papiers de l'église (XVIII[e] siècle).

G. 1991. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1548-1701. — Titres de la Boîte des Trépassés. — Legs de terre par Jean Nynoche, tonnelier au bourg de Saint-Cyr ; le légataire donne aussi 10 d. à l'église Saint-Gatien de Tours, 10 d. à l'Hôtel-Dieu de Paris et 10 d. aux Quinze-Vingts aveugles de Paris (1548). — Constitution de rente foncière au profit de la Boîte. — Compte des recettes et dépenses rendu par le procureur de la Boîte (pour les années 1618-1620).

SAINT-CYR-SEMBLECY (1).

G. 1992. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1668-1784. — Titres de propriété de la cure. — Baux à ferme des terres de la cure : bail au sieur Delahaye, receveur du duc de Saint-Aignan, demeurant à La Ferté-Saint-Aignan (1771) ; bail passé en présence du sieur André Lemaire, maître d'école à La Ferté-Saint-Aignan (1775). — Bail à ferme des menues et vertes dîmes dépendant de la cure (1709). — Transaction (relative au bornage d'un taillis de la cure) entre le curé et h. h. François Midou, écuyer de cuisine de la maison du Roi, sieur du Grand Fambron (1668).

G. 1993. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1648-1783. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Legs de terres à la fabrique. — Titres de

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de La Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher).

propriété d'une maison appelée le Dauphin, sise au faubourg de Guyenne, à La Ferté-Saint-Aignan : acquisition de ladite maison par François Midou, écuyer de cuisine de la maison du Roi (1648); donation de ladite maison faite à la fabrique par François Midou (1650); baux à ferme de ladite maison par les fabriciers : bail à Pierre Percheron, marchand boucher, demeurant au faubourg de Bretagne, à La Ferté-Saint-Aignan (1762). — Titres de propriété d'un pré appelé la « noue du moulin », sis auprès du moulin banal de La Ferté-Saint-Aignan : acquisition dudit pré par n. h. François Midou (1671); donation dudit pré faite à la fabrique par Joseph Midou, sieur de Saint-Cyr, capitaine pensionnaire du Roi (1732). — Acquisitions, échanges et partages de terres par les marguilliers : acquisition d'un journal de pré sis près le château de La Ferté-Saint-Aignan (1675); sous le sceau de Gentien Gaullyer, lieutenant et juge ordinaire du bailliage de La Ferté-Saint-Aignan, maire de la mairie de Crouy); partage de terres avec n. h. Pierre Chicoineau, sieur de Basmont, officier de S. M. (1688).

G. 1994. (Liasse.)— 19 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1640-1769. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Baux à rente par les gagers et procureurs de la fabrique : bail au sieur Abraham de Jaucour, écuyer, sieur de Chamont, et à dame Louise Angélique Midou, son épouse (1741). — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique.

G. 1995. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1607. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terres à la Boîte.

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE.

G. 1996. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1677-1786. — Titres de propriété de la cure. — Échange d'une maison par le curé. — Baux emphytéotiques et baux à ferme de terres et d'une maison sise au bourg de Saint-Denis : bail passé par mess. François Coullon, curé, licencié ès droits canonique et civil, doyen rural de Suèvres (bail passé en présence du sieur André Rabier, maître d'école à Menars-le-Château : 1761). — Bail à ferme d'une portion de dîme novale appartenant à la cure (1725).

G. 1997. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1571-1688. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations de biens, fondations, dons et legs. — Déclaration des rentes et héritages appartenant à la fabrique (1571). — Fondation de mess. Denis Hurault, écuyer, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire des abbayes de La Pelice et du Breuil (1618). — Dons et legs de biens-fonds à la fabrique.

G. 1998. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1593-1689. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Échanges de terres par les marguilliers. — Cession de biens faite à la fabrique par mess. Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis (1660). — Baux à ferme par les marguilliers (1593-1649).

G. 1999. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

1650-1680. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme par les marguilliers (Jean Langest, officier de la duchesse douairière d'Orléans, demeurant en la paroisse de Saint-Denis, marguillier en 1669).

G. 2000. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1681-1784. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme passés par les marguilliers : bail passé par Jacques Lacaille, garde des plaisirs de S. M., marguillier (1734); bail passé en présence de Denis Lepastre, maître d'école à Saint-Denis (1784).

G. 2001. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1551-1770. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Baux à rente par les marguilliers : bail à rente à mess. Anne Hurault, écuyer, seigneur de Saint-Denis, d'un censif appartenant à l'église (1620). — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique : constitution par Philippe de Carpentier, sieur de Chaumont, écuyer de feu S. A. R. le duc d'Orléans, demeurant à La Borde, paroisse de Saint-Denis (1692).

G. 2002. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1664-1735. — Titres de la fabrique : concessions de bancs, impositions, travaux de réparations à l'église. — Concessions de bancs dans l'église par les marguilliers. — Quittance de droits d'amortissement délivrée par le receveur général des domaines de la généralité d'Orléans (1735). — Marchés pour la réparation et l'entretien des couvertures de l'église et de la galerie (1664-1675).

G. 2003. (Registre.) — In-4° ; 97 feuillets, papier.

XVII^e^-XVIII^e^ siècles. — Registre de la grande marelle. — Inventaires des titres et papiers de la fabrique (XVII^e^ s., 1706). — Inventaires des ornements et du mobilier de l'église (XVII^e^ s., 1757). — Etats des biens et revenus de l'église. — Fol. 82. Règlements de la fabrique (1741). « On est convenu que tout habitant ou autre aurait droit de sépulture dans l'église en donnant à la fabrique 6 livres et en faisant recarreler la fosse... Pour les enfans enterrés dans l'église,... [il serait donné] 3 livres ».

G. 2004. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1679-1735. — Titres de propriété de la Charité : dons et legs (de terres et de rentes foncières).

G. 2005. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1603-1699. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les procureurs et administrateurs.

G. 2006. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1701-1749. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les procureurs et administrateurs.

G. 2007. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1751-1788. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les procureurs et receveurs : baux passés en présence de Jacques Lacaille, maître d'école à Saint-Denis (1769), d'André Rabier, maître d'école à Menars-le-Château (1770), et de Charles Guillot, maître d'école à Saint-Denis (1779).

G. 2008. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1720-1742. — Titres de la Charité : rentes foncières, comptabilité et impositions. — Constitution et reconnaissance de rente au profit de la Charité. — Compte des recettes et dépenses pour les années 1738-1739, rendu (en 1742) par les procureurs et administrateurs des biens et revenus de la Charité. Dépenses : au sieur Juchereau, chirurgien à Menars, pour médicaments et pansements des pauvres ; à Jean Alexandre, boucher à Menars, pour fourniture de viande pour les pauvres ; au sieur Léger, boulanger à Blois, pour fourniture de pain pour les pauvres ; pour remboursement de sommes distribuées manuellement aux pauvres dans leurs besoins. — Quittance de droits d'amortissement délivrée par le receveur général des domaines et bois de la généralité d'Orléans (1732).

G. 2009. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1628-1647. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs, déclarations censuelles. — Legs de terres à la Boîte. — Déclaration censuelle fournie par le procureur de la Boîte à mess. Florimond Hurault, chevalier, seigneur de Saint-Denis (1647).

G. 2010. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1574-1782. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Échanges de terres par les procureurs et receveurs de la Boîte : échanges avec mess. Florimond Hurault (1660) ; avec n. h. Laurent Daudin, officier de défunte Madame duchesse douairière d'Orléans (1674). — Baux à ferme (d'une maison, de terres) par les procureurs et administrateurs (1574-1650).

G. 2011. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin.

1651-1675. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme (de maisons, de terres) par les procureurs et administrateurs (n. h. Michel Gille, officier de S. A. Madame la duchesse d'Orléans, procureur en 1662 ; n. h. Michel Lacaille, officier de défunt Monsieur le duc d'Orléans, procureur en 1664).

G. 2012. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1682-1780. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds — Baux à ferme (de terres) par

les procureurs et administrateurs : bail passé en présence du sieur Charles Guillot, maître d'école à Saint-Denis (1780).

G. 2013. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1590-1779. — Titres de la Boîte des Trépassés : rentes foncières, procédures. — Reconnaissances de rentes au profit de la Boîte : reconnaissances par Barthélemy Monnais, maître tuilier demeurant aux Tuileries de Blois (1737) ; par Jean Reimbert, marchand tuilier demeurant aux Tuileries, faubourg Saint-Jean lès Blois (1757). — Procédures en reddition de comptes de gestion poursuivies contre les marguilliers de la Boîte par devant l'official de l'archidiaconé de Blois (1657).

G. 2014. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1655-1781. — Titres de propriété de la confrérie du Saint-Sacrement. — Legs de terres. — Baux emphytéotiques et baux à ferme (de terres) par les procureurs et receveurs.

G. 2015. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1656-1668. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Jacques. — Baux à ferme (de terres) par les procureurs et administrateurs.

SAINT-DYÉ.

G. 2016. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1485-1789. — Titres de propriété de la cure. — Déclarations des biens et revenus de la cure (1689, 1700). — Échanges et baux de terres (baux emphytéotiques, baux à ferme) par les curés : bail à Me Simon Morillon, notaire, tabellion royal à Saint-Dyé (1634) ; bail passé en présence d'André Furet, maître d'école à Saint-Dyé (1728). — Bail à rente par Me Guillaume Calipel, licencié ès lois, curé de Saint-Dyé (1485). — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure. — Abandon de leurs dîmes aux curés par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois (1705, 1789). Baux à ferme des dîmes de la cure. — Sentences du bailliage de Blois, condamnant les décimateurs de la paroisse à payer annuellement au curé une somme de 379 l. 18 s. pour supplément de portion congrue (1689) ; — arrêtant la péréquation des suppléments de portion congrue dûs par chacun des décimateurs (1689).

G. 2017. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1485-1747. — Titres de propriété de la fabrique ; dons et legs. — Don par Me Guillaume Le Bourrelier, licencié en lois, conseiller du duc d'Orléans et auditeur de la Chambre de ses comptes, demeurant à Blois (1485). — Legs d'une partie de maison sise en la ville de Saint-Dyé, rue du Colombier (1606). — Legs de Guillaume Peigné, maître chirurgien à Saint-Dyé, ancien chirurgien major de la marine (1743). Ordonnance de François de Crussol, évêque de Blois, portant réduction des charges de la fondation Peigné (1747).

G. 2018. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1595-1784. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (maisons). — Titres de maisons sises en la ville de Saint-Dyé, rue du Port-Oiseau et rue de Chambord : délaissement à la fabrique (1595) ; baux à ferme par les marguilliers ; devis et marché des réparations à faire auxdites maisons.

G. 2019. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 5 pièces papier.

1503-1692. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (terres). — Acte de foi et hommage rendu par les marguilliers à dame Françoise de Noailles, veuve de mess. Gabriel de Clermont, chevalier, seigneur de Thoury (1609). — Acquisitions et échanges de terres par les marguilliers : acte d'acquisition passé en présence de Jean Brossard, maître d'école à Saint-Dyé (1691).

G. 2020. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1475-1599. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers.

G. 2021. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1602-1625. — Titres de propriété de la fabrique. biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers.

G. 2022. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

1626-1650. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers (n. h. Me Jacques Chartier, contrôleur ordinaire provincial des guerres, marguillier en 1638).

G. 2023. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin.

1651-1665. — Titres de propriété de la fabrique: biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers.

G. 2024. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1666-1700. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers : baux passés en présence de Jean Brossard, maître d'école à Saint-Dyé (1688, 1692, 1695).

G. 2025. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1701-1791. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (terres). — Baux emphytéotiques et baux à ferme par les marguilliers : baux passés en présence d'Alexandre Guénier, maître d'école à Saint-Dyé (1703-1709) ; bail passé par le sieur Jean Pujol, contremaître à la manufacture de Saint-Dyé, marguillier de la fabrique, (1786) ; bail de l'île de Saint-Dyé, appartenant à la fabrique (1791).

G. 2026. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1527-1778. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres d'une rente assignée sur une maison, sise en la ville de Saint-Dyé, rue du Colombier. — Titres d'une rente assignée sur une maison sise à Saint-Dyé, en la Grande-Rue, vis-à-vis l'auberge des Trois-Rois, et constituée en 1731, par dame Marguerite Guillais, veuve de Pierre Maulny, garde-meubles du château royal de Blois. — Titres de rentes assignées sur une maison, sise à Saint-Dyé, au faubourg de la porte de Blois ; sur une maison sise à Saint-Dyé, au faubourg de la porte de Chambord ; sur la maison du « Petit Cerf » en la ville de Saint-Dyé. — Titres d'une rente fondée en 1703 par n. h. Mathurin Galles, maître de la poste de Saint-Dyé.

G. 2027. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1516-1785. — Titres de propriété de la fabrique : rentes, dîmes. — Rentes foncières : bail à rente par les marguilliers ; constitution et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique. — Constitution de rente sur le Clergé au profit de la fabrique (1785). — Baux à ferme par les marguilliers, de dîmes appartenant à l'église.

G. 2028. (Liasse.) — 21 cahiers, papier.

1754-1775. — Titres de la fabrique : comptes de gestion rendus par les marguilliers. — Compte des recettes et dépenses pour les années 1754 1755. Recettes des loyers de maisons : les marguilliers ne portent en recette aucun loyer de la maison « qu'occupe la maîtresse d'école, qu'on lui fournit gratis ». Dépenses : 100 livres payées au sieur Perrault, sacristain et maître d'école. — 1755-1756. Recettes : pour ouvertures de fosses, 8 l. par fosse. — 1759-1760. Dépenses : payé 60 l. au sieur Lefevre, maître d'école et chantre, pour deux quartiers de ses appointements. — 1763. Dépenses : payé 3 l. à la visite de Mgr l'évêque. — 1768. Dépenses : payé 100 l. au sieur Lemeignan, maître d'école et sacristain de la paroisse. — 1773-1774. Recettes des loyers de maisons : mention, pour mémoire, de deux maisons voisines, sises rue du Port-Oiseau, et accordées gratis, pour leur logement, au maître et à la maîtresse d'école. — 1774-1775. Dépenses : payé 12 l. 2 s. au sieur Moreau, commissaire à terrier, pour la déclaration censuelle passée au profit du marquis de Saumery.

G. 2029. (Liasse.) — 17 cahiers, papier.

1775-1790. — Titres de la fabrique : comptes de gestion rendus par les marguilliers. — Compte des recettes et dépenses pour les années 1780-1781. Dépenses : payé 150 l., pour une année de ses appointements, au sieur Arnoult, maître d'école et sacristain de la paroisse. — 1784-1785. Dépenses : 259 l. 10 s. pour une armoire placée dans la sacristie et servant de trésor pour l'argenterie et les titres de la fabrique.

G. 2030. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765-1780. — Titres de la fabrique : travaux de réparations à l'église (devis, p. v. d'adjudication).

G. 2031. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1566-1622. — Titres de propriété de la Charité : biens-fonds. — Baux emphytéotiques et baux à ferme (de terres) par les procureurs.

G. 2032. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1477-1664. — Titres de propriété de la Charité : rentes foncières; — Baux à rente (de terres) par les procureurs (1477-1538). — Reconnaissances de rentes au profit de la Charité (1527-1664). — Titres d'une rente assignée sur deux maisons, sises à Saint-Dyé, au faubourg de la porte de Chambord.

G. 2033. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1610. — Titres de la Charité. — Consentement donné par les habitants de Saint-Dyé (réunis en assemblée générale) à l'union des biens de la Charité avec ceux de la fabrique, à la charge pour les marguilliers de subvenir aux besoins des pauvres et indigents de la paroisse.

G. 2034. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1537-1775. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs de terres et de rente foncière à la Boîte. — Acquisition (de terres), baux à ferme et baux emphytéotiques (de terres, d'une maison sise au bourg de Maslives) par les procureurs. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la Boîte.

G. 2035. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1647-1790. — Titres de la confrérie du Rosaire. — Acte d'institution de la confrérie du Rosaire dans l'église de Saint-Dyé par le P. Joubert, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Blois (1647). — Dons et legs (de terres, de rentes foncières) à ladite confrérie : par mess. Florimond Chartier, curé de Saint-Dyé (1647) ; par son frère, M^e^ Jacques Chartier, contrôleur provincial des guerres (1649). — Déclaration censuelle fournie au chapitre de Saint-Martin de Tours et à la prévôté de Suèvres (1762). — Baux à ferme (de terres) par les procureurs et proviseurs de la confrérie : baux passés en présence de Nicolas Sauvage (1713) et de Jean Gault (1718), maîtres d'école à Saint-Dyé. — Titres de rentes foncières : constitutions, remboursement (par mess. Jean Le Maire, chevalier, seigneur de Montlivault, conseiller du Roi, maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Paris, 1698), reconnaissances. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la confrérie.

SAINT-ÉTIENNE-DES-GUÉRETS.

G. 2036. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1683. — Titres de propriété de la cure : donation de terres faite à la cure par demoiselle Marie Dargy, novice au couvent de La Guiche.

G. 2037. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1556-1788. — Titres de propriété de la fabrique. — Déclarations des biens et revenus de la fabrique par les procureurs-fabriciers (1689-1695). — Legs de terres à la fabrique. — Échanges (de terres) et baux à ferme (de terres) par les marguilliers. — Titres de rentes foncières : procédures en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages.

G. 2038. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1552-1660 — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terres et de rentes foncières à la Boîte. — Échange de terres entre le procureur de la Boîte et Jean Dargy, écuyer (1618).

G. 2039. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1660-1661. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame : legs de terres à la Boîte.

G. 2040. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1752. — Inventaire des titres et papiers de la cure, de la fabrique et des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame.

SAINT-FIRMIN-DES-PRÉS.

G. 2041. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766-1784. — Titres de propriété du prieuré-cure (1) et de la fabrique. — Déclaration des biens et

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (Ordre de Prémontrés).

revenus du prieuré-cure (1766). — Bail à ferme des biens de la fabrique.

SAINT-GEORGES-SUR-CHER.

G. 2042. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1628-1765. — Titres de propriété de la cure : état des biens, déclarations censuelles, biens-fonds. — État des biens dépendant de la cure (1738). — Déclarations censuelles fournies au prieur de La Chaise (1686) ; au commissaire à terrier des seigneuries de Vrigny et du Deffaix, membres de la châtellenie de Chenonceaux, appartenant à mess. Claude Dupin, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire de sa maison, couronne de France et de ses finances, l'un de ses fermiers généraux (1765). — Acquisitions (de terres) et baux à ferme (de terres) par les curés de la paroisse. — Sentence du juge de la châtellenie de Bléré, confirmant le curé dans la possession d'un quartier de terre (1733).

G. 2043. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1657-1770. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières, dîmes, droit de gros. — Bail à rente ; constitution de rente au profit de la cure par les religieuses Ursulines de Montrichard (1701) ; reconnaissances de rentes ; procédures en paiement d'arrérages. — Baux à ferme des dîmes appartenant à la cure (1712, 1730). — Demande en portion congrue faite (devant le bailliage de Tours) par le curé de Saint-Georges contre les gros décimateurs de la paroisse (le prieur de La Chaise, les membres du chapitre collégial de Loches, le chapelain de la chapelle de Préaux, fondée en l'église Notre-Dame de Loches, les religieux du couvent d'Aigues-Vives, l'abbé de Saint-Julien de Tours et le sieur Hubert, trésorier de France à Tours) [1688-1691].

G. 2044. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Titres de propriété de la fabrique : bail à ferme (de terres) par le procureur-fabricier.

SAINT-GERVAIS.

G. 2045. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1568-1773. — Titres de propriété de la cure : dons et legs, biens-fonds. — Legs de terres à la cure. — Baux emphytéotiques et baux à ferme (de terres) par les curés de la paroisse : bail passé pour le prix et somme de 4 l. t. et 6 potées de crème de Saint-Gervais (1625) ; bail à Gentian Amyot, garde des chasses des plaisirs du Roi et de Monseigneur, son frère unique, au comté de Blois, pour la somme de 12 l. t. en argent et « douze potées de crème, bonne et recepvable, » de ferme annuelle (1639). — Sentence arbitrale confirmant le curé dans la possession de terres. — Sentence du bailliage de Blois faisant distraction de terres dépendant de la cure et enclavées dans le parc du château de L'Aubépin, saisi sur Me Mahy du Plessis, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Blois (1735).

G. 2046. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1500-1781. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières, dîmes. — Baux à rente (de terres). Reconnaissance de rente. Titres d'une rente d'un muids de seigle assignée sur le moulin du pont de Cellettes : procédure en reconnaissance de ladite rente (1500) ; reconnaissances de ladite rente par Jacques de La Nionnaire, écuyer, sieur de Conon (1615) ; par mess. Louis Gaspard de Fieubet, chevalier, vicomte de Beauregard, seigneur de Cellettes, Vineuil et Conon, conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris (1728) ; par mess. Mathias Raoul, comte de Gaucourt, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Beauregard (1781). — Dîmes : procès (par devant le bailliage d'Orléans et le Parlement de Paris) au sujet des droits de dîme en la paroisse de Saint-Gervais, entre mess. Guillaume Guillois, curé, et le chambrier de l'abbaye de Saint-Benoît-lez-Fleury (1575-1580) ; bail à ferme des dîmes appartenant à la cure (1693).

G. 2047 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1692. — Titres communs à la cure et à la fabrique : déclaration des biens appartenant à la cure et à l'église.

G. 2048. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1455-1706. — Titres de propriété de la fabrique : état des biens, dons et legs, reconnaissances de rente, biens-fonds. — État des biens dépendant de la fabrique (1686). — Dons et legs à la fabrique (d'une maison, de terres, de rentes foncières) : legs fait à charge d'entretenir à perpétuité la croix de saint Michel érigée au bout du pont Saint-Michel (1631). — Reconnaissance de rente

hypothéquée sur les biens de la fabrique. — Acquisition, échange et vente de terres par les marguilliers.

G. 2049. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1602-1670. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme (de terres) par les marguilliers.

G. 2050. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1669-1786. — Titres de propriété de la fabrique : biens fonds, rentes foncières. — Baux à ferme (d'une maison sise à Saint-Gervais, de terres) par les marguilliers (1671-1786). — Baux à rente par les marguilliers : bail à rente d'une partie du cimetière (partie interdite par ordonnance de l'évêque de Blois) à Jean-Baptiste Bonnet, garde à cheval de la capitainerie royale des chasses de Blois, demeurant au faubourg de Vienne (1723). — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique : reconnaissance par le sieur Germain Gauguery de La Rollandière, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Blois, rue de Chemonton (1734).

G. 2051. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1481. — Titres de propriété de la Charité. — Bail à rente (de terres) par le procureur de la Charité.

G. 2052. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1602-1652. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Dons et legs (de terres). — Baux à ferme (d'une maison sise à Saint-Gervais, de terres) par les procureurs de la Boîte.

G. 2053. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1481-1616. — Titres de propriété de la confrérie du Saint-Sacrement. — Acquisition (de terres), baux emphytéotiques et baux à ferme (de terres) par les procureurs de la confrérie : bail à n. h. Jacques Le Conte, conseiller du Roi au présidial de Blois (1614). — Baux à rente (de terres) par les procureurs. Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie.

G. 2054. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1573-1659. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Gervais. — Legs de terres à la confrérie. — Acquisition par les procureurs de la confrérie d'une pièce de vigne joignant « au chemin par lequel on va du pont Chastré à l'Aubépin » (1634). — Baux à ferme et baux à rente par les procureurs. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la confrérie.

G. 2055. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1655-1663. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Jacques. — Don de terres à la confrérie. — Bail à ferme (de terres) par le procureur de la confrérie.

G. 2056. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1631. — Titres de propriété de la confrérie de Saint-Sébastien. — Legs de terres à la confrérie. Bail à ferme (de terres) par le procureur de la confrérie.

SAINT-JACQUES-DES-GUÉRETS.

G. 2057. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1784-1789. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Baux à ferme (de terres) par Me René Grison, doyen rural de Troô, prieur-curé de la paroisse.

SAINT-JEAN-FROIDMENTEL.

G. 2058. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1671-1784. — Titres de propriété de la cure. — Actes de foi et hommage rendus par les curés de la paroisse aux seigneurs du Vivier (commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre) [Marc Antoine de Caillet, écuyer, seigneur en 1705 ; Léon Leclerc, baron de Juigné, seigneur en 1784]. — Acquisition de terres par le curé.

SAINT-JULIEN-SUR-CHER.

G. 2059. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1631-1789. — Titres de propriété du prieuré-cure (2). — État des biens et revenus du prieuré-cure

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (Ordre de Prémontrés).

(2) Prieuré dépendant de l'abbaye d'Olivet (Ordre de Cîteaux).

(vers 1719). — Baux à ferme et à rente (de terres et de maisons). — Titres d'une rente foncière acquise par le prieur-curé.

G. 2060. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1627-1789. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs (de terres, de rentes foncières) à la fabrique. — Fondation de banc dans l'église. — Baux à ferme par les procureurs-fabriciers.

SAINT-LAURENT-DES-BOIS.

G. 2061. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1616-1753. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs (de terres, de rentes foncières) à la fabrique. — Baux à ferme (de terres) par les gagers et proviseurs. — Reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique.

SAINT-LAURENT-DES-EAUX.

G. 2062. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1699-1782. — Titres de propriété de la cure. — Baux à ferme (de terres) par le curé. — Reconnaissances de rentes au profit de la cure : reconnaissance par mess. Claude Antoine de Béziade, chevalier, marquis d'Avaray, maître de la garde-robe du comte de Provence, colonel du régiment de la couronne, grand bailli d'Avaray (1772).

G. 2063. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1463-1786. — Titres de propriété de la fabrique. — Legs (d'une maison, de rente foncière) à la fabrique (1463-1670). — Baux à ferme (d'une maison, de terres) par les gagers (1658-1786) : bail d'une pièce de vigne sise près la maison où pend pour enseigne le Dauphin (1658); bail à Antoine Cornu, marchand hôtelier demeurant en l'hôtellerie de L'Image (1691); bail à Vincent Caillard, inspecteur des chemins royaux demeurant à Beaugency (1773). — Constitution et reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique : reconnaissance par le sieur Joseph Bertheau-Duchesne, inspecteur des ponts et chaussées de la généralité de Rouen (1773); reconnaissance d'une rente « d'une livre de cire ouvrée en cierge » (1782). Procédures en reconnaissance de rente foncière poursuivies par les fabriciers de l'église de « Saint Laurent et Saint Germain des Aireaux » (1471-1491).

G. 2064. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1623-1760. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Baux à ferme (de terres) par les proviseurs et gagers de la Boîte.

SAINT-LÉONARD.

G. 2065. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1653-1783. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Acte de foi et hommage et déclaration censuelle fournis par le prieur-curé à mess. Didier François Mesnard, chevalier, seigneur de Clesles, Pelorges et Fleurias, conseiller du Roi, président honoraire au présidial de Blois (1717). — Baux à ferme (de terres) par les prieurs-curés : bail passé en présence de Jean Bournigalle, maître d'école à Saint-Léonard (1782). — Rentes foncières. Bail à rente (de terres) par le prieur-curé à François Lemaire, écuyer, sieur de Villeromard (paroisse de La Chapelle-Saint-Martin) [1653]. Reconnaissances de rentes foncières par mess. Claude Théophile de Béziade, chevalier, seigneur d'Avaray, brigadier des armées du Roi, colonel d'un régiment de dragons (1698); par mess. Claude Antoine de Béziade, chevalier, marquis d'Avaray (1776); par mess. François de Bonnafau, chevalier, seigneur d'Ouzouer-le-Marché et de Sigogne (1783); par Pierre de Bonnafau de Presque, écuyer du Roi, lieutenant-colonel de cavalerie (1783).

G. 2066. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1700-1789. — Titres de propriété de la fabrique. — Baux à ferme (d'une maison, de terres) par les fabriciers. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique.

SAINT-LOUP.

G. 2067. (Cahier.) — In-8°; 23 feuillets, parchemin.

XV^e siècle. — Registre des fondations de la cure (continué au XVI^e siècle et suivi d'un état des biens appartenant à la cure).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

G. 2068. (Cahier.) — In-8° ; 32 feuillets, papier.

1616. — Registre des fondations de la cure (suivi d'un état des biens et rentes foncières appartenant à la cure).

G. 2069. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1681-1694. — Titres de propriété de la cure. — Dons et legs (de terres) au profit de la cure : testament fait en présence de Joachim Goussin, parcheminier à Saint-Loup (1692).

SAINT-LUBIN-DES-PRES (1).

G. 2070. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1767. — Titres de propriété de la cure. — Bail à rente (de terres) par le curé de la paroisse.

G. 2071. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1713-1785. — Titres de propriété de la fabrique. — Baux à ferme (de terres) par les procureurs-fabriciers.

SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS.

G. 2072. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

XVII^e siècle — XVIII^e siècle. — Titres de la cure. — Déclaration des biens et revenus de la cure fournie au bureau du diocèse de Blois (1766). — Déclarations censuelles fournies à mess. Louis Phelypeaux, marquis de La Vrillière (XVIII^e s.). — Échange de terres par le curé (1773 : acte passé en présence de Pierre-Paul Brillard, maître d'école à Saint-Lubin). — Réparations au presbytère : procès-verbal de visite des bâtiments ; procès-verbal de réception des travaux (1785). — Novales de la cure et portion congrue dûe au curé : mémoires du curé sur les novales de la cure ; baux à ferme des dîmes novales ; transaction entre le curé et les décimateurs de la paroisse, fixant le supplément de portion congrue dû au curé (1687) ; procédures (XVII^e-XVIII^e s.). — Procédures diverses du curé contre ses paroissiens : en paiement de dîmes, en réparations d'injures.

(1) Paroisse aujourd'hui réunie à celle de Fréteval.

G. 2073. (Registre.) — In-8° ; 8 feuillets, papier.

1787-1789. — Registre des assemblées paroissiales tenues au banc de la fabrique. — P.-v. d'élection des fabriciers de la grande marelle et des confréries ; délibérations relatives à la gestion des biens de la fabrique, à l'acquisition d'ornements pour l'église, à la fonte de cloches.

G. 2074. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1564-1787. — Titres de la fabrique : droits de banc dans l'église paroissiale, legs, biens-fonds. — Transaction au sujet de leur droit de banc, entre Raymond Phelypeaux et Florimond Grosil, écuyer, sieur de La Sourdière (1605). — Legs de terres à la fabrique (1586-1632). Legs par Michel Tousson, curé de la paroisse, d'une maison destinée à loger « le maître d'école qui sera choisi, reçu, approuvé et installé par les sieurs curé, marguilliers et syndic, pour élever, instruire et enseigner les enfants de la paroisse, du nombre desquels ledit maître d'école en instruira six pauvres, au choix de M. le curé » (1763). — Baux à ferme (de terres) par les marguilliers, ventes de tontures de prés (1564-1787) : baux passés en présence de Claude Ribouleau (1745-1765), de Pierre Mireau (1768) et de Pierre-Paul Briard (1770-1777), maîtres d'école à Saint-Lubin.

G. 2075. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1711-1788. — Titres de propriété de la fabrique : rentes. — Rentes foncières : reconnaissances au profit de la fabrique, procédures en reconnaissance. Titres d'une rente assignée sur la terre du Grand-Champigny, en la paroisse d'Orchaise : reconnaissances par mess. Charles Duplessis, chevalier, seigneur dudit Champigny (depuis le décès de Jacques Duplessis, capitaine de vaisseau des armées navales de France, tué à la défense de Vigo en 1702) [1711] ; par mess. Claude François Boutault, ancien capitaine de grenadiers au Royal-Infanterie (1788). — Titres d'une rente constituée sur les tailles (1724-1771).

G. 2076. (Liasse.) — 30 pièces et cahiers, papier.

1578-1725. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — Compte pour les années 1587-1588. Dépenses : frais des

processions à La Guiche, à Notre-Dame des Aydes, à Saint-Bohaire, à Orchaise ; payé 38 l. au receveur des tailles de l'élection de Blois. — 1594-1595. « Baillé au notaire pour un acte touchant les fortifications du chasteau de Blois,... 20 s. ». — 1656. Recettes pour ouvertures de fosses (3 l. pour fosses d'adultes ; 30 s. pour fosses d'enfants). — 1707-1708. Payé 100 s. au maître d'école.

G. 2077. (Liasse.) — 21 pièces et cahiers, papier.

1726-1788. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. — Compte pour les années 1731-1733. Payé au maître d'école 42 l. (pour l'année 1733). — 1734-1736. Payé 41 l. au maître d'école « tant pour ses gages en la dite qualité que celle de sonneur ». — 1746-1748. Payé 30 l. pour le louage de la chambre « qu'occupe le maître d'école, où il fait les petites écoles ». — 1758-1761. Payé à Longron, pour avoir fondu une cloche, 227 l. — 1770-1772. Payé à M. Briard, maître d'école, 120 l. pour deux années de gages.

G. 2078. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1586-1691. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : legs. — Legs (de terres, de rente foncière) à la Boîte.

G. 2079. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1577-1660. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Acquisition (de terres) et baux à ferme (de terres) par les procureurs et marguilliers de la Boîte.

G. 2080. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1661-1788. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Baux à ferme (de terres) par les procureurs-fabriciers de la Boîte : bail à Pierre Misnier, demeurant à Bouqueux-la-Ville, paroisses de Saint-Lubin et de Saint-Bohaire, par années alternatives (1661) ; baux passés en présence de n. h. François Blanchet, garde des chasses et plaisirs du Roi, demeurant à Saint-Lubin (1661), de Claude Ribouleau (1745, 1762) et de Pierre Mireau (1768), maîtres d'école à Saint-Lubin.

G. 2081. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1616-1788. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières. — Bail à rente (de terres) par les marguilliers de la Boîte. — Reconnaissances de rente au profit de la Boîte : reconnaissance par Me Jean Barbault, maître de pension demeurant à Saint-Dyé (1745).

G. 2082. (Liasse.) — 39 cahiers, papier.

1589-1788. — Titres de la Boîte des Trépassés : comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs et marguilliers. — Compte pour les années 1716-1718. Payé au maître d'école 20 l. 5 s. 6 d., tant pour ses gages que pour avoir chanté. — 1743-1745. Payé 10 livres pour louage de la chambre que tient le maître d'école. — 1773-1775. Payé 115 l. pour la construction des murs du cimetière. Dépenses pour la fonte des cloches : payé 22 l. 16 s. pour briques destinées au fourneau ; 3 l. pour fourniture de perches et de paille pour couvrir la fosse des cloches ; 5 l. pour fourniture de 19 douzaines d'œufs et de beurre pour la composition des moules des cloches ; 15 l. 15 s. pour fourniture de « fil fouet » pour les moules des cloches. — 1785-1788. Payé à M. Gaulard, fondeur, 126 l. pour la fonte de la cloche et fourniture de métal.

G. 2083. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1620-1777. — Titres de propriété de la confrérie du Saint-Sacrement. — Dons et legs (de terres) à la confrérie : don de Florimond Grosil, écuyer, sieur de La Sourdière et de Saint-Lubin, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi (1624) ; legs de Louis Mireau, garde des chasses et plaisirs du Roi au comté de Blois, demeurant à Saint-Lubin (1661). — Baux à ferme (de terres) par les marguilliers de la confrérie.

SAINT-MARC-DU-COR.

G. 2084. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1606-1790. — Titres du prieuré-cure (1). — 1. Monitoire accordé par l'official de Chartres, à la requête de l'abbé de La Madeleine de Châteaudun, pour obtenir

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de La Madeleine de Châteaudun (O. S. A.).

les révélations nécessaires au règlement de la succession du prieur de Choue (1658). — 2-22. Acquisitions de biens-fonds (maisons, terres) par les prieurs-curés (1606-1790). [2-3. Acquisition d'un corps de logis vendu par mess Gilles Devoray, sieur de L'Espicière (par. d'Oigny), 1606 1607. — 22. Acquisition de terres vendues par demoiselle Agnès Godet, maîtresse d'école à Saint-Marc, 1790.] — 23. Bail à ferme (de terres) par le prieur-curé 1788). — 24-30. Titres de rentes foncières : legs, reconnaissances, procédures en reconnaissance (1617-1790).

G. 2085. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1571-1785. — Titres de propriété de la fabrique : déclaration de biens et revenus, biens-fonds. — 1. Déclaration des biens et revenus de la fabrique, faite au greffe des domaines de main-morte par le procureur-fabricier de l'église (1705). — 2 19. Titres de biens-fonds : dons et legs (de maisons, de terres), échanges (de terres), baux à ferme (de maisons, de terres) par les marguilliers (1571-1785). [2. Legs de la métairie de la Fontaine du Tonneau, par Me François Legert, prieur-curé de Saint-Marc, 1685.]

G. 2086. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1624-1790. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières et constituées (dons et legs de rentes à la fabrique, constitutions, reconnaissances, procédures en reconnaissance). — [12-13. Donations de rentes par dame Renée de Marescot, veuve de mess. Pierre de Courtarvel, chevalier, seigneur du Grand-Bouchet, en la par. de Choue (1659), et par mess. René des Loges, chevalier, seigneur du Grand-Bouchet, et dame Claude-Marie de Courtarvel, son épouse (1665). — 30. Constitution d'une rente foncière de 20 livres pour l'entretien d'une confrérie du Rosaire qui doit être érigée en l'église de Saint-Marc, 1699.]

G. 2087. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1579-1750. — Comptabilité de la fabrique : comptes de gestion des biens et revenus de la fabrique, rendus par les procureurs-fabriciers.

G. 2088 (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1751-1789. — Comptabilité de la fabrique. — 1-37. Comptes de gestion des biens et revenus de la fabrique rendus par les procureurs-fabriciers (1751-1789). — 38-41. Pièces justificatives desdits comptes : paiement des décimes (1780-1785).

SAINT-MARTIN-DU-BOIS.

G. 2089. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1784. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — 1. Reconnaissance de rente foncière au profit de la cure (1780). — 2. Bail à ferme des grosses et menues dîmes de la cure (1784).

SAINT-OUEN.

G. 2090. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 2 pièces, papier.

1608-1773. — Titres de propriété du prieuré-cure (2). — 1-2. Baux à ferme (de terres) par le prieur-curé (1772-1773). — 3. Vente de terres tenues en fief du prieuré-cure (1608).

G. 2091. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1622-1773. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de deniers, de terres, de rentes), biens-fonds (baux à ferme de terres), rentes foncières (reconnaissances).

G. 2092. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1645-1774. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès en opposition à la criée, vente et adjudication par décret de la terre et seigneurie de Villeporcher, poursuivi par les marguilliers devant le bailliage de Vendôme, le Parlement de Paris et les Requêtes du Palais : les marguilliers demandent que la vente soit faite à la charge pour l'adjudicataire de payer et continuer à l'avenir le paiement d'une rente affectée à la desserte d'une messe matutinale célébrée chaque dimanche en l'église paroissiale de Saint-Ouen.

G. 2093. (Liasse.) — 10 pièces, papier

1643-1706. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès en reconnaissance d'une rente foncière assi-

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (ordre des Prémontrés).
(2) Prieuré dépendant de l'abbaye de La Madeleine de Châteaudun (O. S. A.).

gnée sur la métairie de Bourgueil (paroisse de Saint-Ouen), poursuivi par les marguilliers devant le bailliage de Vendôme.

SAINT-PIERRE-DES-BOIS (1).

G. 2094. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1783. — Titres de propriété du prieuré-cure (2). — Bail par le prieur-curé des biens, revenus et dîmes appartenant à son bénéfice.

SAINT-RIMAY.

G. 2095. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1570-1778. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de deniers, de terres, de rentes), rentes foncières (reconnaissances).— [1. Donation d'une somme de 500 livres par la veuve et les enfants de n. h. François Ollivier, argentier de S. A. R. Mademoiselle, demeurant à Charchenay, paroisse de Saint-Rimay, 1699. — 3-5. Reconnaissances par mess. François de Salmon, chevalier, seigneur du Châtelier, ancien lieutenant des maréchaux de France au département du Vendômois (1724), et par mess. Charles de Salmon du Châtelier (1764).]

SAINT-ROMAIN.

G. 2096. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1523-1742. — Titres de propriété de la cure : dons et legs (de biens-fonds, de rentes foncières).

G. 2097. (Liasse.)— 15 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1521-1787. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds, dîmes. — 1. Bail des terres et dîmes dépendant de la cure (1787). — 2-24. Baux des terres appartenant à la cure (1521-1703). — 25-26. Baux à ferme des dîmes de la cure (1664-1668). — 29-30. Procès devant le bailliage de Saint-Aignan et devant le Parlement, touchant les droits de dîmes prétendus par les curés (1605-1711).

(1) Aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Martin-des-Bois (Loir-et-Cher).

(2) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (Ordre des Prémontrés).

G. 2098. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1492-1788. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières. — 1. Bail à rente fait par le curé de Choussy au profit du curé de Saint-Romain (1492). — 2-26. Titres recognitifs de rentes ; procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1618-1788).

G. 2099. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces papier.

1623-1771. — Titres de la fabrique : rentes foncières (dons et legs, constitution, reconnaissances), quittances de droits d'amortissement.

G. 2100. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1542-1591. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs (de terres, de rentes foncières).

SAINT-SECONDIN.

G. 2101. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1528-1759. — Titres de propriété de la cure. — 1-2. Échanges de terres par les curés de la paroisse (1528-1699). [2. Échange avec Monsieur Bégon, premier commis de Monseigneur de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État, 1699.] — 3-15. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1557-1759). [6. Bail passé par mess. François Mahy, docteur en théologie, curé, 1669. 7, 14. Baux passés en présence de mess. Étienne Suppligeau, prêtre, chapelain de la chapelle du château de Bury (1685), et du sieur André Chauveau, maître d'école à Molineuf (1735).] — 16-17. Reconnaissances de rentes foncières au profit de la cure par mess. Nicolas Lhermenier, docteur de Sorbonne, prieur d'Orchaise (1729) ; par les religieux de Marmoutier, à cause du prieuré d'Orchaise, réuni à leur mense conventuelle (1745). — 18. Mandement de Louis d'Estampes, seigneur de Valençay, gouverneur et bailli de Blois, ordonnant une information sur la conduite des abbés et religieux de Bourgmoyen et de Tiron qui prétendent percevoir les dîmes appartenant au curé de Saint-Secondin et s'en vont dans sa paroisse accompagnés de mauvais garçons et de gens armés pour enlever les fruits des dîmes, en blasphémant et en proférant des menaces de mort contre le curé (1528). — 19. Bail à ferme par le curé de ses dîmes de vins (1692). —

20. Transaction sur procès (relatif à une affaire de bornage) passée par le curé (1719).

G. 2102. (Cahier.) — In-4°; 7 feuillets, papier.

XVI^e siècle. — État des biens, rentes et revenus appartenant à l'église et fabrique de Saint-Secondin.

G. 2103. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1490-1555. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations des biens et revenus, déclarations censuelles. — 1. Mandement des commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, ordonnant la levée de la saisie mise et apposée sur le revenu temporel de la fabrique, faute par les marguilliers d'avoir fourni la déclaration dudit revenu (1555). — 2-3. Déclarations censuelles fournies par les marguilliers à Antoine de Beaumont, écuyer, seigneur de Bury (1490); au prieur de Chambon (1504).

G. 2104. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1337-1739. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — 1. Amortissement par Guy de Châtillon, comte de Blois, d'une maison et d'une pièce de vigne sises en la paroisse de Saint-Secondin et données à l'église dudit lieu (1337). — 2-7. Dons et legs de biens-fonds et de rentes foncières (1347-1637). — 8. Testament de Jean Ponthier, chanoine de l'église de Blois, léguant ses biens aux pauvres de Saint-Secondin et de Saint-Gervais (1739).

G. 2105. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1471-1790. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — 1-4. Acquisitions, partages et vente par les marguilliers (1471-1574). — 5-68. Baux emphytéotiques et baux à ferme (de maisons, de terres) par les marguilliers et procureurs (1539-1790). [15-16. Baux à n. h. Noël Mauguin, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Blois (1599) ; à dame Jacquette Boyer, veuve de n. h. Hyppolite de Chaumont, secrétaire de la chambre du Roi (1609).] — 18. Bail à M^e Jean Ferrant, procureur fiscal de la baronnie de Bury, 1621.]

G. 2106. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1440-1729. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (baux à rente par les marguilliers, reconnaissances). — [5. Reconnaissance faite sous le sceau de Jacques d'Amboise, licencié en lois, châtelain de Bury, 1514. — 10-12. Reconnaissances faites sous le sceau de Jean Seneschal, licencié en lois, conseiller et avocat du Roi en son comté de Blois, bailli de Bury, 1528-1530. — 23. Reconnaissance de rente par h. h. Léonard Guérin, jardinier du Roi, à Blois, demeurant en la maison desdits jardins, paroisse de Saint-Nicolas, 1612. — 26-27. Reconnaissances par n. h. Michel Cagnieu, écuyer de cuisine de la maison du duc d'Orléans, demeurant à Blois, 1669 ; par Pierre de Sabrevois, écuyer, sieur de La Ménardière, 1671. — 32. Reconnaissance par François Bataillé, capitaine réformé de dragons, demeurant au Foix lès Blois, 1729.]

G. 2107. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1513-1740. — Titres de la fabrique : comptabilité, impositions, travaux de réparations à l'église. — 1-15. Comptes des recettes et des mises, rendus par les marguilliers (1513-1740). — 16-24. Pièces justificatives desdits comptes : quittances des conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures du diocèse de Chartres et du diocèse de Blois, des receveurs des décimes desdits diocèses (1697-1705). — 25. Emprunt par les marguilliers d'une somme de 11 écus d'or pour être employée au paiement de la taille du pionnier (1591). — 26. Constitution de rente au capital de 285 livres faite par les marguilliers au profit de Pierre Guerry, écuyer, sieur de Boisgaulier ; ladite somme de 285 livres devant être employée au paiement des droits d'amortissement dûs à Sa Majesté (1641 ; en présence de n. h. Antoine Thierry, chef de panneterie de S. A. R.). — 27-28. Commandements faits aux marguilliers de payer leur taxe des droits d'amortissement (1722-1723). — 29. Marché passé entre les marguilliers et Pierre Bouvet, maître menuisier à Blois, pour la façon d'une cloison destinée à fermer le chœur de l'église ; ladite cloison devant être ornée d'un écusson aux armes du marquis de Rostaing (1645).

G. 2108. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1629-1723. — Titres de la fabrique : procédures. — Procès en résiliation de bail poursuivi par les marguilliers devant le bailliage de Blois.

G. 2109. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1632. — Titres de la fabrique : inventaire des titres et enseignements des rentes et revenus dépendant de la fabrique.

G. 2110. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1597-1790. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs, biens-fonds. — 1. Legs de rente foncière à la Boîte (1601). — 2. Échange de terres par les procureurs et marguilliers (1714). — 3-78. Baux à ferme (de terres) par les procureurs et marguilliers (1597-1790).

G. 2111. (Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1613-1751. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières (reconnaissances).

G. 2112. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1618-1669. — Titres de la Boîte des Trépassés : comptabilité, inventaire des titres. — 1-9. Comptes des recettes et des mises, rendus par les marguilliers de la Boîte (1618-1669). — 10. Inventaire des titres et papiers de la Boîte (s. d. : XVII[e] s.).

G. 2113. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1667-1706. — Titres de la confrérie du Saint-Sacrement. — 1. Lettres d'érection de ladite confrérie par le vicaire général de l'évêque de Chartres (1667). — 2-3. Permissions de célébrer des cérémonies particulières, accordées aux confrères par le vicaire général de l'évêque de Chartres (1686) et par M. de Bertier, premier évêque de Blois (1706).

SAINT-SULPICE.

G. 2114. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1512-1786. — Titres de propriété de la cure : déclarations de biens, déclarations censuelles, biens-fonds. — 1. Déclaration par le curé de Saint-Sulpice des biens et revenus dépendant de son bénéfice, de la marelle de l'église et de la Boîte des Trépassés (1692). — 2. État des biens dépendant de la cure (1723). — 3. État des biens de la cure et de la marelle sis dans le censif de l'abbaye de Marmoutier (mense abbatiale unie à celle de l'archevêché de Tours) [1749]. — 4-26. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1512-1786).

G. 2115. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1522-1704. — Titres de propriété de la cure et de la vicairie : rentes foncières. — 1-3. Baux à rente (de maisons, de terres) par les curés (1522-1577). [2. Bail passé à la charge pour le preneur de payer comptant au curé la somme de 20 écus d'or soleil pour être employée en réparations du batiment presbytéral de ladite cure qui a été ruiné par les derniers troubles advenus en ce royaume, 1574.] — 4-7. Reconnaissances (et procédures en reconnaissance) de rentes foncières au profit de la cure (1582-1650). — 8-10. Constitution de rente foncière au profit de la vicairie de Saint Sulpice (1697-1704).

G. 2116. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1482-1790. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs de terres à la fabrique (1694). — 2-3. Acquisitions de terres par les marguilliers (1482-1562). [2. Acquisition d'une terre sise à l'Abbaye, au censif de Michel de Villebrême, 1482.] — 4-8. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1776-1790). — 9-11. Reconnaissances de rentes foncières au profit de la marelle (1668-1776). [10-11. Reconnaissances par le sieur Pierre Maignan, garde des plaisirs du Roi, demeurant à Saint-Sulpice, 1698 ; par mess. François Boisguéret, écuyer, sieur de Lavallière, héritier de feu M. Louis Boisguéret de Lavallière, chanoine de l'église cathédrale de Blois, son frère, 1776.] — 12-14. Titres d'une rente sur les tailles : quittance du Garde du Trésor royal, certificat du receveur des tailles de Blois, titre nouvel (1724-1765).

G. 2117. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1598-1696. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Legs de terres à la Boîte (1598). — 2-4. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1607-1696).

SALBRIS (SAINT GEORGES).

G. 2118. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVI[e] siècle — 1717. — Titres de propriété de la cure. — 1. Registre des anniversaires, rentes et coutumes

dûes à la cure (XVI[e] siècle). [Fol. 19, v° — 21, v° : sermons pour les fêtes de la Nativité de saint Jean-Baptiste et de l'Assomption de Notre-Dame] — 2. Acquisition par le curé d'une maison sise au bourg de Salbris (1717).

G. 2119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1583-1690. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme de terres appartenant à la fabrique.

G. 2120. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1517-1773. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières.— Titres de rentes assignées sur des biens (maisons, terres) sis à Salbris : legs, acquisitions par les marguilliers, constitutions, baux à rente, reconnaissances. [3. Reconnaissance par Jean Chauveau, maître de poste à Salbris, 1773. — 16. Ordonnance de l'archevêque de Bourges approuvant le legs d'une rente sur l'hôtel de l'Écu, au bourg de Salbris, fait par mess. Jean Nouron, ancien curé de la paroisse, à charge de fondations et à la charge de donner tous les ans une somme de 10 livres au maître d'école de Salbris, 1738]

G. 2121. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1635-1773. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — Titres de rentes assignées sur des biens (terres) sis en la paroisse de Salbris : legs, baux à rente, reconnaissances.

G. 2122. (Liasse.)— 28 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1608-1782. — Titres de propriété de la fabrique: rentes foncières. — Titres de rentes assignées sur des biens sis dans les paroisses de Salbris et de Nançay : legs, échanges, baux à rente, reconnaissances, procès en délivrance de legs et en reconnaissance de rentes.

G. 2123. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1653-1773. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières, procédures. — 1-9. Titres de rentes assignées sur des biens sis dans les paroisses de Nançay, Theillay et Selles-Saint-Denis : dons et legs, reconnaissances, procès en reconnaissance (1653-1773). [1. Legs par Henri de Passac, écuyer, seigneur du Chesne, 1653.] — 10-14 Procès concernant la propriété de la maison curiale (1665-1677).

G. 2124. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1544-1766 — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières (dons, acquisitions, baux à rente et reconnaissances).

SAMBIN (SAINT MARTIN).

G. 2125. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1743-1788. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses, rendus par les marguilliers. — [3. Payé 200 l. au sieur Gaulard, pour la fonte et façon d'une cloche, 1778.]

SANTENAY (SAINT BÉSOIRE).

G. 2126. (Registre.) — In-4[o] ; 49 feuillets, papier.

1754-1792. — Registre des procès-verbaux d'élections de marguilliers et des délibérations des paroissiens (coté par le vicaire général de l'évêque de Blois). — Fol. 2-4. Procès-verbaux d'élection de marguilliers par l'assemblée des habitants (1754-1772). — Fol. 4, v°. Assemblée des habitants fixant les conditions de nomination des marguilliers, déterminant leurs fonctions, ordonnant l'établissement d'un inventaire des titres de la fabrique et leur dépôt dans un coffre fermé à trois clefs (1772). — Fol. 5, v° — 6, v°. P. v. d'élection de marguilliers (1772). — Fol. 7. Assemblée des habitants (réparations à faire à l'église, 1773). — Fol. 8-13, v°. P. v. d'élection de marguilliers (1773-1782). — Fol. 14. Assemblée des habitants (réparations à faire au grand autel, 1783). — Fol. 14, v°. Assemblée des habitants réunis pour recevoir les comptes des marguilliers (1784). — Fol. 20. P. v. d'élection de marguilliers (1784) ; assemblée des habitants déterminant un règlement sur le mode de comptabilité des marguilliers (1784). — Fol. 21-23, v°. P. v. d'élection de marguilliers (1785-1789 . — Fol. 23, v°. Assemblée des habitants (travaux à faire à la sacristie, 1789). — Fol. 25-26. P. v. d'élection de marguilliers (1789-1792).

G. 2127. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1522-1791. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — 1-4. Dons et legs de

terres (1522-1678). — 5-28. Baux à ferme (de maisons, de terres) par les marguilliers (1614-1791). — 29. Bail à rente (de terres) par les marguilliers (1789).

G. 2128. (Liasse.) — 10 pièces, papier

1542-1729. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1-7. Dons et legs (de maisons, de terres) à la Boîte (1542-1729). — 8-10. Baux à ferme (de terres) par les procureurs de la Boîte (1613-1676).

SARGE (SAINT CYR).

G. 2129. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Titres de propriété de la cure. — Transaction sur procès (au sujet de leurs droits de dîmes dans les paroisses de Sargé et de Savigny) entre le curé de Saint-Cyr et les religieux de La Trinité de Vendôme.

G. 2130. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1692-1790. — Titres de la fabrique. — 1. Procès-verbal d'élection d'un procureur-fabricier par l'assemblée des habitants (1782). — 2-4. Pièces relatives à un procès entre le général des habitants et mess. Jean-Baptiste de Laugeois, colonel de cavalerie, capitaine au Royal-Cravates, et seigneur de la paroisse (au sujet de l'acceptation d'un legs fait par Me Le Bout d'une somme de 9000 livres destinée à l'entretien de deux sœurs et d'un maître d'école, et aux réparations de la maison des sœurs) [1756]. — 5. Titre portant reconnaissance de rente foncière au profit de la fabrique (1692). — 6-10. Comptes des recettes et dépenses, rendus par les fabriciers (1779-1788). — 11-24. Pièces justificatives des comptes (1783-1790). [11, 14, 16-18, 22, 24. Quittances du maître d'école pour ses honoraires, 1782-1790.]

SARGÉ (SAINT MARTIN).

G. 2131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1682-1785. — Titres de propriété de la cure. — 1-3. Convention, rapport d'experts et transaction concernant des réparations à faire à l'ancien presbytère (1763-1764). — 4. Bail à rente (de terres) fait par le curé à Me Guillaume Boulanger, receveur de la terre de Montmarin (1682). — 5-8. Titres d'une rente assise sur le moulin de Cour-d'Étain, en la paroisse de Saint-Martin (1729-1783). [5. Bail à ferme dudit moulin par mess. Alexandre René Demoges, chevalier, seigneur de Coulonges (par. de Rahay), capitaine de cavalerie au régiment de Clermont, 1729. — 7. Reconnaissance de ladite rente par mess. Marc-Antoine Demoges, chevalier, seigneur de Coulonges, et par mess. Joseph Robbé Delagrange, écuyer, lieutenant de la grande louveterie de France, 1782. — 8. Reconnaissance par Me Jacques Mouy, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, notaire au Châtelet de Paris, acquéreur du château et seigneurie de Coulonges, 1783.] — 9-12. Titres de rentes foncières : legs, reconnaissances (1696-1785). — 13. Procédure entre le curé et l'abbé de Saint-Calais, au sujet du droit de gros prétendu par le curé (1764). — 14. Bail à rente d'une maison sise au bourg de Sargé, fait au curé de Saint-Martin (1739).

G. 2132. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Titres de propriété de la fabrique : constitution de rente foncière au profit de la fabrique.

SASNIÈRES (SAINT MARTIN).

G. 2133. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1528-1785. — Titres de propriété de la cure. — 1-2. Déclarations censuelles fournies par le curé au duc de Vendôme, à cause de sa baronnie de Lavardin (1634) ; aux religieux de la Trinité de Vendôme, à cause du fief de Houssay, réuni à leur mense conventuelle (1686). — 3-19. Dons et legs de maisons, terres et rentes foncières (1528-1731). [3. Don de Mathurin de Cordoue, écuyer, sieur de La Répignière, 1528. — 7. Don de demoiselle Esther de Fromentières, 1636.] — 20-23. Acquisitions et échanges de terres par les curés (1650-1711). — 24. Transaction entre le curé et les habitants de la parcisse au sujet de l'avancement des murailles faisant la clôture du logis presbytéral (1679). — 25-30. Rentes foncières : reconnaissances au profit de la cure ; procès en reconnaissance et en paiement d'arrérages (1643-1785).

G. 2134. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1640-1789. — Titres de la fabrique. — 1. P. v. d'élection d'un procureur-fabricier par l'assemblée des habitants (1776). — 2-7. Dons et legs (de terres, rentes foncières et sommes de deniers) à la fabrique (1640-1748).

— 8-11. Constitution et reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique (1741-1789). — 12 17. Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers (1747-1789). — 18. Inventaire (informe) des titres existant au trésor de la fabrique (1771).

G. 2135. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1621. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : échange (de terres) entre les procureurs-fabriciers de la Boîte et Geoffre Martin, écuyer, sieur de Sasnières, lieutenant-colonel du régiment de Navarre.

SASSAY (SAINT-SULPICE).

G. 2136. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1632-1778. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières (dons et legs, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance). [1. Fondation d'une rente de 12 livres au profit de la cure faite par Claude de La Théollière, écuyer, sieur de Touvent (par. de Sassay), à la charge pour le curé de célébration de messes dans la chapelle nouvellement reconstruite du lieu seigneurial de Touvent, 1645.]

G. 2137. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1592. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds. — Acte de vente d'une pièce de terre donnée plus tard à la Boîte.

SAVIGNY-SUR-BRAYE (SAINT PIERRE).

G. 2138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1629-1757. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — 1-2. Titres de la maison presbytérale. Legs d'une maison sise à Savigny, fait à la cure par Me Jean Segras, maître ès-arts, doyen de Saint-Calais et curé de Savigny (1680). Transaction entre le curé et le général des habitants des paroisses du Grand et du Petit Savigny : les habitants donsentent que la maison dépendant de la succession du sieur Segras soit et demeure à perpétuité le presbytère de Savigny (1725). — 3-11. Titres de biens (terres) légués à la cure (en 1732) par Me Pierre Ganery, curé de la paroisse (1675-1738). [3. Bail à rente à Michel Chastelain, maître papetier, demeurant au moulin à papier de Savigny, 1675.] — 12-25. Baux à ferme (de terres) par les curés (1629-1757).

G. 2139. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1596-1788. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières (legs, constitutions, baux à rente, reconnaissances, procès en reconnaissance). [7. Constitution de rente faite (au profit de l'église, de la cure et du maître des écoles) par François de Salmon, écuyer, sieur du Châtelier et de La Fertière, et par demoiselle Jacqueline de La Beschère, son épouse, en exécution du legs de défunts Jean de Salmon, écuyer, sieur du Châtelier, et de demoiselle Marie Le Boucher, son épouse, père et mère dudit François, 1605. — 18. Reconnaissance par mess. François de Salmon, chevalier, seigneur du Châtelier, ancien lieutenant des maréchaux de France au département du Vendômois, 1739. — 20. Reconnaissance par mess. Charles-Alexandre de Salmon du Châtelier, chevalier, marquis du Châtelier, 1778. — 35. Bail à rente (de terres) à René de Ronsard, écuyer, sieur de Beaumont, La Roche et Les Pastis, demeurant en son logis seigneurial des Pastis, paroisse de Savigny ; ledit bail fait en présence de Samuel de Ronsard, écuyer, sieur de Bréviande, 1644. — 37. Reconnaissance par mess. Georges Dulac de Maumeschin, chevalier, seigneur des Pastis, 1728. — 38. Reconnaissance par dame Marie-Laurence de Sédilhac, épouse de mess. Dominique de Sérignac, chevalier, seigneur des Pastis, 1763.]

G. 2140. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1585-1731. — Titres de propriété de la cure : rente de 12 setiers de blé assignée sur les grands moulins de la châtellenie de Savigny. [2. Bail à ferme des revenus de ladite châtellenie par le « commissaire député par messieurs les genz du Conseil et des Comptes pour le Roy a Vendosme » ; ledit bail fait à la charge de payer au curé sa rente de blé, 1591. — 5. Bail à ferme du domaine et revenu général de la châtellenie par Robert Leforestier, bailli du pays et duché de Vendômois et maître des eaux et forêts dudit duché, agissant au nom de Monsieur de Lessongère, conseiller du Roi, superintendant des maison, affaires et finances de Mgr le duc, 1627. — 9. Bail à ferme des deux grands moulins de Savigny par l'agent des affaires du duc de Vendôme, 1681. — 13. Bail à titre d'inféodation des revenus de la châtellenie fait à mess. Georges de Maumeschin, chevalier, par Me Jean Des-

noyers de L'Orme, chevalier, seigneur de Montoire, premier président de la Chambre des Comptes de Blois, 1731.]

G. 2141. (Liasse. — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1510-1784. — Titres de propriété de la cure : dîmes, droit de gros. — 1-3. Transaction entre les religieux de l'abbaye de Saint Calais et les religieux de la Trinité de Vendôme, au sujet de leurs droits de dîmes dans la paroisse (1510-1511). — 4-5. Transaction au sujet de leurs droits de dîmes entre l'abbé de Saint-Calais et le curé de Savigny ; ladite transaction suivie d'une ratification de l'évêque du Mans (1551). — 6-7. Procès au sujet de leurs droits de dîme entre les religieux de la Trinité de Vendôme, les religieux de Saint-Calais et le curé de Savigny (1598-1610). — 8-11. Procès et transactions entre les curés de la paroisse et les fermiers des dîmes au sujet des dîmes et du droit de gros réservés au curé (1648-1678). — 12. Bail de ses grosses et menues dîmes en la paroisse, fait par l'abbé commendataire de Saint-Calais, à la charge pour le preneur de payer au curé un gros de 20 boisseaux de seigle et de 20 boisseaux d'avoine, à l'ancienne mesure de Savigny (1784).

G. 2142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 23 pièces, papier.

1694-1790. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, adjudication des bancs de l'église, biens-fonds. — 1. Legs d'une somme de 300 livres aux pauvres de Savigny et d'une pareille somme aux pauvres de Cellé, par Me Louis Leclerc, conseiller du Roi, contrôleur et grènetier au grenier à sel de Ballon (1718). — 2-9. Pièces relatives au règlement de la succession dudit Louis Leclerc (1697-1720). — 10-19. P.-v. d'adjudication des bancs de l'église (1766-1785). — 20-25. Biens-fonds : legs, cession de terres à la fabrique, baux à ferme par les fabriciers (1694-1790).

2143. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1597-1788. — Titres de la fabrique : rentes, comptes de gestion. — 1-45. Rentes foncières : legs, baux à rente, constitution de rente, reconnaissances et procédures en reconnaissance (1597-1788). [44. Reconnaissance par Gabriel-Jacques de Neveu, écuyer, seigneur des Proustières, et dame Marie de Laroche, son épouse, 1766.] — 46-47. Titres de rentes sur les tailles : quittance du garde du Trésor Royal (1724) ; titre nouvel (1765). — 48. Compte de gestion des biens et revenus de la fabrique rendu par le procureur-fabricier (1714).

G. 2144. (Registre.) — In-4° ; VII-204 feuillets, papier.

1642-1688. — Registre des rentes dûes à la fabrique (dressé pendant les années 1683-1688). — Fol. I. Table alphabétique des donateurs de rentes. — Fol. VI. État des messes de fondation de l'église paroissiale. — Fol. 1-195. Copies des titres des rentes appartenant à la fabrique : dons et legs, baux à rente (de bancs dans l'église, de terres) constitutions de rentes, reconnaissances de rentes (1642-1688). [Fol. 58. Legs de rente foncière par demoiselle Marie de Ronsard, demeurant au lieu seigneurial des Pastis, en la paroisse de Savigny, 1670. — Fol. 92. Reconnaissance par Me Jean-Chrysostome de Méhabert, prêtre, demeurant en la ville de Savigny, d'une rente fondée par ses père et mère, Me Michel de Méhabert, conseiller du Roi et de S. A. Mgr le duc de Vendôme, lieutenant général à Savigny-sur-Braye, et dame Françoise Rousseau, son épouse, 1687. — Fol. 133. Reconnaissance de rente par mess. François de Salmon, chevalier, seigneur de La Ferrière, en la paroisse de Savigny, 1688. — Fol. 171. Acquisition par René de Ronsard, écuyer, sieur de Beaumont, demeurant en son logis des Pastis, et par demoiselle Catherine Gaing, son épouse, d'un corps de logis situé en la ville de Savigny et chargé de rente envers les confréries de la paroisse, 1642. — Fol. 175. Testament de Renée Prégent ; la testatrice nomme pour exécuteur testamentaire noble Michel Gaing, sieur de La Trihardière, demeurant au lieu de La Haute-Roche, valet de garde-robe de feu Mgr le duc d'Orléans, 1670. — Fol. 177. Règlement de la succession de ladite Renée Prégent par ledit Michel Gaing, 1673.]

G. 2145. (Registre.) — In-8° ; 47 feuillets, papier.

1740. — Inventaire des titres, mémoires et enseignements de la fabrique, dressé par Jacques Godineau, curé de la paroisse.

G. 2146. (Registre.) — In-4° ; 56 feuillets, papier.

1770 — Inventaire des titres et papiers de la fabrique, dressé par Me Louis Pasteau, notaire royal au Vendômois, résidant à Savigny.

SEIGY SAINT MARTIN.

G. 2147. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1543-1771. — Titres de propriété de la cure. — 1-3. Biens-fonds : legs à la cure (1740-1745). — 4-33. Rentes foncières : dons et legs, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1543-1764). — 34. Transaction au sujet des droits de dîme réservés à la cure, passée entre le curé de Seigy et demoiselle Jacquette Samson, veuve de Claude Dumesny, écuyer (1610). — 35. Bail à ferme par le curé, de la dîme des vins appartenant à la cure dans l'étendue de la paroisse (1771). — 36. Procès devant le Grand Conseil intenté contre le prieur de Seigy par le curé de la paroisse, demandeur en portion congrue (1673).

SEILLAC (SAINT JACQUES).

G. 2148. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1692-1789. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — 1. Copie de déclarations censuelles fournies par les prieurs-curés au prieur de L'Hermitage (en 1576 et en 1645) et à Guillaume Chauvel, écuyer, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts du comté de Blois, seigneur des Grand et Petit Leugny, ès paroisses de Prunay et de Seillac (1692). — 2. Déclaration censuelle fournie par le prieur-curé à mess. Charles Charreton de La Terrière, chevalier, seigneur de Seillac (1702). — 3. P. v. de dépôt au greffe de la maîtrise royale des eaux et forêts de Tours, des pièces justificatives de l'emploi du prix de vente de baliveaux épars sur les bois taillis du prieuré-cure et dont la délivrance avait été faite au curé, par ordonnance du grand-maître des eaux et forêts de Touraine (1781). — 4-7. Baux à ferme de terres appartenant au prieuré-cure (1775-1785). — 8. Reconnaissance de rente foncière au profit du prieuré-cure (1758). — 9. Contrat de constitution de rente sur le Clergé au profit du prieuré-cure (1789).

G. 2149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1663-1755. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs de terres à la fabrique (1663). — 2-5. Transactions entre les habitants de la paroisse et les seigneurs de Seillac (Charles Charreton de La Terrière, en 1697; Jules Étienne, marquis de Prunelé, chevalier, seigneur en 1755) au sujet d'une rente de fondation assignée sur la terre de Seillac (1697-1755).

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois (O. S. A.).

SELLES-SAINT-DENIS.

G. 2150. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

XVIII^e siècle — Tableau des fondations de la paroisse de Selles Saint-Denis-Saint-Genou (s. d., après 1733).

G. 2151. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1601-1783. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-7. Biens-fonds : dons et legs, baux à ferme par les marguilliers (1601-1760). — 8-14. Rentes foncières : legs, reconnaissances (1627-1783).

G. 2152. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1770-1786. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers.

G. 2153. (Cahier). — In-4°; 12 feuillets, papier.

1651. — Inventaire des papiers de l'église dressé à la requête des procureurs de la fabrique.

SELLES-SUR-CHER (SAINT EUSICE).

G. 2154. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1653-1788. — Titres de propriété de la cure. — 1-3. Biens-fonds : legs à la cure, échange par le curé (1687-1781). — 4-28. Rentes foncières : dons et legs à la cure, baux à rente, reconnaissances et procédures en reconnaissance (1653-1788). [21. Reconnaissance de rente par mess. Paul-Charles Cardin Lebret, chevalier, comte de Selles-sur-Cher, conseiller du Roi en ses Conseils, greffier en chef du Parlement de Paris, 1788.]

G. 2155. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1597-1785. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — 1-6. Baux à ferme (de

terres) par les procureurs-fabriciers (1756-1785). — 7-37. Titres de rentes foncières : dons et legs, baux à rente, reconnaissances de rentes, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1597-1779). [10-11. Reconnaissances d'une rente sur une maison sise en la ville de Selles, rue Porte-aux-Renards, 1749-1770. — 13. Reconnaissance d'une rente sur une maison sise à Selles, rue du Four, 1772. — 14. Donation (de rente) faite à la fabrique par Claude Curault, veuve de Me Pierre Gombault, procureur du Roi au grenier à sel de Selles, 1612. — 16. Bail à rente (de terres) fait par les procureurs-fabriciers à Me Jean Talbot, greffier du comté de Selles, 1698. — 21 23. Reconnaissances d'une rente sur une maison sise à Selles, en la rue « derrière Clamecy », 1749-1779.]

G. 2156. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1556-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (dons et legs, baux à rente, reconnaissances de rentes, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [31. Reconnaissance d'une rente sur une maison sise à Selles, rue du Pilier tort, et jouxtant aux murs du château de la ville, 1774.]

G. 2157. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1612-1779. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (dons, baux à rente, reconnaissances de rentes, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [12. Reconnaissance par Me Eusice Berrué-Boileau, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Selles, 1774. — 19. Donation de rente par demoiselle Marie Gautier, veuve de Me Pierre Girault, échevin perpétuel de la ville de Selles, 1711.]

G. 2158. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1463-1743. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds, rentes foncières. — 1. Donation de terres (1650). — 2-52. Titres de rentes foncières : dons et legs, baux à rente, reconnaissances de rentes, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1463-1743). [9. Donation d'un quartier de pré sis au-dessous de la chapelle Saint-Eusice, faite par Étienne Allaire, marchand boucher à Selles, aux bourgeois, manants et habitants dudit lieu de Selles, agissant au nom et au profit du Bassin des Trépassés, 1463. — 17. Donation d'une rente à prendre sur une maison sise à Selles, en la rue allant de la porte des ponts à la Pêcherie, 1543. — 20. Donation par Jean Besson, menuisier à Selles, de rentes foncières à prendre (en partie) sur une maison sise à Selles, en la rue par laquelle on va de la boucherie à la porte Grousset ; ladite donation faite à la charge, pour la Boîte des Trépassés, de payer chaque année, au nom dudit Besson et en son acquit, ses impôts de taille royale, à quelque somme de deniers qu'ils se puissent monter, 1529. — 28. Donation de rente par les héritiers de Me Jacques Bosseré, greffier de l'élection de Selles, 1629. — 43. Reconnaissance d'une rente à prendre sur une maison sise à Selles, entre la rue des Malchaussés et la rue qui conduit de la place Maubert aux halles du château, 1639.]

G. 2159. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1537-1788. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : rentes foncières (dons et legs, acquisitions de rente, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [5. Reconnaissance d'une rente à prendre sur une maison sise à Selles, en la rue derrière la seigneurie de Clamecy, 1672. — 30. Donation d'une rente à prendre sur une maison sise à Selles, en la rue par laquelle on va de la porte aux Renards à la porte de la Pêcherie, 1618. — 37. Reconnaissance d'une rente à prendre sur une maison sise à Selles, en la rue qui conduit de la porte Grousset au carroir des Barbiers, 1772.]

G. 2160. (Registre.) — In-4° ; 30 feuillets, papier.

1644. — Inventaire des titres de la Boîte des Trépassés dressé, à la requête des procureurs-fabriciers, par Maria Delorme, notaire et tabellion juré au comté et bailliage de Selles.

SELOMMES (NOTRE-DAME).

G. 2161. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1627-1732. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de terres, de rentes foncières).

G. 2162. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1521-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — 1-3. Acquisitions de terres par les procureurs-fabriciers (1645-1648). — 4-66. Baux à ferme

(de terres, par les procureurs-fabriciers (1640-1788). [23. Bail passé en présence de Pierre Degouy, maître d'école demeurant à Selommes, 1751. — 43,66. Baux passés en présence de Claude-Alexis Degouy, maître d'école demeurant au bourg de Selommes, 1769, 1788]. — 67. Transaction sur procès ratifiant un procès-verbal d'arpentage et bornage de biens appartenant à la fabrique (1578). — 68. Vente par les marguilliers d'une minée de terre appartenant à la fabrique ; ladite vente faite pour achever le paiement d'une cloche fondue par Charles Foubert, demeurant à Blois (1521).

G. 2163. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1685-1779. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières et constituées (acquisitions de rentes, baux à rente, constitutions de rentes, reconnaissances et procédures en reconnaissance). [1-8. Titres d'une rente sur le moulin de Bezard en la paroisse de Périgny, 1685-1760. — 20-21. Constitutions de rente au profit de la fabrique par les religieux du collège de l'Oratoire de Vendôme (1776) ; par les religieux de l'abbaye et du collège de Pont-Levoy (1779).]

G. 2164. (Registre.) — In-4° ; 94 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Registre des rentes foncières dues à la fabrique.

G. 2165. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1758-1787. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique, rendus par les procureurs-fabriciers. [8. Dépenses pour la fonte de cloches par le sieur Minel, fondeur, 1779-1781.]

G. 2166. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1754-1777. — Inventaires des meubles, ornements et papiers de la fabrique, dressés par Bernard Sirou, notaire royal à Selommes (1754), et par M^e Genty, notaire royal à Vendôme (1777).

SEUR (SAINT PANTALÉON).

G. 2167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1481-1790. — Titres de la cure. — 1. Déclaration des biens et revenus de la cure (1714). — 2-10. Actes de foi et hommage rendus par les curés de Seur aux seigneurs de Villesavin (par. de Tour-en-Sologne) pour leur dîme de La Personnière, ès paroisses de Seur et de Chitenay par années alternatives : hommage rendu à demoiselle Léonor Breton, dame d'honneur de la reine de Navarre, gouvernante du château de Chambord, dame de Villesavin et de Vineuil près Blois, 1581 (2-4) ; — hommage rendu à mess. Jean Phelipeaux, chevalier, 1660 (5) ; — hommage rendu à dame Marie-Marguerite de La Loère, épouse de mess. Louis Georges de Johanne de La Carre de Saumery, marquis de Piffons, gouverneur et grand bailli de Blois, 1740 (6-8) ; — hommage rendu à mess. Louis-François-Joseph Adine, écuyer, 1752 (9-10). — 11-12. Déclarations censuelles fournies aux seigneurs de Lauzière : à dame Marie-Anne Massu, veuve de mess. François de La Chaise, chevalier, et à mess. Hubert-Raymond de La Chaise, lieutenant de milice dans le bataillon de Blois (1734) ; à mess. Raymond-Hubert de La Chaise, écuyer (1738). — 13-14. Déclarations censuelles fournies à mess. Louis Guéret, conseiller et procureur du Roi en la capitainerie royale des chasses du comté de Blois, seigneur de La Motte de Seur (1733-1738). — 15. Donation de prés faite à la cure par n. h. Jean Duplessis, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du Roi, seigneur d'Ouchamps (1481 ; copie du XVIII^e siècle). — 16. Devis de réparations à faire au presbytère (1785). — 17-33. Abonnements de dîmes entre le curé et plusieurs habitants de la paroisse (1655-1786). [17. Abonnement avec Toussaint Dufay, maître de la poste de Blois, 1655. — 20. Abonnement avec Henry et Pierre Moreau de Brézolles, seigneurs du Fay, 1688. — 27. Abonnements avec Pierre Boesnier, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Blois, et avec M^e Jacques Ferrand, procureur au bailliage et siège présidial de Blois, 1761. — 29. Abonnement avec mess. Guérineau des Chenardières, écuyer, 1780. — 33. Abonnement avec le sieur Paul Legros de La Mouillandrie, commissionnaire pour les vins à Blois, 1786.] — 34. Procès devant les Requêtes du Palais (relativement à leurs droits de dîmes) entre le curé de Seur et M^e Michel Lutier, chanoine de l'église collégiale du château de Loches, prieur commendataire du prieuré de Saint-Pantaléon de Seur, membre dépendant de l'abbaye de Villeloin (1635). — 35-44. Procès devant le bailliage de Cheverny (en paiement de dîmes) entre le curé et un habitant de la paroisse (1714-1715). — 45. Réponse du curé de Seur aux demandes du curé de Chitenay relativement aux limites des deux paroisses et à ses usurpations prétendues de droits curiaux (1660). — 46. Arrêt de la cour de Parlement homologuant une signature de cour de Rome, portant

création de 150 livres de pension sur la cure de Seur au profit de Claude Leroy, ancien curé de la paroisse (1767). — 47. Notes du curé (sur la portion congrue, les décimateurs et les bénéficiers de la paroisse, les revenus de la fabrique, etc.) en réponse aux questions du syndic du diocèse de Blois (1785). — 48. Inventaire des titres et papiers de la cure, suivi d'un état de ses biens et revenus (1786). [Sous la cote BB : un cahier imprimé en 1786, au sujet du droit de chauffage et pacage des habitants de Seur dans la forêt de Russy.] — 49. Inventaire des titres et papiers de la cure (1790).

G. 2168. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1422-1791. — Titres de la fabrique. — 1. Arrêt de la cour de Parlement portant règlement pour l'administration des biens et revenus des fabriques des paroisses situées dans l'étendue du diocèse de Tours (9 mai 1786, pièce imprimée). — 2. Arrêt de la cour de Parlement ordonnant que l'arrêt du 19 mai 1786 portant règlement pour l'administration des biens et revenus des fabriques des paroisses situées dans le diocèse de Tours, sera exécuté selon sa forme et teneur dans les paroisses situées dans l'étendue du ressort du bailliage de Blois (7 décembre 1787, pièce imprimée). — 3-4. Dons et legs de terres à la fabrique (1645-1665). — 5. Donation du terrain nécessaire pour bâtir une chapelle adjacente à l'église, faite par le prieur de Seur à M. Guéret, seigneur de Seur, et aux manants et habitants de la paroisse (1734). — 6-8. Procès pour l'acquit d'une messe de fondation dans la chapelle du lieu seigneurial de la Motte de Seur, poursuivi par le procureur du Roi au bailliage présidial de Blois contre le curé, le seigneur (mess. Louis Guéret, écuyer) et les habitants de la paroisse (1784-1785). — 9. Déclaration censuelle fournie à mess. Louis Demoulins, chevalier, comte de Rochefort et seigneur de Villelouet, à cause de son censif de L'Aubépin (1701). — 10-25. Titres de propriété de la maison du bout du pont de Seur et de ses dépendances (1422-1791). [10. Bail emphytéotique de ladite maison et de ses dépendances appartenant au pont de « Seulz », fait par les « commis par justice a la soustenance et gouvernement des heritaiges » dudit pont, 1422. — 11. Bail emphytéotique des dits biens par le pontonnier de Seur, 1460. — 14. Cession de droits au bail desdits biens, faite aux pontonniers et gardes du pont, 1511. — 15. Marché des réparations à faire au pont, passé par le procureur et marguillier de la fabrique, 1633. — 16. Bail à ferme de la maison du pont et de ses dépendances, par le procureur de la fabrique, « pontier » du pont de Seur, 1640. — 17-25. Baux à ferme desdits biens par les marguilliers, 1674-1791.] — 26-32. Acquisitions (de terres) par les marguilliers (1644-1683). — 33-65. Baux à fermes (de terres) par les marguilliers (1652-1790). — 66. Circulaire (imprimée) de M. Villemain, syndic du diocèse de Blois, demandant un état détaillé des rentes de 20 livres et au-dessous que la fabrique possède sur le Roi (1788). — 67-81. Titres de rentes foncières : reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1675-1789). [75-79. Procès poursuivi par les marguilliers contre le prieur de Seur, en reconnaissance d'une rente foncière de 10 livres assignée sur les biens du prieuré, pour l'entretien de la lampe de l'église, 1715-1716. — 81. Reconnaissance de ladite rente par dom Jean Charles Foyart, titulaire dudit prieuré, réuni à la mense conventuelle de l'abbaye de Villeloin, en Touraine, 1789.] — 82. Inventaire des baux de la fabrique (1791). — 83. Inventaire des comptes des marguilliers de la paroisse (1789).

G. 2169. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1633-1737. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Déclaration censuelle fournie (à cause de son censif de La Motte) à Louis Guéret, écuyer, conseiller du Roi et son procureur en la capitainerie royale des chasses de Blois, seigneur de Seur, (1734). — 2-7. Baux à ferme (de erres) par les marguilliers de la Boîte (1633-1738).

G. 2170. (Registre.) — In-4°; 163 feuillets, papier.

1715-1791. — Registre de la paroisse. — P. 2. Concession de banc faite à M. de La Mérie (1739). — P. 4bis. Procès-verbaux d'élection (par les assemblées de paroisse) des marguilliers de la fabrique et des Boîtes des Trépassés et de Saint-Sébastien (1715-1743). — P. 7. État des bancs placés dans l'église et dans le chœur. — P. 10. Concession de banc faite à mess. Louis Guéret, seigneur de la paroisse, et à dame Françoise Bégon, son épouse (1745). — P. 13-37. Procès-verbaux d'élection de marguilliers de la fabrique et des Boîtes des Trépassés et de Saint-Sébastien; p. v. d'élection de syndics (1749-1782). — P. 39. Procès-verbal d'assemblée de paroisse autorisant l'emploi d'une somme de 1.000 livres sur le Clergé de France, afin de procurer une rente annuelle aux pauvres de la paroisse (1786). — P. 44-45. Achats d'une statue de saint Pantaléon; d'un bénitier de marbre (1786-1787). — P. 46. Catalogue des habitants de la paroisse (1786). — P. 100-126. Registre de la communion pascale des

manants et habitants de la paroisse (1757-1767). — P. 129. Inventaire des titres et papiers de la marelle (1786). [N° 13. Testament du sieur Jacques Le Breton, sieur des Rivaudières, officier de feu Madame, douairière d'Orléans, 1679. — N° 32. Papiers au sujet des droits de chauffage et pâturage en la forêt de Russy, 1786.] — P. 135-144. Inventaire des revenus de la fabrique (1786). [P. 136. Rente de 20 liv. sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.] — P. 145. Liste des personnes qui doivent des rentes à la fabrique (1786-1790). — P. 149. Inventaire des baux de la fabrique (1786). — P. 165. Inventaire des comptes rendus par les marguilliers (1791). — P. 171. Inventaire des meubles, vases sacrés, linges et ornements de la fabrique (1786). — P. 173. Tableau des fondateurs et bienfaiteurs de la cure et de l'église. — P. 314-291. Comptes des recettes et dépenses présentés par les marguilliers (1771-1782).

SOINGS (SAINT-JEAN-BAPTISTE).

G. 2171. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1675-1700. — Titres de propriété de la cure. — Procès (relativement à leurs droits de dîmes) poursuivis par les curés de la paroisse devant les Requêtes de l'Hôtel du Roi.

G. 2172. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1616-1780. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-7. Dons et legs d'une maison sise au bourg de Soings, de terres, de rentes foncières (1616-1681). — 8-12. Baux à ferme par les fabriciers (1622-1779). — 13-21. Constitutions et reconnaissance de rentes foncières (1655-1780).

G. 2173. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces papier.

1660-1741. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1-3. Dons et legs de terres à la Boîte (1660-1697). — 4-5. Reconnaissance de rente foncière et procédure en déclaration d'hypothèque et paiement d'arrérages (1713-1741).

G. 2174. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1658-1663. — Titres de propriété de la Boîte du Rosaire : legs de terres.

SOUDAY (SAINT PIERRE).

G. 2175. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Titres de propriété de la cure : bail à ferme de biens-fonds.

SOUESMES (SAINT JULIEN).

G. 2176. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1518-1760. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs d'une somme de 400 livres (1712). — 2-4. Titres de la maison presbytérale (1648-1670). [2. Donation par n. h. Jacques Tavenet, chef-fourrier de la maison du Roi, demeurant à Paris, d'une maison sise au bourg de Souesmes, sur la rue à aller du logis de l'Écu au logis du Dauphin, 1648]. — 5-18. Titres de biens-fonds : dons et legs (de terres), acquisitions (de terres), baux à fermes (1518-1665). [6. Legs de M^e^ François Brigot, avocat en Parlement, lieutenant et juge ordinaire de la châtellenie de Souesmes, 1651. — 9. Legs de Marie Moussier : la testatrice lègue une somme de 1300 liv. à Louis Brigot, fils de François Brigot, maître sculpteur demeurant à Souesmes, afin de lui faire faire ses études, 1650. — 15-16. Baux à ferme passés par François Brigot, maître sculpteur et concierge au chateau de la châtellenie (1652), et par M^e^ Claude Fieffé, avocat en Parlement et bailli de la châtellenie (1658), procureurs-fabriciers.] — 19-32. Titres de rentes foncières : dons et legs, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1646-1760).

SOUGÉ (SAINT QUENTIN).

G. 2177. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1678-1789. — Titres de propriété de la cure. — 1. Acquisition de terres par le curé (1678). — 2-3. Baux à ferme (de terres) par le curé (1785-1789). [Bail passé en présence de M^e^ Pierre Le Blond, principal du collège de Sougé, 1789.]

G. 2178. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1458-1783. — Titres de la fabrique. — 1. Legs de terres et de deux maisons sises au bourg de Sougé,

fait à la fabrique pour la fondation d'une messe matutinale tous les dimanches de l'année (1500). — 2. Legs de terres à la chapelle du Rosaire, érigée en l'église de Sougé (1647) — 3-27. Titres de rentes foncières : dons et legs, constitutions, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1468-1749). [4. Legs de rente par mess. Jean Delabarre, curé de Ponsay (?), 1510. — 5. Procès en reconnaissance de rente contre François Foussard, sieur de La Varenne, fils d'Annibal F., chef du Gobelet du Roi, 1642. — 13. Bail à rente (de terres) par l'assemblée des paroissiens, manants et habitants (présents Jacques Lasne, écuyer, sieur de La Noue, secrétaire de la Reine et maître d'hôtel de madame de La Flotte ; Noël Hogou, sieur des Aunays, valet de chambre de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, etc.), 1654. — 24. Donation (de terre baillée ensuite à rente foncière) par Me Jean Duplès, bailli de la châtellenie de Ponsay et lieutenant ordinaire de la baronnie de La Flotte, 1662.] — 28-35. Titres d'une rente foncière léguée par Pierre Ragot (1677-1700). [28. Acquisition d'un bordage par Me Pierre Ragot, bourgeois de Paris et secrétaire ordinaire de M. Lecoq, conseiller de la Cour (mess. Pierre Joguet, prêtre, principal du collège de Sougé, stipulant pour ledit sieur Ragot), 1677. — 30. Testament de Pierre Ragot, léguant à la fabrique une rente de 50 livres et au collège de Sougé une somme de 400 l. « qui sera employée en fonds pour aider à faire subsister le principal dudit collège, afin qu'il ait plus de soin de montrer aux pauvres escoliers », 1697.] — 36-38. Titres d'une rente foncière léguée par demoiselle Claude Amelotte, veuve de Me Pierre Ragot (1700-1783). [37. Constitution de ladite rente faite au profit de la fabrique par Charles Hollande, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, concierge et garde-meubles de la maison royale de Marly, exécuteur testamentaire de ladite demoiselle Amelotte, 1719.] — 39. Compte des recettes et dépenses rendu par le procureur-fabricier (1767). — 40. Quittance de droits d'amortissement pour nouveaux acquêts délivrée au procureur de la fabrique par les commissaires sur le fait des francs-fiefs au comté du Maine (1458). — 41. Quittance de droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1694).

SOUVIGNY (SAINT MARTIN).

G. 2179. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1624-1789. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, acquisitions de rentes foncières, baux à rente, reconnaissances. [2. Legs d'une somme de 150 liv. par Me François Cholart, chanoine et archidiacre de Sully en l'église d'Orléans, 1690.]

SUÈVRES.

PAROISSE DE SAINT CHRISTOPHE.

G. 2180. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1672-1784. — Titres de propriété de la cure : baux à ferme (de terres). [28. Bail passé en présence du sieur Charles Bretheau, recteur des écoles de la ville de Suèvres, 1767.]

G. 2181. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1728-1790. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Bail à ferme d'un banc de l'église (1762). — 2-84. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1728-1790). [48. Bail de deux pièces de vignes sises à Suèvres, l'une proche la porte de La Motte, et l'autre proche la porte de Diziers, 1752. — 67. Bail passé en présence de Me Jacques Guibert, procureur au bailliage de Saint-Denis sur-Loire et greffier des châtellenies de Suèvres et Diziers, 1764.]

G. 2182. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1667-1773. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (donations, constitutions, reconnaissances). [2. Donation par mess. Nicolas Boutault, écuyer, sieur de Russy, demeurant à Blois, rue des Trois-Clefs (1729 ; Me Jean-Jacques-Honoré Houel, conseiller du Roi, président de l'élection de Blois, bailli de la prévôté et châtellenie de Suèvres, maire né de ladite ville de Suèvres, étant fondé de procuration de mess. Nicolas Boutault). — 4. Constitution de rente par Me Jacques Charron, conseiller du Roi, chevalier, seigneur de Nozieux, gouverneur et grand bailli de Blois, 1667. — 6. Reconnaissance par Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, conseiller du Roi, lieutenant-général des provinces de Beauce et Orléanais, capitaine-gouverneur du château royal de Blois, gouverneur des villes de Blois, Menars-la-Ville et Suèvres, directeur et ordonnateur général des bâtiments de S. M., jardins, arts, académies et manufactures royales, 1769. — 8. Reconnaissance au profit de mess. Armand-Jacques Guyon, chevalier, châtelain de Diziers, seigneur de La Basse-Cour-lès-Suèvres, 1749. — 11. Reconnaissance d'une rente léguée (en 1728) par

Charles Guyot, notaire de la neutrance de Suèvres et sergent royal au bailliage de Beaugency, 1731.

G. 2183. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1765-1777. — Titres de propriété de la confrérie des Agonisants, fondée en l'église Saint-Christophe : baux à ferme (de terres) par le procureur et le receveur de la confrérie.

PAROISSE DE SAINT-LUBIN.

G. 2184. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1641-1789. — Titres de propriété de la cure. — 1. Déclaration des biens et revenus (gros, dîmes) dépendant de la cure (s. d. : XVIII[e] s.). — 2-3. Concessions de terres faites à la cure par l'assemblée des habitants de la paroisse (1666-1684. En 1666, principaux habitants : Etienne de Vernaison, écuyer, seigneur des Forges et de Guignedame, demeurant au château des Forges ; n. h. François Court, officier de défunt Mgr le duc d'Orléans). — 4-6. Échanges de terres par les curés de la paroisse (1666-1715). [4. Échange avec mess. Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux, gouverneur et grand bailli de Blois, capitaine des chasses du comté de Blois, 1666. — 6. Échange avec mess. Armand-Jacques Guyon, chevalier, seigneur de Diziers et Courbouzon, 1715.] — 7-31. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1641-1789). [28-29. Baux passés en présence de Sylvain Goupille, maître de pension à Suèvres, 1779 ; dudit Sylvain Goupille, recteur des écoles de Suèvres, 1787.]

G. 2185. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1518-1790. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-9. Legs de terres et de rentes foncières (1662-1750). — 10-12. Acquisitions de terres par les marguilliers (1655-1679). [11. Acquisition faite du consentement des principaux habitants : n. h. François Court, aide de paneterie de S. A. R., etc., 1655.] — 13-14. Échanges de terres par les habitants de la paroisse (1646-1687). [13. Échange avec n. h. Étienne Pothée, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, demeurant à Suèvres, 1646.] — 15-25. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1718-1790). [16. Bail passé en présence de Thomas Bréchet, maître d'école à Suèvres, 1734. — 23. Bail passé en présence de Pierre-François Henry, maître des petites écoles à La Chapelle-Saint-Martin, 1787.] — 26-41. Titres de rentes foncières : constitutions, reconnaissances, procès en reconnaissance et paiement d'arrérages (1518-1787). [28. Titre portant reconnaissance, passé en présence du sieur Mathieu Ledru, maître d'école à Suèvres, 1730. — 34. Reconnaissance au profit d'Étienne de Vernaison, écuyer, seigneur de La Garbottière, des Forges et de Guignedame-lès-Suèvres, 1661. — 35. Reconnaissance au profit de la marelle, comme étant aux droits d'Étienne de Vernaison, écuyer, seigneur des Forges, à présent trésorier et chanoine prébendé en l'église cathédrale Saint-Louis de Blois, 1702. — 38. Titre portant reconnaissance de rente par les légataires universels de demoiselle Marie Court : dame Marie Remonneau, veuve de Nicolas Boutault, écuyer, sieur de Russy ; M[e] Jean-Jacques Honoré Houël, conseiller du Roi, président au siège de l'élection de Blois, Jean-Baptiste Rossard, écuyer, sieur de Crespinville, conseiller avocat du Roi au bureau des Finances d'Orléans ; M[e] Claude Texier, conseiller procureur du Roi au grenier à sel de Blois ; mess. Louis Houël, l'un des gentilshommes nommés par le Roi auprès de M. le maréchal de Belle-Isle, ambassadeur de S. M. à la diète de Francfort, 1741.]

G. 2186. (Registre.) — In-4° ; 152 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Registre des rentes dues à la fabrique et des baux de biens lui appartenant (commencé en 1760 par Barthélemy Salomé, curé de la paroisse). [Fol. 2. Rente de 45 liv. sur les revenus des tailles à Blois.]

PAROISSE DE SAINT-MARTIN.

G. 2187. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces papier.

1633-1778. — Titres de propriété de la cure. — 1-6. Échanges de terres par les curés de la paroisse (1633-1666). [4. Échange avec François de Vimeur, écuyer, sieur d'Aupuy, 1638. — 6. Echange avec les administrateurs des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu et charité de Suèvres, 1666.] — 7-11. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1665-1778). [10-11. Baux passés en présence de Sylvain Goupille, maître de pension à Suèvres, 1774-1778.]

G. 2188. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1586-1790. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-4. Dons et legs de terres (1670-1724). [1. Legs de M[e] Pierre Suzanne, procureur au siège présidial de Blois,

1670.] — 5. Acte d'annulation d'un échange de terres entre les habitants de la paroisse et mess. Jacques Guion, chevalier, marquis de Guercheville, seigneur de Diziers, ancien capitaine du régiment d'Apchon-Dragons (1778). — 6-34. Baux à ferme (d'une maison sise à Diziers, de terres) par les marguilliers (1586-1790). [8. Bail à Jean Bonnet, garde des plaisirs de S. M. en la capitainerie royale de Blois, 1710. — 9-10. Baux passés en présence de Mathieu Ledru et de Thomas Brichet, maîtres d'école à Suèvres, 1729-1735.] — 35-40. Titres de rentes foncières : constitution, bail à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1677-1773).

G. 2189. (Registre.) — In-4° ; 142 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Registre des rentes dues à la fabrique et des baux de biens lui appartenant.

TALCY (SAINT MARTIN).

G. 2190. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1683-1784. — Titres de propriété de la cure. — 1. Legs d'une grange et de son enclos (1707). — 2-5. Acquisitions et échange de terres par les curés (1683-1717). — 6-12. Reconnaissances de rentes foncières (1714-1784). [11. Reconnaissance par mess. Jérémie Burgeat, chevalier, seigneur de Talcy, conseiller honoraire au Parlement de Metz, d'une rente de 25 liv. léguée (en 1693) par mess. André Blanchard, chevalier, seigneur de Talcy, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, 1743. — 12. Reconnaissance par la veuve Fesneau, demeurant au Noyer, paroisses de Talcy et Villexanton, par alternatifs, 1784.]

G. 2191. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688-1766. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs d'une mine de terre (1688). — 2. Bail à ferme (de terres) par les marguilliers (1766).

TERNAY (SAINT PIERRE).

G. 2192. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1577-1780. — Titres de propriété de la cure. — 1-9. Aveux et déclarations censuelles donnés aux seigneurs de Ternay par les curés de la paroisse (XVI^e siècle-1779). [1. Copie (du XVI^e siècle) de déclarations censuelles fournies à Guillaume de Ternay, écuyer (1348) ; au seigneur de Ternay (1435) ; à Pierre de Ternay, écuyer (1548). — 4. Déclaration fournie à dame Marie du Tillet, veuve de mess. François du Bellay, chevalier, seigneur de Ternay et de Drouilly, 1717. — 6. Déclaration fournie à dame Angélique-Louise du Bellay, épouse de mess. Guillaume-Antoine de Montigny, chevalier, seigneur de Drouilly et de Ternay, 1748. — 7. Déclaration fournie à mess. Louis Gaston de Montigny de Boulainvilliers, chevalier, seigneur de Ternay, vicomte de Dreux, ancien capitaine de cavalerie, 1779. — 8-9. Aveu donné au même pour raison du fief et seigneurie de la rue Saint-Père, au bourg de Ternay, dépendant du temporel de la cure, 1779.] — 10. Mémoire concernant les prétentions du curé de Ternay à la jouissance de droits seigneuriaux sur les maisons de la rue principale du bourg, nommée la rue Saint-Père (1780). — 11-12. Acquisitions de biens-fonds par les curés de la paroisse (1644-1670). — 13-23. Titres de rentes foncières : legs, bail à rente, reconnaissances (1577-1766). [19. Reconnaissance par dame Élisabeth-Madeleine de Chaourses, veuve de mess. François Louis du Bellay, chevalier, seigneur de Drouilly et de Ternay, 1765.

THEILLAY (SAINT SULPICE).

G. 2193. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1484-1730 — Titres de la cure. — 1. Ordonnance du bailli de la châtellenie de Theillay (François Corbin, sieur de La Chevrollerie) faisant défense 1° aux cabaretiers du bourg de souffrir aucun habitant en leurs maisons et de leur bailler à boire et à manger pendant le service divin ; 2° auxdits habitants de jouer aux jeux publics durant ledit service (1666). — 2. Donation de la terre et seigneurie de Manus faite à la cure par dame Marguerite de Beauvillier, dame d'Aultry, de La Gravelle et de Manus (1484). — 3-10. Dons et legs d'une maison, de terres, de rentes foncières et de sommes de deniers (1653-1702). — 11-12. Acquisitions de terres par les curés de la paroisse (1688-1728). — 13-21. Baux à ferme (d'une maison, de terres) par les curés (1649-1730). — 22-24. Titres portant reconnaissance de droits censuels et de rentes foncières au profit de la cure (1630-1686).

G. 2194. (Liasse. — 16 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1570-1735. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-10. Dons et legs d'une maison sise au bourg de Theillay et de terres (1607-1696). [1. Legs de Jacques Barré, cardeur à Theillay, ayant entrepris le voyage de Monsieur Saint Jacques en Galice, 1607.] — 11. Échange de terres par les procureurs-fabriciers (1728). — 12-21. Baux à ferme (d'une maison, de terres) par les procureurs-fabriciers (1570-1735). — 22-26. Titres de rentes foncières : baux à rente, reconnaissances (1598-1657).

G. 2195. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1609. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : reconnaissances de rentes foncières au profit de « la Boueste et revenu destiné pour le service des trespassez et de *Recordare*, fondé en l'eglize monsieur Sainct Sulpice de Teillay ».

G. 2196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1656-1665. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : legs de terres et de sommes de deniers. — 2. Legs d'une somme de 120 livres par Michelle Macquaire, veuve de Me Claude Adam, greffier de la justice de Theillay ; la testatrice lègue aussi à la fabrique de Châtres une somme de 400 livres et 6 arbres à choisir dans ses héritages, pour aider à faire rebâtir l'église dudit Châtres qui est tombée, 1665.

THENAY (NOTRE-DAME).

G. 2197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1601-1643. — Titres de propriété de la cure : bail à rente, reconnaissance de rente foncière.

G. 2198. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1501-1761. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations de biens, legs, acquisitions de terre, titres de rentes foncières. — 1-3. Déclarations des biens et revenus de la fabrique (1640-1700). — 4-5. Déclarations censuelles fournies au seigneur du Roger ; au prieur de Faye (1761). — 6-8. Legs de terres à la fabrique (1501-1729). — 9. Acquisitions de terres par les marguilliers (1672). — 10-14. Titres de rentes foncières : baux à rente, reconnaissances (1644-1748).

G. 2199. (Liasse. — 27 pièces, papier.

1672-1790. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses. — 1-26. Comptes rendus par les marguilliers (1672-1790). [6. Dépenses pour la fonte d'une cloche, 1713-1717.] — 27. Compte rendu par le curé des sommes qu'il a reçues des marguilliers, et des sommes qui lui restent dues par l'église (1756).

G. 2200. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1721-1738. — Titres de la fabrique : procédures. — 1-15. Procédures (par devant les Requêtes du Palais et le Parlement) entre les marguilliers et les seigneurs de Thenay (Philippe Corset en 1735 ; Charles Boileau en 1737) prétendant à la jouissance de droits seigneuriaux dans une chapelle de l'église paroissiale ; ledit procès soulevé à propos de la permission de faire bâtir une aile auprès de l'église, accordée aux habitants par M. de Crussol, évêque de Blois (1735-1738). [1. Permission de l'évêque de Blois, 1735. — 15. Extrait du contrat de vente (passé en 1710) de la seigneurie de Thenay, faite par mess. Pierre de Troyes, écuyer, sieur de Montizeaux, chanoine en l'église cathédrale de Blois, à Philippe Corset, huissier de l'antichambre de feu Monsieur, frère unique du Roi, et à présent de Mgr le duc d'Orléans.] — 16-19. « Dialogue d'un bourgeois et d'un homme de village en allant à la foire de Montrichard le jour de Saint Mathieu, 1721 » (factum imprimé exposant les faits d'un procès entre la fabrique et Philippe Corset, au sujet d'une rente due à l'église par ledit Corset). — 20. Procédure en reconnaissance de rente foncière et paiement d'arrérages (1730).

G. 2201. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1548-1761. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : états des biens et revenus, déclarations, dons et legs. — 1. État des terres et des rentes de la Boîte (vers 1732). — 2. État des terres de la Boîte (s. d. : XVIIIe siècle). — 3-5. Déclarations des biens et revenus de la Boîte (1640-1700). — 6-7. Déclarations censuelles fournies au prieur de Faye (1759) et au seigneur du Roger (1761). — 8-28. Dons et legs de terres et de rentes foncières (1548-1719). — 29-31. Titres d'une rente foncière léguée par n. h. Jean Moreau, sieur de Saint-Morice,

maréchal des logis de feu S. A. R., Mgr le duc d'Orléans (1668-1690). 30-31. Testaments du sieur de Saint-Morice, 1684 et 1690. — 32. Extrait du testament de Nicolle Louet, femme dudit sieur de Saint-Morice ; ledit testament portant donation de terres à la Boîte (1677). — 33-35. Titres de biens-fonds et de rentes foncières donnés à la Boîte (en 1634) par mess. Nicolas Blondeau, curé de l'église Saint-Sauveur de Blois (1629-1689).

G. 2202. (Registre.) — In-4° ; 44 feuillets, parchemin.

1621-1628. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : dons et legs de biens-fonds (originaux ou copies authenthiques). [Fol. 20. Donation par Charles Villeneuve, écuyer de bouche de la reine d'Espagne, demeurant à Madrid, 1622.]

G. 2203. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1581-1771. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : biens-fonds, rentes foncières. — 1-3. Échanges de biens-fonds par les procureurs de la Boîte (1581-1689). [3. Échange avec mess. René de Brisacier, écuyer, président-trésorier de France en la généralité de Bourges, 1689. — 4-8. Baux à ferme des biens de la Boîte (1658-1692). — 9-10. Baux à rente (de terres) par les procureurs-fabriciers (1691-1712). — 11-12. Reconnaissances de rentes foncières au profit de la Boîte (1698-1771). — 13-26. Procédures en reconnaissance de rentes foncières et paiement d'arrérages (1621-1730).

G. 2204. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1710-1790. — Titres de la Boîte des Trépassés : comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers. [18. Payé 160 livres au sieur Huot, fondeur, pour avoir fondu la grosse cloche, 1784-1787.

G. 2205. (Registre.) — In-8° ; 52 feuillets, papier.

XVII^e siècle. — Inventaire des titres et enseignements de la Boîte des Trépassés, dressé en 1625 par Denis Millet, notaire et procureur de la Boîte ; ledit inventaire suivi de la déclaration des terres appartenant à la Boîte (fol. 26) et d'un état des services de fondation qui doivent être acquittés pendant le cours de l'année (fol. 34).

G. 2206. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1640-1789. — Titres communs à la fabrique et à la Boîte des Trépassés. — 1-2. Déclarations des biens et revenus de la fabrique et de la Boîte (1690). — 3-4. Comptes de recettes et dépenses rendus par les marguilliers de la fabrique et de la Boîte (1760-1766). — 5-10. Paiement des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dûs par la fabrique et par la Boîte : extraits de rôles, requêtes en modération, quittances (1640-1695). — 11-17. Paiement des subventions, décimes et dons gratuits dûs par la fabrique : contraintes, quittances (1723-1789).

G. 2207. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1604-1742. — Titres de la confrérie du Saint-Sacrement. — 1. Bref du pape Clément VIII accordant des indulgences aux confrères (1604 ; copie informe). — 2. Legs de terres à la confrérie (1667). — 3. Bail à ferme (de terres) par le commissaire des revenus de la confrérie (1722). — 4. Livre des revenus et des comptes des recettes et dépenses de la confrérie (1710-1731). — 5. Registre de la confrérie : état des terres, liste des fidèles associés à la confrérie, comptes des recettes et dépenses (1731-1742).

G. 2208. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1638-1683. — Titres de propriété de la Boîte et confrérie du Rosaire : legs de biens-fonds. 6. Legs de Louise Lucquet, servante de demoiselle Marie de Bodin, veuve de Louis Lechat, écuyer, sieur de Thenay, 1676.]

THEZEE (SAINT GEORGES).

G. 2209. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1601-1779. — Titres de propriété de la cure. — 1-8. Legs de terres à la cure (1659-1740). — 9-27. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1624-1766). — 28-44. Titres de rentes foncières : cession de rente, baux à rente, reconnaissances (1601-1779). — 45. Bail à ferme des menues dîmes appartenant à la cure (1676).

G. 2210. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1624-1628. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés : baux à ferme de terres. [1. Bail passé en présence de René de Mausabré, écuyer, sieur de Maisonneuve, demeurant à Saint-Romain, 1624.]

THORÉ (SAINT-DENIS).

G. 2211. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1598-1777. — Titres de propriété de la cure : déclarations de biens, dons et legs, acquisitions de biens-fonds, baux à ferme. — 1. Déclaration des biens appartenant à la cure, faite en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 22 décembre 1711 touchant l'exemption du dixième du revenu des biens ecclésiastiques (1712). — 2-4. Déclarations des biens appartenant à la cure et situés dans le censif des Créneaux, dépendant de la châtellenie de Vendôme (1719, 1769). — 5-6. Déclarations censuelles fournies aux chanoines du chapitre collégial Saint-Georges de Vendôme, à cause de leur fief et seigneurie de Thoré (1658-1769). — 7. Testament de René de Vimeur, écuyer, sieur de Rochambeau, portant legs d'une rente foncière à la cure ; le testateur confirme la fondation d'une messe faite par demoiselle Marie de Salviati, sa défunte femme (1598). — 8. Procédure en paiement d'arrérages de ladite rente poursuivie par le curé contre mess. René de Vimeur, chevalier, sieur de Rochambeau, fils du précédent (1627). — 9. Délivrance d'un legs fait à la cure (en 1683) par mess. Léonard Huet, curé de Thoré ; ladite délivrance consentie par les héritiers dudit mess. Huet : Me François Huet, conseiller au bailliage et siège présidial de Blois, mess. Jacques Huet, prêtre de l'Oratoire, n. h. Charles Huet, sieur de La Poirière, officier de feu Madame, duchesse douairière d'Orléans, demeurant à Périgny (1697). — 10. Donation de rente foncière à la cure par mess. Gabriel de Vimeur de Rochambeau, curé et seigneur de Saint-Georges-du-Rosay, et par mess. François César de Vimeur de Rochambeau, capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant ordinairement à Brest, frère dudit mess. Gabriel ; ladite donation faite à charge de services religieux pour feu mess. Urbain de Vimeur de Rochambeau, commissaire d'artillerie, leur frère (1723). — 11-12. Acquisitions de terres par le curé de la paroisse (1647-1653). — 13. P. v. d'arpentage de terres appartenant à la cure (1659). — 14-69. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1647-1777).

G. 2212. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1667-1786. — Titres de la cure : rentes foncières, prémices, droit de gros, impositions. — 1-36. Titres de rentes foncières : constitutions, acquisitions, baux à rente (de terres), reconnaissances (1667-1786). [11. Contrat de reconnaissance passé en présence du sieur André Moineaux, maître d'école à Thoré, 1785. — 26. Reconnaissance par Me Jacques Huet de La Poirière, curé de Naveil, fils du sieur Agathange Huet de La Poirière, officier du Roi dans la marine, 1770.] — 37. Bail à ferme des prémices qui se lèvent dans la paroisse au profit du curé (1676). — 38-40. Procès en paiement de leur droit de gros poursuivi (devant le bailliage de Vendôme) par les curés contre les fermiers des dîmes de la paroisse appartenant aux religieux de La Trinité de Vendôme (1705-1710). — 41-42. Quittances de paiement des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts dus par les curés de la paroisse (1695-1696).

G. 2213. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1597-1778. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, biens fonds. — 1-38. Dons et legs de terres, de rentes foncières, de sommes de deniers (1597-1778). [1. Legs de rente par Me François Noury, prêtre, demeurant à Thoré, 1605. — 2. Ordonnance de l'évêque du Mans portant réduction des services fondés par ledit François Noury, 1715. — 4. Acte d'acceptation par les procureurs-fabriciers d'un legs de rente foncière fait par défunt n. h. Me François Noury, conseiller et secrétaire de la défunte reine Marguerite, 1624. — 5. Legs de terres par Me Jean Morin, notaire au bourg de Thoré, 1649. — 39. Acquisition par la fabrique d'une maison sise au bourg de Thoré, pour servir de logement au vicaire lorsqu'il y en aura un (1748). — 40. Vente de terres faite par les procureurs-fabriciers, pour les deniers en provenant être employés à payer la taxe imposée par le Roi sur la fabrique (1693).

G. 2214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1663-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (constitutions, baux à rente [de terres], reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [4. Contrat de reconnaissance passé en présence du sieur Pierre Prache, maître des petites écoles à Thoré, 1779.]

G. 2215. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1651-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (constitutions, acquisitions, baux à rente de maisons, de terres], reconnaissances, procédures en reconnaissance,.

G. 2216. (Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1678-1781. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières (constitutions, baux à rente [de terres] reconnaissances). [1. Contrat de reconnaissance passé en présence de Louis Morin, maître des petites écoles à Thoré, 1780. — 11. Contrat de reconnaissance passé en présence de Jacques Aubert, maître des petites écoles à Thoré, 1773.]

G. 2217. (Cahier.) — In-8° ; 24 feuillets, papier.

1735-1741. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les fabriciers de la grande fabrique, pour les années 1735-1738 ; suivi du compte des recettes et dépenses rendu par le procureur de la confrérie du Rosaire, pour les années 1738-1741 (lesdits comptes visés en 1745 et 1748, dans le cours de ses visites, par M^e^ Hersant, docteur de Sorbonne, doyen rural de Troô, curé de Sougé).

G. 2218. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1622-1666. — Titres de propriété de la « procure des Trépassés » : legs de terres et de rentes foncières. [1. Legs de terres par M^e^ Michel Noury, curé de Boisseau, 1622.

G. 2219. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1653-1720. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : dons et legs (de biens-fonds, de rentes foncières). [1. Legs de rente par mess. Jean Pecquet, curé de Sasnières, 1653. — 3. Legs de rente par M^e^ Alexandre Morin, notaire, demeurant au Gué-du-Loir, paroisse de Mazangé, 1663. — 8. Legs de rente par mess. René de Vimeur, chevalier, seigneur de Rochambeau, 1673.]

G. 2220. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1664-1782. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : biens-fonds, rentes foncières. — 1. Acquisition de terres par les procureurs de la confrérie (1699). — 2-49. Titres de rentes foncières : constitutions, baux à rente (de terres), reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1664-1782). [37. Contrat de reconnaissance passé en présence de Louis Morin, maître des petites écoles, demeurant à Thoré, 1782. — 42. Contrat de reconnaissance passé en présence du même, 1781.]

G. 2221. (Registre.) — In-folio ; 116 feuillets, papier.

1781. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique et de la confrérie du Rosaire dressé, en vertu de l'ordonnance de l'évêque du Mans, par M^e^ Denis Blondel, notaire royal au bailliage de Vendôme, demeurant à Thoré. [P. 138. Acte d'érection de la confrérie du Rosaire dans l'église de Thoré, par les Frères Prêcheurs de la ville de Blois, 1647.]

THOURY (SAINT PIERRE).

G. 2222. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1695-1753. — Titres de la cure. — 1. Ordonnance de l'évêque d'Orléans portant règlement sur la rédaction des actes de baptêmes, mariages et sépultures, sur l'administration des biens de la fabrique et la conservation de ses titres et papiers (donnée à Crouy, dans le cours d'une visite épiscopale, 1714). — 2. Déclaration censuelle (des biens dépendant de la cure, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés) fournie aux commissaires à terrier du duché d'Orléans (s. d. : XVIII^e^ s.). — 3. Acquisition de biens-fonds par le curé de Thoury, pour lesdits biens être unis et incorporés au domaine de la cure, en remplacement des héritages qui ont été enclavés dans le parc de Chambord (1695). — 4. Bail à ferme de terres appartenant à la cure (1753).

G. 2223. (Registre.) — In-4° ; 125 feuillets, papier.

1726-1793. — Registre des affaires de la paroisse. — Fol. 2. Inventaire des vases sacrés, linges et ornements de l'église. — F. 3. État des biens et revenus de l'église. — F. 4-76, v°. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1726-1780). [Aux chapitres des recettes, figure le produit de vente de miel donné par offrande.] — F. 80, v°. Marché pour la construction de l'autel de l'église, passé entre les fabriciers et François Pérouche, tailleur de pierre, originaire de Moutier-Malcard, au diocèse de Limoges, et de présent demeurant à Beaugency (1783). — F. 82, v°-92, v°. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1781-1793). — F. 122, v°-121. P. v. des assemblées générales

de paroisse : élections des marguilliers (1748-1756). — F. 120, v°-119, v°. Affaires de la confrérie de Saint-Roch : érection de ladite confrérie dans la paroisse, admission de nouveaux confrères, élections des proviseurs de la confrérie, redditions de comptes par les proviseurs (1754-1763). — F. 112, v°-111, v°. P. v. d'élection des marguilliers (1769-1784).

G. 2224. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1490-1745. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Déclaration censuelle fournie par les procureurs de la fabrique à Julien de Clermont, seigneur de Thoury (1547). — 2-4. Legs (de terres, de sommes de deniers) à la fabrique (1663-1675). [3. Legs par mess. François Libert, curé de la paroisse, 1667.] — 5-8. Titres de biens-fonds : acquisitions, baux à ferme, transactions sur procès relatives à des questions de propriété (1639-1716). — 9-13. Titres de rentes foncières : constitution, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1594-1745). — 14-17. Titres d'une rente assignée sur des terres appelées « la taille de l'église » de Thoury et données à l'église par un comte de Blois : bail à rente desdites terres sises en la paroisse de Thoury *(de Thoriaco)*, ledit bail passé par devant l'official de l'archidiacre de Sologne, au cours de sa visite, 1490 (14) ; — reconnaissance de ladite rente, sous le scel aux causes de la prévôté de Thoury en Sologne, 1535 (15) ; — reconnaissance par devant Alexandre Duru, notaire et tabellion juré du scel aux contrats de la châtellenie de Thoury, 1565 (16) ; — reconnaissance par César Deslendes, jardinier des jardins du Roi en son château de Montfrault, 1597 (17).

G. 2225. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1669-1791. — Titres de la fabrique : comptabilité, travaux et réparations à l'église et au cimetière, titres et papiers de la paroisse. — 1. Quittance des impositions des décimes (1789). — 2-4. Quittances de la fourniture des registres de baptêmes, mariages et sépultures (1787-1790). — 5-8. Quittances du dépôt des registres paroissiaux au greffe du bailliage et siège présidial d'Orléans, et au greffe civil d'Orléans (1789-1791). — 9. P. v. d'une assemblée générale des paroissiens donnant leur consentement à l'exécution de travaux au cimetière de la chapelle de Saint-Cyr (1669). — 10. Acte d'opposition à la démolition des ailes de l'église paroissiale, notifié aux paroissiens par mess. Charles Louis Joseph, marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur de Bertangles, comte et seigneur de Thoury (1770). — 11. P. v. de la remise des titres et papiers de la paroisse, faite par l'ancien marguillier au marguillier en exercice (1669).

G. 2226. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1514-1753. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Déclaration censuelle fournie par les procureurs de la Boîte au seigneur de Thoury (1547). — 2. Amortissement de terres léguées à la Boîte par demoiselle Louise de Tonnerre, dame de La Ferté-Hubert et de Thoury, ayant la garde noble des enfants nés d'elle et de feu Méry de Beauvilliers, son époux (1514). — 3. Donation de terres à la Boîte (1517). — 4. Partage de terres au profit de la Boîte (1536 ; par devant Jean Lemoigne, notaire juré du scel aux contrats de la châtellenie de Thoury, et sous le sceau de Robert de Saint-Mesmin, licencié en lois, bailli de Thoury). — 5-10. Baux à ferme (de terres) par les procureurs de la Boîte (1585-1753). [5. Bail par devant Thomas Texier, notaire et tabellion juré sous le scel établi aux contrats des bailliage et châtellenie de Thoury, et sous le sceau de Gabriel Touquoy, licencé en lois, avocat au siège présidial d'Orléans, bailli de Thoury, 1585.] — 11-17. Titres de rentes foncières : donations, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1517-1624).

TOUR-EN-SOLOGNE (SAINT ÉTIENNE).

G. 2227. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1564-1763. — Titres de propriété de la cure. — 1. Legs d'une maison sise à Tour, par mess. Louis Auger, curé de la paroisse (1643 ; en présence de n. h. César Bourguignon, maître des jardins royaux du château de Blois). — 2. Transaction par laquelle les paroissiens cèdent au curé une partie des biens et revenus de la fabrique, à la charge d'acquitter les fondations faites dans la paroisse (1728). — 3-4. Acquisitions de maisons sises au bourg de Tour, par mess. Louis Auger, curé (1620-1642). [3. Acquisition d'une maison vendue par Me Claude Bertheaulme, procureur fiscal de la seigneurie d'Herbault et Bracieux, 1620.] — 5-6. Baux à ferme de terres appartenant à la cure (1689-1763). — 7-8. Titres de rentes foncières : bail à rente (de terres), reconnaissance (1564-1581). — 9. Transaction sur procès entre le curé et dame Marie Marguerite de Laloire, veuve de mess. Louis René Adine, chevalier, seigneur de Villesavin : ladite dame de

Laloire, grosse décimatrice de la paroisse, s'oblige de payer au curé une rente annuelle de 60 livres, pour sa portion congrue (1728 ; ladite transaction confirmative d'un accord passé, en 1688, entre le curé de la paroisse et dame Anne Phelypeaux, comtesse de Chavigny et dame de Villesavin, veuve de mess. Léon de Bouteiller, conseiller du Roi. — 10. Arrêt du Parlement condamnant François Adine, écuyer, seigneur de Villesavin, à passer titre nouvel et reconnaissance de ladite rente au profit de la cure (1758). — 11. Reconnaissance de ladite rente par mess. Louis François-Joseph Adine, écuyer, seigneur de Villesavin (1762).

G. 2228. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1488-1790. — Titres de la fabrique. — 1-7. Dons et legs de terres (1488-1680). — 8-9. Acquisition et échange de terres par les marguilliers (1609-1686). — 10-19. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1773-1790). — 20. Constitution d'une rente foncière au capital de 243 livres, faite par un ancien marguillier trouvé redevable de ladite somme envers la fabrique, à la présentation de son compte de gestion (1672). — 21-26. Titres de rentes foncières : bail à rente (de terres), reconnaissances (1696-1786). — 27-29. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1618-1755). [27. Compte pour les années 1618-1621 : dépenses pour les processions aux églises de Fontaines, Boulogne, Bracieux, Huisseau, Cheverny, Noyers, Mont, Monthivault et Vienne-lès-Blois (le jour de Saint Jean-Baptiste).] — 30. Marché pour la fonte d'une cloche passé entre les marguilliers et Jean Théret, maître fondeur de cloches, demeurant à Loches (1613).

G. 2229. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1614-1788. — Titres de la Boîte des Trépassés. — 1. Déclaration censuelle fournie à mess. Jean Phelypeaux, conseiller du Roi, comte de Buzançais et seigneur de Villesavin (1649). — 2-8. Legs de terres à la Boîte (1614-1679). — 9. Échange de terres entre les marguilliers et n. h. Me André Pluys, avocat en Parlement, demeurant à Romorantin (1646). — 10-44. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1622-1788). [10. Bail sous le sceau de Jean Pasquier, licencié ès lois, avocat au siège présidial de Blois, bailli du comté de Cheverny, 1622. — 14. Bail à mess. Jean Turboust, vicaire de la paroisse 1643. — 28. Bail sous le sceau de Claude Petit, licencié ès lois, avocat en Parlement, bailli de la justice de Villesavin et Tour, 1659. — 39. Bail à mess. Pierre Girardeau, docteur en théologie, curé de Tour, 1682.] — 45. Sentence de Charles Dujour, licencié ès lois, avocat au bailliage de Blois, bailli de la justice de Villesavin, Tour et Mont, condamnant un fermier des biens de la Boîte au paiement de dommages et intérêts pour dégradations des vignes qu'il avait prises à ferme (1714). — 46-48. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers de la Boîte (1746-1755).

G. 2230. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1555-1669. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame. — 1-7. Legs de terres et de sommes de deniers (1627-1662). — 8-9. Acquisitions de terres et de rentes foncières par les marguilliers de la Boîte (1647-1669). — 10-20. Baux à ferme (de terres) par les marguilliers (1555-1664).

G. 2231. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1643. — Titres de propriété de la confrérie du Saint-Sacrement : bail à ferme (de terres) par les confrères.

G. 2232. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1762. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique et des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame.

TRÉHET (NOTRE-DAME).

G. 2233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1493-1753. — Titres de propriété de la cure : bail à rente (de terres), reconnaissances de rentes foncières.

G. 2234. Liasse. — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1644-1769. — Titres de propriété de la fabrique : legs de terres, constitution et reconnaissance de rentes foncières.

TREMBLEVIF (SAINT VIATRE).

G. 2235. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1654-1773. — Titres de propriété de la cure. — 1-3. Titres de propriété du jardin de La Grenouillerie, sis

près du bourg de Tremblevif (1654-1672). [2. Échange de terres contre ledit jardin, passé entre le curé de la paroisse et Claude de Potin, écuyer, sieur du Briou, 1654.] — 4-9. Baux à ferme de biens appartenant à la cure (1692-1773). [4. Bail de la maison presbytérale de Tremblevif, 1773. — 8-9. Baux à ferme de l'étang de la cure, 1743-1746.]

G. 2236. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1461-1703. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-2. Titres de propriété d'un jardin sis à la queue de l'étang de la ville, proche le bourg de « Tremblevy » (1627-1698). [1. Vente dudit jardin, sous le sceau des châtellenies de Tremblevif et de Villebrosse (François Picault, licencié ès lois, avocat au Parlement de Paris et au bailliage de Blois, bailli desdites châtellenies), 1627.] — 3-5. Acquisitions de biens-fonds par les paroissiens et les fabriciers (1650-1703). — 6-7. Titres de biens-fonds (terres) entrés plus tard dans le domaine de la fabrique : vente, sous le sceau de la châtellenie de Nouan-Le-Fuzelier (Philippe Potin, écuyer, garde du scel aux contrats de ladite châtellenie), 1461 ; échange, sous le sceau de la châtellenie de Tremblevif (Jacques Luillier (?), licencié ès lois, bailli de ladite châtellenie), 1467.

G. 2237. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1575-1697. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Legs d'une maison sise au bourg de Tremblevif (1593). — 2. Acquisition par les procureurs de la Boîte d'une maison sise audit bourg (1611). — 3-8. Baux à ferme et à rente de maisons et jardins sis audit bourg (1575-1697). [3. Bail sous le sceau du bailliage et châtellenie de Tremblevif (Pierre Pousteau, licencié ès lois, avocat au siège présidial de Blois, bailli), 1594. — 6. Bail sous le sceau de ladite châtellenie de Tremblevif (Vincent Guignart, licencié en lois, bailli), 1575.]

TRIPLEVILLE (SAINT MARTIN).

G. 2238. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1742-1747. — Titres de propriété de la cure : acquisition d'un corps de logis sis au bourg de Tripleville ; bail à ferme de terres appartenant à la cure.

G. 2239. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1619-1774. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-37. Dons et legs de maisons, terres et rentes foncières (1619-1739). [4. Legs de terres par Me Léonard Cornillier, notaire à Tripleville, 1622. — 19. Legs de terres par mess. Pierre Lecoq, curé de la paroisse, 1653. — 25. Legs d'une maison et de terres par Michelle Boessé, veuve de Jacques Laisné, maître d'école à Tripleville, 1669.] — 38. Acquisition d'une grange par les fabriciers (1710). — 39-45. Baux à ferme (de maisons et de terres) par les fabriciers (1713-1774). [39. Bail passé en présence de Pierre Lavergne, maître d'école, demeurant à Ablainville, paroisse de Binas, 1713.] — 46-51. Titres de rentes foncières : baux à rente (d'un corps de logis, de terres), constitution, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1677-1772).

TROO (SAINT MARTIN).

G. 2240. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Titres de propriété de la cure : legs de terres par Me Julien Rigault, ancien curé de la paroisse.

G. 2241. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1650-1779. — Titres de la fabrique. — 1-8. Titres de rentes foncières : legs, constitution, reconnaissances, remboursement (1650-1779). — 9-10. Titres récognitifs d'une rente assignée sur une boutique servant d'étal à boucherie, située sur la place de l'église de Trôo (1751-1772). — 11. Compte des recettes et dépenses, rendu par les procureurs-fabriciers (1704-1709). — 12. Inventaire des titres et papiers de la fabrique (1735).

VALLIÈRES-LES-GRANDES (SAINT SULPICE).

G. 2242. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1647-1769. — Titres de la cure. — 1-4. Titres de rentes foncières : baux à rente, reconnaissances (1647-1679). [1. Bail à rente par n. h. Pierre Delessagne, sieur du Plessis, maître d'hôtel du marquis de Sourdis, 1647.] — 5. Transaction au sujet des portions congrues du curé et du vicaire, passée entre le curé et les chanoines

du chapitre collégial de Saint-Martin de Tours, gros décimateurs de la paroisse (1687). — 6. Arrêt du Parlement homologuant une transaction passée en 1758 au sujet de la perception des dîmes dans la paroisse, entre le curé et les chanoines du chapitre collégial Saint-Martin de Tours, gros décimateurs (1758). — 7. Décision d'un conseil relativement à un supplément de portion congrue demandé par le vicaire amovible de la paroisse (1769). — 8. P. v. de remise des titres de la cure et des registres paroissiaux, faite par un ancien curé à son successeur (1763).

G. 2243. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1751-1753. — Titres de la fabrique : procès poursuivi devant le Parlement de Paris entre le curé, les paroissiens et Étienne Lair, sieur du Plessis, au sujet d'un droit de banc dans l'église, prétendu par ledit sieur du Plessis. [4. Concession de banc faite (en 1674) par les paroissiens à dame Catherine Colin, veuve de Pierre Delessagne, sieur du Plessis : copie, s. d.]

VEILLEINS (SAINT MARTIN).

G. 2244. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1456-1674. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — 1. Vente de l'héreau de La Berthelotière, sis en la paroisse de « Viglain », faite au prieur-curé par Jeanne, « femme de chief et de corps des religieux, prieur et couvent du prieuré conventuel de Saint-Cosme », à cause de leur prieuré de Veilleins (1456 ; sous le sceau de la châtellenie de Romorantin : Regnault Delestelle, licencié en lois, châtelain). — 2-5. Baux à ferme (de terres) par le prieur-curé (1615-1674).

G. 2245. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1572-1767. — Titres de propriété de la fabrique. — Titres de rentes foncières : baux à rente (de maisons, de terres), reconnaissances, procédures en reconnaissance. [1. Bail à rente sous le sceau de la châtellenie de Romorantin (Jean Gallus, licencié en lois, conseiller du Roi, châtelain), 1572. — 4. Reconnaissance par mess. Charles Gauvignon, écuyer, seigneur de La Bazonnière, ancien capitaine du régiment Royal-Infanterie, demeurant à Orléans, 1767.]

(1) Prieuré dépendant du prieuré de Saint-Cosme de Lisle-lez-Tours (O. S. A.).

G. 2246. (Registre.) — In-4° ; 124 feuillets, papier.

1700-an II. — Registre des affaires de la paroisse. — Fol. 1. État des rentes foncières appartenant à la fabrique. — F. 3, v°. État des fondations faites dans la paroisse. — F. 7-115. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1700-1790). [F. 84. Compte des années 1761-1764 : reçu des libéralités de Mgr le duc d'Orléans, premier prince du sang, la somme de 100 liv. pour faire les réparations de la charpente du clocher et faire monter la grosse cloche. — F. 88, v°. Compte des années 1764-1767 : recettes des présents faits à l'église (fromages, fil, plats de miel, paquets d'oignons) ; payé (en 1764) au sieur Moreau la somme de 12 liv. pour avoir sculpté les armes de S. A. Sérénissime, Mgr le duc d'Orléans.] — F. 116. P. v. d'assemblée du conseil général de la commune, déléguant le curé de la paroisse pour faire l'acquisition, au compte de la fabrique, des objets nécessaires à l'église, lors des ventes d'ornements ecclésiastiques qui devaient se faire à l'abbaye du Lieu-Notre-Dame et au district de Romorantin (1791). — F. 117-120. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1792-an II). — F. 126, v°-120. Registre des affaires de la confrérie de la Sainte Vierge : notes sur son établissement (en 1739), statuts, listes des sœurs, comptes de gestion des deniers de la confrérie (1739-1743).

VENDOME.

PAROISSE DE LA MADELEINE.

G. 2247. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1669-1724. — Titres de la cure. — 1. Monitoire de l'official de Chartres accordé à la requête du procureur du Roi au grenier à sel de Vendôme, pour avoir preuve des fraudes contre la gabelle faites par des particuliers commis pour exercer le droit de regrat (1669). — 2. Bail à ferme des terres et des grosses et menues dîmes appartenant à la cure (1724). — 3. Reconnaissance d'une rente assignée sur un corps de logis situé au bourg Saint-Martin et vulgairement appelé le Grand-Cerf (1672).

G. 2248. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1487-1728. — Titres de la fabrique : érection de l'église paroissiale ; gouvernement de la paroisse. —

1. Lettres de Milon d'Illiers, évêque de Chartres, approuvant et confirmant la division de la paroisse de Saint-Martin en deux portions dont l'une sera « mise en l'église de La Magdaleine, de nouvel construite et édifiée », qui sera érigée en église paroissiale ; ladite séparation faite à la requête de François de Bourbon, comte de Vendôme, des paroissiens de Saint-Martin, de l'archidiacre de Vendôme et du curé de Saint-Martin, et ses conditions étant déterminées par les procureurs des réquérants. Vendôme, 25 octobre 1487 (copie du XVII[e] siècle). — 2. Mêmes lettres (copie authentique datée de 1759). — 3. P. v. d'une assemblée générale des paroissiens de La Madeleine, réunis pour protester contre une ordonnance de l'évêque de Blois transférant la célébration de la fête de sainte Marie-Madeleine au dimanche précédant le 22 juillet : les paroissiens délibèrent que l'évêque sera supplié d'ordonner la célébration de ladite fête au 22 juillet (1728). — 4. Convention entre les procureurs-fabriciers et le sieur Michel François, pour l'exercice des fonctions et services de marguillier-serviteur de l'église (1670). — 5-6. Poursuites faites (devant le bailli de Vendômois) par le curé et les procureurs-fabriciers contre le sieur Pillon qui avait frappé le porte-baguette à l'église, dans l'exercice de ses fonctions (1681).

G. 2249. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1643-1776. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs, biens-fonds. — 1-47. Dons et legs de biens-fonds (maison, terres), de rentes foncières (titres isolés), de sommes de deniers, d'objets mobiliers (1651-1742). [1. Testament passé en présence de Jacques Menant, maître d'école à Vendôme, 1651. — 2. Testament de Marie Gigou, femme de Louis Landeau, exécuteur des sentences criminelles du duché de Vendôme, 1657. — 6. Testament passé en présence de Claude Dubrueil, maître des écoles à Vendôme, 1667. — 11. Testament passé par devant Denis du Boullay, licencié en lois, vicaire de La Madeleine, 1669.] — 48-57. Procédures en délivrance de legs (1643-1775). [48-49. Procès en délivrance d'une somme de 3.750 livres, léguée aux pauvres de la ville (en 1769 et 1774) par mess. Léonard Jabre de Malitourne, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville du Lude, 1775. — 50-51. Procédures en délivrance d'une somme de 15 livres léguée pour être employée au « parachèvement du grand autel » de l'église de La Madeleine, 1643.] — 58-59. Baux à ferme d'une maison située rue Saint-Jacques (1771-1774). — 60-67. Baux à ferme de terres situées au Temple, en la paroisse de Saint-Lubin de Vendôme (1657-1776).

G. 2250. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1485-1774. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue des Béguines (legs, bail à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [3. Reconnaissance d'une rente assignée sur un corps de logis situé sur la rue des Béguines et joignant par derrière aux murailles de la ville, 1762. — 7. Legs par Marie Guimond, veuve de M[e] Charles Mercier, notaire à Vendôme, 1659. — 12. Reconnaissance par n. h. M[e] Louis Rouget, conseiller du Roi, premier président en l'élection de Vendôme, 1679. — 31. Legs d'une rente à prendre sur une maison située en ladite rue des Béguines, près le puits de La Madeleine, au censif du chapitre collégial de Saint-Georges, 1571.]

G. 2251. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1520-1771. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue de la Bretonnerie (dons et legs, acquisitions de rentes, bail à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [17. Legs par dame Marguerite Degennes, veuve de n. h. M[e] Pierre Morillon, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Vendôme, 1678. — 22. Bail à rente d'une maison sise en ladite rue, dans la censive de Bourg-Robert, et appartenant au chapitre collégial Saint-Georges de Vendôme, 1692. — 24. Reconnaissance d'une rente assignée sur une pièce de terre où il y avait autrefois une maison appelée La Joubardière, sise au bout de la rue de la Bretonnerie et joignant à la pépinière royale ; ladite reconnaissance faite par mess. Gilles François de Trémault, chevalier, seigneur de Bellatour, Morillon, La Blotinière, Vareille et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant général civil et de police du bailliage royal et prévôté unie de Vendôme, y demeurant en son hôtel, sis rue Guesnault, agissant au nom de mess. François Anne Gédéon de Trémault, chevalier, capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, son frère, 1763.]

G. 2252. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1579-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du Change et rue des Écuelles (baux à rente, reconnaissances et titres récognitifs, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [21. Legs par Claude Chenais, marchand

hôtelier, d'une rente assignée sur une maison où pend pour enseigne la Croix d'or, assise au carrefour devant la porte Saint-Michel, 1579 (dans les titres postérieurs, la maison hypothéquée est dite située à l'entrée de la rue des Écuelles). — 28. Vente de ladite maison faite à François Montagne, exécuteur des hautes œuvres, par le sieur Jean-Baptiste Morard, marchand libraire, demeurant place de l'abbaye, 1780.]

G. 2253. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1478-1775. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue de la Mare et rue Porte-Chartraine (legs, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [4. Testament de Renée Lepleige, portant legs à la fabrique d'une rente assignée sur un jardin sis en la rue du Bourg-Robert (appelée rue de la Mare dans les titres postérieurs) ; la testatrice prie ses héritiers, pour accomplir ses vœux, de faire les voyages de Saint-Thomas, près Lorges, et de Notre-Dame des Aides, à Blois, 1607. — 11. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise au Bourg-Neuf, rue Parisienne, 1601. — 15. Donation d'une rente assignée sur une maison située près la porte Chartraine ; ladite donation faite en exécution du testament de feu Me Jean Garnier, licencié en lois et élu pour le Roi à Châteaudun, et à la charge, pour les procureurs de la fabrique, de faire célébrer l'office du « Mandé », le jeudi absolu, en l'église de La Madeleine, 1512. — 17. Legs d'une rente de 20 sous assignée sur une maison sise en la rue Porte-Chartraine, au censif du prieur de Lavardin, 1541.]

G. 2254. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1497-1778. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue Potterie (legs, baux à rente, constitutions et acquisitions de rentes, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [4. Legs d'une rente assignée sur une maison sise en la rue du pont Rondin (appelée rue Potterie dans les titres postérieurs), au censif du cellérier de l'abbaye de Vendôme, 1515. — 8. Reconnaissance d'une rente sur une maison sise rue Potterie, proche le pont Rondin, 1679. — 11. Acquisition d'une rente sur une maison sise en la rue de la porte Saint-Michel (appelée rue Potterie dans les titres postérieurs), joignant à l'enseigne du Dauphin et abutant aux murs de la ville, 1503. — 17. Acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente assignée sur une maison sise en la rue de la Potterie, dans la censive du chapitre collégial de Saint-Georges, 1498. — 26. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise en ladite rue, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, 1762. — 27. Reconnaissance d'une rente à prendre sur deux maisons sises en ladite rue, proche le grand four, 1679. — 28. Ratification par une assemblée de la paroisse, du bail à rente d'une maison faisant le coin de la rue Potterie et de la place de La Madeleine, 1763. — 30. Legs d'une rente sur une maison sise en la rue du pont de la Chevrie (appelée rue Potterie dans les titres postérieurs), 1537. — 31. Bail à rente de ladite maison fait à n. h. Me Denis du Boullay, conseiller des Grands Jours de Vendômois, 1655. — 33. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise en la rue Potterie, par n. h. Me François Ollivier, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Vendôme, 1679. — 35. Reconnaissance de rente sur une maison sise près le puits de La Madeleine, et faisant le coin de la rue Potterie et de la rue des Béguines, 1600. — 48. Reconnaissance d'une rente sur une maison faisant le coin de la rue Potterie et de la rue de L'Esguillerie, autrement appelée la rue au Blé, 1679. — 50. Reconnaissance d'une rente sur une maison sise rue Potterie, proche la porte Saint-Georges, et joignant au grand four banal de la ville, 1751.]

G. 2255. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1528-1775. — Titres de propriété de la fabrique : rente foncière assignée sur une maison sise en la ville de Vendôme, rue du Puits (don, reconnaissances et titres récognitifs). [1. Donation par Jacques Malon, écuyer, sieur de Juppeau, et Anne Robert, sa femme, d'une rente de 70 s. t. à prendre sur les maisons et appartenances de Me Julien Regnault, queux ordinaire du Roi, situées en la rue de la porte Chartraine (près l'église des Cordeliers), au fief du prieur de Saint-Martin de Lavardin ; ladite donation faite à charge de fondation d'une messe hebdomadaire dans la chapelle des donataires, 1528. — 2. Reconnaissance de ladite rente par Louise Denyau, veuve de n. h. P. Olivier, archer des gardes du corps du Roi, et autres, propriétaires de ladite maison située en la rue de la porte Chartraine, près des Cordeliers, et joignant « au pavé de la rue du Puy », 1601. — 3. Cession du bail à rente de ladite maison faite par Michel Hesteau, maître horlogeur et graveur à Vendôme, 1653. — 4. Cession du bail de ladite maison faite à Claude Duvignau, messager ordinaire de Vendôme à Paris, 1679.]

G. 2256. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1533-1763. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue Renarderie, rue Saint-Bié, ruelles Saint-Denis et rue de la porte Saint-Georges (legs, acquisitions de rentes, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [1. Titre récognitif d'une rente sur une maison sise en la rue de la « Regnarderie », près le pilori, 1550. — 3. Reconnaissance de ladite rente par Me Génetour Nyvellet, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1674. — 7. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise rue du pont Saint-Bié et joignant aux murs de la ville, 1679. — 11. Acquisition par les procureurs-fabriciers d'une rente assignée sur une maison située ruelles Saint-Denis, dans la censive du duc de Vendôme, et joignant aux murailles des religieuses Ursulines, 1676. — 20. Reconnaissance par Me Jean Petit, receveur des aides en l'élection de Vendôme, d'une rente assignée sur une maison sise en la rue de la porte Saint-Georges, et joignant au logis du grand four, 1601.]

G. 2257. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1487-1765. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue Saint-Jacques (legs, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [1. Testament de Macé Signac, valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant à Courtozé (par. d'Azé), léguant à la fabrique une maison séant devant l'église de La Madeleine, sur la rue Saint-Jacques, et une rente foncière de 40 sols à prendre sur une maison séant au bout de la « Grant Rue », et abutant à la rue venant du pont Saint-Georges à la porte Saint-Michel ; le testateur élit sa sépulture en l'église de La Madeleine « nouvellement édiffiée » et choisit pour exécuteur testamentaire son fils, Me Pierre Signac, contrôleur de la dépense de la Reine, 1487 (vidimus de 1492). — 2. Testament de Catherine, femme de Jean Berruyer, marchand boucher à Vendôme, léguant à la fabrique une rente à prendre sur une maison sise en la rue Saint-Jacques, devant l'église de La Madeleine, et joignant aux appartenances du four à ban de Mgr le duc, 1545. — 5. Bail à rente d'un corps de logis sis en ladite rue, devant l'église de La Madeleine, au censif du chapitre collégial de Saint-Georges, 1593. — 14. Bail à rente d'une maison sise en la rue Saint-Jacques : le preneur « sera tenu bastir, construire et ediffier une maison a deux estaiges pour le moings en la place de ladicte maison, et ce dedans troys ans prouchains venans », 1537. — 16. Sentence du bailliage de Vendôme déboutant David Lenain, écuyer, sieur de La Blotière, conseiller du Roi et prévôt de Vendôme, de ses prétentions à la jouissance d'un droit de banc dans l'église paroissiale de La Madeleine (droit qu'il était incapable d'exercer parce qu'il faisait profession de la religion prétendue réformée) et le condamnant à passer titre nouvel d'une rente assignée sur une maison sise en la rue Saint-Jacques, 1679. — 17. Reconnaissance par mess. Nicolas Alexandre Hogu, écuyer, seigneur de Fargot, 1762. — 19-20. Reconnaissances par Claude Dubrueil, maître des petites écoles à Vendôme, 1673-1675. — 24. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant les « Reverends prêtres de la congrégation de l'Oratoire de Jésus » de Vendôme, à payer les arrérages d'une rente dûs à la fabrique, 1636.]

G. 2258. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1499-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue de la porte Saint-Michel et rue de la Saulnerie (legs, acquisitions, reconnaissances et procédures en reconnaissance). [1. Acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente assignée sur deux maisons sises près la porte Saint-Michel et joignant au pressoir de Monseigneur, 1508. — 8. Vente d'une rente assignée sur une maison sise en la rue du pont Saint-Georges et joignant à la rue de la Saulnerie, au fief du comte de Vendôme, 1499. — 9. Legs d'une rente sur ladite maison (1501 ; par devant Hélie Herouyn, prêtre, chapelain fermier de l'église paroissiale de La Madeleine, et sous le sceau de ladite église). — 10. Reconnaissance de ladite rente assignée sur ladite maison, sise au coin de la rue de la Saulnerie, près du grand four, 1601. — 11-12. Reconnaissances de ladite rente assignée sur ladite maison, sise au coin des rues Saulnerie et Potterie, 1680-1782.]

G. 2259. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1485-1771. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, au carroir de La Madeleine (titres anciens, dons et legs, acquisitions, reconnaissances, procédures en reconnaissance et en paiement d'arrérages). [1. Vente faite à Robert Chéron, poissonnier du Roi, demeurant à Vendôme, par Thomas Langlois, canonnier ordinaire du Roi, demeurant à Vendôme, d'une rente à prendre sur une maison sise en la

rue de la Potterie, abutant aux murs de la ville, 1485. — 2. Vente par ledit Thomas Langlois, d'une rente à prendre sur une maison (et dépendances : jeu de paume, cour, jardin) en la rue de la Potterie, au censif du comte de Vendôme, 1494. — 6. Vente faite aux procureurs de la fabrique par Me Jean de Cuigy, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Vendômois, d'une rente à prendre sur un jardin situé derrière la maison des héritiers feu Thomas Langlois, près de l'église de La Madeleine; ledit jardin joignant d'un côté « à la ruelle comme l'on va du pont de la Chevrerie aux murs de la ville», d'autre côté à la maison où pend pour enseigne « l'ymayge Sainct George » et d'un bout aux murs de la ville, 1511. — 7. Vente d'une rente à prendre sur ladite maison faite aux procureurs de la fabrique par Me Nicolle Bourcier, licencié en lois, élu à Vendôme pour le Roi, et autres; ladite vente faite pour le prix de 70 livres t. dont partie (60 l.) avait été donnée à la fabrique par n. h. Me Jean Cueillette, notaire et secrétaire du Roi, contrôleur général de ses finances au pays de Languedoc, à la charge, pour les procureurs d'entretenir une lampe, jour et nuit, dans l'église de La Madeleine, 1513. — 9. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison (et dépendances : jeu de paume, jardins) où pend pour enseigne La Madeleine, sise au carrefour devant l'église de La Madeleine, et joignant « à une ruelle tirant de la rue de la Poterie aux meurs de la ville », 1550. — 10. Reconnaissance de ladite rente sur ladite maison (et dépendances : jardins et cour derrière, en laquelle « soulloit avoir ung jeu de paulme »), située au carroir de La Madeleine, joignant d'un bout à l'allée des murs de la ville et d'autre bout au pavé de la rue de la Potterie, 1601. — 12. Legs d'une rente à prendre sur une maison sise près l'église de La Madeleine, fait à la fabrique par Colas Noël, l'ainé, marchand papetier à Vendôme, 1536. — 14. Reconnaissance de ladite rente par Pierre Joubert, archer du prévôt des maréchaux de France en Vendômois, 1600. — 16. Testament de Mathurine Michelet portant legs à la fabrique d'une rente de 10 sous à prendre sur une maison située près de l'église de La Madeleine, joignant d'un bout au pavé du carrefour de l'église et d'autre bout au pavé de la rue des Béguines ; la testatrice veut qu'il soit payé à h. h. Me Jean Tizard, trésorier des Écossais de la garde du Roi, la somme de 31 s. t. en laquelle elle est tenue, et ordonne qu'il soit fait un « voiage » à Notre-Dame des Aides et à Saint-Solenne de Blois, 1545. — 18. Reconnaissance de ladite rente de 10 s. par Me Nicolas Chéreau, greffier ordinaire des Grands Jours du Vendômois, 1600.]

G. 2260. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1486-1778. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, au carroir et pâtis de la porte Saint-Michel (legs, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [1. Testament de Michel Montareu, portant legs à la fabrique d'une rente à prendre sur la maison du Dauphin; le testateur lègue une somme de 11 deniers à chacune des églises de N. D. de Pitié, de Saint-François, de l'Hôtel-Dieu, du grand cimetière, de Naveil et d'Areines (1486; par devant S. Aubert, curé de l'autre portion de Saint-Martin de Vendôme, et sous le sceau de ladite cure). — 2. Procédure en reconnaissance de ladite rente, assignée sur ladite maison du Dauphin, située près la porte Saint-Michel et joignant aux murs de la ville, 1538. — 4. Reconnaissance de ladite rente assignée sur ladite maison, située derrière le puits du carroir de la porte Saint-Michel, 1600. — 6. Legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise en la rue des Béguines, 1631. — 14. Titre récognitif de ladite rente assignée sur ladite maison située devant le puits de La Madeleine et abutant sur la rue des Béguines, 1778. — 15. Reconnaissance d'une rente assignée sur un jardin sis au pâtis de la porte Saint-Michel, 1601.]

G. 2261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1626-1777. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, sur les arrière fossés (legs, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [1. Legs d'une rente à prendre sur deux maisons sises sur les arrière fossés, à la porte Saint-Michel, 1675. — 3. Reconnaissance de ladite rente par Jean Mauny, fermier du moulin à draps de la ville de Vendôme, 1726. — 6. Reconnaissance par François Mettée, maître de pension demeurant rue Saint-Jacques, d'une rente à prendre sur une maison située sur les arrière-fossés (ou Mail), joignant au mur des dames du Calvaire, 1775. — 15. Bail à rente par les procureurs-fabriciers d'une maison située sur les fossés de la ville, au fief des sieurs de L'Oratoire, 1698. — 17. Legs d'une rente à prendre sur une maison située sur les arrière fossés « à aller de la porte Chartraine à la porte Saint Michel », 1626. — 18. Reconnaissance de ladite rente assignée sur ladite maison joignant au prêche, 1672.]

G. 2262. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1487-1774. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, au faubourg Chartrain (dons et legs, constitution de rente, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [1. Bail à rente d'une maison sise au faubourg de la porte Chartraine, au fief du maître de la Maladrerie de Vendôme, 1494. — 6. Constitution au profit de la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise audit faubourg, dans la censive du chapitre Saint-Georges, 1536. — 11. Reconnaissance par les procureurs de la chapelle du grand cimetière, 1601. — 12. Legs d'une rente à prendre sur un quartier de terre sis à La Courtillerie, au faubourg de Vendôme, 1487. — 16. Reconnaissance par les fabriciers de la chapelle du grand cimetière, d'une rente à prendre sur une maison sise à La Courtillerie, au faubourg Chartrain, 1754. — 18. Testament portant legs d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg de la porte Chartraine (1492 ; par devant Pierre Moteron, chapelain attaché à l'église paroissiale de La Madeleine et notaire juré de la cour de l'archidiacre de Vendôme). — 20. Reconnaissance de rentes assignées sur une maison où pend pour enseigne la Tête Noire, située au faubourg de la porte Chartraine, 1549. — 21. Legs d'une rente à prendre sur une maison sise audit faubourg et joignant à la maison où pend pour enseigne le Cheval blanc, 1585. — 23. Reconnaissance de ladite rente par Étienne Belin, l'un des archers du prévôt des maréchaux de France en Vendômois, 1601. — 27. Reconnaissance d'une rente assignée sur plusieurs batiments situés au faubourg Chartrain, sur les arrière fossés, et joignant au temple de la religion prétendue réformée, 1679.]

G. 2263. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1518-1783. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, au faubourg Chartrain (legs, acquisitions, bail à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [3. Legs d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg Chartrain, et joignant aux religieuses du Calvaire, 1650. — 10. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison appelée le Plat d'étain, sise audit faubourg, 1672. — 14. Reconnaissance des arrérages d'une rente assignée sur une maison où pend pour enseigne la Cloche rouge, sise au faubourg de la porte Chartraine, 1549. — 19. Reconnaissance d'une rente assignée sur les maisons du Cheval blanc, sises audit faubourg, et joignant à la maison de la Cloche rouge, 1549. — 20. Reconnaissance de ladite rente assignée sur les maisons autrefois appelées les maisons du Cheval blanc et à présent appelées les maisons du Chariot, 1600. — 31. Bail à rente par les procureurs de la fabrique d'une maison sise au faubourg de la porte Chartraine, dans la censive du maître de la Maladrerie de Vendôme, 1518. — 32. Reconnaissance de ladite rente par Pierre Joubert, geôlier des geôles et prisons de Vendôme, 1601. — 37. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise audit faubourg, près la Maladrerie, 1602.]

G. 2264. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1459-1783. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, aux faubourgs Saint-Bienheuré, Saint-Georges et Saint-Michel (legs, acquisitions, constitutions, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [2. Bail à rente d'un corps de logis « où soulloit pendre pour enseigne l'image Saincte Barbe », situé au faubourg Saint-Bienheuré, dans la censive du duc de Vendôme, et chargé de rente envers la fabrique, 1677. — 7. Bail à rente d'une maison sise en la paroisse de Saint-Bienheuré, « près le portail d'emprès la fontaine qui est hors la porte du pont Saint Bié », 1465. — 8. Acquisition par mess. Pierre Breton, « curé de l'une des portions de l'église parrochial de Sainct Beneuré, près Vendosme », d'une rente à prendre sur une maison située « es forsbourgs du pont Sainct Byé », joignant aux murs et portail dudit faubourg et aux garennes du comte de Vendôme, 1494. — 9. Vente faite aux procureurs de la fabrique par Guillemin Texier, « arbalestier », demeurant à Vendôme, d'une rente à prendre sur une maison sise audit faubourg du pont Saint-Bié, au fief du seigneur de Huchigny, et joignant aux garennes du château de Vendôme, 1537. — 14. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant Vincent Desprez à payer à la fabrique les arrérages d'un rente assignée sur une maison « a laquelle soulloit pendre pour enseigne la Truye quy fille », située au faubourg Saint-Bienheuré, et joignant d'un côté « au vieil mur de la ville » et d'un autre « aux garennes du chastel », 1550. — 22. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison située au faubourg de la porte Saint-Georges, 1601. — 25. Acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise audit faubourg, en la censive des maître et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, et joignant par derrière à la rivière du Loir, et par devant au chemin tendant de Vendôme à Montoire; ladite acquisition faite

pour le prix de 30 livres t., provenant de la vente de quatre tasses d'argent léguées à la fabrique à charge de fondations, 1548. — 28. Reconnaissance de ladite rente par Michel Serry, messager de Vendôme à Paris, 1672. — 30. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise au faubourg de la porte Saint-Michel, près des Quatre-Huyes, 1602.— 33. Legs d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg Saint-Michel, 1657. — 35. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise rue des Quatre-Huyes, joignant au canal d'eau qui descend du pont Chartrain le long des fossés de la ville, 1751.]

G. 2265. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1601-1768. — Titres de propriété de la fabrique. rentes foncières assignées sur des immeubles sis en la ville de Vendôme et dont la situation est insuffisamment déterminée (dons, reconnaissances). [2-3. Reconnaissances d'une rente assignée sur une maison appelée « le Porc guépy », située devant la chapelle de N. D. de Pitié, 1672-1679. — 4. Reconnaissance d'une rente assignée sur deux « adouberies ou tanneries », situées sur le ruisseau descendant du pont de la Chevrie à l'Arche au Bourreau, et joignant à la ruelle tendant de la rue de la Potterie aux murs de la ville, 1601. — 5. Reconnaissance d'une rente assignée sur une portion de pré sise dans les Prés aux Chats, paroisse de La Madeleine, 1768.]

G. 2266. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1482-1774. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières assignées sur des biens-fonds ruraux sis dans les différentes paroisses de Vendôme (dons et legs, acquisitions, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages).— 1. Reconnaissance d'une rente assignée sur 4 boisselées de terre labourable situées à l'Arche du mauvais pas (1751). — 2. Reconnaissance d'une rente à prendre sur un quartier de vigne sis à Beauvoir, paroisse de La Madeleine (1762). — 3-10. Titres d'une rente de 35 sous t. à prendre sur des vignes sises au clos des Cartaux, en la paroisse de La Madeleine (1603-1762). [5. Testament de Michelle Couvet, portant donation de ladite rente, faite en considération de la gracieuseté des paroissiens de La Madeleine qui ont accordé à ladite Michelle Couvet de n'être taxée, pendant toute sa vie, qu'à la somme de 10 sols sur les rôles des tailles ordinaires de la paroisse, 1609.] — 11-20. Titres de rentes assignées sur des terres sises aux Courtils, en la paroisse de La Madeleine (1618-1774). [11. Acquisition d'un demi-quartier de vigne, sis audit lieu, dans la censive de la Maison-Dieu de Vendôme, 1618. — 12. Bail à rente d'un quartier de vigne sis audit lieu, fait par mess. René Gerberon, curé de La Madeleine, à Macé Adam, vigneron, demeurant au faubourg Saint-Michel, en la rue du Bourg-Robert (avec défense pour le preneur de céder ledit bail « à personne qui soit de la religion prétendue réformée »), et donation de ladite rente à la fabrique par le bailleur, 1621.] — 21-46. Titres de rentes assignées sur des biens-fonds (maisons et terres) sis à Courtiras, en la paroisse de La Madeleine (1482-1762). [22. Bail à rente par les procureurs-fabriciers de terres sises audit lieu, dans les censifs de l'abbaye de La Couture du Mans et de l'Oratoire de Vendôme, 1683. — 23. Reconnaissance de ladite rente assignée sur des terres sises audit lieu, proche la rue de La Perchais, 1702. — 25. Bail à rente d'une maison et dépendances située dans la rue de La Perchais et tenue du fief et seigneurie de La Perchais, appartenant au seigneur de Rochambeau, 1712. — 30. Reconnaissance d'une rente assignée sur deux caves en roc et sur un quartier de vigne situés à Courtiras, près du Tertre-Huchepie, 1762. — 31. Bail à rente de terres sis à « Courtirays », au fief du maître et des frères de la Maison-Dieu de Vendôme, 1547. — 38. Bail à rente d'une maison et de terres sises en la rue de « La Perchaie », au censif des seigneurs de La Couture, 1483.]

G. 2267. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1487-1772. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières assignées sur des biens-fonds ruraux sis dans les différentes paroisses de Vendôme (dons et legs, bail à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et en paiement d'arrérages).— 1. Bail à rente d'une maison sise à La Croix-Briffault, paroisse de La Madeleine (1772). — 2-5. Titres d'une rente assignée sur la maison et clos de La Croizette (1534-1600). — 6. Bail à rente de vignes sises au clos de « Mygrallée », dans la censive de l'Hôtel-Dieu de Vendôme (1487). — 7-9. Titres d'une rente assignée sur une maison sise à Putiballe, en la paroisse de La Madeleine (1684-1688). — 11. Procédure en reconnaissance d'une rente à prendre sur des terres sises à La Varenne de Vendôme (1710). — 12-14. Titres d'une rente assignée sur une noue sise au Vau, paroisse de Saint-Lubin de Vendôme (1674-1751). — 15-19. Titres d'une rente de 3 livres assignée sur le moulin à papier, situé au gué de la ville, en la paroisse de La Madeleine (1605-1751). [16. Reconnaissance de ladite

rente par Claude Letourneur, papetier, possesseur dudit moulin, 1675. — 18. Reconnaissance de ladite rente par Louis Herbault, « officier chez le Roi », demeurant au bourg de La Loupe, propriétaire dudit moulin, 1726. — 19. Reconnaissance de ladite rente par Louis Lesourd, marchand papetier, propriétaire dudit moulin, 1751.]

G. 2268. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1531-1775. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Areines, à La Chapelle-Enchérie, à Crucheray et à Danzé (dons et legs, reconnaissances et titres récognitifs, amortissement, procès en reddition de foi et hommage, en reconnaissance et en paiement d'arrérages). — 1-8. Titres d'une rente à prendre sur un quartier de pré sis à Areines (1531-1775). [1. Testament de Mathurin Chéreau, portant legs d'une rente assignée sur ladite pièce de pré, tenue censivement du fief de La Bastière, et d'une autre rente à prendre sur une maison et tannerie, dans la rue du pont de La Chevrie, 1531. — 2. Amortissement de ladite rente par René Debauge, fils aîné de Perrine Lesveillé, veuve de Jean Debauge, dame de la terre et seigneurie de La Bastière, 1533 — 4. Reconnaissance et paiement d'arrérages par n. h. Germain d'Argouges, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaires de la Reine, président ès Grands Jours du Vendômois, 1602 — 5. Sentence du bailliage de Vendômois condamnant au paiement de ladite rente Me Pierre Brisson, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Vendôme, possesseur dudit quartier de pré, à cause de sa femme, fille et héritière de Germain d'Argouges, 1616. — 6. Reconnaissance par Me Marin Barillau, conseiller aux Grands Jours du Vendômois, 1702.] — 9-13. Titres d'une rente assignée sur un quartier de pré sis en la paroisse d'Areines (1659-1762). — 14. Reconnaissance par dames Marie-Anne et Marguerite Riet d'Orval d'une rente de 6 livres assignée sur le fief et seigneurie de Maugué, paroisse de La Chapelle-Enchérie (1763). — 15-26. Titres d'une rente de 100 livres assignée sur la terre et seigneurie du Plessis-Barthélemy, en la paroisse de Crucheray, et léguée à la fabrique (en 1641) par mess. Gilles de Signac, chevalier, seigneur du Plessis (1642-1763). [15-19. Sentences du bailliage de Vendôme condamnant les possesseurs de ladite terre et seigneurie (Marie de Signac, veuve de mess. René de Barac, chevalier, seigneur de Beauvais, possesseur de 1642 à 1645) à passer reconnaissances de ladite rente, 1642-1653. — 20. Transaction passée entre mess. Adam Gallant, chevalier, seigneur de Vallières (par. des Hermites), Jacques de Barat, écuyer, sieur de Beauvais, Jean de Barat, écuyer, sieur du Plessis, et Jacques Taffu, écuyer, sieur de La Rougerie (par. de Sainte-Anne), héritiers du sieur Gilles de Signac : les contractants s'obligent de payer et continuer ladite rente, 1656 (en présence de mess. Charles de Luc, chevalier, seigneur de Villeneuve ; de mess. Jean de Taillevis, chevalier, seigneur de Fontenaille ; de Charles de Luc, écuyer, sieur de Villemarchais). — 21. Vente de leurs droits sur la terre et seigneurie du Plessis-Barthélemy (qui demeure chargée de ladite rente) faite par Jacques et Jean de Barat à dame Marie Brossier, veuve de Me André Neilz, receveur du taillon en l'élection de Vendôme, 1656. — 23. Bail à rente de ses droits sur ladite seigneurie fait (à charge de ladite rente) à dame Marie Brossier, par François de Juglet, écuyer, sieur de Sérigny, 1657. — 25. Demande de reddition de foi et hommage pour raison de ladite rente faite aux procureurs-fabriciers par demoiselle Suzanne de Lacour, veuve de n. h. Étienne Chesneau, sieur de La Groie, conseiller du Roi et grènetier du grenier à sel de Vendôme, 1667. — 26. Reconnaissance par Anne Bodineau de Meslay, demeurant en l'hôtel de Langé, sis à Vendôme, rue Potterie, agissant au nom de son frère mess. Alexandre Bodineau de Meslay, chevalier, seigneur du Plessis-Barthélemy, 1763] — 27 30. Titres d'une rente à prendre sur des terres sises à Danzé (1684-1745). [29. Bail à rente desdites terres par les procureurs-fabriciers (n. h. Me François Ollivier, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée du duché de Vendôme et lieutenant général des eaux et forêts dudit duché, et autres), 1692.]

G. 2269. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1526-1774. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Houssay et à Sasnières, à Lancé, à Mazangé, à Naveil et à Rocé (legs, constitution, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). — 1-6. Titres d'une rente assignée sur une maison et des terres, situées paroisses de Houssay et de Sasnières (1667-1774). [1. Testament portant legs de ladite rente, fait en présence de Claude Dubreuil, maître des petites écoles à Vendôme, 1667.] — 7-13. Titres d'une rente à prendre sur une maison sise au bourg de Lancé (1526-1770). [13. Reconnaissance par Me Couturier, notaire royal à Vendôme, et par son frère Jean Couturier, négociant dans l'île de Saint-Domingue, 1770.] — 14-15. Titres d'une rente à prendre sur un tiers de quartier de pré sis en la paroisse de Mazangé (1697-1771). [15. Reconnaissance par Me Antoine Courtin, prieur commendataire de Saint-Martin de Lunay, et chanoine de l'église de Vendôme, 1771.] — 16-19. Titres

d'une rente à prendre sur une pièce de vigne sise en la paroisse de Naveil (1632-1752). — 20-25. Titres de rentes à prendre sur une maison sise au bourg de Rocé (1625-1751). [20. Testament de Michel Taffu, chanoine de l'église collégiale Saint-Georges de Vendôme, portant donation d'une partie de ladite rente ; le testateur lègue à l'église de Saint-Georges une somme de 1000 livres pour faire une châsse destinée à recevoir les reliques de sainte Opportune, et à la psallette de ladite église une rente de 70 sous pour la collation de « messieurs de la musique » et des enfants de chœur, le jeudi précédant la Pentecôte (appelé le jour des fleurs), 1625. — 22. Constitution d'une rente par n. h. Louis Lelarge, sieur de La Guibardière, officier du cabinet de S. A. Madame la duchesse d'Orléans, demeurant à Rocé, 1676. — 24. Reconnaissance par Me Louis Lelarge, sieur de La Guibardière, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Vendôme, 1724.— 25. Reconnaissance par demoiselles Anne et Marguerite Lelarge de La Guibardière, 1751.]

G. 2270. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1497-1775. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Saint-Ouen, à Villerable et à Villiers (legs, acquisitions, baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). — 1-5. Titres d'une rente de 22 s. 6 d. assignée sur une maison et dépendances, sise à Brule-Charnier, en la paroisse de Saint-Ouen (1530-1666). [1. Acquisition de ladite rente faite par les procureurs de la fabrique pour le prix et somme de 20 livres t.; ladite somme provenant du legs de feu Me Jean Cueillette, seigneur des seigneuries de Freschines et de Chicheray, et payée par Me Georges Bruneau, prêtre, docteur en médecine, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, agissant au nom de Me Guillaume Preudhomme, conseiller du Roi et général de ses finances, seigneur de Freschines, et de Me Jacques Potier, notaire et secrétaire du Roi, seigneur de Blancmesnil et de Chicheray, héritiers dudit Me Jean Cueillette, 1530.] — 6-8. Titres d'une rente assignée sur les métairies des Rochettes en la paroisse de Saint-Ouen (1679-1774). [7. Reconnaissance par dame Anne Godineau, veuve du sieur Agathange Huet de La Poirière, officier de marine, 1751.] — 9-14. Titres d'une rente assignée sur des terres sises aux Poiriers, en la paroisse de Saint-Ouen (1639-1775). [10. Legs par dame Marguerite Pilverdier, veuve de n. h. Gilles Taffu, sieur de La Vacherie, 1652.] — 15-19. Titres d'une rente assignée sur des vignes sises au clos Saint-Barthélemy, en la paroisse de Saint-Ouen (1549-1762). — 20-23. Titres de rentes assignées sur des biens sis à Villerable et à Villiers (1497-1759).

G. 2271. (Registre.) — In-4° ; 99 feuillets, papier.

1770. — Registre des rentes et revenus dûs à la fabrique (établi en 1770). — Fol. 1-77. État des rentes foncières et constituées. [Fol. 2. Rente de 133 liv. 12 s. sur le Trésor royal. — F. 4, v°. Me Margaine, notaire, doit 30 s. de rente assignée sur la maison où il demeure, rue Potterie, joignant au canal du pont de La Chevrie.— F. 6. Le sieur Savari doit une rente assignée sur une maison située rue du Change et joignant le grenier à sel. — F. 12. Le sieur Bussereau, maître gantier, doit une rente assignée sur plusieurs maisons et jardins et sur un fourneau à chaux, situés aux arrière-fossés. — F. 12, v°. Les héritiers Lesourd, propriétaires du moulin à papier, doivent 3 liv. de rente assignée sur ledit moulin. *Modo*, M. Vandebergue *(sic)* d'Orléans, par acquêt. *Modo*, le sieur Doré, par acquêt. — F. 15. Les Ursulines doivent une rente assignée sur le pavillon servant à leurs pensionnaires, et joignant à l'auberge de la Cloche Rouge.— F. 16, v°. Pierre Bigot doit une rente assignée sur une maison sise aux arrière-fossés, joignant au sieur Morin, maître de pension. — Fol. 28, v°. Le sieur Leroy doit une rente assignée sur une grande maison située rue Potterie, sur le pont Rondin, et joignant M. le marquis de Rochambeau. — F. 58, v°. L'hôpital général de Blois doit une rente assignée sur la métairie du Marchais, en la paroisse de Selommes. — F. 66. Les maire et échevins de Vendôme doivent une rente assignée sur la ferme de la Poissonnerie. — F. 67, v°. M. de Trémault doit une rente assignée sur des terres sises au bout de la rue de la Bretonnerie, et joignant la pépinière royale. — F. 76, v°. Rente de 40 livres (au principal de 1000 liv. données aux pauvres par le marquis de Rochambeau) constituée sur MM. de l'Oratoire. — F. 77. Rente de 217 livres sur les gabelles, donnée aux pauvres (en 1779) par Mesdames de Meslay. — F. 77, v°. Rente de 90 liv. sur le Clergé de France, constituée par M. de Thémines, évêque de Blois, au profit des pauvres.] — F. 78-99. État des concessions de chaises et de bancs. [Banc concédé à Mlles Fournier, maîtresses d'école (fol. 92), chaise concédée au sieur Brunet, exécuteur des hautes œuvres (fol. 95).]

G. 2272. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1718. — Compte des recettes et dépenses, rendu par le procureur-fabricier.

G. 2273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 21 pièces, papier.

1679-1716. — Titres de la fabrique : réparations et entretien de l'église, du presbytère et dépendances; constructions d'une chaire et d'un banc de fabrique. — 1-3. Agrandissement de la sacristie (1679-1682). — 4-5. Marchés passés avec les sieurs Péan, menuisier, et Druenne, sculpteur, demeurant à Vendôme, pour la construction d'une chaire de prédicateur et d'un banc de fabrique (1681). — 6-22. Procès au sujet des réparations du chœur, du presbytère et de la grange dîmeresse de la cure, intenté par les fabriciers (Jean-Baptiste Bégon, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur des tailles de l'élection de Vendôme, marguillier en 1715), au décès de Me François Doullay, curé, contre les héritiers du décédé et contre les chanoines du chapitre collégial de Saint-Georges, gros décimateurs de la paroisse (1713-1716). [6. Inventaires des meubles et effets mobiliers du presbytère (titres de la cure et de la fabrique, 66 registres de baptêmes, mariages et sépultures, quelques anciens registres écrits en lettres gothiques) et apposition de scellés, 1713. — 11. Nouvel inventaire des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession, 1714.]

G. 2274. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1750-1780. — Titres de propriété de la Charité des pauvres de la paroisse : rentes foncières et constituées (donation et acquisition, titres anciens). [6. Donation par Me Lepage, curé de La Madeleine, d'une rente foncière assignée sur une maison sise à Mondoubleau, 1780.— 9. Acquisition de 5 livres de rente constituée faite, au profit des pauvres, par le curé de la paroisse, 1776.]

G. 2275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1650-1692. — Titres de propriété des confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Barbe : rentes foncières. — 1-3. Titres d'une rente appartenant à la confrérie du Saint-Sacrement, assignée sur une maison sise au faubourg Chartrain : legs, reconnaissances (1650-1692). [3. Reconnaissance par Jean Dumesnil, hôte du Plat d'étain, 1692.] — 4-5. Titres d'une rente appartenant à la confrérie de Sainte-Barbe, assignée sur une maison sise à Saint-Sulpice (par. de Saint-Lubin), dans la censive du prieuré-cure de Saint-Lubin : bail à rente, acquisition (1676-1681).

G. 2276. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1626-1782. — Titres de propriété de la chapelle de sainte Geneviève fondée en titre de bénéfice dans la paroisse de La Madeleine. — 1. Remise des ornements et des titres de la chapelle (nouvellement fondée par mess. René Gerbron, curé de La Madeleine), faite par les marguilliers à Pierre Souchay, vicaire de la paroisse et nommé chapelain de ladite chapelle (1626).— 2. Constitution d'une rente assignée sur des biens sis en la paroisse d'Épuisay (1654).— 3-4. Titres d'une rente assignée sur une maison sise rue Potterie, devant le puits de la porte Saint-Michel : acquisition de ladite maison par l'Hôtel Dieu de Vendôme (1685) ; reconnaissance par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu (1710). — 5-7. Titres d'une rente foncière primitivement assignée sur des biens sis en la paroisse de Saint-Firmin des Prés, ensuite sur une maison située à Vendôme, rue Potterie, et enfin sur la closerie de La Grande Garde, en la paroisse de La Madeleine (1758-1782). — 8-17. Procès en reconnaissance d'une rente constituée (en 1714, par demoiselle Élisabeth Gingant, veuve de Claude Bry, sieur de Bussay, bailli de l'abbaye de La Trinité de Vendôme), poursuivi contre ladite demoiselle Gingant et contre les procureurs-fabriciers de La Madeleine par Me Jacques Plouard, curé de Marcilly et chapelain de ladite chapelle (1720-1724). [8. Lettres de collation de ladite chapelle conférée à Jacques Plouard par les vicaires généraux de l'évêque de Blois, 1720.]

PAROISSE DE SAINT-BIENHEURÉ.

G. 2277. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1517-XVIIIe siècle. — Titres de la cure. — 1. Testament portant legs de rente foncière à la cure (1517; par devant Hilaire Gillart, notaire de l'officialité de Vendôme et vicaire de l'église paroissiale de Saint-Bienheuré *(Sancti Beati)*, et sous le sceau de ladite église paroissiale). — 2. Constitution de rente foncière au profit de Me Nicole Denyau, prêtre, demeurant en la paroisse de Saint-Bienheuré, 1553. — 3. Ode en l'honneur de M. de Trémault, lieutenant général au bailliage de Vendôme : *Tremalte, legum cultor et arbiter,* || *urbisque magnum Vindocinæ decus* (pièce imprimée, incomplète; s. d.: XVIIIe s.).

G. 2278. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1417-1625. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de maisons, terres, rentes foncières). [1. Legs d'une planche de jardin sise dans la paroisse de Saint-Bienheuré (1417 ; vidimus sous le sceau de la châtellenie de Vendôme) — 2. Testament portant legs de rente à la fabrique (1476; par devant Pierre Breton, curé d'une portion [*curatus alterius porcionis*] de la paroisse). — 3. Donation d'une maison sise en la paroisse de « Sainct Beneuré », au fief du cellérier de l'abbaye de Vendôme, 1505. — 5. Legs d'une rente de 20 sous par Marguerite de Garance, épouse de Me Claude Daguier, licencié ès lois, sieur de Vareilles et du Bois-La-Barbe, grènetier de Vendôme, 1578. — 18. Donation d'une rente par Me Jacques Cadot, huissier, sergent priseur-vendeur de meubles au bailliage et Grands Jours de Vendômois; ladite donation faite à la charge de fondations et à la condition que, pendant sa vie, ledit Cadot sera taxé aux tailles de la paroisse à 25 s. de grande taille, et des autres à l'équipollent, sans qu'il puisse être « haussé ou diminué de ladicte taxe, encore que lesdictes tailles feussent haussées ou diminuées pour quelque cause que ce soit », 1622. — 20. Legs d'une rente fait par mess. Pierre Bernay, l'un des curés de Saint-Bienheuré, à charge de fondations et à la charge pour les marguilliers de faire célébrer le lavatoire des pauvres, par les curés de la paroisse, le jour du jeudi absolu, 1625.]

G. 2279. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1626-1719. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de maisons, terres, rentes foncières). [4. Legs d'une rente par mess. Bonaventure Fricotte, licencié en droits canon et civil, ci-devant chanoine et trésorier en l'église collégiale de Saint-Georges, 1647. — 6. Testament de Marie Thibault, veuve de Me René Barbereau, huissier au bailliage de Vendôme, portant legs de rentes à la fabrique et à l'Hôtel-Dieu de Vendôme, et donation de pain aux pauvres prisonniers des prisons et geôles de la ville, 1654. — 14. Testament de Jeanne Fournier, passé en présence de Jean Ducoin, maître d'écoles en la paroisse de Saint-Bienheuré, 1678. — 28. Legs par Jean Ducoin, maître des petites écoles, de 9 boisselées de terre situées au Grand Montpensier et tenues du Roi à cause de son fief de *Reminiscere*, 1719. — 30. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant les procureurs-fabriciers à payer au fermier de la seigneurie d'Huchigny, les droits d'indemnité de deux boisselées de pré léguées à la fabrique et tenues dudit fief d'Huchigny, 1656.]

G. 2280. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1418-1768. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations censuelles, biens-fonds. — 1. Déclaration censuelle fournie à Etienne Delaune (?), sieur du Bois-La-Barbe ; les procureurs-fabriciers nomment pour homme vivant et mourant Louis XIII, roi de France et de Navarre (1613). — 2. Déclaration (faite au bureau des ensaisinements de la ville de Vendôme) des rentes foncières et héritages appartenant à la fabrique et sis au censif de *Reminiscere*, dépendant du Domaine, 1738. — 3-47. Titres de biens-fonds : acquisitions, baux à ferme et à rente (1418-1768). [12-13. Bail à rente par les procureurs de la fabrique, d'une vigne sise au clos de La Biche, en la censive de l'aumônier de l'abbaye de Vendôme, 1505. — 14. Exponce de ladite vigne faite à la fabrique, 1505. — 15. Bail à rente par les gagers et procureurs, d'un aître sis en la Varenne de Vendôme, au fief de la maladrerie dudit Vendôme, autrefois chargé de rente envers la fabrique et dévolu ès mains de ladite fabrique « pour la diminucion qui est oudit estre pour occasion des guerres, dont ledit estre est si diminué que pour le present il ne vault ne ne puet suffire ladicte rente » ancienne, 1418.— 34. Acquisition par les procureurs de terres sises au Réage Torto, dans la censive du cellérier de La Trinité de Vendôme, 1607. — 39. Acquisition par les procureurs de terres sises au lieu de La Haute-Chappe, en la par. de Saint-Bienheuré et au fief de l'abbé de Vendôme, 1587. — 40-47. Baux à ferme de terres sises dans les paroisses d'Areines et de Busloup, 1628-1751.]

G. 2281. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1553-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — 1. Mémoire des rentes dues à la fabrique (s. d. : XVIIe s.). — 2-48. Titres de rentes foncières assignées sur des immeubles (maisons, terres) sis ès paroisses de Vendôme : constitutions, baux à rente, reconnaissances et titres récognitifs, procédures en reconnaissance (1553-1786). [4. Reconnaissance par le sieur François Lemaistre, bas officier de l'Hôtel des Invalides, et autres, d'une rente assignée sur une vigne sise aux Aigremonts, et joignant à la montagne du château, 1751. — 10. Bail par mess. Jean du Bouchet, chevalier, seigneur de La Salle, d'une cave en roc et de terres chargées de rente envers la fabrique, 1733. — 16. Titre portant reconnaissance par Jacques Desneux, chau-

fournier, demeurant à La Corbinière, par. de Saint-Bienheuré, 1741. — 20. Titre portant reconnaissance par dame Marguerite Dulac, marchande de broderie à Vendôme, 1755. — 21. Bail à rente par les procureurs-fabriciers d'une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré, dans la censive de MM. de Cîteaux, 1718. — 49. Donation par Jean Ducoin, maître des petites écoles à Vendôme, d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg Chartrain, 1709.]

G. 2282. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1407-1781. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières assignées sur des immeubles (maisons, terres) sis ès paroisses de Vendôme (acquisitions de rentes, constitutions, baux à rente, reconnaissances et titres récognitifs, procédures en reconnaissance). [5. Acquisition par dame Élisabeth Thiville, veuve de mess. Nicolas Paris, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Noyers, ancien capitaine de dragons, d'une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré et chargée de rente envers la fabrique, 1757. — 7. Reconnaissance par mess. René Luc-Abel Paris de Rougemont, chevalier, seigneur de La Roche, 1781. — 8. Acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente assignée sur un corps de maison situé sur la rue allant de La Chappe à la ville, joignant aux garennes de Monseigneur le duc et tenu à cens des maître et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1530. — 12. Bail à rente par Michel Musset, procureur de la fabrique, d'un courtil séant à La Basse-Chappe, dans la censive du prieur de Saint-Mars, 1417. — 52. Bail à rente d'une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré (1758; sous le sceau de Joseph Charles de Vimeur, chevalier, seigneur de Rochambeau, conseiller du Roi, bailli d'épée du duché de Vendôme, pays du Haut et Bas Vendômois, capitaine du château et gouverneur de la ville de Vendôme, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France et juge du point d'honneur dans la province du Vendômois, 1758). — 60. Sentence (donnée « es pletz de Vendosme ») de Pierre Tesnière, licencié ès lois, lieutenant particulier du bailli de Vendômois, condamnant un débiteur de rente au paiement de ses arrérages, 1529.]

G. 2283. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1661-1758. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Areines, à Azé, à Naveil et à Villerable (constitutions, baux à rente, reconnaissances). [1. Contrat de constitution sous le sceau de Jean de Remilly, sieur de La Champinière et du Coudray, conseiller du Roi et de S. A. Mgr le duc, bailli et juge ordinaire civil et criminel au pays et duché de Vendômois, 1693.]

G. 2284. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1782-1791. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers. [1. Compte pour les années 1782-1783. Recettes : pour le bâton et pain béni de saint Sébastien, 6 l. 18 s. 9 d.; pour le prix du bâton adjugé le jour de saint Bienheuré, 4 l.]

PAROISSE DE SAINT-LUBIN.

G. 2285. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1681-1786. — Titres du prieuré-cure (1) : état de la paroisse, biens-fonds. — 1. Réponses du curé à une enquête de l'évêque de Chartres sur la situation de la paroisse. Quel est le collateur de la cure? L'abbé de Saint Georges du Bois. — Quel est le revenu de la fabrique? Il se monte à six vingt livres environ. — Nom du curé? son pays? Fournier, de La Ferté-Milon, diocèse de Soissons. — Quel est le seigneur temporel de la paroisse? C'est le prieur, qui relève du prince. — S'il y a des écoles fondées? Non. — S'il y a une maîtresse d'école? « J'ay prié une vefve très sage... de vouloir apprendre à lire aux plus petits enfans qui ne peuvent encore aller jusqu'en ville » (1692). — 2-17. Titres de biens-fonds dans les paroisses d'Areines, de Faye, de Naveil et de Vendôme : cession à la cure, baux à ferme, procédures (1681-1786).

G. 2286. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1586-1789. — Titres du prieuré-cure : rentes foncières, dîmes, droits de pêche, impositions. — 1-16. Titres d'une rente foncière assignée sur la seigneurie de Fontenailles (par. de Nourray) : titres portant reconnaissance, paiement des arrérages, procédures (1586-1757). [1. Quittance du paiement des arrérages de ladite rente donnée à dame Jeanne Hurault, dame d'Allerey et de Fontenailles, veuve de mess. Louis de Vendômois, seigneur dudit Allerey, par Me Michel Lefebvre, prieur-curé de Saint-Lubin et chapelain de la chapelle Saint-Léonard, annexe dudit prieuré (1586; en présence de Me Michel

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois (ordre des Prémontrés).

Longuet, avocat fiscal général de Vendômois et bailli de la seigneurie de Fontenailles, et de Me Michel Gault, élu et conseiller pour le Roi à Vendôme). — 4-8. Oppositions dudit Me Michel Lefebvre à la saisie du lieu et seigneurie de Fontenailles, faite sur mess. Jean d'Amilly, chevalier, par dame Anne Lallement, veuve de feu mess. Jacques Viollé, conseiller en la cour de Parlement et président aux Requêtes du Palais, 1619. — 10. Bail de la métairie de Fontenailles fait à charge de ladite rente par mess. Nicolas Charles Prévost, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, ancien conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, 1743. — 11-14. Correspondance relative à une procédure en reconnaissance de ladite rente, 1756 (à la pièce n° 12, cachet armorié du sieur Goury, acquéreur de la terre et seigneurie de Fontenailles). — 15. État des déboursés faits par le prieur-curé dans ladite procédure. ... Le 10 octobre 1756 « j'ai envoyé par le carosse de Vendôme à Paris la somme de trente livres » à M. de La Madeleine, procureur au Parlement, rue Galande, à l'hôtel de Lesseville, près la place Maubert, ... Le 16 janvier 1757, j'ai envoyé à M. de La Madeleine « un panier dans lequel il n'y avait qu'un lièvre »; nota : le carosse descend en la rue Contrescarpe à Paris, 1757.] — 17-27. Titres d'une rente foncière assignée sur la métairie de Bracueil (par. de Villerable) : reconnaissances et titres récognitifs, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages (1733-1787). [17. Arrêt du Grand Conseil condamnant mess. Louis Roussel de Chambly à payer les arrérages et à passer titre nouvel de ladite rente, 1733. — 21. Cession de ses droits à la perception de fermages faite au prieur-curé par Louis Alexandre Roussel, écuyer, sieur de Chambly, gendarme de la garde du Roi, 1738. — 24. Vente dudit lieu et métairie de Bracueil faite à la charge de ladite rente par demoiselle Marie-Louise Roussel de Chambly, novice au couvent des religieuses de Sainte Ursule de Vendôme, 1751. — 26. Désistement de retrait lignager de ladite métairie par Me Léonard François Cadot, conseiller du Roi au bailliage royal de Vendôme, et dame Catherine Neilz de Bréviande, son épouse, 1752. — 27. Reconnaissance de ladite rente (1787; sous le sceau de Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte de Rochambeau, colonel commandant au régiment Royal-Auvergne infanterie, bailli d'épée du duché de Vendôme, pays du Haut et du Bas Vendômois, capitaine du château de Vendôme).] — 28-29. Baux à ferme des grosses, menues et vertes dîmes appartenant à la cure dans la paroisse de Saint-Lubin (1763-1773). [29. Bail fait à la charge pour le preneur de percevoir les dîmes sans abus ni malversations, sans donner aucun sujet de plainte et sans intenter aucun procès, 1773.] — 30. Bail à ferme de leurs droits de pêche dans la rivière du Loir fait conjointement par le prieur-curé et par mess. Pierre Jean-François de La Porte, chevalier, seigneur de Meslay; ledit bail consenti à la charge pour le preneur de faire la pêche de la rivière conformément à l'ordonnance des eaux et forêts et d'en faire l'empoissonnement (de peuple de carpes) en la présence d'un des gardes de la maîtrise de Vendôme (1771). — 31. Bail à ferme desdits droits de pêche fait conjointement par le prieur-curé et par mess. Pierre Jean-François de La Porte, conseiller d'État ordinaire, marquis de Presle, seigneur de Meslay, Saint-Firmin et autres lieux (1789). — 32. Signification de l'état de recouvrement des sommes dues par le prieur-curé pour droits d'amortissement et de nouveaux acquêts (1691).

G. 2287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1605-1763. — Titres de la fabrique : reliques, cimetière, dons et legs, biens-fonds. — 1. Donation de reliques à l'église par Louise Courson de La Thuinière, et certificat de leur authenticité par la donatrice (reliques « très asseurées » des saints Gildéric, Agil et Mérac (?), provenant du château de Vendôme; un morceau de la robe de sainte Opportune; un morceau de la sainte croix; un morceau du bois du jardin des Oliviers, provenant de Lescar), 1689. — 2. Acquisitions par les procureurs de la fabrique de jardins situés au faubourg Saint-Georges, « devant l'endroit ou estoit la chapelle de Saint-Sulpice »; lesdits jardins achetés pour y faire l'établissement d'un nouveau cimetière, l'ancien ayant été enclos, par Monseigneur, dans l'enceinte du château de Vendôme (1620). — 3 [illegible] v. de la bénédiction du nouveau cimetière par Me Gabriel Ménard, licencié en droit, official de l'archidiaconé de Vendôme, commis à cet effet par les vicaires généraux du diocèse de Chartres (1620). — 4-28. Dons et legs de biens fonds, rentes foncières et sommes de deniers (1605-1744). [8. Legs de rente par Pierre Chaillou, portier de la porte de Beauce du château de Vendôme, 1653. — 19. Donation d'une maison située au faubourg Saint-Georges et joignant aux remparts du château, 1695. — 24. Donation d'une rente de 10 livres à prendre sur un corps de logis « auquel pend pour enseigne La Galère », situé au faubourg Saint-Georges, 1719. — 25-26. Paiement des droits d'amortissement de ladite rente fait au sous-fermier des droits d'amortissement de la généralité d'Orléans, 1722.] — 29-34. Biens-fonds : baux à ferme par les procureurs-fabriciers de terres sises à Vendôme, Fortan et Mazangé (1736-1763). [29. Bail de terres situées sur la motte Saint-Léonard, en

la paroisse de Saint-Lubin (1736; en présence de Jacques-Philippe Fournier, maître de pension demeurant à Vendôme).]

G. 2288. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1579-1779. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Vendôme (baux à rente, reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [4. Bail à rente par les procureurs-fabriciers d'un jardin sis au lieu de Saint-Sulpice (par. de Saint-Lubin), dans la censive du prieuré-cure de Saint-Lubin, 1738. — 8. Bail à rente par les mêmes, d'un corps de logis sis en la rue de la Grève (par. de Saint-Lubin) et tenu du fief et seigneurie de Courtiras, appartenant à l'Oratoire de Vendôme, 1721. — 20. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison située faubourg Saint-Georges (par. de Saint-Lubin) et joignant d'un côté à la terrasse du château de la ville et d'autre côté à une maison qui était jadis l'auberge du Croissant, acquise par les officiers municipaux pour servir de caserne, 1778. — 25. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise au faubourg Saint-Lubin et joignant aux remparts du château de la ville, 1779. — 34. Reconnaissance de rente par Jean-Baptiste Morard, marchand libraire à Vendôme, et autres, 1779. — 39. Procédure en reconnaissance d'une rente assignée sur un jardin sis à Saint-Sulpice (par. de Saint-Lubin) et léguée à la fabrique par Charles Ballon, officier de S. A. R., 1660. — 44. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise rue Potterie, 1779. — 45. Bail à ferme par les procureurs-fabriciers, de terres situées sur la motte de Saint-Léonard, par. de Saint-Lubin, 1682.]

G. 2289. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1690-1779. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Vendôme et à Villerable (constitution, reconnaissances). [4. Reconnaissance de rentes assignées sur une maison, appelée le Lion Ferré, située à Vendôme, rue de la Grève et sur une vigne sise à Villerable, 1779.]

G. 2290. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1611-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Areines, à Marcilly, à Naveil, à Saint-Ouen et à Villerable (baux à rente, reconnaissances et titres récognitifs, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages). [5. Bail à rente par les procureurs-fabriciers de terres sises dans la paroisse de Naveil, et relevant du fief du prieuré de Saint-Lubin de Vendôme, 1733. — 7. Reconnaissance de rentes (sur des terres sises à Naveil) par Me Jean-Pierre Girodon, notaire royal à Vendôme, 1780. — 11. Acquisition par Jacques Galopin, marchand messager de Vendôme à Tours, d'une vigne sise à Saint-Ouen, près la garenne du duc, dans la censive des Bénédictins de Vendôme, et chargée de rente envers la fabrique, 1715 — 12. Reconnaissance de ladite rente par Me Louis Galopin, vicaire de la paroisse de Naveil, et par Jean Gouppy, papetier, demeurant au moulin à papier de Vendôme, 1734.]

G. 2291. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1775-1786. — Titres de propriété de la fabrique : rente constituée au profit des pauvres de la paroisse. [1. Reconnaissance par M. Jouvenon, clerc, d'une somme de 625 l. (provenant du legs fait aux pauvres par M. Jabre de Malitourne) à lui prêtée par les fabriciers, 1775 — 3. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant le sieur Jouvenon au remboursement de ladite somme, 1775. — 4-7. Correspondance et note relatives au paiement des arrérages de la rente constituée pour ladite somme et transférée à Me Marganne-Bourgogne, procureur, 1784-1786.]

G. 2292. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1778-1783. — Titres de la fabrique : comptes des recettes et dépenses rendus par les fabriciers. — 1-5. Comptes pour les années 1778-1782. [1. Compte pour l'année 1778. Payé à M. Bourdon, 12 livres 18 s. pour les décimes; ... à M. Breton, greffier, pour la déposition des registres, 9 s. 6 d. — 3. Compte pour l'année 1780. Payé à M. Bourdon, 12 l. 18 s. pour le don gratuit.] — 6-12. Pièces justificatives des comptes rendus par les marguilliers (1779 1783).

G. 2293. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1585-1754. — Titres de la fabrique : travaux et réparations à l'église de Saint-Lubin, à la chapelle de Saint-Léonard (annexée au prieuré cure de Saint-Lubin) et à la maison presbytérale. — 1-2. Accord entre les procureurs de la fabrique et Me Michel Lefebvre, prieur-curé de Saint-Lubin et chapelain de la chapelle Saint-Léonard : le curé donne licence aux paroissiens « de desrompre et faire ouverture au dedans du pignon de

muraille de ladicte chappelle sainct Léonard... avec pouvoir... de faire abattre la vieille mur ille et huisserye qui faict l'enclos du jardin » dudit prieuré (1585-1587). — 3. Permission donnée par ledit Mᵉ Michel Lefebvre auxdits procureurs « de faire faire des fontz pour baptizer les enffans de ladicte parroisse en la chappelle Saint Léonard... encores que ladicte chapelle ne soit fondée et destinée pour y faire les actes d'une paroisse, ains seullement pour une chapelle d'oratoire » ; ladite permission donnée en considération « de ce que, à cause des guerres et troubles où nous sommes de présent, l'église de ladicte paroisse Saint Léobin qui est au chasteau de ceste ville, est deffandue ausdictz paroissiens » (1593). — 4-5. Transaction entre les paroissiens et frère Gilles de Ronsart, religieux de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, prieur-curé de Saint Lubin et chapelain de la chapelle Saint-Léonard ; ladite transaction faite au sujet du projet d'accroissement de ladite chapelle pour en faire l'église paroissiale, projet autorisé par l'évêque de Chartres, consenti par le prieur-curé et ratifié par le chapitre de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, à la charge qu'à l'avenir les maisons et bâtiments dépendant de ladite chapelle serviraient de presbytère audit sieur prieur-curé et que les paroissiens seraient tenus d'en faire les réparations : les paroissiens s'obligent de faire travailler à l'accroissement de ladite chapelle suivant les conditions établies par le chapitre de Saint-Georges-du-Bois (1624). — 6. Assignation faite au général des habitants par le prieur-curé pour les faire condamner à mettre en bon état de refection et de réparation la maison presbytérale et le chapelle Saint-Léonard sur laquelle est le clocher de la paroisse (1690). — 7-9. Procédures entre les paroissiens et le prieur-curé au sujet du transfert des cloches de la paroisse dans le clocher qui doit être édifié sur l'église Saint-Lubin (1696-1697). — 10-16. Titres et notes concernant les réparations à faire à l'église Saint-Lubin, à la chapelle Saint-Léonard, à la sacristie et à la maison presbytérale (1735-1754). [13. P. v. d'une assemblée générale des habitants acceptant les offres d'exécution de travaux dans la chapelle Saint-Léonard (relèvement du pavé, construction d'un autel en boiserie, etc.) faites par. mess. Louis Le Febvre de Mégrigny, conseiller du Roi au Parlement de Paris, chanoine de l'église de Paris et abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Georges-du-Bois, 1754.]

G. 2294. (Cahier.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1780. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

PAROISSE DE SAINT-MARTIN.

G. 2295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1539-1673. — Titres de propriété de la cure : dons et legs, rentes foncières. — 1. Exécution du legs d'une rente foncière assignée sur une maison sise en la ville de Vendôme, devant l'église de Saint-Martin, et au fief de Monseigneur le duc (1539). — 2. Reconnaissance de rente sur une maison sise rue au Blé, par Mᵉ Jacques Simonneau, ancien notaire à Vendôme (1613). — 3. Quittance des arrérages d'une rente assignée sur une maison rue au Blé, délivrée par Mᵉ Honoré de Mus, recteur-curé (1673).

G. 2296. (Registre.) — In-4° ; 46 feuillets, papier.

1648. — Titres de propriété de la cure : registre du domaine, des rentes et revenus (dîmes, droit de gros). — Rentes sur une maison sise au bourg Saint-Martin (fol. 2) ; — sur une maison rue de la Monnaie (f. 2, v°) ; — sur une maison près du pont Rondin (f. 3) ; — sur une maison sise à Naveil (f. 3, v°) ; — sur une maison sise « au derrière au comte », et joignant aux murs de la ville (f. 4) ; — sur une maison « faisant le coing comme l'on va » de l'église Saint-Martin à la porte Chartraine (f. 4, v°) ; — sur une maison située près du couvent des Cordeliers, « à laquelle souloit pendre l'enseigne du Bœuf coronné » (f. 5) ; — sur deux maisons près de la porte Saint-Michel (f. 5, v°) ; — sur une maison sise en la Grande Rue, devant le carrefour du marché (f. 6) ; — sur une maison rue de la porte Saint Georges (f. 6, v°) ; — sur une maison sise au Bourg neuf (f. 7) ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré, en laquelle pend « la Grisle » pour enseigne (f. 7, v°) ; — sur une maison rue de la Renarderie (f. 8) ; — sur une maison où pend pour enseigne l'Image Notre Dame, située devant l'abbaye et joignant à la maison du Petit-Cerf (f. 8, v°) ; — sur une maison sise en la Grande Rue (f. 9) ; — sur une pièce de terre sise en la paroisse de Faye (f. 9, v°) ; — sur les biens de Jeanne Braudeau (f. 10) ; — sur une maison sise au bourg Saint-Martin, joignant d'un côté au Chapeau rouge et d'autre coté à la maison du pont, où pendait l'enseigne de l'Ange (f. 10, v°) ; — sur une maison sise près du pont Rondin (f. 11) ; — sur deux maisons rue de la Renarderie (f. 11, v°-12) ; — sur une maison sise rue Saint-Jacques, et joignant la maison du prieur de Lancé, ladite rente dûe par Thomas Noury, sieur de

Villeporcher (f. 12, v°); — sur une maison rue au Blé (f. 13); — sur une maison sise au ponceau (f. 13, v°); — sur une maison rue de l'Esguillerie (f. 14); — sur une maison rue au Blé (f. 14, v°); — sur une maison rue Basse (f. 15); — sur une maison sise au bourg Saint-Martin, derrière la Tête Noire (f. 15, v°); — sur deux maisons près du pont Saint-Georges (f. 16); — sur le lieu des Fontaines, près Courtiras, par. de La Madeleine de Vendôme (f. 16, v°); — sur un quartier de vigne situé au-dessus du Colombier, près du moulin à papier (f. 17); — sur un quartier de vigne sis au clos d'Aigremont, par. de Saint-Bienheuré de Vendôme (f. 17, v°); — sur une maison sise à Vendôme, place du Marché (f. 18); — sur une maison sise à Vendôme, près du pont neuf (f. 18, v°-19); — sur une maison sise à Vendôme, « au derrière au comte » (f. 19, v°); — sur une maison sise au Bourg-Neuf, ladite rente provenant du legs de Jean Dargouges et d'Anne Cueillette, sa femme (f. 20); — sur la maison de la Fleur de lys, ladite rente provenant du legs de feu Nicolle de Rougemont (f. 20, v°); — sur la maison où pend pour enseigne l'Écrevisse, joignant au presbytère de Saint-Martin (f. 21); — sur une maison sise au Bourg-Neuf et joignant à l'aumônerie de l'abbaye (f. 21, v°); — sur une maison faisant le coin de la rue au Blé et du bourg Saint-Martin (f. 22); — sur une maison rue du pont Saint-Georges (f. 22, v°); — sur une maison sise au Bourg-Neuf (f. 23); — sur la maison de l'Écrevisse (f. 23, v°); — sur une maison sise au marché de la ville (f. 24); — sur une maison rue au Blé (f. 24, v°); — sur une maison sise au pont Rondin (f. 25); — sur une maison sise au Bourg Neuf (f. 25, v°); — sur une maison près du grand cimetière (f. 26); — sur une maison sise au bourg Saint-Martin, entre le presbytère et le Barillet (f. 26, v°). — Rente due par Louise Hubaille (f. 27). — Rentes sur une maison sise en la Grande Rue (f. 27, v°); — sur une maison rue Guesnault (f. 28); — sur une maison sise en la Grande Rue (f. 28, v°); — sur une maison située devant le petit cimetière de l'église Saint-Martin (f. 29). — Rentes dues par le chapitre Saint-Georges de Vendôme pour les anniversaires du comte Louis, de la comtesse Jeanne de Laval et de Jean de Bourbon (f. 29, v°). — Rentes sur une maison rue Saulnerie (f. 30); — sur une maison faisant le coin de la rue Basse, près de la porte Saint-Georges (f. 30, v°). — Rente due par le sieur de Freschines et provenant du legs du sieur Cueillette (f. 31). — Rentes sur des terres sises à Azé (f. 31, v°); — sur une tannerie près de l'Arche du bourreau (f. 32); — sur une maison sise au coin de la rue Saint-Georges et de la rue Saulnerie (f. 32, v°); — sur une maison rue du Change (f. 33); — sur une maison rue du Change, joignant aux greniers de l'abbaye (f. 33, v°); — sur une maison sise à la grange de Villiers (f. 34). — Rente de 18 boisseaux de blé et de trois quarts de vin sur les anciennes dîmes de la Varenne de Vendôme, due au curé, pour son droit de gros, par le chapitre de Saint-Georges de Vendôme (f. 34, v°). — Métairie de La Gravelle (par. de Villerable) faisant partie du domaine de la cure (f. 35). — Rente sur une maison rue Saulnerie (f. 35, v°); — sur une pièce de terre sise près de Meslay (f. 36); — sur une maison sise en la Grande Rue, ladite rente due par Paul Allard, au lieu de Jean Chouasne, boulanger du Roi de Navarre (f. 36, v°); — sur le lieu du Grand Preuilly (par. de Selommes), ladite rente léguée par défunt Me Jean Dargouges, seigneur de Morillon, à charge de prières sur sa tombe, dans la chapelle Saint-Michel de l'église Saint-Martin (f. 37); — sur une maison sise à Vendôme, en la Grande Rue (f. 37, v°-38); — sur une maison et tanneries, rue Parisienne (f. 38, v°); — sur une maison rue Saulnerie (f. 39). — Rente léguée par Marguerite de Garence, épouse de Me Claude Daguier, sieur de Vareille et du Bois-La-Barbe, licencié ès lois, grènetier à Vendôme (f. 39, v°). — Rente sur deux logis rue Guesnault, léguée par Me Michel Longuet, licencié ès droits, avocat fiscal général de Vendômois (f. 40); — sur la maison de Michel Persant (f. 40, v°); — sur le lieu de Mézières (par. de Périgny), léguée (en 1588) par Anne Quelain, veuve de Me Louis Damours, lieutenant-général de Vendômois (f. 41); — sur la terre et seigneurie de Chanteloup, léguée par Me François Daguier, vicomte de Vendôme (f. 41, v°); — sur une maison près la chapelle de Notre-Dame de Pitié (f. 42); — sur un quartier de vigne à « la fosse à l'aumosnier » (f. 42, v°); — sur une maison sise près du ponceau (f. 43). — Rente léguée (en 1612) par mess. René Colas, curé de Saint-Martin (f. 43, v°-44). — Rente sur une maison rue du Change (f. 44, v°). — Dîme de Bourdigale, en la paroisse de Villerable (f. 45). — Rente sur quatre quartiers de vigne, en la paroisse de Thoré, dépendant de la succession de feu Charles Dargouges, procureur général du Roi en Vendômois, et d'Anne Cueillette, sa femme. Note : « J'ay esté transcrit le 18 avril 1648, par salaire suffisant » (f. 45, v°). — Rente sur une maison sise au bout de la Grande Rue (f. 46).

G. 2297. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1711-1734. — Titres de la cure : procédures. — 1-14. Procédures devant l'officialité de Blois entre le curé et les procureurs-fabriciers de la paroisse, au sujet du paiement des fondations acquittées, du règlement desdites fondations, de l'établissement d'un second vicaire

et des réparations du presbytère (1711-1726). — 15. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant les fermiers des grosses et menues dîmes de la cure de La Madeleine à payer au curé de Saint-Martin (mess. André Mosnier, docteur de Sorbonne) les redevances qu'il a droit de prendre chaque année sur la grange des dîmes de La Varenne de Vendôme (1734).

G. 2298. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1487-1779. — Titres de la fabrique : érection de la paroisse de La Madeleine, exposition de reliques, réductions de fondations. — 1. P. v. d'une assemblée générale des paroissiens de Saint-Martin, nommant des procureurs pour consentir, par devant l'évêque de Chartres, à la division de ladite paroisse de Saint-Martin et à l'érection de la paroisse de La Madeleine (1487). — 2. P. v. d'exposition, dans l'église paroissiale, des reliques données par Me Pierre Ollivier, chanoine et archidiacre de Château-du-Loir; lesdites reliques ayant été examinées et vérifiées par l'évêque du Mans, sur l'authentique de Rome (du 6 mars 1681) par lequel le maître du sacré Palais certifie avoir donné audit sieur Ollivier, pour lors agent des Missions étrangères, une partie des bras de saint Candide et de saint Just, martyrs, et le bras de saint Boniface, martyr; ladite exposition faite par Jean Lefranc, licencié en droit civil et canonique, curé de Saint-Martin, en vertu de la commission de l'évêque de Blois (1698). — 3. Ordonnance de l'official de l'évêque de Chartres portant réduction des fondations de la paroisse (1664). — 4. Ordonnance de M. de Thémines, évêque de Blois, portant réduction et règlement des fondations de la paroisse (1779; sceau armorié).

G. 2299. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1720-1775. — Titres de la fabrique : procès-verbaux des assemblées générales de paroisse (expéditions authentiques). — 1-16. P. v. d'élections de marguilliers: élections de Me Jean-François Lenoir, conseiller du Roi en l'élection de Vendôme, 1749 (1); de Léonard Jabre de Malitourne, ancien capitaine au régiment de Beaufrémont, 1758 (2); du sieur Jacques Fournier, maître de pension, 1759 (3); de Me François Lecomte, avocat en Parlement, conseiller du Roi, lieutenant particulier aux eaux et forêts de Vendôme, bailli de l'abbaye de La Trinité, 1761 (4); de Me Nicolas Courtin, procureur au bailliage de Vendôme, 1762 (5); de Me François Lecomte, 1764 (6); du sieur Jean-Guillaume Mercier, marchand à Vendôme, 1766 (7); de Me Étienne Sanegon, conseiller du Roi, receveur particulier des domaines en la maîtrise des eaux et forêts de Vendôme et greffier en chef de l'élection, 1767 (8); du sieur François Binet, marchand épicier, 1768 (9); des sieurs Jean Leroux, marchand de bois, et François Thoinier, marchand quincaillier, 1769 (10); de Me Antoine Bucheron-Becquereau, conseiller en l'élection de Vendôme, 1770 (11); du sieur Jacques Couturier, marchand, 1771 (12); des sieurs Guillaume Beaussier, maître en chirurgie, et Jean-Baptiste Morard, marchand-libraire, 1772 (13); de M. de Trémault, ancien lieutenant-général et maire de Vendôme, 1773 (14); de Me Simon Deschamps, procureur ès sièges royaux de Vendôme, 1774 (15); des sieurs Jean Bucheron, marchand d'étoffes, et André Thoinier, maître gantier, 1775 (16). — 17. Assemblée relative à l'emploi d'une somme de 9.400 l. (en billets de la banque royale) provenant de remboursements de rentes appartenant à l'église : les paroissiens décident que ladite somme sera colloquée à constitution de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris ou sur la recette de la généralité d'Orléans (1720). — 18-19. Assemblées relatives au placement de ladite somme en rentes sur les deniers de la taille de l'élection de Vendôme, et à une instance mue au bailliage de Vendôme entre les fabriciers et la veuve de Simon Jahan, fondeur de cloches à Orléans, pour malfaçon de la seconde cloche de l'église fondue par ledit défunt Simon Jahan, et qui n'était ni bien faite ni accordante (1724). — 20. Adjudication au rabais des marchandises de cire, huile et encens, nécessaires pour le service de l'église (1744). — 21. Travaux à entreprendre au cimetière (1756). — 22. Adjudication des travaux de démolition des murs de clôture de « l'ancien petit cimetière des pauvres et enfants, assis devant la principale entrée de l'église », l'emplacement dudit cimetière devant être réuni à la place Saint-Martin, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du Roi du 20 juin 1757 (1758). — 23-24. Réparations de l'église (charpente, couverture) et façon d'un nouveau banc de fabrique (1771). — 25. Réparation du mobilier de l'église, et liquidation des comptes des anciens fabriciers (1773). — 26. Assemblée relative au gouvernement de la fabrique et à la réception du banc de l'œuvre (1773). — 27. Réparations de l'église et concession d'une gratification au vicaire (1774). — 28. Assemblée relative à la disposition des bancs de l'église et à la tenue des assemblées générales au bureau de la fabrique (1774).

G. 2300 (Registre.) — In-folio ; 80 feuillets, papier.

1779. — Titres de la fabrique : registre des fondations. — Fol. 1-26. Tableau des fondations de l'église,

antérieures au règlement de l'évêque de Blois du 20 mai 1779. — F. 27-76. Martyrologe de l'église contenant l'ordre des offices et des anniversaires de fondation, suivant le règlement de 1779 ; ordre de l'office (f. 27-28, v°); fondations à acquitter par les chapelains des chapelles Saint Michel et Saint François de Sales, par le chapitre de Saint-Georges et par l'Hôtel-Dieu (f. 29-32, v°); catéchismes de fondation (f. 33-33, v°); prédications du carême (f. 34-34, v°); requête aux fins de règlement des fondations, présentée à l'évêque de Blois par le curé et les marguilliers (f. 35); ordonnance de M. de Thémines, évêque de Blois, portant réduction et règlement des fondations, 20 mai 1779 (f. 35, v°-36); tableau des fondations suivant le nouveau règlement (f. 36, v°-76, v°). — F. 77-79. Délibérations du bureau ordinaire de la fabrique et de l'assemblée générale de paroisse, portant règlement des honoraires du curé et du vicaire et de la rétribution des fondations (1779). — F. 79, v°-80. Ordonnance de M. de Thémines, évêque de Blois, touchant les processions générales et les processions de la vingtaine : les processions de la vingtaine seront faites dans l'intérieur de l'église seulement, « attendu le peu d'édification que donnent ces processions peu fréquentées et où le clergé ne se trouve assisté que de quelques enfants dont la dissipation ne fait que du scandale » (1779).

G. 2301. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1457-1747. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs (de deniers ; titres isolés). — 1-6. Pièces relatives à l'exécution d'un legs de 110 écus d'or au soleil fait à l'église pour l'achat d'un calice d'or, par Esme Hamard, potier d'étain à Vendôme : extrait du testament dudit Hamard, 1597 (1); transaction entre les héritiers Hamard, 1597 (2); rapport de trois marchands orfèvres demeurant à Vendôme (Jean Roger, Pierre Gorron et Simon Charles) sur leur visite et pesée du grand calice, « plataine et chopineaux » d'argent doré, conservés en l'abbaye de La Trinité : lesdits orfèvres déclarent qu'un calice et une patène d'or pur, de pareils poids et grandeur, coûteraient pour le moins 466 écus 2/3; ils sont d'avis que l'on emploie les 110 écus provenant du legs Hamard à l'achat « d'un callice, plataine et chopineaux d'argent doré à trois touches, de pareille grandeur et poidz que ceulx de ladicte abbaye », 1598 (3); transaction entre le curé de la paroisse (Me Jean Leriche, licencié ès droits) et les procureurs de la fabrique, au sujet de l'acquittement des services de la fondation Hamard, 1599 (4); quittance d'une somme de sept vingts écus, délivrée aux procureurs-fabriciers par h. h. Claude Pizart, « marchant orfèvre, bourgeois de Paris, demourant sur le pont au Change, en la maison en laquelle pend pour enseigne le Chappeau rouge », pour paiement d'un calice avec sa patène et de deux burettes, le tout d'argent doré; sur « la couppe duquel calice est ciselée ou enlevée une Cène...; estant en la poignée d'icelluy [calice] quatre figures d'anges portant l'un, la croix, les aultres, aultres signes et marques de la Passion »; ... sur la patte dudit calice « sont enlevez ou ciselez les quatre évangélistes et ... sont escriptz ces motz : *Du don d'Esme Hamart*, et au dessoubz de ladite patte et sur le bord d'icelle, sont escriptz et gravez ces motz : *Pour l'église Sainct Martin de Vendosme*...; sur la plataine, au doz et meilleu d'icelle, est l'ymage de Monsieur sainct Martin, pourtraict en esmail, et au circuit sont cisele[e]z et enleve[e]z les figures des quatre docteurs de l'Église, et sur les mesmes bordz, au dedans d'icelle, les marques et signes de la Passion Nostre Seigneur; et sont marquez tant la couppe, calice que platine, ensemble les deux burettes, du poinson de Paris », 1600 (5); dessin au trait d'un modèle de calice et de patène (6). — 7. Legs d'une rente assignée sur une maison sise en la rue du Change, « où souloit pendre pour enseigne le Petit Cerf » (1631). — 8. Legs d'une rente par Jean Jourdain, conseiller aux Grands Jours du Vendômois, élu en l'élection de Vendôme, seigneur de Chanteloup (1661). — 9-10. Legs d'une rente à prendre sur un corps de logis sis au faubourg Saint-Georges, près l'hôtellerie des Trois Marchands (1671). — 11. Legs d'une rente à prendre sur un corps de logis, rue de Fricambault (1674). — 12. Donation aux églises de Saint-Martin et de La Madeleine, de deux rentes (de chacune 50 l.) constituées sur les sieurs de l'Oratoire et sur les religieux de l'abbaye de L'Étoile; lesdites rentes données par mess. François Halgrin, curé de La Madeleine, pour être affectées à la rétribution des prédicateurs de l'Avent et du Carême (1677). — 13. Legs d'une somme de 4000 l. fait par Honoré de Mus, curé de Saint-Martin, à la charge de fondations, et notamment de services pour Me Jean de Mus, procureur en Parlement, son père, et pour défunt Jacques de Mus, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, son oncle (1683). — 14-18. Dons et legs de rentes foncières à Vendôme : sur la maison d'Étienne Chaslet, fondeur, 1481 (14); sur une maison rue du Change, 1705 (15); sur une vigne au clos Saint Barthélemy, 1698 (16); sur un pré sis à Courtiras, 1675 (17); sur des terres sises près de La Chappe, au fief de la seigneurie de Huchigny, 1561 (18). — 19. Legs d'un quartier de pré sis aux Tuffières, en la paroisse d'Areines (1457). — 20. Donation par Me Jean Lefranc, licencié en droits, curé de

Saint-Martin, d'une rente de 100 liv. assignée sur une maison sise à Tours, au faubourg Saint-Symphorien, et sur une métairie sise à Parçay en Touraine ; ladite rente devant être, pour moitié, employée à la rétribution des vicaires et autres ecclésiastiques de Saint-Martin, et, pour l'autre moitié, distribuée aux pauvres de la paroisse (1699). — 21. Refus d'acceptation (par l'assemblée générale de la paroisse) d'une fondation établie (en 1739) par M. Le Meusnier de Nantouillet, écuyer, seigneur de La Jousselinière et de La Salle du Vieil-Pont (1747).

G. 2302. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1608-1765. — Titres de propriété de la fabrique : maisons sises en la ville de Vendôme. — 1.-5. Maison à l'entrée du Bourg-Neuf : donation de la dite maison (sise en la censive de l'aumônier de La Trinité) faite à la fabrique par Jacqueline Doulcin, à la condition qu'elle ne sera comprise et taxée annuellement « ès roolles de la paroisse que à quatre deniers de toutes tailles », 1615 (1-2) ; bail à loyer de ladite maison, 1657 (3) ; cession de ladite maison faite par les procureurs-fabriciers à Antoine Gatien, maître-couvreur, à la charge de nettoyer deux fois par an les voûtes de l'église et des chapelles, 1686 (4) ; vente de ladite maison faite par Antoine Gatien, à la charge dudit nettoiement des voûtes, 1765 (5). — 6-19. Maison du bureau de la fabrique : adjudication par décret au profit de la fabrique d'une maison sise au bourg Saint-Martin, près de l'église, 1608 (6) ; bail à loyer par les fabriciers de ladite maison où pend pour enseigne l'Aigle, 1608 (7) ; désistement d'appel de ladite adjudication par décret, 1610 (8) ; acte d'assemblée générale de la paroisse portant consentement aux procureurs-fabriciers de reconnaître au profit du chapitre de Saint-Georges une rente sur ladite maison, non déclarée en l'adjudication par décret, 1611 (9) ; prise à rente par la fabrique d'une place de cour dépendant d'un logis naguères démoli, 1616 (10) ; transaction au sujet des servitudes d'un logis que la fabrique fait construire sur l'emplacement de la maison de l'Aigle, passée entre les procureurs et Antoine Lelarge, écuyer, sieur de La Chaussonnière, lieutenant de la maréchaussée de France en Vendômois, 1617 (11) ; bail à loyer de la maison de l'Aigle par les procureurs-fabriciers, 1617 (12) ; vente à Esme Rochebouet, maître chapelier à Vendôme, d'une rente assignée sur une place de cour, et due en partie par les procureurs-fabriciers, 1622 (13) ; legs à la fabrique d'une boutique sise devant l'église, 1652 (14) ; bail à rente desdites maison et boutique fait à Esme Rochebouet, 1654 (15-17) ; cession dudit bail à rente par la veuve Rochebouet, 1665 (18) ; sentence d'exponse de ladite maison au profit des procureurs-fabriciers, 1683 (19). — 20. Bail à loyer de deux corps de logis sis au faubourg Chartrain (1721).

G. 2303. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1433-1781. — Titres de propriété de la fabrique : maison sise à Vendôme, près de l'église Saint-Martin, et sur l'emplacement de laquelle a été construite (en 1658) la sacristie. — 1. Bail à rente par les curés des deux portions de l'église paroissiale de Saint-Martin, d'une maison séant près de l'église, joignant au petit cimetière de la paroisse et abutant à la rue par laquelle on va de la porte voûtée de l'abbaye à ladite église de Saint-Martin (1433). — 2-3. Reconnaissances au profit des curés de La Madeleine, des rentes assignées sur ladite maison sise en la rue allant de l'abbaye au bourg Saint-Martin, « par le costé de devers les Trois Roys » (1595-1608). — 4. Requête des procureurs-fabriciers de Saint-Martin adressée à Monsieur le bailli de Vendômois aux fins d'assigner devant lui Pierre Gobert, détenteur d'une maison joignant au petit cimetière de la paroisse, pour être condamné à boucher les vues et fenêtres qui regardent sur ledit cimetière et à poser une gouttière à sa maison (1614). — 5. Reconnaissance, au profit du curé de La Madeleine, d'une rente assignée sur la maison « du porche » (1618). — 6. Constitution de rente sur deux maisons sises rue du Change, au devant de l'abbaye et près de l'église Saint-Martin, faite au profit de n. h. André de Cuigy, huissier de chambre de Monseigneur, frère du Roi (1624). — 7-8. Exploits de commandement, saisie et exécution, faits à la requête dudit André de Cuigy pour le payement des arrérages de ladite rente (1637). — 9-10. P. v. d'une assemblée de paroisse donnant pouvoir aux procureurs-fabriciers de faire l'acquisition d'une maison joignant à l'église paroissiale, de faire démolir ladite maison et de construire une sacristie sur son emplacement (1655). — 11. Acquisition par les procureurs-fabriciers de ladite maison tenue du duc de Vendôme à 3 deniers de cens (1655). — 12. Devis de la construction de la sacristie (1657). — 13. Adjudication des travaux de la sacristie (1657). — 14. Mémoire relatif aux droits de servitude réservés par la fabrique sur l'emplacement de la maison démolie, et contestés par le propriétaire de la maison voisine (1781).

G. 2304. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 22 pièces, papier.

1452-1786. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds ruraux sis à Vendôme, à Saint-Ouen, à Areines, à Pezou et à Saint-Firmin-des-Prés. — 1-6. Biens en la Varenne de Vendôme : acquisition par Vincent Roussignol d'un aître appelé la Vieille Poterie, sis en la Varenne, au fief de la « maladerie » de Vendôme, 1452 (1) ; bail à rente par ledit Roussignol d'un aître sis en la paroisse de Melleray, 1457 (2) ; donation de ladite rente assignée à Melleray, faite à la fabrique de Saint-Martin par Vincent Roussignol, 1462 (3) ; cession de l'aître de la Vieille Poterie (sis près du grand cimetière) faite à la fabrique par ledit Roussignol en échange de la rente de Melleray, 1474 (4) ; bail à ferme par les procureurs de terres sises en la Varenne de Vendôme, dans la censive de la dame de La Vacherie, à cause de sa seigneurie de Villeporcher, 1575 (5) ; bail à ferme desdites terres à Madeleine Drouet, hôtesse de l'Écu de France, au faubourg Chartrain, 1653 (6). — 7. Sentence de Nicolas Corbin, « licencié en chacun droit », bailli du pays et comté de Vendômois, mettant la fabrique en possession d'une demi-mouée de terre, sise près des biens de la maladerie de Vendôme (1514). — 8-15. Terres sises ès paroisses de La Madeleine de Vendôme et de Saint-Ouen : baux à ferme, résiliation de bail (1746-1784). — 16-20. Terres sises en la paroisse de Saint-Bienheuré de Vendôme : baux à ferme (1561-1784). — 21-26. Terres sises en la paroisse d'Areines : baux à ferme (1655-1786). — 27-33. Prés sis à Fortunas (par. de Pezou et de Saint-Firmin-des-Prés) : acquisitions par Jean Mingres de quartiers de prés sis à « Fortunays », 1479 (27-28) ; legs desdits prés fait à la fabrique par ledit Mingres, 1503 (29) ; bail à ferme desdits prés tenus du seigneur de La Grapperie à droit de cens, 1544 (30) ; sentence du bailliage de Vendôme (donnée « es plectz » de Vendôme tenus par Louis Damours, licencié ès lois, lieutenant du bailli de Vendômois) ordonnant l'arpentement desdits quartiers de pré, 1546 (31) ; baux à ferme desdits prés, 1675-1680 (32-33).

G. 2305. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1599-1749. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue des Béguines. — 1. Bail à rente d'un corps de logis sis en la rue des Béguines, dans la censive de la Maison-Dieu de Vendôme (1599). — 2. Vente de ladite rente (1600 ; sous le sceau de Benjamin Rigoreau, écuyer, conseiller du Roi, maître des Requêtes de la maison et ancien domaine de Navarre, bailli du pays et duché de Vendômois). — 3-4. Reconnaissances de ladite rente (1606-1612). — 5. Legs à la fabrique d'une rente assignée sur deux corps de logis sis en ladite rue des Béguines, dans la censive de l'Oratoire de Vendôme (1645). — 6-9. Baux à ferme et à rente, par les procureurs-fabriciers, desdits corps de logis (1669-1684). — 10-11. Procédures en reconnaissance de ladite rente (1703-1747). — 12. Nouvelle reconnaissance (1749).

G. 2306. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1538-1746. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue au Blé. — 1. Reconnaissance d'une rente assignée sur un corps de logis sis en la rue au Blé (1666 ; sous le sceau de Jean de Remilly, écuyer, sieur de La Champinière et du Coudray, conseiller du Roi et de Mgr le duc, bailli du pays et duché de Vendômois). — 2. Reconnaissance par Me Michel Lenoir, procureur ès sièges de Vendôme, d'une rente assignée sur une maison rue Parisienne, au Bourg Neuf (1669). — 3. Legs à la fabrique de rentes assignées sur une maison rue au Blé (dans laquelle s'est tenu autrefois le greffe du bailliage) et sur un corps de logis sis au petit Bourg Neuf (1681). — 4. Legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison rue au Blé (1538). — 5. Reconnaissance de ladite rente, assignée sur une maison sise en la rue de « l'Esguillerye », vulgairement appelée la rue au Blé (1550). — 6. Autre reconnaissance de ladite rente (1678). — 7. Bail à rente de ladite maison, fait à Me Léonard Huet, sieur de Berthault, conseiller du Roi et de S. A., lieutenant particulier au bailliage de Vendôme (1702). — 8. Reconnaissance de ladite rente par Me André Godineau, procureur du Roi audit bailliage (1746).

G. 2307. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1500-1743. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du Bourg Neuf, rue Bretonnerie et rue des Bruslées. — 1-6. Rente rue du Bourg Neuf : testament de Jean Higuette, marchand à Vendôme, portant legs à la fabrique d'une rente de 20 s. à prendre sur deux maisons sises au Bourg Neuf, joignant à la rue tendant à l'arche du Bourg Neuf, et donation d'une somme de 10 deniers aux églises de La Trinité, de Sainte Opportune, de N. D. de Pitié et de Saint-Père de La Motte, 1500 (1) ; lettres de l'official de

Vendôme approuvant l'exécution dudit legs, 1503 (2); sentence du bailli de Vendômois (Jean Tesnière, licencié ès droits) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1523 (3); reconnaissances de ladite rente, 1543-1677 (4-6). — 7-11. Rente rue de la Bretonnerie : acquisition par Louis Lechesne, maître apothicaire à Vendôme, d'une rente à prendre sur un jardin sis en ladite rue, dans la censive de la Maison-Dieu de Vendôme, 1623 (7); acquisition de ladite rente par Me Patrice Cadot, procureur au siège de Vendôme, 1635 (8); reconnaissance de ladite rente au profit de Patrice Cadot, 1637 (9); donation de ladite rente à la fabrique par Patrice Cadot, 1642 (10); reconnaissance au profit de la fabrique, 1679 (11). — 12. Reconnaissance d'une rente assignée sur une cour sise en la rue des Bruslées et tenue du fief et seigneurie du Domaine (1743).

G. 2308. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1434-1777. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du Change. — 1. Acquisition par h. h. Colas Salmon, trésorier du comte de Vendôme, d'une rente de 30 s. à prendre sur une maison sise en la rue Porte Chartraine [dite rue du Change dans les titres postérieurs] (1485). — 2. Confirmation par n. h. Louis Salmon, écuyer, fils aîné de Nicolas Salmon, du legs, fait à la fabrique par son père, d'une rente de 30 s. assignée sur la maison du Bœuf couronné, près des Cordeliers (1515; en présence de Me Jean Habert, châtelain de Vendôme). — 3. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant le détenteur de ladite maison au paiement des arrérages de ladite rente (1540; donnée « es plectz » de Vendôme, tenus par Louis Damours, licencié en lois, lieutenant du bailli de Vendômois). — 4-6. Autres sentences dudit bailliage portant mêmes condamnations (1540-1552). — 7-10. Reconnaissances de ladite rente (1610-1777). — 11-12. Acquisition par n. h. Me Michel Jourdain, sieur des Fossés, receveur du taillon en l'élection de Vendôme, d'une rente à prendre sur un corps de logis situé près de la porte Chartraine (1642). — 13. Reconnaissance de ladite rente léguée à la fabrique (en 1649) par Michel Jourdain (1677). — 14. Reconnaissance de ladite rente (1713; par devant François Duvallet, notaire et tabellion juré sous les sceaux des baronnies de Marchenoir et Boisseau, résidant au bourg d'Oucques). — 15-16. Nouvelles reconnaissances (1746-1768). — 17. Reconnaissance (au profit de la « blée » des trois paroisses de Vendôme) d'une rente assignée sur une maison sise devant l'abbaye, abutant sur la rue par laquelle on va de l'église Saint-Martin à la rivière du ponceau, par devant l'hôtel du Cygne (1434). — 18. Sentence de Jean de Cuigy, licencié en lois, lieutenant-général du bailli de Vendômois, portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente (1510). — 19. Opposition par les procureurs de la fabrique à la vente et adjudication par décret d'une maison en laquelle pend pour enseigne l'image Saint Jacques, sise près du ponceau, et chargée de rente envers la fabrique (1533). — 20-21. Reconnaissances de ladite rente (assignée sur une maison rue du Change) par François Hameau et par Claude Duvignau, messagers de Vendôme à Paris (1611-1676). — 22. Nouvelle reconnaissance de ladite rente (1746). — 23. Donation à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison où pend pour enseigne l'image de Sainte Barbe, sise rue du Change, dans la censive du duc de Vendôme, et joignant à la rivière descendant du pont Parain au pont Rondin (1545). — 24. Titre nouvel de ladite rente (1674).

G. 2309. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1506-1781. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du Change. — 1. Testament de Michel Legay, marchand à Vendôme, portant legs d'une rente de 10 s. à prendre sur une maison sise dans la rue du pont Parain *(in vico pontis Petrini)* et joignant au ruisseau tendant dudit pont Parain au pont Rondin (1506; par devant Pierre Moteron, notaire de la cour de l'archidiacre de Vendôme, et Pierre de Fontaine-Marie, chapelains et fermiers de l'église paroissiale de Saint-Martin ; et sous le sceau de ladite église paroissiale). — 2. Nouveau testament dudit Michel Legay (1515). — 3. Lettres de l'official de Vendôme portant approbation dudit legs (1516). — 4. Acquisition par Jean Symonneau d'une rente de 20 s. assignée sur un corps de maison sis en la rue de la Porte Chartraine et abutant à la ruelle « comme l'on va à la rivière de la Salle du Vieil Pont » (1518). — 5. Acquisition de ladite rente par Jean Barantin, marchand et bourgeois de Vendôme (1529). — 6-7. Confirmation, par ses héritiers, du testament de Michel Legay : la maison hypothéquée est dite sise « en la grand rue du Change, près le pont Perin » (1543; en présence de Jean Lelarge, tuilier aux Tuileries, en la paroisse de La Madeleine). — 8. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant le détenteur de ladite maison au paiement des arrérages de ladite rente (1573; donnée ès plaids de Vendôme tenus par Germain Dargouges, lieutenant-général de Vendômois). — 9. Acquisition par Joachim Lambert, marchand à Vendôme, d'une rente assignée sur une maison sise près du pont Perrain, au

fief et censive du cellérier de La Trinité (1579). — 10. Legs à la fabrique par Jean Prèteseille, marchand gantier à Vendôme, d'une rente de 20 s. assignée sur une maison sise en la rue du Change (1631). — 11-15. Reconnaissances de ladite rente (1678-1781). — 16. Testament de Jacquet Rué, marchand meunier à Vendôme, portant legs à la fabrique d'une rente de 8 l. à prendre sur une maison sise en la rue « du pont Perrin », dans la censive du cellérier de La Trinité (1512). — 17-18. Procédures en reconnaissance de ladite rente (1548-1557). — 19-20. Transaction portant modération de ladite rente, passée entre les procureurs de la fabrique (Me René Vyau, licencié ès droits, avocat à Vendôme, bailli de Mazangé, et autres) et les détenteurs de ladite maison (1611). — 21-23. Reconnaissances de ladite rente (1643-1781).

G. 2810. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1496-1769. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue de l'Écrevisse et Grande-Rue. — 1-3. Rentes rue de l'Écrevisse : testament de Me Jean Joly, greffier, notaire et tabellion en l'abbaye de Vendôme, portant legs d'une rente de 6 l. assignée sur la maison où pend pour enseigne l'Écrevisse, sise près du presbytère de Saint-Martin, 1638 (1) ; titres nouvels de ladite rente, 1678-1742 (2-3). — 4-8. Rente en la Grande Rue : testament de Geoffroy Berruyer, marchand à Vendôme, portant legs d'une rente de 10 s. t. à prendre sur une maison sise en la Grande Rue, 1505 (4) ; donation à la fabrique d'une maison sise en la Grande Rue, dans la censive du duc de Vendôme, et chargée de rente envers les religieux de Fontaines-les-Blanches, 1641 (5) ; bail à rente de ladite maison, 1641 (6) ; sentence du bailliage de Vendôme (rendue à la requête de Me André Neilz, sieur de Bréviande et des Tourelles, conseiller du Roi, lieutenant-général criminel au bailliage et prévôté unie de Vendôme, procureur-fabricier honoraire) ordonnant le paiement des arrérages de ladite rente, 1737 (7) ; titre nouvel de ladite rente, 1768 (8). — 9-12. Autre rente en la Grande Rue : vidimus (sous le sceau du bailliage de Vendôme) du testament de Jeanne, femme de Robert More (passé en 1478), portant legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise en la Grande Rue, 1496 (9) ; reconnaissance de ladite rente, 1747 (10) ; cession de ladite maison relevant en partie du fief du duché de Vendôme, et, pour l'autre partie, du fief de La Salle du Vieil Pont, 1755 (11) ; nouvelle reconnaissance de ladite rente, 1769 (12).

G. 2811. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1335-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue Guesnault. — 1. Bail à rente par Jean Feyau, gantier, d'un appentis de maison « jouste l'esve dou pouceyau, en la rue feu Garnaut, tenu de Monsieur Guillaume dou Plesseiz, chevalier, a quatre deniers de cens » (1335). — 2. Sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente (1388 ; « donnée aux délivrances de Vendosme, tenues » par Pierre Mallart, lieutenant de Jean de La Chauvière (?), bailli du comté de Vendôme). — 3. Donation à la fabrique dudit appentis sis au lieu du Ponceau, et tenu du comte de Vendôme à 4 deniers de cens (1451). — 4. Transaction portant constitution, au profit de la fabrique, d'une rente de 20 s. à prendre sur ledit appentis de maison sis en la rue « feu Gasnault » (1453). — 5-6. Bail à rente par les procureurs et gagers de la fabrique, dudit appentis séant au Ponceau, en la rue « Gasnault », joignant à la rivière qui va du ponceau à la poterne, et tenu du comte de Vendôme à deux deniers et obole de cens, rendables le jour de la mi-carême (1457). — 7. Sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation à payer les arrérages de ladite rente (1520 ; donnée ès plaids de Vendôme, tenus par Julien Tiercellin, licencié ès lois, bailli de Vendômois). — 8. Sentence du bailliage de Vendôme condamnant demoiselle Anne Gardette, veuve de n. h. Me Jean Tesnière, bailli du pays et duché de Vendômois, au paiement des arrérages de ladite rente assignée sur ledit corps de maison abutant au pavé de la rue Guesnault et joignant à Me Claude Daguyer, au lieu de défunt Me Jean Daguyer, son père, vicomte de Vendôme (1573 ; donnée ès plaids de Vendôme, tenus par Germain Dargouges, licencié ès lois, lieutenant-général du bailli de Vendômois). — 9. Reconnaissance de ladite rente (1678). — 10. Nouvelle reconnaissance par Bonne Charlotte de Thizard de La Montellière, pensionnaire au couvent des Ursulines de Vendôme, héritière de son père mess. Louis Joseph de Thizard, chevalier, seigneur du Coudray et de La Montellière (1746). — 11. Cession de ladite maison (sise rue Guesnault et joignant au four banal de l'abbaye de La Virginité) faite à dame Françoise de Trémault, veuve de mess. François Gédéon, comte de Vic, par mess. Claude de Mauny, chevalier, seigneur du Bois-de-Pré, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Condé, par dame Marie-Hélène de Thizard du Coudray, son épouse, et par dame Geneviève de Thizard de Blanchamp, épouse de mess. Hercule Charle-

magne de Taillevis, seigneur de Périgny (1751). — 12-14. Autres rentes : titres nouvels (1746-1782).

G. 2312. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1451-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du Pont-Neuf et rue Potterie. — 1. Rente du Pont-Neuf : reconnaissance d'une rente assignée sur deux écuries sises en ladite rue, près de l'auberge de l'Étoile (1782). — 2-7. Rente rue Potterie : vidimus, sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Vendôme, d'un testament (passé en 1430) portant legs d'une rente à la fabrique, 1451 (2); sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation à payer les arrérages de ladite rente, assignée sur une maison sise en la rue du pont Saint-Georges (dite rue Potterie dans les titres postérieurs), 1464 (3); reconnaissance de ladite rente, 1543 (4); nouvelle reconnaissance : la rente est dite assignée sur un corps de logis sis en la rue Potterie, proche la porte Saint-Georges, 1679 (5); titres nouvels, 1732-1771 (6-7). — 8-15. Autre rente, même rue : assignation d'une rente léguée à la fabrique sur une maison sise rue du pont Saint-Georges et sur une tannerie située près la chapelle Saint Père de La Mothe, 1491 (8); legs à la fabrique d'une rente assignée sur une maison sise près du ruisseau de Saint Père, 1500 (9); nouvelle assignation de ladite rente sur une maison sise près du pont Rondin, au fief de La Salle de Vieil Pont, 1507 (10); procédures en reconnaissance de ladite rente, 1535-1536 (11-12); titre nouvel, 1746 (13); titre nouvel : la rente est dite assignée sur un corps de logis situé rue Potterie, proche le pont Rondin, et joignant au canal qui descend dudit pont à Saint Père, 1747 (14); titre nouvel, 1768 (15).

G. 2313. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1410-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue Potterie. — 1-5. Rente sur une maison joignant au logis de l'Écu de Bretagne : legs à la fabrique, titres nouvels (1612-1782). — 6-9. Rente sur une maison située vis-à-vis l'Hôtel-Dieu : acquisition de ladite rente par mess. René Gerberon, curé de La Madeleine, 1620 (6); sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation à payer les arrérages de ladite rente à Me Émery Brienne, subrogé au lieu de défunt mess. René Gerberon (1645; donnée par Robert Le Forestier, écuyer, sieur du Tertre, conseiller du duc de Vendôme, bailli et juge ordinaire civil et criminel du pays et duché de Vendômois) (7); sentence dudit bailliage portant semblable condamnation au profit des procureurs-fabriciers, 1677 (8); titre nouvel de ladite rente, 1742 (9). — 10-11. Rente sur une maison sise près la porte Saint-Michel : titres nouvels (1741-1776). — 12-25. Rente donnée par les héritiers Dargouges : bail à rente par Micheau de Beauvoir, marchand à Vendôme, d'une maison sise en la rue du pont Saint-Georges, dans la censive du comte de Vendôme, 1459 (12); vente de ladite maison sise en la Grande Rue et abutant « au pavé de la rue comme l'on va du pont Sainct Georges au pont de la Chevrie », 1489 (13); acquisition par h. h. Charles Dargouges, procureur général de Vendômois, de 110 s. t. de rente à prendre sur ladite maison, sise en la rue tirant du pont Saint-Georges à la porte Saint-Michel, 1492 [au dos : quittance des profits de ventes par Lyonnel de Beauvillier, seigneur « du Plesseis Saint Martin et de La Salle de Vielz Pons », 1497] (14); sentence du bailliage de Vendôme (donnée ès plaids de Vendôme, tenus par Jean de Cuigy, licencié en lois, lieutenant-général du bailli de Vendômois) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1502 (15); sentence dudit bailliage (donnée ès délivrances de Vendôme, tenues par Jean Habert, licencié en lois, châtelain de Vendôme et lieutenant du bailli de Vendômois) portant même condamnation, 1506 (16); reconnaissance de ladite rente par Jean Dhuisseau, marchand à Vendôme, au profit de Me Florent Grenoilleau, licencié ès lois, lieutenant de Marchenoir, à cause de Françoise Dargouges, sa femme, héritière en partie de feu Me Charles Dargouges, 1533 (17); déclaration censuelle de la maison chargée de ladite rente fournie par Jean Dhuisseau à N. du Bellay, seigneur de Langé et de La Salle du Vieil Pont, 1540 (18); adjudication par décret de ladite maison (prononcée par René de Verdelay, écuyer, sieur de Coulonge et de Dollon, bailli du pays et duché de Vendômois) à René Roger, marchand à Vendôme, 1579 (19); procédures en paiement des arrérages de ladite rente poursuivies par Me René Dupont, licencié ès lois, lieutenant particulier de Vendômois, ayant la garde de ses enfants, possesseurs de ladite rente à cause de leur aïeule maternelle Françoise Dargouges, 1594-1595 (20-23); acquisition de ladite maison par Me Michel Roger, avocat en la cour de Parlement à Paris, y demeurant rue des Prouvaires, 1601 (24); reconnaissance de la rente assignée sur ladite maison, sise rue de la Potterie, faite au profit de la fabrique, subrogée aux droits des héritiers de Me René Dupont et de dame Jeanne Grenouilleau, 1677 (25). — 26. Vidimus (sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Vendôme) d'un testament

passé en 1410) portant legs à la fabrique d'une rente assignée sur une maison sise « *in vico quo itur a vico Sancti Georgii ad pontem Caprarie* » (1410).

G. 2314. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1464-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue de La Renarderie. — 1. Testament de Me François Girault, praticien en cour laie à Vendôme, portant legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison faisant le coin de la rue de « La Regnarderie » et de la Grande Rue (1565). — 2. Sentence du bailliage de Vendôme (donnée ès plaids dudit bailliage tenus par René Dupont, licencié ès lois, lieutenant du bailli de Vendômois) ordonnant le paiement des arrérages de ladite rente (1571). — 3. Titre nouvel de ladite rente (1571). — 4. Procédure en paiement d'arrérages (1677). — 5. Nouvelle reconnaissance par René Cochereau, messager de Vendôme à Orléans (1742). = 6. Vidimus (sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Vendôme) du testament de Thomin Belouneau (passé en 1462) portant legs à la fabrique d'une rente assignée sur ses biens (1464). — 7. Bail à rente par Catherine, veuve de Jean Belouneau, bourgeois de Vendôme, d'une maison sise en la rue « qui va de l'oustellerie du Serf ou marché » ; ledit bail fait pour le prix de 100 s. t. de rente annuelle, « monnoie courant a present, escu vallent vingt sept solz, six deniers la pièce » (1464). — 8. Sentence du bailliage de Vendôme (donnée ès plaids de Vendôme par Louis Damours, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Vendômois) portant condamnation de payer aux procureurs de la fabrique les arrérages d'une rente à prendre sur une maison sise en la rue de La Renarderie (1538). — 9. Autre sentence dudit bailliage (donnée ès plaids de Vendôme par Jean Tesnière, licencié ès droits, bailli de Vendômois) portant semblable condamnation (1572). — 10. Reconnaissance de ladite rente (1609). — 11. Nouvelle reconnaissance par dame Michelle Chesneau, veuve de Daniel Grimaudet, sieur de Lessert (1678). — 12. Titre nouvel (1746). = 13-16. Autre rente sur une maison rue de La Renarderie : titres nouvels (1673-1782).

G. 2315. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1446-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, rue du pont Saint-Bié et rue de la porte Saint-Georges. — 1-5. Rente en la rue du pont Saint-Bié : donation à la fabrique d'une rente assignée sur une maison sise en ladite rue, au fief du cellérier de l'abbaye de La Trinité, et joignant aux murs de la ville, 1561 (1) ; titres nouvels de ladite rente, 1673-1742 (2-3) ; autre titre nouvel : la maison est dite avoir pour enseigne le Petit Paris, 1751 (4) ; autre titre nouvel, 1782 (5). = 6-8. Autre rente, même rue : titres nouvels (1678-1766). = 9-16. Rente en la rue de la porte Saint-Georges : acquisition par Jean Bouschart d'une maison sise en ladite rue, tenue du comte de Vendôme à 4 deniers t. de cens rendables chacun an le dimanche d'avant la Saint Simon et Saint Jude, 1446 (9) ; acquisition de ladite maison par Guillaume Guigot, marchand à Vendôme, 1452 (10) [au dos : quittance des profits de vente par l'argentier du comte de Vendôme, 1454] ; bail à rente par Guillaume Guigot, de ladite maison séant près du pont Saint-Georges, 1456 (11) ; acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente assignée sur ladite maison, 1468 (12) ; titre nouvel de ladite rente, 1469 (13) ; acquisition de ladite maison par les procureurs de la fabrique, 1471 (14) ; bail à rente de ladite maison par les procureurs (par devant Jean Georget, châtelain de Vendôme et lieutenant de Me Jean Dargouges, licencié en lois, bailli de Vendômois), 1473 (15) ; autre bail à rente, 1482 (16).

G. 2316. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1456-1783. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, place de l'Abbaye. — 1-11. Rente en deux parties sur une maison sise place de l'Abbaye, et sur une cave en roc sise au faubourg Saint-Bienheuré : jugement (donné ès plaids du pont Saint-Byé tenus par Jean Georget, bailli dudit lieu) portant condamnation de payer à Jean Lebret, marchand à Vendôme, les arrérages d'une rente assignée sur une maison sise au pont Saint-Byé et joignant au chemin tendant de la rue Ferme à Saint-Bienheuré, 1483 (1) ; autre jugement (donné « es pletz des fiefz jadis blesoys qui a present sont vendosmois, tenuz » par Jean de Cuigy, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Vendômois) portant semblable condamnation au profit des procureurs-fabriciers, 1500 (2) ; nouveau jugement portant semblable condamnation, 1500 (3) ; nouveau jugement (donné ès plaids de Vendôme, tenus par Jean Tesnière, licencié ès droits, bailli de Vendômois) portant condamnation de payer aux procureurs-fabriciers les arrérages d'une rente assignée sur une maison sise près du ponceau et abutant au pavé de la rue dudit ponceau, 1543 (4) ; reconnaissance de ladite rente : la maison est dite avoir pour enseigne le Dauphin, 1611 (5) ; transaction entre les procureurs de la fabrique et le

détenteur d'une cave et de jardins sis au faubourg Saint-Bienheuré et joignant « au fossé de la rue Ferme du chastel de ceste ville et aux garennes dudict chastel » : les fabriciers accordent une réduction des sommes dues pour arrérages des rentes assignées sur lesdits biens qui avaient été « occupés pour le faict des fortiffications dudict chastel » lors de la prise de la ville de Vendôme en 1589, 1611 (6) ; titres nouvels desdites rentes, 1673-1746 (7-10) ; nouvelle reconnaissance : les rentes sont dites assignées 1° sur un corps de bâtiment où pendait ci-devant pour enseigne le Dauphin, situé sur la place de l'Abbaye, devant le ponceau, au coin de ladite place et de la rue du pont Saint-Bié, joignant au four des Nonains et relevant des fiefs du prieuré de Saint-Lubin et du duché de Vendôme ; 2° sur une cave en roc située sous la Montagne et joignant à la rampe du château, 1780 (11). = 12-17. Autres rentes place de l'Abbaye : vidimus, sous le sceau de l'official de Vendôme, d'un testament (de 1454) portant legs à la fabrique d'une rente sur une maison joignant à la maison du Cygne et au jardin de Jean de L'Espine, chevalier, seigneur de Cléreau, 1456 (12) ; jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages d'une rente assignée sur une maison abutant au pavé « de la rue comme l'on va du bourg Sainct Martin au marché », 1543 (13) ; jugement semblable pour la conservation d'une rente assignée sur une maison où pend pour enseigne l'Image de Notre-Dame, située devant l'abbaye, joignant à la maison où pend pour enseigne le Petit Cerf, et abutant au pavé de la rue tendant de l'église Saint-Martin au ponceau, 1571 (14) ; reconnaissance desdites rentes par n. h. Mathieu Deplanche, conseiller du Roi, élu en l'élection de Vendôme, 1678 (15) ; nouvelle reconnaissance par mess. Joseph Lenoir, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur de Chanteloup (par. de Villerable) et de Villeromain, héritier de son père, Me François Lenoir, officier du feu duc d'Orléans, 1746 (16) ; acquisition d'un logis chargé d'une partie desdites rentes par le sieur Jacques Beaussier, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, demeurant à Vendôme, 1756 (17). = 18-22. Autre rente place de l'Abbaye : legs à la fabrique par Françoise Plessis, veuve de Nicolas Aubry, maître boulanger, d'une rente assignée sur une maison située près du ponceau et joignant aux greniers de l'abbaye, 1635 (18) ; jugements du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1661-1662 (19-20) ; titres nouvels, 1746-1783 (21-22).

G. 2317. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1478-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières en la ville de Vendôme, place du Marché. — 1. Donation faite à la fabrique par Jean Maillet, bourgeois de Vendôme, d'une rente assignée sur une maison « faisant le coing du marché », abutant sur la rue « Gasnault » et sise au fief du comte de Vendôme (1478). — 2. Jugement du bailliage de Vendôme (donné ès plaids de Vendôme tenus par Jacques François, licencié en lois, lieutenant général du bailli de Vendômois) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente (1518). — 3. Autre jugement dudit bailliage portant semblable condamnation (1543). — 4. Amortissement de ladite rente : la maison hypothéquée est dite sise au marché et abutant d'un côté à la rue « Guesnault » et d'autre côté à la rue du Pilori (1556). = 5. Titre nouvel d'une rente assignée sur un corps de logis situé au marché au blé (1674). — 6. Jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente (1677). — 7-9. Titres nouvels (1746-1782).

G. 2318. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1408-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Vendôme, aux faubourgs Chartrain, Saint-Bienheuré et Saint-Georges. — 1-6. Rente au faubourg Chartrain : bail à rente par René Grimaudet, écuyer, sieur de La Croiserie, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, d'une maison sise audit faubourg, tenue en partie du duc de Vendôme, à cause de sa châtellenie de Vendôme, 1611 (1) ; cession dudit bail à rente, 1612 (2) ; reconnaissance au profit de la fabrique de ladite rente léguée (en 1613) par René Grimaudet, 1669 (3) ; titre nouvel, 1680 (4) ; nouveau bail à rente de ladite maison, 1738 (5) ; titre nouvel, 1781 (6). = 7-11. Rente au faubourg Saint-Bienheuré : testament de Barthélemy Larcher, marchand à Vendôme, portant legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise près du pont Saint-Bié, et joignant aux murs de la ville (par devant Jean Grandin et Hervé Bertran, prêtres, chapelains fermiers de l'église paroissiale de Saint-Martin, et sous le sceau de ladite église), 1408 (7) ; lettres de l'official de Vendôme autorisant l'acceptation dudit legs, 1501 (8) ; titres nouvels de ladite rente, 1679-1746 (9-10) ; autre titre nouvel : la maison hypothéquée est dite sise au faubourg Saint-Bienheuré et relevant d fief et seigneurie de Huchigny, 1782 (11). = 12-17. Rente au faubourg Saint-Georges : legs d'une rente à

prendre sur un corps de logis sis audit faubourg, près de la fontaine, 1647 (12); jugement du bailliage de Vendôme (donné par Robert Leforestier, écuyer, sieur du Tertre, conseiller de Mgr le duc, bailli et juge ordinaire au pays et duché de Vendômois) portant condamnation à payer les arrérages de ladite rente, 1651 (13); titre nouvel, 1658 (14); réduction de ladite rente (la maison hypothéquée est appelée le Pavillon) par les procureurs-fabriciers (n. h. Me François Hogu, conseiller du Roi, président au siège de l'élection et grenier à sel de Vendôme, Sébastien Hyp, imprimeur et libraire, Christophe Laboureau, sieur de La Corbinière, Etienne Rousseau, maître chirurgien) 1692 (15); titres nouvels, 1746-1782 (16-17).

G. 2319. (Liasse. — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1451-1782. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Vendôme, au faubourg Saint-Michel. — 1. Reconnaissance, au profit de la fabrique, d'une rente assignée sur un « aistre séant en la rue desoubz [et] près la porte saint Michel, hors la ville » (1451). = 2. Acquisition par Martin Souyn, marchand orfèvre à Vendôme, d'une rente à prendre sur une maison située « es pastilz » de la ville, joignant « au chemyn a aller aux moullins a than » et relevant du fief de Monseigneur (1539). — 3-6. Reconnaissances de ladite rente au profit dudit Martin Souyn (1539-1560). — 7-9. Legs de ladite rente à la fabrique par Jeanne Gaultier, veuve dudit Martin Souyn (1563). — 10. Jugement du bailliage de Vendôme (donné par Jean Tesnière, bailli) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente (1566). — 11. Titre portant reconnaissance de ladite rente (1594). — 12. Jugement du bailliage de Vendôme (donné par Adam Gallant, écuyer, sieur de Vallières, bailli) portant condamnation au paiement des arrérages (1604). — 13-14. Procédures en reconnaissance (1608-1611). = 15. Jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation de payer à Guillaume Gobinet, chef du gobelet du Roi, les arrérages d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg de la porte Saint-Michel (1617). = 16-19. Rente sur une maison où pend pour enseigne le Mouton, sise audit faubourg : titres nouvels (1672-1764). = 20. Legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison et jardin tirant sur le chemin du Mauvais Pas, 1546. = 21-23. Rente assignée sur un jardin sis aux Quatre-Huys : titres nouvels (1744-1782).

G. 2320. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1451-1781. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières assignées sur des immeubles ruraux sis dans les différentes paroisses de Vendôme. — 1-3. Rente à Saint-Sulpice : jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation de payer les arrérages d'une rente assignée sur un jardin sis en la rue Creuse, devant l'église Saint-Sulpice, 1543 (1); reconnaissance de ladite rente par demois. Marie Vaumour, veuve de Mathurin Bellanger, écuyer, sieur de L'Espine, fourrier des logis du Roi, demeurant à Vendôme, 1679 (2); nouvelle reconnaissance, 1780 (3). = 4-9. Autre rente à Saint-Sulpice : acquisition par les procureurs de la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise au faubourg de la porte Saint-Georges, abutant au chemin par lequel on va de Vendôme à Tours, et relevant du fief du prieur de Saint-Lubin de Vendôme, 1512 (4); reconnaissance de ladite rente : la maison hypothéquée est dite située devant la chapelle Saint-Sulpice, 1543 (5); autres reconnaissances, 1550-1781 (6-9). = 10-18. Rentes au Temple : acquisition par Colin Vallée d'une rente assignée sur deux maisons sises au dessus du Temple, 1460 (10); procédure en paiement d'arrérages de ladite rente, poursuivie par les procureurs-fabriciers, 1485 (11); bail à rente d'une boisselée de terre sise au Temple, au fief du prieur de Saint-Lubin de Vendôme, 1487 (12); reconnaissances desdites rentes, 1538-1576 (13-15); jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages desdites rentes, 1677 (16); titres nouvels, 1746-1777 (17-18). = 19-20. Rentes à La Varenne : jugement du bailliage de Vendôme (donné « es delivrances » de Vendôme par Jean Georget, en l'absence de Pierre Garault, châtelain et lieutenant général du bailli de Vendômois) portant condamnation de payer les arrérages d'une rente assignée sur un aître sis en la Varenne, près la « porte Meresse », 1451 (19); reconnaissance d'une rente à prendre sur des terres sises en la varenne de Vendôme, 1677 (20).

G. 2321. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1481-1780. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Areines, Azé, Naveil et Villerable. — 1-2. Rente à Areines : acquisition par Jean Robardeau d'un quartier de terre sis auprès du moulin de « Baumay », dans la censive de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1493 (1); legs par Philippe Fleurin, marchand à Vendôme, d'une rente assignée sur un quartier de pré sis

entre les moulins de Baumé et de Roussart, en la paroisse d'Areines, 1582 (2); augmentation dudit legs par Renée Bigot, veuve de Philippe Fleurin, 1584 (2 *bis*). = 3-5. Rentes à Azé, sur la métairie de Buissay : procédure en reconnaissance, 1610 (3); reconnaissance par n. h. René Augry, conseiller du Roi et de S. A., avocat général au duché de Vendômois, élu en l'élection de Vendôme, 1679 (4); reconnaissance par mess. Henry Ollivier, chapelain de la chapelle de Saint François de Sales, en l'église de Saint-Martin, 1746 (5). = 6. Rente à Naveil, au clos des Grands-Champs : titre nouvel, 1746. = 7.-10. Rente à Naveil, au clos du Fresne : bail à rente d'une vigne sise audit clos, par Me Jean Cadot, procureur ès sièges de Vendôme, 1639 (7); cession de ladite rente faite à la fabrique par Jean Cadot, 1642 (8); titres nouvels de ladite rente, 1674-1747 (9-10). = 11-13. Rente à Naveil, au clos de La Chaise : donation à la fabrique d'une rente assignée sur trois quartiers de vigne sis audit clos, au fief du duc de Vendôme, 1538 (11); reconnaissance de ladite rente par h. h. Jean Fortier, concierge du logis abbatial de La Trinité de Vendôme, 1678 (12); nouvelle reconnaissance, 1746 (13). = 14-19. Rente à Naveil, au lieu dit Le Bois-aux-Moines : reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise audit lieu, faite au profit de n. h. Me Michel Jourdain, sieur des Fossés, conseiller du Roi, receveur du taillon en l'élection de Vendôme, 1648 (14); legs de ladite rente fait à la fabrique par Michel Jourdain, 1649 (15); acceptation dudit legs par les procureurs-fabriciers, 1657 (16); titres nouvels de ladite rente, 1676-1780 (17-19). = 20-24. Rentes à Naveil, au lieu dit Varennes : reconnaissance de ladite rente au profit des religieux de la Trinité de Vendôme, 1651 (20); amortissement de ladite rente par les religieux de La Trinité, 1656 (21-22); donation de ladite rente à la fabrique, 1676 (23); jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1679 (24). = 25-29. Rente à Villerable, au clos de Cocagne : bail à rente par Étienne de Rebut, écuyer, demeurant à Vendôme, d'un quartier de vigne sis « en Cocaigne », dans la censive du seigneur de Chanteloup, 1481 (25); nouveau bail à rente par le même, 1484 (26); reconnaissances desdites rentes au profit de la fabrique, 1677-1780 (27-29). = 30-32. Rente à Villerable, sur la closerie de Chanteloup : constitution de rente au profit de la fabrique par h. h. Jean Champion, officier de « feu Son Altesse de Vendôme », 1679 (30); cession et transport de ses droits sur ladite closerie faits, aux charges d'acquitter ladite rente, par Marguerite Salmon, veuve de Jean Champion, à n. h. Me François Hogu, conseiller du Roi, président en l'élection et grenier à sel de Vendôme, 1690 (31); reconnaissance de ladite rente par Me François Hogu, 1693 (32).

G. 2322. (Liasse. — 17 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1517-1776. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières à Meslay et à Rocé, à Périgny et à Coulommiers, à Sainte-Gemmes et à Épiais. — 1-13. Rentes à Meslay et à Rocé : acquisition par Me Henri Delaunay, huissier de chambre du roi de Navarre et auditeur de sa Chambre des Comptes, demeurant à Vendôme, de « l'aistrize » du Bas-Fontenay et d'autres terres sises ès paroisses de Meslay et de Rocé ; lesdits biens tenus censivement du chapitre Saint-Georges de Vendôme, de l'abbaye de La Virginité et des seigneurs du Bouschet-Touteville, de Meslay et de Chappedasne, et chargés de rente envers la fabrique, 1576-1577 (1-1 *bis*); réception de la déclaration censuelle fournie par ledit Delaunay à la seigneurie de La Nonnetière, dépendant de l'abbaye de La Virginité (faite ès plaids de ladite seigneurie, tenus par Laurent Bry, licencié ès lois, bailli), 1579 (2); acquisition par Josias Mathias, receveur du grenier et magasin à sel de Vendôme, desdits biens du Bas-Fontenay et terres adjacentes, vendus par décret (par Benjamin Rigoreau, écuyer, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel de Navarre et ancien domaine, bailli du pays et duché de Vendômois) à la requête de Louis de Dampierre, écuyer, sieur de Chantecaille, 1597 (3); procédures en paiement des arrérages de ladite rente, poursuivies par les procureurs de la fabrique contre les religieuses Ursulines de Vendôme, 1746-1749 (4-13). = 14-19. Rentes sur la terre de Mézières, ès paroisses de Périgny et de Coulommiers : testament d'Anne Quelain, veuve de Me Louis Damours, lieutenant général du Vendômois, portant legs de ladite rente à la fabrique, 1588 (14); jugement du bailliage de Vendôme (donné par Paul de Coustances, écuyer, sieur de La Fredonnière, bailli du pays et duché de Vendômois) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1590 (15); reconnaissance par Bernard Ranvail, sieur de Mézières, 1713 (16); jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement des arrérages, 1743 (17); titres nouvels, 1747 (18-19). = 20-33. Rentes à Sainte-Gemmes et à Épiais : sentence du bailliage de Vendôme (donnée par Jacques Françoys, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Vendômois) portant condamnation de payer à Henry Damourettes une rente assignée sur des biens sis en la paroisse de « Saincte Jame », 1516 [vidimus de 1519] (20-21); legs à la fabrique par Henry

Damourettes, bourgeois de Tours, demeurant à Vendôme, d'une rente de deux setiers de froment à prendre sur des biens situés ès paroisses « d'Espiès et Saincte Jame » ; lesdits deux setiers devant être baillés « a ceulx qui auront la charge de faire faire les pains qui se donnent par chacun an en aulmosne, en karesme, a povres gens, le jour qu'on appelle la blée, pour icelluy blé estre converty en pains pour donner ausdiz povres », 1517 (22) ; transaction sur procès portant reconnaissance de ladite rente, 1548 (23-24) ; jugement du bailliage de Vendôme (donné ès plaids du bailliage par Thibault Bautru, sieur de La Tousche, lieutenant général de Vendômois) portant condamnation de payer les arrérages de ladite rente, 1585 (25) ; autres jugements portant semblable condamnation 1591-1594 (26-27) ; titre nouvel, 1679 (28-29) ; nouveaux jugements portant semblable condamnation, 1730-1776 (30-33).

G. 2323. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1606-1700. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières indéterminées et rentes constituées. — 1-2. Bail à rente fait par les procureurs-fabriciers à Louis Rouget, président en l'élection de Vendôme, de terres sises proche le bois du sieur de Villesur, au fief de la seigneurie de Huchigny (1670). — 3-5. Procédures en paiement d'arrérages de rentes indéterminées (1606-1672). — 6. Constitution de rente au profit de la fabrique (1700).

G. 2324. (Registre.) — In-folio ; 187 feuillets, papier.

1786. — Registre de recette des rentes et fermages dûs à la fabrique. — Fol. 1. Titre : « Livre journal contenant tout le domaine et les rentes de la fabrique... article par article, suivant la cote du nouvel inventaire des titres de ladite fabrique » (c'est-à-dire de l'inventaire dressé en 1780 et analysé *infra* sous les nos G. 2345 et 2346).

G. 2325. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1730-1786. — Titres de la fabrique : comptes de gestion des fabriciers. — 1-5. Comptes rendus par les fabriciers (1755-1786). — 6. Procès en reddition de compte poursuivi contre le fabricier en recette par les procureurs-fabriciers en charge (1730). — 7-12. Procédures contre un ancien fabricier, en versement de recettes omises dans ses comptes (1745-1749).

G. 2326. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1611-1706. — Titres de la fabrique : impositions, amendes et aumônes de la Cour des Aides, créations d'offices. — 1. Procès-verbal d'une assemblée des paroissiens autorisant les procureurs de la fabrique à recevoir 30 l. 3 s. des « asséeurs collecteurs des deniers des tailles » de la paroisse, pour le remboursement partiel d'une somme de 60 l. que le sieur de Vignolles, gouverneur de la ville et château de Vendôme, avait fait (en 1610) indûment « contraindre les procureurs fabriciers de ladite église de payer des deniers d'icelle fabrice... pour le faict des réparations et fortifications des arrière-fossez de la porte Sainct Michel », 1611. — 2. Lettre (imprimée) de Me Malescot, commis à l'exercice du greffe des domaines de main-morte du diocèse de Blois, enjoignant aux marguilliers d'apporter audit greffe (sis à Blois, au bas des degrés Saint-Solenne) pour y être enregistrés, la déclaration des biens et revenus de la fabrique et tous les actes et contrats passés au profit de ladite fabrique depuis l'année 1692 (1705). — 3-6. Droits d'amortissement : procès-verbal d'une assemblée des paroissiens « donnant charge » aux fabriciers de poursuivre la diminution de la taxe des droits d'amortissement imposés sur la fabrique, 1641 (3) ; arrêt de la « Chambre souveraine establie par le Roy pour le recouvrement des droictz d'amortissemens deubz à Sa Majesté par les gens de main morte » portant réduction et modération à la somme de 800 l. de la taxe de 1100 livres imposée sur la fabrique ; ledit arrêt rendu en considération de la pauvreté de l'église qui a obligé les marguilliers, depuis 15 ans, « d'emprunter à diverses fois de plusieurs particulliers de la ville de Vendosme trois mil cent vingt livres... pour emploier au restablissement des voultes de l'église ». Fait en la Chambre souveraine des dits droits, tenue au Château du Louvre à Paris, le 8 août 1641 (4) ; prise en charge par les procureurs-fabriciers des frais nécessités par l'obtention dudit arrêt, 1641 (5) ; quittance du paiement desdits droits par le commis à la recette des droits d'amortissement de l'élection de Vendôme, 1641 (6). — 7-13. Amendes et aumônes de la Cour des aides : mandements des « Gens tenant la Chambre du Trésor, au Palais, à Paris », pour contraindre les habitants de la paroisse à payer certaines sommes au receveur général des amendes et aumônes de la Cour des Aides, 1661-1662 (7-9) ; arrêt de la Cour des Aides portant règlement sur le fait des amendes et aumônes, 1665 (10, pièce imprimée) ; mandement de Philippe Sauguin, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, et commandements d'huissiers pour recouvrement d'amendes adjugées

par arrêts de la Cour des Aides, 1668-1669 (11-13). — 14-18. Droits de franc-fief et de nouveaux acquêts fixés par la Déclaration du Roi du 23 mars 1672 : extrait du rôle des taxes et commandement d'huissier, 1674 (14) ; procès-verbaux d'assemblées générales des paroissiens autorisant les procureurs-fabriciers à se pourvoir en modération de ladite taxe et à faire les fonds nécessaires pour en payer le montant, 1674 (15-16) ; requête en modération présentée au bailli de Vendômois par lesdits procureurs, 1674 (17) ; ordonnance de l'intendant en la généralité d'Orléans (Jean-Jacques Charron, chevalier, vicomte de Menars, surintendant des finances, domaines et affaires de la Reine) portant modération de ladite taxe à la somme de 150 l., 1675 (18). — 19-21. Droits du huitième denier fixés par la Déclaration du Roi du 6 novembre 1677 : sommation d'huissier d'envoyer tous les comptes, registres et contrats des aliénations faites par la fabrique depuis l'année 1555 et de fournir une déclaration des biens paroissiaux aliénés à perpétuité ou par baux emphytéotiques, 1678 (19) ; nouvelle sommation d'huissier, 1678 (20) ; minute de la déclaration fournie par les procureurs-fabriciers, 1678 (21). — 22-30. Droits d'amortissement et de nouveaux acquêts : déclaration fournie par les procureurs fabriciers à Me Jean Fumée, chargé par S. M. du recouvrement desdits droits, 1689 (22) ; correspondance relative à une requête en modération de taxe présentée par les fabriciers, 1691 (23-27 : cachets armoriés de Me Hogu, président en l'élection de Vendôme) ; état et poids de l'argenterie « qu'il fault vendre pour payer la taxe », vers 1691 (28-29) ; quittance d'une somme de 311 l. 5 s. payée à la recette des droits d'amortissement et nouveaux acquêts de la généralité d'Orléans, ladite somme provenant de la vente, faite par ordonnance de M. l'intendant, de la vaisselle d'argent saisie sur ladite fabrique, 1694 (30). — 31-37. Droits d'amortissement, nouvel acquêt et franc-fief : Déclaration du Roi pour le recouvrement desdits droits sur les gens de main-morte (9 mars 1700) et arrêt du Conseil d'Etat du Roi ordonnant l'exécution de ladite Déclaration, 16 mars 1700 (31, pièce imprimée) ; avis pour les gens de main-morte de la généralité d'Orléans, d'avoir à fournir les déclarations ordonnées par la Déclaration du Roi du 9 mars 1700, s. d. (32, pièce imp.) ; formulaires desdites déclarations (affirmatives ou négatives) et lettre d'envoi, 1700 (33-35, pièces imp.) ; commandement d'huissier pour le paiement des sommes imposées sur les possesseurs des biens aliénés des communautés laïques et ecclésiastiques, en vertu de la Déclaration du Roi du 22 juillet 1702 et de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 25 du même mois, 1706 (36) ; Déclaration du Roi portant que les gens de main-morte paieront les droits d'amortissement des rentes constituées à leur profit depuis le 1er janvier 1600 et des autres biens par eux acquis depuis le 1er janvier 1702, 4 octobre 1704 (37, pièce imp.). — 38-40. Offices de jurés-crieurs d'enterrements : extrait du rôle des sommes auxquelles le Roi a fixé la finance desdits offices, créés par édit de janvier 1690, 1692 (38) ; extrait du rôle des sommes à payer pour supplément de finances (en exécution de la Déclaration du Roi du 23 juin 1699) par les propriétaires desdits offices, 1700 (39) ; déclaration des procureurs-fabriciers des paroisses de Vendôme qu'ils optent pour le remboursement de la finance principale déjà payée pour l'acquisition desdits offices, 1700 (40).

G. 2327. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1683-1750. — Titres de la fabrique : procédures. — 1-18. Procès poursuivi par les procureurs-fabriciers contre leurs prédécesseurs, en restitution d'une somme de 4000 livres léguée par mess. Honoré de Mus, curé de Saint-Martin, et employée en acquisition d'héritages, sans avis ni consentement des habitants de la paroisse (1683-1699). — 19. Procédure (pour une cause indéterminée) poursuivie par les marguilliers devant le Parlement de Paris (1750).

G. 2328. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1391-1776. — Titres du bureau de charité. — 1. Acquisition d'une rente foncière par Jacquelin Louet, bourgeois de Vendôme (1391). — 2. Vidimus du testament dudit Louet, portant legs de la dite rente à « la charité de la blée establie à Vendosme » (1413). — 3. Bail à ferme par les procureurs de « la blée » de Saint-Martin, d'une demi-mouée de terre sise près des biens de la « maladerie » de Vendôme (1425). — 4. Abandon de leurs droits d'indemnité sur des terres sises près de Saint-Denis-des-Prés, au fief de leur seigneurie, fait aux procureurs de la blée des paroisses de Saint-Martin et de La Madeleine (Me Jean Garnier, licencié en lois, élu pour le Roi en l'élection de Châteaudun et Bonneval, Jean Guinebault, seigneur de Villeriart, Jean Mingres, seigneur d'Orgis) par Nicolas Bouchard et Jean Longuet, seigneurs de La Vallée de Villeporcher lès Vendôme ; ledit abandon fait à la réserve de cens annuels et de droits de mutation, et « par les moyens » de Me Jean de Cuigy, licencié ès lois, lieutenant général du bailli de Vendômois, de Charles Dargouges, procureur général du Vendômois pour Madame la comtesse de Vendôme et de

Saint-Pol, et de Me Nicolle Bourcier, licencié en lois, lieutenant particulier du bailli de Vendômois (1499; par devant François Daguier, licencié en lois, vicomte de Vendôme et bailli de la seigneurie de La Vallée de Villeporcher, et sous le seing manuel de Jean Dalier, notaire royal et enquêteur ordinaire du pays et comté de Vendômois, greffier dudit bailli). — 5-7. Procès poursuivi par les curé et marguilliers de Saint-Martin, administrateurs-nés des biens des pauvres de la paroisse, contre Jean Letessier de La Bersière, receveur des tailles de l'élection de Vendôme : les marguilliers demandent la restitution d'une somme de 1300 livres remise audit sieur de La Bersière pour être placée sur le Clergé de France au profit des pauvres (1774-1776).

G. 2329. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 3 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Titres de la confrérie du Rosaire. — 1. Approbation de l'établissement de la confrérie dans l'église de Saint Martin, par Adrien Béchu, vicaire général de la congrégation des Frères Prêcheurs en France (1622). — 2-3. Approbation de l'érection de ladite confrérie par L. d'Estampes, évêque de Chartres (1622). — 4. État des services anniversaires qui doivent être acquittés par la confrérie (s. d. : XVIIe siècle).

G. 2330. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1616-1784. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire : rentes foncières à Vendôme, à Landes et à Saint-Ouen. — 1-4. Rentes en la rue du Change : jugement du bailliage de Vendôme (donné par Philippe Cadot, conseiller de Mgr le duc, lieutenant général du bailli de Vendômois) portant condamnation de payer au procureur de la confrérie les arrérages d'une rente assignée sur un corps de logis sis en ladite rue, 1662 (1); acquisition par le procureur de la confrérie d'une rente assignée sur un logis proche le pont « perain », dans la censive de l'abbaye de La Trinité, 1663 (2); reconnaissance de ladite rente (en présence de Julien Lelong, maître d'école à Villeromain), 1734 (3); nouvelle reconnaissance, 1771 (4). — 5-6. Rente en la rue Fricambault : acquisition par la confrérie d'une rente assignée sur un corps de logis sis en ladite rue, 1651 (5); jugement portant condamnation au paiement des arrérages, 1683 (6). — 7. Rente en la rue Potterie : reconnaissance (1784). — 8-14. Rente en la rue de La Renarderie : acquisition par Marie Champion d'une rente assignée sur un jardin situé sur le pont Parrain, au fief du cellérier de La Trinité, 1616 (8); jugement d'exposne dudit jardin au profit de la confrérie, 1635 (9); bail à rente dudit jardin, 1637 (10-11); titre nouvel de ladite rente, 1649 (12); jugement du bailliage de Vendôme portant nouvelle assignation de ladite rente sur une maison sise en la rue de La Renarderie, près du marché au blé, 1650 (13); nouvelle reconnaissance, 1662 (14). — 15-18. Autre rente en la rue de la Renarderie : acquisition par Mathurin Bourgneuf d'une rente assignée sur une maison sise en ladite rue, dans la censive du duc de Vendôme, 1622 (15); jugement portant condamnation à payer les arrérages de ladite rente, 1646 (16); titres nouvels, 1665-1731 (17-18). — 19-22. Rentes place de l'Abbaye : bail à rente par Marie Tuffé d'un corps de logis situé sur ladite place, auprès des greniers de l'abbaye, dans la censive de l'infirmier de La Trinité, et chargé d'une rente envers la confrérie, 1695 (19); titre nouvel de ladite rente, 1736 (20-21); sentence du bailliage de Vendôme ordonnant le paiement au procureur de la confrérie des arrérages d'une rente assignée sur la maison du Petit Cerf, place de l'Abbaye, 1661 (22). — 23. Rente au faubourg Saint-Georges, sur une maison joignant aux appartenances du château de Vendôme : reconnaissance (1691). — 24. Rente au faubourg Saint-Lubin : bail à rente par François Margot, ci-devant chevalier de la brigade d'Orléans à la résidence de Vendôme, et autres, d'une grange sise audit faubourg, près de la montagne du Château, relevant du fief du Colombier (dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur de L'Étoile) et chargée de rente envers la confrérie (1732). — 25. Rente en la paroisse de La Madeleine de Vendôme, sur des terres situées près du Grand-Mortier : reconnaissance (1651). — 26-30. Rentes en la paroisse de Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente par Jean Leroux, marchand à Vendôme, de terres sises au Clos Habert, près du Temple, 1641 (26); legs de ladite rente fait à la confrérie par Jean Leroux, 1653 (27); reconnaissance, 1700 (28); jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente, 1721 (29); nouvelle reconnaissance, 1783 (30). — 31. Rente en la paroisse Saint-Martin de Landes : procédure en paiement d'arrérages (1645). — 32-36. Rente en la paroisse de Saint-Ouen, sur des vignes sises aux Plantes : reconnaissances (1700-1783).

G. 2331. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1640-1781. — Titres de la confrérie du Rosaire : rentes, comptes de gestion, impositions, inventaire des titres. — 1. Amortissement d'une rente due par la confrérie à la fabrique paroissiale de Saint-Martin; ledit amortissement fait pour aider la fabrique à payer sa taxe

des droits d'amortissement et nouveaux acquêts (1691). — 2-3. Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la confrérie (pour les années 1694-1708 et 1762-1781). — 4. Quittance des droits d'amortissement dûs par la confrérie suivant les Déclarations des 19 avril 1639 et 7 janvier 1640 (1640). — 5. Inventaire des titres et papiers remis aux procureurs en charge par les anciens procureurs (1710).

G. 2332. (Registre.) — In-4° ; 228 feuillets, papier.

1621-1740. — Cartulaire de la confrérie du Rosaire. — Fol. 1-94. Titres des rentes dues à la confrérie (1621-1669 : copies authentiques pour la plupart), suivis des mutations des débiteurs et des notes de recettes (jusqu'en 1740). — F. 95-176 : en blanc. — Au rebours du registre. F. 228, v°-225, v°. Actes d'institution de la confrérie par frère Etienne Delafoy, prieur des Jacobins de Blois (1621). — F. 225. Approbation de ladite institution par frère Adrien Béchu (1622). — F. 224, v°-180, v°. Noms des frères et sœurs de la confrérie (de 1621 à 1735). — F. 180-177. Mentions des dons (de sommes de deniers, de pain béni) faits à la confrérie et des adjudications du bâton (1725-1733).

G. 2333. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765-1768. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Crépin : rentes foncières à Vendôme. — 1. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise rue Potterie, joignant au mur de ville (1768). — 2. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise rue Saint-Jacques, joignant aux dépendances du grenier à sel (1765). — 3. Reconnaissance par le sieur Jacques Beaussier, maître en chirurgie et lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, demeurant à Vendôme, d'une rente assignée sur des vignes sises à La Fosse-Picquet (par. de La Madeleine de Vendôme) et relevant de la censive de L'Oratoire de Vendôme (1768).

G. 2334. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1751-1753. — Titres relatifs à la chapelle de Sainte Anne, érigée dans l'église paroissiale. — 1. Jugement du bailliage de Vendôme déboutant Me Claude Forest, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Georges de Vendôme, d'une opposition à la concession de la chapelle par les paroissiens (1753). — 2-3. Procès-verbaux d'assemblées générales des paroissiens portant concession de ladite chapelle (1751-1753).

G. 2335. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1626-1778. — Titres relatifs à la chapelle de Saint Éloi, érigée dans l'église paroissiale. — 1. Concession du droit de sépulture dans ladite chapelle, faite à n. h. Me Claude Bouchard, élu en l'élection de Vendôme (1626). — 2-8. Procédures en contestation de droit de sépulture, poursuivies par les fabriciers contre mess. Paul du Bellay, chevalier, seigneur de Ternay, ancien capitaine de dragons (1743). — 9. Concession de ladite chapelle faite à dame Suzanne du Tillet, veuve de mess. Louis de Musset, chevalier, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Chartres, seigneur de La Bonnaventure, à demoiselle Françoise de Musset, dame de La Courtaisie, à mess. Charles Bataille de Méry, chevalier, ancien capitaine de cavalerie, et à dame Marie du Bellay, son épouse, fille de mess. Paul du Bellay, chevalier, seigneur de Ternay (1778).

G. 2336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1665-1728. — Titres de la chapelle de Saint François de Sales, fondée en titre de bénéfice dans l'église paroissiale. — 1. Lettres du vicaire général de M. de Neuville, évêque de Chartres, commettant le curé de Saint-Martin pour bénir la chapelle construite aux frais de Me René Augry, conseiller du Roi et élu en l'élection de Vendôme (1665). — 2. Lettres de M. de Neuville, évêque de Chartres, approuvant le contrat de fondation de ladite chapelle et l'érigeant en titre de bénéfice sous l'invocation de saint François de Sales (1684). — 3-4. Requête de René Augry demandant à l'évêque de Chartres d'autoriser quelques modifications aux obligations du chapelain mentionnées dans le contrat de fondation (1695). — 5-6. Lettres de M. de Bertier, évêque de Blois, accordant ladite autorisation [sceau armorié] (1700). — 7. Lettres de provision de ladite chapelle, données par M. de Bertier (1700). — 8. Présentation d'un chapelain par les curés de La Madeleine et de Saint Martin et par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Vendôme (1728).

G. 2337. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1667-1783. — Titres de propriété de la chapelle de Saint François de Sales : biens-fonds et rentes foncières à Vendôme et à Crucheray. — 1-7. Maison sise à Vendôme à l'entrée du Bourg-Neuf, près de la chapelle de N. D. de Pitié : consentement des religieux de La Trinité à la donation de ladite maison (chargée de rente envers

la Trinité et relevant du fief du cellérier de l'abbaye) faite à la chapelle de Saint François de Sales par René Augry, élu pour le Roi en l'élection de Vendôme, avocat général de Mgr le duc en son duché de Vendômois, et fixation du droit d'indemnité qui leur sera dû à la mutation des chapelains, 1691 (1); baux à loyer de ladite maison par les chapelains, 1729-1780 (2-7). — 8 23. Biens-fonds et rentes foncières à Crucheray : bail fait par mess. François Huet à René Augry d'une rente en blé assignée sur la métairie de La Rochebourgogne (par. de Crucheray), 1667 (8); acquisition par René Augry d'une autre rente assignée sur ladite métairie et vendue par Pierre Goislard, sieur de Villebresme, 1696 (9); acquisitions par René Augry d'autres rentes assignées sur ladite métairie et vendues par Me Léonard Huet, sieur de Bertaut, lieutenant particulier au bailliage de Vendôme, par Louis Bellanger, écuyer, sieur de Lespinay, fourrier ordinaire des logis du Roi, par mess. Henry de Sallier, écuyer, sieur de Montfort, et par mess. Henry de Sallier, écuyer, sieur de Boisramé, 1698 (10-13); baux à rente par René Augry de terres sises à La Rochebourgogne, 1700-1701 (14-15); testament de René Augry portant legs au chapelain de Saint François de Sales d'une rente de 300 livres assignée sur la métairie de La Rochebourgogne, et à Messieurs de L'Oratoire de Vendôme de tous ses livres « tant de palais que de mathématiques et autres sciences » (à la condition qu'il en soit imprimé un catalogue et que ces livres puissent être communiqués aux officiers, avocats et procureurs du bailliage, des Grands-Jours et de l'élection de Vendôme, et à « tous les honnestes gens ») et de terres et rentes suffisantes pour fonder une seconde classe de philosophie en leur collège, 1699 [codicilles de 1700-1704] (16); jugement d'exponce de la métairie de La Rochebourgogne au profit du chapelain de Saint François de Sales, 1734 (17); baux à ferme de ladite métairie par les chapelains, 1734-1783 (18-23).

G. 2338. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1658-1759. — Titres relatifs à la chapelle de Saint Jean (anciennement chapelle de Dieu le Père) érigée dans l'église paroissiale. — 1. Concession de ladite chapelle faite à n. h. Jean Jourdain, conseiller ès Grands-Jours de Vendômois, et élu en l'élection de Vendôme (1658). — 2. Renouvellement de ladite concession (1666). — 3. Concession du droit de sépulture dans la dite chapelle faite aux héritiers de Me Jean Jourdain : Maurice Berruyer, huissier de salle de la maison du Roi, Pierre Le Gallois, écuyer, conseiller ès Grands-Jours de Vendômois, Jacques Barbot, officier de feu S. A. la duchesse douairière d'Orléans, et Valentin de Marcé, écuyer (1678). — 4-26. Procédures en contestation du droit de chapelle poursuivies par les marguilliers contre la veuve Jean Le Gallois, chevalier, seigneur du Petit-Bois (1757), et contre Pierre Marin, chevalier, seigneur de Montmarin (1758-1759) [a la pièce n° 11, cachet armorié de Pierre Marin de Montmarin, 1758].

G. 2339. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1757-1758. — Titres relatifs à la chapelle de Saint Mathurin, érigée dans l'église paroissiale. — 1-4. Procédures en contestation du droit de chapelle poursuivies par les marguilliers contre mess. Gilles François de Trémault, chevalier, lieutenant général au bailliage de Vendôme (1757). — 5. Ordonnance du vicaire général de l'évêque de Blois permettant l'exhumation des corps enterrés dans l'ancien cimetière de la paroisse (situé près de l'église paroissiale et concédé aux échevins et habitants de la ville — par arrêt du Conseil d'État du 20 juin 1758 — pour en faire une place publique) et leur transport au grand cimetière du faubourg Chartrain, et commettant le curé de Saint-Martin pour faire la bénédiction d'un terrain destiné à la sépulture des pauvres et des enfants (août 1758). — 6. Transaction sur procès entre mess. Gilles de Trémault et les marguilliers : le sieur de Trémault cède à la fabrique un jardin situé rue Francambault pour en faire le nouveau cimetière des pauvres et des enfants, et les marguilliers concèdent audit sieur de Trémault la chapelle de Saint-Mathurin (novembre 1758 ; l'acte est suivi de la copie de l'arrêt du Conseil d'État du 20 juin 1758).

G. 2340. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1707-1750. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Michel, fondée en titre de bénéfice dans l'église paroissiale : rente foncière à Naveil. — 1. Legs de ladite rente par Me Jean Drouin, chapelain de ladite chapelle (1707). — 2-4. Jugements du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente (1720-1750).

G. 2341. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres relatifs à la chapelle de Saint René, érigée dans l'église paroissiale. — 1. Concession de ladite chapelle au sieur François Mettée, maî-

tre de pension à Vendôme (1776). — 2. Mémoire des inhumations des membres de la famille Rouget faites (de 1662 à 1679) dans la chapelle (s. d. : XVIIIe s.).

G. 2342. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1624-1784. — Titres de la chapelle du grand cimetière : fondations, rentes constituées et rentes foncières à Vendôme. — 1. Ordonnance de M. de Thémines, évêque de Blois, portant réduction des fondations de la chapelle (1784 ; sceau armorié). — 2. Constitution de rente par n. h. Louis Lelarge, sieur de La Guibardière, officier du cabinet de S. A. Madame la duchesse d'Orléans (1676). — 3. Reconnaissance de ladite rente par demoiselle Anne Lelarge de La Guibardière (1768). — 4-6. Reconnaissances de rentes assignées sur des maisons sises rue des Béguines, rue au Blé et rue Bretonnerie (1729-1774). — 7-11. Reconnaissances de rentes assignées sur des maisons sises aux ruelles Saint-Denis et rue Saulnerie (1729-1783). — 12-13. Rente foncière place de l'abbaye : bail à rente par Marie Guyonneau, veuve de mess. Pierre Bodineau, écuyer, seigneur de Meslay, président au siège des Grands-Jours de Vendômois, d'une maison sise à Vendôme, sur ladite place, près de la petite chapelle et des greniers de l'abbaye, relevant du fief du cellérier de La Trinité et chargée de rente envers la chapelle du cimetière, 1719 (12) ; reconnaissance de ladite rente, 1783 (13). — 14-17. Rentes sur des maisons sises au faubourg des Capucins : donation, reconnaissances (1659-1781). — 18-31. Rentes sur des maisons sises au faubourg Chartrain : donations, baux à rentes par les procureurs-fabriciers de la chapelle, reconnaissances (1651-1783). — 32-33. Rentes sur des maisons sises aux faubourgs Saint-Georges et Saint-Lubin : reconnaissances (1742-1773). — 34-36. Rente au faubourg Saint-Michel : legs à la chapelle d'une rente assignée sur une maison où prend pour enseigne la Croix d'or, sise audit faubourg, 1624 (34) ; reconnaissance de ladite rente, 1729 (35) ; acquisition de ladite maison par François Montagne, exécuteur des sentences criminelles du bailliage royal de Vendôme, 1776 (36).

G. 2343. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1653-1783. — Titres de propriété de la chapelle du grand cimetière : rentes foncières à Vendôme (sur des immeubles ruraux), à Houssay et Sasnières, à Pezou, Saint-Amand et Saint-Ouen. — 1-3. Rente au lieu des Perrés, par. de Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, reconnaissances (1723-1782). — 4-5. Rente au lieu de La Tuilerie, par. de La Madeleine de Vendôme : legs, reconnaissance (1734-1772). — 6-8. Rente sur des prés situés aux chaussées du moulin à papier : constitution, reconnaissances (1694-1780). — 9-11. Rente sur la métairie des Murs, par. de La Madeleine de Vendôme : acceptation du legs de ladite rente fait à la chapelle (en 1654) par dame Jeanne Neilz, épouse de n. h. Jacques Froment, sieur de La Forest, chef d'échansonnerie de la maison du Roi, 1657 (9) ; reconnaissance par Me Jean Neilz de Chamfort, avocat en Parlement et contrôleur des actes au bureau de Vendôme, 1750 (10) ; nouvelle reconnaissance par dame Marie Neilz de Chamfort, épouse du sieur Jacques Marie Soullier, intéressé dans les affaires du Roi, demeurant à Paris, rue Française, près la Comédie italienne, 1764 (11). — 12. Rente au lieu des Coutils, par. de La Madeleine de Vendôme : reconnaissance (1768). — 13-16. Rentes sur des terres sises ès paroisses de Houssay et de Sasnières : legs, reconnaissances (1667-1774). — 17-18. Rente au lieu de Chicheray, par. de Pezou : reconnaissance, 1757 (17) ; nouvelle reconnaissance par mess. Abel Philippe de Brunier, ancien capitaine au Royal-Infanterie, seigneur de Chicheray, 1783 (18). — 19-20. Rente sur la métairie de La Poterie, par. de Saint-Amand : legs, reconnaissance (1729-1774). — 21. Rente sur le clos de Saint-Barthélemy, par. de Saint-Ouen : reconnaissance (1752). — 22-23. Rente sur le clos de Saint-Ouen, par. de Saint-Ouen : bail à rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, reconnaissance (1653-1752). — 24-25. Rente au lieu de La Hamelinerie, par. de Saint-Ouen : bail à rente d'une pièce de terre sise au dit lieu (« dans laquelle sont plusieurs anciennes fosses qui y ont été creuzées pour tirer de la terre à faire de la thuile ») fait par les procureurs-fabriciers de la chapelle à mess. Anne Durand de Pérignat, chevalier, seigneur des Grandes et des Petites Minières, lieutenant-colonel de cavalerie, 1779 (24) ; cession dudit bail faite par le sieur de Pérignat à mess. Jean-Baptiste Cathe-rinet, écuyer, seigneur de Villeporcher, 1780 (25).

G. 2344. (Registre.) — In-folio ; 87 feuillets, papier.

1740. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique, dressé par ordre des sieurs curé et fabriciers de la paroisse. — Page 1. Inventaires des meubles de l'église, 1437-1445 ; actes concernant la division des deux paroisses de Saint-Martin et de La Madeleine, s. d. ; lettres de l'évêque de Chartres concernant l'établissement dans l'église Saint-Martin, de la confrérie de la Conception

de Notre-Dame, 1494. — P. 2. Statuts donnés par l'évêque de Chartres pour l'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement, 1557; don fait par le duc de Vendôme pour faciliter l'élargissement de l'église, 1534; testament de Jeanne Allard portant donation à l'église d'une somme de 90 liv. pour « aider à avoir deux piliers de cuivre pour le grand autel », 1595; règlement fait par l'évêque de Chartres pour le droit des fosses dans l'église, 1412; inventaires des meubles et effets et de l'argenterie de l'église, 1665; acte d'assemblée des habitants au sujet de la construction du grand autel « offert de faire construire » par Me Claude Gault, docteur en théologie, conseiller aumônier du Roi et grand vicaire du Mans, 1649. — P. 3. Requête adressée à l'évêque de Chartres par les sieurs curé et fabriciers pour être conservés dans leurs droits sur la chapelle du grand cimetière, s. d.; arrêt mettant les curés et marguilliers dans l'obligation d'arrêter les comptes de fabrique deux mois après l'expiration de la charge desdits marguilliers, 30 janvier 1674; arrêt du Parlement concernant la préséance des fabriciers sur les autres habitants, dans toutes les cérémonies, 19 janvier 1656; transaction entre les fabriciers et les possesseurs d'une maison sise derrière l'église, concernant les vues et égouts de ladite maison, 1615; requête du curé et des fabriciers pour le rétablissement de la fête de la dédicace de l'église Saint-Martin, 1708; règlement pour le carrelage de l'église, 1712; procédures entre la fabrique et le chapitre de Saint-Georges au sujet des fondations que ledit chapitre est tenu d'acquitter dans l'église paroissiale, s. d. — P. 4-161. Titres de propriété de la fabrique : domaine et rentes. — P. 162-173. En blanc. — P. 174. Procès-verbal de la réunion des commissaires nommés par les habitants de la paroisse pour examiner le présent inventaire (dressé par Me Marganne, procureur) et en taxer la rétribution (1745).

G. 2345. (Registre.) — In-folio ; 275 feuillets, papier.

1780-1785. — Inventaire des titres et papiers conservés au trésor de l'église paroissiale, dressé par M. Lorin, ancien notaire à Vendôme, commissaire ordinaire du bureau de la fabrique (1er registre.) — Fol. 1-4. ***Avertissement***... Les titres sont « renfermés sous trois clefs différentes dans l'armoire du chartrier estant dans la sacristie... On n'a pu comprendre dans le présent inventaire que le peu de titres et renseignements concernant la chapelle du grand cimetière qui se sont trouvés dans le chartrier de cette église... Le gros des titres de cette chapelle... est depuis plusieurs années entre les mains et à la disposition des sieurs marguilliers de La Madeleine,... les ayant tirés du coffre de ladite chapelle, attendu l'humidité et le peu de sûreté dans le lieu ». — F. 5-7. *Table des matières* du présent inventaire. — F. 8. *Relevé de l'inventaire* des titres du domaine de la fabrique. — F. 9-22. *Relevé de l'inventaire* des titres des rentes de la fabrique. — F. 23-31. *Table alphabétique* des noms des fondateurs et bienfaiteurs cités au présent inventaire. = F. 32-57. **Titres de la fabrique.** *Domaine.* — Terres à La Varenne de Saint-Denis (par. de La Madeleine de Vendôme et de Saint-Ouen), au fief du Petit Villeporcher, et terres au bout de la rue de La Bretonnerie, au fief du prieuré de Lavardin : bail à rente desdits biens par les procureurs de la blée de Saint-Martin, 1425; transaction au sujet des droits de cens et d'indemnité, passée devant le bailli de la seigneurie de Villeporcher, entre les seigneurs dudit Villeporcher et les procureurs de la blée, 1499; sentence du bailliage de Vendôme condamnant le détenteur desdits biens à se départir de leur jouissance et possession au profit de la fabrique, 1514; baux à ferme par les procureurs-fabriciers, 1575-1775; déclaration censuelle fournie par les procureurs-fabriciers à mess. Charles Bataille de Méry, chevalier, et à dame Marie Élisabeth du Bellay, son épouse, seigneurs de La Vallée de Villeporcher, 1778 (f. 32-34). — Prés à Réveillon (par. de Saint-Firmin), au fief de La Grapperie : legs à la fabrique desdits prés, tenus du sieur de Villetrun (copie collationnée, de 1660); baux à ferme par les marguilliers, 1677-1774; quittance d'une somme de 15 s. payée par les fabriciers pour le coût d'une déclaration rendue au fief de La Grapperie, 1751 (f. 34, v°-35). — Prés à Areines, derrière l'église et dans la prairie de Beaumé, au fief du collège de l'Oratoire : legs à la fabrique de rentes assignées sur lesdits biens, 1582-1584; baux à ferme par les procureurs-fabriciers, 1655-1776 (f. 35, v°-37). — Prés au lieu dit Les Tuffières (par. d'Areines), auprès du moulin de Beaumé : confirmation du legs desdits prés à la fabrique, 1457; acquisition par Jean Roberdeau d'un quartier de pré situé près du moulin de Beaumé, au fief des maître et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1493 (f. 37, v°-38). — Prés à Lunay, auprès du moulin de Villeprouvaire : lettres portant indemnité desdits héritages par Jean Ligier, seigneur du fief de Langlier, 1463; cession à la fabrique desdits prés, tenus de Jean Ligier à 8 deniers t. de cens, et de rentes foncières assignées sur des biens sis à Lunay (aux fiefs de La Bésardière, de La Loupe et de Tafforeau) et au Temple (au fief du prieur de Saint-Lubin de Vendôme) 1472; composition, devant le bailli de la seigneurie de Langlier, au sujet des droits de

relief payables à ladite seigneurie par les procureurs de la fabrique, 1500 ; baux à ferme par les procureurs-fabriciers 1606-1689, 1697 (bail à la veuve du sieur de Taillevis, seigneur de Fontenailles), 1727-1775 ; déclaration censuelle fournie par les procureurs-fabriciers au fief de Langlier, 1654 ; quittance de droits de mutation, 1746 (signée de Taillevis de La Mézière) ; nouvelle déclaration censuelle passée audit fief, 1771 (f. 38, v°-41). — Prés situés au gué de Pezou (appelés les prés de Riperay), au fief de Pezou : baux à ferme par les procureurs-fabriciers, 1746-1775 ; déclaration censuelle fournie au fief de la seigneurie de Pezou, appartenant aux prieur et religieux de La Trinité, 1772 ; p. v. d'arpentage et bornage desdits prés (fait à la mesure de Vendôme : 28 pieds pour perche et 100 perches à l'arpent), 1779 (f. 41, v°-43, v°). — Prés à Saugevert, près Fortunas (par. de Saint-Firmin des Prés), au fief de La Grapperie : acquisition desdits prés par Jean Mingres, 1479 ; legs à la fabrique par ledit Mingres, 1503 ; baux à ferme par les procureurs-fabriciers, 1544-1680 ; jugement du bailliage de Vendôme ordonnant l'arpentage desdits prés, 1546 (f. 44-44, v°). — Rente en blé sur les métairies du Bas et du Haut Fontenay (par. de Meslay) : bail à rente desdites métairies par Jean Rogier, marchand gantier à Vendôme, 1505 ; acquisition de ladite rente par Guillaume Le Bru, marchand à Vendôme, 1506 ; reconnaissance de la vente de ladite rente faite (en 1507) par ledit Le Bru au sieur Claude Salmon, trésorier du Vendômois, 1514 ; confirmation par Jeanne de Cherbeye, veuve de Claude Salmon, du legs de ladite rente fait en 1513 par ledit Salmon à charge de fondations et de distribution annuelle d'un échaudé aux enfants de l'école de Vendôme, 1514 ; jugements du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente, 1543-1550 ; autre jugement portant semblable condamnation contre Pierre de Champrond, écuyer, sieur de Rahard et de Fontenay, 1657 ; titre nouvel par Pierre de Champrond, 1679 ; autre jugement portant semblable condamnation contre Marie-Madeleine de Coutances, veuve Pierre de Bias, chevalier, seigneur de Saint-Georges, 1695 ; vente de la métairie du Bas-Fontenay faite par demois. Noémi de Champrond à Marie-Madeleine de Coutances, 1692 ; vente de ladite métairie faite aux Ursulines de Vendôme par le sieur de La Guette et par la dame de Coutances, 1719 ; reconnaissance de ladite rente par la dame de Coutances, 1716 ; procédures en reconnaissance de ladite rente contre les Ursulines de Vendôme, 1747-1749 ; titre nouvel par les Ursulines, détentrices de la métairie du Bas-Fontenay, et par M. Mallet, officier du Roi, curateur du sieur Mallet, son frère, lieutenant de l'élection de Vendôme, détenteur de la métairie du Haut-Fontenay, 1779 ; sous le titre *observations*, notes sur l'ancienne blée, « composée des grains nommément légués aux pauvres des deux paroisses [de La Madeleine et de Saint-Martin], dont la distribution leur en était faite en miches au couvent des Cordeliers, le dimanche *Lætare*, par les fabriciers desdites deux paroisses, alternativement » (f. 45-50, v°). — Terres aux Longues-Hayes, près du Bois-La-Barbe (par. de Saint-Bienheuré de Vendôme), au fief d'Huchigny : donation à la fabrique, 1561 ; baux à rente et à ferme par les procureurs-fabriciers, 1561-1775 ; déclarations censuelles fournies au fief d'Huchigny, 1673-1745 (f. 51). — Maison du bureau de la fabrique sise au bourg Saint-Martin, devant l'église, au fief du Roi : v. *supra* G. 2302 (f. 52-53). — Maison à l'entrée du Bourg Neuf (dans la rue qui conduit du grand Bourg Neuf au marché aux fruits), au fief de l'aumônier de l'abbaye : v. *supra* G. 2302 (f. 53, v°-54). — Maison sur l'emplacement de laquelle a été construite la sacristie : v. *supra* G. 2303 (f. 54, v°-57). = Fol. 57, v°-266. *Rentes de la fabrique.* Rente d'un pain à bénir (qui se fournit le jeudi saint) assignée sur une maison sise rue au Blé : testament de Jean de Beauvoir portant legs à la fabrique du pain et du vin à fournir aux communiants le jour de Pâques, 1416 ; sentence confirmative dudit legs, 1454 ; sentence portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1687 (f. 57, v°-58). — Rentes foncières assignées sur une maison sise place du Marché aux fruits, devant la petite chapelle, au coin des rues du Change et de L'Écrevisse, laquelle maison, de nouvelle construction, en comprenait ci-devant deux qui avaient pour enseigne le Chapeau Rouge et le Porc-Épic : reconnaissance d'une rente sur la maison du Chapeau Rouge, faite par les maître et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme au profit de la Charité de la blée des trois paroisses de la ville, 1444 ; jugements du bailliage de Vendôme portant condamnation à continuer ladite rente, 1543-1566 ; constitution d'une rente sur la maison du Porc-Épic, 1475 ; titres nouvels de ladite rente, 1571-1742 (f. 58, v°-60) ; — sur une maison située place de l'abbaye : reconnaissance au profit de la Charité de la blée, d'une rente assignée sur ladite maison qui avait été cédée à la Charité par Pierre de L'Epine, 1434 ; jugement portant condamnation à continuer ladite rente, 1510 ; opposition par les procureurs de la fabrique à la vente par décret de ladite maison où pend pour enseigne l'image Saint-Jacques, sise près du ponceau, 1533 ; titres nouvels de ladite rente, 1611-1768 (f. 60, v°-61, v°) ; — sur une maison place de l'abbaye : legs d'une partie de ladite rente par Agnès La Malonne, 1456 ; sentence du

bailliage de Vendôme portant collocation de ladite rente, au profit de la fabrique, sur les deniers provenant de la vente de ladite maison où pend pour enseigne l'image Notre-Dame, 1594; titres nouvels, 1543-1746; vente de ladite maison par Joseph Lenoir, garde de la porte, 1756 (f. 62); — sur une maison, rue de La Renarderie : legs de ladite rente, 1464; bail à rente de ladite maison, 1464; jugements conservatoires de ladite rente, 1538-1572; titres nouvels, 1609, 1678 (par dame Michelle Chesneau, veuve de Daniel Grimaudet, sieur de Lessert), 1746 (f. 63); — sur deux maisons se joignant, sises rue au Blé et place du bourg Saint-Martin (l'une appartenant à Marie-Anne Gasselin, veuve de François Pothier, sieur de La Bouchardière) : jugement portant condamnation à continuer ladite rente (assignée sur la maison dite de La Couronne), 1451; titres nouvels, 1675-1751 (f. 64); — sur une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré devant l'auberge des Quatre-Vents, et sur une vigne sise au dessus de la garenne de Saint-Bienheuré : legs par Berthelot Larcher, 1448; jugement portant titre nouvel (la maison est dite avoir pour enseigne La Grisle et joindre aux murs de la ville), 1543; titres nouvels, 1679-1782 (f. 65); — sur une maison sise au ponceau, en la rue Guesnault : v. *supra* G. 2311 (f. 66); — sur une maison rue Potterie, autrement dite rue du pont Saint-Georges : legs de ladite rente, 1451; jugement portant condamnation à payer ladite rente, 1464; reconnaissances, 1543-1771 (f. 67); — sur une maison rue Saulnerie, au coin de la rue des Brûlées : legs de ladite rente, 1470; titres nouvels, 1679-1746 (f. 67, v°); — sur un jardin situé à Saint-Sulpice (au faubourg Saint-Lubin), au coin de la rue Creuse : v. *supra* G. 2320 (f. 68); — sur une maison sise au marché au blé, au coin de la rue Guesnault : legs de ladite rente par Jean Maillet, bourgeois de Vendôme, 1478; sentences portant reconnaissance, 1518-1556; titre nouvel, 1746 (f. 68, v°-69); — sur une maison sise en la Grande Rue, devant le carrefour du Marché : v. *supra* G. 2310 (f. 69, v°-70, v°); — sur une maison sise au Temple : v. *supra* G. 2320 (f. 71-72); — sur une maison sise en la Grande Rue : jugement portant condamnation au paiement de ladite rente, 1556; titres nouvels, 1544-1778 (f. 72, v°-73); — sur la métairie des Venages, en la par. de Naveil : donation de ladite rente par Macée, veuve Jean Belot, bourgeois de Vendôme, 1489; bail à rente par ledit Belot, 1469; titres nouvels, 1548-1679, 1743 (par mess. Balthazar de Lérette, chevalier), 1768 (par mess. Jérôme Drouin, écuyer, seigneur de Vareille) [f. 73, v°-74]; — sur une maison située près du ponceau et sur une cave en roc sise au pont Saint Bié : v. *supra* G. 2316 (f. 74, v°-76); — sur une maison rue des Brûlées : legs de ladite rente par Jean Lepleigney, 1499; titre nouvel, 1743 (f. 76, v°-77); — sur une maison sise au Bourg Neuf : legs de ladite rente par Jacquette La Belle, dame de Villeneuve, veuve de n. h. Binet Duval, 1499; bail à rente de ladite maison, 1449; reconnaissances, 1588-1746 (f. 77, v°-78); — sur la métairie du Buissay, en la par. d'Azé : confirmation par leurs héritiers d'un legs fait (en 1500) par Thomin Brandeau, bourgeois de Vendôme, et par Michelle Cordier, sa femme, qui voulant contribuer par leurs libéralités à « la construction du temple alors depuis peu encommencé, auraient fait construire et édifier la première chapelle dite de Sainte Avoye » et auraient donné à la fabrique des rentes assignées sur ladite métairie du Buissay, sur d'autres biens situés ès paroisses d'Azé et de Saint-Ouen, sur une maison sise à Vendôme, près du ruisseau de Saint Père de La Motte, et sur la maison du Corbefin, sise rue du pont Saint Bié, devant la maison de La Gallée, 1539; jugement du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de la rente assignée sur la métairie du Buissay, 1610; titres nouvels par René Augry et par mess. Henry Ollivier : v. *supra* G. 2321 (f. 78, v°-80); — sur une maison rue Potterie, près du pont Rondin : v. *supra* G. 2312 (f. 80, v°-81); — sur une maison sise au carroir du Bourg Neuf : v. *supra* G. 2307 (f. 81, v°-82); — sur une maison rue du Change, près des Cordeliers : v. *supra* G. 2308 (f. 82, v°-83); — sur une maison rue de L'Eguillerie, près de l'église Saint-Martin, entre le presbytère et la maison du Barillet : legs de ladite rente par Jean Boursier, sieur du Coudray-Turbault, 1502; titres nouvels, 1641-1781 (f. 83, v°); — sur une maison rue du Change, près le pont Parrain : v. *supra* G. 2309 (f. 84); — sur une maison et jardin sis à Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Lubin : v. *supra* G. 2320 (f. 85); — sur une maison rue du Change, près le pont Parrain : v. *supra* G. 2309 (f. 86-87); — sur un appentis situé derrière la maison de La Tête Noire, au coin du bourg Saint-Martin : legs de ladite rente par Laurent Coustanceau, 1506; titres nouvels, 1513-1741, 1763 (par Marie-Madeleine Lenoir, héritière de son frère Joseph Lenoir, écuyer, garde de la porte du Roi) (f. 87, v°-88); — sur une maison sise en la rue du Marché, à présent place de la Poissonnerie : jugement portant condamnation au paiement de ladite rente, 1605; reconnaissances, 1676-1754 (f. 88, v°); — sur la terre et seigneurie de La Grapperie, en la par. de Saint-Firmin : legs d'une rente par Jacques de Fromentières, chanoine de Chartres, à la charge de services religieux en l'église Saint-Martin, à la chapelle de Claireau, 1521; transaction entre les procureurs-fabriciers et les héritiers

de Jacques de Fromentières, portant commutation dudit legs en rente sur la seigneurie de La Grapperie et obligation pour lesdits héritiers de payer à la fabrique une somme de 200 liv. « pour estre employée à la perfection de la tour du clocher » de l'église paroissiale, 1529; ratification de ladite transaction par les héritiers de Fromentières, 1542; opposition des procureurs-fabriciers à la saisie de la terre de La Grapperie sur François de Fromentières, écuyer, sieur dudit lieu, 1606; jugement conservatoire de ladite rente, 1608; sentence des Requêtes du Palais portant condamnation de payer les arrérages de ladite rente, contre Joachim de Fromentières, chevalier, seigneur de Montigny, 1627; transaction entre les procureurs-fabriciers et ledit Joachim de Fromentières, chevalier, seigneur de Montigny, Meslay et La Grapperie, portant convention que les messes de la fondation Fromentières seraient dorénavant célébrées à la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Martin, « au lieu de celle de Claireau qui avait esté démolie pour l'accroissement de l'église », 1628; ratification de ladite transaction par les paroissiens, 1628; titre nouvel de ladite rente par Jean-François de La Porte, écuyer, seigneur de Meslay, Saint-Firmin et La Grapperie, 1741; titre nouvel par M. de La Porte, 1778 (f. 89-90, v°); — sur une maison rue Potterie : legs par Arnoult Bellanger d'une rente à prendre sur une maison située rue de la porte Saint-Michel, et joignant aux murs de la ville, 1527; acquisition de ladite maison par ledit Bellanger, 1498; bail à rente de ladite maison par Me Jacques Mausabré, curé de Moisy, 1488; vente de ladite maison, 1470; bail à rente, 1498; reconnaissances de ladite rente, 1676, 1741 (la maison est dite sise rue Potterie, près de la porte Saint-Michel), 1777 (f. 91); — sur une maison sise en la Grande Rue et faisant partie de l'auberge du Grand Monarque : legs des cinq parties de ladite rente, 1510-1546; cession d'une partie de ladite rente, 1543; jugements portant reconnaissance au profit de la fabrique, 1548-1549; titres nouvels, 1679, 1742, 1768 (par le sieur Jabre de Malitourne) (f. 92); — sur une maison rue Saulnerie : legs de ladite rente, 1530; jugement portant reconnaissance au profit de la fabrique, 1549; reconnaissances, 1551, 1741 (f. 93); — sur une maison rue au Blé : v. *supra* G. 2306 (f. 94); — sur une autre maison rue au Blé : titres nouvels, 1613-1746 (f. 95); — sur le clos de La Chaise, à Naveil : v. *supra* G. 2321 (f. 95, v°); — sur la métairie des Grandes Rochettes, à Saint-Ouen : reconnaissances, 1692-1780 (f. 96); — sur une maison place du bourg Saint-Martin, à l'entrée de la rue de La Renarderie : legs de ladite rente par Jean Macé, 1520; confirmation dudit legs, 1539; titres nouvels, 1610-1746 (f. 96, v°-97); — sur un jardin aux Quatre-Huys : legs par Jeanne Touschard de ladite rente assignée sur une maison et jardin sis au chemin du Mauvais-Pas, 1546; jugement conservatoire de ladite rente, 1671; reconnaissances, 1744-1782 (f. 97, v°-98); — sur la tenue des Germeraudes, en la par. de Faye : legs de ladite rente par Jean Dargouges, fils de Charles et d'Anne Cueillette, 1548; procédure en délivrance dudit legs, 1551; partage de la succession de Jean Dargouges portant assignation de ladite rente sur la métairie du Grand Preuilly, en la par. de Selommes, 1561; jugement conservatoire de ladite rente, contre demoiselle Dargouges, 1607; transaction entre les procureurs-fabriciers et Me François Daveau, notaire à Blois, propriétaire de la métairie du Grand Preuilly, portant nouvelle assignation de ladite rente sur la tenue des Germeraudes, 1677; reconnaissance de ladite rente, 1723; jugement portant titre nouvel, 1737; exploit portant commandement de payer les arrérages de ladite rente, 1755; titre nouvel, 1781 (f. 98, v°-100); — sur deux maisons réunies, sises au Marché au blé, en face du pilori : bail à rente de l'une desdites maisons par les procureurs-fabriciers, 1502; legs d'une partie de ladite rente fait à la fabrique par Nicolas Gouldoux, marchand, 1552; jugement conservatoire de ladite rente, 1668; titres nouvels, 1551-1678, 1746 (par Madeleine Godineau, épouse de Me Joseph Mahy, lieutenant en l'élection de Vendôme) (f. 100, v°-101, v°); — sur une maison sise au faubourg Saint-Lubin, ruelle des Forges : donation d'une rente à la blée de Saint-Martin, 1471; remboursement de ladite rente, 1555; acquisition par la fabrique d'une rente sur une maison sise en la ruelle des Forges, 1557; jugement conservatoire de ladite rente, 1667; bail à rente de ladite maison, par Jacques Froment, sieur de La Forest, 1668; jugement conservatoire de ladite rente, 1674; titres nouvels, 1746, 1780 (la maison hypothéquée est dite située rue de La Grève, près de la ruelle aux Forges) (f. 102); — sur une maison rue Saint-Bié, à l'enseigne du Petit Paris : v. *supra* G. 2315 (f. 103-104); — sur une maison où pendait pour enseigne le Mouton, sise aux Quatre-Huys, faubourg Saint-Michel : v. *supra* G. 2319 (f. 104, v°-106, v°); — sur une maison faisant le coin de la Grande Rue et de la rue de La Renarderie : v. *supra* G. 2314 (f. 107); — sur une maison sise à l'entrée du Bourg Neuf : legs de ladite rente par Me Florent Hervey, prêtre, 1573; jugement conservatoire de ladite rente (la maison hypothéquée est dite joignant à la maison de l'aumônerie de l'abbaye) 1576; titres nouvels, 1678, 1759 (f. 108); — sur le clos des Ormeaux, en la par. d'Azé : donation de ladite rente par mess. Pierre Sallier, chanoine et

chantre du chapitre Saint-Georges de Vendôme, 1574 ; acceptation de ladite donation par les procureurs-fabriciers, 1574 ; titre nouvel par Jean Brossard, sieur de La Roullière, bailli de Mondoubleau, 1680 ; titre nouvel par Jean-Ferdinand Brossier, sieur de La Roullière, lieutenant général à Bellesme, 1713 ; titre nouvel par mess. Pierre d'Arviège, chevalier, seigneur de Coulonges, 1747 ; titre nouvel par Louis Mocquot, sieur de La Roullière, 1758 (f. 109) ; — sur la terre et seigneurie du Bois-La-Barbe (par. Saint-Bienheuré de Vendôme) appartenant (en 1779) à Me Jean-Claude Mallet, lieutenant en l'élection de Vendôme : legs de ladite rente par Marguerite de Garance, femme de Claude Daguier, sieur de Vareille et du Bois-La-Barbe, 1578 ; titre nouvel par demoiselles Marie et Marguerite Demoulins de Villesur, 1741 (f. 110 ; — sur une cave située sous le roc des garennes de Saint-Bienheuré de Vendôme et joignant au cimetière dudit Saint-Bienheuré : cession de ladite cave faite, à la charge de ladite rente, par Gilles Dubois, apothicaire, à Me Claude Daguier, sieur de Vareille et du Bois-La-Barbe, 1585 ; titre nouvel, 1778 (f. 111) ; — sur une maison à Courtiras : legs de ladite rente, 1582 ; titres nouvels, 1676-1782 (f. 112) ; — sur une maison sise en la Grande Rue, au coin de la rue Potterie : donation de ladite rente par Louis Desrotelles, marchand et bourgeois de Vendôme, 1586 ; bail à rente de ladite maison fait au sieur Desrotelles par Me Rémy Doulcin, médecin, chancelier du chapitre collégial de Saint-Georges, 1580 ; titres nouvels au profit de la fabrique, 1741-1768 (f. 112, v°-113, v°) ; — sur la métairie de Mézières, paroisses de Périgny et de Coulommiers : v. *supra* G. 2322 (f. 114-115) ; — sur deux maisons situées place de la Poissonnerie, auprès du puits du marché : legs d'une partie de ladite rente par Marie Taillefer, veuve Nicolas Gouldoux, marchand, 1591 ; confirmation dudit legs, 1598 ; legs de la seconde partie de ladite rente par Arnoult Moulin, festicier en drap, 1592 ; reconnaissances de ladite rente, 1668-1776 (f. 116) ; — sur une maison sise près du Pont Neuf : legs de ladite rente, 1592 ; titres nouvels, 1611-1782 ; procédure en reconnaissance, 1746 (f. 117) ; — sur une maison sise au Bourg Neuf : legs de ladite rente par Marie Pineau, veuve Jacques Ferrand, dame de Teillay, 1593 ; titres nouvels, 1713 (par Charles Le Courtois, écuyer, sieur de La Musse), 1746 (par mess. Pierre de Bernardon, écuyer, sieur de La Musse) (f. 118) ; — sur une maison sise en la Grande Rue, devant la place de la Poissonnerie : legs de ladite rente par Louise Hubaille, veuve Michel d'Huisseau, sieur de Buissé, 1596 ; titre nouvel, 1679 ; bail de ladite maison fait à charge de ladite rente, par MM. de l'Oratoire de Vendôme, 1689 ; reconnaissances, 1713-1747 (f. 119-120) ; — sur une maison rue du pont Saint-Bié : legs des deux parties de ladite rente par Guillaume Lefebvre, marchand à Vendôme (1598), et par Marie Brisions, femme Philbert Chardon, potier d'étain (1656-1662) ; acceptation desdits legs par les procureurs-fabriciers 1670 ; titre nouvel, 1677 ; procédure en paiement d'arrérages, 1731 ; reconnaissances, 1746 (par Marie Fournereau, veuve Nicolas Chardon, maître d'école à Vendôme), 1773, 1776 (f. 120, v°-121, v°) ; — sur une maison ayant eu anciennement pour enseigne La Chasse et auparavant Le Charriot, sise au faubourg Chartrain : acquisition d'une partie de ladite rente par les fabriciers de la confrérie de Saint Jacques en l'église Saint-Martin, 1598 ; titres nouvels au profit de la fabrique, 1677-1746, 1762 (la maison hypothéquée, à l'enseigne de La Chasse, est dite joignant au sieur Morin, maître de pension) (f. 122) ; — sur une maison sise à Saint-Sulpice, par. Saint-Lubin de Vendôme : jugements conservatoires de ladite rente, 1572-1672 ; titres nouvels, 1572-1746 (f. 123) ; — sur une maison rue du Change, sur la rivière descendant du pont Parrain au pont Rondin : legs d'une rente par Jean Cueillette, sieur de Freschines, 1500 ; vente faite par Jean Barentin, bourgeois et marchand à Vendôme, aux héritiers dudit Jean Cueillette, d'une rente à prendre sur deux corps de logis sis en la rue Porte Chartraine, sur la rivière de La Salle du Vieil pont, et cession de ladite rente à la fabrique par lesdits héritiers, 1532 ; titre nouvel par Me Léonard Goislard, greffier des Grands-Jours à Vendôme, 1679 ; jugement conservatoire de ladite rente, 1746 (f. 124) ; — sur une maison rue du Change, devant la chapelle Notre Dame de Pitié : reconnaissances, 1549, 1678 (f. 125) ; — sur une maison faubourg Saint-Bienheuré : reconnaissances, 1677-1762 (f. 126) ; — sur une maison sise au fond du Bourg Neuf, qui « fut autres fois le jeu de paume » : jugement conservatoire de ladite rente, 1522 ; bail de ladite maison, fait à charge de ladite rente, par Charles Huet, sieur de La Poirière, 1675 ; titre nouvel par dame Anne Godineau, veuve Agathange Huet de La Poirière, 1743 ; titre nouvel par le sieur Pierre Legoust, maître de pension, 1780 (f. 127) ; — sur une maison sise à La Cormegaye, rue de La Potterie : jugement portant conservation de ladite rente, 1533 ; titres nouvels, 1609-1768 (f. 128) ; — sur une maison rue du pont Saint-Georges, autrement dite de la Potterie, vis-à-vis le grand four : titres nouvels, 1612, 1673 (par Michel « Longuisve », maître d'école, et Pierre Rouvelin, gantier : la maison hypothéquée est dite joignant à L'Écu de Bretagne), 1676 ; titres portant reconnaissance, 1704-1714 ; procédure en reconnaissance,

1746 (f. 129-130) ; — sur une maison sise au Bourg Neuf, rue Parisienne, et abutant au canal descendant au pont Parrain : reconnaissances et titres nouvels, 1673-1747 (f. 130, v°-131) ; — sur une maison sise au faubourg Chartrain, près le grand cimetière : titres nouvels, 1538-1746 (f. 131, v°-132) ; — sur une maison rue Potterie, près le pont Rondin : reconnaissances, 1673, 1678 (la maison hypothéquée est dite abutant par derrière sur la rue Saint Père), 1713 (f. 132, v°-133) ; — sur une maison rue de La Regnarderie, anciennement dite de La Regratterie : transport de ladite rente, 1503 ; reconnaissance, 1774 (f. 133, v°-134) ; — sur une maison place du bourg Saint-Martin, à l'entrée de la rue de La Regnarderie : reconnaissances, 1673-1768 (f. 134, v°-135) ; — sur des vignes au clos de Cocagne, par. de Villerable : v. *supra* G. 2321 (f. 135, v°-136) ; — sur une maison rue Saint-Bié : reconnaissance, 1678 ; titre nouvel par dame Elisabeth de Bornière, veuve Jean-François Jabre, avocat du Roi au bailliage de Vendôme (la maison est dite avoir été appelée anciennement Le Cocquet), 1766 (f. 136, v°-137) ; — sur deux maisons sises Grande Rue et rue Regnarderie : titres nouvels, 1678 (par Etienne Jourdan, ministre de la Religion prétendue réformée, époux de demois. Marie Thouvois, fille de René, sieur de La Clergerie), 1746 (f. 137, v°-138) ; — sur une maison rue de La Regnarderie : titres nouvels, 1673-1782 (f. 138, v°-139) ; — sur une maison rue Guesnault : titres nouvels, 1746-1782 (f. 139, v°) ; — sur une autre maison rue Guesnault : reconnaissance, 1742 (f. 140) ; — sur une maison rue du Change, sur le canal descendant du pont Parrain au pont Rondin : titres nouvels, 1677-1743 (f. 140, v°) ; — sur une maison rue Basse : bail à rente de ladite maison sise en la rue des Chéreaux ; 1484 ; jugement portant conservation de ladite rente, 1543 ; titres nouvels, 1673-1678, 1746 (par François Hogu, président en l'élection de Vendôme : on énonce dans ce titre que ladite rente avait été reconnue dans un contrat de vente de ladite maison fait en 1642 par Jean Gallois, écuyer, sieur de Bezay) ; titre portant reconnaissance, 1766 (f. 141-142) ; — sur des vignes sises au clos de Montaigu, par. de Navcil : bail à rente desdites vignes, 1482 ; reconnaissances, jugement conservatoire et titres nouvels, 1536-1780 (f. 142, v°-143) ; — sur une maison Grande Rue : titres nouvels, 1612-1678 ; titres portant reconnaissance, 1767 (f. 143, v°-144) ; — sur la maison du Lion Ferré, rue de La Grève, au faubourg Saint-Lubin : titre nouvel, 1746 ; procédure en conservation de ladite rente, 1769 (f. 144, v°-145) ; — sur un jardin situé sur le pavé des Grands Moulins (f. 145, v°) ; — sur une maison sise au coin de la rue Saulnerie et de la rue de La Potterie, devant le grand four : reconnaissance, 1673 (f. 146) ; — sur une maison rue Saint-Père, faisant partie de la grande maison nommée l'hôtel Frincambault : titre nouvel, 1678 ; reconnaissance par les demois. Beau de Mascaron, 1772 (f. 146, v°) ; — sur une maison sise rue Saint-Jacques, vis-à-vis le collège, et joignant au grenier à sel : titre portant reconnaissance au profit de la confrérie de Saint Jacques, 1718 ; transaction portant conservation de ladite rente, 1720 ; titre nouvel, 1746 (f. 147) ; — sur deux maisons sises rue des Béguines, devant le puits de La Madeleine, et joignant à la maison du Dauphin : jugement conservatoire de ladite rente, 1572 ; titres nouvels, 1610-1744 (f. 148) ; — sur une maison rue de L'Éguillerie, dite rue au Blé : reconnaissances et titres nouvels, 1603, 1673 (par M^e^ Charles Bourgogne, procureur du Roi en la maréchaussée de Vendôme), 1679 (par le sieur Charles Bourgogne, conseiller aux Grands-Jours), 1782 (f. 149) ; — sur une maison rue Saulnerie, vis-à-vis la rue des Brûlées : titres nouvels et reconnaissances, 1610 1782 (f. 150) ; — sur une maison rue du Change : acquisition, par les procureurs-fabriciers de la confrérie de Saint-Jacques, de ladite rente assignée sur une maison où pendait pour enseigne l'Image Sainte Barbe, sise rue du pont Parrain, 1530 ; titres nouvels au profit de ladite confrérie, 1547-1760 (f. 151) ; — sur une maison rue de La Bretonnerie, vulgairement dite rue des Écuelles : titres nouvels, 1708-1782 (f. 152) ; — sur une maison rue Regnarderie : titre nouvel, 1746 ; acquisition par M. Buscheron-Desnoyers, procureur du Roi en l'élection de Vendôme, de ladite maison vendue par demois. Marie et Catherine Buffereau de La Rougerie, 1768 (f. 153) ; — sur une maison faubourg Saint-Bienheuré : titres nouvels et reconnaissances, 1678-1764 (f. 153, v°) ; — sur une maison sise au Marché au blé : titres nouvels, 1614, 1673 (par Robert Pineau, sieur de La Barre, élu), 1676-1746 (f. 154) ; — sur une maison rue Regnarderie : reconnaissance et titres nouvels, 1743-1751 (f. 155) ; — sur deux maisons sises rue Potterie, au coin de la rue Cormegaye : procédures en reconnaissance et titres nouvels, 1744-1781 (f. 155, v°-157) ; — sur des vignes sises à Fosse-Piquier, par. de La Madeleine de Vendôme : titres nouvels, 1677-1777 (f. 157, v°-158) ; — sur une maison sise à La Basse-Chappe, faubourg Saint-Bienheuré : jugement conservatoire de ladite rente, 1674 ; titres nouvels, 1713-1746 (f. 158, v°) ; — sur une maison place du Marché au blé et sur un jardin situé dans l'allée dite « du derrière au comte » : titre nouvel et reconnaissance, 1610-1673 ; procédure en reconnaisance, 1678 ; titre nouvel par le sieur Louis Leconte de Préville, 1751 ; reconnaissance,

1775 (f. 159-160) ; — sur une maison rue Guesnault : procédures en reconnaissance et titres nouvels, 1673-1782 (f. 160, v°-161) ; — sur une maison sise en la Grande Rue, vis-à-vis la place de la Poissonnerie : titres nouvels, 1613-1746 (f. 161, v°-162) ; — sur un jardin sis au bourg Saint-Martin, au coin de la rue au Blé, et joignant la maison de la Couronne : bail à rente par les procureurs-fabriciers, 1698 ; titres nouvels, 1743-1751 (f. 162, v°-163, v°) ; — sur une maison sise rue Guesnault, où pendait anciennement pour enseigne l'Ours : jugements portant conservation de ladite rente, 1543-1657 ; titre nouvel par dame Judith Bouru, veuve Me René Thouvois, sieur de La Clergerie, 1679 ; titre nouvel par le sieur Pierre Guillaumot de La Bergerie, 1746 ; reconnaissance par mess. Pierre Beau de Mascaron, écuyer, 1764 (f. 164) ; — sur une maison rue Parisienne, au petit Bourg-Neuf : legs de ladite rente assignée sur une maison sise au Bourg-Neuf, rue de La Vallée (rue descendant de l'arche du Bourg-Neuf au pont Parrain), 1600 ; titre nouvel, 1746 (f. 165) ; — sur des vignes sises au clos de La Sable, par. de Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente par les procureurs-fabriciers, 1645 ; titres nouvels et jugement conservatoire de ladite rente, 1679-1750 (f. 166) ; — sur une maison sise au Marché au blé, au coin de la rue Guesnault : reconnaissance, jugements conservatoires et titres nouvels, 1456-1746 (f. 167) ; — sur une maison sise rue Potterie, près le pont Rondin : donation de ladite rente, 1606 ; titre nouvel, 1676 ; reconnaissance par Me Jean-Jacques Guiard, notaire à Vendôme, 1741 (f. 168) ; — sur une maison sise à La Basse-Chappe, par. Saint-Bienheuré de Vendôme : legs de ladite rente, 1607 ; titres nouvels, 1679-1746 (f. 169) ; — sur une maison rue Potterie : titre nouvel (la maison hypothéquée est dite sise rue de la Porte Saint-Georges), 1598 ; legs de ladite rente à la fabrique, 1607 ; titres nouvels, 1678-1746 (f. 170) ; — sur la métairie du Petit Changast, par. de Crucheray : reconnaissance de ladite rente, 1606 ; jugement conservatoire, 1612 ; cession de ladite rente à la fabrique, 1613 ; titres nouvels et reconnaissances, 1679, 1710, 1748 (par Anne Chevaye, veuve Me Simon Deschamps, notaire royal à Lancé), 1775 (par Me Pierre Deschamps, notaire à Herbault) (f. 171-172) ; — sur un pré situé au Moulin Neuf, par. de Coulommiers : legs de ladite rente, 1611 ; jugements conservatoires, 1665 (contre Jean Goyer, sieur de La Rivière), 1679 ; titres nouvels, 1751, 1767 (f. 172, v°-173, v°) ; — sur une maison sise au marché au blé et joignant à la rue du Pont-Neuf : jugements conservatoires, 1664-1670 ; titres nouvels, 1674-1782 (f. 174-175, v°) ; — sur une maison sise au faubourg Chartrain, vis-à-vis le grand cimetière, ladite rente provenant de la donation René Grimaudet : v. *supra* G. 2318 (f. 176-177) ; — sur des vignes sises au clos de Grandchamp, par. de Naveil : legs de ladite rente, 1614 ; titres nouvels, 1676-1781 (f. 177, v°-178) ; — sur une maison rue Potterie, entre le pont Rondin et la rue au Blé : titres nouvels et jugement conservatoire, 1679-1777 (f. 178, v°-179) ; — sur des vignes sises au clos du Gavril, par. de Naveil : procédure en conservation d'une rente léguée à la fabrique et assignée sur le moulin Frabot, à La Basse-Chappe, par. de Saint-Bienheuré de Vendôme, 1639 ; jugement portant cession à la fabrique de la rente assignée sur le clos du Gavril, 1661 ; reconnaissances et titres nouvels, 1664-1777 (f. 179, v°-181, v°) ; — sur le petit four à ban de La Salle du Vieux Pont, en la rue de la porte Saint-Georges : legs de ladite rente par Jean Habert, notaire à Vendôme, 1622 ; jugement conservatoire, 1643 ; procédures en paiement d'arrérages, 1660 ; titre nouvel par mess. René de Chabot, chevalier, seigneur de Moncé, 1746 (f. 182) ; — sur le lieu dit Vaumignon, par. de Fontaine : bail à rente dudit lieu par Raymond de La Livre, écuyer, sieur des Bordes, 1598 ; jugements portant conservation de ladite rente au profit de la fabrique, 1627-1677 ; titres nouvels, reconnaissance et jugement conservatoire, 1713-1781 (f. 183-184) ; — sur une place de maison sise à Morée, au faubourg de la rue des Prés : legs de ladite rente, 1625 ; titre nouvel, 1671 ; bail à rente de ladite maison, 1741 ; titre nouvel par la supérieure de la Charité et Hôtel-Dieu de Morée, 1781 (f. 185) ; — sur deux maisons sises au faubourg Saint-Georges, par. Saint-Lubin de Vendôme, et sur des terres sises au clos de Montaigu, par. de Naveil : bail à rente, 1670 ; titres nouvels, 1713, 1747 (f. 186) ; — sur les biens du prieuré de Villemardy (dépendant de l'abbaye de La Trinité) : création de ladite rente faite par le prieur de Villemardy au profit de Guillaume Gobinet, sommelier d'échansonnerie du prince de Navarre, moyennant la somme de 140 livres t. dont l'emploi était destiné au paiement de la contribution du prieuré dans la taxe sur l'Église gallicane ordonnée par le pape et autorisée par l'édit du Roi du 28 avril 1569 (1569) ; reconnaissances de ladite rente au profit de Jean Choisne, receveur du taillon à Vendôme, 1599-1604 ; sentence des Grands Jours de Vendôme portant réduction de ladite rente, 1604 ; cession de ladite rente à Léonard Chaillou, vicaire de Saint-Martin, 1612 ; donation de ladite rente faite à la fabrique par Léonard Chaillou, 1625-1631 ; titre nouvel par mess. Ignace Pommerie, archidiacre de l'église de Blois et prieur de Villemardy, 1750 (f. 187-188, v°) ; — sur une maison

rue de La Marre (autrement dite du Bourg-Robert) au faubourg Saint-Michel : bail à rente de ladite maison, 1609 ; cession de ladite rente, 1610 ; nouveau bail à rente et nouvelle cession, 1612 ; titre nouvel, 1612 ; legs de ladite rente fait à la fabrique par Jean Jourdain, bourgeois de Vendôme, 1625 ; titres nouvels au profit de la fabrique, 1676-1781 (f. 189-190, v°) ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Bienheuré, et joignant aux vieilles portes dudit faubourg : bail à rente de ladite maison 1606 ; transport de ladite rente, 1606 ; titres nouvels, reconnaissance et jugements conservatoires, 1613-1777 (f. 191) ; — sur deux maisons sises au village de La Borde, par. de Villerable : donation de ladite rente faite à la fabrique par Me Mathurin Chesneau, receveur des aides à Vendôme, fondateur de la chapelle de Saint Mathurin, 1626, 1631 ; reconnaissance, jugement conservatoire et titres nouvels, 1679-1781 (f. 192) ; — sur des vignes sises au clos de Grandchamp, par. de Naveil : bail à rente desdites vignes, 1660 ; titres nouvels, 1713 (par Pierre Trémont, exécuteur des hautes œuvres à Vendôme), 1719, 1746 (f. 193) ; — sur la terre de La Grisillière, en la par. de Pezou : donation de ladite rente par dame Marguerite Jourdain, femme de Pierre de Frémont, écuyer, sieur de La Marveillère, vers 1628 ; titre nouvel par dame Marie de Frémont, veuve de mess. Nicolas de Brossard, écuyer, sieur de La Grisillière, 1746 (f. 194) ; — sur une maison sise au Grand Faubourg, près du logis de La Cloche Rouge, et sur un jardin sis aux ruelles Saint-Denis : legs d'une partie de ladite rente par Claude Besouard, marchand gantier à Vendôme, 1599 ; cession d'une autre partie de ladite rente faite à la fabrique par Guillaume Gobinet, officier du Roi, 1635 ; bail à rente desdits biens par les procureurs-fabriciers, 1656 ; titres nouvels, reconnaissance et jugements conservatoires, 1660-1762 (f. 195-196) ; — sur une maison rue du pont Saint-Georges (autrement dite rue Potterie) et joignant à L'Écu de Bretagne : legs d'une partie de ladite rente, 1630 ; titres nouvels et reconnaissance, 1612-1746 (f. 197-198) ; — sur une maison rue du Change, vis-à-vis de l'abbaye, et qui avait ci-devant pour enseigne le Petit Cerf : legs de ladite rente, 1631 ; titre nouvel, 1679 ; procédure en conservation, 1737 (f. 198, v°-199) ; — sur une maison place de la Poissonnerie : legs de ladite rente, 1635 ; titres nouvels, 1676, 1746 (f. 199, v°) ; — sur une maison sise place de L'Abbaye, près du ponceau, et joignant aux greniers de ladite abbaye : legs d'une partie de ladite rente, 1635-1637 ; cession d'une autre partie, 1678 ; jugement conservatoire, 1661 ; titres nouvels, 1662, 1746 (f. 200) ; — sur une maison sise rue de L'Écrevisse et joignant au presbytère de Saint-Martin : donation d'une partie de ladite rente, 1545 ; legs d'une autre partie par Me Jean Jolly, notaire, 1638 ; titres nouvels, 1674, 1678 ; donation de ladite maison faite (à la charge d'acquitter ladite rente) au collège de L'Oratoire de Vendôme par le P. François Froment, sieur de Villethierry, prêtre de L'Oratoire, 1702 ; titres nouvels, 1742, 1758 (par les sieurs de L'Oratoire) (f. 201-202) ; — sur une maison sise en la Grande Rue : legs de ladite rente, 1505, 1641 ; bail à rente de ladite maison, 1641 ; procédures en conservation de ladite rente, 1657 ; jugement conservatoire, 1737 ; titre nouvel, 1768 (f. 202, v°-203, v°) ; — sur des vignes sises au clos du Fresne, par. de Naveil : bail à rente desdites vignes par Jean Cadot, procureur à Vendôme, 1639 ; cession de ladite rente faite à la fabrique par Jean Cadot, 1642 ; titres nouvels, 1674-1747 (f. 204) ; — sur une maison rue des Béguines : v. *supra* G. 2305 (f. 205-206) ; — sur des terres sises au faubourg Chartrain : donation de ladite rente par Me Antoine Le Couturier, notaire à Vendôme, 1646 ; jugement portant reconnaissance, 1657 ; bail à rente desdits biens par les procureurs-fabriciers, 1736 (f. 207) ; — sur un corps de logis sis au faubourg Saint-Georges : v. *supra* G. 2318 (f. 208) ; — sur des vignes sises au Temple, par. Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente desdites vignes, 1639 ; legs de ladite rente à la fabrique, 1649 ; titres nouvels, 1675-1780 (f. 209-210) ; — sur une maison et dépendances sises au lieu du Bois-aux-Moines, par. de Naveil : v. *supra* G. 2321 (f. 211) ; — sur une maison rue du Change, près la porte Chartraine, léguée par Michel Jourdain : v. *supra* G. 2308 (f. 212-213) ; — sur la terre et seigneurie du Petit Mas, par. d'Huisseau ; ladite rente provenant en partie du legs (en 1549) de Maure Quelain, femme de Robert Hardouin, lieutenant général du Vendômois : reconnaissance par François Hardouin, écuyer, sieur de Virteville, fils de François, grand maître des eaux et forêts d'Orléans, 1678 ; titre nouvel par mess. Nicolas Pierron, chevalier, seigneur de Saint-Cyr et du Plessis, 1746 ; contrat d'acquisition de la seigneurie du Petit Mas faite par Louis Goury, écuyer, des créanciers de Charles Prévost, chevalier, seigneur de Saint-Cyr, 1755 ; titre nouvel par Charles Goury et Étienne Sanlot, écuyer, 1777 (f. 213, v°-214, v°) ; — sur une maison rue Potterie, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu : v. *supra* G. 2313 (f. 215) ; — sur une maison sise au faubourg Chartrain, hors la barrière : titres nouvels et reconnaissance, 1679-1744, 1780 (par M. Milochin, officier du Roi) (f. 216) ; — sur un corps de logis sis à La Haute-Chappe, par. Saint-Bienheuré de Vendôme : legs de ladite rente, 1655 ; titres nouvels, 1675, 1713, 1750 (par le sieur François

Lemaître, marchand de broderie) (f. 217) : — sur la maison des Trois-Rois, sise devant l'église Saint-Martin : legs de ladite rente, 1658 ; titres nouvels et reconnaissance, 1676-1757 (f. 218) ; — sur une maison sise au bourg Saint-Martin, au coin de la rue au Blé : legs de ladite rente, 1658 ; titre nouvel, 1741 (f. 219 ; — sur les biens de la communauté des sœurs de la Charité de Montoire (ladite rente autrefois assignée sur une maison rue Potterie, au coin de la rue Basse) : legs de ladite rente, 1658 ; titres nouvels, 1678, 1748 (par les sœurs de la Charité de Montoire) (f. 220) ; — sur une maison sise à Mondoubleau : acquisition de ladite rente, 1634 ; legs de ladite rente fait à la fabrique par Marie Habert, femme d'Olivier Souin, bourgeois de Vendôme, 1660 ; titres nouvels, 1713-1781 (f. 221) ; — sur des vignes sises au Temple, par. Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente desdites vignes, 1662 ; titres nouvels de ladite rente, 1679-1776 (f. 222) ; — sur l'aîtrise de La Goufaudière à Selommes : création de ladite rente au profit de François Noury, lieutenant en l'élection de Vendôme, 1602 ; reconnaissance, 1660 ; donation de ladite rente faite à la fabrique par Georges Noury, et par sa sœur, Marguerite Noury, veuve François Huet, sieur de Berthault, 1660 ; jugement portant conservation de ladite rente, 1665 ; titres nouvels, 1678-1781 (f. 223-224) ; — sur un corps de logis, rue Basse : legs de ladite rente par Marie Henriau, veuve Jean Girardin, marchand mégissier à Vendôme, 1661 ; vente de ladite maison faite par Jacques Henriau, marchand gantier, à mess. François du Bellay, chevalier, seigneur de Druilly, lieutenant et gouverneur du Vendômois, 5 février 1700 (devant Guimont, notaire à Vendôme) ; titre nouvel par dame Marguerite Angélique du Bellay, veuve mess. Charles Antoine de Musset, chevalier, seigneur de La Bonnaventure, et héritière de mess. du Bellay, seigneur de Druilly, 16 décembre 1746 (devant Courtin, notaire à Vendôme) ; titre nouvel par dame Suzanne Angélique du Tillet, veuve mess. Louis François de Musset, chevalier, seigneur de La Bonnaventure, 15 novembre 1776 (devant Courtin, notaire à Vendôme) (f. 224, v°-225) ; — sur des vignes sises au clos Saint-Barthélemy, par. de Saint-Ouen : legs d'une partie de ladite rente, 1615 ; bail à rente desdits biens, 1658 ; legs d'une autre partie de ladite rente par Vincent Guimont, marchand tanneur, 1658 ; jugement conservatoire, 1664 ; titres nouvels, 1674-1780 (f. 225, v°-226, v°) ; — sur deux maisons sises rue Potterie, au pont Rondin, et s'étendant en partie sur le canal de La Salle au Vieux Pont : jugement conservatoire de ladite rente, 1593 ; titre nouvel, 1612 ; legs de ladite rente à la fabrique, 1664-1667 ; titres nouvels et reconnaissances, 1724-1768 (f. 227-229, v°) ; — sur des terres sises à La Chènevière, par. de Fortan : titres nouvels, 1712-1781 (f. 230) ; — sur une maison et dépendances sises au lieu des Allées, par. d'Areines : bail à rente desdits biens, 1639 ; transport de ladite rente, 1644 ; legs de ladite rente fait à la fabrique par Jean Desneux, bourgeois de Vendôme, 1670 ; titres nouvels et jugements conservatoires, 1677-1781 (f. 231-233) ; — sur des prés sis à Busloup : bail à loyer desdits prés, 1667 ; legs de ladite rente à la fabrique, 1671 ; titre nouvel, 1678 ; jugement conservatoire, 1746 (f. 233, v°-234) ; — sur un jardin rue de La Bretonnerie, dite rue des Écuelles : bail à rente desdits biens, 1669 ; legs de ladite rente fait à la fabrique par Robert Souriau, gantier à Vendôme, 1672-1673 ; titre nouvel, 1675 ; bail à rente par les procureurs-fabriciers, 1701 ; titre nouvel, 1746 (f. 234, v° 235) ; — sur la maison du Pavillon, rue de La Renarderie, au coin de la place du bourg Saint-Martin : reconnaissances de ladite rente, 1454, 1619 ; donation de ladite rente par mess. Etienne Dupont, prêtre, et par dame Marie de Morée, veuve du sieur Rouget, président en l'élection de Vendôme, 1672 ; titres nouvels et reconnaissance, 1678-1758 ; procédure en reconnaissance, 1773 (f. 235, v°-238, v°) ; — sur une maison rue Guesnault : acquisition de ladite maison, chargée de rente envers la veuve et héritiers Charles Dargouges, faite par Michel de Cherbeye, écuyer, et par demois. Jeanne de Poncher, son épouse, 1513 ; acte concernant la mouvance de ladite maison et ses redevances aux fiefs du chapitre et du château, 1526 ; jugement du bailliage de Vendôme contre demois. Jeanne de Villebresme, portant conservation de ladite rente au profit de Richard Grenouilleau, 1571 ; reconnaissance faite par ladite Jeanne de Villebresme, veuve Michel de Cherbeye, au profit dudit Richard Grenouilleau, sieur de La Nouette, possesseur de ladite rente à cause de sa mère Françoise Dargouges, fille de Charles, 1571 ; quittance des droits d'indemnité de ladite rente dûs par la fabrique à M^re^ du chapitre Saint-Georges de Vendôme, 1679 ; titre nouvel par Étienne Sanegon, greffier en chef de l'élection de Vendôme, légataire universel de Charles Sanegon, receveur des tailles à Blois, qui avait acquis ladite maison (en 1712) de Louis Lebreton, écuyer, sieur de La Rigaudière, 1746 (f. 239-240) ; — sur la métairie du Buissay, par. d'Azé : titre nouvel par mess. Claude Bry, sieur de Buissay, 1677 ; titre nouvel par mess. Louis Ferrand, chevalier, héritier de mess. Gabriel Ferrand, écuyer, seigneur des Minières, son père, 1746 (f. 240, v°) ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Georges, vis-à-vis la maison des Trois-Marchands, et joignant aux remparts du château,

et sur un jardin sis à Saint-Sulpice : legs de ladite rente, 1678, 1690 ; baux à loyer et à rente desdits biens, 1692, 1720 ; jugement conservatoire de ladite rente, 1740 ; titre nouvel, 1777 (f. 241-242) ; — sur des terres sises au lieu dit Vaudeboucas, par. de Villerable : bail à rente desdits biens, 1670 ; cession de ladite rente à la fabrique, 1679 ; titres nouvels, 1713-1746 (f. 242, v°-243) ; — sur une maison rue du pont Saint-Bié, où pendait anciennement pour enseigne le Corbefin : legs de ladite rente à la fabrique, 1500 ; titres nouvels et reconnaissance, 1675-1780 (f. 244) ; — sur une maison rue du pont Saint-Bié : legs d'une partie de ladite rente par Honoré Mazouere, 1494 ; titre nouvel, 1538 ; jugement conservatoire, 1603 ; constitution de rente par dame Michel Chesneau, veuve Daniel Grimaudet, sieur de Lessert, 1671 ; legs d'une somme de 150 liv. fait à la fabrique par Michel Rouget, sieur de Levenage, 1676 ; transport d'une autre partie de ladite rente fait à la fabrique pour le prix de 150 liv., 1681 ; titre nouvel et reconnaissance, 1746, 1765 (f. 245-246) ; — sur la métairie de La Musse, par. d'Espéreuse : bail à rente dudit lieu, 1627 ; donation de ladite rente par Pierre Renard, huissier royal à Vendôme, 1683 ; titres nouvels, 1683-1768 (f. 247) ; — sur une maison et jardin aux ruelles Saint-Denis, près le grand cimetière : transport de ladite rente, 1660 ; titre nouvel, 1683 ; procédure en reconnaissance, 1731 (f. 248) ; — sur une maison rue au Blé, vis-à-vis du Palais : legs de ladite rente, 1685 ; titre nouvel, 1746 ; remboursement de ladite rente, 1777 ; remploi sur M^rs^ du collège de L'Oratoire de Vendôme, 1780 (f. 249) ; — sur la closerie de La Thibaudière, à Saint-Sulpice : legs de deniers fait à la fabrique, 1674 ; constitution de ladite rente au profit de la fabrique, 1685 ; reconnaissances, 1726, 1739 ; titre nouvel par Jacques Proust, messager de Vendôme à Tours, 1758 (f. 250-251) ; — sur une place de maison, rue Parisienne : jugement conservatoire de ladite rente, 1673 ; bail à rente de ladite maison, 1690 ; legs de ladite rente à la fabrique, 1691-1694 ; jugement du bailliage de Vendôme condamnant Noël Drouin, maître d'école, au paiement de ladite rente, 1737 ; bail à rente de ladite place, 1750 ; acquisition de ladite place faite, à charge de ladite rente, par André Léonard Neilz, seigneur de Bréviande, lieutenant criminel et subdélégué à Vendôme, 1775 (f. 252-253). — Rentes sur les tailles, payables à l'Hôtel-de-Ville de Paris (f. 253, v°-256, v°). — Rente (créée en 1776) sur les biens de mess. Charles de Taillevis, chevalier, seigneur de Périgny (f. 257). — Rente sur les biens de l'Hôtel-Dieu de Vendôme : titres nouvels au profit de la fabrique, 1688 (par Louis Rouget, conseiller ès Grands Jours), 1713 ; reconnaissance au profit de la fabrique d'une rente assignée sur deux maisons sises près la porte Saint-Michel, 1466 ; reconnaissances et titres nouvels de ladite rente, 1503-1703 ; donation à la fabrique d'une partie de ladite rente, 1708 ; titre nouvel par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, 1758 (f. 258-259) ; — sur l'hôtel de Mazangé, au Bourg-Neuf : titre nouvel par demois. Marie-Christine de Bucy, 1752 (f. 260) ; — sur une maison sise à l'entrée du faubourg Chartrain : baux à rente de ladite maison, 1640, 1643 ; cession de ladite rente, 1643 ; titre nouvel, 1674 ; transport de ladite rente, 1703 ; titre nouvel, 1716 ; legs de ladite rente fait à la fabrique par M^e^ Louis Pineau, ancien curé de Lancôme, 1729-1730 ; titres nouvels, 1743, 1780 (f. 261-263) ; — sur la terre des Belleseuvries, par. d'Azé : constitution par dame Catherine Dausoin, veuve de mess. Charles Hilaire, écuyer, sieur de La Broue, 1742 (f. 263, v°) ; — sur la fabrique de La Madeleine de Vendôme : constitution par les sieurs curé et procureurs-fabriciers de La Madeleine, 1775 (f. 264) ; — sur la terre de Maugué, par. de La Chapelle-Enchérie : constitution de ladite rente par Jacques Riet, sieur d'Orval, 1748 (le principal de ladite constitution provenant en partie d'une donation faite à la fabrique, en 1746, par dame Jeanne Augeneau, épouse de mess. Louis de Barville, chevalier, seigneur de Couche) ; titre nouvel par demois. Marie-Anne et Marguerite Riet d'Orval, 1751 (f. 264, v°-265) ; — sur la terre du Coudray, par. de Villiersfaux : testament de dame Françoise de Trémault, veuve mess. Gédéon, comte de Vic, portant legs de ladite rente à la fabrique, 1771 (ledit testament homologué par arrêt du Conseil supérieur de Blois du 23 juin 1772) ; reconnaissance de ladite rente par mess. Gilles François de Trémault, chevalier, seigneur de Bellatour, lieutenant général honoraire de Vendôme, frère de la donatrice, 1772 (f. 265, v°-266). = F. 266, v°. *Domaine de la fabrique* (suite). Terrain en la rue Frincambault, acquis en 1758 (de M. de Trémault, ancien lieutenant général) pour en faire un cimetière des pauvres et des enfants de la paroisse, « mais qui se trouve supprimé et hors de service pour cela, au moyen des règlements de la Cour qui défendent les inhumations dans les églises et cimetières de l'enclos des villes ». = F. 267. *Registres de la fabrique :* sommiers des biens et revenus (sommier du XVI^e^ s., sommier Bodard, sommier fait en 1740) ; inventaire des titres et papiers de la fabrique, dressé en 1740 par M^e^ Marganne, procureur ; registres des concessions de bancs et chapelles ; livre journal des recettes. = F. 268. *Procédures et résidus* concernant les rentes de la fabrique. = F. 268, v°-269. *Comptes de la fabrique*, de 1690 à 1778. = F. 270. *Dons et legs*

mobiliers. Legs de 110 écus fait par Edme Hamard : v. *supra* G. 2301. = F. 271-275. En blanc.

G. 2346. (Registre.) — In-folio ; 263 feuillets, papier.

1780-1785. — Continuation du même inventaire (second registre). — Fol. 1-5 : en blanc. = F. 6-9. **Titres de la fabrique.** *Dons et legs mobiliers* (suite). Donation « d'une tenture de tapisserie de haute lisse de verdure », par Jean-Baptiste Henriau, président en l'élection de Vendôme, s. d. ; procédure en restitution de ladite tapisserie, poursuivie par les héritiers dudit Henriau, 1670 ; confirmation de ladite donation par lesdits héritiers, 1670 (f. 6). — Donation d'une lampe d'argent par Claude Monardet (f. 6, v°). — Donation par dame Françoise de Trémault, veuve de mess. Gédéon, comte de Vic, de flambeaux d'argent armoriés, de diamants, d'une « tapisserie garde des sceaux », d'une tapisserie de cuir doré, de robes, 1771-1772 (les diamants ont été vendus, et le prix de vente, montant à 1426 l., a été employé — conformément au vœu d'une délibération de l'assemblée paroissiale, homologuée par arrêt du Conseil supérieur de Blois du 23 juin 1772 — au payement de la construction de deux chapelles collatérales) (f. 7-9). = F. 10-19. *Fondations à la charge du chapitre collégial de Saint-Georges de Vendôme.* Testament de Jean Chéreau, chanoine de l'église d'Orléans et grangier de l'église Saint-Martin de Tours, portant donation au chapitre de Saint-Georges, à charge de fondations dans l'église Saint-Martin de Vendôme, 1412 ; actes du chapitre de Saint-Georges portant acceptation de ladite donation, 1414 ; décharge et quittance données par le chapitre de Saint-Georges, des vases et ornements légués par ledit Jean Chéreau pour servir à la célébration des messes de sa fondation, 1420 ; nouvelle donation faite en augmentation de ladite fondation par Jean Chéreau le jeune, chanoine d'Orléans et de Saint-Georges de Vendôme, 1446 (f. 10-12). — Cession de ses droits de dîme sur la métairie du Coudray-Turbault (par. de Villeromain) faite au chapitre de Saint-Georges (à charge de fondations dans l'église Saint-Martin) par Jean Boursier, bourgeois de Vendôme, 1446 ; bail à rente de ladite métairie par le chapitre Saint-Georges, 1453 (f. 13-14). — Sentence de l'officialité de Chartres condamnant ledit chapitre à l'exécution des fondations Chéreau et Boursier, 1670 ; transaction entre ledit chapitre et les procureurs-fabriciers de Saint-Martin, portant acquiescement à la sentence de l'officialité de Chartres, 1670 (f. 14, v°-16). — Donation faite au chapitre de Saint-Georges, à charge de services dans l'église Saint-Martin, par Pierre Sallier, chantre dudit chapitre, 1574 ; jugement du bailliage de Vendôme ordonnant l'exécution de la fondation Sallier, 1672 (f. 16, v°-19). = F. 20. *Fondations à la charge de l'Hôtel-Dieu de Vendôme.* Délibération des administrateurs de l'Hôtel-Dieu portant reconnaissance d'une donation faite audit Hôtel-Dieu, par le sieur Lefranc, curé de Saint-Martin, à charge de fondations dans l'église de Saint-Martin, 1705. = F. 21-70. **Titres des chapelles.** Chapelle de Saint Michel. Fondation et dotation (biens-fonds ; 100 liv. de rente constituée sur les Bénédictins de l'abbaye de Vendôme) de ladite chapelle par mess. Michel Dupont, chanoine et prévôt de l'église collégiale de Saint-Georges, 1655 (l'acte porte que le sieur Dupont a fait bâtir ladite chapelle) ; acte d'assemblée de la paroisse portant acceptation de ladite fondation, 1655 ; homologation de la fondation par l'évêque de Chartres, 1655 ; réduction des services de ladite fondation par M. de Caumartin, évêque de Blois, 1723 ; — constitutions de rentes sur les aides et gabelles au profit du chapelain, 1700, 1714 ; réduction desdites rentes, 1720 ; titre nouvel, 1765 ; — testament de Me Jean Drouin, chapelain de Saint Michel, portant legs d'une rente à la chapelle, 1707 ; jugements conservatoires de ladite rente, assignée sur la métairie de Villaria (par. de Naveil), 1720-1750 ; procédures en conservation de ladite rente, 1770 ; — fondation par dame Jeanne Augeneau, épouse de mess. Louis de Barville, chevalier, seigneur de Couche, 1746 ; — concessions de ladite chapelle, 1753, 1764 (à Jean Letessier de La Bersière, receveur des tailles à Vendôme) (f. 21-29). — Chapelle de Saint François de Sales. Acte d'assemblée générale de la paroisse portant permission à René Augry de faire bâtir ladite chapelle, 1658. Pour les autres actes, v. *supra* G. 2336 et 2337 (f. 30-40). — Chapelle de Saint Mathurin. Fondation et dotation (rentes foncières) de ladite chapelle par Mathurin Chesneau, receveur des aides de l'élection de Vendôme, 1626 ; nouvelle donation d'une somme de 300 liv. faite par ledit Chesneau, à la charge pour les procureurs-fabriciers « de faire faire la construction de ladite chapelle au plus tôt », 1628 ; assemblée générale de la paroisse portant acceptation desdites fondation et donation, 1631 ; — concession d'un banc dans ladite chapelle faite à Françoise N., veuve d'Henry Guimont, écuyer, sieur de L'Épinière, gentilhomme servant de la duchesse d'Orléans, 1688 ; procédures au sujet de la jouissance dudit banc, 1688. — Pour les autres actes, v. *supra* G. 2339 (f. 41-47). — Chapelle de Saint Éloi. V. *supra* G. 2335 (f. 48-50). — Chapelle de Saint Jean et Saint Roch. Concession de ladite chapelle faite à mess. Claude Gault,

conseiller et aumônier du Roi, grand vicaire de l'évêque du Mans, 1649 (f. 51-52). — Chapelle de Saint Jean. V. *supra* G. 2338 (f. 53-57). — Chapelle de Sainte Anne. V. *supra* G. 2334 (f. 58-59). — Chapelle de Saint René. Donation de rentes foncières à la fabrique par mess. Étienne Dupont, abbé de Lantenac, et par demois. Marie de Morée, veuve Mathurin Rouget, président en l'élection de Vendôme, 1672; sentence du bailliage de Vendôme rendue sur la requête de Me Louis Rouget, conseiller en l'élection, et condamnant le curé de Saint-Martin à faire enlever les fonts baptismaux de ladite chapelle, 1718; arrêt confirmatif de ladite sentence, 1723; concessions de ladite chapelle, 1776 (au sieur Mettaye, maître de pension), 1779 (f. 60-61). — Chapelle de Saint François et de Sainte Avoye. Concession du droit de faire bâtir ladite chapelle accordée au sieur François Picheré, marchand, bourgeois de Vendôme, 1664; commission de l'official de Chartres, pour faire la bénédiction de ladite chapelle, 1666 (f. 62-63). — Chapelle de Saint Crespin. Concessions de ladite chapelle aux maîtres cordonniers de Vendôme, confrères de la confrérie de Saint Crespin, 1670, 1755 (f. 64-66). — Chapelle de Saint Charles [cette chapelle et les deux suivantes ont été construites, vers 1673, des libéralités de mess. Charles Grimaudet, archidiacre de Dol] (f. 67). — Chapelle de Saint Paul. Concession au sieur Jacques Fournier, maître de pension à Vendôme, 1753 (f. 68). — Chapelle de Saint Yves. Concessions de ladite chapelle, 1697 (au sieur Segondat, maître d'école), 1753 (f. 69-70). = F. 71-112. **Titres de la cure.** *Titres généraux.* Registre des rentes dues à la cure, 1648; état des papiers de la cure trouvés sous les scellés après le décès de M. Lefranc, curé de Saint-Martin, 1714; procédures en conservation de rentes foncières, s. d.; accord entre le curé et les fabriciers de Saint-Martin, au sujet des honoraires des fondations, 1507; extrait des comptes de recettes du chapitre Saint-Georges de Vendôme (concernant la dîme de Bourdigalle, par. de Villerable), s. d. (f. 71-72). = F. 73-79. *Domaine.* Moitié de la métairie de La Gravelle, par. de Villerable (l'autre moitié appartenant à la cure de La Madeleine : transaction sur la rentrée en jouissance de ladite métairie, à l'expiration d'un bail emphytéotique, 1600; quittance des droits de mutation payés à l'abbaye de La Trinité, 1657; baux emphytéotiques, 1676, 1695 (la métairie est dite tenue en censive du duc de Vendôme et des Bénédictins de La Trinité); baux à ferme, 1729-1778; quittances de cens et rentes et de droits de mutation, 1713-1777 (f. 73-74). — Vignes sises au clos de Saint-Barthélemy (par. de Saint-Ouen), au clos des Coutils (par. de La Madeleine de Vendôme) et au clos du Vau (par. de Naveil) : déclaration fournie à MM. de L'Oratoire (pour les vignes sises au clos de Saint-Barthélemy), 1767; baux à rente des vignes sises au clos des Coutils, 1642 (les vignes sont dites tenues du fief de La Maladrerie de Vendôme), 1654, 1697; déclaration fournie au fief de La Maladrerie, 1660; baux à ferme desdites vignes, 1691-1754; procédures en restitution de terres anticipées, 1755 (f. 75-76). — Terres sises à Areines, au lieu dit Le Champ de Saint-Martin, en la prairie de Beaumé : baux à moison, 1638-1773 (f. 77-78). — Terres à Villemardy : baux à ferme, 1638-1774 (f. 79). = F. 80-83. *Droit de gros* (18 boisseaux de blé et 2/3 de poinçon de vin) sur les dîmes de la paroisse de La Madeleine de Vendôme. Déclaration de ladite redevance donnée par le curé de Saint-Martin, aux députés de la Chambre ecclésiastique de Blois, 1701; abandon de ses dîmes fait par le curé de La Madeleine au chapitre collégial de Saint-Georges de Vendôme, à la charge de lui payer un gros, 1497; renouvellement dudit abandon, 1542; cession des dîmes de La Varenne de Vendôme, et de la grange située au grand faubourg, faite au curé de La Madeleine par ledit chapitre, 1687; baux à ferme desdites dîmes faits par les curés de La Madeleine, aux charges pour les fermiers de payer au curé de Saint-Martin une redevance annuelle de 18 boisseaux de blé et de 2/3 de poinçon de vin, 1688, 1724; sentence du bailliage de Vendôme condamnant les fermiers desdites dîmes à payer au curé de Saint-Martin les arrérages de ladite redevance, 1734; abandon de toutes les dîmes de sa paroisse fait au curé de La Madeleine par le chapitre de Saint-Georges, 1769. = F. 84-99. *Rentes foncières.* Rente sur des prés sis à Areines : reconnaissances, 1639, 1698; procédure en conservation de ladite rente, 1646; reconnaissances, 1708, 1746, 1767 (par le sieur Pierre Le Goust, maître de pension à Vendôme) (f. 84-85); — sur une maison sise rue de L'Écrevisse, à laquelle pendait anciennement pour enseigne L'Écrevisse : titres nouvels, 1612 (par Me Jean Jolly, notaire), 1673; donation de ladite maison faite au collège de L'Oratoire, à la charge de ladite rente, par le sieur Froment de Villethierry, prêtre de L'Oratoire, 1702 (f. 86); — sur une autre maison rue de L'Écrevisse, près de l'église Saint-Martin, entre le presbytère et la maison du Barillet : titres nouvels, 1610-1781 (f. 87); — sur une maison sise au Bourg-Neuf : titre nouvel, 1673; reconnaissance par Me René Huo, contrôleur au grenier à sel de Vendôme, 1744 (la maison hypothéquée est dite sise au fief du cellérier de la Trinité, et joignant d'un côté aux murs de la ville et d'un bout à la tour de la porte parisienne) (f. 88); — sur une

place de maison sise à l'entrée du Bourg-Neuf : titres nouvels et reconnaissance, 1673-1765 (f. 89) ; — sur la maison du Petit Paris en la rue de la porte Saint-Bié, et sur une cave en roc au faubourg Saint-Bienheuré : titres nouvels, 1612-1751 ; jugement portant conservation de ladite rente, 1696 (f. 90-91) ; — sur une maison sise en la Grande Rue, devant le carrefour du marché au poisson : titres nouvels, 1612-1673 ; jugement conservatoire, 1703 (f. 91, v°-92, v°) ; — sur une maison où pendait anciennement la Fleur de lys, sise au marché au fruit, devant la petite chapelle : titres nouvels et reconnaissances, 1613-1775 (f. 93) ; — sur une maison sise au coin de la Grande Rue et de la rue du Regnard : titres nouvels, 1673-1741 (f. 94-95) ; — sur une maison sise au coin de la Grande Rue et de la rue Potterie : titres nouvels et reconnaissance, 1670-1768 (f. 95, v°-96) ; — sur le logis du Mouton sis aux Quatre Huys, faubourg Saint-Michel : procédures en reconnaissance, 1638-1639 ; reconnaissances, 1673-1674 (f. 97) ; — sur une maison sise rue de La Monnaie : titre nouvel et reconnaissances, 1612-1698 ; jugement conservatoire, 1717 ; titres nouvels, 1746 (par dame Catherine Laboureau, veuve Pierre de Taillevis, écuyer, seigneur des Chasteliers), 1780 (f. 98-99). = F. 100-101. *Presbytère de Saint-Martin*, sis rue de L'Écrevisse (construit en 1739, aux frais de la paroisse) : accord entre les paroissiens et MM. du Collège de L'Oratoire au sujet des servitudes imposées sur la maison voisine du presbytère, appartenant audit collège, 1755. = F. 101, v°-104. *Droits curiaux.* Sentences du bailliage de Vendôme maintenant le curé de Saint-Martin dans la possession du droit d'administrer les sacrements « tant à ceux qui occupent les logis et bâtiments situés dans les cours de l'abbaye de cette ville qu'aux laïques, serviteurs, domestiques ou autres qui demeurent dans la maison conventuelle », 1727. — Procès-verbal d'une contestation entre le curé de Saint-Martin et le chapitre de Saint-Georges de Vendôme, au sujet de l'inhumation à Saint-Martin d'un chapelain dudit chapitre ; « par lequel procès-verbal appert que le curé s'étant transporté avec son clergé et sa croix à la porte du défunt pour faire l'enlèvement du corps et l'inhumation dans son église,... il y trouva le chapitre en corps... qui prétendit en avoir le droit exclusif au curé... ; opposition de la part du curé ; le chapitre persistant de faire l'enlèvement, le curé se retire, en protestant, et à son retour dans son église y chante les vigiles ; le chapitre enlève le corps et le conduit à Saint Martin ;... les vigiles finies, le curé sort du chœur avec son clergé et la croix pour faire la cérémonie de l'inhumation, le chapitre y survient et prétend la faire, et à cette fin s'empare du corps ; le curé s'y oppose et proteste contre l'entreprise sur ses droits curiaux dans son église même ; le chapitre insiste et fait de force enlever le corps pour le porter en son église du château ; il est arrêté par la clameur du peuple et relâche le corps, puis s'en retourne au château... ; le curé, maître du champ de bataille, fait l'inhumation en la chapelle Saint Crespin », 1609. — Transaction passée entre le chapitre de Saint-Georges de Vendôme, l'abbé de Saint-Georges du Bois et le prieur-curé de Saint-Lubin de Vendôme, portant règlement des droits curiaux dudit prieur-curé dans l'enclos du château, 1506. — Contestation entre les vicaires de Saint-Martin et de La Madeleine, au sujet du « transport du corps d'une paroissienne de Saint Martin, en l'église des Cordeliers où elle avait ordonné sa sépulture », 1680. = F. 105-112. *Titres des fondations.* Ancien martyrologe (registre des fondations) de la paroisse, dressé en 1666 ; sentence de l'officialité de Chartres ordonnant la réduction des fondations de la paroisse, 1664 ; accords entre les curés et les fabriciers de la paroisse, portant fixation des rétributions pour l'acquit des fondations, 1669-1705 ; sentence de l'officialité de Blois portant règlement des honoraires de fondations, 1714 ; transaction entre le curé et les paroissiens de Saint-Martin, portant acceptation de ladite sentence, 1715 ; sentences de l'officialité de Blois portant semblable règlement, 1717, 1718 ; procédures devant ladite officialité au sujet de la rétribution des fondations, 1726 ; sentence de l'officialité métropolitaine de Paris, portant règlement des fondations de la paroisse, 1724 (f. 105-109). — État des fondations de l'église présenté à l'évêque de Blois, 1778 ; ordonnance de l'évêque portant réduction des fondations, 1779 ; nouveau martyrologe fait en conformité de ladite ordonnance, s. d. ; nouvelle composition pour l'acquit des fondations, faite entre le curé et les paroissiens, 1779 (f. 109, v°-112). = F. 113-115. **Titres de la fabrique.** *Travaux de construction et de réparations à l'église. Horloge du clocher. Foires et marchés.* Ordonnances des évêques de Chartres (des années 1538, 1546, 1547, 1553 et 1559) portant donation à la fabrique des deniers de la « bourse du beurre » (deniers prélevés sur les paroissiens pour la permission de faire usage de beurre et de laitage pendant le carême) à la condition d'employer lesdits deniers à l'œuvre et édifice du chœur de l'église qui était « péry de vétusté », et dont la reconstruction avait été commencée vers 1498. Marchés pour la construction de la charpente dudit chœur, 1577 ; pour l'achèvement du portail neuf « de la croisée de l'église vers le midi », 1609. Devis et marchés pour l'élévation dudit portail jusqu'à la charpente ; pour le renfle-

ment des deux piliers de la nef soutenant la grande voûte de la croisée ; pour « le retranchement des arrachis de deux piliers du chœur », 1609-1612. Marchés pour les vitraux des grandes croisées, 1625 ; pour la fonte d'une cloche, 1660. Mémoires et quittances concernant la construction de la sacristie, 1657 ; la « sculpture et position de la figure de saint Martin au grand autel », 1682. Procédure entre les procureurs-fabriciers et les échevins de la ville pour raison des réparations à faire à la couverture du clocher, que les fabriciers « prétendaient estre à la charge des échevins, à cause de leur horloge », 1676. Arrêt du Conseil d'État du Roi ordonnant que sur les revenus de la ville il sera payé une contribution pour les honoraires du prédicateur de l'Avent et du Carême, et pour la conduite de l'horloge, 15 août 1692. Ordonnance de police du bailliage de Vendôme, portant défense de tenir la foire et le marché de la ville, le samedi 11 novembre 1690, jour de la fête de Saint Martin, 1690 (f. 113-114). — Devis et adjudication de travaux à la chapelle Saint Paul, nécessités par la chute d'un pilier de la tour, 1712. Déplacement des bancs de l'église : requête des curé et fabriciers à l'évêque de Blois ; ordonnance de l'évêque, 1712. Devis et marchés pour la réfection de la chaire du prédicateur, 1714. Devis de réparations aux murs du chœur « pour empescher l'écartement d'iceux occasionné par les voûtes », 1748. Actes d'assemblée générale de la paroisse au sujet du pavage autour de l'église, 1750 ; de l'établissement d'un nouveau tabernacle et d'une nouvelle table de communion, et de la destruction de « l'ancienne charpente et grillage sous le crucifix, qui obstaclait la vue du grand autel », 1753 ; du rétablissement des trois grandes portes de l'église, 1758 ; de la construction des stalles du chœur « et d'une grille en fer, de séparation du chœur et de la nef », 1761. Marché pour l'établissement des portes de fer aux deux côtés du chœur, 1768. Acte d'assemblée générale concernant la construction des stalles du chœur, 1764. Devis et marché pour un chapier dans la sacristie, 1766 ; pour réparations à la maison du sonneur, 1768. Actes d'assemblée générale pour la refonte des trois cloches, 1769. Devis des travaux de construction de deux arcs boutants du chœur et de réparations au rond-point dudit chœur, 1781 (f. 114, v°-115). = F. 116-118. *Actes d'assemblées générales de la paroisse*, de 1744 à 1774 : v. *supra* G. 2299. = F. 119-123. *Registre des délibérations du bureau de la fabrique*, coté et paraphé par M. de Trémault, lieutenant général (1776-1780). Délibérations relatives au revenu des pauvres de la paroisse ; portant nomination de commissaires pour aviser à l'exécution du legs de la comtesse de Vic, nomination d'un serviteur des messes, fixation des gages des chantres et du joueur de serpent ; portant arrêté sur la réfection du pavage de l'église, sur les donations de Madame de Vic (les flambeaux à ses armes resteront à l'église ; la tapisserie « aux armes de gardes des sceaux », insuffisante pour garnir le chœur, sera laissée à M. de Trémault, en échange d'une autre tapisserie de même valeur ; les diamants seront vendus ; M. de Trémault fera boiser la chapelle Saint Mathurin ; une plaque de cuivre sera apposée dans ladite chapelle en reconnaissance de ces donations) ; portant arrêté de vendre un vieux ciboire ; ordonnant l'adjudication des travaux de réparations au banc de l'œuvre ; concernant les reprises allouées aux fabriciers sortis de charge (1776). — Délibérations concernant un remboursement de rentes fait à la fabrique ; ordonnant le paiement des arrérages d'une rente due aux pauvres de la paroisse de Sainte-Gemmes ; ordonnant la vente des vieux carreaux de l'église ; portant marché pour la reconstruction des autels dans les chapelles de la Vierge et de Saint Nicolas ; accordant une indemnité pour le balayage annuel du pourtour de l'église ; portant arrêté définitif sur les reprises des anciens comptes des fabriciers (1777). — Délibérations portant concession de la chapelle de Saint Éloi ; portant arrêté sur la réduction des fondations, sur les processions de la vingtaine, sur l'arpentage des prés de Pezou, sur l'acquisition d'un coffre-fort pour y mettre les deniers de la fabrique ; concernant la concession de la chapelle Saint Mathurin, l'acquisition d'ornements, la réparation de la chapelle du grand cimetière, l'établissement d'un bureau de charité dans la paroisse (1778). — Délibérations ordonnant l'acquisition de tentures pour les enterrements ; portant règlement pour les honoraires de fondations dûs au curé et au vicaire (1779). — Délibérations ordonnant l'emploi sur MM. de L'Oratoire d'une somme de 400 liv. léguée aux pauvres de la paroisse par M. de Rochambeau ; portant approbation d'un règlement pour l'établissement du bureau de charité ; concernant le règlement des travaux effectués dans les chapelles de la Vierge et de Saint Nicolas (1780). = F. 124-129. *Rétribution des prédicateurs de l'Avent et du Carême.* Transaction entre les deux paroisses de La Madeleine et de Saint-Martin, au sujet de leur contribution respective à ladite rétribution, 1647. Donation d'une rente de 100 livres (constituée sur MM. de L'Oratoire et sur les religieux de l'abbaye de L'Étoile) faite aux deux paroisses par mess. François Halgrain, curé de La Madeleine, pour l'augmentation de ladite rétribution, 1677 ; confirmation de ladite donation, 1678. Procédure entre les procureurs-fabriciers de

Saint-Martin et les religieux de La Trinité au sujet de la prédication dans l'église de Saint-Martin des sermons de l'Avent et du Carême, 1715. Assemblée générale de la ville de Vendôme portant arrêté que lesdits sermons « qui avaient accoutumé d'estre prononcés dans l'église de l'abbaye, continueraient d'y estre prêchés », et fixant la contribution de l'abbaye à la rétribution des prédicateurs, 1715 ; protestation du curé de Saint-Martin contre la délibération de la ville, 1715. P. v. d'assemblée de la paroisse de La Madeleine relative auxdites prédications dans les églises de la ville, 1719. P. v. d'assemblée des fabriciers de Saint-Martin, arrêtant que, vu le mauvais état des affaires de la fabrique, il sera présenté une requête à l'évêque de Blois pour le supplier de suspendre la mission du prédicateur de l'Avent et du Carême, 1721 ; requête présentée aux grands vicaires de l'évêque de Blois, 1721. Prétentions des fabriciers de La Madeleine à la prédication de sermons dans leur église, 1724. Accord entre les fabriciers de La Madeleine et les fabriciers de de Saint-Martin portant convention qu'il serait convoqué une assemblée générale des habitants dans chacune desdites paroisses « pour députer commissaires à l'effet de dresser un mémoire des prétentions respectives », et que ledit mémoire serait présenté à l'évêque de Blois à fin de règlement sur leurs constestations, 1763. = F. 129, v°-131. *Impositions, amendes et aumônes de la Cour des Aides. Offices de jurés-crieurs d'enterrements.* V. *supra* G. 2326. = F. 132-139. *Érection de la paroisse de La Madeleine de Vendôme.* V. *supra* G. 2248. = F. 140-171. **Titres de la chapelle du grand cimetière.** *Préliminaire.* Le grand cimetière et sa chapelle sont communs aux deux paroisses de Saint-Martin et de La Madeleine... Le grand cimetière est dans la censive de MM. de L'Oratoire, à cause de leur fief de Saint-Barthélemy, sous le devoir de quelques deniers de cens par an (f. 140). = F. 140, v°-143. *Titres généraux.* Sentence du bailliage de Vendôme maintenant les curés et marguilliers de Saint-Martin dans la possession, conjointement avec les curés et marguilliers de La Madeleine, du droit de nommer les fabriciers de la chapelle du grand cimetière et de recevoir leurs comptes, 1757 ; procédures de ladite instance. Procédures (devant les évêques de Chartres et de Blois) entre les curés de Saint-Martin et de La Madeleine, au sujet de leurs droits respectifs à la desserte de ladite chapelle, et de la prééminence du curé de Saint-Martin dans les processions au grand cimetière, 1660-1723. Comptes de recettes et dépenses des procureurs-fabriciers de la chapelle, 1645-1680. Inventaire des meubles et effets de ladite chapelle, 1660. = F. 144-171. *Revenus et rentes foncières.* Rente sur la métairie des Murs, par. de La Madeleine de Vendôme : testament de Jeanne Neilz, femme de Jacques Froment, sieur de La Forest, portant legs de ladite rente, 1654 ; acceptation dudit legs par les fabriciers de Saint-Martin et de La Madeleine, 1657 ; acceptation par les procureurs-fabriciers du grand cimetière 1° d'une donation faite (en 1617) par François Neilz à la chapelle dudit cimetière (900 livres pour aider à faire construire ladite chapelle ; rente de 3 setiers de blé, pour être ledit blé converti en miches et icelles données et distribuées aux pauvres qui se trouveront dans le grand cimetière, le dimanche des Rameaux, à l'issue de la procession), 2° du legs de Jeanne Neilz, 1672 (f. 144-146) ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Lubin, ayant pour enseigne Le Grand Chasseur, et appartenant au sieur Pasquier, armurier (f. 146, v°). — Rente remboursée en 1780 (f. 147). — Rente sur une maison rue Saulnerie : legs de ladite rente, 1601 ; titre nouvel, 1751 (f. 147, v°) ; — sur des terres sises au village de Chicheray, par. de Pezou : bail à rente desdits biens par les fabriciers de la chapelle, 1729 ; titre nouvel, 1757 ; saisie féodale desdits biens par M. de Brunier, seigneur de Chicheray, 1764 (f. 148) ; — sur des vignes sises aux Perrés, par. Saint-Lubin de Vendôme : bail à rente par les fabriciers, titre nouvel, 1723-1752 (f. 148, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, du côté des Ursulines (f. 149) ; — sur la maison de La Davaudière, sise au grand faubourg, du côté des casernes (f. 149, v°) ; — sur une maison et jardin, sis aux ruelles Saint-Denis : titre nouvel, 1752 (f. 150) ; — sur des terres sises au bout de la rue de La Bretonnerie : titres nouvels, 1603, 1774 (f. 150, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, dont l'emplacement a été compris dans la construction de la nouvelle maison en forme de pavillon, faite par les Ursulines : legs de ladite rente, 1636 ; titre nouvel par les Ursulines, 1774 (f. 151) ; — sur des vignes sises au clos de Saint-Barthélemy, par. de Saint-Ouen : bail à rente desdits biens par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1653 ; ratification dudit bail par les fabriciers de Saint-Martin et de La Madeleine, 1656 ; titre nouvel, 1752 (f. 151, v°-152) ; — sur une maison rue au Blé : reconnaissances, 1729, 1771 (f. 152, v°) ; — sur une maison rue des Béguines, du côté de l'église de La Madeleine : titre nouvel, 1752 (f. 153) ; — sur la métairie de La Guibardière, par. de Rocé : legs de ladite rente par le sieur Georges Lelarge, 1672 ; reconnaissance par demois. Marguerite Lelarge de La Guibardière, 1768 (f. 153, v°) ; — sur une maison rue des Béguines, près du puits commun : legs de ladite rente, 1620 (f. 154) ; — sur une maison sise au grand

faubourg : legs de ladite rente, 1617 ; titre nouvel, 1771 (f. 154, v°-155) ; — sur des vignes sises au Clos de Saint-Ouen : legs de ladite rente, 1617, 1621 ; reconnaissance, 1752 (f. 155, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg : legs de ladite rente, 1659 (f. 156 ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Michel, rue du Bourg-Robert : reconnaissance, 1606 ; legs de ladite rente, 1635, 1651 (f. 156, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, devant le grand cimetière : legs de ladite rente, 1635 ; titre nouvel, 1774 (f. 157). — Rente de 5 liv., 11 s., 9 deniers, sur les tailles (f. 157, v°). — Rente sur une maison sise place aux fruits, près de la petite chapelle : legs de ladite rente, 1652 ; jugement conservatoire et reconnaissance, 1686-1719 (f. 158). — Rente indéterminée : legs de ladite rente, 1734 ; reconnaissance, 1772 (f. 158, v°). — Rente indéterminée : constitution au profit de la chapelle, 1694 ; titre nouvel, 1780 (f. 159). — Rente sur des héritages situés à Chicheray, appartenant en 1780 à M. de Brunier, seigneur de Chicheray : titre nouvel, 1753 (f. 159, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, du côté du Calvaire : legs de ladite rente, 1608 ; reconnaissance, 1774 (f. 160) ; — sur une maison sise au grand faubourg, du côté des casernes : legs de ladite rente, 1615 (f. 160, v°) ; — sur des bâtiments et héritages sis en la paroisse de Houssay : legs de ladite rente, 1667 ; titre nouvel, 1774 (f. 161) ; — sur une maison sise au grand faubourg, au cul-de-sac de La Courtillerie : bail à rente de ladite maison par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1721 ; reconnaissance, 1748 (f. 161, v°-162) ; — sur une autre maison sise audit cul-de-sac de La Courtillerie : baux à rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1722, 1754 (f. 162, v°-163) ; — sur une maison sise au faubourg Saint-Michel, sur les fossés, devant le pont, et joignant à l'auberge de Saint-Michel, ci-devant dite de la Croix d'or : reconnaissance par François Montagne, exécuteur de la haute justice à Vendôme, 1776 (f. 163, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, au coin du cul-de-sac de La Courtillerie : bail à rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1722 (f. 164) ; — sur la métairie de La Potterie, par. de Saint-Amand : legs de ladite rente, 1729 ; titre nouvel, 1774 (f. 164, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg, près les Capucins : legs de ladite rente par Léonarde Le Thellier, veuve Bertrand Roger, orfèvre à Vendôme, 1590 ; reconnaissance et titre nouvel, 1710-1751 (f. 165) ; — sur un corps de logis sis aux ruelles Saint-Denis : legs de ladite rente, 1615 ; reconnaissance et titre nouvel, 1710-1729 (f. 165, v°) ; — sur une maison sise au grand faubourg (f. 166) ; — sur des vignes sises aux Coutils : reconnaissance, 1768 (f. 166, v°) ; — sur des terres situées près de Belair, par. de Saint-Ouen, appartenant à M. Catherinet, seigneur de Villeporcher : reconnaissance, 1761 ; bail à rente par les fabriciers de la chapelle, à mess. Anne Durand de Pérignac, chevalier, seigneur des Minières, 1779 (f. 167) ; — sur un jardin sis aux ruelles Saint-Denis : reconnaissance, 1592 (f. 167, v°) ; — sur le bordage de La Heulière, annexe de la seigneurie de La Jousselinière : legs de ladite rente par le sieur François Neilz, marchand à Vendôme, 1617 ; acquisition dudit bordage faite à charge de ladite rente par le sieur de Nantouillet, 1714 ; vente dudit bordage faite aux mêmes charges par les enfants de mess. François Le Musnier de Nantouillet, seigneur de La Jousselinière, à mess. Charles Léon de Taillevis, chevalier, seigneur de Périgny, 1779 (f. 168). — Fermage de l'herbe du grand cimetière : bail à ferme de ladite herbe, pour le prix de 50 liv. par an, 1780 (f. 169-171). = F. 172 — 203.

Titres de la confrérie du Rosaire. Titres généraux : approbations de la confrérie par le vicaire général de la congrégation des Frères Frêcheurs en France et par l'évêque de Chartres, 1622 (v. *supra* G. 2329 et 2332) ; quittance des droits d'amortissement payés par le procureur de la confrérie, 1640 ; état des anniversaires qui doivent être acquittés par la confrérie, s. d. ; transaction portant remboursement d'une rente de 50 s. au principal de 50 liv. due par la confrérie à la fabrique paroissiale de Saint-Martin, 1691 ; compte de recettes et dépenses rendu par le procureur-fabricier de la confrérie, pour les années 1694-1708 ; ancien cartulaire, intitulé : registre des rentes dues à la confrérie du Rosaire en 1621 (v. *supra* G. 2332) ; mémoires des titres et papiers de la confrérie, remis au fabricier entrant par le procureur-fabricier sortant de charge, 1710, 1716 (f. 172-174). — Rente sur des vignes sises aux Plantes du Grand Mortier, par. de Saint-Ouen : titres nouvels, jugement conservatoire et reconnaissances, 1651-1750 (f. 175-176) ; — sur une maison place Saint-Martin, au coin de la rue au Blé : titres nouvels, 1684, 1740 (f. 177-178) ; — sur des vignes sises à Villerable : bail à rente desdites vignes sises au fief du cellérier de l'abbaye et au fief de La Vicomté, 1617 ; jugement conservatoire de ladite rente au profit de la confrérie, 1644 ; reconnaissance, 1708 ; jugement conservatoire contre la veuve de Louis Lelarge de La Guibardière, procureur du Roi au grenier à sel de Vendôme, 1729 ; titre nouvel par Joseph Lenoir, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur de Chanteloup, 1740 (f. 178, v°-179) ; — sur une maison rue Guesnault : titres nouvels et reconnaissances, 1635, 1708, 1746 (par Pierre Guillaumot de La Bergerie).

f. 180) ; — sur une maison sise place de l'Abbaye, près des greniers, au censif de l'infirmerie de ladite abbaye : reconnaissance et titre nouvel, 1695-1736 (f. 181) ; — sur l'emplacement d'un cellier faisant partie d'un jardin situé rue Parisienne, au petit Bourgneuf, et appartenant (en 1781) à M. de Fontenay, chevalier : acquisition dudit cellier, 1610 ; bail à rente dudit cellier, situé en la Cour de La Vallée, au censif du celérier de l'abbaye, 1620 ; jugement conservatoire au profit de la confrérie, 1663 ; titres portant reconnaissance et titre nouvel, 1699-1750 (f. 182-183) ; — sur une maison rue de La Renarderie : transport de ladite rente, 1622 ; jugement conservatoire au profit de la confrérie, 1646 ; titres nouvels et reconnaissances, 1665-1731 (f. 184-185) ; — sur une maison rue de La Renarderie (rente précédemment assignée sur un jardin situé au pont Parrain : transport de ladite rente, 1616 ; jugement du bailliage de Vendôme portant acte de l'exposé dudit jardin, 1635 ; nouveau bail à rente dudit jardin, 1637 ; jugement portant conservation de ladite rente et assignation nouvelle sur une maison rue de La Renarderie, près du marché au blé, 1650 ; titres nouvels et reconnaissance, 1662-1731 (f. 185, v°-187 ; — sur une maison rue Potterie, joignant à L'Écu de Bretagne : jugement conservatoire de ladite rente, reconnaissance et titre nouvel, 1653-1746 (f. 188) ; — sur des bâtiments et jardins rue du faubourg Saint-Georges : bail à rente desdits biens, 1683 ; cession de ladite rente faite à la confrérie, 1691 ; reconnaissances, 1708, 1732 (f. 189-190) ; — sur la métairie de La Haute-Mazurie, paroisse de Marolles au Maine (due par la dame Duvigneau, veuve de M. Souin de La Tibergerie) : jugements du bailliage de Saint-Calais portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente contre Philippe Duvigneau, sieur de La Mazurie (1710), et contre Claude Duvigneau, ancien garde du Roi (1729) ; jugement du bailliage de Vendôme portant confirmation des sentences du bailliage de Saint-Calais, 1734 ; exploit de signification dudit jugement, 1737 ; jugement du bailliage de Vendôme qui déclare nul un appel de ladite sentence interjeté au Parlement de Paris par le sieur Duvigneau, 1742 ; reconnaissance de ladite rente par le sieur Duvigneau, 1746 ; acte d'assemblée de la paroisse de Saint-Martin portant remise au sieur Duvigneau des arrérages de ladite rente, 1746 ; sentence du bailliage de Vendôme confirmant les jugements précédents, 1754 ; compte des arrérages de ladite rente restant dûs à la confrérie, 1777 (f. 190, v°-193) ; — sur des vignes sises au Clos Habert, près du Temple, au fief de La Pierre-Levée du collège : reconnaissances de ladite rente, 1641, 1645 ; acceptation du legs de ladite rente par le procureur-fabricier de la confrérie, 1653 ; titre nouvel et jugement conservatoire, 1700-1721 (f. 193, v°-194) ; — sur une maison place de l'Abbaye, vis-à-vis de ladite abbaye : legs de ladite rente, 1631 ; jugement conservatoire et reconnaissances, 1661-1768 (f. 195) ; — sur une maison rue Potterie, vis-à-vis le grand four : cession de ladite rente à la confrérie, 1661 ; titres nouvels, 1666 (la maison hypothéquée est dite joignant aux appartenances du logis de L'Écu de Bretagne), 1746 (f. 196-197 ; — sur une maison rue du Change, près du pont Parrain : acquisition de ladite rente par la confrérie (la maison hypothéquée est dite tenue du censif des Bénédictins), 1663 ; renvoi de la déclaration de ladite rente fournie aux Bénédictins par le procureur-fabricier de la confrérie, 1698 ; acte de délibération des paroissiens de Saint-Martin autorisant le fabricier du Rosaire à payer le droit d'indemnité de ladite rente, 1704 ; quittance dudit droit d'indemnité donnée par le cellérier de l'abbaye, 1704 ; reconnaissance et titres nouvels, 1708-1771 (f. 197, v°-198) ; — sur deux maisons rue Potterie, près du pont Rondin : legs de ladite rente par Me Philippe Lemaître, procureur à Vendôme, et Anne Cadot, sa femme, 1664 ; confirmation dudit legs par Anne Cadot, 1667 ; titre nouvel, 1740 (f. 199) ; — sur des terres sises en La Varenne, par. de La Madeleine de Vendôme : titre nouvel, 1731 (f. 200-203). = F. 204-219 **Titres du bureau de la Charité des pauvres** de la paroisse, établi en 1778 par délibération de l'assemblée générale des paroissiens. Règlement pour l'établissement dudit bureau dressé par les commissaires ordinaires de la fabrique (f. 204-207). — Titres généraux : registre des délibérations du bureau, livre journal du receveur trésorier du bureau, inventaire des titres et papiers de la Charité (f. 208-210). — Revenus des pauvres sur les dîmes de la paroisse de Rocé (portion relevant à foi et hommage du seigneur de Villeclèche, par. de Selommes) (f. 210). — Rente sur des terres sises en la paroisse de Sainte-Gemmes, provenant du legs (en 1517) de Catherine Étienne, femme d'Henry Damourette, bourgeois de Tours (f. 211) ; — sur la métairie de Maugué, par. de La Chapelle-Enchérie (f. 212) ; — rente sur les métairies du Bas-Fontenay et du Haut-Fontenay (par. de Meslay) appartenant aux Ursulines de Vendôme et à M. Mallet du Bourg, lieutenant en l'élection de Vendôme (f. 213) ; — sur l'Hôtel-Dieu de Vendôme (f. 214). — Rente au principal de 6.300 liv. constituée par MM. du collège de L'Oratoire de Vendôme ; le capital de ladite rente provenant (pour une somme de 6000 liv.) du don et legs fait (en 1771-1772) par dame Françoise de Trémault, veuve de mess. Gédéon, comte de Vic : délivrance dudit legs par mess. Gilles de Tré-

mault, chevalier, seigneur de Bellatour, ancien lieutenant général de Vendôme, par mess. Henry de Trémault, chevalier, seigneur de Vaux, ancien commandant du régiment de Bourbon-Infanterie, par mess. Anne Gédéon de Trémault, chevalier, capitaine audit régiment, par mess. Honoré de Mongalvy, écuyer, et par dame Anne Françoise de Trémault, son épouse, tous héritiers de la comtesse de Vic, leur sœur et belle-sœur, 1772; acte d'assemblée générale de la paroisse de Saint-Martin, portant acceptation dudit legs, 1772; arrêt du Conseil supérieur de Blois portant homologation dudit legs, 23 juin 1772; constitution de ladite rente sur MM. de L'Oratoire, 1776 (f. 214, v°-215). — Rente au principal de 1250 liv., léguée (en 1769 et en 1774) par M. Léonard Jabre de Malitourne : sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente, 1775 (f. 216). — Rente au principal de 1300 liv. due par Jean Letessier de La Bersière, receveur des tailles à Vendôme : sentence du bailliage de Vendôme portant condamnation au paiement de ladite rente, 1776 (f. 217). — Rente au principal de 700 liv., provenant, pour une somme de 400 liv., d'une donation du marquis de Rochambeau, gouverneur et grand bailli de Vendôme : constitution de ladite rente par MM. du collège de L'Oratoire de Vendôme, par acte « portant déclaration d'en faire l'employ à la dépense de la construction qu'ils faisaient des batiments pour l'accroissement de leur collège », 1780 (f. 218). — Récapitulation des revenus des pauvres (f. 219). = F. 220-221. **Titres de l'ancienne confrérie de Saint Jacques,** primitivement érigée en l'église Saint Jacques de la Maison-Dieu de Vendôme. Comptes des revenus de la confrérie, 1612-1615; inventaire des meubles, titres et papiers de la confrérie, 1622; déclaration des rentes appartenant à la confrérie (rentes sur une maison rue du Change; sur la maison de La Rose en la rue Saint-Jacques; sur un jardin sis au faubourg Saint-Michel), fournie par les procureurs aux commissaires de Sa Majesté, députés sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, 1631; marché « pour faire l'image et représentation de bois de saint Jacques », 1654; règlement au sujet des ornements de la chapelle de la confrérie, rendu au bailliage de Vendôme entre l'ancien et le nouveau fabricier, 1706. = F. 222-228. **Titres de la confrérie de Saint Crépin,** des maîtres cordonniers de la ville. Actes des concessions de la chapelle de Saint Crépin faites aux confrères cordonniers, 1670-1755; déclaration des rentes appartenant à la confrérie, fournie par les procureurs aux commissaires du Roi pour le fait des francs-fiefs, 1582 (f. 222-223). — Rente sur la maison de La Rose, sise en la rue Saint-Jacques, près du grenier à sel, et comprenant les dépendances de l'ancien jeu de paume : titre nouvel, 1765 (f. 224); — sur une maison rue Potterie, près la porte Saint-Michel : titre nouvel, 1768 (f. 225); — sur des vignes sises au clos de La Fosse-Piquier, paroisse de La Madeleine de Vendôme : titre nouvel, 1768 (f. 226); — sur un corps de logis rue Potterie, près la porte Saint-Georges : titre nouvel, 1729 (f. 227); — sur une maison sise au Bourg-Neuf : legs de ladite maison par Michel Lelong, maître cordonnier, 1692 (f. 228). = F. 229-231. **Titres de la fabrique** (fin). *Bancs de l'église.* Construction du nouveau banc de la fabrique, dans la grande nef, 1773-1776 (f. 229). — Construction du nouveau banc des officiers du bailliage, aux armoiries du Roi, apposé dans le chœur (en 1764) par lesdits officiers, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État (f. 230). — Concessions des bancs de l'église, 1781 (f. 231). = F. 232. *Procès-verbal de clôture* du présent inventaire par le bureau de la fabrique : l'inventaire est arrêté « avec reconnaissance pour Monsieur Lorin qui s'est donné la peine de le composer », 1785. = F. 233-263. En blanc.

G. 2347. (Registre.) — In-4°; 195 feuillets, papier.

1780. — Minute de l'inventaire précédent (premier registre).

G. 2348. (Registre.) — In-4°; 30 feuillets, papier.

1780. — Minute de l'inventaire précédent (second registre).

VERDES (SAINT LUBIN).

G. 2349. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1610-1773. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds, dîmes. — 1-5. Baux de terres appartenant à la cure, 1701-1773. — 6. Transaction sur procès, au sujet de leurs droits de dîmes en la paroisse, entre le curé et le prieur de Saint-Marc de Verdois (1610; en présence de Pierre Bigot, gendarme des chevau-légers du Roi, demeurant à Châteaudun).

G. 2350. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729-1781. — Titres de propriété de la fabrique : donations, rentes foncières. — 1. Donation d'une rente de 7 l. 10 s. par les héritiers de mess. Charles Rousseau,

ancien curé de Verdes : les paroissiens devront employer ladite rente « à contribuer aux payement et entretien d'un maître d'école,... aux conditions par le maître d'école d'enseigner aux enfants de ladite paroisse qui seront les plus pauvres et les moins en état de payer leur instruction », 1729. — 2. Copies (authentiques) de reconnaissances de rentes, 1779-1781.

VERNOU NOTRE-DAME.

G. 2351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XVI^e siècle. — Titres de propriété de la cure. — Bail à ferme de la cure de Vernou fait par M^e Claude Bertheaulme, curé, à M^e François Cruchet, prêtre, demeurant à Vernou ; ledit bail fait pour une durée de 4 années, moyennant une ferme annuelle de sept vingt livres t. et à la charge pour le preneur de remplir les fonctions curiales : le bailleur se réserve quelques parties du domaine de la cure et notamment un jardin situé « hors l'enclosture de Vernou, près les foussez » (s. d. ; le parchemin a été lacéré).

G. 2352. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin : 22 pièces, papier.

1637-1789. — Titres de propriété de la fabrique : legs, biens-fonds, rentes foncières. — 1-2. Legs de biens-fonds et de rente foncière, 1673-1688. — 3-4. Échange de terres entre les fabriciers et Claude François de Boisguéret, écuyer, seigneur de La Vallière, demeurant à Blois, 1763 ; quittance des droits d'amortissement et francs-fiefs dûs pour ledit échange, 1764. — 5-29. Baux de terres par les marguilliers, 1637-1789. — 30-39. Titres d'une rente foncière léguée (en 1698) par M^e Jacques Vaucher, curé de Vernou, 1647-1722. — 40-46. Procédures en paiement d'arrérages de rente foncière (1786-1788).

G. 2353. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — Titres de la confrérie de Notre-Dame : legs d'une rente foncière.

VEUVES (SAINT VINCENT).

G. 2354. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1588-1788. — Titres de la cure. — 1. Etat de la paroisse : minute des réponses (rédigée par le curé) au questionnaire (imprimé) adressé par l'évêque de Blois avant sa visite dans la paroisse, 1777. — 2. Déclaration des biens et revenus appartenant à la cure (XVII^e s.). — 3. Remise des droits de foi et hommage faite au curé par mess. Jacques de Bellère, chevalier, seigneur de Cangy, 1630. — 4. Déclaration censuelle fournie audit Jacques de Bellère, 1633. — 5. Déclaration censuelle fournie (à cause de son fief et seigneurie du Petit-Herbault, en la par. de Monteaux) à mess. Charles Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, commandeur et grand trésorier des ordres du Roi, lieutenant général pour S. M. au gouvernement de l'Orléanais, capitaine des chasses de la capitainerie royale de Blois et gouverneur du château dudit Blois, 1730. — 6. Etat des domaines de la cure situés au censif commun de Veuves appartenant en partie aux religieux de l'abbaye de N. D. de Fontaines-les-Blanches (s. d. : XVIII^e s.). — 7-11. Echanges de terres par les curés, 1588-1666 : échange sous le sceau du bailliage d'Onzain (Paul Garnier, licencié ès droits, lieutenant général de la prévôté de Blois, bailli), 1588 (7) ; échange sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire (Paul Garnier, licencié ès lois, bailli), 1591 (8) ; échange sous le sceau du bailliage de Cangy (Jean Baudron, licencié ès droits, avocat au présidial de Blois, bailli), 1599 (9) ; échange fait du consentement des paroissiens (Jean Bryant, chevaucheur d'écurie du Roi, et autres) sous le sceau du bailliage de Blois (Jacques Le Conte, écuyer, sieur de L'Aubespin, conseiller du Roi, lieutenant général audit bailliage), 1631 (10) ; échange sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire (Jean Baudron, licencié ès droits, avocat au Parlement et au présidial de Blois, bailli) entre le curé et les paroissiens de Veuves (Charles Briant, maître de la poste, et autres), 1666 (11). — 12-15. Baux de terres appartenant à la cure, 1704-1770. — 16. P. v. estimatif des réparations à faire au domaine de la cure, dressé par Simon Auriousl, contrôleur des bâtiments du Roi, demeurant à Blois, 1781. — 17-18. Reconnaissances de rentes foncières, 1659-1724. — 19-20. Reconnaissances de la rétribution d'une messe d'anniversaire, 1657-1689. — 21-25. Actes de foi et hommage rendus par les curés de Veuves, pour leurs dîmes en la paroisse dudit Veuves, aux seigneurs de Chaumont-sur-Loire : mess. Louis de Roffignac, chevalier, seigneur de Marsac, et mess. Jacques de Vassal de La Tourette, chevalier, marquis de Montviel, capitaine et commandant le régiment du Roi en son armée de Flandre (1691, 1693) ; le duc de Rochechouart (1737) ; mess. Jacques Donatien Le Ray, chevalier, intendant général de l'hô el royal des Invalides (1775-1788). — 26. P. v. d'adjudication des dîmes de la paroisse de Veuves (1632 ; par devant Michel Roté, licencié ès droits, bailli des bailliage et châtellenie

de Chaumont-sur-Loire). — 27-30. Procès au sujet du gros et des dîmes de la cure, poursuivis (devant la prévôté d'Orléans, le bailliage de Blois et le Parlement de Paris) par les curés de Veuves contre les curés de Chaumont et les prieurs de Saint-Martin dudit Chaumont, 1638-1680. — 31. Transaction, au sujet de leurs droits de dîmes, entre le curé de Veuves et le prieur-curé de Cangy (1664; en présence de Jacques Dupuy, écuyer, sieur de La Bourolhière). — 32-39. Contestations, au sujet des droits de dîmes appartenant à la cure de Veuves, entre le curé et M. Péan, seigneur d'Onzain : correspondance, 1771. — 40. Note sur les dîmes de la cure de Veuves (s. d. : XVIII^e s.). — 41. Saisie des biens de la cure faite à la poursuite du préposé à la recette des droits d'amortissement et nouveaux acquêts, faute par le curé d'avoir payé lesdits droits, 1693.

G. 2355. (Registre.) — In-4°; 68 feuillets, papier.

1738-1771. — Procès-verbaux des assemblées de la paroisse. — Fol. 1. Procès-verbal de cote et paraphe du registre par Claude Nicolas Maisière, prieur commendataire de Saint-Mesmin, et curé de la paroisse, 1747. — F. 2. Élection d'un procureur-fabricier, 1738. — F. 3. Concession d'un banc faite à M^e Louis Rousseau, hôte de l'Écu, 1738. — F. 3, v°-5, v°. Élections de procureurs-fabriciers, 1738-1740; décision d'employer une somme de 500 liv. à l'élévation d'un tabernacle sur le maître autel, 1740. — F. 6-15, v°. Élections de procureurs-fabriciers, nomination d'un bedeau et sonneur, réception des comptes rendus par les anciens fabriciers, concession d'un banc dans l'église, 1740-1749. — F. 16. Compte rendu par le curé des sommes qu'il a touchées des fabriciers et des redevables de l'église, 1749. — F. 17. Réception d'ouvrages de menuiserie, 1749. — F. 17, v°-18. Compte rendu par les héritiers de l'ancien curé pour les sommes qu'il avait reçues des fabriciers : les héritiers sont déchargés des réparations du bâtiment vulgairement appelé la Sorbonne, concédé « aux sieurs curés aux charges de montrer à lire aux enfants de la paroisse qui se présenteraient chez eux », 1749. — F. 18, v°. Concession d'un banc faite au sieur Charles Franquerre, maître de la poste, 1749. — F. 19. Élection d'un procureur-fabricier (Charles Franquerre, maître de la poste, élu), 1750. — F. 19, v°-21, v°. Réception des comptes rendus par les anciens fabriciers, 1750-1751; élection d'un procureur-fabricier, 1752. — F. 22. Nomination d'un bedeau-sonneur : le bedeau devra « montrer l'école à tous les enfants de la paroisse qui lui seront envoyés »; il sera logé dans le bâtiment appelé la Sorbonne dont il ne paiera aucun loyer et les habitants s'obligent « de ne le point imposer au rôle des tailles », 1752. — F. 23-27. Réception des comptes rendus par les anciens fabriciers, élections de procureurs-fabriciers, 1752-1757. — F. 27, v°. Visa des arrêtés de comptes par l'évêque de Blois, en cours de visite, 26 juin 1757; élection d'un procureur-fabricier, 1758. — F. 28-29. Réception des comptes rendus par l'ancien fabricier, élection d'un procureur-fabricier, 1759-1760. — F. 29, v°-32. Arrêt du Conseil d'État du Roi concernant la perception des droits de contrôle des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de main-morte, 2 septembre 1760. — F. 33. Élection d'un procureur-fabricier, 1762. — F. 33, v°-36. Réception des comptes rendus par l'ancien fabricier, 1762. [Payé 50 liv. à Gabriel Guilbert, chantre et maître d'école, pour une année de ses gages.] — F. 37. Bail à ferme de vignes appartenant à la fabrique, 1763. — F. 37, v°-47. Élections de nouveaux procureurs-fabriciers, réception des comptes rendus par les anciens, 1764-1766. — F. 48-66. Nominations de bedeaux-sonneurs, élections de nouveaux procureurs-fabriciers, réceptions des comptes rendus par les anciens, 1766-1770. — F. 67. Dépôt d'une somme dans le coffre de l'église, 1771. — F. 68. État des bancs concédés dans l'église, s. d.

G. 2356. (Registre.) — In-8°, 87 feuillets, papier.

1771-1792. — Procès-verbaux des assemblées de la paroisse. — Fol. 1. Procès-verbal de cote et paraphe du registre (sur papier timbré) par Pierre Druillon, écuyer, lieutenant général au bailliage de Blois, 1771. — F. 2. Élection d'un procureur-fabricier, 1771. — F. 3-9. Réception des comptes rendus par les procureurs-fabriciers, 1771. [Payé à Jean-Baptiste Petitpas et à Vincent Terriau, fondeurs de cloches, la somme de 374 l. 10 s. pour refondre la petite cloche; payé 4 l. pour conduire ladite cloche à Limeray où elle a été refondue. — F. 10-19. Élections de nouveaux procureurs-fabriciers, réception des comptes rendus par les anciens, 1772-1773. — F. 20. Élection d'un procureur-fabricier (Charles Briseur, maître de poste, élu) 1774. — F. 21-48. Réception des comptes rendus par les procureurs-fabriciers, élections de procureurs-fabriciers, 1774-1779. — F. 49. Adjudication de travaux de façon des bancs de l'église, 1779. — F. 50-57. Élections de nouveaux procureurs-fabriciers et réception des comptes rendus par les anciens, 1780-1783. — F. 58-60. Réception des comptes rendus par un procureur-fabricier, 1783. [Payé 29 l. 5 s. 3 d. au sieur Lami, féodiste de M. de Regnard,

seigneur de Rilly, pour aveu et déclarations rendus audit seigneur.] — F. 61-73. Élections de nouveaux fabriciers, réception des comptes rendus par les anciens, 1784-1787. — F. 73, v°. Réception de l'horloge nouvellement placée dans le clocher, 1787. — F. 74. Élections de fabriciers, 1787-1788. — F. 75-77. Réception des comptes rendus par un fabricier, 1788. Payé pour la déclaration des biens de l'église, 4 l. au sieur Jouen, commissaire à terrier de la châtellenie de Monteaux. — F. 77-78. Élections de fabriciers, 1789-1791. — F. 78, v°-79. Décision d'acquérir des objets mobiliers pour l'église, 1791. — F. 79, v°-87. Réceptions des comptes rendus par les fabriciers, élection d'un fabricier, 1791-1792.

G. 2357. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1455-1735. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — 1. Donation d'un quartier de pré sis en la paroisse de Veuves, au censif de la Cour de Meuve, 1455. — 2. Testament portant legs d'une rente foncière, 1571. — 3. Testament de Denis Briays, marchand hôtelier de la Croix blanche, portant legs d'une rente foncière, 1613. — 4-8. Legs de terres et de rentes foncières, 1672-1680. — 9. Donation, par le curé de Veuves, de terres qui lui avaient été cédées pour acquitter des frais d'enterrement et funérailles, 1684. — 10-15. Legs de terres, de rentes foncières et de deniers, 1685-1735.

G. 2358. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1572-1744. — Titres de propriété de la fabrique : déclarations de biens et revenus, actes de foi et hommage, déclarations censuelles. — 1. Déclaration des héritages et revenus de la fabrique faite au greffe du bailliage de Blois ; les dits biens « sont de pètite valleur parce que l'année passée les levées et turcyes de la ryvière de Loyre [se] sont rompues presque au droict desdits heritages » et parce que « ladite levée rompue qui est de troys ou quatre cens toizes de longueur n'est reffaicte et n'y faict-on besoingner », 1572. — 2. Déclaration des biens et revenus de la fabrique faite au greffe des domaines de mainmorte en exécution de l'édit de décembre 1691 et de l'arrêt du Conseil de mars suivant, 1692. — 3-4. Déclarations censuelles fournies à la seigneurie de La Haute-Bourottière (Marc-Antoine de Coutel, chevalier, lieutenant de vaisseaux de S. M. au département de Rochefort, seigneur de Monteaux et des Bourottières), 1725. — 5. Acte de foi et hommage rendu par le procureur de la fabrique à Me Claude Tissart, à cause de son fief de Cangy, 1574. — 6-7. Foi et hommage rendus à mess. Jacques de Bellère, écuyer, prieur et seigneur de Cangy, à cause de son fief de Cangy, appartenant autrefois à Claude Tissart, 1620. — 8-9. Foi et hommage rendus à François de Boireau, seigneur de Cangy, à cause de son fief appelé le fief Tissart, 1669. — 10. Déclaration censuelle fournie à Louis d'Argy, écuyer, à cause de son fief de la Cour d'Argy, 1628. — 11. Déclaration censuelle fournie à dame Marguerite Le Conte, veuve mess. Jean René de Renard, à cause de sa seigneurie de La Hardonnière (en présence de Félix Briant, maître de l'hôtellerie où pend pour enseigne l'Écu, et du sieur Briant, maître de la poste de Veuves), 1722. — 12. Déclaration censuelle fournie à mess. Charles de Devezeaux, chevalier, seigneur marquis d'Herbault en Beauce, seigneur de Rancogne, ancien capitaine de cavalerie au régiment Dauphin étranger, à cause de son fief du Petit-Herbault (par. de Monteaux), 1744. — 13. Déclaration censuelle fournie à mess. Jean-Baptiste de Renard, chevalier, seigneur de Rilly, à cause de ses fiefs du Thielay et du Colombier (par. de Rilly), 1722. — 14. Déclaration censuelle fournie aux religieux de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, à mess. Jacques Perrachon, chevalier, comte de Bury, Rostaing et Onzain, à M. Bezay et à Me Louis Gaillard, procureur du Roi au bailliage d'Amboise, seigneurs et co-propriétaires du censif commun de Veuves, 1742.

G. 2359. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1581-1782. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (échanges, baux à ferme, procédures en paiement de fermages). — 1-2. Échanges de terres par les procureurs-marguilliers, 1611-1666. — 3. Bail fait à Gabriel Briant, « chevaulcheur d'escurye du Roy, tenant la poste pour le service dudict seigneur, a Veufves » (1581 ; sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur Loire : Paul Garnier, licencié ès lois, bailli). — 4. Bail fait à Gervais Lespervier, marchand voiturier par eau, demeurant à Veuves (1674 ; en présence de Simon Guiot, voiturier par eau, demeurant à Veuves). — 5-7. Baux par Pierre Briant, maître de la poste de Veuves, procureur-marguillier, 1686. — 8. Bail à Jean Maugent, marchand voiturier par eau, 1686. — 9-10. Baux par Pierre Briant, maître de la poste à Veuves, procureur-marguillier, 1686. — 11. Bail par Vincent Lépervier, voiturier par eau, marguillier, 1692. — 12-36. Baux par les procureurs-fabriciers, 1704-1735. — 37. Bail à Thomas Hanot, passeur au port de Veuves, 1735. — 38-44. Baux par les

marguilliers, 1735-1740. — 45. Bail à Sylvain Villet, maréchal tuilier, demeurant aux Tuileries, par. de Veuves, 1740. — 46-60. Baux par les marguilliers, 1740-1752. — 61. Bail à François Moreau, marchand tuilier, demeurant aux Tuileries, par. de Veuves, 1752. — 62-68. Baux par les marguilliers, 1752-1763. — 69. Bail passé en présence de Charles Brizemur, maître de la poste aux chevaux de Veuves, 1770. — 70-71. Baux par les marguilliers, 1773-1783. — 72. Bail à René Gilbert, passeur de Veuves à Rilly, 1791. — 73-75. Procédures en paiement de fermage poursuivies par les fabriciers devant le bailliage de Chaumont-sur-Loire (Augustin Amyot, avocat en Parlement, bailli du duché-pairie de Choiseul-Amboise et du comté de Chaumont), 1781-1782.

G. 2350. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1509-1671. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds (titres anciens de biens entrés plus tard dans le domaine de la fabrique ?). — Ventes de terres sises dans la paroisse de Veuves.

G. 2351. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1639-1739. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières. — 1. Assignation de rente sur la maison de la Croix blanche, sise au bourg de Veuves, 1639. — 2-3. Reconnaissances de ladite rente par Louis Moreau, hôte de la Croix blanche, 1690-1691. — 4. Remboursement de rente fait à la fabrique, 1739.

G. 2352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1635-1743. — Titres de la fabrique : comptes de gestion, impositions. — 1-2. Comptes des recettes et dépenses rendus par les fabriciers (pour les années 1735-1743). — 3. Quittance de paiement des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, délivrée par le commis au recouvrement général desdits droits, 1635. — 4. Déclaration faite par les procureurs-fabriciers aux commissaires députés par S. M. à la liquidation des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, en exécution de la Déclaration du Roi du 5 juillet 1689, 1689. — 5. Saisie des deniers de la fabrique faite à la requête du chargé du recouvrement des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts de la généralité de Tours, faute par la fabrique d'avoir acquitté lesdits droits, 1690. — 6-7. Quittances de paiement des droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, délivrées par le Garde du Trésor royal et par le chargé du recouvrement desdits droits, 1695.

G. 2353. (Cahier.) — In-8° ; 31 feuillets, papier.

1775. — Inventaire des titres et papiers conservés au trésor de l'église, dressé par Me Marais, notaire au comté de Chaumont-sur-Loire.

G. 2354. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1199-1732. — Titres de la Boîte des Trépassés. — 1. Donation de terres sises en la paroisse de Rilly, 1199. — 2. Legs de terres sises en la paroisse de Veuves, au censif de la Cour de Meusnes et au censif commun de Veuves (sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire : Pol Garnier, licencié en lois, bailli), 1574. — 3-4. Legs de terres sises par. de Veuves et de Monteaux, 1598-1625. — 5. Donation par Jacques Fariau, notaire et praticien demeurant à Onzain, de terres sises en la Varenne et appartenant au donateur par suite de l'acquisition qu'il en a faite de n. h. Pierre Arnault, valet de garde-robe de Monseigneur, frère du Roi, 1627. — 6-8. Legs de terres sises par. de Veuves et de Monteaux, 1629-1663. — 9. Inventaire des biens et revenus de la Boîte des Trépassés [et des Boîtes de Notre-Dame et de Saint-Sébastien] (s. d. : XVIIe s.). — 10. Déclaration censuelle fournie à la seigneurie du Bois-Saint-Lomer, par. de Monteaux, 1606. — 11. Déclaration censuelle fournie à François de Boireau, seigneur de Cangy, à cause de son fief de Cangy, 1670. — 12. Déclaration censuelle fournie à Louis d'Argy, écuyer, à cause de son fief de La Cour d'Argy, 1628. — 13. Déclaration censuelle fournie à demois. Françoise de Hallescourt, veuve de n. h. Claude de Sorbiers, à cause de sa seigneurie du Plessis-Gouault, par. de Rilly (1548 ; sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire : Laurent Garnier, licencié ès lois, conseiller du Roi « ou perron a Blois », bailli). — 14-15. Déclarations censuelles fournies à Louis de Regnard, écuyer, à cause de sa seigneurie de Rilly, 1544. — 16. Déclaration censuelle fournie à n. h. René de Regnard, écuyer, seigneur de Beauvais, et à Me Michel Ribier, conseiller du Roi et lieutenant particulier du comté, bailliage et siège présidial de Blois, à cause de leur censif commun de Rilly, 1580. — 17. Déclaration censuelle fournie à Etienne Boucher, marchand, bourgeois de Blois, à cause de son censif du Thiclay, par. de Rilly et de Chaumont, 1609. — 18. Acquisition par les procureurs de la Boîte, de vignes sises en la par. de Monteaux (1545 ; sous le sceau du bailliage de Chaumont : Jean Grenaisie, licencié en lois, bailli). — 19-20. Acquisitions de terres entrées plus tard dans le domaine de la Boîte,

1544-1557.'— 21-25. Baux à ferme de terres appartenant à la Boîte, 1594-1630. — 26. Compte des recettes et dépenses rendu par le procureur-fabricier de la Boîte, 1732. — 27. Déclaration des biens appartenant à la Boîte des Trépassés [et à la Boîte de Notre-Dame], baillée par devant les commissaires députés par le Roi (Déclaration du 30 mai 1639) pour raison des droits d'amortissement, 1639. — 28. Quittance de paiement des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, délivrée par le commis à la recette et recouvrement desdits droits, 1635.

G. 2365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1567-1748. — Titres de la Boîte de Notre-Dame. — 1-7. Legs de terres sises dans les paroisses de Veuves, Rilly et Mesland, 1635-1710. — 8. Déclaration censuelle fournie à n. h. Laurent de Brussy, à cause de son censif de La Hardonnière (par. de Rilly), 1567. — 9-11. Baux à ferme de terres sises dans les paroisses de Veuves, Cangy, Mesland et Monteaux, 1686-1718. — 12-14. Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs-fabriciers, 1734-1748.

G. 2366. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1534-1692. — Titres de la Boîte de Saint-Sébastien. — 1. Déclaration des biens et revenus de la Boîte, faite au greffe des domaines de main-morte, 1692. — 2. Déclaration censuelle fournie à Louis d'Argy, écuyer, à cause de son fief de la Cour d'Argy, 1628. — 3. Déclaration censuelle fournie à Jacques Guetier, écuyer, sieur de L'Herbillère et de Thoumeaux, à Louis Scot, écuyer, sieur de Savigny, à Léon et à François de La Loue, écuyers, sieurs de Nuteau, à cause de leur fief et seigneurie de Meuves, 1668. — 4. Acquisition de terres par les procureurs de la Boîte, 1534 (sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire : Antoine Bousseau, licencié en lois, bailli). — 5. Échange de terres par les procureurs de la Boîte, 1650 (sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire : Michel Roté, licencié ès droits, avocat en Parlement et au siège présidial de Blois, bailli). — 6. Bail à ferme de terres appartenant à la Boîte, 1667 (sous le sceau du bailliage de Chaumont-sur-Loire : Jean Baudron, licencié ès droits, conseiller du Roi et son procureur en l'élection de Blois, bailli). — 7. Quittance de paiement des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquêts, délivrée par le commis à la recette et recouvrement desdits droits, 1635.

VIEVY-LE-RAYÉ (SAINT PIERRE).

G. 2367. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1534-1789. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs d'une rente foncière à l'église par Jeanne Fourmageau, femme de Vincent Chaillou, marchand à Viévy ; la testatrice lègue à sa chambrière domestique un corps de logis sis au marché de Viévy, joignant au four à ban et abutant sur les fossés de la ville dudit Viévy (1550 ; sous le sceau de la châtellenie de « Vielzvy le Rahier » : Antoine Charretier, licencié ès lois, bailli de ladite châtellenie). — 2. Bail à ferme des biens de la fabrique par René Housset, cuiseur de charbon, marguillier, 1784. — 3. Autre bail à ferme des biens de la fabrique, 1789. — 4. Acte portant reconnaissance d'une rente foncière au profit de la fabrique (1534 ; sous le sceau de la châtellenie de « Vielzvy le Rahier » : Denys Dupont, licencié ès lois, seigneur de Bois-Simon, bailli de ladite châtellenie).

VILLAVARD (NOTRE-DAME).

G. 2368. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1758-1783. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Cession d'une rente foncière par François Targat, maître en chirurgie à Lavardin, 1783. — 2-6. Reconnaissances de rentes foncières assignées sur des terres sises dans les paroisses de Villavard, Huisseau, Montoire et Villerable, 1758-1783.

VILLEBAROU (SAINT LUBIN).

G. 2369. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1582-1739. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — 1. Échange de biens-fonds entre le curé et Denis Lenoir, « couratier de vins », demeurant à Francillon (par. de Villebarou) : Denis Lenoir cède à la cure un « chaast de maison » servant de boucherie et sis près de l'église de Villebarou ; ledit chas devant être, suivant l'intention des paroissiens, bâti et édifié pour servir de logis aux curés de la paroisse, 1607. — 2. Échange de terres fait par le curé, de l'avis et consentement des habitants de la paroisse, 1739. — 3. Bail à ferme par le curé de terres sises à Villebarou 1582 ;

sous le sceau du bailliage de Blois : Raymond Viart, écuyer, sieur de La Coudraye, gouverneur et bailli de Blois). — 4. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à La Croix-Boissée (par. de Villebarou), abutant sur le grand chemin de Chartres, 1583. — 5-6. Baux à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou, 1586-1588. — 7. Bail à ferme par le curé de terres sises à Villebarou (1595 ; en présence de mess. Léonard Cruchet, chapelain du curé, et par devant Gaspard Faucheulx, notaire tabellion et garde-notes royal à Villerbon). — 8-9. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villebarou, 1598-1610. — 10. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou (1613 ; en présence de mess. André Cothereau, vicaire de Villebarou). — 11. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou, 1616 — 12. Bail à ferme de terres sises à Villebarou, fait par le curé à François Bosseray, marchand boucher audit Villebarou (1619 ; en présence de mess. Gilles Besnier, chapelain de l'église de Villebarou). — 13-32. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villebarou, 1619-1633. — 33. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou (1639 ; par devant Jean Bordier, notaire et tabellion royal colloqué au bourg de Villebarou). — 34-35. Baux à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou, 1641-1649.

G. 2370. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1653-1788. — Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — 1. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou (1653 ; par devant François Dupuy, notaire et tabellion royal colloqué ès paroisses de Villebarou et Fossé). — 2-30. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villebarou et à Blois, 1653-1697. — 31-34. Baux à ferme de terres sises à Villebarou, par mess. Alexis Coste, bachelier en droit, curé, 1711-1718. — 35-44. Baux à ferme de terres sises à Villebarou, par mess. Nicolas Vée, docteur en théologie, curé, 1722-1729. — 45. Bail à ferme de terres sises à Villebarou par ledit Nicolas Vée (1733 ; en présence de Jean Jacquet, maître d'école à Villebarou ; par devant Germain Bertault, notaire au marquisat-pairie de Menars, demeurant à Saint-Denis-sur-Loire, et sous le sceau du bailliage dudit marquisat : Antoine Gentil, avocat en Parlement, bailli). — 46-49. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villebarou, 1742-1746. — 50. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villebarou (1747 ; par devant Étienne Lebeau, notaire royal à Villebarou). — 51-73. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villebarou et à Blois, 1747-1788.

G. 2371. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1611-1621. — Titres de propriété de la cure : dîmes. — Baux à ferme des menues dîmes de la cure.

G. 2372. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1673-1786. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-2. Délaissements de biens-fonds légués à la fabrique, 1673-1685. — 3-13. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou, 1737-1776. — 14. Bail à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou (1783 ; en présence d'Antoine Coudray, maître d'école à Villebarou). — 15-18. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou et à Saint-Denis, 1783-1786. — 19. Constitution de rente foncière au profit de la fabrique, 1758.

G. 2373. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1682-1790. — Titres de propriété de la Charité. — 1-13. Baux à ferme, par les procureurs et administrateurs, de terres sises à Villebarou, 1682-1769. — 14. Bail à ferme, par les procureurs et administrateurs, de terres sises à Villebarou (1771 ; en présence de Jacques Poulin, maître d'école à Villebarou). — 15-37. Baux à ferme, par les procureurs et administrateurs, de terres sises à Villebarou, 1772-1785. — 38. Bail à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou (1785 ; en présence d'Antoine Coudray, maître d'école à Villebarou). — 39-47. Baux à ferme, par les administrateurs, de terres sises à Villebarou, 1786-1790.

G. 2374. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1696-1789. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1-70. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou, Fossé, Saint-Denis et Saint-Victor, 1696-1789. — 71. Constitution de rente foncière au profit de la Boîte, 1729.

G. 2375. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1723-1788. — Titres de propriété de la Boîte de Notre-Dame. — 1-10. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villebarou et à Marolles, 1723-1788. — 11. Constitution de rente foncière au profit de la Boîte, 1773.

VILLEBOUT (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 2376. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1488-1732. — Titres de propriété de la cure et de la fabrique : dons et legs. — 1. Donation d'une rente foncière assignée sur le lieu des Gibaudières, en la par. de « Villeboust », faite à la farique par Phelipot Esnault, tapissier, demeurant à « Marboé », 1488. — 2. Legs d'une rente foncière à la cure et à la fabrique 1500 ; par devant Mathurin Lebrun, prêtre, chapelain et fermier de l'église de *Villa Bullii*). — 3. Autre legs d'une rente foncière à la cure et à la fabrique 1530 ; devant Jean Duchemin, vicaire et fermier de l'église de Villebout). — 4-7. Autres legs de rentes foncières à la cure et à la fabrique. 1530-1532 ; lettres de l'official de l'archidiacre de Dunois ordonnant l'exécution dudit legs, 1537. — 8. Donation d'une rente foncière à la fabrique (1626 ; par devant Antoine Delespine, notaire et tabellion juré à Villebout, et sous le sceau de la châtellenie de Montigny : Michel Lebeau, avocat en Parlement, bailli de ladite châtellenie). — 9-10. Testament de demois. Anne de Lorville, veuve de Claude de Toustain, écuyer, sieur du Perray, des Fossés, de Villebout et de Malitourne, portant legs de terres à la fabrique (1656 ; en présence d'Étienne de Sérizy, écuyer, sieur de Bronville, de demoiselle Jeanne de Toustain, son épouse, et de René de Barré, écuyer, sieur de La Boussardière et de Bonrepos). — 11. Donation de rente foncière à la fabrique par Me Claude Vincent, procureur en Parlement, 1688. — 12-17. Don et legs de terres et de rentes foncières à la cure et à la fabrique, 1662-1732. — 18. Legs à la fabrique d'une maison sise à Villebout (1704 ; devant Pierre Peschard, notaire à Fontaine-Raoul, et sous le sceau du bailliage de La Chapelle-Vicomtesse : Jean Rousseau, licencié ès droits, avocat en Parlement, bailli). — 19-20. Legs à la fabrique d'une rente foncière assignée sur des biens sis en la paroisse de Villebout, 1723 ; procédure (devant le bailliage de Dunois) en délivrance dudit legs, 1729.

G. 2377. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1580-1788. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds et rentes foncières. — 1-4. Baux à ferme, par les gagers, d'une maison et de terres sises à Villebout ; procédure en passation de bail à ferme de terres sises à Villebout, poursuivie par les marguilliers, 1754-1782. — 5-11. Baux à ferme par les gagers de terres sises à Malitourne et à Villebout, 1580-1754. — 12. Bail à rente, par l'assemblée des habitants, de terres sises à Villebout, 1771. — 13-17. Reconnaissances de rentes foncières assignées sur des biens sis à Villebout, 1680-1788. — 18-24. Titres d'une rente foncière assignée sur les biens de Madame de Loisville. Testament de Jeanne Barré, portant legs à la fabrique d'une somme de 80 liv. à prendre sur Madame de Courtalvert, 1696 (18-19) ; procès en délivrance dudit legs poursuivi par les procureurs-fabriciers (devant le bailliage de Bouffry) contre dame Charlotte Levasseur de Cogné, épouse de mess. Marc-Antoine de Courtalvert, chevalier, seigneur de Bonrepos, 1698 (20) ; vente de terres sises ès paroisses de Bouffry et de Villebout et chargées de rente envers la fabrique, faite à mess. Étienne de M. (?), chevalier, seigneur d'Aussy, ancien colonel d'infanterie, gouverneur de Guérande et du Croisic en Bretagne, par mess. Armand Deprez, chevalier, seigneur de Loisville (près Chartres), et par dame Bonne Henriette de Courtalvert, son épouse, 1720 (21) ; procédures en reconnaissance de ladite rente poursuivie par les gagers de la fabrique (devant le présidial de Chartres) contre dame Bonne Henriette de Courtalvert, veuve de mess. Armand Deprez, et contre mess. Joseph de Villefort, chevalier, seigneur d'Aussy, 1725-1726 (22-23) ; p. v. d'assemblée des paroissiens de Villebout constituant des procureurs pour reprendre l'instance pendante au présidial de Chartres contre ladite dame de Loisville, 1755 (24).

VILLECHAUVE (SAINT GATIEN).

G. 2378. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1644-1787. — Titres de propriété de la cure. — 1-3. Déclarations des biens et revenus de la cure faites par les curés de la paroisse au greffe des domaines de main-morte du diocèse de Tours, 1692-1704. — 4. Acquisition par le curé de terres sises dans la paroisse de Villechauve, 1644. — 5. Déclaration d'option de portion congrue faite par le curé au chapitre de Saint-Gatien de Tours, 1787.

G. 2379. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1504-1705. — Titres de propriété de la cure, de la fabrique et de la Boîte des Trépassés : dons et legs. — 1. Testament de Nicolas Vauthierry, curé de Villechauve *de Villa calva*, portant legs à la cure et à la fabrique de terres et de rentes foncières à Villechauve ;

le testateur lègue une somme de 10 s. t. au précepteur des écoles *preceptori scolarum*) de Villechauve, et 10 den. t. à chacun de ses disciples, 1504. — 2-3. Donation à la cure de terres sises à Villechauve, 1505. — 4. Legs à la cure de terres sises à Villechauve, par Mathurin Buttard, curé de la paroisse, 1521. — 5-12. Dons et legs de terres et de rentes à Villechauve faits à la cure, à la fabrique et à la Boîte des Trépassés, 1533-1653. — 13. Legs à la cure de terres sises à Villechauve, par mess. Ambroise Bellay, curé de la paroisse, 1658. — 14-15. Legs à la cure de terres sises à Villeporcher et à Villechauve (1693-1694; par devant Charles Brisset, notaire à Villechauve). — 16. Legs à la Boîte des Trépassés de terres sises à Villechauve, 1705. — 17. Testaments (de 1504 à 1623) portant legs de terres et de rentes foncières à la cure et à la fabrique (copie collationnée, de 1649).

VILLEDIEU (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 2380. Liasse. — 12 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1483-1783. — Titres de propriété de la cure. — 1. Déclaration censuelle fournie à mess. Charles Ruau du Tronchot, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de la baronnie de Villedieu, par mess. Gilles Le Genvre, curé de Villedieu et chapelain de la chapelle Saint-Laurent, 1699. — 2. Legs d'une rente foncière à la cure par mess. Rigaut, curé de Marcé, 1726. — 3-9. Rentes foncières à Villedieu : reconnaissances, 1702-1775. — 10-17. Rente foncière sur le lieu de La Boisardière, par. de Villedieu : legs de ladite rente, par devant Guillaume C., curé de Villedieu, notaire de la cour du doyen de Troô, 1483 (10); jugement du bailliage de la baronnie de Villedieu (Pierre Gilles, licencié ès droits, conseiller du cardinal abbé de La Trinité, bailli) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1577 (11); jugements semblables dudit bailliage, 1602-1757 (12-17). — 18-19. Rentes foncières à Tréhet : reconnaissances, 1748-1783. — 20. Remboursement d'une rente foncière due à la cure, 1726.

G. 2381. Liasse. — 15 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1604-1785. — Titres de la fabrique. — 1. Legs d'une rente foncière assignée à Villedieu, 1700. — 2-6. Rente foncière à Villedieu : reconnaissance et procédure en reconnaissance, 1621-1671 (2-4); jugement du bailliage de Villedieu (donné ès plaids ordinaires de la baronnie, tenus par Pierre Bigot, sieur du Poubodin, licencié ès lois, conseiller de S. A., bailli) portant condamnation au paiement des arrérages de ladite rente, 1692 (5); nouvelle reconnaissance, 1758 (6). — 7-8. Rente foncière sur une cave sise au bourg de Villedieu, et appelée la cave de l'Hôtel-Dieu : bail à rente par les paroissiens, 1604; reconnaissance, 1758. — 9-11. Rente foncière à Villedieu : jugements du bailliage de Villedieu (Henry Dumur, écuyer, licencié ès droits, sieur de La Grassetière, bailli) portant condamnation au paiement des arrérages, 1631-1646 (9-10); reconnaissance, 1755 (11). — 12-17. Rente foncière à Villedieu : acquisition de terres à Villedieu par Me Gervais Loiseau, notaire audit Villedieu, 1648 (12); échange de terres entre les paroissiens et Gilles Groisil, écuyer, sieur du Bois-Gauvillier, garde du corps de la Reine mère, demeurant à Couture, 1652 (13); bail à rente desdites terres, jugements conservatoires et reconnaissance de ladite rente, 1692-1755 (14-17). — 18-27. Rentes foncières à Villedieu : legs desdites rentes, baux à rente, jugement conservatoire et reconnaissances, 1698-1785. — 28-29. Rente foncière à Villedieu : constitution au profit de la fabrique, 1740; reconnaissance par Me Gervais Pesson, licencié ès lois, bailli de Ruillé, demeurant à Villedieu, 1772. — 30-33. Rentes foncières à Villedieu : jugements portant condamnation au paiement des arrérages, 1665-1744. — 34. Compte des recettes et dépenses, pour les années 1767-1772, rendu par le procureur de la fabrique. [Recettes casuelles : pour le chanvre de « l'aguilenleu »...; pour le fil de la quenouille de la Vierge...]

VILLEFRANCHE (SAINTE MADELEINE).

G. 2382. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1652-1775. — [Titres de propriété de la cure : biens-fonds. — 1-7. Titres du pré Robin, en la paroisse de Villefranche : legs dudit pré par Maria Normand, hôte de l'Ecu, à Villefranche, 1665 (1-3); bail à ferme par le curé (devant François Desloges, notaire au bailliage de Villefranche pour Mgr de Béthune), 1668 (4); bail à Etienne Crance, maître de la poste de Villefranche, 1689 (5); autres baux, 1728-1755 (6-7). — 8-14. Titres du clos des Girauldières, en la paroisse de Villefranche : legs d'une rente foncière sur ledit clos, bail à rente dudit clos, déguerpissement au profit du curé, 1662-1775. — 12-14. Acquisition et baux à ferme par le curé de terres sises à Villefranche, 1696-1732. — 15-22. Baux à ferme par les curés de terres sises à Langon (1668-1755) et à L'Hôpital (1668-1728).

G. 2383. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin : 6 pièces, papier.

1402-1785. — Titres de propriété de la cure : rentes foncières et constituées, dîmes. — 1-7. [Rentes foncières à Langon : legs] desdites rentes, bail à rente, reconnaissances, 1691-1782.' — 8.-11. Rente foncière à L'Hôpital : bail à rente, reconnaissances, 1735-1777.] — 12-13. Rente foncière à L'Hôpital : donation [à la cure des biens chargés de ladite rente, 1402 (copie collationnée de 1668) (12) ; bail à rente desdits biens, 1736 (13 .. — 14-15. Rente foncière sur une maison sise au bourg de Villefranche [: donation de ladite rente par Madeleine Thiellay, veuve de Me Jean Boutiller, et par Gabriel Boutiller, sieur de La Hopanne, garde du corps du Roi (1668 : en présence de Toussaint Havard, sieur de Bois-Havard, garde du corps de la Reine mère 14 ; reconnaissance, 1735 (15) — 16. Rente foncière à Langon : bail à rente, 1688. — 17-19. Rente foncière à L'Hôpital : donation de ladite rente à la cure, 1743 ; quittance des droits d'amortissement de ladite rente, 1745 ; reconnaissance, 1785. — 20-22. Rente foncière sur une maison sise à Villefranche : jugement portant condamnation au paiement des arrérages, reconnaissances, 1669-1776. — 23-26. Rente constituée sur les biens de Claude Beptas : acquisition de terres par Jean Beptas, 1600 (23) ; constitution de rente par Claude Beptas au profit de Jacques Havard, marchand à L'Hôpital, 1644 (24) ; testament de Jacques Havard portant legs à la cure de ladite rente constituée, 1657 (25) ; reconnaissance au profit de la cure, 1660 (26). — 27. Bail à ferme par le curé d'une portion de ses dîmes de blé et de vin dans la paroisse de Villefranche, 1689.

G. 2384. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1551-1785. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Testament de Marie Bernard, portant legs à la fabrique de terres sises en la par. de L'Hôpital ; la testatrice lègue une somme de 10 livres à l'Hôtel et Maison-Dieu de Romorantin, et une somme de 10 livres à la chapelle qui se bâtit au Bourg Neuf de Romorantin en l'honneur de Notre-Dame des Aides, 1640. — 2. Acte de délaissement à la fabrique de terres sises en la par. de Villefranche, 1618. — 3-5. Baux à ferme, par les procureurs-fabriciers, de terres sises à Langon et à L'Hôpital, 1616-1641. — 6-8. Rente foncière sur une maison sise au bourg de Villefranche : jugement (de Jean Gallus, licencié en lois, bailli de Villefranche pour le Roi, et de Jacques Duguéret, licencié en lois, bailli dudit Villefranche pour le commandeur de L'Hôpital) portant conservation de ladite rente, 1551 (6) ; jugement (de Paul Gallus, licencié en lois, et de Claude Bercerolles, licencié en lois, baillis de Villefranche pour le Roi et pour Monsieur dudit Villefranche) portant semblable conservation, 1593 (7) ; reconnaissance, 1603 (8). — 9. Rente foncière à L'Hôpital : jugement conservatoire du bailliage de Villefranche (Jean Legriffé, licencié ès lois, avocat en Parlement et au siège royal de Romorantin, bailli de Villefranche pour Mgr le commandeur), 1665. — 10-11. Rentes foncières à Villefranche : reconnaissances, 1734-1763. — 12-14. Rente foncière à Villefranche : legs de terres sises en ladite paroisse, par Michel Normand, marchand demeurant à Villefranche, 1640 (12) ; baux desdites terres à ferme et à rente, 1661-1745 (13-14). — 15-18. Rente foncière à Villefranche : baux à rente par les procureurs-fabriciers, 1611-1749. — 19-23. Rentes foncières à Langon : baux à rente, reconnaissances, 1618-1785. — 24-25. Rente foncière à Langon : reconnaissance par dame Anne Cahu, veuve de h. h. Étienne Crance, maître tenant la poste pour le Roi au bourg de Villefranche, 1696 (24) ; nouvelle reconnaissance, 1758 (25). — 26-28. Rente foncière à L'Hôpital : baux à rente, reconnaissance, 1609-1778.

VILLEFRANCOEUR (SAINT PIERRE).

G. 2385. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1486-1787. — Titres de propriété de la cure. — 1. Déclaration des biens et revenus de la cure donnée par le curé aux commissaires généraux députés de Sa Majesté, 1640. — 2-3. Certificats du dépôt des déclarations de biens de leur cure délivrés aux curés de Villefrancœur par le greffier subdélégué en l'élection de Châteaudun pour le fait des amortissements, 1640 ; par le greffier de la commission des francs-fiefs et nouveaux acquêts de l'élection de Vendôme, 1674. — 4-5. Donations à la cure de terres sises à Villefrancœur (1635) et à Champigny (1683). — 6. Acquisition par le curé de terres sises à Villefrancœur, cédées par Madeleine Lebreton, veuve de mess. Georges de ...day (?), chevalier, seigneur de Sansay, demeurant au lieu seigneurial de La Denisière, par. de Couture (1672 ; en présence de n. h. Bernard Blondeau, officier de feu S. A. R. Madame douairière d'Orléans, demeurant à Villefrancœur). — 7-8. Acquisitions par les curés de terres sises à Villefrancœur, Épiais, Sainte-Gemmes et Boisseau, 1663-1726. — 9. Cession de terres sises à Villefrancœur faite

au curé, à titre d'échange, par les procureurs et « marilliers » de la fabrique de Villefrancœur, 1486 — 10-13. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Villefrancœur, 1728-1749. — 14. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur 1752 : par devant Jacques Lebeau, notaire à Tourailles, et en présence de Mathurin Guignard, maître d'école audit Tourailles). — 15 22. Baux à ferme de terres sises à Villefrancœur, 1755-1768. — 23. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur fait à Pierre Corbin, marchand boucher à Villefrancœur, 1773. — 24. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur 1773 ; en présence de Mathurin Guignard, maître d'école à Tourailles. — 25-27. Baux à ferme de terres sises à Villefrancœur, 1773-1775. — 28. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur (1776 ; en présence de Pierre Bouzy, fermier du four banal de Champigny. — 29. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur, 1784. — 30. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur (1787 ; en présence de Joseph Roger, régisseur au château de Freschines, et de Nicolas Mercier, garde-chasse de la seigneurie dudit Freschines). — 31-52. Baux à ferme de terres sises à Villefrancœur, 1621-1683. — 53. Bail à ferme de terres sises à Villefrancœur, fait à Mathurin Boullay, marchand hôtelier demeurant au bourg de Champigny, 1625. — 54-56. Baux à ferme de terres sises à Villefrancœur, 1631-1685. — 57-71. Baux à ferme de terres sises à Champigny et à Rhodon, 1577-1776. — 72-73. Rentes foncières à Villefrancœur : reconnaissances au profit de la cure, 1664-1666. — 74-75. Constitutions de rentes foncières au profit de la cure, 1725-1730. — 76. Bail à ferme des dîmes (de grains, pois, fèves et vin) appartenant à la cure, 1661.

G. 2385. (Registre.) — In-4° ; 17 feuillets écrits, papier.

1761-1792. — Registre des délibérations de la paroisse et des affaires de la fabrique. — Fol. 1-5. Elections de fabriciers (en assemblée générale de la paroisse), baux à ferme des terres de la fabrique, vente du blé de l'église, adjudication du bâton de Saint Laurent, 1761-1767. — F. 5, v°-9, v°. Édit du Roi concernant les portions congrues. Versailles, mai 1768. — F. 10-13. Elections de fabriciers, adjudication des places du chœur, baux à ferme des terres de la fabrique, vente du blé de l'église et de la tonte des ormeaux, 1769-1778. — F. 13. Assemblée des paroissiens autorisant les marguilliers à faire exécuter l'ordonnance de visite de l'évêque de Blois, en date du 22 août 1778, 1778. — F. 13, v°. Assemblée des paroissiens concernant les réparations de l'église, 1779. — F. 14-16. Elections de fabriciers, nomination d'un sonneur, vente du blé de l'église et de la tonte des ormeaux, 1779-1790. — F. 16, v°. Assemblée des paroissiens relative aux obligations des débiteurs de l'église, 1790. — F. 16, v°-17. Élections de fabriciers, vente du blé de l'église, 1790-1792.

G. 2387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1623-1775. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-2. Déclaration des biens et revenus (rentes foncières, dîmes, revenus casuels) de la fabrique, donnée par les fabriciers pour satisfaire à la Déclaration du Roi du 17 août 1750, 1751. — 3-4. Legs de terres à la fabrique, 1631-1637. — 5-8. Testament de Louis Lidoreau, curé de Villefrancœur, portant legs de terres à la fabrique, 1673-1681. — 9. Legs de terres à la fabrique, 1682. — 10. Acquisition par les marguilliers de terres sises à Villefrancœur ; ladite acquisition faite pour le prix de 200 livres et lesdits deniers provenant de la donation (en 1622) de h. h. Claude Barboteau, sellier des écuries du Roi, demeurant à Paris, 1623. — 11. Cession de terres sises à Villefrancœur faite à la fabrique à titre d'échange, 1676. — 12. Reconnaissance d'une rente foncière assignée sur une maison sise au bourg de Villefrancœur (1775 ; en présence de Grégoire Fariau, maître d'école à Tourailles).

G. 2388. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1604-1766. — Titres de propriété des Boîtes des Trépassés et de Notre-Dame et de la confrérie du Rosaire. — 1-2. Legs à la Boîte des Trépassés de terres sises à Villefrancœur, 1604-1630. — 3-5. Baux à ferme, par les procureurs de la Boîte des Trépassés, de terres sises à Villefrancœur, 1617-1622. — 6-8. Rente foncière au Breuil-Saint-Lomer (par. de Villefrancœur), appartenant à la Boîte des Trépassés et à la confrérie du Rosaire : constitution de ladite rente faite au profit desdites Boîte et confrérie, pour l'amortissement d'une rente due à André Bourguille, sieur des Grandes-Maisons (par. de Jussay), écuyer et garde du corps de feu S. A. le duc d'Orléans, conseiller du Roi, et grènetier au grenier à sel d'Herbault, 1737 (6) ; reconnaissances de ladite rente, 1760-1766 (7-8). — 9-10. Legs à la Boîte de Notre-Dame de terres sises à Villefrancœur et à Selommes, 1669-1682. — 11-17. Legs à la confrérie du Rosaire de terres sises à Villefrancœur, 1636-1679. — 18. Testament de mess. Nicolas Bouer, curé de Villefrancœur, portant legs à la confrérie du Rosaire, de terres sises à Villefran-

cœur ; le testateur lègue pour le soulagement des pauvres malades de la paroisse, une rente de 50 livres qui devront être distribuées par le fabricier en charge « sur le billet de Monsieur le curé » ; il lègue en outre une rente foncière à la Boîte des Trépassés et des vêtements à M. Laumière, chapelain de Freschines, 1730. — 19-20. Acquisition par la confrérie du Rosaire, de terres sises à Villefrancœur et à Champigny, 1663-1678. — 21. Cession de terres sises à Villefrancœur faite, à titre d'échange, à la confrérie du Rosaire, 1663. — 22. Bail à ferme, par le procureur de la confrérie du Rosaire, de terres sises à Villefrancœur, 1660. — 23. Bail à rente, par ledit procureur, de terres sises au Breuil-Saint-Lomer, au censif de la seigneurie dudit Breuil-Saint-Lomer, 1748.

VILLEHERVIERS (SAINT EUVERTE).

G. 2389. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1700-1768. — Titres de propriété de la cure. — 1. Legs à la cure d'une rente foncière en la paroisse de Loreux, 1722. — 2-3. Cessions de terres sises à Villeherviers faites à la cure, à titre d'échanges, 1700-1743. — 4. Quittance par le receveur général des domaines et bois de la ville et généralité d'Orléans, des droits d'amortissement dûs au Roi, pour cause d'héritages donnés par échange à la cure, 1746. — 5. Bail général des biens et revenus de la cure (biens-fonds, rentes foncières, dîmes), 1733. — 6. Bail à ferme de vignes sises à Villeherviers, 1765. — 7-11. Rente foncière sur une maison sise au bourg de Gy : baux à ferme et à rente, reconnaissances, 1728-1768.

G. 2390. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1445-1788. — Titres de la fabrique. — 1-2. Déclarations des biens et revenus de la fabrique fournies par les procureurs-fabriciers pour satisfaire aux Déclarations du Roi des 10 avril 1639 et 23 mars 1672, 1640-1674. — 3. État des biens et revenus de la fabrique, présenté à l'archidiacre de Sologne (en l'église d'Orléans), lors de sa visite, 1684. — 4. Legs par Pierre de Monceaux, demeurant à Romorantin, de prés sis à Villeherviers, au bout du pont dudit « Villehervié » (1445 ; en présence de Jean Delabonne, clerc notaire juré du sceau de la châtellenie de Romorantin, et sous le sceau de ladite châtellenie : Denis des Planches, licencié en lois, châtelain). — 5-6. Legs d'une pièce de pré sise à Villeherviers par Marie Goullepied, veuve de Mathurin Simonnet, chevaucheur de l'écurie du Roi et tenant la poste pour S. M. à Romorantin, 1628 (5). Titre ancien de propriété de ladite pièce de pré : vente faite par Me Jacques Dugueret, licencié en lois, avocat à Romorantin, à Guyon Jousselin, meunier, demeurant au moulin de Launay, par. de Romorantin (1556 ; par devant Pierre Saugé, notaire royal à Romorantin, et sous le sceau de la châtellenie dudit Romorantin : Jean Gallus, licencié en lois, châtelain et juge ordinaire pour le Roi) (6). — 7-9. Legs de terres sises à Langon et à Villeherviers, 1669-1671. — 10-13. Baux à ferme, par les fabriciers, de terres sises à Villeherviers, 1559-1728. — 14-15. Rente foncière à Villeherviers : bail à rente, reconnaissance, 1749-1788. — 16-21. Rente foncière à La Ferté-Imbault. Legs à la fabrique d'un jardin sis près de l'île de La Ferté, 1604 (16). Bail à rente dudit jardin par les gagers et procureurs-fabriciers, 1604 (17). Reconnaissance de ladite rente (1651 ; sous le scel aux contrats de la baronnie et châtellenie de La Ferté-Imbault : Georges Guiard, licencié en lois, bailli de La Ferté et garde dudit sceau) [18]. Jugement du bailliage de La Ferté-Imbault condamnant au paiement des arrérages de ladite rente mess. Charles d'Estampes, chevalier des ordres du Roi, seigneur marquis de La Ferté-Imbault, Salbris et Maulny, 1710 (19). Reconnaissance de ladite rente par mess. Philippe Charles, comte d'Estampes, seigneur marquis de La Ferté-Imbault, Salbris, Loreux et Marcilly, brigadier des armées du Roi, capitaine des gardes du corps de feu S. A. R. le duc d'Orléans, 1736 (20). Nouvelle reconnaissance par dame Sophie d'Estampes, marquise de Pierrecourt, dame de La Ferté-Imbault, 1756 (21). — 22-25. Rente foncière sur une maison sise au village de La Lavanderie, par. de L'Hôpital : legs de ladite rente, 1689 ; reconnaissances, 1719-1765. — 26-30. Rente foncière à Romorantin. Bail à rente par les procureurs-fabriciers, de vignes sises au clos de « Chalyèvre », 1638 ; reconnaissances, 1658-1754. — 31. Mandement de Philippe Sanguin, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, ordonnant de contraindre les manants et habitants de la paroisse de Villeherviers à payer au receveur général des amendes et aumônes de ladite Cour, une somme de 75 livres pour les dépens, frais et voyages faits en recouvrement d'une amende adjugée au Roi par arrêts de ladite Cour. Paris, 1669. — 32-33. Acquisition par n. h. Pierre d'Eigues, contrôleur des guerres, et par Isaac Ledet, sieur de La Vionne, son gendre, d'une pièce de terre sise auprès du bourg de Villeherviers, et sur laquelle est plantée et dressée une croix, appelée la « croix bouessée », que les acquéreurs « seront tenuz souffrir », 1652.

VILLENEUVE-FROUVILLE (NOTRE-DAME).

G. 2391. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1676. — Titres de propriété de la fabrique. — Bail à rente par les procureurs-fabriciers d'un corps de logis et de terres sis à Villeneuve-Frouville (par devant Pierre Leconte, notaire et tabellion sous le scel aux contrats de la baronnie de Boisseau, demeurant à Villeneuve la Frouville).

VILLENEUVE-SUR-BEUVRON (SAINT JEAN-BAPTISTE).

G. 2392. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1777. — Titres de propriété de la cure. — Constitution de rente au profit de la cure.

G. 2393. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1622-1786. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Legs à la fabrique de prés sis à Villeneuve, 1630. — 2. Donation de prés situés sur le Beuvron, par dame Henriette Bouchard, épouse de mess. Charles de Saint-Quentin, chevalier, seigneur des Essarts, Courbanton et Dhuison, lieutenant général pour S. M. en la ville et pays de Dunkerque, auparavant veuve de mess. Gaspard Dulac, chevalier, seigneur de Courbanton et Dhuison, 1647. — 3-4. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villeneuve, 1640-1668. — 5-6. Bail à rente de terres sises à Villeneuve fait par les fabriciers à Jean Gaultron, marchand hôtelier au bourg dudit Villeneuve, 1622. Reconnaissance de ladite rente, 1786.

VILLENY (SAINT MARTIN).

G. 2394. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1579-1694. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Acquisition par les fabriciers, d'une pièce de pré sise au dessous du gué d'Olivet, par. de Saint-Cyr-Semblecy, 1694. — 2. Titre ancien de ladite pièce de pré : acquisition par devant Silvain Tesnier, notaire à Villeny, et sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Hubert (Vincent Guignart, licencié ès lois, bailli de ladite châtellenie), 1579.

VILLEPORCHER (SAINT PIERRE).

G. 2395. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1576-1744. — Titres de propriété de la cure. — 1-10. — Dons et legs de terres sises à Villeporcher et à Villechauve et de rentes foncières à Villeporcher, 1576-1744. — 11. Legs d'une rente assignée sur une terre sise à Villeporcher et joignant à n. h. Nicolas Roger, sommelier du goblet du Roi, 1587. — 12. Acquisition de terres sises à Villeporcher faite par le curé, à titre d'échange, 1598.

G. 2396. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1611. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — Legs de terres sises à Villeporcher.

VILLERABLE (SAINT DENIS).

G. 2397. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1685-1787. — Titres de propriété de la cure. — 1. Déclaration des biens et revenus de la cure (terres, dîmes) fournie par le curé au greffe des domaines de main-morte pour satisfaire à l'édit de décembre 1691, 1693. — 2. Déclaration des biens et revenus de la cure (contenant quelques notes sur la paroisse : 280 communiants ; le seigneur de la paroisse est M. l'abbé de L'Epau, près du Mans) fournie par le curé au bureau du diocèse de Blois, pour satisfaire à l'ordonnance de MM. de la chambre dudit diocèse, 1766. — 3-7. Déclarations censuelles fournies aux possesseurs du fief de Chanteloup : Maurice Berruyer, seigneur de Chanteloup et du Martinet, officier de S. A. R., Monsieur, frère du Roi, 1695-1733 (3-6) ; M. Day de La Chapelle, ancien officier commensal du Roi, seigneur de Chanteloup et du Martinet, 1772 (7). — 8. Déclaration censuelle fournie au possesseur du censif du Martinet : M. Lenoir de Chanteloup, 1758. — 9-11. Déclarations censuelles fournies aux possesseurs du fief de L'Hopitau (par. de Villerable) : mess. Henry de Lavergne de Tressan, comte de Lion, abbé commendataire de l'abbaye de L'Epau, seigneur des fiefs et seigneuries de Sainte-Croix du Temple lès Vendôme et de L'Hopitau, 1711 (9) ; mess. du Hardas de Hauteville, abbé commendataire de l'abbaye de L'Épau, 1735 (10) ; mess. Herculin de Langan de Bois-Février, vicaire général de Quimper, abbé commendataire de

l'abbaye de L'Epau et prieur de L'Hopitau, 1787 (11). — 12-14. Déclarations censuelles fournies aux possesseurs du fief de Poulines : dame Marie-Henriette d'Alongny de Rochefort, femme de mess. Charles de Royer de La Rochefoucault, comte de Blanzac, colonel du régiment de Guyenne et brigadier général des armées du Roi, dame des seigneuries de Poulines, Saint-Amand et Ambloy, 1711 (12 ; mess. Martial François de Verthamon, chevalier, seigneur d'Ambloy, Saint-Amand, Poulines et Le Grand-Breuil, 1751-1760 (13-14). — 15. Déclaration censuelle fournie au possesseur du fief de Villerable : M. Joseph Lenoir de Chanteloup, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur de Chanteloup, Villeromain et Le Martinet, 1758. — 16. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villerable, 1685. — 17. Bail à ferme, par le curé, de la moitié de ses dîmes de vin sur les vignes de La Quarterie, en la paroisse de Villerable, 1738. — 18. Jugement du bailliage de Vendôme condamnant le fermier des dîmes du prieuré de Saint-Lubin de Vendôme à faire le rapport au curé de Villerable et aux fermiers des dîmes de l'abbé de L'Épau et des chanoines de Vendôme, des gerbes de blé ou autres grains par lui enlevées à la récolte dernière sur deux pièces de terre faisant partie de la dîme de La Quarterie, 1774. — 19-29. Procès devant le bailliage de Vendôme entre le curé de Villerable et le fermier des dîmes de la paroisse : ledit fermier est condamné à payer au curé trois poinçons de vin qui lui étaient dûs pour son droit de gros, 1763. — 30. Déclaration des redevances en blé et en vin payées au curé de Villerable, pour son droit de gros, par l'ancien fermier de L'Hopitau, 1784. — 31. P. v. d'une assemblée générale de la paroisse dans laquelle les habitants s'obligent à contribuer pour une somme de 400 livres aux frais des réparations de l'église, 1689.

VILLERBON (SAINT PIERRE).

G. 2398. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin : 20 pièces, papier.

1595-1779. — Titres de propriété de la cure. — 1. Donation d'une somme de 200 livres faite à la cure par mess. Louis Leroy, curé de Saint-Jean d'Oucques, 1698. — 2. Acquisition d'une maison sise à Villerbon, au censif du prieur de Saint-Lazare de Blois, faite par mess. Louis Leroy, bachelier en théologie, curé de Villerbon, 1679. — 3-7. Acquisitions par les curés de Villerbon, de granges et de corps de logis sis audit Villerbon, 1665-1712. — 8. Acquisition par mess. Jean Fesneau, curé, de deux chas de grange et d'un colombier sis au bourg de Villerbon, au censif du marquis de Menars, seigneur de Villerbon, 1685. — 9-21. Baux à ferme et à rente, par les curés, de terres sises à Villerbon, à Marolles et à La Chapelle, 1595-1675. — 22. Bail à rente, par le curé, de terres sises à Marolles et d'un droit de dîme au village de Villerogneux, par. de Villerbon, 1677. — 23-54. Baux à ferme et à rente, par les curés, de terres sises à Villerbon et à Saint-Denis, 1677-1771. — 55. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Villerbon et d'une portion de dîme, au lieu appelé le Gouffre, enclavée dans la dîme des religieux de Cîteaux ; ledit bail fait pour le prix de 8 livres de ferme annuelle et à la charge pour le preneur de percevoir la dîme des blés à raison de la quinzième gerbe et la dîme des autres menus grains à raison de la vingtième, 1772. — 56. Bail à ferme de terres sises à Villerbon, 1779. — 57. Bail à ferme par le curé de terres sises à Villerbon, d'une portion de dîme au Gouffre, d'une autre portion de dîme aux environs de Villerogneux (appelée le « vol du chapon ») et de la dîme des agneaux et tontures de laine ; ledit bail fait pour la somme de 24 livres de ferme annuelle et à la charge pour le preneur de lever la dîme des blés à raison de la quinzième gerbe, la dîme des mars et autres menus grains à raison de la vingtième gerbe, et la dîme des raisins, à la vingtième hottée (1779 ; en présence d'André Rabier, maître d'école à Menars-le-Château). — 58. Bail à ferme de terres sises à Villerbon, 1779.

G. 2399. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1549-1680. — Titres de propriété de la fabrique : déclaration de biens, dons et legs, biens-fonds. — 1. Déclaration des terres appartenant à l'église (s. d. : XVII[e] s.). — 2-3. Testament de mess. Guillaume Gaultier, prêtre desservant et habitué en la paroisse de Villerbon, portant legs à la fabrique d'une maison sise à Conan, 1655. Contrat de vente de ladite maison faite aux fabriciers de Conan par les paroissiens de Villerbon, 1656. — 4. Legs d'une maison et de terres sises à Villerbon, par mess. Mathieu Habert, curé de Mont et vice-gérant de l'officialité de Blois, 1668. — 5-8. Legs de terres sises à Villerbon, 1667-1680. — 9. Cession de terres sises à Villerbon faite à la fabrique, à titre d'échange, par M[e] Jacques Leconte, conseiller et juge au présidial de Blois, 1603. — 10-61. Baux à ferme et à rente, par les marguilliers, de terres sises à Villerbon et à Saint-Denis-sur-Loire, 1549-1650.

G. 2400. Liasse. — 48 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1651-1699. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — Baux à ferme et à rente, par les mar-

guilliers, de terres sises à Villerbon, Maves, Mulsans et Saint-Denis-sur-Loire.

G. 2401. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1560-1789. — Titres de la fabrique : biens-fonds, rentes foncières, comptes de gestion. — 1-62. Baux à ferme, par les marguilliers, d'un corps de logis au bourg de Villerbon et de terres sises à Villerbon, Maves et Saint-Denis-sur-Loire, 1701-1778. — 63. Bail à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villerbon (1780 ; en présence d'André Rabier, maître d'école à Menars-le-Château). — 64-66. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Villerbon, 1783-1786. — 67. Reconnaissance d'une rente foncière à Villerbon, 1560. — 68-69. Contrat d'échange entre Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, conseiller du Roi et son avocat en la Chambre des Comptes de Blois, et Michel Legras, vigneron à Villerbon ; ledit Legras se charge, pour l'acquit du sieur Chevalier, d'une rente foncière due à la fabrique, 1734. Reconnaissance de ladite rente, 1776. — 70. Compte des recettes et dépenses rendu par les procureurs de la fabrique pour les années 1767-1768. [Payé 18 livres au sieur Rochet, commissaire à terrier de la seigneurie de Ménars, pour une déclaration censuelle... Payé 20 livres au nommé Argentini, italien, peintre, « pour avoir travaillé aux trois tableaux de notre église ; il les a gâtés, ce qui nous a obligés de les faire repeindre en 1770 ».] — 71-73. Comptes rendus par les marguilliers pour les années 1769-1776. — 74. Compte rendu par les procureurs de la fabrique pour les années 1777-1778. [Payé une somme de 1 l. 4 s. pour une bancelle à l'école.] — 75. Compte rendu par les procureurs (1779-1780). [Payé 2 liv. au sieur Marchand, chaufournier à Menars, pour un quart de chaux.] — 76. Compte rendu par les procureurs (1781-1782). [Payé 474 l. pour les réparations de la maison de l'école ; payé 12 l. 9 s. pour acheter à la vente des meubles du château de Menars, une chasuble garnie de son voile et de ses étoles ; payé 24 l. à Simonet, maître couvreur à Blois, pour une année d'abonnage fait avec lui pour l'entretien des couvertures de l'église ; payé 81 l. 1 s. 6 d. aux sœurs de l'hôpital de Blois pour avoir fait et fourni en partie trois belles aubes.] — 77. Compte rendu par les marguilliers (1783-1784). [Payé 7 l. pour réparations à la chambre du maître d'école.] — 78. Compte rendu par les procureurs (1785-1786). — 79. Compte rendu par les procureurs (1787-1789). [Payé 190 l. pour la fonte de la petite cloche par le sieur Molot ; payé 72 l. aux religieuses Carmélites pour le raccommodage d'un ornement ; payé 72 l. au maître d'école pour deux années de ses gages ; payé 92 l. 19 s. pour travaux au vicariat et à l'école.]

G. 2402. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1548-1785. — Titres de propriété de la Charité. — 1. Donation à la Charité de terres sises à Saint-Denis-sur-Loire, 1715. — 2. Acquisition par les procureurs de la Charité, de terres sises à Villerbon, 1669. — 3-11. Baux à ferme, par les procureurs, de terres sises à Villerbon et à Saint-Denis-sur-Loire ; état des biens de la Charité baillés à ferme, 1754-1785. — 12. P. v. d'arpentage de terres appartenant à la Charité et sises à Villerbon, par Jean Bertault, arpenteur royal, demeurant à Saint-Denis-sur-Loire, 1706. — 13-15. Reconnaissances, au profit de la Charité, de rentes foncières assignées sur des terres sises à Saint-Denis et sur une maison de Villerbon, 1548-1762. — 16. États des rentes foncières dues à la Charité, 1768-1777.

G. 2403. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin : 41 pièces, papier.

1579-1789. — Titres de la Boîte des Trépassés. — 1-5. Legs à la Boîte de terres sises à Villerbon, 1586-1602. — 6. Testament de Pierre Grias, vigneron à Jarday (par. de Villerbon), portant legs à la Boîte de terres sises à Villerbon ; le testateur « veut et ordonne qu'il soit faict un voyage à Monsieur Saint Jacques en Galice, à son intention, auquel il s'est voué y a jà longtemps », 1603. — 7-13. Legs de terres sises à Villerbon, 1604-1610. — 14. Testament de Guillaume Jouanneau, vigneron à Villerbon, portant legs de terres sises audit Villerbon ; le testateur déclare « qu'il devoit troys voyages, lesquelz il veut qu'ils soient faictz et accomplis dedans l'an de son trespas, sçavoir est à Nostre Dame de Liesse, à Monsieur Sainct Michel et à Monsieur Sainct André, à Sainct Dié », 1610. — 15-21. Legs de terres sises à Villerbon et à Saint-Denis, 1613-1670. — 22. Titre ancien de propriété desdites terres : vente par dame Marie Boullier, veuve de mess. Michel Sublet, seigneur d'Hudicourt, conseiller du Roi, intendant et contrôleur général de ses finances (faite à Blois en 1618, en présence de Louis du Jay, écuyer, contrôleur provincial des guerres). — 23-24. Acquisition de terres sises à Villerbon faite, à titre d'échange, par les procureurs de la Boîte, 1672. — 25. Échange de terres entre les procureurs et mess. Jean-Baptiste Chevalier, écuyer, sieur de La Martinière, conseiller du Roi, avocat général en la Chambre des Comptes de Blois : le sieur

Chevalier cède à la Boîte des terres sises à Villerbon et à Mulsans et provenant de la succession de son père, Me Hector Chevalier, avocat en Parlement, bailli du marquisat-pairie de Menars, 1738. — 26-45. Baux à ferme et à rente, par les procureurs et receveurs de la Boîte, de terres sises à Villerbon, Maves et Saint-Denis, 1579-1785. — 46-52. Titres d'une rente foncière à Villerbon : acquisition d'une partie de ladite rente par Didier Brillon, marchand drapier à Blois, 1631 (46); constitution d'une autre partie de ladite rente au profit de la veuve Didier Brillon, 1659 (47); reconnaissance au profit de François Brillon, marchand, bourgeois de Blois, 1688 (48); acquisition par ledit François Brillon d'une autre partie de ladite rente vendue par Françoise Moisy, femme du sieur Simon Fesneau, professeur ès langues, et par Nicolas Moisy, son frère, marchand demeurant à Londres, en Angleterre, 1689 (49); reconnaissance au profit de François Brillon, 1707 (50); vente desdites rentes faite à la Boîte des Trépassés par la veuve François Brillon, 1715 (51); reconnaissance au profit de la Boîte, 1728 (52). — 53. Compte rendu par le procureur, de la régie et administration des biens et revenus de la Boîte pendant les années 1771-1772. [Payé 30 l. au sieur Pointeau, commissaire à terrier des chanoines de Tours, pour la déclaration fournie pendant la gestion 1767-1768.] — 54-56. Comptes rendus par les procureurs, pour les années 1773-1780. — 57. Compte rendu par le procureur pour les années 1781-1782. [Payé 20 l. « pour de très belle mousseline » achetée à la vente des meubles du château de Menars.] — 58-59. Comptes rendus par les procureurs pour les années 1783-1786. — 60. Compte rendu par le procureur pour les années 1787-1789. [Payé 4 l. 2 s. pour la déclaration fournie au seigneur de Menars, selon la quittance du commissaire à terrier de la seigneurie.]

G. 2404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1666. — Titres de la confrérie du Saint-Sacrement. — Érection de la confrérie et approbation de ses statuts par Jean Edeline, licencié ès droits, official et vicaire général de Ferdinand de Neuville, évêque de Chartres.

G. 2405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1619-1787. — Titres de la confrérie de Notre-Dame. — 1. Legs de terres sises à Villerbon, 1619. — 2. Bail à ferme de terres sises à Villerbon, par le roi et les confrères de la confrérie, 1624. — 3. Registre de la confrérie : catalogue des sœurs (de 1713 à 1784); comptes de gestion rendus par les marguillières (de 1721 à 1787).

G. 2406. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1627. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Jacques. — Bail à rente de terres sises à Villerbon, par le roi et les confrères de la confrérie.

G. 2407. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1689-1786. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Sébastien. — Acquisition et baux à ferme, par les procureurs, de terres sises à Villerbon.

G. 2408. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1599-1724. — Titres de propriété communs à la cure, à la fabrique, à la Charité, à la Boîte des Trépassés, et aux confréries de Notre-Dame, de Saint Pierre et de Saint Sébastien. — 1. Mémoire des biens et revenus de la fabrique et de la Boîte des Trépassés, 1714. — 2-5. Legs de terres sises à Villerbon faits à la fabrique, à la Charité, à la Boîte des Trépassés et à la confrérie de Notre-Dame, 1599-1611. — 6. Legs de terres sises à Villerbon fait à la Charité, à la Boîte des Trépassés et à la confrérie de Saint Sébastien; le roi de ladite confrérie sera tenu de « faire faire la prière de l'âme du donateur », 1628. — 7. Legs de terres sises à Villerbon fait à la Boîte des Trépassés, et aux confréries de Saint Pierre et de Saint Sébastien, 1629. — 8. Legs de maisons, d'une grange, d'un pressoir et d'un colombier sis à Villerbon, fait à la cure, à la fabrique et à la Charité par mess. Jean Fesneau, curé dudit Villerbon, 1724.

VILLERMAIN (SAINT PIERRE).

G. 2409. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — Titres de propriété du prieuré-cure (1). — Bail à ferme de terres sises à Villermain, par mess. Lorain Dancy, chanoine de l'abbaye royale de Cuissy, prieur-curé de Villermain et Poisly, son annexe.

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Cuissy (Aisne) [Ordre des Prémontrés].

VILLEROMAIN (SAINT ÉTIENNE).

G. 2410. Liasse. — 3 pièces, papier.

1780-1782. — Titres de propriété de la fabrique. — 1-2. Baux à ferme de terres sises à Villeromain (1780-1781 ; par devant René Desbrosses, notaire royal à Lancé, et en présence de Pierre Petit, maître des petites écoles audit Lancé). — 3. Bail à ferme de terres sises à Villeromain ; par ledit bail il est « accordé » quelques terres à Charles Mauvallet, « comme maître d'écoles et sonneur [de Villeromain], et pour gouverner l'horloge » (1782).

VILLETRUN (SAINT MARTIN).

G. 2411. Liasse. — 2 pièces, parchemin.

1584. — Titres de la cure. — 1. Lettres de Jean Lemonnier, licencié ès lois, aumônier ordinaire du Roi de France, vicaire général de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, conférant la cure de Villetrun (*de Villetruyn*), vacante par résignation du dernier titulaire, à Me Oudin Seurin, présenté par Me Pierre Soreau, vicaire général de Me Maurice Mariau, archidiacre de Vendôme (17 mars 1584). — 2. Lettres de Me Pierre Soreau mandant au doyen rural de Vendôme de mettre ledit Oudin Seurin en possession de ladite cure (17 mars 1584).

VILLEXANTON (SAINT DENIS).

G. 2412. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1733-1779. — Titres de propriété de la cure. — Biens-fonds (terres) : acquisition, bail à ferme par les curés. Rente foncière : reconnaissance.

G. 2413. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1771-1782. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Bail à ferme par les marguilliers de terres sises à Aunay, 1771. — 2. Bail à ferme de terres sises à La Chapelle-Saint-Martin (1782 ; en présence de Denis Boutet, maître d'école à Villexanton). — 3. Bail à ferme de terres sises à La Chapelle-Saint-Martin, 1782.

G. 2414. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1757-1762. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Bail à ferme de terres sises à Villexanton et à Aunay, fait par le marguillier à Jean Jolly, vigneron, demeurant au Noyer, par. de Villexanton et de Talcy, alternativement, 1757. — 2. Bail à ferme de terres sises à La Chapelle-Saint-Martin, fait par le procureur de la Boîte, Toussaint Tournois, vigneron, demeurant à Villepoissier, par. de Villexanton et de La Chapelle, par alternatives (1762 ; en présence de Denis Boutet, maître d'école à Villexanton).

VILLIERS (SAINT HILAIRE).

G. 2415. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1707-1787. — Titres de la cure et de la fabrique. — 1. Bail à rente par le curé de terres sises à Mazangé (1741 ; en présence de Claude Baudron, écuyer, ancien garde de la porte, demeurant à Vendôme). — 2. Donation d'une rente foncière à la cure et à la fabrique, 1707. — 3. Bail à ferme, par les procureurs-fabriciers, de terres sises à Villiers, Naveil et Mazangé, 1787. — 4. Commandement de fournir une déclaration de leurs biens et de payer une taxe, fait aux procureurs-fabriciers par le fermier des droits d'amortissement en la généralité d'Orléans, 1714.

VINEUIL (SAINT MARTIN).

G. 2416. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1565-1784. — Titres de propriété de la cure : dons et legs, biens-fonds, rentes foncières. — 1. Lettres de patience de jouir de terres sises à Vineuil et léguées à la cure, 1675. — 2. Acquisition de terres sises à Vineuil par mess. Jacques Félibien, curé de la paroisse, 1675. — 3. Échange de terres entre le curé et les marguilliers : la fabrique cède à la cure des terres sises à Vineuil, à la condition pour le curé de « descharger la marelle de Vineuil des six prédications que ladicte marelle ... est tenue et obligée de faire faire annuellement à l'intention... de deffunt mess. Jehan Billard, prestre,... suivant qu'il paroist en lettre goticque par la plaque d'arain quy est attachée à costé de la grande porte... de l'église », 1673. — 4-6. Cessions de terres sises à Vineuil,

faites à la cure à titre d'échange, 1675-1677. — 7. Acte d'échange par lequel les paroissiens cèdent à la cure l'ancien cimetière de la paroisse (1784; en présence du sieur Jean Luc, maître d'école à Vineuil). — 8-11. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Vineuil, 1630-1640. — 12. Bail à ferme d'un arpent de pré sis au Gué aux Charrettes, par. de Vineuil, fait à Pierre Thibault, greffier de la justice et seigneurie de Vineuil et du Goullet (1640; en présence de Pierre Massion, garde des « varannes et garennes » au comté de Blois). — 13. Bail à ferme, par le curé, de terres sises à Vineuil (1642; en présence de Gentien Amyot, garde des chasses au comté de Blois). — 14-20. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Vineuil, 1642-1668. — 21-35. Baux à ferme de terres sises à Vineuil, par mess. Jacques Félibien, licencié ès droits, curé de Vineuil, 1668-1688. — 36-57. Baux à ferme, par les curés, de terres sises à Vineuil, 1689-1777. — 58. Bail à rente de terres sises à Pimpeneau fait par le curé à Nicolas Barré, tailleur et valet de chambre du cardinal de Bourbon, demeurant à Blois, agissant au nom de Mathieu Chéreault, tailleur et valet de chambre ordinaire du Roi, demeurant également à Blois, 1563. — 59-60. Rentes foncières à Vineuil : reconnaissances, 1601-1614.

G. 2417. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1610-1776. — Titres de propriété de la cure : dîmes et novales. — 1. Arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'une sentence des Requêtes du Palais maintenant le curé de Vineuil en possession et jouissance de toutes les novales et de la moitié des grosses et menues dîmes de sa paroisse; lesdites possession et jouissance contestées par Sylvain Gauvain et demoiselle Anne Le Bordier, sa femme, seigneurs de Vineuil, et par le chambrier de l'abbaye de Saint-Benoit lès Fleury-sur-Loire, 14 août 1610. — 2-3. Procès entre le curé de Vineuil et le curé de Vienne-lès-Blois, au sujet de leurs droits de dîme sur trois septrées de terres sises près de La Bouillie, que le curé de Vineuil prétendait se trouver encloses dans l'étendue de sa paroisse. Enquête du juge commis par le bailliage de Blois et auditions des témoins : sur la pièce de terre contestée on a construit, il y a 22 ans, une grande levée qui se rend au pont Châtré, en tirant vers Vineuil [fol. 11, v°, 14 et 149]; près du pont Châtré existait autrefois « une bourne qui avoit des fleurs de lys, laquelle l'on disoit faire séparation des paroisses de Vineuil et Vienne » [fol. 150, v°]; déposition d'un témoin (Alexandre Gendrier, 74 ans) rappelant qu'en son jeune âge il venait « à l'escolle dudict Vineuil, chez ung nommé Gouault, maistre d'escolle » [fol. 37]; déposition d'un témoin (Nicolas Habert, 38 ans) se souvenant « qu'au lieu d'aller a l'escolle, il se desbauchoit à porter de la terre pour parfaire ladicte levée » [f. 116], 1626. Jugement du bailliage de Blois déclarant que lesdites trois septrées de terres sont assises en la paroisse de Vineuil et sujettes à la dîme envers le curé de ladite paroisse, 1627. — 4-5. Baux à ferme, par les curés, de leurs dîmes et novales en la paroisse de Vineuil, 1700-1776.

G. 2418. (Liasse. — 40 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1514-1735. — Titres de propriété de la fabrique : dons et legs. — 1. Legs d'une rente foncière assignée sur une maison sise à Vineuil, devant la Croix Boissée, et abutant sur les terres de la métairie de Feularde, appartenant à Jacquette, femme de Me Jean Moreau, secrétaire du Roi ; ledit legs fait aux « marreillers, procureurs et entremecteurs des negoces et affaires de l'église parrochial,... suffisamment fondez de lettres de marrelle et procuration données de l'official de Bloys » et agissant avec le consentement des paroissiens de Vineuil (Jean Billorier, écuyer, seigneur de Launay, et autres) 1514. — 2. Patience donnée aux marguilliers de jouir de terres léguées à la fabrique et sises à Vineuil, 1561. — 3-5. Legs de terres sises à Vineuil, 1562-1579. — 6. Patience de jouir d'une portion de maison sise au pied du tertre des « Nouelles », 1580. — 7. Patience de jouir d'une pièce de vigne sise à Vineuil (1585; en présence de Pierre Massion, hôtelier à Vineuil). — 8-15. Legs de terres et d'une rente foncière à Vineuil, 1590-1606. — 16. Sentence du bailliage de Vineuil (donnée par Louis Aubert, licencié ès lois, avocat au présidial de Blois, lieutenant dudit bailliage) ordonnant que les marguilliers auront patience de jouir de vignes sises à Huisseau et léguées à la fabrique, 1606. — 17-19. Legs de terres sises à Vineuil, 1606. — 20. Patience de jouir de terres sises à Vineuil et léguées par Jean Guillon, 1608. — 21. Acquisition desdites terres par ledit Jean Guillon, 1592. — 22-30. Legs de terres sises à Vineuil, 1609-1610. — 31. Sentence du présidial de Blois (rendue par Jean Daguyer, écuyer, conseiller du Roi, président au présidial) donnant patience de jouir de terres sises à Vineuil, 1611. — 32. Patience de jouir de terres sises à Vineuil et léguées par Mathurin Gouauld, maître ès arts, demeurant en Vienne, 1611. — 33-42. Legs de sommes de deniers et de terres sises à Vineuil, 1611-1619. — 43. Patience de jouir de terres sises à Vineuil (1619; sous le sceau d'Achille Herbellin, avocat au présidial de Blois, bailli

du chapitre de Saint-Sauveur, comte de Blois durant les trois jours suivant l'Ascension). — 44-57. Legs de sommes de deniers et de terres sises à Vineuil, 1619-1636. — 58. Legs de terres sises à Vineuil par Catherine Amyot ; la testatrice élit pour exécuteur testamentaire Pierre Massion, garde des varennes du Roi et de Mgr son frère unique, comte de Blois, demeurant à Vineuil, 1638. — 59-60. Legs de terres sises à Vineuil, 1640-1642. — 61. Donation d'une rente foncière assignée sur des terres sises à Vineuil, par Me Jean Mahy, greffier en chef des eaux et forêts du comté de Blois, 1646. — 62. Bail à rente desdites terres par Me Jean Mahy, procureur du Roi au grenier à sel de Blois, 1636. — 63-66. Legs de terres sises à Vineuil, 1649-1674. — 67. Patience de jouir d'une somme de 800 liv. léguée par le sieur Louis Lambert, curé de Coulommiers, 1675. — 68. Patience de jouir de terres sises à Vineuil, 1682. — 69. Testament de mess. Jacques Berson, prêtre du diocèse du Mans, chapelain de la chapelle de Nanteuil (par. de Vineuil), portant fondations au profit de la fabrique, 1683. — 70-76. Dons et legs de sommes de deniers et de terres sises à Vineuil, 1688-1735.

G. 2419. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1535-1791. — Titres de propriété de la fabrique : biens-fonds. — 1. Cession à la fabrique d'un quartier de vigne sis en la paroisse de Vineuil, près de L'Aumône, 1561. — 2-3. Acquisitions, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil et à Huisseau, 1585-1603. — 4. Cession de vignes sises à Vineuil faite à la marelle, à titre d'échange, par Me Mathurin Gouauld, maître ès arts demeurant en Vienne lèz Blois, et par Me Jacques Gouauld, maître d'école demeurant audit Vienne, 1606. — 5. Sentence du bailliage de la seigneurie de Vineuil et du Goullet (Salomon Morin, licencié ès droits, avocat au bailliage et siège présidial de Blois, bailli) confirmant la marelle dans la possession de terres sises à Vineuil, 1624. — 6. Cession à la fabrique de terre sises à Vineuil, 1633. — 7. Échange de terres sises à Vineuil entre les marguilliers (Pierre Massion, garde ordinaire des « varannes » au comté de Blois, et autres) et mess. Paul Ardier, conseiller du Roi, seigneur de Beauregard, Cellettes, Vineuil et Le Goullet, 1636. — 8. Vente de prés sis à Huisseau et à Vineuil faite par les marguilliers à Jacques Courtin, écuyer, seigneur de Nanteuil, conseiller du Roi, demeurant à Blois (1654 ; en présence de Pierre Garnier, garde des varennes et campagnes du comté de Blois, demeurant à Vineuil). — 9. Cession à la fabrique de terres sises à Vineuil, 1689. — 10. Transaction par laquelle les marguilliers vendent à Jacques Courtin, seigneur de Nanteuil, des terres sises à Huisseau, 1694. — 11. Cession de vignes sises à Vineuil faite à la fabrique, à titre d'échange, par Constantin Lair, maître d'écriture à Blois, 1773. — 12-15. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil et à Montlivault, 1535-1679. — 16. Bail des prés des Mottes par l'assemblée des paroissiens ; ledit bail fait moyennant la somme de 50 livres, un gros pain blanc et un broc de vin de ferme annuelle, et à la charge de payer chaque année au curé de Vineuil, une somme de 3 livres pour le service célébré dans l'église paroissiale à l'intention du comte Thibaud qui a donné lesdits prés à la paroisse, 1692. — 17-26. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil et à Saint-Claude, 1693-1704. — 27. Bail à ferme par les marguilliers (Pierre Durand, officier des plaisirs du Roi, et autres) de terres sises à Vineuil, 1710. — 28-50. Baux à ferme par les marguilliers de terres sises à Vineuil et à Huisseau, 1712-1746. — 51-52. Bail à ferme de terres sises à Vineuil, fait à Pierre Mauguin, garde de la forêt de Russy, 1755. — 53-70. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil, Saint-Claude et Saint-Gervais, 1755-1782. — 71-76. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil et à Huisseau (1782-1783 ; en présence de Jean Luc, maître d'école à Vineuil). — 77-80. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises à Vineuil, 1783-1791.

G. 2420. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin.

1522-1761. — Titres de propriété de la fabrique : rentes foncières et rentes constituées. — 1-2. Rente foncière sur une maison sise en la paroisse de Vineuil : sentence du garde de la prévôté de Blois (Thibault Huart, licencié en lois, conseiller du Roi) maintenant la fabrique en possession de ladite rente, 1534 ; reconnaissance, 1645. — 3-4. Rente foncière sur une maison sise devant la Croix Boissée de Vineuil : sentence du lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois (Claude Musset, licencié en lois, conseiller du Roi) maintenant la fabrique en possession de ladite rente, 1539 ; semblable jugement du présidial de Blois, 1576. — 5-6. Rente foncière sur une planche d'héritage sise à la Haute et à la Basse-Rue de Vineuil, et anciennement plantée en safran : reconnaissance, 1612 ; nouvelle reconnaissance par Gentien Amyot, garde ordinaire des chasses au comté de Blois, demeurant à Saint-Gervais, 1638. — 7-9. Rente foncière sur une maison sise devant le cimetière de Vineuil : reconnaissances, 1598-

1687. — 10-22. Rentes foncières sur des terres sises à Vineuil et à Diray : reconnaissances, transfert, 1522-1761. — 23-24. Rente foncière à Blois : sentence du garde de la prévôté de Blois (Pierre Galloys, conseiller du Roi) maintenant la fabrique en possession de ladite rente hypothéquée sur deux maisons sises aux pavés de Chambourdin, faubourg de Blois, 1568; reconnaissance de ladite rente hypothéquée sur trois chambres à feu sises aux pavés de Chambourdin, par. de Saint-Honoré, et abutant, par le derrière, à la rue du « Gain d'or », 1573. — 25. Rente foncière à Blois : reconnaissance par Jacques Roderon, marchand tuilier demeurant au bas bourg Saint-Jean lèz Blois, de ladite rente hypothéquée sur une masure sise au bas bourg Saint Jean, rue du Petit Remenier, autrement appelée « Tuppierre », 1607. — 26. Reconnaissance d'une rente constituée, 1758.

G. 2421. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1582-1789. — Titres de propriété de la Charité. — 1. Patience donnée aux procureurs de jouir de terres sises à Vineuil et léguées à la Charité, 1676. — 2. Testament de Mathieu Rangeard, léguant à la Charité des vignes sises à Vineuil (1690; en présence de Jean Chapelain, clerc et maître d'école de la paroisse de Vineuil). — 3-5. Baux à ferme, par les procureurs et receveurs de la Charité, de terres sises à Vineuil et à Huisseau, 1691-1789. — 6-8. Rente foncière à Blois : reconnaissance de ladite rente hypothéquée sur une maison sise au faubourg de Vienne lez Blois, rue de Boulogne, et proche la maison du Petit Boulogne, 1672 (6); reconnaissance par Paul Charruyau, aubergiste de l'hôtellerie des Trois-Empereurs, demeurant en Vienne, 1748 (7); reconnaissance par Gentien Rangeard La Germonnière, négociant demeurant en Vienne, 1777 (8). — 9. Jugement du bailli de la « justice et maizerye » de Vineuil (Jacques Péan, licencié ès lois, avocat au présidial de Blois, bailli) maintenant la Charité en possession d'une rente foncière assignée sur des terres sises à Vineuil, 1582.

G. 2422. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1533-1677. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Donation à la Boîte de vignes sises à Vineuil (1533; sous le sceau du bailliage de Blois : Claude de Beauvillier, chevalier, seigneur de La Ferté-Hubert et de Thoury en Sologne, conseiller du Roi, gentilhomme de sa Chambre, gouverneur et bailli de Blois). — 2-8. Donations de terres sises à Vineuil, 1547-1677.

G. 2423. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1507-1713. — Titres de propriété de la confrérie du Saint-Sacrement. — 1. Donation de vignes sises à Vineuil, 1507. — 2. Sentence du bailliage de Saint-Lomer de Blois (Jacques Baudry, licencié ès lois, avocat au présidial de Blois, bailli) maintenant la confrérie en la possession de terres sises à Vineuil, 1614. — 3-6. Acquisitions de terres sises à Vineuil, par les procureurs de la confrérie, 1625-1685. — 7-11. Baux à ferme et à rente, par les procureurs, de terres sises à Vineuil et à Huisseau, 1547-1713. — 12. Reconnaissance d'une rente foncière assignée sur des vignes sises à Vineuil, 1623.

G. 2424. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1465-1701. — Titres de propriété de la confrérie de Notre-Dame. — 1. Donation de terres sises à Vineuil faite à la « frarie de la Conception Nostre Dame », 1465. — 2-4. Legs à la confrérie, de terres sises à Vineuil, 1671-1692. — 5. Acquisition par le procureur de la confrérie, de vignes sises à la Voie Gerbeuse, par. de Vineuil, 1625. — 6. Acquisition d'une vigne sise à Vineuil, faite par les confrères à titre d'échange avec Me Jean Mahy, greffier des eaux et forêts du comté de Blois, 1646. — 7. Acquisition d'une vigne sise au Colombier, par. de Vineuil, par le procureur et receveur de la confrérie, 1689. — 8-10. Baux à ferme, par les procureurs, de terres sises à Vineuil et à Huisseau, 1671-1694. — 11. Acquisition d'une rente foncière à Saint-Gervais, par le procureur et receveur de la confrérie, 1701. — 12-13. Baux à rente, par les procureurs, de terres sises à Vineuil, 1533-1613. — 14. Reconnaissance au profit de la confrérie, de rentes foncières assignées sur des terres sises ès paroisses de « Dizay » (près du chemin allant des Montils à Orléans) et de Vineuil (près du chemin de Blois à Orléans), 1548. — 15-19. Rentes foncières à Vineuil et à Huisseau : reconnaissances, 1572-1634. — 20. Sentence du lieutenant général du bailli de Blois (Denis Musset, licencié en lois, conseiller du Roi) maintenant les frères et sœurs de la confrérie en possession d'une rente foncière hypothéquée sur des terres sises à Vineuil, 1509.

G. 2425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1644-1677. — Titres de propriété de la confrérie du Rosaire. — 1. Legs à la confrérie de vignes sises à Vineuil, 1644. — 2. Patience donnée à la confrérie de

pour de vignes sises à Vineuil et léguées par mess. Mathurin Amyot, curé de Villefrancœur. 1661. — 3-5. Legs de terres sises à Vineuil, 1669-1677.

G. 2426. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1655. — Titres de propriété de la confrérie de Sainte Anne : donation à la confrérie, de vignes sises à Vineuil.

G. 2427. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1485-1733. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Éloi. — 1-2. Donations à la confrérie de terres sises à Vineuil, 1485-1610. — 3. Cession faite à la confrérie de terres sises à Vineuil, au censif de l'Aumône de Blois, 1610. — 4. Cession de terres sises au-dessous du moulin de Vineuil, faite à la confrérie, à titre d'échange, par n. h. Claude Testuard, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Blois, 1631. — 5-7. Baux à ferme, par les procureurs de la confrérie, de terres sises à Vineuil, 1593-1619. — 8. Délaissement de terres sises à Vineuil fait au profit de la confrérie, 1628. — 9-10. Baux à ferme, par les marguilliers de la paroisse, de terres sises à Vineuil et dépendant de la confrérie, 1732-1733. — 11. Reconnaissance, au profit de la confrérie, d'une rente foncière assignée sur des terres sises à Vineuil, au clos de L'Orme au doyen, 1534. — 12-18. Rentes foncières à Vineuil : reconnaissances, 1573-1665. — 19. Sentence du présidial de Blois (donnée par Jacques Courtin, écuyer, sieur de Nanteuil, président au présidial) portant conservation au profit de la confrérie, d'une rente foncière assignée à Vineuil, 1667.

G. 2428. Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1673. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Jacques : legs de terres sises à Vineuil.

G. 2429. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1646-1727. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Martin. — 1. Cession de vignes sises en la paroisse de Vineuil, faite à la confrérie, à titre d'échange, par Me Jean Mahy, greffier en chef des eaux et forêts du comté de Blois, 1646. — 2-3. Baux à ferme de terres sises à Vineuil, par les procureurs de la confrérie, 1689-1727.

G. 2430. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1631-1636. — Titres de propriété de la confrérie de Saint Sébastien : legs de terres sises à Vineuil et à Huisseau.

VOUZON (SAINT PIERRE).

G. 2431. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1403-1772. — Titres du prieuré-cure (1). — 1. Lettres de l'abbé et du couvent du monastère de Notre-Dame de Beaugency, portant approbation d'une transaction passée entre le prieur-curé et les gagers de Vouzon au sujet de certaines indulgences concédées à l'église dudit Vouzon, 1493. — 2. Donation d'une rente de 40 sous par. faite au prieur de Vouzon, 1508. — 3. Mandement du bailli de « Vóuson » et de Cléry, pour la maintenue du prieur de Vouzon en la possession et saisine d'une pièce de pré, 1403. — 4. Acquisition, par le prieur de Vouzon, d'un « journé » de pré sis en la paroisse de Vouzon (1447 ; en présence de Robin de La Collinière, clerc notaire et tabellion juré du scel et écriture de la châtellenie de Vouzon). — 5. Bail emphytéotique, par le prieur de Vouzon (du consentement de l'abbé et des religieux de Beaugency), d'un closeau de vigne sis à Vouzon et abutant au grand chemin « à aller d'Orléans à Bourges » ; et reconnaissance au profit dudit prieur, d'une rente foncière assignée sur une maison sise à Vouzon et tenant à l'hôtel-Dieu (1464, le 21 avril, vigile « des relevemens des corps sains de Baugency »). — 6. Bail emphytéotique (à la vie du preneur, de sa femme et du survivant de leurs enfants, et jusque à 59 ans après), par le prieur, du lieu de « Cossenay », en la paroisse de Vouzon (1483 ; sous le scel aux contrats de la châtellenie de Vouzon : Fleurant Bourgoing, licencié en lois, bailli de la châtellenie). — 7. Confirmation du legs fait au prieur, d'une rente foncière assignée sur une maison sise au bourg de Vouzon, près de l'hôtel-Dieu, 1500. — 8-9. Bail à rente, par le prieur-curé, d'une pièce de terre sise près du lieu des Arpents, au long du grand étang du prieuré, et d'un morceau de terre joignant à « la bricquerie » de l'église (1597 ; en présence de Louis Berthelot, hôtelier demeurant à Vouzon, et sous le scel aux contrats de la châtellenie de Vouzon : Claude Choutard, licencié en lois, avocat au Parlement de Paris et au pré-

(1) Prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency (O. S. A.).

sidial d'Orléans, bailli de la châtellenie. — 10-18. Rente foncière sur la métairie du Joinchay, par. de Neung : sentence de l'official d'Orléans ordonnant l'exécution du legs fait au prieur d'une rente foncière d'un septier de seigle (mesure de Neung), assignée sur le lieu du Joinchay, 1512 (10) ; sentence du bailli de la châtellenie de Vouzon portant condamnation à passer titre nouvel de ladite rente, 1596 (11) ; reconnaissance par Jean Thiellay, hôtelier au bourg de Neung, 1596 (12) ; sentence du bailli de la châtellenie de Vouzon, portant condamnation au paiement des arrérages, 1598 (13) ; nouvelle reconnaissance (sous le scel aux contrats de la châtellenie de La Ferté-Avrain : Jean de Courcelles, sieur du Ruau et de Theillay, licencié ès lois, avocat au Parlement de Paris et au présidial d'Orléans, bailli de la châtellenie), 1652 (14) ; nouvelle reconnaissance, 1679 (15) ; nouvelle reconnaissance par dame Françoise Duboys, veuve de François Vaché, notaire royal à Millançay, 1718 (16) ; nouvelle reconnaissance (sous le sceau du bailliage de Châteauvieux : Louis Deshayes, avocat au Parlement, docteur en l'université d'Orléans, bailli), 1757 (17) ; nouvelle reconnaissance par mess. Amédée Baguenault, écuyer, seigneur de Villebourgeon (par. de Neung), conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Orléans, 1772 (18). — 19-27. Rente foncière à Orléans : reconnaissance par Jean Sédille, salpêtrier et cabaretier demeurant à Orléans, d'une rente de 50 sous t. assignée sur une maison sise à Orléans, rue de la Treille, et abutant, par derrière, à la rue allant au guichet de la Brebis, anciennement appelée la rue des Moulins, 1610 (19) ; nouvelles reconnaissances, 1629-1674 (20-22) ; vente de ladite rente, 1676 (23) ; cession de ladite rente faite à titre d'échange au prieur de Vouzon, 1676 (24) ; reconnaissances de ladite rente au profit du prieur, 1717-1772 (25-27). — 28. Sentence du bailli de la châtellenie de Vouzon (Nicolas Moireau, licencié en lois, avocat au Parlement de Paris et au présidial d'Orléans, bailli) portant condamnation à payer les arrérages d'une rente foncière à mess. Jean Lelectier, aumônier et conseiller de la reine Marguerite, prieur-curé de Vouzon, 1608. — 29. Transaction entre le prieur-curé et Jean Dufresne, au sujet de certaines dîmes en la paroisse de Vouzon, que ledit Dufresne prétendait lui appartenir à titre d'inféodation : les parties s'accordent pour le partage des dîmes contestées, 1465.

G. 2432. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin : 12 pièces, papier.

1486-1767. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Donation à la fabrique d'une pièce de terre dépendant du lieu du Marchais et d'une autre pièce sise au-dessus de l'étang du Bas-Vezin et tenant à la grosse borne des seigneuries de Vouzon et Sennely, 1583. — 2-3. Baux à moison, par les gagers, de terres sises « lez le semetière de Vouson », et d'autres terres sises « au territoire de La Tramblaye », 1496. — 4. Bail à ferme du pré Saint-Pierre, par les gagers, 1559. — 5. Bail fait par les gagers à Ithier Gaultray, marchand hôtelier demeurant au village de La Motte (par. de Vouzon), d'une pièce de pré sise audit village et joignant aux dépendances du logis de l'Écu, 1702. — 6-7. Rente foncière sur la maison du Dauphin, sise en la grande rue de Vouzon : legs de ladite rente, 1668 ; reconnaissance, 1708. — 8-11. Rente foncière à Vouzon. Acte de partage d'une maison et dépendances sise à Vouzon, dont une portion est chargée de rente envers l'église de Vouzon ; l'autre portion est dite joignant à la grande rue allant d'Orléans à Bourges et aux dépendances de l'Écu de France, 1486 [vidimus de 1524] (8) ; reconnaissance de ladite rente (la maison hypothéquée est dite joignant à la maison du Lion d'or) sous le sceau de la châtellenie de Vouzon (Jean Maillé, licencié en lois, bailli de la châtellenie), 1525 (9) ; nouvelles reconnaissances, 1588-1589 (10-11). — 12-16. Autre rente foncière à Vouzon. Testament de Silvine Lambert, femme d'hon. h. Me Jacques Leverd, procureur fiscal de la seigneurie de Vouzon, portant legs à la fabrique d'une rente à prendre sur une maison sise près du bourg de Vouzon, à la charge d'accomplir les « voyages » de Saint-Jean de Nemours, de Saint-Ladre d'Avallon, de Notre-Dame de Cléry, etc., auxquels la testatrice « s'est vouée cy devant », 1578 (12) ; reconnaissance de ladite rente (la maison est dite sise au dessus des fontaines), passée au logis des Trois Rois, 1588 (13) ; nouvelles reconnaissances, 1616-1708 (14-16). — 17. Reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise au bourg de Vouzon, 1594. — 18-19. Autre rente foncière sur une maison sise au bourg de Vouzon, en la Grande Rue : reconnaissance (la maison est dite joignant aux Trois Rois), 1615 ; nouvelle reconnaissance, 1730. — 20-22. Autre rente foncière sur une maison sise au bourg de Vouzon : legs à la fabrique d'une somme de 100 liv., 1674 (20) ; constitution de ladite rente au profit de la fabrique, 1680 (21) ; reconnaissance, 1709 (22). — 23-26. Autre rente foncière sur une maison sise au bourg de Vouzon : bail à ferme de ladite maison fait par Jacques Cahouet, conseiller du Roi, trésorier payeur de la gendarmerie de France, demeurant à Orléans, à la charge de payer ladite rente et les cens dûs au duc de Ventadour, 1689 (23) ; sous-bail de ladite maison, 1698 (24) ; procédure en reconnaissance de ladite rente, 1709 (25-26). — 27. Bail à

rente (sous le scel aux contrats de la châtellenie de Vouzon : Robert de Saint-Mesmin, licencié en lois, bailli de la châtellenie), par les gagers, d'une place « ou soulloict naguaires estre l'hospital », sise au bourg de Vouzon, 1544. — 28-30. Rente foncière à Vouzon : bail à rente, par les gagers, d'une place (appelée le pré aux toiles) sise devant la fontaine Saint-Éloi et joignant aux dépendances du logis du Lion d'or, 1592 (28-29) ; reconnaissance, 1708 (30). — 31. Rente foncière sur un jardin sis au lieu de La Saincte : reconnaissance par Anne Rocheux, veuve de Me Pierre Lefèvre, lieutenant du bailliage de la châtellenie de Vouzon, 1588. — 32-34. Rente foncière sur la métairie de La Bonnerie, par. de Vouzon : reconnaissance, 1654 (32) ; nouvelle reconnaissance au profit d'Alexandre Dampmartin, écuyer, sieur des Bardillaires, lieutenant en la maréchaussée d'Orléans, 1666 (33) ; legs de ladite rente fait à la fabrique par Sylvain Veneau, procureur fiscal et notaire de la justice de Vouzon, 1743 (34). — 35. Bail à rente, par les gagers, de terres sises à La Chesnière, près du grand étang de Choisy, 1731. — 36. Acquisition, par les gagers et proviseurs jurés de l'église, d'une rente d'une mine de seigle, mesure de Vouzon, à prendre sur la métairie des Leurys, par. de Vouzon, 1501. — 37. Reconnaissance au profit de la fabrique d'une rente foncière assignée sur le lieu de La Rozelle, par. de Vouzon, 1698. — 38-39. Rente foncière sur la métairie de Bresseaux, par. de Chaumont : legs de ladite rente, 1606 ; reconnaissance, 1611. — 40-49. Rente foncière sur une maison sise à Orléans, rue de la Cour. Cession de ladite rente faite à la fabrique, à titre d'échange, par n. h. François Beauharnais, sieur de La Grillière et de Villechauve, lieutenant général au présidial d'Orléans, 1616 (40) ; reconnaissances au profit de la fabrique et jugements conservatoires, 1651-1767 (41-49). — 50-51. Rente foncière sur la métairie des Rousselets, par. de Sennely : donation de ladite rente (de deux mines et demie de seigle, mesure de Sennely), 1664 ; reconnaissance, 1664.

G. 2433. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1409-1736. — Titres de propriété communs au prieuré-cure et à la fabrique : biens-fonds, rentes foncières. — 1. Donation faite au prieur et à l'église, de trois « carteléez » de terre, sises « leez la justice de Vouson » (1449 ; sous le sceau de la châtellenie de Vouzon : Girart Boilève, licencié en lois, bailli). — 2-3. Reconnaissance, au profit du prieur et de l'église, de la propriété d'un pré, appelé le pré de Saint-Pierre, sis au dessous du petit étang du prieur, 1496. Bail à ferme dudit pré par le prieur et les gagers, 1497. — 4. Bail à ferme, par le prieur et les gagers, d'un pré sis au dessus du pré de la Pierre, 1472. — 5. Bail à moison, par le prieur et les gagers, de deux « journées » de pré, joignant à l'étang de La Houssaye, 1512. — 6-8. Baux à moison, par le prieur et les gagers, d'une portion de la métairie du Saulsay, par. de Vouzon, 1486-1545. — 9. Bail à ferme, par le prieur et les gagers, de terres sises à La Berlaudière et à La Rozelle, 1489. — 10-11. Baux à ferme, par le prieur-curé et les gagers, de terres sises au Chêne-Pinault, à La Houssaye, à La Fosse-Noire, à La Rozelle, etc., 1620, 1626. — 12. Donation d'une rente foncière faite au prieur et à l'église par Robert Lepoitevin, écuyer, et par demoiselle Jeanne de Meung, sa femme, 1467. — 13-15. Rentes foncières sur des maisons sises au bourg de Vouzon : reconnaissances, 1607-1736. — 16-17. Bail à rente, par le prieur et les gagers, d'un verger sis auprès de la fontaine Saint-Éloi, 1497. — 18-20. Rente foncière sur un jardin sis au bourg de Vouzon : reconnaissances, 1676-1736. — 21. Bail à rente, par le prieur et les gagers, de terres sises sur le chemin de Sennely, 1559. — 22-26. Rente foncière sur la métairie des Boullais, par. de Vouzon : reconnaissances, 1596, 1670 ; legs d'une partie de rente sur ladite métairie, 1698 ; nouvelles reconnaissances, 1708, 1719. — 27. Rente sur la métairie de La Houssaye, par. de Vouzon : reconnaissance, 1596. — 28-29. Donation d'une rente de deux sous par. et de quatre mines de seigle, mesure de Vouzon, faite au prieur et à l'église par Jean de Lury, seigneur de Lury (par. de Vouzon), 1409. Vidimus dudit acte de donation, 1472. — 30. Bail à rente, par le prieur et les gagers, de terres sises auprès du lieu de La Mercerie, 1450. — 31. Bail à rente, par les mêmes, d'un demi « journel » de pré, sis aux « Merdereaux », 1445. — 32-34. Rente foncière sur le lieu de La Ronce, par. de Vouzon : titres anciens de ladite rente, 1557-1605 (32-33) ; délaissement de ladite rente léguée au prieur et à la fabrique par Perrette Lefeuvre, femme de Me François Bureau, procureur et notaire à Aubigny, 1634 (34). — 35. Rente foncière sur la métairie des Rues, par. de Vouzon : reconnaissance, 1608. — 36. Bail à rente, par le prieur et les gagers, de terres sises près de l'étang du prieuré de Vouzon, 1462. — 37. Vente par Noël Barbier, texier en draps, et par Pierre Barbier, texier en draps et hôtelier à Vouzon, de parties de la métairie de Misabran et de l'étang de « Vrain », sis à Vouzon, chargés de 4 sous par. de rente envers l'église de Vouzon ; ladite vente faite pour le prix de neuf vingts livres t. dont 100 liv. ont été payées en 10 écus à la couronne, 9 écus au soleil, 1 salut, 9 ducats, 22 mailles au trait, 2 mailles

au chat, 1 florin d'Aragon, demi écu d'or à la couronne et monnaie courante, 1483 (copie de 1524). — 38. Mandement du lieutenant général du bailliage de Vouzon ordonnant, à la requête des prieur et gagers et faute de paiement de ladite rente, la saisie du poisson de l'étang de Verain, 1532. — 39. Reconnaissance d'une rente sur l'étang du « Bas Vezin », par Me Jacques Leverd, procureur fiscal de la seigneurie de Vouzon, 1584.

G. 2434. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1588-1773. — Titres de propriété communs au prieuré-cure et à la fabrique : rentes foncières. — 1-27. Rente sur la métairie des Basses-Brosses, par. de Vouzon : reconnaissances au profit du prieuré-cure et de la fabrique, 1591, 1614 (1-2) ; acquisition de ladite métairie par mess. Anne de Lévis de Ventadour, conseiller du Roi, abbé de Meymac et de Saint-Martin-aux-Bois, seigneur des terres et châtellenies de Vouzon et Lamotte-sur-Beuvron, 1647 (3) ; bail à ferme de ladite métairie fait, à charge de ladite rente, par mess. Louis Charles de Lévis, duc de Ventadour et de Damville, pair de France, seigneur de Vouzon et Lamotte-sur-Beuvron (1675 ; au château de Lamotte-sur-Beuvron, en présence de Me François Venon, aumônier du duc de Ventadour, et de Jean Machaire, maître chirurgien demeurant au château de Lamotte) (4-6) ; bail à ferme des revenus de la terre et seigneurie de Vouzon et Lamotte-sur-Beuvron, par dame Marguerite Félix de Lévis de Ventadour, veuve de Jacques Henri de Durfort, duc de Duras, pair et premier maréchal de France, général des armées du Roi, gouverneur pour Sa Majesté de la comté de Bourgogne et de la citadelle de Besançon, 1705 (7) ; bail à ferme de la métairie des Basses-Brosses, par le receveur général de la terre et seigneurie de Vouzon et Lamotte-sur-Beuvron, 1705 (8) ; procès en reconnaissance de ladite rente poursuivi (devant les Requêtes du Palais et le Parlement de Paris), par le prieur-curé et les marguilliers, contre mess. Jean-Baptiste de Durfort, duc de Duras, maréchal des camps et armées du Roi, et contre mess. Hercule de Rohan, duc et pair de France, et dame Gènevièvе de Lévis de Ventadour, son épouse, 1715-1718 (9-27). — 28-43. Rente foncière sur les métairies du Grand-Pont-Balon et de La Javonnière, par. de Lamotte-sur-Beuvron. Legs de parties de ladite rente sur la métairie du Grand-Pont-Balon, par. de Vouzon, 1592, 1596 (28-29) ; reconnaissance, 1615 (30) ; donation d'une autre partie de ladite rente sur la métairie de La Javonnière, par. de Vouzon, 1599 (31) ; reconnaissances, 1615, 1616 (32-33) ; vente de la métairie de Pont-Balon, faite à la charge de ladite rente, 1679 (34) ; nouvelles reconnaissances, 1680, 1708 (35-36) ; sentences du bailliage de la châtellenie de Vouzon maintenant le prieur-curé et les gagers en possession de la rente assignée sur La Javonnière, 1588, 1614 (37-38) ; reconnaissances des rentes hypothéquées sur les métairies de Pont-Balon et de La Javonnière, 1615, 1680 (39-40) ; acte de l'opposition à la vente de La Javonnière faite par le prieur-curé et les gagers contre le duc de Sully, pair de France, 1720 (41) ; reconnaissance desdites rentes de Pont-Balon et de La Javonnière par François Gaullier, aubergiste de l'Écu de France, au bourg de Lamotte-sur-Beuvron, 1736 (42) ; nouvelle reconnaissance, 1773 (43).

G. 2435. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1562-1763. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1-3. Rente sur une maison sise à Vouzon, rue de Glatigny : ancienne reconnaissance, 1667 (1) ; reconnaissances au profit de « l'écuelle aumônière » des Trépassés de Vouzon, 1714, 1752 (2-3) — 4. Bail à rente, par le gager-proviseur de l'écuelle aumônière, de deux boisselées de terre sises sur la Grande rue de Vouzon, 1703. — 5-7. Rente sur une maison sise proche la fontaine Saint-Éloi de Vouzon : reconnaissances, 1664-1753. — 8-19. Rente sur le lieu de La Pothière, par. de Menestreau-en-Villette. Titres anciens : baux à rente, 1562, 1614 (8-9) ; acte d'échange du lieu de La Pothière, portant reconnaissance d'une rente de 3 mines de seigle envers la Boîte des Trépassés, 1640 (10) ; procédures en reconnaissance poursuivies, par le procureur des Trépassés, devant la justice de La Ferté-Senneterre, la prévôté et le présidial d'Orléans, 1669-1675 (11-16) ; reconnaissances, 1677-1736 (17-19).

YVOY (SAINT CAPRAIS).

G. 2436. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1595-1785. — Titres de propriété de la fabrique. — 1. Testament de Jean Herpin, marchand à Yvoy, portant legs à la fabrique d'une pièce de terre sise en la paroisse d'Yvoy, 1633. — 2. Titre ancien de ladite terre : acquisition par Jean Herpin (1595 ; sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Nabert : Claude Chautart, licencié en lois, avocat au présidial d'Orléans, bailli de ladite châtellenie). — 3. Bail à ferme de terres sises à Yvoy, par les gagers de la fabrique, 1785. — 4. Reconnaissance par Aubin Proust, marchand hôtelier au bourg d'Yvoy, d'une rente assignée sur une maison sise audit bourg et

appelée le Cheval blanc (1621 ; par devant Noël Lemaire, notaire au bourg d'Yvoy, et sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Nabert : Michel Brachet, écuyer, seigneur du Tapinet, licencié en lois, avocat au Parlement de Paris et au présidial d'Orléans, bailli de la châtellenie). — 5-9. Titres d'une rente assignée sur une maison sise au bourg d'Yvoy : acquisition de ladite rente, 1653 (5); reconnaissance, 1663 (6); acquisition de ladite rente par Me Antoine Vivier, lieutenant et notaire au bourg d'Yvoy, 1674 (7); cession de ladite rente faite à la fabrique par Anne Margat, veuve dudit Antoine Vivier, 1682 (8); reconnaissance au profit de la fabrique, 1683 (9). — 10-12. Rente foncière au bourg d'Yvoy : vente d'« une planche d'héritage, où cy devant souloit avoir une maison appelée la Maison Dieu », chargée de rente envers la fabrique, 1621 (10); reconnaissance au profit de la fabrique (sous le sceau du duché-pairie de La Ferté-Senneterre : Alexandre Dammartin, écuyer, sieur des Bardillières, licencié en lois, juge ordinaire du duché), 1674 (11); nouvelle reconnaissance, 1720 (12). — 13-18. Rente foncière à Josnes : vente de terres sises dans la paroisse de Josnes, 1647 (13); reconnaissances d'une rente assignée sur lesdites terres au profit de Me Nicolas Goutault, lieutenant de La Ferté-Saint-Aignan (1672), et de Me François Savart, lieutenant et notaire de la justice d'Yvoy (1706) (14-15); reconnaissances au profit de la fabrique, 1741-1775 (16-18). — 19-24. Autre rente foncière à Josnes : cession d'une maison et de terres sises en la paroisse de Josnes, faite à Me Nicolas Goutault, sieur de La Rue, lieutenant des justices de La Ferté-Saint-Aignan, Courbanton et Dhuison, 1684 (19); bail à rente desdits biens par ledit Nicolas Goutault, 1684 (20); reconnaissance de ladite rente au profit de Me François Savart, lieutenant de la justice d'Yvoy et notaire audit lieu, 1711 (21); acquisition d'autre rente foncière à Josnes par ledit François Savart, 1722 (22); reconnaissances desdites rentes au profit de la fabrique, 1741-1776 (23-24). — 25-30. Rente foncière de sept boisseaux et demi de seigle (mesure de Beaugency) sur le lieu de La Guitonnière, par. de Ligny-Le-Ribault : reconnaissance par mess. Valentin Boutin, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de N. D. de Clairfontaine, agissant au nom de Charles Boutin de La Guitonnière, écuyer de la Reine, 1632 (25); sentence du bailliage de Ligny portant condamnation à passer titre nouvel de ladite rente, 1670 (26); reconnaissances par Charles Jabin, écuyer, sieur de La Guitonnière, 1670 (27); par François Nouel de La Tour, écuyer, sieur du Goguet (par. de Saint-Marc lès Orléans), 1719 (28); par Jacques de Saint-Mesmin, écuyer, seigneur de La Cantée (par. de Ligny-Le-Ribault), capitaine d'infanterie, 1732 (29); par les demoiselles de Saint-Mesmin, 1767 (30). — 31-36. Rente constituée due en dernier lieu par des vignerons de Lailly : acquisition de ladite rente par les gagers et procureurs de la fabrique, reconnaissances, 1628-1766.

G. 2437. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 1 pièce, papier.

1625-1628. — Titres de propriété de la Boîte des Trépassés. — 1. Legs d'une pièce de terre sise en la paroisse d'Yvoy, fait à la Boîte par Michelle Herpin, veuve de Me Noël Lemaire, lieutenant et notaire au bourg d'Yvoy, 1625. — 2. Titre nouvel d'une rente de trois quartes de seigle (mesure de La Ferté-Nabert), assignée sur la métairie de La Fauconnière, paroisse de Chaumont, 1628.

BÉNÉFICES ET CHAPELLES

G. 2438. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1511-1678. — Titres de la chapelle royale de Saint Louis de Marseille, fondée en l'église paroissiale de Chambon. — 1. Procuration donnée par Me François de La Croix, prêtre du diocèse de Paris, chapelain de ladite chapelle, pour résigner son bénéfice en faveur d'Alexandre Richard, clerc tonsuré du diocèse de Chartres, 1677. — 2. Lettres royaux conférant ladite chapelle audit Alexandre Richard. Versailles, 29 juillet 1677. — 3. Certificat de la mise en possession de ladite chapelle, donné par Simon Laurens, notaire apostolique et notaire de la cour épiscopale de Chartres, 1677. — 4. Arrêt du Bureau de la Chambre des Comptes de Blois ordonnant l'enregistrement au greffe de ladite Chambre, des lettres de provision obtenues par Alexandre Richard, 1677. — 5. Arrêt de Jean de La Saussaye, écuyer, sieur de La Raboys, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes de Blois, trésorier de France, général des finances et intendant des maisons et bâtiments du domaine du comté de Blois, portant consentement à l'entérinement desdites lettres de provision, et mandant aux receveurs généraux du domaine du comté de payer les sommes que ledit Richard doit percevoir sur ledit domaine, conformément aux états de S. M., 1678. — 6-12. Rentes foncières à Marolles. Sentence de Simon Riollé, conseiller du Roi, lieutenant général des bailliage et gouvernement de Blois, portant conservation d'une rente assignée sur deux aireaux sis à « Merrolles », 1571 (6); titre portant reconnaissance d'une rente assignée sur une maison sise au bourg de « Merrolles », 1576 (7); reconnaissance de

ladite rente (pardevant Pierre Raguier, notaire et tabellion royal en la collocation de Saint-Bohaire), 1609 (8) ; titres nouvels, 1609 (9-10) ; autres titres nouvels de ladite rente (par devant Adrien Huet, notaire royal à « Merrolles les Blanches »), 1610 (11-12). — 13. Sentence de Denis Musset, licencié en lois, seigneur de La Rousselière, conseiller du Roi, lieutenant général des gouvernement et bailliage de Blois (rendue à la requête du procureur général du Roi en son comté de Blois), portant conservation au profit de la chapelle d'une rente assignée sur un aireau sis au lieu de Villetart, en la par. de Maves, 1511. — 14-17. Rentes foncières à Villeberfol, par. de Conan. Reconnaissance de ladite rente assignée sur un aireau sis à « Villeberfou », 1511 (14) ; sentence de Denis Musset, lieutenant général du bailli de Blois, portant conservation de ladite rente, 1511 (15) ; titres nouvels, 1575-1581 (16-17).

G. 2439. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1565-1648. — Titres de propriété de la chapelle royale du château de Montfrault (par. de Chambord). — 1. Bail à ferme de la quarte partie des dîmes d'Avaray (indivises avec le sieur d'Avaray et l'abbesse et prieure de Beaumont) fait à Nicolas Bigot, notaire à Séris, par Me Jean Leroy, chapelain, 1565. — 2. Bail à ferme par mess. Jacques Brunet, prêtre habitué en l'église Saint-Solenne de Blois, chapelain de Montfrault, de la quatrième partie des dîmes de son bénéfice qui se lèvent en Rivière, par. de Vienne lès Blois (dîmes indivises avec les religieux de Saint-Lomer de Blois), 1648.

G. 2440. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1603-1790. — Titres de propriété de la chapelle du Villier (par. de La Chapelle-Saint-Martin). — 1-2. Baux à ferme de terres sises à La Chapelle-Saint-Martin, par les procureurs-marguilliers et entremetteurs du bien et revenu de la chapelle du Villier (1603-1606 ; par devant Jean Mestivier, notaire et tabellion juré à La Chapelle). — 3-9. Baux à ferme et à rente, par les marguilliers de la chapelle, de terres sises en la paroisse de La Chapelle, 1625-1751. — 10-12. Baux à ferme, par lesdits marguilliers, de terres sises en ladite paroisse (1752 ; en présence de Claude Jugé, maître d'école à La Chapelle). — 13-16. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises en ladite paroisse (1756-1759 ; en présence de Pierre Jugé, maître d'école à La Chapelle). — 17-29. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises en ladite paroisse, 1778-1786. — 30-34. Baux à ferme, par les marguilliers, de terres sises en ladite paroisse (1787-1790 ; en présence de Pierre-François Henry, maître des petites écoles à La Chapelle). — 35-36. Constitution de rente au profit de la fabrique de la chapelle, 1696.

G. 2441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1661. — Titres de la chapelle de Sainte Anne, au lieu seigneurial de Château-Landon (par. de Châteauvieux). — 1. Fondation d'une rente assignée sur le lieu de Château-Landon, faite au profit de ladite chapelle (de nouveau rebâtie) par mess. Charles de Gigault, chevalier, seigneur de Bellefond, du Chassin et de Château-Landon, 1661. — 2. Lettres de Nicolas Chéron, official ordinaire et vicaire général de l'archevêque de Bourges, portant homologation dudit contrat de fondation et permission audit sieur de Gigault de faire bénir ladite chapelle, 1661.

G. 2442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1731-1783. — Titres de la chapelle de Sainte Catherine fondée, en titre de bénéfice, dans l'église paroissiale de Couture. — 1. Offre de foi et hommage faite par Me François Hue, titulaire de la chapelle, au procureur fiscal du fief et seigneurie des Quatre-Seigneurs de Sougé (appartenant au marquis de Hautefort, à M. Le Cogneux, marquis de Belabre, et à l'abbé de L'Étoile), 1731. — 2. Offre de paiement de droits censuels faite aux fermiers de la seigneurie des Quatre-Seigneurs, par Me François Hue, curé de Marcé et chapelain de Sainte Catherine, 1732. — 3. Aveu fourni par Me Jean Volet, vicaire de Couture et titulaire de la chapelle, à mess. François de Fesques, marquis de La Rochebousseau, ancien capitaine des grenadiers des gardes françaises, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de La Roche-Turpin, baron de La Flotte, seigneur des Roches, de Sougé, d'Artins, des Essarts et de Saint-Rimay, à cause du fief des Quatre-Seigneurs qui lui appartient pour les trois quarts (l'autre quart étant à M. l'abbé de L'Étoile) (1783 ; fait au château de La Roche-Turpin, par devant Étienne Arrondeau, notaire royal à Sougé, commissaire au terrier de la châtellenie de La Roche-Turpin ; en présence du sieur Louis Léger, féodiste, demeurant au château de La Roche-Turpin, et du sieur Louis Lecomte, aussi féodiste, demeurant ordinairement au château de Mangé, par. de Verneil-le-Chétif). — 4. Plan d'une prairie appartenant à la chapelle, et sise à Sougé, au fief des Quatre-Seigneurs (s. d. : XVIIIe s.). — 5-6. Baux à ferme par Me Robert Lorin, titulaire de la chapelle, d'une maison située vis-à-vis de l'église de Cou-

ture et joignant à la rue tendant du pilori au cimetière (1764) ; — de terres sises à Sougé (1773). — 7. Bail à ferme de terres sises à Couture, par Me Robert Lorin, prêtre, principal du collège de Couture et titulaire des bénéfices de Sainte Catherine et Saint René et de la prestimonie de Nicolas Dufeu, 1777. — 8-10. Procédures. Sentence du siège royal de Saint-Calais donnant main-levée d'une saisie faite sur les biens de la chapellenie par les possesseurs du fief des Quatre-Seigneurs (mess. Emmanuel de Hautefort, chevalier, marquis dudit lieu, baron de La Flotte, seigneur des Roches; mess. Gabriel Le Cogneux, chevalier, seigneur de La Roche-Turpin et Artins), 1731 (8) ; requête en complainte, présentée au bailliage de Couture par le chapelain de Sainte Catherine, pour raison de troubles apportés dans la possession de terres sises à Couture, s. d. : XVIIIe s. (9) ; transaction sur procès en paiement de dettes passives du chapelain, 1768 (10).

G. 2443. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1651-1788. — Titres de la chapelle de Saint René, fondée en titre de bénéfice dans l'église paroissiale de Couture. — 1-3. Titres de fondation de la chapelle. Acquisition de terres sises à Couture par mess. René Beucher, chapelain de Sainte Catherine, 1651 (1) ; prise à rente, par René Beucher, de terres sises dans les paroisses de Couture et des Essarts (1651 ; fait à Couture en présence de Me Pierre Allain, secrétaire ordinaire de S. A. R.) (2) ; donation de biens-fonds sis en la paroisse de Couture, faite par Me René Beucher au profit de la chapelle qu'il a fait construire sous le nom de Saint René, en l'église de Couture (1654 ; en présence de noble Julien Brée, sieur de La Fontaine, grand valet de pied de la Reine) (3) ; nouvelle donation de biens-fonds sis à Couture faite à ladite chapelle par René Beucher, 1657 (4-5). — 6-10. Baux à ferme et à moitié, par le chapelain de Saint René, d'une maison et de terres sises en la paroisse de Couture, 1765-1771. — 11. Transaction conclue par le chapelain au sujet des droits d'issue d'une cave en roc dépendant de son bénéfice, 1788. — 12-13. Rente foncière à Couture : reconnaissance, jugement conservatoire du bailliage de Vendôme, 1692-1756.

G. 2444. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1640-1786. — Titres de la prestimonie de Nicolas Dufeu, fondée en titre de bénéfice dans l'église paroissiale de Couture. — 1-3. Titres de fondation de la prestimonie. Acquisition par Nicolas Dufeu, marchand à Couture, d'une rente foncière assignée sur des terres sises en la paroisse d'Artins, 1640 (1) ; testament dudit Nicolas Dufeu, portant fondation de services religieux en l'église de Couture, et legs de deniers et de terres sises à Couture, au prêtre chargé d'acquitter lesdites fondations (1654 ; en présence de Geoffroy Brée, valet de pied de la Reine) (2) ; titre portant obligation d'une somme de 200 livres au profit des héritiers de Nicolas Dufeu, 1684 (3). — 4. Présentation de Me Robert Lorin, vicaire de Couture, faite à l'évêque du Mans, collateur de la prestimonie, par Crespin Grigoreau, marchand à Couture, parent du fondateur et présentateur à ce titre, 1751. — 5. Lettre de provision de la prestimonie accordée audit Robert Lorin par Charles de Froullay, évêque du Mans (1751 ; sceau armorié, plaqué). — 6. Prise de possession de la prestimonie par ledit Me Robert Lorin, principal du collège de Couture, 1751. — 7-8. Acquisition de terres sises à Couture par Me Pierre Bégin, chapelain de Sainte Catherine et de Saint René, titulaire de la prestimonie de Nicolas Dufeu et du collège de Couture (1725 ; en présence de Charles Debaste, sieur de Menesville, maître d'école à Couture). — 9. Cession de terres sises à Couture faite à Me Joseph Rivière, titulaire de la prestimonie, demeurant au château de La Ribochère, par. de Villedieu, 1734. — 10. Bail à moitié de terres sises à Couture, par le titulaire de la prestimonie, 1759. — 11. Bail à moitié, par le même, de terres sises à Couture (1769 ; en présence de Pierre Leblond, maître d'école à Sougé). — 12-15. Procédure en conservation de propriété faite devant le bailli de Couture par Me Joseph Rivière, titulaire de la prestimonie et du collège fondé à Couture par défunt Charles Lemoine, sieur de Belle-Isle, 1734. — 16-18. Rente foncière à Couture : procédures en conservation, reconnaissance, 1729-1786.

G. 2445. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Titres de propriété de la chapelle de Notre-Dame des Essarts (par. des Essarts). — Bail à ferme, par le chapelain, de prés dépendant de ladite chapelle et situés paroisses d'Artins et Sougé.

G. 2446. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1491-1609. — Titres de la chapelle de Saint Jean-Baptiste, fondée en l'église paroissiale de La Ferté-Hubert. — 1. Bail à rente de la métairie de La Varie (par. de Crouy) fait par mess. François de Patay, écuyer, chapelain, du consentement de Jean de Beauvillier, écuyer, seigneur de La Ferté, conseiller et chambellan du duc

d'Orléans, 1491. — 2. Bail à moison de terres situées par. de Crouy, par frère Jacques de Salvert, chapelain (1536; en présence de René de Beauvillier, comte de Saint-Aignan en Berry, seigneur de La Ferté, Thoury, La Salle lez Cléry et Le Bouschet d'Estouteville, et sous le sceau du bailliage de La Ferté-Hubert : Claude Dupont, licencié ès lois, bailli). — 3. Bail à ferme de terres sises à Crouy et de la dîme de Ruauldin (lesdits héritages et droits de dîme mouvant et dépendant de la chapellenie) par dame Marie Babou, procuratrice de mess. Claude de Beauvillier, comte de Saint-Aignan en Berry, baron de La Ferté-Hubert et de La Salle lès Cléry, seigneur de Luçay en Beauce et de la mairie de Crouy, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances sous la charge du duc d'Alençon, frère du Roi, chambellan et conseiller de mondit seigneur le duc, (1570; sous le sceau du bailliage de La Ferté-Hubert : Vincent Guignart, licencié en lois, bailli). — 4. Bail à ferme de terres et de dîmes en la paroisse de Crouy, par dame Marie Babou, épouse de mess. Claude de Beauvillier, capitaine de six vingts hommes d'armes des ordonnances sous l'autorité de Monseigneur, frère de Sa Majesté, gouverneur pour S. M. au pays et duché de Berry, procuratrice du chapelain de Saint Jean-Baptiste, 1578. — 5. Bail à ferme des biens et revenus de la chapelle par mess. Jean Tibier, chapelain, étant à la suite de Mgr le comte de Saint-Aignan, 1584. — 6. Information par le lieutenant du bailliage de la baronnie de La Ferté-Hubert, sur l'époque de la cessation du service divin dans la chapelle et sur la valeur des revenus de la chapellenie, 1608-1609 : déposition d'Abraham Gayon, valet de garde-robe du défunt duc d'Anjou, demeurant à La Ferté, témoignant que mess. Macé Baugeny, chapelain, célébrait ordinairement la messe en la chapelle de Saint Jean ou en la chapelle de Saint Gervais, « fondée au dedans du château » (fol. 1-3); déposition de Gilles Huet, marchand, rappelant avoir été à l'école sous ledit défunt Baugeny (f. 3, v°-5); autre déposition (f. 5, v°-6, v°); déposition de Charles Lechat, écuyer, sieur de Thenay et en partie de Ruys (par. de Crouy), rappelant que ledit Baugeny a été son premier maître d'école (f. 7-9); déposition de demoiselle Anne d'Estauray (?), veuve de Pierre de Longueau, écuyer, sieur de Meflay (par. de Dhuison), déclarant avoir connu mess. Baugeny, pour avoir été à son école (f. 9, v°-11); déposition de Denis Herpin, maréchal de forge à La Ferté-Hubert, rappelant que le chapelain, suivant la volonté des fondateurs, devait « monstrer et enseigner aux enfans de la ville de La Ferté » (f. 11, v°-13, v°); déposition de Claude Lechat, écuyer, sieur de La Bretasche (par. de Courmemin) et en partie de Ruys, rappelant avoir été à l'école sous ledit défunt Baugeny (f. 14-15); autres dépositions (f. 15, v°-18, v°); déposition de Pierre d'Estauray (?), écuyer, sieur de Villegoutard, témoignant avoir été à l'école en la maison de mess. Baugeny et évaluant à 500 liv. et plus les revenus de la chapellenie, d'après les dires du sieur de Villegoutard, son père, qui avait été pendant longtemps maître d'hôtel de défunt René de Beauvillier (f. 19-21).

G. 2447. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Titres de propriété de la chapelle de Sainte Cécile (par. de Fontaine-Raoul). — Bail à ferme de terres sises en la paroisse de Fontaine-Raoul, par Me Alexandre Courgibet, prêtre, frère condonné de l'Hôtel Dieu de Châteaudun, titulaire de la chapelle de Sainte Cécile.

G. 2448. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1701. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Mye (par. d'Huisseau). — Testament portant legs à ladite chapelle de prés sis par. de Tour (par devant notaire et sous le sceau du bailliage d'Huisseau : Philippe Bellanger, licencié ès lois, avocat au Parlement de Paris et au bailliage de Blois, bailli).

G. 2449. Liasse. — 1 pièce, parchemin.

1788. — Titres de propriété de la chapelle de Notre-Dame des Guérets, desservie en l'église de Mareuil. — Bail de rentes foncières à Seigy, par Me Jean-Baptiste d'Auvergne de Semonville, bénéficier de ladite chapelle.

G. 2450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1689. — Titres de propriété de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (par. de Mennetou-sur-Cher). — Constitution de rente au profit de la chapelle.

G. 2451. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Titres de propriété de la chapelle de Bury et d'Onzain. — Bail à ferme de la métairie de Calonne (par. d'Onzain) fait par le chapelain moyennant un muids et un sac de froment, 8 poulets, un cent de cotterets et une charge d'âne de pommes rouges, le tout rendu chaque année à Onzain, dans la maison du sieur bailleur.

G. 2452. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1608-1788. — Titres de propriété de la chapelle Saint Fiacre de Romorantin. — 1-3. Titres d'une maison sise au faubourg du Bourgeau : acquisition de ladite maison par les procureurs et fabriciers de la chapelle, 1711 ; baux à loyer par les fabriciers, 1722. — 4-6. Rente foncière sur une maison sise à Romorantin, rue de Beauvais : acquisition de ladite rente par l'administrateur de la chapelle, 1723 ; reconnaissances, 1740, 1762. — 7-12. Autre rente foncière sur une maison rue de Beauvais : reconnaissances au profit de la chapelle, 1608-1693 7-11) ; bail à rente par les administrateurs de la chapelle, d'un terrain situé rue de Beauvais, sur lequel s'élevait une maison qui « a été détruite et démolie par la grande affluence d'eau arrivée le 26 novembre 1770 », 1780 (12). — 13-15. Autre rente foncière sur une maison, rue de Beauvais : reconnaissances, 1670-1787. — 16-20. Rente foncière sur une maison sise à Romorantin, rue des Jouannettes : acquisition de ladite rente par François Normand, marchand demeurant en l'Ile-Marin, 1712 16 ; donation de ladite rente faite à la chapelle Saint Fiacre par h. h. François Normand, marchand de draps et lieutenant de la milice bourgeoise de Romorantin, pour accomplir la dernière volonté de Jean François Normand, son fils, commissionnaire en draps à Romorantin, 1721 (17) ; quittance des droits d'amortissement dûs à cause de ladite rente, 1722 (18) ; reconnaissances, 1740, 1788 (19-20). — 21-24. Rente foncière sur une maison sise à Romorantin, rue de la Garenne : acquisition de ladite rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1716 ; reconnaissances, 1723-1776. — 25-27. Rente foncière sur une maison sise à Romorantin, au faubourg du Bourgeau : acquisition de ladite rente par les fabriciers et administrateurs de la chapelle, 1662 ; reconnaissances, 1701, 1706. — 28-34. Autre rente foncière sur une maison sise au faubourg du Bourgeau : reconnaissances, 1615-1786. — 35-37. Rente foncière sur un jardin sis à Romorantin : acquisitions de ladite rente par Guillaume Cougnioust, hôtelier demeurant au Bourg Neuf de Romorantin, en la maison où pend pour enseigne le Soleil, 1673 (35) ; — par Me Jean Delaunay, avocat au Parlement, demeurant à Romorantin, 1674 (36) ; donation de ladite rente faite à la chapelle par dame Catherine Delaunay, veuve de Jean Duchemin, écuyer, 1711 (37). — 38-44. Rente foncière sur le clos des Forêts, par. de Lanthenay : bail à rente de vignes sises audit clos, 1666 ; acquisition de ladite rente par les procureurs-fabriciers de la chapelle, 1684 ; reconnaissances, 1692-1783.

G. 2453. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 4 pièces, papier.

1626-1756. — Titres de la chapelle Saint Roch de Romorantin. — 1. Procès-verbal d'alignement du terrain choisi au faubourg de la rue Douce, pour l'édification d'une chapelle en l'honneur de saint Roch ; ledit procès-verbal dressé par le châtelain et juge ordinaire de Romorantin (Jean Gallus, sieur de Rioubert, licencié en lois), à la requête des habitants dudit faubourg (n. h. René Neveu, valet de pied du Roi, et autres) qui se proposent de faire bâtir ladite chapelle, 1626. — 2. Donation faite à la chapelle d'une portion de maison sise au faubourg de la rue Douce, 1655. — 3. Legs à la chapelle, de prés sis à Loreux, 1726. — 4. Cession faite au fabricier de la chapelle, d'une portion de maison sise au faubourg de la rue Douce, 1732. — 5-7. Acquisition par les fabriciers de la chapelle, d'une maison sise à Romorantin, rue de Loreux, 1738-1745. — 8. Bail à ferme, par le fabricier de la chapelle, du cimetière de Saint-Roch, en la par. de Lanthenay, 1735. — 9-10. Rente foncière à Lanthenay : bail à rente par le fabricier de la chapelle, reconnaissance, 1672, 1756. — 11-12. Rente foncière sur le clos du Bois-Fuseau, par. de Villeherviers : donation de ladite rente, reconnaissance, 1743, 1750. — 13. Quittance de droits d'amortissement (de rentes léguées à la chapelle) donnée par le receveur général des domaines de la ville et généralité d'Orléans, 1731.

G. 2454. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Titres de propriété de la chapelle de La Madeleine du Fresne (par. de Saint-Arnoult). — Bail à ferme du lieu de la chapelle de La Madeleine, par Me Jean Tolin, prieur-curé de Saint-Pierre-du-Bois et titulaire de ladite chapelle.

G. 2455. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Jacques, desservie en l'église paroissiale de Saint-Calais (Sarthe). — Bail à ferme de terres sises à Savigny, par Me Pierre Janvresse, prêtre, titulaire de ladite chapelle.

G. 2456. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1740. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Genoux (par. de Selles-Saint-Denis). — Legs à ladite chapelle d'une maison sise au bourg de Saint-Genoux.

G. 2457. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Titres de propriété de la chapelle de Sainte Anne, érigée en l'église paroissiale de Ternay. — Bail à ferme, par le titulaire de la chapelle, d'une maison sise au bourg de Ternay.

G. 2458. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1586-1729. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Laurent de Villedieu. — 1-2. Rente foncière sur le lieu de La Boisardière : reconnaissance, 1688 ; sentence du bailliage de Villedieu (donnée ès plaids de la baronnie dudit Villedieu) portant condamnation de payer ladite rente à mess. Gilles Legenvre, maître ès arts, curé de Villedieu et chapelain de Saint-Laurent, 1729. — 3-5. Rente foncière sur le lieu des Mollières, par. de Villedieu : reconnaissances, 1586-1608.

G. 2459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 2 pièces, papier.

1728-1758. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Mathurin de Jarday (par. de Villerbon). — 1. Bail à ferme de vignes sises à Jarday, par le marguillier de la chapelle, 1734. — 2-3. Rente constituée : constitution, reconnaissance, 1728-1758.

G. 2460. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1577-1785. — Titres de la chapelle des Noëls (par. de Vineuil). — 1. Certificat de la bénédiction de la chapelle des Noëls faite par Henry Le Meignen, évêque de Digne en Provence, à la requête de n. h. Jacques Viart, sieur de Villebazin, gouverneur et bailli de Blois, fils de Me Jacques Viart, receveur général du domaine du comté de Blois, fondateur de ladite chapelle, et en présence de Me Louis Viart, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, chanoine et sous-doyen en l'église Saint-Sauveur de Blois, 1577. — 2. Certificat de la bénédiction de la chapelle et de la déposition des reliques de sainte Thècle à l'intérieur de l'autel, par Jacques Félibien, licencié ès droits, curé de Saint-Martin de Vineuil, 1677. — 3. Déclaration des biens et revenus, fournie par le chapelain et le marguillier de ladite chapelle, 1690. — 4. Déclaration censuelle donnée par le marguillier de la chapelle à mess. Paul de Feubet, chevalier, vicomte de Beauregard, seigneur de Cellettes et Vineuil et maître des Requêtes, à cause de son censif de Vineuil, 1691. — 5-9. Dons et legs à la chapelle, de terres sises à Vineuil, 1682-1701. — 10-18. Baux à ferme de terres sises à Vineuil, par les procureurs-marguilliers de la chapelle, 1640-1687. — 19. Bail à Jacques Gouhoust, marchand boucher demeurant à Nanteuil (par. de Vineuil), d'une place joignant au pignon de la chapelle, pour y faire « bastir un estail pour y vendre et débiter des chairs », 1688. — 20-52. Baux à ferme et à rente, par les chapelains et marguilliers de la chapelle, de terres sises à Vineuil, à Huisseau et à Saint-Claude, 1689-1781. — 53-57. Baux à ferme de terres sises à Vineuil, par les marguilliers de la chapelle (1783-1785 ; en présence de Jean Luc, maître d'école à Vineuil). — 58. Constitution par le marguillier, d'une rente sur les biens de la chapelle, 1691.

SUPPLÉMENT

ARCHEVECHE DE SENS.

G. 2461. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1525. — Bulle du pape Clément VII concédant à Antoine du Prat, archevêque élu de Sens, la faculté de recevoir les ordres sacrés et la consécration épiscopale, et lui donnant la formule du serment de fidélité qu'il devra prêter au Saint-Siège. 18 mars 1525. (n. st.). [Original.]

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE TOURS.

G. 2462. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1760-1778. — Titres de propriété : biens-fonds à Chissay. — 1. Bail à ferme desdits biens par mess. Louis de Cugnac de Dampierre, chanoine chancelier de l'église métropolitaine de Tours, 1760. — 2-4. Baux à ferme desdits biens par mess. Charles Tavernier, chanoine chancelier de ladite église, 1768-1778.

ÉVÊCHÉ DE BLOIS.

G. 2463. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1670. — Papiers personnels de M. de Bertier, évêque de Blois. — Attestation du recteur de l'Université de Toulouse que David Nicolas de Bertier a reçu le degré de bachelier en théologie dans ladite Université.

G. 2464. (Registre.) — In-4° ; 38 feuillets écrits, papier.

1774-1776. — Livre journal des recettes et dépenses de la maison de M. de Termont, évêque de Blois (tenu par M. Pointeau, secrétaire de l'évêque). — Pag. 1-29. Compte d'août 1774 à mai 1775 : total des recettes, 14.175 liv. ; total des dépenses, 14.132 liv. Payé au facteur de la manufacture de Saint-Dyé, la somme de 122 liv. pour trois couvertures achetées par Monseigneur (p. 7) ; payé aux portefaix qui ont déchargé le portrait du feu roi Louis XV par lui donné à Mgr, 24 sols, (p. 7) ; payé à un italien 214 liv. pour le montant de quatre statues pour la terrasse et de dix vases neufs, et pour la réparation de neuf vases en pierre ; « convenu avec l'italien... qu'il entretiendra les statues et vazes blanches et entières, sauf fractures de main d'homme, moyennant un salaire annuel de 40 s. pour chaque statue, 15 s. pour les vazes en plâtre et 20 s. pour les vazes en pierre » (p. 9) ; reçu 855 liv. pour le prix de 30 poinçons de vin blanc de Madon (p. 12) ; payé 11 liv. 14 s. pour des eaux de Vichy (p. 15) ; payé pour un panier d'eaux minérales de Bourbonne, 23 liv. 6 s. (p. 25). — P. 30-45. Compte de mai à novembre 1775 : total des recettes, 10.494 liv. ; total de la dépense, 8.590 liv. Payé au sieur Latour, peintre du belvédère, la somme de 48 liv. (p. 33) ; payé au sieur Isnard, facteur d'orgues, la somme de 48 l. pour la réparation annuelle qu'il vient de faire à l'orgue de la cathédrale (p. 33) ; reçu de M. Louret, greffier de la commission de la Chambre des Comptes de Paris, pour le transport des archives de la Chambre des Comptes de Blois à celle de Paris, la somme de 75 liv. pour le prix de neuf vieilles caisses à lui vendues (p. 40) ; payé pour port des eaux de Bourbonne, 29 l. 4 s. (p. 41). — P. 46-65. Compte de novembre 1775 à avril 1776 : total des recettes, 11.862 l. ; total des dépenses, 11.862 liv. Payé 24 liv. au sieur Latour, peintre du belvédère, (p. 53) ; payé à M. Rochet, féodiste de Menars, la somme de 192 liv. à valoir sur ses travaux des plans par lui levés à Madon et à L'Hermitage (p. 59). — P. 66-75. Compte d'avril à juillet 1776 (interrompu par le décès de M. de Termont). Payé au sieur Isnard, facteur d'orgues, la somme de 60 livres pour entretien de l'orgue et réparations extraordinaires du clavier (p. 69).

G. 2465. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1708-1783. — Administration du diocèse. — 1. Mandement du vicaire général de M. de Bertier, évêque de Blois, ordonnant des prières publiques pour implorer la protection du ciel sur les armes du Roi, 1708 (pièce imprimée ; armoiries gravées de M. de Bertier). — 2. Mandement de M. de Bertier « portant permission pour l'usage des œufs pendant le carême », 1719 (pièce imprimée à Blois, chez Jean Regnault, dans la Grande Rue ; armoiries gravées). — 3. Mandement du chapitre cathédral de Blois, pour faire part aux fidèles de la mort de M. de Bertier, 1719 (pièce imp.). — 4. Mandement de M. de Caumartin, évêque de Blois, prescrivant des quêtes dans le diocèse pour subvenir à l'entretien des Saints Lieux de Jérusalem et de la Palestine, 1732 (pièce imp. ; armoiries gravées). — 5. Mandement de M. de Caumartin, pour la publication d'un nouveau catéchisme s. d. (pièce imp. ; armoiries gravées). — 6. Instruction pour dresser les comptes des fabriques, publiée par M. de Caumartin, s. d. (pièce imp.; armoiries gravées). — 7. Mandement de M. de Crussol d'Uzès, évêque de Blois, pour faire chanter le *Te Deum* en action de grâces de la prise de la ville d'Ath, 1745 (pièce imp. ; armoiries gravées). — 8. Ordonnance de M. de Crussol d'Uzès pour la célébration des fêtes de la canonisation des saints Fidèle de Sigmaringue et Joseph de Léonissa, prêtres Capucins et missionnaires apostoliques, 1753 (pièce imp.). — 9. Mandement de M. de Crussol d'Uzès pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc d'Aquitaine, 1753 (pièce imp. ; armoiries gravées). — 10-11. Instruction de M. de May de Termont, évêque de Blois, concernant les fabriques et autres boîtes des églises du diocèse. Donnée au château de Madon, 1757 (pièces imp. ; armoiries gravées). — 12. Mandement de M. de May de Termont, permettant l'usage des œufs pendant le carême, 1764 (pièce imp. ; armoiries gravées). — 13. Mandement du chapitre cathédral ordonnant des prières publiques pour le repos de l'âme de M. de May de Termont, 1776 (pièce imp.). — 14-15. Mandements de M. de Thémines, évêque de Blois, pour faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces : 1° de l'heureux accouchement de la Reine, 1778 ; 2° des ratifications du traité de Versailles, 1783 (pièces imp. ; armoiries gravées). — 16. Lettre du cardinal de Rohan envoyant à l'évêque de Blois un état de distribution des fonds destinés au soulagement des pauvres communautés du diocèse, 1737.

G. 2466. (Registre.) — In-folio : 38 feuillets, papier.

XVIII^e^ SIÈCLE. — Titres de propriété de l'évêché (mense de Bourgmoyen). — Registre des biens affermés : métairies, closeries, terres, moulins, dîmes, maisons à Blois (au Bourg-Neuf, rue Saint-Martin, magasin de la Taupinière) et à Huisseau (vers 1784).

G. 2467. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1508-1776. — Titres de propriété de l'évêché (mense de Saint-Lomer). — 1-10. Titres de la terre de Méhaton (par. d'Origny-Le-Roux [Orne] et de Saint-Rémy des Monts [Sarthe]). Bail emphytéotique de ladite métairie fait par l'abbé (Adrien) et le couvent de Saint-Lomer à Simon Le Vayer, praticien en cour laie, demeurant à Mamers, 1508 (1-3) ; confirmation dudit bail faite à Simon Le Vayer, par l'abbé commendataire (Jacques, évêque d'Autun) et les religieux de Saint-Lomer, 1520 (4) ; cession dudit bail faite par M^e^ Jean Le Vayer, sieur de Méhaton, à n. h. Marin Brisard, sieur de Champlarge, secrétaire ordinaire de Mgr le duc, frère du Roi, demeurant en la ville d'Alençon, 1581 (5) ; transaction relative audit bail entre l'abbé commendataire de Saint-Lomer (Laurent de Fizes) et ledit Marin Brisard, écuyer, sieur de Champlarge, 1583 (6) ; cession de leurs droits sur le lieu de Méhaton faite à M^e^ Guillaume Lefeuvre, sieur de La Valette, conseiller du Roi et de Monseigneur, par Claude Bouchard et autres, seigneurs en partie dudit Méhaton, 1599 (7) ; cession de terres dépendant du lieu de Méhaton, faite à mess. Charles-François de La Vieuville, conseiller du Roi, évêque de Rennes et abbé de Saint-Lomer (M^e^ Étienne Bodin, conseiller et aumônier de la duchesse d'Orléans, agissant au nom de mess. de La Vieuville), 1669 (8) ; sentence du Parlement de Paris confirmant l'abbé de Saint-Lomer (Charles-François de La Vieuville) dans la possession de terres dépendant du lieu de Méhaton, 1670 (9) ; bail à ferme de ladite terre de Méhaton par François de Crussol d'Uzès, évêque de Blois, 1742 (10). — 11-14. Titres de la terre de Grosse-Bourse, par. de Suré (Orne) et de Mamers (Sarthe). Bail à ferme de ladite métairie par l'abbé (Adrien de Framezelles) et le couvent de Saint-Lomer, 1508 (11) ; nouveau bail par Guillaume Fouquet, sieur de La Varenne conseiller du Roi,

maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, abbé de Saint-Lomer, 1610 (12) ; transaction relative au paiement des fermages arriérés de la terre de Grosse-Bourse, faite entre les détenteurs de ladite métairie et mess. Jacques-François Minot de Mérille, abbé de Saint-Lomer (Me Étienne Bodin, conseiller et aumônier de la duchesse d'Orléans, agissant au nom dudit abbé), 1689 (13) ; bail emphytéotique dudit lieu de Grosse-Bourse, fait à Me Jean Mersent, prêtre demeurant à Mamers (représenté par Me Pierre Lejolivet, conseiller du Roi, ancien contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, de présent logé à Blois, au Bourg Neuf, en l'hôtellerie du Singe Vert), 1730 (14). — 15-29. Titres de la terre de Treiche (par. de Suré). Bail emphytéotique de ladite métairie, par l'abbé et les religieux de Saint-Lomer, 1558 (15) ; procédure en paiement de ladite rente emphytéotique, poursuivie par le cardinal de Ferrare, abbé de Saint-Lomer, 1572 (16) ; nouveau bail à ferme de ladite métairie par l'abbé (le cardinal de Ferrare) et les religieux de Saint-Lomer, 1575 (17) ; procès au sujet de la jouissance d'une pièce de terre, poursuivi (devant les Requêtes du Palais et le Parlement de Paris) contre les détenteurs de la métairie, par mess. Charles-François de La Vieuville, évêque de Rennes et abbé de Saint-Lomer, 1665-1671 (18-29). — 30-34. Titres des fiefs et seigneuries de Suré et de Méhaton. Mémoires présentés à l'évêque de Blois par le prieur de Mamers, pour établir que la seigneurie de Suré appartient à sondit prieuré, s. d. : XVIIIe s. (30-33) ; transaction passée entre M. de Caumartin, évêque de Blois, et le prieur de Mamers, au sujet de la possession des fiefs et seigneuries de Suré et de Méhaton, 1730 (34). — 35-39. Titres du domaine de Suré et de Méhaton. Bail à ferme, par mess. Jacques Minot de Mérille, abbé de Saint-Lomer, des dîmes des paroisses de Suré et de La Perrière (Orne) et des terres de Treiche et de Méhaton, 1684 (35) ; bail à ferme par M. de Crussol, des dîmes de Saint-Vincent-des-Prés (Sarthe), Suré, La Perrière et Réveillon (Orne) et des terres de Treiche, Méhaton et Grosse-Bourse, 1741 (36) ; baux à ferme des mêmes terres et dîmes, par M. de Termont (1754-1762) et par M. de Thémines (1776 ; fait à Blois, à l'hôtel du Royal Chambord), évêques de Blois (37-39).

G. 2468. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1745-1759. — Titres de propriété de l'évêché (mense de Pont-Levoy) : censif à Blois. — 1. Vente d'une pièce de vigne sise à L'Orme-Germain (par. Saint-Solenne de Blois), au censif de l'évêché, faite à Robert Dubin, marchand voiturier par eau demeurant au bas bourg Saint-Jean, par Me Jean-Jacques Houel, président en l'élection de Blois, 1745. — 2. Vente de la même pièce de vigne faite à Louis Pillerault, voiturier par eau, demeurant à Blois, 1759. — 3. Déclaration censuelle de ladite pièce de vigne fournie à M. de Termont, évêque de Blois, 1759.

ÉVÊCHÉS D'ANGERS, CHARTRES, LE MANS ET ORLÉANS.

G. 2469. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1425-1783. — 1. Ordonnance de Jacques de Grasse, évêque d'Angers, prescrivant la publication aux prônes des messes paroissiales, de la déclaration du Roi (du 10 mars 1776) concernant les inhumations, 1776 (pièce imp.). — 2. Mandement de Michel-François Couet du Viviers de Lorry, évêque d'Angers, ordonnant que le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises de son diocèse en actions de grâces de la paix, 1783 (pièce imprimée à Angers, chez Charles-Pierre Mame ; armoiries gravées). — 3. Mandement de Louis Guillard, évêque de Chartres, concernant la « noble confrarie de la glorieuse Vierge Marie » en l'église Notre-Dame de Chartres : l'évêque rappelle les grandes dépenses qui ont été faites pour construire « ung moult beau clocher » en ladite église de Chartres (fragment non daté : XVIe siècle ; caractères gothiques, planches xylographiques). — 4. Présentation de Me Jean de La Forest pour l'église paroissiale de Villemardy (*de Villamardini*), dont la collation appartient à l'évêque de Chartres, faite à l'archidiacre de Vendôme en l'église de Chartres par l'abbé de La Trinité de Vendôme, 1425. — 5. Mandement de M. de Froullay, évêque du Mans, relatif au carême, 1741 (pièce imp. ; armoiries gravées). — 6.-7 Mandement de M. de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, portant suppression de quelques fêtes chômées, 1780 (pièces imp. ; armoiries gravées).

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE DE BLOIS.

G. 2470. (Registre.) — In-4° ; 301 feuillets, papier.

1692-1705. — Enregistrement des déclarations de leurs biens et revenus faites par les gens de main-

morte au greffe des domaines de main-morte érigé à Blois, en exécution de l'édit de décembre 1691. — **1692.** Déclarations faites par les curés de Bracieux (fol. 1) et de Fleuray (v°) ; — le prieur de Cangy (2) ; — le prieur-curé de Saint-Bohaire (v°-3) ; — les religieux Minimes de Blois (v°) ; — les curés de Veuves (4), Fossé (v°-5), Onzain (v°), Saint-Claude (6) et Chouzy (v°-7) ; — les fabriciers et les marguilliers des boîtes du Saint-Sacrement et des Trépassés de Monteaux (v°-9) ; — le curé de Monteaux (v°-10) ; — les fabriciers de Veuves (v°-11) ; — le prieur-curé de Coulanges (v°) ; — le curé (12), les fabriciers (v°) et les marguilliers des boîtes des Trépassés (13) et du Saint-Sacrement (v°) de Saint-Lubin-en-Vergonnois ; — les marguilliers de la boîte des Trépassés (v°) et les fabriciers (14) de Chambon ; — les curés de Fontaine-Mesland (v°-15), Chitenay (v°) et Villerbon (16) ; — les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés de Cangy (v°-17, v°) ; — le curé de Prunay (18) ; — les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Chouzy (18) ; — les curés de Villexanton (v°-19), Saint-Secondin-des-Vignes (v°) et Montlivault [Jean Pathault, docteur en théologie ; déclaration faite en présence de Guillaume Lemoine, instructeur de la jeunesse audit Montlivault] (20) ; — les marguilliers de la boîte de Saint Sébastien de Veuves (v°) ; — le curé de Rilly, chapelain de la chapelle de Saint Jean, fondée en son église paroissiale (21, r° et v°) ; — le curé de Vineuil (22) ; — les fabriciers de Chouzy (v°-24) ; — le curé de Mosnes (v°) ; — le prieur de Valbères-les-Petites ; — le curé de Saint-Lubin de Suèvres ; — le curé et les marguilliers de la confrérie des Trépassés de Talcy (25, r° et v°) ; — le chapelain de la chapelle de Saint Tiburce, en la paroisse de Rilly (26) ; — les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés de Fontaine-Mesland (26, r° et v°) ; — les fabriciers (27) et les marguilliers de la boîte des Trépassés (v°) de Saint-Secondin ; — les curés de Monthou-sur-Bièvre (28), Sambin (v°), Pont-Levoy et Thenay (29) ; — les fabriciers de Pont-Levoy (v°-30) ; — le curé de Chambon (v°) ; — les marguilliers des boîtes du Saint-Sacrement, de Notre-Dame et des Trépassés de Rilly (31, r° et v°) ; — les fabriciers de Maslives (32, r° et v°) ; — les curés de Maslives (33) et d'Orchaise (v°) ; — les marguilliers des boîtes des Trépassés (34) et de Notre-Dame (v°) d'Orchaise ; — le curé de La Chapelle-Saint-Martin ; — les fabriciers de la chapelle du Villier, en la par. de La Chapelle-Saint-Martin (35) ; — les fabriciers de La Chapelle-Saint-Martin (v°) et de Mosnes (36, r° et v°) ; — les curés d'Averdon (37) et de Cellettes (v°) ; — les receveurs de la Charité de La Chapelle-Saint-Martin (38) ; — les fabriciers de Chaumont-sur-Loire (v°) ; — le curé de Saint-Martin de Suèvres (39, r° et v°) ; — les fabriciers des Montils (40) ; — le curé de Chaumont-sur-Loire (v°) ; — les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés de Seur (v°-41) ; — les marguilliers de la boîte des Trépassés de La Chapelle-Saint-Martin (v°) ; — le curé de Seur, les fabriciers de Montlivault (42) ; — les curés de [La Chaussée-] Saint-Victor et de Fougères (v°) ; — l'abbé commendataire et les religieux de Pontlevoy (43, r° et v°) ; — les religieux de l'abbaye de Saint-Lomer (44) ; — les curés de Menars-Le-Château (v°) et d'Ouchamps (45, r° et v°) ; — les fabriciers d'Ouchamps (46) ; — le prieur, les marguilliers de la boîte des Trépassés (46) et les fabriciers (v°) d'Aulnay ; — le prieur de Cheverny (47, r° et v°) ; — le curé (48) et les fabriciers (v°) de Fresnes ; — les fabriciers et les marguilliers de la boîte des Trépassés d'Onzain (v°-51) ; — le curé, les fabriciers et les marguilliers de la boîte de Notre-Dame de Tour (51, r° et v°) ; — les curés de Marolles (52) et de Saint-Denis-sur-Loire (v°) ; — les fabriciers de Menars-Le-Château (53) et de Bracieux (v°-54) ; — le curé de Mulsans (v°-55) ; — les religieux du prieuré de Notre-Dame de Boulogne (v°) ; — les fabriciers de Fleuray et de Fougères (56-57) ; — le prieur-curé des Montils (v°-58) ; — les marguilliers des boîtes des Trépassés et de Notre-Dame de Thenay (v°-59) ; le curé de Feings (59, r° et v°) ; — les fabriciers d'Huisseau (60), de Coulanges (v°) et de Chitenay (61) ; — les fabriciers et les marguilliers de la boîte des Trépassés de Cheverny (v°) ; — les marguilliers des boîtes de Notre-Dame (62) et des Trépassés de Cour-Cheverny (v°) ; — les fabriciers de Mulsans (63), Maves (v°) et Sambin (f. 64, r° et v°) ; — les marguilliers de la boîte des Trépassés de Mulsans (65, r° et v°) ; — les fabriciers de Saint-Bohaire (66, r° et v°) et de Saint-Nicolas de Blois (67, r° et v°) ; — le prieur-curé et les fabriciers de Seillac (68) ; — le curé de Candé (v°) ; — les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés et les administrateurs de la Charité de Mont (69-72) ; — les religieux de Saint-Lazare de Blois (v°) ; — le curé de Saint-Nicolas de Blois (73) ; — les religieux et l'abbé de Bourgmoyen de Blois (v°-74) ; — les fabriciers (74-76) et le curé (v°) de Cour-sur-Loire ; — le curé de Mont (v°-77) ; — les fabriciers de Saint-Dyé (v°) ; — les curés de Villebarou (78, r° et v°) et de Saint-Sulpice (79) ; — le prieur-curé de Saint-Martin de Blois (v°) ; — les fabriciers de Mer (80, r° et v°) ; — le prieur-curé et les fabriciers de

Santenay (81) ; — les religieux de l'abbaye de Saint-Lomer (v°) ; — le prieur de Menars-La-Ville (82) ; — les fabriciers de Feings (82, r° et v°) ; — le curé de Saint-Nicolas de Blois (83) ; — les fabriciers de Vineuil, le prieur-curé de Cour-Cheverny (v°) ; — les fabriciers et le prieur de Saint-Honoré de Blois (84-85) ; — le sous-doyen de la collégiale de Saint-Sauveur (v°) ; — le prieur-curé de Saint-Dyé (86) ; — la communauté des chapelains de Saint-Sauveur (v°-87) ; — les chanoines de la collégiale de Saint-Jacques de Blois (v°-89) ; — le curé et les fabriciers de Saint-Gervais (v°) ; — le curé de Maves (90) ; — les religieuses de l'abbaye de La Guiche (v°-91, v°). = **1693.** Déclarations faites par les religieuses de la Visitation de Blois (92) ; — les fabriciers de Vienne lès Blois (v°-94) ; — le chapelain de la chapelle de Sainte Barbe en l'église de Saint-Sauveur (v°-95) ; — le prieur de Saint-Bohaire, les fabriciers de Fossé (v°) ; — les procureurs des confréries de Saint-Saturnin (96) et du Saint-Sacrement (v°-97) de Vienne lès Blois ; — le chapelain de la chapelle de saint Éloi en l'église de Saint-Sauveur (v°) ; — le prieur de Saint-Gervais (98) ; — le trésorier de la collégiale Saint-Sauveur (Étienne de Vernaison) (v°) ; — les fabriciers et les procureurs de la boîte des Trépassés et de la confrérie de Saint-Victor de [La Chaussée-] Saint-Victor (99-100, v°) ; — les fabriciers de Saint-Denis-sur-Loire, les religieux de l'abbaye de Saint-Sauveur de L'Étoile (par. d'Authon) [101-102] ; — les curés de La Ville-aux-Clercs (v°), du Rouillis, de Marcilly en Vendômois (103), Crucheray (v°) et Villerable (104) ; — les fabriciers de Villerable (v°) ; — les religieux de l'abbaye de La Trinité de Vendôme (105, r° et v°) ; — le curé de Lancé (106, r° et v°). = **1694.** Déclarations faites par le curé de Périgny (107, r° et v°) ; — les fabriciers de Périgny (108) et de Lancé (v°) ; — le curé de Notre-Dame du Temple lez Mondoubleau, les prieurs-curés de Beauchesne et de Saint-Ouen, près Vendôme (109) ; — le curé d'Areines (v°) ; — les fabriciers (110, r° et v°) et le curé (111) de Meslay ; — le curé (v°) et les fabriciers (112, r° et v°) de Saint-Lubin de Landes ; — les curés de Prunay et de Sainte « Jame » (113) ; — le procureur de la confrérie du Rosaire (v°) et les fabriciers (114) de Saint-Amand ; — les fabriciers de Sainte « Jame » (114 r° et v°) ; — le curé (115) et les procureurs des confréries (v°) de Saint-Martin de Landes ; — les curés de Villemardy (116, r° et v°) et de Saint-Amand (117) ; — les fabriciers (117, r° et v°) et le curé (118) de Baigneaux ; — le curé de Villeromain (v°) ; — le prieur-curé (119, r° et v°) et les fabriciers (120) d'Épiais ; — le prieur-curé de Selommes (120-121) ; — les fabriciers de Villeromain (v°-122, v°) et de Selommes (123-124, v°) ; — le curés de Mazangé (125, r° et v°) et de Naveil (126) ; — les fabriciers de Lancôme (v°). = **1695.** Déclaration faite par les religieuses Ursulines de Blois (127, r° et v°). = **1696.** Déclarations faites par les manants et habitants de la paroisse de Vineuil (128) ; — le prieur-curé de Françay (v°-129) ; — les fabriciers d'Huisseau (mentionnant une donation faite par Guillaume Ribier en 1648) (v°-133, v°). = **1705.** Déclarations faites par le prieur de Saint-Gervais des Prés (134) ; — les curés de Saint-Amand (v°-135), Saint-Martin de Suèvres (v°-136) et Villerable (v°) ; — les fabriciers de Villerable (137). — Déclarations faites à l'évêque de Blois et à la Chambre ecclésiastique du diocèse par les fabriciers (v°) et le curé (138) de La Chapelle-Enchérie ; — les fabriciers de Brévainville (v°-140) ; — le curé (v°) et les fabriciers (141, r° et v°) de Saint-Lubin de Suèvres ; — le curé de Nourray (142, r° et v°) ; — les fabriciers de Monteaux (143-146, v°) ; — le curé de Crucheray (147-148) ; — les fabriciers d'Autheuil (v°-149) ; — le prieur-curé (v°) et les fabriciers (150) de Saint-Ouen près Vendôme ; — le chapelain de la chapelle de Saint Jacques du Bourbier, sise au faubourg Saint-Georges de Vendôme (v°) ; — le prieur-curé de Villebout (151) ; — les curés de Villemardy (v°-152, v°), Saint-Hilaire-sur-Yerre (153) et Autheuil (v°) ; — les fabriciers de Villebout (154) et de Sainte-Anne (v°-155, v°) ; — les fabriciers (156-158, v°) et le curé (159-160) de Pezou ; — les fabriciers (v°-161, v°) et le curé (162, r° et v°) de Busloup ; — le curé (163, r° et v°) et les fabriciers (164) de Conan ; — les fabriciers de Saint-Martin de Suèvres (v°-166) et de Saint-Georges de Cloyes (v°-168) ; — les curés de Muides (v°), Montigny-Le-Gannelon (169) et Brévainville (v°-170) ; — les fabriciers de Villemardy (v°-172, v°) ; — le curé de La Chapelle-Vicomtesse (173) ; — le curé (173, r° et v°) et les fabriciers (174, r° et v°) du Mée en Beauce ; — les curés de Lancé (175-176) et de Villeneuve-La-Frouville (v°) ; — les fabriciers (v°-177) et le curé (v°) d'Areines ; — le curé (v°) et les fabriciers (178) de Fontaine-Raoul ; — le prieur-curé de Mondoubleau (178-179) ; — le curé de Maves (v°-180) ; — les fabriciers de Saint-Amand (v°-182, v°) ; — le curé de Prunay (183) ; — le prieur (v°-184, v°) et les fabriciers de Selommes (185-187) ; — les fabriciers de Bouffry (v°-188) ; — le curé de Marcilly-en-Vendômois (v°) ; — le curé (189) et les fabriciers (v°-190) de Boisseau ; — les prieurs de Saint-Dyé (v°) et de Sainte-Anne, près

Vendôme (191, r° et v°) ; — les fabriciers de La Bosse (192) et de Villeneuve-La-Frouville (v°) ; — les fabriciers (193) et le prieur-curé (v°-194) d'Épiais ; — le curé (v°-195) et les fabriciers (v°) de Baigneaux ; — les fabriciers (196-197) et le curé (v°) de Sainte-Gemmes ; — les fabriciers de Nourray (198, r° et v°) ; — le prieur de Thenay (199) ; — les curés d'Épuisay (v°) et de Saint-Lubin de Cloyes (200) ; — le prieur-curé de Conan (v°) ; — le curé de Rhodon (201, r° et v°) ;— les fabriciers de Saint-Séverin d'Oucques (202) et de Rhodon (v°) ; — le curé de Saint-Claude de Diray (203-204) ; — le curé (v°) et les fabriciers (205-206) de La Ville-aux-Clercs ; — les fabriciers de Prunay (v°) ; — le prieur de La Gahandière (207) ; — le curé de Pray (v°) ; — les fabriciers et le curé de Fossé (208) ; — le curé de La Colombe (v°) ; — le prieur-curé de Choue (209) ; — les curés de Meslay (209) et de Tourailles (v°) ; — le curé (210, r° et v°) et les fabriciers (211-212) de Villeromain ; — les fabriciers de Meslay (v°) ; — le curé de Saint-Jean d'Oucques (213) ; — les fabriciers de Choue (v°-214, v°) ; — les fabriciers (215) et le curé (v°) de Cormenon ; — les fabriciers de Menars-La-Ville (216-218, v°) ; — les fabriciers (219) et le curé (v°) de Romilly ; — le curé et les fabriciers (220) de Beauchesne ; — les fabriciers et le curé de Saint-Marc-du-Cor (v°) ; — le curé du Sentier (221) ; — le vicaire de Saint-Sulpice de Pommeray (221) ; — le curé et les fabriciers de Lancôme (v°) ; — les fabriciers et le curé de Talcy (222, r° et v°) ; — le curé de Saint-Gervais (223, r° et v°) ; — les fabriciers de Tourailles (224), la Ferté-Villeneuil (224-225, v°) et Saint-Lubin de Cloyes (226). — Déclaration par les fabriciers d'Épuisay, des legs faits au profit de ladite fabrique depuis l'année 1692 (v°-228). — Déclarations de leurs biens et revenus faites par le prieur-curé et les fabriciers de Saint-Bohaire (v°-229) ; — le curé et les fabriciers de Tripleville (v°) ; — les fabriciers de Mondoubleau (230) ; — le curé de Saint-Jean Froidmentel (v°) ; — les fabriciers (231) et le curé (v°) de Verdes ; — les fabriciers (232) et le curé (v°) de La Ferté-Villeneuil ; — les fabriciers de Saint-Léonard (233) ; — le curé (v°) et les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés (234) de Saint-Secondin-des-Vignes ; — le curé (v°) et les fabriciers (235-236) de Saint-Lubin de Landes ; — le curé (v°) et les fabriciers (237, r° et v°) de Saint-Martin de Landes ; — les fabriciers de La Chapelle-Vicomtesse (238-239) ; — le curé de Villerbon (v°-240) ; — les fabriciers de Crucheray (v°-242) ; — le curé et les fabriciers de Gombergean (v°) ; — le curé (243, r° et v°) et les fabriciers (244-245) de Faye ; — le chapelain de la chapelle Saint François de Sales en l'église Saint-Martin de Vendôme (v°) ; — le curé et les fabriciers (246, r° et v°) de Chambon ; — le prieur-curé (247) et les marguilliers des boîtes de Notre-Dame et des Trépassés (247, r° et v°) de Santenay ; — les fabriciers (248-250)et les marguilliers des confréries du Saint-Sacrement (v°-251) et de Notre-Dame (v°-252) de Saint-Claude ; — les fabriciers de Pray (v°-253) ; — le curé (v°-254) et les fabriciers (v°) de Périgny ; — les curés de Morée (255) et de Villexanton (v°-256) ; — le curé (v°-257) et les fabriciers (v°-259) de Villefrancœur ; — le curé de Mulsans (v°-261, v°) ; — le prieur-curé (262) et les marguilliers (v°) de Françay ; — les fabriciers et le prieur-curé de Lisle (263) ; — le curé (v°-264) et les fabriciers (v°-265, v°) de Coulommiers ; — le curé d'Ouchamps (266, r° et v°) ; — le curé (267, r° et v°) et les fabriciers (268, r° et v°) de Villetrun ; — les marguilliers de la boîte de Notre-Dame d'Ouchamps (269) ; — le curé de Sémerville (v°) ; — le prieur de Saint-Pierre de La Motte, dans la ville de Vendôme (270) ; — le curé de Cour-sur-Loire (270, r° et v°) ; — le curé et les fabriciers de Saint-Agil (271, r° et v°) ; — le curé de Moisy (272) ; — le chapelain de la chapelle Saint Étienne, dans la paroisse de Saint-Claude-Froidmentel (v°) ; — les fabriciers de Cour-sur-Loire (273, r° et v°) et de Saint-Hilaire-sur-Yerre (274-275) ; — le curé (v°) et les fabriciers (276) de Rocé ; — le prieur de La Chapelle-Vicomtesse (v°) ; — le receveur de la Charité de Cour-sur-Loire (277-278, v°) ; — le prieur de Saint-Laurent de Tournoisis (279) ; — le curé (279) et les fabriciers (v°) de Saint-Laurent de Tournoisis ; — les curés de Boursay (280) et de La Chapelle-Onzerain (v°) ; — les fabriciers de Boursay (281, r° et v°) ; — les fabriciers (282-283) et le curé (v°) de Villiers ; — les fabriciers de Mulsans (284-286) ; — le prieur de Saint-Pierre de La Motte (v°) ; — les curés de Monthou-sur-Bièvre (287, r° et v°) et de Sambin (288) ; — les fabriciers (288, r° et v°) et le curé (289, r° et v°) de Mazangé ; — les fabriciers (290) et le curé (v°) de Chaumont-sur-Loire ; — le prieur des Montils (291) ; — le curé (v°) et les fabriciers (292) de Vallières-les-Grandes ; — le curé de Fleuray (292) ; — les fabriciers de Sambin (v°-293) et des Montils (v°-294) ; — le curé de Saint-Sulpice (v°) ; — le curé de Rilly, chapelain de la chapelle Saint Jean en ladite église de Rilly (295) ; — le prieur (v°-296) et les fabriciers (v°-297) d'Aulnay ; — les fabriciers de Cangy (v°-298, v°) ; — le curé de Chouzy (299) ; — les fabriciers et le receveur de la

boîte des Trépassés (v°-300, v°) de [La Chaussée-] Saint-Victor. — Table alphabétique informe (301, r° et v°). [Le registre est suivi d'un répertoire méthodique des déclarations des établissements de main-morte, dressé par A. Dupré.]

G. 2471 (Registre.) - In-4° ; 300 feuillets, papier

1692-1698. — Enregistrement au greffe des domaines de main-morte (érigé à Blois) des baux des biens appartenant aux bénéficiers et gens de main-morte. [Le registre est suivi d'une table alphabétique des bénéfices et établissements de main-morte, dressée par A. Dupré.]

CHAPITRE ÉPISCOPAL DE BLOIS. ÉGLISES COLLÉGIALES DE SAINT-JACQUES ET DE SAINT-SAUVEUR.

Chapitre épiscopal de Blois.

G. 2472. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1706-1789. — Titres de propriété : biens-fonds à Blois, Fougères, Muides, Ouchamps, Saint-Secondin et Tourailles. — 1-13. Baux, par le chapitre, de maisons ou portions de maisons sises à Blois, dans l'avant-cour du château, rue Porte-Côté, rue des Violettes et en Vienne (devant le puits du Carroir, en la rue anciennement appelée rue des Champs), 1728-1789. — 14. Transaction sur procès (au sujet de droits de mitoyenneté prétendus par les parties dans une closerie sise aux « Groix ») entre le chapitre et mess. Jean Raymond de Saintonge, écuyer, seigneur de Richemont, La Touche et Prunay, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité d'Orléans, demeurant au château royal de Blois, 1728. — 15-19. Baux à ferme ,par le chapitre, de vignes sises à Fougères et Ouchamps, à Muides et à Saint-Secondin, 1706-1782. — 20. Bail à ferme, par le chapitre, de la terre et seigneurie de Tourailles, 1788.

G. 2473. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1710-1785. — Titres de propriété : rentes foncières à Blois et à Chouzy (reconnaissances). — 1-11. Rentes à Blois : sur la maison du Canon, sise en la rue du Bourg Saint-Jean et abutant sur la rue du Canon, (1) ; sur une maison où pendait anciennement l'enseigne de la Croix Verte, sise en la rue Foulerie, au dessus d'une arcade allant à la rue du Puits-Châtel (2-3) ; sur deux maisons sises en la Grande Rue, et abutant sur les murs du château (4-7) ; sur une maison sise en la rue du Griffon, et joignant à la maison du Griffon (8-10) ; sur une maison sise en la rue Porte-Côté (11) (1718-1779). — 12-13. Rente à Blois, sur une maison sise rue des Violettes et abutant par derrière au roc de l'église Saint-Sauveur, 1751, 1752 (reconnaissance par Claude Desert, écuyer, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Blois). — 14-18. Rentes sur des terres et closeries sises à Pigelée, par. Saint-Honoré de Blois, 1712-1752. — 19-20. Rentes sur la closerie de Verrière, sise en Rivière, par. Saint-Saturnin de Vienne, 1752 (reconnaissance par mess. Jean-François de La Saussaye, chevalier), 1785 (par mess. Guillaume-François de La Saussaye, chevalier). — 21-22. Rentes sur la closerie de La Jardinière, par. Saint-Saturnin de Vienne, 1710 (reconnaissance par Charles Dottay, écuyer, sieur des Roches), 1774. — 23-34. Rentes sur une pièce de terre où se trouvait autrefois la tuilerie de La Bonde, sise au long de la rivière de Loire, en la par. Saint-Solenne, 1722, 1762 (reconnaissance par Raymond Hubert de La Chaise, écuyer, ancien capitaine des grenadiers royaux, et autres). — 25-27. Rentes sur des terres sises à Chouzy, 1726, 1737, 1755 (reconnaissance par dame Élisabeth Gaucher, maîtresse de la poste de Chouzy).

G. 2474. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1740-1776. — Titres de propriété : dîmes de Mulsans. — 1-2. Notes sur les bornes des dîmes de la paroisse, 1740-1747. — 3-7. Procédures au sujet de leurs droits de dîmes, entre le chapitre et le curé de la paroisse, 1761. — 8. Lettre du curé de Mulsans relative à ses prétentions sur les novales, 1776.

G. 2475. (Cahier.) — In-8° ; 35 feuillets, papier.

1790. — Cahier des débiteurs actuels du chapitre, contenant des notes détaillées pour permettre le recouvrement de ces créances.

G. 2476. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Arrêt du Conseil d'État du Roi permettant au chapitre cathédral, au séminaire de Blois

et au chapitre collégial de Vendôme, d'emprunter une somme de 60.000 livres pour être employée aux frais de procédure de la suppression du titre de l'abbaye de La Trinité de Vendôme et de l'union auxdits chapitres et séminaire, des biens, droits et revenus dépendant de la mense abbatiale de ladite abbaye, 8 mai 1788 (copie collationnée).

G. 2477. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1709-1781. — Trésorerie de la cathédrale : titres de propriété. — Baux à ferme, par les trésoriers, de la métairie du Petit-Maindré, par. de Chaumont-sur-Loire.

G. 2478. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1746-1789. — Chapelles et communauté des chapelains de la cathédrale : extinction et suppression. — 1. Décret de François de Crussol d'Uzès, évêque de Blois, portant extinction et suppression des titres des chapelles de Saint Eustache et de Saint Sébastien, fondées en l'église cathédrale, et affectation au service journalier de ladite église des revenus des vingt-deux chapelles restantes, 1746 (copie non collationnée). — 2-3. Lettres patentes confirmatives dudit décret (1747) et arrêt d'enregistrement desdites lettres au Parlement de Paris (1748) [copies non collationnées]. — 4. Procès-verbal de visite, par les experts de l'évêque de Blois, des biens dépendant des chapelles et de la communauté des chapelains ; ladite visite faite pour parvenir à l'extinction et suppression desdites chapelles et communauté, et à l'union de leurs biens, droits et revenus à la fabrique cathédrale, 1788-1789.

G. 2479. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1715-1789. — Chapelles et communauté des chapelains de la cathédrale : titres de propriété. — 1. Bail à ferme, par les « vénérables chapelains », d'une maison et de terres sises à Onzain, 1780. — 2-3. Rente de la communauté des chapelains sur un jardin sis à Blois, au lieu appelé La Ruelle, autrement dit rue du Grain d'Or, près des Trois Volontaires : bail à rente, reconnaissance, 1740, 1757. — 4-6. Rente de la communauté sur une maison sise à Blois, dans les Hautes-Granges : reconnaissances, 1727-1770. — 7. Rente de la communauté sur la métairie de La Pinsonnière, sise à Pigelée, par. Saint-Honoré de Blois : reconnaissance par les RR. PP. Clouet et Delafontaine, recteur et procureur de la maison et collège royal des Jésuites de Blois, 1715. — 8-11. Baux à ferme, par les chapelains de Saint Étienne et de Saint Jacques, de terres sises à Vineuil, à Huisseau et à Cour-Cheverny, 1740-1789.

G. 2480. (Cahier.) — In-folio ; 13 feuillets, papier.

1790. — Compte (pour les années 1788 et 1789) des recettes et dépenses du revenu des chapelles de la cathédrale.

Église collégiale de Saint-Jacques.

G. 2481. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1521-1685. — 1. Quittance par Jacques Viart, receveur ordinaire du domaine du comté de Blois, d'une somme de 6 écus d'or payée par les enfants de feu mess. Jacques Hurault, chevalier, seigneur de Veuil, gouverneur et bailli de Blois, pour l'amortissement d'une rente foncière de 29 livres t., assignée partie sur la maison de « La Herpe », sise à Blois, en la rue Saint-Lubin, jouxte la maison du Gros Tournois et près du couvent des Frères Prêcheurs ; et partie sur une autre maison sise à Blois, en la Grande Rue, jouxte la maison du Grand Cercle, et devant l'église Saint-Jacques, 1521. — 2. Bail à ferme, par le chapitre, de vignes sises à Saint-Secondin, 1685. — 3-4. Reconnaissances de rentes foncières sur des vignes sises à Saint-Secondin, par n. h. Claude Grillet, sieur de La Chambaudière, conseiller et élu pour le Roi à Beaugency (1595) ; par n. h. Pierre de Meulles, conseiller du Roi et maître en sa Chambre des Comptes de Blois (1625).

Église collégiale de Saint-Sauveur.

G. 2482. (Registre.) — In 4° ; 2 feuillets, parchemin ; 89 feuillets, papier.

1490-1506. — Registre des actes capitulaires. — Fol. I. Garde de parchemin (feuillet d'un manuscrit liturgique du XIII^e^ siècle, avec notation musicale). = **1490.** Baux d'une île sise dans la rivière de Loire, vis-à-vis du pressoir de Saint-Lazare ; de près sis dans la prairie de Blois (fol. 1). — Décision relative à la

tenue du chapitre ; bail de friches à Fontaines ; bail d'une maison sise au château de Blois et s'étendant, avec ses dépendances, de la chapelle de Sainte Constance aux murs du château, à la réserve du chemin de garde desdits murs, s'il en existe à cet endroit ou s'il convient d'en établir [note marginale (postérieure) mentionnant que la maison a été louée à Me Théodore, médecin du Roi] (v°). — Vente des pierres d'un vieux colombier, à Villeflanzy ; baux de terres à Chouzy (f. 2). = **1491.** Baux de terres à Villeflanzy et à Chailles (v°). — Décision relative à la tenue du chapitre ; bail de terres à Ouchamps ; bail (à Me Michel Gaillard, chanoine de Saint-Sauveur et conseiller du Roi, à Paris) d'une maison sise à Blois, près des murs du château, et abutant sur la rue de dessous le château (f. 3). — Bail d'une maison sise à Blois, près du carrefour de la Croix de Blois ; bail (à Me Denis Le Mercier, chancelier du duc d'Orléans) d'une maison sise au château de Blois (v°). = **1492.** Bail d'une maison et de terres à Bréviande (v°). — Bail à Jean Le Maire, serviteur [*servitor*] du duc d'Orléans, d'une maison sise à Blois, rue Porte-Côté ; bail de prés sis à Chailles (f. 4). — Présentation à une chapelle de la collégiale ; baux de terres à Landes et d'une gaste sise au château de Blois (v°). = **1493.** Bail de la métairie de Clouseaux ; commission de tenir les registres du chapitre donnée à Jean Barreau, clerc, licencié en décrets, notaire apostolique et notaire juré de la cour de l'archidiacre de Blois (f. 5). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; bail de terres à Ouchamps (v°). — Permutations des titulaires de la cure de Saint-Sauveur et d'une chapelle de la collégiale ; bail de terres sises en Vienne (f. 6). — Transaction relative au loyer d'une maison sise à Blois, dans la Grande Rue, près de la Croix de Blois (v°). — Baux de terres à Saint-Gervais et à Blois, par. de Saint-Honoré (f. 7). — Baux de prés sis en Vienne et d'un jardin sis au pied du château de Blois (v°). — Bail d'une maison sise à Blois, rue du Change, près du cimetière de Bourgmoyen ; bail de terres à Chevenelles (f. 8). — Bail d'une maison sise à Blois, rue Porte-Côté, et abutant sur les murs du château (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; bail de la dîme du Bourg-Rouge, en la paroisse de Saint-Lubin en Vergonnois (f. 9). = **1494.** Baux de la métairie du Dizier ; d'une maison sise en Vienne, dans la rue allant de l'église à la Croix Buisée (v°). — Bail d'une maison sise à Blois dans la rue Couverte (f. 10). — Collation d'un canonicat et d'une prébende de la collégiale (v°). — Bail de la dîme de Russy (f. 11). — Bail de deux maisons contiguës sises à Blois, au coin de la rue allant de Saint-Honoré au derrière des halles, et abutant sur la rue allant du marché à l'église de Saint-François (v°). — Bail de vignes à Villebarou (f. 12). — Décision relative à l'assistance des étrangers aux assemblées du chapitre ; collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Bail à Nicolas Prévost, sommelier de la duchesse d'Orléans, d'une masure sise au château et dans laquelle sont les latrines de la collégiale (f. 13). — Collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Bail d'une maison sise à Blois (f. 14). = **1495.** Décision relative à la tenue du chapitre ; collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Baux de terres à Saint-Dyé (f. 15, r° et v°). — Baux de terres à Chambon ; d'une maison sise à Blois, devant les Frères Mineurs (f. 16). — Transaction (sur procès, devant le bailliage d'Amboise) avec les marguilliers de Villexanton, au sujet des droits de dîme du chapitre (v°). — Bail de la dîme de Saint-Dyé (f. 17). — Bail de terres à Villejoint ; bail d'une maison sise au château de Blois, dans laquelle demeure Me Théodore, médecin du Roi ; bail de terres au Petit Montigny, près Blois (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; bail à Jean Viart, chanoine, d'une maison sise au château de Blois (f. 18, r° et v°). — Concession du droit de céder (à Me Georges Passerin, aumônier de la duchesse d'Orléans) une maison sise à Blois, rue Porte-Côté, près du chemin allant de ladite rue à la porte Clouseaux ; ladite concession donnée à Simon Cailleau, chanoine, locataire de ladite maison par bail emphytéotique (f. 19). = **1496.** Bail d'un appentis au château de Blois, fait à n. h. Antoine Le Bègue, écuyer, seigneur de La Borde ; bail de la dîme des Bordes, en la paroisse Saint-Nicolas de Blois (f. 19). — Abandon de ses droits par le locataire des prés du chapitre au val de Saint-Victor ; nomination d'un procureur du chapitre en cour séculière (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale (f. 20, r° et v°). — Bail d'une maison et de terres sises en Vienne (f. 21). — Collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Bail d'une maison sise à Blois, en la Grande Rue, près du carrefour de la Croix de Blois (f. 22). — Nomination d'un procureur du chapitre en cour séculière ; bail de terres sises aux Nouelles (v°). — Nomination d'un marguillier ; bail de terres à Montlivault ; célébration de messes confiée au maître des enfants de chœur (f. 22 *bis*). — Collations de chapelles de la collégiale (v°). — Collation de la chapelle de Saint Jacques, vacante par résignation de Me Pierre de Villebresme (f. 23). — Collation à Me Pierre de Villebresme, chapelain de Saint Laurent en l'église conventuelle du

prieuré de N. D. de Boulogne, de la chapelle de Saint Louis, en la collégiale Saint-Sauveur, vacante par résignation de Me Louis de Villebresme (vo).= **1497.** Collation d'une chapelle de la collégiale (f. 24). — Bail de terres à Saint-Denis (vo). — Collation de l'office de chantre de la collégiale ; collation d'un canonicat et d'une prébende à Jacques Hurault, clerc, étudiant à Paris (f. 25). — Bail d'une maison sise à Blois, en la rue de dessous le château ; bail d'une maison sise au château (vo). — Bail à Simon Cailleau, chanoine, d'une maison sise au château de Blois, devant la porte de l'église, et joignant aux murs dudit château (f. 26). — Collation d'un canonicat à Me Denis Prieur, chantre et maître de chapelle du duc d'Orléans (vo). — Bail d'une maison sise à Blois, rue Chemonton, et abutant aux murs de la ville ; concession d'un délai pour remplir son stage faite à Denis Prieur, mandé près du duc d'Orléans avec les autres officiers de la chapelle ducale (f. 27). — Collation de l'office de sous-doyen faite à Me Pierre de Refuge, chanoine de la collégiale (vo). — Collation d'un canonicat vacant par la résignation de Louis [de Villiers L'Isle-Adam], évêque de Beauvais (f. 28). — Élection d'un chanoine pour être l'un des Quatre de la ville ; célébration de messes confiée à deux prêtres (vo). — Bail à François de Gyverlay, chevalier, conseiller et chambellan du duc d'Orléans et grand écuyer de son écurie, d'une maison sise au château de Blois, joignant au petit cloître existant devant la grande porte de l'église Saint-Sauveur, et abutant d'un côté sur la grande cour du château et de l'autre, sur les murs de clôture de la ville et du château (f. 29). — Collation d'une chapelle de la collégiale, vacante par résignation de Pierre de Villebresme (vo). — Résiliation du bail d'une maison sise au château de Blois, fait à Me Louis Boudet, trésorier de la collégiale ; bail à n. h. Théodore Guayner de Pavie, chevalier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, d'une maison (tenue auparavant par Me Louis Boudet) sise au château de Blois, joignant aux murs du château, à la rue conduisant du château à la poterne qui descend devant Saint-Martin (étant réservé le chemin par lequel on va de ladite rue à la guette et sur les murs du château) et au chemin allant de Saint-Sauveur à l'église de Sainte-Constance (f. 30, ro et vo). —Bail de la foire des trois jours de l'Ascension ; bail de prés sis en Vienne (f. 31). — Baux de maisons sises au château de Blois (vo). = **1498.** Bail d'une maison sise à Blois, en la rue Saint-Lubin, près de la porte Saint-Lubin, joignant d'un côté aux murs de la ville et de l'autre à l'abbé et au couvent de Saint-Lomer ; bail d'une maison sise à Blois, en la rue de dessous le château (rue allant de l'église Saint-Martin à la porte Saint-Lubin), et abutant sur les murs du château (f. 32). — Baux de terres sises à Chailles et en Vienne (vo). — Bail d'une maison sise à Blois, près des halles (f. 33). — Bail d'une closerie sise à Saint-Dyé (vo). — Décisions relatives à la célébration de messes, à la tenue du chapitre ; bail de maisons sises à Blois, en la rue descendant de la porte Clouseaux à l'image Saint Michel (f. 34). — Fondations de messes (vo). — Bail d'une maison sise au château de Blois ; concession du « bailliage » du chapitre, pendant les trois jours suivant l'Ascension, faite à Me Guillaume Blondel, licencié en lois (f. 35, ro et vo). — Collation à Me Jean Sénéchal, licencié en lois, de l'office de « client » et bedeau du chapitre, vacant par la mort de Me Berthaud de Villebresme ; collation d'une chapelle de la collégiale (f. 36). = **1499.** Bail à n. h. Jacques de Tinteville, chevalier, grand veneur du roi de France, d'une maison sise en la cour du château de Blois, près des degrés dudit château, et dans laquelle demeure Jean de Dampierre, dit le Breton (vo). — Commission de tenir les registres du chapitre donnée à Me Guillaume Callipel, chanoine, notaire apostolique et notaire de la cour de l'archidiacre de Blois ; constitution d'un officier pour la conservation des droits du chapitre au censif de La Chaussée (f. 37). — Collation d'un canonicat et d'une prébende à Me François de Refuge, clerc (vo). — Bail d'une maison sise au château de Blois ; collation d'une chapelle de la collégiale (f. 38). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; fixation des gages du solliciteur des causes du chapitre en cour laie (vo). — Bail d'un jardin sis à Blois, rue Gloriette, dans lequel se trouvait autrefois un jeu de paume (f. 39). — Décision relative à la tenue du chapitre (vo). — [Le folio 40, ro et vo, est en blanc.] — Fixation des gages d'un officier du chœur et de Me Guillaume Suffrey, organiste ; bail d'un arpent de saulaie, sous le pont Saint-Michel (f. 41). — Collation à Me François de Refuge, de l'office de sous-doyen, vacant par la résignation de Me Pierre de Refuge, conseiller du Roi ; fixation des gages d'un officier du chœur ; bail d'une maison sise à Blois, près des maisons portant pour enseignes la « Gallée » et les Quatre-Vents (vo). — Décision relative aux cierges offerts par les tailleurs de pierre travaillant pour le Roi (f. 42). — Fixation des gages d'un officier du chœur ; délibération relative à la résidence de Me François de Refuge (vo). — [Le folio 43, ro est en blanc.] = **1500.** Bail du péage appartenant au chapitre pendant les fêtes de l'Ascension

(f. 43, v°). — Baux de prés et de vignes (f. 44). — Baux de vignes ; décision relative à la tenue du chapitre (v°). — Présentation de ses lettres de collation (données par l'évêque de Chartres) de l'office de doyen, par Me Jacques Hurault, sous-diacre, bachelier ès droits, étudiant à Orléans (f. 45, r° et v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale (f. 46). — Bail d'une maison sise au château de Blois, fait à Arnoul de Viviers, orfèvre ; fixation des gages d'un officier du chœur ; collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale (f. 47). — Bail de deux appentis de maison sis à Blois dans la rue par laquelle on va des halles à la porte de Chartres ; bail de vignes sises à Vineuil (v°). — Réception d'un officier du chœur ; bail de prés à Chailles ; bail à François de Giverlay, chevalier, d'une maison sise au château de Blois, près de la maison de Denis Le Mercier, et abutant aux murs du château (f. 48). — Bail à Me Jacques Hurault, doyen, d'une maison sise à Blois, rue Porte-Côté ; bail d'une maison sise au château de Blois, fait à n. h. Jacques de N., seigneur de Tournois, et à Jeanne de Polignac, sa femme (v°). — Bail d'une maison sise au château de Blois, fait à Arnoul de Viviers, orfèvre de la Reine (f. 49). — Bail de terres à Fossé ; paiement d'une somme de 100 sous t. à un clerc de l'église ; vente de bois sis à Landes (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; bail de terres en friche (f. 50). — Bail de terres à Saint-Gervais ; bail d'une maison sise à Blois, dans la rue allant de la porte Clouseaux au carroir de l'image Saint Michel (v°). — Présentation de ses lettres de baccalauréat obtenues en l'université d'Orléans, par Me Étienne Mondoulcet, prêtre, bachelier en décrets ; bail d'une grange sise en Vienne, rue de la Croix-Buisée (f. 51). — Baux de terres sises à Montlivault et à Neuvy en Sologne (v°). = **1501.** Résignation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Fixation des gages de Denis Malherbe, prêtre, pour enseigner la grammaire aux novices ; permission de célébrer des messes dans l'église collégiale ; renonciation au bail du lieu de Montcrochet ; nomination d'un procureur du chapitre en cour laïque (f. 52). — [Le v° est en blanc.] — Élection d'un chanoine et d'un trésorier du chapitre (f. 53). — Collation d'une chapelle à Me Denis Malherbe ; bail d'une maison sise à Blois, devant les Frères Mineurs (v°). — Bail à Jean Viart, chanoine, d'une maison sise à Blois sur les petits degrés descendant de l'église Saint-Solenne au Puits Châtel, près de la ruelle de Gloriette et près de la rue descendant de la porte Clouseaux à l'image Saint Michel ; collation d'une chapelle de la collégiale (f. 54). — Bail de terres à Pigelée ; fixation des gages d'un officier du chœur (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale (f. 55). — Bail d'une maison sise à Blois, devant les halles (v°). — Baux incomplètement rédigés (f. 56). — Collation d'une chapelle de la collégiale (v°). — Bail d'une maison sise à Blois, rue Porte-Côté, prés de la maison de Jean de Refuge, écuyer ; collation d'une chapelle de la collégiale faite à Me Pierre de Villebresme (f. 57). — Bail d'une maison sise au château de Blois, fait à n. h. Florent de Molitart, chevalier, seigneur de Molitart (v°). — Collation d'un canonicat et d'une prébende (f. 58). — [Les fol. 58, v° et 59, r° sont en blanc.] = **1502.** Commencement de stage par un chanoine ; bail d'une vigne sise en Vienne ; bail d'une maison sise à Blois, rue de la Chaîne (f. 59, v°). — Décision relative à la tenue du chapitre ; bail d'un jardin ; collation d'une chapelle de la collégiale (f. 60). — Décisions relatives aux absences des chanoines (les absents ne pourront avoir part aux distributions quotidiennes, à l'exception de ceux qui ont quitté la ville à cause de la peste) ; paiements de sommes de deniers aux officiers de l'église (v°). — Bail de terres à Saint-Gervais (f. 61). — Décision relative à la tenue du chapitre (v°). — Collation d'une chapelle de la collégiale ; donation d'une somme de deniers aux marguilliers de l'église Saint-Sauveur ; fixation des gages d'un officier de l'église (f. 62). — Bail d'une maison sise à Blois dans la Grande Rue, au lieu dit la Croix de Blois (v°). — Bail d'une saulaie près de Saint-Victor ; collation d'une chapelle de la collégiale, vacante par la résignation de Me Pierre de Villebresme ; fixation des gages de l'organiste de l'église (f. 63). — Fixation des gages du teneur de l'église ; bail au maréchal de Gyé d'une maison sise au château de Blois et dernièrement louée à Me Denis Mercier ; bail à Me Jean Guiot notaire et secrétaire du Roi, d'une maison sise à Blois, près des halles ; bail d'une vigne sise en Vienne (v°). — Fixation des gages de l'organiste ; bail d'une maison sise en Vienne, rue du Moulin « batouer » (f. 64). — Difficultés relatives à la prise de possession de l'office de chantre de la collégiale : opposition, décision du chapitre (v°-f. 65, v°). — Bail d'une maison sise à Blois (f. 66). = **1503.** Bail à Jacques Viart, receveur à Blois, d'une maison sise à Blois, dans la rue derrière les halles (v°-f. 67). — Bail d'une maison sise au château de Blois fait à Nicolas Hazart, maréchal du Roi ; décision relative à la tenue du chapitre (v°). — Bail à Jacques Lesbahy et à Jacquemin de Taix, écuyers, d'une maison sise à Blois, dans la ruelle joignant le haut Quartier au bas Quartier

(f. 68). — Bail d'un appentis sis à Blois, sous le château, fait à Arnoul de Viviers, orfèvre de la Reine ; bail de vignes sises à Blois (v°). — Bail de terres à Montigny ; collation d'une prébende et d'un canonicat faite à Pacello de Mercoliano (f. 69). — Fixation des gages de quelques officiers du chœur ; commencement du stage de Pacello de Mercoliano (v°). — Bail de terres sises à Blois ; paiement d'une somme de 100 s. t. au maître des enfants de chœur ; achèvement du stage de Pacello de Mercoliano (f. 70). — Fixation des gages d'un officier du chœur ; décision relative à la tenue du chapitre ; résignation d'une chapelle de la collégiale (v°). — [Le fol. 71, r° est en blanc.] — Fixation des gages d'un officier du chœur ; élection d'un chanoine pour être l'un des Quatre élus de la ville ; bail d'une maison sise à Blois, dans la rue qui va des Cordeliers à la porte Chartraine (f. 71, v°). — Bail à Étienne Gidoin, grènetier de Blois, d'une gaste sise à Blois, dans la rue des Élus (f. 72). — Bail de vignes sises à Mont ; bail à M^gr François d'Orléans, comte de Dunois, d'une maison (autrefois tenue à bail par M^e Denis Mercier) sise au château de Blois, près de la maison du maréchal de Gyé (v°). — Décision que les lettres capitulaires seront scellées à l'heure du chapitre et que l'émolument du sceau sera versé à la fabrique de Saint-Sauveur ; bail à Jean de Crespières, chantre de la chapelle du Roi, d'une maison (appelée la maison de La Rose) sise à Blois, rue Saint-Lubin, près de la maison où pend l'enseigne de l'Écu d'Orléans (f. 73). — Bail à René de Prie, évêque de Bayeux, d'une maison sise à Blois, dans la grande cour du château ; collation de l'office de prévôt de la collégiale (v°). — Réception d'un nouveau chanoine ; notifications de leurs lettres de degrés et de nomination, par des gradués des universités de Paris et d'Orléans (f. 74, r° et v°). = **1504.** Bail du péage et des revenus du comté de Blois pendant les fêtes de l'Ascension ; paiement d'une somme de deniers à un officier du chœur ; décision relative à la tenue du chapitre (v°). — [Le fol. 75, r° est en blanc.] — Prestation de serment et installation d'un nouveau chapelain ; décision relative à la collation d'une chapelle de la collégiale ; collation de ladite chapelle (v°). — Renonciation par Jean de Crespières, chantre de la chapelle du Roi, à ses droits (cédés par Nicolas Hasart, maréchal de l'écurie du Roi) au bail d'une maison sise au château de Blois, près des murs du château et de la maison tenue par Arnoul de Viviers, et abutant aux degrés descendant du château dans la ville ; bail de ladite maison audit Jean de Crespières ; présentation de M^e Louis Hurault, clerc, à une chapelle de la collégiale (f. 76). — Collation de ladite chapelle à M^e Louis Hurault ; consentement du chapitre à la vente (faite à M^e Albert Dupuy, conseiller et médecin de la Reine) d'une maison sise au dessous du château ; décisions relatives à la tenue du chapitre et aux distributions des chanoines (v°). — Collations de chapelles (f. 77). — Baux de prés sis en Vienne et d'une maison sise à Blois devant les halles, près de la maison de Citeaux (v°). = **1505.** Renonciation au bail d'une maison sise à Blois, rue Chemonton (f. 78). — Bail de terres sises à Montlivault ; distribution de vêtements et d'argent à des officiers du chapitre (v°). — Décision relative à la tenue du chapitre ; collations de chapelles de la collégiale ; monition faite aux chapelains sur leurs devoirs d'assistance en l'église (f. 79). — Réception de M^e Michel Boudet, nommé doyen du chapitre par lettres de collation du légat du Saint-Siège ; ledit office de doyen étant vacant par la résignation de Jacques Hurault, élu à l'évêché d'Autun (v°). — Baux de prés sis en Vienne et d'une maison sise au Quartier, près du four du Quartier, et abutant sur le ruisseau d' « Arreau » (f. 80). — Réception de deux marguilliers de l'église Saint-Sauveur ; difficultés avec M^e Michel Boudet, doyen, au sujet du paiement de ses droits de chape et d'entrée ; transaction sur procès, relative aux droits de mitoyenneté du chapitre sur une maison voisine de la maison d'Odin de Mondoucet, barbier du Roi (v°). — Bail de la closerie de Chevenelles fait à Pacello de Mercoliano, chanoine ; bail de vignes sises aux « Groys », fait à François de Refuge, sous-doyen ; bail d'une maison sise à Blois devant l'église Saint-Solenne (f. 81). — Donation de terres faite au chapitre ; collation d'un canonicat et d'une prébende à M^e Hilaire Bervonneau, clerc, chantre ordinaire du Roi (v°). — Commencement du stage de M^e Hilaire Bervonneau ; décision relative à la tenue du chapitre ; bail de prés sis en Vienne (f. 82). — Bail à ferme de la closerie de Chevenelles ; achèvement du stage de M^e Hilaire Bervonneau (v°). — Réception de Jacques Hurault, évêque d'Autun, nommé doyen du chapitre par lettres de provision de Georges d'Amboise, légat du Saint-Siège ; bail d'une maison sise à Blois dans la rue descendant de la porte de Clouseaux à l'image Saint Michel et joignant aux murs de la ville (f. 83). — Décision relative à la célébration des messes par les chapelains (v°). = **1506.** Prestation de serment par Jacques Hurault, évêque d'Autun et doyen du chapitre (v°). — État des baux des prés du chapitre pour l'année 1506 (f. 84-85). — Bail de terres à Montigny (v°). — [Le fol. 86, r° est en blanc.] — Formules d'actes à passer chaque année au

nom du chapitre : reconnaissance de la concession de l'auditoire de la prévôté de Blois faite au chapitre pour y rendre la justice pendant les trois jours suivant l'Ascension ; quittance (à délivrer au receveur du comté) de paiement d'une rente en grains assignée sur les moulins et sur les revenus du comté ; quittance (à délivrer audit receveur) de paiement d'une rente de 90 l. 16 s. assignée sur la recette générale du comté, sur la vicomté de Blois, sur les festages, sur le port, la boucherie et le change de Blois, et provenant de fondations d'anniversaires des comtes et comtesses de Blois (notamment du comte Louis dont le corps est inhumé dans le chœur de la collégiale), de fondations de chapelles, d'acquisitions par le chapitre, d'échanges et d'accords faits en Parlement ; quittance (à délivrer audit receveur) du paiement d'une rente de 8 liv. t. ordonné par la Chambre des Comptes de Blois en dédommagement des maisons du chapitre (sises en la Grande cour du château, devant l'église Saint-Sauveur) prises par le Roi et détruites pour édifier sur leur emplacement la maison ou grange d'artillerie (datée de 1530) [v°-f. 87]. — [Les fol. 87, v°-88, v° sont en blanc.] — Garde de parchemin, provenant du même manuscrit que le fol. I (f. 89).

G. 2483. (Regist·e.) — In-4° ; 131 feuillets, papier.

1567-1594. — Registre des actes capitulaires relatifs aux dignités, prébendes et chapelles de la collégiale, au recteur des écoles et aux présentations de vicaires. — Fol. 1-7, v°. Collations de chapelles et d'offices (de sous-doyen et de prévôt du chapitre), 1567-1568. — F. 8-9. Prise de possession par un chapelain (1568 ; les chanoines sont réunis dans la maison du prieuré de Saint-Calais, leur salle capitulaire ayant été dévastée et détruite par les hérétiques). — F. 9, v°-11. Collation d'une chapelle et prise de possession par le chapelain, 1568. — F. 11, v°-12, v°. Nomination de Jean Housset au titre de recteur des écoles publiques de la ville, 1569. — F. 13-23. Collations de canonicats et prébendes, de l'office de sous-doyen, de chapelles ; prise de possession par un chapelain (1569). — F. 23, v°-24. Présentation de vicaire faite à Jacques d'Estampes, chevalier, seigneur de Valençay, à cause de sa terre de Montlivault, 1569. — F. 24, v°-36. Collations de canonicats et prébendes, de chapelles ; prise de possession par un chapelain (1570-1572). — F. 36, v°-37, v°. Collation de l'office de sous-doyen à Me Louis Viart, conseiller et aumônier du Roi et du duc d'Anjou, son frère, 1572. — F. 38-56, v°. Collations d'un canonicat et prébende, de chapelles ; prises de possession par des chapelains (1573-1576). — F. 57, r° et v°. Collation d'un canonicat et d'une prébende à Me Jean Vatel, clerc, secrétaire de la Chambre du Roi, 1576. — F. 58-62. Collations de chapelles ; prise de possession par un chapelain (1577). — F. 63, r°. Présentation de vicaire au couvent des Frères Prêcheurs de Blois, pour une maison sise à Blois, devant la porte de l'Hôtel-Dieu, et dans la censive desdits Frères Prêcheurs, 1578. — F. 63, v°-82, v°. Collations de l'office de sous-doyen, de canonicats et prébendes et de chapelles ; prises de possession par le doyen, par des chanoines et par des chapelains (1578-1583). — F. 83, r°-84, r°. Présentation de vicaire à Mathieu Phelipeaux, seigneur de Villiers, pour les dîmes du chapitre en la par. Saint-Lubin de Landes, 1507 (copie). — F. 84, v°-85, v°. Collation de l'office de trésorier ; prise de possession par un chanoine (1583). — F. 86. Présentation de vicaire à François Chardon, conseiller au présidial de Blois, héritier de Jeanne de Villebresme, veuve de Jean Chardon, bourgeois de Blois, 1584. — F. 86, v°-127, v°. Collations de l'office de sous-doyen, de canonicats et prébendes, de chapelles ; prises de possession par le sous-doyen, par des chanoines et par des chapelains (1584-1594). — F. 128-129. Table des matières.

G. 2484. (Registre.) — In-4° ; 28 feuillets, papier.

1607-1621. — Registre des actes capitulaires relatifs aux dignités (prévôté), prébendes et chapelles de la collégiale : collations, prises de possession.

G. 2485. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1488-1671. — Pièces relatives aux collations des prébendes et chapelles de la collégiale. — 1. Notification de ses lettres de degrés et de nomination, par un gradué de l'université de Bourges, 1671. — 2. Collation, par le chapitre, d'un canonicat et d'une prébende, 1619. — 3-6. Mémoires de procédure au sujet de la possession de la chapelle de Saint Éloi, entre Me Étienne Bonnet, docteur en médecine, pourvu par l'évêque de Chartres, et Macé Rosaye, prêtre, pourvu par le chapitre (vers 1488).

G. 2486. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1316-1567. — Titres généraux de propriété. — 1. Charte de Guy de Châtillon, comte de Blois,

octroyant au doyen et au chapitre, l'amortissement de terres, rentes, cens et dîmes nouvellement acquis (1316 ; copie collationnée de 1548). — 2. Constitution par le doyen et par le chapitre, d'un procureur ayant mandement de percevoir les cens et profits censuels dûs aux constituants (1567).

G. 2487. (Liasse. — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1308-1697. — Titres de propriété : biens fonds et rentes foncières à Blois. = 1. Rente sur une maison, rue de la Foulerie, joignant à la rue de Vauvert : reconnaissance, 1697. = 2-3. Rente sur une maison, rue Porte-Côté. Bail à rente d'un jardin sis en ladite rue, fait par le chapitre à Guillaume Barrillon, maître des œuvres *(magistro operum)* du duc d'Orléans, à la charge pour le preneur de faire édifier une maison dans ledit jardin, 1447 (2) ; reconnaissance de l'exécution de ladite clause, délivrée par le chapitre à Guillaume Barrillon, maçon, demeurant à Blois, maître des œuvres du duc d'Orléans dans son comté de Blois, 1453 (3). = 4-9. Rente sur une autre maison, rue Porte-Côté. Bail à rente de ladite maison, fait par le chapitre à h. h. M^e^ Jean Thomas, maître ès arts et licencié en médecine [qualifié « maistre d'escolle de monseigneur d'Orléans », dans une analyse postérieurement inscrite au dos de l'acte], 1471 (4) ; baux à rente de ladite maison (joignant à la maison de Pierre Roussignoul, valet de chambre du Roi) faits par le chapitre à M^e^ Pierre Albert, procureur au présidial de Blois et greffier de la Chambre des Comptes, et à Rose Delisle, sa femme, 1558 (5-6) ; copies collationnées des actes précédents (n^os^ 4-6), 1664 (7-8) ; copie collationnée d'une reconnaissance de ladite rente (faite en 1626) par Jacqueline Albert, veuve de M^e^ Guillaume Vignon, secrétaire du Roi, maison et couronne de Navarre, 1664 (9). = 10-12. Rente sur une maison sise en Vienne. Jugement (de Simon Aubert, bailli de la justice et seigneurie de Vienne) conservatoire de ladite rente, 1564 (10) ; autre jugement conservatoire, 1630 (11) ; reconnaissance par les religieuses de la Visitation de Blois, de ladite rente assignée sur ladite maison sise en la rue anciennement appelée rue des Champs, 1690 (12). = 13-14. Rente sur des terres sises à L'Orme-Germain, par. de Saint-Solenne de Blois : bail à rente, reconnaissance (1612-1691). = 15-20. Rente sur des vignes sises à Montigny. Bail à ferme desdites vignes par le chapitre, 1308 (15) ; baux à ferme et à rente desdites vignes, jugement conservatoire, reconnaissance (1595-1685) (16-20). = 21. Rente sur des vignes sises au dessus de Tillière : bail à rente, 1657. = 22-27. Rente sur la Tuilerie de La Bonde. Acquisition (pour le prix de 60 liv. t. payées en 53 écus d'or, valant chacun 22 s. 6 d., et en monnaie) par Thenot Dutout, drapier à Blois, d' « une thiellerie assise en la parroisse de Saint Solenne de Blois, près de la tursie comme on vait de Saint Vitteur a Blois », 1410, (22) ; bail à ferme (moyennant 12 milliers de tuile, brique et carreau) de ladite tuilerie, sise au lieu appelé « Les Thuilleryes », au bas bourg Saint-Jean, 1579 (23) ; reconnaissance, au profit du chapitre, d'une rente d'un millier de carreau, brique et tuile, assignée sur la tuilerie de La Bonde, 1593 (24) ; reconnaissance de ladite rente (réduite à huit cents de tuiles, à cause des ruines de la tuilerie « arrivées par le débordement de la rivière de Loire »), 1622 (25) ; reconnaissance de ladite rente (convertie en 60 sous t.), assignée sur une pièce de terre « où souloit avoir » la tuilerie de La Bonde, 1663 (26) ; nouvelle reconnaissance, 1690 (27).

G. 2488. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1388-1690. — Titres de propriété : rente foncière et cens à Chouzy. — 1. Vente (pour le prix de 15 francs d'or « dou coing le Roy » et de 4 septiers de méteil) d'un appentis de maison « couvert d'adoize », sis au lieu de « Chosi », près de la maison du grènetier de Marmoutier, dans le censif de Saint-Sauveur, 1388. — 2-5. Rente et cens sur le clos d'Argenson (par. de Chouzy). Vente d'une vigne sise audit clos, faite par le chapitre à M^e^ Jacques Chicoyneau, greffier de la prévôté de Blois, moyennant une somme de 20 écus (déjà reçue par les chanoines en 1588 et employée au paiement d'une somme de 380 écus à laquelle l'église de Saint-Sauveur avait été taxée et cotisée pour sa part des 50.000 écus de rente sur les biens du Clergé de France, accordés au roi Henri III par le pape Sixte Quint) et à charge de paiement d'une rente foncière et d'un cens annuel, 1591 (2) ; reconnaissances desdits cens et rentes, 1658-1690 (3-5).

G. 2489. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVI^e^ siècle. — Titres de propriété : biens-fonds, rentes foncières, cens et dîmes à Landes. — Copies (non authentiques) de titres anciens (du XIII^e^ s. au XVI^e^ s.).

G. 2490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1429. — Titres de propriété : cens à Mer. — Vente d'une vigne sise à Glatigny (par. de Mer), au censif de Saint-Sauveur.

G. 2491. Registre.) — In 4° ; 34 feuillets, parchemin.

Vers 1511. — Titres de propriété : cens à Mer. — Déclarations et reconnaissances données au chapitre par ses censitaires de Mer et des environs (par devant Jean Vallet et Pierre Monrobert, tabellions jurés au lieu et prévôté de Mer, commis à la réception desdits actes par Denis Musset, lieutenant général du bailliage de Blois, en exécution des lettres royaux données à Blois le 30 octobre 1510).

G. 2492. (Liasse. — 10 pièces, parchemin.

1256-1689. — Titres de propriété : biens-fonds, rentes foncières et dîmes à Muides, Ouchamps, Saint-Denis-sur-Loire et Saint-Gervais. = 1-2. Baux à rente, par le chapitre, de vignes sises à Muides, 1614. = 3. Jugement conservatoire d'une rente sur le lieu de Montcrochet, par. d'Ouchamps, 1664. = 4. Donation (sous le sceau d'Eudes, doyen de Blois) par « Aalez la Cochere », de biens sis dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Loire (entrés plus tard dans le domaine du chapitre ?), 1256. — 5. Vente à Me Simon Riollé, conseiller du Roi et son lieutenant général au bailliage de Blois, d'une rente de trois quarts de vin, au lieu de Macé (par. de Saint-Denis) ; ladite vente faite par le chapitre pour satisfaire au paiement d'une somme de 566 écus 2/3 à laquelle il avait été taxé pour sa quote-part des 50.000 écus de rente du bien temporel des églises de France accordés au Roi par Messieurs du Clergé en 1586, 1587. = 6. Donation faite au chapitre par Jean de Villebresme, son doyen, de prés sis à Saint-Gervais, et d'une dîme en la paroisse d'Ouchamps (*de Oscampis*), 1363. — 7. Bail à rente fait par le chapitre de 5 arpents sis en la prairie de Saint-Gervais lès Blois ; le preneur sera tenu en outre de payer à l'acquit des chanoines une somme de 300 liv. t. à laquelle le chapitre a été taxé pour sa portion des deniers demandés par le Roi sur le Clergé, suivant lettres patentes d'octobre 1568, 1568. — 8. Confirmation dudit bail, 1570. — 9. Reconnaissance de ladite rente par n. h. Jean de Sancerre, conseiller du Roi, contrôleur général de son argenterie et maître de la garde-robe de la Reine, et par demois. Léonor Merlin, son épouse, héritiers de défunte demois. Marie Grondeau, femme de n. h. Jean Merlin, contrôleur général de la maison de Madame, fille de France, 1620. — 10. Bail à ferme desdits prés par le chapitre, 1689.

G. 2493. (Registre.) — In-4° ; 58 feuillets, parchemin.

1613-1624. — Titres de propriété : cens et rentes à Sancheville (Eure-et-Loir). — Terrier des cens et rentes dûs au chapitre « ès terrouers » de Sancheville, Ligaudry, Neuvy et autres lieux des pays Chartrain et Dunois : reconnaissances par devant Pierre Barrier, notaire à Bonneval, commis à la réception desdits actes par le prévôt de Bonneval, en exécution des lettres royaux données à Paris le 5 janvier 1613.

G. 2494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1221. — Titres de propriété : cens et dîmes à Sancheville. — 1. Vente de la grosse dîme qu'il percevait en la paroisse de Sancheville, faite à l'église de Saint-Sauveur par Barthélemy « Frelleavoine », et confirmée par Hugues de Villebeton (*de Villa Beton*), chevalier, et par Hugues Cholet qui tenaient ladite dîme en fief. Chartres, 1221 (sous le sceau de Gautier, évêque de Chartres). — 2. Garantie par Pierre de Villebeton, chevalier, du paiement à l'église de Saint-Sauveur d'un cens de deux sous sur la grange dîmeresse de Sancheville (ledit cens ayant été vendu à l'église avec la dîme de Sancheville, par Hugues de Villebeton) et d'une somme de 40 livres due par Philippe de Froville (*de Frovilla*), chevalier, et par Godefroy de Cloyes (*de Claia*) ; autre garantie dudit paiement par Hervé de Beauvoir (*de Bellovidere*), chevalier, par Pierre de Villebeton, chevalier, neveu de Pierre susnommé, et par Jolain, gendre du même Pierre, qui s'engagent à réparer les dommages que l'église pourrait supporter de ce fait, sous l'obligation de tenir la prison au château de Blois jusqu'à satisfaction de ces dommages. Blois, 1221 (sous le sceau de Pierre de Villebeton).

G. 2495. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1406-1674. — Titres de propriété : dîmes à Averdon, à Blois et à La Chaussée-Saint-Victor. =

1. Aveu de la dime de Mézière (sise au terroir de Villiers-Le-Haudry, par. d'Averdon) donné par h. h. Jean de Morvilliers, à dame Marguerite Chambellan, possédant ladite dime avec le chapitre de Saint-Sauveur et avec le prieur de Saint-Lazare de Blois, 1505 (copie collationnée de 1625). = 2-3. Baux à ferme, par le chapitre, de la dime de Vauforget, en la par. Saint-Honoré de Blois, 1658-1674. — 4. Bail à ferme, par le chapitre, de la dime du petit Saint-Sauveur, ès paroisses de Saint-Solenne de Blois et de Saint-Victor, 1594. = 5. Mémoires du chapitre pour soutenir ses droits de dîmes à La Chaussée-Saint-Victor, 1406. = 6-21. Baux à ferme, par le chapitre, de ses dîmes de Montigny (par. de Saint-Solenne et de La Chaussée-Saint-Victor), 1539-1658.

G. 2496. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1565-1695. — Titres de propriété : dîmes à La Chapelle-Saint-Martin, à Maslives, à Muides et à Saint-Dyé. = 1. Jugement des Requêtes du Palais contre le fermier des dîmes du chapitre en la paroisse de La Chapelle-Saint-Martin, 1565. = 2. Bail à ferme, par le chapitre, de ses dîmes ès paroisses de Maslives, Muides et Saint-Dyé, pour en jouir par le preneur « à raison, sçavoir des gros grains, de la gerbe treize, et des menus grains, de la vingtiesme, et du vin, à raison de vingt poinçons l'un », 1695. = 3-8. Dîme de Muides. Cession du bail de ladite dîme ; procès et transaction entre le chapitre et l'abbé de Pontlevoy, codécimateurs, d'une part, et le curé de Muides, d'autre part, au sujet de la portion congrue du curé, de la jouissance des fruits et revenus de la cure et des dîmes de la paroisse ; procès et transaction entre le chapitre et l'abbé de Pontlevoy pour fixer leur contribution au paiement de la portion congrue du curé (1650-1657).

G. 2497. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

XVI^e^ siècle - 1688. — Titres de propriété : dîmes à Mulsans. — 1-2. Titres anciens desdites dîmes : mémoires de procédure entre le chapitre de Saint-Sauveur et les religieux de Bourgmoyen ; entre l'abbaye de Marmoutier et le curé de Mulsans (XVI^e^ s.). — 3. Bail à ferme desdites dîmes par le chapitre de Saint-Sauveur, 1582. — 4-5. Procès et transaction entre le chapitre, les autres décimateurs de la paroisse et le curé de Mulsans, au sujet du droit de gros prétendu par le curé, 1604. — 6. Jugement du bailliage de Blois condamnant le chapitre et les autres décimateurs à payer le droit de gros dû au curé, 1674. — 7. Déclaration des dîmes de la paroisse appartenant aux codécimateurs (XVII^e^ s.). — 8-27. Procès et transaction entre le chapitre et les autres décimateurs, d'une part, et le curé de Mulsans, d'autre part, au sujet de la possession des dîmes de la paroisse, du gros et de la portion congrue du curé ; procès et transaction entre le chapitre et les autres décimateurs, au sujet de leur contribution à la portion congrue du curé (1686-1688).

G. 2498. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1658-1659. — Titres de propriété : dîmes à Tourailles. — Procédures au sujet de leurs droits de dîme dans la paroisse, entre le chapitre et mess. Nicolas François Bruslard de Sillery, abbé de L'Épau, curé primitif de Tourailles.

G. 2499. (Registre.) — In-4°. 70 feuillets, papier.

1525-1531. — Titres de propriété : dîmes à Villebarou. — Procès (devant l'officialité de Chartres) au sujet de leurs droits de dîme en la paroisse, entre le chapitre de Saint-Sauveur et le curé de Villebarou (le chapitre fonde ses prétentions sur plusieurs titres du XIII^e^ siècle et sur une possession immémoriale qu'il prouve par une enquête et par les anciens comptes de son receveur).

G. 2500. Liasse. — 8 pièces, parchemin.

XIV^e^-XV^e^ siècles. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre (fragments). — 1-4. Recettes ordinaires des biens (baillés à ferme, à vie ou en emphytéose), des dîmes ; recettes extraordinaires de ventes de bois et de pierres, etc. (XIV^e^-XV^e^ s.). — 5-7. Dépenses pour réparations des maisons du chapitre sises à Blois (sous le château, rue de la Juiverie, Grande Rue, en Vienne ; maisons de « la bretaiche », près de la porte « Cousté »), pour la fabrique de l'église, pour droits de relief (d'une maison rue Porte-Côté, au censif de Saint-Lomer, où se tenaient les écoles de grammaire), pour les affaires et procès du chapitre (voyages à Paris et à Chartres afin d'obtenir des lettres royaux pour que les maisons situées sous le château ne soient pas détruites) (XIV^e^ s.). — 8. Recettes des cens dûs au chapitre : paiements de droits censuels au prieur de Saint-Jean en Grève, à l'abbaye de Marmoutier, etc. (XIV^e^ s.).

G. 2501. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1397-1697. — Trésorerie du chapitre : biens-fonds et rentes foncières à Blois. — 1. Bail à rente, au profit du trésorier, de terres sises au vieux marché, 1466. — 2. Cession faite par le trésorier à Me Nicolas Guillon, secrétaire de la Chambre du Roi, d'une rente de 100 sous à prendre sur un arpent de terre (où a été bâti un jeu de paume) sis à Blois, au lieu appelé « Angleterre », près le marché aux pourceaux, 1609. — 3-22. Biens-fonds et rente foncière à Filaine, par. Saint-Nicolas : bail à ferme d'une grange sise à Filaine, par Martin Galen, curé de Chierry lez Château-Thierry, 1405 (3) [pièce annexée : procuration générale dudit Martin Galen, 1397 (4)] ; baux à ferme et à rente (au profit de la trésorerie) de biens sis à Filaine, procédures en paiement de réparations auxdites tenures et en déclarations d'hypothèque, 1413-1524 (5-22). [Au nº 11, « seel aux causes » du bailliage de Blois.] = 23-30. Rente foncière à La Gorre, par. Saint-Nicolas : vente d'une terre sise audit lieu et chargée de rente envers la trésorerie, par Jeanne Drouet, veuve de James Bergereau, contrôleur de la maison du Roi, 1557 (23) ; reconnaissances de ladite rente et procédure en déclaration d'hypothèque, 1566-1690 (24-28) ; reconnaissance par Michel Boyer, marchand libraire et imprimeur à Blois, 1693 (29) ; reconnaissance par les enfants mineurs de Michel Boyer, 1697 (30). = 31-32. Biens-fonds aux « Grois », par Saint-Nicolas : procédures en paiement de réparations et d'entretien, en main-levée de saisie, 1443-1447. = 33-35. Rente foncière à La Marcaudière, par. Saint-Nicolas : baux à rente au profit de la trésorerie, 1469-1504.

G. 2502. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 1 sceau.

1349-XVIIIe s. — Trésorerie du chapitre : rente foncière sur la métairie du Petit-Maindré, par. de Chaumont-sur-Loire. — 1. Donation des fruits de ladite métairie, pour une durée de neuf années, faite par Jean Gombaut, bourgeois de Blois, à Jean Lespicier, chanoine de Saint-Sauveur, 1349. — 2. Vente de ladite métairie (chargée de cens et de taille envers Pierre de « Cone » et envers les nonnains du Lieu-Notre-Dame lez Romorantin) faite (pour le prix de 200 florins d'or : 80 florins appelés « chaières » et 120 fl. appelés écus) à Jean Gallen, chanoine de Saint-Sauveur, par Jean Gombaut, bourgeois de Blois, 1349. — 3. Amortissement de ladite métairie concédé à l'église Saint-Sauveur par Me Andri de Cosne, moyennant une somme de 24 écus d'or, du coin du feu roi Philippe, et à la charge des cens, taille, terrage et relief accoutumés, 1355. — 4. Bail à moison de ladite métairie fait par Michel Galen, chanoine de Saint-Sauveur, pour une durée de 6 ans et moyennant le prix et somme de 4 muids de grain, mesure de Chaumont, rendus au grenier du bailleur ; le preneur reconnait tenir dudit bailleur « deux beufs treans,... ou pris de oyt frans d'or du coing du Roy Johan, nostre sire, de chitel, a tenir... a moitié de croiz et descroiz, sanz paier point de mestive ; et rendra les diz beufs en la fin dudit temps, en loyal essif ; et ou cas que il seroient perduz, pillez ou enmenez par Anglois, Gascoings ou autres genz, en cellui cas il sera tenu... de rendre ladicte somme, pour la vallue des diz beufs », 1365. — 5. Renouvellement dudit bail par le chapitre de Saint-Sauveur ; le preneur reconnait tenir « des diz honorables quatre beufs traiens, c'est assavoir deux ou pris de neuf frans d'or et les autres deux, ou pris de sept frans d'or, de chitel, » et promet « tenir prison fermée ou chastel de Blois... si tost comme il sera deffaillent de paier la ditte moison chascun an », 1368. — 6. Bail à moison de ladite métairie par Jean d'Ouques, trésorier, 1370. — 7-8. Amortissement de ladite métairie concédé à Me Jean d'Ouques, trésorier (moyennant une somme de 20 francs d'or), par Hue d'Amboise, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Loire et de Saint-Verain, 1371. — 9-21. Baux à ferme et à rente de ladite métairie, par les trésoriers du chapitre ; reconnaissances de ladite rente ; procédures en paiement d'arrérages et de réparations à la métairie, 1413-1690. [Au nº 10, scel aux contrats de la châtellenie de Blois, 1421.] — 22-29. Copies non collationnées des documents précédents (nos 1-17) [s. d. : XVIIIe s.].

G. 2503. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1295-1646. — Communauté des chapelains de la collégiale : titres de propriété. — 1-3. Baux à ferme, par les chapelains, d'une maison sise en Vienne, en la rue « dou Poiz neuf », 1295 (1) ; d'une métairie sise au Villier-Saint-Martin, 1396-1400 (2-3). — 4. Bail à rente, par les chapelains (Me Jean Duboys, aumônier de Madame Renée de France, et autres), de terres sises à Mulsans, 1521. — 5. Bail à rente de vignes sises à Vineuil, 1646.

G. 2504. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 sceaux.

1350-XVIII^e s. — Chapelles de la collégiale : titres de propriété. = 1-2. Chapelle de Notre-Dame. Jugements de la prévôté de Blois condamnant Joseph de Basmaisons, contrôleur général de la maison du Roi, au paiement d'une rente assignée sur une maison sise à Blois, derrière les halles, près la porte Gaultier, 1566-1569. = 3-6. Chapelle de Saint Éloi. Jardin et maison sis à Blois, rue Chemonton : bail dudit jardin, 1455 (3) ; autre bail dudit jardin, tenant au verger de l'Aumône de Blois, fait à Jean Le Maire, fauconnier du duc d'Orléans, 1492 (4) ; bail de ladite maison, 1494 (5) ; autre bail de ladite maison à Jourdin Mizeré, huissier du Révérendissime cardinal de Lorraine, 1542 (6). [Aux n^os^ 4 et 5, sceaux aux contrats de la châtellenie de Blois.] = 7-8. Même chapelle. Maison et terres à Villebarou : bail à rente par le chapelain, renonciation audit bail, 1482-1490. = 9-10. Chapelle de Saint Eustache. Titres de fondation de la chapelle, 1270 [copies non collationnées du XVIII^e^ s.]. = Chapelle de Saint Jean. Jugement conservatoire d'une rente assignée sur deux maisons sises à Blois, rue de la Croix Boissée et rue des Papegaux, 1608. = 12-13. Chapelle de Saint Jean de Colliers. Reconnaissances d'une rente assignée sur un pré sis en la prairie de Vienne, au dessous du pont Chastré, et joignant au chemin allant de la porte de Champs à la métairie de La Gombauldière, 1585-1619. = 14. Chapelle de Saint Sébastien. Vidimus, sous le sceau de l'official de la cour de Blois, d'une clause du testament d'Odet Rougelin, portant fondation de ladite chapelle, 1350.

CHAPITRE ÉPISCOPAL DE CHARTRES.

G. 2505. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1501-1630. — Titres de la prévôté de Mazangé (dignité du chapitre) : cens à Mazangé. — 1. Acquisition (pour le prix de 10 liv. 5 s. t., payés — en partie — avec 4 écus d'or au soleil, du coin du Roi, valant 36 s. 6 d. la pièce, et avec un réau d'or, du coin du Roi, valant 40 s.) de terres sises à Mazangé et chargées de cens envers le prévôt, par mess. Théodore de Pavie, chevalier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, et seigneur de Bonne-Aventure, 1501. — 2. Acquisition (pour le prix de 15 liv. t., payées — en partie — avec 7 écus d'or au soleil du coin du Roi, valant 36 s. 3 d. la pièce) de terres sises à Mazangé et chargées de cens envers le prévôt, par. n. h. mess. Théodore « Le Goynier », chevalier, conseiller et médecin ordinaire du Roi, seigneur de Bonne-Aventure, et par Hélène de Guillemon, son épouse, 1504. — 3. Vente de terres sises à Mazangé et chargées de cens envers la prévôté, faite par n. h. M^e^ Charles Le Gaignier, bachelier ès droits, chanoine prébendé et prévôt de Mazangé en l'église N.-D. de Chartres, fils et héritier de feu mess. Théodore Le Gaignier, chevalier et médecin ordinaire du Roi, et de dame Hélène de Guillemon, son épouse (1517 ; en présence de n. h. Jean de Dampmartin, seigneur de Villeprouvoire). — 4. Échange de terres sises à Mazangé, dans la censive du prévot, 1630.

CHAPITRE ÉPISCOPAL DU MANS.

G. 2506. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Bail à ferme, par le chapitre, de ses droits de dîme en la paroisse de Souday.

CHAPITRE ÉPISCOPAL D'ORLÉANS.

G. 2507. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1770-1786. — Titres de propriété : biens-fonds, censives, terrages, dîmes et droits seigneuriaux à Courmemin, Maray [et Châtres], Muides, Neung [et Vernou] et Nouan. = 1-2. Baux à ferme, par le chapitre, de terres, bruyères et pacages à Courmemin, 1776-1784. = 3. Bail à ferme, par le chapitre, de sa terre, justice et seigneurie de Maray, de ses dîmes de grains (au fur de la 13^ème^ gerbe) et de vin (au fur de la 13^ème^ pinte) en la paroisse de Maray, du greffe de la justice de Maray et du terrage de Gournay, en la par. de Châtres ; ledit bail consenti moyennant une somme de 900 liv. de ferme annuelle, et aux charges de faire exercer bien et dûment ledit greffe et de payer les frais de la justice seigneuriale de Maray (frais de la tenue des assises, de trois ans en trois ans ; gages annuels du bailli [10 liv.] et du procureur fiscal [100 s.] ; 15 liv. chaque année au bailli pour sa nourriture lorsqu'il ira tenir le siège ; dépens des procès criminels), 1779. — 4. Bail semblable, 1786. = 5. Bail à ferme, par le chapitre, de terres sises à Muides, 1785. = 6. Bail à ferme, par le chapitre, de la terre et seigneurie

de Chemignon (par. de Neung et de Vernou). 1782. = 7-9. Baux à ferme, par le chapitre, de la grange du four banal de Nouan ; du port et passage de la rivière de Loire, à l'endroit de Nouan (1770-1782).

OFFICIALITÉS DE BLOIS ET DU MANS.

G. 2508. (Liasse.) — 13 pièces, papier (imprimées).

1733-1775. — 1-12. Monitoires et réaggraves de l'official de Blois pour avoir preuves par témoins : d'un crime de duel à l'épée, commis à Blois, près du couvent de la Visitation, par deux quidams, officiers de guerre, à la suite d'une querelle sur l'ancienneté et l'honneur des régiments auxquels ils appartenaient, 1733 (1) ; de vols et attaques à main armée à Lancôme, Ambloy, Saint-Amand, Cellettes et Blois, 1734 (2) ; de l'assassinat dans la forêt de Russy, de François Tartarin, vigneron à Cellettes, 1738 (3-4) ; de vols avec effraction dans l'église de Saint-Gervais et dans les bâtiments de la cure, 1767 (5) ; de l'assassinat dans la forêt de Marchenoir, de Jean Dolbeau, marchand de bestiaux, 1772 (6) ; d'un vol (avec effraction) d'ouvrages d'orfèvrerie, dans une boutique sise à Blois, rue des Trois-Clefs, 1775 (7-12). = 13. Monitoire de l'official du Mans pour avoir preuves par témoins du pillage d'une cave sise auprès du château de La Mézière, par. de Lunay, 1743.

SÉMINAIRE DE BLOIS.

G. 2509. (Liasse.) — 9 pièces, papier (imprimées).

XVIII^e s. — Thèses de philosophie soutenues au séminaire (fragments de placards ; quelques-uns datés des années 1778-1784).

G. 2510. (Liasse.) — 5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1760-1789. — Titres de propriété : legs, biens-fonds à Blois, rente constituée. = 1-2. Dépôt du testament (daté de 1784) de Michel Lebansais, prêtre de la congrégation des Eudistes, supérieur du séminaire et archidiacre de la cathédrale de Blois : le testateur lègue au séminaire une somme de deniers et « désire qu'on renvoie au monastère de la Visitation de Tours une croix d'argent qu'on tient avoir été à l'usage de sainte Chantal », 1785. = 3. Bail à ferme, par le supérieur et l'économe, d'une cave en roc sise auprès de la cour d'entrée du séminaire (1760 ; suivi d'une note rappelant qu'en 1759 on a démoli la nef de l'ancienne église de Saint-Jean). — 4-5. Bail à ferme, par l'économe et les professeurs, de terres sises dans le clos du séminaire ; transaction passée par le supérieur et l'économe, au sujet du mur d'enclos du séminaire (1786-1789). = 6. Contrat de constitution sur le Clergé d'une rente de 176 liv., au profit de l'église et sacristie du séminaire, 1789.

G. 2511. (Registre.) — In-folio ; 175 feuillets, papier.

1770-1790. — Registre des recettes et dépenses pour les biens de Boulogne.

G. 2512. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIII^e s. — Titres relatifs à l'union au séminaire du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse (union faite en vertu d'un décret de l'évêque de Blois du 20 mai 1737 et de lettres patentes de janvier 1738). — 1. Mémoire concernant les droits et revenus du prieuré (s. d.). — 2-3. Prise de possession du prieuré par mess. Étienne de Courtarvel, grand vicaire du diocèse de Blois et supérieur du séminaire, 1741.

G. 2513. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1709. — Titres du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : fondations. — Procès devant le Parlement de Paris entre le prieur et les paroissiens de La Chapelle, au sujet de la desserte de certaines messes dont est chargé le prieuré.

G. 2514. (Registre.) — In-4° ; 27 feuillets (écrits), papier.

1746. — Terrier du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse. — Pag. 1-3. Notes sur les poids et mesures du Maine, du Dunois, du Blésois, du Vendômois, du pays Chartrain et de l'Orléanais. — P. 4-7. Notes sur les droits seigneuriaux, les cens et rentes et les bois du prieuré. — P. 8-9. Modèle de lettres de provision pour le bailli de La Chapelle. — P. 10-11. Charges et redevances du prieuré : services de fondations, rentes, gages du bailli (22 liv.), du procureur fiscal (15 l.) et du garde-bois (40 l.). — P. 12-18. État des droits seigneuriaux et des fermes et métairies du prieuré, dans la par. de La Chapelle. — P. 19-20. État des droits seigneu-

riaux (notariat, greffe) et des biens-fonds dans la par. de Fontaine-Raoul. Rente sur les postes de Lyon. — P. 21-35. Cens et rentes du prieuré dans la par. de La Chapelle. — P. 36-51. Cens et rentes du prieuré dans les par. de Sargé, Bouffry, Cloyes et Fontaine-Raoul. — P. 52-54. Notes de droit coutumier.

G. 2515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1672-1741. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : titres généraux. — 1-2. Baux à ferme de tous les biens, droits et revenus temporels du prieuré, 1672-1681. — 3. Octroi, par mess. de Courtarvel, supérieur du séminaire, de l'office de garde des bois, chasses et pêches dans les fiefs et censifs du prieuré, 1741 (cachet armorié).

G. 2516. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1457-1782. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : biens-fonds dans la par. de La Chapelle. = 1-8. Métairie de Boisneuf. Exhibition d'un bail de ladite métairie faite aux assises de La Chapelle, tenues par Jean Bautru, bachelier ès lois, bailli, 1511 (1) ; procédures en rescision de bail devant les Requêtes du Palais, 1543-1544 (2-4) ; baux à ferme, 1731-1776 (5-8). = 9-15. Métairie de L'Épinay : baux à ferme, 1699-1782. = 16-23. Métairie de La Grillière : baux emphytéotiques et baux à ferme, 1502-1782. = 24-26. Bordage du Petit-Buisson : baux à ferme, 1753-1762. = 27-34. Métairie des Plains : baux emphytéotiques et baux à ferme, 1457-1577. = 35-43. Métairie du Prieuré : baux à moitié et à ferme, 1700-1782.

G. 2517. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1725-1782. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : moulin des Gots (par. de La Chapelle). — Baux à ferme.

G. 2518. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1737-1761. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle : bois dans les par. de La Chapelle et de Fontaine-Raoul. — 1-2. Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'emploi en constitution de rente sur les postes, au profit du prieur, de 17.475 liv. provenant du remboursement de pareille somme due par le Roi audit prieur, pour le paiement de chênes qui avaient été pris dans les bois du prieuré afin de subvenir au rétablissement des maisons incendiées de la ville de Châteaudun, 1737. — 3. Note relative au contrat de constitution de ladite rente sur la ferme générale des postes, 1751. — 4-5. Lettres de M. de Saint-Pau, prieur, relatives à la gestion de ses bois, 1737-1738 (cachet armorié). — 6-7. Procès-verbal d'arpentage et plan général des bois du prieuré (1756-1760). — 8. Arrêt du Conseil d'État relatif à la conservation de la réserve des bois du prieuré ; procès-verbal de marque et délivrance de bois (1761).

G. 2519. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1455-1748. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : cens, rentes et terrages dans la par. de La Chapelle. = 1-2. Cens sur une maison sise « en la ville » de La Chapelle : déclarations censuelles, 1472-1510. = 3-8. Cens sur la métairie de La Bailliverie : déclarations censuelles, 1466-1515. = 9-11. Cens et rente sur le clos de Bigny : déclarations censuelles, 1625-1707. = 12-26. Rente, cens et terrage sur la métairie de La Blottière : déclarations censuelles, 1476-1626 (12-22) ; déclaration censuelle par Antoine Champion, docteur en médecine, sieur de La Fuye, 1630 (23) ; autres déclarations censuelles, 1653 (24-25) ; déclaration censuelle par mess. René Desloges, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa maison, seigneur de Villemesle, à cause de dame Claude-Marie de Courtarvel, son épouse, dame du Grand-Bouchet, 1669 (26). = 27-35. Cens et rente sur la métairie de Boisneuf : bail de terres faisant partie de ladite métairie, 1622 (27) ; déclarations censuelles par René Barré, sieur de La Boussardière, officier du duc d'Orléans, demeurant à Bonrepos, par. de Bouffry, et par mess. Louis Levasseur de Coignée, chevalier, seigneur de Fontaine-Veille, 1653, 1668 (28-29) ; déclaration par mess. Marc-Antoine de Courtarvel, écuyer seigneur de Bonrepos, au nom de demois. Bonne-Henriette de Courtarvel, sa fille, héritière de dame Charlotte-Élisabeth Levasseur de Coignée, sa mère, 1708 (30) ; procédures (devant le Grand Conseil) en paiement de cens et de profits de lods et ventes, poursuivies contre mess. Étienne Joseph d'Yssarne de Villefort, chevalier, marquis d'Hausy, gentilhomme de la manche du Roi, brigadier des armées de S. M., demeurant en son château de Chauvigny, par. de Chauvigny, 1743 (31-34) ; déclaration par mess. Pierre de L'Aunoy, écuyer, fondé de procuration de

dame Jeanne de L'Aunoy, épouse de mess. Étienne-Joseph d'Yssarne de Villefort, chevalier, marquis d'Hausy, seigneur de Chauvigny, gouverneur de Guérande et du Croisic en Bretagne, 1745 (35). = 36-51. Cens, rentes et terrages sur la métairie des Buisardières : déclarations censuelles, 1455-1737. = 52-81. Cens et rentes sur le bordage de La Chalumerie : déclaration censuelles et reconnaissances, 1529-1748.

G. 2520. (Liasse. — 60 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1462-1749. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : cens, rentes et terrages dans la par. de La Chapelle. = 1-2. Cens, rentes et terrages sur le lieu des Fréculières : déclarations censuelles, 1653. = 3-5. Cens et rentes sur la métairie de Frileuse : déclarations, 1538-1688. = 6-9. Cens, rentes et terrages sur le bordage des Gastes : déclarations, 1653-1743. = 10-17. Cens et rentes sur la métairie de La Guilloserie : procédures en passation de déclaration, déclarations, 1493-1688. = 18-22. Cens et rentes sur le lieu de La Hellerie : déclarations, 1641-1653 (18-19) ; déclaration par Marie Dabos, veuve de mess. François Le Boultz, chevalier, seigneur des Chauvelières, La Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul, conseiller du Roi, grand'maître des eaux et forêts de France au département de Touraine, Anjou et Maine, 1695 (20) ; autres déclarations, 1695-1739 (21-22). = 23-31. Cens et rentes sur la métairie de L'Hostellerie : déclaration de Louis du Bellay, seigneur de Langé, 1502 (23) ; autres déclarations, 1640-1653 (24-26) ; déclaration de Marguerite Gobinet, veuve de Me Gilles Parrain, conseiller ès Grands Jours du Vendômois, 1657 (27) ; autres déclarations, 1669-1708 (28-31). = 32-37. Cens et rentes sur le bordage de La Loujaudrie : déclarations, 1686-1743. = 38-40. Cens et rentes sur le bordage du Perron : déclarations, 1653-1743. = 41-42. Cens et rentes sur la terre des Plains : déclaration de dame Catherine du Bellay, dame de Langé, 1476 (41) ; autre déclaration, 1508 (42). = 43-44. Cens sur le lieu de La Rouaudière : déclarations, 1625-1653. = 45-46. Cens sur le lieu de La Rougerie : déclarations, 1625-1643. = 47-70. Cens, rentes et terrages sur la métairie du Tronchay : déclarations, 1481-1749. = 71. Cens sur le lieu de La Vinoterie. : déclaration, 1462.

G. 2521. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1486-1749. — Titres de propriété du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : cens et rentes dans les par. de Bouffry, Cloyes et Fontaine-Raoul. = 1-7. Cens sur la métairie de La Chaloire, par. de Bouffry : déclaration de Michel Godereau, prêtre, maître de Saint-Ladre de Châteaudun, 1488 (1) ; déclaration du chapitre de la Sainte Chapelle de Dunois, possesseur de ladite métairie par donation du comte de Dunois, 1497 (2) ; nouvelles déclarations et procédures en déclaration, 1626-1688 (3-6) ; déclaration par le chapitre de la Sainte Chapelle de Dunois, 1748 (7). = 8-10. Cens sur le clos des Perrons, en la par. Saint-Georges de Cloyes : déclarations, 1653-1749. = 11-43. Cens sur la métairie des Plains, en la par. Saint-Georges de Cloyes : déclarations et procédures en déclaration, 1526-1749. = 44-51. Cens sur le lieu du Quartier, en la par. de Fontaine-Raoul : déclarations et procédures en déclaration, 1486-1695.

G. 2522. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1636-1704. — Titres de propriété du prieure de La Chapelle-Vicomtesse : dîmes en la paroisse de La Chapelle-Vicomtesse. — 1. Jugement du bailliage de la châtellenie de La Chapelle (René Rousseau, licencié ès droits, bailli) condamnant le fermier des dîmes du prieuré à payer au curé de La Chapelle le gros qui lui est dû, 1636. — 2. Transaction sur procès, au sujet de la perception de leurs dîmes, entre le prieur et le curé de La Chapelle, 1704.

G. 2523. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1454-1760. — Titres du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : privilèges et droits seigneuriaux. — 1. Lettres royaux mandant au bailli de Chartres d'évoquer par devers lui une cause introduite devant le bailliage de Mondoubleau par les officiers de la seigneurie dudit Mondoubleau contre les religieux de l'abbaye de Tiron et l'administrateur du prieuré de La Chapelle : les officiers de la seigneurie poursuivant l'un des hommes du prieuré en paiement de droits de travers et portage ; les religieux et l'administrateur se prétendant au contraire exempts de ces droits et requérant l'entérinement de leurs privilèges et exemptions (donnés en 1159 par le vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, et concédant aux religieux et à l'administrateur toute justice et juridiction au lieu de La Chapelle, en les exemptant, eux, leurs hommes et sujets, de la juridiction des juges et officiers de Châteaudun et de Mondoubleau, et de tous droits de péages, barrages, chantellages, travers, môlages,

fournaiges et autres, envers le seigneur de Mondoubleau, ses juges et officiers) et l'annulation d'une reconnaissance, prétendue par les officiers, dans laquelle l'administrateur se serait avoué sujet de la seigneurie, 22 octobre 1454. — 2. Jugement du bailli de Mondoubleau renvoyant sans amende plusieurs estagiers du fief et seigneurie du prieuré, poursuivis à tort par le procureur de la cour en paiement de coutume et droits de prévôté sur des denrées vendues hors de la seigneurie. Donné « ès assises » de Mondoubleau, 1459. — 3. Arrêt du Grand Conseil condamnant Marie Dabos, veuve de François Leboultz, chevalier, seigneur des Chauvelières, à se désister de la possession des droits de justice, chasse, pêche et autres droits utiles et honorifiques, aliénés par le prieur à titre d'échange (par contrats des années 1666 et 1668), pour le tout demeurer réuni au domaine du prieuré, 1703. — 4. Bail à ferme du notariat et du greffe de la justice des paroisses de La Chapelle-Vicomtesse et de Fontaine-Raoul, fait par MM. du séminaire à Me Michel Charbonnier ; ledit bail consenti pour une durée de 18 années ,moyennant une ferme annuelle de 30 livres, et aux charges, pour le preneur, de demeurer à La Chapelle ou à Fontaine-Raoul, de faire les expéditions des minutes de feu Guillaume Georges, dernier notaire et greffier (sans en percevoir les émoluments qui appartiendront entièrement à la veuve et aux héritiers dudit Georges), de remettre chacun an aux bailleurs un double du répertoire des actes qu'il recevra et de déposer les minutes desdits actes ès mains de celui qui exercera après lui lesdits notariat et greffe, 1755. — 5. Sommation faite à Me Michel Charbonnier, à la requête de MM. du séminaire, d'avoir à remettre à son successeur, Me Jean Bodineau, notaire et greffier de la châtellenie et vicomté, les registres et papiers dudit greffe et les minutes des actes qu'il a passés comme notaire, 1756. — 6. Bail à ferme des droits notariaux et du greffe de la châtellenie et vicomté, fait par l'économe du séminaire à Me Antoine Leroy ; ledit bail consenti pour une durée de 9 années, moyennant une ferme annuelle de 20 livres et aux charges, pour le preneur, de se faire recevoir et de prêter serment ès mains du bailli de la châtellenie et de tenir bon et fidèle inventaire, registre et répertoire des actes qu'il passera, 1760.

G. 2524. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe s. Titres du prieuré de La Chapelle-Vicomtesse : comptes de gestion, impositions. — 1. Mémoire des paiements des fermiers du prieuré, 1748. — 2. Compte de recette des cens et rentes du prieuré, 1759-1760. — 3. Requête en modération d'impositions adressée à la Chambre ecclésiastique du diosèse de Blois, par Isaac de Saint-Pau, prieur ; ladite requête accompagnée d'un état des revenus et charges du prieuré (s. d.).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-FLORENTIN D'AMBOISE.

G. 2525. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1395-1787. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds, rentes foncières. = 1. Bail d'une maison sise à Montrichard, dans la Grande Rue, 1765. = 2-3. Maison à Vallières : acquisition par le chapitre (pour le prix de 15 liv. t. payées en couronnes d'or valant 22 s. 6 d. la pièce) d'une rente assignée sur une maison sise « en la ville de Vallières », 1404 ; acquisition de ladite maison par le chapitre, 1434. = 4-6. Métairie des Hautes-Veuves, par. de Veuves. Bail de ladite métairie par dame Radegonde de Grisson, dame du Feuillet et d'Aspremont, 1658 (4-5) ; mémoire sur ladite métairie, cédée au chapitre, à titre d'échange, par M. d'Aspremont, s. d. (6). = 7-16. Baux à ferme de terres sises à Veuves et à Onzain, 1689-1783. = 17. Acquisition par le chapitre (pour le prix de 120 liv. t., payées en couronnes d'or, du coin du Roi, comptées pour 22 s. 6 d. la pièce) d'une rente assignée sur un hôtel sis à Beaulieu, près Loches, 1395. = 18. Reconnaissance par mess. Guillaume Valentin Belot, chevalier de Saint Louis, ancien major de cavalerie, seigneur de Laleu, et autres, d'une rente de 12 septiers de blé (rendus et conduits à Amboise, mais à la charge pour lesdits sieurs du chapitre de donner un quartier de pain et un verre d'eau aux voituriers qui leur mèneront ledit blé), hypothèquée sur la terre de Laleu et sur ses anciennes dépendances, 1787.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE CLÉRY.

G. 2526. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1625-1784. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds, rentes foncières. = 1. Bail, par le chapitre, de terres sises en la par. de Membrolles, 1784. = 2. Accord, au sujet du lieu de La Noue (par. d'Yvoy),

entre le chapitre et Hercule Aubin, écuyer, sieur de Bordebure (par. de La Marolle), 1625. — 3. Concession des eaux de l'étang de La Noue faite par le chapitre, à la charge d'une redevance annuelle de deux chapons, à Me Claude Gontault, procureur au Parlement de Paris, seigneur de Bordebure, 1643. — 4-6. Reconnaissance de ladite redevance par François Gontault, écuyer, sieur de Villebourgeon, gentilhomme servant de S. M. (1669 ; sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Avrain : Simon Mauguin, licencié ès lois, avocat en la cour de Parlement et au bailliage de Blois, bailli), (4) ; par François Gontault, sieur de Bordebure, (1703 ; sous le sceau du duché de La Ferté-Senneterre : François Bruère, licencié ès lois, juge ordinaire du duché), (5) ; par mess. Hervé de Bury, écuyer, sieur de Marolle et Bordebure, et par demois. Marie-Thérèse de Gontault, son épouse, 1762 (6).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY DE LA FERTÉ-AVRAIN.

G. 2527. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1460-1491. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds. — 1-2. Bail à moison de l'étang de La Fromière, par. de « Tremblevy », fait par les chanoines à Guillot Garreau, écuyer, seigneur d'Autroche, 1460. — 3. Concession d'un chemin faite au chapitre pour l'établissement d'un étang près de la croix des Isles, par Guillaume Garreau, écuyer, seigneur d'Autroche (1474 ; sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Avrain : Jacques Luillier, licencié en lois, bailli). — 4. Renonciation à leurs droits de champaige aux alentours de l'étang de La Fromière, faite au profit du chapitre, par quelques riverains dudit étang (1491 ; sous le sceau de la châtellenie de La Ferté-Avrain : Jean Noblet, licencié en lois, bailli).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-TAURIN DE LA FERTÉ-IMBAULT.

G. 2528. (Registre.) — In-8° ; 88 feuillets, papier.

1739. — État des biens et revenus du chapitre (biens-fonds, rentes, cens et dîmes).

G. 2529. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1539-1687. — Procès du chapitre. — 1. Procédure contre le chapitre, poursuivie (devant le lieutenant du bailli de Berry, conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges) par Jacques Dupond, étudiant en ladite université et bachelier en théologie, complaignant et demandant à être maintenu en possession de la cure de « Soesme », 1539. — 2. Procédure (devant Jean Gallus, licencié en lois, conseiller du Roi, châtelain et juge ordinaire pour le Roi à Romorantin) entre le chapitre et le vicaire de Villeherviers, au sujet de leurs droits de dîmes en la paroisse de Villeherviers, 1548. — 3. Jugement du bailliage de Romorantin condamnant les chanoines du chapitre et les autres décimateurs de la paroisse, à faire au curé de Villeherviers le paiement d'une somme de deniers, 1687.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-VRAIN DE JARGEAU.

G. 2530. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Bail à rente de terres sises à Pierrefitte, fait par le chapitre à demois. Gabrielle de La Chapelle, demeurant au château de Rully, par. de Pierrefitte.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-LIPHARD DE MEUNG-SUR-LOIRE.

G. 2531. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1627-1733. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds à Josnes. — 1-2. Bail à rente, par le chapitre, de terres sises à Prenay ; reconnaissance de ladite rente (1627). — 3. Bail à ferme desdites terres par le chapitre (1644 ; sous le sceau de la châtellenie de Lorges : Jacques Dufour, licencié ès lois, avocat au Parlement de Paris, bailli de ladite châtellenie). — 4-6. Autres baux à ferme desdites terres, 1672-1733.

G. 2532. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1663-1785. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds à Ouzouer-le-Marché. — Baux à ferme de biens sis à Bizy et à Chandry.

G. 2533. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741-1766. — Titres de propriété du chapitre : rentes foncières et cens à Neung. = 1. Rente : recon-

naissance par mess. Pierre du Gaigneau, écuyer, seigneur de Champvalin, maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, 1766. = 2-4. Déclarations censuelles fournies au chapitre de Meung (aux droits, par réunion, du chapitre de La Ferté-Avrain) par ses censitaires de Sainte-Croix (1741-1764 ; le cens se percevant chaque année le 3 mai, au bourg de La Ferté-Avrain, sous la galerie de l'église).

G. 2534. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1536-1613. — Titres de propriété des chapelains et « nourriers » du chapitre : rentes foncières à Josnes. — 1-2. Baux à rente, par les chapelains et nourriers, de terres sises à Prenay, 1536, 1537. — 3. Reconnaissance, au profit des enfants de chœur de l'église de Saint-Liphard, d'une rente foncière à Prenay, 1539. — 4. Reconnaissance de ladite rente au profit des chapelains et nourriers, 1565. — 5-10. Procédures en déclarations d'hypothèque et paiement d'arrérages de ladite rente ; déclarations d'hypothèques (1571-1613).

G. 2535. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1429-1579. — Titres de propriété des chapelains et nourriers du chapitre : rente foncière à Ouzouer-le-Marché. — 1. Vidimus, sous le sceau du garde de la prévôté de Meung-sur-Loire, du bail emphytéotique (fait en 1399) d'une maison et de terres sises à Chandry, et d'un acte de vente desdits biens (fait en 1401) à Guillot Lecomte, « cordoanier », à Meung, 1429. — 2-3. Legs de la rente desdits biens fait « aux seigneurs nourriers de l'église collégiale » de Meung, 1489. — 4. Reconnaissance de ladite rente (1519 ; sous le sceau de la prévôté de Meung : Pierre Bugy, licencié en lois, garde de la prévôté). — 5-12. Procédures en paiement de ladite rente (devant le bailliage de Saint-Mesmin de Micy : Pierre Le Berruyer, licencié en lois, conseiller du Roi, bailli) ; transaction relative à ce sujet (1537-1539). — 13. Bail à rente desdits biens par les chapelains et nourriers (1539 ; sous le sceau de la prévôté de Meung : Claude Choutart, licencié en lois, garde de la prévôté). — 14. Autre bail à rente, 1579.

G. 2536. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1454-1710. — Titres de propriété de la chapelle de Saint Benoit, en l'église Saint-Liphard de Meung : biens-fonds et rentes foncières à Charsonville et à Ouzouer-le-Marché. = 1-2. Biens-fonds à Bizy, par. d'Ouzouer-le-Marché : baux à ferme par le chapelain, 1692-1699. = 3-7. Rente à Bizy et à Charsonville : titre ancien de ladite rente (bail à rente), 1454 (3) ; acquisition d'une partie de ladite rente par le chapelain, 1459 (4) ; donations d'autres parties de ladite rente faites au chapelain par mess. Robert Hatte, chanoine et chevecier du chapitre de Meung, 1460 (5-7). = 8-14. Rente foncière à Charsonville et à Ouzouer-le-Marché : procédure en déclaration d'hypothèque (1595 ; devant le bailliage de Charsonville : Pierre Chotart, licencié en lois, avocat au présidial d'Orléans, bailli) (8) ; bail à rente, procédures en reconnaissance et reconnaissances, 1623-1710 (9-14).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-AIGNAN D'ORLÉANS.

G. 2537. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1429-1786. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds et cens à Herbilly. — 1. Bail à ferme, par le chapitre, d'une maison et de terres sises audit Herbilly, 1786. — 2. Vente d'un aireau sis à Herbilly, au censif des seigneurs de Saint-Aignan, 1429.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE ROMORANTIN.

G. 2538. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1499-1681. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds et rentes foncières à Romorantin et à Villeherviers. = 1-2. Baux à ferme, par le chapitre, d'une maison sise à Romorantin, au faubourg de l'Ile-Marin, 1670-1681. = 3. Testament de mess. Odinet Imbault, prêtre demeurant à « Vilhervié » et chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église collégiale de Romorantin, portant legs au chapitre d'une rente foncière à Villeherviers (1499 ; sous le sceau de la châtellenie de Romorantin : Jean Lalemant, licencié en lois, châtelain). = 4. Bail à rente d'un verger sis à Romorantin, en l'Ile Marin, fait par le chapitre à Jean Archeron, licencié en lois, chanoine du chapitre (1516 ; sous le sceau de la châtellenie de Romorantin : Jean Gallus, licencié ès droits, châtelain).

G. 2539. (Registre.) — In-folio ; 227 feuillets, papier.

1766-1791. — Recettes des biens et revenus du chapitre. — Fol. 1-69. Biens-fonds de la ville : loyers

de maisons (reçus de particuliers, des maire et échevins de Romorantin pour l'hôtel de ville), fermages de terres. — F. 70-126. Fermes de campagne, dîmes (de Soings, Lanthenay, Montaut). — F. 127-189. Rentes foncières de ville (reçues de particuliers, du seigneur de Selles en Berry, du meunier du chapitre, du fermier du domaine, des marchands bouchers de Romorantin). — F. 190-222. Rentes foncières de campagne. — F. 223-226. Rente de 125 liv. sur les aides. — F. 227. Produit des dîmes abandonnées pour la portion congrue du curé et des vicaires de Romorantin.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-AIGNAN EN BERRY.

G. 2540. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1462-1786. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds, rentes et cens. = 1. Vente d'une maison sise à Blois, au Bourg Neuf, et chargée de rente envers le chapitre, 1633. = 2. Bail de terres sises à Noyers fait à François Gigot, « jardinier arboriste », à la charge d'y planter des peupliers d'Italie et d'autres arbres, 1786. = 3-7. Rente sur une maison sise à Romorantin, rue des Jouannettes, au faubourg du Bourgeau : bail à rente, reconnaissances, 1650-1769. = 8-12. Rente à la Nigottière, par. de Saint-Aignan : procédure en paiement d'arrérages (1547-1548 ; devant le bailliage de Saint-Aignan : Pierre Martin, licencié ès lois, lieutenant général du comté et bailliage) (8-9) ; procédures en déclaration d'hypothèque et reconnaissances, 1583-1699 (10-12). = 13. Cens à Saint-Aignan : vente d'une maison sise en la ville, près de la porte du pont, joignant à la grande rue pavée par laquelle on va de la chapelle Saint-Laurent aux ponts, et chargée de cens envers le chapitre, 1581. = 14-19. Rentes à Seigy : reconnaissances, 1462-1741.

G. 2541. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1414-1753. — Titres de la communauté des vicaires et bacheliers : legs, rentes foncières, inventaire des titres. = 1. Extrait d'un testament portant legs d'une rente (indéterminée) aux vicaires et bacheliers, 1419. — 2. Testament de Simon Franquelin, portant legs de rente foncière auxdits vicaires et bacheliers, 1539. = 3-5. Rente à Mareuil : reconnaissances, 1479-1749. — 6. Rente à Saint-Aignan : quittance de paiement d'une rente assignée sur une maison sise en la ville, rue du pont, et joignant aux fossés du château et à la grande rue allant de la porte de Ruau à la porte du pont, 1571. — 7. Rente à Thézée : bail à rente d'un héreau sis « en la ville de Thésés », par Guillaume Mélian, bourgeois de Saint-Aignan, 1414. = 8. Répertoire des titres de propriété de la communauté, dressé par le syndic, 1753.

G. 2542. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1650. — Titre de propriété de la vicairie de La Madeleine des Bancs. — Bail à ferme du moulin de Vieil-Roy (par. de Châteauvieux) fait à la charge, pour le preneur, d'acquitter une rente à ladite vicairie.

G 2543. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1721-1762. — Titres du patronlay de Bellebat. — 1. Prise de possession du patronlay par Me Bernard Michel, chanoine en l'église collégiale, pourvu dudit bénéfice, 1721. — 2. Nomination audit bénéfice, de Me René Duval, prieur de la paroisse de Couffy, 1762.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN DE TOURS.

Prieuré de Saint-Cosme.

G. 2544. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1504-1781. — Titres de propriété du prieuré (réuni au chapitre collégial). = 1. Bail à rente du fief de La Poissonnière (par. de Vallaire-les-Petites) fait par le prieur à mess. Léonard de La Montagne, seigneur de Barbanson et de La Gendronnière, 1749. — 2-3. Reconnaissances de ladite rente fournies au chapitre par les possesseurs dudit fief : mess. Léonard de La Montagne (1754) ; dame Marc-Félicité du Wissel, dame de La Gendronnière, veuve de mess. Philippe Charles Macquart, chevalier, baron de Rullecourt, colonel d'infanterie (1781). = 4. Titre du prieuré-cure de Vallères (dépendant du prieuré de Saint-Cosme) : donation au prieuré de terres sises en la paroisse de « La Merrolle », 1504.

Chapelles.

G. 2545. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1691-1771. — Titres de propriété de la chapelle de Saint-Mathurin et Saint-Remi de Frepêle,

en l'église collégiale de Saint-Martin. — Rente foncière sur des terres sises au village de Frepêle, par. Saint-Jean d'Oucques : reconnaissances, procédures en reconnaissance et paiement d'arrérages.

Prévôté de Suèvres.

G. 2546. (Liasse.) (1). — 40 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1136-1712. — Mairies, censives, sergenteries et traits de dîmes de la prévôté. [Liasse 5 de l'inventaire de 1756.] = 1 [1]. Charte de Thibaud, comte de Blois, présentant à l'église et aux chanoines de Saint-Martin, Henri, fils de Païen de Saint-Denis, pour tenir la mairie de son père, et concédant auxdits chanoines que les hommes de Saint-Martin en Sologne, lui paient chaque année une redevance de 40 sous, au lieu des 30 béliers qu'ils lui devaient de coutume, 1136. = 2 [2]. Présentation aux traits du milieu de Suèvres et de Saint-Denis-sur-Loire (vacants par résignation) faite au chapitre de Saint-Martin par le prévot de Suèvres, 1295. = 3 [3]. Présentation à la mairie de Villejambon (*de Villa Genboti*), vacante par décès, faite au chapitre par le prévôt, 1299 (fragment de sceau du prévôt). = 4 [4]. Présentation au trait de Tremblay (vacant par décès) faite au chapitre par le prévôt, 1305. = 5 [5]. Présentation à la mairie de Fontaines (vacante par décès) faite au chapitre par le prévôt, 1300. — 6 [6]. Acte de réception de Perrenelle, mairesse, à la mairie de Fontaines, et de sa prestation de serment au chapitre « par reson de la feauté et de l'obbedience de ladite mairerie », 1313. — 7 [6 *bis*]. Acte de foi et hommage de la mairie de Fontaines rendu au prévôt, seigneur châtelain de Suèvres (mess. Nicolas Gervais, licencié de la faculté de Paris, chanoine), par mess. Georges Phelypeaux, chevalier, seigneur d'Herbault, maire de Fontaines, 1712. = 8 [7]. Aveu du trait de dîmes de Villeroclin rendu au prévôt par Berthelot Valineau, 1315. — 9 [8]. Présentation au trait de Villeroclin (vacant par résignation) faite au chapitre par le prévôt, 1315. = 10-11 [9]. Aveu rendu au prévôt par Jean de La Boissière, écuyer, pour raison des mairies de Suèvres, Tremblay, Fleury, Villejambon et Villesablon, de portions des rouages de Suèvres, Fleury, Le Terreux, La Rue, Villesablon et Villejambon, d'une partie des dîmes d'agneaux de Suèvres, de prés sis à Montlivault, du droit de passage au port de La « Noisaye », du droit de bailler les mesures à vendre le vin à Villesablon, à La Borde et à Villejambon, et de la tenue de deux « vasseurs »(dont l'un, appelé Thomas Morillon, tient dudit de La Boissière, la jalaie à laquelle sont ajustées les mesures de vin, des droits de rouage, de coutume et de cens et « le sep ou quel sont mis larrons ou larronnesses ; et ne les doit garder que une nuit et ung jour, et de ceulx et de celles qui seront mis oudit sep, toute la despoille est et sera audit Thomas Morillon, c'est assavoir, seurt cocte, chapperon, garde corps, chausses, soulliers, houseaux, heuses, saincture, costel, bource, esgueillier, argent se aucun en ont »), 1390 (vidimus de 1486). — 12 [9]. Analyse dudit aveu (s. d. : XV^e^ s.). = 13 [10]. Lettre missive d'un neveu de feu Pierre de La Boissière, seigneur de Fleury, pour établir ses prétentions à la possession légitime de la seigneurie de Fleury et annoncer au chapitre qu'il est « délibéré d'assaillir par justice et faire expulser de ladite seigneurie » Jean de La Boissière, fils non légitimé de feu Pierre, se voulant dire, à tort, seigneur de Fleury et possesseur des mairies du chapitre (s. d. : XV^e^ s.). = 14-15 [11]. Vente faite à Laurent Gilles, demeurant à Villesecron (par. de Saint-Denis-sur-Loire), par Jean Mignart, demeurant à La Chaussée-Saint-Victor, de la mairie de Villesecron avec ses appartenances (terres, mesures à vendre le vin, rouages, cens, ventes et amendes, dîmes), tenue du prévôt à foi et hommage et chargée de rentes envers le chapitre de Saint-Martin et envers le duc d'Orléans, 1443 (copies collat. de 1494 et de 1608). = 16-19 [12-12 *bis*]. Collation de la mairie de Suèvres, vacante par la mort de Jean de La Boissière, faite par le chapitre (sur la présentation du prévôt) à Jean Coquault, de Suèvres, 1447. = 20-22 [13]. Collation, à titre temporaire, de la mairie de Villesecron, vacante par la résignation des héritiers de Laurent Gilles, faite par le chapitre à Jean Bruneau, écuyer, demeurant à La Chapelle-Vendômoise, 1466. — 23 [13]. Nouvelle collation à vie de ladite mairie faite par le chapitre audit Jean Bruneau, avec mandement au prévôt de Suèvres de le recevoir, au nom du chapitre, à l'hommage de ladite mairie, 1467. = 24 [14]. Offres de foi et hommage, pour raison des mairies de Suèvres, Fleury, Tremblay, Villejambon et Villesablon, faites au chapitre et au prévôt de Suèvres par Jean de La Boissière, écuyer, se prétendant seigneur desdites mairies par la succession de feu Pierre de La Boissière, son père, 1488 ; titres anciens présentés par ledit Jean

(1) Dans les liasses G. 2546-2556, le classement des documents établi en 1756 par Le moine, archiviste de Saint-Martin, et par ses continuateurs (v. *infra* G. 2557) a été exactement reconstitué. Les cotes de l'inventaire de 1756 sont reproduites entre [crochets].

de La Boissière (vente faite au chapitre de Tours par Jean de La Boissière, écuyer, d'une rente assise sur le four et la mairie de Suèvres et sur « l'ostel » de Fleury, 1393 ; vente faite par le même aux vicaires de Saint-Martin, d'une rente assignée sur le lieu de Fleury et sur sa mairie de Suèvres, 1409) [copie collat. de 1490]. — 25-51 [15]. Procédures (devant les Requêtes du Palais et le Parlement de Paris) entre le chapitre et Jean de La Boissière, écuyer, au sujet de la possession des mairies de Suèvres, Fleury, Tremblay, Villejambon et Villesablon, du droit de bailler mesures aux hôtes, justiciables et sujets desdites mairies et d'un droit de dîmes d'agneaux à lever sur lesdits sujets, 1488-1490. — 52 [16]. Acte d'association aux mairies de Suèvres, Fleury, Tremblay, Villejambon et Villesablon, entre Jean de La Boissière, écuyer, et Hervé Foucher, marchand à Orléans, 1488. — 53 [17]. Transaction sur procès entre les mêmes, portant modification au contrat d'association précédent, 1490. — 54 [18]. Offres de foi et hommage pour raison de la moitié desdites mairies, faites par la veuve Hervé Foucher au représentant du prévôt (Lubin Laureau, régent des écoles de Suèvres), en la maison dudit prévôt (« ou l'on tient continuellement par chascun jour ses plaictz et l'exercice de l'escolle ou vont par chascun jour les enffens dudit Suèvre »), 1495. — 55 [19]. Offres semblables faites au chapitre de Saint-Martin par ladite veuve, 1495. — 56-57 [20]. Homologation par les Gens tenant les Requêtes du Palais, d'une transaction passée (en 1496) entre le chapitre, Jean de La Boissière et la veuve Hervé Foucher, par laquelle ledit de La Boissière et ladite veuve se sont désistés au profit du chapitre, et moyennant une somme de 200 écus d'or soleil, de tous les droits qu'ils pouvaient prétendre èsdites mairies, 1499. = 58-63 [21-24]. Baux à ferme, par le chapitre, des mairies et censives de La Chapelle-Saint-Martin, Villesecron, Suèvres, Fleury, Tremblay, Villejambon et Villesablon et des puisages de Suèvres, 1506-1538. = 64 [25]. Bail par le fermier des mairies de La Chapelle et de Villesecron, des offices de sergent desdites mairies, 1535. = 65-69 [26-29]. Baux à ferme, par le chapitre, des mairies, sergenteries et censives de Suèvres, Fleury, Tremblay, Villejambon, Villesablon, La Chapelle-Saint-Martin et Villesecron, 1544-1572. = 70 [30]. Résignation de son office, faite ès mains du chapitre par le traictier des dîmes de Tremblay, 1629. = 71 [31]. Opposition de quelques chanoines à la collation, par le chapitre, de plusieurs charges de traictier en la prévôté, 1642 = 72-80 [31]. Arrêt du Parlement de Paris permettant au traictier des dîmes de Villeroclin de continuer sa charge sous l'obligation d'y travailler en personne, de bien et fidèlement lever et serrer les fruits desdites dîmes en l'étendue de son département et de les conduire ès granges dîmeresses ou autres lieux à ce destinés ; ce faisant, aura le traictier la neuvième partie desdites dîmes, les huit autres parts demeurant au chapitre et à ses fermiers, 1648. = 81 [31]. Transaction par laquelle le prévôt se désiste au profit du chapitre, de ses droits de présentation aux charges de traictier dans la prévôté, qui seront à l'avenir éteintes et supprimées par la mort de leurs possesseurs ; le chapitre concède au prévôt, pour l'indemniser de ladite supression, une rente annuelle de 60 liv. à recevoir des fermiers de la prévôté, 1651. Approbation de ladite transaction par un nouveau prévôt, 1665.

G. 2547. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1393-1768. — Four banal de Suèvres. [Liasse 7 de l'inventaire de 1756.] — 1-3 [1]. Vente du four à ban de Suèvres faite au chapitre par Phelippot de La Boessière, 1431. — 4 [1]. Quittance de paiement du quint et requint denier dû par le chapitre au duc d'Orléans, pour l'acquisition dudit four à ban tenu en fief du duc, à cause de son château de Beaugency, 1432. — 5 [1 *bis*]. Vente faite au chapitre par Jean de La Boessière, écuyer, d'une rente assignée sur la mairie de Suèvres, sur le four dudit Suèvres et sur « l'ostel » de Fleury, en la par. de Saint-Christophe de Suèvres, 1393. — 6 [10]. Transaction sur procès (par devant les Requêtes du Palais) par laquelle plusieurs habitants de Suèvres s'obligent d'aller dorénavant cuire et porter leurs pâtes au four à ban du chapitre, en payant le droit accoutumé qui est le seizième pain ou paston cuit audit four, 1547. — 7-8 [13-14]. Jugements du bailli de Suèvres (Charles Guyot, licencié ès lois, avocat au Parlement) condamnant le meunier de Bel-Air à faire cuire son pain au four à ban de Suèvres et lui faisant défense de cuire ou faire cuire du pain à son four de Bel-Air, 1648-1651. — 9-11 [15]. Saisie féodale du four banal de Suèvres, faite à la poursuite du fermier des droits féodaux du comté de Beaugency ; main-levée de ladite saisie, 1666-1667. — 12 [17]. Concession faite par le chapitre (moyennant une somme de 150 liv.) à la veuve de Mathurin Quantin, boulanger, du droit de faire construire un four dans une maison par elle acquise de mess. Étienne de Vernezon, seigneur des Forges, 1699. — 13 [18]. Bail du four banal de Suèvres fait par le chapitre moyennant une ferme

annuelle de 150 livres et à la charge, pour le preneur, de maintenir et conserver les droits dépendants dudit four (empêcher qu'aucuns ne puissent aller cuire leur pain ailleurs qu'audit four ; empêcher qu'il ne soit vendu ou débité en la ville de Suèvres, à l'exception des jours de marché, d'autre pain que le pain cuit audit four), 1734. — 14-15 [18 *bis*]. Autres baux du four banal, faits par le chapitre, 1726-1743. — 16-17 [24]. Transaction sur procès entre le chapitre et Simon Legroux, boulanger à Suèvres, inspecteur des autres boulangers dudit Suèvres : le chapitre baille (pour le temps de 45 ans) son four banal audit sieur Legroux, lequel abandonne au chapitre le droit d'inspection sur les boulangers de Suèvres (à lui accordé en conséquence de l'édit de février 1745), sous la réserve qu'il pourra néanmoins l'exercer tant qu'il restera fermier dudit four, 1753. — 18 [25]. Reconnaissance, au profit du chapitre, de la propriété du mur de la cour du four banal, 1768.

G. 2548. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1393-1693. — Seigneurie de La Lusserie (par. de Santenay) relevant du four banal de Suèvres. [Liasse 8 de l'inventaire de 1756.] — 1-2 [1]. Aveu donné à Jean de La Boissière, écuyer, par Jean de Beausse, bourgeois de Blois, pour raison de l'habergement de La « Luisserie », par. de « Centenay », tenu en foi et hommage dudit de La Boissière, à cause du four de Suèvres, 1393. — 3-4 [2]. Aveu donné au chapitre par Marion de Beausse, bourgeoise de Blois, pour raison dudit habergement, 1451. — 5-12 [3-5]. Aveux semblables par Pierre Garandeau, bourgeois, marchand à Blois (1489), et par Jeanne Garandeau, veuve de Jacques Brethe, bourgeois de Tours (1515). — 13 [5 *bis*]. Saisie féodale de la terre de « La Luysserie », faite à la requête du procureur fiscal de Beaugency, 1484. — 14 [6]. Vente du fief et seigneurie de La Lusserie (autrement dite La Fresnaye) faite par Aimond Brethe, greffier des auditoires du Châtelet de Paris, à Jean Boudet, notaire et secrétaire du Roi et son receveur en l'élection de Chartres, 1526. — 15-16 [7-8]. Actes de foi et hommage du fief de La Lusserie, rendus au chapitre par Me Jean Boudet (1527) et par dame Anne Gaillard, veuve dudit Boudet (1533). — 17 [9]. Acquisition du lieu de La Fontaine par Joseph Viart, écuyer, trésorier général de France en la généralité de Tours, 1598. — 18 [10]. Acte de foi et hommage du fief de La Lusserie (autrement dite La Fresnaye, et à présent La Fontaine), rendu au chapitre par ledit Joseph Viart, 1600. — 19 [10]. Saisie féodale de ladite seigneurie sur mess. Jacques Viart, sieur de Candé et président à Metz, 1609. — 20 [11]. Transaction entre le chapitre et Guillaume Deflandre, conseiller et secrétaire du Roi, président en l'élection de Blois, seigneur de « La Lhusserie », au sujet de la mouvance dudit lieu de La Lhusserie, prétendue par le chapitre et par demois. Catherine de Meulle, veuve de Claude Daguier, écuyer, sieur du Plessis et de Bourot, 1641. — 21 [12]. Acte de foi et hommage de la terre de La Lusserie, rendu au chapitre par mess. Guillaume Deflandre, conseiller et secrétaire du Roi, trésorier général des parties casuelles et deniers extraordinaires, 1645. — 22 [14]. Saisie féodale de ladite terre sur Me Guillaume de Jassaud, chevalier, conseiller du Roi au Parlement, 1691. — 23 [15]. Acte de foi et hommage rendu par ledit Guillaume de Jassaud, 1691. — 24-26 [16-18]. Procédures de saisie féodale sur Guillaume de Jassaud : jugements du bailli de Suèvres (Louis Pothée, sieur de Montrichard, avocat en Parlement), 1691-1692 ; procès-verbal de compulsoire et de copie des titres seigneuriaux de La Lusserie, en l'étude de Me Louis Bouttet, notaire royal à Tours, 1693.

G. 2549. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

903-1700. — Domaines affermés à Blois, La Chapelle-Saint-Martin, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire et Suèvres. [Liasse 10 de l'inventaire de 1756.] = 1 [1]. Vente d'une terre et d'un jardin dépendant de Saint-Lubin et situés dans la ville de Blois, au vieux château, faite à Oger (*Odolgarii*) et à Siranne, sa femme, par Sigefroy et Godebert (*Godolbertus*) et par leurs femmes Ingelsinde et Raimberge. Blois, décembre 903 (1). — 2 [1]. Analyse de l'acte de vente précédent (XVIIIe s.). — 3 [9 *bis*]. Échange, entre le chapitre et Me Jacques Gaillart, licencié en lois, demeurant à Blois, d'une rente assignée sur la métairie de Villeburette, par. de Saint-Honoré de Blois, contre des cens, rentes, ostizes et corvées de charroi, dûs par le chapitre pour raison de sa métairie de « Sauguoret », par. de Vernou en Sologne, 1461. = 4 [12]. Acquisition par le chapitre d'une pièce de terre, sise auprès de Suèvres, où « jadis soulloit avoir theeullerye », 1481. = 5-6 [16]. Bail emphytéotique d'une masure et appartenances, sise à Saint-Denis-

(1) Cette charte est la plus ancienne des pièces originales conservées aux Archives de Loir-et-Cher. Elle a été publiée *in extenso* par M. Jacques Soyer dans son *Étude sur la Communauté des habitants de Blois*. P. 1894, 8°, p. 103.

sur-Loire, fait par le chapitre à Jean Lambert, praticien, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Denis ; le preneur sera tenu de clore ladite masure et appartenances de murailles de huit pieds de hauteur, en laissant au-devant de la masure une toise de largeur afin de pouvoir y construire « ung ballet pour seoir les officiers du seigneur prévost de Suèvre, le jour sainct Denis, pour tenir leurs assises ; aussi sera tenu ledit preneur souffrir les notaires ou tabellions dudit seigneur prévost ou leurs substituz, passer et recevoir notes et contracts, joignant ladite masure, et non aultres notaires ; aussi souffrir le maire ou ses commis recevoir les cens de la mairye de Villesecron, audit jour sainct Denis, ainsi qu'il est de coustume, audit lieu et place », 1529. — 7-9 [17-18]. Baux emphytéotiques de ladite pièce d'héritage faits par le chapitre (à la charge, pour les preneurs, d'entretenir ladite muraille et ledit ballet) à Gentien Thomas, notaire royal à Saint-Denis (1558), et à Gentien Thomas, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1590). = 10-11 [23]. Acquisition et bail à ferme, par le chapitre, d'une maison et de terres sises au lieu de Villefriou, par. de La Chapelle-Saint-Martin, 1612. = 12 [27]. Acquisition, par le chapitre, d'une grange et dépendances, sise devant l'église de Saint-Claude de Diray, 1688. = 13 [28]. Bail, par le chapitre, de terres sises à Suèvres, 1700.

G. 2550. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1479-1690. — Domaines affermés à La Chapelle-Saint-Martin, Montlivault et Suèvres. [Liasse 11 de l'inventaire de 1756.] = 1-5 [2]. Terres de Balaste et du Tremblay (par. de Saint-Christophe de Suèvres et de La Chapelle-Saint-Martin). Bail à moison desdites terres fait, par le chapitre, pour 7 septiers de grains, mesure de Suèvres, rendus à la rivière de Loire, « là où mesdits seigneurs [du chappistre] recepvront leurs grains de dixme », 1479 (1) ; déclaration desdites terres tenues à moison du chapitre, 1554 (2) ; baux à moison desdites terres pour 10 et pour 12 septiers de grains, mesure de Suèvres, rendus et conduits au port de la ville de Tours, 1558, 1567 (3-4) ; mémoire à consulter (produit devant les Requêtes du Palais) touchant la possession desdites terres qui ont été, de tout temps, baillées à ferme par le chapitre, sauf pendant la période comprise entre les années 1417 et 1444 (« en ce temps,... pour les guerres et pestillences, ont esté lesdites terres longuement vacantes en boys et buissons, sans avoir esté occupées ne labeurées »), s. d. : vers 1517 (5). — 6-9 [3]. Terres sises au Tremblay (par. de Saint-Christophe de Suèvres) : procédures (devant les Requêtes du Palais) en paiement d'arrérages et déclaration d'hypothèque, 1622-1623. = 10-33 [4]. Prés de Saint-Martin sous Montlivault. Extraits des comptes de la bourse des gros de l'église de Saint-Martin prouvant l'affermage desdits prés par le chapitre, 1512-1513 (10-11) ; bail à ferme desdits prés par le chapitre, 1521 (12) ; obligation de paiement donnée au chapitre par l'acquéreur de l'herbe et tonture desdits prés, 1524 (13) ; obligation semblable donnée en présence de Jacques de Sainctray, écuyer, sieur de Diziers, et de Pierre de La Boissière, écuyer, sieur de Fleury, 1528 (14) ; baux à ferme par le chapitre, 1529-1542 (15-16) ; extraits des comptes de la bourse des gros de l'église de Saint-Martin, portant mention de l'affermage desdits prés, 1542-1545 (17-19) ; procédures du chapitre (devant les Requêtes du Palais et le Parlement) contre Guillaume Béliard, greffier de l'élection de Blois, prétendant que lesdits prés font partie de l'ancien domaine de la seigneurie de Beaugency, dépendant du duché d'Orléans, et qu'ils lui ont été baillés à rente par les commissaires du duc d'Orléans, 1546-1551 (20-28) ; baux à ferme, par le chapitre, desdits prés et de ses dîmes au val de Montlivault, 1558-1690 (29-33).

G. 2551. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1611-1725. — Baux à ferme. [Liasse 12 de l'inventaire de 1756.] = 1-4 [7, 11, 13, 14]. Baux généraux, par le chapitre, de tous les biens et revenus de la châtellenie et seigneurie de Suèvres, 1611-1717. = 5 [15]. Registre pour servir aux recettes de ladite seigneurie (terres, moulins, dîmes, pêche de la rivière de Crouy, four banal, boucherie et charcuterie de Suèvres, rente de 50 liv. sur le domaine de Blois), 1725.

G. 2552. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1393-1708. — Moulins. [Liasse 13 de l'inventaire de 1756.] — 1 [2]. Bail à rente fait par le chapitre a Claude Pathault, marchand tanneur à Blois, d'une pièce de terre sise près de la maison noble de La Motte, dans laquelle le preneur sera tenu de faire construire un moulin à tan, de la valeur de 1500 liv., 1627 = 2-10 [3]. Cours d'eau et étangs de La Motte et de Fleury. Procédures des chanoines de Saint-Martin devant les Requêtes du Palais, pour empêcher le détournement d'un cours d'eau descendant de l'é-

tang [de La Motte ?] aux moulins du chapitre, 1563 (2); procès du chapitre (devant les Requêtes du Palais) contre demois. Marie de La Motte, veuve d'Alexandre de La Boissière, et contre François de La Boissière, son fils, écuyer, au sujet de la possession de la fontaine de La Motte et d'un chemin allant de Fleury à la rivière de Loire, 1628-1634 (3-5); baux des eaux de la fontaine de Fleury faits aux fermiers du moulin à tan de La Motte par Alexandre de La Boissière, chevalier, seigneur de Fleury (1643), et par dame Madeleine Gaultier, veuve dudit Alexandre (1670) (6-7); transaction entre le chapitre et mess. Claude de La Boissière, prêtre, seigneur de Fleury, au sujet de la propriété de la fontaine de Fleury et du passage d'un chemin sur la levée de l'étang de La Motte, 1692 (8-10). = 11-22 [4]. Titres communs aux moulins de Suèvres. Ajournement devant le Parlement fait à la requête du chapitre pour défendre son droit de jeter une planche en travers de la rivière de la « Trosne », 1479 (11); baux à ferme, par le chapitre, des trois moulins à blé de Suèvres (moulin Pont, moulin Rochard, Grand moulin), 1507-1561 (12-16); procès-verbaux de visite des moulins de Suèvres et de prisée et estimation des « tournans, virans et moulans » desdits moulins, 1562-1708 (17-22). = 23-29 (5). Titres du moulin Rochard. Copie collationnée de titres anciens (bail à rente de la place du moulin Rochard, sise à Suèvres, sur la rivière de Tronne, fait par le chapitre à la charge pour le preneur d'y réédifier un moulin à blé, 1393; baux à rente, par le chapitre, de son moulin fouleret situé sur la rivière de Tronne, 1449-1453; délaissement dudit moulin fait au chapitre par les fermiers, 1453-1454), 1532 (23); réparations à la petite maison du moulin Rochard, 1559-1560 (24-26); bail à ferme dudit moulin par le chapitre, procès en paiement de fermage contre le meunier, 1585-1593 (27-28); transaction entre le chapitre et les propriétaires (François Picault, sieur de La Rimbertière, François Huet, sieur de Bertault, lieutenant au régiment de Vaubecour, et autres) du moulin de Crotteaux (par. de Saint-Christophe de Suèvres), au sujet du bornage des levées dudit moulin, 1684 (29).

G. 2553. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1558-1772. — Rentes. [Liasse 19 de l'inventaire de 1756.] = 1-7 [46]. Procédures du chapitre (devant le bailliage de Touraine et devant les Requêtes du Palais) contre le fermier de ses dîmes en la par. de Menars et contre Jean-Jacques Charron, seigneur dudit Menars, au sujet de la perception des dîmes sur les terres nouvellement renfermées dans le parc de Menars, 1695-1699. — 8-11 [46]. Rente de 30 liv. sur le domaine de Menars. Transaction entre le chapitre et Jean-Jacques Charron, seigneur de Menars, portant création de ladite rente au profit du chapitre, à titre d'indemnité pour la dîme dont l'église de Saint-Martin se trouvait privée sur environ 116 arpents de terre renfermés, depuis peu d'années, dans le parc de Menars, 1699 (8-9); ordre du paiement de ladite rente par M. de Menars, 1717 (10); reconnaissance par Abel-François Poisson, marquis de Marigny et de Menars, 1772 (11). = 12-16 [47]. Rente sur une maison sise à Suèvres, près de la porte de Gastines, et abutant aux remparts de la ville : reconnaissances, 1581-1727. = 17-23 [49]. Rente de trois muids d'avoine due par le chapitre au domaine de Blois. Saisie-arrêt pour le paiement de ladite rente, faite à la requête du receveur ordinaire du domaine du comté de Blois, 1558 (17-18); reconnaissance de ladite rente par le chapitre, 1624 (19-20); quittance du paiement de ladite rente, délivrée par le receveur général du domaine du comté de Blois, 1648 (21); jugement des Requêtes du Palais portant adjudication de ladite rente à Louise-Françoise Mallet de Graville de Valsemé, veuve de mess. Jean-Amédée Desnoyers-Delorme, chevalier, ancien président en la Chambre des Comptes de Blois, intendant des maisons et finances du duc d'Orléans, 1745 (22); reconnaissance de ladite rente au profit de la dame Delorme, 1746 (23).

G. 2554. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1314-1754. — Dîmes de La Fontenelle, Maves, Mer, Ouques, Saint-Mandé, Villebarou et Villerbon. [Liasse 27 de l'inventaire de 1756.] = 1-3 [1]. Donation d'une rente de deux muids de froment assignée sur le manoir de « Frepoile », en la par. d' « Oques », faite à Me Alain Duval, chanoine en l'église de Saint-Martin, par monseig. Jean de Souday, chevalier, et par madame Jeanne, sa femme, de la par. de Souday, au diocèse du Mans, 1314. — 4 [2]. Lettres d'amortissement accordées par le prévôt de Suèvres et par le chapitre de Saint-Martin à Me Alain Duval, chanoine dudit chapitre, pour une terre dont il a fait l'acquisition dans l'étendue de la prévôté dudit Suèvres, 1315; confirmation dudit amortissement par le nouveau prévôt de Suèvres, 1322. = 5-14 [3-4]. Baux à ferme, par le chapitre, des dîmes de Frapelles, de La Fontenelle, du pont de Maves et de Lormoie (par. de Saint-Mandé),

1537-1566. — 15-16 [5]. Procédures (devant les Requêtes du Palais et le Parlement de Paris) au sujet de leurs droits à la dîme de Frapelles, entre le chapitre et le curé de Saint-Jean d'Oucques (s. d. : vers 1567). — 17 [5]. Transaction entre le chapitre et ledit curé, au sujet de la perception des dîmes de Frapelles et de La Fontenelle, 1573. — 18-19 [6]. Sentence des Requêtes du Palais maintenant le chapitre en possession de ses dîmes de Frapelles, Lormoye et La Fontenelle, 1611. — 20-21 [7]. Autres procédures (devant les Requêtes du Palais) entre le chapitre et le curé de Saint-Jean d'Oucques, au sujet de leurs droits aux dîmes de Frapelles, La Fontenelle et Lormoye, 1567-1569. = 22 [7 *bis*]. Sentence des Requêtes du Palais maintenant le chapitre en possession de ses droits de dîmes à Frapelles, à raison de 13 gerbes, l'une, contre plusieurs paroissiens d'Oucques prétendant que la coutume du pays était de payer la dîme à raison de 2 ou 3 gerbes par septier, 1588. = 23 [7 *bis*]. Transaction entre les chanoines de Saint-Martin et le curé de Saint-Mandé, fixant la contribution du chapitre, décimateur de la paroisse, à la portion congrue dudit curé, 1666. — 24-52 [7 *bis*]. Procès (devant le bailliage de Blois et le Parlement) entre le chapitre de Saint-Martin et le curé de Saint-Mandé, au sujet de leurs droits de dîmes et de la portion congrue du curé, 1688-1691. = 53-55 [7 *ter*]. Baux à ferme, par le chapitre, de la dîme de Frapelles, ès par. d'Oucques et de Saint-Mandé, 1725-1752. = 56-59 [8]. Bornages de la dîme de Montcellereux, appartenant au chapitre de Saint-Martin, et de la dîme du prieuré de Mer, membre dépendant de l'abbaye de Bourgmoyen de Blois, 1514. = 60-66 [9, 10, 11]. Sentences des Requêtes du Palais maintenant le chapitre en possession de ses droits de dîme à la treizième gerbe en la paroisse de Mer, 1542-1583. = 67-70 [24]. Pièces relatives à la contribution du chapitre de Saint-Martin, décimateur de la paroisse, aux réparations de l'église de Villebarou, 1681-1683. = 71 [26]. Reconnaissance, par les habitants de Villerbon, des dimensions des parties anciennes du chœur de leur église (agrandi en 1741), les décimateurs de la paroisse ne devant être tenus, en aucune façon, aux réparations et à l'entretien des parties nouvelles dudit chœur, 1754.

G. 2555. Liasse. — 36 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

931-1765. — Rentes, cens, dîmes et coutumes à Châtillon-sur-Cher, Couffy, Lye, Meusnes, Paulmery et Saint-Aignan. [Liasse 33 de l'inventaire de 1756.] —

1-2 [1]. Donation de ses alleux de Châtillon, dans le *pagus* de Bourges, et de Morigny (*Mauriniacum*), dans le *pagus* de Tours, faite aux chanoines de Saint-Martin, par Hugues, fils du roi Robert et de Béatrice, abbé de Saint-Martin (vers 931 ; copies du XVII^e^ s.). — 3 [2]. Donation faite aux chanoines de Saint-Martin par Hervé, comte de Nevers, seigneur de Saint-Aignan, d'une rente annuelle de 10 muids de seigle, à livrer par le grènetier de Saint-Aignan, et de sa coutume du vin dans la ville et banlieue de Saint-Aignan (coutume comprenant un droit sur les tonneaux et le boutage [*botagium*] sur la vente des vins en taverne, exigible de tous les habitants, même des clercs et chevaliers, sous peine d'une amende de cinq sous) ; le procureur du chapitre conservera la mesure des vins et le tavernier sera tenu de lui déclarer le nombre des tavernes, les noms de ceux qui vendent leur vin et les prix de vente (1211). = 4-5 [3]. Donation de la petite dîme de Saint-Aignan (blé, vin, laine) faite à l'église de Saint-Martin par Harraud « *de Paludello* », chevalier, et par son frère, Hervé, chanoine de ladite église, 1218. — 6-7 [3]. Confirmation de ladite donation par l'archevêque de Bourges, 1220. = 8 [4]. Donation des dîmes novales sises en la paroisse de Châtillon-sur-Cher, faite au chapitre de Saint-Martin par Gaucher de Châtillon, seigneur de Saint-Aignan en Berry, 1248. — 9 [4]. Copie de la donation précédente ,1284. = 10-11 [5]. Vente de la dîme de Vaubissac, en la par. de Saint-Aignan, faite au chapitre (pour le prix de 100 écus d'or à la couronne, chacun compté pour 22 s. 6 den. t.) par Pierre Le Borgne, écuyer, seigneur de La Touche-Noire, et par demois. Marguerite de Chamberlain, sa femme, 1404. = 12 [6]. Jugement du bailliage de Touraine concédant au chapitre la jouissance de certaines dîmes ès par. de Châtillon et de Saint-Aignan, pendant les débats d'un procès poursuivi par les chanoines contre le seigneur de Saint-Aignan, au sujet de la possession de ces dîmes, 1446. = 13 [7]. Présentation à la mairie de Châtillon, faite au chapitre par le titulaire de la prestimonie de Châtillon, 1519. = 14 [8]. Papier de recette des cens dûs à l'église de Saint-Martin et perçus par le fermier du chapitre à Saint-Aignan (le jour de la saint Martin d'hiver, « soubz la tour des gros sainctz de l'église monsieur Sainct Aignan »), à Meusnes (le jour de saint Étienne) et à Lye (le dimanche d'après la Chandeleur), 1563. = 15 [9]. Acquisition par le chapitre de terres sises ès par. de Nouan et d'Orbigny, 1565. = 16-21 [10-13]. Baux à ferme, par le chapitre, de ses rentes, cens et dîmes ès par. de Saint-Aignan, Châtillon, Couffy, Lye, Meusnes et Paulmery, 1570-1619.

= 22-24 [14-16]. Procès (devant les Requêtes du Palais, le Parlement et l'officialité de la cour primatiale de Bourges) au sujet de leurs droits de dîmes à Saint-Aignan, entre le chapitre de Saint-Martin et le curé de la paroisse, 1619-1622. — 25-26 [16 *bis*-16 *ter*]. Transaction et reconnaissance portant détermination des droits de dîme du chapitre et du curé en la par. de Saint-Aignan, 1623. = 27-28 [17]. Arrêt de la Chambre des Comptes de Blois donnant au chapitre main-levée de la saisie faite sur sa dîme de Châtillon, 1629. = 29-31 [17 *bis*-17 *ter*]. Baux à ferme, par le chapitre, de ses dîmes de Châtillon et de ses cens et rentes ès par. de Meusnes et de Lye, 1648-1661. = 32 [18]. Arrêt de la Chambre des Comptes de Blois ordonnant aux chanoines de Saint-Martin de venir faire la foi et hommage pour leur dîme de Châtillon, relevant en fief de S. A. R., à cause de son comté de Blois, 1649. — 33 [19]. Mémoire au Conseil sur la saisie de la dîme de Châtillon faite en vertu d'une commission de la Chambre des Comptes de Blois, datée du 29 avril 1648 (s. d. : vers 1649). — 34 [20]. Requête du chapitre (au lieutenant général du bailliage de Blois) en main-levée de la saisie féodale de la dîme de Châtillon, faite par le receveur du domaine du comté de Blois, 1683. — 35-36 [21-22]. Requêtes du chapitre (à l'intendant de la généralité d'Orléans) en décharge des taxes imposées sur sa dîme de Châtillon pour raison du remboursement des offices du ban et arrière-ban (1695) et pour droits d'amortissement et nouveaux-acquêts (1713) [suivies des ordonnances de l'intendant accordant les décharges demandées]. — 37-38 [23]. Lettres missives relatives à la contestation, par le curé de Châtillon, des droits du chapitre sur les dîmes de sa paroisse, 1739. — 39 [23]. Lettre missive du curé de Châtillon relative aux réparations de son église, 1751. = 40-45 [24]. Baux à ferme, par le chapitre, de ses dîmes de Châtillon et de ses cens et rentes de Meusnes et de Lye, 1701-1749. = 46-47 [24-25]. Baux à ferme, par le chapitre, de ses dîmes de blé (partagées par tiers entre le chapitre, le duc de Saint-Aignan et le curé de la paroisse) et vin (partagées entre le chapitre, l'abbaye de Miseray et le curé) en la paroisse de Châtillon, 1757-1765.

G. 255. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1396-1574. — Moulins-le-Comte, paroisse de Saint-Romain. [Liasse 34 de l'inventaire de 1756.] = 1-1. Ajournement donné au chapitre à l'effet de comparaître par devant le bailli des ressorts et exemptions de Touraine, d'Anjou et du Maine, pour voir exécuter les lettres royaux (datées de Poitiers, 26 août 1430) commettant ledit bailli pour enquêter sur une demande faite par dame Marie de Parthenay, comtesse de Tonnerre et dame douairière de Saint-Aignan en Berry, ayant propos d' « espondre » et délaisser au chapitre de Saint-Martin certains moulins sis à Saint-Romain, les terrages de la forêt du « Grox Boys » et d'autres terres labourables ; lesdits moulins et terres chargés de rentes envers le chapitre et «, pour la scelerité du temps qui queurt a present,... ne vallant pas la moitié des charges qu'ilz doivent ; et pour les guerres et pour ce que les laboureurs n'y peuent demourer, tournant... en ruyne et non valloir », 1430. = 2 [2]. Remise des terrages de Gros-Bois faite au chapitre en exécution d'une adjudication par décret du Parlement, et en présence de mess. Jean d'Husson, chevalier, comte de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan, 1470. = 3 [3]. Arrêt du Parlement confirmant une sentence de Me Jean Pellieu, conseiller au Parlement, qui avait condamné Jean d'Husson, chevalier, seigneur de Saint-Aignan, à cesser toute opposition à la saisie des moulins de Saint-Romain, ordonnée par le Parlement pour assurer le paiement des arrérages d'une rente de 10 muids de seigle assignée sur lesdits moulins et due au chapitre par ledit Jean d'Husson, 1481.—4 [5]. Arrêt du Parlement portant adjudication des moulins de Saint-Romain au chapitre de Saint-Martin, 14 juillet 1484. — 5-6 [7]. Quittances du paiement de deniers provenant de la vente de blés et mouture, délivrées par le chapitre aux commissaires à la régie des moulins de Saint-Romain, pendant le procès engagé devant le Parlement entre le chapitre et le seigneur de Saint-Aignan, 1485. — 7 [8]. Procès-verbal de Me Jean Pellieu, conseiller en Parlement, mettant le chapitre en possession desdits moulins, 1485. — 8 [9]. Arrêt du Parlement annulant l'appel interjeté par mess. Charles d'Husson, comte de Tonnerre et seigneur de Saint-Aignan, et confirmant la mise en possession faite par ledit Jean Pellieu, 1486. — 9 [10]. Procès-verbal d'enquête et d'audition de témoins par Jean Pellieu, commis en cette partie par le Parlement, à la requête du chapitre qui demandait à être remis en possession des moulins de Saint-Romain (appelés les moulins-le-Comte) et des droits de chasse et bancage dépendant desdits moulins, et qui poursuivait Charles d'Husson, seigneur de Saint-Aignan, en dommages et intérêts pour rupture et levée des portes, vannes et bondes de l'étang-le-Comte, 1488. — 10-11. Mémoire du chapitre poursuivant (devant les Requêtes du Palais) mess. René de Beauvillier, chevalier, comte de Saint-Aignan,

en paiement d'arrérages de rentes assignées sur les terrages de Gros-Bois, sur le four à ban et sur l'aumônerie de Saint-Aignan (s. d. : vers 1555). — 11 [11]. Mémoire des chanoines de Saint-Martin pour établir l'origine de leurs rentes sur les terrages de Gros-Bois, sur le four à ban et l'aumônerie de Saint-Aignan et sur les moulins de Saint-Romain, et pour exposer les faits de la saisie desdits terrages et moulins et de leur adjudication au chapitre (s. d. : vers 1484). = 12-13 [11 *bis*]. Bail à rente de terres sises près des moulins-le-Comte ; acquisition de ladite rente par le chapitre (1491). = 14-15 [12]. Procès-verbal du lieutenant du bailli de Touraine, commissaire du Parlement, portant exécution de plusieurs arrêts du Parlement qui condamnaient le seigneur de Saint-Aignan (Louis d'Husson, chevalier) à la réparation et à l'entretien de la chaussée de l'étang-le-Comte, et mettant le chapitre en possession des dépendances des moulins-le-Comte (bornées et mesurées en présence de n. h. Guillaume de Marcheville, seigneur de Beauregard, maître d'hôtel du seigneur de Saint-Aignan) et du droit de bancage en la seigneurie de Saint-Aignan (droit pour le chapitre « de prohiber et deffendre au seigneur de Sainct Aignen, ses gens, fermiers et officiers,... à la peine de mil marcs d'argent, de non chasser ou permettre chasser au dedans des fins et methes du bancaige desdiz vénérables » ; droit pour les gens et fermiers du chapitre « de chasser et quester blez en la terre dudit lieu de Sainct Aignen, sur les hommes et subgectz d'icelle, en ce qui en est en la Soulongne et decza la rivière du Cher, devers et du costé desdiz moulins, pour venir mouldre a iceulx leurs moulins, et d'iceulx blez et grains prendre et applicquer à leur proffit le droit de moulte qui en peut ou pourra appartenir »), 1501. = 16 [13]. Quittance du paiement de dépens (adjugés par les Requêtes du Palais) et dommages (fixés par composition), pour raison de fractures de la chaussée de l'étang-le-Comte, donnée par le chapitre à mess. René de Beauvillier, chevalier, comte de Saint-Aignan ; ladite quittance portant obligation pour mess. de Beauvillier de rétablir en son état la chaussée de l'étang et de laisser les meuniers du chapitre user du droit de chasse en la comté de Saint-Aignan, 1548. = 17 [14]. Obligation de paiement du fermage des moulins-le-Comte, souscrite par le fermier desdits moulins, 1560. = 18 [15]. Transaction sur procès (en Parlement) entre les chanoines de Saint-Martin et mess. Louis de Chalon, chevalier, comte de Tonnerre et seigneur de Saint-Aignan, portant fixation à la somme de 182 liv. 10 s. t. des arrérages d'une rente appartenant au chapitre sur l'aumônerie de Saint-Aignan, et constitution, au profit dudit chapitre et pour le paiement desdits arrérages, d'une autre rente de 18 liv. assignée sur la châtellenie de Saint-Aignan, 1396. = 19 [15]. Transaction sur procès (devant les Requêtes du Palais) par laquelle mess. René de Beauvillier, chevalier, comte de Saint-Aignan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, consent à entretenir en bonne et suffisante réparation les chaussées, portes et bondes du grand étang de Saint-Romain, et à laisser les meuniers et serviteurs du chapitre user du droit de chasse et bancage dans le comté de Saint-Aignan, et s'oblige à payer au chapitre les arrérages de ses rentes sur le four à ban et l'aumônerie de Saint-Aignan et sur les terrages de Gros-Bois (1551 ; en présence de Jacques du Mesnil, écuyer, seigneur de La Pignollière, et de M^e^ Pierre Martin, licencié ès lois, lieutenant général du comté de Saint-Aignan). = 20 [16]. Plan figuré des moulins-le-Comte, 1556. = 21 [17]. Bail desdits moulins consenti par le chapitre, moyennant un fermage annuel de 7 muids et 6 septiers de seigle, rendus aux ports de Thézée ou de Marcuil, au choix du chapitre, 1556. = 22 [18]. Sentence des Requêtes du Palais condamnant mess. Claude de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, au paiement des rentes déterminées par la transaction de 1551 (1571). — 23 [19]. Commandement à Claude de Beauvillier d'avoir à payer lesdites rentes, et saisie réelle du comté de Saint-Aignan, 1574.

G. 2557. (Registre.) — In-folio ; 258 feuillets, papier.

1756. — Inventaire des titres de la prévôté de Suèvres, dressé par Lemoine, archiviste de Saint-Martin de Tours. — Fol. I-XVIII. Table alphabétique des noms propres et des matières. — Pag. 1-12. *Droits honorifiques du chapitre et du prévôt de Suèvres* (liasse 1). = 1. Notice de la révocation de quatre « manoirs », sis dans la prévôté de Suèvres (au Tremblay, au lieu dit *Modullo*, entre *Chelaucum* et Villiers, entre *Pennas* et *Toralcas*) et tenus à précaire par Ericbert qui y succédait à Adalard, archevêque de Tours : par le jugement du roi Eudes et de son frère Robert, abbé de Saint-Martin, Ericbert est maintenu, pour sa vie seulement, dans la possession desdits manoirs qui reviendront ensuite au chapitre ; Ericbert donne en outre à l'église de Saint-Martin, qui en jouira après sa mort, trois alleux lui appartenant en propriété et situés dans le pays blésois (au lieux dits *Molono*, *Ressiana* et *Canavarias*), 892. = 2. Procès du chapitre et du prévôt contre les seigneurs de La Ferté-Hubert. Mandement de

l'archevêque et du doyen de Sens aux abbés de Notre-Dame de Blois et de Beaugency, leur enjoignant de faire assigner devant eux les témoins à entendre dans ledit procès ; note du prévôt contenant plusieurs articles sur lesquels lesdits témoins seront interrogés ; dépositions des témoins (vers 1150). — Sentence de l'évêque d'Orléans réglementant les droits des parties à l'usage des bois de Maherne, 1157. — Lettres des légats du pape enjoignant au seigneur de La Ferté de laisser au prévôt la jouissance d'une portion du bois de Maherne et du ruisseau d'Husson, non compris dans la sentence de 1157 (vers 1160). — Sentence arbitrale réglementant les droits du seigneur de La Ferté à l'aliénation du bois de Maherne et les droits du prévôt et des hommes de Saint-Martin à l'usage dudit bois, au pasnage dans les autres bois dudit seigneur et à la pêche dans le ruisseau d'Husson, 1198. — Mandement de l'archevêque de Sens aux évêques de Chartres et d'Orléans, pour faire ordonner aux religieux de l'abbaye de Voisins et aux autres religieux et clercs séculiers, de communiquer avec le seigneur de La Ferté et les siens, et de leur administrer les sacrements de l'Église, 1231. — Procuration du cardinal de Sainte Praxède à l'effet de transiger avec le seigneur de La Ferté, 1233. — Procuration de Jean, cardinal de Sainte Praxède, donnée au chapitre de Saint-Martin, pour recevoir les revenus de sa prévôté, 1236. — Mandement de l'archevêque de Tours portant levée de l'excommunication fulminée contre le seigneur de La Ferté, avec ordre de l'inhumer en terre sainte ; pour quoi ses héritiers satisferont aux torts que le défunt et ses prédécesseurs ont fait souffrir au chapitre et au prévôt, 1239. — Transaction sur procès entre les héritiers du seigneur de La Ferté, le chapitre et le prévôt, portant division, entre les parties, des terrains s'étendant au long du ruisseau d'Husson, et partage des droits de justice et voirie, cens, terrages et autres coutumes sur lesdits terrains, 1239. = 3. Transaction entre le chapitre et Lancelin de Beaugency, par laquelle ce dernier abandonne aux chanoines de Saint-Martin les droits et coutumes que son frère Simon avait usurpés à Suèvres (droits de justice ; droits appelés *hospitalicium* et *expeditio* [obligation pour le vassal de suivre le seigneur à la guerre]), 1153. = 4. « Acte par lequel Thibaud, comte de Blois, sénéchal de France, reconnaît que le secours que lui a prêté le chapitre de Saint-Martin n'est qu'à l'occasion de la croisade, et qu'il n'a aucun droit d'exiger le service militaire, *talliam nec emendam*, des hommes de Saint-Martin, sinon de ceux qui habitent dans ses châteaux », 1190. = 5. « Abandon fait par Louis, comte de Blois et de Clermont, à Saint-Martin de Tours, de Jeanne, fille de Geoffroy Auquestol, sans préjudicier au droit de coutume que ledit seigneur et ses prédécesseurs ont eu sur les hommes de Saint-Martin », 1192. = 6. « Acte par lequel ledit comte de Blois reconnaît qu'il n'avait aucun droit de prendre le cornage sur tous les hommes de Saint-Martin établis dans la prévôté de Suèvres », 1193. = 7. Transaction passée, devant les délégués du Saint-Siège, entre le chapitre et Vincent de Châtillon : la mairie de Châtillon demeurera à l'aîné des enfants dudit Vincent, avec les droits et revenus en dépendant (perception, au profit du maire, des menues dîmes du chapitre et du tiers des ventes et amendes payées au prévôt ; 12 deniers sur la recette des cens du chapitre ; 12 deniers par jour pendant la cueillette des prémices et des laines du chapitre ; 12 deniers pour aller recevoir le droit de *past* ou procuration du prévôt) ; le maire rendra hommage au prévôt, comme les autres maires de Saint-Martin ; après quoi, le prévôt le présentera au chapitre pour lui prêter le serment de fidélité, 1222. = 8. Bail, par le prévôt, de sa prévôté et des revenus en dépendant, 1233. = 9. Lettres du chapitre adressées au prévôt pour faire arrêter les auteurs de vols, usurpations et autres délits, 1287. = 10. Transaction entre Guy de Châtillon, comte de Blois, le chapitre de Saint-Martin et le prévôt, portant fixation de leurs droits de justice et de censive à Maves, La Chapelle-Saint-Martin, Fleury et Suèvres, 1337. = 11. Acquisition par Thomas Morillon, paroissien de Saint-Christophe, d'une masure et de terres sises à Suèvres, du droit de jalaie (à laquelle sont ajustés les demi-muids et les mesures à vin en la prévôté), du tiers du rouage en la prévôté, du tiers de la coutume sur les denrées et choses vendues le jour de saint Christophe, de menus cens et du « sep » de la prévôté (auquel sont mis les larrons, à la charge de les garder un jour et une nuit seulement, pour quoi le gardien a toute la dépouille desdits larrons), le tout tenu en fief du seigneur de La Boissière, 1387. — Donation des droits acquis par Thomas Morillon, faite à MM. de Saint-Martin (au profit de la prévôté) par Pierre Bourdonneau, 1461. = 12. Transaction entre le chapitre et Charles d'Orléans, comte de Blois, pour déterminer leurs droits de justice et de boucherie en la prévôté; le comte de Blois se réserve, en outre, la seigneurie et propriété de l'hôtel assis au lieu de L'Arpent, dans lequel les prévôts et officiers dudit comte ont coutume de tenir juridiction et d'« avoir là prisons et seps », 1424. = 13. « Acte par lequel deux particuliers » se soumettent à la juridic-

tion de la prévôté et de l'église de Saint-Martin, et se reconnaissent sujets et estagiers de ladite prévôté, 1432. = 14. Arrêt du Parlement (donné à Poitiers) portant homologation d'une transaction passée entre le chapitre et le prévôt royal de Mer au sujet des droits de juridiction du prévôt de Suèvres, 1434. = 15. Mandement d'un commissaire de la Cour du Parlement pour assigner la comtesse de Dunois à l'effet de voir mettre à exécution un arrêt rendu en ladite Cour en faveur du chapitre, 1503. — 16. Transaction entre le chapitre et le prévôt, au sujet de la possession de « prébendes » de prés, 1686. = 17. Mémoires et procédures concernant l'échange de la justice de Suèvres, entre le prévôt et le seigneur de Menars, 1494-1496. = 18. Grangeage des dîmes de Suèvres. Présentation au grangeage de Saint-Denis-sur-Loire, faite au chapitre par le prévôt de Suèvres, 1306. — Acte capitulaire des chanoines de Saint-Sauveur de Blois portant évaluation de l'indemnité et du rachat (dûs au chapitre de Saint-Martin et au prévôt) du grangeage de Suèvres qui sera tenu à perpétuité par le chapelain de Saint-Eustache, en la collégiale de Saint-Sauveur ; l'indemnité est fixée à neuf septiers de froment de rente annuelle, 1378. — Procédures en paiement de ladite rente, 1535. — Actes de foi et hommage du grangeage de Suèvres rendus au prévôt par les chapelains de Saint-Eustache, 1591-1735. — Saisie féodale des revenus du grangeage, faute de foi et hommage, 1710. — Baux à ferme dudit grangeage par les chapelains de Saint-Eustache, 1603-1752. — Baux à ferme, par les prévôts, de leurs portions de dîmes à Suèvres et à La Chapelle-Saint-Martin, 1742-1753. — Transaction entre le prévôt et le chapitre de Saint-Martin, au sujet de leurs droits aux dîmes de Suèvres et de La Chapelle-Saint-Martin et à la rente sur la chapellenie de Saint-Eustache, 1765. — Transaction, pour raison de l'exercice de leurs droits de grangeage, entre le chapitre cathédral de Blois et le chapitre de Saint-Martin, 1780. — P. 13-18. *Droits honorifiques des églises de Suèvres, communs entre le chapitre et le prévôt* (liasse 2). = 1. Donation faite à l'église de Saint-Martin, par Guarnegaud et par sa femme Hélène, d'un aleu sis dans le *pagus* de Blois, en la viguerie de Suèvres (aleu comprenant l'église de Saint-Lubin, dans la ville de Suèvres, et l'église de Saint-Denis, dans la *villa* appelée *Voginantus*), et dont les donateurs avaient obtenu la possession par un précepte du roi Eudes, à la prière de leur seigneur Robert, comte très puissant, frère dudit roi ; Guarnegaud et Hélène font encore donation à l'église de Saint-Martin de plusieurs manses situés dans le *pagus* de Blois, entre la *villa* appelée *Paxeum* et la *villa Villagonis*, 895. = 2-6. Présentations à la cure de Saint-Christophe de Suèvres, faites au chapitre par le prévôt, 1297-1386. = 7. Nomination à la cure de Diray, faite par le prévôt, 1415. = 7 *bis*. Transaction par laquelle le curé de Saint-Denis s'engage à payer chaque année au chapitre, une somme de 40 s. pour son droit de patronage sur les offertes et oblations des quatre fêtes annuelles, 1573. = 8. Sentence du bailli de Suèvres condamnant Adam de Saluces, écuyer, et le sieur de La Boissière de Fleury, à faire enlever du chœur de l'église de Saint-Lubin le siège et accoudoir qu'ils y avaient fait placer, 1622. = 9. Procès-verbal dressé par le bailli de la châtellenie de Suèvres, de l'entreprise qu'avait faite le sieur de Saluces de prendre le pas avant ledit bailli, à la procession générale du Saint-Sacrement des trois paroisses de Suèvres, 1623. = 10. Transaction entre les seigneurs des Forges et de Fleury, au sujet de la distribution du pain bénit et de la préséance aux processions, 1660. = 11. Transaction entre le chapitre, le prévôt et M. de Vernaison, seigneur des Forges, au sujet du banc seigneurial des Forges dans le chœur de l'église de Saint-Lubin de Suèvres, des armes du chapitre et dudit seigneur, apposées au dessus du maître-autel de ladite église, et des murailles élevées au pont de la porte de ville ; le sieur de Vernaison reconnait que sa maison des Forges est enclavée dans la justice de Suèvres (1675). = 12. Sentence du présidial de Tours maintenant le prévôt dans la possession de ses titres de seigneur châtelain de Suèvres et de patron fondateur de la paroisse de Saint-Christophe, et condamnant le curé de ladite paroisse à nommer le sieur prévôt dans les prières du prône et à lui donner les encensements immédiatement après les saints autels et avant le clergé, 1705. = 13. Accord entre le chapitre, le prévôt et le curé de Saint-Lubin : le curé s'oblige à faire au prône les prières nominales pour le chapitre et le prévôt, 1725. — 14. Procès-verbal du refus par le curé de Saint-Lubin, de présenter au sieur prévôt le pain bénit et l'eau bénite et de lui faire les premiers encensements, 1726. = 15. Mémoires touchant les prétentions de M. de Vernaison, seigneur des Forges, à des droits censuels dans les paroisses de Suèvres, 1757. = P. 19-24. *Droits honorifiques et utiles du prévôt seul* (liasse 3). = 1. Ratification d'acquisitions faites par le prévôt, de rentes foncières assignées sur le grangeage de La Chapelle-Saint-Martin, 1346. = 2. Quittance de 20 sous 2 den. donnée au procureur général du prévôt par un exécuteur de la haute justice, pour avoir battu, essoreillé et banni

de Suèvres un malfaiteur, 1482. = 3-6. Commissions pour faire assigner en appel les officiers de la seigneurie de Beaugency qui avaient inquiété le procureur de la cour de Suèvres au sujet de ses droits d'épave, entrepris sur la justice et sur les prisons dudit Suèvres et procédé contre les officiers et sergents de ladite justice, 1486-1495. = 7-8. Lettres de relief d'appel obtenues par le prévôt contre les officiers du comte de Dunois qui avaient entrepris sur la justice de Suèvres et procédé contre les sujets et justiciables du prévôt, 1497. = 9. Moyens d'appel employés par le chapitre contre le gouverneur du comté de Blois qui voulait obliger les estagiers de la châtellenie de Suèvres à venir plaider au siège du Perron de Blois, s. d. 10-11. Jugements de renvoi devant le bailliage de Suèvres, 1540-1611. = 12. Sentence du bailliage de Suèvres condamnant Emmanuel Lechat (coupable d'assassinat) à avoir la tête tranchée, 1624. = 13-19. Jugements et procédures (du bailliage de Suèvres, du présidial d'Orléans), établissant les droits de justice et de police du bailli de Suèvres, 1645-1670. = 20. Baux à ferme, par les prévôts, de leurs droits de tabellionnage et de notariat à Saint-Denis et à Suèvres, 1560-1584. = 21. Baux généraux des revenus de la prévôté, 1585-1614. = 22-23. Baux à ferme, par les prévôts, de leurs droits de boucherie et charcuterie à La Chapelle-Saint-Martin, Fleury, Macé, Suèvres, Villerbon et Villesecron ; de leurs droits de mesurage au marché de Suèvres et de chasse aux pluviers et aux vanneaux, 1670-1738. = 24. Sentence du bailliage de Suèvres (confirmée par arrêt du Parlement) condamnant un assassin à être rompu vif, 1752. = 25. Bail à ferme, par le chapitre, de ses droits de boucherie et de charcuterie à Suèvres et à Villesecron, 1732. = P. 25-30. *Censive du chapitre commune avec le prévôt* (liasse 4). = 1. Déclaration censuelle au profit du chapitre par Jean, seigneur de Montigny, 1219. 2-5. Comptes des recettes de cens dans les mairies de Suèvres et de La Chapelle-Saint-Martin (extraits), 1432-1445. = 6. Procédures (devant les Requêtes du Palais) en paiement de lods et ventes contre le chapitre de Saint-Sauveur et l'abbaye de Bourgmoyen, pour raison d'un pré sis en la paroisse de Diray, dans la censive du chapitre et du prévôt, 1518. = 7. Sentence des Requêtes du Palais adjugeant au chapitre les lods et ventes d'une terre sise en la mairie de Villesecron, 1578. = 8. Titres du fief et censive de Péronne, par. de Saint-Denis : procédures contre Pierre Mangot, orfèvre, établissant qu'une terre sise audit lieu est comprise dans la censive du chapitre ; aveu et dénombrement, réception de foi et hommage de terres sises audit fief (1544-1618). = 9. Pièces diverses sur les censifs de Suèvres et de Fleury, et sur les droits censuels du chapitre et du prévôt, 1641-1740. = 10-11. Titres du fief de La Perrine : bail de terres par le seigneur de La Perrine ; acquêt, par un particulier, de vignes sises audit fief (1628-1648). = 12. Sentence du bailliage de Beaugency déclarant le sieur de Courbouzon seigneur censuel de certaines terres ; instance d'appel de ladite sentence, 1658. = 13. Lettres à terrier, obtenues par le chapitre en 1566 ; commission du Conseil pour les exécuter, sentence d'entérinement (s. d.). = 14. Procès du chapitre contre les héritiers du sieur Lecomte qui avait pris à bail (en 1629) la ferme générale de Suèvres, à la charge de fournir un papier déclaratif des rentes et un terrier en forme ; transaction sur ledit procès (1629-1675). = 15. Transaction relative au censif de Saint-Claude de Diray, entre le chapitre et le curé de la paroisse, 1612. = 16. Procédure en déclaration censuelle d'héritages situés dans la seigneurie de Suèvres, 1683. = 17. Déclaration censuelle rendue au chapitre par le curé de Saint-Victor lès Blois, 1689. = 18-19. Procès et transaction entre le chapitre, le prévôt et les Visitandines de Blois, au sujet de l'indemnité et des lods et ventes dûs par lesdites religieuses pour acquisitions de terres dans la seigneurie de Suèvres, 1663-1697. = 19 *bis*. Reconnaissance de ses droits de cens et de dîme, donnée au chapitre par les religieux de L'Aumône de Cîteaux, 1233. = 20. Transaction entre le chapitre et le prévôt, faisant le partage des fiefs, cens, dîmes et droits utiles de la prévôté et déterminant la forme des aveux et dénombrements, actes de foi et hommage, serments de fidélité et déclarations censuelles à recevoir dans ladite prévôté, 1692. — 21. Arrêt du Parlement homologuant ladite transaction, 1693.= 22. Acte de bornage du fief de Diziers, 1700. = 23. Transaction portant déclaration censuelle, au profit du chapitre, par les religieux de l'abbaye de L'Aumône, 1304. = 24. Procédure en déclaration censuelle et paiement d'arrérages de cens et de dîmes, entre le chapitre et le sieur de La Boissière, apothicaire à Blois, 1602. = P. 31-38. *Mairies de Suèvres communes avec le prévôt* (liasse 5) : v. *supra*, G. 2546. = P. 39-46. *Droits honorifiques du chapitre seul* (liasse 6). = 1. Concession de fief dans la prévôté, faite au chapitre par le doyen de Saint-Martin et par le prévôt de Suèvres (XI^e^ s.). = 2. « Lettres de Louis, comte de Blois et de Clermont, par lesquelles il reconnaît que le chapitre lui a accordé par pure libéralité et seulement pour lui aider à faire le voyage de Jérusa-

lem, pour la croisade, *decimationem hominum suorum de præpositura Sodobrii* », 1201. — 3. Titres du fief de Mathefelon. — Vente faite au doyen de Saint-Martin par Hugues de Châtillon, comte de Blois, des fiefs, censives, droits de justice, festages, etc. qu'il a achetés de Fouques de Mathefelon, chevalier, 1293. — Donation du fief de Mathefelon faite au chapitre par le prévôt de Vallières, 1328-1330. — Lettres royaux permettant au chapitre de posséder ledit fief, 1334. — Lettres de la Chambre des Comptes de Blois portant commission de laisser au chapitre la jouissance dudit fief, 1335. — Lettres du duc d'Orléans portant nouvelle commission d'entériner les lettres d'amortissement dudit fief, 1350. — Main-levée de la saisie féodale dudit fief, apposée à la requête du bailli d'Orléans, 1406. — Lettres royaux portant commission de laisser jouir le chapitre des avenages et autres droits dépendant du fief de Mathefelon, 1431. = 4. Exemption des hommes de Saint-Martin du service de guet et garde au château de Blois. — Lettres royaux portant commission de s'opposer à l'emprisonnement de certains habitants de Suèvres détenus ès prisons de Blois, et de demander leur élargissement ; les hommes du chapitre de Saint-Martin, tant de la ville et du bourg de Suèvres que des mairies de Fleury, La Chapelle-Saint-Martin et Villesecron, étant de toute ancienneté francs et quittes du service de guet et garde au château de Blois, 1450. — Lettres patentes obtenues par le chapitre et par le prévôt, pour faire preuve contre le duc d'Orléans, comte de Blois, que les habitants de Suèvres et desdites mairies sont exempts du service de guet et garde à Blois et des autres servitudes auxquelles ledit comte prétendait les contraindre, 1450. — Assignations aux officiers du comté de Blois à fin d'assister à l'enquête demandée par le chapitre et le prévôt pour faire ladite preuve, 1450. — Commission du bailli de Touraine pour faire commandement aux officiers du comté de Blois de cesser d'obliger lesdits habitants à faire ledit service au château de Blois, 1450. — Information pour prouver que lesdits habitants sont exempts du guet et garde audit château, 1450. — Assignation à comparoir au Parlement, donnée sur le refus des officiers du comté de décharger lesdits habitants du service de guet et garde, 1450. = 5. Exemption du chapitre de contribuer aux fortifications de Suèvres. — Procès-verbal d'estimation des maisons de la ville de Suèvres, sur le pied de laquelle estimation a été imposée la somme de 10.000 liv. pour achever d'enfermer la ville de murailles, 1577. — Arrêt du Conseil permettant aux habitants de Suèvres de s'imposer d'une somme de 10.000 livres pour leurs fortifications, 1616. — Procédures du chapitre et du prévôt pour s'opposer à l'exécution dudit arrêt et à l'évaluation des héritages qu'ils possèdent dans l'enclos de la ville, 1616-1617. — Arrêts du Conseil ordonnant le rapport de l'arrêt de 1616 et déclarant le chapitre et le prévôt exempts de la contribution aux fortifications, 1617. = 6. Exemption du péage de Blois. — Sommation faite (à la requête du chapitre) aux fermiers du péage de Blois, de laisser passer les bateaux chargés de blé, provenant de la terre de Suèvres, 1539. — Sentence du bailliage de Blois rendue sur la contestation élevée par le chapitre, au sujet de ses privilèges de faire passer à Blois, sans payer aucun droit de péage, ses blés provenant de la terre de Suèvres, 1553. = 7. Droits de boucherie dans la châtellenie de Suèvres. — Baux à ferme, par le chapitre, de ses droits de boucherie et charcuterie dans les bailliage et châtellenie de Suèvres (XVIII^e s.). — Procédures entre le chapitre et le seigneur de Menars, au sujet de leurs droits de boucherie et charcuterie dans les trois paroisses de Suèvres, 1745. — Transaction portant convention qu'à l'avenir lesdits droits demeureront communs entre les parties, pour les revenus qui en proviendront leur appartenir et être partagés par moitié, 1750. = 7 *bis*. Titres mentionnant les droits du chapitre sur les mesures des vins de Suèvres (XV^e s.). = 8-9. Baux à ferme, par le chapitre, de ses droits de boucherie et charcuterie dans la châtellenie de Suèvres, 1743-1753. — 10. Bail à ferme, par le chapitre et par le seigneur de Menars, de leurs droits de boucherie et charcuterie dans les paroisses de Suèvres, 1753. = 10 *bis*. Sentence des Requêtes du Palais maintenant le chapitre en possession d'une rente sur la cure de Saint-Claude de Diray, pour ses droits de patronage, 1576. = P. 47-52. *Four banal de Suèvres* (liasse 7) : v. *supra* (G. 2547) l'analyse de quelques pièces de la liasse. — 2. Lettres patentes de Charles d'Orléans accordant surséance au chapitre pour lui rendre foi et hommage du four banal de Suèvres, tenu en fief de la châtellenie de Beaugency, 1432. = 3. Vente des îles de Noë Garnault, faite au chapitre par Phelippot de La Boissière, 1443. = 4. Bail à ferme du four de Suèvres, par le chapitre, 1518. — 5-9. Saisie féodale dudit four, faute de foi et hommage, 1538. — 11. Requête du chapitre en main-levée de saisie féodale dudit four, 1649. — 12. Procédures, à la requête du fermier du four à ban de Suèvres, contre le meunier de Bel-Air, près Suèvres, qui faisait cuire son pain à un autre four, 1650. — 16. Arrêt du Parlement maintenant le chapitre et le prévôt dans leur droit de four

banal sur une maison sise à Suèvres, 1699. — 19-20. Procédures du chapitre contre plusieurs habitants qui refusaient de cuire leur pain au four banal de Suèvres, 1734-1736. — 21. Saisie féodale dudit four, 1738. — 22. Procédures du chapitre contre Simon Groux, boulanger à Suèvres, qui se prétendait en droit de cuire du pain pour sa famille et pour les estagiers, et de ne point marquer le pain cuit dans son four, 1745. — 23. Quittance par le trésorier des revenus casuels, d'une somme de 330 livres payée par Simon Groux, pour jouir de l'office d'inspecteur et contrôleur des boulangers du bourg de Suèvres et des gages (15 livres) et exemptions y attachés, 1749. — 26-27. Actes de foi et hommage pour ledit four, rendus par le chapitre aux officiers du duché d'Orléans, 1764-1765. — 28. Procédures du chapitre en résolution de la cession du bail du four banal faite par le fermier à son neveu, qui par sa mauvaise administration avait rendu « la banalité déserte », 1782-1783. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer, par le directoire du district de Tours.] = P. 53-56. *Fief de La Lusserie, relevant du four banal de Suèvres* (liasse 8) : v. *supra* (G. 2548) l'analyse de quelques pièces de la liasse. — 13. Foi et hommage du fief de La Fontaine, rendus au chapitre par mess. François Phelippeaux, 1689. — 19-22. Saisie féodale du fief de La Lusserie, faite sur M. de Jassault, 1694-1695. — 23. Transaction entre le chapitre, mess. Guillaume de Jassault et les nouveaux possesseurs du lieu de La Fontaine, portant obligation pour lesdits possesseurs de rendre au chapitre la foi et hommage dudit lieu, 1698. — 24-26. Actes de foi et hommage rendus au chapitre, pour raison du fief de La Lusserie, 1755-1769. = P. 57-62. *Fois, hommages et aveux pour la dîme de sixte et quart* (liasse 9). — 0. Acquêt du sixte et quart par le sieur de La Boissière, 1401-1403. — 1. Vente au chapitre, par Jean de La Boissière, écuyer, du sixte et quart que ledit sieur de La Boissière avait coutume de percevoir sur les dîmes du chapitre ès paroisses de Suèvres et de La Chapelle-Saint-Martin ; lesdites dîmes de sixte et quart étant tenues en fief de la dame de Diziers, 1431 — 2-3. Amortissement de ladite acquisition, concédée au chapitre par demois. Marguerite de Beauvilliers, dame de Diziers, veuve du sieur de Thilliers, écuyer, 1431. — 4. Déclaration par le sieur Jean de La Boissière que le fief de sixte et quart est compris dans la vente faite au chapitre en 1431, 1436. — 5. Procuration de la dame de Sainctré, héritière de la dame de Diziers, à l'effet de vendre au chapitre les droits de rachat et autres droits seigneuriaux qui pourraient échoir pour raison de la dîme de sixte et quart, 1453. — 6. Transaction par laquelle la dame de Diziers, épouse du sieur de Sainctré, consent que le chapitre possède lesdits droits de sixte et quart, à la charge de droits seigneuriaux déterminés, 1453. — 7. Échange par lequel le sieur de Sainctré abandonne au chapitre lesdits droits seigneuriaux, 1453. — 8. Ratification par la dame de Sainctré, desdits échange et transaction, 1454. — 9. Transaction entre le chapitre et le comte de Dunois, portant amortissement et indemnité, au profit du chapitre, des dîmes de sixte et quart tenues en fief dudit seigneur comte, à cause de sa seigneurie de Beaugency, 1454. — 10. Nouvelle transaction entre le chapitre et le comte de Dunois, portant ratification de l'accord précédent, 1454. — 11-15. Aveux et dénombrements, fois et hommages rendus aux seigneurs de Diziers (mess. Armand-Jacques Guyon, en 1765 ; mess. Jacques-Madeleine Guyon, marquis de Guercheville, en 1771) pour les dîmes de sixte et quart, 1381-1771. — 16. Sentence des Requêtes du Palais condamnant les fermiers du sixte et quart au paiement des arrérages de leur ferme, 1524. — 20. Foi et hommage pour des terres tenues en fief de la seigneurie de sixte et quart, 1449. = 21-33. Terre de Cernay (par. de Cravant), relevant de ladite seigneurie : contrat d'acquisition de ladite terre, aveux et dénombrements, fois et hommages, saisies féodales et main-levée (1450-1765). = P. 63-70. *Domaines affermés* (liasse 10) : v. *supra* (G. 2549) l'analyse de quelques pièces de la liasse. = 2. Acte capitulaire des chanoines de Saint-Sauveur de Blois, portant promesse de vider leurs mains en celles du chapitre de Saint-Martin, pour une maison sise à Suèvres et nouvellement donnée auxdits chanoines, 1234. = 3. Complainte du cardinal de Sainte Praxède, prévôt de Suèvres, accusant le chapitre de s'être emparé, pendant sa détention en Italie, de quelques biens, droits et revenus dépendant de sa prévôté ; pour réparation des torts qu'il a subis, le cardinal demande une somme de 3.000 liv. par. (XIII^e^ s.). — 4. Transaction entre le chapitre et le cardinal, sur les contestations élevées au sujet de la propriété desdits biens et revenus, 1223. = 5. Déclaration par l'évêque de Rennes, ci-devant prévôt de Suèvres, que certains biens prétendus par le prévôt, appartenaient au chapitre (vers 1260). = 6. Compromis entre le chapitre et le prévôt, au sujet de la propriété du manoir de La Motte, et de maisons, terres, cens et terrages, 1267. — 7. Sentence arbitrale adjugeant au chapitre le manoir de La Motte, certaines maisons et divers cens et terrages, 1268. — 8. Bail à ferme, par le chapitre, desdits

biens nouvellement adjugés, 1268. — 9. Surséance accordée au chapitre par le duc d'Orléans, pour tenir la métairie et l'étang de Sangoyer (par. de Vernou) qui n'étaient pas encore amortis, 1415. = 10. Acquisition, par le chapitre, d'une maison sise à La Chapelle-Saint-Martin, 1462. — 11. Renonciation à un bail à rente, fait par le chapitre, d'une maison sise à Suèvres, 1475. — 13. Bail emphytéotique, par le chapitre, d'une vieille maison appelée l'obédiencerie, sise à Suèvres, près de l'église de Saint-Christophe, 1484. — 14-15. Acquisition et bail à ferme, par le chapitre, de terres sises en la vallée de la Croix-Blanche, 1520-1523. = 19. Main-levée de la terre de Suèvres, donnée par les « commissaires établis pour la réunion du domaine du Roi », 1532. = 20-21. Baux à ferme, par le chapitre, de terres sises à Suèvres et à La Chapelle-Saint-Martin, 1523-1753. — 22. Bail, par le chapitre, d'un jardin sis à Suèvres, près de la porte de Diziers, 1565. — 24. Accord entre le chapitre et le sieur de Saluces, de Fleury, au sujet d'abatage et de plantation d'arbres, 1621. = 25. Titre portant acquisition, par le chapitre, d'un corps de logis sis à Villefriou, 1621. = 26. Main-levée de la saisie de la châtellenie, du greffe et des autres domaines de la prévôté, 1622. = 29. Registre des recettes des domaines affermés, moulins et dîmes de la prévôté, 1726. = 30. Compte des recettes et dépenses de la prévôté, 1726. = 31. Procédures du chapitre contre le fermier général de la prévôté, 1740. = 32. Sentence des Requêtes du Palais, maintenant le chapitre en possession d'une partie des prés de Saint-Martin, 1548. Mention de la remise de plusieurs titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer, par le directoire du district de Tours.] = P. 71-78. *Suite des domaines affermés* (liasse 11) : v. *supra* (G. 2550) l'analyse de quelques pièces de la liasse. = 1. Titres du lieu de La Herpinière et de la fosse du Marchais-Long (par. de Saint-Lubin de Suèvres, Mer et Herbilly) : baux à ferme par le chapitre, jugements et arrêts confirmatifs de propriété, procès-verbal de vue et montrée (1446-1753). — 3. Terres sises au Tremblay : bail à rente, par le chapitre, desdites terres joignant sur le chemin « estampoys », allant de Blois à Étampes, 1520 ; procédures en paiement de ladite rente, 1526-1600. = 5. Prés de Fleury et herbages de Longarnault : baux à ferme par le chapitre, procédures en conservation de propriété, 1531-1753. — 6. États et déclarations des biens et revenus de la prévôté, 1690-1770. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer, par le directoire du district de Tours.] = P. 79-80. *Baux à ferme* (liasse 12) : v. *supra* (G. 2551) l'analyse de quelques pièces de la liasse. — Baux généraux, par le chapitre, de la terre et seigneurie de Suèvres, 1475, 1476. — Baux à ferme, par le chapitre, du sixte et quart des dîmes de Suèvres, 1521-1553. — Livre des recettes de la seigneurie, 1726. = P. 81-94. *Moulins* (liasse 13) : v. *supra* (G. 2552) l'analyse de quelques pièces de la liasse. — 1. Moulin Belton. Baux, procès-verbaux de visite, réparations. 1617-1753. — 2. Moulin de La Motte. Baux à rente et à ferme, titres nouvels, procès-verbaux de prisée, 1627-1755. — 6. Moulin à tan de Suèvres. Bail, par le chapitre, d'un moulin à fouler les draps, sis à Suèvres, sur la rivière de Tronne, 1449 ; nouveau bail, 1453 ; bail dudit moulin fait à la charge, pour le preneur, d'y faire construire un moulin à tan, 1590 ; composition au sujet des eaux de l'étang de La Motte, nouveau bail, construction d'une chaussée, 1627-1640 ; bail dudit moulin fait à la charge, pour le preneur, de le démonter et d'y faire construire un moulin à farine, 1649 ; autres baux, 1726-1761. — 7. Moulin Pont. Baux, procès-verbaux de prisées, réparations, procédures en paiement de fermages, 1579-1753. — 8. Grand moulin. Bail, réparations, acquisition de dépendances, 1509-1753. [Mention de la remise de plusieurs titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer, par le directoire du district de Tours.] = P. 95-100. *Étang et terres du pont de Maves* (liasse 14). = Baux à ferme et à rente, procès-verbaux de montrée et arpentage de l'étang et desdites terres ; réparations à la chaussée et à la bonde de l'étang ; jugements et transactions portant conservation de la propriété desdits biens ; procédures en paiement de fermages et d'arrérages de rentes (1369-1778). = Baux de la dîme du pont de Maves, 1743-1753. = Procédures entre le chapitre et les autres décimateurs de la paroisse, au sujet des réparations à faire au clocher de Maves, 1746. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer.] = P. 101-106. *La Blanchonnière* (liasse 15). — Titres anciens de la métairie de La Blanchonnière en la par. de Maves : acquisitions, baux à ferme et partages de la métairie ; rentes sur la métairie (baux à rente, procédures en paiement de rente, amortissement, transport et vente de ladite rente) (1460-1629). — Acquisition de la métairie par le chapitre, 1674. — Baux à ferme et réparations de la métairie, 1674-1753. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer.] = P. 107-114. [*Biens et revenus en la*] *paroisse de Crouy* (liasse 16). = 1. Juridiction et mairie de Crouy. — Acte capitulaire des chanoines de Saint-Martin portant réception (avec

les cérémonies accoutumées) du seigneur de La Ferté-Hubert à la mairie de Crouy, 1484. — Transaction entre le chapitre, le prévôt et la veuve de Beauvilliers, maire de Crouy, fixant les droits de justice des parties et leurs droits sur les amendes, épaves et confiscations, 1513. — Acte de foi et hommage rendus au prévôt par le sieur de Fresne, baron de La Ferté-Hubert, maire de Crouy, 1601. — Procédures (devant les Requêtes du Palais) au sujet de la justice de Crouy, entre le chapitre et la dame de Beauvilliers de Fresne, 1625. — Mémoire des difficultés à régler entre le chapitre et le duc de Beauvilliers, sur la possession de terres et sur les droits de justice et de pêche à Crouy (s. d.). — Mémoire pour le prévôt de Suèvres et le bailli de Menars, contre le procureur fiscal de la mairie de Crouy, au sujet des entreprises faites par les officiers de ladite mairie sur les droits du seigneur châtelain de Suèvres (vers 1740). = 2. Rente sur les dîmes de Crouy. — Extraits des comptes de la bourse des gros de l'église de Saint-Martin, faisant mention d'une rente de quatre muids de seigle (mesure de Suèvres, rendus au port de Muides) dûs au chapitre par le curé de Crouy, 1465-1530. — Procédures en paiement de ladite rente, contre les curés de Crouy, 1456-1564. — Arrêt du Parlement recevant le curé de Crouy à délaisser au chapitre les dîmes anciennes de sa paroisse, pour demeurer quitte de ladite rente, 1568. = 3. Terrages de Crouy. Bail, obligation, procédures, 1494-1646. = 4. Terres, prés et pêche de Crouy. — Baux, par le chapitre, de prés sis à Crouy, de rentes sur la mairie et la cure de Crouy, des terrages, pêches et corvées de Crouy, 1564-1753. — Baux à ferme, par le chapitre, de la seigneurie de Crouy, 1633-1670. — Jugements maintenant le chapitre en possession de prés sur la rivière du Cosson, et du droit de pêche au grand gué de la rivière de Crouy, 1541-1673. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer.] = P. 115-118. *Rente de deux muids de blé sur l'abbaye de La Madeleine de Châteaudun* (liasse 17). — Accord au sujet des arrérages de ladite rente, 1381. — Extraits des comptes de la grande bourse de Saint-Martin, faisant mention des paiements de ladite rente, 1489-1547. — Procédures, titres nouvels, 1510-1771. = P. 119-122. *Rente de 12 septiers de froment sur le moulin du Clozeau ou de Gastines* (liasse 18). — Transaction entre le chapitre et les religieux de l'abbaye de Gastines, portant indemnité au chapitre pour acquisition par l'abbaye de plusieurs maisons, appelées les maisons de Gastines (sises près de l'ancienne boucherie de Suèvres), et constitution d'une rente d'un muids de froment sur le moulin du « Choiseau », 1276. — Procédures en paiement de ladite rente, 1434. — Transaction par laquelle les religieux de Gastines abandonnent au chapitre, pour demeurer quittes de ladite rente, la maison de Gastines, sise à Suèvres, une masure et l'emplacement du moulin de « Choescau », 1465. — Bail de l'emplacement du moulin du « Clouzeau », fait par le chapitre moyennant une rente de 12 septiers de froment, et à la charge, pour le preneur, de réédifier ledit moulin, 1465. — Titres et jugements confirmatifs de ladite rente, 1527-1773. [Mention de la remise des titres de cette liasse faite en 1792 au district de Mer.] = P. 123-138. *Anciennes baillées et rentes en argent* (liasse 19) : v. *supra* (G. 2553) l'analyse de quelques pièces de la liasse. = 1-45. Rentes à Suèvres, La Chapelle-Saint-Martin, Cour-sur-Loire, Crouy, Maves et Saint-Denis : baux à rente, jugements conservatoires, titres nouvels, 1309-1585. = 48. Rente de 50 liv. sur les festages de Blois. — « Transaction passée entre Jean de Châtillon, comte de Blois, et le chapitre de Saint-Martin, par laquelle il a été convenu que les Broces de Saint Martin, proche Crouy, appartiendraient audit seigneur comte de Blois ; et pour l'indemnité desdites Broces, le chapitre aura 50 liv. de rente assignée sur les festages du château de Blois », 1264. — Mandement du duc d'Orléans, comte de Blois, ordonnant aux receveurs des domaines de Blois et de Château-Renault, de payer au chapitre une somme de 65 liv., 1398. — Jugement du bailliage de Blois et arrêts de la Chambre des Comptes de Blois, ordonnant l'enregistrement de la transaction de 1264 et le paiement de ladite rente de 50 liv., 1625-1702. = 50. Transaction entre le chapitre, le prévôt et le marquis de Marigny, seigneur de Menars, portant abandon par le chapitre de certains cens et droits seigneuriaux (lods et ventes, profits) dans la châtellenie de Suèvres, détermination des domaines, dîmes et droits seigneuriaux (banalité de four et de moulin, boucherie, pêche, marché, patronage) des parties, et constitution, au profit du chapitre, d'une rente d'un muids et demi de froment sur les biens du marquisat de Menars, 1770. = P. 139-148. *Dîmes des trois paroisses de Suèvres* (liasse 20). = 1. Lettres de Thibaud, comte de Blois, portant son consentement à la vente faite au chapitre par Pierre Bizole, chevalier, (pour 115 liv., monnaie d'Anjou) des dîmes qu'il percevait en la prévôté, 1189. — 2-3. Lettres de Lancelin et de Jean de Beaugency, portant consentement à ladite vente, 1189. — 4. Lettres de l'évêque de Chartres donnant au chapitre l'investiture des dîmes acquises

de Pierre Bizole, 1189. — 5. Acte par lequel il paraît que les gros pois des dîmes de la prévôté appartiennent à la bourse des gros, 1461. — 6-9. Bail à ferme et perception (obligations, procédures) des dîmes de Suèvres, 1503-1585. — 10-12. Procédures du chapitre contre les curés de Saint-Martin et de Saint-Christophe, au sujet de la possession des dîmes de la prévôté, 1614-1657. — 13-14. Procédures et transaction entre le chapitre et le seigneur de Fleury, au sujet de leurs droits de dîme à Suèvres, 1682-1683. — 14 *bis*-14 *ter*. Baux des dîmes de Suèvres, par le chapitre, 1725-1752. — 15. Ordonnance du lieutenant général de Tours permettant au chapitre de percevoir, selon l'usage, ses dîmes de vin dans les caves et celliers des habitants de Saint-Christophe, 1726. — 16-16 *bis*. Arrêts du Parlement portant confirmation de ladite ordonnance, 1733, 1739. — 17. Sentence du bailliage de Tours ordonnant l'exécution de l'arrêt de 1739 et condamnant les défendeurs à payer la dîme des vins de Suèvres « à raison de la vingtième », 1740. — 18. Ajournement obtenu par le chapitre contre le général des habitants des trois paroisses, « pour cause de rébellion contre les huissiers exerçant leurs fonctions », 1740. — 19. « Quittance du sous-brigadier de la maréchaussée de Blois qui a aidé, avec ses cavaliers, l'huissier du chapitre à faire percevoir les dîmes des vins » dans les trois paroisses, 1740. — 20-28. Procédures en paiement de la dîme des vins, 1741-1772. — 29. Sentence du bailliage de Tours maintenant le chapitre dans le droit de percevoir la dîme des vins (à raison du vingtième poinçon) dans les caves et celliers des trois paroisses, ordonnant que ledit chapitre sera tenu de « faire compter et enlever les portions de vins qui lui reviendront, dans la huitaine de la clôture générale des vendanges blanches ou de la tirée des vins rouges » et permettant aux fermiers du chapitre d'entrer dans les enclos « pour compter les gerbes ou autres fruits décimables, sur le champ », 1775. = 30-39. Dîmes de la paroisse de Saint-Christophe. — Sentences des Requêtes du Palais maintenant le chapitre dans le droit de percevoir les dîmes, à raison de 13 gerbes l'une, 1542. — Procédures en paiement de dîmes, 1582-1658. — Opposition du chapitre, du curé et des habitants de Saint-Christophe à la demande, faite par le seigneur de Menars, de transférer en la paroisse de Mulsans la métairie de La Bouzie, comprise dans la paroisse de Saint-Christophe, 1680. — Procédures du chapitre au sujet des réparations du clocher (qui menaçait ruine) et de la voûte du chœur de l'église de Saint-Christophe, 1682. — Réparations au chœur par le chapitre de Saint-Martin et par les dames de Moncé, codécimateurs de la paroisse, 1770. = 40-53. Dîmes de la paroisse de Saint-Lubin. — Transactions et procédures entre le chapitre de Saint-Martin et l'abbaye de L'Aumône de Cîteaux, 1237-1697. — Sentence des Requêtes du Palais maintenant le chapitre de Saint-Martin en possession de certaines dîmes contestées par le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans, 1517. — Sentences maintenant le chapitre en possession de certains droits de dîme à la treizième gerbe et au treizième (*alias* vingtième) poinçon, 1536-1709. — Sentence des Requêtes du Palais condamnant Martin du Bellay, seigneur de Langey, au paiement de dîmes de vin « à la treizième », 1549. — Déclarations des détenteurs de vignes en la dîme de Moncellereux, portant abonnement de leurs dîmes envers les fermiers du chapitre, à raison de 3 s. par quartier de vigne, 1621. — Contestations avec le curé de Saint-Lubin, au sujet des novales de la paroisse, 1648-1771. — Procédures entre les fermiers des dîmes du chapitre et les fermiers de la seigneurie de Menars, 1686. = P. 149-154. *Dîmes de Saint-Claude de Diray* (liasse 21). — 1. Bail à ferme, par le chapitre, de ses dîmes en la paroisse, 1511. — 2-4. Sentences des Requêtes du Palais maintenant le chapitre en possession de ses droits de dîme à la treizième gerbe et à la treizième pinte, 1548. — 4 *bis*. Arrêt du Parlement permettant au chapitre de faire saisir les vins de dîme perçus par le curé de Diray et de faire information sur les violences et sévices exercés par ledit curé lors de l'enlèvement de ladite dîme, 1500. — 5-6 *bis*. Baux de ses dîmes, par le chapitre, 1585-1753. — 7-11. Procès entre le chapitre et les religieux de l'abbaye de Saint-Lomer, au sujet des dîmes du chapitre sur les biens appartenant à l'aumônerie de l'abbaye ; les Bénédictins se prétendant exemptés du paiement de toute dîme par une bulle d'Innocent IV (1642-1684). — 12-13. Transaction par laquelle le chapitre se restreint au droit de demi-dîme sur une portion des biens possédés par l'abbaye dans la paroisse ; lequel droit est abonné à 15 s. par arpent (1684-1685). — 14. Déposition des commis à la levée des dîmes dans la paroisse (à raison de la treizième hottée), 1678. — 14 *bis*. Sentence du bailliage de Blois condamnant les habitants de la paroisse à payer au chapitre et au curé la dîme des raisins qu'ils recueillent, à raison de 13 hottées l'une, 1672. — 15. Déclaration de leur récolte de vin et de leur paiement de dîmes par plusieurs habitants de Saint-Claude, 1674. — 16. Procédures du chapitre contre les habitants de Saint-Claude, appelant de la sentence de 1672, 1673. — 17. Compromis entre le chapitre, le curé de Diray et les reli-

gieux de Saint-Lomer de Blois, pour raison des droits de dîme prétendus par le chapitre et par le curé, 1678. — 18. Transaction sur procès entre le chapitre, le curé de Saint-Claude et les habitants de la paroisse, par laquelle le chapitre et le curé ont restreint à la vingtième leurs droits de dîme sur les blés et sur les raisins, 1686. — 19. Arrêt du Parlement homologuant ladite transaction, 1686. — 19 *bis*. Transaction par laquelle les habitants de Saint-Claude s'obligent à payer les menues dîmes au sénéchal de Saint-Martin, 1693. — 20. Déclaration des habitants de la paroisse, affirmant qu'en l'année 1687 ils ont payé au chapitre la dîme des raisins sur le champ et à la vingtième, et que les vendanges de ladite année ont commencé le 19 septembre, 1687. — 21. Transaction entre le chapitre, le curé de Saint-Claude et le seigneur de la dîme de Vineuil, portant bornage des dîmes des paroisses de Saint-Claude et de Vineuil, 1684. — 22. Bail de dîmes par le chapitre, 1732. — 23-27. Procédures en paiement de dîmes, 1739-1741. — 28. Arrêt du Conseil ordonnant l'adjudication de réparations au chœur de l'église de Saint-Claude, 1758. — 29. Déclaration, par les religieux de Saint-Lomer, des biens dépendant de l'aumônerie de l'abbaye, pour lesquels ils s'obligent à payer un droit de dîme abonné à 22 s. 6 d. par arpent, 1774. P. 155-160. *Dîmes de Menars et de Cour-sur-Loire* (liasse 22). — 1. Lettres de Guillaume dit Galier, chevalier, portant amortissement d'une dîme donnée au chapitre et sise en la paroisse de Cour, au territoire de Menars, 1269. — 2-3. Transactions entre le chapitre de Saint-Martin et l'abbaye de Pontlevoy, au sujet de leurs dîmes au territoire de Menars, 1308-1309. — 4-8. Procédures au sujet de leurs droits de dîmes à Menars et à Cour-sur-Loire, entre le chapitre de Saint-Martin, le chapitre de Saint-Sauveur de Blois et les abbayes de Bourgmoyen et de Pontlevoy, 1472-1495. — 9-16. Procédures en paiement de dîmes, 1502-1563. — 17-20. Sentences des Requêtes maintenant le chapitre au droit de percevoir certaines dîmes de Menars et de Cour à la treizième gerbe et aux treizièmes pintes ou poinçons, 1548, 1583. — Baux à ferme, par le chapitre, de la dîme de Menars, 1573, 1585. — 21. Sentence des Requêtes maintenant le chapitre en possession de ses droits de dîmes à Menars, contestés par le curé de la paroisse, 1638. — 22. Procédures en paiement de dîmes, 1706. — 23-24. Sentence du bailli de Suèvres condamnant les paroissiens de Menars à payer au chapitre la dîme des vins, sur le champ, en nature de raisins et au comble de la vingtième hottée, 1709. Arrêt de la prévôté d'Orléans confirmant ladite sentence, 1710. — 25-26. Bail à ferme, par le chapitre, de ses dîmes de Menars ; procédures en paiement de dîmes (1725-1760). — 27. Procédures entre le chapitre et le sieur Cottereau, seigneur de Mancourtois, au sujet de certaines dîmes à Cour-sur-Loire que ledit Cottereau prétendait être inféodées, 1511-1513. — 28-29. Procédures en paiement de dîmes, 1582-1603. — 30. Procédures en paiement de dîmes contre le fermier de la dame Courtin, veuve de Nicolas Compain, chancelier de la défunte reine de Navarre, 1603. — 31. Baux à ferme de la dîme de Menars, 1743-1753. — 32. État des novales prétendues par le curé de Menars, 1772. = P. 161-168. *Dîmes de Saint-Denis, Villesecron, Villejambon, Villebarou et Villebrême* (liasse 23). — 1.-2 Procédures au sujet de leurs dîmes de Saint-Denis, entre le chapitre et le curé de la paroisse, 1395-1396. — 3. Transaction au sujet de leurs dîmes de Saint-Denis, entre le chapitre de Saint-Martin et les religieux de Saint-Lomer de Blois, 1453. — 4-6. Dîmes de Saint-Denis et de Villebrême : baux à ferme par le chapitre, obligations pour fermages, 1471-1511. — 7. Transaction entre le chapitre et le curé de Saint-Denis, au sujet des dîmes de la paroisse et du droit de gros du curé, 1518. — 8. Procédures en paiement de dîmes entre le fermier du chapitre et un métayer des religieux de Saint-Lomer, 1529. — 9. Obligation des fermiers de la dîme de Saint-Denis, 1530. — 9 *bis*. Procédures en paiement des dîmes de Saint-Denis et de Villesecron, 1548-1553. — 10-13. Sentences des Requêtes maintenant le chapitre en possession de ses droits de dîme à la treizième gerbe à Villejambon, Villesecron et Saint-Denis, 1547-1548. — 14. Procédures en paiement des dîmes de Villesecron, 1563. — 14 *bis*. Prétention de l'abbé de Bourgmoyen à la perception d'une rente sur les dîmes de Villesecron, 1557. — 15. Procédures en paiement des dîmes de Villesecron, 1563. — 16. Sommation de payer la dîme à la treizième, faite par le chapitre à plusieurs habitants de Villejambon ; offres des habitants de ne la payer qu'à la vingt-et-unième, 1572. — 16 *bis*-17. Baux des dîmes de Villesecron, Saint-Denis et Villebrême, 1573. — 18. Arrêt du Parlement déboutant le curé de Saint-Denis d'une instance en matière de dîmes, 1583. — 19. Sentence des Requêtes maintenant le chapitre en possession de droits de dîmes à la treizième, à Villemauzy, 1583. — 20-21. Baux des dîmes de Villebrême et de Saint-Denis, 1585. — 22-23. Procédures entre les chapitres de Saint-Martin et de Saint-Sauveur de Blois, au sujet de leurs dîmes de Villerbon ; bornage de ces dîmes (1604-1613). — 24-25. Baux des dîmes de Villesecron et Villebrême,

1629-1638. — 26-33 *ter*. Baux des dîmes de Villesecron, Villebrême, Villerbon et Villejambon ; procédures en paiement de ces dîmes (1635-1753). — 34. Devis et marché des réparations au chœur et au clocher de l'église de Saint-Denis, 1484. — 34 *bis*. Procédure criminelle contre Louis Voisin qui s'était opposé par violence à la perception de la dîme par les fermiers du chapitre, 1604. — 35-45. Procès au sujet de certaines dîmes à Villerbon, entre le chapitre de Saint-Martin et les religieux de Saint-Lomer, 1667-1759. 46-47. Procédures en paiement de dîmes contre les fermiers de la dame Gautier, veuve du sieur d'Haudicourt, contrôleur général des finances (1603), et du sieur Roland de Brisacier, trésorier général des finances à Bourges (1605). — 48. Procédures en paiement des dîmes de Saint-Denis, 1604. — 49. État des novales prétendues par le curé de Saint-Denis, 1772. = P. 169-176. *Dîmes de La Chapelle-Saint-Martin* (liasse 24). — 1-4. Procédures du chapitre, au sujet de ses droits de dîmes, contre les religieux de Bourgmoyen et de Marmoutier, 1456-1487. — 5-12. Baux des dîmes : procédures contre le curé de la paroisse ; procédures en paiement de dîmes ; bornage des servitudes de la grange dîmeresse (1504-1780). = P. 177-182. *Dîmes de Maves, Villeroclin et Moncellereux* (liasse 25). — 1-13. Dîme de Maves. Baux ; transaction avec le curé de la paroisse ; procédures contre les fermiers de l'abbaye de Marmoutier ; procédures en paiement de dîmes (1585-1743). — 14. Procédures en règlement de compte des réparations de l'église de Maves, contre M. de Fleury, archevêque de Tours, 1770-1771. — 15. État des réparations faites à l'église de Maves, 1784. = 20-26. Dîme de Villeroclin. — Baux, obligations des fermiers, procédures contre les fermiers, 1504-1573. — 27. Arrêt du Parlement qui maintient le traitier des dîmes de Villeroclin en possession de sa charge, aux conditions d'y travailler lui-même et de ne commettre personne à la cueillette sans le consentement du chapitre ; et ce faisant, il aura la neuvième partie des dîmes, 1648. — 28-29. Baux de la dîme de Villeroclin, 1648-1753. — 29 *bis*. État des domaines de la cure de Villexanton exempts de la dîme, 1768-1770. = 30-36. Dîme de Moncellereux : baux, procédures contre les fermiers, 1510-1753. = P. 183-186. *Dîmes de Mulsans, Averdon, Villerbon et Fossé* (liasse 26). — 1-3. Procédures du chapitre en maintenue de possession de ses droits de dîme, 1477-1545. — 4-5. Arrêt du Parlement condamnant les habitants des quatre paroisses à payer aux chanoines de Saint-Martin et de Saint-Sauveur et aux religieux de Saint-Lomer, de Bourgmoyen et de Marmoutier, la dîme des froments, seigles et méteils à la treizième, et la dîme des vins, orges, avoines, pois, vesses et autres menus grains, à la vingtième, 1545. — 6-13. Procédures en paiement de dîmes ; procédures du chapitre de Saint-Martin contre le chapitre de Saint-Jacques de Blois, les religieux de Saint-Lazare de Blois et les curés de Villerbon et de Mulsans (1423-1748). = P. 187-194. *Dîmes de Frapelles, Mer et Mulsans* (liasse 27) : v. *supra* (G. 2554) l'analyse de quelques pièces de la liasse. — 12-13. Baux à ferme, par le chapitre, des dîmes de Guilly et de Villaugon, 1573-1585. — 14-22. Transactions avec les curés d'Aunay et de Rilly ; procédures contre les curés d'Aunay, de Chaumont et de Crouy ; accords avec les fermiers des seigneuries de Rivauldes et de Villegomblain ; procédures en paiement de dîmes (1553-1687). — 23. Paiement des réparations à l'église de Marolles, 1680. — 25. Titre nouvel (fourni par le chapitre aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blois) d'une rente en froment et avoine assignée sur les dîmes de Villerbon, Villesecron et Villefrisson, 1690. — 27. Procédures au sujet des dîmes de Frapelles (à la vingtième gerbe sur les avoines ; à la treizième sur les froments) entre le chapitre et le greffier du bailliage de Marchenoir, 1577. — 28-29. Procédures en paiement de dîmes, 1582-1587. — 30. Transaction avec le curé de Crouy, 1632. — 30 *bis*-31. Réparations au clocher de Marolles, fournitures de vases sacrés à l'église, 1773-1784. = P. 195-198. *Dîmes de la seigneurie de Suèvres* (liasse 28). — 1-9. Extraits des comptes de la bourse des gros de l'église de Saint-Martin, portant mention du paiement des grains dûs au chapitre pour les dîmes de la seigneurie, 1458-1555. — 10-32. Baux à ferme des dîmes, procédures en paiement de dîmes, 1505-1578. =P. 199-206 (liasse 29). *Transactions et procès avec les curés des trois paroisses de Suèvres* en matière de dîmes, de portion congrue et de droits de gros ; quittances de paiement de gros et de portion congrue (1502-1780). = P. 207-212 (liasse 30). *Transactions et procès avec les curés de La Chapelle-Saint-Martin* en matière de dîmes, de gros et de portion congrue ; quittances de paiement de gros et de portion congrue (1507-1772). = P. 213-216. *Procès avec le curé de Menars*, au sujet de sa portion congrue (liasse 31). — 1. Arrêt du Parlement faisant défense aux curé et habitants de Menars « de plus entreprendre en aucuns droits curiaux et parochiaux, au préjudice des curé et habitans de Cour-sur-Loire », 1628. — 2. Lettres de l'évêque de Chartres portant érection du lieu de Menars en paroisse, à la charge que les dîmes demeureront entières à ceux qui

en ont pour d'autre remède et que le curé se contentera des revenus de la fondation de ladite cure de Menars faite par la dame du lieu, 1629. — 3. Sentence des Requêtes du Palais défendant au curé de Menars d'enlever les dîmes de sa paroisse et de troubler les fermiers des dîmes du chapitre, 1639. — 4-12. Procès (devant le bailliage de Blois, les Requêtes du Palais et le Parlement) du chapitre contre le curé de Menars accusé d'enlèvement de dîmes et de violences et injures envers les fermiers des dîmes du chapitre, 1639-1641. — 13. Procès contre le curé de Menars, demandeur à fin de portion congrue, 1687. — 14-15. Procès entre le chapitre, le seigneur et le curé de Menars, au sujet de la portion congrue du curé, 1694. — 16. Lettre du curé de Menars demandant une augmentation de portion congrue, 1768. = P. 217-230 (liasse 32). *Gros et portions congrues* des curés de Cour-sur-Loire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Claude de Diray, Villebarou, Villerbon, Marolles, Mulsans et Maves : procédures, transactions, quittances de paiement, 1460-1770. — P. 231-236. *Cens et dîmes de Saint Aignan et de Châtillon* (liasse 33) : v. *supra* (G. 2555) l'analyse des pièces de la liasse. = P. 237-242. *Moulins-le-Comte, paroisse de Saint-Romain* (liasse 34) : v. *supra* (G. 2556) l'analyse des pièces de la liasse. = P. 243-254. *Régie de Suèvres* (liasse 35). — Comptes des recettes et dépenses des régisseurs ; traité avec le régisseur pour la perception des dîmes dans les trois paroisses de Suèvres (1749-1780). — Gros de Suèvres : tables des distributions aux chanoines prébendés, 1745. — Titres pour la rénovation du terrier de la seigneurie : déclarations censuelles, terriers, registres des recettes censuelles dans la prévôté et dans les mairies (XVI^e-XVIII^e s.) ; cartulaire des cens et rentes de la prévôté, 1539 ; déclarations des héritages, cens et rentes du chapitre dans l'étendue de la seigneurie, 1569-1615. = P. 255-256. *Mémoires, notes, renseignements, correspondances* (liasse 36). = P. 257-258. *Titres du sénéchal du chapitre* (liasse 37). — Baux à ferme, par le sénéchal, de ses menues et vertes dîmes dans les paroisses de la prévôté, 1554-1771. — Arrêts du Parlement qui maintiennent le sénéchal en possession de menues dîmes dans plusieurs paroisses de la seigneurie, 1660-1663.

G. 2558. Liasse. — 23 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1347-1789. — Titres non analysés dans l'inventaire de 1756. — 1. Donation d'une rente de deux [illegible] de froment, mesure de Suèvres, faite au chapitre par Jean Delau, chanoine et prévôt de Suèvres, 1347. — 2. Bail à ferme, par le chapitre, de la métairie des Corvées, par. de La Chapelle-Saint-Martin, 1788. — 3. Bail à ferme, par le prévôt, de terres sises à Villesablon, par. de La Chapelle-Saint-Martin et de Villesablon, alternativement (1776 ; en présence de Silvain Goupille, maître de pension à Suèvres). — 4-5. Baux à ferme, par le chapitre, de la métairie de La Blanchonnière de Maves, 1788. — 6. Bail à ferme, par le chapitre, de terres sises à Montlivault, 1770. — 7-11. Bois à Mosnes et à Vallières-les-Grandes : procès-verbaux de division et de martelage, adjudications de coupes, 1733-1787. — 12-16. Biens-fonds à Suèvres : baux à ferme par le chapitre et par le prévôt ; correspondance adressée par le receveur du chapitre à M. Lhoste, régisseur de la terre de Suèvres (1770-1781). — 17-21. Moulins à Suèvres : bail à cens et à rente du moulin (à tan) de La Motte, 1770 ; p. v. de prisée et estimation des « tournants, virants et moulants » du Grand Moulin (à blé), 1783 ; baux à ferme du Grand Moulin, du moulin Belton (à blé) et du moulin Pont (à blé), 1783-1788. — 22. Terre de Villesavin, par. de Tour-en-Sologne : vente de la terre et seigneurie de Villesavin (et d'autres terres sises en la par. de Tour) faite au chapitre par demois. Léonor Le Brethon, l'une des dames de la Reine, dame de Villesavin, 1586. — 23-25. Baux à ferme, par le prévôt, de terres sises à Villerbon : 1742, 1778 (en présence de Silvain Goupille, maître de pension à Suèvres), 1788. — 26-36. Cens et rentes foncières du chapitre et du prévôt à La Chapelle-Saint-Martin, Maves, Suèvres et Vallières : déclaration censuelle des chapelains de Saint-Sauveur de Blois, faite par devant Jean Delespine, notaire royal à Blois, commissaire au terrier des censifs et mairies de la seigneurie de Suèvres, 1647 (26) ; autre déclaration du chapitre de Saint-Sauveur qui donne pour vicaire et homme vivant et mourant Barthelemy Avrillon, « enfant d'aube » de l'église collégiale, âgé de 11 à 12 ans, 1651 (27) ; déclarations censuelles et reconnaissances de rentes par les chapelains de Saint-Sauveur et de la cathédrale de Blois, 1691-1770 (28-30) ; reconnaissances de rentes par les marguilliers de Saint-Nicolas de Blois, 1651-1723, 1770 (devant Paul Pointeau, notaire, commissaire au terrier de la prévôté) [31-34] ; déclaration censuelle de François Chambellan, seigneur d'Avizé (par. de Limeray), officier de fourrière de la Reine, 1683 (35) ; reconnaissance de rente par devant Paul Pointeau, notaire, commissaire au terrier de la prévôté, 1766 (36). = 37-43. Dîmes. Baux par le chapitre de ses dîmes de Moncellereux (par. de Suèvres : dîmes de graines et de vins), de Guilly (par. de Ville-

xanton : dîmes de grains, à la treizième gerbe, et de vins) et de Villeroclin (par. de La Chapelle-Saint-Martin : dîmes de grains et de vins), 1786-1789 (37-39). — Baux, par le prévôt, de ses dîmes de Villexanton, de Morvilliers et de Noyers (par. de Villexanton et de Taley, alternativement), 1770-1779 (40-41). — Mémoire concernant les prétentions du chapitre cathédral de Blois au droit de grangeage sur les dîmes du chapitre Saint-Martin, ès paroisses de Suèvres (s. d. : vers 1777) (42). — Évaluation des produits et charges du grangeage du chapitre dans les trois paroisses de Suèvres, pendant les années 1771-1776. Produits : portion des dîmes des vins, grains (froment, seigle, orge, orge Béchet, avoine), pailles et fourrages ; portion des abonnements de vignes en argent ; totalité des balles, pillons [grains qui restent enveloppés de balles et que l'on trie en nettoyant les blés] et goussiers ou épiens [épis et menues pailles rompues sous le fléau et qui se lèvent sur l'aire avec le rateau]. Charges : perception des dîmes ; entassement des grains dans la grange dîmeresse ; battage et nettoyage des grains (s. d. : vers 1777) (43). — 44. Droit de boucherie et charcuterie en la ville de Suèvres : jugement du bailliage de Suèvres condamnant Jean Passavant, boucher à Suèvres, à passer bail dudit droit, au profit du chapitre, 1787.

Prévôté de Vallières et Mosnes.

G. 2559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1683-1696. — Rentes foncières ; procédures. — 1. Reconnaissance de rente foncière au profit de la prévôté, par François Chambellan, seigneur d'Avizé, officier de fourrière de la Reine, 1683. — 2. Procédures entre le chapitre de Saint-Martin et le prévôt de Vallières, d'une part, et Mathurin Marchand, écuyer, sieur de Verriers, maréchal des logis du Roi et de sa maison, d'autre part, au sujet des droits de banc dudit écuyer dans l'église de Vallières, 1696.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES DE VENDÔME

G. 2560. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1287-1765. — Titres de propriété du chapitre : biens-fonds, rentes foncières, cens, droits de banalité. = 1-2. Biens-fonds à Coulommiers. — Legs de vignes sises en la paroisse de *Columbariis*, fait au chapitre par Jeanne, dame du Change, 1331 (vidimus, sous le sceau de l'archidiacre de Vendôme, 1346). — Bail à ferme, par le chapitre, de terres joignant au chemin de Coulommiers, 1340. — 3-5. Baux à ferme, par le chapitre, de la métairie de Crèvessay, en la par. de Sainte-Gemmes, 1749-1765. = 6. Amortissement par Jean Biseou, écuyer, de terres sises entre « Ville Laumoy » et « Tourrailles » en Vendômois, et données au chapitre par Macé et Geoffroy de La Boissière, 1301. = 7. Amortissement par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, d'une rente de deux muids de froment sur la métairie de Courcelles, en la par. de « Linières », vendue au chapitre par Jean de Courcelles, chevalier ; ledit amortissement concédé par la comtesse de Blois, à la prière de son amé cousin Bouchart, frère du comte de Vendôme (1287) [vidimus sous le sceau de l'official de l'archidiacre de Vendôme, 1369]. = 8-9. Rentes foncières à Sainte-Anne et à Savigny. — Bail à rente de terres sises à La Vacherie, par. de Sainte-Anne, fait par le chapitre à n. h. Jean Rouvelin, conseiller et trésorier du duc de Vendôme, 1685. — Reconnaissance par mess. Charles-Alexandre de Salmon, chevalier, seigneur du Châtelier (par. de Savigny), d'une rente assignée sur la métairie de La Jouannière, en la par. de Savigny, 1754. = 10-14. Rente foncière à Vendôme. — Acquisition par le chapitre (pour le prix de 34 liv. 7 s. 6 d., payés en 20 écus d'or valant 27 s. 6 d. t. la pièce, en quatre « roiaulx » d'or, valant 30 s. la pièce et le surplus en monnaie) d'une rente de 40 sous t. assignée sur une maison joignant à la rue aux Béguines et à la rue Saint-Jacques, 1452 (10). — Jugement condamnant au paiement de ladite rente Jean d'Illiers, détenteur de ladite maison, 1457 (11). — Reconnaissance de ladite rente par dame Madeleine de Joyeuse, veuve de mess. Jean d'Illiers, chevalier, seigneur des « Raderetz » et du Tertre, 1537 (12). — Lettre missive de Madeleine de Joyeuse demandant surséance au paiement des arrérages de ladite rente, s. d. (13). — Vente de la maison (appelée les « Radretz », et joignant aux dépendances du jeu de paume de La Rose) chargée de ladite rente, faite à Samuel Legendre, sieur du Plessis, demeurant à Orléans, par Élisée d'Illiers, écuyer, sieur des Radrets et du Tertre (par. de Lignières), 1602 (14). = 15-18. Autre rente foncière à Vendôme. — Titres anciens de ladite rente : baux à rente, amortissement, 1481-1492. — Vente de ladite rente (assignée sur une maison sise près du ponceau, en la censive du prieur de Lavardin) faite au chapitre et à la confrérie de Sainte-Opportune, fondée en l'église collégiale de Saint-Georges, par. mess Hervé Bertran, chapelain en l'église paroissiale de Saint-Martin de

Vendôme, 1492. — 19-20. Autre rente foncière à Vendôme. — Reconnaissance, 1421. — Bail à rente fait par le chapitre à Jacquet Bodin, marchand pâtissier à Vendôme, d'une cave sise près des Grands moulins, entre la par. Saint-Lubin de Vendôme et au fief de l'Étoile, 1505. — 21. Jugement du bailliage de Vendôme (donné ès plaids du bailliage, tenus par René Dupont, licencié ès lois, lieutenant particulier de Vendômois) portant condamnation à payer au chapitre les arrérages de 20 années de cens sur des terres sises en « la varenne » de Vendôme, 1589. — 22-23. États des sujets et banquiers (dans la ville et les faubourgs de Vendôme) du four banal du chapitre et du moulin de l'Île (sis à Vendôme), XVIII^e s.

G. 261. Liasse. — 13 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1515-1788. Titres du chapitre : dîmes, réparations à l'église de La Madeleine de Vendôme. = 1-5. Baux à ferme, par le chapitre, de ses dîmes ès paroisses de La Madeleine de Vendôme, de Saint-Amand et de Saint-Firmin, 1697-1788. — 6-10. Transactions, au sujet de leurs droits de dîme, entre le chapitre et les curés de La Madeleine, 1582-1687. — 11-19. Dîmes du chapitre à Villiers. — Baux à ferme par le chapitre, 1545-1560 (11-14). — Transactions entre les curés de Villiers et les décimateurs de la paroisse (le chapitre collégial de Saint-Georges, l'abbaye de La Trinité de Vendôme et le chapitre collégial de Saint-Pierre de la Cour du Mans), 1569-1731 (15-17). — Homologations desdites transactions par la Cour des Requêtes du Palais et par l'official de Blois, 1732-1735 (18-19). = 20-24. Réparations au chœur de l'église de La Madeleine de Vendôme : transaction, actes de procédure (1774-1775).

G. 262. Liasse. — 1 pièce, parchemin.

1128. Titre de la chapelle de Saint-Sulpice. — Bail à cens et à rente de vignes sises au clos Joubert, par mess. Jean Richart, chapelain de la chapelle Saint-Sulpice, près Vendôme, fondée en l'église collégiale de Saint-Georges.

Inventaires des titres du Chapitre
(dressés vers 1740).

G. 263. Cahier. — In-4°, 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Transactions. — Règlements entre le chapitre et le chevecier, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme (1431) ; entre les anciens et les nouveaux chanoines, par Antoine, roi de Navarre (1558) ; entre les anciens chanoines et les hebdomadiers, par César, duc de Vendôme (1640) [v. *supra*, G. 225 et 226]. = Accords et transactions entre le chapitre et les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme (1443) ; entre le chapitre, le curé et les fabriciers de Saint-Martin de Vendôme (1670) ; entre les chanoines et le chantre du chapitre, au sujet des petites écoles (1713) ; entre le chapitre et le curé de Rocé, au sujet des dîmes de la paroisse de Rocé (1740) [v. *supra*, G. 225, 226 et 227]. = Transaction entre le chapitre et les chapelains, au sujet d'une fondation de Jean, comte de Vendôme, 1404. = Accords entre le chapitre, le chevecier et les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, au sujet de leurs droits féodaux et de leurs droits de dîme, 1503, 1515. = Transaction et procédure entre les anciens chanoines et les hebdomadiers, au sujet de leur gros et de leurs droits féodaux, 1578, 1626. = Accords entre le chapitre et l'Oratoire de Vendôme, au sujet de leurs droits féodaux et censuels, 1648, 1650. = Règlement de Louis-Joseph, duc de Vendôme, au sujet de la résidence et du gros des chanoines, 1681. — Homologation dudit règlement par arrêt du Parlement, 1683. = Transaction au sujet des dîmes de Saint-Firmin, entre le chapitre et mess. François de Laval, prieur dudit Saint-Firmin, 1741.

G. 264. Cahier. — In-4°, 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété dans la paroisse d'Ambloy. — P. 1-7. *Terrage et dîme de Beauchêne.* — Acquêt dudit terrage par le chapitre, 1299. — Acquêt, par le chapitre, d'une rente sur la dîme de Beauchêne et sur une métairie sise à Ambloy, 1420. — Bail à terrage, par le chapitre, de terres sises à Beauchêne, près du grand chemin de Tours, 1467. — Transaction entre le chapitre et plusieurs paroissiens d'Ambloy et de Prunay : le chapitre réduit à la douzième gerbe (rendable à sa grange terrageresse) ses droits de terrage qui étaient « de 6 gerbes une », 1574. — Transaction entre le chapitre et le curé d'Ambloy, au sujet des dîmes de la paroisse, 1575. — Baux, par le chapitre, du terrage de Beauchêne, 1586-1656. — Déclarations de terrages au profit du chapitre ; jugements conservatoires (du siège de Montoire, des Grands Jours de Vendômois, du Parlement) des droits de terrage du chapitre (1620-1647). — État et mémoires des terres sujettes au droit de terrage, 1651. = P. 8. *Mairie de Beauchêne.* Actes de foi et hommage rendus au cha-

pitre par le maire de Beauchêne, 1439-1461. — P. 9-16. *Cens et rentes à Beauchêne.* Baux à cens et à rente, par le chapitre, de terres sises à Beauchêne, 1468-1490.

G. 2565. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses d'Azé, Espéreuse, Danzé et Épuisay. — P. 1-7. *Cens et rentes à Azé.* — Baux à cens et à rente, par le chapitre, 1489-1692. — Bail à cens et à rente fait par le chapitre à Philippe Lefebvre, sieur des Bellesevries, 1655. — Cession dudit bail faite à mess. Gabriel Ferrand, sieur de La Bretonnerie, par Claude César Souin, sieur de La Tibergerie, 1722. — Reconnaissances, jugements conservatoires, arpentage de terres, 1655-1732. = P. 8-14. *Fief de la Pouterne* (par. d'Azé) *et autres en dépendant.* — Charte de Catherine de Vendôme, comtesse de La Marche et de Vendôme, portant amortissement de rentes par elle données au chapitre, 1395. — Aveux du fief de La Pouterne, rendus aux seigneurs des Cresnaux, 1403-1437. — Aveu de l'habergement de La Pouterne et des bois y joignant (dans lesquels bois, l'avouant a droit d'avoir « sa haye à tendre tous filets pour prendre toutes bestes sauvages à pied fourché... [et] sa garenne à connins, lièvres et autres bestes à pied fourché »), rendu à Jean de Bourbon par Jean Cochon, 1459. — Indemnité de foi et hommage pour raison du fief des Hayes (par. de Villiersfaux), accordée au chapitre par Philippe, veuve Michel Le Gastellier, dame (pour la moitié) du fief de La Pouterne, 1485. — Bail à rente de sa part et portion du fief de La Pouterne, fait au chapitre par ladite dame Philippe, 1488. — Acquêt, par le chapitre (de Pierre Cochon, marchand aux Roches-L'Évêque), d'une partie du fief et seigneurie de La Pouterne, 1488. — Amortissement dudit fief concédé au chapitre par Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, 1495. — Étiquette du chapitre à Antoine, comte de Vendôme, pour raison dudit fief, 1553. — Jugement qui déclare défectif l'aveu dudit fief rendu par le chapitre, 1612. — Arrêts du Parlement qui condamnent le chapitre à payer au seigneur des Cresnaux, les rachats dûs, pour le fief de La Pouterne, à la mutation des chevecïers, 1612-1613. — Transaction entre le chapitre et les PP. de L'Oratoire, par laquelle ces derniers déchargent le chapitre d'une rente assignée sur la métairie de La Pouterne, 1650. = P. 15. *Rente sur la métairie du Bondereau* (par. d'Azé). Acquisition par le chapitre, reconnaissances et titres nouvels, jugements conservatoires, 1533-1718. = P. 16. *Prés à Azé.* Baux à ferme, 1677-1693. = P. 17-24. *Métairie de Larresté* (par. d'Espéreuse). — Acquêt par Pierre Delespine des possessions d'Étienne de La Gravelle au lieu de Larresté (maisons, terres, bois, cens, taille, usages, garennes, seigneurie, mouvant du fief de La Salle du Vieux-Pont), 1331. — Acquêt de l'habergement de Larresté, par Bouchard, comte de Vendôme, 1338. — Testament dudit Bouchard, portant legs au chapitre de ses métairies de Crèvesec et de Larresté (vidimus de 1371). — Baux et arpentage de la métairie de Larresté, 1478-1720. — Constitution de rente faite par le chapitre pour le paiement de ses impositions sur le Clergé, 1590. = P. 25-27. *Cens et rentes à La Longuerette et au Marchais-Long* (par. d'Espéreuse). Baux à cens et à rente, arpentage, 1562-1581. = P. 28-30. *Cens et rentes au Gouffre* (par. de Danzé). — Arpentages de bois, ventes de coupes de bois et bail de terres par le chapitre (1520-1562). — Déclarations censuelles par Robert Cupif, évêque de Léon, 1644-1649. — Opposition faite par le chapitre au décret des biens dépendant de la succession du sieur Cupif, 1689. — Arrêt du Parlement ordonnant que ces biens seront vendus à la charge desdits cens et rentes, 1689. = P. 31. *Bois du Perthuis de La Barre* (par. d'Azé). Ventes de coupes, arpentage, bail à ferme par le chapitre, 1520-1693. = P. 32. *Rente constituée sur un bordage à Espéreuse.* Constitution de ladite rente, acquêt dudit bordage, titre nouvel, 1641-1659. = P. 33-35. *Résidu.* Possessions à Azé : dons et legs au chapitre de biens-fonds et de rentes ; acquisitions de rentes et baux à rente par le chapitre ; reconnaissances (1333-1485). = P. 36-44. *Biens-fonds à Épuisay.* Acquisitions et baux à ferme par le chapitre, 1323-1692.

G. 2566. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses de Coulommiers et de Périgny. = P. 1-9. *Métairie de La Grange-Rouge* (par. de Coulommiers). — Legs de terres au chapitre ; acquêts et baux de terres par le chapitre ; exponses ; arpentages (1329-1680). — Indemnités de la métairie par l'abbaye de Saint-Lomer et par le prieur de Périgny, 1520-1535. — Sentence des Requêtes du Palais « qui donne acte de la déclaration et consentement donnés par les Bénédictins [de Vendôme] que la garenne qu'ils ont en la paroisse de Coulommiers soit détruite, et que le chapitre en fasse détruire les terriers, à la charge que les lapins leur demeureront pour dommages et intérêts », 1701. — Déclaration du chapitre à l'abbaye de Saint-Lomer pour

raison du fief de Villegenard, dépendant du prieur de Périgny, 1702. = P. 10-15. *Terres et rentes à Villesuet* (par. de Coulommiers). Donations aux chapitre ; échanges et baux par le chapitre ; exposnes, titres nouvels, jugements conservatoires (1423-1732). — Indemnité par l'abbaye de Saint-Lomer et par le prieur de Périgny, 1535. = P. 16-26. *Dîmes de La Sorelle et de Mézières* (par. de Coulommiers et de Périgny). — Acquisition de dîmes faite par le chapitre de Jean de Saint-Benoît, fils de Gervais de Saint-Benoît, écuyer, et d'Agnès La Sorelle, sa femme, 1395. — Baux des dîmes; procédures entre le chapitre et les curés de Périgny ; jugements conservatoires; transactions entre le chapitre, les abbayes de La Trinité, de Saint-Lomer et de La Virginité, et les curés de Périgny (1410-1709). = P. 27-28. *Cens et rentes à La Roche* (par. de Coulommiers). Déclarations, procédures, jugements conservatoires, 1448-1697. = P. 29. *Rente au bourg de Coulommiers.* Bail par le chapitre, 1507. = P. 30-31. *Résidu.* — Terres à Coulommiers : legs, baux, exposnes (1340-1582). — Acquêt de cens et reliefs à Coulommiers fait par Bouchard de Vendôme, écuyer, frère de Jean, comte de Vendôme, 1283. = P. 32-36. *Cens et rente à Villejumart* (par. de Coulommiers). Acquisitions de la métairie de Villejumart par l'abbaye de Bourgmoyen (1507) ; par le sieur de La Gravelle (1576).

G. 2567. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses de Crucheray et de Nourray. = P. 1-4. *Rente sur les métairies de Villemarchais et de Pincé* (par. de Crucheray et de Nourray). — Indemnité par les maîtres et frères de la Maison-Dieu de Vendôme, 1443. — Jugements conservatoires, 1528-1699. = P. 5-6. *Rente sur la métairie de Villethierry* (par. de Crucheray). — Donation d'une rente sur ladite métairie faite au chapitre par Philippe « de Saint-Brieu », chevalier, 1253. — Jugements conservatoires de ladite rente, 1483-1698. = P. 7. *Rente sur la métairie de La Rochebourgogne* (par. de Crucheray). Jugements conservatoires, titres nouvels, 1457-1718. = P. 8. *Terres à Crucheray.* Baux, 1351-1697. = P. 9. *Rente à La Roche* (par. de Crucheray). Bail de terres à Jean de Dampierre, sieur de Saint-Pierre, 1696. = P. 10-11. *Dîme de La Rochebourgogne* (par. de Crucheray). — Legs au chapitre d'une rente sur ladite dîme, 1341. — Jugements conservatoires de ladite rente, 1399-1433. — Donation de ladite dîme faite au chapitre par Jean « Roucel », seigneur des Hayes, 1436. — Indemnité de ladite dîme par le seigneur de Villeromain, 1437. — Foi et hommage au seigneur de Villeromain, 1444. — Bail de ladite dîme par le chapitre, 1562. = P. 12. *Dîme de Pinoche* (par. de Crucheray). — Acquêt de dîme et terrage à Prépatour fait, par le chapitre, de Gervais de Prépatour, chevalier, 1239. — Lettres d'indemnité de la dîme de Pinoche par le seigneur du Bouchet, 1342 (insérées au 1^er^ volume du cartulaire en parchemin, fol. 298). — Legs au chapitre d'autre dîme à Pinoche, 1422. = P. 13. *Terres à Crucheray.* — Charte de Jean, fils du roi de France, confirmant la fondation, par Pierre de Lespine, d'une chapelle en l'église de Saint-Georges, 1342. — Baux desdites terres par les chapelains de la chapelle de Saint-Yves, 1615-1695. = P. 14-16. *Rente sur la terre de Fontenailles* (par. de Nourray). — Donation d'une rente sur les châtellenies du Theil, de Préaux et de Romallart, faite au chapitre par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, 1428. — Reconnaissance et jugements conservatoires, 1511-1598. — Transaction entre le chapitre et Jean d'Amilly, seigneur d'Amilly, du Theil et de Préaux, pour le transfert de ladite rente sur la terre et seigneurie de Fontenailles, 1642.

G. 2568. (Cahier.) — In-4° : 14 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. - Titres de propriété ès paroisses de Crucheray, Sainte-Anne, Saint-Bienheuré de Vendôme et Villerable. = P. 1-4. *Dîmes de Malignas* (par. de Crucheray et Sainte-Anne). Acquisition et baux par le chapitre ; transactions entre le chapitre, le prieur de Sainte-Anne et le curé de Crucheray ; jugements conservatoires (1263-1665). = P. 5-11. *Terres de La Guignardière* (par. de Sainte-Anne et de Saint-Bienheuré de Vendôme). Échanges ; bail à Jean de Fromentières, seigneur de Saint-Amand (1487) ; autres baux à ferme et à rente, reconnaissances, arpentages, jugements conservatoires (1321-1700). = P. 12-20. *Terres à La Tesserie* (par. de Sainte-Anne et Villerable). Titres anciens, legs au chapitre, baux à ferme, arpentages, jugements conservatoires (1440-1725). = P. 21-22. *Rentes à Sainte-Anne et à Villerable.* Baux, jugements conservatoires, 1660-1701. = P. 23-28. *Possessions à Crucheray et à Sainte-Anne.* Déclaration censuelle par le chapitre ; acquisition et baux par le chapitre ; jugements conservatoires (1431-1553).

G. 2569. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. Titres de propriété dans la paroisse de Faye. = P. 1-8. *Métairie de Cornouailles.* —

Indemnité au chapitre par le seigneur de Faye, 1352. — Donation de ladite métairie au chapitre, 1414. — Baux, arpentage, 1485-1626. — P. 9-16. *Métairie de Villemerest.* — Donation de ladite métairie au chapitre, 1414. — Lettres d'indemnité de ladite métairie par Huet de Courbanton, seigneur de Noyers, 1421. — Aveux du chapitre aux seigneurs de Noyers ; transactions entre le chapitre et les seigneurs de Noyers ; baux (1432-1721).

G. 2570. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses d'Huisseau et de Lavardin. = 1. Biens-fonds et rentes foncières à Huisseau : acquisition, baux, reconnaissances, jugements conservatoires, 1360-1738. — Rentes sur les dîmes d'Huisseau : transactions et procédures entre le chapitre et le curé de la paroisse, 1496-1659. = 2. Rente à Langeron (par. de Lavardin) : quittances de paiement, 1530. — Moulin feu Brun (par. de Lavardin). Baux ; acquisition de terres par le chapitre (1403-1731). Extrait de l'aveu rendu par le chapitre au comte de Vendôme (à cause de sa châtellenie de Montoire) : « Item, à Langeron, le moulin feu Brun, avec droit de contraindre nos sujets d'y aller moudre leurs bleds et autres grains ; comme aussy, par concession de nos seigneurs vos prédécesseurs, le fermier dudit moulin a pouvoir de chasser au dedans de la ville de Laverdin », 1635. — Fiefs Patry et Langeron. Échange par lequel Gilles Tesnières, chanoine, reçoit de Jacquine Tesnières le fief et seigneurie appelé le fief Patry, 1551. Donation du fief Patry faite au chapitre par ledit Tesnières, 1559. Bail du fief Patry, 1559. Aveu rendu par le chapitre, pour ledit fief, 1635.

G. 2571. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses de Lignières, Pezou et Renay. = P. 1-3. *Rente sur la métairie de Courcelles* (par. de Lignières). — Acquêt de ladite rente fait, par le chapitre, de Jean de Courcelles, 1255. — Indemnité de ladite rente par le seigneur de Fréteval, 1258. — Amortissement par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, 1287 (et vidimus de 1369). — Titres nouvels, 1506-1525. — Jugements condamnant au paiement des arrérages Christophe d'Illiers, seigneur des Radrets (1585), Marguerite de La Beaune, veuve Élisée d'Illiers (1638), et Marguerite Françoise de Corbinelly, veuve Guillaume de La Pallue (1704). = P. 4-5. *Rente sur la seigneurie du Tertre* (par. de Lignières et de Renay). — Composition entre le chapitre et Madeleine de Joyeuse, dame des Radrets et du Tertre, 1537. — Jugements conservatoires de ladite rente, 1579-1704. — Aveux rendus au chapitre par les seigneurs du Tertre, en 1462, 1672 (par mess. du Perray, seigneur de Renay et du Tertre), 1722 (par Jean-Baptiste Petit de Saint-Lienne, seigneur de Renay), 1726 (par le marquis de Grasse, seigneur du Tertre) et 1736 (par mess. Jean-François de La Porte, seigneur du Tertre). = P. 6. *Prés à Baigneux* (par. de Lignières). — Baux 1457-1669. — Indemnité par le seigneur de La Roche-Turbault, 1514. = P. 7-9. *Prés et rente à Pezou.* Donation au chapitre, réduction de rente, jugements conservatoires, 1434-1743.

G. 2572. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses de Marcilly et de Villerable. = P. 1-6. *Dîme et terrage à Marcilly et à Villerable.* — Transactions entre le chapitre, l'abbaye de L'Épau et les curés de Marcilly, 1492-1552. — Arrêt du Parlement ordonnant que le chapitre aura le droit de prélever le terrage à Marcilly avant que le curé de la paroisse n'y lève sa dîme, 1540. — Baux de la dîme et du terrage, 1578-1667. = P. 7 *Métairie des Bordes* (par. de Marcilly). — Donation par Jean, comte de Vendôme, « de 40 florins sur la métairie des Bordes », 1361. — Baux de ladite métairie, 1631-1678. — « Abonnement pour neuf ans entre le chapitre et les habitants de Marcilly, par lequel est dit que ladite métairie sera imposée par la suite à 30 liv. de taille par an, sans pouvoir la rehausser », 1674. = P. 8. *Rentes à Marcilly.* Baux à rente, jugements conservatoires, 1474-1704. = P. 9-11. *Métairie de La Hubaudière* (par. de Marcilly). Procès-verbal de visite, baux, foi et hommage de la métairie, 1607-1722. = P. 12-14. *Terres et rentes à Marcilly.* Legs au chapitre, baux, jugements conservatoires, 1270-1590.

G. 2573. (Cahier.) — In-4° ; 9 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété dans la paroisse de Périgny. = P. 1-5. *Rente foncière à Chasleau.* Baux à rente, reconnaissances, jugements conservatoires (1477-1714). = P. 6-10. *Métairie de La Châteignière.* — Amortissement par Catherine de Bourbon, 1400. — Baux à ferme, 1478-1708. = P. 11-12. *Rente sur le moulin Bezard.* — Constitution de rente sur ledit moulin au profit de Jacques Soucieux, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, 1620. — Testament

de Jacques Soucieux portant legs de ladite rente au chapitre, 1627. — Reconnaissances, jugements conservateurs, 1648-1713. = P. 13. *Rente foncière.* Jugement conservatoire, 1530. = P. 14. *Censive.* Amortissement, indemnité, foi et hommage, déclaration censuelle, 1449-1702. = P. 15-18. *Résidu.* Testament de Jeanne de Lespine portant legs au chapitre d'une rente assignée sur la métairie de Mézières, 1447 ; acquisition de rente par le chapitre, baux, 1340-1499.

G. 2554. (Cahier.) — In-4° ; 28 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété ès paroisses de Périgny, Beauvilliers, La Chapelle-Enchérie, Renay et Rocé. = P. 1-3. *Titres divers.* — Bail d'une maison par le chapitre, 1361. — Lettres d'amortissement concédées au chapitre par Catherine de Vendôme, comtesse de La Marche et de Vendôme, pour la possession de divers biens (terres à Rocé, métairie de Périgny, cens à Vendôme, etc.) achetés par les chanoines moyennant une somme de 1160 liv. t. à eux donnée par ladite Catherine, 1400 (vidimus sous le sceau de l'officialité de Vendôme, 1437). = P. 4-9. *Métairie de La Hougaise* (par. de La Chapelle-Enchérie). — Baux de ladite métairie par Jean de Saint-Liénart, écuyer, 1461. Lettres d'indemnité de Jean d'Illiers, seigneur du Tertre (par. de Lignières), permettant au chapitre de posséder la terre de La Hougaise, par lui acquise de Jean de Saint-Liénart, 1462. — Baux de ladite métairie par le chapitre, 1479-1483. — Acte de foi et hommage (pour raison des bois de La Hougaise) rendu par le chapitre à Jean d'Illiers, seigneur des Radrets et du Tertre, 1510. = P. 10. *Terres aux Hayes-Neuves* (par. de Beauvilliers). Bail par Jean de Thibivilliers, écuyer, seigneur de Beaulieu (par. de Sainte-Gemmes), 1511. = P. 11-14. *Terres de La Hougaise et de Briquesac* (par. de La Chapelle-Enchérie). Transaction, déclaration censuelle, bail, 1514-1534. = P. 15. *Cens et rente aux Hayes-Neuves.* Acquisition desdits cens et rente faite, par le chapitre, de François de Thibivilliers, fils de Jean, 1535. = P. 16-23. *Terres de La Hougaise et de Briquesac.* Transaction, baux, 1536-1542. = P. 24. *Seigneurie de La Hougaise.* Permission de faire construire un moulin à blé dans l'étendue de la seigneurie, donnée par le chapitre à Jean de Morée, seigneur de Rocheux (par. de Saint-Victor de Fréteval), 1543. = P. 25-28. *Terres à Briquesac.* Baux, vente de coupe de bois, 1544-1547. = P. 29-39. *Terres de La Hougaise et de Briquesac.* Jugement du bailliage condamnant le chapitre à payer au sieur du Tertre, 4 écus d'or de Florence pour droits de rachat, 1551 ; baux, arpentage, 1554-1575. = P. 40-46. *Terre de La Hougaise.* — Adjudication par décret de ladite terre saisie sur Pierre de Morée, commissaire de la marine et contrôleur au grenier à sel, 1607. — Baux de terres, reconnaissances et jugement conservatoire de rentes, 1618-1685. — Offre de foi et hommage faite par le chapitre à mess. d'Illiers, seigneur des Radrets et du Tertre, 1605. — Acte de foi et hommage par le chapitre, 1641. = P. 47-48. *Terre de Briquesac.* Baux, 1686-1699. = P. 49-56. *Terre de La Hougaise.* Déclaration censuelle fournie au chapitre par mess. Pierre-Paul Bodineau, seigneur de Meslay, et autres, 1693.

G. 2555. (Cahier.) — In-4° ; 4 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété dans la paroisse de Saint-Firmin. = P. 1-4. *Dîme de La Grapperie.* — Cessions faites au chapitre de dîmes en la paroisse de Saint-Firmin, 1351-1404. — Indemnité par Guillemin Ourseau, seigneur de La Mouline, de la dîme de Saint-Firmin donnée au chapitre par Jean de Lespine, 1375. — Indemnité de la dîme de Saint-Firmin par les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1443. — Accords, au sujet de leurs dîmes, entre le chapitre et les maîtres et frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, 1515-1699. — État des terres sur lesquelles se lève la dîme, 1652. — Jugement du bailliage condamnant le curé de Saint-Firmin à payer la dîme au chapitre (à raison de 24 gerbes l'une), 1659. = P. 5. *Rente sur La Mouline.* Échange entre Jean Esnault de Buissay et Mathurin Mallon, par lequel ce dernier reçoit la terre et seigneurie de La Mouline, au fief de La Jousselinière, chargée de rente envers le chapitre, 1455. = P. 6-8. *Rente sur la métairie de L'Oratoire.* Jugement conservatoire, amortissement par L'Oratoire, 1650.

G. 2556. (Cahier.) — In-4° ; 23 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété du chapitre ès paroisses de Selommes et de Champigny. = P. 1-2. *Terres près de Selommes.* — Baux par le chapitre, 1487-1659. — Déclarations rendues par le chapitre à Urbain Dargy, seigneur de La Vallée (1680) ; à madame Bégon, dame de La Vallée (1708). = P. 3-21. *Grandes dîmes de Selommes.* — Acquisition par Pierre Breton de dîmes à Selommes, au fief du Bouchet, 1388. — Acquisition d'autres dîmes à Selommes, audit fief du Bouchet, faite par ledit Pierre Breton, de Jeanne de Lespine, veuve de Jean Duplessis, chevalier, 1390. —

Acquisition de dîmes et de droits seigneuriaux (terrage, 8ème semaine au four à ban) à Selommes faite par Étienne Cornu de Guillaume de Saint-Amand, 1399. — Testament de la veuve Étienne Cornu portant legs de ladite dîme au chapitre, 1436. — Indemnité de ladite dîme par dame Alison de Toutteville, 1438. — Donations de dîmes faites au chapitre par Michel de Beauvoir (1448) et par Berthier Regnard (1454). — Indemnité de ladite dîme concédée par Alice de Toutteville, dame du Bouchet, à la charge d'un droit de mutation d'un demi-marc d'argent (le marc valant 7 l. 10 s.), 1455. — Déclaration censuelle au fief de Preuilly, 1466. — Amortissements : foi et hommage au seigneur du Bouchet-Toutteville ; baux ; transactions entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Lomer, entre le chapitre et le curé de Selommes ; autres procédures (1470-1675). — Jugement condamnant les paroissiens de Selommes à faire travailler aux réfections et grosses réparations de la tour du clocher, 1685. — Bail de leur dîme de Selommes par les religieux de Bourgmoyen, 1697. — Transaction entre le chapitre et le prieur de Selommes, 1698. = P. 22-25. *Rente sur la seigneurie de Bizieu* (par. de Selommes). — Lettres d'indemnité aux maîtres et frères de la Maison-Dieu de Vendôme, par Guy de Châtillon, comte de Blois, de 2 muids froment de rente à la Saint Martin, à Selommes en Vendômois, en ses fiefs, sur la terre qui fut à feu Bizieu », 1315. — Donation de ladite rente faite au chapitre par les maîtres et frères de la Maison-Dieu de Vendôme, 1362. — Reconnaissances, 1385-1456. — Transaction par laquelle Richard de Loupières et Louis de Montgommery, écuyer, seigneur de Lorges, consentent que le chapitre jouisse de ladite rente sur le fief de Bizieu, tenu d'eux à foi et hommage, 1508. — Acquêt de la seigneurie de Bizieu (tenue à foi et hommage de la châtellenie de Lorges) fait de Guillaume du Plessis par mess. Marc de Bussy, sieur de Berville et de Selommes, 1598. — Jugements conservatoires de ladite rente contre le sieur Charles de Bussy, seigneur de Selommes et de la seigneurie de Bizieu (1659) ; contre Armand de Marca et Marie de Bussy, son épouse (1667) ; contre Adrien de Bussy, chevalier, seigneur de Bussy et de Bizieu (1677). — Règlement des comptes de ladite rente entre le chapitre et Claude-Charles de Bussy, seigneur de Selommes et de Bizieu, 1720. = P. 26-34. *Métairie de Villarceau* (par. de Selommes). — Acquêt fait par les chanoines de Jean de Saint-Martin, sire de Faye et de Villarceau, « de 26 s. de taille qu'ils étaient tenus lui faire », 1337. — Acquêt d'une rente faite par le chapitre de Jean d'Aubemare, sieur de La Marchière, 1346. — Acquêt de la métairie de Villarceau fait par le chapitre de Raoul d'Aubemare, 1349. — Amortissement de ladite métairie par Bouchard, comte de Vendôme, 1351. — Baux, arpentage, bornage, 1466-1689. = P. 35-41. *Terres à Chissay* (par. de Selommes et de Champigny). — Baux, arpentages, bornages, 1416-1700. — Amortissement par mess. Etienne Le Bordier, chevalier, seigneur de Chissay, 1596. = P. 42-44. *Rentes foncières à Selommes.* Donations, baux, titres nouvels, 1385-1599. = P. 45-46. *Rente à Chissay.* — Acquisition (pour la somme de 2.000 liv.) de 100 liv. de rente sur la seigneurie de Chissay, faite par le chapitre du comte du Vendômois, 1515. — Transaction au sujet de ladite rente, entre le chapitre et mess. Etienne Bordier, seigneur de Chissay, 1596. — *Terres et rentes à Selommes.* Donation, acquisitions, baux, 1338-1662.

G. 2577 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres de propriété à Vendôme (rue Basse et rue du Bourg Saint-Martin). = 1. Rente sur le moulin Signac et les prés en dépendant, sis en la rue Basse : bail à Pierre de Signac (1561) ; autres baux, jugement conservatoire, foi et hommage (1502-1690) ; jugement condamnant Marguerite de Signac, femme du sieur de Chamilly, à faire acte de foi et hommage (1686) ; foi et hommage par mess. Louis-François de Musset (1758). = 2. Rentes foncières rue du Bourg Saint-Martin (ou de l'Écrevisse) : legs, acquisition par le chapitre, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1376-1683).

G. 2578. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres de propriété à Vendôme (rue du Change). — Rentes foncières : dons et legs, acquisitions, amortissement, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1363-1735).

G. 2579. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres de propriété à Vendôme (rue Fricambault et Grande Rue). — Rentes foncières : dons et legs, acquisitions, amortissements, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1307-1713).

G. 2580. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Titres de propriété à Vendôme (rue du Pont Saint-Bié et rue Porte-Chartraine). =

1. Rente foncière rue du Pont Saint-Bié : indemnité, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1351-1734). — Autre rente foncière, même rue : donation faite au chapitre par Jean de Vendôme, protonotaire et curé de Lunay, et par François de Vendôme, chanoine (1503) ; jugement conservatoire contre François de Vendôme et contre Jacques de Vendôme, écuyer (1514) ; autres jugements conservatoires (1543-1591). — Autre rente foncière, même rue : acquêt et baux par le chapitre (1401-1448) ; acquêt de maisons et jardins sis près des écoles et ayant appartenu à Jean de Bourbon, capitaine et gouverneur de Vendôme, fait de Me Jean de Vendôme, curé de Lunay, chanoine de Laon et secrétaire de Mgr, par Me Antoine Molière, prêtre, curé de Préaux, recteur des écoles de Vendôme (1494) ; titre nouvel (1699). — Autre rente foncière, même rue : bail par le chapitre de deux maisons joignant à la maison des écoles (1454) ; bail fait par le chapitre à Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, d'une maison joignant à la maison des petites écoles (1490) ; bail par le chapitre d'un appentis de maison auquel se tiennent à présent les écoles des petits enfants de chœur de l'église Saint-Georges, près des grandes écoles de Vendôme (1495) ; titre nouvel d'une rente assignée sur une maison, près de l'allée du jeu de paume (1701). = 2. Rentes foncières, rue Porte-Chartraine : dons et legs, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1364-1728).

G. 2581. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. Titres de propriété à Vendôme (rue Potterie). = 1. Rentes foncières : legs, acquisition, échanges, amortissement, indemnités, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1428-1711). = 2. Rentes foncières : don, acquisitions, échanges, amortissements, indemnité (par Louis du Bellay, seigneur de La Jousselinière et de La Salle du Vieux-Pont, 1502), baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1339-1708).

G. 2582. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. Titres de propriété à Vendôme (rue Potterie et rue Saint-Jacques). = 1. Rentes foncières en la rue Potterie : dons et legs, acquisitions, échanges, amortissements, indemnité (par le prieur de Saint-Père de La Mothe, 1491), baux, titres nouvels et jugements conservatoires (1324-1735). = 2. Four à ban de la rue Saint-Jacques : bail à ferme dudit four, par le chapitre (1622) ; sentence des Grands-Jours confirmant un jugement du bailliage et condamnant un pâtissier-boulanger à faire cuire son pain de ménage au four à ban du chapitre (1649). — Rentes foncières en ladite rue Saint-Jacques : dons et legs, acquisitions, amortissements, baux, titres nouvels, jugements conservatoires (1353-1682).

G. 2583. (Cahier.) — In-4° : 25 feuillets, papier.

XVIIIe siècle.— Titres de propriété à Vendôme (faubourg Saint-Bienheuré) et à Areines. = P. 1-8. *Moulin de La Vicomté.* — Règlement du bailliage de Vendôme pour ledit moulin, 1570. — Titres anciens d'une rente sur ledit moulin : acquêts, reconnaissances, 1573-1631. — Acquisition de ladite rente par César, duc de Vendôme, 1638. — Cession de ladite rente faite au chapitre par César, 1638. — Jugements conservatoires et titres nouvels de ladite rente, 1643-1739. — Baux du moulin et procès-verbaux de visite, 1648-1732. — Accord entre les propriétaires du moulin et le seigneur de Chanteloup, au sujet du droit de contrainte sur les vassaux de Chanteloup pour venir moudre audit moulin, 1668.— Acte de notoriété de M. Berruyer, seigneur de Chanteloup, faisant connaître que les habitants de Chanteloup sont obligés d'aller moudre au moulin de La Chappe, vulgairement appelé le moulin de Chanteloup, 1710. = P. 9-16. *Maison, terres et rentes à La Chappe.* Donations, acquisitions, baux, jugements conservatoires, 1488-1741. = P. 17-19. *Terres à Saint-Bienheuré et à Areines.* — Indemnité par le couvent de la Virginité, 1528. — Legs, baux, arpentages, 1529-1691. — Déclarations censuelles fournies par le chapitre à l'abbé de L'Épau et au prieur de Saint-Lubin, 1652-1656. = P. 20-22. *Rentes foncières à La Haute-Chappe et au faubourg Saint-Bienheuré.* Baux, titres nouvels et jugements conservatoires, 1491-1699. = P. 23. *Rente* sur une cave sise au dessous des garennes du château, près d'un fourneau à chaux : acquisition par le chapitre, 1526 ; indemnité par le seigneur d'Huchigny, 1530. — *Rente foncière à La Basse-Chappe.* Acquisitions, titres nouvels et jugement conservatoire, 1474-1700. = P. 24-25. *Cens et rentes* à Brochepoisson et au faubourg Saint-Bienheuré. Baux, titres nouvels et jugements conservatoires, 1476-1673. = P. 26. *Rente* sur une maison sise aux Quatre-Vents. — Acquisition par le chapitre de ladite rente assignée sur deux maisons joignant à un fourneau à chaux, 1459. — Jugement conservatoire et reconnaissances, 1546-1693. — P. 27-38. *Terres, cens et rentes* à Baumé,

à La Fontaine-Renard, à La Basse-Chappe, près du cimetière de Saint-Bienheuré, près de L'Hermitage, à Montpensier, à La Croix-Bedin, à Rottesans, à La Biche, au clos des Aigremonts. Acquisitions, baux, reconnaissances et jugements conservatoires, 1456-1735.

P. 39-46. *Résidus.* — Donation d'une censive à Montpensier faite au chapitre par Philippe de Lisle, chevalier, 1280. — Bail, par Jean des Melles, chevalier, d'une maison devant la barre du pont Saint-Bié, 1300. — Indemnité par Bouchard, comte de Vendôme, de vignes données au chapitre, 1345. — Testament de Robert de « Venetis » portant donation au chapitre d'une maison rue du Pont Saint-Bié, 1345. — Biens-fonds et rentes foncières : dons et legs, déclarations, acquisitions, baux, amortissement, jugements conservatoires, 1351-1566. — Bail à rente par Robert Juston, écuyer, d'une maison sise en la rue du pont Saint-Bié, 1397. — Exposé d'une place au pont Saint-Bié, en laquelle est un fourneau à chaux, 1409. — Amortissement d'une maison où se tiennent à présent les écoles, sise au fief de Chanteloup, 1449. — Acquisition par Robert de La Chesnaye, maître des écoles de Vendôme, d'une rente assignée sur une maison rue du pont Saint-Bié et abutant à la maison de l'école, 1474. — Indemnité par le seigneur de La Vicomté, de la maison des appentis où sont les écoles, sise en la rue du pont Saint-Bié, près des murs de la ville, 1482. — Acquisition d'une rente assignée sur une maison près du pont Saint-Bié et joignant à l'allée des écoles, 1502. — Titre d'une rente assignée sur une maison et sur un fourneau à chaux, sis au faubourg Saint-Bienheuré, près du pont de Saint-Bié, 1529. — Acquits, par le prieur de Notre-Dame de Pitié, de 50 sous pour le droit des écoles, 1545-1549. = P. 47. *Rente* sur la maison des Quatre-Vents et rente aux Plantes de Blois. Don et legs, acquisition, bail, reconnaissances, 1468-1535. = P. 48. *Cens et rente sur une maison devant la Fontaine.* Bail d'une maison en laquelle se trouve un fournil à chaux, sise au pont Saint-Bié, devant la Fontaine, 1395. = P. 49. *Rente foncière* au faubourg Saint-Bienheuré. — Bail à rente, par le chapitre, d'une cave sise auprès du pont Saint-Bié, 1464. — Indemnité de ladite rente par le seigneur d'Huchigny, 1530. — Jugement conservatoire contre Jean de Guischard, seigneur du Perray et de Renay, 1637.

G. 284. (Cahier.) — In-4° ; 31 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété à Vendôme (faubourg Saint-Lubin). = P. 1-6. *Rente sur les Grands Moulins.* — Fondation par Jean, comte de Vendôme, de la chapelle du Crucifix, par laquelle il lui donne deux muids de méteil et un septier de froment de rente sur ses moulins », 1234. — Bail à ferme des moulins de La Grève, appelés les moulins le Comte, appartenant au sieur du Bellay, fait par les commissaires députés, à la charge de diverses rentes, 1488. — Procédures (devant le Parlement) entre le chapelain du Crucifix et le sieur du Bellay, au sujet de la rente due à ladite chapelle du crucifix, 1498. — Sentence du bailli de Château-du-Loir, commissaire en cette partie, qui condamne au paiement de ladite rente le sieur du Bellay, seigneur de La Jousselinière et des Grands Moulins, 1498. — Arrêt du Parlement en faveur du chapelain du Crucifix, 1500. — Transaction portant réduction de ladite rente, passée entre le chapelain et le sieur du Bellay, 1501. — Arrêt d'adjudication en Parlement des moulins de la Grève, portant mention des rentes assignées sur lesdits moulins, 1503. — Sentence des Requêtes du Palais ordonnant que l'adjudicataire des Grands Moulins sera tenu de payer une rente au chapitre, 1700. — Sentence du bailliage condamnant au paiement de ladite rente M. Meusnier de Lartige, seigneur de La Jousselinière, 1719. = P. 7. *Terres à Saint-Lubin.* Déclarations fournies au chapitre par le chapelain de Saint Jean-Baptiste, 1665. = P. 8. *Dîme de Saint-Sulpice.* Jugement portant condamnation à restituer au chapelain de Saint-Sulpice des terres sujettes à la dîme, 1470. = P. 9-12. *Moulin de Lisle.* — Acquêt fait, par le chapitre, de Jean de Lisle, d'une rente d'un muids de blé sur son moulin de Lisle, 1319. — Lettres d'indemnité de ladite rente par Bouchard, comte de Vendôme, 1345. — « Charte de Bouchard, comte de Vendôme, par laquelle il veut que ceux qui lui doivent des cens dans la ville de Vendôme et par lui acquis de Jean de Lisle et qui en conséquence venoient mouldre à ses moulins, aillent mouldre audit moulin de Lisle », 1347. — Cession faite au chapitre par Macé de Rouilleys, de sa part et portion du moulin de Lisle, 1351. — Indemnité par le comte de Vendôme de la moitié du moulin de Lisle, nouvellement acquise par le chapitre, 1369. — Jugement portant annulation de la saisie faite (à la requête des officiers de Monseigneur) sur Étienne Hugondier, demeurant en la Grande Rue de Vendôme, ledit Hugondier étant estagier et sujet à la banalité du moulin de Lisle, 1416. — Baux, réparations dudit moulin, 1447-1718. — Règlement sur ledit moulin par René Dupont, lieutenant au bailliage, 1570. — Autres jugements portant règlement, 1668-1679. = P. 13-14. *Rentes foncières au Marchais*

et au faubourg Saint-Georges. Legs, acquisition, baux à rente, titres nouvels et jugements conservatoires, 1445-1683. = P. 15. *Rente sur une maison rue de La Grève.* — Donation d'un courtil près de la porte Saint-Georges, par Jean de Lespine, chevalier, seigneur de Claireau, 1443. — Bail à rente dudit courtil, donation de ladite rente au chapitre, indemnité par le seigneur de Claireau, titres nouvels, 1454-1709. = P. 16-18. *Rentes au faubourg Saint-Georges.* Legs, acquêt, baux, titres nouvels, 1492-1717. = P. 19. *Rente au pavé des Grands Moulins.* Bail d'une cave à Jacquet Bodin, maître pâtissier, 1505. Jugement conservatoire, 1700. — *Rente à La Grève.* Donation de ladite rente faite au chapitre par Jean, comte de Vendôme, 1474. = P. 20. *Cens et rente au faubourg Saint-Georges.* Legs, baux, reconnaissances, 1429-1554. = P. 21. *Rente au faubourg Saint-Georges.* — Donation de ladite rente faite au chapitre par Jean de Bourbon, 1463. — Reconnaissance, 1560. = P. 22-40. *Cens et rentes* au faubourg Saint-Georges, au Marchais, à Saint-Sulpice, à La Thibaudière, à La Perrielle, au Temple, à La Motte, aux Courties, au Clos Joubert, à La Harpe. Dons et legs, acquêts, indemnités, baux, reconnaissances, jugements conservatoires, déclarations censuelles, 1400-1750. = P. 41-44. *Rentes au faubourg Saint-Georges.* — Donation faite au chapitre par Jean de Bourbon, 1463. — Acquisitions, amortissements, baux, reconnaissances et jugements conservatoires, 1479-1725. = P. 45-53. *Résidu et censive.* — Bail, par le chapitre, de vignes sises aux Gavrils, 1313. — Lettres d'amortissement d'une maison rue de La Grève, par Charles, fils du roi de France, comte de Valois et d'Anjou, 1320. — Donation de cens et rentes à La Grève, par Jean, comte de Vendôme, 1474. — Biens-fonds et rentes foncières : donation, amortissement, baux, reconnaissances, jugements conservatoires (1340-1687). = P. 54. *Rente sur le moulin à ferrements* du comte de Vendôme. Donation de ladite rente faite au chapitre par Jean de Bourbon, 1463. Amortissements, 1470-1490. — *Rente aux enfants d'aube,* près de Saint-Sulpice. Titres anciens, 1474-1536. Donation de ladite rente aux enfants de chœur par Bouchard Chailleu, chanoine de Saint-Georges, 1538. Jugement conservatoire et titre recognitif, 1538-1600. = P. 55-60. *Cens et rentes* rue de La Grève, faubourg Saint-Georges, au Clos Joubert et au Sautereau. Dons, legs, cession, acquêts, indemnité, baux, exposé, reconnaissances, jugements conservatoires, 1340-1732. = P. 61. *Rente à La Grève.* Donation au chapitre par Jean de Bourbon, 1474. — *Rente sur le moulin de La Fontaine.* — Acquêt fait, par le chapitre, de Philippe de Ponçay, chancelier et prévôt de Vendôme, d'une rente assignée sur un moulin sis à Vendôme près de la porte Saint-Georges, 1273. — Indemnité par Guillaume de Ponçay, seigneur de Courtiras, d'une rente assignée sur un moulin sis auprès de la porte Saint-Georges et donnée au chapitre par Jean de Lépine, 1351. — Amortissement et titre nouvel, 1577-1596. = P. 62. *Cens et rente* à Saint-Sulpice et rue du Marchais. Acquêt, baux, 1433-1494.

G. 2585. (Cahier.) — In-4°. 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété dans la paroisse de Villemardy. = P. 1-6. *Terres à Villanmoy.* — Acquêt de terres par le chapitre, 1250. — Acquêt de terres à Selommes fait par le chapitre de Huet de Marroy, écuyer, 1272. — Indemnité par Jean Biseou, écuyer, de terres données au chapitre par Macé et Geoffroy de La Boissière, 1301 (*en marge* : au 1^er^ vol. du cartulaire en parchemin, fol. 257). — Indemnité par le seigneur de Chanteloup, 1312. — Acquêt de rente sur la terre de Villanmoy fait par Jean de Lespine, clerc, de Jean de Biseou, 1393. — Legs, acquit de cens et rentes, indemnité, baux, 1412-1648. = P. 7. *Rente à La Touche.* Amortissement, reconnaissance, jugements conservatoires, 1364-1722. = P. 8-9. *Rente à La Gracière.* — Acquêt fait par le chapitre de la dame de La Bastière, 1319. — Acquêt fait par le chapitre de Philippot Basset, sieur de La Bastière, 1346. — Bail, titre nouvel, jugements conservatoires, 1421-1738. = P. 10-11. *Rentes à Villemardy.* Amortissement, transport, baux, titres nouvels et jugements conservatoires, 1449-1705. = P. 12-14. *Fief et métairie de La Couperie.* — Aveu de la métairie de La Couperie par Guillaume Oliffant, 1452. — Aveux, actes de foi et hommage, 1489-1680. — Aveu de Marguerite Huet, veuve de Florent de Lorme, sieur de La Roche, 1689. = P. 15. *Résidu.* Acquêt et amortissement de rentes, 1419-1490.

G. 2586. (Cahier.) — In-4°. 16 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Titres de propriété à Villerable. = P. 1-4. *Rente à Orgis.* — Amortissement, 1517. — Vente par le chapitre à Jean Mingres, sieur d'Orgis, 1575. — Réméré, titre nouvel, jugements conservatoires, 1638-1701. = P. 5-9. *Métairie de La Rochehaye.* — Cession au chapitre, 1365. — Indemnité par Guillaume de Saint-Amand, seigneur de Poulines, 1365. — Autre indemnité, baux, arpentage, déclarations fournies aux seigneurs de Chanteloup et de Poulines, 1433-

1699. = P. 10-15. *Rentes* à Bracueil, Cocaigne, La Cave-Moreau et Chanteloup. Dons et legs, indemnités, baux, exposnes, jugements conservatoires, 1417-1710. = P. 16-19. *Dime de Villerable et Bourdigalle. Dime de Poulines.* Amortissements, baux, transactions avec les curés de Villerable, procédures contre lesdits curés, 1364-1722. = P. 20-24. *Rentes* à Orgis, Cocaigne, Mézery, Chanteloup et Bois-Richard. Acquêt, amortissement, baux, titres nouvels, jugements conservatoires, 1312-1734. = P. 25-31. *Résidu* : biens-fonds et rentes foncières. — Indemnité de vignes à Cocaigne, par Bouchard, comte de Vendôme, 1351. — Legs, amortissements, baux, exposnes, jugements conservatoires, 1345-1587.

G. 2587. (Cahier.) — In-4° ; 8 feuillets, papier.

XVIII^e siècle.— Titres de propriété dans la paroisse de Villeromain. = P. 1-10. *Dime du Coudray-Turbault.* —Acquêt de ladite dîme, fait par le chapitre, de Hugues Lamer, 1263. — Amortissement, désistement, accord, 1340-1449. — Indemnité de ladite dîme par Regnault de Saintray et Marguerite d'Illiers, son épouse, 1449. — Baux, procédures et transactions, jugements conservatoires, 1579-1690. = P. 11-15. *Rente sur la métairie du Coudray-Turbault.* — Aveu de ladite métairie rendu par Pierre Chéreau à Hubert de Beauvilliers, 1378. — Testament de Jean Chéreau, chanoine d'Orléans et de Vendôme, portant legs au chapitre de ladite métairie, 1446. — Indemnité de ladite métairie par demoiselle Marguerite de Beauvilliers, 1447 (au cartulaire en parchemin, tome 1^er, fol. 315). — Quittance de 60 sous pour un cheval de service, par Marguerite de Beauvilliers, dame d'Illiers, 1449. — Indemnité par Regnault de Saintray et Marguerite d'Illiers, sa femme, 1449. — Bail, acquêt, jugements conservatoires, 1453-1653.

G. 2588. (Cahier.) — In-4° ; 10 feuillets, papier.

XVIII^e siècle.— Titres de propriété ès paroisses de Villiers, Mazangé et Naveil. = P. 1-10. *Cens et rentes.* Dons, acquêts, indemnités, baux, exposnes, reconnaissances, jugements conservatoires, 1420-1694. = P. 11-13. *Dime de Villiers.* — Charte de Robert de Chartres, chevalier, sieur d'Autry, portant remise au chapitre de la foi et de l'hommage à lui dûs pour la dîme de Vauliart, en la par. de Villiers, 1342. — Indemnité et amortissement par Bouchard, comte de Vendôme (1345), et par Philippe, roi de France (1346). — Finance payée au Roi pour le quart de ladite dîme, 1372. — Baux, transactions, procédures, 1545-1732. = P. 14. *Rente à Joncheux.* — Indemnité par Jean Belon, sieur de La Boissière, 1473. — Acquêt, jugement conservatoire, 1474-1529. = P. 15-16. *Rentes à Villiers et à Naveil.* Acquêt, amortissement, jugements conservatoires, 1475-1526. = P. 17-20. *Résidu* : biens-fonds et rentes foncières. — Indemnité par Bouchard, comte de Vendôme, 1345. — Donation de la métairie de La Foucaudière, faite au chancelier par Charles, duc de Vendôme, 1516. — Legs, acquêt, amortissements, baux, titres nouvels, 1340-1693.

ÉGLISES PAROISSIALES

G. 2589. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1552. — Fabrique d'Artins. — Testament de Pierre de La Curée, seigneur de La Roche-Turpin, portant legs d'une rente à la fabrique.

G. 2590. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1619-1789. — Prieuré-cure d'Aunay. — 1. Procès-verbal de prise de possession par M^e Guillaume André, prêtre du diocèse de Séez, 1619. — 2-8. Baux à ferme (de terres) par les prieurs-curés, 1769-1773. — 9. Bail à ferme, par le prieur-curé, de terres et de la dîme de Villaugon (à la quinzième gerbe pour les gros blés ; à la vingtième pour les menus grains ; à la vingtième hottée pour les vignes ; pour les agneaux, de vingt, un), 1774. — 10-16. Baux de terres, 1774-1782. — 17. Bail de terres et de dîmes novales, 1774. — 18-19. Baux de terres, des dîmes de la garenne de Rouselle et de la grande dîme d'Aunay (à la vingtième gerbe et à la vingtième hottée), 1783. — 20-21. Bail de terres, reconnaissance de rente foncière (1774-1789).

G. 2591. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1654-1788. — Vicariat d'Aunay. — 1. Vente d'une métairie sise à Poupry (Eure-et-Loir) faite à la maison de l'Oratoire d'Orléans par Antoine Boucher, écuyer, sieur de Mosny ; ladite vente faite pour la somme de 9.000 livres t. provenant des deniers mis ès mains du P. de Mouchy, supérieur de l'Oratoire, par une personne pieuse et dévote, pour doter et faire subsister un prêtre qui sera chargé de prêcher, catéchiser

et enseigner les habitants de la paroisse d'Aunay, 1654. — 2. Nomination du desservant de ladite fondation par le P. de Mouchy, 1660. — 3. Plaintes des habitants de la paroisse contre le desservant de la fondation, 1667. — 4. Déclaration du P. de Mouchy que l'intention de la personne pieuse qui a donné ladite somme est que la fondation « demeure à perpétuité à la paroisse d'Aunay », 1673. — 5. Nomination d'un desservant de la fondation, 1788. — 6-7. Baux de la métairie de Poupry, 1769, 1779.

G. 2592. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1455-1705. — Fabrique d'Aunay. — 1. Déclaration des biens et revenus de l'église (biens-fonds, rentes, dîmes) faite au greffe des domaines de main-morte, 1705. — 2-7. Dons et legs de terres à la fabrique, 1455-1675. — 8-9. Vicariat baillé par les marguilliers à n. h. Guy de Rivauldes, écuyer, seigneur de La Cour-Saint-Brisson (par. de Mer), 1501. — 10-11. Vicariats baillés au prévôt de Suèvres (1510) ; à Jean de Rivauldes, écuyer, seigneur de La Cour-Saint-Brisson (1552). — 12-13. Vicariats baillés à Jacques et à Samuel Louat, à cause de leurs censifs de Rougeou et du Buisson-Régnier, 1557, 1577. — 14-15. Vicariats baillés à mess. Denis Hurault, abbé du Breuil et de La Pelice, seigneur de La Vove (par. de Villexanton) (1604) ; à mess. Jean de Rivauldes, chevalier, seigneur de Villegomblain et de La Cour-Saint-Brisson (1644). — 16-17. Vicariats baillés aux sieurs du Portail, 1653.

G. 2593. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1452-1788. — Fabrique d'Aunay. — 1. Quittance des profits dûs à raison de l'acquisition par les marguilliers d'une masure sise en la censive des Grands-Maisons d'Aunay ; ladite quittance délivrée par Jean de La Motte, écuyer, seigneur de Boullon, époux de demoiselle de Saintray, veuve de Charles d'Illiers, écuyer, 1501. — 2. Acquisition d'une maison située près de l'église, par les procureurs des habitants catholiques de la paroisse, 1623. — 3-5. Acquisition et échange de terres par les marguilliers, 1649-1788. — 6-23. Baux de terres par les marguilliers, 1452-1550.

G. 2594. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin.

1555-1650. — Fabrique d'Aunay. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 2595. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin.

1651-1788. — Fabrique d'Aunay. — Baux de terres par les marguilliers.

G. 2596. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1541-1786. — Fabrique d'Aunay. — 1-9. Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de la fabrique, 1541-1786. — 10-14. Baux ,par les marguilliers, de dîmes à Mer et à Aunay, 1556-1599.

G. 2597. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1649-1765. — Fabrique d'Aunay. — 1-29. Comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers, 1671-1765. — 30. Obligation de paiement d'un reliquat de compte, souscrite par la veuve d'un ancien marguillier, 1649. — 31. Bail d'entretien de la couverture de l'église, 1663.

G. 2598. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1469-1790. — Charité d'Aunay. — 1. Déclaration censuelle fournie à la seigneurie de Menars (Jean-Luc Rochet, notaire, étant commis à la confection du terrier du marquisat-pairie), 1776. — 2-3. Legs de deniers à la charité, 1710-1778. — 4-27. Baux de terres par les procureurs et receveurs de la charité, 1469-1790. — 28-33. Comptes des recettes et dépenses rendus par les procureurs de la charité, 1665-1725. — 34. Compte semblable pour les années 1726-27 : payé à la maîtresse d'école pour l'instruction des filles, 10 liv., 15 s. — 35. Compte semblable pour les années 1728-29 : payé à la maîtresse d'école, 2 liv. 10 s. — 36-43. Comptes semblables, 1730-1772.

G. 2599. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1581-1689. — Boîte des Trépassés d'Aunay. — Baux de terres par les procureurs.

G. 2600. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1670-1766. — Prieuré-cure de Saint-Firmin de Beaugency (O. S. A.). = 1-3. Baux à ferme de terres sises à Saint-Laurent-des-Eaux, 1716-1744. = 4-7. Rente foncière à La Vallée (par. d'Avaray). — Titre ancien, 1670 (4). — Donation par Me Louis Benoist,

sieur de La Grand-Cour, conseiller et élu pour le Roi à Beaugency, 1672 (5). — Reconnaissances, 1691, 1766 (6-7).

G. 2601. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1553-1785. — Fabrique de Saint-Firmin de Beaugency. — 1-12. Terres à Saint-Laurent-des-Bois : baux (1671-1785). — 13-20. Terres à Saint-Laurent-des Eaux : titres anciens, baux (1553-1785).

G. 2602. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1507-1775. — Fabrique de Saint-Firmin de Beaugency. = 1-7. Rente foncière à Josnes (sur la métairie du Clos-Bureau). — Bail de ladite métairie par Louis Montaigne, secrétaire de la Reine mère du Roi et commis de M. le Contrôleur général des postes de France, demeurant à Beaugency, 1572 (1). — Testament dudit Louis Montaigne portant legs de ladite rente, 1573 (2). — Reconnaissances, 1648-1741 (3-7). = 8. Rente foncière à Lestiou : reconnaissance (1775). = 9-13. Rente foncière à Poisly : legs, reconnaissances, procédures en reconnaissance (1507-1764).

G. 2603. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1522-1752. — Fabrique de Saint-Firmin de Beaugency. = 1-6. Rente foncière à Saint-Laurent-des-Eaux (sur une maison où pend pour enseigne l'Image Notre-Dame, sise au bourg). — Procédures en reconnaissance, 1522-1570 (1-2). — Reconnaissance par n. h. Charles Rabot, chevaucheur d'écurie tenant la poste pour le Roi à Saint-Laurent-des-Eaux, 1616 (3). — Autres reconnaissances, 1648-1752 (4-6). = 7-10. Autre rente foncière à Saint-Laurent-des-Eaux (sur une maison sise au bourg) : donation, reconnaissances (1669-1740). = 11-12. Rente foncière à Villorceau (sur des terres sises à Bonnevallée). — Reconnaissance de ladite rente par Jean de La Mothe, sieur de Bonnevallée, 1598 (11). — Vente de ladite rente faite à la société de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement en l'église paroissiale Saint-Firmin de Beaugency, 1723 (12).

G. 2604. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1655-1760. — Fabrique de Saint-Firmin de Beaugency. — Rentes constituées : constitution, reconnaissances et procédures en reconnaissance.

G. 2605. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1494-1773. — Prieuré-cure de Saint-Nicolas de Beaugency (O. S. A.). = 1-5. Baux de terres sises à Saint-Laurent-des-Eaux, 1707-1765. = 6-10. Rente foncière à Josnes (sur la seigneurie du Grand-Toupenay et sur la dîme de Villemarceau, en dépendant). — Donation de ladite rente, 1494 (6). — Reconnaissance par Madame Marguerite, duchesse de Rohan, dame de Lorges et du Grand-Toupenay, veuve de Mgr Henry Chabot, duc de Rohan, pair de France, 1668 (7). — Reconnaissances par mess. Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, comte de Saumery et de Lorges, capitaine premier guidon des gendarmes de la garde du Roi et son lieutenant en la généralité d'Orléans au département du pays Blésois, 1694 (8) ; par mess. Jean-Baptiste de Johanne, chevalier, comte de Saumery et de Lorges, 1725 (9) ; par mess. Martin de Vaucresson, avocat général au Parlement de Paris, seigneur de Montcourt (ci-devant Lorges), 1773 (10). = 11-16. Rentes foncières à Saint-Laurent-des-Eaux : titres anciens, acquisition, reconnaissances (1659-1766).

G. 2606. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1655-1786. — Cure de Binas. — 1. Échange de terres entre le curé et demois. Élisabeth de Villeneuve, veuve de Marc Deschamps, écuyer, sieur de Lestiou, dame de Cognère (par. d'Autainville), 1655. — 2-5. Acquisition et baux de biens-fonds (maison et terres, à Binas et à Briou) par les curés, 1694-1786.

G. 2607. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1669-1770. — Fabrique de Binas. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les fabriciers.

G. 2608. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1679-1786. — Charité de Binas. = 1-12. Assemblées des habitants pour procéder à l'élection des administrateurs des biens et revenus des pauvres de la paroisse, 1717-1783. = 13-15. Dons et legs. — Consentement donné par les habitants à mess. Noël Chevallier, curé-baron de Binas, pour faire la déclaration au bureau de Châteaudun d'une somme de 2.000 liv. provenant du legs fait (en 1719) aux pauvres de la paroisse par mess. Gaston Jean-Baptiste de Terrat, chevalier

marquis de Chantôme et seigneur de Binas, 1721 (13). — Transaction entre mess. Mathieu Gavril, curé-baron de Binas, et les exécuteurs testamentaires de mess. Noël Chevallier, ancien curé de Binas (logés au Bourg-Neuf de Blois, en l'hôtellerie où pend pour enseigne la Corne), pour terminer les contestations élevées au sujet d'une somme de 5.000 liv. léguée (en 1726) par ledit Noël Chevallier à la fabrique et à la charité ; ladite transaction passée avec l'approbation de M. de Caumartin, évêque de Blois, 1730 (14-15). = 16. Déclaration censuelle fournie par le trésorier de la charité à la comtesse de Thiville, dame de Boussy, 1786. = 17-19. Acquisition par la charité de maisons et de terres sises à Ablainville, 1737-1753. = 20-21. Baux à ferme, par les administrateurs des biens de la charité, de terres sises à Ablainville, 1754 (en présence de Gabriel Daviau, maître d'école à Binas). = 22-27. Autres baux, par les mêmes, de maisons et de terres sises à Binas et à Ablainville, 1760-1785. = 28-29. Biens-fonds entrés plus tard dans le domaine de la charité. — Acquisition d'une maison sise au bourg de Binas, faite par dame Anne Rousseau, veuve de Me Barthélemy Chevallier, « restaurateur du corps humain », demeurant à Orléans, 1679 (28). — Echange de terres à Chantôme, 1715 (en présence de Pierre Lavergne, maître d'école à Ablainville, par. de Binas) (29). = 30-38. Rentes constituées. — Remboursement par les Minimes de Chartres d'une rente constituée (au capital de 4. 152 liv., 9 s., 10 d.), léguée à la charité par mess. Sulpice Douert, 1724 (30-31). — Nouveau placement de ladite somme sur dame Élisabeth de Villeneuve, veuve de mess. François de Bodin, chevalier, seigneur de Vaulx, 1725 (32). — Remboursements de rentes constituées, 1742-1773 (33-38). = 39. Acte de constitution, au profit de la charité, d'une rente de 120 liv. sur le Clergé de France, 1767.

G. 2609. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1714-1793. — Charité de Binas. — 1-6. Comptes des recettes et dépenses rendus par les administrateurs de la charité, 1717-1744 — 7. Compte semblable, 1743-1745 (reçu en 1745, en présence de Gabriel Daviau, maître d'école à Binas). — 8-22. Comptes semblables, 1746-1793. — 23-24. Lettres de M. de Terrat à mess. Noël Chevallier, curé de Binas, relatives à leur projet d'établir à Binas un hôtel-Dieu (projet déconseillé par l'évêque d'Orléans qui les engage à fonder une maison de charité) ou une maison de charité, et à l'entretien de deux sœurs qui dirigeront ladite maison, 1714.

G. 2610. (Cahier.) — In 8° ; 8 feuillets, papier.

1747. — Charité de Binas : inventaire des titres. — Testament de mess. Sulpice Douert, chanoine de la cathédrale de Chartres, portant legs d'une rente de 200 liv. aux pauvres malades de la paroisse, 1695. — Remboursement de ladite rente, 1724. — Placements du capital de ladite rente sur dame Élisabeth de Villeneuve (1725) et sur le sieur René de Thiville, seigneur de Séris (1727). — Délibération relative au legs d'une somme de 2.000 liv. par M. de Terrat, 1721. — Acquisition par la veuve Chevallier d'une maison sise à Binas, 1679 (dans laquelle le sieur Chevallier, curé de Binas, « a fait établir des sœurs grisettes qui y ont demeuré quelques années pour montrer aux écoles et gouverner les pauvres malades de la paroisse » ; et dont le sieur Chevallier a fait donation aux pauvres, en 1725). — Baux de terres et de maisons, 1697-1705. — Transaction au sujet d'une somme de 5.000 liv. léguée par le sieur Chevallier, 1730. — Constitutions et amortissements de rentes, 1730-1743. — Acquisitions de maisons et de terres, 1737-1743. — Legs de terres et de maisons sises à Boussy, 1745. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les administrateurs, 1736-1746.

G. 2611. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1459-1771. — Prieuré-cure de Saint-Honoré de Blois. — 1. Bail d'une masure sise aux « Nouelles », par. de Vineuil, fait par l'abbé et le couvent de Bourgmoyen de Blois, au nom du prieuré de Saint-Honoré, 1459. — 2-5. Baux, par les prieurs-curés, de maisons et de terres sises à Blois et à Chailles, 1672-1714. — 6. Inventaire après décès du mobilier de Me Jacques Chervin-Rivière, prieur-curé, 1771.

G. 2612. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Charité de Saint-Honoré de Blois. — 1. État des rentes de la charité [et des charités de Saint-Solenne et de Saint-Saturnin de Vienne] (s. d. : XVIIIe s.). — 2-3. Compte des recettes et dépenses de la charité, rendu par Mme Moreau, trésorière des pauvres, 1789-1791.

G. 2613. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1666-1768. — Charité de Saint-Martin de Blois. — 1-6. Prés à Onzain : titres anciens, donation aux pauvres, baux (1666-1768). — 7. Terres à Vineuil : bail (1765). — 8. Constitution de rente au profit de la charité par dame Marie-Madeleine Benoist de La Grande-Cour, veuve de mess. François Hardouin, écuyer, sieur de Frileuse, maître particulier des eaux et forêts du comté de Blois, 1755.

G. 2614. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1701-1792. — Charité de Saint-Nicolas de Blois. — 1. Fondation d'une école de charité pour les pauvres filles de la paroisse, faite par demois. Catherine Belin, pour exécuter les desseins de son frère, feu mess. Henry Belin, ancien curé de Saint-Nicolas ; la fondatrice donne pour ledit établissement une somme de 8.000 liv. dont les revenus seront employés à l'entretien de deux femmes chargées d'instruire les pauvres filles de la paroisse, de visiter les pauvres malades et de leur distribuer les charités, 1746 (à la suite de l'acte est une approbation de M. de Crussol d'Uzès, évêque de Blois, 1746). — 2. Nouvelle donation d'une somme de 800 liv. faite à l'école par ladite demoiselle Catherine Belin, 1746. — 3. Acquisition par l'école des pauvres filles, d'une maison sise faubourg du Foix, en la rue de L'Ormeau, 1746. [4. Titre ancien (acquêt) de ladite maison, 1701.] — 5. Procès-verbal de visite de ladite maison par Charles Gendrier, architecte de l'hôtel-de-ville de Blois, 1746. — 6. Note (du curé de la paroisse) sur l'état des revenus de la charité, 1775. — 7. Constitution (par les marguilliers de Saint-Nicolas) de procureurs pour toucher les rentes de la charité [et des charités de Saint-Martin et de Saint-Sauveur], 1792. — 8-9. Constitutions de rentes au profit des pauvres de la charité, 1761-1763. — 10. Brevet de 300 liv. de pension (sur les aumônes de S. M.) en faveur des pauvres de Saint-Nicolas, accordé sur les supplications de l'abbé de Brisacier, 1723. — 11-12. Lettres relatives à cette aumône de 300 liv., 1750-1775.

G. 2615. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1486-1768. — Cure et fabrique (et confrérie de Notre-Dame) de Saint-Saturnin de Vienne. — 1. Bail de terres par mess. Philippe Bourdonneau, docteur en théologie, curé de Saint-Saturnin, 1665. — 2-3. Legs à la fabrique de rentes à Candé (1486) et de vignes à Coulanges (1620). — 4-5. Terres et rentes foncières à Coulanges : bail, reconnaissance (1619-1653). — 6. Rente de la confrérie de Notre-Dame sur deux maisons sises en Vienne, rue Croix-Boissée : reconnaissance (1768).

G. 2616. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1757-1793. — Charité de Saint-Sauveur de Blois. — 1. Constitution de rentes au profit de la charité par les religieuses de l'abbaye de La Guiche, 1757. — 2-3. Comptes des recettes et dépenses de la charité, 1790-1793.

G. 2617. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1569-1790. — Fabrique de Saint-Solenne de Blois. = 1-3. Maison et jardin sis à Blois, au Haut-Bourg Saint-Jean. — Bail par les marguilliers, 1569 (1). — Autre bail à Pierre Bouère et à Étienne Hérault, maîtres paulmiers, 1669 (la maison est dite joignant au jeu de paume desdits Bouère et Hérault et aux dépendances de la maison où pend pour enseigne la Levrette) [2]. — Autre bail à Guillaume Chauvel, écuyer, sieur de Feings, 1676 (3). = 4. Prés à Saint-Secondin-des-Vignes : bail par les marguilliers (1790). = 5-25. Quittances délivrées aux marguilliers. — Quittances par le sieur Lorry, grammairien, de ses appointements (100 liv. par an) pour avoir tenu l'école de charité des garçons et avoir chanté les messes de fondation, 1784-1785 (5-8). — Quittances de Madeleine Fonvieille, pour ses gages et pour le loyer de l'école de charité des filles (90 liv. par an), 1784-1785 (9-12). — Autres quittances, 1784-1786 (13-25).

G. 2618. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1446-1613. — Confrérie de Saint Michel, en la paroisse Saint-Solenne de Blois. = Jardin sis à Blois au Haut-Bourg Saint-Jean. — Complainte en maintien de possession dudit jardin (sis près de la porte « Closeaux » devant l'estal de la boucherie du Haut-Bourg) faite par les frères et sœurs de la confrérie, devant Jean Lequeux, juge et voyer de la justice et « voyerie » de Saint-Jean en Grève, 1446 (1). — Jugement (du prévôt de Blois) conservatoire d'une rente assignée sur ledit

jardin, 1580 (2). — Reconnaissance de rente sur ledit jardin (abutant par devant sur la rue du Haut-Bourg et par derrière sur la rue Mesnier, descendant du Haut-Bourg à l'église de Saint-Jean en Grève), 1591 (3). — Bail dudit jardin (joignant d'un bout au jeu de paume couvert et d'autre bout à la rue du Grand-Remenier), 1613 (4).

G. 2619. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1643-1790. — Églises paroissiales de Boisseau, Bonneveau, Bouffry, Bourré et Busloup. = 1-2. Cure de Boisseau. Rente foncière à Boisseau : reconnaissance, jugement conservatoire (1699-1761). = 3-5. Cure de Bonneveau : legs de terres, 1643-1723. = 6. Fabrique de Bouffry : comptes des recettes et dépenses rendus par les marguilliers (1776-1778). = 7. Fabrique de Bourré : bail de terres (1784). = 8-10. Fabrique de Busloup : baux de terres (1788-1790).

G. 2620. Liasse. — 2 pièces, parchemin.

1562-1693. — Fabrique de Candé. — 1. Mandement de Jacques François, lieutenant particulier du bailliage et gouvernement de Blois, aux marguilliers, manants et habitants de la paroisse de Candé. Le lieutenant particulier a réparti entre les paroisses du bailliage la somme de 1.041 liv. 5 s. comprenant pour une partie (866 liv. 5 s.) la taxe faite par lui aux députés du Tiers-État du bailliage qui sont allés aux États d'Orléans, et pour l'autre partie les frais de ceux qu'il avait convenu d'envoyer pour porter les commissions en toutes les paroisses du bailliage. Il mande aux marguilliers d'avoir à taxer et cotiser toutes les personnes du Tiers-État de la paroisse, contribuables aux tailles, de la somme de 53 sous t. par lui départie de ladite somme de 1.041 liv. 5 s., de faire lever cet impôt par personnes suffisantes et de le remettre ès mains de Robert Leclerc, receveur des deniers communs de la ville de Blois, 1562. [Au dos, quittance dudit Robert Leclerc, 1563.] — 2. Jugement de la Chambre des Comptes de Blois condamnant les marguilliers à donner au Roi vicariat de deux maisons sises à Blois (léguées à la fabrique par le prieur de Candé) et à payer au fermier des domaines de la généralité d'Orléans, les cens, amendes et profits de lods et ventes, 1693.

G. 2321. (Registre.) — In-4° : 48 feuillets, papier.

1636-1653. — Église de Cangey. — Inventaire des meubles, titres et livres de l'église de Saint-Martin de « Cangy », (fabrique et boîtes), dressé par le greffier ordinaire des bailliage et châtellenie de Cangy, suivant l'ordonnance de Me Antoine de Cour, licencié ès droits, avocat en Parlement, bailli de Cangy 1636. [Continué par une série d'additions jusqu'à l'année 1653. A l'addition de l'année 1653 (fol. 48, r°), mention que les chopinettes d'argent inscrites à l'inventaire ont été emportées par les gens de guerre de l'armée du sieur d'Hocquincourt.]

G. 2622. (Liasse.) — 14 pièces, papier ; 14 pièces, parchemin.

1676-1791. — Églises de Cellettes, Chailles, Champigny et La Chapelle-Saint-Martin. = 1-4. Boîte de Notre-Dame de Cellettes. Biens-fonds et rentes foncières à Chitenay : baux, reconnaissances (1676-1776). = 5-6. Cure de Chailles. Constitutions de rentes, 1788-1789. = 7. Fabrique de Champigny. Biens-fonds : bail, 1784. = 8. Cure de La Chapelle-Saint-Martin. Sentence du présidial d'Orléans, 1751 (procédure du curé contre mess. Louis-Marie Poret, écuyer, sieur du Château). = 9-12. Boîte des Trépassés de La Chapelle-Saint-Martin. Comptes de recettes et dépenses rendus par les procureurs, 1777-1788. [A chacun des comptes, dépense d'une somme de 30 liv. payée au maître d'école pour ses honoraires de trois années.] = 13-28. Charité de La Chapelle-Saint-Martin. Biens-fonds : baux par les procureurs et administrateurs, 1739-1774 (13-17) ; autre bail, 1775 (en présence de Louis Adam, maître des petites écoles à La Chapelle) [18] ; autres baux, 1776-1778 (19-20) ; autre bail à demois. Cécile de Beauxoncles, dame de Villeromard, par. de Maves, 1778 (21) ; autres baux, 1779-1782 (22-24) ; autres baux (en présence de Pierre-François Henry, maître des petites écoles à La Chapelle), 1786-1787 (25-27) ; autre bail (en présence du même, maître d'école à La Chapelle), 1791 (28).

G. 2623. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1466-1776. — Églises de La Chapelle-Vendômoise, La Chapelle-Vicomtesse, La Chaussée-Saint-Victor, Chauvigny et Choue. = 1-2. Cure de La Chapelle-Vendômoise. — Déclaration des biens et revenus

de son bénéfice faite par le curé à la Chambre ecclésiastique de Blois, s. d. (XVIII[e] s.) (1). — État des biens et revenus de la cure, 1742 (2) = 3-4. Cure de La Chapelle-Vicomtesse. Biens-fonds : échange par le curé, legs à la cure (1648-1658). = 5-8. Fabrique de La Chapelle-Vicomtesse. Rente foncière à Saint-Agil : legs, reconnaissances (1639-1776). = 9. Fabrique de La Chaussée-Saint-Victor. Biens-fonds à Montigny : bail par les marguilliers, 1466. = 10-15. Fabrique de Chauvigny. — Legs de terres, 1652 (10). — Adjudication de réparations à la galerie de l'église, 1775 (11). — Quittances délivrées aux marguilliers : pour remboursement des frais des registres de baptêmes, mariages et sépultures fournis par le sieur Morard, libraire à Vendôme ; pour remboursement des frais du dépôt desdits registres au greffe du bailliage de Vendôme (1773-1776) (12-14). — Quittance d'une somme de 75 liv. pour la refonte d'une cloche, par Martin Gaulard, fondeur de cloches de la paroisse de Liécourt (?) en Lorraine, 1776 (au dos : transcription du marché pour ladite refonte passé entre les fabriciers et le sieur Gaulard) (15). = 16. Fabrique de Choue. Legs de rente foncière par Michel Peschard, écuyer, sieur de La Ralluère, et par demois. Françoise Duval, son épouse, 1535.

G. 2624. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1476-1776. — Fabrique de Conan. — 1. Donation d'une rente de 7 septiers de froment (mesure de Marchenoir) faite à la fabrique par Jean Gaignon, écuyer, seigneur de Conan et Saint-Bohaire : une partie de ladite rente (3 septiers) devra être mise et convertie en miches et petits pains qui seront donnés « à toutes gens » par les marguilliers, le jour et fête de Saint Julien du Mans ; ladite donation faite pour le repos des âmes dudit seigneur et de Berthranne de Rouvres, sa femme, 1476. — 2-5. Acquisitions et échanges de biens-fonds (maison, terres) par les marguilliers, 1621-1655. — 6. Procès-verbal d'arpentage de terres appartenant à la fabrique, 1666. — 7-19. Baux de terres par les marguilliers, 1574-1663. — 20. Autre bail (Antoine Leguay, garde du corps de défunt Mgr le duc d'Orléans, étant marguillier), 1666. — 21-22. Autres baux, 1688-1728. — 23. Autre bail (en présence de Pierre Dollard, maître d'école à Champigny), 1757. — 24-25. Autres baux, 1766-1776. — 26-41. Rentes foncières et constituées : reconnaissances, constitutions, 1574-1719. — 42-43. Constitution d'une pension viagère de 30 liv. faite par les paroissiens, au profit de mess. Gatien Lambert, ancien curé de Conan, 1680.

G. 2625. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier.

1608-1667. — Fabrique de Conan. — 1. Compte de recettes et dépenses rendu par les marguilliers pour l'année 1608 (dépenses : pour façon de la cloche). — 2. Autre compte, 1610-1611 (dépenses : pour le pain et le vin achetés pour ceux qui ont communié la semaine de Pâques ; pour les processions à Notre-Dame des Aides [à Blois] et à Saint-Bohaire ; pour celui qui a amené du « jagle » [glaïeul ?] à la fête du Saint-Sacrement ...). — 3-9. Autres comptes, 1612-1667. — 10-11. Marché pour la construction du grand autel de l'église, passé entre les paroissiens et h. h. Gaspard Imbert, maître sculpteur demeurant à Blois, rue des Violettes, 1665.

G. 2626. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1573-1703. — Charité, boîtes des Trépassés et du Rosaire de Conan. = 1-3. Reconnaissances de rentes foncières au profit de la charité, 1605-1694. — 4. Requête du curé à l'official de l'évêché de Blois, tendant à ce qu'une partie des revenus de la charité soit affectée à la fondation d'une messe matutinale les dimanches et jours de fête, 1700. — 5. Lettre de M. de Lescoux de Saint-Bohaire, seigneur de Conan, donnant son consentement à ladite affectation, 1703. = 6. Reconnaissance de rente au profit de la boîte des Trépassés, 1573. = 7. Bail de terres par Jean Goron, officier de la duchesse douairière d'Orléans, procureur de la boîte du Rosaire, 1669.

G. 2627. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1444-1773. — Églises de Cour-Cheverny, Courmemin, Cour-sur-Loire et Crucheray. = 1-2. Fabrique de Cour-Cheverny. — Constitution d'une rente de 356 liv. sur les Aides et Gabelles faite au profit de la fabrique de Cour par mess. Louis de Clermont, chevalier, comte de Cheverny ; ladite rente constituée pour être employée, partie à des œuvres de charité et partie à l'entretien, dans la paroisse de Cour, d'un maître d'école chargé de l'instruction des enfants de Cour et de Cheverny qui n'auront pas le moyen de se faire instruire à leurs frais, 1714 (1). — Reconnaissance de ladite rente (réduite à 222 liv. 10 s.) au profit de la

fabrique, 1766 (2). = 3-9. Fabrique de Courmemin. — Rente pour l'entretien d'une lampe dans l'église : accords entre les gagers et les débiteurs de ladite rente, 1444 (devant Denis des Planches, licencié en lois, châtelain de Romorantin) (3-4) ; reconnaissances, 1474-1606 (5-8). — Testament (devant Guillaume de La Roche, vicaire à Courmemin, notaire juré sous le sceau de l'officialité d'Orléans) portant legs de rente à la fabrique, 1543 (9). = 10-11. Fabrique de Menars. Vente de terres faite par les marguilliers à mess. Jean-Jacques Charron, marquis de Menars, 1691. = 12. Cure de Crucheray. Arrêt du Conseil supérieur de Blois portant homologation d'une signature de cour de Rome accordant à François Massault, ci-devant curé de Crucheray, une pension de 400 liv. sur son ancien bénéfice, 1773.

G. 2628. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1745-1776. — Églises de Droué et Fresnes. = 1-10. Fabrique de Droué. — Bail à rente, 1757 (sous le sceau du bailliage de la châtellenie de Droué : Pierre Rousseau, sieur du Charmoy, licencié ès lois, bailli) (1) ; autres baux à rente, 1765-1772 (2-4). — Rentes foncières : reconnaissances, 1745-1776 (5-8) ; autre reconnaissance par dame Marie de Fauville, veuve de mess. Jean de Glapion, écuyer, sieur de Beaupré, 1745 (9) ; autre reconnaissance, 1769 (10).= 11-12. Cure de Fresnes. — Rente foncière : reconnaissance, 1756 (11). — Reconnaissance d'une rente assignée sur la seigneurie de Roujou (par. de Fresnes) par Louis, marquis de Maillé-Brézé, chevalier, seigneur de Roujou, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, demeurant au château de Roujou, 1770 (12).

G. 2629. (Cahier.) — In 4° ; 37 feuillets, papier.

1758. — Église de La Gahandière. — Inventaire des titres de la fabrique dressé par devant Joseph Gauvoin, notaire à Moisy.

G. 2630. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1478-1778. — Église de L'Hopital-Commanderie. = 1-7. Cure. Biens-fonds : legs et cessions de terres, baux à ferme, (1619-1778) (1-6) ; sentence des baillis de Villefranche-sur-Cher (Me Jean Gallus, licencié ès droits, bailli pour le Roi ; Jacques Duguéret, licencié en lois, bailli pour le commandeur de Villefranche) confirmant le curé dans la possession de certaines terres, 1535 (7). — 8-17. Cure. Rentes foncières : legs, baux à rente, reconnaissances (1690-1774). = 18-23. Fabrique. Biens-fonds : legs, 1620-1691 (18-21) ; délaissement d'une pièce de vigne fait aux manants et habitants de la paroisse par Adenet Dupont, bourgeois, moyennant que lesdits habitants seront tenus de quitter et exempter ledit Dupont sa vie durant, des tailles et autres subsides qui pourraient être imposés en ladite paroisse, 1478 (sous le sceau des baillis de « Villefranche sur Chier » : Jean Lalement, licencié en lois, bailli pour la comtesse d'Angoulême ; Jean Dalibert, licencié en lois, bailli pour Mgr le commandeur) (22) ; échange, 1692 (23). — 24-25. Fabrique. Rentes foncières : reconnaissances (1700-1765).

G. 2631. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Églises de Houssay et de Huisseau-sur-Cosson. = 1. État des biens de la cure de Houssay (s. d. : XVIIIe s.). = 2. Compte de recettes et dépenses rendu par les marguilliers de Huisseau (pour les années 1784-1786).

G. 2632. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1470-1772. — Prieuré-cure de Lailly (O. S. A.) : métairie du Grand-Coignière, par. de Poisly. — 1-2. Baux de ladite métairie faits par l'abbé et le couvent de N. D. de Beaugency, au profit du prieur de Lailly, 1470-1484. — 3-4. Procès (devant la prévôté d'Orléans et le Parlement de Paris) entre le prieur et demois. Marguerite de Perthes, veuve de Pierre de Théligny, écuyer, dame de Poisly, poursuivant le paiement de ses profits de fief sur ladite métairie, 1508. — 5-22. Baux à ferme et à rente de ladite métairie ; reconnaissances et jugements conservatoires de ladite rente (1554-1772).

G. 2633. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1579-1761. — Églises de Lorges, Marchenoir, Marcilly-en-Gault et Mareuil. = 1-3. Prieuré-cure de Lorges. Biens-fonds : bail par le prieur-curé, 1579 (sous le sceau du bailliage de Lorges : Jean Gode, licencié en lois, conseiller et avocat pour le Roi au présidial de Blois, bailli) ; autres baux, 1601. = 4. Fabrique de Marchenoir. Rente foncière : reconnaissance, 1627. =

5. Fabrique de Marcilly-en-Gault. Compte des recettes et dépenses rendu par les fabriciers, 1760-1761. = 6. Cure de Mareuil. Sentence arbitrale condamnant mess. Pierre Desbans, chevalier, seigneur de Mareuil, à payer son droit de gros au curé de la paroisse, 1682.

G. 2634. (Liasse.) — 7 pièces, papier

1786-1792. — Fabrique de Marolles. — 1-4. Comptes de recettes et dépenses rendus par les marguilliers, 1786-1789 (payé à Étienne Chahuneau, maître d'école et sonneur...). — 5-7. Autres comptes, 1790-1792.

G. 2635. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1525-1792. — Églises de Menars, Mer et Meusnes. = 1. Fabrique de Menars. Rente foncière : reconnaissance (1733). — 2. Confrérie de Notre-Dame de Menars. Biens-fonds : bail à Martin Cochard, voiturier par terre à Menars, par le « roy » et par le « varlet » de la confrérie, 1604. = 3. Fabrique de Mer. Donation de rente, 1525. — 4. Charité de Mer. Rente foncière : reconnaissance, 1538. = 5-22. Charité de Meusnes. — Rente foncière à Écueillé : acquisition de ladite rente faite au nom des pauvres, 1715 ; reconnaissances, 1715-1766 (5-7). — Rente foncière à Poulaines : constitution de ladite rente au profit des pauvres, 1741 ; reconnaissances, 1758-1774 (8-10). — Rente foncière à Selles en Berry, rue de Flandre : reconnaissances, 1764-1788 (11-13). — Rente foncière à Selles en Berry, rue du Four : bail d'une maison sise au carroir de la Pêcherie, près du four à ban de la ville, fait en assemblée des paroissiens de Meusnes, 1735 (présents, mess. Hippolyte d'Auvergne, écuyer, seigneur de Meusnes, et autres) (14) ; transaction portant réduction de ladite rente (la maison est dite sise rue du Four) faite en assemblée des paroissiens (réunis sous le porche de l'église, lieu ordinaire des assemblées), 1752 (présent, mess. Hippolyte d'Auvergne, chevalier seigneur de Meusnes) (15) ; reconnaissances et jugement conservatoire, 1770-1792 (16-18). — Rente foncière à Selles en Berry, rue Porte Grosset : constitution, reconnaissances, jugement conservatoire (1738-1773) [19-22].

G. 2636. (Cahier.) — In-4° ; 15 feuillets, papier.

1778-an III. — Fabrique d'Ouzouer-le-Doyen : délibérations des assemblées des habitants. — Fol. 1. Délibération relative aux comptes de la fabrique, 1778 ; délibération portant nomination de gagers (présents : Jean Philippe, maître d'école, et autres), 1778. — F. 1, v°-3, v°. Nominations de gagers, 1780-1785. — F. 4. Délibération portant obligation pour la fabrique de donner au maître d'école de la paroisse des gages annuels de 40 écus (?) ; le maître sera tenu de faire les petites écoles deux fois par jour et d'enseigner gratuitement douze enfants pauvres (six garçons et six filles) qui lui seront envoyés par le curé et les fabriciers, 1785. — F. 4, v°. Nomination d'un sacristain qui remplira, en même temps, les fonctions de maître d'école, 1785. — F. 5, r° et v°. Vente de l'herbe du cimetière ; vente des gerbes de l'église ; nominations de fabriciers ; nomination d'un sacristain (1787). — F. 6. Nomination d'un maître d'école qui recevra 10 écus de gages annuels ; le maître commencera l'école au 1er octobre et la finira dans le courant du mois de mai (1787). — F. 6, v°-10. Nominations de marguilliers ; réparations à l'horloge de l'église ; reconstruction du banc seigneurial du chœur ; achat de mobilier (1788-1792). — F. 10, v°. Nomination d'un marguillier ; vente des bancs, confessionnaux et boiseries de l'église (1793-an III). — F. 11-13, v°. État des journées des ouvriers salpêtriers dans la commune, mémoire des voitures de terres salpêtrées (an II). — F. 14, r° et v°. Achat et réparations de mobilier et d'ornements, 1781. — F. 15, r° et v°. Compte des dépenses de la commune, an III.

G. 2637. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1545-1789. — Églises de Périgny, Le Poislay, Pontlevoy et Rilly. = 1. Fabrique de Périgny. Biens-fonds : bail, 1789 (en présence de Claude Degouy, maître d'école à Selommes). = 2. Fabrique du Poislay. Constitution d'une rente (4 liv. 19 s.)pour l'établissement d'une maîtresse d'écoles au Poislay, 1742. = 3-4. Cure de Pontlevoy. — Testament (et codicilles) de mess. Étienne Boullet, prêtre demeurant à Pontlevoy, portant legs de rente à la cure, 1545-1552 (l'acte de 1545 est sous le sceau du bailliage de Pontlevoy : François Gandillon, licencié en lois, bailli). — Jugement (du bailli de Pontlevoy : Jean Bouchier, licencié ès lois) conservatoire de ladite rente, 1576. = 5-8. Cure de Rilly. — Lettres de provision de la cure de Rilly et de la chapelle de Saint Jean-Baptiste en ladite par. de Rilly, conférées à Me Vincent Daveu par M. de Thémines, évêque de Blois, 1777 (5-6). — Prise de possession desdites cure et chapelle par ledit Vincent Daveu, 1777 (7). — Procès-verbal estimatif (par Simon Au-

rioust, contrôleur des bâtiments du Roi) des réparations à faire aux bâtiments et domaines desdites cure et chapelle, 1777 (8).

G. 2638. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin : 16 pièces, papier.

1455-1772. — Églises de Saint-Avit, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Julien de Chédon, Saint-Laurent des Orgeris, Saint-Martin du Bois, et Saint-Sulpice. = 1. Fabrique de Saint-Avit. Procès-verbal de la vente par adjudication des constructions de la chapelle de Saint Étienne (qui menaçaient ruine) faite en assemblée générale des paroissiens de Saint-Avit, 1733 (le p.-v. est précédé d'une ordonnance de l'évêque de Chartres [datée de 1732] prescrivant la démolition de ladite chapelle). = 2-7. Cure de Notre-Dame de Saint-Calais. — Rente foncière à Savigny : donation d'une partie de ladite rente assignée sur la métairie des Bruyères, en la par. de « Savigny sur Braye », 1455 (2) ; legs d'une somme de deniers, 1553 (3) ; transport d'une partie dudit legs sur ladite métairie, 1559 (4) ; reconnaissance et jugements conservatoires, 1691-1753 (5-7). = 8. Prieuré-cure de Saint-Gervais. Rente foncière à Saint-Gervais : reconnaissance par le curé de Saint-Honoré de Blois, agissant au nom des « pauvres prisonniers » de la ville, 1772. = 9-14. Cure de Saint-Julien de-Chédon. Rente foncière à Saint-Julien : reconnaissances et jugements conservatoires, 1649-1744. = 15. Cure de Saint-Laurent des Orgeris, lès Orléans. Requête du curé demandant à la Chambre des Comptes de Paris un extrait authentique du rôle des décimes levées sur son bénéfice en 1516 ; le requérant se plaint de l'exagération de la taxe dernièrement imposée sur sa cure et durement exigée par le receveur des décimes du diocèse qui a fait mettre, depuis deux mois, les vicaires du suppliant ès prisons de la ville d'Orléans, 1544 (la requête est suivie de l'extrait du rôle de 1516). = 16. Prieuré-cure et fabrique de Saint-Martin-du-Bois. Amortissement (par le bailli de l'abbaye de Saint Georges-du-Bois, tenant et expédiant ses assises) de rentes données au prieuré et à la fabrique, 1503. = 17-31. Fabrique de Saint-Sulpice. Paiement des taxes sur les registres de baptêmes, mariages et sépultures : commandements, quittances (1697-1715). = 32. Boîte des Trépassés de Saint-Sulpice « de Pommeray ». Aveu rendu par le procureur et marguiller à n. h. André Musset, seigneur de La Courtoisie, 1550 (?).

G. 2639. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin : 1 pièce, papier.

1624-1787. — Églises de Selles-sur-Cher, Seur et Sougé. = 1-3. Cure et fabrique de Notre-Dame de Selles. Rente foncière à Selles : constitution, reconnaissances (1743-1787). = 4. Cure de Seur. Acquisition par le curé de Seur d'une maison sise à Blois, par. de Saint-Honoré, 1765. = 5. Fabrique de Sougé. Testament de mess. René Guettier, curé de Sougé et fondateur du collège de la paroisse : pour la grande nécessité que les paroissiens, manants et habitants ont d'une personne capable de montrer et enseigner aux enfants de la paroisse, le testateur lègue au prêtre chapelain qui s'y emploiera (et qui sera élu et nommé par le curé et par les procureurs-fabriciers) des terres et deux corps de logis sis à Sougé (dans l'un desquels, situé au bourg, seront les enfants enseignés) ; le chapelain sera tenu de résider en l'un desdits logis, de montrer et enseigner aux enfants de l'école et de ne prendre aucun salaire des pauvres, 1624 (copie collationnée de 1791).

G. 2640. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin : 12 pièces, papier.

1452-1775. — Églises de Tavers, Tours (Sainte-Croix et Saint-Saturnin), Tremblevif et Villeneuve-Frouville. = 1-5. Prieuré-cure de Tavers. Rente foncière sur la seigneurie de Montigny (par. de Villermain) : reconnaissance par Gédéon de Langlois, écuyer, sieur de Montigny, 1649 (1) ; acquisition de ladite rente par le prieur-curé, 1688 (2) ; reconnaissance par mess. Adrien de Ramezay et par dame Marie-Élisabeth de Cambis, son épouse, seigneurs de Montigny, 1694 (3) ; jugements conservatoires contre Gédéon de Cambis, écuyer, sieur de Montigny, 1719-1720 (4-5). = 6-17. Cure de Sainte-Croix de Tours. — Biens-fonds à Chissay. Acquisition par Jean Lebrun, de vignes sises en la paroisse de « Chissé », 1452 (6) ; [au dos : quittance de droits de vente par Pierre Bérart, seigneur de « Chissé », 1452] ; acquisition de friches à « Chissé », par mess. Jean Lebrun, chapelain de la chapelle Saint-Michel de Vançay, près Tours, 1462 (7) ; legs de vignes à Chissay fait à la cure de Sainte-Croix par Jean Lebrun, curé de ladite paroisse, 1483 (8) ; nouvelles acquisitions, échanges, baux par les curés de Sainte-Croix, 1606-1657 (9-14). — Rente foncière à Chissay. Bail à rente, reconnaissances (1618-1770) [15-17]. = 18-28. Cure de Saint-Saturnin de Tours. Rente fon-

cière à Prunay : acquisition de terres, jugement d'exponse, baux à ferme et à rente, reconnaissances, jugements conservatoires (1609-1771). = 29. Cure de Tremblevif. Bail à rente par le curé de « Tramblevy », 1476. = 30. Cure et fabrique de Villeneuve-Frouville. Rente foncière à Villeneuve-Frouville : reconnaissance par Jean-Baptiste Chevalier, seigneur de Conan, Boisseleau et Villeneuve, lieutenant-colonel au service de France, gouverneur à Chandernagor dans le Bengale (représenté par sa sœur Marie-Catherine Chevalier, épouse de Bernard Herry-Maupas, ancien capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie) et par Jean-Baptiste Chartier de La Clémandière, avocat en Parlement, possesseur du fief du Journay (par. de Villeneuve-Frouville), 1775.

G. 2641. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1547-1573. — Chapelle des Aucherons (fondée en la chapelle de La Majesté au bout du pont d'Amboise) : rente foncière sur la Haute-Métairie (par. d'Auzouer). — Transaction au sujet de ladite rente, 1547 (1) ; vente de ladite métairie par Benjamin Aucheron, archer de la compagnie de M. de Villars, et autres, 1562 (2) ; procédures en paiement de ladite rente, jugement conservatoire (1562-1573) (3-5).

ERRATA

P. 73, col. 2, ligne 6, au lieu de « Petit de Choisy », lire « Petit de Thoisy ».

P. 160, art. 1463, ligne 8, au lieu de « Louis de Jossart », lire « Louis de Fossart ».

P. 330, col. 2, ligne 21, au lieu de « Frères Frêcheurs », lire « Frères Prêcheurs ».

TABLE DES MATIÈRES

ÉGLISES PAROISSIALES.

Pages

Blois :
- Saint-Honoré 1
- Saint-Martin 17
- Saint-Nicolas du Foix 22
- Saint-Saturnin de Vienne 33
- Saint-Sauveur 52
- Saint-Solenne 59

Boisseau, Bonneville, La Bosse, Bouffry, Boursay 119
Bracieux 120
Busloup, Candé 121
Cellé, Cellettes 123
Chailles 125
Chambon 126
Chambord, Champigny 127
Chaon, La Chapelle-Montmartin, La Chapelle-Saint-Martin 128
La Chapelle-Vendômoise, La Chapelle-Vicomtesse 129
Châteauvieux, Châtillon 130
Châtres, Chaumont-sur-Loire 131
Chaumont-sur-Tharonne, La Chaussée-Saint-Victor 133
Chauvigny, Chémery 139
Cheverny 140
Chissay, Chitenay 142
Choue, Chouzy 143
La Colombe, Conan, Concriers, Contres 144
Cormenon, Couddes, Couffy 145
Coulanges, Coulommiers, Courbouzon 146
Cour-Cheverny 147
Courmemin 149
Cour-sur-Loire 151
Couture 152
Crouy, Crucheray, Danzé 153
Dhuison, Doulçay 154

Pages

Droué-Bourguérin-Boisseleau 155
Écoman, Épiais, Épuisay, Espéreuse 157
Faverolles, Faye, Feings, La Ferté-Avrain 158
La Ferté-Saint-Cyr 159
Fontaine-en-Beauce 160
Fontaine-en-Sologne 161
Fontaine-Raoul 162
La Fontenelle 163
Fortan 164
Fossé, Fougères, Françay 165
Fréteval 167
La Gahandière, Le Gault, Gièvres 169
Gy, Les Hayes 170
Herbilly, Houssay 171
Huisseau-en-Beauce, Huisseau-sur-Cosson 172
Josnes, Jussay 176
Laleu 178
Lancé, Lancôme, Landes 179
Langon, Lanthenay 183
Lassay, Lavardin 184
Lestiou, Lignières, Lisle 185
Longpré, Loreux, Lorges, Lunay 186
La Madeleine-Villefrouin, Maray, Marchenoir, Marcilly-en-Gault 187
Mareuil 188
La Marolle, Marolles 190
Maslives 191
Maves, Mehers, Membrolles, Menars 192
Mennetou-sur-Cher 194
Mer 196
Mesland 209
Meslay, Meusnes 210
Millançay 211
Moisy, Mondoubleau 212

Pages

Mont 215
Monteaux 216
Monthault 218
Monthou-sur-Bièvre, Les Montils 219
Montlivault 220
Montoire 223
Montrichard, Montrieux, Morée 225
Muides, Mulsans 226
Mur, Naveil 227
Neung 228
Neuvy, Nouan-le-Fuzelier 229
Nouan-sur-Loire, Noyers, Oigny, Onzain 230
Orchaise 232
Ouchamps, Oucques, Ouzouer-le-Doyen 233
Ouzouer-le-Marché 234
Périgny, Pezou, Pierrefitte 235
Le Plessis-Dorin, Le Poislay 236
Pontlevoy 237
Pouillé, Pray, Prénouvellon 238
Pruniers, Rhodon, Rocé, Roches, Les Roches, Romilly 239
Romorantin 240
Rougeou 241
Le Rouillis, Ruan, Saint-Aignan 242
Sainte-Anne 243
Saint-Avit 244
Saint-Bohaire, Saint-Claude-de-Diray 245
Saint-Claude-Froidmentel, Saint-Cyr-du-Gault .. 247
Saint-Cyr-Semblecy 248
Saint-Denis-sur-Loire 249
Saint-Dyé 251
Saint-Étienne-des-Guérets, Saint-Firmin-des-Prés 253
Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Gervais 254
Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Jean-Froidmentel, Saint-Julien-sur-Cher 255
Saint-Laurent-des-Bois, Saint-Laurent-des-Eaux, Saint-Léonard, Saint-Loup 256
Saint-Lubin-des-Prés, Saint-Lubin-en-Vergonnois 257
Saint-Marc-du-Cor 258
Saint-Martin-du-Bois, Saint-Ouen 259
Saint-Pierre-des-Bois, Saint-Rimay, Saint-Romain, Saint-Secondin 260
Saint-Sulpice, Salbris 262
Sambin, Santenay 263
Sargé, Sasnières 264
Sassay, Savigny-sur-Braye 265
Seigy, Seillac, Selles-Saint-Denis, Selles-sur-Cher 267
Selommes 268
Seur 269

Pages

Soings, Souday, Souesmes, Sougé 271
Souvigny, Suèvres 272
Talcy, Ternay, Theillay 274
Thenay 275
Thézée 276
Thoré 277
Thoury 278
Tour-en-Sologne 279
Tréhet, Tremblevif (Saint-Viâtre) 280
Tripleville, Troô, Vallières-les-Grandes 281
Veilleins 282
Vendôme
La Madeleine ..... Ibid.
Saint-Bienheuré 291
Saint-Lubin 293
Saint-Martin 296
Verdes 332
Vernou, Veuves 333
Viévy-le-Rayé, Villavard, Villebarou 337
Villebout, Villechauve 339
Villedieu, Villefranche 340
Villefrancœur 341
Villeherviers 343
Villeneuve-Frouville, Villeneuve-sur-Beuvron, Villeny, Villeporcher, Villerable 344
Villerbon 345
Villermain 347
Villeromain, Villetrun, Villexanton, Villiers, Vineuil 348
Vouzon 352
Yvoy 355

Bénéfices et chapelles.

Chapelles et prestimonies à Chambon, Chambord, La Chapelle-Saint-Martin, Châteauvieux, Couture, Les Essarts, La Ferté-Hubert, Fontaine-Raoul, Huisseau, Mareuil, Mennetou-sur-Cher, Onzain, Romorantin, Saint-Arnoult, Saint-Calais, Selles-Saint-Denis, Ternay, Villedieu, Villerbon, Vineuil 356

SUPPLÉMENT

Archevêché de Sens 363
Chapitre métropolitain de Tours ..... Ibid.
Évêché de Blois ..... Ibid.
Évêchés d'Angers, Chartres, Le Mans et Orléans 365
Chambre ecclésiastique du diocèse de Blois Ibid.

Pages

Chapitre épiscopal de Blois. Églises collégiales de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur 369
Chapitres épiscopaux de Chartres, du Mans et d'Orléans 380
Officialités de Blois et du Mans 381
Séminaire de Blois ..... Ibid.
Églises collégiales de Saint-Florentin d'Amboise et de Notre-Dame de Cléry 384
Églises collégiales de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain, de Saint-Taurin de la Ferté-Imbault, de Saint-Vrain de Jargeau, de Saint-Liphard de Meung-sur-Loire 385
Églises collégiales de Saint-Aignan d'Orléans et de Notre-Dame de Romorantin .. 386
Église collégiale de Saint-Aignan-en-Berry 387
Église collégiale de Saint-Martin de Tours
Prieuré de Saint-Cosme, chapelles ..... Ibid.
Prévôté de Suèvres 388
Prévôté de Vallières et Mosnes 407
Église collégiale de Saint-Georges de Vendôme ..... Ibid.

Églises Paroissiales.

Artins, Aunay 417
Beaugency 418

Pages

Binas 419
Blois
Saint-Honoré 420
Saint-Martin, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Saint-Sauveur et Saint-Solenne 421
Boisseau, Bonneveau, Bouffry, Bourré, Busloup, Candé, Cangey, Cellettes, Chailles, Champigny, La Chapelle-Saint-Martin, La Chapelle-Vendômoise, La Chapelle-Vicomtesse, La Chaussée-Saint-Victor, Chauvigny et Choue 422
Conan, Cour-Cheverny, Courmemin, Cour-sur-Loire et Crucheray 423
Droué, Fresnes, La Gahandière, L'Hopital-Commanderie, Houssay, Huisseau-sur-Cosson, Lailly, Lorges, Marchenoir, Marcilly-en-Gault et Mareuil 424
Marolles, Menars, Mer, Meusnes, Ouzouer-le-Doyen, Périgny, Le Poislay, Pontlevoy et Rilly 425
Saint-Avit, Saint-Calais, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Chédon, Saint-Laurent-des-Orgeris, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Sulpice, Selles-sur-Cher, Seur, Sougé, Tavers, Tours (Sainte-Croix et Saint-Saturnin), Tremblevif et Villeneuve-Frouville 426

Chapelles.

Chapelle des Aucherons (à Amboise) 427

Errata 428

Blois, imprimerie C. Migault et Cie, rue Pierre-de-Blois, 14

BINDING SECT. NOV 13 1970

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD 1215 L3A452
Loir-et-Cher, France (Dept.)
Archives
Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures a 1790

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 11 21 06 010 3